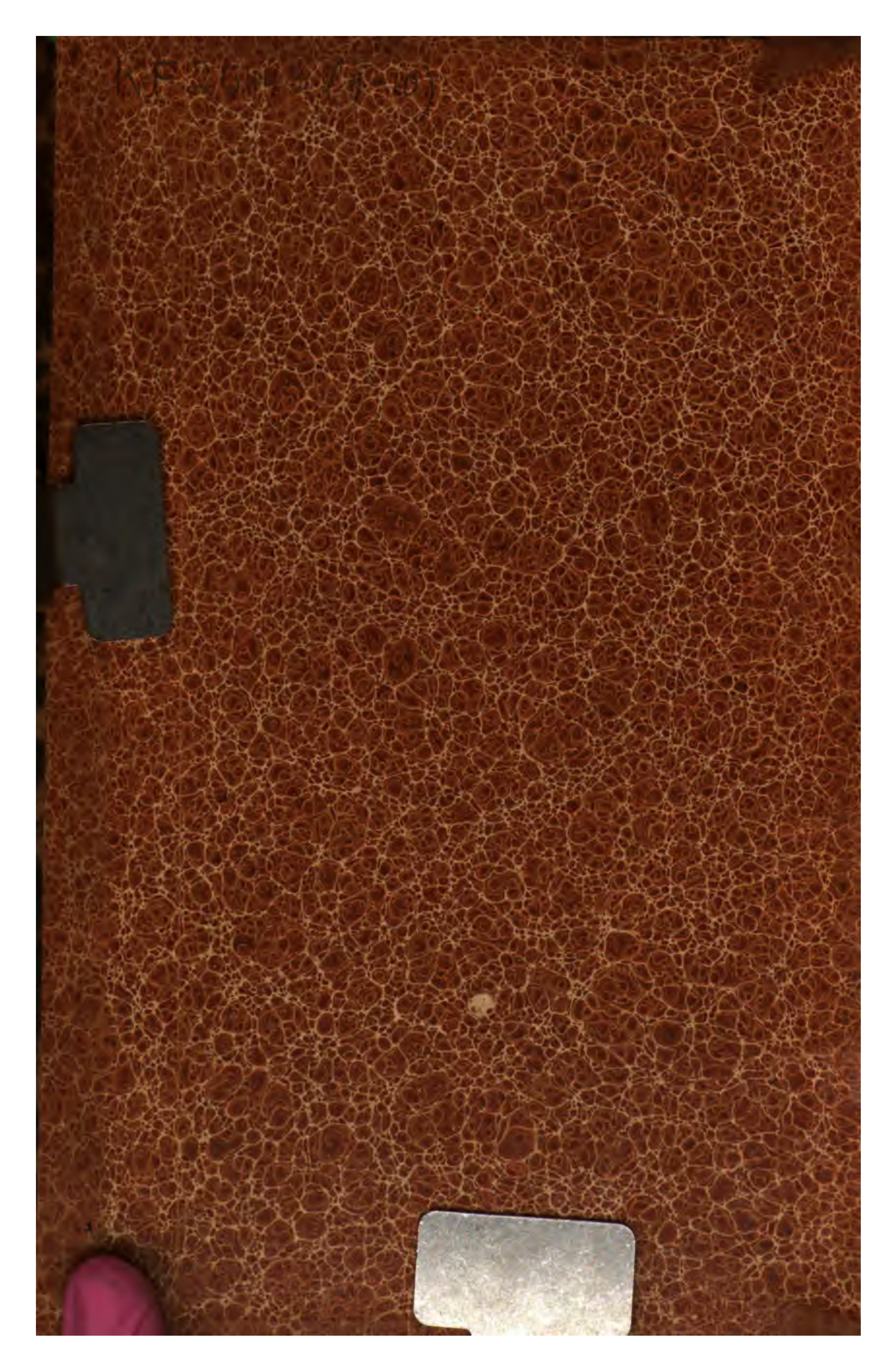








L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY,
Place Sorbonne, 2.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

Rédigé par :

MM. Aug. BONNETTY, de la Société asiatique de Paris, l'un des directeurs de l'Université. — Eug. BORÉ, de la Société asiatique de Paris, voyageur en Perse. — Léon BORÉ, professeur de philosophie au collége d'Angers. — Edm. de CAZALÈS. — Émile CHAVIN. — Alex. COMBEGUILLE. — Le baron Em. de CONDÉ. — COR, de la Société asiatique de Paris, interprète des langues orientales à Constantinople. — Ch. de COUX, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain. — J.-F. DANIELO. — Léon DESDOUITS, professeur de physique au Collége Stanislas. — Ph. DOUHAIRE. — Ed. DUMONT, professeur d'histoire au Collége Saint-Louis. — Am. DUQUESNEL. — L'abbé FOISSET. — Théoph. FOISSET, juge au tribunal de Beaune. — Jules de FRANCHEVILLE. — L'abbé de GENOUDE. — L'abbé GERBET, vicaire-général du diocèse de Meaux, un des directeurs de l'Université. — Eug. de la GOURNERIE. — Alex. GUIRAUD, de l'Académie française. — M. JOURDAIN. — F. LALLIER. — Paul LAMACHE. — Melch. de L'HERMITE, professeur de mathématiques au collége de Juilly. — H. MARGERIN. — Comte de MONTALEMBERT, pair de France. — MOREAU. — Hip. MORVONNAIS. — Ern. de MOY, professeur de droit à l'Université de Munich. — Joseph d'ORTIGUE. — A.-F. OZANAM. — M. Ch. de RIANCEY. — M. Hen. de RIANCEY. — A. RIO. — Cypr. ROBERT. — M. Louis ROUSSEAU. — Alex. de SAINT-CHÉRON. — L'abbé de SALINIS, directeur du Collége de Juilly, un des directeurs de l'Université. — L'abbé de SCORBIAC, directeur du Collége de Juilly, un des directeurs de l'Université. — M. STEINMETZ, de Bruges. — Raym. THOMASSY. — Vicomte Alb. de VILLENEUVE.

TOME NEUVIÈME.

Paris,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, N° 24. (FAUB. S.-G.)

M DCCC XL.

TABLE DES ARTICLES DU NEUVIÈME VOLUME.

(Voir la *Table des matières* à la fin du volume.)

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

ERRATA DU TOME NEUVIÈME.

N° 52, p. 269, 2e col., avant-dernière ligne, après *similitude*, ajoutez : fut à l'avenir hors d'atteinte.
» p. 270, 1re col., lig. 2, *intime*, *nous*, lisez : intime. Nous.
» » 2e col., lig. 2 de la note, *que je puis*, lisez : que je ne puis.
» p. 274, 2e col., lig. 5, *de la foi*, lisez : de la fin.
N° 55, p. 342, 2e col., lig. 19, *faibli*, lisez : failli.
» p. 346, 2e col., lig. 27, avant *dans les bois*, ajoutez : Abandonnez dans.
» p. 347, 1re col., lig. 11, *en face*, lisez : un fou.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 49. — Janvier 1840.

III. ROME. — APERÇUS PRÉLIMINAIRES.

Avertissement. Les chapitres du livre de M. l'abbé Gerbet, qui seront insérés dans notre recueil, ne pourront pas toujours l'être dans l'ordre qu'ils auront dans le livre, ni dans leur entier, parce qu'il est obligé lui-même de temps en temps d'intervertir l'ordre de sa rédaction, pour recueillir des observations nouvelles, qui complètent chaque partie. Le fragment que nous insérons dans ce numéro, appartient au second chapitre, qui sera placé dans le livre immédiatement après celui sur la campagne romaine, et qui se compose d'*aperçus préliminaires* sur Rome.

Nous ferons observer ici qu'une faute d'impression a été commise dans le titre du dernier fragment que nous avons publié. Les mots *situation de Rome* sont le titre du chapitre qui avait été inséré dans le numéro qui précédait, et ne devaient pas se trouver en tête d'un chapitre qui n'a pour objet que d'indiquer le plan du livre et *le point de vue* où l'auteur se place pour considérer son objet.

Plusieurs des réflexions que je viens d'indiquer m'avaient préoccupé pendant que je traversais une partie de la campagne romaine pour arriver à Rome. Le sentiment de calme, qu'elles m'avaient inspiré, n'a fait qu'augmenter dans les premiers jours qui ont suivi mon arrivée. J'aime à recueillir, comme un parfum souvent bien prompt à s'évaporer, les premières impressions que l'âme reçoit à l'aspect des beaux lieux et des grandes choses. En présence de ce qui est nouveau pour nous, nous sommes tous un peu enfans : nos pensées sont alors spontanées et presque naïves comme celles du jeune âge, à mesure que son intelligence s'ouvre à cette nouveauté qu'on appelle le monde. La réflexion ne leur a pas encore donné cette teinte toujours un peu artificielle qu'elle communique à tout ce qu'elle touche, et qui nous fait payer, par la privation de ce premier charme de la pensée, les connaissances plus profondes qu'elle nous apporte. Heureux, lorsque les nouveaux aspects des choses, que l'étude nous a découverts, nous rendent des émotions si naturelles, si bien en harmonie avec les instincts du cœur, que l'âme rencontre, au bout de ses travaux, une seconde naïveté d'impressions, comme on ressent, dans certains automnes, quelque chose du printemps! La première impression que j'aie ressentie à Rome est aussi celle que je conserve après un assez long séjour d'études et de méditations : elle est à fois la première et la dernière ; c'est un profond sentiment de paix. J'ai remarqué cela avec joie. Si le Christ n'a promis à ses disciples qu'une seule récompense sur la terre, la paix, il convenait que ce sentiment fût comme une émanation des murs de la ville sainte.

Je savais d'avance quel faux point de vue je devais éviter, pour la comprendre et la sentir. Dans les comparaisons de ville à ville, on tombe assez souvent dans des manières de juger également étroites et injustes. On s'attache à remarquer, dans une ville, des choses qui sont en dehors de ce qui doit former principalement son caractère, et on la compare, sous ce rapport, à d'autres cités, où ces mêmes choses sont néces-

sairement plus développées, plus perfectionnées, parce qu'elles appartiennent au caractère principal de ces villes. C'est à peu près comme si l'on se plaisait à dire qu'Homère et Corneille n'ont pas le poli de Fontenelle ou de Buffon, et que l'église de Notre-Dame est moins élégante que le château de Versailles. Chaque grande ville, il faut le redire, a la mission de correspondre spécialement à certaines facultés de la nature humaine, et, par là même, de représenter tel ou tel ordre de vérités. De là son caractère fondamental, sa signification, sa valeur. Rome correspond particulièrement à la vie de l'âme, aux grands souvenirs de ce monde et aux grandes espérances de l'autre. Mais, par cela même qu'elle est spécialement relative à la vie intérieure de l'homme, elle est dans le même sens, intérieure elle-même. Il faut du temps et de la bonne volonté pour faire connaissance avec elle; il faut savoir l'interroger avec une respectueuse amitié; il faut avoir avec ses monumens de longs et secrets entretiens, et écouter les mille réponses qu'ils ne font pas à la curiosité passagère et distraite, qui regarde Rome sans la voir, ou qui la voit sans l'entendre. Suivant un proverbe oriental, quelqu'un dit à Noé, qui touchait à la fin de sa longue vie : « Sultan Noé, comment ce monde t'est-il apparu? » Noé répondit : « Ce monde m'est apparu comme une grande salle, qui avait une porte à chacune de ses extrémités : je suis entré par l'une de ces portes, et je sors par l'autre. » C'était une belle manière d'exprimer que tout ce qu'il avait vu en ce monde et qui allait finir pour lui ne lui apparaissait que comme un néant. Mais toutes les distractions ne sont pas d'un genre aussi sublime. Il y a bien des gens qui n'ont fait que traverser Rome tout en y séjournant plusieurs mois et qui peuvent dire : Rome m'est apparu comme une grande place où il y avait beaucoup de ruines et d'églises entre la porte du Peuple sur la route de Florence, et l'autre porte sur la route de Naples : je suis entré par l'une et je suis sorti par l'autre. En disant cela, ils ne sont pas volontairement injustes, ils ne sont que sincères et naïfs. Pour comprendre une ville qui parle surtout à l'âme, il faut en avoir une, dans un autre sens encore que celui où c'est un article de foi que chacun a la sienne. Si vous n'apportez à Rome que les instincts d'un épais sensualisme, recouvert d'un vernis quelconque de civilisation; si votre intelligence est vide ou pleine de riens; si l'élégance d'un brista, une course au clocher, ou l'opéra-comique du jour, ont habituellement le privilége d'absorber la puissance de vos facultés intellectuelles, vous comprendrez aussi peu Rome, que les pyramides d'Égypte ne sont comprises par le Bédouin qui passe devant elles au grand galop en fumant sa pipe. Vous pouvez être charmant, spirituel, comme on dit, et figurer très convenablement dans certains salons; mais pour l'intelligence de Rome, je vous en demande bien pardon, vous n'êtes qu'un Arabe, et c'est encore beaucoup dire, car je crois que le simple enfant du désert sentirait bien mieux cette ville toute pleine du nom de Dieu.

Comme j'étais dans d'autres dispositions, je ne craignais pas de m'égarer dans ce faux point de vue, et je me promettais de me diriger dans ce pélerinage de l'âme de manière à ne négliger volontairement aucun de ses beaux aspects, et à parcourir autant que possible ses sentiers mystérieux. Toutefois je n'ai point éprouvé à Rome cette curiosité impatiente, ce besoin turbulent de courir et de voir, que l'on sent d'ordinaire en arrivant dans des lieux où l'on sait que l'admiration peut se promettre de nombreuses jouissances. J'avais même une répugnance prononcée pour ce genre d'entraînement, comme si Rome, qui possède si bien la science d'attendre, m'eût appris tout de suite à l'attendre elle-même. Cette quiétude qui s'alliait pourtant à un très vif degré d'intérêt, m'a paru toute simple. Toujours un peu agité sous le ciel et sous le toit de l'étranger, le voyageur est tranquille en rentrant dans la demeure de ses pères. Je venais m'asseoir aux foyers paternels de ma foi; j'étais dans la patrie de mon âme. Il me semblait que je la reconnaissais, et qu'elle était pour moi ce que sont les *Idées* dans la doctrine de Platon, une mystérieuse réminiscence.

L'aspect général de Rome m'a paru joindre le calme d'un cloître à la modeste gaîté d'un grand presbytère. Avec ses nombreuses églises, ses emblèmes de piété que l'on rencontre à chaque pas, son peuple d'ecclésiastiques et de religieux qui circule dans toutes ses rues, elle n'a pas la face mondaine des autres capitales. On y sent la sobriété du luxe, et les réglemens qui prescrivent la clôture des cafés et autres lieux bruyans à des heures que des grandes villes plus agitées trouveraient incommodes, répandent sur elle une teinte de régularité religieuse. Elle n'est pas mariée au monde. On pourrait l'appeler une capitale célibataire. Ce mot caractérise à la fois ce qui lui manque aux yeux des voyageurs qui n'y apportent que des habitudes et des projets de dissipation, et ce qui lui donne un mérite de plus pour ceux qui viennent y chercher des pensées graves et calmes. Ce que le prêtre est relativement aux autres classes, Rome l'est dans l'ordre des villes, et, de même que le prêtre, elle ne se retire, sous certains rapports, du mouvement de la société, que pour y rentrer plus véritablement sociale sous d'autres rapports plus importans.

La vie sérieuse et méditative du prêtre lui donne, plus qu'à tout autre homme, toutes choses égales d'ailleurs, ces dispositions et ces habitudes d'esprit qui s'harmonisent avec la fonction de garder les antiquités, les débris des choses humaines et du temps, et de veiller, comme une lampe, le tombeau du passé. De même Rome doit, à ses couvens surtout, une aptitude particulière et instinctive à ménager les convenances morales des grandes et belles ruines qu'elle renferme. La plupart des débris de l'ancienne Rome, se trouvant en dehors de la ville moderne, au sud du Capitole, sont disséminés dans le forum ou groupés dans les alentours. En ces lieux où la politique et la victoire avaient convoqué tant de fois les tumultueuses tribus du Peuple-roi, le temps semble avoir convoqué, une fois pour toutes, une immobile assemblée de ruines, assises autour du Capitole des Tarquins et du Colysée des Césars. Ce spectacle, dont l'effet est incomparable en son genre, serait gâté pour l'œil et pour l'âme, s'il n'y avait pas dans ces lieux de grands espaces vides, si des habitations somptueuses et de triviales boutiques remplissaient tous les intervalles. Heureusement il y a de distance en distance des couvens, dont le calme austère ne dérange rien. En outre, chaque couvent a ses enclos, ses dépendances qui défendent ces espaces solitaires contre l'invasion des maisons et des rues. Rapprochement singulier! Si les familles des plus célèbres généraux de notre époque venaient résider parmi ces restes du peuple le plus guerrier de l'antiquité, et y arrangeaient leur existence, comme elles pourraient le faire très convenablement ailleurs, avec tout l'attirail du confortable moderne, l'effet de ces lieux serait en partie détruit. Quelque pauvre couvent est un meilleur gardien de ces ruines triomphales : leur magnifique tristesse est mieux protégée par des capucins qu'elles ne le seraient par les fils des vainqueurs des Pyramides et d'Austerlitz.

Grâce à cette disposition des lieux, maintenue par les couvens, la nature peut jeter quelques productions gracieuses dans ce cimetière des grandeurs romaines, où les plus élégantes créations du luxe humain feraient un si mauvais effet. Celles-ci ressembleraient, au milieu de ces énormes débris, à des papillons sculptés dans le squelette d'un éléphant. Destinées à tomber elles-mêmes, et bien plus vite, sous les coups du temps, elles n'adouciraient pas le sentiment de la destruction qui plane sur ces ruines, elles ne seraient qu'écrasées par elles. La nature seule peut faire quelque chose de convenable et d'harmonieux là où les prestiges de l'art sont impuissans. Les plus simples, les plus vulgaires produits de la végétation, car la simplicité convient seule à la gravité de ces lieux et à tout ce qui tient de la mort; quelques arbres qui croissent çà et là, quelques branches fleuries que l'on voit poindre à travers les pans de murailles, sont l'unique parure que les ruines puissent supporter, parce que ces choses sont des symboles de perpétuelle renaissance. Dans une soirée de printemps, du fond du Colysée, j'aimais à regarder, au bout d'une enfilade de noirs arceaux, des touffes de jeunes lilas d'un verger voi-

sin, qui semblaient s'encadrer dans une arcade délabrée du vieil amphithéâtre, et je pensais alors que la fleur éternelle, l'espérance, se laisse aussi entrevoir à travers la voûte de cette triste vie, crevassée en tant d'endroits par la souffrance, qui est plus démolissante que le temps lui-même. . . . .

Ph. Gerbet.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

QUINZIÈME LEÇON (1).

La forme sociale unitaire et la forme sociale catholique se ressemblent en ce qu'elles impliquent chez ceux qu'elles régissent une pleine et volontaire conformité de croyances; tous ensemble, ils professent un même culte, et le gouvernement temporel, dominé par sa propre foi et par celle des masses qui lui obéissent, ne pourrait, alors qu'il le voudrait, porter la plus légère atteinte à la liberté de ces innombrables consciences, unies qu'elles sont par une même notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste. En effet, leur unanimité est le gage assuré du repos où il les laisse, repos tellement profond, liberté si entière, que, n'apercevant aucune entrave, c'est à peine si elles savent qu'elles ne sont point enchaînées. En effet, les biens qui font partie du patrimoine commun sont rarement ou compris, ou appréciés : nous songeons peu à ce que vaut le baptême, parce que nous sommes tous baptisés; nous ignorons ce que la servitude a d'atroce, parce que l'esclavage nous est inconnu, et nous tenons à peine compte de notre incommensurable supériorité sur les animaux, parce qu'elle est un bien possédé par tous nos semblables. Telle est notre nature, que, dans l'ordre des choses finies, nous attachons seulement de la valeur à celles qui nous appartiennent d'une manière exclusive, en excitant l'envie de la multitude, en constituant une véritable aristocratie de noblesse, s'il s'agit de naissance, de fortune, s'il s'agit de propriétés, de talens ou de savoir, s'il s'agit d'intelligence. Voilà pourquoi ceux qui vivent sous le régime de la forme sociale unitaire ou de la forme sociale catholique, jouissent, dans toute son étendue, mais presque sans y attacher de prix, du plus grand des biens terrestres, de la liberté de conscience. Nous disons dans *toute son étendue*, car le souverain temporel, un ou collectif, n'importe, fera plus que respecter le culte social; il le fortifiera de toute son autorité, et les institutions qui relèvent de lui auront leur premier et leur dernier mot dans les dogmes et la morale de la religion commune. Ainsi, le croyant ne sera pas seulement libre dans sa personne et sa famille; il le sera encore par la nature, et les tendances directes et indirectes de toutes les lois en vigueur dans l'association temporelle à laquelle il appartient.

Mais, ainsi que nous l'avons dit dans une précédente leçon, les peuples unitaires et catholiques finissent toujours par perdre cette unanimité de foi parfaite et rigoureuse, sans laquelle ces deux formes sociales ne peuvent exister dans toute leur pureté. La guerre, avec ses chances de victoire et de défaite; l'instabilité de l'esprit humain, ses passions, ses vices, et mille autres causes encore, produisent à la longue de profondes dissidences. Tantôt un culte nouveau surgit ou pénètre au sein d'un peuple indépendant, tantôt une race victo-

(1) Voir la XIV[e] leçon, n° 45, t. VIII, p. 165.

rieure professe un culte qui n'est pas celui des races qu'elle a subjuguées, et alors la forme sociale de transaction apparaît nécessairement, puisque des hommes qui dépendent, dans l'ordre spirituel, d'associations différentes, sont administrés par le même gouvernement temporel. Dès cet instant, la législation est modifiée par un élément qui ne s'était pas encore manifesté; car il faudra bien que le souverain règle d'une manière quelconque ses rapports avec ceux de ses sujets qui ne sont pas ses coréligionnaires. S'il entreprend de changer leurs convictions par la force ou la séduction, il conservera sans doute aux citoyens qui sont de sa communion, aux membres de l'association spirituelle dont lui-même il est membre, toutes leurs franchises religieuses; mais il refusera aux dissidens le libre exercice de leur culte, soit en leur imposant des peines ou en les frappant de certaines incapacités légales, soit en imprimant à la législation et à l'administration des tendances qui leur seront évidemment hostiles. Si, au contraire, il a la prétention de ne se mêler à aucun degré des choses de conscience, s'il entend garder une stricte neutralité dans cet ordre, il rencontrera les difficultés que nous avons déjà signalées, et, malgré tous ses efforts, il ne parviendra à accorder aux doctrines avec lesquelles il est en contact qu'une égale tolérance. En effet, au degré où elles se froissent dans leur dogme et leur morale, il sera obligé d'intervenir, afin d'arrêter de déplorables collisions, et s'il parvient à empêcher qu'aucune d'elles n'asservisse les autres, ce ne sera presque jamais qu'à la condition de les mécontenter toutes. Ainsi, le vendredi est le jour sacré du musulman; le samedi, celui du juif; le dimanche, celui du chrétien, et l'incrédule travaille indifféremment tous les jours de la semaine. Or, le souverain qui gouverne des musulmans, des juifs, des chrétiens et des incrédules, pourra bien reconnaître aux uns et aux autres le droit légal d'agir sous ce rapport comme l'entend chacun d'eux; mais il ne fera point que le juif, lorsqu'il se livre aux travaux de sa profession, ne scandalise le protestant; ou que l'incrédule ne s'indigne de l'oisiveté périodique des croyans fidèles. L'individu donc sera libre quant à ses actes personnels, et voilà tout; car la loi humaine ne s'identifiera pas avec sa foi : elle ne sera pas, comme dans la forme sociale unitaire et la forme sociale catholique, la complète expression de ses pensées, de ses désirs, et même de ses préjugés; en un mot, si elle permet ce qu'il croit *bon*, elle autorisera aussi ce qu'il prend pour le mal.

Même dans les conjonctures les plus favorables, les croyans donc n'obtiennent pas de la forme sociale de transaction les franchises sans mesure ni limites dont ils jouissaient lorsque, grâce au parfait accord qui subsistait entre eux, la forme sociale unitaire ou la forme sociale catholique florissait encore. Divisés par des doctrines contraires, ils se froissent, se gênent ou se persécutent tour à tour, et le plus qu'ils puissent se concéder est une tolérance mutuelle sous la garantie d'un pouvoir terrestre, étranger lui-même, en tant que pouvoir, à toute croyance. Chargé de maintenir l'ordre matériel, il ne peut, en effet, remplir cette mission qu'autant qu'il fait preuve d'une rigoureuse impartialité, qu'autant qu'il répute toutes les religions également vraies, ou, ce qui est identique, également fausses. Il n'a donc le droit d'être ni chrétien, ni musulman, ni athée, ni déiste, et nous essaierions vainement de dire ce qu'il est, puisque lui-même est tenu de ne pas le savoir. Dans sa neutralité insultante et protectrice à la fois, il ne s'associe à aucun intérêt spirituel, il ne s'inspire des tendances d'aucune doctrine, et s'il laisse à chacun des divers groupes de croyans qui constituent l'ensemble de ses administrés, le libre exercice de leur activité, ce n'est que dans une mesure restreinte, au degré où les autres groupes de croyans peuvent le supporter sans un trop grand effort de longanimité. Voilà cependant la plus haute expression de la liberté de conscience, telle que la forme sociale de transaction nous l'a faite, et elle ne la donne pas toujours dans cette étendue, puisqu'elle se prête avec une égale facilité aux embûches d'une persécution déguisée et aux excès d'une tyrannique oppression. Il suit de là que les nations façonnées au système de transaction se

partagent en deux grandes catégories, lesquelles sont aisément reconnaissables à ce que la première exclut, et la seconde implique l'égalité de tous les cultes devant la loi humaine, ou, en d'autres termes, cette tolérance absolue, qui, nous le répétons, est la liberté de conscience des temps où nous vivons. Toutefois, avant de les étudier l'une et l'autre dans leur origine, leur essence et leurs effets, nous commencerons par examiner attentivement la nature du grand fait qui, par son absence ou par sa présence, donne à chacune d'elles son caractère propre. Qu'est-ce que la liberté de conscience? Dans quelle mesure est-elle légitime, et jusqu'à quel point est-elle compatible avec l'existence d'une doctrine sociale quelconque, avec celle du catholicisme, par exemple? Telles sont les questions que nous osons nous poser; et si le lecteur s'étonne de notre audace, nous le prierons de se souvenir que nous ne pourrions les écarter de ce cours sans le mutiler dans une de ses plus importantes parties. Nous aborderons donc franchement et sans détour ces formidables problèmes, et si nous réclamons une indulgence plus qu'ordinaire, ce sera surtout à cause des considérations un peu abstraites auxquelles nous allons nous livrer.

L'homme est libre dans ses désirs, et libre encore dans les efforts qu'il fait pour les réaliser; cependant ses vœux dépassent bien souvent la limite de son pouvoir, et par conséquent la liberté, si elle impliquait une véritable omnipotence, ne serait pas un des attributs de notre nature. Telle que les êtres finis la possèdent, telle que nous la concevons, elle consiste donc dans la faculté de vouloir ce qu'il nous plaît de vouloir, alors même que notre raison aperçoit clairement combien sont inexécutables ou combien nous seront funestes les projets que nous osons former; ainsi comprise, elle devient un fait de conscience qu'aucun sophisme ne saurait obscurcir : car chacun de nous, en se repliant sur lui-même, sentira aisément qu'il a la puissance radicale, absolue, d'agir ou de ne pas agir, et, lorsqu'il agit, de donner à ses actes la direction qui lui répugne le plus, aussi bien que la direction la plus conforme à ses secrets penchans. Toutefois, notre raison exerce un véritable contrôle sur nos déterminations : en effet, nous ne nous décidons jamais sans un motif quelconque, motif connu de notre intelligence, bien qu'elle ne l'approuve pas toujours, et les efforts qu'elle fait, afin de faire prévaloir un motif qui lui plaît davantage, constituent, si nous osons le dire, la limite secondaire de notre libre arbitre. Ainsi, la raison opposera au malheureux qui rêve le suicide, les souffrances physiques, la honte morale, le châtiment futur, qui accompagnent ou qui suivent ce dernier de tous les crimes, et si elle ne l'emporte pas toujours, si elle ne nous domine pas d'une manière fatale, néanmoins elle intervient fréquemment de manière à changer nos premières intentions, à obtenir de nous l'abandon des actes auxquels nous tenions d'abord avec le plus d'opiniâtreté. Dans le sens strict du mot, l'homme, quelles que soient les clameurs de son intelligence, demeure libre de ses vouloirs; elle ne le contraindra pas d'une façon irrésistible à courber le genou devant le Dieu dont elle proclame l'existence, devant la loi dont elle connaît l'inflexible rigueur. Malgré elle, s'il le veut, il blasphémera ce Dieu, ou enfreindra cette loi; mais ce sera à la condition d'accepter, en les regardant en face, les conséquences des actes qu'elle réprouve. Dans cette mesure donc elle lui fait violence, et c'est à cause de cela que, dans le langage ordinaire, nous dénions à nos semblables la liberté de s'abandonner aux volitions dont ils recueilleraient, s'ils essayaient de les réaliser, incomparablement plus de mal que de bien.

En réalité, les obstacles que l'intelligence jette sur la voie de la volonté se résolvent dans l'opposition d'un motif à un autre motif. Abstraction faite de la crainte de l'enfer et de l'échafaud, quel est l'homme qui résisterait à l'emportement de ses passions, si la raison ne lui disait, et ne lui redisait sans cesse, qu'au bout de ses excès il trouvera une misère rendue plus effroyable par la ruine de sa santé et de sa réputation? Quelle est la joie, la volupté, quel est le plaisir dont il se priverait, si la raison ne lui mon-

trait le prix exorbitant auquel, dans un avenir inévitable, il sera obligé de les payer? Ce prix est le motif qui l'arrête au moment où il allait s'enivrer de jouissances trop chères à sa faiblesse. S'il pouvait, en cédant à tous les caprices de ses sens, à toutes les fantaisies de son orgueil, à toutes les convoitises de sa cupidité, conserver, avec sa fortune, sa santé et l'amour de ses semblables, une pleine sécurité devant la loi divine et la loi humaine, il n'hésiterait assurément pas, et le monde compterait autant de Nérons et de Caligulas qu'il renferme d'habitans. Mais, entre les *profits* du vice et les profits de la vertu, il y a incompatibilité; et comme, par exemple, celui qui est sobre échappe aux ennuis et aux douleurs inséparables d'une intempérance habituelle, il faut bien que l'homme choisisse entre ces deux extrêmes, ou plutôt entre ces deux motifs, puisés, l'un, dans le charme immédiat de la bonne chère; l'autre, dans les résultats certains d'une gourmandise effrénée. Nous citons à dessein ce vice, et nous le séparons ici des considérations qui le rendent détestable aux yeux des croyans; nous le prenons seulement dans ses rapports avec notre organisme physique, et, à ce point de vue, nous ne faisons que répéter ce qui se dit tous les jours, dans un ordre plus élevé, quand il s'agit des relations de chacun de nous, soit avec Dieu, soit avec le pouvoir temporel, en affirmant que l'homme n'est pas libre de se gorger de viandes et de vins sans règle ni mesure. Il n'est pas libre, disons-nous, de s'abrutir ainsi, parce qu'il trouvera au fond de ce bourbier mille fois plus de peines que de plaisirs. Certes, cette servitude, qui résulte pour lui de la force des choses, ne l'empêche pas fatalement de suivre jusqu'au bout les plus grossiers de ses appétits; il ira, s'il en a le vouloir, d'excès en excès, comme l'assassin ira de crime en crime, et l'impie de péché en péché. Mais aucun d'eux ne parviendra à se soustraire au châtiment qui le menace : une désorganisation physique fera justice du premier; Dieu et les tribunaux se chargeront des autres.

Or, ce n'est pas au hasard, grâce à un caprice partout le même, que, dans toutes les langues, on refuse à l'homme la *liberté* de faire ce qu'il ne peut pas faire impunément. En effet, si tout le monde est d'accord pour reconnaître que Dieu seul a puissance, non seulement pour vouloir, mais encore pour faire ce qu'il veut, c'est que, pour l'Être infini, quoi qu'il fasse et qu'il veuille, on ne peut concevoir, sous quelque forme que ce soit, l'ombre même d'une peine ou d'une souffrance. L'impunité est un attribut de sa nature; elle est sans terme, sans mesure, comme sa force, ou plutôt elle est cette force elle-même; car le châtiment n'est possible que pour le faible. Les lois qui président au jeu de nos organes s'accomplissent en dépit de notre volonté; le législateur humain étend sa main de fer sur ceux qui enfreignent ses prescriptions, et Dieu domine, du haut de son inexorable immensité, les contempteurs de sa parole. Dans cette triple ligne de devoirs, nous sommes asservis comme l'est le nègre des colonies; car la cause fondamentale de sa servitude réside dans l'impuissance où il est d'échapper aux châtimens que lui infligerait son maître s'il venait à lui désobéir. Pour lui, la soumission est moins dure que ne le serait la révolte, et il se soumet, bien que, s'il le voulait, il pût dire à celui qui l'a acheté ce *non serviam* que chacun de nous a aussi le pouvoir d'adresser aux nécessités physiques, sociales et divines dont nous sommes entourés. Mais sa raison lui interdit un si périlleux langage; elle lui montre la folie qu'il y aurait à le tenir : il se courbe sous le poids de ses fers, et à cause de cela, dans notre dédain ou dans notre pitié, nous lui donnons le nom d'esclave, comme si, à notre tour, de la même manière, par une conséquence différente à la fois et analogue de notre faiblesse, nous étions moins esclaves que lui. A son exemple, il est vrai, nous pouvons reconquérir nos franchises perdues. Emplissez son cœur d'un ardent amour du maître que le sort lui a imposé, et alors la crainte disparaîtra, et alors il donnera librement, sans songer à des supplices qu'il ne peut plus mériter, mille fois plus que ne lui a jamais arraché le servilisme de la peur. Mais cette sorte d'affranchissement universel est réservée aux hommes de bonne

volonté, *aux enfans de Dieu;* ceux-là sont libres partout : car, ni la débilité de leur corps, ni la tyrannie de leurs semblables, ne sauraient les empêcher de réaliser le seul désir auquel ils se laissent aller, le désir de glorifier par leur obéissance le Père qu'ils adorent en commun.

Il résulte de ce qui précède, en premier lieu, que les désirs de l'homme n'ont aucun terme fatal ou nécessaire, et, en second lieu, que sa liberté pratique, si nous osons ainsi le dire, trouve une double limite, d'abord dans l'impuissance où il est de réaliser plusieurs de ses vouloirs, ensuite dans la peine ou le châtiment qui est la conséquence, soit du consentement accordé à certains désirs, soit des tentatives faites pour leur donner une manifestation externe; et comme les actes, les volitions que suit une peine, une douleur, ne sont pas tous suivis de la même peine, de la même douleur; comme il en est qui sont l'occasion de plusieurs souffrances aussi distinctes par leur origine que par leur nature, la contrainte morale dont celles-ci sont les instrumens varie sans cesse dans sa forme et son intensité. Ainsi, le musulman est libre, quant à sa santé, de manger en plein jour pendant le jeûne du ramazan; mais il n'a pas cette liberté devant le culte qu'il professe, et il ne l'avait pas devant les magistrats civils lorsque ces derniers veillaient à l'observance rigoureuse du Coran. Ainsi, en France, les citoyens sont libres, quant à Dieu, de se réunir au nombre de vingt-deux, et ils ne possèdent pas cette liberté devant le Code pénal. Ainsi, enfin, l'incrédule est libre devant la loi humaine qui ne le punira pas, et devant la loi divine dans laquelle il ne croit point, de s'abandonner à toutes les infamies d'un dégradant libertinage; mais il ne jouit de cette liberté, ni quant à sa santé, ni quant à sa fortune, ni quant à son honneur. Pour tous, le châtiment, ou, ce qui revient au même, la perte de la récompense, constitue la prohibition; et peu importe que celle-ci soit le résultat de la nature des choses, ou bien l'effet de la volonté sociale ou de la volonté divine; car lorsque nous savons qu'elle existe, et même lorsque, dans notre ignorance de la vérité, nous nous imaginons qu'elle existe, nous n'avons plus, ou nous croyons ne plus avoir cette impunité sans laquelle, dans la mesure de nos actes possibles, il n'y a pas liberté absolue, liberté semblable à celle de l'Etre infini. Par la même raison, si incontestable que soit la défense, ou plutôt la sanction pénale qui la vivifie, elle n'entrave nos vouloirs qu'au degré où nous y ajoutons foi, et par conséquent le voleur est libre, devant la législation terrestre la plus vigilante et la plus sévère, s'il se persuade qu'il parviendra à lui échapper, comme l'athée est libre devant le Dieu dont il nie l'existence.

Le lecteur nous pardonnera, nous osons du moins l'espérer, la longueur de ces prolégomènes, si, comme nous le pensons, ils renferment les véritables principes d'après lesquels les questions qui se rattachent à la liberté de conscience doivent être résolues. En effet, cette liberté, prise dans sa plus grande plénitude, n'est et ne saurait être autre chose pour l'homme que le droit de se choisir à sa guise un culte religieux, ou de n'en professer aucun, et cela sans être exposé à aucune peine, sans qu'à présent ou plus tard, en ce monde ou dans l'autre, il ait à souffrir de son aveuglement ou de sa mauvaise foi; elle a donc des degrés divers, on peut donc la concevoir plus ou moins étendue; car, dans l'expression de ses croyances négatives, aussi bien que positives, le citoyen peut trouver devant Dieu l'*impunité* refusée par le pouvoir temporel, ou devant le pouvoir temporel l'*impunité* que Dieu ne consent pas à lui accorder. Ainsi le problème de la liberté de conscience se partage naturellement en deux autres, qui n'ont aucune relation nécessaire l'un avec l'autre, et qui par conséquent réclament un examen séparé. Nous commencerons par le plus important, même aujourd'hui; car il est, quoi qu'ils en disent, le seul auquel les ennemis des catholiques attachent une véritable valeur. Ils savent de reste que la liberté de conscience devant les hommes ne leur manquera pas de long-temps.

Admettre que Dieu n'établit aucune distinction entre ceux qui cherchent avec amour sa véritable parole et ceux qui la

repoussent, soutenir qu'il les traitera tous avec une égale faveur, qu'il ne fera pas un mérite aux uns de leur soumission, et un démérite aux autres de leur révolte, c'est évidemment supposer qu'il est indifférent à nos actes, puisque, s'il a parlé, le démenti que lui adresse l'incrédule est à lui seul un effroyable outrage. Mais s'il est indifférent à nos actes, comment supposer un seul instant qu'il a daigné nous instruire, se révéler à nous, promulguer un culte quelconque? Ces conséquences sont palpables, et jamais religion, tant qu'elle a eu de véritables croyans, n'a consenti à admettre que les consciences sont libres au tribunal de son Dieu. On sait avec quelle ardeur les sectes protestantes que le souffle du rationalisme n'a pas encore tuées se damnent entre elles et damnent les catholiques; les juifs, les musulmans, les bouddhistes, ne sont pas plus tolérans, et, certes, les catholiques ne vont pas plus loin en déclarant qu'hors de l'Église il n'y a pas de salut. Que penserait l'Académie des sciences du prince ou du philosophe qui la sommerait de déclarer que chacun de nous est *libre* de ne pas suivre la ligne droite, ou, en d'autres termes, qu'en délaissant cette ligne pour décrire une courbe, il n'en sera point *puni* par la nécessité d'un plus long parcours? Sans doute, elle se hâterait de répondre qu'elle ne saurait reconnaître l'existence de cette liberté-là qu'à la condition de nier la science tout entière des mathématiques. Il en est de même quant aux croyances religieuses; aucune d'elles ne peut poser en fait l'impunité *spirituelle* des autres croyances, sans se suicider de ses propres mains, et la philosophie, quand elle nous presse de lui faire une pareille concession, sait ce qu'elle fait : elle nous demande tout simplement une complète apostasie; car le catholique qui, dans le fol espoir d'une stérile popularité, céderait à ses instances, ne serait plus catholique.

Nous ne sommes pas surpris que les adversaires du catholicisme aient si souvent tenté d'escamoter, qu'on nous passe le terme, la question de vérité, en demandant à sa faiblesse ou à sa miséricorde l'aveu que tous les cultes sont égaux dans la pensée divine. Nous leur pardonnons d'avoir usé et abusé de ses refus pour le rendre odieux, pour lui reprocher une intolérance inhérente à toute doctrine qui a la prétention d'être vraie; mais ils nous semblent bien moins excusables dans leur persistance à confondre l'impunité spirituelle ou liberté de conscience devant Dieu avec l'impunité temporelle ou liberté de conscience devant les hommes. Entre elles, il y a un abîme, et comme l'existence de l'une n'implique pas l'existence de l'autre, nous n'hésitons pas à les accuser de déloyauté lorsqu'ils osent inférer de notre horreur pour la première, que nous sommes les ennemis naturels, permanens, implacables de la seconde; et cependant, c'est à l'aide de ce misérable sophisme qu'ils sont parvenus à soulever les masses contre l'Église, à l'enchaîner au degré où ils peuvent l'enchaîner, à ravir à ses enfans leurs justes droits, à dépouiller la famille chrétienne de ses franchises, à nous déshériter de notre part dans la tolérance jurée à tous les cultes. Mais, il faut le dire, jamais ils n'eussent obtenu un pareil succès, si les catholiques eux-mêmes ne les avaient involontairement aidés en confondant à leur tour ces deux sortes de libertés, en ne proclamant pas jusque sur les toits que, si les croyances humaines ne peuvent pas être libres devant Dieu, il ne suit pas de là qu'elles ne puissent être libres devant le pouvoir temporel. Or, ce que nous disons de la liberté de conscience s'applique également à toutes les libertés qui s'y rattachent, à la liberté de la presse, par exemple. Quel est le croyant brahmine, fétichiste, chrétien, qui admettra jamais que le blasphème imprimé ne sera pas sévèrement puni dans un autre monde? Mais demandez-lui si l'auteur des écrits qu'il déteste est nécessairement justiciable des tribunaux humains, et il hésitera avant de vous répondre; car la question ainsi posée ne touche plus au dogme, et il peut, sans cesser d'être croyant, dans l'intérêt même de sa foi, la résoudre négativement. Il en est de même de la liberté de conscience lorsqu'elle est réduite à ses véritables proportions, quand elle ne dépasse pas cette *impunité terrestre* que les hommes ont le pouvoir d'accorder ou

de refuser. Jamais l'association spirituelle catholique n'a repoussé celle-là, et nous ajouterons sans hésiter qu'elle n'a point qualité pour la repousser, puisqu'elle ne dispose que d'une pénalité purement spirituelle; que, si des nations catholiques ont été intolérantes, elles agissaient alors comme nations, et défendaient par des moyens matériels les bienfaits également matériels de leur organisme social. Cela est si vrai, que le *bras séculier*, c'est-à-dire l'association temporelle, déterminait et appliquait seul la peine terrestre. Sans doute, le délit tombait sous la juridiction exclusive des juges ecclésiastiques, et, à moins d'attribuer aux tribunaux laïques une autorité suprême en matière de doctrine, il ne pouvait en être autrement; mais l'inquisition elle-même constatait seulement l'erreur. C'était la nation qui châtiait l'hérésie ici-bas, dans son propre intérêt, bien ou mal entendu, parce que le catholicisme était son pacte social, par une application du principe en vertu duquel les lois de septembre punissent toute attaque contre l'autorité que le roi tient de la Charte. Prétendre que dans l'ordre purement temporel le catholicisme est radicalement intolérant, parce que les peuples constitués sous son influence ont puni les atteintes portées à leur loi fondamentale, est donc un véritable non-sens, et nous ne concevons pas que les historiens contemporains s'en soient si rarement aperçu.

Nous en avons assez dit pour montrer, d'une part, que l'Église refusera toujours à ses adversaires la liberté de conscience devant Dieu, l'impunité spirituelle, et de l'autre, que la liberté de conscience devant les hommes, l'impunité légale, est un fait qui tombe spécialement dans le ressort de l'association temporelle; on ne peut par conséquent prétendre que cette dernière liberté est incompatible avec l'existence du catholicisme qu'à la condition de déclarer ce culte incapable de vivre ailleurs qu'au sein d'une nation catholique, par ses institutions politiques comme par ses croyances. Un pareil paradoxe serait soutenable à l'égard des religions théocratiques de l'Orient, à l'égard du protestantisme lui-même, puisqu'il a des rois pour grands-prêtres; mais en est-il ainsi de l'Église du vrai Dieu? Son organisme, sa législation, sa magistrature, ne demeurent-ils pas ce qu'ils sont sous toutes les formes sociales, au milieu des tempêtes de la persécution, comme aux jours les plus sereins de sa prospérité? Ceux qui croient en lui peuvent donc, et de bonne foi, promettre à leurs frères égarés cette impunité temporelle, cette sorte de liberté qui leur a été si souvent refusée à eux-mêmes, et qui est, ainsi que nous le verrons bientôt, le dernier terme auquel, dans leurs progrès, les sociétés de transaction puissent arriver.

DE COUX.

Sciences Physiques et Mathématiques.

COURS D'ASTRONOMIE.

QUATORZIÈME LEÇON (1).

De l'origine du zodiaque.

199. Si la découverte des zodiaques égyptiens donna tant de vivacité et d'intérêt à la discussion sur l'antiquité des représentations zodiacales, il ne faut pas croire que cette question ait été soulevée par ces monumens eux-mêmes. S'ils firent leur entrée avec tant de fracas au sein de nos académies, et si tout le monde se passionna d'abord sur la question de leur âge, c'est que des thèses monstrueuses sur l'antiquité du zodiaque

(1) Voir la XIII[e] leç., dans le n° 48, t. VIII, p. 418.

avaient excité récemment une vive agitation; et je ne doute guère que sans cet ébranlement général des esprits, les zodiaques égyptiens n'eussent passé à peu près inaperçus. Mais les idées de Dupuis s'étaient déjà infiltrées partout. Chez les uns, la mode; chez les autres, une fascination réelle, avaient fait de chauds adeptes à sa thèse; et la voix de quelques esprits raisonnables, étouffée par les clameurs de la foule, avait laissé l'opinion antibiblique maîtresse du terrain. Les zodiaques d'Esné, apparaissant dans de telles circonstances, devenaient une confirmation de ces idées; confirmation qui ne pouvait manquer de frapper vivement les esprits, et qu'on eût été tenté d'appeler providentielle, si ce mot n'eût été un barbarisme et un non-sens dans la langue de ce temps-là.

Systèmes de Dupuis, — de Pluche, — de Newton.

200. Or, voici quel était le système de Dupuis sur l'origine du zodiaque. Posant d'abord en principe trois hypothèses très gratuites, qui auraient eu besoin d'être appuyées tout au moins de quelques données historiques, il admit: 1° que le zodiaque avait été formé tout d'une pièce; 2° qu'il avait pris naissance en Egypte; 3° que les signes zodiacaux étaient les emblèmes des phénomènes physiques du climat de l'Egypte aux époques correspondantes. Partant de là, et reconnaissant tout d'abord que la succession de ces phénomènes n'est nullement en harmonie avec celle des emblèmes, si l'on fait correspondre les points équinoxiaux et solsticiaux aux signes qui les contiennent dans le zodiaque actuel, il conçut l'idée hardie de faire faire une demi-révolution aux colures; c'est-à-dire, de supposer qu'en conséquence de la précession des équinoxes, le signe occupé aujourd'hui par l'équinoxe du printemps l'avait été par l'équinoxe d'automne à l'époque qu'il envisageait. Ainsi, le signe du capricorne correspondait alors au solstice d'été; celui du cancer, au solstice d'hiver; l'équinoxe du printemps commençait le signe de la balance; celui d'automne ouvrait le signe du bélier. Or, comme la coïncidence des colures avec le premier degré de chaque signe dans le système actuel correspond à 400 ans avant notre ère, l'époque rêvée par Dupuis la précédait d'une demi-révolution équinoxiale, ou environ 13,000 ans, de sorte que cette époque précéderait d'environ 15,000 ans l'époque actuelle.

Or, comme ce n'est pas au berceau de sa civilisation qu'un peuple imagine une institution semblable, il résultait de l'hypothèse de Dupuis que la civilisation égyptienne et, par suite, l'établissement de la nation remontaient à une époque encore fort antérieure. Ce système, il est vrai, abstraction faite de ce qu'il a de gratuit, présentait une grave objection, tirée du silence complet de l'histoire, pendant au moins environ 12,000 ans; période qu'on ne retrouve d'ailleurs ni dans l'histoire sérieuse des autres peuples, ni dans celle des Egyptiens eux-mêmes, dût-on accepter les chiffres de Manéthon. Soit pour échapper à cette difficulté, soit par manière de concession aux esprits moins audacieux que le sien, Dupuis suggéra un autre système. Il admit que les signes zodiacaux emblématiques avaient pu être, non ceux dans lesquels se trouvait le soleil aux époques qu'ils figuraient, mais ceux qui lui étaient opposés à l'horizon, qui se levaient quand il se couchait, et réciproquement. Cette hypothèse, qui ne satisfit pas tous les esprits, était cependant assez naturelle, puisqu'elle représentait également la succession des signes, et qu'elle répondait à un système dans lequel les observations étaient beaucoup plus faciles. Abandonnée par Dupuis lui-même, mais admise par Fourrier, elle ne donnait au zodiaque qu'une antiquité de 2,700 ans avant notre ère. Quoique ce résultat puisse s'accorder très bien avec la chronologie biblique des Septante, comme il déborde de beaucoup la chronologie usitée, ses partisans, aussi bien que ceux du chiffre le plus hardi, s'accordaient sur ce point que l'histoire mosaïque se trouvait convaincue d'erreur dans ses dates.

201. Examinons donc la valeur intrinsèque du système de Dupuis, non pas au point de vue historique ou philosophique: car, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, comme il repose sur plusieurs

hypothèses fort gratuites, dont la fausseté même est aujourd'hui démontrée, on le réfute suffisamment en opposant à ces hypothèses une négation pure et simple. Mais il s'agit d'apprécier la valeur morale du système, c'est-à-dire le plus ou moins de vraisemblance que peuvent présenter les rapprochemens au moyen desquels il tente d'interpréter les emblèmes du zodiaque, considérés dans leurs rapports avec l'Egypte. Certes, pour admettre qu'une œuvre d'imagination est la véritable histoire d'une institution aussi vieille, pour la mettre dans la balance avec le témoignage désintéressé de l'histoire de tous les peuples, il faut tout au moins trouver, dans l'interprétation des emblèmes, des harmonies frappantes, des caractères tranchés, des lumières sans ombre ; rien d'arbitraire, de forcé, d'équivoque ; rien à quoi l'on puisse donner une interprétation différente. Or, sont-ce bien là les conditions que remplit le système de Dupuis?

En plaçant le *Capricorne* au solstice d'*été*, les Egyptiens indiquaient par là, nous dit-il, que le soleil, semblable à une chèvre, était parvenu au point le plus élevé de sa course; mais la queue de poisson avec laquelle on représente cet animal était l'indice de la crue du Nil, qui commençait en Egypte à l'époque du solstice d'été. Le *Verseau*, qui vient ensuite, marquait le débordement du fleuve; et les *Poissons*, qui le suivent, indiquaient que la surface du pays était entièrement couverte par les eaux. Le *Bélier* montrait les troupeaux se précipitant sur les verts pâturages après que les eaux avaient abandonné la plaine; le *Taureau* marquait le labour ; les *Gémeaux*, la germination, ou l'époque à laquelle les bestiaux mettaient bas. Le *Cancer* correspondait au solstice d'hiver, et indiquait la rétrogradation du soleil. Dans le *Lion*, il faut voir la végétation à l'époque de sa plus grande activité; ou bien, comme le mois correspondant suit le solstice d'hiver, le soleil reprend sa force dont le lion est le symbole. La *Vierge* indique par son épi l'époque où l'Égyptien moissonne ; la *Balance* est l'emblème de l'équinoxe du printemps ; le *Scorpion* figure les maladies causées par l'excessive chaleur et les vents éthiopiens ; enfin le *Sagittaire*, qui clot la série, serait l'emblème des vents du nord, précurseurs de l'inondation, et chassant les vents malfaisans du sud ; aussi est-il représenté poursuivant le Scorpion, vers lequel il dirige une énorme flèche.

Sur ces douze interprétations, la moitié à peine est assez plausible, et seulement comme pure hypothèse. Mais encore faut-il remarquer que sur cette moitié il y a trois ou quatre emblèmes qui s'expliquent tout aussi bien dans un système diamètralement opposé à celui de Dupuis. Car, si le Capricorne et le Cancer indiquent que le soleil grimpe, ou qu'il rétrograde, l'application s'en fait tout aussi bien en mettant le Cancer au solstice d'été et le Capricorne à celui d'hiver. Si la Balance indique l'équinoxe, ce n'est pas plutôt celui du printemps, comme le suppose Dupuis, que celui d'automne, comme on l'admet dans le système contraire. En laissant le Cancer au solstice d'été, le signe de la Vierge correspond presque partout à l'époque de la moisson ; de sorte que jusqu'ici les explications de Dupuis n'ont aucun avantage sur celles qu'on donne de ces signes dans un système tout opposé. Voyons maintenant ce qu'il faut penser des autres.

D'abord la queue de poisson du Capricorne fait un double emploi avec le signe des Poissons, qui vient après, et ne le suit même pas immédiatement ; et, de plus, on ne voit pas pourquoi un pareil emblème indiquerait l'élévation du niveau du fleuve ; s'il est bien placé après le débordement, il l'est mal avant le phénomène. Le *Verseau* et les *Poissons* sont bien expliqués ; mais on va voir plus bas qu'ils le sont tout aussi bien dans le système contraire. L'interprétation que Dupuis donne au signe du *Bélier* est grossièrement absurde. Car l'inondation du Nil durant environ cent jours, la terre se trouve encore couverte par les eaux pendant la moitié du mois correspondant au signe du Bélier ; et, pendant l'autre moitié, elle n'offre qu'une boue qui ne peut donner aux troupeaux aucun pâturage. L'interprétation du *Taureau* est exactement la même dans le système contraire à celui de Dupuis ; elle est même beau-

coup meilleurs ; car on peut objecter à Dupuis que le labourage devait suivre immédiatement en Egypte la retraite des eaux, et, au besoin, on le prouverait par le témoignage d'Hérodote ; de sorte que les deux emblèmes du Bélier et du Taureau seraient dans un ordre renversé : le labourage devait venir d'abord, et l'herbe tendre à sa suite. Les *Gémeaux*, quelque figure qu'on leur donne, présentent partout la double idée de dualité et d'égalité : or, il fallait être Dupuis pour trouver un rapport quelconque entre ces idées et l'état de la végétation. Cependant il n'était pas impossible de s'écarter encore davantage du sens commun, et Dupuis n'y a pas manqué en interprétant l'emblème du *Lion*. Cette grande et vigoureuse figure doit avoir un sens décidé, et représenter quelque phénomène large et imposant, dont l'analogie avec le roi des déserts éclate à tous les yeux. Or, Dupuis vous dira qu'à l'époque correspondante, la végétation est active en Egypte...! premier rapport avec le Lion : et puis que le soleil, remontant du solstice d'hiver, reprend sa force en entrant dans ce signe. Cela revient à dire, d'une part, que le développement des choux, des oignons et des concombres rappelle à tous les esprits le roi des animaux ; et, en second lieu, qu'on plaçait l'emblème des ardeurs du soleil à peu près à l'époque où il fait le moins chaud! C'est absolument comme si, dans notre climat, on attachait au mois de février l'emblème des grandes chaleurs.

Après ce beau tour de force, on ne daignera guère examiner sérieusement si le *Scorpion* indique d'une manière plus ou moins naturelle une époque de maladies; si le *Sagittaire* représente plus ou moins clairement les vents du Nord, ou toute autre chose analogue; si l'on ne peut pas trouver facilement, dans nos climats et dans un système très différent, quelque phénomène auquel l'interprétation de ce mythe s'applique aussi bien. Voilà donc ce merveilleux produit d'une intelligence philosophique! les voilà, ces éclatantes lumières, ces analogies décisives, auxquelles des esprits sérieux n'ont pas rougi de donner le pas sur le témoignage de l'histoire, et malgré une foule d'invraisemblances morales. Conçu *à priori*, et pétri d'hypothèses sans consistance, ce système ne se recommandait que par sa hardiesse et le mérite alors fort goûté de heurter dédaigneusement l'histoire de Moïse ; et il ne lui en fallait pas davantage pour lui assurer quelques années d'une vogue exorbitante. Disons cependant qu'il se rencontra un jour un savant, lequel se crut en mesure de l'appuyer par une preuve sérieuse et directe. Remi-Raige, orientaliste très érudit, et judicieux tout autant que vous allez le voir, ayant remarqué dans Ptolémée que le mois égyptien, nommé *Epifi*, commençait le 20 juin, au solstice d'été, et sachant d'ailleurs que ce mot signifie *Capricorne*, en conclut que, lorsque les Egyptiens avaient formé le signe du Capricorne, et donné son nom à un de leurs mois, l'un et l'autre correspondaient au solstice d'été, ce qui rentrait admirablement dans les idées de Dupuis. Or, ce n'était là qu'une méprise grossière de l'orientaliste. Le mois d'épifi était, comme tous ceux de l'année égyptienne, un mois vague, dont le commencement parcourait tous les points du zodiaque. Au temps dont parle Ptolémée, ce mois commençait, mais seulement par hasard, à l'époque du solstice. 120 ans avant et après, il commençait 30 jours plus tard et plus tôt, pour se retrouver au solstice après une grande révolution sothiaque de 1461 ans.

202. Si le succès du système de Dupuis avait été déterminé par sa valeur intrinsèque, c'est-à-dire par le bonheur supposé de ses explications, les esprits se fussent montrés plus indulgens à l'égard du système de Pluche, qui, en abordant le problème de l'origine du zodiaque, donnait des solutions tout aussi plausibles, et certainement même beaucoup plus satisfaisantes. Plaçant l'invention du zodiaque chez un peuple habitant d'une zone tempérée, à l'époque où le *Bélier* coïncidait avec l'équinoxe du printemps, Pluche voyait dans ce signe l'emblème des troupeaux, abandonnant leurs prisons d'hiver. Le *Taureau* figurait le labourage ; les *Gémeaux*, la naissance du bétail ; le *Cancer* indiquait le solstice d'été, et la rétrogradation du soleil ; le *Lion*, hôte des déserts brûlans, répondait à l'époque des plus grandes chaleurs de l'année ; la *Vierge*, avec son *épi*, prési-

dait aux moissons; la *Balance* représentait nettement l'équinoxe d'automne; le *Sagittaire*, l'époque de la chasse; le *Capricorne*, au solstice d'hiver, était le symbole du retour ascendant du soleil; le *Verseau*, celui des pluies d'hiver; les *Poissons*, celui du débordement des fleuves. Le *Scorpion* seul, et peut-être les *Gémeaux*, n'avaient que des interprétations équivoques; et, malgré cela, l'ensemble de ce système a une supériorité manifeste sur celui de Dupuis, dont il est le contre-pied. Comme l'équinoxe a atteint le premier degré du Bélier, quatre cents ans avant notre ère, en rétrogradant, et qu'il avait occupé cette constellation pendant plusieurs siècles, on voit qu'on peut placer assez arbitrairement l'origine du zodiaque, sans néanmoins la porter au-delà de l'époque du déluge, même dans le système de la chronologie restreinte. L'époque moyenne correspond au quinzième siècle avant notre ère.

203. L'origine du zodiaque se trouve encore plus rapprochée de nous dans le système de Newton. Cet immortel génie qui ébranla un instant tout le système de la chronologie reçue, se méprenant, comme beaucoup d'autres, sur le sens d'Hipparque, crut qu'Eudoxe avait décrit une sphère primitive; qu'elle avait été composée par Chiron, à l'usage des Argonautes, dont ses calculs, fondés sur le mouvement supposé des équinoxes, jusqu'à l'époque d'Hipparque, fixaient l'expédition à l'année 936. Ce résultat a peu d'intérêt pour nous; mais je dois cependant signaler l'origine de ce système de Newton, fondé sur une méprise. Eudoxe plaçait les points équinoxiaux et solsticiaux au milieu des signes. Hipparque, au contraire, jugea à propos de les placer à l'origine de ces mêmes signes; de là une différence de 15° entre toutes les longitudes de ces deux astronomes, qui n'avaient pas le même point de départ, et c'est de quoi Hipparque nous avertit expressément. Or, cette différence avait été attribuée de prime abord à la précession des équinoxes, et comme un mouvement de 15° suppose un intervalle de 1100; tandis qu'à peine deux siècles séparent Eudoxe et Hipparque : on en conclut qu'Eudoxe avait décrit une sphère antérieure à son époque, sphère qu'on supposa la sphère primitive, et dont on rechercha l'époque avec beaucoup de soins et de calculs. La chose n'en valait cependant pas la peine. La critique habile de Delambre a prouvé que la sphère primitive d'Eudoxe n'existait pas; que la description que ce Grec avait donnée du ciel était d'une complète incohérence, et ne représentait aucune époque antérieure; qu'elle n'était que le résultat et l'indice d'une astronomie grossière : ce qui, soit dit en passant, rend un témoignage peu flatteur pour les savans de l'Egypte, dont Eudoxe était le disciple (1).

Intérêt de la question au point de vue de la chronologie biblique.

204. Si l'on met de côté la stupide prétention de Dupuis, aux 15,000 ans d'antiquité du zodiaque, et, voulût-on même adopter avec Fourrier sa seconde hypothèse, qui n'est cependant pas plus fondée, il n'y aura aucune opposition réelle entre cette prétendue vieillesse du mythe zodiacal, et la chronologie biblique. Je dis plus : pour peu qu'on voulût prendre au sérieux les prétentions de quelques savans, qui le font remonter plus haut encore, jusqu'à l'époque par exemple où l'équinoxe était dans le Taureau, ce à quoi ils se pensent autorisés par des raisons qui ne valent pas la peine d'être exposées ici; si l'on veut même pousser la condescendance jusqu'à admettre que le solstice d'été a été observé dans la Vierge, comme le demandent les plus audacieux, l'histoire mosaïque n'y mettra pas d'opposition, bien que cette hypothèse nous rejette moyennement à 4700 avant notre ère. Cette concession de ma part étonnera sans doute quelques uns de mes lecteurs : la théorie en est cependant d'une sûreté et d'une simplicité extrêmes.

En effet, si nous adoptons la chronologie des Septante, qui place le déluge 3,000 ans environ avant J.-C., et 2262 ans après la création, il se trouve que le solstice d'été a parcouru la *Vierge*, pendant les 12 premiers siècles. Or, rien n'empêche d'admettre que le zodiaque n'ait été formé pendant cette première épo-

(1) Quelques savans se refusent encore à admettre ces conclusions. C'est dans leur système que nous avons raisonné au n° 146, x° leçon, t. VII, p. 197.

que, et que ce zodiaque primitif n'ait été conservé, puis transmis par la famille de Noé aux premiers peuples qui se formèrent après le déluge. Parmi les monumens allégués, les uns, contemporains de cette première époque postdiluvienne, nous retraceraient l'image du zodiaque primitif; les autres, qui placent le solstice dans le Lion, puis dans le Cancer, l'échelonneraient sur des temps postérieurs, et nous donneraient des dates de plus en plus rapprochées. Remarquons en outre qu'en l'an 3,000, époque moyenne du déluge, l'équinoxe correspondait à Aldébaran, principale étoile du Taureau, et le solstice tombait près de δ du Lion. On peut donc supposer, si l'on veut, que les zodiaques orientaux, qui représentent cette position des colures, ou sont contemporains du déluge, ou ont été composés postérieurement, mais de manière à figurer l'état du ciel à la grande époque du cataclysme général et de la renaissance du genre humain.

L'importance de ce point de vue est facile à saisir. Non seulement les choses ont pu absolument se passer ainsi, mais encore cette manière d'envisager le problème est tellement naturelle, qu'il en résulte une véritable probabilité pour cette hypothèse. Si les hommes antédiluviens avaient un zodiaque, la transmission à travers le déluge par Noé et ses enfans, est non seulement possible, mais très vraisemblable, pour ne rien dire de plus : de sorte qu'en admettant l'existence d'un zodiaque antédiluvien, la haute antiquité qu'on attribuera à ce cycle d'emblèmes, bien loin de contrarier la Bible, serait une sorte de corollaire à ses chiffres.

L'existence d'un zodiaque antédiluvien semble d'ailleurs d'une haute probabilité. La longévité des hommes de cette époque, et leur genre de vie, concouraient à favoriser pour eux l'étude du ciel; et il n'y a pas lieu de douter qu'ils n'aient dû posséder de bonne heure un corps de science astronomique assez respectable. Les débris de cette science ont pu et dû traverser le déluge par le canal de la famille de Noé; et il serait facile d'expliquer, de cette manière, comment certains peuples auraient possédé de fort bonne heure des connaissances astronomiques très précises, qui ne s'accordent guère avec l'état d'enfance de leur civilisation. Je parle ici dans le sens de quelques savans naïfs, qui s'imaginent avoir trouvé ces formules précises chez les vieux Egyptiens, les Chaldéens, les Persans. Ce sont, à mon avis, autant de rêves absurdes; mais au point de vue biblique, je n'ai aucun intérêt à y mettre opposition. La grande période luni-solaire de Josèphe, dont j'ai parlé (n° 143), est un débris probable de cette science antédiluvienne : c'est le seul, il est vrai, auquel il me semble qu'on puisse supposer cette origine; mais on pourra l'escorter de tant d'autres qu'on voudra, sans aucune objection de ma part.

Fausses idées sur l'antiquité de notre zodiaque.

205. Voilà donc la Bible tout-à-fait désintéressée dans la question de l'origine du zodiaque. Mais si solide que soit la théorie que nous venons d'établir, en accordant la très haute antiquité du zodiaque, il est possible que rien de tout cela n'ait de réalité, et nous allons même établir qu'il en est ainsi. Le peu d'ancienneté de cette institution est un fait maintenant acquis à l'histoire. Nous ne doutons pas que les hommes antédiluviens n'aient fait beaucoup de science astronomique; n'aient eu un zodiaque quelconque, et ne l'aient transmis à leurs successeurs, sur la terre, par le moyen que j'ai indiqué; mais il me paraît certain que leur zodiaque n'est pas le nôtre, et que celui qu'ils ont pu transmettre au monde postdiluvien est tombé dans l'oubli; ce qui se conçoit de reste : car les premières familles, les premières tribus, les premières nations avaient autre chose à faire que de s'occuper des signes zodiacaux; le genre de vie auquel les condamna long-temps la nécessité de pourvoir à leurs besoins matériels dut les détourner d'une étude à laquelle les Grecs étaient encore étrangers au temps d'Homère : car, comme tout le monde en convient, ils ne connaissaient alors qu'un fort petit nombre de constellations, et ne soupçonnaient pas le zodiaque.

Il est d'origine grecque, et dû à l'école d'Alexandrie.

206. La thèse que je vais établir ici, véritable paradoxe que M. Letronne a fait passer au rang des vérités démontrées (1), se résume dans cette proposition unique : *Notre zodiaque en douze signes, qui se retrouve en Egypte, et dans presque tout l'Orient, est d'origine grecque.* Cette proposition est à peu près l'inverse de tout ce qui avait été dit sur ce sujet ; car s'il y avait autant d'avis que de têtes sur l'objet et l'époque originaire du zodiaque, tout le monde s'accordait sur ce point que le zodiaque grec venait de l'Asie ou de l'Egypte. Cette idée, adoptée de confiance, avait son origine dans la supposition que le zodiaque existait depuis long-temps chez des peuples déjà vieux à l'origine de la civilisation grecque : la découverte des zodiaques égyptiens, différens du nôtre en apparence, n'était pas de nature à ébranler cette opinion. Il y a, pour en sortir, tant de chemin à faire, que nous concevons, malgré la puissance des preuves, la répugnance et l'obstination des esprits qui s'y refusent encore. Mais abordons directement la question.

Il n'y a d'abord aucun doute sur l'identité de notre sphère avec celle des Grecs. La nôtre, qui nous vient de Ptolémée, est la même que celle décrite par Eudoxe, dans le quatrième siècle de notre ère : si la description en est fautive, du moins les constellations sont les mêmes. En second lieu, le planisphère de Denderah, qui est le plus complet de tous les monumens astronomiques trouvés en Egypte, contient, outre les douze signes, un certain nombre de constellations extrazodiacales, sinon même tout le ciel visible sur l'horizon de Denderah ; c'est là un fait sur lequel on s'accorde. Mais si l'on remarque que les signes zodiacaux sont les mêmes sur la sphère grecque et sur celle de Denderah, tandis que les constellations extrazodiacales sont tout-à-fait différentes de l'une à l'autre, il en résulte avec évidence : 1° que les deux sphères, grecque et égyptienne, étaient différentes au fond ; 2° que l'un des deux peuples a pris à l'autre ses constellations zodiacales, et les a introduites dans sa propre sphère, parmi ses autres figures. Il ne s'agit plus que de savoir lequel des deux peuples a fait cet emprunt à l'autre.

207. Si l'on traite cette question par les moyens archéologiques, la présomption est d'abord tout entière en faveur des Grecs. En effet, sur tous les zodiaques égyptiens, connus jusqu'à présent, il n'en est aucun qui ne soit d'une date postérieure à notre ère. Il est à remarquer qu'on n'en a trouvé aucun dans les temples de l'Egypte et de la Nubie, dont l'époque remonte avant la domination romaine ; aucun dans les tombes royales qu'on a pu ouvrir, et qui contiennent néanmoins des scènes astrologiques ; aucun dans les momies anciennes, qui ont été ouvertes. Ainsi, historiquement parlant, le zodiaque grec d'Eudoxe est très antérieur à ceux de l'Egypte.

Mais si l'on considère la composition même du zodiaque, on en tire une preuve fort simple et décisive, en faveur de l'antériorité des Grecs. Il est bien établi qu'au temps d'Aratus et d'Hipparque, le zodiaque grec ne contenait pas encore le signe de la *Balance*, mais que la constellation du *Scorpion* était divisée en deux parties, dont l'une, sous le nom de Χηλαι, ou des *Serres* du scorpion, formait le douzième *signe*. Plus tard, on jugea convenable d'avoir *douze figures* au lieu de *onze*, comme on avait douze signes, et l'on créa en conséquence la constellation et le signe de la *Balance*, qui remplaça les *Serres* du Scorpion. C'était là d'ailleurs un emblème parfaitement convenable pour représenter l'équinoxe d'automne. La coïncidence avait lieu à l'époque d'Hipparque ; et si ce n'est pas cet astronome qui a inventé le signe de la Balance, l'introduction de ce signe dans le zodiaque ne lui est pas postérieure de beaucoup, puisqu'on le trouve indiqué dans Varron et dans Géminus, venus un siècle après lui. Ce sont d'ailleurs les plus anciens auteurs qui en fassent mention.

Ce fait bien établi, voici ce qui en résulte. Puisque chez l'un des deux peuples, à une époque quelconque, il a existé un zodiaque composé de douze figures,

(1) Revue des deux Mondes, août 1837.

et que ce zodiaque a passé de l'un chez l'autre, il est évident qu'il a dû y passer tout entier. Il serait grossièrement absurde de supposer que le peuple qui aurait emprunté à l'autre un zodiaque en douze figures, en aurait négligé une, et précisément une figure caractéristique, pour n'en conserver que onze; et qu'il se serait bêtement plié en conséquence à la nécessité d'en couper une en deux, pour avoir ses douze signes complets. Au contraire, il est très naturel que si, après avoir divisé la course du soleil en douze parties, on avait rattaché ces douze parties aux constellations voisines, et que si, faute d'en trouver douze toutes faites, on en avait coupé une en deux, il est, dis-je, naturel qu'un jour, ennuyés de cette discordance, les astronomes aient formé une douzième figure, pour en rattacher une à chacun de leurs douze signes. Or, le zodiaque grec d'Aratus et d'Hipparque ne se composait que de onze figures : donc il n'a pu être emprunté à un peuple qui en aurait eu douze. *Donc ce zodiaque est d'invention grecque.* A moins donc qu'on ne signale un autre peuple, qui aurait eu un zodiaque endécatomorphe, ce qu'on n'a pas fait jusqu'à présent, il restera certain que le zodiaque grec n'a été importé de nulle part ailleurs ; et, comme nous le retrouvons avec cette modification de la Balance en Egypte, et chez beaucoup de nations orientales, il en résulte nécessairement que l'Egypte et l'ancienne Asie ont reçu, par une voie quelconque et à une époque assez tardive, le zodiaque des Grecs.

Cette conclusion est confirmée pour l'Egypte en particulier par ce fait que j'ai signalé plus haut, savoir que, de tous les zodiaques trouvés en Egypte et en Nubie, aucun n'est antérieur à la domination romaine.

206. L'importance de cet argument m'engage à m'y arrêter et à répondre aux objections qu'on a cru pouvoir faire contre l'introduction tardive de la Balance dans le zodiaque. On a d'abord fait remarquer que la Balance se trouve souvent figurée dans les bas-reliefs de l'Egypte. Cela est vrai, mais elle y est comme le crocodile, l'épervier ou toute autre chose, et nullement comme astérisme zodiacal. Dupuis objecta les sphères de l'Orient où l'on trouve cette figure ; ce qui était une pétition de principe, puisque l'ancienneté relative de ces sphères est contestée. Enfin, de ce que le mot ζυγὸς, *balance*, se trouve dans un traité d'Eratosthènes ou d'Hipparque (1), il en conclut que cette constellation était connue avant ces astronomes. Cette observation donne lieu à deux sortes de réponses.

On fait remarquer d'abord que le traité en question est apocryphe, et qu'il n'appartient ni à Eratosthènes, ni à Hipparque, auxquels il serait postérieur tout au moins d'un siècle, et de beaucoup plus peut-être. En effet, il y est question du mois de *juillet* et du mois d'*août*; et l'on y remarque le mot *écliptique*, qu'on ne trouve point ailleurs avant le quatrième siècle. D'où il suivrait que ce traité pseudonyme n'aurait été rédigé qu'assez tard.

Malgré ces objections, je crois l'ouvrage non sans doute de la main d'Eratosthènes ou d'Hipparque, mais d'une époque à peine plus récente que celle de ce dernier astronome; et bien loin d'y trouver un argument en faveur des prétentions de Dupuis, j'y reconnais des faits qui déposent précisément en sens contraire. En effet, partout on y trouve le signe des *Serres*, soit dans la description du zodiaque, soit ailleurs. Dans la nomenclature des signes zodiacaux, au commencement du traité, on y lit, après le nom du signe de la Vierge, ... χηλαὶ ὅ ἐστι ζυγὸς...., c'est-à-dire, les *Serres ; ce qui est la même chose que la Balance*. Cette remarque prouve manifestement que les *Serres* formaient un signe à l'époque de l'auteur du traité, et que les mots ὅ ἐστι ζυγὸς ont été ajoutés après coup par quelque annotateur plus récent. Autrement, l'auteur aurait toujours employé la Balance au lieu des Serres, si la substitution avait été déjà faite, tandis qu'il fait *constamment* le contraire. Or, on conçoit aisément qu'un transcripteur ait cru devoir faire remarquer plus tard que le vieux signe des *Serres* était celui que, de son temps, on appelait la Balance. Cela posé, on conçoit également qu'il ait substitué à des dates exprimées dans un ancien style, celles qui leur correspondaient

(1) Petav. *Uranolog.*, p. 257.

dans le calendrier julien, et cela, dans l'intérêt des lecteurs de son temps. Enfin l'emploi du mot *écliptique* qu'on y lit peut se justifier d'une manière semblable. Le cercle qui divise le zodiaque sur la largeur, y est-il dit, « se nomme *héliaque*, et aussi *écliptique*; ce dernier nom vient de ce que les éclipses ont lieu quand le soleil et la lune sont dans le plan de ce cercle. » Or, cette remarque et cette explication qui étaient nécessaires à une époque où l'écliptique n'était connue que sous ce nouveau nom, permettent de croire que cette phrase est le fait d'un annotateur. Le mot *héliaque*, qui précède, vient à l'appui de cette idée; car on ne voit pas pourquoi l'auteur aurait mis là cet ancien mot, qui cessa d'être usité quand on lui substitua celui d'écliptique. Rien n'empêche donc d'admettre que cet ouvrage ne soit fort ancien. Il n'est pas d'Hipparque, puisque cet astronome y est cité à propos de son catalogue d'étoiles; mais il doit être antérieur à Ptolémée; car, autrement, on aurait cité cet auteur préférablement à Hipparque au sujet du dénombrement des astres. Il peut même être antérieur à Géminus; celui-ci employant habituellement le signe de la Balance, tandis que l'ouvrage en question n'emploie que celui des *Serres*. Mais, en tout cas, et quelle que soit la date de ce livre, il est évident que si le signe de la Balance eût existé originairement dans le zodiaque, on ne lui eût pas substitué les *Serres* du scorpion, comme on le fait *toujours* dans cet ouvrage, et dans tous ceux qui sont antérieurs au premier siècle avant notre ère.

Il résulte généralement de tout ce qui précède, que tout zodiaque composé comme le nôtre n'est autre chose que le zodiaque d'Hipparque ou dérivé de celui-là, par l'admission du signe de la Balance. A l'appui de cette conclusion on peut encore citer quelques faits que voici. Les configurations de la sphère grecque ont subi à diverses époques des modifications qu'on reconnait par la diversité des descriptions qui en ont été données. Pour se borner aux figures zodiacales, on peut citer le *Capricorne* et le *Sagittaire*. Le premier, comme le prouve son nom (αἰγοκέρως, *à cornes de chèvre*), ne pouvait indiquer une *chèvre*, « animal grimpeur, » comme disent tous nos Œdipes du zodiaque; ce devait être quelque chose de très différent d'une chèvre, mais qui en avait les cornes; aussi, dans les anciennes descriptions, le Capricorne est-il figuré sous forme humaine, telle que celle de *Pan* ou d'un *satyre*. Ce n'est que plus tard qu'on en fit une chèvre à queue de poisson, figure qui ne parait sur aucun monument avant le règne d'Auguste. Quant au Sagittaire, il est figuré sous la forme d'un *centaure*, sur tous les zodiaques, même ceux trouvés en Egypte. Or, cette figure est tout à-fait étrangère à l'art et à la religion des Egyptiens, à tel point qu'on ne la rencontre pas une seule fois dans les peintures et sculptures si nombreuses des monumens de ce pays. Nouvelle preuve que les zodiaques égyptiens étaient une importation de la Grèce.

Il n'a été formé que successivement.

209. Mais, si notre zodiaque est d'origine grecque, on peut encore rechercher l'époque de sa formation. Or, je dis que cette époque n'existe pas : c'est-à-dire que le zodiaque n'a pas été formé tout d'une pièce. En voici les preuves.

Si le zodiaque était une formation homochrone, il y aurait dans la disposition des signes une certaine régularité qui n'a nullement lieu. Les constellations zodiacales sont rangées d'une manière fort irrégulière par rapport à l'écliptique, plusieurs s'en écartent beaucoup soit au nord, soit au midi. Leur étendue est extrêmement inégale; car le Cancer n'occupe qu'une vingtaine de degrés, tandis que la Vierge en occupe jusqu'à cinquante. Plusieurs sont séparées par de longs intervalles; d'autres sont tellement rapprochées qu'elles se touchent et se confondent. Or, vu l'extrême facilité de former des groupes d'étoiles d'une manière tout-à-fait arbitraire, il est évident que si l'on avait formé le zodiaque tout d'une pièce, on aurait créé les constellations qui donnent leurs noms aux signes, de manière à ce qu'elles fussent à peu près égales, à peu près équidistantes, à peu près traversées par l'écliptique, tandis qu'il en est tout autrement. Il est évident que les constellations étaient déjà composées, lorsqu'on parta-

gea l'écliptique en douze parties et qu'on fit correspondre à ces douze parties les diverses constellations qui se trouvèrent sur leur route d'une manière telle quelle. C'est ainsi qu'on ne trouva d'abord que onze astérismes, et qu'on se crut obligé plus tard d'en former un douzième, qui fut la Balance.

Outre l'époque tardive de l'introduction de celui-ci dans le zodiaque, un fait historique vient à l'appui de ces considérations : c'est que deux des constellations zodiacales ont été inventées à une époque connue. Selon Pline, Cléostrate de Ténédos inventa et plaça au ciel le *Bélier* et le *Sagittaire*, vers la 71e olympiade (1); et Hygin lui attribue également la petite constellation des *Chevreaux*. Ces faits détruisent de fond en comble toutes les explications qu'on voudrait donner des signes du zodiaque considérés comme emblèmes. J'ajouterai à ce point de vue que l'ancienne et véritable figure du Capricorne se trouve sans aucun rapport avec l'idée du solstice et de l'ascension du soleil, quoi qu'en aient pu dire les modernes, et Macrobe avant eux. Je ferai remarquer encore que si la *Balance*, inventée si récemment, est l'emblème de l'équinoxe, ce qui est très vraisemblable, il n'y a aucun emblème pareil à l'équinoxe opposé. Or, on n'aurait pas manqué d'y placer aussi un emblème significatif, si l'on en avait appliqué un à l'autre équinoxe, et deux aux solstices, comme on le suppose communément. Cette remarque seule suffit à renverser toute idée d'un système de représentation emblématique.

On demandera sans doute comment le zodiaque complet a pu venir si tard; car c'est dans Eudoxe qu'on en trouve la plus ancienne mention. La réponse est simple. C'est que long-temps les levers héliaques d'étoiles firent toute l'astronomie par leurs rapports avec les phénomènes de l'année agricole; aussi ne trouve-t-on autre chose chez les Egyptiens que les observations du lever de Sirius, qui se reproduisit long-temps après des intervalles exacts de 365 jours et 6 heures. Ajoutez que le zodiaque en lui-même est chose parfaitement inutile; et lorsqu'on étudia avec quelque soin les mouvemens solaires le long de l'écliptique, on n'en dut pas trouver l'emploi plus nécessaire que ne le trouvent aujourd'hui nos astronomes, qui ne s'en servent pas. Or, tant qu'on n'observa que les levers héliaques et qu'on ne rapporta pas à l'écliptique les mouvemens célestes, il était à peu près impossible de remarquer le déplacement du point équinoxial. Voilà ce qui explique comment les Egyptiens ont ignoré la précession des équinoxes; et comment les Chinois, qui faisaient depuis deux mille ans de l'astronomie à leur manière, et qui mesuraient l'obliquité de l'écliptique, 1100 ans avant Jésus-Christ, n'ont connu la précession que 400 ans après Hipparque, et probablement par une influence occidentale.

(1) Plin., t. II, chap. 6.

Il nous reste à nous expliquer sur les sphères de l'Orient, qui retracent notre zodiaque, et qui seraient d'une époque fort antérieure à celle où nous le supposons formé chez les Grecs.

Tous les zodiaques orientaux n'en sont que des copies.

210. 1° On a prétendu trouver le zodiaque dans le livre de Job, et l'on croit avoir remarqué entre autres la constellation du Scorpion et celle des pléïades, qui est située sur le dos du Taureau. Mais la plus complète incertitude règne à cet égard, à en juger par la variété des interprétations. Cette incertitude générale du sens des mots hébreux est telle, que la traduction grecque du livre de Job, qui cite les *pléïades, orion* et *hespérus*, a conservé le mot original *nazzaroth*, sans oser l'interpréter; mot que la Vulgate traduit par *lucifer*, et dans lequel Goguet veut voir les douze signes du zodiaque, sans en donner d'autres preuves qu'une racine très équivoque qui signifierait *entourer*. Ce n'est pas sur de telles bases qu'on peut raisonner sérieusement.

2° Encore moins le fera-t-on sur les trois sphères tirées d'Aben-Ezra par Scaliger; lesquelles, en les supposant même authentiques, ne représentent que de l'astrologie pure, et ne remonteraient pas à beaucoup près au voisinage de l'ère chrétienne.

3° Plusieurs auteurs, tels que Sextius Empiricus, Achille Tatius, Macrobe Théon d'Alexandrie et Servius, parlent

des signes de notre zodiaque comme employés par les Chaldéens et les Egyptiens. Mais ces textes se rapportent à des siècles postérieurs à l'ère chrétienne, après que le zodiaque grec s'était répandu partout, et était employé par les *astrologues* égyptiens et chaldéens.

4° Ce dernier nom donne lieu à une remarque très importante. Vers l'époque chrétienne, l'astrologie commença à se répandre sous l'influence des prétendus savans chaldéens, et envahit en peu de temps l'empire romain tout entier. Il en résulta que tous ceux qui faisaient profession de haute astrologie invoquaient les Chaldéens, comme plus tard on invoqua Aristote, dans lequel on prétendait tout trouver; et, en second lieu, que le nom de Chaldéen fut appliqué généralement à tous les astrologues. Cette homonymie a dû jeter de la confusion dans les traditions astronomiques; on a pu, on a dû même attribuer aux Chaldéens différentes découvertes astronomiques qui n'appartenaient pas aux Chaldéens considérés comme corps de nation.

Ce qu'on connaît de la sphère chaldéenne *proprement dite*, n'est rien ou presque rien. Tout ce qu'on sait d'elle se résume, tant bien que mal, dans une phrase de Diodore de Sicile qui rapporte que les Chaldéens avaient un zodiaque en douze signes, » et ajoute « qu'ils avaient douze constellations au nord et douze au sud. » Or, le zodiaque en douze signes peut signifier très bien l'*écliptique en douze parties*. Cette confusion est d'autant plus naturelle que le vulgaire connaît mieux le zodiaque que l'écliptique, et que la seconde partie de la phrase de Diodore témoigne un homme très étranger à l'astronomie. Que, si l'on veut prendre celle-ci à la lettre et au sérieux, il en résulte tout au moins que la sphère chaldéenne était tout-à-fait différente de la sphère grecque. Rien ne prouve donc que notre zodiaque fut celui des Chaldéens; et soit qu'on suppose qu'ils en eussent un autre, soit qu'ils n'aient eu rien de semblable, ce que je crois plutôt; cela n'empêche pas qu'ils n'aient pu faire depuis long-temps de l'astronomie, à la manière des Chinois, et les observations d'éclipses citées par Ptolémée.

211. Mais je trouve une démonstration historique du point en litige, dans le fait si connu des 1903 ans d'observations astronomiques envoyées de Babylone à Aristote par Callisthènes, son disciple. Il est évident que le zodiaque chaldéen devait jouer un certain rôle dans un pareil corps d'observations; et la Grèce en aurait ainsi reçu connaissance. Donc Aratus, et tous les autres astronomes grecs postérieurs auraient connu ce zodiaque chaldéen supposé en douze signes; et Hipparque surtout n'aurait pu l'ignorer. Or, Hipparque n'avait que le zodiaque en onze figures. Remarquez encore que les relations de la Grèce avec la Chaldée étaient ouvertes et faciles depuis l'époque d'Alexandre; que les Grecs s'étaient établis dans le pays, comme ils le firent en Egypte; que le zodiaque chaldéen *ne pouvait* leur rester inconnu; que le musée d'Alexandrie possédait entre autres choses tout ce qu'on avait pu trouver de livres chaldéens; enfin qu'Hipparque lui-même cite des observations chaldéennes. Donc le zodiaque chaldéen, en douze signes et douze figures, ce zodiaque qui aurait contenu, comme on le prétend, le signe de la Balance, aurait été connu d'Hipparque, de tous les savans d'Alexandrie et même de toute la Grèce. Or, ni Aratus, ni Eratosthènes, ni Hipparque ne connaissaient la Balance. Ils ne parlent jamais que du signe des *Serres* du scorpion. Donc notre zodiaque en douze figures et douze signes était tout-à-fait étranger aux astronomes chaldéens.

5° Dans les livres sacrés des Perses, tels que nous les a transmis Anquetil Duperron, on ne découvre aucune trace d'astronomie zodiacale. Dupuis n'a pu en trouver que dans le *Boundehesh*, où les signes de notre zodiaque sont en effet cités. Mais ce livre est une compilation formée postérieurement à la domination sassanide, et même à l'introduction du mahométisme en Perse, donc elle est d'une époque bien plus récente que l'importation du zodiaque grec en Orient. Aussi y trouve-t-on le *Bélier* et la *Balance* comme répondant aux équinoxes; le *Cancer* et le *Capricorne* correspondent aux solstices. Or, c'est justement là la sphère d'Hipparque. D'ailleurs, vu cette position des colures, ce zodiaque

ne pouvait guère être plus ancien que cet astronome. Comment donc la sphère grecque à son époque aurait-elle eu précisément *onze* des signes de la sphère persane, qui en aurait eu *douze?*

6° On a allégué les monumens mithriaques comme représentant l'époque où le Taureau était équinoxial et le Lion solsticial. Mais il n'y a pas la moindre preuve que le taureau, qui y joue le principal rôle, soit le Taureau du zodiaque. Rien ne prouve que ces emblèmes ne soient pas des types religieux : et certes, ce'a est bien plus naturel que d'admettre une représentation si ancienne et si multipliée de la position de l'équinoxe dans telle ou telle constellation ; car quel intérêt si grave un pareil fait astronomique pouvait-il offrir aux peuples primitifs? Dans ces monumens on voit le taureau accompagné quelquefois d'un lion, d'un scorpion qui lui mord le ventre (pourquoi?), d'un chien, d'un serpent. Que font là ces autres animaux, et qu'y a-t-il d'équinoxial dans tout cela? De plus l'on sait que le type principal offert par ces monumens est emprunté à l'art grec ou romain ; que dans tout l'Orient on ne trouve pas de traces d'un pareil type, ce qui autorise à croire que le culte ancien de Mithra n'est pas celui que ces monumens représentent. Enfin il est bon de faire remarquer que le plus ancien bas-relief mithriaque ne remonte pas au-delà du règne d'Adrien.

7° Les Chinois n'ont employé anciennement que le zodiaque lunaire divisé en vingt-huit parties. Quant au zodiaque en douze signes qui leur est commun avec nous, il est hors de doute qu'il a été importé en Chine à une époque que l'histoire chinoise elle-même nous a conservée. « En l'an 164 de l'ère chrétienne, des étrangers envoyés par *Gan-toun* (Antonin), roi de Ta-tsin (empire romain), arrivèrent à la Chine et y apportèrent la connaissance de la sphère. C'est alors qu'on y fit des armilles et un globe céleste, et qu'on y *connut les douze signes* (1).

7° Le zodiaque indien en douze signes a une origine semblable. Le véritable zodiaque indien est le zodiaque lunaire, divisé par la révolution périodique en vingt-sept *nakschatras ;* c'est celui dont il est fait mention dans les *védas* et les plus anciens livres de l'Inde, suivant Colebrooke. La plus ancienne mention du zodiaque en douze signes se trouve dans l'*aryabhatta*, dont l'époque est indiquée par Colebrooke, entre 200 et 400 de notre ère, c'est-à-dire après que le zodiaque grec avait pu se répandre dans tout l'Orient ; et cette origine est d'autant plus manifeste que dans ce zodiaque les équinoxes sont placés au premier degré du Bélier et de la Balance, comme ils l'ont été par Hipparque.

Le zodiaque trouvé par J. Call dans une pagode présente la même succession de signes que le nôtre, avec les mêmes points de division. Mais l'édifice où il fut trouvé est fort moderne, et il retrace le système d'Hipparque. On en peut dire autant de plusieurs autres.

On a prétendu reconnaître le zodiaque solaire dans un passage du Ramahâna, et un autre des lois de Manou : mais il est reconnu que ces passages sont très équivoques, sinon interpolés. Le zodiaque est mentionné dans un dictionnaire indien, composé entre l'an 100 et l'an 800, et de plus les signes zodiacaux y sont figurés par les mêmes caractères que nous employons. Mais rien n'empêche que le zodiaque grec n'ait été connu aux Indes à l'époque de la composition de ce livre, qui présente précisément la division d'Hipparque; et il n'y a pas même besoin de recourir à l'hypothèse d'une interpolation subséquente, ce qui pourtant est très admissible et très naturel quand il s'agit d'un dictionnaire qui se modifie essentiellement par la succession des temps.

212. Or, non seulement le zodiaque grec a *pu* passer aux Indes avec d'autres élémens astronomiques à une époque voisine de notre ère ou peut-être beaucoup postérieure, mais encore il existe des indices irréfragables de cette importation. Nous en trouvons la preuve évidente dans certaines dénominations purement *grecques* dont se servent les astrologues indiens. Ainsi la vingt-quatrième partie du jour se nomme *hora* (ὥρα) ; l'équation du centre *kendra* (κέντρον); les moyens mouvemens *midya* (μέσα) ; la minute de degré *lipta*

(1) Gaubil, *Hist. de l'astr. chin.*, p. 24-26.

(λεπτά); certains points du cours des planètes *anapha* (ἀναφή), et *sunapha* (συναφή). L'origine grecque est ici palpable, et il n'y a pas lieu d'admettre l'intermédiaire des Arabes, puisque leurs astrologues ne se servent d'aucune de ces expressions.

Mais il y a mieux encore que tout cela. On trouve dans un auteur indien du sixième siècle, cité par Colebrooke, les noms des douze signes de notre zodiaque, que je produis ici en écrivant au-dessous les noms grecs correspondans :

Kria, Tavourou, Joudima, Colira, Leia,
Κριος, Ταυρος, Διδυμαι, Καρκινος, Λεων,

Partona, Jouka, Corpia, Tochica, Agokera,
Παρθενος, Ζυγος, Σκορπιος, Τοξευτης, Αιγοκερως,

Idroka, Ictiis.
Υδροχοος, Ιχθυες.

On remarquera que le mot *colira* est le seul qui soit sans analogie évidente avec le mot grec correspondant ; encore faut-il observer qu'il représente le mot *colure*, et que le colure des solstices passe par le Cancer dans la sphère d'Hipparque. Pour la plupart de ces noms, il y a identité véritable; or, de l'aveu de Colebrooke, ils n'ont pas d'analogues dans le sanscrit.

Tout atteste donc que l'astronomie grecque a été importée aux Indes; ce qui eut lieu sans doute lorsque des communications s'établirent entre ce pays et l'Egypte des Ptolémées, et surtout au premier siècle de notre ère. Alors les relations s'étendirent entre les Indes et l'empire romain, au point de donner lieu à une ambassade réciproque sous le règne de Claude ; on peut voir sur ce sujet le *Périple de la mer Erythrée*.

Ce fut sans doute à cette époque ou dans les siècles suivans que l'influence de l'astrologie fit passer jusqu'aux Indes l'institution de la semaine planétaire. Le christianisme lui-même avait adopté les noms païens des jours de la semaine, dont chacun était dédié à une planète. Les communications qui mirent les astrologues grecs et leurs tables en rapport avec les Indiens, qui les leur empruntèrent, durent amener chez ceux-ci le même ordre dans la répartition des jours et même un accord initial dans leur rapprochement. C'est ainsi que les Indiens comptent les mêmes jours de la semaine que nous ; et que les mêmes ont lieu au même instant physique ; phénomène singulier qui avait beaucoup exercé jusqu'ici l'imagination des critiques et des astronomes.

213. De tout ce qui précède, il résulte que l'histoire du zodiaque, telle qu'on l'avait conçue jusqu'en ces derniers temps, n'était qu'un roman dont l'imagination des astronomes avait fait les frais. En dehors même des folies de l'auteur de l'*Origine des cultes*, tous les systèmes ne reposaient que sur des idées admises de confiance, sur des pièces sans authenticité, sur des préjugés en un mot que la main de la critique avait jusque là respectés, sans qu'on sache trop pourquoi. Un examen attentif a renversé cet échafaudage, et le zodiaque a été forcé de suivre une route précisément inverse de celle qu'on s'était accordé jusque là à lui faire tenir. Cette péripétie, en détruisant le prestige de son antiquité, lui a fait perdre la plus grande partie de son importance et de son intérêt, parce qu'il reste une autorité muette dans la question de l'âge du monde. Si ce résultat n'apparaît pas à tous les yeux avec le même degré d'évidence, s'il existe des esprits qui ne puissent se détacher de cette idée de haute vieillesse et d'origine fantastique dont on avait jusqu'ici gratifié le zodiaque, libre à eux de rester fidèles à ce système. Nous leur offrons jusqu'à 6000 ans d'antiquité, si ce chiffre peut les satisfaire ; et j'avoue que je ne me suis pas détaché sans peine de la foi au zodiaque antédiluvien. Dans tous les cas, l'autorité biblique est hors d'atteinte ; et vraiment c'est merveille de voir comme elle se joue des passions des hommes et de leurs systèmes. Chaque système passe à son tour, étouffé sous les huées du système qui lui succède; il passe, après avoir vécu un siècle, un lustre, un seul jour peut-être. Or, voilà plus de 3000 ans que notre Écriture parle et jette ses révélations au monde. Trente-trois siècles ici-bas! N'est-ce pas là le caractère et le sceau de l'éternité?

L. Desdouits,
Professeur de physique au collége Stanislas.

Lettres et Arts.

COURS SUR L'ARCHITECTURE DES ÉGLISES DE LA RUSSIE.

QUATRIÈME LEÇON (1).

Route de Kijov à Moskou. — Impressions de voyage, descriptions de villes et de monumens religieux.

C'est avec regret que je quitte *Kijöv* pour m'enfoncer dans la Russie. Pleine de charme, de poésie et de silence, cette ville est pour moi comme le seuil de l'Orient, comme l'aube mystérieuse d'un nouveau jour dont mes yeux cherchent le midi. Le voyageur assez heureux pour avoir déjà vu le Nil, le Liban, l'Ararat, Jérusalem, ne voit dans les scènes kijoviennes, que le complément, la fin d'une imitation depuis long-temps commencée. Pour moi, au contraire, elles ont été l'entrée dans le monde merveilleux de l'Asie, le premier pas dans le labyrinthe de ses symboles et de ses croyances. Ce n'est pas en vain que l'*Oukraine* était appelée *Grikia*, la Grèce chez les Varèghes et les Scandinaves : elle porte vraiment tous les caractères autrefois propres à cette terre médiatrice. Destiné à être une des barrières de l'éternel combat russe et polonais, combat de l'esprit contre la lettre, de la liberté progressive contre l'immobile orthodoxie, *Kijöv* n'est qu'à moitié oriental : ses monumens luttent à demi vaincus contre l'action de l'occident. La Russie, qui ne faisait que naître à l'époque où cette ville florissait, chancela devant sa puissante rivale; les sobors kijoviens sont presque des basiliques latino-polonaises; une foule de détails s'y présentent tout-à-fait romains. Le caractère végétal de l'architecture d'Asie y cède le pas au style rationnel et mathématique de l'architecture occidentale. Plus loin seulement, à *Moskou*, la Russie triomphe : pleines du principe asiatique, les cathédrales moskovites diffèrent essentiellement de leurs sœurs d'Oukraine. Elles sont plus rétrécies, mais plus naïves, plus originales; le végétal et le polychrome y dominent, là règne le mystérieux, là le peuple est en dehors du culte, là il ne peut plus s'asseoir au temple, ni chanter à pleine voix comme à *Kijöv*.

Je suis triste en m'éloignant de la paisible et hospitalière Oukraine, car tout le monde me répète que je ne trouverai plus un peuple pareil. Bons Malo-Russes! J'ai passé chez eux de si beaux jours à me faire raconter leurs légendes, à rédiger leur histoire; logé chez les simples *moujik* dans les célénies ou villages, aux huttes peintes en vert et rangées autour d'une église rouge, j'assistais le soir à leurs jeux, et le dimanche à leurs danses nationales. Maintenant je leur ai dit adieu. Je remonte quelque temps le *fleuve des déserts* (Borysthène) avant de le quitter pour toujours. Ses rives ont quelque chose de solennel et de grand. Car depuis les rois *Piasts* jusqu'à Napoléon, elles ont constamment servi de théâtre à des événemens terribles; *Perejaslav* est derrière moi, *Pultava* et les marais du *Prouth* sont à ma gauche; *Smolensk* est là-haut. Comme le Rhin a été constamment le champ de bataille entre les deux principes opposés des nations latines et des nations germaniques, de même le Dnièpre a vu sans cesse lutter les deux représentans slaves de l'Orient et de l'Occident, la Russie et la Pologne; son cours participe en quelque sorte du caractère héroïque de ses habitans. Comme l'indomptable Danube il ne souffre sur ses ondes que des ponts flottans de bateaux. Adieu donc, torrent des forêts! Voilà les plaines sans arbres qui s'ouvrent devant moi, pour ne plus cesser jusqu'à *Moskou*.

Entre cette capitale et *Kijöv* l'espace

(1) Voir la 3e leç., n° 48, t. VIII, p. 425.

est de plusieurs centaines de lieues, et pourtant on ne trouve sur la route que trois grandes villes : *Négine* la Kosake, *Orel* et *Toula*. Rien de monotone et de prosaïque comme ces plaines, presque inhabitées, malgré leur fécondité, et sans nul accident d'art ou de nature. Mais elles sont pleines de souvenirs, vagues, il est vrai, comme la steppe même. Dans ces solitudes fatales, où erraient jadis les hordes des *Polovtsi*, a eu lieu la grande déroute d'*Igor*, catastrophe qui a fait naître la plus ancienne épopée russe, dont de précieux fragmens subsistent. Ils peignent la douleur des Kijoviens en apprenant cette défaite causée par la témérité d'un jeune chef. Ainsi Auguste et les Romains pleurent les légions détruites de l'imprudent Varus.

Je chevauche des jours et des jours ; tout ce que je trouve à noter dans ce vide universel, ce sont les buttes funéraires d'anciens khans ignorés, et les moulins des Malo-Russes, avec leurs sept ou huit ailes de bois de bouleau, que fait tourner par secousses le vent violent des steppes.

Me voici à *Négine* sur l'Oster, une des quatre forteresses que les Kosaks livrèrent aux Russes pour gage de leur fidélité quand ils quittèrent les Polonais. Quoique démantelée, elle est encore ceinte de douves et de restes de murailles. C'est la ville la mieux bâtie et une des plus commerçantes de la Malo-Russie, avec douze mille habitans, dont beaucoup de Grecs que l'on distingue à la beauté de leur type, mais aussi quantité de juifs, comme en Pologne, avec leur costume à part, qui frappe surtout pour la coiffure des femmes, et de riches Arméniens, « dont les spéculations embrassent l'Europe et l'Asie (1). »

Je laisse loin sur ma gauche l'antique cité de *Tchernigov*, chef-lieu de ce gouvernement. Jadis polonaise et florissante elle n'a plus aujourd'hui que 7,500 habitans. « Son rempart, dit M. Schuitzler (2), « a été converti en promenade; elle existait déjà du temps d'*Oleg* et son origine semble aussi ancienne que celle de « *Kief*. » Son sobor, copie de la Sophie de Bysance, remonte à l'an 1024, où le fonda *Mstislav*, prince de *Tmontarakan*, dont il a conservé les os. Ses tribunes aériennes, jadis réservées aux femmes, rappellent le temps où les hommes seuls pouvaient se tenir dans les nefs (1). Cette ville sur la Dessna doit être beaucoup plus curieuse que *Négine*. Quels regrets on éprouve d'être obligé de passer outre, devant des lieux célèbres, sans pouvoir s'arrêter ! J'avais moins vivement regretté en quittant Kijöv. de ne pas visiter *Poltava* et son monument du grand tsar sur le célèbre champ de bataille de Charles XII et de Pierre Ier (2). Les victoires par l'épée retentissent peu dans mon âme ; d'ailleurs Poltava bâtie par les Kosaks, n'est, dit-on, qu'une ville militaire en bois, à longues lignes droites, et à rues froidement alignées comme les baraques d'un camp. *Perejaslav*, sur l'*Alta*, peu éloignée, conserve encore, dit M. Pâris (3), une chapelle qui fut bâtie au temps de *Sviatopolk*, sur l'emplacement où ce traître assassina son frère *Boris*. Cette place fameuse dès le temps d'*Oleg*, brille dans les ballades populaires comme le théâtre du duel entre un géant *Petchenéghe* et *Vsesmovitch*, le Samson russe du règne de saint Vladimir. La riche *Perejaslav* fut dépouillée par Kijöv, qui le fut à son tour par Vladimir et *Souzdal*, également déchues aujourd'hui. Du nom de Vladimir, il y a deux villes ; l'une en Volhynie, peu distante de Kijöv, l'autre à quarante lieues au-delà de *Moskou*, avec un vieux sobor sur une colline orné d'antiques armures, de costumes et de trophées. De ces deux villes dont chacune reconnaît pour fondateur le petit-fils d'*Olga*, la dernière et la plus peuplée est réduite à quatre mille âmes, *Souzdal* sur la *Kamenka* n'en a plus que trois mille. Néanmoins ce fut une des plus célèbres cités de la vieille Russie ; son *Kremle*, et l'*Ouspenski* sobor, qu'il renferme, montrent une inscription qui les ferait remonter à Vladimir le grand, apôtre présumé de ces régions. Mais je reviens à mon voyage.

(1) La Russie.

(2) *Id. ibid.*

(1) Schuitzler, *ib.*

(2) « Cet obélisque est plus remarquable que celui de Louqsor, » dit Schuitzler.

(3) Pâris, *notes sur Nestor*.

Voici *Baturine* sur le *Seim*, jadis ville forte, fondée et nommée par *Battori*, roi de Pologne, et qui servait de résidence aux atamans du dix-septième siècle : ce n'est plus qu'un long et sale village, auquel les statistiques donnent à tort cinq mille habitans et que domine sur sa colline le grand château *Rasoumovski*, dont la renommée de beauté n'est guère méritée. *Novgorod-Severski*, petite ville de paysans, comme toutes celles qui se rencontreront désormais sur ma route, dut être une des barrières de l'ancienne *Sévérie*, principauté slave dont *Tchernigov*, qui est à 174 verstes d'ici, était la capitale. Qu'est-il resté des Slaves sévériens ou septentrionaux ? Ce qu'on sait, c'est qu'ils faisaient la transition des Kijoviens aux Tatars, comme leur pays fait encore celle de l'Oukraine à la Moskovie. Mais les paysans y ont toujours les mœurs malo-russes.

Enfin je sentis que j'entrais sur les terres d'un nouveau peuple : l'esclavage devint plus intense, les Juifs cessèrent tout-à-coup. Au lieu des trois coupoles d'Oukraine, les églises en portèrent cinq ; le dialecte même changea ; il devint plus guttural, se servant toujours moins des consonnes sonores : la langue des grands russes commençait. *Orel* et *Koursk*, jadis villes de la petite Russie, sont maintenant enclavés dans la grande ; aussi l'esclavage y est devenu énorme. Le gouvernement d'*Orel* n'a que cinq cent mille paysans libres sur six cent soixante-douze mille esclaves des particuliers, et deux cent quatre-vingt-quinze mille paysans de la couronne (1). *Orel*, ville assez récente divisée en trois quartiers, comptait en 1783 quinze mille habitans, mais elle en a aujourd'hui le double, grâce à sa position qui en fait le dépôt des approvisionnemens que Moskou tire du midi. Au fond pourtant ce n'est qu'un énorme village, épars sur de nombreuses collines. Dans beaucoup de rues l'herbe croît comme en plein champ. On y voit deux cathédrales sur une hauteur qui domine la cité ; la plus remarquable est l'ancienne *Staraja*, sobor dédié aux martyrs *Boris* et *Khleb*, et situé hors de la ville comme la Sophie de Kijov et de Novgorod, comme jadis le temple de Salomon et tant d'autres. De sa colline très haute elle domine la ville et la rivière d'*Oka*, qu'il faut franchir pour y arriver. Au fond d'une vaste place ou prairie, extrêmement petit, obscur et délaissé, ce sobor précédé d'un trapèze étroit, n'a qu'une seule coupole, portée à l'extérieur par quatre pignons triangulaires, qu'on retrouve à toutes les vieilles églises russes ; à saint *Jean* du Kremle, à *Moskou*, à *Troïtsa*, et dans beaucoup de *Tserkövs* même récentes de la petite Russie, restée plus fidèle aux traditions premières. L'intérieur offre quatre bras de croix à voûtes très basses, et jaillissant de la coupole, l'un occupé par l'antique iconostase, l'autre par la nef centrale ; les deux latéraux par deux iconostases secondaires, où l'on voit peintes sur de petits champs séparés tous les détails de la légende des deux frères martyrs. Les portes saintes sont gardées par les archanges de la guerre et de la paix, Michel et Raphaël, tous deux en chevaliers armés de la lance ; car les anges apparaissent ordinairement comme des guerriers célestes dans le culte tout militaire de la Russie. La coupole, octogone jusqu'au sommet, est curieuse en ce que ses quatre piliers sont doubles, et s'unissent en haut par des arcs surbaissés, quatre grands et quatre petits, forme qui ne se rencontre pas même dans les plus anciennes Sophies.

Le nouveau sobor récemment bâti sur la même hauteur et tout près de l'ancien est un temple blanc dans le style élégamment froid de ceux de Pétersbourg. Ce monument à la grecque, d'un caractère tout profane, exhaussé sur une *area*, avec des marches, entouré d'un vaste pré vert, est surmonté d'une belle coupole latine, d'où sortent les quatre bras égaux et courts de la croix orientale, terminée par autant de blanches facades, dont trois à brillantes colonnes, sous un fronton en triangle abaissé ; la quatrième est l'abside, saillie arrondie du sanctuaire. Au pied de ce coteau s'étend la ville séparée en deux par le fleuve et un pont autour duquel est le bazar, avec plusieurs églises dont trois se touchent. Une foule prodigieuse de peintures, la plupart sur bois,

(1) Schnitzler, *ib.*

y est entassée : j'en ai remarqué deux représentant, l'une l'histoire d'Elie en différentes scènes, depuis sa prière au désert, dans une grande caverne qui occupe démesurée le centre du tableau, jusqu'à son assomption dans le char de feu ; l'autre une madone avec l'enfant, assise dans un calice, comme Isis et Horus dans le calice de Lotos. Le pied de cette vaste coupe pose dans la piscine de la grâce d'où l'eau jaillit par de nombreux canaux. Evêques, prêtres, religieuses, moines, soldats viennent y puiser, et en portent de pleines amphores, aux malades, aux estropiés, aux mourans qu'on apporte de toutes parts. A la façade d'une nouvelle église qu'on bâtit près du bazar, j'ai vu peindre un grand crucifiement de J.-C. entre Marie et Jean, les deux guerriers et le soleil et la lune à tête humaine radiée. Type, expression, couleur, tout y était tellement bysantin qu'on aurait pu croire cette peinture du onzième siècle, sans l'échafaudage de l'artiste. C'est à ce point que l'art languit, immobile et captif, dans les provinces de Russie.

Deux jours me conduisirent d'*Orel* à la ville de *Toula*, fameuse pour sa manufacture d'armes et de lances, la plus florissante de tout l'empire : par un singulier rapprochement, *toul* en slavon veut dire *carquois*. Sans parler des villes qui portent ce nom en France, il y en a sur le Danube autrichien et ailleurs, qui semblent aussi d'origine slave. Quoiqu'il en soit, *Toula* a le même air champêtre que la plupart des villes russes. Bâtie en bois comme *Orel*, au sein d'une vaste plaine nue, elle n'a de remarquable que son petit *Kremle*, assis, pour ainsi dire, dans un marais, avec des fossés, des remparts, des créneaux, absolument modelés sur ceux du kremle moskovite. De ses quatre portes, situées à égale distance entre elles, trois regardent la ville; la dernière s'ouvre sur la steppe, où l'on voit filer au loin les caravanes de chariots. L'intérieur de cette forteresse sainte, profané, il est vrai, par des rangées de boutiques, présente au centre de sa grande place vide le grand Sobor, beaucoup plus imposant que la cathédrale d'*Orel*, et complètement dans le style hiératique russe. C'est un carré cubique surhaussé, à cinq coupoles bulbeuses, peint de diverses couleurs, avec des fenêtres à colonnes dont des cubes et des bosses sèment le fût écrasé et polychrome. La porte d'entrée pose sur deux grandes colonnes de même style, à chapiteaux formés d'un fond blanc sur lequel un pélican rouge se déchire les entrailles, symbole remarquable sur un monument tout moderne, mais copié évidemment d'un plus ancien. A l'intérieur, la coupole du centre, haute et bien éclairée, la seule ouverte, suivant l'usage, est remplie d'icones colossales, tandis qu'aux murs de la nef se déroulent les sept conciles, chacun avec son empereur. Voûtes, piliers, pendentifs, il n'y a pas un pied d'espace qui soit sans peintures. Le clocher, isolé dans un coin de la place, n'est, suivant l'usage, qu'un entassement disgracieux d'étages superposés. Construite en 1509 par le grand prince Vasili Ivanovitch, *Toula* avait trente-cinq mille habitans, avant l'incendie de 1834, qui y détruisit douze cents maiso

Cependant j'approchais de *Moskou*. Je laissai sur ma gauche la vieille *Kalouga*, aux rues tortueuses, avec vingt-cinq mille habitans, « une des villes, dit Schuitzler, les plus commerçantes de l'empire, divisée en trois quartiers séparés et de dix verstes de circonférence... »; elle est à cent soixante-huit verstes de *Moskou*. Dans ses environs, les pélerins vont visiter le tombeau du thaumaturge *Tikhou*, près du couvent de Saint-Laurent. La Russie est remplie de pareils lieux de pélerinage dont les principaux sont *Kijöv* et *Troitsa*. Presque chaque jour je rencontrais sur ma route des troupes de Moskovites qui se rendaient à quelques uns de ces lieux sacrés, en priant tout le long du chemin. Ils venaient de *Nijni*, de *Tver*, de *Kasan*, d'*Iaroslav*, roulant dans la *polé* sans bornes, vers un but que souvent ils n'atteindront qu'après un

(1) De la fabrique d'armes de Toula, fondée par Pierre-le-Grand, il existe une intéressante description par Hamel (*Opisanie Taulskaco Oroujeinaco zavoda*, in-4°. Moskou, 1826), dont les données semblent « marquées au coin de l'exagération si commune à tous les écrivains russes, » dit M. Schuitzler lui-même, qui évalue à 25 mille le nombre des sabres, et à 50 mille celui des fusils que Toula fournit par an.

mois de marche, sans autre nourriture que ce que leur donnent les fidèles : ainsi l'exige leur vœu. Mais la Madone et l'image de leur patron, suspendue à leur cou, les soutiennent. La plupart vont à *Kijöv*, cette Mecque de l'empire, que tout pieux Moskovite doit voir avant de mourir, chantant leurs cantiques slavons à la gloire du *Petchersk*, tombe et berceau de leurs prophètes, et qui est pour eux ce qu'est Lorette pour l'Italie, Jérusalem pour toute la chrétienté; ils vont ainsi gaîment à trois cents lieues de leurs foyers, comme le Bas-Breton irait à Sainte-Anne, ou l'Autrichien à Maria-Zell. Tels sont les Slaves et leurs voyages.

Je regrettai de n'avoir pu visiter, près de *Kalouga*, le champ de bataille de *Malo-Jaroslavets*, où le 24 octobre 1812, dix-huit mille Français combattirent cinquante mille Russes et laissèrent la victoire indécise. Enfin je quittai le triste et aride gouvernement de *Toula*, où le grand nombre des fabriques ne fait qu'augmenter celui des esclaves, puisqu'il y en a sept cent cinquante mille aux mains des particuliers, plus cent trente-huit mille serfs de la couronne. A ce côté des ombres, la civilisation n'oppose pour contre-poids que dix-huit cents paysans libres, et trente-neuf mille marchands, artisans et bourgeois. Je suis donc ici au fond de la Russie-Noire. Les deux gouvernemens voisins de *Tambov* et de *Riasàn* ne sont guère plus favorisés. Ce dernier, quoique très industriel, ne compte que quatre mille paysans libres et trente-deux mille bourgeois ou marchands, sur six cent quatre-vingt-six mille esclaves, et deux cent cinquante-quatre mille serfs de la couronne. *Riasàn*, le chef-lieu, sur un bras de l'*Oka*, à cent quatre-vingt-dix verstes de Moskou, n'a que neuf mille habitans; mais la longue ville de bois, *Tambov*, en a vingt-un mille, sans être pour cela plus remarquable.

Du reste, ces villes sont loin de la route que j'ai suivie pour me rendre à *Serpoukhov*, qui est la dernière villette de ce côté, avant la capitale moskovite. Sur tout l'espace de Kijöv à Moskou, je n'ai donc rencontré que trois cités qui méritent ce nom, *Néjine, Orel* et *Toula ;* encore n'est-ce au fond que de gros villages. Après avoir souffert, pour arriver en Oukraine, des affreuses pluies d'automne, j'avais à souffrir encore davantage des premiers froids de septembre aux approches de la Moskovie. L'horrible saleté des auberges me forçait à dormir en plein air, enveloppé de mon manteau fourré : je me réveillais quelquefois le matin avec une guirlande de glaçons à ma chevelure. Secouant les franges en cristaux de mon manteau, mon *izvostchik* me demandait avec un sourire si j'avais dormi chaudement? Feignant une stoïque indifférence, je lui répondais comme un slave d'Orient lorsqu'il affirme : *Slava Bogou, Gloire à Dieu !* et nous repartions, guidés par les dernières étoiles de la nuit. Il faut observer cependant que cette manière de coucher l'été sur la terre des steppes marécageuses engendre absolument les mêmes fièvres que dans les Marais Pontins : quoique plus froide, la *Kibitke* est plus saine. La musique des corbeaux nous saluait dans ces plaines avec le soleil levant. Il est incompréhensible quelle quantité de ces animaux remplit la Moskovie en toute saison; leurs impurs essaims luttent pour le nombre avec ceux des saintes colombes, si chères à l'orthodoxe. Ces troupes d'oiseaux étaient les seuls objets qui animassent l'uniformité des campagnes. Pour faire diversion à cet assommant ennui, j'avais heureusement des livres d'archéologie slave : j'y cherchais l'origine de cette singulière nation russe, que Dieu semble avoir prédestinée ou à tant de bien ou à tant de mal.

CYPRIEN ROBERT.

REVUE.

DE LA COSMOGONIE DE MOISE,

A PROPOS DE QUELQUES OUVRAGES NOUVEAUX SUR LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE, LES SCIENCES NATURELLES ET LA LINGUISTIQUE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

C'est un double malheur que les hommes versés dans les sciences physiques soient le plus souvent dépourvus d'érudition, et que la plupart des érudits ne connaissent guère que de nom les sciences naturelles. En marchant isolées l'une de l'autre, l'érudition et la science peuvent laisser leurs adeptes faibles contre les conseils de l'orgueil, désarmés contre les attaques du doute impie. Mais il nous semble impossible que celui qui possède le double avantage de pouvoir consulter les siècles passés et interroger les faits de la création ; de pouvoir puiser des lumières dans l'histoire et dans la nature ; de pouvoir contrôler les traditions humaines par les témoignages que rendent la terre et le ciel à ceux qui leur font appel, et comparer ces témoignages aux dépositions de nos devanciers ; il nous semble impossible, disons-nous, que l'on ne soit pas humble et par conséquent propre à parvenir à la vérité, si l'on fait marcher de front dans ses études l'érudition et la science. L'érudit nie la vérité ou la met en doute, parce qu'il ignore tel résultat obtenu par la science, qui lui ferait rétracter sa négation ou résoudrait le problème cause de ses doutes. Le savant affirme l'erreur ou balance entre deux probabilités, parce qu'il ne connait pas tel fait historique, dont l'authenticité le forcerait à se donner un démenti à lui-même ou à sortir de ses hésitations.

(1) Voir le 1er dans le n° 45, tome VIII, p. 192.

La science et l'érudition se critiquent mutuellement, et c'est pour cela que nous voudrions les voir inséparables. Ce contrôle réciproque ralentirait leur marche, il est vrai, mais cette lenteur, bien loin de retarder leurs progrès, ne ferait que les hâter, car le progrès ce n'est pas tant la marche précipitée en avant, que la marche constante et sûre, quelque lente qu'elle soit. Le progrès s'arrête où l'erreur commence ; car hors de la vérité il n'y a que mouvement négatif, résultat stérile, affirmation passive, morte.

Mais l'esprit humain ne peut pas tout embrasser ; il faut qu'il se jette dans une spécialité, s'il veut faire de véritables conquêtes dans le domaine de l'inconnu.

Nous nous garderons bien de dire le contraire. Mais autre chose est de convenir de l'utilité pour l'homme de se livrer à des études spéciales, et de reconnaître qu'une étude spéciale puisse fournir un *criterium absolu* pour découvrir la vérité ou l'erreur, puisse donner un droit *universel* d'affirmation ou de négation.

L'homme est faillible, et les sciences humaines ne le seraient pas ! Les sciences humaines sont imparfaites, et l'homme, à qui les sciences servent de flambeau, croirait pouvoir dire oui ou non envers tout ou contre tout, sur la seule garantie de cette lumière incertaine ! Non : une pareille voie de procéder n'est pas logique ; la raison la réprouve, l'absurde la réclame. L'effet et la cause doivent être proportionnés, le but et les moyens doi-

vent être dans des conditions relatives; il est donc vrai de dire que l'homme s'appuyant sur une science n'aura que la force de cette science, que l'homme prononçant d'après les principes d'une science, son jugement ne sera pas plus infaillible que les principes de cette science.

Mais si, d'un côté, les sciences humaines se critiquent et se contrôlent mutuellement, et si, de l'autre, elles sont toutes plus ou moins imparfaites, plus ou moins sujettes à des déductions fallacieuses, il est certain, d'abord, que la critique et le contrôle que les connaissances humaines exercent les unes sur les autres les protègent d'autant plus contre l'erreur, qu'ils sont plus nombreux et plus complets, et ensuite que, malgré cette critique et ce contrôle, les sciences humaines ne seront jamais vraies dans toutes leurs affirmations, puisqu'étant toutes incertaines, leur ensemble ne peut pas donner la certitude absolue pour résultat.

Quelque incontestables que soient ces principes, quelque grande que soit la facilité avec laquelle ils se présentent à tous les esprits, il n'en est cependant pas de plus méconnus dans la pratique et surtout dans les livres où il s'agit de science ou d'érudition.

Jetons, en effet, un coup-d'œil sur les livres de cette espèce, du point de vue où nous nous sommes placés dans notre premier article, et nous verrons clairement, que le savant ou l'érudit, qui se prononce contre les faits ou les inductions génésiaques, non seulement ne soumet ses jugemens qu'à l'épreuve des études spéciales qui les lui ont dictés, mais, de plus, décide *à priori* que les principes de ses connaissances sont certains et qu'il en fait une application absolument juste et complète, c'est-à-dire qu'il se donne un brevet d'infaillibilité.

Les sciences procèdent par données ou par hypothèses; et les témoignages sur lesquels s'appuie l'histoire, écrits, monumens ou traditions, ou bien sont eux-mêmes des données, ou bien servent de base à des hypothèses. Les faits, étant ce qu'il y a de plus positif, n'ont rien au-dessus d'eux, c'est-à-dire, peuvent, quand leur authenticité est certaine, résister à tout ce qui n'est que déduction, induction ou hypothèse, parce qu'il n'y a rien de plus réel que la réalité.

Il résulte de là, et nécessairement, que les vérités métaphysiques ou mathématiques des sciences ne peuvent rien contre les vérités de fait de l'histoire.

Or, si les sciences, dans ce qu'elles ont de plus fort, de plus positif, n'ont pas d'autre valeur que de pouvoir s'accorder avec les faits vrais, nous avons le droit de dire qu'à plus forte raison ne sont-elles pas au-dessus de ces faits, dans ce qu'elles ont de plus faible, c'est-à-dire les systèmes.

La réalité étant au-dessus de toutes les hypothèses, puisque la réalité affirme son être, tandis que l'hypothèse ne fait que supposer le sien, ce n'est pas être logicien, mais sophiste absurde, que de nier des faits accomplis, par des théories que l'on prétend leur être contraires.

— Les sciences n'ont-elles pas des faits aussi bien que l'histoire? N'y a-t-il pas des systèmes dans l'histoire comme dans les sciences?

— D'accord; mais les faits ne peuvent être combattus que par les faits; les systèmes ne doivent avoir de force que pour combattre les systèmes.

Dans la question qui nous occupe, sont-ce les faits qui sont en présence des faits? non. Sont-ce des systèmes en lutte contre des systèmes? bien moins encore.

Avant d'aller plus loin, constatons donc bien que, sous le rapport de leurs systèmes, les sciences et l'histoire vivent dans une paix complète, car, cette neutralité réciproque étant reconnue, il nous sera plus facile de montrer que l'opposition, que l'on prétend établir entre les faits génésiaques et les sciences, ne repose que sur des données hypothétiques.

L'histoire se divise aujourd'hui en trois grands systèmes, dont Vico, Bossuet et Herder sont les plus illustres représentans. La voie synthétique est également suivie dans ces trois modes de constater les faits, et, par conséquent, le spectacle et la généralisation des événemens humains sont en même temps le point de départ et le but des historiens qui suivent ces systèmes, c'est-à-dire que ces

historiens émettent *à priori* une vérité qui doit ressortir de l'ensemble des événemens humains et écrivent ces événemens de manière à prouver qu'en effet ils ont pour conséquence la vérité qu'ils ont émise. Ainsi, d'après la loi historique de Vico, les peuples se développent d'après certains principes éternels de la propriété, de la famille et des gouvernemens; dans l'école de Bossuet, les faits humains se déduisent les uns des autres selon un ordre providentiel, qui pousse le monde vers les destinées qu'il doit atteindre; le système de Herder participe de ces deux théories et les résume dans une compréhension plus vaste, sous le nom de progrès graduel et de perfectibilité. L'école historique, sortie du saint-simonisme, n'est, comme on le voit, qu'un pâle reflet de l'illustre philosophe saxon.

Nous ne disons rien des écoles chronologique, narrative et critique, car ces trois manières d'envisager l'histoire et de l'écrire constituent des méthodes, plutôt qu'elles ne forment des systèmes véritables.

De l'histoire passons aux sciences, et nous verrons l'hypothèse y jouer un rôle bien plus large et plus fréquent encore.

La géologie, par exemple, cette science née d'hier, et qui a voulu un instant faire table rase dans la chronologie, l'histoire, les traditions universelles, l'astronomie, l'ethnographie, etc., etc.; la géologie, *dans ce qu'elle a de scientifique*, ne repose-t-elle pas sur des conjectures, uniquement sur des conjectures? *Les neptuniens*, qui nous représentent d'abord les élémens de la terre en fusion et nous les montrent ensuite se combinant par voie de cristallisation, basent-ils leur théorie sur quelque chose de réel? non, mais sur l'analogie chimique, analogie, de leur propre aveu, incomplète, éloignée, fausse sous plusieurs rapports. Donc, il n'y a point ici *fait*, mais simplement *hypothèse*. Voulez-vous croire, avec *les plutoniens*, à l'incandescence originelle du globe, préférez-vous le feu à l'eau? hélas! ce n'est qu'une hypothèse que vous échangerez pour une hypothèse. Et la fameuse découverte zoogéologique, et l'école Cuvier, sera-t-elle au moins une conception scientifique ne s'appuyant *uniquement* que sur la logique des faits? pas davantage: la réalité des fossiles demeure, mais le système qui s'en était fait un point d'appui secondaire, s'écroule de toutes parts, n'est plus soutenu que par la reconnaissance et ce dernier respect qui retarde la chute de ce qui a porté un grand nom. Il en devait être ainsi des nombreux cataclysmes-Cuvier; car les hypothèses, quelque poétiques qu'elles soient, n'ont ni principe de force, ni droit de vie: demandez-le plutôt aux élèves de M. Elie de Beaumont. — Il n'y a qu'un seul principe fondamental qui soit vrai en géologie, vous diront-ils: le principe *des soulèvemens*.

Les soulèvemens! quel grand mot, et que son histoire a éprouvé des vicissitudes d'humiliation et de gloire, depuis que Sténon le proclama en 1667, et depuis même que de Saussure et de Luc le répétèrent! Il était réservé à M. Elie de Beaumont de le faire redire par de nombreux échos, tant il est vrai que, dans les sciences comme dans les lettres, il y des Ennius, dont les perles peuvent être repolies. Malheureusement la perle de Sténon, si ingénieusement facetée par le talent incontestable de M. E. de Beaumont, n'a eu qu'un éclat bien passager! Il y a bien encore quelques bravos autour des chaires du savant professeur; mais nous sommes bien sûrs, qu'au milieu de ces bravos, il se rappelle le volatile de notre fabuliste et le parodie, en disant: un grain d'encens de la part de Lyell, de Conybeare, de Saigey, de Passini, de Keferstein, de Boué, de Sedgwick, etc., *ferait bien mieux mon affaire!* Et pourtant ces savans géologues n'ont eu besoin pour ruiner complètement le système de M. de Beaumont que de se servir de raisons hypothétiques, c'est-à-dire d'opposer système à système!

Mais parce que la théorie géologique de M. de Beaumont avec les 75,000 ans d'âge, qui lui semblaient même insuffisans pour la terre, rejoint tout doucement sa célèbre devancière, la zoo-géologie, ce n'est pas à dire pour cela que nous resterons sans système. Voici en effet venir ou revenir à petit pas l'école des *affaissemens*... respect à la vieillesse! La théorie des affaissemens fut

une connaissance de Pline le naturaliste et même d'Ocellus le pythagoricien (1); car le moine qui nous a retrouvé ce dernier auteur a oublié, pour la gloire des géologues de notre âge, d'effacer le malheureux passage, qui parle des affaissemens, pour expliquer la cause des montagnes et des vallées, ces robosités et ces cicatrices, dit-il, qui donnent tant de grâces à notre terre.

Nous ne dirons rien des hypothèses astronomiques, si nombreuses, que probablement M. Bouvard n'a pas encore pu en donner la nomenclature à M. Arago. Aussi bien ce silence ne nous coûte-t-il rien, puisque les directeurs du Télescope paraissent avoir désespéré de trouver dans la marche des astres des raisons pour combattre la parole inspirée par celui qui gouverne le ciel et la terre.

Les systèmes physiologiques ne sont guère moins nombreux ; mais à quoi bon les énumérer? Est-il si mince écrivain, si petit professeur, si imberbe écolier qui ne se fasse une théorie qui lui soit plus ou moins propre? Tel ne voit que la taille pour signe caractéristique des espèces, tel que les cheveux, tel que l'angle facial, tel que la couleur, tel que la nuance, tel que le crâne, tel que les ongles, etc., etc. — Et la voix? système homérique et aristotélicien : où serait le progrès, si l'on tournait dans le cercle classique? — Et la raison? — caractère typique du vieux temps mis au rebut, depuis que les uns ont été forcés par leur science de nous assimiler aux singes et aux chauves-souris et que les autres ont reconnu que la raison n'a rien de distinctif, attendu qu'elle appartient à différens degrés à tout ce qui a vie.

Suspendons maintenant cette nomenclature des systèmes, et reprenons la discussion au point où nous l'avons laissée.

Avant d'aller plus loin, avons-nous dit, constatons bien que, sous le rapport de leurs systèmes, les sciences et l'histoire vivent dans une paix complète; et, en effet, nous le demandons, quel conflit s'est jamais élevé entre les systèmes historiques et les systèmes scientifiques? Aucun; on ne nous en citera pas un seul.

Quand donc il s'élève une discussion entre l'histoire et les sciences, il y a fait d'un côté, et de l'autre supposition de fait, c'est-à-dire qu'il y a réalité d'une part, et de l'autre hypothèse. Bien entendu que la réalité ou l'hypothèse peuvent se trouver tantôt du côté de l'histoire, et tantôt du côté des sciences.

Le fait ne se supposant jamais, car alors il devient hypothèse, et l'hypothèse n'ayant jamais puissance absolue d'affirmation, car alors elle prend le nom de fait, il en résulte que l'historien doit faire abstraction de son système quand le savant ne lui oppose que des faits purs, et que le savant doit de même abandonner le terrain de ses théories quand l'historien le place en présence des événemens accomplis.

C'est là l'alphabet de la logique; car la thèse ne doit point servir de raison, la supposition ne peut pas être opposée à la réalité.

Mais, est-ce bien d'après ces principes que les adversaires de la cosmogonie de Moïse se conduisent? Non, certes. Aux faits que leur présente la Genèse, ils opposent, non pas des faits, mais des hypothèses déduites de faits indirects, c'est-à-dire des conjectures qu'ils s'efforcent d'élever à l'état de faits.

Prenons pour premier exemple la nouveauté du monde, que nous affirmons avec nos livres saints, avec l'histoire et les traditions réelles de tous les peuples, avec la marche progressive des arts, des sciences et de la civilisation, avec les montagnes qui s'abaissent, les vallées qui se comblent, les collines qui sont mises à nu par les torrens, les volcans qui épuisent la terre de ses feux intérieurs, etc., etc. N'est-il pas vrai que celui qui nie scientifiquement cette nouveauté du monde ne commence pas par nier les faits d'après lesquels nous affirmons que le monde a des caractères de jeunesse? N'est-il pas vrai que les savans ne nous opposent directement rien pour infirmer l'histoire, les traditions, les preuves tirées de fait de la marche ascendante des sciences, des arts, de la civilisation, etc.?

Qu'on le remarque bien, il y a ici so-

(1) *Livre de l'Univers*, trad. par d'Argens, et dans *les causes premières* de Le Batteux.

phisme, manque à toutes les règles de la logique ; car la difficulté est évidemment tournée, laissée en arrière, comptée pour rien.

Nos adversaires, en effet, ne nous disent point : Voici des faits qui détruisent vos motifs de crédibilité ; mais voici des inductions tirées de faits qui les combattent, qui les rendent problématiques.

Eh! Messieurs, quand nous affirmons la jeunesse du monde, nous ne nous fondons pas sur des inductions d'analogie, sur des rapports d'assimilation, mais sur des réalités directes, positives, présentes. La formation de vos terrains, les âges de vos couches géologiques sont-ils donc contre nous, parce que la première vous a fourni mille hypothèses et que vous faites autant de conjectures sur les seconds? Vous disons-nous, quant aux terrains primitifs, que Dieu ne les ait pas constitués conformément aux lois de la chimie? Vous faisons-nous un crime de chercher à surprendre par l'analyse le secret de cette formation? Non ; et nous vous saurions même gré de trouver par vos théories atomiques comment se forme le grain de sable. Aussi bien pourriez-vous alors faire de la science avec plus de logique, puisque vous iriez du simple au composé ; aussi bien encore ne vous exposeriez-vous pas à vous faire dire que vous devriez bien passer quelques mystères au globe tout entier, puisque vous êtes forcés d'en reconnaître dans un grain de sable.

Quant aux âges de vos couches géologiques, pensez-vous que vos suppositions valent nos affirmations? N'avons-nous pas le fait principal pour nous ; ne convenez-vous pas que la terre a été couverte par les eaux? Vous n'admettez qu'un déluge, nous dites-vous, et nous trouvons des preuves d'un plus grand nombre. Comment les trouvez-vous, ces preuves? Par voie de conjectures, de conjectures controversées, contestées par plusieurs d'entre vous. Une conjecture, mille conjectures, ne font point preuve ; elles ne permettent que le doute, s'il n'y a pas preuve contraire. Mais supposons que la preuve contraire n'existe pas ; combien voulez-vous que nous vous passions de déluges, car vous n'avez pas encore osé nous dire positivement combien il vous en faut, ou plutôt nous ne savons pas lequel de vous a trouvé le nombre juste aux yeux du plus grand nombre d'entre vous. Voulez-vous que nous vous en passions deux? Nous les avons, ou du moins il nous est permis de les supposer : nous avons le déluge universel de Noé et le déluge partiel de Josué, ou d'Ogygès, comme il vous plaira de l'appeler. Vous savez, en effet, qu'en vertu des lois de la physique, la rotation de la terre s'arrêtant, la mer dut rompre ses digues et envahir les continens. La parole de l'écrivain sacré (1) vous laisse-t-elle des doutes sur ce double jour de Josué? Consultez les philosophes, les historiens et les poètes, gardiens des traditions populaires ; partout vous retrouverez que le déluge d'Ogygès ou de Josué a eu lieu par la cause physique dont parlent nos livres saints. Diodore de Sicile (2) est, sur ce sujet, d'accord avec Apollodore (3). Platon (4), rapportant la conversation des prêtres égyptiens avec Solon, leur attribue la même opinion sur ce déluge, qui n'était pas le premier, selon ces prêtres (5). Des Grecs, cette tradition était passée aux Latins, comme elle était passée des Égyptiens aux Grecs. Lucain (6) parle de ce phénomène absolument dans le même sens que la Bible ; il en est de même d'Ovide (7), de même de Pro-

(1) *Josué*, cap. x, v. 14. Stetit itaque sol in medio cœli, et non festinavit occumbere spatio unius diei. — *Eccl.* xLVI, v. 5 : Et una dies facta est quasi duo.

(2) *Biblioth. Hist.*

(3) *Id.*

(4) *Dans son Timée* : « Au-delà des colonnes d'Hercule, et à l'entrée de l'Océan Atlantique, se trouvait un île bien plus grande que la Libye et l'Asie réunies ensemble. On la nommait Atlantique, et elle était gouvernée par plusieurs rois très riches et très puissans. Un déluge, accompagné de tremblemens de terre, qui dura l'espace *d'un jour* et *d'une nuit*, engloutit toutes ces nations belliqueuses, et l'Atlantide elle-même fut abîmée sous les flots, et disparut. »

(5) *Idem, ibid.*

(6) Phars., l. vi :

Cessavêre vices rerum, dilataque longâ
Hæsit nocte dies ; legi non paruit æther.

(7) *Amor.*, l. I, eleg. 13 :

Ipse Deûm genitor....
Commisit noctes in sua vota duas.

pères (1), et les vieilles annales éthiopiennes (2) viennent se joindre à tous ces témoignages profanes, que complètent les livres sacrés de la Chine, avec leur second déluge de Tchouen-Yu. Maintenant, le déluge d'Ogygès se rapporte-t-il au temps de Josué? C'est un fait que l'histoire (3) ne nous permet pas de révoquer en doute.

Un troisième déluge paraît-il nécessaire à la science? Nous l'avons encore : c'est le séjour que les eaux de la création firent sur la terre, après que la parole divine lui eût donné l'existence et la forme.

Si trois cataclysmes n'étaient pas encore assez, nous ne dirions pas pour cela que la science est contre nous, puisque, selon la Genèse elle-même, les eaux, après que Dieu eut résolu de délivrer Noé, furent plusieurs mois à diminuer, et cette décroissance se fit avec un mouvement alternatif de retraite et d'invasion (4). Il est ainsi évident que cette sorte de grand flux et reflux put, dut peut-être laisser sur la terre des traces presque en tout semblables à celles de plusieurs déluges réels et distincts.

Ainsi les quatre grandes formations que présente la surface de la terre exigeassent-elles, pour être expliquées selon toute la rigueur scientifique, que l'on admît quatre déluges, ou actions en produisant les effets, ces quatre forces actives, nos livres saints permettent de les supposer : 1° par les eaux qui enveloppaient la terre à peine sortie des mains du Créateur (5) ; 2° par le déluge de Noé ; 3° par le reflux des eaux décroissantes, et 4° par le déluge de Josué.

Le séjour des eaux sur les divers étages géologiques, et le temps écoulé entre ces périodes diluviennes, servent encore de thème aux adversaires de la cosmogonie de Moïse ; mais, que dire de systèmes uniquement basés sur des hypothèses qui se combattent et se nient les uns les autres? N'est-ce pas assez de rappeler que, dès 1806, on comptait plus de *quatre-vingts* de ces systèmes anti-bibliques, et qu'en ce moment il n'est pas *une seule* de ces théories imaginaires qui ne paraisse insoutenable de tous points, absurde (1)? « Mais le temps, qui fait justice de tout ce qui n'est pas vérité, appesantit ses mains de fer sur ces ingénieuses et brillantes cosmogonies (2). » L'auteur auquel nous empruntons ces paroles ne se contente pas de signaler la ruine de tous ces prétendus dogmes scientifiques, mais trouve et reconnaît l'accord des textes sacrés avec les observations les plus sûres de la géologie (3). Un illustre Italien, le savant Brocchi (4), étonné de cette conformité des traditions divines et des progrès des sciences, l'appelle admirable, mystérieusement parfaite. Waller (5), Kirvan (6), Hensler (7), André (8), de Luc (9), Buckland (10), N. Boubée (11), le consciencieux M. Chaubard (12), l'illustre Ampère (13), etc., etc., ont reconnu avec la même bonne foi qu'on ne peut abandonner le texte biblique sans se mettre en opposition avec les lois les plus positives de la science géologique. Sauf quelques légers points secondaires et presque sans conséquence, les théories des Saussure, des Dolomieu, des Burnet, des Brongniart, des Cuvier, des de Humboldt, et d'autres que nous pourrions citer, sem-

(1) Lib. II, eleg. 22 :

Jupiter Alcmene geminos requieverat arctos
Et cœlum noctu bis sine rege fuit.

(2) *Chronolog.* d'Axum, dont l'authenticité passe pour si respectable.

(3) Cedrenus in *antiquit.*; Scaliger, sur Eusèbe.

(4) Gen., cap. VIII, v. 3 : Reversæque sunt aquæ de terra, euntes et redeuntes.

(5) Gen., I, 2.

(1) Voyez sur ce sujet : *Discorsi apologetici* di Fr. Duncan, colle note di Fortunato Zamboni; le *rapport* de Cuvier à l'Institut, à la fin de la *Théorie de la surface actuelle de la terre*, par le père André (de Gy; — les *Conférences de M. de Frayssinous*, t. II).

(2) Demerson : *Géolog.* Avertiss.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 408, 461. Paris, 1829.

(4) *Conchiologia fossile subapennina.* Milano, 1814, t. I, p. 217 et suiv.

(5) *Della orig. del mondo*, etc., colle note di Battini.

(6) *Nuova teoria della terra.*

(7) *In geological essay.*

(8) *Théorie de la surface actuelle de la terre.*

(9) *Lettres sur l'Histoire physique de la terre.*

(10) *Vindiciæ geologicæ.*

(11) *Géologie élémentaire.*

(12) *Élémens de géologie, mis à la portée de tout le monde.*

(13) Dans le *discours d'ouverture* de son cours de physique au collége de France ([illegible]), en faisant l'éloge des élémens de géologie de M. Chaubard.

blent en quelque sorte puisées indirectement dans la Genèse, tant elles lui sont conformes dans ce qu'elles ont de vraiment scientifique.

Ainsi Cuvier, après avoir démontré qu'aucun fait ne peut être invoqué en faveur de la haute antiquité, qu'on a voulu attribuer à l'histoire du genre humain, dit qu'au contraire on est convaincu, par l'examen de la surface du globe, que nos sociétés sont nouvelles (1). « C'est un des résultats à la fois les mieux prouvés et les moins attendus de la saine géologie, résultat d'autant plus précieux qu'il lie d'une chaîne non interrompue l'histoire naturelle et l'histoire civile.... Il pense donc, avec MM. de Luc et Dolomieu, que, s'il y a quelque chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande et subite révolution, dont la date ne peut remonter beaucoup au-delà de six mille ans, etc. (2). »

Cependant le même savant n'avait pas laissé de fournir des argumens anti-bibliques dans son système des inondations répétées, quoique ces argumens n'eussent quelque valeur que par l'adresse sophistique avec laquelle on en exagérait les conséquences.

Il n'est plus nécessaire de faire accorder la Bible avec les grands déplacemens de la mer répétés; la physique et l'astronomie (3) semblent avoir prouvé avec la dernière évidence que la mer doit garder son équilibre et sa stabilité, en vertu d'une loi, d'une tendance nécessaire, fît-on abstraction de la parole : Tu viendras jusque là, et tu n'iras pas plus loin (4).

Du reste, Cuvier lui-même avait indirectement passé condamnation sur les cataclysmes successifs quand il avait dit: « Dans le plus grand nombre de nos ports, où l'on a tant d'intérêt à observer la hauteur de la mer, son niveau moyen est constant; il n'y a point d'abaissement universel, il n'y a point d'empiétement général (5). »

La théorie des déluges périodiques n'appartient donc plus qu'à l'histoire des erreurs scientifiques ; malgré les efforts que font encore pour la soutenir quelques hommes à qui manque le courage de la rétractation.

Nous n'avons ni la science qui pourrait nous rendre compétens pour démontrer *ex professo* tout ce que cette théorie présente de faux et souvent d'absurde, ni nous ne voulons essayer ici cette démonstration; il nous suffira de répéter sur ce sujet l'opinion du célèbre de Humboldt : « La géognosie POSITIVE, dit-il, ne prononce pas sur la nature de ces liquides, dans lesquels, dit-on, les dépôts se sont formés, sur ces eaux que la géologie HYPOTHÉTIQUE fait arriver marée par marée sur un même point du globe (1). »

Mais, dire au monde savant qu'il se trompe, sans substituer une nouvelle théorie à celle que l'on condamne, n'est-ce pas oublier qu'il a pour maxime que la nature n'a point de secrets impénétrables? Lui dire qu'il n'a pas trouvé la vraie raison de tout, et avouer qu'on l'ignore soi-même, n'est-ce pas déclarer que la science de Dieu est plus profonde que la science de l'homme? N'est-ce pas rappeler qu'il y a des mystères, même dans ce que nos yeux peuvent voir et que nos mains peuvent toucher? Oui, sans doute; mais nous ne sommes pas le premier qui fassions cet aveu. L'illustre Playfer a dit avant nous : « Le géologue se trompe extrêmement sur l'objet de sa science et sur les bornes de sa conception quand il croit devoir expliquer les moyens qui sont employés par la sagesse infinie pour établir les lois qui gouvernent maintenant l'univers. »

Le récit de Moïse n'a donc rien à redouter de la géologie, qui ne fait du reste que rendre hommage à l'histoire et à la tradition universelle, en reconnaissant que les divers phénomènes que présente notre globe ne sont pas dus aux empiétemens successifs de la mer, mais à une invasion subite et universelle.

Consultez, en effet, les annales et les souvenirs traditionnels des plus anciens peuples, et vous verrez que le fait du

(1) *Discours sur les révolutions du globe.*
(2) *Idem, ibid.*
(3) La Place, *Système du monde*, chap. XII.
(4) Job. XXXVIII, v. 2.
(5) *Discours sur les révolutions du globe.*

(1) De Humboldt : *Essais géognostiques sur les gisemens des roches dans les deux hémisphères.*

déluge universel s'y trouve aussi fidèlement conservé que dans les grandes archives de la terre. Le Chinois nous parle de cette terrible révolution dans son Chou-King et dans l'histoire de son Yao; l'Indien nous la décrit dans ses livres sacrés, et nous la commente dans sa poésie; l'Éthiopien a élevé la croyance qui lui est due à l'état de dogme religieux (1); Josèphe nous dit, d'après Bérose (2), que non seulement les Chaldéens avaient conservé le souvenir du déluge, mais encore celui de la circonstance principale, l'arche de Noé; le même écrivain nous apprend, d'après Jérôme l'Égyptien, l'auteur des annales phéniciennes, et Manaséas de Damas, que ces souvenirs vivaient chez tous les peuples barbares (3); nous trouvons, dans Eusèbe, qui ne fait que copier Abydène, que le déluge de Noé était connu des Assyriens sous le nom de déluge de Xisutrus (4). Dans ce récit, les faits relatifs à l'arche se trouvent mentionnés comme dans la Genèse, au point que l'auteur assyrien n'a oublié ni les oiseaux lâchés sur la fin du déluge, ni le sacrifice offert après la sortie de l'arche. Alexandre Polyhistor, qui a résumé les opinions de l'Égypte sur ce sujet, ainsi que celles de l'Arabie, nous apprend qu'un couple de chaque espèce de quadrupèdes, de reptiles et d'oiseaux, se réfugia dans un vaisseau, qui les préserva de la destruction (5). L'opinion des Syriens sur l'événement mémorable qui nous occupe, était absolument la même que celle des peuples que nous venons de nommer (6). A quoi bon parler des Grecs et des Romains? Leur mythologie n'est-elle pas sous ce rapport parfaitement conforme à leurs traditions et à leur histoire? Qu'il nous soit permis cependant de dire avec Ovide, rapportant l'opinion de Pythagore, et le faisant parler :

Vidi ego, quod fuerat quondam solidissima tellus,
Esse fretum; vidi factas ex æquore terras;
Et procul à pelago conchæ jacuere marinæ (1).

Qu'il nous soit aussi permis de rappeler ces deux vers de Manilius :

Emersere fretis montes, orbisque per undas
Exiliit, vasto clausus tamen undique ponto (2).

Quelque défigurée que soit l'histoire du déluge dans les traditions des Scythes et des Scandinaves, il est pourtant impossible de ne pas la reconnaître dans ce passage de leur mythologie cosmogonique :

« Les fils de Bor tuèrent le géant Ymer, et le sang coula de ses blessures en si grande abondance, qu'il causa une inondation *générale*, où périrent tous les géans, excepté Bergelmer. Celui-ci s'étant réfugié sur une barque, se sauva avec toute sa famille. Alors un nouveau monde se forma, etc. (3). »

On ne peut pas davantage douter que les nations celtiques n'eussent conservé quelques notions de ce grand événement (4). Le philosophe Menippe mentionnait l'une de leurs danses comme commémorative de la purification et du renouvellement du monde (5); Strabon, tout en disant que les Druides croyaient le monde incorruptible, convient qu'ils annonçaient son second renouvellement par l'eau, etc. (6).

Tant d'historiens, de voyageurs et de géographes ont répété que la plupart des peuples des deux Amériques conservaient les traditions d'un déluge universel, qu'il est inutile de faire un choix au milieu de témoignages si nombreux (7).

Nous ne pousserons pas plus loin cette revue historique des opinions des peuples sur le déluge; les dernières autorités

(1) *Chronologie* d'Axum, et *Voyages* de Bruce, chap. II.
(2) *Antiq.*, liv. I, chap. 3.
(3) *Idem, ibidem.*
(4) Eusèbe : *De præpar. evang.*, lib. IX, c. 4.
(5) Apud Cyrll. Alex. *adv. Julian.*, lib. I. Consultez sur le même sujet le Syncelle; Eusèbe, liv. 9; et *Timée* de Platon.
(6) Lucien : *De la Déesse de Syrie.*

(1) Ovide : *Metamorph.*, lib. XV, vers. 262 et seq.
(2) *Astronomicon*, l. I, v. 163.
(3) Edda; *Voluspa*, poëme encore plus ancien que l'Edda; et Pufendorff, dans son *Discours préliminaire de l'histoire de Suède.*
(4) Peloutier : *Histoire des Celtes;* et Roland de Croissy : Art. *Celtes*, dans l'*Encyclop. méth. philosoph.*
(5) Athénée, l. XIV, chap. 7.
(6) Strabon. *Géogr.*, l. IV.
(7) Voyez *la Géogr.* de Balbi; *les Recherches* de Klaproth; *les Recherches philosoph. sur les Améri-*

auxquelles nous venons de renvoyer ayant porté l'unanimité des traditions sur ce fait au dernier degré de démonstration, il serait oiseux de vouloir prouver l'évidence.

La géologie cesse donc d'être une science, selon la rigueur de ce mot, dès qu'elle ose se prononcer contre les faits mentionnés dans la Genèse, ou déduits logiquement de ce récit inspiré.

Mais la géologie seule n'a pas vu tous ses systèmes aller se briser contre la vérité cosmogonique de la Bible. L'astronomie aussi s'est vue contrainte de rétracter toutes les hypothèses qu'elle avait imaginées contre le récit genésiaque; le ciel, interrogé par la science vraie, positive, a répondu comme la terre : « Le récit de Moïse est le seul vrai; ce n'est qu'avec lui que la science réelle peut se concilier. »

Que n'avait-on pas trouvé contre la cosmogonie de Moïse et sa chronologie dans les observations astronomiques des Égyptiens, des Indiens, des Chaldéens et des Chinois? Quels chants de triomphe, quel fracas dithyrambique dans le monde anti-biblique quand furent annoncées ces grandes découvertes!

Le télescope et la science des logarithmes ont aujourd'hui fait justice de toute cette antiquité incommensurable : ainsi, pour l'Égypte, c'est peu que Ptolémée n'ait pas dit un mot du travail astronomique, antérieur, selon Macrobe, de douze cents ans au règne d'Alexandre; il a été rigoureusement démontré que ce qui nous reste des Égyptiens sur l'astronomie remonte à peine à huit cents ans avant notre ère (1). Et, d'ailleurs, comme le dit l'illustre Delambre (2), « les doctrines des Égyptiens sur l'astronomie n'étaient que des théories pleines d'ineptie, et tout ce que nous en avons ne prouve que l'ignorance de ces prêtres si vantés; » accusation que ce savant justifie pleinement (1). Ne serait-ce pas supposer que les lecteurs de ce recueil ont dormi pendant quarante ans, que de chercher à repousser les niaises conclusions contre la Bible, puisées dans le zodiaque de Denderah (2)? Faut-il parler sérieusement du conte de Diodore de Sicile (3) sur les observations astronomiques des Chaldéens, antérieures à Alexandre de quatre cent soixante-douze mille ans? Faut-il même s'arrêter au fait rapporté par Simplicius, que Callisthène aurait envoyé à Aristote des tables astronomiques datant de quatre mille ans? Cuvier ne les juge pas même dignes d'examen, et se borne à dire que ces milliers d'années ne sont que des périodes astronomiques, calculées en rétrogradant, d'après des observations inexactes, ou même de simples cycles arbitraires, et multipliés par eux-mêmes (4). D'ailleurs, de La Place a calculé les observations d'éclipses réellement conservées et citées par Ptolémée, et trouve qu'elles ne remontent pas de huit cents ans avant notre ère (5).

Et l'Inde, ce grand refuge de l'incrédulité, qui n'a que la science du dernier degré, qu'en dire? Que ses plus grands astronomes ont rigoureusement prouvé que ses tables astronomiques ne remontent pas même jusqu'à Ptolémée (6), « qu'elles ont été calculées en rétrogradant, que l'on vient de reconnaître que le *Suria-Ciddanta*, que les Indiens regardent comme leur plus ancien traité scientifique d'astronomie, et qu'ils prétendent révélé depuis plus de deux millions d'années, ne peut avoir été composé qu'il y a environ sept cent cinquante ans (7); » que ce qu'ils connais-

cains, par Paw; *De situ orbis*, par Acosta; *Quæst. alnet.*, par Huet; le *Telliamed*, de Maillet; *l'Hist. de l'ancienne astr.*, par Bailly; *l'Hist. véritable des tempi fabuleux*, et *l'Antiquité dévoilée*, par Boulanger.

(1) La Place : *Exposition du système du monde*, liv. v.

(2) Delambre : *Histoire de l'astronomie ancienne*, liv. I, chap. Ier.

(1) *Id.*, *ibid.*, chap. VI.

(2) Voyez sur ce sujet, Biot; *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne*; Letronne : *Recherches pour servir*, etc., et *Éclaircissemens historiques*; Champollion-Figeac et Champollion-le-Jeune; Delambre : *Histoire de l'astronomie*, etc.; De Paravey : *Dissert. sur le zodiaque de Dendérah*; Testa : *le Zodiaque de Dend.*; Gusman : *Sulli antichi zodiaci d'Egitto*; Baron de Zach : *Corresp. astr.*, t. VI, n° 5; Brocchi : *Bibl. ital.*, t. XVIII, p. 358; Cuvier, etc., etc.

(3) *Bibl.*, l. II.

(4) *Discours sur les révolutions du globe.*

(5) *Exposition du système du monde*, liv. v.

(6) *Idem*, *ibid.*

(7) Cuvier : *Discours sur*, etc.

sont d'astronomie, ils le tiennent des Mahométans (1)!

Les démentis donnés à la Genèse avec l'astronomie chinoise sont encore plus misérables, puisque, de l'aveu des Chinois eux-mêmes, ils ont perdu toutes leurs anciennes observations, et que les quelques documens et préceptes qu'ils possèdent n'ont pour objet que la mesure du mouvement des planètes et la détermination des éclipses; documens et préceptes dus à Sse-Ma-Tsien, cent quatre ans seulement avant Jésus-Christ (2).

Les observations dont nous venons de parler avaient produit une certaine sensation dans le monde religieux à l'époque où la science, fière de ses premiers progrès, croyait pouvoir exercer sa domination sur tout, introduire des révolutions dans tout; mais une objection qui présenta des difficultés, en apparence plus sérieuses, et que ne craignent pas encore de faire ceux qui ne connaissent des sciences que ce qu'elles peuvent offrir d'hostile contre la religion, ce fut la conclusion que l'on tira de la précession des équinoxes, de la rotation de l'axe de la terre, de la lune et des planètes, et surtout du mouvement de l'écliptique. Les adversaires de Moïse, se fondant sur les calculs, depuis démontrés faux, d'Aratus et d'Hipparque, c'est-à-dire sur la grandeur de l'angle formé, selon ces astronomes, par l'écliptique et l'équateur, ces adversaires de la Bible, disons-nous, faisaient parler les chiffres d'après cette donnée, et trouvaient qu'autrefois, il y a quelques millions d'années, l'écliptique ou l'axe de la terre avait été vertical, ou parallèle, ou plutôt confondu avec l'équateur. Malheureusement pour nos anti-biblistes, l'observatoire d'Alexandrie n'était pas fourni d'instrumens astronomiques aussi parfaits que ceux des observatoires de Paris et de Londres, et il est démontré que les astronomes des écoles égyptienne et grecque n'ont avancé que des hypothèses chimériques, et ne pouvaient trouver rien de mieux (3). Ce qui doit encore plus contrarier les philosophes, c'est que la théorie de la gravitation universelle n'était pas même soupçonnée par les Alexandrins, ignorance qui excuse jusqu'à un certain point leurs suppositions, mais ne devrait pas au moins être invoquée comme une autorité par des amis de la vérité et de la bonne foi.

« Hérodote, dit Delambre (1), avait appris des prêtres égyptiens que le soleil avait changé quatre fois les points de son lever, qui étaient devenus ceux de son coucher. Ou Hérodote ne les a pas compris, ou ils étaient des hableurs ignorans, ou bien ils se sont moqués d'Hérodote. »

Que devons-nous dire, nous, des écrivains de nos jours qui se font un argument contre la cosmogonie de Moïse du mouvement de l'écliptique, de la précession des équinoxes et de la nutation des axes planétaires? Certes, une pareille conduite ne peut pas être excusée par la supposition d'ignorance; il n'y a qu'un mot qui puisse la qualifier : c'est l'impudeur de la mauvaise foi. Un écolier qui a fait une légère étude de la sphère sait que les mouvemens astronomiques dont nous parlons ne sont qu'aperçus, c'est-à-dire que ce que nous prenons, au premier abord, pour une marche *progressive*, n'est qu'un *balancement oscillatoire*, et que les petites irrégularités qu'on remarque dans la précession des équinoxes ne sont dues qu'au mouvement du pôle qu'on appelle *de nutation* (2).

Qu'il nous soit donc permis de conclure de ce qui précède que l'astronomie, pas plus que la géologie, n'a rien d'irréconciliable avec la Genèse, rien dont puissent se prévaloir les incrédules pour légitimer leurs antipathies contre ce livre divin.

On trouvera peut-être qu'au lieu de nous borner à argumenter négativement contre les hypothèses scientifiques, nous eussions dû préférer la logique affirma-

(1) Perrone : *De mundo*, cap. III; Delambre : *Hist. de l'astron. anc.*, liv. II.

(2) *Id.*, *ibid.*; Gerdil : *Saggio d'instruz.*

(3) Petavius : *De doctrinâ temporum*, t. III; Perrone : *De mundo*, cap. II; Lagrange; Delambre; La Place, etc.

(1) *Histoire de l'astronomie ancienne*, liv. 1er.

(2) Consultez sur ce sujet Euler : *Tabulæ astronomicæ*; *Theoria motuum cometarum*, et passim; Frisius : *De gravitate universali corporum*; La-

tive; qu'au lieu de protester contre les erreurs des sciences, il eût fallu s'emparer de ce qu'elles ont de vrai, et s'en servir contre les ennemis de la cosmogonie de Moïse. Mais, la première méthode étant la plus facile, nous avons cru devoir nous arrêter à la seconde, comme étant plus utile, parce qu'elle est plus rarement employée par les défenseurs du récit de Moïse. Il nous semble, en effet, que, quand il s'agit de discuter la bonté d'une cause, la résistance pure et simple est plus propre à la faire valoir que l'attaque; il n'eût tenu qu'à nous de montrer tout ce que la physiologie (1), la géologie et l'astronomie ont de favorable à la Genèse. Faire voir que la Genèse n'a rien à redouter des objections de ces sciences, c'est faire ressortir plus évidemment sa conformité avec tout ce qui est vrai, son opposition avec tout ce qui est mensonge.

La multitude des sujets que nous avons embrassés ne nous ayant pas permis de donner les démonstrations positives des diverses affirmations que nous avons avancées, nous ne pouvons qu'engager les lecteurs qui voudront se mettre en état de repousser scientifiquement les objections de l'incrédulité, à recourir à quelques unes des autorités que nous avons invoquées; nous leur recommandons surtout avec plaisir deux livres élémentaires, mais pleins d'une science substantielle et facile, et dont les auteurs, tout en ne se proposant que de confirmer les faibles dans la foi et le respect dus au premier livre de la Bible, ont encore atteint un autre but, celui de rendre accessibles à tous des sciences qui semblaient devoir rester le monopole de quelques professions spéciales (1).

Toutes les promesses de notre titre n'ayant pas pu être réalisées dans ce second article, nous les reportons sur un troisième, où nous traiterons surtout *de la linguistique*, cette science en quelque sorte nouvelle, et dont les premiers bégaiemens sont forcés d'être éminemment bibliques. Nous ne croyons affirmer rien de trop hardi en annonçant aux lecteurs de *l'Université catholique*, qu'avec le secours de cette science il nous sera possible de démontrer presque mathématiquement la communauté d'origine des hommes et cette jeunesse du monde que Lucrèce lui-même reconnaissait :

......Habet novitatem summa, recensque
Natura est mundi, neque pridem exordia cœpit (2).

JACOMY-REGNIER.

grange : *Mémoire sur la théorie des variations des élémens des planètes*, etc.; Delambre : *Traité complet d'astronomie théorique et pratique*, et *Hist. de l'astr. moderne*; et de La Place : *Exposit. du système du monde*, liv. II, chap. 4, et *Mécanique céleste*, liv. IV, chap. 10.

(1) Premier article, dans le numéro 45, celui de septembre, t. VIII, p. 192.

(1) Ces deux livres sont : *les Élémens de géologie mis à la portée de tout le monde*, par M. Chaubard. Prix : 6 fr. 50 c., chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69; et *l'Examen des questions scientifiques de l'âge du monde, de la pluralité des espèces humaines*, etc., par M. l'abbé Forichon. Prix : 6 fr.; chez Perisse, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice.

(2) Liv. V : *De naturâ rerum*, v. 332.

DES RAPPORTS NATURELS ENTRE LES DEUX PUISSANCES

D'APRÈS LA TRADITION UNIVERSELLE, PAR L'ABBÉ ROHRBACHER (1).

« Cet ouvrage, dit l'auteur, a pour but d'éclaircir une des questions les plus importantes du passé, du présent et de l'avenir : du passé, où elle a été, soit méconnue, soit mal envisagée, par la plupart des historiens modernes; du présent, où, n'étant pas éclaircie, elle est une cause incessante de méprises et de perturbations sociales; de l'avenir, où, si l'on n'en accepte la solution historique et naturelle avec franchise et bonne foi, elle amènera, tôt ou tard, la fin des sociétés

(1) 2 vol. in-8°; prix : 11 fr. 50 c. Chez Myot, libraire, rue Christine, n° 3, où se trouvent tous les ouvrages de M. l'abbé Rohrbacher.

purement humaines. » Nulle question, en effet, plus importante et plus vivement débattue que celle des rapports du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel, parce que nulle ne touche, par un côté, à des intérêts plus présens et, par l'autre, à des principes plus élevés.

A ne considérer les choses que d'une façon rationnelle, cette question semble de nature à être facilement résolue. Si vous demandez : *Qui doit tenir le premier rang de l'esprit ou de la matière? L'âme doit-elle commander au corps, ou le corps à l'âme? La raison aux sens, ou les sens à la raison?* la réponse ne se fera pas attendre, et il ne sera pas difficile de prouver que ce que l'âme est au corps, ce que l'esprit est à la matière, le pouvoir spirituel, fondé sur la foi et la libre conviction, qui préside seul à la société spirituelle, l'est précisément vis-à-vis du pouvoir temporel, obligé de s'appuyer sur la force qui se vante d'avoir la force pour *dernière raison*, et qui, par cela même, n'a jamais eu la prétention de s'assujétir les âmes. Aussi, est-ce sous ce point de vue très clair et très naturel que les auteurs chrétiens ont envisagé dans tous les temps la question qui nous occupe.

Saint Justin, au second siècle, ou peut-être un auteur antérieur à saint Justin, puisqu'il se qualifie de *disciple des apôtres*, écrivait : « Ce que l'âme est dans le corps, les chrétiens le sont dans le monde: l'une est répandue par tous les membres du corps, et les chrétiens par toutes les cités du monde. L'âme demeure dans le corps sans être du corps; les chrétiens demeurent dans le monde sans être du monde. L'âme invisible habite le corps visible comme une citadelle; bien qu'on voie les chrétiens dans le monde, on ne voit pas néanmoins l'esprit de religion qui les anime. La chair hait l'âme, et lui fait la guerre, sans qu'elle en ait reçu aucun mal, mais parce qu'elle ne lui permet pas de s'abandonner aux voluptés; le monde hait les chrétiens, sans en avoir reçu aucun mal, mais parce qu'ils sont opposés aux plaisirs; l'âme chérit le corps qui la hait, et les chrétiens aiment ceux qui les haïssent; l'âme est enfermée dans le corps, mais c'est elle qui conserve le corps même; les chrétiens sont enfermés dans le monde comme dans une prison, mais ce sont eux qui soutiennent le monde. » (Lettre à Diognète dans saint Justin.)

Au quatrième siècle on trouve la même analogie en saint Grégoire de Nazianze. Les habitans de cette ville s'étaient commis envers l'autorité publique; Grégoire, leur compatriote, fit un discours en présence du peuple et du gouverneur. Après avoir compati aux angoisses du premier qui s'attendait à de sévères châtimens, il ajoute : « Soumettons-nous à Dieu, et à ceux qui commandent sur la terre : à Dieu, par toutes sortes de raisons; au prochain, par la charité; aux princes, pour le bon ordre, d'autant plus qu'ils sont plus humains. Parmi nos lois, il en est une particulièrement louable, et admirablement constituée par cet esprit qui ne commande que ce qui est honnête et possible; la voici : Comme les serviteurs doivent obéir à leurs maîtres, les femmes à leurs maris, ainsi devons-nous obéir aux puissances supérieures, non seulement pour éviter la punition, mais encore par conscience. » — Puis se tournant vers le gouverneur : « Mais vous, princes et magistrats, dit-il; car c'est à vous que s'adresse maintenant mon discours, afin que nous n'ayons pas l'air d'être injustes, en faisant à ceux-ci des remontrances convenables, et en reculant devant votre puissance, comme si la honte ou la crainte nous empêchait d'user de notre liberté selon le Christ. Que dites-vous donc? en quoi sommes-nous d'accord? Ecouterez-vous de bonne grâce ce que je dirai avec confiance? La loi du Christ vous a soumis à mon autorité et à mon tribunal : car nous aussi nous exerçons un empire, et j'ajouterai, plus grand et plus parfait : *A moins que l'esprit ne doive céder à la chair, et les choses célestes aux terrestres* (1). »

Un siècle plus tard, saint Isidore de Péluse disait : « L'administration des choses résulte du sacerdoce et de l'empire : car quoiqu'il y ait une grande différence entre les deux, que l'un soit comme l'âme et l'autre comme le corps, ils tendent néanmoins à une seule et même fin (2). »

(1) S. Gregor. Nazianz. : *Oratio ad cives et præfectum.*

(2) S. Isidor. Pelus., l. III, epist. 249. — On peut

Pour échapper à cette analogie de laquelle suit nécessairement la prééminence du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, les adversaires ont pris diverses positions, selon les idées dont ils étaient préoccupés. Les uns ont attaqué la nature même et l'existence des pouvoirs, soit en les confondant, soit en niant l'un des deux ou l'un et l'autre à la fois. C'était là couper court à la difficulté, puisque, les *termes* enlevés, les *rapports* cessent de plein droit. Ces opinions étant formellement anathématisées par l'Eglise, nous n'avons pas à nous en occuper.

D'autres, non seulement admettent la notion catholique des deux pouvoirs, mais ils l'exagèrent et pèchent par excès, comme les premiers par défaut. Ils voudraient que chaque puissance subsistât isolée, absolue, entièrement indépendante l'une de l'autre et sur le pied d'une parfaite égalité. Cette espèce de dualisme, qui semble n'attaquer que les rapports entre les pouvoirs, attaque cependant les pouvoirs eux-mêmes; car elle tend directement à accroître l'un aux dépens de l'autre en partant d'un de ces deux principes, ou que *le pouvoir temporel n'est pas soumis à la loi de Dieu*, ou que *la loi de Dieu ne peut lui être appliquée par le pouvoir spirituel*. Le premier principe ne pouvant en conscience être professé par des chrétiens, c'est au second qu'on s'attache; c'est celui qu'on entreprend d'appuyer sur certains textes du nouveau Testament, dont le plus favorable est sans contredit celui-ci : *Mon royaume n'est pas de ce monde*. Mais évidemment ces paroles disent trop ou trop peu. Ou bien elles sont étrangères à la question, ou elles vont jusqu'à interdire à l'Eglise toute espèce d'intervention dans les choses même spirituelles, en tant que ces choses sont *de ce monde*; et si quelqu'un attribuait ce sens au texte cité, en présence de gallicans, ces derniers n'auraient, croyons-nous, autre chose à répondre en dernière analyse, sinon que l'Eglise, souverain juge dans la matière, l'a interprété tout différemment. Or, cette réponse, la meilleure qui puisse être donnée entre catholiques, est justement celle que nous faisons aux gallicans. Nous leur disons : La doctrine et la pratique de l'Eglise universelle, doctrine et pratique fondées sur l'enseignement des pères, docteurs et théologiens, sur les décrets et les actes des souverains pontifes et des conciles même œcuméniques, pendant au moins quinze siècles, a été unanime pour attester qu'elle s'attribuait une autorité de juridiction sur les questions de l'ordre temporel, en tant que ces questions touchent à l'ordre spirituel, et qu'elle s'attribuait encore, comme une conséquence nécessaire de sa prééminence, le droit de juger en dernier ressort si telle ou telle question touche à l'ordre spirituel. En d'autres termes, l'Eglise s'est toujours considérée comme un tribunal suprême duquel ressortit la conscience de tous les chrétiens, sans distinction de peuples ou d'individus, de pouvoir ou de sujet, et s'est réservé, comme elle le pouvait et le devait en cette qualité de tribunal suprême, le droit de prononcer sur sa compétence.

On ne peut attaquer cette prérogative qu'en contestant des faits, ou en élevant des objections rationnelles. Voyons d'abord les objections : premièrement on oppose des inconvéniens et des abus. Mais s'il faut détruire tout ce qui est sujet à des inconvéniens et à des abus, nous ne savons trop ce qui restera. En général, nous sommes réduits ici-bas à voir de quel côté sont les plus grands abus, pour prendre le côté inverse. Or, dans l'espèce, nous laissons au lecteur le soin de se déterminer lui-même, et de dire s'il vaut mieux que l'âme commande au corps, ou bien le corps à l'âme, ou bien encore si, pour les mettre d'accord, il ne conviendrait pas, selon une troisième opinion, de les séparer irrévocablement l'un de l'autre.

Laissons donc le fait des inconvéniens et des abus que nous sommes loin d'admettre au sens de nos adversaires, pour arriver à une seconde objection. L'Eglise, dit-on, reconnaît deux pouvoirs suprêmes et indépendans chacun dans sa sphère : si donc l'un est jugé par l'autre, que devient son indépendance? ne tombe-t-il pas sous l'empire du premier? — Oui, il

voir encore d'autres passages d'Yves de Chartres, d'Hugues de Saint-Victor, d'Alexandre d'Alès, de Saint-Thomas, etc., etc., cités par M. l'abbé Rohrbacher.

y a deux pouvoirs indépendans *chacun dans sa sphère*: est-ce à dire que les sphères soient indépendantes l'une de l'autre? Non : car ce serait prétendre que la vie extérieure est indépendante de la vie intérieure, de la conscience; l'action, indépendante de la pensée. Tout véritable pouvoir, par cela qu'il est pouvoir, est libre et indépendant dans sa sphère; s'ensuit-il qu'il n'y ait point un ordre, une hiérarchie entre les pouvoirs?

Mais, insiste-t-on, qui fixera la limite de chaque sphère? En cas de conflit, qui décidera? Question insoluble, dit-on, puisque, quelque parti qu'on prenne, il est nécessaire que l'un des deux contendans soit juge, et juge dans sa propre cause. — Voilà l'objection dans toute sa force, et elle ne nous semble vraiment pas insoluble si, au lieu de se jeter dans des abstractions, qui demanderaient tout au moins de longs commentaires, on se bornait à bien poser la question et à lui appliquer les plus simples notions de droit commun. Ou l'on admet deux pouvoirs parfaitement égaux, parfaitement en équilibre, sous tous les rapports, ou l'on admet que l'un l'emporte sur l'autre, du moins, à certains égards. La première opinion n'étant pas la nôtre, nous laissons à ses partisans le soin de la défendre contre l'objection proposée, ce qui, pour le dire en passant, ne nous paraît pas chose facile. — Dans le cas, au contraire, d'un pouvoir prépondérant, nous nous contentons de faire l'application de ce qui se passe chaque jour sous nos yeux. Que fait le plus humble tribunal lorsqu'on lui conteste sa compétence? Il commence par prononcer sur cette compétence par un jugement préalable, sauf le recours en appel pour la partie qui se croit lésée; mais si, remontant d'un tribunal à un plus élevé, on épuise la juridiction, et que ce soit la compétence du juge suprême qui soit mise en cause, le forcera-t-on à descendre de son siége, sous prétexte qu'en prononçant sur ses propres attributions, il va commettre un excès de pouvoir? Non, encore une fois : le tribunal suprême jugera et devra juger en dernier ressort, et, s'il en était autrement, toute justice, tout gouvernement, tout pouvoir seraient impossibles sur la terre.

Mais voici le grand épouvantail. Nous allons donc revenir au moyen âge, aux excommunications, aux dépositions, aux bûchers, aux guerres religieuses! — La peur de ceux qui parlent ainsi est, sans doute, plus apparente que réelle. De quelque manière, au reste, qu'on apprécie la conduite de l'Eglise durant le moyen âge, dire que ce qu'elle a fait une fois, elle le fera toujours, qu'elle se comportera relativement aux sociétés civiles, comme elle a cru devoir se comporter à une certaine époque, sous l'empire de certaines circonstances, c'est soutenir une prétention que l'Eglise et le bon sens repoussent également. Il n'est pas besoin d'une grande connaissance de l'histoire ecclésiastique pour savoir que l'action extérieure et sociale de l'Eglise a changé selon qu'elle avait à s'exercer sur des peuples croyans ou non croyans, barbares ou civilisés, qui acceptaient ou repoussaient sa juridiction, des nations naissantes ou des sociétés complétement développées.

L'empire de l'âme sur le corps, pour suivre notre analogie, bien que subsistant toujours en droit, n'en subit pas moins de grandes modifications. Voyez le premier âge : l'esprit règle à peine les mouvemens du corps; son pouvoir existe en germe cependant et il faut qu'il croisse rapidement, afin de s'exercer durant la jeunesse avec une grande vigueur et même avec une certaine exaltation, s'il veut maintenir dans l'ordre la partie extérieure et sensitive. Dans l'âge mûr, en admettant que l'individu ait subi un développement normal, il suffit de l'empire tempéré et à peine sensible de la raison.

Nous ne prétendons point dire ce qui sera, et notre unique intention a été d'établir le principe sans prononcer sur son application qu'il serait fort téméraire, pour ne pas dire impossible, en ce moment, d'indiquer *à priori*. Nous ajouterons seulement, pour compléter notre pensée, que s'il pouvait arriver qu'on vît les liens qui unissent le corps à l'âme se détendre et se rompre, si chacune des deux substances se retirait de son côté et s'isolait pour accomplir ses opérations, ces opérations s'accompliraient mal, toute la personne humaine serait

en souffrance; on verrait les forces baisser. la vie s'éteindre, et cette séparation poussée à un certain degré, ne serait autre chose que la mort. Alors le corps reviendrait à la terre d'où il est sorti, et l'âme immortelle s'envolerait en son lieu.

Tout ce qui a été dit jusqu'ici est subordonné, nous le reconnaissons, à ce fait fondamental, que le pouvoir spirituel s'est constamment attribué la prérogative sur le pouvoir temporel. Les gallicans le nient, et tout ce qu'on peut apporter de preuves en faveur de ce sentiment a été exposé dans la *Défense de la déclaration de* 1682. Le livre de M. l'abbé Rohrbacher sur *les rapports naturels entre les deux puissances* peut être considéré comme une réponse catégorique à cet ouvrage, réponse dans laquelle l'auteur a su joindre une profonde érudition à une logique pressante.

Afin de procéder méthodiquement et de prendre les choses à l'origine, M. Rohrbacher examine d'abord quelle a été primitivement la nature du pouvoir temporel. Il débute par poser cette question : *Est-il vrai que tous les pouvoirs de l'antiquité fussent théocratiques?* De peur d'effrayer le lecteur dès la première ligne, il définit ce qu'il entend par *théocratie*. « *Théocratie* veut dire *gouvernement de Dieu*. C'est une constitution politique où Dieu est ce qu'il est en effet, le premier souverain ; sa raison manifestée aux hommes, la loi fondamentale qui légitime les lois et les souverains secondaires ; ses ministres, les interprètes nés de cette loi souveraine. » Or cette constitution et cette croyance étaient celles de toute l'antiquité. Les écrivains modernes les plus divergens d'opinion sont d'accord là-dessus. L'auteur cite à l'appui des passages de Rousseau, de M. Cousin, de F. Schlegel, de M. Rio, de l'école saint-simonienne, qui sont unanimes à reconnaître que la constitution politique de l'antiquité était la *théocratie*. Pour une preuve plus complète et plus détaillée, il parcourt lui-même l'ancien monde dans les monumens qui nous en restent, et par l'histoire prouve que « toutes les nations de l'antique univers, depuis les extrémités de l'Orient jusqu'à la froide Calédonie : Chinois, Japonais, Indiens, Perses, Hébreux, Egyptiens, Grecs, Romains, Gaulois, Germains, Bretons ont promulgué de concert, comme la première des lois, comme la base de la société humaine, que Dieu seul a droit de commander à l'homme, et que par conséquent ce qu'il y a d'humain est subordonné à ce qu'il y a de divin, l'état à la religion. » Un chapitre subsidiaire est destiné à faire voir que les anciens philosophes pensaient là-dessus comme les anciens peuples.

Au milieu de tous ces peuples, nous trouvons une nation constituée par Dieu lui-même, choisie pour être son héritage et pour exercer la plus grande influence sur les destinées religieuses et sociales du monde. L'auteur n'a pas de peine à établir par les livres saints et par le témoignage des auteurs anciens et modernes que la constitution du peuple hébreu était théocratique et que le pouvoir spirituel domina toujours le pouvoir temporel.

Arrivé aux âges chrétiens, M. l'abbé Rohrbacher, avant d'aborder l'exposition des faits, établit quelques principes qu'il fonde sur l'Ecriture et la tradition, et que nous croyons utile de reproduire parce qu'ils sont de la plus haute importance dans l'étude de l'histoire.

Dieu seul est proprement souverain.

Le fils de Dieu fait homme, le Christ ou Messie a été investi par son père de cette puissance souveraine.

Parmi les hommes, il n'y a de puissance ou droit de commander, si ce n'est de Dieu et par son Verbe.

La puissance est de Dieu, mais non pas toujours l'homme qui l'exerce, ni l'usage qu'il en fait.

Et la souveraineté, et le souverain, et l'usage qu'il fait de sa puissance, et les hommes sur lesquels il l'exerce, sont également subordonnés à la loi de Dieu.

Enfin nous arrivons à cette vérité que tout catholique est forcé d'admetttre puisqu'elle est le point caractéristique de sa foi, l'article du symbole qui le sépare de toutes les sectes :

L'interprète infaillible de la loi divine est l'Eglise catholique.

Après avoir tendu cette chaîne dont nous croyons difficile de rompre un seul anneau, l'auteur cherche encore les vraies notions touchant les deux pou-

voirs, dans les monumens de la tradition chrétienne. Les Pères des premiers siècles, les docteurs qui leur ont succédé, les décrets des Pontifes romains sont appelés à définir le vrai caractère de la royauté de Jésus-Christ, et, par une conséquence nécessaire, le pouvoir de son Eglise, pouvoir que notre grand Bossuet a défini avec toute la puissance de sa haute raison, lorsqu'il s'écriait du haut de la chaire évangélique :

« Jésus-Christ a deux royautés, dont « l'une lui convient comme Dieu, et l'au- « tre lui appartient en qualité d'homme. « Comme Dieu, il est le roi et le souve- « rain de toutes les créatures qui ont été « faites par lui : *Omnia per ipsum facta* « *sunt :* et outre cela en qualité d'homme « il est roi en particulier de tout le peu- « ple qu'il a racheté, sur lequel il s'est « acquis un droit absolu, par le prix qu'il « a donné pour sa délivrance. »

Pour comprendre l'histoire de l'Eglise chrétienne, il est indispensable de ne jamais perdre de vue une considération évidente, et qu'on s'étonne d'être obligé de rappeler, mais néanmoins trop souvent oubliée, à savoir que l'Eglise est une société vivante, agissante, soumise par conséquent aux lois générales de tous les êtres individuels ou collectifs qui sont doués d'action et de vie. Or nulle loi n'est plus générale que celle de développement, de progrès, d'accroissement successif. « Le germe, dit M. Rohrbacher, sorti de la graine humble plante, devient arbrisseau, arbre enfin : l'homme né enfant arrive par l'adolescence à l'âge viril ; ainsi en est-il du royaume des cieux. L'âge viril, quoique différent de l'enfance et de l'adolescence, n'est pas un défaut dans l'homme, mais la perfection ; ainsi en est-il dans l'Eglise. Le gland n'est pas la mesure du chêne, quoique le chêne en sorte. De même ni l'enfance ni l'adolescence de l'Eglise, ne sont la mesure de sa virilité. Les protestans reprochent à l'Eglise virile, comme des abus, tout ce qu'ils ne lui ont pas vu faire naissante ; les gallicans, tout ce qu'ils ne lui voient pas faire adolescente. C'est blâmer un homme fait de ne plus mettre ses habits de douze ans, ou même de n'être plus au maillot....

« Il est clair qu'autre est le temps où les nations frémissent contre le Christ, autre celui où elles sont devenues son héritage ; autre le temps où les princes se liguent contre le Seigneur, autre celui où ils le servent avec crainte.... Vouloir donc que l'Eglise, quand elle aura converti au christianisme les nations entières avec leurs lois et leur gouvernement, ne fasse ni plus ni moins que quand elle n'avait encore gagné au Christ que des individus ou quelques princes, c'est contredire à la fois et l'Ecriture sainte et la raison. »

Nous n'avons pas le dessein de suivre l'auteur dans son travail sur l'histoire ecclésiastique, travail remarquable par la science et la clarté, où il trouve souvent l'occasion de signaler des faits peu connus, d'en rectifier d'autres, d'en montrer plusieurs sous un aspect auquel nos historiens des derniers siècles ne nous avaient point habitués. Au nombre de ces derniers se place la question extrêmement importante des rapports qui subsistèrent entre l'Eglise chrétienne et l'empire romain, postérieurement à Constantin. On a trop souvent considéré la conversion de Constantin comme la conversion de l'empire ; c'est une grande erreur de croire que la constitution de l'État devint chrétienne dès cette époque. Le véritable état des choses n'a été mieux établi par personne que par Bossuet, dont le coup d'œil d'aigle voyait ordinairement si haut et si loin (1). M. l'abbé Rohrbacher n'a qu'à citer un passage du grand évêque de Meaux pour démontrer que l'empire romain, jusqu'à sa chute, demeura idolâtre et le siége de l'idolâtrie. Jusqu'alors il y avait dans les villes, dans les armées, dans le sénat même, des chrétiens plus ou moins nombreux, à qui l'Eglise interprétait la loi du Christ pour leur conduite particulière ; il y avait eu sur le trône quelques empereurs chrétiens à qui, par la bouche de ses pontifes, elle prescrivait la loi divine comme règle de leur gouvernement ; mais il n'y avait point d'empire chrétien, point de nation chrétienne, à qui elle pût appliquer cette même loi comme base et comme règle de sa constitution politique. Au contraire, l'empire était païen. Rome

(1) Bossuet ; *L'Apocalypse avec une explication*, chap. III.

et l'idolâtrie sont aux yeux de Bossuet une chose identique. Rome en effet en déifiant ses empereurs, en se déifiant elle-même (*Dea Roma*) semble avoir porté au plus haut point la révolte contre Dieu et avoir voulu réaliser en elle-même la promesse menteuse faite par l'esprit mauvais dès le commencement : *Eritis sicut dii.* Quand Dieu appela les barbares contre Rome, c'est contre l'idolâtrie qu'il les appela. *Le grand coup*, dit Bossuet, *fut frappé par Alaric : ni l'empire, ni l'idolâtrie ne s'en sont jamais relevés, et Dieu voulait que l'un et l'autre pérît par un même coup.* On peut juger d'après cela à quoi tendent les objections tirées de la conduite de l'Eglise primitive, vis-à-vis le pouvoir temporel, au sein d'une société qui, loin de reconnaître son empire, était constituée en hostilité permanente avec elle, lors même qu'elle paraissait lasse de répandre son sang. Quelle parité peut-on établir entre cet état de choses et les rapports qui existèrent plus tard entre le pouvoir spirituel chrétien et les sociétés devenues chrétiennes ?

Que l'Eglise romaine soit la mère des peuples modernes, qu'elle les ait conçus dans son sein et enfantés à la vie sociale, que ses pontifes méritent au même titre les noms de pères et de fondateurs de toutes les sociétés dont les lumières, les mœurs et la civilisation font la gloire de ces derniers âges, c'est ce que personne ne conteste plus aujourd'hui. On peut appliquer au souverain pontife, relativement à l'Europe, ce que saint Prosper disait d'un apôtre de la Bretagne ; que de *barbare il la fit chrétienne : fecit barbaram christianam.*

Quoi donc d'étonnant si, après avoir opéré, au prix de travaux et d'efforts inouis, cet enfantement des nations nouvelles, après avoir présidé à leur éducation, dirigé leur enfance, avec la tendresse d'une mère et la fermeté d'un sage instituteur, nous voyions ces nations réunies autour de l'Eglise romaine, ainsi qu'une grande famille, écouter sa parole avec respect, en appeler à ses décisions, la reconnaître en un mot comme l'autorité la plus élevée ? N'est-ce pas le contraire qui serait inexplicable ? M. Rohrbacher déroule ici le magnifique tableau de ce qu'on pourrait appeler la *création de la chrétienté.* Il nous montre l'Eglise recevant dans ses bras, ou plutôt allant chercher jusqu'aux extrémités de la terre les peuples barbares, Anglo-Saxons, Scots, Francs, Goths d'Italie et d'Espagne, Lombards, Suèves, Slaves ; leur donnant des institutions et des rois, défendant ces rois contre la turbulence des nouveaux sujets et les sujets contre l'injustice des rois encore à demi barbares. Il nous montre ces princes empressés à recevoir de Rome la consécration de leurs droits et de leur puissance comme la meilleure garantie qu'ils pussent désirer, mettant leur couronne aux pieds du pontife romain, à titre de soumission filiale, sinon toujours à titre de véritable inféodation, provoquant son intervention dans toutes les querelles qui s'élevaient entre des pouvoirs rivaux ou entre le pouvoir et les sujets, et tous, rois et sujets, s'en rapportant unanimement au jugement suprême de Rome, parce qu'ils avaient appris à en connaître dès long-temps la sagesse et la justice, parce qu'ils trouvaient très rationnel de soumettre les questions de droit et de conscience qui touchaient même à l'ordre temporel, à celui qu'ils regardaient comme l'arbitre souverain, l'organe toujours fidèle de la justice et de la vérité ; parce qu'enfin, ils avaient compris, tout barbares qu'ils étaient, que la décision irréfragable d'un juge vaut encore mieux, en tout état de cause, que la décision aveugle de la force armée ou que les interminables protocoles d'une diplomatie chicanière et immorale.

Tandis que l'Occident subissait ainsi les épreuves d'une initiation régulière et montait rapidement aux plus hauts degrés de l'échelle sociale, l'Orient suivait une marche tout opposée. Il y eut, au huitième siècle, un moment effrayant où le Bas-Empire sembla vouloir réagir contre l'Europe, afin d'arrêter l'élan chrétien et de l'entraîner dans son mouvement rétrograde. Léon l'Isaurien, après avoir tenté, à l'exemple de la plupart de ses prédécesseurs, d'anéantir la foi catholique sur les rives du Bosphore, menace d'étendre ses funestes desseins sur l'Italie, et jusque sur Rome, tout-à-coup un pape se lève, qui lui arrache Rome et l'Italie. On a long-temps disputé sur cet

acte de saint Grégoire II; il a été tour à tour loué, condamné; plusieurs historiens ont voulu, à bonne intention, laver sa mémoire de cet *acte de rébellion* comme d'une calomnie. Mais la Providence a pris sur elle de justifier pleinement ce digne héritier des vertus et du nom de saint Grégoire-le-Grand, qui conquit la Germanie par saint Boniface, comme son glorieux homonyme avait conquis la Bretagne par saint Augustin; la Providence, disons-nous, permit que le trône de Léon l'Isaurien subît un de ces abaissemens dont l'histoire même du Bas-Empire offre peu d'exemples. Immédiatement après lui, on voit monter sur le trône de Constantinople un homme qui joint à la cruauté des Néron et des Caligula une tache de honte et d'ignominie telle que son nom en est demeuré empreint (1); le nom de *Copronyme* s'est identifié avec l'ordure comme celui de *Charlemagne* avec la grandeur. Or, si Charlemagne fut appelé à recueillir la succession qui allait peut-être échoir à Constantin Copronyme, ce fut primitivement par le fait de saint Grégoire II.

Nous disons *primitivement*, car il était réservé à d'autres papes de placer les Carlovingiens à la tête de la nation franque, de les appeler au secours de Rome, de leur confier avec le *patriciat* le titre et les fonctions de *défenseurs de l'Eglise romaine*, et de poser enfin sur leur front la couronne impériale. Ce sont donc les papes qui ont élevé les Carlovingiens, plutôt que les Carlovingiens n'ont élevé les papes. Si ces princes voulurent consacrer authentiquement sur le tombeau de saint Pierre l'indépendance temporelle de Rome, cet acte fut moins une translation de propriété, une donation, comme on l'appelle, que la reconnaissance du droit non contesté des pontifes romains sur un territoire dont ils étaient déjà depuis long-temps les vrais souverains, et qui n'avait été occupé par les princes français que sur la demande expresse des papes, en leur nom, et nous pouvons ajouter, en paiement de leur propre élévation sur le trône de France. Aussi ne peut-on prouver par aucun monument contemporain que Pepin ou Charlemagne aient jamais prétendu à la souveraineté de Rome, ainsi qu'on l'a soutenu tant de fois dans des livres et des documens même officiels (1).

Le pontificat de Grégoire VII est traité *in extenso* par M. Rohrbacher. Ce saint pontife est justifié par les faits, par le témoignage des auteurs du temps, par l'autorité des conciles et des papes ses successeurs, par l'enseignement commun de tous les docteurs scholastiques; mais la plus ample justification, ou, pour mieux parler, le panégyrique de Grégoire VII se trouve dans le résultat de ses efforts, dans toute l'histoire des douzième et treizième siècles, qui furent en grande partie son ouvrage. Notre auteur passe un peu vite sur ces deux beaux siècles, et ne donne peut-être pas assez d'attention à des pontificats tels que ceux

(1) On sait que l'empereur Constantin *Copronyme* fut ainsi nommé pour avoir sali les fonts baptismaux, le jour de son baptême. On l'appelait encore *Caballin*, parce qu'il portait sur lui du fumier de cheval, dont il aimait l'odeur, et l'histoire prouve que le parfum de ses vertus n'était pas meilleur que celui de sa personne.

(1) Entre ces derniers, le moins curieux n'est pas celui qu'on peut lire au *Bulletin des lois* de l'année 1809, et dont le préambule est rédigé en ces termes :

Décret.

De notre camp impérial de Vienne, le 17 mai 1809.

Napoléon, empereur des Français, etc., etc.

Considérant que lorsque Charlemagne, empereur des Français, et notre auguste prédécesseur, fit don aux évêques de Rome de diverses contrées, il les leur céda à titre de fiefs, pour assurer le repos de ses sujets, et sans que Rome ait cessé, pour cela, d'être une partie de son empire;

Considérant, etc., etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. *Les États du Pape sont réunis à l'empire français*, etc.

Assurément la plupart des écrivains qui ont contesté au pape la souveraineté du *patrimoine de saint Pierre*, pour en faire hommage aux princes carlovingiens, eussent repoussé la doctrine de ce décret, qui présentait ouvertement comme une rentrée en possession pure et simple, c'est-à-dire comme la chose du monde la plus naturelle et la plus légitime, un des plus odieux brigandages politiques dont l'histoire fasse mention ; mais le décret n'en demeure pas moins un mémorable exemple des conséquences extrêmes, et trop souvent imprévues, que peut amener un principe faux, admis en histoire, comme dans toute autre sphère de l'intelligence.

d'Urbain II, de Pascal II, d'Alexandre III, d'Innocent III, de Grégoire IX et autres, qui comprennent une si belle partie des âges chrétiens.

En revanche, les *démêlés* (expression consacrée qui n'est juste qu'à la condition de mettre d'un côté la justice et la patience, et de l'autre l'emportement et les outrages), les démêlés entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel sont exposés à fond et montrés sous leur vrai jour. Le soufflet de Boniface VIII marque la décadence du moyen âge; il traîne à sa suite le schisme d'Occident, le changement de politique, l'égoïsme et la ruse substitués à l'élément religieux; en un mot l'apostasie des pouvoirs, suivie de l'apostasie des peuples, qui fut consommée par la réforme.

L'ouvrage est clos par une discussion sur les opinions dites *gallicanes*, discussion vive et pressante, qu'on trouvera peut-être trop vive; mais il faut savoir que la date de l'ouvrage remonte à une dizaine d'années, époque à laquelle les disputes sur les matières traitées par l'auteur conservaient encore toute l'âpreté que leur avaient communiquée plusieurs écrivains du premier ordre. Que cela fût nécessaire alors qu'il s'agissait de réveiller les esprits et d'appeler l'attention sur des questions fort oubliées, c'est ce que nous n'avons pas à décider; aujourd'hui, par un heureux progrès, la douceur, l'aménité de langage, la voix tendre et conciliatrice de la charité ont plus d'efficacité que des formes trop brusques et quelquefois irritantes : il suffit de frapper juste pour frapper fort, et à cet égard, M. l'abbé Rohrbacher est assuré de la portée de ses coups.

Nous regrettons particulièrement que l'auteur n'ait pas cru devoir faire disparaître quelques paroles rudes et amères envers des ecclésiastiques contemporains, qui méritent de toute manière égard et respect, même tout en combattant les opinions qu'ils ont professées. Cette seule considération nous ferait désirer une seconde édition de l'ouvrage de M. Rohrbacher, purifiée de toutes ces scories étrangères, et dans laquelle les taches de la forme n'altéreraient en rien la beauté du fond.

A. Combeguille.

TOSCANE ET ROME, CORRESPONDANCE D'ITALIE;

PAR M. POUJOULAT (1).

« Tous les voyageurs se fatiguent à chercher la ville qui est sous terre, et ne veulent pas voir celle qui est debout et qui domine encore le monde par la puissance de la foi. »

Telles sont les belles paroles adressées par le Souverain-Pontife à M. Poujoulat au sujet de Rome. Cette espèce d'anathême lancé de si haut contre l'indifférence religieuse de notre siècle n'est, hélas! que trop méritée. On dirait en effet, à entendre la plupart des voyageurs modernes, que Rome ne renferme plus que des tableaux, des statues, des tombeaux et des morts. Cette antique métropole de la foi où nos pieux ancêtres s'acheminaient aux jours des grandes solennités, pieds nus, priant et jeûnant sur le chemin, n'est plus aujourd'hui que le rendez-vous banal des curieux, des oisifs et des incrédules. L'âme et les yeux baissés vers la poussière qui recouvre les cendres et la gloire des Césars, ils passent à côté des plus sublimes merveilles sans les voir, à côté des plus belles et des plus touchantes institutions sans les comprendre, à côté des plus divines harmonies sans leur prêter l'oreille, *oculos habent et non videbunt, aures habent et non audient :* et nous humbles fidèles qui sommes demeurés aux autels domestiques, lorsque nous interrogeons, à leur retour, ces brillans pèlerins du monde,

(1) Volume in-8° ; à Paris, chez Dézobry et Magdeleine, rue des Maçons-Sorbonne, 7; prix : 7 fr. 50.

lorsque nous leur demandons, comme autrefois Jésus aux disciples de Jean : *quid existis videre?* qu'êtes-vous allés voir? ils nous répondent : des ruines célèbres, une terre remuée par les révolutions humaines, un arbre qui abritait jadis toutes les nations sous son ombre et qui n'est plus maintenant qu'un roseau agité par le vent ; *arundinem vento agitatam.* Qu'êtes-vous allés voir? répétons-nous.— Un peuple efféminé, avide de fêtes et de plaisirs, vivant dans des palais, au sein du luxe et de la mollesse ; *hominem mollibus vestitum.* Qu'êtes-vous allés voir? leur demandons-nous pour la troisième fois. Ils cherchent... et ils restent muets. C'est nous alors qui, prenant la parole, leur disons : vous êtes allés voir un prophète et même plus qu'un prophète, *et plus quàm prophetam.* Car c'est de lui qu'il a été écrit : « Voici que j'envoie un ange « devant ta face qui préparera la voie de« vant toi. » *Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam qui præparabit viam tuam ante te.*

Cependant toutes les voix ne sont pas muettes sur les véritables beautés de Rome, et parfois il nous arrive comme un écho pur et sonore du sanctuaire catholique. Les lecteurs de l'*Université* n'ont pas sans doute oublié le tableau de *Rome chrétienne* qu'un de nos plus aimables rédacteurs leur a retracé dans un style doux et candide comme son âme. Avec quel enthousiasme religieux, avec quelle onction et quelle poésie il nous a parlé de l'aurore du christianisme, de l'arrivée à Rome des apôtres Pierre et Paul, de leurs prédications qui montent de la cabane de l'esclave au palais des empereurs, de leur vie, de leur mort si semblable à celle de leur maître, des lieux consacrés par leurs souvenirs, de cette première moisson de martyrs tombée sous la faux du moissonneur païen et d'où s'échappe une semence si féconde ; de sainte Agnès, de sainte Cécile, de la veuve Symphorose et de ses sept fils, Machabées de la loi nouvelle, des catacombes, berceau et sépulture des chrétiens ; des basiliques qui les ont remplacées, où le tombeau est devenu l'autel et le martyre une apothéose!

Après les pages brillantes de M. de La Gournerie sont venues les sévères et consciencieuses investigations de M. Cyprien Robert comme une consécration du sentiment et de la poésie par la science. Mais tous deux, retenus par la richesse et par la beauté du sujet, se sont arrêtés aux premiers siècles ; c'est un passé plein de grandeur et d'intérêt, mais c'est encore du passé. Les catholiques seraient pourtant desireux de connaître un peu ce qui existe et ce qui se passe aujourd'hui dans la grande métropole, seconde patrie des enfans de l'Église. Ils savent, parce qu'on lit cela partout, que la semaine sainte est célébrée à Rome avec une magnificence digne de la capitale du monde chrétien ; que le mercredi saint il se chante à la chapelle Sixtine un *miserere* qui attire les curieux de tous les pays ; qu'à Pâques le Pape du haut du balcon de Saint-Pierre donne sa bénédiction *urbi* et *orbi;* que le soir la coupole de Michel-Ange est illuminée, etc.... Mais quel est le gouvernement spirituel et temporel de Rome? Quelle âme puissante, quels secrets ressorts font mouvoir ce grand corps catholique qui doit couvrir la surface de l'univers et dont la tête est là? Par quels mystérieux canaux la vie se répand-elle avec la foi du centre aux extrémités? Comment s'administre cet empire intellectuel qui tient sous le joug toutes les consciences? Quel est dans ce foyer, d'où part la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, l'état actuel des sciences, des institutions et des mœurs? Voilà ce que la plupart ignorent et ce qui serait encore vraiment nouveau, même après les longs et fastidieux récits de tant de touristes.

M. Poujoulat qui a déjà publié une excellente *correspondance* sur l'Orient, se présente pour compléter cette lacune. « Pendant mon séjour à Rome, dit-il. « mes principales études ne porteront « point sur des monumens et des rui« nes, sur les musées : ce travail de voya« geur n'offrirait rien de nouveau ; il a « été fait et refait de cent manières. Ce « qui m'occupera surtout, c'est Rome ec« clésiastique, Rome chrétienne, Rome « vivante ; assez de mains ont remué les « débris du peuple roi ; il serait temps « de voir non plus ce qui a été, mais ce « qui est. Or cette Rome nouvelle, qui « respire et ne doit point mourir, peut

« fournir des observations curieuses, « des considérations de l'ordre le plus « élevé. Il y a aussi une Rome politique « qui forme comme le côté humain de « cette institution divine contre laquelle « les portes de l'enfer ne doivent point « prévaloir : nous examinerons sa situa- « tion dans la grande famille des gouver- « nemens européens, et nous chercherons « quel sera son avenir, quel doit être son « point d'appui. »

M. Poujoulat a-t-il rempli toute la tâche qu'il s'était lui-même imposée? oui, mais d'une manière un peu trop rapide, un peu trop succincte peut être. Une moitié de son livre est consacrée à la Toscane. A l'exception de quelques rapprochemens historiques assez curieux, et de quelques impressions personnelles bien senties et bien analysées, on n'y rencontre rien de plus neuf que dans les autres voyages en Italie. La description de Rome occupe la seconde moitié du volume. Elle commence par le récit d'une audience accordée par Grégoire XVI à M. Michaud et à son jeune disciple. C'est là que le savant et honorable historien des croisades, avant de descendre dans la tombe qui s'ouvrait déjà devant lui, reçut du Souverain-Pontife le plus glorieux suffrage et la plus douce récompense de ses travaux. Ayant demandé à Sa Sainteté, comme une haute faveur, la permission de lui faire hommage d'un exemplaire de l'*Histoire des croisades*. « Mais « nous avons dans notre bibliothèque, a « répondu le Pape, nous avons ce beau « livre et nous l'avons lu. » La conversation s'engagea ensuite sur les lieux saints que M. Michaud et M. Poujoulat venaient de visiter ensemble. Avec quel intérêt et quelle pieuse sollicitude le père des fidèles écouta le récit des pèlerins français! Comme il gémit avec eux sur les profanations, les abus, les scandaleux débats et les misères de toute sorte dont la terre arrosée du sang d'un Dieu est encore aujourd'hui le théâtre. C'est vraiment un spectacle touchant et digne de la primitive Église de voir ces deux vieillards s'entretenant dans Rome des malheurs de Jerusalem. « Dieu prolonge vos jours, » dit le Pape à M. Michaud en le congédiant et en lui donnant sa bénédiction. C'était l'adieu et la bénédiction pour l'éternité.

Jérusalem et Rome! ces deux noms qui reviennent et se mêlent souvent dans les récits de notre voyageur, inspirent de bien hautes pensées et donnent lieu à de bien sublimes rapprochemens; l'une de ces villes fait comprendre l'autre, comme l'ancienne loi explique la nouvelle; c'est l'*alpha* et l'*oméga* du christianisme, le résumé du passé et de l'avenir, de l'histoire et de la religion. En visitant Rome après Jérusalem, M. Poujoulat a suivi l'ordre des temps, des lieux et des idées. Ici c'est le commencement et là c'est la fin et le couronnement de l'œuvre; ici les souffrances, les humiliations et la mort; là le triomphe, la gloire et la vie; ici les ruines, la désolation et la solitude; là le palais, le trône et le rendez-vous du genre humain. Il semble qu'on entend de Jérusalem à Rome les prophètes et les apôtres s'interroger et se répondre, puis bientôt leurs voix s'unir et se confondre dans un hymne universel.

Ces contrastes et ces souvenirs de l'Orient répandent, sur le voyage de M. Poujoulat, un charme et un intérêt que bien peu d'écrivains peuvent lui disputer; car si Rome, aujourd'hui, voit affluer dans son sein les visiteurs, Jérusalem n'en a plus! C'est bien la veuve solitaire du prophète, cette Sion dont les voies pleurent parce que personne ne vient plus à ses solennités. Il en était autrement dans ce moyen âge qu'on nous représente quelquefois comme immobile et engourdi dans son ignorance, tandis qu'il était au moins aussi remuant et aussi avide d'émotions que nous le sommes. Seulement les émotions qu'il cherchait, à travers tant de périls et de fatigues, annonçaient des âmes plus hautes et mieux trempées. S'ils préféraient Jérusalem à Rome c'est qu'ils s'y trouvaient plus près du Christ, c'est que la longue et pénible route qui y conduisait leur paraissait plus semblable à celle du ciel. Il y avait alors des pèlerins, il n'y a plus maintenant que des voyageurs.

Pèlerin et voyageur à la fois aux rives du Jourdain et aux rives du Tibre, M. Poujoulat devait puiser, dans les pensées et dans les sentimens qui l'animaient, ainsi que dans les comparaisons qu'il avait pu faire, une intelligence plus

vraie et plus haute des institutions et des cérémonies religieuses établies à Rome. Voici, par exemple, comme il commence son chapitre sur la *semaine sainte*.

« En 1831, j'assistais aux cérémonies « de la semaine sainte à Jérusalem ; le « jour des Rameaux, je suivais de Beth« phagé à Jérusalem le même chemin « qu'avait suivi le Sauveur au milieu des « acclamations de la multitude qui éten« dait sur ses pas des palmes et des vête« mens ; j'entendais chanter les lamen« tations à peu de distance de la grotte « de Jérémie : une croix plantée sur le « Calvaire, à l'endroit même où le Dieu « éternellement vivant consentit à passer « par les souffrances de la mort, me re« traçait, de la manière la plus solennelle « et la plus touchante, le sanglant mys« tère ; puis je voyais célébrer la résur« rection du Christ en face même du « tombeau où fut vaincue la mort. La « commémoration des dernières dou« leurs par lesquelles s'est accomplie la « rédemption des hommes, commémo« ration toujours lugubre dans les églises « de la catholicité, recevait de l'aspect « des lieux saints, un caractère de tris« tesse infinie. A Rome, dans les céré« monies de la sainte semaine, nous trou« vons le deuil qui accompagne inévi« tablement les souvenirs de la Passion, « mais ce deuil se mêle à la grande ba« taille gagnée par le Dieu du Calvaire « contre les dieux de l'ancien monde.

« Jérusalem n'a rien, ou presque rien, « qui nous avertisse du triomphe de l'É« vangile, car la ville est soumise à une « loi ennemie de la loi chrétienne, et le « divin tombeau n'est pas libre ; si vous « oubliez le reste du monde, si vous arrê« tez uniquement votre esprit sur la Voie « Douloureuse et le Calvaire, vous vous « trouvez face à face avec le spectacle des « humiliations, des souffrances et des sup« plices de l'Homme-Dieu ; vous ne voyez « que le côté humble, le côté ignominieux « de la mission du Fils de l'homme. A « Rome, vous entendez le récit des persé« cutions, des outrages et de la mort ; « mais c'est au milieu de l'antique métro« pole des Césars, devenue la métropole « des pontifes de Jésus-Christ, c'est au « milieu de la cité-reine, où les monu« mens, les débris, la poussière, tout « semble crier : *Tu as vaincu, Galiléen !* »

Ce rapprochement si bien saisi entre l'ancienne et la nouvelle Jérusalem exprime, avec bonheur, le double caractère de la religion chrétienne. Ce que l'une a de triste et de lugubre tempère ce qu'on pourrait trouver dans l'autre de trop joyeux et de trop éclatant ; c'est la colonne conductrice du désert vue du côté sombre et du côté lumineux, c'est la chute et la rédemption, c'est enfin l'*Homme-Dieu* de l'Évangile.

Le morceau que nous venons de citer suffira pour donner à nos lecteurs une idée avantageuse du style de l'auteur, style constamment noble, élégant et pur, peut-être un peu trop uniforme et trop solennel. On aime à retrouver, dans la correspondance d'un voyageur, la simplicité, l'abandon, la flexibilité d'une conversation élevée et spirituelle. Toutes ces qualités sont réunies dans quelques passages et surtout dans le récit touchant de la rencontre que l'auteur fait à Rome, au couvent des Capucins, du frère Antoni qu'il avait vu, pour la première fois, au monastère du Saint-Sauveur, à Jérusalem et qui l'avait alors soigné dans une maladie, avec une tendresse toute fraternelle. Voici comme ils se disent adieu à Jérusalem :

« Quand nous reverrons-nous ? lui dis« je en le quittant. Nous ne suivons pas « le même chemin dans ce monde ; nos « deux vies s'écouleront toujours bien « loin l'une de l'autre, et probablement « vous et moi nous nous retrouverons « seulement encore dans cette vallée de « Josaphat que nous avons traversée en« semble plus d'une fois. — *Ah ! signore « Giuseppe !* me répondait le bon fran« ciscain, on se voit un jour, puis c'est « fini : que la volonté de Dieu soit faite ! « — Lorsque vous aurez quitté Jéru« salem, dis-je à fra Antoni, où irez« vous ? — Je suis de Rome, et j'irai vivre « au couvent de Saint-Bonaventure ; vous « êtes voyageur, peut-être irez-vous un « jour à Rome, et Dieu m'est témoin que « j'aurai alors un grand bonheur à vous « revoir. »

Voici maintenant l'adieu à Rome, le dernier adieu :

« Fra Antoni a dépouillé, pour moi, les « deux ou trois rosiers du couvent. —

« Prenez, prenez ces fleurs pour l'amour « de moi, me disait-il. Fra Antoni se res- « souvenant que je recherchais beaucoup « les antiquités, pendant mon séjour à « Jérusalem, m'a proposé de visiter les « caves de son monastère, qui sont d'an- « ciennes chambres appartenant au pa- « lais des Césars, puis il a fallu se sépa- « rer. Le bon religieux était tout triste ; « il a voulu m'accompagner jusqu'à la « porte de son couvent ; après avoir fait « dix ou douze pas, j'ai tourné la tête et « je n'ai pas été peu touché en voyant « encore fra Antoni, debout sur le seuil « du monastère, avec deux grosses lar- « mes qui coulaient de ses yeux. Cette « rencontre a été une de mes plus douces « impressions à Rome; elle entrera « parmi mes souvenirs les plus chers. « Se voir pour la première fois, s'aimer « et se dire adieu dans un monastère à « Jérusalem, pour se retrouver après « huit ans dans un couvent sur le mont « Palatin, en face du Colysée, c'est là un « côté poétique et doux de ma destinée « de voyageur. »

Le tableau est achevé. On croirait que ceci est arrivé à l'auteur de l'*Itinéraire à Jérusalem* et que c'est lui qui le raconte dans son style magique. Nous aimerions encore à citer, si l'espace nous le permettait, la pieuse et touchante histoire d'Abulcher Bisciarah, jeune Copte transporté de la Haute-Egypte à Rome, qui vécut et mourut en saint au collége de la Propagande et qui, s'il n'eût succombé à la fleur de son âge, fût devenu un apôtre et un martyr. Mais il est temps de nous occuper de la partie la moins poétique mais la plus importante de l'ouvrage de M. Poujoulat. Admirons d'abord la constitution du gouvernement ecclésiastique, constitution fondée non sur la division des pouvoirs, ce qui serait un non sens surtout dans l'ordre religieux, mais sur la division des travaux, reproduisant ainsi la grande loi de l'univers moral comme de l'univers physique : la variété dans l'unité. Le pape est le chef suprême, c'est lui qui tient les clefs, c'est donc lui qui doit ouvrir et fermer toutes les portes de l'édifice catholique. Après lui ou plutôt autour de lui se range le *consistoire* (c'est ainsi qu'on appelle la réunion des cardinaux) qui lui-même se partage en plusieurs *congrégations* dont chacune a dans ses attributions exclusives, une branche de l'administration ecclésiastique. Il y a la congrégation *du Saint-Office*, dont le pape lui-même est président, qui examine et qui juge ce qui a rapport à la foi ; la congrégation des évêques et des réguliers *(de' vescovi e regolari)*, qui règle les diverses questions d'intérêt matériel des évêques et des religieux ; la congrégation appelée *del Concilio* (du Concile) chargée spécialement de l'interprétation du concile de Trente en ce qui concerne la discipline; celle des *Sacrés Rites*, qui s'occupe de tout ce qui tient au culte et à la canonisation ; celle de l'*Index* (delle Indice), qui a mission de statuer sur l'orthodoxie des ouvrages imprimés ; enfin la congrégation de la *Propagande* à laquelle M. Poujoulat a consacré un chapitre que nous rapporterons presque tout entier à cause de son importance et des détails peu connus qu'il contient :

« Le collége de la Propagande fournit des missionnaires aux pays lointains. Cette institution fut fondée, en 1627, par le pape Urbain VIII ; cinq ans auparavant, Grégoire XV avait établi la congrégation des cardinaux chargée de l'administration de la Propagande. Un ministre de la cour d'Espagne, appelé Vivès, donna son palais pour le collége ; c'est ce même palais que le collége occupe aujourd'hui. Urbain VIII et son frère le cardinal Barberini, Grégoire XV, Alexandre VII, avaient richement doté l'établissement ; d'autres bienfaiteurs avaient contribué à cette grande œuvre qui, au dix-huitième siècle, suffisait aux vastes besoins de l'apostolat, dans les contrées les plus diverses et les plus reculées de l'univers. La Propagande, enrichie par les dons magnifiques de la charité, possédait jusqu'à trois cent mille écus romains de revenus, lorsqu'arrivèrent les désastres de la révolution française ; nos armées lui apportèrent la ruine : on fit main-basse sur les biens-fonds ; on les vendit au profit du gouvernement républicain de Paris. La maison comptait alors soixante élèves ; il fallut la fermer. Chaque élève se dirigea comme il put vers son pays, et nul ne saurait dire les grandes misères

de ces proscrits. Ils pouvaient répéter ces paroles du divin Maître : « Le pasteur « sera frappé, et les brebis du troupeau « seront dispersées. »

« L'empereur Napoléon eut la pensée de rétablir la Propagande, non point par esprit religieux, mais par esprit politique, car le catholicisme se mêlait aux intérêts de la France à travers le monde. Mais une telle pensée ne s'accomplit point ; le rétablissement de cette institution féconde ne date que du retour de la monarchie légitime en France ; ce fut en 1818 que le collége de la Propagande se rouvrit, après trente-deux ans de muette solitude. Pie VII, les cardinaux Consalvi et de la Somaglia, vinrent au secours de l'institution renaissante ; on retrouva quelques débris des anciens biens, et c'est ainsi qu'on parvint à remettre sur pied l'établissement. Maintenant il tire de grandes ressources de la Propagande de Lyon, qui a des succursales en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne. Toutefois, les revenus actuels restent bien au-dessous des besoins des missions, dont plusieurs sont en souffrance. Les ressources que trouvent les missionnaires protestans sont vingt fois plus considérables que celles de nos missionnaires catholiques ; mais nos apôtres, avec peu de moyens, font bien plus de choses que les biblistes avec leurs grands trésors. Le zèle de nos missionnaires catholiques porte un caractère de dévoûment, d'ardeur divine, que le froid protestantisme ne connaîtra jamais.

« Les élèves du collége de la Propagande sont aujourd'hui au nombre de soixante et dix. Je les ai visités, accompagné du père recteur Figari, de Gênes, dont la politesse, la science et la piété reçoivent un grand charme de l'angélique expression de sa physionomie. Les élèves appartiennent aux diverses nations du globe ; j'ai vu des Chinois, des Égyptiens, des Maronites, des Arabes d'Alep, des Grecs, des Albanais, des Saxons, des Écossais, des Suisses, des Allemands, des Américains, etc., etc. ; chacun d'eux a son type, qui annonce son origine. J'ai pu causer de la Syrie et du Liban, de l'île de Chypre et de la Grèce ; les jeunes Maronites paraissaient éprouver une vive joie en entendant un voyageur français leur parler avec prédilection des montagnes du Liban : je me suis attaché à faire connaître, dans la *Correspondance d'Orient*, cette bonne et forte nation maronite, que le despotisme opprime depuis long-temps, et qui mériterait une meilleure destinée. Le costume des élèves de la Propagande est uniforme. Ils portent une soutane noire avec des boutons, des bordures et une ceinture rouges ; cette couleur de pourpre est l'emblème du sang qu'ils sont prêts à verser pour Jésus-Christ ; cinq galons rouges représentent, sur leur costume, les cinq plaies de la Passion. Ce sont bien là des imitateurs du disciple de l'Homme-Dieu, qui montait au Calvaire pour le salut du genre humain. Des mœurs et des intérêts divers, des haines profondes ou de vieilles jalousies, des tendances opposées et de vastes distances, séparent les nations d'où sortent tous ces jeunes élèves, et l'union la plus touchante règne au milieu d'eux ; ils ne forment qu'une seule et même famille : ceci est vraiment un miracle de la foi catholique. Quelle douceur, quelle sérénité parfaite sur leurs visages ! quelle piété sincère et quelle ardeur pour l'étude ! Tous les élèves parlent italien ; cette langue est devenue la langue de l'union fraternelle entre ces enfans venus des quatre vents du ciel.

« Les élèves du collége de la Propagande n'ont à supporter aucune dépense. La Propagande paie le voyage à Rome, l'entretien au collége et ensuite le retour. Ce n'est qu'à l'âge de raison, à l'époque où il entre dans la classe de philosophie, que l'élève prête serment de se consacrer aux missions étrangères ; il jure d'aller enseigner la foi dans son propre pays, dès qu'il sera élevé au sacerdoce. On n'admet pas un élève passé vingt ans ; ce serait trop tard pour entreprendre les études, et trop peu d'années de jeunesse et de vigueur lui resteraient pour remplir utilement les pénibles fonctions de l'apostolat. Il n'est jamais arrivé qu'un élève ait désiré reprendre le chemin de son pays, parce qu'il s'ennuyait ; parfois des raisons de santé ont obligé de rendre le jeune étranger à son ciel natal, et, dans ce cas, on a vu de jeunes malades mieux aimer mourir à Rome que de retourner dans leur patrie. Ainsi est mort,

il y a peu de temps, un Arménien de Constantinople. — Quels sont les élèves qui se ressouviennent le plus de leur pays? disais-je au père recteur. — Aucun d'eux, me répondait-il, n'y songe avec regret ni avec un vif désir de le revoir, mais ceux qui y retournent avec le plus de plaisir, ce sont les élèves du Liban, de la Suisse et de l'Ecosse. — Le désintéressement le plus complet des choses humaines ne peut suffire à effacer ce profond et merveilleux amour de la religion natale, quand la patrie est la montagne! »

Les services rendus à la religion catholique par l'institution de la Propagande, les vertus et l'héroïsme de ses missionnaires, ne peuvent être niés par personne. Ce n'est pas seulement dans ses *Annales*, espèce de continuation des *Actes des Apôtres*, qu'il faut en chercher les témoignages; il n'est pas un voyageur, fût-il hérétique ou incrédule, qui, s'il a rencontré sur sa route quelques-uns de ces anges de la foi, ne leur paie un tribut d'admiration et de respect. Dernièrement encore, nous lisions, dans un excellent article sur la Chine, de M. Ferdinand Barrot, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, un éloge des missionnaires aussi bien senti que vivement exprimé, dont la France surtout doit être fière. Il se termine par ce précieux certificat des habitans du pays. « Depuis vingt ans que nous « avons à Macao des missionnaires fran- « çais, bien que souvent nous ayons vu « venir parmi eux des jeunes gens dans « l'âge critique des passions, et pouvant « prétendre à briller dans le monde; ja- « mais un seul mot n'a été prononcé, « jamais la moindre allusion n'a été di- « rigée contre un membre des missions « étrangères, toujours leur conduite a « été pure et irréprochable. »

Voilà donc ce que fait Rome pour le monde. Elle ne cesse d'étendre sur lui sa sollicitude maternelle; elle lui garde, avec un soin jaloux, ce trésor dont elle est dépositaire; elle s'occupe sans relâche de ses intérêts éternels, et lui envoie ses prêtres pour le civiliser, l'instruire et le consoler. Si, dans un coin reculé du globe, un loup ravisseur, sous la forme de quelque despote, se jette sur les brebis dispersées du vrai pasteur, pour les entraîner et en faire sa proie, soudain Rome pousse le cri d'alarme; le reste du troupeau est averti et se tient sur ses gardes. Lorsqu'on voit de nos jours Grégoire XVI, protestant contre d'indignes persécutions et de scandaleuses apostasies, élever au-dessus des vaines clameurs du siècle ses gémissemens sublimes, et lutter seul, faible vieillard, avec autant de prudence que de modération, contre la Russie et la Prusse qui tentent d'étouffer entre leur serres puissantes ce qui reste de vie au catholicisme dans cette moitié de l'Europe, on admire la forte et indestructible constitution de l'Eglise qui, malgré la violence ou le dédain dont elle est l'objet, a toujours une voix pour défendre les faibles et les opprimés, pour flétrir les lâches et les oppresseurs.

Après les institutions religieuses viennent les établissemens de charité; l'hospice à côté et à l'ombre de l'église. Si, dans le christianisme, la charité est en quelque sorte le feu vital, c'est au cœur, c'est à Rome que doit se trouver le foyer. Il existe dans plusieurs pays d'admirables institutions de bienfaisance, mais on ne rencontre guère qu'en Italie ce zèle ardent et continu, ces prévoyances délicates, cette perfection enfin dans l'ensemble et dans les détails, qui a fait dire qu'à Rome les hôpitaux et les hospices étaient beaucoup mieux tenus que les palais. C'est qu'ici la religion, dont la main est bien plus prodigue et bien plus douce que celle de la philantropie, conduit tout, et que la maison du pauvre est vraiment la maison de Dieu. Chaque hôpital est placé sous le patronage et la direction d'une confrérie chargée également de la partie administrative, ce qui prévient ces conflits et ces divisions intérieures dont on se plaint si fort en France. Aussi, dans un hôpital, le pauvre est en sécurité comme chez lui, et ne craint pas d'être renvoyé avant d'être entièrement guéri; car on ne spécule, ni sur son entrée, ni sur sa sortie. Sauf l'hôpital général de Saint-Michel, qui présente comme un abrégé de toutes les douleurs, et qui est en même temps une maison de refuge, une école et une manufacture, il y a un asyle particulier pour chaque misère, pour les enfans et pour les vieillards, pour les malades et pour les infirmes, pour les veuves et pour les orphelins, pour l'in-

succède et pour le repentir, pour la fille pauvre qui attend un état, et pour la fille riche qui n'attend qu'un mari. Les plus doux noms servent toujours d'enseigne à ces hôtels de la charité, *sainte Marie de l'Annonciation, sainte Marie de la Grâce, sainte Marie della Pieta, l'hôpital du Saint-Esprit, etc.* Enfin, ce qui ne peut se rencontrer que dans la grande cité catholique, mère et nourrice des nations, *alma mater,* chaque peuple a un hôpital qui lui est exclusivement affecté. La charité romaine a voulu que l'étranger malade, abandonné, retrouvât au moins, à défaut de famille, la douce image de la patrie. On regrette tant son pays natal quand on souffre! Rome cependant a quelque chose encore à envier à la France : elle a des *sœurs hospitalières,* elle n'a point de *sœurs de charité!...* Oui, mais elle a en échange de nobles dames, de grandes princesses qui se font les servantes, les garde-malades du pauvre, non pas une fois ou deux dans leur vie; mais tous les jours et partout où un cri de douleur les appelle. Elles dépensent sans compter leur temps, leur or, leur jeunesse et leur vie; il y a communauté entre le palais et l'hôpital.

Après la foi et la charité, ce qu'on cherche à Rome, c'est la science, cette science grave et sévère comme la foi elle-même, d'où elle vient et où elle retourne. Si elle ne brille pas dans la capitale du monde chrétien de tout l'éclat qui lui est réservé sans doute un jour, elle n'y est pas cependant si rare et si cachée qu'on ne la puisse découvrir. M. Poujoulat a laissé, sous ce rapport, une fâcheuse lacune. Il convient, il est vrai, que le clergé de Rome dépasse de beaucoup par les lumières le clergé des autres pays de la Péninsule; mais il n'entre dans aucun détail, il ne s'occupe, ni des savans, ni du caractère de leurs études. Ainsi, il ne parle, ni de cette université, dite *la Sapienza,* qui remonte à la fin du treizième siècle, dont l'organisation actuelle est due à Léon XII, et qui, sans négliger les autres sciences, présente le plus vaste enseignement théologique qui soit encore en Europe; ni de *l'académie de la religion catholique,* dont le but, proclamé par ses fondateurs, est de suivre les progrès de l'esprit humain dans toutes les branches des sciences, pour montrer que, loin d'arriver à aucune conséquence défavorable à la religion, chacune des sciences en présente une preuve nouvelle, et en reçoit à son tour une direction plus vraie et des lumières plus grandes. Il eût pu mentionner aussi un recueil intitulé : *Annali delle Scienze religiose,* qui se publie à Rome, par l'abbé *Ant. de Luca,* et qui est destiné à faire connaître en Italie les progrès et les découvertes qui se font dans les autres parties du monde. Il correspond aux *Annales de Philosophie chrétienne* et à *l'Université catholique,* avec lesquelles il fait quelquefois de fructueux échanges... Nommer ses nombreux rédacteurs, parmi lesquels se distinguent le R. P. *Rosani,* général des clercs réguliers des écoles pies; le R. P. *Bini,* procureur général des Bénédictins du Mont Cassin; le P. *Secchi,* l'un des plus habiles hellénistes de ce temps, l'abbé *Bonelli,* professeur de philosophie, etc., ce serait nommer tout ce que l'union de la science et de la religion peut offrir de plus profond et de plus élevé; et, si l'on pénétrait au fond de ces monastères, dont plusieurs ont conservé, dans tout son éclat, le flambeau qu'ils ont autrefois allumé, que de vertus et de lumières, couvertes du voile de l'humilité, apparaîtraient aux regards étonnés! Mais M. Poujoulat ne paraît pas aimer beaucoup les couvens; je crois que, s'il l'osait, il dirait volontiers : à quoi bon un moine? Lui qui se montre en général si intelligent des choses de la foi, comment a-t-il pu blâmer, surtout en termes aussi vifs, le projet de M. Lacordaire, de rétablir en France l'ordre des frères prêcheurs. « Le temps des dominicains est « passé, dit-il; ils conviennent au treizième siècle et non au dix-neuvième. « Qu'y a-t-il de commun entre eux et « nous? Nos prêtres ne peuvent-ils pas « suffire à tout? Est-il nécessaire pour « l'apostolat de donner à Dieu, dans « un ordre religieux; son cœur et son « talent, et de soumettre son corps à « la dureté d'une règle? Voulez-vous « avoir de bons prédicateurs, établissez « une *école normale* pour la chaire. » Vains propos de salon qui ne devraient pas être répétés par une bouche chrétienne! Voyons, au reste, quelle est leur

valeur. D'abord, ne nous laissons pas préoccuper, ainsi que des enfans, par certaines formes extérieures, qui n'ont rien d'important ni d'immuable, par des questions d'habillement ou de chaussure; allons au fond des choses. A quoi peuvent servir aujourd'hui en France des dominicains, des bénédictins, ou tout autre ordre religieux, dont le travail intellectuel est la base, et qui joignent l'action à la contemplation? A quoi? A raviver ou à entretenir, dans quelques âmes privilégiées, ce feu sacré prêt à s'éteindre parmi nous, à opposer au matérialisme qui nous envahit, un spiritualisme ardent, mais contenu par la foi, qui ne peut guère naître et se développer que dans la pratique des austérités et à l'ombre du cloître; à ouvrir loin du bruit et d'un contact trop intime avec le monde, un pacifique asile aux fortes études et aux sublimes méditations; à former enfin, dans notre société si agitée et si mobile, une tribu sainte, qui se reproduise et se perpétue par une sorte de génération divine, et qui, vouée exclusivement à la prédication et à l'enseignement des hautes vérités religieuses, comprenne cependant et refléchisse toutes les grandes idées de l'humanité, après les avoir passées au crible de l'Evangile. Tout en rendant justice au zèle et aux lumières de nos pasteurs séculiers, comment ces ouvriers, envoyés dès le matin à la vigne, qui supportent tout le poids du jour et de la chaleur, auraient-ils assez de loisir pour se former au grand art de la parole et satisfaire des auditeurs, qui font les délicats et les difficiles, même au pied de la chaire chrétienne? Ne comptez-vous aussi pour rien cet attrait de la nouveauté et de l'extraordinaire, ce prestige de la solitude qui environne le moine sortant de son impénétrable retraite, comme d'un sanctuaire, pour parler à la foule avec le courage et l'indépendance d'un envoyé céleste! Établissez, ajoutez-vous, une *école normale*, pour la chaire, et vous aurez de bons prédicateurs. Illusion! Vous aurez ce que peut donner une *école normale*, des rhéteurs, des philosophes, des professeurs de morale, et rien de plus; vous éveillerez dans le cœur des jeunes lévites une puérile vanité et un coupable orgueil en leur montrant en perspective, comme prix de leurs études oratoires, les applaudissemens et les faveurs du monde. On n'apprend pas à prêcher comme on apprend à discuter à la tribune et au barreau. Il ne suffit pas d'une voix sonore, d'un geste noble, d'une parole fleurie ou passionnée, il ne suffit même pas d'une intelligence élevée des écritures et de l'enthousiasme religieux; l'humilité, la prière, une foi capable de transporter les montagnes, le détachement absolu de soi-même et des siens, les communications fréquentes et solitaires avec la Divinité, l'habitude de la discipline jointe à l'énergie de la pensée et de la parole, voilà avec cet esprit d'en haut qui souffle où il lui plaît, et que les hommes appelleront génie, ce qui fait les *saints éloquens*, les vrais et grands prédicateurs. Honneur donc et sympathie profonde à M. Lacordaire qui a compris toute la sublimité de sa mission, qui n'a reculé, ni devant les sophismes, ni devant les frivoles dédains du siècle, et qui en réclamant pour son projet l'appui de son *pays*, a montré qu'il voulait faire entendre sa voix au cœur du *peuple*, toujours accessible aux nobles idées, et non pas seulement au cœur de quelques hommes blasés, et qu'il ne fallait pas encore désespérer en France de la religion et de la liberté!

Pour en revenir à l'ouvrage de M. Poujoulat, il contient sur le gouvernement, tant spirituel que temporel de Rome, des notions qu'on chercherait vainement ailleurs, et malgré ce qui reste encore à revoir ou à compléter, il est le meilleur *guide du voyageur catholique en Italie*.

LUDOVIC GUYOT.

LE PÈRE ANDRÉ, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Le père André a traité avec une grande supériorité les plus hautes questions de philosophie et de métaphysique religieuse ; nous signalerons ses discours *sur l'âme, sur le corps, sur l'union de l'âme et du corps, sur la raison, sur la nature des idées, sur la merveille des idées, sur la nature et les merveilles du raisonnement, sur les merveilles de la conscience, sur les merveilles des habitudes, sur l'idée de Dieu*, etc. (2).

Qu'on nous permette un large emprunt au discours qu'il a laissé sur cette dernière question, qui domine et contient toutes les autres.

Discours sur l'idée de Dieu développée par la raison et par la foi. (A l'Académie de Caen.)

« Quand je considère mes idées, ces images spirituelles et intérieures, par le moyen desquelles je connais tout ce qui est hors de moi, j'en aperçois une, distinguée entre toutes par son étendue, singulière, unique, plus grande que mon esprit, plus vaste que mon cœur, incompréhensible à l'un et à l'autre, mais que je vois néanmoins présente aussi évidemment que celle des nombres, que celle des corps, que celle des figures qui me sont les plus familières : c'est l'idée de l'être, l'idée de l'infini, l'idée du parfait ; je veux dire l'idée de l'être pur et sans mélange du néant, l'idée de l'infini en tout genre et qui ne connait aucune borne, l'idée du parfait en toute manière et à qui rien ne manque. Cette idée (car ces trois expressions, l'être, l'infini, le parfait, ne signifient réellement que la même chose diversement considérée), cette idée, dis-je, est si claire et si lumineuse, que je m'en sers naturellement comme d'une règle universelle pour juger de tous les autres objets de mes connaissances. Quand je dis, par exemple, que tout ce qui a des limites n'est rien, c'est que j'ai l'idée de l'être pur, devant qui tout s'anéantit ; quand je dis que toute figure déterminable est finie, c'est que j'ai l'idée de l'Infini, qui me fait concevoir un espace immense au-delà du contour de cette figure, quelque vaste qu'on la suppose ; quand je dis que l'esprit humain, que toutes nos sciences, que toutes nos vertus sont imparfaites, c'est que j'ai l'idée du parfait essentiel, qui me représente au-dessus de moi une perfection infiniment supérieure à toutes celles non seulement que nous avons, mais que nous pouvons avoir.... Or, de là je conclus que la raison nous donne une idée de Dieu digne de sa grandeur ; car ce grand nom ne veut dire autre chose que l'Être infini, l'Être parfait, le pur Etre, ou l'Etre infiniment parfait.

« Direz-vous que l'idée de l'Infini n'est point réelle ? Mais prenez garde à la contradiction. Une idée qui représente une réalité infinie n'est point réelle, c'est-à-dire, ou qu'une réalité infinie n'est rien de réel, ou qu'une idée qui représente une réalité, qui est tout, ne représente rien !

« Dira-t-on que du moins l'idée de l'Infini est une idée négative, comme on parle dans les écoles, et que par conséquent cette idée de Dieu nous représente moins ce qu'il est que ce qu'il n'est pas ?... Mais un philosophe qui ne pointille pas sur les mots et qui ne prend point des lueurs pour des lumières, ne dira jamais que l'idée d'une réalité infinie soit une idée négative ; car, je vous prie, quelle est la vraie signification de ce terme d'école que certains philosophes ténébreux font quelquefois tant valoir contre les notions les plus claires du

(1) Voir le premier dans le n° 47, t. VIII, p. 382.

(2) Voici les titres des autres discours : 1° Sur l'Usage de la colère ; — 2° sur le Vrai, dans les pièces d'esprit ; — 3° sur les Modes littéraires ; — 4° sur la Manière d'apprendre à parler aux muets ; — 5° sur le Goût ; — 6° sur l'Arithmétique ; — 7° sur la Méthode des géomètres ; — 8° sur les Merveilles du cercle ; — 10° sur le Mouvement perpétuel ; — 11° sur l'Ascension des liqueurs dans le thermomètre ; — 12° sur un Arc-en-Ciel, etc.

bon sens? Une idée négative, ou n'est rien, ou c'est une idée qui exclut de son objet quelque chose de positif, c'est-à-dire l'être ou quelque perfection, et par conséquent qui renferme ou qui suppose quelque espèce de néant. Telle est l'idée d'un monde purement possible, ou d'un monde existant, mais imparfait. Or, peut-on dire avec la moindre couleur que l'idée de l'Etre infini, en tout genre d'être et de perfection, renferme ou suppose dans son objet quelque espèce de néant, c'est-à-dire quelque négation d'être ou de perfection? Contradiction manifeste. Mais, de plus, ne serait-ce point manifestement prêter à l'Infini la nature du fini?...

« Le fini, ou ce qui a des bornes, est en un sens, et en un sens il n'est pas, c'est-à-dire il est jusqu'à un certain point, et au-delà son être cesse. Ainsi, le globe terrestre existe jusqu'à sa circonférence, et au-delà ce n'est plus la terre; il n'a qu'un certain degré d'être ou d'étendue, et au-delà il n'est plus rien; en un mot, dans le fini, le néant et l'être sont pour ainsi dire limitrophes. C'est la notion commune du fini, laquelle par conséquent est une idée négative. Mais par la raison des contraires, l'Infini exclut positivement toutes bornes; il franchit toutes limites, il passe au-delà, et rien ne l'arrête; c'est la notion commune de l'Infini. Il s'ensuit, par une conséquence nécessaire, que l'idée de l'Etre infiniment parfait est non seulement positive, mais la plus positive de nos idées....

« Certains esprits, trop attentifs à la disproportion qui se trouve entre le fini et l'infini, se persuadent, par je ne sais quelle subtilité, qu'il faudrait un esprit infini pour connaître l'Infini, comme s'il était nécessaire que l'esprit eût toutes les qualités des objets de ses connaissances; qu'il fût, par exemple, matériel pour connaître la matière, carré pour connaître le carré, rond pour connaître le cercle. D'autres, confondant la connaissance d'un objet avec sa compréhension, concluent hardiment, de ce que l'Infini n'est pas compréhensible, qu'il n'est pas même connaissable. Autre absurdité visible; comme s'ils ne savaient pas que les connaissances mêmes des géomètres, dont l'évidence ne peut être contestée, ne vont jamais jusqu'à la compréhension entière des figures dont ils démontrent les rapports et les propriétés. D'autre part, combien d'esprits étroits et timides qui ne peuvent se résoudre à sortir des bornes du fini, où ils se reposent, pour pénétrer dans l'infini, où ils craignent de se perdre, comme s'ils ne sentaient pas que notre cœur, étant immense dans ses désirs, il ne peut se reposer pleinement que dans un objet immense dans ses perfections. »

Nous avons une idée réelle de l'Infini; nous le trouvons dans l'étendue, nous le trouvons dans la divisibilité, nous le trouvons à l'entrée même de la géométrie; il est la base des plus sublimes spéculations mathématiques.

« Mais, prenons-y garde, les infinis mathématiques ne sont pas infinis en tout; chacun d'eux ne l'est que dans les bornes d'une espèce particulière. L'infini en étendue ne l'est pas en nombre; l'infini en nombre ne l'est pas en étendue; l'infini en longueur ne l'est pas en largeur, ni en surface; l'infini en surface ne l'est pas en solidité, ni en profondeur. Dieu seul est infini en tout genre d'être et de perfection. Ces infinis mathématiques ne sont que des infinis subalternes, qui ne s'élèvent les uns sur les autres à l'infini que pour nous élever encore plus haut, c'est-à-dire jusqu'à l'Infini suprême, au-delà duquel on ne peut plus monter. Les nombres finis disparaissent devant les infinis numériques, les étendues finies s'anéantissent devant les infinis géométriques; mais tous ces infinis disparaissent à leur tour, et s'anéantissent devant l'infinité de Dieu. Telle est sa grandeur : il est seul de son ordre, il est seul grand, parce qu'il est seul absolument infini. On peut dire même en un sens très réel qu'il est le seul être et le tout être, parce que cette infinité absolue qui le caractérise renferme tout éminemment.

« C'est l'idée naturelle que l'on conçoit de la divinité, quand on suit fidèlement les notions pures de la raison; mais la foi n'y trouve-t-elle rien à réformer?... Allons donc à la source de la lumière, et consultons Dieu lui-même sur l'idée que nous en devons avoir.

« On le connaissait déjà dans le monde sous les titres généraux de vertu partout agissante, de raison suprême, de loi éternelle, de seigneur et de maître de la nature, quand le plus fameux des prophètes prit la liberté de lui demander son nom, son nom propre et incommunicable, le nom le plus expressif pour le représenter à son peuple dans toute sa majesté. *Si dixerint mihi : Quod est nomen ejus, quid dicam* (1)? La question était hardie ; la réponse fut divine : *Ego sum qui sum.* Tu me demandes mon nom? Je m'appelle *Celui qui est.* Tous les autres êtres sont en partie, et en partie ne sont pas ; ils sont, parce que je les ai faits, et ils ne sont pas, parce qu'ils sont finis de leur nature, et que par là ils tiennent toujours du néant leur origine. Mais moi, je suis en toute manière : *Ego sum qui sum.* Tu diras donc à mon peuple : *Celui qui est* m'a député vers vous ; *Sic dices filiis Israël : Qui est, me misit ad vos.* Voilà donc, selon Dieu même, la vraie définition de Dieu. Celui qui est, l'existant, l'être ; ou, comme il parle ailleurs, *le seul être : Videte quod ego sim solus* (2) ; ou, comme il parle encore dans le texte original du livre de l'Ecclésiastique, *le tout-être*, αὐτός ἐστι τὸ πᾶν (3).

« Quelle satisfaction pour tous les cœurs droits de voir la raison et la foi si bien d'accord ensemble !...

« L'existence nécessaire, voilà donc le premier attribut essentiel que nous concevons en Dieu. De là émanent tous les autres, comme tous les fleuves de l'Océan ; de là, son éternité, puisque l'être nécessaire ne peut avoir de commencement ; de là, son immortalité, puisque l'être nécessaire ne peut avoir de fin ; de là, son infinité en tout sens, puisque l'être nécessaire ne peut être borné, ni dans son être, puisqu'il ne le tient que de sa nature, ni dans ses perfections, puisqu'elles suivent nécessairement la nature de son être ; c'est-à-dire, en un mot, que l'être par essence est essentiellement un être pur, qui exclut tout néant, et par conséquent toutes bornes.

(1) Exod., cap. III, n° 14.

(2) Deuter., XXXII, 39.

(3) Eccl. XLIII, 29.

De là, cette propriété admirable de Dieu d'être tout à la fois et sans succession tout ce qu'il peut être, parce qu'il est évident que rien ne peut ni commencer dans l'Être éternel, ni cesser dans l'Être immortel, ni augmenter, ni diminuer dans l'Être infini en tout genre de perfection ; de là, sa parfaite spiritualité, parce qu'on voit assez qu'il n'y a qu'un pur esprit, c'est-à-dire un être capable de connaître, de vouloir, d'être heureux, qui puisse être infini en ce qu'on appelle proprement perfection, en intelligence du vrai, en amour de l'ordre, en grandeur, en bonté, en puissance, en bonheur ; de là, son immensité, c'est-à-dire sa présence intime et substantielle, non seulement partout où il y a des êtres, mais partout où il y en peut avoir, puisque l'Être infini ne peut être limité, ni restreint à être ici plutôt que là, dans le ciel plutôt que sur la terre, dans les esprits plutôt que dans les corps, ou dans les corps plutôt que dans les esprits. Il pénètre partout, dit Salomon, par la pureté de son être : *Attingit ubique propter suam munditiam* (1) ; ou, comme parle saint Paul, il est, par l'infinité de son être, qui embrasse tout, le lien essentiel de toute chose : *In ipso enim vivimus, movemur et sumus* (2). De là, son unité, puisque l'Être qui comprend, qui embrasse tout, ne peut être qu'un et unique ; de là, son indépendance, parce qu'étant le seul infini en tout genre de perfection, il ne peut dépendre de personne, ni quant à l'être, puisqu'étant par essence il ne peut avoir de créateur, ni quant aux manières d'être, puisque n'ayant point de créateur, il ne peut avoir de supérieur, ni de maître, ni par conséquent de modificateur ; de là, sa pleine liberté, puisqu'étant indépendant, rien ne peut le déterminer à l'action, que son propre vouloir ; de là, son empire absolu sur toute la nature ; car un esprit dont la substance réside partout essentiellement, dans le ciel comme sur la terre, dans les esprits comme dans les corps, n'y peut être sans connaissance et sans volonté, ni par conséquent sans une providence qui les gouverne et sans

(1) Sap., VII, 24.

(2) Act., XVII, 28.

une action qui les modifie. De là, sa qualité incompréhensible de créateur universel; car, puisque nous avons prouvé que l'être qui n'a point de créateur ne peut avoir de modificateur, il est évident que des êtres qui ont un modificateur ont nécessairement un créateur. De là, son immutabilité, puisque son état ne peut être changé, ni par une cause extérieure, parce qu'il est indépendant, ni par lui-même, parce qu'il est tout à la fois et sans succession tout ce qu'il peut être, comme nous l'avons fait voir. De là, sa simplicité infinie dans cette infinie multiplicité de perfections, non seulement parce qu'étant un pur esprit il exclut nécessairement toute composition de parties, mais parce qu'étant toujours immuablement tout ce qu'il est une fois, ses attributs essentiels et ses actes libres se réunissent tous nécessairement dans le point fixe et indivisible de son éternité; de là, si j'ose m'exprimer ainsi, sa pleine suffisance à lui-même pour exercer sans le secours d'autrui toutes ses opérations divines, pour connaître, pour agir, pour être heureux; car l'être nécessaire trouvant essentiellement dans lui-même la source et la plénitude, le principe et la consommation de son être, il est manifeste qu'il ne peut avoir besoin ni d'une lumière extérieure pour l'éclairer, ni d'une vertu étrangère pour le fortifier, ni de la jouissance d'un autre bien que lui-même pour le combler de bonheur.

« Par toutes les conséquences que nous avons tirées de la notion de l'être pur, Dieu est une intelligence infiniment parfaite; il se connaît donc parfaitement lui-même; il connaît parfaitement tous les autres êtres, les esprits, les corps, toutes ses créatures... Ainsi Dieu renferme dans sa substance les idées de tous les êtres qu'il a formés, mais des idées dignes d'un entendement divin, des idées préalables à l'existence de leurs objets, des idées plus parfaites qu'eux, des idées infinies en nombre, et chacune d'elles infinie en représentation.

« Je dis : 1° que les idées divines sont nécessairement préalables à l'existence de leurs objets, car Dieu connaissait le monde avant qu'il le formât : *Domino Deo, antequàm crearentur, omnia sunt agnita* (1).

« Je dis : 2° que les idées divines sont plus parfaites que leurs objets ; que l'idée du cercle, par exemple (2), représente une rondeur parfaite et mathématique, dont le cercle matériel et physique n'est point capable ; que l'idée de l'homme représente une perfection d'esprit et de corps, que nul homme sur la terre n'a jamais remplie dans toute son étendue. En un mot, que les êtres créés ne peuvent égaler leurs modèles éternels.

« Je dis : 3° que les idées de Dieu sont infinies en nombre; ce qui est encore manifeste, parce qu'il en faut une infinité pour lui représenter actuellement tous les êtres, tous les genres, toutes les espèces, tous les individus possibles : car c'est une notion commune que le possible n'a point de bornes.

« Je dis : 4° que chacune des idées divines est infinie en représentation ; les idées des genres et des espèces, parce qu'elles embrassent dans leur universalité tous les sujets possibles de même genre et de même espèce ; les idées des individus ou des êtres singuliers, parce qu'elles représentent à Dieu tous les attributs, toutes les perfections, tous les rapports, toutes les combinaisons, tous les arrangemens, toutes les modifications dont chacun de ces êtres est susceptible à l'infini.

« Pour ne rien oublier sur une matière si capable, il faut ajouter un mot sur la manière dont Dieu connaît les nombres. Il les connaît, on ne peut en douter. Sans cela, il ne pourrait ni se distinguer de ses créatures, ni ses créatures les unes des autres. Mais comment un être simple peut-il voir les nombres dans sa propre substance? Ne pourrait-on pas dire que Dieu connaît l'unité en se connaissant lui-même, parce qu'il est parfaitement un, et qu'il connaît la multitude en connaissant les diverses manières dont il peut être imité ou participé par ses créatures? Car, qui dit diversité, dit plusieurs choses distinctes.

« Toujours est-il certain que Dieu ren-

(1) Eccl., XXIII, 29.
(2) V. Galil., p. 132, Dial. 2.

fermant les idées essentielles de toutes choses dans la simplicité de son être, il y renferme par une conséquence nécessaire les objets de toutes les sciences, les nombres que saint Augustin appelle nombrans, qui sont l'objet de l'arithmétique; les signes et les figures purement intellectuelles, qui sont l'objet de la géométrie pure; les lois des mœurs, les règles de tous les arts, en un mot, toutes les vérités éternelles, tant spéculatives que pratiques...

« Considérons l'entendement divin par rapport à l'idée des nombres. Il est clair que l'esprit infiniment parfait les connaît tous parfaitement, c'est-à-dire qu'il aperçoit, non pas comme nous, successivement et par divers actes, mais tout à la fois, et par un simple regard à qui rien n'échappe, toute la progression naturelle des nombres, depuis l'unité qui en est le premier terme jusqu'au dernier qui ne peut être qu'infini, par la raison qu'étant le dernier terme de la progression qui les renferme tous, il n'est pas possible de rien concevoir au-delà.

« Dans cette progression infinie des nombres, nous ne voyons, pour ainsi dire, que les deux extrémités; nous voyons à son origine les nombres finis qui la commencent; nous voyons dans son accomplissement l'infini qui la termine, ou plutôt qui la comble, et les géomètres le connaissent même assez pour le soumettre au calcul...

« Mais parce qu'il est évident que le fini et l'infini ne se touchent pas immédiatement dans la progression qui les renferme, il faut par nécessité admettre entre eux deux des nombres d'une nature moyenne, qui leur servent comme de liaison, en faisant à leur égard le même effet à peu près que les nuances dans la peinture, qui forment le passage d'une couleur à l'autre...

« Ici l'esprit humain demeure court. Ces nombres intermédiaires qui, dans la progression naturelle et en toute autre, forment le passage du fini à l'infini, quoique très réels par l'évidence de notre principe, nous sont presque entièrement cachés. Nous en connaissons l'existence; nous en ignorons la nature; nous voyons les deux termes qu'ils unissent, et nous ne les voyons pas eux-mêmes; nous ne faisons, pour ainsi dire, que les entrevoir, comme dans les ténèbres, par la nécessité du raisonnement. Mais il n'y a point de ténèbres en Dieu. Il voit en plein jour, et dans une évidence égale, tous les nombres, finis, infinis et intermédiaires, toutes leurs propriétés, toutes leurs combinaisons, tous les résultats qui en peuvent naître par le calcul, toutes les suites qu'on en peut former, toutes les puissances où on les peut élever; il possède enfin à la lettre et substantiellement, toute l'arithmétique universelle, depuis le premier principe jusqu'à la dernière conséquence qui en est infiniment éloignée.

« 2° L'infinité de l'entendement divin ne paraît pas moins sensible dans l'idée de la matière ou de l'étendue mathématiquement considérée. Quelle immensité n'y voit-il pas! Que de mondes possibles! Que d'arrangemens divers dans chacun de ces mondes!...

« Dieu, l'esprit infiniment parfait, car c'est toujours le principe, comprend toutes les figures géométriques..., et en voit une infinité en tous sens : infinité de régulières, depuis le triangle équilatéral qui a le moins de côtés qu'il est possible, jusqu'au cercle qui en a le plus, puisqu'on le conçoit avec Archimède comme une figure d'un nombre infini de côtés; infinité encore plus grande de figures irrégulières, parce qu'il est évident que l'irrégularité, qui n'a point de loi, est plus susceptible de variations que la régularité qui en a toujours une constante et invariable; infinité d'espèces de triangles, par la raison que ses trois angles et ses trois côtés peuvent croître ou diminuer à l'infini; infinité encore plus grande de quadrilatères, parce qu'il est encore évident que plus une figure a de côtés, plus elle est capable de changemens qui la diversifient; infinité, par conséquent, qui augmente par degrés de polygone en polygone, et comme toutes les figures, tant régulières qu'irrégulières, ont entre elles mille rapports différens; infinité encore plus grande de rapports que de figures : rapports arithmétiques, rapports géométriques, rapports d'égalité ou d'inégalité, rapports de commensurabilité ou d'incommensurabilité, rapports innombra-

lieu où l'esprit humain se perd; mais en se perdant ainsi, on ne s'égare pas, puisqu'on trouve ce qu'on cherche, qui est l'infinité de la divine intelligence et la parfaite géométrie du Créateur...

« 3° En contemplant toutes ses idées, idées de substances et idées de modes, il est manifeste que Dieu découvre entre elles un certain rapport de rang.... Ce rapport de plus grande ou de moindre perfection objective entre les idées divines, entre les êtres ou les manières d'être qu'elles lui représentent, est ce qu'on appelle *ordre*, ordre éternel et immuable qui détermine invinciblement l'estime de Dieu, qui la règle et qui la proportionne toujours exactement au mérite des sujets. Car on ne peut nier que l'Esprit infiniment parfait ne soit juste en toute manière. Ordre, par conséquent, selon lequel Dieu se juge nécessairement lui-même, et toutes ses créatures intelligentes; selon lequel, par conséquent, il se regarde en qualité de premier principe de leur être, comme la fin essentielle où elles doivent tendre par tous les mouvemens de leur cœur. J'appelle cet ordre, *la loi éternelle*.

« C'est dans cette loi éternellement vivante que Dieu voit clairement tous ses droits, et tous nos devoirs...

« Mais ce qui demande encore une intelligence plus étendue, Dieu voit entre les devoirs que renferme l'ordre éternel, un certain rapport d'exactitude, qui n'a point de nom dans notre langue, et que les Latins appellent *modus*. Je ne trouve que saint Augustin qui en ait bien approfondi l'idée. C'est le point précis jusqu'où il faut aller dans la pratique d'un devoir pour le remplir entièrement, mais où il faut s'arrêter pour n'en blesser aucun autre. Point si délicat et si fin, qu'il échappe à la vue de la plupart des hommes, qui, dans l'observation même de l'ordre, en sortent presque toujours par quelque excès, ou par quelque défaut... Presque toutes nos vertus débordent ou demeurent trop courtes. Mais ce point précis, qui les sépare du vice, quoique si souvent imperceptible à nos esprits, ne peut l'être aux yeux de la divine intelligence; puisque, suivant l'expression de saint Augustin le *modus* de l'ordre subsiste éternellement dans la vérité souveraine : *Ipse autem ordinis modus vivit in veritate perpetuâ.*

« ... Ce *modus* de l'ordre est donc en Dieu comme une espèce de seconde loi éternelle distinguée de l'ordre même.... L'ordre prescrit les devoirs : le *modus* en règle et en mesure la pratique. L'observation de l'ordre fait l'homme de bien : l'observation du *modus* fait l'homme sage. L'ordre constitue le fond du beau dans les mœurs : le *modus* en constitue la beauté même. L'ordre y met la justice, le *modus* y met la justesse. L'ordre dans la conduite est comme le dessin et les proportions dans un tableau : le *modus* est comme le coloris et la grâce qui relèvent et qui animent tout. Ainsi l'ordre est, pour ainsi dire, le corps de la vertu, et le *modus* en est l'âme. Nous les séparons presque toujours malheureusement dans notre conduite; mais l'un et l'autre est inséparable dans l'esprit de Dieu; et par là nous pouvons comprendre en quelque sorte la raison profonde, pourquoi il se qualifie lui-même dans ses divines Écritures, la Sagesse éternelle, et la Beauté de la justice : *Sapientia, Decor, Pulchritudo justitiæ* (1)......

« Par tous les principes que nous avons exposés, Dieu voit dans lui-même le modèle éternel de tout ce qu'il a fait, le modèle du monde visible qui est l'assemblage des corps, et celui du monde invisible, qui comprend nos âmes avec toutes les intelligences créées. Mais en quel endroit de lui-même, si l'on peut ainsi parler, voit-il les moyens infaillibles de rendre l'un et l'autre dignes de sa sagesse et de sa grandeur? . . . .

. . . .

« Il ne faut pas chercher ailleurs que dans cette parfaite géométrie du Créateur la lumière qui le dirige dans la construction du monde visible. C'est là qu'il trouve la règle, ou, comme s'exprime l'Écriture (2), la ligne, qu'il étend sur toute la nature, pour mesurer la hauteur des cieux, la largeur de la terre, et la profondeur des abîmes. C'est là qu'il trouve le compas universel pour marquer le centre du monde, pour en décrire la circonférence, pour cintrer les

(1) Sap., ubique; Jérém., xxxi, 23; et l, 7.

(2) Job, xxxviii, 5; Eccli., i, 2.

voûtes du firmament, pour arrondir le corps du soleil et des autres étoiles, pour tracer aux planètes la route qu'elles doivent tenir dans leurs périodes autour de l'astre qui les éclaire. C'est là, qu'il trouve le module ou la mesure déterminée, dont il s'est servi dans la structure des corps organisés, pour en perfectionner tous les membres, et entre eux et avec leur tout; le parfait niveau pour en ajuster toutes les parties, pour les contraster, pour les symétriser, la balance juste pour les mettre en équilibre; le vrai perpendicule pour les asseoir ferme sur leurs bases; tous les ressorts nécessaires, pour les rendre capables de se conserver comme par eux-mêmes, et de se perpétuer dans tous les siècles. C'est là qu'il trouve encore la ligne selon laquelle il doit mouvoir la matière, afin que toutes ses parties conspirent à former ces grands globes, les uns solides, les autres liquides, qui roulent continuellement sur nos têtes et sous nos pieds, sans jamais se démentir, malgré les altérations inséparables du mouvement; la direction que doivent suivre les corps terrestres pour se rejoindre à la terre quand on les en sépare; la mesure de l'espace qu'ils doivent parcourir à chaque instant pour y être plus tôt rendus; la proportion qui doit régner entre chaque espace et le suivant, pour donner une loi sage et constante à leur accélération. En un mot, c'est là qu'il voit tous les principes de cet art divin qui brille dans toute la nature, et qui n'est autre chose que l'application d'une parfaite géométrie à toutes les modifications dont les corps sont capables : au mouvement, dans la mécanique; au poids, dans la statique; aux impressions de la lumière, dans l'optique; aux projections des ombres, dans la gnomonique; aux accords des sons, dans la musique; enfin à l'action de tous les élémens dans une infinité d'autres arts, qui composent la science pratique de Dieu dans le gouvernement du monde visible.

« .... Mais il n'est pas si étonnant que Dieu ait un art infaillible pour faire tout ce qu'il veut de la matière. Elle n'a point d'action propre pour opposer à la sienne. Elle est mue, mais elle ne se meut pas : elle ne fait que suivre en esclave les impressions qu'elle reçoit du Créateur : il n'en est pas de même des esprits. Sujets libres, ils ont une volonté, qui peut en un sens très véritable résister à celle de Dieu, qui peut être poussée sans être mue, qui peut être mue et s'arrêter tout court; qui peut être déterminée vers un objet, et se déterminer vers un autre.....

« Il y a donc à peu près la même différence entre le gouvernement du monde matériel et celui du monde spirituel, qu'entre le gouvernement d'un peuple esclave et celui d'un peuple libre; entre un gouvernement de pure puissance, qui n'emploie que la force pour se faire obéir; et un gouvernement de sagesse, où la puissance ne vient qu'en second, pour conduire des sujets libres par leur liberté même au but et au terme qu'on se propose.

« De là deux terribles difficultés dans l'art de gouverner les esprits. La première est de prévoir juste leurs déterminations futures, pour se servir à propos de cette prévoyance : et la seconde de trouver des ressources infaillibles contre les résistances mêmes qu'on leur laisse le pouvoir de faire au dessein du gouvernement.

« C'est donc ici que les lumières de l'entendement divin doivent paraître aux esprits attentifs dans toute leur infinité. Dieu connaît nos actes libres avant que nous les produisions, avant même que nous en délibérions, avant même que nous ayons une volonté pour les mettre en délibération : et il les connaît non par des conjectures douteuses, que nous pourrions tromper, mais avec une certitude absolument infaillible. C'est un privilége qu'on ne peut refuser à l'Esprit infiniment parfait, sans détruire son idée, et par conséquent sans extravagance.

« La question se réduit donc à savoir autant qu'il est possible, où Dieu peut voir avec certitude nos actes librement futurs, c'est-à-dire, des actes qui ne sont pas, et qui n'ont aucune cause, ni nécessaire, ni nécessitante de leur production? S'il les voit en eux-mêmes, ou dans l'essence de notre liberté? ou dans sa volonté propre; ou dans une connexion nécessaire qui se trouverait entre certains motifs et notre consentement, ou enfin,

dans quelque autre principe qui soit déterminable.

« D'abord il est manifeste que Dieu ne peut voir en eux-mêmes des actes qui ne sont pas; et d'ailleurs, nous avons prouvé que c'est en lui-même que Dieu voit tout.

« Il ne peut pas non plus les voir dans l'essence de notre volonté, c'est-à-dire, dans l'idée qui la lui représente : cette idée ne renferme que nos pouvoirs essentiels et non pas nos actes libres.

« Dira-t-on qu'il les voit dans sa propre volonté qui les détermine à être futurs par un décret absolu et irrésistible? On le dit, mais le conçoit-on? Car, outre que nous formons souvent des actes que Dieu ne veut pas, des actes même qu'il nous défend par un ordre absolu, la raison et la foi conspirent à nous assurer qu'il agit en nous comme s'exprime le sage, avec une espèce d'égard et de révérence : *Tu autem dominator virtutis, cum magnâ reverentiâ disponis nos ;* c'est-à-dire, par une action tempérée, qui nous laisse toujours entre les mains de notre conseil : *in manu consilii,* expressions qui s'accordent parfaitement bien avec la notion commune que tous les hommes ont naturellement de la liberté, mais qui réclament hautement contre l'idée d'un décret absolu de Dieu, qui nous déterminerait invinciblement dans toutes nos délibérations. Rien de plus contradictoire.

« Enfin, on ne peut pas dire que Dieu voit nos actes librement futurs, dans une connexion nécessaire qui se trouverait entre certains motifs, ou attraits prévenans, et le consentement de notre volonté. Cette connexion nécessaire a certainement tout l'air d'une cause nécessitante ; elle en porte manifestement l'idée dans tous les esprits attentifs. Elle produirait donc en nous, non des actes libres, mais des actes nécessités. Ce qui est contre la supposition.

« Systèmes par conséquent tous défectueux par quelque endroit.....

« Je crois donc, pourtant sans rien assurer avec trop de confiance, que Dieu voit nos actes librement futurs, dans la connaissance infinie et incompréhensive qu'il a du cœur humain, de nos inclinations essentielles, de nos affections naturelles, des liens intimes qui nous unissent à lui par la raison, à notre corps par le sentiment, à la société civile par l'une et par l'autre: de notre penchant invincible pour le bonheur, de notre activité infatigable pour le chercher, de notre inquiétude mortelle quand il ne se laisse pas trouver ou qu'il se fait attendre, de notre facilité incroyable à nous livrer au premier bien qui nous en présente l'idée ou le goût, des besoins qui nous pressent, des intérêts qui nous touchent, des motifs qui nous entraînent, de nos maximes, de nos vues, de nos habitudes infuses ou acquises, de nos dispositions les plus secrètes, le tout combiné en mille manières avec les impressions inévitables que nous recevons sans cesse des objets sensibles, ou de lui-même, en conséquence des lois générales ou particulières de sa Providence. En un mot, Dieu connaît nos actes librement futurs dans la connaissance infinie qu'il a de tous les ressorts tant intérieurs qu'extérieurs, qui peuvent mettre notre cœur en mouvement, ou pour parler d'une manière plus précise, dans l'infinité même de cette connaissance, qui emporte nécessairement l'infaillibilité. C'est la conclusion que j'ai cru pouvoir tirer d'une analyse très simple, dont voici la substance.

« N'est-il pas vrai que les sages du monde qui ont un peu étudié le cœur humain, et en particulier celui des personnes avec qui ils ont à traiter, devinent assez juste le parti qu'elles prendront dans telle ou telle circonstance? Augmentez leurs lumières : n'est-il pas évident que, dans la même proportion que vous les augmenterez, vous rendrez plus certaines les conjectures qu'ils en formeront. Donnez-leur encore un nouveau degré de connaissance du fond des cœurs, nouveau degré de certitude que vous donnerez à leur prévoyance, laquelle enfin de degrés en degrés pourra devenir moralement infaillible.

« C'est beaucoup pour les hommes; ce n'est rien pour Dieu, dont la prévoyance doit avoir une infaillibilité absolue. Il faut donc pousser plus loin notre analyse.

« La certitude qu'on peut avoir de nos déterminations futures augment préci-

sément dans la même proportion que la connaissance qu'on a de notre cœur. Donc, une connaissance infinie de notre cœur doit produire nécessairement une certitude infinie de nos déterminations futures ; donc une certitude, non plus moralement, mais absolument infaillible. Donc, l'infaillibilité de la prescience de Dieu, à l'egard de nos actes librement futurs, a son principe dans l'infinité de la connaissance qu'il a du cœur humain.

« Il ne faut donc plus demander où Dieu trouve des moyens sûrs et infaillibles pour faire tout ce qu'il lui plaît : des esprits comme des corps, des agens libres comme des agens nécessaires ; c'est dans sa qualité essentielle de scrutateur intime des cœurs et des consciences. Il voit dans l'idée des corps et dans celle du mouvement l'art de gouverner le monde visible. Il voit de même dans l'idée des esprits et dans la connaissance de nos déterminations futures, l'art de gouverner le monde invisible, tous les êtres intelligens, et en particulier, les hommes....

« Je veux dire que Dieu, en combinant ensemble tout ce qu'il peut faire des esprits en les modifiant, et tout ce que les esprits eux-mêmes peuvent, en un sens très réel, faire de leurs propres cœurs par le bon ou mauvais usage de leur liberté, découvre dans cette combinaison infinie tous les moyens de les conduire à son but immanquablement, malgré toutes les résistances qu'il leur laisse le pouvoir d'opposer à ses desseins ; le moyen de les déterminer au bien doucement, mais fortement, de les y animer par l'espérance, de les y attacher par le goût, de les y fixer par la crainte du mal, et s'ils résistent à ses vues, de les y ramener par les remords, ou de les en punir par les supplices ; le moyen d'unir les hommes entre eux par une raison commune, par des inclinations mutuelles et par des besoins réciproques ; le moyen de les subordonner les uns aux autres en mille façons différentes, en leur imposant des chefs naturels ou électifs pour les gouverner sous ses ordres ; le moyen de les séparer en divers corps de nations, pour faciliter le gouvernement politique par les bornes des états ; le moyen de les réunir après cette espèce de rupture par le commerce, par les traités, par les alliances, par tout ce qu'on appelle droit des gens ; le moyen de maintenir entre les divers peuples qui composent la société humaine un certain équilibre de forces qui se conserve ou qui se rétablit toujours par le contre-poids secret de sa Providence, malgré les révolutions qui le viennent quelquefois troubler par l'ambition des hommes ; le moyen de régler, par rapport à ses fins générales ou particulières, des événemens qui dépendent du concours d'un si grand nombre de volontés libres ; le moyen de prévenir ou de réparer les désordres inévitables dans un état de liberté qui, vu la corruption de la nature, ne peut manquer d'avoir beaucoup de pente vers la licence ; le moyen même de réparer ces désordres avec avantage, en tirant le bien du mal, ce qui est le chef-d'œuvre de la sagesse du Créateur ; le moyen d'armer, les uns contre les autres, les peuples transgresseurs de ses lois, pour être, les uns à l'égard des autres, les exécuteurs de sa justice, pendant qu'ils ne songent qu'à exercer leurs propres fureurs ; le moyen de faire entrer dans l'ordre de ses desseins les desseins mêmes que les impies ont si souvent l'audace de former contre sa gloire, leurs conspirations éternelles contre son vrai culte, leurs combats opiniâtres contre ses mystères, le décri de ses fidèles serviteurs, et le triomphe apparent de ses ennemis. Je veux dire, en un mot, que c'est dans le trésor infini de la connaissance qu'il a du fond des cœurs, que Dieu trouve tous les ressorts, tous les secrets, toutes les lois, toutes les règles, toutes les ressources de sa Providence pour conduire à leur fin et à la sienne les agens libres avec autant de certitude que les agens nécessaires.... »

A la lecture de ces admirables pages, fortuitement tombées sous nos yeux, nous n'avons pu nous étonner assez de ce torrent d'oubli qui a entraîné, avec tant des meilleures choses, la mémoire et les écrits du P. André. C'est avec cette supériorité de pensée, et cette ferme précision de style, si éminentes dans les discours que nous venons d'extraire, qu'il a traité toutes les grandes questions, des sens et des idées, du corps et

de l'âme, de l'union de l'âme et du corps, de la parole, de la mémoire, de l'union de l'âme et de la raison, etc. Ceux qui pourront mettre la main sur les rares exemplaires de ses œuvres ne nous désavoueront pas.

En 1705, le Père André avait formé avec le Père Malebranche une liaison très étroite, qui ne finit qu'à la mort de ce dernier, arrivée au mois d'octobre 1715. Il avait composé une *Histoire de la vie et des œuvres* de ce philosophe dont on ne saurait trop regretter la perte.

Disciple du célèbre Oratorien, comme on s'en est aisément aperçu, le Père André se rencontrait avec lui dans une commune admiration de Descartes. « J'ai « senti en vous lisant, disait-il à l'auteur « de la géométrie de l'infini, les mêmes « transports que j'ai éprouvés autrefois « dans la lecture des principes du grand « Descartes, qui me présentait un si beau « dessein, et dans celle de la fameuse « *Recherche* du Père Malebranche, qui « me découvrait un nouveau monde où « j'étais depuis si long-temps sans le « savoir... »

On voit que la philosophie de Malebranche avait fait sur le Père André une impression plus vive encore que celle de Descartes. Sans adopter toutes les opinions de celui que l'on a appelé le Platon chrétien, il s'était attaché avec enthousiasme à un système qui donne à l'homme son Dieu pour agent universel, pour confident intime, pour fidèle interprète, pour continuel interlocuteur.

Il paraît que le Père André se rapprochait de Malebranche beaucoup plus encore par le caractère que par les doctrines. Maître de lui-même, au témoignage d'un de ses amis qui fut son éditeur, ni l'intérêt, ni l'ambition, ni les plaisirs des sens ne parurent jamais altérer la tranquillité de son âme. Dur à son corps, et persuadé qu'il en demandait toujours trop, il ne cessa de disputer avec lui, ne lui accordant que les strictes nécessités des alimens et du sommeil. Il demeura jusqu'à la fin rigoureux observateur de la pénitence de l'Eglise, et n'interrompit que dans les derniers jours de sa maladie l'abstinence et le jeûne de précepte. Comme on lui représentait son grand âge : « Je reconnais bien un temps, ré« pondit-il, pour commencer cette péni« tence, mais je n'en vois point pour la « finir. » Fermement persuadé que la vie du chrétien doit être une vie pénitente, on lui entendait dire souvent que, quand nous sommes à moitié bien dans le monde, nous y sommes la moitié mieux que nous ne méritons.

Scrupuleusement fidèle à l'accomplissement des devoirs de sa profession, il regardait la pratique de la vertu commandée comme la seule qui fût dans l'ordre, et il savait mener de front les obligations multipliées de son ministère et l'activité de ses goûts laborieux. Il survécut dix-huit mois à la proscription de sa compagnie, ne trouvant de consolation que dans cette piété affectueuse qu'il nourrissait chaque jour par la lecture de l'Ecriture Sainte, du livre de l'Imitation et la célébration des saints mystères. Il vécut d'esprit et de cœur dans l'amour de Jésus-Christ. A la pensée du grand sacrifice, des beautés de la religion, si consolantes, et des hommes ingrats qui l'attaquent, des pernicieux écrits qui l'outragent, il ne pouvait retenir ses larmes. Cette foi vive et tendre ne l'abandonna pas au dernier jour. Tantôt il rappelait les preuves de la religion, tantôt il répétait les noms de Jésus et de Marie, et ce fut dans ce saint exercice et avec toute sa présence d'esprit que, le 26 février 1764, dans la quatre-vingt-neuvième année de son âge, il rendit à Dieu une vie toute consommée dans la prière et le travail.

On lisait à la tête de presque tous ses manuscrits cette devise : *Gloria per Christum Deo ;* beaucoup étaient terminés par cette prière :

« Seigneur, la grâce de mériter par mes « travaux de vous faire voir en tout, et « tout en vous! »

De différentes pièces latines qu'il avait composées sur le nom de Jésus, on n'a trouvé que la suivante :

« O Jesu! ô natum nostra ad solatia nomen!
Tu mel in ore sapis, carmen in aure sonas.
Tu menti lux es, tu cordi sancta voluptas,
Toti animæ nectar, ambrosiusque cibus.
Si tantas habet Hicebræs vel nominis umbra,
Res ipsa in cælo gaudia quanta dabit! »

L.

POÉSIES LÉGÈRES DU TASSE.

> Vere fur queste gioje è questi ardori,
> Ond'io piansi è cantai con varie carme,
> Che poteva agguagliar il suon dell'arme
> E degli eroi le glorie è i casti amori.
>
> Tasso, *Rime*.

> Elles étaient vraies ces joies et ces amours qui me firent pleurer et chanter sur divers modes ; mes chants pouvaient égaler le bruit des armes, les gloires et les chastes amours des héros.
>
> Le Tasse, *Poésies*.

Les poésies légères du Tasse se divisent ordinairement en trois catégories : *poésies amoureuses*, enfans pour la plupart de sa jeunesse, qui alors s'écoulait joyeuse parmi ses camarades de Padoue ou les nobles dames de Ferrare; *poésies héroïques*, écrites surtout à l'époque de ses malheurs, lorsqu'il lui fallait prier et flatter; et *poésies religieuses*, soupirs d'une âme pénitente et contrite, échos mélodieux de ses espérances et de ses douleurs. On trouve au milieu de ces poésies quelques petits poèmes, tels que *le Bûcher de Corinne, la Généalogie des Gonzague, les Larmes de la Vierge*, les cent octaves sur l'*Origine de la congrégation de Mont-Oliveto;* mais les pièces qui composent ce recueil sont d'ailleurs presque toutes des *canzoni* et des sonnets.

Le sonnet est une de ces formes anciennes combinées avec art pour donner plus de puissance et d'harmonie à une noble ou gracieuse pensée.

Apollon lui-même, dit Boileau,

> .....En mesura le nombre et la cadence,
> Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer,
> Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer.

Le sonnet ne comporte que quatorze vers; Apollon *voulut*

> .....Qu'en deux quatrains, de mesure pareille,
> La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille,
> Et qu'ensuite six vers, artistement rangés,
> Fussent, en deux tercets, par le sens partagés.

La brièveté du sonnet motive suffisamment la perfection qui y est requise; tous les vers doivent y marquer et par la pensée et par l'expression, et faire, pour ainsi dire, une gradation suivie jusqu'au dernier, où l'idée primitive se trouve complétée avec tout ce que la poésie peut lui donner d'éclat et de force; c'est une fine miniature où le nuancé des couleurs et la légèreté des touches sont fondus avec un soin infini, qui captive l'œil plus que ne le ferait peut-être une vaste toile, mais où le moindre coup donné à faux forme tache. Autrefois, les petits poèmes de ce genre étaient nombreux dans notre littérature : Ronsard, Desbarreaux, du Bellay écrivaient à plaisir des sonnets, des madrigaux, des ballades, des triolets, des virelais, des rondeaux. Aujourd'hui on est pour les pièces fugitives, et cela est naturel, parce que là il est permis d'être long et diffus à volonté; point de règles sévères qui vous compriment, point de combinaison de rimes enfermant la pensée dans une période harmonique aussi tranchante que le lit de Procuste. Mais, vraiment, y avons-nous gagné? Le sonnet n'est pas un tour de force mécanique, comme les acrostiches et les bouts-rimés; c'est une mélodie complète par ses retours, par ses chutes, saisissant comme un pinceau délicat tous les contours de la pensée, ayant assez d'espace pour la bien rendre, mais pas assez pour lui laisser perdre de cette force que la concision donne. Nous avons bien des pièces fugitives sur la patrie, où pas un arbre, pas un coteau, pas un souvenir du lieu natal n'est oublié; mais,

en est-il qui vaille ce sonnet, si plein de bonhomie, de du Bellay?

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou comme celui-là qui conquit la Toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parens le reste de son âge.

Quand reverrai-je, hélas! de mon petit village,
Fumer la cheminée? Et, en quelle saison,
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province, et beaucoup davantage?

Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux,
Que, des palais romains, le front audacieux;
Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine.

Plus mon Loire gaulois que le Tibre latin,
Plus mon petit Lyré que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la douceur angevine.

La décadence du sonnet parmi nous date du dix-septième siècle. Boileau en fit deux; mais depuis lors, le sonnet dormit d'un profond sommeil jusqu'à M. Barbier, qui est venu, ces années dernières, réveiller brusquement cette ombre oubliée, pour nous la faire apparaître toute brillante dans son *Pianto*.

En Italie, la destinée du sonnet a constamment été triomphante : Pétrarque en composa trois cent dix-sept; Dante, Arioste s'exercèrent dans ce genre avec succès; Bembo et la Casa lui durent presque toute leur renommée poétique, et les sonnets du Tasse forment à eux seuls les deux tiers d'un volume in-folio de l'édition de Florence. Aujourd'hui, enfin, y a-t-il quelque canonisation, quelque *funzione,* quelque fête? Veut-on complimenter, fêter, célébrer son parent ou son ami, son prince ou son apothicaire? Vite, on compose un sonnet. J'ai vu, dans un village, entre le pont de Veja et Vérone, la porte d'une humble maison tapissée de sonnets, chefs-d'œuvre d'un convalescent, en l'honneur du docteur *Ognitana,* son Esculape. Je me rappelle que, jouant sur le nom du docteur (1), on le mettait au-dessus du soleil. « Le soleil, disait-on, ne pénètre que dans les lieux ouverts; mais toi, tu scrutes *toutes les cavernes* de la souffrance, et la chasses ignominieusement.»

Cette afféterie, cette recherche de pensée et d'expression est malheureusement une conséquence assez ordinaire du sonnet. Ce genre demande des idées saillantes; et comme tout le monde n'en a pas à sa disposition, on y supplée trop souvent par des effets brillans et prétentieux. Pétrarque et le Tasse sont tombés parfois dans ce défaut, et, à plus forte raison, tous ceux qui, avec moins de génie, ont voulu marcher sur leurs traces : ainsi Pétrarque et le Tasse jouent sur les noms de Laure et de Léonore à peu près comme le poète Lombard sur celui de son docteur, et les antithèses, les hyperboles leur sont par trop familières. Il faut convenir, après tout, que lorsqu'on écrit des centaines de sonnets sur un sujet toujours le même, il est bien difficile de rester constamment vrai et naturel. Les sonnets ne devraient être qu'une sorte d'intermède entre des morceaux d'une plus longue étendue; mais en composer des volumes, c'est, je crois, mal comprendre de toute manière le génie de ce petit poème, c'est le dénaturer par des effets d'esprit qui lui font perdre de sa noblesse et de sa grâce, c'est fatiguer le lecteur, pour qui cette série d'opuscules sans suite finit par devenir d'une indicible monotonie.

Il faudrait donc, à mon avis, restreindre les sonnets de Pétrarque et du Tasse à un certain nombre, qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Pétrarque a généralement plus de variété dans la conception, et quelquefois plus de moelleux; le Tasse, dont l'imagination se prêtait si admirablement aux chants nobles et suaves, ne sut pas si bien encadrer sa pensée dans le cercle étroit du sonnet, en proportionner le développement aux limites que la règle impose, et la graduer avec cet art infini qu'on est obligé de reconnaître dans le *canzoniere* de Pétrarque. Si l'on compare cependant les meilleurs sonnets de Pétrarque aux plus parfaits du Tasse, il serait difficile au goût le plus exercé d'assigner une supériorité quelconque à l'un ou à l'autre des deux poètes; c'est par l'ensemble de leurs œuvres seulement qu'on peut apprécier leurs qualités distinctives, et se former une opinion sur le rang qu'ils doivent occuper comme poètes lyriques dans la littérature italienne. On s'attache davantage à Pétrarque à cause de la constance de son amour; c'est toujours Vaucluse,

(1) *Ognitana* veut dire *toute caverne.*

Chabrières, les lieux qu'embellit la Sorgue, c'est toujours Laure de Noves qui reviennent dans ses chants. Ce long et méritoire servage, qui résista aux ennuis, à l'absence, à la mort même, vous fait aimer la personne qui en fut l'objet, comme celui qui en fut la victime; joignez à cela que si des pensées sensuelles troublent quelquefois l'imagination du poète, elles apparaissent craintives, et osent à peine soulever le voile de pudeur dont il se plaît à envelopper sa souffrance. Il y a quelque peu de platonisme dans son amour; ce n'est pas l'amour nu et échevelé d'une bacchante, ce n'est pas l'amour grivois et lascif d'un libertin : c'est un sentiment plus réservé, plus grave, qui se plaît dans la solitude et s'enivre de mélancolie. Cette tristesse d'une âme en lutte avec elle-même offre un charme poétique bien supérieur aux élans désordonnés d'une passion brûlante. Or, telle est souvent la passion du Tasse (1); elle est plus ardente que celle de Pétrarque et son expression est plus nue; et puis, ce qui désenchante le lecteur d'une manière pénible, c'est le vagabondage de cette passion qui s'adresse tantôt à Laure Peperara, tantôt à la comtesse de Scandiano, tantôt à la princesse Éléonore; qui a des paroles de feu pour les suivantes comme pour les *hautes dames*, et se méconnaît quelquefois jusqu'à souiller par ses peintures les hommages qu'elle rend et les égards qu'elle parvient à obtenir.

Ces différences principales ainsi constatées, rapprochons les uns des autres quelques beaux morceaux des deux poètes. Nous ne citerons point le sonnet du Tasse *Negli anni acerbi tuoi purpurea rosa*, dont la grâce, la noblesse, l'élégance peuvent rivaliser avec tout ce que Pétrarque a composé de plus parfait; mais nous préférons comparer deux pièces dont les pensées ont quelque analogie entre elles.

Écoutons d'abord Pétrarque :

Se la mia vita dall' aspro tormento...

« Si ma vie peut résister au cruel tourment et aux souffrances que j'endure; « si je vois à mes derniers jours, ô « femme! s'éteindre l'éclat de vos beaux « yeux;

« Et vos cheveux d'or briller comme « l'argent, et votre tête dépouillée de « ses rubans et de ses guirlandes, et les « couleurs pâlir sur ce visage qui arrête « la plainte dans mon cœur, et la rend « douteuse et craintive.

« L'amour me donnera assez de force « pour vous découvrir quels ont été les « années, les jours, les heures de mes « souffrances;

« Et si mon âge ne se prête plus alors « aux brillans songes, puissé-je au moins « trouver quelque consolation à ma dou« leur dans vos tardifs soupirs. »

Voici maintenant le sonnet du Tasse :

Quandò avran queste luci è queste chiome...

« Quand ces cheveux auront perdu l'or « de leurs tresses, et ces beaux yeux « leurs étincelles; quand les flèches de « ces yeux, aujourd'hui si pénétrantes, « auront été usées par le temps,

« Mes plaies saigneront encore, et tes « flammes seront éteintes plus tôt que « mon ardeur. Renouvelant alors mes « chants d'amour, j'élèverai la voix pour « célébrer ton nom;

« Et, comme le peintre qui corrige les « injures de l'âge, mes puissans vers « montreront ta beauté toujours intacte.

« On verra alors que, lorsque les ar« mes sont émoussées, la blessure n'en « reste pas moins vive, et que le feu « brûle encore lorsqu'est froide déjà la « main qui l'a allumé. »

Il y a moins de travail dans l'expression de la pensée de Pétrarque; elle vient plus naturellement, elle est plus intime, ce qui n'ôte pas d'ailleurs à l'œuvre du Tasse tout le mérite de ses gracieuses idées.

Il est remarquable que Pétrarque, le grand Michel-Ange, Buonarotti et le Tasse ont tous cherché à s'élever de l'amour humain, qu'ils célébraient dans leurs vers, à cet amour immatériel qui sera comme l'essence de la vie future. Laure de Noves, Victoire Colonne, Éléonore d'Este ne leur apparaissent plus alors que sous la forme d'anges divins,

(1) On peut apprécier la différence de teinte des deux poètes sous ce rapport, en comparant le sonnet de Pétrarque : *L'aura serena, che fra verdi fronde*, et celui du Tasse : *Amor colei che verginella amai.*

qui semblent les convier aux félicités du ciel.

« Quand au milieu des autres femmes, « s'écrie Pétrarque, l'amour vient repo« ser sur le charmant visage de Laure, « autant elle surpasse en beauté celles « qui l'entourent, autant augmente d'in« tensité le feu qui me brûle.

« Je bénis le lieu, l'époque, l'heure « où mes yeux s'élevèrent si haut, et je « dis : Mon âme, tu dois assez d'actions « de grâces pour avoir été trouvée digne « d'un tel honneur.

« C'est de Laure que te vient ce senti« ment d'amour qui te dirige vers le « bien suprême et te fait comprendre les « vains désirs des hommes ;

« C'est de Laure que vient ce charme « entraînant qui te mène au ciel par la « voie la plus droite, et te donne déjà « toute la confiance de l'espoir (1). »

Pétrarque était chanoine de Padoue. Or, je ne sais si c'était la *voie droite* qu'il enseignait aux fidèles ; mais, quoi qu'il en soit, ces vers témoignent d'une tendance spiritualiste qui honore le poète. Michel-Ange a exprimé les mêmes idées avec moins de grâce, mais avec une bien autre énergie ; on reconnaît de suite que ce n'était pas la volupté qui l'avait attaché à Victoire Colonne, mais bien, comme il le dit lui-même, une *noble, fidèle et pure amitié.*

« Je me suis cher à moi-même plus « qu'autrefois ; je vaux bien davantage « depuis que je t'ai placée dans mon « cœur. Ainsi la gravure augmente le « prix du diamant, ainsi la toile devient « précieuse par les couleurs dont elle « est couverte.

« La force d'un beau visage encore « plein de jeunesse et d'ardeur m'en« traîne vers le ciel, et je monte encore « vivant parmi les âmes épurées, grâce « qu'obtient si rarement l'homme, sujet « de la mort.

« Cette brillante création s'accorde si « parfaitement avec son créateur, qu'elle « m'enlève vers lui sur l'aile de pensées « divines, et là je forme toutes mes con« ceptions, toutes mes paroles.

« Si je ne puis détacher mes regards de « ces beaux yeux, c'est qu'en eux je re« connais la lumière qui me montre la « voie par laquelle je puis aller à Dieu. « Dans mon noble feu reluit doucement « la joie qui sourit éternellement dans « le ciel (1). »

Le Tasse ne s'élève pas si haut ; il ne croit pas, d'ailleurs, comme Pétrarque, que la main d'une belle soit un guide bien sûr vers les régions célestes. Moins fort que le bouillant artiste, moins confiant que l'amant de Laure, il se laisse facilement entraîner loin de ce ciel auquel il aspire, et facilement il prend au vrai les illusions de la vie.

« Mon âme, désireuse de beauté et de « lumière, dirige hardiment vers le ciel « ses ailes amoureuses ; mais l'humanité « les rend si pesantes, qu'elles déclinent « bientôt vers la terre et ses biens fri« voles.

« Et là, prise à la douce amorce du « plaisir, posée par l'amour sur un riant « visage, au milieu de blanches perles et « de roses qui viennent d'éclore, il lui « semble qu'elle ne peut trouver ailleurs « de voluptés plus enivrantes ;

« Elle fait comme le petit oiseau qui « monte dans les airs, puis descend vers « la nourriture qu'une main étrangère « lui a préparée, et de lui-même s'em« prisonne.

(1) On lira sans doute avec intérêt le passage suivant d'une lettre de Pétrarque à Denis de Borgo-San-Sepolcro ; tous les sentimens du poète s'y trouvent naïvement reproduits : — « Un jour viendra peut« être où je me rappellerai, dans leur ordre, les cho« ses passées, en disant d'abord avec saint Augus« tin : Je veux me souvenir de mes faiblesses « anciennes et des honteuses passions de mon cœur, « non parce que je les aime encore, mais afin de « vous aimer, ô mon Dieu ! Il est vrai que j'ai en« core devant moi beaucoup de périls et de peines ; « je n'aime plus ce que j'ai aimé autrefois ; — mais « non, je l'aime encore trop, mais je l'aime avec « plus de modestie, avec plus de réserve ; oui, je « l'aime encore, presque malgré moi je l'aime ; je « l'aime par violence, je l'aime en pleurant et en « soupirant ; et j'éprouve en moi la vérité de ce mot « d'Ovide :

Odero, si potero ; si non, invitus amabo.

(1) Toutes les poésies de Michel-Ange, poésies trop peu connues, sont pleines de ces sentimens élevés qui se trouvent dans les œuvres de l'artiste. Il était de la famille du Dante, comme Pétrarque de celle de Raphaël, comme le Tasse de celle du Titien et du Corrége.

« Ainsi, parmi tant de présens dont « nous rendons grâces au ciel, le bonheur « que mon âme goûte en vous lui fait « tout oublier; en vous elle se nourrit, « et en vous elle demeure. »

Ces citations suffisent pour donner une idée du talent que le Tasse a déployé dans les sonnets. S'il est inférieur à Pétrarque, il est au moins de beaucoup supérieur à tous ceux qui, depuis le quatorzième siècle, se sont adonnés à ce genre de poésie lyrique en Italie. Bembo est prétentieux et affecté; La Casa n'a d'autre mérite que la grâce inimitable de son style; tandis que le Tasse sait ordinairement joindre le charme de la pensée à l'harmonie naturelle de ses vers. Le même jugement peut se porter de ses madrigaux, de ses ballades, et surtout de ses *canzoni* (1).

Je n'ai parlé jusqu'à présent que des *poésies amoureuses* du Tasse; ses *poésies héroïques* se ressentent généralement trop des circonstances malheureuses au milieu desquelles elles ont été écrites. C'était pour flatter quelque seigneur, pour en obtenir un peu d'argent, et cette humiliation, cet abaissement d'un beau caractère lui a ôté l'inspiration et la vie. Je n'excepterais de cet anathème que les cris de douleur poussés par le Tasse du fond de son cachot de Sainte-Anne, cris poignans comme la souffrance qui le torturait.

« Seigneur! s'écrie-t-il en s'adressant « au duc de Mantoue, au milieu du pré« cipice où m'a jeté la fortune, je me « vois tous les jours croulant vers de « nouveaux abîmes. Personne n'a écouté « mes prières, nul visage n'a encore ex« primé quelque pitié pour moi.

« Je vois bien le soleil, mais couvert « d'un nuage obscur comme dans une « sombre éclipse. Je vois bien au ciel les « étoiles fixes et les étoiles errantes; « mais d'où leur vient leur sinistre pâ« leur?

« Du fond de mon cachot, je me « tourne vers toi, et je m'écrie : Quelle « que soit mon indignité, tu le peux; « tends-moi la main et soulève-moi;

« Arrache au vil poids qui les accable « les ailes de mon ardent génie, et tu le « verras s'élever loin au-dessus de la « foule. »

Quant aux *canzoni* héroïques du Tasse, je n'en trouve pas qui égalent, par la grandeur du sujet, et par la hauteur des pensées et de l'expression, les fameuses *canzoni* de Pétrarque : *O aspettata in ciel*, — *Spirto gentil*, — et *Italia mia*. Le sentiment personnel captive trop toutes les pensées du malheureux poète, pour qu'il puisse atteindre à ces chants sublimes; il a quelquefois de l'élan, de la verve : la *canzone* aux princesses de Ferrare : *O figlie di Renata*, est une touchante élégie. Mais les inspirations du Tasse sont comme enveloppées d'un nuage de tristesse; sa renommée, son avenir, ses malheurs l'occupent sans cesse; on reconnaît bien le poète dont *la liberté s'usait misérablement en prison*, ainsi qu'il l'écrivait lui-même, *entre la mélancolie et la colère* (1).

Dans ses *poésies sacrées*, le Tasse est plus éloquent. C'est qu'en effet la prière est le cri naturel de l'âme souffrante. Qu'ils sont beaux les vers qu'il écrivait avant de se confesser!

« Seigneur, je me tourne vers toi, et « me repens de ce désir qui lutte avec ta « volonté; par la douleur que j'éprouve, « je te venge sur moi-même de tant d'of« fenses. Mais toi, Seigneur, oublie-les, « pardonne-les, maintenant que je trem« ble devant ton courroux; et ces re« grets, cette crainte, qui m'affligent, se « transformeront en ton amour et me « brûleront de ta divine flamme (2). »

Ces vers rappellent ceux de Reynier :

Ô Dieu, si mes péchés irritent ta fureur,
Contrit, morne et dolent, j'espère en ta clémence;
Si mon deuil ne suffit à purger mon offense,
Que ta grâce y supplée, et serve à mon erreur.

Mes esprits éperdus frissonnent de terreur;
Et ne voyant salut que par la pénitence,

(1) Je ne parlerai point ici avec détails de ce genre de poésie, particulier à la littérature italienne, et sur lequel je me suis suffisamment étendu dans la Revue européenne, t. VIII, p. [illegible].

(1) Le Tasse : *Lettere a [illegible] Tasso*.

(2) *Signor, a te mi volgo, e già mi pento*
Di quel desio ch'al tuo voler contrasta :
E col dolor che di mie colpe io sento,
Fo la vendetta in me di tante offese :
Tu l'obblia, tu perdona, or ch'io pavento
Dell'ire tue, che 'l mio peccato accese :
Onde quel duolo, e quel timor che m'ange,
Nel tuo divino amor s'infiammi e cangi.

Mon cœur, comme mes yeux, s'ouvre à la repentance;
Et me hais tellement, que je m'en fais horreur.

Je pleure le présent, le passé je regrette;
Je crains, à l'avenir, la faute que j'ai faite:
Dans mes rébellions, je lis ton jugement.

Seigneur, dont la bonté nos injures surpasse,
Comme de père à fils, uses-en doucement.
Si j'avais moins failli, moindre serait ta grâce.

Le Tasse a composé plusieurs sonnets sur chacun des sacremens de l'Eglise; il en a consacré d'autres à saint Michel, à saint François, à saint Jean l'évangéliste, à saint Charles-Borromée, aux moines de l'ordre de saint Benoît; et quelques uns d'entre eux répondent dignement à la réputation du poète.

C'est parmi les poésies sacrées qu'on place ordinairement les cent octaves sur l'*Origine de la congrégation de Mont-Oliveto;* le Tasse les écrivit en 1588, durant son séjour chez les Olivetains de Naples, afin de leur témoigner, disait-il, *sa reconnaissance pour leur bienveillance et leur charité.* Ce poème, que Torquato avait conçu avec les formes de l'épopée, est resté inachevé, et nous devons dire qu'on y retrouve peu des inspirations de la *Jérusalem.* Plus de mouvement, plus d'action; mais le sentiment survit encore comme une dernière étincelle de vie; on s'y plaît encore à entendre une poésie douce et harmonieuse. Lorsque le Tasse était jeune, lorsque l'avenir brillait encore à ses yeux avec toutes ses illusions, il chantait les hauts faits et les grands capitaines.

Canto l'armi pietose e 'l capitano....

Mais aujourd'hui que la vie s'est usée pour lui dans les désenchantemens et la misère, aujourd'hui que tout ce qui lui semblait brillant, tout ce qui le charmait, l'éblouissait, s'est évanoui comme une ombre, ce qu'il chante, c'est *la piété, la sainteté des exemples et le changement de costume* de quelques hommes se renouvelant eux-mêmes *comme la blanche toison des brebis.*

Canto.... la cangiata vesta
Quasi candido vello in puro gregge....

La vocation de Jean, le fondateur des Olivetains, ses prédications, une vision dans laquelle lui est révélé l'avenir de son ordre et sa retraite sur le Mont-Oliveto, tel est le canevas de ce petit poème. Le Tasse y a heureusement reproduit ou imité quelques unes des métaphores de la Bible : *La vie n'est qu'une nuée inféconde, ou une sèche poussière chassée par le vent.* Un de nos vieux poètes disait vers la même époque :

Le soleil fléchit devant toi;
De toi les astres prennent loi;
Tout fait joug dessous ta parole:
Et cependant tu vas dardant
Dessus moi ton courroux ardent,
Qui ne suis qu'un bourrier qui vole.

Ailleurs, le Tasse nous représente le monde comme une *hôtellerie de méchancetés, sombre gouffre où le bon gémit et où rit le félon; noire fucine où le grand rebelle forge ses armes, où le mal est de diamant et le bien de verre; mer de sable, Etna d'où toute sorte de cupidités s'élancent et roulent comme une lave furieuse.*

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette composition assez faible, mais où cependant il est facile de reconnaître que les inspirations de la reconnaissance ont mieux servi le Tasse que ne l'avaient fait celles de l'adulation et de la flatterie.

Le Tasse a écrit quelques pièces latines; la plus célèbre est l'ode *aux Nuées,* qu'il adressa au pape Pie V lors de la grande sécheresse de l'année 1572. Cette ode est d'une poésie pure et élégante, et elle peut donner une idée de ce qu'était encore l'idiome latin au seizième siècle. Son empire, du reste, allait chaque jour décroissant : au quatorzième siècle, Dante, Pétrarque, Boccace, parlaient le latin plus souvent que la *langue vulgaire;* la plupart de leurs œuvres étaient écrites en latin, et c'était généralement celles sur lesquelles ils comptaient davantage pour leur renommée à venir. Au quinzième siècle, l'étude de la philosophie, qui raviva l'académie platonicienne, fondée par Laurent de Médicis, offrit un nouveau débouché à la langue romaine, qui devint l'interprète officiel des sciences et de la métaphysique; mais c'était là une retraite, un dernier asile offert à un incurable. La poésie italienne

promenait dès lors triomphante ses chefs-d'œuvre par toute l'Europe, et l'on en vint bientôt à douter si la jeune muse n'avait pas une voix aussi belle et aussi harmonieuse que celle qu'avaient tant de fois redite les échos du palais d'Auguste et de la *villa* de Mécènes.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

UN JEUNE POÈTE MORT EN VOYAGE.

A M. le Directeur de l'*Université*.

Mon cher ami, je vous ai vu, dans l'un de vos journaux, dire de bien attendrissantes paroles sur le sort d'une jeune fille morte en cultivant les lettres et en répandant comme le cygne de beaux accens religieux. Me permettrez-vous de venir rendre aujourd'hui le même devoir à un intéressant jeune homme qui était des nôtres, qui s'inspirait aux mêmes pensées, qui priait aux mêmes autels que nous, que nous avons vu à Paris, que nous encouragions dans ses études, mais, qu'hélas! nous n'avons pu empêcher de mourir, de mourir jeune et d'emporter au tombeau avec lui nos espérances et les siennes. Comment est-il mort? Vous l'allez voir si vous trouvez bon que je dépose dans votre journal quelques fleurs historiques sur sa vie que j'emprunte à la main pieuse et délicate de son ancien maître qui les a paternellement recueillies. Ce bon maître, c'est M. l'abbé Patricot, le professeur de rhétorique, l'honneur du petit séminaire de Grenoble et votre lecteur sympathique et assidu.

Cette petite nécrologie ne sera point déplacée, ne sera point inutile dans votre journal : le petit séminaire de Grenoble n'est pas le seul où il soit lu. Et il n'est pas juste que les vies laborieuses, réglées, modestes et chrétiennes, soient toujours passées sous silence, et que ce ne soient jamais que les vies de désordre ; que les morts scandaleuses qui soient portées à la connaissance, et par là même à l'imitation du public. Accueillez donc ces fragmens d'une biographie édifiante : elle déposera de l'excellence de l'éducation religieuse, de l'élévation, de l'étendue de l'instruction que l'on reçoit dans les petits séminaires, ces lieux de bonne volonté, de bonnes mœurs, ces foyers brillans de science et de littérature. Ceux-là sont comme nous, mon très cher, rien ne les protège, rien ne les soutient : ils doivent tout à leurs propres efforts, et tout ce qu'ils désireraient du gouvernement, ce serait de ne se point occuper d'eux, de ne les point opprimer. Donnons-leur donc des marques de notre sympathie fraternelle, au besoin ; ils nous en ont depuis long-temps donné de bien flatteuses de la leur. Puisque nous sommes faibles et peu nombreux ; eh bien ! serrons nos rangs, tendons-nous la main, pleurons ensemble nos morts.

Le pieux professeur a jugé son élève par ses œuvres ; c'était la meilleure manière. Il a donc recueilli ses jeunes essais, ses premiers chants, et il en a fait un beau petit volume ; urne précieuse qui contient le plus pur de son cœur, et qui servira de monument au jeune infortuné qui n'en eut point d'autre.

En tête de ce petit et funèbre recueil que je feuillète en vous écrivant, et qui me fait plaisir et peine à la fois, je lis ces mots touchans et doux :

« Ce volume est peut-être une révélation indiscrète. Je ne veux pas, disait à sa mère, Auguste Arnaud (tel est le nom du jeune mort), je ne veux pas qu'on parle jamais de moi. Nous ne croyons pas cependant, ajoute son maître, être lié par cette modestie charmante. Il nous semble qu'il y a dans ces poésies quelque chose de reposé, de suave, de vrai surtout. »

Après cet avertissement, le professeur arrive à la notice biographique sur son élève chéri et défunt, sur un élève qui eût fait sa gloire, et auquel il veut à son tout faire honneur.

« Bien des jeunes gens, nous dit le bon prêtre, meurent chaque année ; bien des mères, au lieu d'une couronne de fêtes, ne peuvent déposer que des larmes sur un front où elles lisaient un bel avenir ;

mais peu de ces tendres fleurs tombent après avoir promis des fruits comme Auguste Arnaud; peu de mères pleurent dans un désenchantement plus complet que la sienne. Cependant la vie d'Auguste a été remplie d'assez de vertus et de talent précoce, pour que leur souvenir console sa mère et ses amis. La fleur est tombée; mais quelques uns de ses parfums ont été recueillis. »

Arnaud naquit à Beaulieu, près de Vinay, dans l'Isère, le 17 novembre 1817. On vit de bonne heure une teinte de réflexion percer sous sa naïveté. Il n'était pas seulement méditatif, il était encore charitable et compatissant : souvent il interrompit ses jeux pour aller annoncer à sa mère qu'un pauvre approchait. — « Il faut lui donner tout, disait-il? Si nous étions à sa place! !... »

La délicatesse de sa santé ne lui permit d'aborder l'étude du latin qu'à douze ans. Il passait des jeux à l'étude avec le laisser-aller de l'abeille, heureuse avec ses sœurs dans la ruche, heureuse avec elles sur les fleurs. Toutefois, ses premiers essais le firent remarquer, et l'on s'accoutuma bientôt à le voir primer dans chaque faculté, langues, histoire, sciences, car il ne négligeait rien..... Ses études furent fortes, parce qu'elles furent chrétiennes; elles furent larges et élevées, parce que, menant de front la synthèse et l'analyse, il joignit, à la méditation des élémens, la lecture raisonnée des principaux philosophes catholiques, et celle d'un recueil religieux éminent, dont il avait, en 1836, commencé à goûter la science profonde, universelle, l'*Université catholique*. Son instruction classique et son éducation morale paraissaient donc au complet.

Ainsi préparé, il alla à Paris concourir pour l'École normale, dans l'intention unique et avouée de porter ses convictions catholiques dans l'enseignement.

A Paris, il fut accueilli par quelques hommes de lettres, et fréquentait assidûment la Sorbonne et la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Il assistait aux éloquentes conférences de M. de Ravignan; il herborisait au bois de Boulogne à la suite de M. de Jussieu; il était guidé partout par une pensée de foi.

Il se trouvait donc bien à Paris, et toutefois, il écrivait que ce n'était pa qu'il voudrait mourir. Paris ne lui se blait qu'une ville de passage, un va caravansérail, d'où l'on doit nécessai ment s'échapper quelque matin pour al ailleurs respirer le grand air.

Auguste ne s'échappa que trop tôt. continuité de ses études, ses long veilles à Sainte-Geneviève, et par-des tout, la parcimonie excessive des penses alimentaires par laquelle il es rait soulager d'autant sa mère, alt rent en peu de temps sa santé toujo délicate, et lui valurent une phthisie grave qu'il négligea d'abord. Le mal a mentant, il consentit avec peine à q ques jours de repos. C'était la fin de Encore trois mois, et il espérait du et de ses préparations bonne issue concours du 5 août; alors il respirer et sa mère serait heureuse.

Une troisième chute alarmant mad Bouvier, à qui l'avait confié sa m Auguste voulut, malgré les prohibit menaçantes des médecins, revenir au de celle qui lui avait donné la vie, et laquelle il comptait sans doute pou lui conserver encore. Il quitta Paris souffrant, et vint par les canaux d Seine et de l'Yonne jusqu'à Auxerre. paix des eaux, l'air pur, l'espérance rendirent quelques forces; il éc d'Auxerre à sa mère : Je suis mieux; rive à Grenoble.

On l'attendit donc à Grenoble le lendemain de sa lettre, le surlenden encore... on ordonnait une fête.... Il l'attendait toujours, quand on reçu 30 juin, cette lettre effrayante de mad Bouvier : « On m'écrit qu'Auguste es rivé à Tonnerre dans un état alarma Madame Arnaud est frappée au co elle ne veut pas être consolée; mais se résigne en disant : Dieu m'a puni m'aurait donné de l'orgueil. — M. Gi avocat, cousin et ami généreux d guste, court à Lyon le demander au reau des diligences et des bateaux; o savait rien du jeune homme. A Châ à Dijon, rien encore. A Auxerre, sur la liste des voyageurs partis le 2 Tonnerre, le nom de son ami. Arr Tonnerre, il le nomme : on ne co pas ce nom, mais on conduit le v geur dans près d'une tombe isolée.

ait depuis quelques jours un jeune me inconnu.... C'était Auguste Ar- d. Quand il arriva à Tonnerre, à i, il était glacé. Repoussé à l'hôtel, t accueilli par la supérieure de l'hos- avec ces attentions délicates si fré- tes dans ces *anges de la terre*. Il fut au lit, et dit en y entrant : « J'entre le ciel. » Puis il parla de sa mère, voyage qu'il voulait poursuivre; ira, et sa mère l'occupait toujours. prêtre vint, Auguste se confessa, di- qu'à Paris il se confessait tous les . On ne connaissait pas ce pauvre sant, et cependant tout l'hospice trait pour lui d'une tendresse et e estime singulières. Vers la nuit, il t s'endormir; quand on revint à dix es, il était mort. Dieu, qui avait épanoui cette belle fleur, avait voulu seul et dans l'ombre pour la cueillir. , il reçut la sépulture du pauvre; hommes gagés de l'hospice le portè- , quelques enfans distraits l'accom- rent, et sur la fosse écartée où la ion bénit pour la dernière fois, nul t ne s'arrêta pour prier; on n'y pas même son nom.

uste Arnaud est mort comme ces arbres qu'une sève trop généreuse chargés de fruits avant le temps, et poids même de leurs fruits épuise verse; ou plutôt, car poésie pure iété, il est mort comme ces jeu- mis sitôt ravis *aux terres heureu-* ion son heureuse expression, qu'on s qu'ils aient vécu dans la terre eur. Oui, cher Auguste, tu pro- is. A Tonnerre, tu es entré dans ; dors, dors en paix sur la terre re; repose, vis et chante des souvenirs dans la patrie! Tes ta- s vertus, ton image nous restent, te verrons toujours, sur le sein e, sourire à tes amis qui parlent , et qui, t'appelant autrefois le du Rondeau (nom de la campagne heure le petit séminaire), t'appel- jourd'hui son ange.

, mon cher ami, comment le Auguste est mort, et voilà com- un pieux professeur l'a embaumé. vous pas tout ceci touchant ? Auguste aussi est mort à l'hôpi- , mais résigné dans le malheur et dans la mort; il demande sa mère, il en rêve, mais il ne saurait se plaindre; il ne maudit personne. En entrant dans le grabat du pauvre, dans cette banale couche mortuaire de l'indigence, qui est à tous et qui n'est à personne, il croit entrer dans le ciel, et avant que son esprit s'exhale, son cœur s'épanche encore une fois, et il remercie les personnes hospitalières qui l'admettent ainsi au bonheur des malheureux. Pauvre Auguste! En effet, vous n'étiez pas fort; vous étiez mince et pâle, et votre voix était frêle et timide. Il me souvient qu'un jour il m'écrivit en me renvoyant un livre, l'*Introduction à la philosophie* de M. de Lourdoueix, que je lui avais prêté; il me disait qu'il était au lit, qu'il ne pouvait venir lui-même ce jour-là, mais que bientôt il serait mieux, et qu'il reviendrait. Le jeune homme ne revint point; je m'en étonnais, et la première nouvelle que j'en reçus depuis, c'est celle que je vous annonce, et que m'annonçait ce petit volume où j'ai pris ce que je viens de vous en dire. Permettez-moi d'y prendre aussi quelques vers; ils nous prouveront que son professeur ne l'a point trop loué. D'ailleurs, mon cher ami, à présent que l'enfant dort, nous pouvons le flatter un peu; il n'y a plus à craindre pour sa modestie.

Commençons par où il n'a pas pu finir, parce qu'il n'en a pas eu le temps, par ce qu'il appelle le *désenchantement d'un jeune homme*. Le sujet est morne et triste; mais tout le reste de cet article ne l'est-il pas? Le destin cruel a abrégé ses jours; plus cruel encore j'abrégerai ses chants, et je ne vous en ferai entendre que quelques notes isolées. Écoutez donc :

Il t'en souvient, ami, notre vie au village
Coulait insouciante, enfantine, volage,
Heureuse, sans désir d'un horizon nouveau;
Les jours, pour nous, c'étaient les flots de ce ruisseau
Qui serpente, emportant l'image fugitive
De chaque oiseau qui passe, et des fleurs de la rive.

Quelquefois, cependant, quand le jour va finir,
Quand, des ailes du soir, pour les âmes lassées,
Tombe le doux repos, et les graves pensées,
Nous aimions à rêver le long du grand chemin,
Et, promeneurs distraits, nous pensions à demain.

Demain...! demain, pour nous, c'était un monde immense,
Un monde que dorait l'astre de l'espérance...!

Mais bientôt le songe s'en va, et le réveil arrive.

Hier, nous étions au ciel, voilà qu'anges maudits,
Nous pleurons, exilés de notre paradis.
Et, dans le cœur flétri, fourvoyé dans sa route,
L'espérance se meurt sur les débris du doute.
Oui, le fond de la tombe, alors paraît moins noir:
Espérerais-je encor quand il n'est plus d'espoir?
Se dit-il; — et demain, un cadavre livide
Sera trouvé sanglant près d'un pistolet vide!!!

Mais ne croyez pas la jeune lyre du poète, admiratrice de cette mort; elle s'en indigne au contraire, et s'écrie :

N'écartez pas l'horreur, planant sur ce cercueil,
Oh! du lâche damné ne menez pas le deuil! etc.

Voici un chant plus gracieux et plus doux; c'est la *résolution :*

Lorsque la nature
Sort de son tombeau,
Que le ciel s'épure,
Et perd son manteau;
Lorsque le Zéphyre
S'éveille et soupire,
Et que l'on voit luire
Un soleil plus beau;

Quand tout, à la vie,
Renaît à la fois;
Lorsque la prairie
Fleurit; que le bois
Reprend sa verdure,
Le champ sa parure,
Le flot son murmure,
Et l'oiseau sa voix.

Quand, comme à la rose,
Ce temps enchanté
Rend, à toute chose,
Jeunesse et beauté;
Lorsque tout proclame
Sa féconde flamme,
A toi, dis mon âme,
Qu'a-t-il apporté?

Tu sais, notre joie
Dure peu d'instans;
Tout devient la proie
Des sombres autans:
Ce temps, dans l'année,
N'est qu'une journée.
Bientôt est fanée
La fleur du printemps.

Ta part est meilleure:
Tu peux ici-bas
Faire une demeure,
Où tu régneras
Sans craindre l'orage;
Et que le passage
Du sombre nuage
N'obscurcira pas.

Lorsque l'innocence,
Et la paix, sa sœur,
Régnant en silence,
Habitent un cœur,
On voit, avec elles,
Fleurs toujours nouvelles,
Eaux pures et belles,
Et douce fraîcheur.

Chaque jour, des anges,
Se donnant la main,
Mènent leurs phalanges
Dans ce frais jardin;
L'âme recueillie,
Écoute, ravie,
La douce harmonie
Qui charmait Éden.

Ce jardin, mon âme,
Je veux te l'ouvrir;
Je veux que ta flamme
Puisse s'y nourrir;
Et qu'après l'aurore,
Qui viendra le clore,
Du printemps encore
Tu puisses jouir.

Voilà une noble et bonne résoluti[on]; elle est digne du poète. Il se pro[pose] d'être vertueux et de chanter; o[n ne] peut mieux. C'est sans doute dans [cet] Eden harmonieux que son âme j[ouit] maintenant de ce printemps sans fin [qui] lui avait promis. Ainsi soit-il, bon[ne] guste.

Vous le voyez, ces vers sont loin d'[être] sans mérite et sans poésie. Il en est [bien] d'autres qui seraient dignes d'être ci[tés], mais je les passe : je craindrais qu'o[n] trouvât que je m'arrête trop long-te[mps] à parler d'un jeune mort. Chose si[ngu]lière! j'ai publié ses premiers vers [et] voilà qu'aujourd'hui j'annonce ses [der]niers. Terminons ce que nous venon[s de] dire du jeune poète par ses propres [pa]roles; elles sont poignantes dans l'[état] actuel des choses; car voilà que ce [qu'il] adressait à d'autres s'adresse mainte[nant] à lui :

Mourir! et pas vingt ans encore!
Mourir, quand la vie, au matin,
Comme l'aiglon qui vient d'éclore,
Bat de l'aile, les yeux fixés au ciel lointain!
Mourir! quand notre âme ravie,

ns des songes d'esprit s'endort;
urir, en rêvant à la vie!
—Et voilà comment il est mort!...

Depuis que je pense à tout ceci, et sur-
t en l'écrivant, une idée pénible
m'oppresse. Faudra-t-il donc désormais
e tous les jeunes gens recommanda-
s par les qualités de l'âme et de l'es-
t, et qui, pour éclairer les hommes et
ifier la terre, courent avec une ab-
gation généreuse, mais imprudente,
ès cette idée du beau, cette perfec-
n de la pensée, dont le ciel leur a
vé dans l'âme et le désir et l'instinct;
i, faudra-t-il donc que tous ils soient
orés par la faim, ou qu'ils meurent à
ôpital? Pour ceux qui se lancent uni-
ement dans les abstractions et les dif-
ultés de la pure vie littéraire, passe en-
e; ceux-là ont dû se résigner d'a-
nce, et savoir qu'en se lançant dans
la carrière, qu'en se vouant au culte
clusif de la pensée, ils prenaient la
rrière du martyre, de tous les dangers
de toutes les souffrances; ils devaient
oir qu'ils se dévouaient pour les hom-
s, qui ne leur en tiendraient compte,
i ne leur en sauraient gré, au culte
une divinité peut-être fausse, celle de la
ce et du génie. Ne vous étonnez
s de rien, mes jeunes amis; vous avez
t bravé, vous avez dû tout prévoir,
rûlant de zèle et d'amour pour les
mes et leur bien, vous n'avez pas dû
attendre de retour, ni compter même
leur pitié. On n'a pas pitié de ces
-là; on en rit. Le cœur de l'homme
oux; il sait que le génie est une di-
terrestre; et républicain sous ce
t, il accuse de vouloir sortir hors
sphère commune et d'aspirer à la
ie quiconque fréquente les autels
te divinité. Ce sont des êtres dé-
s qui veulent monter trop haut, dit
ile et envieuse opulence. Pourquoi
-ils pas ce qu'ont fait leurs pères?
oi? Parce qu'ils ne le peuvent,
que Dieu ne le veut pas. Vous ne
venez rien aux sollicitations arden-
de l'esprit; autrement, on pourrait
dire que quelque chose de plus
nt encore que votre morgue et vo-
eil crie en eux, les pousse où bon
mble, et ne leur permet ni d'agir,
e conduire à leur gré. Demandez à

Châteaubriand et à Lamartine pourquoi ils ne se sont pas contentés de traîner toujours militairement un sabre héréditaire dans les rangs de l'armée; demandez à tant d'autres qui n'ont pas voulu prendre un état, ni s'enrichir. Ils ne le peuvent, Messieurs. L'esprit de Dieu, qui vous laisse, vous, si tranquilles, les agite, eux, et les pousse à son gré, et non au leur; ils cèdent, ils obéissent, ils ne commandent pas. Ce sont, si l'on veut, des astres qui vous paraissent déplacés dans le système, ce sont des comètes dans l'ordre social; mais n'y a-t-il pas aussi des comètes dans les cieux, et n'avez-vous pas entendu dire quelquefois que ce sont ces utiles comètes, plus régulières et mieux ordonnées qu'on ne pense, qui alimentent et entretiennent à leurs dépens et de leur substance la flamme des glorieux soleils, lesquels à leur tour entretiennent et illuminent tout le reste? Mais ne savez-vous pas que c'est le même Dieu, et pour cause, sans doute, qui a créé et les soleils immobiles, et les comètes vagabondes?

Honneur, toutefois, à ceux qui, comme le grand et illustre Reboul de Nîmes, savent et peuvent faire deux choses à la fois, un métier d'une main, et de la poésie de l'autre; gagner leur pain comme des hommes, en s'élevant aux cieux comme des anges. Tous les hommes de mérite et de haute portée devraient avoir ce bon sens, cette prudence; ils n'en seraient que plus nobles, plus purs, plus vertueux, plus élevés et plus dignes. C'est en retournant à ses bœufs, que s'illustre le triomphal Agricola. Jeunes esprits, faites de même; servez-vous, servez votre existence par un métier ou un état quelconque; servez votre patrie par votre courage, et l'humanité par votre génie. Alors vous serez véritablement hommes, de grands hommes, et autour de vous l'admiration doublera. Soyez bien sûrs que, même le plus hautain, le plus inepte des fats, ne sera pas tenté de mépriser jamais un instrument, un outil qui vous aura servi à gagner une vie libre et indépendante, et sur lequel, pendant votre travail, vous vous serez appuyé quelquefois, en écoutant votre génie, en rêvant au bonheur, à l'instruction des hommes, et en portant les yeux sur vo-

une patrie, c'est-à-dire en les fixant sur les cieux, et en pensant au Dieu qui vit et règne dans les profondeurs infinies de leurs mystères.

Cependant, Auguste Arnaud n'était pas *déclassé* non plus. Sortant du collége, il voulait y rentrer; cessant d'être écolier heureux, il voulait devenir laborieux professeur. Il n'y a rien là de prétentieux, d'extravagant, d'excentrique; tout y est fort logique, fort naturel, fort raisonnable et fort régulier, au contraire; on ne peut pas procéder d'une manière plus méthodique et plus simple. Ayant eu des succès dans ses études, ayant du goût pour le travail, initié déjà aux mystères des sciences et les aimant, il voulait utiliser tout cela dans l'instruction publique, et il frappait aux portes de l'École normale, à laquelle il eût peut-être un jour fait le même honneur qu'au petit séminaire du Rondeau. Quel mal, quel excès d'ambition y a-t-il à cela? Pourquoi donc ne l'eût-on pas aidé quelque peu? Pourquoi n'aiderait-on pas aussi tous les jeunes gens qui se trouvent dans la même position? Avons-nous donc trop d'hommes de mérite, et trop de professeurs d'une haute instruction? Mais le jeune homme ne demandait rien, non, sans doute; il était en même temps fier et timide; il aimait mieux vous parler de ses travaux que de ses besoins; il aimait mieux souffrir et espérer. Mais ceux qui connaissaient ses ressources, et qui savaient sa valeur et son avenir, pourquoi ne l'aidaient-ils pas? Pourquoi, s'ils avaient l'oreille des grands du jour, ne demandaient-ils rien pour lui à ceux qui possèdent tout l'or et la puissance? On en donne tant à l'intrigue; pourquoi ne pas en accorder parfois quelque peu au besoin? Pourquoi des employés, des ministres de toutes sortes, si ce n'est pour aviser aussi à ce soin?

Chose consolante et triste pourtant à dire; il paraîtrait que, dans toute sa courte carrière, Auguste n'a trouvé d'ami vrai et dévoué que dans son ancien professeur, qui l'avait élevé dans un autre espoir que celui de lui rendre les devoirs funèbres. Quoi qu'il en soit, honneur au Rondeau d'avoir eu de tels élèves et de tels professeurs!

J.-P. Daniélo.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

RAPPORT DE M. R. THOMASSY A LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, SUR L'OUVRAGE DE M. AUBENAS, INTITULÉ : *Notice sur la ville et le canton de Valréas* (département de Vaucluse).

Messieurs,

La Commission que vous avez chargée d'examiner les titres présentés par M. Aubenas à l'appui de sa candidature, a bien voulu me nommer son rapporteur, et j'ai l'honneur de vous soumettre les résultats de son analyse.

Et d'abord il faut dire un mot des travaux qui ont fait connaître M. Aubenas, et qu'il n'a pu soumettre lui-même à votre appréciation : je veux parler d'une *Histoire d'Avignon*, en 2 vol. in-8°, qu'il a sous presse en ce moment, et dont l'Histoire de Valréas, dont nous parlerons bientôt, n'est qu'un appendice. Cet appendice nous paraît un titre suffisant d'admission comme membre de la Société des Antiquaires; mais, pour bien apprécier l'accessoire, il importe de connaître l'œuvre principale dont il fait partie. Or, voici en peu de mots le sujet des études et des recherches de M. Aubenas.

Avignon, qui, par son importance historique, a bien peu de rivales parmi les cités du midi de la France, voit encore les éléments de ses annales épars et disséminés, soit dans les archives locales, soit dans les vieilles bibliothèques; et son histoire, qui a eu tant de ramifications diverses, tant de rapports avec l'histoire générale de la France ou de la chrétienté, attend qu'une foule de matériaux inédits soient mis au jour. — Les retrouver, les choisir, les fondre en un seul corps d'ouvrage, tel a été pendant plusieurs années le but des efforts de M. Aubenas, qui a su mettre à contribution les bibliothèques particulières comme les archives publiques. C'est ainsi qu'il a pu disposer des pièces curieuses recueillies par un de nos correspondants, M. Requien, à qui je m'empresse d'exprimer ici

ma gratitude pour les bienveillantes communications que j'ai moi-même reçues de lui.

M. Aubenas lui doit la communication d'une histoire manuscrite d'Avignon, en plusieurs volumes in-4°, composée par M. Cambis-Velleron, et l'analyse de ce vaste travail se retrouve dans l'ouvrage que M. Aubenas fait imprimer.

Maintenant, pour apprécier le mérite de l'auteur, il est inutile de remarquer la variété des recherches et des connaissances que suppose l'entreprise de l'ouvrage en question. Avignon (*Avenio Cavarum*), dans ses périodes successives, a été tour à tour cité gauloise, romaine, bourguignonne, visigothe, ostrogothe; et M. Aubenas la met en rapport avec autant d'histoires diverses. — Sous les Mérovingiens, Avignon fut le principal théâtre de l'épisode si dramatique de Gondebaud; devenue ville impériale d'Allemagne, à la chute de notre seconde race, Avignon présente les rapports les plus curieux de la France avec l'Empire. Plus tard, indépendante sous les comtes de Provence, elle passa en héritage aux comtes de Toulouse, qui la possédèrent par indivis avec les premiers comtes. Or, ceux-ci furent les adversaires des Albigeois, comme les comtes de Toulouse en furent les protecteurs. De là, les luttes religieuses et politiques dont Avignon continua de subir et quelquefois aussi de diriger les influences; car un moment d'indépendance se rencontra pour cette cité, et on fit une des républiques les plus actives parmi les communes méridionales; mais les progrès du pouvoir royal la firent bientôt rentrer sous l'action absorbante de la monarchie, et il fallut le séjour des pontifes romains pour lui rendre sa vie intérieure, et en faire la capitale littéraire et artistique du midi de la France, comme elle était passagèrement la capitale ecclésiastique du monde chrétien. Je ne m'étendrai pas sur l'importance d'Avignon, lorsque la papauté y fut transférée. Il semble que les papes en aient voulu faire une nouvelle Rome, pour la rendre digne du saint-siége. Car c'est alors qu'Avignon devint la ville aux sept portes, aux sept palais, aux sept églises collégiales, etc. C'est alors qu'elle fut le rendez-vous des influences italiennes et françaises, ecclésiastiques et chevaleresques. Telle est la cité dont M. Aubenas a rédigé toute l'histoire. Or, cette histoire, il n'a pas pu vous la soumettre; car elle est manuscrite; mais elle est aussi en impression, et nous ne pouvons tarder à la connaître. Pour le moment donc, il ne nous est permis d'apprécier ce long et consciencieux travail que d'après l'appendice que M. Aubenas nous en a donné. Cet appendice est un ouvrage moins important, mais tout-à-fait parallèle, et je dirai presque collatéral avec l'Histoire d'Avignon. Il a pour titre : *Notice historique sur la ville et le canton de Valréas* (département de Vaucluse).

Presque tous les événemens dont Avignon est le théâtre se reproduisent et s'étendent dans la contrée voisine de Valréas, dont les annales deviennent aussi la contre-épreuve en miniature de celles de la cité pontificale. — D'un autre côté, Valréas et son canton ont une physionomie propre, un cachet particulier comme toutes les localités du moyen âge. De là, des recherches spéciales pour l'ouvrage accessoire.

Il serait superflu de vous en exposer l'objet avec détail; car ce serait redire, à beaucoup d'égards, les recherches de M. Aubenas sur Avignon. Nous n'avons donc à insister que sur le mérite littéraire de l'auteur, sur la facilité de son style et le bon goût de son érudition.

Le volume in-12, relatif à la ville et au canton de Valréas, a donné, sous le titre modeste de *Notice*, beaucoup plus qu'il ne semblait promettre de prime abord. Il a rendu aux yeux de la commission tout ce que l'auteur y a confié d'études, de peines et de recherches, faites, soit dans les imprimés, soit dans les manuscrits, soit sur les lieux mêmes dont il a parlé; et tout y est présenté avec ordre, et souvent avec autant d'esprit que d'intérêt. La commission a donc eu à se féliciter de voir un jeune érudit apporter sur un terrain trop souvent surchargé de matériaux confus, une méthode d'exposition, une clarté de style et une fermeté de savoir qui lui a permis de dire beaucoup en peu de mots, et d'être court en même temps que complet. A ce mérite, assez rare de nos jours, l'histoire de Valréas joint un intérêt tout particulier. C'est de renfermer quelques lettres inédites de Calvin et du connétable Lesdiguières.

Par tous ces motifs, l'ouvrage présenté par M. Aubenas a paru à votre commission un titre très digne de le faire admettre au sein de la société.

LE LIVRE DES AMES, ou la *Vie du Chrétien sanctifiée par la prière et la méditation*; par CHARLES SAINTE-FOI. Un beau volume in-18. A Paris, chez Périsse frères, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8; et à Lyon, rue Mercière, 33. Prix : 4 fr.

Nous avons déjà annoncé cet intéressant ouvrage, où un auteur, d'un catholicisme pur et éclairé, a tracé une suite de prières qui vont saisir le chrétien dans presque toutes les circonstances de la vie, et lui dire quelles doivent être ses pensées et ses paroles dans chacune de ces occasions plus ou moins critiques de son existence. Ce peu de mots pourraient suffire pour faire comprendre ce qu'est le *Livre des âmes*; mais nous avons cru devoir citer ici la préface, dans laquelle l'auteur nous dit quelle a été son intention en composant son livre, et quel doit en être le résultat.

« Le but de ce livre est de rapporter à Dieu toutes les pensées de l'esprit, toutes les affections du cœur et tous les actes de la volonté, et de sanctifier tous les états et toutes les conditions de la vie par la prière; il se distingue des autres en ce qu'il considère et prend le chrétien dans toutes les positions, tandis que la plupart des livres de prières ne voient en quelque sorte dans le titre de chrétien qu'une qualité abstraite, sans rapport aux diverses circon-

stances ou aux états divers de la vie. De cette manière d'envisager la piété, il est résulté naturellement qu'on a laissé de côté et en dehors de la prière une multitude de sentimens qui s'y rattachent, ou qui, du moins, s'appuieraient volontiers à elle si on les en rapprochait. Les fidèles, ne trouvant point dans les livres qu'on leur met entre les mains des prières pour les actions les plus importantes de la vie publique, ou même de la vie de famille, pourraient se persuader facilement qu'elles ne ressortent point du domaine de la piété et de la conscience, et qu'il est loisible à l'homme d'agir dans cette sphère comme il l'entend, sans consulter Dieu, ni sa foi. C'est pour prévenir ce danger que je me suis décidé à publier ce livre. La plupart des prières qu'il renferme avaient été faites dans des circonstances particulières pour mon usage, ou pour celui de quelques amis; afin de le rendre utile à tous, j'ai ajouté des prières avec lesquelles chacun peut demander à Dieu ce qui lui manque, ou le remercier de ce qu'il a déjà. J'ai pris le plus que j'ai pu dans la sainte Écriture, persuadé que dans la prière l'homme ne doit ajouter sa parole à celle de l'Esprit-Saint que comme on ajoute la trame à la chaîne dans un tissu. Puisse ce livre devenir vraiment le livre des âmes, et produire le bien que je me suis proposé en le publiant! »

Voici maintenant une de ces prières :

Pour un ami dans l'erreur.

« O Dieu! dont la vérité est éternelle, dont toutes « les voies sont vérité, dont toutes les œuvres sont « vérité et justice. Vérité substantielle, qui êtes « descendue parmi nous pour apporter la lumière à « ceux qui marchaient dans les ténèbres, et qui habitaient dans la région de l'ombre et de la mort. « Lumière incréée, qui illuminez tout homme venant en ce monde, ayez pitié de l'âme de votre « serviteur..., qui s'est laissé détourner de celui qui « l'avait appelé à la grâce de Dieu, vers un autre « évangile, et qui a détourné son oreille de la vérité pour l'appliquer à des fables; envoyez-lui, « Seigneur, votre lumière et votre vérité; rattachez « son esprit et son cœur égarés à l'infaillible autorité de votre Église et au centre d'unité qui en est « le lien; brisez l'orgueil et l'opiniâtreté de son intelligence; donnez-lui l'esprit de vérité qui procède du Père, et que le monde ne connaît point, « afin qu'il replace son âme dans la vérité, et lui « donne cette certitude de la foi qui dirait anathème aux anges mêmes s'ils venaient à annoncer « un autre Évangile que le vôtre. Je vous demande « pour lui cette grâce, ô mon Sauveur! par les mérites de votre sang et de votre Passion, et par « l'intercession de tous ceux qui sont morts pour la « foi, ou qui l'ont confessée par leur vie, leurs « souffrances ou leurs écrits. »

AVIS AUX ANTIQUAIRES ET AMATEURS D'OBJETS DU MOYEN AGE.

DÉCOUVERTE DE FLORINS ET D'ANCIENNES MONNAIES FRANÇAISES.

Le curé d'une paroisse rurale du diocèse d'Alby a trouvé, parmi d'anciennes constructions dépendantes de son église, quelques pièces d'or (florins et écus d'or français) du quatorzième siècle. C'est lui-même qui, remuant la terre pour les réparations de l'église, a découvert ces monnaies, dont la valeur a été aussitôt destinée à aider à l'agrandissement, ou plutôt à la reconstruction de l'église, devenue absolument indispensable, et déjà commencée avec plus de zèle que de ressources positives.

Nous nous empressons de signaler aux nombreux amateurs et à tous les curieux de ces sortes d'objets, comme aussi aux personnes charitables, cette occasion d'enrichir leurs collections et de faire en même temps un bel acte de charité; car l'église est fort pauvre et les réparations extrêmement urgentes.

Voici la description des monnaies trouvées, dont la matière est de l'or au plus haut titre, et l'exécution d'un fini admirable.

1° *Écus d'or de Philippe de Valois.* — L'effigie du roi est représentée en pied, la couronne en tête, le sceptre en main; au-devant d'un portail ou décoration gothique, finement gravée, avec la légende : *Philippus Dei gra Francorum rex.* Au revers, une jolie rosace fleurdelisée, et la légende : *Xrs vincit, Xrs regnat, Xrs imperat.*

2° *Écus d'or de Jean II, dit le Bon.* — Parmi les pièces trouvées, il y a trois types de ce prince : — 1er *type.* Grand écu *au mouton*, dit *agnel d'or*, portant l'agneau de saint Jean, avec la croix, l'étendard et l'auréole; la légende : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis*; et le monogramme du roi Jean : IOH. REX. — 2e *type.* Le roi Jean en pied, avec le sceptre, la couronne et le manteau, semblable au Philippe; légende : *Johannes Dei gra Francorum rex.* — 3e *type.* Le même à cheval, armé de toutes pièces, l'épée à la main. L'armure du cavalier et celle du cheval sont parsemées de fleurs de lis; même légende que la précédente. Les revers des écus du roi Jean portent tous la rosace fleurdelisée, et la même légende que ceux de Philippe de Valois.

3° Florins de plusieurs États : de France, d'Aragon, de Florence, etc. Face : saint Jean-Baptiste en pied, avec la légende : *S. Iohannes. B.* Revers : la fleur, type du *florin*, et le nom de l'État où la pièce a été frappée.

Toutes ces monnaies sont dans le plus bel état de conservation, et ont le même éclat que si elles sortaient de dessous le balancier.

Pour de plus amples renseignemens, s'adresser au bureau de l'*Univers*, rue du Vieux-Colombier, 29.

(*Journal général*, 17 janvier 1840.)

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 50. — Février 1840.

IV. ROME. — CHAP. . . . . .

Rome possède un fragment de poésie religieuse, un hymne chrétien qu'on ne trouve que chez elle. Cet hymne est chanté, non par des hommes, mais par des monumens, que leur antiquité, leurs nobles formes, les souvenirs qu'ils rappellent, les révolutions qu'ils ont subies, ou dont ils ont été témoins, rendent éminemment poétiques. Ces monumens sont de deux races : les obélisques sont des enfans du vieil Orient; les colonnes sont filles de la Grèce par leur structure. Ces géans antiques, très nombreux à Rome, y sont réunis et mêlés ensemble, parce qu'en effet, c'est par l'empire romain que s'est opérée une fusion du monde oriental et du monde grec.

La plupart n'ont que des inscriptions purement monumentales, qui indiquent leur origine et leurs destinées, et dans lesquelles ce n'est pas le monument qui parle lui-même. Mais, au sein de cette foule muette, s'élèvent des obélisques et des colonnes privilégiées, qui parlent en leur propre nom dans les inscriptions qu'ils portent, qui racontent leurs tristesses et leurs joies, qui font entendre des cantiques et des prières. Ils offrent des harmonies contrastantes d'un très bel effet. Les unes célébraient autrefois la guerre; une autre colonne ornait le temple de la Paix, et quelques uns des obélisques, qui, après avoir gardé les tombeaux des Pharaons, sont venus se placer près des tombeaux des empereurs, font planer, sur toutes ces choses humaines, paix et guerre, des idées de mort et de néant. Mais le Christianisme les a appelés à d'autres fonctions; il leur a en quelque sorte donné une âme nouvelle, pour leur faire chanter Dieu, l'espérance et l'immortalité.

L'obélisque du Vatican, situé devant le vestibule de Saint-Pierre, peut être considéré comme le chef de ce chœur, soit par sa grandeur, qui dépasse celle de tous les monumens semblables qui sont restés intacts, soit à raison de la place qu'il occupe. Dans ces lieux, où furent les jardins de Néron, premier persécuteur des chrétiens, il chante la gloire du Christ et le triomphe de la croix. A ce signal répondent l'obélisque de la place du Peuple, qui avait été consacré au soleil, et celui de Sainte-Marie-Majeure, qui s'élevait autrefois devant le tombeau d'Auguste, et qui est maintenant fixé près de l'église de la Crèche du Sauveur. Vient ensuite la belle colonne du temple de la Paix : surmontée de l'image de la Vierge, elle célèbre, dans son inscription, la Reine de la paix véritable. Les deux colonnes triomphales, la Trajane et l'Antonine, proclament la gloire des saints, dans la personne des deux grands triomphateurs chrétiens, Pierre et Paul, dont elles portent les statues. Pour achever l'hymne, on peut joindre à ces inscriptions celle de l'église des saints Cosme et Damien, vieux débris connu sous le nom du temple de Romulus et de Rémus.

Lorsqu'on parcourt Rome, on se borne presque toujours, en passant auprès de

chacun de ces monuments, à lire isolément son inscription, sans songer à les réunir pour saisir l'effet de l'ensemble. Mais lorsqu'on prend ce soin, et que l'on considère chacune de ces inscriptions, comme une strophe d'un cantique chanté par ce chœur d'obélisques, de colonnes et de temples, on entend le bel hymne que voici :

I

L'obélisque de la place Saint-Pierre.

Voici
La Croix du Seigneur :
Fuyez
Puissances ennemies :
Le Lion de la tribu de Juda
A vaincu !

II

Le Christ est vainqueur,
Le Christ règne,
Le Christ commande ;
Que le Christ donne à son peuple
La paix.

III

L'obélisque de la place du Peuple, consacré autrefois au Soleil, et qui fait face à une église de la Sainte-Vierge.

Je m'élève
Plus auguste et plus joyeuse
Devant la demeure sacrée
De celle
Dont le sein virginal
Fit éclore,
Sous le règne d'Auguste,
Le Soleil de justice.

IV

L'obélisque de Sainte-Marie-Majeure, placé jadis devant le tombeau d'Auguste.

Le Seigneur Christ,
Qu'Auguste vivant
Adora (1)
Comme devant naître d'une Vierge,
Et qu'ensuite il défendit
De nommer Seigneur,
Je l'adore.

V

J'honore
Avec une grande joie
Le berceau
Du Christ Dieu vivant éternellement,
Moi, qui servais,
Triste,
Au tombeau d'Auguste
Mort.

VI

Que le Christ,
Par sa croix invincible,
Donne à son peuple
La paix,
Lui qui, pendant la paix d'Auguste,
Voulut naître dans une étable.

VII

La colonne du temple de la Paix, placée aussi près de Sainte-Marie-Majeure.

Autrefois
Je soutenais à regret,
Par l'ordre de César,
Le temple impur
D'une fausse divinité.

Maintenant
Que je porte avec allégresse
La mère du vrai Dieu,
Paul (1),
Je dirai ton nom à tous les siècles.

VIII

La colonne de feu
Fit briller sa lumière
Devant les pas des hommes pieux
Dans la nuit,
A travers un désert dangereux,
Pour qu'ils le traversassent
En sûreté :
Celle-ci les conduit au palais de feu,
La Vierge
Leur montrant la route
Du haut de son siége sublime.

IX

La colonne Trajane, surmontée de la statue de saint Pierre.

Sixte (2) a fait ce don
A Pierre l'apôtre !

X

La colonne Antonine, surmontée de la statue de saint Paul.

C'est maintenant
Que je suis triomphale et sacrée,

(1) Ceci fait allusion à une tradition dont il sera parlé ailleurs.

(1) Paul V, qui a fait transporter cette colonne sur le mont Esquilin, et l'a dédiée à la Vierge.
(2) Sixte-Quint.

Portant le disciple
Vraiment pieux du Christ,
Qui, par la prédication de la croix,
Triompha
Des Romains et des barbares.

XI

Le temple de Romulus et de Rémus, consacré aux saints martyrs Cosme et Damien.

Le feu, l'eau, les pierres, les flèches,
Tout est vaincu par la Charité :
Rome,
Réjouis-toi de la gloire des saints
Dont les corps reposent dans ce temple :
Le juste vit de la foi,
La foi s'empare de Dieu!

Voilà, ce me semble, un bel hymne de foi, d'espérance et d'amour. Je ne puis m'empêcher de former le vœu, qu'un grand compositeur invente quelques chants antiques, pour chanter, dans leur superbe latin, les strophes de cet hymne monumental, unique en son genre. Ces chants, il les trouvera en venant s'inspirer à Rome : quand on a pour orchestre des colonnes triomphales et des obélisques, il serait difficile d'être plat.

L'abbé Ph. Gerbet.

Sciences Physiologiques.

COURS DE PSYCHOLOGIE CHRÉTIENNE.

Sixième leçon (1).

Récapitulation générale. — De la vie morale; ses trois modes. — De l'objet de la vie morale, ou du non-moi; de ses trois catégories; de la progression de l'être; de l'unité absolue. — Raison et fin de la création. — De la capacité subjective. Harmonie des facultés dans l'homme primitif. — L'ordre visible, son origine et son but. — L'ordre invisible, la raison et la foi. — L'intégrité de la vie morale résulte de la coïncidence de ses trois modes, la sensation, l'intuition et la foi. — Conséquences de leur scission, le matérialisme, le rationalisme et le scepticisme. — Distinction à établir entre le non-moi et l'être. — Le non-moi comme objet est obscur et incomplet. — Ses trois ordres sont essentiellement distincts. — Théorie de l'identité philosophique; application de cette théorie aux objets des sens. — La matière envisagée comme substance; elle n'offre pas de base à l'identité. — L'identité réside dans la forme. — Des formes *ante multa*, des formes *post multa* et des formes *in multis*.

La leçon précédente a terminé la première partie de notre cours de psychologie chrétienne, qui avait pour objet l'âme considérée dans *sa substance* et dans *son essence*. Nous avons commencé par établir son immatérialité, et par conséquent sa spiritualité; car, nous ne connaissons que deux substances, la matière et l'esprit. En examinant son essence, nous avons réduit ses qualités essentielles au nombre de trois : l'unité, la spontanéité et la conscience; et puis, nous avons consacré trois leçons à la question fondamentale de la liberté envisagée comme conséquence logique de la spontanéité. La première traitait de ces états de l'âme où la liberté et le libre arbitre sont suspendus par des *causes naturelles* : par le sommeil, par la maladie et par les possessions démoniaques. Dans la leçon suivante, nous avons traité de l'interruption du libre arbitre et de la liberté quand elle a lieu *volontairement*, et par suite d'une prévarication spéciale, comme dans les cas de l'ivresse et du sommeil magnétique, et nous avons saisi cette occasion pour faire une digression importante sur le sujet de la prévarication en général, envisagée dans son essence, dans ses rapports et dans ses conséquences; la dernière leçon étant consacrée aux passions, à la rêverie et à l'inspiration, états de l'âme dans lesquels la liberté seule est suspendue, le libre arbitre conservant son action normale.

Jusqu'ici, nous n'avons envisagé l'âme humaine que comme une substance douée d'une vie propre, que nous avons appelée la *vie morale*, pour la distinguer de la vie physique. Il nous reste maintenant à examiner ce phénomène dans ses

(1) Voir la 5e leçon, n° 47, t. VIII, p. 328.

modes ou dans ses rapports avec les différens ordres de l'être objectif, maintenant que nous avons disposé des questions préliminaires de l'unité et de la spontanéité de l'âme, ainsi que de celle de la liberté, et que nous avons examiné plusieurs problèmes importans qui se trouvent intimement liés à ces questions, notre voie sera beaucoup plus simple. Nous prenons donc comme point de départ ce phénomène *unique* et partant incompréhensible, de la vie morale, résultat d'une force spontanée et libre, qui est la volonté. Cette vie morale est pour nous un fait, tout comme la vie animale ou la vie végétale, qui sont aussi comme elle des mystères impénétrables, chacun dans sa sphère.

Les *modes* de la vie morale sont au nombre de trois, répondant aux trois ordres de l'être objectif : le contingent, l'absolu et le divin. Comme toute notre méthode, quant aux *modes* de la vie morale, repose sur la distinction de ces trois catégories du *non-moi*, il sera peut-être nécessaire d'en parler un peu plus en détail.

Envisageant le *non-moi* sous le point de vue ontologique, nous partons de l'unité absolue, et de cette unité primitive pour l'homme qui s'abandonne aux faibles lumières de sa propre raison, naissent le panthéisme et le fatalisme, parce que nous ne pouvons pas concevoir comment cette unité absolue est devenue multiple sans altérer son essence. En dehors de la révélation, nous tournerons toujours dans un cercle vicieux, mais le dogme de la Trinité nous explique la chose ou plutôt nous l'annonce; car, quant à l'explication, elle est nécessairement incomplète, la nature de notre intelligence interposant une limite, un obstacle insurmontable. Dans aucun cas, le fini ne peut comprendre l'infini, mais nous en comprendrons cette portion qui convient à notre capacité. A l'aide de ce dogme fécond, nous apprenons l'ordre et le mode de la génération des êtres dans le sein de l'unité; comment le Père a généré le Fils, et comment du Père et du Fils *procède* le Saint-Esprit, l'esprit de vie par lequel Dieu opère dans l'ordre matériel comme dans l'ordre spirituel; car, dans le principe, nous le voyons planant sur l'abîme du chaos (1). Ainsi, regardant le dogme de la Sainte-Trinité au point de vue philosophique, nous verrons comment la forme dépend de la substance, et comment de la coïncidence de la forme et de la substance résulte ou *procède* la fonction. Comment *un* pour devenir objectif implique nécessairement trois, et comment *trois* pour subsister reste nécessairement un.

Mais la révélation ne se borne pas à nous expliquer le mode dans lequel Dieu s'est manifesté à nous, elle nous en donne même la raison; elle nous enseigne que Dieu a voulu faire éclater sa puissance et sa gloire, et, en se faisant connaître, nous attirer à lui par l'amour. Voilà au moins l'objet de cette création inférieure dont nous faisons partie. L'objet de la création antérieure de l'ordre spirituel n'avait certainement pas d'autre motif, car Dieu est toujours sa propre fin, ou, dans le langage sublime de l'Apocalypse, il est le commencement et la fin de toute chose (2). Dieu ne peut pas avoir d'autre fin que lui-même, et par conséquent tout doit se rapporter à lui, comme dans le cercle tous les rayons aboutissent au centre. Nous pouvons bien concevoir le centre sans la circonférence, mais la circonférence sans le centre, c'est une impossibilité mathématique. Or, le centre c'est Dieu, et la circonférence c'est l'ordre objectif ou Dieu se manifestant au dehors. Telle est la supériorité de la philosophie chrétienne comme système d'ontologie; elle nous explique non seulement l'origine des choses, elle nous donne aussi leur raison et leur fin.

Mais Dieu, dont la perfection est infinie, comme le sont tous ses autres attributs, se manifestant à nous dans ses œuvres selon certaines lois générales, nous ne saisissons de cette perfection que la portion qui est en rapport avec notre capacité subjective; d'abord, selon la nature de notre constitution, dans l'échelle des êtres, et puis, subsidiairement, selon le développement de cette

(1) Terra autem erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem abyssi; et Spiritus Dei ferebatur super aquas. *Gen.*, c. 1, v. 2.

(2) Ego sum alpha et omega, principium et finis. *Apoc.*, c. 1, v. 8.

capacité normale. Ainsi, l'homme étant composé d'un corps, d'une âme et d'un esprit, selon sa nature primitive, avait la perception simultanée de l'ordre contingent, de l'ordre absolu, et de l'ordre divin, c'est-à-dire des choses matérielles, de leur raison et de leur fin. Par les organes des sens, il avait connaissance de l'ordre visible, de toutes ces créatures qui étaient comme lui composées de matière (1), et qui se trouvent dans les conditions du temps et de l'espace : et en vertu de sa nature rationnelle, il passait au-delà de cet ordre visible, où tout est contingent, à un ordre de choses, où tout est *nécessaire ;* et là, affranchi de ces conditions du temps et de l'espace, il saisissait l'être dans ses formes supérieures, dans ses types éternels, sans lesquels la matière serait toujours restée stérile et informe. Mais la réceptivité de l'homme primitif ne se bornait pas à cela; sa nature spirituelle le mettait en rapport avec Dieu d'une manière toute spéciale, car il voyait en toute chose, non seulement sa raison mais aussi sa fin. Il existait dans l'homme innocent une harmonie parfaite entre ces trois ordres de facultés : les sens, la raison, et la foi, harmonie qui a été détruite par sa chute, depuis laquelle sa nature a triomphé, sa nature spirituelle étant frappée de mort et sa raison affaiblie, et enveloppée de ténèbres.

Nous devons donc regarder l'ordre contingent ou visible comme une espèce de leçon élémentaire, par laquelle Dieu nous initie à la connaissance de ses perfections infinies. L'univers matériel, envisagé sous ce point de vue, acquiert une importance toute spéciale, comme rendant intelligibles certaines choses que nous ne pouvions jamais comprendre sans son aide. C'est ainsi que saint Paul le considère, nous enseignant, ce que Platon, éclairé par la tradition primitive, avait enseigné avant lui, c'est-à-dire, que l'ordre *visible* n'est qu'un faible reflet d'un ordre antérieur, qui subsiste éternellement dans la raison divine. Ses paroles sont extrêmement remarquables, et, en les examinant avec attention, nous verrons que, dans ce passage comme dans plusieurs autres qui traitent de matières semblables, l'apôtre des nations fait preuve de sa familiarité avec les formules philosophiques. « Par « la foi, dit-il, nous comprenons que l'u- « nivers a été formé par le Verbe, afin « de manifester ses perfections invisibles « dans les choses visibles (1); » on pourrait même suivre plus littéralement le sens grammatical des mots, en les traduisant ainsi, afin *que les choses visibles fussent établies selon leurs types invisibles*. Pour saisir toute la portée de son idée, il faut rapprocher ce passage d'un autre qui renferme la même pensée, où après avoir dit, que Dieu a *manifesté* sa puissance et sa divinité dans la création, il ajoute « que l'ordre invisible par la création du « monde est *manifesté* et même rendu « *intelligible* (2). » Cette distinction essentielle entre l'ordre visible et l'ordre invisible, peut être regardée comme une des bases de la philosophie chrétienne, où elle constitue cette antithèse permanente qui nous fournit les corrélations du ciel et de la terre, de la chair et de l'esprit, du temps et de l'éternité.

L'invisible se présente à nous sous deux conditions différentes, et constitue ainsi les deux ordres *de la raison et de la foi ;* ainsi nous trouverons qu'à chaque ordre du non-moi répond un mode spécial de la vie morale; pour nous mettre en rapport avec les choses visibles, nous avons les sens, et pour nous mettre en rapport avec les choses invisibles, nous avons la raison et la foi. Mais ces trois facultés, la sensation, l'intuition, et la foi, coexistent dans un seul et même sujet, et de leur juste subordination dans l'ordre établi par le Créateur de toutes choses, dépendent l'intégrité et la force de la vie morale. Il est vrai que, dans certains cas, la foi étant la faculté supérieure à cause de son origine divine, peut remplacer et les sens et la raison; car, par la foi, nous n'entendons pas

(1) Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ. Gen., ch. II, v. 7.

(1) Fide intelligimus aptata esse secula verbo Dei, ut ex invisibilibus visibilia fierent. *Ad Heb.*, c. XI, v. 3.

(2) Invisibilia enim ipsius a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur. *Ad Rom.*, c. I, v. 20.

exclusivement cette certitude irrésistible qui résulte d'un témoignage irrécusable; la foi est pour nous de plus, un don surnaturel, qui est le complément nécessaire de notre nature déchue, et qui confirme la volonté sans l'intervention de la mémoire et de l'entendement. Mais jamais la raison ne peut dominer la foi, et encore moins les sens peuvent-ils se passer des lumières de la foi et de la raison. C'est en écoutant d'une manière exclusive le témoignage des sens qu'on tombe dans les erreurs grossières du matérialisme; comme, d'un autre côté, en établissant la raison comme le seul critérium, on s'expose à des erreurs non moins extravagantes. En étudiant avec attention l'histoire de la philosophie, toutes ses aberrations se réduisent à ces trois formes générales : le *matérialisme*, le *rationalisme*, et le *scepticisme*. Dans la première, l'homme, n'écoutant que ses sens, n'admet qu'une seule substance, qui est homogène avec cet organisme dans lequel ils résident. Dans la seconde, ayant découvert l'impossibilité de prouver, par le raisonnement, l'existence des choses extérieures, il tombe dans l'excès contraire, et après avoir matérialisé l'esprit, il spiritualise la matière. Dans la troisième, il reconnaît l'impuissance des deux autres moyens, et il essaie de se retrancher dans le doute universel, effort désespéré qui conduit au suicide moral, mais qui, heureusement pour lui, dépasse les forces de sa nature; car il ne dépend pas de nous de quitter nos croyances à volonté; nous pouvons sans doute parvenir à nous aveugler, et même à un tel point, que la vérité soit pour le moment complétement voilée; mais elle reparaîtra de temps en temps, comme un spectre menaçant elle viendra troubler notre faux repos avec des menaces épouvantables. Les dogmes terribles d'un Dieu vengeur et d'une éternité malheureuse, sont trop enracinés dans l'esprit par l'enseignement de notre jeune âge pour céder devant les efforts d'un scepticisme verbeux. Il y a, sans doute, des siècles plus ou moins religieux; mais jamais l'enseignement religieux n'a cessé même dans les jours les plus mauvais. Le Verbe, par la parole (sa forme discursive), n'a jamais, selon la parole de saint Jean, cessé d'éclairer tout homme venant dans le monde (1).

Un fait auquel peut-être on ne fait pas assez attention, c'est qu'il n'y a jamais eu un homme, dans aucun pays, dans aucun siècle, qui ait été privé de la connaissance de Dieu et de ses devoirs. Il peut, à la vérité, fermer les yeux à cette divine lumière, et voilà le secret de sa condamnation. « Or, voici le jugement ; « Parce que la lumière est venue dans ce « monde, et que les hommes ont mieux « aimé les ténèbres que la lumière. » Et pourquoi? « Car leurs œuvres étaient « mauvaises (2). » Voilà la raison philosophique de la philosophie des sceptiques. Que ceux qui veulent des preuves, *à posteriori*, se donnent la peine d'étudier la vie et les mœurs de ses docteurs.

Il s'agit donc maintenant d'examiner quels sont nos moyens de rapport avec le non-moi dans ses diverses formes; mais avant de commencer cette recherche importante, il faut bien nous rappeler que le non-moi ne doit pas être confondu avec l'être proprement dit, car le non-moi n'est pas l'être, mais seulement une *manifestation de l'être*, et ce qui plus est, cette manifestation est *obscure*, et *incomplète*. Pascal a très bien dit que nous ne connaissons le *tout* de rien; et Malebranche, le plus profond des métaphysiciens chrétiens, était d'opinion, que, même dans l'ordre physique, notre connaissance de ses phénomènes est limitée par nos besoins. Saint Paul, dans les écrits duquel on trouve la solution de bien des difficultés philosophiques, s'explique très clairement sur cette matière : il compare l'état actuel de l'homme à l'état d'enfance, et il cherche la raison de notre faiblesse intellectuelle dans la limite posée à nos perceptions et à nos connaissances, établissant un contraste important entre l'état passager et l'état définitif de l'homme. Maintenant, dit-il, nous voyons l'être comme réfléchi dans une glace obscurément, mais alors nous le verrons face à face. Maintenant nous

(1) Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. Joan., c. I., v. 9.

(2) Hoc est judicium, quia lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras, quam lucem: erant enim eorum mala opera. S. Joan., c. III, v. 19.

ne la connaissons qu'en partie; alors nous le connaîtrons comme il nous connaît! Écoutons les paroles sublimes dans lesquelles il déroule la destinée future de l'homme.

« Mais lorsque nous serons dans *l'état* « *parfait*, tout ce qui est *imparfait* sera « aboli... Nous ne voyons *maintenant* « que comme dans un miroir et sous « des nuages obscurs; *mais alors* nous « verrons face à face. Je ne connais « maintenant qu'imparfaitement, mais « alors je connaîtrai comme je suis moi- « même connu de lui (1). »

Le grand apôtre insiste beaucoup sur l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de saisir l'être dans son intégrité comme dans son essence; il nomme même l'obstacle qui nous en sépare : c'est le voile de la chair. Ainsi, après tout, nous n'avons qu'une perception incomplète d'un objet *obscur*. En présence de ces deux obstacles, il conviendrait à la philosophie, abandonnée à elle-même, de procéder toujours avec une certaine précaution, une certaine modestie; si nous nous hâtons trop pour arriver à des conclusions absolues, n'ayant que des prémisses défectueuses, nous aboutirons nécessairement à l'erreur. Et voilà pourquoi la philosophie de nos jours s'est discréditée, et très justement; elle a voulu des systèmes complets; elle en a enfanté plusieurs! des systèmes complets que leurs auteurs ont constamment modifiés, abandonnant à leurs disciples le soin de les détruire.

Ces trois catégories du non-moi, par lesquelles Dieu se manifeste à nous, sont essentiellement distinctes. Une source de désordre, non moins féconde que celle que nous venons de signaler, où l'on prend *une partie* pour *le tout*, est la confusion des objets de ces trois ordres de l'être objectif. Entre l'ordre contingent et l'ordre absolu, comme entre l'absolu et le divin, Dieu a établi une barrière infranchissable, et si nous essayons de réaliser les vérités de l'ordre supérieur, dans un ordre inférieur, nous les détruisons. Ainsi, les vérités de la raison ne sont plus des vérités pour les sens. Si l'on s'obstinait à vérifier rigoureusement avec un compas un problème quelconque d'Euclide, on n'y trouverait pas un mot de vrai, parce que le point sans étendue et la ligne sans épaisseur n'existent pas *matériellement;* les vérités de la géométrie sont intellectuelles et nécessaires, et nullement sensibles ou *réalisables* dans la matière. Nous arriverons à un résultat analogue, si nous voulons juger les dogmes de la révélation par la simple raison, en l'absence de la foi; parce que l'ordre divin est trop vaste pour une faculté aussi limitée que la raison; il n'y a plus homogénéité entre l'objet et le sujet; il existe donc trois moyens de rapport avec trois ordres de non-moi qui sont essentiellement différens, et chaque ordre a son instrument et son critérium. La connaissance du monde physique nous arrive exclusivement par le canal des sens, à l'aide d'un organisme admirablement formé d'une substance identique, comme lui composé de matière; mais les sens s'arrêtent nécessairement là, car ils ne peuvent pas nous porter jusqu'à la connaissance de l'être nécessaire, qui est du domaine d'une faculté supérieure, l'être nécessaire étant d'un ordre plus élevé que l'être contingent et destructible. De son côté, la raison est impuissante à nous porter à la connaissance des choses divines.

La *sensation*, l'*intuition*, la *foi*; voilà les trois modes de la vie morale qui correspondent aux ordres du non-moi, le contingent, l'absolu et le divin; ces trois modes de la vie morale étant coordonnés dans un sujet unique et devant se développer dans un ordre donné, ce qui est inférieur est subordonné à ce qui est supérieur, les sens à la raison, les sens et la raison à la foi : c'est ainsi que Dieu l'a voulu. Mais puisque l'homme possède le pouvoir fatal de développer les sens aux dépens de la raison, et la raison aux dépens de la foi, il est bon d'avoir constaté cet abus, et d'avoir établi la pénalité qui y est attachée.

Il est vrai que les modes divers de la vie morale n'ont pour but direct que la

(1) Cum autem venerit quod *perfectum* est, evacuabitur quod *ex parte* est... Videmus nunc per speculum in ænigmate : *tunc autem* facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte : tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum. I ad *Corint.*, c. XIII, v. 10 et seq.

connaissance de l'objet; mais, selon la constitution de notre nature, il nous est impossible de séparer la connaissance d'un objet du désir de le posséder selon ses conditions; or, il y a des objets contingens, des objets nécessaires, et des objets divins. Quels sont leurs rapports entre eux et avec nous? Le contingent n'est-il pas renfermé dans le nécessaire, et le tout n'est-il pas renfermé en Dieu? Ceci nous conduira à compléter ces considérations préliminaires par un examen rapide de la doctrine de l'identité philosophique; et, si nous parvenons à prouver que l'identité réside dans la forme et nullement dans la substance, c'est en Dieu seul qu'il faut rechercher la réalité permanente, puisque c'est en lui que nous posséderons toutes choses, et alors nous comprendrons ce mot de saint Paul qui, en parlant du chrétien, dit, *que n'ayant rien, il possède tout* (1), ainsi que cette promesse de Notre-Seigneur lui-même, qui a promis à celui qui quitterait tout pour l'amour de lui, une récompense centuple dans le temps et en nature. « Je « vous dis, et je vous en assure, que personne ne quittera pour moi et pour « l'Évangile, sa maison, ou ses frères, ou « ses sœurs, ou son père, ou sa mère, « ou ses enfans, ou ses terres, que présentement dans ce siècle même, il ne reçoive cent fois autant de maisons, de « frères, de sœurs, de mères, d'enfans, et « de terres, avec des persécutions, et dans « le siècle à venir, la vie éternelle (2). »

Cet axiome important, *que l'identité ne réside pas dans la substance mais dans la forme*, est aussi ancien que la philosophie elle-même. En effet, un des premiers résultats de l'analyse a été la distinction *de la forme* et *de la substance*, et une fois la substance posée comme entité dans l'ordre matériel, on n'a pu la qualifier autrement que par des négations; comme n'ayant pas de qualité, mais comme étant susceptible de toutes les qualités, par l'adjonction de la forme, en un mot, *comme le sujet des contraires*. Le grand Cuvier, dans un ouvrage qui traite de la distinction des formes matérielles dans le règne animal, a soin de déposer cette vérité importante, dans l'admirable introduction qui le précède, chose qui n'est pas peu remarquable, quand on considère le sujet qu'il traite, et surtout le siècle dans lequel il a écrit. Mais des vérités de cet ordre n'ont pas besoin de s'entourer de l'autorité d'un nom, puisque nous y arriverons facilement par les efforts de notre propre entendement, pour peu que nous soyons familiarisés avec les procédés de l'analyse métaphysique. Supposons, pour choisir un exemple, que nous ayons sous les yeux un morceau de *bois* façonné en cône, et que sur ce modèle on nous explique les qualités géométriques du cône, ses rapports avec le cercle, avec le triangle et avec l'ellipse, par sa base, par sa construction, et par ses diverses sections : supposons que ce modèle s'égare, et qu'il se trouve remplacé par un autre qui soit composé de *cuivre* ou de *fer;* certainement il n'y aura pas là *identité matérielle;* cependant qui oserait disputer l'identité efficace, c'est-à-dire l'*identité de la forme*, qui avait en quelque sorte absorbé la substance en la subordonnant à une idée; le cône sera toujours là avec ses qualités inaltérables et nécessaires. En poussant plus loin ce même procédé analytique, nous trouverons que toute l'identité et toute la diversité des objets matériels réside dans la forme, car le bois, le cuivre et le fer ne sont à leur tour que des *formes*, dans l'ordre inférieur des sens; par l'analyse on les distingue de leur substance, la *matière*, comme on distingue le cône de son modèle.

Quel est donc le véritable objet de perception dans l'ordre contingent? Nous répondons : la forme matérielle. Mais la matière elle-même, qu'est-elle? Et la forme jusqu'à quel point en dépend-elle? Il nous paraît que, dans l'ordre contingent, ou sensible, elle en dépend absolument, la matière étant sa substance. Un cône, il est vrai, est un objet bien distinct de la substance dont il est composé; le cône proprement dit, n'est ni de bois, ni de cuivre, ni de fer, cependant il ne peut pas exister *sensiblement* sans l'une de ces substances, ou sans quelque corps semblable, c'est-à-dire,

(1) Nihil habentes et omnia possidentes. II. *ad Corint.*, c. VI, v. 10.

(2) S. Marc, c. X, v. 29-30.

sans l'aide de la matière que nous avons déjà reconnue comme la substance commune de toutes les formes de cet ordre, étant à chacune d'elles, ce que le bois, le cuivre, ou le fer, est au cube. La matière se trouve ainsi par l'analyse portée à la puissance d'une idée générale; elle revêt, en quelque sorte, la majesté de l'infini, remplissant l'espace, et, si elle n'est pas éternelle, elle est au moins impérissable, ce qui constitue pour nous une éternité dans l'avenir. Mais comment pouvons-nous pénétrer jusqu'à cet être mystérieux qui échappe à tous nos sens, et qui ne se présente à notre raison que sous la forme d'une négation? Il faut ici avouer notre impuissance; cependant, par le procédé de l'abstraction, nous avons constaté la nécessité d'un élément commun, dans tous les objets sensibles.

C'est une chose assez curieuse, que la philosophie grecque n'eut pas de nom propre pour la matière, s'efforçant de la distinguer par des périphrases et des métaphores. La métaphore la plus générale était le *bois*, ὕλη. Ainsi, on appelait le *bronze*, ὕλη, ou la matière de la statue, et le *marbre*, l'ὕλη, ou la matière de la colonne, et ainsi de suite. Chalcide le platonicien, et d'autres auteurs de la basse latinité, emploient le mot *sylva* dans le même sens. Ocellus, Timæus et Platon, emploient des mots divers, et toujours dans un sens métaphysique. Ocellus le nomme *le récipient universel, et l'impression des choses générées* (1), étant pour la forme ce que la cire est pour le cachet. Timæus emploie le mot ὕλα selon le dialecte dorien, et l'explique comme Ocellus par l'épithète Ἐκμαγεῖον auquel il ajoute les appellations de *mère* et de *nourrice*. Ματέρα καὶ Τιθάναν. Platon ayant aussi employé ce premier mot en parlant de la matière, il n'est pas douteux qu'il faille y chercher la véritable étymologie du mot *materia*, qui nous a donné celui que nous employons aujourd'hui. Voici d'ailleurs comment Platon qualifie la matière : il l'appelle *le récipient de toute génération et sa nourrice* (2), et plus loin : *la mère et le récipient de toutes choses*. Nous ajoutons un passage, dans lequel il donne un certain développement à cette idée. « La « mère ou réceptacle de toutes les pro-« ductions visibles, même sensibles, n'est « ni la terre, ni l'air, ni le feu, ni l'eau, « ni aucune autre chose provenant d'eux; « mais un être invisible et informe, le « récipient universel, concernant lequel « si nous disons qu'il est peu intelligible « et difficile à saisir, nous ne dirons que « la vérité. »

Ainsi, à l'aide des sens, nous ne connaissons rien quant à la substance des formes visibles (ou sensibles), ni des formes invisibles, leurs types, qui existent dans l'intelligence divine, *la forme des formes*, selon la distinction d'Aristote, qui établissait une différence spécifique entre l'intelligence suprême et l'intelligence créée, appelant la première εἶδος εἰδῶν, et la seconde, τόπος εἰδῶν, la *région des formes*.

Ces considérations nous conduiront nécessairement à une conclusion très importante pour notre science, qui est celle-ci : que le véritable objet de perception, c'est la forme et non la substance; et que dans elle réside l'identité des choses; et bien que Dieu ait trouvé bon de se manifester à nous dans l'ordre inférieur des sens, toutes les formes matérielles ont une existence réelle et antérieure dans un ordre supérieur, que nous nommons indifféremment l'ordre absolu, l'ordre intellectuel, ou l'ordre invisible.

Toutes les formes matérielles sont donc précédées par des formes immatérielles et indestructibles, qui participent de la nature de cette substance à laquelle elles sont inhérentes, et en examinant nos moyens de rapport avec cet ordre inférieur et périssable, qui est l'objet de nos sens, nous aurons soin de nous rappeler constamment que, malgré son admirable perfection, il n'a rien de stable, et qu'en dernière analyse, si nous considérons la nature complexe de l'homme, tous les objets matériels doivent être envisagés plutôt comme *signes* que comme *choses*, car l'homme ne peut jamais les

(1) Πανδεχὴς καὶ Ἐκμαγεῖον τῆς γενέσεως.

(2) Πάσης γενέσεως ὑποδοχὴν οἷον τιθήνην. — πανδεχὴς μητέρα καὶ ὑποδοχήν. Platon, *Tim.*, p. 47-51, édit. Serr.

posséder que d'une manière approximative, et la nature de l'homme demande un objet qui, non seulement contente les sens, mais qui en même temps éclaire l'intelligence, et qui dilate le cœur.

Ainsi, dans nos observations sur le mode et le développement de nos rapports avec l'ordre contingent, nous nous mettrons toujours à ce point de vue, qui regarde la nature comme un vaste symbolisme, qui n'a de sens que par ses rapports avec un ordre supérieur.

Il est certain que si nous avions des idées plus nettes sur l'identité philosophique, nous attacherions bien moins d'importance à la possession momentanée de ces formes périssables, qui se trouvent attachées à la matière. Nous ne réfléchissons pas assez que toute forme matérielle est nécessairement précédée par une forme spirituelle, qui en est le type, et que la possession de ce type sera pour nous comme la possession du cachet universel, la forme *ante multa*, selon la distinction de la philosophie péripatéticienne. Comme nous regardons cette distinction de formes antérieures et de formes postérieures, des formes matérielles, comme le complément nécessaire de la doctrine de l'identité philosophique, nous essaierons de la rendre intelligible en quelques mots, et à cette fin nous nous servirons d'une comparaison qui n'aura d'autre mérite que sa simplicité, ce qui fera peut-être pardonner ce qu'il renferme de banal et de vulgaire.

Supposons qu'un homme voie pour la première fois une montre, ou tout autre instrument compliqué : il ne lui sera pas possible de douter un seul instant que ce soit là l'ouvrage d'un être intelligent, et que l'artiste a travaillé d'après un modèle, car ce mécanisme si varié est coordonné pour une seule et même fin. Ce modèle donc, matériel, en ayant seulement une existence *intellectuelle*, est la forme *ante multa*, celle d'après laquelle toutes ces formes spéciales, qui sont les objets de nos sens, ont été confectionnées. Nous avons donc ici d'un côté, l'unité manifestée dans la variété, et de l'autre côté, la variété dominée par l'unité, la forme *ante multa*, et la forme *in multis*; car l'homme qui, par la suite, verrait des millions de montres, reconnaîtrait cette unité de conception qui établit leur identité; mais ceci n'est pas tout : car l'homme, qui aura vu plusieurs montres, et qui en aura compris la construction, s'emparera de cette unité qui domine la variété, et son intelligence renfermera une forme postérieure, la forme *post multa*, qui est désormais indestructible comme elle; car si l'on parvenait à détruire toutes les montres qui existent, d'après ce modèle subjectif, il pourrait en produire à son bon plaisir, en tout temps et en tous lieux. L'homme se trouve donc pour ainsi dire placé entre les deux termes extrêmes du fini et de l'infini, entre les formes *in multis*, et les formes *ante multa* (en employant ce dernier mot dans son sens absolu), et sa capacité subjecte, recevant et s'assimilant en quelque sorte ces autres formes que nous avons caractérisées comme des formes postérieures (*post multa*), il sert de complément obligé à cette trilogie cyclique, qui est le véritable sujet de nos recherches philosophiques, et qui se résume en ces trois mots, Dieu, l'homme, la nature.

Nous examinerons dans la prochaine leçon, les moyens de rapport que Dieu nous a fournis avec cet ordre contingent, qui constitue le domaine de ces formes éphémères, par lesquelles nous apprenons à connaître et à apprécier les formes éternelles et indestructibles.

J. STEINMETZ.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

« O qu'il faict bon aymer en terre comme l'on ayme au ciel, « et apprendre à s'entre-chérir en ce monde comme nous ferons « éternellement en l'autre! »

Introduction à la Vie dévote, par S. François de Sales.

PROLÉGOMÈNES (1).

Tout ce qui vit veut être heureux; l'attrait qui appelle l'être au bonheur est l'essence même de la vie; il est conséquemment le fait de Dieu, auteur de toute vie. Cependant l'être n'est libre qu'en cédant à cet attrait sans empêchement; du moins, il est rationnellement impossible de concevoir autrement la liberté.

Dans l'état de primitive innocence, où l'action divine et la liberté humaine se confondaient, pour ainsi dire, dans un seul et même fait, la question se présentait dans toute sa simplicité; mais elle s'est compliquée depuis que la faute du premier couple humain eut donné accès dans le monde au principe du mal; l'homme a rencontré alors, dans sa poursuite du bonheur, des élémens négatifs qu'il ne connaissait pas antérieurement; de telle sorte qu'il aurait cessé absolument d'être libre, c'est-à-dire de pouvoir accomplir sa destinée, si Dieu ne l'eût pourvu à cette fin de la force et de la raison nécessaires. A la vérité, il ne possède plus le bonheur à titre gratuit, mais il lui est encore permis d'y prétendre à titre onéreux; c'est à lui désormais de décider, en vertu de son libre arbitre, s'il lui convient de l'acquérir au prix que Dieu a dû y mettre, sinon d'en faire l'abandon. Mais, dans cette dernière hypothèse, l'homme renonce à la liberté pour subir l'esclavage, comme fait un lâche soldat qui, plutôt que de combattre et recueillir les fruits de la victoire, rend ses armes à l'ennemi, ou comme un ingénieur inappliqué, qui, ayant à résoudre un problème essentiel au salut des siens, répugne à la tension d'esprit que ce travail exige, et renonce au bénéfice de la solution. Au reste, ce n'est pas sans dessein que nous accolons ensemble ces deux conditions de la liberté humaine; savoir, l'œuvre du cœur et celle de l'esprit; car si, pendant les phases d'élaboration, la vertu individuelle est appelée à faire tous les frais de l'ordre social, il n'en faut pas moins espérer qu'un jour viendra où la société sera constituée de manière à rattacher le droit au devoir, à concilier l'unité du système avec la liberté des individus; alors la vertu ne sera plus obligée de marcher couronnée d'épines, et ce vœu que l'Église fait entendre dans ses chants liturgiques sera enfin accompli : *In terra pax hominibus bonæ voluntatis.* Mais à cette époque-là même, le double levier harmonique que nous venons de décrire, savoir, la moralité de l'élément individuel et la vérité de la loi organique, seront toujours nécessaires.

Si nous insistons sur cette question, c'est parce qu'elle est essentielle en économie sociale; en effet, si l'action divine devait exclure la liberté humaine et réciproquement, l'humanité se trouverait placée entre le fatalisme en religion, lequel produirait nécessairement l'immo-

(1) Quelques-uns de nos abonnés s'étaient plaints de ce que, dans nos travaux d'économie politique et sociale, nous ne cherchions pas à tenir nos lecteurs au courant des travaux des économistes modernes qui font un certain bruit dans le monde, tels que les *fouriéristes* et les *phalanstériens*; ils avaient désiré que tout en exposant leurs doctrines, nous eussions fait connaître ce qu'elles renferment d'utile et de louable, et nous eussions réfuté ce qu'elles ont de contraire aux croyances catholiques. C'est précisément ce que va faire M. Rousseau dans le cours que nous commençons aujourd'hui, et qui, nous l'espérons, sera lu avec utilité par nos abonnés, et remplira une lacune dans notre *Université*.

(Note du Directeur.)

bilisme politique, et le naturalisme en matière de foi, d'où il résulterait absence de base religieuse dans les institutions. C'est pourquoi l'on est fondé à conclure qu'en dehors de la solution catholique sur cette matière, il n'y a pas de progrès social possible, du moins au-delà d'une certaine limite. Cependant est-il nécessaire, pour rendre raison de l'antinomie affirmée par l'Église, de la déclarer un mystère de foi comme le font plusieurs théologiens éminens? Nous ne le pensons pas, et il nous semble au contraire qu'il est facile d'en fournir la démonstration par les simples lois de la logique.

Sans contredit, si l'on fait du mot liberté le synonyme de puissance, l'homme ne jouit pas d'une liberté absolue; il n'y a même, à vrai dire, que Dieu qui soit libre dans un sens aussi étendu, puisqu'il est seul tout-puissant. Toutefois, l'on est en droit d'affirmer que l'homme est libre, sous condition de faire emploi de la force morale et de la raison dont Dieu l'a pourvu, à l'effet de vaincre et de résoudre les élémens négatifs de son bonheur. Ainsi, de deux choses l'une: ou l'institution sociale est fausse, c'est-à-dire impuissante à faire jouir de leurs droits tous ceux à qui elle impose des devoirs; ou elle est vraie, hypothèse qui appartient encore au futur contingent; alors le droit et le devoir sont inséparablement liés l'un à l'autre, et l'unité sociale résulte de la liberté individuelle. Dans le premier cas, l'homme moral, ou pour parler en termes plus précis, le chrétien qui accepte sa croix en ce monde, à l'exemple de son divin Sauveur, fait abnégation de son droit pour ne songer qu'à son devoir; en un mot il immole, pendant sa vie terrestre, son individualité au but social; mais ce n'est pas là renoncer au bonheur, subir l'esclavage; car, outre la félicité éternelle qui attend ceux qui se seront associés, dans le temps, aux vues de Dieu, ils savourent, dès cette vie, les joies ineffables de l'esprit que l'esclave de la chair ne saurait comprendre, et qui sont l'objet de ses railleries (1). Dans le second cas, qui est celui de la coordination harmonieuse des élémens sociaux, la vertu qui ne doit point être démonétisée pour cela, est désormais astreinte à moins de sacrifices que dans les âges critiques de la société; le règne de Dieu, règne de paix et de joie, pour les petits comme pour les grands, se réalise sur la terre, et cette magnifique solution est l'œuvre de la sagesse humaine.

En résumé l'homme est vraiment libre, quand il est attiré vers le bonheur, et cède à cet attrait; il cesse de l'être, quand il est poussé vers le malheur, et cède à cette contrainte, ou bien encore, quand, au lieu de suivre la vraie lumière, seule capable de le guider vers le bonheur, il s'attache à des lueurs trompeuses qui le conduisent au malheur. Ceci est vrai des sociétés aussi bien que des individus. Cependant, il est de toute évidence que l'homme déchu se trouve placé entre ces causes positives et négatives de bonheur, ou de liberté; or lesquelles sont les plus puissantes? En termes plus explicites, l'homme est-il suffisamment pourvu de moyens de triompher du péché et de l'erreur qui s'opposent à sa liberté, en tant qu'être spirituel? Oui, il l'est virtuellement. Mais qui convertira cette virtualité en force et en intelligence effectives? La religion qui lui enseigne à veiller et à prier: à veiller, pour mettre en œuvre et rendre effectifs les moyens virtuels de puissance qui sont en lui; à prier, pour obtenir à l'occasion l'assistance dont il a besoin. N'y aurait-il donc pour les sociétés, comme pour les individus, de liberté que dans et par le Christianisme? C'est ce que nous affirmons, et ce qui est suffisamment démontré par l'histoire approfondie des peuples qui ne le connaissent pas, ou ne l'ont pas connu, et de ceux qui, après l'avoir connu, s'en sont écartés; et cette vérité sera démontrée bien complétement encore, quand le Christianisme, dans son développement progressif, sera arrivé à appliquer la science d'organisation sociale, qui n'y existe encore qu'à l'état rudimentaire. Toutefois, il nous resterait à concilier l'assistance divine avec la liberté humaine, conciliation qui, au surplus, res-

(1) Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei; stultitia enim est illi. I. aux Corinthiens, ch. II, v. 14.

sort de notre définition même de la liberté.

Cependant, quand *l'homme de bonne volonté* se trouve placé dans une de ces situations si communes pendant les phases d'incohérence sociale, où le sentiment du devoir lutte péniblement contre les appétits de la nature, s'il sent sa vertu prête à défaillir, et qu'il appelle à lui le secours d'en haut, Dieu sans doute lui enverra la force auxiliaire dont il a besoin, sans qu'on puisse inférer de là que l'action divine empiète sur la liberté humaine. De même aussi, quand la société a perdu la boussole qui lui avait été donnée par le christianisme, et que fatiguée d'être *drossée* d'écueil en écueil par le matérialisme politique et la fausse philosophie, elle redemande à la religion les lumières qui la guidaient naguère dans la voie du vrai progrès, l'esprit de Dieu les lui redonne, sans que le libre arbitre ait à s'en plaindre. En définitive, l'homme est d'autant plus libre qu'il est pourvu de plus de moyens pour atteindre son but, même quand ces moyens lui viennent de Dieu par la grâce surnaturelle.

Le monde semble entrevoir à peine toute la virtualité progressive du christianisme; il n'était donné qu'à lui de fonder la vraie civilisation sur les ruines de l'antique barbarie païenne, et de doter l'humanité d'une morale capable de lui faire supporter, et ultérieurement franchir la phase douloureuse actuelle. En effet, sans parler des empires dont la chute a eu un grand retentissement; l'ancien et le nouveau monde nous présentent les nombreux vestiges de ces fausses civilisations qui, après s'être élevées avec un luxe de prospérité dont les ruines mêmes ont un caractère de grandeur qui confond l'imagination, ont disparu, balayées de la terre par on ne sait quel ouragan politique, et sans même transmettre leurs noms à la postérité, tandis que d'autres empires non moins anciens subsistent encore, à la vérité, mais dans un tel état d'immobilisme, qu'on peut les considérer comme autant de pétrifications sociales. Bien différente de ces sociétés non viables ou improgressibles, la société chrétienne, nonobstant les nombreuses vicissitudes qu'elle a éprouvées, est près d'en finir avec la civilisation, pour l'élever pacifiquement à un mode d'organisation plus parfaite, et ce sera encore à la religion catholique qui, seule entre toutes, renferme en elle le double principe de l'unité et de la liberté, qu'il faudra, nonobstant les prétentions philosophiques contraires, demander les élémens de cette nouvelle forme sociale que tant d'hommes avancés ont déjà saluée du beau nom de règne de l'HARMONIE SOCIALE.

Qu'est donc ce Christianisme dont nous attendons avec confiance une si grande solution? Est-ce un beau poème fait pour exalter dans nos cœurs la faculté d'aimer? Est-ce une science certaine appelée à résoudre les questions sociales? Est-ce une institution divine propre à servir de base aux institutions humaines? C'est tout cela à la fois; car il renferme en lui le *beau*, le *vrai* et l'*utile*.

Ce n'est point à l'obscur auteur de cet essai qu'est dévolue la sainte mission de présenter la religion sous son aspect poétique et de l'enseigner au cœur. Quant à l'explorer comme science, c'est ce qui n'est donné ni à nous, ni à aucune autre créature humaine; car sa transcendance est telle, que tous les efforts de l'esprit humain, pour en pénétrer les mystérieuses théories, seraient sans résultat; c'est pourquoi Dieu a dû nous la révéler sous forme de dogmes. L'objet de cet écrit consiste donc à faire *l'analyse critique des institutions actuelles du point de vue chrétien*, et à présenter les *rudimens d'une synthèse sociale, basée sur la doctrine catholique*, sans toutefois dédaigner de nous assimiler toute conception vraie, de quelque part qu'elle nous vienne.

Il est démontré jusqu'à l'évidence que les systèmes philosophiques qui ont battu en brèche le Christianisme, et par conséquent la morale chrétienne, ont réussi à faire de la société actuelle un hideux squelette, d'autant plus que n'ayant point encore découvert sa loi rationnelle, ils l'ont dépouillée de sa loi sentimentale. Or, nous avons déjà fait entendre qu'elle ne vivra d'une vie complète que par l'une et l'autre loi. A cette heure, grâce au philosophisme, elle a perdu celle par laquelle elle vivait, quelque insuffisante qu'elle fût d'ailleurs à fonder l'harmonie

sociale, et elle n'est pas encore pourvue de celle qu'elle attend, et qui serait entâchée de la même impuissance en l'absence de la première. Néanmoins, ceux-là se trompent, qui croient faire de l'économie sociale en recommandant purement et simplement à la société les préceptes de la morale chrétienne. Faire connaître, aimer et pratiquer la morale; telle est l'œuvre du *prêtre;* découvrir et promulguer la loi qui conciliera entre eux tous les intérêts individuels, et chacun d'eux avec le but social, telle est l'œuvre du *philosophe.* Le premier dispose les individus à fonctionner harmonieusement dans le plus mauvais système possible; le dernier organise le système comme s'il n'avait rien à attendre de la vertu individuelle. En conséquence, de même que les théorèmes de la science ne seraient pas à leur place dans une homélie, ce n'est pas résoudre la question sociale que de présenter à son occasion des exhortations morales.

Puisque nous venons de parler du prêtre et du philosophe, agens d'harmonisation placés aux deux pôles opposés de l'organisme social, il est à propos de définir au moins la dernière qualification. Chacun sait en effet ce qu'est un prêtre et en quoi consiste sa fonction; mais quelle est l'idée que le monde en général attache au mot philosophie? On l'a appliqué à tant de branches diverses de la science, à des systèmes si opposés entre eux dans leurs principes et dans leurs fins, qu'il importe, avant de passer outre, de présenter notre explication.

Si l'on s'en rapporte à l'étymologie, indice d'une certaine valeur, la philosophie serait la *science de l'amour* ou *de la charité*, en termes plus explicites, *la science qui traite du lien social.* En conséquence, son objet primitif aurait été le même que celui de cette science qui s'annonce avec la prétention un peu prématurée au titre d'exacte, sous le nom d'*économie sociale*, et qu'il faut bien se garder de confondre avec l'*économie politique.* L'étymologie est ici trop bien d'accord avec la raison pour que nous la récusions. Σοφία signifie effectivement *science*; bien que le même mot puisse se rendre également par *sagesse.* Au surplus, qu'est la sagesse elle-même, sinon la science, ou l'intelligence appliquée à la conduite religieuse et morale? Or, comme dans la construction grecque le génitif précède le nominatif, il s'ensuit que la traduction littérale du mot composé φιλοσοφία serait: *science de la charité* et non *amour de la sagesse,* comme on l'enseigne dans les écoles. D'ailleurs, laquelle de ces deux versions est logiquement préférable? Sera-ce la dernière, qui ne présente à l'esprit qu'une idée vague, et ne peut convenir à la définition exacte d'aucune science quelconque, ou la première, qui offre un sens plein, clair et rationnel? Notre but, en la produisant, n'est pourtant pas de restreindre la philosophie dans les limites de l'économie sociale, mais de n'admettre à ce titre que les sciences qui traitent des rapports de l'homme avec Dieu et avec ses semblables, et qui en déduisent des conséquences d'une utilité pratique. A coup sûr, tel n'est pas le cas de ces systèmes abstrus d'idéologie qui se succèdent incessamment, et ne servent qu'à grossir l'histoire des divagations humaines. Pour nous, il nous suffit que de ces immenses élucubrations il ne soit sorti aucune amélioration sensible dans la moralité des individus ni dans la sagesse des institutions, pour les déclarer de nulle valeur sociale et leur dénier le nom de philosophie.

A plus forte raison porterions-nous la même sentence contre ces critiques haineuses qui tendent à saper les institutions existantes, sans que leurs imprudens auteurs puissent justifier d'aucune vue vraiment sociale qu'ils soient dans le cas d'implanter sur les ruines qu'ils opèrent. En dernière analyse, cette digression est loin d'être oiseuse, comme on pourrait le croire; car les langues bien faites et les termes bien définis influent sensiblement sur la formation des idées justes, et il est permis de croire que si tant d'aberrations de l'esprit et du cœur humain se sont produites depuis des siècles sous le nom de philosophie, la cause en peut être attribuée à l'interprétation vague et illogique du mot.

Cependant, tout en restreignant le titre philosophique aux sciences qui ont pour objet le code moral et l'organisation sociale, nous sommes assurément loin de

dédaigner toute œuvre scientifique tendant à découvrir la vérité pour elle-même, et sans apparence de sa prochaine translation dans le domaine de l'utilité matérielle. « L'homme ne vit pas seulement de pain, » a dit le Sauveur. Or, l'un de ses plus nobles besoins est de découvrir la vérité, surtout en ce qui concerne son être ; c'est pourquoi la science qui procède à cette recherche par l'une des deux méthodes psychologique ou ontologique, a droit à notre respect quand elle est traitée par un chrétien. Ce que nous avons entendu particulièrement blâmer, c'est l'esprit de système enfantant une multitude de théories, dont le moindre inconvénient est d'être la négation les unes des autres. Un psychologiste catholique éminent, M. l'abbé Bautain, a indiqué la seule voie salutaire pour éviter ces déplorables écarts : « Appuyer son esprit sur son cœur, son cœur sur Dieu. » En effet, la raison humaine en s'isolant des inspirations du cœur, a fourvoyé et dégradé la science ; le cœur lui-même, bien qu'il soit un guide plus sûr que l'esprit, ne jette que des clartés insuffisantes s'il ne tire sa sève de Dieu même, lui adressant souvent cette aspiration du psalmiste : « *Anima mea sicut terra sine aqua tibi* (1). »

Fi de l'utile ! s'écriait madame de Staël, emportée par le dégoût que lui inspirait l'exclusivisme industriel du siècle. Sans contredit, quand la science sociale est absorbée tout entière par la question matérielle, et ne comprend ni le besoin d'aimer, ni le désir de connaître, elle a quelque chose d'abrutissant. Toutefois, ce serait prendre trop au sérieux la généreuse boutade de l'illustre écrivain, que de condamner à néant cette branche de la science qui a trait à l'activité humaine ; car, s'il est vrai de dire que l'homme ne vit pas seulement de pain, il ne l'est pas moins que la partie animale de sa nature le soumet à une foule de besoins matériels. Au surplus, nous déclarons ici notre impuissance personnelle à envisager abstractivement l'un des deux faits matériel ou spirituel, du moins en économie sociale, car il n'est pour ainsi dire aucun acte de charité qui ne se présente comme spirituel dans son sujet et matériel dans son objet. Bref, la tâche du socialiste consiste à envisager l'esprit, non comme nous pourrions faire une âme dégagée du poids de la chair par la mort ou par l'extase, mais comme une âme chargée d'animer un corps. Après cela, il n'est pas sans importance que ce corps lui-même soit assez bien constitué pour servir l'âme avec diligence, et tel est l'objet de l'*économie sociale*.

Nous avons dit que le précepte moral ne faisait pas partie de cette science ; il est bien entendu toutefois qu'il n'est pas interdit au socialiste chrétien de réfuter les doctrines qui tendent à pervertir la morale publique, ou même à la livrer aux huées de la tourbe philosophique, pour lui substituer un prétendu équilibre des passions ; non plus que les maximes de ces chrétiens dégénérés qui s'insurgent contre le dogme religieux, attendu que leur haute raison ne saurait le comprendre, et prétendent n'accepter du christianisme que sa morale. Nous aurons trop souvent affaire aux premiers, dont l'œuvre de propagation actuelle peut avoir des conséquences graves, pour nous étendre en ce moment sur leur compte ; quant aux derniers, peu de mots suffiront pour répondre à leur objection.

Le dogme est en religion ce que la formule est en mathématiques, à cette différence près que l'homme instruit peut comprendre la théorie de laquelle est déduite la formule, tandis que Dieu seul et peut-être avec lui les puissances célestes, possèdent, à l'exclusion de l'homme, la raison du dogme. Par conséquent, s'il est permis d'établir la comparaison entre deux ordres de faits séparés par une distance aussi immense, le dogme que Dieu a révélé aux hommes, de même que la formule que le savant livre aux metteurs en œuvre vulgaires, sont à l'égard des uns et des autres, des MYSTÈRES de foi.

Cependant il n'est pas vrai que l'homme ouvre son cœur à la foi catholique par une abnégation intellectuelle ; seulement il sait que l'intelligence requise de lui pour accepter avec confiance l'autorité

(1) Psal., 142-6.

du dogme, n'est point celle qu'aveugle une haine préconçue, qu'enivre l'orgueil personnel et que circonviennent les préjugés philosophiques ; mais bien celle qu'anime la bonté, que garde l'humilité et qui s'exerce en liberté. Moyennant ces dernières conditions, la foi dans la révélation se fonde, 1° sur sa transmission authentique et non interrompue depuis son émission divine jusqu'à nous; 2° sur le caractère sacré de ses dépositaires et le droit dont ils sont notoirement investis de la transmettre et de la propager. Enfin, il est une autre catégorie de motifs de foi; ce sont ceux qui se présentent *à posteriori*, étant déduits de l'observation des faits et de leur analyse critique. Ainsi l'influence améliorante que la religion exerce dans l'âme humaine, et son indispensable initiative dans l'institution sociale, nous prouvent suffisamment la vérité de son principe. En effet, tout ce qui aide l'humanité à accomplir sa destinée, ayant caractère d'utilité, a par cela seul celui de vérité; car le *vrai* et l'*utile* sont le double aspect sous lequel on peut envisager le BEAU; de telle sorte qu'on est fondé à conclure de l'un à l'autre et réciproquement. En conséquence, si l'on « juge de l'arbre par ses fruits, » comme le recommande Notre-Seigneur Jésus-Christ, on sera fondé, suivant la loi de corrélation que nous venons d'exposer, à proclamer vraie la seule doctrine salutaire à l'ordre et au progrès social, et à condamner comme fausses toutes celles qui produisent dans la société le trouble, la stagnation ou le mouvement rétrograde.

De toutes les doctrines philosophiques qui se sont produites dans ces derniers temps en dehors du catholicisme, il n'en est pas de plus dissolvante que celle de Jérémie Bentham; c'est à proprement parler le code de l'égoïsme intelligent; elle a néanmoins formé secte sous le nom d'*utilitarisme*. Celle-ci ne prétend pas à opérer une réforme dans les institutions, en leur demandant, comme firent les Saint-Simoniens et font à cette heure les Phalanstériens, de satisfaire à tous les appétits individuels; mais elle s'attache à obtenir cette satisfaction dans le milieu social actuel, nonobstant l'incohérence de ses élémens. En vertu de cette morale, s'il est permis d'appeler morale un pareil calcul, l'individu ne voit en dehors de lui que des agens, soit positifs, soit négatifs de son bonheur, et le soin de toute sa vie est d'exploiter les uns et de se garder des autres, en vue de se procurer le bien-être matériel, mais avec assez de prudence et de discrétion, pour ne provoquer contre soi aucune réaction fâcheuse du monde extérieur. Il est malheureusement trop vrai que l'esprit dominant de l'époque actuelle est infecté d'utilitarisme, et l'on rencontre à chaque pas des hommes s'admirant dans leur positivisme et opposant à toute belle conception, à toute vérité purement spéculative, cette assommante objection : « Quel en est l'effet utile? » Oh! sans doute ceux-là devaient exciter l'humeur de la poétique madame de Staël.

Au surplus, c'est seulement pour la flétrir en passant, comme anti-chrétienne et anti-sociale, que nous avons fait mention de la doctrine utilitaire; car du moins les pouvoirs modérateurs de la société ne l'ont pas sanctionnée par leur adhésion. Il n'en est pas de même des principes sur lesquels repose l'*économie politique*, science qui date du *Traité* d'Adam Smith *sur la Richesse des Nations*. L'économie politique a cela de commun avec l'utilitarisme, qu'elle n'embrasse et ne comprend que le fait d'utilité matérielle; mais comme elle se place à un point de vue général et non individuel, elle prend rang parmi les sciences sociales. Cependant, comme elle n'a que trop imprimé son matérialisme à la législation de la plupart des états civilisés, elle a droit à une investigation sérieuse, et celle-ci ne lui fera pas faute dans le cours de cet ouvrage.

L'économie politique, d'après la définition qu'en donnent les auteurs les plus accrédités, a pour objet de faire connaître comment *se produisent, se distribuent et se consomment* les richesses. On voit que, renfermée dans ces termes, c'est une science d'observation qui pouvait avoir une grande valeur de critique, si elle s'était proposé de rendre compte des faits observés, en vue de leur donner la sanction philosophique, quand ils se seraient trouvés remplir le but de la so-

ciété, tel que le christianisme l'entend, et les condamner à disparaître dans le cas contraire. Cette investigation rétrospective aurait préparé la voie à une synthèse sociale plus compréhensive et plus parfaite ; c'est au moyen de cette prédominance alternative, tantôt de la synthèse, tantôt de l'analyse reliées l'une à l'autre par l'expérience, que le progrès normal s'effectue ; mais bien entendu que ce mouvement oscillatoire doit avoir lieu dans d'étroites limites, afin que la critique n'aille pas jusqu'à faire table rase des institutions existantes, pour donner carrière aux rêves de l'imagination et à leur dangereuse expérience.

Quoi qu'il en soit, l'économie politique a failli à la fonction scientifique que nous venons de lui assigner ; née dans le comptoir, elle est matérialiste comme le livre de DOIT et AVOIR, et de plus, s'étant placée au point de vue administratif et gouvernemental, elle est restée étrangère à l'engrenage des rouages inférieurs du mécanisme social. Ce que les hommes de cœur ont à lui reprocher n'est pas assurément d'avoir borné ses investigations aux questions d'intérêt matériel ; car il fallait bien que cette branche de la science eût ses adeptes et ses traités spéciaux ; c'est de s'être abstraite systématiquement du principe spirituel qui l'aurait éclairée et vivifiée ; car, lors même que la science a pour objet spécial le bien-être matériel de la société, elle est obligée, sous peine d'impuissance ou d'erreur, de prendre en considération une foule de données spirituelles. C'est en vain, du reste, que quelques écrivains philantropes ont essayé de reprendre l'économie politique en sous-œuvre, et de lui donner une base plus généreuse ; plusieurs philosophes chrétiens eux-mêmes ont tenté en pure perte d'y faire entrer quelques principes d'humanité ; son vice est trop radical pour céder à des remèdes aussi superficiels ; c'est une science à refaire du point de vue chrétien, et non exclusivement mercantile, en lui imprimant le caractère de critique rectifiante que nous venons de décrire.

Cependant l'économie politique s'est acquittée de sa tâche avec toute la clarté que comportait la position actuelle de la question : elle décrit le procédé général de l'industrie en vertu duquel sont produites les richesses ; il est vrai qu'il n'entre pas dans sa sphère d'ajouter que ce même procédé ne convertit guère en effet utile que la vingtième partie de la puissance virtuelle dont la société dispose, et qu'outre la force perdue par inertie, il met en œuvre un grand nombre de forces qui se neutralisent les unes par les autres ; en conséquence, il ne remplit pas son but rationnel, qui est l'emploi économique des forces productives. Elle dit comment se distribuent les richesses, et expose même avec une atroce naïveté l'horrible injustice de cette distribution, la prenant pour un fait normal auquel il n'y a nul remède possible. Enfin, si la société n'est pas un vain mot, les richesses devraient s'y consommer avec une certaine charité ; c'est du moins ainsi que l'entendaient ces odieux moines qui employaient les leurs à secourir l'indigence, et qui, pour ce fait auquel on a su porter remède, sont vertement tancés par l'économie politique. Il semble, sans trop d'exigence, qu'il devrait y avoir, à défaut de charité, des garanties sociales, en matière de subsistance pure et simple ; or, l'économie politique n'entend pas même à cela. Cependant c'est ici qu'elle se divise en deux sectes, l'une qui trouve tout naturel que la classe indigente soit décimée par les privations et les souffrances ; l'autre qui voit le fait avec douleur, mais le déclare une irrémédiable fatalité.

Est-il besoin de dire que la science sociale qui se produira sous l'inspiration chrétienne, après avoir dûment constaté les trois vices organiques que nous venons de décrire, s'attachera à ce que la nouvelle synthèse satisfasse à ces conditions fondamentales : 1° produire la richesse avec économie d'efforts humains ; 2° la distribuer suivant un mode équitable ; 3° la consommer dans un esprit de charité.

ÉCONOMIE SOCIALE est le nom qu'on semble généralement convenu de donner à la nouvelle science qui produira les lois organiques répondant à ces trois conditions et à plusieurs autres non moins essentielles au bonheur des hommes. Or, de pareilles lois ne sont pas de

celles qui se font au scrutin ; mais qu'il est donné au génie de découvrir, comme il a fait celles de la géométrie, de la physiologie, du mouvement sidéral, en un mot de toutes les sciences. Ces lois seront déduites de la nature de l'homme, de ses rapports animiques avec Dieu, de son milieu terrestre, enfin des élémens de puissance dont il dispose.

Honneur à Charles Fourrier qui a fondé l'économie sociale ! Honneur aux alchimistes qui ont fondé la chimie ! L'analogie de ces deux faits, que le temps démontrera, nous a paru si frappante, que nous n'avons pu résister à en faire le rapprochement. Puisse-t-il ne pas avoir pour effet de blesser certaines susceptibilités qui ont sans doute leur côté honorable ! Personne assurément plus que celui qui trace ces lignes n'est disposé à rendre justice à la sincérité des convictions, à l'amour du progrès pacifique et au talent littéraire qui distinguent la plupart des disciples de Fourrier ; toutefois, ce ne sera pas une raison pour qu'il manque, en ce qui les concerne, à son devoir de critique et de philosophe chrétien. « *Amicus Plato ; sed magis amica veritas.* »

Le fait est que Fourrier, homme d'un génie transcendant quoique d'un cœur sec, a apporté au magasin des subsistances philosophiques une immense provision de grain qui, par malheur, se compose d'autant d'ivraie que de froment. En pareil cas, ce que nous avons de mieux à faire n'est-il pas de vanner et de cribler soigneusement ce grain, afin de faire, avec reconnaissance, notre profit du blé de bonne qualité et condamner la semence vénéneuse à s'aller perdre dans la sentine philosophique, qui apparemment n'est pas encore comblée ? Nous le ferons avec d'autant moins de scrupule, qu'il nous sera facile de prouver que le christianisme est en droit de revendiquer comme sienne l'idée première du principe d'association ; déjà en effet deux tentatives de réalisation ont eu lieu sous ses auspices, l'une à sa naissance, l'autre à une époque rapprochée de nous. Nous dirons les causes qui ont arrêté dans leur développement les agapes de l'Eglise primitive et les établissemens des jésuites au Paraguay, et nous n'hésiterons pas à reconnaître d'ailleurs les précieux élémens de succès qu'une troisième tentative chrétienne de ménage sociétaire puiserait dans la théorie de Fourrier ; car, de même que tout personnage noble est admissible à la cour du monarque, tout principe utile et vrai a droit de cité dans l'orthodoxie catholique et est admis à concourir à l'œuvre religieuse d'harmonisation sociale.

D'ailleurs, bien que Fourrier fût loin d'être un chrétien orthodoxe, ce que prouvent surabondamment ses divagations morales et ses rêveries cosmogoniques, il avait une intelligence trop haute, pour ne pas professer ostensiblement et sans doute non moins sincèrement un profond respect pour la religion et un souverain mépris pour ses détracteurs, qu'il poursuit, chaque fois que l'occasion s'en présente, de son sarcasme incisif. Nous serions heureux d'acquérir la conviction que tous ses disciples sont animés du même esprit.

Ce serait donc de notre part une mauvaise action si, en critiquant quelques unes de ses conceptions, nous prenions avantage du large flanc qu'il prête au ridicule : car ses zélateurs les plus intrépides conviendront avec nous qu'il a abusé du privilége implicitement accordé aux hommes de génie, de se montrer sur certains points bizarres et excentriques. En somme, ses ouvrages ont une immense valeur de critique ; nous n'en dirons pas autant de sa synthèse ; elle porte sans contredit tous les caractères de l'évidence quand il décrit la phase sociale où nous allons prochainement entrer, savoir : la quatrième de civilisation. Il paraît être encore dans le vrai quand il décrit la phase de *garantisme*, un peu moins dans celle de *sociantisme*, ou demi-association ; enfin, ses tableaux perdent ce caractère de plus en plus, au fur et à mesure qu'ils s'éloignent des faits actuels, jusqu'à aboutir à de révoltantes absurdités que les sectateurs proclament comme autant d'articles de foi.

Au reste, il n'en pouvait pas être autrement ; car nous avons déjà dit par quelle action alternative de la synthèse et de l'analyse sur les faits, le progrès s'effectue d'une manière régulière ; Dieu lui-même n'a pas agi autrement dans la création, car la Genèse nous le peint, à

de ses conceptions réalisée par ation, jetant un regard sur son afin de la juger. Il est vrai que la de Dieu ne peut jamais produire ption; néanmoins, il ne passe ja- une nouvelle œuvre sans avoir jugé dente. Mais les conceptions hu- traduites en faits, sont souvent es, ou même démolies par l'ana- l en résulte que la synthèse qui se ensuite, enrichie de ces lumières es, prend un nouveau vol plus as- Cependant, écoutons l'étrange ar- tation sur laquelle Fourrier se pour affirmer, avec une rare outre- e, qu'à l'aide de sa seule poésie, découvrir successivement toutes es sociales que l'avenir renferme sein, sans s'étayer ni de l'expé- tion, ni de la critique.

esseur de cette théorie, je me e dans la situation d'un homme au siècle d'Auguste, aurait inventé dre à canon et la boussole et qui, de se hâter de les communiquer, passé vingt ans à en calculer les is, tels que l'artillerie et la mine. aurait jugé fieffé charlatan, si, ces vingt années de recherches, présenté aux ministres d'Au- tenant à sa main une cartouche boussole, et qu'il leur eût tenu ours :

is, avec la matière contenue e brimborion (la poudre), chan- tactique des Alexandre et des Cé- puis, avec cette matière, faire en l'air le Capitole (par une ; foudroyer les villes d'une lieue (par la bombe et la couleuvrine); , à minute nommée, la ville de en un monceau de décombres explosion d'une masse de pou- truire à cinq cents toises toutes ions (par l'artillerie); égaler le ible soldat au plus fort (par la eterie); porter la foudre dans ssets (par le pistolet de poche); puis avec cette autre gimblette sole), braver dans l'obscurité les et les écueils, diriger le vaisseau rement qu'en plein jour et l'o- partout où l'on ne verra ni ciel re. » A ce discours, les graves ages de Rome, les Mécène et « les Agrippa, auraient pris l'inventeur « pour un visionnaire; et pourtant il « n'aurait promis que des effets très pos- « sibles, et connus aujourd'hui des enfans « mêmes; il n'aurait pas exagéré d'une « syllabe sur l'emploi de ses deux décou- « vertes (1). »

C'est malheureusement trop souvent dans ce style trivial que Fourrier écrit, fait étrange aux yeux de ceux qui sont à même d'apprécier l'étendue de son génie. Quoi qu'il en soit, faisons grâce à ces allures de marchand d'orviétan, et contentons-nous de réduire à sa juste valeur l'argumentation qu'on vient de voir, et que messieurs du *Phalanstère* considèrent comme sans réplique. Pour nous, nous remarquons d'abord, non sans étonnement, que l'homme doué de la seconde vue, le génie infaillible qui nous décrit dans ses moindres détails la société de l'avenir, qui nous dit avec un sérieux imperturbable ce qui se passe dans le soleil et les autres astres, et qui même nous en décrit les habitans, commette des erreurs grossières au sujet de ce qui a lieu sur notre planète, et doit être connu, selon lui, des moindres enfans. Depuis quand donc la boussole met-elle le marin en état de braver les orages? En vérité, une pareille assertion a quelque chose de bien étrange pour quiconque a la moindre idée de navigation. Elle ne sert même pas à braver les écueils, puisque, braver il y a; car de deux choses l'une: ou l'on navigue en vue de la terre, et, dans ce cas il n'est pas un caboteur, pour peu que la côte offre des dangers, qui voulût se diriger au milieu d'eux au moyen de sa boussole; il a bien soin, au contraire, de se reconnaître à l'aide des objets fixes qui lui servent de repères; ou bien il s'agit de navigation de long cours; or, loin que la boussole suffise pour se diriger exactement en pleine mer, la loi, en France, ne conférerait pas le commandement d'un pauvre petit bâtiment de Terre-Neuve à un capitaine qui ne saurait autre chose que faire son point et qui serait incapable d'en corriger les erreurs à peu près inévitables, au moins par un calcul de latitude résultant chaque jour, autant que faire se peut, de la hauteur méridienne du soleil.

(1) *Traité d'Association agricole*, t. I, p. 78.

Que la boussole serve à diriger le navire pendant la nuit aussi sûrement qu'en plein jour, ce n'est pas là ce qui aurait si fort émerveillé les Mécène et les Agrippa; car apparemment les anciens navigateurs, qui allaient de Tyr aux îles Fortunées, ou simplement de Rome à Carthage, ne rentraient pas leurs vaisseaux sous la remise tous les soirs; ils savaient s'orienter sur les astres, particulièrement sur l'étoile polaire, qui a sur l'aiguille aimantée l'avantage de n'être sujette à aucune variation. L'utilité de la boussole est grande, sans doute, puisqu'elle fait connaître le rhumb du vent quand le ciel est couvert; mais l'heure ne fait rien à la chose, et le navigateur, privé de cet instrument, et qui n'apercevrait aucun astre, serait tout aussi embarrassé en plein midi qu'à minuit.

Il n'y a pas jusqu'à la poudre à canon au sujet de laquelle Fourrier n'émette des assertions fausses en pratique par leur exagération; que ceux des phalanstériens qui sont officiers du génie, et il y en a plusieurs, nous disent si leur maître *n'exagère pas d'une syllabe,* quand il fait dire à son inventeur supposé qu'il peut à minute nommée réduire la ville de Rome antique en un monceau de décombres par l'explosion *d'une masse* de poudre. Tout ce cliquetis de paroles n'a donc rien d'aussi concluant qu'on voudrait nous le faire croire, et rappelle beaucoup trop l'astrologue, qui se laisse choir dans un puits.

Non, il n'est pas vrai qu'un seul individu, fût-il le génie des génies, eût pu inventer, à lui seul et théoriquement, les applications de la poudre à canon, que trois siècles ont à peine suffi à produire, en employant à l'œuvre un certain nombre d'hommes de génie, en faisant l'expérience de leurs inventions successives sur la plus large échelle possible, et en les soumettant à la critique de gens qui présentent à cet égard toutes les garanties désirables.

Qu'on remarque bien d'ailleurs par où la comparaison cloche essentiellement. Fourrier n'était point en position de se comparer à un homme apportant à César-Auguste un pistolet de poche, mais seulement la description de cette arme, puisque ses théories n'ont jamais été traduites en faits. Or, il est plus que probable que si un pareil homme avait passé vingt ans de sa vie à calculer dans son cabinet les effets de la poudre, il aurait bien pu arriver, d'induction en induction, *nemine contradicente,* à inventer quelque machine ingénieuse, comme serait, par exemple, une fusée volante destinée à faire le service de la poste entre Paris et Saint-Pétersbourg; mais à coup sûr il n'aurait pas fourni la description exacte du pistolet de poche. La même conséquence a nécessairement lieu, en ce qui concerne la théorie phalanstérienne, du moins en tant qu'elle s'élance dans un espace trop éloigné des faits palpables. Les premiers élémens d'association fournis par Fourrier sont bons assurément, et le genre humain lui en devra une éternelle reconnaissance, de même que la chimie a plus d'une obligation à ceux qui ont travaillé au grand œuvre; la phase d'harmonie qui sera l'apogée du progrès social aura lieu, nous en avons l'intime conviction; mais elle ne présentera vraisemblablement que peu de chose, ou même rien de ce que l'imagination de Fourrier y a vu.

En définitive, nous planterons notre bannière philosophique entre le terre-à-terre de l'économie politique et le vol icarien de l'école phalanstérienne; nous aurons à argumenter contre des bourgeois sans cœur et contre des poètes sans frein. Nous dirons aux uns que le système auquel ils ont foi, en fondant la richesse publique sur l'antagonisme des intérêts individuels, a établi en fait le règne de l'égoïsme; aux autres que leurs divagations morales, en prétendant substituer aux vertus austères sur lesquelles repose la constitution de la famille, la plus révoltante promiscuité, feraient de la société un sale *lupanar.* Aux premiers, il nous faudra opposer le principe de charité; aux derniers celui de pureté, *principes éminemment sociaux,* dont les types célestes sont : Jésus et Marie. Espérons que ces deux puissances tutélaires préserveront la société de rester envasée sur l'un des deux écueils signalés, et d'aller bientôt se perdre sur l'autre.

Louis Rousseau.

COURS DE DROIT CRIMINEL.

NEUVIÈME LEÇON (1).

Pénalité chez les Romains. — 1° Peines ordinaires résultant des jugemens publics. — 2° Peines censoriales. — 3° Peines militaires. — 4° Peines des esclaves.

Tite-Live (2), après avoir raconté l'exécution de l'Albain Mettius-Suffétius, qui fut tiré à quatre chevaux ou écartelé, s'exprime ainsi : « C'est le premier et « le dernier exemple d'un supplice où « l'on ait violé les lois de l'humanité. Du « reste, aucun peuple ne peut se vanter « d'avoir établi des peines plus douces « que le nôtre. » Tite-Live avait raison, s'il comparait la législation pénale des Romains à celle des peuples d'Orient et des anciens peuples d'Italie, tels que les Étrusques et les Samnites; peut-être même aurait-il pu sur ce point disputer la palme aux divers peuples grecs, en exceptant toutefois les Athéniens. D'ailleurs, il écrivait sur la fin de l'âge historique, époque à laquelle les peines tendent le plus à *s'adoucir*. Outre l'écartèlement, beaucoup d'autres peines, dont la loi des Douze-Tables avait prononcé la conservation, tombèrent également peu à peu en désuétude. De ce nombre fut le talion (3), qui, pouvant se racheter pour de l'argent, n'avait jamais été bien fréquemment infligé; quant à la peine de mort qui avait été prodiguée à l'excès dans le Code décemviral, elle finit par être rarement appliquée au citoyen romain proprement dit, parce qu'il pouvait se dérober à la vindicte publique en s'exilant de Rome pendant le cours de la procédure dirigée contre lui. Cependant, ainsi que nous l'avons vu (4), les cas où il n'y avait pas d'emprisonnement préalable des accusés de crimes capitaux étaient peut-être moins multipliés qu'on ne le croit communément.

Au reste, quiconque n'était pas Romain ou libre, ne pouvait pas, en matière capitale, obtenir de liberté sous caution.

Et puis, il faut remarquer que tous les accusés n'usaient pas, comme ils feraient aujourd'hui, de la faculté de se soustraire par la fuite à une condamnation capitale.

L'exil par lui-même avait une gravité que nous ne comprenons pas dans nos mœurs modernes. Nos droits politiques sont si peu de chose en comparaison de ceux du citoyen romain! Le patriotisme ou le culte de l'état, qui était la plus grande portion de son existence, tient si peu de place dans notre vie actuelle; même aux temps où l'opinion se passionne pour la liberté représentative, que nous avons perdu le sens de ce mot *exilium*, espèce de seconde mort, de mort intellectuelle et morale, pour les Coriolan, les Camille et les Scipion! Cependant, quoique le Christianisme semble avoir modifié ce qu'il y avait d'exclusif dans l'amour de la patrie, nous trouvons cette même passion encore vivace et brûlante au sein d'un gouvernement qui vient à peine d'expirer, la république de Venise. Là, aussi, pour un patricien, la vie politique avait un charme austère qui s'emparait de toutes les forces de l'âme. D'ailleurs, aux mystères de ce Forum privilégié du palais Ducal, s'alliaient merveilleusement les mystères des plaisirs et des fêtes nocturnes de cette magique cité, où l'existence glissait sans bruit comme la gondole fuyant dans les ténèbres. Ce sentiment a été admirablement compris et dépeint par Byron, dans ses deux *Foscarini* (1). Il appartenait à ce grand poète de deviner dans la Venise déchue et découronnée, la Venise reine et dominatrice.

(1) Voir la VIII[e] leçon, n° 47, t. VIII, p. 337.

(2) Tite-Live, I, 28.

(3) Similitudo supplicii, vindictæ, hostimentum, *œil pour œil, dent pour dent, etc.* Talio redimi poterat. *Gell.* XX, 1.

(4) Voir la leçon précédente, t. VIII, p. 346 et 347 de ce recueil.

(1) On peut voir le fait qui a donné lieu à cette tragédie, raconté avec intérêt par M. le comte Daru dans son *Histoire de Venise.* — Le jeune Foscarini,

Au temps où les Romains avaient des croyances et des mœurs, il y avait encore pour eux un lien puissant qui les attachait à la cité : c'étaient les habitudes de leur religion. Cette religion, pour ceux qui la pratiquaient réellement, présidait à tous les périodes de l'existence, à tous les sentimens et toutes les passions de l'âme, et même aux besoins physiques du corps. « Il aurait été plus facile, dit saint Augustin, de trouver à Rome un dieu qu'un homme (1). » Chacun de ces dieux avait ses sacrifices publics et privés, et il n'y avait pas de jour de l'année où quelques heures ne dussent être consacrées aux cérémonies de leur culte. Or, plus les habitudes, et surtout les habitudes religieuses, sont strictes et multipliées, plus elles exercent de puissance sur l'esprit de l'homme. Hors de sa patrie, le Romain religieux ne savait plus comment remplir son existence. Il ne retrouvait plus ni l'orientation divine de son ciel, ni les limites sacrées de ses champs, ni les autels de ses foyers, ni les temples de son forum.

Quand les croyances et le patriotisme s'affaiblirent, les exercices philosophiques et oratoires apportés par les Grecs, les spectacles, les courses de chars, les jeux sanglans du cirque, les luttes des esprits et les joûtes des corps; enfin, ces jouissances des beaux-arts, ces raffinemens de luxe et de volupté que la villereine se procurait avec les dépouilles du monde, enchaînaient l'existence par une telle suite d'enchantemens, que tout, loin de Rome, paraissait barbare ou désert, et le poète Ovide, relégué sur de lointains rivages, s'étonnait de survivre à la perte de sa patrie.

Aussi il n'était pas sans exemple qu'un accusé de crime capital, plutôt que de perdre, en même temps que le beau ciel de l'Italie, son droit de liberté et de cité, c'est-à-dire cet ensemble de priviléges et d'habitudes qui composaient sa vie morale, préférât à l'exil qui l'eût dérobé au glaive de la justice, la périlleuse chance de la sentence de ses juges. Si cette sentence était une sentence de condamnation à mort, il la subissait comme *esclave de sa peine, servum pœnæ* (1). Cette fiction singulière avait été imaginée par les préteurs et les jurisconsultes pour détruire le caractère d'inviolabilité attaché à la personne du *citoyen romain*. Dégradé (2) ainsi de sa liberté, le coupable pouvait être saisi et exécuté par les agens de la force publique, et même alors peut-être il préférait encore le court esclavage qui conduisait au terme de tous maux, à la longue servitude de l'ennui et de la douleur sur la terre étrangère.

Quant à la peine appelée l'*interdiction du feu et de l'eau*, c'était l'exil prononcé sous une forme indirecte, laquelle témoignait encore du respect pour l'inviolabilité du citoyen. On ne le faisait pas *appréhender au corps* pour le conduire au lieu désigné, mais on lui interdisait l'eau et le feu, c'est-à-dire les choses nécessaires à la vie, dans l'Italie entière. De là, pour le condamné, la nécessité de l'exil.

On reconnaît encore là la tendance qu'avait le droit romain aux fictions légales pour ne pas blesser ouvertement d'anciens principes, dont l'application aurait cessé d'être en harmonie avec les mœurs nouvelles; c'était une manière de concilier le respect du passé et les besoins de l'avenir.

Quand la république périt, les empereurs s'écartèrent quelquefois de cette méthode : Auguste, par exemple, le premier d'entre eux, et l'un des plus sages, établit la peine de l'exil d'une manière directe pour l'adultère, sous les noms de *deportatio* (3) et de *relegatio* (4); c'était

torturé sous les yeux de son père, doge de la république, pour une accusation légère et peut-être sans fondement, est envoyé en exil, et, plutôt que de supporter cet exil, pire pour lui que tous les tourmens, il revient à Venise, et retombe entre les mains du conseil des Dix, qui le fait mourir à force de tortures, sous les yeux mêmes de son père, obligé de comprimer les mouvemens de son âme.

(1) *De Civit. Dei*, IV, 11-16; VII, 2.

(1) Appian., *de Bello civ.*, IV, 1-31, et Cic., *pro Cæcina*, 34.

(2) Quand le juge saisissait un citoyen en flagrant délit ou crime manifeste, il lui faisait sans doute subir cette dégradation préalable avant d'ordonner son incarcération.

(3) L'exil appelé *deportatio* était perpétuel et pour un lieu déterminé.

(4) Dans la *relegatio*, on fixait aussi le lieu de l'exil, mais le citoyen banni ne perdait pas sa fortune. Ces peines furent portées par la loi Julia

une première atteinte portée à l'inviolabilité du citoyen, si long-temps respectée, au moins en principe. La liberté individuelle est toujours le premier des droits auquel s'attaque le despotisme, même modéré.

Outre l'exil, il y avait encore un genre de peine qui emportait la mort civile; c'était l'*esclavage*. L'esclavage (1) était infligé comme punition directe quand un citoyen ne donnait pas son nom à inscrire dans le livre du censeur, ou qu'il cherchait par quelque fraude à se soustraire au recrutement de la milice; on jugeait que celui qui n'avait pas voulu s'armer pour conserver sa liberté n'était pas digne de rester libre.

Quelquefois, par indulgence, on se contentait de priver de leurs biens et de noter d'infamie les citoyens réfractaires. Auguste fit exécuter une fois dans toute sa rigueur la vieille loi de la république (2) : il fit vendre un chevalier romain et confisquer ses biens, parce que ce chevalier avait coupé les pouces à ses deux fils, dans la vue de les rendre inhabiles au service militaire.

Ici la peine de la confiscation avait plus de justice qu'à l'ordinaire; car les fils avaient dû être les complices du crime de leur père, et s'ils n'avaient pas la principale responsabilité de cette lâche mutilation, ils étaient destinés à en recueillir dans l'oisiveté les honteux profits.

La confiscation, que l'on prodigua à l'époque des proscriptions (3) de Marius et de Sylla, paraît avoir été en usage à Rome, dans tous les temps, comme peine accessoire de la peine capitale; mais, lorsque la justice s'exerçait d'une manière régulière, la confiscation était dépouillée de ses plus odieuses rigueurs (4). On avait égard à la position des enfans du condamné, s'ils n'avaient pas d'autre moyen d'existence que l'héritage paternel, et même, si le condamné était un affranchi, le droit de retour sur une partie de ses biens était exercé par le patron.

Quant à la peine capitale proprement dite, ou peine de mort, elle s'exécutait de plusieurs manières différentes, parmi lesquelles nous distinguerons la *strangulation*, la *hache*, la *précipitation* et la *noyade*.

La strangulation, qui, de tous ces supplices, était le seul qui fût secret, paraît avoir été l'un des plus usités. Quelques auteurs soutiennent que les Romains ne croyaient pas à l'efficacité de ces spectacles sanglans pour réprimer ou prévenir les crimes; d'autres ont prétendu qu'ils n'employaient la strangulation que pour empêcher les factieux d'arracher les condamnés à la vindicte des lois. Je me rangerai à cette dernière opinion; car je vois dans l'histoire que ce supplice a surtout été infligé pour crime de haute trahison (1). C'est de cette manière que furent mis à mort les complices (2) de C. Gracchus, lorsque la sédition de ce tribun eut été étouffée, et ceux de Catilina, dont Cicéron déjoua avec (3) tant de succès la conjuration. Dans la prison publique se trouvait, à dix ou onze pieds sous le niveau du sol, un cachot humide, infect et ténébreux, dont on attribuait la construction au roi (4) Tullius; c'est là qu'on faisait subir aux traîtres le supplice de la strangulation.

Le supplice de la *hache* fut celui par lequel périrent les enfans du premier Brutus, coupables d'avoir conspiré en faveur du retour des Tarquins, et plus tard, les fils de Manlius Imperiosus, qui avaient combattu contre les ordres de

pour punir la fille d'Auguste, Julie et ses complices. Elles emportaient pour la femme adultère la perte de la moitié de son bien et du tiers de sa dot.

(1) Val. Max., VI, 3-3-4. — Dig., XLIX, tit. 16; leg. 4, § 10.

(2) Suet., *Aug.*, 24.

(3) Un des plus beaux triomphes de l'éloquence de Cicéron fut le discours par lequel il réussit à persuader aux enfans des proscrits de ne pas redemander les biens de leurs pères pour ne pas agiter la république. Ce discours est perdu.

(4) Hugo, *Hist. du Droit romain*, t. II, p. 201. Cet auteur indique que ces adoucissemens existaient aux temps des premiers empereurs. On pourrait, je crois, les faire remonter à l'époque de la fin de la république.

(1) Et pour le crime de majesté depuis l'institution du principat. Voir Tac., *Ann.*, III, 51.

(2) Sall., *Jug.*, 31. — Appian., *de Bell. civ.*, t. I, p. 623.

(3) Sall., *Catil.*, 55.

(4) Varr., liv. IV, p. 36. — Fest. verbo *Tullianum*; c'est ce cachot qui s'appelait *Tullianum*. La prison elle-même avait été construite par Ancus Martius.

leur père et de leur général. Ce supplice, qui était ordonné par les consuls aux temps primitifs de la république, devint plus tard une punition purement militaire. Voici de quelle manière il était infligé : on dépouillait le condamné de ses vêtemens (1), on le garottait, et on le faisait expirer sous la hache du licteur.

La *précipitation* consistait à être jeté du haut de la roche Tarpéienne. Le bas de cette roche était garni de pointes aiguës (2), de sorte que jamais cet affreux supplice n'avait besoin d'être recommencé. Manlius, accusé de viser à la royauté, fut condamné à périr de cette manière : on le précipita du haut de ces collines qu'il avait défendues contre les Gaulois.

Ordinairement les cadavres des exécutés étaient privés de sépulture : ceux qui avaient péri par la strangulation étaient tirés du *Tullianum* avec de grands crocs, et exposés sur les degrés des gémonies (3); on les y laissait exposés quelque temps, puis on les jetait dans le Tibre.

La *noyade,* qui ne cessa pas d'exister chez les Romains, était le plus cruel des supplices. Il est vrai qu'elle était réservée aux grands crimes, aux parricides. Le coupable, après avoir été flagellé, était cousu dans un sac de (4) cuir de bœuf, avec un chien, un coq, une vipère et un singe : ces deux derniers animaux étaient les symboles de la perfidie et de la cruauté, les deux autres de l'ingratitude qui les poussait quelquefois à attaquer les auteurs de leurs jours.

Il y a deux manières d'inspirer de l'horreur pour les crimes : la première est de ne pas les supposer possibles et de n'établir contre eux aucune peine : c'est ce que fit Solon à l'égard du parricide. La seconde est de les punir de supplices affreux et bizarres, qui effraient et frappent l'imagination : c'est celle que choisirent les législateurs de Rome.

(1) Tit.-Liv., I, 26; II, 5.

(2) Appian., *de Bell. civ.*, liv. III, p. 887. — Senec., *Controv.*, I, 3.

(3) On sait que les gémonies étaient les degrés de la prison publique.

(4) Cicero, *pro Sex. Rosc.*, 25. — Juven., *Sat.*, 13, v. 154. — Quintil., *Instit. orat.*, VII, 8.

Cicéron dit que la peine établie contre les parricides avait pour but d'isoler le coupable du contact de tous les élémens qu'il aurait souillés. Sans doute, il parlait ainsi d'après quelque tradition antique, ainsi que le fait remarquer M. Michelet dans son éloquent ouvrage sur les origines du droit (1).

Pendant qu'on procédait aux supplices publics, le héraut répétait de temps en temps le nom et le crime des condamnés, et dans la noyade, quand le coupable disparaissait sous les eaux, le héraut (2) criait : « Un tel, qui a ôté la vie à l'auteur de ses jours, est puni par la privation des élémens, principes de tout ce qui existe. »

Il y avait quelque chose de solennel dans cette proclamation faite au milieu du silence et de la terreur des assistans. Les Romains croyaient donc à l'efficacité de ces exécutions publiques sur les imaginations populaires.

Après les peines qui résultaient des condamnations capitales, nous n'en trouvons plus qu'un petit nombre qui méritent d'arrêter notre attention.

C'est d'abord l'*amende*, qui, dans les premiers temps (3), n'excédait pas deux bœufs et trente moutons, ou la valeur de ces animaux en argent. Plus tard, elle augmenta progressivement en raison de la richesse publique.

Les *liens* (*vincula*), ou la *détention*. La détention publique était une peine principale, destinée au châtiment de certains criminels (4) : la détention particulière, qui avait pour but de s'assurer de la personne des accusés, répondait à ce que nous appelons la prison préventive; on la nommait aussi *libera custodia* (5).

Enfin la flagellation, *verbera*. Ce (6) supplice consistait à battre le condamné avec des bâtons, *fustibus*, avec des verges, *virgis,* des fouets ou des sangles, *flagellis :* la première de ces punitions était infligée aux militaires, la seconde aux citoyens, la troisième aux esclaves. Les verges furent abolies pour les ci-

(1) *Origines du Droit*, p. 369.

(2) *Rome au siècle d'Auguste*, I, p. 361.

(3) *Lex atteria*, Tit.-Liv., IV, 30.

(4) Cicer., *de Divinat.*, I, 25.

(5) Sallust., *Catil.*, 47. — Tit.-Liv. XXXIX, 14.

(6) Horat., *Epod.*, IV. — Cicer., *Verr.*, III, 29.

toyens, sur la fin de la république, par la loi Porcienne (1); cet adoucissement fut un hommage direct rendu à la dignité du citoyen romain, un progrès des idées d'humanité et d'inviolabilité individuelle. La loi Porcienne fournit à Cicéron le texte d'un de ses plus beaux morceaux d'éloquence dans les *Verrines*. Nous verrons plus tard la dure réaction des temps de décadence de l'empire contre les adoucissemens de l'âge historique.

Nous ne devons pas oublier un autre genre de peines qui, par la manière dont elles s'infligeaient, venaient suppléer à l'impunité qui résultait souvent pour les criminels des imperfections de la procédure des Romains; nous voulons parler de la dégradation civile et politique, de l'*ignominie* (*ignominia*), ou *infamie* (*infamia*) (2).

Ainsi, quand un crime était commis, et qu'aucun accusateur ne se présentait pour en déférer la connaissance à la justice, le coupable n'était pas quitte de toute peine, parce qu'il avait échappé à un jugement public; il pouvait être flétri (*inurebatur*) par une loi (3), et plus tard par un simple édit du préteur. Alors il était privé de tout droit de citoyen, et même frappé d'incapacité de rendre témoignage et de faire un testament, *intestabilis*.

D'un autre côté, à l'époque quinquennale du dénombrement, les censeurs frappaient un citoyen mal noté par divers châtimens : ils pouvaient se contenter de lui infliger un blâme public, qu'ils inscrivaient sur les registres du cens; ils le condamnaient quelquefois à l'amende. S'il était patricien, ils avaient la faculté de l'exclure du sénat, et de l'ordre équestre, s'il était chevalier; enfin, dans les cas très graves, ils allaient jusqu'à dégrader complétement le coupable et le rejeter dans la classe des Cérites.

Les Cérites (4) étaient un peuple d'Étrurie, qui, lors de l'invasion de Brennus, donnèrent asile aux choses sacrées que les pontifes avaient emportées de Rome; ils reçurent en récompense le *droit de cité* romaine, mais sans droit de suffrage. Le peuple seul avait le droit d'ôter à un citoyen (1) sa qualité et ses priviléges. Les censeurs arrivèrent indirectement à un but semblable en portant celui qu'ils voulaient punir sur la liste des Cérites, confiée aussi à leurs soins; ils lui ôtaient ainsi ses droits les plus précieux en lui laissant les mêmes charges qu'auparavant; car ils devaient, étant de naissance et d'origine romaines, continuer d'acquitter les impôts dans leur cité, quoique les Cérites étrusques n'eussent pas à Rome d'obligations semblables.

Ainsi la censure étendit lentement et peu à peu sa juridiction comme tout pouvoir non contesté et dont on ne prend pas ombrage; elle ne demanda pas pour accroître ses prérogatives des lois nouvelles au sénat et au peuple : elle se servit de celles qui existaient; elle sut se faire estimer et craindre; elle se rendit nécessaire comme contre-poids aux restrictions nombreuses apposées chez les Romains au droit de poursuivre les crimes; elle se rendit utile comme frein à la corruption, au luxe, à l'immoralité des premiers ordres de l'État.

On reprocha souvent aux censeurs une molle indulgence, quelquefois des actes trop rigoureux, où pouvaient se mêler des sentimens personnels d'animosité contre un citoyen; mais jamais aucun de ces magistrats n'abusa de son pouvoir pour porter (2) le trouble dans l'État. L'un d'eux, venu au milieu d'une époque de relâchement et de désordre, fit d'énergiques tentatives pour rétablir la sévérité des mœurs primitives et remonter les ressorts du vieux patriotisme, et le nom de *censeur* est resté uni à celui de Caton comme un titre impérissable de gloire aux yeux de la postérité.

La redoutable inquisition des censeurs

(1) Cicer., *id.* — Tit.-Liv., x, 9.

(2) *Infamis* n'avait pas tout-à-fait autant de force que le mot *infâme* en français; on le traduirait mieux par cette périphrase : *qui a porté atteinte à sa réputation*.

(3) Aul. Gell., VI, 7, XV, 5. — Tit.-Liv., XLV, 15. — Hugo, *Hist. du Droit*.

(4) Plin., III, 5. — Strab., V, 272. On doit croire, d'après la manière dont ces auteurs rapportent ce fait, que Rome tout entière fut envahie par Brennus, sans en excepter le Capitole.

(1) Nous venons de voir plus haut que dans un cas déterminé, l'esclavage pouvait être infligé par un simple jugement.

(2) Excepté peut-être le censeur Appius, qui,

se porta sur les détails mêmes de la vie privée; elle flétrit les dépenses superflues, les jouissances trop sensuelles, les existences trop commodes, et, comme nous dirions aujourd'hui, trop *confortables;* elle épia le citoyen, chef de famille, jusque dans son gouvernement intérieur, dans ses relations du foyer domestique. L'autorité trop absolue du père, de l'époux, trouva souvent un utile contrôle dans cette juridiction, espèce de dictature civile qui dispensait (1) souverainement l'honneur et l'ignominie.

Nous dirons de ces dégradations civiques, comme de l'exil des républiques anciennes, que le sens ne peut pas en être complétement saisi par les modernes; il faudrait, pour bien apprécier de pareilles peines, avoir vécu de la vie du *forum*, avoir contracté le besoin quotidien de l'activité politique, s'être incorporé à cet auguste sénat qui parut être à Cinéas une assemblée de rois, avoir été rejeté des sommets de la société jusqu'à ses derniers échelons, enfin s'être senti frappé au cœur au milieu d'une carrière dont la dernière perspective était le gouvernement du monde connu!...

Si nous cherchons dans nos sociétés modernes quelque chose qui puisse donner l'idée de ces dégradations censoriales, peut-être le trouverons-nous dans l'exclusion solennelle donnée à un député pour cause d'indignité morale; seulement, il faudrait que cette exclusion fût ratifiée par l'opinion publique, et qu'elle ne parût pas être un acte d'oppression et de vengeance de la part d'une majorité égarée par la passion.

La dégradation publique d'un militaire pourvu d'un grade élevé dans nos armées peut encore faire comprendre tout ce qu'il y avait d'humiliant et de cruel dans l'exécution des sentences censoriales contre un noble patricien, rejeté du sénat au rang d'un simple Cérité.

Au reste, cette juridiction des censeurs, ne connaissant ni prescription, ni règle, et se faisant à elle-même sa loi, fut entourée de quelques garanties, destinées à prévenir ou à modérer les abus qui naissent de l'arbitraire. Ainsi la censure ne put pas être occupée deux fois par la même personne (1); les censeurs ne pouvaient pas rendre d'arrêt exécutoire s'il n'était collectif, et une condamnation prononcée par l'un pouvait être annulée par l'autre (2); ils prêtaient serment d'être justes en entrant en charge; en sortant de charge, ils prêtaient un nouveau serment pour affirmer (3) qu'ils n'avaient rien fait de contraire aux lois et à l'équité; enfin, quand ils rentraient dans les rangs des simples citoyens, ils pouvaient être assignés devant le peuple pour abus d'autorité dans l'exercice de leurs fonctions (4).

Une juridiction presque aussi arbitraire que celle des censeurs, et bien autrement rigoureuse, était celle des généraux d'armée sur leurs soldats.

Si le plébéien avait recouvré sa liberté au forum, il n'en était pas de même sous les drapeaux : là, il était astreint à l'obéissance la plus passive; j'ai presque dit la plus servile. Rome, dont les principales conditions d'existence étaient la guerre et les conquêtes, devait avoir monté avec un soin tout particulier les ressorts de la discipline militaire. Cette discipline n'aurait pu guère s'adoucir sans se relâcher; l'incorporation des étrangers dans l'armée dut même tendre à la rendre plus sévère.

Il n'y avait pas, à proprement parler, de législation militaire : le général était investi d'une autorité sans limites, qu'il pouvait déléguer à ses lieutenans; il lui appartenait d'appliquer aux crimes et délits les peines qu'il croyait justes. Cependant cet effrayant pouvoir était un peu tempéré par l'empire des coutumes.

Déserter le drapeau était un sacrilége;

bouleversant l'ordre établi, répandit dans toutes les tribus la dernière classe du peuple.

(1) *Rome au siècle d'Auguste*, de Ch. Dezobry, t. I, p. 280. Caton raya de la liste des sénateurs un certain Manilius, parce qu'il avait, en plein jour et devant sa fille, embrassé sa femme avec trop de tendresse. Un autre sénateur, Junius Bubulcus, fut également exclu, en 446, pour avoir répudié sa jeune épouse sans le conseil de ses amis. Jamais les punitions des censeurs ne furent plus rigides que lorsqu'il s'agissait d'une violation de la foi jurée.

(1) Val. Max., IV, 1-3. — Aur. Vict., *de vir. illustr.*, 32.

(2) Tit.-Liv., XLIII, 16; XLV, 15.

(3) Zonar., VII, p. 349; — et Tit.-Liv., XXIX, 37.

(4) Tit.-Liv., XXV, 45. — Val. Max., VI, 5; — et Plin., VII, 43.

ce crime était puni, suivant la gravité des cas, de la mutilation du poing (1), de la décapitation (2), de l'exposition aux bêtes (3), du crucifiement (4), et même de la noyade (5). La résistance aux ordres des chefs était punie de la même peine (6). Un général n'épargnait pas son propre fils quand il avait combattu et même vaincu contre sa défense (7).

Une peine fort usitée pour réprimer la lâcheté en présence de l'ennemi, c'était la *décimation*. Vaincre ou mourir, c'était le devoir des soldats ; quand ils fuyaient, ils étaient coupables. Alors le général les réunissait après la défaite, les réprimandait durement, faisait tirer leurs noms au sort, et chaque dixième, ou seulement chaque vingtième, ou même chaque centième, était battu de verges et décapité ; quelquefois, suivant les circonstances, ou plutôt suivant le plus ou moins de sévérité du général, on remplaçait la décimation par la bastonnade (8).

La *bastonnade* s'administrait ainsi : le tribun touchait le criminel d'un bâton, et à ce signal tous les soldats fondaient sur lui à coups de bâtons et de pierres. Ordinairement cette peine était appliquée à ceux (9) qui s'écartaient de leur poste, volaient dans le camp, faisaient de faux rapports, ou avaient été repris trois fois d'une faute légère (10).

Le vol se punissait encore par la mutilation du poing droit (11), ou par une saignée faite au coupable devant la tente du général (1). Diminuer pour quelque temps les forces du soldat, c'était lui infliger une dégradation temporaire ; car la force était une de ses principales qualités.

Souvent un général remplaçait par des peines qui s'adressaient à l'opinion, les peines corporelles et sanguinaires, appliquées aux délits d'un ordre inférieur : il donnait aux lâches, au lieu des rations ordinaires (2), de l'orge, nourriture des esclaves gladiateurs ; il les privait de leurs lances (3) ; il leur faisait quitter (4) leurs ceintures, portion essentielle du vêtement au moment du combat, et les contraignait à demeurer de la sorte sur la place d'armes, nu-pieds, les signalant par là comme indignes d'aller à l'ennemi ; enfin il imaginait diverses punitions qui stimulaient des âmes sensibles à l'honneur.

Quand les soldats (5) reçurent une paie, le général était autorisé pour les punir à leur en retenir tout ou partie ; et à prolonger leur temps de service. Ces rigueurs, qui nous paraissent excessives, conduisirent les Romains à la conquête du monde ; des rigueurs non moins grandes, employées dans la marine des Anglais, leur ont donné l'empire des mers.

Une dernière juridiction, également placée en dehors du droit commun, était la juridiction du maître sur ses esclaves.

Aucune forme judiciaire ne protégeait cette classe d'hommes ; la loi ne s'occupait d'eux que pour les châtier ou pour les livrer à tous les caprices de colère et de vengeance du père de famille.

Nous devons même dire que, pendant que les mœurs judiciaires s'adoucissaient dans la cité, que les peines graves y étaient toujours moins prodiguées, et que les garanties se multipliaient pour l'innocent, un mouvement en sens inverse s'opérait dans le sein du foyer domestique à l'égard des esclaves.

Dans les premiers temps de la républi-

(1) Val. Max., II, 7-11. — Front., *Strateg.*, IV, 1-42.

(2) Tite-Live, XXX, 43.

(3) Val. Max., *id.*, 7-13-48.

(4) Tit.-Liv., XXX, 43. Ce supplice était réservé pour le soldat romain, dont le crime était plus déshonorant, et par conséquent plus grave que celui du soldat étranger.

(5) Tite-Live, I, 51 ; IV, 50. Ce supplice n'était pas le même que celui du parricide. On précipitait le condamné dans les eaux, et on lui jetait sur le corps une claie chargée de pierres pour qu'il ne surnageât pas.

(6) Dig., XLIX, tit. 16, lex 15, § 4.

(7) Val. Max., II, 7-5-4-5-6-8. — Front., *Strateg.*, IV, 1-39.

(8) Front., *Strateg.*, IV, 1-39.

(9) Tite-Live, V, 6.

(10) Polyb., VI, 7. — Front., *Strateg.*, IV, 1-18.

(11) Front., *id.*, *ibid.*

(1) Front., *id.*, *ibid.*

(2) Front., *id.*, 1-25-37.

(3) Fest., verb. *censio.*

(4) Front., *id.*, 1-25-43.

(5) Les soldats ne reçurent une paie qu'en l'an 349, après une guerre contre les Volsques.

que (1), les esclaves étaient traités presque à l'égal des enfans de la maison : ils s'asseyaient avec eux à la table commune, ils avaient avec le maître des rapports journaliers qui n'avaient rien de pénible; ils étaient alors appelés familiers (2) ou membres de la famille, nom qui voilait un peu l'odieux de la servitude.

A mesure que la richesse s'accrut à Rome, le nombre des esclaves s'augmenta dans chaque maison d'une manière démesurée. Alors, éloignés pour la plupart des regards du maître, ils trouvèrent en lui, au lieu d'une autorité paternelle, l'exigence et la dureté d'un despote. D'ailleurs, ils étaient tirés à cette époque de toutes les parties du monde; ils appartenaient aux nations les plus féroces et les plus barbares. Il fallut donc un régime plus sévère pour les contenir dans le devoir qu'au temps où ils naissaient sous les mêmes toits, ou au moins dans les mêmes champs que leurs maîtres, et où ils recevaient, avec la lumière, les traditions de respect et de crainte qui convenaient à leur condition.

Certains délits, tels que le vol, semblaient appartenir plus particulièrement aux esclaves, de telle sorte que le mot *fur* (3) voulait dire à la fois *esclave* et *voleur*.

Ces délits et des fautes même légères étaient réprimés avec une rigueur inouïe par la juridiction du maître, ou par celle du magistrat, *triumvir capitalis*, si le maître jugeait à propos de lui livrer le coupable.

Voici quels étaient les principaux supplices qui étaient spécialement usités contre les esclaves :

1° Celui de la *fourche*. La fourche était une pièce de bois fixée sur la poitrine et aux épaules, et s'étendant jusqu'aux extrémités des deux bras, qui y étaient attachés en forme de croix. On promenait ainsi le patient à travers les rues d'une ville, en pressant sa marche à coups de verges (4). L'esclave soumis à ce genre de punition gardait la dénomination de *fuscifer* (1).

2° Le *fouet* se composait d'un faisceau de lanières de cuir, garnies de nœuds et de balles de plomb. L'esclave condamné contre lequel on s'en servait était nu et garotté; et on attachait à ses pieds un poids qu'il ne pouvait mouvoir (2). On appelait celui qui subissait souvent cette punition, *mastigia*.

3° La *marque;* ce châtiment était perpétuel. On rasait la tête et les sourcils du coupable, et, à l'aide d'un fer chaud, on lui imprimait un stigmate sur le front (3).

4° Les chaînes, *vincula,* dont on chargeait les esclaves quand on les enfermait dans le lieu (4) de correction appelé *ergastulum, vel pistrinum.*

5° Quelquefois on les forçait de tourner une meule pour moudre le blé (5).

6° Enfin le *crucifiement.* Le condamné portait sur la poitrine un écriteau qui indiquait son crime; puis il était conduit, à coups de verges, à travers le forum, et jusqu'en dehors (6) de la porte Esquiline, dans un lieu réservé pour le supplice des esclaves. Il y était exécuté par un (7) bourreau, à qui le séjour et l'entrée de Rome étaient interdits.

La torture n'était pas comptée parmi les peines infligées aux esclaves; elle était, comme nous l'avons vu, un moyen d'instruction préparatoire, auquel étaient soumis les innocens, tout aussi bien que les coupables, pour fortifier des témoignages qui n'auraient eu aucune valeur en justice sans le sceau du sang et de la douleur.

L'inventive méchanceté des Romains ajoutait encore à ces supplices mille tourmens divers. Ainsi l'esclave à qui son maître voulait donner un soufflet était obligé de venir tendre la joue et de la gonfler (8), pour que le coup fût mieux

(1) Plut., *Coriol.*, XXXVIII.
(2) Senec., *Epist.* 47.
(3) Quid faciant domini audent cùm talia fures.
(4) Tit.-Liv., II, 36. — Cicer., *de Divinat.*, I, 36. — Val. Max., I, 7-4.

(1) Ter., *Ad.*, V, 2-6; et *Phorm.*, IV, 4-3.
(2) Plaut., *Amphitr.*, I, 1. — Val. Max., VI, 8-1.
(3) Cicer., *pro Rosc.*, 7. — Val. Max., IV, 1-3-7.
(4) Colum., I, 6. — Plaut. et Ter., *passim.*
(5) Sen., *de Benef.*, IV, 37.
(6) Val. Max., VIII, IV, 2. — Dion., LIV, p. 536. — Plaut., *Most.*, I, V, 50.
(7) Id., *Pseudol.*, I, 3, vers 97; et Cicer., *pro Rab.*, V.
(8) Burman., *in Petron.*, 44.

appliqué. De tels traitemens étaient si multipliés qu'on ne les regardait pas même comme des punitions.

Mais voici qui était plus grave et d'une plus cruelle tyrannie :

Minutius Basillus voulut faire subir à plusieurs de ses esclaves le (1) supplice de la castration. A la vérité, ces malheureux, aidés de leurs compagnons, l'égorgèrent ; mais ils furent condamnés au crucifiement.

Védius Pollion avait Auguste à souper. Un de ses esclaves lui casse un verre de cristal ; il le fait saisir (2), et le condamne à être jeté vivant aux murènes de son vivier. Il fallut que l'empereur, dans un mouvement de juste indignation, prît l'esclave infortuné sous sa protection, et fît combler la piscine où Védius nourrissait ses poissons de chair humaine.

Quelques jours après, une caille du palais impérial, qui était dressée à se battre contre ses pareilles, et passait pour être invincible dans ces petites joûtes, fut soustraite par un esclave, qui la fit rôtir et la mangea. Le même César-Auguste, à qui le délinquant fut dénoncé (3), le fit crucifier. L'empereur avait pu faire grâce pour Védius ; personne ne pouvait faire grâce pour l'empereur.

Dans les durs préjugés de l'antique orgueil de race, les esclaves étaient regardés comme moins que des hommes (4), ou tout au plus comme une seconde espèce humaine (5). La loi *aquilia* mettait sur la même ligne celui qui avait tué la bête de somme ou l'esclave d'autrui ; dans les deux cas, elle ne condamnait le coupable qu'au paiement du dommage souffert par le maître, et ce paiement s'abaissait ou s'élevait suivant la valeur estimative de l'esclave (6).

Par une sorte de déplorable compensation, tandis que les plébéiens avaient gagné peu à peu presque tous les droits de la cité, et qu'à l'oppression antique avait succédé pour eux la liberté la plus étendue, une autre couche sociale subissait un joug toujours plus cruel, et personne ne songeait à réclamer, au nom de l'humanité, en faveur de cette population, bien (1) plus nombreuse que celle des citoyens. Peut-être, en l'absence d'une autorité religieuse et morale qui pût prêcher et faire fructifier deux vertus nouvelles pour le monde, la *charité* et la *résignation*, fallait-il pour maintenir l'ordre social, tel que l'avait fait le paganisme, la force coërcitive des tourmens et des fers ; peut-être cette force odieuse était-elle devenue encore plus nécessaire depuis que les plébéiens avaient soulevé les voiles du sanctuaire, découvert les mystères sacrés des formules juridiques, miné l'esprit exclusif de la caste patricienne, et conquis l'admissibilité à tous ses priviléges de pouvoir. Il semble que toute société purement humaine ne puisse supporter qu'une certaine dose de liberté ; toute la question est de savoir comment cette liberté sera répartie : si elle se porte en haut, il faut que la servitude soit en bas.

Au milieu de ces tristes oscillations de l'humanité, une réaction remarquable s'opéra dans Rome. Sous ces empereurs qui parurent travailler à l'avilissement du nom de citoyen, et qui dégradèrent l'homme libre plus encore qu'ils ne purent l'opprimer, des réclamations s'élevèrent en faveur des esclaves, le pouvoir prêta l'oreille à des gémissemens qu'il n'avait jamais écoutés, et il intervint pour mettre des bornes à l'arbitraire des maîtres ; un voluptueux écrivain, le précepteur du tyran Néron, Sénèque, osa, le premier (2) d'entre les philosophes païens, protester pour l'esclave, et dire, *chose merveilleuse*, qu'il était un homme comme un autre !

Quelques uns soutinrent que cette réaction avait été produite par l'excès du mal ; ils ne s'apercevaient pas qu'un

(1) Appian., *de Bell. civ.*, p. 951.
(2) Sen., *de Clem.*, III, 40.
(3) Plut., *Apopht. Rom.*, 10.
(4) Flor., III, 20.
(5) Juven., VI, v. 219.
(6) Dig., IX, tit. 2, leg. 2, § 1-2. Dig., XXXIX, tit. 2, leg. 24, § 5.

(1) Le sénat ne voulut pas donner un habillement particulier aux esclaves, parce qu'il les mettrait dans le cas de se compter et de compter leurs maîtres. Senec., *de Clem.*, I, 24.

(2) Quoique tout soit permis contre des esclaves, il est pourtant des actions que le droit des gens interdit à un homme contre un autre homme, car votre esclave est de la même nature que vous. Sen., *de Clem.*, I, 18.

sourd travail se faisait dans le monde, et qu'ils cédaient eux-mêmes à une influence dont la source leur était encore cachée; ils ignoraient que l'instrument même du supplice de l'esclave, la Croix, avait été ennobli par la mort d'un Dieu dans un coin de la Judée, et qu'elle allait devenir un signe révéré de tout l'univers; ils ne savaient pas que les disciples de ce crucifié recherchaient dans les rangs les plus obscurs de la société toutes les souffrances pour les soulager, toutes les humiliations pour les bénir, et que leur parole apostolique relevait l'opprimé, fortifiait le faible, et rendait le plus vil à la plus haute dignité d'homme; ils ne voyaient pas qu'une aurore nouvelle s'était levée sur le monde, et que ses premiers rayons avaient lui jusqu'au fond des cachots de l'*Ergastulum* (1), sur les fers de l'esclave.

C'est de là que partait le principe de cette réaction sans exemple jusqu'alors dans les sociétés païennes. Cette immense portion de l'humanité qui portait le joug de la servitude, dédaignée par la philosophie comme par la politique, eut pour son premier intercesseur dans le monde la religion de la croix, le Christianisme.

ALBERT DU BOYS.

(1) Prison des esclaves.

Lettres et Arts.

COURS SUR L'ARCHITECTURE DES ÉGLISES DE LA RUSSIE.

CINQUIÈME LEÇON (1).

Excursion sur l'origine des peuples primitifs de la Russie.

D'où sont venus les peuples qui s'étendent aujourd'hui entre le Volga, le Dnièpre et la mer Noire? Question immensément compliquée, vu les incursions innombrables qui pendant deux mille ans ont sillonné les steppes. « Ces régions, dit M. Schnitzler, furent peuplées par les Scythes, les Sarmates, les Gètes, et différens autres peuples. Puis surgissent dans l'histoire, sur les mêmes lieux, les Goths, les Finnois et autres tribus ouraliques, ou de race turke ou mongole, tous successivement les maîtres... (Malgré les recherches de tant de savans), on ne sait pas plus aujourd'hui qu'autrefois s'il faut reconnaître les anciens Scythes dans les Mongols, comme l'affirme Niebuhr, ou dans les Tchoudes (Finnois), comme le voulait Bayer, ou dans les Slaves, leurs incontestables héritiers. Il en est de même des Sarmates, plus généralement regardés comme ancêtres des Slaves, et qui en effet occupaient au temps de Tacite les lieux où plus tard les tribus slavonnes se trouvèrent particulièrement établies. »

En effet, la Scythie des Grecs paraît s'être étendue depuis la Tauride jusqu'au-delà de Moscou. Hérodote distingue les Scythes royaux du Tanaïs, les nomades du Borysthène, et les agriculteurs de l'Oukraine actuelle. Doux en paix, cruels à la guerre, ils buvaient le sang du premier ennemi qui tombait dans le combat, ils suspendaient dans leurs cabanes les têtes des vaincus, et avec leurs crânes se faisaient des coupes de festins. Le terrible Cyrus ayant vainement demandé leur reine Tomyris en mariage, furieux de son dédain, arma contre elle seule l'Asie-Mineure; mais, entourée de sa garde d'amazones, elle le vainquit et le tua. Un autre roi de Perse, Darius, marcha contre ces peuples, qui lui présentèrent, à son entrée dans leur pays, une grenouille, un rat, un oiseau et cinq flèches, énigme qu'on explique de cette manière: à moins

(1) Voir la IVe leçon, dans le n° 49, p. 20.

que tu ne saches te cacher sous l'eau comme la grenouille, ou sous la terre comme le rat, ou voler dans l'air comme l'oiseau, tu ne peux échapper aux flèches des Scythes. En effet, malgré ses victoires, l'armée persique périt dans les déserts par la famine et par les coups des ennemis.

Il paraîtrait cependant que les Perses parvinrent enfin à entamer la Scythie, au moyen d'une de leurs tribus, les *Sarmates* ou *Sauromades*, mot qui signifie ou les Syriens médiques, ou les Mèdes aux cheveux roux, du tatar *Sari*, roussâtre. Hérodote, suivant un mythe grec, les dit issus des Scythes mariés aux Amazones; mais Diodore de Sicile, mieux instruit sur eux, les montre affiliés aux Parthes. Vient enfin Pline, qui écrit ces paroles: *Sarmatæ Medorum, ut ferunt, soboles*. Ils vinrent du Rha ou Volga, et s'avancèrent jusqu'à la Vistule. On croit reconnaître trois de leurs villes primitives dans *Carrodunum*, *Calisia* et *Budorgis* (Kracovie, Kalich et Breslau?). Il est remarquable, comme l'observent Surovietski et Chaffarik, que les anciens Polonais et Bohêmes avaient dans leurs costumes et leurs mœurs beaucoup de traits médiques. De même on retrouve une partie du caractère scythe dans les anciens *Kòsaks*, race qui combattait en fuyant, comme les archers de la Scythie, dont le nom a fourni aux Latins l'expression *sagitta*, flèche, et aux Finnois celle de *skytta*, sagittaire. Aussi, n'a-t-il pas manqué d'écrivains qui ont soutenu que les Scytho-Sarmates étaient un même peuple avec les Slaves; ce fut l'opinion de Mannert, de Tchaykovsky, de Murray, de Surovietski, etc., jusqu'à ce qu'enfin le savant Chaffarik soit venu démontrer le contraire.

On verra bientôt que les vrais Russes ne sont pas plus Scythes que les Polonais ne sont Sarmates. Cependant la mythologie et la langue *slaves* portent en elles tant d'élémens *indo-médiques*, qu'on ne peut se refuser à reconnaître une fusion quelconque des Scythes ou Sarmates avec les Slaves. Il paraît certain qu'un Scythe, contemporain de Mithridate, et que la fable nomme *Odin*, centralisant sous son sceptre tous les peuples du Nord, bâtit *Sigtuna*, la Rome scandinave, et la capitale de la monarchie des *Ases*. La Suède devint le temple de la guerre, en même temps que le sanctuaire des traditions slavo-germaines. Mais comment les vrais Slaves se dégagèrent-ils de leur enveloppe scythique? question encore couverte d'épaisses ténèbres. « L'histoire primitive des Slaves se cache sous un impénétrable voile, a dit Chaffarik lui-même. » Les premiers auteurs qui les nomment par leur nom sont Moïse de Khorène, Arménien du cinquième siècle, Jornandès en 552, Procope en 562, Ménandre en 594, et Jean de Biclar au commencement du septième siècle; mais nul ne parle de leur état antérieur.

Beaucoup d'écrivains leur ont assigné le Volga pour première patrie, et les ont presque confondus avec les *Bulgares*. D'autres les font maîtres primitifs des bouches du Danube, où ils auraient été troublés par l'arrivée des tribus *galliques* ou *velches*, souche des *Valakhs* (en slavon, *vlaks*, étrangers), jusqu'à ce que les Goths, puis les Huns, fussent venus asservir les uns et les autres. Le savant Fréret voyait dans le slavon la langue thrace primitive, mère du grec. Aujourd'hui Dankovski prouve irrécusablement les intimes rapports qui unissent ces deux langues (1), et en tire la conclusion que les Hellènes et les Slaves sont deux branches séparées d'une souche commune (2). En effet, Nestor de Kijov et Vincent Kadlubek, évêque de Kracovie, né en 1161, s'accordent à faire venir les Slaves d'Illyrie, comme Boguphal et Dlugoch les tirent de la Pannonie. Ainsi, il faut renoncer désormais à chercher les Slaves de pur sang dans la Russie. Leur berceau est au sud vers le Danube et l'Illyrie. En outre, il ne faut plus songer à les faire venir immédiatement d'Asie, lors des grandes migrations modernes. Ils sont peut-être aussi anciens en Europe que les Celtes, et ils semblent y être depuis plus long-temps que les Germains.

Mais comment s'appelaient-ils dans l'histoire de l'Europe, avant qu'arrivés à la *gloire* (slava), ils prissent ce nom, ou mieux ce surnom d'*illustres* (Slaves)?

(1) *Die Griechen als verwandtender Slav.* Presb., 1828; in-8.

(2) *Fragm., zur Gesch.*, ib. 1829.

A force de recherches, les savans paraissent être enfin d'accord. Gebhard, Karamzine, Surovietski, mort en 1827, et Chaffarik, sont unanimes à les nommer *Vendes* ou *Venèdes*. Cette race et la celtique paraissent former les deux souches les plus étendues de la Germanie et des Alpes, où elles se sont croisées et confondues de mille manières l'une dans l'autre. Ainsi, les *Celto-Boiens* se trouvent mêlés aux *Venèdes* sur le Danube, où s'élève plus tard *Vindobona, Vienne*, cité *vende*, et en Italie où ils occupent la *Vénétie* et les îles, et *Venise* leur devra son nom. Maîtres avec les Illyriens du commerce de l'Adriatique, les Vendes l'étaient également de celui de la Baltique, où ils échangeaient leur ambre jaune pour les denrées des Phéniciens. Ils se répandaient de là sur toutes les côtes septentrionales, et jusqu'au fond des Gaules, où, maîtresses des bouches de la Loire et des îles de l'Océan, leurs colonies maritimes présidèrent la République Armoricaine, qui résista si long-temps à Jules-César, et dont Polybe dit positivement : *Venedi linguâ à Gallis differunt*. Qui sait même si la moderne *Vendée* ne doit pas son nom aux *Vendes*, ces vieux alliés slaves de nos ancêtres ?

Ne pouvant juger dans cette question, je m'appuierai de l'archéologue Bohême, et citerai pour conclure son admirable ouvrage sur les antiquités slaves (1) : « Le nom de *Vende*, dit Chaffarik, n'est propre à aucun peuple en particulier. Cette expression passée des Grecs aux Allemands, aux Celtes, aux Lettons, désigne toute la race slave en masse ; appliqué aux peuples du Sud, comme à ceux de la Baltique, porté par des tribus prodigieusement éloignées les unes des autres, anneaux brisés d'une seule et vaste chaîne, qui jadis enveloppa la moitié de l'Europe, ce nom extérieur fut comme le signe hiéroglyphique du mystère *slave*, caché aux profanes pendant deux mille ans.... Toutes ces populations que leurs voisins nommaient *Vendes* s'appelaient dans leur langue du nom général de *Serbes*, mot qui désigna la nation disséminée, et fut synonyme de *Slave*, comme *Gaulois* l'est de *Celte*, comme *Teuton* l'est de *Germanique*. Mais à une époque inconnue, les *Serbes* ou *Vendes*, chassés des plaines de la mer Noire, où leurs colonies, débordant de l'Illyrie, s'étaient çà et là répandues ; dès le sixième et le cinquième siècle, avant Jésus-Christ, ils se virent refoulés vers leurs karpathes par les Scythes ; dans les deuxième et troisième siècles par les Sarmates ; et enfin, deux ans après Jésus-Christ, par la grande migration des Goths.

Ces trois nations étrangères, venues d'Asie, furent souvent considérées comme slaves à ces limites de l'Europe. Ainsi, les auteurs grecs et romains appelèrent les *Serbes* d'abord *Scythes*, puis *Sarmates*, confondant les oppresseurs avec les opprimés, imposant aux indigènes subjugués le nom de leurs maîtres nouveaux... Nul doute que quatre cents ans avant Jésus-Christ les *Vendes* ne fussent déjà dans les *karpathes* et les montagnes illyriques, tendant à se rapprocher des Grecs et à partager avec eux la jouissance des mers du Sud, mais sans pouvoir y parvenir ; d'où il suit qu'à peu près inconnus aux Grecs, et n'ayant de rapport qu'avec les barbares de Germanie, ils ne purent se faire connaître au monde civilisé sous leur véritable nom.

Cependant il est clair, d'après Procope, Maurice et les premières chroniques slaves, que, dans les temps antérieurs aux documens historiques, les *Serbes* formèrent une vaste confédération d'États divers, mais unis et indépendans. Seulement, bien que cette nation fût une incontestablement, ses tribus portaient différens noms, et l'appellation générale ne fut jamais d'un grand usage. Trop souvent coupées les unes des autres, et privées de toute communication entre elles, elles se contentaient de leurs noms locaux. Leurs lois et leurs mœurs offrent de nombreuses preuves qu'ils habitaient des régions plus méridionales que les Germains, les Sarmates et les Scythes ; mais ces trois races, toutes guerrières, dénaturèrent maintefois, en l'opprimant, le paisible et doux caractère slave. Livrés à eux-mêmes, les Slaves n'aspirant qu'au repos domestique et à la culture de leurs champs, ne rêvant ni conquêtes de terres

(1) *Slavianskiia drevnosti*; Moskou, 1837, t. I, p. 290 et suiv. (analyse).

étrangères, ni extermination de peuples libres, devaient rester passablement obscurs et fournir peu de matière à l'histoire. Le nôm de *Spores*, qu'emploie Procope, n'est-il pas synonyme de *Serbes*, comme les *Antes* furent les *Endes* ou *Vendes?* Du reste, le nom de *Serbe* ne fut pas inconnu même avant Procope. Soixante-dix-neuf ans après Jésus-Christ, Pline disait déjà : *A Cimmerio accolunt Mæotici, Vali, Serbi, Arrechi, Zingui, Psessii.* Ptolémée dit également : τοῦ ῥα ποτάμοῦ Ορινᾶοι καὶ Οὐάλοι και Σέρβοι. Comme on voit, ni Ptolémée ni Pline ne connaissent à fond les *Serbes*, et même ils se contredisent l'un l'autre en voulant déterminer leur pays.

Dans un autre endroit, Pline place les *Vali* (Valaks) au nord-est des montagnes, tout près des *Portæ Caucasiæ*, tandis que Ptolémée les place à l'est avec les Serbes dans les monts Cerauniens, branches du Caucase, qui longent le fleuve *Terek*. Des géographes postérieurs donnent aux Serbes une troisième position, mais pourtant jamais à l'Orient...

Chaffarik suit Pline, qui les place aux environs du Dòn, près de l'endroit où le Volga, après avoir fait un grand coude vers ce fleuve, s'en va tout d'un coup à l'est, se trouve la rivière *Sarpa*, sortie d'un lac que les Russes appellent *Lac-Blanc*, en tatar *Tsagàn*, d'où elle coule vers le nord en suivant la chaîne des monts *Igri*, sans doute les anciens *Hippici* et *Ceraunii-Montes*, puis tombe dans le Volga, près la ville de *Sarepta*. Qui prouvera que les *Serbes* de cette rivière n'ont pas percé en vainqueurs la *Sarmatie* qui les opprimait? ou qui sait s'ils ne sont pas une colonie fondée par les Sarmates eux-mêmes? L'histoire ancienne est, hélas! remplie de ces translations de peuples par leurs vainqueurs d'un continent à l'autre, tels les juifs à Babylone, puis à Rome. En outre, les savans de Dorpat ont prouvé que ces steppes, encore aujourd'hui très fertiles, et exploitées par les nomades, étaient jadis plus arrosées d'eau et plus habitables, par conséquent aptes à nourrir ce peuple des *Antes*, que Procope dit innombrable sur les rivages du Dòn. Ces lointaines colonies n'infirment en rien l'origine européenne et même illyrique des Serbes. C'est ainsi que les *Lazi* et *Tsichi* de la Colchide peuvent avoir été affiliés aux *Lakhs* et aux *Tchekhs* (Polonais et Bohêmes), sans qu'on en doive conclure, avec C. Abel (1), que ces deux nations modernes eurent *Colchos* pour berceau. »

C'est donc à tort que Severini fait venir des *Henètes* paphlagoniens, les *Venètes* de l'Adriatique, les Thraces et tous les Slaves (2). Mais en accordant qu'ils sont originaires du sud-est de l'Europe, comment se sont-ils répandus jusqu'au fond de la Russie actuelle? c'est ce que Chaffarik prouvera, j'espère, dans la suite de son ouvrage. En attendant, voici ce qui me paraît vraisemblable : Les *Antes*, *Venètes* et *Slaves*, trois peuples qui n'en font qu'un, dit Jornandès (3), enclavés dans l'empire d'*Ermanric* et des *Goths*, étaient, au rapport de Ptolémée, en majorité dans la Sarmatie, tout le long de la mer Baltique et sur la Vistule, où Pline l'ancien place leur principal siége. De là, ils s'étendirent vers le Borysthène et repoussèrent leurs tyrans *huns* ou *scythes* dans les steppes de la Russie centrale, où on les voit sous le nom de *Tatars* conserver la puissance jusqu'à la fin du moyen âge. Grâce à ces refoulemens réciproques des deux races *ouralique* et *slave*, il y eut entre elles une compénétration de langues et de mœurs, une fusion morale, d'où naquit plus tard le peuple *russe*. Cette fusion paraît même commencée dès le temps de Strabon, puisqu'il dit des *Gètes*, peuple nullement slave : *Montem putaverunt sacrum ; itaque appellabant nomen ei, ut et flumini præterlabenti*, Βωγαίωνον. Or, *Bògaj*, *Bugaj*, est une des plus antiques racines slaves, et désigne encore en Pologne les *bosquets* et *tumuli*, jadis consacrés aux dieux (4). En Russie, *bougor* signifie une *butte funéraire* (5). Dans Hérodote, une divinité scythe s'appelle Βαγαιον; et sur les mêmes lieux, deux rivières continuent de s'appeler *Boug*, en mémoire des dieux-fleuves de l'antiquité slave.

(1) *Deutsche und Sachs. alterth.* Leipz., 1829; in-8°.

(2) *Comment. Ungar.* 1767.

(3) *De Gothor. orig.*, cap. v.

(4) Surovietski, *Origine des Slaves*, en polonais, et la traduct. allemande de Chaffarik.

(5) *Ibid.*

Jornandès peint les Huns à la mort d'Attila célébrant sur sa tombe un grand repas qu'ils nomment *strava*, du slavon *traviti*, manger, d'où est venu en slovak *strova*, nourriture, provision de bouche. Non moins frappante est la ressemblance des noms de princes huns *Bleda*, frère d'Attila, *Munzuk*, *Balamir*, avec les noms propres slaves *Blad*, *Vlad*, *Bolemir*, *Muzok*. Ainsi, il ne manque pas de témoignages de l'action exercée par les Slaves sur la race tatare ou turke, dès les premiers siècles de notre ère.

En même temps les *Serbes* ou *Illyriens* s'insinuaient peu à peu dans la race grecque et lui infiltraient un nouveau sang. Déjà maîtres de la Thrace, ils s'étendaient en Macédoine, en Thessalie, jusque dans le Péloponèse et l'Attique. Ils envahirent parfois le trône même des Césars. Le père et la mère de Justinien étaient *Slaves* et s'appelaient *Istok* et *Biglenitsa*, au rapport de Procope et du biographe Théophile, chez les Illyriens, leurs compatriotes. *Istok*, qui veut dire *soleil levant*, et qui resta un nom de famille en Illyrie jusqu'en 1170, où le portait encore un prince de *Narentum* (1), fut traduit en grec par *Sabbatios*; *bjeglenitsa* veut dire encore en slavon une *émigrée*, une *transfuge*. Suivant Procope, cette famille était dans la plus profonde misère, et ne possédait absolument rien, quand elle se réfugia à Byzance. Le même auteur appelle la femme de l'empereur Justin; *Serva, eaque barbara, sui pellex emptoris Justini.... Certe in regiam cum suo nomine sane ignominioso non venit, sed Euphemia est appellata.* Or, ce nom ignominieux, il l'écrit ailleurs *lupicina*, et en slavon *lubitchina* (2), signifie *concubine*, comme en latin *lupa*, courtisane et louve. Il y a sans doute dans l'histoire du bas empire bien d'autres noms slaves défigurés, et qu'on ne reconnaît plus, de ces noms que les Gréco-Romains ne se donnaient pas la peine de transcrire, les appelant par dérision *nomina ineffabilia* (3).

Les *Slaves* annonçaient donc dès lors cette prodigieuse faculté d'extension qui leur fait couvrir aujourd'hui plus du neuvième de notre planète, déjà l'on remarquait leur aptitude à s'accommoder de tous les climats, de tous les genres de vie. Tacite, Procope, les empereurs Maurice et Constantin Porphyrogénète, qui nous ont transmis leur portrait, les représentent dormant sans lits, souffrant avec indifférence le froid et le chaud, replets, charnus, très robustes, si souples qu'il se repliaient dans un espace démesurément étroit, la peau légèrement basanée, les cheveux roux ou blonds, les yeux petits, se distinguant des Germains par une plus grande malpropreté. Tous ces traits conviennent encore aux Russes. Mais, essentiellement agricoles ou pasteurs, ils répugnaient à la guerre, n'y allaient que pour un moment, sans y être bien préparés. Ils combattaient, dit Procope, toujours à pied, sans équipement, le corps presque à découvert, en tumulte, et sans ordre, n'ayant d'autres armes que des lances et des flèches empoisonnées. Plus avides du butin que du combat, dès qu'ils avaient quelque dépouille, ils fuyaient. Étaient-ils vainqueurs, ils se livraient à une affreuse cruauté, vice de l'homme faible. Tels étaient les auxiliaires qu'Ermanric et Attila entraînaient de force dans leurs courses à travers le monde.

Maurice le stratégique dit d'eux : « Ils habitent au bord des eaux et des marécages, dans les forêts ou les lieux de difficile accès. Ils pratiquent à leurs demeures de nombreuses issues, pour s'échapper en cas de besoin, vivent comme des brigands, cachant sous terre tout ce qu'ils possèdent, et n'exposent aux yeux que les objets de première nécessité... En guerre, ils usent de toutes sortes d'embûches... et fatiguent l'ennemi à force d'attaques simulées. Parmi les artifices, il faut signaler celui avec lequel ils savent nager sous l'eau, où ils peuvent rester beaucoup plus long-temps que les autres hommes. Au point, qu'attaqués à l'improviste dans leurs marais, ils s'y plongent jusqu'au fond, munis de longs tuyaux creux, faits exprès, et dont un bout s'élève hors de l'eau, tandis que l'autre est dans leur bouche; ils respirent

(1) M. Schnitzler (la Russie) se plaint donc à tort que « ni Tacite, ni Ovide, ni même aucun des écrivains postérieurs, ne nous aient laissé d'échantillon de leur langue. »

(2) Grimm, *Serb. grammat.* Voyez *Karadzic.* Leips. 1824.

(3) Chaffarik, *Abk. der Slaw.*

par ce canal, et demeurent ainsi un temps si long qu'on ne soupçonne plus leur présence... Leurs femmes sont pudiques et fidèles au-delà de toute mesure, tellement que beaucoup d'entre elles ne veulent pas survivre à leurs époux... Ces peuples sont très hospitaliers et traitent très bien les voyageurs, les conduisant sains et saufs d'un lieu à un autre... Même leurs prisonniers de guerre ne sont pas captifs toute leur vie, comme chez les autres nations; mais, au bout d'un certain temps, ils peuvent se racheter et retourner chez leurs concitoyens ou rester libres, et comme amis, chez les Slaves. »

Il paraîtrait que leur gouvernement était alors, comme aujourd'hui chez les Illyriens, une démocratie patriarcale; car Constantin dit d'eux: « *Principes, ut aiunt, hæ gentes non habent, præter Zupanos senes.* » Ces *Joupanes*, dont le nom se trouve écrit en grec ΖωΑΠΑΝ sur des coupes d'or du cabinet des antiques de Vienne, sont sans doute les *panes* des Polonais, les *funa* des Goths, les *zupini* des Valaks, les *khans* des Tatars. *Joupane* ou *zopane* signifia peut-être primitivement *maître de la vie*, titre qui convenait au juge investi du droit de condamner à mort les coupables. La ville ou le château qui renferme le tribunal d'un de ces juges s'appelle *Joupa* dans les lois du grand Douchane. Une profonde insouciance et une inextinguible gaîté distinguèrent les Slaves dès l'origine. Le chant et la musique étaient, après le vin, leur première passion. Hospitaliers jusqu'à l'effusion, après avoir enduré des privations effrayantes, ils se livraient avec leurs hôtes à tous les excès de la bonne chère et des liqueurs spiritueuses, comme font les Russes encore aujourd'hui.

Telles étaient les tribus qui, descendant des Karpathes, s'étendaient peu à peu vers la Vistule et le Borysthène. Les chroniqueurs sont unanimes à nous montrer cette émigration des Slaves du sud au nord. D'après Nestor, les premiers Slaves de la *Malo-Russie* ou petite *Scythie*, eussent été les *Polènes*, frères des *Lekhs*, et déjà chrétiens avant Vladimir. Par eux fut fondé *Kijov*, berceau commun de la Pologne et de la Russie, lorsque les *Slovènes* de Novgorod n'étaient pas encore connus. La *Kijovie* se rattachait à l'empire grec contre la double attaque des Normands et des Tatars d'Asie. Et quand Novgorod s'éleva, elle tint avec les Scandinaves; mais le nom de Russe ne désignait encore aucun peuple Slave. Enfin, Rurik ayant été appelé à venir régner comme consul sur les Novgorodiens, il s'introduisit dans la république *slovène* une langue scandinave et non slavone, d'où sont tirés pendant un siècle presque tous les noms des nouveaux chefs de l'État. Ce qui a déterminé Bayer, Schlozer, Krug, Karamzine, Lehrberg, Frœhn, et enfin M. Schuitzler, à voir dans les Normands, les ancêtres des premiers Russes. En effet, on lit dans l'évêque Luitprand, envoyé de l'empereur Othon Ier: *Russios quos alio nomine Nordmannos vocamus*. Ces conquérans étaient, dit M. Schuitzler, « les *Varèghes* de Nestor et les *Varangiens* de la cour byzantine, qui en entretenait une légion pour gardes du corps... La mer Baltique portait leur nom... Il se trouve dans les mots de *droit de Varech*, que les Normands français ont glissés dans notre langue. Les *Varangiens* de Bysance sont invariablement nommés enfans du Nord, de Thulé, de la Norvége... Watson (1) place, avec le géographe de Ravenne, sur la Baltique, la patrie des *Roxolans*... (ce qui) doit servir à établir que les *Ross* ou *Russes* étaient venus de la Prusse et non d'au-delà des mers... Le *Kurisch-Haff*, golfe prussien, s'appelait anciennement *Russna*, et porte encore ce nom en 1436, dans un traité conclu entre Jagellon et le grand maître de l'ordre teutonique, Paul de Russdorf. Le principal bras du Niémen, depuis Tilsitt, se nomme également *Rouss;* et dans les environs sont les villages, bourgs et villes de *Russ*, *Russneiten*, *Varuss*, *Rossiten*, *Rossien*, etc.: partout ce nom de *Rouss*, qui forme le principal élément du mot *Prussiens*, *Porussi*. Ajoutez à cela qu'une grande rue de l'ancienne Novgorod s'appelait *Prussienne*, que le *Livre des degrés* dit positivement que Rurik, venu du pays des *Varèghes*, était de la race des *Prouss*, à qui la *Prusse* a dû son nom. »

Il est donc incontestable que les *Slaves*

(1) *Mémoires de la Société Courlandaise.*

de pur sang en Russie sont à Kijov et non pas à Novgorod, dont les écrivains de Pétersbourg, et avec eux M. Schnitzler, veulent à tort faire la première capitale des Slaves, qui auraient, selon eux, émigré du nord au sud. Au contraire, dans le nord, le Slave mêlé aux Scandinaves, aux Finnois, aux Mongols, perd tout-à-fait sa vraie nature, tandis qu'il redevient lui-même à mesure qu'il se rapproche du Danube et de la Grèce. Les vrais Slaves primitifs sont ceux des monarchies turque et autrichienne; voilà ce que l'Histoire paraît établir. Ce qui n'empêche pas que, malgré son état de fusion avec les innombrables tribus qu'elle s'assimile peu à peu, la Russie ne soit réellement la tête actuelle du monde slave, depuis l'Adriatique jusqu'à la Mer glaciale, et des bouches de l'Oder aux frontières du Japon. Mais, avec toute leur puissance matérielle, leur extraordinaire faculté d'agglomération et d'obéissance passive, ils ne marchent qu'à pas bien lents dans le progrès social, et les autres Slaves, une fois libres, les devanceront infailliblement. Jetés d'ailleurs par la nature dans des contrées peu susceptibles d'une culture perfectionnée, ces Slaves orientaux couvrent partout des terrains dont l'étendue est sans nulle proportion avec le nombre de leurs habitans; aussi, déjà nommés par Procope les *Spores* ou les *Dispersés*, ils méritent encore aujourd'hui ce nom.

La conclusion dernière est que la seule partie de la Russie *slave* dès l'origine, est l'*Oukraine*; que ceux de Pétersbourg descendent des Normands, et ceux de Moscou d'un peuple tatar ou scythique. Mais comment s'est opérée sa fusion avec les Slaves? En d'autres mots, quelle est l'histoire primitive de la grande Russie? Sur cette question règne une profonde obscurité. Un voile, qui n'est pas même mythologique, couvre les origines de la Moscovie. Dès que le *Slavisme* perd de vue la terre d'Occident, il se dépouille de sa personnalité; il devient comme une ombre errante, formidable, mais qui n'a point de nom. Des notions plus ou moins claires existent sur la filiation des peuples slaves jusqu'au Dnièpre; mais ce fleuve passé, on va jusqu'au Dòn et par-delà, sans trouver dans le chaos des origines historiques un fond pour jeter l'ancre.

Je m'occupais de ces recherches, en roulant dans ma kibitka, à travers les *celi* ou villages moskovites, tous semblables, tous pleins d'esclaves qui arrivent au tombeau sans avoir fait une seule action totalement libre. Parfois, durant les haltes, au coin d'une forêt de bouleaux, près d'un amas de huttes, j'entrais dans le cimetière rustique, couvert de croix vermoulues. Pas une seule épitaphe, pas un nom. Depuis des siècles, les serfs naissent, travaillent et meurent, se reproduisant comme des plantes dans le même champ, sans désirs et sans joie raisonnable, sans se douter même que leurs pareils ont ailleurs un sort plus doux.

CYPRIEN ROBERT.

REVUE.

MONUMENS ET SOUVENIRS DE LA VILLE DE LIÉGE.

I

Le palais d'Erard de La Marck.

Trente lieues de France séparent Liége de Malines; on les franchit en moins de trois heures.

Un peu après avoir passé Louvain, on rencontre quelques *tumulus* celtiques à moitié détruits par le chemin de fer. Que de siècles, depuis le jour où les sauvages habitans de ces contrées élevaient ces grossiers et inutiles monumens, jusqu'à

celui où le *rail-way* les force à lui faire place! — Place au rail maintenant, place au chemin de fer; que tout se range devant l'inflexible puissance de sa ligne droite. Les collines sont pourfendues, les vieux arbres tombent, les maisons reculent; on traverse des jardins, des étangs, des bois et des rivières; on passe vingt ponts ou *ponceaux;* on dit bonjour à trente communes, et afin que rien ne vous arrête, savez-vous combien de mètres cubes de terre ont été remués et amoncelés? *Quatre-vingt-dix-sept millions quatre cents vingt-neuf mille huit cents quatre-vingt-neuf,* sans parler des fractions, et sans compter encore le *tunnel* de Tirlemont, qui cependant en vaut bien la peine. Ce tunnel a trois mille pieds de long; là, l'obscurité est *complète,* c'est-à-dire que ce n'est pas comme dans nos nuits les plus profondes, où l'œil trouve encore moyen de découvrir quelques formes indécises, quelques vagues contours; ici, rien, absolument rien. A l'instant même où vous entrez dans le souterrain, vous êtes aveugle; la route, la voiture, vos compagnons, tout disparaît comme un rêve; vous disparaissez vous-même si bien, que vous êtes obligé de vous tâter pour vous assurer que vous êtes encore là. Mais vous entendez, et plus fort que jamais, le bourdonnement du convoi qui roule, roule toujours, et le ronflement du remorqueur, qui tantôt souffle comme un énorme cheval poussif, et tantôt, par un cri aigu et perçant, semble vouloir exprimer sa joie. Par momens, cet être fantastique qui vous emporte vomit quelques charbons ardens, et alors tout le convoi est instantanément illuminé d'une lueur rougeâtre, et vous voyez se dessiner sur cette lueur les figures étonnées de vos compagnons de route; mais ce n'est qu'un rapide éclair, et vous retombez aussitôt dans les ténèbres, qui ne cessent qu'au moment où, comme le pieux Enée, vous sortez sain et sauf de ce noir Achéron.

En présence de ces longs rails-way de la Belgique, exécutés avec tant de promptitude, en présence surtout de ce tunnel de Tirlemont, qui atteste que là aussi il y a eu de grandes difficultés à vaincre, il est difficile à un Français de ne pas faire un retour sur son pays, réduit encore, en fait de chemins de fer, aux éternels jalons qui indiquent la place où ils seront un jour.

Et à propos de cela, voici ce qu'on dit en Belgique :

« Les chemins de fer auraient pu rendre à la France, depuis huit ans, des services dont on n'a pas soupçonné la portée. On n'imagine pas quel a été sur la Belgique l'effet de son chemin de fer; quelle heureuse influence il exerçait à mesure qu'il venait toucher à une ville; avec quelle vivacité on s'en est préoccupé; comme on s'en préoccupe encore; comme il satisfait les esprits dans un de leurs besoins les plus impérieux du moment. Les chemins de fer sont la vraie merveille de l'époque; ils sortent de ses entrailles; c'est le *progrès* touché au doigt, rendu saisissable pour tout le monde, avec toutes les idées d'utilité et de conquête sur la nature, qui sont si bien dans la direction actuelle des intelligences. Le musée de Versailles a pendant quelque temps servi de diversion aux préoccupations politiques des Parisiens; mais dans la situation actuelle de la société, l'influence des arts ne fait que l'effleurer. Il fallait à Paris un ouvrage colossal, parlant aux imaginations le langage des idées et des besoins du temps; il fallait trois ou quatre grandes lignes de chemins de fer, construites hardiment par le gouvernement lui-même, partant de Paris, s'étendant dans toutes les directions, et allant tous les six mois émerveiller quelques populations nouvelles.

« Peu importe que le Trésor eût gagné ou perdu! Le pays grandissait à ses propres yeux et aux yeux des étrangers; il s'élevait au-dessus de la mesquinerie des luttes des coteries en se livrant à celle de ses idées nouvelles qui a le plus de fond et d'avenir. »

Voilà ce que disent nos voisins du nord, dont le solide catholicisme redoute peu l'influence de nouveaux et rapides moyens de communication; ils ne peuvent comprendre que, nous, qui allons si vite en toutes choses, nous allions si lentement en celle-là; ils nous le répètent surtout en nous montrant ce chemin

de Liége, qui a offert les plus grands obstacles à surmonter.

Arrivés à un village qu'on appelle Ans, vous apercevez devant vous un immense horizon, et presque à vos pieds, mais encore à une lieue, là-bas, là-bas, au fond de ce vaste entonnoir, toute la ville de Liége, avec ses clochers, ses ponts et sa belle Meuse. Arrêté sur le bord de cet abîme, le chemin de fer hésite et n'ose pas continuer; c'est bien le moins qu'il ait besoin d'un peu de réflexion pour se décider à franchir un pareil précipice. Mais, patience, et bientôt il aura trouvé le moyen de tourner la difficulté et de traverser victorieusement cette ville, sur laquelle il semble, au premier moment, qu'on ne puisse descendre qu'en parachute.

En attendant, ce sont des voitures spéciales qui vous y transportent, de grands omnibus faits de manière à contenir un monde de voyageurs; une vingtaine dedans, une vingtaine dessus; quatre chevaux devant, avec des postillons et des conducteurs en grande livrée rouge et or. Rien d'amusant comme le spectacle qu'offrent ces braves gens au moment où arrive le flot des voyageurs.

La première année, ils se jetaient sur ces malheureux voyageurs à peu près comme les pêcheurs hollandais sur les bancs de sardines, les enlevaient par douzaine, eux et leurs bagages, et en remplissaient leurs fourgons. Mais la police intervint, leur défendit de faire violence à qui que ce fût, ni même de crier et proférer aucune parole, ni de s'avancer d'un seul pas plus loin l'un que l'autre, sous peine d'amende. Vous les trouvez donc, au moment où vous entrez dans la station, alignés conformément au réglement, ne parlant pas, ne criant pas, mais faisant mille signes et mille grimaces pour attirer votre attention; d'une main, vous ôtant le chapeau, et de l'autre, vous suppliant d'entrer dans leur voiture; et cette pantomime, exécutée par ces hommes bariolés de couleurs tranchantes, muets comme des poissons, et se démenant comme des fous, ne ressemble à rien de connu, et forme le spectacle le plus bizarre. Ces conducteurs sont, du reste, d'une excessive politesse pour les étrangers qui ont la bonté de s'entasser dans leurs voitures; ils parlent toutes les langues, et ne manquent pas de répondre *yes, sir* aux Anglais, *ja wohl* aux Allemands, et *mille grâces* aux Français.

Mais nous voilà à Liége; Liége! ville toute pleine de souvenirs et de traditions religieuses, qui méritent une étude particulière; car c'était au moyen âge une cité *théocratique* dont les électeurs étaient des prêtres, et le roi un évêque (1).

De là, cette physionomie un peu différente de celle des autres villes que Liége a conservée jusqu'aujourd'hui, malgré ses institutions nouvelles.

Ainsi, le premier édifice qui frappe les regards, quand on arrive au cœur de la ville, est l'ancien et magnifique palais de l'évêque souverain.

Flanquée à ses trois angles de trois grosses tours en pavillons, cette massive et imposante construction, à moitié féodale, renferme deux vastes cours entourées de galeries voûtées, aujourd'hui sombres et noires, dont les piliers en candélabres rappellent, par leur forme et celle de leurs larges arcades, la décoration du mystérieux palais ducal de Venise. Ces piliers, qui semblent, au premier abord, taillés sur le même moule, diffèrent tous, au contraire, comme dans certaines églises du moyen âge, non seulement de dessins, d'ornemens et de formes, mais souvent même de proportions; on y distingue un grand nombre d'armoiries, mêlées aux arabesques des chapiteaux.

C'est dans cette royale résidence que le prince évêque tenait sa cour, et qu'il avait, d'un côté, sa chapelle; de l'autre, sa salle des gardes.

Outre sa garde à pied, qui formait tout un régiment, il entretenait une compagnie de gardes-du-corps à cheval. Une aile tout entière du palais était abandonnée aux gens de justice, avocats, pro-

(1) Le pays de Liége formait une principauté épiscopale qui relevait de l'Empire pour le temporel, de Rome pour le spirituel. *Élu* par les chanoines du chapitre noble de Saint-Lambert, l'évêque recevait l'*investiture* de l'empereur, et la *confirmation* du Saint-Siége. Alors il était revêtu de toute l'autorité requise pour gouverner en souverain.

diteurs, etc.; le conseil privé, les chambres des comptes et le conseil ordinaire du prince y tenaient aussi leurs séances, sans compter les états-généraux, qui s'y assemblaient de temps à autre (1).

Erard de la Marck, qui fut, au commencement du seizième siècle, un grand évêque et un prince ami des arts, voulait, en construisant ce vaste palais, donner aux étrangers une haute opinion du pays qu'il gouvernait, il y fit travailler pendant trente ans, sans discontinuer, et n'eut pas en mourant la satisfaction de le voir terminé. Mais il légua tout l'argent nécessaire à son entier achèvement.

Aussi, Marguerite de Navarre, femme de notre Henri IV, qui eut occasion d'y loger en 1577, dit-elle dans ses mémoires qu'elle ne put trouver d'expression pour témoigner son étonnement à la vue de cet édifice *tant doré, et accompagné de tant de marbre, qu'il n'y a rien de plus magnifique et de plus délicieux.*

II

Les Évêques.

L'évêché de Liége remonte à saint Hubert, qui vivait au huitième siècle.

Hubert était, dit-on, un jeune seigneur issu des ducs d'Aquitaine, qui menait à la cour d'Austrasie une vie assez dissipée, lorsqu'un jour, se trouvant à la chasse dans la forêt des Ardennes, il vit paraître devant lui un cerf, portant sur sa tête, entre ses bois, un crucifix. Cette apparition le frappa d'étonnement, et en même temps il crut entendre une voix divine qui lui disait d'abandonner la cour et de se convertir. Il suivit ce conseil, et alla trouver saint Lambert, évêque de Tongres, qui l'engagea dans l'état ecclésiastique. Saint Lambert étant mort, saint Hubert, qui lui succéda à l'épiscopat, en transporta le siége de Tongres à Liége.

Sous le règne de ses successeurs, Liége commença à s'agrandir; mais en 882, la ville fut dévastée par les Normands, et pendant plus d'un siècle elle se ressentit de leur désastreux passage.

C'est à l'évêque Notger, fils du comte d'Ottingen, et ancien abbé de Saint-Gall, en Suisse, qu'il était réservé d'effacer le souvenir de ces malheurs: trente-sept années d'épiscopat, de 971 à 1008, lui permirent de faire exécuter des travaux immenses, qui créèrent de nouveau la ville de Liége, et inspirèrent à un poète contemporain ce vers, qu'on aurait dû graver sur les murs de la cité:

Tu dois Notger au Christ, et le reste à Notger.

En 1131, sous l'épiscopat d'Alexandre Ier, fils du comte de Juliers, le pape Innocent III vint présider un concile à Liége. Il fit son entrée au milieu d'une pompe et d'une magnificence dont le pays n'avait jamais jusque-là été témoin. L'empereur Lothaire II et sa femme allèrent à sa rencontre, et l'accompagnèrent à pied, au milieu d'un cortége nombreux d'évêques, d'abbés et de nobles seigneurs, jusqu'au palais, où leurs majestés aidèrent elles-mêmes le souverain pontife à descendre de sa haquenée blanche. Le pape célébra l'office divin dans la cathédrale, puis couronna l'empereur et l'impératrice. A cette époque, le chapitre Saint-Lambert comptait parmi ses chanoines les deux fils de l'empereur, sept fils de rois et trente-cinq fils de ducs ou comtes souverains.

« Mais la merveille de cette auguste assemblée, dit un vieux chroniqueur liégeois, c'était saint Bernard, *ki passit par Lige, don y fisit plusiors bell choise et moult proffitables à saincte Eglise, et y akisit grand renom.* »

Tel était le concours du peuple qui se pressait autour de ce saint personnage, qu'on était obligé de l'élever dans une chaire pour le sauver de la foule.

Liége, par suite de l'activité de ses habitans, et de l'administration heureuse et en général paternelle de ses évêques, parvint bientôt à un haut degré de prospérité et de richesses; mais ces richesses mêmes, en se répandant parmi les classes inférieures, eurent pour résultat d'augmenter chez elles outre-mesure l'amour de l'indépendance et le désir d'une li-

(1) Ces états, là comme ailleurs, se composaient des trois ordres: clergé, noblesse et tiers. Les bourgmestres de la cité et du pays représentaient le tiers-état, et le chapitre Saint-Lambert, assisté des doyens des paroisses, le clergé.

berté alors sans exemple et pleine de dangers.

Une charte, fort libérale pour l'époque, leur fut accordée en 1198. Plus la multitude obtint, plus elle voulut obtenir; de là, ces luttes terribles et sanglantes dont sont remplies les annales de cette remuante cité.

Parmi les évêques qui eurent le plus de peine à comprimer cet esprit de trouble, il en est un que son nom, ses malheurs, sa fin tragique, et surtout le tableau animé qu'en a tracé un célèbre romancier, ont plus particulièrement contribué à faire connaître en France.

Placé malheureusement entre la politique astucieuse de Louis XI, les révoltes des Liégeois et les interventions sanglantes de Charles-le-Téméraire, Louis de Bourbon, par ses qualités aimables et son noble caractère, aurait mérité un meilleur sort que celui qui lui était réservé. C'était, d'après les chroniques locales, toujours si intéressantes à étudier, un prince bien fait, de bonne mine, d'un excellent cœur, et qui semblait fait pour plaire. « Il ne fut jamais, dit Amelgard, souve« rain plus doux et plus patient, évêque « plus indulgent et plus charitable. Si les « gens sages lui faisaient un reproche, « c'était d'encourager par sa bonté le na« turel remuant de son peuple. »

Les Liégeois lui reprochèrent la légèreté des premières années de son règne, son goût pour la dissipation, son peu d'égards pour la noblesse du pays, son peu de respect surtout pour les droits de la bourgeoisie. Mais il faut se rappeler qu'il avait à peine dix-huit ans quand il fut appelé à monter au trône pontifical, et qu'il n'avait encore reçu aucun ordre de prêtrise, son âge ne le lui permettant pas.

Plus tard, il s'efforça de réparer ces premières fautes par une conduite exemplaire, et digne en tout de la position qu'il occupait et du caractère sacré dont il était revêtu.

« Mes enfans, disait-il un jour au peu« ple de Liége d'une manière touchante, « il est pour les nations, comme pour « les hommes, des principes d'ordre « éternel qui font leur bonheur ou leur « malheur en ce monde et dans l'autre, « selon qu'on s'y tient ou qu'on s'en « écarte. Quand on a eu le tort de les ou« blier, on ne saurait y revenir trop tôt. « Hélas, prêtres et laïques, nous fûmes « tous pécheurs; au lieu d'écouter les « salutaires avertissemens que Dieu nous « envoyait, nous les méprisions; nous « ne voulions pas nous corriger nous« mêmes, et il nous a châtiés, il nous a « châtiés rudement pour nous rappeler « à lui. Ah! profitons de cet avertisse« ment dans ce monde, afin que Dieu « n'ait plus à satisfaire sa justice contre « nous dans l'autre. »

Les Liégeois écoutèrent ces paternelles paroles, et ce ne fut point d'eux que lui vint la cruelle expiation qui termina sa vie. Il ne mourut point, dans son palais, victime d'une rébellion populaire, ainsi que le raconte le romancier anglais, et quelque attachant que soit son poétique récit, il serait fâcheux que la fiction finît par donner tort à l'histoire. Mais un jour, il apprit que Guillaume de la Marck, seigneur d'Arenberg, ce terrible ennemi qu'il n'avait jamais pu ni dompter par la force, ni fléchir par les bienfaits, et qu'on n'appelait pas pour rien le *Sanglier des Ardennes*, s'avançait, escorté de douze cents chevaux et de douze mille hommes de pied. Comprenant aussitôt le danger qui menaçait sa capitale, il résolut d'empêcher cette armée d'aventuriers et de pillards d'en approcher, et ayant réuni la milice liégeoise, il se porta lui-même à la rencontre de l'ennemi, armé de pied en cap et monté sur un vigoureux coursier. On dit que le noble animal, comme s'il avait eu l'instinct secret du sort qui attendait son maître, immobile et triste, refusa long-temps de marcher, et que l'on en tira un fâcheux augure pour l'issue de cette journée. Ce présage ne se réalisa que trop tôt. A peine l'évêque s'était-il engagé dans les défilés qui avoisinent la Chartreuse, que le Sanglier, placé en embuscade à quelques pas de là, vint fondre brusquement sur sa faible escorte, qui, ne pouvant reculer à cause des difficultés du terrain, ni recevoir de secours de ceux qui suivaient, se trouva bientôt anéantie ou dispersée.

L'évêque, peu guerrier de sa nature, se voyant seul, livré sans défense à son mortel ennemi, lui cria d'une voix lamentable : *Grâce! grâce! seigneur*

d'Arenberg, je suis votre prisonnier. Mais un des soldats de la Marck frappa le malheureux Bourbon à la figure. Le sang ruisselait; il demandait la vie à mains jointes. Alors d'Arenberg lui-même poussant son cheval sur lui, l'épée haute, lui en donna dans la gorge; puis, se retournant vers un des siens, lui ordonna froidement de l'achever.

Le prélat tomba de cheval, et son corps roula dans une mare d'eau formée par un petit ruisseau qui coulait à quelques pas. Là, le cadavre, meurtri, sanglant et presque entièrement nu de Louis de Bourbon, prince évêque de Liége, demeura pendant plusieurs heures gisant dans la boue, exposé aux regards et aux insultes de la soldatesque, sans qu'il fût permis de lui donner la sépulture; la Marck l'avait défendu. Ce ne fut que sur les vives remontrances du clergé qu'il consentit à ce qu'on lui rendit plus tard les derniers devoirs.

Ainsi périt, après vingt-six ans de règne, ce malheureux prince, qui n'était alors âgé que de quarante-cinq ans.

Après lui, la ville de Liége continua à être gouvernée par des évêques, jusqu'au moment de la révolution française (1). A cette époque seulement finit leur puissance temporelle, qui avait été exercée par quatre-vingt-dix évêques, avait duré quatorze siècles, et avait, après tout, porté la cité à un degré peu ordinaire de richesses et de prospérité.

Un adage populaire, souvent répété dans le pays, disait que Liége était *le paradis des prêtres, le purgatoire des hommes et l'enfer des femmes.* Les femmes, il est vrai, dans les classes ouvrières, y sont encore aujourd'hui soumises à des travaux assez durs, qui peuvent jusqu'à un certain point justifier le proverbe; les hommes y mènent cette vie de *purgatoire,* mélangée de quelques joies et de beaucoup de peines, qui n'est pas de Liége seulement; et quant aux prêtres, il m'a paru que là, comme partout où je les ai vus, ils cherchent aujourd'hui leurs plus grandes jouissances dans l'accomplissement de ces devoirs pénibles, tout remplis d'abnégation et de dévoûment, qui, loin de donner le *paradis* sur cette terre, ne peuvent en faire supporter les fatigues que par l'espoir d'un monde meilleur.

III

Les Eglises.

« Quant à ce qui concerne les églises, « écrivait Guichardin il y a deux cents « ans, on peut dire que Liége surpasse « en nombre, beauté et richesse d'icelles, et de monastères et couvens, toutes les aultres cités de la Gaule et de « l'Allemagne, d'autant qu'il y a quarante esglises, tant collégiales que parochiales, et en outre tant abbayes de « religieux et de dames, tant monastères, « hôpitaux et chapelles bien réglées, « que, en tout ce qui est en dedans et en « dehors la ville, on compte plus de « cent esglises. »

Nous n'entreprendrons pas même, on peut le croire, la nomenclature de ces cent églises. Parmi elles il en était une que l'antiquité de sa fondation, ses richesses, sa magnificence et les priviléges de son chapitre noble rendaient surtout digne d'attention : l'antique et célèbre cathédrale de Liége, dédiée à SAINT LAMBERT, n'est plus malheureusement aujourd'hui qu'un souvenir; mais c'est un noble et grand souvenir auquel nous nous arrêterons un instant.

Voici la description que nous en a laissée Everard Kinds dans son livre des *Délices du pays de Liége :*

« Tout ce qui se présente à la vue, quand on entre dans ce magnifique temple, est digne de l'attention des curieux: l'or, le bronze, le cuivre, le jaspe et le marbre semblent s'y disputer le prix, et

(1) Voici les noms de ces derniers évêques :
Jean de Horne, Erard de la Marck, Corneille de Bergues, George, fils de l'empereur Charles V, Robert de Bergues, Gérard de Groesbeck, Ernest de Bavière, Ferdinand de Bavière, Maximilien de Bavière, Jean d'Elderen, Joseph de Bavière, Georges de Bergues, Jean-Théodore de Bavière, Charles d'Oultremont, Charles de Velbruck, Constantin de Hoensbroeck d'Oost, François-Antoine de Méan.

Le prince de Méan ayant donné sa démission à l'époque du concordat de 1801, le diocèse de Liége reçut une circonscription et une organisation nouvelles. Il est administré aujourd'hui par monseigneur van Bommel. . . . .

quoiqu'ils y soient prodigués, ils y sont néanmoins employés avec tant d'art et de délicatesse, que les yeux en sont charmés. Tout y flatte le goût, et quoique précieuses que soient ces matières, on peut dire sans hyperbole que l'ouvrage les surpasse.

« A l'extrémité de la nef, qui est d'une hauteur et d'une largeur extraordinaires, on aperçoit un vaste autel en colonnade de marbre d'Italie, élevé au lieu même où saint Lambert a versé son sang pour la foi. Un bas-relief en marbre, chef-d'œuvre de Delcour, rappelle cet événement. A partir de la balustrade dorée de cet autel jusqu'à son extrémité orientale, la nef a trois cents pieds de longueur sur soixante de large.

« On ne peut disconvenir que tout cet édifice ne soit un magnifique monument de l'antiquité et un des plus beaux ornemens de la ville; quelque irrégulier qu'il paraisse, si le spectateur, écartant le préjugé de l'architecture gothique (ceci est écrit en 1738, c'est-à-dire à une époque où, comme l'on sait, le style gothique n'était pas en grande faveur), examine les nobles proportions de sa largeur à sa hauteur, de ses gros piliers avec l'énorme fardeau qu'ils soutiennent, et l'ensemble merveilleux que forment ses différentes parties, il en sentira toute la beauté, et ne dédaignera pas tant le goût de quelques anciens monumens du moyen âge. »

C'est, ainsi que nous l'avons dit, le chapitre noble attaché à la cathédrale Saint-Lambert qui avait le droit d'élire l'évêque souverain. Ce chapitre se composait de soixante membres; et ses dignités principales étaient celles de grand prévôt, de doyen, d'archidiacre, de pénitencier, d'écolâtre, d'official et de claustrier (1).

Peu d'églises dans la chrétienté pouvaient se vanter de posséder un trésor plus riche en reliques et en reliquaires précieux que celle de Saint-Lambert. Parmi les plus anciens, on citait la châsse renfermant les os du saint martyr qui avait donné son nom à la cathédrale; entièrement formée d'or et d'argent, elle était chargée d'un grand nombre de pierreries, parmi lesquelles se trouvait, je ne sais comment, une superbe agathe antique qui représentait l'impératrice Faustine.

On montrait ensuite le buste de vermeil, haut d'environ cinq pieds, d'un travail achevé, renfermant le chef du même saint Lambert; — puis les bottines de saint Hubert; — puis une chasuble et une chape toutes semées de perles fines, et qui servaient, dit-on, aux premiers évêques de Liége pour la célébration des divins mystères; — enfin, un saint George à cheval, d'or massif, dont Charles-le-Téméraire avait, suivant la chronique, fait présent à cette église pour témoigner son regret de la manière si cruelle dont il avait, en 1468, traité la ville de Liége.

Aujourd'hui l'on a transféré le titre de cathédrale à une ancienne collégiale placée sous l'invocation de SAINT PAUL, et qui mérite d'être examinée avec soin. Le goût et l'amour des études archéologiques ont fait tant de progrès depuis quelques années, qu'on nous pardonnera, nous l'espérons, des détails qui paraîtraient arides à des indifférens; mais il s'agit ici de l'art chrétien. L'église Saint-Paul date en grande partie de la bonne et catholique époque des treizième et quatorzième siècles; elle se compose d'une nef, de deux bas-côtés libres, et de deux autres formant tout autour une guirlande de petites chapelles, et coupés régulièrement par les transeps qui dessinent une belle croix latine. Les piliers de la nef sont ronds et soutiennent des ogives très pointues à grosses et larges nervures, où la lumière et l'ombre se jouent franchement; les corniches en sont très simples. Au-dessus des arcades règnent des galeries à jour, dont le dessin, parfaitement simple aussi, n'offre que des trèfles symboliques découpés largement. Le chœur, placé au levant, comme on ne manquait jamais de le faire alors, se termine par un chevet arrondi, à ogives étroites et alongées; sur le haut de la grande croisée du milieu, on aper-

(1) Le prévôt était celui qui était chargé de protéger le chapitre ou le monastère, et de le défendre des violences et des oppressions extérieures auxquelles il pouvait être exposé. L'écolâtre dirigeait l'instruction; le claustrier avait la surveillance du cloître.

une fleur de lis, qui date probable- du règne de l'infortuné Louis de Bon. Ce même emblème se retrouve dans plusieurs autres parties de l'é- par exemple dans une petite cha- côté droit de la nef; là. quelques de lis jaunes à trois feuilles, je- le fond d'azur des vitraux, font allusion évidente à l'écusson de

voûte de l'église Saint-Paul, plus que le reste du temple, offre particularité assez rare : elle est en- peinte et toute couverte d'a- du seizième siècle; ce sont des légères de feuillage vert, sur sont posés des infinités d'oi- de fleurs et de figures diverses; le haussé d'or, absolument comme manuscrits de la même époque. les millésimes inscrits à la voûte. et les croisillons ont été faits et 1529, et le reste terminé seu- en 1557.

surpris, en parcourant cette de ne rencontrer pas une seule sur les dalles du pavé. On me dit une loi toute spéciale à la Saint-Paul, on n'y avait jamais personne. Les chanoines reposent le cloître.

cloître existe encore avec son préau ses arcades et ses fenêtres fermées par de vieilles vitres. les trois côtés d'un carré dont dessine le quatrième. Tout autour des bancs de granit noir, tout usés par les religieux qui s'y On foule, en s'y promenant, d'une quantité de chanoines livres ou calices. Sur quelques pierres on distingue encore têtes tonsurées, couvertes seu- d'une légère couronne de che- sur d'autres des armoiries liégeois à moitié effacés..... de Harenne, de Matthys, de Chokier..... La voûte, à arêtes partimens, paraît dater du quin- Les retombées en sont sou- de la porte d'entrée, par six de moines accroupis, as- Les uns paraissent lire d'attention le livre d'heu- tiennent entre les mains, tan- dis que les autres, au contraire, dorment profondément.

Mais l'église la plus admirée de Liége est celle de SAINT-JACQUES. Ce charmant édifice est tellement découpé qu'on voit le jour au travers comme à travers un bijou de filigrane. On pourrait presque dire qu'il est transparent.

Il a un petit portail très massif, du dix-septième siècle, à trois ordres superposés, auquel nous ne nous arrêterons pas.

Ce qui frappe lorsqu'on y entre, ce n'est plus, comme à Saint Paul, le grandiose et la simplicité des formes, c'est, au contraire, l'excessive richesse des ornemens, l'accumulation des détails, le luxe des sculptures, et l'incroyable finesse de ces dentelles de pierres qui suivent, en élégans festons, les contours de toutes les arcades. Entre ces arcades chelées, il y a des arabesques taillées en relief dans la pierre, et au-dessus de ces arabesques une multitude de médaillons d'où sortent de grosses têtes représentant les principaux personnages de l'Écriture sainte, entourés d'inscriptions qui redisent leur nom et leur histoire.

Les voûtes sont peintes comme à Saint-Paul, mais beaucoup plus chargées d'embellissemens jetés avec profusion sur un fond bleu-vert et or. A chaque intersection des nervures qui se croisent et se recroisent, se trouve encore un médaillon entouré de feuillages, et à la retombée de chaque faisceau d'arêtes, un grand écusson armorié.

On répare avec soin cette église, et l'on fait bien. Si l'on pouvait la restaurer complètement et lui rendre depuis le pavé jusqu'à la voûte toutes ses vives couleurs du seizième siècle, on obtiendrait, non pas une église gothique du goût le plus sévère, mais un merveilleux et rare échantillon de l'effet que devait produire l'ornementation somptueuse de cette époque, et l'on ferait cent lieues pour l'aller voir.

En faisant à leur manière l'éloge de Saint-Jacques, tous les *Guides du Voyageur* vantent à qui mieux mieux la *pureté* de son style. Le mot, il faut l'avouer, est singulièrement choisi. C'est, au contraire, le gothique arrivé à sa période la plus extrême de luxe, de coquetterie et de prétention. Bien éloigné alors de son

noble et sublime point de départ, il fait pressentir la renaissance païenne et annonce la réforme.

Aussi, quand on examine de près cette magnificence, on la trouve bien pauvre et bien maladroite déjà, en comparaison de celles qui la précédaient. Cette voûte, par exemple, si surchargée d'ornemens, devant laquelle on s'extasie d'en bas, on est tout étonné, quand on a la curiosité de monter dans les combles, de voir le moyen que l'architecte a été obligé d'employer pour l'empêcher de tomber sur la tête de ses admirateurs. Ce sont des milliers de tringles de fer qui, accrochées d'un côté à la charpente du toit, s'en vont de l'autre prêter leur appui aux clés de voûte, qui sans cela courraient grand risque de faiblir.

Aux treizième et quatorzième siècles, les voûtes les plus hardies et les plus gigantesques savaient bien se tenir en l'air toutes seules.

Le chœur de l'église Saint-Paul a été *arrangé*, vers le milieu du dix-huitième siècle, suivant la mode du temps et dans un goût incroyablement ridicule. On l'a décoré de rocailles, de tortillages, d'enroulemens maniérés et dorés qui encadrent des tableaux de fleurs et des miroirs. On se croirait dans un boudoir de la régence. Un certain abbé Renotte, auteur de ces malencontreux embellissemens, paraît en avoir retiré beaucoup de gloire de son vivant et en est fort loué sur son épitaphe.

Derrière le chœur, plusieurs petites chapelles, assez curieuses, offrent, sous un épais badigeon que l'on cherche à faire tomber, des fresques intéressantes, avec leur explication écrite tout autour.

Les orgues de Saint-Paul, d'une richesse prodigieuse, sont couvertes de sculptures, de peintures et de dorures, de figures d'anges et de saints, qui en font quelque chose de fort remarquable. L'artiste à qui l'on doit l'exécution de ce merveilleux morceau, et qui mourut en 1673, est enterré à l'entrée de l'église, de manière à se trouver précisément au-dessous du magnifique jeu d'orgues, et on lit sur sa tombe l'ingénieuse inscription que voici :

Son corps repose dans ces lieux,
Son âme est envolée aux cieux ;
Et son ouvrage est au milieu.

IV

Histoire de Houllos le forgeron.

En l'an 1198 (il s'en fallait alors que Liége eût atteint le degré de prospérité auquel elle est arrivée depuis), un pauvre forgeron de la ville travaillait dans une rue obscure où se trouvait placé son modeste établissement. Il battait son fer avec une grande ardeur, et la sueur lui coulait le long du visage.

Un étranger qui passait par là, voyant l'activité du pauvre forgeron, s'arrêta pour le considérer.

Cet étranger était un vieillard à la figure respectable, à la barbe et aux cheveux blancs. Il était vêtu d'un habit blanc comme ses cheveux (1).

« Vous faites là un rude métier, » dit-il au forgeron, après un instant de réflexion ; « êtes-vous satisfait de ce qu'il vous rapporte ?

« — Quel gain voulez-vous que je fasse ? » répondit l'ouvrier, en s'essuyant le front : « tout ce que je tire de mon travail, il faut que je l'emploie à payer ce malheureux charbon qui me coûte si cher.

« — Oui, reprit le passant, je vois que c'est du charbon fait avec du bois et qu'on vous apporte à grands frais des forêts voisines.

« — Je vous assure, dit le forgeron, que c'est tout au plus si je gagne de quoi me nourrir moi et ma pauvre famille.

« — Mais, reprit le vieillard, si l'on vous donnait un charbon qui ne vous coûtât rien que la peine de creuser un peu la terre où il est caché et de le prendre, seriez-vous heureux ?

« — Si je serais heureux !...... repartit le forgeron, en fixant l'étranger pour chercher à deviner où il en voulait venir.

« — Eh bien ! continua celui-ci, écoutez ce que je vais vous dire. Allez, ici près, au Mont-des-Moines. Vous y avez passé souvent, sans doute ; n'avez-vous jamais remarqué une sorte de terre noire mêlée en un certain endroit avec la terre ordinaire ? Prenez cette terre noire, mettez-y le feu, et vous n'aurez plus, croyez-moi, besoin d'autre charbon. »

(1) ... Canitie et barbâ venerandus, albâ veste indutus. (V. Gilles d'Orval, t. II, 191.)

Le forgeron ouvrit de grands yeux, et crut d'abord que le vieil étranger voulait se moquer de lui; mais voyant son honnête et digne figure qui s'éloignait après lui avoir souhaité le bonsoir, il prit confiance, passa sa veste (les Liégeois ne restent jamais long-temps à délibérer), et s'en alla en toute hâte au Mont-des-Moines. Là, en examinant le sol, il y distingua, en effet, ce à quoi il n'avait jamais fait attention, des traces et comme des veines d'une terre friable et noirâtre. Il en prit plein son tablier, et revint rempli de contentement chez lui. Sa confiance ne fut point trompée; car à peine eût-il jeté dans le brasier une poignée de cette terre, qu'il la vit s'enflammer et brûler avec un pétillement joyeux.

Il venait de trouver le *charbon de terre*.

Transporté de plaisir, il courut faire part à ses voisins de ce qui lui était arrivé. Ceux-ci, s'étant à leur tour convaincus de la vérité du fait, retournèrent au Mont-des-Moines, qu'on appelait aussi *Mont-Public*, sans doute parce que c'était un terrain vague appartenant à tout le monde; et ayant fouillé cette terre noire, ils y trouvèrent des pierres de la même couleur, parfaitement propres à faire du feu.

Je laisse à penser la réputation que cela fit dans la ville au forgeron qui avait indiqué cette mine précieuse. Il s'appelait *Houlloz*. C'est de son nom qu'après lui le charbon de terre s'est appelé *houille*.

L'extraction de la houille devint pour le pays de Liége une source de grandes richesses; non seulement on en alimenta les nombreuses manufactures qui couvrirent la contrée, mais on en fournit à tous les pays voisins. Et quoique depuis sept siècles on n'ait cessé de tirer du sein de la terre le noir trésor qu'elle renferme, c'est à peine si l'on s'aperçoit qu'on ait commencé à en prendre.

Quant au bon vieillard qui, le premier, en avait révélé la source, Houlloz et ses compagnons se mirent en vain à sa recherche, dans le désir de lui témoigner leur reconnaissance; nul ne put en donner de nouvelles : il avait disparu, comme ces bienfaisans génies qui craignent les remercîmens.

Qui était ce vieillard? D'où venait-il? Comment connaissait-il seul ce grand secret resté caché pour tous les habitans du pays? Nous avons consulté à ce sujet les vieux auteurs. Le plus ancien livre qui en parle est un antique manuscrit excessivement détérioré. Après avoir raconté en détail cette histoire, il ajoute « qu'il n'y a aucun doute à avoir sur ce mystérieux personnage, et que c'était à coup sûr un *ang*.... » Les dernières lettres du mot sont mangées par le temps.

Le manuscrit voulait-il dire un *ange*?

Ou bien un *Anglais* (1)?

Chacun choisira la version qui lui plaira davantage.

V

Un autre souvenir.

Vers cette même époque où l'on trouvait à Liége ce trésor qui devait tant accroître la richesse matérielle de la cité, une institution y prenait naissance, qui allait devenir une source de joies spirituelles, non seulement pour cette ville, mais pour toute la chrétienté. Je veux parler de la fête du Saint-Sacrement, qui fut célébrée, pour la première fois, à Liége, dans l'église de Saint-Martin, en l'année 1247.

Voici ce qui donna lieu à cet événement :

Dès le onzième siècle, Béranger, archidiacre d'Angers, avait osé publier, comme la réforme devait le faire plus tard, que le sacrement de l'eucharistie n'était que la figure de Jésus-Christ, et il niait la présence réelle; et cette funeste doctrine commençait à se répandre en France, en Italie et en Allemagne.

Théoduin, évêque de Liége, fut l'un de ceux qui la combattirent avec le plus de zèle et d'ardeur; il en démontra la fausseté dans un écrit qu'il publia en l'an 1049; et bientôt après, dans un concile, la dangereuse doctrine fut anathématisée.

Cependant, dans les premières années du treizième siècle, une pieuse fille de Liége, nommée Julienne, crut comprendre, par révélation surnaturelle, qu'en expiation des blasphèmes qui avaient été prononcés, Dieu voulait qu'une fête so-

(1) Le charbon de terre à cette époque était déjà connu en Angleterre.

laquelle fût instituée en l'honneur du Saint-Sacrement et célébrée dans toute l'Eglise. Craignant que ce qu'elle prenait pour une révélation d'en haut ne fût, au contraire, un piége tendu par l'ennemi du genre humain, elle n'osa d'abord en parler à qui que ce fût. Mais d'autres avertissemens ayant succédé au premier, elle se hasarda à les communiquer à quelques personnes pieuses de sa connaissance. Celles-ci furent frappées de ce que leur rapporta Julienne, et l'une d'elles se chargea immédiatement de composer l'office propre à cette fête.

Affermie de plus en plus dans l'idée qu'elle ne faisait qu'obéir aux ordres du ciel, Julienne, en l'année 1234. alla faire part aux chanoines du chapitre de Saint-Lambert de ce qui lui était arrivé, et les pria d'engager l'évêque à instituer la fête du Saint-Sacrement, et ordonner l'usage de l'office qu'elle avait fait composer.

Elle fut traitée de visionnaire, d'insensée, et, pour me servir des termes d'un des auteurs du pays qui racontent cette histoire, *renvoyée durement à sa quenouille.*

Mais ce mauvais accueil ne la rebuta pas. A force de démarches et d'instances, elle parvint, en 1246, à se faire écouter de Robert de Langres, alors évêque de Liége.

Celui-ci, après avoir consulté quelques évêques voisins et plusieurs théologiens, ordonna que cette solennité fût célébrée dans tout son diocèse le jeudi après la Trinité, et que l'office de Julienne fût chanté à cette occasion. Mais il mourut avant le temps fixé pour l'exécution de son mandement.

Après sa mort, on prétendit que la loi était éteinte avec le législateur; personne ne voulut l'exécuter. Néanmoins, Julienne fit tant auprès du cardinal légat de Rome à Liége, que, secondant sa dévotion, il engagea, l'an 1247, le chapitre de Saint-Martin à consentir à la célébration de la fête, et ce pieux prélat officia et prêcha lui-même pour honorer la cérémonie.

Mais les innovations, même les plus saintes, étant toujours exposées à de grandes difficultés, les autres églises refusèrent d'exécuter le mandement, en objectant que l'institution qu'il avait pour but de fonder n'avait pas été approuvée par le Saint-Siége. Que ce motif fût solide ou qu'il ne fût que spécieux, le chapitre de Saint-Martin lui-même s'en servit après le départ du cardinal légat, qui eut lieu au commencement de l'année suivante : de sorte que la pauvre Julienne, morte peu de temps après, n'eut qu'une seule fois le bonheur de voir célébrer la fête dont la fondation lui avait coûté tant de peines.

Cependant, tandis que ses efforts impuissans semblaient avoir été voués pour toujours à l'oubli, il y avait à Liége un archidiacre qui, ayant suivi avec attention toute cette affaire, avait cru y reconnaître distinctement le doigt de Dieu.

Il arriva, par une suite de circonstances qu'il serait trop long de rapporter ici, que cet archidiacre fut élevé, en l'année 1261, à la chaire de Saint-Pierre, sous le nom d'Urbain IV.

Souverain pontife, il se ressouvint de Julienne, fit recomposer l'office du Saint-Sacrement par Thomas d'Aquin, que l'Eglise mit depuis au nombre de ses saints, et ordonna que la solennité en fût célébrée, non seulement à Liége, mais dans tout l'univers chrétien.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de cette sainte institution, qui, de l'église Saint-Martin de Liége, alla se répandre dans le monde entier.

Cette église Saint-Martin, reconstruite en partie depuis cette époque, est assise sur une montagne à l'extrémité de la ville qu'elle domine.

Je visitai avec respect la chapelle qui la première fut consacrée à la célébration de cette belle et touchante fête, source, pour les âmes pieuses, de tant de douces émotions, et qui semble destinée à prêcher au peuple, à lui faire voir et pour ainsi dire toucher au doigt le dogme fondamental de la religion catholique, celui de la continuation parmi nous du sublime sacrifice de l'incarnation et du calvaire.

Cette chapelle est petite, mais richement ornée. Elle est revêtue aujourd'hui de médaillons de marbre où l'on voit retracés en bas-reliefs ceux des symboles de l'ancien Testament qui se rapportent au saint mystère de la nouvelle alliance.

Mais c'est en vain qu'on y chercherait

le tombeau de la pauvre Julienne. Car dans les œuvres divines, bien différentes en cela des entreprises humaines où la personnalité joue un si grand rôle, dans les œuvres divines, l'homme n'est qu'un faible instrument qui, sa mission une fois accomplie, est brisé et disparaît.

E. de Condé.

LE LIVRE DES PEUPLES ET DES ROIS;

PAR CHARLES SAINTE-FOI (1).

LE LIVRE DES AMES;

OU LA VIE DU CHRÉTIEN SANCTIFIÉE PAR LA PRIÈRE ET LA MÉDITATION (2).

PAR LE MÊME.

Il y a un an environ, un livre nous tomba entre les mains, avec un nom d'auteur inconnu et sous le format le plus modeste. Les premières lignes de ce livre nous invitèrent à lire les suivantes; nous parcourûmes quelques pages, et puis, cédant à l'attrait, nous dévorâmes l'ouvrage tout entier. L'auteur inconnu parlait aux peuples, aux rois, aux prêtres, aux savans, aux artistes, aux riches, aux pauvres, aux femmes, aux jeunes gens, à tout le monde; et, prenant l'homme dans toutes les conditions de son existence sociale, il n'était personne pour qui il n'eût une pensée dans le cœur, et à qui il n'allât, comme l'ami à l'ami. Et son langage était si hardi, si simple, si noble, si touchant, que nous eussions brûlé de le voir et de l'entendre lui-même; que nous eussions ardemment désiré contempler *la demeure de son âme*, ainsi qu'écrivait autrefois saint Paulin à saint Augustin; et en même temps toutes les pensées et tous les sentimens qu'il exprimait nous semblaient si admirablement en harmonie avec les nôtres; l'enthousiasme sympathique qu'il excitait au dedans de nous, et qui croissait de plus en plus avec la lecture, était si complet, que nous eussions dit de la voix d'un de ces rares et intimes amis avec qui nous avons échangé déjà tant de paroles et de pensées, dont l'union est pour nous un bienfait de la Providence chaque jour senti davantage, et la plus précieuse consolation qui nous ait été donnée pour supporter, sinon pour vaincre, les tristesses de la vie humaine. N'est-ce pas ainsi, ô mes amis, que nous aimons à faire pénétrer le sens de la loi évangélique dans les plus petits détails du cœur et de la vie de l'homme; que les moindres choses d'ici-bas, du point de vue divin, nous paraissent si grandes; et les plus grandes, hors de Dieu, si misérables? N'est-ce pas ainsi que nous voyons la nature humaine, abandonnée à elle-même, descendre au dernier degré de la honte et de la corruption, et, fortifiée, au contraire, par la grâce divine, s'élever à la hauteur des anges? — Car c'était là toute la pensée du livre: l'infinie grandeur, l'infinie misère de l'homme! La merveilleuse beauté de toutes les actions de l'homme, et la sublimité de sa mission sur la terre, en quelque coin que le ha-

(1) Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69; in-8°; prix : 6 fr.

(2) Volume in-18; prix : 3 fr. Chez Périsse, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 8.

sard ou plutôt que la volonté divine l'ait jeté; et l'épouvantable bassesse de ses crimes de chaque jour, de quelque masque d'or, de gloire, ou de préjugé qu'il les couvre! Oh! qu'elle nous semblait éloquente, cette voix qui s'inspirait de toutes les grâces et de toutes les douceurs de la vérité chrétienne pour nous faire entendre les harmonies du monde moral; et qu'elle nous paraissait terrible, lorsqu'elle flétrissait d'un ton prophétique les monstres du monde que nous avons sous les yeux! Nous goûtions avec ravissement les pages où la mission de tendresse et de souffrance confiée à la femme est si noblement exposée, et où nous voyions se projeter sur celles qui sont nos mères, nos sœurs et nos compagnes, un si doux reflet du modèle de toutes les vertus et de toutes les douleurs, — de la Vierge Marie; — ces pages encore où l'amitié nous apparaissait dans ce qu'elle a de bon, de fort, de saint pour l'homme, et nous répétions au dedans de nous, avec mille autres, ces excellentes et nobles et consolantes paroles :

« Heureux l'homme sur le bras de qui « plusieurs se sont appuyés, et qui a sou« tenu sur son cœur les abattemens et les « défaillances de plusieurs!

« Heureux celui dont le cœur s'est en« richi d'aveux, et dans l'âme de qui « plusieurs ont déposé les trésors de leur « âme comme dans un lieu sûr! car « avouer, c'est se dévouer; et l'aveu est « un vœu que le cœur fait au cœur.

« Mais bien plus heureux encore celui « qui a tiré de l'âme de son ami l'épine « acérée du remords, et qui a délivré sa « vie des flétrissures du vice et des tour« mens du désespoir!

« Alors l'amitié devient un sacerdoce; « elle est le sacrement des miséricordes « de Dieu, et le signe sensible de sa grâce « et de son amour. »

Tous nos devoirs tracés d'une main si sûre, et convertis pour nous en joies de l'âme et de l'intelligence; tant de charité et tant d'expansion dans les appels faits à ce qu'il y a en nous de bon et de généreux; et puis de si déplorables peintures de ce que nous sommes, de ce que nous avons fait des plus heureux dons du ciel, de si flétrissans anathèmes lancés contre nous tous, hommes de ce siècle, et hommes de tous les siècles; — tout cela faisait, à nos yeux, un livre, sans forme peut-être, ne sachant trop ni comment il commence, ni comment il finit, monotone parfois par le ton grandiose et prophétique, — mais un livre, en tout cas, singulièrement beau, plein de grandes et nobles vérités; livre parti du cœur et allant au cœur, parfois imprudent à force de vouloir faire rougir les hommes d'eux-mêmes, mais si plein de charité qu'il devait attirer les hommes à la vertu et à la loi chrétienne; si abondant, si suave, si éloquent, si naïf, qu'il fallait lui pardonner ses fautes à cause de ses grands mérites.

A quelques jours de là, quand nous avons appris que l'auteur inconnu était en effet un de ces rares et intimes amis dont nous parlions tout-à-l'heure, le cœur nous a bondi de joie et d'orgueil. Nous avons relu le livre, et nous avons eu le bonheur de le trouver encore ce que nous l'avions trouvé déjà; et nous n'avons pas cru, parce que l'homme éloquent était notre ami, qu'il fût moins éloquent; de même nous espérons qu'il ne sera pas moins notre ami, à cause des nombreux hommages qu'il aura reçus. « Si ceux qui me « connaissent, disait-il dans sa préface, « et qui m'aiment déjà, se sentent, après « avoir lu ce livre, plus d'amitié pour « moi, je pourrai croire avoir atteint « mon but; car c'est mon cœur qui a « parlé, et c'est au cœur que j'ai voulu « aller. »

Le succès du *Livre des Peuples et des Rois* a été grand : le public a jugé comme nous. De proche en proche, sans fracas de librairie, et sans les offices de la camaraderie, M. Charles Sainte-Foi s'est conquis de nombreuses sympathies; il est allé aux cœurs, comme il le voulait, et aux intelligences. Il a été goûté de tous, et utile à plusieurs.

La deuxième édition, publiée déjà depuis quelque temps, n'est pas en tout semblable à la première; il avait été adressé à l'auteur de nombreuses critiques dont il a cru devoir profiter, et de nouvelles pensées lui sont venues qu'il a voulu nous donner. Ses chapitres aux prêtres, aux nobles, aux époux, aux instituteurs, sont ceux qui avaient paru à

plusieurs personnes ou d'une trop grande hardiesse, ou de quelque injustice, ou d'une vérité trop peu ménagée : il était à craindre que certaines images ne permissent pas de mettre ce livre indistinctement entre les mains de tout le monde; ce qui pouvait faire salutairement frémir un homme sur le bord de l'abîme ne devait pas passer, même incompris, sous les yeux de la jeune fille. M. Sainte-Foi a tenu compte à peu près de toutes les observations qui lui ont été adressées. La deuxième édition, par les suppressions et les corrections qu'elle offre, fait du *Livre des Peuples et des Rois*, une œuvre aujourd'hui tout-à-fait populaire.

Quant aux additions, est-ce la peine de dire tout ce que l'ouvrage y a gagné?

Le *Livre des âmes* n'est autre chose que le *Livre des Peuples et des Rois* mis en prières : ce qui était appel à nos consciences, conseil à notre inexpérience, à notre folie, à notre misère dans les différentes positions de la vie, est à présent prière et aspiration du chrétien vers Dieu dans ces situations diverses.

La plupart des livres de prières n'expriment que les sentimens généraux qui se trouvent dans le cœur de l'homme, par cela seul qu'il est homme : nous ne disons point pour cela qu'ils ne remplissent point leur but, puisqu'en effet tout homme doit être fidèle, charitable, doux, humble, chaste, etc. : c'est là le fond de l'âme humaine. Mais il y a pour chacun de nous, soit dans les habitudes de sa position sociale, soit dans chaque moment de sa vie, un point que je n'oserais pas appeler plus profond, mais que je dirais volontiers plus sensible. C'est à cette spécialité des besoins moraux propres à chaque homme que M. Sainte-Foi s'est adressé, et il faut convenir que c'est une grande et heureuse idée. Son livre contient donc des prières pour le prêtre, pour le soldat, pour le magistrat, pour le savant, pour l'artiste, pour les pères, pour les enfans, pour les femmes, etc. : de façon que chacun, grand ou petit, gouvernant ou gouverné, homme d'intelligence ou homme de travail manuel, etc., trouve dans le *Livre des âmes* les paroles par lesquelles il doit demander à Dieu les grâces qui lui sont particulièrement nécessaires. Peut-être, pour un certain nombre de professions, l'idée de M. Charles Sainte-Foi n'est-elle qu'à l'état d'essai : quelques unes de ces prières nous ont paru insuffisantes. Il était si difficile à un homme du monde, quelque expérience qu'il ait acquise, et de quelque profondeur de cœur qu'il soit doué, de se placer réellement dans l'âme d'un prêtre ou d'un médecin, d'un artiste ou d'un homme politique, et d'en faire sortir tous les cris de souffrance, tous les appels à Dieu que leur arrache la difficulté, la complication, l'anxiété de leur vie laborieuse! Si nous avons à regretter ici des lacunes, à trouver des insuffisances, au moins devons-nous convenir que c'est beaucoup que d'avoir fait cette tentative, que d'avoir indiqué cette voie et d'y avoir jeté quelques beautés.

L'homme est suivi par M. Sainte-Foi dans toutes les phases de son existence, dans tous les sentimens qui remplissent son cœur, et comme homme, et comme citoyen d'un pays, et comme membre d'une famille; tout ce qui fait palpiter son cœur en ce monde est recueilli avec un soin religieux et offert à Dieu; et c'est pourquoi nous trouvons là des prières pour lui depuis le moment où il balbutie les premiers mots de la langue des intelligences jusqu'à celui où il la perd, — des préparations à la vie, comme des préparations à la mort : là, il y a des paroles pour le fils qui appelle la bénédiction de Dieu sur la tête blanchie de son vieux père, et pour la tendre mère qui veille au berceau de son enfant malade.

N'avez-vous jamais, aux premiers rayons du printemps, senti naître en vous, ainsi que dans la nature, comme une nouvelle vie? Lorsque tout s'anime dans la campagne, que les oiseaux chantent leurs hymnes au Créateur, que les forêts se couronnent, et que la terre commence à étaler ses richesses, n'avez-vous point senti l'hymne s'élever aussi du fond de votre être vers Celui qui a si bien vêtu les lys de la vallée, qui donne aux petits des oiseaux leur pâture, et qui a soufflé sur la face de l'homme? Et, quand une mort apparente se fait dans la nature, que tout se flétrit et tombe, que les êtres vivans se cachent et se mettent à l'abri des frimas, n'avez-vous point senti votre âme se recueillir

comme le monde qui vous entoure, et s'envelopper d'une mélancolie où la pensée de Dieu se mêlait avec tristesse et avec douceur? J'aime donc voir dans le *Livre des âmes*, prières pour le printemps, prières pour l'été, prières pour l'hiver. L'homme n'a-t-il point des besoins divers pour toutes les saisons, et mille trésors à demander au maître de tous les trésors, et mille reconnaissances à faire entendre au dispensateur de tout? Qu'on nous permette de citer ici deux prières qui nous ont paru d'une grâce ravissante, et qui donneront une idée de la variété des situations par lesquelles l'auteur s'est laissé inspirer.

Prière d'un enfant qui n'a pas encore atteint l'âge de raison.

« Saint enfant Jésus, qui avez bien « voulu pour mon salut vous faire enfant « comme moi, j'adore votre divine enfance; je vous donne mon cœur et vous « consacre toute ma vie. Accordez-moi « la grâce de vous imiter autant que je « le puis; d'obéir, à votre exemple, aux « parens que vous m'avez donnés, et de « ne jamais perdre la grâce que j'ai reçue « au jour de mon baptême. Sainte Marie, « mère de Dieu, priez pour moi. Mon « saint Ange gardien, priez pour moi. « Mon saint Patron, priez pour moi. Conservez-moi mes parens, ô mon Dieu! et « donnez-leur la pensée et la volonté de « m'élever chrétiennement dans votre foi « et dans votre saint amour. Amen. »

Prière pour ceux qui voyagent sur mer.

« O Dieu! qui « avez créé la mer et « l'aquilon, qui avez donné un poids aux « vents, qui ramassez les eaux de la mer « comme dans une outre, et marchez sur « les ailes des vents, » ayez pitié de vos « serviteurs qui naviguent en ce moment « sur mer; « tirez de vos trésors des vents « favorables. » Commandez, Seigneur, « aux anges qui ont puissance de nuire à « la mer d'épargner le vaisseau qui les « porte. Conduisez-les au port sans malheur ni danger, comme vous avez conduit votre peuple à travers les abîmes « de la mer pour le soustraire à la fureur « de Pharaon. Sauveur du monde! je vous « en prie par cette navigation que vous « fîtes avec vos disciples, lorsque les flots « menaçaient d'engloutir votre barque: « commandez aux vents et à la mer; et si « la tempête les menace, donnez-leur la « pensée de vous invoquer en vous criant: « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. » « Que leurs anges et celui de leur navire « les assistent et les protègent, afin qu'arrivés heureusement au port, ils puissent vous bénir et vous glorifier, vous « qui régnez dans les siècles des siècles. « Amen. »

Comme Silvio Pellico, dans ses *Devoirs des hommes*, M. Charles Sainte-Foi met l'amour de la patrie parmi les sentimens que le chrétien doit avoir et cultiver en lui: non pas cet amour du pays, qui n'est que la haine de ce qui passe un certain fleuve ou une certaine frontière; mais ce sentiment qui fait qu'on aime le pays où on a reçu les premières impressions morales et religieuses, qu'on aime la langue dans laquelle on a appris à connaître, à aimer, à servir Dieu, qu'on aime les hommes avec qui on est en commerce d'idées, de besoins, de joies, de souffrances, avec qui on a une même mission à remplir sur la terre, avec qui on pense avoir à se défendre contre une injuste agression. L'amour de la patrie, — de la terre de nos pères, — est un sentiment essentiellement catholique; c'est le respect et l'amour de ce que nous ont transmis nos pères, de ce que nos pères avaient reçu de Dieu. Le nom de notre patrie, de la France, revient souvent dans le *Livre des âmes*, trop souvent, peut-être. Mais je ne sais s'il faut s'en plaindre; car, jusqu'ici, ce nom s'était trop rarement mêlé à celui de la religion. C'est pour le succès de la mission civilisatrice et chrétienne de la France dans le monde que l'auteur du *Livre des âmes* met dans la bouche du fidèle des paroles d'espérance et de foi; c'est pour le triomphe de cette grande cause qui a fait la gloire de nos pères et qui doit faire la nôtre, qu'il appelle sur la terre de la France les bénédictions du Très-Haut. De ce point de vue, il a mis dans son Recueil une prière d'actions de grâces pour la victoire remportée à Tolbiac par Clovis, à la suite de laquelle ce prince reçut le baptême, avec 3,000 Francs

à Reims, des mains de saint Remi ; une prière d'actions de grâces pour la victoire remportée par Charles Martel sur les Sarrazins, à Poitiers ; une prière d'actions de grâces pour la part que le peuple français a prise aux croisades dans le treizième siècle, etc., etc.

Le volume se termine par un extrait du *Sermon sur la montagne*. Oh! la belle fin! oh! qu'on ne saurait trop mettre sous les yeux de l'homme, ni graver trop profondément dans son cœur ces ineffables paroles que le Sauveur du monde a versées sur le monde pour son éternelle consolation et son éternelle force!

G...D.

HYDRO-GÉOLOGIE.

NOTICE SUR LES TRAVAUX DE M. L'ABBÉ PARAMELLE.

On ne peut se dissimuler que la tendance générale du siècle est d'éloigner de plus en plus de la direction des progrès de la civilisation, ce clergé catholique auquel l'Europe et la France ont dû jadis leur agriculture, leurs écoles, leurs hôpitaux, leurs plus beaux monumens et leurs plus vénérables institutions. Les prêtres catholiques, presque partout réduits à un nombre insuffisant et à une existence individuelle plus que modeste, ne peuvent plus, comme autrefois, guider le monde dans la carrière de l'intelligence et se placer à la tête des sciences et des efforts entrepris en faveur de l'humanité. A peine si les ouvriers évangéliques peuvent subvenir aux travaux incessans et immenses de leur vaste moisson morale, et plus que jamais le clergé a dû se renfermer dans l'obligation (d'ailleurs la première dans l'ordre des devoirs sacrés) de distribuer et de répandre avant tout la nourriture des âmes. Cependant il n'a pas répudié la sainte vocation de faire du bien aux hommes, même dans l'ordre matériel. Il ne s'est pas interdit (et d'éclatans exemples le manifestent chaque jour) de prouver par ses écrits, par ses prédications, par ses travaux philosophiques et par son association générale à toutes les pratiques utiles, que l'esprit dont il était inspiré lorsqu'il faisait sortir la civilisation des débris de l'antique barbarie, anime toujours son noble courage, et que jusqu'à la fin des siècles il veut accomplir un ministère de foi, de bienfaisance et de lumière.

Pour nous, qui applaudissons à ses généreux efforts, nous sommes heureux d'avoir, une fois de plus, à les constater et à les bénir, à l'occasion de l'un des membres du clergé de France, dont le nom, à juste titre, est devenu populaire dans une grande partie du royaume par la mission qu'il s'est donnée et par les succès remarquables dont elle est suivie.

Nous voulons désigner ainsi, non point un savant philosophe ni un brillant orateur, mais simplement un homme de bien, un prêtre, qui depuis quinze ans chemine de ville en ville, de hameau en hameau, passant, en faisant le bien, comme le divin maître ; donnant au riche le moyen d'accroître ses jouissances et ses richesses ; au pauvre, l'élément nécessaire à ses humbles besoins. Ce prêtre a parcouru plus du quart de la superficie de la France, en indiquant, avec la plus rare précision, les sources et les fontaines souterraines existant dans les propriétés soumises à son investigation. Il se contente d'un faible salaire pour chaque désignation reconnue exacte quant à la profondeur et à l'abondance des eaux. Il opère gratuitement pour les pauvres, qu'il cherche et qu'il veut servir avant le puissant et le riche ; et, fidèle aux enseignemens apostoliques, il fait trois parts de ses modiques bénéfices : l'une est destinée à un établissement de charité ; l'autre, à une institution religieuse dans son diocèse ; la troisième (qu'il réserve à l'entretien de son père et à l'existence de ses vieux jours) est en grande partie employée à l'accroissement d'une biblio-

thèque composée déjà de plus de trois mille volumes, seul luxe, seul délassement du pénible pèlerinage entrepris par l'homme du Seigneur. Nous devons le dire : tout cela nous a vivement frappés; il nous a semblé qu'un tel homme et une telle mission méritaient d'être distingués de cette foule de faits offerts chaque jour à la curiosité contemporaine; et témoins nous-mêmes, il y a peu de temps, de l'apparition de ce ministre de la charité dans une contrée située au pied de la chaîne des Alpes, nous avons cru qu'il pourrait être intéressant, pour les lecteurs de l'*Université catholique*, de connaître avec quelque détail et l'homme et l'objet de ces voyages bienfaisans dont il veut sillonner tour à tour toutes les parties de la France. Nous allons donc les entretenir de l'abbé Paramelle, dont divers journaux ont déjà parlé d'une manière assez succincte. Mais auparavant, et pour mieux faire apprécier la science dont M. l'abbé Paramelle a fait son étude spéciale et qu'il exerce avec tant de persévérance, de bonheur et de désintéressement, il nous a paru nécessaire de présenter quelques aperçus généraux sur l'origine et la théorie de cette science même.

L'art de découvrir les sources, que l'on a nommé imparfaitement jusqu'ici *hydroscopie* ou *hygroscopie*, occupe depuis long-temps la philosophie et le monde scientifique; elle embrasse naturellement toutes les questions relatives à la formation souterraine des sources, des fontaines, des fleuves et des rivières, et par conséquent la structure géologique du globe. Mais, jusqu'à ce jour, elle avait été envisagée sous le rapport théorique par l'universalité des savans, et l'on n'en connaît guère qui aient fait de son application l'objet d'une entreprise générale et philantropique.

Peu de questions ont fait naître un plus grand nombre de systèmes et d'opinions plus diverses, plus singulières que celles de l'origine première des sources et des fontaines. « Tous les fleuves entrent dans la mer, avait dit l'Esprit-Saint, et elle ne regorge point. Les rivières retournent d'où elles sont sorties, afin qu'elles coulent de nouveau (1). » C'est par un effet de la science du Seigneur que les eaux de l'abîme se rompent et viennent sourdre sur la terre (1). Le Seigneur élève les nuées de l'extrémité de la terre (c'est-à-dire des mers qui environnent le globe)(2).

Mais cette révélation mystérieuse du mécanisme divin par lequel, au moyen de l'évaporation et de la condensation des eaux, s'opère un échange continuel entre la mer et les sources qui alimentent les fleuves, les rivières et les fontaines, n'avait pas été pénétrée par les philosophes et les sages de l'antiquité. Les Hébreux eux-mêmes, se tenant au sens littéral de l'Écriture, croyaient que les fleuves, et généralement toutes les eaux qui sortent de la terre, venaient directement de la mer, et à cet effet ils admettaient l'existence de conduits souterrains qui rendaient aux fleuves et aux rivières, les eaux qu'ils avaient apportées à l'Océan.

Il y a peu à s'occuper des opinions qu'ont pu se former à cet égard les anciens poètes grecs, et même les philosophes antérieurs à Aristote. Socrate et Platon considéraient le gouffre du Ténare comme le réservoir général qui alimentait les sources et les fontaines; et le philosophe de Stagyre paraît le premier qui ait présenté une théorie physique de leur origine. Il supposait (3) l'existence, dans l'intérieur du globe, d'une infinité de cavernes et de souterrains remplis d'air et de vapeurs, lesquelles étant condensées par une température constamment froide, se convertissaient en eau, et, traversant les veines de la terre, se faisaient une ouverture quelque part et produisaient, par ce moyen, des courans d'eau tels que les fleuves, les rivières et les fontaines. Le même philosophe supposait encore que les montagnes aspiraient les eaux souterraines comme des éponges ou d'autres agens qui attirent l'humidité (4).

Pline s'est borné à rapporter quelques faits, mais n'a exposé aucun système.

(1) Ecclés., IX, 1-7.

(1) Prov., III, 20.

(2) Psal. CXXXIV.

(3) Chap. 13, liv. I, *Météor.*

(4) Il peut être assez curieux de connaître aujourd'hui comment cette partie de la physique philosophique se trouvait traitée par Scipion Dupleix, traducteur d'Aristote, historiographe de France et maître des requêtes de la reine Marguerite de Valois, en 1603. Voici comment il s'exprime dans son

Vitruve, seul, avait entrevu la véritable théorie, en attribuant l'origine principale des sources et des fontaines aux eaux pluviales qui, après avoir pénétré plus ou moins avant dans les couches de la terre, allaient sortir par la première ouverture qu'elles rencontraient dans leur course souterraine.

livre, intitulé *Philosophie*, et dédié à la reine, sur l'origine et source des fontaines, rivières, lacs et étangs :

« C'est bien sans doute (et nous est ainsi enseigné en Esdras, liv. IV, sur la fin) qu'il y a dans la terre, mesmement ès lieux montueux et relevés, une infinité de troux et de cavernes remplies d'air et de vapeurs, lesquelles estant condensées, prises et congelées par la froideur qui y est perpétuelle, se tournent en eau, et se donnant voye par les veines de la terre, se font ouverture en quelque part, et produisent par ce moyen des sources, des fontaines, des ruisseaux et quelques fois des rivières. Mais que toutes fontaines du monde viennent de cette conversion et changement d'air ou de vapeurs en eau, et de ces fontaines tous les ruisseaux, et du ramas de ces ruisseaux toutes les rivières et fleuves, ainsi que dit Aristote, c'est ce qui ne se peut penser; car si cela estoit, attendu la grande quantité des fleuves, rivières, ruisseaux, estangs et fontaines, il faudrait que la terre fût toute creuse, caverneuse et grosse de telles vapeurs, et en perpétuelle production de tous costés.

« Et pour coupper broche à touts doutes et difficultés sur ce subject, il se faut tenir à ce que l'oracle divin nous a enseigné, disant *que tous les fleuves entrent dans la mer sans que la mer s'enfle aucunement pour cela, et qu'il faut qu'ils s'en retournent au lieu d'où ils sont partis pour couler derechef;* ce que Senèque lui-même a cognu.

« De là, nous apprenons donc la vraie origine des fontaines, rivières, lacs et estangs, et par mesme moyen que la mer ne s'enfle aucunement par l'accès et décharge de toutes ces eaux-là, les renvoyant par des canaux souterrains, afin qu'ils coulent et arrousent de rechef la terre.

« Que si les eaux des fleuves et fontaines sont douces, quoiqu'elles viennent de la mer qui est salée, c'est d'autant qu'elles laissent cette saleure et acrimonie en coulant par les veines de la terre, de laquelle mesme elles reçoivent d'autres impressions selon les qualités de la terre et corps terrestres par où elles passent, comme les choses liquides retiennent l'odeur des vaisseaux où elles sont enfermées. Ainsi donc toutes les eaux qui coulent par le soufre et le bitume sont chaudes ; celles qui coulent par le nitre ou salpêtre, salées; celles qui arrosent les mines d'or, nutritives; celles qui arrosent les mines d'argent, savoureuses ; celles qui fluent par les ferrières, restrictives; celles qui passent par l'argile et le limon, douces, grasses et fades ; et ainsi des autres. »

Les vapeurs qu'Aristote changeait en eau dans les entrailles du globe, nous laissent dans le doute sur la nature qu'il leur attribuait ; mais voici venir Sénèque qui s'exprime pour sa part d'une manière plus précise. Partant du principe que *tous les élémens sont transmuables*, et que *tout se fait de tout*, il admet que la terre s'évapore, et que ses exhalaisons reçues dans un *air captif*, s'épaississent insensiblement et se convertissent en eau. Il attribue le même rôle à l'air et au feu ; et, par application du même principe, il métamorphose l'eau à son tour en air et en terre. Il entre même dans quelques explications sur les combinaisons qu'il suppose entre les divers élémens, et qui facilitent leurs transformations réciproques (1). »

Jusqu'au moyen âge, l'opinion des savans se trouve partagée entre les indications de Platon, d'Aristote, de Vitruve et de Sénèque. Saint Thomas d'Aquin, les scholastiques de Coïmbre et quelques autres érudits religieux de cette époque, en cherchant à résoudre le problème de la formation des sources souterraines, crurent devoir admettre l'ascendant des astres, et la faculté attractive de la terre qui rassemble les eaux dans son sein par une force que la Providence lui avait départie suivant ses vues et ses desseins.

Scaliger, Cardan, et plusieurs autres écrivains qui prétendaient à la science universelle, adoptèrent l'une ou l'autre des deux hypothèses en honneur de leur temps, savoir : la production des sources par l'infiltration des eaux de la mer, et leur formation par les pluies (2).

Bernard de Palissy, plus éclairé et meilleur observateur, avait adopté avec ardeur la seconde solution du problème; et il était tellement persuadé que les pluies formaient les fontaines, et que l'organisation des premières couches de la terre est favorable à l'amas des eaux, à leur circulation et à leur émanation, qu'il se vantait d'être en état de les imiter. Il avait même construit, à cet effet, un petit monticule, suivant la distribu-

(1) *Quæst. natur.*, cap. 9 et 10.

(2) On peut consulter sur ces détails le traité de Perrault sur *l'Origine des Fontaines*. On y trouve vingt-deux hypothèses, dont toutes se rapportent aux deux principales dont on a parlé ci-dessus.

tion des couches qu'il avait remarquées à la surface de la terre, dans les lieux qui lui avaient offert des sources.

D'après les partisans de cette théorie, les vapeurs qui s'élèvent par évaporation de dessus la surface de la mer, des lacs et des fleuves (emportées et dissoutes dans l'atmosphère, voiturées ensuite par les vents sous la forme de nuages et brouillards, arrêtées par les sommets élevés des montagnes, condensées en rosée, en neige, en pluie), saisissaient les diverses ouvertures que les flancs inclinés des collines leur offraient pour s'insinuer dans le corps des montagnes et dans les couches propres à contenir l'eau, s'arrêtaient et s'assemblaient sur des lits de tuf et de glaise, et formaient, en s'échappant par la pente de ces lits, c'est-à-dire par leur propre poids, une fontaine passagère ou perpétuelle, selon l'étendue du bassin qui les rassemble, ou plutôt suivant celle des couches qui fournissent au bassin.

Suivant les autres, il existait dans la masse du globe des canaux souterrains par lesquels les eaux de la mer s'insinuent, se filtrent, se distillent, et vont, en s'élevant insensiblement, remplir de grandes cavités creusées sous les bases des grandes montagnes (1). Le feu souterrain fait éprouver aux eaux rassemblées dans ces gigantesques cucurbites, un degré de chaleur capable de les faire monter en vapeur dans le corps même de la montagne, comme dans le chapiteau d'un alambic. Par cette distillation, l'eau salée dépose ses sels au milieu des grandes chaudières ; mais le haut des cavernes est assez froid pour condenser et fixer les vapeurs qui se rassemblent et s'accrochent aux inégalités des rochers, se filtrent à travers les couches de terre entr'ouvertes, coulent sur les premiers lits qu'elles rencontrent, jusqu'à ce qu'elles puissent se montrer en dehors par des ouvertures favorables à un écoulement, ou, qu'après avoir formé un amas, elles se creusent un passage et produisent une fontaine.

(1) Le père Kircher appelait ces lacs souterrains *hydrophylacia*, et il en donne la description et même les plans, pour rassurer la crédulité de ses lecteurs. (*Mundi subterr.*)

Ce système, on le voit, était au fond celui d'Aristote, dont l'infaillibilité philosophique a été si long-temps consacrée dans l'école. Mais la théorie de la distillation, au moyen d'une espèce de laboratoire souterrain, est due à l'imagination vive et fougueuse de Descartes (1). Avant lui, on n'avait pas songé à distiller pour dégager les sels de l'eau de la mer. Cependant, ce moyen commode de résoudre certaines difficultés du système, ne pouvait le défendre contre une multitude d'objections puissantes. D'abord on supposait fort gratuitement l'existence de passages libres et ouverts depuis le lit de la mer jusqu'au pied des montagnes ; elle n'était prouvée par aucun fait. On n'avait également aucune lumière sur ces prétendus réservoirs ou immenses dépôts qui devaient fournir de l'eau à une certaine portion de la surface du globe. On remarquait avec raison que, lors même que ces lacs souterrains existeraient, il ne s'ensuivrait pas nécessairement une communication avec la mer. On n'expliquait pas, d'ailleurs, ce que deviendrait l'immense accumulation des résidus de sel dont l'eau se dépouillerait par la distillation opérée au moyen des merveilleux alambics de Descartes. Enfin, on ne pouvait expliquer, par cette théorie, ou par celle de l'action du flux et du reflux de la mer, qu'on y avait ensuite substituée, le tarissement et la diminution des sources des fontaines après une certaine interruption des pluies, ni leur abondance après des pluies considérables ou après la fonte des neiges.

Toutes ces considérations, long-temps débattues, ayant fait abandonner le système d'Aristote et de Descartes, les savans s'attachèrent à constater la quantité d'eau pluviale qui tombait annuellement sur le globe, la quantité d'eau amenée annuellement à la mer par les fleuves, et enfin la quantité d'eau absorbée aussi annuellement par l'évaporation. Il était évident d'un côté, que si les vapeurs qui s'élèvent de la mer et se résolvent en pluies, étaient suffisantes pour alimenter les lacs et les fleuves, et fournir d'eau la superficie des continens ; et de l'autre, si les eaux pluviales pouvaient pénétrer

(1) Princip., IVe part., § 64.

les couches de la terre, s'y rassembler, et former des réservoirs assez abondans, pour entretenir les fontaines, les circonstances qui accompagnent le grand phénomène du commerce perpétuel de l'eau douce avec l'eau de la mer, s'expliquerait naturellement, en confirmant d'une manière admirable les sublimes notions, qui semblent contenues dans le texte des écrivains sacrés.

Ce fut dans cette voie que se dirigèrent désormais les hommes de la science. Il fut prouvé, par une longue suite d'observations faites sur les grands fleuves, et les principaux lacs de l'Europe et des autres parties du monde, que l'Océan et les différens affluens, ainsi que les grands réservoirs d'eau du continent, perdaient, par l'évaporation, une plus grande quantité d'eau que les fleuves et les rivières n'en déchargent dans ces immenses bassins. — On compensa ce qui tombait chaque année d'eaux pluviales, sur la terre, avec les produits de cette évaporation, et l'on acquit la certitude, que déduction faite de ce que pouvaient retenir et absorber les végétaux, les pluies étaient annuellement suffisantes pour l'entretien des fleuves, des rivières, des ruisseaux, des sources et des fontaines (1).

Ces points suffisamment constatés, il restait à établir comment les eaux pluviales pouvaient pénétrer les couches de la terre, et former les sources qui alimentent les courans d'eau et les fontaines. Ici, se présentaient quelques difficultés.

On avait généralement observé que les terres cultivées ou incultes, les terrains plats ou montueux, ne s'imbibent ordinairement qu'à la profondeur de 66 centimètres. On avait remarqué la même impénétrabilité dans les terres qui forment les bassins des lacs et des étangs, dont l'eau ne diminue guère que par l'évaporation.

Néanmoins, on était forcé, par des faits incontestables, d'admettre la pénétration de la terre par les eaux pluviales; car il est manifeste, par l'expérience de chaque jour, que les pluies augmentent assez rapidement le produit des sources, puisque les eaux de celles-ci grossissent et se troublent, et que leur cours se soutient dans une certaine abondance après les fortes pluies.

Par là, on était nécessairement conduit à admettre que l'eau doit trouver des issues assez favorables pour parvenir à une profondeur égale à celle des réservoirs de ces sources, et c'est ce que la géologie démontre de la manière la plus évidente.

En effet, la terre, dans sa stratification générale, présente des couches de terre glaise, des fonds de tuf, et des lits de roche, d'une étendue quelquefois de plusieurs lieues. Ces couches sont surtout parallèles entre elles, malgré leurs différentes sinuosités. Elles recouvrent les collines, s'abaissent sous les vallons, remontent au sommet des montagnes, et leur continuité se propage par la multiplicité de plusieurs lits qui se succèdent dans les différentes parties des continens. Tout le globe, en général, est couvert, à sa surface, de plusieurs lits de terre ou de pierre, qui, en vertu de leur parallélisme exact, font office de tubes, propres à rassembler l'eau, à la transmettre aux réservoirs des fontaines, et à la laisser échapper au dehors. Mais il faut observer que ces couches éprouvent plusieurs interruptions, plusieurs crevasses dans leurs sinuosités. Or, ces prétendues défectuosités, ces accidens sont autant d'ouvertures favorables que les eaux pluviales saisissent pour s'insinuer dans ces couches. On remarque que ordinairement ces espèces d'éboulement sur le penchant des vallons ou sur la croupe des montagnes.

La structure intérieure des montagnes primitives, formées généralement de couches à peu près verticales, surtout à leur sommet, favorise davantage la réunion des eaux dans un canal commun, par la facilité des communications entre les petits canaux au moyen de fissu-

(1) Depuis les progrès de la physique et de la chimie, il a été facile de concevoir comment il pouvait même tomber une plus grande quantité de pluie que celle produite par l'évaporation. En effet, la théorie de la formation instantanée de l'eau dans les régions élevées, pendant les orages, par la combinaison fortuite des gaz oxigène et hydrogène et le dégagement du calorique, explique parfaitement comment la terre peut recevoir plus d'eau du ciel qu'il ne s'en échappe de la mer, des lacs et des fleuves par l'évaporation.

res fréquentes qui se trouvent entre les foyers de ces roches presque toujours divisés en masses d'une forme rhomboïdale, dont les dimensions n'atteignent guère qu'à un petit nombre de mètres. De là vient que dans ces sortes de montagnes, les sources sont bien moins multipliées, mais aussi plus abondantes qu'elles ne le sont d'ordinaire dans les montagnes secondaires à couches horizontales. Les couches calcaires, plus épaisses, plus continues que celles des montagnes primitives, ne présentent qu'un petit nombre de fissures verticales, en sorte que les eaux qui peuvent pénétrer entre les couches horizontales, y forment une espèce de nappe, plutôt qu'un courant, et s'échappent en simples filets par une multitude de petites échancrures.

Ce n'est même que par des circonstances particulières, que les montagnes calcaires donnent des sources abondantes. Cela a lieu, si, par exemple, il se trouve sous des bancs de pierre solide et dure, quelque couche plus tendre et susceptible de décomposition. Il arrive alors, dans le sein de la terre, ce que nous voyons arriver à la surface. Les petits ruisseaux se réunissent aux courans plus considérables, et forment enfin des rivières. C'est ainsi qu'on suppose formées la célèbre et poétique fontaine de Vaucluse, qui sort du pied d'un immense rocher; celle de Diane, qui embellit la belle promenade de Nîmes, et plusieurs autres plus ou moins connues.

On voit donc, que si l'eau de la pluie ne peut traverser les couches de la terre suivant leur épaisseur, elle peut s'insinuer entre elles suivant leur longueur, comme dans la capacité cylindrique d'un aqueduc naturel. Les interruptions de ces couches lui sont même favorables; surtout les fentes verticales très fréquentes que l'on remarque, non seulement dans les rochers, mais encore dans les argiles. Ces fentes, existant de distance en distance, les pluies peuvent s'y insinuer, augmenter la capacité des orifices, et s'ouvrir vers les côtés des passages qui procurent leur écoulement. Elles pénètrent même le tissu serré de la pierre, criblent les lits, imbibent, dissolvent les matières poreuses, et forment différens dépôts, et ces cristallisations singulières que l'on remarque au sein des rochers, et aux voûtes des grottes et des cavernes.

Les sommets élevés des montagnes principales, les croupes de celles qui sont adossées à la masse des premières présentent, plus que tout le reste du globe, les surfaces les plus favorables à la pénétration des eaux. Les Alpes, les Pyrénées, offrent à chaque pas des couches interrompues, des débris de roches entr'ouvertes, des lits de terre coupés à plomb; en sorte que les eaux des pluies, les brouillards, les rosées, se filtrent aisément par toutes ces issues, forment des bassins, ou se portent dans toute l'étendue de ses couches, jusqu'à ce qu'une ouverture favorable donne un moyen d'écoulement aux eaux. Par conséquent, les sources ne sont, à proprement parler, que les extrémités d'un aqueduc naturel formé par les faces de deux couches ou lits de terre. Si celles-ci sont plus intérieures, et qu'elles aillent aboutir au-dessous du niveau des plaines, elles forment des nappes d'eau qui entretiennent les puits ou les sources qui surgissent au milieu des pays plats. Comme ces couches s'étendent quelquefois jusque sous les eaux de la mer, en s'abaissant insensiblement pour former son bassin, elles y voiturent des eaux douces qui entretiennent des puits sur ses bords, ou des sources qui jaillissent dans l'eau salée, comme on en voit dans la mer Rouge, le golfe Persique, et ailleurs. César, dans ses commentaires (1), rapporte, que pendant le siége d'Alexandrie, ayant fait creuser des puits sur le bord de la mer, ils se remplissaient d'eau douce.

Ainsi se trouvait établie d'une manière satisfaisante et complète, la théorie des sources et des fontaines qui coulent au pied des montagnes, ou qui se trouvent dans l'intérieur de la terre. Mais elle n'expliquait pas encore l'origine des sources *perpétuelles* qui sortent des par-

(1) Hirt. Pans. Comment., cap. J.-C. — On a reconnu en plusieurs endroits, et notamment à Aire, dans l'ancienne province d'Artois et dans les environs, au fond de puits très profonds (55 à 57 mètres), des courans rapides qui avaient leur direction vers la mer, c'est-à-dire vers le Pas-de-Calais.

plus élevées des montagnes, et quelquefois très près de leur sommet, sources qui n'éprouvent que de petites variations dans le volume des eaux qu'elles donnent, et dont la température est souvent différente de ce qu'elle devrait être, d'après les circonstances locales.

Ce sont là, cependant, des sources qu'on ne pouvait attribuer à l'eau des pluies, puisqu'elles se trouvent dans une région où il ne pleut jamais, ou très rarement, et où la température, même pendant l'été, est voisine du terme de la congélation. Telles sont les sources du Rhin, du Rhône, et d'autres grands fleuves.

Négligeons les théories erronées qui ont été émises sur ce sujet, particulièrement par Buffon, qui niait qu'il pût exister des lacs et des sources au sommet des montagnes, et établissons immédiatement les vrais principes qui donnent la solution du problème. Tout le monde sait que l'air absorbe abondamment les vapeurs qui s'élèvent des terres, de la mer, et de toutes les surfaces liquides ou mouillées. Cela n'est pas l'effet d'une affinité spéciale de l'air pour la vapeur aqueuse : car dans le vide il se produit autant de vapeur que dans l'air, et même alors la génération de la vapeur est beaucoup plus rapide. C'est le produit de la combinaison de l'eau avec une quantité convenable de calorique ; mais quoique l'air soit inerte à l'égard de la formation des vapeurs aqueuses, celles-ci s'élèvent et se mêlent avec lui à toutes les hauteurs ; et lorsqu'elles rencontrent les sommets des montagnes, qui sont dans une région dont la température est voisine du terme de la congélation, elles se condensent aussitôt par le contact de ces corps froids, et se convertissent en petits filets d'eau coulante qui pénètrent dans les interstices des feuillets presque verticaux, dont les rochers de ces hautes sommités sont presque toujours composés. Ils s'y fraient une route qui s'agrandit insensiblement. Bientôt quelques feuillets de la roche se détachent, et voilà le commencement d'un ravin souterrain, où se rendent les eaux qui découlent des rochers voisins. Ces eaux pénètrent dans les fissures verticales qui sont au fond du ravin, elles descendent à des profondeurs plus ou moins grandes, et finissent par se montrer au jour sur quelques points des flancs de la montagne, où elles forment ce qu'on appelle une source, et cette source ne tarit jamais, parce que la cause qui la produit est perpétuelle et permanente. C'est ainsi que ces *rochers sourcilleux* qui couronnent la montagne, d'où sort la source du Rhône, comme l'apprend Saussure, sont l'éternel réservoir qui alimentera toujours également cette source aussi long-temps que la montagne subsistera.

On sait d'ailleurs que les sommets des hautes montagnes arrêtent les nuages que les vents transportent, et que ces masses légères d'eau finement condensée, forment une épaisse ceinture autour de leurs cimes. Elles se composent de globules creux, auxquels on a donné le nom de vapeur vésiculaire, et qui, bien différens de la vapeur à l'état de fluide élastique, se présentent sous la forme d'épais brouillards aux personnes qui les traversent (1). Dans cet état, la plus petite force suffit pour les faire passer à l'état d'eau coulante.

Mais ces vapeurs qui viennent à se trouver en contact avec les neiges et les glaciers de ces hautes sommités, non seulement s'y condensent en eau coulante, mais elles y sont converties en petits glaçons semblables à la neige, comme ceux qui se forment sur les murs dans les premiers momens d'un dégel subit. La raison est la même pour les uns et pour les autres. Après la gelée, nos murs sont à la température de la glace, et les vapeurs qui les touchent, se changent en glaçons qui ne se fondent promptement qu'à la faveur de l'air chaud qui les environne. Sur le sommet des montagnes, les vapeurs qui touchent les glaciers doivent donc se convertir en petits glaçons, et ceux-ci doivent persister, attendu que l'air lui-même est à peu près à la température de la congélation. Ce sont ces petits glaçons uniformes, sans cesse accumulés sur la surface des glaciers, qui peuvent seuls les entretenir dans l'état où ils sont, et compenser la

(1) C'est ce qu'éprouva l'intrépide et savant M. de Saussure, lorsqu'il fit une station de quinze jours, au mois de juillet 1788, sur le col du géant dans les Alpes, à 1760 toises d'élévation.

perte qu'ils font dans leur partie intérieure, que la chaleur de la terre fait fondre continuellement, de manière qu'il sort de ces glaciers des torrens d'eau, qu'ils ne pourraient certainement pas fournir pendant quelques semaines sans disparaître entièrement, s'ils n'étaient alimentés sans cesse par la congélation des vapeurs. On croit même que les glaciers prennent plus d'accroissement par cette congélation des vapeurs, que par la chute des neiges pendant l'hiver.

Les notions théoriques qui précèdent, semblent ne rien laisser à désirer sur l'origine des sources et des fontaines souterraines, et l'on comprend qu'on en pourrait déduire des principes et des applications pratiques pour la découverte des eaux nécessaires aux besoins de l'agriculture, de l'industrie, et de l'économie domestique : mais cette science a marché lentement, et se trouve encore bien peu avancée et répandue.

Vitruve, le premier, est entré dans quelques détails sur les signes qui peuvent diriger dans la recherche des eaux souterraines. Après lui, Palladius, Pline, Cassiodore, le père Kircher, le père Jean-François, jésuites, et Bélidor, de l'Académie des sciences, ont recueilli à cet égard diverses observations populaires, dont nous présentons le résumé.

1° Si, quelques momens avant le lever du soleil, on s'étend sur la terre, ayant le menton appuyé, et qu'en regardant la surface de la campagne, on aperçoive en quelque endroit des vapeurs s'élever en ondoyant, on doit hardiment y faire fouiller. La saison la plus favorable à cette épreuve est le mois d'août.

2° Lorsqu'après le coucher du soleil on voit comme des nuées de petites mouches qui volent vers la terre, si, surtout, elles volent constamment sur le même endroit, on doit conclure qu'il y a de l'eau en dessous.

3° Lorsqu'on a lieu de soupçonner qu'il y a de l'eau en quelque endroit, on doit y creuser une fosse de cinq à six pieds de profondeur, sur trois pieds de largeur, et mettre au fond un chaudron renversé dont l'intérieur soit frotté d'huile. Fermez l'entrée de cette espèce de puits avec des planches couvertes de gazon. Si, le lendemain, vous trouvez des gouttes d'eau attachées au dedans du chaudron, c'est un signe certain qu'il y a dessous une source. On peut, aussi, mettre sous le bassin, de la laine, qui, pressée, fera juger si la source est abondante.

4° On peut encore, avec succès, poser en équilibre dans cette fosse, une aiguille de bois, ayant à l'une de ses extrémités une éponge attachée. S'il y a de l'eau, l'aiguille perdra bientôt l'équilibre.

5° Les endroits où l'on voit fréquemment se tapir les grenouilles, fournissent infailliblement des sources, de même que ceux où l'on remarque des joncs, des roseaux, du baume sauvage, de l'argentine, du lierre-terrestre, du persil de marais, et autres herbes aquatiques.

6° Un terrain de craie fournit peu d'eau et mauvaise. On n'en trouve qu'en petite quantité dans le sable mouvant. Elle est plus abondante dans la terre noire, solide, non spongieuse. Les terres sablonneuses donnent de bonnes eaux, mais en faible volume. Le sablon mâle, le gravier vif, en fournissent davantage. Elles sont excellentes et abondantes dans la pierre rouge. Pour connaître la nature intérieure du terrain, on se sert de tarières. Si, sous des couches de terre, de sable ou de gravier, on aperçoit un lit d'argile, de marne, de terre franche et compacte, on rencontre infailliblement une source ou des filets d'eau.

7° Au pied des montagnes, parmi les rochers et les cailloux, les sources sont plus abondantes, plus fraîches, plus saines, et plus communes que partout ailleurs, principalement au pied des pentes tournées au septentrion ou exposées aux vents humides. Les montagnes dont la pente est douce, et qui sont couvertes d'herbes, renferment ordinairement de nombreux rameaux de sources, de même que les montagnes partagées en petites vallées placées les unes sur les autres. L'aspect est ou nord-est, ou même ouest, est communément le plus humide.

Quelles que soient la justesse et la sagacité de ces observations, il était difficile que, par sa nature mystérieuse même, l'art de découvrir les sources pût échapper aux manœuvres des hommes qui, de tous les temps, se sont attachés à exploiter la crédulité publique, en ex-

étant l'attrait général des esprits pour le merveilleux.

On sait que beaucoup d'individus se sont fait dans les campagnes une grande réputation en exerçant la profession de deviner les sources au moyen de ce qu'on appelle communément la *baguette divinatoire*, et à laquelle on a aussi donné le nom de *caducée*, de *verge d'Aaron*, etc.; ce qui annoncerait une haute antiquité, bien qu'il n'en soit pas fait mention dans les auteurs qui ont écrit avant le onzième siècle. Or, voici ce que c'est que cet instrument magique, encore employé quelquefois de nos jours : le devin se munit d'un rameau fourchu (de coudrier, d'aulne, de hêtre ou de pommier, mais plus ordinairement de coudrier); il tient d'une main l'extrémité de l'une des deux branches, sans la serrer beaucoup, de manière que le dedans de la main regarde le ciel; il tient de l'autre main l'extrémité de l'autre branche, la tige commune étant parallèle à l'horizon, ou un peu plus élevée. Il s'avance ainsi doucement vers le lieu où il soupçonne qu'il y a de l'eau. Dès que l'on y est arrivé, la baguette tourne et s'incline vers la terre, comme une aiguille qu'on vient d'aimanter.

Un savant (1), traitant cette pratique plus sérieusement qu'elle ne le méritait, sans doute, a cru pouvoir l'expliquer par une comparaison entre l'aiguille aimantée et la baguette, ou par la même cause qui fait pencher en bas les branches des arbres plantés le long des eaux. Mais les premiers points à établir étaient, sans doute, d'abord que la baguette tournait et s'inclinait d'elle-même; en second lieu, qu'elle indiquait toujours des sources à l'endroit où elle s'était inclinée. Or, c'est ce que personne n'a pris la peine de constater par des observations ou des témoignages dignes de quelque confiance. Au reste, les devins à baguette magique allaient plus loin; car ils prétendaient à son aide connaître les mines, les trésors cachés, et même découvrir les voleurs et les meurtriers fugitifs. Bayle a rapporté l'histoire d'un paysan du Lyonnais, nommé Jacques Aymar, lequel, guidé, disait-il, par la baguette divinatoire, poursuivit, en 1692, un meurtrier pendant plus de quarante-cinq lieues sur terre et plus de trente lieues sur mer. Nous n'avons pas besoin de dire, et on le croira sans peine, que cet Aymar était un imposteur effronté.

Mais tandis que ces prétendus devins s'attribuaient ainsi le pouvoir de découvrir les sources souterraines par leur baguette merveilleuse, d'autres individus, doués d'une faculté plus étonnante encore, affirmaient voir l'eau au travers de la terre, et par conséquent pouvoir à leur gré indiquer les endroits à fouiller pour la trouver. Cette imposture, ou cette infatuation, ne sont pas chose nouvelle. Martin del Rio, écrivain espagnol du seizième siècle, assure qu'il existait à cette époque en Espagne des hommes dont la vue était assez pénétrante pour distinguer sous la terre des cours d'eau, les métaux, les trésors et les cadavres. Ces hydroscopes avaient, suivant cet auteur, les yeux fort rouges, et ils étaient nés, suivant l'opinion populaire, le jour du vendredi saint, circonstance qui leur avait valu ce merveilleux privilége; on les connaissait en Espagne sous le nom de *zahuris* ou *zahories*. Martin del Rio prétend avoir vu, en 1575, un jeune homme doué de cette faculté; Gutterius, médecin espagnol, qui a écrit après del Rio, s'est beaucoup moqué de la crédulité de cet auteur et du peuple qui avait ajouté foi à ces fables ridicules. Mais ce qui surprendra davantage, c'est qu'en 1772 un jeune Provençal, nommé Parangue, se donna à son tour pour *hydroscope*, et séduisit plusieurs hommes graves et instruits (1).

Sans recourir à ces moyens merveilleux et frauduleux, quelques personnes douées d'une organisation particulière ont cru pouvoir reconnaître, ou du moins faire soupçonner l'existence des sources souterraines par l'impression nerveuse ou magnétique qu'elles ressentaient par leur rapport avec un courant d'eau plus ou moins profond. Nous avons été nous-mêmes témoins d'une investigation de cette nature, qui, à raison de

(1) M. Formey.

(1) Entre autres MM. Menuret, médecin de Montélimart, et l'abbé Sauri, habile physicien. Voir les gazettes des mois de mai et de juin 1772.

quelques circonstances assez remarquables, nous paraît mériter d'être rapportée; c'est un fait, au surplus, que nous racontons sans inductions ni commentaires.

Un ecclésiastique, curé d'un village de la Haute-Provence, passait pour avoir la faculté de découvrir les eaux souterraines courantes, leur direction, et leur bassin ou origine; il lui suffisait, dit-on, pour cela de tenir fortement entre le pouce et l'index de la main droite un morceau de fil suffisamment fort, de soixante-cinq centimètres environ de longueur, à l'extrémité duquel on attachait un morceau de fer (une clé, un gros clou ou tout autre objet analogue). Lorsqu'il se trouvait sur un courant d'eau quelconque, le fil prenait une sorte de mouvement de balancier de pendule dans le sens du courant; il s'arrêtait si l'on s'écartait de la bonne direction; s'il survenait une déviation, un détour, l'oscillation du balancier indiquait aussitôt le coude ou la courbure de la ligne parcourue par l'eau courante; enfin, lorsqu'on était parvenu au lieu où existait la source, les oscillations s'opéraient alors circulairement et plus ou moins rapidement, selon, pensait-on, que la source était plus ou moins rapprochée de la surface du sol, et plus ou moins abondante.

Le hasard nous ayant fait rencontrer cet ecclésiastique, digne au surplus de toute confiance par ses modestes vertus et son esprit éclairé, on lui demanda devant nous de vouloir bien faire l'essai de sa faculté magnétique, et, profitant de sa complaisance, on le conduisit successivement sur les canaux souterrains de deux fontaines dont il ignorait l'existence. Plusieurs personnes présentes furent, avec nous, témoins du mouvement subit du balancier lorsqu'il se trouva placé sur les canaux. On fut ainsi conduit, en remontant le courant, tantôt en ligne droite, tantôt par des contours, sur les points où l'on présumait que se trouvent les sources des fontaines; là, les oscillations circulaires du balancier furent très marquées et rapides. Nous n'avons pas besoin de dire que le bon curé n'y avait aidé en aucune manière. Tour à tour les personnes présentes essayaient de le remplacer; mais le fil et le fer demeuraient muets et immobiles entre leurs mains. A quelques jours de là, un autre prêtre, également curé dans le canton, et qui avait entendu parler de l'expérience de son confrère, nous dit posséder la même faculté, et ayant bien voulu, comme lui, se prêter à faire la même essai, les résultats se trouvèrent absolument conformes, c'est-à-dire que l'on parcourut les mêmes lignes, et que l'on parvint, par une suite d'oscillations semblables, aux deux points présumés être la source des deux courans d'eau. Là, du reste, se bornait la science des deux hydroscopes; ils déclaraient ignorer complétement la profondeur, la puissance et la qualité des sources présumées; ni l'un ni l'autre n'avaient fait assez d'observations, ni comparé assez de faits, pour avoir pu établir des rapports entre la rapidité des oscillations du balancier et la plus ou moins grande profondeur ou abondance des sources. Ils affirmaient, toutefois, que la plupart de leurs indications s'étaient trouvées exactes, du moins quant à la présence et à la direction de l'eau, dans les endroits désignés, toutes les fois qu'on avait fait les fouilles convenables.

Nous ajouterons que les indications données successivement en notre présence, et qui par leur coïncidence parfaite semblaient se confirmer l'une par l'autre, n'ont été encore suivies d'aucuns travaux de recherches.

Enfin, et pour ne rien omettre dans cette nomenclature des hydroscopes, nous mentionnerons les individus qui, dans le somnambulisme magnétique, ont été employés à l'indication des sources souterraines, comme à tant d'autres merveilleuses visions.

Quant à M. l'abbé Paramelle, auquel il est sans doute bien temps de revenir après la longue digression à laquelle nous venons de nous livrer au sujet de la science qu'il pratique, ce n'est pas par la baguette divinatoire, ni par une influence magnétique, dont il se rit également, qu'il opère ses découvertes : ses théories sont bien en quelque sorte un secret ou un mystère, en ce sens qu'il ne les communique pas au public; mais il est permis de penser qu'elles reposent

…ement et uniquement sur les prin… de la science géologique, et que l'abbé Paramelle puise les élémens …binés de ses indications dans la con…ation extérieure du sol, et dans la …re et la direction de ses diverses cou… Voici comment cette aptitude sin…ère s'est manifestée et développée : l'abbé Paramelle, né à Saint-Céré, …se de Cahors, en 1791, et âgé en ce …t de quarante-huit ans, a em… de bonne heure l'état ecclésiasti…; il avait été nommé recteur ou vi… d'une petite paroisse du départe… du Lot, il y a environ quinze ans. …aroissiens manquaient d'eau, et lui, …ur, chargé de leur nourriture spiri…, aurait désiré aussi que rien ne …ût matériellement à son troupeau. … ce but, il dirigea vers la recherche … source de puits ou de fontaine des … géologiques, qui avaient eu tou… pour lui un singulier attrait; ses …s furent couronnés d'un succès qu'il …a au hasard plus encore qu'à sa …e encore imparfaite. Néanmoins il … pour l'encourager à multiplier ses …ations pratiques; de proche en …, il donna quelques indications de …ches qui réussirent parfaitement, … lors, de plus en plus certain de la …e de la théorie, il se livra à de …lles observations et à des travaux … en 1827 déjà, avaient appelé l'atten… du gouvernement. A cette époque, … Martignac, ministre de l'intérieur … homme d'État si spirituellement … et qui, par une exception bien rare … temps de discordes politiques, …t estimé et regretté de tous les …, avait demandé à l'autorité dé…entale du département du Lot un …t sur les travaux entrepris et exé… d'après les désignations de M. l'abbé …elle; il se proposait d'obtenir de …clésiastique, moyennant un hono… dédommagement, le secret de sa …e et la propagation de ses procé… des élèves qu'il aurait initiés à …naissances théoriques et prati… D'après les intentions de ce minis… l'abbé Paramelle devait recevoir …vernement une pension viagère et …emnité pour ses frais de voyage, …rait parcouru tour à tour, gratuitement, avec ses élèves, tous les départemens de la France, sur la demande des autorités administratives supérieures, et dans un ordre fixé par le ministère de l'intérieur.

Les événemens de 1830 ayant interrompu et ajourné sans doute indéfiniment toute nouvelle communication du gouvernement avec M. l'abbé Paramelle, celui-ci a poursuivi sa carrière philantropique, seul, isolé et sans aucun encouragement, n'éprouvant d'autre appui de la part des hommes du pouvoir que l'intervention toute spontanée et individuelle de quelques préfets, qui ont autorisé leurs bureaux à recevoir et à réunir les listes des souscriptions formées par les propriétaires des diverses communes.

M. l'abbé Paramelle ne suit aucun ordre fixe pour ses tournées dans les divers départemens de la France; il commence par celui qui présente le plus grand nombre de souscripteurs, et comme le concours entre les départemens demeure constamment ouvert et que les demandes se multiplient journellement, la priorité est acquise à celui qui se trouve le plus avancé au moment du départ. Avant de se mettre en route, il trace, d'après la carte du département qu'il va parcourir, un itinéraire dans lequel sont rangées toutes les communes et propriétés qui vont être visitées pendant la campagne, et à mesure qu'il avance dans sa tournée, il envoie aux souscripteurs de chaque commune des lettres qui font connaître les jours et les heures où il sera rendu parmi eux pour régler l'ordre de ses visites et des opérations.

Ses honoraires, dans les départemens les plus éloignés de sa résidence habituelle, sont de *trente francs* par source *indiquée, agréée et obtenue* (1), et s'engage par écrit à rendre cette somme si, au lieu et à la profondeur indiqués, il ne se trouve pas une source plus que suffisante pour les besoins de la maison, des habitations ou des propriétés à pourvoir d'eau. Néanmoins, les personnes qui ne

(1) Dans le département du Lot, ces honoraires ne sont que de 10 fr.; ils sont de 15 dans les départemens limitrophes, et augmentent progressivement de 5 fr. à mesure qu'on s'en éloigne.

creusent pas dans l'année, à partir du jour de l'indication, perdent le droit de réclamer la somme perçue par M. l'abbé Paramelle. Celui-ci, avant d'indiquer définitivement le point précis où il faut creuser, demande au souscripteur s'il lui convient d'avoir une source dont il désigne la profondeur et la quantité approximative, qui existe dans telle portion de la propriété. Si la réponse est négative, on poursuit l'itinéraire; si elle est affirmative, l'abbé Paramelle fait marquer le point central des travaux à faire, et il est dressé procès-verbal de cette indication en présence de deux témoins.

Vingt-quatre départemens de l'ouest, du centre et du midi de la France, ont été successivement parcourus par M. l'abbé Paramelle. En 1837 et 1838, il explorait les départemens des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône; cette année, il est venu visiter celui du Var, où le nombre des souscripteurs, qui a dépassé quinze cents, s'accroît chaque jour. Mais ses opérations, interrompues pendant l'été et contrariées par les pluies extraordinaires de l'automne, ont cessé à l'approche de l'hiver, et ne seront complétées que dans le courant de cette année.

Nous supposons que le nombre moyen des souscriptions obtenues dans chaque département peut s'évaluer à environ huit cent, ce qui porterait à dix-neuf mille deux cents le total pour les vingt-quatre départemens déjà visités. Sur ces dix-neuf mille deux cents souscriptions, M. l'abbé Paramelle a dû très probablement donner un tiers d'indications, c'est-à-dire environ six mille quatre cent; et comme les indications se trouvent en général vérifiées dans la proportion de quatre sur cinq, il en résulterait la découverte de cinq mille cent vingt sources de puits ou de fontaines. Or, en portant la valeur de ces sources, l'une dans l'autre, à huit cents francs seulement, ce qui nous paraît très modéré, on devrait déjà à M. l'abbé Paramelle un accroissement de valeur territoriale de quatre millions quatre-vingt-seize mille francs, sans y comprendre toutes les valeurs créées ou augmentées pour l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique et l'industrie, valeurs dont l'appréciation échappe aux calculs. En supposant tous les départemens de la France parcourus avec les mêmes résultats, l'accroissement de valeur foncière serait de quatorze millions sept cent soixante-treize mille trois cent vingt-cinq francs, indépendamment d'une immensité d'autres richesses créées et développées par la masse des sources découvertes. On voit par là ce que le passage d'un homme de science et de charité aura produit de bien matériel en France, si les jours que la Providence lui réserve lui permettent d'accomplir complétement sa mission, ou s'il forme des élèves capables de le suppléer et de généraliser les applications de sa science.

Au reste, dans ces contrées méridionales, les travaux de M. l'abbé Paramelle sont appréciés comme ils méritent de l'être, et l'annonce de son passage devient un événement : les populations s'émeuvent à son approche; les ambitions rurales s'éveillent; le pauvre laboureur sourit à la pensée qu'il pourra avoir à côté de son humble demeure de quoi abreuver facilement sa famille et ses bestiaux; l'imagination des propriétaires plus aisés s'exalte, et, croyant voir arriver un autre Moïse prêt à faire jaillir l'eau des rochers, on se figure déjà des sources abondantes surgissant de toutes parts, allant porter la fertilité et la fraîcheur là où régnaient la stérilité et la sécheresse; chacun enfin se livre à des rêves et à des espérances douces à entretenir. Cependant le savant et modeste abbé arrive escorté des notables de la commune, qui sont allés le recevoir à leurs limites; on le presse, on l'entoure, on l'examine; on est surpris de voir, voyageant seul à cheval, un homme d'une haute et robuste taille, vêtu de noir, d'une figure franche et ouverte, au front vaste, au regard pénétrant, qui sourit avec bienveillance, et s'empresse de déclarer aux habitans qui lui témoignent une flatteuse impatience « qu'il n'a pas le don des miracles, mais seulement un peu d'habitude à découvrir les moyens dont se sert la nature pour transporter et faire circuler les eaux recélées dans le sein de la terre.»

M. l'abbé Paramelle n'accepte l'hospitalité que dans les lieux où il ne se trouve aucune hôtellerie; son premier

[illegible] est de réunir tous les souscripteurs, et de régler un itinéraire, qu'il s'empresse de suivre avec eux dès que le jour commence, et ne se termine qu'à la nuit. Les pauvres, ainsi que nous l'avons dit déjà, sont les premiers servis, et toujours gratuitement; nous avons fait aussi connaître le noble emploi de ses honoraires. Toute son ambition est de procurer une existence douce et aisée à son vieux père, et de se ménager à lui-même un revenu de quinze à dix-huit cents francs pour l'indépendance de ses derniers jours. Il célèbre régulièrement la messe les dimanches et les fêtes, et trouve le temps de dire exactement son bréviaire. De retour à Saint-Ceré, il reprend ses fonctions ecclésiastiques jusqu'au moment de ses tournées, pour lesquelles il a l'autorisation de Monseigneur l'évêque du diocèse.

Rien de plus simple et de plus modeste que l'extérieur et les manières de ce bon prêtre, qui sait cependant être intéressant sur d'autres objets que ceux de sa science spéciale. Nous lui avons exprimé le regret de ne pas le voir à la tête d'une école de jeunes élèves, pris de préférence, s'il était possible, dans les rangs des lévites consacrés à la religion et à la charité. La pensée d'une telle institution lui est souvent venue; il y songe, et s'il était aidé par le gouvernement et Messeigneurs les évêques, il pourrait peut-être agrandir et perpétuer la belle carrière qu'il s'est faite. Quelques mois d'études géologiques théoriques et trois mois d'application sur le terrain suffiraient, nous a-t-il dit, pour communiquer toute sa science et son aptitude à un homme d'une intelligence ordinaire. Il est donc bien à désirer qu'un ministre ami de la science, de la religion et de la bienfaisance, tel que la Providence en accorde quelquefois, mais de loin en loin, aux peuples, comprenne enfin qu'il est du devoir et de la pudeur des dépositaires de l'autorité suprême d'accorder quelques encouragemens, et tout au moins un regard d'intérêt, à un homme aussi utile, aussi désintéressé et aussi rare. Nous disons rare; et, en effet, si dans le siècle où nous sommes il se trouve sans doute beaucoup d'hommes de science et de talent qui ont fait faire de grands progrès aux arts utiles, combien s'en trouve-t-il qui fassent de leurs veilles et d'une expérience laborieusement acquise un emploi aussi noble et aussi généreux? C'est sous ce rapport surtout que nous avons aimé à envisager l'abbé Paramelle, et à contempler tout ce que la foi et l'esprit de charité ajoutent de majestueux et de saint à l'application d'une science humaine.

Au reste, car il faut tout dire, quelques personnes éclairées trouvent qu'il y a dans la manière d'opérer de M. l'abbé Paramelle et de prononcer ses arrêts quelque chose de trop rapide et de trop absolu, qui n'appartient pas à la méthode prudente et circonspecte de la véritable science; quelques unes de ses assertions, en apparence contradictoires, leur ont inspiré même une sorte de doute et de méfiance. Il lui est arrivé souvent, dit-on, de déclarer qu'il ne pouvait exister des eaux dans certains terrains qu'il prétendait bouleversés, ou contraires à toutes les notions scientifiques sur l'existence des sources, tandis qu'il s'y en trouvait d'abondantes et de connues de tous les temps. Mais il est à remarquer que M. l'abbé Paramelle, ni aucun autre géologue, ne sauraient garantir ni deviner infailliblement les accidens et les interruptions des couches géologiques, dont la direction naturelle (on le suppose) lui sert à indiquer la direction des eaux. Sans doute, il prononce d'après une règle générale et des principes fixes; mais il ne saurait exclure les cas particuliers, et l'on comprend qu'il ne puisse faire dépendre ses jugemens d'accidens ou d'exceptions possibles, mais que rien ne lui indique. Il est vraisemblable, il est très probable même qu'il se trouve de l'eau là où il a déclaré qu'il n'en devait pas exister; mais il est rare qu'il ne s'en trouve pas là où il a reconnu que toutes les conditions se trouvaient réunies pour en indiquer l'existence. Il est aussi facile de prévoir qu'il indique plus souvent des eaux de puits que des eaux jaillissantes : celles-ci sont toujours moins fréquentes, et d'ailleurs il est rare qu'elles ne se fassent pas jour d'elles-mêmes (1). Quant aux eaux de

(1) M. l'abbé Paramelle, d'après quelques expé-

puits, on sait qu'en général elles se trouvent presque partout à plus ou moins de profondeur; mais ce qui est très remarquable, c'est la rapidité et la précision avec lesquelles M. l'abbé Paramelle indique le nombre de mètres et de décimètres où l'on doit les découvrir, désigne la nature et l'épaisseur des couches à percer, et enfin la quantité d'eau que l'on trouvera. L'exactitude mille fois éprouvée de toutes ses indications relativement surtout aux eaux des puits, et la promptitude avec laquelle elles sont données, sont véritablement surprenantes et admirables.

Au reproche que l'on a fait à M. l'abbé Paramelle de ne se livrer qu'à un examen géologique superficiel, et de prononcer sur-le-champ et sans appel sur l'existence ou la non-existence de l'eau désirée, se joint celui de traverser trop précipitamment le pays à explorer et de ne pas se prêter avec assez de complaisance aux exigences des propriétaires que la vivacité et l'impatience de leurs désirs doivent rendre quelquefois indiscrets. Il est vrai qu'aucune considération ne peut fléchir la rigueur de l'itinéraire arrêté (1); il n'y a eu que quelques rares exceptions, toujours en faveur de l'indigence. Il est vrai également que M. l'abbé Paramelle discute peu et ne motive guère ses jugemens; mais il ne faut pas s'en étonner ni s'en plaindre : l'habitude de juger au premier coup d'œil et par un regard *synthétique* en quelque sorte des conditions favorables ou contraires que présente chaque lieu exploré, rend inutile pour le savant abbé une analyse méthodique. D'un autre côté, il doit être sobre de paroles et de démonstrations; il est obligé, en effet, de calculer tous ses momens de manière à ne pas perdre une seule minute. On doit donc comprendre et son laconisme et la rapidité de ses apparitions. Un tel homme ne semble-t-il pas entendre une voix intérieure qui lui dit incessamment : « Ami, MARCHE, MARCHE, la vie est courte! » Et cette voix, n'est-elle pas celle d'une ardente charité?

Vicomte ALBAN DE VILLENEUVE.

riences qu'il a mises à profit, se garde bien d'indiquer des sources de fontaines aux lieux qui environnent les fontaines publiques, qu'il a grand soin de reconnaître avant de commencer ses opérations; car il lui est arrivé, faute de cette précaution ou d'avertissement, de découvrir les sources de ces fontaines à des particuliers dont elles traversaient les propriétés, et qui ont pu ainsi priver les populations de moyens d'abreuvage et d'arrosement dont elles avaient toujours collectivement joui.

(1) Dans ce département, un riche propriétaire qui n'avait point souscrit, par conséquent ne se trouvait pas porté sur l'itinéraire de M. l'abbé Paramelle, le sachant en tournée aux environs, l'envoya prier de venir chez lui, offrant de payer 300 fr. au lieu de 30 fr., l'indication d'une source. L'abbé répondit: *Hier, j'y serais allé pour 30 fr., et même pour rien. Aujourd'hui, je n'irais pas pour mille écus.*

REVUE GERMANIQUE RELIGIEUSE.

TRAITÉ SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE DES CATHOLIQUES,

par Mgr CLÉMENT-AUGUSTE DE DROSTE-VISCHERING, archevêque de Cologne. Deuxième édition; Münster, 1838; à la librairie de Theissing.

Quand, au milieu des passions égoïstes de la société humaine, surgit un beau caractère, un caractère plein d'abnégation et de dévouement à la sainte cause de la vérité, il ne manque jamais de s'élever quelques voix jalouses et criardes, qui essaient de flétrir la suave image sur laquelle aiment à se reposer les regards du philosophe chrétien, fatigué des sons discordans qui, de toutes parts, déchirent son oreille. Tel fut aussi le sort du vénérable pontife, auquel un pouvoir tracassier a fait payer, par une captivité inique, la courageuse liberté avec laquelle ce glorieux confesseur sut défendre les droits inaliénables de l'Eglise. A peine les séides du protestantisme eurent-ils acquis la conviction que tous leurs efforts viendraient inutilement se briser contre l'énergie religieuse d'un prélat incapable

de trahir les sermens qu'il avait faits au pied des autels, qu'ils cherchèrent à déshonorer les cheveux blancs du vieil athlète, par les insinuations les plus perfides et les plus odieuses; ils essayèrent de montrer Clément-Auguste, comme un homme sans idées fixes, prêt à devenir le jouet de quiconque voudrait l'influencer. Quoique les événemens aient réfuté pleinement toutes ces hypothèses chimériques, toutes ces inculpations mensongères, il ne sera pas sans intérêt de soumettre à une analyse succincte l'un des deux ouvrages de monseigneur l'archevêque de Cologne, qui prouvent aux moins clairvoyans que la conduite, qui lui a valu de porter des chaînes pour le nom de Jésus-Christ, n'est que le résultat nécessaire des principes théologiques d'après lesquels il a réglé toute sa vie antérieure. Nous verrons le pontife tel qu'il était dès 1817, époque où parut la première fois l'opuscule qui doit nous occuper. La devise que l'auteur a placée en tête de son livre, empruntée à l'Histoire de la religion, par le comte de Stolberg, résume toutes les pensées qui forment le fond de ce travail : « De « même que le sentiment de la liberté qui « se trouve profondément gravé dans les « plus intimes profondeurs de notre « haute et intelligente nature, est blessé « par toute espèce de violence politique « qui n'est pas fondée sur la loi; de « même aussi, et avec plus d'intensité « encore, ce même sentiment se révolte « contre toute autorité qui voudrait in- « fluer sur les choses spirituelles, si elle « ne repose point sur ce droit divin? » Cette belle et philosophique pensée de Stolberg est comme le point de départ de monseigneur de Droste.

Nous aurons soin de citer, autant que possible, les propres paroles de l'auteur, afin de faire mieux comprendre à nos lecteurs, tout ce que l'âme du prélat a toujours renfermé de vigueur, et comment, en lui, la dernière action est simplement la conséquence inévitable de ses actions et de ses pensées antérieures. Quelquefois, peut-être, certaines idées paraîtront un peu obscures, transplantées dans notre idiome national; mais nous devons faire observer que l'archevêque de Cologne a un style, une allure à lui, qu'il est souvent impossible de reproduire à la fois, avec une clarté parfaite, et une fidélité scrupuleuse. Ce qu'il nous importe le plus dans l'analyse d'un ouvrage de ce genre, c'est l'intelligence de la pensée de l'auteur, la perception des idées qu'il sait déduire d'un principe incontestable et fécond en résultats, c'est, enfin, la connaissance de l'homme, tel qu'il demande à être compris, s'il lui arrive d'être le centre d'un grand mouvement religieux, ou social. Or, tel est le résumé succinct que nous allons mettre sous les yeux des lecteurs de l'*Université catholique*.

« Si la liberté religieuse des catholiques, dit monseigneur de Droste-Vischering, doit ne pas être une dérision, ou un mot vide de sens, il faut que le pouvoir temporel reconnaisse le principe général de l'indépendance de l'autorité ecclésiastique, et, en particulier encore, la communication libre et indépendante des supérieurs diocésains, et des autres membres de la communion catholique, avec le chef suprême de l'Eglise, communication qui se trouve liée intimement au dogme de l'unité de l'Eglise dans les prérogatives qui lui sont dévolues, touchant les personnes et les choses nécessaires à son existence. Car, il n'y a point de liberté religieuse possible avec un pareil dénûment de personnes et de choses; ce dénûment lui-même n'aurait jamais eu lieu, si l'on avait reconnu dans le fait, l'indépendance hiérarchique, telle que nous venons de la spécifier, et si l'on avait laissé à l'autorité spirituelle, dans la direction des écoles, et des maisons d'éducation, la part qui lui revient en raison de ce qu'exige le principe de la liberté religieuse. » C'est en ces termes que le grand archevêque expose, dans sa préface, le sujet de son livre. Pour mieux nous pénétrer de la pensée de l'auteur, il n'est pas hors de propos de bien considérer les principes posés dans cette préface, puisque c'est la donnée première, la clé qui seule peut nous donner l'intelligence parfaite de l'ensemble.

« La liberté religieuse, suivant monseigneur de Droste, consiste à pouvoir pratiquer tous les actes auxquels oblige la soumission de la raison et de la volonté aux dogmes de l'Eglise catholique,

et à pouvoir omettre tous ceux qui se trouvent en opposition avec cette même soumission. Les membres de l'Eglise catholique, en Allemagne, ont un droit incontestable à cette liberté religieuse, suivant la mesure dont ils en ont joui, jusqu'à l'époque de la sécularisation; c'est-à-dire que les fidèles des anciennes principautés ecclésiastiques, telles que Münster, Cologne, et autres, ont droit à la liberté la plus complète et la plus large, avec toutes ses cérémonies religieuses, et toutes les prérogatives qui s'y trouvaient attachées.

« Il y aurait violation de cette liberté toutes les fois que les actes commandés par l'acceptation de la doctrine catholique seraient rendus impossibles, difficiles à accomplir, prohibés, ou qu'on en ferait dépendre des conditions attentatoires à la liberté civile; il y aurait également violation, là où des actes contraires à la foi, seraient commandés sous peine de dommages civils.

« Il y aurait toujours violation de la liberté religieuse, quand on empêcherait les catholiques de prendre part aux moyens de salut, et aux ressources que la religion leur offre pour satisfaire les besoins de leur âme et de leur cœur; la même chose aurait enfin encore lieu, si l'existence de l'Eglise catholique, elle-même, le maintien de son organisation et de son enseignement, ou bien aussi sa publicité, était, d'une manière quelconque, rendue impossible, entravée, ou mise en danger. »

Après avoir de la sorte précisé la nature de la liberté religieuse, le vénérable prélat combat deux manières de voir erronées, qui semblent dominer de nos jours, et qui doivent conduire nécessairement à l'anéantissement de la liberté de l'Eglise catholique, quoique cette conséquence ne paraisse pas au premier abord. On est porté à croire, ce semble, qu'il ne peut y avoir violation de la liberté religieuse qu'à l'égard des actes qui concernent uniquement le culte divin. Une pareille croyance ne pourrait reposer que sur une notion de l'Eglise, qui ne saurait être appliquée à l'Eglise catholique, et sur la fausse supposition qui prétendrait établir que la doctrine concernant l'Eglise, n'est pas une des parties intégrantes du dogme religieux, du dogme révélé. Nous verrons plus bas que la doctrine concernant l'Eglise forme une des parties essentielles du dogme catholique; nous reconnaîtrons, en même temps, que, outre les actes liturgiques proprement dits, il y en a quelques uns auxquels la soumission religieuse nous oblige, et d'autres qu'elle défend.

Une autre erreur, qui a un rapport intime avec celle que nous venons de mentionner, semble également avoir pris racine dans beaucoup d'esprits; c'est que les souverains temporels ont le droit de disposer de la religion de leurs sujets catholiques, comme ils disposent de celle de leurs sujets protestans. Cette manière de voir ne pourrait reposer que sur un oubli complet de la grande différence qui existe entre la doctrine catholique sur l'Eglise, et entre la doctrine protestante sur la même matière; elle ne pourrait, en second lieu, reposer que sur la confusion des droits qui appartiennent aux souverains, en leur qualité de souverains, sur tous leurs sujets, avec ceux que le dogme protestant leur a confiés, et qui ne peuvent, en conséquence, être exercés par eux, que sur leurs seuls sujets réformés. Du moment où les protestans cessèrent d'avoir foi en la hiérarchie instituée par Jésus-Christ, il ne leur resta d'autre parti à prendre, touchant les affaires ecclésiastiques, si ce n'est de s'en remettre pour tout, excepté pour la doctrine, à leurs souverains, et quant à la doctrine, de ne reconnaître pour juge que leur seule raison. Les souverains temporels ont pris, plus ou moins, sinon en principe, du moins en fait, la place du pape et des évêques, dans ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise.

« Fatale séparation! Au lieu de la seule et unique Eglise visible, que le divin Sauveur avait formée, il s'éleva, parmi les membres séparés, autant de sociétés religieuses isolées, qu'il y a de pays, sans qu'il y eût entre elles aucune liaison; des royaumes abandonnèrent le lien visible, qui jusqu'alors avait formé, de presque toutes les nations européennes, un seul peuple, uni par une même croyance révélée; ils quittèrent le lien céleste, destiné par le Très-Haut à faire tomber le

mur de séparation élevé par les gouvernemens, et par la configuration elle-même du globe, et à ne faire plus de tous les hommes, qu'une seule et grande famille puissante et heureuse. »

A la lecture de ces passages qui forment l'introduction à l'opuscule, dont nous essayons une analyse systématique, on ne peut manquer de reconnaître un penseur logique et profond, doué d'une tendre et pieuse sensibilité. Si la raison déduit avec la plus rigoureuse exactitude les conséquences renfermées dans un principe incontestable; le cœur, à son tour, sait comprendre, dans son ardent amour même, les frères qui ont eux-mêmes brisé la sainte et sociale unité; il ne gémit sur cette séparation, que parce qu'elle prive un grand nombre de mortels des ineffables bénédictions célestes, promises à quiconque veut vivre de la vie dont le divin Maître est venu nous ouvrir les sources sacrées dans sa sainte et invariable Eglise. Après ces notions préliminaires, suivons l'auteur dans le développement de la matière importante qu'il a choisie, et qui forme, aujourd'hui plus que jamais, une des questions les plus vitales de toute société civilisée.

Monseigneur Droste a divisé son traité en plusieurs questions, qu'il discute d'une manière lumineuse et précise. La première question est celle-ci : Est-ce une condition essentielle de la liberté religieuse des catholiques, que les Etats reconnaissent, en fait, la liberté, l'indépendance de l'Eglise catholique, et de sa hiérarchie? Ou bien, cette liberté est-elle compatible avec l'assertion contraire, par laquelle on prétend que l'Eglise catholique est dépendante de l'Etat, de l'autorité temporelle? Dans le cas où l'on nie la première thèse pour affirmer la seconde, il s'ensuit que tous les actes de l'autorité ecclésiastique, qu'ils se rapportent, soit à l'autorité législative, judiciaire, ou exécutive, soit à l'institution des ministres supérieurs ou inférieurs, soit enfin à la disposition et à l'administration des biens de l'Eglise, doivent être préalablement agréés ou examinés par le pouvoir temporel; que même le culte divin doit être regardé comme une chose soumise à la sanction du chef de l'Etat.

Lorsque nous comparons avec ces deux hypothèses la doctrine de l'Eglise catholique, nous trouvons que le Sauveur a institué, dans son Eglise, la hiérarchie et l'épiscopat (*Concil. Trident.*, sess. 23, cap. 4, can. 6); qu'il a établi l'épiscopat non seulement pour conserver et pour annoncer sa parole divine dans toute sa pureté et dans toute son intégrité, pour régler le culte, pour dispenser les saints mystères (I *Cor.*, 4, 1), en un mot pour le ministère en général, mais encore pour que le corps des évêques, composé du pape, chef suprême de toute l'Eglise, et des évêques préposés à chaque diocèse, décide sur tout ce qui, en matière de discipline ecclésiastique, demande à être modifié, en ayant toujours égard à ce qui peut être adapté aux circonstances, et contribuer au salut du troupeau confié à leurs soins. (*S. Jean*, 20, 21;—*S. Matth.*, 18, 17-18; — *Ibid.*, 16, 19; — *S. Luc*, 10, 16; — *Actes des Apôtres*, 20, 28; — *Ibid.*, 15, 28-29.)

Conformément à la doctrine de l'Eglise, ce sont donc les évêques ou leurs délégués qui doivent exercer la double puissance ecclésiastique, appelée communément *potestas ordinis et jurisdictionis*; eux seuls en ont le droit, la vocation et la puissance. Dans tout ce qui concerne les affaires spirituelles, c'est à eux, et à eux seuls que le catholique doit obéissance, et il ne peut reconnaître nullement l'obligation de se soumettre, quant au spirituel, à une autorité différente de la leur.

Suivant la doctrine catholique, la puissance ecclésiastique, législative, judiciaire et exécutive; en un mot, cette puissance dans toute son extension, est, dans son genre, la plus haute, dans son étendue, la seule; et l'Eglise elle-même, est un royaume universel, existant par lui-même et ne dépendant en rien du pouvoir temporel de l'Etat; elle est le royaume visible de Dieu, le royaume céleste sur cette terre.

L'exercice du pouvoir ecclésiastique, d'une part, et l'observation exacte de ses lois, de l'autre, sont donc des actes qui, sans être précisément des actes liturgiques, découlent de la soumission à la doctrine de l'Eglise catholique; de même encore nous ne pouvons voir que

des actes contraires à cette même soumission, d'une part, dans l'abandon de l'autorité hiérarchique, dans les concessions faites à l'État touchant les affaires spirituelles ; et, de l'autre, dans la désobéissance aux ordres qui émanent des supérieurs légitimes, dans la reconnaissance d'un devoir qui obligerait de se soumettre aux décrets de l'autorité civile relativement à des matières ressortant du domaine hiérarchique.

Or, appliquer les principes que nous avons mentionnés plus haut et qui exigent la subordination de l'Église catholique à l'État, c'est entraver la liberté du fidèle dans l'accomplissement de ses devoirs ; c'est lui en commander d'autres que sa conscience réprouve : un esprit non prévenu par de funestes préjugés ne peut donc manquer de reconnaître que ces principes sont absolument incompatibles avec la liberté religieuse garantie aux catholiques de la manière la plus solennelle.

La plus mince observation suffit pour nous faire comprendre tout ce que de semblables théories, qui malheureusement forment la base du droit administratif dans un grand nombre des États européens, combien, dis-je, de semblables théories doivent amener de conflits entre les deux pouvoirs, d'embarras pour les pasteurs, d'angoisses pour les simples fidèles. Et ici, nous n'avons aucunement besoin de recourir à une argumentation spécieuse ; il nous suffit de jeter nos regards sur ce qui se passe devant nous, d'étudier les causes auxquelles les tristes événemens de Cologne et de Posen doivent leur origine. L'illustre auteur ne se doutait sans doute pas, en composant son Traité sur la liberté de l'Église, que le jour n'était pas loin où il serait la victime des prétentions iniques et absurdes de l'autocratie envahissante de son gouvernement ; mais ; en même temps, il a prouvé combien sa généreuse conduite est l'effet d'une conviction profonde, d'une conviction qui fut celle de toute sa vie antérieure et qui n'a pu rester inconnue au cabinet de Berlin, quand celui-ci a consenti à l'élévation de monseigneur de Droste sur le siége métropolitain de Cologne. Mais revenons à notre brochure.

Après avoir démontré combien les systèmes de nos modernes canonistes de cour sont opposés à la nature d'une liberté dont la reconnaissance forme la base du droit politique de chaque état, et se trouve inscrite dans la loi fondamentale de chaque pays, l'auteur expose comment le système de la suprématie de l'Etat est la négation, l'anéantissement de l'Église elle-même.

Toutefois, on ne peut pas ne pas faire remarquer que non seulement l'application des théories de nos adversaires empêche les supérieurs ecclésiastiques et les fidèles d'agir conformément à la doctrine de l'Eglise, mais qu'elle est encore réellement dangereuse pour la croyance catholique, dangereuse pour l'Eglise elle-même, qu'elle attaque dans l'organisation vitale que lui a donnée le divin Sauveur, et dangereuse pour la puissance spirituelle dont elle tend à limiter et à circonscrire l'action, car l'essence de l'Eglise, l'essence et l'action de son autorité, reposent sur l'autorité que Dieu lui a transmise ; elles reposent l'une et l'autre sur la foi indubitable en son autorité divine. Mais il est impossible de concilier l'existence de cette autorité avec les obligations que l'on prétend imposer à l'Eglise, et qui doivent nécessairement lui être imposées dans le système dont il s'agit, parce qu'elles sont en rapport avec les prérogatives du pouvoir temporel, dont elles sont le fondement et l'appui : il est donc impossible de concilier l'autorité divine de l'Eglise avec sa soumission à la puissance de l'État. Dans l'hypothèse en question, l'Eglise catholique se trouve traitée comme si elle était une institution civile, une branche de l'administration, incapable d'agir autrement que sous la surveillance, sous la suzeraineté de l'Etat.

La supposition que, en général, l'Eglise n'est pas indépendante de l'Etat, cette supposition conduit naturellement à cette autre, que l'Eglise ne peut non plus se soustraire à la suprématie du pouvoir temporel, en tout ce qui concerne les rapports spirituels de son chef suprême avec les évêques et avec les autres membres de la communion des fidèles. La nécessité de ces rapports est liée intimement avec le dogme catholique sur

l'unité de l'Eglise. Il se présente donc ici une question, celle de savoir si, pour le maintien de la liberté religieuse des catholiques, l'Etat est tenu de reconnaître la liberté des rapports entre le souverain pontife et les fidèles, comme aussi l'unité de l'Eglise de laquelle découlent ces rapports?

D'après la croyance de notre foi, l'Eglise catholique est essentiellement une, c'est-à-dire, non seulement elle est une, mais aussi tous les fidèles dispersés sur la surface du globe, font d'elle une portion essentielle et intégrante; ils n'ont tous qu'un seul chef visible, lequel est le centre de l'unité, et quant à la doctrine, et quant à la jurisdiction; l'Eglise catholique forme un corps visible, dont le chef est le pape, le vicaire de Jésus-Christ, et dont tous les catholiques sont les membres.

De cette unité découle la nécessité d'un rapport réciproque, quant aux choses spirituelles, entre les fidèles, le clergé, les chefs des diocèses et le pape : ce rapport est le moyen par lequel l'unité et l'ordre sont maintenus; il rentre conséquemment dans la catégorie des actes que commande la soumission aux dogmes de l'Eglise comme un devoir auquel répond un droit inviolable; l'omission de ces rapports, la reconnaissance de l'obligation de se soumettre au pouvoir civil, qui limite ces relations avec le chef suprême de l'Eglise, ce sont autant d'actes qui se trouvent en contradiction formelle avec la foi catholique, avec la qualité de membre de la communion romaine. Dans tous les temps et dans tous les pays, on a reconnu la nécessité des rapports les plus absolus entre le souverain, les autorités civiles et les sujets. Toute limitation de ces rapports est donc une atteinte portée à la liberté religieuse du catholicisme.

Mais là où l'Etat refuse de reconnaître et cette indépendance des rapports spirituels entre le chef et les membres de la communauté chrétienne, et l'unité qui forme le caractère constitutif et inaliénable de l'Eglise catholique, là on envisagera le pape, voire même l'évêque dont le diocèse s'étendra sur différens pays, comme une autorité étrangère, et les rapports sus-mentionnés comme des rapports purement accidentels et relatifs; là on appliquera au royaume céleste les dénominations toutes terrestres d'étrangers, d'indigènes, d'églises nationales; là, le pouvoir civil prétendra contrôler ces rapports, prendre connaissance préalable des transactions qui pourront avoir lieu, sanctionner les transactions elles-mêmes, ou au moins l'objet de ces transactions; en un mot, il cherchera évidemment à limiter la liberté de ces rapports, liberté dont ni les fidèles, ni les supérieurs ecclésiastiques, ne peuvent, en bonne conscience, se dessaisir, et dont la limitation est une entrave apportée à l'exercice de la liberté religieuse.

Dans un Etat où l'autorité civile restreint les libres rapports entre le chef et les membres de l'Eglise, cette même autorité s'arrogera le droit d'approbation préalable de tout acte qui, par sa nature, est inaccessible au pouvoir temporel; et, en raison de son prétendu droit, elle limitera aussi la liberté des consultations communes, la liberté des évêques de convoquer des synodes dans leurs diocèses ou d'assister à des conciles particuliers ou généraux. Mais quel est l'esprit sensé qui voudra bien se persuader que de semblables exigences soient compatibles avec la liberté religieuse des catholiques?

La troisième question que l'archevêque de Cologne examine ensuite est celle de savoir si le libre exercice du culte est compatible avec le dénûment dans lequel on laisserait l'Eglise catholique, des ministres nécessaires au maintien de la foi et à la dispensation des saints mystères. Dans la manière dont l'auteur résout cette question, chacun reconnaîtra combien monseigneur de Droste a toujours été pénétré des grands besoins de notre société moderne, de l'indispensable nécessité de relever en Allemagne la sainte Eglise, opprimée d'une part par l'intolérance des sectaires, et de l'autre par le fanatisme d'une école qui n'a que trop bien réussi à couvrir la terre de ruines et morales et matérielles.

« On ne peut nier que l'épiscopat forme une des parties essentielles et vitales de l'Eglise catholique. S'il était possible d'anéantir le corps épiscopal, le dogme lui-même, la discipline ecclésiastique, le

sacerdoce seraient anéantis; la satisfaction des besoins spirituels des membres de l'Église deviendrait impossible; l'Église catholique cesserait elle-même d'exister. De là il faut conclure qu'une grande rareté d'évêques est pour les fidèles un état de choses oppressif et violent. Mais ce n'est pas seulement la rareté des évêques, mais encore la rareté des prêtres, qui forme une violation de la liberté religieuse, parce qu'elle met les pasteurs dans l'impossibilité d'aviser aux moyens propres à conduire leurs ouailles dans les voies du salut. Si le nombre des ministres a diminué dans une si effrayante progression, si, de nos jours, beaucoup de paroisses se trouvent livrées à la rapacité des loups et sont destituées de vigilans gardiens, l'une des principales causes de ce déplorable dénûment, c'est la suppression des ordres monastiques pour les hommes, et la loi qui oblige généralement tous les jeunes hommes au service militaire. »

Monseigneur de Droste ne se borne pas à démontrer les avantages que les monastères offrent pour l'exercice des fonctions pastorales; il fait voir en outre la nécessité de ces institutions reçues et sanctionnées par l'Eglise. Mais, de même que les facultés, les besoins, les talens, les grâces, la vocation de tous les hommes sont bien différens dans les différens sujets, de même aussi faut-il admettre différentes catégories pour ceux que le Seigneur daigne appeler à le servir d'une manière particulière par la pratique, non-seulement des préceptes, mais encore des conseils évangéliques. L'auteur distingue, en conséquence, les couvens en deux classes principales. Les uns sont destinés à offrir une retraite à ceux qui sentent dans leur âme le besoin de renoncer aux embarras et aux séductions inséparables du commerce avec le monde, et de se vouer tout entiers à la vie contemplative et à la prière pour les nécessités de l'Eglise et de l'Etat. Les autres ont pour but de fournir à ceux qui veulent se consacrer au ministère sacré un moyen facile de se maintenir purs au milieu du monde avec lequel leurs fonctions pastorales les mettent en rapport : ce moyen consiste dans la pauvreté, l'obéissance, la chasteté, la mortification et la prière. Toutefois, avoir indiqué la destination principale des ordres monastiques, ce n'est point encore là faire connaître tous les immenses services qu'ils rendent à l'Eglise, et, par elle, à la société.

« Rarement, continue monseigneur l'archevêque de Cologne, rarement ou peut-être dans aucun diocèse, on trouve assez de bénéfices ecclésiastiques ou assez de ressources pour placer dans chaque localité autant de prêtres que le service religieux l'exige; partout donc il y a des lacunes à remplir, partout il faut des prêtres qui puissent se rendre à tout moment là où leur présence est nécessaire, sans pour cela faire languir un autre service. Dans chaque diocèse, il faudrait à l'évêque un certain nombre d'ecclésiastiques, qui ne fussent attachés exclusivement à aucune église et qu'il pût envoyer partout où il y aurait urgence : or, c'est ce ministère que remplissaient les membres des corporations religieuses et notamment les ordres mendians.

« Il faut, en outre, dans chaque diocèse, un lieu convenable pour ceux des ecclésiastiques qui doivent, pendant quelque temps, se vouer à des pratiques de pénitence; pour ceux dont les défauts et les vices paraissent incorrigibles; pour ceux que leurs infirmités physiques rendent incapables de travailler plus long-temps dans la vigne du Seigneur; mais qui ne peuvent rester à leur poste en même temps que celui qui doit les remplacer dans le ministère. Eh bien, les monastères offraient un moyen facile et prompt de satisfaire à toutes ces diverses exigences. Et puis il faudrait encore un lieu où, chaque année, les ecclésiastiques pussent se retirer dans la solitude, y vaquer quelque temps à la prière, à la méditation, et se préparer, par ces saintes et salutaires retraites, à reprendre avec une nouvelle ardeur les importantes fonctions dont le ciel les a chargés. Mais où trouver de semblables asiles? où trouver des hommes et assez voués à la vie spirituelle pour y diriger leurs frères, et assez maîtres de leur temps pour pouvoir s'en acquitter sans dérangement aucun dans leurs devoirs habituels? Encore en ceci les cloîtres offraient les res-

mesurées les plus grandes et les plus appropriées à l'objet en question.

« En supprimant donc les ordres monastiques, et une partie de ce que nous venons de dire s'applique aussi aux couvents de femmes, on a privé beaucoup de catholiques d'un moyen de satisfaire le besoin religieux qui les presse à se séparer du commerce du monde, lesquels se trouvant maintenant forcés à ce commerce, sont un sujet de scandale pour l'Église et une peste pour l'État; on a privé beaucoup d'ecclésiastiques, qui désirent se vouer au ministère pastoral, d'un moyen puissant et facile pour conserver ou pour développer, au milieu de leurs occupations du dehors, la vie intérieure qui s'évanouit et se perd si promptement; on a privé la société de ces exemples de vertu sublime qui étaient une sévère leçon donnée aux enfans criminels du siècle, qui condamnaient les chrétiens attiédis et montraient aux âmes faibles et pusillanimes combien est grande la puissance de la grâce: or, ce sont là des exemples dont le monde a le plus pressant besoin, et à la perte desquels l'Église catholique ne saurait être insensible. La suppression des monastères a enlevé au clergé un miroir dans lequel ses membres retrouvaient l'image des vertus qu'ils doivent acquérir eux-mêmes et développer dans leurs frères; par cette suppression, les évêques ont perdu les moyens de satisfaire à tout ce qu'exigent d'eux les soins et la sollicitude spirituelle pour leur troupeau; de ramener au bien les prêtres égarés, en les soumettant, dans la solitude, à des pénitences proportionnées à leur état moral; de retrancher de la société ceux qui se montrent incorrigibles et sont un sujet de scandale pour les fidèles; enfin, d'assurer une retraite honorable à ceux que leurs infirmités corporelles rendent totalement inhabiles pour l'exercice du ministère sacré. La conséquence nécessaire de tout ceci, c'est que la suppression des ordres monastiques ne saurait guère être envisagée autrement que comme une violation de la liberté religieuse et catholique. »

Ce point de vue, sous lequel monseigneur de Droste a envisagé la nécessité des couvens dans les pays catholiques, est un point de vue essentiellement philosophique et moral; et il faut convenir que l'illustre auteur a traité son sujet avec une grande profondeur de vues, une connaissance intime du cœur humain, et un désir ardent de voir se réorganiser ces institutions auxquelles la civilisation moderne est en quelque sorte tout entière redevable de son existence et de ses progrès. L'examen dans lequel il entre touchant les entraves apportées à l'exercice du culte religieux par l'obligation du service militaire imposée aux jeunes gens, devient inutile, eu égard aux modifications survenues depuis dans la législation de presque tous les états de l'Europe touchant cette matière. Nous passerons donc cet article sous silence, pour arriver à la quatrième question posée par monseigneur Clément-Auguste, pour savoir si le dénûment des objets nécessaires au culte ne constitue pas également un attentat à l'indépendance de l'Église et de ses membres.

« L'Église catholique a besoin non seulement de personnes, de ministres dispensateurs de ses mystères; elle a encore besoin des choses qui se rapportent à l'exercice du saint ministère. Or, sous ce rapport, l'Église se trouve extrêmement dépourvue, au moins en Allemagne. Il lui faut des élémens nécessaires pour assurer l'existence de ses ministres, pour fournir à l'éducation de ceux qui désirent se vouer au service des autels, pour célébrer convenablement les offices divins et pour exercer des œuvres de miséricorde et de charité chrétienne.

« L'histoire ecclésiastique nous enseigne que, dans les premiers temps du christianisme, il était subvenu aux besoins matériels de l'Église par des dons et des offrandes volontaires et indéterminées; plus tard, par des donations de biens meubles et immeubles cédés à l'Église, et dont les revenus étaient employés suivant les indications faites par l'évêque. Plus tard encore, les ecclésiastiques, surtout ceux de la campagne, reçurent l'assignation de leur entretien sur des terres labourables. C'est ainsi qu'ont pris naissance les bénéfices ecclésiastiques. Toujours et partout on considéra ces derniers comme la propriété de l'Église, dont l'évêque et ses prêtres ad-

vaient que l'usufruit. Le recès de la diète impériale enleva, par un trait de plume, cette propriété à la plupart des évêchés, chapitres, collégiales, abbayes et monastères, etc.; de cette manière les corps hiérarchiques perdirent à la fois leurs moyens d'existence et ceux de fournir aux autres nécessités de l'Église. Une des premières et des plus sensibles conséquences de cette spoliation, c'est que, de nos jours, on ne peut pas admettre le nombre d'élèves nécessaires aux exigences du culte, parce que l'autorité ecclésiastique manque des ressources indispensables pour leur entretien; par le même motif, il est impossible d'avoir un nombre suffisant de prêtres auxiliaires. Il serait donc de la plus haute importance que chaque évêque pût disposer, dans l'intérêt de son diocèse, d'un fonds auquel il aurait recours dans les cas extraordinaires. Autrefois ce fonds se trouvait dans les biens composant la mense épiscopale. En enlevant aux évêques ces biens, qui étaient ceux de leurs églises, les souverains signataires du recès de la diète impériale ont donc ouvertement porté atteinte à la liberté religieuse de leurs sujets catholiques. »

La cinquième question développée par notre auteur, roule sur la part que l'autorité ecclésiastique est en droit de réclamer dans la direction de l'enseignement et de l'éducation publique.

« Cette question est éminemment importante pour la prospérité de l'Église catholique. Suivant la croyance de cette dernière, il est ordonné à l'autorité spirituelle, et partant c'est un des devoirs rigoureux imposés à l'évêque, de veiller à l'enseignement religieux; c'est donc à lui qu'appartient le droit de nommer et d'instituer ceux qui sont chargés de distribuer la parole sainte; c'est à lui à veiller sur leur conduite, afin d'empêcher que leurs actes ne détruisent l'effet de leurs paroles, à avoir soin que partout l'éducation soit chrétienne, et surtout de s'occuper des moyens capables de former les jeunes aspirans au sacerdoce, et de choisir ceux qui sont convenablement préparés pour les admettre aux ordres sacrés.

« Il faut que l'évêque ne soit pas entravé dans l'accomplissement de ce devoir, puisque la liberté qu'il a droit de réclamer sur ce point est indispensable pour rassurer ses ouailles sur le maintien de la saine doctrine, pour garantir le repos de l'Église et la sécurité des États, puisque c'est le moyen le plus sûr d'étouffer dans leur germe des croyances erronées et des désordres qui, sans cela, ne manqueraient pas de se propager avec une effrayante et désastreuse rapidité.

« En outre, la liberté religieuse exige que l'autorité ecclésiastique ait aux établissemens d'instruction et d'éducation publiques, une part assez large pour pouvoir satisfaire aux devoirs qui lui sont imposés par la conscience. Elle exige donc que la puissance spirituelle ait la principale part à la nomination et à la destitution des instituteurs et des institutrices; à la surveillance qui doit être exercée sur leur enseignement et sur leur conduite, puisque le plus grand objet de cet enseignement c'est l'instruction religieuse; enfin, au contrôle sur l'éducation des futurs maîtres et maîtresses, comme aussi à la nomination et au renvoi des professeurs des écoles normales. Il faut que le pouvoir spirituel ne soit pas étranger à la nomination, à la destitution, au contrôle exercé sur ceux qui sont chargés de l'instruction dans les colléges, puisqu'ils doivent former les jeunes gens parmi lesquels plus tard l'Église choisira ses ministres : la justice veut donc que l'autorité ecclésiastique ait la direction exclusive de tout ce qui, dans les colléges, concerne la partie religieuse, et la part la plus grande dans ce qui concerne les autres matières de l'enseignement. L'ensemble de cette éducation scientifique, la conduite morale et religieuse des jeunes gens qui fréquentent les établissemens publics, sont également du ressort de la surveillance du clergé. Enfin, la nomination des professeurs de théologie et de droit canon, leur suspension, au besoin, leur renvoi, le contrôle exercé sur leur doctrine et sur leur vie privée, la surveillance des élèves de théologie, tant de ceux qui suivent encore les leçons publiques, que de ceux qui sont dejà admis au séminaire diocésain, ce sont là autant de matières qui sont exclusivement du ressort de la

hiérarchie. Entraver, dans l'un des points que nous venons d'énumérer, la puissance ecclésiastique, ou ne point lui laisser la part d'influence et d'action qui est nécessaire pour qu'elle puisse remplir l'obligation que l'Eglise lui impose, ce serait porter une grave et coupable atteinte à la liberté religieuse des catholiques.

« En traitant ce sujet, nous nous trouvons conduit naturellement à rechercher si l'on peut concilier avec l'indépendance de l'Eglise catholique la transformation d'institutions purement catholiques, comme colléges, universités, écoles normales primaires, en institutions mixtes. Par colléges, universités, écoles catholiques, on entend ceux qui admettent, à la vérité, des élèves professant une croyance différente, mais dont tous les maîtres doivent être exclusivement des catholiques; où il ne peut être donné d'autre instruction religieuse que dans le sens catholique; où il ne peut être rien enseigné qui soit contraire à cette même croyance, et dont, en un mot, la direction entière, *cura integra,* comme s'exprime l'article V du Traité de paix de Westphalie, se trouve entre les mains des catholiques. Une semblable transformation d'un institut catholique en une école mixte, formerait une violation formelle du § 63, du recès de la diète impériale, decrété le 25 février 1803; mais, abstraction faite de cette clause législative, cette transformation se trouverait en opposition avec la liberté des catholiques par les motifs suivans, fournis par la raison et par le seul droit naturel. Car : 1° suivant la doctrine catholique, l'autorité spirituelle est rigoureusement tenue de veiller à ce que, dans de pareilles écoles, il ne soit rien enseigné de contraire à la foi et à la morale catholiques, et que, par conséquent aussi, il n'y soit donné aucune autre instruction religieuse, que celle de l'Eglise; 2° la liberté religieuse de tous les catholiques comprend le droit d'exiger, pour la tranquillité de leur conscience, surtout dans le cas où ils ont des enfans, que l'autorité ecclésiastique jouisse de la plus entière liberté dans l'accomplissement des devoirs que nous venons d'exposer.

« La question principale sur ce point se réduirait donc à savoir si la liberté de conscience des catholiques ne serait pas violée si, à la place des professeurs catholiques qui avaient été nommés jusqu'ici dans ces établissemens, on en nommait aussi quelques uns qui fussent étrangers à la communion romaine. Mais il faut également répondre à cette question d'une manière négative; car on sait que les maîtres non catholiques ne saisissent que trop volontiers toutes les occasions, même celles qui ont le moins de rapports avec la religion, pour travailler contre l'Église catholique. Or, une semblable disposition, dont l'expérience ne nous fournit que trop d'exemples, ne peut en aucune manière rassurer les fidèles sur la direction imprimée à l'enseignement que doivent recevoir leurs enfans. »

Telles sont les diverses questions développées par monseigneur de Droste dans son livre : *Sur la liberté religieuse des catholiques.* Nous en avons donné un exposé rapide et succinct, en reproduisant toujours les propres paroles de l'auteur. Nous l'avons déjà insinué, et nous ne pouvons nous empêcher de l'insinuer encore : un homme qui, en 1817, écrivait la brochure qui nous occupe, ne pouvait manquer, dans l'occasion, de chercher à réaliser toutes les grandes et sociales idées qui surgissent à chaque page de ce livre. Mais l'examen que nous venons de faire ne se borne pas simplement à la critique favorable ou défavorable d'un écrit entré dans le domaine de la littérature catholique allemande, une pensée plus profonde nous a guidé. Le livre de monseigneur Drorte est l'expression fidèle des convictions religieuses d'une école qui, née dans une province éminemment catholique, a exercé une haute et salutaire influence sur une grande partie de l'Allemagne, par l'illustration des noms qu'elle peut montrer avec un noble orgueil. En effet, citer un comte de Stolberg, un Overberg, une princesse de Galitzin, c'est rendre un bel et juste hommage au talent uni à la vertu. Les personnages que nous venons de nommer ont été les amis de l'illustre prélat, choisi par le Très-Haut comme un des plus grands confesseurs de la foi catholique

au dix-neuvième siècle. Son livre est l'expression de l'école à laquelle il a appartenu : c'est aussi l'expression de l'Allemagne catholique régénérée par les événemens de Cologne et de Posen. Les principes que défend monseigneur Clément-Auguste sont ceux que défendent avec un noble dévoûment tous les hommes qui se sont franchement ralliés au centre de l'unité ; que défendent tous les organes de la presse catholique dans cette Germanie, dominée si long-temps par le protestantisme, et réduite par ce dernier au plus honteux et au plus dur esclavage intellectuel et politique.

L'analyse que nous venons de faire peut donc servir de mesure pour apprécier tout ce que l'Église est en droit d'attendre du mouvement religieux dans lequel l'Allemagne est entrée : c'est une consolation pour toutes les âmes pieuses, pour tous les cœurs généreux.

Nous compléterons notre travail par la citation d'un passage que monseigneur Droste a annexé à la fin de son livre, dont il forme en quelque sorte le résumé :

« L'esprit de notre époque, cet esprit qui se croit un esprit éclairé et que beaucoup de gens regardent comme tel, trouve convenable de faire reposer l'autorité chargée de l'administration des choses spirituelles sur l'autorité civile, sur l'État. Partout où cette manière de voir trouve accès dans l'esprit des gouvernans, partout où elle exerce une action sur la marche des affaires, le dogme politique élimine de l'Église l'élément divin, comme déjà la moderne exégèse a éliminé ce même élément des livres sacrés.

« De même que la religion a besoin de l'Église pour pouvoir se maintenir et se développer, de même aussi la liberté religieuse des catholiques exige impérieusement le maintien de l'indépendance de l'Église.

« La froideur du grand monde pour les choses divines se montre également en ce que la politique de nos jours considère ordinairement les intérêts de l'Église comme un objet secondaire, peu digne de son attention. Aussi long-temps que dura la tourmente révolutionnaire en France, on attribua généralement cette terrible catastrophe à la décadence du principe religieux, et partout l'on se donna les airs de vouloir, avant tout, remédier à cette même décadence.

« Mais toutes ces protestations, toutes ces belles paroles n'empêchèrent pas que la lutte décennale, soutenue par les souverains de l'Europe pour étouffer l'hydre révolutionnaire, ne se terminât par l'oppression et la spoliation de l'Église catholique en Allemagne. Cette mesure politique réduisit l'Église, quant à ses rapports temporels, à une situation plus défavorable encore que celle dans laquelle se trouvait cette même Église en France : le Concordat, qui avait été conclu peu de temps auparavant entre le Saint-Siége et le gouvernement français, avait du moins fait concevoir à l'Église de France l'espoir de reconquérir les biens qu'elle avait perdus et une partie des prérogatives dont elle avait été dépouillée.

« Ce qui, en France, avait été le résultat de la révolte et de l'anarchie, fut, en Allemagne, le résultat d'un arrêt de la politique des souverains. Un événement semblable entraîne avec lui des conséquences désastreuses inévitables, mais qui toutefois ne se montrent pas sur-le-champ et ne se développent que d'une manière successive. Le premier effet de la spoliation de l'Église, ce fut de faire perdre à cette dernière sa liberté, son indépendance. Les évêques et les membres des chapitres devinrent les pensionnés de l'État, lequel n'eut rien de plus à cœur, sinon de limiter, suivant son bon plaisir, l'action de l'autorité spirituelle, et de la subordonner aux vues du pouvoir civil ; tâche que, du reste, il lui fut facile de remplir, puisqu'on avait eu soin d'abord de briser le ressort qui aurait été un obstacle permanent. Les droits et les prérogatives, que les évêques ou leurs vicaires généraux avaient exercés jusque-là sans nulle contestation, leur furent disputés, rognés arbitrairement ou bien enlevés sans façon aucune. Enfin, l'on fit entendre qu'il était nécessaire de tracer une ligne de démarcation rigoureuse et fidèle entre les prérogatives purement spirituelles de l'Église et celles qui sont d'une nature mixte ; le résultat de cette séparation, faite par l'État seul, qui le

[illegible] ainsi à la fois juge et partie, ne fut autre que de ne laisser à l'Église aucune action sans l'autorisation préalable du pouvoir temporel, et de ne lui en laisser qu'une très limitée, même avec cette autorisation. Le *placetum regium* reçut une extension indéfinie. L'autorisation gouvernementale fut refusée à des actes de l'autorité épiscopale, sans que ces actes fussent de nature à faire naître la moindre inquiétude dans l'esprit des gouvernans, mais uniquement parce que la manière de voir personnelle des hommes du pouvoir politique n'était pas celle de l'évêque. L'autorité civile ne se borna point à rejeter des mandemens épiscopaux; elle alla quelquefois jusqu'à prescrire même les modifications qui devaient y être faites; enfin, elle exigea que nulle lettre pastorale ne fût publiée avant d'en avoir reçu l'autorisation expresse et spéciale du chef de l'État.

« Quant aux chapitres des cathédrales, la plupart des gouvernemens les considérèrent comme totalement supprimés, et cette supposition fut en quelque sorte corroborée par le prétexte spécieux que leur fournissaient une partie des membres eux-mêmes de ces corps religieux. En effet, plusieurs de ceux-ci ne firent aucune difficulté de se soustraire à toutes les obligations que leur imposaient les canons de l'Église, comme si l'existence religieuse des chapitres avait été anéantie en même temps que cessa leur existence politique, quoique cependant le recès de la diète de 1803 eût laissé intacte l'organisation hiérarchique des cathédrales. Il fallait, en outre, que ces corporations disparussent dans un temps plus ou moins éloigné, puisque, depuis 1803, il ne fut nommé aucun remplaçant aux bénéfices qui étaient venus à vaquer. Mais la nullité absolue que les chapitres des cathédrales avaient aux yeux du gouvernement paraissait surtout à la mort des évêques, où les chanoines n'osèrent jamais aviser aux moyens convenables d'administrer le diocèse, pendant la vacance du siége, comme le leur imposaient les dispositions du droit canonique, sanctionné par plusieurs conciles généraux. On partait de la fausse hypothèse que les chapitres se trouvaient dissous, même en leur qualité de corporations ecclésiastiques; que, par conséquent, ils ne pouvaient plus ni se réunir légalement, ni exercer aucun acte de juridiction canonique.

« Dans quelques États, on enleva à la connaissance des évêques tous les examens auxquels étaient tenus les ecclésiastiques qui voulaient obtenir un bénéfice. Dans l'un de ces États, on nomma même des ecclésiastiques doyens gouvernementaux pour les opposer aux doyens nommés par les évêques, afin d'entraver l'action de ces derniers. Presque partout, en Allemagne, le prêtre se vit enlevé de sa position naturelle, en ce que, tout en ayant l'air de respecter le clergé, l'État mit tout en œuvre pour ravaler ses membres à la simple condition d'agens de la police civile. Comme fonctionnaire de l'État, le prêtre était tenu de faire et d'omettre bien des choses qui répugnaient à la dignité du caractère sacerdotal. Les liens qui doivent unir entre eux l'évêque et le clergé du second ordre, devinrent de jour en jour plus relâchés, et la moralité des prêtres s'affaiblit dans la même proportion que s'affaiblissait la subordination hiérarchique. Cette dissolution de la discipline rendit extrêmement difficile aux évêques de soigner mieux l'éducation du jeune clergé, de relever l'action spirituelle des pasteurs et de donner une vie nouvelle aux différentes branches du ministère sacré.

« L'Allemagne conserva toujours encore sur la France l'avantage de ne pas voir livré le bien des paroisses, des écoles et des institutions charitables à la rapacité du pouvoir temporel. Bien au contraire, le § 65 du recès de la diète de 1803 déclara ces biens inviolables. Mais avec la chute de la constitution germanique s'évanouit aussi cette barrière législative, et la griffe des financiers saisit avec empressement ce qui restait des biens que la piété et la charité des âges antérieurs avaient confiés à la sollicitude de l'Église et placés sous la garantie de l'État pour des besoins d'une nature plus haute que les seuls intérêts de la vie présente. On enleva la surveillance et l'administration de ces fonds à l'Église, et l'on prit diverses mesures pour subordonner entièrement à l'État l'administration des biens ecclésiastiques. On institu

tua des administrateurs spéciaux pour gérer, au nom de l'État, la fortune de l'Eglise, et ces administrateurs absorbèrent une portion considérable des revenus : les funestes effets immédiats de cette mesure se montrent dans l'impuissance où sont aujourd'hui ces nouvelles administrations de faire face aux dépenses appropriées au but de ces mêmes fondations.

« Que peut donc faire une Eglise qui se trouve dépouillée de ses biens, de son autonomie et de sa liberté? Comment est-il possible qu'elle concoure efficacement à maintenir l'ordre public, après qu'on lui a enlevé la puissance nécessaire pour réprimer les désordres qui surgissent dans son propre sein? Comment pourra-t-elle aider à donner de la considération à l'État, quand elle-même ne jouit d'aucune considération? Quel effet peut-on attendre d'une Eglise qui cherchera à faire respecter les lois et les mesures administratives de l'État, quand elle se trouve elle-même dans la plus grande dépendance de ce même État? Avec quelle dignité pourra-t-elle recommander la bienfaisance, cette vertu si importante au bonheur de la société, lorsque, pauvre et dénuée, elle se trouve dans l'impuissance d'en donner la première l'exemple? Avec quelle profonde douleur ne verra-t-elle pas les nécessiteux lever vers elle des mains suppliantes, sans qu'elle puisse soulager leur misère par une bienveillante aumône? La partie ignorante et non civilisée de la population aura-t-elle du respect pour la religion, quand elle verra ses ministres et ses institutions négligés par le pouvoir et livrés à un triste dénuement? Peut-on espérer voir la noblesse des sentimens, l'amour vrai de la patrie, le zèle pour la vérité et la vertu jeter de profondes racines dans un clergé qui se sent réduit à être le vil instrument de la police, et qui n'a pour vivre que le modique salaire qu'on lui paie pour des services mercenaires?

« Des institutions qui dépendent de la faveur et du bon plaisir d'un souverain, sont moins propres qu'aucune autre à veiller aux progrès durables d'une civilisation vraiment digne de ce nom. Par conséquent, que peut-on espérer de la considération et de l'influence exercée par des évêques et des pasteurs qui n'ont eux-mêmes aucune existence indépendante dans l'État, qui n'ont aucune propriété, mais qui vivent uniquement du salaire qu'on leur donne? Le plus précieux avantage dont l'État soit redevable à la religion, c'est la sanction divine que la religion confère au pouvoir civil, sanction en vertu de laquelle la volonté du souverain devient aux yeux des peuples, non pas un caprice arbitraire, mais l'expression de la volonté du Très-Haut. Mais comment les organes chargés de prononcer cette sanction peuvent-ils compter sur la confiance du public, quand ils sont soldés par l'État, et qu'ils dépendent en toutes choses des ordres qui en émanent? »

L'ABBÉ J.-M. AXINGER.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

TRADUCTION DES PSAUMES ET DE JOB; par M. J.-M. DARGAUD (1).

L'œuvre de traducteur est une grande œuvre pleine de difficultés et de mérite. C'est là une vérité assez nouvelle en France; mais, grâce aux efforts de nos hommes de talent, elle sera bientôt répandue. Les Allemands, eux, possèdent d'excellentes traductions, et cela tient à deux causes : d'abord, leur langue est une des plus riches et des plus flexibles; et puis, chez eux, chaque homme de génie consacre une partie de ses veilles à reproduire quelque ouvrage étranger, que le public accueille avec joie et reconnaissance. Les écrivains français, au contraire, ont long-temps dédaigné ces travaux; ils ont trouvé

(1) A la librairie d'éducation catholique et classique, rue des Maçons-Sorbonne, 3.

qu'ils coûtaient trop de peine et rapportaient trop peu de gloire, comme si ce n'était pas une glorieuse chose que de doter son pays des chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

Peu de gens comprennent toutes les conditions que doit réunir un bon traducteur. Il faut qu'il soit à la fois érudit, écrivain, et, de plus, spécial dans le genre d'ouvrage qu'il traduit : ainsi, pour faire la version des livres de la Bible, ces prodigieux poèmes, il fallait être un grand poète, et nul jusqu'ici n'avait rempli cette belle tâche. Chose étrange! la nation la plus littéraire du monde, et l'une des plus anciennement chrétiennes, n'a de la Bible que des traductions pâles et mortes, et l'on peut dire que le plus beau des livres est inconnu dans sa couleur, dans son mouvement, dans sa poésie, dans sa grandeur.

L'année dernière, parut la version des *Psaumes* de M. Dargaud, et une poésie nouvelle nous fut révélée. Cette innovation magnifique fut signalée par toute la presse; elle fixa l'attention de tous les hommes sérieux, et chacun se disait : Voilà un sublime langage que nous ne connaissions pas; traduire ainsi, c'est créer.

L'introduction, à elle seule, est une œuvre de science et d'inspiration. Quant à la version, rien n'est plus fidèle, et rien pourtant n'a l'allure plus vive et plus libre. Faire passer un poème dans une langue, de manière qu'il semble avoir été écrit dans cette langue-là, voilà le grand problème à résoudre, voilà l'invincible difficulté que M. Dargaud a vaincue.

Remarquez, en effet, avec quel idiome le poète avait à se mesurer : avec l'hébreu, cette langue de l'éternité, dans laquelle se confond le passé, le présent et le futur; cette langue dont les richesses sont inépuisables, et qui fut, pour ainsi dire, celle de Jéhovah. Il ne fallait pas moins que du génie pour rendre dignement ces divines paroles.

Plusieurs poètes ont essayé de traduire les *Psaumes* en vers; mais ils ont reconnu la chose impossible. Une longue traduction soumise à la prosodie ne peut jamais être qu'une paraphrase plus ou moins décolorée. Aussi s'est-on borné généralement à des imitations lyriques de peu d'étendue (1). Du reste, si parfaite que fût une traduction versifiée de la Bible ou des *Psaumes*, ce ne seraient plus là les livres saints, ce ne seraient plus les hymnes de David; car il est bien reconnu maintenant que David lui-même a écrit en prose. Ce qu'on avait pris dans l'hébreu pour des vers n'est qu'une prose cadencée; on peut dire qu'il y a là une sorte de rhythme, mais qui ne consiste qu'en une symétrie harmonieuse. Ce parallélisme, si bien compris par M. Dargaud, s'est naturellement reproduit dans la traduction, et la prose de ses versets se balance comme de libres sons sur la corde d'une lyre.

Enfin, ce livre, que tout le monde aime, parce que chacun y trouve un point de contact avec son âme, avec sa disposition du moment, douce ou amère; ce livre, qui répond à notre joie par des cris d'allégresse, à nos malheurs par de bienfaisantes larmes, à nos inquiétudes et à nos désespoirs par de religieuses consolations; ce livre, où l'Église va chercher ses hymnes, où les poètes avaient déjà puisé des inspirations, il appartient maintenant à la France.

Les *Psaumes* sont des chants lyriques; Job est une histoire, un drame, un poème, comme on voudra l'appeler; le cantique des cantiques est, si l'on peut employer cette expression, le roman poétique et religieux de l'amour. Ainsi les deux derniers ont une unité d'action que ne peut avoir l'autre. Un signe les distingue encore : dans Job, c'est la force; dans le cantique, c'est la grâce; dans les psaumes, c'est une succession ou un mélange de force et de grâce; et la fusion de ces deux caractères donne aux psaumes une admirable variété dans la forme, sous laquelle pourtant gît toujours une même pensée, la pensée de Jéhovah. Mais l'unité de caractère avec l'unité de sujet imprime à Job une majesté si étonnante, et au cantique une si suave douceur, que rien ne leur est comparable.

Ces deux sentimens, si dominans et si opposés, sont merveilleusement reproduits dans les deux versions, et cependant ils rendaient la tâche du traducteur encore plus difficile qu'elle ne l'avait été pour les psaumes; Job surtout était d'une écrasante difficulté. Aussi, dans sa forte et magnifique introduction, l'auteur se demande-t-il *comment il a osé toucher à ce terrible poème. — Une rafale m'a emporté*, voilà.

En lisant Job tel que M. Dargaud l'a reproduit, on ne s'aperçoit pas qu'on lit une traduction, et pourtant on sent que ce livre a des milliers d'années. Job est, en effet, un poème primitif. M. Dargaud pense que, de tous les livres de la Bible, celui-là fut écrit le premier; selon lui, Moïse l'a composé en Arabie durant sa jeunesse, alors qu'il était simple pâtre; et il en trouve de si belles preuves, dans le fond comme dans la forme du poème, qu'il est difficile de ne pas être de son avis. Il ne nous appartient pas, du reste, d'approfondir une question aussi grave; remarquons seulement qu'il y a dans *Job* un mélange de grandeur, d'énergie et de subtilité qui révèle la jeunesse du monde; car la subtilité est un caractère de l'enfance des peuples comme de l'enfance des hommes : ce serait une erreur de croire le contraire.

Job avait vécu l'un des plus riches, des plus heureux, des plus saints d'entre les hommes; mais Dieu a voulu éprouver la vertu de son serviteur, et sa main s'est appesantie sur lui : tous les biens lui ont été ravis, tous les maux l'ont accablé. Et Job alors fait entendre ces sublimes paroles : Le Seigneur a donné, le Seigneur a retiré; béni soit le nom du Seigneur! Mais la gloire du juste sera ternie; ainsi l'a voulu Jéhovah : il a voulu le presser d'une épreuve si lourde, que nulle poitrine humaine ne pût la supporter; il a voulu briser Job jusqu'à ce

(1) Nous devons pourtant faire une exception à l'égard de certains psaumes traduits en vers avec bonheur par M. de Dumast.

qu'il succombât ; et il succombe, et il maudit l'injustice du Seigneur. Mais à la fin Dieu apparaît ; il pardonne à Job, et il lui rend de plus grands biens encore que ceux qu'il possédait auparavant.

Ainsi, l'homme et Dieu face à face : Dieu plus fort que l'homme, mais clément et miséricordieux avec lui ; Dieu, providence sur la terre et rémunérateur dans le ciel ; en d'autres termes, la vertu couronnée par la récompense en passant par l'épreuve. Voilà la pensée du livre de Job.

Ce livre contient donc une grande philosophie ; mais le chrétien et le poète y découvrent bien d'autres beautés encore.

Quel récit magnifique ! quels majestueux entretiens ! quelle vaste et profonde poésie ! oh ! les religieuses douleurs ! Nul homme n'a souffert plus que Job. Job est la vivante image du genre humain ; le Christ plus tard en sera le sauveur et le législateur. L'épopée au commencement ; comme dernier terme, la loi et le salut.

Oui, ce livre est l'épopée du genre humain ; car il est l'épopée de la douleur et de la vertu, de la vertu qui résiste et puis qui chancelle. Eh ! quelles autres destinées avons-nous ici-bas que la souffrance et le devoir ? Il en est une troisième pourtant, l'amour ; mais celle-là n'est point faite pour le cœur de Job, elle lui serait trop douce. Non, Job est seul, seul durant sept ans, assis sur la cendre. Les trois amis qui lui restent ne sont là que pour envenimer son mal, que pour aigrir sa colère par leurs conseils et leurs reproches ; tous les êtres qui auraient pu le consoler ont été enveloppés dans sa ruine, et ils sont morts ; et Dieu lui-même semble s'être retiré de lui : tous le méprisent ; nul cœur ne bat près du sien. C'est là le comble de l'angoisse.

Oh ! comme il souffre, ce frère d'il y a trois mille ans ! C'est un homme au milieu d'une mer de douleur sans bornes ; il se débat sur le dévorant abîme, et l'on sent que tous ses efforts seront impuissans, qu'il ne se sauvera pas, si une main providentielle ne vient à son secours. Et le cœur se serre, et l'on tremble d'effroi ; enfin Job est sauvé, et l'âme s'emplit d'allégresse.

M. Dargaud a versé en nous l'esprit grand et vrai de la poésie hébraïque ; on songe enfin, en lisant ces poëmes, en quels temps prodigieux, en quels lieux et par quels hommes ils ont été écrits, et alors on se sent frémir d'un saint respect.

Dans nos siècles de lutte et de trouble, d'indifférence et de prosaïsme, il sera bon à l'âme d'aller se reposer dans ce triple sanctuaire de la religion, de la souffrance et de l'amour, à l'ombre des divins palmiers.

LES DIVINES PRIÈRES ET MÉDITATIONS,

Recueil de prières et de méditations pour toutes les situations de la vie privée et de la vie sociale ; composées de versets de l'Écriture sainte.

Avec approbation de Monseigneur l'archevêque de Paris (1).

Comme le *Livre des âmes* de M. Charles Sainte-Foi, dont il a été parlé dans le dernier numéro de l'*Université*, le livre que nous annonçons aujourd'hui contient des prières et des méditations applicables à toutes les situations de la vie, avec cette différence que le premier de ces ouvrages est, d'un bout à l'autre, l'épanchement d'une âme chrétienne qui répand au dehors tout ce qu'il y a en elle de foi et d'amour, tandis que dans le second, le lecteur n'a jamais sous les yeux que les paroles mêmes de l'Écriture sainte, rapprochées et coordonnées avec une intelligence et une patience dignes de tous les éloges. Les effusions de M. Charles Sainte-Foi, si elles ont l'infériorité qu'a toute parole humaine vis-à-vis celle que le Saint-Esprit a inspirée, rachètent ce désavantage par quelque chose de plus libre, de plus spontané, de plus entraînant, parce qu'il est impossible que dans le plus habile centon le travail de l'arrangeur ne se fasse pas quelquefois sentir ; nous ajouterons, et ceci sera, selon qu'on voudra le prendre, un éloge ou une critique, que le *Livre des âmes* a quelque chose de plus actuel, de plus local, de plus approprié aux circonstances au milieu desquelles nous vivons, tandis que les *Divines Prières* (et il ne pouvait guère en être autrement) conservent la majestueuse universalité, la parfaite convenance à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les formes sociales qui sont le propre de la parole divine. Il y a tant de rapports dans le plan de ces deux livres, qu'on se sent tout de suite porté à les comparer ; mais le parallèle que nous faisons n'a point pour but de déprécier l'un aux dépens de l'autre : car tous deux nous semblent éminemment recommandables par la pensée et par l'exécution ; tous deux offrent aux âmes chrétiennes un utile secours pour élever vers le ciel leurs sentimens et leurs pensées.

Les *Divines Prières* sont le fruit des loisirs d'un jeune et laborieux magistrat, qui, à l'exemple de ces anciens jurisconsultes dont s'enorgueillit notre France, entremêle l'étude approfondie de la loi divine à celle des législations humaines. « La pensée de cet ouvrage, dit-il, nous est venue la première fois que nous avons lu en entier l'ancien et le nouveau Testament ; en trouvant dans ces livres saints tous les enseignemens de la philosophie morale et religieuse, un aliment pour tous les besoins de l'âme, une règle pour toutes les destinées humaines, nous nous sommes dit : Ne suffirait-il pas de réunir et de coordonner, sous une forme nouvelle et

(1) Un volume in-18, chez Parent-Desbarres, rue de Seine-Saint-Germain, 48. Prix : 3 f. 50 c.

méthodique, et sous des titres raisonnés, les textes épars dans le code sacré qui se réfèrent à des idées semblables, ces textes dictés ou inspirés par Dieu même, pour former le recueil le plus complet et le plus parfait de prières et de méditations? Dieu nous a fait la grâce de rester fidèle à cette pensée et d'en poursuivre l'exécution pendant de longues années, d'abord au travers des regrettables entraînemens de la vie du monde, puis des austères devoirs de fonctions publiques et de douloureuses épreuves de la vie privée. Ces prières et méditations, qui s'appliquent à toutes les conditions sociales, à toutes les situations de l'âme et aux principales observances du culte, sont toutes composées de versets et fragmens textuellement extraits de l'Écriture sainte; nous nous sommes proposé de la mettre ainsi à la portée de tous les chrétiens, dans tout ce qu'elle renferme de plus édifiant et de plus empreint d'un caractère d'utilité pratique, sous une double forme qui répond aux habitudes pieuses et qui présente sur chaque sujet un système complet des principes de la loi divine. »

Le livre se compose, comme on voit, de deux parties : les prières et les méditations. Celles-ci sont en beaucoup plus grand nombre, et occupent à peu près les trois quarts du volume, ce qui se conçoit facilement, parce que la méditation exige des temps d'arrêt, et que par conséquent la forme adoptée par l'auteur s'y applique plus aisément qu'à la prière, laquelle se fait, pour ainsi dire, tout d'une haleine, et rend plus nécessaire la parfaite liaison des idées. Un travail de ce genre présente bien plus de difficultés qu'on ne peut se l'imaginer, et nous devons dire qu'en général elles sont surmontées ici aussi heureusement que possible; il nous suffira pour le faire voir de citer une prière, prise presque au hasard. Voici, par exemple, celle du jeune homme :

« Seigneur, vous vous êtes déclaré mon protecteur dès que je suis sorti du sein de ma mère; vous m'avez reçu entre vos bras et conduit selon votre volonté; c'est vous-même, ô mon Dieu! qui m'avez instruit et qui avez toujours été mon espérance dès ma jeunesse. Je ne cesserai jamais d'espérer en vous; ma bouche racontera votre assistance salutaire et je publierai vos merveilles que j'ai éprouvées jusqu'à présent. L'esprit de l'homme et les pensées de son cœur sont portés au mal dès sa jeunesse; gardez mon âme, ô Dieu mon Sauveur! soyez mon aide et ne m'abandonnez point; écoutez la voix de celui qui n'a d'espérance qu'en vous seul; sauvez-moi de la main des méchans, ô Dieu puissant, au-dessus de tout! Ne vous souvenez point des fautes de ma jeunesse, ni de mes ignorances; souvenez-vous de moi selon vos miséricordes, et conduisez-moi dans la voie de votre vérité; donnez-moi cette sagesse qui connaît vos ouvrages, qui sait ce qui est agréable à vos yeux et quelle est la rectitude de vos préceptes; qu'elle me conduise dans toutes mes œuvres avec circonspection, qu'elle me protége par sa puissance, et mes actions vous seront agréables. Dieu le Père, et Jésus-Christ, fils du Père, donnez-moi la grâce, la miséricorde et la paix dans la vérité et dans la charité. » Cette prière, composée de dix-huit versets différens, tirés des Psaumes, de la Genèse, d'Esther, de la Sagesse et des Épîtres de saint Jean, montre assez avec quelle habileté l'auteur sait mettre à contribution tous les livres des deux Testamens. Sachant, du reste, par l'exemple du protestantisme, combien il est facile d'abuser du texte sacré, et ne se fiant pas à la pureté de ses intentions, il a soumis son travail à l'examen de l'autorité ecclésiastique, et l'approbation de Monseigneur l'archevêque de Paris, placée en tête de son livre, est à cet égard la meilleure de toutes les garanties. Les termes dans lesquels est conçue cette approbation nous dispensent de motiver plus longuement nos éloges, et il ne nous reste qu'à exprimer le vœu de voir bientôt paraître une édition latine des *Divines Prières*, à l'usage de ceux des fidèles auxquels le texte de la Vulgate est familier, et qui trouvent dans cette admirable version une force et une vivacité auxquelles la meilleure traduction en langue vulgaire ne peut atteindre qu'imparfaitement.

E. C.

UN MOT AUX FAMILLES; par M. l'abbé DELOR.

Plus les bons livres sont rares à cette époque, plus j'éprouve de joie quand j'en rencontre. Or, je viens d'éprouver cette joie si légitime en lisant, sous le titre modeste d'*Un Mot aux Familles*, un excellent ouvrage de M. l'abbé Delor. L'auteur y traite en maître de l'éducation de la jeunesse.

Reconnaissant dans l'homme un corps, une intelligence, un cœur, M. l'abbé Delor veut une éducation qui le saisisse, le dirige, le développe sous ces trois modes d'existence; le cœur surtout fixe ses regards et le préoccupe. Il est une infinité d'hommes, dit-il, qu'on ne peut rendre responsables de la débilité ou de la souffrance de leurs organes; il en est une infinité d'autres à qui l'on ne peut reprocher leur ignorance; mais tout homme criminel est déchiré de remords, flétri ou châtié par la société, menacé des vengeances de Dieu.... Cultiver le cœur, c'est le façonner à des habitudes vertueuses, le mettre à l'abri des séductions du vice, lui rendre facile la pratique du devoir. Pour pratiquer le devoir, il faut le connaître et avoir un motif de ne pas s'en écarter : le devoir, c'est l'ensemble des préceptes qui règlent la vie; le motif ou la sanction du devoir, c'est l'ensemble des vérités, des dogmes d'où il découle, et sur lesquels il s'appuie. Ces deux choses sont la religion.

Donc, sans la religion, impossible, non seulement aux ineptes, mais encore aux indifférens de l'Université, de cultiver le cœur; ils n'ont pas les moyens voulus nécessaires. L'aumônier du collége royal ne les a pas non plus; il est seul en présence de vingt professeurs qui le démentent ou ne confirment pas sa doctrine, et sa voix solitaire ne peut se faire entendre qu'une demi-heure par semaine. La nature ne les a pas non plus; si elle suffit en

quelques circonstances, généralement elle est impuissante. L'élève de la nature aura de l'orgueil; car la nature combat très peu l'orgueil, et l'orgueil rend fier, hautain, ennemi des conseils, encore plus des reproches; l'orgueil rend égoïste, et l'égoïste, voulant tous les autres comme lui, exigeant tout pour lui, est le plus intolérant et le plus intolérable des êtres. L'élève de la nature aura des goûts sensuels : avec ces dispositions, vingt fois le jour sa volonté sera en lutte avec les volontés qui l'entourent, et cette nature que vous avez laissée indomptée se redressera terrible et soufflera la guerre.... Malheur alors aux familles; ou bien les rixes hideuses, avec l'éternelle frayeur de les voir reparaître; ou bien, ce qui est le comble de l'horreur, un père courbant la tête sous le savant despotisme d'un fils, auquel peut-être il n'a donné l'instruction qu'au prix de ses sueurs, et une mère allant pleurer dans l'ombre tous ses tendres souvenirs anéantis et sa douce autorité méconnue....

La culture de l'esprit, selon M. l'abbé Delor, échappe aux indifférens de l'Université comme la culture du cœur. A toutes ces âmes voyageuses qui viennent, au début de la carrière, leur demander les secrets du sentier de la vie, ils ne répondent pas, ou ne leur donnent que des réponses vagues, indécises, de vaines opinions; ces âmes se trouvent dans le chemin, sans savoir qui les y plaça, ils ne le leur disent pas; elles ignorent quel en est le terme, ils ne le leur apprennent pas; il y a peut-être des précipices, ils ne les en avertissent pas; des ennemis y sont peut-être en embuscade, ils ne leur fournissent pas une arme; sur plus d'un point peut-être mugissent les tempêtes, ils ne leur indiquent pas un abri.... ils leur donnent une eau douce d'abord, mais qui se gâtera au quatrième soleil; un pain peu substantiel qui, après trois jours, ne sera plus propre à réparer les forces; puis, parés de roses sur la tête, ils leur disent : Vous êtes bien comme cela.... marchez....

Croit-on, en effet, avoir fait sa part à l'intelligence quand on lui a expliqué la loi des nombres, les propriétés des corps, le mouvement des planètes; quand on lui a dit les noms des peuples qui foulèrent ce globe, et qu'on leur a appris leurs idiômes? Ces connaissances, sans doute, sont belles et précieuses; mais il y a quelque chose de bien autrement important.... Qui suis-je? Où vais-je? D'où viens-je? Suis-je fils de la terre? Est-ce ma patrie? Dois-je y vivre, puis-je y dormir pour toujours? Ou bien, viens-je du ciel? Ne suis-je qu'en voyage? Dois-je retourner à Dieu? Que sont à mon égard ces êtres semblables à moi, au milieu desquels je m'agite? Ai-je quelques droits? Quels sont mes devoirs?...

Ces considérations si élevées et si vraies de M. l'abbé Delor sont suivies d'un tableau de l'ignorance morale au dix-neuvième siècle, que confirme admirablement sa thèse. Le disciple de l'Université ou de l'indifférentisme ne comprend rien; il voit l'orgie long-temps assise à la table souillée de vin; se levant quand minuit sonne; s'en allant chancelante, échevelée, teinte de sang; épouvantant la cité de ses grognemens stupides ou de ses farouches hurlemens; levant vers le ciel un œil plein de débauches et articulant de son mieux le blasphème; et il ne lui vient pas en idée qu'il est utile que quelques hommes, quelques femmes, à la conscience calme et pure, se retirent dans un monastère, derrière une grille, au pied d'un autel, pour crier : Pardon, Seigneur, pardon pour votre peuple.... que l'homme, votre héritage, ne tombe pas dans l'opprobre.... Et il s'étonne de ce que le Christianisme harmonise ainsi toutes les choses, fait de l'humanité tout entière une seule et grande famille; de ce que, dans cette vaste communauté de frères, le fort vient en aide au faible, le riche entre en partage avec le pauvre; de ce que l'innocence est conviée à fournir sa portion du grand tribut de larmes que tôt ou tard on exigera du crime. Et il appelle fanatisme, sottise, fainéantise, le dévoûment des âmes qui, pour faire contre-poids aux forfaits des coupables, jettent dans un des bassins de la balance de la justice de Dieu leurs prières, leurs sanglots, leurs privations, et cela, sans orgueil, se trouvant fort heureuses d'être acceptées, ne sollicitant qu'une chose, qu'on les oublie, qu'on les ignore....

Après avoir démontré l'insuffisance du système non religieux pour la culture du cœur et de l'esprit, M. l'abbé Delor laisse à l'expérience le soin de prouver son insuffisance pour la culture du corps, et initie immédiatement aux fécondes inspirations du système religieux.

Ici, le point de vue est magnifique; on voit la religion ennoblir les sentimens, élever les pensées, conserver et développer les forces physiques; on sent se dissiper les préjugés du vieux libéralisme et de la philosophie voltairienne; on a l'instinct d'une régénération sociale; on soupire après la liberté d'enseignement; on se livre aux plus douces espérances; et dans l'impossibilité de citer à propos, de communiquer à ses amis toutes ses émotions, on leur crie : Prenez et lisez; vous ne pouvez rencontrer un livre plus solide et plus instructif.

S. F.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 51. — Mars 1840.

Sciences Religieuses.

COURS D'ÉTUDES SUR L'HISTOIRE LÉGISLATIVE DE L'ÉGLISE.

PREMIÈRE LEÇON. — INTRODUCTION.

Idée de ce cours. — L'histoire de toute société se montre sous trois faces : les faits, les idées, les lois. — De quelle importance est l'étude de la législation en général. — Double caractère de la législation de l'Église, société divine et humaine. — Objet de cette législation : dogme, morale et discipline. — Aperçu général.

Nous entreprenons en toute simplicité de cœur et d'esprit une œuvre modeste, patiente et laborieuse; œuvre d'utilité pratique et actuelle, beaucoup plus que de vue générale et de théorie élevée. Nous dirons notre pensée aussi naïvement que nous l'avons conçue : enfans de l'Église catholique, nous aimons sincèrement notre mère, et nous la trouvons assez noble et assez belle pour consacrer beaucoup de temps et de soins à en contempler quelques traits dans son histoire. Du reste, nous ne prétendons pas redire comme à livre ouvert le majestueux récit de ses annales; nous n'essaierons pas de dérouler ou de retracer en grands tableaux les sublimes spectacles qu'elle a donnés au monde; nous ne nous reconnaissons pas la force de planer au-dessus de ses magnifiques destinées qui partent de l'éternité, et y reviennent après avoir éclairé le temps sur leur passage. Notre ambition est moins haute, et notre tâche plus facile. Nous restreignons nos regards, nous ne voulons étudier cette miraculeuse société que sous l'un des mille aspects de sa grandeur; nous n'évoquerons que les souvenirs toujours vivants de son action législative et régulatrice. Aujourd'hui, comme il y a dix-huit siècles, elle exerce une autorité qu'elle a reçue d'en haut; elle va, elle enseigne, elle dirige; elle fera toujours ainsi, car elle a toujours agi de même, et c'est ce qu'il faut rappeler avec insistance, pour confirmer par son passé la certitude de son présent et de son avenir.

L'Église se montre toujours à qui veut la connaître avec la masse imposante de ses documens, de ses preuves et de ses titres; il suffit qu'on les lui demande; elle répond sans se lasser à ceux qui l'interrogent. On le sait bien : elle a ses bibliothèques, ses archives, ses collections. Ces collections admirables sont autant de galeries où chaque cadre reproduit les gloires les plus pures; autant d'arsenaux où sont appendus avec honneur toutes les armes, toutes les enseignes, tous les trophées de cette lutte perpétuelle où le bien ne renonce pas plus que le mal; autant de musées lar-

gement exposés à la foule, et où sont entassés tous les chefs-d'œuvre de la justice, de la sagesse et de l'amour. Mais parce qu'ils sont trop considérables, ces trésors ne tentent pas; leur nombre éloigne; et qui voudrait s'aventurer à les examiner successivement? C'est tout un monde inconnu où l'on ne pénètre point; c'est une carrière, c'est une mine où manquent les travailleurs. Pour nous cependant, les explorations lointaines et les fouilles profondes ne nous effraieront point, et nous espérons qu'avec l'aide de Dieu, ni le courage ni la persévérance ne nous feront défaut; car nous savons qu'à chaque pas nous rencontrerons des richesses plus précieuses que l'or. Nous entreprenons donc une marche dans laquelle nous n'avancerons que pied à pied; nous allons nous livrer à une recherche patiente et minutieuse; nous embrassons un travail de conscience, d'analyse, de découverte, pour ainsi dire; nous ne craindrons pas de nous arrêter sans cesse. Mais auparavant, et à cause précisément de ces détails multiples, de cette attention scrupuleuse et de cette exactitude extrême, nous croyons utile aussi, pour ne pas borner trop sévèrement le champ qui nous est libre, de déterminer d'abord notre terrain, de poser nous-mêmes nos limites, et de jeter un rapide mais large coup d'œil sur tout notre horizon.

Si l'on veut connaître une société, on peut l'envisager sous trois faces : les *faits*, les *idées*, les *lois* racontent également son histoire. Les *faits* sont de brillantes apparitions qui réveillent et émeuvent l'esprit; leur science a une utilité certaine, car ils dénotent et manifestent le mouvement et la vie. Toutefois, quelque curieuse et variée que soit la succession de ces phénomènes sensibles, l'intelligence s'en fatiguerait bientôt, s'ils ne lui présentaient aussi le signe apparent des secrets principes qui les produisent. Alors elle arrive à ces principes; elle parvient aux *idées*; elle scrute leur origine, leur nature, leurs développemens; car elle ne veut pas s'en tenir à la matière, mais pénétrer jusqu'à l'âme. Voilà déjà deux études entre lesquelles existe une connexion intime qui explique l'une par l'autre. Qu'il naisse immédiatement de leur comparaison des contrastes, des rapprochemens, des rapports sans nombre, il est impossible de le nier; mais ce n'est pas encore assez : il y a une troisième et dernière étude qui éclaire tout, qui résume tout, qui achève tout, l'étude de la *législation*. La législation, en effet, est l'intermédiaire naturel et ordinaire entre les faits et les idées; elle est produite de leur réunion; elle combine en soi leur double nature; elle agit sur les uns et sur les autres, et elle reçoit également leur influence. Et de là vient qu'elle est réellement le moule où ces deux ordres de choses contraires se confondent, le miroir qui les reflète à la fois, le type qui leur donne une forme particulière, enfin même leur expression vraie, saisissable, écrite, comme l'écriture est l'expression de la pensée et de la parole.

Voyez-la donc dans sa formation. Et il est assez évident ici qu'il ne s'agit aucunement de la loi immuable, éternelle, infinie, qui procède de Dieu, mais de ces règles du temps, variables, passagères, bornées, comme l'être fini qui les proclame. Avant tout assurément, il faut reconnaître comme moteur premier une pensée qui se fait jour, une philosophie qui règne, une doctrine qui est souveraine dans la sphère intellectuelle, et qui veut passer sur le terrain des réalisations positives. Mais en même temps, quand cette théorie prétend se faire pratique, quand cette puissance directrice s'adresse aux faits, elle est placée aussi tôt au milieu de circonstances qui se dressent devant elle, qui la pressent, qui l'assiègent, qu'elle doit constater au moins, ne fût-ce que pour les confirmer ou les combattre. Elle juge, elle commande, elle décide; mais elle a une position qu'elle ne se fait point; elle ne peut ordonner que selon des exigences de temps, de lieux, d'intérêts, de besoins, de faiblesses et de passions qu'il est nécessaire de satisfaire, de concilier ou de vaincre. Ainsi la législation est faite par une idée, et elle est faite pour des faits; elle réunit l'idée et les faits, elle les lie, elle les consacre dans son origine.

En elle-même elle les rassemble bien mieux encore; elle est à la fois une idée

un fait. Elle est une idée, une volonté manifestée, qui a une existence propre, indépendante de son auteur, car elle doit lui survivre. Elle est un fait aussi; car cette idée se réalise; elle parle et on lui obéit; elle dirige les événemens ou les domine. C'est une autorité qui a ses interprètes et ses ministres, ses exécuteurs et ses soldats, ses sujets et son empire. Enfin, dans son action vivante comme dans les réactions qu'elle subit, elle est toujours la même; elle continue le double rôle qu'elle tient de sa nature. Si on la considère dans son action, il n'est pas permis d'en douter; les faits, elle les prescrit, elle les coordonne, elle les régularise. Les idées, elle les régit aussi; l'âme, si indépendante qu'elle soit, est atteinte par elle, sinon dans son essence, au moins dans son essor; elle en [illegible] presque toujours dans son éducation, dans son développement, dans sa liberté. Qu'on la prenne, en dernier lieu, dans les modifications qu'elle subit, l'évidence est la même. Toute société humaine, par cela qu'elle est imparfaite, variable, sujette aux caprices, portée à changer de systèmes et à les éprouver les uns après les autres, bons ou mauvais. Cependant, il n'arrive pas toujours qu'elle sorte brusquement d'une phase ancienne pour s'ouvrir avec violence une phase nouvelle; un si brusque mouvement ne pourrait être que le pire des maux; la Providence l'épargne le plus souvent aux peuples, et il arrive que les révolutions les plus fondamentales s'opèrent avec lenteur et insensiblement. La pensée qui les accomplit germe d'abord et [illegible] dans les intelligences. L'esprit gouverne le corps. Il en a le droit, il use de ce droit; seulement, son action n'est pas d'habitude immédiate et directe. Entrant dans la loi, il la modifie elle-même; il s'en rendra maître, il la tournera à son gré; alors il parlera par elle, il commandera en son nom, il s'en servira comme d'un canal pour répandre toutes ses influences, et ainsi peu à peu la société sera complètement transformée. Tel est l'ordre logique des variations sociales; et s'il n'en est pas toujours ainsi, les rares et terribles exceptions qui apparaissent dans l'histoire [illegible] clairement, par leurs funestes résultats, le principe rationnel et l'expérience. Et qu'arrive-t-il, après tout, dans ces redoutables crises? Quand la société, saisie de vertige, se remue, se soulève, se débat dans d'affreuses convulsions, mêle tous ses élémens, détruit l'ordre et l'harmonie de son existence : alors, doctrines, mœurs et civilisations, hiérarchie et gouvernement, tout manque, tout se décompose et se dissipe, et la société elle-même se dissout et s'abîme; alors, sans doute, avec les doctrines, les mœurs, la civilisation, la hiérarchie, le gouvernement et la société, la législation est emportée dans cet universel désastre. Mais que l'aurore se lève de nouveau sur ces ténèbres, qu'un monde renaisse du sein de ce chaos, que le corps social se ranime, et la législation aussi reprendra avec le corps social et sa force et sa vie!

Disons-le donc : il n'y a pas de société sans législation. *Loi*, c'est *lien*; la loi, dans la société, est le point commun où toutes les individualités se rassemblent, le centre où convergent les rayons, la règle qui, unissant les existences particulières, fait de leur ensemble une nouvelle existence, un être nouveau, une sorte de personne morale, indépendante de tous et vivant par tous. Hors d'elle, chacun s'appartient à soi-même, est son seul maître, est soi seulement; ce n'est que dans les rapports qu'elle établit que tous se trouvent les membres et les parties actives d'une grande et puissante personnalité. Sans loi, on ne voit que des individus : on ne voit pas de société. La législation est à la société ce que la forme est au corps; le corps a sa forme et se révèle par elle; la forme suit invinciblement le corps; changeant et se modifiant suivant qu'il change et se modifie, elle existe par lui, se perpétue avec lui et ne périt que comme lui.

La société de l'Église a également dans son histoire ses actes ou sa manifestation extérieure, sa doctrine ou l'esprit qui la dirige, et sa législation ou l'expression fixe et déterminée de ce qu'elle est. Mais remarquons-le : l'Église n'est pas une société ordinaire, une société purement humaine, une société qui ne vive que sur la terre. Les sociétés terrestres végètent au jour le jour, sans passé souvent et presque toujours sans avenir lointain;

aussi leurs actes et leurs idées sont insaisissables comme des ombres, et leurs lois sont des caractères à peine tracés sur le sable et que le moindre souffle efface. L'Eglise, sous ce rapport, ne leur ressemble pas. Sans doute, elle est placée sur la terre et pour unir les hommes; elle tient au sol et elle y adhère; elle fait acception de tout ce qui l'environne, des temps, des lieux, des climats; elle se soumet à toutes les variations de second ordre, à toutes les conditions indispensables, à toutes les nécessités d'une société humaine; mais elle est aussi une société divine. Elle a planté sa tente ici-bas; elle y séjourne et n'y demeure point; elle y est dans l'exil et non dans sa patrie; par son origine comme par sa foi, elle s'élève plus haut que cette région. Elle sait son principe et son but, et son action constante n'est que le rapprochement perpétuel et le rapport direct entre ses deux termes. Dans les faits de son antiquité radieuse, dans sa doctrine qu'elle conserve comme un inaliénable dépôt, dans sa législation, enfin, qui procède du Créateur, Dieu intervient sans cesse; il est l'auteur de cette société; il en est le rédempteur; il en est le consommateur. Remplissant l'espace et la terre, elle est en perpétuelle communication avec l'immatériel et l'infini, et elle poursuit cette sublime et mystérieuse union que le Médiateur, que le Verbe fait chair, que l'Homme-Dieu a accomplie dans le sein d'une Vierge. Voilà le double caractère qui marque sa grandeur, sa puissance et sa perpétuité, et ce caractère doit apparaître aussi comme un sceau ineffaçable dans toute sa législation.

Le problème que doit résoudre cette législation n'est rien autre chose que le rétablissement de l'ordre primordial, des rapports légitimes de volonté et de subordination qui lient l'homme à Dieu, et par conséquent de l'harmonie entre le ciel et la terre. On le conçoit : pour arriver à la solution de la difficulté, il est nécessaire de connaître d'abord la loi immuable, universelle, infinie, la volonté de Dieu, la parole qui est en lui, et lui seul peut la révéler. Aussi l'a-t-il promulguée trois fois : d'abord au premier homme, lorsqu'en le créant il lui donna *la loi de la vie*, comme dit la Sagesse; puis au Sinaï, dans la loi de crainte, à travers la foudre et les éclairs; et ensuite, dans la loi d'amour, au Golgotha, au milieu des douleurs infinies et du sacrifice réparateur de la Croix. L'Eglise, au pied du Calvaire, a reçu, par le Testament divin, l'héritage de cette précieuse révélation; elle la possède, elle en a la garde et le soin glorieux; elle doit la conserver, l'interpréter, la propager : c'est sa mission et son devoir. Or, de ce devoir précisément découle pour elle une nouvelle série d'obligations à remplir et de préceptes à imposer; car, dans son enseignement, à qui va s'adresser son autorité? Sa science et sa vérité sont invariables; mais elles vont être livrées à des époques, à des contrées, à des intelligences et à des cœurs aussi divers que nombreux; toutes ces variétés de passions, d'ignorance, d'intérêts, doivent être également conquises au même joug et ne peuvent l'être par les mêmes moyens, et de là sont nés tous les réglemens temporels, variés, multiples, qui sont les voies par où la charité inépuisable rattache toutes les bonnes volontés chancelantes à la base fixe et au centre inébranlable de la foi. Selon les promesses qui lui ont été faites, elle parle d'une voix infaillible, et elle apprend aux hommes le vrai qu'il faut croire, le bien qu'il faut faire, et les moyens d'arriver à croire le vrai et à faire le bien, trois choses qu'elle appelle le *dogme*, la *morale* et la *discipline*. Par là, elle embrasse tout; c'est toute sa législation.

On voit, du reste, dès l'abord qu'il existe dans cette législation une importante distinction entre la vérité absolue, inflexible, directement révélée, la vérité de dogme et de morale, et ces dispositions secondaires, obligatoires assurément, mais variables, et qui ne tendent qu'à proportionner à la faiblesse humaine, non la loi, mais son application dans les détails. La loi ne souffre pas de modification; la loi révélée de Dieu ne change pas plus que lui, parce qu'elle est en lui. Sous le rapport donc de la morale et du dogme, l'Eglise n'invente rien, ne crée rien; elle ne peut rien ajouter ni retrancher. La vérité demeure éternellement la même; c'est le soleil qui éclaire

le globe; l'Eglise en est éclairée. Seule elle a le droit d'en fixer la face lumineuse; seule elle connaît la lumière, mais elle ne la fait pas. Elle n'aurait même pas besoin dans la suite des âges de promulguer de nouveau le vrai et le bien, si dans la suite des âges le vrai et le bien qui font le jour, n'étaient perpétuellement attaqués par les ténèbres du mal. Tous les articles de cette partie de sa législation ont eu une plus solennelle sanction, et ils existent sans retranchement ni addition dans le Code fondamental des Dix Commandemens et dans le Code complet, achevé et parfait de l'Evangile. Toute la croyance de l'Eglise est là; et si elle a dû écrire cette croyance en symbole, c'est-à-dire en règle et loi, c'est uniquement parce qu'il existe une lutte sans cesse renaissante sur la terre, que toujours l'erreur s'est soulevée contre la vérité avant elle existante, et qu'en réponse à une négation audacieusement proférée sur la terre, il faut aussitôt sur la terre une affirmation plus haute qui détruise le scandale. A ce point de vue, toute la législation de l'Eglise n'est qu'un long, un magnifique, un sublime acte de foi!

Au contraire, les dispositions de sa discipline ont dû subir de nombreux changemens; car le monde a beaucoup changé dans le cours des siècles, et il faut qu'elle soit toujours en contact avec lui, que toujours elle puisse le toucher et le saisir par quelque point. Or, voyez, depuis que l'Eglise existe, combien de fortunes elle a rencontrées! Quelles intelligences et quels corps elle a relevés sur son chemin! A combien d'ignorance et d'orgueil, de licence ou d'oppression excessive, de passions et d'intérêts contradictoires elle a eu affaire! En face de quelles difficultés elle s'est vue, en face de quels besoins impérieux, en face de quels obstacles qu'il fallait détruire violemment, de quels autres dont elle ne pouvait triompher qu'en les tournant! C'est là surtout qu'elle avait besoin de fermeté et de douceur, de sévérité et de clémence, d'intrépidité et de modération, de prudence et de zèle, et surtout d'une exacte et complète appréciation de toutes les tendances, de tous les entraînemens, de toutes les misères et de toutes les grandeurs, de toutes les forces et de toutes les faiblesses. Jugez seulement d'après les révolutions sociales!

D'abord, elle a sous les yeux une société qui se meurt dans la fange, et qui, dans sa douloureuse agonie, épuise sa dernière vigueur à combattre le Christianisme, son unique ressource. Il faut désarmer cette société mourante; il faut la conquérir; il faut essayer de ranimer son inguérissable faiblesse; et si l'on ne peut sauver le présent, lui donner au moins l'espérance avec la foi. L'Eglise accomplissait cette pénible mais noble tâche, quand tout d'un coup le flot écumant de l'invasion apporta autour d'elle avec mille débris une foule turbulente de populations sauvages et farouches, qui joignaient déjà à toute la grossièreté de la barbarie, les vices et les habitudes de la civilisation corrompue et abâtardie. Elle se mit à élever ces barbares, à comprimer leur violence, à subjuguer par la parole ces victorieux du glaive; elle abaissa devant la croix les fronts de ces fiers guerriers du Nord; elle les contraignit enfin à brûler tout ce qu'ils adoraient, et à adorer tout ce qu'ils avaient brûlé.

Puis l'œuvre devient encore plus difficile; les peuples se prosternent devant elle, les rois les plus orgueilleux s'agenouillent aux pieds de son chef; elle a le monde sous sa main, mais un monde emporté, ignorant, plein de passion pour tout mal comme pour tout bien, et la voilà qui le dompte, qui l'organise, qui établit dans son sein la hiérarchie et l'ordre. N'est-ce pas un beau spectacle que de la voir alors sans autre autorité que son autorité spirituelle, elle qui n'a ni flottes, ni armées, ni généraux, parler en reine aux plus durs soldats, aux Germains ou aux Northmans; leur reprocher leurs crimes, les soumettre à ses expiations et à ses pénitences publiques, et dominer leur intraitable orgueil par la crainte même de l'humiliation? N'est-il pas admirable de la voir ainsi retenir et punir, prononcer et juger, et faire reconnaître partout ses décisions? et cela sans même avoir recours aux glaives et aux bourreaux; elle abhorre le sang et elle ne condamne qu'au repentir! Ou bien que la réunion des peuples chrétiens soit en péril, que le fanatisme des mu-

[illegible] leur présente le cimeterre ou l'islam, que le croissant veuille dominer la croix, elle rassemblera la chrétienté, elle la mettra en défense, et elle enverra au devant de l'ennemi ses héros après avoir béni leurs drapeaux, en attendant qu'elle bénisse leurs triomphes pour les sanctifier ou leurs défaites pour les consoler! Ensuite, à mesure que les nations s'élèveront à son ombre, elle assistera avec sollicitude à leurs progrès, à leur développement, à leur décadence, à leur splendeur et à leur ruine, à leur chute et à leur résurrection, à tous les hasards enfin de leur vie intellectuelle, morale et politique. A travers toutes ces vicissitudes, elle seule proclame, poursuit et développe, sous la protection du dogme et la garantie de la morale, les grandes et généreuses doctrines qui ne peuvent faire leur route qu'à sa suite, parce qu'elle seule les connaît, sait les faire venir en leur temps et les appliquer sans danger. C'est ainsi qu'une lettre universelle, partie de la chaire apostolique où siége le vénérable successeur de Pierre, continuait, il y a quelques mois, la longue et patiente protestation de la charité chrétienne contre l'esclavage et les douleurs de toutes les races humaines, sans distinction de couleurs ni de continent.

Et, en effet, après avoir vu dans leur ensemble les admirables prodiges de l'Eglise, ne croyez pas que cette puissance auguste n'agisse et n'exerce son influence qu'aux sommités de la terre, et qu'elle dédaigne les plus humbles intérêts pour ne s'occuper que des affaires générales de l'univers. Non; elle dirige et embrasse l'humanité; mais il n'est pas un des membres, fût-ce le plus pauvre et le plus misérable de la grande famille, dont elle n'écoute aussi les plaintes, dont elle n'adoucisse les souffrances, dont elle n'accueille et ne prévienne les légitimes demandes. Le plus aventureux navire ne découvre pas plus tôt un coin de terre inconnue ou une pauvre race sauvage, qu'aussitôt elle envoie là ses missionnaires, qui sont ses conquérans et ses ambassadeurs, et elle recommence au fond de l'Amérique ou dans les parages perdus de l'Océanie le même labeur d'instruction et d'éducation qui a fait toute notre civilisation et toutes nos gloires européennes. Or, que leur enseigne-t-elle, à ces déshérités du globe? Ce qu'elle nous a enseigné, ce qu'elle a enseigné à l'Allemagne, à l'Espagne, à l'Angleterre, à l'Italie, à tout notre Occident : la foi, et avec la foi, tout ce qui est beau, tout ce qui est utile, tout ce qui orne l'âme et la rend plus digne de Dieu. Remarquez-le bien : parmi les grâces de son sacerdoce, elle a le beau privilége de propager toutes les connaissances, toutes les conquêtes de la science, des lettres, des arts, et de les propager sans danger; mathématiques, médecine, philosophie, histoire, musique, architecture, toutes ces nobles choses, elle les aime; car elle les a sauvées, car elle seule les anime, les soutient, les vivifie, en les consacrant au service de Dieu et des hommes. Elle a donné refuge aux lettres, elle a fait des réglemens en faveur des arts, elle a honoré toutes les sciences; elle a fait tout cela, et tout cela législativement, non seulement par conseils, mais par décrets. Que voulez-vous de plus? Certes, cette législation est glorieuse pour l'Eglise, et le monde n'a pas le droit de l'ignorer, puisqu'il en a vécu si long-temps, puisqu'il en vit encore dans ce qu'il a de bon, et que l'expérience lui a prouvé par une trop cruelle évidence qu'il ne peut se séparer de ses bienfaits sans périr.

Telle est la législation de l'Eglise que nous verrons successivement se dérouler devant nous : les décisions des évêques, les canons des conciles, les constitutions des souverains pontifes, seront autant de matériaux que nous examinerons avant de les entasser l'un sur l'autre dans cette étude. Selon l'ordre chronologique et la marche rationnelle du temps, de grandes idées et de grands faits se présenteront avec ces lois à nos méditations. Tantôt le dogme et la morale de l'Evangile, mis en péril par les hérésies et les sectes, seront plus solennellement confirmés; alors, à mesure que la vérité catholique recueillera ces grands et puissans témoignages, nous pourrons aussi rappeler à leur place ces systèmes féconds en contrastes, qui faisaient le dogme et la morale de l'antiquité, et qu'on en exhume parfois pour leur promettre l'avenir. Tantôt nous serons les spectateurs d'une

intéressant combat ; nous suivrons, dans la lice qu'elle s'est faite, la législation disciplinaire de l'Église, luttant patiemment, courageusement, sans jamais céder, contre toutes les passions, contre tous les sophismes, contre le mal sous toutes ses formes et dans tous les temps. Enfin, nous verrons une belle et admirable histoire, et pour nous, nous pouvons dire déjà quelle impression profonde elle a faite sur notre esprit.

Assurément, à voir tant de prévoyance et de sagesse, de précaution et de sollicitude, on se sent pris d'abord d'une vive admiration pour cette divine épouse à laquelle le Christ, en remontant aux cieux, a confié les fils régénérés d'Adam, comme un père, en mourant, lègue ses enfans à leur mère. L'Église, en effet, les a reçus, et elle s'en est chargée avec ardeur ; elle leur sert de guide et de protectrice. Non contente de leur montrer le bien et le vrai, elle les y conduit par la main, elle les soutient dans leur marche, elle les porte au-dessus des ronces et des épines, elle renverse devant elle les obstacles insurmontables ; de son poste de la terre, où sa vigilance résidera jusqu'à la fin des siècles, elle les saisit à leur entrée dans la vie, leur communique la lumière, la force, la nourriture dont ils ont besoin, c'est-à-dire la science que seule elle possède, la vertu que seule elle révèle, et toutes les grandeurs humaines que seule elle consacre, et elle ne les abandonne qu'à leur tombe, où ils trouvent, non la mort et le néant, mais une résurrection et l'éternité.

Voilà ce que fait l'Église, et voilà tout l'objet de ses lois, et voilà tout le but du gouvernement de ses pasteurs particuliers et de son pasteur suprême, sous la direction de l'Esprit de Dieu. Aussi, après avoir considéré comment, à quel point et toujours ils ont servi au bonheur de l'âme et du corps, de l'intelligence et de la civilisation, des individus et des peuples, il sera temps enfin de confesser quelle reconnaissance est due à ceux qui, selon la hiérarchie de l'autorité, ont été chargés de conserver, de défendre et de propager cette sainte et sublime société. Ce sont leurs efforts qui ont formé tout le monde chrétien, qui l'ont animé par la croyance catholique, qui l'ont élevé sous tous les rapports, intellectuel, moral et même politique. Il n'y a pas un peuple moderne dont l'origine ne remonte à l'arrivée d'un missionnaire, à une réunion d'évêques, à la bénédiction du pontife souverain. On sera donc tenu de rendre justice et honneur à cette illustre aristocratie de l'Eglise, à ce vénérable corps de l'épiscopat, l'ordre des chefs et des pasteurs, des premiers et des princes, qui, établis sur les églises diverses comme sur autant de provinces du même empire, ont constamment distribué leur force à quiconque venait en réclamer l'appui, dont l'inquiète surveillance a combattu sans cesse ni relâche tous les dangers, tous les abus, tous les vices, et qui, soit dans leur juridiction particulière, soit dans leurs assemblées provinciales, nationales, œcuméniques, ont toujours été les prudens et légitimes conseils de la société chrétienne. On sera tenu surtout, en passant de l'épiscopat à son chef, de reporter avec un respect filial tous ces hommages et toute cette gloire au suprême pontificat, au seul siége apostolique, à cette papauté romaine qui continue l'autorité de Pierre, par lequel les clefs ont été données à toute l'Église ; car le vicaire de Jésus-Christ, le représentant de l'unité, le pasteur des pasteurs, est placé au sommet de la montagne sacrée pour embrasser la terre dans sa vue, comme dans sa prudence et sa paternelle affection ; et ce n'est pas seulement une église qu'il dirige, mais toutes les églises ; ce n'est pas seulement un peuple qu'il a fait, mais toute la chrétienté ; ce n'est pas seulement un pays qu'il convertit, mais tout l'univers.

O Rome ! vous êtes vraiment la ville par excellence, la ville reine, la ville éternelle ! O chaire apostolique de saint Pierre ! vous êtes le centre de la foi, et de vous sort incessamment cette voix qui parle, qui enseigne, qui commande ! O roc pontifical ! vous êtes la base, le fondement et l'assise inébranlable sur quoi l'Église repose ; vous êtes le rocher salutaire d'où jaillissent toutes les sources d'eau vive ; vous êtes la pierre angulaire, la pierre indispensable, la pierre du foyer où s'allume, brille et rayonne le feu perpétuel de la charité évangéli-

que; vous êtes le cœur où battent toutes les artères du monde, et qui communique partout le sang, la chaleur et la vie; c'est à vous qu'il faut s'attacher, c'est votre enseignement qu'il faut suivre, ce sont vos lois qui maintiennent partout l'union et la paix, et c'est seulement en appliquant sur vous son intelligence, sa raison et son amour, que le plus humble des chrétiens veut redire quelque chose de l'esprit, de la sagesse et de l'amour de l'Eglise.

CH. DE RIANCEY.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

PREMIÈRE LEÇON (1).

> En ces jours-là, dit le Seigneur, je livrerai mes lois à leur intelligence, et je les graverai dans leurs cœurs.
> S. Paul *aux Hébreux*, ch. VIII, v. 10.

De la loi sociale.

N'est-ce pas un fait remarquable qu'à une époque où les sciences physiques et mathématiques se sont approprié des méthodes tellement exactes, qu'il ne peut plus y avoir de dissidence sérieuse sur leurs principes, la science des relations sociales soit encore abandonnée à une anarchie intellectuelle dont nous commençons à peine à entrevoir le terme? Car, le plus simple bon sens se refuse à attribuer le caractère de vérité scientifique à aucun de ces nombreux systèmes politiques et philosophiques qui divisent la société en autant de bannières rivales qu'il existe d'intérêts opposés en présence les uns des autres, et qu'il a pu éclore de conceptions tant soit peu spécieuses dans le cerveau humain. Cependant d'où vient cette absence de certitude dans la plus importante de toutes les sciences? apparemment de ce qu'elle n'a pas encore été traitée à la manière d'une science.

Partout, en effet, sauf chez les peuplades sauvages, l'institution sociale a été l'œuvre de la conquête guerrière ou de l'astuce politique, au lieu d'émaner de la pensée religieuse et scientifique. Les faits qui ont surgi de cette source violente ou fausse, ont fourni la matière expérimentale; mais, comme ils n'étaient point nés de la science, et que celle-ci était prédisposée à les considérer comme fatalement inhérens à toute société humaine, elle n'était point apte à en faire la critique utile, et a dû se borner dès lors à les enregistrer et à les classer, tantôt en leur donnant une immorale sanction, tantôt en les déplorant sans espoir de remède. Ainsi frappée de stérilité, la science d'analyse sociale peut être comparée à un vaisseau muni de son gouvernail, mais privé de voilure; tandis que la conception synthétique, livrée à elle-même, serait représentée par un vaisseau garni de toutes ses voiles, mais voguant sans gouvernail. Qu'a produit cette dernière, en effet, quand elle a voulu marcher, ou, pour mieux dire, planer dans l'espace, sans avoir pour point de départ et pour frein régulateur une critique judicieuse des faits? Rien autre que l'*utopie*, c'est-à-dire, des plans en apparence beaux et en réalité inapplicables.

Observons d'ailleurs que la politique, l'économie politique et la philosophie, c'est-à-dire les seules sciences qui fussent en possession de traiter les questions sociales, s'étaient, pour ainsi dire, cantonnées dans la sphère gouvernementale et administrative, et ne songeaient nullement à étendre leur investigation jusqu'aux relations primaires de la vie

(1) Voir les *Prolégomènes* dans le n° 80 ci-dessus, p. 98.

sociale ; or, elles se trouvaient par cela même engagées dans des difficultés inextricables, comme le serait la physiologie, par exemple, si ses adeptes prétendaient expliquer les fonctions organiques des viscères et des grands systèmes veineux et artériel, en s'abstrayant du système vasculaire qui se compose, comme chacun sait, de ces innombrables petits vaisseaux où l'organisation animale prend naissance. On est incapable, en effet, de juger sainement des lois transcendantes de la société, si l'on ignore leur principe radical qui repose sur le procédé au moyen duquel l'homme est amené au travail et la condition sociale accordée au travailleur. Il est clair que, tant que la science n'aura pas su descendre à l'étude de ce rouage rudimentaire, elle péchera par sa base et se trouvera impuissante à résoudre les problèmes les plus importans qui lui seront posés.

Cependant, quelque utile qu'il soit d'apporter le flambeau de la science dans l'organisation de la société, gardons-nous de croire qu'en son absence il n'y ait nul progrès social possible, particulièrement chez les nations chrétiennes ; car les faits seraient là pour nous démentir. La raison en est que le sentiment chrétien peut en partie suppléer la solution scientifique, et qu'il serait prodigieux que l'inverse eût lieu. D'ailleurs, tandis que la science politique se préoccupe de la puissance et de la richesse de l'État, au point de leur sacrifier occasionnellement la liberté et le bonheur des individus, la Religion, par l'organe de l'Église, s'attache à obtenir le bonheur et la liberté individuelle, fût-ce même au préjudice de la richesse et de la puissance publique. Sans doute, ainsi que nous l'avons déjà donné à entendre, il est impossible de satisfaire complétement à l'une de ces données, en manquant à l'autre ; c'est pour cela que, nonobstant leurs prédilections respectives, ni l'autorité ecclésiastique dont au surplus l'action est aujourd'hui trop restreinte, ni la puissance politique dont les conceptions ont été jusqu'à présent trop étroites, ne sont aptes, de leurs points de vue exclusifs, à résoudre la question sociale qui est un problème à deux inconnues.

En un mot, c'est une vérité de fait que la société chrétienne s'achemine progressivement vers sa destinée ; il est seulement à déplorer que ce soit à l'aide des siècles et à travers une route arrosée de sueurs, de larmes et de sang ; tandis que le problème dont dépend l'harmonie sociale serait résolu en beaucoup moins de temps et au prix de moins de douleurs, si l'on y procédait méthodiquement, au moyen d'une synthèse conçue par le sentiment religieux, d'une expérimentation conduite avec la prudence due à l'ordre établi, et d'une analyse confiée à la droite et sévère raison. Au surplus, quand nous avons reconnu tout-à-l'heure qu'il s'opère dans la société chrétienne un progrès résultant de l'enchaînement logique des faits, nous sommes loin d'attribuer cette efficacité aux révolutions violentes. Sans doute il est dans l'ordre naturel que ce qui a été fondé par la violence périsse par la violence ; mais ce n'est point dans l'ordre religieux. C'est pourquoi il ne peut y avoir de progrès social réel en dehors du christianisme ; car lui seul peut mettre un terme à cette alternative terrible d'action et de réaction brutales qui, en l'absence de son principe pacificateur, pourraient se prolonger indéfiniment. D'ailleurs, il est à remarquer que toutes les fois que les masses souffrantes sapent une institution à laquelle, à tort ou à raison, elles attribuent leurs maux, c'est ordinairement pour instaurer à sa place un procédé plus faux et plus subversif encore.

D'un autre côté, si les révolutions violentes ont un effet plus généralement rétrogade que progressif, il n'en est pas de même de ces crises normales par lesquelles la société se dégage d'un procédé qui a fait son temps pour en adopter un autre ; les premières peuvent être comparées à des fièvres malignes qui, lorsqu'elles ne donnent pas la mort, laissent après elles de longs et douloureux stigmates ; les dernières répondent analogiquement aux crises climatériques qui séparent les différens âges de la vie humaine ; ces crises sociales ne sont point elles-mêmes exemptes de danger ni de douleurs ; mais à défaut d'un système d'organisation conçu à *priori*, elles sont nécessaires, dans l'ordre providentiel, au développement progressif de la société par

les faits. Par exemple, qu'un peuple ne sachant à quoi s'en prendre de ses souffrances, et trompé par la fausse philosophie, démolisse de fond en comble les institutions religieuses, pour donner sa foi et son espérance sociale au *mercantilisme*, et qu'il recueille, pour prix de cette erreur, la hideuse *taxe des pauvres*, ou bien les inhumaines *lois contre la mendicité*; certes, ce n'est pas là un progrès; car, le paupérisme, cette plaie honteuse de la civilisation, et la guerre du riche contre le pauvre, ce fruit du matérialisme, n'étaient nullement nécessaires pour faire passer la société de la phase où elle est actuellement engagée, dans la phase supérieure. Il est au contraire certains accidens politiques qui, tout pénibles qu'ils sont, contribuent efficacement au progrès social, telles que les dettes publiques. On sait à présent, à n'en pouvoir douter, que le régime représentatif a pour effet inévitable de les accroître démesurément. Or, le terme fatal de cet accroissement sera l'élévation de l'intérêt de la dette au taux des fermages de tout le pays, dont le territoire se trouvera ainsi possédé de fait en totalité par les détenteurs de fonds publics. La société passera alors sous le joug d'une féodalité de nouvelle espèce. Or, quelque humiliant que soit un pareil régime, il a le grand mérite de conduire aux garanties sociales; car les seigneurs de la finance seront obligés, comme l'étaient ceux de l'épée, à assurer la subsistance à leurs serfs, garantie qui sera dès lors érigée définitivement en droit et constituée en fait, et survivra à la féodalité commerciale.

D'après ce que nous venons d'exposer, on voit qu'il y a pour la société deux issues pour échapper aux dangers de la situation actuelle et s'élever en phase supérieure. Nous allons, selon notre méthode, puisée dans l'Évangile même, les représenter par deux faits analogues : Quand un peuple navigateur veut fréquenter des parages inconnus, il a devant lui deux moyens inégalement coûteux, mais également certains pour parvenir à tracer la route des navires ; le premier consiste à recueillir l'enseignement qui résultera de chaque naufrage et avarie de bâtiment, et à indiquer soigneusement sur les cartes hydrographiques les écueils sur lesquels ces sinistres auront eu lieu ; le second consiste à faire explorer la côte et les atterages, la sonde à la main, par des bâtimens légers pourvus de tous les moyens nautiques de succès. Le comble de la folie serait de vouloir refaire, une seconde et une troisième fois, la route qui aurait conduit le navire sur un récif ; ce fait-là n'est pourtant pas sans exemple en politique. Quoi qu'il en soit, les gens de sens droit n'hésiteront pas entre les deux issues ouvertes à la société ; la seule scission possible entre eux résultera de ce que les uns croient à l'efficacité d'une exploration purement rationnelle, tandis que les autres insisteront pour que l'œuvre soit à la fois religieuse et scientifique. Nous tenterons à l'égard des premiers un mode d'argumentation que ne récuseront pas ceux qui ont foi à la science de l'analogie universelle, dont la découverte n'est pas la moindre gloire de Fourier. Nous allons au préalable en donner une définition sommaire :

Schelling avait dit, avant l'apparition du *Traité d'association* : « Le monde est « fait sur le modèle de l'âme humaine, « et l'analogie de chaque partie de l'uni- « vers avec l'ensemble est telle, que la « même idée se réfléchit constamment « du tout dans chaque partie et de chaque « partie dans le tout. » Il paraîtrait cependant qu'en émettant cette lumineuse pensée, le philosophe allemand n'en comprenait pas toute la portée ; du moins ne voit-on pas qu'il ait songé à en tirer les brillantes conséquences que Fourier a conçues le premier, et dont il a fait la science des analogies, science immense et d'un intérêt indicible, mais que son auteur n'a pu qu'indiquer et non explorer en entier. Grâce à ce nouveau foyer de lumière intellectuelle, les trois règnes de la nature ne sont plus pour nous des tableaux muets ; ils parlent à l'homme un langage dont il lui suffit d'avoir le vocabulaire pour comprendre le sens de chacune des œuvres de Dieu, vocabulaire qui du reste n'a rien d'arbitraire, et que Fourier a découvert à l'aide de sa puissante synthèse. L'animal dans sa structure et dans ses mœurs ; la plante dans ses habitudes végétatives, ses formes, ses couleurs et son parfum ; le minéral lui-même

dans ses propriétés physiques, sont une représentation fidèle de quelque trait du caractère, de la vie et de la société humaine. Quelle source d'enseignement et de religieuses émotions va découler désormais de l'étude de la nature, lorsque nous saurons voir en elle un livre magnifique et rempli de charme, où Dieu a écrit visiblement l'histoire de l'humanité! Quel nouveau triomphe pour la révélation chrétienne à qui le philosophisme contestait que l'homme fût le but essentiel des œuvres du Créateur, lorsque chacun verra dans le système de l'univers une vaste et symbolique unité dont l'homme est l'archétype, et dans ses détails autant de tableaux fidèles dont l'unique sujet est l'homme, sa destinée sociale et surtout sa destinée céleste!

L'auteur de ces informes rudimens d'économie sociale n'est point de ceux qui ont reçu de la nature le génie de l'invention en matière de science; toutefois il lui a semblé que Fourier avait fait le champ des analogies plus étroit qu'il n'est en réalité; car ce n'est pas seulement dans les êtres classés dans les trois règnes de la nature qu'on découvre les analogues des faits humains; les lois physiques de la matière, les propriétés diététiques des élémens, et jusqu'à certains faits matériels inhérens à la vie sociale sont la représentation frappante de faits analogues dans l'ordre spirituel. Nous allons en exposer un exemple qui servira à double fin; il prouvera d'abord ce que nous venons d'avancer, relativement à l'extension de la loi des analogies; en second lieu il démontrera ce que nous avons déjà affirmé, savoir: qu'il ne peut y avoir de bien-être social en l'absence du christianisme. C'est dans un simple meuble de ménage, à la vérité indispensable, que l'on verra l'analogie du besoin animique le plus élevé de l'homme.

Riche ou pauvre, l'homme a besoin d'un lit; c'est là que le malheureux se repose des fatigues de la journée; c'est également là que le favori de la fortune aime à suspendre dans le calme des sens, les plaisirs dont la sienne fut remplie. Or, un lit complet se compose de matelas, oreiller et couverture; on y remarque en outre le châlit, les draps et les rideaux. Le matelas, dont l'objet est de supporter confortablement le corps, est l'emblème de la foi qui soutient et conforte le moral de l'homme dans son passage sur la terre; l'oreiller, qui sert à élever doucement la tête, siége de la pensée, figure l'espérance qui élève la pensée de l'homme vers sa céleste destinée; la couverture, qui sert à conserver et à accroître la chaleur naturelle du corps, représente la charité qui produit le même effet sur celle du cœur; la forme du châlit, en raison de laquelle il est destiné à recevoir le corps humain à l'état de prostration, en fait l'emblème de l'humilité; les draps, qui sont la garantie de la propreté du coucher, sont l'image de la pureté des mœurs; enfin, les rideaux qui servent à isoler la personne couchée du monde extérieur, représentent l'esprit de recueillement nécessaire à l'homme pour connaître la paix intérieure.

Les personnes assez avancées pour considérer l'analogisme comme une véritable méthode d'induction, seront convaincues par le tableau que nous venons de décrire, que le christianisme n'est pas seulement, comme le philosophisme actuel le donne à entendre, une religion consolante appropriée aux périodes subversives de la société et destinée à disparaître ou à se transformer en je ne sais quoi, quand celle-ci sera constituée harmoniquement. En effet, le lit n'est pas un meuble moins nécessaire à l'homme opulent qu'à l'indigent; le premier a même grand soin de s'en donner un beaucoup meilleur et plus complet que ne le peut faire le dernier. La conséquence à tirer de cette remarque serait donc, au contraire, que, dans les âges d'harmonie sociale, le catholicisme, qui est la seule religion parfaitement analogue à un lit bien fait, prendra un développement et un caractère d'exaltation telle, que nous ne pouvons nous en faire une juste idée à cette heure, au milieu de notre société mercantile et de notre vie bourgeoise; de même que le malheureux qui couche sur la paille ne saurait jamais se faire une idée du lit de l'homme riche.

Ceux à qui le reproche d'opérer une transformation, ou, pour mieux dire, une défiguration du christianisme s'adresse implicitement, pourront répliquer que

ce que nous venons de prédire, en parlant du catholicisme, Fourier l'a dit avant nous, en appliquant sa pensée à la religion, en thèse générale; cependant pourquoi cette abstraction plusque suspecte? Sans doute le *Traité d'association* et le *Nouveau monde industriel* ne sont pas des œuvres vides de pensée religieuse : nous l'avons déjà proclamé nous-même ; mais elles sont vides de sentiment chrétien. En voici pour preuve une courte citation que nous prenons au milieu d'un grand nombre de passages empreints du même esprit; celui-ci nous dispensera de toute glose ultérieure; il s'agit de l'emploi d'une journée d'harmonie ; nous aurons plus tard occasion de reproduire le tableau en entier :

« A quatre heures trois quarts, le « *délité*, ou repas matinal, suivi de pa« rade et d'hymne à Dieu, les *harmoniens* « jugeant *sage* de s'attabler et jouir des « bienfaits de Dieu, avant de lui rendre « des actions de grâces.... (1). *Risum te*« *neatis, amici.* »

Cependant des maximes aussi opposées à l'esprit du christianisme et qui sont le côté honteux de Fourier, ne nous détourneront pas, quelque dégoût qu'elles nous inspirent, d'analyser sa théorie sociétaire, en vue de nous assimiler ce qu'elle peut contenir de vrai et d'utile, de beau et de praticable; car il y a là, nous en avons l'intime conviction, des perles précieuses enfouies dans un vil fumier. Quoi de plus absurde, entre autres, que cette clameur de haro que l'école phalanstérienne a poussée contre la morale en général, y compris apparemment celle du christianisme! M. Considérant, qu'on peut regarder comme le chef actuel de cette école, a même été à cet égard, dans son *Traité de la destinée sociale*, au-delà de la pensée de son maître, qui déclarait s'attaquer à l'esprit de système et de controverse, en matière de morale, et non aux préceptes qui portent l'homme à la vertu. Nous lisons dans l'ouvrage précité et dans les publications actuelles des phalanstériens, que la morale est restée à l'état purement spéculatif et n'a reçu aucune application de fait dans l'ordre social...... « C'est une vieille rabâcheuse, « dit-on, qui doit s'être enrouée, à force « de crier depuis des siècles dans le dé« sert. » Pour toute réponse à d'aussi étranges assertions, celui qui écrit ces lignes et qui connaît M. Considérant, déclare qu'il n'hésiterait pas un seul instant à placer sa vie et sa fortune sous la sauve-garde de son honneur et de sa moralité, ni à réclamer de sa bonté un service qu'il serait à même de lui rendre. Ces gens-là nient le mouvement, et pourtant ils marchent! Où en serions-nous, bon Dieu! si dans notre milieu social, à la vérité bien immonde, il n'y avait d'autre principe d'ordre que le sabre du gendarme et la chaîne du bagne! Tout en reconnaissant que le précepte moral, même quand il est mis en œuvre par la religion, est insuffisant pour constituer la société à l'état d'harmonie, ne poussons pas cette juste critique au-delà du vrai, et sachons voir dans l'humanité, dans la cité et dans la famille, une somme assez imposante de vertus pour que la société en puisse recueillir quelque effet utile.

Il nous semble d'ailleurs que, dans leur foi exclusive au travail d'organisation, les phalanstériens dérogent à un de leurs grands préceptes et tombent dans ce qu'ils appellent le *simplisme*, expression qui s'applique à tout ce qui émane d'une seule cause, se manifeste par un seul effet, et se produit sous un seul mode, là où il conviendrait qu'il y eût deux causes co-agissantes, ou deux effets simultanés, ou la combinaison de deux modes différens. Ainsi, la jouissance de se repaître quand on a faim, est d'ordre simple; mais celle qui consiste dans cet acte sensuel combiné avec le charme spirituel de la convivialité est d'ordre composé. Or, rien de ce qui se rapporte à l'homme et à son futur état social, ne doit appartenir à l'ordre simple, mais toujours à l'ordre composé. Cela étant, comme nous l'admettons très volontiers, la puissance harmonisatrice ne doit point non plus être d'ordre simple, mais au contraire se composer de deux agens, savoir : l'organisation rationnelle du système et la préparation sentimentale des individus; dût cette dernière cause ne servir à autre fin qu'à réparer les erreurs plus que probables du mécaniste

(1) *Nouveau Monde industriel*, t. II, p. [illegible].

social. Dans leur enthousiasme pour le principe d'attraction et leur anathème contre celui de compression, les phalanstériens oublient que la pile voltaïque a deux pôles, l'un expansif et l'autre contractif. En résumé, l'on peut comparer le précepte moral et la loi sociale, chrétiens l'un et l'autre, à deux forces appliquées aux deux points diamétralement opposés d'un treuil; quoique agissant dans des directions opposées, c'est-à-dire l'une de bas en haut et l'autre de haut en bas, elles n'en travaillent pas moins à produire le même effet. Or nous pensons, contrairement à l'opinion phalanstérienne, que l'une quelconque de ces deux forces ne saurait suffire à la tâche, et qu'aucune des deux n'est fondée à conspuer sa coopératrice et à la déclarer nulle. Dans tous les cas, les *socialistes* contre lesquels nous argumentons, n'ont point encore fourni leurs preuves de fait; ils ont donc mauvaise grâce et montrent une outre-cuidance de fâcheux présage, en traînant aux gémonies la morale issue du christianisme, à qui la société actuelle est redevable de tout ce qu'elle possède de bon, y compris les *phalanstériens*.

Les *saint-simoniens*, d'ailleurs bien au-dessous de ceux-ci, comme *mécanistes* sociaux, puisqu'ils ne possédaient aucune science d'organisation, leur étaient bien supérieurs en poésie; du moins ils proclamaient que l'harmonisation de la société devait être l'œuvre du cœur, et qu'il n'appartenait pas à la science d'y prétendre. En cela cependant ils étaient en voie de *simplisme*, en sens inverse de celui que nous venons de réfuter; car, si le don de s'emparer des cœurs et de les entraîner vers un but saint, devait suffire pour fonder l'harmonie sociale, c'eût été l'œuvre du christianisme qui y a procédé jusqu'à ce jour avec un certain effet utile, quoi qu'on dise; s'il a été insuffisant pour atteindre complétement le but, c'est parce qu'il n'a encore été représenté qu'au pôle expansif ou sentimental du monde social, et ne l'a point été à son pôle contractif ou rationnel. En d'autres termes, il y a eu une poésie chrétienne, mais point de philosophie chrétienne. On se rappellera que, toutes les fois que nous employons le mot philosophie, sans aucune qualification, il ne s'agit pas pour nous de la philosophie idéelle sur laquelle le christianisme a au contraire jeté la plus vive lumière, mais bien de la philosophie réelle, ou économie sociale qui n'a point encore été traitée du point de vue chrétien. En dernière analyse, bien qu'une pile ne puisse exister sans ses deux pôles, il restera ceci de l'idée saint-simonienne : c'est qu'en matière sociale, l'initiative appartient au sentiment et non au raisonnement.

C'est par le cœur, en effet, que l'homme qui ne peut rien et ne sait rien par lui-même, se met en rapport avec Dieu de qui il reçoit vertu et intelligence. La philosophie idéelle chrétienne a bien décrit ce mouvement de sève ascendante et descendante, l'aspiration qui transporte l'homme dans le sein de Dieu et l'inspiration par laquelle l'esprit de Dieu descend dans le cœur de l'homme. C'est pourquoi, du jour où l'humanité aujourd'hui desséchée par le rationalisme, aura recouvré le don de la prière, l'écomie sociale sortira radieuse du front du génie; nous la verrons pure de toutes les immondices philosophistiques dont elle se montre encore aujourd'hui polluée, et chacun pourra la reconnaître à ces marques certaines que, si elle tient dans une de ses mains la règle et le compas de la science, de l'autre elle porte la croix, en l'absence de laquelle il n'y a pas de salut social.

En attendant cet avénement salutaire, il faut que ceux qui le pressentent lui préparent les voies; hommes de cœur, hommes d'action, hommes de jugement, qui tous sous les auspices du pouvoir établi et secondés par la puissance financière, se concertent pour parvenir à la découverte des lois sociales, et s'ils n'arrivent pas de plein saut à l'harmonie universelle, il est probable du moins qu'ils sauront conjurer les dangers de la crise européenne actuelle. Il est sans doute superflu que nous avisions le lecteur qu'il ne doit point prendre de notre part le mot LOI dans son acception politique, mais bien scientifique; en effet, les lois vraies de la société ne sont pas de celles que l'on fait à la manière des réglemens de politique répressive qui portent ce nom; il est simplement donné à l'homme

de les découvrir, comme il a découvert celles de la géométrie, du mouvement planétaire, de la physiologie, en un mot de toutes les sciences aujourd'hui certaines. Ces lois résulteront de la nature physique et animique de l'homme, de ses rapports obligés avec Dieu, de son milieu terrestre et des moyens de bien-être qu'il y trouve, enfin de la double destinée qu'il est appelé à accomplir sur la terre comme au ciel. Le concours du clergé, de la classe riche et du gouvernement à une œuvre sociale qui leur présentera les garanties de prudente et sage direction qu'ils sont en droit d'exiger, ne saurait être douteux. Au reste, ces trois classes sont intéressées en première ligne à ce que la situation actuelle ne se prolonge pas davantage: car, à défaut d'une solution pacifique et rationnelle, une explosion violente et subversive dont les premiers symptômes ont déjà paru et n'ont été que répercutés, deviendrait inévitable, et dans cette hypothèse, les trois pouvoirs en question sont les premières victimes désignées au ressentiment populaire:

1° *Le clergé*. Peut-être les dangers qui menacent cet ordre, en cas de révolution sociale, ne sont-ils pas de la même nature que ceux qui l'atteignirent lors de la révolution politique de 1793; encore n'oserions nous pas en jurer; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'au milieu du désarroi général, le philosophisme aurait beau jeu pour le déclarer en état flagrant de déconfiture, proclamer son autorité spirituelle nulle et de nul effet social, et en conséquence laisser désormais à la religion et à ses ministres à peu près autant de place dans la société qu'en occupent la société *de la morale chrétienne*, la *franche-maçonnerie*, ou toute autre institution de même importance. A ces craintes malheureusement fondées, on pourra opposer la promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ, touchant son Église; sans doute *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*; nous devons le croire, puisque l'Évangile en fait foi: mais qui nous garantit que la foi catholique ne viendra pas à disparaître du sol français, voire même de l'Europe, comme elle a disparu de la Barbarie, de l'Égypte, de l'Asie mineure? ou à se couvrir d'un linceul de mort, comme elle a fait dans les États protestans? Et quand bien même une pareille disparition ne serait qu'une éclipse temporaire, ne serait-ce pas un mal affreux? Et le clergé serait-il exempt de reproche, au jour du jugement, si, pouvant contribuer à sauver la société d'une pareille décadence, il avait négligé de le faire? Qui mieux que lui possède la clé des figures contenues dans l'ancien et le nouveau Testament? Lors donc qu'il lit que Jésus condamna un figuier à mourir, uniquement parce qu'il ne produisait pas de figues, cet acte figuratif ne lui apprend-il pas que toute doctrine qui demeure à l'état spéculatif et tarde trop à se traduire en actes effectifs, est par cela même condamnée à disparaître du sol? Qu'importe, après tout, aux masses souffrantes et qui réclament depuis longtemps en vain leur part des bénéfices spirituels et matériels de la société, qu'on leur démontre en phrases redondantes la virtualité sociale du christianisme! Elles auront toujours à jeter à la tête de ses impuissans ou insoucieux ministres, cette objection accablante: « Que « nous importe que votre arbre soit un « beau figuier, s'il ne doit jamais nous « donner de figues (1)! »

2° *La classe riche*. Le temps n'est plus où les fauteurs de révolution, qui du reste n'appartenaient pas à la classe la plus maltraitée par l'ordre social, persuadaient à cette dernière que la cause immédiate de ses maux gisait dans l'institution gouvernementale, et en conséquence la poussaient à renverser le pouvoir établi pour y substituer leurs doctrines et leurs personnes, moyennant quoi la société devait être transformée en un véritable Eldorado. L'épreuve a été faite et refaite; on a essayé en France de toute sorte de gouvernemens et de toute espèce de gens; et loin que les maux de la classe pauvre en aient été allégés, ils sont devenus aujourd'hui intolérables, ce qu'atteste surabondamment la permanence de l'émeute. C'est pourquoi, bien que le gouvernement, quel qu'il soit, ait

(1) Il est superflu de faire observer que toute cette argumentation porte sur le Christianisme considéré comme base de l'institution sociale, abstraction faite de sa vertu effective, comme aliment spirituel de l'individu humain.

encore sa part d'animadversion, le peuple commence à découvrir instinctivement que les simples reviremens politiques sont un remède impuissant à guérir ses souffrances; aussi, tout homme clairvoyant est-il à même de juger dès à présent que la révolution qui se prépare aura un caractère, non seulement politique, mais social; ce sera la discussion à main armée de cette question fondamentale que la science a trop tardé à résoudre: *Tout homme en naissant dans la société, apporte-t-il le droit d'y vivre?* L'affirmative n'étant pas douteuse, et toute escobarderie constitutionnelle étant désormais impossible, il ne s'agit plus simplement d'inscrire ce droit dans une charte, mais de savoir si les modérateurs de l'ordre social ont les moyens de les constituer en fait. S'ils ne l'ont pas, la question leur sera présentée sous cette forme, au bout d'une pique: *Quand les masses manquent du nécessaire, sont-elles tenues de respecter le droit de propriété?* Sans doute, tant que la force matérielle sera du côté de la classe qui possède, la réponse sera ce qu'elle a été à Lyon et dans d'autres centres de population manufacturière, hier dans les villes, aujourd'hui dans les campagnes; mais pense-t-on que la mitraillade et la fusillade soient un moyen de solution toujours infaillible? Et le jour où le moindre accident dans ce château de cartes, le système commercial, jettera sur le pavé des masses d'hommes sans moyen de subsistance, ne les reverrons-nous pas déployer le sinistre drapeau portant cette légende terrible: *Vivre en travaillant*, c'est-à-dire, « nous avons le droit de « vivre en nous soumettant à la condition « du travail, ou vous n'avez pas le droit « de posséder sans être astreint à nous « fournir du travail. » N'est-il pas clair qu'une révolution aussi positive dans sa déclaration de principe, aussi radicale dans ses causes, aurait des effets bien autrement subversifs que celle qui s'est faite sous la bannière vaporeuse de la philosophie du dix-huitième siècle? Pour tout dire, en un mot, ce serait la guerre d'extermination de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent; en conséquence, la classe riche a un intérêt des plus urgens à provoquer la solution pacifique et rationnelle de la question sociale.

3° *Le gouvernement.* Son chapitre sera court; car il n'est besoin d'une longue argumentation pour mettre en évidence les dangers de sa position, en cas de soulèvement populaire; c'est jusqu'à présent toujours contre lui que les premières attaques des révolutionnaires se sont dirigées; et nonobstant ce que nous venons de dire du caractère plutôt social que politique de la crise actuelle, son danger n'en est pas moindre pour cela; car la destruction du fond implique celle de la forme. Les jacobins de 93 avaient proclamé, dans leur délire démagogique, cette maxime destructive de tout ordre public: « *Quand le gouvernement viole* « *les droits du peuple, l'insurrection est* « *le plus imprescriptible des droits et le* « *plus saint des devoirs.* » Toutefois, voici comment la science traduirait cette proposition insensée: *Quand le gouvernement tarde à constituer en fait les droits dont le peuple a la conscience, l'insurrection est la plus insigne des fautes populaires, mais le plus inévitable des malheurs publics.* Il est bien vrai qu'une tentative expérimentale de l'organisation rationnelle du travail peut être effectuée par des particuliers, dans les limites de la loi politique en vigueur et avec l'assentiment du gouvernement; mais il serait plus convenable que celui-ci en prît l'initiative, d'autant que l'on est accoutumé en France, à tout attendre de l'autorité, en fait d'améliorations sociales: au surplus, celle-ci serait parfaitement fondée, en cas de succès, à s'en faire un titre à la reconnaissance et à la vénération des peuples, et, dans l'hypothèse contraire, nul ne pourrait lui faire un reproche de sa généreuse intention.

Nous avons souvent entendu opposer aux prévisions de ceux qui ont foi à la science sociale, une fin de non-recevoir, que, dans notre suffisance philosophique, nous jugions à peine digne de réfutation; il est vrai qu'elle émane de chrétiens qu'on serait d'abord tenté de croire plus timorés qu'éclairés; mais il s'en faut après tout qu'elle mérite le dédain, c'est pourquoi nous avons dû la présenter et y répondre. « Le but de l'économie sociale, nous « a-t-on dit, serait, selon vous, de faire

« disparaître l'indigence, et d'harmoniser la société de manière à réaliser le règne de Dieu sur la terre. Or, ces deux objets vous sont interdits, sous peine de faire mentir les saintes écritures ; car Jésus-Christ a dit : « *Il y aura toujours des pauvres parmi vous* (1); et *mon règne n'est pas de ce monde* (2). » Ces déclarations explicites émanant d'une source infaillible suffisent pour que nous ne puissions croire aux bons effets de la science nouvelle. »

Sans doute, avons-nous à répondre, il y aura malheureusement toujours des pauvres parmi nous, et nous ne parviendrons à réaliser que très imparfaitement le règne de Dieu sur la terre; ces deux restrictions à la science sociale tiennent à l'imperfection de la nature humaine; mais est-ce une raison pour que nous ne tendions pas à la perfection et ne parvenions pas à en approcher plus ou moins? Faisons donc tout ce qui dépend de nous pour relever le pauvre de son abjection et le soulager de ses souffrances, et quelque prodigieux que puissent être les succès promis à la science dans cette carrière chrétienne, soyons assurés d'avance qu'il lui restera toujours quelque chose à faire. Qu'elle s'attache, conjointement avec la morale chrétienne, à fonder la société humaine à l'image de ce que sera le règne de Dieu dans la céleste cité, et ne nous étonnons pas si le vieil homme se montre quelque part et fasse tache au tableau. En travaillant à l'harmonie sociale, ayons donc la conscience parfaitement en repos, et si, par impossible, l'homme parvenait à faire mentir les saintes écritures sur ces deux points, l'on peut dire, sans trop déroger à la gravité du sujet, que Dieu le lui pardonnerait.

Toutefois l'objection ne s'arrête pas là, et voici son côté le plus plausible : « Entre-t-il dans les desseins de Dieu que la vie de l'homme soit une fête perpétuelle, qu'il parcoure le cercle de son existence sans cesser de sourire et sans rencontrer un seul sujet de peine? Son cœur ne connaîtra-t-il plus les douces larmes de la pitié? N'y aura-t-il plus lieu dans la société à ce pacte du sentiment qui consiste dans le bienfait et dans la reconnaissance? » Ces observations sont judicieuses et s'adresseraient utilement aux phalanstériens ou aux saint-simoniens, mais elles ne sauraient nous atteindre, convaincu que nous sommes, comme doit l'être tout philosophe chrétien, qu'il y aura toujours dans la société, quelque bien organisée qu'elle soit, suffisante matière à exercer la commisération; qu'au bonheur le plus parfait se mêleront encore bien des larmes, et que, vu l'inégalité des conditions sociales, la charité sous ses formes de bienfait et de reconnaissance, servira toujours à relier utilement le fort au faible, le riche au pauvre, le sage à l'ignorant, etc. Mais, dans l'état actuel des choses dont nous appelons le remède de tous nos vœux, il est de fait que la somme des maux de la classe pauvre excède la puissance sympathique de la classe riche. Il en est résulté de part et d'autre un effet de réaction pénible à avouer : dans son impuissance à secourir efficacement la misère, la pitié s'est changée en antipathie, et, dans son désespoir d'être secourue, la misère s'est saturée de haine; ainsi, dans la conjoncture actuelle, les deux classes riche et pauvre sont deux armées en présence qui n'en sont pas encore venues aux mains, mais qui préludent à leurs prochaines hostilités par des outrages réciproques et de fréquentes escarmouches. Certes, en présence d'une pareille crise, il y aurait un étrange optimisme à affirmer que la société dût s'endormir au bord du cratère et négliger les voies de salut qui lui sont offertes par la religion comprenant désormais la science sociale.

Nous en avons assez dit pour ranger à notre conviction les chrétiens de bonne foi; mais devons-nous espérer d'y amener de même du point opposé ceux qui ont osé écrire qu'au moyen de leur mécanisation sociale, la société pourrait désormais se passer de la charité?.... Les insensés! Quand la société devrait renoncer à tous ses élémens d'existence, et conserver seulement la charité, elle devrait le faire, plutôt que de perdre celle-ci, en conservant le reste. En admettant même que les socialistes en question n'entendent le mot charité que dans son acception de

(1) Joan., ch. XII, v. 8.
(2) *Id.*, ch. XVIII, v. 36.

pitié, secours dû au malheur, notre raison se refuse à admettre un ordre de choses assez parfait ici-bas pour que la société puisse se trouver bien de sa disparition. Peut-être même une certaine dose de peine entre-t-elle nécessairement dans les élémens constitutifs du bonheur humain, comme quelques ombres sont nécessaires au tableau le plus resplendissant de lumière; tandis que les tableaux de l'harmonie sociale que nous présentent certains écrivains, ressemblent aux peintures chinoises où l'artiste se garde bien d'introduire aucune ombre, ce qui en fait de plates enluminures sans effet et sans vérité.

Résumons-nous : l'homme était dans l'origine en unité avec Dieu par l'innocence; or, ce premier mode de l'unité a été détruit, quand l'homme ayant appris à discerner le bien d'avec le mal, a forfait à l'un pour se livrer à l'autre. Cependant la société humaine peut reconstituer son unité avec Dieu par un mode nouveau, savoir : la vertu de ses élémens et la vérité de sa loi. C'est en vain que le scepticisme philosophique voudrait désormais contester l'authenticité de la tradition de la chute de l'homme et de la promesse de sa réhabilitation future, elle est écrite dans le grand livre dont nous avons déjà osé traduire une page, l'analogie universelle. A cette heure, ce sera un phénomène physique qui va nous démontrer la vérité de la Genèse et le fondement de nos espérances chrétiennes; ce phénomène est la fermentation alcoolique que les physiciens appellent une des plus sublimes opérations de la nature, sans y attacher aucun sens moral. Nous décrirons l'opération dans sa plus grande simplicité, et éviterons tout fait accessoire susceptible de la compliquer sans utilité.

Une solution de sucre dans de l'eau bien pure forme un breuvage qui plaît généralement, mais non au point de passionner. Cette liqueur n'est pas susceptible de fermentation alcoolique, tant qu'aucun corps nouveau n'y est introduit à dessein ou accidentellement. Mais si l'on y ajoute une matière que nous désignerons sous son nom générique de ferment, dès lors le liquide entre en agitation; sa limpidité se trouble, son goût devient désagréable et son usage insalubre; enfin, elle dégage un gaz délétère qui en rend l'approche dangereuse. Cependant il résulte, au bout d'un certain temps, de l'action et de la réaction du ferment sur le sucre et réciproquement, que toute la matière saccharine est transformée en un corps nouveau, l'alcool; le ferment est consommé dans l'opération, et il s'en trouve à l'état libre; il est expulsé hors du vaisseau ou précipité. C'est alors seulement que la liqueur reprend sa limpidité première, qu'elle cesse de dégager un air mortel, qu'elle a acquis, au lieu de la saveur douce qu'elle avait dans le principe, la saveur vineuse qui plaît à presque tous les hommes, au point d'en passionner plusieurs; enfin, qu'elle possède une vertu tonique d'une tout autre importance diététique que la propriété rafraîchissante de l'eau sucrée.

Il est à peine nécessaire d'expliquer que dans la langue de l'analogie universelle, la saveur douce est emblème d'innocence, et la chaleur du vin généreux emblème de vertu; le ferment représente évidemment le principe du mal; l'agitation, l'état trouble, le goût détestable et l'insalubrité de la liqueur, représentent tous les effets subversifs de la lutte du bien et du mal, pendant les âges d'élaboration sociale. Enfin, l'eau sucrée n'avait aucun principe volatil, parce que l'innocence n'est point susceptible d'exaltation; mais il n'en est pas de même du vin ou de toute autre liqueur viniforme; celui-ci contient un principe très volatil, parce que la vertu est capable de l'enthousiasme jusqu'à l'héroïsme, au-delà duquel commence la déraison, parce qu'il fallait que les deux faits analogues confirmassent également la loi du contact des extrêmes. Nous laissons à d'autres le soin de chercher le fait naturel analogue à la transformation de la connaissance du bien et du mal, en sagesse sociale, qui consiste à connaître l'un pour en appliquer la loi, et l'autre, pour en éliminer la cause. Peut-être le trouvera-t-on dans les propriétés chimiques de la diastase. . . .

Il suffit au reste que le mot UNITÉ ait retenti dans le monde, pour que nous soyons intimement convaincu que nous

marchons à une ère nouvelle, où ce grand principe recevra son application dans l'ordre social. Nous ne croyons pas pouvoir mieux terminer ce chapitre, qu'en citant quelques passages d'un grand écrivain qui coïncident parfaitement avec nos espérances; voici comment M. de Maistre s'exprime sur cette grave matière :

« Il faut nous tenir prêts pour un événement immense dans l'ordre divin, vers lequel nous marchons avec une vitesse accélérée qui doit frapper tous les observateurs. Il n'y a plus de religion sur la terre ; le genre humain ne peut rester en cet état..... Mais attendez que L'AFFINITÉ NATURELLE DE LA RELIGION ET DE LA SCIENCE les réunisse dans la tête d'un seul homme de génie. L'apparition de cet homme ne saurait être éloignée, et peut-être même existe-t-il déjà. Celui-là sera fameux, et mettra fin au dix-huitième siècle qui dure toujours ; car les siècles intellectuels ne se règlent pas sur le calendrier, comme les siècles proprement dits. Tout annonce je ne sais quelle grande UNITÉ vers laquelle nous marchons à grands pas (1). »

LOUIS ROUSSEAU.

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 308, 317, 324.

Lettres et Arts.

COURS SUR L'ARCHITECTURE DES ÉGLISES DE LA RUSSIE.

SIXIÈME LEÇON (1).

Histoire primitive des Ruthènes. — Analyses et extraits de la chronique de Nestor, traduite par M. Pâris.

J'ai montré dans l'article précédent comment les *Russes* sont des *Slaves* de fraîche date, entés sur des Scandinaves et des Tatars, races instinctivement conquérantes qui ont dénaturé, plutôt que développé, le caractère slavon. En outre, les deux principales dynasties de cet empire, les *Rurik* et les *Romanov*, viennent de la Germanie, qui est l'élément militaire de l'Europe moderne; et elles ont soufflé leur esprit à des populations paisibles. Telle est la raison de leur besoin d'envahissemens. Ainsi les Russes, ces Slaves postérieurs, comme ils s'appellent eux-mêmes, ont peu de choses communes avec les vieux *Ruthènes*, que les *Varèghes* du Nord, descendans de Rurik, finissent par asservir, mais jamais entièrement. C'est l'histoire de ces vrais Russes, enfans du Sud, que je veux esquisser ici, me bornant à analyser pour cela le Kijovien Nestor, dans la belle traduction qu'en a donnée M. Louis Pâris : *Chronique de Nestor, récit des événemens des siècles passés.*

Le moine des Petcheries commence par peindre le déluge, le partage de la terre entre les fils de Noé, la *grande colonne* de Babel, la confusion des langues, l'origine de l'idiome slavon.

« Le Danube, le Dniepre, le Volga...., et les monts Caucasiens ou monts des Ongres, dit-il, tombèrent en partage à *Sem*... Dans la portion de *Japhet* demeuraient les Russes, les Tchoudes, les Permiens, les Petchères, les Prusses, les Lekes,... les Varèghes, les Suèdes, les Anglais, les Gaulois, les Venèdes. » Or, *après la chute de la grande colonne*, les langues se confondirent, d'une seule il s'en forma soixante-douze, parmi lesquelles fut la *slavonne*, que nous ont apportés les descendans de Japhet, appelés *Noriciens*, qui ne sont autres que les *Slaves*. Ils s'établirent près du Danube,

(1) Voir la ve leç. dans le n° 50 ci-dess., p. 114.

dans le pays (actuel) des *Ongres* et des *Bolgars*..... appelés d'abord *Scythes* ou *Kozars*, et qui subjuguèrent les *Slaves*, et se mêlèrent avec eux...... Vinrent ensuite les *Ongres blancs*, qui commencèrent à être connus sous le règne du tsar Héraclius... et les *Obres*, qui combattirent ce tsar et faillirent le faire prisonnier. Ces mêmes *Obres* attaquèrent les *Slaves*, et remportèrent une victoire sur les *Doulèbes*.., qui habitaient les rives du *Boug*... et ils en violèrent les femmes. Lorsqu'un Obre voulait monter en voiture, il n'employait pour attelage ni chevaux, ni bœufs, il faisait mettre à la voiture trois, quatre ou cinq femmes qui étaient obligées de le traîner... Les Obres étaient d'une grande stature et d'un orgueil démesuré; mais Dieu les frappa: ils moururent tous, il n'en resta pas un seul. De là vient en Russie le proverbe : *Ils périrent comme les Obres, dont il n'est pas resté trace.*

Cependant les *Slaves* tombèrent dans l'anarchie, les chefs des familles entrèrent en rixes sanglantes les uns contre les autres, jusqu'à ce que, vers l'an 6370 (l'an 862 de notre ère), ils se dirent : Cherchons au dehors qui nous gouverne! Des ambassadeurs furent donc envoyés aux Russes de Varéghie pour leur porter ces paroles : Notre pays est vaste et riche, mais la justice y manque; venez l'y établir. Trois seigneurs, *Rourik*, *Syneous* et *Trouvor*, partent avec leurs cliens, et bâtissent le fort de *Ladoga*, près du lieu où s'éleva *Novgorod*, quelques années après. Une partie de ces *Varèghes* se détache des trois frères, et va s'emparer de Kijov, conduite par *Askold* et *Dir*. Ainsi, non seulement les *Slovènes* du nord, mais même la *Grikia*, ou *Malo-Russie*, subissaient le joug des rois de la mer, de ces indomptables forbans qui refondaient à la même époque la France, l'Italie, la Sicile, l'Angleterre. *Varèghe*, en ancien suédois, signifie *loup* et *pirate* (1). Deux cents de leurs barques, sous *Askold* et *Dir*, descendirent vers le Bosphore, et assiégèrent même *Tsaragrad* (Byzance). Mais « le tsar pria toute la nuit au temple de Notre-Dame de Blacherne ; et, à l'aube du jour, au milieu du chant des psaumes, le patriarche Photius plongea la robe de la sainte Vierge dans les eaux qui, jusque là calmes et tranquilles, se soulevèrent irritées et brisèrent contre la côte les vaisseaux des idolâtres, de sorte que fort peu de Russes échappèrent. Ceci arrivait vers l'an 867. Enfin, le dernier des trois frères souverains, *Rourik*, meurt, et laisse à son parent *Oleg* la tutelle de son fils *Igor*.

Dans l'intention de réunir sous lui toutes les Russies, *Oleg* quitte Novgorod. Smolensk, Lubetch, toutes les villes, jusqu'à Kijov, le reconnaissent comme tuteur d'*Igor*, leur prince. Quand il campait, ses tentes brillaient au loin de toutes les couleurs. Pour s'emparer de Kijov, il se déguise en marchand, et attire sur le Borysthène les deux frères Askold et Dir, qu'il fait massacrer comme usurpateurs. « On les inhuma sur la montagne à l'endroit appelé encore aujourd'hui Camp des Ongres... Sur le tombeau d'Askold fut élevée plus tard l'église Saint-Nicolas, et non loin, sur celui de Dir, l'église de Sainte-Irène. *Oleg* établit sa résidence à Kijov en disant : Cette cité sera la mère de toutes les villes russes. » Cependant, les *Polovtsi* refoulent les *Slaves* libres vers le Danube, où ils fondent le royaume de Servie, berceau de la civilisation russe. Les Ongres viennent aussi dans leurs kibitkes, inondent et subjuguent la Kijovie. Mais Kijov ne tarde pas à reprendre son indépendance; et, se mêlant aux Varèghes, son peuple devient distinct des *Polaniens*, depuis *Polonais*, nom qui vient, dit Nestor, des *Polès*, ou plaines que ce peuple slave habite et cultive. »

Igor, devenu majeur, et usant, à ce qu'il paraît, du privilége déjà existant des princes russes par rapport aux mariages, avait épousé la belle *Olga*, simple paysanne varèghe des environs de *Pleskov*, et régnait avec elle dans Kijov, pendant que l'aventureux *Oleg*, que quelques uns croient, non sans raison, le père adoptif de cette princesse, allait faire la guerre en Grèce avec des soldats de toutes les nations. Il commet autour de *Tsaragrad* un carnage affreux. « Ceux-ci sont percés de flèches, ceux-là torturés cruellement, sans parler d'une infinité d'autres supplices que les Russes

(1) [illegible], notes sur Nestor.

font subir aux Grecs, et qui s'emploient fréquemment entre gens de guerre. Puis Oleg ordonne aux siens de construire des roues et de les adapter aux barques; et, dès que le vent est favorable, il fait tendre les voiles, et les vaisseaux arrivent à travers champs jusqu'aux portes de la ville. Il y avait deux mille de ces barques, et sur chacune quarante hommes.» Les Grecs, effrayés, paient un tribut à Oleg, qui fait la paix avec les tsars Léon et Alexandre, au moyen de quatre légats, Karl, Veremond, Rulaw et Stemida. Les chrétiens jurèrent le traité en baisant le crucifix, «et les Russes en élevant leurs armes et invoquant *Péronne* et le dieu des bestiaux *Voloss*. Oleg dit alors : Préparez des voiles de soie pour les Russes, et de coton pour les Slaves ! On obéit. Et, élevant son bouclier au-dessus de la porte de Tsaragrad, pour marquer sa victoire, il partit. Les Russes déployèrent leurs voiles de soie, et les Slaves leurs voiles de coton... et revinrent à Kijov, chargés de richesses, rapportant des étoffes d'or, d'argent, de soie; des fruits, des vins. Et depuis ce moment Oleg fut appelé le Sorcier; car ses gens étaient des idolâtres et des idiots.»

Oleg renouvela en 912 avec les Byzantins son traité de paix, dont les clauses, encore existantes, prouvent qu'il y avait dès lors chez les Russes un droit public assez développé, bien que le mot russe y soit encore synonyme de païen, et que le chrétien y soit appelé grec, ce qui explique pourquoi la Kiovie était nommée *Grikia* par les Scandinaves d'Orient, exprimant par là un pays de chrétiens, car les *Polaniens*, plus tard *Ruthènes*, l'étaient déjà en grande partie. Mais, cette même année, Oleg vit arriver sa dernière heure : «Il avait un coursier qu'il ne montait plus depuis qu'un devin lui avait dit : ce cheval sera la cause de ta mort... Cinq ans après la prédiction il se souvint de sa monture,... appela son ancien palefrenier et lui dit : Que fait le cheval que je t'avais donné à nourrir? Celui-ci répondit : Il est mort. Oleg se mit à se moquer du devin et de son ignorance en s'écriant : Tout ce que ces sorciers prophétisent est vain. Mon cheval est mort et je suis encore en vie... Il partit pour aller lui-même voir ses os; et, arrivé au lieu où gisait la carcasse, il descendit de sa monture en disant : Voilà donc la bête qui devait me faire mourir. Là-dessus il donna un coup de pied sur le crâne du squelette; mais aussitôt il en sortit un serpent qui le piqua au pied, et lui fit une grave blessure dont il mourut. Tout le peuple pleura *Oleg* avec de grands gémissemens; on l'enterra sur une montagne appelée *Chtchekovitsa*... Il avait régné 33 ans.»

«De 908 à 911 était apparue à l'Occident une grande comète en forme de buisson ardent,» et, l'année 913, *Igor* commençant à régner, les Grecs se déclarent libres du tribut promis à son prédécesseur. L'armée russe marche, fait en Bithynie et en Paphlagonie une foule de prisonniers, et arrive avec dix mille barques devant *Tsaragrad*. Les païens commettent des cruautés affreuses sur les captifs. «Ils placent ceux-ci comme en faction et se plaisent à les percer de flèches; à ceux-là ils lient les mains derrière le dos, et leur enfoncent dans la tête de longues broches de fer. Ils pillent et incendient les saintes églises.» Cependant, une armée de quatorze mille Grecs parvient à repousser cet innombrable essaim de Barbares, qui s'enfuient «loin de Bysance aux édifices dorés, vers leur flotte, que les ennemis brûlent avec une espèce de feu ailé, lancé par des tuyaux, spectacle aussi effrayant qu'extraordinaire.» Ce feu grégeois, découvert par Kallinik, sous le règne de Constantin Pogonat, et qui resta un secret si long-temps, dévora l'armée russe, dont *Igor* ne sauva que de faibles débris. Mais, impatient de se venger, il appela du fond du nord les *Varèghes*, rassembla les *Petchenèghes*, et, avec une armée bien plus nombreuse que la première, surprit la Grèce au dépourvu. L'empereur accepta les conditions de l'ennemi. Dans la minute du traité que les ambassadeurs grecs allèrent ratifier à Kijov, on voit à cette cour des *kniases*, des *bojars* et des *esclaves*; une partie des Russes sont déjà chrétiens, et jurent la paix dans le sobor du saint prophète Élie, tandis que d'autres la jurent devant l'autel de *Péronne*, sur la montagne des Sermens, l'année 945. «A cette époque, la vallée du *Podol* n'était pas encore habitée; on

se tenait sur les hauteurs. » Le prince souverain n'a encore dans ce traité que le nom de *grand knèze,* et les Grecs stipulent qu'ils resteront en paix, non seulement avec lui, mais avec tous les autres knèzes du pays. Une espèce de ligue est conclue contre les Bolgars noirs; mais la Krimée et Kerson furent enlevés aux Grecs, comme la Valackhie l'a été de nos jours aux Turks, et fut déclarée un état libre, jusqu'à ce que les Russes pussent s'en emparer commodément, ce qui arrivera sous Vladimir.

Quoique gorgé du butin grec, l'insatiable *Igor* entreprend une guerre de rapines contre les *Drevliens,* qui le font périr dans une embuscade près de *Khorostène.* Alors ils envoient une ambassade à sa veuve *Olga* pour la forcer d'épouser leur prince. Olga, dissimulant, dit aux députés : « Mes chers hôtes, retournez confians et tranquilles dans vos barques; je vous enverrai mes gens; ayez soin de leur dire : Nous ne nous rendrons au palais ni à pied, ni à cheval, ni en voiture; nous exigeons que vous nous transportiez avec notre navire sur vos épaules. Et mes gens obéiront... Durant la nuit Olga fit creuser une fosse profonde dans la cour du château, qui était à l'entrée de la ville; et, dès le matin, elle se plaça en haut de la tour, après avoir ordonné à ses gens d'aller inviter ses hôtes. Ceux-ci donc y allèrent, et leur dirent : La princesse vous attend pour vous rendre de grands honneurs. C'est bien, répondirent les *Drevliens,* mais nous n'irons ni à pied, ni à cheval, ni en voiture; nous exigeons que vous nous portiez vous-mêmes avec notre navire. Les gens d'Olga obéirent donc et chargèrent sur leur dos les *Drevliens,* qui se glorifiaient entre eux. Cependant, les Kijoviens les transportèrent dans la cour du palais, et, arrivés devant la fosse, les y précipitèrent avec leur navire. Alors Olga, qui du haut de sa tour les regardait, leur cria : Eh bien! chers hôtes, tant d'honneur ne vous flatte-t-il pas? Hélas! répondirent-ils, nous expions le meurtre d'Igor! Olga donna ordre qu'on les couvrît de terre, et ils furent ensevelis vifs. »

Tenant secrète cette première perfidie, la princesse fait prier les Drevliens de lui envoyer leurs principaux seigneurs, comme escorte, lorsqu'elle se rendra chez eux comme fiancée de leur prince; ils vinrent, et elle les fit étouffer au bain. L'insatiable furie médite une troisième vengeance; elle part pour fêter l'hyménée, enivre les Drevliens sur la tombe de son époux, et en fait égorger cinq mille par sa garde. Puis, rassemblant enfin son armée, elle va assiéger la capitale du pays, *Khorostène.* Après un an de siége, elle consent à se retirer, si chaque *Drevlien* fournit pour sa rançon trois pigeons et trois moineaux. Quand elle les a reçus, elle leur allume des étoupes à la queue, et les renvoie dans la ville, qu'ils mettent bientôt en feu et en cendres, comme les renards de Samson lancés chez les Philistins. C'est par ce mythe que Nestor peint la vengeance nationale russe. Ce sont les Slaves chez qui la femme est reine et libératrice. Olga semble être le Samson femelle du Borysthène.

Ayant vengé en vraie païenne les mânes de son époux, et raffermi par ses victoires le trône de Kijov, la veuve en deuil remet le sceptre à son fils *Svjatoslav,* et part en 955 pour *Tsaragrad* (Bysance), où le tsar veut l'épouser. La rusée païenne répond qu'elle doit auparavant recevoir le baptême, et le demande pour parrain. *Olga* est baptisée sous le nom d'*Hélène;* et, après la cérémonie, dit au tsar amoureux : Maintenant que je suis votre fille adoptive, comment pourrez-vous m'épouser? l'Église vous le défend. La fine Russe échappa ainsi, et retourna comblée de présens à Kijov, ne songeant plus qu'à pratiquer les vertus de sa nouvelle religion. Mais ses efforts pour convertir son fils furent vains. *Svjatoslav* se moqua d'elle. « Léger comme la panthère, il allait désarmé, sans train ni bagage. A ses repas il dédaignait l'usage des viandes cuites, dépeçant lui-même la chair des chevaux, buffles et autres animaux sauvages...., qu'il mangeait à peine grillée un moment sur les charbons. Dans ses expéditions, il ne se faisait dresser ni tente, ni pavillon. La housse de son cheval lui servait de lit et la selle d'oreiller : ses soldats l'imitaient en tout. Impatient de combattre, il fit dire aux nations voisines : Je vais vous

attaquer. Et, en effet....., il partit. »

Aidé par les *Ruthènes*, il conquiert tout jusqu'au Danube, où il prend *Perejaslav* (Presth-Slava) sur les *Bolgars*, qui commandaient alors à tous les Slaves du sud. A son retour, il voit Kijov investi par un innombrable essaim de *Petchenèghes*, et près de succomber à la famine. Sa seule présence disperse les ennemis. Il veut repartir pour de nouvelles aventures; mais la vieille Olga, délaissée depuis tant d'années, le retient en disant : « Ensevelis au moins ta pauvre mère, et puis tu iras où tu voudras. » Trois jours après elle expira comme une sainte résignée; et fut sans doute ensevelie par les *Polaniens*, qui étaient encore les seuls chrétiens de la Kijovie.

Svjatoslav repart contre les Grecs, force le tsar à d'énormes tributs, et revient chargé de dépouilles vers Kijov, ayant défait avec dix mille Ruthènes cent mille Grecs, suivant Nestor. Mais les annalistes bysantins disent presque le contraire. Quoi qu'il en soit, surpris dans la retraite près des cataractes du Dnièpre, par les *Petchenèghes*, il fut tué, et le prince *Kouria*, son vainqueur, se fit, raconte *Strikovski*, une coupe de son crâne enchâssé dans l'or, et autour duquel furent gravés ces mots : *Qui convoite le bien d'autrui perd souvent le sien propre*. Les emphatiques historiens russes, et Le Clerc avec eux, comparent *Svjatoslav* à Charles XII. « Autant comparer Holopherne à Napoléon (1). »

Le défunt laissait trois fils, *Jaropolk*, *Oleg* et *Vladimir*. Le jeune *Oleg* périt par la trahison de son aîné, qui régnait à Kijov; et Vladimir, gouverneur de Novgorod, accourt pour le venger, bat son frère et le fait assassiner. Le violent *Vladimir*, qui avait déjà épousé malgré elle la belle et fière Varèghe, *Rogneda*, coucha avec la veuve d'*Jaropolk*, Grecque d'une grande beauté, qui avait d'abord été nonne. « Elle devint enceinte, et mit au jour *Svjatopolk* : tant il est vrai que d'une souche pourrie doit naître un fruit corrompu. » Le nouveau souverain de Kijov, en mémoire de son triomphe, élève sur une montagne, en face de la ville, une idole de Péronne, en bois, à tête d'argent et à barbe d'or, et on lui immolait des victimes humaines. « Or, Vladimir était entièrement livré à la lubricité. Outre ses épouses, il avait trois cents concubines à *Voniohgorod*, trois cents à *Bjelgorod*, deux cents à *Berestov*..; et tout cela ne suffisait pas à rassasier ses appétits charnels... Il aimait le sexe féminin ni plus ni moins que Salomon. » Il fait cependant plusieurs conquêtes glorieuses, accompagné de deux héros, son oncle *Dobrinia*, et le terrible *Queue de Loup*. Il défait même les Bolgars : mais, examinant les prisonniers, Dobrinia dit : « Ces gens-là portent tous des bottes, ils ne voudront jamais nous payer l'impôt; cherchons des peuples qui portent des *lapti* » (chaussure d'écorce de tilleul, qui paraît avoir été long-temps propre aux Slaves).

Vladimir tourne ses armes ailleurs, et bientôt on le voit occupé de la conquête de *Kherson*, dont il s'empare; avec les dépouilles, il veut aussi emporter à Kijov la religion des vaincus, et dans ce but reçoit le baptême. Mais il s'aperçoit bien vite que ce culte n'est pas comme un autre, qu'avec lui tout doit renaître nouveau. De retour à Kijov, il y brise ses dieux; et, s'imaginant que la force convertit les consciences, il enjoint sous des peines graves à tous ses sujets de se faire baptiser. « Puis il choisit les enfans des nobles, qu'il fit instruire, et auxquels il apprit à écrire. Mais les mères pleuraient sur leurs enfans, comme s'ils allaient mourir, car elles n'étaient pas encore affermies dans la foi. »

Ainsi devinrent chrétiens les *Varèghes* et leurs sujets les *Ruthènes*. Cependant l'armée *petchenèghe* approche, et *Vladimir* craint de combattre : un géant ennemi offre de vider la querelle en champ clos; personne n'ose se mesurer avec lui. Enfin un jeune Ruthène, qui avait un jour de ses mains seules déchiré la peau d'un bœuf, empoigne le géant, l'étouffe contre sa poitrine, et le jette raide mort sur la place. En mémoire de ce nouveau David et de sa victoire sur le Goliath infidèle, Vladimir rebâtit, sur le lieu du combat, l'ancienne *Perejaslav*, ruinée par les Varèghes. Il jouit ensuite d'une longue paix, et se signale par sa piété et sa sagesse. Mais sa vieillesse fut

(1) L. Paris, ib. [illegible]

malheureuse. Vaincu par les *Petchenèghes*, il ne leur échappa qu'en se cachant sous un pont. Un de ses fils se révolta contre lui; et il succomba à la douleur d'être obligé de le combattre.

Vladimir avait eu douze fils, et, en leur faveur, démembra ses états. Avide de régner seul, l'un d'eux, l'impie *Svjatopolk*, maître de Kijov, charge Putcha et trois autres bojars d'aller tuer son frère, le pieux *Boris*, qu'ils trouvent chantant matines sur les bords de l'*Alta*, avec son fidèle serviteur Georges; et, l'ayant tué avec tous les siens, ils l'enveloppent respirant encore dans la toile de sa tente, et l'emmènent sur un chariot vers *Svjatopolk*, qui ordonne à deux Varèghes de l'achever, en lui plongeant leur épée dans le cœur. « Ainsi mourut *Boris*, qui reçut de notre sauveur Jésus la couronne des justes. Son corps fut secrètement apporté à *Vonichgorod*, et placé dans l'église de Saint-Basile. » Poursuivant ses desseins, le fratricide fait inviter *Gljeb* à venir voir son vieux père Vladimir, dont il lui cache la mort. *Gljeb* accourt de bien loin, et descend en canot le Dniépre jusqu'à Smolensk, où des traîtres apostés le saisissent. « Le prince est tué par son propre cuisinier, nommé *Tortchine*, qui lui enfonce un couteau dans la gorge. Il fut porté à *Vonichgorod*, et enterré près de son frère dans la même église... Bien plus, le méchant et maudit *Svjatopolk* tua encore son troisième frère, *Svjatoslav*, au moment où il atteignait les monts Ongriens, pour se réfugier chez les Ongres. Ce dénaturé se disait : « Je veux me débarrasser de tous mes frères, et régner seul sur la Russie. » Et, pour se faire des amis, il distribua aux bojars kijoviens argent, martres, fourrures. Cependant, sa sœur Predslava fait prévenir de ces événements son frère *Jaroslav*, gouverneur de la république de *Novgorod* (1), où il venait de faire massacrer beaucoup de citoyens conjurés contre lui. Apprenant l'intention de *Svjatopolk*, « il mande à lui les Novgorodiens survivans, et s'écrie devant eux : O vous, chers amis, qu'hier j'ai fait mourir, hélas! que ne puis-je vous ressusciter! vous sauriez si bien me rendre service. Lors, essuyant ses pleurs, il dit à l'assemblée : Apprenez que mon père est mort, et que *Svjatopolk* règne à Kijov, après avoir assassiné ses frères. Prince, répondirent les Novgorodiens, encore que tu aies méchamment répandu le sang de nos amis, nous te promettons de combattre pour toi. Sur cette assurance, Jaroslav rassemble mille Varèghes et quarante mille soldats, sans doute slaves ou plébéiens. Il marche vers Kijov; les armées des deux frères restent trois mois campées l'une devant l'autre, séparées par le Dniépre, et n'osant se mesurer. Enfin les Vojevodes kijoviens raillent ceux de Novgorod en ces mots : « Que venez-vous faire ici avec votre boiteux ? (Jaroslav l'était en effet.) N'êtes-vous que des charpentiers? En ce cas, approchez, nous vous baillerons maisons à bâtir. Ayant ouï de tels sarcasmes, les Novgorodiens s'en vinrent trouver *Jaroslav* : Demain, lui dirent-ils, nous passerons le fleuve, et si quelqu'un refuse de nous suivre, nous saurons bien l'y contraindre... Or, *Svjatopolk* passa la nuit suivante à faire la débauche avec ses soldats. » Le lendemain eut lieu la bataille; les gens de *Svjatopolk* périrent la plupart dans la fuite, en traversant des lacs pris par la glace, que leur poids fit rompre sous eux. Le fratricide se sauva chez *Boleslas*, roi des *Lekhs*, qui se déclara pour lui.

Jaroslav pêchait tranquillement sur le Dniépre, disent les historiens polonais, quand il apprit que le roi *lekh* approchait; et, jetant à terre sa ligne et ses hameçons, il s'écria : Sauvons Kijov! Les Lekhs et les Ruthènes en vinrent aux mains dans la Podolie. « Boleslas, le lourdaud, l'homme au gros ventre, qui avait peine à se tenir à cheval, chasse Jaroslav comme un faucon timide. » Kijov ouvre ses portes au conquérant polonais (de 1008 à 1018), qu'une procession de l'évêque et de ses prêtres introduit dans la ville. Pour attester son triomphe, Boleslas *Khrobrij*, ou le brave, pourfend la porte d'or, dit *Kadlubek* (1), avec le cimeterre qu'il avait reçu d'un ange, et qui, ayant subi dans cette cir-

(1) Ce titre n'est jamais mentionné dans Nestor, on ne le met ici que par fidélité historique.

(1) *Hist. Polon.*, lib. II.

constance une large entaille, fut appelé depuis l'ébréché, et conservé à Krakovie; servait aux rois dans les jours solennels. Jaroslav, tremblant jusque dans Novgorod, voulait fuir au-delà des mers, en Varéghie; mais les Novgorodiens lui brûlèrent sa flotte et le ramenèrent devant Kijov, où Boleslas avait rétabli Svjatopolk. Ils chassent le tyran, et le poursuivent jusque sur l'Alta, « au lieu où Boris avait été misérablement occis. Là, s'arrêtant pieusement, Jaroslav lève les mains au ciel et s'écrie : « Mon Dieu ; le sang de mes frères t'implore ; venge la mort des innocens, comme tu vengeas Abel, en jetant dans l'âme de Caïn la crainte et l'épouvante. » Une dernière bataille se livre, « si terrible que jamais on n'en a vu de pareille en Russie, et que le sang des morts coulait comme le torrent des montagnes. Enfin, vers le soir, Jaroslav demeura vainqueur, et Svjatopolk, mis en fuite, chevaucha au large; mais, dans sa fuite, le diable s'empara du misérable, et il tomba en un tel affaissement, qu'il ne pouvait plus se tenir sur son séant. Il fallut le porter en chaise et continuer ainsi la fuite vers l'Alta ; et durant la marche il criait : Plus vite! plus vite! ils me poursuivent! Or, ses gens regardaient derrière, afin de voir si l'ennemi suivait, mais ils ne voyaient personne qui le pourchassât. Toutefois, ils couraient en hâte ; ce qui n'empêchait pas que, tout malade et couché qu'il était, quand par hasard on s'arrêtait un peu, il s'écriait : Ah ! ils vont m'atteindre, les voilà, fuyez ! C'est ainsi qu'il ne pouvait rester nulle part, et fuyait à travers champs, poursuivi par la colère de Dieu. Il gagna les déserts qui se trouvent entre le pays des *Lekhs* et celui des *Tchekhs* (la Pologne et la Bohême), et y finit dans les tourmens sa misérable existence. »

Jaroslav commençait à régner en paix sur Kijov et Novgorod (an 1020), quand son frère *Mstislav*, à la tête des *Sévériens* de *Tchernigov* et de *Tmontarokan*, lui déclare la guerre. Jaroslav implore les *Varèghes* d'au-delà de la mer, qui lui envoient une armée commandée par *Jakune*, « aveugle portant sur les yeux un bandeau d'étoffe brochée d'or : » La bataille se livre durant la nuit, par une pluie, des tonnerres et des éclairs affreux, qui sillonnent les forêts de lances. « Vaincus, Jaroslav et Jakune, prince des Varèghes, s'enfuirent; mais dans la déroute, Jakune perdit son bandeau d'étoffe d'or, et gagna à grand'peine ses vaisseaux. »

Mstislav fait la paix et prend une partie de la Russie à son frère, qui s'en dédommage en subjuguant les *Tchoudes*, et fondant chez eux *Jouriev* ou *Dorpat*. La mort de Boleslas ayant plongé les *Lekhs* dans l'anarchie et la guerre civile, les *Ruthènes* envahissent leur pays, et en emmènent une armée de captifs. Mais, pendant ce temps, les *Petchenèghes* viennent assiéger Kijov; *Jaroslav* sort de la ville, et les défait complétement dans la prairie qui entourait la cathédrale de Sainte-Sophie, encore située *extra muros*. Les Russes Varèghes paraissent une dernière fois avec leur flotte devant Bysance, mais leurs barques sont détruites. Cependant il circulait alors dans cette ville effrayée, « une prophétie qu'on disait écrite sur la place Taurique, au-dessus de la statue de Bellérophon, et qui annonçait que les Russes devaient s'emparer un jour de l'empire d'Orient... Cette statue en bronze avait été, suivant Gibbon, amenée d'Antioche, et représentait... le vainqueur de la fabuleuse chimère. Lors de la prise de Constantinople, au treizième siècle, les Francs la firent fondre... La statue n'existe donc plus (1). » Mais l'oracle!

Jouissant enfin du repos, *Jaroslav* répandait parmi les *Ruthènes* l'amour des sciences et des arts. « Il fit élever près la porte d'or, l'église de l'Annonciation, le cloître de Saint-George, et celui de Saint-Irène. C'est ainsi que la religion commença à se propager, que l'on vit les moines se multiplier, et les monastères ouvrir leurs cellules. Jaroslav se plaisait beaucoup à la vie d'église, aimait les prêtres, mais surtout singulièrement les moines. Au demeurant, il passait son temps sur les livres, et lisait nuit et jour sans relâche. En outre, il employait une infinité de gens de lettres, auxquels il faisait translater les livres grecs en langue slavonne. Il les excitait à en composer eux-mêmes, afin d'étendre et de faci-

(1) L. Pâris, *Notes sur Nestor*.

liter l'enseignement de la morale chrétienne. Et à mesure que les livres se faisaient, il les plaçait dans l'église de Sainte-Sophie... (Vers l'an 1042), il maria sa sœur avec *Kasimir*, roi des *Lekhs*, qui pour dot rendit huit cents hommes faits autrefois prisonniers par Boleslas-le-Brave. » Kasimir, long-temps exilé, avait été moine en France, à Cluny. Peut-être est-ce lui qui ouvrit les négociations dont la conséquence fut le mariage du roi français, Henri Ier, avec Anne, *fille du roi de Russie* (1), qu'allèrent chercher à Kijov, en 1048, Gauthier Saveyr, évêque de Meaux, et Goscelin de Chalignac, ou selon d'autres, Roger II, évêque de Châlons-sur-Marne. La seconde fille d Jaroslav, *Aigmunde* ou *Anastasie*, épousa le roi de Hongrie, André Ier, et la troisième, Elisabeth, céda à l'amour d'Harold, qui fut roi de Norwége. Ainsi les rapports les plus intimes avec les princes latins, liaient alors la Russie à l'Occident, plus qu'elle ne l'a jamais été depuis. Le schisme n'avait pas encore produit ses fruits. *Vladimir*, fils aîné d'*Jaroslav*, meurt en 1052, et est inhumé dans la Sophie de Novgorod. Deux ans après son vieux père va le rejoindre. Entouré de ses fils, il leur disait comme saint Jean à ses disciples : Mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres, sinon votre ruine est certaine. Ce sage et pieux monarque, le plus grand qui ait régné sur les Ruthènes, laissait la *pravda Rousskaja*, *vérité* ou *équité russe*, le plus ancien code slave existant, et qui avait été rédigé par ses soins.

Ses fils se partagèrent son héritage; mais *Isjaslav*, à qui était échu Kijov, en fut chassé par le peuple, et se réfugia chez les *Lekhs*, qui le ramenèrent dans sa capitale, dont ils s'emparèrent encore une fois au nom de leur allié. Mais la guerre civile continua entre les frères; grâce à ces désordres, les *Polovtsi* commencent leurs longues dévastations. La gloire et la force des *Ruthènes* s'en vont dans l'anarchie. Cependant *Isjaslav* bâtit à Kijov un Sobor pour les reliques de *Boris* et *Gljeb*; une procession solennelle assiste à la translation ; les fils du souverain portent eux-mêmes, sur leurs épaules, le cercueil de bois de Boris ; et quand les prêtres l'ouvrent, il en sort une odeur embaumée, qui remplit de joie tout le monde ; le métropolite seul excepté, qu'on vit, saisi d'épouvante, implorer son pardon du ciel ; car ce philosophe n'avait pas jusqu'ici cru à la vertu des reliques. En 1075, sous l'igoumène *Stéphane*, la cathédrale de Petchersk fut achevée : sa construction avait duré trois ans. L'année 1092 « fut signalée par la fin d'un grand nombre d'individus qui moururent de diverses maladies, notamment ceux qui avaient fait commerce des croix, placées sur les tombeaux des cimetières. Ils avouèrent que depuis la fête de saint Philippe jusqu'à la veille du carême, ils avaient vendu sept mille de ces croix. » La même année, l'igoumène du Petcherak ordonna au chroniqueur Nestor de descendre à la grotte de Féodose, et de déterrer ce saint pour l'exposer au Sobor. Le moine prit avec lui deux de ses frères, et sept bêches ; ils creusèrent dans la grotte jusqu'au-delà de minuit, à la lueur des lampes. Enfin, l'un des trois « s'écria : On sonne la cloche des matines ! Mais en ce moment, Nestor qui venait de découvrir le corps, enveloppé de bandelettes, répondit : Et moi j'ai trouvé ce que je cherchais... Cette même année encore, le vingtième de mai, il y eut dans le soleil des signes qui en obscurcirent tellement la lumière, qu'on n'y voyait pas plus qu'à la clarté de la lune (1). On ob-

(1) Icele dame, disent les chroniques, pensoit plus aux choses à venir que aux choses présentes. Henri Ier étant mort en 1060, Anne, dépourvue d'ambition, se retira dans un couvent de Senlis; mais Raoul de Péronne, surnommé le Grand, comte de Valois et de Crespy, vint l'y trouver. Touchée de son amour, elle consentit à l'épouser, quoiqu'il fût parent du roi défunt, ce qui lui valut une excommunication. Le comte étant mort, Anne revint à la cour de son fils Philippe Ier, comme le prouve la charte de fondation, en 1075, du monastère de Notre-Dame de Pont-Levoy, avec le sceau de cette reine-mère. On ignore où elle alla mourir, car le père Menestrier (*Journal des Savans*, 1682), qui crut découvrir son tombeau et son épigraphe dans l'abbaye de Villiers, à une lieue d'Etampes, a été réfuté comme faussaire. Les Russes croient qu'elle revint à Kijov. Quoi qu'il en soit, elle était devenue « chère au peuple de France, dit Lévesque, par son attachement au rite latin, quoiqu'il n'y eût pas encore de schisme entre la Grèce et Rome. »

(1) D'après cela, on pourrait croire que Nestor n'avait pas d'idée des éclipses.

serva en outre beaucoup de signes analogues, à la suite desquels fondirent de toutes parts les Polovtsi, qui ravagèrent et ruinèrent les villes. »

Mais *Isjaslav* ne régnait plus. Dépossédé par ses frères et les *Lekhe*, il avait eu recours au pape Grégoire VII, s'engageant à se faire catholique latin, et même à soumettre son trône au pouvoir temporel de Rome, s'il était secouru. Grégoire VII lui avait répondu par une lettre qui est conservée dans Baronius (1). Et pendant ce temps, la guerre civile continuant, l'infortuné avait péri dans un combat. *Vsevolod Jaroslavitch* lui avait succédé à Kijov; il gouverna quinze ans avec bonté et sagesse, et fut enseveli dans Sainte-Sophie, en 1093. Nestor place sous ce règne l'introduction des bains grecs en Russie. Alors de belles églises s'élevaient à Perejaslav, sous la direction de son évêque Ephraïm, qui, suivant quelques-uns, devint métropolite de Kijov (2). Mais la plus grande obscurité règne sur l'histoire de l'Église ruthène. Il paraît, cependant, que ce prélat « établit la fête de la translation des reliques de saint Nicolas, à Bari. Une bulle du pape, Urbain II, en fixait la célébration au 9 mai, jour auquel les Russes la célèbrent encore aujourd'hui. Les Grecs ne l'ont jamais célébrée; ce qui prouve que la Russie avait alors plus de commerce avec l'Eglise romaine qu'avec l'Eglise grecque. Frisius, dans son commentaire *de Episcopatu Kijoviensi*, écrit que Jaroslav-le-Grand avait demandé un évêque au pape Benoît VIII, lequel, l'an 1021, lui en avait envoyé un, nommé Alexis, Bulgar de naissance, et fort versé dans les langues grecque et slavonne. Il ajoute que cet Alexis fut le fondateur de l'évêché de Kijov, et qu'il officia le premier dans l'église de Sainte-Sophie; mais qu'enfin, lassé des persécutions du clergé grec, il quitta la Russie, et alla finir ses jours en Bulgarie (3). » Nestor, le Byzantin fervent, ne connaît rien de tout cela.

Le grand prince *Mikhail*, dit Svjatopolk II (1093), étend son sceptre sur tous les princes russes, qui ayant réuni leurs armées, vont livrer aux *Polovtsi* une grande bataille, où ils sont complétement défaits. Une foule de captifs slaves enchaînés suivent les barbares dans leur pays. « Là, en se rencontrant, ils se disaient les uns aux autres : Je suis de telle ville ruthène. — Et moi de tel village; et ils pleuraient... Les Polovtsi forment quatre souches : *Petchenèghes*, *Polevtses*, *Torkméniens* et *Torkes* (Turks?). Methode assure qu'ils composaient huit peuples, et que, lorsqu'ils furent battus par les armées de Gédéon, quatre d'entre eux se séparèrent des autres, et se réfugièrent dans les déserts. On a encore dit qu'ils étaient enfans d'Ammon ou de Moab; mais cette dernière opinion est sans fondement... Les Polovtsi descendent d'*Ismaël*, et les Sarrazins de *Sara*. Car quand ces derniers s'appellent de ce nom, c'est évidemment comme s'ils disaient : nous sommes les enfans de Sara. Or, les *Kvalisses* et les *Bolgars* sont issus des filles de *Loth*, qui les eurent de leur propre père, ce qui rend leur origine infâme. Pour Ismaël, il eut douze fils. De quatre d'entre eux sont venues les quatre souches des *Polovtses*... Les descendans des huit autres furent repoussés par Alexandre de Macédoine, au centre des montagnes, d'où ils ne sortiront qu'à la fin du monde. Je le pense du moins ainsi, d'après ce que m'a dit, il y a quatre ans à Novgorod, *Sura*, fils de *Tonger*... Dans les régions les plus septentrionales, sur la route de *Lukomorie*, imaginez-vous qu'il y a des rochers, dont le sommet semble toucher au ciel. Or, du sein de ces monts, on entend partir d'affreux gémissemens, d'effroyables cris. Ce sont les gens qui s'y trouvent enfermés, et qui se remuent et piochent, comme s'ils voulaient se pratiquer un chemin au travers. Quelquefois on leur porte des instrumens de fer pour les aider... Alors ils exhalent comme en échange des tourbillons de fumée. Ce qui rend impraticable le chemin de ces montagnes, ce sont les gouffres remplis de neige et les profondes forêts... Refoulés dans ces lieux par le tsar Alexandre de Macédoine, ces misérables païens n'en sortiront qu'à la fin des siècles, comme nous l'a enseigné le patriarche Méthode. »

(1) On la trouve parmi les *notes de Paris*, sur *Nestor*, pages 218 et 40.

(2) *Art de Vérifier les Dates*.

(3) Paris, *notes sur Nestor*.

Ce conte et cette prophétie ne concerneraient-ils pas la race Mongole et Tatare? Et d'après ce qu'elle opère aujourd'hui dans le Caucase, ne semblerait-il pas que la fin des siècles est arrivée pour elle, et qu'elle va commencer à se faire jour vers la civilisation, et la liberté qui en est le fruit?

Il paraîtrait que le bon Nestor était devenu vieux, quand il racontait ces choses, car sa chronique cesse presque immédiatement après. L'état de son pays était triste : le perfide *Svjatopolk*, de concert avec *David*, sous prétexte d'un congrès pour la guerre contre les *Polovtses*, attire son frère *Vassilko*, soupçonné de vouloir s'élever au-dessus de ses frères, et lui fait crever les yeux. Le peuple et les bojars kijoviens indignés, s'écrient : On n'a jamais rien vu de pareil chez nous! et ils s'arment pour chasser le traître de leur ville. Mais le métropolite et les prêtres les supplient de rester en paix; ils déposent donc les armes, et la guerre est transportée du côté de *Tcherv*, en *Russie rouge*, par l'aveugle *Vassilko* et ses frères, contre *David*, qui ayant opéré le crime conçu par *Svjatopolk*, fut déclaré le seul coupable; et le prince de Kijov se réconcilia avec les siens par de pieuses fondations, telles que l'église de Saint-Michel aux toits d'or. Le réfectoire du couvent des Petcheries qui avait été incendié, fut également rétabli, l'année 1108. *Svjatopolk* remporta même quatre ou cinq victoires brillantes sur les *Polovtses*, et mourut en 1113. La république de Novgorod lui avait renvoyé son fils, qui ne lui convenait pas pour chef, en lui faisant dire par ses députés : « Nous ne voulons ni de toi ni de ta race. Si ton fils a deux têtes, tu peux nous le renvoyer. » Malgré l'état précaire des princes, le pays en masse était pourtant beaucoup moins déchiré et sanglant que l'Europe germano-féodale à la même époque. Mais cet état de la Ruthénie est sur le point de cesser complétement.

Le récit de Nestor est fini : son premier continuateur commence. C'est le règne de *Vladimir* Monomaque, célèbre pour sa bonté et ses triomphes, « dont le nom fit trembler tous les peuples, et dont la gloire s'étendit par toute la terre. » Les Juifs qui étaient venus pour la première fois de la Krimée sous son prédécesseur, et dont la multitude avait pillé les maisons, redeviennent bientôt tout-puissans à Kijov; et la cour continue d'être en rapport intime avec celles de l'Occident. Pendant qu'une de ses princesses épouse Alexis, fils de l'empereur grec Léon, une autre, nommé Agnès, se marie à l'empereur allemand, Henri IV (1). On a de Monomaque un testament qui, s'il était authentique, offrirait un bien haut intérêt; il y donne des conseils à ses enfans, et leur raconte brièvement sa vie : « J'ai fait vingt-trois campagnes, conclu dix-neuf traités de paix avec les Polovtsi, fait prisonniers au moins cent de leurs princes les plus fameux... Personne ne voyageait plus rapidement que moi. En partant de grand matin de *Tchernigov*, j'arrivais à Kijov avant les vêpres. Nous nous livrions souvent au plaisir de la chasse. Que de fois je fus renversé par les buffles, frappé du bois des cerfs, foulé aux pieds des élans! Un sanglier furieux m'arracha mon épée de la ceinture. Ma fille fut déchirée par un ours... Que de chutes de cheval ai-je faites dans ma jeunesse...! Vous aussi, mes enfans, ne redoutez ni la mort, ni les bêtes sauvages; conduisez-vous en braves dans toute occasion. Songez que, quand la Providence a fixé le terme de nos jours, rien ne peut nous soustraire à ses décrets... » Ce terrible guerrier mourut en 1125, et fut enterré à la Sophie.

Mstislav Vladimirovitch succède à son père. Sous lui commencent les horreurs qui doivent aboutir à la ruine de Kijov, et à l'asservissement des *Ruthènes*. *Jaropolk*, également issu de Vladimir, règne ensuite. Sous Viatcheslav, Vsevolod II, fils d'Oleg (1139), Igor, son frère, Izjaslav II, fils de Mstislav, les principautés

(1) On raconte que ce tyran jaloux suborna un de ses barons pour s'assurer s'il serait possible de séduire sa femme. Agnès enfin lassée fixa un rendez-vous à son prétendu adorateur; alors, en guise du baron, l'empereur lui-même se présenta, mais au lieu de la princesse, trouva de vigoureux valets travestis en femmes, qui le fouettèrent amplement. Henri honteux, pour se venger, fit périr le baron, et condamna la vertueuse Agnès à paraître nue devant des jeunes gens de sa cour, nus comme elle. (Pâris, notes.)

russes luttent entre elles avec acharnement, s'appuyant les unes sur la *Pologne*, les autres sur les *Polovtses*; on se bat dans les rues mêmes de Kijov, aux cris de : Dieu et Sainte-Sophie! On se jurait sur la croix une éternelle amitié, et le lendemain on se battait de nouveau. Les grands princes de la Kijovie passent sur la scène comme des ombres homicides; rien de généreux ne console dans cette ennuyeuse histoire de la Russie au XIIe siècle. Les guerres civiles, un moment suspendues sous Georges Vladimirovitch, par une grande réconciliation des suzerains, recommencent bientôt après; les *Lekhs* et les *Ongres* y prennent part; enfin sous *Rostislav Mstislavitch* (1158), Kijov cède le pas aux grandes cités de Vladimir, Tourov, Smolensk, Tchernigov; et sous son héritier *Mstislav Isjaslavitch* (1168), elle est prise d'assaut par les princes russes ligués, qui la pillent durant trois jours, et la livrent aux flammes.

La confédération ruthène se divise en deux grandes portions, représentées l'une par *Galitch*, et l'autre par *Vladimir*, où le siége des grands princes est transporté l'an 1170 par André, qui établit son vassal, Roman Rostislavitch, *Kniaze* de Kijov. Mais les haines héréditaires se prolongent; les Olgovitchs, les Rostislavitchs, les Isjaslavitchs, etc., continuent de s'entr'égorger. Espérant rétablir par là l'unité ruthénienne, André commence une nouvelle capitale à Moskou, jusqu'alors simple château, qu'il enlève aux *Kouchkovitchs*. Mais cette acquisition reposait sur un crime; les enfans de *Kouchko* qu'il avait fait périr, vengent leur père en assassinant André. Et comme ce souverain ne laissa point d'enfans, les princes Mikhail, Jaropolk, Mstislav, et Vsevolod Georgievitch se disputent son héritage les armes à la main! Vsevolod, l'élu des Vladimiriens, entre triomphant dans leur ville par la porte d'or. Bientôt après la révolte l'enveloppe; après d'effroyables batailles, Vladimir est pris d'assaut; son grand Sobor et deux cent trente églises deviennent la proie des flammes. Moskou subit le même sort; et sous son obscur prince *Rurik*, Kijov est encore une fois dévasté. Par cette anarchie non interrompue, les Russes sont sur le point de retourner à l'état sauvage : triste conséquence de l'asservissement des indigènes aux étrangers *tatars* et *normands*, et de l'introduction du principe féodal chez les *Slaves*.

L'année 1204, le terrible Roman *Mstislavitch*, à force de victoires, renoue le lien fédéral entre les princes russes, et marche avec eux contre les *Polovtses*, qu'il défait, et contre les *Litvaniens*, peuple alors féroce, qui ne savait combattre qu'en tumulte, et au galop sur des chevaux sauvages. Subjugués par le souverain de Galitch, ils servirent de bêtes de charge aux vainqueurs, qui les attelaient à leurs charrues pour labourer la terre. Le proverbe : *les Litvaniens ne sont que des bœufs pour le farouche Roman*, se conserva, dit Karamzine, jusqu'au XVIe siècle, parmi les Ruthènes, qui célébraient dans ce conquérant, *l'audace du lion, la vitesse de l'aigle, l'esprit de prudence, l'ardeur de Monomaque*. Après tant de triomphes, il ne craignit pas de mener ses *Galitchéens* contre les *Lekhs* qu'il battit, et auxquels il enleva Lublin; mais dans une seconde campagne il périt enfin de la main de ce peuple indompté. Ce fut le dernier héros *ruthénien*. Déjà à moitié *Tatar*, de mœurs et de caractère, il annonce et prépare l'invasion *mongole*, qui va succéder à l'invasion *normande* chez ces malheureux *Slaves* de Russie.

CYPRIEN ROBERT.

REVUE.

PRÉDICATION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES.

PREMIER ARTICLE.

État politique et religieux des Gaules au premier siècle de l'ère chrétienne. — Le Christianisme aborde en Provence. — Légendes. — Sainte Madeleine, sainte Marthe, saint Lazare. — Saint Trophime à Arles. — Authenticité de sa mission. — Souvenirs d'Arles.

Lorsque les premiers apôtres du Christianisme abordèrent les Gaules, ce vaste et beau pays, compris entre deux mers, deux chaînes de montagnes et un fleuve, offrait les plus singuliers mélanges de races, de religions et de mœurs, de civilisation et de barbarie. A côté d'un temple grec, on pouvait voir un dolmen; près d'une cité romaine, la bourgade gauloise, avec ses rotondes de solives et de terre; près d'une villa patricienne, élégante et somptueuse, la hutte du guerrier, ornée de chevelures et de dépouilles, trophées de ses victoires; le barbare, citoyen novice, embarrassait sa toge dans les broussailles de ses bois, et affectait la démarche solennelle du sénateur; le rude parler des Celtes mêlait au dialecte de Phocée et à la langue de Rome ses sons gutturaux, semblables aux croassemens des corbeaux. On pouvait s'écrier avec Cicéron (1) : « Adieu, l'urbanité! adieu, la fine et élégante plaisanterie! La braie transalpine a envahi nos tribunes. » Partout, cependant, était la conquête, mais reçue à des degrés divers, selon ses antipathies ou ses affections, par chacun des peuples qui s'étaient suivis sur cette terre : *Galls*, *Kimris*, *Ligures* et *Pélages*. Ainsi, dans le Midi, le génie romain s'était acclimaté, et était devenu comme une plante indigène; la Narbonnaise ne pouvait plus être appelée une province, c'était l'Italie même : *Italia veriùs quàm provincia*, dit Pline (1). Là, des villes riches et brillantes, des cirques, des forum, des thermes, des théâtres, faisaient partout retrouver Rome; des aqueducs à triple galerie, des temples aux formes corinthiennes, des basiliques, des capitoles, offraient aux vaincus le prestige énervant des arts et des plaisirs en échange de leur liberté (2). Arles la puissante, Toulouse la noble, Narbonne l'antique, Nîmes la voluptueuse, rappelaient aux proconsuls gorgés d'or, aux affranchis et aux courtisanes, les délices de Rome. « Aucune province, en effet, n'avait plus « promptement, plus avidement reçu « l'influence des vainqueurs : dès le premier aspect, les deux contrées, les « deux peuples avaient semblé moins se « connaître que se revoir et se retrouver; « ils s'étaient précipités l'un vers l'autre. « Les Romains fréquentaient les écoles « de Marseille, cette petite Grèce, plus « sobre et plus modeste que l'autre, et « qui se trouvait à leur porte; les Gaulois passaient les Alpes en foule, et non « seulement avec César, sous les aigles « des légions, mais comme médecins, « comme rhéteurs (3). » Ils donnèrent à Rome son Roscius, délices du théâtre latin; Trogue Pompée, premier auteur d'une histoire universelle; Térentius Varo, émule de Properce et de Tibulle, et Gallus, malheureux amant de Lycoris, qui repose mollement dans la tombe parce que Virgile a chanté ses amours :

(1) Cicer., *Epist.* IX *ad M. Varr.*

(1) Pline, *Hist. Natur.*, liv. III, ch. 4.

(2) La toge devint à la mode, et insensiblement on rechercha ce qui à la longue insinue le vice; nos portiques, nos bains, nos festins élégans, ce que le vulgaire appelait civilisation et ce qui faisait une partie de sa servitude. (Tacite.)

(3) Michelet, *Histoire de France*, I, 88.

Il faut, à ce monde gangréné, la rénovation du baptême.

Vienne donc le Christianisme! Le voici, en effet, qui aborde les côtes de Provence : des Grecs d'Asie, Trophime, *le pasteur* (1); Irénée, *l'homme de la paix* (2); Pothin, *l'homme du désir* (3), sont envoyés pour les provinces d'origine et de langue ioniennes; des Romains, Paul, Martial, Strémont, pour les provinces latines et celtiques. Mais l'imagination populaire a devancé l'histoire; chaque église veut avoir pour fondateur un apôtre, un disciple, un ami du Sauveur; nulle circonstance assez merveilleuse, nul fait assez divin pour célébrer le grand bienfait de la prédication évangélique; et certes, à lire ces délicieuses légendes recueillies dans les cloîtres du moyen âge, on se prend à douter qu'elles ne soient pas historiques, tant elles semblent vraies à force d'être belles. Je ne veux citer que celle des églises de Provence, qui me paraît avoir un charme tout particulier de poésie méridionale.

Lorsque le diacre Étienne eut ouvert par sa mort, cette longue chaîne de martyrs qui donnèrent leur vie, en témoignage de leur croyance, il se fit une grande persécution dans l'église de Jérusalem, et tous ceux qui avaient ajouté foi à la parole du Christ et de ses apôtres furent proscrits, dispersés dans les régions voisines, où ils évangélisaient les peuples en passant parmi eux (4). Les Juifs déversèrent spécialement leur fureur sur ceux que l'on avait vus suivre le Sauveur, sur ses parens et ses amis : ils jetèrent dans une mauvaise barque, sans voiles ni gouvernail, et livrée à la merci des flots, Lazare, sur qui Jésus avait pleuré, et qu'il avait tiré du tombeau; Marie, qui s'agenouillait à ses pieds pour l'écouter, tandis que Marthe, sa sœur, s'occupait à le bien recevoir; Marie Cléophas, et cette autre Marie, mère du disciple chéri; Sim [redacted]
l'aveugle-né; enfin, Ma [redacted]
cheresse, qui arrosait d [redacted]
larmes les pieds du Seig [redacted]
guidée par le souffle de [redacted]
sait devant elle le sillon [redacted]
toucher le rivage mass [redacted]
delta du Rhône, au lie [redacted]
d'hui cette petite ville [redacted]
ries, si solitaire et si [redacted]
isolement, au milieu de [redacted]
des marais de la Camarg [redacted]
lonie, descendue sur [redacted]
nouilla près du puits [redacted]
core, offrit sur un autel [redacted]
comme autrefois Noé, le sacrifice de la reconnaissance, en chantant au Seigneur des chants encore inconnus à ces rivages; puis les merveilleux missionnaires se répandirent sur les lieux voisins pour prêcher l'Evangile. — N'est-ce pas chose touchante, ce frêle esquif miraculeusement apporté par les flots, ce nom du Christ prononcé pour la première fois sur la rive phocéenne, et cette primitive Eglise naissant sous le manteau de quelques exilés!

Lazare gagna Marseille, annonça la foi nouvelle aux fils de ces Grecs qu'un autre vaisseau avait, six cents années avant, conduits providentiellement aussi à la conquête du rivage; il fit de nombreux prosélytes, changea en une église chrétienne le temple de Diane, sur l'emplacement duquel est aujourd'hui la *Majour*, et mourut martyr. Maximin alla prêcher dans la colonie des eaux sextiennes, et en fut évêque. Les deux Marie demeurèrent dans la ville qui porte leur nom; Madeleine quitta la grotte sur laquelle s'éleva plus tard la célèbre abbaye de Saint-Victor, pour aller chercher plus de solitude et de repentir au désert de la Baume, dans une gorge triste et noire, où l'on respire une ineffable et sublime mélancolie (1). Que de pieux pèlerins

(1) Τροφιμος, nourricier, pasteur.

(2) Ειρηναιος, pacifique.

(3) Ποθος, désir; quelques historiens anciens le nomment *Photin*; φωτεινος, lumineux; φως, lumière.

(4) *Act. apost.*, VIII, 1. — Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. II, ch. 1.

(1) Madeleine, après avoir converti à la foi le duc et tout le peuple Marseillais, s'alla confiner à la Baume, creux de rocher qui depuis a été si célèbre, saint et vénérable aux âmes dévotes et pénitentes, par les trente ans que cette tant belle et illustre gentilfame y coula de pénitence : de quoi nous avons autrefois fait un poème, lorsque les muses nous étaient favorables, non peut-être désagréable ni d'une veine trop vulgaire. (*Histoire et*

ent, au moyen âge, prier et gémir ce lieu qu'une vieille tradition avait acré au repentir! On y vit des rois nouiller, et des reines baiser le roc sé par les larmes de la pénitence et 'amour ; précieuses larmes dont les ces rafraîchissantes semblent taries nous, qui ne connaissons plus que leurs stériles de la douleur!

uis XIV y voulut montrer sa gloire; t Louis y avait été prier. « Après ces oses, dit Joinville, le roi s'en vint la ville d'Aix, parce qu'il voulait er visiter la Madeleine, qui gisait à « une journée de là ; et y fut le roi, et « visita le lieu qui est appelé la Basme, « qui est un haut rocher où la Made- « leine, comme on disait, avait vécu « long espace de temps en ermitage (1). »

Marthe, l'hôtesse du Sauveur à Béthanie, remonta le Rhône, accompagnée de sa sœur Marie, et arriva à Tarascon. Un monstre d'une forme horrible, sorte de tortue-dragon, désolait le pays : le peuple en larmes se prosterne aux pieds de la jeune vierge, et Marthe, jetant son écharpe au cou du serpent, le conduit docile et vaincu sur le bûcher. Ce fut en mémoire de cet événement, transmis par les récits populaires, que le bon roi René, qui tant aimait les jeux et les processions chevaleresques, institua les fêtes que l'on célèbre tous les ans à Tarascon. Le jour de sainte Marthe, une copie en bois de la monstrueuse *tarasque* (2), avec une queue sans fin et une tête effrayante, est promenée dans la ville, au milieu du clergé, conduite en laisse par une jeune fille; cette fête est purement religieuse; l'autre, burlesque et joyeuse, où éclate dans toute sa frénésie la gaîté des Provençaux. Le lendemain de la Pentecôte, la tarasque est traînée dans les rues, environnée de chevaliers du quinzième siècle; des fusées partent des yeux et des naseaux du monstre; un homme, placé dans l'intérieur, fait manœuvrer une mâchoire effrayante, ou lance la bête sur les groupes de spectateurs, ou la fait pirouetter de manière que sa queue balaie la foule; la fête n'est pas complète s'il n'y a pas quelques jambes cassées.

Il est facile de voir en cette légende, un symbole de la défaite du paganisme et de la victoire, clémente et douce, des dogmes chrétiens représentés par la blanche jeune fille. Dans l'enfance des peuples, en ces âges de primitive foi et de naïve poésie, toute idée prend un corps et se traduit en allégories sensibles, figurées. Le mythe du serpent est d'ailleurs de la plus haute antiquité (1). Partout et toujours, depuis l'anathème prononcé sur lui dans l'Eden, il a été la personnification du mal, de la ruse, de l'erreur, et chargé de toutes les iniquités de la terre. Sans rappeler les fables de l'Orient et les traditions juives, je citerai, pour leur analogie avec la tarasque, le serpent de Saint-Marcel et le monstre de la Bièvre à Paris, la gargouille de Rouen, le grouilli de Metz, le monstre de Saint-Pol-de-Léon, le lézard de Varèse en Italie, les dragons d'Aix, de Grenoble, du Mans, de Poitiers, de Bordeaux, et cette *terasque* de Lima, que les Espagnols mènent en procession, au Pérou, le jour de Saint-François d'Assises (2). Tous ces monstres symboliques ont été, comme l'hydre provençale, vaincus et enchaînés par des missionnaires : à Metz, par l'étole pastorale de saint Clément; à Rouen, par saint Romain; à Paris, par saint Marcel...; mais la jeune fille de Tarascon est plus poétique; on sent là le ciel de Provence.

Cette tradition des églises du Midi y est encore vivace et populaire. Si l'on ne faisait que compter les autorités, la majorité des citations serait en faveur de sa

Chroniques de Provence, par César de Nostradamus, gentilhomme écuyer de la ville de Salon de Crau. Lyon, 1614.) — Il commence ainsi son épître au roi : Sire, l'une des plus illustres pièces de Dieu, c'est le monde, du monde l'Europe, de l'Europe la France, et de la France la Provence, la bien-aimée des vieux Romains, et leur petite Italie.

Voyez aussi *l'Hist. de Marseille*, par de Ruffi, 1696, et les *Annales de Philosophie chrétienne*, t. XVII, p. 7. — *Chorographie de Provence*, par H. Bouche, 1736. Elle avait apporté dans sa solitude, dit ce dernier, un vase d'une matière inconnue, dans lequel un ange avait recueilli une larme de Jésus versée sur le tombeau de Lazare : *et lacrymatus est Jesus*. Joann., XI, 35.

(1) Joinville, ch. 99.

(2) On a dit que le monstre a donné son nom à la ville; la réciproque est plus vraie, puisque Strabon l'appelle déjà Ταρασκων.

(1) Michelet, *Hist. Romaine*, t. II, p. 398.

(2) Malte-Brun, *Annal. de Voyag.*, I, 22.

réalité historique ; mais aucun des écrivains des premiers siècles, tels que Salvien, Cassien, Victor de Marseille, Césaire d'Arles, n'en a parlé, et sa bizarrerie exigerait, sans doute, qu'elle produisît de solides témoignages. Ce qui est certain, c'est que du onzième siècle, époque où l'on crut trouver les reliques de Lazare, de Marthe et de Madeleine, jusqu'au dix-septième siècle, époque où la critique commença à épurer les légendes, on y a ajouté foi (1). Le premier historien qui l'attaqua fut Launoy, surnommé *Dénicheur de saints*. Le curé de Saint-Roch disait en plaisantant : Je lui fais toujours de profondes révérences, dans la crainte qu'il ne m'enlève mon saint.

Si l'on rejette comme une fable pieuse la légende que je viens de rapporter, il ne faut pas non plus en attribuer l'invention aux moines grecs qui abondaient en Provence au dixième siècle. Ce ne sont pas là, je crois, des choses que l'on puisse inventer, et les moines, en les écrivant, n'ont fait que transcrire les récits accrédités dans le peuple et profondément enracinés dans ses croyances. Un sentiment d'immense vénération a dû environner la mémoire des premiers missionnaires; peu à peu, leurs noms se sont confondus avec leurs récits et les symboles de leur doctrine, et ils sont devenus eux-mêmes, dans l'imagination des croyans, les personnages dont ils avaient raconté les travaux et la mort. Les religieux ne furent que les échos de la tradition. Si l'on voulait absolument leur en faire honneur, il faudrait du moins reconnaître à ces moines *ignorans*, du plus *barbare* de tous les siècles, un fond passable de poésie.

Après la fable, voici l'histoire :

Trophime, évêque d'Arles, est le premier apôtre des Gaules sur lequel nous ayons quelques documens certains. Il était né sur les fortunés rivages d'Ionie, non loin de la patrie d'Homère, à Éphèse, célèbre chez les païens par son temple de Diane, cher au cœur des chrétiens pour avoir reçu la Vierge Marie, lorsque le disciple bien-aimé, auquel Jésus mourant avait confié sa Mère, l'y conduisit après l'ascension ; de là, suivant une très ancienne tradition, elle s'éleva vers le ciel, laissant dans sa tombe, au lieu de cendres, sa robe virginale ou une manne céleste (1). Ainsi Trophime avait appris de Jean, pure colombe de mansuétude et d'amour, ami fidèle et chéri du Sauveur, les récits évangéliques, et il avait pu recueillir de la bouche de Marie, de saints et intimes détails sur la vie du Christ. Il fut l'un des douze disciples auxquels saint Paul imposa les mains en traversant Ephèse (2), et dès lors il suivit le grand apôtre dans tous ses voyages : de l'Asie en Macédoine, du royaume d'Alexandre au rivage de Troie, de la Grèce en Judée, chez les Barbares comme à Athènes ; quand on lapide saint Paul et quand on le proclame un Dieu, devant les proconsuls et dans les prisons, toujours nous le voyons à côté de son maître. A Jérusalem, il fut la cause involontaire de l'émeute soulevée contre Paul ; car les Juifs, ayant vu un incirconcis avec ce dernier, crurent qu'au mépris de la loi il l'avait fait entrer dans le temple ; ils se jetèrent sur tous deux, les conduisirent au Prétoire, d'où ils furent menés à Rome. L'apôtre des nations demeura deux ans dans la ville éternelle, évangélisant en toute liberté, *cum omni fiducia, sine prohibitione* (3).

Paul avait dès long-temps le projet de porter la foi en Espagne (4). Ce fut probablement alors (63) que, suivant la voie aurélienne tracée de Rome à Cadix par l'Italie, puis Antibes, Grasse, Fréjus, Marseille, Arles (5).... il gagna les Gaules. Des disciples qui le suivirent, nous ne connaissons que Luc, *Lucas Medicus*, qui venait d'écrire cette admirable épopée

(1) Voyez pour la tradition tous les historiens de Provence antérieurs à Papon ; Estrangin, *Etudes sur Arles*; Faillon, *Monumens de l'église Sainte-Marthe de Tarascon*. — Contre la tradition : Tillemont, *Mém. Ecclés.*; D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*; Baillet, *Vie des Saints*; Millin, *Voyage dans le Midi en 1807*; *Statistique des Bouches du Rhône*. — Fleuri élève des difficultés et ne se prononce pas.

(1) *Serm. de assumpt. B. Mar. trib. div. Hieron.* Ap. Châteaub., *Et. histor.*

(2) *Act. apost.*, XX.

(3) *Act. apost.*, XXVIII, 29.

(4) *Epist. ad Roman.*, XV, 24 : *cum in Hispaniam proficisci cœpero...*

(5) Voyez *Table de Peutinger*, dans Bouche, *Chorog. de Provence*, liv. III.

qu'on nomme les *Actes des apôtres* (1), Trophime qu'il laissa à Arles (2), Crescent qu'il envoya à l'antique colonie de Vienne (3). On a révoqué en doute ce voyage de saint Paul en Espagne; mais une inscription que l'on y a découverte, *à la mémoire de Néron, pour avoir purgé la province des brigands et de ceux qui cherchaient à y introduire une superstition nouvelle* (4), coïncide trop bien avec l'époque où tous les Pères ont cru que ce voyage fut fait, pour qu'il soit permis d'en douter. « Pierre, dit M. de Châteaubriand, envoya des missionnaires en Sicile, en Italie, *dans les Gaules*, et sur les côtes d'Afrique. Saint Paul arrivait à Ephèse, lorsque Claude mourut, et il catéchisa lui-même dans *la Provence* et dans *les Espagnes* (5). » A son retour, il reprit Trophime avec lui, et ne put le conserver jusqu'à Rome, car il écrivait de là à Timothée : « Hâte-toi de me venir joindre au plus tôt; Crescent est dans les Gaules (1); j'ai laissé Trophime malade à Milet (2). » Ainsi la France peut se souvenir avec bonheur, que le grand apôtre traversa son territoire, portant à l'univers sa puissante parole, et que deux de ses disciples, instruits aussi par Jean, le bien-aimé du Christ, en furent les premiers pasteurs. Ces faits, si simples, ont pourtant été niés par quelques critiques du dix-septième siècle. Ils ne pouvaient concevoir que Paul ait jamais eu la moindre idée des Gaules, lui qui veut envoyer des missionnaires *usque in ultimos orbis Britannos* (3), et se réjouit de ce que la foi est annoncée dans l'univers entier (4). Cet homme extraordinaire, dont le génie n'a pas d'égal, dont le zèle et l'activité tiennent du prodige, dont les voyages sont pour ainsi dire fabuleux, passe deux ans à Rome; il voit des vaisseaux partir chaque jour pour Narbonne et Massalie; une route magnifique conduit à Arles, la Rome des Gaules, *Gallula-Roma;* les citoyens de ce pays viennent d'être admis au sénat, on ne parle que d'eux sur les

(1) Si saint Luc n'avait terminé son récit au premier voyage de Paul à Rome, il nous aurait sans doute donné la suite des travaux de son maître, et éclairci la question qui nous occupe. Son propre voyage dans les Gaules n'en est pas moins incontestable. « L'évangéliste saint Luc, dit M. Du Sommerard, put acquérir, sans doute, dans ses longues missions pour la propagation de la foi, en Italie, *dans les Gaules*, en Égypte et en Achaïe, des notions d'art.... » (les *arts au moyen âge.*) Fleuri dit du même évangéliste : « Il prêcha la foi en Dalmatie, *en Gaule*, en Italie, en Macédoine.... et mourut en Achaïe. » Liv. I, n° 60. « Nous ne voyons rien, dit le savant Tillemont, qui empêche absolument de croire que saint Luc et saint Crescent ont prêché la foi dans les Gaules. » (*Mém. ecclés.*, t. IV, p. 440.)

(2) Fleuri, *Hist. Ecclés.*, liv. II, n° 7. A tous les témoignages qu'il cite, saint Clément, saint Chrysostôme, saint Cyrille, il faut joindre saint Athanase, saint Epiphane, saint Jérôme, Théodoret, Sophronius, Grégoire-le-Grand, cités dans Tillemont, t. I, p. 609. Voyez encore Longueval, *Hist. de l'Egl. gallic., dissertat. prélim.* — *Mémoires manuscrits de la Biblioth. d'Arles.* — *Epître* de Henri Valois à M. de Marca...

(3) Dubosc, *Antiquités de Vienne*, et les auteurs cités dans la note précédente.

(4) Neroni Cl. Cæs. Aug. Pont. Max. ob provinc. latronib. et his qui novam generi hum. superstition. inculcab. purgatam. — Dans Gruter, p. 238. Pour l'authenticité de cette inscription, voyez Baronius, *Annal.*, et Bullet, *Histoire de l'Etabliss. du Christ.*, p. 307. Suétone désigne aussi le christianisme par ces mots : Genus superstitionis novæ ac maleficæ. *In Neron.*

(5) *Etud. histor.*, t. I, p. 54, édit. de 1835.

(1) Plusieurs Pères ont lu Γαλλιας au lieu de Γαλατιας, dans le texte. « Saint Paul, dit Eusèbe, témoigne qu'il choisit lui-même Crescent parmi ses disciples pour l'envoyer dans les Gaules, ἐπὶ τὰς Γαλλίας. » *Hist. Ecclés.*, liv. III, ch. 4. « Le ministère de la divine parole ayant été confié à saint Luc, dit saint Epiphane, il l'exerça en passant dans la Gaule, dans l'Italie et la Macédoine, mais particulièrement dans la Gaule, ainsi que saint Paul l'assure dans ses épîtres; car il ne faut pas lire la *Galatie*, comme quelques uns l'ont cru faussement, mais la *Gaule.* » (*Ad Hæres.*, 51.) D'autres auteurs, tout en lisant *Galatie*, ont entendu ce mot des Gaules, parce qu'en effet ces deux mots avaient le même sens. Strabon dit : Το δε συμπαν φυλον ο νυν γαλλικον τε και γαλατικον καλουσιν... » Ptolémée appelle la Gaule Κελτογαλατια; Polybe, Γαλατια... Photius dit dans son *Abrégé de l'Hist. Ecclés.*, liv. I, ch. 5 : Constance fut proclamé empereur dans la haute Galatie où sont les Alpes. Les Alpes sont des montagnes de très difficile accès, et la Galatie, c'est le pays que les Romains nomment la Gaule. — La province d'Asie-Mineure n'était appelée Galatie que parce qu'elle était une antique colonie gallique. Voyez Théodoret, *Hist. de l'Egl.* — Saint Jérôme, *Præf. in comment. epist. ad Gal.*

(2) *Ad Timot.*, IV, 10.

(3) Lingard's, *History of England*, ch. I, *Introd. of christianity.*

(4) *Epist. ad Rom.*, I, 8.

places, aux bains, au Forum... et vous ne voulez pas qu'il ait pu songer à y envoyer des prédicateurs!

Je sais que Grégoire de Tours met au troisième siècle la mission de saint Trophime, et que Sulpice-Sévère dit que les premiers martyrs des Gaules furent vus sous Marc-Aurèle (1); mais il n'est question, dans ce dernier auteur, que des premiers martyrs et non des premiers chrétiens; et il fallait apparemment, pour qu'il y eût des martyrs en 177, que la foi ait été prêchée dès long-temps, puisque la chrétienté était assez nombreuse, pour attirer les regards inquiets du pouvoir. Quant à Grégoire de Tours, il fait venir Trophime sous le consulat de Dèce et de Gratus, avec sept autres évêques qu'il dit envoyés de Rome; et pour les accoler ainsi, il se fonde uniquement sur la relation du martyre de Saturnin, l'un d'eux, dans laquelle on lit (2) : « Sous Dèce et Gratus, consuls, la cité de Toulouse eut Saturnin pour évêque. » Cependant, de ce que Saturnin fut évêque de Toulouse en 250, il ne suit nullement que Trophime l'ait été d'Arles en même temps; et Grégoire, ignorant l'année de la mission de tous les évêques qu'il cite, aura conclu de l'époque certaine assignée à celle de Saturnin, la date de l'arrivée de tous les autres. Si Trophime ne vint à Arles que vers 250, comment, en 252, Marcien était-il le quatrième (3) évêque de cette ville (4)? Il faut ou que Grégoire de Tours se soit trompé, ou que ce Trophime dont il parle soit le successeur de Marcien, déposé à cause de son hérésie, et par conséquent le cinquième évêque d'Arles. Cette dernière opinion a été adoptée par M. de Fortia (5).

En 417, le pape Zosime reconnait à l'église d'Arles le droit de métropole sur toute la Narbonnaise, parce que Trophime, son premier évêque, a été pour les Gaules la source de vie d'où coulèrent les ruisseaux de la foi : *Ex cujus fonte tota Gallia fidei rivulos accepit* (1). En 450, dix-neuf évêques de la Narbonnaise écrivent au pape saint Léon : Les Gaules savent, et Rome ne l'ignore pas, que la cité d'Arles a reçu la première un évêque envoyé par saint Pierre, et que d'elle la foi s'est répandue dans le reste des Gaules (2). Comment ce pape et ces évêques eussent-ils pu dire que Trophime, venu en 250, était le premier missionnaire des Gaules, tandis qu'en 177, Irénée, Pothin et de nombreux martyrs, étaient morts à Lyon. Ils devaient savoir, mieux peut-être que les critiques modernes, ce qui se passait deux cent soixante-dix ans avant eux, et ce qui les intéressait si vivement.

« Il est difficile, dit un savant historien de l'église d'Arles (3), de fixer précisément l'époque de la prédication de l'Évangile à Arles. Il est arrivé à cette ville ce qui est arrivé aux empires les plus célèbres. L'antiquité qui en fait la gloire en a rendu l'origine obscure; mais on ne peut sans injustice refuser à cette église l'honneur d'avoir eu pour son premier fondateur un disciple même des apôtres. Des monumens respectables donnent cette qualité à saint Trophime : il semble, d'ailleurs, que ce ne serait pas se former une idée assez noble du zèle de saint Pierre et de saint Paul, que de croire que, pendant le séjour qu'ils ont fait à Rome, ils aient négligé une ville si distinguée et si voisine de l'Italie.

« Il faut cependant reconnaître que les monumens de l'histoire ne nous apprennent presque rien de certain touchant les

(1) Aurelio Antonii filio imperatore, persecutio quinta agitur, ac tum primum intra Gallias martyria visa seriùs trans Alpes religione Dei suscepta. — Sulpice Sévère ne jette que ces mots sur un sujet aussi important de son Histoire sacrée : il faut se souvenir qu'il écrivait en Bretagne et pour le nord de la Gaule, où la foi parut fort tard.

(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. I, cap. 28.

(3) *Gall. christ.*, t. I, p. 52.

(4) Saint Cyprien, *Epist.* 67.

(5) *Annales du Hainaut*, XVI, 476.

(1) Ap. Sismond., *Concil. gall.*, t. I, 42.

(2) *Ibid.*, p. 89.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Église d'Arles*, par Laurent Bonnement, chanoine de cette métropole. Cet ecclésiastique, émigré en 1793, mourut à Nice, laissant en manuscrit ses *Mémoires*. On les obtint il y a peu d'années, par voie diplomatique, du gouvernement sarde, et ils sont aujourd'hui à la bibliothèque d'Arles. M. Barbier, bibliothécaire, a bien voulu les mettre à ma disposition avec une obligeance dont je ne saurais être trop reconnaissant. Comment au souvenir d'Arles ne pas joindre celui de M. Estrangin, le savant et modeste archéologue?

combats et les conquêtes de notre premier apôtre; la tradition de notre église sur les travaux de son fondateur, pourrait y suppléer, si elle avait plus de certitude. Je fais profession de la respecter, cette tradition; mais, comme je dois aussi respecter des lecteurs éclairés, et ne rien avancer que sur des preuves solides, j'ai cru devoir..... On en conclura que saint Trophime ne recueillit pas une abondante moisson, et que la semence qu'il avait jetée, pour être long-temps à croître et à fructifier, n'y devint dans la suite que plus féconde. »

Le saint et vénérable Dulau, le Cheverus de son siècle, dernier archevêque d'Arles, premier martyr immolé le 2 septembre 1792, aux Carmes de la rue de Vaugirard, appelait *l'église d'Arles, la mère et la fondatrice des autres églises* (1).

A côté des monumens écrits que je ne cite pas tous, parce que cela m'entraînerait trop loin, se placent les témoignages des pierres et des marbres des églises. Il faut voir cette tradition respirer, et vivre et parler, dans ce magnifique portail de la métropole d'Arles, réminiscence la plus heureuse du ciseau grec, et en même temps première insurrection contre le classique, proclamée par le génie chrétien. J'ai remarqué surtout, dans la basilique, une inscription attribuée à Virgile, évêque d'Arles au septième siècle, dont les premières et les dernières lettres, jointes à celles du milieu, forment *Tro. Gal. Apo.*, c'est-à-dire *Trophimus Galliarum Apostolus.*

Si la mission de Trophime est pleinement historique, il ne faut pas s'attendre à en trouver les détails. Ce n'est pas que les légendes manquent; dans leurs pieuses fictions, elles ont créé des faits merveilleux, d'éclatantes conversions, qui coûtaient moins sans doute à imaginer qu'à opérer; mais nous n'osons nous appuyer sur elles, et nous sommes réduits à des conjectures. Trophime l'Éphésien ne fut point un étranger sur ce rivage massaliote devenu complétement grec, et en traversant Massalie il retrouva cette grande Diane d'Ephèse contre laquelle saint Paul avait tant parlé déjà sur les côtes d'Asie. Elle était, avec Minerve et Apollon Delphien, la principale divinité de la colonie phocéenne (1). Arles était un comptoir massaliote, et le grec y était l'idiome vulgaire; elle avait même changé son nom contre celui de Théliné, la féconde, mais elle ne le garda pas plus que celui de Constantine, que lui donnait la langue officielle du quatrième siècle; le nom gaulois prévalut toujours. Les superstitions grecques et romaines, ajoutées aux mythes indigènes, la corruption des mœurs, l'égoïsme qui naît du développement de l'industrie, les intérêts matériels excités par le commerce et les richesses, opposaient bien des obstacles à une religion toute de simplicité, de pureté et d'amour. D'un autre côté, l'hospitalité des Provençaux, leur curiosité, qui leur faisait arrêter tous les voyageurs qui passaient, pour apprendre d'eux des nouvelles, les attiraient aussi sans doute près des nouveau-venus qui parlaient d'un Dieu inconnu, et racontaient tant de merveilles. Le grec favorisa aussi beaucoup le développement du christianisme (2). Cette langue était, au premier siècle, le dialecte vulgaire des côtes méridionales et des rives du Rhône jusqu'à Lyon, en relations continuelles de commerce avec les Massaliotes; toutes les villes maritimes avaient reçu des noms grecs : *Nicæa, Antipolis, Rodanonsia, Agatha* (Agde), *Heraclea* (Saint-Gilles); au quatrième siècle, on faisait encore le panégyrique de Constantin, le jeune, en grec; et, au sixième, saint Césaire employait cette langue dans les offices de l'église, qui se faisaient alors en langue vulgaire (3). Le dialecte provençal de nos jours renferme un grand nombre de mots purement grecs.

Trophime fit peu de prosélytes à Arles, et après lui le paganisme, enraciné dans les mœurs et favorisé par les empereurs, sembla étouffer la foi nouvelle; d'où vint que, languissante et obscure jusqu'au deuxième siècle, elle parut à quelques historiens ne s'être montrée qu'à cette époque (4). On lit, dans les

(1) *Lettre pastorale* du 17 novembre 1791, dans ses *Œuvres*, 2 vol. in-8°; Arles, 1816.

(1) Strab., lib. IV. — Améd. Thierry, t. II, 150.

(2) Voyez Herder, *Idées sur la Philos. de l'Hist. de l'Humanité*, t. III, liv. 17.

(3) S. César., t. I, n° 11.

(4) *Conc. gall.*, t. I, p. 540.

leçons nocturnes d'un bréviaire manuscrit de l'abbaye du Mont-Majour, que les Arlésiens immolaient tous les ans, aux Calendes de mai, sur un immense autel qui a donné son nom à la ville (1), trois jeunes esclaves engraissés aux frais du trésor public. Trophime, voyant les apprêts du supplice, accourt, parle à ce peuple fanatique, du Christ, dont le sang a rendu inutile les sanglans sacrifices, et obtient que l'on renoncera à l'exécrable coutume des immolations annuelles. Si, au milieu du premier siècle chrétien, on offrait encore à Arles des victimes humaines, ce n'était sûrement pas dans la ville, mais dans quelque bois obscur et reculé, car les mœurs grecques avaient dû adoucir ces usages barbares, et les empereurs avaient expressément défendu les sacrifices, permettant seulement aux prêtres de faire une légère incision aux fanatiques qui persisteraient à se dévouer (2). Cependant, les lois romaines étaient impuissantes (3) à arrêter les effets de cette antique et terrible croyance à la nécessité du sang pour effacer le crime (4). Le christianisme seul pouvait la déraciner, parce que seul il pouvait offrir en échange *des boucs* et *des génisses*, l'hostie sans tache, et, pour prix des crimes de l'homme, l'expiation d'un Dieu. Et d'ailleurs, était-il plus humain de faire combattre des esclaves dans un cirque, que de les immoler sur un autel, et le peuple romain était-il une divinité plus digne des offrandes humaines que les dieux gaulois?

Trophime n'avait pas voulu planter la croix dans la ville du luxe et des plaisirs; il s'était retiré à quelque distance, et c'était parmi les tombeaux qu'il avait dressé, le premier sur la terre des Gaules, son précieux symbole d'immortalité. Le christianisme a toujours aimé la mort, ses graves enseignemens, ses hautes et solennelles rêveries; il a aimé la mort, il l'a fécondée, et des cendres du sépulcre il a formé le germe d'une éternelle vie : ses premiers sanctuaires furent des cryptes de martyrs; aujourd'hui encore nos autels renferment des ossemens; quand un de ses fils expire, il dit qu'il cesse de mourir et commence à vivre, et dans les martyrologes, le jour de la mort des saints est désigné par ces mots : *Natalis dies*.

Arles était, comme on sait, la grande nécropole des Gaules, la terre privilégiée du repos, et dans ses Champs-Elysées, nommés aujourd'hui *Aliscamps*, les villes envoyaient leurs illustres morts (1). Portés par le Rhône, les tombeaux de marbre de ceux qui avaient été puissans et riches arrivaient à la colline du Moleyrès, comme à un vaste rendez-vous de la mort, où les prémices des nations, comme dit saint Paul, venaient saluer l'aurore de l'Evangile. Trophime s'arrêta au milieu d'eux, délimita par des croix dont on voit des restes, un enclos dans lequel il bâtit une chapelle, au point culminant de la colline (2). Là prirent place successivement Genès, martyr; Honorat, évêque, fondateur de Lérins; Hilaire, Césaire, et d'autres encore dont nous parlerons plus loin. Nous avons vu leurs sarcophages mêlés aux fastueux tombeaux, monumens de l'orgueil des païens, et nous nous sommes agenouillés avec amour près de ces doux et vénérés souvenirs. On n'y lit point de pompeuses inscriptions; une palme d'olivier, une colombe, un cœur, l'*alpha* et l'*omega*, le commencement et la fin, sont les touchans symboles de ces morts obscures, mais chères au Seigneur. Quelquefois elles sont voilées sous l'emblème des moissonneurs qui cueillent les olives ou lient les gerbes, des voyageurs qui traversent la mer Rouge ou le désert, guidés par une nuée lumineuse, d'Abraham immolant son fils, de Jésus naissant, ou

(1) *Ars-lata*. Selon M. Améd. Thierry, la véritable étymologie est *ar*, sur, *leth* ou *laeth*, marais.

(2) Mel., liv. III, ch. 2. — Strab., liv. IV.

(3) Suet., *in Claud.*, c. 25. — Lucain, *Bell. civ.*, lib. VI, v. 450.

Et vos barbaricos ritus, moremque sinistrum
Sacrorum, druidæ, positis repetistis ab armis.

On trouve le long du Rhône les traces du culte sanguinaire de Mithra. Au musée d'Arles on en voit un torse. A Tain, à Valence, à Fourvière, à la Bâtie-Mont-Saleon, on trouve des autels tauroboliques.

(4) Voyez de Maistre, *Soir. de Pétersb.* — Stael, *Allemagne*, 4e partie.

(1) Lalangière, *Hist. d'Arles*, I, 308.

(2) Gilles Dupert, *Hist. d'Arles*, 494. — Bouche, *Chron. de Prov.*, 344.

guérissant les malades et faisant lever les morts. Nous avons perdu aujourd'hui le secret de ce profond et consolant symbolisme ; nous ne savons plus mettre sur nos cercueils que le matérialisme même de la mort, des os, des têtes décharnées et hideuses, des larmes qui ne parlent que de la terre et ne disent rien de la patrie.

Aujourd'hui, en descendant de la ville aux *Aliscamps*, on voit la colline du Moleyrès encore jonchée de nombreux sépulcres brisés, tapissés de végétation pariétaire comme d'une couronne sur un cercueil, ouverts comme au jour suprême, à demi cachés en terre, amoncelés les uns sur les autres, tant la mort a eu hâte de combler ses rangs. Je ne sais quelle sévère et sombre poésie ont toujours inspiré ces lieux ; la mythologie hellénique en a fait le théâtre de ses traditions mythiques de la conquête phénicienne ; les romans de chevalerie y ont placé la scène de leurs fables historiques, et de même qu'Eschyle a choisi la Crau, cet étrange désert de cailloux, pour la lutte de son Hercule avec les géans de la Gaule, dans ces vers que nous a conservés Strabon :

Ηξεις δε λιγυων εις αταρβητον στρατον (1),

ainsi l'Arioste a fait combattre, sur la même plage aride, Orlando, le paladin fameux du moyen âge. Les *Aliscamps* renferment les dépouilles des preux de Karl-le-Grand :

Della gran multitudine ch' uccisa
Fu d'ogni parte in questa ultima guerra....
Se ne vede encor segno in quella terra
Che presso ad Arli ove il Rodano stagna
Piena di sepolture e la campagna (2).

Arles, peuplée de cent mille âmes sous les Romains, métropole politique et religieuse des Gaules, séjour favori de Constantin, est assise aujourd'hui, solitaire mais belle encore, au pied de son superbe amphithéâtre, comme une veuve désolée qui n'a plus dans son abandon, pour sécher ses larmes, que les souvenirs de sa splendeur passée. Son vieux Rhône, toujours furieux et mugissant, comme un taureau des montagnes, l'aperçoit à peine en passant, et se hâte de gagner la mer ; deux déserts l'environnent : la Camargue, plage de marais et de sable ; la Crau, champ pierreux où les moutons broutent le caillou ; ses murs sont ébréchés, ses cloîtres déserts, ses théâtres en ruines, son forum et ses thermes méconnaissables ; à chaque pas le pied du voyageur heurte quelque débris sans nom ; Arles n'est plus riche qu'en tombeaux : *Ditior Arelas sepulta quam viva.* Le voyage d'Arles était pour moi comme un pieux pélerinage vers le berceau de ma foi, dans ma belle patrie de France : ce que j'y allais chercher, c'était moins les souvenirs du peuple-roi que la mémoire obscure de ce peuple persécuté, caché dans les cryptes, méconnu, et réalisant au milieu des superstitions et des délices d'une ville enivrée de richesses, de plaisirs et de gloire, les rêves des sages. Arles était pour moi une Rome nationale, *Gallula Roma* (1). Aussi, quand j'aperçus ses tours, je voulus mettre pied à terre, et mon cœur jeune et aimant battit bien fort quand je traversai le solennel silence de ses rues, l'imposante solitude de ses ruines, et surtout quand je franchis le seuil de cette belle basilique de Saint-Trophime.

Lorsque je descendis aux Aliscamps, c'était le soir, et la nuit tombait comme un voile funèbre sur la colline du Moleyrès. A l'extrémité du champ des sépulcres je voyais confusément l'église abandonnée de Notre-Dame de la Grâce, qui a remplacé la chapelle de Trophime. Ses vitraux sont à jour, ses ogives brisées, ses voûtes croulantes ; de hauts cyprès l'environnent ; le canal de Craponne l'entoure de ses eaux bourbeuses comme le fleuve de l'enfer mythologique ; les chardons, les sauges, les kermès, tapissent la colline ; au sommet, des moulins à vent agitent leurs longs bras silencieux, qui, battant les airs, s'harmonisent avec les souvenirs des morts. C'est une scène de la *Divina comedia :*

E veggio ad ogni man grande campagna
Piena di duolo et di tormento rio.

(1) Strab., lib. IV, § 7. — Pompon. Mela, *de Sit. Orb.*, II, cap. 5.

(2) *Orlando furioso*, XXXIX.

(1) Ausone, *Nobil. urb.*, VII.

Si come ad Arli ove 'l Rodano stagna
Fanno i sepolcri tutto 'l loco varo (1).

Je ne saurais dire quelle puissante émotion s'empara de moi à cette vue, aux noms de Trophime, d'Hilaire et d'Honorat, dont j'évoquais les souvenirs. Je sentais ma foi se raviver au flambeau sacré de l'histoire : bien vive fut ma prière, bien ardens mes soupirs! Gloire, disais-je, à ceux dont les cendres ont reposé sur cette terre! Gloire aux confesseurs, aux vierges, aux enfans du martyre! Paix à ceux qui s'endormirent avant d'avoir vu briller à l'Orient la lumière de l'Evangile; et à nous, qu'elle entoure de sa divine auréole, à nous courage, persévérance et amour! Ce fut peut-être de mes voyages l'heure la plus douce, et c'est sans doute la plus vivement gravée dans ma mémoire.

EDOUARD DE BAZELAIRE.

(1) Dante, *Inferno*, cant. IX.

RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR L'ALGÉRIE.

RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES DUES AUX DÉCOUVERTES DE L'ARMÉE D'AFRIQUE.

ARTICLE PREMIER.

La prise d'Alger n'a été qu'un premier passage livré à la France sur le continent africain. Depuis lors, tout s'est ébranlé sur ce sol antique : Constantine, emporté d'assaut, nous a rappelé les plus belles campagnes de l'expédition d'Orient (1), et devant notre jeune armée, déjà vieille d'héroïsme, se sont enfin ouvertes les fameuses *Portes de Fer;* leur renommée est tombée, comme les murs de Jérichó, devant l'arche triomphante de notre civilisation. Notre ascendant moral s'est établi du même coup sur les populations de l'ancienne Numidie, et bientôt le dénoûment de la guerre avec Abd-el-Kader, frappant l'esprit fataliste des Arabes de l'inutilité de leur résistance, achèvera de consolider en Afrique les bases de notre domination.

Désormais donc l'inexpugnable sanctuaire de la barbarie est à nous; car, maîtres de la brèche, nous pouvons par une foule de points à la fois pénétrer dans le corps de la place avec toutes nos influences; et d'après les circonstances, nous pouvons ou le tenir bloqué, ou déborder dans l'intérieur par la voie que nous nous sommes faite les armes à la main.

Le monde savant, ému d'une profonde sympathie pour ces succès, les a suivis au pas de course; il les a même quelquefois devancés: ainsi, l'Institut de France, encourageant, dès le début de la conquête, les travaux qui pouvaient éclairer, par la lumière des antécédens historiques et l'observation des faits présens,

(1) Constantine, par son emplacement et ses fortifications, est un second Gibraltar, disent sir Grenville Temple et le chevalier Falbe, délégués de la *Société pour l'Exploration de Carthage*, qui suivirent l'armée française... Ailleurs, ils ajoutent : « La prise de Constantine a eu un retentissement immense dans toute la Barbarie. Jusqu'au dernier moment les Musulmans l'avaient crue inexpugnable. C'était la même conviction qu'ils avaient avant la prise d'Alger, avec cet argument de plus que Constantine était à l'abri des attaques d'une flotte. » (Voyez page 69 de la *Relation d'une Excursion à Constantine, à la suite de l'armée française*, première partie de l'ouvrage intitulé : *Excursion dans l'Afrique septentrionale par les délégués de la Société établie à Paris pour l'Exploration de Carthage, accompagnés d'inscriptions et de planches en noir et en couleur.*)

les progrès à venir de notre colonie, a fortifié la volonté nationale, d'abord incertaine et flottante, dans ses projets d'établissement en Afrique. A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les mémoires de MM. Hase, Dureau de La Malle et Jomard ; les rapports de MM. Valckenaer et Raoul-Rochette, ont évoqué toutes les notions de l'archéologie, de l'histoire et de la géographie ancienne ou moderne ; et ces enseignemens du passé, mis au service de nos armes et de notre politique, sont devenus une éloquente prédiction de la grandeur de nos possessions nouvelles.

L'Académie des Sciences n'est pas restée en arrière de celle des inscriptions, et toutes les questions relatives à la description physique et naturelle de l'Afrique française y ont été posées et éclaircies par MM. Elie de Beaumont, Bory de Saint-Vincent, etc. Les discussions plus récentes que le rapport de M. Blanqui a fait naître au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, sont venues compléter, par des vues pratiques et gouvernementales, ce qui restait dans les travaux des précédentes Académies à l'état purement spéculatif. Mais la base encore la plus large des études dont l'application intéresse notre colonie reste toujours dans le recueil des pièces officielles publiées par le gouvernement (1); c'est là que se trouvent réunis les documens les plus complets et les plus essentiels touchant l'Afrique française : l'origine de nos établissemens, les développemens qu'ils ont reçus, les causes de leur extension successive et leur résultat y sont déterminés d'après des actes authentiques et des notices générales, rédigés sur les pièces fournies par le dépôt de la guerre et par la direction des affaires d'Alger. Ce remarquable travail, composé avec la clarté et la précision que comporte la science la plus rigoureuse, est à la fois une histoire, un traité de politique et d'administration, et une statistique pour l'occupation de l'Algérie; il constate l'état présent de la colonisation, et, posant toutes les questions qui s'y rapportent, il nous donne le point de départ pour entreprendre une recherche approfondie de leurs antécédens et arriver à la découverte complète de leur solution.

C'est ainsi que notre colonie est devenue l'objet des publications du gouvernement et des travaux de l'Institut. La société de géographie, la société asiatique et celle qui s'est formée plus récemment pour l'exploration de Carthage ont aussi concentré sur l'Algérie la plus sérieuse attention ; en un mot, la science a su l'aborder par tous les points, et, s'ouvrant des routes diverses dans l'intelligence de son passé, elle essaie de pénétrer chaque jour plus avant dans les secrets de son avenir. Et d'abord, c'est elle qui a imposé silence à une aveugle opposition qui n'avait su fonder l'abandon de la régence que sur l'oubli le plus complet de son histoire; comme si le passé de cette vieille terre n'y répondait pas hautement de son avenir! Le présent, sans doute, y est encore mouvant sous nos pas; mais c'est parce que nous n'avons pas su le raffermir par l'expérience des civilisations antérieures. Pour réussir en Afrique, nous n'avons qu'un parti : c'est de refaire ces antécédens en les modifiant dans la pratique d'après les nouveaux élémens que nous y apportons avec nous. En effet, ses rivages n'étaient-ils pas jadis couverts de villes riches et peuplées, puissantes par le commerce, heureuses de tous les bienfaits de la civilisation antique? Pourquoi donc la civilisation moderne aurait-elle moins d'influence sur les destinées de ce continent? Le génie du Christianisme y serait-il moins fécond que celui de Rome? Si l'Afrique septentrionale est retombée dans la barbarie, nous ne devons en demander compte qu'au mahométisme qui partout où il a passé, a détruit tout ce qui n'était pas lui-même. Ainsi la science a dissipé les ténèbres accumulées si gratuitement sur l'avenir de nos possessions. Inspirée par la certitude de leur accroissement et de leur prospérité, c'est elle qui a dirigé, qui a soutenu notre instinct colonisateur, et l'a associé au génie du-

(1) *Tableau de la Situation des Etablissemens français dans l'Algérie;* 3 vol. grand in-4°, avec plans et cartes géographiques, publié par ordre du ministre de la guerre sur les documens réunis par la direction des affaires d'Afrique. Paris, 1838 et 1839, imprimerie royale.

valeureuse de nos guerriers, pour lui apprendre à recueillir les fruits de leurs exploits : heureuse victoire dont peut se glorifier à bon droit le monde savant, et qui placera toujours l'avancement de ses travaux au nombre des grands intérêts de la nation.

Sous ce rapport, la commission des antiquités nationales, au sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a particulièrement bien mérité de la France. Les encouragemens et les prix qu'elle a décernés aux travaux consacrés à l'Afrique française, ont propagé dans les rangs de notre armée le goût et l'émulation de toutes les recherches. Une correspondance active, une noble communauté de rapports scientifiques, s'est établie entre ses membres et plusieurs de nos braves officiers; et ceux-ci comprenant que le domaine des connaissances géographiques, historiques et archéologiques, était aussi le domaine de notre civilisation, se sont pris de la plus louable ardeur pour l'agrandir. C'est ainsi qu'ils ont fait faire chaque jour de nouveaux progrès à la science. Ils ont aussi renouvelé dans tous leurs travaux « ce mélange d'érudition et de bulletins de combats qui excitait tant d'intérêt pendant notre ancienne expédition d'Égypte (1). » Occupant les loisirs de leurs campemens par l'amour de l'antiquité, par une vie d'études sérieuses au milieu des aventures de leur vie militante, ils ont provoqué la reconnaissance publique, comme ces pieux missionnaires « qui du fond des déserts de l'Afrique adonnés avec une passion sainte à conquérir des âmes, ont encore du zèle et du temps à donner aux conquêtes de la science (2). » Missionnaires armés pour toutes les nobles conquêtes de l'humanité, nos soldats et nos marins comprennent à leur tour qu'il leur a été donné de préparer et d'accomplir l'immortel voyage de la civilisation chrétienne autour du monde; et nous les voyons rivaliser à l'envi pour l'introduire dans le vieux continent dont l'accès lui avait été presque interdit jusqu'à ce jour.

(1) Expressions de M. le comte de Laborde, rapporteur de la commission des antiquités nationales.

(2) Discours de M. Guizot, président de la Société de Géographie; 1er décembre 1837.

Du reste, les résultats que nous avons à constater pour l'Algérie, sont dus, la plupart, aux recherches spontanées et purement individuelles de nos officiers. Aussi prouvent-ils mieux que tout ce qu'on pourrait dire combien une impulsion commune et générale donnée par le gouvernement, avec un plan d'investigations bien arrêté, serait profitable à la marche de la science. La valeur de ces résultats ne devra pas non plus être uniquement jugée par l'intérêt du moment; car s'ils n'offrent encore que des faits isolés, des détails épars et sans lien entre eux, ces pages ou ces lignes inédites des annales africaines, en se multipliant, finiront par se coordonner et se réunir. Alors rattachées à un système général d'histoire, de géographie, et de notions administratives sur l'antiquité, c'est-à-dire sur les antécédens de la colonisation moderne, elles acquerront un intérêt tout puissant que l'amour de la science peut seul faire pressentir, et qu'un esprit frivole ne comprendra jamais.

Qu'on le sache bien, tout est grave, lorsqu'il s'agit d'antécédens. Car de tous les systèmes pour le gouvernement de notre colonie, il n'y a d'applicable, de salutaire, que celui qui repose sur l'expérience des établissemens antérieurs, et se règle d'après les analogies ou les différences que le nôtre peut avoir avec eux. On ne saurait donc apporter trop de zèle à recueillir les faits historiques et les documens qui doivent, comme les chiffres d'une statistique morale, servir de base au système préféré, et lui donner à l'avance la sanction du temps, seule garantie de durée, de force, et de progrès. Aujourd'hui plus que jamais il s'agit de repousser les idées *à priori*, et d'éclairer l'avenir de nos possessions par les enseignemens du passé. Ce passé, il est vrai, est presque tout entier disparu; mais il n'est point anéanti. Ses débris existent enfouis et disséminés; il n'y a qu'à se baisser pour les ramasser; il n'y a qu'à creuser le vieux sol de l'Afrique pour les rappeler au jour. Sans doute l'état de guerre n'a pas encore permis ces explorations générales. Mais des travaux partiels et d'autant plus méritoires qu'ils avaient eu jusque-là moins d'exem-

ples, ont été exécutés par des hommes de tête et de cœur. Leurs résultats sont désormais acquis à la science ; il ne reste plus qu'à les populariser, et à leur accorder dans l'estime et la reconnaissance publiques, la valeur qu'ils ont déjà reçue de la part des juges compétens.

Nous espérons donc que nos braves officiers verront ici avec plaisir l'attention que les savans les plus recommandables, et M. Hase en particulier, ont donnée à toutes leurs découvertes, et le soin qu'ils ont mis à les faire connaître à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nous commencerons par l'analyse de la partie la plus difficile, celle des inscriptions funéraires et votives ; on l'a aussi réputée la plus ingrate ; mais c'est bien à tort, ce nous semble. Car leur langage, tantôt solennel, tantôt vif et passionné, et toujours concis, renferme tour à tour l'expression des sentimens les plus intimes, et celle des intérêts les plus généraux de la population qui les faisait graver sur les tombeaux ou sur les monumens publics. C'est en rendant cette langue épigraphique de l'antiquité intelligible à tous, que M. Hase a restitué aux annales africaines des pages inédites qu'on croyait perdues sans retour, et fait pleinement apprécier, sous le rapport scientifique, la conquête du littoral ouvert par les armes françaises à la civilisation de l'Europe.

Or, pour savoir ce qui peut être restitué avec le secours des inscriptions, il faut connaître d'abord ce qui resterait à jamais ignoré sans elles, c'est-à-dire ce que nous avons perdu, et ce qu'il faut retrouver.

« Le grand naufrage de l'antiquité, dit M. Hase, dans un rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur les découvertes de notre colonie, a englouti des centaines, des milliers d'ouvrages, contenant des détails sur la géographie, l'histoire, l'administration de l'Afrique, où le peuple conquérant, venu de l'Europe, s'est plu à laisser tant de monumens qui attestent encore sa puissance et sa grandeur. Les deux Mauritanies surtout, ne sont guère nommées qu'en passant dans les écrits qui nous restent, et nous connaissons fort peu ces cités romaines, jadis si nombreuses, si opulentes, fortes de leur population militaire, avide d'honneurs et de fêtes, à laquelle succéda plus tard une société dont les pensées plus sévères et plus élevées étaient tournées ailleurs. Quelques uns des monumens dont nous aurons à nous occuper, appartiennent même à une époque où l'histoire de la Mauritanie est à peu près inconnue : c'est le temps qui se passa entre l'occupation de Césarée par Bélisaire, vers 534, jusqu'à la fin du septième siècle, où la grande commotion musulmane dépossédà sans retour les Césars de Byzance. »

Le travail de M. Hase est une dette de reconnaissance payée à quelques fonctionnaires civils, mais surtout aux jeunes officiers, jadis en grande partie ses élèves à l'École polytechnique, auxquels il a été heureux d'inspirer le goût des recherches scientifiques, et qui se sont empressés de lui en communiquer les résultats. Parmi ces hommes aussi distingués par leur savoir que par leur bravoure, il en est qui ont trouvé une mort glorieuse, et auxquels M. Hase s'empresse de rendre un hommage particulier. Comment n'aurait-il pas rendu cet honneur au brave capitaine du génie, Hackett, tué à l'assaut qui nous rendit maîtres de Constantine (1)? C'est l'officier qui, en faisant exécuter les premiers déblais pour les fortifications de Ghelma, avait procuré la riche moisson d'inscriptions romaines avec lesquelles l'histoire si intéressante de cette ville a été inopinément resti-

(1) Sir Grenville Temple et M. Falbe, en parlant de leur séjour à Ghelma, rendent le même hommage à la mémoire du capitaine Hackett : « La bienveillante complaisance du capitaine de génie Hackett nous tint lieu de bien des recherches. Cet officier, aussi instruit que modeste et brave, et dont nous eûmes à regretter la mort prématurée dans l'assaut de Constantine, avait employé beaucoup de temps à déchiffrer et à copier toutes les inscriptions qui se trouvent à Ghelma, et dont plusieurs avaient été publiées d'une manière inexacte. Son carnet contenait des renseignemens sur toutes les antiquités de la ville ; et quand il nous offrit de copier tout cela lorsque nous nous retrouverions avec plus de loisir à Constantine, nous ne pensions pas que son corps inanimé serait le premier objet qui frapperait nos regards dans la ville conquise. (*Relation d'une Excursion à Constantine à la suite de l'armée française*, p. 24, premier fascicule des publications de la *Société pour l'Exploration de Carthage*.)

tués. Que ces précieuses restitutions du passé tiennent donc lieu d'oraison funèbre à ceux qui sont morts pour la patrie, après avoir payé leur tribut à la science! Une double reconnaissance leur est due, et déjà leur est en partie payée par le souvenir de leurs services que notre épée victorieuse a gravés sur les murs et les remparts de l'ancienne Cirta. Ainsi, tandis que le commerce fait prendre à Constantine une physionomie nouvelle, et que notre civilisation y pénètre de jour en jour avec l'assentiment des indigènes, des noms historiques y rappellent ceux qui ont le mieux mérité de la patrie. La porte Valée nous dit celui qui nous y fit entrer par la brèche; et les rues Damrémont, Caraman, Combes, Hackett, etc., y ont consacré la mémoire des braves qui succombèrent glorieusement dans les luttes du siége et de l'assaut. Constantine, capitale de la guerrière et fertile Numidie, nous offre, sous le rapport des intérêts de la science comme des intérêts de notre politique, le point le plus important de notre domination sur l'intérieur de l'Afrique. Nous en ferons donc le dernier objet de notre examen; et commençant notre revue archéologique par l'ouest de la Régence, nous allons étudier successivement les épitaphes, les inscriptions et les ruines de Tlemcen et Arzew, d'Alger et ses environs, de Bougie, de Bone et Hippone; enfin de Ghelma, où l'importance de l'archéologie paraîtra dans tout son jour. L'histoire et la géographie ne fourniront pas des notions moins utiles, lorsque nous leur demanderons le parti que nous devons tirer de l'occupation de Constantine. Enfin, le résultat des récentes découvertes faites dans cette ville, et au sud de sa province, avant et pendant l'expédition du passage des Portes de Fer, complétera l'idée générale que nous devons nous faire des recherches scientifiques entreprises jusqu'à ce jour dans l'Algérie. Les embrassant ainsi dans leur ensemble, nous en suivrons tous les développemens sur les pas de notre armée, dont l'épée a tracé le cadre qui les renferme; et peut-être hâterons-nous le moment désirable où ces recherches seront poursuivies avec ardeur et méthode sur tous les rayons de leur circonférence, sur tous les points de leur ligne de circonvallation. Alors seulement la science dressant la carte de l'Afrique française à toutes les époques de ses annales, et combinant dans un tableau synoptique toutes les notions de la géographie, de l'histoire, et de l'archéologie, nous donnera la base inébranlable et définitive où nous pourrons relever le passé de cette vieille terre, c'est-à-dire, y fonder notre avenir.

§ I.

Tlemcen et Arzew.

De toutes les localités occupées par nos troupes, Tlemcen est une de celles qui jusqu'à présent ont fourni le plus grand nombre d'inscriptions: et cette circonstance est d'autant plus remarquable, que la province de l'ouest est d'une extrême pauvreté en débris romains. On sait que Tlemcen est située, sinon sur l'emplacement même, du moins dans la proximité d'une cité romaine, dont le nom nous est encore inconnu, et dont les ruines, s'il faut en croire les indigènes, se trouvent à deux lieues plus loin au sud-ouest, sur un affluent de la Tafna. Son importance est suffisamment démontrée par les débris de tout genre qu'on rencontre à chaque pas dans la ville actuelle. La plupart des seuils des portes sont des fûts de colonne de beau marbre blanc. Des pierres portant des inscriptions ont été employées à la construction du *Méchouar;* d'autres font partie des murs d'une mosquée en ruines, située à l'est de la ville, et appelée *Agadir*, mot qui, dit-on, signifie *muraille* en langue berbère. Enfin, au cimetière des juifs, à droite du chemin qui mène à Mansourah, toutes les pierres qui recouvrent les morts, proviennent de monumens romains; et sur beaucoup d'entre elles, on aperçoit des inscriptions latines, dont la plupart ont été communiquées à l'Institut, par M. Mengay, capitaine du génie, et M. Eugène Dubern, capitaine adjudant-major au deuxième chasseur d'Afrique. De prime-abord, ces épitaphes signalent un fait intéressant pour les nouveaux habitans de l'Algérie: c'est le nombre de longévités qu'elles constatent, et qui font un assez bel éloge

de la salubrité de son climat. Ainsi sur une quinzaine d'exemples assemblés fortuitement, plusieurs décès auraient eu lieu à soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt cinq ans, ce qui ferait croître singulièrement pour nos colons la durée moyenne de la vie.

Parmi ces diverses inscriptions interprétées par M. Hase, les unes nous font connaître de nouveaux dieux *topiques*, génies tutélaires des villes africaines, ou bien personnifications de ces villes elles-mêmes déifiées ; d'autres signalent le rare exemple des noms indigènes conservés au milieu d'une population qui, devenue toute romaine par sa langue, ses goûts, ses idées, l'était aussi devenue par les noms des habitans. Enfin à propos des initiales funéraires D. M. S. (*diis manibus sacrum*, et non *Deo magno sancto*, comme on les a traduites quelquefois), le savant commentateur fait remarquer qu'on les retrouve conservées par un reste d'habitude jusqu'au VI[e] siècle, en tête d'épitaphes évidemment chrétiennes (1). C'est ainsi que les traditions du paganisme resserrées, circonvenues par le génie chrétien, résistaient encore dans les usages populaires, et se perpétuaient jusque sur le tombeau des fidèles : singulière persistance du vieux polythéisme vaincu, sur la terre qu'avaient renouvelée les Tertullien et les saint Augustin! D'un autre côté, des noms sans doute puniques ou numides, comme celui de Jadir, malgré la longue et puissante influence de l'Italie, malgré celle de l'empire d'Orient, avaient survécu à cette double domination romaine, et prévalu dans les inscriptions du territoire de *Tlemcen* : c'était là aussi un caractère rare et significatif des influences indigènes que la centralisation de Rome n'avait point anéanties, et qu'avait respectées sans peine sa religion politique. Car on sait que les villes africaines, en acceptant la religion du vainqueur, ne faisaient que l'ajouter au culte de leurs propres divinités, conservaient toutes les superstitions locales, et continuaient d'honorer les dieux topiques, leurs protecteurs primitifs et leurs patrons immédiats.

A ces considérations morales et philosophiques, succède une question chronologique d'un intérêt peut-être plus général. Elle résulte de huit pierres tumulaires portant l'indication d'une ère provinciale. D'après l'hypothèse proposée par M. Dureau de La Malle, et adoptée par M. Hase, comme la plus probable, cette ère de province commencerait l'an 721 de Rome, trente-trois ans avant la naissance de Jésus-Christ, lorsqu'après la mort de Bocchus, la Mauritanie césarienne, comprenant la ville de *Tlemcen*, fut réduite pour la première fois, par Auguste, en province romaine. D'autres combinaisons chronologiques, beaucoup moins en rapport avec les faits connus, feraient descendre jusqu'au sixième siècle de notre ère les épitaphes de *Tlemcen*. Mais l'emploi si fréquent des lettres D. M., et les noms des défunts, encore tous romains, ne s'accorderaient pas avec l'époque où les pierres funéraires de toute l'Europe latine commencent à donner des noms d'un caractère différent, tels que, *Anastasius*, *Benedictus*, *Castus*, *Deusdedit*, *Agape*, *Elpis*, *Felicitas*, avec d'autres noms plus fréquens encore, et tirés de l'Écriture.

Ainsi, l'hypothèse de M. Dureau de La Malle, une fois admise, six des huit inscriptions tumulaires dont nous avons parlé, entre autres celle de *Julius Jadir*, appartiendraient au cinquième siècle de l'ère chrétienne, à l'époque de la grande persécution que les Vandales ariens firent subir aux catholiques ; et ce synchronisme serait précieux, car il éclairerait d'un nouveau jour le sens des épitaphes, et y ferait découvrir des élémens importans pour l'histoire du Christianisme dans la ville romaine, voisine de *Tlemcen*. Sans doute, dit M. Hase, la foi triomphait déjà depuis long-temps dans la cité latine dont nous ignorons encore le nom ; mais nul ne peut dire quelles furent alors les conditions de son existence et ses rapports avec les conquérans, maîtres de la Numidie, de la Byzacène, et de l'Afrique proconsulaire. Située à l'extrémité de la province, dans

(1) Voyez le savant mémoire de M. Raoul-Rochette, *sur les Antiquités chrétiennes des Catacombes*, et l'inscription chrétienne découverte par le P. Lupi, où les mots *diis manibus* se trouvent en toutes lettres. (Tome XIII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, p. 275, 278.)

un bassin isolé, protégés de tous côtés par de hautes montagnes, ou par les affluens de la *Tafna*, cette ville occupée par une population catholique orthodoxe, était-elle entièrement soumise aux rois vandales et ariens résidant à Carthage? Ou bien avait-elle, grâce à sa position, conservé une sorte d'indépendance? et, dans ce cas, n'est-il pas probable qu'elle ait servi d'asile à beaucoup de catholiques, à une partie du moins des indigènes opprimés, qui, pour se soustraire aux traitemens les plus cruels, fuyaient vers les côtes d'Espagne, et jusqu'à Constantinople? Cet accroissement de la population explique-t-il le nombre considérable d'épitaphes appartenant à une époque de décadence dont les monumens, en Afrique, sont assez rares? Car il serait possible que deux autres inscriptions, dont il conviendrait d'examiner de nouveau les dernières lettres, fussent aussi du même temps (1). Si, au contraire, les chiffres 590 et 591 se trouvent réellement sur la pierre, ces deux monumens appartenant aux années 557 et 558 de l'ère vulgaire, prouveraient que la ville romaine existait encore après la destruction de l'empire des Vandales. Il est vraisemblable qu'elle reconnaissait alors l'autorité de *Mastigas*, roi des Maures, ou celle de ses successeurs, puisque Césarée fut la seule place dans cette partie de la Mauritanie, dont Bélisaire put s'emparer après avoir pris Carthage en 533.

Quelle que soit l'hypothèse admise, il en résultera toujours que *Tlemcen* servit d'asile, soit contre les Vandales, maîtres des provinces actuelles de Tunis, de Constantine et d'Alger; soit contre l'empire de Byzance, lorsqu'il eut rétabli l'autorité romaine dans ces mêmes contrées. Il y a donc, dans l'histoire de cette cité, des antécédens d'indépendance locale qui s'expliquent peut-être par les circonstances du sol et des populations indigènes, et dont il faut en tout cas savoir tenir compte, si l'on songe à y établir de nouveau notre pouvoir central.

Quant à la ville d'*Arzew*, elle a remplacé l'ancienne *Arsenaria*, située à six mille mètres de son port, et sur la crête d'un plateau; or celle-ci renferme comme *Tlemcen* des pierres couvertes d'inscriptions latines qui ont été signalées en 1826, par M. Bérard, commandant le brick le *Loiret*, à qui nous devons l'excellente *description nautique* des côtes de l'Algérie. On aperçoit encore, sur l'emplacement de la ville romaine, les assises en pierres taillées d'une longue muraille regardant la mer, des fragmens de murs, des citernes, et de nombreux tronçons de colonne. Quant à ses monumens épigraphiques, ils nous découvriront sans doute des détails inédits sur les mœurs, l'administration et le régime municipal des Romains; mais M. Hase n'a pu en publier qu'une seule qui échappait à toute conclusion d'un intérêt général. Espérons que les amis de la science, dont le nombre s'accroît toujours parmi les braves officiers de notre armée d'Afrique, ne laisseront pas les autres longtemps inconnues, et en feront bientôt parvenir des *fac simile* à l'Académie des Inscriptions. C'est là une moisson scientifique digne de fixer l'attention du *gouverneur de l'Algérie*.

§ II.

Alger et Rusgunia.

L'agglomération de la population arabe, maure et turque, sur ce que l'on appelle le massif d'Alger, semble y avoir fait disparaître depuis long-temps les monumens anciens, qui souvent, et surtout dans les pays mahométans, doivent leur intégrité et leur existence à ce qu'il n'y a point de ville moderne dans les environs. Aussi, quelques inscriptions seulement, encastrées dans les constructions modernes, ont-elles été recueillies dans la capitale de l'ancienne régence. L'une d'elles, découverte par M. Berbrugger, orientaliste et archéologue plein de zèle pour la science, se trouvait incrustée dans la voûte d'un magasin de vins situé sur le bord de la mer, à gauche de la porte de la Pêcherie. S'il faut en croire

(1) L'inscription n° 6 du rapport de M. Hase : *Diis manibus sacrum, Valeria Matrina vixit annis triginta quinque, cui vir pius fecit domum eternalem, anno provinciæ* DXCI (?).

Et l'inscription n° 17 :

D. M. S. Valeria Menais[illegible] vixit annis quadraginta quinque, cui gener et filia (?) fecerunt domum eternalem anno provinciæ DXC (?).

les indigènes, tous les matériaux de cet édifice auraient été apportés des ruines d'une grande ville romaine dont les restes occupent près d'une demi-lieue de terrain sur le bord oriental de la baie d'Alger, entre l'embouchure de l'*Hamise* et le cap *Matifou*.

D'après cette inscription, *Lucius Cadius Rogatus, fils de Lucius, de la tribu de Quirina, avait remédié à la cherté du blé en en faisant apporter à Rusguniæ :* fait curieux qui d'abord nous apprend le nom de la ville inconnue dont les vieux débris ont été transportés dans la ville arabe, et ensuite nous prouve que, si l'Afrique proconsulaire, ou province particulière de Carthage, était appelée avec raison le grenier de l'Italie, la disette régnait quelquefois sur le littoral de la Mauritanie césarienne. Ce fut à la suite d'une suscription, *ære collato*, que les magistrats de la ville et d'autres qui l'habitaient temporairement, élevèrent ce monument à *Rogatus*.

Ce témoignage de la reconnaissance d'une cité envers un citoyen généreux, permet de rappeler combien le patriotisme local, le dévouement de chaque membre envers sa corporation était apprécié, encouragé par les institutions municipales des Romains. Le génie de ces institutions était de faire soi-même et avec les siens ses propres affaires, et de pourvoir immédiatement à toutes les exigences locales et momentanées, sans recourir à un pouvoir que son éloignement rendait moins prompt et moins sûr. A toutes les époques un pareil esprit a été le véhicule des grandes colonisations. Il préside à la fondation de nos communes, véritables colonies du moyen âge, comme il avait inspiré l'établissement des municipalités romaines.

§ III.

Bougie.

Bougie a remplacé l'ancienne *Saldæ;* c'est à une inscription qu'on doit la découverte du nom de cette colonie romaine. Entourée d'une immense étendue de ruines, et située sur le bord de la mer, au col d'une espèce de presqu'île formée par la chaîne abrupte du mont *Gouraïa*, cette ville, malgré de nombreuses dévastations, conserve des substructions antiques, des restes de monumens publics, des pavés en mosaïque, de grands débris de colonnes en granit qui attestent sa grandeur passée. Cette ancienne splendeur s'explique facilement par la fécondité du sol voisin, dont les richesses inexploitées contrastent aujourd'hui avec les décombres des habitations humaines. Jadis capitale d'un état mahométan, *Bougie* fut prise en 1510 par les Espagnols, qui la perdirent en 1555; elle appartient à la France depuis le mois d'octobre 1833. Deux ans plus tard, M. le colonel de La Rochette fut nommé commandant supérieur de *Bougie*, où il montra un grand talent d'organisation et devint le fondateur d'une société *d'essais et de recherches* à laquelle appartenaient les personnes lettrées de la population européenne et tous les officiers de la garnison. Ce fut sous les auspices de ce chef éclairé que deux jeunes archéologues pleins de zèle, M. *Faulte*, lieutenant du génie, et M. *Paul Prieur* (1), payeur militaire de la place, ont trouvé des inscriptions dont quelques unes renferment des particularités intéressantes. Toutes sont inédites.

La plus importante est celle qui fut consacrée par un certain centurion de la seconde légion *trajane* à la mémoire de *Sextus, Cornelius, Dexter*. Toute la biographie de ce dernier y est inscrite, et les emplois si divers dont il fut honoré nous révèlent le singulier mélange de fonctions militaires et civiles auxquelles la faveur ou le mérite pouvait conduire successivement chaque individu sous le règne des empereurs. Ce long état de service, dit M. Hase, peut donner une idée, non seulement de l'administration de l'empire telle qu'elle était à l'époque des Antonins, mais aussi de l'éducation et des études des jeunes Romains ; études qui étaient censées les douer d'une aptitude universelle, puisqu'ils devenaient, à leurs yeux du moins et dans l'opinion de ceux qui disposaient des emplois, propres à parcourir les carrières les plus diverses.

(1) Les découvertes archéologiques de M. Paul Prieur ont reçu une médaille d'or de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (Séance publique du 5 août 1836.)

C'est ainsi que Cornelius Dexter, patron de la colonie de *Saldæ*, avait été : 1° proconsul d'Asie ; 2° grand juge à Alexandrie, en Egypte ; 3° administrateur de la *Ville-Neuve* et du Mausolée : mausolée situé à Alexandrie, probablement dans le lieu appelé *Sôma*, où était le tombeau d'Alexandre-le-Grand et des rois Ptolémées ; 4° commandant de la flotte de Syrie. Nous connaissons celle de Mysène, de Ravène, d'Alexandrie, d'Afrique ; mais l'histoire ne parlait point de la flotte de Syrie, qui n'est encore mentionnée que par quelques inscriptions ; 5° chef du premier escadron d'un corps de cavalerie levé dans les colonies romaines de la Mauritanie ; 6° tribun de la troisième légion *Auguste* ; 7° commandant de la cinquième cohorte des Rhétiens. C'est de leur pays, aujourd'hui les Grisons, le Tyrol et les anciens états de Venise, que les Romains tiraient des corps d'infanterie légère ; 8° Dexter, à trois différentes époques, avait été commandant du génie, c'est-à-dire, chef des ouvriers et des pionniers attachés à la suite d'une légion ou d'un camp. — De plus, entre les années 132-135, dans la guerre occasionnée par la révolte des juifs en Palestine, sous Barochocébas, Cornélius Dexter avait obtenu de l'empereur Adrien des distinctions d'honneur, récompense qu'il reçut sans doute vers le commencement de sa carrière militaire ; car c'est en rétrogradant que l'inscription semble avoir énuméré les emplois divers dont il fut honoré dans sa vie, jusqu'à ce que dans sa vieillesse il vint habiter *Saldæ*, où fut gravée l'inscription votive.

Si, de cette biographie lapidaire de Cornélius Dexter, il nous était permis de tirer quelques considérations pratiques pour l'esprit de notre époque et applicables surtout à nos possessions d'Afrique, nous ferions remarquer combien l'aptitude à toutes sortes emplois, caractère distinctif, non seulement des anciens, mais de tous les hommes du moyen âge, est favorable, ou plutôt nécessaire, aux fondateurs d'une colonie. Lorsque tout est à créer, lorsque chaque moment peut faire naître les exigences les plus imprévues et les plus diverses, comment y pourvoir, comment faire face de tous côtés, si l'on n'a des facultés complètes, si l'on n'est à la fois soldat et citoyen, guerrier et homme d'état ? si l'on ne tient dans sa tête et dans ses mains toutes les ressources réunies ? C'est alors vraiment que les aptitudes exclusives et les applications particulières n'étant propres qu'à un objet déterminé, ne servent à rien, ou plutôt nuisent à tout. Aussi les anciens et les hommes du moyen âge se restreignaient difficilement à une seule profession pour mieux l'embrasser. La société imparfaite où ils vivaient leur prêtant peu de secours, chacun était obligé de se suffire à lui-même et de tout connaître pour mettre tout à profit. La nécessité d'être universel, désespoir des faibles et encouragement des forts, faisant donc la supériorité des individus et l'infériorité de la société par rapport à nous. C'est l'inverse qui a lieu de nos jours. Le principe moderne de la division du travail, qui se traduit en politique par la distinction des pouvoirs, et dans l'armée par celle des armes spéciales, est aussi destructeur du développement individuel que favorable à l'accroissement et à l'union des forces sociales. Mais, plus il convient aux progrès de notre civilisation, moins il s'accorde avec les principes constitutifs des populations africaines et de leur société demi-barbare. Or, pour agir sur cette dernière et la transformer, il faut d'abord nous mettre en contact avec elle, c'est-à-dire nous rapprocher des élémens qui la constituent, et ne pas songer à établir trop vite la distinction des pouvoirs, qui troublerait indéfiniment la colonisation de l'Algérie.

Telles sont les idées qui nous semblent découler des commentaires de M. Hase, sur l'inscription votive de l'ancienne *Saldæ*.

Bougie possède encore un monument dont la science ne saurait trop recommander la conservation. C'est un marbre situé à cinquante pas des ruines d'un temple, à la porte *Fouka*, et portant quinze lignes d'écriture, malgré la rupture, qui en supposait un plus grand nombre, et dont on reconnaît les traces évidentes à la partie supérieure. Malheureusement, soit qu'il appartienne à une époque très ancienne, ou que la pierre soit d'une mauvaise qualité, la moindre

pression; le moindre choc en détache de larges écailles, des mots entiers; et, dans la crainte de l'endommager tout-à-fait, on n'a pas encore osé entreprendre de le nettoyer. D'un autre côté, M. *Lapène*, chef d'escadron d'artillerie, a aussi commencé à recueillir, avec le zèle le plus assidu, un certain nombre de monumens dont jusqu'à présent les copies ne sont point parvenues à l'Académie des Inscriptions, mais qui contiennent, à n'en pas douter, des pages inédites pour les annales africaines.

Avant de quitter *Bougie*, M. Hase signale aux officiers de sa garnison le territoire de la tribu d'*Estoudja*, à quatre lieues de cette ville, où se trouve l'aquéduc à deux étages et à trente-trois arcades, qui jadis amenait l'eau dans la cité. Les indigènes disent y avoir remarqué plusieurs inscriptions, une entre autres qui est près de la source, et à trois ou quatre mètres de hauteur et de largeur. C'est peut-être le plus important de tous les monumens épigraphiques découverts jusqu'à présent sur le littoral où dorment tant de débris de la langue et des arts des Romains.

§ IV.

Hippone et Bone.

La ville arabe et la ville romaine, à une demi-lieue l'une de l'autre, sont séparées par la *Boudjema*. Cette rivière, qui sort du lac *Fezzara*, longe toute la vallée de *Karesas*, et passant au pied du mamelon d'Hippone, se jette presque aussitôt dans la mer, à travers une de ces barres qui obstruent l'embouchure de la plupart des rivières d'Afrique. La *Seybouse* en fait autant de l'autre côté du mamelon; et c'est entre ces deux embouchures que se reconnaît l'ancienne cité dont le nom romain, *Hippo-Regius*, *Hippo-Bona*, s'est transformé pour la ville moderne en celui de *Bone*. D'après les indigènes, ce mot serait synonyme de *jujube* (*aneba*), à cause de la multitude de jujubiers qui, naguère encore, occupant tous les alentours de cette ville, auraient servi à la désigner.

Quoique la tradition circonscrive *Hippone* au mamelon qui porte ce nom, les ruines trouvées dans la vallée de *Karesas* et dans celle de *Meboudja*, affluent de la *Boudjema*, ne laissent aucun doute sur l'étendue plus considérable de la ville romaine. L'exhaussement du sol, en cachant ces débris, a seul pu les faire oublier. La tradition locale désigne encore comme débris d'une église chrétienne et d'une maison de saint Augustin, un pan de muraille voisin d'une voie romaine, que les indigènes, même avant l'occupation française, ont toujours montré aux chrétiens comme le dernier vestige de la demeure du saint évêque. Quoi qu'il en soit de l'authenticité matérielle de cette ruine, le souvenir qu'elle a servi à perpétuer parmi les musulmans ne lui en donne pas moins une valeur morale pleine d'intérêt. Quant aux vieilles constructions réellement remarquables d'*Hippone*, les seules qu'on puisse citer sont les citernes; et, si nous n'en donnons pas ici une description particulière, c'est qu'elles sont déjà connues par l'idée qu'on a de tous les monumens de ce genre, si fréquens, et en même temps si nécessaires dans les villes d'Afrique.

Rappelons encore quelques inscriptions funéraires dont une, envoyée à Paris en 1833, se trouve aujourd'hui placée à l'entrée du département des livres imprimés de la Bibliothèque du Roi; et si ces monumens n'ont pour nous d'autre importance que d'avoir appartenu à une cité célèbre, n'oublions pas du moins que les débris qui en restent encore enfouis sous terre ne laissent aucun doute sur son ancienne prospérité.

M. *Carette*, capitaine de génie, chargé en 1836 de construire la route qui mène aujourd'hui de *Bône* aux avant-postes voisins de l'antique *Hippone*, ne pouvait creuser le sol sans trouver à chaque pas de vieux débris. Les fossés d'assainissement pratiqués à cette époque sur les bords de la *Boudjema* ont fait découvrir des tombeaux renfermant des lampes, des lacrymatoires de terre, des vases en verre et des médailles. « J'ai déterré, « écrivait-il alors à M. Hase, de belles « pierres de taille, des fragmens de co- « lonnes et de corniches en marbre. J'ai « rencontré un morceau de mosaïque en « marbre et porphyre, etc. Il fallait « réellement que tout le pays fût cou-

« vert de mosquées, car des débris n'an« noncent pas des chaumières » (1). Pour construire une caserne dont les pierres manquaient, on n'a eu qu'à creuser au hasard dans la plaine, au pied du mamelon d'Hippone, et à cinq mètres au-dessous du sol, on a trouvé d'anciens matériaux qui annoncent une immense carrière de débris. C'est ce qui explique pourquoi la ville moderne est elle-même construite à moitié des débris de l'ancienne. La plaine est encore traversée par les vestiges de quatre voies romaines dont une, presque entièrement conservée, conduit à *Bone*, dont l'emplacement, toutefois, n'annonce la présence d'aucun établissement romain, et accuse la date plus récente de son origine.

Tout l'intérêt archéologique se reporte donc vers l'ancienne cité. Et d'abord, située sur un mamelon verdoyant, tandis que la ville moderne est entourée d'une plaine marécageuse, dominant sur la rive droite de la *Boudjema*, un sol de la plus belle végétation où les routes sont bordées de myrtes, d'abricotiers, de cerisiers, de jujubiers magnifiques et de toutes sortes d'arbres utiles et productifs, *Hippone* nous donne un curieux exemple des positions que les anciens savaient choisir et approprier à toutes les conditions de salubrité publique si souvent négligées dans les villes modernes. L'emplacement de celles-ci s'est trop souvent ressenti des malheurs qui les avaient fait naître et avaient livré leurs destinées au hasard des événemens, sans qu'il fût possible de tenir compte de l'expérience du passé. *Bone*, sortie de l'invasion des Vandales et des Arabes, a subi toutes les conséquences de son origine, et nous en recueillons à notre tour les tristes fruits dans les fièvres pestilentielles qui déciment notre garnison.

Mais une destinée non moins funeste a consommé la destruction d'*Hippone* et l'a rendue victime du sort qui frappe toujours une ville ancienne lorsqu'elle se trouve dans le voisinage d'une ville naissante. Celle-ci s'agrandit peu à peu aux dépens de l'autre; et, en même temps qu'elle hérite de ses habitans, elle s'approprie aussi ses matériaux. Elle les enlève au fur et à mesure du besoin de ses propres constructions, d'abord aux habitations faciles à démolir, puis aux édifices plus considérables, enfin aux temples, aux monumens les plus somptueux, jusqu'à ce que les ruines cessent d'être exploitées, ou qu'il n'en reste plus rien à la surface du sol. C'est alors qu'on peut dire: *etiam periere ruinæ*. Car ces ruines, qui vont souvent se perdre dans les constructions les plus misérables, sont toujours assez belles pour les restaurations d'une race vaincue et dégénérée, ou pour les palais nouveaux d'une nation barbare et étrangère.

Toutes ces chances de destruction radicale ont pesé sur la ville de saint Augustin, qui fut aussi l'ancienne résidence des rois numides. La ville moderne, qui s'était formée des débris de sa première splendeur, sans doute après la conquête des Vandales, n'offre aujourd'hui quelque intérêt que par ces dernières dépouilles, qu'on retrouve à presque chaque coin de rue. On les reconnaît tantôt dans les seuils et les jambages de ses portes, construites avec des fûts de belles colonnes de marbre blanc; tantôt dans l'intérieur de ses maisons, même les plus modestes, où des mardelles de puits sont formées avec de magnifiques chapiteaux corinthiens ou des piédestaux de marbre grossièrement évidés et convertis à cet ignoble usage par l'utilité domestique et l'intérêt du moment (1).

« C'est ainsi, dit M. Berbrugger, qu'*Hippone* « s'est fondue pour ainsi dire dans « les forts, les mosquées, et même dans « les maisons particulières de *Bone*; au « point que, sauf un pan de murailles « et des citernes en briques, dont les « matériaux n'auront pas paru dignes « d'être enlevés, rien ne rappelle plus à « l'observateur la ville antique illustrée « par les souvenirs de saint Augustin. »

(1) Les travaux archéologiques de M. Carette ont reçu de l'Académie des inscriptions une première mention honorable dans la séance publique du 10 août [illegible].

(1) Le mémoire de M. Berbrugger, qui a reçu une médaille d'or de l'Institut, et auquel nous devons ces curieux détails, nous apprend que les Romains tiraient les marbres en question d'une carrière qui est au-dessus du fort génois. — On y voit encore toutes les traces de l'ancienne exploitation.

C'est ainsi que nous avons vu les marbres de *Rusgunia* transportés dans les constructions d'*Alger*; et, à la suite de quelque catastrophe, reparaître en ville moderne de l'autre côté de la baie; de sorte que la conservation des villes anciennes a le plus souvent dépendu de leur isolement dans l'intérieur du pays, de l'éloignement du littoral et de toute habitation moderne, enfin de la difficulté du déplacement et du transport des matériaux, qui nous explique pourquoi les blocs énormes employés par les Romains ont sauvé d'une ruine complète un si grand nombre de leurs constructions. Quand nous aurons occasion de parler de Carthage, nous verrons cette règle confirmée d'une manière plus remarquable encore par l'histoire de cette fameuse cité et par l'état actuel des édifices de *Tunis*.

Pour terminer ce qui intéresse les ruines d'*Hippone*, et nous rendre compte en même temps de leur première destruction, n'oublions pas qu'elles seraient devenues pour les nouveaux colons ce qu'elles furent jadis pour les Arabes et pour les Turcs, une carrière à exploiter. Leurs derniers matériaux auraient ainsi disparu dans des constructions nouvelles; mais le général *Monk d'Uzer* ordonna de les respecter, et fut applaudi de tous ceux qui voyaient avec admiration ces pages vivantes d'une histoire sanctifiée par saint Augustin.

§ V.

Ghelma.

Si l'emplacement de l'ancienne *Hippone*, au bord de la mer, n'offre que peu de constructions romaines, après en avoir été entièrement couvert, tout prouve qu'elles abondent encore dans l'intérieur du pays. Les deux expéditions de Constantine, les reconnaissances entreprises depuis sa conquête, la fondation de Philippeville sur les ruines de *Rusicada*, la restauration de la route qui joint cette vieille cité à la capitale de la province, toutes ces circonstances nous ont appris combien la Numidie avait eu d'importance pour l'empire romain, puisque celui-ci y avait laissé tant de monumens de sa domination. Nous citerons, entre autres, ceux du plateau de *Ras-el-Akbah* ou *Announah*, où l'on a reconnu des portes, des espèces d'arcs de triomphe, et les restes d'une église chrétienne, tous édifices du Bas-Empire, évidemment construits avec les débris d'une époque antérieure. M. Berbrugger y a aussi recueilli une vingtaine d'inscriptions, bien que Shaw n'y en eût vu qu'une seule.

Mais c'est surtout à *Ghelma*, l'ancienne *Calama*, à moitié chemin de la route de Bône à Constantine, que ces monumens épigraphiques se trouvent en grand nombre. Quelques uns ont déjà été publiés par M. Berbrugger; on doit les autres aux obligeantes communications de MM. *Brunel*, lieutenant au 10ᵉ régiment d'artillerie, et de *Champéron*, capitaine au 3ᵉ chasseurs. D'autres copies ont été adressées à l'Académie par M. *Guyon*, chirurgien en chef de l'armée d'Afrique. A ses dessins, exécutés avec la plus scrupuleuse intelligence, M. *Brunel* a joint une notice curieuse et détaillée dont nous nous empressons d'extraire les passages suivans :

« Le camp de *Ghelma*, à dix-sept lieues « de Bône, est assis sur une colline aplatie qui s'abaisse par une pente douce « jusqu'aux rives de *Seybouse*, dont la « vallée s'élargit en cet endroit pour former un vaste bassin bordé de toutes « parts par des montagnes élevées et souvent couvertes de neige. La ville était « bâtie sur les bords d'un ruisseau, au « nord et au-dessous du camp. Un théâtre « assez bien conservé, des arceaux, des « voûtes et des citernes, ne laissent aucun doute sur la position qu'elle occupait. A l'époque de l'invasion des barbares, elle succomba, comme tant « d'autres cités, et les pierres de ses monumens servirent à fonder la citadelle. »

En effet, cette ville nouvelle ou cette citadelle, dans l'enceinte de laquelle nos troupes sont établies aujourd'hui, prouve que *Ghelma* avait partagé le sort de presque toutes les cités romaines de l'Occident. Sous les règnes de Trajan et d'Adrien, lorsque l'empire jouissait d'une sécurité profonde, les villes occupaient des espaces considérables. Personne ne songeait encore à rendre les demeures des

particuliers susceptibles de défense. Les habitations commodes, élégantes, entourées de jardins, s'étendaient au loin : les *villa*, les tombeaux, décorés par l'art, bordaient les routes jusqu'à une grande distance du centre de la cité. Mais à des momens donnés, toutes les nations ont été trouvées faibles. Avec la perte de l'esprit militaire arrivaient les invasions des barbares ; et au siècle de Théodose, et même auparavant, il fallait se réunir dans un espace plus circonscrit, pour mieux résister à l'ennemi qui était aux portes. Alors s'élevaient partout de nouvelles enceintes, dans la construction hâtive desquelles on employait des pierres tumulaires, des statues plus ou moins mutilées, des bas reliefs, des frises et autres parties de grands monumens, restes d'un temps plus heureux. Nous insistons sur ce fait, parce qu'il explique pourquoi les fortifications plus modernes, presque partout où il en existe des traces, comme à Béziers, à Bordeaux, à Narbonne surtout, se composent de débris précieux sous le rapport de l'art confondus avec la brique et les matériaux les plus grossiers.

Les mêmes particularités se retrouvent à *Ghelma*, bien que les nouvelles fortifications ne datent que du sixième siècle, comme une inscription nous l'apprendra plus bas. Leur enceinte, formée de deux murs parallèles et défendue par treize tours sur un développement de mille mètres, n'offrait naguère à l'intérieur qu'un encombrement de ruines, où chapitaux, fûts de colonnes, corniches, ornemens de tous genres, tous en marbre rose, gisaient confusément dans un état qui faisait supposer les suites d'un tremblement de terre et rendaient du moins témoignage du grand nombre de temples et de monumens de cette ancienne ville. Les citernes, qui étaient encore intactes, firent naturellement rechercher le point d'où elles tiraient leur eau. Les travaux que le brave capitaine Hackett entreprit dans ce but furent couronnés d'un plein succès ; il retrouva et suivit les traces d'un aqueduc souterrain, et l'on parvint ainsi à une source assez abondante d'où l'on a la certitude d'amener les eaux au point culminant du camp retranché.

« On doit au zèle infatigable de cet habile officier, ajoute M. Brunet, la découverte d'une carrière de plâtre maintenant en pleine activité, ressource précieuse pour remplacer la pierre à chaux qui n'a pu encore être trouvée. Des recherches ultérieures feront découvrir aussi sans doute la carrière de marbre rose exploitée par les Romains. »

Le capitaine Hackett avait exécuté les premiers déblais, lorsque le colonel Duvivier, nommé commandant supérieur du camp, après la première expédition de Constantine, fut obligé de faire entrer tous les anciens débris dans les constructions nouvelles ; mais il le fit de manière que le côté des reliefs et des inscriptions formât le parement extérieur des murs. Rapprochés de la sorte sur les fortifications modernes, ces monumens épigraphiques forment aujourd'hui comme une couronne murale de *Ghelma* et rappellent le Musée militaire que *Narbonne* développe avec tant de majesté autour de ses remparts.

Voici maintenant comment avec ces diverses inscriptions M. Hase a su restituer l'histoire perdue de *Calama*.

Et d'abord, vers la fin du premier siècle, cette ville dut jouir d'une certaine importance, puisqu'en l'année 104 de Jésus-Christ, le corps de ses officiers municipaux consacra un monument à *Trajan*, vainqueur de *Décébale*. La même inscription prouve d'une manière incontestable que *Ghelma* (Kalma) représente de nos jours l'ancienne *Calama*. La prospérité de cette colonie remonte peut-être à l'époque où Jules-César établit Settius et ses légionnaires dans la capitale de la Numidie, ou du moins à celle où Carthage, sortie de ses ruines, et devenue la seconde cité de l'empire, donnait le plus éclatant témoignage des ressources infinies de la terre d'Afrique. En 143 *Calama* érigea un monument en l'honneur d'Antonin-le-Pieux ; et cent vingt-six ans plus tard rendit les mêmes honneurs à Claude le Gothique. Sous cet empereur, qui régna de l'an 268 à 270, la même ville adorait comme ses divinités protectrices, *Hercule* et *Neptune*. Le premier qui avait présidé à l'origine de la colonie, toujours victorieux dans les contrées lointaines, y représentait le symbole de l'empire ; et quant au second, appelé sur les marbres

aquarum potenti, il est possible que le débordement du *Rubricatus*, aujourd'hui la *Seybouse*, et de ses torrentueux affluens, aient déterminé les habitans de ces vallées à lui rendre un culte particulier. Une statue de ce dieu ornait la place publique de *Calama*, et plusieurs autels lui étaient consacrés dans la même ville qui honorait encore la *Victoire* et la *Fortune*, ces deux divinités de l'empire. Comme toutes les colonies, *Calama* avait un théâtre dont les restes sont encore assez bien conservés, et dont la construction qui, selon toutes les apparences, date du siècle des Antonins, fut rendue plus facile par les libéralités d'*Annia-Elia Restituta*, prêtresse perpétuelle de Jupiter, et donatrice de quarante millions de sesterces pour ce nouvel édifice. Il y avait aussi d'autres monumens également élevés par la munificence des magistrats ou de simples particuliers, et destinés, selon l'usage de toutes les villes romaines, soit à la salubrité, soit à la religion, soit aux plaisirs des moindres citoyens.

Deux inscriptions tumulaires de l'opulente famille *Setia*, méritent quelque attention : elles forment la transition de la *Calama* antique à la *Calama* chrétienne, et rappellent en même temps l'époque où les formes de la langue parlée s'altéraient et se décomposaient, comme toutes les institutions de l'empire. Leur langage se rapproche des idiomes romans par la tendance évidente de remplacer, par une seule déclinaison, les terminaisons variées des substantifs latins, ou de supprimer entièrement les consonnes finales qui marquent les cas. Nous y lisons les plaintes, trop naïves peut-être, de *Setius Fondanus*, qui semble regretter d'avoir payé des honoraires (*honores*) pour l'instruction de ses deux fils morts avant lui. Peut-être encore est-ce un reproche légitime qu'il adresse à des concitoyens trop oublieux des bienfaits de la famille Setia, héritière sans doute de Settius, fondateur des premières colonies romaines de la province.

C'est ainsi que les inscriptions trouvées dans Calama nous en font pressentir l'origine encore inconnue, en sont en quelque sorte les archives lapidaires, contiennent ses documens les plus précieux et nous permettent de suivre son histoire, depuis sa splendeur sous les Antonins, jusqu'à son déclin au sixième siècle de notre ère. A défaut de plus complets témoignages sur les familles opulentes qui l'habitaient au temps des empereurs, elles nous révèlent une foule de particularités sur les institutions publiques et privées de cette ville, sur son administration intérieure, dirigée par un magistrat appelé *curator reipublicæ ;* enfin sur l'usage favorable aux arts, d'après lequel les citoyens élevés par le choix de la commune aux honneurs municipaux, prenaient des fonds (*summam honorariam*) sur leur fortune particulière, pour faire exécuter la statue de quelque divinité destinée à la décoration des lieux publics. Cet usage auxquels les magistrats élus payaient un tribut empressé, soit pour remplir une promesse électorale, soit pour fixer le souvenir de leur administration, soit pour honorer publiquement un acte méritoire, prouve combien la vie intérieure de la cité était animée loin du centre de l'empire, et combien les distinctions locales de *décemvir*, d'*édile*, de *décurion* ou de *sénateur*, étaient recherchées, ambitionnées par l'élite des habitans. Souvent aussi la reconnaissance de la cité élevait par souscription des monumens à ses magistrats, et témoignait ainsi de l'union intime du peuple et des principaux citoyens. Ces récompenses honorifiques étaient l'analogue de nos *croix d'honneur*, mais avec cette différence qu'on y lisait toujours les motifs de l'érection. C'est sur leur piédestal qu'étaient placées la plupart des inscriptions dédicatoires qui renferment des détails si précieux pour l'histoire des mœurs de la cité. On en pourra juger par cette inscription mutilée, consacrée à la prêtresse de Jupiter :

« A *Annia-Elia Restituta*, flaminique « perpétuelle, en reconnaissance de l'acte « insigne par lequel elle a libéralement « accordé quarante millions de sesterces « pour la construction d'un théâtre. « L'ordre du sénat ayant décrété qu'il « lui serait élevé cinq statues pour ce « motif, comme aussi pour les services « de son père *Lucius-Elius-Annius Clemens*, flamine d'Auguste, père de la pa- « trie, à qui les citoyens avaient déjà

« élevé une statue par souscription. »

La mention fréquente de ces statues prouve encore que, dans la même contrée où aujourd'hui toute image d'un être vivant est regardée avec horreur et brisée par le fanatisme musulman, les habitans de Calama n'étaient pas restés en arrière des villes qui, en Espagne, dans les Gaules et en Italie, cultivaient avec le plus d'ardeur les arts du dessin.

C'est peut-être à ces monumens si multipliés dans *Calama* qu'il faut attribuer, du moins en partie, l'attachement de ses habitans à l'ancien culte : car les païens y étaient encore en majorité au commencement du cinquième siècle, comme on le voit par la révolte qui éclata à *Calama* en 408. Aveugles partisans du polythéisme, ils s'obstinèrent à honorer la *divine vertu* des empereurs, même chez les fils de Constantin, et ils élevèrent un sanctuaire à Constance. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si la proscription générale de l'ancien culte les fit recourir à la vengeance et aux représailles. L'aristocratie locale encouragea sous main l'incendie de l'église chrétienne. Mais les séditieux furent comprimés, et il ne leur resta pour refuge que l'indulgence de saint Augustin, qui siégeait alors si glorieusement dans la cité voisine d'Hippone (1).

L'état de ses populations demi-païennes et leur hostilité secrète contre le christianisme nous expliquent maintenant les rapides succès de l'invasion des Vandales. Ces barbares Ariens trouvèrent les indigènes tout prêts à s'unir à eux ; et, sous leurs coups réunis, disparut de l'Afrique latine la première et la plus belle floraison du Christianisme, et cette admirable civilisation intellectuelle, qui fut si bien représentée par les Pères de l'Église. Après saint Augustin, le plus grand d'entre eux, mort en 430, dans la ville d'Hippone, qu'assiégeait alors Genseric, les ténèbres de la barbarie couvrent d'un voile presque impénétrable l'histoire des provinces perdues. Aussi, celle de *Calama* n'aurait-elle été soupçonnée que par quelques lignes de saint Augustin et d'Orose, si nous ne l'avions retrouvée sur les débris de ses monumens.

« C'était le moment où, après avoir « touché du fer de sa lance les termes du « monde connu ; après avoir soumis et « colonisé l'Afrique, avec cette persévé- « rance qui seule accomplit les grandes « choses, Rome allait finir dans Byzance ; « au pouvoir central, énergique, vigilant « des premiers empereurs, succédait « l'autorité chancelante des Césars ré- « gnant sur le Bosphore. Peu d'écrivains « nous parlent du sort qu'éprouva alors « la Numidie ; mais le témoignage des « monumens suffirait seul pour laisser « entrevoir l'affaiblissement de l'esprit « militaire, l'abrutissement des multitu- « des, la situation de la province ouverte « à une facile occupation. Il nous permet, « pour ainsi dire, de retrouver et de sui- « vre les vestiges de son histoire depuis « le siècle qui précéda l'invasion des « Vandales jusqu'aux dernières angoisses « de la population latine de Calama. »

Il nous reste à parler d'une inscription relative à la construction de cette même enceinte qui subsiste encore aujourd'hui à *Ghelma*. Comme nous l'avons déjà remarqué d'après la notice de M. Brunel, les tours du *camp retranché* sont au nombre de treize ; or, le monument épigraphique fait allusion à ce nombre dans sa première ligne, à laquelle on a cherché, sans réussir toutefois, à donner la tournure d'un vers régulier. Aucun empereur n'est nommé dans ces phrases d'une latinité barbare dans plusieurs desquelles un rhythme iambique semble dominer, et qui sont en outre interrompues par une lacune ; mais si nous avons bien lu les mots altérés qui se trouvent vers le milieu de la quatrième ligne, la mention du *Patrice Salomon* nous autorise à fixer vers l'an 540 la date de la dédicace, et par conséquent nous apprend à quelle époque furent élevées les tours et les murailles qui existent encore aujourd'hui. En effet, nous savons qu'en 539, *Salomon*, envoyé par Justinien, revint une seconde fois en Afrique, qu'il environna de murailles toutes les villes, et que, s'il en faut croire Procope, son contemporain et son ami, l'Afrique devint, par la modération

(1) Voyez le tableau dramatique de cette révolte dans l'*Histoire de la Destruction du Paganisme en Occident*, t. II, p. 164, par M. le comte Beugnot, membre de l'Institut. — Voyez aussi la notice historique de Calama dans l'intéressant article de M. Berger de Xivrey, [illegible] l'*Algérie*

de ce sage gouverneur, la contrée la plus heureuse de l'empire. Le passage de la troisième ligne, où l'on parle des thermes, est fort obscur; peut-être l'auteur de l'inscription a-t-il voulu désigner le lieu où reposaient, au milieu de l'enceinte, certains saints révérés, tandis que les corps d'autres saints également protecteurs de la ville ne s'y trouvaient pas.

Quoi qu'il en soit, voici la traduction de ce texte lapidaire où les idées sont aussi obscures que la latinité mauvaise, mais où il faut voir avant tout le curieux procès-verbal de la fondation des remparts de *Ghelma* :

« Treize tours s'élevaient toutes en « ordre. Cet ouvrage admirable, à peine « construit, est vu par l'apôtre Pierre. « Des thermes sont construits..... Ce « qu'aucun des ancêtres n'avait pu éle« ver, la main du Patrice *Salomon* l'éta« blit. Personne ne peut plus emporter « d'assaut ce rempart; la protection des « martyrs le défend. L'apôtre Pierre, « Clément et Vincent, martyrs, gardent « l'entrée de la forteresse. »

Mais c'était en vain que l'empereur de Constantinople avait envoyé Bélisaire reconquérir l'Afrique; en vain que le Patrice Salomon avait reculé les frontières jusqu'au *Sahara*. Malgré tous ces efforts et les espérances qu'ils en recevaient, les Romains de la Numidie ne purent se relever des désastres accumulés par l'invasion des Vandales. De nouveaux barbares vinrent bientôt les assiéger, et la population romaine disparut de *Calama*, qui fut tour-à-tour la proie des Numides ou *Kabiles* et des Arabes. L'occupation successive de cet emplacement par l'une ou l'autre de ces deux races, s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et M. Berbrugger, dans la première partie de son rapport archéologique sur la province de Constantine, nous en a cité un exemple curieux. En s'attachant à recueillir avec soin les traditions qui ont cours parmi les indigènes, relativement aux établissemens romains, il a trouvé que *Ghelma* offrait à cet égard une intéressante exception. La fraîche date des populations voisines lui explique comment elles avaient perdu le souvenir de son antiquité. « Les terres de la province « de Constantine, dit-il, appartiennent « pour la plupart au domaine. Les beys « étaient dans l'usage de les affermer. « Mais les Arabes, trop paresseux pour « cultiver eux-mêmes, et cependant trop « avides d'argent pour laisser perdre « les bénéfices que la fertilité du sol « assurait à qui voudrait la travailler, « faisaient venir en grand nombre des « Kabiles des environs de Bougie. Ces « derniers se fixèrent dans la province, « s'y marièrent, et par suite d'immigra« tions successives, finirent par y consti« tuer une population assez importante. « Lorsque les Français firent la conquête « d'Alger en 1830, ces Kabiles profitèrent « de l'anarchie qui éclata alors dans « toute la Régence pour appeler à eux un « assez grand nombre de leurs compa« triotes; et, aidés de ces nouveaux-ve« nus, ils chassèrent les Arabes des « environs de *Ghelma*, comme les an« cêtres de ceux-ci en avaient jadis « chassé les Kabiles, anciens possesseurs « du pays..... Il résulte de ce fait que les « nouveaux habitans de cette partie de « la province, étrangers au passé des lo« calités où le hasard des circonstances « les a amenés si récemment, n'ont « aucune idée traditionnelle sur les mo« numens qui les entourent. »

C'est ainsi qu'à défaut de traditions orales et de documens écrits, les pierres de *Ghelma* sont devenues ses plus précieuses archives. Son histoire nous est restituée par les monumens épigraphiques, et ajoute ses propres lumières à celle des annales générales de la province. Elle nous donne un exemple des ressources scientifiques que l'archéologie découvre à chaque pas dans ce pays inexploré.

En terminant le rapport auquel nous avons emprunté des renseignemens si précieux, M. Hase exprime le vœu que l'Académie encourage par tous les moyens qui sont en son pouvoir, des recherches que les armes de la France ont rendues possibles, et qui peuvent devenir, à l'aide de découvertes ultérieures, fécondes en conséquences du plus haut intérêt. « Dès « à présent, dit-il, nous leur devons la « connaissance de curieux monumens « qui, fournissant de nouveaux faits à « l'histoire et à la géographie comparée, « retracent tantôt la [illegible] vigoureuse,

« tantôt la décadence complète de la ci-« vilisation romaine en Afrique. Nous « désirons enfin qu'à *Ghelma*, à *Bougie*, « à *Alger*, ces monumens, par quelques « mesures préservatrices, soient garan-« tis contre les dégradations auxquelles « ils pourraient être exposés. En agissant « avec zèle et avec ensemble, l'adminis-« tration et les chefs militaires rendront « ainsi de grands services à la science, « et ils réuniront peut-être successive-« ment et sans frais les élémens d'un ri-« che Musée (1). »

C'est ainsi que notre savant maître apprécie et sollicite tour-à-tour les recherches de l'armée d'Afrique. Il appelle sur ses découvertes l'attention de tous les esprits éclairés; il en offre les prémices à l'Institut de France, et en même temps il nous annonce la riche moisson que la Commission scientifique est destinée à recueillir sous la protection et avec le concours de notre jeune armée. Certes, nous nous confions sans peine à ces promesses; et nos braves officiers peuvent s'y fier aussi, car elles n'ont jamais été trompeuses de la part de M. Hase. Jamais il n'a compromis la science par une parole aventurée; et circonspect autant que positif dans son érudition, il ne s'engage point dans un avenir d'incertitude et d'erreur.

Après les découvertes archéologiques de *Ghelma*, tout semble dit sur l'importance des recherches qui procurent de semblables résultats scientifiques. Nous allons donc, en arrivant à *Constantine*, envisager sous un autre point de vue, e dans l'intérêt spécial de l'histoire et de la géographie, les reconnaissances entreprises dans la province et dans toute la Régence jusqu'à l'époque de l'expédition des Portes-de-Fer.

RD. THOMASSY.

(1) *Rapport sur quelques inscriptions latines récemment découvertes dans l'ancienne Régence d'Alger*, lu à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres. Imprimerie royale, 1858.

VOYAGE A ROME DE M. L'ABBÉ DE GENOUDE.

PROJET DE RÉTABLISSEMENT DE LA CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE (1).

Rome, janvier 1840.

« J'ai pu connaître la ville éternelle, j'ai pu consulter les grandes lumières qu'elle renferme, et c'est de ce voyage que je crois devoir entretenir mes lecteurs.

J'avais vu à Paris M. le garde-des-sceaux pour lui communiquer mon projet sur le rétablissement de l'Oratoire. Il s'était montré très favorable à ce projet, et il m'avait engagé à obtenir l'approbation du pape, me promettant de parler de cette affaire à ses collègues dans un conseil, et de présenter un projet de loi à la chambre. M. Teste ajouta qu'il était arrivé au ministère avec de grandes préventions contre le clergé; qu'elles étaient toutes dissipées; que le clergé était la portion la plus intelligente de la société, au lieu d'être, comme il l'avait cru long-temps, l'ennemi des progrès et des lumières; qu'il saisirait l'occasion de le déclarer à la tribune.

A mon arrivée dans la capitale du monde chrétien, je m'empressai de visiter plusieurs personnages distingués, pour les entretenir du but de mon voyage.

Avant de rendre compte de mes démarches, qu'il me soit permis de reproduire ici quelques uns de mes souvenirs et toutes les impressions d'un chrétien à la vue de Rome chrétienne.

Les palais, les églises, les tableaux, les statues, les chapelles, les oratoires que j'avais vus à Gênes (1) et le long du ri-

(1) Cette *Relation* forme l'*avant-propos* d'un ouvrage que M. l'abbé de Genoude va faire paraître sous le titre d'*Exposition du Dogme catholique*, et dont nous aurons soin de rendre compte.

(1) Ecco vediam la maëstosa, immensa,
Città che al mar le sponde, il dorso ai monti
Occupa tutta e tutto à cerchio adorna.

vage, étaient comme le péristyle de la ville éternelle. A Gênes, la croix surmonte tous les édifices. Les richesses d'un peuple jadis maître de la mer sont prodiguées au pied des autels. Dans les églises, nous lisions : *Soli Deo, non nobis, Domine.* La foi se montre partout. Nous trouvions déjà quelque chose de l'influence de Rome, de la promesse de stabilité faite à saint Pierre. Le vaisseau de l'Eglise semble avoir jeté l'ancre en Italie.

En arrivant à Gênes, je voulus voir l'Oratoire de saint Philippe de Néri. Je dis au supérieur et à un de ses assistans que j'allais à Rome pour demander le rétablissement de l'Oratoire de France. Ces bons pères, qui vivent sous la règle du saint fondateur de l'Oratoire en Italie, ont fait des vœux ardens pour le succès de mon voyage.

Le cardinal Taddini, archevêque de Gênes, m'a reçu avec une grande bonté.

Sur tout ce rivage on trouve l'image de la sainte Vierge. Au-dessous de la Madone de Savone, on lit ces vers saphiques à la fois en italien et en latin :

In mare irato, in subita procella
Invoco te, nostra benigna stella.

A l'*Annunciata*, la statue de la sainte Vierge semble sortir comme d'une corbeille de roses; elle a une auréole d'or et d'argent et de brillantes étoiles autour de la tête, la terre et le serpent à ses pieds. Quand nous quittâmes Gênes pour aller à Livourne, nous entendîmes un salut dans une église bâtie près du port. Des enfans chantaient les Litanies de la sainte Vierge répétées par tous les assistans. Ces chants nous suivirent longtemps sur la mer.

Nous nous arrêtâmes quelques heures à Livourne, et nous eûmes le loisir de visiter Pise, son dôme, son baptistère, sa tour penchée et son Campo-Santo. Ces monumens ne pouvaient nous retenir malgré leur beauté; nous avions hâte d'arriver à Civita-Vecchia, la première ville des Etats-Romains. Débarqués dans cette ville, quinze lieues nous séparaient encore de la ville éternelle.

Nous avions dit aux postillons de nous avertir aussitôt qu'ils apercevraient Rome. A Castel-Guido, nous les entendîmes crier : « *Se vede Roma, Roma la santa*; on aperçoit Rome, Rome la sainte. » Nous voulûmes descendre de voiture, et nous nous mîmes à genoux à la vue de Saint-Pierre. Toute la gloire de la Rome ancienne et moderne nous apparaissait. Nous étions en présence de cette ville qui deux fois a fait le sort du monde, cette ville où sont déposées les archives de l'humanité, les titres du genre humain à la gloire divine. Nous nous prosternions devant la ville des martyrs, la ville des miracles. Nous songions à cette position providentielle de Rome au milieu des mers et des terres, à ces Romains tour à tour soldats du glaive et de la parole, qui ont régné et qui règnent encore sur le monde, à cette Rome, dont un grand poëte a dit :

Veuve du peuple-roi, mais reine encor du monde.

Nous demandions aux apôtres de nous donner quelque étincelle de leur foi, afin que nous pussions revenir en France comme d'autres compagnons de saint Denis; enfin, au milieu d'une campagne triste, sans maisons, sans arbres, et qui porte encore l'empreinte de la dévastation des Barbares, nous pûmes contempler la basilique de Saint-Pierre, ce temple sous l'invocation d'un pêcheur envoyé par Jésus-Christ, ce temple plus grand que le temple de Salomon, et l'objet de l'admiration du monde.

Que serait Rome aujourd'hui sans la papauté? Ce qu'est Babylone, ce qu'est la campagne romaine. Les ruines même auraient disparu.

Nous entrâmes dans Rome par le bourg de Saint-Pierre, et nous passâmes devant l'église et la Colonnade, au moment où la lune éclairait l'immense place qui porte le nom de l'apôtre-roi.

Le lendemain, nous étions au Quirinal. Sur la place qui est devant le palais, se trouvent les fameux chevaux de Phidias, qui ont fait donner à cette place le nom de Monte-Cavallo. Du balcon, je voyais cette multitude de monumens qui remplissent la ville éternelle. Comment dire l'impression profonde que produit Rome? Nous entendons souvent demander en France pourquoi on rétablit nos

premières études de la lecture de tous les livres d'Athènes et de Rome. Rien n'est mieux imaginé pour donner une grande idée de la religion chrétienne. C'est la même pensée qui fait conserver avec soin tous les souvenirs de la république et de l'empire romain. Plus on montre la grandeur de Rome, et plus on fait comprendre le miracle de l'établissement de la religion de la croix, cette religion apportée par un batelier de la Judée. C'est encore une pensée inspirée par l'Esprit saint que cette grandeur de l'Église de Saint-Pierre qui montre les papes, les successeurs de l'humble apôtre du Christ, plus grands que le sénat, le peuple et les empereurs. Voilà donc encore une preuve que la raison de nos pères surpassait la nôtre, et qu'il ne s'agit que d'approfondir la plupart des usages anciens pour les approuver.

Du Quirinal nous allâmes au Capitole. Les papes ont réuni là toutes les gloires de l'Italie, poëtes, peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, voyageurs; le Dante, le Tasse, Galilée, Christophe Colomb, Cimarosa, etc. Cette galerie, remplie de bustes en marbre, se termine par un beau monument élevé à Canova.

Dans d'autres galeries, on trouve tous les monumens antiques, toutes les statues que nous avions au Musée de Paris en 1810. Toutes ces richesses appartiennent aux successeurs du prisonnier de Mammertine.

Du Capitole nous voulûmes être conduits à Saint-Pierre. Après avoir traversé la magnifique colonnade qui entoure la place, nous entrâmes sous le vestibule. D'un côté est la statue de Constantin voyant le Labarum, de l'autre est celle de Charlemagne. Enfin nous sommes dans l'église. Il n'y a rien d'exagéré dans tout ce qu'on a dit du chef-d'œuvre de Michel-Ange. Je ne comprends pas seulement ceux qui prétendent que Saint-Pierre ne frappe pas en entrant. Je l'ai trouvé immense. Les chapelles, la nef, la sacristie, tout est grand, tout est sublime, et toujours l'idée simple : le tombeau de saint Pierre et de saint Paul sous l'autel, et dans la coupole ces mots : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. »

Il y a ici quelque chose de plus grand que le génie de Michel-Ange, c'est le génie, c'est l'esprit de Dieu. Que dire de Saint-Pierre? C'est un des grands spectacles du monde, c'est comme la mer et les Alpes : l'homme ne paraît plus rien devant cette immensité. La pensée se perd dans l'infini.

De Saint-Pierre je voulus aller au Colysée. Nous passâmes devant les beaux palais Doria et de Venise. La magnificence des palais ne choque pas à Rome, parce qu'on rencontre confondus avec les pauvres tous les grands qui les habitent. Un jour, par exemple, j'ai été très frappé à la *Scala Santa*, l'escalier du prétoire qu'a monté Notre-Seigneur, de voir une princesse romaine, arrivée en calèche avec ses domestiques en livrée, laissant tout ce luxe pour monter à genoux, avec des pauvres en haillons, les degrés consacrés par les pas de Jésus-Christ. Qu'on dise ensuite que ce n'est pas le Christianisme qui a rapproché toutes les conditions et détruit l'esclavage, en face de ces spectacles et devant le prince successeur de saint Pierre, choisi quelquefois dans les derniers rangs de la société, et élevé au-dessus de tous les rois de la terre!

Nous voici au Colysée, dans cet immense amphithéâtre où les chrétiens, patriciens, plébéiens, étaient livrés aux bêtes, et mouraient aux acclamations d'une foule insensée. Quelle leçon! Cette terre inondée du sang des martyrs a produit une Rome nouvelle, image de l'Église qui a remplacé la Synagogue. Admirez encore l'esprit de Dieu qui a tout disposé ici pour sa gloire. Je suis sur le terrain de l'ancienne Rome. Près du Colysée est le Forum, le Sénat, le Palais des Césars, les Arcs de Triomphe de Titus, de Vespasien, de Septime-Sévère; le Temple de la Concorde, les colonnes du Temple de Jupiter Stator, de Jupiter Tonnant; non loin de là, le Capitole et la Roche Tarpéienne, le Mont Palatin, le Mont Aventin, le Tibre. Toutes les grandes ruines sont ici; et à quelques centaines de pas, se trouve une autre ville, resplendissante de gloire, près du bourg Saint-Pierre, lieu où le batelier est venu, envoyé par le Crucifié.

Le Colysée est rempli d'oratoires. On y trouve des chapelles où sont représen-

tées les dernières scènes de la vie du Sauveur. Une grande croix s'élève au milieu. Chose merveilleuse ! Ce sont les Juifs qui, après avoir élevé le Calvaire de Notre-Seigneur, sont venus bâtir ce nouveau théâtre de la gloire des disciples du Christ, ce nouveau Calvaire, ce sépulcre d'où est sortie la résurrection de l'univers.

Les monumens de la république et de l'empire ne servent qu'à faire ressortir le triomphe de la patience et de la douceur des apôtres et des martyrs. Un temple ruiné est à côté d'une église brillante de marbre. Les images des persécutions et de la mort des chrétiens que l'on rencontre dans les Catacombes comme au Colysée, sont unies partout aux images de la grandeur et de la gloire. C'est vraiment une vision des deux éternités; la gloire est déjà unie au courage et à la vertu, l'opprobre au vice et au crime.

Le Colysée, où l'on sacrifiait les chrétiens, nous rappelle le lieu où ils étaient ensevelis, les catacombes de saint Sébastien. C'est par une porte pratiquée dans l'église qu'on entre dans ce lieu vénéré. Avant d'y arriver, je m'étais arrêté aux thermes de Caracalla, au tombeau de Scipion. Ce rapprochement de l'orgueil des tombeaux païens et de l'humilité des tombeaux chrétiens se retrouve partout à Rome. Aux thermes de Caracalla, le gardien nous parlait des combats des gladiateurs, de la cour, des gardes, de l'éclat de la pourpre, des faisceaux qui entouraient les empereurs; aux catacombes, le frère qui nous conduisait ne nous entretenait que de martyre, de persécution et de prières. Des tombes faites à la hâte dans le sable, des ossemens, le sang des soldats du Christ recueilli dans des vases de cristal, et placé à côté d'eux, de courtes inscriptions qui disaient un nom, demandaient une prière et arboraient la croix, voilà tout ce qu'obtenaient ces vainqueurs du monde. Là se célébrait, devant ces images de la mort, le sacrifice qui devait remplacer tous les sacrifices. Cent soixante-quatorze mille martyrs et quatorze papes, ensevelis dans ces lieux, attestent que le sang de Jésus-Christ avait ranimé toutes les âmes et fécondé la foi. Vénus, Flore, Junon, Hercule, Jupiter, Mars, Mercure, étaient honorés aux thermes de Caracalla, où l'on a trouvé les statues d'un peuple de dieux; mais la croix était adorée aux catacombes.

Il est aisé de comprendre tout ce qu'un chrétien peut éprouver d'émotions devant ces tombes des saints, plus précieuses que tous les autels revêtus de marbre, devant ces images si révérées que l'on conserve avec tant de foi. J'ai baisé la croix trouvée près de saint Maxime; je me suis agenouillé dans la chambre où saint Philippe de Néri venait méditer; plus loin, j'ai passé près de la pyramide de Caïus Sextius et du tombeau de Cecilia-Metella, pour aller voir cette basilique bâtie sur le chemin où a passé saint Paul pour aller au martyre, dans le lieu où une dame romaine avait enseveli son corps. On rebâtit aujourd'hui cette belle église, dont cent vingt colonnes de porphyre ou de marbre de Paros soutenaient les voûtes, où l'on admirait une charpente tout en cèdre du Liban, et qui a été brûlée en 1823.

J'ai voulu visiter les eaux Salviennes, le lieu même où a péri saint Paul; la Voie Appienne, où saint Paul eut la tête tranchée; le Janicule, où saint Pierre a été crucifié. Voilà l'origine de toute cette grandeur moderne; voilà la source de la splendeur de Rome.

Avec quelle admirable habileté, si l'on peut se servir de ce mot, conserve-t-on à Rome tous les monumens de l'antiquité païenne à côté des monumens du Christianisme! Dans une grande galerie du Vatican, on voit, d'un côté, sur la muraille, toutes les inscriptions des tombeaux païens; de l'autre, les inscriptions des tombeaux chrétiens. Dans la bibliothèque, près des objets tirés des catacombes, on conserve ceux qu'on a trouvés dans le palais des Césars; à côté des meubles consacrés à la vanité des dames romaines, on voit les instrumens des supplices des martyrs; près des portraits de Livie et de Faustine, on montre les portraits du Christ et de sa Mère, pris dans les catacombes. Partout la grandeur à côté de l'humilité; partout la victoire des faibles sur les forts.

Ainsi, dans cette ville étonnante, toute la gloire repose sur des tombeaux

et sur des chaînes; c'est une apparition du jugement dernier. Tout est donné ici à ceux qui ont pleuré et qui ont souffert; Rome est l'apothéose de l'humilité, de la souffrance; c'est l'abaissement et l'humiliation de l'orgueil ancien; c'est le premier qui est devenu le dernier; ce sont les petits élevés au-dessus des grands, les faibles au-dessus des forts; c'est la consécration des béatitudes de l'Évangile.

En entrant à Rome, l'imagination est remplie du souvenir des aigles de la république et de l'empire : à Saint-Pierre, on voit un grand transparent sur l'autel; au milieu est une colombe, image du Saint-Esprit. La colombe a remplacé l'aigle romaine; elle a dépassé les limites où l'aigle s'était arrêtée, et ses ailes, étendues depuis dix-huit siècles, ne se reploieront qu'à la fin des temps.

Je ne suis pas étonné que le voyage de Rome fut autrefois le but des pélerinages de la chrétienté. La foi est toute vivante dans la ville éternelle : on y rencontre les vestiges de la religion à tous les pas.

Là se trouvent l'escalier par lequel Notre-Seigneur est monté au prétoire, la table où il a donné la communion à ses apôtres, une des colonnes du temple de Jérusalem qui s'est brisée à sa mort, des morceaux de la vraie croix, une partie de l'inscription placée au-dessus de sa tête, les corps des apôtres saint Pierre et saint Paul, les maisons que tous deux ont habitées, le cachot où ils ont été jetés, le lieu où ils se sont séparés avant d'aller à la mort, cette terre du Colysée, tout arrosée du sang des martyrs; le Colysée, où les Romains sacrifiaient les chrétiens à leurs dieux, et d'où est sortie cette loi de l'humanité qui règne aujourd'hui sur le monde, grâce aux souffrances des chrétiens.

On touche vraiment du doigt les preuves de la religion à Rome : la vérité a pris un corps; la glorification du batelier de Jérusalem, que l'on y rencontre partout, est le miracle des miracles. Cet homme simple du lac de Génésareth rappelle sans cesse les paroles qui lui furent dites par Jésus-Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. Laisse-là tes filets; je te ferai pêcheur d'hommes. » Sa statue est sur la colonne Trajane; sa chaire est soutenue, dans la plus belle église du monde, par les statues des plus grands génies de la catholicité, ses chaînes sont dans l'église de *San-Pietro in Vincoli*, où est le Moïse de Michel-Ange; sa tête est à Saint-Jean-de-Latran; l'autel sur lequel il a célébré la messe est l'autel de cette église; le titre épiscopal du pape, et le temple qui porte son nom est la plus grande merveille qui soit sortie de la main des hommes.

Son deux cent cinquante-septième successeur, Grégoire XVI, ouvrant les fenêtres du Vatican, dit en regardant toutes les richesses du monde rassemblées à ses pieds : Tout cela est aujourd'hui à un simple moine qui avait fait vœu de pauvreté il y a quelques années, et qui n'avait rien en propre. Comment ne pas croire à la résurrection du Christ en présence du miracle de l'établissement de la royauté de Pierre sur le peuple de Rome, sur les monumens de la république et de l'empire, et sur tout l'univers?

Jugez, par les contrastes perpétuels qui se rencontrent à Rome, des émotions qu'on y éprouve. Un jour, après avoir monté au Capitole, je voulus visiter la prison Mammertine, le cachot où saint Pierre a été enfermé, où Jugurtha a péri : j'ai vu dans la voûte le trou par lequel on descendait les criminels, l'escalier appelé les gémonies, *scalæ gemoniæ*, et par où l'on traînait les cadavres jusque sous les yeux du peuple rassemblé dans le Forum. C'est là que les complices de Catilina ont péri par ordre de Cicéron; Séjan, par ordre de Tibère, et Simon-le-Juif, par ordre de Titus. C'est là qu'on enfermait les chefs des nations vaincues. Tous ceux qui ont trouvé la mort ici n'ont laissé qu'un nom après eux. Pierre a été crucifié au Janicule, à l'endroit où est bâtie l'église de *San Pietro in Montorio*, et tous les ambassadeurs des nations sont réunis aujourd'hui autour de son successeur, devenu le chef spirituel de l'univers.

On comprend que Jésus-Christ n'ait pas voulu se laisser proclamer le roi de la Judée, puisqu'il devait être reconnu à Rome, dans la personne d'un de ses apôtres, le roi de l'univers.

Les dieux de l'Égypte, de la Grèce et de Rome ne sont plus qu'un objet de cu-

riosité, un ornement du palais des successeurs de saint Pierre, une preuve de la victoire des apôtres sur les nations, comme le Panthéon transformé en église. Il en est de même des grandes familles : les Fabius-Maximus, les Patrizi, les Salluste, sont les maîtres sacrés du palais, les chambellans du pape ; les descendans des sénateurs sont dans le consistoire chrétien ; un couvent de franciscains s'élève à la place du temple de Jupiter ; le Vatican est au-dessus du Capitole ; la pourpre chrétienne remplace la pourpre romaine ; le chemin de la Victoire est rempli par des pénitens ; le Forum s'appelle le champ des Vaches ; le Capitole est une prison ; le palais des Césars un amas de décombres ; les cachots des apôtres sont devenus des temples.

La sagesse, la persévérance du caractère romain servent aujourd'hui aux conquêtes de la parole, comme autrefois aux conquêtes du glaive ; la propagande remplace les colonies romaines. Rome païenne a employé près de mille ans à s'emparer de l'univers par les armes ; voilà plus de seize cents ans que Rome chrétienne travaille à conquérir l'univers par la parole. Rome est patiente parce qu'elle est éternelle. Les Romains ne s'exercent plus au Champ-de-Mars pour assujétir le monde ; ils attendent et prient. Qui aurait dit aux rois de Rome sur l'Aventin, à la république au Capitole, et aux empereurs sur le Palatin, qu'un jour un humble batelier, sans armes, sans éloquence, soumettrait Rome, Rome qui avait vaincu Brennus, Pyrrhus, Annibal, Mithridate, Jugurtha, la Grèce, la Gaule, l'Asie, l'Afrique et Carthage, parce qu'il demandait à être crucifié la tête en bas ? Pierre est entré à Rome avec la croix, l'instrument du supplice des esclaves, et cette croix surmonte tout maintenant à Rome ; elle est placée entre les bras de la statue de la Fortune, au sommet du Capitole.

Pierre est donc le vainqueur des vainqueurs de la terre ; il a vaincu ceux qui ont triomphé de l'univers par les armes, par les conseils, par l'éloquence, par l'or, par la politique et par une persévérance infatigable.

Je suis monté à la coupole de Saint-Pierre : je regardai la place où s'élève cet obélisque, taillé en Égypte au temps de Numa, apporté à Rome sous Auguste, trouvé sous les décombres du cirque de Néron, et qui portait, dit-on, l'urne où étaient les cendres de César ; on y lit maintenant cette belle inscription : *Le Christ triomphe : il règne ; il est vainqueur.* Je voyais ces fontaines toujours jaillissantes, image des bienfaits du Christianisme ; j'avais à ma droite la villa Pamphili, avec ses chênes, ses pins d'Italie toujours verts, la villa où Christine de Suède habitait ; à ma gauche s'étendait le Champ-de-Mars, où César s'exerçait à la conquête du monde, et ce pont Milvius, près duquel se livra la bataille entre Constantin et Maxence, bataille qui décida du sort de l'empire ; devant moi, les Apennins couverts de neige, Tibur, Frascati, Tusculum, Albano, tout le pays disputé si long-temps aux Romains par les Sabins et les peuples du Latium ; derrière moi, le mont Sorracte, dont Horace a dit :

> Vides ut altâ stet nive candidum
> Sorracte...;

l'*Agro Romano* et la mer à l'horizon ; à mes pieds, le Vatican, avec ses beaux jardins ; la ville éternelle, avec ses sept collines (1), ses dômes majestueux, ses magnifiques palais, ses anciens temples et ses arcs de triomphe, ses cirques, ses théâtres, ses thermes, ses aqueducs, ses tombeaux ; la Rome des rois, la Rome de la république, la Rome des empereurs et la Rome des papes, plus belle encore que toutes les autres. Cet aspect de Rome et de toute la campagne romaine fait une impression difficile à décrire. Que de sang a coulé sur les bords de ce fleuve ! que d'événemens dans ce petit espace ! Et, au milieu de la lutte des passions humaines, toujours l'intervention de Dieu, qui a tout fait servir à la gloire de son Fils, puisque cette grandeur romaine n'a été préparée que pour devenir le piédestal de la gloire de Pierre et de ses successeurs.

Plus de sept siècles de Rome païenne avant le Christ, trois cents ans de combats de la Rome chrétienne contre la Rome païenne, et quinze cents ans don-

(1) Hinc septem dominos videre montes
Et totam licet æstimare Romam.

ués au triomphe de l'Église ; voilà près de deux mille six cents ans employés, dans ce même lieu, par l'Éternel à la glorification de Jésus-Christ. Tout est fait pour le Christ dans l'univers. Comment douter de cette vérité au milieu des ruines et des splendeurs de Rome ?

J'ai dit la messe à Saint-Pierre, sur les tombeaux de Pierre et de Paul, et au moment de la consécration, quand je répétais ces paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps*, je voyais au-dessus de moi, dans la coupole de Saint-Pierre, ces autres paroles de Jésus-Christ : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église*; et j'étais dans le plus beau temple du monde, à côté du Vatican, élevé au-dessus du palais des Césars, et d'où partent aujourd'hui ces décrets spirituels qui embrassent l'univers. L'Église catholique est donc bâtie sur le corps de Pierre ; depuis dix-huit cents ans, les empereurs, les philosophes, les Barbares, les protestans, les impies, n'ont pas prévalu contre elle. C'est une parole du Verbe qui a créé le monde ; c'est une parole du Verbe incarné qui a créé l'Église; c'est une parole transmise par saint Pierre qui crée tous les jours sur nos autels le corps du Christ ; c'est une parole qui a ressuscité l'univers.

Deux paroles du Christ se réalisent donc dans deux villes que tous les voyageurs vont visiter : Rome et Jérusalem.

Jésus-Christ a dit de Jérusalem : « Les murs de Jérusalem seront renversés, et il n'en restera pas pierre sur pierre. » Et Jérusalem a été entièrement détruite, et son temple n'existe plus.

Il a dit à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. » Et le plus beau temple de l'univers est à Rome, et porte le nom de Pierre. Il lui a dit encore : « Je te ferai pêcheur d'hommes ; laisse-là tes filets. » Et tous les jours de nouveaux peuples se soumettent à l'autorité de Pierre.

Ainsi Jérusalem et Rome sont deux témoignages vivans de la divinité de Jésus-Christ ; la ruine de l'une de ces villes, le triomphe de l'autre, sont deux traits éclatans de la puissance de Dieu, qui a établi son Fils roi sur la nouvelle montagne de Sion, comme parle le roi-prophète.

Le jour de Noël, j'étais à Saint-Pierre, où le pape officiait. J'ai baisé en passant le pied de la fameuse statue en bronze du chef des apôtres. Les cérémonies de Saint-Pierre sont fort imposantes : rien de plus étonnant pour nous que de voir une royauté toute spirituelle ; les fêtes, à Rome, sont les fêtes de Dieu même. Les *Natales*, c'est ainsi qu'on appelle le jour de la naissance du Seigneur, et Pâques, le jour de la résurrection, voilà les grandes fêtes du peuple romain ; le Vendredi-Saint et les jours qui précèdent la mort de Jésus-Christ, voilà le deuil de Rome. Les événemens que l'on célèbre ici sont ceux qui intéressent le temps en vue de l'éternité. Les prêtres, les cardinaux, le pape, sont des monumens vivans ; ils gardent, ils conservent, ils transmettent. Cette immutabilité est nécessaire à une religion qui n'est qu'une tradition, une parole dite par Jésus-Christ à ses apôtres, et répétée par les papes à travers les siècles ; il faut admirer comment Dieu a choisi les Romains pour être le peuple sur lequel devait régner la papauté. Notre caractère soudain et si ami du changement n'aurait point convenu à ce que Dieu voulait de Rome ; la lumière élevée sur la montagne ne devait pas vaciller dans les mains qui la portaient. Cela est, cela a été ; voilà les mots de Rome. L'immobilité des hommes et des monumens est le caractère de ce pays : il y aurait ici une révolution contre une révolution avant que la première pût s'accomplir.

Le passage de saint Pierre et de saint Paul à Rome semble le passage de Jésus-Christ lui-même. A Jérusalem, on voit le Christ humilié ; à Rome, on le voit dans sa gloire. C'est déjà un reflet de l'éclat qu'il a dans le ciel. Rome conduit le temps dans l'éternité ; elle a quelque chose d'immuable comme le but auquel elle conduit.

Un des plus beaux monumens vivans de Rome après la papauté, c'est la Propagande. Imaginez toutes les nations représentées dans cet établissement par soixante-dix jeunes gens entretenus aux frais du pape, et qui doivent porter la foi dans tout l'univers. Cette maison, où j'ai vu un Abyssinien, un Arabe de Bethléem, un autre du mont Liban, dont

Chinois, etc., est à la fois une preuve de deux miracles, la confusion des langues à la tour de Babel, et le miracle du Cénacle qui a réuni tous les peuples. C'est le Catholicisme rendu sensible. Rome formait au Champ-de-Mars ses soldats pour aller conquérir les royaumes; elle prépare maintenant des martyrs à la Propagande, pour conquérir les intelligences et les cœurs.

Le dernier jour de l'année 1839, j'ai entendu les vêpres à la chapelle Sixtine. Tous les cardinaux, assis des deux côtés de la chapelle, au fond de laquelle est le Jugement dernier de Michel-Ange, se lèvent quand le pape arrive. Il y avait vraiment là quelque chose du sénat de Rome. Je songeais à César et à Auguste annonçant leurs projets pour la conquête du monde. César et ses projets, Auguste et les empereurs sont finis, et je voyais le représentant de celui à qui Jésus-Christ a promis la conquête du monde assis au milieu des cardinaux choisis dans toutes les nations de l'univers. Ce sénat nouveau ne se forme pas seulement des grandes familles romaines, il se compose des hommes de toutes les nations et de toutes les classes; il est réellement l'image de cette république chrétienne que Jésus-Christ a établie sur les ruines de la république romaine. Il n'y a pas un homme dans le monde entier qui ne puisse être prêtre, et qui ne puisse devenir cardinal ou pape. Dans cette ville étonnante, un moine est aujourd'hui pape; un cardinal, autrefois prince romain, a voulu descendre de ses honneurs pour rester dans le noviciat d'un couvent. Aussi un des traits caractéristiques de Rome, c'est l'absence de toute vanité. Un sénateur, deux conservateurs du peuple, représentant les anciens consuls, sont venus s'agenouiller, baiser la mule du pape, et renouveler, à la fin de l'année pour l'année suivante, le serment du sénat et du peuple romain.

Quelle puissance que celle de l'homme dont on baise les pieds sans se dégrader, puisqu'en lui on honore Jésus-Christ, l'Homme-Dieu! De la chapelle Sixtine, le pape et les cardinaux ont été chanter un *Te Deum* à l'église de Jésus, pour tous les biens accordés par Dieu à Rome et à l'Eglise, pour le bienfait de la conservation de la papauté. J'ai prié là du fond du cœur pour mes deux patries, pour l'Eglise et pour la France.

Je dois maintenant faire connaître au lecteur tout ce que j'ai fait à Rome pour le succès du projet qui m'y avait amené.

Mon projet a été goûté par plusieurs cardinaux que j'ai eu l'avantage de voir, entre lesquels je nommerai le cardinal Maï, l'un des hommes les plus savans et les plus remarquables de l'Europe; le cardinal Bernetti, homme consommé dans la haute politique, et que je m'applaudirai toute ma vie d'avoir connu; le cardinal Orioli, un des hommes les plus éminens du sacré collége, et le cardinal Castracane, grand-pénitencier, dont la science et l'esprit sont à la hauteur de ses fonctions. Le cardinal Lambruschini, ministre secrétaire d'état, m'accueillit avec une grande bonté, et me promit de demander pour moi une audience au Saint-Père. Qu'il me soit permis de parler ici de ma reconnaissance pour messeigneurs de Rets, Pallavicini, Wismann et Mazio; pour MM. Drach, le père Vaure, le père Pérone, le père Roothan, le père Rosaven, le père Vilfort, le père Teyssieri et l'abbé de Luca, qui ont été pour moi si prévenans, j'oserai dire si affectueux.

Pourrai-je passer sous silence le cardinal Mezzophante? C'est de lui que le cardinal Lambruschini m'avait dit : Avez-vous vu la Pentecôte vivante? On sait que le cardinal Mezzophante parle cinquante-deux langues. Il me dit avec une rare modestie, quand je lui manifestais mon étonnement de ce qu'il connaissait si bien notre langue et notre littérature : Vous n'avez vu, après tout, qu'un dictionnaire mal relié.

J'eus le bonheur d'être reçu du Souverain Pontife en audience particulière, le 8 janvier de cette année.

Pendant que je montais les escaliers du Vatican pour me rendre à l'audience du Pape, et que je traversais ces immenses salles remplies de tableaux admirables, au milieu d'une haie de soldats et de prêtres, je songeais que toute cette puissance était la réalisation de la promesse du Christ, une des preuves que Dieu était venu pour moi sur la terre. Aussi quand

j'arrivai dans la salle d'attente, et que je ne vis plus aucun ornement, aucun tableau, aucune statue, mais seulement sur une table de marbre un grand crucifix d'ivoire, il me semblait entendre les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre: « Lorsque je serai élevé sur la croix, j'attirerai tout le monde à moi ; » et un instant après, quand on vint m'avertir que j'allais être reçu par le père de tous les fidèles, et que je devais faire trois génuflexions devant lui et baiser la croix qui est à ses pieds, je ne fus pas étonné de tant d'humilité et de tant de gloire. Je puis attester que le Pape reçoit ces honneurs comme rendus à un autre; on voit bien qu'il fait un acte de foi lui-même, au moment où ceux qui se prosternent devant lui font un acte de foi en Jésus-Christ.

Je présentai au Saint Père ma nouvelle *Bible*, et les cinq premiers volumes des *Pères de l'Eglise*. Le Pape me dit que j'avais bien fait de publier les *Pères*, parce que la nouvelle église évangélique de Prusse prétendait avoir pour elle les quatre premiers siècles pour constater la tradition de l'Eglise, mais qu'il m'engageait, après le troisième siècle, de ne donner qu'un choix des Pères, parce que sans cela l'ouvrage serait beaucoup trop volumineux. J'étais chargé par Mgr l'archevêque de Paris d'une commission importante. Je m'en acquittai, et le Pape me parla de lui avec une grande affection... Nous ne savions pas alors que depuis huit jours, ce prélat si bon, si aimable, si vertueux, avait quitté la terre pour aller recevoir dans le ciel le prix de ses souffrances admirablement supportées. Le Pape me parla de l'état de l'Eglise dans le monde entier, et, au sujet de la France, il me dit cette parole remarquable : *Il y a dans ce pays une grande propension vers la religion* (*grande propensione*). Je témoignai au Saint Père ma joie d'entendre ces mots sortir de sa bouche.

J'abordai ensuite la question de l'Oratoire. Voici sur ce point les paroles du Saint Père :

« Je n'ai pas besoin de vous donner une nouvelle autorisation, puisque vous ne me demandez la révision d'aucun statut, d'aucun point de la règle. Vous devez suivre cette affaire, et chercher à obtenir le consentement des ministres et des chambres en France. Je puis vous dire que je vois avec satisfaction les efforts que vous allez faire ; et si vous réussissez, vous reviendrez à Rome, et je ferai connaître alors hautement l'intérêt que je prends à cette œuvre. »

Tandis que je m'occupais de l'affaire de l'Oratoire, le révérend père Pérone, un des premiers théologiens de Rome, examinait l'ouvrage que je publie aujourd'hui sur le dogme catholique.

Cet ouvrage se rattache à l'œuvre de l'Oratoire ; il en est le préambule, car il présente la foi comme les nouveaux oratoriens l'enseigneront, pour faire tomber les objections de la philosophie du dix-huitième siècle.

Je désirais l'examen le plus sévère, afin de n'offrir que l'enseignement le plus exact de l'Eglise, et qu'on ne pût pas dire en France que c'était là un système arrangé pour l'époque où nous vivons.

L'examen fut aussi sévère que je pouvais le désirer. La confiance avec laquelle j'offre ce livre au public repose sur la sévérité même de cet examen et sur l'approbation du père Pérone.

Voilà l'exposé fidèle du principal but, des impressions et du résultat de ce voyage. J'en devais la confidence au public, en lui offrant ce nouvel ouvrage.

J'ai pu juger par moi-même et reconnaître combien d'idées fausses sont trop généralement répandues sur Rome. J'ai compris quelles dispositions de cœur il fallait apporter dans Rome chrétienne pour éprouver les émotions qu'elle inspire. J'ai pu conférer avec ses hommes éclairés et juger de toute l'étendue de leur science.

Je sais maintenant quelle sagesse préside à la critique des ouvrages. Mais ce que j'ai surtout admiré dans Rome, c'est cet esprit de douceur, de modération, de charité, de tolérance tout évangélique que l'on trouve dans le pape, dans tous les cardinaux et dans le clergé de Rome. J'ai pu voir que le Verbe est là comme il était avec saint Pierre, comme il sera jusqu'à la consommation des siècles. Oui, tout agrandit ici la foi et la fortifie ; mais pour être comprise, la capitale

chrétienne demande un cœur chrétien, et non le cœur qu'on aurait apporté dans la Rome des Auguste et des Tibère. Ah! quel séjour que Rome! Ceux qui disent qu'ils y ont perdu la foi ne l'y avaient certainement pas portée.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SOUS L'ANCIENNE MONARCHIE.

L'annonce, faite à l'ouverture de la session, de cette loi sur l'instruction publique depuis si long-temps promise et toujours ajournée, a fixé l'attention publique et provoqué de nombreuses manifestations. Un ouvrage traitant à fond les questions qui se rattachent à ce sujet, et portant pour titre : *de la Liberté d'Enseignement et du Monopole universitaire*, va paraître sous peu de jours. Sa tendance et son esprit se révèlent tout entiers dans son épigraphe ainsi conçue : *Que la France reçoive enfin la liberté d'enseignement, sinon la charte ne sera plus une vérité, mais un mensonge et une déception.*

Nous devons à l'amitié de son auteur, M. Jules Jaquemet, avocat à la Cour royale de Paris, communication de quelques pages que nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir offertes. Le chapitre que nous insérons n'est guère que de l'histoire; c'est un tableau de l'instruction publique en France sous l'ancienne monarchie. L'auteur a pour but d'établir, par la comparaison entre ce qui a existé à d'autres époques, et ce qui a lieu aujourd'hui, que sous l'ancienne monarchie l'enseignement fut en réalité plus libre qu'il ne l'est de nos jours, sous une consitution libérale.

Emettre tout d'abord, en ouvrant ce chapitre, cette assertion, qu'en France l'enseignement n'a été, à aucune époque de l'ancienne monarchie, asservi au monopole comme il l'est de nos jours, et qu'il a, au contraire, joui en tout temps de plus de liberté, c'est provoquer peut-être l'incrédulité de quelques personnes. En effet, cette proposition qui n'est que la conséquence du tableau historique que nous allons tracer des diverses phases de l'instruction publique en France, aurait dû plutôt être réservée pour la fin de ce chapitre dont elle forme le corollaire. Avant de l'avoir vue appuyée sur des faits, on est disposé à la révoquer en doute, d'autant plus qu'elle établit avec l'état présent des choses, un contraste étrange et choquant pour notre époque, qui revendique le nom de siècle de liberté.

On comprendra que, si nous parlons de liberté dans l'enseignement sous l'ancienne monarchie, nous ne prétendons énoncer qu'une vérité relative, en prenant pour point de rapprochement, l'organisation actuelle. Sans aucun doute, cette liberté n'avait alors rien d'absolu, la constitution politique s'y opposait, et la subordonna pendant long-temps à l'autorité suprême des rois; mais du moins ces princes avaient pris la position qui convient au pouvoir: ils surveillaient, et puis ils étaient juges entre ceux qui voulaient courir cette noble carrière, encourageant les uns et les autres; ils tenaient entre les divers concurrens la balance égale. A présent la balance a été brisée, et la concurrence n'est plus permise. Mais avant d'arriver à dire ce qui est aujourd'hui, nous devons retracer successivement et l'état ancien, c'est-à-dire, ce qui existait avant la révolution de 89, et l'état intermédiaire, c'est-à-dire, tout ce qui a été fait ou tenté par les divers pouvoirs qui se sont succédé depuis 89 jusqu'à l'empire; puis enfin l'organisation impériale qui se maintient à peu près intacte sous la restauration, laquelle lègue à la révolution de 1830 l'enseignement toujours asservi au monopole.—Après avoir dit la conséquence de cet événement politique sur la liberté d'enseignement, et avoir établi *en droit* qu'on ne peut la refuser à la France, nous examinerons les avantages et les inconvéniens qui doivent, *en fait*, résulter pour le pays de cette liberté, ainsi que les limites dans lesquelles elle pourra s'exercer. — Un coup d'œil sur ce qui a lieu à cet égard dans les principaux Etats de l'Europe, clora le sujet que nous avons essayé de traiter.

Dans les siècles qui suivirent l'établissement des Francs dans les Gaules, les lumières, on le sait, étaient l'apanage

presque exclusif du clergé. De là provint l'usage qui se maintint long-temps, de se servir du mot *clerc* pour désigner un homme savant. — « L'instruction était, « au moyen âge, à tel point concentrée « dans les monastères, que c'est une « chose digne de remarque, dit Conringius (*de Antiquitatibus academicis*), « qu'aux sixième, septième et huitième « siècles, on ne trouve dans l'Italie, la « Grande-Bretagne, l'Espagne, en un « mot dans toute l'Eglise d'Occident, « presque personne s'étant fait un nom « par ses écrits, qui n'ait été élevé et « instruit dans un monastère. »

Charlemagne, et avec lui son fils, Louis-le-Débonnaire, imprimèrent aux études une impulsion puissante ; ils eurent une grande part à l'établissement des écoles, que dans le neuvième siècle on joignit, en beaucoup d'endroits, aux fondations nombreuses de couvens et de monastères qui se firent à cette époque. Charlemagne avait en outre le soin d'attacher à chaque siége épiscopal qu'il établissait, un collége de chanoines qui devaient vivre en commun suivant la règle de saint Augustin. Il résulta de cette institution que ce ne fut plus seulement dans les couvens, mais aussi dans toutes les villes où se trouvait un évêché que les études furent cultivées. « Charles, dit « Ansegise, voulut qu'il y eût des écoles « dans tous les monastères et dans tous « les évêchés, afin que les enfans des « hommes libres, aussi bien que des serfs, « y apprissent la grammaire, la musique, « (c'est-à-dire le chant d'église), et le cal- « cul ou l'épacte (1). » Les conciles favorisaient le développement de ces institutions par leurs éloges (2). Charlemagne, qui, pour encouragement aux études, assurait à ceux qui s'y livraient avec plus de soin, les abbayes les plus riches et les évêchés les plus importans, n'avait garde d'entraver la marche de l'esprit humain par des restrictions aux moyens d'instruction, qu'il développait, au contraire, de mille manières. Aussi, rien n'apparaît dans ses institutions littéraires, qui porte la moindre trace de gêne imposée à l'enseignement auquel il laissait toute sa liberté.

Les désordres des neuvième et dixième siècles détruisirent, en grande partie, l'œuvre de ce sage empereur, à laquelle avaient puissamment concouru des religieux sortis d'Angleterre, à la tête desquels se trouvait le moine Alcuin, dont le nom ne saurait être séparé de celui de Charles dans l'histoire littéraire de la France. Les monastères pillés, et quelquefois incendiés, les écoles dispersées, les livres perdus et détruits, replongèrent après lui la France dans les ténèbres qu'avait dissipées, pendant quelques années, l'astre de Charles-le-Grand. Ce ne fut qu'après un long temps, que commencèrent à briller de nouveau quelques étincelles, conservées à grand'peine dans le clergé.

Il nous faut arriver au douzième siècle, pour retrouver l'étude des lettres jetant derechef un grand éclat ; les églises en avaient conservé le germe ; il se développa, grandit, et s'étendit, au bout de quelques siècles, dans toute la France. « Est advenu, dit Pasquier (*Recherches « sur la France*), que toutes nos univer- « sités qui se trouvent en notre France, « elles ont été établies en nos églises ar- « chiépiscopales ou épiscopales, hormis « celle de Caen, qui ne fut institution « française, ains anglaise. »

On pense bien qu'à cette époque, le pouvoir ne songeait point à gêner l'enseignement qui était trop rare et trop précieux pour qu'on lui opposât des entraves ; on peut supposer avec raison, qu'il n'en existait pas d'autres que celles qui étaient nécessaires dans l'intérêt de l'orthodoxie chrétienne ; car il ne faut pas perdre de vue les élémens qui formaient la constitution de cette époque. La France, cette monarchie fondée par des évêques, suivant l'expression historiquement vraie d'un publiciste, ne reconnaissait, comme religion de l'État, que le catholicisme. Elle n'admettait l'enseignement et l'exercice public d'aucun autre culte. Cette loi politique du royaume, qu'il ne s'agit ni de discuter ni de juger ici, est un fait acquis à l'his-

(1) C'est par suite des règles établies par Charlemagne qu'on trouvait encore avant la révolution, dans les cloîtres des chanoines, un lieu destiné à tenir école, et qu'un des membres de ce corps portait le nom d'*écolâtre* (*scholasticus*).

(2) Voir Concile de Châlons-sur-Saône, canon 13.

mise. — Ainsi, pour ce qui touche à l'enseignement catholique, il n'y avait point de liberté absolue : en fait d'enseignement, il existe dans l'Église un principe d'autorité qui ne saurait être abandonné un moment, sans que son unité soit détruite, et son existence même compromise. Or, à cette époque, l'instruction ayant en grande partie pour but la science ecclésiastique, se trouvait placée pour cet objet sous la juridiction épiscopale; à tous autres égards, elle était libre (1). « Comme ainsi fut, dit encore Pasquier (*Recherches sur la France*), qui sur la première ouverture de nos écoles, il fut loisible à tous ceux qui avaient quelque assurance de suffisance, d'ouvrir en chaire avec la permission de l'évêque... » Encore y a-t-il sujet de penser que cette permission existait, ou était supposée exister, par le fait même qu'on ne s'opposait point; ou pour parler le langage de notre époque, la loi, si loi il y avait, était répressive plutôt que préventive. « La liberté d'ouvrir école sans autre titre que le mérite et la bonne volonté, dit Crevier (*Histoire de l'Université de Paris*), ne subsistait plus après le milieu du douzième siècle : » elle subsistait donc jusque-là. Un fait qui eut lieu vers cette époque, et que nous trouvons dans l'histoire du célèbre Abailard, vient confirmer notre opinion sur ce point. Il prouve qu'il exista jusque-là une véritable liberté d'enseignement dans le sens qu'on a coutume d'attacher à ce mot.

A *Paris*, l'enseignement était alors concentré dans la maison épiscopale. Là, professait la philosophie, un homme illustre, à cette époque, Guillaume de Champeaux, archidiacre de Paris, aux leçons duquel Abailard assista quelque temps; mais devenu rival de son maître, il voulut à son tour enseigner : le disciple établit à Melun, malgré l'opposition de Guillaume de Champeaux, une chaire de dialectique, autour de laquelle accoururent de nombreux auditeurs. Il ne tarda point à revenir à *Paris*, où sa réputation le précédait; et comme dans l'intervalle, Guillaume de Champeaux, quittant la chaire du cloître Notre-Dame, s'était retiré dans le couvent de Saint-Victor, près Paris, où il fondait une école, Abailard qui, après le départ de son ancien maître, croyait avoir des droits à la chaire du cloître Notre-Dame, piqué du refus qu'on lui en fit, créa, en esprit de rivalité et de concurrence, une école sur la montagne de Sainte-Geneviève : « C'est « là, dit-il, que j'établis mon camp « scientifique pour tenir en quelque sorte « assiégé celui qui occupait la place à « laquelle j'avais droit. » *Scholarum nostrarum castra posui, quasi eum obsessurus qui nostrum occupaverat locum.* Ainsi, chaque professeur célèbre établissait des écoles; outre les trois que nous venons d'indiquer, celle du cloître, celle de Saint-Victor et celle de Sainte-Geneviève, il en existait d'autres. Dans la vie de Gosvin, abbé d'Anchin, qui fut disciple de Guillaume de Champeaux, et adversaire ardent d'Abailard, il est dit que la dialectique était alors enseignée par un grand nombre de maîtres, *a quamplurimis magistris.* « Je ne vois rien, dit « Crevier, qui donne lieu de penser que « ces écoles fissent corps ensemble. » A cette époque, « l'ancienne liberté d'ou- « vrir école était bien peu restreinte, « dit-il encore (*Hist. de l'Université*); « celle de Sainte-Geneviève se renou- « vela, *sans aucune marque d'autorisa-* « *tion de la part de quelque puissance* « *que ce soit.* »

Il est vrai que nous voyons, quelque temps après, Abailard, devenu religieux profès de l'abbaye de Saint-Denis, attaqué fortement et avec raison, à l'occasion d'un traité sur le mystère de la Sainte-Trinité, dans lequel il avait professé un enseignement désavoué par l'orthodoxie, et, dans cette circonstance, ses adversaires l'attaquent sur le droit qu'il se donnait de tenir école de théologie, et d'enseigner cette science *sans maître*, c'est l'expression littérale : *Objiciebant mihi*, dit Abailard, *quòd sine magistro ad magisterium divinæ lectionis accedere præsumpsissem.* » Ce qui semblerait in-

(1) Alors était mise en pratique la réponse faite par l'empereur Adrien à un homme qui demandait d'être autorisé à donner des décisions sur le droit : C'est une chose qu'on ne demande pas, mais qu'on fait, lui répondit le prince; celui donc qui a en lui-même assez de confiance, doit s'offrir au peuple pour l'éclairer sur les questions de droit.

diquer que dès lors « *on commença* d'a« voir, comme dit Pasquier, quelque « ménage de magistrature en l'Église de « Paris pour la direction des écoles. »

Mais d'abord cette restriction, si elle commença à exister, s'appliquait uniquement à la théologie; nous ne voyons pas chose semblable pour les enseignemens plus profanes. Les adversaires d'Abailard qui professaient aussi les lettres humaines, ne songent à lui objecter rien de pareil contre cet enseignement; ils l'attaquent sur ce point par un motif tiré uniquement de la discipline ecclésiastique, savoir qu'il n'était pas convenable qu'un religieux professât les lettres humaines. Et quant au premier point, l'enseignement de la théologie, nous trouvons leur objection sagement expliquée par Pasquier : « Abailard, dit-il, rejetait « sur une envie, ce qui est, selon nous, « jugement de la raison; car de dire « qu'on lui eût voulu imputer à faute « qu'il s'était fait grand théologien de « soi-même et sans ministère d'autrui, « je pense que ce lui eût été grand hon« neur, moyennant que sa doctrine ne « se fût écartée du vrai chemin; si est« ce que puis après on y apporta cette « discipline qu'il n'était permis à aucun « de lire (professer) *sur la théologie,* qu'il « n'eût été préalablement avoué par un « maître qui avait charge de cette af« faire par le supérieur (1). Et c'est ce « que veulent dire ces mots d'Abailard : « *Quòd sine magistro ad magisterium* « *divinæ lectionis accedere præsumpsis*« *sem*. Et de là sont depuis venus les « érections et établissemens des docteurs « en théologie; police par laquelle étaient « faites défenses pour la conséquence et « le danger qu'il y avait de mettre ce « glaive entre les mains d'un furieux « pour s'en jouer, comme de fait il arriva « en la personne même d'Abailard qui, « pour se fier trop à l'abondance de son « sens, fit un livre qui fut condamné par « le concile de Soissons. »

« Au reste, ajoute Crevier (*Histoire* « *de l'Université*), après avoir rendu « compte de ces faits, il est bon d'ob« server que ce moyen ne fut employé « que *subsidiairement* par les accusa« teurs d'Abailard, *et s'il eût été seul, on* « *peut croire qu'il serait demeuré sans* « *effet*. Il est très vraisemblable que le « cours des études était alors plutôt ré« glé par un usage traditionnel, que par « une loi dans les formes. »

De tout ce qui précède, il faut conclure que, jusque vers le milieu du douzième siècle, il existait en fait d'enseignement un principe de liberté; que s'il subissait quelque restriction, elle était limitée à l'enseignement de la théologie, mais que celui des lettres humaines n'était entravé par aucune loi.

Paris, que son ancienneté, son titre de métropole de la France, et la résidence des rois, favorisaient à tant d'égards, voyait à cette époque ses écoles fleurir par la gloire des maîtres et le concours des disciples; toutes les études alors suivies en Europe tendaient à s'y développer par la culture, et son Université, la première de celles de France par l'ancienneté comme par le rang, allait s'organiser et grandir sous la double protection des papes et des rois : en un mot, pour nous servir de l'expression d'un ancien auteur, « elle n'était point encore bâtie, mais seulement commençait de poindre. » En effet, le premier titre où l'on trouve mentionné le nom d'*université*, appliqué à l'agglomération de toutes les études dont Paris devenait comme le centre, est un privilége concédé par Innocent III, qui fut fait pape en 1198, et fut contemporain de Philippe-Auguste. Il conférait à l'Université des étudians de Paris, le droit d'avoir un procureur pour les représenter dans les procès; « Parce que dans les causes que vous soulevez ou qu'on soulève contre vous,

(1) Cette règle qui assure l'enseignement catholique subsiste encore aujourd'hui par le fait, quoique sous une forme différente. Ce n'est qu'après les études et les examens du séminaire, que les évêques confèrent le sacerdoce, et par suite le pouvoir de prêcher et d'enseigner; et quant à l'enseignement des chaires théologiques, aux évêques aussi appartient de le régler. C'est l'atteinte qui était portée à ce principe catholique dans l'établissement du *Collége philosophique de Louvain*, qui a préparé dans la Belgique catholique, la révolution de septembre 1830 contre un gouvernement protestant; c'est la crainte de voir ce même principe mis en péril par la coopération de l'autorité temporelle, qui fait repousser en ce moment, presque par tout l'épiscopat français, l'exécution des réglemens sur l'organisation des facultés de théologie.

est-il dit dans la bulle, votre université (*vestra universitas*) ne peut intervenir commodément, ni pour agir, ni pour répondre. » Les grâces, les exemptions, les priviléges royaux et pontificaux, furent répandus avec profusion sur cette Université de Paris, parce que les princes, de même que les papes, comprenaient combien il importait, dans l'intérêt de l'État comme dans celui de la religion, de favoriser l'instruction et la culture de toutes les sciences; et cependant jamais ses priviléges n'allèrent jusqu'à porter atteinte, en sa faveur, à la liberté des études dans le reste du royaume: le monopole d'enseignement de l'Université de Paris (si l'on peut donner ce nom à un privilége qui fut plus d'une fois méconnu comme nous le verrons) ne s'étendit jamais au-delà des murs de cette cité, ou peut-être serait-il encore plus exact de dire que les limites dans lesquelles il s'exerça plus véritablement, furent celles du quartier assigné à la réunion des écoles. C'est que les princes savaient sans doute, dans ces temps d'ignorance, ce qu'on semble ignorer dans notre siècle de lumières, que le privilége doit avoir ses bornes comme la liberté, et qu'en fait de sciences et de belles-lettres, comme en fait d'industrie et de commerce, le monopole tue, et la concurrence vivifie.

En effet, successivement on vit s'établir dans les villes importantes du royaume, des réunions de professeurs et d'étudians, pour s'occuper des travaux nécessaires à la culture de l'esprit. Ces universités fondées et encouragées, soit par les papes, soit par les rois (1), et favorisées de certains priviléges, au profit de leurs membres, étaient toutes libres et indépendantes les unes des autres: mais aussi ne devaient-elles point prétendre à sortir du cercle qu'avaient tracé autour d'elles, dans l'intérêt des libertés de tous, des lois que nous pouvons à juste titre appeler libérales, si nous les comparons à celle qui nous régit aujourd'hui. Elles devaient, ces universités si favorisées pourtant, laisser à d'autres encore leur part de liberté pour enseigner; et nous allons voir que la reine de toutes, celle qui s'intitulait la *fille aînée de nos rois* (1), l'Université de Paris en un mot, fut repoussée, avec plus ou moins de sévérité, de ses prétentions ambitieuses, par l'autorité, soit des rois, soit des papes, soit des parlemens, lorsque se posant en suprême dispensatrice de l'instruction, en souveraine maîtresse du droit d'enseigner, elle voulut imposer son *veto* à ceux qui se présentèrent successivement pour établir des chaires magistrales.

On s'attend bien que nous allons rencontrer tout d'abord la grande lutte des ordres mendians (2) (les frères prêcheurs ou dominicains, et les franciscains) contre l'Université de Paris. C'était sous la régence de Blanche de Castille; l'Université était alors dans toute la force et la fierté de sa jeunesse: elle venait de le prouver en cessant de son autorité ses leçons, et en transportant ses chaires dans diverses villes de France, par le motif qu'elle avait, disait-elle, à se plaindre du pouvoir, qui ne lui rendait point assez promptement justice. Pendant cette dispersion, les dominicains et les franciscains, établis depuis quelque temps à Paris, et qui jusque-là n'avaient point de chaire de théologie, en établirent dans leurs couvens, et admirent aux leçons tous ceux qui s'y présentèrent.

L'Université ayant été rétablie dans Paris, voulut contester aux dominicains le droit d'y enseigner; mais une bulle du pape, à laquelle elle se soumit d'abord,

(1) L'Université de Toulouse fut fondée en 1223 par une bulle du pape Grégoire IX; celle d'Orléans en 1305 par le pape Clément V; celle d'Angers par Charles V en 1364; celle de Poitiers par le pape Eugène IV et Charles VII en 1431; celle de Montpellier, qui fait remonter son établissement à 1284, fut confirmée par François Ier en 1537; celle de Bordeaux fut érigée en 1472 par Louis XI, qui avait déjà créé celle de Bourges en 1469. Celle de Cahors doit son origine au pape Jean XXII.

(1) L'exemple de l'Université de Paris doit suffire au développement de la thèse que nous prétendons établir. Elle fut la plus importante; aucune, à notre connaissance, ne réunit, n'obtint d'aussi grands priviléges; elle était donc dans la position la plus favorable pour lutter...; et pourtant elle fut vaincue dans toutes les grandes circonstances.

(2) On sait qu'on appelait *ordres mendians* des congrégations religieuses dont la règle interdisait, non seulement aux individus, mais à toute la corporation même, d'avoir des propriétés et des revenus fixes assurés.

l'obliger à laisser partager aux religieux ses honneurs académiques. La querelle n'était qu'assoupie ; l'Université, revenant sur sa concession, retrancha violemment de son corps les ordres mendians. Des prélats français s'interposèrent ; leur arbitrage, accepté des deux partis, proposa un accommodement amiable qui conservait les droits du professorat aux religieux, mais sans les faire entrer dans l'Université, et laissait tout le reste égal entre les parties. L'Université consentait à cet arrangement, qui pourtant établissait à Paris deux écoles parallèles, indépendantes, et par conséquent ennemies et rivales ; mais, obligée de céder quelque chose, elle aimait encore mieux cette concurrence que de voir se dissoudre l'unité du corps universitaire, en s'associant des hommes assujétis aux lois d'un institut particulier, et qui reconnaissaient des supérieurs dont ils pouvaient opposer les ordres à l'observation de ses statuts particuliers. Cet accord ne put cependant pas s'effectuer : le pape insista pour l'admission des ordres mendians dans l'Université, qui fut enfin obligée de céder (1).

« Quand l'Université, dit Crevier en « résumant cette lutte (*Hist. de l'Univ.*), « s'aperçut du tort que lui faisaient ces « nouveau-venus, et qu'elle voulut y « remédier, elle éprouva d'étranges dif- « ficultés qui pensèrent causer sa ruine, « et dont elle ne se tira qu'en *cédant une* « *partie de ses droits.* » C'est qu'en effet la défaite fut complète pour l'Université ; car elle dut faire participer à tous ses priviléges et honneurs académiques ses adversaires, sans que ceux-ci subissent tous les engagemens et s'imposassent toutes les obligations des membres du corps. Le refus que, dans l'origine de la lutte, ils avaient fait de prêter le serment imposé par un réglement universitaire, et portant que nul ne serait mis au nombre des maîtres s'il ne jurait préalablement d'observer les statuts de la compagnie, et de concourir aux délibérations qu'elle prendrait pour le maintien de ses priviléges ; ce refus, disons-nous, les religieux continuèrent à l'opposer quand l'autorité du pape termina la querelle, et sans le prêter, ils entrèrent dans les droits des membres de l'Université.

Plus tard, et dans une occasion non moins solennelle où elle se trouvait, cependant favorisée par bien des préventions, l'Université ne fut guère plus heureuse dans l'opposition qu'elle suscita contre une redoutable concurrence qui s'élevait.

Les jésuites, dont l'ordre était fondé depuis quelques années, s'étaient, vers le milieu du seizième siècle, transportés à Paris, *où*, dit Pasquier, avocat de l'Université dans le procès qu'elle soutint contre eux, et leur ardent adversaire, *ils établirent à leur guise une forme de collége, et s'étant donné liberté de lire* (professer) *et enseigner la jeunesse, sans autorité du recteur* ; ils demandèrent d'être incorporés à l'Université. Celle-ci repoussa avec force leurs prétentions, et un procès s'engagea devant le Parlement entre ces deux corps qui ont jeté l'un et l'autre tant d'éclat dans l'enseignement en France. Il paraîtrait que l'Université n'avait point primitivement tenté bien sérieusement d'empêcher l'enseignement des jésuites de s'établir ; elle avait sans doute la conscience que son droit et son pouvoir n'allaient pas jusque-là ; ou bien, si elle l'avait essayé, elle avait échoué ; car c'est sur la requête présentée par les jésuites au Parlement, à l'effet d'obtenir leur incorporation à l'Université, que le procès s'engagea. Crevier (*Hist. de l'Univ.*) dit en effet : « Peu con- « tens de la liberté dont ils jouissaient « d'enseigner dans Paris les lettres hu- « maines, la philosophie et la théologie, « les jésuites voulaient à toute force en- « trer dans l'Université, et jouir de ses « priviléges. » Ce fait, et le résultat même du procès que nous allons voir, et quelles qu'aient été d'ailleurs ses autres circonstances, suffisent pour démontrer combien était mal assis, dans Paris même, le privilége de son Université.

Dans sa plaidoirie, l'avocat de l'Université attaqua ses adversaires sur le fait même de leur existence en France, et, demandant au Parlement qu'il ne souf-

(1) Le premier acte de cette cession, fut l'admission au doctorat, dans le sein de l'Université de Paris, de saint Thomas-d'Aquin, de l'ordre des frères prêcheurs, et de saint Bonaventure, de l'ordre des franciscains, ces deux brillantes lumières des sciences philosophiques et théologiques au moyen âge.

…usqu'à cette corporation nouvelle y …tiel, l'attaquant sur son origine, sa …nisation, ses statuts; mais, chose …quable, il effleura à peine ou pas… …question même de la liberté et du …d'enseigner, quoique le recteur de …ersité de Paris leur eût fait prohi… …de professer; ce dont ils n'avaient …mpte. Et il fallait bien que cette …te prohibition, dans les mains de …ersité, ne fût guère soutenable, …lus son avocat, si abondant d'ail… …dans son discours et si explicite, …abliti aucun moyen contre ses ad… …es et en faveur de ses clients, l'édit … (1); mais c'était en réclamant …xclusion absolue du royaume que …ersité espérait arriver à imposer …e à cette voix rivale dans l'ensei… …ent.

…défenseur des jésuites, l'avocat …Versoris, évite également de dis… …ce point, qui n'était pas sérieuse… …ontesté, et sa plaidoirie établit la …é de l'existence de cette corpora… …en France; car « l'ordre dont est …on ne peut être rejeté, étant ap… …é par les papes, par le concile, par …se gallicane, par le roi, par la …de Parlement, par le recteur, par …é de Paris. » (Disc. de P. Versoris …les jésuites.) Et en obtenant alors …ur ordre ne serait point exclu de …e, il obtint par cela même qu'il …errait d'enseigner.

(1) …qui se passa trente ans plus tard vient bien …firmation de l'opinion que nous énonçons ici, …'existait réellement aucune loi prohibitive de …ement. Voici de quelle manière Crevier …les faits: « Les jésuites bannis de France …ât du parlement de Paris, en 1594, pour …e cet arrêt, introduisaient dans les villes du …t du parlement de Paris (il faut remarquer …tous les parlemens de France n'avaient point …é à cet arrêt de bannissement prononcé par …t de la capitale), des hommes qui avaient …l'habit de jésuite, et en retenaient l'esprit, …i prétendaient devoir être reçus sans diffi… …à enseigner et à prêcher, parce que n'étant …jésuites, ils ne pouvaient être compris dans …t de bannissement: le parlement porte pro… …n de les recevoir uniquement par le motif …avaient été jésuites. » Et là encore, il n'est …tion de la prohibition d'enseigner en géné… …que le parlement, si elle eût existée, n'aurait …qué de citer dans son arrêt pour assurer …ffets à son exécution.

« Chacun perdit et gagna sa cause, dit Pasquier; car ils ne furent agrégés au corps de l'Université, mais aussi ne leur fut-il défendu de continuer leurs lectures (ou leçons) publiques. » Au bout de quelque temps, l'enseignement des jésuites, qui était gratuit, avait presque dépossédé l'Université de ses disciples, et l'instruction ne pouvait que gagner à cette concurrence.

L'Université obtenait en général plus de succès quand elle n'avait à lutter qu'avec de simples particuliers; son crédit avait moins de peine à les écraser; elle leur opposait, d'ailleurs, avec plus d'avantage ce qu'elle appelait son droit d'enseigner dans Paris, qu'elle prétendait exclure tous autres enseignemens qui n'avaient point son approbation. Ainsi, en 1492, la faculté de décret (ou droit canon) implora l'autorité de l'Université en corps contre un docteur italien qui s'érigeait en professeur de droit dans Paris. L'Université ordonna que cet Italien ne donnerait de leçons qu'après en avoir obtenu la permission de la faculté de décret, laquelle permission ne lui serait accordée qu'après un examen subi par lui devant les docteurs de la faculté. On remarquera cependant qu'il s'agit ici d'un étranger, dont la cause était par conséquent moins favorable.

Vers la fin du seizième siècle, « l'Université était (par suite du bannissement momentané de la corporation des jésuites) en pleine possession du privilége exclusif d'enseigner dans Paris, dit Crevier (*Hist. de l'Univ.*), et elle ne souffrait pas que personne, indépendamment d'elle, donnât des leçons en quelque genre que ce fût. » Aussi crut-elle ses droits lésés par l'annonce, faite au moyen de placards affichés dans Paris, de l'établissement d'une Académie du roi, disait-on dans ces affiches, pour enseigner au faubourg Saint-Jacques les arts libéraux. L'Université présenta requête au Parlement contre cet établissement nouveau. On ignore si le Parlement rendit un arrêt; mais on ne voit pas que l'établissement se soit maintenu, que sa chute ait été naturelle ou amenée par les poursuites de l'Université. Vers le même temps, la faculté de médecine obtint un arrêt du Parlement

contre ceux qui entreprenaient, sans être approuvés par elle, d'exercer la profession de médecin dans la ville et les faubourgs de Paris. Enfin, ce fut aussi à cette époque (1598) que l'assemblée de l'Université, sur la proposition de son syndic, profitant du crédit où elle se trouvait en ce moment, décida que nul n'enseignât dans Paris qui ne fût gradué dans l'Université, ou approuvé par elle. « C'était, dit Crevier, l'ancienne discipline. » Au moins est-il qu'elle avait reçu et qu'elle recevait tous les jours de rudes atteintes; si elle n'eût pas fortement été ébranlée, pourquoi l'aurait-on renouvelée avec tant de solennité?

Outre ce que nous avons cité des luttes de l'Université avec les congrégations religieuses, nous lisons que des particuliers même surent enchaîner son opposition et la réduire au silence. Le poète Baïf, un de ceux qui composaient la fameuse pléiade de la cour de Charles IX, obtint, en 1570, des lettres-patentes du roi pour établir une académie de musique et de poésie. L'austérité du Parlement s'alarma d'une institution dont il craignait les suites pour les mœurs de la nation, qu'elle tendait, pensait-il, à amollir; il se montra mal disposé, et retarda l'entérinement des lettres-patentes. L'Université intervint; elle souleva des difficultés et des oppositions, tellement que Baïf, comprenant qu'il n'aurait ni son consentement, ni celui du Parlement, résolut de s'en passer, et obtint du roi de nouvelles lettres-patentes, au moyen desquelles il établit son académie, sans que rien indique des protestations de l'Université contre une concession qui aurait porté atteinte à ses droits et priviléges.

Il y eut pourtant, dans les derniers siècles de la monarchie, quelques dispositions légales dont l'Université put avec raison s'appuyer : ainsi l'ordonnance de Blois, légalisant la discipline des universités, prescrivait que tous les professeurs et lecteurs des lettres et sciences, tant divines qu'humaines, seraient soumis aux recteurs, lois, statuts et coutumes des universités où ils liraient.

Sous Henri IV, la réforme de l'Université eut lieu, et l'autorité royale lui donna de nouveaux statuts; enregistrés par le Parlement en 1598, ces statuts furent publiés et reçus par l'Université en 1600. Un de leurs articles portait défense expresse à toutes personnes d'instruire, à Paris, dans les maisons particulières, les enfans au-dessus de neuf ans : c'était une disposition que pourrait envier à l'ancienne Université, l'Université moderne. Aussi ne tint-elle pas long temps; on comprit tout ce qu'elle avait d'absolu, de gênant, de tyrannique, et, dans un *appendice* aux statuts de 1600, on l'expliqua, on la modéra, et on en fit une disposition raisonnable et presque sage : la défense, au lieu de s'étendre à tout Paris, fut restreinte au quartier de l'Université (1). Dans l'étendue de ce quartier, qui était en quelque sorte son domicile, et qui avait par là des droits à l'inviolabilité, nul, dit le nouveau réglement, ne doit tenir des enfans qu'il enseigne par des leçons privées, sans les envoyer au collége, et, de plus, dans ce quartier-là même, on excepte de la loi *les bons bourgeois*, à qui il est permis d'avoir chez eux des précepteurs qui instruisent leurs enfans dans leurs maisons, ou qui les conduisent aux écoles publiques.

Le nombre des corporations enseignantes, et des établissemens d'éducation placés en dehors des universités, s'accrut dans les temps qui suivirent : le gouvernement du cardinal de Richelieu, entre autres, favorisa la concurrence; son opinion était tout-à-fait opposée au principe du monopole dans l'instruction; il ne voulait point qu'un corps unique en fût dépositaire (2).

(1) L'enceinte soumise à la juridiction de l'Université de Paris comprenait le quartier appelé *pays latin*, c'est-à-dire une partie des faubourgs Saint-Germain et Saint-Jacques. Ce quartier, entièrement affecté à la jeunesse studieuse, était soumis à une surveillance particulière; tous les objets qui auraient pu distraire les étudians ou les corrompre, en étaient soigneusement écartés : les spectacles, les amusemens frivoles étaient relégués au-delà des ponts. *Ut omnis occasio tollatur scolasticos à studiis avocandi, aut ad nequitiam abducendi, omnes gladiatores, tibicines, saltatores et histriones ab academiæ foribus migrent, et ultrà pontes ablegentur.* (Statuts d'Henri IV, 13 septembre 1598.)

C'était une conséquence de toutes ces précautions pour bannir ce qui pouvait nuire à la jeunesse, qu'on exigeât qu'aucun étranger ne vînt y porter des méthodes nouvelles et des mœurs suspectes.

(2) Un chapitre du testament politique du cardi-

Le règne de Louis XV nous présente l'instruction portée en France à un haut développement. En outre des universités établies dans beaucoup de villes et des colléges de jésuites qui s'étaient multipliés, de nouvelles corporations enseignantes avaient pris naissance; libres, indépendantes des universités, elles formaient pour elles des rivales redoutables, et couvrirent la France de leurs écoles. Il nous suffit de nommer ici les oratoriens et les pères de la doctrine chrétienne, ou doctrinaires. De plus, des fondations, soit municipales, soit privées, s'étaient faites dans une foule de villes, à l'ombre de l'autorité royale, qui les secondait, les encourageait, les soutenait. Ce tableau, qui laisse voir que nos pères, sous le pouvoir absolu de leurs rois, possédaient, en fait d'enseignement, une liberté que nous ne pouvons obtenir sous un gouvernement constitutionnel, dont la liberté forme pourtant la seule base; ce tableau, disons-nous, sera complété par l'extrait que nous donnons ici du préambule de l'édit de 1763, ayant pour objet de régler un grand nombre de maisons d'instruction qui avaient besoin qu'on leur vînt en aide sous plus d'un rapport.

Après avoir rappelé qu'aux siècles d'ignorance, les lettres avaient trouvé un asile dans les églises cathédrales et les monastères les plus célèbres, et que les rois de France avaient favorisé la fondation et le développement des universités dans le royaume, l'édit continue ainsi : « Au grand ouvrage de l'établissement « des universités, il en a été ajouté un « autre d'un ordre moins élevé, mais « d'un détail plus étendu, auquel l'auto- « rité et la sagesse des rois, nos prédé- « cesseurs, ne se sont pas moins intéres- « sées. Comme les écoles des universités « fixées dans un certain nombre de villes « ne pouvaient servir qu'à ceux qui « étaient en état de les fréquenter, la « jeunesse se trouvait privée partout ail- « leurs, même dans les autres villes les « plus nombreuses et les plus distin- « guées, des secours et des avantages de « l'éducation publique. Pour y remédier « autant qu'il était possible, la plupart « des villes de notre royaume ont suc- « cessivement obtenu l'établissement de « colléges particuliers, bornés à l'éduca- « tion et à l'instruction, si utiles en « elles-mêmes, indépendamment des de- « grés (1), et propres en même temps à « y préparer ceux qui, pour les obtenir, « voudraient passer aux universités, et y « accomplir le cours des études acadé- « miques. »

Plus loin, on trouve ces mots : « Deux « sortes d'écoles existent aujourd'hui « dans nos États : les unes, gouvernées « par les universités, sous leur inspec- « tion et leur discipline, soumises à « leurs lois et à leurs statuts; les autres, « subsistant chacune par son propre éta- « blissement, et dispersées dans toute « l'étendue de notre royaume. Nous de- « vons également à toutes notre protec- « tion royale et notre attention pater- « nelle. » Une partie de ces colléges avait besoin d'être réglée, réformée et refondue; l'édit a pour objet d'y pourvoir, et de leur donner une forme d'administration qui leur soit commune, et qui assure le bien et l'avantage de chaque établissement. Ces dispositions ne s'appliquaient pas néanmoins à ceux « *dont* « *l'administration serait entre les mains* « *de congrégations régulières ou sécu-* « *lières.* » C'est ce qu'on a nommé l'établissement des *bureaux* pour l'administration des colléges.

Tel que nous venons de le présenter, se maintint à peu près l'état des choses jusqu'à la révolution qui vint clore le dix-huitième siècle, et changer toutes les institutions de la France. Nous dirons plus tard ce que devint l'enseignement au milieu de ce grand bouleversement, et ce

nal de Richelieu est consacré à l'examen de la question des universités et des jésuites; il le conclut en disant : « Il est plus raisonnable que les Universités « et les jésuites enseignent à l'envi, afin que l'é- « mulation aiguise leur vertu, et que les sciences « soient d'autant plus assurées dans l'État, qu'étant « déposées entre les mains de plusieurs gardiens, si « les uns viennent à perdre un si sacré dépôt, il se « trouve chez les autres. »

(1) Le droit de conférer ces degrés était le vrai privilége des universités, « puisque, par les degrés « qu'elles confèrent, ce sont elles, suivant les ex- « pressions de l'édit, qui ouvrent l'accès à la plus « grande partie des fonctions publiques, et jus- « qu'aux dignités mêmes les plus éminentes de l'É- « glise et de l'État. »

que produisirent à cet égard les années subséquentes.

Ainsi, et pour résumer ce chapitre, dans les premiers temps, liberté dans l'enseignement; elle reçoit quelques restrictions par l'établissement des universités, dont les priviléges sont toujours limités à la ville dans laquelle elles se trouvent établies, et qui, là même, n'ont

riers d'abord, ainsi que nous l'avons montré par des faits; indépendam rivales de l'Université, s'élèvent multiplient les corporations ensei tes, et enfin, en dehors des unes e autres, existait un grand nombre d blissemens particuliers, destinés à riser dans les diverses villes du roy l'instruction de la jeunesse.

LE DERNIER JOUR,

POÉME EN DIX CHANTS, PAR JEAN REBOUL (DE NIMES) (1).

« Je vis que lorsque l'agneau eut ouvert le sixième sceau, il se fit tout d'un coup un grand tremblement de terre, le soleil devint noir comme un sac de poil, la lune devint comme du sang.

» Et les étoiles du ciel tombèrent sur la terre, comme lorsque le figuier étant agité par un grand vent laisse tomber ses figues vertes.

« Le ciel se retira comme un livre que l'on roule, et toutes les montagnes et les îles furent ébranlées de leur place;

« Et les rois de la terre, les princes, les officiers de guerre, les riches, les puissans et tous les hommes, esclaves ou libres, se cachèrent dans les cavernes et dans les rochers des montagnes;

« Et ils dirent aux montagnes et aux rochers : Tombez sur nous et cachez-nous de devant la face de celui qui est assis sur le trône et de la colère de l'agneau.

« Parce que le grand jour de leur colère est arrivé; et qui pourra subsister en leur présence? etc., etc..... »

Voilà ce que dit Jean dans son Apocalypse. Jamais aucune poésie n'égalera cette sublime et sombre prophétie. Car, malgré la double acception du mot *vates* chez les Latins, il y a une distance immense entre le prophète qui voit, le *voyant* comme l'appelle l'Ecriture, et le poëte qui ne fait qu'inventer. Inventer, dans l'expression comme dans l'idée, veut dire *trouver*. L'invention n'e une vision, ni une création; c'est une couverte. Or, comment découvrir c est en dehors du temps, de la terre l'humanité? Comment l'homme pou il pénétrer dans le domaine de Di trouver des paroles, des sons et des gès pour représenter ce que son œ point vu, ce que son oreille n'a p entendu, ce que son esprit n'a pas pris? C'est là l'inévitable écueil de tes et des artistes qui prennent pour de leurs œuvres le monde surnat Dieu, les anges, le ciel, l'enfer; Milton, Dante et Michel-Ange ont a une gloire supérieure à toutes les gl c'est que dans la peinture de ce surnaturel ils ont approché plus que les autres, non pas de la vérité du rêve de la vérité.

M. Reboul, qui s'était fait conn jusqu'ici plutôt par la grâce que p force de son pinceau, aurait donc e pris une tâche impossible s'il n'eû soutenu par une puissance qui ne le pas même au génie, par la foi. C'e seule qui ouvre les portes de ces m rieux royaumes où il voulait nous t porter, et ce n'est point en vain q tradition a placé les clefs du ciel les mains de Pierre! Que peuvent e ici-bas le génie et la poésie réunis? entre les hommes, les choses et les nemens, des rapports inaperçus ju lors, trouver une nouvelle forme d'anciennes idées, ajouter tout au quelques traits à cet immense tablea

(1) 2 vol. in-8°; prix : 7 fr. 50. Chez Delloye, place de la Bourse.

[illegible] commencé par le premier écri-[illegible], et que le dernier n'aura pas même [illegible] d'achever. Mais là où il n'y a [illegible] rapport, ni harmonie sensible, [illegible] fait défaut à la fois, hommes, [illegible], événemens, où la forme comme [illegible] échappent aux sens et à l'intel-[illegible], où puiser des inspirations?..... [illegible] le livre des révélations, c'est-à-dire [illegible] le livre qui dévoile les mystères de [illegible] vie et hors duquel il n'y a plus que [illegible]tômes et les capricieuses fantaisies [illegible] imagination en délire! C'est dans [illegible] seul que l'homme peut trouver [illegible] pour s'élever dans les régions de [illegible] et de l'infini. C'est ce qu'avait [illegible]rablement compris Dante, et c'est [illegible] explique dans son poème la [illegible] si bizarre, en apparence, de Vir-[illegible] et de Béatrix. Virgile, c'est le génie [illegible]; Béatrix, c'est la foi. Le génie [illegible] le poète jusqu'au seuil du divin [illegible], où la foi seule est chargée de l'in-[illegible].

[illegible] aussi une voix d'en haut que [illegible] a entendue; elle a crié au [illegible]: « Annonce aux hommes [illegible] par le cœur et par l'intelligence les [illegible] jugemens de Dieu. » Et le [illegible], après avoir long-temps lutté, [illegible] Jacob, contre l'Esprit invisible, [illegible] enfin :

[illegible] je me soumets, Seigneur; quand l'ana-
thème
[illegible] de mes lèvres, éclatant sur moi-même,
[illegible] sur le [illegible];
[illegible] appelé, dans ma nuit je me lève,
[illegible] obéirai, comme obéit le glaive
[illegible] bras qui le sort du fourreau.

[illegible] d'[illegible] funérailles,
[illegible] que je suis auteur de nos murailles;
[illegible], malheur à toi!
[illegible] à toi, malheur, ô cité de scandale!
[illegible] malheur! jusqu'à l'heure fatale
[illegible] je dirai malheur à moi!

[illegible] commence l'histoire du *Dernier* [illegible]; mais pour que le dernier jour soit [illegible], il faut que le monde soit bien [illegible]. Écoutez :

[illegible] effrayant tourne toutes les têtes;
[illegible] est supplié de calmer les tempêtes;
[illegible] oublieux du mal qu'il a souffert,
[illegible] a [illegible] l'enfer;
[illegible]
[illegible]

Il s'affaisse mourant au lit désenchanté,
Théâtre de son crime et de sa volupté;
Il s'étourdit en vain sur les bords de l'abîme,
Il porte de sa fin le sentiment intime;
[illegible]
[illegible]
[illegible]:
[illegible] à leur lyre,
Et leur regard blasé des splendeurs du soleil
Semble invoquer la nuit et l'éternel sommeil;
Le sommeil affranchi de bon ou mauvais songe,
Où doit dormir le ver de l'ennui qui les ronge,
Sommeil que dans leur langue ils nomment le néant,
Des esprits décédés mensonger océan.
[illegible] tout languit, tout meurt, les [illegible]
[illegible]
[illegible] et les tribuns [illegible]
Et le peuple, en brisant le sceptre de ses rois,
N'a pas vu pour cela mieux respecter ses droits.
Et son bras, tout puissant contre qui le défie,
Est frappé de faiblesse alors qu'il édifie;
Accablé de mépris par ceux qu'il étaya,
Il voit ressusciter tous ceux qu'il balaya;
Et des grands imposteurs dont l'astuce le joue,
Le char armorié le recouvre de boue;
Des petits et des grands s'ouvre encor le duel:
Le serviteur est traître, et le maître cruel.
Au sein de nos cités la faim s'enrégimente,
Et force aux charités l'avarice opulente.
La révolte [illegible], sanglante autorité,
Réprime par la mort le nouveau révolté.
La justice s'indigne et se voile la face;
La sellette et le siége ont échangé leur place;
Le glaive de la loi, de peur de se tromper,
[illegible] sur le [illegible] du [illegible] frapper;
Devant le prévenu c'est le juge qui tremble.
[illegible] l'injuste au bon droit fatalement ressemble.
Il est vrai qu'on nous dit que cet ébranlement,
Loin d'être pour la mort, est pour l'enfantement.
On nous trompe; tout tombe et rien ne se relève.
Le cèdre social est vide de sa sève,
Sa branche sous la main casse au lieu de ployer;
Et brûle sans fumée aux flammes du foyer:
[illegible]
A [illegible] la vie et flétri son feuillage!

Après ces vigoureuses paroles, qui m'ont paru, je l'avoue, plutôt une satire du temps présent qu'un solennel et impartial jugement sur l'humanité, le poète, emporté pendant son sommeil par un ange qui le *saisit aux cheveux*, s'élance dans les régions du vide, et de là, dans les *lieux des siècles écoulés*,

Où de tout ce qui fut habitent les fantômes,
Les spectres des cités, les ombres des royaumes.

Après avoir pleuré sur l'ombre de la France, qu'il rencontre sur son passage, il poursuit sa route vers le ciel, prête l'o-

reille aux chants des élus, et surtout à ceux de l'épouse, de l'enfant, du savant, de l'insensé, du pauvre, du poète oublié, du roi, du guerrier et du prêtre; il entend Jéhovah, du haut de son trône de feu, prononcer la condamnation de l'univers. Alors il revient sur la terre après avoir visité le purgatoire et l'enfer qui bientôt deviendra vide par suite de la convocation des damnés au jugement dernier. Enfin le jour suprême est arrivé; le monde se tord dans les dernières convulsions de la débauche et de l'agonie. Cependant le soleil s'obscurcit, les étoiles se détachent du firmament; le spectre de la mort se promène par toute la terre,

...... Avec sa faulx, d'une longueur extrême,
Qui devant lui marchait et fauchait d'elle-même.

Quand tout a péri, jusqu'à la mort elle-même, la trompette sonne, les générations se lèvent de leur tombeau, et comparaissent dans la vallée de Josaphat : les bons sont séparés des méchans. Tout est consommé; un dernier fantôme a paru :

C'était le vieux néant rentrant dans sa puissance,
Et tout fut aussitôt ombre, vide, silence.

Tel est le cadre choisi par M. Reboul pour y jeter un peu au hasard toutes les couleurs de sa brillante palette : rêves poétiques, pensées religieuses, enthousiasme lyrique, colère et imprécations contre le siècle, haine méridionale, ardentes invectives contre Paris, la grande Babylone; c'est bien. Mais pourquoi, lorsqu'il n'y était point absolument obligé par son sujet, nous donner un *enfer* et un *paradis* de son invention, après Homère, Virgile, Dante, Milton, Fénelon, Châteaubriand, etc., etc.? En général, il est prudent de s'abstenir de ces sujets où les fictions du poète restent toujours en deçà de la réalité, tandis que l'imagination du lecteur va toujours au-delà des fictions du poète. Il n'est donné qu'à certains génies privilégiés, semblables à ceux que je viens de nommer, de marcher d'un pas ferme dans ces routes obscures, incertaines, où l'homme se perd dans l'immensité, où la terre même se dérobe sous ses pas; et lorsque ces génies y ont laissé leurs impérissables vestiges, il y a encore plus de péril à les suivre qu'il n'y en aurait à les précéder.

Quant à l'idée même du livre le *Dernier Jour*, elle a un côté humain et terrestre par lequel elle peut être saisie, et en même temps, par ce qu'elle a de merveilleux, de vague et d'imprévu, elle appartient essentiellement au genre épique. Elle s'était déjà présentée à l'imagination d'un écrivain assez obscur du dernier siècle, à qui le temps et la force peut-être ont manqué pour la mûrir et la produire à la lumière, avec toutes les conditions de la vie. Le poème en prose de Grainville, intitulé *le Dernier Homme*, atteste une vigueur de conception peu commune; trois créations sublimes suffiraient, à mon avis, pour le sauver de l'oubli : c'est, d'abord, cette grande figure d'Adam condamné à rester pendant tout le cours des siècles assis à la porte des enfers, pour voir entrer les innombrables générations de ses coupables descendans; qui, délivré enfin de son supplice, apparait au dernier homme pour lui annoncer l'avenir, apprendre de lui le passé et le présent, et servir ainsi de lien entre le commencement et la fin de l'humanité. C'est encore cette intervention du *génie de la terre* qui épuise toutes les ressources de son art, toutes les forces secrètes de la nature, pour ranimer le principe de vie dans l'univers, et qui meurt bientôt lui-même écrasé sous les ruines de son empire; c'est enfin cette pensée qui, quoique s'écartant de la tradition, n'en est pas moins grande et dramatique au suprême degré, et qui répand sur tout le poème un sombre et lugubre intérêt : *le dépérissement graduel de la terre et de la race humaine*. Tout meurt et rien ne renait; ce monde qui s'éteint peu à peu, comme une lampe qui manque d'huile, est une conception qui, dans son ensemble et dans ses détails, fait le plus grand honneur à Grainville. Mais il manque à son œuvre inachevée ce souffle religieux et cette verve poétique qui étaient seuls capables de lui donner le mouvement et la vie.

C'est, au contraire, par ces qualités que brille le poème de M. Reboul : il est écrit avec un style nerveux, concis, également éloigné d'une tradition servile et

d'un néologisme téméraire, où l'idée, parée d'un vêtement brillant, n'est cependant pas sacrifiée à l'image. Le talent même de l'auteur apparaît ici sous un jour nouveau : ce n'est plus cette muse plébéienne qui s'essaie timidement à la noble poésie, et qui, semblable à la fleur cachée sous l'herbe, se trahit seulement par ses parfums, et emprunte une partie de son éclat à son humilité même ; c'est un génie déjà mûr, complet, qui prend possession du public et de lui-même. A nous surtout à le revendiquer ; car, par le fond, comme par la forme, il est vraiment et franchement catholique. Exempt d'afféterie et de fausses couleurs, il a toute l'austérité de l'Evangile et des redoutables mystères dont il s'est fait le poétique apôtre. Lorsque tant d'autres écrivains, courtisans et flatteurs du siècle, au lieu de chercher à le relever par l'énergie de leur pensée et de leur parole, l'entretiennent dans sa mollesse, et lui soufflent de tous côtés la corruption et le scepticisme ; lui, athlète vigoureux et intrépide, il le prend corps à corps, le secoue avec rudesse, et, lui reprochant son lâche engourdissement, le traîne tout vivant au pied de la justice de Dieu. Aussi la littérature qui s'est appelée avec tant de raison littérature *facile*, c'est-à-dire molle, complaisante et frivole, a traité sa sévérité d'anachronisme, et lui a crié, avec une sorte de dédain et avec cette fatuité qui lui sied si bien : « Laissez les prophètes et l'Apocalypse ; imitez mes romans et mes drames : voilà le goût du jour, voilà le chemin de la renommée. » Pour toute réponse, le poète, à l'exemple du Dante, place dans son enfer tous ces profanateurs du temple qui ont mis la religion en roman, en drame, en mythologie :

Voici les écrivains, de l'art seul idolâtres,
Prophètes histrions, apôtres de théâtres,
A leurs siècles blasés, comme de vieux nababs,
De la religion présentant les appas,
Ils la firent chanter comme une bayadère
Qui charme les festins de sa voix adultère.

Après eux viennent les lâches folliculaires, artisans de trouble et de scandale. Il a fallu de l'audace à M. Reboul pour s'attaquer ainsi aux plus grandes puissances de notre temps ; il avait été sans pitié pour elles, pouvait-il espérer leur faveur ? Et ce monde brillant qui avait adopté et choyé avec une sorte de coquetterie le modeste enfant du peuple, qui lui avait donné l'hospitalité de ses fêtes, qui avait daigné confier à la voix des chanteurs à la mode les touchantes et naïves élégies du poète de Nîmes ; qui, sur la foi de ses premiers essais, le croyait si doux, si inoffensif et si tendre, s'est étonné de trouver tout-à-coup en lui un austère censeur, un juge impitoyable, et parce que l'*Albane* est devenu *MichelA-nge*, on n'a plus voulu reconnaître dans le sombre tableau du *Dernier Jour* le peintre si gracieux de *l'Ange et l'Enfant*.

Que M. Reboul se console ; s'il a baissé dans l'estime du dandysme littéraire, il a beaucoup grandi aux yeux des hommes graves et des véritables connaisseurs. Cependant, pour continuer à remplir dignement la haute mission qu'il semble s'être donnée, il lui reste encore quelques défauts à éviter, quelques qualités à acquérir. Nous lui dirons donc avec franchise que son style manque un peu de souplesse et de variété ; que le rhythme, cette cadence harmonieuse des mots et de la phrase, cette mélodie de la poésie, si je puis m'exprimer ainsi, ne se fait point toujours assez sentir dans ses vers, et que l'énergie de sa pensée et de sa parole va quelquefois jusqu'à la dureté. Nous l'inviterons aussi à se garder de toute imitation étrangère, même de l'emploi d'un or pur démonétisé par l'usage ; mais de creuser, au contraire, son sujet assez profondément pour en faire jaillir toutes les beautés neuves et originales qu'il peut contenir : ainsi, par exemple, au lieu d'épuiser ses couleurs les plus brillantes à la peinture déjà tant de fois essayée du *paradis* et de l'*enfer*, n'eût-il pas été plus habile et plus conforme au but du poème de concentrer particulièrement l'attention sur la grande scène du *jugement dernier*, sur cette assemblée de Josaphat où l'humanité doit se retrouver en face de Dieu et d'elle-même, sous toutes les formes et avec tous les caractères qu'elle aura successivement revêtus dans le cours des âges. Au lieu de se contenter de quelques généralités, n'eût-il pas mieux valu, à

l'exemple de Michel-Ange dans son immortel tableau, de multiplier les détails et les épisodes, afin de mieux donner l'idée des innombrables incidens de cette dernière représentation du théâtre de la terre, de ce drame immense où les passions et les sentimens les plus contraires s'entre-choqueront comme les flots tumultueux de la mer, où toutes les âmes, ouvertes et haletantes sous l'œil de leur juge, tressailleront d'espérance ou de frayeur? Combien ces scènes diverses que l'imagination peut au moins se représenter, puisque l'homme, à sa dernière heure, sera toujours lui-même, auraient ajouté d'intérêt et de terreur à un poème déjà si saisissant! Mais j'ai honte de vouloir substituer ma pensée à celle d'un poète tel que M. Reboul, et je préfère terminer par un dernier éloge, c'est-à-dire par la citation de quelques beaux vers, écho et soupir de son âme, résumé de sa pensée religieuse, présage triste et consolant à la fois de la destinée qui attend aujourd'hui le poète vraiment digne de ce nom divin :

Lorsque l'esprit des chants se posa sur ma tête,
Je te priai, mon Dieu, de le faire envoler;
Car partout le dédain accueillait le poète,
Et ce n'est qu'au désert que je pouvais parler.

Tous les types du beau que tu mis dans mon âme,
Je les ai vainement répandus au dehors;
Toute nuit fut rebelle aux clartés de ma flamme,
Et mon doute pour elle alla jusqu'aux remords.

Oh! que de fois j'ai dit anathème à la lyre
Qu'attirait sous mes doigts un invincible aimant,
Et cru, triste jouet de son fatal empire,
Que la folie était dans mon entendement!

Un jour, dans la torpeur qui succède à l'ivresse,
Je regardai la mort avec avidité,
Pour savoir si le feu qui me brûlait sans cesse
Était venu du ciel ou de la vanité?

Mais ta bonté pour moi dévoila le mystère,
Et je vis, relevé de mon accablement,
Qu'afin de recueillir tout hymne solitaire,
Ton oreille est penchée au bord du firmament.

LUDOVIC GUYOT.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

POÉSIE. — LES PARFUMS DE MADELEINE, poème par VICTOR DE LA PRADE.

Le sujet de Madeleine a tenté bien des poètes et des artistes. Il renferme en effet tout ce que le génie humain a de plus attrayant, tout ce que la grâce divine a de plus doux et de plus merveilleux. M. Victor de La Prade en a choisi la partie la plus complète : la scène des parfums. Madeleine, Jean et Judas, voilà, avec Jésus et ses apôtres, les personnages de cette scène sublime; Madeleine qui verse ses larmes avec ses parfums sur les pieds du Sauveur; Jean qui admire et commente avec son cœur l'action de la pécheresse; Judas l'hypocrite, qui blâme et qui s'indigne : *ut quid perditio hæc?*

Pour M. Victor de La Prade, Madeleine n'est pas seulement le modèle de la charité et du repentir, c'est aussi un symbole, c'est le type de l'homme intérieur, de ces âmes d'élite, fleurs délicates, pleines de la rosée du ciel, de ces divines Maries qui, inhabiles aux choses de la terre, laissent Marthe se tourmenter aux soins de la maison, et ne savent qu'aimer, prier, pleurer et chanter. Le développement de cette idée est [illegible] dans la bouche du disciple bien-aimé, dont voici le portrait tracé par l'auteur en contraste avec celui de Pierre.

Devant Jésus était le pêcheur d'hommes, Pierre,
Le futur fondement de son Église entière,
Né pour la foi robuste et fait à l'action,
Tête chauve et brunie où vit la passion.
Mais la meilleure place était celle d'un autre,
Jeune homme aux blonds cheveux, chaste et saint apôtre,

Et qui les yeux rêveurs et baignés à demi
S'appuyait sur le sein de son divin ami,
Ame où le Christ versait sa parole secrète,
Jean, l'élu de son cœur, le disciple poète.

Ce qu'il y a de plus difficile à reproduire dans un sujet tiré de la Bible ou de l'Évangile, c'est la simplicité et la concision du texte. Il suffit le plus souvent de quelques mots à l'écrivain sacré pour mettre en saillie les situations les plus dramatiques. Voyez la résurrection de Lazare, celle du fils de la veuve de Naïm, la femme adultère, la samaritaine, etc. L'esprit de l'homme ne procède pas avec la même rapidité que l'esprit de Dieu, qui [illegible]

fait rêver qu'il voit tout d'un regard. Si M. Victor de La Prade a été dans le récit aussi simple et aussi bref que le permettait notre langue poétique, il s'en est dédommagé dans la partie lyrique. C'est là qu'on pourrait trouver quelques longueurs, ou plutôt quelques *longueurs*; mais elles ont le charme de l'extase et de la rêverie. Ce luxe de pensées et d'images est d'ailleurs en rapport avec la pieuse prodigalité de Madeleine. Il faut que le cœur du poète déborde et se brise comme le vase d'albâtre; il faut que les vers coulent et se répandent avec la même facilité et la même abondance que les pleurs et les parfums aux pieds de Jésus. Comment se plaindre, par exemple, de la molle et douce effusion de ce passage :

Oh! que tout soit pour lui; donnez, ô Madeleine,
Versez sur ses pieds nus votre âme humide et pleine,
Versez le fond du vase et les parfums cachés,
Les regrets, les espoirs, tout, jusqu'à vos péchés!
Versez les chastes jours, et les nuits profanées,
Et l'asphodèle vierge et les roses fanées;
Versez votre douleur, versez votre beauté,
Tout en vous est parfum, et tout sera compté!
Brisez au pied du Christ ce cœur doux et fragile;
Ce que la loi rejette est pris par l'Évangile;
Des épis oubliés sa moisson s'enrichit :
A lui tout ce qui pleure et tout ce qui fléchit,
A lui la pénitente obscure et méprisée,
A lui le nid sans mère et la branche brisée,
A lui tout ce qui vit sans filer ni semer,
A lui le lis des champs qui ne sait qu'embaumer,
L'oiseau qui vole au ciel, insoucieux et chante;
A lui la beauté frêle, et l'enfance touchante,
Et ces hommes rêveurs qui sont toujours enfans,
Tous ceux sur qui le fort met ses pieds triomphans!
Les faibles sont les siens; sa force les relève;
Il porte dans ses mains la grâce et non le glaive.

Après cette citation, quel autre éloge pourrions-nous donner à la Muse de M. Victor de La Prade? celui qui fut donné par Jésus à Madeleine, *Bonum opus operata est; elle a fait une bonne œuvre!...*

POÉSIES D'UNE JEUNE AVEUGLE.

Un volume in-18.

Que peut faire ici-bas une pauvre aveugle? Elle ne peut aussi que pleurer, prier et chanter. C'est ce que fait l'auteur du modeste recueil que nous annonçons. Son histoire est courte, mais touchante.

« Emilie entrait à peine dans l'adolescence lors-« qu'elle perdit la vue; les premiers jours elle de-« mandait si cela durerait long-temps, si elle se ré-« veillerait bientôt. Quel bonheur, disait-elle, quand « je pourrai revoir ma bonne mère, mes compa-« gnes! quand je pourrai admirer encore le jardin, « la prairie, le soleil! oh oui, le soleil! depuis que « je ne le vois plus, j'envie le bonheur de ceux... » Et elle s'arrêtait pour ne pas attrister sa mère...

Hélas! *elle ne s'est point réveillée* la jeune et malheureuse enfant!... mais le sommeil de ses yeux ne s'est point étendu jusqu'à son âme; elle a vécu de souvenirs et d'espérances, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus doux, de plus vrai, de plus poétique dans l'âme humaine; car le présent, c'est la prose : il n'y a de poésie que dans le passé et l'avenir. Elle a trouvé pour peindre et déplorer son malheur des accens harmonieux et touchans; on regrette seulement que la pensée de Dieu ne revienne pas plus souvent dans ses vers, et qu'elle ait donné une trop grande place à des passions profanes qu'elle n'a sans doute point connues, et qu'elle exprime du reste avec moins de bonheur que les sentimens domestiques et religieux. Il y a là certainement imitation étrangère plutôt qu'impression personnelle. Il me semble que la vie d'un aveugle devrait être une perpétuelle prière; car que lui importe le monde et ses spectacles? il n'a de communication intime et complète qu'avec le ciel et avec lui-même. Aussi je préfère à toutes les élégies de notre jeune auteur celle qui termine le recueil, et qui est intitulée *Prière*.

Sur la terre, ô mon Dieu! doublement exilée,
En paix j'ai souffert mes tourmens;
Vous avez pris pitié de la pauvre isolée;
Elle est aussi de vos enfans!

Vous avez répandu sur mon âme rêveuse
Ce calme qui nous vient des cieux;
Devant ma mère au moins que je paraisse heureuse,
J'ai besoin de l'être à ses yeux!

Du monde séparée, et pourtant satisfaite,
Je ne lui donne aucun *regret*.
Tous mes vœux sont à vous, seulement je regrette
Le peu de bien que j'aurai *fait*.

Vous êtes le soleil dont la vive lumière
Pénètre en mon obscurité,
Ma jeune âme vers vous monte avec ma prière
Et jouit d'une autre clarté.

J'adore vos bienfaits, ô mon souverain maître!
Guidée au flambeau de la foi,
Je plains ceux dont le cœur ne veut pas vous connaître;
Ils sont plus aveugles que moi!

De l'excès de vos dons peut-être j'étais lasse;
Ainsi vous réglez mon sort,
Pour m'apprendre sans doute à souffrir la disgrâce
Et pour m'essayer à la mort.

Et quand viendra le temps de la sainte promesse,
Quand pour moi luira votre jour,
Que mon dernier soupir, si la douleur m'oppresse,
Soit encore un hymne d'amour.

Même après avoir lu ces beaux vers, je me suis demandé s'il n'eût pas mieux valu pour la jeune fille rester voilée *de sa double obscurité*, et connue seulement de Dieu et de sa mère, que de livrer son âme candide aux regards d'un monde aussi indifférent aujourd'hui à la poésie qu'au malheur. Mais

comment envier à la pauvre aveugle la seule consolation qu'elle puisse encore goûter, une larme, un souvenir de quelque lecteur solitaire, ami secret de son talent et de son infortune? Comment lui enlever le modeste espoir qui lui fait dire si tristement :

Cette lyre que l'on m'envie
Conservera mon souvenir :
Je laisse dans chaque élégie,
Où mon destin se réfugie,
Une souffrance à retenir.

LUDOVIC GUYOT.

REVUE DE DUBLIN.

La *Revue de Dublin*, rédigée par les hommes les plus honorables et par les savans les plus distingués de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, est l'organe scientifique des catholiques d'Angleterre. La partie théologique, en particulier, est sous la direction exclusive de monseigneur Wisemann, qui, de Rome, y donne ses soins. Le titre des articles que nous publions depuis quelque temps en montre l'importance, et a donné à quelques Français l'envie d'y être abonnés. Mais les relations, si faciles pour les journaux politiques quotidiens, sont très difficiles et très coûteux pour les ouvrages périodiques mensuels, que l'on ne peut recevoir par la poste.

Cependant, désirant faire jouir les lecteurs français des travaux de nos frères catholiques d'Angleterre, et resserrer les liens qui doivent unir l'*Université Catholique* et la *Revue de Dublin*, nous avons pris des arrangemens avec monseigneur Wisemann, par suite desquels on s'abonnera dans nos bureaux à la *Revue de Dublin*, et dans ceux de cette Revue à l'*Université Catholique*.

La *Revue de Dublin* paraît de trois mois en trois mois, en un fort volume in-8°; le prix est de 7 fr. 50 cent. le volume *pris au bureau*.

N° 12. — *Mai* 1839.

Art. 1er. Pontificat de Sylvestre II et de saint Grégoire VII, d'après le docteur Hoch et Voigt.
2. Coup d'œil historique sur les pays slaves.
3. Du commerce de l'Angleterre avec la France.
4. Histoire ecclésiastique d'Angleterre, depuis 1500 jusqu'en 1688, par CH. DODD (auteur catholique aussi estimé que curieux à consulter).
5. Œuvres posthumes de M. FROUDE. (Cet auteur a été l'un des champions les plus courageux de la nouvelle école d'Oxford, et ses écrits témoignent d'une foule de tendances catholiques, surtout en matière de liturgie et de discipline.)
6. Ancien poème dramatique sur le roi Jean-Sans-Terre. (Démonstration curieuse de l'identité de vues entre Jean et Henri VIII, par un prêtre apostat, sous le règne de ce dernier.)
7. De l'état actuel des colonies anglaises en Australie.
8. Géraldine, roman catholique; par miss Agnew.
9. Des romans de M. Fenimore Cooper.
10. De la musique italienne en Angleterre, par le comte de Mounteashell.
11. Bibliographie catholique de la littérature française.

N° 13. — *Août* 1839.

Art. 1er. Bibliothèque des pères. — Saint-Cyrille. (Réfutation des systèmes de traduction mutilée que suivent les éditeurs protestans.)
2. De la jurisprudence de la chambre des communes sur les élections contestées.
3. Examen de l'histoire romaine de Niébuhr.
4. De l'influence de la religion musulmane, par le docteur DOLLINGER, de Munich.
5. De l'architecture des Normands en Sicile. (Examen du magnifique ouvrage publié à Palerme par M. le duc de Perra di Falco, et du voyage architectural de M. Gally Knight dans cette île).
6. Réfutation de la prétention des néo-catholiques d'Oxford à la succession apostolique pour l'église anglicane.
7. De l'ornithologie en Guyane et en Angleterre, par M. WATERTON.
8. Controverse entre monseigneur Wisemann et le docteur Turton, professeur anglican, à Cambridge, sur l'eucharistie.
9. Des romans modernes en Angleterre.

N° 14. — *Novembre* 1839.

Art. 1er. Des témoignages rendus par les protestans à la vérité du catholicisme, par le docteur HONNINGHAUS.
2. Des médecins et de la médecine en Angleterre.
3. Religion et littérature des Arméniens.
4. Examen historique du règne de Henri V, roi d'Angleterre. (Ce travail offre le plus grand intérêt, remarquable spécialement en ce qui touche l'état de l'épiscopat et du clergé régulier et séculier en Angleterre au quinzième siècle.)
5. Des voyageurs modernes qui ont écrit sur l'Amérique du Nord.
6. Bibliothèque des Pères. — Saint Augustin : réfutation des argumens tirés de ce Père par l'école d'Oxford.
7. Etude statistique sur la population en Angleterre.
8. Poème de M. Croker Fox.
9. Examen des nouveaux romans de Bulwer, miss Edgeworth, etc.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 52. — Avril 1840.

Sciences historiques.

COURS D'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ANTIQUITÉ.

INTRODUCTION. — PREMIÈRE PARTIE.

Importance des études historiques. — L'histoire ancienne a un intérêt puissant au point de vue catholique. — Intimement liées à toutes les questions religieuses, elle est une arme redoutable pour ou contre la vérité. — Le siècle dernier l'avait compris : il souleva la science contre la foi. Tristes conséquences de cette tentative, mortelle pour la science. — État de la science à la fin du dix-huitième siècle.

Avant de commencer une série d'études qui exigera de nous beaucoup de travail, de nos lecteurs beaucoup d'indulgence, c'est pour nous un devoir étroit d'expliquer notre pensée et de justifier notre tentative. Lorsqu'il a été permis à notre faible parole de se faire entendre au milieu des voix imposantes et graves dont nous nous glorifions d'avoir reçu les enseignemens, nous avons senti vivement et l'honneur qui en rejaillit sur nous et les obligations que cette distinction nous impose. Notre premier et notre plus cher désir sera de ne pas paraître trop indigne de nos maîtres, et nous n'épargnerons rien pour y arriver. Recherches pénibles, consciencieux labeurs, nous avons tout accepté. Heureux si quelques suffrages viennent nous encourager et nous soutenir dans la carrière !

C'est donc avec une loyale intention que nous osons aborder une tâche importante et difficile : *l'Etude de l'Antiquité.*

Au milieu du mouvement historique de notre époque et de l'ardeur universelle des esprits pour le passé, vouloir démontrer l'importance des études de l'histoire, serait faire une œuvre au moins inutile. L'empressement général n'est pas un engouement passager; ce n'est pas une fantaisie isolée ou une mode éphémère. Le travail est sérieux; il y a de la constance, il y a de la tenacité, il y a de la passion. C'est avec le sentiment d'un profond besoin que notre siècle s'est jeté dans la science, et son élan a été trop franc, trop puissant, il faut le dire, pour ne pas accuser une force réelle et un avenir certain. L'importance de l'histoire est donc un fait reconnu, et, comme nous le disions ailleurs : « L'histoire est devenue pour tous une nécessité (1). »

Mais cette nécessité est-elle aussi vivement ressentie pour toutes les branches de cette vaste science qui embrasse les siècles, et commence avec le temps pour ne finir que dans l'éternité? Chacun comprend-il, en particulier, la haute portée de l'*Histoire Ancienne;* voilà ce qui ne nous paraît pas prouvé, et voilà ce que nous déplorons.

(1) Introduction à *l'Histoire du Monde.*

L'intérêt immense et actuel des histoires modernes est incontestable. Dans une époque appelée peut-être à marquer au milieu des âges, dans un pays habitué comme le nôtre à faire de l'histoire, les antiquités nationales, les faits contemporains ou peu éloignés ont tous un charme spécial et une utilité pratique. Que nous soyons désireux de connaître notre passé; que nous nous jetions ardemment sur ses débris, cela est naturel. Le présent est toujours fils des temps qui l'ont précédé, et rien de plus juste à un fils que de s'emparer de l'héritage de ses pères. Aussi, un coup d'œil jeté sur la mêlée historique suffit pour démontrer l'intérêt général à cet égard. C'est une véritable conquête que l'on se dispute, que l'on se partage, où tous butinent à l'envi, et dont les inépuisables richesses contentent toutes les ambitions grandes ou petites, patientes ou avides. Royauté, noblesse, clergé; le tiers-état et les communes; les provinces, les villes, les bourgades; arts, sciences, lettres, civilisation; la politique et le gouvernement; toute la vie enfin de notre vieille France est reproduite dans ses plus nobles phases et dans ses plus intimes secrets. Depuis la constitution du royaume jusqu'à la forme d'un ameublement ou d'un jouet, rien n'échappe, et tout trouve son historien, son critique, parfois son apologiste, toujours son commentateur.

De même aussi, quoique avec plus de réserve, les peuples voisins fournissent une mine largement exploitée, soit parmi les nationaux, soit parmi nous; chaque pays doit s'attendre à être étudié, représenté, détaillé, peut-être avec autant de soins et avec d'aussi grands frais. Cela est bon et utile. A force de remuer les siècles modernes, la vérité doit en sortir bon gré, mal gré; et le maître de toute vérité, qui sait accomplir ses mystérieux desseins par le moyen de l'homme, à l'insu de l'homme même, saura en tirer profit pour sa gloire et pour l'instruction du genre humain.

En résumé, le mouvement se porte vers les peuples modernes. La société nouvelle, née depuis le christianisme et sortie de l'invasion barbare, cette société mère et créatrice du monde européen, du monde dominant par la pensée et la puissance; tel est l'objet des élucubrations actuelles, et à Dieu ne plaise que nous voulions blâmer une pareille tendance! Autant et plus que tous, nous reconnaissons l'influence souveraine de cette société moderne, et nous applaudissons à tout ce qui servira à la mieux développer, persuadés que l'examen impartial de sa constitution en découvrira la précieuse origine, et amènera à bénir son divin auteur qui est le Verbe de Dieu vivant dans son Eglise et habitant sur la terre.

Mais, si nous nous sommes empressés de faire une haute et noble part à l'étude des temps modernes, il nous sera permis également de réclamer une mention toute spéciale en faveur des temps anciens. Qu'on veuille bien excuser ce reproche ou plutôt cette plainte, et ne pas la mettre sur le compte d'une partialité trop naturelle : « *On n'étudie pas assez l'histoire ancienne.* »

Nous n'ignorons pas néanmoins, et nous nous hâtons de le proclamer, que de laborieux esprits s'adonnent avec amour à cette étude; que çà et là apparaissent des hommes pleins d'une courageuse persévérance, qui se dévouent à des recherches difficiles, qui passent de longues veilles à soulever le voile tissu par les siècles, et dont les plis épais couvrent le sanctuaire des premiers âges. Honneur à ces élus de la science dont l'infatigable ardeur fait jaillir la lumière sur quelques points du vaste chaos de l'antiquité! honneur à ces pélerins dont toute la vie se consume en de périlleuses excursions, et qui s'en vont loin de leur patrie s'enfoncer au désert parmi les ruines et les tombeaux! honneur à eux, surtout parce que leurs peines sont trop souvent mal récompensées; et qu'au retour, quand ils étalent les richesses conquises par tant de souffrances, à peine le siècle oublieux et ingrat daigne-t-il les accueillir et regarder leurs trésors!

Ce que nous savons parfaitement aussi, c'est que l'histoire ancienne, à la plupart des esprits, paraît d'une utilité théorique douteuse, d'une utilité pratique tout-à-fait nulle; et, comme dans notre temps, l'utile et l'actuel sont deux grands mots et deux grands mobiles, il y a

presque condamnation par avance contre l'histoire ancienne; car il ne manque pas de gens fort disposés à s'inquiéter peu de ce qui ne les touche pas immédiatement et toujours prêts à répondre : « Que m'importe, ou je ne m'en soucie ! »

Or, nous voulons combattre ces idées malheureusement si répandues, et c'est contre un arrêt rendu par l'indifférence égoïste et par l'irréflexion générale que nous prétendons nous inscrire.

L'importance de l'*histoire ancienne* est réelle et profonde. Pour des catholiques, surtout, et maintenant plus que jamais, l'histoire ancienne est nécessaire. Voilà ce que nous posons en fait.

Sans doute, à ne considérer l'histoire ancienne que comme un récit plus ou moins attrayant des événemens qui se sont passés à des distances de lieu et de temps, rendues incommensurables par la mort des hommes et des nations, il n'y a point, nous l'admettrons aisément, un intérêt immédiat à la connaissance de faits aussi reculés, de personnages aussi antiques. A part la curiosité, motif frivole et parfois dangereux, que nous importe de savoir ce qui se faisait, il y a trois mille ans, à la Chine ou en Italie? Les aventures de ces empires ne sont pas souvent aussi intéressantes, et sont presque toujours moins habilement reproduites que celles des héros de roman. Pour le plus grand nombre, et à ce point de vue pour nous-mêmes, il n'y a pas à hésiter; nous choisirions le roman.

Mais, si l'on s'élève quelque peu ; si l'on considère que ces peuples ont vécu sous le même soleil, peut-être aux mêmes endroits que nous; qu'ils avaient des sociétés et des constitutions semblables aux nôtres; qu'ils sont enfin de même famille et plus ancienne que nous, la perspective s'étend et l'horizon grandit. Puis, il faut tenir compte de leur influence sur nous, influence que nous subissons quelquefois de gré ou de force ; de leur rôle actif dont nous rencontrons à chaque pas les traces et les résultats; de leurs vertus et de leurs vices, qui pèsent sur nous indépendamment de la distance; de leurs lois, de leurs usages enfin, qui nous ont pénétrés, malgré nos résistances et malgré nos victoires, et alors l'importance s'accroît. Quand, enfin, on monte encore un degré ; quand on pense, après tout, que ces histoires diverses ne sont que les épisodes d'une longue histoire, que les scènes différentes d'un drame unique et immense, on rencontre un charme nouveau et un attrait puissant. Déjà c'est donner un noble aliment à la faculté impérieuse de connaître qui fait le fonds de notre nature, que de diriger son activité vers telle ou telle partie des annales antiques, et de lui faire rechercher les rapports de civilisation qu'un peuple ou une institution passée ont pu avoir sur le temps actuel : qu'on lui présente donc une plus vaste étendue, notre âme la saisira avec plus d'empressement et de joie. Ainsi, l'étude de l'histoire générale, de l'histoire universelle, offrira de vives impressions, des enseignemens précieux et une captivante harmonie.

En effet, l'humanité n'est pas née d'hier et nous ne sommes nous-mêmes que les anneaux de cette vaste chaîne qui unit à travers le temps les deux bornes de l'éternité. Entre les fils dispersés de la race humaine, il existe une parenté intime, dont les liens sont indissolubles, une filiation continue qui traverse les âges, une solidarité étroite qui règne sur toutes les générations ; en telle sorte que les nations ne sont qu'une seule famille sans cesse renaissante, qu'une vaste unité composée d'élémens multiples à l'infini. Or, de ce point de vue dérive une magnifique liaison entre le passé et l'avenir, liaison dont notre âme a le sentiment intime, et qui devient en elle de l'affection et de l'amour : sentiment généreux qui fait que nous sommes impressionnés vivement au récit des nobles actions de nos pères, qui fait bondir nos cœurs en présence des grands exemples de nos devanciers, qui crée la religion des tombeaux, cet invincible et universel témoignage d'immortalité; qui nous attache si fortement à la patrie où nous sommes nés et où dorment nos ancêtres, qui constitue notre civilisation, notre nationalité, en faisant naître à la fois la renommée et la gloire ! Envisagée de la sorte, l'histoire ancienne prend de la gravité et de l'intérêt : notre honneur est intéressé à la savoir, et c'est ce que Bossuet résumait si heureusement par ce mot : « *Il est hon-*

teux à tout honnête homme d'ignorer le genre humain (1). »

Qu'on nous permette de nous arrêter à cette parole, et de lui donner, en la commentant, toute sa portée philosophique. Sans doute, il est indigne d'une noble intelligence de se circonscrire dans le tourbillon misérable de la vie actuelle et de ne pas sortir de cette sphère bornée. C'est plus qu'une honte, c'est un crime, c'est mépriser son âme et lui refuser la lumière. Mais il ne suffit pas de prendre timidement essor et de chercher autour de soi quelque terre voisine pour la parcourir à l'aise : on rétrécit sa vue, on clôt sa perspective. A l'âme humaine, il faut un élan hardi, un vaste horizon, le spectacle de l'univers à vol d'aigle. Et, qu'on le remarque enfin, c'est le *genre humain* qu'il est honteux d'ignorer, et cette condamnation est en tête du *Discours sur l'histoire universelle*, le plus sublime panorama qui ait jamais été présenté à l'esprit de l'homme.

Or, le genre humain est comme l'individu, corps et âme; le corps, créé pour obéir et trop souvent révolté; l'intelligence, née pour commander et trop souvent asservie. Dans l'humanité, le corps, ce sont les faits matériels, réalisation sensible des opérations de l'intelligence qui sont les idées : l'intelligence, ce sont les principes dirigeans, les forces motrices, à savoir les vérités conservées et pratiquées, ce qui est le bien; l'erreur inventée et agissante, ce qui est le mal. Ainsi, ce qu'il est honteux d'ignorer, c'est tout autant, et plus encore les principes que les faits, la partie haute et dominante que la partie basse et palpable, la marche de l'esprit que le mouvement de la matière.

Et ici, on le voit, la question s'agrandit singulièrement : il s'agit non plus seulement d'étudier les événemens, les ruines et les naissances d'empires; il faut trouver la raison première des faits, la solution des problèmes, la philosophie de l'humanité. La dignité du genre humain se rehausse, et avec elle celle de l'histoire. Le monde ne paraît plus livré à une fatalité aveugle dont les coups ne se trahissent que par des catastrophes : on rencontre non plus uniquement le bras qui frappe et les débris qu'il fait, mais la tête et l'esprit qui le guident : on remonte à la loi suprême, à la sanction souveraine, on va droit à Dieu et on lui rattache l'univers. Le fini s'élève jusqu'à l'infini, jusqu'à l'être, et les rayons du Créateur illuminent la créature.

L'étude alors prend sa source de haut : elle descend du ciel; elle part de l'éternité et elle marche sous l'œil de Dieu. L'histoire devient, comme la jurisprudence, comme toute science prise à son vrai point de vue, la connaissance des rapports de l'homme et de Dieu : « *Divinarum atque humanarum rerum notitia* (1); » et, à ce titre, elle a droit de reine sur tout noble cœur, sur toute intelligence qui se sent et qui se respecte.

Donc, considérée à cette hauteur, l'histoire ancienne tient de près à toutes les questions vitales, et cela est nécessaire.

Si tout ne commence pas avec nous dans ce monde; si le passé est quelque chose; si ce passé cache l'origine de l'humanité, il faut nécessairement l'aborder; il faut remonter son cours; il faut l'interroger, et à tout prix obtenir sa réponse. Car on ne sait la fin d'un être que par la connaissance de son origine : tout être fini apporte en naissant sa destinée empreinte dans son essence. C'est le berceau de l'humanité qui seul peut dévoiler les mystères de la vie future : le devoir de chacun, le devoir de tous est d'y aller lire.

Mais c'est surtout aux regards de ceux qui aiment et qui cherchent la vérité, aux regards de ceux qu'éclaire et pénètre la sainte lumière de la foi, que l'étude historique de l'antiquité prend une haute, une imposante portée. Fénelon l'a dit : « Tout est histoire, tout est tradition, « tout est antiquité dans la religion. »

La religion elle-même n'est qu'un fait, qu'une série de faits, qu'une tradition, qu'une histoire. Elle s'appuie sur le monde extérieur, sur le monde immatériel qu'elle découvre : elle se manifeste dans la suite des âges, et elle leur demande son affirmation. L'humanité est son témoin comme son domaine : c'est

(1) *Discours sur l'Histoire universelle*, ch. 1.

(1) *Institutes* de Justinien, liv. I, t. 1.

elle qui lui enseigne, et son origine, et sa chute, et sa réparation. Toutes les questions religieuses, depuis la création jusqu'à la venue du Messie, sont des faits, des faits palpables, authentiques. Dire cela, c'est prouver de reste l'importance capitale de leur histoire.

Toute l'économie du catholicisme, en effet, repose sur deux grands événemens, la création de l'homme et sa chute : de la création découle la révélation primitive; de la chute découlent la rédemption et la révélation nouvelle. Si ces faits sont réels et prouvés, la religion a le caractère humain de vérité le plus complet possible. S'ils sont faux et controuvés, il ne reste rien, et la religion tombe avec eux. Certes, l'intérêt est majeur, et la chose vaut la peine d'être éclaircie : voilà pour la religion.

Mais, de plus, comme les faits constitutifs de la religion ont eu une influence immense sur les destinées de l'humanité, qu'ils en forment même le nœud et le lien, et qu'ils peuvent seuls en donner une explication plausible; comme, en particulier, l'état moral, social, intellectuel et politique, toute la civilisation du globe, enfin, n'est que le vaste et universel corollaire de la faute du premier homme, l'examen de ces résultats ne manque pas non plus d'un attrait puissant, en vue de la cause d'abord, puis des effets. Considérée comme principes, la valeur des faits primitifs est immense : considérée comme conséquence, la valeur des faits anciens est tout aussi grande.

Le raisonnement est mathématique ici; le syllogisme est complet. La majeure est par exemple la création de l'homme juste par un Dieu bon; la mineure est l'existence du mal sur la terre; la conclusion sera la dégradation et la chute de l'homme. Si donc on peut attaquer la mineure ou la majeure, si on peut les convaincre d'erreur, leur désaccord amène la fausseté de la conclusion, et la vérité catholique est compromise.

C'est ce qu'avait merveilleusement compris le siècle dernier. Animé d'une implacable haine contre la foi, il ne cherchait pas seulement à la heurter de front et à la nier par le principe; cela n'eût pas suffi : il eût été facile de faire justice de cette attaque. Il fut plus habile; il s'en prit aux conséquences et aux déductions, certain qu'en ébranlant les dernières assises de l'édifice, il finirait par consommer la ruine entière. Il se fit savant; il fit parade de son érudition et de ses recherches. Mettant en montre beaucoup d'impartialité hypocrite, il entassa les systèmes, les théories, les faits mêmes pour s'y guinder, et de cette hauteur insulter plus à l'aise. Ainsi, à l'encontre du dogme de la création, il appela les chronologies monstrueuses de l'Orient, les observations astronomiques et les zodiaques; il évoqua les listes des rois et les statues des grands prêtres. Il en appela à la physique, à la géologie, à toutes les mathématiques. Son grand soin et son grand succès furent d'étaler un pompeux appareil de savoir, et, à l'aide de ce fracas, d'étourdir les simples. Tout son travail, travail immense et d'une perfide habileté, se résume en ces mots : *la science contre la foi*. Et cette science, cette philosophie, puisqu'il faut l'appeler par son nom, tantôt se montrait hostile et écrasante : elle rompait audacieusement en visière; et, faisant dérision des convictions et des croyances, elle les tournait en ridicule avec un pédantesque dédain; tout chrétien, tout catholique avait droit acquis à ses sarcasmes et recevait de sa main un brevet de sottise et d'ignorance. Tantôt, plus impertinente encore, elle affectait une respectueuse aversion. Laissant vivre la foi, elle se contentait de la fuir. Elle la représentait comme entourée de mystères et d'ombres impénétrables à la raison humaine : l'intelligence ne devait pas s'aventurer dans ces régions ténébreuses où le premier pas lui était mortel; à l'entendre, la foi était le bourreau du bon sens, de la raison, et elle était bonne pour tous, hors pour les êtres raisonnables.

Et comme, par malheur, l'époque n'était que trop bien disposée à accueillir de pareilles doctrines, ces idées firent fortune. Elles flattaient les penchans railleurs du siècle; elles le débarrassaient d'une pénible contrainte; elles favorisaient ses instincts de libertinage et d'indépendance. Rien n'était mieux que de se moquer des choses saintes aux petits sou-

pers et loin de l'oreille envieuse des valets; rien de mieux que d'accabler la vérité sous le ridicule, ou bien encore de la reléguer perfidement dans quelques obscures colonnes de la vaste Encyclopédie, pour se réserver ensuite le plaisir de la battre en brèche, dans toute la longueur des lourds in-folios, à coups de théories et de prétendues découvertes.

Le système était habile, comme nous l'avons vu; de plus, il fut largement exécuté. Ce n'était pas moins qu'une masse énorme de toutes les connaissances humaines, sur lesquelles se haussait la philosophie pour pouvoir, des sommets de cette pyramide, narguer la vérité et conspuer la foi. Tout avait été convoqué à l'œuvre : des quatre points de l'horizon les travailleurs avaient été conviés, et ils arrivaient, à grand attirail de machines et d'armemens, à grand fracas de savoir et de recherches. Le monde avait été remué par leurs bras; la matière, la matière surtout, avait été invoquée : ils la fouillaient avec ardeur, avec passion, pour la soulever contre l'intelligence, contre la vérité immatérielle. A la toute-puissance créatrice de l'esprit divin, ils opposaient la force inerte de l'univers créé qu'ils mesuraient à leurs désirs et à leur portée; et contre la suprême vérité ils ameutaient toutes les résistances brutales.

De cela, qu'arriva-t-il? La science se trouva réduite à un seul rôle, celui d'instrument passif. Arme offensive contre la religion, elle perdit complétement son caractère; elle fut arrêtée dans ses progrès; elle mentit à ses destinées, et se tua de ses propres mains. La démonstration en est facile.

La science n'est pas de sa nature un moyen indifférent. Placée au-dessus de l'intelligence humaine, dans les hautes régions où réside l'Être incréé dont elle est un des plus beaux attributs, la science complète, la science divine, l'omniscience, en un mot, est interdite à la raison de la créature. L'homme, réduit ici-bas à un état d'abaissement, flétri par la condamnation originelle, l'homme la comprend sans la concevoir, la désire sans la pouvoir atteindre. Chassé du séjour d'antique félicité, il conserve le souvenir de cet arbre mystérieux de la science dont les fruits lui sont interdits. Il ne peut franchir la barrière de feu que le chérubin armé garde pendant la vie, et au-delà de laquelle sont les contrées inaccessibles de l'absolu et de l'infini.

Mais si la science divine se cache dans les profondeurs de l'essence première, ses rayons se répandent sur l'univers et tombent sur l'humanité, et l'humanité se réjouit à chercher cette clarté au milieu de ses ténèbres. Ce sont pour elle les astres lointains d'un ciel meilleur dont la contemplation l'élève vers une patrie plus douce et ardemment désirée. Que si, au lieu de suivre, comme les rois d'Orient, le guide céleste qui le mène à Dieu, le pélerin de la vallée de larmes s'arrête à considérer le jeu de la lumière sur l'onde ou sur la fleur, l'astre passe et se perd dans l'étendue, loin du voyageur abandonné.

En elle-même, la science est donc un but, parce qu'elle se confond avec Dieu, qui seul peut être le but et la fin de toute intelligence ordonnée. Mais dans son application terrestre, la science humaine est l'échelon mystérieux par où l'âme monte jusqu'à l'essence divine : la seconde doit aller à l'autre, comme le rayon au centre, et cela sous peine de mort. En effet, que la science humaine soit à elle-même sa fin, et elle n'a plus ni guide, ni rappel, ni harmonie : elle est tremblante, incertaine, vagabonde, semblable à ces feux inutiles qui brillent un instant pour s'éteindre bientôt dans un marais de fange. Son essor est arrêté par cela même qu'il est borné : il est circonscrit à l'intelligence de l'homme, au lieu de s'élever à l'intelligence de Dieu : il est enfermé dans le fini, au lieu de s'élancer dans l'infini. Réduite à de pareilles proportions, la science n'est plus qu'un frivole amusement de l'esprit.

Si on l'abaisse encore; si, non content de s'en servir comme d'un jouet, on en fait un instrument de parti; si on spécialise encore son action, on la paralyse totalement. Que devient alors l'entendement humain? Il n'est plus cette libre et indépendante faculté, aux allures désordonnées mais hardies, aux élans déréglés mais parfois généreux. On le condamne à un rôle secondaire et misérable: attelée de force à une idée, rivée

à un principe dont elle porte le collier de servage, la science est contrainte de suivre en esclave, de se traîner dans une ornière inévitable, dans une carrière étroite et mesquine : elle a toutes les hontes de la servitude sans avoir les avantages de l'obéissance.

Voilà la science au service d'un principe humain.

Que si ensuite ce principe humain va droit contre l'ordre établi ; si la lutte se trouve engagée par l'esprit d'erreur contre l'esprit de vérité ; si non seulement c'est l'homme loin de Dieu, mais l'homme contre Dieu, alors, c'en est fait de la science ! La vérité est une comme le soleil : tout ce qui s'en écarte perd sa force, sa chaleur et sa vie. Aussi, mettre la science en opposition à la vérité éternelle, c'est briser l'unité, c'est rompre l'harmonie, c'est faire remonter le fleuve contre sa source, c'est embrasser le néant et dévorer la mort. Le fini s'attaque à l'infini, l'imparfait combat la perfection : l'être emprunté se dresse contre l'Être souverain et créateur. N'est-ce pas pitié que de voir ainsi les misérables efforts de l'humanité conjurée qui se mesure contre le Seigneur ? Savez-vous ce qui en advint autrefois, ce qui en advient infailliblement ? Un jour, les enfans des hommes, se complaisant dans leur force native et dans leur puissance originelle, orgueilleux de leurs talens et de leur nombre, se dirent l'un à l'autre : « Réunissons nos bras, mettons toutes nos intelligences en commun ; bâtissons une tour, une haute tour qui domine les espaces habités, qui s'élance dans les cieux, et aille chercher au-dessus des orages un abri contre la tempête : montons, montons à l'encontre de Dieu même. » Puis ils se mirent à l'œuvre : ils entassaient à grandes fatigues et sur d'immenses fondations les lourds étages de ce formidable édifice. Les présomptions croissaient avec le progrès de l'ouvrage : tous se réjouissaient à voir la création de leur génie, et des hauteurs inachevées les savans et les sages défiaient déjà le Tout-Puissant.... Tout-à-coup, du fond de son éternité, le Seigneur regarde ; et devant le souffle de sa bouche, tout change, tout s'arrête : ces fiers esprits ont le vertige ; ils ne s'entendent plus, ils ne se comprennent plus : le désordre et l'anarchie sont au milieu d'eux. Ils se dispersent et fuient honteusement en laissant pour témoignage de leur confusion les débris fantastiques de cette gigantesque ruine.

Il en va de là sorte pour la science. Le dix-huitième siècle a eu aussi sa Babel. C'était son immense Encyclopédie ; seulement, il l'a achevée. Sur cette pyramide énorme de faits et de découvertes, il est monté pour jeter à la vérité l'injure et le blasphème : échafaudée sur la fausse science, l'erreur s'était exhaussée comme sur un trône pour dominer l'univers. Dieu l'a laissé faire : il avait établi sa religion et son Eglise sur le roc, et il lui avait dit : « *Veritas Domini manet in æternum.* » Sous la garantie de cette promesse, qu'a fait l'Eglise ? Ce qu'elle a fait toujours : elle attend et elle dure ; *manet !* Voilà tout son secret.

Que la science essaie donc, si elle le veut, de s'attaquer à la vérité ; nous l'avons vu : cela est sa ruine et sa mort. Or, comme, malgré tout et après tout, la logique mène le monde ; comme il était nécessaire que la science se brisât à ce métier de joûteur contre Dieu, les faits ont confirmé et réalisé les principes. Véritablement, la science se mourait dans les dernières années du dix-huitième siècle. Et qu'on ne se retranche pas ici derrière les malheurs et la gloire ; qu'on ne cache pas sous le sang et les lauriers la stérilité de la science : l'esprit était épuisé, et l'intelligence succombait de langueur. De guerre lasse, elle quitta la mêlée. Enfin, elle avait compris à quel rôle de nullité, à quelle déplorable condition elle était asservie. Les pointes du collier de force avaient fini par déchirer son cou et le joug par user son noble front ; elle s'était sentie mourir sous la flétrissante haleine de l'athéisme. Comme dernier adieu et comme dernier défi, elle jeta l'expédition d'Égypte et les fameux zodiaques ; puis, abandonnant aux colonnes avides d'un pauvre journal les débris du bagage voltairien, et laissant au loin derrière elle cette misérable arrière-garde qu'un reste d'amour-propre mal placé ne lui permettait pas de sacrifier, elle se sépara pour toujours du drapeau qu'elle avait si long-temps suivi.

Notre siècle a fait la réaction. En pré-

sence des funestes résultats du passé, il a déposé ses haines; et si parfois quelques mauvais vouloirs obstinés ont encore conservé leurs animosités envieillies, ils ont dû pour beaucoup céder à l'entraînement général. Il leur a été permis encore de faire de l'opposition et de la contradiction, mais à condition de ne pas l'afficher. Disons-le donc, disons-le hautement : la science maintenant n'est pas hostile à la foi et à la vérité catholiques. C'est là un progrès et un progrès réel : mais suffit-il? Serons-nous condamnés, et doit-on condamner la science à en rester à ce point? Où en est-elle, que peut-elle, que doit-elle faire?

DEUXIÈME PARTIE.

Suite de l'introduction. — Le dix-neuvième siècle plus impartial que le siècle dernier. — Il ne cherche la science que pour la science. — Les Écoles rationalistes. — Dangers et stérilité de cette méthode. — Nécessité d'éclairer la science par la foi. — L'École catholique et sa mission.

Le grand caractère de notre époque, c'est le plus intraitable individualisme qui se soit vu jamais : chacun pour soi, telle est la devise du siècle, et il semblerait que la science ait pris aussi sa part de l'égoïsme général. Elle travaille pour elle-même et sur elle-même; elle est à soi-même son but et son moyen. Si elle n'est pas hostile à la foi, elle ne lui est guère plus favorable : toute son ardeur, toute sa puissance, toute son énergie, elle la dépense pour elle seule et en vue d'elle seule. Et ici nous ne parlons que d'après les faits.

Qu'on le remarque, en effet; nous ne cédons pas à une aveugle admiration; nous ne nous laissons pas abuser par des complaisances trop naturelles peut-être envers les maîtres de la science actuelle. Notre opinion est arrêtée sur chacun d'eux, et nous aurons le courage de ne jamais la taire. Essayant d'écarter toute préoccupation, brisant de nos mains le prisme avec lequel nous aurions pu regarder, et qui, coloré par l'affection ou le respect, aurait produit sur nous trop d'illusions d'optique, nous serons sincères envers tous; et si nous gardons toujours la convenance que notre âge et notre position nous imposent, nous ne composerons jamais avec les doctrines, et nous parlerons avec la franchise qu'exige notre conscience de chrétien.

Dans la sphère intellectuelle, il le faut avouer, on retrouve aussi actif le principe du moi, qui règne si impérieusement dans la sphère sociale; mais là, il prend une forme moins anguleuse, et, si l'on peut ainsi parler, plus éthérée : il devient du *rationalisme*, c'est-à-dire l'égoïsme de la raison, et sous ce titre, il professe, il fait secte, il tient école, et ses disciples sont nombreux. Arrêtons-y nos regards; car c'est la multitude.

L'école rationaliste pose en principe l'indépendance et la personnalité; multiple comme son principe, elle embrasse mille systèmes différens, qui n'ont de lien entre eux que la communauté d'origine. Tous enfans de l'opinion individuelle, enfans du moi, ils se présentent chacun avec sa doctrine complète, chacun avec sa théorie absolue, et ils sont tous accueillis. L'école, en effet, est d'une tolérance admirable; elle se forme et se recrute à l'aide de l'éclectisme, et, au milieu de ses rangs, celui qui arrive est toujours le bien-venu, quels que soient sa nation, son travail, sa naissance et son culte : c'est un vaste panthéon ouvert à tous les dieux, à toutes les croyances, à toutes les idées.

Avec des mœurs aussi faciles, elle ne peut manquer de disciples : aussi ses œuvres sont grandes et nombreuses; leur diversité égale la diversité des systèmes.

Parmi ses adeptes, un certain nombre se borne à l'érudition pure, sans prétention autre que de constater les faits; leur recherche, quand elle est sincère, est inoffensive, mais rarement possède-t-elle cet heureux caractère : trop souvent elle a pour guide, et parfois à son insu, de vieux préjugés, qu'elle ne prend pas la peine de déraciner, et qui lui faussent la vue. Du reste, ne nous arrêtons pas à ces nomenclateurs, dont le chiffre est restreint, dont la portée est minime, et arrivons aux gens faisant étalage de doctrines et de théories; ceux-là sont plus nombreux, plus actifs, plus dangereux.

De ceux-là, les uns font l'histoire; d'autres la rêvent.

Les premiers, systématiquement engagés dans une ligne quelconque, glissant

opiniâtrément, comme le wagon sur les rails, sans s'écarter jamais, marchent droit à leur but avec un souverain mépris des obstacles de temps et de lieux : s'il se rencontre sur leur chemin des faits entêtés qui les gênent, ils les jettent de côté; la difficulté est-elle insurmontable, ils la tournent; textes, lois, usages, institutions, ils confondent tout, et quand ils ont créé le chaos, ils y plongent, et en font surnager telle conclusion qui plaît à leur doctrine. Leur parti était pris avant tout; le passé ne se présente à eux que semblable à un vaste arsenal en désordre, duquel ils doivent extraire des armes à leur service. L'histoire n'est pas à faire pour eux; il ne s'agit pas de constater des faits, de les analyser, de les comparer, d'en faire sortir le vrai : non, l'histoire préexiste, dans leur cerveau, à l'étude des époques, des hommes et des empires; elle n'est que le corollaire nécessaire d'une idée arrêtée, et ils sont toujours sur le point de s'écrier : « Périssent tous les siècles plutôt que ma doctrine! »

Ce sont, pour citer quelques espèces du genre, les *fatalistes* livrant le monde à un concours fortuit de circonstances, à un hasard aveugle qui ballotte les hommes et les choses, et les jette brutalement à la vie et à la mort, sans espoir et sans résistance possible; ce sont les *progressifs*, soutenant la marche ascensionnelle de l'humanité, supposant qu'elle monte, qu'elle monte toujours, comme le ballon dans les airs, et cela, sans tenir compte des années, des espaces, des accidens et des révolutions.

Ces deux subdivisions culminantes dominent le reste, et après elles, viennent toutes les autres écoles subalternes, satellites à la suite, microcosmes entraînés de près ou de loin dans le tourbillon général, et ne modifiant les idées en faveur que par l'espérance d'une originalité qu'elles manquent presque toujours.

L'autre grande classe d'historiens rationalistes est singulièrement brumeuse; on risque de se perdre en la suivant dans la nue : elle passe son temps et consume ses heures à contempler les siècles, et trop souvent, en regardant l'abîme du passé et de l'avenir, la tête lui tourne, et d'étranges hallucinations troublent son entendement. Le lointain, à ses yeux, grandit et vaporise les objets : la forme s'efface, les personnages se décomposent, et revêtent une fantastique, une gigantesque apparence; l'idée se substitue au fait, le symbole à la réalité; un pas encore, et vous arrivez au mythe. Telles sont les créations imaginaires dont a voulu nous gratifier une école d'importation germanique.

Auprès de cette vague théorie, et tenant le milieu entre l'école symbolique et l'école fataliste, se pose une doctrine nouvelle, fière de son intention et glorieuse de son objet : elle ne s'occupe que de l'humanité en général; là se concentrent toutes ses vues, toutes ses admirations, tout son culte. Le dernier mot n'est pas exagéré; la formule suivante, car l'école procède par formules, en donnera la preuve : *L'humanité est à soi-même son but et sa fin.* Cette folie est plus dangereuse que l'autre; car elle implique d'un seul coup l'éternité du genre humain et sa déification par sa propre énergie, en même temps qu'elle rabaisse les destinées de l'homme en le bornant à la terre et en ne comptant les générations que comme les mille degrés d'une échelle infinie.

Tel est l'aspect général de l'école rationaliste; mais il ne faudrait pas s'imaginer que les systèmes y sont aussi tranchés que nous venons de le dire : sans cesse on y rencontre des intermédiaires, des liaisons insensibles qui ménagent les transitions, et rattachent l'un à l'autre tous ces systèmes divers. Semblable à un vaste réseau, le rationalisme, de ses mailles innombrables, les retient tous ensemble, et leur sert à la fois de centre et de circonférence.

D'ailleurs, et cela est vrai pour le plus grand nombre, tous ne présentent pas leur opinion sous les formes saillantes que nous avons décrites : les principes y sont en général dissimulés sous les conséquences, et il faut les extraire de l'ensemble; il faut remonter, de théorème en théorème, jusqu'à la proposition première qui échapperait à première vue, et qui, disons-le, n'est pas toujours présente à la pensée de l'écrivain lui-même.

Cela tient, pour une grande partie, à la nature même des travaux de l'école ra-

tionaliste : ses œuvres manquent essentiellement d'ordre, d'harmonie, d'unité, et ce vice est une nécessité. Quel ordre pourrait-on demander à des hommes isolés, dont le principe premier est l'indépendance de toute règle et de toute opinion étrangère? Comment mettre en harmonie des compositions dont le premier devoir est d'être discordantes? Quelle unité peut-on attendre de la multiplicité des systèmes? Ce défaut capital, nous le savons, ne se remarque pas encore sensiblement, parce que les œuvres de l'école ne sont jusqu'ici que des études locales et partielles ; c'est un peuple, c'est une institution, c'est un homme souvent qu'elle saisit et qu'elle reconstitue. Du vaste tableau historique, elle restaure quelque plan ou quelque figure. Pour des yeux inaccoutumés à envisager la toile dans son ensemble, le travail paraît heureux; on admire, et avec raison, le brillant du coloris, l'expression neuve, la pose ingénieuse; mais, que l'on se recule quelque peu, que l'on porte le regard sur l'ensemble, et le disparate éclatera d'une manière révoltante.

Peut-il en être autrement? Comment le progrès s'arrangerait-il des symboles; le fatalisme, de la destinée humanitaire? Il y a une raison bien simple, d'ailleurs, qui repousse cette fausse alliance et qui fait jurer les couleurs : l'école rationaliste a-t-elle un but? Non, parce qu'elle en a mille; chacun travaille pour faire triompher son opinion personnelle, sa petite conviction, son étroit sentiment. Elle n'a même pas l'ensemble que donne la haine contre un système contraire, pas même l'union pour détruire.

Aussi n'y a-t-il pas de résultat, et ne peut-il pas y en avoir. Toute cette activité, très réelle et très effective sans doute, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les productions de l'école rationaliste pour s'en convaincre, est nécessairement dépensée en pure perte; elle sert à mettre en évidence, à faire briller telle ou telle conception individuelle, tel ou tel système plus ou moins bien échafaudé; elle amasse des faits et des enseignemens, et elle n'a pas même le mérite de les consacrer par leur utilité : car il faut presque toujours travailler après elle; il faut sans cesse contrôler ce qu'elle avance. La préoccupation qui préside à ses recherches, le faux jour sous lequel elle les exécute, et, nous sommes obligés de le dire, la mauvaise foi qui trop souvent les accompagne, leur enlève même l'avantage de matériaux bien préparés.

Avec de tels élémens d'action, avec des défauts et des incapacités pareils, l'école rationaliste moderne ne peut rien constituer en fait d'histoire universelle, et aussi ne l'a-t-elle pas tenté. Il y a dans le monde moral certaines lois de logique inflexible qui gouvernent les événemens selon des principes immuables : l'origine de l'école rationaliste remonte plus haut que nous, et ce n'est pas à notre siècle qu'appartient la gloire ou le malheur de l'avoir fondée. Cette école est fille de la réforme; elle descend en ligne droite de l'idée fondamentale des redresseurs du seizième siècle; elle est née de l'individualisme, du moi égoïste et indépendant, faisant sans cesse appel à la raison humaine, qu'elle considère comme seul guide infaillible et qu'elle érige en juge souverain.

Or, dans l'histoire, ainsi que dans la religion, la même cause produira le même résultat. Qu'a fait le protestantisme? Il a brisé l'unité pour ne rien mettre en sa place; désorganisant tout, il n'a rien pu constituer, par cette raison excellente que, hors de l'unité, hors de la vérité, hors de Dieu, il n'y a rien que l'homme et son néant. Il a conquis beaucoup d'anarchie, semé beaucoup de doutes et recueilli beaucoup de divisions, en telle sorte que maintenant, sous l'action du dissolvant terrible qui le mine, fractionné en mille sectes, perdu en mille dérivations, il devient imperceptible, et se meurt peu à peu d'épuisement et de décomposition. Ainsi adviendra-t-il des travaux de la nouvelle école : rameaux isolés et détachés du tronc, ils sècheront comme la plante parasite, parce que la sève de vérité s'est retirée et a cessé de les nourrir.

De tout ceci, la conclusion est facile.

Les travaux de l'école historique moderne sont admirables en tant que découvertes et patience, en tant que moyens; mais il leur manque le mouvement, l'utilité, le progrès et la vie; il leur manque la vérité, qui donne un

guide à leurs incertitudes, une impulsion à leur marche, un but à leur activité, une puissance réelle à leur enseignement. A tous ces travailleurs de la terre, il manque le bienfaisant soleil d'en haut et l'abondante rosée qui rafraîchit et qui féconde; il leur manque la foi catholique, et Dieu avec elle.

Le rationalisme et la foi! Que l'on compare un seul instant les deux positions.

Le rationalisme surexcite la vanité humaine; il place la raison sur un piédestal et il l'élève aussi haut que sa force le permet : c'est le plus vaste essor de l'esprit en même temps que le plus hautain espoir de l'orgueil. Cela paraît beau et séduisant au premier coup d'œil; mais, après tout, à quoi aboutissent de semblables efforts? Reculez la puissance rationnelle jusqu'aux bornes de notre être, cela est bien; mais vous trouverez des limites : être fini, circonscrit, étroit et misérable, vous ne pouvez dépasser votre essence, et tout suprême que vous vous fassiez, vous ne pouvez vous grandir d'une coudée; quelque vaste que vous étendiez votre cercle, vous rencontrerez toujours l'inflexible circonférence qui est pour le corps la mort, et pour l'âme l'inconnu. De là nécessairement l'intelligence est toujours captive, et partant malheureuse.

Au contraire, regardez : au-delà des barrières du rationnel se tient la foi mystérieuse et voilée qui va prendre sur ses ailes cette âme languissante et épuisée pour la porter, sur des nuages de flamme, jusqu'à l'infini, jusqu'à Dieu. Naguère l'intelligence se heurtait sans espoir aux barreaux de sa prison et se tordait dans ses liens; maintenant ses chaînes sont tombées, et elle plane au milieu de l'immensité; et, dans cette sublime étreinte de la foi, a-t-elle rien perdu de sa force et de sa puissance? S'est-elle anéantie dans cette liaison intime? Non; elle s'est soumise, elle s'est humiliée, et elle a grandi de toute la hauteur de sa soumission, de toute la profondeur de son humilité. L'homme abaisse bien son œil devant le soleil; pourquoi n'abaisserait-il pas sa raison devant Dieu? Car c'est Dieu lui-même qui est venu pour le relever sur la paille du cachot où le reléguait le rationalisme; c'est Dieu qui est venu lui apprendre ce que sa nature le condamnait à ignorer, élargir sa raison de toute l'étendue de la raison divine, l'arracher à la terre, au pauvre, au petit, au néant, pour l'entraîner dans les cieux, le plonger dans l'éternel, dans la vie et dans l'être. Quelle différence et quel abîme!

Maintenant, voici ce qui doit être pour l'ordre et pour l'harmonie entre Dieu et l'homme : que la science humaine se fasse la servante de la foi, comme la créature est la servante du Créateur; qu'elle s'élève jusqu'à la foi; qu'elle dépose à ses pieds ses travaux et ses succès, et en retour elle recevra la lumière, la grandeur, la puissance, et de degrés en degrés elle ira jusqu'à la divine science, qui est Dieu. C'est ce qu'a toujours fait pour elle la religion catholique; c'est ce qu'elle est prête à faire encore. Si, depuis trois siècles, la devise de l'humanité intelligente est *la science contre la foi*; que le dix-neuvième siècle prenne pour drapeau *la science pour la foi*. A cette condition, et à cette condition seule, il peut être grand et noble, et digne de la mission que lui a confiée la Providence.

Il faut le dire, cette portée de notre époque commence enfin à être comprise, et les plus fiers esprits du temps se rassemblent autour de l'Église, à l'ombre de la chaire pontificale; sous les auspices de la foi renaissante, les cœurs s'ouvrent à des inspirations meilleures, les intelligences à d'énergiques et utiles conceptions, et de beaux jours encore semblent réservés à notre pays et à notre globe.

Il y a quatorze cents ans, une épouvantable catastrophe avait ébranlé le monde jusqu'en ses fondemens : l'empire romain, en s'écroulant, avait jonché le sol de ruines, et la désolation s'était assise sur ces débris comme sur ceux de Jérusalem; l'invasion barbare avait couvert ce désastre de ses innombrables flots. De ce grand naufrage des peuples et des institutions, une seule chose avait survécu : au-dessus des ondes soulevées, la croix sainte dominait seule. Bientôt, sous ses deux bras étendus, les naufragés se rassemblent; ils se groupent près de cet abri protecteur, et, plaçant leurs travaux pacifiques sous la sauve-garde de l'auguste

symbole, ils entreprennent l'œuvre lente et pénible de la reconstitution intellectuelle et sociale. Force et puissance descendirent sur eux du haut de l'arbre sacré, et le monde moderne, avec ses arts, ses institutions, sa civilisation entière, reparut peu à peu sous les eaux qui se retiraient; la science elle-même releva sa tête si long-temps flétrie, et retrouva ses douces heures de loisir et de méditation.

Nous aussi, nous avons eu nos tourmentes, et l'ère de douleur a passé sur nos pères et sur nous. Le sol, au loin agité, tremble encore, et les barbares nous envahissent et nous pressent; mais la croix est debout, et à ses pieds une jeune phalange s'est déjà reformée. Une école catholique apparaît pleine de force et d'avenir, prête à soutenir toutes les luttes et à fournir toutes les carrières contre les champions de l'école rationaliste; fille de l'Église, docile et soumise aux enseignemens des ministres de Dieu, elle se prépare, dans la prière et dans l'humilité, aux combats de l'intelligence. La foi soutient et éclaire ses efforts, l'espérance lui montre le ciel comme but et récompense de ses labeurs, et la charité l'anime à répandre sur ses frères les enseignemens de la vérité si tristement méconnue.

Qu'elle aborde donc franchement et sans crainte les utiles et importantes questions de la science. Or, au point de vue de l'unité catholique, rien n'est plus grave que l'histoire de l'antiquité; les paroles de Fénelon, que nous citions naguère, nous dispensent d'autres preuves. L'histoire ancienne, témoin des grands faits primitifs qu'elle raconte aux âges suivans, dépositaire des promesses et préparation des magnifiques desseins de la miséricorde éternelle, déchire le voile des origines, et appuyée sur la foi, explique le monde et l'humanité. Voilà ce que tout chrétien doit savoir; voilà ce que des chrétiens seuls peuvent développer à l'aide de leurs saintes croyances. Au nom de la vérité, nous conjurons toute noble intelligence de se mettre à l'œuvre : il faut que l'école catholique, semblable à ces écoles du moyen âge qui s'élevaient à l'ombre des cathédrales et sous le regard de Dieu, attire la science en sa main, et qu'elle la courbe avec simplicité et courage devant l'autorité sainte de la révélation. De la sorte, les bénédictions d'en haut se répandront sur ses tentatives, et l'honneur de Dieu sera encore une fois vengé sur notre terre de France.

C'est dans un pareil espoir que nous, le plus faible et le dernier des enfans de l'Église catholique, nous venons essayer nos forces et offrir le résultat de nos études. Puisse la vérité éternelle, qui a consacré notre front aux premiers jours de notre vie, nous préserver des dangers de la route, et nous guider à travers les fatigues et les obstacles de la carrière!

HENRY DE RIANCEY.

Sciences Sociales.

COURS D'HARMONIE SOCIALE.

Je suis venu apporter le feu sur la terre; que désiré-je, sinon qu'il s'allume?... Pensez-vous que je sois venu apporter la paix sur la terre? Non, vous dis-je, mais la division.

Evangile selon S. Luc, ch. XII, v. 49 et 51.

DEUXIÈME LEÇON (1).

Du progrès social résultant des faits politiques.

Il a dû souvent arriver que des personnes faibles dans leur foi ont lu les paroles de N. S. Jésus-Christ que nous avons prises pour épigraphe de ce chapitre, et ne pouvant en pénétrer la raison philosophique, sont restées douloureusement affectées de leur contradiction

(1) Voir la 1re au n° précédent, p. 172.

apparente avec l'esprit de l'Évangile. Cependant, bien que la religion et la philosophie ne soient pas encore arrivées à se donner la main, le jour qui commence à se faire dans l'économie sociale suffit déjà pour nous donner l'interprétation de ce passage et lui rendre son sens évangélique.

La mission de Jésus eut, ainsi que sa personne, le double caractère divin et humain, religieux et philosophique; son but religieux fut l'exaltation spirituelle de l'homme; son but philosophique fut l'organisation matérielle de la société. Pour élever l'homme jusqu'à l'héroïsme chrétien et lui faire embrasser avec amour un devoir qui consiste dans l'immolation perpétuelle de son individualité, il ne fallait rien moins en effet qu'une cause surhumaine, qu'une communion intime de l'humanité avec la divinité. Aucune institution politique, aucun système philosophique n'aurait pu enfanter un pareil prodige, et l'espèce humaine, livrée à tout jamais à l'empire de la force brutale et à l'orgie des sens, eût consommé l'œuvre de sa dégradation, au lieu d'accomplir la grande et salutaire évolution qui devait la sauver. Il n'en a pas été de même de cette partie de la mission de Jésus qui a consisté à préparer les conditions matérielles du progrès social; c'est pourquoi, bien qu'à tout prendre le principe de la fraternité humaine n'eût point été découvert par la philosophie païenne, ni conçu par l'étroite nationalité juive, et que la famille antique n'eût pas fondé spontanément les droits de la femme, l'on peut à la rigueur considérer la mission de Jésus-Christ comme purement humaine sous le rapport social. Au reste, il n'est pas vrai, comme la fausse philosophie s'efforce de le faire croire, que cette mission n'ait embrassé que l'aspect spirituel de notre nature et se soit entièrement abstraite des intérêts matériels de la société; ce qui l'est pourtant, et semble au premier abord autoriser une semblable assertion, c'est que l'établissement de la loi morale du christianisme a dû précéder l'éclosion de sa loi sociale. Cet ordre est logique; car en admettant même qu'une société pût subsister à l'état d'harmonie, par le seul fait de la coordination des intérêts matériels, il est impossible d'imaginer comment des individus qui ne seraient pas foncièrement moraux parviendraient à s'entendre, pour procéder à une pareille œuvre. En un mot le christianisme, loin d'avoir un but exclusivement spirituel, est venu spiritualiser l'individu dans l'intérêt matériel de la société, et est appelé à spiritualiser la société dans l'intérêt matériel des individus. Toutefois, de peur que cette dernière proposition ne présente pas un sens aussi clair que la première, disons en termes moins abstraits que, lorsque la société sera régie par les lois de l'harmonie, lois vraies, dont la source réside dans le Saint-Esprit comme toutes les lois mathématiques, l'ordre social reposera d'autant moins sur le sacrifice individuel.

Mais Jésus ne devait pas livrer au monde les lois de l'harmonie sociale, si ce n'est en les déposant dans sa doctrine à l'état de rudimens que la science humaine devait plus tard féconder; ses réticences à cet égard sont frappantes, et il en donne lui-même la raison : « J'aurais « encore beaucoup de choses à vous dire, « mais vous ne pourriez les porter (1). » Pourquoi, dira la critique philosophique, le Verbe divin a-t-il dispensé ses dons avec cette parcimonie? N'était-il pas en son pouvoir d'opérer sur-le-champ une réparation complète de la nature humaine, en la disposant à recevoir et à porter tout ce qu'il était utile de lui donner? Assurément Dieu eût pu effacer, par un acte de sa toute-puissance, les traces du péché originel, relever gratuitement l'homme de sa déchéance, changer sa nature faible, corrompue et sujette à erreur, en une nature forte, pure et d'une sagesse infaillible; mais, dans cette hypothèse, il n'y aurait point eu réhabilitation de l'homme par son propre fait, c'est-à-dire par l'expiation individuelle et l'élaboration sociale; il y aurait eu, en quelque sorte, une nouvelle humanité substituée à la première. Or, une telle réparation eût été indigne de Dieu et de l'homme : de l'homme, parce qu'elle l'eût laissé sans mérite devant

(1) *Evangile selon S. Jean*, ch. XVI, v. 12.

Dieu ; de Dieu; parce qu'elle eût présenté une solution anormale au milieu de ses œuvres toutes régies par une même loi. En vertu de cette loi, la miséricorde du Très-Haut ne doit point faire fléchir sa justice, si ce n'est dans l'exacte proportion qu'exige le salut du genre humain ; sa puissance ne doit venir en aide qu'à la faiblesse, et non à la lâcheté, et les lumières révélées ne doivent point être données là où les ressources de l'esprit humain suffisent à la tâche. En un mot, Dieu entend que tout acte négatif soit réparé par un acte positif équivalent, que tout ce que l'homme fait, en vertu de son libre arbitre, contrairement à l'unité du plan divin, soit expié par une peine proportionnelle ; il veut que l'être qu'il a daigné associer à ses œuvres paie les dettes qu'il contracte envers l'association. Cependant, si l'humanité n'est virtuellement pourvue que de mille doublons, et qu'elle ait failli envers l'unité universelle pour une valeur de douze cents, Dieu, dans sa bonté paternelle, pourra bien acquitter lui-même les deux cents doublons qui excèdent les forces de sa créature; mais sa justice s'oppose à ce qu'il lui en octroie un de plus, à plus forte raison à ce qu'il s'attribue la totalité de la dette. Combien donc était grand le *deficit* du genre humain, pour n'avoir pu être réparé que par le sanglant sacrifice du Calvaire!

Est-il besoin de dire que ce n'est pas préalablement à ce lugubre drame, ni même immédiatement à sa suite, que la loi sociale devait sortir intégrale de la pensée philosophique, comme l'on dit que Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter? Le monde chrétien pouvait-il subitement passer des larmes de Golgotha aux joies de l'harmonie? D'ailleurs la mission humaine de Jésus devait être la représentation fidèle de sa mission divine, et se manifester par des faits analogues; or sa passion et sa croix ne furent qu'un appel à l'humanité de s'apprêter à subir elle-même sa passion et à porter sa croix à son tour; il s'ensuit que cette obligation spirituelle dut se reproduire identiquement dans l'ordre matériel, et que l'élaboration sociale est le fait corrélatif à l'expiation individuelle. Il semble même que ces deux conditions indispensables du salut, correspondant aux deux aspects de la vie humaine, soient figurées par les deux faces de la croix, au moment où le Sauveur du monde va y être attaché : l'une repose sur la terre, l'autre regarde le ciel ; la première se rapporte aux intérêts matériels de la société que Jésus venait coordonner harmonieusement; la seconde, à la destinée céleste de l'humanité dont il venait la remettre en possession. Mais ni l'un ni l'autre but ne pouvaient être atteints de plein saut et sans douleurs préparatoires. Il est évident d'ailleurs qu'on ne pouvait pas songer à relier dans une harmonieuse unité tous les intérêts humains, à une époque où le *travailleur* était la *chose* d'un maître, où un mur d'airain, élevé par la haine et soutenu par le préjugé, séparait les deux castes libre et esclave, et où elles n'avaient rien de commun entre elles, pas même la morale. 2° Préalablement à toute tentative d'harmonisation, les droits de la femme devaient être reconnus. Or le christianisme seul a pu lever ces deux obstacles, en appelant à la même communion, comme enfans d'un même Dieu, le maître et l'esclave, et en établissant les devoirs conjugaux sur le pied d'une juste réciprocité. 3° Enfin, la science sociale aurait vraisemblablement rencontré de graves difficultés pratiques, en l'absence des grandes découvertes des arts et de l'industrie qui ont mis au service de l'homme tant d'agens gratuits de production, et faute de deux moyens essentiels, comme on le verra dans la suite de cet écrit, l'un à l'exactitude des rapports d'intérêt matériel, et l'autre au charme des relations sociales : ce sont la comptabilité commerciale et l'harmonie musicale. Conséquemment il n'y avait point lieu de promulguer la loi de l'harmonie à l'époque de Jésus-Christ, puisqu'elle aurait été au-dessus de la portée des intelligences contemporaines, que plusieurs élémens matériels de succès faisaient défaut, et qu'enfin son application aurait rencontré des obstacles politiques qui ne pouvaient être levés que par l'action lente du pouvoir spirituel. Voilà certainement ce que Jésus n'ignorait pas et ce qu'il nous est permis de croire qu'il déplorait, en disant : « J'aurais encore

« bien des choses à vous dire, mais vous « ne pourriez les porter. »

Il est donc démontré que l'éducation sociale du genre humain devait, jusqu'à l'accomplissement d'une certaine période ultérieure, résulter d'une série de faits douloureux dont Jésus avait posé le premier terme, la culture morale de l'esclave, et dont il apercevait le dernier et le plus douloureux de tous dans un avenir trop éloigné au gré de ses sympathies humaines; c'est pourquoi, dans sa généreuse impatience de voir la société franchir ses périodes de peine et d'incohérence pour entrer dans la voie de l'unité et du bonheur, il s'exprimait comme pourrait le faire un homme de l'art appelé auprès d'une femme en travail d'enfant : « Je suis venu, dirait ce « dernier, pour vous délivrer; que dois- « je désirer, sinon de vous voir atteinte « des grandes douleurs qui amèneront « le terme de votre pénible gestation. » Jésus s'exprimait dans un sens analogue : « Je suis venu, donnait-il à entendre à « ses disciples, apporter au monde les « conditions premières de l'harmonie so- « ciale; mais ce régime doit être néces- « sairement précédé de plusieurs pério- « des douloureuses que la science ne « peut pas conjurer; les intérêts maté- « riels, avant de recevoir une direction « unitaire, menaceront, par leurs divi- « sions, de dissoudre la société. » « Car, « disait-il positivement, ils seront cinq « dans une maison, trois contre deux, « deux contre trois; le père sera en « division contre le fils, le fils contre « le père; la mère contre la fille, la fille « contre la mère; la belle-mère contre « la bru, la bru contre la belle-mère (1). » Tel est, il faut en convenir, l'effet déplorable de l'incohérence des intérêts individuels, à l'époque où nous vivons; mais ne serait-ce pas un blasphème envers la divine Providence, que de voir dans un pareil ordre de choses l'état normal de la société, et non une crise douloureuse dont la solution est proche?

Pour bien comprendre la question essentielle de l'économie sociale, que les faiseurs de systèmes sont parvenus à rendre si abstruse, il suffit de remonter à la cause première des faits subversifs que nous observons dans tous les régimes dont l'humanité a fait l'expérience, jusqu'à la civilisation inclusivement. Cette cause gît dans la malédiction que Dieu a prononcée contre le premier homme, en lui disant : « Tu mangeras désormais ton pain à la sueur de ton front (1). » Comme, à part nos convictions religieuses à cet égard, ce fait, reconnu par tous les socialistes éclairés, a rang d'axiome dans la science, nous appelons sur lui l'attention sérieuse des incrédules, aussi bien que des chrétiens. En effet, il doit être évident pour les uns comme pour les autres, que la majeure partie des objets nécessaires à la subsistance et au bien-être de l'homme ne peuvent s'obtenir qu'au prix du travail; ils reconnaîtront de même sans difficulté que le travail est une peine, du moins tel qu'il s'est présenté dans les divers systèmes sociaux éprouvés jusqu'à ce jour, à tel point que les mots *travail* et *peine* sont synonymes dans toutes les langues. Cependant l'homme répugne au travail et aspire aux fruits du travail; il veut la fin et il se refuse au moyen, du moins au moyen direct. Cette antinomie est la cause première et radicale de la plupart des faits subversifs dont se compose l'histoire de l'élaboration sociale.

Avant de tracer l'historique de ces faits, il importe de reconnaître que ce n'est pas précisément la tension musculaire qui fait du travail une peine; car la plupart des hommes aiment avec passion la chasse, qui est un exercice violent; presque tous les jeux auxquels l'enfance se livre en toute liberté sont accompagnés d'une certaine fatigue corporelle; il en est de même des divertissemens de la jeunesse, tels que la danse, le jeu de paume, etc. Personne assurément ne songera à appliquer le nom de travail à une partie de chasse, dont les rois eux-mêmes font leur passe-temps favori; la jeune fille qui sort d'un bal excédée de fatigue ne dit pas non plus qu'elle s'y est donné bien de la peine; tandis qu'il en est tout autrement d'un tailleur, d'un horloger, d'un commis de bureau, et d'une foule d'ouvriers manu-

(1) Evangile selon saint Luc, ch. XII, v. 52 et 53.

(1) *Genèse*, III, 19.

facturiers dont les occupations, quoique sédentaires et exemptes d'efforts musculaires, n'en sont pas moins regardées comme pénibles, tellement que ceux qui en font leur profession s'en verraient débarrassés avec joie, s'ils pouvaient le faire en en conservant le bénéfice. Nous expliquerons, quand il en sera temps, cette apparente anomalie; il doit suffire, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que nous distinguions de la généralité des travaux répugnans, l'exception peu nombreuse de ceux qui sont naturellement attrayans. Cela posé, passons en revue les divers procédés que l'homme a imaginés pour résoudre l'antinomie que nous avons décrite plus haut; chacun de ces procédés constitue la physionomie caractéristique d'une phase sociale particulière.

Première phase sociale. — *La Sauvagerie.* Placés dans l'alternative d'acquérir les jouissances matérielles de la vie, en s'assujettissant au travail, ou de se soustraire à la condition de ce travail répugnant, en renonçant à ses fruits, il s'est trouvé des hommes, et même un très grand nombre, qui ont préféré prendre ce dernier parti. Réunis en peuplades assez nombreuses pour que les individus puissent se prêter mutuellement secours et assistance, sans l'être trop pour rendre insuffisantes les ressources naturelles du territoire qu'ils occupent, ces hommes, que nous nommons *sauvages*, tirent leurs moyens de subsistance des fruits spontanés de la terre, ainsi que de la chasse et de la pêche, seuls travaux auxquels ils consentent à se livrer, parce qu'ils sont naturellement attrayans par eux-mêmes. Du reste, ils ont une aversion prononcée pour tous ceux de nature contraire, et professent un souverain mépris pour les hommes qui s'y soumettent. Cependant comme, même dans ce genre de vie simple et rude, il est quelques travaux pénibles et répugnans dont la société ne pouvait pas absolument s'affranchir, le sexe fort les a imposés au faible; en conséquence, dans la horde sauvage, c'est la femme qui est chargée du transport des fardeaux, des soins domestiques et de quelques grossières cultures autour de la hutte, en un mot, de tout ce qui constitue une *peine*. Il est vrai que l'homme a pris pour son lot le *danger*; mais qui ne sait que les périls de la guerre, de la chasse et de la navigation, loin d'inspirer une répugnance naturelle, ont au contraire pour l'homme une sorte d'attrait dramatique, et servent à raviver en lui le sentiment de l'existence? Du reste, il est faux que le sauvage soit insensible aux jouissances attachées à la possession de la richesse, et qu'il repousse, par un sentiment inné, les produits de l'industrie civilisée, ainsi que J.-J. Rousseau le proclamait dans l'intérêt du paradoxe qu'il osa soutenir au début de sa carrière philosophique. Le temps n'est plus où l'on pouvait, à l'aide de phrases ronflantes, faire écouter de pareilles assertions, et il n'est pas aujourd'hui de voyageur, ni même de géographe instruit, qui ne sache à quoi s'en tenir à cet égard. Les sauvages aimeraient, au contraire, beaucoup à se procurer toutes les aises de la vie, pourvu que ce fût sans passer par le travail; ne pouvant obtenir le bénéfice sans accepter la charge, ils préfèrent s'affranchir de celle-ci en renonçant à celui-là, et font ainsi de nécessité vertu.

Cependant si l'on compare le sort du sauvage à celui du travailleur dans des phases sociales plus avancées, l'on reconnaîtra que le premier vit beaucoup plus heureux que le dernier. Il est vrai que la chasse et la pêche sont des moyens de subsistance précaires, et manquent quelquefois, mais parfois aussi les produits en sont très abondans; alors le sauvage vit d'une manière splendide. D'ailleurs il est prouvé que l'organisme se fait à cette vie de loup partagée entre la disette et la surabondance. Quoi qu'il en soit, le souci de l'avenir n'entre aucunement dans sa constitution morale, non plus que le trouble de la conscience. Il ignore le droit de propriété territoriale, la nature étant toute à tous, et chacun en pouvant user librement. Certes, il y a dans les avantages que nous venons d'énumérer de quoi compenser bien des inconvéniens; et si nous cherchons de même par quels avantages se compensent les maux de la classe pauvre, dans la société civilisée, sauf l'ignoble ressource du cabaret, nous serions fort embarrassé d'en trouver aucun.

Néanmoins, pour bien comprendre la société sauvage et le degré de bonheur qu'elle comporte, il ne faut pas l'observer en contact avec la civilisation, et obligée de se replier devant elle, ni juger ses mœurs natives par la dégénération à laquelle elles sont descendues, en raison des besoins extra-sauvages que les civilisés ont eu l'art perfide de lui inculquer; il faudrait la voir enfin avant qu'elle fût contaminée par ce fatal voisinage, au milieu de ses forêts vierges, et occupant un territoire assez vaste et abondant pour assurer ses moyens d'existence. Avec tout cela, il s'en faut que nous voyions dans l'état sauvage l'accomplissement de la destinée humaine. Dieu n'a pas institué l'homme roi de la création, pour qu'il s'en tînt à une condition sociale aussi infime; il ne l'a pas investi de la puissance de féconder le globe, de modifier les climatures, de s'assujettir les espèces animales et végétales, d'extraire le minéral du sein de la terre, enfin de découvrir les secrets de la nature pour les faire servir à son bien-être et à sa puissance, pour qu'il vécût dans une stérile inertie, pour que le globe ne fournît à une population clair-semée qu'une substance mal assurée, pour que la plus noble de ses créatures se tapît dans une misérable hutte, à la manière des bêtes fauves, et ne connût qu'une sorte de bonheur négatif. Aussi est-il bien essentiel de noter que l'état sauvage n'est pas un état primitif et naturel, mais un état de déchéance dans la grande déchéance humaine, état qui n'a dû commencer que tard et par des causes diverses qu'il n'entre pas dans notre plan d'exposer ici. Au surplus, il faut bien se garder de croire que le rang qu'occupe une phase sociale dans l'ordre du progrès se démontre précisément par la plus grande somme de bien-être qu'elle procure aux individus, ou la moindre somme de maux qu'elle leur inflige, ce qui peut, au premier aperçu, paraître paradoxal; car, dira-t-on, quel est le but de la société, sinon le bonheur de ses membres? Toutefois cette observation n'est admissible qu'en fin de compte; car s'il est démontré que Dieu appelle l'humanité à une condition sociale bien supérieure à celle-ci à tous égards, et si les plus infimes des divers états intermédiaires qu'elle a à franchir avant d'y arriver ne sont pas accompagnés de douleurs, s'ensuit-il que la société doive s'en tenir à ses premiers rudimens? Non assurément. Il est certain que le but du progrès doit être l'instauration d'un mécanisme social capable de donner à tous les hommes la plus grande somme de bonheur dont leur nature les rend susceptibles; mais avant d'atteindre cet apogée de la destinée humaine, s'il est vrai que la société doive passer par plusieurs phases subversives qui sont, en quelque sorte, les crises climatériques de son enfance, n'est-il pas rationnel d'appeler progrès toute transition qui la rapproche de son but, quelques douleurs qu'il en doive résulter temporairement? En résumé, l'inertie industrielle forme le caractère distinctif de la société sauvage; elle présente sans doute encore d'autres traits de mœurs qui lui sont propres, mais dont l'analyse importe peu à notre sujet : c'est pourquoi nous cesserons de nous occuper de cette phase sociale qui ne possède aucun procédé industriel, pour observer, sous ce rapport, la phase immédiatement supérieure.

DEUXIÈME PHASE SOCIALE.—*Le Patriarcat.* « Lamec....... engendra un fils, et « il l'appela Noé, en disant : Celui-ci « nous soulagera de notre peine et du « travail de nos mains, sur la terre que « le Seigneur a maudite (1). » Telle est la pensée naïvement exprimée dans la *Genèse*, qui a donné naissance à la société patriarcale. L'homme venait de trouver un moyen d'échapper à la malédiction divine; l'exacte justice de ce moyen est, à la vérité, fort contestable, et il n'en pouvait être autrement. Au reste, ce n'est pas la dernière fois que nous aurons occasion de reconnaître que le péché est, aussi bien que la peine, à certains égards, un agent de progrès social. Il était digne en effet de la Providence divine de faire contribuer au développement de l'humanité les maux même qu'elle s'est créés : c'est ainsi qu'un médecin habile emploie des substances vénéneuses comme remèdes à nos maux. Bref, le père de famille, usant de son ascendant naturel

(1) *Genèse*, ch. V, v. 28 et 29.

sur ses enfans, les assujettissait au travail et se proposait d'en recueillir les fruits. Dès lors l'industrie fut fondée; car il est hors de doute qu'en l'absence d'un procédé coërcitif quelconque l'homme serait demeuré à l'état d'inertie industrielle qui caractérise la société sauvage. Cependant il faut convenir que le procédé patriarcal n'était qu'en partie injuste et pouvait facilement se colorer d'une apparence d'équité; car il est de fait que les enfans sont redevables envers leurs parens dont ils ont reçu la nourriture et les soins que réclame le bas âge. Ainsi le principe du système était vrai, et toute la question se réduirait à savoir si l'arbitre intéressé n'en a pas tiré des conséquences fausses par leur excès; question de peu d'importance actuelle, et sur laquelle nous ne nous appesantirons pas. Quoi qu'il en soit, comme l'autorité du maître était tempérée par l'affection du père, le patriarche n'imposa à ses serviteurs que des travaux peu pénibles, savoir : aux hommes, la garde et le soin des troupeaux, et une agriculture fort bornée; aux femmes, les travaux du ménage, la fabrication des étoffes et la confection des vêtemens. Les *serviteurs* étrangers à la famille, c'est-à-dire, qui s'étaient donnés ou vendus à elle, ou qu'elle s'était agrégés de manière ou d'autre, ne furent point, à proprement parler, des *esclaves;* ils furent mis, à peu de chose près, sur la même ligne que les *enfans,* ou du moins participèrent au bénéfice acquis à ceux-ci en raison du sentiment paternel. Ce fut sous ce régime que naquirent le commerce et l'usage des métaux précieux comme moyen d'échange; car le sauvage ne connaît que le troc direct. Mais ce qui caractérise particulièrement la phase patriarcale, c'est la forte constitution de la famille. En effet, la richesse, la puissance, l'ordre, en un mot, tout le système social reposant sur les droits paternels et les devoirs filiaux, le législateur dut s'attacher par tous les moyens en son pouvoir à relier ensemble tous les membres d'une même famille, de manière à former une sorte d'individualité sociale et politique.

Abstraction faite du rang qu'occupe la phase patriarcale dans l'ordre du progrès social, elle est supérieure à la sauvagerie, même sous le rapport du bien-être qu'elle assure aux individus. En effet, les travaux des peuples pasteurs peuvent être considérés comme quasi-attrayans; ils ont d'ailleurs, comparés à la chasse et à la pêche, le grand avantage de la régularité du produit. Sans doute, à ce nom de vie patriarcale, il faut se tenir en garde contre les illusions de la poésie; car l'histoire des deux peuples patriarcaux par excellence, le juif et l'arabe, nous laisse des impressions à certains égards trop favorables. Notre imagination est encline à placer dans une pareille société un bonheur fondé sur l'intimité des relations personnelles, la médiocrité des besoins, la richesse relative, une industrie facile et pleine de charmes, enfin le sentiment religieux dont ces deux peuples issus d'Abraham furent fortement empreints. Il serait, à la vérité, facile de placer des ombres dans ce séduisant tableau; néanmoins, ce que nous croyons vrai, ou du moins propre à nous mettre sur la voie en économie sociale, ce sont précisément ces illusions de l'imagination qui s'attachent à la vie patriarcale plutôt qu'à toute autre forme sociale connue. N'est-il pas clair qu'elles proviennent d'un sentiment instinctif qui nous montre le bonheur dans l'association intime et juste d'un certain nombre de personnes de tout âge, de tout sexe, de tout rang, possédant tous les moyens de se suffire à elles-mêmes, sans toutefois s'interdire des relations d'un autre ordre avec l'extérieur, enfin reliées entre elles par une loi qui satisfasse à tous les besoins animiques et physiques des individus? Sous ce rapport, la phase patriarcale, qui d'abord semble, par le peu d'énergie de son procédé industriel, jouer un rôle insignifiant dans l'histoire du progrès, est probablement appelée à être considérée sous un jour nouveau, quand on s'occupera méthodiquement de chercher les lois de l'harmonie sociale.

Au demeurant, malgré ses imperfections de fait que nous n'ignorons pas, le patriarcat est le système le plus productif de bien-être matériel, et d'affections fortes de tous ceux dont l'humanité a fait l'expérience jusqu'à ce jour. Il est vrai que Fourier, dont l'opinion devrait

ici faire autorité, le place, à cet égard, au-dessous de la sauvagerie; mais les motifs qui ont faussé son jugement, en cette occasion, sont faciles à apercevoir: il avait une antipathie naturelle pour le lien de famille dont il n'a jamais compris que les effets subversifs; or, comment aurait-il pu avouer, sans se mettre en contradiction avec lui-même, qu'une société fondée sur les relations de famille comporte plus de bonheur que la société sauvage qui n'est qu'une agrégagion de forces matérielles? D'ailleurs, il entrait dans le système de Fourier, que, pendant les périodes d'enfance sociale, le malheur des individus allât toujours en croissant, depuis la première jusqu'à la dernière, qui est la civilisation en voie de déclin; tandis que l'analogie, d'accord avec l'observation, nous démontre l'erreur d'une pareille théorie; en effet, nous admettons volontiers que l'enfant de sept à douze ans qu'on commence à instruire, et à qui l'on n'épargne pas les châtimens, soit moins heureux que celui de deux à cinq ans; de même le barbare est plus malheureux que le patriarcal; mais s'ensuit-il de là que l'enfant du second âge, qui court et joue librement, soit moins heureux que le marmot qui ne peut pas encore se tenir sur ses jambes? Le sauvage est cet enfant inerte qui souffre de plusieurs sortes de maux, la dentition, le croup, les vers, etc., parfaite image des guerres incessantes, des supplices atroces infligés aux vaincus, et des autres horreurs de la vie sauvage; tandis que l'on peut voir l'image du bonheur peu intense, il est vrai, mais, en général, peu troublé de la vie patriarcale, dans l'enfant de deux à cinq ans, de qui l'on n'exige encore que des devoirs faciles, qui court librement sur la pelouse, y ramasse des fleurs, en compose son petit jardin d'un jour, enfin commence à sentir la vie. Au surplus, si nous cessons de faire porter nos observations sur le sexe masculin exclusivement, et comptons la femme pour quelque chose, il est évident que son sort est beaucoup plus heureux dans la famille patriarcale que dans la peuplade sauvage, où elle n'est guère autre chose que la bête de somme de l'homme, tandis que, dans la première, si elle est sa servante, c'est du moins une servante honorée et investie de droits qui ne la laissent pas sans dignité. En définitive, nous croyons à l'intime connexion des faits religieux et sociaux; or, c'est du sein d'un peuple patriarcal qu'a jailli la loi spirituelle du Christianisme; c'est pour nous une raison suffisante de penser que la loi sociale qui y correspond, prendra son point de départ et ses premiers élémens dans la constitution patriarcale.

TROISIÈME PHASE SOCIALE.—*La Barbarie.* — Les peuples les plus réfractaires aux travaux de l'industrie, n'éprouvent point, en général, la même répugnance pour les périls et les fatigues de la guerre; c'est pour eux un travail attrayant comme la chasse, et ils s'y livrent avec d'autant plus d'ardeur que la victoire leur promet un plus riche butin; d'ailleurs le triomphe guerrier est accompagné d'une auréole de gloire, dont les succès de l'industrie sont dépourvus jusqu'à présent, par des raisons que nous analyserons plus tard. En conséquence, les richesses produites par les tribus industrieuses durent de bonne heure tenter l'avidité des peuples sans industrie, mais organisés pour la guerre; aussi le pillage devint-il la principale ressource de quelques uns d'eux, et l'unique but de leurs institutions politiques. Il est à présumer qu'après avoir joint le massacre au pillage, ils tentèrent par mesure politique d'épargner les vaincus, après les avoir dépouillés, dans l'espoir de pouvoir les piller de nouveau, quand ils seraient parvenus, par leur travail, à refaire leurs richesses; ce genre de rapports n'est pas sans exemple dans l'histoire. Toutefois, une pareille combinaison ne peut se maintenir long-temps; car le peuple industrieux peut s'aguerrir; averti du sort qui l'attend, il peut se décourager de produire, et tromper ainsi l'espoir de ses spoliateurs. Arrivé à ce terme, le peuple guerrier imagina de *s'approprier*, non seulement les richesses produites, mais les *producteurs* eux-mêmes, et d'en faire ses *travailleurs*. Dès que ce procédé fut découvert et appliqué, la société entra en phase de *barbarie*.

Nous avons peint tout-à-l'heure le chef de la famille patriarcale, imposant le

travail à ses enfans et serviteurs, avec une exigence modérée par ses affections; mais à cette heure la thèse change; le maître n'est plus un père indulgent; c'est un vainqueur irrité, qui ne voit dans son esclave qu'un ennemi auquel il ne doit ni indulgence, ni pitié; en conséquence, il exige de lui le travail avec une dureté excitée par l'avidité, et exaltée par la crainte de le voir reprendre sa dignité. Le procédé patriarcal avait à peine vaincu l'inertie naturelle de l'homme; aussi ce régime ne comporte-t-il qu'une faible industrie; tandis que, sous celui de la barbarie, l'esclave devient un travailleur actif, d'autant que, pour peu qu'il se relâche, les coups de fouet et les mauvais traitemens de tous genres ne lui sont pas épargnés. La perfection de ce système consiste à commettre des esclaves à la charge de fouetter les autres; le maître est dès lors dispensé de la pénible contraction morale qu'exige l'emploi des moyens violens, et l'esclave piqueur s'acquitte de sa charge avec plus de sévérité qu'il ne le ferait lui-même; c'est par ce procédé composé que l'on obtient de l'homme *une grande partie* du travail dont il est capable.

Au reste, que l'on ne prenne pas ce tableau pour une déclamation stérilement libérale contre l'institution de l'esclavage; encore moins en serait-ce l'apologie; c'est l'exposé fidèle d'un procédé social qui a eu sa raison providentielle; car, ainsi que nous l'avons déjà donné à entendre, il a plu à Dieu, dans sa sagesse impénétrable, de faire servir au salut de la société deux principes de mort auxquels l'humanité ne pouvait pas se soustraire, savoir : la *subition de sa peine* et la *récurrence du péché*. En effet, pour peu que l'on observe le sauvage dans son inertie native, et le *lazzarone*, sorte de sauvage inoffensif campé au milieu des civilisés, heureux dans son *dolce far niente*, l'on restera convaincu que le genre humain n'eût jamais mis spontanément en œuvre les moyens de puissance et de bonheur futur dont il est virtuellement pourvu, s'il n'y eût *été* contraint par une cause aussi énergique que le procédé industriel à l'usage des barbares. Aussi l'industrie prit-elle, sous ce régime, un très grand développement. Toute l'antiquité païenne fut radicalement barbare, nonobstant quelques traits accessoires de civilisation; l'Asie musulmane l'est encore complètement, à l'époque présente; or, les travaux de l'antiquité furent immenses en tous genres, et le luxe de l'Asie, tant ancienne que moderne, est proverbial.

Il est remarquable que, dans toutes les phases sociales, le sort de la femme est régi par une loi analogue à celui du travailleur. Ce n'est pas encore le moment de parler des transformations que subit cette loi dans les diverses périodes d'enfance de la société; nous nous bornons en conséquence à faire observer ce qui se passe dans celle de barbarie. Nous avons vu que le maître y contraint son esclave au travail par l'emploi direct et franchement avoué de la force brutale; de même l'époux s'assure de la fidélité de ses femmes, en les tenant renfermées; ce qui, toutefois, ne l'empêche pas de rendre leur captivité aussi douce que possible. Cependant, il peut arriver qu'une société ait le caractère essentiel de barbarie, l'asservissement du travailleur, et n'en ait pas les caractères secondaires, notamment la pluralité et le confinement des femmes; ainsi le gynécée grec n'était pas un harem, et la dame romaine jouissait de droits civils, quand l'esclave pouvait être jeté aux lamproies, pour avoir cassé une pièce de vaisselle. Fourier accorde le titre de civilisation aux sociétés grecque et romaine, par la raison qu'elles en possédaient les caractères secondaires; mais non l'essentiel, le *pivotal*, pour nous servir de ses termes, ce qui peut paraître étrange, en s'en tenant à ses propres définitions; car il convient que ces sociétés avaient pour pivot un caractère de barbarie (1), et il dit (2): « On ne sort d'une période qu'autant qu'on en quitte les caractères pivotaux. » Ces contradictions fréquentes dans les ouvrages de Fourier proviennent de l'esprit de système qui le caractérisait : il fallait, pour que certaine théorie de chiffres dans laquelle il se complaisait, fût exacte, que l'enfance sociale du genre humain n'eût duré que trois mille six

(1) *Nouveau Monde industriel*, p. 488.
(2) *Idem*, page 434.

cents ans; or comme, en l'an 5840 du monde, nous ne sommes pas encore sortis de civilisation, pour passer à la phase supérieure, force lui fut d'expliquer ce retard, en le mettant à la charge des philosophes qui ont bien assez de leurs péchés réels, sans qu'on leur en prête d'imaginaires.

Non, il n'est pas vrai qu'il aurait été possible, au siècle de Périclès, ni à aucune autre époque antérieure à l'avènement du Christ, d'associer ensemble, dans une harmonieuse unité, le maître et l'esclave; la voix de celui qui eût osé en concevoir la pensée, aurait été couverte par les huées publiques, comme le serait aujourd'hui celle de l'extravagant qui proposerait aux maîtres de poste de s'associer en participation avec leurs chevaux. L'esclave était un animal domestique, sans aucun caractère moral, au point qu'Aristote disait qu'il *ne connaissait aucune vertu qui fût à son usage* (1). Le même philosophe affirmait que les hommes naissent, les uns pour la *servitude*, les autres pour la *domination*. Tout le libéralisme du divin Platon se bornait à rendre chaque jour grâces aux dieux de ce qu'ils l'avaient fait naître *libre*, et non *esclave*; tant il est vrai que les plus sages d'entre les païens, aussi bien que le vulgaire, étaient convaincus que la société ne pouvait pas subsister sans l'esclavage. Mais sans remonter si haut, le philosophe moderne qui a le mieux formulé la pensée républicaine, J.-J. Rousseau, imbu de l'esprit ancien, n'écrivait-il pas dans son *Contrat social*: « Quoi! la liberté ne se maintient « qu'à l'appui de la servitude? *Peut-être*. « Les deux extrêmes se touchent. Tout ce « qui n'est point dans la nature a ses in« convéniens, et la société civile plus « que tout le reste. Il y a telles positions « malheureuses, *où l'on ne peut conser« ver sa liberté qu'aux dépens de celle « d'autrui, et où le citoyen ne peut être « parfaitement libre, que l'esclave ne « soit extrêmement esclave*. Telle était la « position de Sparte. Pour vous, peuples « modernes, vous n'avez point d'escla« ves; mais vous l'êtes; vous payez leur « liberté de la vôtre. *Vous avez beau « vanter cette préférence; j'y trouve plus « de lâcheté que d'humanité* (1). »

Qu'importe, qu'après une déclaration aussi explicite, l'auteur ajoute aussitôt avec un embarras manifeste: « Je n'en« tends point par cela qu'il faille avoir « des esclaves, ni que le droit d'escla« vage soit légitime, puisque j'ai prouvé « le contraire. » Pour lors, qu'entendez-vous donc, aurait-on pu lui dire? car votre double anathème nous place dans l'alternative fort perplexe de mériter le reproche de lâcheté, si nous répugnons par sympathie humaine à fonder notre liberté sur la servitude d'autrui, ou de commettre un acte illégitime, si nous le faisons. Quant à nous sauver de là par le régime représentatif, il n'y a pas moyen, puisque cette tirade tend à établir que « à l'instant qu'un peuple « se donne des représentans, il n'est plus « libre, il n'est plus; » proposition à laquelle nous adhérons volontiers, ainsi qu'aux précédentes. Après cela, que conclure en présence de principes aussi incohérens, sinon que la science politique est radicalement impuissante à fonder la liberté sur la justice, et à concilier la justice avec l'industrie, enfin tous ces élémens constitutifs avec l'unité sociale? En effet, tant que l'on s'obstinera à organiser la société, en commençant par l'institution gouvernementale, l'on pourra bien coordonner, avec une certaine apparence de raison, tous les rouages politiques subséquens, *jusqu'au dernier inclusivement*; on nous montrera une république gouvernée en temps ordinaire par deux consuls nommés pour un an; en cas de péril de la chose publique, par un dictateur placé temporairement au-dessus des lois; nous verrons un sénat propre à garantir la stabilité des institutions, des tribuns chargés de la défense des droits populaires, enfin un mode d'élection parfaitement libéral; nous admettons tout cela sans contestation. Mais dans ce système, ou tout autre analogue, quelque beaux qu'on les suppose, nous remarquons toujours l'absence d'une institution indispensable, celle qui a pour objet la production, sinon des richesses, au moins du vivre,

(1) *Politique*, liv. I, c. 8.

(1) *Contrat social*, liv. III, ch. 16.

du vêtement, et des autres choses nécessaires à la vie; ou bien ce qui est encore plus qu'une omission systématique, qui n'en serait pas moins un non-sens, on tranche le nœud gordien par une inconséquence. On est tenté de plaindre le grand oracle de la liberté républicaine, quand on le voit arriver à cette pierre d'achopement; mais laissons-le parler encore : « Chez les Grecs, ce que le peuple « avait à faire, il le faisait par lui-même « (abstraction faite du pain et du vête« ment qui apparemment n'étaient pas ses « affaires); *il était sans cesse assemblé « sur la place.* Il habitait un climat doux; « il n'était point avide; *des esclaves fai« saient ses travaux; sa grande affaire* « était la liberté (1). » L'on voit d'après cela que l'affaire de la liberté ne comporte pas petite besogne, même quand on a des esclaves pour faire ses travaux.

C'était bien la peine d'annoncer le *Contrat social*, pour arriver à des conséquences iniques et absurdes : iniques, l'auteur en convient lui-même; absurdes, chacun le reconnaîtra; car est-ce posséder un bien que d'être sans cesse obligé de faire sentinelle pour le garder? Et cet autre rhéteur qui s'en vient nous dire que la *vertu est le principe sur lequel repose la république*, tandis que nous voilà bien et dûment informés par un meilleur logicien que lui, que ce régime politique a pour base indispensable le crime le plus odieux de tous, la tyrannie!

Au surplus, ce que nous venons de dire de la république s'applique également à toute théorie politique, procédant en sens inverse de l'économie sociale; c'est-à-dire, prenant pour point de départ le *principe et la forme du gouvernement*, au lieu de prendre l'*organisation du travail*. Ainsi le régime féodal lui-même, si admirablement constitué, à l'observer depuis le monarque jusqu'au simple gentilhomme, a soulevé de justes antipathies, en raison de la nécessité où il s'est trouvé de s'appuyer sur le *servage de la glèbe*, condition très voisine de l'*esclavage*. Et cependant, il y a dans cette belle et puissante hiérarchie reliée par l'amour et la fidélité, de meilleures conditions d'ordre, et même de liberté, que dans aucune constitution républicaine nécessairement fondée sur la défiance mutuelle et l'esprit de contestation. Or, pourquoi donc avons-nous vu l'un de ces deux systèmes voué à l'exécration des peuples, tandis qu'on était parvenu à les passionner pour l'autre, puisque tous deux reposent également sur une base fausse et subversive? Et comment est-on arrivé à faire croire à ce peuple éminemment intelligent, comme ses adulateurs le lui répètent chaque jour, que la seule doctrine qui ait puissance de fonder sa liberté, et qui n'a jamais failli à la tâche, autant que les circonstances le lui ont permis, était venue, au contraire, pour river ses fers? C'est pourtant ce qui a eu lieu, et l'on a vu les fils des esclaves, qui sont encore la matière première dont on referait l'esclavage, si les théories du *Contrat social* recevaient leur application, poursuivre de leurs vociférations et de leurs sarcasmes les ministres du Dieu libérateur des esclaves, et décerner les honneurs du Panthéon à ceux qui avaient érigé l'esclavage en principe!!!

Au surplus, l'objet de cet écrit n'est pas de discuter les matières purement politiques; mais nous avons dû faire entendre une fois pour toutes que la synthèse sociale doit se faire, en procédant de bas en haut, et non de haut en bas; en d'autres termes, si l'on parvient à fonder le travail sur un procédé qui ne soit point attentatoire à la liberté, on sera parfaitement à l'aise pour organiser le reste du système, jusqu'au gouvernement inclusivement; il résultera même de cette première solution une si grande somme de bien-être général, qu'on sera disposé à regarder la question gouvernementale comme d'une importance relativement minime; tandis qu'eût-on fondé le meilleur des gouvernemens, l'on n'aurait encore rien fait, pour résoudre la question du travail concilié avec la liberté. De grâce, que ceux qui n'ont point étudié cette question ne se hâtent pas de la déclarer insoluble, en alléguant qu'il faudrait pour cela refaire le cœur humain et cent autres lieux communs de même valeur. Si, pour la résoudre, nous devions recourir à l'expédient de prêcher la justice et la modération aux

(1) *Contrat social*, liv. III, ch. 16.

hommes, nous y renoncerions; mais nous sommes fondé à croire à la possibilité d'une solution scientifique, et si nous sommes trompé dans cette espérance, c'est qu'apparemment Dieu a destiné, comme l'affirme Aristote, une partie du genre humain à être à tout jamais asservie à l'autre. Cependant, loin de nous un pareil blasphème envers le Créateur! L'expiation sera, sinon entièrement consommée, au moins en partie, quand la vertu aura reconquis la plupart des droits de l'innocence, et le règne du péché, c'est-à-dire, l'exploitation de l'homme par l'homme, prendra fin, quand la science se sera superposée aux faits sociaux, et les engendrera, au lieu de le traîner à leur suite.

En dernière analyse, comment une société barbare perd-elle ce caractère? Quels sont les faits politiques dont la conséquence est l'abandon du procédé industriel qui lui est propre, et l'adoption de celui qui caractérise la phase supérieure? A cette question péremptoire, notre réponse est, qu'une *société barbare reste à tout jamais dans sa barbarie, à moins que le Christianisme ne l'en tire;* or voici les preuves que nous en donnons: En fait, quelle est la nation non chrétienne qui ait franchi la phase de barbarie, et qu'on puisse avec fondement considérer comme civilisée? Il n'y en a point; par la raison positive que cette transition est moralement impossible, tant que les rapports de maître à esclave, et réciproquement, seront ce que leur origine les a faits, des rapports haineux. Quel est donc l'accident politique qui pourrait les rendre amiables? Sera-ce la révolte? En admettant que celle-ci soit victorieuse, il en résultera seulement qu'à une action violente succédera une réaction non moins violente; les personnes changeront de place; mais la situation restera toujours la même. Espère-t-on que l'action du temps usera un ressort aussi inhumain, et que la chaîne de l'esclavage se détendra peu à peu? Nous répondrons à cela que le temps n'est pas une cause par lui-même. Il est seulement vrai, qu'une très faible cause peut, à l'aide d'un long espace de temps, produire un très grand effet; mais là où la cause efficiente n'existe pas, bien plus là où la cause contraire agit seule, le temps; loin de diminuer l'intensité de l'esclavage, ne fait que l'augmenter. C'est le temps qui a enfanté l'esprit de caste, en vertu duquel les fers de l'esclave sont rivés à tout jamais; car en voyant le même état de choses se perpétuer de génération en génération, les hommes ont été naturellement portés à conclure du fait au droit, de même que nous affirmons avec assurance que le soleil qui s'est couché ce soir, se lèvera demain, parce qu'une suite d'observations aussi longue que la mémoire des hommes peut l'embrasser, a prouvé que ces deux phénomènes se succédaient toujours sans interruption. Au surplus, qu'on observe l'Asie, où se trouvent des empires arrivés depuis long-temps à une barbarie très avancée, sous le rapport des arts et de l'industrie; ont-ils fait un progrès sensible, depuis vingt siècles? Pas le moindre; c'est un fait avéré. Cette partie du monde, où la barbarie a fait tout ce qu'elle pouvait faire, à une époque déjà bien loin de nous, est le séjour de l'immobilisme politique, à tel point que le fait en paraît fabuleux aux hommes de notre remuante Europe.

Mais, dès que le flambeau de l'Évangile vient à éclairer un peuple barbare, il cesse par cela même de l'être, non que le procédé social change subitement, mais parce que l'esclavage, d'immuable qu'il était, devient progressible; or il devient tel par la raison que le maître chrétien ne peut plus regarder son esclave comme une vile chair qui lui appartient, mais plutôt comme une âme qui appartient à Dieu, et que, d'un autre côté, l'esclave, loin d'être exclu du bénéfice de la morale, est en meilleure position que le maître lui-même, pour s'orner des vertus chrétiennes. On lui a dit que ces vertus recevraient leur récompense dans le ciel, et voilà qu'elles la reçoivent même sur la terre; car dès qu'il s'est rendu digne de la liberté, il est apte à la recevoir efficacement, il la recevra tôt ou tard, de manière ou d'autre, et quand il l'aura reçue, elle sera en bonne main pour la garder; tandis que d'un homme sans vertu on peut bien faire un esclave révolté, mais non pas un homme libre. Du reste, il est superflu

de faire observer que nous personnifions ici l'esclavage, pour la facilité du raisonnement; nous ne voulons pas dire que tout individu esclave qui sera digne de la liberté la recevra immanquablement, mais bien que la classe esclave étant désormais relevée de son abjection par la culture morale, est habile à devenir libre et le deviendra, non sans doute par une libération soudaine et entière, qui n'est possible qu'en phase d'harmonie, mais par diverses transformations successives qui la rapprochent peu à peu de l'état de liberté; l'histoire confirme cette assertion. Ainsi, la différence entre la barbarie et la civilisation, ne consiste pas précisément dans l'emploi de l'esclavage direct par l'une, et son exclusion par l'autre; la société cesse d'être barbare, dès qu'en face de la puissance matérielle qui a fondé l'esclavage en fait, s'élève une autorité morale qui le condamne en droit; or, quelque faible que l'on suppose une cause de cette nature, elle agit sinon violemment, du moins constamment, en conséquence c'est le cas désormais d'attendre un effet favorable du temps.

Cependant, combien elle est grande l'erreur de ceux qui ont prétendu faire de la croix du Sauveur l'étendard de la révolte populaire, et proclament avec des accens de haine, que l'Évangile a pour but social d'appeler les hommes à la conquête de leurs droits! Ce n'est point ainsi que procède le Christianisme; il ne proclame pas des droits; il enseigne des devoirs. Il est vrai qu'on ne saurait comprendre, en économie sociale, un devoir qui ne se rattacherait à aucun droit, ni un droit qui n'obligerait à aucun devoir; le droit et le devoir sont en réalité les deux aspects philosophiques sous lesquels se présente un même fait; or c'est bien ainsi que l'Église l'entend; mais il ne lui est rien moins qu'indifférent de mettre l'un de ces deux aspects au grand jour, plutôt que l'autre, et de laisser dans l'ombre celui-ci plutôt que celui-là. Appeler les hommes à la revendication de leurs droits, c'est soulever en eux des passions haineuses; leur faire accepter leurs devoirs, c'est employer le ressort de l'amour; telle est la différence entre le principe libéral et le principe catholique. Éclaircissons notre pensée par un exemple : L'Eglise déclare que l'aumône est le devoir du riche, et la résignation celui du pauvre; il est certain qu'il résulte de là implicitement, que l'assistance dans ses besoins est le droit du pauvre, et la sécurité dans sa position sociale le droit du riche. Ici nous voyons le devoir agissant comme principe, et le droit en découlant comme conséquence; mais qu'on renverse les termes; c'est-à-dire, qu'on fasse entendre au riche qu'il a le droit de contenir le pauvre, et à celui-ci qu'il a le droit d'exiger les secours du riche, et supposons qu'on ait réussi à fonder les institutions sociales sur les principes de justice; n'est-il pas vrai que le sentiment de la charité se retirera de la société, et l'abandonnera à une vie toute mécanique, au lieu que, dans l'hypothèse contraire, où le principe moteur était la charité, la justice s'ensuivait sans perturbation. Non, le Christianisme n'est pas venu pour ruer les peuples contre les rois, les pauvres contre les riches, les esclaves contre les maîtres; et ceux qui le font en son nom, confondent l'œuvre philosophique dont nous examinerons plus tard la valeur négative, avec la mission évangélique qui procède par des voies toutes contraires; car il est dit : « Que chacun se « soumette aux puissances supérieures; « car elles sont établies par Dieu (1). » La pauvreté, l'esclavage lui-même, ne sont point des causes légitimes de révolte; en effet, la pauvreté d'esprit, c'est-à-dire, cet état de l'âme qui rend l'homme indépendant de la richesse, est une haute perfection chrétienne, et saint Paul a dit à l'esclave : « As-tu été appelé « au Seigneur étant dans la servitude, ne « t'en tourmente pas; mais si tu peux « être mis en liberté, profites-en (2). » Au surplus, nous verrons bientôt qui a le mieux servi la cause de la liberté, de l'aigle républicaine, ou de la colombe chrétienne.

Il convient d'aller au devant d'une objection qui sera sans doute présentée par plusieurs, attendu que l'économie

(1) *Aux Romains*, ch. XIII, v. 1.
(2) I, *aux Corinth.*, ch. VII, v. 21.

sociale n'ayant jamais été étudiée comme une science, avant les remarquables travaux de Fourier, la plus grande confusion règne encore dans les termes et dans les idées toutes faites, que certaines personnes apportent dans la discussion sur cette matière neuve. Ainsi, nous entendons répéter de toutes parts que la Turquie se civilise, que Méhémet-Ali travaille à la civilisation de l'Égypte; cependant les régnicoles de ces Etats barbares, en majeure partie Musulmans, ne sont pas convertis au Christianisme. Le défaut d'entente provient ici de ce que, dans l'usage vulgaire, ce mot civilisation n'a pas le sens précis et limité que lui donne la science; on y attache assez généralement une idée vague d'amélioration sociale, tandis qu'il doit être désormais appliqué à une période sociale, distinguée des précédentes et des suivantes par certains traits caractéristiques qui lui sont exclusivement propres. La barbarie musulmane eut sa période d'ascension marquée par le fanatisme religieux et l'enthousiasme guerrier; ce fut à ces deux puissans ressorts que les Maures, et ensuite les Turcs durent leurs rapides succès contre la civilisation naissante. L'art de la guerre n'était pas encore assez avancé chez les chrétiens, pour avoir un avantage sensible sur la valeur indisciplinée des barbares; ceux-ci purent donc impunément confondre dans le même mépris tous les arts de leurs ennemis, y compris leur art militaire. Mais la fougue aveugle dut se ralentir d'une part, tandis que les élémens de puissance se perfectionnaient de l'autre part; telle est la double cause qui détermina rapidement le déclin de la conquête barbare, dont le terme fut la disparition de la puissance maure en Espagne, et sera vraisemblablement la même en Turquie. Quoi qu'il en soit, c'est dans cette période de déclin, qu'un souverain, deux, ou trois souverains peut-être, humiliés de l'état d'infériorité de leurs États barbares, comparativement aux États civilisés, s'éveillent un jour avec l'idée d'emprunter à ceux-ci leurs moyens matériels de puissance, particulièrement leur discipline militaire. Mais la condition sociale du *raya* turc et du *fellah* d'Égypte, reste néanmoins la même; celle de la femme ne peut non plus recevoir aucune amélioration sensible : c'est donc toujours la barbarie; et tout ce qui pourrait arriver de mieux aux pays en question serait de parvenir à un état social fondé sur un pivot barbare, et présentant quelques traits accessoires de civilisation, tel qu'était celui des Grecs et des Romains, si toutefois une servile imitation de l'étranger pouvait enfanter un pareil résultat. Notre opinion est que les peuples engagés dans ces réformes sans base morale, qui sont pour eux des causes actuelles d'affaiblissement, en présence de la vraie civilisation, y perdront avant peu leur nationalité, à moins que, par une de ces révolutions morales que la Providence peut susciter à l'heure où elles paraissent le plus éloignées, ils ne sortent de leur barbarie par la seule issue possible, LE CHRISTIANISME.

Louis ROUSSEAU.

COURS SUR LA PHILOSOPHIE DU DROIT.

DIXIÈME LEÇON (1).

I. Notion de la société politique et du droit public.

Nous avons établi, dès nos premières leçons, que le droit, dérivé tout entier de la loi de similitude avec Dieu à laquelle nous fûmes créés (1), n'a d'autre but que de servir au rétablissement de l'image de Dieu dans l'humanité, de sorte que cette similitude ne pouvant se faire que par le libre concours de la vo-

(1) Voir la IXe leçon dans le nº 47, t. VIII, p. 384.

(1) Faisons l'homme à notre image. *Gen.*, I, 1-26. —Soyez saints parce que je suis saint. *Lévit.*, 11, 44; *eod.*, 19, 2. *Deut.*, 26, 19 —Notre Seigneur nous

lonté divine et humaine et leur union intime, nous avons vu que trois conditions étaient essentiellement requises à cet effet, savoir, que l'homme, libre au sein de la nature qu'il doit posséder et dominer, et assisté par la grâce qui l'éclaire et l'attire vers Dieu, emploie sa volonté, non seulement à maintenir cette similitude au point où il la possède dans son état naturel, mais à se conformer de plus en plus à son divin original, jusqu'à ce qu'il parvienne à un accord complet et à une union parfaite avec lui. Cette union, nous le savons, n'est pas seulement réservée au ciel et à une autre vie, mais elle doit un jour s'opérer sur la terre même qui alors renaîtra dans sa splendeur primitive; et elle n'est pas promise aux individus seulement, mais l'humanité entière renouvelée par les eaux salutaires du baptême et le Saint-Esprit y prendra part, lorsqu'elle sera parvenue à la plénitude du corps de Jésus-Christ (1). Il faut donc qu'elle soit préparée dès à présent, et que les conditions que nous venons d'énumérer s'appliquent non seulement à l'homme individuel, mais aussi à l'humanité en grand, c'est-à-dire à l'homme social. Or, qu'est-ce qu'une société? C'est un nombre d'hommes unis d'intérêts et de volonté pour arriver à un but déterminé. Les trois conditions de salut que nous venons d'indiquer forment autant de buts distincts d'associations diverses, dont les lois correspondent à l'objet particulier de chacune. La vie terrestre et la possession des biens d'ici-bas forment l'objet de la société civile; la vie en Dieu par la foi et la grâce forme l'objet de la société religieuse; l'action de l'humanité sur elle-même, ou l'exercice de la volonté des hommes les uns sur les autres pour se maintenir dans l'état de similitude avec Dieu, c'est-à-dire dans la loi de justice et dans la voie du progrès, forme donc l'objet de la société politique. Tous les peuples de l'antiquité l'ont conçu dans ce sens; tous ont assigné pour objet à la société politique le règne du vrai culte, ou la réalisation du royaume de Dieu sur la terre. Les monarchies de Babylone, de l'Assyrie et de la Perse, et les républiques de la Grèce, de Carthage et de Rome n'étaient pas moins basées sur ce principe que les théocraties de l'Inde et de l'Egypte. Soit que le maintien de la loi fût confié à un prêtre ou à un héros, ou à une association de prêtres ou de guerriers, la loi elle-même était toujours attribuée à la divinité. Le culte en faisait le premier objet; et la grandeur ou la décadence de l'Etat était considérée comme immédiatement dépendante de la fidélité du peuple et de ses chefs dans l'accomplissement de ce devoir. Les Juifs n'étaient pas les seuls où il fallût se faire prosélyte pour devenir membre de la nation et citoyen de l'Etat; partout nous retrouvons la même chose. A Rome, il fallait être admis aux *sacres* de la république; la liberté était à ce prix, et l'émancipation des plébeïens ne fut achevée, que lorsqu'ils furent parvenus jusqu'à la charge de souverain pontife. Dans les états despotiques de l'Asie, les membres d'une nation étrangère ne pouvaient être admis au service du prince ou à quelque fonction publique, à moins que la divinité de cette nation n'eût été proclamée du nombre de celles qu'il fallait respecter, et que l'on pouvait invoquer (1). Partout les titres à la liberté

recommande d'être saints comme notre Père au ciel. Il prie le Père afin que les siens ne fassent qu'un, comme il ne fait qu'un avec le Père et le Saint-Esprit. Il nous dit d'apprendre de lui parce qu'il est doux et humble de cœur. Saint Thomas d'Aquin (*Summ. theolog.*, prima secundæ, qu. 91, art. 2) dit que la loi naturelle de l'homme est une participation de la loi naturelle qui est en Dieu. *Quia in quantum participat aliquid de regulâ vel mensurâ, sic regulatur vel mensuratur.*

(1) *Ephes.*, 4, 15. I *Cor.*, 12, 12, c. 15 eod. Je pense qu'on ne se méprendra pas sur le sens de mes paroles, qui ne vont pas jusqu'à prétendre l'admission définitive de *tous les hommes* dans le royaume de Dieu, comme le pense M. Ballanche. Cette opinion est rejetée depuis long-temps par l'Église, et cela ne fût-il pas, quiconque a réfléchi aux conditions du salut ne saurait l'admettre.

(1) Faute de pouvoir citer un ouvrage où cette question, que je puis développer ici, soit traitée à fond et d'une manière complète, j'en appelle aux souvenirs historiques de mes lecteurs, tant de l'histoire sainte que de l'histoire profane. On pourra consulter cependant Leo, *Manuel de l'Histoire universelle*, Halle, 1833, t. I; Hullman, *Droit politique de l'Antiquité*, Cologne, 1820; Walter, *Histoire du Droit romain jusqu'à Justinien*, Bonn, 1834.

et à l'autorité politique étaient dérivés d'une alliance particulière avec la divinité; et l'idée d'une race choisie pour être la dépositaire du vrai culte et l'organe de sa domination sur la terre se retrouve chez toutes les nations (1). L'obscurité profonde, l'incertitude désespérante dans laquelle les nations païennes étaient tombées sur les choses spirituelles faisait bien admettre dans le culte public toute puissance quelconque qui s'annonçait comme surnaturelle; mais en se montrant facile pour toute sorte de superstitions, comme disaient les Romains, on ne renonçait pas pour cela à l'idée fondamentale ni au culte primitif. Les dieux nationaux étaient censés seulement contracter, pour ainsi dire, des alliances pour fortifier leur pouvoir. C'est pour cela que les Juifs furent si cruellement poursuivis en Orient, et les chrétiens dans l'empire romain. On ne pouvait leur pardonner de se refuser à cette alliance qui semblait si équitable, tandis que les bases mêmes de l'Etat semblaient attaquées par leur mépris de ses dieux.

Et cette idée est si profondément enracinée dans l'âme humaine, il est tellement impossible de faire abstraction pour le pouvoir politique du principe religieux, qu'aujourd'hui encore les persécutions que les catholiques éprouvent en Prusse et dans quelques autres Etats de l'Allemagne par rapport aux mariages mixtes viennent de la même source; les souverains de ces Etats ne pouvant se figurer que leur autorité soit franchement reconnue de la part de leurs sujets catholiques, si ceux-ci n'admettent que l'on puisse se sanctifier dans leur religion aussi bien que dans la religion catholique.

Si de nos jours on a quelquefois déclaré le culte comme une chose tout-à-fait indifférente pour la société politique, ce n'a été que l'effet passager d'un court vertige, et sans prendre la chose au sérieux, ou bien c'a été la simple transition à un état anti-chrétien, et à un culte ennemi du nôtre, comme lors de la république française (2). L'homme social ne peut pas plus se passer de religion que l'homme individuel; les motifs des lois, pour être justes, doivent être, comme ceux de nos actions particulières, puisés dans la notion de devoirs immuables et éternels, qui ne sauraient être admis qu'avec l'idée d'une vie éternelle; et il est évident que la vie sociale, n'étant que la somme totale de nos actions particulières ou individuelles, elle doit ou être comme celles-ci sanctifiée par sa direction vers la vie éternelle, ou perdre toute espèce de sens et de signification, et devenir pire que vaine et nulle, une charge insupportable pour tous ses membres.

La société politique est donc une réunion d'hommes qui a pour objet l'existence d'une volonté efficace pour maintenir la justice et aider le développement des facultés propres à avancer l'œuvre du salut. Le droit politique est l'ensemble des lois qui déterminent le siége de cette volonté et la manière dont les membres de l'Etat doivent concourir à l'accomplissement de ses actes. Mais en étudiant ces lois, la philosophie ne se borne pas à ce que l'on désigne ordinairement de ce nom, comme, par exemple, les pactes fondamentaux des différens membres d'une nation, ou les décrets de l'autorité souveraine; elle prend le mot dans une acception plus vaste, tel que l'a expliqué Montesquieu, et y comprend toutes les nécessités physiques et morales qui font agir les hommes de concert pour le but de l'Etat. Car c'est là ce qui fait et défait les constitutions; et le droit politique a cela de particulier, que, le droit du commandement n'étant que le résultat des devoirs qui s'attachent, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, à la puissance de se faire obéir, et ces de-

(1) Voyez, relativement aux nations germaniques, l'excellente *Histoire Germanique* de Philipps, t. I.

(2) Je ne parle pas des États Unis de l'Amérique par deux raisons : 1° c'est qu'ils ont été, comme tous les États du monde, fondés par une société religieuse, et que le Christianisme est réellement la religion dominante dans les différens états de la république, à un point même qui dégénère quelquefois en intolérance mesquine; 2° parce que cette république ne s'est pas encore élevée au-dessus de l'état d'une simple société de commerce et d'exploitation, et que les conditions de son existence changeront par conséquent nécessairement lorsqu'elle sera parvenue au point de former réellement un État ou une société politique.

voirs cessant avec la possibilité de les remplir (1), c'est ici la force qui engendre le droit, tandis que partout ailleurs c'est le droit qui doit précéder la force. On n'a point assez fait attention à cette différence dans les questions de légitimité qui se débattent de nos jours, quoique l'exemple de l'avénement de Saül et la déclaration du pape Zacharie en faveur de Pépin contre le dernier des Mérovingiens eussent pu mettre sur la voie (2). Mais si le pouvoir qui fait la loi était considéré pour cela comme livré à l'arbitraire, en proie uniquement à la ruse et à la violence, on se tromperait fort. Il n'est soustrait à la loi humaine que parce qu'il est plus rapproché de la source de tous les droits qui est la volonté divine. C'est d'elle qu'il relève immédiatement, et son exercice ne peut être légitime que par la reconnaissance et l'accomplissement des devoirs qui en font une charge sainte et sacrée aux yeux de tout homme consciencieux (3). Il en est du principe de l'action sociale comme de celui de la vie individuelle que l'on a vainement cherché aussi dans les lois de la chimie, de la physique et des mathématiques; il y a là un mystère. C'est le souffle de l'esprit qui anime la matière, et qui souffle où il veut.

II. De l'origine et de la formation de la société politique.

Il faudrait avoir approfondi le mystère de la génération pour pouvoir expliquer d'une manière satisfaisante la naissance des sociétés politiques (4). Elles subsistent par la puissance d'une volonté qui fait agir des milliers d'individus *comme un seul homme*. Un Etat, c'est un homme en grand, doué d'un certain esprit, d'une force et d'une volonté déterminées (5). Il a son individualité qui détermine son histoire; il naît et meurt comme chacun de nous; nous assistons à la réunion et à la décomposition de ses élémens. Mais quant à la cause motrice de tout cela, tout ce que nous savons, c'est que c'est l'esprit dont il est animé qui fait l'existence et la force d'un Etat. Or, cet esprit est, ou l'esprit de Dieu, ou l'esprit du monde : la volonté de l'homme est toujours inspirée par l'un ou par l'autre. Nous savons bien que tout ce qui se fait ne se fait que par Dieu, qu'il est la vie, et que c'est de lui que vient la vie; mais, de même que la génération des individus a l'air d'être abandonnée souvent au désordre de nos passions, ainsi en arrive-t-il aussi des Etats. Ils ont l'air souvent de n'être que la personnification en grand d'une pensée d'orgueil, de colère ou de cupidité. Et de même que les passions qui s'emparent de nous établissent leur siége dans nos organes, et, par la prépondérance qu'elles donnent à quelqu'un de ces derniers dans nos fonctions naturelles, finissent par transformer notre corps même, et nous dominer d'une manière presque irrésistible, en devenant pour nous une seconde nature; de même aussi les passions qui s'emparent des nations déterminent le siége du pouvoir par la prépondérance des classes de la société qui leur servent particulièrement d'organes, et, dans leurs fluctuations et leurs luttes réciproques, changent et altèrent la constitution des Etats. Cette puissance des passions est ce que saint Thomas appelle la loi de la chair, qu'il dit avoir sa raison en ce qu'elle nous sert de punition, et convient, selon la loi divine, à l'homme destitué de sa dignité (1). C'est dans le même sens que

(1) Ad impossibilia nemo obligatur.

(2) Cf. Philipps, *Histoire germanique*, I, 334. S. Aurel. Augustini, *de Civitate Dei*, lib. 19, c. 14.

(3) Aur. Augustin., l. cit., c. 16, et c. 19.

(4) Je ne puis m'empêcher de rappeler ici l'admirable écrit de M. de Maistre, sur *le Principe générateur des Constitutions politiques*.

(5) La définition que M. de Bonald a donnée de l'homme, disant que c'est *une intelligence servie par des organes*, peut s'appliquer à l'État ou à la société politique presque mieux encore qu'à l'homme individuel.

(1) S. Thomas (*Summ.*, prima secundæ, quæst. 91, art. 6) continue ainsi en développant sa pensée : La loi se trouve, dit-il, en essence dans celui qui règle et mesure, par anticipation, dans l'être qui est mesuré et réglé. C'est ainsi que toute inclination ou disposition que l'on trouve dans les êtres soumis à la loi est appelée loi par participation. Mais il peut se trouver quelque inclination dans les êtres soumis à la loi de deux manières par le législateur. D'abord de telle sorte qu'il incline directement ses sujets à quelque chose et parfois à des actes différens, comme on peut dire qu'il y a une autre loi pour les soldats, une autre pour les marchands. Ensuite

saint Augustin, qui prétend que Cicéron a mal défini la république en disant que c'était la chose du peuple, et que le peuple était la réunion d'une multitude associée par l'accord du droit et la communauté d'intérêts, attendu qu'il n'y a point de droit là où il n'y a point de justice, et que la justice n'est vraiment que là où est la vraie foi, propose de définir le peuple ainsi : « La réunion d'une « multitude raisonnable associée par un « commun accord dans la jouissance de « ce qu'elle aime ; » et dit que, d'après cela, pour savoir ce que c'est que chaque peuple en particulier, il n'y a qu'à voir ce qu'il aime (1). Et tout cela, au fait, n'est que l'application de cette parole de Jésus-Christ, que notre cœur, c'est-à-dire notre volonté est là où est notre trésor (1). C'est pour cela que, depuis que les peuples se sont écartés de la voie de Jésus-Christ, et ont abdiqué la foi et le respect pour l'Eglise, nous avons vu naître une science de gouvernement que n'avaient point connue les âges catholiques; science qui repose tout entière sur l'intelligence des nécessités et des forces tant morales que matérielles, par lesquelles les hommes se trouvent dans la dépendance les uns des autres, et que l'on a, à juste titre, appelée la physiologie ou l'histoire naturelle de la société politique (2). Il arrive de l'organisation et des lois des corps politiques ce qui est arrivé des peuples, lors de la dispersion des langues et de la séparation des races : sitôt qu'ils se séparent de Dieu pour se concentrer sur eux-mêmes, ils se trouvent abandonnés au jeu aveugle des puissances naturelles qui altère rapidement les formes de leur corps comme celles de leur pensée (3). Nous ne tracerons pas ici la mélancolique histoire de ces dégénérations. Ce qu'il importe seulement de constater, et ce que l'histoire atteste, c'est que les peuples obéissent involontairement et d'une manière pour ainsi dire irrésistible à ceux qui se montrent les organes les plus fidèles et les plus énergiques des idées ou des passions qui les dominent, de sorte que, ces idées et ces passions passant dans les lois, les constitutions des Etats finissent inévitablement par représenter l'image de l'état intérieur des nations, et par exprimer leurs idées sur le souverain bien, c'est-à-dire sur Dieu et sur leurs rapports avec lui. Ce n'est donc jamais que par un effet de la justice divine que les peuples tombent entre les mains de tyrans ou d'usurpateurs; et le moyen de s'en délivrer n'est

d'une manière indirecte par l'effet que, le législateur destituant quelqu'un de sa dignité, il s'ensuit qu'il passe dans un autre ordre de choses et pour ainsi dire sous une autre loi, comme par exemple le soldat expulsé de l'armée passe sous la loi des paysans ou des marchands. C'est ainsi que par la législation divine les différentes créatures ont différentes inclinations naturelles, de sorte que ce qui pour l'un est pour ainsi dire une loi, est contraire à la loi pour l'autre; comme qui dirait qu'être colère est à certains égards la loi du chien, tandis que c'est contre la loi de l'agneau ou de quelque autre animal doux. Il est donc conforme à la loi que l'homme a reçue par l'institution divine, selon la condition qui lui est propre, qu'il agisse d'après la raison. Et cette loi fut tellement efficace dans notre état primitif, qu'il ne pouvait point arriver à l'homme de faire quelque chose qui fût en dehors de la raison ou contre la raison; mais l'homme s'étant éloigné de Dieu, il a encouru la peine d'être emporté par l'impétuosité de sa sensualité. Et cela arrive à chacun en particulier, d'autant plus qu'il s'est plus écarté de la raison, de manière à être, en quelque sorte, assimilé aux bêtes qui sont emportées par l'impulsion de la sensualité, selon ces paroles du Psalmiste (ps. 48) : *L'homme, lorsqu'il était en honneur, n'a pas compris; il a été comparé aux animaux sans intelligence, et leur est devenu semblable.* C'est ainsi que l'inclination même de la sensualité, que l'on appelle l'amorce (*fomes*), a dans les autres animaux simplement le caractère d'une loi, dans le sens toutefois dans lequel on peut parler de loi relativement à de semblables êtres, selon l'inclination directe qui leur est imposée. Mais dans l'homme elle n'a point le caractère d'une loi dans ce sens; elle est plutôt une déviation de la loi de la raison. Mais en tant que l'homme se trouve, par la justice divine, privé de la justice primitive et de la vigueur de sa raison, l'impulsion de la sensualité qui l'entraîne a pour lui force de loi en ce qu'elle est une peine pour lui, et convient à l'homme destitué de sa dignité propre.

(1) August., *de Civ. Dei*, lib. XIX, c. 21 et 24.

(1) S. Matth., 6, 21. Cf. *Genes.*, 4, 2; 22, 14. *Exod.*, 25, 2; 35, 5. *Deut.*, 19, 5. *Matth.*, 15, 8. *Marc*, 12, 41. *Luc*, 21, 1. II *Corinth.*, 8, 12.

(2) Voyez Leo, *Croquis et Études pour servir à l'Histoire naturelle de l'État*. Halle, 1835.

(3) Voyez relativement à ce dernier point l'intéressant ouvrage de M. Wiseman sur les *Rapports qui existent entre les Résultats des Recherches scientifiques et la Religion révélée.*

pas d'exciter les passions contre eux, mais de se soumettre et de faire pénitence.

Le pouvoir politique ne peut, à la vérité, s'établir et se maintenir qu'à la charge de maintenir la justice : le besoin de la justice est à la société ce que le besoin de la paix est à l'âme humaine. Mais les besoins moraux et matériels des hommes se diversifiant à l'infini selon leur nature physique et leur position géographique d'une part, leurs croyances et leurs convictions de l'autre, et l'idée de la justice n'étant au fond que l'idée d'un ordre ou d'un état social tel qu'il doit être pour répondre à ces besoins, il s'ensuit deux choses : d'abord que l'établissement et le maintien d'un pouvoir politique quelconque suppose toujours une certaine congénialité dans la multitude relativement à ce qui détermine les besoins auxquels il doit être fait justice; en second lieu, que tout changement survenant dans les croyances ou les convictions fondamentales d'un peuple entraîne nécessairement un changement dans les règles de la justice et dans la forme de l'Etat. Car, de même que les individus ordinairement ne cherchent le repos que dans la satisfaction de leurs penchans, de même aussi les peuples ne reconnaissent la justice que dans le maintien d'un état social qui convienne aux penchans dont ils sont dominés.

La société politique suppose donc toujours la société civile et la société religieuse comme déjà existantes; elle procède de leur action réciproque d'où naît l'esprit pblic qui est l'âme du pouvoir; et l'image de Dieu se réfléchit de la sorte dans la société humaine en grand, ou dans l'homme social comme dans l'homme individuel, dans la famille et dans l'Église. C'est le symbole de la Trinité qui se répète de toutes parts à nos yeux. L'aurore proclame au couchant la gloire de son nom, et les mers la racontent aux cieux. La réalisation de cette image est la loi de tous les êtres, et c'est là-dessus que repose l'ordre du monde. L'ordre naturel, pour les rapports mutuels des trois sociétés, religieuse, civile et politique, par lesquelles l'humanité se trouve réunie et divisée en même temps, est donc évidemment celui d'une intime union jointe à une parfaite liberté. L'union résulte autant de l'unité de la foi où elles tendent, qui est Dieu, que de l'unité de la substance dont elles se composent, puisque ce sont les mêmes hommes qui forment les membres de l'une et de l'autre société. La liberté résulte de la diversité des buts qu'elles poursuivent, des fonctions qu'elles ont à remplir et des moyens dont elles disposent. Tant que le souffle de la charité les anime, la liberté de chacune, loin d'être gênée par leur union, y puise, au contraire, toute son allégresse; et leur union, loin de souffrir par la liberté, ne devient que, grâce à elle, bien réelle et véritable. Par l'effet du péché, au contraire, leur liberté s'évanouit en même temps que leur union s'altère, et l'image de Dieu n'existe plus dans l'humanité que pour ainsi dire en germe ou comme un tableau dont une partie effacée laisse tout au plus deviner encore le trait primitif. C'est ainsi que, dans l'antiquité, lorsque d'épaisses ténèbres interceptaient l'aspect du ciel, et que les regards du peuple de Dieu même étaient fixés sur la terre, d'où devait germer l'homme juste, le libérateur des nations, la société religieuse semblait absorbée dans la société politique, ne faisant qu'un avec elle sous l'empire des besoins d'une vie toute mondaine et matérielle. Jésus-Christ ayant rétabli à cet égard, comme à tant d'autres, la loi du commencement, nous vîmes l'Église jouir dans la société de la même liberté qui, dans la famille, était restituée à la femme, et nous la vîmes, en mère libre, produire des enfans libres et de dignes citoyens du royaume des cieux. Mais la concupiscence ayant gagné le clergé et les peuples, les destinées des jeunes États provenus de l'union de l'Eglise avec les nations germaniques ne nous offrirent plus que la triste répétition de la chute des premiers hommes. Ils succombèrent à la tentation de l'orgueil, et Dieu les frappa de confusion. Depuis lors les corps politiques furent livrés à la violence des passions; leurs formes s'altérèrent; leur pouvoir perdit sa force, et leurs membres la faculté de s'entendre; et Dieu dispersa la multitude afin de recueillir un à un dans cette

masse en dissolution les élémens épars d'une nouvelle création. C'est là sans doute le point où nous sommes aujourd'hui.

III. Des élémens de la société politique.

L'Etat, c'est un homme en grand, établi maître de la terre pour y faire, par sa volonté, valoir la loi du Seigneur. Voilà la tâche commise à sa liberté; c'est pourquoi l'idée d'un Etat emporte nécessairement celle d'un domaine, c'est-à-dire d'une portion du globe où il réside et dont il dispose en pleine liberté. Cette liberté complète est ce que nous appelons la souveraineté. La loi, ou la volonté du Seigneur que l'homme est appelé à faire valoir sur la terre, expression fidèle du souverain Être, est aussi riche dans son contenu que simple dans sa forme. Jamais être créé ne saurait l'approfondir, ni en saisir toutes les faces, ni par conséquent en devenir l'organe complet. Il ne nous est donné d'y pénétrer et de la représenter qu'à certains égards, et partiellement selon les qualités particulières dont nous avons été doués. Ces qualités particulières qui déterminent la vocation de chacun, nous les apportons en naissant, et leur ensemble forme ce que l'on appelle l'individualité d'un homme, d'une famille, d'une nation. Car chacune des qualités accordées à l'homme, à l'instar de son Créateur, présentant une multitude infinie de rapports et de modifications possibles, il faut une quantité d'individus présentant la même qualité essentielle pour les développer chacune dans toute sa richesse, et c'est là ce qui fait les nations et leur génie particulier. D'après cela, il est évident que chaque Etat doit avoir, relativement à la réalisation de la volonté divine sur la terre, une vocation particulière, et que, cette qualité se déterminant par les qualités natives qui constituent le caractère distinctif des nations, le premier élément, ou l'élément constitutif d'un Etat, c'est la nationalité du peuple. Elle fait sa vie propre, et l'on peut dire de l'homme social, comme de l'homme individuel, que son âme réside dans le sang (1). Cependant la nationalité n'est que le moyen par lequel doit s'effectuer la réalisation de la volonté divine sur la terre. Cette volonté connue est ce que nous appelons la religion. L'unité ou la communauté de religion n'est donc pas moins nécessaire que l'unité du sang ou la nationalité pour constituer un Etat. D'après cela, l'Etat existe par le triple lien de la propriété, de la nationalité et de la religion, et ces trois unions forment ses élémens essentiels. Nous voyons donc l'Etat se composer nécessairement de deux espèces de sociétés aussi différentes de forme que d'origine : la famille et la corporation. La première, qui est, comme nous venons de le voir, l'élément primitif de tous les Etats, et à qui appartient l'initiative de leur formation, y représente, pour ainsi dire, le principe mâle; tandis que la corporation, produite par le sentiment de l'insuffisance du lien de la famille pour tous les besoins et toutes les fonctions, ne semble être tirée du sein des familles que pour leur servir d'aide et d'assistante, afin de produire en formes vivantes toutes les idées que recèle tout ce dont est capable le génie national, représentant de la sorte le principe féminin, l'organe de la production et de la fécondité, du développement dans le corps de l'Etat. Que dire après cela d'une époque comme la nôtre qui se montre si hostile à cet élément essentiel de la société politique?

Cependant ce grand corps, à qui des fonctions si augustes sont commises, doit être muni des organes nécessaires pour les remplir. Voyons si, à cet égard, il présente les mêmes analogies avec l'homme individuel que nous avons observées jusqu'ici. Les fonctions qui lui incombent sont en partie morales, en partie physiques. Il doit saisir la volonté divine par son intelligence, et y conformer la puissance active de sa volonté : voilà la fonction morale; il doit en même temps tirer de la terre sa substance, et transformer en instrumens de sa volonté et pour son usage les matières qu'elle lui fournit : voilà sa fonction cor-

(1) Voyez de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, Traité du Sacrifice.

porelle. Chacune de ces fonctions est à moitié passive, à moitié active; et dans un corps bien organisé, il faudra sans doute des organes particuliers pour chacun des côtés qu'elles présentent. Les sociétés anciennes possédaient ces organes dans les ordres du clergé et de la noblesse pour les fonctions morales, du paysan et de l'artisan pour les fonctions matérielles du corps social; aujourd'hui les ordres sont confondus, et leurs attributions en partie méconnues. Cependant, nous ne craignons pas de le dire, le besoin d'une organisation régulière et ferme de la société se fera toujours sentir de nouveau à cet égard. C'est un point infiniment plus important pour le salut et le bien-être des Etats que les franchises électorales et les réformes parlementaires. On nous objectera peut-être que nous nous écartons, par cette opinion, de l'esprit du christianisme, qui s'est toujours montré opposé à ces distinctions de classes que nous semblons rappeler de nos vœux, et au contraire favorable aux idées de liberté et d'égalité que nous semblons répudier. Nous répondrons qu'ici, comme à d'autres égards, Jésus-Christ nous paraît être venu, non pour abolir, mais pour accomplir la loi. Il a réprouvé l'esprit étroit et haineux des castes, et il a rejeté la distinction des êtres et des races pures et impures, et apporté aux classes pauvres et laborieuses des soins et des égards d'autant plus zélés et plus tendres, qu'elles étaient plus dépourvues d'influence et de pouvoir (1); mais il a confirmé la loi de subordination et a appris aux peuples à la remplir selon son véritable sens, pour l'amour de Dieu, et avec l'esprit d'humilité et de charité qui trouve en elle précisément son principal aliment (2). Les classes dont nous venons de parler sont des élémens tellement nécessaires de la société que, quelque chose que l'on fasse, leur distinction reparaîtra toujours, sous telle forme ou sous telle autre.

L'homme qui se croit le plus libre, parce qu'il ne souffre aucun frein, est celui précisément qui fait le moins ce qu'il veut, parce qu'il est l'esclave de ses passions. Il en est de même des Etats. Les peuples qui ne veulent reconnaître d'autre pouvoir que celui qu'a créé leur caprice, passent tour à tour des mains d'un astucieux rhéteur à celles d'un soldat impétueux, pour tomber ensuite entre celles d'un agioteur rusé, selon que c'est l'enivrement de la liberté, ou la soif orgueilleuse de la gloire, ou l'appétit désordonné des richesses qui s'empare de leur esprit. Mais le bonheur les fuit, l'égoïsme de leurs chefs les épuise, le dégoût qui suit toujours l'assouvissement de nos passions les énerve; et, quelque chose qu'ils fassent, ils changent de tyrans, mais la tyrannie demeure. Qu'il y a loin de là à la liberté des nations chrétiennes! Celles-ci choisissent aussi souvent leurs chefs, et c'est même, selon saint Augustin, un privilége exclusif qu'elles ont, et dont ne jouissent point en effet les peuples méchans (1); mais le choix qu'elles font n'est qu'un hommage qu'elles rendent aux dispositions de la Providence, à la volonté divine, qui produit toujours à temps et leur désigne, par des marques non équivoques, les puissances capables de les conduire dans le sentier de la justice. Expliquons notre pensée. Il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu (2). La société politique, composée de plusieurs sociétés, recèle dans son sein des puissances diverses appropriées aux différens objets pour lesquels les hommes peuvent ou doivent s'unir dans l'accomplissement de leurs devoirs, et ces puissances reconnues et exercées dans un but social, forment ce que nous appelons des pouvoirs. C'est ainsi que nous voyons la puissance de la parole, et des sacremens, de la valeur guerrière, de l'amour naturel, de la propriété, engendrer les pouvoirs sacerdotal, militaire, paternel, domestique. Les devoirs des peuples, comme des individus, changent avec le temps et les circonstances, et à mesure qu'ils changent, ce sont d'autres besoins et d'autres puissances qui préoccupent les hommes et prennent le premier rang dans la vie

(1) Voyez saint Paul, I *Corinth.*, 12, 22, 23.
(2) *Rom.*, 13, 1-7. I *Thessal.*, 5, 12. I *Tim.*, 2, 1. *Hebr.*, 13, 17. *Tit.*, 3, 1. I *Petr.*, 2, 13.

(1) S. Augustin, *de Libero arbitrio*, lib. I, c. 6.
(2) *Rom.*, 13, 1.

des nations. Il en résulte que le pouvoir suprême subit, avec le temps, des influences diverses, et doit quelquefois passer d'une main dans une autre. Nous en avons la preuve dans l'histoire de tous les peuples, surtout dans celle des Juifs et des nations germaniques. Ces changemens peuvent dépendre autant du développement intérieur d'une nation que des circonstances extérieures où elle se trouve placée. De même que nous avons à développer chacun, dans les différentes périodes de la vie, d'autres puissances de notre âme : l'enfant, la foi naïve, la tendre et respectueuse obéissance ; le jeune homme, l'énergie du travail ; le vieillard, la prudence et le sang-froid ; et que, selon les différentes conditions de la vie, d'autres qualités aussi sont exigées de nous ; de même les sociétés politiques, en passant à travers les différentes phases de leur histoire, réclament, selon le temps et les circonstances, des pouvoirs différens à la tête de la nation. C'est ainsi que nous avons vu les nations germaniques, jusqu'à la fin du quinzième siècle, sous l'empire du clergé; depuis lors, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, sous celui des rois et de la noblesse ; et enfin, jusqu'à nos jours, sous celui de la bourgeoisie. Ces changemens ne sont pas seulement l'effet des passions politiques et de la dégénération qui en résulte ; il y a en eux une nécessité intrinsèque qui révèle une volonté plus haute que celle des hommes, et que ceux-ci n'accomplissent souvent que malgré eux, et presque toujours à leur insu. C'est dans la manière de l'accomplir que les peuples animés de la vraie foi et conduits par l'esprit divin se distinguent des nations abandonnées par Dieu à leurs propres lumières. Les premiers, mettant toute la puissance de leur volonté dans l'accomplissement de leurs devoirs, ne cherchent en toute occasion qu'à connnaître la volonté divine, pour déterminer d'après elle leurs résolutions. Les actes par lesquels ils manifestent leur volonté, tout en ayant l'air de créer et de conférer des pouvoirs, ne sont en effet que des actes de soumission exercés à l'égard des puissances établies par Dieu, et désignées par lui aux peuples pour les conduire à travers les déserts de cette vie à la possession de la terre promise. Sa volonté se manifeste par les circonstances qui font de tel ou tel choix une nécessité pour tous ceux qui veulent le bien, et comme cette volonté n'est jamais en opposition avec elle-même, ce choix se trouve toujours conforme aussi à la morale et au droit ; de sorte que les révolutions, chez ces peuples, s'accomplissent sans secousse et presque sans opposition, si ce n'est peut-être la résistance de quelques méchans. L'avènement de Saül et de David, celui de la race carlovingienne et la translation de l'empire d'Occident sur Charlemagne et ses successeurs, le prouvent. Nous n'avons pas besoin de dépeindre comment les mêmes choses se passent chez les nations qui ont abjuré la foi et se sont soustraites à la volonté de Dieu : on le sait assez aujourd'hui. Mais on remarquera aisément la différence immense qu'il y a entre la doctrine que S. Thomas, Bellarmin et autres avaient établie sur la transmission du pouvoir par *le conseil et le choix des hommes* (1), d'après ce qu'ils avaient vu pratiquer par les peuples catholiques de leur temps et des temps antérieurs, et la doctrine absurde et abominable de la souveraineté du peuple. Celle-ci, en faisant de la société un produit arbitraire de la volonté humaine, part nécessairement de la supposition que l'homme vient au monde sans aucun devoir quelconque, de sorte qu'il n'a d'autre obligation à reconnaître, ni d'autre loi à suivre que celles qu'il se crée lui-même. La foi catholique, au contraire, attache à la possession de toute espèce de qualité ou de bien qui nous met dans le cas d'agir sur nos semblables, des devoirs proportionnés à leurs besoins et circonscrits uniquement par nos forces et l'intérêt de la gloire de Dieu. Elle impose donc à chacun en même temps l'obligation de respecter et de favoriser de son mieux l'accomplissement de ces devoirs. La subordination et la soumission des uns, l'élévation des autres, en est le résultat naturel. D'ailleurs la voix de la conscience ayant, chez les peuples religieux, son interprète légitime dans le sacer-

(1) *De Consilio et electione humanâ.* Bellarmin, t. II, lib. III, c. 6.

donc, le vœu du clergé, qui, dans les cas indiqués, s'accorde avec celui du peuple, met la légitimité de ces transmissions du pouvoir au-dessus de toute espèce de doute, même formel. Les droits et les devoirs du souverain et des sujets viennent donc de la même source, selon la doctrine catholique, et cette source n'est autre que la volonté divine. La preuve de ce que nous venons de dire sur les translations du pouvoir politique d'une main dans une autre, d'une classe de la société à l'autre, c'est que, toutes les fois qu'elles s'opèrent par la volonté divine, les organes légitimes de cette volonté sont les premiers à les reconnaître, en se faisant même un devoir d'y coopérer. Ainsi Samuel ayant entendu les vœux du peuple, qui demandait un roi, inaugura Saül par ordre de Jéhova; et, sous la nouvelle loi, nous avons vu les papes, après six siècles, durant lesquels ils avaient disposé en maîtres de toutes les couronnes, s'incliner volontairement devant la majesté des rois. De nos jours même, ne voyons-nous pas le souverain Pontife, après avoir, par une bulle remarquable, déclaré expressément, en 1831, que les titres qu'à l'avenir il conférerait à ceux qui se trouveraient à la tête des affaires ne devaient tirer à nulle conséquence (1); ne le voyons-nous pas laisser, pour ainsi dire, les gouvernemens de côté, pour s'adresser directement aux masses, par les allocutions et les mémoires qu'il fait publier, et, abandonnant les gouvernemens à leur sort, ne plus s'inquiéter que du salut des familles et des abus du pouvoir paternel, le seul légitime peut-être, sur lequel l'Eglise puisse encore fonder quelque espoir? Certes, nous sommes loin de la présomption de vouloir expliquer les intentions du Saint-Siége et interpréter ses actions; nous protestons contre toute imputation de ce genre; mais nous croyons que Grégoire VII et Grégoire XVI, en observant une conduite en apparence si opposée envers les puissances de la terre, ont cependant agi tous deux également sous l'inspiration du Saint-Esprit, et que le monde vénérera un jour, dans les actes émanés du Vatican, des oracles rendus pour marquer les grandes époques de l'histoire humaine, et indiquer aux fidèles qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, la marche qu'ils auront à suivre dorénavant. Que l'on ne dise pas, du reste, qu'en acceptant la société telle que la révolution l'a faite, nous approuvions cette dernière; à Dieu ne plaise! Nous voyons d'abord que toutes les fois que Dieu consent au déclassement du pouvoir, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans la société politique, ce n'est jamais, pour ainsi dire, qu'à regret, et en cédant aux exigences de notre nature infirme et aux conséquences inévitables de la chute de l'homme. Ce que Dieu ne fait que permettre de la sorte ne peut être un sujet de triomphe que pour Satan; l'homme raisonnable et croyant ne pourra que le déplorer. En second lieu, quiconque scrutera avec l'œil de la foi l'histoire de l'humanité, s'apercevra bientôt qu'un des principaux artifices de l'esprit du mal (dont l'intervention active dans les destinées du monde ne saurait être révoquée en doute par les fidèles) consiste toujours à anticiper par le mensonge ou la violence les événemens qu'il voyait préparés dans le plan divin du monde, afin de donner le change sur le véritable sens et la portée de ces événemens lorsqu'ils arrivent, et de rendre les hommes, autant qu'il peut, inaccessibles aux impressions salutaires qu'ils en doivent recevoir. C'est ainsi que l'incarnation du Verbe se trouvait, pour ainsi dire, par anticipation, dans presque toutes les mythologies de l'antiquité, surtout celles de l'Orient, qui devinrent une arme si formidable contre le christianisme entre les

(1) Voici le texte remarquable de cette déclaration du pape, datée du 5 août 1831 : «Nous déclarons pour le moment et pour la suite que si, pour mettre ordre aux affaires de l'Église ou des fidèles, quelqu'un est honoré par nous du titre de quelque dignité que ce soit, voire même la royale, en paroles, constitutions, lettres ou ambassades envoyées de part et d'autre, ou de quelque manière que ce soit, qui reconnaisse en lui cette dignité, lorsqu'on est dans le cas de faire avec ceux qui sont à la tête des affaires quelque arrangement ou négociation, aucun droit cependant ne résulte pour eux de ces actes ou conventions, ni ne leur est déféré, et que l'on ne peut en déduire aucune preuve contre les droits ou prérogatives d'autrui, ni aucun détriment ou changement au préjudice de qui que soit.»

mains des néoplatoniciens. A nos yeux, la révolution de 1789 a été une anticipation semblable, horrible, atroce, et d'autant plus abominable, qu'aujourd'hui encore elle cause les égaremens les plus déplorables dans des âmes d'ailleurs nobles et vertueuses.

IV. De la nature et des attributions du pouvoir politique.

On se tromperait sur le sens de nos paroles, si l'on pensait qu'en parlant du déplacement du pouvoir politique et des différentes puissances qui ont été ou peuvent être tour à tour portées à la tête de l'Etat, nous avions voulu dire que ce soient les puissances qui, en pareil cas, fassent tout à elles seules, comme si le pouvoir politique n'avait rien qui lui fût propre, point d'attributions qui n'appartinssent qu'à lui. Dans une opinion semblable, le chef d'un peuple vivant uniquement d'agriculture, sur des terres appartenant au souverain, n'aurait à se considérer que comme un grand propriétaire, et à régler ses actes uniquement sur les droits qui se rapportent à sa propriété. Le chef d'une nation guerrière n'agirait qu'en général d'armée. Le chef d'un peuple d'industriels n'aurait d'autres droits, ni d'autres devoirs que ceux qui se déduiraient de l'intérêt matériel de l'association à la tête de laquelle il se verrait placé. On a quelquefois raisonné dans ce sens, et établi toute sorte d'hypothèses sur l'origine et le but des sociétés politiques, dans l'intention surtout de trouver, par ce moyen, des limites sûres que l'on pût prescrire au pouvoir dans son action, soit à l'égard des particuliers, soit à l'égard de l'Église. Mais telle n'est pas notre idée. Considérant l'Etat comme une union essentiellement triple dans son essence, et établi simultanément par les liens du sang, de la foi et de la propriété, nous ne saurions attribuer au pouvoir politique une action si bornée ni des limites si étroites; et nous ne croyons pas devoir aller chercher bien loin les preuves nécessaires pour établir notre opinion à cet égard. Tout le monde admettra volontiers, à ce qu'il nous semble, qu'il faut, pour s'établir et se maintenir au pouvoir dans la société politique, du courage, de l'autorité et de la richesse, et que ces trois choses sont si également nécessaires, que, partout où l'une ou l'autre vient à manquer, le pouvoir inévitablement s'écroule. Or le courage développé dans l'Etat n'est autre chose que le pouvoir militaire. La valeur semble, la plupart du temps, n'être qu'une chose purement individuelle, du moins nous accordera-t-on que de contrée à contrée, de peuple à peuple, on a toujours fait à cet égard des différences notables, qui étaient établies sur l'expérience et que l'histoire a souvent justifiées. Nous pensons que la même comparaison pourrait se faire de famille à famille; mais dût-on ne s'en tenir qu'à ce que l'opinion populaire aussi bien que l'histoire et l'expérience affirment d'un commun accord, un Etat embrassant ordinairement plusieurs contrées et plusieurs peuples, on devrait sans doute convenir avec nous que la première des conditions indiquées pour le maintien du pouvoir dépend du sang et du lien national. Qui ne sait, d'ailleurs, combien les peuples sont ordinairement impatiens d'un gouvernement étranger, et combien il est rare qu'un étranger puisse s'attacher et conduire avec succès une armée? Quant à l'autorité, sans doute de nos jours on ne songe guère à sa source religieuse, et plus d'un lecteur sera tenté de hausser les épaules en nous voyant soutenir qu'elle repose entièrement sur la communauté des idées religieuses. Cependant nous voyons l'absence de la foi et la haine commune du Christ et de son Eglise former des liens et produire des sympathies, tout comme les sentimens opposés; de sorte qu'en prenant ce que nous venons de dire dans un sens un peu large, et l'appliquant à la simple communauté d'idées et de sentimens en matière de religion, on se rangera facilement de notre avis, si l'on veut bien se rappeler seulement combien il serait difficile qu'un homme religieux exerçât une véritable autorité sur une partie de la société d'aujourd'hui. L'autorité est donc une espèce de puissance religieuse; puisqu'elle est puisée dans la communauté des sentimens et des convictions en matière de religion, qui, parmi ceux

qui croient, constitue ce que l'on appelle l'Eglise. La richesse enfin est un poids dans la balance dont il serait parfaitement superflu de vouloir démontrer de nos jours la nécessité. Nous observerons seulement que, pour former le point d'appui dont l'action du pouvoir ne saurait se passer, il faut qu'elle soit indépendante, c'est-à-dire investie des caractères sacrés de la propriété, et qu'elle affecte surtout le territoire qui constitue le domaine de l'Etat. Les moyens provenant seulement de contributions ou d'impôts ne présenteraient jamais une base solide à un gouvernement quelconque, et un souverain réduit à une simple liste civile peut être considéré comme un arbre à peu près déraciné. Il est donc prouvé que le pouvoir politique suppose toujours dans ceux qui en sont investis une prééminence simultanée dans la société des familles, de la religion et de la propriété, et il est indispensable, par conséquent, de leur accorder une action importante et une influence considérable dans chacune de ces sociétés. Les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, que l'on est convenu de regarder comme formant l'essence du pouvoir politique, en les poursuivant jusqu'à leurs sources, nous ramènent au même point; le pouvoir législatif n'étant que la manifestation de l'autorité, qui déduit des principes de la foi et de la notion du devoir les règles à observer par tous les membres de l'Etat; le pouvoir judiciaire n'étant que l'application des mêmes principes et des règles qui en découlent aux cas particuliers, selon les besoins, le génie et les coutumes de la nation; le pouvoir exécutif n'étant enfin, dans son action, que l'emploi des organes et des moyens que le gouvernement se procure par les richesses qu'il a à sa disposition. De quelque côté donc que parte l'initiative dans la formation ou la transformation d'un Etat, et quelque part que soit le siége du pouvoir, celui-ci reste toujours le même dans son essence. Que ce soit un prêtre, que ce soit un général, que ce soit un banquier enfin que l'on élève sur le pavois, et qui soit constitué le centre de la société politique, le pouvoir ne change pas de nature pour cela; il recevra tout au plus une teinture de l'état dans lequel aura été pris son représentant, mais ses attributions resteront les mêmes. Il en est de cela comme du pouvoir épiscopal dans l'Eglise. Le simple prêtre, sans recevoir un ordre de plus, rien que pour avoir été élevé sur le siége épiscopal et constitué le centre d'unité pour un nombre de fidèles, se trouve investi de pouvoirs nouveaux et incommunicables qui font de lui le représentant immédiat de Jésus-Christ et le chef également vénéré des prêtres, des réguliers et des laïcs de son diocèse. Le souverain aussi a été considéré de tout temps comme le représentant de la divinité sur la terre, et c'est à ce titre surtout qu'on lui a attribué la majesté, et qu'on l'a considéré comme la source des honneurs et des dignités. Il l'est sans doute comme le premier homme lorsqu'il fut établi roi de la création, et il représente la société spirituelle, civile et politique de ses Etats, comme Adam représentait devant Dieu la totalité des créatures unies et concentrées en lui. Jésus-Christ, par la réunion des trois qualités de pontife, de roi et de prophète, dans lesquelles tout pouvoir lui est donné au ciel et sur la terre, nous présente le modèle sublime de la véritable puissance souveraine (1). Mais nos souverains, avec leur pouvoir tout humain et purement naturel, ne sont que les fils et les représentans de l'ancien Adam, auxquels il est donné toutefois de devenir enfans de Dieu, s'ils reçoivent celui qui est la vraie lumière et s'ils croient en son nom (2). Leurs attributions changent, s'étendent ou se rétrécissent, selon qu'ils s'élèvent dans l'ordre de la grâce ou se confinent dans celui de la nature. Maintenir la justice, veiller aux intérêts tant moraux que matériels de leurs sujets, et marcher à la tête des peuples dans la carrière que Dieu leur a préparée, ou, pour mieux dire, qu'il leur a donnée à choisir, voilà sans doute leur vocation naturelle. Mais quelle différence dans leur position, dans la portée et l'étendue de leur pouvoir, selon qu'ils embrassent le parti de la vérité et se pro-

(1) Cf. Thomas Aq., *de Regimine principum*, lib. III, c. 10.

(2) Cf. Joann., 1, 9-13.

posent la gloire de Dieu pour but de leurs efforts, ou bien se jettent dans les voies de l'erreur en ne cherchant qu'à assouvir leur orgueil ! Dans le premier cas, ils entrent dans le sanctuaire, leur place y est marquée à côté du pontife, et ils exercent une fonction auguste en offrant, pour tout le peuple, leurs prières, leurs vœux et leurs offrandes au Très-Haut. Tout ce qui, dans le culte, n'est point immédiatement réservé à l'action de la grâce, et n'appartient pas par son essence aux manifestations de Dieu dans les organes humains, tombe alors sous leur domaine. Cest à eux à construire le temple du Seigneur et à veiller à ce qu'il soit bien desservi. Ils sont les organes du peuple dont le cœur s'élève vers Dieu, comme le pontife est l'organe de la divinité qui s'incline vers l'homme pour s'unir avec lui. Quelle imposante situation, et quelle puissance d'autorité il en résulte! mais aussi quel changement lorsqu'ils prennent la voie opposée! Le sanctuaire se ferme pour eux, et l'Eglise les répudie; ils ne sauraient y entrer sans profanation, et y exercer aucune fonction qui ne fût une souillure. Leur volonté n'a plus de puissance que pour commettre des attentats ou s'agiter dans le triste cercle des intérêts purement matériels, où elle se consume en entreprises plus vaines les unes que les autres. Leur autorité s'évanouit, et leurs sujets se dispersent pour chercher, chacun à sa guise, ce qui leur semble le souverain bien. Les meilleurs se détournent d'eux, et, tous les désirs mauvais se remuant à la fois au sein de la société, les plus méchans viennent tour à tour se faire valoir à leur égal et s'emparer de leur pouvoir. Voilà en grand l'image de l'homme déchu et tombé dans l'esclavage du péché. Comparez Charlemagne après son avènement à l'empire, avec les rois ses prédécesseurs et les rois constitutionnels de nos jours, et voyez si les traits sont exagérés.

Il y a entre le chrétien et l'homme dépourvu de foi qui ne suit que ses penchans naturels, une différence immense. Celui-ci abuse de ses forces pour satisfaire ses appétits ou son ambition; il sacrifie, ou sa dignité à ses vœux, ou sa vie à son orgueil. Le chrétien, en imposant silence à ses sens, respecte cependant son corps comme un temple du Seigneur, et sa vie comme un dépôt précieux; et, en élevant son esprit et son cœur vers Dieu, il tient l'un et l'autre sous la loi de l'humilité et de la droiture. Le paix de l'âme est son partage dans toutes les situations de la vie, et jamais ses forces ne lui font défaut pour subir les épreuves que Dieu lui envoie. La même différence existe entre l'Etat chrétien et l'Etat athée ou païen. Nous voyons toutes les libertés fleurir dans l'un, et cependant la paix y régner; nous voyons toutes les servitudes renaître dans l'autre, et cependant le désordre y devenir de plus en plus universel. Mais il est temps de nous arrêter; cette thèse exige des développemens que nous ferons bien de renvoyer à une autre leçon.

E. DE MOY.

Sciences historiques.

COURS D'HISTOIRE SUR L'ORIGINE, L'ACCROISSEMENT ET L'INFLUENCE DES ORDRES MONASTIQUES.

CINQUIÈME LEÇON (1).

380. — 430.

Saint Jean Chrysostôme. — Sa vie dans le désert. — Moines de Syrie. — Révolte d'Antioche. — Généreux dévoûment des moines. — Ouvrages de saint Jean Chrysostôme sur les institutions monastiques. — Le saint patriarche envoie des moines missionnaires dans la Phénicie. — Saint Augustin. — Sa vie monastique.

Saint Jean Chrysostôme est né à Antioche vers l'an 347. Sa vie de jeunesse fut toute cachée dans la maison de sa mère. Bientôt il crut avoir besoin d'une vie plus forte et plus austère ; il se retira dans les environs d'Antioche parmi les solitaires de la Syrie dont il nous a laissé une si touchante histoire.

« Voulez-vous, mes frères, que nous montions aujourd'hui à cette ville bienheureuse, à cette demeure des saints, que nous parcourions ces montagnes et ces vallées où habitent les vertus? C'est là que nous verrons l'humilité dans sa grandeur et dans son éclat ; car il y a dans ces troupes saintes des volontaires qui, ayant été autrefois dans les dignités du monde, dans les richesses et la magnificence, s'humilient maintenant et se rabaissent en toutes choses, dans leur vêtement, dans leur cellule et dans leurs emplois, et qui regardent l'humilité comme la fin générale où ils rapportent tout le reste. Ils rejettent tout ce qui ressent encore la vanité du siècle, parce que ces choses nous jettent souvent, malgré nous-mêmes, dans l'élévation et dans l'orgueil. Ils vont eux-mêmes couper le bois dont ils ont besoin ; ils allument eux-mêmes leur feu ; ils font eux-mêmes cuire ce qu'ils doivent manger, et servent ceux qui les viennent voir. Nul ne commande, et nul n'a besoin qu'on lui commande. Ils sont tous serviteurs les uns des autres. Ils s'empressent de laver les pieds des hôtes qui les viennent voir. Ils disputent entre eux à qui sera le plus humble. On rend cet office de charité à un hôte, quel qu'il soit, sans s'informer s'il est pauvre ou s'il est riche, s'il est libre ou s'il est esclave. — Il n'y a parmi eux ni grand ni petit ; tout y est égal. Il y a donc là, me direz-vous, une grande confusion. — Non, on y voit au contraire régner souverainement l'ordre et la paix. Chacun se croit le dernier de tous, et par cela chacun est grand. Tous mangent à la même table. »

Saint Jean Chrysostôme dans une autre *homélie* sur l'Evangile de saint Matthieu (1), rapporte la prière que ces pieux moines faisaient avant de prendre leurs repas : « Soyez béni, ô mon Dieu, vous qui me nourrissez dès mon enfance, qui donnez à toute chair la nourriture dont elle a besoin, et qui remplissez nos cœurs de consolation et de joie, afin qu'ayant chaque jour ce qui est nécessaire à la nature, nous soyons riches en toutes sortes de bonnes œuvres par

(1) Voir la IVe leçon, n° 48, t. VIII, p. 408.

(1) Εὐλογητὸς ὁ Θεὸς ὁ τρέφων με ἐκ νεότητός μου, ὁ διδοὺς τροφὴν πάσῃ σαρκί· πλήρωσον χαρᾶς καὶ εὐφροσύνης τὰς καρδίας ἡμῶν, ἵνα πάντοτε πᾶσαν αὐτάρκειαν ἔχοντες περισσεύωμεν εἰς πᾶν ἔργον ἀγαθὸν ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ τῷ κυρίῳ ἡμῶν, μεθ' οὗ σοὶ δόξα, τιμὴ, κράτος σὺν ἁγίῳ πνεύματι εἰς τοὺς αἰῶνας, ἀμήν. Δόξα σοι κύριε, δόξα σοι ἅγιε, δόξα σοι βασιλεῦ, ὅτι ἔδωκας ἡμῖν βρώματα εἰς εὐφροσύνην. Πλῆσον ἡμᾶς πνεύματος ἁγίου, ἵνα εὑρεθῶμεν ἐνώπιόν σου εὐαρεστοῦντες, καὶ μὴ αἰσχυνόμενοι, ὅτι ἀποδίδως ἑκάστῳ κατὰ τὰ ἔργα αὐτοῦ. D. Chrysost., édit. Montfaucon, t. VII, p. 661, in-folio.

Jésus-Christ Notre Seigneur, avec qui vous est due la gloire, l'honneur et l'empire avec le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Amen. Gloire à vous, ô Seigneur! Gloire à vous, ô Saint! Gloire à vous, ô Roi, qui nous avez donné de quoi nous nourrir! Remplissez-nous du Saint-Esprit, afin que nous puissions paraître agréables à vos yeux, et que nous ne soyons point couverts de confusion, lorsque vous viendrez rendre à chacun selon ses œuvres. »

« On n'y entend point dire : Cela est à moi, cela est à vous. Ces paroles, source de la division et des guerres, sont éternellement bannies de ces lieux... Leur travail même les porte à l'humilité, et étouffe en eux tous les mouvemens de la vaine gloire. Car qui peut devenir superbe en bêchant la terre, en arrosant des herbes, en faisant des paniers de jonc? Celui qui souffre la pauvreté, la faim, la soif et toutes les autres nécessités de la vie, ne peut s'exalter dans son cœur. Le calme de ces saintes retraites est vraiment inexprimable. C'est là qu'on traite avec Dieu seul à seul. On est toujours en face de soi-même. On n'y voit que l'oiseau qui vole; on n'y entend que le bruit des arbres agités par le vent, et le murmure d'un ruisseau qui coule au fond de la vallée (1).

« Considérez quel est leur bonheur : ils ont renoncé pour jamais au bruit des villes; ils ont préféré à ces lieux pleins de tumulte le silence des montagnes. Rien de tout ce qui est sur la terre ne les inquiète. Ils ne sont plus exposés ni aux soins et aux peines de la vie, ni aux pertes qui accompagnent les richesses, ni aux ressentimens de la jalousie, ni à la violence d'un amour impur, ni enfin à toutes les autres passions qui rendent les hommes misérables. Ils ne vivent plus que pour le ciel où ils sont déjà en esprit. Ils s'entretiennent dans une solitude et une paix profonde avec les montagnes et les vallées, les fontaines et les ruisseaux, et, par dessus tout, avec Dieu auquel ils parlent sans cesse dans leurs prières. Leur cellule est une demeure de silence et de paix. Leur âme étant dégagée du poids des vices et des maladies des passions, est toujours libre et légère, et elle s'élève en haut comme l'air le plus pur et le plus serein (1). Ils sont sur la terre comme les anges dans le ciel. Le Père qui les gouverne préside à cette oraison; et, se levant ensuite après ces saintes prières, lorsque le soleil commence à paraître, ils vont au travail d'où ils retirent de grandes sommes d'argent pour la nourriture des pauvres (2). Ce ne sont pas seulement les hommes qui vivent de cette sorte. On y voit aussi des femmes embrasser avec courage cette vie angélique, et vaincre la faiblesse de leur sexe par la ferveur de leur foi. »

Saint Jean Chrysostôme termine par cette rude apostrophe aux habitans d'Antioche; elle peut aussi s'adresser à la société du dix-neuvième siècle; car le cœur humain est toujours le même, le Christianisme seul peut le rendre meilleur : « Rougissons, mes frères, rougissons, nous autres hommes, en nous comparant avec ces âmes si généreuses. Laissons enfin l'amour de cette vie, avec ses ombres, ses songes et sa fumée. La plus grande partie de notre vie se passe dans l'insensibilité; nos premières années sont pleines de puérilités et de folies; celles qui approchent de la vieillesse éteignent en nous la vigueur de nos sens. Il ne nous reste entre deux qu'un petit nombre d'années pour jouir de la vie; et pendant cet intervalle si court, nous sommes déchirés d'une infinité de travaux et de mille inquiétudes. Cherchons donc d'autres plaisirs, mes frères, je vous en conjure; attachons-nous à des biens qui sont immuables et éternels, et désirons une vie qui ne passera jamais (3). »

Jean passa six années dans ces *vallées de la vertu, dans ces villes bienheureuses,*

(1) Καὶ γὰρ τῇ ἐρημίᾳ προσέχει μόνον ἐκεῖνος, καὶ ὄρνιθας ἱπταμένους ὁρᾷ, καὶ δένδρα σειόμενα, καὶ ζέφυρον πνέοντα, καὶ ῥύακας διὰ φαράγγων φερομένους. D. Chrysost., édit. Monfauc., t. VII, p. 706.

(1) D. Chrysostomi, in *Matthæum homilia* 68.

(2) ....Ἀνισχούσης τῆς ἀκτίνος, εἰς ἔργον ἄπεισιν ἕκαστος, πολλὴν πρόσοδον ἐντεῦθεν τοῖς δεομένοις συνάγοντες. D. Chrysost., édit. Monfaucon, t. VII, p. 674.

(3) D. Chrysostom., *Homil.* 55, in *Matthæum*, t. VII, p. 564.

comme il appelle les solitudes de la Syrie. En s'y retirant, il se fit sans doute une grande violence. On lit dans son livre *sur la Componction*, adressé au moine Démétrius : « Ayant fait la résolution d'abandonner la ville pour aller dans la solitude, mon premier soin fut de m'informer si j'y trouverais toutes les choses nécessaires, si je n'y manquerais point de pain tendre, si l'on se servait de la même huile pour la marmite et pour la lampe, si on n'y mangeait que des légumes dégoûtans, si l'on ne m'y condamnerait point à fouir la terre, et à porter du bois ou de l'eau : je n'oubliais rien de tout ce qui peut incommoder le corps (1). » Il se moqua bientôt de cette délicatesse, trop commune dès lors parmi les moines (2).

Ayant rencontré dans les montagnes un vieillard syrien qui pratiquait de fort grandes austérités, il fut pendant quatre ans son imitateur et son disciple (3). Jean se retira ensuite seul dans une caverne. Il y priait sans cesse, et apprenait par cœur les Saintes-Ecritures. Cette sévère mortification réprima les rébellions de son corps (τὰ ὑπὸ γαστέρα). Des infirmités le forcèrent à revenir à Antioche, et à rentrer dans le ministère ecclésiastique. C'est pendant sa vie solitaire que Jean écrivit pour la défense des institutions monastiques. Je dois m'arrêter un peu sur ces livres, monumens précieux pour l'histoire dont nous nous occupons.

Après la mort de Valentin, Valens persécuta le Christianisme catholique en faveur des ariens. Comme les moines étaient ceux qui soutenaient principalement la foi catholique par leurs prières, par leurs combats, et par l'autorité que leurs vertus et leurs miracles leur donnaient sur l'esprit des peuples, c'est aussi contre eux que le tyran romain exerça ses violences. Il commença par faire une loi pour les obliger à prendre les armes, et à se ranger dans les troupes de l'empire. Il fut défendu d'embrasser la vie monastique. En Egypte, les ariens signalèrent surtout leur cruauté. Saint Jérôme nous apprend qu'on massacra un grand nombre de solitaires dans les montagnes de Nitrie (1). Ce fut dans cette sanglante persécution que souffrirent les glorieux confesseurs Macaire d'Egypte et Macaire d'Alexandrie, et quelques autres moines. Ils furent exilés dans une île encore païenne ; ils y prêchèrent la foi, et y firent de grands miracles. Le Christianisme fut triomphant. Le peuple d'Alexandrie, en apprenant ces merveilles, se souleva contre ses persécuteurs (2). Je saisis avec empressement ces détails ; ils nous font voir combien les institutions monastiques étaient déjà puissantes au quatrième siècle, et combien grande était l'influence des moines sur le peuple. Les moines retournèrent en paix dans leurs solitudes. C'est à cette occasion que saint Jean Chrysostôme prit la défense des institutions monastiques, et composa les ouvrages dont nous devons nous entretenir un instant.

Saint Jean Chrysostôme, après avoir raconté fort au long dans le *premier livre contre ceux qui blâment la vie monastique* ce qu'on lui avait appris de la manière indigne dont les moines étaient traités à Antioche, exhale toute sa douleur, et compare les persécuteurs des moines à ces barbares qui empêchaient les Juifs de rebâtir le temple de Jérusalem après le retour de la captivité. Il s'attache surtout à faire ressortir les malheurs et la désolation même temporelle de ceux qui persécutent le Christ dans ses saints. Le nom de Paul est glorifié dans toute la terre, celui de Néron est en horreur. Le saint moine demande s'il est raisonnable de blâmer ceux qui vivent dans la solitude. Ce n'était pas seulement les étrangers, mais les amis et les pères mêmes qui détournaient leurs enfans de la profession monastique. Saint Jean Chrysostôme s'adresse aux pères de famille, et d'abord à un père païen ; il lui fait voir que son fils devenu solitaire, est plus puissant et plus heureux que s'il fût

(1) Lenain de Tillemont, *Hist. Ecclés.*, t. XI, in-4°, p. 21.

(2) D. Chrysostom., édit. Montfaucon, in-folio, t. I, p. 152.

(3) Palladii, *Dialogus græcus de vitâ S. Chrysostomi*, cap. 5, p. 41, édit. Bigot ; Paris, 1680.

(1) D. Hieron., *Chronicon*, édit. Scaliger ; Amsterdam, 1658. Et. Sozomène, *Hist. Ecclés.*, l. VI, cap. 20.

(2) Sozomène, lib. VI, c. 20. — Théodoret, l. IV, cap. 21.

resté dans le monde; et avec une délicatesse extrême il prouve à ce père que, dans la solitude, l'amour de son fils croîtra, et que son occupation la plus exacte est de prier Dieu de donner à l'auteur de ses jours une vie longue et heureuse. Le *troisième livre* est tout entier consacré à faire comprendre à un père chrétien qu'au milieu du débordement qui couvre la vallée, il ne faut pas traiter d'insensés ceux qui vont sur la montagne chercher un peu de rafraîchissement et d'ombre. Il termine son long plaidoyer en faveur des institutions monastiques, en mettant dans la plus grande évidence que les devoirs moraux des moines et des gens du monde sont les mêmes (1).

Enfin saint Jean Chrysostôme, dans un autre ouvrage fait dans le même but, compare les moines aux rois de la terre: « Les rois commandent aux villes, aux peuples, aux officiers, aux magistrats, aux armées, au sénat; les moines commandent aux passions, à l'envie, à la colère, à l'avarice, à la volupté; ils sont toujours en garde pour ne rien faire contre leur devoir, et, de peur que la raison ne succombe à la tyrannie de la concupiscence, ils s'élèvent au-dessus des choses humaines, et ils sont retenus par la crainte de Dieu : voilà le domaine des rois et des solitaires qui méritent à meilleur titre le nom de rois que ceux qui sont revêtus de la pourpre, qui portent le sceptre et le diadême, et qui sont assis sur des trônes d'or. Les rois donnent de l'or et de l'argent; les moines sont les canaux des grâces du Saint-Esprit. Quand les rois sont bienfaisans, ils bannissent la pauvreté de leur royaume; les moines délivrent les âmes de la tyrannie des démons. On n'a point recours aux rois quand on est tombé dans le malheur et le péché; on court avec empressement dans les solitudes, comme ceux qui, ayant peur d'une bête sauvage, se retirent auprès d'un chasseur armé. Les rois sont contraints comme les autres hommes d'implorer le secours des moines dans ces temps formidables; ils viennent à leurs cellules, comme les pauvres vont aux portes des riches durant la famine (1). »

Devenu prêtre, Jean annonça l'Evangile au peuple d'Antioche, et son éloquence le fit surnommer *bouche d'or.* C'est à cette époque qu'eut lieu la grande sédition d'Antioche. Théodose, pour soutenir sa puissante armée, fut obligé d'imposer un nouveau tribut. Soit que les peuples le trouvassent excessif, soit que les officiers qui avaient la commission de le lever l'exigeassent avec trop de rigueur, il y eut dans l'empire un murmure général. Les habitans d'Antioche renversèrent les statues de l'empereur, et les traînèrent ignominieusement par toutes les rues de la ville. La colère de Théodose fut grande : il résolut de détruire Antioche. Le peuple, effrayé de ses menaces, se réfugia dans les églises pour recevoir les avis et les consolations éloquentes du prêtre Jean, qui prononça alors les belles homélies que tout le monde connaît. Les solitaires qui vivaient dans le voisinage d'Antioche descendirent de leurs montagnes pour venir consoler cette ville affligée; ils y parurent comme des anges venus du ciel. Théodose avait envoyé pour juger cette affaire et punir cet acte de rébellion deux hommes de confiance, Clebechus, maître de la milice, et Cesarius, maître des offices. Le peuple était dans la consternation; les moines parlèrent à ces officiers avec une liberté admirable, protestant qu'on n'ôterait la vie à aucun des habitans, et qu'ils ne retourneraient dans leur désert que lorsqu'on aurait donné la grâce, ou qu'au moins on eût renvoyé les accusés à l'empereur. Ils menacèrent même l'empereur du jugement de Dieu, et restèrent à la porte du tribunal criant qu'ils enleveraient de force ceux qu'on enverrait au supplice. Entre ces généreux solitaires, Macedonius fut celui qui se signala le plus. C'était un homme *tout-à-fait divin,* ignorant les choses du monde et même l'Ecriture-Sainte (2). Il rencontra Clebechus et Cesarius à cheval dans la grande place; il en prit un par sa chlamyde, et

(1) D. Chrysostomi *Opera*, édit. Montfaucon, t. I.

(1) *De Comparatione regis et monachi*, t. I, p. 117.

(2) Μακεδόνιος δὲ ὁ θειότατος οὐδὲν κατὰ τὸν βίον

commanda à tous deux de descendre de cheval. D'abord ils se mirent en colère de voir un petit vieillard, couvert de méchans haillons, leur parler avec cette autorité (1). Mais quand on leur eut fait connaître ce saint homme, ils descendirent de cheval, et se jetèrent à ses pieds pour lui demander pardon. Alors il leur dit ces paroles en syriaque, qu'on expliqua en grec : « Mandez à l'empereur que pour être roi, il ne cesse pas d'être homme; qu'il considère autant sa nature que son rang. Il commande à des hommes qui sont de même nature que lui, qui portent l'image et la ressemblance de Dieu même. Que s'il est jaloux de ses images, qui n'étaient que des figures inanimées de son corps, qu'il prenne garde de ne pas irriter Dieu en outrageant par des actions cruelles et barbares ceux qui sont les images vivantes et animées de sa nature divine. Est-il juste d'immoler des hommes pour venger de l'airain et du bronze? Après tout, il nous a été facile de rétablir ces statues; et on lui en fera bien d'autres, s'il veut; mais il lui sera bien impossible, tout empereur qu'il est, de rétablir seulement un cheveu de ceux qu'il aura fait mourir (2). »

Voilà des paroles admirables et une généreuse conduite. Saint Jean Chrysostôme compare ce zèle audacieux à la pusillanimité des philosophes païens.

« Ils vinrent, ces anges de Dieu, ils vinrent par grosses troupes se mêler parmi nous, et nous apprendre le mépris qu'on doit faire et des biens et de la vie... Où étaient, durant cet orage, ces excellens philosophes aux longues barbes, aux longs manteaux, qui marchent si gravement appuyés sur leurs bâtons, ces monstrueux cyniques esclaves de leur ventre, et plus impudens que les chiens dont ils affectent de porter le nom? tous ces sages étaient disparus, et avaient pourvu à leur sûreté. Mais ces anachorètes, qui font profession d'une sagesse véritable, vinrent dans Antioche tandis que les habitans fuyaient au désert. Ils sont venus nous prouver par leurs œuvres que la vertu triomphe et des délices et des tourmens, qu'elle ne se relâche point dans le bonheur, ne succombe point aux infortunes, et conserve toujours le même visage dans la douleur et dans la joie (1). »

Ce passage remarquable de saint Jean Chrysostôme prouve que la société alors n'avait pas foi en la philosophie, que les hommes n'attendaient pas d'elle leur salut et leur bonheur, et qu'ils croyaient à son incapacité profonde pour l'amélioration des masses.

Théodose, effrayé de la résistance des moines et touché des ferventes supplications du peuple et de l'évêque Flavien, fit grâce aux habitans d'Antioche.

Cependant Nectaire, qui avait succédé à saint Grégoire de Nazianze (an 381) dans l'épiscopat de Constantinople, mourut; il y eut de grandes brigues pour sa succession. L'empereur résidait à Constantinople, et celui qu'il vénérait comme son pasteur et son père spirituel ne pouvait manquer d'avoir beaucoup de crédit, pourvu qu'il eût assez d'adresse pour se ménager entre les intérêts de Dieu et les intérêts des hommes. L'évêque de Constantinople était politiquement le premier évêque après celui de Rome; il étendait ses soins et son autorité sur les vingt-neuf provinces qui composaient les diocèses ou départemens de Thrace, d'Asie et du Pont (2). Les évêques qui, pour quelque raison que ce soit, étaient toujours en assez grand nombre à la cour, composaient une espèce de concile dont celui de Constantinople était chef; par ce moyen, il pouvait étendre son autorité dans tout l'Orient. Aussi, dit Lenain de Tillemont, ce siége, qui était redouté par toutes les personnes saintes, était au contraire l'objet de la cupidité de ceux qui avaient beaucoup d'ambition et peu de vertus (3). Jean, prêtre d'An-

ἐπιστάμενος, καὶ τῶν θείων δὲ λογίων πάμπαν ἄπειρος ὤν, ἐν δὲ ταῖς τῶν ὀρῶν κορυφαῖς διαιτώμενος. Theodoreti episcopi Cyri, *Hist. Ecclesiast.*, lib. v, cap. 19.

(1) Οἱ δὲ μικρὸν γερόντιον, εὐτελῆ ῥάκια περιβεβλημένον ἰδόντες. Théodoret, *Hist.*, lib. v, c. 19.

(2) Théodoret, lib. v, cap. 19.

(1) D. Chrysostomi, *Homil.* 17, *ad populum Antiochen.* édit. Montfaucon, t. II, p. 173.

(2) Ἀλλὰ καὶ τῆς Θρᾴκης ἁπάσης, καὶ τῆς Ἀσίας ὅλης, ὑπὸ ἕνδεκα δὲ καὶ αὕτη ἀρχόντων ἰθύνεται, καὶ μέντοι καὶ τὴν Ποντικήν. Théodoret, lib. v, cap. 28.

(3) Lenain de Tillemont, *Hist. Eccl.*, t. XI, in-4°, p. 109.

tioche, dont le nom était alors célèbre dans tout l'empire à cause de son éloquence et de sa vertu, fut fait évêque de Constantinople. L'histoire de son pontificat est vraiment héroïque : les moines soutinrent toujours sa cause et souffrirent avec lui et pour lui. Entre tous ses amis et ceux qui furent persécutés à cause de lui, nous distinguons Pallade, et des moines goths auxquels il écrivit cette lettre :

« Je savais, avant de recevoir vos lettres, les afflictions, les embûches, les épreuves, les traverses que vous endurez ; et c'est pour cela surtout que je vous crois heureux, lorsque je pense aux couronnes, aux prix et aux récompenses que vous vous attirez par là. Car, comme ceux qui vous dressent des embûches et qui vous troublent se procurent à eux-mêmes un terrible jugement et amassent sur leur tête le feu de la colère, vous qui souffrez tous ces maux, vous jouirez d'une grande et magnifique récompense. Ne soyez donc pas dans la tristesse et dans l'abattement, mais dans la joie et dans l'allégresse, conservant la force d'esprit de l'apôtre qui dit : *Maintenant, je me réjouis dans mes souffrances et je me glorifie dans mes afflictions, sachant que l'affliction produit la patience, et la patience l'épreuve.* Étant donc plus éprouvés et devenus plus riches des richesses du ciel, quand même vous souffririez encore davantage, soyez dans une plus grande joie ; *car les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous.* Je n'ai pas ignoré votre patience, votre courage, votre force, votre affection ardente et sincère, votre fermeté inébranlable, votre constance inflexible. Voilà pourquoi je vous rends de grandes actions de grâces et je m'unis sans cesse à vous, sans que la longueur du chemin puisse affaiblir dans mon cœur ce que je dois à votre charité. Je vous remercie du zèle que vous avez fait paraître pour empêcher qu'on ne mît le trouble dans l'église des Goths (1). »

C'est ainsi que le moine, grand orateur de l'Orient, l'évêque à la *bouche d'or*, étendait son zèle et son amour sur les peuples barbares du nord de l'Asie, qui venaient brûler les empereurs romains jusque sur leur trône. Déjà il avait choisi des moines pleins de zèle, qu'il avait envoyé prêcher l'Evangile dans la Phénicie, et pour les dépenses de cette mission, les grandes dames de Constantinople s'étaient, à ses sollicitations, dépouillées de leurs ornemens précieux (1). Et au moment de ses plus grandes persécutions et de ses incommensurables douleurs, saint Jean Chrysostôme versa sur cette mission toute sa sollicitude. Nous verrons plus tard les papes et les moines de l'Occident continuer, avec une ardeur infatigable, cette grande œuvre de la propagation de la foi et de la civilisation chrétienne.

Au milieu de la plus grande désolation du monde oriental, lorsque Rome païenne tombait et laissait l'univers effrayé du bruit de sa chute ; lorsque les Vandales ravageaient l'Afrique, mourait, accablé par la douleur, un des plus grands hommes du Christianisme. Augustin, après cette merveilleuse conversion que tout le monde sait, vint s'enfermer à Hippone, avec quelques amis, qui tous, dans la suite, furent ordonnés prêtres, et il établit ainsi la vie commune parmi les clercs. Les conseils spirituels, épars dans sa *Lettre aux religieuses* (2), ont été recueillis, et on en a formé une règle spéciale, que plusieurs congrégations religieuses ont adoptée, particulièrement les Augustins, les chanoines réguliers, et l'ordre de la Visitation de sainte Marie. Cette institution de saint Augustin a rendu au clergé un immense service en maintenant la régularité de la discipline par la vie commune.

Quand on songe que saint Augustin, devenu évêque d'Hippone, passa sa vie dans une guerre continuelle avec les païens et avec les hérétiques, sans pouvoir se reposer un instant au milieu du jour, à l'ombre de sa gloire et de sa vertu, pour contempler avec calme son ouvrage, on est ravi d'admiration en face de cette

(1) D. Chrysostom., *Epist.* 207, édit. Montfaucon, t. III, p. 718. *Monachis Gothis qui in Promoti agro degunt.*

(1) Théodoret, *Hist. Eccles.*, lib. v, cap. 29. — Bulteau, lib. III, cap. 17.

(2) D. August., *Opera*, edit. Benedict., t. II, p. 781.

grande âme dont l'énergie était placée hors des atteintes du découragement. Rien n'est plus touchant que les détails de cette vie apostolique! mais nous ne pouvons nous y arrêter. Qu'il me soit au moins permis de raconter ici les derniers momens du grand évêque, d'après les monumens originaux. Ce qu'il y a de tristesse répandue sur les dernières années de saint Augustin est empreint d'une poésie profonde, et il me semble que c'est un des côtés de sa vie qui n'a pas encore été considéré avec assez d'attention. Cela pourtant révèle toute son âme et nous apprend pourquoi il a chéri la vie monastique avec une si grande ardeur, pourquoi il a toujours soupiré après la solitude.

En lisant sa correspondance, j'ai surtout remarqué deux lettres où il exprime sa pensée sur les grands événemens contemporains; il écrit à la très religieuse servante de Dieu, Italica :

« .....Il est juste que nous soyons tous en communauté de biens et d'épreuves, aussi bien que d'esprit, d'espérance et d'amour. Aussi, le Seigneur est-il notre consolation à tous dans les maux passagers que nous voyons et qu'il nous a prédits, et après lesquels il nous a promis des biens éternels. Si nous voulons être couronnés, il ne faut pas nous laisser abattre dans le combat, mais tenir ferme par les forces que nous recevons invisiblement de celui qui réserve aux vainqueurs des récompenses ineffables (1). »

« Augustin salue en Jésus-Christ son très cher et très aimable frère et collègue dans le sacerdoce, Victorianus.

« J'ai le cœur percé de douleur depuis que j'ai lu votre lettre; vous voulez que je vous fasse une réponse fort étendue; mais ces sortes de maux demandent une abondance de larmes plutôt qu'une abondance de paroles. On voit de toutes parts de si grandes calamités, qu'il n'y a presque aucune partie du monde où l'on ne soit dans la douleur et dans les larmes, pour des maux semblables à ceux dont vous m'avez entretenu. Il n'y a pas bien long-temps qu'il y a eu de nos frères mis à mort par les barbares, jusque dans ces monastères qui sont situés dans des solitudes si reculées, qu'ils semblaient devoir être à couvert de semblables malheurs. Je crois que vous aurez aussi entendu parler de toutes les désolations des Gaules et de l'Italie : nous venons même d'apprendre la désolation de plusieurs provinces d'Espagne qui en avaient été exemptes jusqu'ici. Mais, sans aller si loin, quoique notre territoire d'Hippone n'ait pas encore été attaqué par les barbares, les clercs Donatistes et les Circoncellions exercent contre nous de si terribles brigandages et ravagent les églises avec tant de fureur, que je ne sais s'il ne vaudrait pas mieux avoir affaire à des barbares, car au moins leur cruauté n'a pas encore été jusqu'à mettre dans les yeux de la chaux vive et du vinaigre, comme ceux-ci font à nos clercs, qu'ils déchirent de coups. Ils pillent les maisons, ils les brûlent, ils enlèvent les grains, ils répandent les vins..... Cependant, quelque déplorables que soient ces maux, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Prions Dieu qu'il nous en délivre, non en considération d'aucun mérite qui soit en nous, mais par la grandeur de sa miséricorde. Car, du reste, que pouvons-nous apprendre autre chose après ce que les prophètes et l'Évangile même nous ont prédit? Ne soyons pas si peu d'accord avec nous-mêmes, que de nous plaindre quand nous voyons accomplir ce que nous faisons profession de croire quand nous le lisons. L'effet sera bienfaisant; ceux qui demeuraient dans l'incrédulité quand on ne faisait que voir dans les livres saints les prédictions de ces calamités, cessent d'être incrédules, maintenant qu'ils les voient de leurs yeux; car le genre humain est dans ces désolations comme les olives sous le pressoir, et comme on en voit sortir l'écume et la lie, c'est-à-dire les blasphèmes des infidèles et des impies qui murmurent contre la providence de Dieu, on en voit aussi couler l'huile pure, qui sont les prières humbles et ferventes des fidèles et des saints qui adorent sa

(1) ... Communis sit tamen tribulatio, quibus probatio, spes, dilectio, spiritusque communis est. Omnes autem nos Dominus consolatur, qui et hæc temporalia mala prædixit, et post hæc bona æterna promisit, nec debet cum præliatur infringi, qui vult post prælium coronari; vires illo subministrante certantibus, qui præparat ineffabilia dona victoribus. D. August., *ad Italicam*, lettre XCIX, t. II, p. 269.

justice et implorent sa miséricorde (1). »

Cette belle lettre est comme l'abrégé, le sommaire de tout le livre de la Cité de Dieu, ce grand travail sur la philosophie de l'histoire.

Les Vandales s'étaient répandus dans la Mauritanie entière; ils avançaient, et derrière eux étaient la ruine et la mort (2). Augustin, l'homme de Dieu, ne ressentait pas ces malheurs et ne les jugeait pas comme les autres hommes; ses pensées étaient plus profondes (3) : « parce que « dans une grande sagesse est une grande « indignation, et celui qui multiplie la « science multiplie la douleur (4). »

Il découvrait des maux et des dangers bien plus terribles; prévoyant tous les périls auxquels cette invasion de barbares exposait les âmes, il répandait jour et nuit son âme avec ses larmes, et sa vieillesse fut remplie d'une indicible amertume (5).

Un jour, dit Possidius, c'était pendant le siége d'Hippone, nous causions à table, l'homme de Dieu nous dit : « Vous saurez « que, dans ces temps malheureux, j'ai « supplié Dieu, ou de délivrer la ville des « ennemis, ou de donner à ses serviteurs « la force de porter sa volonté, ou de me « retirer de ce monde. » Nous lui promîmes alors de joindre tous nos prières aux siennes (1). Il fut exaucé; mais avant sa dernière maladie, pendant les trois premiers mois du siége, il entretenait sans cesse les évêques qui s'étaient réfugiés à Hippone, et son peuple chéri, des formidables jugemens de Dieu et du grand mystère du gouvernement temporel de la Providence (2). Il y avait quelque chose de solennel et de prophétique dans ces prières et ces chants qui, du rivage désolé de l'Afrique, montaient vers le ciel; et c'est jusqu'alors un spectacle unique dans l'histoire du monde que ces évêques, ces moines, tout un peuple fidèle prosternés au pied de la croix, et au milieu des plus affreux malheurs de la désolation et de la mort, s'écrier : *Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugemens sont équitables* (3). Ces douleurs de l'Afrique ont été perdues pour l'avenir : cette terre était une terre maudite; tant de vertus, tant de souffrances, tant de résignation n'ont pu la sauver, la régénérer. « O mon « Dieu, vous les avez frappés et ils n'ont « pas gémi; vous les avez brisés, et ils « n'ont pas voulu accepter le châtiment; « ils ont rendu leur front plus dur que la « pierre, et ils n'ont pas voulu revenir à « vous (4). »

(1) Litteræ tuæ impleverunt grandi dolore cor nostrum, quibus petisti ut prolixo opere aliqua responderem; cum talibus malis magis prolixi gemitus et fletus, quàm prolixi libri debeantur. Totus quippe mundus tantis affligitur cladibus, ut pene pars nulla terrarum sit, ubi non talia, qualia scripsisti, committantur atque plangantur... Plangenda sunt hæc, non miranda, et exclamandum ad Deum, ut non secundum merita nostra, sed secundum misericordiam suam à tantis malis liberet nos. Nam quid utique sperandum fuit generi humano, cum hæc et in prophetis et in evangelio tantò ante prædicta sint? Non itaque debemus tam nobis ipsis esse contrarii, ut credamus quando leguntur, et quæramur quando complentur : sed potiùs et illi qui increduli fuerant cum hæc in sanctis libris conscripta legerent vel audirent, nunc saltem credere debent cum compleri jam vident : ut de his tam magnis pressuris tanquam in torculari Domini Dei nostri, sicut amurca infidelium murmurantium et blasphemantium fluit, ita oleum quoque fidelium confitentium et orantium exprimi et liquari non cesset. D. August., *Epist.* CXI, t. II, p. 319.

(2) Universaque per loca Mauritaniarum etiam ad alias nostras transiens provincias et regiones, omni sæviens crudelitate et atrocitate cunctaque potuit expoliatione, cædibus, diversisque tormentis, incendiis aliisque innumerabilibus et infandis malis depopulata est. Possidius, *Vita Augustini*, cap. 28.

(3) Ille homo Dei et factum fuisse et fieri non ut cæteri hominum sentiebat et cogitabat, sed altiùs et profundiùs ea considerans. Possidius, cap. 28.

(4) Eo quod in multa sapientia, multa sit indignatio : et qui addit scientiam, addit et laborem. *Ecclesiastes*, c. 1, v. 18.

(5) Fuerunt ei lacrymæ panes die ac nocte, amarissimam et lugubrem præ cæteris suæ senectutis vitam tolerabat. Possidius, c. 28.

(1) Et forte provenit, ut unà cum eodem ad mensam constitutis, et indè confabulantibus nobis diceret : Noveritis me hoc tempore nostræ calamitatis id Deum rogare ut aut hanc civitatem ab hostibus circumdatam liberare dignetur, aut si aliud ei videtur suos servos ad perferendam suam voluntatem fortes faciat, aut certè ut me de hoc sæculo ad se accipiat. Possidius, *Vita August.*, c. 29.

(2) ... Omni hujus obsidionis tempore nobiscum sæpissimè colloquebatur et Dei tremenda judicia præ oculis nostris posita considerabamus. Possidius, cap. 28.

(3) ... Pariterque dolentes, gementes et flentes orabamus dicentes : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum!* Possidius, c. 28.

(4) Percussisti eos et non doluerunt : attrivisti

Heureux seront les habitans de l'Afrique et de la Mauritanie, si, à la voix du vertueux pontife, successeur d'Augustin (1), ils se lèvent du tombeau pour recommencer une course nouvelle au milieu de la civilisation chrétienne !

ÉMILE CHAVIN.

sos et renuerunt accipere disciplinam; induraverunt facies suas suprà petram, et noluerunt reverti. Jerem., c. 5.

(1) M. Dupuch, évêque d'Alger.

REVUE.

INNOCENT III ET SES CONTEMPORAINS.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

Vie privée et administration intérieure d'Innocent III. — Mesures relatives aux Juifs. — De la vie actuelle et de l'avenir de la papauté.

Une doctrine de notre siècle (et qui n'est pas l'une des moins fausses) a quelquefois prononcé que l'homme public et l'homme privé forment deux êtres à part, entre lesquels on établit une muraille infranchissable; en sorte que le premier doit être probe, intègre, plein d'honneur et de patriotisme; mais on permet à l'autre de se plonger dans le vice et la corruption, à condition de ne pas trop heurter les convenances sociales; car dès lors on tombe dans le domaine de la publicité. J'aime beaucoup l'honneur : c'est une bonne chose, assurément; néanmoins, la vertu vaut mieux. Montesquieu a dit, je crois, que l'honneur remplace souvent la vertu chez les nations qui vieillissent ; et cela peut être vrai du faux honneur. Mais après tout, cette manière d'envisager les obligations morales de l'homme tend au plus à en faire un hypocrite dont le masque s'ôte et se remet à volonté. Le même personnage qui, dans son intérieur, trouve

Qu'il est avec le ciel des accommodemens,

aura de la peine à ne pas admettre ce principe, quand les intérêts de son parti ou de son ambition personnelle seront compromis par l'opposition. Le principe de la vertu est *un* comme le résultat pratique, et l'on ne saurait scinder l'un sans détruire l'autre; personne, d'ailleurs, ne saurait tellement dépouiller le *soi* qu'il paraisse tout-à-fait différent sur le théâtre politique et dans sa maison. On a beau chevaucher superbement sur l'indépendance et les vertus conventionnelles, le caractère monte en croupe, et talonne votre coursier jusqu'à ce que tenue, pose et costume de parade soient tous oubliés. Alors, quelles chutes! Hélas! bientôt on se relève couvert de boue et de sang, ayant laissé sa dépouille aux ronces qui bordent la route. L'individualisme, cette grande plaie de notre temps, a sans doute fait naître ces idées si éloignées de la saine logique. Un ancien désirait une maison de verre pour laisser voir tout ce qu'il faisait; nous, nous voudrions boucher les fenêtres, tant nous avons peur de montrer ce que nous sommes. Malheureusement on est obligé de voir clair, et dès lors nous voilà exposés au désagrément de ne pouvoir éviter les impertinens qui jettent en passant un regard scrutateur sur notre foyer, et nous surprennent dans un négligé un peu embarrassant, il faut l'avouer. Mais aussi, pourquoi se parer des plumes du paon? Pourquoi s'imaginer qu'un roi de théâtre puisse être pris pour un roi véritable? Fût-on même Talma, on ne serait jamais qu'acteur.

(1) Voir le 3e art., no 48, t. VIII, p. 492.

.a morale, outragée dans une de ses ındes bases, qui est la vérité, reprend nc ses droits avec usure, et l'infortuné ılné au pilori de l'opinion publique ıxcite ni indulgence, ni pitié. La mali- ıité, la haine, l'envie, se donnent la ain pour soulever le voile qui cachait ; sanctuaire de la vie privée; on retourne le scalpel dans le sein des plus secrètes affections, on étale les plus intimes faiblesses : plans, opinions, sentimens de toute espèce, sont bafoués, honnis, et ainsi, au sein du mal même, se rencontre cette belle et grande loi de l'ordre moral que *chaque déviation de la ligne du droit et du devoir trouve en elle-même sa peine et son châtiment.*

Mais si Dieu punit nos fautes par leurs résultats mêmes, le principe qui exige une exacte conformité entre la vie publique et la vie de famille est un principe juste, saint et bon. Là se trouve encore vérifiée la parole du Sauveur : « On ne peut servir deux maîtres. » Et nous avons droit d'attendre des grands et des petits qu'ils se modèlent, si j'ose le dire, sur le monde intérieur, qu'ils se font pour eux et pour les autres. Pour les gouvernemens même, la chose est plus importante que pour les gouvernés; car leurs actes ont des conséquences plus graves. Ainsi, quand un grand personnage de l'histoire devient le type d'un temps, qu'il est le centre des rayons qui divergent à la circonférence, il est urgent de se convaincre de l'unité de ce point central dont les parties composantes devront être homogènes, ou au moins d'une nature simple, forte et énergique, qui assurera l'harmonie de l'ensemble. Le génie lui-même est soumis à cette loi; car le génie n'est qu'une intuition plus parfaite, *une illumination soudaine,* suivant Bossuet, du monde supérieur. Or, d'une perception plus claire découlent nécessairement de plus importantes obligations; c'est pour cela que le spectacle du génie, manquant à sa mission céleste et se traînant dans la fange, nous afflige si profondément. Les régions de l'intelligence nous paraissent éprouver alors une de ces violentes commotions qui ébranlent les entrailles du globe en remplaçant par des marais pestilentiels de florissantes cités et de vertes campagnes. Sur ce front sillonné par l'orgueil plus encore que par la foudre, on aperçoit encore une auréole qui nous éblouit, comme Satan frappait d'admiration ses compagnons de malheur au sein du Pandémonium.

Peut-être est-ce de ce besoin impérieux de voir coïncider les deux cercles principaux dans lesquels se meut la vie humaine que naît ce désir ardent qui pousse un chacun à connaître la vie privée des grands hommes; c'est plus que de la curiosité, car peu de gens aiment à écouter aux portes. Mais suivre le fil conducteur d'une grande existence, mais la retrouver dans chaque moment où l'on ne représente plus, mais sonder la conscience même, disons-le, c'est juger presque comme Dieu, avec indulgence et justice à la fois. Qu'on ne s'étonne donc pas de nous voir finir avec Innocent III par des détails sur son gouvernement intérieur et ses occupations quotidiennes. Au début de sa vie, il fallait montrer la base de l'édifice qu'il cherchait à élever, afin que chacun pût ensuite se convaincre par lui-même de sa fidélité à se conformer au plan primitif dans les grandes lignes de son existence religioso-politique. Mais notre tâche sera terminée seulement, quand nos lecteurs seront venus s'asseoir au frugal repas du pontife, et auront pénétré dans l'enceinte de ce palais, d'où sortirent tant de vigoureux décrets et de sages constitutions.

« Tous les matins, dès qu'Innocent avait dit la messe, il se rendait au consistoire. Autour de lui s'asseyaient les cardinaux, et en face l'on voyait d'autres ecclésiastiques distingués; c'était là qu'il recevait les demandes de tous ceux qui réclamaient son appui, quelle que fût leur patrie. Chaque pétition trouvait un accueil affable; chaque démarche pour obtenir le redressement de griefs, des faveurs pour des églises, ou la réformation des ordres religieux, pouvait compter sur une audience favorable. Trois fois la semaine, le consistoire était public et consacré à la solution des questions de droit les plus importantes, usage rétabli par ce pape après une longue interruption. Dans ces débats, il prêtait une attention scrupuleuse à toutes les propositions, examinait chaque point avec ri-

gueur, exigeait des rapports détaillés, des preuves, des témoins, des documens, quand tout cela devenait nécessaire ; l'attaque et la défense avaient une latitude entière pour jeter de la clarté sur l'affaire, sans crainte de fatiguer le pontife. Mais, malheur à celui qui comptait plus sur les charmes de son éloquence que sur des raisons solides : la perspicacité d'Innocent perçait l'enveloppe, et une exposition ornée ne diminuait en rien pour lui le poids de la logique. C'est ce qu'éprouva à ses dépens l'abbé Guillaume de Saint-Omer, qui, après avoir dissipé les biens de deux monastères, s'était fait établir de force dans celui de Prémontré : il eut beau se fier à sa faconde pour repousser l'évidence de l'abbé Gerhard, il fut déposé, et acquit seulement le surnom d'un *adroit bavard*. On était même convaincu qu'un langage simple et clair faisait plus d'impression sur le pape que de belles paroles ; en outre, les clameurs contre un individu avaient beau être grandes, le pape lui-même avait beau être prévenu, dès que l'accusé prouvait son innocence ou reconnaissait ses torts, celui-ci revenait à la bonté. Il faisait même si peu de cas des formes toutes seules, qu'on le vit accorder, à des prières instantes, une seconde investigation d'une affaire déjà décidée.

« Quand les parties arrivaient à Rome, elles devaient s'adresser au pape, qui les renvoyait à un auditeur.... Lui demandait-on de juger en personne? aussitôt la requête était octroyée, le jour fixé. Vainement les avocats, les jurisconsultes, les conseillers, souvent en grand nombre, cherchaient à s'emparer de pareilles occasions, à embrouiller et à prolonger la question ; souvent on employait la corruption pour faire des déserteurs dans le camp ennemi, ou tout au moins pour le porter à se défendre mollement ; car les parties paraissaient avec tous leurs moyens devant le consistoire. Toutefois, ni les ruses des avocats, ni leurs raisonnemens à perte de vue, ne réussissaient jamais à tromper ni à faire biaiser Innocent. Dans un point de droit très important, un des côtés avait deux conseillers, tandis que l'adversaire en était flanqué de neuf ; mais le conseil des premiers eut la hardiesse de dévoiler les moyens qu'on avait mis en jeu pour obtenir un pareil renfort. Le pape, ennemi juré de toute ligne courbe, somma impérieusement l'accusé de répondre à l'imputation. On avait voulu, répondit-il, influencer le juge, mais non le tromper. « Eh quoi! reprit Innocent en s'adressant aux avocats, vous vous êtes « empressés de soutenir les *deux* parties? Vous saviez pourtant que c'était « une contradiction. Nous vous ordonnons, comme ayant forfait à l'honneur, de quitter l'une et l'autre, et « nous leur défendons de la manière la « plus expresse de donner aux conseils « des honoraires. »

Les peines que se donnait ce grand pape pour arriver à la connaissance de la vérité et à une décision équitable étonneraient plus d'un juge moderne : consultations, discussion calme avec les hommes de loi, examen des écritures, exhortations sérieuses faites à tous, rien ne lui coûtait, et véritablement l'on eût dit que les fonctions de sa charge se bornaient à juger des points de droit et de fait ; enfin, après la sentence rendue, il reprenait le caractère de prêtre catholique, adjurant vainqueur et vaincu à oublier leurs dissensions, à se réconcilier dans le sein de la charité chrétienne ; souvent même on le vit terminer à l'amiable les questions litigieuses, pour mieux assoupir les haines et prévenir les divisions. Ses connaissances en droit canon et civil excitaient l'étonnement universel ; mais il préférait une seule parole de paix aux plus beaux procès où pouvait briller son génie. La veuve et l'orphelin trouvaient accès auprès de lui, et il écoutait volontiers leurs longues et incohérentes doléances. S'agissait-il d'une bulle ou d'un bref? tout lui passait entre les mains ; sa mémoire des précédens semblait prodigieuse, et la fabrication de brefs apostoliques, assez commune au moyen âge, devint impossible sous son règne. Il se présenta à lui un cas de ce genre : l'archevêque de Milan et l'abbé de Scozuola avaient une discussion relativement à une propriété ; tous deux se fondaient sur un acte du Saint-Siége. Un seul coup d'œil donné au sceau par le pape suffit pour le lui faire déclarer faux et controuvé ; il ajouta, en présence des

cardinaux et des défenseurs, qu'on eût seulement à le briser, et s'il se trompait, qu'il donnerait lui-même une autre bulle. On trouva, en effet, le parchemin troué en dessous, et une nouvelle cire en avait recouvert les bords pour protéger l'impression du cachet.

« Une fois les affaires terminées, Innocent se retirait pour dîner. La plus grande simplicité régnait à sa table ; il cherchait ainsi à mettre des bornes à la délicatesse et à la somptuosité de certains prélats. Aussi n'y voyait-on, les jours de cérémonie exceptés, aucune espèce de vaisselle : trois plats au plus formaient son ordinaire ; il ne voulait être servi par aucun seigneur, et deux ecclésiastiques pourvoyaient au plus nécessaire. Après le repas, une courte sieste, suivant l'antique usage de l'Italie ; quiconque voulait le voir alors devait attendre son réveil. L'abbé d'Andres nous a laissé une relation d'une pareille audience : « Quand le pape eut dormi juste « une heure après son dîner, je fus in« troduit seul auprès de lui. Je m'age« nouillai ; mais il m'appela sur-le« champ pour recevoir le baiser de paix, « ce qui me donna bon courage. Puis il « me fit asseoir à ses pieds et exposer « mon affaire. Une fois la chose faite, je « lui remis ma pétition, revêtue du sceau « du chapitre, et je finis par demander « faveur et appui. » — « Nous ferons exa« miner en son temps, répondit-il, ta « demande et celle du chapitre ; puis je « ferai volontiers tout ce qui sera possi« ble avec l'aide de Dieu. » — Là-dessus « il se mit à me parler de mon cloître et « du temps où il l'avait visité, lorsque, « étudiant à Paris, il avait fait un pèleri« nage au tombeau de saint Thomas « Becket. Alors, dit-il, un respectable « vieillard en était prieur, et le monas« tère me parut en bon état. »

Lorsque le pape se voyait contraint de condamner les parties qui s'adressaient à lui, il le faisait de manière à tempérer la rigueur par l'aménité des manières. Ce même abbé d'Andres avait été irrégulièrement élu pendant que le couvent se trouvait en interdit. Un soir, Innocent le fit appeler : « Ne te fâche pas, dit-il, si je « n'ai pu sanctionner ton élection ; Dieu « m'est témoin que, loin de le faire par « malveillance, j'ai plutôt agi avec affec« tion. J'ai levé la sentence de l'évêque « contre toi et tes frères : ainsi tu ne su« bis aucun affront, car tu peux te faire « élire de nouveau, et même, si tu le « désires, j'écrirai à tes frères dans ce « sens. Mais, ajouta-t-il d'un ton plus « ferme, pour ce qui est d'avoir osé cé« lébrer le service divin malgré l'inter« dit, je devrais peut-être te punir, toi « et tes confrères. » Le reste de la journée était consacré aux affaires, et souvent ses lettres prouvent que pas un moment ne lui restait pour prendre le plus léger repos, ni pour cultiver des études littéraires vers lesquelles il se sentait entraîné par le goût le plus prononcé.

Il y avait une activité si prodigieuse dans cet homme, que rien ne pouvait satisfaire son ardeur pour accomplir ses devoirs dans leur plus scrupuleuse étendue. Ses lettres et ses décisions canoniques se montent au nombre énorme de plusieurs milliers, et pourtant ces occupations, écrasantes pour une santé forte (et la sienne était très délicate), ne l'empêchaient pas de prêcher souvent au peuple assemblé qui se pressait avec avidité pour entendre sa parole vive et remuante. En général, ses sermons montrent ce penchant à l'antithèse qui caractérise son siècle, mais qui frappait d'autant mieux des esprits grossiers ; la rime y abonde, comme chez plusieurs auteurs du temps. Sans doute, les vérités saintes se gravaient ainsi plus facilement dans la mémoire des auditeurs. La piété d'Innocent III était exemplaire ; les spectateurs se sentaient émus et pénétrés à la vue de la ferveur avec laquelle il célébrait les divins offices. Jamais solennité chrétienne ne se passait sans qu'on le vît donner l'exemple public de la dévotion et de la fidélité à observer les préceptes de l'Église. Sa santé le forçait de quitter Rome pendant les ardeurs de la canicule italienne ; quelquefois il se retirait alors sur son patrimoine d'Anagni, plus souvent encore à Viterbe, par un motif de délicatesse qu'une âme élevée était seule capable de concevoir : la vie était abondante et peu chère dans cette ville ; cette circonstance en rendait le séjour préfé-

rable pour les nombreux solliciteurs qui accouraient de toutes les parties du monde chrétien. On y compta, dans une occasion, jusqu'à quarante mille étrangers, et la bienveillante sollicitude du pontife empêcha une hausse dans les denrées et les logemens.

L'administration intérieure de Rome devait nécessairement ressentir l'influence de cette action puissante qu'Innocent III imprimait à tout ce qui l'entourait. A son avénement, les employés subalternes rançonnaient les étrangers qui recouraient au Saint-Siége : il mit bientôt un terme à ces fraudes, et sa conduite personnelle en imposait à tout le monde. A peine, de loin en loin, consentait-il à recevoir quelque présent de peu de valeur, pour ne point blesser ceux qui l'offraient; lui-même ne tardait pas à le rendre au centuple. Dans ses voyages à travers ses domaines, il défrayait ses dépenses, ne voulant être à charge ni aux villes, ni aux églises. Les dons faits à celle de Saint-Pierre et un dixième de ses propres revenus étaient consacrés aux pauvres; pour les cas imprévus, il avait une forte somme en réserve : ainsi, au moment de son élection, les indigens, les veuves et les orphelins reçurent des présens convenables; de plus, quatre mille livres furent distribuées parmi les gens de sa maison. Dans un temps de famine, on le vit nourrir huit mille malheureux par jour, sans compter ceux qui recevaient des secours à domicile. A ses yeux, son devoir spécial et perpétuel lui prescrivait de nourrir les affamés, de vêtir, de doter les filles pauvres, d'élever les enfans abandonnés. Son aumônier avait l'ordre positif de rechercher surtout les pauvres honteux, et il leur faisait des bons à échanger contre de l'argent. « La véritable bienfaisance, « observe M. Hurter, se manifeste encore « mieux dans la manière de donner que « dans le don même. » Un grand nombre de gens recevaient chaque semaine quinze livres de pain; d'autres obtenaient journellement de la nourriture, de l'argent et des vêtemens. A la fin de son dîner, des enfans indigens en emportaient les restes; chaque samedi, il lavait et baisait les pieds de douze mendians. La Terre-Sainte reçut de grandes sommes; les dettes de beaucoup de couvens furent payées à ses frais; enfin il n'était œuvre pieuse à laquelle ce grand génie ne cherchât à prendre une part active. En face de pareils faits, Mathieu Paris et les écrivains passionnés, ses copistes, ont vraiment bonne grâce à nous parler de son avarice et de sa cupidité; la benoîte incrédulité de certains hommes va quelquefois plus loin que la foi la plus robuste.

Mais parmi tant d'entreprises bienfaisantes, il en est deux surtout qui méritent notre attention; car elles nous montrent le génie de Vincent de Paul brillant au front d'Innocent : Un pêcheur avait, dit-on, retiré de ses filets trois petits enfans noyés. Cet événement émut tellement l'âme du pontife, que sur-le-champ il destina une maison à recevoir les malheureuses créatures abandonnées par leurs parens, et appropria des fonds à leur éducation. Une pareille fondation était digne du chef de la chrétienté; sous ses successeurs, elle n'a cessé de grandir et de prospérer : des palais entiers sont entrés dans son enceinte, et dans des temps assez éloignés de nous, quinze cents malades trouvaient des soins dans un bâtiment contigu aux enfans trouvés, sans compter les pauvres nombreux entretenus par cet hôpital. Cet établissement célèbre comprenait, à la fin du dix-septième siècle, d'immenses édifices séparés : dans l'un, quarante nourrices prenaient soin des êtres abandonnés à la charité de l'Église, tandis que deux mille autres enfans étaient élevés au dehors; dans une seconde division, cinq cents garçons, et plus loin autant de filles, recevaient une éducation; enfin, un quatrième bâtiment renfermait mille lits. La dépense annuelle s'élevait à cent mille scudi (soixante-quatre millions de francs). Tel est l'hospice du Saint-Esprit qu'Innocent dota de ses biens patrimoniaux. « Cet établissement utile, le plus beau, « le plus grand, le mieux ordonné peut-« être qui existe encore actuellement, je « ne dis pas dans la ville reine des cités, « je dis dans aucune société civile de « l'Europe. L'hospice du Saint-Esprit « reste, et recommande à l'équitable « postérité, aux âmes sensibles, amies « de l'indigent et du malade, la mémoire

« d'Innocent III, dont la pieuse munifi-
« cence l'a inébranlablement fondé (1). »

Dans notre siècle, on a beaucoup élevé la voix pour plaindre le sort des juifs au moyen âge. Certes, nous ne révoquerons pas en doute la sincérité des écrivains qui ont parlé en leur faveur; seulement, peut-être aurait-on pu dire aussi ce que l'Église a toujours cherché à faire pour la race d'Israël. Il a été donné à celui qui trace ces lignes de parcourir les contrées où elle domine encore par le nombre, tout en servant des maîtres capricieux. Oh! qui redira leur dégradation profonde, leur cupidité effrénée et la corruption qu'ils infiltrent goutte à goutte dans les veines des indignes chrétiens qui leur servent de jouets et de dupes : vêtu d'une longue robe noire, dégoûtante de malpropreté, l'enfant d'Abraham erre au milieu des populations slaves, sans en faire partie; il a l'astuce peinte sur le front; un regard incertain et terne accompagne un sourire indéfinissable, où l'on trouve de la mélancolie et de la ruse tout à la fois. Hélas! c'est le malheur qui l'a fait ainsi : on l'a ravalé, parqué comme une bête fauve, et l'on s'étonne que la faiblesse s'arme de l'artifice comme d'une matière molle à l'épreuve du trait. Frappez-le, il vous salue bien bas; tendez-lui la main, il la prend en tremblant, tant il redoute une perfidie du chrétien. Et pourtant, nous avons vu l'orgueil de vingt races nobles tendre une main avide où tombaient quelques oboles de cet or dont semble pétri le limon de l'usurier. « *Encore, encore!* s'écriait le prodigue; que « m'importent et mes aïeux, et ma « femme, et mes enfans? A moi, de l'ar- « gent pour assouvir l'ardente soif du jeu « qui me dévore. » Et alors, le Shylock nouveau calcule ce que vaut le plus pur sang de sa victime; il épie, l'œil attentif et tendu, le moment de sa ruine; puis, quand elle a sonné, il dit avec une joie infernale : *Je le veux!* Oui, il le veut; car le faux disciple du Christ a depuis long-temps oublié ces paroles divines : *Aimez-vous les uns les autres*, et dans ce précepte le pauvre Israélite n'a point été excepté.

(1) De La Porte du Theil.

Qu'il est bien plus consolant, le spectacle que nous offrent les pontifes romains, étendant leur houlette pastorale pour protéger l'Hébreu contre les violences des peuples et des rois! Tour à tour favorisé ou tyrannisé par ces derniers, il prenait souvent une rude revanche par des extorsions de toute espèce, et même par des crimes qui glacent le sang d'horreur. Innocent élève alors la voix pour prévenir de si tristes scènes et rappeler aux nations chrétiennes qu'elles ont une origine spirituelle commune avec la postérité de Jacob; partout son langage respire la plus tendre charité et un intérêt réel pour ces malheureux aveugles qui promènent depuis tantôt deux mille ans leur cécité à travers le monde : « Ce sont, dit-il, les témoins vi- « vans de la vraie foi chrétienne. Le « Christ ne voulut point les anéantir « pour que la connaissance de sa loi ne « fût jamais oubliée. S'ils veulent accom- « plir dans leurs synagogues les précep- « tes de leur loi, que personne ne soit « assez osé pour insulter à leurs prati- « ques, malgré leur opiniâtreté à préfé- « rer l'endurcissement aux prédictions « de leurs prophètes, aux mystères de « leur loi même et à la connaissance du « Messie, ils ont pourtant droit à notre « protection. C'est pourquoi nous vou- « lons, par esprit de mansuétude chré- « tienne, leur offrir le même appui qu'ils « reçurent de nos prédécesseurs. Aucun « chrétien ne doit forcer un juif à être « baptisé; car la contrainte ne donne « pas la foi; mais s'il consent à le faire « de bonne grâce, que personne ne s'a- « vise de le décrier. Le chrétien n'a au- « cun droit non plus de saisir leurs per- « sonnes, ni de les priver de leurs biens, « sans une sentence judiciaire; il est « également défendu de changer leurs « usages et coutumes aux lieux de leurs « habitations; on ne peut les troubler « dans leurs jours de fête ni par des « coups, ni en lançant des pierres; à « plus forte raison est-il prohibé d'exiger « d'eux, en ces occasions, les services « auxquels ils sont d'ordinaire soumis; « de détruire leurs cimetières, ou de dé- « terrer leurs morts; le tout sous peine « d'excommunication. » Conformément à ces principes, le pontife établit des

ressources pour les juifs convertis, et en même temps s'efforce d'empêcher la perversion des chrétiens. D'amers reproches sont adressés aux princes qui favorisent les opérations usuraires des juifs et se servent d'eux pour opprimer leurs sujets; en un mot, rien n'est oublié de ce qui peut contribuer à éteindre les haines réciproques. En agissant ainsi, Innocent était seulement l'écho de ses devanciers : Innocent II, Alexandre III, saint Bernard, avaient suivi la même règle de conduite, et plus tard, Grégoire IX marcha sur les traces du grand pontife qui nous occupe. Si leur voix fut souvent méconnue dans le bruit des guerres et des partis qui déchiraient une société en travail de la civilisation, elle eut cependant quelque retentissement dans le sein du clergé. Les évêques d'Espagne applaudirent avec ardeur aux papes qui défendaient les juifs contre les caprices du pouvoir civil, et le zèle d'un évêque de Béziers réussit à faire abolir dans son diocèse un usage barbare qui teignait presque annuellement la terre de leur sang méprisé. « Dans ces siècles, l'Église « demeura complétement étrangère à « toutes les persécutions qu'ils éprouvè« rent et aux cruautés sous lesquelles ils « eurent à gémir. » (Hurter.)

Arrêtons-nous : nous venons de parcourir une des époques les plus importantes de l'histoire ecclésiastique ; car Innocent III est l'incarnation de l'idée catholique au moyen âge. Nous y avons consacré plusieurs articles; mais aussi s'agissait-il de rétablir dans leur vrai jour des faits long-temps méconnus, en rendant justice à l'un des plus grands caractères des temps modernes. Quand des encyclopédies ont été élaborées pour obscurcir la vérité, quand on a entassé pierre sur pierre, digue sur digue pour empêcher le fleuve de poursuivre son cours, peut-être sera-t-il permis de faire quelques efforts pour l'aider à reprendre son cours naturel. D'ailleurs, à la vue de ce qui se passe autour de nous, la pensée se reporte sans peine vers les temps d'autrefois ; les réflexions naissent en foule, et c'est là le vrai fruit de l'histoire.

Lorsque le christianisme parut, le monde, comme on le sait, était arrivé au dernier degré de corruption. Vivre dans cet état de matérialisme devenait impossible, car comment vivre, humainement parlant, sans âme ? Dieu envoya donc son Fils qui mourut, et l'âme divine pénétrant de sa divine essence l'homme privé et l'homme social, il en résulta une merveilleuse alliance qui put enfanter des vertus presque fabuleuses. Le corps avait dominé, régné, s'était divinisé ; l'âme dut avoir sa revanche, dominer, régner, se diviniser : la matière parut proscrite à jamais, et l'on aurait dit qu'une seule idée animait la masse chrétienne, celle de se dépouiller de ce qui faisait sa honte. N'y avait-il pas aussi au fond de tout cela un sentiment de gêne et de dégoût réciproque entre le corps païen et l'âme chrétienne? Des monstres ont quelquefois fait attacher leurs victimes à des cadavres : le monde qui s'en allait en était un pour le nouveau principe, et Dieu ne voulait pas faire comme les tyrans ; il préparait un corps vierge et mâle à l'âme arrosée du sang de Jésus-Christ. Quand tout fut prêt et qu'il s'agissait seulement d'enterrer le cadavre païen, les barbares arrivèrent et firent l'office de fossoyeurs; la pierre tumulaire fut mise par leurs robustes bras sur la tombe, et plus tard leurs descendans s'amusèrent à en déchiffrer l'épitaphe. Mais l'âme est immortelle ; celle du christianisme passa donc dans le nouveau corps que lui offrit son créateur, et par suite de cette merveilleuse métempsychose elle se trouva libre d'agir sans contrainte dans le sens de sa destinée. Cependant, hâtons-nous de le dire, le corps était enfant, quoique d'un tempérament robuste ; il fallait donc lui apprendre à marcher. Or, qui ne s'est jamais arrêté à regarder une mère dirigeant les premiers pas de son premier-né? Il bégaie à peine, et néanmoins leurs yeux et leurs sourires se comprennent. Puis, la mère fait quelques pas en avant ; elle tend à l'enfant ses bras caressans et lui crie : *Viens! viens!* Alors le novice craintif, hésitant, trébuchant à chaque instant, s'épuise en efforts, tombe, retombe, pleure souvent, rit quelquefois, et finit par arriver dans ce sein, berceau de toutes ses joies et but de toutes ses espérances. Mais à mesure que l'enfant grandit, les soins de la mère changent de nature : ce n'est plus du lait, c'est une nourriture

substantielle qui lui est donnée, et même il arrive un temps où l'homme n'adresse à sa mère que ce culte filial inspiré par un noble sentiment de respect et de reconnaissance pour l'amour sans bornes qui soutint et entoura son enfance. Quelquefois, il faut bien l'avouer, on a vu des hommes déchirer ce cœur sous lequel ils reposèrent pendant neuf mois, et se montrer insensibles aux pleurs de celle qui naguère essuyait leurs larmes avec ses baisers.

Cependant, il s'est passé dans le sein de l'Église elle-même des révolutions importantes et qui méritent de notre part une attention sérieuse, parce qu'elles semblent manifester l'action supérieure de la Providence dans le gouvernement de la société chrétienne. Si Dieu eût voulu en confier la direction à des anges envoyés immédiatement du ciel, bien des crimes eussent été sans doute évités, mais je ne sais jusqu'à quel point cette théocratie nouvelle se fût accordée avec la liberté de l'homme, ni même avec l'idée de vertu qui ne peut présupposer la contrainte. Mais loin de là, le Christ a commencé par subir toutes les misères de l'humanité déchue, *moins* le péché, et il a fini par la plus terrible de toutes, la mort, dont la pointe acérée a été vaincue par lui. Dans le plan céleste, le Christianisme, divin quant au principe, devait être essentiellement *humain*, ou approprié à l'humanité dans l'application, et dès lors les misères de l'humanité, *plus* le péché, c'est-à-dire les lâchetés, les apostasies y trouvaient nécessairement une place prévue : *oportet hæreses esse.* J'oserai même dire que, sous peine de renoncer au libre arbitre, il faut bien admettre le vice comme suite d'une nature piquée au cœur dès son origine; l'admettre dans le prêtre, l'admettre dans le laïc, comme on admet chez l'un et l'autre des efforts sublimes pour tendre à la perfection. Le monde physique a souvent tant de rapports avec le monde moral, que des comparaisons prises dans le premier servent à éclairer les apparentes ténèbres du second. Quoi de plus désastreux que les volcans, les tremblemens de terre et les tempêtes? Que de villes superbes plongées soudain dans le deuil! que de vies perdues! Et toutefois, sans ces terribles agens de la nature, notre vie à tous pourrait-elle se soutenir? L'air que nous respirons, pénétré de miasmes délétères, ne porterait-il pas partout la mort et la stérilité? L'univers entier profite donc des malheurs individuels, qui deviennent souvent, d'ailleurs, le juste châtiment de la corruption ou l'épreuve de l'homme vertueux. De même aussi, dans l'univers spirituel, des profondeurs où bouillonne sans cesse le cœur humain, il sort quelquefois de noires vapeurs qui obscurcissent les intelligences; puis une lave ardente, fleuve de feu dont les siècles seuls peuvent calmer la chaleur. Pendant long-temps, de sourdes secousses agitent le sombre cratère où s'élabore le mal, jusqu'à ce qu'il déborde son trop plein, et par là même procure quelque repos aux esprits agités. Comme l'ouragan, comme le volcan, le mal a sa limite fixe qu'il ne dépasse guère: si les éruptions sont de vastes soupiraux, qui épargnent à notre terre de plus terribles bouleversemens, Dieu ne permet-il pas au crime de jaillir plus terrible et plus éclatant à certaines époques, pour qu'il s'use lui-même de ses propres fureurs, et épargne ainsi à chaque génération d'affreuses convulsions?

Tant que le paganisme forma le corps de la société, la doctrine de Jésus-Christ était, nous l'avons dit, toute âme, toute spiritualité : il y avait un duel sérieux entre celle-ci et la matière. Aussi, est-il bien à remarquer que chaque hérésie nouvelle de ces temps reculés portait un caractère particulier de matérialisme, dans ses principes ou dans ses conséquences. On avait beau commencer par spiritualiser, ou même mysticiser, je ne sais quelle vapeur immonde sortait de l'abîme, et la Vénus impudique venait bientôt s'asseoir à côté de l'hérésiarque. On eût dit que le christianisme n'avait pas assez de vomitoires pour se débarrasser de l'écume que tant d'élémens en lutte agitaient à la surface. L'arianisme surtout, vaste gouffre, qui lançait vers tous les vents du ciel ses cendres arides, l'arianisme emportait avec lui des nations entières : prêtres, rois, juges, grands et petits, libres et esclaves s'en allaient pêle-mêle, entraînés par le courant de feu, en sorte que, selon la belle expres-

sion de saint Jérôme, le monde étonné se trouva arien. Cependant, voyez : au moment où l'Europe se constitue définitivement, il n'y a plus un seul état arien, depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée, et du Weser à l'Océan atlantique. En outre, le pontificat romain est constitué politiquement pour qu'en face de nations encore féroces et appuyées sur le sabre, des domaines légitimement acquis puissent l'entourer de plus de respect. Les sixième, septième et huitième siècles offrent un beau spectacle au vrai philosophe. Quoi de plus grand, en effet, que ce vaste esprit de prosélytisme qui, soufflant de Rome, s'en va réchauffer les cœurs dans les Iles-Britanniques, et les pousse à se lancer au milieu des nations païennes pour lier les deux bouts de l'Europe par la civilisation chrétienne? La croix domine à la fois le glacier et le chêne sacré ; un bâton à la main, nos pères plantaient le signe de salut dans des lieux d'une funeste renommée, et bientôt le voyageur trouvait bon accueil et bon visage près des antres où naguère se tramait l'embuscade et le meurtre nocturne. Écoutez une histoire d'autrefois. En l'an de Notre Seigneur 744, il y avait en Bavière un jeune homme appelé Sturm, dont les parens étaient riches et puissans, et qui lui-même avait été élevé dans la vertu par le fameux saint Boniface. Une candeur admirable, une douceur puisée toute dans la charité, et d'autres grandes qualités, le faisaient distinguer par le maître entre ses compagnons. Or, Sturm, après avoir été ordonné prêtre, commença par évangéliser les païens qui l'entouraient ; mais il sentit bientôt le désir de s'enfoncer dans la solitude. Boniface l'éprouva long-temps, et espérant par son moyen former une foule de nouveaux prédicateurs, il lui adjoignit deux compagnons. Les trois pélerins du désert reçurent la bénédiction et les instructions du père : « Allez dans la forêt des hêtres, leur dit-il en les quittant, et cherchez-y un lieu propre à devenir l'asile des serviteurs de Dieu. »

Ils s'enfoncèrent dans ces immenses et profonds ombrages, où ils ne voyaient que par intervalles la terre qui les portait et le ciel qu'atteignait la cime de ces troncs antiques. Étant arrivés au bout de trois jours dans une terre bien arrosée et qui leur parut fertile, ils se persuadèrent que c'était là le séjour paisible que Dieu leur destinait. Ils y construisirent de petites cabanes ; ils les couvrirent, comme ils purent, d'écorces d'arbres. Tels furent les commencemens du monastère de Hiersfield, où ils demeurèrent long-temps, entièrement privés de toutes les commodités de la vie... Enfin, Sturm alla trouver Bonifiace et lui fit, avec une sainte complaisance, la description de sa nouvelle demeure ; mais le sage prélat dit : « Je crains que vous ne soyez pas en « sûreté dans ce lieu ; car je sais qu'il y « a tout près de là des Saxons extrême« ment barbares, et je vous conseille de « chercher une retraite plus assurée. »

Voilà donc Sturm qui s'en retourne à son cher Hiersfield, où il prend deux de ses frères, monte sur une barque, et remonte la rivière de Fulde. Ils voguent, ils voguent les matelots malhabiles ; trois jours entiers leurs mains se fatiguent à la rame, et pourtant rien qui leur offre un asile convenable. Sturm n'en peut mais, et retourne vers saint Boniface : « Frère, dit celui-ci, cherchez encore : « élevez votre foi au niveau de la bonté « céleste : le Seigneur a certainement « préparé à ses serviteurs une demeure « dans ce désert. » Sturm, encouragé, repart cette fois seul et monté sur un âne ; le chant des psaumes et la prière abrègent les ennuis de la route. Quand il faisait nuit, le moine s'arrêtait, entourait son âne d'une défense faite de branches abattues avec la hache, et la monture paissait tranquillement. Puis il se signait dévotement, s'étendait au pied d'un arbre, et dormait jusqu'au retour du soleil. Cependant, l'épaisse forêt est dépassée, il arrive non loin du chemin qui mène à Mayence, et soudain une troupe d'Esclavons farouches, aux corps gigantesques, s'offre à lui dans la Fulde, où ils se baignaient. Depuis plus d'un siècle que cette peuplade avait pénétré dans la Germanie, elle n'avait cessé de faire d'horribles ravages ; heureusement pour Sturm, les barbares se contentèrent de le bafouer. Un peu plus loin, le bon prêtre trouva un site propre à la réalisation de son projet ; il revient chercher des ouvriers et des confrères. Ainsi com-

mença, bénin lecteur, le très illustre monastère de Fulde (1).

Voilà un épisode comme il y en a par centaines dans les annales du moyen âge : elles ont la fraîcheur et le charme de la jeunesse ; pour moi, je m'y plais comme au souvenir de ces années d'enfance où s'essayèrent mes premiers pas, quand la douce voix de ma mère m'endormait au récit des histoires du temps jadis. Après tout, qu'on rejette, si l'on veut, le principe divin, mais ce qu'on ne pourra dédaigner, c'est la grande idée cachée sous ces mœurs patriarcales ; c'est l'idéalisme pur et vrai, la morale saine et douce qui s'incarnait dans les corps d'hommes influens. Savez-vous alors où était la liberté ? elle se déguisait sous la robe de prêtre, et même sous la bénédiction nuptiale, car une opinion généralement répandue à cette époque affranchissait de droit les deux esclaves qui se mariaient dans l'Église (2). Rien donc d'étonnant à ce que le pauvre recherchât la protection du clerc, que le vilain préférât la juridiction de l'évêque et de l'abbé à celle du haut baron ; que des villes se formassent autour de leurs demeures, parce que le manant y trouvait des priviléges, des maîtres indulgens, sinon toujours édifians, et des secours dans ses maladies (3). Mais dans cette situation même, il y avait un écueil caché : l'appât de la liberté, joint à la possession des richesses, devait nécessairement attirer dans le sein du clergé des membres indignes du sacerdoce. D'un autre côté, le système pernicieux qui permit la collation des bénéfices aux seigneurs féodaux enfantait non moins nécessairement d'immenses abus, que nos temps mêmes voient revivre dans quelques pays catholiques et protestans. De cette double source impure, résultat inévitable du penchant à mésuser du bien, on vit jaillir deux plaies cruelles qui faillirent compromettre la vie même du Christianisme. D'abord, les hommes qui pénétrèrent dans le sanctuaire sans y avoir été appelés, y portèrent leurs vices ; de là une race de concubinaires dont le souffle impur empestait tout ce qui les approchait. Il suffit d'ouvrir les annales ecclésiastiques de ces temps pour se convaincre de l'horreur qu'inspiraient ces infâmes aux bons pasteurs et aux peuples groupés derrière eux. L'obtention de bénéfices pour prix de services rendus engendra de son côté une race d'hommes cupides, dignes descendans de leur patriarche Simon, qui se firent prêtres de cour, et usaient leurs genoux devant le veau d'or. Trop souvent ces deux fleuves, confondant leurs eaux boueuses, débordaient de leur lit commun et menaçaient d'engloutir tous les peuples, de briser toutes les barrières. La puissance temporelle s'avisa enfin de penser que le pontificat suprême devait aussi se donner à l'encan ou à la prostitution : alors nous voyons s'ouvrir ce dixième siècle, siècle de plomb par excellence, dans lequel spiritualité, arts, sciences, études, semblent sur le point de s'abîmer. Mais c'était là que Dieu attendait les hommes violens *dont les pensées se tournaient au mal en tout temps* : si haut que fût monté l'édifice d'iniquité, il ne put tenir contre un regard du Seigneur, et alors les pierres se prirent l'une après l'autre à tomber sur les têtes des coupables qui les avaient cimentées avec les larmes du pauvre. L'aurore brille d'abord faible et pâle ; sur le siége de saint Pierre s'asseyent quelques hommes purs et simples qui flétrissent, par l'exemple et la parole, les vices dégradans de l'époque. Mais, non loin de Rome, vivait un charpentier dont le fils grandissait secrètement pour accomplir les desseins de Dieu. Celui-ci le prend par la main, le mène à la cour impériale, comme afin de lui faire connaître l'arène, et le place ensuite pendant vingt ans à côté du trône papal avant de l'y faire monter. Dès son entrée dans la carrière, ce rude joûteur, nommé Hildebrand, s'attache corps à corps aux deux ennemis, les étreint de son bras vigoureux, les poursuit de sa parole acérée, les anéantit sous les foudres de l'Eglise. Dès qu'il a ceint la tiare, Grégoire VII ne connaît plus de bornes à son zèle, et si l'homme politique fit des fautes presque inséparables de l'humanité, du moins

(1) *Act. SS. Bened.*, t. IV.

(2) Un empereur grec fit même une constitution à ce sujet.

(3) Au moyen âge on prescrivait souvent au prêtre d'apprendre la médecine.

peut-on dire que jamais, dans le cours de sa carrière, il ne se départit de cette idée fondamentale : *épurer l'Eglise des désordres qui la minaient, comme seul moyen de lui faire parcourir noblement sa mission civilisatrice sur la terre.* Une fois la grande impulsion donnée, il s'en va mourir en exil, comme il le dit, pour avoir aimé la justice, et laisse l'œuvre à d'autres. On la continue cette œuvre, qui obtient son entier accomplissement dans la personne d'Innocent III, du moins en ce qui regarde le moyen âge. Car une chose nous a souvent frappé en étudiant l'histoire des nations, c'est que Dieu, tout en conservant la force motrice, en varie les effets selon les hommes et les temps. Pendant près de huit siècles, la papauté put vivre sans domaine spirituel : alors un nouvel ordre de choses commence et la papauté, fidèle à son caractère distinctif, subit néanmoins une modification dans son existence extérieure, et se présente à nous avec le sceptre et la tiare. Mais, pour qu'elle n'oubliât pas son origine et sa fin, ce sceptre est une houlette et le domaine petit; car si le pape eût été roi d'Italie, par exemple, la mitre eut très probablement disparu sous le casque du guerrier. Cette assertion est même d'une vérité si profonde, qu'un pape entrant dans une ville prise d'assaut devenait une anomalie monstrueuse, un je ne sais quoi sans nom dans aucune langue chrétienne. C'était le principe matériel voulant dominer au nom du spiritualisme; Dieu ne le voulait pas, et cet abus, en finissant un ordre de choses, en enfantait un autre dont nos descendans verront peut-être la péripétie. Les excommunications perdirent leur force dès qu'on les employa avec injustice et trop fréquemment; le pouvoir temporel des papes se réduisit à rien quand ils voulurent s'en servir contre les grandes monarchies de l'Europe, déjà formées au sein de l'Europe. N'est-ce pas, en vérité, une chose curieuse que ce changement s'opérant dans la vie de la papauté, et malgré elle, au moment même où la force et la matière tendaient à dominer de nouveau le monde au moyen des pouvoirs politiques? Les pontifes romains du quinzième siècle désiraient avec ardeur l'indépendance de l'Italie, je l'admets, mais ne voulaient-ils pas s'en assurer la suzeraineté? Quant à moi, j'en demeure convaincu jusqu'à preuve contraire. Encore une fois, cela ne devait pas entrer dans les vues du chef invisible de la chrétienté.

Mais il y avait encore deux autres raisons pour que le pouvoir spirituel se repliât sur lui-même et secouât de ses pieds la poussière qui s'y était attachée. Je veux parler de la réhabilitation du paganisme en Europe, et de la réformation protestante, qui coïncide singulièrement avec le premier. Sans vouloir rien ôter à la gloire des Médicis, peut-être sera-t-il permis aujourd'hui de ne pas louer la direction exclusive imprimée par eux aux arts et aux sciences, dont le résultat a été une aveugle idolâtrie pour l'antiquité aux dépens de l'art chrétien. Droit païen, philosophie païenne, art païen, religion païenne, pourrait-on dire, il serait difficile d'imaginer l'espèce de rage qui semblait s'être emparée alors de la société. A Florence, Laurent de Médicis avait établi des fêtes en l'honneur de Platon, où chaque membre endossait gravement les costumes antiques et parodiait l'Académie (1). La mascarade n'eût été que risible si les mœurs païennes et le droit des gens païen ne se fussent aussi fait jour sous le déguisement des rhéteurs, des philosophes et des sculpteurs. L'étude des lois romaines et la philosophie d'Aristote avaient déjà beaucoup contribué à nous lancer dans cette voie; la chute de Constantinople, qui jeta tant de Grecs fugitifs en Italie et ailleurs, acheva de tourner les esprits vers l'ergotage d'une part, et de l'autre la soif de dominer. Le machiavélisme, l'oubli du droit plutôt que de la loi, la force devenant l'unique raison, l'intérêt l'unique mobile : tel est le spectacle que nous offre la fin du quinzième siècle. Enfin, pour achever ce calqué faux, bâtard, inconséquent du paganisme, dont la grimaçante caricature se pliait à des figures chrétiennes, nous voyons se lever par-delà l'Atlantique l'esclavage, chancre hideux, qui dévore depuis trois siècles le vaste continent du Nouveau-Monde. La féodalité, état transitoire entre la barbarie et la

(1) Roscoe's, *Life of Lorenzo de' Medici.*

civilisation, s'en allait déjà avec ses abus, fallait-il donc que l'hydre étouffée par le christianisme levât encore sa tête usée par les fers! A côté de ce fléau désastreux, on ne se sent guère le courage de parler des maux que fit à l'Europe la fausse direction puisée dans le paganisme et dont nous ressentons encore l'atteinte.

Quant au protestantisme, il s'est partagé, comme on le sait, en deux grandes ramifications : le piétisme et le rationalisme. Le premier, effrayé du vide qu'a laissé dans les consciences la destruction de l'unité catholique, veut y revenir par je ne sais quel mysticisme, plus marchand et révolutionnaire que chrétien. Il engourdit les âmes, les leurre de quelques œuvres pies, puis leur crie : *Voilà la foi! Voilà du mysticisme!* Comme si l'orgueil pouvait engendrer, comme si la foi pouvait naître sans simplicité! « Ils (les hérétiques) nous ont égalés en tout le reste, « dit Bourdaloue, et quelquefois en certaines choses ils nous ont surpassés; « ils ont eu l'érudition et la science, ils « ont eu la finesse et la pénétration de « l'esprit, ils ont eu la grâce et la politesse du langage, ils ont été charitables « envers les pauvres, sévères dans leur « morale, et plusieurs ont passé parmi « eux pour des saints; mais ce qu'ils « n'ont jamais eu, c'est l'humilité de la « foi. » Le rationalisme s'est au contraire cramponné plus fortement que jamais à l'idole païenne, et sa dernière phase paraît être venue aboutir au panthéisme; car après celle qui, niant Dieu, ne le met nulle part, la plus monstrueuse erreur semble être celle qui le place dans tout. Mais, par une bizarre inconséquence, ce même rationalisme a également établi la divinité du MOI, autre point de contact avec l'antique païenne; celle-ci s'adorait dans ses passions, et les païens nouveaux s'adorent dans leur intelligence. De là encore deux subdivisions : le *moi* révolutionnaire qui fait de la propagande, et le *moi* despotique qui s'allie aux gouvernemens et se charge de les régulariser scientifiquement; le livre du *Prince* est l'Évangile des derniers; aussi gardent-ils avec amour chaque avenue du pouvoir.

En face de ces deux révolutions, qui ont changé si complétement le caractère de la civilisation européenne, il fallait que le rôle de l'Eglise fût modifié, tout en demeurant fidèle à l'unité de la foi. Avant la réformation de Luther, un mouvement de réforme s'était déjà montré dans son sein. Ce moine défroqué emmena dans son camp tous les esprits qui en eussent retardé l'accomplissement. Mais la Providence eut encore soin de rétrécir l'influence temporelle ou politique de Rome, en sorte que si l'Europe revenait de fait au paganisme, l'Eglise a paru se rapprocher, sous ce point de vue, de la situation où elle se trouvait avant le huitième siècle. Des hommes légers se sont dit en voyant disparaître peu à peu les insignes de la puissance extérieure : *La voilà qui se meurt!* Insensés! la vérité ne meurt point; une fois sortie de la bouche du Verbe, elle s'en va de par le monde, auguste voyageuse, quêtant des cœurs pour les épurer et les remplir de sa plénitude. S'ils la repoussent, elle passe à d'autres sans murmurer, sans punir; car elle sait que là où elle n'est pas, il n'y a que cris, douleur et tenèbres. Que sont, après tout, ces lambeaux de pourpre dont se passerait fort bien la papauté? Quand, au dehors, le matérialisme domine de fait, et que la loi des baïonnettes est la seule loi invoquée par les gouvernemens, il est bien que le représentant du droit et du devoir dans ce monde soit faible en puissance temporelle. Bientôt, peut-être, un nouveau Léon se verra contraint de quitter la ville éternelle pour venir au devant d'un nouvel Attila; alors une seule voix pourra s'élever au conseil, celle de la vertu criant pitié pour le malheur.

Oh! catholiques, nos frères, ne laissons point tomber notre courage. Le doute et l'égoïsme peuvent bien étendre autour de nous leurs miasmes pestilentiels; mais serrons nos rangs, ne soyons pas lâches de cœur, faisons de notre foi simple un bouclier pour nous défendre; prions pour ceux qui nous honorent de leur dédain, et Dieu nous bénira. Son heure à lui n'est pas encore venue; attendons-la sans impatience; ne savons-nous pas qu'il récompense autant le serviteur appelé à la onzième que celui dont les sueurs ont arrosé le champ dès l'aube du jour?

C. F. AUDLEY.

ÉTUDE SUR UN GRAND HOMME DU DIX-HUITIÈME SIÈCL[E]

TROISIÈME ARTICLE (1).

Succès de l'Esprit des Lois.

L'Esprit des Lois parut en 1748, imprimé à Genève (2 vol in-4°), sans nom d'auteur, sous la direction de Jacob Vernet, ministre protestant (2). Le succès de cet ouvrage ne fut pas d'abord aussi général que celui des *Lettres persanes*, quoiqu'il n'en soit que le développement. Les matières qui en sont l'objet n'étaient pas, comme dans les *Lettres*, appropriées par la forme à toutes les classes de lecteurs ; et, au contraire, l'obscurité avec laquelle ces matières sont traitées achevait de les mettre tout-à-fait hors de la portée du vulgaire. La secte philosophique fit la fortune du livre; Montesquieu était un des intimes de madame de Tencin : « Elle lâcha sur le libraire toute sa ménagerie, qui en un instant dévora l'édition (3). » Ce succès inoui de rapidité entraîna l'opinion générale ; et une fois cette opinion fixée en faveur de l'ouvrage, moins on le comprenait, plus on en vantait la profondeur ; personne n'eût voulu paraître ne pas entendre un livre si admiré de tout le monde. On connaît le mot de Piron à une dame qui, ayant entrepris de faire l'éloge de l'*Esprit des Lois*, se perdait dans les hauteurs de son sujet : *Madame, croyez-moi, sauvez-vous par le temple de Gnide*. Le succès qu'avaient obtenu les *Lettres persanes* fut aussi pour beaucoup dans la fortune de l'*Esprit des Lois* (4). « D'abord, les ouvrages donnent de la réputation aux ouvriers, et ensuite l'ouvrier aux ouvrages (5). » Douze édi-

(1) Voir le 2e art., n° 47, t. VIII, p. 387.

(2) Chez Barillot et fils. — Lett. 26, à l'abbé de Guasco, et note sur cette lettre ; lett. 31, à M. Cerati, 18 mars 1748 : « A l'égard de mon ouvrage, *je vous dirai mon secret* : on l'imprime dans les pays étrangers. *Je continue à vous dire ceci dans un grand secret* : il aura deux volumes in-4°, etc. »

(3) *Le Christ devant le siècle*, chap. I.

(4) D'Alembert.

(5) Montesq., *Variétés*. — Un admirateur de Montesquieu a remarqué avec raison, contre l'avis de tous les autres, qu'il y a dans les *Lettres pe[rsanes]* plus de talent que dans l'*Esprit des Lois*. (... *Œuvres de Voltaire*, édition Delibon, ... M. Daunou, t. IX, p. 387.)

tions furent épuisées en six mois (1) ... au bout de deux ans, on en co[mptait] vingt-deux en Europe (2).

Certains chapitres étaient à la p[ortée] de tous ; on fut charmé dans ce sièc[le] bel-esprit des « traits » et du brilla[nt de] cet ouvrage : *c'est de l'esprit sur les* ... comme le définissait très bien ma[dame] du Deffand. Ce défaut, quoi qu'en ... La Harpe, le fit lire des gens du mo[nde] ... ils ne lisaient point Grotius et Pu[ffen]dorf, « dont le malheur est d'êtr[e en]nuyeux (3) » ; ils lurent un auteur a... ble et singulier qui laissait à la viv[acité] française quelque chose à deviner, ... par un tour piquant et original, pa[rais]sait neuf, quoiqu'il ne fît souvent ... rajeunir de vieilles erreurs (4), et ... lequel enfin l'érudition semblait jo[inte à] l'esprit. La vanité publique ache[va le] succès. Les Français, qui passaient ... un peuple frivole, furent enchant[és de] montrer aux étrangers un livre ... vues paraissaient larges et profo[ndes] parce qu'il embrassait tous les peupl[es]. On fit ainsi une grande réputatio[n de] profondeur et de savoir à cet ouvrag[e] ... suivant la remarque d'un *philos[ophe]* ... tout est « sacrifié à la démangeais[on] ...

(1) La Beaumelle, *Suite de la Défense de l'E[sprit] des Lois*.

(2) Montesq., lett. 48, *au marquis de Sta...* 27 mai 1750.

(3) Volt., *lett. à M. Binguet*, 18 mars 17...

(4) Ainsi la théorie des climats.

(5) Voyez la réponse de La Harpe au ... Toussaint, l'auteur *des Mœurs*, qui sépare la ... de la religion, et écrit aussi *pour les quatre pa[rties] du monde* (*Cours de Littérat.*, 3e part., l. IV, ... La Harpe ne prend pas garde qu'en voulant ... justice de cette *vaine enflure de mots*, dit-il, q... *peut en imposer qu'à des dupes*, il est lui-m[ême] dupe du *protocole de charlatanisme philosophiq[ue]* ... apostrophe Montesquieu aussi bien que Toussa[int] ... sa réponse s'applique tout-à-fait à l'*Esprit des L[ois]*.

montrer de l'esprit (1) », et où, de l'aveu même de l'auteur, les choses ne sont qu'effleurées. Il dit en parlant du livre *De l'origine et des révolutions des lois civiles chez les Français* : « Je suis comme « cet antiquaire (2) qui partit de son « pays, arriva en Egypte, jeta un coup « d'œil sur les pyramides et s'en re- « tourna (3). »

Sur la prétendue dépopulation de l'univers : « Je n'ai pas le temps de traiter « à fond cette matière (4). »

Il dit que les états de l'Inde sont despotiques par un grand nombre de causes qu'il n'a *pas le temps de rapporter* (5). Et sur les lois féodales : « Ceci demande- « rait un ouvrage exprès, mais vu la na- « ture de celui-ci, on y trouvera plutôt « ces lois comme je les ai envisagées que « comme je les ai traitées(6).» Le livre xx sur le commerce commence ainsi : « Les « matières qui suivent demanderaient « d'être traitées avec plus d'étendue ; « mais la nature de cet ouvrage ne le « permet pas. Je voudrais couler sur « une rivière tranquille : je suis entraîné « par un torrent (7). »

La rapidité du torrent ne lui ôte néanmoins rien de son assurance, et dans sa course précipitée, il ne laisse pas d'être solennel. Le chapitre sur les publicains de Rome finit ainsi : « *Je ne dirai qu'un mot* : une profession qui n'a et ne peut avoir d'objet que le gain, etc. (8). » La même forme au chapitre 16 du livre XXI. Le chapitre 15 du même livre est intitulé : *Moyens très efficaces pour la conservation des trois principes*. Voici tout le chapitre : « Je ne pourrai me faire en- « tendre que lorsqu'on aura lu les quatre « chapitres suivans. » Et le chapitre d'Alexandre (9) : « Je vais le comparer à Cé- « sar. » Attention : Montesquieu va comparer Alexandre à César. Suivent quatre lignes où il le compare à César. Au chapitre 25 du livre XXIV : « Je ferai ici une réflexion », et il fait une réflexion. Le chapitre de Charlemagne finit ainsi (1) : « On voit dans ses capitulaires la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. *Je ne dirai plus qu'un mot.*» Montesquieu a bien voulu consacrer deux pages entières au règne de Charlemagne ; il veut bien dire encore un mot, et son génie rapide va l'emporter à un autre sujet. *Il faut* qu'il vous éclaire sur tant de choses : comment aurait-il le temps de les approfondir (2)? Ce roi de la pensée, à la manière des oracles, ne laisse tomber que quelques paroles de sa bouche divine ; ils sont courts, ces chapitres de douze ou quatre lignes ; mais ce sont des chapitres de Montesquieu, qui *abrège tout parce qu'il voit tout* (3). Méditez ; on y trouve « plus de choses que de mots (4). » *Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser* (5). Quelquefois il annonce qu'il *parlera beaucoup* (6) d'une institution, et il n'en dit presque rien ; ainsi, au chapitre 30 du livre XIII, il rappelle une loi des empereurs Arcadius et Honorius, « dont, au chapitre 8 de ce livre, dit-il, *j'ai tant parlé* », et il n'en a pas dit une page ; mais encore une fois ce sont des lignes de Montesquieu ; et « de ces traits saillans par lesquels un esprit supérieur renverse d'un mot les sophismes d'un volume (7). »

Montesquieu, au reste, prenait soin d'avertir lui-même le lecteur de cette supériorité, par laquelle il savait ne point s'écarter du juste-milieu de la sagesse. Au chapitre 10 du livre XXX sur la législation féodale, on lit :

« M. le comte de Boulainvilliers et « M. l'abbé Dubos ont fait chacun un « système, dont l'un semble être une « conjuration contre le tiers-état, et

(1) Voltaire, *Dictionn. Philos.*, art. *Population*, § 1er.

(2) Dans *le Spectateur Anglais*.

(3) *Esprit des Lois*, liv. XXVIII, c. 45.

(4) Liv. XXIII, c. 24.

(5) Liv. XVI, c. 10.

(6) Liv. XXX, c. 1.

(7) Liv. XX, c. 1.

(8) Liv. XI, c. 18.

(9) Liv. X, c. 14.

(1) Liv. XXXI, c. 18.

(2) La Harpe.

(3) Cet éloge de Tacite (*Espr. des Lois*, liv. XXX, c. 2) a été appliqué à l'auteur. Remarquons qu'il est faux de dire que Tacite abrége tout. Tacite est très concis de style, mais extrêmement prolixe de détails.

(4) La Beaumelle, *suite de la Défense de l'Esprit des Lois*.

(5) *Esprit des Lois*, liv. XI, c. 20.

(6) Liv. XXX, c. 18 et 20.

(7) Garat, *Mercure de France*, 6 mars 1784.

« l'autre une conjuration contre la no-
« blesse. Lorsque le soleil donna à Phaé-
« ton son char à conduire, il lui dit : Si
« vous montez trop haut, vous brûlerez
« la demeure céleste ; si vous descendez
« trop bas, vous réduirez en cendres la
« terre. N'allez point trop à droite, vous
« tomberiez dans la constellation du ser-
« pent ; n'allez point trop à gauche, vous
« iriez dans celle de l'autel ; tenez-vous
« entre les deux. »

Nec preme, nec summum molire per æthera currum ;
Altiùs egressus, cœlestia tecta cremabis ;
Inferius, terras : medio tutissimus ibis.
Neu te dexterior tortum declinet ad Anguem ;
Neve sinisterior pressam rota ducat ad Aram :
Inter utrumque tene (1)....

Tel est, suivant un élogiste de Montesquieu, « le ton d'autorité qui convient à la raison, et qui est ferme sans être arrogant (2). » Une partie de l'Europe se prosterna et dressa des *autels* (3) au *sage*, au *bienfaiteur de l'humanité*, au *législateur des nations*(4). Avant même que le livre fût imprimé, l'abbé Guasco en avait commencé la traduction en italien, qu'il dédia au duc de Savoie. Le roi de Sardaigne lut l'*Esprit des Lois*, et son fils, le duc de Savoie, le lut deux fois et dit qu'il voulait le lire toute sa vie. « Il y a bien « de la fatuité à moi de vous mander ceci, « écrivait Montesquieu à un de ses amis ; « mais comme c'est un fait public, il « vaut autant que je le dise qu'un autre, « et vous concevez bien que je dois aveu- « glément approuver le jugement des « princes d'Italie. Le marquis de Breil me « mande que S. A. R. de duc de Savoie a « un génie prodigieux, une conception « et un bon sens admirable (5). » A Bruxelles, le comte de Cobentzel, [...]nistre, admirait l'*Esprit des Lois* (1) [...] duc de Lorraine, Stanislas, qui ai[...] beaucoup Montesquieu, même avant [...] publication de l'ouvrage, fut charmé [...] son désir d'être reçu à l'académie [...] Nancy, et l'académie fut comblée [...] joie. Le secrétaire-perpétuel écrivi[...] Montesquieu : « Vous demandez au [...] monsieur, une grâce que nous auri[...] été empressés de vous demander à v[...] même, si l'usage nous l'avait per[...] Nous nous estimons heureux que v[...] préveniez nos désirs, etc. » Stanislas [...] écrivit aussi dans les termes les plus [...]teurs. Montesquieu répondit par l'é[...] de ce prince, qu'il peignit sous les t[...] de Lysimaque, roi d'Asie, après la [...] d'Alexandre, aimé de son peuple et [...]reux du bonheur de ses sujets (2).

Mais ce fut surtout en Angleterre [...] l'*Esprit des Lois*, parfaitement tra[...] par Thomas Nugent, fut l'objet d'[...] admiration sans bornes : l'orgueil d[...] nation était flatté d'y voir sa puissance [...] vantée et sa constitution offerte en ex[...]ple au reste de l'univers. Mylord C[...]terfield le lut trois fois (3). Il ne p[...] en Angleterre aucune critique de l'*Es[...] des Lois*. « Les papiers publics nous [...]prennent qu'on déchire Montesquie[...] France, écrivait une dame anglaise (1[...] Que n'a-t-il écrit ici ! on lui eût érigé [...] statue (4). » Tous les Anglais voulu[...] avoir du vin de la Brède (5). Bientô[...] Parlement retentit d'éloges enthous[...]tes. La même admiration dure toujo[...] et dans la chambre des Communes, l'[...]*prit des Lois* est sur la table avec le [...]cueil même des lois.

Le fameux graveur Dassier vint [...] Londres à Paris, en 1752, pour frap[...] la médaille de Montesquieu. Notre [...]

(1) Ovid., *Métam.*, lib. II, 135.

(2) La Harpe. Il est curieux de rapprocher ce qu'il dit du « ton d'autorité » de Diderot, et en général des *philosophes*. Voyez *Cours de Littér.*, 3e part., liv. IV, c. 3, § 1, 2 et 4.

(3) *Défense de l'Esprit des Lois.*

(4) Maupertuis, *Éloge de Montesquieu* ; Grimm, lett. du 15 février 1755 ; *Ode sur la Mort de Montesquieu* (*Mercure* d'avril 1755) ; *Éloge de Montesquieu, en vers* (1755) par Le Febvre de Beauvrai, etc.

(5) Lett. 27, *à l'abbé Guasco*, 17 juillet 1747 ; lett. 86, *au même*, 2 décembre 1754 ; lett. 36, *au chevalier d'Aydies*, 24 février 1749 ; lett. 43, *à l'abbé Guasco*, 12 mars 1750 ; lett. 53, *à l'abbé Venuti.*

(1) Lett. 74, *à l'abbé de Guasco*, 28 sept. [...]

(2) Lett. 27, à l'abbé de Guasco, 17 juillet [...] lett. 55, au roi de Pologne, duc de Lorraine ; [...] 56, réponse du duc de Lorraine ; lett. 57, à M[...] Solignac, secrétaire de la Société Littér. de Nan[...] *Lysimaque.*

(3) Lett. 48, à M. Thomas Nugent, 18 oct[...] 1750 ; lett. 43, à l'abbé de Guasco, 12 mars 17[...]

(4) La Beaumelle, *Suite de la défense de l'Es[...] des Lois.*

(5) Lett. 50, au grand-prieur Solar ; lett. 7[...] l'abbé de Guasco, 4 oct. 1752.

deste auteur se refusait « poliment » à ses pressantes sollicitations. « Croyez-vous, lui dit l'artiste, qu'il n'y ait pas autant d'orgueil à refuser ma proposition qu'à l'accepter (1)? » Sa vanité ne demandait qu'une petite violence, pour avoir ainsi le double avantage d'être gravé et de paraître modeste, et il ne résista plus.

Le grand-prieur Solar, ambassadeur de Malte à Rome, avait dit en lisant *l'Esprit des Lois* : « Voilà un livre qui opérera une révolution dans les esprits en France (2). » Il ne se trompait pas : ce qui plut surtout, à cette époque où l'on désirait une réforme politique, et où l'irréligion avait déjà fait tant de progrès, ce fut la *religion naturelle*, c'est-à-dire l'indifférence en religion donnée pour base commune aux lois de tous les peuples; les noires couleurs dont il peint le despotisme; « l'éloge qu'il fait du gouvernement anglais; » sa haine contre les moines et les gens de finance, et le mépris dont il frappe les courtisans (3).

Les moines, les courtisans et les traitans étaient pris de front; mais en général, le talent de notre auteur est de ménager les divers intérêts. Habile à se cacher sous une *obscurité volontaire* (4), il savait attaquer la doctrine de l'Église et les institutions chrétiennes et politiques en paraissant l'*ami* (5) du gouvernement et de l'Église. « M. de Montesquieu, dit « en propres termes d'Alembert, ayant à « présenter quelquefois des vérités im- « portantes dont l'énoncé absolu et di- « rect aurait pu blesser sans fruit, a eu « la prudence louable de les envelopper, « et par cet innocent artifice les a voi- « lées à ceux à qui elles seraient nuisi- « bles, sans qu'elles fussent perdues « pour les sages. »

C'est par cette *adresse de mesure, de détours et de réticences* (1), qu'il « éblouit » même des souverains. Sa tactique, ainsi qu'on l'a observé, est de « dépayser ses idées : tel titre annonce beaucoup quand le chapitre donne peu (2); tel autre chapitre donne beaucoup quand le titre n'a rien promis (3). » Il va en sautillant; il lance un trait de philosophisme; puis la religion est louée, l'État semble affermi. Sa division en une infinité de petits chapitres lui sert merveilleusement à cela : sur cinq cent quatre-vingt-treize chapitres dont se compose l'ouvrage, cinquante-trois ont pour titre : *Continuation du même sujet;* trois fois le chapitre a deux continuations, et trois fois Montesquieu lui en donne jusqu'à trois. Deux exemples feront voir le parti qu'il tire de cette subdivision à l'infini, qui, au premier abord, semble seulement ridicule (4) : au livre XXV, le chapitre 24, *des Lois de religion locales,* commence par un trait contre le Christianisme, dont la portée est claire, mais que la forme adoucit. L'auteur établit ensuite l'influence du climat non seulement sur les pratiques (ce qui pourrait se soutenir); mais aussi sur les dogmes des religions : « Il suit de là, dans le chapitre 25, qu'il « y a très souvent beaucoup d'inconvé- « niens à transporter une religion d'un « pays dans un autre. » Puis deux nouveaux exemples : le chapitre 26, intitulé *Continuation du même sujet,* commence par deux autres exemples, et enfin le coup est porté : c'est le climat qui a prescrit des bornes à la religion chrétienne. L'auteur prend soin de dire *humainement parlant;* mais il ajoute aussi, sans doute par un redoublement de précaution, *et à la religion mahométane;* en sorte qu'il semblerait que les mots *humainement parlant* s'appliqueraient à

(1) D'Alembert.

(2) *Note* sur la lett. 37, au grand-prieur Solar, 7 mars 1749.

(3) Voltaire, dial. 26, 1er entretien; *Dict. Phil.*, art. *Esprit des Lois; Siècle de Louis XIV*, écrivains, art. *Montesquieu;* lettre sur les Français, article *Montesquieu;* ode sur la mort de Montesquieu, anonyme, dans le *Mercure* d'avril 1755; Grimm, lett. du 15 fév. 1755. — Sur les moines, *Esprit des Lois*, liv. VI, c. 9; liv. XIV, c. 7; liv. XXIII, c. 29; liv. XXVI, c. 11 et 12; liv. XXV, c. 6. — Sur les courtisans, liv. III, c. 5. — Sur les traitans, l. XIII, c. 20.

(4) D'Alembert, *Eloge de Montesquieu.*

(5) *Défense de l'Esprit des Lois*, 1re part.

(1) *Montesquieu considéré dans une république*, par Delacroix.

(2) Exemple : liv. VI, chap. 14, *de l'Esprit du Sénat de Rome.* Ce chapitre a douze lignes.

(3) Grouvelle.

(4) Voltaire s'en moque (dial. 26, 1er entretien). La Harpe lui-même, le grand admirateur, trouve « qu'on a blâmé avec raison » cette « sorte d'affectation. »

l'une et à l'autre. La précaution se trahit elle-même.

Le chapitre se termine par un petit éloge pour le Christianisme, relativement aux abstinences, qui peuvent être changées selon les climats, et une note, mise après coup, nous avertit que, dans le chapitre 25, *de l'inconvénient du transport d'une religion d'un pays à un autre*, « on ne parle point de la religion chrétienne, qui est le premier bien. » Alors encore, « pour attaquer la religion sans trop révolter le public, il fallait prendre chez elle les voiles dont on se couvrait (1). » C'était, d'ailleurs, un moyen de « se ménager une hypocrite apologie si on se trouvait forcé de s'expliquer avant d'être les plus forts (2). »

Même méthode de ruse et de détour pour la politique. Le chapitre 27 du livre XXIII est intitulé : *De la loi faite en France pour encourager la propagation de l'espèce*. Il est ainsi conçu :

« Louis XIV ordonna de certaines pensions pour ceux qui auraient dix enfans, et de plus fortes pour ceux qui en auraient douze (3); mais il n'était pas question de récompenser des prodiges. Pour donner un certain esprit général qui portât à la propagation de l'espèce, il fallait établir, comme les Romains, des récompenses générales ou des peines générales. »

Le chapitre suivant est destiné à nous apprendre *comment on peut remédier à la dépopulation*. L'enthousiasme de l'auteur pour les Romains lui fait oublier sa baronnie de la Brède, et il demande la loi agraire : « Lorsque, dit-il, un État se trouve dépeuplé par des accidens particuliers, des guerres, des pestes, des famines, il y a des ressources, etc.; » mais pour « les pays désolés par le despotisme ou par les avantages excessifs du clergé sur les laïques, » où « le clergé, le prince, les villes, les grands, quelques citoyens principaux sont devenus insensiblement propriétaires de toute la contrée, » la dépopulation est un « mal presque incurable, etc. » A cette situation, quel remède? « Il faudrait faire dans toute l'étendue de l'empire ce que les Romains faisaient dans une partie du leur : pratiquer dans la disette des habitans ce qu'ils observaient dans l'abondance, distribuer des terres à toutes les familles qui n'ont rien, leur procurer les moyens de les défricher et de les cultiver. Cette distribution devrait se faire à mesure qu'il y aurait un homme pour la recevoir; de sorte qu'il n'y eût point de moment perdu pour le travail. »

Les fluctuations de *l'Esprit des Lois*, soit en religion, soit en politique, ne viennent pas toujours, il faut le dire, d'un dessein formé; c'est, du moins, l'impression que m'a faite l'ouvrage. Dans le cœur du chrétien qui s'est écarté de la voie, la foi reprend par intervalles son empire ; le souvenir d'une enfance doucement écoulée dans l'innocence chrétienne se retrace à la pensée : c'est la lutte de la conscience contre le mal, chez Montesquieu, comme il l'a avoué en mourant, la lutte de la vanité, « du désir d'être loué par les philosophes et de passer pour un génie extraordinaire » avec le bon sens et le sentiment de la vérité. Quant à la politique, on sait que Montesquieu chercha à obtenir une fonction diplomatique. Il écrivait de Vienne, trois mois après sa réception à l'Académie, à M. l'abbé d'Olivet : « Il y a quelques jours que j'écrivais à M. le cardinal (le cardinal de Fleury) et à M. de Chauvelin que je serais bien aise d'être employé dans les cours étrangères, et que j'avais beaucoup travaillé pour m'en rendre capable. Vous me feriez bien plaisir de voir là-dessus M. de Chauvelin, de tâcher de pénétrer dans quels sentimens il est à mon égard.... Les raisons pour qu'on jette les yeux sur moi sont que je ne suis pas plus bête qu'un autre; que j'ai ma fortune faite, et que je travaille pour l'honneur, et non pas pour vivre; que je suis assez sociable et assez curieux pour être instruit dans quelque pays que j'aille (1). » On dit même que Montesquieu aspira plus tard à la dignité de chancelier, et on a attribué à cela les précautions dont il enveloppe sa pensée

(1) La Harpe, *Cours de Littér.*, art. *Toussaint.*
(2) *Id.*, *ibid.*, 3e part., l. IV, c. 3, § 2.
(3) Edit de 1666, en faveur des mariages.

(1) Lett. 1re, 10 mai 1728.

politique (1). En effet, il était gentilhomme, il avait du bien; il ne pouvait vouloir une révolution. Mais il voulait des honneurs. Ambition non satisfaite, amour-propre blessé, et enfin vanité de réputation, voilà ce qui le poussa à une peinture exagérée du despotisme; il ne faisait une si large part d'avantages au gouvernement républicain que pour se donner un air de générosité et de zèle populaire. Au fond, il sentait si bien les *inconvéniens* (2) des républiques et de ce qu'il appelle « les gouvernemens libres, c'est-à-dire toujours agités (3), » qu'il en trouvait de grands même dans l'État où il voyait le désordre et les *divisions nécessaires* (4) des démocraties modérés par le contre-poids du pouvoir d'un roi et d'un corps de noblesse; et s'il préconisa ce milieu, c'est que, cherchant à détruire l'ordre établi, il voulait en même temps s'assurer la possession de son fief et ouvrir à son ambition une carrière politique.

Ce manque de méthode, ces fluctuations, de quelque cause qu'ils proviennent, firent beaucoup à la généralité du succès. Il ne choqua ainsi que quelques esprits clairvoyans; toutes les idées trouvèrent en lui un interprète; il fut l'homme, ou plutôt le « dieu » de tout le monde; même des personnes chrétiennes et animées du véritable esprit de patriotisme, ou auxquelles leur position et la crainte des désordres d'un bouleversement faisaient souhaiter le maintien de l'ordre de choses, ou du moins une sage lenteur dans la correction des abus, se prirent d'enthousiasme pour *l'Esprit des Lois;* elles ne virent que les phrases d'éloge pour le Christianisme, et quant à la politique, elles se laissèrent prendre à ces protestations d'attachement à l'ordre établi que l'auteur a mises dans sa préface : « Si dans le nombre infini de choses « qui sont dans ce livre, il y en avait « quelqu'une qui, contre mon attente, « pût offenser, il n'y en a pas du moins « qui y ait été mise avec mauvaise inten- « tion; je n'ai point naturellement l'es- « prit désapprobateur. Platon remerciait « le ciel de ce qu'il était né du temps de « Socrate, et moi, je lui rends grâces de « ce qu'il m'a fait naître dans le gouver- « nement où je vis et de ce qu'il a voulu « que j'obéisse à ceux qu'il m'a fait aimer.

« Je n'écris point pour censurer ce qui « est établi dans quelque pays que ce « soit : chaque nation trouvera ici les « raisons de ses maximes, et l'on en ti- « rera naturellement cette conséquence, « qu'il n'appartient de proposer des « changemens qu'à ceux qui sont assez « heureusement nés pour pénétrer, d'un « coup de génie, toute la constitution « d'un État.

« Si je pouvais faire en sorte que tout « le monde eût de nouvelles raisons « pour aimer ses devoirs, son prince, sa « patrie, ses lois; qu'on pût mieux sen- « tir son bonheur dans chaque pays, « dans chaque gouvernement, dans cha- « que poste où l'on se trouve, je me « croirais le plus heureux des mortels.

« Si je pouvais faire en sorte que ceux « qui commandent augmentassent leurs « connaissances sur ce qu'ils doivent « prescrire, et que ceux qui obéissent « trouvassent un nouveau plaisir à obéir, « je me croirais le plus heureux des « mortels.

« Je me croirais le plus heureux des « mortels si je pouvais faire que les « hommes fussent guéris de leurs préju- « gés. J'appelle ici préjugés, non pas ce « qui fait qu'on ignore de certaines cho- « ses, mais ce qui fait qu'on s'ignore soi- « même. »

Ces deux derniers alinéas suffiraient à montrer que le commencement n'était qu'une précaution, quand le livre ne le prouverait pas encore mieux. Le sage législateur, tout en instruisant les princes et les peuples de leurs devoirs et de leurs droits, en signalant les vices et les élémens de force des diverses constitutions *qu'il avait pénétrés d'un coup de génie* (1), trouve presque toujours de bonnes raisons pour justifier les lois

(1) Grouvelle. Mais que signifie de les attribuer à son *état plein de gravité*, comme ont fait de Bonald et M. de Barante (*Législation primitive*, disc. préliminaire ; *Littér. franç. au dix-huitième siècle*), puisque dès l'année 1726 il avait vendu sa charge.

(2) *Esprit des Lois*, liv. XI, c. 6.

(3) *Grand. et Décad. des Romains*, c. 8.

(4) *Ibid.*, c. 9.

(1) *Encyclopédie*, article *Christianisme*, t. III, p. 383, c. 2; édit. origin.

établies, les faisant dériver de la nature et du principe du gouvernement, et le gouvernement du climat. S'il n'épargnait pas la satire, toujours avait-il soin de la voiler sous cette apparence de respect cosmopolite pour toute institution existante; il faisait à chaque puissance sa « part de gâteau (1). » et Dieu lui-même n'était pas oublié. Le même homme qui bornait la puissance du Créateur (2), et réduisait le matérialisme en système, voulait bien accorder quelques *éloges* à la religion chrétienne. En même temps, il soutenait les priviléges des prêtres, et vantait l'avantage de leur pouvoir dans les monarchies, surtout dans celles qui vont au despotisme, pour mettre un frein à la puissance arbitraire (3). Par là il espérait faire taire sur la religion ces *cerbères de l'Eglise*, comme disait l'impie Helvétius (4); et en effet les catholiques eux-mêmes ont été passablement dupes de « ces deux ou trois passages assez froids, où il fait au Christianisme la grâce d'en dire du bien (5), » soit perfidie, soit aussi quelquefois impulsion de son cœur, et du bon sens qui ne fait que le rendre plus coupable. Mais ce qu'Helvétius ne pouvait lui pardonner, c'était de s'être laissé égarer par ses préjugés de gentilhomme. Si en effet il s'échappait à parler de « l'ignorance naturelle à la noblesse, de son inattention, de son mépris pour le gouvernement civil, de son incapacité pour les fonctions de magistrature (6), » il disait en même temps que « elle entre en « quelque façon dans l'essence de la monarchie, dont la maxime fondamentale « est : point de monarque, point de noblesse; point de noblesse, point de « monarque. Mais on a un despote.—..... « Abolissez dans une monarchie les prérogatives des seigneurs, du clergé, de « la noblesse, et des villes, vous aurez « bientôt un Etat populaire ou un Etat « despotique (1). » Il tient surtout au privilége pour les nobles d'un tribunal particulier (2). Aussi Helvétius lui reprochait-il « de s'être plus occupé à justifier « les idées reçues, que du soin d'en établir de nouvelles et de plus utiles. » Il lui écrivit : « Les aristocrates et nos des- « potes de tout genre, s'ils vous enten- « dent, ne doivent pas trop vous en « vouloir : c'est le reproche que j'ai tou- « jours fait à vos principes. Souvenez- « vous, qu'en les discutant à la Brède, « je convenais qu'ils s'appliquaient à « l'état actuel; mais qu'un écrivain qui « voulait être utile aux hommes, devait « plus s'occuper de maximes vraies dans « un meilleur ordre de choses à venir, « que de consacrer celles qui sont dan- « gereuses, du moment que le préjugé « s'en empare pour s'en servir et les « perpétuer. Employer la philosophie à « leur donner de l'importance, c'est « faire prendre à l'esprit humain une « marche rétrograde, et éterniser des « abus que l'intérêt et la mauvaise foi ne « sont que trop habiles à faire valoir... « Les rois, eux-mêmes, s'ils s'éclairent « sur leurs vrais intérêts (et pourquoi ne « s'en aviseraient-ils pas ?) chercheront « en se débarrassant des pouvoirs inter- « médiaires, à faire plus sûrement leur « bonheur et celui de leurs sujets. »

Il lui représente ensuite « toutes les « sources des revenus publics égarées « dans les cent mille canaux de la féo- « dalité, qui les détourne sans cesse à « son profit; la noblesse insolente ca- « bale, et le monarque qu'elle flatte « en est lui-même opprimé sans qu'il « s'en doute... Un roi se crée des ordres « intermédiaires; ils sont bientôt ses « maîtres et les tyrans de son peuple. « Comment contiendraient-ils le despo- « tisme? Ils n'aiment que l'anarchie pour « eux, et ne sont jaloux que de leurs « priviléges, toujours opposés aux droits « naturels de ceux qu'ils oppriment. » Puis il peint les aristocrates assiégeant le chef de l'Etat, le trompant, l'empêchant d'entendre les vœux et les plaintes du peuple sur les abus dont eux seuls profitent, usurpant et multipliant à leur

(1) Helvétius, lett. à Montesquieu sur le manuscrit de *l'Esprit des Lois*.
(2) *Esprit des Lois*, l. I, c. 1.
(3) Liv. II, c. 4.
(4) Lettre à Montesquieu.
(5) M. Edouard Dumont, article *du Divorce chez les Romains*, dans les *Annales de Philosop. chrét.*, n° 43, t. VIII, p. 28.
(6) *Esp. des Lois*, liv. II, c. 4.

(1) *Esprit des Lois*, liv. II, c. 4.
(2) Liv. VI, c. 1.

gré presque toutes les fonctions du pouvoir par le seul privilége de la naissance, et retenant dans leur dépendance jusqu'au souverain, qu'ils savent faire vouloir et changer de ministres, selon qu'il convient à leurs intérêts. Après cela, on s'étonne « que l'excès des abus en provoque la réforme ; et les gens malhabiles qui nous gouvernent sans consulter nos vrais intérêts, s'en prennent à tout plutôt qu'à leur maladresse du mouvement trop rapide que les lumières et l'opinion publique impriment aux affaires. *J'ose le prédire : nous touchons à cette époque.* »

Tels étaient les derniers mots de la lettre d'Helvétius à Montesquieu. Il ne voyait pas que l'*Esprit des Lois* devait hâter la terrible catastrophe qui se préparait. « Son beau génie, écrivait-il à Saurin, l'avait élevé dans sa jeunesse jusqu'aux *Lettres persanes*. Plus âgé, il semble s'être repenti d'avoir donné à l'envie le prétexte de nuire à son ambition. C'est avec le plus grand art du génie qu'il a formé l'alliage des vérités et des préjugés. Beaucoup de nos philosophes pourront l'admirer comme un chef-d'œuvre. Ces matières sont neuves pour tous les esprits ; et moins je lui vois de contradicteurs et de bons juges, plus je crains qu'il ne nous égare pour long-temps. »

A la fin de la lettre, Helvétius espère cependant que « les lumières répandues par les philosophes, éclaireront tôt ou tard les ténèbres dont ils auront enveloppé les préjugés, » et alors, dit-il, « notre ami Montesquieu, dépouillé de son titre de sage et de législateur, ne sera plus qu'homme de robe, gentilhomme et bel esprit ; voilà ce qui m'afflige pour lui et pour l'humanité qu'il aurait pu mieux servir. »

Il n'en fut pas ainsi. Les autres *philosophes* comprirent mieux l'ouvrage, et Helvétius, quand il eut vu le bon parti qu'en tirait la *philosophie*, comprit aussi le but de renversement qui se cachait sous *le louche et l'énigmatique de l'expression ;* il affecta de prodiguer comme eux à Montesquieu les titres d'*immortel* et d'*illustre génie*, tout en le réfutant, mais sans le nommer, sur plusieurs parties de son système (1). La secte fut intarissable de louanges : l'*Esprit des Lois, la lumière du monde*, fut reproduit dans les articles politiques de l'Encyclopédie, et l'auteur proclamé le *grand-maître* de la législation et de la politique. Ils vantaient son *esprit de citoyen*, parce que, suivant eux, l'*amour de la patrie, tourné vers son véritable objet* (2), était de travailler à un changement général. Ils soutenaient aussi sa religion : à les entendre, il n'avait cherché à détruire que les préjugés et la *superstition*, et les critiques qui avaient attaqué *si indécemment* sur ce point *un homme aussi respectable* étaient des *fanatiques* et des *ingrats* (3).

La *philosophie* avait toute liberté de s'exprimer ainsi, quand le P. Castel, s'adressant à Rousseau, ne parlait de Montesquieu qu'avec toutes les formules d'admiration et d'honneur qu'ils employaient eux-mêmes : *ce grand homme, l'illustre, le célèbre, le fameux président, l'illustre auteur de l'Esprit des Lois* (4). Singulière fascination pour atteindre à ce point jusqu'à un religieux qui saisissait pourtant l'esprit de l'ouvrage en religion et en politique. Qu'était-ce donc, des esprits vulgaires, de ceux qui ne voyaient dans l'*Esprit des Lois* aucune atteinte à la religion et au gouvernement, mais, au contraire, des maximes propres à conserver chaque gouvernement, et à maintenir la morale ? L'admiration était ainsi presque universelle ; c'est ce qui explique comment la réputation de Montesquieu a traversé près d'un siècle, et tous les régimes, malgré les critiques qu'on a faites de l'*Esprit des Lois*. Peut-être aussi, comme le remarque Linguet, la faiblesse de la plupart de ces critiques a-t-elle contribué à l'affermir (5).

ALGAR GRIVEAU.

(1) *De l'Esprit*, 1758, disc. 3e.
(2) D'Alembert, *Eloge*.
(3) D'Alembert ; Maupertuis ; Voltaire ; *Diction. philosoph.*, art. *Esprit des Lois ;* dial. 26, 1er entretien. — *Encyclop.*, art *Christianisme*, t. III, pages 381 et suiv., édit. origin., 1783.
(4) *L'Homme moral*, etc., déjà cité, lett. 8, 16, 17, 18, 19, 21.
(5) *Théorie des Lois civiles*, disc. prélim.

DE L'ACTION VISIBLE DE LA PROVIDENCE

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

L'erreur et la vérité se disputent le monde. Aussi la lutte incessante qui se manifeste dans la nature entre les élémens, dans le cœur de l'homme entre les passions et la vertu, dans l'humanité entre la civilisation et la barbarie, n'est-elle que la reproduction symbolique ou réelle de cette grande lutte, à laquelle d'ailleurs le genre humain a toujours cru. Chez les nations païennes, cette croyance se conserva dans le mythe historique des Titans. Elle s'est perpétuée au sein du Christianisme, dans la tradition de ce grand combat entre Dieu et les mauvais anges, dont saint Jean eut la vision.

En effet, dès l'origine du monde, que découvrons-nous? La révélation primitive; Satan l'altère. La révélation mosaïque; il la déchire par le schisme des dix tribus. Survient le Christianisme, aussitôt s'ouvre une nouvelle ère de luttes et de combats. « *Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre* (1), » dit Jésus-Christ à ses disciples, pour bien les avertir que son Eglise sera sans cesse en butte à des attaques. Plusieurs même de ces attaques, comme *les persécutions* (2), *les scandales* (3), *les hérésies* (4), sont littéralement prédites. Mais aussi, à côté de ces sinistres prophéties, s'en trouve une bien douce, bien rassurante, c'est que *Jésus-Christ serait toujours avec son Eglise* (5), et *que l'enfer ne prévaudrait jamais contre elle* (6).

(1) Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram. S. Matt., x, 34.

(2) Cùm autem *persequentur* vos... *Ibid.*, 23.

(3) Necesse est ut veniant *scandala*. S. Matt., xviii, 7.

(4) Oportet *hæreses* esse. S. Paul, i. *ad Corinth.*, xi, 19.

(5) Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. S. Matt., xxviii, 20.

(6) Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam (ecclesiam). S. Matt., xvi, 18.

Or, les faits sont là : dix-huit siècles d'épreuves et dix-huit siècles d'assistance ont à jamais sanctionné la vérité de cette double prédiction. Et ces faits sont si multipliés, qu'en face de leur masse écrasante, il est mathématiquement impossible d'expliquer humainement la miraculeuse existence du catholicisme, et de ne pas reconnaître que la Providence préside d'une manière toute particulière à sa conservation.

Ce serait donc rendre à la religion un service, que de retracer dans un vaste tableau les épreuves de toute nature auxquelles le catholicisme, depuis son origine jusqu'à nos jours, a été constamment en butte, et de montrer à chaque épreuve l'assistance permanente de Dieu qui le soutient. Aujourd'hui surtout, un pareil ouvrage serait d'une admirable opportunité.

Il contribuerait d'abord à raffermir la foi de tant d'âmes chrétiennes qui, exclusivement frappées du sombre côté des choses, et trop oublieuses des dangers terribles qu'a si souvent courus le catholicisme, sont tombées dans une déplorable anxiété. Elles se convaincraient que de nos jours, pas plus qu'à bien d'autres époques, on n'a des motifs particuliers pour désespérer de l'avenir de l'Eglise, et que si ses épreuves actuelles nous paraissent plus menaçantes, c'est que les maux présens nous sont toujours les plus sensibles.

D'un autre côté, l'incrédulité qui s'est réfugiée dans le panthéisme, et le *progrès humanitaire*, tout en proclamant l'utile influence du catholicisme dans le passé, tout en admettant même la vérité d'une partie de ses dogmes, n'en prétend pas moins que, pareil aux autres religions, il a fait son temps et se meurt. Or, l'ouvrage dont nous parlons en démontrerait invinciblement la nature impérissable; puisque là serait exposée au plus grand jour la différence radicale

qui existe entre les fausses religions qui ne se soutiennent qu'à l'aide de la force brutale, du fanatisme ou de l'ignorance, et la religion catholique qui, livrée comme elle l'est depuis dix-huit siècles, aux attaques les plus violentes, eût dû périr cent fois, si ce n'était qu'une institution humaine. Et cette démonstration aurait une force toute particulière; car si, à mesure que nous nous éloignons des premiers temps du Christianisme, la merveille si étonnante de son établissement s'affaiblit en quelque sorte dans ce lointain, le miracle au contraire de sa conservation augmente d'évidence, puisque d'âge en âge il se reproduit dans de nouveaux faits.

Aujourd'hui que, par suite de l'abus du raisonnement, on est las des preuves purement rationnelles, cette preuve tout historique, toute positive de la divinité du Christianisme frapperait nécessairement les esprits. Ils seraient d'ailleurs d'autant mieux préparés à reconnaître, au sein de l'Eglise catholique, l'assistance continue de Dieu, que la science du jour est la philosophie de l'histoire, science qui, chère à l'école que nous combattons, admet en principe une intervention providentielle dans la marche de l'humanité.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, loin de nous, en appelant de tous nos vœux un ouvrage aussi important, la témérité d'essayer de l'entreprendre. Si nous allons d'une manière rapide esquisser ici quelques faits providentiels de notre époque, nous ne voulons que montrer, selon la faible mesure de nos forces, à ceux qui prétendent aujourd'hui que l'Église est abandonnée de Dieu, combien leur assertion est peu fondée, et rappeler surtout aux défenseurs de la foi la nécessité urgente où ils se trouvent d'approfondir, du point de vue que nous indiquons, l'histoire de l'Eglise. Quand les théories rationalistes pénètrent de toutes parts les sciences historiques, n'est-il pas temps que le catholicisme rétablisse la véritable philosophie de l'histoire, et, par une plus saine appréciation des faits, purifie la science d'une multitude d'erreurs? Cela dit, entrons en matière.

Lorsqu'à la fin du dernier siècle, la Convention décrétait en France l'abolition du Christianisme, que partout les autels étaient profanés ou détruits, les prêtres, par milliers, proscrits ou égorgés; en un mot, quand, sous le régime sanglant de la terreur, ce n'était de toutes parts qu'un affreux débordement de ruines, de sang et d'athéisme, qui eût jamais pu croire, en ne suivant que les simples calculs de la sagesse humaine, qu'à quelques années de là les églises seraient rouvertes, le culte solennellement rétabli, l'existence du clergé mise à la charge de l'État. Enfin, chose inouïe! la papauté reconnue à son plus haut degré de puissance, par un concordat, où Pie VII, d'un trait de plume, exige de plus de cent cinquante évêques leur démission? Eh bien! ce qu'il eût été impossible à la raison de l'homme de prévoir à la fin du dernier siècle, dès le commencement de celui-ci, Dieu l'a réalisé; au milieu de nous, sous nos yeux, pour nous convaincre avec la dernière évidence, qu'il n'abandonne jamais son Eglise.

L'esprit public se prononce. Un retour marqué au catholicisme a lieu. Le pouvoir lui-même seconde ce mouvement par de louables manifestations. Sous ses auspices, et en sa présence, est célébrée, à Paris, la nouvelle inauguration de Notre-Dame; et cette même cathédrale, souillée naguère par les infâmes saturnales du culte de la Raison, voit, en ce jour, la France entière représentée par les premiers corps de l'Etat, s'agenouiller en quelque sorte devant Dieu, lui faisant amende honorable.

Cette heureuse disposition des esprits fut encore visiblement favorisée du ciel par les hommes d'élite qu'il suscita à cette époque. C'est en effet vers ce temps, que le savant cardinal de La Luzerne, alors évêque de Langres, prouvait à une génération égarée par les sophistes du dix-huitième siècle, la nécessité de la révélation; que monseigneur Du Voisin, avec une logique puissante, établissait sa *démonstration évangélique*; que M. de Bonald, dans sa *législation primitive*, ramenait la philosophie aux profondeurs de la foi; que M. de Chateaubriand réhabilitait la religion aux yeux des gens du monde, en rappelant le *génie*

chrétien dans la poésie et dans les arts; qu'un orateur sacré, M. Frayssinous, avec un talent admirablement approprié à son époque, attirait en foule la jeunesse savante à ses *premières conférences*.

Qu'on se souvienne, en outre, du saint enthousiasme qu'excita le pape, lorsqu'il vint en France pour le couronnement. Avec quel transport les populations se pressaient sur son passage! De toutes parts quelle touchante vénération! quelle ardente ferveur! Non, rien ne prouve mieux que cet élan passionné pour le vicaire de Jésus-Christ, combien, au commencement de ce siècle, la religion avait repris d'empire sur les âmes, et combien alors on était loin de cet affreux esprit d'impiété du siècle précédent.

Malheureusement ces jours de joie ne furent pas de longue durée. Après avoir contribué à rétablir le catholicisme en France, Napoléon en devient tout-à-coup le persécuteur. Dévoré d'une insatiable ambition, il se jette sur le patrimoine de saint Pierre, pour en faire sa proie. Le pape résiste, il le devait; mais aussi, pendant près de cinq ans, le pape va traîner la chaîne de sa captivité, de Savonne à Fontainebleau. Ce n'est pas tout. Napoléon incarcère ou exile une partie des cardinaux. Il emmène l'autre à Paris, pour se trouver, à la mort de Pie VII, maître du conclave, et disposer à son gré de la papauté (1). Puis réunissant une espèce de concile à la façon des tyrans ariens du Bas-Empire, les évêques les plus récalcitrans, il les enferme à la Bastille, les autres il cherche à les intimider, à les séduire, et faut-il le dire, hélas! il n'y réussit que trop. Le 27 juillet 1811, plus de quatre-vingts évêques ont la faiblesse d'adhérer à un décret portant, qu'en cas de nécessité (nécessité qu'il ne dépend que de Napoléon de faire naître), le concile national, sans l'intervention du pape, statuera sur l'institution des évêques (2). Méconnaître ainsi les droits suprêmes du Saint-Siége, et toutes les lois de la hiérarchie, c'était, comme on le voit, saper par sa base la constitution divine de l'Eglise, et proclamer le schisme. Que fera le pasteur dans ces tristes conjonctures? Que peut-il d'ailleurs pour le salut de son troupeau? Gardé à vue dans sa prison, seul, sans soutien, accablé d'années, épuisé de souffrances, la violence et la ruse l'assiégent tour à tour. Pour peu que sa captivité dure, l'Eglise que va-t-elle devenir? et s'il meurt que de malheurs plus grands encore?

Mais Dieu est là, qui veille sur son Église. En 1799, aussitôt après la mort de l'infortuné Pie VI dans sa prison, une coalition de peuples fondant à l'improviste sur l'Italie, alors au pouvoir de la République française, avait seule rendu possible, par la libre réunion des cardinaux à Venise, l'élection vraiment miraculeuse de Pie VII. Aujourd'hui une coalition nouvelle lui procurera la liberté; 1814 arrive avec l'invasion. Voyant Murat, qui l'a trahi, maître de l'Italie, Napoléon, afin d'y opérer une utile diversion, renvoie le pape dans ses États (1). Toutefois, pour que la Providence se manifeste, il ne suffit pas que le pape soit libre, il faut que le superbe empereur soit renversé du trône, et réduit à signer une honteuse abdication; elle sera signée à Fontainebleau même, dans ce palais où naguère le pape était détenu. Ce n'est pas tout, il faut que cette captivité s'expie; le geôlier de Pie VII ira mourir captif à Sainte-Hélène, et son fils, qui porta le titre fatal de roi de Rome, s'éteindra dans l'exil d'une mort prématurée.

La mission providentielle de Napoléon avait été de comprimer les principes anti-sociaux du dix-huitième siècle, de rétablir en France le culte catholique, et de châtier les rois de l'Europe qui, dans le siècle dernier, avaient trahi la cause de la religion. Aussi fut-il, dans ces diverses entreprises, ouvertement soutenu de Dieu; mais quand il voulut attaquer l'Église, attenter aux droits du Saint-Siége, Dieu l'abandonna. Ses revers commencèrent peu après la captivité de Pie VII, et, pour que rien ne manquât à la complète manifestation de la Providence, son expulsion du trône, comme nous venons de le voir, coïncida

(1) M. de Robiano, *Histoire de l'Église*, t. III, 166-170.

(2) *Ibid.*, 205.

(1) *Histoire de l'Église*, t. III, 247.

avec le rétablissement du souverain pontife au Vatican. C'est que la papauté est une institution divine dont on ne saurait nier la mystérieuse influence. Deux hommes d'un égal génie, Napoléon et Charlemagne, à mille ans de distance, fondent chacun un vaste empire ; et pourtant de ces deux empires, combien la destinée est différente ! Charlemagne prend pour base du sien la papauté, et le saint empire a eu dix siècles d'existence. Napoléon, au contraire, veut édifier sur ses ruines, dix ans s'écoulent, l'empire français n'existe plus !

Après ce merveilleux triomphe de la papauté, et le retour en France des descendans de saint Louis, des rois très chrétiens, il semblait que l'Église allait enfin jouir d'une longue paix ! Hélas! il n'en fut rien. Bien que, pendant nos quinze ans de Restauration, l'alliance entre l'autel et le trône ne fût pas fondée sur des bases bien profondes, il n'en est pas moins vrai qu'ils étaient extérieurement unis. Cette union inspirait des craintes sérieuses à l'incrédulité. Comprenant donc dans sa commune haine et la royauté et l'Église, elle se mit à les battre simultanément en brèche, espérant que toutes deux seraient entraînées du même coup ; la presse lui servit de bélier. Ce fut alors un effroyable débordement d'écrits impies et immoraux. Tous les sophistes du dix-huitième siècle ressuscités pour anéantir la foi ; tous les romans les plus obscènes répandus à profusion pour corrompre les mœurs ; de toutes parts une horrible clameur contre le clergé, désigné à l'irritation publique, sous le nom de *parti-prêtre*. En même temps, des journaux couverts du masque d'un hypocrite libéralisme, sapaient le trône. Le trône croule. On croit que l'autel va suivre... Non seulement l'autel résiste, mais encore, par une éclatante permission de Dieu, la plupart des coups portés à la religion par l'incrédulité, vont retomber sur elle et lui porter atteinte.

Pendant quinze ans, l'incrédulité n'avait travaillé au renversement de l'ancienne dynastie, que dans l'espoir d'établir un gouvernement qui fût hostile à la religion ; justement, au grand mécompte de l'incrédulité, il se trouve que ce nouveau gouvernement, quoique du reste on soit en droit de lui adresser plus d'un reproche, sert, au contraire, les véritables intérêts de la religion, par le choix d'évêques dignes de ce nom. Naguère encore, aux applaudissemens du Saint-Siége, ne vient-il pas, en créant un évêché dans l'Algérie, d'ouvrir au catholicisme les portes de l'Afrique ?

Pendant quinze ans, l'incrédulité avait fait tous ses efforts pour annihiler l'action du clergé sur la société. Aussi, en 1830, s'empresse-t-elle de le frapper d'ilotisme. Nouveau mécompte pour l'incrédulité ; car, à l'abri maintenant de toutes ces accusations d'intrigues politiques et d'ambition dont on l'accablait alors, et rendu à la pratique exclusive de ses devoirs, le clergé n'en jouit au fond que d'une plus haute considération morale, et d'une plus salutaire influence.

Pendant quinze ans, pour avoir le monopole de l'enseignement des masses, l'incrédulité s'était récriée contre l'obscurantisme, l'ignorance des écoles chrétiennes, qu'elle devait, à l'entendre, éclipser par l'excellence de ses méthodes ; aujourd'hui la voilà forcée de reconnaître l'incontestable supériorité de nos écoles, et d'en voir chaque année augmenter le nombre considérablement.

Pendant quinze ans, pour anéantir la foi dans les classes élevées, en les prenant par l'orgueil, l'incrédulité allait, répétant sans cesse, dans ses journaux et dans ses livres, que le Christianisme est une doctrine abrutissante, ennemie du progrès social, absurde aux yeux de la raison. Aujourd'hui, pas de fait historique plus généralement reconnu que l'influence éminemment civilisatrice du catholicisme sur nos sociétés modernes, et plus d'une voix, habituée à le combattre, est venue, dans ces derniers temps, rendre hommage à la haute philosophie qu'il renferme.

Après cela, considérez le renversement subit et vraiment providentiel de toutes les grandes réputations, de toutes les gloires les plus populaires de notre époque.... La chute presque simultanée de tant de systèmes, dont les auteurs pourtant se posaient en révélateurs suprêmes de la vérité. Où en est,

dites-nous, le libéralisme avec ses quinze ans de promesses?

L'éclectisme qui devait réconcilier et harmoniser toutes les opinions?

Où est la religion saint-simonienne avec ses chants funèbres sur le catholicisme?

A tant de déceptions, de désillusionnemens, de ruines, d'étonnantes réhabilitations, à tant d'autres signes non moins certains que je pourrais citer encore, reconnaissons que Dieu, pour une haute manifestation de la vérité et notre propre enseignement, n'a, de nos jours, laissé pendant un certain temps l'incrédulité et l'erreur s'agiter en France, qu'afin de les confondre ensuite avec plus d'éclat, en mettant au jour toute l'inanité de leurs théories, au moment où elles semblaient appelées à les réaliser.

De son côté, le protestantisme, dont le traité de Vienne avait accru la puissance, puisqu'en vertu de ce traité des Etats catholiques, tels que la Belgique et les provinces rhénanes (1), furent livrés à des princes protestans, devait, à son tour, expier ce nouvel accroissement de puissance, ainsi que la violence de ses persécutions, par deux échecs mémorables, l'émancipation des catholiques en Angleterre, et la chute du roi Guillaume en Belgique.

Qui a jamais pu lire, sans être ému jusqu'aux larmes, l'histoire du catholicisme dans la Grande-Bretagne? Qui surtout n'a gémi sur le sort de cette malheureuse Irlande, de cette héroïque nation, martyre de sa foi? Que de spoliations infâmes! que de sang répandu! que d'atroces persécutions! Bien que, depuis un certain temps, les lois exécrables d'Henri VIII et d'Élisabeth ne fussent plus en général aussi rigoureusement appliquées, un vaste système d'oppression n'en continuait pas moins à peser sur le catholicisme, sans que dans un pays si vanté pour sa prétendue liberté, les catholiques, exclus qu'ils étaient de toute fonction publique, pussent jamais trouver auprès du gouvernement un seul protecteur. En vain, au nom de l'équité, s'adressaient-ils au parlement pour réclamer leurs droits de citoyen, leur émancipation politique, chaque année un impitoyable ordre du jour est venu étouffer leur voix.

Mais voilà que tout-à-coup, par un de ces incompréhensibles retours, qu'explique seule l'intervention de la Providence, cette même émancipation qu'avait inexorablement repoussée pendant cinquante ans le parti tory, est accordée en 1829, qui eût jamais pu le croire? par les torys eux-mêmes, par un ministère Peel et Wellington! Toutes les lois pénales existantes depuis près de trois siècles contre le catholicisme, sont rapportées, le serment du *test* aboli. En conséquence, les catholiques pourront désormais faire entendre leurs plaintes du haut de la tribune législative, obtenir le redressement de leurs griefs, pratiquer ouvertement leur culte, et d'ilotes qu'ils étaient, avoir une existence politique et religieuse assurée dans l'Etat. Toutefois, le gouvernement, par une singulière préoccupation qui peint bien l'esprit étroit et haineux de la réforme, évite de passer en cette circonstance un concordat avec Rome, pour ne pas avoir l'air de reconnaître l'autorité spirituelle du pape. Qu'arrive-t-il? c'est qu'en l'absence de toute loi civile qui établisse l'intervention de l'Etat dans les nominations ecclésiastiques, et règle les rapports du clergé catholique avec le Saint-Siége, le clergé, en Angleterre, est, dans un certain sens, libre et infiniment plus libre qu'en France, par exemple, où, malgré nos prétendues libertés gallicanes, l'indépendance du clergé est singulièrement restreinte (1).

Quand on rapproche d'un fait aussi fécond en conséquences que l'émancipation des catholiques, la prodigieuse influence d'O'Connell, dans ces derniers temps; quand on a vu un homme, remplissant hautement toutes les pratiques extérieures du catholicisme, être le drapeau vivant de populations protestantes, exercer le prestige jusqu'à faire porter des toasts au pape, dans un pays où ce nom seul est un objet d'horreur; convoquer à sa voix des associations immenses, puis les agiter ou les calmer à son gré, ne sem-

(1) Les catholiques du moins y sont en majorité.

(1) *Histoire de l'Église*, t. IV, 190.

ble-t-il pas que cet homme, sans égal dans toute l'Europe, bien que son immense popularité puisse avoir son déclin, a été vraiment suscité de Dieu pour porter un grand coup au protestantisme en Angleterre, et y préparer le retour de la justice et de la vérité?

En Belgique, depuis la réunion de ce pays à la Hollande, sous un prince de la maison d'Orange, le protestantisme s'était fait persécuteur. Là, pendant quinze ans, Guillaume est son séïde. La constitution qu'il donne à ses sujets est telle, que Pie VII ne permet aux fonctionnaires belges de prêter serment qu'avec restriction. Inquisition tracassière des couvens, usurpation des droits des évêques, fermeture des petits séminaires, érection d'universités anti-catholiques, incarcération des prêtres, tout, en un mot, de la part de Guillaume, renouvelle, en ce malheureux pays, les iniquités de Joseph II (1). Mais, de même que Joseph II les avait cruellement expiées en 1789 par l'insurrection des provinces belges qui renversèrent son gouvernement, ainsi, en 1830, Guillaume est honteusement chassé du trône. Même conduite, même châtiment. En vain, pour se livrer impunément à son tyrannique fanatisme, comptait-il sur l'appui de l'anglicanisme, du schisme moscovite, du protestantisme prussien, tous ses adhérens, ses alliés, par la force providentielle des choses, l'abandonnent. Bien plus, pour l'humilier encore davantage, Dieu met à sa place un prince qui, bien que protestant comme lui, n'en assure pas moins aux catholiques belges une telle liberté de conscience, qu'à Rome, comme on l'a dit, elle ne serait pas plus grande (2). Si donc la Belgique était un jour destinée à perdre sa nouvelle nationalité, le pouvoir qui s'emparerait d'un pays aussi jaloux de sa liberté religieuse, saurait d'avance à quelle condition il peut espérer de s'y maintenir.

Non seulement parmi les nations européennes, le protestantisme s'efforçait d'anéantir la foi catholique jusque dans les contrées les plus lointaines; il prétendait à une universelle domination. Jalouse des succès de nos missionnaires chez les infidèles, l'hérésie avait voulu, elle aussi, avoir sa propagande et ses missions. Elle avait créé les sociétés bibliques; et ces sociétés, fondées presque en même temps, dès les premières années de ce siècle, aux deux extrémités du monde, en Angleterre et à Calcutta, prirent un tel degré de développement que depuis 1808 leurs publications ont eu lieu en plus de quarante langues différentes, et qu'en une année, 1826, celles produites par la seule société de Londres sont montées à plus de dix millions d'exemplaires (1).

Toutefois, tant d'efforts, à quoi ont-ils abouti? Les protestans peuvent bien entraver les travaux de nos missionnaires, et en effet ils les entravent chaque jour; mais, au fond, quelles conquêtes sérieuses ont-ils faites? Où sont les peuples que la doctrine du libre examen ait vraiment régénérés? Où est leur Paraguay? « Où sont les ministres protestans qui sachent mourir pour annoncer à l'Américain sauvage ou au Chinois lettré la bonne nouvelle du salut (2)? » Ils ont répandu des bibles à profusion; ils en ont répandu aux quatre coins du monde. Voilà le grand fait des missions protestantes. Or ce fait en lui-même n'a rien qui puisse ébranler notre foi au triomphe à venir du catholicisme. N'oublions pas cette divine parole : « *Alius est qui seminat, alius est qui metit* (3). » Une main protestante sème; soyons-en sûrs, une main catholique moissonnera, comme l'a dit le comte de Maistre : « La société biblique est un instrument aveugle de la Providence; elle prépare ses différentes versions que les véritables envoyés expliqueront un jour, et c'est ainsi que les terribles ennemis de l'unité travaillent à l'établir (4). »

Le protestantisme a beau s'agiter de nos jours, réclamer l'appui du bras séculier pour remplacer, par la force matérielle, le principe vital d'unité qui lui manque; le despotisme protecteur de quelques souverains ne le sauvera pas. Je

(1) *Hist. de l'Égl.*, t. III, 289, etc.; t. IV, 133, etc.
(2) M. Lacordaire, *Lettre sur le Saint-Siége*.

(1) *Histoire de l'Église*, t. III, 272-73.
(2) M. de La Mennais, *premiers Mélanges*, 372.
(3) S. Jean, IV, 37.
(4) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, 300.

dis plus, il hâtera sa ruine, en attirant sur lui une funeste impopularité. Déjà son infâme conduite à l'égard de l'archevêque de Cologne, et son odieux système de persécution dans les provinces rhénanes, ont pu lui apprendre, par la disposition actuelle des esprits, que les peuples avaient abandonné sa cause. L'unité catholique, au contraire, se corrobore chaque jour, et par la multiplicité dissolvante des sectes sans nombre qui naissent du protestantisme, et par les conversions remarquables, qui, depuis la fin du dernier siècle surtout, se sont opérées dans son sein. « Jamais les conversions, écrivait en 1821 M. de Haller, n'ont été si fréquentes et si éclatantes que de nos jours. Je pourrais vous en citer des exemples bien frappans, dans toutes les classes, depuis les princes souverains et les savans de ce monde, jusqu'aux ouvriers et jusqu'aux ministres protestans eux-mêmes, tant en Angleterre qu'en Allemagne et en Suisse. » Depuis, rien ne prouve que ce mouvement d'ascension du catholicisme chez les nations protestantes se soit ralenti. Au contraire, de nos jours, nous lui voyons prendre en Angleterre surtout un merveilleux essor. Si donc, comme le pensait M. de Maistre, c'est par l'anglicanisme que doit commencer le retour des sectes protestantes à l'unité, parce que l'anglicanisme est en religion une espèce d'intermédiaire seul capable de rapprocher des élémens inassociables de leur nature (1), déjà nous pouvons dire que nous voyons poindre les premières lueurs du jour où sera reconstituée la grande unité chrétienne.

Une autre cause qui la prépare encore, est l'étonnant travail qui s'opère dans l'esprit d'un grand nombre d'auteurs protestans. En Allemagne, des productions récentes sont venues jeter un nouveau jour sur des époques jusque-là mal appréciées de l'histoire de l'Eglise, sur des vies de papes trop long-temps calomniées (2). Ainsi la Providence a permis que, du pays même où se sont fait entendre les premières voix qui ont attaqué le Saint-Siége, s'élèvent aujourd'hui celles qui doivent le réhabiliter.

Si maintenant nous nous replions sur nous-mêmes, si nous examinons l'état moral de la société, que découvrons-nous? Partout une soif ardente des jouissances matérielles et une froide indifférence par rapport à la religion. C'est là une épreuve cruelle pour le catholicisme, et qui fait dire à ses ennemis qu'il se meurt, que nous assistons aux derniers momens de son agonie.

Mais, parce que la foi est aujourd'hui bien languissante, croit-on qu'à d'autres époques elle n'ait pas eu déjà ses jours d'épreuves et d'épreuves terribles? Croit-on, par exemple, qu'elle fût bien vivace au onzième siècle, quand la corruption des mœurs et la simonie avaient fait dans l'Église un débordement si universel, que Grégoire VII s'écriait, avec un douloureux effroi : « Qu'à peine voyait-il des évêques dont la nomination ou la vie fussent régulières (1). » Et quand, au seizième siècle, une partie de l'Europe se détachait de l'unité catholique, l'effrayante rapidité avec laquelle se propagea le protestantisme n'est-elle pas une preuve du peu de foi qui régnait alors au fond des cœurs (2)?

D'ailleurs, si, comme l'atteste l'histoire entière, Dieu sait toujours tirer le bien du mal, et faire servir au triomphe de son Église les moyens mêmes qu'emploie le démon pour la renverser, logiquement il faut croire que cette préoccupation exclusive de l'homme pour la matière, que cette profonde indifférence pour la religion, toutes fatales qu'elles soient actuellement au catholicisme, tourneront un jour à son profit. De quelle manière? Personne ne peut le préciser d'une manière positive; car les tré-

(1) *Considérations sur la France*, 28.

(2) De Saint-Chéron, *Introduction à l'Histoire de la Papauté*. — Esslinger, *Annales de Philosophie chrétienne*, t. XVI, 281.

(1) *Vix legales episcopos introitu et vitâ invenio.* Lettre de Grégoire à saint Hugues : « Les évêques d'Italie déclarèrent que si l'on interdisait tous les simoniaques, les fonctions ecclésiastiques cesseraient dans presque toutes les églises. » Bérault-Bercastel, v. 287.

(2) M. de Chateaubriand, en parlant de cette époque, n'a pas craint de dire : *que l'incrédulité était assise sur le tombeau de saint Pierre, et le paganisme ressuscité au Vatican. Essai sur la Littérature anglaise.*

sors de la suprême puissance sont infinis. Toutefois, sans vouloir pénétrer ici d'un regard téméraire la profondeur des desseins de Dieu, ne nous est-il pas permis, dans l'intérêt de la foi, de tirer quelques inductions qui ne nous semblent pas dépourvues d'une certaine vraisemblance? Si l'avenir ne les justifie pas, cette erreur de notre part ne peut pas plus servir d'argument contre l'assistance perpétuelle de Dieu, au sein du catholicisme, que ne renverserait l'existence des causes finales une fausse explication que nous aurions donnée sur la fin particulière d'un phénomène de la nature.

Il est écrit : *Que la prédication universelle de l'Evangile doit précéder la consommation des temps* (1), et qu'*un jour il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur* (2). Cependant, que de fausses religions existent encore ! Que de contrées où l'Évangile est inconnu ! Donc, pour que cette double prédiction s'accomplisse, il faut d'abord que nos missionnaires puissent franchir plus facilement l'espace; que par la multiplicité de leurs rapports les nations entre elles deviennent plus homogènes ; en un mot, que cette grande unité religieuse (3) soit précédée d'une grande unité matérielle. Il y a vingt ans à peine, ce magnifique problème eût semblé chimérique; on l'eût traité de rêve, de vision. Aujourd'hui, par suite de cette fièvre industrielle qui nous dévore, et qui a donné aux sciences physiques une si grande impulsion, en tenant d'ailleurs compte de toutes les découvertes, de tous les perfectionnemens que le temps amène, il est facile d'entrevoir avec quelle merveilleuse rapidité, d'un bout du globe à l'autre, les idées pourront se répandre, les hommes se communiquer entre eux; comment, enfin, il sera possible que les diverses parties de l'univers viennent un jour aboutir à un même centre d'unité. Par rapport à la propagation universelle du Christianisme, nous touchons à une époque vraiment analogue à celle qui précéda son établissement, lorsque César, suivant les desseins de Dieu, réunissant avec son épée les peuples en un même corps d'empire, préparait à son insu la formation de la chrétienté. Seulement, ce que la guerre fit alors, c'est aujourd'hui l'industrie qui semble appelée à le réaliser.

D'un autre côté, l'indifférence, en tant qu'elle est le dissolvant le plus actif qui existe, pourra contribuer à cette immense expansion du catholicisme, en hâtant la ruine des fausses religions. Cette opinion est facile à justifier. Ainsi, aujourd'hui que le protestantisme, croulant de toutes parts comme doctrine, en fait, n'a plus de force vitale que ce violent esprit de prévention et de haine qui l'anime contre nous, du moment que l'indifférence aura refroidi cette haine, éteint ces préjugés, le protestantisme aura vécu. Voyez d'ailleurs ce qui se passe en Turquie, en Égypte, où se propagent tant d'idées de progrès, de tolérance. Qu'est-ce qui a opéré ces changemens si extraordinaires, ces réformes si sévèrement proscrites par le Coran? Qui? sinon l'indifférence qui s'est glissée au cœur de l'islamisme et qui a commencé à briser des barrières jusque-là insurmontables à la propagation du catholicisme en Orient. Ce que nous disons ici du mahométisme, nous pouvons le dire des autres religions. L'indifférence des lettrés ouvrira les portes de la Chine à nos missionnaires, et le catholicisme pourra s'y établir. Car, tandis que l'indifférence mine les fausses religions, qui ne se soutiennent qu'à l'aide de l'ignorance et du fanatisme, la religion catholique, seule divine, seule impérissable, est toujours là qui veille avec son immortel esprit de prosélytisme (1). Sa propagande (2) et ses missions n'attendent plus que le moment favorable pour éten-

(1) Et *prædicabitur* hoc evangelium regni *in universo orbe*, in testimonium *omnibus* gentibus, et *tunc* veniet *consummatio*. S. Matt., XXIV, 14.

(2) Et fiet unum ovile et unus pastor. S. Joan., X, 16.

(3) Donec occurramus *omnes* in *unitatem* fidei, dit l'apôtre en parlant de cette grande ère d'unité qu'il appelle l'*âge de la plénitude du Christ*, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. *Ad Ephes.*, IV, 13.

(1) Un fait bien significatif est l'immense progrès de l'œuvre de la Propagation de la Foi, cette œuvre si éminemment catholique.

(2) Le jour de l'Épiphanie, 1837, au collége de la Propagande, à Rome, eut lieu un exercice litté-

dre à tout l'univers l'empire de la vérité.

Aujourd'hui même, que l'affaiblissement de la foi a laissé dans les cœurs un vide immense que cherchent à combler certaines imaginations ardentes en voulant substituer aux anciennes croyances les théories les plus séduisantes, les systèmes les plus captieux, l'indifférence des esprits, l'atonie morale de la société, n'est-elle pas vraiment notre sauvegarde contre l'invasion de toutes ces doctrines subversives? Je n'en veux pour preuve que l'exemple du saint-simonisme. Jamais doctrine s'offrit-elle avec plus de moyens de séduction. Appel à l'équité, en demandant que chacun fût placé suivant sa capacité et rétribué suivant ses œuvres; appel aux passions, en réhabilitant tout un ordre de plaisirs que le Christianisme réprouve; appel à une moitié de la société, en proclamant l'émancipation des femmes; appel aux masses, en leur assurant une ère de bonheur. Eh bien! malgré toutes ces conditions de succès, et le talent incontestable de ses apôtres, le saint-simonisme n'est apparu que pour s'évanouir au souffle glacé de l'indifférence.

Toutes les fois que le catholicisme est soumis à une épreuve, quelque terrible, quelque désespérante qu'elle soit, n'oublions jamais que sa destinée ici-bas est d'être toujours en butte à des attaques, mais aussi que Dieu sera toujours là pour l'assister. Depuis dix-huit siècles, pas un seul jour cette assistance ne lui a failli. C'est un fait, c'est de l'histoire. Le passé est ici le garant de l'avenir. Que ceux donc qui se laissent abattre à la vue des malheurs actuels de l'Église, se rassurent! Que ceux qui proclament sa mort se taisent! Si l'Église était périssable, il y a long-temps qu'elle eût péri. Elle eût péri dès sa naissance dans des flots de sang. Elle eût péri au quatrième siècle, dans l'immense débordement de l'arianisme (1). Elle eût péri au dixième siècle dans les infâmes désordres du sanctuaire. Elle eût péri au quatorzième, dans ce grand schisme d'Occident, où l'unité visible de l'Église sembla disparaître. Mais non... C'est toujours la barque de Pierre sur le point d'être engloutie par les flots, et toujours Jésus qui veille sur elle. Qu'ils sachent d'ailleurs ces hommes-là que leur langage n'est pas nouveau. Déjà, bien des fois avant eux, on a dit que le catholicisme était mort. On le disait au temps de Luther, qui ne donnait plus à la papauté que quelques années de vie. On le disait au temps des martyrs. Dioclétien même fit alors son épitaphe (2); et depuis plus de quinze siècles, le catholicisme, plein de vie, passe en souriant sur l'épitaphe de Dioclétien!

C. PULLIGNIEU.

raire en trente-sept langues différentes. Il n'y a certainement pas dans tout l'univers un établissement de cette nature. *Annales de Philosoph. chrét.*, XIV, 77.

(1) L'envahissement de l'arianisme fut tel, que saint Jérôme, quoique d'une manière hyperbolique, s'est écrié : *qu'après le concile de Rimini, le monde fut étonné de se trouver arien.*

(2) En Espagne, deux colonnes furent érigées en l'honneur de Dioclétien, *pour avoir*, dit l'inscription, *anéanti la religion chrétienne.* Sur une médaille du même empereur, on lit ces mots : *Aboleto christianorum nomine.* Bullet, *Histoire de l'Établiss. du Christianisme.*

LE MANUEL DES PRISONS,

OU EXPOSÉ HISTORIQUE, THÉORIQUE ET PRATIQUE DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE;

PAR M. GRELLET-WAMMY (1),

Membre correspondant de l'Académie royale de Metz, de la Société génevoise d'Utilité publique, etc.

S'il est des questions dignes de fixer l'attention des amis de l'humanité, ce sont, sans nul doute, celles que soulève le gouvernement actuel des prisons. La première, la plus importante, puisqu'à elle se rattachent toutes les autres, n'est plus à résoudre depuis qu'un cri général de

(1) Paris, librairie de Marc Ancel frères, éditeurs, boulevard des Italiens. A Valence, même maison, rue de l'Université, 8.

réprobation dénonce notre régime pénitentiaire comme n'étant plus en rapport avec les mœurs et les besoins de l'époque, le signale comme un anachronisme sans motif et sans excuse (1).

En effet, ne sont-ils pas assez punis ceux que la justice des hommes a flétris pour long-temps (2)? Et faut-il encore que l'incurie, les rigueurs inutiles triplent leurs maux et leur misère en ces funestes demeures où le moins corrompu trouve à se corrompre davantage, où souvent le plus robuste succombe aux effets de l'air empoisonné qu'on y respire?

A toutes les époques, il s'est trouvé des hommes humains pour défendre les droits des malheureux courbés sous le poids de la puissance répressive; pour proclamer que la société, après avoir sévèrement puni les coupables, leur doit des soins particuliers et même des consolations, parce que, du moment où un prévenu passe à l'état de condamné, la justice armée n'a plus rien à faire : c'est à la charité seule de commencer son œuvre. A la vérité, cette fille aînée du Christianisme n'a pas mission d'atténuer la peine; elle vient seulement en aide au prisonnier pour lui apprendre à la mieux supporter, pour lui rendre méritoire et douce la résignation qu'elle lui inspire. Loin donc de contrarier les arrêts de la justice, la charité en facilite l'exécution, en est, pour ainsi dire, le pacifique auxiliaire, l'indispensable complément.

Mais, pour que ces deux puissances sociales qui, du reste, procèdent du même principe, puissent agir dans le même but, il faut qu'elles s'inspirent mutuellement; et par malheur, cette réciprocité ne peut avoir lieu en ces temps de persévérante impiété, où l'image du Christ est bannie de plusieurs sanctuaires de la justice.

(1) Est-ce à dire que les mœurs aient gagné, que les moyens de répression soient devenus moins grands? C'est ce que nous n'avons point à examiner. Il nous suffit de savoir qu'en tout état de cause on peut s'attacher à rendre moins mauvais le sort des prisonniers sans qu'il en résulte aucun danger pour la société.

(2) A plus forte raison les prévenus, les prisonniers pour dettes, les condamnés à des peines de courte durée.

Et cependant, nous l'avons dit, on est généralement d'accord sur la nécessité d'améliorer, dans toutes ses parties, la manière dont les prisonniers sont gouvernés; sur celle bien plus importante de réformer la législation criminelle, les lois correctionnelles et les lois pénales; car on a très bien compris qu'outre la valeur intrinsèque de cette réforme, on en avait encore besoin pour arriver à la possibilité de réaliser les améliorations inhérentes au système pénitentiaire à établir.

Et certes l'unanimité des vœux, en ce qui concerne la réforme de ces législations, constitue contre elles une accusation aussi grave que méritée. Parcourez les Codes où elles sont consignées, et soyez sûr que vous vous prendrez à douter des progrès de la civilisation.

Nous le disons à regret, nos lois sur la définition, la classification des crimes et des délits, sur la gradation des peines, sont empreintes de barbarie. Sous ce rapport comme sous quelques autres, la France semble être encore au berceau. Pourquoi donc est-elle stationnaire en fait d'améliorations, de besoins du premier ordre, et cependant si avancée en tout ce qui concerne les besoins d'ordre inférieur?

Ce défaut d'harmonie dans la marche générale des choses, ou plutôt cette absence d'unité dans les vues de ceux qui la dirigent, doit-elle être attribuée à l'inconsistance de nos mœurs constitutionnelles, ou à la guerre acharnée que, sous mille formes, les passions mauvaises font depuis si long-temps au principe religieux? Il nous serait peut-être facile de répondre à ces demandes; nous ne l'essaierons pourtant pas, parce qu'il nous faudrait aborder une foule de questions intermédiaires qui nous jetteraient dans le domaine de la politique. Il est néanmoins une haute vérité que nous ne cesserons de répéter tant qu'elle restera niée par les uns et incomprise par les autres : c'est que nous devrions au Christianisme la plupart des améliorations qui nous manquent, si l'esprit de mensonge et de révolte ne l'eût constamment contrarié dans sa marche et par intervalle enchaîné.

Certes, si son action n'eût été si fort

ralentie, si souvent interrompue, sa sagesse, c'est-à-dire la vraie lumière, aurait éclairé les esprits sur les causes de nos erreurs législatives, et alors nous n'aurions jamais vu des hommes d'État, des publicistes distingués soutenir que l'*athéïsme* doit présider à la formation ou au remaniement des lois chez les *peuples civilisés*. Toutefois, il est vrai de dire qu'au sein de cette société, où, grosses de scandale, s'agitent de telles questions, se trouve encore grand nombre d'hommes de sens et de foi entièrement opposés aux doctrines résultant de cet affreux principe. Quelles cruelles expériences faudra-t-il encore pour apprendre aux esprits obstinés que le principe générateur des institutions humaines réside dans le Christianisme; que c'est en lui seul que se trouve aussi ce qui en garantit l'influence et la durée!

Après cette légère incursion, à laquelle a tout naturellement donné lieu l'important sujet traité par M. Grellet-Wammy dans son *Manuel des Prisons*, nous dirions qu'avant de songer aux améliorations qu'il y propose, il conviendrait de commencer par effacer de nos Codes les dispositions vicieuses et barbares qui leur sont reprochées, pour ensuite les remplacer par un ensemble de législation élaborée dans un même esprit de justice et de charité; c'est-à-dire selon les enseignemens et les inspirations du Christianisme (1).

Alors on pourrait espérer de faire aisément passer à l'état de pratique les théories proposées par M. Grellet-Wammy. Ici, nous le répétons, le détestable régime des pénitenciers du royaume est une conséquence forcée de nos lois criminelles et de la pénalité. Que ces déplorables signes de notre infériorité en matière de législation soient réformés dans le sens indiqué, et le système de M. Grellet trouve à l'instant même sa facile application.

Jusque-là, il nous semble impossible, surtout *sous certains rapports*, d'obtenir de l'administration générale des prisons, à plus forte raison des administrateurs subordonnés, les changemens que l'humanité réclame.

On n'en doit pas moins applaudir aux efforts de l'auteur, lequel d'ailleurs a dû croire qu'il n'y avait plus de sérieuses difficultés à surmonter sur un terrain où tous les esprits, réunis dans une commune pensée, demandent l'amélioration des prisons par l'établissement d'un système conforme à ce vœu. En les voyant seulement différer sur les moyens de l'obtenir, M. Grellet-Wammy a dû leur présenter le fruit de son expérience et de ses méditations. De là, sa méthode, qui, comme il le dit dans l'avant-propos de son Manuel, « participe à la fois de « ce qui se fait en France, en Allemagne, « en Hollande, en Belgique, en Italie, en « Angleterre, en Suisse. C'est, ajoute-t-il, « une sorte d'éclectisme pénitentiaire où « chaque contrée, chaque localité peut « prendre ce qui s'adapte le mieux à ses « mœurs, à ses besoins, à ses moyens « d'exécution. »

On pourrait croire qu'un plan formé sur des modèles si divers manque d'ensemble et va mal au but de l'auteur; ce serait une erreur : il se distingue, au contraire, par une rare unité de vues, par le choix de tout ce qui contribue le mieux à la maintenir.

Nous ne pouvons que gagner en transcrivant ici le résumé qu'il en donne lui-même :

« Que voulons-nous, en effet?

« 1° UNE CLASSIFICATION, premièrement *en diverses prisons*, pour que les femmes, les hommes et les enfans condamnés ne soient pas sous le même toit; et, s'il est

(1) Vu l'état présent des choses en France, la réforme proposée serait peut-être impossible à effectuer immédiatement, car lors même que le gouvernement présenterait un projet de loi à cette fin, et que les Chambres, en lui faisant bon accueil, se prescriraient le devoir de procéder dans un sens conforme à la religion de la majorité des Français, il est néanmoins douteux qu'elles en vinssent à bout. Il en serait de leurs travaux législatifs comme de ceux des architectes de Notre-Dame de Lorette et de la Madeleine. Ces honnêtes artistes ne croyaient certainement pas, en travaillant à la construction de ces deux églises, livrer au culte catholique deux édifices que même la plus bienveillante critique comparerait à deux salles de spectacles ou à deux bazars, ne soupçonnaient pas le moins du monde que pour dresser et exécuter le plan d'un édifice à l'usage des fidèles, il faut être fidèle soi-même; et qu'il ne suffit pas d'avoir la pensée architecturale dans la tête, qu'il faut encore que le plan religieux soit dans le cœur.

possible, pour que les prévenus, les militaires, les condamnés pour dettes, les aliénés prisonniers, les correctionnels et les criminels soient aussi séparés.

« Secondement, *en divers quartiers, dans la même prison, avec différens degrés de sévérité,* pour séparer d'abord les crimes ou les délits selon leur gravité, et ensuite pour modifier la population des quartiers au moyen de transferts opérés d'après la conduite, la moralité apparente et l'amendement supposé.

« 2° Un régime pénal; *pour les prévenus:* isolement absolu, sans gêne et sans surveillance, parce que la communication forcée avec les criminels est une torture pour les innocens.

« *Pour les condamnés à de très courtes détentions :* isolement absolu, sans surveillance active, parce que l'éducation corrective n'ayant pas assez de temps pour agir, la peine seule est chargée d'opérer l'intimidation.

« *Pour les hommes qui, au jugement de l'administration, ont besoin, par exception, d'être soumis à une épreuve rigoureuse,* ou *dont le contact est reconnu dangereux pour la masse :* isolement absolu encore, mais temporaire et surveillé, laissant au condamné la perspective de passer au travail en commun.

« 3° L'absence de communications verbales entre prisonniers, comme triple moyen d'éviter la contagion du vice, d'augmenter la sévérité de la peine et d'exercer le prisonnier à prendre de l'empire sur lui-même.

« 4° Le travail; en principe, *le travail en commun,* qui permette de donner au prisonnier une éducation sociale, puisque notre but est de le rendre à la société; *le travail productif,* et *plus ou moins salarié, avec jouissance limitée d'un péculat,* pour que le prisonnier apprenne que l'aisance et le bien-être s'obtiennent par l'industrie et l'activité. Par exception, *la privation de l'usage du pécule,* et *le travail solitaire,* mais toujours rétribué.

« 5° L'intervention de l'hygiène pénale, parce que les crimes ne nivellent pas les tempéramens, et que, dans le calcul de la gravité d'une peine, il faut porter en compte l'impressionnabilité et la force de celui qui la supporte.

« 6° Des visites fréquentes faites par des hommes de bien, pour apprendre aux condamnés que la société n'est pas, comme ils le croient, un coupe-gorge général, et que l'amour du prochain n'en est pas encore banni.

« 7° L'instruction intellectuelle et morale, pour relever le prisonnier à ses propres yeux, étendre ses connaissances, et le mettre à même de comprendre les enseignemens de la religion.

« 8° Enfin, les soins assidus d'un aumônier zélé, pour vivifier les bonnes habitudes et les leçons de morale que le régime tend à inculquer. »

Tel est le système pénitentiaire réduit par M. Grellet-Wammy à sa plus simple expression. On en lira le développement dans l'ouvrage, et l'on remarquera que l'auteur, bien qu'il y embrasse toutes les parties de son sujet, ne dit rien d'inutile, n'avance rien au hasard. Pour lui, tout semble être d'expérience (1). Il persuade parce qu'il écrit en homme convaincu.

Nous ne craignons pas de le dire, parmi le nombre effrayant de livres dont, chaque année, Paris étourdit la France, il en est peu qui vaillent le *Manuel des Prisons,* tant à cause de sa haute importance que parce qu'il est d'une valeur littéraire peu commune de nos jours. En effet, le style en est clair, facile, précis, nerveux et surtout sans prétention. D'où l'on peut conclure que M. Grellet possède un véritable talent, dont il n'a même pu donner toute la mesure en l'exerçant sur un sujet peu propre à en favoriser le développement.

Nous pourrions justifier ces éloges par des citations; l'espace ne nous le permet pas, et l'expression de nos regrets à cet égard est loin de dédommager le lecteur de ce qu'il perd en ne trouvant pas ici au moins un faible extrait des bonnes et belles instructions portant en titre : La conscience, la foi, la raison. Ce sont trois morceaux où la force du raisonnement le dispute à la largeur des idées et à la convenance du style.

Il y a cependant dans l'ouvrage un point sur lequel nous nous permettrons quelques observations critiques. M. Grel-

(1) Nous croyons qu'il a été membre des commissions administratives des prisons de Genève.

let-Wammy adopte la partie du système pénitentiaire d'Auburn, qui prescrit aux prisonniers *le travail en commun*, sans communication verbale. Il est, en cela, directement opposé à la méthode pensylvanienne, dont la principale prescription est de tenir les détenus séparés les uns des autres.

Nous n'aurions jamais eu la témérité de nous prononcer sur la grave question de savoir lequel des deux systèmes doit être préféré. L'imposante autorité de l'auteur du *Manuel des Prisons* nous eût prescrit le silence, et nous l'eussions prudemment gardé, s'il n'eût pris soin lui-même d'encourager ses lecteurs en publiant en tête de son livre une lettre de M. Adrien Picot, membre des commissions administratives des prisons de Genève, dans laquelle la méthode d'Auburn, relative au travail en commun, est combattue avec une force de logique irrésistible, selon nous.

A la vérité, M. Grellet-Wammy admet par exception l'isolement absolu dans beaucoup de cas, entre autres dans celui où il est reconnu que le contact d'un prisonnier devient, au moral, dangereux pour la masse.

Pourquoi donc cette séquestration exceptionnelle, alors qu'elle n'est pas infligée comme une pénitence, mais seulement à raison du mauvais exemple donné aux moins vicieux par les plus pervertis? C'est qu'au fond, M. Grellet-Wammy, reconnaissant à quel point sont funestes les effets du contact entre gens dont effectivement la perpétuelle tendance est de s'exciter au mal, ne trouve pas de meilleure mesure à prendre que d'isoler, par le cellulage, les prisonniers fautifs.

Mais qu'il y prenne garde, cette seule exception vient à l'appui de la règle établie dans le système pensylvanien. Elle est directement opposée au principe de communauté par lui adopté; car si les inconvéniens du mauvais exemple, dans les cas graves, ne peuvent être autrement évités que par la séquestration de celui qui le donne, l'analogie conduit à recourir au même moyen dans les cas moindres. M. Grellet-Wammy n'ignore certainement pas que les dispositions préventives d'un réglement pénitentiaire doivent embrasser les petites comme les plus grandes contraventions, toujours tendre à empêcher le mal, quelque léger qu'il puisse être.

Or, si l'isolement absolu est un spécifique contre la contagion du vice, quel inconvénient y aurait-il à en généraliser l'application en des lieux où la permanence des cas de répression appelle, à chaque instant, le concours de l'action corrective?

La lettre de M. Picot contient beaucoup d'autres raisons en faveur de ce régime. Et ici expliquons-nous. Il ne s'agit pas d'interdire aux détenus toute communication avec les honnêtes gens. Loin de là, le système pensylvanien la recommande, la favorise, même avec les parens et les amis. Il n'y a donc pas, comme le dit M. Picot, « dans cette manière simple d'envisager le cellulage, *séquestration complète, isolement* absolu dans le sens rigoureux du mot. Il y a seulement séparation d'avec ce qui peut nuire. »

Il est un autre point sur lequel nous nous permettrons aussi quelques légères observations. C'est celui de savoir si les conditions morales exigées par M. Grellet-Wammy, pour le choix des directeurs des pénitenciers, peuvent se rencontrer réunies dans la personne d'un directeur de deuxième ou de troisième classe, c'est-à-dire d'un geôlier. Il existe contre cet emploi des préventions qui en éloignent, même le bas peuple, pour qui cependant l'expectative d'un gros salaire est en général concluante. Cette prévention, il faut l'avouer, n'est que trop bien motivée par l'indignité de la plupart des gardiens responsables des prisons, et aussi par l'honorable sentiment de répulsion qu'inspire à *tous* l'être destiné à *fonctionner* dans un ordre d'attributions que le bourreau partage avec lui.

L'on peut donc craindre de ne pas aisément rencontrer, pour les prisons de deuxième ou de troisième classe, des directeurs ayant les qualités requises pour l'espèce de sacerdoce que leur impose le système de M. Grellet-Wammy. Cette difficulté, il la prévoit en ce qui concerne les employés subalternes; mais il s'en débarrasse aussitôt en se livrant à l'espoir chimérique de trouver, même dans les plus basses classes du peuple, des sujets tels qu'il les lui faut.

Pour nous, qui ne partageons pas cette illusion, nous ne voyons d'autre moyen de satisfaire, sous ce rapport, aux exigences du système, que d'appeler les congrégations religieuses. Elles seules, peut-être, réunissent les conditions nécessaires à sa bonne application.

C'est ce que l'auteur du *Manuel* comprend très bien. Aussi cite-t-il l'institution des frères de Saint-Joseph comme pouvant donner des sujets taillés sur son modèle. Mais il craint que, restreinte par les circonstances, elle ne soit, de bien long-temps, en état d'en fournir un assez grand nombre. A cela, un seul mot: que l'on cesse de contrarier l'esprit religieux, et l'on verra la congrégation des frères de Saint-Joseph prendre un rapide accroissement, et aussi se former d'autres établissemens ayant pour but de porter remède aux maux de la société.

Pour justifier nos objections relatives aux qualités morales de celui que M. Grellet-Wammy nomme *directeur*, et que nous, pour parler selon l'usage, nous appelons *geôlier*, nous allons citer le portrait qu'il en donne d'après M. Mitheermaïer :

« Une connaissance parfaite du *cœur humain*, qui sait démasquer au premier instant l'hypocrite; une *dignité* sévère dans l'exécution de ses plans et dans la surveillance active de la conduite des prisonniers; *une douce bienveillance* prête à tendre la main à celui qui donne des signes de repentir; enfin, une *âme noblement religieuse*, quoique éloignée de tout mysticisme : telles sont les qualités qui distinguent le digne administrateur. » De bonne foi, est-ce dans les basses classes que de tels hommes pourront se trouver?

Il nous reste à parler d'une omission que nous avons remarquée dans le plan de M. Grellet-Wammy. C'est certainement, de sa part, un oubli qui nous surprend d'autant plus qu'en fait d'abus, il est généralement d'une prévoyance remarquable : rien ne lui échappe. Pourquoi donc n'a-t-il pas songé à s'élever contre l'*infâme* commerce que la plupart des agens responsables de la sûreté des prisons se permettent à l'encontre du mince avoir des détenus? Les commissions administratives se montrent peu sévères à cet égard. L'auteur du système pénitentiaire le sait très bien, et loin de blâmer cette tolérance inouïe, il déclare « qu'elles doivent s'abstenir de s'immiscer dans ce qui concerne la direction confiée aux hommes du gouvernement *chargés de donner aux prisonniers des soins moraux*. Or, de cette direction n'est point exclue la faculté de fournir des alimens à ces derniers, et Dieu sait avec quelle avidité les directeurs-geôliers en profitent. Leurs cuisines sont les restaurans où s'apprêtent les mets dont parfois se régalent les malheureux détenus. On pense bien qu'ils n'ont pas toujours lieu de se louer des *leçons de morale pratique* qu'en ces occasions leur donne le *restaurateur moraliste*. Il n'y a pas à insister sur l'énormité d'un tel abus; il doit suffire de le dénoncer pour que, à défaut de l'autorité, l'opinion en fasse promptement justice.

Nous aurions également souhaité trouver dans le *Manuel des prisons* au moins un souvenir de reconnaissance pour les *sœurs de la charité*. Anges de consolation envoyés au milieu d'un ramas d'êtres dégradés que la société rejette et que la *religion recueille*, M. Grellet-Wammy devait d'autant moins se dispenser de leur rendre hommage, que partout dans son livre il signale l'action religieuse comme pouvant *seule vivifier les bonnes habitudes et les leçons de morale que le régime tend à inculquer*. Or, pour agir dans un sens moral et religieux, les dames de la charité offrent, entre autres avantages, celui de joindre l'exemple au précepte, et d'unir au doux empire de la femme la sainteté de leur vocation.

Telles sont nos observations sur un ouvrage écrit et pensé de manière à pouvoir supporter, sans en souffrir, les investigations de la plus sévère critique. Pour être parfaitement justes, nous devrions remercier l'auteur d'avoir laissé quelque chose à reprendre dans son livre, où, sans cela, nous n'eussions trouvé qu'à toujours louer. A notre avis, comme à celui, sans doute, de tous ceux qui l'ont lu, il révèle en M. Grellet-Wammy l'administrateur habile, l'observateur profond, l'écrivain distingué, et, ce qui vaut beaucoup mieux, l'homme de bien.

Cte DE J.

LES PÉLERINAGES AUX SANCTUAIRES DE LA MÈRE DE DIEU. — PÉLERINAGES DU MOIS DE MAI.

(Librairie catholique de Perisse frères, à Paris, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 8; et à Lyon, grande rue Mercière, 33.)

Les pélerinages sont une des plus anciennes et des plus vénérables pratiques du Christianisme. Nous en trouvons des traces dans l'Ancien-Testament; et dès le temps des patriarches, nous voyons que Dieu marquait d'une sorte de consécration certains lieux où il se plaisait à faire éclater d'une manière particulière sa puissance et sa bonté. Plus tard, le peuple Juif fut obligé à de fréquens pélerinages au temple de Jérusalem, seul endroit sur la terre où il lui fût permis d'offrir des sacrifices au Seigneur. Le Nouveau-Testament, qui vint ensuite réaliser toutes les figures, donna à cette institution une nouvelle autorité. Personne n'ignore de quel respect furent entourés par les premiers chrétiens les lieux témoins de la vie et de la mort du Sauveur et des apôtres. Mais outre tous les sanctuaires que la piété éleva et que le concours des fidèles rendit célèbres dès ces temps anciens, nuls ne le sont davantage que les églises bâties en l'honneur de la Mère de Dieu. Les troisième et quatrième siècles en offrent déjà plusieurs en diverses parties de la chrétienté. Telles sont, à Rome, Sainte-Marie *in transtevere*, Notre-Dame du Mont-Carmel en Palestine, Notre-Dame de Sarragosse en Espagne. Telles sont encore Notre-Dame de Fourvière à Lyon, Notre-Dame d'Alexandrie (Égypte), et la Vierge du *Principe* à Naples, dont l'origine ne saurait être beaucoup moins ancienne.

Ces divers oratoires, et mille autres élevés dans la suite des siècles, n'ont jamais cessé d'attirer l'affluence des chrétiens, et l'Église a toujours approuvé ces pieux voyages. C'est donc une pensée heureuse et tout-à-fait conforme à l'esprit de l'Église que d'avoir voulu consacrer chaque jour du mois de Marie par le souvenir d'un de ces lieux de dévotion où la sainte Vierge s'est plu à donner tant de marques éclatantes de son intercession. On ne fait guère de pélerinages aujourd'hui; on ne quitte plus le foyer pour aller, pieds nus, un bâton à la main et demandant l'aumône, en des pays lointains vénérer les reliques des saints ou quelque statue miraculeuse de la Mère de Dieu; eh bien! grâce au petit livre que nous recommandons à la piété des fidèles, on pourra visiter, en un mois, la plupart des églises que nos pères avaient consacrées d'une manière toute spéciale au culte de la sainte Vierge. Nous n'avons pas besoin de dire tout le charme que donnent à ces religieuses visites les souvenirs historiques et les traditions qui s'y rattachent. L'estimable et savant auteur, dont la plume décèle une main qui n'est pas à son coup d'essai, a puisé dans ce riche trésor avec un bonheur et une intelligence qui placent *les Pélerinages du mois de Mai* au premier rang des livres destinés à cette touchante dévotion. Nous ne craignons pas même d'attribuer à ce petit livre une véritable importance historique, particulièrement à cause d'un *discours préliminaire* sur l'antiquité des pélerinages et leur usage constant dans l'Église.

DE LA COLONISATION MILITAIRE DE L'ALGÉRIE,

Par Raimond Thomassy.

(Brochure grand in-8°; prix : 2 francs. — Arthus-Bertrand, libraire, rue Hautefeuille.)

Le général Bugeaud, après son malencontreux traité de la Tafna, publia une brochure sur la nécessité de former des légions de colons militaires dans l'Algérie. Notre collaborateur, M. Thomassy, publie à son tour un travail sur le même sujet; mais il en poursuit le but avec des moyens tout différens, pour ne pas dire opposés. Ainsi le général Bugeaud demande pour ses légions des soldats libérés; mais, d'après notre auteur, cette classe constitue, avec celle des vétérans, la pire espèce de colons militaires. Ces hommes, en effet, en supposant qu'ils soient nés agriculteurs ou artisans, c'est-à-dire dans les conditions les plus favorables pour la colonie, ont entièrement perdu, pendant la durée de service, les habitudes de leur première position: comment donc, après qu'ils sont arrivés à l'âge mûr, c'est-à-dire à l'âge où l'on ne change plus, voudrait-on les faire revenir à des habitudes oubliées, et presque toujours devenues pour eux intolérables? Il faut donc s'adresser à des hommes qui, se trouvant encore artisans ou agriculteurs, n'ont qu'à faire un facile apprentissage de soldats pour devenir d'excellens colons militaires; il faut s'adresser à la classe des conscrits, qui précisément remplit toutes les conditions désirables; car elle est détachée du sol par la loi qui l'appelle sous les armes; elle est mobilisée, et on peut la conduire où l'on veut. D'un autre côté, elle est neuve comme la question à laquelle il faut l'appliquer; elle est sans habitudes prises, par conséquent sans répulsion aucune pour la colonisation, et on peut l'instruire, la façonner à volonté, l'accommoder à toutes les exigences de la vie coloniale. Le recrutement annuel de nos 80,000 conscrits, voilà donc, selon M. Thomassy, la source de nos colons militaires; car ces conscrits, obligés déjà au service militaire, seront d'autant plus heureux d'avoir la liberté de choisir le rôle de colon, qu'ils s'y attendaient moins, et se croyaient tous destinés à une obéissance brutale et passive.

Telle est l'idée-mère du travail de M. Thomassy. Quant aux développemens qu'il lui a donnés pour la rendre d'une application prompte et sûre, et d'une intelligence à la portée de tous, nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur à la brochure en question.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 53. — Mai 1840.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

TROISIÈME LEÇON (1).

De la civilisation.

La révélation est au genre humain ce que l'éducation est à l'individu.
LESSING, *Education du genre humain.*

Avant d'entamer le chapitre *de la civilisation*, qui est la quatrième phase d'enfance sociale, il est bon d'avertir que les nombres ordinaux dont nous avons marqué celle-ci ainsi que les précédentes, ne signifient pas que toute société accomplit son progrès en passant successivement par chacune de ces phases; le simple examen des faits suffit pour démontrer le contraire. Par exemple, les sociétés sauvage et patriarcale se sont formées à peu près simultanément; l'une et l'autre peuvent devenir barbares : c'est ce qui est arrivé, il y a moins d'un siècle, à une peuplade sauvage de l'Amérique septentrionale, dont le nom échappe à la mémoire de l'auteur; ces Indiens ayant, dans leurs excursions sur les terres de la Virginie, enlevé les nègres des habitations, les appliquèrent chez eux au travail agricole. Depuis cette innovation, ils ne sont plus étrangers à l'industrie et présentent une société barbare bien caractérisée. Les Arabes, qui sont des peuples originairement patriarcaux, ont pour la plupart adopté le régime de barbarie, sans perdre leur caractère patriarcal, la famille y étant toujours constituée très fortement; il en est de même des Circassiens. Cependant ces trois formes de société entrent en civilisation du moment où elles se font chrétiennes. De sorte que l'ordre dans lequel nous les avons classées indique seulement le rang qu'elles occupent respectivement dans l'échelle du progrès social.

L'état normal de la *civilisation* consiste dans la lutte du principe spirituel qui tend incessamment à éliminer de la société l'élément païen, c'est-à-dire, l'exploitation de l'homme par l'homme, contre le principe matériel qui tend à retenir cet élément subversif. Cependant, pour que la société parcoure utilement cette phase douloureuse, il faut, suivant la belle expression de Plutarque, « qu'*Hermès ait la puissance d'arracher les nerfs de Typhon pour en faire les cordes de sa lyre divine* (1). » On sait qu'Hermès

(1) Voir la IIe leçon, n° 52 ci-dessus, p. 256.

(1) *De Iside et Oriside*, LIII, LIV.

représente, dans la théogonie égyptienne, le principe spirituel, et Typhon le principe matériel; la lyre divine signifie évidemment l'harmonie sociale dont les anciens avaient une sorte de notion intuitive. Traduisons cette figure expressive en langage positif : l'humanité n'accomplira sa destinée sociale que si l'autorité spirituelle parvient à désarmer la puissance matérielle de ses procédés violens et astucieux, et à la faire entrer dans la voie de la charité et de la vérité. Mais tant que Typhon sera vainqueur dans la lutte, c'est-à-dire, tant que la puissance matérielle tiendra sous ses pieds l'autorité spirituelle, la dégradation de l'homme s'ensuivra immédiatement; les masses populaires ne compteront dans l'État que comme des forces applicables à la production des richesses; encore devront-elles disparaître du sol le jour où l'économie industrielle découvrira qu'elles peuvent être remplacées avec profit par la brute, ou par une certaine quantité de combustible. Quant au petit nombre appelé à recueillir les fruits d'un pareil système, sa fragile prospérité aura pour escorte inévitable l'émeute sans cesse imminente et le paupérisme débordant la richesse publique. L'analyse que nous ferons de cette civilisation fourvoyée démontrera qu'elle n'a d'issue possible que par la restauration de l'autorité morale, qui appartient à l'Église et qu'il est juste et nécessaire qu'elle possède.

Nous avons dit, en traitant de la barbarie, que deux sentimens naturels à l'homme, l'amour de la richesse et l'horreur du travail, avaient fait découvrir le procédé industriel fondé sur l'esclavage, et que la guerre en avait été le moyen. C'est un fait constant que nous avons dû dénoncer, vu qu'il occupe une assez large place dans l'histoire du progrès social; quant à la question de droit, elle eût été tout-à-fait oiseuse; c'est pourquoi nous l'avons passée sous silence; car, comme dit l'apôtre, « là où il n'y a pas « de loi, il n'y a pas non plus de trans- « gression (1). » Montesquieu et J.-J. Rousseau ont exercé leur dialectique sur cette question; mais que résulte-t-il de l[...] sentencieuses abstractions? Assuré[...] elles n'apportent ni une perfectio[...] une autorité défaillante à l'Évangile[...] est la base actuelle du droit com[...] quant aux faits passés, elles ont e[...] s'il est possible, moins d'autorité[...] eux. En dernière analyse, l'esclava[...] l'antiquité païenne n'est, pour ainsi [...] qu'une question de dynamique so[...] où le droit résulte du fait et se co[...] avec lui.

La négation du droit d'esclavag[...] du moment où la société reconn[...] autorité morale; elle est conséquen[...] l'œuvre du Christianisme, et c'est [...] ment dans la société chrétienne qu[...] question, de simple qu'elle était t[...] l'heure, est devenue composée. En [...] le droit païen ne fait pas subit[...] place au devoir chrétien; mais de l[...] de ces deux principes opposés se [...] une résultante qui varie, suivan[...] l'Église est forte contre le pouvo[...] presseur de César, ou que César e[...] contre la puissance libératrice de l'[...] Nous avons cru pouvoir encore, p[...] rapidité du discours, désigner par l[...] de César la puissance matérielle [...] société, bien qu'en civilisation e[...] passé des mains de l'homme arm[...] les de l'homme riche. Une foule d[...] accusent l'Eglise de lenteur da[...] œuvre de libération; ils ne comp[...] pas que, disposant du temps com[...] agent qui lui appartient et ne sau[...] faire faute, elle ne s'empresse [...] battre inconsidérément en brèche [...] cédé industriel qu'elle trouve [...] quelque injuste qu'il soit en p[...] mais elle travaille avec autant d[...] stance que de sagesse, par voi[...] proximation insensible et de tran[...] amiable, à le transformer en un [...] sinon beaucoup meilleur en réal[...] moins plus élevé dans l'ordre du [...] social. « La religion, dit M. de [...] « commença surtout à travailler [...] « lâche à l'abolition de l'esclavage [...] « qu'aucune autre religion, aucu[...] « lateur, aucun philosophe n'a[...] « mais osé entreprendre, ni même [...] « Le Christianisme, qui agissait [...] « ment, agissait par la même rais[...] « tement; car toutes les opératio[...]

(1) Ubi enim non est lex, nec prævaricatio. *Ad Romanos*, cap. IV, 15.

...es, de quelque genre qu'elles soient, ...t toujours d'une manière insen... Partout où se trouve le bruit, ...acas, l'impétuosité, la destruc..., etc., on peut être sûr que c'est ...ime ou la folie qui agissent (1). »

...première modification, plus pro... qu'apparente, que le Christia... apporta à l'esclavage ancien, fut ...formation en servage de la glèbe; ...ais l'homme, obligé au travail, ...rtenant plus à la personne du ..., mais étant attaché au domaine, ... pouvoir être vendu loin du sol ...t séparé des objets de ses affec... il put dès lors contracter en toute ... les liens de famille; aussi la ...ce ecclésiastique s'attacha-t-elle ...e persévérante sollicitude à ins... ...x serfs de la glèbe les vertus de ...; en un mot, elle fit en silence ...cation d'hommes libres, priant ... faire luire pour eux le jour de la ... et certaine d'être exaucée. Un ...ataclysme politique venait d'en... puissance à un peuple dur et ra... ...ur en investir une race d'hommes ...ativement doux et généreux; car ...urait refuser aux Germains cet ... sur les Romains. En lisant di... ...pitulaires de Charlemagne, no... ...t celui intitulé : *De Villis*, où ce ...égislateur pourvoit avec une at... minutieuse au bien-être de la ...rve, on conçoit que l'Eglise avait ...ans le caractère natif du peuple ... bon auxiliaire, et cette circon... providentielle dut favoriser son ...libératrice.

...quieu suppose que le servage de ... était établi dans les Gaules avant ... des Germains; voici la raison ... donne : « Il est dit dans la loi ...ourguignons que, quand ces peu... ...établirent dans la Gaule, ils re... ... les deux tiers de la terre et le ... serfs. La servitude de la glèbe ...donc établie dans cette partie de ...le avant l'entrée des Bourgui... (2). » Sans doute, on peut admet... ...grande probabilité, que les pos... d'esclaves les distribuaient sur leurs domaines, et qu'ils y demeuraient attachés de fait, vu qu'il devait être rarement utile de les en déplacer. Ce régime avait lieu, non seulement dans les Gaules, mais aux portes de Rome même : or, c'était un fait résultant de la convenance du maître, et non du droit de l'esclave; ce qui est bien différent. Ensuite le mot *servus* s'appliquait également à l'esclave personnel et au serf de la glèbe. En conséquence, pour que le texte de la loi bourguignone, que nous ne sommes pas à même de vérifier, fût concluant dans le sens que lui prête Montesquieu, il faudrait qu'il présentât les termes sacramentels : *Servi addicti glebæ*. Mais s'il en était ainsi, l'auteur n'eût point présenté sa proposition sous forme conjecturale. Au surplus, ce fut seulement sous la race carlovingienne que, par suite des guerres de détail et du droit des gens de l'époque, le servage de la glèbe devint général en France, en même temps que l'anarchie du régime allodial faisait place à la hiérarchie féodale. Or, quelque admirable qu'ait été ce dernier système politique, il suffit qu'il ait eu pour *sub-stratum* le servage de la glèbe, comme il nous a suffi que les républiques anciennes aient eu l'esclavage de la personne, pour que nous demeurions convaincus que ni la féodalité, ni la république ne résolvent la question sociale. En matière de liberté, le philosophe chrétien doit regarder, non seulement en haut, mais en bas de l'édifice politique.

Ce fut en 1167 que le pape Alexandre III, de vénérable mémoire, déclara que tous les chrétiens devaient être exempts de servitude. « Cependant, observe à cette « occasion Adam Smith, il paraît que ce « fut plutôt une exhortation pieuse qu'une « loi à laquelle les fidèles fussent stricte- « ment tenus d'obéir; car le servage con- « tinua d'être en vigueur encore pendant « plusieurs siècles (1). » Il aurait même pu dire avec vérité qu'il n'est pas encore aboli dans tous les Etats chrétiens, sans que cette objection détruisît ce que nous venons d'affirmer. Il y avait des serfs en France il y a moins d'un demi-siècle; il y en a encore en Hongrie, en Pologne et en Moravie : cela prouve seulement que

(1) ... Pape, liv. III, ch. 2.
(2) ... prit des Lois, liv. XXX, chap. 10.

(1) *Wealth of nations*, book III, ch. 2.

tous les peuples ne marchent pas de front dans la carrière du progrès social. Au reste, le libéralisme, qui, avec tout son tapage de liberté, n'a jamais su fonder ses institutions que sur l'esclavage avoué, ou déguisé, éprouve toujours un certain embarras, quand il s'agit de reconnaître que la véritable puissance libératrice est l'Eglise. Sans contredit, la bulle d'Alexandre III ne commandait pas l'obéissance des fidèles à la manière d'un édit politique appuyé par la force armée; elle s'adressait aux consciences, comme toutes les lois qui émanent de l'autorité spirituelle. Adam Smith ajoute à la suite du passage que nous venons de citer, que « le servage disparut graduellement par « le concours de deux intérêts réunis, « savoir : l'intérêt des propriétaires et « celui des souverains, attendu que ces « derniers, jaloux des grands seigneurs, « encouragèrent les serfs à se soustraire à « leur autorité (1). » Nous savons de reste que les propriétaires ont trouvé en fin de compte leur avantage à cette libération désormais illusoire, au moyen d'un nouveau procédé industriel non moins coërcitif que le premier; mais avant d'avoir reconnu les effets économiques de la concurrence dépréciative, en matière de salaire, ils étaient aussi éloignés de regarder l'affranchissement de leurs serfs comme profitable à leurs intérêts, que le sont aujourd'hui, dans des circonstances semblables, les seigneurs hongrois et polonais, ou les citoyens de la Caroline et de la Virginie, qui pendent, sans autre forme de procès, quiconque parle d'abolir l'esclavage des nègres. Ces derniers devraient pourtant être éclairés par l'expérience de leurs devanciers et les hautes lumières de l'économie politique. D'ailleurs, il est assez difficile de concilier les deux motifs que l'économiste anglais met ici en avant; car si les seigneurs jugèrent la liberté de leurs serfs si profitable à leurs intérêts, comment les princes, qui jalousaient leur puissance, espéraient-ils l'affaiblir en favorisant la même mesure? Après cela, il serait bon qu'on nous fit connaître dans quel pays et à quelle époque les souverains excitèrent les serfs à secouer l'autorité de leurs seigneurs; du moins il n'est pas à notre connaissance qu'ils aient jamais mis en liberté d'autres serfs que ceux de leurs propres domaines. Il est vrai qu'ils affranchirent les communes, c'est-à-dire qu'ils les appelèrent à l'exercice des droits politiques; car elles étaient formées de serfs déjà affranchis du régime de la glèbe.

Au surplus, nous déclarons sans ambages ni circonlocutions qu'un affranchissement général d'esclaves, ou de serfs à titre gratuit, quelque admirable que fût d'ailleurs cette mesure, sous le rapport religieux et moral, est un non-sens politique; c'est le chameau qu'il s'agit de faire passer par le trou d'une aiguille. Cependant il n'y a pas de règle qui n'ait son exception, et celle-ci en présente une qu'Adam Smith rapporte de manière à confirmer le principe. « La récente ré« solution prise par les Quakers de Pensyl« vanie, dit-il, de donner la liberté à « leurs nègres, doit suffire pour nous « convaincre que le nombre n'en pouvait « être fort grand; car s'ils avaient fait « une partie considérable de leur pro« priété, une telle résolution n'aurait « jamais pu être prise (1). » Smith est ici dans le vrai; car, nous ne saurions trop le répéter, l'économie sociale doit faire converger les intérêts matériels vers le même but que la vertu; mais elle ne doit pas prendre en ligne de compte les sacrifices de la vertu. C'est pourquoi l'Eglise, dans ses transactions politiques, n'est jamais allée se heurter contre la résistance absolue des intérêts matériels, en réclamant l'affranchissement immédiat et gratuit des esclaves; mais elle obtint d'abord la transformation de l'esclavage de la personne en servage de la glèbe, qui prépara les voies à d'autres améliorations; cette modification ne portait effectivement aucune altération sensible aux intérêts des maîtres, puisqu'ils conservaient le droit de contraindre l'homme au travail. Quant à celui désormais attribué aux serfs de ne pou-

(1) It is probable that it was partly on this account (*the interest of proprietors*) and partly on account of the encroachments which the sovereigns always jealous of the great lords, gradually encouraged their villains to make upon their authority, etc. (*Idem.*)

(1) *Wealth of nations*, book III, ch. 2.

voir être distraits du domaine, il n'en résultait pas pour les maîtres un préjudice assez évident, ni surtout assez immédiat, pour qu'ils ne fissent pas volontiers ce léger sacrifice de leur droit politique à leurs principes religieux ; exiger davantage d'une classe entière eût pu être fort beau dans la spéculation, mais de nul effet, ou, qui pis est, d'un pernicieux effet dans la pratique. Nous n'ignorons pas que l'esprit libéral procède différemment : il proclame avec fracas que la liberté est de droit naturel et imprescriptible ; il appelle l'esclave à la conquérir, c'est-à-dire, à se révolter contre la puissance établie, dont le droit *naturel*, puisque nature il y a, est de défendre sa position sociale ; cependant la révolte, même quand elle triomphe, est un mauvais moyen de liberté et un plus mauvais moyen de richesse, témoin la république d'Haïti. Or, sans richesse point de cette liberté transcendentale à laquelle l'humanité est appelée. Du reste, il est à remarquer que jusqu'à présent les seules libertés qui aient pris racine et porté fruit sont celles qui ont été acquises *sans péché*. Que les impies rient, si cela leur convient, de cette dernière expression ; nous la déclarons philosophiquement vraie, et les chrétiens éclairés la comprendront. Au surplus, il est à observer que, dans la transaction qui nous occupe en ce moment, comme dans tous ses actes politiques, nous trouverons constamment l'Eglise dans la voie du vrai progrès social.

Le régime de la glèbe présente trois périodes distinctes ; chacune d'elles est caractérisée par une modification du procédé général de l'industrie. Dans la première, le serf devait tout son temps au seigneur ; celui-ci recueillait sans partage les fruits de son travail et pourvoyait à sa subsistance ; à cet égard, le devoir du maître était en parfait accord avec son intérêt. Dans ce système, les seigneurs étaient entrepreneurs de culture, et les serfs faisaient, en quelque sorte, partie de leur cheptel, ou mobilier agricole. Dans la seconde période, les seigneurs, après avoir comparé le produit brut du travail d'un serf à celui absorbé par sa consommation, et reconnu qu'il produisait à peu près le double de ce qu'il consommait, imaginèrent d'abandonner à leurs serfs la libre disposition de la moitié de leur temps, ainsi que la jouissance d'un espace de terre suffisant, afin qu'ils pussent produire par eux-mêmes les denrées nécessaires à leur subsistance et à celle de leurs familles. Il est superflu de faire observer que, si le calcul du maître avait été rigoureusement exact, le travailleur n'aurait pas été par le fait plus libre sous ce régime que sous le précédent ; car il fût resté astreint à la même somme de *peine*, savoir : une moitié pour satisfaire à son maître, et l'autre pour satisfaire à ses besoins : or, de ces deux maîtres, ce n'est pas la faim qui est le moins dur et le moins inflexible. Quoi qu'il en soit, bien que le seigneur ne perdit rien à ce marché, le serf y gagna beaucoup, surtout en importance politique : désormais il était apte à posséder ; ayant à pourvoir au bien-être des siens, la crainte de la misère le stimula au travail plus énergiquement encore que ne l'avait fait celle des châtimens ; en conséquence, il parvint presque toujours sous ce dernier régime à produire quelque chose audelà de ses besoins, et put dès lors amasser un pécule. L'espoir de devenir assez riche pour acheter sa liberté donna une nouvelle impulsion à son activité, et cet espoir ne fut pas déçu. Personne n'ignore qu'un des bienfaits produits par les croisades fut d'avoir facilité cette libération, attendu que la plupart des seigneurs obérés par les grandes dépenses qu'ils furent obligés de faire pour leur équipement, furent par cela même d'autant plus disposés à faire bon marché de la liberté de leurs serfs.

Cependant nous venons d'intervertir l'ordre des faits ; car, antérieurement à cette complète libération, il s'était formé une troisième modification dans les rapports des serfs avec leurs seigneurs ; voici en quoi elle consistait : le seigneur abandonnait au paysan la jouissance temporaire d'un établissement agricole tout monté, y compris instrumens aratoires, animaux domestiques, grains de semence ; en un mot, tous les objets nécessaires à l'exploitation du sol que le colon était tenu de cultiver *en bon père de famille*, expression consacrée dans les an-

ciens actes; moyennant quoi il partageait le produit brut de l'établissement avec le seigneur. Au premier aperçu, il semblerait que ce contrat, qui est encore en vigueur dans plusieurs provinces dont les mœurs agricoles sont arriérées, cesse déjà d'appartenir au régime de la glèbe. Toutefois, l'examen attentif de nos vieilles coutumes suffit pour démontrer que, nonobstant cette amélioration bien réelle dans la condition sociale du paysan, il ne cessa pas pour cela d'être serf, vu qu'il lui était interdit d'abandonner les domaines du seigneur. Ce fut, à vrai dire, dans la levée de cette interdiction et dans l'abolition de quelques corvées, que consiste, en dernier lieu, l'affranchissement des serfs. Or, si l'on réfléchit que, pour l'immense majorité des paysans, la faculté d'émigrer de leur village natal est de nul avantage pratique, l'on concevra par quelle dégradation insensible le servage a fini par disparaître. Toutefois, nous ne le suivrons pas dans cette dernière transformation, attendu que c'est là que commence l'embranchement d'une série d'institutions agricoles distinctes des procédés appliqués au travail du simple ouvrier; ce sera la matière d'une leçon à part.

Tous les serfs affranchis ne furent pas appelés par la confiance des propriétaires à devenir colons partiaires, ou métayers; encore moins eurent-ils tous à leur disposition un capital suffisant pour devenir fermiers : le plus grand nombre forma la classe des simples domestiques, ouvriers et journaliers agricoles et autres. C'est cette classe que nous suivons actuellement dans ses divers changemens de condition. Le paysan devenu libre, mais ne possédant rien, dut vivre désormais au moyen du salaire qu'il obtint en travaillant pour les propriétaires qui faisaient valoir leurs terres par eux-mêmes, ou, ce qui était le cas le plus général, pour les métayers et fermiers à même de les employer. Nous devons donc désormais considérer la loi qui régit le salaire comme la source principale du plus ou moins de bien-être et de liberté de l'ouvrier; car les deux limites extrêmes de la liberté réelle sont, d'une part, la condition de l'homme qui a la faculté de faire tout ce qu'il désire, sans être astreint à rien qui lui répugne, et de l'autre, celle de l'homme assujéti à la plus grande somme possible de *peine*, sans en recueillir d'autre bénéfice que celui de ne pas mourir. Le premier de ces deux états est presque introuvable en civilisation, même au sein de la plus haute fortune; en est-il de même de l'autre?.... La réponse ne se fera pas attendre long-temps. Quoi qu'il en soit, on peut établir théoriquement que le serf affranchi, en supposant, pour la facilité du calcul, que le lot de terre qu'il cultivait naguère pour sa subsistance lui ait été laissé à titre gratuit, était un homme à moitié libre; car il devait lui suffire de subir la peine du travail pendant trois jours pour avoir de quoi vivre pendant toute la semaine, et pouvoir par conséquent disposer de trois jours ouvrables comme bon lui semblait. Ce n'est là, à vrai dire, qu'une vue théorique nécessairement peu exacte; toutefois, nous nous fondons sur elle et sur le témoignage de l'histoire pour affirmer, toute expression numérique à part, qu'à l'époque qui suivit celle des affranchissemens, opérés pour ainsi dire en masse, c'est-à-dire pendant les quatorzième et quinzième siècles, le paysan jouissait d'une très grande aisance relative. D'ailleurs, comme les défrichemens opérés par les moines avaient livré à l'agriculture de grands espaces de terre, et que la société était en voie de progrès rapide, le besoin de bras se faisait vivement sentir, et le travail était largement rétribué.

Mais cet apogée du bonheur de la classe ouvrière devait décliner bientôt en raison de l'accroissement qu'une telle aisance imprimait à la population; loi fatale qui est la grande pierre d'achoppement de l'économie politique, et dont la science chrétienne peut seule promettre la solution. Cependant il dut arriver, en son absence, que le taux des salaires baissa au fur et à mesure que la population augmentait; car il en est du prix du travail comme de tout autre objet susceptible d'être vendu ou loué : plus l'offre en est abondante, moindre est le prix que le consommateur consent à en donner. Le terme où s'arrête nécessairement cette progression décroissante est celui où l'ouvrier ne gagne plus par

son travail que juste de quoi subsister et élever deux enfans, afin de maintenir la population ouvrière au complet (1). Personne, assurément, ne peut s'attribuer le honteux honneur d'avoir inventé et mis en vigueur un pareil ressort industriel; toutefois, un certain stigmate scientifique et moral restera attaché au front de ceux qui se sont faits les zélateurs du système d'économie publique dont la loi du salaire est le pivot, et y ont vu le terme de la destinée humaine et le dernier mot de la science sociale; seront même convaincus d'une erreur injurieuse envers la divine Providence, ceux qui ont déploré la tendance de la population à atteindre et même à dépasser les moyens de subsistance, et ont pris cette œuvre humaine pour un décret divin. Laissons maintenant parler les maîtres de l'économie politique, Adam Smith et son élégant vulgarisateur, J.-B. Say; c'est à eux de nous décrire les principes et les effets du système industriel dont ils sont les coryphées :

« Le taux du salaire de l'ouvrier dépend partout de la convention faite « entre celui-ci et le maître qui l'emploie; mais *leurs intérêts ne sont nullement les mêmes*. Les ouvriers désirent « obtenir le plus, et les maîtres accorder le moins que faire se peut : les « premiers sont disposés à se coaliser « pour faire hausser le prix du travail; « les derniers, pour le faire baisser.

« Cependant il n'est pas difficile de deviner laquelle des deux parties doit « obtenir gain de cause dans cette querelle et *forcer l'autre à subir ses conditions* : les maîtres étant moins nombreux, peuvent se coaliser plus aisément, et d'ailleurs la loi autorise, ou « du moins ne prohibe pas leur coalition, tandis qu'elle prohibe celle des « ouvriers. Nous n'avons aucun acte du « Parlement contre les coalitions à l'effet de diminuer le prix du travail, « tandis que nous en avons plusieurs « contre celles qui ont pour objet de l'élever. Dans toutes les contestations de « ce genre, les maîtres peuvent tenir « bon plus long-temps que les ouvriers : « un propriétaire, un fermier, un manufacturier, un négociant, peuvent « généralement vivre un an, ou deux, « sans faire travailler un seul ouvrier, « en prenant sur leur capital; beaucoup « d'ouvriers ne pourraient pas subsister « une semaine sans emploi, peu le pourraient pendant un mois, et presque aucun pendant une année. A la longue, « l'ouvrier peut être aussi nécessaire au « maître que celui-ci l'est à l'ouvrier; « mais la nécessité n'est point immédiate.

« Il est rare, dit-on, d'entendre parler « d'une coalition de maîtres, tandis « qu'il est souvent mention de celle des « ouvriers. Mais quiconque imagine, « d'après cela, que les maîtres se coalisent rarement, est aussi ignorant du « monde que de la matière en question : « les maîtres sont *toujours et partout* « dans un état de coalition tacite, mais « constante et uniforme, pour ne pas « élever le salaire du travail au-delà de « son taux actuel. Quiconque viole cette « coalition commet en tout pays une action des plus impopulaires parmi ses « voisins et égaux, et s'expose à leurs reproches. A la vérité, nous entendons « rarement parler de cette coalition, « parce qu'*elle est l'état ordinaire et pour ainsi dire normal des choses* dont « personne ne songe à parler. Il arrive « aussi que les maîtres se coalisent pour « faire descendre le prix du travail « même au-dessous de ce taux : ces coalitions-là sont toujours conduites en silence et avec le plus grand secret jusqu'au moment de l'exécution. Alors, « quand les ouvriers se soumettent sans « résistance, ce qui arrive quelquefois, « bien qu'ils soient péniblement affectés « par une pareille mesure, personne n'en « entend parler. Cependant elle rencontre souvent de la résistance de la « part de la coalition opposée, savoir, « celle des ouvriers, qui cherchent à défendre leurs intérêts; il arrive aussi « que ces derniers, sans aucune provocation de ce genre, se coalisent pour « obtenir un plus haut prix de leur tra-

(1) Il faut toujours qu'un homme vive de son travail, et son salaire doit être suffisant pour le faire subsister. Il doit même être *un peu plus que suffisant*, sinon il lui serait impossible d'élever une famille, et la race des ouvriers de cette profession ne dépasserait pas la première génération! (*Wealth of nations*, book I, ch. 8.

« vail. Leurs *prétextes* ordinaires sont « quelquefois la cherté des vivres, quel- « quefois les gros profits que leurs maî- « tres retirent de leur travail ; mais, soit « que ces coalitions soient offensives ou « défensives, on en entend toujours am- « plement parler. Afin d'amener le diffé- « rend à une prompte solution, ils ont « toujours recours aux plus bruyantes « clameurs, et quelquefois à la violence « et à l'outrage ; ils sont désespérés, et « agissent avec la folie et l'extravagance « de gens désespérés qui se trouvent « dans le cas, ou de *mourir de faim,* ou « d'obliger par la peur leurs maîtres à « acquiescer immédiatement à leurs de- « mandes. En pareille circonstance, les « maîtres crient tout aussi fort de leur « côté, et ne cessent de réclamer bien « haut l'assistance des magistrats et la « rigoureuse exécution des lois qui ont « été faites avec tant de sévérité contre « les coalitions de domestiques, ouvriers « et journaliers. Conséquemment, les « ouvriers retirent rarement aucun « avantage de ces coalitions violentes et « tumultueuses, lesquelles, en partie par « l'intervention des magistrats, en par- « tie par la fermeté supérieure des maî- « tres, et en partie aussi *par la nécessité* « *où se trouvent la plupart des ouvriers* « *de se soumettre pour satisfaire à leurs* « *besoins immédiats,* se terminent géné- « ralement par la punition ou la ruine « des chefs de cabale. »

Tel est donc l'état ordinaire et en quelque sorte normal des choses dans un pays regardé, avec raison, comme le type de l'industrialisme et l'archétype du constitutionnalisme! Les États qui se traînent servilement sur les traces de l'Angleterre, en matière politique et industrielle, présentent les mêmes diagnostics : dans tous ces pays, les chartes et les constitutions déclarent tous les citoyens libres. Or, nous savons désormais à quoi nous en tenir sur cette prétendue liberté; car nous venons d'entendre un des oracles du système libéral déclarer que la classe qui possède les instrumens de travail, savoir, la terre et les capitaux, a les moyens légaux de forcer celle qui ne possède rien à subir ses conditions, attendu que celle-ci est toujours obligée de se soumettre, à moins de mourir de faim. Mais depuis qu'Adam Smith a publié son traité *de la Richesse des Nations,* les événemens ont marché; chaque semence a porté son fruit; et s'il vivait aujourd'hui, s'il avait été contemporain des événemens de Lyon et du pillage de Bristol, s'il avait vu l'émeute, pour cause d'insuffisance de salaire, prendre des proportions colossales, et lutter, avec chance de succès, contre des armées régulières, employant contre elles toutes les ressources de la stratégie ; en un mot, s'il avait vu l'ordre social remis chaque jour en question, il est douteux qu'il eût osé parler d'un ton si dégagé des griefs de la classe ouvrière, et décrire en style quasi-goguenard la facile méthode usitée en civilisation pour mettre les mutins à la raison ; enfin, l'on ne conçoit pas que feu M. Say, qui écrivait à une époque et dans un pays où les symptômes du *qui vive actuel* étaient déjà palpables, ait reproduit les insolentes théories de l'économiste anglais, quelquefois même en enchérissant sur son maître. C'est lui qui a écrit ce qui suit, sur la question du salaire des ouvriers : « Les travaux simples et grossiers « pouvant être exécutés par tout homme, « pourvu qu'il soit en vie et en santé, « *la condition de vivre est la seule re-* « *quise* pour que de tels travaux soient « mis en circulation. C'est pour cela que « le salaire de ces travaux ne s'élève « guère, en chaque pays, au-delà de ce « qui est *rigoureusement nécessaire pour* « *y vivre* (1). »

Il est juste de dire qu'à côté de ces observations d'une vérité parfaite, et dont les auteurs n'ont d'autre tort que d'y voir les lois vraies de la société, on trouve une ou deux pages dictées par une sorte de respect humain. Ainsi, oubliant le principe qu'ils viennent d'établir, ils font excursion dans la morale et le sentiment, conseillant de payer généreusement l'ouvrier, attendu, d'ailleurs, car il faut toujours qu'ils mettent quelque raison matérielle en avant, qu'étant mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé, il en sera d'autant plus propre à l'ouvrage, etc. Cependant ces charitables observations, que nous aimons à croire sin-

(1) *Traité d'Économie politique,* 1814.

cères, serviraient tout au plus à faire absoudre les intentions de leurs auteurs; mais non le système qu'ils explorent et enseignent; car ce n'est pas à l'aide de quelques tirades philantropiques, introduites dans leurs traités par manière de sauve-garde, pour n'être pas lapidés, qu'ils auront puissance de conjurer les effets subversifs fatalement produits par leur principe faux et anti-social. Toutefois, l'on ne saurait nier qu'à part cette légère inconséquence, Adam Smith et son école n'analysent avec une grande justesse d'aperçu le mécanisme industriel actuellement en vigueur; seulement, ils ont le très grand tort de prendre leur horizon visuel pour les bornes de la science sociale. On n'exige pas d'eux qu'ils mettent le sentiment à la place du calcul analytique; mais quand l'observation les conduit à un fait déplorable pour l'humanité, qu'ils ne l'enregistrent pas avec un révoltant optimisme. Cependant ce dernier reproche ne saurait s'adresser à l'école qui suit les erremens de Malthus, ni à un petit nombre de savans écrivains qui ont fait de l'économie politique, sans abjurer leurs sympathies humaines; et pourtant le pessimisme de Malthus est peut-être encore moins progressif que l'optimisme de J.-B. Say. Nous reprendrons plus tard cette critique. Quoi qu'il en soit, il nous reste peu de choses à dire désormais pour démontrer que le travailleur n'est pas sensiblement plus libre en civilisation qu'il ne l'était en barbarie : esclave, il était censé *racheter sa vie* en donnant tout son travail; ouvrier, il s'estime heureux de pouvoir *gagner sa vie* en donnant tout son travail. Jusque là, la différence n'est pas grande; mais dans la première de ces deux conditions, la subsistance du travailleur lui était garantie, car en tout pays le maître est tenu de nourrir son esclave, ne fût-ce que par motif d'intérêt; dans la seconde, au contraire, l'ouvrier n'a aucune garantie de ce genre : le bourgeois qui l'occupe est libre de le renvoyer quand il lui plait, et c'est à quoi il ne manque pas quand cet ouvrier devient vieux, ou infirme, ou que, par une de ces vicissitudes si fréquentes dans le commerce, le profit qu'il tirait de son travail vient à cesser. Aussi Fourier, qui met avec raison l'insouciance au nombre des biens les plus précieux de la vie, déclare-t-il que l'ouvrier civilisé, qui vit rongé de soucis et que la misère menace sans cesse, lui et les siens, est beaucoup plus malheureux que l'esclave direct, que ce genre de peine ne saurait atteindre. Il y aurait peut-être plus d'une objection à faire à ce raisonnement, qui, comme tant d'autres, repose sur une théorie que les faits ne confirment pas pleinement; mais à quoi bon découvrir quelle est la plus malheureuse de deux conditions fort malheureuses?

Il est évident que la civilisation est un système de mensonge perpétuel : elle déclare libres en droit des hommes qui sont dans une absolue servitude de fait. L'individu n'est plus, à la vérité, la propriété d'un autre individu, mais une classe est dans la dépendance d'une autre classe; la contrainte n'opère plus directement à coups de fouet : elle atteint le même but indirectement en prenant l'homme par ses besoins. Au surplus, c'est un phénomène curieux à observer que la prédominance alternative de ces deux mauvais principes, savoir, la violence et le mensonge dans le mouvement de la société; elle s'est fait sentir même dans l'application de la doctrine chrétienne à la science sociale; car, bien que le Christianisme soit parfait et immuable comme doctrine, l'application de cette doctrine à l'ordre temporel est une œuvre purement humaine, et comme telle, dut participer de l'imperfection de l'esprit humain. Après cet aveu, nous aborderons sans embarras deux questions horriblement défigurées par les ennemis de la foi catholique; nous voulons parler de l'Inquisition et du Molinisme, qu'il a plu au siècle de qualifier de Jésuitisme, bien que, de l'aveu du plus spirituel ennemi des jésuites, une partie d'eux professât des principes sévères jusqu'au rigorisme. Nous parlons au passé, parce que les jésuites actuels sont évidemment hors de cause, n'étant plus que des prêtres remplis de charité, de science et de courage, mais peu ou point occupés de la question sociale.

Il nous sera peut-être difficile de faire comprendre à certaines gens dont le cœur, desséché par les méthodes ration-

milieu, est privé du sens religieux, et qui, [illegible] dans le matérialisme politique, regardant la foi comme une superfétation sociale, qu'à une autre époque princes et peuples voyaient dans le Christianisme la base essentielle de l'ordre social ; cependant il n'est pas aujourd'hui un homme instruit qui ne sache que la civilisation, [illegible] à la chaleur vivifiante de l'Évangile, [illegible] long-temps le sein maternel, et qu'il ne fût venu à l'esprit de personne, pendant le moyen âge, que la législation pût s'abstraire de la religion. En un mot, la société entière de cette époque voulait être constituée chrétiennement, et tout moyen qui tendait ou était réputé tendre à ce but était éminemment populaire. La légitimité du but une fois admise, il ne s'agit plus que de répondre à ceux qui se récrient contre la dureté du moyen ; mais « les hommes les « meilleurs et les plus sages n'appar- « tiennent-ils pas nécessairement à leur « siècle et à leur pays ? » C'est Helvétius qui l'a dit, peut-être en d'autres termes ; or, ce n'est pas ici pour nous le cas de le réfuter. Condamner à mort l'homme convaincu d'introduire un principe de mort dans la société est sans doute un acte de justice extrêmement sévère ; mais c'est [illegible] que d'en attribuer le tort au caractère général du quatorzième siècle ; car la peine capitale est encore le moyen de répression employé par la législation des pays les plus civilisés à l'égard des grands attentats contre l'ordre social. La torture elle-même n'a été abolie en France que par le bon Louis XVI, et, ce qui peut paraître étonnant, le chancelier d'Aguesseau a admis des cas où il était raisonnable et légitime d'y soumettre l'accusé. Assurément, nous n'entendons pas par là acquiescer à l'opinion de d'Aguesseau, tant s'en faut ; nous disons seulement que cette erreur, commise à une époque avancée de civilisation, par un magistrat éclairé et vertueux, doit nous rendre indulgens, ou, pour mieux dire, justes à l'égard du législateur poli- [illegible] u quatorzième siècle ; car [illegible] s juger ses actes comme [illegible] a à notre époque. « Le [illegible] sit quelquefois fut pres- [illegible] u d'olivier, comparé au [illegible] xterminateur des hordes « sauvages qui mettaient alors l'E[illegible] « en conflagration. » A qui empru[illegible] nous cette dernière sentence ? E[illegible] quelque zélé catholique ? Nullemen[illegible] émane d'un brillant écrivain, [illegible] jeune, qui était né et avait été éle[illegible] la religion juive, et n'y renon[illegible] pour professer le saint-simonis[illegible] un mot, Eugène Rodrigues (1). [illegible] porte au fond de la question que le [illegible] lateur dont il s'agit fût prêtre ou la[illegible] car le prêtre même, du momen[illegible] quitte la région éthérée des pri[illegible] pour descendre dans le champ ép[illegible] de l'application, devient un homm[illegible] litique comme un autre, et, selon [illegible] servation fort juste de M. de Maist[illegible] général un meilleur homme d'État [illegible] autre, ce qui ne veut pas dire un h[illegible] d'État infaillible.

Au surplus, il est étrange que l'a[illegible] sation d'intolérance et de cruaut[illegible] portée contre le tribunal de l'inqui[illegible] par le parti politique, qui, p[illegible] au pouvoir, a fondé le tribunal r[illegible] tionnaire, et recouru, lui aussi, [illegible] moyens passablement acerbes, en [illegible] faire triompher son principe. Qua[illegible] décuplerait le nombre des senten[illegible] pitales prononcées en vertu des [illegible] mens de l'inquisition, pendant tr[illegible] cles, il n'égalerait pas celui des vic[illegible] du gouvernement républicain, p[illegible] la seule année 1793. Nous nous ab[illegible] drons de présenter ici le tableau [illegible] massacres légaux qui eurent lieu à [illegible] époque de terreur ; leurs panégyr[illegible] car il s'est trouvé des hommes qu[illegible] eu ce triste courage, allèguent que [illegible] nemi était aux portes, que le d[illegible] rend impitoyable, bref, que la fin [illegible] fie les moyens, etc. Or, il convie[illegible] qu'ils commençassent par justifier [illegible] qu'ils se proposaient ; c'est ce qui [illegible] est interdit au nom de la scienc[illegible] ciale qu'ils ignorent. L'inquisition [illegible] pagne et de Portugal pourrait à me[illegible] droit alléguer une semblable rais[illegible] sa faveur ; toutefois, l'on fera bie[illegible] s'en abstenir, car il n'est pas un ca[illegible] lique éclairé qui ne reconnaisse q[illegible] vice du moyen aurait suffi pour s[illegible]

(1) *Lettres sur la Religion et la Politiqu[illegible]* Eugène Rodrigues, 1829.

..., si elle pouvait être ruinée. En ...é, l'Eglise ne s'est jamais armée ...ire, dans un but de prosélytisme ...x; sinon, pourquoi les Juifs, qui ...ient pas tolérés en Espagne, le fa...is constamment à Rome ? Il est ...ent vrai qu'elle a cru devoir se ... aux vues politiques des princes d'accord avec l'opinion de la pres...iversalité de leurs sujets, enten...t faire une police chrétienne dans ...Etats. La preuve que l'Eglise n'as... jamais la responsabilité de leurs ... c'est qu'elle se contentait de juger ... d'hérésie qui lui étaient déférés, ...ssait au pouvoir séculier le droit ...noncer la sentence et d'en pour... l'exécution. L'Eglise est donc à ... de tout reproche, en tant que ...itaire de la foi chrétienne; mais ...econnaissons itérativement que les ...es qui ont travaillé à appliquer ...rincipes à l'organisation sociale, ... ou laïques, il n'importe, ont ...is, dans la circonstance actuelle, ...rave erreur en matière d'applica-

...que l'humanité a fait l'expérience ...rocédé quelconque, et qu'elle vient ... désabusée sur son efficacité, ce ...dé a fait son temps, et l'on a re... à un autre. C'est précisément ce ... lieu, lorsque la vaste explosion ...résie protestante dut convaincre ...mes les plus avancés de l'époque ... moyens coërcitifs étaient peu ...s à produire l'unité religieuse et ...e tant désirée. Or, ces hommes ...gens se trouvèrent en partie des ... Appelés par les statuts parti... de leur ordre à vivre dans le ..., ces religieux savaient par l'é...pratique qu'ils avaient été à même ...ire, que l'élément païen, c'est-à-... le principe matériel de la société, ...it une résistance immense à l'œu...postolique. En conséquence, frap... l'idée que la sévérité allait contre ...t, ils eurent recours aux voies ...sives, espérant christianiser les ... et les lois progressivement, et ...rien heurter de front. Telle est en ... la donnée jésuitique qui, comme ... voit, n'a rien de fort abominable. ... ces hommes de cœur ne s'étaient pas dit, en entreprenant cette tâche, que la société civilisée était constituée à rebours, attendu qu'elle a cherché premièrement la production des richesses, au lieu de chercher *le règne de Dieu et sa justice*. Or, il était impossible à qui que ce fût, même aux hommes habiles dont cet ordre était rempli, de la remettre à droit sens par des œuvres de détail et de raccordement. En conséquence, la ressource des concessions, des transactions, des interprétations, etc., voie scabreuse où l'on n'évite un écueil qu'en tombant sur un autre, ne pouvait opérer aucune réforme radicale dans la société, et avait l'inconvénient grave de prêter au reproche d'indulgence obséquieuse et de procédés cauteleux, qui a été jeté à la face de ces hommes respectables. Loin de nous la lâche pensée de prêter appui à la clameur de haro que l'impiété a poussée contre eux. Mais nous devons à la vérité de déclarer qu'ils s'étaient placés dans la malheureuse nécessité de ne pas toujours repousser les moyens obliques. Bien différens du père qui, pour forcer son enfant à prendre un breuvage d'une amertume salutaire, s'arme du fouet, mais semblables à la mère qui enduit de miel les bords du vase. Ce qui du reste nous a valu une spirituelle satire, que M. de Maistre appelle les *Menteuses de Pascal*. Au reste, les Jésuites eux-mêmes, en s'efforçant de tourner toutes les difficultés que le principe matériel opposait à leurs vues d'harmonisation chrétienne, dans la société d'Europe, étaient tellement convaincus qu'ils y mourraient à la peine, qu'ils cherchèrent à opérer sur table rase au Paraguay. On sait que la société indienne, constituée par eux dans cette contrée, avait déjà accompli un grand progrès, lorsque le pape et les souverains d'Europe, débordés par l'esprit du dix-huitième siècle, vinrent interrompre cette grande œuvre, que le docteur Francia a reprise avec succès, en suivant leurs erremens.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ce qui précède, que, si les démagogues de 93 nous semblent bien osés d'adresser le reproche d'intolérance et de cruauté à l'inquisition, les constitutionnels de 1830 ou 40 n'ont pas moins mauvaise grâce

nelles, est privé du sens religieux, et qui, bercés dans le matérialisme politique, regardent la foi comme une superfétation sociale, qu'à une autre époque princes et peuples voyaient dans le Christianisme la base essentielle de l'ordre social; cependant il n'est pas aujourd'hui un homme éclairé qui ne sache que la civilisation, éclose à la chaleur vivifiante de l'Évangile, aima long-temps le sein maternel, et qu'il ne fût venu à l'esprit de personne, pendant le moyen âge, que la législation pût s'abstraire de la religion. En un mot, la société entière de cette époque voulait être constituée chrétiennement, et tout moyen qui tendait ou était réputé tendre à ce but était éminemment populaire. La légitimité du but une fois admise, il ne s'agit plus que de répondre à ceux qui se récrient contre la dureté du moyen; mais « les hommes les » meilleurs et les plus sages n'appar» tiennent-ils pas nécessairement à leur » siècle et à leur pays? » C'est Helvétius qui l'a dit, peut-être en d'autres termes; or, ce n'est pas ici pour nous le cas de le réfuter. Condamner à mort l'homme convaincu d'introduire un principe de mort dans la société est sans doute un acte de justice extrêmement sévère; mais c'est peu que d'en attribuer le tort au caractère général du quatorzième siècle; car la peine capitale est encore le moyen de répression employé par la législation des pays les plus civilisés à l'égard des grands attentats contre l'ordre social. La torture elle-même n'a été abolie en France que par le bon Louis XVI, et, ce qui peut paraître étonnant, le chancelier d'Aguesseau a admis des cas où il était convenable et légitime d'y soumettre l'accusé. Assurément, nous n'entendons pas par là acquiescer à l'opinion de d'Aguesseau, tant s'en faut; nous disons seulement que cette erreur, commise à une époque avancée de civilisation, par un magistrat éclairé et vertueux, doit nous rendre indulgens, ou, pour mieux dire, justes à l'égard du législateur politico-religieux du quatorzième siècle; car il est absurde de juger ses actes comme s'ils avaient lieu à notre époque. « Le » glaive qu'il saisit quelquefois fut pres» que un rameau d'olivier, comparé au » cimeterre exterminateur des hordes » sauvages qui mettaient alors l'Europe » en conflagration. » A qui empruntons-nous cette dernière sentence? Est-ce à quelque zélé catholique? Nullement; elle émane d'un brillant écrivain, mort jeune, qui était né et avait été élevé dans la religion juive, et n'y renonça que pour professer le saint-simonisme; en un mot, Eugène Rodrigues (1). Qu'importe au fond de la question que le législateur dont il s'agit fût prêtre ou laïque? car le prêtre même, du moment où il quitte la région éthérée des principes pour descendre dans le champ épineux de l'application, devient un homme politique comme un autre, et, selon l'observation fort juste de M. de Maistre, en général un meilleur homme d'État qu'un autre, ce qui ne veut pas dire un homme d'État infaillible.

Au surplus, il est étrange que l'accusation d'intolérance et de cruauté soit portée contre le tribunal de l'inquisition par le parti politique, qui, parvenu au pouvoir, a fondé le tribunal révolutionnaire, et recouru, lui aussi, à des moyens passablement acerbes, en vue de faire triompher son principe. Quand on décuplerait le nombre des sentences capitales prononcées en vertu des jugemens de l'inquisition, pendant trois siècles, il n'égalerait pas celui des victimes du gouvernement républicain, pendant la seule année 1793. Nous nous abstiendrons de présenter ici le tableau des massacres légaux qui eurent lieu à cette époque de terreur; leurs panégyristes, car il s'est trouvé des hommes qui ont eu ce triste courage, allèguent que l'ennemi était aux portes, que le danger rend impitoyable, bref, que la fin justifie les moyens, etc. Or, il conviendrait qu'ils commençassent par justifier la fin qu'ils se proposaient; c'est ce qui leur est interdit au nom de la science sociale qu'ils ignorent. L'inquisition d'Espagne et de Portugal pourrait à meilleur droit alléguer une semblable raison en sa faveur; toutefois, l'on fera bien de s'en abstenir, car il n'est pas un catholique éclairé qui ne reconnaisse que le vice du moyen aurait suffi pour ruiner

(1) *Lettres sur la Religion et la Politique*, par Eugène Rodrigues, 1829.

la fin, si elle pouvait être ruinée. En résumé, l'Eglise ne s'est jamais armée du glaive, dans un but de prosélytisme religieux; sinon, pourquoi les Juifs, qui n'étaient pas tolérés en Espagne, le furent-ils constamment à Rome? Il est seulement vrai qu'elle a cru devoir se prêter aux vues politiques des princes qui, d'accord avec l'opinion de la presque universalité de leurs sujets, entendaient faire une police chrétienne dans leurs Etats. La preuve que l'Eglise n'assuma jamais la responsabilité de leurs actes, c'est qu'elle se contentait de juger les cas d'hérésie qui lui étaient déférés, et laissait au pouvoir séculier le droit de prononcer la sentence et d'en poursuivre l'exécution. L'Eglise est donc à l'abri de tout reproche, en tant que dépositaire de la foi chrétienne; mais nous reconnaissons itérativement que les hommes qui ont travaillé à appliquer ses principes à l'organisation sociale, prêtres ou laïques, il n'importe, ont commis, dans la circonstance actuelle, une grave erreur en matière d'application.

Lorsque l'humanité a fait l'expérience d'un procédé quelconque, et qu'elle vient à être désabusée sur son efficacité, ce procédé a fait son temps, et l'on a recours à un autre. C'est précisément ce qui eut lieu, lorsque la vaste explosion de l'hérésie protestante dut convaincre les hommes les plus avancés de l'époque que les moyens coërcitifs étaient peu propres à produire l'unité religieuse et politique tant désirée. Or, ces hommes intelligens se trouvèrent en partie des Jésuites. Appelés par les statuts particuliers de leur ordre à vivre dans le monde, ces religieux savaient par l'étude pratique qu'ils avaient été à même d'en faire, que l'élément païen, c'est-à-dire le principe matériel de la société, opposait une résistance immense à l'œuvre apostolique. En conséquence, frappés de l'idée que la sévérité allait contre son but, ils eurent recours aux voies persuasives, espérant christianiser les mœurs et les lois progressivement, et sans rien heurter de front. Telle est en réalité la donnée jésuitique qui, comme on le voit, n'a rien de fort abominable. Mais ces hommes de cœur ne s'étaient pas dit, en entreprenant cette tâche, que la société civilisée était constituée à rebours, attendu qu'elle a cherché premièrement la production des richesses, au lieu de chercher *le règne de Dieu et sa justice*. Or, il était impossible à qui que ce fût, même aux hommes habiles dont cet ordre était rempli, de la remettre à droit sens par des œuvres de détail et de raccordement. En conséquence, la ressource des concessions, des transactions, des interprétations, etc., voie scabreuse où l'on n'évite un écueil qu'en tombant sur un autre, ne pouvait opérer aucune réforme radicale dans la société, et avait l'inconvénient grave de prêter au reproche d'indulgence obséquieuse et de procédés cauteleux, qui a été jeté à la face de ces hommes respectables. Loin de nous la lâche pensée de prêter appui à la clameur de haro que l'impiété a poussée contre eux. Mais nous devons à la vérité de déclarer qu'ils s'étaient placés dans la malheureuse nécessité de ne pas toujours repousser les moyens obliques. Bien différens du père qui, pour forcer son enfant à prendre un breuvage d'une amertume salutaire, s'arme du fouet, mais semblables à la mère qui enduit de miel les bords du vase. Ce qui du reste nous a valu une spirituelle satire, que M. de Maistre appelle les *Menteuses de Pascal*. Au reste, les Jésuites eux-mêmes, en s'efforçant de tourner toutes les difficultés que le principe matériel opposait à leurs vues d'harmonisation chrétienne, dans la société d'Europe, étaient tellement convaincus qu'ils y mourraient à la peine, qu'ils cherchèrent à opérer sur table rase au Paraguay. On sait que la société indienne, constituée par eux dans cette contrée, avait déjà accompli un grand progrès, lorsque le pape et les souverains d'Europe, débordés par l'esprit du dix-huitième siècle, vinrent interrompre cette grande œuvre, que le docteur Francia a reprise avec succès, en suivant leurs erremens.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ce qui précède, que, si les démagogues de 93 nous semblent bien osés d'adresser le reproche d'intolérance et de cruauté à l'inquisition, les constitutionnels de 1830 ou 40 n'ont pas moins mauvaise grâce

à venir accuser les Jésuites de procédés astucieux. Qu'ils nous disent, eux qui déclarent que *tous les citoyens sont égaux devant la loi*, comment il se fait que leur loi soit armée de tant de rigueurs pour faire respecter le droit de la propriété, tandis qu'elle est impuissante à constituer celui de la vie. L'un est le droit exclusif de l'homme qui possède, l'autre est le droit commun de tout le monde, y compris l'individu dont le sort est de ne posséder rien, et ces deux droits fondamentaux devraient être écrits en regard l'un de l'autre, au frontispice de la loi. Mais, hélas! chacun sait qu'il n'en est rien, et que tribunaux, police, gendarmerie, douanes, etc., tout cet appareil politique fonctionne pour assurer le bien-être de ceux qui possèdent, tandis que celui qui n'a rien n'est protégé dans son existence que par la charité chrétienne, qui n'a point encore, ou, pour mieux dire, qui n'a plus sa place dans la politique. Ceux que de pareilles objections serrent de trop près, croient se sauver en disant que leur article de charte signifie seulement que tous les citoyens sont égaux devant la justice légale. Cela pourrait être, si les formalités judiciaires ne coûtaient rien. Mais le pauvre, qui vit au jour le jour, n'a pas même les moyens de donner une assignation à sa partie adverse; et, l'eût-il, si celle-ci est riche, elle le traînera d'instance en instance, jusqu'à ce qu'il soit au bout de ses ressources, et contraint d'abandonner la partie.

Autre principe constitutionnel : *Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics*. C'est là, disons-nous, une amère dérision; car, certes, le pauvre prolétaire renoncerait volontiers à la chance de devenir pair de France ou préfet, moyennant qu'on lui assurât constamment du travail et du pain, ce dont il n'est point mention dans la loi. A cet homme-là, cependant, on parle de patrie! Qu'est-ce donc que la patrie, si ce n'est le milieu social où notre existence est garantie? N'importe! Quand la misère, chargée de décimer les fils du pauvre, en laisse échapper quelques uns, la loi ne les appelle pas moins à verser leur sang pour la défense de cette prétendue patrie. Or, ceux-là, c'est bien leur sang qu'ils donnent; car leur dette, puisque l'on veut qu'il y ait dette, ne saurait être acquittée au prix de quelques pièces d'or qu'ils n'ont pas. On remplirait un volume énorme de toutes les déceptions, ruses, fictions, piéges et mensonges du régime de l'oligarchie représentative; et ce sont pourtant les hommes qui sont les metteurs en œuvre d'un pareil système, ou du moins qui en profitent, qui crient au jésuitisme! Il est temps enfin de mettre un terme à cette impudente clameur, en dénonçant au monde leurs procédés politiques, devant lesquels tous les faits reprochés aux Jésuites, y compris même l'énorme somme des faits controuvés, ne sont que de l'eau rose.

Au reste, les deux catégories d'erreur sur lesquelles nous venons de voir la science sociale échouer alternativement dans son œuvre d'application pratique, sont les images défigurées des deux modes parfaits suivant lesquels Dieu a procédé à la réparation de la nature humaine. Suivant le premier, il a fait un grand acte de justice et de puissance, en exterminant une race perverse, sauf le seul homme trouvé juste et sa famille; suivant le second, il a répandu les trésors de sa bonté et de sa miséricorde, en s'immolant lui-même pour le salut du genre humain. Ainsi, le déluge universel et la passion de Jésus-Christ sont les deux faits divins auxquels il faut remonter, pour s'expliquer les faits humains qui y correspondent. Ces derniers peuvent être comparés à une eau qui, sortie d'une source limpide et pure, viendrait aboutir à une mare fétide. C'est bien toujours la même eau; mais elle était désaltérante et saine dans son réservoir natif, et elle est devenue nauséabonde et délétère dans celui où elle est tombée. En résumé, les procédés franchement brutaux et astucieusement doux, figurent les bordées de tribord et de babord que court la barque sociale, en louvoyant dans la route du progrès. Les personnes étrangères à la navigation nous comprendraient peut-être mieux, si nous disions que la violence et le mensonge sont les deux béquilles fatales que la société met alternativement en avant

dans sa pénible marche à la recherche de la loi de civilisation.

Cette longue digression nous a fait perdre de vue la loi du salaire, sur laquelle tout n'est pas dit. Mais avant de la suivre dans ses modifications ultérieures, il convient de dénoncer un pas rétrograde qu'a fait la civilisation dans le cours du quinzième siècle, non pas précisément dans les métropoles européennes, mais à l'égard de leurs colonies du nouveau monde ; nous voulons parler de l'esclavage des nègres. Mais laissons d'abord le libéralisme pérorer sur ce fait avec ses encroûtés préjugés ; c'est M. Say qui va nous apprendre à qui il convient de jeter la pierre à cette occasion.

« On a fait honneur au christianisme « de l'abolition de l'esclavage, en ce « qu'il a proclamé l'égalité native des « hommes. (L'auteur prête libéralement « au christianisme ses billevesées répu« blicaines.) Malheureusement, les doc« trines ne prévalent pas contre les inté« rêts. (*Malheureusement* est fort tou« chant dans la bouche de M. Say.) « L'esclavage n'existait pas chez les peu« ples du Nord, qui envahirent l'em« pire romain. (Tacite affirme le con« traire (1) ; mais M. Say était apparem« ment mieux informé.) Ils l'adoptèrent « en même temps qu'ils se firent chré« tiens, et il prévalut 1200 ans encore « après que le christianisme fut généra« lement répandu ; il s'y maintient en« core en Russie et ailleurs, et il n'y « cessera que par l'effet purement tem« porel des intérêts qui ne permettront « bientôt plus de produire d'une manière « dispendieuse des denrées que l'on peut « se procurer à meilleur compte d'une « autre façon (2). » (C'est encore là une vilaine façon.)

Tâchons d'abord de faire entendre aux théologiens de cette école, qu'il est faux que le christianisme proclame l'égalité native des hommes ; qu'ils se donnent la peine de lire les *épîtres* du grand commentateur de l'Evangile, saint Paul. Particulièrement celles aux *Romains*, chapitre XIII ; aux *Ephésiens*, chapitre VI ; aux *Colossiens*, chapitre III ; à *Titus*, chapitre II, etc. ; ils y verront avec quelle instance le saint apôtre exhorte ses frères à respecter la hiérarchie sociale établie. Il entend non seulement que l'inférieur soit *soumis de fait à son supérieur*, *mais qu'il le soit avec joie*. Il y a loin de là assurément à une proclamation d'égalité native, qui serait un non-sens politique et un principe de désorganisation sociale. Il est dit et redit, au contraire, dans tous les livres canoniques, que les hommes sont inégaux depuis leur naissance jusqu'à leur mort. Mais égaux de l'autre côté de la tombe, ou pour parler plus exactement, ils revêtent là un nouveau mode d'inégalité ; car celle résultant de la puissance, de la richesse, de l'illustration de famille, des avantages corporels ou intellectuels, etc., disparaît alors pour faire place à l'inégalité, selon les mérites et la vertu de chacun.

Du reste, vous dites vrai, M. Say ; les doctrines ne prévalent pas contre les intérêts. Le contraire n'aura lieu que lorsque le spiritualisme chrétien aura arraché les nerfs de l'économie politique, pour en faire les cordes de la harpe figurative de l'harmonie sociale. Mais l'œuvre est difficile ; car il ne s'agit de rien moins que de lui arracher les nerfs sans la faire crier, c'est-à-dire de la désarmer de ses procédés violens et astucieux sans la frapper de stérilité, attendu que la science chrétienne n'ignore pas que les intérêts matériels de la société ont leur place légitime dans le plan de la Providence. Cependant, à en croire M. Say, les hommes seraient d'autant plus portés à réduire leurs semblables en esclavage, qu'ils sont plus chrétiens. C'est là, disons-nous, une déloyale et absurde imputation. Il est clair, au contraire, que ce n'est pas dans la doctrine spirituelle du christianisme, mais bien dans la soif de l'or qu'il faut chercher la raison déterminante de cet attentat. Des hommes s'en sont rendus coupables, non assurément parce qu'ils professaient d'être chrétiens, mais, à la vérité, quoiqu'ils fussent chrétiens ou censés tels. L'économie politique, c'est-à-dire la science de la richesse, a pu

(1) *De Moribus Germanorum*, c. 24, 25.

(2) *Cours complet d'Economie politique pratique*, 2ᵉ part., chap. 5, en note.

changer son procédé industriel, selon les temps; mais son principe reste toujours le même. C'est donc elle qu'il est juste d'accuser des actes subversifs qui ont pour unique objet la production des richesses, et non la religion qui enseigne à savoir s'en passer. Au reste, n'est-il pas curieux que l'homme qui ose accuser le christianisme d'être favorable à l'esclavage, et qui attribue à sa propre doctrine l'avantage du libéralisme, soit précisément celui qui a écrit ce qui suit, à l'occasion de la loi du salaire?

« *Il n'est pas à craindre* que les con« sommations de la classe ouvrière s'é« tendent bien loin, *grâce au désavan« tage de sa position* (1). » Le lecteur se rappelle la description qu'Adam Smith nous a donnée du désavantage de cette position; mais c'est dans le traité de J.-B. Say qu'il faut voir les théories économiques, fondées sur le mépris de l'espèce humaine, exposées dans toute leur dégoûtante crudité. N'est-il pas vrai que cet économiste mériterait d'être placé au Panthéon à côté de l'auteur du *Contrat Social?*

Est-il besoin que nous rappelions à ceux qui ont lu les relations authentiques des premiers établissemens européens en Amérique, que les ministres de la religion, prêtres séculiers et religieux, déployèrent au contraire dans ces graves circonstances un zèle vraiment apostolique, ne se laissant arrêter par aucune fatigue, intimider par aucun danger, quand il s'agissait d'arracher les Indiens au massacre du conquérant, ou d'adoucir l'esclavage des nègres, esclavage qu'il n'avait pas été plus en leur pouvoir de prévenir qu'il ne le serait au clergé d'aujourd'hui, même en supposant le siècle plus chrétien qu'il n'est, d'empêcher, sous le régime constitutionnel, les serfs attachés à la navette d'être exploités par leurs suzerains industriels, de la manière atroce que nous a révélée J.-B. Say? Le fait est que, même à une époque relative de ferveur religieuse, la société n'a jamais été assez profondément, ou du moins assez généralement chrétienne, pour que la sentence de J.-B. Say cessât d'être vraie. En conséquence, les intérêts matériels durent l'emporter sur les principes religieux. Les audacieux aventuriers qui conquirent l'Amérique n'y allaient assurément pas pour les progrès de la géographie; ils y étaient poussés par la cupidité. Or, c'était peu pour eux de s'être emparés du pays de l'or, s'ils ne parvenaient pas à trouver les moyens d'extraire ce précieux métal de la terre. Possesseurs du plus riche sol du monde, ils durent être promptement convaincus qu'ils le posséderaient infructueusement, tant qu'ils n'auraient pas à leur disposition des bras pour l'exploiter. Dans cette nécessité de position, il est sans doute arrivé que quelques uns ont cherché à mettre leurs principes d'accord avec leur intérêt, en s'appuyant sur de fort mauvaises raisons. Du reste, cette capitulation de conscience, sans contredit pitoyable, n'est nullement tombée en désuétude, et le libéralisme actuel excelle surtout à faire entrer dans le même système ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité, avec la dépendance de fait de la classe ouvrière, la condition abjecte à laquelle il la condamne, et les procédés fraternels auxquels il a recours pour la tenir en respect. Que nous importe les bouffonneries que le grave auteur de l'*Esprit des Lois* débite sur les causes de l'esclavage! Qu'importe que des hommes superficiels croient que la puissance ecclésiastique a encouragé celui des nègres comme moyen de prosélytisme chrétien, du moment que la force des intérêts matériels suffit et au-delà pour rendre raison du fait! Cependant, ce qui ne saurait se nier, c'est que l'esclavage des nègres devenant un fait acquis à la politique, l'Église, seconde providence des opprimés, en profita pour convertir ces malheureux au christianisme, et recommencer à leur égard ce qu'elle avait fait dans l'intérêt des esclaves d'Europe.

Réduisons le fait controversé à sa plus simple expression : Les Espagnols et les Portugais se voyant dans l'impossibilité absolue d'appliquer à leurs conquêtes du Nouveau-Monde le procédé général de l'industrie à l'usage de la civilisation, furent conduits par la force des choses à recourir au procédé barbare, le seul

(1) *Traité d'Économie politique*, 1814.

auquel on pût appliquer immédiatement des hommes encore à l'état sauvage. Cependant, comme toutes les races d'hommes ne sont pas, à un degré égal, une bonne matière à esclavage, la tentative qui fut faite de réduire à cette condition les peuples indigènes fut à peu près infructueuse, et n'aboutit qu'à décimer cette race mélancolique et faible, résultat déplorable, et qui a soulevé l'opinion européenne contre les établissemens espagnols en Amérique, et obscurci jusqu'à un certain point la gloire que ce noble peuple avait acquise dans cette immense entreprise. Force fut donc de recourir à une autre race plus propre par sa nature à supporter les peines inséparables de la servitude. Or, l'on ne pouvait en trouver aucune qui remplît mieux le but qu'on se proposait, que la race nègre naturellement bonne, insouciante, robuste et gaie. Du reste, il n'est pas inutile que nous déclarions dès à présent, quoique le moment ne soit pas encore venu de développer cette proposition, que, si le genre humain se divise, comme l'affirme Aristote, en deux grandes catégories, dont l'une est naturellement faite pour dominer et l'autre pour servir, la meilleure des deux natures aux yeux de la philosophie chrétienne n'est pas celle des maîtres, mais bien celle des esclaves. Sans doute il est des vices particuliers aux natures submissives, et des vertus qui appartiennent surtout aux caractères dominateurs. Toutefois, en somme, c'est l'esclave qui a le plus de mérite devant Dieu et devant la science sociale ; et le *nec plus ultrà* du mérite humain gît dans l'esclave, orné d'assez de vertu pour être digne de la liberté. Sans cette explication, on aurait pu voir dans notre description de la race noire, un ton de cruelle ironie fort loin de notre pensée.

L'état de guerre à peu près perpétuel où étaient la plupart des peuplades sauvages de l'Afrique, et l'usage atroce où elles étaient de massacrer les vaincus, favorisèrent les premières tentatives de traite faites par les Portugais, en raison de ce que le vainqueur, plutôt que de tuer sans profit son captif, préféra le vendre aux Européens. En conséquence, si le rétablissement de l'esclavage fit faire un pas rétrograde à plusieurs nations civilisées, du moins dans leurs possessions coloniales, il fut en même temps la cause déterminante d'un progrès chez les sauvages africains, qui renoncèrent dès lors à l'horrible coutume de sacrifier leurs captifs. Qu'on ajoute à cela, que les rapports commerciaux que la traite des nègres établissait entre les Africains sauvages et les Européens civilisés, mettaient en contact deux sociétés hétérogènes, qui sans cela ne se fussent jamais rencontrées. Ainsi donc, sans cesser d'éprouver pour cet ignoble trafic tout le mépris qu'il est fait pour inspirer, nous ne pouvons nous empêcher de lui attribuer la même action providentielle qu'à la guerre et au commerce, de la nature desquels il participe, et qui sont, comme la haute philosophie de l'histoire l'a enfin reconnu, les deux grands ressorts que Dieu emploie pour mêler les différentes races d'hommes, et arriver, à l'aide du temps, à les fondre en un seul peuple composé de tout le genre humain, et n'ayant plus désormais qu'une foi, une loi et un roi. Pourquoi Dieu emploie-t-il, pour arriver à cette grande et bienheureuse unité, des moyens diaboliques, tels que les violences de la guerre et les mensonges du commerce? Ce n'est pas Dieu; c'est l'homme qui, usant de son libre arbitre, a choisi cette voie mauvaise, au mépris de celle qui lui était enseignée; seulement, Dieu fait surgir le bien, qui est son but, du mal, qui est le fait de l'homme. En effet, Jésus-Christ avait dit : « Cherchez premièrement le règne de Dieu et sa justice, « et le reste (c'est-à-dire la richesse) vous « sera donné par surcroît (1). » Cette sentence contient l'axiome fondamental de l'économie sociale, ainsi qu'on le verra dans notre œuvre de synthèse : elle signifie que, si la société s'était constituée dans des vues de justice et de charité, la richesse se serait ensuivie naturellement ; tandis que l'humanité ayant commis la faute de considérer la richesse comme le but premier et essentiel de l'ordre social, la justice et la charité ont fait défaut, et elle n'a pu obtenir cette richesse tant désirée que par des procé-

(1) S. Matthieu, ch. VI, v. 33.

dés entachés de violence et de mensonge, la guerre et la spéculation commerciale. Néanmoins, comme Dieu veut que l'humanité accomplisse sa destinée sociale, il a permis que ces deux agens subversifs agissent à la manière des substances médicamenteuses qui ne rétablissent la santé qu'en produisant une douloureuse perturbation dans l'économie animale.

En définitive, quoi qu'en puisse dire cette sorte de philosophie myope qui a cours parmi le vulgaire, la population africaine transportée en Amérique a recueilli dans son esclavage un avantage immense; nous ne disons pas pour sa vie future, cette considération n'entre pas dans notre sujet, mais pour son avenir social; en un mot, elle est devenue chrétienne et civilisable, peut-être même déjà harmonisable. En effet, il ne faut pas conclure de nos précédentes définitions de la troisième phase sociale, que la société coloniale soit devenue barbare; il n'en est rien, vu que l'esclave y est de la même religion que le maître; qu'il reçoit, ou du moins est censé recevoir une culture morale, et devient par là apte à la liberté. Le fait est qu'à l'époque de la révolution de 92, les nègres étaient mûrs pour passer de l'esclavage absolu au servage de la glèbe. Cette transition eût certainement eu en Amérique les mêmes effets qu'en Europe, c'est-à-dire l'affranchissement graduel des nègres, qui serait une mesure accomplie aujourd'hui, sans que les intérêts des maîtres en eussent souffert. Au surplus, il serait encore temps de recourir, pour les colonies françaises, à ce mode de solution : la loi n'aurait qu'à déclarer que désormais les esclaves resteront attachés à l'habitation sur laquelle ils travaillent, et ne pourront en être distraits au gré du maître. Il conviendrait dès lors qu'un clergé suffisamment nombreux, et franchement secondé par l'autorité temporelle, travaillât à constituer la famille parmi cette classe, point essentiel, avant de songer à sa libération; d'ailleurs, il serait fort bon de leur donner la faculté de se libérer par fractions. Ainsi nous avons vu que la consommation d'un esclave européen absorbait la moitié du produit de son travail; mais sous la zone torride, où la terre récompense plus splendidement le labeur de l'homme, et où les besoins de celui-ci sont moindres, la coutume est d'abandonner à chaque esclave le quart de son temps, afin qu'il pourvoie lui-même à sa subsistance. Il serait convenable que cette coutume eût caractère de loi. L'esclave devant à son maître quatre jours et demi de travail par semaine, chaque demi-journée de son temps représente le neuvième de sa valeur vénale; en conséquence, prenant pour exemple un nègre, censé valoir dix-huit cents francs, chaque demi-journée qu'il donne par semaine à l'atelier du maître équivaut à un capital de deux cents francs. Nous voudrions donc que l'esclave qui serait parvenu à amasser cette somme, portée à deux cents francs par hypothèse, fût recevable à racheter cette portion de sa liberté. Celle-ci serait la plus difficile à acquérir, parce qu'en toutes choses les difficultés initiales sont les plus grandes; mais après cela, ses moyens de libération augmenteraient dans une proportion rapidement croissante, et lorsqu'il serait parvenu à la liberté complète, il aurait le goût et l'habitude du travail spontané. Cette dernière circonstance est nécessaire pour que le système industriel ne reste pas en souffrance, faute d'une classe ouvrière; car il s'en faut de beaucoup qu'il suffise de donner la liberté aux esclaves pour en faire des ouvriers; ce qui le prouve, ce sont les résultats désastreux de l'émancipation des nègres dans les colonies anglaises, malgré toutes les précautions prises par le gouvernement pour les amener à subir la loi du salaire.

Au reste, c'est encore un sujet d'étonnement pour bien des personnes que le brusque changement qui s'est opéré dans l'opinion publique et dans les principes du gouvernement de la Grande-Bretagne sur cette matière. Quoi qu'il en soit, c'est dans cette occasion, moins que jamais, qu'il convient à celui de France de se traîner servilement sur ses traces; mais au contraire, que la science et la religion, de concert avec la politique, travaillent à résoudre cette grande question, et surtout qu'on en éloigne la matière inflammable, c'est-à-dire la manière de faire propre au libéralisme, et

il n'y a nul doute pour nous qu'on arrivera à un procédé d'affranchissement qui fera de l'esclave un citoyen utile, en désintéressant complétement le maître, et cela, sans grever le Trésor, ni compromettre la paix publique; enfin sans rompre les liens de parenté qui unissent les colonies à la métropole. Mais si la solution religieuse et philosophique tarde trop à se produire, que le gouvernement ait recours dès à présent aux procédés que nous venons de décrire, et qui ne sont autre chose que les antécédens dont l'efficacité est démontrée par l'histoire. Cependant, pour empêcher que des intérêts mal entendus ne viennent entraver la mesure de l'affranchissement graduel par fractions, la loi pourrait déclarer qu'à une époque déterminée, les esclaves ou serfs auront droit à la jouissance d'une demi-journée de plus par semaine; pourvu que cette diminution dans la valeur effective des esclaves ne dépasse pas les limites d'un impôt, les colons n'auront pas le droit de s'en plaindre. Il est vrai que, pour pouvoir grever l'agriculture coloniale d'un nouvel impôt, tant modéré soit-il, il faut la mettre en voie de prospérité : c'est là le nœud gordien; mais ne désespérons pas de sa solution prochaine.

Nous ne saurions abandonner cette matière, à laquelle se rattache un si haut intérêt social, sans faire entendre respectueusement au gouvernement de notre pays, que nous savons d'ailleurs animé des meilleures intentions, qu'on a trop négligé jusqu'ici l'éducation religieuse et morale des nègres : c'est par là qu'on a rendu le régime colonial actuel si dangereux, et sa transition en un autre si difficile. Le tort n'en saurait être attribué au clergé, dont le personnel est trop peu nombreux dans les colonies pour suffire à une pareille tâche; il est même fortement à présumer que des prêtres séculiers n'obtiendront jamais des résultats aussi satisfaisans à cet égard que des religieux. L'Espagne n'a pas commis la même faute : aussi est-ce dans les colonies fondées par cette puissance que la classe esclave est le moins menaçante, si même elle l'est du tout; tandis que l'ancien régime colonial anglais, tel que nous l'avons vu à la Jamaïque en 1806, nous a fait l'effet d'un haut édifice bâti sur une poudrière. Il se pourrait fort bien, du reste, que l'accroissement de la population marronne établie dans les montagnes bleues de l'intérieur de l'île, et avec laquelle le fier gouvernement britannique ne dédaignait pas d'entretenir des rapports diplomatiques, eût précipité la mesure de l'affranchissement. Quoi qu'il en soit de cette considération locale, les nègres des colonies anglaises ne recevaient aucune culture religieuse, sauf quelques bavarderies méthodistes auxquelles ils ne comprenaient rien; leur dégradation morale, jointe à la sévérité des traitemens auxquels ils étaient soumis, devait prochainement amener une explosion, qu'il a bien fallu prévenir à tout prix, même par la ruine de l'agriculture coloniale. A cette cause, on pourrait peut-être en ajouter d'autres toutes politiques et qui se rattachent à de hautes combinaisons d'intérêt commercial...; mais nous n'avons point à en faire la critique dans ce cours. En général, le colon anglais, en nous reportant à l'ancien régime colonial, eût été le plus mauvais des maîtres, si le Hollandais n'eût pas existé; de même que l'Espagnol en était incomparablement le meilleur. Il est triste d'avoir à ajouter que l'Espagnol ne tirait qu'un faible produit de son sol, tandis que l'Anglais et le Hollandais en obtenaient un fort grand du leur. Faut-il conclure de cette observation, que la société coloniale est dans la triste nécessité d'opter entre les procédés humains, dont la pauvreté est la conséquence, et la dureté, qui produit la richesse? Non, assurément; sinon, l'économie sociale est une science chimérique.

LOUIS ROUSSEAU.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

QUINZIÈME LEÇON (1).

Des assemblées nationales et de la souveraineté du peuple. — Etat de la question, d'après Montesquieu, d'après Rousseau. Impossibilité originelle du contrat social. — Dans le contrat social, examiné en lui-même, le peuple peut-il avoir la souveraineté?

Lorsqu'en 1815 l'exilé de l'île d'Elbe voulut retourner aux Tuileries, je me trouvais sur le point décisif de sa route, où l'on avait rassemblé à la hâte contre lui les troupes qui formèrent sa première armée ; et si j'avais à écrire des mémoires d'outre-tombe, cet événement y fournirait un petit épisode assez curieux : car j'ai vu face à face et entendu le grand homme dans son hôtellerie pendant environ une heure. L'enthousiasme se communiquait rapidement des soldats à la population ; seulement les jeunes paysans, qui avaient l'âge de la conscription, après avoir crié : Vive l'empereur ! songeaient à se marier, s'ils le pouvaient, pour avoir une chance de se soustraire aux prochaines levées. Dans la bourgeoisie, les indifférens et les opposés les plus défians, qui appréhendaient une guerre, des contributions et le despotisme, finissaient par suivre l'entraînement de la multitude, espérant que l'expérience du passé et les nécessités présentes retiendraient cette fois dans la modération le rude dominateur de l'Europe. Il était d'ailleurs assez piquant de recevoir ses promesses patriotiques ; il ne manquait pas une occasion de protester qu'il était *plébéien ;* et comme il lui était échappé de dire autrefois, dans la superbe confiance de son ascendant personnel, que « un trône n'était qu'une planche recouverte de velours, » comme il avait signé sa propre déchéance, il avait grand soin d'invoquer la volonté *nationale,* qui le rappelait, de redemander au peuple le commandement qu'il avait perdu. Aussi lui répondait-on en mêlant le cri de vive la nation au cri de vive l'empereur. On sait qu'ensuite il fit un acte additionnel aux constitutions de l'empire, qu'il proposa cet acte à l'acceptation des citoyens sur des registres ouverts dans toutes les mairies, et que, pour authentiquer sa réinstallation sur la planche couverte de velours, il convoqua en *Champ-de-Mai* les corps de l'Etat, la garde civique et les troupes, renouvelant ainsi à dessein le pompeux appareil qui avait figuré dans le même lieu, au 14 juillet 1790, une assemblée générale du peuple français. Si grossier que fût l'appât, si usée que fût cette solennité factice par dix années de révolution, le grand homme connaissait bien la magie d'un nom et d'un grand spectacle sur l'esprit du vulgaire; si la victoire ne lui eût point faibli à Vaterloo, il était déjà redevenu ainsi maître de la France, et il comptait bien la gouverner en monarque comme auparavant ; on s'y laissait prendre de nouveau. En attendant, beaucoup se réjouissaient de voir le glorieux capitaine contraint de reconnaître les *libertés nationales* et la *souveraineté du peuple,* deux idées réputées aujourd'hui inséparables. J'oubliai alors les risées continuelles dont mon enfance avait été bercée sur tous les gouvernemens, les gouvernans, leur langue et leurs insignes de liberté depuis 1793 jusqu'à l'empire; j'oubliai la contradiction intime que les études classiques et l'admiration du bonhomme Rollin avaient toujours soulevée dans mon esprit touchant les héroïques vertus des Grecs et des Romains, et à l'exemple de tant d'autres, je mis aussi ces deux idées ensemble dans ma jeune tête. Plus tard, je m'aperçus que je ne les comprenais pas.

Le grand homme certainement ne les comprenait pas non plus; il entendait tout autrement les choses. Il serait facile de le montrer, et combien peu il se souciait en particulier de rappeler par le nom de *Champ-de-Mai* l'antique possession d'un droit politique dont le dix-neuvième siècle est si fier et si jaloux. Mais cette preuve doit ressortir naturel-

(1) Voir la XIVe leçon, no 45, t. VIII, p. 171.

lement de la leçon même que j'ai à traiter et de la suivante, si je réussis à éclaircir suffisamment mon sujet. Car il s'agit précisément de savoir quelles ont été les premières assemblées franques, appelées *Champs-de-Mars*, fort antérieures aux *Champs-de-Mai?* et, quoique les unes et les autres aient bien peu duré, cette institution, ayant été, chez les Franks, comme chez les autres tribus germaniques, l'unique base de leur gouvernement et de leur existence politique avant la conquête de la Gaule, a dû exercer une grande influence sur leur caractère national et sur leur destinée dans la suite des siècles. Cependant, ce genre d'institution était connu avant les Germains; nos auteurs grecs et latins nous ont assez parlé des assemblées publiques. La différence des unes et des autres est assez grande à la première vue; en même temps, il y a des rapports non moins évidens, qui indiquent une même cause. Comment s'en bien rendre compte, sans remonter jusque-là? Les assemblées publiques ont-elles toujours existé? Sinon, quand ont-elles commencé, pourquoi et à quoi ont-elles dû servir? En un mot, quelle est l'origine, la nature, l'importance des assemblées publiques? Il n'y a jamais eu de démocratie sans cela. Est-ce là que réside la liberté? La liberté est-elle la souveraineté du peuple? Toutes réflexions qui se présentent d'elles-mêmes, qui s'appellent mutuellement et doivent se résoudre par l'expérience ou les faits et par le raisonnement.

Si nous en croyons l'opinion dominante aujourd'hui et la majorité des publicistes de tous degrés, le peuple est souverain; cela ne fait pas un doute; penser autrement, c'est venir trop tard, après la chose jugée, puisqu'il ne s'agit plus que de réaliser la théorie. Néanmoins, à considérer les essais anciens et modernes élevés sur cette théorie, plus ou moins élaborée, je ne sais si ceux qui l'adoptent et la proclament ne ressemblent pas quelquefois aux *tard-venus* un peu plus que ceux qui s'en défient; à considérer seulement les différentes manières de l'interpréter, les variations du système, je crois encore qu'il est permis de douter; et, comme la majorité du nombre toute seule n'est rien pour moi, comme je préfère la vérité à tous les Platons de la France et du monde, j'entreprends de réviser la cause, car je veux savoir à quoi m'en tenir.

On a certes déjà beaucoup parlé, beaucoup écrit sur tout cela; on a de plus beaucoup agi, et je ne vois pas que nous approchions du but. On s'accorde assez à dire que nous avons fait un grand progrès depuis dix ans, et l'inquiétude est aussi vive que l'espérance et la joie. On redoute le moindre heurt; une amnistie, une élection nouvelle, une dotation proposée ou refusée, jettent l'alarme; et l'on s'entend moins que jamais dans l'application du principe. De la trilogie législative, une individualité est déjà presque nulle; les deux autres sont en présence, s'efforçant de se dissimuler leur opposition réciproque, pour reculer les hostilités. La théorie est faite, et chacun fait encore la sienne. Des bancs du Luxembourg et du Palais-Bourbon jusqu'à ceux du collége et jusqu'à l'échope du journalier, cette pensée préoccupe toutes les imaginations, et chacun dresse son plan politique. Pour nous autres catholiques, c'est déjà un signe certain d'erreur que cette divergence sur un point regardé comme fondamental.

Comment donc a prévalu un principe qui se divise ainsi contre lui-même? Comment s'est formée une théorie si généralement adoptée, et, tout ensemble, si diversement interprétée? Quel est enfin l'état de la question sur ce sujet? C'est ce qu'il importe d'examiner avant d'en chercher nous-mêmes la solution, qui doit s'en aider beaucoup.

Il serait fastidieux et sans utilité de passer en revue tous ceux qui s'en sont occupés; en choisissant les plus célèbres, ceux qu'on regarde comme les oracles du droit public, nous aurons aussitôt le fond de la théorie et ses axiomes essentiels. Si l'on doit donc présumer de rencontrer des notions précises sur la constitution politique, c'est sans doute dans un ouvrage, que l'auteur a médité trente ans, où il nous produit la grande découverte de trois principes moraux, chacun desquels est la base de trois espèces de gouvernemens. Consultons donc ces méditations profondes; entrons, si nous pouvons, dans ces conceptions éblouis-

santes et révérées, qui vont nous révéler le secrets de la science moderne. Demandons-lui ce que c'est que la liberté, la souveraineté du peuple? quelles en sont les conditions, les règles, la forme?

Ce livre, en y cherchant un peu de tous côtés, nous répond çà et là : « Que « le mot de liberté a eu plusieurs significations, » et que « ordinairement on la « place dans les républiques, » parce que « comme, dans les démocraties, le peu« ple *paraît à peu près* faire ce qu'il veut, « on a mis la liberté dans ces sortes de « gouvernemens, et l'on a confondu le « pouvoir du peuple avec la liberté du « peuple (1). » Mais ce n'est pas cela : « dans un Etat, c'est-à-dire dans une so« ciété, où il y a des lois, la liberté ne « peut consister qu'à faire ce que l'on « *doit* vouloir, et à n'être point contraint « de faire ce que l'on ne *doit* point vou« loir. » Je ne nie rien de tout cela; mais que *dois-je* vouloir, et que ne *dois-je* point vouloir? Et si lès lois sont mauvaises, comment ne serai-je point contraint? On m'avertit bien « qu'il faut se « mettre dans l'esprit ce que c'est que « l'indépendance, et ce que c'est que la « liberté. » Qu'est-ce donc que l'une et l'autre? On n'en dit pas davantage, et l'on ajoute, par duplicata : « La liberté est « de faire tout ce que les lois permettent; « et si un citoyen pouvait faire ce qu'el« les défendent, il n'aurait plus de li« berté, parce que les autres auraient « tout de même ce pouvoir (2). » Ici, je soupçonne que je *dois* vouloir ce que les lois permettent, et ne pas vouloir ce qu'elles défendent; mais sans chercher beaucoup d'exemples, qui ne manqueraient pas, si les lois me défendent d'être chrétien, comme sous l'empire, ou si elles ne permettent pas, comme aujourd'hui aux Polonais, dans leur patrie, de faire baptiser leurs enfans par un prêtre catholique, ou comme aujourd'hui en France de refuser des prières catholiques à un homme qui n'est pas mort catholique, sera-t-on libre?

Peut-être ne faut-il chercher la liberté que dans une république, c'est-à-dire « lorsque le peuple en corps a la souve« raine puissance; » car là il est, à *certains égards*, monarque, et, à *certains autres*, sujet; et, comme « il doit faire par lui-même ce qu'il peut bien faire, » et par ses ministres ce qu'il ne peut pas; comme, d'un côté, « le peuple est admi« rable à choisir ceux à qui il doit confier « quelque part d'autorité, qu'il a assez de « capacité pour se faire rendre compte « de la gestion des autres; » comme enfin, en même temps, « dans un état libre, « tout homme, *qui est censé avoir une « âme libre*, doit être gouverné par lui« même, » ce pour quoi « il faudrait, en « conséquence, que le peuple en corps « eût la puissance législative (1); » il s'ensuivra que les lois seront bonnes, sans doute, bien exécutées, et tout ira bien, surtout si nous remarquons que « une ré« publique où l'amour de la démocratie « est celui de l'égalité et encore celui de « la frugalité...., où les lois auront formé « beaucoup de gens médiocres, compo« sée de gens sages, se gouvernera très « sagement; composée de gens heureux, « elle sera très heureuse (2). » Hélas! non; nous n'y sommes pas encore, et savez-vous pourquoi? D'avoir la puissance législative, « cela lui est impossible (au « peuple) dans les grands Etats, et est « sujet à beaucoup d'inconvéniens dans « les petits (3). » D'ailleurs, « si une ré« publique est petite, elle est détruite « par une force étrangère; si elle est « grande, elle se détruit par un vice in« térieur. Ainsi il y a une grande appa« rence que les hommes auraient *été à la « fin* obligés de vivre toujours sous le « gouvernement d'un seul, s'ils n'avaient « imaginé une manière de constitution, « qui a tous les avantages intérieurs « d'un gouvernement républicain et la « force extérieure du monarchique; je « veux parler de la république fédéra« tive (4). »

Ce petit compliment pour l'œuvre de Guillaume Penn n'est pourtant pas le dernier mot de Montesquieu; il vous avouera bientôt que « la démocratie et « l'aristocratie ne sont pas des Etats li-

(1) *Esprit des Lois*, XI, 2.
(2) *Id.*, XI, 3.

(1) *Esprit des Lois*, II, 6.
(2) *Id.*, V, 3.
(3) *Id.*, XI, 6.
(4) *Id.*, IX, 1.

« bres de leur nature ; la liberté politi« que ne se trouve que dans les gouver« nemens modérés (1). » Si vous lui demandez quels sont les gouvernemens modérés, il vous prévient sur-le-champ : « Mais elle n'est pas toujours dans les « gouvernemens modérés. Elle n'y est « que quand on n'abuse pas du pouvoir. » Et quel est le moyen, réclamé depuis si long-temps, d'empêcher enfin cet abus, de concilier deux choses si inconciliables jusqu'à présent, selon l'expression de Tacite (2)? Ecoutez bien : « Pour « qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il « faut que, par la disposition des choses, « le pouvoir arrête le pouvoir. Une con« stitution peut être telle que personne « ne sera contraint de faire les choses « auxquelles la loi n'oblige pas, et à ne « point faire celles que la loi permet (3). » Et cette constitution est celle du royaume d'Angleterre, du moins le chapitre 6 du même livre porte ce titre.

Là le baron du dix-huitième siècle vous fera remarquer encore que « il y a « toujours dans un état des gens distin« gués par la naissance, la richesse ou les « honneurs ; que, s'ils étaient confondus « parmi le peuple, et s'ils n'y avaient « qu'une voix comme les autres, la li« berté commune serait leur esclavage, « et ils n'auraient aucun intérêt à la dé« fendre. « Que le corps des nobles doit être héréditaire ; « il l'est premièrement « par nature ; et d'ailleurs il faut qu'il ait « un très grand intérêt à conserver ses « prérogatives, *odieuses* par elles-mêmes, « et qui, dans un Etat libre, doivent « toujours être un danger. »

Ajoutons que Montesquieu est très déclaré en faveur du système représentatif (4). C'est à peu près tout ce que nous trouvons dans ce fatras, intitulé : l'*Esprit des Lois*. Plusieurs vont crier au blasphème ; on me reprochera d'avoir réuni à la file des passages très éloignés les uns des autres ; mais, de bonne foi, est-ce ma faute s'ils sont épars dans l'ouvrage ? Il a bien fallu les rapprocher, puisqu'ils parlent sur le même sujet ; et s'ils s'entendent entre eux, ils doivent s'accorder, de quelque place qu'ils se répondent. Au reste, qu'on essaie ; je mets qui voudra au défi de tirer de ces quatre volumes quelque chose de plus concluant, de plus clair, et de tracer un résumé raisonné, une table analytique de l'*Esprit des Lois*, selon l'ordre des livres et des chapitre, ou même selon un ordre quelconque. Montesquieu termine un de ces chapitres par ce mot : « Je suis comme « cet antiquaire, qui partit de son pays, « arriva en Egypte, jeta un coup d'œil « sur les Pyramides et s'en retourna (1). » Rien n'est plus vrai, sans qu'il s'en doutât ; car assurément il ne pensait donner ici qu'une haute opinion de sa supériorité de vue ; la vanité s'est trahie elle-même.

Un autre homme de génie se présente, plus révéré encore, presque adoré par le dix-neuvième siècle, à l'égal du grand Lama par les Indiens (2). Il écrit, il est vrai, bien davantage *en faveur* de l'humanité ; c'est lui qui lui a dit enfin ce qu'elle était, qui nous a appris que nous avons dégénéré de notre nature primi-

(1) *Esprit des Lois*, XI, 4.

(2) Tac., *Agricola*, 3.

(3) *Esprit des Lois*, XI, 4 ; troisième variante de la définition.

(4) *Id.*, XI, 6 ; j'aurai occasion d'en parler un peu plus dans la leçon suivante, et de lui opposer Rousseau qui a ce système en horreur.

(1) *Esprit des Lois*, XXVIII, 45. C'est un grand avantage pour les livres qui ont une réputation faite que d'être ennuyeux ; on ne les lit pas et on les admire d'autant. Quand on lit celui-ci en cherchant à le comprendre, on n'y trouve, sous une division factice, qu'un mélange informe d'assertions vagues, de décisions sententieuses, un cliquetis de pensées, plus souvent de mots en antithèses, une prétention d'avoir tout vu, des généralités sans preuve ou reposant uniquement sur un fait particulier, assez souvent inexact, un système faux, imaginaire, que l'auteur ne s'occupe pas même d'établir, et qu'il suppose sans cesse comme incontestable. Quoi de plus impertinent que ces petits chapitres de deux ou trois lignes pour vous annoncer trois ou quatre chapitres suivans ou pour vous faire accroire, comme le *quoi qu'on die*, admiré par Philaminte et Bélise, qu'il *dit plus de chose qu'il n'est gros ?* Je ne puis trop recommander aux lecteurs de l'*Université Catholique* les articles qu'elle a déjà commencé de publier sous le titre : *Etudes sur un grand homme du dix-huitième siècle*, par M. Algar Griveau ; travail remarquable pour la netteté, l'exactitude et le jugement, qui donne enfin le secret de cette grande renommée.

(2) Je ne puis oublier que dans ma jeunesse un bâton retrouvé de J.-J. Rousseau fut proposé à l'enchère des admirateurs. Un Allemand fit deux cents

tive, au point de nous tenir debout sur nos pieds au lieu de marcher à quatre pattes, ce qui serait bien plus gracieux, comme nous pouvons le voir chez nos heureux confrères les orang-outangs; et que nous devions au moins ramener nos enfans à cette désirable situation, à moins que nous n'ayons absolument à leur donner en pis-aller cent mille francs de rente et un précepteur de sa trempe, afin de tirer le meilleur parti possible de leur gaucherie; pour laquelle raison lui-même, n'ayant pas un dédommagement pareil à léguer aux siens, il a sagement adopté la consolation de les mettre aux *Enfans-Trouvés*. Quelles instructions ne doit-on pas attendre d'un génie si original et si inventif! Si celui-là ne nous dit pas cette fois la vérité, nous aurons bien du malheur, car il nous déclare qu'il ne s'occupe pas d'autre chose, et qu'il y dévoue sa vie : *vitam impendere vero*, c'est sa devise. Au fait, le citoyen de Genève est d'une autre force que Montesquieu; son argumentation est bien autrement conduite et finiment tramée. Si vous n'êtes pas toujours en garde pour l'interrompre au moment précis et en saisir le nœud ou le défaut de continuité, votre attention s'éblouit et demeure captive sous la multitude de ses fils d'araignée. Il a conçu tout exprès une théorie qu'il appela le *Contrat Social*, livre sérieux, didactique et froid, pour ne pas dire obscur, inintelligible; et pourtant il n'y a pas d'ouvrage du dix-huitième siècle qui ait eu pareille influence. On ne le lit pas plus, très certainement, que l'*Esprit des Lois*, et des deux ou trois cent mille exemplaires, distribués dans les bibliothèques publiques et privées, j'affirmerais bien qu'on n'en ouvre pas deux sur cinquante en dix ans; mais il est passé dans les mœurs du pays, à tel point que ceux qui ne savent pas lire, ceux qui ignorent même le nom du livre, et peut-être celui de l'auteur, n'ont pas dans la tête d'autres maximes politiques que celles du *Contrat Social*. Ouvrons donc à notre tour ce code fondamental, cet oracle infaillible de la science et de la raison.

Il semble d'abord singulier qu'un homme, qui avait fait le *Discours sur l'origine et l'inégalité des conditions*, pour prouver uniquement que le genre humain n'est pas sociable, que l'être qui pense sur la terre est un *animal dépravé*, se soit avisé peu après de faire un autre livre pour constater et établir les bases certaines de la société; ne devait-il pas, au contraire, conformément à son idée, démontrer qu'il n'existe pas et qu'il ne peut pas exister de bases sociales? C'eût été le plus grand service rendu à l'humanité de lui montrer sa dégradation non irrémédiable, et surtout de chercher, de trouver un moyen efficace pour le ramener à son état de perfection. Car enfin cela ne doit pas être impossible; il y a nécessairement dans la nature de quoi revenir à la nature. L'ours, que vous dressez par la menace et la cadence, retombe sur sa pose horizontale quand il ne voit plus le bâton levé et n'entend plus le fifre et le tambour. Dans les bois, les petits des animaux domestiques, dès qu'ils sont assez forts pour prendre eux-mêmes leur nourriture, ils deviendront sauvages; et si *apprivoisés* que nous soyons avec les lois et les gouvernemens, si nous y sommes contre nature, l'instinct doit prévaloir à la longue, si peu qu'on l'aide, au moins pour les générations à naître (1). Sans doute, il est difficile d'imaginer une *dépravation* plus grande que celle d'un animal, *qui pense;* c'est le dernier degré auquel il semble qu'il puisse descendre; mais enfin ne peut-on pas se servir de cette dégradation même pour dissiper notre erreur ou du moins notre sentiment? Et Rousseau

lieues pour acheter cette relique. Ce qu'on y estimait le plus, c'est que Rousseau se lavant rarement les mains, on était assuré de retrouver sa poignée. Heureux mortel, qui a pu toucher la crasse du grand philosophe!

(1) Il y a même une observation à la portée de tous, et qui donne espérance; c'est la diminution sensible des affections de famille, que Rousseau n'admet point pour naturelles; le respect des enfans pour leurs pères, la tendresse des mères pour leurs enfans sont de ces vieux préjugés dont il est public que l'on se corrige tous les jours. Nous nageons dans cet égoïsme, qui est la condition essentielle de l'état de nature. Une femme disait un jour : Tais-toi, Jean-Jacques, on ne te comprendrait pas. Elle pourrait dire aujourd'hui : O Jean-Jacques, tu es enfin compris!

lui-même n'avait-il pas commencé cette œuvre en nous signalant le mal ? Je prie instamment le lecteur de ne pas prendre ceci pour une plaisanterie, et de ne pas regarder la discussion comme inutile, parce que l'objet en est ridicule. Puisqu'il s'est rencontré à une époque un homme pour soutenir une pareille thèse, d'autres pour la lire, et qu'il s'en trouve encore aujourd'hui pour la réimprimer et ne pas juger l'auteur en face, il faut qu'il y ait une raison, c'est-à-dire un *motif*. La discussion est donc sérieuse et très importante, on va le voir. Encore une fois, ce que Rousseau devait faire logiquement, c'était, après avoir établi, selon lui, l'état de nature, de prouver que la société et les gouvernemens n'avaient aucune base réelle.

Quel étonnement donc de lire ce qui suit dès le premier livre? « Ce passage de « l'état de nature à l'état civil produit « dans l'homme un changement très re« marquable, en substituant dans sa con« duite la *justice* à l'*instinct*, et en don« nant à ses actions la *moralité*, qui leur « manquait auparavant. C'est alors seu« lement que la voix du *devoir succé« dant* à l'impulsion physique, et le « *droit* à l'*appétit*, l'homme qui *jusque « là* n'avait regardé que lui-même, se « voit *forcé* d'agir sur d'autres principes « et de consulter sa *raison* avant d'écou« ter ses penchans. Quoiqu'il se prive « dans cet état de plusieurs avantages « qu'il tient de la nature, il en *regagne* « de si grands, ses facultés *s'exercent* et « *se développent*, ses idées *s'étendent*, ses « sentimens *s'ennoblissent*, son âme tout « entière s'élève à un tel point.... » Ici vous êtes tenté de croire Rousseau converti, ou du moins oubliant sa première thèse, avancée comme un jeu d'esprit. Loin de là; pesez ses termes, et achevez: « Son âme s'élève à un tel point, que si « les *abus* de cette nouvelle condition ne « le *dégradaient souvent au-dessous de « celle dont il est sorti*, il devrait bénir « sans cesse l'instant heureux qui *l'en « arracha pour jamais*, et qui, d'un « *animal stupide et borné*, fit *un être « intelligent et un homme* (1). »

Conçoit-on rien de plus bizarre? Les contradictions les plus insensées se heurtent à chaque ligne dans ce passage, sans ébranler celui qui l'a écrit; il n'abandonne pas sa première idée, que la seconde exclut nécessairement, et de toute la force d'un esprit obstiné il les lie ensemble, malgré elles et malgré lui. Voici le mot de l'énigme.

Si l'homme est sociable de sa nature, s'il n'a pas besoin d'être dépravé pour penser, s'il pense par la condition même de son être, s'il a une âme enfin, *il a toujours été sociable*, *et il a toujours été en société*, parce qu'il *ne peut pas vivre*, il *ne peut pas être* sans cela. Il n'a *donc pas fait* la société, pas plus qu'il n'a fait sa nature, son âme, ni son corps; il en a reçu les lois, les principes, de celui qui l'a créé. La première société a été la première famille, dont le premier père a été le premier roi; oui, le *roi Adam*, et après lui *l'empereur Noé, père de trois grands monarques* (1), comme dit Rousseau avec une sotte dérision, qui ne le débarrasse pas de cette infaillible origine. En vain, par un autre subterfuge, le sophiste veut échapper à une autre certitude qui tient intimement à celle-là, en disant sardoniquement : « Toute puis« sance vient de Dieu, je l'avoue, mais « toute maladie aussi en vient (2), » arrive le moment où il est bien forcé d'invoquer la justice, et il comprend bien alors que « toute justice vient de « Dieu (3). » Mais, qui a fait la justice, sinon ce même Dieu qui a fait la puissance? et quelle est l'idée de la puissance parmi tous les hommes, sinon le devoir et le droit de rendre la justice? Qu'il y ait eu ensuite abus de la puissance; que l'exercice en ait été plus ou moins modifié, selon la disposition des diverses sociétés qu'on appelle nations; peu importe; qu'il y ait eu asservissement d'un côté, résistance de l'autre; qu'il y ait eu des pactes, et il y en a eu dont Rousseau se garde bien de parler, tout cela ne change rien à l'origine de la puissance humaine, qui est celle de l'homme et de la société. S'il n'y a pas eu un état de nature, il n'y a jamais eu

(1) Rousseau, *Contrat Social*, I, 8.

(1) *Contrat Social*, I, 2.
(2) *Id.*, I, 3.
(3) *Id.*, II, 6.

lieu au contrat social, puisque le contrat social est la suite de l'état de nature, et que ni Rousseau ne conçoit le contrat social, ni personne ne peut le concevoir que comme l'unique moyen de former une *agrégation* entre les hommes, lorsqu'on les « *suppose* parvenus à ce point « où les obstacles, qui nuisent à leur « conservation dans l'état de nature, « l'emportent par leur résistance sur les « forces que chaque individu peut em« ployer pour se maintenir dans cet « état (1). » Encore, en considérant cet état de nature comme prouvé, est-il obligé de supposer ce moment, ce *point* de transition, dont il est impossible de retrouver la moindre trace dans les traditions du monde. Je ne ferai pas à mes lecteurs l'injure d'insister sur la folie du premier système, également rejeté par le bon sens et par les faits (2). Donc, point d'*état de nature,* point d'*indépendance* primitive; donc, point de *contrat social,* point de *souveraineté* du peuple. Le principe évanoui, il ne reste pas même la pointe d'une aiguille pour soutenir la théorie.

Je pourrais passer outre, et il n'entre point dans mon plan général d'entamer des réfutations de détail, genre de travail assez ingrat, qui perd le temps et éparpille les idées; mais ici, par exception, à cause de la célébrité du système et de son auteur, il ne sera pas inutile de toucher du moins les points fondamentaux de cette œuvre, et de se convaincre qu'examinée en elle-même, elle est contradictoire au principe qu'elle suppose, et par conséquent nulle.

Rousseau attribue au peuple souveraineté *inaliénable, indivisible, infaillible, absolue,* ou illimitée; il n'hésite pas là-dessus le moins du monde (3), non plus que toute son école, c'est-à-dire que le peuple possède en lui-même cette plénitude de souveraineté qui n'appartient qu'à Dieu, et à laquelle le monarque le plus despote, ici-bas, n'a jamais prétendu, sans être, au jugement de tous, un tyran ou un fou, et souvent l'un et l'autre. La décision privée d'un sophiste a investi de la puissance divine, ni plus ni moins, la multitude humaine, et l'on accepte naïvement l'investiture comme la seule valable qui soit au monde, rien n'est plus amusant.

En effet, la première condition de cette souveraineté *inaliénable,* le premier acte du contrat social, et sans lequel le contrat social ne peut avoir lieu, c'est précisément une *aliénation* de l'indépendance individuelle, dont tout homme jouissait dans l'état de nature. En vain me direz-vous que c'est une aliénation volontaire, un échange mutuel d'obligation *égale* entre tous, l'aliénation des autres n'empêche pas la mienne, puisqu'elle l'exige au contraire; je n'y consens comme eux que par nécessité, et il n'y a pas un mortel qui n'aimât mieux, aujourd'hui encore, conserver son indépendance totale, telle qu'il la conçoit, s'il lui était possible. Vous le dites vous-même : c'est pour ne pas *périr* que les hommes se sont mis en société (1). Ainsi c'est par la plus impérieuse contrainte, c'est pour ne pas périr que les hommes sont devenus *souverains,* et cette souveraineté commence par une *aliénation* pour être *inaliénable.* Que des rois traitent entre eux, ils ne deviennent pas rois parce qu'ils traitent, et quelques conventions qu'ils fassent, quelques concessions qu'ils consentent, loin de rien céder les uns aux autres de leur souveraineté personnelle, ce traité la suppose; l'un d'eux peut perdre de ses États, même forcément, sa souveraineté reste intacte, sans la moindre diminution dans ses États diminués. C'est donc un contre-sens que la souveraineté résultant du pacte social; accordons cependant qu'elle soit acquise, sera-t-elle indivisible? Vous l'affirmez, et vous la divisez. Toutes vos arguties pour m'expliquer comme quoi la souveraineté n'existe qu'en commun ne prouvent rien; comment sera-t-elle commune si chacun

(1) *Contrat Social*, I, 6.

(2) Je rappellerai seulement un mot d'un homme d'esprit et de foi, dont la perte récente a été si généralement regrettée, M. Hennequin : « Comment « veut-on me faire croire que le sauvage s'enivrant « de son calumet au pied d'un arbre, sans songer « de quoi il vivra le lendemain, est le type de la « nature humaine, et que Bossuet, Fénelon, saint « Vincent de Paul en sont la dégradation ? »

(3) *Contrat Social*, II, 1, 2, 3, 4.

(1) *Contrat Social*, I, 6.

n'en a sa part? Vous êtes obligé d'en convenir un peu plus tard, lorsque, supposant un État de dix mille hommes qui sont ensemble le souverain, tandis que chaque particulier est individuellement sujet, vous dites : « Ainsi le souverain est « au sujet comme un est à dix mille, « c'est-à-dire que chaque membre de « l'État n'a *pour sa part* que la *dix-millième* partie de l'autorité souveraine, « quoiqu'il lui soit soumis *tout entier*. « Que le peuple soit composé de cent « mille, l'état des sujets ne change pas, « et chacun porte également *tout* l'empire des lois, tandis que son suffrage, « *réduit à un cent millième*, a *dix fois* « *moins* d'influence dans leur rédaction. « Alors le sujet restant toujours un, le « rapport du souverain augmente en raison du nombre des citoyens; d'où il « suit que plus *l'Etat s'agrandit*, plus « *la liberté diminue* (1).» Qu'arrivera-t-il donc dans un Etat comme la France? Le citoyen ne sera tout au plus qu'une dix millionième parcelle de souverain. Heureusement le système homœopathique a découvert à propos la vertu médicale des parcelles, et il faut espérer qu'on en fera bientôt une application sensible à la politique pour le contentement des parcelles souveraines. Aussi Rousseau, qui ne pouvait prévoir cela, est-il d'avis des petites républiques (2). « Tout bien examiné, il ne voit pas qu'il soit désormais possible au souverain (le peuple) « de conserver parmi nous l'*exercice de* « *ses droits* si la cité n'est pas petite (3).» Il sent donc bien que rassembler, cercler ensemble des individualités, ce n'est pas les *unir*, car la force, la puissance, et par conséquent la souveraineté, ne résident que dans l'unité.

Il voudrait du moins former une sorte d'unité par l'*égalité*, qu'il met comme condition essentielle du pacte social et de la souveraineté commune : « Le pacte « social, dit-il, rétablit l'égalité *rompue* « par la nature (4).» Autre illusion. Pour que la multitude puisse contracter, il faut qu'elle apporte l'*égalité*, sans quoi les uns feront la loi, et les autres la recevront; et c'est précisément pour rétablir l'*égalité* rompue que vous inventez le pacte. On conçoit une société de commerce à mise égale de fonds; on conçoit à toute force une société politique à mise égale de fortune ou de propriété territoriale, par un partage agraire; c'est aussi le dernier mot de tous les réformateurs, quoiqu'ils n'aient pas toujours la hardiesse de le dire. Rousseau, n'osant l'avouer formellement, le laisse déjà entrevoir : « Dans le fait, remarque-« t-il en passant, les lois sont utiles à « ceux qui possèdent, et nuisibles à ceux « qui n'ont rien; d'où il suit que l'état « social n'est *avantageux* aux hommes « qu'autant qu'ils *ont tous* quelque chose « et qu'aucun d'eux n'a rien de trop (1).» Mais, outre que le partage agraire, le plus *également* fait et le plus strictement maintenu, cessera bientôt d'être égal, au moins par la différence de la propagation, certaines familles étant plus nombreuses à vivre sur la même quantité de terrain, il y aura toujours l'*inégalité* de nature. *Qui pourrait, à force d'y penser, ajouter à sa taille une seule coudée* (2)? Et qui fera jamais que tous les hommes parviennent au même degré de force corporelle, et que les plus forts n'abusent pas de leur supériorité? Comment établirez-vous enfin l'*égalité* de santé, de capacité, de zèle? Vous sentez bien que cela passe vos méditations inventives, et vous avouez que « l'égalité « politique est une *chimère*, et que la « *force des choses* tend toujours à la *détruire*. C'est pourquoi, ajoutez-vous, « la force de la législation doit tendre « toujours à la maintenir (3).»

Disons la vraie cause : tout ce qui est créé est multiple, divisible, et par conséquent inégal et faible. Le multiple ne peut avoir l'unité en lui, ni par consé-

(1) *Contrat Social*, III, 1.
(2) *Id.*, III, 4.
(3) *Id.*, III, 15.
(4) *Id.*, I, 9.

(1) *Contrat Social*, I, 9, note.
(2) Saint Matthieu, VI, 27.
(3) *Contrat Social*, II, 11. Remarquons encore une fois que le même homme qui suppose ici la légalité *rompue* par la nature, la suppose *rompue* par la société dans le discours sur l'inégalité des conditions. Il cherche partout l'*égalité*, et ne pouvant la trouver nulle part en *fait*, il la pose en *droit* comme conséquence.

quent la force, le droit, la souveraineté.

Dieu seul est souverain, parce qu'il est égal dans sa trinité de personnes, qu'il est *un* dans son multiple ; c'est sa souveraine perfection. Voilà pourquoi les catholiques, qui s'accommodent de toutes les formes de gouvernement, parce qu'ayant reçu participation de l'unité de Dieu (1), ils ont invinciblement l'unité morale et pratique, indépendamment de toute combinaison sociale, sont aussi les seuls qui pussent au besoin former une république durable, parce que leur unité religieuse suppléerait à l'unité politique, toujours incomplète, et plus incomplète dans une démocratie que partout ailleurs ; seuls, ils sont *un* sur la terre, cela est visible, puisqu'ils sont les seuls qui aient pu composer l'union perpétuelle, l'*assemblée*, l'Église (*Ecclèsia*) ; c'est leur nom.

Il suit rigoureusement de ce qui est multiple, divisé, inégal, que ce multiple ne peut être non plus *infaillible*. Je pourrais encore me dispenser de discuter cette partie ; mais Rousseau est si malheureux dans ses imaginations, que ses bases se renversent l'une l'autre ; elles ne peuvent pas même se soutenir séparément. La souveraineté du peuple est infaillible, selon lui, ou autrement la volonté générale *ne peut errer*, parce qu'elle est naturellement droite et que l'intérêt public sort de l'intérêt privé (2). En voulez-vous la preuve ? « Les délibérations du peuple n'ont pas toujours la « même rectitude ; on veut toujours son « bien, on ne le voit pas toujours.... jamais on ne corrompt le peuple, mais « souvent on le trompe, et c'est alors « qu'il paraît vouloir ce qui est mal (3). » D'où il ne veut pas de brigues, que Montesquieu trouve très utiles dans une république. On est bien libre, même dans l'hôpital des fous, de croire que jamais on ne corrompt le peuple ; mais si on peut le tromper, on conviendra du moins que la rectitude de la volonté générale est fort aventurée. Néanmoins, « si quand « le peuple, *suffisamment informé*, délibère, les citoyens n'avaient aucune « communication entre eux, du grand « nombre des petites différences résulterait toujours la volonté générale, et la « délibération serait toujours bonne (1). » Soit encore. Je ne m'arrêterai pas à deux petites difficultés : la première, de savoir *quand* et *comment* le peuple sera *suffisamment* informé ; la seconde, quel moyen on peut prendre pour empêcher toute communication entre les citoyens, à moins peut-être qu'on ne dispose le local de l'assemblée en cabanons législatifs, d'où ils puissent entendre seulement sans voir ; ce qui serait un sujet de loi intéressant à discuter pour des législateurs et de plan à exécuter pour un architecte. Ce qui me paraît plus difficile pour arriver à un bon résultat, à une *délibération toujours bonne*, c'est que « le « peuple, de lui-même voulant toujours « le bien, de lui-même il ne le voit pas « toujours ; il faut lui faire voir les objets tels qu'ils le sont.... Les particuliers voient le bien qu'ils rejettent, et « le public veut le bien qu'il ne voit « pas (2). » Alors si les particuliers rejettent le bien, et si le public ne le voit pas, comment s'en tirera-t-on ? « Voilà même « d'où naît la nécessité d'un législateur ; » car « comment une multitude aveugle, « *qui souvent ne sait ce qu'elle veut*, « parce qu'elle *sait rarement ce qui lui* « *est bon*, exécuterait-elle une entreprise « aussi grande, aussi difficile qu'une législation (3) ? » Et voilà pourquoi, la volonté générale ne pouvant errer, cette multitude aveugle est infaillible. Il y a un personnage de Molière qui concluait à peu près de la sorte.

Faut-il, en conscience, discuter le motif de l'intérêt privé, et admettre que tout ira bien parce que « chacun songe à « soi en votant pour tous ? Ce qui prouve « que l'*égalité* et sa notion de justice, « qu'elle produit, dérive de la préférence que chacun se donne, pourvu, « ajoute-t-on très expressément, que la « volonté générale, pour être telle, *le* « *soit dans son objet*, et ne tende pas à

(1) Saint Jean, XVII, 11 : Ut sint unum sicut et nos ; et verset 21.

(2) *Contrat Social*, II, 4, 5.

(3) *Id.*, II, 3.

(1) *Contrat Social*, II, 3.

(2) *Id.*, II, 6.

(3) *Id.*, II, 6.

« un objet particulier, sinon *elle perd sa* « *rectitude* (1). » A cela j'ai une réponse bien simple : « Les vues *trop générales* et « les objets trop éloignés sont hors de la « portée (de la multitude); chaque indi- « vidu ne goûtant d'autre plan de gou- « vernement que celui qui se rapporte à « son intérêt particulier, aperçoit diffi- « cilement les avantages qu'il doit retirer « des privations continuelles qu'impo- « sent les bonnes lois (2). » On a beau s'évertuer ensuite à me persuader que « le « souverain, qui est le peuple, n'étant « composé que de particuliers, n'a ni « ne peut avoir d'intérêt contraire au « leur (3); » que « chacun se donnant « tout entier, la condition est *égale* pour « tous, et qu'ainsi nul n'a intérêt à la « rendre onéreuse aux autres (4); » on a beau admirer cet *accord de l'intérêt et de la justice*, je répliquerai que, si l'intérêt commun roule sur un objet général, cela n'est plus à la portée du vulgaire; que le vulgaire ne se comprendra jamais *sujet tout entier* et souverain *en partie*; que le poids du moi-sujet emportera toujours la parcelle du moi-souverain, et qu'enfin *la force des choses* tendra toujours à *détruire l'égalité*. Or, rien n'étant plus variable que l'intérêt, qui change selon la position, la passion, l'âge, le moment, mille circonstances se rencontrant dans la vie où le bien général devient le mal de plusieurs, où plusieurs à leur tour peuvent prendre en secret impunément leur avantage au détriment général, on nous avertit tout à propos que « nul ne « peut être injuste envers lui-même; » et si « l'accord de tous les intérêts se forme « par opposition à celui de chacun (5), » par la même raison l'intérêt de chacun restera en opposition avec celui de tous. Le seul accord qui en puisse résulter, c'est que tous sentant très bien qu'ils sont sujets tout en entier et souverains en partie, chacun ne cherchera dans les lois et l'administration que les moyens de faire valoir la parcelle de souveraineté à laquelle il a droit, et d'engager le moins possible son tout de sujet. C'est la tendance visible aux États-Unis. Où vous mettez l'intérêt privé pour mobile, ne demandez plus le dévoûment.

(1) *Contrat Social*, I, 4.
(2) *Id.*, II, 7.
(3) *Id.*, I, 7.
(4) *Id.*, II, 4.
(5) *Id.*, II, 6.

Lycurgue, *ce sublime législateur* (1), vous dira Rousseau, a pourtant réussi au moins à établir l'égalité de fortune, de droits, même de force physique, et à faire du renoncement le plus héroïque de soi-même pour la patrie une vertu commune. J'aurai occasion ailleurs d'apprécier cette œuvre *sublime* de législation, la plus atroce qu'on ait jamais vue, qu'aucune nation n'a jamais été tentée d'imiter. Mais Lycurgue avait précisément ôté l'intérêt privé; de plus, il s'autorisait d'une approbation céleste. Et vous, qui mentionnez en passant que « le « corps politique ou le souverain tire « uniquement son *être* de la *sainteté* du « contrat (2), » d'où tirez-vous cette *sainteté*, et quelle autorité aura votre pacte? car vous trouvez toute religion embarrassante pour votre système social, bien plus encore le Christianisme, et par dessus tout la religion catholique (3). Que nous parlez-vous donc de « *sanction naturelle*, sans laquelle les « lois de la justice sont vaines parmi les « hommes? » Quelle est-elle, cette sanction naturelle? et quelle place donnez-vous dans votre pacte à cette justice? Est-ce qu'il y a une justice sans religion, c'est-à-dire sans Dieu? Non, vous reconnaissez que *Dieu seul en est la source* (4), et Dieu n'a rien à faire dans votre pacte, ni par conséquent la justice, *qui vient de lui*, comme vous l'avez très bien dit.

Est-il juste, selon vous, que l'intérêt d'un seul soit sacrifié à celui de tous? Suis-je libre si je suis soumis à *des volontés qui ne sont pas les miennes, à une loi que je n'ai pas consentie?* Quoi, « quand l'avis contraire au mien l'em- « porte, cela ne prouve autre chose, si- « non que je m'étais trompé? » Qui me dit que ce ne sont pas les autres qui se trompent? Qui n'a vu cent fois un seul homme redresser les erreurs de mille autres? et n'écrivez-vous pas vous-même

(1) *Contrat Social*, II, 3.
(2) *Id.*, I, 7.
(3) *Id.*, IV, 8.
(4) *Id.*, II, 6.

pour nous éclairer? Votre contrat social, en particulier, n'a-t-il pas pour objet de prouver au genre humain tout entier qu'il s'est trompé? Vous pensez donc vous seul avoir plus raison que tout le monde. Quoi, quand je ne serai pas de l'avis des autres, il me faudra penser « que ce que j'estimais être la volonté « générale ne l'était pas? que si mon « avis particulier l'eût emporté, j'aurais « fait autre chose que ce que j'aurais « voulu? que c'est alors que je n'aurais « pas été libre (1)? » Moi, je soutiens que la volonté n'est plus générale si la mienne y est contraire; que si mon avis l'eût emporté, il eût été général, et qu'il devait l'emporter; car combien de fois aussi a-t-on vu le meilleur avis repoussé pour le pire? De bonne foi, vous-même estimeriez-vous *avoir fait autre chose que ce que vous auriez voulu*, quand ce que vous auriez voulu, vous le voulez encore? Et vous croyez-vous vraiment libre parce que tous le seront, excepté vous? Ces sortes de raisonnement ne sont-ils pas ce que vous appelez si ingénieusement des *tours de gobelet* (2)?

Cette petite passe, que bien des gens sans doute ont trouvée habile, vous sert, en effet, à en dissimuler une autre, savoir : « Il n'est pas nécessaire que la vo« lonté soit *unanime*, mais que *toutes* les « voix soient comptées; toute exclusion « formelle rompt la généralité (3). » Mais combien pourrais-je citer d'exclusions non formelles, qui n'en étaient que plus réelles : celle des nouveaux citoyens romains, par exemple, dont on composa huit nouvelles tribus, après la guerre sociale, pour les exclure du droit qu'on leur accordait? Mais vous connaissez peu l'histoire romaine, à ce qu'il paraît par les bévues de votre quatrième livre (4). Que m'importe, d'ailleurs, que mon exclusion ne soit pas formelle, si je n'en suis pas moins exclu, et que ma voix soit comptée si elle ne compte pas? Quand je vous céderais, au reste, que l'unanimité ne fût pas nécessaire, dans votre système, au vote des lois, qui sont

(1) *Contrat Social*, IV, 2.
(2) *Id.*, II, 2.
(3) *Id.*, II, 2.
(4) *Id.*, IV, 4, 5, 6, 7.

le résultat, la modification et le développement du contrat social, pour ce contrat du moins, il n'y a moyen d'esquiver cette nécessité; vous la reconnaissez *formellement* : « Il n'y a qu'une seule loi « qui par sa nature *exige* un consente« ment *unanime;* c'est le pacte social; « car l'association civile est l'acte du « monde le plus volontaire. Tout homme « étant né libre et maître de lui-même, « nul ne peut, sous quelque prétexte que « ce puisse être, s'assujétir sans son « aveu (1). » Et encore, « sans une con« vention antérieure, où serait l'obliga« tion pour le petit nombre de se sou« mettre au choix du grand? et d'où cent « qui veulent un *maître*, ont-ils droit de « voter pour dix qui n'en veulent pas? « La pluralité des suffrages est elle« même un établissement de convention « qui *suppose au moins une fois l'unani« mité* (2). » On ne peut mieux dire : j'accepte même ce mot de *maître*, qui n'est pas là sans intention; car, que le souverain soit *un* ou *multiple*, qu'on octroie une charte, ou qu'on fasse un contrat, il s'agit toujours de voter pour un *maître* et une loi *suprême*. L'objection ici se présente à bout portant : d'abord, dans le pacte social, les femmes sont comptées pour rien; il n'en est fait nulle mention; on ne suppose pas même que cela les regarde. Les excluera-t-on? De quel droit? Ce serait la plus indigne tyrannie. Auront-elles part au contrat, et par conséquent à la souveraineté? Les saint-simoniens, bien plus conséquens que Rousseau, ont tiré cette déduction du principe, et on a vu ce qui en est arrivé. Ensuite, quel âge doivent avoir les hommes pour être aptes à consentir le pacte social? et cet âge fixé, les jeunes gens qui n'y seront point encore parvenus n'auront-ils pas nécessairement droit à leur tour d'adopter ou de rejeter ce pacte? et ceux qui viendront après eux, de même? Et comme « il est absurde que la volonté « se donne des chaînes pour l'avenir (3), » il serait bien plus absurde d'enchaîner d'avance les volontés à naître, d'engager sans leur aveu les générations futures.

(1) *Contrat Social*, IV, 2.
(2) *Id.*, I, 5.
(3) *Id.*, II, 1.

L'acceptation du contrat social sera toujours à recommencer; où est donc alors l'unanimité?

Quoi qu'il en soit, « l'existence absolue « et naturellement indépendante du ci- « toyen peut lui faire envisager ce qu'il « doit à la cause commune comme une « contribution gratuite dont la perte « sera moins nuisible aux autres que le « paiement n'en serait onéreux pour « lui (1). » Voici donc le remède à tout événement : « Pour que le pacte social ne « soit pas un vain formulaire, il ren- « ferme *tacitement* cette clause qui seule « peut donner de la force aux autres, « que quiconque refusera d'obéir à la « volonté générale, y sera forcé par tout « le corps, ce qui ne signifie autre « chose, sinon qu'on le forcera d'être « libre (2). » Encore ici le même tour de gobelet qu'on a déjà remarqué; et pour ceux qui voient clair, tout cela, en résumé, ne signifie autre chose, sinon la tyrannie de la majorité, c'est-à-dire l'oppression du petit nombre par le grand, et pour ceux qui y voient un peu plus clair, l'oppression du grand nombre par le petit, qui mène ordinairement et exploite la majorité.

Après cela, vaut-il la peine d'examiner sérieusement si le peuple peut avoir la souveraineté absolue, sans bornes? Plaisant souverain qu'on déclare *incapable* de se diriger lui-même, de gouverner, de prononcer des jugemens, mais seulement de faire des lois, excepté encore sa constitution (3); et même il y a une quatrième espèce de lois, *la plus importante de toutes*, celles qui regardent les mœurs, les coutumes, les opinions, « dont le grand législateur s'occupe en « secret, tandis qu'il paraît se borner à « des réglemens particuliers, qui ne sont « que le cintre de la voûte, dont les « mœurs, plus lentes à naître, forme- « ront enfin l'inébranlable clef (4). » Ainsi le peuple souverain ne se vantera pas même de cette quatrième espèce de lois, qu'il doit, pour son bien, accepter sans les comprendre, ce qui n'étonnera pas, si l'on songe que « il y a *mille sortes* « *d'idées* qu'il est impossible de traduire « dans la langue du peuple (1). » Pauvre peuple, les charlatans se moqueront toujours de toi!

(1) *Contrat Social*, I, 7.
(2) *Id.*, I, 7.
(3) *Id.*, II, 6.
(4) *Id.*, II, 12.

Voilà, autant qu'on peut l'analyser, toute la théorie du contrat social, où Rousseau est bien plus conséquent qu'on ne le pense : esprit sensuel et paresseux, son orgueil, mécontent de la société qui le gênait, s'en prit à elle de ce qu'il y avait en lui de vices; au lieu de reconnaître ce combat du mal et du bien que tout homme sent en soi, il aima mieux soutenir que l'*homme est né bon;* il s'en fit un axiome irrévocable. De là, toute sa vie et tous ses écrits. Voyant autour de lui et en lui tant de sottises, de bassesses et d'iniquités, il en accusa l'éducation, la civilisation, la raison même; il inventa pour le genre humain un état de nature; il trouva plus commode de bâtir un système que de faire des recherches, se jeta dans toutes les subtilités pour éluder les faits, peu soucieux du vrai, pourvu qu'il satisfît sa morosité, et se contredisant sans cesse pour ne pas se dédire.

Quant aux conséquences de la fameuse théorie, il est aisé de les indiquer, et il serait curieux d'en observer le parallèle dans les faits, dans les mœurs et dans la doctrine. Les faits qui se sont passés depuis cinquante ans parlent assez d'eux-mêmes; un républicain de 1827, depuis baron et académicien moral, convient que toutes les constitutions que nous avons vues se succéder sont sorties du contrat social, et son récit, tout favorable qu'il est au grand principe, suffit pour en faire juger l'application (2). Combien de fois les chefs du peuple souverain, chargés de manifester la volonté générale, car il faut bien quelqu'un pour lui manifester sa volonté; autrement, comment la connaîtrait-il? combien de fois ont-ils interprété et suivi à leur méthode la règle posée par Rousseau, de forcer les opposans à être libres? Lorsque le peuple insensé semblait se refuser lui-même à la volonté générale proclamée, ils savaient bien lui rendre le ser-

(1) *Contrat Social*, II, 7.
(2) M. Mignet, *Histoire de la Révolution*.

vice de l'y contraindre; ils lui ont dit : « Vous croyez ne pas vouloir cette loi, « mais soyez sûrs que vous la voulez. Si « vous osez la refuser, nous tirerons sur « vous à mitraille pour vous punir de ne « pas vouloir ce que vous voulez (1). »

Leur grand oracle leur avait appris, en effet, que « les peuples, comme les « hommes, ne sont dociles que dans « leur jeunesse, et deviennent incorrigi- « bles en vieillissant, » à moins de recourir aux révolutions, qui « font quelque- « fois sur les peuples ce que certaines « crises font sur les individus. » Le malheur est que « ces événemens sont rares; « véritables exceptions qui ne sauraient « même avoir lieu deux fois pour le « même peuple; car il peut se rendre li- « bre tant qu'il n'est que barbare, mais il « ne le peut plus quand le ressort civil « est usé. Alors les *troubles peuvent le « détruire*, sans que les révolutions « *puissent le rétablir*, et sitôt que ses fers « sont brisés, il tombe épars et n'existe « plus. Il lui faut désormais un maître, « et non un libérateur. *Peuples libres*, « souvenez-vous de cette maxime : On « peut acquérir la liberté, mais on ne la « recouvre jamais (1). » De sorte qu'il y aurait peu d'espérance à concevoir même des révolutions *honnêtes*. Mais ceci n'est pas mon affaire; j'ai seulement à constater le résultat présent, qui se découvre par une double et progressive tendance des citoyens vers l'indépendance individuelle, et des choses vers un morcellement indéfini.

Dans les mœurs, tout aboutit de même à la jouissance personnelle, à l'égoïsme absolu, pour lequel une littérature forcenée pétrit et raffine à l'envi le matérialisme ramassé de partout. La doctrine, ou, pour parler plus exactement, la science anime de toute son ardeur cette disposition; elle réduit tout en statistique; elle met au premier rang l'industrie, l'économie politique, qui ne travaillent que pour les corps et ne manipulent que des valeurs palpables, à la place de la religion, qui cultive avant tout les âmes; et tandis que les législateurs, les publicistes, ramènent les conditions sociales aux *droits de l'homme*, après que les philosophes ont fait de l'homme un animal, les naturalistes lui ont trouvé son origine dans le plus bas degré des êtres qui respirent, dans une huître.

Le dernier résultat de tout cela, si la Providence n'y mettait ordre, serait de constituer le genre humain en état de guerre permanente pour la possession et la distribution des biens terrestres, dont il n'y aura jamais assez pour tous; car le partage diminue les jouissances matérielles, tandis que celles de l'âme s'augmentent en les communiquant.

Il me reste maintenant à répondre moi-même aux questions posées au commencement de cette leçon; c'est ce que j'essaierai de faire dans la leçon prochaine.

ÉDOUARD DUMONT.

(1) De Maistre, *Considérations sur la France*, chap. 8.

(2) *Contrat Social*, II, 8.

Littérature.

COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE.

CYCLE DES APOCRYPHES.

DIXIÈME LEÇON (1).

Destinées des légendes apocryphes dans le quatorzième siècle. — Leur propagation en Orient. — Réapparition des légendes apocryphes au quinzième siècle. — Commencement de fusion entre toutes les légendes. — Trois mystères du quinzième siècle.

En reprenant, après une interruption de plusieurs mois, cette histoire des *Légendes évangéliques*, nous sentons le besoin de rappeler au lecteur et de nous

(1) Voir la IXe leçon dans le nº 49, t. VIII, p. 262.

rappeler à nous-mêmes tout ce qu'elles contenaient, dans leur forme primitive, de grandeur et de suavité, et tout ce que l'imagination des temps postérieurs y avait ajouté de conceptions naïves et gracieuses. Car, à l'époque où nous allons entrer, ces pieuses traditions n'ont presque plus rien de leur poésie d'autrefois. La morne froideur du quatorzième siècle, qui ouvre cette nouvelle période, semble les avoir glacées. On les retrouve encore, çà et là, mais rigides et pâles, comme des fleurs qu'une température mauvaise aurait saisies.

En revanche, et comme par compensation, elles ne furent jamais plus populaires, en Orient, qu'à cette époque. Le quatorzième siècle paraît avoir été dans l'Eglise grecque, et chez les différentes sectes de l'islamisme, celui de leur plus large propagation. La plupart de celles qui nous restent manuscrites dans les idiomes coptes, grecs ou arabes, sont de ce temps; elles semblent même avoir joui alors d'une autorité plus grande que jamais. Les orateurs en remplissent leurs discours, les commentateurs en appuient leurs opinions, le culte même les reçoit dans ses solennités. C'est en Egypte particulièrement le temps de la plus grande faveur des légendes de l'enfant Jésus, de la sainte Vierge et de saint Joseph. Les Coptes les traduisent dans leurs deux dialectes populaires, le memphitique et le sahidique; ils les lisent dans leurs églises, les chantent dans leurs hymnes et se les racontent en famille. Et de combien de variantes poétiques ne les enrichissent-ils pas! « Nous n'avons rien d'écrit de la vie de Notre-Seigneur durant son bas âge; mais eux, dit Thévenot, ils en ont bien des particularités; car ils disent que tous les jours il descendait un ange du ciel, qui lui apportait à manger, et qu'il passait le temps à faire avec de la terre des petits oiseaux; puis il soufflait dessus, et les jetait après en l'air, et ils s'envolaient. Ils disent encore qu'au jour de la Cène on servit à Notre-Seigneur un coq rôti, et qu'alors Judas étant sorti pour aller faire le marché de Notre-Seigneur, il commanda à ce coq rôti de se lever et de suivre Judas; ce que fit le coq, qui rapporta à Notre-Seigneur que Judas l'avait vendu, et que pour cela ce coq entrera en paradis (1). »

Cette dernière imagination n'est que populaire, celle qui suit est gracieuse; elle est tirée d'un sermon inédit, qui se trouve parmi les manuscrits arabes de la Bibliothèque royale. « Ce sermon a pour objet, dit M. de Sacy, de célébrer le jour où Jésus-Christ, enfant, accompagné de la sainte Vierge, de Joseph et de Salomé, sortant de sa fuite en Egypte, s'arrêta au lieu nommé aujourd'hui le monastère de Baisans, situé à l'est de Bohnésa. Ce jour est le 25 du mois de paschons. Suivant cette légende, l'enfant Jésus fit en ce lieu un grand nombre de miracles; entre autres choses, il planta en terre les trois bâtons d'un berger et de ses deux fils, et sur-le-champ ces bâtons devinrent des arbres couverts de fleurs et de fruits, qui existaient encore du temps de Cyriaque (c'est l'auteur du sermon). Cyriaque prétend avoir appris toutes ces particularités de diverses visions qu'eut un moine nommé Antoine, en conséquence desquelles il fit faire des fouilles en cet endroit. On y trouva un grand coffre fermé, contenant tous les vases sacrés d'une église, avec une inscription qui apprit que le tout avait été caché au commencement de la persécution de Dioclétien, par le prêtre Thomas, qui desservait cette église, l'ordre lui en ayant été donné dans un songe. Le coffre ouvert, on y trouva les vases sacrés et un écrit que l'on lut, et qui contenait toute l'histoire de l'arrivée de l'enfant Jésus avec ses parens en ce lieu, et le récit de tous les miracles par lesquels il y avait manifesté sa divinité. Cette relation était écrite de la main de Joseph, époux de la sainte Vierge. »

Outre ces additions, les Coptes ont, de la même époque à peu près, un nombre considérable d'épisodes distincts, et qui sont comme autant de rameaux issus du tronc légendaire. Tels sont, entre autres, plusieurs histoires de Pilate, une histoire de la fuite de la sainte Vierge et de saint Joseph en Egypte, un livre du repos de Joseph-le-Juste, une histoire des miracles opérés par la bienheureuse vierge Marie, etc.

Mais ce n'est pas seulement dans l'E-

(1) Voyages de M. Thévenot, [illegible]

glise chrétienne d'Orient que nos légendes se développaient, le mahométisme aussi s'en était épris alors. Dès l'origine, les rédacteurs du Koran leur avaient emprunté plusieurs passages; mais, au quatorzième siècle, les glossateurs du même livre y puisèrent plus largement. Une chose remarquable, c'est que ce sont les traditions concernant la sainte Vierge qu'ils ont plus spécialement mises à contribution. Marie est un nom qui leur est plus particulièrement doux. Tout ce qu'ont écrit d'elle les premiers chrétiens, les mahométans le répètent avec amour, mais aussi avec ce désordre d'imagination qui dégénère souvent chez eux en puérilité ridicule. Ainsi, ils racontent que Marie, pressée par les douleurs de l'enfantement, s'était enfuie de la maison de Zacharie, son père, et que celui-ci, inquiet, envoya Joseph, son gendre, à sa rencontre. Joseph trouva Marie sous un palmier, où elle venait de donner le jour au Messie. Comme il lui reprochait sa fuite, et qu'elle ne répondait rien, l'enfant prit la parole, et dit : « Sois en paix, Joseph, et réjouis-toi. Dieu m'a tiré du sein de ma mère pour être la lumière du monde. Voici que je vais trouver les fils d'Israël, et les inviter à rentrer dans l'obéissance de mon père. » Ailleurs, ils ajoutent qu'au plus fort de la souffrance, Marie, perdant courage, s'écria : « Que ne suis-je morte plutôt, et que n'ai je été livrée à l'oubli ! Mais que l'ange Gabriel, qui se tenait à quelque distance, lui dit pour l'encourager : Laisse là tes douleurs, Marie ! Un ruisseau est à tes pieds, sur ta tête un dattier que tu n'as qu'à frapper pour en avoir les fruits. Bois et mange, et donne-toi du plaisir ! Que si quelqu'un vient à passer, dis-lui que tu célèbres un jeûne, et que tu ne peux entrer en conversation avec personne ! » Ignobles paroles, et qui indiquent bien la dégradation du sens moral chez les mahométans, puisqu'elles sont venues se placer, sans exciter le dégoût, sous la plume d'un des plus pieux et des plus savans mythologues de l'islamisme, l'illustre Kesseus. Le docte théologien n'est pas toujours aussi bassement trivial; mais la platitude est le caractère habituel de sa légende. En voici peut-être le seul passage supportable. : « Jésus grandissait, et s'élevait en toutes sortes de perfections. Or, un jour qu'il jouait avec d'autres enfans, l'un d'eux sautant sur les épaules d'un de ses camarades, le tua involontairement. Les parens des petits joueurs accourant à la nouvelle de ce malheur, se ruèrent sur Jésus, qui, en sa qualité d'étranger, fut accusé unanimement d'être l'auteur du meurtre, et traîné devant le juge du lieu. — Pourquoi as-tu tué cet enfant, lui dit sévèrement celui-ci ? — Or, Marie était accourue comme les autres, et tremblait pour son fils. — Mais, sans se troubler, Jésus répondit: Vous faites bien voir que vous entendez peu votre état de juge. Avant de me demander pourquoi j'ai tué cet enfant, il faudrait d'abord vous informer si c'est moi qui l'ai réellement tué. — Tu as du sens, dit le juge ! Comment te nommes-tu ? — On m'appelle le fils de Marie. — Pourquoi as-tu tué cet enfant? — Je vous ai déjà fait observer, répondit Jésus, que ce n'est pas là l'interrogation que vous devez me faire. Puis, s'approchant du mort : Lève-toi, dit-il, au nom de Dieu ! Le mort s'étant dressé sur ses pieds, qui t'a tué, lui demanda Jésus? — Deinas, répondit le ressuscité, et aussitôt il retomba roide à terre.

« Ainsi, ce fut Deinas, et non Jésus, qui fut puni de mort à cause du meurtre de l'enfant. »

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que ce fut aussi vers ce temps que les nestoriens donnèrent à ces traditions, qu'ils avaient les premiers altérées, une plus grande importance. Leurs plus graves prélats s'en occupaient, et elles trouvaient place dans leurs traités dogmatiques et leurs plus doctes ouvrages de théologie. Ces demi-païens ne se faisaient pas scrupule de prendre dans les contes populaires, dont la vanité des diverses nations avait chargé ces légendes, tout ce qui était à leur convenance. Ce sont eux qui nous apprennent qu'à en croire les Persans, Zoroastre aurait été le précurseur de Jésus-Christ pour la Haute-Asie, comme saint Jean-Baptiste le fut pour la Judée. Zoroastre, en effet, aurait formé trois disciples, dont ils vous diront les noms, si vous voulez ; Gysnasaph, qui était roi;

Tosson et Mahalmad, qui paraissent n'avoir été que de simples seigneurs. Ces sages auraient transmis à leurs fils la prophétie concernant l'avénement du Messie, et leur auraient recommandé de se rendre promptement à son berceau, dès que l'étoile qui devait signaler sa naissance leur apparaîtrait. Ils gardèrent avec fidélité cet ordre, ajoutent les nestoriens; et, quand le messager sidéral vint à luire, ils se levèrent, et partirent sans hésiter. Ils étaient *douze* rois, et non pas *trois*, comme on l'a dit par erreur. Ce qui a pu tromper à cet égard, c'est qu'ils étaient divisés en chœurs de quatre personnes, portant chacune une offrande différente. « Ils étaient douze rois, tous « fils des Perses : Zarvandades, fils d'Artaban; Hormisdas, fils de Sitruch; « Gusnasph, fils de Gunaphar; Arsaces, « fils de Miruch : tous les quatre apportaient de l'or. — Zarvandades, fils de « Vazud; Orrohès, fils de Cosroès; Artaxerces, fils de Hulaït; Estunabudanes, fils de Sisran : tous quatre portaient de la myrrhe. — Marruch, fils « de Chuam; Assuerus, fils d'Asbau; « Sardalach, fils de Baladan; Méradach, « fils de Baldac : tous quatre, ils portaient de l'encens. Ils amenaient avec « eux huit mille hommes; mais arrivés « sur les bords de l'Euphrate, ils en « laissèrent sept mille, et entrèrent en « Judée avec le reste. Quant aux trésors « qu'ils apportaient, ils provenaient d'un « dépôt fait autrefois par Adam, qui « l'avait remis à son fils Seth, avec ordre d'en confier le secret et la garde à « ses seuls descendans, et de ne l'enlever de la caverne où il était renfermé « qu'à la venue du Messie. »

C'est encore des nestoriens de ce temps que nous apprenons que la salle où Jésus fit la Cène, était dans la maison de Nicodème; — que la pierre qui fut roulée à l'entrée du sépulcre provenait du rocher d'Horeb, frappé autrefois par Moïse dans le désert; — que les cinq gardes du tombeau s'appelaient Issachar, Gad, Matthias, Barnabas, Siméon; mais la valeur de pareils renseignemens ne mérite pas que nous nous arrêtions plus long-temps à l'Orient. Revenons à l'Europe.

Ici, du moins, nous retrouvons dans nos légendes, sinon de la richesse et de l'éclat, du moins de la simplicité, de la délicatesse, de la dignité. Les sculpteurs, les imagiers qui travaillent en verrières (les seuls qui nous semblent avoir conservé avec quelque zèle, pendant le quatorzième siècle, le dépôt de ces traditions), s'ils ne savent les féconder, les gardent du moins avec respect. C'est grand'pitié sans doute de voir au pourtour des églises, ou dans les rares vitraux qui subsistent encore çà et là, les pauvres traductions qu'ils faisaient de l'*Evangile de l'Enfance*, de l'*Histoire de la Nativité de Marie*, du *Repos de Joseph*, et des autres évangiles apocryphes. Mais si grêles et si gauches que soient ces lamentables représentations, nous les préférons à tout le luxe des créations grecques ou asiatiques. Le sentiment chrétien subsiste ici, sous la rigidité et la contrainte des formes; là, ce n'est plus que la folie d'une pensée abrutie par la superstition.

D'ailleurs, cette éclipse fut rapide. Dès la fin du quatorzième siècle, les légendes évangéliques avaient repris leur empire sur les imaginations et les cœurs. Partout, et sous toutes les formes et dans tous les produits de la pensée, nous les rencontrons grandes et puissantes. Tandis que l'imprimerie naissante les répand avec profusion dans la foule, elles s'élancent avec hardiesse aux murs des églises, se déploient resplendissantes à leurs vitraux, se propagent du haut des chaires par la bouche des prédicateurs. L'histoire les avait jusque là bannies; mais voici qu'elles s'y installent, et s'y placent de front avec les faits les plus avérés. Rien n'est commun alors comme les histoires de Notre-Seigneur Jésus-Christ, composées avec l'Evangile et complétées par les apocryphes. Les catalogues du temps en sont pleins. Telle est l'autorité qu'ont prise ces pieuses traditions, qu'elles dominent la pensée des poètes profanes eux-mêmes, et que la légende des apôtres va de pair avec celle des paladins, dans les épopées chevaleresques. Témoin ce joli épisode de Joseph d'Arimathie et de Nicodème, dans le roman de Perceforest, que nous avons déjà fait connaître.

Mais nulle part elles ne dominent aussi

complétement que dans le drame; elles sont à elles seules presque tout le drame. Nulle autre histoire, si merveilleuse soit-elle, ne saurait leur disputer les saintes planches au jour de grandes fêtes et de solennités. Aux romans, les preux : Charlemagne, Rolland, Ogier-le-Danois, Lancelot, Arthur, Bras-de-Fer, Agramant, Alexandre; aux échafauds des confrères de la passion, les noms sacrés et doux de Joachim, de Joseph, de Marie, de Paul, de Jean, de Nicodème, de Longin, de Joseph-l'Abrimathique, comme on disait alors. Dans les pompes profanes, comme à l'entrée de Charles VI, d'Isabeau de Bavière, de Charles VII, de Charles VIII, on peut bien leur associer des emblèmes ou des pantomimes étrangères, mettre en regard des tréteaux où ils accomplissent leurs solennelles évolutions, la Toison-d'Or, la Chimère ou d'autres pédantesques allégories, la foule ne se laisse pas prendre à ces appâts, et revient toujours à « ces « grands pastis où sont les pastoureaux « avec leurs brebis, recevant les nou- « velles de l'ange de la nativité de Notre- « Seigneur, et chantant : *Gloria in ex- « celsis ;* où se représente la passion et « Judas faisant sa trahison (1). » La foule, qui, avant tout, est chrétienne, fait comme le poète qui nous a conservé le récit d'une de ces fêtes ;

Puis après je vins choisir,
Au plus près la *Trinité*,
Mistère que me veuil loisir,
Qui fut de grant utilité.

C'estait l'amère passion
De nostre Seigneur Jesus-Christ,
Et sa crucification,
Et de Judas le grant délict,
Qui à un arbre se pendit
Par sa très-grant désespérance;
Donc en enfer il descendit
Où puni est de son offense.

Puis après de *Saint Innocent*
C'estait Hérodes le cruel
Qui fist mourir maint innocent
Par son malice monstruel;
Puis vint illec saint Gabriel,
Quant, par le Dieu envoyé,
Qui bapetise les aisnel
En leur sang, dont Dieu est loué.

(*Cérémonial françois.*)

(1) *Recueil des offices de France*, par Jean Chenu, avocat en parlement.

S'il entrait dans notre plan de faire une véritable histoire des légendes évangéliques, notre tâche ici s'agrandirait d'une façon effrayante. Un volume ne suffirait pas pour décrire et faire convenablement connaître tout ce qu'elles ont inspiré aux peintres, aux sculpteurs, aux *facteurs de mystères* (c'est le terme du temps), tout ce qu'elles ont fourni aux prédicateurs et aux historiens. Mais déjà nous avons déclaré que notre intention était d'isoler, comme un travail difficile et peu propre à figurer dans un recueil périodique, tout ce qui tient à la partie graphique ou plastique de cette histoire, et de nous restreindre à ce qu'elle a de purement littéraire; et encore ici, notre intention est-elle moins d'entrer dans l'exposé analytique et détaillé des productions, que d'en faire connaître le caractère et l'esprit. C'est pourquoi, loin de suivre Beauchamps, Lavallière ou Parfaict, et de chercher à compléter leurs volumineux catalogues de drames pieux, nous choisirons dans le nombre ceux qui nous paraîtront représenter mieux la manière générale, et qui offriront une physionomie plus originale.

De ce nombre, sont plusieurs mystères inconnus aux auteurs que nous venons de citer, excepté au duc de Lavallière, et qui nous paraissent dignes d'une attention particulière. « Ces mystères, dit lui-même le noble bibliophile qui vient d'être nommé, sont écrits sur papier, et de la même main, vers le milieu du quinzième siècle. Ils sont vraisemblablement du même auteur, et sont rassemblés en un seul volume in-folio. Ce manuscrit unique est l'un des plus précieux que l'on puisse voir (1). »

Le duc de Lavallière ne développe pas davantage cette appréciation laconique, et il est douteux qu'il fût, par la nature de son esprit, à même de bien saisir la valeur du livre précieux qu'il avait entre les mains. Ce qu'il y voyait de plus curieux, c'est apparemment le langage, la forme dramatique, l'artifice théâtral. A ses yeux, ces neuf mystères (car il y en

(1) Ces mystères, dont le manuscrit appartient à la bibliothèque Sainte-Geneviève, ont été édités récemment par M. A. Jubinal, 2 vol. in-8°.

a neuf dans le même volume) étaient l'anneau indispensable de la chaîne qui rattache le drame du seizième siècle au drame du quatorzième. Ce sont bien là, il est vrai, des titres réels à l'attention, et que nous n'entendons pas nier; mais ils en ont d'autres encore, et dont le dix-huitième siècle vraisemblablement aurait fait peu de cas. D'une part, ils attestent l'empire que les croyances chrétiennes exerçaient encore sur la société, qu'il faudrait cependant regarder dès lors comme perdue pour le christianisme, si l'on en croyait nos modernes historiens; de l'autre, ils prouvent qu'on pouvait tirer de ces simples légendes, si dédaignées depuis la réforme, des effets dramatiques et moraux d'une grande puissance.

Sous le rapport de la composition, ces mystères, les trois premiers du moins, sont un pas immense fait vers cette coordination de toutes les légendes dans une même action, que nous avons annoncée d'avance comme le terme final, la forme suprême à laquelle nous verrons arriver nos légendes. Ce n'est pas encore le vaste ensemble que nous présenteront les grands *mystères de la passion*; mais c'est un acheminement vers cette concentration de tous les élémens primitifs du cycle des apocryphes. Tous les personnages n'y figurent pas encore, toutes les légendes n'y ont point encore trouvé place, mais déjà la fusion a commencé; beaucoup de noms et beaucoup d'histoires sont rassemblés dans le même cadre.

Ce cadre est grand; il embrasse en effet dans son contour l'histoire entière de la rédemption du monde, depuis la création de l'homme jusqu'à la résurrection du Sauveur. Sous la triple dénomination qu'ils portent, ces trois mystères n'en forment en réalité qu'un seul. La *Nativité de Jésus-Christ*, le *Geu des trois rois*, la *Passion de Notre-Seigneur* ne désignent que les trois parties d'une même œuvre. C'est avec moins d'ordre et une distribution moins savante, le drame à triple action de la Grèce primitive, l'antique trilogie.

S'il était nécessaire encore de prouver que les mystères étaient, au moyen âge, une solennité religieuse et un moyen d'enseignement, la trilogie qui nous occupe fournirait sur ce point d'irréfragables preuves. Chaque partie commence par un sermon, et souvent dans le cours de l'action, un sermon vient en suspendre la marche et en expliquer la moralité. Celui qui ouvre la première partie, ou, si l'on veut, le premier mystère (le *mystère de la nativité*), commence en ces termes :

In principio creavit Deus cœlum et terram, etc.

Benois soit-il qui se tera,
Et fera paix pour mieulx oyr
Chose dont tout cuer resjoir
Se doit qui a entendement.
Sy requerons dévoctement
Tous et toutes, au primerain
La Mère au Roy souverain,
C'est Marie pleine de grâce,
Qu'elle me doint tems et espace
Que telle chose je puissé dire
Qui soit au plaisir nostre Sire,
Et de toute la court des cieulx,
Dont à nos âmes soit de mieulx,
Et à l'anemy confusion;
Sy vous prie que vous en dison,
Ainssy com l'angle dit l'y a,
En disant : *Ave Maria.*

Après cet exorde, le prédicateur expose brièvement l'histoire de la création, la chute d'Adam, sa condamnation, la promesse faite au monde d'un rédempteur, et l'enfantement de la Vierge. Puis, comme s'il craignait d'impatienter son auditoire : *Doulces gens,* dit-il,

Doulces gens, or ne vous ennuit (1),
A Dieu plaist, vous verrez ennuit (2),
Au plaisir de la Trinité,
De la haulte nativité
Du doulz Jhésucrist le mistère;
Sy requerrans luy et sa mère
Que le puissions si bien entendre
Que en nos cuers veille descendre,
Et qu'eslire puissions la voie
De Paradis, la noble joie
A laquelle nous doint venir
La Trinité qui sans finir
Fut et est et toujours sera
In sempiterna secula.

Commence alors le drame. L'ouverture en est on ne peut plus solennelle. Apparaît d'abord Dieu le Père, seul au sein de la

(1) Que je ne vous ennuie.
(2) Cette nuit.

création incomplète, et se recueillant pour faire l'homme à son image. La terre avec toutes ses richesses, le ciel avec toute sa splendeur, ne suffisent pas à sa gloire ; il faut, pour compléter son œuvre, un être qui puisse le comprendre. Puis la perte des anges rebelles a laissé un vide parmi les trônes célestes ; c'est pour le remplir surtout qu'il crée l'homme,

Pour recovrer de Paradis
Les siéges dont j'ay jeté jadis
Lucifer, por son grant orgueil.

Adam créé, Ève tirée de sa substance, vient une petite scène pleine de naturel ; c'est une conversation entre Ève et son époux sur la défense de manger d'un certain fruit. La débonnaireté du premier homme et la dévorante curiosité de la première femme y sont bien peintes :

ADAM.

Eve, ma mie, je te diray
Je veuil de tout mon cuer entendre
A moy bien garder de mesprendre,
Et tenir vraye obédience.

EVE.

J'eusse volontiers connaissance,
Ne say si l'avez entendu,
Pourquoy à ce fruit deffendu ;
Mez trop volentiers en mengasse,
Soyez-en certain, se j'osasse,
Ne say qu'en die.

ADAM.

Eve, doulce sœur et amie,
Je ne sçy pas certainement
Pourquoy il l'a fait ne comment,
Mais à tout ce j'obaïray.

EVE.

Et moy aussy je le feray ;
Mez moult volentiers en mengeasse,
Pour certain, se je ne cuidasse
Faire offense.

Le crime commis, Adam et Ève sont chassés de l'Éden, et condamnés, par la bouche de Dieu même, à travailler à la terre. Il y a un beau vers dans la sentence divine. Après avoir dit à Adam :

Or, prens à .II. mains une besche,
Et la terre fouiz et besche ;

Dieu ajoute :

Et te vest de robe de honte.

Adam se résigne, et travaille, dans un viril silence. Ève travaille aussi, mais moins silencieusement ; non qu'elle se plaigne (sa part au crime a été trop grande pour qu'elle n'accepte pas sa part du châtiment), mais parce que la taciturnité n'est pas dans sa nature. D'ailleurs, notre moral dramaturge avait ici une leçon d'humilité à donner à la femme, en lui montrant, par l'exemple de la mère du genre humain, le genre d'occupations qui lui est assigné. Il n'en perd pas l'occasion. Voici les paroles qu'il met dans la bouche d'Eve ; les prétentions féminines de notre siècle en seront probablement fort blessées ; nous n'y pouvons que faire : ceci était du christianisme :

EVE.

Il me convient aussy entendre
Sans delay à faire besoigne,
Et filer tantost ma queloigne
Pour faire draps et cravechiez,
Nappes, touailles et oreilliez.
Faire le faut quant le convient,
Car tel ovraige m'appartient.

Tandis qu'ainsi courbés sur leur travail, nos tristes aïeux commencent la longue expiation d'ici-bas, une scène magnifique s'ouvre dans une autre région. Du haut des cieux, Hélie et Amos s'entretiennent des destinées futures du monde, des desseins miséricordieux de Dieu sur les fils d'Adam, du rédempteur qui doit venir. Leurs paroles n'ont point, comme on pourrait le croire, le ton élevé et l'allure bondissante de la prophétie ; elles sont simples, au contraire, presque familières, mais pleines de tendresse et de compassion. On dirait de deux pères s'entretenant des malheurs et des espérances de leur famille. Rien n'est grand, rien n'est beau comme cette scène où le chant de l'espérance alterne avec celui de la douleur. Le Christianisme seul pouvait offrir de telles combinaisons.

Cependant le vieil Adam s'éteint. L'âge l'a arrêté un jour et forcé de quitter sa tâche. Il est, sur son lit de mort, plein d'angoisses et frémissant à l'idée terrible de la révolution pressentie mais inconnue que son être va subir. C'est la reproduction de cette touchante conception dont nous avons trouvé la première trace dans la légende du Juif-Errant. Adam, pour se prémunir contre le péril du pas-

aage de la vie au trépas, fait appeler son fils Seth, et l'envoie au Paradis terrestre domander à l'ange Gabriel de l'huile de l'arbre de vie pour en oindre son corps : mythe poétique, sous lequel probablement les premiers chrétiens voilaient le sacrement consolateur des malades, et cherchaient à le rattacher aux plus vieux souvenirs du monde. Il n'y a rien d'assez original dans la manière dont notre auteur a mis en scène cette légende pour que nous croyions devoir la reproduire. Il n'y a de nouveau qu'une lutte, vers la fin, entre Belgibus (Belzébuth) et Adam, qui ne se laisse qu'à regret entraîner aux lieux sombres. Ce qui vaut mieux, au point de vue moral et domestique, c'est la scène qu'il place dans cette même région entre Adam et Eve. Le vieillard se laisse abattre et trouve le temps long. Son épouse cherche à le consoler, à le soutenir, à lui rendre la confiance, en lui persuadant qu'il est le moins coupable, et que la faute entière vient d'elle :

EVE.

Je vous fis à péchié plaissier,
A paise moy, je m'en repens;
Je ne cuidais pas le ahans
Jamais ne pouvoir recovrer.
L'anemy me fit mal ovrer.
Trestout est avenu par moy,
Et le tourment et l'ennoy
Que nous et tous ceulx souffreront
Qui de nostre lignée ystront.
Vrais Dieus donnez-nous allégence !

Ici encore commence une de ces scènes à double jeu, si fréquentes dans les mystères, et toujours d'un si grand effet. L'enfer s'ouvre dans toute sa profondeur. D'un côté, sont les diables effrayés des paroles d'espoir qu'ils viennent d'entendre prononcer par Eve et par les autres saints personnages, qui tous paraissent agités d'une émotion particulière et comme frappés d'un vif pressentiment; de l'autre, les patriarches et les prophètes, que l'avénement prochain du Messie préoccupe, et qui redisent pleins de joie les paroles prophétiques qui l'ont annoncé plusieurs siècles auparavant. L'effroi de Belzébuth est curieux.

BELGIBUS.

Haree ! je suis tout farsonnez !

Bélias, compains, os-tu point (1)
Com celuy-la se complaint.
Il dient qu'il eschaperont,
Lonctemps approphétisé l'ont.
Encoire seront rachetó,
Et pour ce ont tant caqueté.
Et rempliront les liex des cielx
Des quiex nous fist trabucher Diex.
J'ai ay en mon cuer grant envie.

Nonobstant son envie (jalousie), et les fureurs de son compains (compagnon) Bélias, les prophètes vont chantant le grand jour qui se lève. Les diables finissent par se convaincre eux-mêmes de l'apparition inévitable du Messie, et s'en consolent de leur mieux en songeant que, quoi qu'il arrive, il leur restera toujours un assez bon nombre de gloutons, d'usuriers, d'envieux et de luxurieux à faire *ardre au plus grant feu d'enfer*.

C'est une tradition confirmée par les monumens les plus graves, entre autres par la fameuse Eglogue de Virgile, qu'à l'arrivée du Messie les oracles païens s'émurent, et que des sanctuaires des dieux sortirent des voix qui annonçaient qu'un nouveau dominateur de la terre allait arriver. Notre mystère n'a pas oublié ce fait. L'effet dramatique qu'il en tire n'est pas, à la vérité, très grand. Il se borne à l'introduction sur la scène d'un empereur romain allant sacrifier à ses dieux, et qui, trouvant avec surprise une inscription sur l'autel même de Jupiter, se la fait traduire par son premier ministre, car il est à remarquer que cet empereur de Rome ne sait pas le latin ! L'inscription était ainsi conçue :

Dum virgo mater pariet
Ista imago corruet.

Ce que le premier ministre, après beaucoup de tergiversations, traduit par ces deux rimes :

Quant vierge-mère enfantera
Cest ymage trabuchera.

Cependant un messager céleste est descendu de la part de Dieu auprès de l'évêque de Jérusalem, pour lui ordonner de choisir au plus tôt un époux à Marie, lui enseignant que celui des Hébreux

(1) N'entends-tu pas.

qu'il réunira dont la Verge se couvrira de fleurs, sera l'élu du ciel. Viennent alors quelques scènes détachées de la jolie légende intitulée : *Histoire de la nativité de la sainte Vierge*. L'auteur du mystère n'en a pris que ce qui lui a semblé devoir aller le mieux à une réunion populaire; c'est le moment du miracle de la Verge fleurie. Tous les jeunes gens de Jérusalem sont réunis sous les galeries extérieures du temple, s'entretenant avec la vivacité naturelle à leur âge. Joseph se présente parmi eux, embarrassé et confus du rôle qu'il joue à son âge et avec ses cheveux blancs, mais poussé d'ailleurs par une main invisible à se mettre aussi sur les rangs pour obtenir la *pucelle au dous vis* (regard),

Qui belle et courtaise et sage
Sur toutes autres à merveille.

JOSEPH.

Onque mais nul jour si fol homme
Ne fut, ce croy, comme je suy
De comparoir en ce lieu-cy
Avec ceulx qui sont cy venus;
Tous sont jeunes, je suis chenus,
De moy se devraient bien moquier
Et moy appeler dam Riquier,
Honteux suy d'y estre venu.

En effet, on ne l'épargne guère; on le traite de *vilain chenu;* on lui dit ironiquement que Marie lui est réservée tout particulièrement; qu'il est fâcheux seulement que depuis vingt ans il soit tant défleuri. Les plaisanteries ne finissent que quand l'*evesque* vient mettre le hola et faire cesser cet inconvenant badinage. On se met en prières, le miracle s'accomplit, et quand on se relève, le bâton du vieux Joseph est couvert de fleurs. Nul alors n'ose plaisanter. *Ralons-nous-en en nos pays*, disent les jeunes bacheliers, en regardant d'un œil jaloux la jeune vierge qu'ils s'étaient promise, passer aux mains du *vieil chenu* dont ils viennent de s'amuser.

De ce moment, le mystère n'est plus que la mise en action du récit évangélique complété par un peu de légende. Ce qu'il y a à remarquer, c'est la nature et le caractère des scènes sur lesquelles le pieux dramaturge appuie. Presque toujours ce sont celles qui parlent le plus aux cœurs simples, ou qui vont le mieux aux dispositions compatissantes de la foule chrétienne. Ainsi, par exemple, la nuit d'angoisses passée par Marie et Joseph à Bethléem, et qui se trouve à peine indiquée dans les légendes primitives, est peinte ici dans toute son horreur, et avec cette erudité de détails qui attache si vivement le peuple. Nous citerons en partie cette scène, d'abord comme un élément nouveau introduit dans la légende, et parce que nous aurons occasion de la rencontrer plus tard dans les légendes chantées, vulgairement appelées *Noels*.

JOSEPH (*s'adressant à un maréchal*).

Frère, amis, pour Dieu mercy
A grant besoing suy venus cy :
De vostre feu me veuillez donner.

LE MARÉCHAL.

N'en veuillez nul mot sonner,
Point n'en arez certainement.
R'alez-vous-en hastivement,
Sire viellart, fuiez de cy.
Qui vous fait point venir yey
Pour moy empeschier de forgier?
Bien me faites cy enragier.
Fuïez de cy, sire villains;
De mal talant estez tous plains :
Je croy que vous estez espic (1).

JOSEPH.

Amiz, pour Dieu, je vous supplie
Ne vous veuillez pas courroucier.
.I. pou vous veuilliez avancier
De moi donner .I. peu de feu,
Car je ne sçay où trouver lieu
Où puisse avoir, ce n'est à vous;
Et je veuil bien que sachiez vous
Que ma famme souvent travaille.
Sy faut que bientost à luy aille
Et sy n'avons point de clarté.
Assez avons de povreté
Et de paine et de travaill.

LE MARÉCHAL.

D'un gros baston de ce travaill
Je te donray à bonne chière,
Se ne te trais tantost arrière.
Or te diray que tu feras :
Point de mon feu n'emporteras
S'en ton mantel tu ne l'emportes.
Ne sçay pas se les gens enortes,
Car point n'en auras autrement.

JOSEPH.

Je le veuil bien certaynement;
Sy vous plaist icy m'en donnez.

(1) Voleur.

LE MARÉCHAL.

Tenez, viellart, cestuy prenez
Et l'emportez en vos giron.

Joseph reçoit le feu dans son sein, au grand étonnement du maréchal qui, ne voyant point les habits du vieillard s'enflammer, reconnaît en lui le protégé de Dieu et lui demande pardon. Le bon saint Joseph n'est pas au bout de ses peines. De retour auprès de Marie, il la trouve en proie aux douleurs de l'enfantement. — Allez, lui dit aussitôt la Vierge, allez me chercher la vénérable dame Honestasse pour m'assister en ce moment. Joseph y court, mais dame Honestasse est une pauvre manchotte qui n'a, au lieu de mains, que deux moignons. — Comment pourrais-je remplir les fonctions d'accoucheuse! observe-t-elle. Mais le vieillard, qui a perdu la tête de douleur, lui répond : Venez toujours! Et dame Honestasse, que la position de Marie a émue de charité, le suit sans résister, ne sachant trop de quel service elle pourra être à la jeune accouchée. — Du moins, se dit-elle,

A mon povoir ly alderay,
Certes je feray mon devoir
Selon la loi à mon povoir :
C'est charité à Dieu plaisans
Aidier auls povres passans.

Certes, tous ces détails sont peu relevés; mais ils respirent un sentiment chrétien si vrai, ils peignent si bien cette obligeance évangélique qu'on trouve encore parfois dans les classes inférieures formées par l'Eglise, que nous avons cru devoir les conserver, comme une bonne et naïve image d'autrefois.

Cependant Joseph et la bonne dame Honestasse sont arrivés auprès de Marie, et l'ont trouvée allaitant son enfant. Honestasse se hâte de le prendre pour soulager la mère; mais, ô surprise! ses bras s'alongent, s'épanouissent en forme de mains! Honestasse, qui n'avait que deux moignons, a maintenant et des bras, et des mains, et des doigts. A ce miracle, elle reconnaît le Sauveur promis, le Dieu du ciel fait homme et se prosterne pour l'adorer. Puis comme cependant, sous la forme corporelle, ce Dieu est un petit enfant, elle revient à lui avec confiance, et cherche à lui donner de tendres soins, bien triste qu'elle est de ne pouvoir le mieux envelopper, le mieux coucher, le mieux bercer :

Où estes-vous, sire, venu, dit-elle,
Ce n'est pas ces salle parée,
Mais en salle désordonnée.
Or ne say comment attahchier
Quant n'ai drapieux pour le couchier;
Je fais doute que je vous blesse.
Couchiez serez en ceste cresche.
La nuit est de froidure plaine,
Et ces bestes de leur haleine
Ly feront venir la chaleur;
Autre conseil n'y sçay meilleur.
Couchez serez moult povrement;
Vous le deussiez estre autrement.

Tandis que la bonne dame prodigue ainsi ses soins, les anges chantent dans les airs *Veni Creator*, et les statues des dieux tombent par les villes et sur les routes. Un voyageur, témoin de ces merveilles, en porte la nouvelle à Rome, et en l'apprenant l'empereur entre en rage; car c'est le signe de l'avénement de celui qui doit régner sur tous les trônes.

En Judée, pourtant, les manifestations célestes continuent. Un ange est apparu aux bergers dans la nuit. Ceux-ci sont assemblés et jouent. C'est une assez singulière Bucolique que celle que notre auteur place ici, et le ton n'en est pas recherché assurément. Mais il nous a semblé qu'on aimerait à voir comment, au quinzième siècle, nos aïeux entendaient la pastorale. Voici la scène :

GOBELIN, *premier bergier*.

Rifflart, es-tu là, je te prie?

RIFFLART, *second bergier*.

G'y suis voir ou je n'y suis mie (1).

GOBELIN.

Bé déa, Rifflart, di-moy, es-tu ce?

RIFFLART.

Or as-tu bien tête d'autruce :
Ce suis-je ou ce ne suis-je pas?

GOBELIN.

Vas-tu ou le trot ou le pas?
Ne me respont point de travers.

RIFFLART.

Je vais ou adant ou envers,
Au droit et je ne me repose.

(1) Pas.

GOBELIN.

En nom Dieu vecy bonne chose :
Tu me tiens bien pour .I. fol coquart.

RIFFLART.

Or escoute, moquin moquart,
Donne-moi pinte au matinet.

GOBELIN.

Mais sus ta teste .I. bacinet,
Je te donray ou .III. fois ou .IIII.

RIFFLART.

Mais tu auras la fièvre quarte
.XX. avez ou .XL. ou .XXX.

GOBELIN.

J'ai plus chier que ceste rente
T'aviegne, car je n'en ai cure.

RIFFLART.

Va, donne-moi d'une fraissure,
Ou la musète d'un mouton.

GOBELIN.

. . . . . . Mais .I. estront.

RIFFLART.

. . . . Bois.

GOBELIN.

. . . . . . Je n'ay pas soif,
Il me faut ou flute ou floiail.

RIFFLART.

Va vendre un flassel de plaisir,
Sy achete ou musetes ou pipes.

GOBELIN.

Donne-moy deurrée de tripes
Et je te donray de mon pain.

RIFFLART.

Le veus-tu ?

GOBELIN.

Ois.

RIFFLART.

Ten ta main.
(Cy croche.)

GOBELIN.

Grant male meschance t'aviegne !

RIFFLART.

Mais au plus mauvais de Compiègne,
Ou au pire de Harecourt.

GOBELIN.

Je veuil déjeuner brief et court,
Il me faut aler sur grant pont.

RIFFLART.

A tens l'œf, ma galine pont.

GOBELIN.

Au déa, c'est acertes Rifflart.

RIFFLART.

Par saint mert, tu dis voir guimart,
Fay aussy sy t'en pren envie.

GOBELIN.

Je te veuil tenir compaignie.

Ceci n'est point la petite pièce, comme on pourrait le croire. Le couplet léger, par lequel finissait presque tout mystère, ne vient qu'après l'apparition de l'ange, et son invitation à aller adorer l'enfant nouveau-né. Alors s'avance le messager *Gratemauvais*, personnage grotesque, qui s'est déjà montré quelquefois. Voici ce qu'il dit en se tournant vers les spectateurs :

En mon dorment, hier, je songois
Qu'en la caverne joliz estois
Et demenoie moult grant feste;
Mais chanter me convient de jeste
Une chanson trop merveilleuse
Qui au cuer me fut angoiseuse;
Car quant j'ay mangié et beu,
Je me trouvay trop bien déceu;
Car a poier il me convient;
Ne say que mon argent devint;
En ma bourse n'en trouvai point.
Ce meschief me vint mal à point,
Car gaige me convient lessier,
Qui me fist ma jeu abaissier.
Sy prie Diex en bonne espérance
Qu'en la taverne nous doint chevance.
Sy chantons, Becus et Comus,
Chascun, *te Deum laudamus*.

C'est sans doute une chose assez singulière que d'entendre le farceur, le *gracioso* de la troupe, entonner le *Te Deum* à la fin d'un mystère commencé par un sermon; mais tel était le caractère du moyen âge, le plaisant souvent se mêlait au sermon. Ne nous en scandalisons point; le mal est moins dans la plaisanterie que dans l'intention de celui qui plaisante. Le moyen âge était d'autant plus libre dans ses jeux, qu'il était plus simple. De nos jours, nous prenons trop souvent la bégueulerie pour de la pudeur et la pruderie pour de la vertu.

P. DOUHAIRE.

REVUE.

RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR L'ALGÉRIE.

RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES DUS AUX DÉCOUVERTES DE L'ARMÉE D'AFRIQUE.

SECOND ARTICLE (1).

Tout ce qui s'accomplit ou se prépare pour l'Algérie doit se considérer désormais au point de vue de la question d'Orient, immense question qui domine l'avenir de l'Europe, et dont le dénouement approche avec une effrayante rapidité. On dirait un fruit déjà prêt à cueillir, une moisson qui mûrit sous un ciel de feu. Or, plus sont vives les craintes qu'inspire au *statu quo* de l'Occident la péripétie du grand drame oriental, plus la solution de ce problème est imminente, et plus il importe à la France de tenir ferme sur le continent africain, d'où elle pourra exercer sur les races musulmanes une action toute puissante. Successeurs des Romains qui mirent tous leurs soins à faire de l'Afrique une nouvelle Italie, nous devons en faire à notre tour une France nouvelle en y transportant successivement tous les germes de notre civilisation, en y multipliant les points de contact avec les indigènes, en leur faisant accepter par tous les degrés d'initiation que comporte la prudence, nos croyances, nos mœurs, nos institutions, notre industrie et notre science.

C'est de l'Algérie dans ses rapports avec la science et ses applications qu'il nous semble opportun de s'occuper, car ce point de vue assez négligé jusqu'à ce jour, n'avait sans doute disparu que devant la gravité des circonstances. Cette question qu'un système exclusif d'agitation guerroyante aurait à jamais rendu inapplicable, se trouve du moins préparée par la politique nouvelle qui, même en faisant la guerre, ne perd pas de vue qu'il faut amortir toute espèce d'hostilité avec les indigènes, et qu'une relation amicale entretenue avec eux est toujours un avantage obtenu par notre civilisation. Le gouvernement lui-même a compris enfin ce qu'il y avait à faire sous le rapport scientifique; suivons-le, encourageons-le dans cette voie, car par l'envoi d'une commission composée d'hommes recommandables et destinée à la description historique et naturelle de l'Algérie, il demande aujourd'hui à la science de concourir au progrès de notre établissement, et comprend combien ses lumières peuvent l'aider à résoudre les difficultés qui pourraient y surgir plus tard par contre-coup des événemens du dehors. Tel est le sujet de ce second article; nous nous occuperons plus tard de l'Algérie sous un autre point de vue, et tâcherons d'apprécier la colonisation sous le rapport religieux.

(1) Voir le 1er art., nº 51, p. 204.

I

Antécédens de la question d'Alger.

La question d'Alger et de l'Afrique n'est que la question même de l'Orient rapprochée de notre territoire et de tous nos intérêts nationaux, et sous quelque point de vue qu'on veuille l'étudier, la

conquête de l'Égypte par l'armée française doit être le point de départ de son examen. C'est en effet depuis cette expédition à jamais glorieuse pour la France que nos intérêts et ceux de l'Europe, si long-temps fixés sur l'Océan par la ferveur des idées américaines, ont repris leur cours sur la Méditerranée pour gagner les régions de l'Asie. Après avoir affranchi le Nouveau-Monde, nous fîmes voile vers l'ancien, et celui-ci remis dans la balance politique, servit de contre-poids à l'émancipation que nous avions donnée aux États-Unis. C'est alors que rendant à la civilisation ses premières voies maritimes et commerciales, nous combattîmes pour lui assurer au dehors son libre et complet développement.

Aujourd'hui nous avons à poursuivre les mêmes destinées, car le déplacement de l'équilibre oriental s'accomplit encore par nos mains. L'Algérie a remplacé l'Égypte, et la science débarquée après la victoire sur les bords de l'Afrique septentrionale, demande à les reconquérir à son tour. Ces prétentions de la science ne sont d'ailleurs pas nouvelles chez nous. A toutes les belles époques de nos annales, elle a voulu sa part de domination, et c'est au nom des services qu'elle a rendus, au nom de ceux qu'elle peut rendre encore, qu'elle réclame maintenant l'influence légitime qui lui est due.

On sait l'utile concours qu'elle a prêté à la plus chevaleresque expédition des temps modernes. L'alliance si difficile de l'Orient et de l'Occident, que la guerre et le commerce n'avaient qu'imparfaitement réalisée au moyen âge, fut alors renouvelée par le génie d'un homme et la bravoure intelligente de nos soldats. Le Nil revit les descendans des croisés de saint Louis, et une merveilleuse épopée fut mise en action au pied des pyramides, sur les ruines de Thèbes et dans les champs de la Palestine : spectacle vraiment homérique que le poète antique pouvait nous envier; drame à double face écrit à la fois avec l'épée de nos braves et la plume de nos savans ; admirable conquête où, à l'exemple du chef, chacun aimait à moissonner tour à tour pour la gloire et pour la science.

Tandis que nos guerriers pénétraient avec audace dans les déserts, et, bravant des périls nouveaux, allaient réveiller les vieux échos de la Haute-Égypte et du Mont-Thabor, nos érudits s'élançaient dans l'histoire avec non moins de courage et de patience, et, aguerris contre les énigmes des sphinx, allaient sonder toutes les profondeurs d'un passé mystérieux. Ceux-ci remontaient le fleuve des âges comme les autres celui du Nil, et, tandis que ces derniers envahissaient l'espace, les premiers faisaient la conquête des temps inconnus, restituaient l'antiquité la plus reculée, et rendaient quarante siècles contemporains de nos exploits. En même temps ils apportaient toute leur ardeur à l'étude des productions naturelles de la nouvelle colonie, et sa constitution physique, son climat, sa zoologie, sa botanique, sa minéralogie devenaient l'objet de leurs recherches spéciales. Sous la protection de nos armes, ils s'occupèrent de l'état présent de l'Égypte, comme de son passé. « Il ne se faisait aucune reconnaissance militaire qu'un ou plusieurs membres des commissions savantes ne s'empressassent d'y concourir, afin de tenter quelques découvertes utiles. L'inspection des côtes et des déserts voisins, les expéditions éloignées, les marches des détachemens, les négociations ou les combats avec les tribus errantes, les opérations administratives, tout devint l'occasion ou le but de nouvelles découvertes (1). » C'est ainsi que la science se fit compagne et auxiliaire de cette mémorable expédition.

L'Académie du Caire, ou *l'Institut d'Egypte*, établi à l'imitation de celui de France, fut le corps d'armée organisé pour prendre possession de tant de richesses historiques et naturelles que recélait la vieille terre des Pharaons. Il devait en échange lui communiquer tous les germes de la civilisation chrétienne, et amener sur les bords du Nil les sciences, les lettres et les arts si long-temps exilés de leur première patrie.

Ce retour inattendu de l'Europe moderne vers le monde antique et les avantages mutuels qui devaient consacrer leur alliance, furent l'œuvre d'un homme

(1) Voyez *l'introduction de la Description de l'Égypte*.

qui se préparait à fonder un empire par la fondation d'une colonie. Ces deux genres d'établissemens ne sont-ils pas en effet de même nature? Bien qu'ils diffèrent par leur étendue, l'un et l'autre réclament un génie complet, également capable de s'appliquer à la guerre et à la politique, aux lois et aux sciences. Aussi le réorganisateur de la France se révélait tout entier dans celui de l'Egypte, comme le vainqueur de l'Europe s'était déjà fait pressentir dans celui de l'Italie; et, à l'exemple du général Bonaparte, généraux et officiers, tous pénétrés d'un esprit investigateur, s'empressaient de concourir aux découvertes que sa présence ou ses ordres savaient si bien encourager et suggérer.

C'est alors, au milieu de l'étonnement et de l'admiration de l'Europe, au milieu de la reconnaissance universelle, que se fit remarquer cette alliance é[illegible]inemment française, des lettres et des armes; cette confraternité sublime de la science et de la gloire où les hommes d'étude et de guerre allaient, à travers des périls partagés, et forts d'une commune sympathie, vers des conquêtes qu'ils aimaient à rendre communes; car chacun aimait tour à tour à se faire soldat et savant, et plusieurs généraux, ingénieurs et officiers remplirent avec succès ces deux rôles également patriotiques. Qu'elle était belle cette expédition d'Egypte où tant de braves consacraient aux progrès des sciences les loisirs de la guerre, et, dans l'attente de nouveaux combats, tenaient leur esprit en activité et leur corps alerte et dispos par le charme de l'étude, par la possession des jouissances intellectuelles! Aussi ne faut-il point s'étonner si leur expédition fut éminemment civilisatrice et s'il se forma parmi eux tant d'hommes remarquables, destinés bientôt à prendre part à la fondation d'un empire et au gouvernement de l'Europe. C'est alors qu'on les vit écrire des mémoires sur la géographie ancienne et moderne des pays conquis, sur la condition politique et sociale des habitans, sur les ressources que la terre pouvait leur fournir, et sur le moyen de les multiplier au profit des indigènes et des colons français. Ainsi nos guerriers apportèrent leur part de science à la célèbre collection de l'Académie du Caire, impérissable monument d'une héroïque et aventureuse conquête, qui aujourd'hui moins que jamais serait perdu pour notre civilisation, si dans la question de l'Orient et de l'Afrique nous ne savions rattacher nos intérêts présens aux traditions de notre passé, aux souvenirs des guerres saintes et à cette renommée historique qui a rendu le redoutable nom des *Francs* synonyme d'*Européen*.

C'est grâce, en effet, à tous ces antécédens dont la chaîne se noue par Richelieu et Louis XIV, depuis les croisades jusqu'à Napoléon, que l'Egypte est devenue plus que jamais le point d'appui de notre politique extérieure. Après avoir rajeuni cette vieille terre, la fortune de la France y a rencontré une tête intelligente et une forte épée pour continuer son œuvre, et le restaurateur de la nationalité arabe y concentre aujourd'hui sur la grande route de l'Inde toutes les forces auxiliaires de nos droits à la prépondérance de la Méditerranée. Ainsi se développent les germes que nous avons semés; et notre soleil est le seul qui puisse mûrir leurs fruits, car, selon l'expression de Mehemet-Ali, « c'est la France qui renferme toutes les perfections et envoie la lumière en tous lieux (1). »

Maintenant, dans l'attente des grands événemens qui se préparent, une extrémité de la mer intérieure se trouve aux mains de notre fidèle allié, et nous tenons l'autre resserrée entre deux rivages que leur proximité a faits pour le même empire. Aussi l'Afrique septentrionale n'est-elle désormais pour nous qu'une nouvelle France, comme elle fut jadis une seconde Italie. C'est une extension du sol national, et pour chacune de nos villes méridionales, c'est encore un faubourg qui lui a été donné sur l'autre bord. Tel est le point de départ d'une carrière immense. C'est à la fournir glorieusement que notre pays doit employer ses facultés inépuisables et ses ressources infinies, l'intelligence du passé qu'il a trouvée dans la science, et l'instinct de l'avenir qu'il puise dans le sentiment de son pouvoir.

(1) *Lettre* de Mehemet-Ali au docteur [illegible].

II

Conquête de l'Algérie par la science.

Depuis dix ans, une conquête moins brillante que celle de l'Egypte, mais non moins profitable à la civilisation, nous a de nouveau livré l'Afrique avec ses productions naturelles et toutes les richesses de son passé. La France a noblement vengé le monde chrétien des longues humiliations de la barbarie, et des tributs honteux qu'il payait naguère à quelque pirates de la Régence d'Alger. Ces écumeurs de mer, dont l'aristocratie guerrière avait été fondée à l'imitation des chevaliers de Malte qu'elle devait combattre, étaient jadis à ces derniers ce que le mahométisme est encore à la civilisation chrétienne; aussi ne faut-il pas s'étonner qu'ils aient cédé tout à coup à l'habileté de nos marins et à la valeur de nos soldats. Deux cents lieues de côtes inhospitalières furent aussitôt rendues à la marine et au commerce de l'Europe, rendues en même temps à la science qui en tressaillit de joie comme à la découverte d'un nouveau monde.

Ainsi l'Afrique est redevenue le patrimoine de la civilisation comme à l'époque mémorable de l'expédition d'Egypte; mais cette fois nous la dominons en face, et en faisons bien moins une colonie qu'un développement de notre nationalité. Voilà ce qui en assure à jamais la possession non seulement à notre armée et à nos colons, mais à tous les explorateurs patiens, à tous les libres chercheurs des connaissances humaines; et déjà le géologue l'interroge sur ses couches terrestres, et lui demande de nouvelles lumières sur l'histoire de la formation du globe. Le géographe fixe astronomiquement les principales positions de son intérieur et détermine les distances que devront parcourir nos armées. Le naturaliste étudie tour à tour les plantes, les animaux et les races humaines qui occupent le sol; il recherche l'origine des diverses populations kabyles, maures, arabes, et se demande d'où peuvent être venues ces tribus particulières du mont *Auras;* ces *Neardy* aux cheveux blonds, aux yeux bleus, à la peau fine et blanche : étrange phénomène sous un ciel brûlant! contraste singulier avec les hommes de couleur, et non moins curieux sous le rapport historique; car cette race de l'intérieur *se glorifie*, au dire de Bruce (1), *d'avoir des chrétiens pour ancêtres.*

Tels sont les intérêts divers qui provoquent toutes les curiosités et sollicitent en même temps l'historien, l'archéologue, le géographe, quiconque s'attache à une des mille connaissances qui ont l'espace et le temps pour objet. Aussi de tous côtés s'avance-t-on à la découverte comme si une terre nouvelle était à conquérir, et qu'on ne pût y marcher sûrement qu'en suivant, pour les élargir, les traces des civilisations antérieures. C'est dans cette sage persuasion que nos officiers ne dédaignent pas de recueillir dans leurs marches tous les débris de mosaïques, toutes les médailles, toutes les inscriptions, et font souvent des reconnaissances périlleuses où, sans descendre de cheval, ils dessinent les monumens à la vue des Arabes en vedette, impatiens de les surprendre. Grâce à leur généreux amour pour l'antiquité et à la communication bienveillante de leurs découvertes, plusieurs membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ont pu rassembler avec succès les titres perdus de l'histoire phénicienne et carthaginoise, numidique et romaine, et les souvenirs non moins inconnus du christianisme et de la domination musulmane. Enfin d'autres travaux d'une utilité plus immédiate sur la topographie des pays parcourus par nos expéditions, sur les rapports à établir entre les colons et les indigènes, entre ces derniers et le gouvernement de l'Algérie ont notablement occupé les loisirs de plusieurs officiers des armes savantes. Des officiers supérieurs ont aussi donné l'exemple, et *le Spectateur Militaire, les Annales Maritimes* ont publié plusieurs écrits qui ne seraient pas indignes de figurer dans une collection pareille à celle de l'Académie du Caire.

Ainsi, comme les vainqueurs de l'Egypte, nos guerriers se sont faits les con-

(1) *Introduction au Voyage en Nubie et en Abyssinie*, p. xxxii.

quérans de la science, et pour le plus grand honneur de la France, il est arrivé que le savant qui prenait la plume était souvent le soldat qui avait le mieux manié l'épée. La marine et l'armée de terre comptent un grand nombre d'officiers distingués dont les recherches sur l'état de l'Afrique, sur l'archéologie et la géographie comparée, commencées et poursuivies avec calme sous le feu des ennemis, nous offrent des résultats doublement chers et comme fruit de leur savoir et comme prix de leur bravoure. C'est ainsi que les diverses cartes des provinces de la Régence sont dues aux officiers d'état-major placés sous la direction du général Pelet (1). M. Bernard, l'un des meilleurs officiers de notre marine, a de même exécuté les belles cartes qui composent *la description nautique* des côtes de la Régence, et les a motivées et complétées dans un savant ouvrage indispensable à la sûreté de la navigation (2). M. du Couedic, aujourd'hui lieutenant de vaisseau, héritier d'un nom cher à tous nos marins, nous a laissé en manuscrit son journal maritime d'Alger à Tunis, et les fragmens que nous en pourrons publier ne feraient pas moins d'honneur au jeune commandant des trente matelots de la *Béarnaise* qui, en 1832, s'emparèrent de Bone par un audacieux coup de main, et, sous les ordres des capitaines d'Armandy et Jusouf, rendirent glorieusement cette ville à la France. Comment ne pas citer aussi ce jeune colonel que nous aimons tous à nommer familièrement le *brave Lamoricière?* C'est à lui surtout que M. Genty de Bussy doit les renseignemens qui ont donné une valeur spéciale à son ouvrage (3), détails recueillis au milieu d'une guerre pleine d'aventures, observations faites en face de l'ennemi, et sur les mœurs, les ressources, le mode de gouvernement des diverses populations indigènes qui se partagent le sol de notre conquête. Le général Bugeaud, le premier qui ait su battre Abd-el-Kader (1), a pris la plume à son tour, et son travail sur les colonies agricoles et militaires de l'Afrique nous a paru renfermer, sinon dans ses détails, du moins dans sa pensée fondamentale, l'un des premiers secrets de la prospérité de nos possessions. Enfin chacun sait aujourd'hui comment la science et la valeur se donnent la main dans la personne du général Valée, et président de concert à l'occupation féodale de la province de Constantine et à la civilisation générale de l'Algérie.

III

Rapports scientifiques du gouvernement avec l'Algérie. — Projets de recherches et de publications.

Les rapports scientifiques du gouvernement avec l'Algérie n'ont pas toujours mérité les éloges qu'on est heureux de pouvoir lui donner maintenant. Mais plus on se trouve disposé à lui rendre justice, plus il convient aussi de lui rappeler ce qui a d'abord été de sa part un fâcheux oubli. Nous savons déjà comment les désirs de nos braves officiers, tous les instincts de la bravoure intelligente tendent à joindre les travaux de la paix à ceux de la guerre, et à mettre leur double expérience au service de notre colonie. — Eh bien! pour encourager ce dévouement à l'étude et à la science qui s'allie si noblement avec le courage, nos hommes d'État ont-ils employé tous les moyens à leur disposition? En se rappelant cet Institut célèbre qui sera la gloire durable de l'expédition d'Egypte, ont-ils mis de la persévérance à imiter leurs travaux? nous avons déjà dit que non. Mais heureusement il ne s'agit plus du passé; confions-nous dans l'avenir, car la nomination et l'envoi si

(1) Citons encore M. le colonel Lapie, chef de la section topographique au dépôt de la guerre, qui prépare, sous les auspices de M. le marquis de Fortia, une nouvelle édition des *Itinéraires anciens*.

(2) Cet excellent ouvrage, entrepris par ordre de M. l'amiral Duperré, a été publié au dépôt général de la marine sous le ministère de M. de Rosamel, Paris, 1837.

(3) *De l'Établissement des Français en Afrique*, 2 vol. in-8°. — Un autre ouvrage dont les renseignemens ne sont pas moins utiles est celui de M. Pellissier, capitaine d'état-major, ancien chef au bureau des Arabes à Alger, et auteur des *Annales Algériennes*, 2 vol. in-8°, ayant pour épigraphe : *La fondation d'une colonie demande plus de sagesse que de dépenses.*

(1) Voyez : *Lettre d'un Lieutenant de l'armée.*

impatiemment attendus d'une commission scientifique pour l'Algérie nous dédommagent aujourd'hui d'une longue attente. Toutefois, comment ne pas dire un mot de la négligence, inévitable peut-être, où la science avait été reléguée? comment ne pas regretter, par exemple, que la dernière expédition de Constantine, égale en courage, en patience, en véritable héroïsme aux plus belles campagnes de nos armées d'Orient, se soit montrée dépouillée de tout éclat scientifique, superflu si nécessaire à l'honneur de nos armes et à celui des siècles civilisés (1). Dans nos luttes contre la barbarie, la guerre peut-elle donc se passer de la science? et celle-ci n'est-elle point le signe distinctif de notre supériorité morale, sa compagne légitime comme son auxiliaire assuré? Hâtons-nous maintenant de reconnaître ce que le gouvernement a déjà fait pour consacrer leur alliance. Son début a été digne de lui, et tout se prépare enfin pour l'accomplissement d'une mission dont il importe de rappeler le point de départ, puisqu'elle ne pouvait mieux commencer.

C'est le 18 novembre 1833 que le duc de Dalmatie écrivait dans une lettre adressée à l'Académie des Inscriptions : « L'occupation de la Régence d'Alger par « les troupes françaises, qui a rendu la « sécurité au commerce de la Méditerra« née et ouvert des voies nouvelles à la « civilisation européenne, ne doit pas « rester sans résultat pour la science, et, « de son côté, la science elle-même peut « concourir à cette œuvre de civilisation « qui commence en Afrique sous la pro« tection de nos armes. Quelques person« nes qui s'occupent avec une attention « éclairée des affaires d'Alger m'ont si« gnalé, et j'ai senti moi-même les avan« tages que, sous ce double rapport, pour« raient offrir une bonne géographie de « la Mauritanie sous la civilisation anti« que et une histoire de la colonisation « des Romains dans cette contrée, des « institutions qu'ils y avaient fondées, des « rapports qui s'étaient établis entre eux « et les indigènes.

« Je n'ai pas besoin d'insister sur l'inté« rêt scientifique de ces recherches; celui « qu'elles auraient pour l'administration « n'est pas moins évident. Les circonstan« ces naturelles qui avaient déterminé les « Romains à s'étendre dans telle ou telle « direction, la fertilité respective des « terres, le cours des rivières, le gise« ment des montagnes, les attérages des « côtes n'ont pas changé; les Kabyles « d'aujourd'hui ont conservé le type des « mœurs et du caractère des peuples qui « habitaient leur pays il y a deux mille « ans, et il me semble d'une utilité « réelle d'étudier les circonstances sous « l'influence desquelles se développa la « population de certaines villes, de re« trouver le tracé des routes antiques, de « constater par la viabilité passée des ri« vières aujourd'hui obstruées, et la salu« brité des contrées que nous trouvons « inhabitables, la possibilité qu'il y au« rait de se replacer dans des conditions « également favorables. »

Cette lettre du vieux maréchal, dépositaire des traditions scientifiques dont l'empire, à l'exemple de l'ancienne monarchie, avait fait un des plus beaux fleurons de sa couronne, réveilla les souvenirs de l'Institut d'Égypte, et chacun fut dans l'attente de l'application nouvelle qui s'offrait si naturellement pour la colonisation de l'Algérie; déjà même le gouvernement faisait explorer les côtes occupées par nos troupes, et

(1) Constantine, par son emplacement et ses fortifications, est un second Gibraltar, disent sir Granville-Temple et le chevalier Falbe, délégués de *la Société pour l'Exploitation de Carthage*, qui ont suivi l'armée française... Ailleurs ils ajoutent : « La « prise de Constantine a eu un retentissement im« mense dans toute la Barbarie. Jusqu'au dernier « moment, les Musulmans l'ont crue imprenable. « C'était la même conviction qu'ils avaient avant la « prise d'Alger, avec cet argument de plus, que « Constantine était à l'abri des attaques d'une « flotte. » (*Relation d'une Excursion à Constantine à la suite de l'armée française*, première partie de l'ouvrage intitulé : *Excursion dans l'Afrique septentrionale, par les délégués de la Société établie à Paris pour l'Exploration de Carthage, accompagnée d'inscriptions et de planches en noir et en couleur*, p. 69.)

Dans cette expédition mémorable, une commission scientifique avait été nommée par le général Damrémont et confiée à la direction du général Perrégaux; mais leur mort imprévue la laissa sans direction, car le gouvernement central n'y avait pris aucune part, et ses membres ne songèrent même pas à se réunir.

les travaux des officiers d'état-major et des ingénieurs géographes de l'armée de terre et de la marine commençaient à jeter quelque lumière sur les points obscurs de la carte, et sur l'hydrographie et le climat si peu connu du littoral de la régence. Aussi l'Académie des Inscriptions s'empressa-t-elle de répondre à l'illustre maréchal, qui présidait alors le conseil des ministres; elle fut heureuse de s'associer aux efforts du gouvernement dans l'accomplissement d'une œuvre qui devait attacher une gloire de plus à la conquête d'Alger, et, comprenant l'importance des services qu'elle pouvait rendre au pays, elle nomma une commission (1), qui, par l'organe de M. le baron Walckenaer, présenta, en janvier 1834, un programme de toutes les recherches propres à éclairer l'histoire de la colonisation romaine dans toute l'Afrique septentrionale. L'Académie, remarquant toutefois les liens intimes et nécessaires de cette période historique avec celles qui l'avaient précédée ou qui l'avaient suivie, et convaincue de l'impossibilité de scinder ces diverses époques, exprima le désir d'étendre à chacune d'elles le cadre des investigations proposées; elle fit plus, elle démontra que ces recherches ne pouvaient être entièrement séparées de celles qui concernaient l'Égypte et l'Espagne; car cette Afrique où nous avons mis le pied, était le théâtre, « où l'Orient et l'Occident « avaient lutté l'un contre l'autre, et où « des races d'hommes, si différentes par « leur origine, leur religion, leurs habi« tudes et leur langage, s'étaient trou« vées en contact et ballotées les unes « par les autres dans les mêmes révolu« tions. Combien cette histoire intéres« sante devait être plus féconde en résul« tats utiles que l'histoire obscure et « fragmentaire de la civilisation romaine « en Afrique! »

L'Académie prouvait donc, par l'organe de son savant rapporteur, que le secret des questions relatives à notre établissement dans l'Algérie résidait surtout dans l'étude de leurs antécédens historiques, et que la solution des difficultés serait nécessairement imparfaite ou nulle si on bornait les recherches à la seule période indiquée; car « par là, disait« elle, ne serait pas résolu l'important « problème que M. le ministre a si bien « formulé, et qui renferme en deux li« gnes tous les résultats pratiques que « l'administration désire obtenir de l'é« tude des siècles passés, résultats qui « indiqueraient comment un peuple mo« derne et conquérant de ces contrées « pourrait se replacer dans des condi« tions de prospérité, non pas sembla« bles, si cela ne se peut, mais aussi fa« vorables aux développemens des ri« chesses et de la population que celles « qui ont existé autrefois. »

C'est ainsi que l'Académie comprit la portée des paroles dictées à l'illustre maréchal par une pensée nationale jalouse de la prospérité de notre colonie; elle interpréta sa lettre dans le sens le plus large, et présenta un plan complet de recherches qui se trouvent résumées dans ces paroles du savant rapporteur: « Il faut, dit-il, n'exclure aucune con« trée dans les recherches qui sont à « faire dans l'Afrique septentrionale, les « diriger à la fois sur tous les points et « sur toutes les époques, mais s'attacher « principalement à ce qui concerne les « régences d'Alger et de Tunis; recher« cher les causes de la prospérité de ces « régions dans les temps anciens, et de « leur décadence dans les temps moder« nes; réunir dans un recueil, où elles « seront gravées et expliquées, les ins« criptions et les monnaies puniques, « grecques, romaines, et toutes les anti« quités trouvées jusqu'à ce jour dans la « Cyrénaïque, la Zengitane, la Byzacène « et la Mauritanie; envoyer dans ces con« trées des archéologues et des artistes « munis des instructions de l'Académie, « pour recueillir, dessiner et décrire « tous les monumens qui s'y trouvent « encore; s'en procurer le plus grand « nombre pour enrichir nos collections; « procéder à des opérations géodésiques « partout où l'on pourra le faire avec « sûreté; mais envoyer aussi des ingé« nieurs géographes ou des voyageurs « habitués à dessiner la carte, et à me« surer le sol et la direction des routes

(1) Composée de MM. Naudet, Raoul-Rochette, Et. Quatremère, Dureau de la Malle, Jomard et Walckenaer, rapporteur.

« qu'ils parcourent, à l'aide d'une boussole de poche; les pourvoir d'instructions sur les pays qu'ils doivent visiter, sur la manière uniforme dont ils doivent écrire les noms de lieux et les renseignemens qu'ils ont à se procurer; dresser, avec tous ces matériaux, une carte de l'Afrique septentrionale; rétablir ainsi dans toute son exactitude la géographie ancienne de ces contrées, et, au moyen du tracé des routes antiques, perfectionner et coordonner dans un ensemble régulier tous les matériaux acquis sur la géographie moderne; livrer à l'impression, avec traduction et commentaires, tous les textes des anciens relatifs à la géographie ou à la description de ces contrées et de leurs monumens; réunir le plus grand nombre de manuscrits orientaux sur l'Afrique septentrionale; publier dès à présent les textes, ceux de Léon l'Africain et de Marmol, ceux des principaux historiens et géographes arabes qui parlent de ces contrées, tels que Nowairi, le Kartas, Ebn-Kaldoun, et des extraits d'Edrisi, d'Aboul-Féda, d'Ibn-el-Ouardi, d'Ibn-Batouta, et les extraits d'alliance avec les puissances européennes; et enfin répandre parmi tous les Français qui sont en Afrique le dictionnaire de la langue berbère de *Venture*, et tous ceux qu'on pourrait se procurer des divers dialectes et langues vulgaires de l'Afrique septentrionale. »

Tel est le plan de recherches et de publications que l'Académie conçut pour répondre aux désirs de l'illustre maréchal. Interprétant comme lui les traditions scientifiques qui, depuis Louis XIV, avaient été suivies, même au milieu des plus terribles commotions politiques, elle se rappela les travaux de nos marins, de nos naturalistes, exécutés aux frais du gouvernement, sur toutes les côtes de la mer atlantique et dans l'intérieur de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Inde, ou bien dans ce troisième monde surnommé l'Océanie, où nous ne possédons pas un pouce de terre, mais dont nous sommes pourtant les plus intelligens investigateurs; travaux somptueux entrepris et poursuivis au loin pour le seul honneur de la France, et d'autant plus dignes d'exciter une ardeur pareille pour le monument qu'attend encore une conquête non moins utile que glorieuse. C'est dans cette profonde conviction des avantages de tous genres et de l'honneur qui devaient résulter du travail demandé pour l'Algérie, que l'Académie des Inscriptions insista avec un noble sentiment de patriotisme sur les œuvres qui devaient servir à la fois de modèle et de préparation, et dont la France seule, parmi les nations modernes, avait eu la gloire de venir à bout.

« Il existait sur la Méditerranée, dit alors M. le baron de Walckenaer, un grand nombre de plans de détails. Les opérations des Anglais, dirigées par le capitaine Smith, avaient complété la délimitation d'une grande partie de ses côtes; mais tous ces résultats manquaient d'ensemble; et de toutes les mers, la plus anciennement connue, la Méditerranée était celle qui présentait sur nos cartes, dans sa configuration générale, le plus d'erreurs graves. Trois ans de travaux, exécutés avec une admirable perspicacité par la marine française, ont suffi pour les faire disparaître.

« De toutes les contrées, la plus anciennement civilisée, celle qui est la plus intéressante à étudier pour l'érudit et le philosophe, l'Égypte a été mesurée, décrite, dessinée par des Français, et la France a continué la publication de leurs œuvres lorsqu'elle était obligée de racheter son indépendance au prix de tout l'or dont elle pouvait disposer.

« Un nouveau bouleversement dans l'État, l'exil même de celui qui les avait ordonnés, n'ont pas arrêté un instant les pénibles labeurs et les courageuses recherches des ingénieurs géographes, des naturalistes, des archéologues, qui, à l'aide de notre armée, et autant que l'a pu permettre la brièveté de leur séjour, ont exploré et décrit le sol de la Grèce antique. L'histoire de ces grands travaux et celle de beaucoup d'autres (tels que la mesure des degrés terrestres, la grande carte de France, et ceux enfin qui s'exécutent dans le sein même de l'Académie, dont le plus important se poursuit con-

« stamment depuis un siècle (1), prou« vent que, dans notre pays, lorsqu'une « entreprise scientifique, qui intéresse à « la fois la science et l'État, et ajoute un « nouvel éclat à l'auréole nationale, a « été conçue et commencée par un ad« ministrateur, elle se continue jusqu'à « ce qu'elle ait été achevée, malgré les « changemens de règne, malgré les « grandes agitations de la guerre et les « révolutions des empires.... »

Ainsi commence le rapport :

« La Méditerranée dessinée, la Grèce « et l'Egypte décrites, la topographie du « sol de la France et l'hydrographie de « ses côtes atteignant chaque jour, par « des opérations poursuivies avec acti« vité et à grands frais, un degré de per« fection qui pourra être imité chez « d'autres nations, mais difficilement « surpassé, que reste-t-il de mieux à « faire que de conduire le flambeau de la « science dans ces contrées de l'Afrique « qui font en quelque sorte suite à « l'Egypte, et qui, placées en face de « nos rivages, contribuent si puissam« ment à enrichir par le commerce nos « provinces méridionales? Nous n'au« rions pas à Alger un seul bataillon, « nous ne posséderions pas en Afrique un « seul fort, qu'il serait encore pour nous « d'une immense importance de bien « connaître la géographie, les produc« tions, les habitans, l'histoire ancienne « et moderne du Maghreb. Ces nouvelles « conquêtes de la science seraient pour « la France, non pas seulement une « nouvelle source de gloire et de renom« mée, mais de prospérité et de ri« chesse (2). »

Combien ces réflexions acquièrent plus de force depuis que, devenus maîtres de Constantine, nous possédons non seulement les côtes de l'Algérie, mais la clef de l'intérieur, et tenons sous la main le plateau de la fertile Numidie et la route des plus riches caravanes!

Toutefois, le germe que M. le maréchal Soult avait semé n'a point été perdu après sa retraite : il fut un instant ranimé sous le ministère du duc de Trévise, qui, le 22 janvier 1835, écrivit à son tour à l'Académie des Inscriptions, et l'invitant « à ne pas borner exclusive« ment ses recherches à l'époque de la « domination romaine en Afrique, lui « rappela de quelle importance il était à « la fois pour la science et l'administra« tion d'étudier également tout ce qui « se rapporte à l'établissement des Ara« bes en Afrique et des Turcs sur les « côtes d'Alger. » Cette lettre, en adoptant le plan complet de recherches déjà proposé par l'Académie, la prévenait, toutefois, que le gouvernement était encore privé des ressources propres à le mettre à exécution; mais cet obstacle n'arrêta pas l'Académie, toujours empressée de satisfaire et quelquefois de provoquer les invitations du gouvernement favorables à la science. Elle adjoignit, dans ce but, à une première commission, composée, pour l'étude de la période romaine, de MM. Walckenaer, Hase et Dureau de La Malle, deux de ses membres spécialement versés dans la connaissance de la langue et de l'histoire des Arabes, MM. Etienne Quatremère et Amédée Jaubert, qui ont été chargés des travaux relatifs à l'établissement du mahométisme dans la partie septentrionale de l'Afrique.

Nous apprécierons plus tard les ouvrages et les mémoires publiés par chacun de ces érudits dont le nom est si recommandable dans le monde savant; cet examen particulier se présentera successivement dans les chapitres consacrés aux progrès des études géographiques, historiques et archéologiques sur l'Algérie. Poursuivons, quant à présent, l'indication générale des recherches projetées.

Les rapports du gouvernement avec l'Académie des Inscriptions en restèrent aux termes indiqués jusqu'après la seconde expédition de Constantine, dont le glorieux dénoûment fut le signal de la reprise des travaux scientifiques. Sitôt la paix revenue, nos braves officiers, dont la guerre n'absorbait plus les loisirs, revinrent à leurs premières études; le général Bernard, ministre de la guerre, envoya de nouveaux ingénieurs géographes dans la régence, et songeant à reprendre, pour l'élargir, la voie déjà ouverte aux progrès de notre colonie sous

(1) Le *Recueil des Historiens de France*.

(2) Pages 5 et 6 du rapport.

le ministère du maréchal Soult, il prit les moyens d'obtenir d'une réunion de savans et d'artistes une description complète de cette contrée. Il écrivit donc à l'Académie des Inscriptions et à celle des Sciences, et leur demanda, non pas de nouveaux ouvrages pour éclairer par les antécédens de l'histoire les difficultés de l'occupation présente, mais un programme et un projet d'itinéraire pour guider les membres de la commission qui « serait envoyée dans nos possessions d'Afrique, afin de rechercher dans toutes les parties accessibles du pays, et réunir tout ce qui peut intéresser l'histoire et la géographie de la contrée, l'industrie, les sciences et les arts. Jusqu'ici, disait-il, le caractère de notre établissement, presque exclusivement militaire, n'a guère permis de s'occuper des intérêts de la science; mais le moment est arrivé de répondre au vœu exprimé à plusieurs reprises par l'Institut. »

Cette commission, destinée à l'exploration d'un sol devenu national, devait être naturellement plus importante que celle de l'expédition de Morée. Celle-ci fut pourtant célèbre dans l'histoire des sciences physiques par les travaux de M. Bory de Saint-Vincent, et dans l'histoire de l'art par la découverte du fameux temple de Jupiter olympien (1); c'est ainsi qu'elle compléta dignement l'œuvre de notre armée libératrice. Mais le rôle de la commission nouvelle était déterminé par le but actuel de nos armes, et il s'agissait pour elle de participer à des travaux de conquête, de colonisation et d'établissement : aussi son plan de recherches devait-il être beaucoup plus étendu pour qu'il sortît de ses travaux un monument pareil à celui de l'expédition d'Egypte, c'est-à-dire une description physique et historique de l'Algérie, ou plutôt de toute la portion de l'Afrique septentrionale destinée à devenir française.

Explorer le grand Atlas et la région qui s'étend entre cette chaîne de montagnes et la Méditerranée, depuis les confins du Maroc jusqu'aux frontières de la régence de Tunis; étudier et connaître à fond ces contrées dont l'état présent semble rajeunir pour nous les vieux souvenirs et la fécondité native, et où il serait aussi glorieux qu'utile pour la France de fixer les notions de l'histoire et de la géographie, des arts et des sciences naturelles; tel devait être l'objet de la commission, et c'est pour faciliter des travaux si divers que le ministre de la guerre consulta également l'Académie des Sciences et celle des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le nouveau rapport (1) que cette Académie publia pour répondre à la demande ministérielle, a été imprimé, en 1838, avec celui de M. Walckenaer. Ces deux recueils d'instructions déterminent aujourd'hui l'état des progrès de la science sur l'Algérie et l'impulsion nouvelle qu'il importe de lui communiquer; signalant sous des points de vue divers tous les travaux qui sont à continuer ou à entreprendre sur l'Afrique septentrionale, ils sont inséparables l'un de l'autre, et, concourant au même but, ils se complètent mutuellement : ce que le premier fait de préférence pour les études géographiques et historiques, le second le fait avec la même prédilection pour l'archéologie. Celui-ci a été rédigé par M. Raoul-Rochette, et en partie par M. Hase : or, on connaît comment ces maîtres de la science savent contrôler, par les monumens, les conjectures et les assertions des historiens et des géographes; comment ils font entrer dans l'appréciation du passé tous les vestiges qui en restent, et qui en donnent souvent avec tant de justesse les véritables proportions. Ce dernier rapport recommande donc particulièrement « l'examen « des localités où il existe des monu-« mens d'un ordre et d'une importance « qui font supposer qu'il y eut autrefois « un siége de civilisation riche et puis-« sante, et qui permettent d'espérer, à « la suite d'explorations plus attentives, « des découvertes encore plus précieuses « pour la science, et capables d'être rai-

(1) Voir l'ouvrage de l'expédition de Morée (section des Beaux-Arts, dirigée par M. Blouet), et le rapport de M. Raoul-Rochette, lu au nom de l'Institut dans la séance publique du 30 avril 1831.

(1) La commission de l'Académie était composée de MM. Raoul-Rochette, Hase, rapporteurs; Jomard, Am. Jaubert, Walckenaer, Dureau de La Malle.

« tachées à un même ordre d'idées géné« rales, à un système d'histoire et de « géographie. »

Les liens qui unissent l'archéologie à ces deux sciences avaient été signalés par l'Académie dans son dernier rapport, et nous empruntons à celui-ci l'extrait suivant, où M. Raoul-Rochette résumait à l'avance les dernières instructions adressées au ministre de la guerre pour la commission scientifique.

« Les antiquités de la province ro« maine d'Afrique n'ont pas encore été « étudiées dans leur ensemble. Ce tra« vail, important et neuf, ne saurait « manquer de procurer des résultats qu'il « serait, maintenant plus que jamais, « intéressant de rechercher et possible « d'obtenir.

« Ces antiquités pourraient ête rangées « en trois classes principales :

« 1° Les ruines des monumens publics, « voies, ponts, aqueducs, thermes, porti« ques, arcs de triomphe, temples, théâ« tres, amphithéâtres, tombeaux. Ces « ruines, comparées dans leur gisement « actuel avec les notions fournies par les « itinéraires anciens, par les géographes « et par les écrivains ecclésiastiques des « quatre premiers siècles de l'Eglise, no« tions recueillies déjà en grande partie, « surtout pour ce qui concerne l'histoire « ecclésiastique de cette époque, dans « l'*Africa christiana* de Morcelli, offri« raient, sans contredit, un tableau ins« tructif, en même temps que des lu« mières positives sur la manière dont « étaient distribuées les populations an« tiques de ces contrées.

« 2° Les inscriptions recueillies dans la « régence d'Alger, dans la Cyrénaïque et « dans le royaume de Tunis, n'ont pas « encore été l'objet d'un travail critique. « Ces inscriptions, presque toutes de « l'époque romaine impériale, font con« naître des travaux publics exécutés « sous l'autorité des proconsuls, des « propréteurs et d'autres magistrats ro« mains et par les soins des magistratu« res locales; et même des incriptions sé« pulcrales, qui sont, ici comme ailleurs, « les plus nombreuses, ne laissent pas « d'offrir quelque intérêt, surtout celles « qui appartiennent à des membres de la « milice romaine répandus sur les divers « points de la Numidie et de la Tingi« tane. Il y aurait donc des notions cu« rieuses, neuves et utiles à tirer d'un « examen complet de toutes ces inscrip« tions.

« 3° Les médailles offriraient les mêmes « motifs d'intérêt. La question des mon« naies de Carthage mériterait d'être à « elle seule l'objet d'un travail particu« lier, non seulement pour l'époque pu« nique, mais encore pour l'époque ro« maine impériale, où il existe une série « de pièces incertaines, qu'il ne me pa« raît pas impossible, dans l'état actuel « des connaissances numismatiques, d'ar« river à classer définitivement. Les titres « des magistratures romaines qui se trou« vent sur d'autres monnaies de la Tin« gitane; ceux des villes qualifiées *Li« bera* ou *Municipium liberum*, combinés « avec les notions, procureraient des « renseignemens positifs sur l'adminis« tration publique de ces villes, et, indé« pendamment de l'intérêt de ces résul« tats généraux, la science y gagnerait « encore la solution de plusieurs ques« tions particulières. »

En résumé, la distribution des populations romaines dans ces contrées, les travaux publics exécutés par les autorités militaires ou municipales, et l'organisation des municipalités, c'est-à-dire, les trois questions dont les conséquences pratiques ont le plus d'importance pour nous, doivent être résolues par ces recherches archéologiques. Aussi ne faut-il pas s'étonner si tous les monumens de l'Algérie, portant l'empreinte des temp éloignés, paraissaient à M. Raoul Rochette des objets également dignes de méditation; car chacun d'eux, nous révélant toujours quelque circonstance inconnue des institutions primitives, nous donne le secret de leurs transformations, et avec lui la clef des institutions modernes, le lien de deux sociétés en apparence les plus dissemblables. Tel est le mérite de l'archéologie, c'est-à-dire, de l'histoire expliquée par les monumens. C'est elle qui donne la vie et la réalité aux peuples dont les annales sont perdues, dont il reste à peine un souvenir écrit.

Toutefois, le dernier rapport de l'Académie des Inscriptions, quoique particu-

lièrement consacré à cette branche de la science, ne pouvait négliger les autres. C'est ainsi qu'il recommande à l'attention des membres de l'expédition scientifique d'acquérir des notions nouvelles sur les mœurs, les traditions et en particulier les langues des Berbères, des Morabis, etc.; d'étudier avec soin la division ethnographique du pays, c'est-à-dire, la distinction et le dénombrement des races diverses qui habitent, soit l'Atlas, soit les régions *cis et transatlantiques;* d'examiner les restes de la population vandale agglomérée aux environs de Constantine; d'interroger les hommes que le commerce amène périodiquement, afin de recueillir toutes les lignes itinéraires du désert, qui sont incontestablement plus nombreuses qu'on ne pense. Enfin, relativement à la géographie ancienne, il importe de rechercher toutes les stations des caravanes qui, partant de l'Égypte, se rendaient jusqu'aux rives de l'Océan, et rencontraient, de dix en dix jours, des collines de sel d'où jaillissait de l'eau douce; car étendre ainsi la sphère des connaissances géographiques dans les nouvelles possessions françaises, « ce n'est pas seulement, dit M. Hase, « multiplier les chances de la prospérité « nationale; c'est frayer les routes de la « civilisation, et préparer, même hors « les limites de l'Algérie, le triomphe « universel de l'humanité. »

Telles sont les idées dominantes dans ce dernier rapport, où, comme dans le premier, l'Académie des Inscriptions allie noblement les inspirations de la science à l'amour du pays et au sentiment des intérêts les plus généraux et les plus sacrés.

L'Académie des Sciences n'a pas donné des instructions moins importantes par les questions qui intéressent les sciences naturelles; et les rapports de M. Duméril, pour la zoologie; de M. Brongniart, pour la botanique; de M. Elie de Beaumont, pour la géologie; de M. Bory de Saint-Vincent, pour la géographie et la topographie; de M. Serres, pour la médecine; de M. de Freycinet, pour l'hydrographie et la marine; de MM. Seguier et Poncelet pour l'industrie et la mécanique algérienne, contiennent toutes les questions qui peuvent éveiller l'attention et provoquer l'intérêt, tous les problèmes dont la solution, applicable à notre colonie, est à découvrir ou à confirmer. C'est dans cet ensemble d'instructions données par l'Académie des Sciences, que son secrétaire perpétuel, M. Arago, a terminé son rapport sur la météorologie et la physique du globe par ces paroles, que nous aimons à reproduire :

« C'est une grande et belle idée que « celle d'associer les hommes d'étude à « toutes les expéditions lointaines des « troupes françaises. Cette idée a déjà « donné les plus heureux fruits. Au be- « soin, l'ouvrage d'Égypte, le voyage de « Morée, serviraient à prouver que nos « ingénieurs, nos physiciens, nos natu- « ralistes, nos érudits, ont partout riva- « lisé de zèle et d'ardeur avec les vaillans « soldats de l'Orient et de la Grèce. Nous « espérons que la commission scientifi- « que d'Alger ne restera pas en arrière « de ses devanciers; elle aura même « l'avantage d'être guidée par des in- « structions plus étendues, plus détail- « lées. Beaucoup de personnes aspirent « à l'honneur d'en faire partie. Il est vi- « vement à désirer que le choix de l'ad- « ministration tombe sur les plus capa- « bles; la réussite n'aura lieu qu'à ce « prix. »

C'est ainsi que le 23 juillet 1838, l'Académie des Sciences répondit à la demande et au désir du ministre de la guerre. Vers la même époque, M. Salvandy, ministre de l'instruction publique, établissait, dans les comités historiques de son département, une commission spéciale pour les recherches concernant l'Afrique française; et, dans un discours prononcé à la société de géographie, il parlait en ces termes de cette vieille terre, dernier boulevard de la barbarie, que la France semble destinée à rendre à la civilisation. « L'épée « de nos soldats, dit-il, poursuit l'œuvre « entreprise il y a quarante ans. Il y a « quarante ans, elle découvrait les mo- « numens des Pharaons; aujourd'hui elle « relève les ruines carthaginoises et ro- « maines. Un autre institut d'Afrique va « reprendre les travaux du premier; et « il est permis d'espérer désormais que, « tranquille à l'ombre de notre puis-

« tance, la science pourra s'avancer « rapidement à la conquête de tout ce « continent, qui lui est resté si long-« temps étranger. »

C'est par ce langage et les diverses mesures dont nous avons parlé, que s'est entretenue l'espérance que nous voyons enfin sur le point d'être réalisée. Fidèle à son esprit d'initiative, le gouvernement répond à tous les vœux de la science par l'envoi d'une commission en Algérie; et il se dispose à l'accomplissement d'une tâche qui suffirait à la gloire de son auteur. Puisse-t-il marcher franchement dans cette voie, en profitant de l'expérience de ses premières incertitudes, en joignant toujours à l'intelligence des besoins présens le sentiment des intérêts durables et féconds pour l'avenir. Le but qu'il se propose est vraiment digne de lui; car il s'agit d'un monument, émule du grand ouvrage scientifique de l'Égypte, ou, peut-être mieux, d'une institution comme l'Académie du Caire, fondée sur le concours de nos jeunes guerriers avec le monde savant, et capable, à son tour, de faire rayonner au loin l'éclat de notre civilisation.

Or, les mêmes élémens de recherche et d'observation que Napoléon sut mettre au service de l'expédition d'Égypte, vivent et surabondent dans notre armée d'Afrique : mais ils restent encore isolés, sans encouragement, sans but commun. Les tendances scientifiques de nos braves officiers s'éparpillent et vont à l'aventure. Elles butinent çà et là au lieu de conquérir en grand. Et pourtant que leur manque-t-il? Rien qu'un centre d'activité; ce centre seul leur fait défaut, et les souvenirs de l'expédition de l'Egypte en font foi : qu'il se présente, comme alors, un homme doué d'un puissant esprit d'ensemble et d'unité, que le général Valée, à son tour, prenne à cœur le succès de l'entreprise, et il suffira de vouloir pour organiser toutes les tendances partielles prêtes à s'unir dans l'esprit de notre armée; il suffira d'un grand exemple pour y faire naître, comme par enchantement, un goût général et irrésistible d'études sérieuses et d'utiles occupations.

Dans ces conditions si désirables, l'envoi de la commission scientifique ne serait que le prélude d'une réaction plus importante et moins passagère. La science serait représentée dans notre colonie par une institution permanente destinée à lui faire prendre racine dans cette nouvelle France; et un institut d'Afrique viendrait compléter l'ensemble des fondations sur lesquelles nous devons asseoir l'empire de la mère-patrie.

IV

Travaux de science et d'archéologie sur l'Afrique française.

Parmi les hommes éminens qui s'occupent, avec tout le dévouement de la science et du patriotisme, de nos possessions d'Afrique; parmi les interprètes et les rapporteurs des travaux scientifiques relatifs à notre belle colonie, nous devons une mention toute particulière à M. Dureau de La Malle; et cette mention sera d'autant plus agréable à nos lecteurs qu'ils n'ont pas oublié l'intérêt chaleureux que ce membre de l'Institut a porté à la mission de notre collaborateur, M. Eugène Boré, envoyé en Perse sur sa pressante recommandation. M. Dureau de La Malle a été aussi l'un des plus zélés fondateurs de la société, établie à Paris, pour l'exploitation des ruines de Carthage, dont la topographie avait déjà été, de sa part, l'objet de savantes recherches (1). Plus tard, dans l'organisation des comités historiques, il fut particulièrement chargé par le ministre de l'instruction publique de tout ce qui concerne l'Afrique française; et quoique cette distinction ait subi le sort des comités, dont la plupart n'ont existé que sur le papier, elle n'en était pas moins à son égard un titre depuis long-temps mérité, par ses recherches sur l'administration et la colonisation de l'Afrique septentrionale, à l'époque de la domination romaine (2), par son ouvrage sur la

(1) *Recherches sur la Topographie de Carthage*, par M. Dureau de La Malle, membre de l'Institut, avec des notes de M. Dusgate. Paris, Firmin Didot frères, rue Jacob, 24; 1835.

(2) *Recherches sur l'histoire de la partie de l'Afrique septentrionale connue sous le nom de Régence d'Alger*, et sur l'administration et la colonisation de ce pays à l'époque de la domination romaine, par

province de Constantine (1), et plus récemment par la publication de deux voyages en Afrique, manuscrits inédits, supérieurs aux travaux d'Hebenstreit, de Bruce, de l'abbé Poiret, même de l'ouvrage si utile de Schaw (2), le docte chapelain de la factorerie anglaise d'Alger. Schaw, regardé comme le premier savant qui ait exploité avec succès les antiquités de l'Afrique, et qu'on doit toujours citer avec éloge quand il s'agit de travaux archéologiques sur cette vieille terre, y avait été précédé de quelques années par le Français Peysonnel; et les découvertes de ce dernier lui avaient servi, sans qu'il avouât tout le parti qu'il en avait tiré. C'est donc une précieuse découverte que l'ouvrage du voyageur

une commission de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, publiées par ordre du ministre de la guerre. Paris, imprimerie royale, 1838.

(1) *Province de Constantine*, recueil de renseignemens pour l'expédition et l'établissement des Français dans cette partie de l'Afrique septentrionale, par M. Dureau de La Malle. Paris, librairie de Gide; 1837.

(2) *Observations géographiques, physiques, philologiques et mêlées sur les Régences de Tunis et d'Alger*, par le docteur Schaw. Ce savant séjourna en Afrique de 1720 à 1732, et tout ce qui regarde la géographie, l'histoire naturelle, le gouvernement et les mœurs de la Barbarie, ont été traités par lui avec un talent spécial.

Hebenstreit, médecin allemand, fit un voyage en 1732, et le publia en 1733, à Leipzig: *de Antiquitatibus romanis per Africana repertis*, in-4°.

Bruce, consul d'Angleterre à Alger, en 1768, offre, dans *l'introduction* de son *Voyage en Nubie et en Abyssinie*, le tableau rapide et animé de ses excursions en Barbarie. (Traduit en français par Castera, Paris, 1790, 5 vol. in-4°.)

Enfin l'abbé Poiret, naturaliste distingué, qui voyagea dans la Régence d'Alger en 1785 et 1786, fit imprimer à Paris, en 1789, deux volumes de *Lettres sur la Barbarie*, où l'histoire naturelle de cette contrée, la religion, les coutumes et les mœurs des Maures et des Arabes Bédouins sont présentés avec un rare mérite de style et d'observation.

Pour compléter ces documens que le dernier siècle nous a légués, et que la science moderne peut consulter avec avantage, nous citerons encore *l'Histoire du royaume d'Alger* avec l'état présent de son gouvernement, de ses forces de terre et de mer, de ses revenus, etc., par Laugier de Tassy, in-12. (Amsterdam, 1725.)

Cet ouvrage, étranger aux notions de géographie et d'antiquité, est faible pour les documens historiques, puisés à des sources incomplètes ou fautives; mais il est excellent pour les observations que l'auteur a recueillies lui-même sur les lieux durant son séjour à Alger. Sous ce dernier rapport, son travail est une relation pleine de faits curieux et aussi exacte que judicieuse touchant l'état social, politique et religieux de la Régence, laquelle était alors aussi peu connue des nations chrétiennes que les pays les plus reculés de l'Orient. Cette ignorance des siècles derniers nous explique le petit nombre de bons ouvrages sur la Barbarie. Quant à celui de Laugier de Tassy, les chap. II, III, VII et VIII détruisent beaucoup de préjugés sur les usages ridicules ou monstrueux attribués trop souvent aux habitans d'Alger et aux Orientaux; le chap. XVI fait connaître la manière dont les esclaves étaient traités. Enfin le dernier chapitre analyse tous les élémens bons et mauvais dont se composait le gouvernement algérien, et montre les excès auxquels l'entraînait fatalement la nature de sa constitution.

français, associé de l'ancienne Académie des Sciences. Peysonnel l'entreprit en 1724 et 1725, par ordre de Louis XV et du ministre de la marine, M. de Maurepas. « Son ouvrage, dit M. Dureau de La Malle, est une œuvre de zèle, de conscience et de talent. Observations astronomiques sur les côtes et dans l'intérieur, routes relevées à la boussole et parfaitement orientées, distances mesurées avec précision, monumens exactement décrits, » tels sont les divers mérites de ce premier voyage, recommandable sous le rapport de la géographie, des antiquités et des notions scientifiques.

Le second voyage fut entrepris soixante ans après par M. Desfontaines, membre de l'Académie des Sciences et de Médecine, alors, dit-on, médecin du dey d'Alger. Il parcourut en deux ans plusieurs contrées différentes de celles qu'avaient visitées Peysonnel et Schaw, et se rendit compte du vaste pays qui s'étend des frontières du Maroc jusqu'aux confins de la régence de Tripoli. «Observateur exact et précis, robuste de corps, passionné pour la science et la vérité, Desfontaines, à une époque où l'Algérie et la régence de Tunis étaient plus accessibles qu'à présent, a exploré ces pays avec amour et conscience, et il a fait connaître toutes les ressources de leur terre fertile,

où déjà l'on cultivait le coton, l'indigo, le tabac, et où croissent le dattier, l'olivier, l'oranger, le grenadier, le figuier, la vigne, etc., toutes les céréales. »

Tels sont les deux voyages dont la publication jette de vives lumières sur l'histoire naturelle et la géographie du nord de l'Afrique; enrichis de notes scientifiques par M. Dureau de La Malle, ils forment une sorte de statistique pour les provinces d'Oran et de Tittery, qui, s'ajoutant à l'ouvrage de la province de Constantine, complète sous certains rapports le cadre d'exploitation tracé pour l'Algérie.

V

Société scientifique pour l'exploitation de Carthage.

Nous savons déjà comment le monde savant s'est intéressé aux succès de notre armée d'Afrique : il les a suivis au pas de course; ajoutons qu'il les a même devancés; car l'ancienne régence d'Alger ne suffit plus à ses recherches. Aussi a-t-il fait invasion dans la province de Tunis, que la victoire a rendue voisine de nos possessions nouvelles, et il s'y est établi pour conquérir les ruines de Carthage. Une société qui voit à sa tête les hommes les plus considérables par leurs talens et leur position sociale, a commencé dans cette régence barbaresque des fouilles, couronnées, de prime abord, par les résultats les plus satisfaisans; parmi les sociétaires réunis pour l'exploration de Carthage, il suffira de nommer les savans dont nous avons déjà signalé les travaux : M. Jomard, ancien commissaire du gouvernement pour la publication de la *Grande description de l'Egypte;* MM. Dureau de la Malle, Letronne, Raoul-Rochette, dont les savans travaux sont presque tous en rapport direct et en contact avec les antiquités africaines. A ces membres de l'Institut national, nous pouvions naguère ajouter M. le duc de Caraman, pair de France, dont la mort a réveillé tous les souvenirs qu'il avait laissés dans notre armée d'Afrique; vénérable vieillard qui, par son généreux dévoûment et par la perte de son fils, a rendu son nom également inséparable des deux expéditions de Constantine, et chez qui l'amour de la science se faisait compagne de l'honneur militaire, comme pour convier tous nos braves officiers à rendre indissoluble cette belle union.

Quant au plan de la nouvelle société d'exploration, il rappelle à plusieurs égards celui des commissions d'Egypte, et sa constitution n'est pas sans analogie avec celle de l'*Institut archéologique de Rome*, qui a pour objet de diriger des fouilles particulièrement en Italie et en Sicile, mais qui a porté aussi ses recherches souterraines dans l'île de Rhodes, en Grèce, et jusqu'en Syrie.

Le projet des sociétaires français, tel qu'il est exprimé dans l'acte d'association, est de faire exécuter des fouilles sur le sol de Carthage et autres villes anciennes dans l'intérieur des régences, pour en importer à Paris tous les objets d'art et de science qui pourront y être trouvés.

Quant aux premiers résultats de l'exploration récemment opérée par MM. Temple et Falbe, délégués de la société de Carthage (1), les voici : obtenus en si peu de temps, ils en font espérer de bien plus grands et de plus heureux si la *société* persévère dans son dessein, ou plutôt si elle reçoit l'appui dont elle a besoin de la part des amis des sciences et du gouvernement, leur protecteur naturel.

Sans parler des observations de géographie ancienne, d'archéologie et de géographie physique, auxquelles se sont livrés les délégués de la société depuis leur arrivée à Bone, pendant la seconde expédition de Constantine et au retour, indépendamment d'un recueil d'inscriptions et des autres documens qui ont été réunis, nous signalerons en peu de mots les travaux exécutés sur le sol même de Carthage.

Après avoir obtenu, non sans quelque peine, le firman du bey de Tunis qui au-

(1) Sir Grenville Temple s'est fait connaître du monde savant par son ouvrage intitulé : *Excursions in the Mediterranean*, 2 vol. in-12, 1835. M. Falbe par ses *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, in-8°, Paris, 1835, et par ses triangulations sur la Régence de Tunis, dont il a presque entièrement restitué la géographie.

torise la société à opérer des fouilles sur tout cet emplacement (à l'exception de quelques points concédés au consul d'Angleterre), ils se sont mis à l'œuvre sans retard, et ils ont attaqué une douzaine de lieux marqués sur le plan du terrain de Carthage par M. Falbe comme renfermant des ruines ou des débris; ils ont pénétré à plus de six mètres et demi de profondeur dans certaines localités; trente-quatre et jusqu'à soixante-dix ouvriers ont été employés aux fouilles : on a découvert des mosaïques nombreuses, d'une conservation et d'une exécution également remarquables; des peintures à fresque, appliquées sur les murs et les voûtes dans des maisons privées; des arabesques d'une grande richesse, et une foule de dessins analogues à ceux de Pompeï. Outre ces dessins et beaucoup d'autres, outre les inscriptions, les déterminations géographiques, les observations de hauteur barométrique, etc., les délégués de la *société* lui ont expédié vingt-cinq caisses de mosaïques, avec plusieurs caisses renfermant des terres cuites, des médailles et des pierres chargées d'inscriptions. Mais c'est à l'ouvrage que nous avons déjà cité qu'il faut recourir pour connaître les détails et voir les résultats que la *société* a obtenus et publiés de ses premières recherches.

Pendant la durée des fouilles, M. Falbe s'est aussi rendu dans l'intérieur du pays, a pénétré à une grande distance, où il a découvert plusieurs villes anciennes à peine connues de nom; il en a fixé la position géographique, a rectifié la direction des voies romaines qu'on avait tracées jusqu'ici par des lieux impraticables, a relevé deux cent soixante-dix points importans ou inconnus, comme des sommets de montagnes, des caps, des marabouts isolés sur des ruines, etc.; et c'est ainsi que, bravant les obstacles et les dangers attachés à toute excursion dans les chaînes de l'Atlas, il nous a donné une nouvelle carte de la régence de Tunis, qui doit bientôt faire suite aux belles cartes de l'Algérie, publiées par le Dépôt général de la guerre.

Les itinéraires et la partie descriptive de la régence sont en outre accompagnés d'un grand nombre de croquis et dessins, soit topographiques, soit archéologiques; les fortifications de Tunis, ses monumens, ses environs, le sondage de sa rade et de son lac, le plan du petit fort de Schikly qui se trouve au milieu de ce dernier; l'aqueduc de Carthage, qui se développe dans la plaine de Manouba; les fameuses citernes de cette ville, ainsi que celles de Bone, et plusieurs constructions destinées à l'irrigation des villes et des campagnes. D'un autre côté, des inscriptions, des monumens funéraires, des édifices religieux, civils et militaires, appartenant aux périodes les plus importantes; enfin des dessins de villes, entre autres d'Utique, de Mohammedia; le plan de Quirwan, cette ville sainte toujours inabordable, et celui du fort de Kef, sur la grande route des caravanes qui vont de Constantine à Tunis; tels sont, en résumé, les objets que M. Falbe a su embrasser dans ses travaux d'art et de science.

L'Académie des Inscriptions a entendu avec un vif intérêt la communication de ces découvertes. Nous croyons à notre tour que le public ami des lettres et des arts, et tout le monde savant, applaudiront aux efforts de la *société* de Carthage et à ses premiers succès, ainsi qu'à la constance et au mérite des deux hommes distingués qui ont été chargés de ces opérations.

En attendant que les fouilles reprennent de nouveau leur cours, il importe de savoir pour l'avenir quelles sont leurs chances de durée et de succès; en d'autres termes, quelles sont les richesses enfouies qu'on peut espérer de remettre au jour? Il suffira de citer à cet égard quelques extraits de deux géographes arabes, célèbres dans les onzième et douzième siècles, et qui nous font parfaitement connaître le sol archéologique de Carthage. Ce sol était alors comme une inépuisable carrière de monumens, et il en est sorti tout ce qu'il y a de moderne dans Tunis; de même que Bone est sorti, comme nous l'avons vu, des vieilles constructions d'Hippone, et que Bagdad, Ctésiphon, Séleucie sortirent tour à tour des ruines de l'antique Babylone.

Bekri (Aben-Obaïd), géographe arabe du onzième siècle, natif de Cordoue, et copié ou cité par les géographes et historiens postérieurs, nous a fourni la pre-

mière description intéressante et détaillée des ruines de Carthage pendant le moyen âge. « Si un voyageur curieux, dit cet écrivain, pénétrait chaque jour dans l'enceinte de Carthage pour en visiter les monumens, il y remarquerait chaque jour quelque nouvelle merveille qui aurait précédemment échappé à son attention. Le monument le plus admirable que l'on voit à Carthage est le *théâtre* construit en arcades voûtées, soutenues par des colonnes, et surmontées d'un second rang, de même dimension, qui règne tout autour de l'édifice; sur les murailles sont sculptées des figures qui représentent des animaux de toute espèce, et des hommes exerçant les différens genres de professions et de métiers. On y a employé des images symboliques pour désigner les vents : celui de l'orient a une figure riante, et celui de l'ouest un visage morose.... Le marbre est si abondant à Carthage, que si tous les habitans de la province d'Afrikûah se réunissaient pour en enlever les blocs, ils échoueraient dans leur entreprise.... On voit à Carthage un palais appelé Moallakah (1), qui se distingue par une étendue et une élévation prodigieuses; il est composé de galeries voûtées, qui forment plusieurs étages, et il domine sur la mer. Du côté de l'occident s'élève un autre monument appelé le théâtre, qui renferme le lieu de divertissement mentionné plus haut; il est percé d'un grand nombre de portes et fenêtres, et s'élève également par étage. Sur chacune des portes sont sculptées en marbre des figures d'animaux et des représentations de toute espèce de professions. L'édifice appelé *Houmas* se compose également de plusieurs étages; il est orné de piliers de marbre, de forme carrée, dont la grosseur et la hauteur présentent des dimensions prodigieuses; sur le chapiteau d'une de ces colonnes on voit douze hommes assis autour d'une table. Près de là commencent de vastes réservoirs, appelés *citernes des diables*, encore remplis d'une eau fort ancienne qui existe là depuis une époque inconnue.

« A l'occident du château de Tunis est un édifice souterrain formé de plusieurs galeries, qui s'élèvent au-dessus l'une de l'autre; l'intérieur en est obscur et l'entrée a quelque chose d'effrayant; il renferme de nombreux cadavres, qui ont encore conservé leur forme primitive, mais qui, dès qu'on les touche, tombent en poussière. Dans l'enceinte de la ville, on voit un bassin où les vaisseaux entraient jadis à pleines voiles, mais qui aujourd'hui forme une saline, sur les bords de laquelle s'élèvent un château et un monastère, appelé la tour d'Abou-Soleiman. Au centre de la ville est creusé un immense réservoir, où l'eau est amenée d'une distance de plusieurs journées de marche par un aqueduc, qui tantôt est enfoncé sous terre, et tantôt passe sur plusieurs rangs d'arcades voûtées qui s'élèvent les unes au-dessus des autres, et semblent se perdre dans les nuages.

« A Carthage, on voit deux palais de marbre appelés *les deux Sœurs*, et dans les constructions desquels il n'est point entré d'autres pierres. Chacun d'eux est bâti solidement en blocs de marbre qui pénètrent les uns dans les autres. Au milieu de ces deux châteaux est un réservoir d'une eau amenée artificiellement, mais dont la source est inconnue et qui va se décharger dans la mer. Sur ces bords sont disposées des roues hydrauliques qui élèvent l'eau nécessaire à la consommation de Carthage.

« La même ville offre plusieurs colonnes qui sont encore debout, et dont la partie qui s'élève encore au-dessus du sol actuel a quarante coudées de hauteur; elles sont surmontées d'une voûte formée de pierre ponce, espèce de pierre légère qui flotte sur l'eau. On voit une coupole d'une telle élévation qu'une flèche lancée par le plus fort archer ne

(1) Dans les prolégomènes d'Ebn-Khaldoun, on trouve sur cet édifice les détails suivans : « A Carthage existent encore aujourd'hui les arcades dont se compose l'édifice appelé Moallakah. Les habitans de Tunis ont besoin de choisir les pierres qui doivent entrer dans la construction de leurs bâtimens, et comme les pierres de ces arcades sont fort estimées des architectes, on s'attache à en démolir quelques parties; mais ce n'est qu'après plusieurs jours d'effort et un travail pénible que l'on parvient à faire écrouler le moindre pan de mur. Il se tient dans cet endroit des assemblées célèbres auxquelles j'ai souvent assisté dans ma jeunesse. » (*Traduction de M. Etienne Quatremère.*)

saurait en atteindre le faîte; tout autour règne un toit incrusté d'émail, qui a cinquante coudées tant en longueur qu'en largeur. Sur les ruines de Carthage s'élèvent aujourd'hui de beaux villages dont le territoire bien cultivé produit quantité d'espèces de fruits d'une saveur exquise, et qui égalent tous ceux du même genre que l'on peut trouver ailleurs (1). »

Tel était au onzième siècle, à l'époque de Bekri, l'état des ruines carthaginoises; de beaux villages avaient été construits sur leur emplacement, et Tunis surtout s'était enrichie aux dépens de l'antique cité. Mais la grandeur de celle-ci pouvait encore se reconnaître aux monumens qui restaient alors debout. Le douzième siècle arrivant, avec lui se développent sous l'influence des croisades les rapports de l'Europe avec l'Afrique, et Carthage devient plus que jamais un immense champ d'exploitation; les Musulmans livrent tous ses édifices aux étrangers lorsqu'ils ne peuvent pas les employer eux-mêmes dans leurs constructions nouvelles. De leur côté, les chrétiens accourent pour prendre part au partage de ces glorieux débris : c'est ainsi que des colonnes de marbre furent apportées de Carthage à la cathédrale de Pise, et probablement aussi les inscriptions puniques (2) qui ornent encore le fameux *Campo sancto* de cette république du moyen âge.

Le fait général de cette grande exploitation est très bien caractérisé par Edrisi, géographe arabe du douzième siècle. Nous donnons ici la traduction que M. Amédée Jaubert a faite de cet écrivain arabe (3), et nous la joignons à celle de M. Etienne Quatremère pour associer deux excellens travaux qui ne pouvaient être cités plus à propos qu'à l'occasion des progrès scientifiques dus à l'influence de la conquête de l'Algérie.

« Depuis l'époque de Carthage jusqu'à ce jour, on a continuellement pratiqué des fouilles dans les débris et jusque sous les fondemens de ses anciens édifices. On y a découvert des marbres de tant d'espèces différentes, qu'il serait impossible de les décrire. Un témoin oculaire rapporte en avoir vu extraire des blocs de quarante *choubras* (environ trente pieds) de haut sur sept (environ soixante trois pouces) de diamètre. Ces fouilles ne discontinuent pas : les marbres sont transportés au loin dans tous les pays, et nul ne quitte Carthage sans en charger des quantités considérables sur des navires ou autrement : c'est un fait très connu. On trouve quelquefois des colonnes en marbre de quarante choubras de circonférence. »

Ainsi l'exploitation était générale, mais confuse, désordonnée, livrée à des caprices individuels *incapables de consommer une si grande destruction*. Qu'on juge par là des innombrables débris qui nécessairement restent encore enfouis sous terre. Du reste, les plus belles ruines qu'on peut retrouver de Carthage ne sont plus sur l'emplacement de cette cité; on les retrouvera peut-être dans les mosquées de Kaïwan, la ville sainte des Arabes et leur première colonie fondée en Afrique, ou bien dans les monumens de Grenade et de Cordoue. On devra surtout les chercher à Tunis dont tant de constructions ont été formées de leurs débris les plus faciles à transporter et probablement aussi les plus précieux. « Toutes les maisons de cette ville, dit Bekri, le géographe du onzième siècle, ont les jambages de leurs portes en très beau marbre : deux pièces placées verticalement forment les montans, et une troisième posée en travers compose le seuil; d'où ce proverbe vulgaire : *les maisons de Tunis ont des portes de marbre et au-dedans tout est noir.* » Ainsi les dépouilles de la vieille Carthage servaient de parure à la ville voisine. Devenues maintenant l'objet de recherches nouvelles et destinées à une exploitation plus intelligente, ces débris tôt ou tard seront infailliblement découverts si les fouilles dirigées par les délégués de *la Société de Carthage* trouvent concours et protection chez les amis de la science ou auprès du gouvernement.

Puissent-elles réveiller aussi une vive

(1) Voir la *Description de l'Afrique par Bekri*, traduite par M. Etienne Quatremère (t. XII, p. 496-499 (*Notices et extraits des manuscrits*).

(2) Voir le recueil de la *Société asiatique*.

(3) Recueil de la société de géographie, t. V, p. 264.

sympathie dans les rangs de notre jeune armée et parmi ces braves officiers qui aiment à se dévouer à la science comme à la guerre. Il n'est sans doute pas besoin de leur rappeler que c'est grâce à l'alliance des lettres et des armes que l'expédition d'Egypte a ouvert le sanctuaire de l'antiquité orientale et africaine. Ce temple primitif, jusqu'alors inabordable, nous fut livré avec tous ses monumens, avec le dépôt de son culte, de ses mœurs, de sa politique et de ses lois; encyclopédie sociale peinte en hiéroglyphes sur la pierre et sur le marbre, civilisation complète restituée qui remonte à l'origine des temps historiques et embrasse depuis les détails les plus minutieux de la vie privée et des actes industriels jusqu'aux limites des connaissances astronomiques et des croyances religieuses.

La conquête de l'Algérie doit nous faire pénétrer à son tour, et par les mêmes moyens, dans tous les secrets des vieilles civilisations dont nous sommes appelés à recueillir l'héritage sur les bords de l'Afrique septentrionale. Or, si l'on en excepte l'Egypte, sur laquelle notre immortelle expédition n'a presque rien laissé à dire, tous ces bords sont comme inexplorés pour nous, car nous ne les avons jamais vus, jamais étudiés qu'avec des lumières aussi incertaines qu'incomplètes, et sous des aspects souvent les plus trompeurs. Maintenant, dans la disette de monumens écrits où nous sommes toujours restés par rapport à ces régions septentrionales, nous ne pouvons y suppléer que par la découverte des monumens de pierre et par les observations archéologiques et morales sur les choses et sur les races indigènes. Là sera vraiment pour nous une mine d'explorations aussi neuves que fécondes, et déjà les ouvriers sont partis pour l'exploiter. La commission scientifique de l'Algérie a donc à remplir une grande et belle mission; car que ne doit-elle pas espérer de retrouver sur cette terre qui a porté Carthage, et que Rome victorieuse de sa rivale surnomma plus tard une seconde Italie? sur ce sol où la religion du Christ et celle de Mahomet, et tant de races diverses parties du Nord et du Midi se rencontrèrent et furent comme ballotées les unes par les autres dans les mêmes révolutions? Tel est l'intérêt qui s'attache dans cette contrée à tous les progrès nouveaux de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie, à toutes les nouvelles recherches que nos savans ou nos guerriers entreprennent sur le continent africain.

RAIMOND THOMASSY,
Membre de la Société pour l'exploration de Carthage.

REVUE DU SALON DE 1840.

Avant d'entrer dans la voie de critique que nous entreprenons, nous devons exposer à nos lecteurs les circonstances qui ont accompagné l'examen que le jury d'admission a dû faire des tableaux présentés, et du prétendu jugement qu'il a porté cette année avec une rigueur insolite jusqu'ici.

C'est à tort, peut-être, que nous employons le mot *jugement,* quand il s'agit d'actes arbitraires que rien ne justifie; en effet, ni la raison, ni le goût ne semblent avoir présidé aux choix que le jury a faits. Quant à la raison, il nous semble qu'il ne peut y avoir aucun motif pris dans les considérations relatives à l'art en lui-même, pour avoir repoussé 2145 objets, en peinture, sculpture et dessins, lorsque les galeries du Louvre sont à moitié vides, lorsque parmi ces 2145 objets, un assez grand nombre sont sortis des ateliers d'artistes distingués qui ont fait leurs preuves, et que la renommée place à des rangs élevés.

Tels seraient des ouvrages des Delacroix, des Cabat, des Foyatier, des Gigoux, des Dantan, des Chasseriaux.

Quant au goût, il suffit de visiter l'exposition pour faire au jury un procès, dont le bon droit sera justifié par les

pièces de conviction ; et il serait affreux de penser, pour l'honneur des artistes en masse, que ce qui a été admis fût l'élite de ce qui a été présenté. A cet égard, le grand jury, le jury en dernier ressort, le public, devrait être admis à en juger ; car il était question de faire une exposition particulière de tous les ouvrages refusés..... Nous regrettons que l'exécution de ce projet n'ait pas eu lieu ; car, dans le siècle où nous vivons, c'est à travers les faits que la vérité se fait jour et que l'opinion fixe ses arrêts ; il serait temps que la valeur et l'utilité du jury fussent appréciées ; il serait temps que sa conduite fût jugée par ses résultats ; il serait temps que le roi, qui, dit-on, protège les arts et aime les artistes, sût comment les hommes qu'il *commet* rendent justice en son nom : quels sont les bienfaits qu'ils répandent sur de jeunes talens qui viennent, pleins d'espoir, leur œuvre à la main, et qui s'en retournent confus et le désespoir au cœur.

Savez-vous, en effet, ce que produisent vos jugemens arbitraires et absolus, messieurs du jury? La prévention favorable qui s'établit autour de vous a formé jusqu'ici un titre au profit de vos admis ; mais par votre répudiation vous tronquez l'avenir de tel jeune artiste qui allait s'élever sur les ailes de l'espérance. Vous le savez bien, sans doute ; car vous aussi vous avez subi ces anxiétés dans votre jeunesse, et c'est peut-être parce que vous le savez que vous agissez comme vous faites. C'est qu'alors de deux choses l'une : ou vous trouvez que l'art dégénère, et vous pourriez avoir raison sous quelques rapports ; ou vous jugez qu'il y a trop d'artistes, et que dès lors il est bon de décourager les nouveau-venus. Nous ne voulons pas présumer une troisième hypothèse, qui serait injurieuse pour des hommes honorables.

Mais, dans le premier cas, pourquoi consacrez-vous, comme au moins estimables, tant de productions plus que médiocres, plus qu'infimes, qui étalent leur nullité, nous dirons même leur *laideur*, sous votre protection dans les galeries du Louvre?..... Car si ce n'était la crainte d'affliger les artistes, qui se félicitent d'un succès que semble proclamer l'admission de leurs ouvrages, nous pourrions citer les numéros de plus de cent de ces œuvres véritablement indignes de tapisser les lambris du palais consacré aux arts. Dans le second cas, pourquoi refusez-vous des œuvres émanées de gens qui ont déjà fourni leur carrière et dont les noms sont connus du public? Est-ce parce qu'ils sont inférieurs à eux-mêmes? Mais il suffit qu'une œuvre ne soit pas sans mérite, absolument parlant, pour que vous ne puissiez en conscience lui fermer la porte de l'exposition ; et si vous agissez dans l'intérêt de l'artiste, vous prenez beaucoup trop de soin de sa réputation.

Au surplus, je vais plus loin en disant qu'un jury des arts, qui n'est pas posé pour acheter les ouvrages, ou pour distribuer des prix, ne doit rejeter aucune œuvre, si ce n'est comme blessant la décence, ou comme offensant la morale, ou comme injurieuse aux lois ou à l'autorité, qui, quoi qu'on en dise, ont toujours droit au respect. Quant au mérite, laissez faire le public, laissez agir le goût des masses, et, à quelques nuances près, qui concernent le *faire* et le *chic* d'atelier, vous trouverez que le bon sens commun fera justice très équitable ; que, si vous voulez éliminer les jeunes gens, qui ont plus de désirs que d'aptitude, plus de complaisance que de dispositions, le jugement du public est là, sincère et sans appel, pour les persuader ; tandis que, fussiez-vous équitables, leur amour-propre et leur outrecuidance seraient encore debout pour accuser votre partialité, et vous savez que celle-ci anime plus qu'elle ne décourage.

Puisse donc le gouvernement, dans son amour des arts, supprimer un jury délétère aux arts et funeste aux artistes, ou lui fixer des attributions en dehors du goût et de la valeur intrinsèque des objets qui lui seront soumis!

Si l'on explore le grand salon en commençant par les tableaux qui se trouvent au-dessus de la porte et en continuant par la paroi de droite en entrant, on rencontre d'abord un tableau de petite dimension, par *M. Louis*, sous le titre du *Christ intercesseur*. Le Christ, à genoux sur un nuage, semble, en effet, intercéder pour toutes les nations repré-

sentées par des personnages propres à caractériser chacune d'elles. Cet ouvrage n'est pas sans mérite. Mais n'y a-t-il pas quelque témérité à avoir traité ce sujet après le beau tableau analogue que M. Ary Scheffer a exposé l'année dernière?

Le principal personnage est trapu et sans noblesse ; la couleur générale est grise, quand pourtant la lumière fantastique qui forme le fond de la scène donnait l'occasion d'employer des tons chauds et brillans.

Au-dessus du précédent est un grand tableau, par *M. Chasseriaux*, représentant *Jésus au Jardin des Oliviers*.

L'apparition d'anges qui présentent au Christ les instrumens de la passion qu'il doit subir, sont une idée heureuse et poétique, qui, dans une composition de peinture, explique parfaitement ce qui se passe dans l'imagination de Jésus, méditant ses douleurs futures, et demandant à son Père que ce calice passe loin de lui.

Le dessin nous a paru assez correct, mais il y a confusion des plans et des choses. Malheureusement aussi la couleur de ce tableau est terne et les chairs sont de plâtre.

On doit penser que M. Ary Scheffer aura encore fourni la première pensée de ce sujet par le tableau de la dernière exposition, où il l'a traité avec toute la hauteur de conception qu'il apporte dans ses œuvres ; et M. *Cassel* l'a aussi traité dans une toile de moindre dimension, placée en face des précédens tableaux. C'est pourquoi nous intervertissons notre ordre pour comparer ces deux œuvres.

Ici l'on trouve une couleur plus juste et un effet plus vrai, un dessin bien arrêté et un ensemble agréable ; mais la conception n'est pas aussi heureuse. Vu plus qu'à mi-corps, seul et sans accessoires, le Christ est assis et semble calme ; peut-être même pourrait-on croire qu'il s'est endormi en priant. Dès lors sa figure n'exprime pas le cruel abattement de sa nature humaine, que le texte de l'Evangile peint d'une manière si touchante et si dramatique.

Du reste, c'est comme peinture un fort bel ouvrage.

En reprenant l'ordre de notre investigation, nous rencontrons un grand tableau de M. *Thevenin* (Claude), représentant le *Martyre de sainte Barbe*, immolée par son propre père.

Le tableau, ne pouvant indiquer la qualité du bourreau par rapport à la victime, perd l'odieux de son sujet et ne présente aux yeux qu'une femme sur le point d'être décapitée, en présence d'autres femmes, qui prennent diversement part à l'action. Il y a beaucoup de mouvement dans tous ces personnages, et la disposition des groupes est bien entendue ; la couleur générale est assez belle ; mais le ciel est traité d'une manière tout-à-fait fâcheuse. Au reste, la figure de la sainte n'inspire ni l'intérêt que l'on accorde volontiers à la beauté, ni celui qui naît de l'expression de la physionomie.

M. Charles *Lefebvre* n'a pas craint d'aborder le sujet de la *Transfiguration*. Si c'est un thème donné, il faut bien traiter celui qui est commandé, même après les grands maîtres, auprès desquels on peut trouver des inspirations.

Nous arrivons à un fort beau tableau, sous le titre du *Dernier soupir du Christ*.

M. *Gué*, après s'être inspiré de saint Matthieu, et après avoir pris toute la partie poétique de son récit, a traité son sujet à la manière de Martin, ce peintre anglais, qui compose si bien les scènes grandioses et fantastiques. Seulement M. Gué a été plus sage sans être plus froid.

On conçoit à merveille que la scène ait pu se passer comme elle est représentée, et que le ciel ait participé au drame lugubre, ainsi que l'a retracé le pinceau de l'auteur.

Les nuages sont en quelque sorte formés par des légions d'anges qui assistent au sacrifice, rangés à perte de vue. Ils n'offrent ni confusion, ni symétrie monotone. Leur disposition laisse voir le ciel entre ouvert, et permet à la lumière de venir éclairer le groupe principal au moment où les ténèbres se répandent sur la terre.

Au pied de la croix se trouvent Jean et les saintes femmes, qui assistent la Vierge, en proie à la douleur que lui

fait éprouver le dernier moment de son Fils; mais son abattement n'est pas celui d'une femme ordinaire; il laisse entrevoir la force de la résignation.

Tout est en mouvement autour de ce groupe; les morts qui ressuscitent ne sont pas hideux, quoiqu'on lise bien sur leur physionomie have qu'ils sortent du tombeau. On voit le soldat qui s'apprête à percer de sa lance le côté du Christ; ceux qui jouent aux dés le manteau de Jésus: ici un cheval se cabre à l'aspect d'une résurrection; là un autre emporte son cavalier; plus de cent personnages, au premier et au second plan, prennent part à la scène, chacun dans une pose particulière et une expression différente. Quant aux plans reculés, on y trouve un peuple innombrable, qui est tout en action.

Voici maintenant la part de la critique:

La disposition du calvaire, si bien éclairé, paraît imitée d'un tableau de Rubens ou de celui de Karel Dujardin: toutefois, cette imitation n'est point un plagiat. Le mauvais larron, dans sa fureur, a arraché de sa croix un pied et une main du même côté; mais il devrait tomber, car la corde par laquelle on a remplacé le clou ne peut le fixer.

Voilà deux cavaliers qui cherchent à retenir leurs chevaux d'une manière insolite et impossible. Jamais un cavalier n'ira prendre la bride près du mors pour dompter son cheval, au risque d'être renversé en se baissant.

Enfin, l'on pourrait censurer quelques gestes un peu forcés parmi les acteurs, et trop de plis dans les draperies, mais ces légères imperfections n'empêchent pas que ce tableau ne soit un magnifique ouvrage.

Son auteur était peintre de paysage et décorateur il y a trois ans. Il a exposé en 1839 la *Révolte des Israélites contre Moïse*, et c'était un fort bel ouvrage, où se trouvait aussi un nombre infini de personnages.

Voici un tableau de M. *Lehmann*, dont le sujet est le *Transport aérien du corps de sainte Catherine d'Alexandrie, au mont Sinaï*. Ce tableau est un singulier mélange du style simple qui convient aux sujets catholiques, du style sévère de l'ancienne école et de la manière romantique.

Le corps de la sainte est porté par trois anges, que l'on dit être la Foi, l'Espérance et la Charité, mais que rien ne caractérise, et ce corps, raide comme dans les premiers instans de la mort, est placé bien horizontalement dans son suaire, comme s'il était dans la bière des pompes funèbres.

Le groupe d'anges qui suit la sainte, en formant un chœur de musique, est fort bien disposé. Mi-parti païenne et catholique, elle est poétiquement conçue; mais on y trouve des êtres à formes lourdes et nullement aériennes, des poses élégantes et faciles à la manière de Flaxmann, moins son caractère sévère et large. Il y a du mouvement et de l'action dans cette œuvre. Le sujet est traité avec convenance.

Si l'on considère, après ce tableau, une Vierge et l'enfant Jésus, du même auteur, sous le n° 1031, à la gauche et à l'entrée de la grande galerie, on se persuade que M. Lehmann épouse la manière des maîtres qui ont illustré les premiers âges de la peinture; or, il est bien de suivre les erremens de Cimabué ou du Pérugin en tout ce que ces maîtres ont de recommandable, mais il convient aussi d'ajouter au mérite de leurs ouvrages ce que les études subséquentes ont appris aux siècles suivans. Pourquoi donc cette incorrection dans les lignes et ce défaut de modelé dans le dessin? Pourquoi ce raide dans les poses et cette absence de saillies dans les formes?...

M. Lehmann a du talent; il est à désirer qu'il l'emploie dans un esprit moins systématique.

Déjà, l'an passé, M. *Dubufe*, le fils, avait exposé une *Annonciation*, qui faisait présager un jeune homme de talent. Nous en avons rendu compte (p. 308 du t. VII de ce recueil), en faisant la part de la critique. Nous ne savons si notre jugement a passé sous les yeux du jeune peintre; mais toujours est-il que nous pourrions le présumer en contemplant son œuvre nouvelle.

M. Dubufe a pris son sujet dans la *Vie de sainte Elisabeth*, par M. le comte de Montalembert, et le livret désigne ce tableau sous le titre du *Miracle des roses*.

En effet, au moment où la modestie de sainte Elisabeth allait souffrir de l'indiscrète curiosité de son mari, les provisions qu'elle portait aux pauvres, dans un pan de son manteau, furent changées en roses.

On ne pouvait rendre avec plus de suavité l'expression de cette figure douce et candide, qui reçoit avec une humble satisfaction le miracle fait en faveur de sa charité. La pose des figures a une grande simplesse de style unie à la grâce et à la noblesse; les draperies sont parfaitement ajustées et dans le goût du temps. Le caractère de tête de la jeune femme est trouvé avec un rare bonheur.

Comme peinture, le dessin de ce tableau est pur et correct; la couleur en est bonne, solide, et la touche est ferme sans être heurtée.

M. *Dubufe* père, qui se distingue par le gracieux de ses portraits, et dont les œuvres ont beaucoup gagné cette année, artistement parlant, doit être fier de son fils.

Sur la même paroi, on trouve, en face de la porte d'entrée, un grand tableau de M. *Colin* (Alexandre), qui représente une *Résurrection du Christ*.

Nous avions pris d'abord le sujet pour une ascension, à cause d'une idée poétique qui serait heureuse alors. Elle consiste en ce que deux anges, qui assistent à la scène, semblent ouvrir les cieux en écartant les nuages pour faire honneur et place à cet être qui s'élève par sa propre puissance. En général, cette composition nous a paru sage et offrant du mouvement. Le tableau est d'une assez bonne couleur, seulement les nuages sont lourds et sans transparence. La figure du Christ est assez belle, mais la chevelure jaune ébourifée lui donne un aspect disgracieux que le peintre pourrait corriger.

Nous avons dû distinguer M. *Colin* de son homonyme (Charles-François), que nous croyons être son frère, et de deux autres peintres féminins, qui sont sans doute ses filles. On voit que ce serait une famille, et nous ajouterons d'artistes distingués, à en juger par les ouvrages de ses membres. Nous regrettons de ne pas avoir à nous occuper du genre traité par mesdemoiselles Colin; nous aurions des choses favorables à dire.

Nous avons omis de citer un assez grand tableau de M. *de Rudder*, qui se trouve au dessus de la porte de la petite galerie et qui représente un *saint Augustin*, tant il est vrai que les sujets à fracas éclipsent les autres. Nous avons été rappelé vers cet ouvrage par une fort belle couleur, par la pose noble de cette figure grave, réfléchie, dont l'attitude et les traits expriment si bien une méditation profonde sur des sujets de haute portée. On ne pouvait rendre plus heureusement le célèbre évêque d'Hippone, dont la mitre et les accessoires indiquent la dignité. Quant au nom, il est toujours difficile en peinture de l'écrire par l'attitude et la physionomie, quand aucun emblême ne vient au secours du peintre.

En considérant le tableau de M. *Laby*, représentant *Job et ses amis*, nous pensons que ce peintre doit être un élève de M. Ary Scheffer. Il a voulu sans doute prendre sa teinte mélancolique, et il faut avouer qu'il n'a pas mal réussi.

Ce tableau offre un aspect de calme et un cachet biblique fort remarquable. Les figures sont belles et d'un bon type; les poses sont simples et les gestes convenables au sujet. L'expression de Job est celle d'un homme affligé, mais non abattu par l'adversité; on sent qu'il résiste aux sollicitations. Ses mains sont belles de vérité, mais de formes trop communes pour un homme de position élevée; enfin, le ciel est un ciel de la Hollande plutôt que d'Orient, et la teinte grise répandue sur tout l'ouvrage forme son défaut, ce qui ne l'empêche pas d'être fort estimable sous tous les autres rapports.

En entrant dans la grande galerie, et commençant par la gauche, on rencontre tout d'abord la *Vierge* de M. *Lehmann*, dont nous avons parlé à l'occasion de son tableau du transport du corps de sainte Catherine d'Alexandrie. Nous prions les observateurs de s'arrêter devant elle pour vérifier notre jugement; car un homme de mérite doit être traité avec sévérité dans l'intérêt d'un talent qui se méprend : ils reconnaîtront sans doute que la tête de l'enfant est décidément

difforme, et ils retrouveront la sécheresse des contours que l'on aperçoit chez plusieurs des maîtres anciens.

La *Clémence divine*, par M. *Van Eyken*, offre quelque analogie avec le tableau de M. Ary Scheffer, qui attira tant de regards, sous le titre de *Jésus consolateur*. Cela n'empêche pas que l'idée de l'auteur ne soit ingénieuse : il est neuf, en effet, d'avoir groupé autour du Christ les personnages qui ont été l'objet de ses grâces pendant sa vie humaine, et d'avoir réuni en une seule page tous les épisodes rapportés par les évangiles, comme la femme adultère, l'hémorroïsse, le centenier, etc.

Cette composition sage est bien agencée; l'expression du Christ est en harmonie avec ces paroles : *Je ne veux point la mort des pécheurs; qu'ils se convertissent et qu'ils vivent*. Mais la couleur laisse beaucoup à désirer, surtout les chairs de la Madeleine, qui n'a pas une physionomie juive, ni antique, ni de style; il n'y a pas assez d'air entre les plans, et la Samaritaine, dont l'ajustement n'est pas heureux, paraît trop grande pour le troisième plan, où elle est placée.

M. Oscar Gué, demeurant dans la même maison que l'auteur du bel ouvrage du dernier soupir du Christ, doit être son fils ou son frère. Dans tous les cas, son homonyme, qui paraît doué du sentiment des convenances et des rapports (ce qui constitue le goût), ce parent aurait dû dire à M. Oscar que son *saint Mathieu* est bien et d'une bonne couleur, mais que l'ange qui lui sert d'attribut est païen, à figure insignifiante et d'une couleur trop violacée, d'une pose sans grâce, et que celle du saint n'est pas assez simple; enfin, que son ciel n'est pas celui des pays d'Orient.

Tout cela n'empêche pas que cet ouvrage ne soit estimable à plus d'un titre, et si c'est l'œuvre d'un jeune homme, elle promet de l'avenir.

Lors de l'exposition précédente, M. *Coutel* a présenté un *Christ mort sur la croix*, dont nous avons rendu compte (p. 312 du t. VII de ce recueil), et ce Christ nous a paru poétiquement éclairé. A juger par l'œuvre nouvelle de ce peintre, il aime les effets dont l'imagination fait les frais. L'apothéose, ou plutôt l'*Enlèvement du corps de la princesse Marie* est conçu assez heureusement : la composition en est sage, pieuse et dans le style du quinzième siècle; mais les anges ne sont ni beaux ni séduisans; ce sont des esprits lourds, solides et massifs. Quant à la couleur, le gris et le vert dominent dans toutes les parties du tableau, et répandent leurs nuances sur l'effet général.

M. *Rubio* paraît aimer les sujets pieux et moraux en même temps; il semble qu'il considère son art comme un moyen d'enseignement. C'est à ce titre que nous devons parler de son tableau de cette année, quoique paraissant sortir de notre spécialité : en effet, il a voulu évidemment faire valoir la religion du serment, et nous donner une idée de la puissance de ce lien dans ce temps actuel où elle n'est ni comprise ni respectée.

Afin de nous donner une leçon dont nous avons si grand besoin, il a choisi pour sujet la *Visite* que fait *le Dante* aux âmes reléguées dans le cercle de la lune pour avoir trahi leurs vœux ou violé leurs sermens.

Là se trouvent réunies des ombres de toutes les nations pures de toute autre faute, mais qui se sont rendues coupables de celle-là.

Sous les auspices de Béatrix, Dante a un entretien avec Piccarda, qui lui indique le sort des âmes qu'il aperçoit, et notamment celui de Constance, princesse de Souabe, qui, brillante de toutes les autres vertus, est privée de la béatitude céleste pour avoir rompu son vœu, quoiqu'elle ne le fît que contre son gré.

Toutes ces ombres sont légères, diaphanes et gracieuses; Constance est une véritable splendeur, et le programme difficile de ce sujet nous paraît bien rempli. Toutefois, nous ne nous expliquons pas bien le terrain sur lequel repose le Dante et sa conductrice, puisqu'il se trouve dans le disque de la lune, dont une portion forme le fond du tableau.

Comme peinture, cette œuvre offre les qualités essentielles; comme goût, l'ordonnance en est fort agréable; les figures sont expressives et jolies; d'où il suit qu'en somme c'est un charmant ouvrage.

M. *Colin*, dont nous avons parlé à l'ex-

casion de son grand tableau de la *Résurrection*, trace des pages beaucoup moins vastes, et les petits tableaux de chevalet ne lui sont pas étrangers. En voici un d'une dimension moyenne, qui a pour objet, comme le précédent, de matérialiser une pensée morale. L'auteur a-t-il complètement réussi; je vais vous en faire juge.

Une jeune femme endormie repose sur sa couche dans un calme parfait, et une sorte de sourire doux et suave se manifeste dans les traits de sa figure.

Un ange a ouvert le rideau de son lit, et il le tient suspendu devant une apparition toute céleste.

C'est la reine de pureté, avec un lis à la main, dans une auréole de lumière dont le limbe elliptique est formé par des anges et des chérubins qui tiennent des instrumens de musique, dont la jeune personne entend sans doute l'harmonie.

Notre première pensée s'était portée vers une vision envoyée à une sainte de haut parage ou à une femme du monde appelée à devenir sainte; mais le livret nous a appris que le sujet était *la Bonne Conscience*. Dans tous les cas, l'article *la* devient ici un peu général, et nous préférerions *une;* car toute bonne conscience n'a pas l'avantage de procurer un si joli rêve.

Quoi qu'il en soit, l'effet de ce tableau est agréable et sa couleur brillante. Voici la critique de détail dont il nous paraît susceptible :

La position horizontale de l'ange, qui tient le rideau ouvert, n'est pas heureuse; la Vierge est trop lourde pour une apparition aérienne, et n'est pas assez de chair pour un être vivant: c'est une statue enluminée, comme on en voit sur certains autels; et pourtant tout cela forme un joli tableau.

La *Charité chrétienne* se manifeste dans un tableau de M. *Signol* (Émile); mais le texte accusé par le livret échappe à l'observateur. En effet, ce texte est celui ci : *Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger; s'il a soif, donnez-lui à boire.*

M. Signol a fait l'application de ce précepte de saint Paul dans un sujet que le livret raconte ainsi : « Après avoir com« battu et poursuivi les Infidèles, l'ar« mée des Croisés repasse sur le champ « de bataille. Un jeune Chrétien, suivi « de son écuyer, s'est détaché des siens « pour secourir un Arabe. »

Ce qu'il y a de vrai dans le tableau, c'est l'action généreuse d'un homme qui donne à boire à un blessé que la différence de teint, de costume et le champ de bataille dans le lointain désignent à merveille comme un ennemi.

L'Arabe, à la peau basanée, exprime très bien par le jeu de sa physionomie la reconnaissance et l'admiration.

La figure du jeune Croisé est pleine de simplesse et d'ingénuité : c'est une compassion naïve et sans ostentation qui l'a porté à descendre de cheval et à secourir ce malheureux. Quant à l'écuyer, plus âgé, il a le flegme et l'impassibilité que l'on acquiert malheureusement avec les années.

Comme peinture, on connaît le talent de M. Signol, et ce tableau, où l'on voit dans le lointain un mouvement qui contraste avec le calme de la scène du premier plan, ce tableau est peint avec une finesse de pinceau qui s'allie à la fermeté et à la facilité de la touche; la couleur en est belle, et la composition riche et grande.

M. Signol a mis au salon un autre tableau, qui représente *Jésus répondant aux Pharisiens qui lui amènent une femme adultère* : « Que celui qui est sans « péché lui jette la première pierre. »

Ce tableau ne se compose que de deux personnages, le Christ et la malheureuse qui gît à ses pieds, confondue de douleur et de honte. Aussi a-t-on demandé à qui Jésus montrait ces paroles écrites sur le sable? Mais, qui ne voit que l'œuvre de M. Signol est un sermon traduit en peinture, et que les spectateurs sont eux-mêmes les Scribes et les Pharisiens?... C'est précisément en ceci que l'idée de l'auteur est neuve et heureuse.

Le geste du Fils de Dieu est noble et puissant, et sa leçon de charité est donnée avec énergie et autorité.

Le caractère de sa tête est oriental et sévère, sans s'écarter du type que la tradition a fait passer jusqu'à nous, même

en ce qui concerne la couleur de la barbe et des cheveux.

L'attitude de la femme, qui, accroupie sous son humiliation, cache sa figure dans son manteau, est celle que comporte sa situation, où la honte, le repentir et l'attente d'une mort cruelle doivent poigner son âme, en même temps que les paroles miséricordieuses qu'elle vient d'entendre doivent toucher son cœur.

Des draperies larges et bien agencées complètent l'ensemble de ce tableau, de petite proportion, et cet ensemble forme un très bel ouvrage.

Voici un tableau de M. Bonnegrace, sorti d'un pinceau habitué à traiter convenablement les anges, comme nous l'avons déjà vu l'an passé (p. 312 du même recueil). Ceux qui accompagnent le *Christ au tombeau* sont jolis et légers; mais les nuages sont lourds. L'aspect général du tableau est gris, et sa composition est contraire à l'histoire, en ce que le corps du Christ est exposé sur un rocher en plein air, ce qui est même une grave inconvenance.

M. *Dassy*, qui, l'an passé, a traité avec assez de bonheur la *Mort de saint Louis*, dont nous avons parlé (p. 310 de ce recueil), n'a exposé cette année qu'un *Christ en croix*, que nous aurions cru commandé pour un prétoire de tribunal, si l'astérisque du livret n'était venu nous révéler que ce tableau appartient à l'auteur. C'est un Christ bien dessiné, d'une belle figure pleine de douceur, mort avec résignation : c'est tout ce que l'on peut exiger d'une œuvre de ce genre; seulement, la touche nous a semblé un peu molle. La plaie du côté est à droite, selon la tradition.

M. *Biberq*, dont le nom est un homonyme difficile à soutenir, a exposé une *Marie-Madeleine au sépulcre*. Cependant cette femme, qui donne le titre au tableau, n'en est pas le principal personnage.

Il faut que le spectateur se suppose au fond du sépulcre, éclairé seulement par l'ouverture qui lui sert d'entrée, laquelle est obstruée par Marie au moment où elle se présente. Dès lors on concevra l'effet sombre que cette disposition doit amener, et l'on aura les deux anges au premier plan; mais pour suppléer au défaut de lumière, le peintre a eu l'idée poétique de faire rayonner le suaire du Christ, encore empreint de sa divinité.

Ce programme une fois admis, on trouvera qu'il est fort bien rempli. Toutefois, le peintre n'a pas suivi le texte de saint Jean qu'il invoque; car il est dit que Marie se baissa pour regarder dans le sépulcre; et elle y entre de plain pied, entièrement debout; enfin la main gauche de Marie n'est pas accusée, et pas un des personnages n'est doué de beauté.

L'*Eunuque baptisé* par l'apôtre Philippe a offert à M. *Verdier* l'occasion, non encore saisie, de placer un nègre comme personnage principal dans une composition. Un officier de la reine d'Éthiopie doit être de cette race; mais je ne sais si l'idée est heureuse; du moins, elle est originale.

La figure de l'apôtre est belle et tient du caractère oriental; ses draperies sont bien et d'un style large; son geste simple et convenable. Mais le ciel n'est pas africain, non plus que ce sol gris. Sans doute il convient d'approprier le fond d'une composition à l'effet que l'on veut obtenir, mais il faut qu'il le soit aussi au sujet que l'on traite.

Encore une remarque relative au texte cité par le peintre comme sujet de son tableau. Les Actes des Apôtres portent : *Ils descendirent tous deux dans l'eau.* Or, Philippe est sur le bord, et se contente de verser de l'eau sur la tête du néophyte, ce qui ne justifie ni sa nudité, ni la nécessité d'avoir ses pieds dans l'eau. Dans l'origine, le baptême s'administrait par immersion, et l'ablution de la tête en était le complément; mais ce mode offrant des dangers dans les pays moins chauds que l'Orient, l'Église a dû restreindre le signe matériel à l'ondoiement de la tête.

Voici une étude assez belle de couleur et fort bien drapée, qui a été présentée par M. *Perdoux*. Il a suffi de mettre entre les mains de cette figure une grande clef d'or emblématique et un livre pour en faire un *saint Pierre*. Du reste, la figure est évidemment trop courte, et l'on pourrait dire qu'il y a trop d'harmonie dans le tableau; car pour donner cette qualité à un ouvrage de peinture, il ne

faut pas que les teintes se confondent et donnent à l'ensemble un aspect monochrôme qui le rend monotone.

La Madeleine a donc péché bien jeune, pour que M. *Longa* donne ce titre à cette débile et délicate jeune fille qui, quoique presque nue, a l'air bien innocent, alors qu'elle prie dans un antre sauvage, où elle est accroupie.

La grotte est fort bien éclairée, et la Madeleine est aussi gentille que candide; mais je ne puis soupçonner cette enfant des fautes dont l'accuse son nom, ni la croire livrée aux austérités avec cette fraîcheur du premier âge et ce goût des choses élégantes, attesté par la forme de ce vase étrusque qui lui sert d'aiguière, sans doute. Il faut ensuite reprocher à l'auteur de son existence de lui avoir donné des bras trop courts.

M. *Leygue* se présente, je crois, pour la première fois au salon avec un tableau représentant *Jésus montré au peuple;* et dès lors cet ouvrage doit lui mériter des éloges et des encouragemens, mais aussi des observations susceptibles d'attirer son attention.

Ce tableau est d'une bonne couleur, et la figure du Christ est fort belle, mais trop fine de traits et trop distinguée pour appartenir à ce torse musculeux. Voilà surtout des bras qui conviendraient mieux à un athlète qu'au doux Rédempteur. Du reste, tout cela est fort bien dessiné; nous pensons que l'artiste a pris deux modèles pour faire cet ensemble disparate. Les peintres sont bien obligés d'avoir recours à ce moyen; mais ils doivent modifier les formes qu'ils ont sous les yeux pour les mettre en rapport et leur imprimer le caractère d'harmonie qu'elles doivent avoir.

Le personnage qui est à la droite de Jésus a une expression très convenable, et semble dire : *Puisque tu es roi, voici ta couronne et ton sceptre.* Quant au soldat de gauche, ni sa figure ni sa coiffure ne sont du style romain; son bras est évidemment trop court, à moins que le peintre ne vienne à faire mieux sentir le raccourci par le prestige des ombres.

En revenant sur nos pas et en commençant par le bout le plus éloigné, nous trouvons un tableau que le livret désigne sous ce titre; *l'Assomption de la Vierge.* Et cette assomption se trouve accompagnée de quatre petits médaillons, placés aux angles du tableau, qui résument les principales circonstances de la vie de la sainte Vierge.

Certes, si M. *Bézard* a prétendu traiter ce sujet d'une manière neuve, il a réussi à souhait. Voici la description du tableau;

Jésus-Christ, en tunique rouge et manteau bleu classiques, est assis sur un siége en bois peint, dans une salle à colonnes de marbre, avec un tapis de pied fort peu riche pour un roi du ciel; il a devant lui une jeune fille d'une figure gentille et commune, accusant quinze à seize ans, à genoux et les mains jointes; elle attend que celui qui doit être son fils (âgé de trente-trois ans) pose sur sa tête une couronne de *marquise*, qu'il tient élevée.

Le fond de cette scène doit être une gloire, qui a percé la voûte de la salle, sans doute; mais on ne voit, en effet, qu'une chose d'or sale, et le ton général du tableau est une couleur grise et terne.

Si M. Bézard n'était en possession de traiter des sujets religieux, parmi lesquels se trouve celui des sept œuvres de miséricorde, dont nous avons parlé avec éloge l'an passé (p. 315), nous serions tentés de penser que cet auteur a voulu faire des études de draperies, qui sont à merveille dans ce qu'il appelle une assomption. Heureusement, nous trouverons tout-à-l'heure un tableau mieux conçu par le même auteur, qui avait aux expositions précédentes des tableaux d'un goût mieux approprié aux sujets.

Si tout homme percé de flèches doit être un *saint Sébastien,* le livret a raison de donner ce titre au tableau de M. *Féron;* mais rien autre ne peut ici éclairer le spectateur qui n'a sous les yeux qu'un homme trapu et laid, dont la tête baissée ne laisse apercevoir aucun sentiment, pas même celui de la douleur.

M. *Charlet* a traité le *Crucifiement de saint André.* Ce tableau est bien conçu et bien composé, peint avec habileté, et d'une couleur solide et belle, surtout le saint, qui porte au reste une barbe bien rêche et bien raide.

L'expression de la figure du saint est celle d'un homme tout occupé de la

gloire qui l'attend et des palmes qu'il aperçoit dans les mains de deux petits anges, mais qui méprise la douleur, dont les effets se font néanmoins sentir dans la rétraction d'une jambe qui n'est pas encore fixée, et dans la crispation des doigts de ses quatre membres.

On doit reprocher à ce tableau, d'une bonne ordonnance, les postures contournées de quelques personnages : telle est celle du bourreau, qui attache la jambe gauche; certes, son marteau ne peut tomber sur le clou, et ses bras forment un signe de parenthèse peu agréable. Puis, au second plan, ce geste forcé, que rien ne justifie, chez cet assistant. Enfin, nous demanderons que fait là ce drapeau rougeâtre porté par un soldat à cheval; s'il servait de repoussoir au moins.... Au reste, il aurait cette utilité, qu'il aurait fallu trouver un moyen qui ne blessât pas les convenances historiques.

Dans *le Christ et la Samaritaine*, par M. *Marquis*, les personnages sont assez bien disposés : la Samaritaine témoigne l'étonnement qu'elle éprouve de ce que lui dit Jésus. Les draperies du Christ sont classiques et bien ajustées, quoiqu'à plis trop multipliés. Mais cette femme n'a rien de samaritain, si ce n'est le teint basané : pourquoi cette robe noire taillée à la française, avec poignets à la mode du jour?... Si c'est un habit de deuil, ce n'était pas en noir que les anciens le portaient. Pourquoi la tête du Christ est-elle sacrifiée dans une ombre lourde et mate? Serait-ce pour faire valoir ses mains, qui sont belles, en effet? Ce serait une innovation dont nous ne conseillerions pas aux peintres de consacrer l'usage.

M. *Lavergne*, auteur de l'*Invention du saint Rosaire*, marque la prétention formelle d'imiter la disposition des anciens. En effet, saint Dominique, en robe noire de son ordre, est à genoux au premier plan, et la Vierge, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, lui apparaît au second plan, et lui tend le chapelet qui doit servir de régulateur aux prières du rosaire.

Ce peintre a réussi dans cette tentative. D'ailleurs la couleur du tableau est assez belle; mais les nuages qui portent la Vierge sont lourds et solides; les draperies sont simples et belles.

Mademoiselle *Lafon* a reçu à une exposition précédente une médaille d'or pour la manière habile avec laquelle elle traita les étoffes d'un portrait ajusté à la mode du siècle de Louis XV. Cette jeune artiste mérite encore des éloges pour les draperies larges et de style oriental dont elle a habillé les personnages de son tableau indiqué sous le titre du *Magnificat*.

Mademoiselle Lafon a un talent qui doit lui mériter les honneurs de la critique, et si sa peinture est ferme et solide dans ce tableau, peut-être s'est-elle exagéré les effets du climat qu'elle a choisi. Jusqu'ici personne, chez les peintres, n'a eu l'idée de prendre chez les Indiennes leur modèle de la Vierge, et Nôtre-Dame-de-Lorette n'est pas une autorité artistique. Au reste, celle de mademoiselle Lafon est trop âgée; elle n'est pas assez belle, et son costume n'est pas favorable aux belles lignes que lui donnait la pose de ce personnage; son écharpe est superflue.

Mais si l'on admet le programme de l'auteur, on trouvera que le geste et l'expression de la Vierge sont justes et rayonnans, si l'on peut dire ainsi. Quant à Élisabeth, ce que l'on voit de sa figure n'ajoute rien à la valeur de son geste.

Malgré ces remarques, il y a beaucoup de talent dans l'ensemble de cet ouvrage.

Voici une composition toute poétique, et elle est sortie du pinceau d'un artiste qui ne peut vivre que par la tête. M. *Ducornet* est entré dans la vie sans bras, et à peine a-t-il des jambes; aussi sa stature est-elle celle d'un enfant. Mais son imagination et son intelligence l'ont vengé des rigueurs de la nature; son zèle artistique a surmonté toutes les difficultés : ses pieds lui tiennent lieu de mains, et ce qu'il ne peut faire avec leur secours, il le fait avec sa bouche. Ses ouvrages précédens l'ont placé au rang des peintres distingués, et l'on sent combien il doit être intéressant et recommandable.

Il a traité cette année la *Mort de la Madeleine*. Ne croyez pas que ce soit sur une toile de chevalet; il s'agit d'une grande page où figurent une douzaine de

personnages de grandeur naturelle, et nous ne nous expliquons pas comment cet artiste peut procéder pour venir à bout d'une semblable entreprise. Quoi qu'il en soit, voici en quoi consiste son œuvre :

La Madeleine, dans son état de détresse, est étendue presque nue sur sa natte ; elle va mourir, et déjà ses chairs décolorées annoncent sa fin prochaine. Des anges l'entourent pour recueillir son dernier soupir et conduire son âme au ciel, qui s'entr'ouvre pour la recevoir. Tout cela est fort bien groupé, fort bien dessiné, et est d'un effet très remarquable.

Voici néanmoins ce qu'une critique sévère peut remarquer dans l'intérêt du peintre qui peut faire ce qu'il aura une fois conçu : la teinte des chairs de la Madeleine tire trop sur la couleur livide, qui ne se manifeste que plus ou moins long-temps après la mort ; deux des anges, qui en général sont jolis, mais pas assez du *style catholique*, manquent de modelé dans les traits de leur visage.

Cette femme, qui porte une cruche, et qui tient un enfant par la main, tandis qu'un vieillard la regarde aller, c'est *Agar, renvoyée par Abraham*, tableau de M. *Francket*. Cet artiste a cherché la simplesse qui convient aux sujets bibliques ; mais il a été jusqu'à l'insignifiant. Ses draperies sont sans formes ; rien n'est accusé franchement, si ce n'est le bleu-foncé du ciel d'Orient, et le teint basané d'Agar et de son fils. Cependant, cet ouvrage n'est pas sans mérite, et permet d'attendre et d'exiger beaucoup mieux.

Le nom de *Muller* appartient à quatre ou cinq peintres de genres divers, et probablement à une même famille qui est en possession d'exposer au Louvre depuis plusieurs années. M. Charles-Louis Muller traite le genre historique en grandes dimensions. Cette année, il a produit un grand tableau représentant « *le diable transportant Jésus sur une haute montagne.* »

Cette œuvre est fort bien comprise. Satan, ange déchu, a conservé quelque chose de sa beauté originelle, mais sa physionomie porte l'empreinte de sa malice. On lit sur ses traits qu'il espère bien faire sa proie du fardeau qu'il porte avec puissance et facilité. Ses formes sont accusées comme celles d'un être vigoureux ; ses ailes sont celles des animaux nocturnes ; ses ongles se sont alongés, et sont propres à déchirer. Quant à Jésus, vêtu d'une simple tunique blanche, assis assez facilement entre les bras de Lucifer, qui vole presque horizontalement, il se laisse transporter avec cette indifférence que lui donne le mépris qu'il a pour son adversaire, et avec la confiance qu'il a en lui-même.

Ce tableau, fortement dessiné, est d'une assez belle couleur, si ce n'est la figure du Christ dont nous n'expliquons pas la blancheur singulière.

Marie-Madeleine au tombeau est un sujet qui a été traité par M. Ribera, comme nous l'avons vu précédemment. Mais ici la scène est disposée dans un ordre inverse par M. *Gérard Séguin*, c'est-à-dire que l'on se trouve avec Marie-Madeleine à l'entrée du sépulcre, et que les anges sont aperçus dans le fond.

Nous ferons, à l'occasion de ce tableau, quelques réflexions dont l'application doit être répandue sur la généralité de nos aperçus. Sans doute l'objet d'une revue comme celle-ci doit être de donner au lecteur l'analyse des ouvrages et la mesure du mérite des auteurs, d'après les règles de l'art et le sentiment qui est propre à l'observateur ; mais aussi ses jugemens doivent avoir un but utile à l'art en lui-même, et ses critiques doivent être profitables aux artistes quand elles sont basées sur des raisons plausibles.

Dans notre préambule de l'année dernière, nous avons posé les règles et les principes sur lesquels nous fondons nos avis, et nous avons fait connaître le mode d'après lequel nous procédions, mode qui doit nous garantir de tout soupçon de partialité, comme il nous met à l'abri de l'influence des noms et des réputations.

Nos préceptes ont été reproduits en détail ici, selon les occasions qui se sont présentées d'en faire l'application, et nous espérons que les artistes eux-mêmes à qui notre sévérité pourra déplaire, apercevront cependant toujours à côté une teinte de bienveillance, qui leur inspirera confiance, du moins en nos in-

tentions, et qui les portera à réfléchir sur l'objet de nos remarques. Qu'il nous soit donc permis de dire ici qu'il ne suffit pas de mettre sur toile de grands personnages en pied pour faire un tableau d'histoire.

Il faut, pour qu'une œuvre mérite ce nom, que le sujet soit bien conçu et bien compris; qu'il y ait action, et que tous les personnages concourent à rendre l'idée de cette action : il faut que l'expression de la physionomie, que la pose et le geste rendent la pensée qui est propre au rôle de chacun d'eux. Si l'on joint à ceci la disposition des acteurs, l'ordonnance des diverses parties du tableau, leurs oppositions ou leurs harmonies, on aura une idée des considérations qui doivent être appelées à contribuer aux qualités d'une composition. Vient ensuite la correction et la pureté du dessin qu'il faut étudier; puis la couleur qu'il faut rendre avec la nature sous les yeux, en y ajoutant la magie des oppositions, des repoussoirs, des clair-obscur, des demi-teintes passées, des reflets, etc.; et enfin la douceur et la fermeté de la touche, la facilité du faire, et le peu de frais ou de moyens mis en jeu pour atteindre à l'effet projeté, etc., etc.

Hélas! voilà bien des choses à étudier, et c'est pourquoi l'art est si difficile; c'est pourquoi un ouvrage médiocre recèle encore beaucoup de talent; mais c'est aussi pourquoi il y a si peu d'hommes transcendans et tant d'artistes qui feraient mieux de suivre une autre carrière, et c'est peut-être pour les y déterminer que le jury a été si sévère...

Pour que l'auteur du tableau dont il est question ne croie pas que ces réflexions s'appliquent exclusivement à son œuvre, nous devons dire que cet ouvrage ne manque pas de mérite, mais nous l'invitons à méditer sur les qualités d'une composition.

La Résurrection de la fille de Jaïre, par M. *Bouy*, a été traitée par M. Harlé. Nous avons remis à les examiner ensemble, à cause de leurs défauts communs.

En effet, dans l'un comme dans l'autre de ces tableaux, le Christ manque de dignité, les figures sont piètres, mesquines et dénuées de beauté; enfin, presque tous les gestes sont faux : il y a donc nécessité pour les auteurs d'étudier ce qui fait la grâce et le charme des compositions. On peut voir à Saint-Roch comment ce thème a été traité par M. Delorme; puis que l'on considère aussi le même sujet par Le Poussin !...

Voici une idée première qui nous semble heureuse et bien conçue : c'est la *Religion chrétienne* sous la figure d'une femme *qui console une jeune orpheline*, et qui se trouve dans une sorte de Panthéon, où sont rassemblés tous les hommes qui l'honorèrent par la pratique des vertus qu'elle enseigne, ou qui se rendirent illustres en lui consacrant leurs talens. Parmi eux brillent saint Vincent-de-Paul, Bossuet, l'abbé de Lépée, Fénelon, Michel-Ange, Raphaël, Léon X, Pergolèse, Lesueur, etc.

Mais cette ingénieuse pensée a-t-elle été rendue avec bonheur? Nous pensons qu'il y a beaucoup de choses à désirer dans cette œuvre de M. *de Bay*, soit en ce qui concerne l'ordonnance de la composition, soit sous le rapport de son exécution; mais cet ouvrage estimable à plus d'un titre, sort du pinceau d'un homme habile, auteur de plusieurs bons tableaux.

M. *Clément Boulanger*, car il a son homonyme, a fait une *sainte Geneviève* pour le ministère de l'intérieur. La scène est celle-ci :

La jeune fille, assise près d'un puits, est occupée à lire, pendant que ses moutons paissent à l'entour d'elle. Le livret dit que ces deux gros hommes qui sont appuyés sur la mardelle, sont saint Germain et saint Loup qui passent, et que le premier fait remarquer au second quelque chose de surnaturel en sainte Geneviève.

Saint Loup a l'air de chercher beaucoup le signe auquel saint Germain reconnaît ce surnaturel, et nous avons cherché aussi, sans partager la pénétration de cet énorme prélat, qui représenterait beaucoup mieux le joyeux curé de Meudon, et par sa physionomie et par son accoutrement. Au reste, son geste est celui d'un homme qui donne la bénédiction avec deux doigts de sa main droite, et ne permet pas non plus de pénétrer dans le sentiment porté au programme.

Enfin, la jeune fille aux genoux écartés, à l'air naïf et villageois, et même un peu niais, porte au cou la médaille caractéristique, qui est assez utile pour fixer les idées sur un personnage qui ne porte pas en soi le cachet qui convient à sa vocation. Comme peinture, l'aspect général est gris et terne. Ce qu'il y a de mieux dans ce tableau, ce sont les moutons et la mardelle du puits.

Après avoir vu le tableau que M. *Bézard* a intitulé une *Assomption de la Vierge*, entourée des principales circonstances de sa vie, nous n'aurions jamais imaginé que *saint Roch priant pour les pestiférés*, fût sorti du même pinceau, et il nous a fallu toute l'autorité du livret pour y croire. Ni l'ordonnance de la composition, ni la couleur, comparées aux mêmes circonstances du précédent, ne pouvaient nous permettre un pareil rapprochement.

Saint Roch ayant à ses pieds plusieurs personnages frappés du fléau, est dans une attitude qui fait juger de la ferveur avec laquelle il intercède le ciel vers lequel ses regards sont élevés; et pour faire connaître que sa prière est exaucée, le peintre a placé dans les nuages un ange qui remet dans le fourreau le glaive dont il frappait les humains.

Saint Roch est d'une fort belle couleur, ainsi que toute la partie inférieure du tableau, et la pose du saint est aussi simple que belle.

L'ange ne nous a pas produit une impression aussi favorable. Sa couleur est blafarde, et lui donne une lourdeur et une solidité qui n'appartiennent pas à sa nature. Le geste par lequel il remet son glaive dans le fourreau est maniéré, aussi peu naturel que peu agréable, et les nuages qui le portent sont opaques et consistans, comme s'ils étaient de plâtre sculpté.

Une heureuse diversité d'âge, de sexe, de pose, de physionomie et de draperies, entre les vingt-trois ou vingt-quatre personnages qui écoutent une *prédication de saint Jean-Baptiste*, distingue le tableau de M. *Roger*. Une Académie, vue en raccourci sur le premier plan, nous a paru bien dessinée. Quant au saint, placé, je ne sais pourquoi, dans une demi-teinte générale; son manteau jaune est superbe et a reflets très agréables à l'œil. Du reste, sa chevelure est ébouriffée et gâte sa tête. Au second plan, arrive un aveugle, conduit par une femme; l'un et l'autre sont d'une fort bonne couleur. Les figures de ce tableau sont peu juives; et, à l'exception de deux ou trois, elles ont en général peu de style.

Voici une belle page sortie du pinceau de M. *Vinchon*, et qui représente la mort de *Madame*, duchesse d'Orléans (Henriette d'Angleterre). L'infortunée princesse, encore brillante de parure, gît sur le lit somptueux où elle va exhaler son dernier soupir, et Bossuet l'exhorte et la console. D'un côté, l'on aperçoit une galerie où quelques personnes déplorent l'événement tragique qui se prépare; de l'autre, l'aurore se lève sur le paysage de Saint-Cloud. A travers une grande fenêtre entr'ouverte, elle vient éclairer la scène de sa lueur incertaine, et remplacer la clarté des bougies que l'on voit s'éteindre. Il est quatre heures du matin.

Toute cette ordonnance est belle, grave, solennelle comme le fait représenté, et l'aspect général du tableau est riche de couleur. Cependant, on reproche à cet ouvrage la teinte trop livide de la mourante chez qui la vie dure encore, et dont le mal a été si subit qu'elle n'a pu prendre cet aspect. Il est vrai pourtant que l'aube du jour doit contribuer à cet effet.

Un autre sujet de critique s'attache à la physionomie de Bossuet que tout le monde connaît, et que l'on ne retrouve pas ici.

Malgré ces défauts, ce tableau est une œuvre belle, touchante, et qui produit une parfaite illusion, surtout en ce qui concerne la jeune princesse, à qui l'on serait tenté de prendre cette main défaillante qu'elle soulève pour la dernière fois.

Le *Christ portant sa croix*, par M. *Pérignon*, est un tableau sagement composé et heureusement disposé. Jésus, vêtu d'une tunique gris de lin violet, qui ne vient pas trop à l'œil, gravit le Calvaire chargé de son pesant fardeau; et sa pose, quoiqu'étant celle d'un homme courbé sous le faix, a de la noblesse et de la simplicité.

Passant devant le spectateur, il est placé de manière qu'on ne le voit que de profil, et bientôt on ne le verra que par derrière; mais sa figure est belle, douce et résignée.

En avant de lui, et dans le lointain, on aperçoit les larrons et la tête du cortége. Au second plan, sa mère, de l'âge convenable, monte un petit tertre, et va se trouver sur la même voie pour le suivre. Les saintes femmes aident à ses pas chancelans, et elles expriment une tendre compassion pour la douleur que manifeste la sainte Vierge. Toute cette disposition nous a paru heureuse, mais la figure du Christ ne laisse pas deviner sa souffrance.

Nous sommes toujours tentés de gémir quand nous voyons un homme de talent se fourvoyer dans une voie mauvaise, et nous avons éprouvé un sentiment pénible devant un tableau de M. *Bigand*, qui s'obstine à chercher les inconvenances et la laideur quand il est fait pour rendre le beau, et pour exécuter avec bonheur une composition qui serait bien conçue.

Voyez cette virago aux formes musculeuses, à la figure commune, aux allures et au costume de harangère, tenant à sa droite un sabre de hussard, et posant sa main gauche sur un je ne sais quoi qui ressemble à une tête de veau préparée par nos bouchers; c'est *Judith!* Le je ne sais quoi, c'est la tête du débauché, enveloppée d'un linge, et ce sabre est celui du général assyrien. Mais puisque le meurtre est commis, et que la matrone a pris le temps et la précaution de remettre son arme au fourreau, pourquoi le garde-t-elle? pourquoi cette affectation de l'élever sans nécessité, comme pour le montrer à un chaland?

Est-ce donc ainsi que le même sujet fut compris par Paul Véronèse, Allori et Steuben?..... Ce dernier, surtout, a compris ce sujet d'une manière aussi heureuse que pudique, en prenant Judith au moment où elle se rend au camp d'Holopherne, et où elle est émue par la pensée de ce que doit lui coûter l'exécution de son projet. La suivante de Judith ressemble ici à une mégère. Au reste, cette toile est très bien peinte : on y reconnaît une touche hardie et un habile pinceau : il y a de la couleur et beaucoup de ces qualités qui font un bon ouvrage. Quel dommage !...

Un tableau de M. *Jollivet* représente le *couronnement d'épines*. L'instant est bien choisi; c'est celui où les insultes commencent. Un des soldats va poser sur la tête du Christ la couronne douloureuse, et un autre lui présente le sceptre fragile, qui deviennent un motif de risée pour la multitude. Cette situation a permis au peintre de donner, sans inconvénient, à la figure du Christ, une expression de calme et de sérénité, qui convient à sa résignation et à la dignité de son caractère.

La disposition des personnages est heureuse, et il y a beaucoup de mouvement dans cette scène. Ce que l'on peut reprocher à ce tableau, c'est l'abus du brun-rouge et quelques incorrections de dessin.

M. *Haussoulier* a fait un *Calvaire* dont l'instant, selon le livret, serait celui où Jésus remet sa mère aux soins du disciple bien-aimé, et cependant le Christ a le côté percé, ce qui n'a eu lieu qu'après sa mort, et le reste de la scène atteste que le livret se trompe ou que l'auteur n'a pas suivi son programme.

Il y a du dramatique dans cette composition. La Vierge s'évanouit, et elle est secourue par les assistans. Mais le geste de la femme vêtue de blanc sur le premier plan, est singulier; elle est à genoux, on ne sait pourquoi, et elle lève un bras bien haut pour soutenir la tête de la Vierge. Les draperies, en général, sont belles et larges, mais les figures manquent de style et de beauté, et l'aspect du tableau est d'un gris-noir dont l'auteur a sans doute trouvé la cause dans les ténèbres historiques, mais elles ne justifient pas ce ton de couleur qui n'est pas agréable.

Le tableau de M. Dulong, représentant la *Neuvième plaie d'Egypte*, les *Ténèbres*, et peint d'une manière un peu sèche, a tout l'aspect magique des œuvres de Martin et le grandiose de ses compositions. L'auteur a prétendu nous prouver sans doute que les pinceaux français pouvaient rivaliser avec les pinceaux anglais, et l'on trouvera probablement que le dessin des figures est ici

plus correct que celui des personnages du peintre d'outre-mer.

Malgré les ténèbres, il y a beaucoup de lumière dans ce tableau, et elle est même fort bien répartie. Il est vrai que des nuages noirs et épais sont bien faits pour les répandre sur la terre dans un instant; mais un rayon lumineux un peu lourd et plus blafard que brillant, perce la nue et vient éclairer la scène, notamment le groupe où se trouve Moïse.

Ce tableau fera très bien en gravure.

Le Denier de la Veuve est un fort joli tableau, par madame Desnos. Les nombreux personnages de petites proportions y sont fort bien disposés; il y a beaucoup d'air entre eux. Le Christ a la pose convenable à son discours, et une attitude simple et noble; les draperies sont belles et bien ajustées. La veuve est vêtue tout en blanc et non en noir, ce qui serait une faute d'érudition. Le groupe du premier plan est bien disposé, richement ajusté, et la jeune femme est fort belle.

Voilà un joli petit tableau peint à la manière de Vanderberg, par M. *Cottrau*, sous le titre de *Noël*, et que l'on croirait sur cuivre. Deux effets de lumière produisent un agréable contraste; l'une de ces lumières prend sa source dans l'éclat surnaturel du petit enfant Dieu, qui rayonne selon l'idée d'un peintre ancien dont le nom nous échappe. Elle éclaire la sainte famille, et ces bergers en grand nombre et dans diverses attitudes qui se groupent autour. L'autre est celle de l'étoile miraculeuse, qui brille au dehors et qui produit l'effet d'un clair de lune.

Nous trouvons ici, selon le livret, *Eve priant sur la tombe d'Abel*, par *Leffler*.

Est-ce bien sous les traits de cette jeune fille de dix-huit à vingt ans, aux formes grêles, à l'aspect chétif, que je puis reconnaître la mère du genre humain? M. Leffler n'a pas pensé qu'Abel était un jeune homme quand il fut tué par Caïn; et l'Ecriture ne dit pas que sa mère eût conservé une jeunesse constante.

Pourquoi ce ciel et ces plantes d'Afrique? Quel est ce je ne sais quoi devant lequel cette jeune fille est à genoux?

Il est évident que le peintre a fait une étude de nu à laquelle il a voulu attacher une pensée qu'il n'avait pas en maniant la brosse, et dont on n'aperçoit nulle trace dans son œuvre; mais convient-il et suffit-il de donner un nom à une académie pour en faire une page d'histoire?....

Malheureusement, il y a au salon de cette année plusieurs de ces ouvrages d'atelier auxquels on a prétendu donner de l'intérêt par quelques accessoires propres à servir d'étiquette à une chose insignifiante; et pourtant MM. du jury ont accueilli ces enfantillages au détriment de toiles importantes, si elles n'étaient pas supérieures.....

LE COMTE M. DE VILLIERS.

MONSEIGNEUR DE QUÉLEN PENDANT DIX ANS;

PAR M. BELLEMARE (1).

Une république ancienne, célèbre par son amour pour les sciences et les arts, s'était habituée à poursuivre de haine et d'envie qu conque lui faisait faire un pas en avant. Miltiade, Thémistocle, Aristide, lui gagnaient des batailles, et ils étaient jetés dans les fers ou exilés. Socrate élevait son intelligence et lui parlait de philosophie, et il buvait la ciguë. Puis, peu de temps après leur mort, il arrivait que ce même peuple instituait des fêtes expiatoires en leur honneur,

(1) Auteur des *Trois Procès dans Un*, du *Collége de mon fils*, du *Fléau de Dieu en 1832*, etc.; avec cette épigraphe : *Ego ostendam illi quanta oporteat pro nomine meo pati* (Acta apost.). Volume in-8°; à Paris, chez Adrien Leclerc, rue Cassette, n° 29. Prix : 5 fr. 50.

leur élevait des autels, des statues, et plaçait leur nom parmi ceux de ses grands hommes. Voilà la justice humaine. Aujourd'hui, l'on ne bannit plus par l'ostracisme, l'on ne présente plus le breuvrage empoisonné; mais l'on cherche à dénigrer pendant sa vie tout entière celui qui, par ses vertus, gêne, ennuie, contrarie; l'on empoisonne lentement; et, pourquoi craindre de le dire, l'on tue à petit feu quiconque reste fidèle à son devoir et refuse de transiger avec sa conscience. Aussi faut-il attendre et ne rien précipiter sur le jugement que l'on porte des vivans. « *O mort, ton jugement est bon!* » disait naguère un illustre et saint orateur dans la chaire de Notre-Dame. Et, certes, c'était avec raison qu'il le disait. Oui, il est certains hommes qui ont besoin de passer par la tombe pour être jugés sans préventions et sans partialité.

M. de Quélen l'avait bien compris, quand il disait à M. Bellemare : « Traitez-moi comme on traitait les rois d'Égypte : attendez que je sois mort. » Et il avait raison. Car il était du nombre de ceux auxquels on ne peut toucher sans bouleverser bien des choses; il était du nombre de ceux à qui on ne pouvait rendre justice sans amonceler bien des haines, sans dévoiler bien des turpitudes. Mais, dans ce moment où il n'est plus, il est permis de chercher à faire disparaître beaucoup de préjugés qui s'étaient formés sur lui, et de venger sa mémoire. Telle est l'œuvre qu'a entreprise M. Bellemare.

Il lui appartenait bien à lui, l'ami intime de M. de Quélen, à lui qui était souvent initié à ses peines de cœur, et qui souvent le consola, d'entreprendre une tâche semblable. Ce n'est donc point la vie de M. de Quélen, ce ne sont point seulement ses actes que l'auteur a voulu faire connaître; mais c'est d'une manière philosophique qu'il examine les différentes positions, souvent critiques, où se trouva l'archevêque. Aussi a-t-il choisi les dix dernières années de l'existence de M. de Quélen, années du reste bien fécondes en amertume et en douleurs.

L'auteur le montre tantôt comme un homme public, tantôt comme un homme privé. Il nous rappelle cette égalité d'âme, cette douceur, cet esprit des convenances, cette délicatesse de sentimens, qui formaient le fond de son caractère. Il cherche à nous faire comprendre la sagacité, la pénétration de M. de Quélen, qui souvent prévit des événemens avant qu'ils arrivassent. Et, comme il le dit fort bien lui-même, ce n'est pas qu'il prétende avancer que l'archevêque fût un prophète qui lisait dans l'avenir. Mais, habitué à envisager, à considérer attentivement les causes des événemens, il savait souvent en deviner les conséquences. Puis il montre de quelle manière M. de Quélen fut un homme public, et il s'arrête à cette pensée, car il sait combien ce reproche a été fait de fois à l'archevêque. Quant au choix qu'il fit pour son asile d'une communauté, il fait sentir les raisons délicates, et toujours prises dans l'intérêt d'autrui, qui déterminèrent M. de Quélen.

C'est toujours avec la plus grande prudence et le plus charitable ménagement que M. Bellemare aborde les questions qui touchent soit au gouvernement, soit aux individus. Ce qui ne l'empêche pas cependant d'avoir une grande force et une grande vigueur dans son style.

Mais c'est surtout au milieu de la description des innombrables bonnes œuvres du charitable archevêque que nous aimons à suivre M. Bellemare. Du reste, les faits sont assez récens, assez modernes, pour qu'on s'en souvienne.

Si l'auteur n'appuyait pas ce qu'il avance sur des faits, s'il ne prouvait pas tout ce qu'il dit, son titre d'ami pourrait être suspect, mais il le savait bien. Aussi a-t-il su prendre ses mesures. Et puis, d'ailleurs, est-ce qu'il n'eût pas craint aussi lui que M. de Quélen, sortant de sa tombe, ne fût venu lui reprocher de mentir pour lui, qui n'avait jamais menti?

Tous les Français qui ont eu des rapports avec M. l'archevêque, tous ceux qui lui doivent de la reconnaissance, tous ceux aussi qui ont eu des préventions contre lui, doivent lire l'ouvrage de M. Bellemare. R. N.

SUR L'ÉTAT DE L'ÉCOLE HISTORIQUE MODERNE (1).

L'auteur du *Cours*, après avoir développé les divers motifs qui doivent tourner les esprits chrétiens vers l'étude de l'Histoire ecclésiastique, arrive aux besoins des temps modernes, et continue :

« Pour entendre ces besoins de notre époque, il faut comprendre l'époque elle-même et en saisir le caractère principal. Ainsi que l'homme, la société a deux côtés par où elle touche en même temps au ciel et à la terre. Les sciences viennent servir l'homme et la société dans ces deux sens. Les unes vont toutes à développer l'intelligence humaine, la raison, les idées ; et par leur nature, elles tendent à élever vers Dieu la pensée et les affections ; les autres, au contraire, s'occupent des choses sensibles, du bien-être physique ; elles s'exercent sur la matière pour en faire naître des jouissances sensuelles plus abondantes et plus variées. Les unes ou les autres règnent dans une époque selon que les tendances morales ou matérielles l'emportent elles-mêmes. Sans nous arrêter ici à signaler, ainsi que nous le ferons dans la suite, les causes et leur action progressive qui ont fait prédominer au dix-neuvième siècle la tendance matérielle, nous devons la constater comme un fait palpable, avoué et consacré sous le nom d'*industrialisme*. Les esprits ont cessé de se porter en haut en proportion de ce que la foi, ébranlée dans sa base même au seizième siècle et si indignement outragée au dix-huitième, s'en est retirée : ils sont descendus, et avec eux les sciences privées de vie sont venues s'absorber dans l'industrie. D'abord les sciences naturelles qui semblent lui consacrer immédiatement leurs derniers résultats, s'y sont jetées comme d'elles-mêmes. Il leur a suffi de rompre avec la pensée religieuse et chrétienne. Bornées désormais, ainsi qu'elles l'avouent hautement, à l'observation des faits matériels et sensibles, à constater des phénomènes, elles repoussent comme étrangères ces idées de principe, de cause, de providence, de sagesse et d'amour que la nature, si éloquente pour les âmes religieuses, ne cesse d'offrir à leurs méditations.

La philosophie est descendue à son tour. C'est elle, il ne faut pas en douter, qui la première a donné cette impulsion dégradante par ses systèmes anti-chrétiens, surtout au siècle dernier ; mais elle n'est entrée elle-même systématiquement qu'au dix-neuvième siècle dans cette voie que nous signalons. Fatiguée de ses éternels et stériles essais, elle s'est enfin dégoûtée de l'abstraction. Désertant les routes d'une métaphysique sans lumière et sans vie, et trop fière pour demander à la foi catholique la règle fondamentale qui lui manquait, elle a préféré se réduire elle-même aux faits. Commençant par la science de l'homme, elle s'est résignée à n'être plus que la simple observation de faits physiologiques. Heureusement que les faits de l'individu l'ont conduite, et bien vite, aux faits sociaux, à l'histoire. C'est là du moins que nous voyons arriver simultanément nos célébrités philosophiques qui ont donné à notre époque un caractère historique si prononcé. Il y avait sans doute dans ce mouvement une salutaire révolution, un beau progrès pour une philosophie qui, après avoir renoncé à l'idée pure, échappait ainsi au matérialisme où tant de fois elle s'était précipitée ; d'ailleurs l'histoire fut toujours précieuse à la vraie philosophie, puisque les faits sont l'une des bases sur lesquelles le raisonnement doit s'appuyer, sous peine de voir la métaphysique s'évanouir en un vain idéalisme. Mais pour son malheur, la philosophie de notre époque a porté dans ses travaux historiques les présomptions qui l'avaient déjà perdue ; voici en effet ce qui est arrivé : épris des temps actuels, la philosophie s'est

(1) Fragment extrait de la première dissertation de l'*Introduction du Cours d'Histoire ecclésiastique*, par M. l'abbé Blanc. Cette introduction ne tardera pas à paraître dans le premier volume de cet ouvrage [illegible].

jetée dans l'histoire moderne, dont les racines se prolongent évidemment jusqu'au berceau du christianisme. L'histoire du moyen âge s'est donc trouvée inévitablement sous sa main; et au moyen âge l'Église absorbait la société civile tout entière : elle enfantait la civilisation. Ainsi en fuyant loin des régions de la métaphysique, la règle de foi, la philosophie a rencontré l'Église dans l'histoire. Et qu'est-ce que l'Église dans l'histoire, sinon l'origine, les titres, les annales, les victoires de la foi, les fruits de sagesse, d'ordre, de lumière et de vertu que cette foi a produits? la philosophie, en prétendant échapper à l'idée divine, est donc tombée, sans pouvoir l'éviter, sur le fait divin. Heureuse mille fois si elle avait eu enfin le courage et la force de s'élever au-dessus de ses tristes préjugés! Mais non; en face du fait divin comme en présence du dogme, nous la retrouvons égarée ou hostile.

Il serait inutile de suivre dans les directions variées où elle se meut la philosophie ainsi transformée. Les écoles historiques qui en sont nées reviennent toutes à deux principales, et encore il en est une qui mérite à peine quelque mention. Nous voulons parler de l'école rétrograde. Elle ne compte que quelques esprits clairsemés qui s'obstinent à perpétuer l'impiété haineuse du dix-huitième siècle, restes obscurs d'une secte que la philosophie sa mère repousse aujourd'hui. L'autre école, née du mouvement progressif, appartient véritablement à notre époque : elle s'élève sous nos yeux et sollicite toute notre attention. Tout son système consiste à prétendre expliquer le grand fait du christianisme, ou l'Église, par les causes purement naturelles, sans aucune intervention divine spéciale; transformant ainsi ce fait surnaturel en un fait humain, social, venu comme tous les autres, en son temps, prendre place dans les développemens successifs de l'humanité. Ainsi dénaturée, l'Eglise n'a plus rien de ce qui lui avait valu la haine et la guerre mortelle du dernier siècle : elle n'est plus qu'un simple élément de l'histoire générale, une phase du *Progrès humanitaire*, ressortissant à ce titre du progrès de la raison. Ainsi l'Église est louée, exaltée, mais toujours comme fait social, et comme telle la *philosophie historique* ne peut lui refuser son admiration; car cette église si abjecte sous la plume de la secte voltairienne, écrase néanmoins et absorbe tous les autres faits dès le moment que l'école *naturaliste* a prétendu l'abaisser à leur niveau.

Mais nous devons être justes, nous ferons donc remarquer qu'il y a bien des nuances parmi ceux qui appartiennent à l'école moderne. Si elle compte elle-même dans ses rangs des hommes hostiles dont la haine perce à travers les éloges systématiques qu'ils adressent à l'Église ou au Catholicisme, il est en aussi, et c'est le plus grand nombre, qui s'indigneraient de tels sentimens. Il est bien vrai, hélas! que la foi n'a point pénétré dans leur âme, où elle ferait fleurir une si belle vie intellectuelle; mais nous ne les croyons pas d'une mauvaise foi réfléchie. Plus ou moins coupables, ils se trompent; ils sont infidèles à la vérité, mais ils ne mentent pas sciemment. Or, ces qualités qui leur méritent ici notre estime et la sympathie de nos regrets, donnent, selon nous, à l'école progressive son caractère le plus dangereux. Des adversaires qui se rendent méprisables ne sont plus à craindre; mais ce que les hommes honorables dont nous parlons conservent de bonne foi, d'impartialité et de dignité, leur assure une influence proportionnelle, une action trop réelle sur un siècle déjà si avancé lui-même dans leur voie. Et ce n'est pas seulement une simple influence qu'ils exercent : leur système historique ne semble apparaître que comme le complément et la justification en quelque sorte de ce mouvement funeste et dégradant qui emporte la société moderne hors de la sphère de la foi.

Si, en effet, une telle révolution pouvait se consommer, qu'arriverait-il? Les causes surnaturelles, le monde invisible, la vie future, Dieu lui-même, ne seraient plus que des mots vides, arbitraires, bientôt vides de sens, qui disparaîtraient enfin du langage. La vie présente et ses intérêts matériels, des phénomènes naturels, systématisés dans l'ordre physique comme dans ce qui resterait de l'ordre moral, la société entière et ses

institutions absorbées dans le naturalisme, voilà ce qui demeurerait. Or, pour mettre en harmonie le passé avec un tel état de choses, une raison toute profane, déjà *égarée* elle-même loin des choses, a dû s'attacher, sous le nom de *philosophie de l'histoire*, à présenter ce passé dans un état identique. Le Christianisme, y compris la loi mosaïque, c'est-à-dire tout ce qui s'appelle révélation divine, pouvait seul faire une difficulté. C'est donc contre le Christianisme que tous les efforts se sont dirigés : il fallait, à tout prix, le courber lui-même, et le montrer pendant ses dix-huit siècles, sous l'empire des causes naturelles. Tel est le point qui résume l'école historique ; voilà son danger, et il ne saurait être plus grand, plus imminent. Il va droit à renverser tout, sans retour, et de la manière en soi la plus perfide. Sans bruit, en effet, et sans éclat, le système naturaliste ou *humanitaire* éteint le principe de vie, relègue au pays des chimères, l'élément divin qui anime l'Eglise et la fait l'Eglise de Dieu, l'épouse de Jésus-Christ, c'est-à-dire tout ce qu'elle est. Car, si elle n'est pas cela, si elle n'est pas divine, elle n'est rien ; elle n'est plus qu'une énigme, une vaste imposture historique, un démenti donné pendant dix-huit cents ans à cette Providence que l'école déiste nomme souvent encore et qu'elle ne comprend plus. »

L'ABBÉ BLANC.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

NOMINATION DE MONSEIGNEUR AFFRE, ÉVÊQUE DE POMPÉIOPOLIS, CO-ADJUTEUR DE STRASBOURG, A L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

Quelques journaux ont déjà donné une notice biographique sur Monseigneur l'archevêque nommé de Paris; nous avons préféré attendre quelques jours, afin de mettre dans notre travail plus d'exactitude.

M. Denis-Auguste Affre est né à Saint-Rome-de-Tarn, diocèse de Rodez (Aveyron), le 28 septembre 1793, d'une famille honorable, alliée avec la plus ancienne bourgeoisie du Rouergue, et notamment avec la famille de Monseigneur l'évêque d'Hermopolis et avec celle de MM. Clausel de Coussergues. Il est le neveu de M. Boyer, directeur au séminaire de Saint-Sulpice; il fit ses premières études au collége de Saint-Affrique, et, dès l'âge de quatorze ans, il entra au séminaire de Saint-Sulpice pour y faire son cours de philosophie; il fut, pendant quelques années, le plus jeune des élèves de cette maison, dirigée encore par le vénérable M. Emery. Celui-ci témoigna à M. Affre une bienveillance particulière. Aussi, quand la mort vint enlever ce second fondateur d'une estimable congrégation, le jeune séminariste lui paya, dans un éloge funèbre, qui fait honneur à son cœur et à son talent, un tribut de regrets et de reconnaissance. M. Duclaux, successeur de M. Emery, dérogea en cette circonstance aux usages de la maison, en faisant lire ce discours devant la communauté pendant le temps qui était ordinairement consacré à la lecture spirituelle.

En 1812, Napoléon renvoya les sulpiciens, par suite de la haine que lui inspiraient les congrégations trop dévouées, selon lui, à Pie VII, alors son captif. Ils furent remplacés par M. Jalabert, grand-vicaire de Paris, et par de jeunes professeurs, anciens élèves de la maison.

M. Affre continua ses études sous la direction de ces nouveaux maîtres, et ne s'absenta que trois mois, à une époque où l'on menaçait la direction du séminaire d'un nouveau changement; il les passa au séminaire de Clermont, sous un ecclésiastique fort distingué, M. Molin, docteur de Sorbonne, et depuis évêque de Viviers. Les craintes qu'on avait fait concevoir à M. Affre étant dissipées, il retourna au séminaire de Saint-Sulpice, où il était encore quand les Bourbons remontèrent sur le trône. En 1816, n'étant pas encore dans les ordres, il fut envoyé à Nantes pour y professer la philosophie. Pendant un séjour de deux ans qu'il fit dans le séminaire diocésain, il se livra avec une grande ardeur à l'étude de la philosophie des dix-septième et dix-huitième siècles, et il prit pour les écrits philosophiques un goût qu'il n'a cessé de cultiver depuis, même au milieu des travaux de l'administration. En 1818, il revint à Paris pour se préparer à la prêtrise; mais avant de l'avoir reçue, il fut appelé à professer la théologie. Plusieurs prêtres de la capitale ont suivi les leçons qu'il donnait de cette science. Sa santé ne lui permit pas de continuer cet enseignement.

A vingt-sept ans, il fut nommé chanoine et grand-vicaire de Luçon; à vingt-neuf ans, grand-vicaire d'Amiens. Pendant onze ans qu'il passa dans ce dernier diocèse, il s'y occupa d'une manière très active de l'administration ecclésiastique; il y rétablit les retraites pastorales, les synodes, les conférences, y fonda une caisse de secours pour les prêtres âgés et infirmes, visita plus de sept cents églises, en fit réparer un grand nombre, fit restituer aux fabriques une foule de fondations, rédigea la plupart des actes émanés de l'autorité ecclésiastique, s'appliqua à connaître à fond le clergé et chacun de ses membres; il laissa partout des traces ou des monumens d'une administration éclairée, vigilante, très zélée pour la discipline, et principalement pour assigner à chaque prêtre le poste le plus proportionné à ses talens, à ses vertus et à son caractère. Dans le même temps, il s'occupait de différens ouvrages; c'est à Amiens qu'il composa un *Manuel des instituteurs*, le *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*, l'*Essai sur la Suprématie temporelle du pape*, et une *Analyse de la critique de Klaproth sur le système de M. Champollion*. Nous reviendrons plus tard sur ces divers écrits.

Quelques unes des instructions composées par M. Affre, et notamment celle qui avait pour objet le recouvrement des biens des fabriques, donnèrent à Monseigneur l'évêque d'Hermopolis la pensée de le faire entrer au Conseil d'État en qualité de maître des requêtes; sa nomination était même arrêtée en 1826; mais elle supposait la formation d'un comité ecclésiastique, institution dont M. de Corbières, alors ministre de l'intérieur, empêcha la création. En 1288, M. Feutrier proposa à M. Affre la place de secrétaire-général du ministère des affaires ecclésiastiques; mais ce prélat était alors en lutte avec tous les évêques de France, à l'occasion des ordonnances du 16 juin. On détourna M. Affre d'accepter dans de telles circonstances. En 1829, M. de Montbel le fit sonder pour savoir s'il serait disposé à accepter le poste de chef de son cabinet. Pendant que M. Affre

répondait négativement à ses avances, un député, qui jouissait alors d'un grand crédit auprès de M. de Polignac, menaçait M. de Montbel de faire attaquer cette nomination par un journal sur lequel il exerçait une assez grande influence.

M. Affre continua donc ses utiles travaux comme grand-vicaire. Au moment de la révolution de juillet, il s'opéra, comme tout le monde sait, une réaction contre le clergé. Dans le diocèse d'Amiens, elle se fit sentir par des dénonciations multipliées, des exigences tracassières et une surveillance peu bienveillante, pour ne rien dire de plus. M. Affre, sur lequel retombait presque tout entier le poids de l'administration, défendit avec zèle, et même avec une grande énergie, l'indépendance du clergé; mais il n'eut jamais la pensée de se livrer à une opposition politique contre le nouveau gouvernement. Le caractère de toutes les oppositions de ce genre est de travailler plus ou moins à semer la discorde entre les gouvernans et les gouvernés, de taire les services, et d'exagérer les torts ou les fautes de l'administration. M. Affre ne négligea, au contraire, aucune occasion d'apaiser les conflits, de rendre témoignage à ce qui était bien, comme à réclamer fortement contre ce qui lui paraissait peu équitable ou tyrannique. C'est dans ces circonstances qu'il fut appelé à complimenter le roi qui visitait la ville d'Amiens. Ce discours, dont on a beaucoup parlé depuis un mois, avait le même caractère que tous les autres actes de l'administration de M. Affre : il n'était ni adulateur, ni frondeur; s'il y a quelque différence avec celui du 1er mai de cette année, elle tient uniquement à ce que les dispositions du gouvernement pour la religion n'étaient connues, en 1831, que par une grande faiblesse à réprimer les voies de fait contre le clergé, sans qu'il en fût dédommagé par quelques actes bienveillans pour la religion (1).

En 1834, M. Affre s'étant rendu à Paris pour faire imprimer une troisième édition du *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*, fut, à son grand étonnement, invité par Monseigneur de Quélen à accepter des lettres de grand-vicaire. La haute idée qu'il avait des qualités de ce prélat le décida à accepter. Il résista, en cette circonstance, aux conseils de plusieurs personnes qui lui faisaient envisager cette position comme devant lui fermer à tout jamais l'entrée dans l'épiscopat.

En même temps que M. Affre acceptait des lettres de grand-vicaire de Paris, Monseigneur l'évêque de Strasbourg sollicitait sa nomination en qualité de coadjuteur de son siége. M. Affre consentit à être présenté par ce prélat; mais le gouvernement résista d'abord aux instances de Monseigneur de Trévern. Il ne les continua pas moins avec beaucoup de persévérance, malgré les invitations réitérées de M. Affre de ne pas faire de nouvelles tentatives pour surmonter les obstacles alors existans. Trois ans plus tard, ce prélat, ayant trouvé des dispositions plus favorables, forma une nouvelle demande, qui fut enfin couronnée de succès.

En 1837, M. Affre publia son *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, avec la conviction que cet ouvrage éloignerait pour toujours de lui le projet de changer sa modeste existence.

Dès lors il prit la résolution de travailler à un ouvrage fort étendu sur le droit canon, et s'en occupa deux années de suite. C'est principalement pour être plus libre de se livrer à ce genre de travail, qu'il pria son archevêque de lui permettre de demeurer étranger aux affaires de l'administration.

A la fin de 1839, M. Affre ayant été nommé coadjuteur de Strasbourg, se préparait à l'exercice de ses nouvelles fonctions, lorsqu'il fut appelé par le chapitre métropolitain de Paris à celles de vicaire-général capitulaire.

Depuis le commencement de cette administration, il s'est occupé, de concert avec ses collègues, conformément à l'esprit de l'Église, à éviter toute innovation; à faire, pour les intérêts du diocèse, des actes conservatoires d'une assez grande importance, et enfin à maintenir partout l'union entre tous les membres du clergé.

Voici maintenant quelques détails sur les ouvrages publiés jusqu'à présent par M. Affre; nous les puisons en grande partie dans la biographie littéraire publiée par M. Quérard.

I. *Traité (nouveau) des écoles primaires*, ou manuel des instituteurs et institutrices. Amiens, Caron-Vitet; et Paris, Moronval, 1826, in-18 (1 f. 50). — Ce livre, à la portée des esprits les plus simples, est un des plus utiles que l'on puisse recommander aux instituteurs.

II. *Traité abrégé touchant les biens des fabriques*. Amiens, Caron-Vitet, 1826, in-8°. — Petit traité complet sur la matière.

III. *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*. Paris, Adrien Leclère, 1827, in-8° (6 f.); troisième édition, revue et augmentée. Paris, le même, 1835, in-8° (5 f. 50).

Cet ouvrage renferme le précédent. La première édition, tirée à trois mille exemplaires, fut rapidement enlevée; une seconde fut publiée en 1829, avec des additions considérables et une introduction; la dernière édition, de 1835, est encore plus complète : tirée à trois mille exemplaires, comme les précédentes, elle est aujourd'hui presque épuisée. L'auteur en publia simultanément un abrégé à l'usage des marguilliers des églises rurales et des élèves des séminaires. Paris, Adrien Leclère, 1835, in-8° de deux cent cinquante pages (2 fr. 50).

IV. *Traité de la propriété des Biens ecclésiastiques*. Paris, Adrien Leclère, Méquignon-Junior, 1837, in-8° (5 f.). — On sait à quelle occasion fut publié cet écrit, et comment fut accueillie par les catholiques cette chaleureuse protestation en faveur des droits de l'Église.

V. *Essai (nouvel) sur les hiéroglyphes égyptiens, d'après la critique de Klaproth*, sur les travaux de M. Champollion jeune. Paris, Ad. Leclère, 1834, in-8° de 56 pages (1 fr.). L'auteur y examine la va-

(1) On trouve le texte de ce discours dans *l'Ami de la Religion*, t. LXVIII, p. 253.

leur des découvertes de M. Champollion, et les juge moins brillantes et moins utiles qu'on ne l'avait cru d'abord.

VI. Comme *éditeur*, M. Affre a donné ses soins à la troisième édition des *Instructions sur le rituel de Langres*, de M. le cardinal de La Luzerne; 1838, Méquignon-Junior, 3 vol. in-12. Il a enrichi cette édition de notes nombreuses et savantes qui font de cet ouvrage un excellent résumé de théologie et de discipline ecclésiastique sur les sacremens, les censures et la conduite des clercs.

On cite également comme ayant été imprimé sous sa direction, un *Livre d'heures complet*, en latin et en français, à l'usage de Paris et des diocèses qui suivent le rit parisien. Paris, Hetzel et Paulin, 1837, in-18 (12 fr.)

Outre les divers ouvrages dont nous venons de parler, M. Affre a fourni à différens journaux, et notamment à l'*Ami de la Religion*, un grand nombre d'articles de critique sur des ouvrages historiques, philosophiques et littéraires.

Nous remarquons plus haut que M. Affre s'est occupé long-temps d'un ouvrage étendu sur le droit canon : la *Biographie littéraire* dit qu'il travaille depuis un grand nombre d'années à deux écrits de la plus haute importance, l'un sur l'étude des *Lois civiles dans leurs rapports avec les lois de l'Église*, l'autre qui serait une *Histoire complète des lois portées par les souverains chrétiens depuis Constantin jusqu'à nos jours*. L'*Ami de la Religion* parle également d'un livre déjà commencé sur l'indépendance de l'Église et sur la tolérance.

Dans cette énumération des travaux de Monseigneur l'archevêque nommé de Paris, nous n'avons rien dit d'un livre qui eut un grand retentissement, et qui parut en 1829 sous ce titre : *Essai historique et critique sur la suprématie temporelle du Pape et de l'Église, etc.* (Amiens, Caron-Vitet, in-8°, 6 fr.). — Dans cet ouvrage, M. Affre fait l'histoire d'une opinion qui occupe une si grande place dans le moyen âge, et a pour but d'abord de faire connaître son origine, ses développemens, ses vicissitudes. C'est assurément un des sujets historiques les plus beaux, les plus dignes d'attirer l'attention des esprits sérieux et élevés. Il se propose, en deuxième lieu, de montrer que cette opinion n'a jamais été professée comme un dogme. C'est sur ce point surtout qu'il a entendu combattre les exagérations d'un écrivain célèbre. Enfin il cherche à justifier les papes du reproche d'avoir créé à leur profit ce droit, dont la cause véritable tient à plusieurs raisons trop méconnues par les historiens dissidens, et même par plusieurs écrivains catholiques. Il y a assurément dans ce livre beaucoup d'érudition; toutefois, le respect que nous devons à la vérité nous oblige de remarquer que plusieurs des opinions à la défense desquelles il est consacré ne sont point les nôtres; que rien dans cet écrit n'ébranle des convictions qui nous sont chères et qu'appuient si manifestement les travaux historiques les plus remarquables de ce temps. Grâce à Dieu, ces questions délicates ne sont plus agitées. S'il y a encore sur ces matières diversité d'opinions, on a du moins renoncé de part et d'autre à beaucoup d'exagération; on s'est rapproché, et tous ont compris que ces discussions devaient faire place à des combats plus utiles contre l'ennemi commun. La vérité de ce que nous disons ici est, certes, manifeste pour quiconque, sachant qui nous sommes, sait aussi combien nous avons vivement désiré la nomination de monseigneur Affre et la joie que nous a causée son élévation au siége de Paris. (*L'Univers.*)

DE L'ANCIENNE ÉCOLE FERRARAISE, par le comte Camille LADERCHI. — Deuxième partie. Ferrare, 1839.

Dans un numéro précédent, nous avons signalé à nos lecteurs l'importance et l'utilité de la première partie de ce travail, qui fait connaître une école non comprise dans le volume publié de l'inappréciable ouvrage de M. Rio sur *l'Art chrétien* en Italie. Après avoir fait connaître dans cette première partie les peintres du quinzième siècle, M. le comte Laderchi vient d'achever son œuvre en consacrant deux nouveaux opuscules à l'examen des maîtres ferrarais du seizième siècle, dont les tableaux se trouvent dans la célèbre galerie du marquis Costabili. Il y a apporté le même esprit de recherche consciencieuse, la même érudition solide et de bon goût, le même sentiment catholique, auxquels nous avons déjà applaudi, et que nous désirerions retrouver plus souvent en France comme en Italie dans les livres relatifs à l'art. Les articles consacrés à Dosso Dossi, à l'Ortolano, au Garofolo, à Girolamo Carpi, et surtout au Scarsellino, méritent spécialement l'attention et la reconnaissance des amateurs. Nous devons ce nouvel hommage aux excellens travaux de M. le comte Laderchi, à d'autant plus juste titre que ses idées catholiques ont appelé sur lui la critique de quelques journalistes italiens, qui ne peuvent concevoir qu'on ait la témérité de se révolter au nom de la religion et de la vérité contre les arrêts que dictait le pédantisme classique à Lanzi et à d'autres. Nous espérons, quant à nous, que M. Laderchi ne s'arrêtera pas en si bon chemin, et qu'après avoir achevé ses études sur l'école ferraraise, il les reportera sur celles de Bologne et de Toscane. Malheureusement il n'a point à craindre beaucoup de rivaux, du moins en Italie.

✠

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 54. — Juin 1840.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

SEIZIÈME LEÇON (1).

La liberté de conscience, ou plutôt la tolérance religieuse qui en usurpe habituellement le nom, apparaît rarement à l'origine des sociétés de transaction. Soit qu'un peuple victorieux impose le joug de sa souveraineté à une nation professant un autre culte que le sien, soit que l'existence du culte social se trouve compromise par l'invasion des croyances nouvelles, deux systèmes de sociabilité, avec les intérêts terrestres présens ou futurs qui s'y rattachent, sont également en présence; et le zèle religieux, aigri par la cupidité, échauffé par l'ambition, dégénère aisément en un sanguinaire fanatisme. Si la race conquérante renonce au prosélytisme de la force, si elle respecte chez les vaincus les franchises du for intérieur, elle leur refusera cependant les droits de la cité; et tantôt, comme les Anglais dans l'Inde, elle se réservera les principales fonctions civiles et militaires; tantôt, comme les Arabes musulmans, elle ira plus loin encore, et contraindra les dissidens à racheter leurs têtes au prix d'un impôt annuel. Toutefois, la servitude spirituelle qui vient à la suite d'une longue série de défaites est presque toujours tempérée par des traités, et presque toujours encore par la crainte d'exaspérer ceux qui la subissent, et qu'une oppression trop dure soulèverait enfin contre les vainqueurs. Mais il n'en est pas ainsi lorsqu'une religion naissante vient ébranler les vieilles institutions de la patrie; car, au lieu de deux nations presque égales en force, il n'y a d'abord qu'une majorité immense, compacte et régulièrement organisée, en face d'une faible minorité sans législation, sans armes, sans finances; et tout naturellement la première emploie à l'égard de la seconde les moyens répressifs dont elle se sert habituellement contre les voleurs ou les assassins. Elle ne voit, en effet, dans les uns et les autres que des spoliateurs, ceux-ci des intérêts individuels de ses membres, ceux-là de leurs intérêts généraux; et son code pénal s'enrichit par la force des choses d'un titre nouveau, lequel, sous des noms divers, reproduit en substance la vieille loi anglaise *de hæreticis comburendis*. Sans doute ces préoccupations toutes matérielles prendront un aspect religieux, et il arrivera même plus d'une fois aux persécuteurs, prêtres ou laïques, de se persuader à eux-mêmes qu'ils n'obéissent qu'aux inspirations de leur foi, abstraction faite de ses rapports avec l'organisme social qu'ils défendent en elle, parce qu'ils la confondent avec cet organisme; mais il est de fait que les persécuteurs les plus ardens des cultes nouveaux n'ont pas toujours été les croyans les plus sincères au culte ancien. Certes, Marc-Aurèle et Dioclétien lui-même n'avaient qu'une assurance médiocre de la divinité, soit d'Auguste, soit de Tibère, et nous doutons fort que les *Cubos* du Japon tiennent réellement pour des êtres divins les *Dairis* dont ils ont envahi la puissance temporelle. Si donc ceux-ci, comme ceux-là, ont versé des flots de sang afin de faire triompher

(1) Voir la XVe leçon au nº 49 ci-dess., p. 10.

l'idolâtrie nationale, il nous est bien permis d'affirmer que les persécutions religieuses suscitées par l'apparition d'une foi nouvelle se résolvent habituellement au moins en actes purement défensifs. A ce point de vue, la persécution est-elle légitime? C'est ce que nous allons examiner.

Nous avons déjà montré que toute association spirituelle est dans l'ordre *spirituel* essentiellement intolérante, parce qu'elle ne peut exister, avoir foi dans son principe, qu'à la condition de réputer faux tout principe contraire à celui-là. Elle chassera donc de son sein, elle frappera des peines dont elle dispose, elle excommuniera les membres infidèles à la doctrine commune, et elle se montrera d'autant plus sévère que l'apostasie sera plus facile à constater, ou, en d'autres termes, qu'elle aura des symboles plus précis, des croyances plus nettement formulées. Si le Catholicisme avait eu la molle nature de l'idolâtrie romaine, nul doute qu'il ne se fût enté aisément sur elle; et l'édifice social païen, avec ses esclaves, avec les pompes sanglantes de ses jeux, avec le cynisme de sa dépravation, subsisterait encore. D'une part, en effet, la ligne qui aurait séparé ses dogmes des dogmes officiels aurait été à peine saisissable, et de l'autre, grâce à la flottante allure de ses préceptes, il n'eût apporté avec lui le germe d'aucun changement hostile aux droits acquis. Rome l'eût par conséquent traité comme elle traita le culte de Cybèle ou celui de Sérapis, et la grande lutte du Paganisme et du Christianisme se serait vraisemblablement terminée le jour où, blasphémateur sans le savoir, le jeune Alexandre Sévère plaça parmi ses dieux domestiques l'image du Dieu véritable; mais la foi catholique est trop réfractaire pour se prêter à de pareils compromis; il fallait ou la subir, ou la détruire; et nous ne concevons pas que l'on puisse à la fois absoudre les Césars du crime d'une incrédulité volontaire et les accuser d'une coupable barbarie, parce que, forcés de choisir entre ces deux alternatives, ils s'arrêtèrent à la seconde. Pontifes, pouvaient-ils ne pas dévouer aux divinités infernales les nouveaux convertis? Princes, leur mandat souverain n'était-il pas de conserver intacte la constitution politique et sociale de l'État commis à leur garde, et ne devaient-ils pas dès lors traiter en criminels de lèse-majesté politique et sociale les hardis novateurs qui venaient purifier le vieux monde de toutes ses souillures? N'oublions pas qu'ils ne voyaient dans ces anges de la terre que des démolisseurs, armés sans doute d'une admirable utopie, mais dont la réalisation, alors même qu'elle leur eût semblé possible, impliquait un remaniement général de la famille, de la propriété, aussi bien que de la hiérarchie civile et religieuse, une révolution complète en un mot; et, nous le demandons, eux qui n'étaient pas mécontens de leurs places, et avec eux tous ceux qui étaient contens de la leur, avaient-ils, humainement parlant, si grand tort de résumer cette révolution dans les paroles employées pour caractériser la nôtre : « Ote-toi de là, afin que je m'y mette. » Séparez la formule religieuse qui encadrait les arrêts des proconsuls de l'esprit qui les dictait, et peut-être absoudrez-vous celui-ci.

En effet, si toute association temporelle peut légitimement réprimer par la force matérielle les violences matérielles, venues soit du dehors, soit du dedans, c'est apparemment que ces violences troublent ou mettent en péril la vie qui lui est propre; et dès lors, comment lui contester le droit de se protéger contre des dangers d'un autre ordre, et bien autrement grands? Assurément, ce n'est pas au temps où nous vivons que l'on peut contester la puissance des idées, et quand elles sont employées à saper les bases d'un système social, il y aurait injustice à s'indigner de l'opposition ardente, implacable, qu'elles rencontrent de la part des défenseurs naturels de ce système, c'est-à-dire de la part de ceux qui en recueillent les principaux bénéfices, qui s'en partagent les meilleurs fruits. A la fin du cinquième siècle, le roi persan Cavade avait adopté les doctrines de l'imposteur Mazdeck, doctrines issues du manichéisme, et se résolvant dans la communauté des femmes et des biens. Cavade, chassé du trône, mais rétabli ensuite, eut pour successeur son fils, le grand Mourschivan. A peine monté sur le trône, le jeune prince jura solennellement d'exterminer les insensés

qui mettaient son pays en feu, et des cris de joie accueillirent ce terrible serment. Mazdeck, avant d'aller à la mort, osa lui dire : « O roi! la Providence t'a « placé si haut pour protéger, et non pour « détruire. » Le monarque, indigné, répondit : « Sans doute, et c'est à cause de « cela, parce que la Providence m'a imposé le devoir de protéger ma famille « et mes sujets, que je te fais mourir. « Toi et tes disciples, n'avez-vous pas « organisé le vol et l'adultère dans mes « Etats? Et toi, infâme, as-tu oublié le « jour où tu osas sommer mon père de « te livrer ma mère? » Le sentiment de conservation toute terrestre qui animait Mourschivan fut le mobile des croisades organisées contre les Albigeois, propagateurs ardens de doctrines analogues à celles de Mazdeck, et nous ne pensons pas que qui que ce soit, la question étant ainsi posée, puisse condamner l'inexorable sévérité des défenseurs du mariage et de la propriété. Cependant si vous absolvez les gouvernans lorsqu'ils sévissent contre les propagateurs de dogmes évidemment et directement anti-sociaux, comment pourrez-vous les condamner quand ils useront des mêmes moyens pour réprimer l'essor des doctrines, si pures qu'elles soient, mais, et alors même que ce serait indirectement, non moins mortelles à toutes les institutions du pays? Eh quoi! l'auteur qui attaque dans ses écrits la Charte ou les droits de la dynastie nouvelle, sera puni en France, et la nation unitaire ou catholique, qui a son culte pour charte, ne pourra sévir contre l'apôtre d'un culte ennemi! Dira-t-on que la religion chrétienne valait mieux que le paganisme, et qu'ainsi les païens, à les prendre en masse, ne pouvaient que gagner à la bonne nouvelle qui leur était apportée? Sans doute cet argument justifie pleinement ceux qui la leur annonçaient, mais il n'altère en rien les forces de ce qui précède. Les Césars, tant qu'ils méconnurent la vérité du Christianisme, ne pouvaient y voir qu'une doctrine éminemment *inconstitutionnelle*, et, à ce titre, dans ses rapports avec l'État, éminemment criminelle.

Grâce à notre éducation chrétienne, nous identifions presque toujours le mot moral avec le mot social, et nous leur donnons un sens absolu, parce que la morale de l'Évangile étant *parfaite*, elle résume le dernier terme de la sociabilité humaine. Mais ce qui est *social* pour nous, la liberté civile par exemple, ou l'indissolubilité du lien nuptial, ne l'était pas pour les Romains, ne le serait pas pour les Persans ou les Chinois; et voilà ce que les païens proclamaient si énergiquement lorsqu'ils osaient affirmer que les chrétiens primitifs étaient « les ennemis du genre humain. » Ces prétendus ennemis tuaient à force de vertus la civilisation antique, comme les manichéens persans ou languedociens auraient tué, si on les avait épargnés, la civilisation des ignicoles ou des catholiques, et quelle que fût la prodigieuse différence entre ces délits divers, évidemment ils se ressemblaient dans leur essence, et ceux qui en souffraient devaient les réputer également punissables. Nous n'hésitons point par conséquent à admettre le *droit* des persécuteurs, des persécuteurs, disons-nous, de bonne foi, c'est-à-dire innocens du crime d'une incrédulité volontaire (1). A leur tour, les chrétiens étaient aussi dans leur droit, le droit de mourir pour des croyances plus chères que la vie, le droit d'accepter les terribles conditions auxquelles ils pouvaient les professer, le droit, en un mot, d'agir logiquement en préférant leur intérêt éternel à leur inté-

(1) Nous croyons devoir faire ici les observations suivantes qui, nous en sommes assurés, ne sont que le développement de la pensée de M. de Coux.

Tout *droit* ayant sa raison en Dieu, il ne peut pas plus exister *deux droits* contradictoires que deux Dieux ennemis. Donc l'Église ayant incontestablement reçu le droit de s'établir, les empereurs n'avaient pas le droit de la persécuter. — Mais l'établissement de l'Église, c'était la ruine de la société païenne; or, toute société a le droit de défendre son existence. — Je réponds : oui, pourvu qu'elle ait le *droit d'exister*. Or rien de ce que le Christianisme venait détruire dans la société romaine n'avait le droit d'exister. — Mais les Césars, incrédules encore, ne pouvaient pas en juger ainsi. — C'est vrai, et il en résulte que les Césars pouvaient, au degré où ils étaient de bonne foi dans leur incrédulité, croire de bonne foi avoir le droit de persécuter les chrétiens. Mais *croire avoir un droit* et *posséder ce droit* sont deux choses très distinctes. L'erreur invincible ne change pas la nature des choses; elle ne fait pas que le mal soit bien, mais, comme disent les théologiens, elle fait que le mal de *formel* devient *matériel*, relativement à la conscience. (*Les Directeurs.*)

rêt temporel. Il y avait là deux terribles prérogatives en présence, celle de la société, celle de l'individu ; et la conduite de nos martyrs atteste qu'ils savaient aussi bien respecter l'une que revendiquer l'autre.

Cependant, si la société constituée régulièrement et anciennement a le droit de vivre, et par conséquent celui de punir toute tentative faite afin de tarir la source même de sa vie, elle ne peut légitimement sévir contre les dissidens au-delà de la mesure indiquée par le besoin de la conservation. La persécution donc est odieuse du moment où elle n'est pas nécessaire, et elle cesse évidemment d'être nécessaire aussitôt qu'elle est inutile, ou, en d'autres termes, aussitôt que l'application de la pénalité humaine ne peut arrêter l'invasion de la doctrine nouvelle. Sous ce rapport, les gouvernemens peuvent aisément se tromper, ou plutôt ils le pouvaient dans l'ancien monde, parce qu'alors les moyens de communication intellectuels et matériels étaient bien moins nombreux et d'une surveillance bien moins difficile qu'aujourd'hui : la presse, les relations commerciales, la poste, et par tant d'autres voies, le frottement continuel des intérêts et des intelligences sont autant de véhicules dont un prosélytisme ardent s'emparera quand il le voudra, et nous ne voyons pas trop comment, en France, en Belgique, en Angleterre, la police la plus active parviendrait à les neutraliser. Ajoutons à ces considérations, que les croyances fortement enracinées ressemblent à ces épées de la fable, auxquelles le sang humain donnait une trempe merveilleuse, et vous reconnaîtrez sans peine que si, en théorie et uniquement à titre de préservatif, la persécution est un droit, elle est un de ces droits dont l'emploi, au point de vue social, est rarement légitime, parce que rarement il donne en pratique les résultats attendus par ceux qui l'invoquent.

Quoi qu'il en soit, néanmoins les sociétés unitaires ou catholiques commencent toujours par sévir contre les novateurs religieux, et les exceptions à cette règle se rencontrent seulement chez les peuples usés et blasés, dont les institutions politiques sont aussi chancelantes que leur foi ; mais la doctrine nouvellement apparue fait-elle de nombreux prosélytes? La masse, d'abord numériquement imperceptible de ses partisans, grandit-elle? S'est-elle développée au milieu des supplices? Alors il y a en elle une incontestable vitalité ; elle est plus que le germe d'une association spirituelle encore inaperçue, et comme ceux qui la professent forment une association véritable à la fois et rivale de l'association spirituelle, que nous nommerons gouvernementale, parce qu'elle continue à exercer la souveraineté temporelle, la forme sociale de transaction existe enfin dans toute sa réalité. Dès ce moment, le peuple chez lequel ces choses se passent est partagé en deux grandes fractions : l'une, qui veut se perpétuer au pouvoir, ou, ce qui revient au même, conserver le vieux système social dans toute son intégrité ; l'autre, qui aspire à imposer au pays son système social à elle, et par conséquent à s'emparer de l'autorité reconstituée sous son influence. Les premiers chrétiens eurent cette prétention sans le savoir, il est vrai, parce qu'elle était dans leurs croyances, et non dans leurs désirs ; et, à cet égard, ils ne se distinguaient des autres novateurs que par une inviolable fidélité à leurs bourreaux et une obéissance que ceux-ci ne parvinrent jamais à lasser ; mais il y aurait folie à attendre de tous les croyans la sublime soumission des héros de notre foi. Dans cette lutte entre deux partis qui combattent chacun pour son culte et pour sa vie, le plus faible, exaspéré par l'oppression, provoquera par d'imprudentes résistances une oppression plus grande encore, et puis, poussé à bout, il cherchera des appuis au dehors comme au dedans. Pour peu que cet antagonisme se prolonge avec quelque égalité, ceux que l'on avait d'abord punis comme des criminels ordinaires s'organiseront et se discipleront, et une guerre religieuse ou sociale désolera le pays. Les novateurs se prévaudront-ils des passions du prince, de la cupidité des grands? Parviendront-ils, pour ainsi parler, à surprendre le pouvoir temporel, à s'en saisir, avant d'avoir attiré à eux les convictions de la multitude? dans cette hypothèse, et grâce à l'avantage d'une position, qui fut celle des réformateurs anglais, ils auront la légalité de leur côté,

et ils en useront comme s'en seraient servis leurs adversaires. Ceux-ci, abandonnés de leurs chefs naturels ou trahis par eux, n'opposeront qu'une résistance désordonnée, et l'ancien système de sociabilité succombera vraisemblablement sous l'action incessante d'une législation qui n'aura rien à envier au code du Japon, mais dans tous les cas l'unité nationale souffrira profondément de ces dissensions, et les efforts faits pour la rétablir dans l'ordre spirituel attesteront assez clairement combien, dans l'estime même des novateurs, la forme sociale qui nous occupe est radicalement inférieure, soit à la forme unitaire, soit à la forme catholique.

Ainsi, au début de toute société de transaction, il y a guerre légale, ou lutte les armes à la main, et cette première période s'est prolongée indéfiniment en dehors du Christianisme, mais avec une violence décroissante, et qui a toujours fini par se résumer dans le mépris du vainqueur pour le vaincu réduit à la condition de paix. Nous avons déjà dit combien gravement cette servitude d'une partie considérable de la population, et l'abrutissement des intelligences ou l'aliénation des cœurs, qui en est la suite nécessaire, compromettent la sécurité commune; les créateurs du système de la tolérance universelle, les *inventeurs* de la liberté religieuse, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, ont voulu remédier à cette déplorable conséquence de la diversité des cultes, et très certainement ils ont, au degré où leur utopie a été réalisée, rendu un immense service à la société moderne. En effet, et nous le répétons, lorsque la persécution ne peut ramener l'unité, elle est sans motif ni excuse, et dès que son impuissance, sous ce rapport, est constatée, il y a autant de folie que de cruauté à y avoir recours. Toutefois, avant de nous occuper de cette seconde période, nous dirons presque de cette seconde forme de la société de transaction, nous remonterons à son origine toute protestante, et nous verrons comment la réforme est arrivée à la seule idée incontestablement utile qui lui appartienne en propre.

Les pères de la réforme posèrent en principe d'abord que toute vérité est contenue dans les saintes Écritures, et puis qu'elles la reproduisent d'une façon assez nette pour que des hommes d'une intelligence ordinaire ne puissent, dans ce qu'elle a d'essentiel, se méprendre sur sa nature. Ces deux points admis, l'assistance d'un interprète toujours vivant et toujours inspiré devenait évidemment inutile, et ils en concluaient que l'Église ne possédait pas une infaillibilité distincte de celle qui appartenait à tout chrétien instruit et de bonne foi; nous disons de bonne foi, car dans cette double hypothèse les erreurs religieuses ne peuvent provenir que d'un jugement aveuglé par l'ignorance, ou d'une volonté coupable qui sait ce qu'elle fait en prenant le faux pour le vrai. Dans la pensée donc de Luther, si elle avait été conséquente avec elle-même, les catholiques éclairés, le pape, par exemple, et les évêques, n'auraient pas été dans l'erreur, ils ne se seraient pas trompés; mais, ce qui les eût rendus bien autrement coupables, ils eussent trompé les autres en mentant à leur propre conscience comme à Dieu. Toutefois, s'il n'osait être logique jusqu'au bout dans ses invectives contre les catholiques, il l'était d'une manière absolue quant aux autres chefs du protestantisme qui n'acceptaient pas toutes ses idées, et il professait pour eux une aversion et un mépris pleinement justifiés par le principe fondamental de la réforme. En effet, le juge qui croit accomplir un devoir social en condamnant à mort un juif, un bouddhiste, un chrétien; le magistrat qui se suppose tenu en conscience de condamner à la déportation l'auteur d'un pamphlet contre les droits que Louis-Philippe tient de la volonté du peuple, garderont quelque estime, éprouveront quelque pitié pour ces victimes de la loi humaine, parce qu'ils croient à leur sincérité tout en frappant, dans l'intérêt de la société, ce qui n'est peut-être qu'une aberration de l'intelligence innocente en soi. Mais dans le système primitif des protestans, il n'y avait, il ne pouvait y avoir d'aberration innocente; toute dissidence était coupable, puisqu'elle était volontaire, puisqu'elle se résolvait en un odieux mensonge, et par conséquent chacun d'eux pouvait légitimement vouer à l'exé-

cration publique quiconque attribuait à la parole divine une autre signification que celle donnée par lui-même. Ne suffisait-il pas qu'il fût assuré de sa propre bonne foi pour avoir le droit de nier celle de tous les interprètes en désaccord avec lui?

Aussi Luther, Zwingle, Calvin, en un mot tous les premiers apôtres de la souveraineté de la raison individuelle furent-ils, dans la mesure de leur pouvoir, plus intolérans encore que Domitien, Omar, ou ce malheureux Torquemada, personnage plutôt mystique qu'historique, depuis que l'incrédulité moderne en a fait l'emblème de la férocité sacerdotale. Ceux-ci torturaient, taxaient ou brûlaient; mais du moins ils n'invectivaient pas; et l'on sait, sous ce dernier rapport, combien fut abondante la faconde des pères de la réforme; on n'ignore pas non plus qu'au degré où cela dépendait d'eux, ils ne se montrèrent pas moins impitoyables en actes qu'en paroles : les conseils donnés par Luther aux princes dont il était l'oracle, le supplice de Servet, et les sanglantes exécutions provoquées par Cranmer dans la Grande-Bretagne, en fourniraient au besoin de déplorables preuves; et, certes, si les protestans, partout où ils étaient les plus faibles, invoquaient avec une grande force de raison les droits sacrés de la conscience, on ne peut cependant se refuser à reconnaître qu'ils ne les respectaient guère partout où ils étaient les plus forts.

Ainsi, divisés en sectes opposées, ils se persécutèrent les uns les autres avec acharnement, comme ils persécutaient les Catholiques, mais avec cette différence, toutefois, que, ces derniers étant les ennemis de tous, tous les Protestans se réunissaient contre eux; tandis que, de protestant à protestant, si l'animosité était en réalité plus grande, les forces étaient moindres, et les excès aussi. Néanmoins la querelle des sacramentaires, en Allemagne; la lutte des gomaristes et des arminiens, en Hollande; les combats livrés par les indépendans aux épiscopaux de la Grande-Bretagne, et même, de nos jours, le sort des piétistes en Prusse et des momiers à Genève, disent assez ce qu'ont d'intime, d'opiniâtre et de personnel les haines qui ont leur racine dans le dogme du jug[...] privé. Dans l'ordre religieux, elle[...] veniment de toute l'antipathie [...] l'homme de bien pour une imp[...] avouée; dans l'ordre philosophique[...] s'enflamment du feu de la pire des[...] tés, de la vanité d'auteur sifflé da[...] conclusions. Dieu nous garde d'êtr[...] vernés par des protestans fidèles au[...] de départ de leurs premiers devan[...] Dieu nous garde surtout de tombe[...] le joug de philosophes assez forts [...] imposer leur système, quel qu'il fût, [...] conscience publique!

Mais les commentaires sur les sa[...] Écritures se multiplièrent trop ra[...] ment, et leurs divergences devi[...] trop palpables pour qu'à la long[...] protestans eux-mêmes ne reconnu[...] pas, au moins en pratique, que la [...] role écrite de Dieu n'a point cette c[...] souveraine qui rend inutile toute [...] clarté. Las de leurs propres variati[...] hors d'état de déterminer les vérit[...] sentielles au salut, contraints d'av[...] que la diversité des opinions n'i[...] quait pas chez tous les disputans, n[...] un seul, l'absence de tout senti[...] d'honneur et de vertu, ils perdi[...] presque partout leur zèle primitif, [...] en vinrent, par une conséquence [...] relle, à ne plus se haïr, ou plutôt à [...] centrer leur antipathie sur le cat[...] cisme, cet ennemi intraitable du [...] cipe qu'en fait ils étaient eux-m[...] contraints d'abandonner. Ces antipa[...] elles-mêmes se tempérèrent presque [...] tout, parce qu'elles n'avaient plu[...] prétexte que dans les intérêts pure[...] matériels que la réforme avait créé[...] sons toute la vérité : le temps arri[...] les peuples se demandèrent ce q[...] avaient gagné à la réforme, et par c[...] le fanatisme anti-catholique se repli[...] les classes spoliatrices du clergé. Si [...] crédulité ne leur fût venu en aide, [...] réaction, plus vive qu'on ne pense, [...] rait eu lieu depuis long-temps; toute[...] cette formidable auxiliaire contri[...] elle-même à hâter l'avénement du p[...] cipe de la liberté de conscience, d[...] principe proclamé pour la première [...] par la Convention américaine lorsq[...] 1776 elle transforma treize colonies [...] glaises en une nation indépendante.

CH. DE COU[...]

COURS DE DROIT CRIMINEL.

DIXIÈME LEÇON (1).

De la juridiction du père de famille à Rome sous les empereurs païens. — Des changemens survenus dans la procédure criminelle et dans la pénalité sous les mêmes empereurs.

§ I.

Nous avons vu, dans la septième leçon, quelle était à Rome la despotique autorité du père sur ses enfans. Le père, armé du droit de mettre à mort et de vendre comme esclave tout membre de sa famille, conservait l'exercice de ce droit pendant sa vie entière, et ses fils n'étaient affranchis de son pouvoir ni par l'âge, ni par les dignités publiques. Peu à peu, soit que le père, pour ne pas avoir à prononcer lui-même de dures sentences de condamnation contre ce qu'il avait de plus cher au monde, se fût fait une loi, dans les cas les plus graves, de se récuser comme juge et d'abdiquer son droit de justice entre les mains des magistrats civils; soit que la cité elle-même, comme juridiction rivale et supérieure, se fût efforcée d'envahir progressivement les attributions trop exclusives de la juridiction paternelle; soit enfin que le contact avec les autres peuples, et surtout avec les Grecs (2), eût adouci sur ce point la rudesse primitive des mœurs romaines, le droit de vie et de mort du père de famille tomba en désuétude dans les derniers temps de la république, et les lois, qui ne sont ordinairement que la consécration des faits accomplis, sanctionnèrent ce grand changement introduit dans les coutumes et les idées populaires. Peut-être comprit-on qu'une autorité fondée sur les liens les plus doux de la nature et d'une réciproque tendresse ne devait pas être exposée à devenir, par défaut de limite et de contrôle, un instrument de colère, de vengeance et d'injustice; peut-être aussi le relâchement des mœurs ne put plus s'accorder avec l'antique sévérité du droit paternel: la religion des Dieux lares disparaissait en même temps que la religion des Dieux de la cité, et la piété filiale s'éteignait au foyer domestique, comme la piété du citoyen aux autels de la patrie.

Il ne faudrait pas opposer à ces observations sur la diminution de la puissance paternelle, l'exemple déjà cité (1) d'un complice de Catilina mis à mort par son père: l'extrême péril de la république justifia, à cette époque, des mesures extraordinaires; *salus populi, suprema lex esto*. Le pouvoir judiciaire, si heureusement usurpé par le sénat dans cette circonstance, put bien être ressaisi avec la même opportunité par un père de famille, sans que l'on doive tirer aucune conséquence de ce double coup d'État, frappé, l'un, dans la curie patricienne; l'autre, au pied des pénates domestiques.

Les mœurs publiques, dès le temps des premiers empereurs, se soulevaient avec violence contre les pères cruels à l'égard de leurs enfans. Sous Auguste, Crixion (2), chevalier romain, avait fait périr son fils à coups de fouet. Un grand nombre d'hommes du peuple, courroucés d'indignation, se ruèrent au milieu du forum sur cet homme dénaturé; ils le percèrent de leurs stylets, le couvrirent de blessures, et auraient achevé de le faire périr si la force publique n'était venue l'arracher à cette émeute de l'humanité.

L'opinion populaire se prononça au contraire avec enthousiasme en faveur de Titus Arius, noble romain, qui usa de modération et de clémence à l'égard de son fils, qui avait voulu attenter à ses jours. Nous empruntons au philosophe Sénèque le récit de ce fait instructif et curieux (3).

« Arius pria Auguste d'assister au ju-

(1) Voir la IXe leçon au n° 50 ci-dessus, p. 168.
(2) Vinnius, lib. I, tit. IX, § 2.

(1) Voir la leçon VII, t. VIII, p. 26.
(2) Sen., *de Clem.*, cap. XXVI.
(3) *Ibid.*, cap. XV.

« gement de son fils. Auguste ne dédaigna pas d'être juge dans une affaire de famille : il prit sa place, et devint membre d'un conseil particulier; il ne voulut pas qu'on s'assemblât dans son palais, car alors César eût été juge, et ce n'eût pas été le père. Après les informations et la discussion des moyens allégués par le jeune homme, à charge et à décharge, le prince voulut que les avis fussent donnés par écrit, afin qu'on ne se réglât pas sur le sien. Avant la lecture des tablettes, il déclara avec serment qu'il renonçait à la succession de T. Arius, dont la fortune était immense. Arius perdit ainsi deux héritiers le même jour. Mais César avait acheté le droit de donner librement son suffrage; et, après avoir prouvé (ce qui doit être le premier soin d'un prince) que sa sévérité était désintéressée, il opina que le fils serait relégué dans le lieu que son père jugerait convenable : il ne décerna ni le sac des parricides, ni les serpens, ni la prison, songeant moins au crime commis qu'au juge dont il était devenu l'assesseur. Il dit que le père devait se contenter de ce châtiment envers un fils très jeune, qui n'avait commis ce crime que par suggestion et avec une timidité bien voisine de l'innocence; qu'il ne méritait que d'être banni de la ville et soustrait aux yeux de son père.

« Titus Arius, dit Sénèque, fut admiré de tout le monde pour n'avoir puni son fils que de l'exil, et même d'un exil agréable : il le relégua à Marseille, et lui fit toucher une pension telle qu'il l'aurait pu donner à un fils dont il n'aurait pas eu à se plaindre. »

Sénèque n'était, dans cette circonstance, que l'écho des idées de son temps. Or, de pareilles manifestations publiques ne pouvaient tarder beaucoup d'être traduites fidèlement dans les lois de l'empire. Adrien, qui régna peu de temps après la mort de l'éloquent précepteur de Néron, condamna un père qui avait tué son fils à la chasse, à la relégation dans les îles, parce que, disait-il, c'était plutôt l'action d'un brigand (1) qu'une punition paternelle. Cette répression sévère d'un coupable emportement paraît n'avoir été que l'application d'un décret d'un autre empereur, ainsi conçu: « Le père ne pourra plus mettre à mort son fils, sans que ce dernier soit entendu dans sa défense. Il devra donc le citer publiquement devant le préfet ou le gouverneur de la province. » En principe général, le fils, comme tout membre de la famille, était toujours la chose du père. On n'attaquait pas de front ce principe, pas plus que toute autre portion de la législation antique; mais on le modifiait, on le minait peu à peu, en y introduisant une foule de dérogations ou d'exceptions : c'était la méthode romaine. Au surplus, ces dégénérations successives des lois fondamentales de la famille, sous les empereurs romains, tenaient plus à l'amollissement qu'à l'adoucissement des mœurs; c'était une décadence plutôt qu'un progrès. La puissance paternelle n'était plus entourée, je ne dis pas d'effroi, mais même de respect; l'autorité conjugale était foulée aux pieds; la liberté de la femme devenait une incroyable licence, et introduisait dans la famille la confusion et le désordre. Le polythéisme n'étant plus pour le grand nombre qu'un culte purement extérieur, une suite de vaines cérémonies sans signification morale, aucune influence religieuse ne venait suppléer le pouvoir du père presque anéanti. Tout était à l'abandon des passions humaines : la discorde, l'immoralité, le crime même, souillaient le foyer domestique, et y multipliaient des turpitudes secrètes et inouies; la puissance publique, personnifiée dans l'empereur, ou favorisait ces infamies par l'exemple du vice couronné, ou se mettait un bandeau pour ne pas apercevoir, et se liait les mains pour ne pas poursuivre. La société semblait craindre de se voir à nu; elle gémissait et s'épouvantait si quelque main imprudente portait le flambeau dans ces repaires de débauche, qu'on appelait les familles romaines. Aussi quand l'empereur Claude, dans sa sotte manie de jugeur, voulut que la justice fouillât partout pour trouver matière à accuser, à plaider et à condamner, il fut étonné lui-même des plaies qui se révélèrent et

(1) Lex Pomp., *de Parricid.*, Dig. tit. IX, lib. 48, § 5; L. II. Corn., *de Parricid.*, lib. XLVIII, tit. VIII.

des crimes qu'il eut à punir. « Il fit coudre dans les sacs, dit Sénèque (1), plus « de coupables, en cinq ans, qu'il n'y « en avait eu de suppliciés de la sorte en « plusieurs siècles. » A la nouvelle de tous ces parricides qui remplissaient la ville-reine, que dut penser le monde ?

§ II.

Pour bien comprendre les changemens qui s'opérèrent dans la procédure criminelle sous les empereurs, il faut se rappeler l'aspect général qu'elle présentait aux derniers temps de la république et sous le dictateur Jules-César.

Il y avait alors à Rome onze questions (2) perpétuelles, ou tribunaux criminels permanens, sous la présidence des préteurs ou *judices quæstionis*. Chacune de ces *questions* avait été instituée par une loi particulière, qui réglait la procédure spéciale qui devait être suivie et la loi qui devait être appliquée. La plupart de ces procédures étaient semblables ; cependant il y en avait qui présentaient des caractères particuliers : ainsi, par exemple, c'était ordinairement le préteur qui dressait des listes de juges, sur lesquels on en tirait au sort un certain nombre ; puis l'accusé et l'accusateur faisaient leurs récusations respectives, et le tribunal restait composé de ceux que ces récusations n'avaient pas atteints. Eh bien, la loi Servilia (3) sur les concussions (*repetundarum*) portait que le préteur choisissait tous les ans quatre cent cinquante juges de ce crime, sur lesquels l'accusateur en nommait cent. La seule garantie de l'accusé était de pouvoir réduire le nombre de ses juges à moitié de ce nombre (4). Cette loi avait été faite en défiance de ces puissans concussionnaires qui se rachetaient d'une infamante condamnation en partageant avec leurs juges le fruit de leurs rapines.

(1) *De Clem.*

(2) Dans le principe il n'y avait eu qu'une seule question, *quæstio parricidii*, laquelle comprenait tous les genres d'assassinats et de violence publique et privée. Voir la VII[e] leçon.

(3) *Pand.* de Pothier, lib. XLVIII, tit. I, *Appendix.*

(4) C'est-à-dire à 50.

Il n'y avait donc pas à Rome de droit commun en matière de procédure criminelle. Au temps de Jules-César, les formes à suivre dans les jugemens publics étaient déterminées par les lois suivantes : 1° la loi Julia sur le crime de lèse-majesté ; 2° la loi Julia sur l'adultère ; 3° la loi Cornelia sur l'assassinat et l'empoisonnement ; 4° la loi Pompeïa sur le parricide ; 5° la loi Julia sur le péculat ; 6° la loi Cornelia sur les testamens et les faux ; 7° la loi Julia sur la violence privée ; 8° la loi Julia sur la violence publique ; 9° la loi Julia sur l'intrigue ; 10° la loi Julia sur la concussion ; 11° la loi Julia sur les vivres. Les actions que l'on intentait devant les tribunaux, dont ces lois réglaient la formation, étaient appelées publiques ; tout membre du peuple pouvait les intenter en souscrivant son accusation dans le but de faire prononcer contre le criminel (1) une peine certaine et légitime.

Les actions publiques avaient cela de commun, que toutes les condamnations qui en résultaient étaient infamantes. Il n'en était pas de même des actions privées (2) : les lois relatives à ce genre d'actions n'attachaient la note d'infamie pour le coupable qu'à certains délits spéciaux, tels que ceux du vol, des biens ravis par violence, et des injures graves.

Sous la république, on usait encore quelquefois d'une troisième espèce de procédure, connue sous le nom de procédure extraordinaire. Cette procédure devint d'un usage beaucoup plus général sous les empereurs.

Dans le principe, ce mode d'instruction ne s'appliquait qu'aux crimes qui ne

(1) *Pand.*, lib. XLVIII. Publica judicia definit Cujacius, criminalia judicia quæ ex populo quilibet in crimen subscribens *jure ordinario* intendere potest in pœnam certam et legitimam. *Pand.* de Pothier, lib. XLVIII, t. I, § 1. — Dans cette définition, je me permettrai, malgré mon respect pour le grand nom de Cujas, de critiquer les mots *jure ordinario* ; ils pourraient induire à penser qu'il y avait un mode uniforme de procédure criminelle, ce qui n'est pas.

(2) *Dig.*, lib. XLVI et XLVII. L'action privée, à la différence de l'action publique, n'était donnée en général qu'à ceux qui avaient intérêt à ce que la chose volée, ravie ou brûlée, ne le fût pas, ou à ceux qui avaient reçu des injures dans leurs personnes ou dans celles des membres de leurs familles.

donnaient lieu ni à des actions privées, ni à des actions publiques, et qu'on appelait pour ce motif *crimes extraordinaires*. Pour les jugemens de ces crimes, une seule condition était requise, la souscription libellée de l'accusateur (1); du reste, ils n'avaient pas de formes solennelles et n'entraînaient pas de peines déterminées.

Sous les empereurs, les questions tombèrent peu à peu en désuétude; elles furent remplacées par les procédures extraordinaires, qui laissaient plus de prise à l'arbitraire dans les jugemens. « Cet ordre de choses, dit le jurisconsulte Paul, cessa d'être en usage pour « les crimes capitaux, quoique la peine « des lois subsistât toujours, lorsque les « crimes devaient être extraordinairement prouvés (2). »

Ainsi, d'abord la procédure criminelle est changée, et la pénalité conservée; plus tard, l'ancienne pénalité subit à son tour de nombreuses modifications.

Dans la procédure, un principe paraît survivre, la nécessité de la dénonciation écrite; et cependant, sous Tibère et sous les indignes empereurs qui lui succèdent, l'autorité, dans ses informations extraordinaires, se contente presque toujours d'une dénonciation purement verbale : elle n'exige pas (3) la présence d'un accusateur régulier, et la garantie que donne la loi à l'accusé contre un *calomniateur* s'évanouit, faute de preuves légales de la fausseté de l'accusation. Le délateur est encouragé, s'il réussit, par l'appât du gain; il est assuré de l'impunité, s'il succombe.

Cet immense abus continue de subsister jusqu'au premier empereur chrétien, Constantin (4), qui rétablit enfin le vieux principe de la souscription écrite de l'accusation. Il faut, pour cette importante réforme, toute l'influence que la religion nouvelle exerce en faveur de l'humanité.

Après la dénonciation et l'accusation, une des choses les plus importantes dans toute procédure criminelle, c'est le choix des juges ou la compétence judiciaire. Cette portion de la procédure subit beaucoup de modifications et de vicissitudes sous les empereurs.

Nous avons vu que, peu de temps avant Jules-César, les juges des questions étaient tirés au sort parmi les sénateurs, les chevaliers et les tribuns du Trésor. Ces derniers étaient des plébéiens enrichis par leurs fonctions; mais au moins c'étaient toujours des citoyens romains.

Cependant le titre de citoyen romain, même à cette époque, n'emportait déjà plus l'idée d'une origine exclusivement romaine : mille élémens étrangers s'étaient mêlés au vieil élément indigène et antique depuis l'accession des peuples latins et leur incorporation dans le sein de la république; le pur sang des Quirites s'était mêlé et perdu, si ce n'est parmi les plus illustres familles du patriciat et de l'ordre équestre.

C'était donc une grande concession à l'esprit mobile du nouveau plébéianisme, qui tendait à étendre de plus en plus la nationalité romaine au-delà de ses anciennes limites, que d'avoir mis sur la liste des juges ou jurés de simples financiers, d'une famille peut-être originairement étrangère.

Jules-César fit en apparence un pas rétrograde : il porta une loi d'après laquelle on ne devait choisir les juges que parmi les sénateurs et les chevaliers; mais cette prétendue concession aux idées de la vieille aristocratie du sang n'était, de sa part, qu'une dérision : il avait lui-même porté la perturbation au sein même des corps conservateurs de cette aristocratie; c'était demander que le ruisseau restât pur après avoir altéré la source. César sembla avoir reçu de

(1) On appliqua le principe des procédures extraordinaires à un grand nombre de délits privés; dans l'intérêt de la vindicte publique et de la société, il valait mieux que les informations relatives à ces délits fussent faites à la requête de l'autorité de la partie lésée. Voir *Lex* fin., § 47. I, *de privatis delictis*.

(2) *Lex* 8, paragraphe supplém., tit. I, *de public. judic.* Paul.

(3) Hugo, *Histoire du Droit romain*, t. II, 190.

(4) Quæ res ad id inventa est, ne quis facile prosiliat ad accusationem : quùm sciat inultam sibi accusationem non futuram. L. VII, Ulp. *de Offic. proconsul.* Indè hunc inscriptionis morem qui exsolescebat admissâ in ejus locum simplici criminis professione omninò revocat et confirmat Constantinus. L. V, *Cod. Theod.*, 9, I, hoc tit.

Dieu la mission d'achever la fusion déjà commencée de la race romaine et des races étrangères : il introduisit, non seulement dans la cité, mais dans l'ordre équestre, et dans le sénat même, un certain nombre de ces hommes appelés Barbares, qu'il avait enrôlés dans ses armées, et qui l'avaient aidé dans ses victoires. Il initiait ainsi quelques notables du monde conquis à la civilisation et aux priviléges du peuple conquérant; c'était un premier coup porté à la centralisation de Rome, devenue tyrannique à force d'être exclusive.

Voyez cependant le singulier spectacle qu'offre la curie antique ainsi envahie par les compagnons d'armes du vainqueur de Pharsale! Le sénateur, dont le droit d'image remonte aux temps fabuleux des Romulus et des Numa, s'étonne et s'indigne de voir siéger à ses côtés le Gaulois (1), l'Armoricain, l'Espagnol, revêtus des vieux insignes du patriciat dont il était si fier; l'esprit quiritaire est forcé dans ses derniers retranchemens : l'humanité entière a fait irruption dans l'étroit foyer de la cité romaine. C'est César, qui, de sa puissante main, en a ouvert et élargi l'enceinte.

Ce grand novateur paie de sa vie la révolution qu'il a tentée; mais ses meurtriers, embarrassés de leur succès, font en vain un appel aux préjugés du patriotisme antique : aucune sympathie ne s'éveille à leur voix. Ils s'effraient eux-mêmes de leur isolement, et la réaction qu'ils espéraient avorta devant la douleur du peuple et les magnifiques funérailles décernées à leur victime.

Brutus et ses complices voient bientôt qu'ils n'avaient tué qu'un homme. L'esprit quiritaire a cru vaincre, et n'a fait que constater son impuissance. César, déifié par (2) la plèbe romaine, composée désormais du mélange de tous les peuples du monde, se survit à lui-même dans ceux qui lui rendent un culte. La majorité républicaine du sénat, qui avait osé relever la tête, est brisée (1) par l'accession de deux cents barbares, ou fils d'affranchis. Comme les disciples qui dépassent toujours leurs maîtres, Antoine pousse à l'excès le mouvement révolutionnaire commencé par César. Il veut assurer la domination à son parti jusque dans les tribunaux. En conséquence il fait passer une loi qui porte, qu'outre les deux décuries de juges tirées de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre, on en composera une troisième des tribuns, centurions, et officiers subalternes des légions de l'armée romaine, et entre autres de la légion gauloise, connue sous le nom (2) de la légion de l'*Alouette*. Cette légion, du vivant de Jules César, avait déjà reçu le droit de cité.

Ainsi, des barbares, descendant peut-être de ce Brennus, qui avait saccagé Rome, envahissent en conquérans les curies sénatoriales et judiciaires : ils concourent au gouvernement de la république; ils disposent de la fortune, de l'honneur, de la vie des citoyens.

Après les troubles des guerres civiles, Auguste réforma l'ordre judiciaire. Il parut donner de nouvelles garanties à une démocratie modérée, en instituant une quatrième décurie, composée de ci-

(1) Quosdam e semi-barbaris Gallorum in curiam recepit. Suet., *Jul. Ces.*, n. 76. Tous les historiens de ce temps parlent aussi du *gaditam*, *Cornelius Balbus*, que César avait fait sénateur, et qui était tout dévoué à sa personne.

(2) In deorum numero relatus est, non ore modo decernentium sed et persuasione vulgi. Suet., cap. LXXXVIII. Cicéron dit dans ses lettres à Atticus : *tyrannis vivit, tyrannus occidit*. L. XIV, 9.

(1) On les appela *sénateurs de l'Orcus*. On avait coutume de nommer *orcini*, ou *affranchis de l'Orcus*, ceux qui l'étaient par le testament de leurs maîtres, parce que ces derniers semblaient les appeler à la liberté du fond de l'enfer. En faisant nommer ces sénateurs, Marc-Antoine en fit porter le nombre total de 800 à 1000.

(2) Cicéron, dans sa *première philippique*, chapitre VIII, rapporte cette loi en la critiquant avec amertume. Il se plaint surtout de ce qu'Antoine a fait accorder la judicature à des *manipulares* qui ne commandaient qu'à 20 hommes; à de simples soldats qui, pour un trait de courage, avaient mérité le cheval d'honneur; enfin à tous ces légionnaires de l'alouette, dont la conduite avait mérité plus d'un reproche. Si nous l'avons fait, fait-il dire à Antoine, c'est que nos partisans, avec d'autres juges, n'auraient pas pu espérer l'impunité. On sait que les soldats de la légion gauloise, décorée du droit de cité par César, portaient sur leurs casques une alouette sculptée en airain, symbole de la vigilance et de la gaîté nationale : de là le nom de *légion de l'alouette*.

toyens jouissant d'une fortune médiocre; on les appelait *ducenarii*, parce qu'ils ne possédaient que 200,000 sesterces, la moitié de la fortune d'un chevalier. Les juges de cette quatrième décurie ne jugeaient que les causes les moins importantes.

La judicature était une charge pénible, et chacun jusque-là cherchait à s'en dispenser : mais, au moyen de cette augmentation du nombre des juges, Auguste fit en sorte, qu'en outre des vacances du mois de novembre et de décembre, qui étaient communes à toutes les décuries, chacune d'elles fût à tour de rôle dispensée de tout service pendant une année.

Quant à la concession démocratique qu'il avait paru faire, en abaissant dans la quatrième décurie les conditions de fortune exigées pour l'office de juge, elle était plus que contre-balancée par l'institution de deux tribunaux d'appel d'une haute importance; le premier était celui du préfet de Rome (1), à qui il délégua annuellement la révision des procès de la ville; le second fut composé d'hommes consulaires, dont chacun avait été préposé par lui à la direction des affaires d'une des provinces de l'empire, et qui se réunissaient pour juger en dernier ressort les différends les plus graves dont ces provinces avaient été le théâtre (1).

Cette dernière institution, ou cessa d'exister après Auguste, ou tomba en désuétude. La juridiction du préfet de la ville prit au contraire, sous les empereurs suivans, une importance toujours croissante.

Il établit encore une autre juridiction qui fut d'abord très limitée, et ne s'étendit qu'aux délits purement militaires; ce fut celle des préfets du prétoire, ou commandans des cohortes prétoriennes. Auguste en nomma deux, tirés de l'ordre équestre, afin de pouvoir opposer l'un à l'autre. Sous ses successeurs quelquefois, il y eut un préfet du prétoire, et quelquefois deux. Le principal titre du souverain était celui d'imperator, général, et le préfet du prétoire prétendait être le lieutenant militaire; de plus, les prétoriens s'arrogèrent souvent le droit d'élire l'empereur : l'on conçoit donc que cette charge, qui s'appuyait sur le pouvoir le plus réel à cette époque de décadence, celui de la force brutale, acquit peu à peu une extension immense; ce fut au point qu'un historien la place immédiatement au-dessous de la souveraineté elle-même, « *ut non multùm abfuerit à principatu* (2). » Auguste, tant qu'il vécut, maintint l'autorité de ces commandans militaires dans les bornes les plus étroites.

Du reste, ce prince se chargeait lui-même du soin de juger une foule de causes graves et d'appels de juges inférieurs. Il siégeait pour rendre la justice, non seulement le jour, mais la nuit; quand il était indisposé, il se faisait porter en litière au tribunal, ou recevait les plaideurs, couché sur son lit. Il était renommé non seulement par sa vigilance,

(1) Cette charge, qui était ordinairement continuée à la même personne pendant plusieurs années, avait existé autrefois sous la république, mais accidentellement. On avait élu quelquefois des préfets de la ville en l'absence des rois ou des consuls. Le premier préfet de la ville, sous Auguste, fut Messala Corvinus. C'était toujours l'un des hommes les plus distingués de la cité. *Ex viris primariis vel consularibus.* Ce magistrat avait plusieurs attributions qui avaient autrefois appartenu aux édiles et aux préteurs. Il jugeait les différends entre les maîtres et les esclaves, les affranchis et les patrons; il examinait les délits des tuteurs et des curateurs; réprimait les fraudes des banquiers et des agens de change, etc.; enfin était chargé de maintenir la police et de punir les actions qui pouvaient troubler l'ordre, non seulement à Rome, mais à 100 milles de son enceinte. Dion., ch. LII, 21; Tacite, *Ann.*, liv. VI, n. 2. Plus tard, il eut encore le pouvoir de bannir les particuliers qui troublaient l'ordre de la ville et de l'Italie, et de les faire reléguer dans les îles. Ulpian, *au Dig. de offi. præf. urbis.* Il prenait le titre de lieutenant de l'empereur, *vicarius imperatoris.*

(1) Suet., *Aug.*, XXXII et XXXIII.

(2) Aurel. Vict., *de Cæs.*, 9. Séjan donna, sous Tibère, une importance toute nouvelle à cette charge. Les préfets du prétoire finirent par être regardés comme les premiers magistrats, les représentans des Césars et des empereurs, et par avoir à ce titre une juridiction sans limite. Sous Dioclétien, il y avait le préfet du prétoire des Gaules, résidant à Trèves; le préfet du prétoire d'Italie, résidant à Rome; le préfet du prétoire d'Orient, résidant dans l'Asie-Mineure.

mais par sa douceur dans l'exercice de ses fonctions judiciaires (1).

Pour mettre un terme aux réactions politiques, il effaça de la liste des accusés, ceux dont les crimes étaient tellement anciens, qu'une inimitié personnelle semblait seule avoir quelque intérêt à les poursuivre; cependant, avant de les faire jouir de cette prescription, il permit aux accusateurs d'intenter contre eux leur action judiciaire, mais à la condition qu'en cas de non succès, ils courussent la chance d'une peine égale à celle qui pourrait menacer le coupable (2).

Tibère ne chercha pas, comme Auguste, à flatter la démocratie, même par de vains dehors, et par d'insignifiantes formules. Il parut, au contraire, vouloir rendre quelque force à l'aristocratie patricienne; ainsi il supprima les comices populaires, et transféra au sénat l'autorité législative et judiciaire, autrefois dévolue au peuple. Le *peuple*, qui, pendant une lutte de plusieurs siècles, avait arraché pièce à pièce au patriciat tous les priviléges du pouvoir, s'en vit donc déshérité sans retour par les successeurs de Jules César; et pourtant il avait, en haine du sénat, et pour l'abaisser à jamais, grandi, soutenu et déifié ce premier César, qui semblait avoir reçu la mission, en vengeant les Gracchus et les Marius, et en abattant Pompée, de porter le dernier coup au principe aristocratique. Or, ce nom de peuple, jadis si vénéré (*populus*), n'apparaît plus depuis Tibère que dans les livres des jurisconsultes, employé dans un sens purement abstrait et considéré comme source du droit. Je me trompe : dans un cas particulier (3), celui de l'arrogation (ou l'adoption du père de famille), qui, d'après les lois antiques, doit être consacrée par le peuple, il faut bien, pour ne pas déroger ouvertement à ces lois, que le peuple s'assemble. Comment donc s'y prendra-t-on, puisque les comices n'existent plus? — Vous ne connaissez pas toutes les subtilités des légistes, toutes les ressources des fictions légales. — Ce peuple romain, on ne sait plus où le prendre? Eh bien! on le fera représenter, pour ne rien déranger à des formes sans doute essentielles. — Et ces représentans, substitués aux assemblées augustes des curies, des centuries, des tribus, quels seront-ils?— Un magistrat subalterne (1), et trente licteurs!

Et si quelque ôtage des Parthes ou des Germains vient à passer en ce moment, et demande quel est ce petit groupe d'hommes réunis dans un coin de la place publique, on lui dira : C'est le peuple romain!

O dérision! ô vicissitudes des choses humaines!

Quant au sénat, s'il se voit restituer ses plus anciens priviléges, qu'il n'en prenne pas trop d'orgueil; ce ne sera qu'à condition d'être dans ses élections, dans ses jugemens même, le servile instrument des volontés d'un maître. Si on lui défère les honneurs du pouvoir, ce ne sera que pour lui préparer une plus profonde dégradation; si on l'élève, ce ne sera que pour le faire tomber de plus haut. Cependant, en droit, ses attributions sont belles. Il fait des sénatus-consultes qui ont la force de loi. Il nomme les empereurs, quand le César qui vient de mourir n'a pas désigné d'héritiers, ou quand la garde prétorienne ne s'est pas emparée la première de ce droit de nomination. Il a le beau privilége de décerner les apothéoses, c'est-à-dire, qu'il est appelé à déifier les Caligula, les Néron, les Domitien. On attribue encore aux sénateurs la juridiction des crimes les plus graves, juridiction (2) pesante et péril-

(1) Si quidem manifesti parricidii reum, ne culeo insueretur, quòd non *nisi confessi afficiuntur* hâc pœnâ, ità fertur interrogasse : « Certè patrem tuum non occidisti? » Suet., *id.*

(2) Aurel. Vict., *de Cæs.* 9.

(3) Hugo, *Hist. du Droit romain.* Vinnius *Institutes*, etc.

(1) Une seule condition, en outre de l'assistance de ce magistrat et de la présence des licteurs, était encore nécessaire : c'était la non-opposition des pontifes.

(2) Ainsi que le fait remarquer Montesquieu, du temps de la république, le sénat qui ne jugeait point encore les affaires des particuliers, connaissait, par une délégation du peuple, des crimes qu'on imputait aux alliés. (*Grand. et Décad. des Rom.*, ch. XIV). Le seul cas où le sénat ait jugé des citoyens romains est celui de la conjuration de Catilina; et s'il condamna à mort, ce fut moins par

leuse, quand l'accusation est intentée par un délateur, un agent secret de Tibère ou de Néron, et que Tibère ou Néron siége au milieu d'eux!

« L'accusé, dit un auteur moderne (1), « se présente seul devant tous ces hommes, courtisans, intimes complices, « ou tremblans ennemis du prince; de« vant ces vieilles toges, qui avaient les « unes à se défendre de leur renommée, « les autres à garder sauve leur obscu« rité; devant tous ces restes mutilés « de l'aristocratie ancienne, honteux de « leur gloire. — En face de lui, trois, « quatre, cinq accusateurs. On se réunis« sait pour l'écraser. »

Les délateurs, race perverse, issue des quadruplateurs, se constituèrent en quelque sorte sous Tibère. Ce prince ne craignait pas de les appeler les gardiens des lois (2). Il les encourageait de sa faveur, de ses salaires, des gratifications prélevées sur les biens des condamnés. La délation devenait quelquefois la rançon du crime. Elle était le chemin des richesses et des honneurs. Cette profession, qui d'abord fut exercée par des hommes pauvres et méprisés, ne fut bientôt dédaignée par personne. Des citoyens de haute naissance, des chevaliers, des patriciens, des personnages consulaires, cherchèrent par ce vil moyen à assouvir des vengeances personnelles, et à faire leur cour à l'empereur

La terreur régnait avec l'espionnage au sein des familles; grâce à la création de crimes nouveaux, les règles anciennes sur les accusations étaient renversées. La dénonciation d'un esclave (1) était reçue en justice contre son maître, celle d'un parent contre un parent, celle même d'un fils contre son père.....

Il faut lire dans Tacite (2) la dramatique histoire de ce Vibius Sérénus, qui retrouve dans son propre fils son délateur et son accusateur. On croit voir le vieillard morne et défait, couvert de lambeaux, chargé de chaînes, tandis que son fils, dans le luxe d'une indécente parure, débite au sénat des tirades parricides, le père secoue ses chaînes, et invoque les dieux vengeurs. Le cri public et le remords effraient le jeune Sérénus. Il n'a plus le triste courage de sa mission. Il s'enfuit à Ravenne. Tibère, qui veut que tout se passe suivant les formes légales, le fait ramener, et le force à poursuivre jusqu'au bout son accusation. Le vieux Vibius allait être condamné à la peine capitale. Tibère, qui craint pourtant de pousser à bout l'opinion, arrête la bassesse trop empressée de ses sénateurs, qui, à force de peur, étaient sur le point de se jeter dans la cruauté. Il se contente de faire reléguer dans une île la victime de sa haine et de la monstrueuse impiété d'un fils.

Tibère aurait craint d'user de sa puissance pour prononcer lui-même, et faire exécuter une condamnation; il ne voulait avoir que sa voix dans les jugemens, et tout se faisait dans le sénat à la majorité des suffrages. Avec les formes extérieures de la justice, il voilait les actes les plus crians d'iniquité.

Les garanties de procédure (3), éta-

l'effet de l'éloquence de Cicéron que par suite de l'attitude du corps des chevaliers romains qui gardaient, armés, la porte du temple du sénat, et qui ayant appris que César avait opiné pour le parti de la clémence, se précipitèrent sur lui en fureur, le menacèrent de leurs épées, et l'auraient tué sans l'intervention des autres sénateurs. Voir Suétone, *Jules César*.

(1) Voir dans *la Revue des Deux-Mondes*, années 1838-1839, les éloquens articles sur les Césars, par M. France de Champagny.

(2) Tac., *Ann.*, IV, 29, 30 et 36. Cet historien place ce mot dans la bouche de Tibère, en rapportant l'insistance que mit ce prince à faire rejeter la proposition d'un sénateur qui voulait que les délateurs n'obtinssent pas de récompense dans le cas où l'accusé s'ôterait la vie avant le jugement.

(1) La dénonciation des esclaves contre leurs maîtres n'était admise que dans le cas de sacrilége.

(2) Tac., *Ann.*, IV, 28. Tacite dit que l'accusateur et l'accusé étaient amenés dans le sénat. Suivant Pline, l'un et l'autre comparaissaient en justice sous la garde des licteurs; mais dans le temps de la faveur des délateurs, ils ne devaient être privés de leur liberté que pour la forme. Ici ne voyons-nous pas le jeune Sérénus s'enfuir?

(3) Une de ses subtilités de légiste fut celle-ci: la loi défendait de mettre à la torture les esclaves de l'accusé; Tibère fit vendre ces esclaves aux agens du fisc, et dès lors ils purent être soumis à la question sans le moindre scrupule légal. Le sénat, une fois saisi d'une affaire, était censé juger en dernier ressort, et ses arrêts de condamnation s'exécutaient sans délai. Tibère ne voulut pas toucher à cette loi, mais, sous un prétexte d'humanité, il fit rendre un

blies pour protéger l'innocence, ne servaient entre ses mains qu'à l'opprimer et à la perdre. A l'aide de la crainte et de la corruption, il n'est pas d'institution, si noble et si pure qu'elle soit, que l'on ne parvienne à vicier et à souiller.

Tibère sut donc accommoder la légalité à son usage, en la rendant menteuse et perfide. Malgré ce que cette légalité avait de flexible et de commode, Caligula s'y trouva encore trop à la gêne : les formes judiciaires avaient trop de lenteur pour son impétueuse tyrannie.

Ce prince alla jusqu'à professer un cynique mépris pour ces formes tant respectées par son prédécesseur. Quand il siégeait à son tribunal, il fixait d'avance la somme qui serait le prix de son jugement : puis, il levait la séance après l'avoir reçue. Un jour, craignant les longueurs de quelques procédures criminelles, dont la connaissance lui était déférée, il coupa court à tous ces débats, en envoyant à la mort plus de quarante accusés poursuivis pour divers crimes.

Cette manière de terminer les affaires ne lui parut pas encore assez expéditive. Non seulement ses ennemis, mais ses amis (1), ou ses parens, pour la moindre contrariété qu'ils lui faisaient éprouver, étaeint mis à mort, sans jugement, par le poignard ou le glaive de ses prétoriens.

Ainsi, sous ce prince, l'usage des exécutions militaires fut établi à la place de l'hypocrisie légale de Tibère.

Et pourtant ce même Caligula avait montré (2) au commencement de son règne quelque velléité d'ordre et de justice. Il avait rétabli momentanément les comices populaires. Une cinquième décurie avait été créée par ses ordres, pour soulager les juges qui ne pouvaient suffire aux affaires qui leur étaient soumises. Il avait concédé aux magistrats une juridiction indépendante et sans appel à son autorité. Puis, au bout de deux ans, le vertige du pouvoir illimité le saisit ; il reprit en droit ou en fait toutes ses concessions, et il poussa le système du bon plaisir jusque dans ses plus sottes et ses révoltantes conséquences.

Cependant un tyran comme Caligula n'est qu'un météore dont les ravages sont bientôt réparés. Mais un prince à prétentions législatives et tout-à-fait incapable, comme Claude, peut amener dans l'État de durables perturbations. C'est ce qui arriva.

Claude, après avoir consulté le sénat, qui n'avait garde de rien refuser à un empereur, décréta que l'on tînt pour valables les sentences que ses officiers particuliers et ses procureurs (1) rendraient dans les affaires judiciaires.

La justice devint donc une attribution privée de l'empereur, des gens de sa maison, et de ses officiers dans les provinces.

Ce fut un coup mortel porté à la magistrature de tous les degrés, et surtout au sénat.

D'ailleurs Claude, qui se piquait de juger *en équité,* c'est-à-dire suivant ses caprices, n'observait pas plus les formes de procédure dans ses instructions judiciaires que les lois pénales dans ses arrêts de condamnation.

Ce fut tout une révolution judiciaire. Claude grandit à l'infini le despotisme impérial en croyant ne satisfaire qu'une manie personnelle.

D'un autre côté, les fonctions de préfet de la ville prenaient une importance nouvelle. Néron (2), qui les exerçait, en étendit largement la compétence. Claude avait voulu ne lui laisser que les affaires urgentes et de peu d'importance; il ne tint compte de cette restriction, et jugea même les affaires les plus graves.

Le préfet de la ville gagnait donc aux dépens des décuries autant de terrain que l'empereur aux dépens du sénat. Les anciennes juridictions s'amoindrissaient par degrés.

décret pour remettre à 30 jours le supplice de ceux dont le sénat aurait ordonné la mort, afin que s'il était absent de Rome il pût examiner le jugement, et empêcher, s'il le jugeait à propos, l'exécution des condamnés. Il ne voulait pas livrer ses amis et ses délateurs aux hasards d'une réaction.

(1) Suét., *Caius*, XXIII et XXIV.

(2) Suét., *Caius*, XVI.

(1) Claude obtint aussi de pouvoir amener avec lui dans le sénat (sans doute avec voie délibérative) le préfet du prétoire et les tribuns militaires. (*Vide* Suet., *Claude*, XIII, et les réflexions de Montesquieu au sujet de ces révolutions judiciaires; *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. XV.)

(2) Suet., Dion Cass., Tac.

Quant aux présidens des provinces ou gouverneurs impériaux, il semble que déjà à cette époque ils avaient un pouvoir judiciaire qui n'était pas limité par les lois dans l'application des peines. Ils jugeaient extraordinairement quand bon leur semblait. Voici, par exemple, comment Galba (1), dans le gouvernement de sa province, traite un changeur infidèle. Il ordonne qu'on lui coupe les mains et qu'on les cloue à son comptoir. Un autre trait de la sévérité de Galba ne nous paraît pas moins illégal. Un tuteur se substitue, dans un testament, à un pupille qu'il fait périr; Galba le condamne au supplice de la croix. Le coupable, pour échapper à ce genre de supplice, se réclame de sa qualité de citoyen et même de chevalier romain. Sur cette allégation, Galba se contente d'ordonner qu'on change la croix de place, qu'on la fasse blanchir, et qu'on l'élève encore plus haut.

Il est vrai que ces gouverneurs et présidens, maîtres si absolus dans leurs provinces, pouvaient être appelés en sortant de charge à rendre compte de leur conduite au sénat; mais, s'ils étaient des personnages en crédit à Rome, ou s'ils faisaient eux-mêmes partie du corps devant lequel on les citait, il était difficile qu'ils fussent condamnés sur la poursuite d'une contrée dénuée de ressources pécuniaires et privée de protecteurs puissans. Que si le sénat se décidait à punir ces illustres accusés, il ne rendait souvent aux provinces qu'une demi-justice. En condamnant leurs spoliateurs à l'exil, il ne leur restituait pas ce qui leur avait été enlevé; témoin Maius Priscus, proconsul d'Afrique, reconnu coupable de concussion par un arrêt qui lui laissa la moitié de ses biens et adjugea l'autre moitié au profit du fisc. A ce sujet, Juvénal (2) s'écria : « Faudra-t-il donc me taire, quand je vois ce coupable vainement condamné (pourvu que l'argent reste, qu'importe l'infamie!), ce Marius qui, dans son exil, commence à boire dès la huitième heure du jour, et brave au milieu de ses jouissances la colère des dieux, tandis, province victorieuse, que tu pleures tes pertes non réparées. »

(1) Suet., *Galba*, VIII et IX.
(2) Juven., *Sat.* I.

Voici les formes que l'on suivait dans ces sortes de procédure. La contrée opprimée envoyait des députés (1) pour poursuivre les gouverneurs dont elle avait à se plaindre; ces députés demandaient qu'il fût donné à leur province des patrons ou avocats pris parmi les sénateurs. Le sénat, à qui la cause était déférée, confirmait ordinairement ce choix. Si plusieurs avocats étaient proposés, on recourait au sort pour désigner (2) le conducteur de l'affaire.

Le sénat, soit dans les procès des gouverneurs de provinces, soit dans les affaires graves qu'il était appelé à juger, avait une immense latitude pour l'application de la peine. Il pouvait, suivant l'expression de Pline-le-Jeune, mitiger ou aggraver la rigueur des lois (3). Lorsqu'il s'agissait d'un délit isolé et prévu par des lois particulières, le sénat nommait des juges pour examiner l'affaire. Il paraît pourtant que, dans tous les cas, si les crimes sur lesquels portait l'accusation lui paraissaient graves et atroces, il pouvait en retenir la connaissance à son propre tribunal.

Le sénat revêtu ainsi, en droit, d'une immense autorité judiciaire, tentait quelquefois d'en profiter pour réformer, au moins dans de certaines limites, les abus qui tombaient sous sa compétence. Comme les lâches révoltés, il montrait un singulier courage quand il était poussé à bout. On le voit, même sous Tibère (4), s'insurger quelquefois contre ses délateurs, et prononcer contre eux des amendes ou des exils. Une réaction plus énergique encore s'opère dans son sein sous l'empereur Claude. Pour la bien faire comprendre, il faut remonter plus haut, et donner quelques explications.

(1) Plin., II, 10. M. de Champagny s'exprime ainsi à ce sujet : « Si l'accusé avait gouverné une province, elle ne manquait pas d'envoyer quelque parleur disert, tout fier de se montrer sur le grand théâtre de Rome; et ce n'étaient pas les accusateurs seulement, les témoins n'étaient pas comme chez nous de simples délateurs, etc. (*Revue des Deux-Mondes*, 1838, Tibère.)
(2) Pline, X, 20.
(3) Mitigare aut intendere leges. *Pl.*, lib. II, IV, 9.
(4) Voir *les Césars* de M. de Champagny, *Claude*. (*Revue des Deux-Mondes*, 1839.)

Déjà, vers la fin de la république, les rapports de protection et de dévouement qui naissaient du patronage et de la clientelle s'étaient singulièrement altérés. Les patrons, au lieu de prêter gratuitement aux accusés, leurs cliens, le secours de leur science, de leur influence et de leurs voix, avaient introduit la coutume de recevoir d'eux des présens, et la valeur de ces présens semblaient trop souvent devenir la mesure de leur zèle. En 550 (1) fut portée la loi Cincia, qui défendait de donner aux avocats ni présens ni salaire. L'abus que cette loi avait pour but de réprimer, ne tarda pas à renaître. Auguste fut obligé de la renouveler dans ses dispositions les plus sévères. Après lui, la corruption ne connut plus de bornes; accusateurs et défenseurs se mettaient à l'enchère, spéculant sur la haine ou la crainte de leurs cliens. « L'avocat, placé entre le « délateur et le proscrit (2), vendait sa faconde au plus offrant; acheté par l'un, « se laissait racheter par l'autre, trahissait la défense, quand l'accusation « payait mieux. Un chevalier qui avait « payé à Suillius le gain de sa cause « 400,000 sesterces (77,500 fr.), trahi par « celui-ci, va chez ce misérable et se tue. « On s'indigne, le sénat se révolte. On « rappelle les anciennes lois, lorsqu'il « n'était permis de recevoir pour plaider une cause ni don ni argent.— *Il y « aura moins d'inimitié, si les procès ne « profitent à personne; faut-il donc que « l'avocat soit intéressé aux querelles et « aux discordes, comme le médecin à « l'épidémie?* — Suillius et les délateurs « se troublent; ils n'espèrent qu'en César, l'entourent, le prient..... » Le maximum du gain de l'avocat est limité par Claude à 10,000 sesterces (1948 fr.).

Cependant le sénat, qui n'avait obtenu qu'une demi-concession de l'empereur, ne se tint pas pour battu; il se contenta d'attendre une occasion plus favorable pour la répression de cet infâme trafic de la parole.

Quand Néron monte sur le trône, un de ses premiers actes (3) est de rassembler les sénateurs, et de leur annoncer qu'il leur restitue leur ancienne juridiction, et qu'il n'empiétera pas sur elle. Le sénat le prend au mot; et, pour faire usage du pouvoir qui lui est rendu, il s'empresse de porter contre les patrons, défenseurs ou avocats, la défense absolue de recevoir de leurs cliens aucun présent ni salaire.

Mais il était bien difficile que, sous la tyrannie impériale, force restât pour long-temps à justice. Néron (1) ne tarda pas à modifier le décret du sénat en ordonnant seulement que les honoraires des avocats seraient proportionnés à la gravité et à la difficulté des affaires. C'était encore de l'arbitraire sous une autre forme.

Aussi les avocats se remirent à faire commerce de leurs discours, et à se livrer à ces mêmes exactions, à ces mêmes rapines qui avaient auparavant déshonoré leur profession.

Plusieurs d'entre eux ne cessèrent pas pourtant de se distinguer par leur désintéressement pécuniaire. Pour quelques uns, ce désintéressement n'était qu'une préférence donnée aux honneurs sur la fortune. Le barreau était le séminaire des fonctions publiques, et une sorte de pudeur ne permettait guère au pouvoir impérial de donner à des délateurs décriés par leur cupidité des emplois de préteur, de consul ou de président de province.

Pline-le-Jeune fut du nombre des orateurs intègres qui ne voulurent jamais mettre un prix à leur parole. Or il arriva que de son temps, c'est-à-dire sous Trajan, le préteur Nepos, après s'être concerté avec ce prince, fit un édit qui remettait en vigueur les anciens décrets du sénat, rendus sous Claude et sous Néron. Par cet édit (2), il était ordonné à

(1) Voir les notes savantes de M. de Golbéry dans sa *traduction de Suétone*.

(2) M. F. de Champagny. *Ibid.*

(3) Voir dans le XIIIe livre des *Annales de Tacite* le discours que cet historien prête à Néron dans cette circonstance. « Il déclare qu'il ne se rendrait point « le juge de toutes les causes, et que l'on ne verrait « point les affaires criminelles décidées dans un tri« bunal secret et domestique qui soumettait la vie « et l'honneur des citoyens au bon plaisir d'un pe« tit nombre d'hommes puissans, etc. »

(1) Voir Tac., liv. XIIIe et XIVe des *Annales*, et les *notes* de M. de Golbéry sur Suét., *Règne de Néron*, ch. XV.

(2) Pline jeune, lib. V, *lett.* XXI, et *Vie de Pline*

« tous ceux qui avaient un procès, de « quelque nature qu'il fût, de prêter serment avant le commencement des débats de leur affaire, qu'ils n'avaient fait « à aucun avocat ni don ni promesse pour « obtenir le secours de son ministère. » D'après cela, il était défendu aux avocats et aux parties de faire d'avance aucun marché. Toutefois on permettait au plaideur, après le procès terminé, de donner à son défenseur une somme qui ne pouvait excéder 10,000 sesterces.

A ce propos, on appela Pline, qui était augure, *devin*, parce qu'il semblait avoir deviné l'édit du préteur, en s'y conformant d'avance.

Il est probable que l'édit de Nepos et le décret du sénat tombèrent en désuétude sous les empereurs cupides et cruels qui se remirent à favoriser la délation, tels que les Commode, les Caracalla, les Héliogabale. De pareilles lois devaient varier suivant que le trône était occupé par de bons ou de mauvais princes.

Parmi les précautions prises contre les abus des délations, il en est une qui parut, comme principe de justice et d'équité, prendre définitivement sa place dans la législation de Rome. Elle fut due à Titus (1), ce bienfaiteur de l'humanité. Je veux parler d'un décret de cet empereur, qui portait qu'un accusé, une fois acquitté, ne pourrait plus être poursuivi ni jugé à raison du même fait, même en vertu d'une autre loi et d'une nouvelle qualification.

Cependant, comme il faut toujours, même dans l'intérêt de l'ordre, que l'arbitraire soit quelque part, il y avait des procédures particulières qui, dans tous les temps et sous les meilleurs empereurs, continuèrent d'exister sans les conditions requises de l'accusation, de l'inscription et des autres formalités ordinaires : ce furent celles qui s'instruisaient sur la dénonciation ou le rapport d'un des officiers subalternes du magistrat, par exemple, d'un appariteur ou d'un *irénarque*.

Les *irénarques*, dont le nom signifiait princes de la paix, étaient des espèces de commissaires de police; ils étaient chargés d'arrêter les voleurs, les brigands et autres perturbateurs du repos public, de les interroger, et de les renvoyer au président de la province avec les informations recueillies.

On appelait ces sortes de procédure les procédures (1) de notoriété publique, *notoria;* et pourtant Antonin-le-Pieux, Adrien, Gordien même, recommandèrent aux présidens des provinces « de « n'avoir pas une foi aveugle aux rap« ports des irénarques; de ne pas sanc« tionner ces rapports sans examen, s'ils « concluent à une condamnation; de ne « pas punir les accusés ainsi dénoncés, « sans les avoir entendus; en cas de « doute, de faire venir les irénarques « eux-mêmes, afin qu'ils aient à s'expli« quer sur leurs dénonciations. Si ces « dénonciations sont vraies, de les louer « et de les encourager; si elles sont im« prudentes ou téméraires, de les blâ« mer et d'en prendre note; enfin, de les « punir comme calomniateurs, si elles « ont été faites avec la conscience « qu'elles étaient fausses. »

Le magistrat connaissait extraordinairement lui-même de ces affaires notoires sur son siége, s'il s'agissait d'un crime grave, comme fit Pilate quand les principaux personnages de la nation juive lui dénoncèrent Jésus-Christ; ou hors de son siége, quand il s'agissait de crimes peu graves. Dans ce dernier cas, le proconsul ou président pouvait même appliquer des peines sévères, pourvu qu'elles ne fussent pas capitales, comme la fustigation pour les hommes libres, et le fouet pour les esclaves.

Peu à peu les *cognitiones extraordinariæ*, qui étaient l'exception, devinrent la règle, au moins dans les provinces. Autrefois, suivant le droit établi par

e jeune, collection Panckoucke, à la tête de ses *lettres*.

(1) Suet., *Tit.* IX, et voir la *note* de M. de Golbéry à ce sujet. Les compilateurs du *Dig.*, lib. LXVIII, tit. II, § V et VI, ne reportent pas à Titus la consécration légale de ce principe salutaire. Ils semblent l'attribuer à Valérien et Gallien, à Dioclétien et à Maximien. C'est une véritable injustice historique. D'ailleurs aucun des princes ou des jurisconsultes cités dans ces deux paragraphes ne s'exprime d'une manière aussi claire et aussi absolue que Titus.

(1) *Pand.* de Pothier, lib. XLVIII, tit. III, § 1 et 2.

l'institution des questions, le gouverneur de province, préteur, président, procurateur, tout magistrat enfin à qui la juridiction appartenait, ne faisait, quand un procès arrivait jusqu'à lui, que déterminer d'après quelle loi, d'après quelles règles de droit il devait être jugé; puis il désignait un corps de citoyens, connu sous le nom générique de *judex* (1), lequel examinait et décidait le point de fait. Quand le judex ou jury avait reconnu le fait, le magistrat faisait à ce fait l'application de la loi, et le procès était jugé. A mesure que le despotisme de l'empereur et de ses agens se consolida dans les provinces, on eut moins souvent recours à l'intervention du jury ou judex; enfin (2) Dioclétien abolit formellement cette institution, médaille effacée du temps de la république.

A dater de ce moment, la juridiction criminelle tout entière appartint donc aux agens et représentans de l'empereur, qui purent disposer de la vie, de l'honneur et de la fortune des citoyens, sauf appel au maître souverain.

Quand le Christianisme monta sur le trône des Césars, il trouva donc cette organisation despotique parfaitement assise et consolidée.

A cette époque, « l'empire d'Occident, « dit (3) M. Guizot, était divisé en deux « préfectures, celle des Gaules et celle « d'Italie. La préfecture des Gaules com« prenait trois diocèses : les Gaules, « l'Espagne et la Grande-Bretagne. A la « tête de la préfecture était un préfet « du prétoire; à la tête de chaque dio« cèse, un vice-préfet.

« Le préfet du prétoire des Gaules ré« sidait à Trèves. La Gaule était divisée « en dix-sept provinces, administrées « chacune par un gouverneur particu« lier, sous les ordres du préfet de ces « provinces : six étaient gouvernées par « des consulaires; les onze autres par « des présidens. »

Les attributions de ces magistrats étaient les mêmes, malgré les différences des titres.

Toute juridiction criminelle découlait donc du préfet; il n'y avait d'exception à cette règle que dans les municipes d'Italie ou dans les municipes des Gaules ayant le *jus italicum*. Là, le droit de rendre la justice au civil et dans de petites causes criminelles (1) appartenait aux duumvirs, sauf appel au gouverneur.

De plus, dans presque toutes les villes, existait un magistrat particulier élu par le peuple, et appelé *defensor* : c'était une espèce de tribun chargé de défendre les intérêts de la population contre les magistrats subalternes, et même, s'il le fallait, contre le gouverneur. Nous verrons plus tard cette importante magistrature, presque toujours confiée aux évêques, que leur charité active rendait les protecteurs naturels de leurs ouailles.

Les *defensores* étaient revêtus, en première instance, d'une juridiction qui embrassait les causes criminelles de peu d'importance.

Le premier employé des préfets était le princeps ou *primicerius officii* : c'était lui qui, entre autres attributions, avait celle de poursuivre et de faire arrêter les prévenus, puis de les faire amener devant le tribunal du préfet; il rédigeait ou dictait les jugemens.

Parmi les autres employés des préfets (2), nous distinguerons encore le *commentariensis* ou directeur des prisons, chargé de surveiller et de nourrir les prisonniers, de leur faire donner la question, etc.

Le préfet de Rome, dans l'ordre de la juridiction, finit par être l'inférieur du préfet du prétoire d'Italie. Cependant son importance, comme principal magistrat de la capitale de l'empire, fut plus considérable que celle d'un vice-préfet ordinaire; ses attributions judiciaires s'augmentèrent à mesure que les *questions* tombèrent en désuétude. Elles

(1) Niebuhr montre que dans l'ancienne Rome le mot de *judex* se prenait pour le corps même des juges tirés au sort. Je crois qu'ici il doit en être de même.

(2) Crevier, *Histoire des Empereurs*, t. XII.

(3) *Histoire de la Civilisation en France.*

(1) *Histoire du Droit romain au moyen âge*, par M. de Savigny, liv. Ier.

(2) Voir la *Notitia imperii romani* citée par M. Guizot, même ouvrage, même leçon. Il y avait, dit-il, 398 employés dans les bureaux du préfet du prétoire d'Afrique, et 600 dans ceux du comte d'Orient.

prirent surtout un très grand développement sous Alexandre-Sévère.

Cet empereur (1) établit dans chacune des quatorze *régions* de la ville des procureurs ou curateurs, qu'il choisit parmi les personnages consulaires; il leur donna pour mission de juger les causes civiles et criminelles, sous la présidence du préfet de la ville, de manière que tous ou la plus grande partie d'entre eux eussent à se trouver ensemble quand des procès seraient soumis à leur tribunal. Chacun de ces curateurs était précédé d'un officier subalterne, appelé dénonciateur ou appariteur, espèce d'agent de police semblable à l'irénarque.

Suivant quelques auteurs (2), les régions de Rome étaient subdivisées en huit, douze, trente quartiers; le peuple y élisait des officiers municipaux, connus sous le nom de procurateurs ou maîtres de quartier, et c'était parmi eux que devaient être choisis les curateurs de régions.

Il y avait ensuite un magistrat chargé de la police nocturne de Rome, et appelé préfet des gardes de nuit (3). Il avait pour mission principale de prévenir et de réprimer les incendies, cet éternel fléau de Rome; il eut ensuite le droit de juger et de punir, outre les incendiaires, les voleurs ordinaires, les voleurs avec effraction et violence, et les recéleurs.

Alexandre Sévère, en instituant des corporations d'artisans, acheva de régler l'organisation municipale du peuple de Rome, et fit naître encore par là une juridiction spéciale et exceptionnelle. « Il institua, dit Lampride (4), les corps « de tous les marchands de vins, des regrattiers et des cabaretiers, des cor« donniers, et ainsi de tous les arts; et « leur donna des protecteurs et des juges « à tous dans les contestations qui pour« raient naître entre eux pour le fait de « leurs métiers et de leurs professions. » La cité romaine, ainsi constituée, devint le type des municipes des provinces.

De ces juridictions diverses, il nous faut remonter à celles dont elles émanaient, et qui les résumaient toutes, la juridiction impériale.

L'empereur était la personnification du pouvoir du peuple. Ce peuple, abstractivement parlant, était tout dans la république romaine : c'était le *souverain* en matière judiciaire, comme en matière politique; mais la difficulté que le peuple lui-même aurait eu à exercer lui-même son pouvoir le forçait souvent de le déléguer à des magistrats. A mesure que le titre de citoyen romain fut plus prodigué, ces délégations se multiplièrent à l'infini; et, quant au pouvoir judiciaire, le peuple ne l'exerça presque jamais directement vers les derniers temps de la république. Rien ne fut plus rare, à cette époque, que des jugemens par comices.

On contesta donc d'autant moins, en droit, la souveraineté absolue, illimitée du peuple comme dispensateur de la justice, que l'on avait moins à craindre, en fait, l'abus de cette souveraineté qui ne s'exerçait que par le ministère de magistrats temporaires et comptables de leur administration.

Mais quand la souveraineté judiciaire du peuple cessa d'être quelque chose d'abstrait et de fictif, et qu'elle eut pris un corps et une réalité dans la personne de l'empereur, elle sembla se mouvoir pour la première fois; pour la première fois, on put en mesurer la vaste étendue. On eût dit une statue colossale qui, après être restée pendant des siècles froide et immobile au fond d'un sanctuaire, était tout-à-coup douée de la vie, et marchait au milieu du monde en semant la terreur sur ses pas.

Quand il se rencontrait des empereurs justes ou modérés, ils s'imposaient des limites à eux-mêmes dans l'exercice de cette autorité judiciaire, qui aurait pu atteindre à tout, tout punir ou tout opprimer; mais, lors même qu'ils renonçaient à ce droit despotique qui les mettait au-dessus des lois, ils le constataient et se faisaient un mérite de vouloir bien y renoncer. Quoique nous soyons, di-

(1) Æli. Lamprid., *Alex. Severi vita*, cap. XXXIII.

(2) A. Vict.; Sext. Rufus, *de Reg. orb. romani*, passim.

(3) *Dig.* I, tit. 15, leg. 3, § 1, 3 et 4.

(4) Lamprid., *ibid.* C'est le premier acte public du pouvoir qui constate que les artisans sont sortis de la famille, *familia*, pour entrer dans la *cité*. Autrefois tous les artisans étaient des esclaves fabriquant chez le maître et pour le compte du maître. Les voilà maintenant organisés en corporations libres.

saient-ils, affranchis de toute loi, nous consentons à nous assujétir aux lois : *licet enim legibus soluti sumus, attamen legibus vivimus* (1).

Parmi ces empereurs, nous citerons Trajan, qui avait adopté pour règle de ne juger aucune cause sans être assisté, dans le *consistorium* ou *auditorium* de son palais, par des sénateurs et des jurisconsultes distingués (2); il paraissait même avoir borné sa compétence : 1° aux délits commis par des militaires ou contre des militaires; 2° aux causes graves dont les parties le priaient expressément de prendre connaissance; 3° à quelques crimes extraordinaires non prévus par les lois. Il déclarait ne vouloir pas empiéter sur la juridiction du sénat et des tribunaux inférieurs.

Que si, au contraire, l'empereur était despote et jaloux de tout pouvoir autre que le sien, il revendiquait, comme une prérogative précieuse de son autorité, le droit d'évoquer devant lui-même toute cause criminelle, et d'infliger à l'accusé telle peine que bon lui semblait, en vertu de sa volonté qui faisait loi.

Tel était le résultat de la souveraineté du peuple concentrée sur une seule tête.

Ce n'est pas que des exemples d'arbitraire n'aient existé sous la république : on y fit, dans certains cas, des dérogations aux règles ordinaires de la procédure. En 611 (3), un plébiscite, que fit rendre le tribun P. Scevola, attribua extraordinairement à Cn. Scipion, consul, le jugement du crime du préteur Tubulus, qui, chargé de présider la *question* sur les assassins, *de sicariis*, avait été corrompu à prix d'argent.

La question du meurtre de Claudius, par Milon, ne fut pas non plus déférée au préteur ordinaire, comme le voulait la loi Cornelia, mais à L. Domitius, ex-consul, et des modifications furent apportées au mode d'instruction criminelle antérieurement usité; mais ces dérogations n'étaient pas ordonnées pour favoriser l'accusé ou l'accusateur : elles avaient pour but d'assurer l'impartialité de la justice contre les cabales des hommes puissans et les intrigues des factieux. Elles ressemblaient, sous quelques rapports, à nos *réglemens de juge pour cause de suspicion légitime*, c'est-à-dire aux attributions de compétence données aujourd'hui par la cour suprême à des juges autres que les juges naturels du ressort où le crime s'est commis.

Cependant voici une circonstance où le peuple, sous l'influence d'un démagogue, poussa jusqu'à l'abus l'exercice de son autorité. Malgré le texte formel de la loi des Douze-Tables (1), qui défendait d'infliger, par une loi particulière, une peine extraordinaire à un citoyen, sans instruction de procès, Claudius fit exiler Cicéron par un plébiscite : c'était perdre un citoyen, sans lui donner les moyens de se défendre. Au reste, il ne fut pas donné à cette violence populaire de prescrire contre le bon droit. Cicéron, comme on sait, fut rappelé de l'exil, et put élever sa voix contre l'injustice dont il avait été victime.

Or, ces sortes de mesures, qu'on appelait dans un sens défavorable priviléges (*privatæ leges*), devinrent peu à peu un droit reconnu des empereurs. Les édits qu'ils faisaient pour punir ou récompenser un individu furent regardés comme des lois particulières, et reçurent le nom de *privilegia* (2); ils les avaient d'abord soumis, comme tous leurs autres édits, à l'approbation du sénat; plus tard, ils se dispensèrent de cette espèce de sanction comme d'une inutile formalité.

Ainsi, à cette époque de l'histoire de Rome, au point le plus élevé de toute procédure et de toute compétence judiciaire, se place toujours l'empereur, personnification vivante de la patrie. Le même phénomène nous apparaîtra encore dans la leçon suivante, où nous nous occuperons de la création de crimes nouveaux et de l'introduction d'une

(1) Rescrits d'Antonin et de Sévère.

(2) Pline-le-Jeune, liv. VI, *lett.* XXXI. Cette lettre commence ainsi : « L'empereur a daigné m'appeler « au conseil qu'il a tenu en son palais, nommé palais « des cent chambres : rien ne peut se comparer au « plaisir que j'y ai goûté. On y a jugé différens « procès propres à exercer de plus d'une manière « la sagesse et la sagacité du juge, etc. »

(3) Cicer., *de finibus*, lib. II.

(1) Interdictum erat *leges privatis hominibus irrogari*, id est privilegium. Cicer., *pro domo suâ* 17, et *pro Sextio*, 30. Voir la leçon VII° de ce cours.

(2) Aul. Gell., X, 20.

pénalité nouvelle pendant cette période de temps. En tête de la législation romaine, qui régissait tant de pays et de peuples divers, nous apercevrons toujours, comme au faîte d'une haute pyramide, l'*empereur*.

ALBERT DUBOYS,
ancien magistrat.

Sciences historiques.

COURS D'ÉTUDES SUR L'HISTOIRE LÉGISLATIVE DE L'ÉGLISE.

DEUXIÈME LEÇON (1).

L'Homme-Dieu est la loi vivante. — Nécessité et institution de l'Église. — Vocation des apôtres. — Simon Pierre. — La Cène. — Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — L'Église dans la prière au Cénacle. — Élection d'un douzième apôtre. — Du sort qui désigna saint Matthias. — Descente du Saint-Esprit.

(De l'an 1 à l'an 33 de l'ère chrétienne.)

Le Christianisme est la loi universelle et parfaite, et cette loi durera éternellement; le ciel et la terre passeront, et cette loi ne passera point parce qu'elle est la parole de Dieu. Elle n'a point été promulguée à la façon des codes transitoires que font et défont les législateurs humains; mais quand, dans l'accomplissement des desseins providentiels, le temps fut arrivé où elle devait être proclamée sur la terre, le divin législateur l'a fait connaître avec une simplicité merveilleuse et pleine de grandeur. Le fondement de sa doctrine était écrit depuis le Sinaï, et subsistait sur les Tables de pierre confiées à la garde du peuple juif; or, il ne s'agissait pas d'abolir l'œuvre de Moïse, mais de la confirmer, de la compléter et de l'étendre. Qu'a donc fait le Fils de Dieu ? Il est venu, il a pris dans le sein d'une vierge un corps humain et une âme humaine; il a vécu et il est mort, voilà tout. Mais là où il était descendu, là était la sagesse incréée; le Verbe, s'étant fait chair, habitait parmi les hommes, conversait avec eux et les enseignait. Paroles, actions, vie de chaque instant, tout fut prédication, exemple et règle dans la personne adorable de l'Homme-Dieu; il était et il est la loi vivante.

Mais si N. S. J.-C. ne devait pas rester visiblement au milieu de ceux qu'il voulut instruire par lui-même, l'ineffable mystère de la rédemption ne pouvait pas être non plus un fait local, temporaire, borné aux étroites limites d'une existence naturelle. Peut-on croire que l'apparition du Sauveur ne fut que le passage éphémère d'un brillant et majestueux météore, et qu'après avoir pour un moment dissipé les ténèbres du globe, elle le laissât retomber dans sa nuit primitive, obscurcie encore par le désespoir d'une espérance éteinte. Non, il était impossible que le flambeau apporté du ciel s'évanouît à son tour comme les lueurs successivement éclipsées d'une raison vacillante; non, le fanal, allumé au Golgotha, devait briller pour tous les lieux et pour tous les siècles avec l'indéfectible éclat du soleil.

Lors donc que l'envoyé d'en haut, retournant dans sa gloire, faisait asseoir sa sainte humanité à la droite du Père, il ne voulut pas assurément abandonner le monde sans secours, sans force, sans consolation. Il n'était pas venu lui apporter seulement un livre nouveau, un texte froid et mort, dont le sens pourrait librement être mis en lambeaux par toutes les interprétations arbitraires. Il ne se contenta pas non plus de lui laisser une simple philosophie, une théorie plus ou moins rationnelle, un système sans

(1) Voir la 1re leçon au no 31 ci-dessus, p. 105.

réalité pratique. Le but de sa mission, si long-temps et si ardemment attendue, ne se réduisait pas à de pareils bienfaits. Mais, pendant son séjour ici-bas, il avait fondé la vraie religion, c'est-à-dire qu'il avait révélé la vérité, qu'il y avait appelé les hommes, qu'enfin il l'avait mise en action sous sa surveillance infaillible; et quand il quitta la terre, bénie et régénérée sous ses pas, il lui légua dans son auguste Testament mieux qu'un livre, mieux qu'une philosophie, mieux qu'une loi écrite, parce que livre, philosophie, loi, il lui léguait tout en instituant l'Eglise pour héritière de sa science, de ses droits et de son autorité.

L'Eglise est un corps, composé de tous ceux qui font profession de la même foi chrétienne, lié dans ses membres par la communion des mêmes sacremens, dirigé par ses chefs légitimes, et en premier lieu par le Pontife romain, seul vicaire et représentant visible du Christ (1).

Une pareille société est indispensable pour la conservation, l'application et la glorification de la vérité; car la vérité n'est pas réellement sur la terre si elle ne fonde rien, si elle n'est qu'énoncée, si elle n'est aussi faite et accomplie; si elle est stérile, elle disparaît. Ainsi, quand Moïse transmit aux hommes la loi de justice, en même temps et par elle, il constitua un peuple. Descendant de la montagne sacrée où il avait reçu les ordres du Tout-Puissant, il dut redire ces paroles aux descendans d'Israël : « Si « vous écoutez ma voix, et si vous gar« dez le pacte de mon alliance, vous se« rez mon bien privilégié au milieu de « toutes les nations. La terre entière « m'appartient, mais vous serez pour « moi un *royaume sacerdotal*, et une « *nation sainte* (2). »

Le peuple juif fut un royaume sacerdotal et une nation sainte, parce qu'il avait le précieux dépôt de la loi ancienne. Il était fait pour elle; il était fait pour la garder fidèlement; il vécut ainsi, et il vit encore par elle; il n'a pas, quoiqu'on cherche, une autre raison d'existence; il vit en elle et elle vit en lui; l'ancien Testament est toute la nationalité juive. L'Eglise a un privilége semblable, mais plus nécessaire et plus considérable à l'égard de la Loi nouvelle. Cette loi, en effet, qui n'est pas tout entière tracée dans un livre, sur la pierre ou sur le marbre, ne peut pas être conservée matériellement; mais transmise à la fois par la tradition orale, par la tradition écrite, par la tradition des coutumes, elle doit être gravée surtout dans l'esprit, dans le cœur, et dans toute la conduite de la vie humaine. De là vient une union plus intime entre la loi d'amour et la société des fidèles; car s'il faut à cette loi une société qu'elle fonde, qu'elle anime, et qu'elle vivifie, la société créée par elle, par sa seule existence la conserve, la manifeste et la perpétue; c'est un témoignage incessant et toujours reproduit. Ainsi, la société ne vit que par cette loi qui est en elle, et dans laquelle elle est, et d'un autre côté la loi, qui est dans la société comme le levain dans le froment qu'il fait lever, vit aussi par elle. Ainsi, la société vit en la loi et la loi en la société; et ainsi l'Apôtre et les Pères ont pu légitimement appeler l'Eglise constituée par la loi chrétienne, l'*épouse* et le *corps du Christ* (1).

Le principe, l'essence et le développement de l'Église est la foi. Elle est, elle croit, elle parle; tout part de la foi et y revient. Elle est, parce qu'elle croit et parle; elle parle, parce qu'elle est et croit; et elle croit, on peut le dire éga-

(1) Voici la définition de Bellarmin : « Nostra sententia est, ecclesiam unam.... esse *cœtum hominum ejusdem christianæ fidei professione, et eorumdem sacramentorum communione colligatum, sub regimine legitimorum pastorum, ac præcipuè unius Christi in terris vicarii romani pontificis.* » (Rob. Bellarm., card., *Prima controversia generalis de conciliis et ecclesiâ*, lib. III, cap. 11, art. 9.)

(2) Si.... audieritis vocem meam et custodieritis pactum meum, eritis mihi in peculium de cunctis populis : mea est enim omnis terra. Et vos eritis mihi in regnum sacerdotale et gens sancta. (*Exod.*, c. XIX, v. 5 et 6.)

(1) Veni de Libano, *sponsa mea.* (*Cantic.*, c. IV, v. 8.) — Et ego Joannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam, descendentem de cœlo à Deo, paratam sicut *sponsam* ornatam viro suo. (*Apocal.*, c. XXI, v. 2.) — .... Nunc gaudeo in passionibus pro vobis, et adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne meâ, *pro corpore ejus, quod est Ecclesia.* (*Coloss.*, c. I, v. 24.) — Et ipse est *caput corporis Ecclesiæ.* (*Coloss.*, c. I, v. 18.)

lement, parce que, malgré la succession des âges, la distance des pays et la révolution des événemens, elle est et elle parle. L'Ecriture et la tradition, qui sont la double base de sa foi, en sont aussi le monument, et ses préceptes ne sont que les échos mille fois répétés, mais non affaiblis, de la voix surhumaine qui a annoncé la Bonne Nouvelle à l'univers. Gardant, répétant, pratiquant la conduite, les paroles et les lois de son auguste fondateur, l'Église est le Christianisme vivant. Toute doctrine donc qui n'a pour principe qu'un texte douteux, une tradition partielle, une vie interrompue et qui n'est point bâtie sur le Christ, usurpe en vain son nom et n'est pas le Christianisme ; car, toute raisonnable qu'elle puisse paraître, elle n'est assurément que la sagesse cherchée, tandis que le Christianisme est la sagesse révélée, possédée et féconde. Il y a contradiction dans les termes aussi bien à vouloir trouver le Christianisme hors de l'Église, qu'à concevoir l'Eglise sans le Christianisme.

Aussi la grande œuvre du céleste médiateur fut l'Eglise. Tout se rapporte à cette prodigieuse création, depuis le jour où il daigne s'incarner dans le sein de la Vierge pure, pendant le long espace de temps qu'il consacre à la retraite dans l'obscure demeure de Nazareth, pendant les courtes années qui suivirent et qu'il emploie à frapper les sens par ses miracles et à élever l'intelligence par l'admirable échelle de ses paraboles et de ses enseignemens, jusqu'à la nuit du jardin des Olives, jusqu'aux heures sanglantes de cette expiation toute puissante qui rendait les hommes dignes de Dieu. Surtout durant la bienfaisante période de la prédication, il travaille à ce dessein avec une constance divine, et chacun de ses progrès est un prodige. Avant le sermon sur la montagne, cette large exposition de la doctrine chrétienne, il rencontre sur le bord de la mer de Galilée deux pauvres pêcheurs, Simon et André, qui jetaient leurs filets; il leur dit : « Venez avec moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes (1) ; » et ils laissent leurs filets et le suivent. Un peu plus loin, il en trouve deux autres, Jacques et Jean, et ils viennent aussi à sa voix (1). Plus tard, il voit un publicain, Matthieu, qui reçoit l'impôt, il lui dit : « Suis-moi ; » et le publicain se lève, quitte la table où il était assis, et est entraîné (2). Les disciples ne choisissent pas le maître, mais le maître les choisit, et ils ne résistent pas ; quant à lui, il s'adresse aux plus pauvres, aux plus petits de position et d'esprit. Il ne demande qu'une chose à tous et à chacun, qu'ils renoncent à eux-mêmes, qu'ils s'abandonnent avec confiance à lui (3). Et alors, quand le nombre de ceux qui s'attachent à sa personne s'accroît, quand le nombre de ceux qu'il doit envoyer, comme son père l'a envoyé, est complet, quelle sollicitude pour ces ignorans et grossiers enfans! quelle patience pour faire pénétrer dans leur intelligence épaissie quelque rayon préparatoire de sa lumière! quelle continuelle préoccupation de les monter naturellement à la hauteur où il pourra les prendre pour leur confier leur mission surnaturelle! Là, en effet, est son but; là sa pensée; là son divin amour : il faut qu'il en fasse lentement et par degrés les ouvriers, qui manquent à la moisson du Seigneur (4).

Bientôt il commence l'exécution plus déterminée de son plan ; il fait un nouveau choix parmi ses disciples ; il sépare au milieu d'eux ceux qu'il doit élever à une dignité plus éminente. Cette élection est entourée de précautions et de solen-

(1) Ambulans autem Jesus juxta mare Galileæ, vidit duos fratres, Simonem, qui vocatur Petrus, et Andræam fratrem ejus, mittentes rete in mare (erant enim piscatores). Et ait illis : Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum. At illi continuo, relictis retibus, secuti sunt eum. (Matth., c. IV, v. 18, 19, 20.)

(1) Et procedens inde, vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi et Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia sua, et vocavit eos. Illi autem statim, relictis retibus et patre, secuti sunt eum. (Matth., c. IV, v. 21, 22.)

(2) Et cùm transiret.... Jesus, vidit hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine. Et ait illi : sequere me. Et surgens, secutus est eum. (Matth., c. IX, v. 9.)

(3) Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. (Matth., c. XVI, v. 24; Marc., c. VIII, v. 34.)

(4) Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam. (Matth., c. IX, v. 37, 38.)

nité; on sent qu'il veut poser, avec une sorte d'éclat, les fondemens de l'édifice dont il est lui-même la pierre angulaire. Il se prépare donc, et il se prépare par son exercice habituel, la prière. Il se retire sur la montagne, et il passe la nuit à prier Dieu; enfin, lorsque le jour est venu, il appelle ses disciples, et parmi eux il en élit douze qu'il nomme *apôtres* (1). Dès lors il ne les quitte plus; il inaugure leur grandeur ignorée par le magnifique discours que la foule, réunie autour d'eux, écoute avidement; il les associe à ses travaux, à ses miracles, à ses prédications, dont il leur dévoile les moindres obscurités. Il importe qu'un jour ils puissent rendre compte exactement de ce qu'ils auront vu et entendu, devenir ses garans et ses témoins devant les hommes, quand lui-même ne sera plus parmi eux : « Vous serez mes témoins « dans Jérusalem, et dans toute la Judée, « et dans Samarie, et jusqu'aux bornes « de la terre (2). » Ensuite il leur donne ses instructions et il essaie leurs forces; il les envoie aux villes d'Israël; il les rappelle; il les envoie de nouveau; il les habitue; il les exerce; il les encourage. Encore un peu de temps, et ils ne le verront plus; il les console de cette absence future en leur promettant d'être toujours avec eux; enfin, la veille du jour où il souffrira la mort comme homme, il cimente, par un prodige de bonté, la société qu'il a fondée, en se donnant à elle comme homme et comme Dieu. C'est avec son propre corps, sa chair, son sang, son âme et sa divinité, qu'il fait un tout de tant de parties distinctes, qu'il fond ensemble les élémens divers, qu'il constitue, de tous les membres rassemblés, un corps qui sera aussi son corps.

Dès long-temps il avait amené leurs esprits et leurs cœurs à cet inénarrable et bienfaisant mystère. Après le miracle de la multiplication des pains, il avait dit déjà, au grand scandale des Juifs : « En vérité, en vérité, je vous le déclare, celui qui croit en moi a la vie éternelle. Je suis le pain de vie. Vos pères ont mangé la manne dans le désert et sont morts; mais tel est le pain qui descend du ciel, que celui qui en mangera ne mourra point. Je suis le pain de vie qui descend du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra pour l'éternité, et ce pain, c'est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde (1). » Et il avait insisté : « En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui. Comme mon Père, qui vit, m'a envoyé, et comme je vis à cause de mon Père, de même celui qui me mange vivra à son tour à cause de moi (2). » Au moment venu, il s'adressa à ses apôtres chéris avec une infinie douceur : « Je désire, d'un vif désir, manger cette pâque avec vous avant d'entrer dans la souffrance. » Puis, ayant pris le pain, il rendit grâces,

(1) Factum est autem in illis diebus, exiit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei. Et cùm dies factus esset, vocavit discipulos suos et elegit duodecim ex ipsis (quos et apostolos nominavit), Simonem quem cognominavit Petrum, et Andræam fratrem ejus, Jacobum et Joannem, Philippum et Bartholomæum, Matthæum et Thomam, Jacobum Alphæi et Simonem qui vocatur Zelotes, et Judam Jacobi, et Judam Iscariotem, qui fuit proditor. Et descendens cum illis, stetit in loco campestri, etc. (Luc, c. VI, v. 12, 13, 14, 15, 16, 17.)

(2) Eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa, et Samaria, et usque ad ultimum terræ. (*Act. apostol.*, c. I, v. 8.)

(1) Amen, amen dico vobis; qui credit in me, habet vitam æternam. Ego sum panis vitæ. Patres vestri manducaverunt manna in deserto et mortui sunt. Hic est panis de cœlo descendens, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi. Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum; et panis, quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita. (Joann., c. VI, v. 47, 48, 49, 50, 51, 52.)

(2) Amen, amen dico vobis. Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam; et ego ressuscitabo eum in novissimo die. Caro enim mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus. Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in illo. Sicut misit me vivens pater, et ego vivo propter patrem; et qui manducat me, et ipse vivet propter me. (Joann., c. VI, v. 54, 55, 56, 57, 58.)

et le rompit et le leur donna, disant : « Ceci est mon corps, qui est donné pour vous; faites ceci en mémoire de moi. » Semblablement, après le repas, il prit le calice et dit : « Ce calice est le sang du nouveau Testament, le sang que je répandrai pour vous (1). » Certes, c'était bien alors qu'il était permis de dire que, les ayant aimés le premier, il les avait aimés jusqu'à la fin.

Et, en effet, après cette première et auguste communion, il explique divinement à ceux qu'il y a bien voulu admettre quelle est cette sorte d'union qu'il établit entre lui et eux, entre lui et son Église. Il faudrait citer tout l'admirable discours de la Cène; jamais encore il n'avait manifesté plus clairement aux yeux élus sa rayonnante lumière. Tout, du reste, se résume dans cette simple et frappante comparaison (2) : « Demeurez en moi comme je demeure en vous. La branche ne saurait porter de fruit par elle-même si elle ne demeure dans la vigne : vous êtes de même si vous ne demeurez pas en moi. Je suis la vigne; vous, les branches. » Il est encore plus explicite dans la prière par laquelle il termine (3) : « Père, l'heure est venue, glorifiez votre Fils et que votre Fils vous glorifie.... Je vous ai glorifié sur la terre; j'ai achevé l'œuvre que vous m'avez donné à faire; et maintenant glorifiez-moi, vous, mon Père, en vous-même, de la gloire que j'ai eue, avant que le monde fût, en votre sein. J'ai manifesté votre nom aux hommes que vous m'avez donnés du milieu du monde; ils étaient à vous, et vous me les avez donnés; et ils ont conservé votre parole. Maintenant ils savent que tout ce que vous m'avez donné vient de vous, parce que je leur ai donné les paroles que vous m'avez données; ils ont appris et ils savent qu'en vérité je suis sorti de vous, et ils ont cru parce que vous m'avez envoyé. Moi, je vous prie pour eux; je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés, car ils sont à vous, puisque tout ce qui est à moi est à vous, et tout ce qui est à vous est à moi. Je suis glorifié en eux; mais je ne suis déjà plus dans le monde. Je viens à vous, et eux ils sont dans le monde. Père saint, sauvez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, pour qu'ils soient un avec nous. Lorsque j'étais avec eux, je les conservais en votre nom; j'ai gardé ceux que vous m'avez donnés.... je leur ai donné votre parole, et le monde les a pris en haine, parce qu'ils ne sont pas du monde, pas plus que je ne suis du monde. Cependant je ne vous demande pas de les ôter du monde, mais de les sauver du mal.... sanctifiez-les dans la vérité..... Comme vous m'avez envoyé dans le monde, je les ai envoyés dans le monde, et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils

(1) Et ait illis : Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum, antequam patiar.... Et accepto pane, gratias egit, et fregit et dedit eis, dicens : Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur : hoc facite in meam commemorationem. Similiter et calicem, postquàm cœnavit, dicens : Hic est calix novum testamentum in sanguine meo qui pro vobis fundetur. (Luc, c. XXII, v. 15, 19, 20; Joann., c. XXIII; Marc., c. XIV, v. 22, 23, 24, 25; Matth., c. XXVI, v. 26, 27, 28, 29.)

(2) Manete in me, et ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite; sic nec vos, nisi in me manseritis. Ego sum vitis, vos palmites. (Joan., c. XV, v. 4, 5.)

(3) Pater, venit hora, clarifica filium tuum, ut filius tuus clarificet te.... Ego te clarificavi super terram : opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam. Et nunc clarifica me, tu, Pater, apud temetipsum, claritate quam habui, prius quam mundus esset, apud te. Manifestavi nomen tuum hominibus, quos dedisti mihi de mundo. Tui erant, et mihi eos dedisti, et sermonem tuum servaverunt. Nunc cognoverunt quia omnia quæ dedisti mihi abs te sunt. Quia verba quæ dedisti mihi, dedi eis; et ipsi acceperunt, et cognoverunt verè quia à te exivi, et crediderunt quia tu me misisti. Ego pro eis rogo; non pro mundo rogo, sed pro his, quos dedisti mihi, quia tui sunt. Et mea omnia tua sunt, et tua mea sunt; et clarificatus sum in eis. Et jam non sum in mundo, et hi in mundo sunt, et ego ad te venio. Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi : ut sint unum, sicut et nos. Cùm essem cum eis, ego servabam eos in nomine tuo; quos dedisti mihi, custodivi.... Ego dedi eis sermonem tuum; et mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo. Non rogo, ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos à malo... Sanctifica eos in veritate.... Sicut tu me misisti in mundum, et ego misi eos in mundum. Et pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate. Non pro eis autem rogo tantum, sed et pro eis, qui credituri sunt per verbum eorum in me. Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te; ut et ipsi in nobis unum sint. (Joan., c. XVII, v. 1, 4-12, 14, 15, 17-21.)

soient aussi sanctifiés dans la vérité. Je ne prie pas seulement pour eux, mais pour ceux aussi qui doivent croire en moi par leur parole; que tous ensemble ils soient un; comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et comme je suis en vous, qu'ils soient eux-mêmes un en nous. » L'Église, ses caractères, sa constitution, son origine, son but et sa fin; tout est contenu dans cette révélation du divin maître.

En même temps que l'Église est fondée comme un corps véritable, l'apostolat a reçu sa mission. Le Sauveur a souvent indiqué aux apôtres en général leur glorieuse puissance : « Tout ce que vous lierez sur la terre, leur a-t-il dit, sera lié dans le ciel; tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel (1). » Après sa résurrection, il apparaît à ses disciples rassemblés, et après leur avoir fait deux fois entendre cette délicieuse parole : la paix soit avec vous, il ajouta encore : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (2). » Quelques instans seulement avant de monter aux cieux, il leur commande : « Allez dans tout le monde, et prêchez l'Évangile à toute créature. Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné (3). » Un autre récit développe ainsi le même sens : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc; enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; apprenez-leur à garder tous les commandemens que je vous ai transmis; et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (4). » Son ascension triomphante sur la nuée est le dernier sceau de cette consolante promesse.

Mais l'Eglise, après sa disparition, ne devait pas se trouver seulement sous cette direction générale. Toute société a besoin d'un chef unique, à qui tout se rattache : le Christ est le chef invisible de cette société chrétienne; mais ce céleste roi a désigné son représentant et son vicaire pour tenir sa place sur la terre. Il n'a pas seulement élu en corps l'ordre de l'épiscopat; il lui a donné une tête et un chef. Tous les fidèles sont élevés sur le fondement des apôtres; ce n'est point assez : toute l'Eglise est basée sur Pierre (1).

L'élection spéciale de Simon date de l'origine première de l'Eglise et du moment même où le Seigneur l'appela à lui. Lorsque André mena son frère à Jésus, Jésus, regardant ce nouveau disciple, lui dit : « Tu es Simon, fils de Jean; tu t'appelleras Céphas, ce qui signifie Pierre (2). » Ce fut de la barque de ce disciple privilégié qu'aussitôt il enseigna le peuple rassemblé sur les bords de la mer de Génésareth, et en même temps il lui prédit ses étonnans succès par le symbole manifeste de la pêche miraculeuse (3). Lorsqu'il choisit ses douze apôtres, il le nomma le premier, et l'un même des évangélistes rapporte à cette circonstance le changement de nom qu'il lui fit subir en lui imposant le nom de Pierre (4). Une autre fois, il le fit marcher sur la mer, et affermit les flots sous

(1) Amen dico vobis, quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo; et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo. (Matth., c. XVIII, v. 18.)

(2) Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; et quorum retinueritis, retenta sunt. (Joan., c. XX, v. 23.)

(3) Euntes in mundum universum prædicate evangelium omni creaturæ. Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit; qui vero non crediderit, condemnabitur. (Marc., c. XVI, v. 15, 16.)

(4) Data est mihi omnis potestas in cœlo, et in terra. Euntes ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti, docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. (Matth., c. XXVIII, v. 18, 19, 20.)

(1) Jam non estis hospites et advenæ; sed estis cives sanctorum et domestici Dei, *superædificati* super fundamentum apostolorum et prophetarum, etc. (*Ephes.*, c. II, v. 19, 20.) — Ecclesia tota *ædificata* est super Petrum. (V. Zallinger, *Institut. Jur. natur. et Ecclesiast. publ.*, l. V, c. 1, § 322.)

(2) Intuitus.... eum Jesus, dixit : Tu es Simon, filius Jona; tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus. (Joan., c. I, v. 42.)

(3) Ascendens autem in unam navim, quæ erat Simonis. (Luc, c. V, v. 3.)

(4) Et imposuit Simoni nomen Petrus. (Marc., c. III, v. 16.)

ses pas. Cependant la prééminente autorité de l'apôtre devait être solennellement justifiée par un acte plus vif et par un témoignage plus authentique de sa foi : aussi cette confession est-elle simple, nette et prompte, autant qu'entière et complète (1). Jésus interroge ses disciples, et leur demande : « Que dit-on du Fils de l'Homme? » Les disciples lui rapportent que les uns le prennent pour Jean-Baptiste, les autres pour Elie, les autres pour Jérémie, d'autres pour quelqu'un des prophètes. « Et vous, ajoute-t-il, qui croyez-vous que je suis? » Et Simon-Pierre répondant, dit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Alors Jésus lui dit : « Tu es heureux, Simon, fils de Jean; car ce n'est pas la chair ni le sang qui t'ont révélé cette vérité, mais mon Père, qui est dans les cieux. » Puis il s'écrie : « Et je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Enfin, pour ne laisser aucun doute sur le pouvoir qu'il lui accorde en propre : « Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux (2). » Ainsi lorsque le Christ veut mettre la dernière main à la constitution de son Eglise, il ne s'adresse plus à plusieurs à la fois; il se tourne nominativement vers Pierre. Jésus-Christ, Fils de Dieu, parle seul à Simon, fils de Jean, seul; Jésus-Christ, qui est la véritable pierre, la pierre stable par elle-même, désigne Simon, qui n'est pierre que par la vertu qu'il lui communique, et Simon, selon le nom qui lui a été donné, devient pierre à son tour. Telle est la consommation du mystère de l'unité entre les fidèles (1).

Cette exaltation est confirmée encore avec toute la puissante et majestueuse autorité qui s'attache à tous les actes fondamentaux de la Cène dernière. Le Seigneur avait institué le sacrement d'amour et d'union; il avait donné aux siens, pour testament, son corps et son sang; il allait se lever pour marcher au sacrifice et accomplir par sa mort toute l'œuvre divine de la rédemption. Entendez auparavant ce discours : « Simon, Simon, voici que Satan vous a cherchés pour vous passer au crible comme le froment; mais moi, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne manque pas; et toi aussi, après ton repentir, tu confirmeras tes frères (2). » Le pape saint Léon l'observe : « Le danger et la crainte de la tentation étaient communs à tous les apôtres; ils avaient un égal besoin de la protection divine. Le diable désirait les ébranler tous, les renverser tous; mais le Seigneur prend soin spécialement de Pierre; il prie simplement pour la foi de Pierre, parce que la position des autres sera assurée si l'esprit de leur prince n'est pas vaincu (3). » Et plus de dix siècles après cette solennelle promesse, saint Bernard écrivait à l'un des plus grands successeurs de Pierre : « Il faut que vous rameniez à votre siége apostolique tous les dangers et les scandales qui s'élèvent dans le royaume de Dieu, et particulièrement tout ce qui a rapport à la foi. Il me semble convenable, en effet,

(1) Venit Jesus in partes Cesareæ Philippi et interrogabat discipulos suos dicens : Quem dicunt homines esse Filium hominis? At illi dixerunt : Alii Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii vero Jeremiam, aut unum ex prophetis. Dicit illis Jesus : Vos autem, quem me esse dicitis? Respondens Simon Petrus dixit : Tu es Christus, Filius Dei vivi. (Matth., c. XVI, v. 13, 14, 15, 16.)

(2) Beatus es, Simon Bar-Jona; quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus, qui in cœlis est. Et ego dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversùs eam. Et tibi dabo claves regni cœlorum ; et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis, et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis. (Matth., c. XVI, v. 17, 18, 19.)

(1) V. Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Église*, prononcé dans l'assemblée publique du clergé.

(2) Simon, Simon, ecce Satanas expetivit vos, ut cribraret sicut triticum. Ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua; et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. (Luc., c. XXII, v. 31, 32.)

(3) Commune erat omnibus apostolis periculum de tentatione formidinis, et divinæ protectionis auxilio pariter indigebant; quoniam diabolus omnes exagitare, omnes cupiebat elidere; et tamen specialis à domino Petri cura suscipitur, et pro Petri fide proprié supplicatur, tanquam aliorum status certior sit futurus, si mens principis victa non fuerit. (S. Leo, *Sermon.* LXXXIII, c. 3, *in nat. apost. Petri et Pauli*, edit. Venet.)

qu'on porte les difficultés de la foi là de préférence où la foi ne peut faillir, comme c'est la prérogative de votre place. A-t-il jamais été dit à un autre : « Pierre, j'ai prié pour vous (1)? » C'est par le mérite de cette prière que le vicaire de Jésus-Christ est toujours et sans cesse la pierre vivante de l'Eglise.

Enfin, après la résurrection, on voit une touchante et admirable scène. Le Rédempteur a reconquis, par les souffrances de sa Passion et par le supplice de la croix, la vie éternelle; il est sur le point de retourner dans la gloire des cieux : un jour, il apparaît à ses disciples sur le bord de cette mer de Tibériade qui l'a vu opérer tant de bienfaits et de prodiges; les disciples étaient dans une barque. Dès qu'ils le reconnaissent, ils la conduisent vers lui; mais Pierre n'attend point : il prend sa tunique, se jette à l'eau, et arrive le premier au rivage. Quand le Maître, qui a dirigé leur pêche abondante, leur commande de la tirer à terre, Pierre encore amène les filets chargés de poissons. On sent que tout marche à une nouvelle manifestation. Après le repas, Jésus dit à Simon-Pierre : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus « que ceux-ci? » Simon répond : « Oui, « Seigneur, vous savez que je vous « aime. » Jésus lui dit : « Pais mes « agneaux. » Il lui dit une seconde fois : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? » Simon répond : « Oui, Seigneur, vous sa- « vez que je vous aime. » Jésus lui dit : « Pais mes agneaux. » Et il lui dit une troisième fois : « Simon, fils de Jean, « m'aimes-tu? » Et Pierre, contristé de ce qu'il lui demandait jusqu'à trois fois : M'aimes-tu? s'écrie : « Seigneur! vous « savez tout; vous savez que je vous « aime! » Et Jésus lui dit : « Pais mes bre- « bis (2). » La puissance spirituelle est donc remise au prince des apôtres avec le symbole des clefs et le bâton pastoral. Pierre est le fondement et la base de l'édifice vivant qui s'élève, de degrés en degrés, vers le ciel, en partant des apôtres; il est le chef de cette apostolique milice qui se partage la terre comme une conquête; il est le pasteur de tout le bercail, des agneaux et des brebis, c'est-à-dire des fidèles et des pasteurs, et il assemble, il soutient, il gouverne toutes les provinces du royaume de Dieu.

L'Eglise, déjà si favorisée, avait encore un autre espoir. Le Seigneur a dit aux siens : « Si vous m'aimez, gardez mes commandemens, et je prierai mon Père, et il vous enverra un autre Paraclet pour demeurer avec vous éternellement : c'est l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas. Vous, vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera en vous et sera en vous (1). » Un peu plus tard, il a ajouté : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire. Vous ne pouvez les supporter maintenant; mais lorsque sera venu l'Esprit de vérité, il vous enseignera toute vérité (2). » Avant de monter sur la nuée, il leur renouvelle encore cet engagement : « Voici que je vous envoie ce que mon Père m'a promis pour vous; mais retournez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut (3). » Et l'évangile de saint Luc termine en disant : « Pour

(1) Oportet ad vestrum referre apostolatum pericula quæque et scandala emergentia in regno Dei, et præcipuè quæ de fide contingunt. Dignum namque arbitror ibi potissimum resarciri damna fidei, ubi non possit fides sentire defectum. Hæc quidem hujus prærogativa sedis. Cui enim alteri aliquando dictum est : Ego pro te rogavi, Petre, etc. (S. Bernard., *Epist.* CXC, alias *Opusc.* XI, *ad Innocent.* II.)

(2) Cùm ergo prandissent dicit Simoni Petro, Jesus : Simon Joannis, diligis me plus his? Dicit ei : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos. Dicit ei iterum : Simon Joannis diligis me? Ait illi : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos. Dicit ei tertio : Simon Joannis amas me? Contristatus est Petrus quia dixit ei tertio, amas me; et dixit ei : Domine, tu omnia nosti : tu scis quia amo te. Dixit ei : Pasce oves meas. (Joann., c. XXI, v. 15, 16, 17.)

(1) Si diligitis me, mandata mea servate. Et ego rogabo Patrem, et alium Paracletum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum, Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere, quia non vidèt eum, nec scit eum. Vos autem cognoscetis eum; quia apud vos manebit, et in vobis erit. (Joann., c. XIV, v. 15, 16, 17.)

(2) Adhuc multa habeo vobis dicere; sed non potestis portare modo. Cùm autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. (Joann., c. XVI, v. 12, 13.)

(3) Et ego mitto promissum Patris mei in vos. Vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto. (Luc., c. XXIV, v. 49.)

eux, ils retournèrent à Jérusalem en l'adorant, et avec une grande joie, et ils étaient toujours dans le temple, louant et bénissant Dieu (1). »

Transportons-nous donc à leur suite, et arrêtons-nous un instant devant ce saint cénacle, où dès lors les apôtres habitaient avec l'auguste Mère et la famille humaine du Dieu-Homme, et où se réunirent les disciples dispersés. Cette pieuse demeure, qui, selon la tradition apostolique, appartenait à Marie, mère du disciple Jean, surnommé Marc, était sanctifiée par le souvenir du Maître. C'est là qu'il avait accompli cette pâque solennelle, où, après avoir lavé les pieds à ses serviteurs, il les appela ses amis, et leur livra son corps et son sang; c'est là qu'il apparut à Thomas et aux autres; qu'il rompit le pain, bénit les convives et leur donna sa paix; c'est là enfin que l'Esprit consolateur devait descendre sur leurs fronts pour les baptiser dans la force (2). La vénération catholique s'est attachée spécialement à ce lieu tant de fois consacré, témoin de tant de bienfaits et de miracles. Le sentiment chrétien, qui anime tout, parce qu'il vit au fond de l'homme même, ne l'a pas pu laisser sans honneur; et quel honneur était mieux en rapport avec sa doctrine que de le dédier au culte dont il avait vu l'institution? Long-temps donc les divines cérémonies et le mystérieux sacrifice se répétèrent avec une insigne solennité au milieu de la maison bénie où Jésus-Christ avait été tout ensemble le prêtre et l'hostie. Les *Actes de saint Barnabé* attestent que, sur l'emplacement même, s'éleva la plus grande basilique de Sion. Saint Jérôme, l'anachorète de Bethléem, n'oublie point de citer cette noble église dans ses épîtres, et il nous apprend que, par une pensée digne de la foi, on y avait déposé la colonne où le Juste fut lié, et qu'il rougit de son sang sous les coups des bourreaux. Plus tard, le temple vit croître à ses côtés un monastère occupé par les Pères de la Terre-Sainte, garde inviolable de ce précieux monument; mais aujourd'hui, les Pères n'y sont plus; la colonne a été reportée dans une des chapelles du Saint-Sépulcre. Les derniers voyageurs qui ont voulu pénétrer dans cette maison embaumée par la présence du Christ, n'ont plus trouvé qu'une mosquée turque; et un hôpital, ouvert tout auprès, leur a seul rappelé que le Seigneur a passé là en y laissant une trace ineffaçable et un germe immortel de charité (1).

L'Église, née d'un acte de foi, commence sa vie nouvelle, sa vie séparée ostensiblement de son divin fondateur, par le recueillement et la prière. Les disciples, frappés des dernières paroles et de l'ascension glorieuse du Fils de Dieu, n'avaient point sans peine quitté l'endroit où ils l'avaient vu disparaître. Il avait fallu qu'il leur fût dit : Hommes de Galilée, que faites-vous à regarder au ciel (2)? pour les rappeler à eux-mêmes et leur faire songer qu'il leur restait une grâce dernière à attendre et une mission à remplir. Il fallait aussi qu'ils accomplissent un temps de préparation et d'exercice avant de recevoir l'Esprit consolateur, et d'entreprendre cet ouvrage de tous les jours et de tous les siècles dont ils étaient les premiers ouvriers. Or, cet exercice et cette préparation se résument en une seule chose : « Là, tous ensemble, disent les Actes, ils persévéraient dans la prière. » L'Église a bien su toujours la force de cette action : sa propre tradi-

(1) Et ipsi adorantes regressi sunt in Jerusalem cum gaudio magno; et erant semper in templo, laudantes et benedicentes Deum. (Luc., c. XXIV, v. 52, 53.)

(2) Consentiunt his acta Barnabæ (scripta ab Alexandro monach.) ubi de eâdem domo, hæc fusiùs habentur scripta : « In illo cœnaculo Dominus pascha fecit; in illo apparuit Thomæ apostolo, cùm à mortuis surrexisset; illùc postquam in cœlo assumptus est, discipuli cum reliquis fratribus centum viginti, in quibus erant Barnabas et Marcus ex monte Olivarum convenerunt; illùc Spiritus sanctus in linguis igneis ad discipulos descendit in die Pentecostes. Illùc collocata nunc est et sanctissima Sion, omnium ecclesiarum maxima. » ..... Meminit ejusdem ecclesiæ S. Hieronymus, in eâdemque fuisse posteà locatam columnam illam, ad quam vinctus, ductus est Dominus, ac flagellatus, testatur. (Hieronym., ep. 27; V. Cæs. Baronii, card., *Annales ecclesiastic.*, t. I, ann. 34, art. 232, p. 196, Lucæ 1738.)

(1) M. de Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem.* 4e partie, *Voyage de Jérusalem.*

(2) Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum? (*Actes*, c. I, v. 11.)

tion, datée de la veille, lui rappelait que la vie du Rédempteur ne fut qu'une perpétuelle prière ; qu'il faisait précéder encore d'une prière spéciale chacune de ses œuvres particulières; qu'il avait prié avant de la fonder; qu'il avait prié avant et après la cène, au Jardin des Olives et sur le mont du Calvaire, et qu'il avait promis de prier toujours pour elle auprès de son Père. Ses nécessités pressantes la jetaient également dans ce refuge assuré par les enseignemens du Docteur suprême : « Cherchez et vous trouverez, demandez et vous recevrez, frappez et il vous sera ouvert (1). » Ou bien : Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera (2). Enfin, elle croyait que par la prière elle rentrait en communication avec le Seigneur glorifié, que lui l'écoutait et qu'il lui envoyait en retour de ses vœux ses secours et sa grâce. Elle faisait ainsi parce que Jésus avait dit : « Partout où vous « serez rassemblés deux ou trois en mon « nom, je serai au milieu de vous (3). » Et elle répétait surtout cette divine leçon qu'elle a reçue de la bouche céleste : « Notre Père qui êtes aux cieux, » n'ignorant pas que prier le Père, c'est prier le Fils et prier l'Esprit saint. Ainsi faisait-elle, ainsi a-t-elle fait, ainsi fait-elle toujours; et elle a toujours appris à ses enfans qu'il fallait faire ainsi, parce que le précepte est rigoureux, et qu'au point de vue même humain rien n'est plus sage, rien n'est plus grand, rien n'est plus élevé que la prière. La prière! c'est l'acte le plus raisonnable et le plus généreux de l'homme, dès qu'il sent qu'il est et qu'il n'est point par lui-même; car c'est à la fois la reconnaissance de son existence spirituelle, c'est une hymne de louange au Créateur, c'est un appel incessant à ses bontés; c'est ce qui dégage l'âme humaine, la hausse au-dessus de la terre, et la tirant de son profond abîme, la fait entrer, toute misérable qu'elle est, dans la conversation intime et familière du Créateur!

Cependant, au milieu des consolations du présent et des espérances de l'avenir, restait le souvenir d'un irrémédiable échec. L'enfer avait prévalu contre l'homme de perdition, contre l'un de ceux sur qui la grâce du Seigneur s'était le plus long-temps exercée; ce vide, laissé par l'Apostat au milieu des siéges apostoliques, n'abattait pas, mais ébranlait et affligeait l'Église. Cependant, Pierre a l'ordre de confirmer ses frères; le nom d'un des douze choisis par le Chef invisible a été rayé par le déicide; le chef visible au nom du monarque suprême, agit en sa place et prend l'initiative, qui lui appartient, pour faire cesser le scandale.

En ces jours-là (1), près de cent vingt fidèles étaient réunis : Pierre se lève au milieu de ses frères, et il dit : « Mes « frères, il a fallu que l'Écriture s'ac« complit, et la prophétie que l'Es« prit saint a mise dans la bouche de « David, a dû se vérifier au sujet de « Judas, le chef de ceux qui ont saisi « notre seigneur Jésus. Il était compté « parmi nous et il avait reçu la charge « de son ministère; maintenant ce mal« heureux, après avoir reçu le champ « acquis par son iniquité, s'est agité au « milieu dans l'agonie de son supplice, « et ses entrailles se sont répandues par « terre. Cet événement est connu de tous « ceux qui habitent Jérusalem, tellement « que le champ est appelé aujourd'hui

(1) Petite et dabitur vobis; quærite et invenietis; pulsate et aperietur vobis. (Luc., c. XI, v. 9.)

(2) Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis. (Joann., c. XVI, v. 23.)

(3) Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum. (Matth., c. XVIII, v. 20.)

(1) In diebus illis exurgens Petrus in medio fratrum dixit (erat autem turba hominum simul, ferè centum viginti) : Viri fratres, oportet impleri scripturam quam prædixit Spiritus sanctus per os David de Juda qui fuit dux eorum qui comprehenderunt Jesum. Qui connumeratus erat in nobis, et sortitus est sortem ministerii hujus. Et hic quidem possedit agrum de mercede iniquitatis, et suspensus crepuit medius : et diffusa sunt omnia viscera ejus. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem ita ut appellaretur ager ille, linguâ eorum Haceldama, hoc est, ager sanguinis. Scriptum est enim in libro psalmorum : Fiat commoratio eorum deserta, et non sit qui inhabitet in eâ; et episcopatum ejus accipiat alter. Oportet ergo ex his viris qui nobiscum sunt congregati in omni tempore, quo intravit et exivit inter nos Dominus Jesus. Incipiens à baptismate Joannis usque in diem quâ assumptus est à nobis, testem resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis. (Act., c. I, v. 15-22.)

« Haceldama dans notre langue (ce qui « signifie le champ du sang). Il est écrit « dans le livre des Psaumes : que la de« meure du méchant soit déserte et que « personne n'y habite ; et qu'un autre re« çoive son épiscopat. Il faut donc que « nous choisissions un de ceux qui ont tou« jours été avec nous, dans tout le temps « qui s'est écoulé depuis que le Seigneur « Jésus s'est montré à nous jusqu'au mo« ment où il nous a quittés, depuis le « baptême de Jean jusqu'au jour où il « s'est élevé dans le ciel; il faut que ce« lui-là prenne rang parmi nous et de« vienne avec nous le témoin de la résur« rection du Sauveur. »

On le voit donc : Pierre exerce ses fonctions pastorales; il se montre vraiment le pasteur souverain et le chef, non seulement à l'égard des fidèles, mais aussi à l'égard des autres pasteurs. A cette vue, l'un des Pères les plus éloquens, le patriarche de Constantinople, la *bouche d'or* de la Grèce, saint Jean Chrysostome s'écrie dans une de ses Homélies : « Comme il est brûlant de zèle! comme il connaît le troupeau qui lui a été confié par le Christ! comme il est bien le prince dans cette assemblée! comme il est toujours le premier à prendre la parole! » Plus loin il le remarque encore : « Il est le premier dans toute l'affaire, et jouit de l'autorité de tous, parce qu'en effet il les a tous dans sa main. C'est la conséquence du discours du Christ : Confirme tes frères (1). »

Reprenons le récit du Livre canonique (2).

Ils en firent lever deux : Joseph, qu'on appelait Barsabas, et qui fut surnommé le Juste, et Matthias. Et, se mettant à prier, ils dirent : « O vous, Seigneur, qui connaissez tous les cœurs, faites-nous connaître lequel des deux est celui de votre choix, lequel des deux doit recevoir cette fonction, être chargé de l'apostolat dont Judas s'est démis pour aller se perdre. » Et ils leur donnèrent les sorts, et le sort tomba sur Matthias, qui prit rang parmi les onze apôtres.

Encore ici la prière précède l'action et s'y mêle. La prière est nécessaire. Il faut que Dieu intervienne; les fidèles prient pour obtenir cette intervention, et la grâce de Dieu descend en récompense sur leurs têtes. Matthias devient l'un des douze, quoique le Seigneur se réserve de manifester avant peu un autre choix, celui qu'il fit sur le chemin de Damas, celui de Paul, l'apôtre du Sauveur glorifié.

Au reste, il y a une observation à faire sur la voie du sort que les apôtres employèrent pour s'éclairer et désigner l'un des deux disciples. En principe invariable, l'Église condamne formellement tout ce qui semble vouloir livrer au hasard les choses qui appartiennent à la prudence humaine, et par-dessus tout, celles qui appartiennent à l'Esprit saint; elle annulle et punit toute élection aléatoire, aussi bien que toute élection entachée de simonie. Est-il donc croyable que les apôtres aient livré à des chances imprudentes l'auguste dignité de l'apostolat? A ce sujet, Denys-le-Petit veut donner une explication, et on lit dans un de ses ouvrages : « Le sort qui a désigné Matthias par l'intervention divine, a donné naissance à des sentimens divers, et, selon moi, mauvais. Je dirai le mien à mon tour. Il me semble que l'Écriture indique, par ce nom de sort, quelque privilége divin et d'honneur éminent, qui fit comprendre à l'assemblée sur qui se portait l'élection divine (1). » Mais, il faut l'avouer, l'explication est plus

(1) Quam est fervidus! quam cognoscit creditum sibi à Christo gregem! quam in hoc choro princeps est, et ubique primus omnium incipit loqui! Primus omnium auctoritatem usurpat in negotio, ut qui omnes habeat in manu. Ad hunc enim dixit Christus : Et tu.... (Chrysostom., *in Act. apost.*, *hom.* 3.)

(2) Et statuerunt duos, Joseph, qui vocabatur Barsabas, qui cognominatus est Justus, et Matthiam. Et orantes dixerunt : Tu, Domine, qui corda nosti omnium, ostende quem elegeris ex his duobus unum, accipere locum ministerii hujus et apostolatûs de quo prævaricatus est Judas ut abiret in locum suum. Et dederunt sortes eis, et cecidit sors super Matthiam, et annumeratus est cum undecim apostolis. (*Actus*, c. I, v. 23, 24, 25, 26.)

(1) De illâ sorte divinâ quæ Matthiæ divinitùs obtigit, alii quidem alia sensere, meo quidem judicio, non rectè. Aperiam autem et ipse quid sentiam. Videtur mihi Scripturam sortem appellâsse, divini quiddam et præcipui muneris, per quod illi choro insinuaretur qui esset divinâ electione declaratus. (Dionys., *Exeg. de ecclesiastic. hierarch.*, par. III, c. 5.)

obscure que la difficulté, qui s'évanouit quand on l'examine avec franchise et simplicité. Les apôtres n'avaient pas encore reçu l'Esprit saint; ils étaient encore Juifs, et vivaient selon les coutumes hébraïques. Or sans doute le sort ne fut jamais l'unique principe d'élection chez les Juifs, surtout pour le suprême pontificat : on n'en voit que peu d'exemples avant la ruine de la cité sainte (1); mais au temps d'Auguste, il entrait souvent pour quelque chose dans la désignation des sacrificateurs et dans l'ordre des fonctions sacerdotales. Les apôtres agirent selon leurs coutumes et en toute humilité de cœur. D'ailleurs ils avaient avec discernement choisi dans la foule deux hommes d'une égale vertu aux yeux de tous, deux hommes dont le témoignage leur paraissait devoir être également certain, deux hommes dont le moins heureux portait le surnom de *Juste;* ensuite ils prièrent avec ardeur, ils demandèrent la grâce d'en haut; puis ils donnèrent les sorts. C'était, pour eux, s'en remettre au jugement de Dieu.

Des dangers particuliers à cette époque durent, il est vrai, attirer l'attention sur ce fait très naturel en lui-même. A cette occasion, il se répandit parmi les chrétiens un livre intitulé : *Les Sorts des apôtres;* puis on vit une pratique appelée : *Les Sorts des saints* (2). Il faut penser qu'alors, en Orient et en Occident, la magie avait une action journalière et une influence puissante. Les vieux dogmes des castes, remis en honneur, les fables mythologiques du vulgaire, les fourberies des Simon et des Apollonius, les rêveries chimériques des philosophes d'Alexandrie, tout cela la faisait revivre avec l'espoir d'égaler les merveilles du christianisme. Le christianisme même n'était pour beaucoup de sages qu'une éclatante magie dont il fallait saisir et dévoiler les secrets. Par une réaction trop explicable, des opérations superstitieuses pouvaient aussi et devaient tâcher de s'introduire parmi les fidèles; et plus elles trouvaient d'excuse et d'appui au dehors, plus il était nécessaire qu'elles fussent écartées avec vigilance du chaste sein de l'Église. Ainsi, dès que les livres des sorts, ceux surtout qui se mettaient sous le patronage révéré des apôtres et des saints, furent connus, les papes et les conciles les rejetèrent parmi les apocryphes. L'Église ne souffre aucun soupçon; elle ne veut pas laisser prétexte à l'accusation la moins fondée; pur miroir qui reflète la lumière du Verbe, elle ne laisse s'élever aucun nuage entre sa surface éclatante et le soleil qui l'éclaire.

Au reste, peu après cette élection, l'Esprit saint la confirma, en descendant visiblement sur les fidèles au cénacle. « Dix jours s'étaient écoulés; tous se trouvaient également réunis au même lieu. Tout-à-coup un grand bruit vint du ciel, comme si ce fût un vent impétueux, et il remplit toute la maison; et ils virent apparaître comme des langues de feu qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Et ils furent remplis de l'Esprit saint, et ils commencèrent à parler différentes langues (1).... » Le don de la parole achève et complète l'ordre de la prédication universelle; le don de l'esprit parfait la constitution

(1) Joseph; *De Bell. judaïc.*, l. IV, c. 15.

(2) Indè liber prænotatus hoc titulo, *Sortes apostolorum*, qui olim circumferebatur, rectè censurâ Gelasii canon. sanct. dist. 15, inter apocrypha rejectus est. (Mansi; *S. Concilior. nova et amplissima collectio*, quæ, ea quæ *Phil. Labbeus et Cossartius*, et Nicolaüs *Coleti*, edidere, continet; Florentiæ, 1759.)

Eâdem insuper occasione, quod apostoli quem eligerunt sortiti sint, irrepsit aliquando in christianos genus quoddam sortilegii quod honesto nomine diceretur *Sortes sanctorum*, sed à sanctis patribus ecclesiasticis (Concil. Vienn., c. 10; et conc. Aurelian., c. 32 et aliis) sanctionibus ab ecclesiâ Dei procul rejectum est; sed eam licentiam, non nisi ante adventum Spiritûs sancti, apostoli usurpâsse inveniuntur; nec id tentâsse nisi præviâ prædicatione; cùm alioqui sacros sortiri ministros ad solitam functionem obeundam, tam ex Lucæ evangelio quam ex Josepho, apud Judæos in usu fuisse, cùm de Zachariâ actum est, superiùs diximus. (Baronii, card.; *Annal. eccles.*, ann. 34, p. 255.)

(1) Et cùm complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco. Et factus est repentè de cœlo sonus, tanquam advenientis spiritûs vehementis, et replevit totam domum ubi erant sedentes. Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum. Et repleti sunt omnes Spiritu sancto, et cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis. (*Act.*, c. II, v. 1-4.)

de la société chrétienne. Le corps a été formé; les membres ont été liés dans le sang et dans le corps du Christ; l'Esprit est descendu aussi. Il n'y a que deux Esprits : l'Esprit du mal et l'Esprit de Dieu, qui se disputent le terrain. L'Esprit du mal a vaincu avant la rédemption; au moment où le Verbe se fit chair il semblait seul dans le monde. Il y restera encore pour soutenir le combat; mais l'Esprit de Dieu ne sera plus abandonné désormais; il consacre une éternelle milice en paraissant visiblement sur la terre, et il animera jusqu'à la fin des temps un monde nouveau qui est l'Église (1).

Et maintenant on doit concevoir pourquoi nous avons spécialement insisté, à notre point de vue législatif, sur la constitution de l'Église; c'est qu'elle est vraiment la loi, l'unique loi et toute la loi que le législateur du christianisme a faite. Elle, l'épouse du Christ, le corps dont il est la tête, le corps animé de l'Esprit saint, elle est pour ses enfans la loi vivante, comme lui-même est la loi vivante aux cieux, sur la terre et partout. Quand elle parle, elle commande; quand elle écrit, elle conserve pour le passé et pour l'avenir; mais comme le Seigneur n'a rien écrit, elle non plus n'a rien écrit de prime abord; elle ne définit que pour éviter et combattre l'erreur. L'histoire même de son divin auteur remonte aussi bien à la tradition orale qu'aux saintes Lettres; car il se passa quelque temps avant que l'un des disciples ne fît de ses œuvres une narration écrite, et un autre commençât ainsi le récit dicté par l'Esprit de Dieu (1) : « Plusieurs ayant entrepris de raconter par ordre les choses qui ont été accomplies au milieu de nous; comme je suis instruit de tout par la tradition de ceux qui, dès le principe, ont tout vu par eux-mêmes, et ont été les ministres de la parole; et comme j'ai suivi moi-même depuis l'origine toute la série des événemens avec le plus grand soin, j'ai voulu l'écrire pour vous, mon cher Théophile. » Voilà comme fait l'Église, à l'exemple du maître; et comme il est venu, comme il a vécu, comme il a enseigné, elle est, elle croit, elle manifeste sa croyance et la propage. Être, croire, enseigner, c'est là toute sa méthode : elle lui a été donnée par Notre Seigneur Jésus-Christ.

CHARLES DE RIANCEY.

(1) Notandum autem est ex Augustino in breviculo collationis (col. 3) Ecclesiam esse corpus vivum, in quo est anima et corpus.... etc. (R. Bellarm., card.; *Controvers.*, t. II; *de concil. et eccles.*, l. III, c. 2, § 11. Pragæ, 1721.)

(1) Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem, quæ in nobis completæ sunt, rerum, sicut tradiderunt nobis qui ab initio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis : visum est et mihi, assecuto omnia a principio diligenter, ex ordine tibi scribere, optime Theophile. (Luc., c. I, v. 1-4.)

REVUE.

RÉPONSE A UNE RÉCLAMATION

D'UN RESPECTABLE ECCLÉSIASTIQUE DE STRASBOURG (1).

Pendant que je me vois dans l'obligation de remercier publiquement cet illustre écrivain français, véritable *ami de la religion*, qui a honoré de ses éloges nos deux derniers articles critiques, les lecteurs de ces *Annales* me permettront

(1) Insérée dans *l'Ami de la Religion*, 22 juin 1839, n° 3140. — Cette *Réponse* est extraite des *Annales des Sciences religieuses* de Rome, dirigées avec tant de talent et d'érudition par M. l'abbé de Luca, dont tous les savans français ont pu connaître récemment à Paris la science et la modestie.

également de répliquer à un respectable ecclésiastique de Strasbourg, qui, dans ce même journal, a entrepris l'apologie du nouveau chanoine de Cologne, *Martin-Augustin Scholz,* non pas tant contre moi que contre l'un de mes collègues dans le professorat. Je proteste que, ni l'un ni l'autre, nous n'avons jamais connu M. le docteur, et que par conséquent aucune animosité personnelle ne nous a excités à en parler, mais le seul désir de prémunir les catholiques contre l'erreur. Quant aux intentions de M. Scholz dans toutes ses actions et dans tous ses écrits, Dieu seul sera juge; nous ne voulons juger que les faits. Ils sont livrés au public par l'impression; qui donc sera le calomniateur? Celui-là sans doute qui, par ignorance ou par malice, veut entacher de calomnie celui qui relève simplement les faits.

La partie historique des *Actes hermésiens* produits par le P. Perrone, dans lesquels il est question de M. Scholz, subsiste toujours intacte devant la faiblesse même de l'apologie. En effet, elle peut être confirmée par un grand nombre de documens dignes de foi, et pour le moment, il suffira de citer un *mémoire* au sujet de l'hermésianisme publié à Mayence, en langue allemande (1835), dans lequel ce fait est mis en évidence avec toutes ses circonstances. L'honorable apologiste ne connaissait donc pas ce mémoire, quoiqu'il fût livré au public, et alors il aurait mieux fait de se taire : ou il le connaissait comme nous; et alors pourquoi n'a-t-il pas donné un démenti au mémoire, en niant entièrement que les quatre propositions dont parle mon collègue aient jamais été décrétées dans la conférence tenue à Bonn entre les professeurs de la Faculté théologique, présidée par Hermès, conférence qui contraignit le professeur Seber à se retirer et à renoncer à la chaire. Croit-il peut-être avoir assez blanchi son ami, M. Scholz, en se bornant à réfuter l'existence de la seconde proposition établie dans ce congrès? Si le système charitable des circonstances atténuantes lui a suggéré en bonne foi qu'il n'était question que de programmes académiques, et que c'est la seule raison pour laquelle M. Seber abandonna Bonn et se rendit à Louvain, l'apologiste oublie, ou au moins défend avec le même système la première, la troisième et la quatrième proposition. Ayant accordé en partie le fait du mémoire, de quel front a-t-il donc démenti le reste des accusations? Celui qui se tait quand il doit et peut parler, consent. M. Scholz est par conséquent coupable de tous les autres chefs d'accusation, qui sont très graves. Veuille Dieu que M. Scholz lui-même démontre par de meilleures preuves combien il soigne sa foi, sa conscience et l'amour qu'il doit à son Église, afin de pouvoir se passer de pareils avocats. Nous oublierions volontiers les faits publics du passé, si ces apologies captieuses du passé ne devaient pas *faire* craindre pour l'avenir.

Mais arrivons au second acte de cette comédie, dans lequel l'honorable apologiste se plaint singulièrement de mon collègue, parce qu'il a prononcé un blâme amer contre la nouvelle édition du *Nouveau Testament*, publiée à Leipzig par M. Scholz. Si le respectable auteur ignorait l'existence de ces articles, quoiqu'ils aient été reproduits sommairement dans ce journal, de même que peut-être il ignore encore le mémoire publié, à Mayence, au sujet des affaires hermésiennes, nous répétons qu'il aurait dû plutôt se taire, ou au moins s'informer exactement des faits et les confesser avec plus de franchise. Après un examen consciencieux de cette édition, un Grec schismatique même ne pourrait pas affirmer que la critique de M. Scholz est entièrement conçue dans un esprit de conservation, et qu'elle est constamment fondée sur les meilleurs documens critiques; à plus forte raison un respectable ecclésiastique de Strasbourg. Est-ce, en effet, montrer un esprit de conservation que de soutenir que le texte véritable du *Nouveau Testament* se trouve dans les *codices* byzantins (1), et le modifier cependant continuellement avec le texte alexandrin, pour diminuer, accroître et changer selon son bon plaisir le texte de l'Église?

En cas que le respectable apologiste, malgré la définition du concile de

(1) Vol. I, *Prolég.*, § 31 et suiv.

Trente et des décrets des souverains pontifes, ne tienne pas avec nous que le texte de la Vulgate latine est le texte véritable, et par conséquent conforme au texte grec, la question deviendrait beaucoup plus sérieuse qu'elle ne l'est; mais s'il est d'accord avec nous sur ce point, comment pourra-t-il approuver l'audace de M. Scholz, qui affirme que les *codices* alexandrins donnés par lui, en y comprenant ceux de la Palestine, de l'Égypte et de l'Occident, c'est-à-dire les plus anciens et les plus authentiques des bibliothèques de l'Europe, sont des *codices* dont le texte est corrompu, et que ce texte corrompu inonde la majeure partie de l'Église grecque et toute l'Église latine (1)? Une sentence aussi téméraire n'est jamais sortie de la bouche d'un critique sincère, bien que protestant; que le respectable critique lise les *Prolégomènes* de Bengel et de Griesbach, il trouvera que le premier, dans son *introduction* (2), pose ce principe : *Alexandrini codicis et latinæ versionis collatio unam, brevissimam, certissimam, facillimam decidendi rationem partìm per se ministrat, partìm ad eam deducit.* Puis cet autre (3) : *Ut plurimum cum genuinâ lectione græcâ, latina congruit lectio;* et finalement ce troisième principe (4) : *Consensus alexandrinæ et latinæ est perpetuum lectionis longè antiquissimæ indicium.*

Le second auteur écrit, entre autres propositions, celle qui suit : *E concentu recensionis alexandrinæ cum occidentali firmissimè colligitur, lectionem utrique communem longe esse antiquissimam, imo, si interna simul bonitate sua niteat, genuinam.* Ces écrivains sont tous deux protestans, et c'est de la part d'un catholique que l'Église devra se laisser dire qu'elle a toujours employé le texte le plus corrompu. L'apologiste ajoute que cela devra paraître une chose étrange à M. Scholz d'être considéré comme plus téméraire que Griesbach, puisque Griesbach accorde trop à l'esprit privé et se permet les conjectures les plus hardies. Il est bien reconnu lequel est le plus téméraire en théorie; nous verrons bientôt qui l'est le plus dans le choix des leçons.

Trois choses me paraissent un prodige: 1° qu'un protestant, rationaliste par l'esprit individuel propre à sa secte, se rapproche tant des décisions de l'Église; 2° qu'un catholique, par un esprit individuel contraire aux principes catholiques, s'en éloigne tant; 3° qu'un ecclésiastique de Strasbourg ait entrepris l'apologie de ce dernier. Quel autre guide que son jugement étroit, M. Scholz a-t-il pris? Les catholiques, qui ne seraient pas catholiques s'ils n'admettaient pas comme authentique le texte de la Vulgate, connaissent la décision publique de l'Église, et quiconque renonce à cette décision pour suivre son bon plaisir, n'est pas catholique.

Maintenant, c'est un fait que M. Scholz a confronté les *codices* d'après le texte de Griesbach (1), et qu'il a par conséquent adopté les jugemens critiques de ce protestant, avec les seules différences résultant de son système. Or, ce système est plus hostile à la Vulgate latine que celui de Griesbach; donc le critique catholique est plus téméraire que le critique protestant.

L'apologiste de Strasbourg nous avertit que M. Scholz a reçu l'éloge de tous les savans et érudits les plus distingués de Rome même pour le choix de son texte. Nous sommes dans le cas de lui donner un solennel démenti, et de découvrir en outre, si jamais cela est nécessaire, les manœuvres qu'il a employées pour se mettre à couvert; mais cet avis adressé à nous, qui vivons et écrivons à Rome, qui le connaissons, Dieu merci! et que jugeront les littérateurs ecclésiastiques les plus distingués de Rome; cet avis, dis-je, est vraiment ridicule. Que le respectable ecclésiastique sache bien que, parmi nous, le don d'un ouvrage ne suffit pas pour éviter une censure méritée, et quelles que soient les félicitations privées que M. Scholz ait pu arracher de

(1) Vol. I, *Prolég.*, § 8, 87, et p. CXXXIII, sous le nom de *Vulgate*.

(2) § XXXII, observation 8e.

(3) Observation 9e.

(4) Observation 16e.

(1) Vol. I, *præf.*, p. II. Il dit lui-même : *Codices... cum textu editionis Griesbachianæ contuli.* Et peu après : *Lectiones omnium documentorum criticorum in editionis Griesbachianæ exemplari meo, cui interserueram chartam scriptoriam, notavi.*

quelqu'un, peut-être avant la lecture de l'ouvrage, nous savons aussi distinguer suffisamment les approbations officieuses des approbations officielles. Jusqu'à présent, les jugemens publics confiés à l'impression de Rome ne lui ont certainement pas été favorables, et si les jugemens portés par nous deux ne suffisent pas, le public connaît également les jugemens de deux autres personnes consommées dans les études bibliques, comme le sont l'abbé Joseph Brunati (1) et l'abbé chevalier Drach (2). A chaque pas, dans cette cité de l'apôtre saint Pierre, se trouve un tribunal, au jugement duquel tous les littérateurs de Rome doivent aussi se soumettre dans ces graves questions, et il ne sera, certes, pas utile à l'auteur de le provoquer. Qu'ensuite M. Scholz ait reçu les applaudissemens de quelques protestans calvinistes et luthériens, lesquels n'aiment pas les réformes ultérieures de la réforme en réformant leur texte grec, à cause de la vérité reconnue, entre autres par Bengel et par Griesbach, ceci, pour nous catholiques, n'est autre chose qu'une raison de réprobation contre M. Scholz.

Du reste, à quoi servent les paroles quand les faits sont clairs? L'apologiste, pour montrer que M. Scholz est plus modéré que Griesbach, a cité quatre passages, et en vérité il n'aurait pas pu en citer d'autres. Examinons donc en eux-mêmes les textes des deux critiques pour reconnaître lequel est le moins téméraire. Dans l'évangile de *saint Jean,* il a cité, c. v, 3-4, relativement au mouvement de l'eau dans la piscine d'épreuve, et c. vii, 53; viii, 11, où l'on raconte la célèbre histoire de la femme adultère. Griesbach, comme je l'ai vu de mes propres yeux, et comme chacun pourra lire dans la petite édition imprimée à Leipzig en 1825, a laissé intacts dans le texte ces deux passages; il ne fait qu'y apposer un signe critique, qui, de la part d'un protestant, et d'un protestant rationaliste comme Griesbach, n'étonne pas. Ce signe critique, d'après l'explication même de Griesbach (1), signifie : *probabilem omissionem, neque tamen adeo certam, ut verba dubia è textu expellere ausi simus.* Retournons maintenant à M. Scholz : il n'a pas changé, dans le premier passage, un iota du texte de Griesbach, et même, lorsque *la Vulgate* est plus conforme pour une expression au texte alexandrin, et plus conforme pour une autre au texte de Constantinople, il abandonne l'un et l'autre texte pour suivre Griesbach.

Texte de Griesbach et de Scholz, c. v, 4.

Ἄγγελος γὰρ κατὰ καιρὸν κατέβαινεν ἐν τῇ κολυμβήθρᾳ καὶ ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ.

Texte de la Vulgate latine.

Angelus autem *Domini* descendebat secundum tempus in piscinam et *movebatur* aqua.

Sur la marge intérieure, M. Scholz a noté Alex. + κυρίου, c'est-à-dire le texte alexandrin ajoute κυρίου devant κατὰ, puis Const. ἐταράσσετο, c'est-à-dire le texte de Constantinople présente ἐταράσσετο pour ἐτάρασσε. Après cela, je le demande, si M. Scholz avait l'esprit conservateur que lui attribue le respectable ecclésiastique, aurait-il jamais, contre son système et contre la Vulgate, adopté ἐτάρασσε *movebat* pour ἐταράσσετο *movebatur?* Aurait-il jamais rejeté le mot Κυρίου *Domini,* pour lequel s'accordent les deux Églises grecque et latine, nous laissant ignorer si cet ange était un ange blanc ou un ange noir?

Dans le second passage de saint Jean, c. vii, 53; viii, 11, M. Scholz a omis les mots πρὸς αὐτὸν, c. viii, 3, que nous donnaient le texte de Griesbach et le texte grec ordinaire; il a changé la préposition ἐν pour ἐπὶ devant μοιχείᾳ, sans une plus grande autorité des *codices;* il a choisi λιθάζειν pour remplacer λιθοβολεῖσθαι, v. 4, sans améliorer sûrement le texte; il a choisi ἡ γυνὴ ἐν μέσῳ οὖσα, v. 9, au lieu de ἡ γυνὴ ἐν μέσῳ ἑστῶσα de Griesbach, qui est le *mulier in medio stans* de la Vulgate, et finalement il nous a donné γύναι pour ἡ γυνή, v. 10, avec des changemens qui importent peu en vérité, mais qui d'un

(1) *Annali delle Scienze relig.*, vol. viii, n° 23, p. 228.

(2) *Ami de la Religion*, 15 août 1839, n° 3163.

(1) *Præf.*, ed. min., p. v.

autre côté sont tous contraires au texte *reçu*, comme il l'a noté lui-même. Les seules variantes de deux versets méritent l'attention dans ce traité, et je pose en tête les textes des deux critiques, et puis après le texte de la Vulgate, afin que les lecteurs puissent juger qui s'en éloigne le plus, le protestant ou le catholique.

Texte de Griesbach, c. VIII, 5, 6.

Ἐν δὲ τῷ νόμῳ Μωσῆς ἡμῖν ἐνετείλατο τὰς τοιαύτας ΛΙΘΟΒΟΛΕΙΣΘΑΙ· σὺ οὖν τί λέγεις; τοῦτο δὲ ἔλεγον πειράζοντες αὐτὸν ἵνα ἔχωσι ΚΑΤΗΓΟΡΕΙΝ ΑΥΤΟΥ.

Texte de Scholz.

Ἐν δὲ τῷ νόμῳ Μωσῆς ἡμῖν ἐνετείλατο τὰς τοιαύτας ΛΙΘΑΖΕΙΝ· σὺ οὖν τί λέγεις ΠΕΡΙ ΑΥΤΗΣ; τοῦτο δὲ ἔλεγον πειράζοντες αὐτόν, ἵνα ἔχωσι ΚΑΤΗΓΟΡΙΑΝ ΚΑΤ' ΑΥΤΟΥ.

La Vulgate latine.

In lege autem Moyses mandavit nobis hujusmodi lapidare; tu ergo quid dicis? Hoc autem dicebant tentantes eum, ut *possent accusare eum*.

Par cette confrontation, il est évident que le texte de Griesbach est en parfaite conformité avec la Vulgate, et que M. Scholz, en ajoutant περὶ αὐτῆς, a restreint l'universalité de l'interrogation au seul cas particulier de la femme adultère, ainsi que par la variante κατηγορίαν κατ' αὐτοῦ, il a réduit les accusations possibles à une seule. De son texte il résulte clairement que les Scribes et les Pharisiens voulaient, dans leur perfidie, savoir ce que Jésus-Christ pensait de Moïse et de la loi mosaïque; car on ne pouvait pas répondre de quelle manière la loi était applicable à ce délit avant d'avoir prouvé juridiquement la vérité du fait.

Il est inutile de répéter lequel des deux écrivains s'est tenu aux *codices* les plus anciens; et si nous réfléchissons que M. Scholz, dans toute l'histoire de la femme adultère, au lieu d'un seul texte, nous en a donné trois divers, c'est-à-dire le texte ordinaire, altéré, avec Griesbach, seulement de quelques variantes, indiquées par le signe critique; puis le texte du *codex* de Bèze, et le texte d'une autre troisième famille de *codex*, sans nous dire et sans pouvoir nous dire à quelle famille ils appartiennent, puisqu'il n'en admet que deux; et, dis-je, si nous réfléchissons à tout cela, il est impossible d'expliquer son tripotage biblique. Il semble certain qu'il considère comme authentique le seul texte ordinaire; mais pour quelle raison alors nous jette-t-il, dans un seul passage, trois textes divers tirés de *codices* isolés, qui, en face de l'universalité des *codices*, n'ont pas d'autorité? Aurait-il peut-être voulu exprimer en fait ce que le protestant exprime avec un signe critique dubitatif? Que le lecteur juge de quel côté se trouve le plus de modération.

Le troisième passage cité par l'apologiste est dans les Actes des apôtres, c. XX, 28; et ici je veux rapporter ses propres paroles. « Dans les fameux passages, Act. XX, 28, Griesbach lit τοῦ κυρίου, et M. Scholz κυρίου καὶ δέου (sic); I, Tim. III, 16, Griesbach lit ὅς, et M. Scholz δεὸς (sic). » Les lecteurs hellénistes riront peut-être de ce mot latin δεὸς mis à la place du mot grec Θεός, répété deux fois par notre respectable monsieur. Certainement, cette faute est assez grande, puisque le mot grec Θεός est pour le moment celui sur lequel repose la question; mais je ne l'en accuse pas, et le suppose une erreur d'impression. Ce que je ne puis pas passer, c'est la franchise avec laquelle l'apologiste nous dit que M. Scholz lit κυρίου καὶ Θεοῦ, tandis que quiconque peut avoir l'ouvrage de M. Scholz, et sait lire le grec tout aussi bien au moins que notre respectable monsieur, n'y trouvera que Θεοῦ. Je ne désapprouve pas M. Scholz d'avoir conservé la leçon Θεοῦ du texte ordinaire, Act. XX, 28, contre Griesbach, qui a choisi κυρίου. Néanmoins, c'est un fait que, pour lire ainsi, M. Scholz a dû abandonner son système et son texte byzantin, et s'en tenir au texte qui s'accorde avec la Vulgate; en effet, il note lui-même à la marge intérieure que le texte de Constantinople a κυρίου καὶ Θεοῦ, leçon non acceptée par lui, comme le voudrait le respectable ecclésiastique, mais repoussée avec raison et remplacée par le simple Θεοῦ, correspondant au *Dei* de la version latine. Si l'apologiste voulait prendre le rôle de défenseur, il ne devait pas dire une chose qui n'est pas; autrement, *causa patrocinio non bona pejor erit*.

La science critique de notre respecta-

ble ecclésiastique n'est pas plus grande dans la citation du quatrième passage qu'il nous oppose, 1, Tim. III, 16; car s'il avait au moins lu le second article de notre examen, il aurait appris que, dans ce verset, les deux leçons μυστήριον, ὅς, *sacramentum, qui*, du texte alexandrin, et μυστήριον· Θεὸς, *sacramentum, Deus*, du texte de Constantinople, selon Scholz et Griesbach; bien que ces deux leçons aient de l'autorité, néanmoins elles ne sont pas, quant à l'antiquité toutefois, plus sûres l'une que l'autre. Mais puisque l'accord des deux Églises orientale et occidentale, bien plus digne d'attention que l'accord des *codices*, ne donne aucune de ces deux leçons, mais bien une troisième, qui est μυστήριον, ὅ, *sacramentum, quod* de la Vulgate, il ne faudrait certainement pas préférer l'autorité des *codices* byzantins à l'autorité de l'Eglise. De toute manière, si la leçon de Scholz, 1, Tim. III, 16, est vraie, il conviendra de nier, pour ce passage, l'authenticité de la plus ancienne leçon de l'interprète latin, et on ne pourra pas dire que le texte du catholique soit plus conforme à la Vulgate que le texte du critique protestant.

Concluons donc que les passages mêmes cités par l'apologiste, dans le but de prouver l'esprit conservateur et la modération de Scholz, démontrent qu'il est ouvertement hostile à la Vulgate, même plus que Griesbach. En effet, il abandonne d'abord la Vulgate et son propre système pour suivre le texte du protestant; en second et en quatrième lieu, pour satisfaire à son système, il abandonne la Vulgate, ainsi que le texte de Griesbach, et ce n'est que dans le troisième passage qu'il suit la Vulgate; mais pour la suivre, il a été contraint de laisser à l'écart son système. Il a donc péché tantôt par inconstance dans ses principes, tantôt par témérité contre le texte de l'Église catholique.

L'apologiste ajoute à la fin que « *le père* « *Perrone* peut trouver à redire dans un « seul endroit, c'est-à-dire dans le passage « concernant les trois témoins célestes, « 1, Jean, v, 7, que M. Scholz n'a pas ad« mis dans le texte. » Arrêtons-nous un moment à ces paroles, et observons quelle est la différence d'audace des deux critiques dans l'exclusion de ce verset. Griesbach le pose en marge, parmi les notes, avec un signe critique, qu'il explique ainsi dans sa préface (1) : *Significat additamenta non omni quidem specie destituta, at nobis tamen minus probata.* Scholz, au contraire, après les citations générales positives en faveur du verset, et après un enchaînement ridicule de raisons négatives contraires, adresse à ses lecteurs cette présomptueuse sentence : *Meritò igitur non solum e textu, sed etiam e margine interiore rejicitur comma subdititium.* Il faut avoir nécessairement perdu la pudeur pour soutenir que ce catholique est plus modéré que le critique protestant contre le texte de l'Église romaine. Si Scholz s'était borné à noter seulement le fait desdits *codices* grecs, sans donner pour vrai le texte choisi par lui, il n'encourrait pas de condamnation; mais prononcer, en outre, au sujet de ce verset un jugement positivement contraire à un jugement de l'Église, clairement exprimé dans le décret de la deuxième session du concile de Trente, c'est là une audace intolérable. Et ne croyez pas qu'il ait, dans ses excursions, trouvé de nouveaux argumens contre le passage; il a répété la fabuleuse interprétation mystique objectée jusqu'à présent par les autres rationalistes. Mais que mes lecteurs me pardonnent si, par un juste châtiment, j'appelle négligente l'ignorance de notre apologiste (2). Que signifient ces paroles : *M. Perrone aurait dû observer que l'édition de M. Scholz a été faite sur les manuscrits grecs, qui ne sont point d'accord en cela avec les versions orientales et avec les saints Pères de l'Église d'Orient?* Quiconque a du sens dans la tête avouera qu'il résulte de ces paroles une contradiction flagrante. L'excuse de l'apologiste rend bien plus odieuse la critique de Scholz que l'accusation portée contre lui par mon collègue : en effet, si Scholz a, selon l'aveu du respectable monsieur, recueilli le texte grec du Nouveau Testament dans les manuscrits grecs seuls, sans s'inquiéter de savoir si les versions et les Pères de l'Église orien-

(1) *Præf.*, ed. min., p. VI.
(2) [illegible]

tale s'accordaient avec ce texte, la cause est plaidée. Alors il oppose les copistes aux Pères de l'Église, et les *codices* manuscrits à ceux qui en sont les juges légitimes ; et nous ne pourrons plus faire servir son ouvrage à d'autre usage qu'à envelopper des anchois. Ce n'est point la voix éteinte des manuscrits, mais la voix vivante et publique de l'Église, qui a été en tout siècle la règle des fidèles. Ce que l'apologiste ajoute ensuite aggrave encore l'accusation, parce que Scholz ne se soucierait nullement de voir le texte grec, donné par lui comme vrai, d'accord avec l'ancienne version de l'Église romaine. Donc le texte grec de Scholz est un texte contraire au texte de toute l'Église orientale et occidentale. En acceptant ce reproche très amer de son défenseur, Scholz peut-il se plaindre de ce que mon collègue le dira plus audacieux qu'un protestant. Quant à la fanfaronnade avec laquelle on dit que, si Scholz avait élaboré son édition d'après des manuscrits latins, il n'aurait pas rejeté ce verset, mais que peut-être il en aurait appuyé l'authenticité sur des raisons plus importantes que le père Perrone dans le second volume de sa théologie dogmatique, nous répondons que Scholz tomberait alors dans la contradiction manifeste dans laquelle se trouve le respectable apologiste. Puisque ce verset est donné, dans le texte original, pour apocryphe et altéré, il ne pourrait pas être prouvé authentique dans aucune version, sans nier à cette version même sa conformité avec le texte grec, et par là même sa véritable authenticité.

Cette réfutation devrait suffire à des hommes judicieux pour connaître, à la honte de l'apologiste, de quel côté se trouve la justice de la cause ; mais puisque cette cause est la cause de l'Église catholique, qu'il me soit permis d'offrir, en réponse aux réclamations du respectable ecclésiastique, un échantillon des omissions, des additions et des changemens que le texte de Scholz, confronté avec le texte authentique de la Vulgate latine, nous présente dans un seul livre, par exemple dans les Actes des apôtres. Ainsi donc l'ignorance seule ou le mensonge peuvent affirmer que, dans l'édition de Scholz, un seul texte peut éprouver une juste censure. Le septième verset, I, Jean, c. V, n'est pas le seul que Scholz ait arraché du texte : que l'apologiste lise le chapitre VIII des Actes des apôtres, et il verra que le texte grec correspondant au verset 37 de la Vulgate, *Dixit autem Philippus, si credis ex toto corde, licet, et respondens ait : Credo filium Dei esse Jesum Christum*, a été déraciné et placé en marge contre les autorités les plus graves citées par lui. Bengel, quoique luthérien et moins muni d'argumens pour ce verset, était tellement persuadé de la vérité de ce passage, que, reconnaissant à ce sujet la supériorité du texte latin au texte présenté par la majeure partie des *codices* grecs d'aujourd'hui, il disait : *Plane latinorum et codicibus et patribus antiquissimis hic locus nititur, et nititur firmiter ; ut ille locus*, I, Johan. V, 7. De là vient que ces deux versets ont toujours éprouvé un même sort de la part d'un même éditeur. Mais l'Église romaine ne permettra jamais que, soustrayant ces deux versets à son texte, on soustraie une preuve si évidente de sa supériorité dans la conservation fidèle du vrai texte ; les rationalistes protestans ont beau crier jusqu'à en perdre l'haleine, ce verset des Actes des apôtres, c. VIII, 37, est dans le *codex* Laudianus, écrit en Sardaigne, dans le septième siècle, en lettres grecques, et dans plus de douze autres *codices* grecs. En outre, l'autorité de saint Irénée, qui cite deux fois ce passage (1), la première fois avec les mots grecs πιστεύω τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ εἶναι Ἰησοῦν Χριστὸν, parfaitement d'accord avec la Vulgate ; puis Ecumenius (2) et Téophylacte (3), qui l'ont aussi conservé dans le texte grec, et quatre anciennes versions, qui (je ne fais que le reconnaître en passant) pourraient suffire à rendre inattaquable l'Église catholique, si elle ne l'était déjà, et sur l'autorité de Tertullien (4), de saint Cyprien (5), très anciens Pères de l'Église,

(1) Lib. III, c. 12, et lib. IV, c. 40.
(2) *Act. Apost.*, c. XII, p. 83, ed. Morelliana.
(3) T. III, ed. Venetae, anno MDCCLVIII, p. 602.
(4) *De Baptismo*, c. 18.
(5) Lib. III, ad Quirin., c. 3. Joignez-y *Praedestinatianus*, lib. III, dans le P. Sirmond, t. I, p. 342, et S. Pacianus, *Sermone de Baptismo*, p. 348, b. Entre autres, mérite notre attention le

qui tous deux citent ce verset, et font pareillement allusion au fameux verset des trois témoins célestes. Je passe sous silence le précepte d'exiger de la part des adultes l'acte de foi explicite avant le baptême, que toute l'Église suivait par ces paroles bien claires : *Si credis ex toto corde, licet.* Les principes de critique biblique, non pas des protestans, mais des catholiques, concourent tous à en confirmer l'authenticité. Et nous, en attendant, nous devrions encore, selon le jugement du respectable ecclésiastique de Strasbourg, accorder, à la vue de pareilles omissions, que l'édition de Scholz est entièrement conçue dans un esprit conservateur!

Du chapitre VIII, 37, que l'apologiste passe immédiatement au chapitre IX des mêmes Actes des apôtres, où est raconté le fait de la conversion de saint Paul, et qu'il trouve, s'il peut, dans le texte de Scholz, un iota au moins du texte grec correspondant aux paroles de la Vulgate, v. 5, 6. *Durum est tibi contra stimulum calcitrare. Et tremens ac stupens dixit : Domine : quid me vis facere?* En effet, la réponse suivante, non tirée de Scholz, v. 7, λαληθήσεταί σοι τί σε δεῖ ποιεῖν, *dicetur tibi quid te oporteat facere*, suppose nécessairement la dernière demande. Le texte grec ordinaire, que les protestans appellent *receptus*, dans ce passage, et non sans de graves autorités, était en parfaite harmonie avec la Vulgate. Maintenant, quel est l'argument de Scholz pour exclure ces deux versets? le plus grand nombre des *codices* grecs qui l'omettent, et le nombre plus petit de ceux qui l'admettent. Et un argument négatif de quelques *codices* devra prévaloir sur l'argument positif des Pères latins et grecs! La témérité de ces protestans rationalistes, qui supposent que cette addition de la Vulgate a été introduite des *codices* latins dans les *codices* grecs et dans quelques versions orientales, ne mérite, selon moi, pas de réponse. Mais si jamais on voulait prendre la défense de l'omission de Scholz, en prétendant que ces paroles ont été transportées d'un lieu parallèle, Act., c. XXVI, 14, comme cela a lieu, pour le c. XXII, 8, dans quelque autre version antique, nous répondrions que ce très faible argument, tiré du parallélisme, est un argument applicable contre la critique individuelle, parce qu'elle suppose que le N. T. n'avait pas originairement de passages semblables, et parce que, d'un autre côté, nous savons que les grammairiens grecs abusèrent précisément de ce principe. Les *codices* ont donc dans ce cas autant d'autorité qu'en avaient les grammairiens qui les ont corrigés; mais les saints Pères de l'Eglise catholique étaient les juges légitimes des grammairiens et de leurs *codices;* de sorte que, quand l'Eglise a reconnu deux lieux parallèles selon les principes catholiques, l'addition supposée n'est plus une addition; mais il y a une véritable omission dans les *codices* qui ne l'ont pas.

Nous trouvons une autre omission d'un verset entier dans le texte de Scholz, Act., XV, 18. En effet, ces paroles de la Vulgate, *Notum a sæculo est Domino opus suum,* prononcées par saint Jacques dans le concile de Jérusalem, après la citation d'une prophétie d'Amos, IX, 11, ont à peine laissé quelques traces d'elles dans Γνωστὰ ἀπ' αἰῶνος de l'auteur. S'il prétend que ces mots doivent se joindre au ταῦτα du verset précédent, il aura fait à la prophétie d'Amos une addition qui n'a jamais été reconnue; si ensuite il prétend qu'ils doivent rester suspendus en l'air, nous invoquerons un Œdipe égal à Scholz, afin qu'il explique l'énigme de ce sphinx. Il est vrai que Griesbach s'est rendu ridicule par une semblable monstruosité; mais il ne commence pas avec une majuscule le mot Γνωστά, et par là il ne nous laisse pas dans l'incertitude de savoir s'il a omis un verset dans ce chapitre des Actes des apôtres, et s'il a ajouté trois mots à la prophétie d'Amos. De toute manière, cette omission, contraire au texte grec ordinaire qui diffère peu de la Vulgate, serait aussi téméraire dans Scholz que dans Griesbach, si ces critiques étaient également tous deux protestans. Scholz pourra ensuite bien moins encore être

vénérable Béda qui, dans son commentaire sur les Actes des apôtres, cite des *codices* grecs occidentaux qui conservaient ce verset, et ajoute : *Et hos ergo versiculos credo primum a nostro quoque interprete translatos, sed scriptorum vitio postea fuisse sublatos.*

mis pour la modération en parallèle avec le luthérien Bengel, qui croit justement que l'unique vraie leçon est Γνωστὸν ἀπ' αἰῶνός ἐστι τῷ κυρίῳ τὸ ἔργον αὐτοῦ, qui s'accorde seule avec les versions grecques, l'arménienne et la Vulgate, avec les deux *codices* les plus anciens du texte alexandrin et du texte occidental, et qui ont l'appui de l'autorité des Pères latins et de saint Irénée.

Enfin, que le respectable apologiste confronte avec le texte de Scholz notre Vulgate latine, au chap. XXIII, 25, des Actes des apôtres, et il observera que le verset tout entier : *Timuit enim, ne forte raperent eum Judæi, et occiderent, et ipse postea calumniam sustineret, tanquam accepturus pecuniam*, n'a pas seulement un point qui lui corresponde. Il est vrai que ce verset manque dans la majeure partie des *codices* grecs; et, bien que la version arménienne et la version syriaque le contiennent (cette dernière l'a accompagné d'un astérisque), il y avait peu de *codices* grecs qui pussent le fournir de manière à s'accorder avec le texte ordinaire : mais il est aussi vrai, d'un autre côté, que Cassiodore le lisait dans les *codices* de son temps, et que maintenant encore quelques *codices* précieux le conservent, par exemple, le codex n° 97 de la bibliothèque ambrosienne de Milan, provenant de Corfou, et écrit dans le onzième siècle; ce codex a le verset dans ces termes : « Ἐφοβήθη γὰρ μήποτε ἀρπάσαντες αὐτὸν οἱ Ἰουδαῖοι ἀποκτείνωσι, καὶ αὐτὸς μεταξὺ ἔγκλημα ἔχῃ ὡς ἀργύριον εἰληφώς. » Quiconque a le sens de la langue grecque reconnaîtra facilement que ce passage n'a pu dériver d'une traduction du texte latin : cependant il s'accorde parfaitement avec le verset de la Vulgate; il y a plus, le participe εἰληφὼς apprend comment il faut entendre l'*accepturus* de la version latine, qui, employé au prétérit, est étrange, mais non pas inusité, et qui peut-être fut adopté pour exprimer d'un seul mot le participe grec. Cette omission, qui a lieu aussi dans le texte grec ordinaire, serait pardonnable à Scholz, s'il n'avait pas donné pour vrai le texte choisi par lui; mais croire véri-[illegible] un texte qui omet dans un seul [illegible] cinq versets entiers conservés dans [illegible], et cela pour un capricieux système au sujet des *codices* grecs, c[e] est la même chose que de fouler a[ux] pieds le décret du concile de Trente (1) et ne pas s'inquiéter d'en encourir la condamnation : *Si quis autem libros* [ip]*sos integros* CUM OMNIBUS SUIS PA[R]TIBUS, *prout in Ecclesia Catholica le[gi] consueverunt, et in* VETERI VULGA[TA] LATINA EDITIONE *habentur, pro sa[cris] et canonicis non susceperit... anath[ema] sit.*

Des versets entiers, passons aux ver[sets] omis à moitié par Scholz dans les Ac[tes] des apôtres. La Vulgate, en racont[ant] chap. V, 15, les guérisons miraculeu[ses] opérées par saint Pierre, nous dit qu[e le] peuple de Jérusalem exposait sur [la] place les infirmes dans leurs lits, a[fin] qu'au passage de Pierre son ombre a[u] moins tombât sur eux, *et liberarentur* [ab] *infirmitatibus suis*. A ces paroles lati[nes] correspondent, dans les *codices* gr[ecs] d'Occident, les mots grecs, καὶ ῥυσθῶσιν ἀπὸ πάσης ἀσθενείας, ἧς εἶχον, avec quelque va[riété] dans la leçon, qui ne change pas le sens. Maintenant, que l'apologiste trouv[e], s'il le peut, ce demi-verset dans le tex[te] de Scholz. Cependant, c'est une cho[se] évidente que la critique le regrette. En effet, sans ces paroles, l'unique fin de cette politesse faite aux pauvres infirm[es] serait de les exposer au soleil sur la pla[ce] publique, afin qu'ensuite l'ombre de Pierre les rafraîchisse au moment de son passage. L'avis donné, chap. X, 6, par l'ange à Corneille, le centurion, dans la Vulgate latine, ne se borne pas à en[-]voyer des hommes à Joppé, chez Pierre Simon, en leur indiquant la situation de l'hôtellerie et de l'hôte; mais il ajoute ces paroles : *Hic dicet tibi quid te oporteat facere*. A ces paroles, confirmées par l'autorité de la plus grande partie des *codices* grecs dans le texte ordinaire, répondent les suivantes : οὗτος λαλήσει σοι τί σε δεῖ ποιεῖν. Il est vrai que Scholz les omet de concert avec Griesbach; mais le signe critique apposé par le protestant n'est pas un rejet absolu comme celui du catholique. Le texte grec des *codices* occidentaux, la version arménienne, et la marge de la version syriaque, s'accordant avec la Vulgate, pour ajouter,

(1) Sess. IV, *Decretum de canonicis scripturis*.

chap. xv, 41, aux paroles ἐπιστηρίζων τὰς ἐκκλησίας ces autres paroles παραδιδοὺς τὰς ἐντολὰς τῶν πρεσβυτέρων, *confirmans Ecclesias; præcipiens custodire præcepta apostolorum et seniorum*, et Cassiodore a lu le même dans ses *codices*. On a observé depuis long-temps que ces paroles manquent dans la majeure partie des *codices* grecs; mais il convient de remarquer que l'hésitation des *codices* est dans deux passages parallèles, chapit. xv, 41, et chap. xvi, 4; c'est un cas très fréquent que les passages parallèles soient tous deux maltraités par les correcteurs. Ils n'étaient donc pas certains qu'il y ait eu addition, et nous ne pourrions pas affirmer si ce demi-verset a été intrus dans les *codices* occidentaux par raison de parallélisme, ou s'il n'a pas été enlevé des textes grecs par un principe de critique opposé. Que d'un passage antécédent on introduise une addition dans un passage postérieur, c'est chose facile; mais le procédé contraire est un voyage d'écrevisse. Une égale concorde, et une égale discorde de versions et de *codices* dans la Vulgate se voit aussi dans l'admission et dans l'exclusion des paroles ἐνθεὶς τὸ ὄνομα κυρίου Ἰησοῦ, *interponens nomen Domini Jesu*, c. xviii, 4. Que faut-il donc en conclure? La conséquence légitime qui en descend est l'existence d'un très ancien texte occidental qui avait de l'écho en Orient, et Scholz, s'il voulait s'accorder avec ses propres principes, au moins dans les Actes des apôtres, ne pouvait le rejeter. En effet, sans avoir d'autres raisons encore plus fortes pour l'Église romaine, l'Achille de son système est que dans les autres livres le texte asiatique est le vrai texte, parce que les églises d'Asie en possèdent les autographes (1); mais, d'après sa propre opinion (2), l'autographe des Actes des apôtres doit se trouver dans l'Eglise romaine: donc le texte de l'Eglise romaine doit être préféré aux autres, pour le moins quant aux Actes des apôtres. Et dans le second article de cet examen, nous avions prouvé que le texte de la Vulgate s'accorde avec le texte de saint Polycarpe et de saint Irénée, bien plus que le texte alexandrin, et que par conséquent Scholz devait être entraîné par ses propres principes à l'adopter dans les autres livres; à plus forte raison par conséquent dans les Actes des apôtres.

Que celui qui veut connaître d'autres omissions, moins importantes, dans le texte de Scholz, confronte son texte avec celui de la Vulgate, dans les passages suivans, Actes, i, 4; iv, 25; xi, 8; xvi, 29; xvii, 13; xviii, 7: je ferai seulement mention de quelques uns des plus remarquables. Au chap. v, 41, où la Vulgate dit: *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine* JESU *contumeliam pati*, Scholz, fidèle suivant de Griesbach, sans même conserver l'αὐτοῦ du texte ordinaire, a mis de côté dans son texte grec le mot ΙΗΣΟΥ, qui, comme chacun le voit, est le plus nécessaire de tous pour l'intelligence du passage. Au chap. xx, 23, où saint Paul, parlant à Éphèse aux anciens de l'Église, convoqués par lui, dit: *Spiritus sanctus per* OMNES *civitates mihi protestatur dicens, quoniam vincula et tribulationes* IEROSOLYMIS *me manent*, Scholz nous donne encore avec Griesbach: τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον κατὰ πόλιν διαμαρτύρεταί μοι λέγον, ὅτι δέσμα με καὶ θλίψεις μένουσιν, en éliminant du texte l'adjectif πᾶσαν et les mots ΕΝ ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΟΙΣ, sans lesquels le sens de ce passage se restreint à Éphèse seul, et la prophétie devient un oracle équivoque, peu différent des oracles païens. Enfin, au chapit. xxiii, 9, où il est question de la dispute des Pharisiens avec les Sadducéens au sujet de la doctrine enseignée par saint Paul, la Vulgate offre ces paroles: *Nihil mali invenimus in homine isto: quid si spiritus locutus est ei, aut angelus?* Griesbach, en observant que le μὴ θεομαχῶμεν du texte grec ordinaire ajouté à la fin est peu digne de foi, le dépose à la marge avec son signe de rejet accoutumé; mais reconnaissant avec sagacité que le sens reste ainsi suspendu dans le texte, il indique la suspension au moyen de deux points, et écrit: οὐδὲν κακὸν εὑρίσκομεν ἐν τῷ ἀνθρώπῳ τούτῳ· εἰ δὲ πνεῦμα ἐλάλησεν αὐτῷ, ἢ ἄγγελος... Si Griesbach veut, comme il semble, exprimer de cette manière une suspension de sens, il n'y a plus de lacune dans le passage; il n'y a pas de différence entre son texte et celui de la Vulgate; parce que l'interrogation équi-

(1) Vol. I, *Proleg.*, p. 31, 37.
(2) *Ib.* *ib.* p. 37.

vaut à la suspension. Mais que dirons-nous de Scholz, qui a enlevé, à l'imitation de Griesbach, les mots μὴ θεομαχῶμεν, sans laisser d'indice de suspension, sans y apposer le point interrogatif avec la Vulgate. Quiconque entend la langue du texte original avouera que le sens du passage est tronqué et ne signifie plus rien.

Voici les graves et nombreuses omissions que Scholz a faites dans un seul livre du Nouveau Testament, non seulement contre l'autorité de la Vulgate, mais souvent encore contre le texte grec qu'on dit *receptus*, et duquel en outre le même Scholz a été proclamé le restaurateur futur. Et nous, malgré tout cela, nous devrions apprendre, de la part d'un respectable ecclésiastique de Strasbourg, que l'édition de Scholz est entièrement conçue dans un esprit de conservation. Si le respectable ecclésiastique entend par passages conservés, certaines additions faites au texte grec par Scholz, additions qui ne se trouvent pas dans le texte de la Vulgate latine, nous croyons que son édition est très blâmable à cause de ces additions non moins qu'à cause de ces omissions. Examinons-en quelques unes.

Bengel et Griesbach, d'accord avec les *codices* les plus anciens et avec la Vulgate, réprouvèrent ouvertement l'addition du texte grec ordinaire au chap. II, 30, τὸ κατὰ σάρκα ἀναστήσειν τὸν Χριστὸν, et Bengel croit avec raison que c'est du psaume LXXXIX, 4, que ces mots y ont été introduits. Scholz, au contraire, le conserve et le défend en dépit de la Vulgate. Ainsi, au chap. XV, 24; il a certainement conservé les paroles du texte grec ordinaire λέγοντες περιτέμνεσθαι καὶ τηρεῖν τὸν νόμον, dont la Vulgate n'a pas le moindre vestige en cet endroit. Cependant, les *codices* du texte grec occidental et du texte grec alexandrin, s'accordent avec la Vulgate pour l'omettre; et Griesbach, bien plus constant dans ses principes que ne l'est Scholz, a stigmatisé les paroles citées ci-dessus par un signe redoublé.

Griesbach a pareillement réprouvé l'addition présentée par Scholz au chapitre XVIII, 21, Δεῖ με πάντως τὴν ἑορτὴν τὴν ἐρχομένην ποιῆσαι εἰς Ἱεροσολυμα, qui n'est pas reconnue par la Vulgate latine; il a encore stigmatisé les paroles suivantes: καὶ ἔμφοβοι ἐγένοντο, au chap. XXII, 9, où le texte grec ordinaire et celui de Scholz diffèrent de la Vulgate. En somme toute, que l'on confronte les deux textes du critique protestant et du critique catholique, au sujet des additions καὶ ἐν τῇ δεήσει, Act. I, 14; ἀσμένως, Act. II, 41; πρὸς τοὺς πατέρας, Act. III, 22; μετὰ χαρᾶς, Act. XX, 24; μηδέν τοιοῦτον τηρεῖν αὐτοὺς, εἰ μὴ, Act. XXI, 25; ἢ προσέρχεσθαι, Act. XXIV, 23; εἰς ἀπώλειαν, Act. XXV, 16; et l'on verra que toutes ces additions sont réprouvées par Bengel et Griesbach, en parfaite conformité avec la Vulgate latine, et toutes au contraire adoptées par Scholz, en contradiction avec elle. Quel est donc l'esprit conservateur de Scholz, qui s'accorde avec Griesbach pour repousser des versets entiers et des moitiés de versets, conservés par la Vulgate et par le texte grec ordinaire, et qui ensuite se sépare de Griesbach pour introduire dans le texte grec des additions réprouvées par la Vulgate et le critique protestant? La témérité de Griesbach pour les omissions était assez notoire, et elle lui fut reprochée plusieurs fois par son adversaire Matthæi, protestant comme lui, mais non pas sadducéen rationaliste parmi les pharisiens; et nous, catholiques, nous devrions souffrir dans Scholz la même témérité en fait d'omissions, aggravée par des additions qui méritent également d'être condamnées. Que l'Eglise en juge et non un docteur.

Après avoir donné cet échantillon de variantes subtiles, faisons quelques observations au sujet de changemens plus notables que le texte grec du nouvel éditeur nous présente dans les Actes des apôtres. Bengel préférait ἀδελφῶν au chapitre I, 15, se fiant à l'autorité des *codices* les plus anciens et de beaucoup de versions orientales d'accord avec la Vulgate. Scholz a adopté avec Griesbach μαθητῶν, bien qu'il ait accepté ἀδελφοὶ dans le verset suivant. Je dis la même chose du mot ᾅδου changé avec θανάτου au chapitre II, 24, contre l'autorité de saint Polycarpe; puis, ἀμφοτέρων changé avec αὐτῶν au chap. XIX, 16, où Bengel remarquait avec justesse que cette leçon des *codices* les plus anciens en harmonie avec la Vulgate latine, restreignait le nombre

des sept frères, fils de Sceva, à deux seuls, en nous conservant une notice perdue dans la variante opposée.

On peut en outre examiner le chapitre, xv 23, dans lequel Griesbach condamne la leçon καὶ οἱ ἀδελφοί, qui est contraire à la Vulgate, et que Scholz soutient hardiment, bien qu'elle répugne entièrement aux principes catholiques; puisqu'elle autoriserait, pour ainsi dire, par l'exemple du premier concile catholique, les laïcs à décider les dogmes. Je ne m'arrête pas à la leçon κύριον préférée par Scholz, au chapitre xxi, 20, tandis que Griesbach, avec un plus grand poids d'autorité, a admis dans le texte θεὸν correspondant au *Deum* de la version latine. Pour être plus bref, je me bornerai à examiner seulement quatre leçons, dans lesquelles Scholz s'oppose à la Vulgate; et, bien qu'il nous dise franchement que son texte est le véritable, j'espère que les lecteurs catholiques ne croiront pas nécessaire de remplacer le nôtre par le sien. La première leçon est au chapitre ix, 31, où Scholz s'accorde avec Griesbach pour tout lire au pluriel : αἱ μὲν οὖν ἐκκλησίαι καθ' ὅλης τῆς Ἰουδαίας καὶ Γαλιλαίας καὶ Σαμαρείας εἶχον εἰρήνην, οἰκοδομούμεναι καὶ πορευόμεναι τῷ φόβῳ τοῦ κυρίου, καὶ τῇ παρακλήσει τοῦ ἁγίου πνεύματος ἐπληθύνοντο. La Vulgate, au contraire, d'accord avec les versions orientales, avec les trois *codices* grecs, les plus anciens que l'on connaisse, et avec beaucoup d'autres un peu plus récens, mettent au singulier de la manière suivante : *Ecclesia quidem per totam Judæam et Galilæam et Samariam habebat pacem, et ædificabatur ambulans in timore Domini, et consolatione Spiritus sancti replebatur.* Les controversistes catholiques savent combien les ennemis de l'unité catholique aiment le nombre pluriel des Eglises en contradiction avec la seule Eglise catholique, apostolique, romaine. Il est vrai qu'en abusant du peu de passages qu'ils citent du Nouveau Testament, ils ne peuvent arriver à aucune conclusion. Effectivement, l'Eglise catholique, bien que seule *une*, a toujours été un corps de membres divers, qui avaient leur vie par leur union, sous un seul chef visible, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ; mais, d'un autre côté, il est vrai que là où une variante, plus appuyée d'autorités qu'une autre, favorise en outre l'unité de l'Eglise catholique, c'est un argument de malice ou d'ignorance, que de l'exclure du texte. Dans notre cas, Bengel, quoique luthérien, observait que *vim habet numerus singularis*, et préférait la leçon qui le conserve, et nous souffririons qu'un catholique la rejette contrairement au texte de la Vulgate !

La seconde variante dont je réprouve le choix par Scholz contrairement à la Vulgate, est le pronom ἡμῖν pour ὑμῖν, au chap. xvi, 17. Parmi les paroles de la jeune pythonisse, envahie par le malin esprit, qui fut ensuite chassé de son corps par un seul commandement fait au nom de Jésus-Christ : *Præcipio tibi in nomine Jesu Christi exire ab ea : et exiit eadem hora.* Certainement, tous les bons hellénistes savent combien ces deux mots peuvent être facilement altérés par une prononciation vicieuse, et combien, sous ce rapport, la Vulgate latine est moins sujette à une altération que le texte grec. C'était donc un devoir pour tout critique consciencieux de ne pas se fier aux *codices* grecs pour cause d'ambiguité, mais de chercher aide autre part, et particulièrement dans l'herméneutique des Pères de l'Eglise et dans les anciennes versions. L'analogie de la foi était également un ferme appui de la leçon ὑμῖν. En effet, c'est une chose évidente dans le texte, que cette fantastique prophétesse était une vraie énergumène. Les maîtres firent du tumulte contre saint Paul, parce que l'apôtre leur avait enlevé le gain de cet oracle. Donc, la possession du démon ne dépendait ni de lui, ni de ses maîtres. Cela étant ainsi, quelle différence apportée par un seul mot entre la leçon de Scholz et de la Vulgate latine ! Saint Luc nous dit, selon la Vulgate, que l'esprit criait par la bouche de celle-ci : *Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui annuntiant* VOBIS *viam salutis ;* tandis que, selon la leçon introduite par Scholz, le diable aurait, au contraire, crié : *Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui annuntiant* NOBIS *viam salutis ;* οὗτοι οἱ ἄνθρωποι δοῦλοι τοῦ θεοῦ τοῦ ὑψίστου εἰσὶν, οἵτινες καταγγέλλουσιν ΗΜΙΝ ὁδὸν σωτηρίας. Si cette scène démoniaque ne réveillait pas de

très graves pensers, je me prendrais volontiers à rire au sujet de cet heureux démon, devenu, grâce à la bonté de Scholz, nouvellement capable du salut éternel; mais le sérieux du dogme catholique ne me permet pas ce divertissement. Oh! ciel, il fallait un bien petit grain de jugement pour découvrir que dans ce passage le texte grec ordinaire, appuyé par la majeure partie des *codices* et par la Vulgate, ne devait pas être métamorphosé. Et. de plus, saint Paul montre un triste zèle en chassant brusquement du corps de la jeune folle ce démon qu'il aurait pu catéchiser, et de cette façon il aurait sauvé un ange.

Il me reste en dernier lieu à parler d'autres leçons, non parce qu'elles ont de l'importance dogmatique, mais parce qu'elles prouvent le grand respect que l'on doit porter à la version latine, même dans les choses de fait. Le vent orageux qui, du rivage méridional de la Crète, poussa vers les sirtes de la Libye le vaisseau sur lequel saint Paul et saint Luc naviguaient pour l'Italie, est appelé dans la Vulgate *ventus Typhonicus qui vocatur* EVROAQVILO. Les *codices* grecs et les versions orientales nous donnent pour ce seul mot huit variantes pour le moins. Εὐροκλύδων est ordinairement adopté (c'est aussi ce terme que Scholz a choisi); εὐρυκλύδων est préféré par quelques uns (1), εὐροκλίδων, εὐρακύκλων, εὐτραχήλων, εὐρακήλων, ΕΥΡΑΚΥΛΩΝ, leçon des deux *codices* alexandrins les plus anciens, du codex britannique et de celui du Vatican. Aucun de ces mots ne se retrouve dans d'autres écrivains grecs. Le mot du texte était donc un mot ἅπαξ λεγομένη, et cette même inconstance avec laquelle ce mot est écrit, est un indice suffisant pour prouver que les grammairiens grecs ne l'ont pas compris. Maintenant que toutes ces variantes, j'en excepte la dernière, ne présentent que des mots évidemment estropiés par une prononciation vicieuse, ou par une leçon tirée des caractères majuscules d'ΕΥΡΑΚΥΛΩΝ, les mêmes critiques luthériens le reconnaîtraient volontiers s'il s'agissait du texte d'un auteur profane; mais dans les Actes des apôtres, comme il faudra avouer que la Vulgate est supérieure au texte grec, ils s'obstinent follement à répéter la leçon ΕΥΡΟΚΛΥΔΩΝ. Il n'est d'aucune importance que ce mot soit composé contre l'analogie grecque et latine dans les noms de vents εὐρόνοτος, εὐρόλιψ et autres, et que leur (*Euroflutto*) Euroflot ne serve pas à expliquer la direction prise par le vaisseau. L'ΕΥΡΑΚΥΛΩΝ des *codices* alexandrins, bien qu'il corresponde à l'EVROAQVILO de la Vulgate, et lève toutes les difficultés nautiques, n'est pas légitime! Il est aussi très probable que ce nom soit un nom latin, et que saint Luc ait employé le nom latin de ce vent en l'apprenant des Romains qui étaient avec lui sur le vaisseau. D'ailleurs, pourquoi aurait-il employé deux noms divers ἄνεμος ΤΥΦΩΝΙΚΟΣ ὁ καλούμενος ΕΥΡΑΚΥΛΩΝ, si en terminant son écrit à Rome il ne voulait employer également la nomenclature grecque et celle latine? Il n'est question ici ni de dogmes, ni de mœurs; mais avec tout cela, ce serait avoir trop de condescendance que de changer la leçon Εὐρακύλων contre la fausse Εὐροκλύδων. Une autre preuve en faveur de la Vulgate en finissant. Dans le même chapit. XXVII, 8, saint Luc nous parle, selon la Vulgate latine, d'une ville de Crète, au sujet de laquelle on trouve dans les *codices* grecs plus de quatre variantes. La Vulgate dit: *Venimus in locum quemdam, qui vocatur Boniportus, cui juxta erat civitas* THALASSA. Dans le texte grec ordinaire employé par Scholz, nous trouvons, au contraire, ἤλθομεν εἰς τόπον τινα, καλούμενον Καλοὺς λιμένας, ᾧ ἐγγὺς ἦν πόλις ΛΑΣΑΙΑ. Les variantes grecques sont: Λασία, Λασέα, Λισαία et Αλασσα, leçon du codex alexandrin du Musée britannique, très voisine, comme on voit, de θάλασσα. Quant à la leçon vulgaire ΛΑΣΑΙΑ, Schleusner avoue dans son lexique du Nouveau Testament, que c'est un nom corrompu, *corruptum plerisque hujus urbis nomen visum est, quia urbis Lasææ nuspiam fit mentio apud geographos*: mais il n'en est pas ainsi de θάλασσα, *Thalassa*, dans la traduction de l'ancien interprète latin. Cette ville est mentionnée sous ce nom même par le géographe Etienne, qui en dérivait le nom civique Θαλασσαῖος, et Θαλασσεύς, et aussi Θαλάσσιος. De plus, le célèbre

(1) Voyez Schleusner dans son *Lexique du N. T.*, à ce même mot.

antiquaire italien Dominique Sestini a reconnu qu'une longue série de monnaies appartenait à cette Θάλασσα, ville de Crète, et il a démontré qu'elles étaient crétoises par le métal, par la fabrication et par les types (1). Au surplus, il n'y avait pas dans cette île d'autre cité qui portât un nom commençant par la syllabe ΘΑ, que l'on lisait très clairement sur plusieurs de ces monnaies. Et il paraît bien que cette même cité, par la commodité de son port pour les Romains, a été singulièrement florissante au temps des empereurs, d'autant plus que ces monnaies sont presque toutes couvertes de l'effigie ou de Vespasien, ou de Tite, ou de Domitien, ou de Trajan; ce qui s'accorde encore très bien avec l'histoire, en nous présentant l'époque du premier. le proconsul Silon. On sait qu'à cette époque cessa le proconsulat de la Crète, transformée en province impériale par Vespasien.

Que Dieu lui-même fasse tomber la calomnie qui accusait l'Eglise romaine de préférer la Vulgate au texte grec *original*! Si l'on trouvait et si l'on prouvait infailliblement quel est, parmi tous ces textes de si diverses familles de *codices* grecs qui se contredisent, le texte original, je le respecterais aussi comme source de la Vulgate elle-même. S'il y a une Eglise qui puisse donner ce texte original, et par autorité d'enseignement infaillible, et par l'abondance des *codices* qu'elle possède, et par droit de gardien dépositaire, c'est bien l'Eglise romaine. Mais tant que cette Eglise, mère et maîtresse de toutes les Eglises, ne le croira pas nécessaire, nous devons prendre pour règle de nous en tenir au jugement public et solennel prononcé par elle en faveur de sa version la plus ancienne, corrigée par saint Jérôme, et si souvent corrigée d'après lui. Quelques protestans clabaudent. Quant à nous, nous sommes plutôt portés à rire de leurs versions allemandes et anglaises, qui ont besoin d'autant de réformes qu'il y a de diverses éditions du texte grec, continuellement publiées sous l'inspiration de systèmes contraires. Pour leur fermer la bouche, il suffit de citer les paroles d'Hilaire, contemporain de saint Jérôme (1). *Sic præscribitur nobis de græcis codicibus, quasi non ipsi ad invicem discrepent. Quod facit studium contentionis, quia enim propria quis auctoritate uti non potest ad victoriam, verba legis adulterat, ut sensum suum quasi verba legis adserat, ut non ratio sed auctoritas præscribere videatur. Constat autem hoc per quosdam latinos de veteribus græcis translatos olim codices, quos incorruptos simplicitas temporum servavit et servat. Postquam autem concordia, animis dissidentibus et hæreticis perturbantibus, torqueri quæstionibus cœpit, multa immutata sunt ad sensum humanum, ut hoc contineretur in litteris, quod homini videretur; unde etiam ipsi Græci diversos codices habent. Hoc autem verum arbitror, quando et ratio et historia et auctoritas observatur : nam hodieque, quæ in latinis reprehenduntur codicibus, sic inveniuntur a veteribus posita Tertulliano, Victorino et Cypriano.*

Ce même fait se vérifie encore dans sa généralité, lorsqu'on examine les *codices* grecs d'aujourd'hui, et en les confrontant avec la Vulgate; et loin de l'affaiblir, les vrais critiques protestans eux-mêmes ont montré plus de respect pour la version latine à cause de ce fait. Si, ensuite, non plus un protestant, mais un respectable ecclésiastique de Strasbourg veut nous reprocher d'être admirateurs et partisans de la Vulgate; *si tant est qu'il ne soit pas un des admirateurs aveugles du rationalisme théologique d'Hermès, qui croient ce dernier le nouveau Mercure Trismégiste de l'Allemagne*, nous aurons compassion de la

(1) *Bibliotheca italiana*, t. II, p. 39, et t. X, p. [illegible].

(1) *Comment. in ep. ad Rom.*, c. V, 14; parmi les *Œuvres* de saint Ambroise, t. V, p. 170, édition romaine, préférée par moi parce qu'elle me semble plus correcte que l'édition des bénédictins de Saint-Maur. L'époque d'Hilaire est indiquée par lui-même, I *Tim.*, c. III, 14, 15, lorsqu'il dit : *Cùm totus mundus Dei sit, Ecclesia tamen domus ejus dicitur, cujus hodie rector est Damasus.* Je suis ensuite d'accord avec Maffei (*Histoire théologique*, liv. V, § IV, p. 119) pour croire que cet Hilaire n'est pas le luciférien, mais l'évêque de Pavie, parce qu'autrement on ne peut s'expliquer pourquoi Augustin, *ad Bonif.*, lib. IV, c. 4, lui a donné le titre de saint.

faiblesse de sa critique, et nous louerons en lui un seul trait de prudence, celui d'avoir caché son nom propre, parce que, s'il n'a pas la conscience sauve, au moins sa réputation est hors de danger. Nous, tout au contraire, armés et animés suffisamment pour la défense de la justice et de la vérité, nous voulons marcher à découvert devant qui que ce soit, en nous déclarant

JEAN-PIERRE SECCHI,
De la Compagnie de Jésus.

(Traduit de l'italien par M. de Hambourg.)

LA SYMBOLIQUE,

OU EXPOSITION DES CONTRARIÉTÉS DOGMATIQUES ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANS, D'APRÈS LEURS PROFESSIONS DE FOI PUBLIQUES (1);

PAR J.-A. MOEHLER,
Professeur à la Faculté de Théologie de Munich.

L'héritière de la sagesse du divin Maître, l'Eglise versait dès l'origine les flots de sa bienfaisante lumière; toujours féconde, à jamais inépuisable, elle répandait tout autour d'elle les bénédictions les plus riches; elle conduisait les peuples comme par la main vers leur destinée d'ordre et de perfection. Le seizième siècle, pour le malheur de l'humanité, vint comme détourner la source d'où la civilisation s'épandait sur l'Europe; du sein d'un cloître on vit sortir une étincelle qui dans peu de jours devait allumer un vaste, un immense embrasement. Impatient de toute obéissance, un moine apostat lève l'étendard; la rébellion se propage avec la rapidité de l'éclair; l'Allemagne est tout en feu. Qui pourrait dire les indicibles calamités qui épouvantèrent le monde à cette malheureuse époque? Encore trop faible pour assouvir sa vengeance, mais respirant déjà tous les forfaits, la révolte forge ses armes; puis une horde fanatique, une multitude de prophètes parcourent les campagnes, laissant à chaque pas des vestiges affreux de leur brigandage. (Guerre des paysans.) Cependant, la voix de l'impudique Luther fomente partout les passions mauvaises; partout l'on voit le scandale de l'apostasie, de l'adultère, de l'inceste, et bientôt de la polygamie. Déjà la nouvelle doctrine s'est assise sur les trônes : maintenant, ce ne sont pas seulement les peuples qui secouent le joug de l'autorité; mais les princes, conducteurs des peuples, se soulèvent contre le chef de l'empire, et lui jurent une guerre éternelle, une guerre à mort. (Ligue de Smalkalde.) Lorsque déjà la réforme a détruit l'antique croyance, enfanté toutes les impiétés, banni la discipline, ruiné les bonnes mœurs; quand elle a porté partout l'épouvante et la désolation, fait un vaste bûcher de toute l'Allemagne : alors, comme épuisée par tant de crimes, elle appelle à son aide les sauvages du Nord, et semble bientôt se raviver dans un nouveau déluge de sang. Tels que la foudre échappée de la nue, les Suédois renversent tous ces obstacles, traversent toute l'étendue de la Germanie qu'ils couvrent de ruines; les villes les plus florissantes tombent sous leurs coups; le fer et la flamme détruisent tout sur leur passage; jamais on ne vit plus de ravages, plus de meurtres, plus de barbaries. (Guerre de trente ans.) Depuis longues années, les sectes fourmillent sous l'oriflamme du pur Evangile; une foule de docteurs, la Bible à la main, sont descendus dans la carrière; on a bientôt les dogmes du jour, les dogmes de la veille et ceux du lendemain; dans ce conflit, ce choc de doc-

(1) Traduite de l'allemand sur la 4e édition. — Besançon, chez Outhenin-Chalandre; à Paris, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69. Deux volumes in-8°; prix : 10 fr.

trines, on ne sait plus ce qu'on croit, ni ce qu'on doit croire. Le Socinianisme, impur rejeton de la réforme, paraît en Pologne : de là les monstrueuses erreurs, les énormes blasphèmes, les attentats de toutes sortes, les scélératesses de tous genres, les forfaitures de toute espèce, qui précipitèrent ce royaume dans un abîme d'infortunes, et creusèrent enfin son tombeau. On a vu le changement de religion chez deux peuples ; qu'on change les noms et peu de circonstances, et l'on aura lu pareillement l'apostasie des Pays-Bas, de la Suède et du Danemarck. Nous ne dirons donc pas les guerres des Provinces-Unies, les noyades dans la Hollande, ni le massacre des évêques et des sénateurs suédois. L'Helvétie non plus, la simple et fidèle Helvétie, ne resta pas pure des atteintes empoisonnées de l'erreur : elle vit aussi toutes les furies de la discorde s'agiter dans son sein. Guerres des cantons, spoliations de Berne, troubles de Genève. Qui s'étonnera de tant de convulsions désastreuses? L'hérésiarque lui-même, et ses plus chers disciples après lui, disaient nettement qu'il fallait du sang pour rétablir l'Evangile (1). Le monstre n'épargna pas même les contrées que l'hétérodoxie n'avait pu séduire. Un nouvel Attila, suivi d'une horde féroce, s'avance à travers l'Italie ; comme un feu dévorant, il ravage tout ce qui se trouve sur ses pas ; il s'emporte à des excès qu'il est impossible de retracer ; Rome est prise, dévastée, inondée de sang, presque anéantie ; les choses les plus saintes, nos redoutables mystères, les chefs sacrés de saint Pierre et de saint Paul, ce que les Vandales eux-mêmes ont respecté ; tout devient le jouet sacrilége des fougueux enfans de Luther. L'erreur est destructive de sa nature, et ce n'est pas sur les épines que l'on recueille les figues, ni sur les ronces que l'on coupe le raisin (2). » Mais que dirons-nous de l'Angleterre? Comment dérouler ce nouveau drame, cette longue chaîne de crimes qui souillèrent l'antique terre des saints? Henri VIII contracte cinq mariages adultères, immole deux reines à l'impudicité; puis le Néron des temps modernes tourne sa fureur contre les catholiques, et la hache ne quitte plus la main du bourreau. Bientôt son injustice ne connaît plus de bornes; il se fait chef de l'Eglise pour la dépouiller. Mais encore un jour, et la vengeance sera prête, et les larmes versées par les fidèles retomberont sur les persécuteurs en pluie de feu. L'on verra la réforme se déchirer de sa propre main ; des sectes innombrables allumeront partout la haine et la discorde; le frère s'armera contre le frère, l'époux contre l'épouse, le fils contre le père; les terres britanniques seront largement abreuvées du sang breton; le régicide et la révolution la plus épouvantable ne cloront point cette ère de forfaits sans nom, d'inénarrables calamités. On croirait, en lisant tant d'horreurs, que la scène se passe chez ces peuples barbares qui n'ont plus rien d'humain que la figure; mais le propre de l'erreur est de ravaler l'homme au niveau de la brute, et de dévorer ceux-là même qui lui sacrifient. (Cromwell et toute son époque.) Nous n'entreprendrons point de retracer les ravages et les guerres atroces qui désolèrent notre belle France. Chez nos aïeux aussi, l'hérésie a mis les armes dans la main des sujets contre le prince; les ministres du *saint Evangile* enflamment la soldatesque effrénée, soufflent en mille lieux tout ensemble la rage du fanatisme. Et déjà l'on ne trouve nul asile contre la violence, nulle ressource contre le meurtre ; et les vaincus sont immolés au mépris des sermens, et les guerriers brûlés à petit feu, et les vieillards foulés sous les pieds des chevaux, et les enfans écrasés contre les murs, et les maris poignardés entre les bras de leurs femmes, et les vierges saintes dévouées à des outrages aussi meurtriers et plus abhorrés que le poignard, et les prêtres du Seigneur soumis à des tortures cruellement ménagées, qui font souffrir cent fois la mort avant de la donner. Non, jamais rien de pareil ne s'était vu; l'on n'entend plus que les cris des mourans, le retentissement de la hache qui fait tomber la tête des victimes, les coups du marteau qui démolit, le sourd et long mugissement de l'incendie qui brille sur le car-

(1) *De serv. arb.*, fol. 431.
(2) Luc, VI, 44.

nage. Depuis le sombre Calvin, jusqu'aux turbulens camisards, l'hérésie tint l'État constamment en alarme, et plus d'une fois le mit à deux doigts de sa ruine; l'hydre à jamais renaissante s'obstinait à ravager l'Eglise et la monarchie. (Plus de dix guerres de religion.) A cela, si nous ajoutons les atrocités de notre révolution, nous saurons quelques uns des malheurs que la voix de Luther apporta sur le monde (1). Durant deux siècles, on vit comme un génie mauvais ébranler l'Europe jusqu'au fond de ses entrailles; ivres du vin de la colère du Seigneur, les peuples s'entre-choquent avec un frémissement terrible, et l'enfer tressaille d'allégresse.

Voilà les œuvres du protestantisme: il a battu en brèche la vraie croyance, mis au jour toutes les monstruosités, sapé les trônes et les autels, et fait répandre un déluge de sang. Il est sans doute bien digne du philosophe et du théologien de rechercher les ressorts de ces commotions violentes, de remonter à la source de ces douloureux déchiremens, d'approfondir en un mot les erreurs qui menacèrent l'ordre politique et religieux d'une ruine prochaine. Depuis quelques dizaines d'années, les plus beaux talens consacrent leurs veilles à l'étude des mythes anciens, de religions éloignées de nous par l'espace du temps et des lieux; mais l'hérésie moderne est encore vivace au milieu de nous, l'arbre planté par Luther continue de porter ses fruits de mort. Si donc nous étudions des systèmes oubliés depuis des siècles, si nous sondons les plaies du monde antique: combien à plus forte raison devons-nous chercher à connaître le mal qui nous ronge, et ne point négliger des doctrines qui se disputent encore avec acharnement l'empire des intelligences.

De tous les ouvrages publiés depuis nombre d'années, aucun ne nous paraît plus propre à faciliter l'étude du protestantisme que celui dont nous allons rendre compte. La Symbolique, en Allemagne, est regardée comme une science. Plusieurs ont pensé, de ce côté du Rhin, que cette branche de l'enseignement théologique a pour but de mettre en lumière les incohérences du système protestant, de montrer les nombreuses contradictions dans lesquelles sont tombés les réformateurs. Cette idée n'est pas exacte. Nous devons donc donner une définition complète de la Symbolique; puis nous suivrons l'auteur pas à pas, ne doutant point que ce ne soit la meilleure manière de faire connaître son ouvrage.

Écoutons M. Mœhler: « La Symbolique est, dit-il, l'exposition raisonnée des contrariétés dogmatiques entre les églises chrétiennes opposées, par suite de la révolution religieuse du seizième siècle, exposition tirée de leurs confessions de foi, de leurs symboles. » Un mot d'explication. 1° Le but prochain de la Symbolique est d'exposer systématiquement les doctrines qui sont l'objet de ses recherches; elle ne se propose directement ni de les combattre, ni de les défendre: mais quand toutes les propositions sont montrées dans leur connexité, leur harmonie réciproque; quand on a tracé la base sur laquelle repose tout l'édifice, alors la vérité ou la fausseté de telle ou telle doctrine ressort comme d'elle-même.

2° Les doctrines religieuses qui virent le jour au seizième siècle, forment l'objet de la Symbolique. Ainsi, l'auteur passe d'abord en revue les erreurs enfantées par Luther et par Calvin. Mais les différentes corporations qui se sont formées au sein de l'Eglise protestante, les anabaptistes, les quakers, les méthodistes, les schwédenborgiens, etc., réclament aussi notre attention; car ces sectes ne sont qu'un développement ultérieur de l'évangélisme primitif; elles n'ont fait qu'en pousser les principes jusqu'à leurs dernières conséquences, et, sous le rapport de la doctrine, elles appartiennent également au seizième siècle. D'un autre côté, comme le nouvel enseignement n'a eu d'existence qu'en se posant en contradiction avec l'antique croyance, on ne peut non plus le saisir que dans cet antagonisme: et voilà pourquoi M. Mœhler, en face de chaque erreur protestante, montre toujours la vérité catholique, et ce n'est pas ici la

(1) La prétendue réforme enfanta le socinianisme, puis le déisme, puis l'athéisme, qui produisit à son tour 93.

partie la moins importante de son travail.

3° Enfin, la définition qu'on vient de lire, indique les sources où doit puiser la Symbolique. Il est clair que les symboles des églises chrétiennes doivent avant tout fixer les regards de l'écrivain; mais il ne négligera point d'autres écrits qui peuvent faciliter l'intelligence de ces mêmes symboles. Ainsi, les ouvrages particuliers des réformateurs, font entrer bien avant dans l'essence du protestantisme, et de même les théologiens catholiques donnent des éclaircissemens satisfaisans sur les articles de notre foi. Cependant, M. Mœhler se garde bien de confondre le sentiment d'un ou de plusieurs doctrines avec la croyance de leur Eglise; il observe cette règle même à l'égard des auteurs de la réforme; de telle sorte qu'il ne présente jamais comme doctrine protestante les opinions qui se trouvent à la vérité dans leurs ouvrages, mais qui n'ont pas reçu une sanction formelle et publique.

Ainsi, confronter en quelque sorte les symboles des églises chrétiennes, exposer philosophiquement les dogmes qui les distinguent, faire converger toutes les propositions vers un centre unique, ramener toute la controverse à un point fondamental, ensuite mettre en lumière la vérité du catholicisme, tout en démontrant la fausseté des autres doctrines : voilà le but de la Symbolique.

Ces éclaircissemens nous ont paru nécessaires pour faire comprendre la tâche que s'est imposée M. Mœhler; voyons maintenant comment il l'a remplie. Son ouvrage est divisé en deux livres. Dans le premier, il expose les contrariétés dogmatiques entre les catholiques, les luthériens et les réformés; dans le deuxième, il examine la doctrine des petites églises protestantes. Plaçant partout la lumière à côté des ténèbres, l'auteur, ainsi que nous l'avons dit, met comme en regard le dogme catholique et le dogme protestant; il expose conjointement les deux systèmes pour en faire mieux ressortir l'antagonisme. Encore bien que cette méthode répande un grand jour sur tout le sujet, nous ne la suivrons point dans cette analyse. Car, si nous exposons séparément les deux doctrines, on suivra plus facilement, nous le pensons du moins, le fil qui rattache les parties au tout, qui fait de tout l'ouvrage un système complet, méthodiquement ordonné.

Commençons par l'enseignement catholique. Adam fut créé avec l'image de Dieu, c'est-à-dire avec la faculté naturelle de connaître et d'aimer son père céleste, avec l'intelligence et la volonté libre. Cependant l'être fini, quand il est borné à ses propres forces, ne peut s'élever jusqu'à l'Être infini; même dans sa condition native, l'homme était incapable de s'unir avec son divin auteur. Mais le ciel, toujours plein d'amour, n'oublia point l'ouvrage de ses mains. Il éclaira l'intelligence, et fortifia la volonté du premier homme; il lui communiqua un principe surnaturel, il lui donna la *justice primitive*. Ainsi, notre père commun devint juste et saint dans tout son être, agréable aux yeux du Seigneur. De plus, Adam, gouverné par la grâce, n'éprouvait point cette lutte intime, cette guerre continuelle qui est le partage de ses malheureux enfans. Cette portion de boue, ni les facultés inférieures de l'âme, rien dans lui ne se révoltait contre la raison; de manière qu'il vivait dans une harmonie parfaite aussi bien avec lui-même qu'avec le suprême législateur.

Mais l'homme déchut bientôt de cet heureux état; séduit par l'orgueil, il voulut secouer le joug de toute obéissance; il transgressa librement la sainte loi divine. De cette heure, il perdit la sainteté et la justice originelle; d'épaisses ténèbres se répandirent sur son intelligence, et le mal prit possession de sa volonté; la chair se révolta contre l'esprit, et les sens contre la raison. Toutefois, nous devons observer qu'Adam conserva toutes ses facultés naturelles; seulement il perdit le présent qu'il avait reçu de la munificence divine.

Ainsi, le père des humains se détourna du ciel, et s'inclina avec la terre; ainsi fit-il divorce vers le bien et la vérité pour embrasser le mal et les ténèbres. Dès lors, il fut pour jamais incapable de se reporter à la hauteur de laquelle il était déchu. Si l'homme encore innocent, comme nous le disions tout-à-l'heure, ne

pouvait se mettre en commerce avec Dieu, combien donc à plus forte raison l'homme pécheur ne saurait-il rétablir ce commercei nterrompu? Aussi le Très-Haut s'est-il abaissé jusqu'à notre misère; placé entre le ciel et la terre, le Médiateur a comblé l'abîme qui séparait la créature du Créateur; le Fils envoyé par le Père a rapproché de nous la vérité divine et le souverain bien.

Mais le Sauveur n'a pas quitté les hommes depuis dix-huit siècles; il vit toujours dans la société des fidèles, car il a promis d'être avec ses frères jusqu'à la fin du monde. Quand sa divine épouse nous enseigne l'Evangile, c'est lui-même qui dissipe nos ténèbres; c'est encore lui qui nous affermit dans la vérité, quand ses ministres nous annoncent la sainte parole; son enseignement n'a pas de fin, ses oracles retentissent à travers les âges; il est à jamais le docteur immortel, l'impérissable sagesse, le soleil sans déclin qui éclaire tout homme venant en ce monde. Et non seulement ce réparateur, venu du ciel, porte la lumière dans les intelligences, mais, comme un médecin charitable, il guérit et cicatrise les blessures des cœurs. Dans les célestes mystères, il nous rend participans de tous les biens qu'il apporta sur ce monde. A peine sommes-nous nés pour la terre, qu'il nous fait renaître pour le ciel, en nous donnant Dieu pour père; quand nos ennemis acharnés nous pressent de toutes parts, il nous communique la vertu divine, nous fortifie par l'esprit d'en haut; si le péché a porté d'affreux ravages jusque dans le fond de notre âme, sa main bienfaisante nous présente le remède à tous nos maux; à côté des alimens terrestres, il nous offre la paix du ciel, nous convie tous au banquet sacré. Le fidèle veut-il se donner une compagne dans cette vallée de larmes, le Christ bénit son alliance, et lui donne une amie pour le bienheureux séjour; lorsque la vie temporelle commence à s'éteindre, il nous facilite l'entrée dans la vie éternelle; enfin il consacre les ministres par lesquels son infatigable bonté répand tous ces bienfaits, toutes ces faveurs.

Ainsi, le Rédempteur du monde est toujours au milieu de nous, *plein de grâce et de vérité*. Caché sous des apparences mortelles, il nous éclaire de la lumière divine, et nous donne les biens célestes; tous les jours il continue d'agir dans son Eglise; il y renouvelle tous les jours l'œuvre de la rédemption. D'après cela, qu'est-ce que l'Eglise? L'Eglise, c'est Jésus-Christ vivant éternellement, reparaissant toujours sous une forme humaine; c'est l'incarnation permanente du Fils de Dieu (1).

Mais si l'Eglise est la continuelle manifestation du Sauveur, il s'ensuit qu'elle participe à ses prérogatives, qu'elle partage ses attributs. Or, le Christ est le Verbe de Dieu, l'immuable vérité: donc l'Eglise ne peut déchoir de la vraie doctrine, donc elle est infaillible dans ses enseignemens. D'un autre côté, le Fils de Dieu n'est pas seulement descendu dans les cœurs de ses fidèles; mais il a pris la figure de l'esclave, il s'est revêtu d'une forme corporelle; dans sa personne la vérité divine est devenue sang et chair, puis elle a été confiée à une société composée d'hommes; donc l'Eglise est visible.

Ces deux notes essentielles, l'infaillibilité et la visibilité, donnent à l'Eglise une double nature, la rattachent au ciel et la rabaissent jusqu'à la terre. Ainsi que nous le faisions voir il n'y a qu'un instant, la société des fidèles continue le Sauveur selon tout ce qu'il est. Or, en Jésus-Christ la divinité et l'humanité, bien que distinctes entre elles, n'en sont pas moins étroitement unies. Donc l'Eglise est divine et humaine, tout ensemble; elle est l'unité de ces attributs; en elle les deux natures, de même que dans son fondateur, se pénètrent l'une l'autre, et se communiquent respectivement leurs prérogatives. Sans doute l'homme ne trouve point la vérité dans son intelligence, mais il la trouve en Dieu; sans doute le ministère n'est pas infaillible en lui-même, mais il l'est comme organe du grand Maître; car ici le divin s'associe nécessairement à l'humain.

D'un autre côté, nous l'avons dit, le Christ, toujours vivant en son Eglise, n'est pas seulement le docteur éternel; il est aussi le médecin spirituel de nos

(1) Dans l'Écriture, les fidèles sont appelés le corps de Jésus-Christ. (*Ephes.*, I, 23.)

âmes, à travers toute notre existence terrestre; il nous régénère, nous sanctifie dans les célestes mystères. Qu'est-ce donc que les Sacremens? Ce sont des formes visibles que revêt chaque jour le bienfaiteur suprême, des symboles sous lesquels le réparateur continue d'agir dans le monde et pour le monde. Les sacremens, ce sont des signes sensibles, produisant la grâce. De manière que, dans cette partie de notre enseignement aussi, le terrestre et le céleste marchent sur la même ligne, sont unis par les nœuds les plus étroits.

Ainsi, le Fils de Dieu, pour sauver les hommes à travers tous les siècles, fonda une société dans laquelle il déposa son esprit et sa vertu divine; il créa l'Eglise interprète de sa parole, et dispensatrice des sacremens. Voilà le Christianisme dans son objet, envisageons-le maintenant dans son sujet; voilà l'acte du Sauveur, considérons présentement l'acte du fidèle.

Comme nous l'avons vu précédemment, si l'homme, héritier du péché primitif, a perdu le don du ciel, la justice surnaturelle, il possède encore les facultés naturelles, l'intelligence et la volonté; si nous ne pouvons nous élever jusqu'au souverain Être, nous pouvons encore nous mettre en rapport avec lui quand il s'abaisse jusqu'à nous. D'abord l'intelligence humaine n'est point enchaînée sous le poids de la vérité divine; tout au contraire, la vérité divine est soumise en quelque sorte à l'exercice de l'intelligence humaine. Sortie de la bouche du grand Maître, la parole devint foi, possession de l'homme; elle fut perçue, transmise, conservée par l'homme; elle prit une nouvelle forme sous la main de l'homme. D'une part, elle fut analysée et reçut des divisions logiques; d'autre part, elle fut comparée, coordonnée avec elle-même : on examina séparément les matériaux, puis on reconstruisit l'édifice. Et quand la parole est ainsi élaborée par mille intelligences, encore faut-il que le fidèle se l'approprie dans le fond de son être, qu'il se l'assimile comme par une seconde création, s'il veut en avoir pleinement conscience. C'est ainsi que nous parvenons à la vérité chrétienne. Il y a donc deux principes de la foi, l'acte de Dieu et l'acte de l'homme, le Verbe divin et l'exercice de l'intelligence humaine. Toutefois, s'il faut l'observer, la doctrine du Sauveur reste la même dans son essence, car elle est la parole du docteur éternel; mais elle change dans la forme de l'expression, car elle est aussi la possession de l'homme (1).

Si, passant à la régénération, nous considérons comment la vertu divine restaure notre partie morale, nous voyons encore se reproduire le même ordre d'idées. Le Sauveur est le suprême médecin; lui seul applique le remède sur nos blessures; mais l'homme, qui trouve la liberté dans son âme, doit laisser agir ce remède et seconder sa vertu salutaire. La grâce miséricordieuse prévient le pécheur : sans qu'il puisse la mériter ni l'appeler à son aide, elle éveille, anime ses facultés plus ou moins assoupies dans le sommeil de la mort; mais le pécheur doit consentir à la grâce et marcher dans la voie qu'elle lui trace. Alors, quand il s'efforce de retourner au père céleste, alors seulement le Christ l'adopte pour son frère et le rétablit dans sa première condition. Ainsi deux activités, celle de Dieu et celle de l'homme, se rencontrent et se pénètrent encore dans la justification, de manière qu'elle est aussi un ouvrage divin et humain tout à la fois.

Et puisque l'homme est actif dans la régénération, puisqu'il s'approprie la vertu divine, la justice du Sauveur n'est pas transmise au fidèle d'une manière purement extérieure; mais elle le pénètre jusque dans le fond de son être; elle renouvelle, purifie son âme; elle redresse, sanctifie sa volonté : bref, elle le rend agréable devant Dieu, car il n'est

(1) « Puisque l'hérésie, dit M. Mœhler, revêt toutes les apparences, emprunte toutes les couleurs, se reproduit sous mille faces différentes; l'Église aussi doit prendre diverses positions, se mettre en face de l'erreur, changer le terme apostolique en un autre plus propre à repousser les nouveautés. » De ce point de vue se résout l'objection si souvent répétée par les protestans, que les catholiques sacrifient l'enseignement de l'Écriture à l'enseignement de l'Église; c'est que ces deux formes de doctrines sont une, bien qu'elles diffèrent nécessairement dans l'expression.

pas seulement réputé, mais fait juste par la grâce.

Et si la justification restaure les facultés religieuses et morales, si elle répand le saint amour dans les cœurs, le fidèle régénéré peut donc accomplir la loi divine; il est capable de bonnes œuvres; il doit *mériter* le bonheur des élus. « Puisque la justice est inhérente à l'enfant de Dieu, profondément enracinée dans son âme, le salut éternel, enté sur cette justice, croît et se développe par les bonnes œuvres. La semence céleste, jetée dans le juste, doit porter des fruits pour le ciel (1). »

Cependant, bien qu'il doive de plus en plus se dégager du mal et se laver incessamment dans le sang de l'Agneau, le chrétien peut sortir de ce monde encore entaché de quelque souillure, encore redevable à la justice éternelle. Comment s'opère son entière perfection? Par les feux de la vengeance divine : il existe un séjour de larmes où se consomme la justice imparfaite, un lieu de misère où la sainteté se purifie de tout alliage. Toutefois le catholique, ne pouvant concevoir l'homme sans l'exercice de la liberté, voit encore dans ce dernier acte le libre concours à la grâce. Le dogme du purgatoire tient donc intimement à la doctrine de la justification.

Ainsi le catholicisme a son principe dans le ciel et sa base sur la terre; dans tous les points de notre croyance, Dieu et l'homme sont en présence et concourent au même ouvrage. Par cela, notre doctrine maintient la nature et la grâce, évite d'une part le fatalisme et de l'autre le pélagianisme; elle nous montre Dieu comme l'auteur de tout bien et de toute vérité, et l'homme comme un être intelligent et libre, ayant en lui-même le mobile de ses pensées et de ses actions. Mais il y a plus : ces deux idées, fondamentales de toute religion, se trouvent associées dans le Verbe fait chair, réunissant la nature divine et la nature humaine; sa personne adorable est l'unité de ces deux termes. Or, nous retrouvons la même union dans tous les dogmes du catholicisme. Qu'est-ce que l'Église? C'est la société du Christ avec ses fidèles. Qu'est-ce que les sacremens? Ce sont des signes terrestres qui renferment et communiquent la vérité céleste. D'un autre côté, la foi, c'est l'assentiment de la raison humaine à la parole divine; et la sanctification, c'est la justice de Dieu reçue dans le cœur de l'homme. Ainsi nous voyons partout le divin s'associant à l'humain; partout se fait jour une idée sublime, ineffable, l'idée de Dieu-Homme. Par une correspondance étroite entre la cause et l'effet, le christianisme a reçu comme l'empreinte de la main et porte l'image de celui qui l'a fait.

Voilà le fondement sur lequel M. Mœhler fait porter tout l'édifice catholique. Il faut lire dans son ouvrage le développement de cette pensée première; on ne saurait croire combien elle répand de jour sur tous les articles de notre croyance. Sur son passage, l'auteur rencontre naturellement les plus hautes questions de la philosophie et de la théologie; il montre l'origine du mal, la liberté de l'homme, le rapport de la nature à la grâce; il descend dans de savantes recherches sur les sacremens. Il en est de même dans le *chapitre* sur l'Église. Voici le titre de quelques uns des articles qui le composent : *Idée de l'Eglise. — Comment le divin et l'humain se pénètrent en elle. — Visibilité. Infaillibilité. — Exposition plus détaillée de la doctrine catholique sur l'Eglise. — L'Eglise institutrice et mère des fidèles. — La tradition. — L'Eglise juge en matière de foi. — Continuation. — L'Eglise interprète de l'Ecriture et de la tradition. — Différence de forme entre la doctrine de l'Ecriture et la doctrine de l'Eglise. — Tradition dans le sens restreint du mot. Canon des Ecritures. — Rapport de la tradition avec l'exégèse scientifique. — Autorité des Pères et libre examen. — De la hiérarchie.*

Dans ces quelques lignes, nous n'avons pu accompagner M. Mœhler sur ce vaste terrain; pour ne pas dépasser les bornes de cet article, nous avons dû nous restreindre à ce qu'on vient de lire.

Mais il est temps de suivre Luther à travers ses égaremens. Nous essaierons de dessiner tout l'ensemble du protestantisme; mais l'abondance des matières, nous le prévoyons, nous forcera de diu-

(1) *Symb.*, vol. I, p. 214.

ner seulement, dans une rapide esquisse, comme une simple nomenclature de dogmes bien sèche, bien insipide. Nous commencerons encore par l'état primitif de notre nature. Le moine saxon reconnut bien que l'homme, dans sa condition native, était juste et saint; mais il n'enseigna pas moins deux erreurs fondamentales sur le point qui nous occupe. Et d'abord il nia que la justice primordiale fût un présent du ciel, un don surnaturel. « Tout en naissant à l'existence, par le seul fait de sa création, notre père commun, dit le réformateur, fut constitué dans la justice : c'est par ses propres forces qu'il s'établit en commerce avec le souverain Etre; il trouva la vérité dans son intelligence, et la charité dans son cœur. » Ensuite Luther rejeta bien loin la liberté morale; il soutint que l'homme est sous le poids de l'invincible nécessité; que tous les actes qu'il croit libres ne le sont qu'en apparence; que le suprême régulateur a tout enchaîné par ses décrets irrévocables. Cette erreur première, nous le verrons dans la suite, est la clef de tout le protestantisme; elle le pénètre tout entier de sa funeste influence.

En premier lieu, si Dieu règle tout nécessairement, si l'homme ne possède aucune liberté, la conséquence immédiate, c'est que la déchéance primitive ne vient pas de l'homme; c'est que Dieu est l'auteur du péché. Tel est aussi l'enseignement des prétendus réformateurs; tous proclament d'une voix unanime que le ciel fait toutes choses, le mal comme le bien; qu'il produit les forfaits les plus atroces comme les actes de la plus sublime vertu : doctrine révoltante, prodigieuse erreur, qui mène directement à l'athéisme!

Mais si la faute originelle entrait dans les décrets de la Providence; si notre premier père, en la commettant, succomba sous la loi de la nécessité, cette faute ne put déplaire à Dieu ni rendre l'homme coupable. Voilà ce que dit la saine raison; mais les docteurs du seizième siècle disent précisément le contraire : ils enseignent que le péché primitif provoqua tout le courroux du ciel, et produisit dans Adam les effets les plus funestes. D'abord, il détruisit la faculté de connaître et d'aimer Dieu, l'intelligence et la volonté. « L'homme déchu, disent les symboles réformés, est comme une *pierre*, comme un *tronc d'arbre;* relativement aux choses divines, il ne peut ni *penser*, ni *croire*, ni *vouloir*. » Que le péché originel ait porté ses atteintes jusque sur le fond de notre nature, qu'il ait réduit en poudre une partie intégrante de notre être spirituel, c'est là sans doute un enseignement difficile à concevoir; mais c'est si bien l'enseignement évangélique que Mœhler a jugé à propos de le réfuter dans un chapitre particulier, montrant par toute l'histoire du paganisme que le malheureux enfant d'Adam peut encore percevoir les choses de Dieu. Et cette première absurdité ne suffit point à Luther : il ajouta que le mal a créé dans notre âme une essence, une entité mauvaise. Or, conçoit-on mieux ce nouveau dogme que celui dont nous parlions tout à l'heure? Quoi qu'il en soit, les symboles de la secte disent que l'homme tombé n'est que souillure et corruption; qu'il est seulement capable de pécher devant celui qui sonde les reins et les cœurs. Ainsi, donnant tête baissée dans le manichéisme, les réformateurs font du mal quelque chose de substantiel; loin d'en montrer la source dans l'acte de la liberté, ils enseignent qu'il est inhérent à la nature humaine.

Ces principes, on le voit aisément, doivent exercer la plus grande influence sur la doctrine de la justification. Et d'abord, si l'homme est dépouillé de toute intelligence aussi bien que de toute volonté; s'il ne possède aucune faculté religieuse et morale, de toute évidence il ne peut concourir à sa réparation. Aussi l'architecte de la réforme enseigne-t-il que la grâce seule est active, agissante; que l'homme est purement passif sous la main de Dieu; qu'il est comme une scie qui se laisse aller dans tous les sens. Précédemment, Luther disait, nous l'avons entendu, que l'homme pouvait, par ses propres forces, se mettre en rapport avec son auteur; mais à cette heure, peu fidèle à son principe, il affirme qu'il ne peut pas même se mettre en rapport avec la grâce quand elle vient jusqu'à lui.

Mais si tous sont également nécessités,

si nul ne peut repousser l'opération divine, pourquoi l'un parvient-il à la justice, tandis que l'autre reste dans le péché? Evidemment l'on n'en trouve point la raison dans l'homme, mais il faut la chercher uniquement dans la grâce; il faut dire avec les réformateurs que Dieu, dès l'origine des siècles, a destiné les uns au bonheur et les autres aux flammes éternelles. Nous voici arrivés à la prédestination absolue.

Mais quand le ciel veut bien nous donner la grâce, quels effets produit-elle en nous? D'abord elle rétablit les facultés détruites par le mal d'origine; elle remet au fond de notre être l'intelligence et la volonté. Mais, s'il en est ainsi, comment l'homme, renouvelé dans sa partie spirituelle, l'homme, qui a reçu de nouvelles puissances, peut-il se reconnaître pour le même individu? Comment Luther ne vit-il pas que cette doctrine absurde renverse l'identité du moi humain?

Ensuite, quand il a rendu l'intelligence à l'homme, l'Esprit saint lui fait connaître la vengeance céleste, lui révèle que le Dieu de toute justice a préparé des châtimens éternels à ses prévaricateurs. A peine le pécheur a-t-il entendu cette nouvelle, qu'il est frappé d'épouvante; toute son âme se remplit d'une invincible terreur. Mais il apprend bientôt l'infinie miséricorde; il apprend que le Sauveur s'est chargé des iniquités du monde; et cette annonce, qui lui est faite en Jésus-Christ, bannit le trouble et les larmes, fait naître la paix et la sécurité; la grâce éveille la confiance et l'espoir dans la bonté divine.

Cette paix intime, cette confiance sans bornes, voilà ce que les réformateurs appellent *foi justifiante*. Or, cette foi seule, quand bien même elle n'est accompagnée ni de la charité, ni d'aucune vertu morale, rend juste et saint, mérite l'amitié céleste : que l'homme ait l'amour ou la haine en son cœur, sitôt qu'il a conçu l'espérance dans les mérites du Sauveur, il est justifié. Qui ne voit la nécessité de cette doctrine dans le système protestant? Car si vous détruisez l'intelligence humaine, si vous faites de la foi l'ouvrage de Dieu seul, Dieu ne la met pas en vain dans nos âmes; il serait absurde qu'elle pût manquer son effet.

Maintenant, qu'est-ce que la justification dans le nouvel évangile? La justification, disent les protestans, c'est un acte qui délivre des peines du péché, mais non pas du péché même, qui procure l'amitié divine, mais non pas la sainteté du cœur. Bien que la faute originelle demeure profondément enracinée dans sa conscience, le fidèle n'est pas moins réputé juste au fond de lui-même: c'est que le Sauveur le couvre du manteau de la justice et dérobe son injustice aux yeux de Dieu. Cette doctrine est encore en alliance intime avec les principes fondamentaux du protestantisme: car, si l'homme est dépouillé de toute faculté religieuse; s'il est comme un *tronc*, comme une *pierre*, qui dira qu'il peut recevoir la sainteté dans son cœur, se l'approprier par sa coopération? D'ailleurs, quand nous avons entendu de la bouche de Luther que le mal est quelque chose de substantiel, nous avons dû prévoir qu'il ne pouvait jamais être détruit, pas même par le sang du Rédempteur.

Mais, si le fidèle reste souillé de la tache héréditaire, si la vertu divine ne purifie ni ne redresse sa volonté, il s'ensuit qu'il ne peut marcher pur dans la loi du Seigneur. Aussi Luther avança-t-il que toutes les prétendues bonnes œuvres, c'est-à-dire toutes les actions du chrétien, sont autant de péchés mortels, mais qu'ils lui sont remis par la foi. Les disciples enchérirent encore sur la doctrine du maître; ils en vinrent jusqu'à soutenir que tout acte de vertu, que toute bonne œuvre est nuisible pour le salut. On conçoit la pensée de nos docteurs : ils estimaient que la pratique du bien nourrit l'orgueil, et rend inutile la confiance, qui seule justifie. C'est dans ce sens que le saint fondateur s'écrie lui-même : « Pèche, mais pèche fortement... Dieu ne sauve pas ceux qui pèchent à demi (1). » Et dans un autre endroit : « Les âmes pieuses, qui pratiquent la vertu pour gagner le royaume des cieux, non seulement n'y parviendront point, mais il les faut compter parmi les impies : il est plus urgent de se prémunir

(1) *Epist.*, Dr Mart. Luther, *ad Joh. Aurifabr.* Coll. tom. I. Iena, 1556, p. 345. b.

contre le bien que contre le mal (1). »

Si présentement l'on demande quel est le mérite des bonnes œuvres, on voit que les évangélistes devaient résoudre cette question d'une tout autre manière que les catholiques. Par cela seul qu'ils niaient le libre concours à la grâce, ils étaient contraints de rejeter toute espèce de mérite; l'idée même en devenait à jamais impossible. D'un autre côté, la vertu justifiante, d'après leur doctrine, n'enfante pas la sainteté dans l'âme du juste : donc ils ne pouvaient faire éclore le salut comme un fruit de la sainteté inhérente dans le fidèle. Aussi, entre le ciel et les bonnes œuvres, ils assignent une distance immense, infinie.

Mais si le fidèle ne peut mériter le bonheur éternel, il ne doit pas être moins assuré de l'obtenir un jour. Voici un nouveau point de croyance, celui de la certitude du salut. Nous l'avons entendu cent fois : « Le péché originel a dépouillé l'homme de tout germe de vie, de toute faculté supérieure; il n'a ni pensée, ni vouloir pour les choses divines. Si donc il sent naître en lui quelques bons désirs, quelques mouvemens vers le ciel, Dieu a commencé d'agir dans son cœur, il a reçu la grâce. » Or, un dogme également enseigné dans la réforme, c'est que Dieu ne donne sa grâce qu'aux élus, ne plante, ne vivifie que dans les élus : donc celui qui n'a jamais poussé un soupir vers son divin maître doit se tenir pour assuré de sa prédestination et de son salut, par conséquent.

Cependant, il n'est pas facile de concevoir, dans les nouveaux principes, comment l'homme peut jamais entrer dans les demeures éternelles. Sans doute les protestans ne diront point que, dans le parfait séjour, les élus sont encore entachés par le mal; que le Fils les introduit dans le sein du Père cachés sous le manteau de sa justice. Car le péché, qu'il soit couvert tant qu'il vous plaira, ferme à jamais la porte du ciel. Or, la faute d'origine n'est point effacée par la vertu justifiante ; et quand elle le serait, le fidèle peut contracter de nouvelles taches, et resterait toujours la question : Comment l'homme encore souillé, devient-il pur après la mort? Les catholiques répondent : par les flammes de la justice divine ; mais les protestans rejettent le purgatoire, et ouvrent le ciel au chrétien dès son entrée dans l'autre monde. Il faut donc que la purification dernière s'opère instantanément, par un procédé violent et mécanique ; et voilà ce que supposent, ce que disent assez clairement les adeptes de l'apôtre wittenbergeois.

C'est ainsi que M. Mœhler expose la justification protestante, il répand une vive lumière sur tous les points qui s'y rattachent; puis, dans de judicieuses recherches qui décèlent une vaste érudition, il fait ressortir l'affinité de la nouvelle doctrine avec le gnosticisme, il montre entre les deux hérésies une frappante analogie de principes et de conséquences.

Un mot maintenant sur les sacremens. Rappelons-nous ce que nous avons vu plus haut, que les bonnes œuvres ne sont ni possibles ni nécessaires; que la foi, c'est-à-dire la confiance, justifie seule. Sur ce double principe, quel peut être le but des sacremens? Sans doute, ce n'est pas de communiquer au chrétien le secours du ciel, de le fortifier dans la voie droite, de lui faciliter la pratique de la vertu ; mais c'est uniquement de porter l'espérance dans tous les cœurs, d'affermir les consciences, de bannir toute crainte, toute alarme. Les sacremens, disent les chefs de la réforme, sont le gage du pardon des péchés, le sceau des promesses évangéliques. Mais, sitôt qu'on eut refusé à nos divins mystères la vertu de produire la grâce, dès qu'ils ne furent plus que des moyens propres à faire naître la confiance, il fallut nécessairement en diminuer le nombre. De toute évidence, le mariage, ni la confirmation, ni l'ordre, n'ont été institués pour assurer le fidèle du pardon de ses péchés; le bain de la régénération qui purifie pour toujours, rend la pénitence inutile; enfin l'eucharistie remplit tout le but de l'extrême-onction. Restent donc deux sacremens, le baptême et la cène du Seigneur.

Dans la doctrine sur l'Eglise, Luther est encore demeuré fidèle à son principe. Avant tout, faisons une observation.

(1) *Opp.* Wittemb., tom. VI, p. 160.

Nous puisons la connaissance des choses à deux sources différentes, dans la révélation naturelle, et dans la révélation surnaturelle, dans le témoignage que Dieu rend au fond de nous-mêmes, et dans le témoignage qu'il rend hors de nous. D'après l'antique croyance, la conscience n'est pas muette; sa voix se fait entendre et parle à nos cœurs; elle dépose encore en faveur de la vérité. Lors donc que nous lisons les livres saints, nous pouvons confondre le témoignage intérieur avec le témoignage extérieur, nous pouvons prendre notre propre parole pour la parole de Dieu. Aussi le divin maître, pour nous affermir dans la foi, non seulement nous a donné le code des saintes Ecritures; mais il a constitué l'Eglise juge infaillible de son enseignement.

Il en est tout autrement dans la doctrine luthérienne. En effet, si vous effacez l'image de Dieu, si vous détruisez violemment toute faculté spirituelle, dès ce moment la raison ne rend plus témoignage à la vérité divine, et l'on ne peut plus confondre la voix de la conscience avec la voix du ciel. Lors donc que le disciple de Luther lit les monumens de notre doctrine, il en perçoit sans aucun mélange d'erreur tous les enseignemens; car c'est Dieu seul qui fait naître en lui les idées religieuses. Donc l'Ecriture est l'unique source, la seule règle de croyance, ou plutôt l'Esprit-Saint est seul docteur par le moyen des Ecritures. Ainsi, Dieu porte le flambeau dans les intelligences de la même manière qu'il met le désir dans les cœurs; ainsi la pensée, comme le vouloir, est purement passive sous la main de Dieu.

De ce principe, il suit comme conséquence nécessaire qu'il faut rejeter le corps enseignant, le ministère de la parole : car si l'Esprit-Saint est le seul docteur de la vérité, de quel droit le fidèle prétendrait-il enseigner la vérité au fidèle? Et l'homme a-t-il encore besoin des leçons de l'homme, s'il est éclairé par tous les rayons de la lumière divine? Suivant l'antique foi, tous n'ont pas la mission d'enseigner la sainte parole; le Sage venu du ciel revêt d'un caractère spécial, élève, fortifie par des dons particuliers, ceux qui doivent le suivre dans l'apostolat; mais Luther dit : L'égalité la plus parfaite règne parmi les frères du Christ; l'Esprit d'en haut se communique à tous les chrétiens dans sa plénitude; tous sont prêtres, tous sont docteurs, par cela même indépendans de toute église. C'est ainsi que le père de la réforme dissout la société des enfans de Dieu, brise le lien qui rattache chaque membre au corps, qui fait de tous les fidèles un tout compacte, un vivant faisceau.

D'après cela qu'est-ce que l'Église, qu'une association spirituelle, une société invisible sous le seul chef Jésus-Christ. Puisqu'il n'existe point de corps enseignant, puisque l'Esprit saint enfante seul les fidèles, l'Église ne peut plus se produire à la lumière. « Par communion des saints, dit Luther, j'entends la société de tous ceux qui vivent dans la foi, dans l'espérance et la charité. Ainsi l'essence, la vie et la nature du Christianisme ne consistent pas dans une assemblée corporelle, mais dans l'union des cœurs en une même foi (1). »

A l'heure qu'il est, nous pouvons résumer en deux mots tout le protestantisme. Après avoir effacé l'intelligence et la volonté pour les choses spirituelles, Luther dit : C'est le divin Sauveur qui dans le fond de nos âmes croit en sa parole, espère en ses promesses et pratique ses commandemens; c'est le Sauveur qui seul opère notre salut : car, dégradés par le mal héréditaire, nous ne possédons en nous-mêmes le mobile ni de nos pensées ni de nos actions; nous sommes des machines vivantes dont le suprême ordonnateur a tous les ressorts dans sa main. La prétendue réforme repose donc sur ce principe, que tout l'homme gémit sous les chaînes de la nécessité; dogme impie qui fait de Dieu le plus injuste des tyrans, qui le dévoue à l'exécration du genre humain. Et puis, que de monstrueux égaremens, que d'absurdités dans le nouvel Évangile! que d'incohérences, que de contradictions dans tout le système? « Luther, dit un protestant célèbre, ne connaissait point la route qu'il avait à parcourir. Aussi donna-t-il souvent contre des obstacles imprévus Il n'avait aucune idée d'un de ces plans

(1) *Du Papisme*, par Luther, édition allemande de Iéna, vol. I, p. 266.

conçus avec un esprit vaste et exécutés ensuite avec vigueur. »

Dans le deuxième livre de la *Symbolique*, l'auteur, comme nous le savons, expose la doctrine des petites églises protestantes. Ce qui donne à cette partie du travail de M. Mœhler un vif intérêt, c'est d'une part qu'il nous révèle plusieurs sectes généralement peu connues, c'est d'autre part qu'il nous montre comment l'évangélisme primitif a été poussé jusqu'à ses dernières limites, comment il a reçu tous ses développemens.

Les premiers réformateurs ne firent que la moitié du chemin qu'ils s'étaient ouvert ; je dirai plus : souvent ils se renièrent dans les conséquences de leurs principes; mais une foule de nouveaux apôtres vinrent bientôt réformer la réforme, ou plutôt la concilier, la mettre en harmonie avec elle-même. Une idée fondamentale du protestantisme, répétons-le, c'est que l'homme est purement passif dans la perception de la divine parole, et que Dieu l'éclaire seul de l'éclat de son infinie sagesse. En conséquence les novateurs du XVIe siècle, après avoir rejeté l'autorité de l'Église et la tradition, proclamèrent l'Écriture sainte l'unique source et la seule règle de foi. Cependant ce premier pas n'avait pas encore, si l'on passe le terme, arrondi le système. En effet, si le chrétien doit puiser sa croyance dans les livres inspirés d'en haut, s'il doit la former sur les divins oracles, il est faux qu'il soit immobile, sans action quand il perçoit la doctrine apportée du ciel; car ne faut-il pas, pour pénétrer le texte sacré, le concours de l'intelligence humaine? La connaissance des anciens idiomes, l'étude de l'histoire, des antiquités, que de recherches, que de travaux ne demande pas l'interprétation biblique? D'un autre côté, si l'esprit de Dieu porte lui-même toute vérité dans les intelligences, qu'a-t-il besoin de livres pour éclairer le monde? Ne peut-il donc parler à nos cœurs sans se servir de la lettre morte des Écritures? Ainsi les réformateurs, à moins de tomber dans la plus flagrante des contradictions, devaient à double titre rejeter les monumens de notre foi.

Cette conséquence ne passa pas longtemps inaperçue. L'auteur de la réforme avait reproché aux catholiques d'abandonner la doctrine de l'Écriture pour ne prêcher que les opinions de l'Église, mais les anabaptistes vinrent bientôt lui dire à leur tour : Vous rejetez les leçons de l'Esprit vivant pour vous attacher à la lettre morte des Écritures : Dieu se communique immédiatement; il apprend toute vérité par la seule inspiration intérieure; la parole écrite est donc subordonnée à la parole de la conscience et par conséquent inutile.

Bientôt la lutte s'engagea sur plusieurs articles de croyance; et comme Luther n'avait pas facilement raison contre des hommes qui se disaient inspirés du ciel, pour lors il s'efforça de prouver ce qu'il avait nié contre les catholiques; il montra que le divin Maître a établi des ministres chargés d'instruire les hommes; il eut même le courage de demander à nos sectaires : De qui tenez-vous votre mission? Si c'est du ciel, montrez-nous vos lettres de créance; si c'est des hommes, par qui donc avez-vous été envoyés? Mais les anabaptistes, pour toute réponse, renvoyaient ces questions à leurs adversaires.

Cependant les prophètes, égarés par leur principe fondamental, vinrent donner dans une foule d'erreurs non moins absurdes que funestes. L'espace ne nous permet point d'exposer tout leur code de doctrines; nous montrerons seulement l'idée-mère de leur secte, la pensée vivifiante qui lui donna l'existence et la forme. Les Anabaptistes rêvèrent un nouvel ordre social, une nouvelle église qui devait descendre du ciel parmi les chrétiens. Lorsque notre bras vengeur, disaient-ils, aura foudroyé les impies, le royaume de Dieu s'affermira sur ce monde; la justice reprendra son empire, et la charité réunira tous les fidèles dans un même cœur : la haine et les inimitiés, la convoitise et les injustices criantes disparaîtront sans retour (1). Ainsi les anabaptistes avaient pour céleste mission de renouveler la face de la terre, de ramener la paix et la vertu parmi les hommes; mais bientôt l'esprit de désordre et de vertige s'empara des sectaires;

(1) Déjà ces principes avaient été soutenus par les Millénaires.

ils s'abandonnèrent à tous les excès ; ils portèrent partout le fer et la flamme pour établir le règne de Dieu.

Voilà comment la réforme allait, dans ses diverses phases, détruisant de plus en plus l'élément humain. Les Quakers vinrent encore apporter une pierre à l'édifice qu'elle élevait à si grands frais. Déjà les anabaptistes avaient rejeté les Écritures comme véhicule humain de la pensée divine : les disciples de Fox rejetèrent la parole articulée comme étant le ferment salutaire qui éveille les facultés religieuses, qui fait naître l'idée des choses saintes. En effet, la semence, la lumière céleste, si nous en croyons ces docteurs, illumine les intelligences indépendamment de toute condition extérieure ; la vérité se fait jour dans les âmes sans aucune influence venant du dehors. Pour apercevoir la voix du ciel dans toute sa pureté, les quakers, dit Barclay, célèbre apologiste de la secte, se retirent dans une *chambre* où nul objet ne peut éveiller la piété, le sentiment de Dieu. Là, dans un profond silence, recueillis en eux-mêmes, non seulement ils chassent la pensée des choses terrestres, mais ils s'abstiennent de toute action, de tout mouvement ; ils restent dans un parfait repos au fond de leur âme. L'esprit bientôt, saisissant profondément le fidèle, élève tout son être à Dieu, le remplit du saint amour et de la vérité divine. C'est ainsi que les quakers, continue l'apologiste, évitent les piéges de la sagesse humaine, et rendent à Dieu l'honneur qui lui est dû (1).

Guidés par des principes analogues, les Hernnhuters ou frères Moraves, les Piétistes et les Méthodistes prirent une route peu différente ; et tirant chaque jour de nouvelles conséquences, ils concilièrent bien des dogmes enfantés par Luther, mais ils mirent à nu la fausseté de tout son système. Nous renvoyons à la *Symbolique* ceux qui voudraient approfondir la croyance de ces corporations religieuses.

Observons, avant d'aller plus loin, que tous ces enfans dégénérés de Luther, anabaptistes, quakers, hernnhuters, piétistes, méthodistes, se rapprochaient de l'antique enseignement, quoiqu'ils semblassent s'en écarter encore davantage ; et, chose remarquable, ce rapprochement eut presque toujours lieu dans l'article fondamental de la justification. Mais, « refoulées au dedans par un faux spiritualisme, elles déclarèrent une guerre à mort à tout ce qui venait du dehors : la hache à la main, elles sapèrent toutes les institutions ecclésiastiques ; le ministère de la parole, elles le rejetèrent comme enchaînant les intelligences ; les formes du culte retenues ou établies par les réformateurs, elles les taxèrent d'idolâtrie (1). » Mais revenons.

Lorsque l'on eut repoussé l'Église, puis l'Écriture, puis la parole articulée (2), nul guide dès lors ne conduisit plus les pas de l'homme dans les étroits sentiers de la vérité ; le dogme et la morale, le culte et la discipline, tout fut livré en proie à tous les caprices de chaque docteur, à toutes les saillies de l'esprit individuel. Assez long-temps le vague mysticisme, le sentiment malade avait été sur le pavois ; maintenant l'imagination fébrile règne en souveraine, et se met à son tour en travail d'un nouvel évangile. Schwedenborg commence son apostolat ; et pour toute nourriture il présente à ses fidèles des songes, des rêveries, de vains fantômes. Ravi en corps et en âme, il visita les régions célèstes ; personnellement il vit les cieux et l'enfer ; pendant sept années consécutives, il se passa peu de jours qu'il ne fît un ou plusieurs voyages dans l'autre monde, et les anges alors conversaient avec lui familièrement, lui révélaient toute vérité.

Le prophète va nous dévoiler quelques mystères, écoutons-le : « Quand les âmes ont quitté ce monde inférieur, elles arrivent dans une région placée entre le ciel et l'enfer. Là, un secret penchant les porte vers les esprits qui partagent leurs pensées et leurs affections ; l'époux cherche l'épouse, la mère tend les bras

(1) Roberti Barclaii, *Theologiæ veræ christianæ apologia*. Lond., 1729, p. 297.

(1) *Symb.*, vol. II, p. 169.

(2) Si, pour combattre cette filiation d'erreurs, l'on nous objectait les dates, nous nous contenterions de renvoyer à *la Symbolique* ; car le temps nous manque pour concilier les époques avec les doctrines.

à la fille ; tous veulent revoir les compagnons de leurs joies et de leurs douleurs. Or c'est ainsi que, de leur propre mouvement, les uns s'élèvent dans le séjour de la lumière, tandis que les autres se précipitent dans l'abîme. Les âmes qui ne sont pas encore mûres pour le ciel, et qui n'ont point joie dans l'enfer, sont placées sous la direction des anges. Animés d'un zèle ardent, les célestes pasteurs versent le baume sur toutes les plaies, s'efforcent d'éclairer les intelligences et de ramener l'amour dans tous les cœurs. Leur charité ne fait point acception de personnes : juifs, païens, mahométans, de chaque secte, de chaque religion, tous sont admis à cette école. Lorsque les âmes rentrent dans la voie droite, elles arrivent au bonheur éternel ; mais, si elles s'obstinent dans l'endurcissement, elles sont dévorées par l'enfer..... Les régions supérieures sont en tout semblables à ce monde terrestre ; là aussi on voit des maisons, des palais, des montagnes, des fleuves et des mers. Le temps et l'espace règnent également dans l'empire des intelligences ; et les peuples, comme les individus, y conservent leurs mœurs et leurs usages : ainsi, par exemple, les Hollandais s'adonnent au commerce après la mort. En un mot, toute la différence entre les deux mondes, c'est que la matière exerce un peu moins d'empire dans l'autre séjour. Les habitans du ciel ont quitté cette enveloppe mortelle, il est vrai ; mais ils sont revêtus d'un corps tellement semblable à celui-ci, que plusieurs ne s'aperçoivent point du changement (1). »

Outre que cette citation nous fait entrer déjà bien avant dans l'essence du schwédenborgianisme, nous l'avons jugée nécessaire pour donner l'intelligence des visions qu'on va lire. Un jour l'homme de Dieu vit plusieurs protestans récemment arrivés dans les demeures immortelles. A toutes les questions qui leur étaient faites, les enfans de Luther répondaient que la foi devait leur tenir lieu des œuvres ; mais un habitant du ciel leur dit : « Vous ressemblez à un musicien qui ne sait tirer qu'un son de son instrument : vous êtes indignes de la société des esprits bienheureux. Une autre fois Luther, plein d'une audacieuse assurance, bouffi d'orgueil, promenait des regards de complaisance sur ses nombreux disciples et répétait d'un ton vif et dogmatique : *La foi justifie seule ;* mais voilà qu'un ange lui déclare que cette doctrine est un poison mortel, qu'elle exclut à jamais du séjour de la lumière. Dans un autre endroit Mélancthon composait un ouvrage théologique ; toujours il écrivait les mots que nous venons d'entendre dans la bouche de son maître, et toujours ces mots s'effaçaient sous sa plume. Enfin le réformateur suédois vit le réformateur de Genève, Calvin, plongé dans un abîme où s'agitaient des esprits hideux, effroyables à voir.

Dans ces visions, comme dans une foule d'autres semblables, le voyant voulait flétrir la justification protestante ; partout il proclamait cette doctrine l'erreur la plus funeste qui pût monter dans l'esprit de l'homme ; il la repoussait partout avec une sorte de répugnance mêlée d'une invincible horreur. Or, voilà le sentiment premier, la pensée-mère, l'idée fixe, pour ainsi parler, qui produisit tout le schwédenborgianisme.

En effet l'homme de Dieu crut apercevoir que tout l'enseignement de Luther sur la justification, trouvait un point d'appui dans le dogme de la très sainte Trinité : pour couper l'arbre par la racine, il rejeta la croyance ineffable d'un Dieu triple en personnes, un dans son essence. L'illuminé découvrit en outre, mais ses regards ne le trompèrent point ici, que les mêmes erreurs s'appuyaient également sur la nouvelle doctrine touchant le péché originel : en conséquence il nia la perturbation primitive et mit en relief la liberté morale, puis il combattit la satisfaction du Sauveur.

A ces égaremens, si nous ajoutons les correspondances entre le ciel et la terre, les combats du Verbe contre les puissances de ténèbres, la division de l'Église en quatre grandes périodes, les différens sens de la parole divine qui renferme l'esprit, l'âme et le corps ; nous aurons à peu près toute la théologie dogmatique de Schwedenborg. Ces illusions trompeuses, ces folles rêveries trouvè-

(1) *Symb.*, vol. II, p. 334.

sent croyance parmi les disciples du pur Évangile, tant ils étaient affamés de toute nourriture. Qui le croirait? ce code de doctrines enfanté par une imagination malade forme le symbole d'une nombreuse société qui va s'élargissant de plus en plus, qui fait encore chaque jour de nouvelles conquêtes sous le nom de *céleste Jérusalem* (1).

Jusqu'ici nous avons vu la réforme, entraînée sur une pente irrésistible, rouler d'erreur en erreur jusqu'au fond du précipice : d'abord elle a brisé les règles tout ensemble et renié les droits de l'intelligence humaine, puis elle a livré les rênes à tous les caprices de l'imagination fougueuse, et sur ces deux routes elle a violemment effacé les uns après les autres tous nos saints mystères. Quand cette double révolution fut consommée; de ce jour l'hérésie eut atteint son plus haut période, la mine ouverte par Luther fut épuisée; pour innover encore, il fallut se jeter dans une nouvelle carrière. Or, un abîme appelle un autre abîme, un extrême touche un autre extrême; aujourd'hui proclamez une erreur quelconque, demain vous verrez l'erreur contraire lui disputer l'empire.

Aussi les Sociniens se posèrent-ils en contradiction formelle avec l'ancienne réforme; ils établirent en principe que l'homme puise toute vérité non pas en Dieu, mais en lui-même; qu'il doit suivre pour seul guide sa propre raison; que, si tel ou tel dogme répugne à la lumière naturelle, il faut se hâter de le retrancher de l'Évangile. Passant bientôt plus avant, nos sectaires combattirent le dogme de la très-sainte Trinité, la divinité de Jésus-Christ, la grâce et les sacremens; mais en revanche ils préconisèrent la dignité de l'homme, élevèrent ses facultés intellectuelles et morales et nièrent hautement la dégradation de notre nature. — Les Arminiens et les remontrans tombèrent à peu près dans les mêmes erreurs, et les évangélistes du jour, ou ce qu'on appelle de ce nom, ne font guère que commenter le symbole des Sociniens.

Ainsi donc le Protestantisme et le Socinianisme prirent des routes différentes et parvinrent dans un court espace à un antagonisme complet. Luther fut dominé par l'aveugle sentiment religieux; pour donner toute gloire à l'auteur des êtres, il n'accorda rien à la créature, rien excepté le mal; il dit que l'homme a été frappé mortellement, que le foyer même de la vie s'est éteint dans son âme, que la grâce céleste agit en lui sur un cadavre. Socin, de l'autre côté, se laissa fasciner et comme éblouir par les vagues lueurs de la froide raison : pour exalter les sublimes prérogatives de notre nature, il soutint que l'homme n'a reçu aucune blessure dans Adam; que ses forces surabondantes ne réclament aucun secours du ciel. Les premiers réformateurs enseignèrent qu'intelligence et libre arbitre sont de vains mots enfantés par l'orgueil; les seconds proclamèrent la raison souveraine et portèrent la liberté sur le pavois. Ceux-là dirent : C'est Dieu seul qui nous éclaire des rayons de la vérité divine, et qui nous réchauffe de son saint amour; ceux-ci répondirent : L'homme s'éclaire seul lui-même et trouve la charité dans son cœur. Le Catholicisme, au contraire, concilie le sentiment et la raison, fait marcher comme de front, dans une admirable harmonie, l'élément mystique et l'élément intellectuel. Il dit : Tous nous avons été blessés dans notre premier père, mais le coup n'a pas été mortel; pour avoir été amoindrie, altérée dans sa source, la vie de l'âme n'est pas éteinte; quand elle est fécondée par la rosée du ciel, alors encore, mais alors seulement, elle peut s'épanouir et porter les plus beaux fruits. Si donc la raison a perdu sa lumière et la volonté sa vigueur primitive, ces deux facultés n'ont pas été réduites à néant. Sans doute l'homme ne peut de lui-même dissiper ses ténèbres, ni se dégager du mal héréditaire; mais quand le ciel vient à son aide, il peut encore recevoir la vérité dans son intelligence et le bien dans son cœur.

Ainsi donc le Protestantisme et le So-

(1) Les *Schwédenborgiens* ont pris le nom, en France, de *martinistes*; en Allemagne, de *philalèthes*; ailleurs, de *chevaliers bienfaisans*; ailleurs, de *hiérosolymites*, etc. C'est surtout dans les ordres maçonniques, parmi les *rose-croix*, qu'ils ont trouvé de nombreux sectateurs.

socinianisme sont deux extrêmes qui se trouvent conciliés dans notre sainte croyance. Le moine saxon rejette l'élément terrestre et humain, le docteur polonais l'élément céleste et divin; l'un arrache l'homme au christianisme, l'autre immole le christianisme devant la dignité de l'homme. Or, nous l'avons vu, le catholicisme unit le ciel et la terre, comprend le naturel et le surnaturel; disons mieux, son symbole est l'unité de ces deux termes. Par cela même le christianisme *complet* pénètre le protestantisme et le socinianisme; il réunit ces deux extrêmes; il est en affinité intime avec l'un et l'autre; il a tout ce qu'ils ont, moins leurs vues étroites. Nous ne tirerons point les conséquences qui se pressent de toutes parts; il faut les lire dans la *Symbolique*.

Ici finit l'exposition de M. Mœlher. Son ouvrage nous paraît destiné à rendre de grands services à la science et par conséquent à la bonne cause. Trop souvent l'on a séparé les divers articles de notre croyance; on s'est contenté trop souvent d'établir telles propositions particulières, sans se mettre en peine d'en faire ressortir la connexité logique avec d'autres propositions non moins fondamentales. Notre auteur s'est tracé un plan beaucoup plus vaste; il ramène chaque doctrine vers une idée-principe, l'idée du Dieu-homme; il fait de toutes les parties de notre symbole un ensemble, un tout organique; ainsi l'esprit humain peut entrer bien avant dans tout le système, embrasser d'une seule vue tout l'édifice de notre croyance. A cet égard, la *Symbolique* nous paraît mériter le titre de philosophie du catholicisme.

M. Mœlher suit la même méthode dans son exposition de toute la doctrine protestante. Au lieu de voir dans chaque proposition hétérodoxe une erreur accidentelle et isolée, née du caprice de tel ou tel hérésiarque, il la présente dans son enchaînement avec d'autres erreurs, établissant partout la filiation des nouveautés dont l'hérésie se compose. Alors, quand il a ramené le protestantisme à son idée première, il le combat avec un immense avantage: ce n'est plus ici une guerre de partisans, mais l'attaque porte sur le centre même de la controverse; et toute la réforme, sapée par le fondement, tombe d'un seul coup.

Ce n'est pas tout encore. On ne peut embrasser, pénétrer scientifiquement une doctrine quelconque, si l'on n'a tout ensemble la vue de son contraire: dans un tableau comme dans toute la nature, ce sont les ombres qui font rejaillir les couleurs dans une vive lumière. Or, M. Mœhler fait marcher de front l'antique et la nouvelle croyance; toujours il met en regard la vérité catholique et l'erreur protestante; et cette confrontation, cette simple juxta-position, qui ne le comprend? jette un grand jour sur les symboles des deux églises.

D'un autre côté, les Évangélistes ont depuis long-temps oublié la doctrine qui leur a donné l'existence; il y a de longues années déjà, l'enseignement de Luther a disparu du monde; c'est tout au plus s'il inspire encore quelques voix parmi nos frères séparés. Les catholiques, pour la plupart, qu'on nous permette aussi de le dire, ne connaissent guère mieux les innovations du XVIe siècle; de tous nos savans apologistes, un petit nombre ont consulté les écrits des réformateurs, presque tous se reposent sur l'exposition de leurs devanciers; ce qu'on a négligé surtout, c'est de considérer les croyances hétérodoxes dans leur harmonie réciproque, de les exposer systématiquement. Il était donc urgent de déraciner le protestantisme à son intégrité native, à sa première forme: or voilà ce qu'a fait notre auteur; partout il recourt aux véritables sources; il cite partout les symboles protestans. Cette méthode présente d'ailleurs un double avantage; d'abord elle met le lecteur en état d'examiner, de comparer les matériaux, de prononcer en dernier ressort; puis elle enlève tout refuge aux sectaires, en leur ôtant la ressource de rejeter les monstruosités de leurs doctrines sur tel ou tel théologien, qu'ils s'empresseraient de désavouer.

Cependant, car nous ne voulons point nous laisser prévenir, il y a des fautes dans la *Symbolique*, comme il y en a dans tout ouvrage sorti de la main des hommes. Ce que l'on serait peut-être en droit de reprocher au savant auteur, c'est qu'il suppose trop de connaissances

dans le grand nombre de ses lecteurs. Il fait souvent à l'histoire ecclésiastique des allusions que tous peuvent ne pas saisir sans quelque effort. Son style, du reste nerveux et noble, veut parfois qu'on devine une partie de sa pensée. La concision nuit à la clarté dans plus d'un passage. Toutefois il est une sorte d'obscurité rayonnante de lumière, qui naît d'une surabondance de force plutôt que de la faiblesse, qui prend sa source dans la profondeur de la pensée bien plus que dans le choix de l'expression. L'art de l'écrivain n'est pas de dire tout, mais de dire ce qui renferme tout. Au demeurant, l'ouvrage de Mœhler, par les vastes aperçus qui en ont tracé le plan, par les nombreuses connaissances qui ont présidé à son exécution, mérite une étude assidue, approfondie. C'est d'ailleurs tout un traité de théologie catholique à la fois et une réfutation complète des doctrines du XVIe siècle. L'auteur était donc contraint d'élaguer et de condenser son sujet.

Mais, si nous reconnaissons des fautes dans la *Symbolique*, nous ne pouvons souscrire à une objection soulevée contre cet ouvrage. Voici ce qui a donné lieu à cette objection. M. Mœhler commence son exposition par l'état primitif de l'homme; puis, après avoir parlé de la déchéance et de la réhabilitation, il passe à l'article de l'Eglise. Or, si nous en croyons un critique, l'auteur aurait dû suivre l'ordre contraire, exposer avant tout la doctrine de l'Eglise, puis en déduire, comme d'un premier principe, tous nos dogmes révélés. Le théologien français, nous osons le dire, n'a pas compris la tâche du théologien allemand. En effet, M. Mœhler, ainsi que nous l'avons montré dès le commencement, ne s'était point proposé comme but immédiat de donner une exposition suivie de nos saints mystères; mais il voulait avant tout mettre en relief la doctrine protestante, et faire poser en face, comme contre-pied, la doctrine catholique. Il devait donc suivre l'ordre que lui imposait la nouvelle croyance. Or nous avons vu que la théorie de Luther sur les rapports du fidèle avec le Sauveur, que ses principes sur la justification pénètrent tout son enseignement sur l'Église et sur l'Écriture, qu'ils en sont la base fondamentale. « Puisque, d'une part, dit M. Mœhler, le dogme catholique est ici purement passif; puisque, d'une autre part, l'enseignement hétérodoxe assigne à la doctrine de l'Eglise la place que nous lui avons consacrée, notre méthode doit, ce nous semble, être complètement justifiée (1). » Si, au lieu de ne consulter que ses propres conceptions sur le catholicisme, le savant critique eût lu seulement le passage où se trouvent ces paroles, et qu'il cite lui-même, nous n'aurions point eu à réfuter son objection.

Enfin la *Symbolique* nous paraît une des publications les plus importantes de notre époque; nous ne sommes pas surpris qu'elle ait trouvé en Allemagne le plus favorable accueil. Il n'est peut-être pas hors de propos de faire connaître le jugement de quelques théologiens d'outre-Rhin : « Evidemment nous viendrions trop tard, dit un critique, si nous prétendions appeler l'attention publique sur un ouvrage qui, publié il y a deux mois, en est déjà à sa seconde édition. Traduite en latin et en italien, la *Symbolique* de M. Mœhler a été saluée par les applaudissemens unanimes des catholiques. Pour obtenir un si favorable accueil, il faut qu'un écrit fasse comme une révolution dans la science. Nous ne craignons pas de le dire, celui dont nous parlons est une nouvelle aurore pour l'Église catholique..... Bien que nécessairement composé d'élémens souvent hétérogènes, l'ouvrage forme un système complet, dû à de mûres études, à de longues recherches, à un travail infatigable pour la disposition des matières. Il se distingue par l'ordre le plus méthodique.... La dogmatique, l'histoire de l'Eglise et des hérésies, la connaissance des Pères, l'exégèse, l'archéologie, la philosophie, l'histoire profane; en un mot, toutes les branches principales et accessoires de la science théologique sont tributaires de l'auteur..... Jamais on n'a renfermé tant de matières dans un si court espace (2). »

Un autre autre écrivain dit : « Sur la

(1) *Symb.*, vol. II, p. 8.

(2) *Allgemeiner Religions und Kirchenfreund*, 8e année, cahier Ier; Wurtzbourg, 1833.

Symbolique de M. Mœhler, tel est notre jugement définitif : sous le triple rapport de l'érudition, du raisonnement et de la profondeur, notre littérature ne connaît point d'ouvrage semblable (1). » Et un autre : « Parmi les ouvrages de théologie publiés dans ces derniers temps, on doit, sans contredit, placer au premier rang la *Symbolique* de M. Mœhler. Partout ce livre décèle une richesse d'érudition qui rappelle les anciens Pères, les Origène, les Tertullien, les Augustin, etc. (2). »

A ces témoignages, on pourrait en ajouter une foule d'autres ; les protestans eux-mêmes ont rendu hommage au *rare talent* de l'auteur. Un écrivain célèbre dans la partie, M. Augusti, conseiller au consistoire de Coblentz, membre des académies de Berlin et de Munich, porte ce jugement : « Après d'excellens travaux sur les Pères et la dogmatique, M. Mœhler vient de donner, dans la *Symbolique*, un ouvrage dont peut être fière l'Eglise romaine... Dans cet écrit, qui a trouvé le plus favorable accueil, l'auteur combat l'Église évangélique, d'après ses propres symboles, avec beaucoup de profondeur et de pénétration. Il méritait mieux que tout autre que quelques uns de nos théologiens les plus estimés le soumissent à un examen sévère, et s'attachassent sérieusement à le réfuter. Aussi plusieurs sont-ils descendus dans la lice ; un combat s'est engagé qui se poursuit encore à cette heure..... » Seulement il serait à désirer, pour le bien de la science, qu'il se continuât avec autant d'impartialité, de modération et de dignité qu'il a été commencé (1). » Si le temps nous le permettait, nous pourrions encore citer, parmi les protestans, Marheineke, Nitzselt, Sartorius, Rafel et bien d'autres. Le roi de Prusse a dit lui-même : « Il est trois ouvrages dont je suis prêt à récompenser dignement la réfutation : le premier, c'est la *Symbolique* de Mœhler. »

(1) *Le Catholique*, XLVIIe vol., 3e cahier, p. 367.

(2) *Jahrbücher für Theologie und christliche Philosophie*, IIIe vol., 2e cahier, 1834.

(1) *Voyage à la Recherche d'une Religion*, par Thomas Moore ; traduit de l'anglais et accompagné de notes par le docteur Augusti. Cologne, 1833 ; préface, p. XIII.

EXPOSITION DU DOGME CATHOLIQUE ;

PAR M. L'ABBÉ DE GENOUDE (1).

Rien ne preuve mieux la divinité du Christianisme que le pouvoir inhérent à cette religion de lier les intelligences les plus vastes comme les plus bornées ; de s'adapter à toutes les conditions de l'existence sociale, à tous les âges de l'homme, à toutes les périodes de l'humanité ; de répandre la vie, la chaleur et la lumière dans toutes les âmes, quel que soit le degré qu'elles occupent dans l'échelle de la vie spirituelle, dans les hiérarchies de la société.

Si le Christianisme ne venait pas de Dieu, il n'embrasserait pas ainsi l'universalité des êtres raisonnables, il ne dominerait pas toutes les sciences, toutes les positions individuelles : il serait limité dans son autorité et dans sa puissance. La philosophie, par exemple, malgré sa prétention à conduire l'humanité, n'est point à l'usage de tous les esprits ; son action est restreinte à un petit nombre d'hommes qu'une instruction et une aptitude particulières ont péniblement rapprochés d'elle ; pour tous les autres, elle est comme n'existant pas. Elle appartient donc au fini, quoiqu'elle cherche à s'élever vers l'infini ; elle est vouée à la diversité et aux variations, quoiqu'elle se dise universelle et absolue. La vraie religion, au contraire, est l'infini lui-même venant se communiquer au fini. Ce qu'il y a de remarquable surtout dans cette faculté du Christianisme de s'appliquer à toutes les conditions, c'est qu'il est invariable dans ses dogmes et

(1) Volume in 8°, chez Lefèvre, rue de l'Éperon, n° 6, et chez Sapia, rue de Sèvres, n° 16. Prix : 5 fr. et 6 fr. 50 par la poste.

dans ses préceptes; il n'est point progressif, comme l'ont prétendu de nos jours certains novateurs; mais il est à la fois, chez les peuples qui l'ont reçu, le principe du progrès, et le lieu dans lequel ce progrès se réalise et se développe : c'est une sphère immense qui, semblable à l'horizon terrestre, s'agrandit pour les hommes à mesure qu'ils s'élèvent et qu'ils s'éclairent. Cette immutabilité et cette immensité du Christianisme sont, avec son autorité et son universalité, les traits du caractère divin de cette religion.

L'enfant qui sait le catéchisme, qui croit aux mystères formulés dans le *Credo*, et qui obéit aux commandemens de Dieu et de l'Église, possède tout le Christianisme aussi bien que Descartes et Malebranche. Cet axiome de nos pères : *La foi du charbonnier est la meilleure*, exprime très bien cette appropriation du Christianisme à toutes les situations intellectuelles.

Les sociétés étant soumises, dans leur existence et dans leurs développemens, aux lois qui régissent la vie individuelle, elles doivent passer successivement par tous les âges, par tous les degrés de l'intelligence que l'homme est obligé de parcourir pendant son séjour ici-bas. Il s'ensuit que le Christianisme, qui, pour l'individu, s'adapte à tous ces âges et à tous ces degrés, doit, sans cesser d'être le même, sans changer ni ses dogmes ni ses formes, mettre son enseignement en rapport avec tous les besoins de l'humanité dans toutes les périodes de civilisation qu'elle traverse.

Ainsi, dans l'enfance de notre société française, le Christianisme saisissait les peuples en descendant sur eux du haut de la science et de la royauté : les docteurs persuadaient les rois, et les rois entraînaient les peuples. Saint Remi baptisait Clovis; et quand les guerriers sicambres virent leur chef s'humilier devant un évêque, et entrer dans une piscine pour recevoir le baptême d'immersion, cet acte de foi les subjugua, et ils se convertirent.

Plus tard, le Christianisme se perpétua par la tradition, par les exemples et par la force des institutions publiques : les hommes recevaient la foi avec les idées, par la parole de leurs parens et de leurs instituteurs; l'Etat faisait des chrétiens pour avoir des citoyens. A cette époque, la vérité religieuse n'était pas plus contestée que la morale; l'autorité n'était en question nulle part; la religion chrétienne était en quelque sorte l'atmosphère du monde civilisé; on n'avait à surveiller que les déviations de la foi; on n'avait rien à craindre du doute.

Mais la réforme vint changer cette situation. En proclamant le principe du libre examen, elle affaiblit l'autorité dans la religion et dans la politique; elle plaça la raison humaine au-dessus de la tradition; et quoiqu'elle lui ordonnât de s'arrêter devant la révélation, il était aisé de voir que cette limite serait franchie comme toutes les autres.

En effet, à la suite des protestans, qui niaient l'autorité de l'Eglise dans l'interprétation des saintes Écritures, vinrent les philosophes, qui nièrent la sainteté de ces Ecritures, leur authenticité et leur véracité. Luther avait maintenu la révélation; elle fut attaquée par Voltaire et les encyclopédistes. La réforme avait proclamé la souveraineté de la raison humaine; cette souveraineté s'éleva contre celle de Dieu. La raison de l'homme, devenue principe, produisit en Allemagne le spinosisme, le rationalisme, le naturalisme; elle fit naître en Angleterre le *sensationalisme;* en France, le matérialisme et le scepticisme, le déisme et l'athéisme; et, de nos jours, dans ces trois pays, le panthéisme, qui est la dernière forme de toutes les erreurs où peut tomber l'esprit humain quand il brise la chaîne traditionnelle par laquelle Dieu se communique à l'homme à travers les siècles.

L'action que toutes ces sectes ont exercée sur la société chrétienne a duré pendant trois cents ans; elle a produit tous les désordres, tous les grands conflits qui ont rempli cette longue période, toutes les révolutions des empires; elles ont inondé la terre de sang; elles l'ont couverte de ruines, et le ravage qu'elles ont fait dans les esprits est peut-être plus grand encore que celui qu'elles ont causé dans le monde matériel. Si la religion chrétienne n'a point disparu de la terre, si son flambeau vivifiant ne s'est

pas éteint pendant ces grandes tempêtes, s'il n'a cessé de répandre la lumière sur ses blasphémateurs, s'il brille en ce moment d'un nouvel éclat, comme pour nous faire voir les décombres que tant de révolutions ont laissés autour de nous, c'est, assurément, parce que son divin fondateur a promis à cette religion que *les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle*. Les portes de l'enfer ont été ouvertes, l'abîme nous a montré ses mystères et ses horreurs; la France a reculé d'épouvante, mais les portes de l'enfer ne sont point fermées, et ses flammes répandent encore des lueurs prestigieuses qui sont funestes à beaucoup d'esprits.

Aujourd'hui donc la lumière surabonde; car elle vient en même temps du ciel et de l'abîme. La foi du moyen âge, la foi simple et naïve de l'enfance, la *foi du charbonnier*, comme parlaient nos pères, n'est point en sûreté dans cette société. Il ne s'agit pas de rechercher si cette foi vaut mieux que celle des Pascal et des Malebranche; il faut se réfugier dans celle-ci, ou risquer de tomber dans l'incrédulité et l'indifférence. La société française a franchi l'adolescence et la jeunesse; elle a traversé l'océan du doute; elle en est sortie énervée, chancelante et maladive; il lui faut un enseignement plus fort, un aliment plus épuré. Le milieu intellectuel où vivaient les chrétiens avant la réforme est changé, de nouveaux besoins sont nés pour les hommes de cette situation nouvelle. La philosophie, en niant la divinité de Jésus-Christ, avait pris position au-dessus du Christianisme; les sarcasmes de Voltaire, ses subtilités sophistiques, ses calomnies, ses altérations historiques, son ironie moqueuse et insultante tombent à plomb sur les pratiques religieuses quand elles sont séparées des idées. Il faut donc que le Christianisme prenne à son tour position au-dessus de la philosophie; il doit remonter à sa propre source pour y retrouver, dans tout leur éclat, dans toute leur sublimité, les dogmes qui naguère enlevèrent l'ancien monde à la philosophie humaine. Ce qu'il a fait il y a dix-huit siècles, il le ferait encore aujourd'hui; car les vérités qu'il porte n'ont rien perdu de leur vertu divine, et la philosophie n'a rien découvert qui pût satisfaire les besoins moraux, intellectuels et religieux de l'humanité; elle est, comme aux temps des écoles d'Alexandrie et de Rome, dans l'impossibilité de donner à l'esprit de l'homme la certitude, et de mettre son cœur en possession de Dieu.

Ce que la philosophie avait atteint, c'est la foi aveugle; mais la foi éclairée, celle des saint Augustin et des saint Grégoire, des saint Bernard et des saint Thomas, atteint la philosophie dans la sphère moyenne où elle réside; elle peut la surprendre au milieu de ses demi-lumières, montrer tout ce qu'il y a de misère dans son orgueil, et la livrer à l'abandon et au dédain, en offrant aux regards du monde la beauté, la sainteté des dogmes révélés, en montrant que ces dogmes sublimes contiennent le complément et la réalité de tout ce qui n'a été qu'entrevu, dans tous les temps et dans tous les lieux, par les intelligences qui se sont élevées le plus haut dans les régions de la science et de la pensée.

Bossuet avait déjà répondu à ce besoin des sociétés chrétiennes par ses immortels écrits, et entre autres par ses *Élévations sur les mystères*; mais depuis Bossuet, le voltairianisme a passé sur la France. Il y a donc entre Bossuet et nous un siècle et demi d'efforts pour abaisser le Christianisme dans l'esprit des peuples, pour dénaturer ses dogmes, pour souiller et obscurcir ses sources; un siècle et demi de sophismes, d'altérations et de blasphèmes. C'est donc un travail analogue à celui de Bossuet qui est aujourd'hui nécessaire; il faut, comme lui, remonter vers les hauteurs d'où le Christianisme est descendu il y a dix-huit cents ans; il faut détruire les objections qui ont été soulevées contre lui, et puiser dans les saintes Ecritures, dans les Pères et dans les docteurs de l'Eglise, une exposition des dogmes et des mystères de la vraie religion qui soit appropriée à la situation des esprits.

C'est ce travail que M. de Genoude a entrepris dans le livre que nous annonçons aujourd'hui. Ce livre est le produit de la pensée religieuse que les observateurs ont remarquée dans les publications successives dont se compose la car-

rière déjà si remplie de M. de Genoude. Il a commencé, comme on sait, par une élégante traduction de la Bible, afin de mettre la version française de ce livre des livres à la hauteur des progrès que notre langue a faits dans ces derniers siècles. La Bible avait été traduite jusqu'ici par des hommes plus théologiens que littérateurs; ces traductions se recommandaient sans doute par des commentaires plus ou moins savans; mais le texte, en passant du latin en français, avait perdu sa poésie et sa simplicité sublime; le style pesant, hérissé d'aspérités scholastiques, était rebutant pour les lecteurs, et le défaut de discernement dans le choix des expressions qui rendaient les pensées bibliques, donnait trop souvent prise aux sarcasmes et à l'ironie des philosophes. M. de Genoude a donc cru que le génie de la langue française devait se retrouver dans une traduction de la Bible, comme le génie de la langue grecque se retrouve dans la version des Septante, et le génie de la langue latine dans la Vulgate; c'était un moyen de mettre ce saint monument hors des atteintes de l'impiété, et d'annuler les batteries que les sceptiques du dernier siècle avaient dressées contre lui.

C'est la même pensée qui a conduit M. de Genoude à réimprimer plusieurs livres de pratiques et de méditations religieuses, dont il a choisi avec soin les prières et les traités, et à publier son élégante traduction de l'Imitation. C'est dans un but analogue qu'il a conçu et exécuté la *Raison du Christianisme*, ouvrage important qui, en renfermant dans un même cadre les professions de foi des plus grands esprits qui ont fondé l'édifice des connaissances humaines, prouvait que tous avaient rendu hommage à la vérité et à la divinité des dogmes révélés; et qu'ainsi l'accusation d'absurdité, dirigée contre les chrétiens par les philosophes de l'école voltairienne, s'adressait aux Bacon, aux Newton, aux Leibnitz, aux Euler, aux Descartes, à tous les hommes dont la supériorité intellectuelle est avouée par le monde entier, et par les ennemis mêmes du Christianisme, et qui dominent les soi-disant philosophes de toute la hauteur de la science et du génie. Dès lors la situation respective de la religion et de la philosophie fut changée : l'ironie et le ridicule retombèrent sur les incrédules, et il fut manifeste pour tout le monde que l'infirmité de l'esprit ou la perversité du cœur pouvaient se supposer sans injustice où l'on voyait l'incrédulité et la haine de la religion. La philosophie s'était efforcée de faire ressortir les points par lesquels plusieurs de ces grands hommes se séparaient de la foi catholique; M. de Genoude, au contraire, a rapproché les points par lesquels ils s'unissaient à elle; il a montré d'abord que tous avaient reconnu la divinité de Jésus-Christ, et, en prenant dans chacun d'eux les aveux de leurs croyances sur quelques uns des dogmes révélés, il a prouvé que l'ensemble de ces aveux confirmait le *Credo* des catholiques.

La traduction que M. de Genoude a publiée des Pères des trois premiers siècles, avait pour but de mettre en évidence la chaîne non interrompue de la tradition catholique, et de faire évanouir par des preuves à la portée de tout le monde, les reproches d'innovation soulevés par le protestantisme contre l'Église.

Enfin, l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est le complément nécessaire de tous ces travaux; M. de Genoude y fait apparaître les dogmes du Christianisme dans toute la splendeur qui leur est propre. C'est dans l'Ecriture sainte, c'est dans les Pères et dans les docteurs de l'Eglise, qu'il a puisé les définitions et les explications de ces dogmes. Ainsi exposés, les mystères du Christianisme, loin de choquer la raison humaine, la satisfont et la dominent. C'est la sphère du sublime qui se découvre aux regards des lecteurs avec des traits de vérité qui réjouissent son âme, car partout la grandeur de l'homme se montre dans ce livre à côté de la grandeur de Dieu.

Ce n'est pas seulement un traité complet de théologie que nous trouvons dans cet ouvrage; l'auteur ne se contente pas de nous montrer l'essence de Dieu, les rapports des personnes divines entre elles; il s'attache aussi à nous faire connaître les rapports de ces personnes divines avec la nature humaine : rapports que la chute a interrompus, mais

que sa rédemption nous donne les moyens de rétablir, en sorte qu'il dépend de nous de participer à la divinité même. M. de Genoude éveille donc en nous l'intérêt le plus puissant et le plus sensible : celui qui a pour objet notre être et nos destinées. Ainsi, la religion devient ici une magnifique épopée, où la vérité se manifeste au lieu de l'imagination des poëtes ; une épopée qui embrasse le ciel et la terre, le mystère de Dieu et le mystère de l'homme ; où se trouvent les conseils de la Trinité, la chute des anges, le grand drame de la passion, la péripétie de la résurrection et de l'ascension ; où notre existence, notre grandeur et notre immortalité sont engagées ; une épopée dont l'univers est le lieu, dont l'éternité est le cadre, et dont la délivrance de l'homme est le sujet.

Ce livre se divise naturellement en deux parties : l'une, qui comprend les mystères divins du Christianisme : la Trinité, l'Incarnation, l'Eucharistie, la Rédemption, la Résurrection, l'Ascension, etc. ; l'autre, qui traite des mystères relatifs à l'avenir de l'homme : la mort, le jugement dernier, le purgatoire, l'enfer et le ciel.

Ainsi, par le premier de ces traités, nous apprenons que le dogme de la Trinité nous fait connaître Dieu et l'homme. Et, en effet, Dieu nous découvrant dans son unité trois personnes égales et coéternelles : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois personnes étant l'Être ou la puissance, l'intelligence ou la raison et la lumière, le Saint-Esprit ou l'amour ; nous avons sur l'essence de Dieu, sur ses rapports avec le monde créé, et sur la nature de tous les êtres, des notions qui nous manqueraient si Dieu s'offrait à notre esprit comme une idée abstraite sans aucune distinction des principes qui s'y trouvent compris. Sous ce rapport, la révélation vient enrichir la philosophie humaine, et lui fournir des éléments de déduction et de classification qu'elle ne pourrait trouver dans ses seules lumières. Ce dogme nous fait aussi connaître l'homme ; car les trois personnes divines répondant à la triple faculté d'être, de raisonner et d'aimer, qui constitue l'homme, les rapports de dépendance où est l'homme à l'égard de Dieu prennent aussi plus de précision. Nous voyons que l'homme ne peut *être* que par le Père ; qu'il ne peut penser, raisonner, connaître, que par le Verbe ; qu'il ne peut aimer, vouloir, agir, que par le Saint-Esprit ou l'amour ; que quand son être est sans amour, ou quand son affection n'est pas selon la raison, les facultés qui répondent aux trois personnes divines sont divisées en lui ; qu'il n'a l'unité ni en lui-même ni avec Dieu, que son âme est livrée aux combats intérieurs, à la souffrance, et à la mort. C'est dans l'ouvrage de M. de Genoude qu'il faut voir toutes les déductions religieuses, morales et pratiques, qu'il sait tirer de ce divin mystère.

Le monde ayant été créé pour manifester la puissance du Père, la beauté du Fils et la fécondité de l'Esprit ; et l'homme, cette créature où la Trinité reflète son image, ayant manqué à la mission divine qui était de rapporter à Dieu l'hommage de la création, et de rattacher ainsi le monde matériel à la divinité, la RÉDEMPTION, résolue dans les conseils éternels de Dieu, s'accomplit dans le temps par l'INCARNATION du Verbe, de la raison de Dieu qui vient rétablir la raison de l'homme et satisfaire par la passion la justice divine. La RÉSURRECTION et l'ASCENSION viennent ensuite prouver à l'homme que la mort est vaincue dans la voie tracée par le sang du Christ, et que cette voie du sacrifice conduit à la gloire éternelle. Le mystère de l'EUCHARISTIE, en consommant sur cette terre l'union de la nature divine et de la nature humaine, nous donne le moyen de suivre cette voie de salut, et de nous soutenir dans les épreuves et dans les combats de la vie terrestre.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici un passage de l'ouvrage de M. de Genoude, dans lequel il résume en quelque sorte cet enchaînement des divins mystères ; ce sera un moyen de faire connaître aux lecteurs son style, où les pensées les plus fortes se pressent et s'articulent sans rien perdre de leur éclat et de leur sublimité. . . .

« Le Verbe s'est fait homme pour que chaque homme apprît à reproduire Dieu en lui-même, en imitant le Verbe, son

rière déjà si remplie de M. de Genoude. Il a commencé, comme on sait, par une élégante traduction de la Bible, afin de mettre la version française de ce livre des livres à la hauteur des progrès que notre langue a faits dans ces derniers siècles. La Bible avait été traduite jusqu'ici par des hommes plus théologiens que littérateurs; ces traductions se recommandaient sans doute par des commentaires plus ou moins savans; mais le texte, en passant du latin en français, avait perdu sa poésie et sa simplicité sublime; le style pesant, hérissé d'aspérités scholastiques, était rebutant pour les lecteurs, et le défaut de discernement dans le choix des expressions qui rendaient les pensées bibliques, donnait trop souvent prise aux sarcasmes et à l'ironie des philosophes. M. de Genoude a donc cru que le génie de la langue française devait se retrouver dans une traduction de la Bible, comme le génie de la langue grecque se retrouve dans la version des Septante, et le génie de la langue latine dans la Vulgate; c'était un moyen de mettre ce saint monument hors des atteintes de l'impiété, et d'annuler les batteries que les sceptiques du dernier siècle avaient dressées contre lui.

C'est la même pensée qui a conduit M. de Genoude à réimprimer plusieurs livres de pratiques et de méditations religieuses, dont il a choisi avec soin les prières et les traités, et à publier son élégante traduction de l'Imitation. C'est dans un but analogue qu'il a conçu et exécuté la *Raison du Christianisme*, ouvrage important qui, en renfermant dans un même cadre les professions de foi des plus grands esprits qui ont fondé l'édifice des connaissances humaines, prouvait que tous avaient rendu hommage à la vérité et à la divinité des dogmes révélés; et qu'ainsi l'accusation d'absurdité, dirigée contre les chrétiens par les philosophes de l'école voltairienne, s'adressait aux Bacon, aux Newton, aux Leibnitz, aux Euler, aux Descartes, à tous les hommes dont la supériorité intellectuelle est avouée par le monde entier, et par les ennemis mêmes du Christianisme, et qui dominent les soi-disant philosophes de toute la hauteur de la science et du génie. Dès lors la situation respective de la religion et de la philosophie fut changée : l'ironie et le ridicule retombèrent sur les incrédules, et il fut manifeste pour tout le monde que l'infirmité de l'esprit ou la perversité du cœur pouvaient se supposer sans injustice où l'on voyait l'incrédulité et la haine de la religion. La philosophie s'était efforcée de faire ressortir les points par lesquels plusieurs de ces grands hommes se séparaient de la foi catholique; M. de Genoude, au contraire, a rapproché les points par lesquels ils s'unissaient à elle; il a montré d'abord que tous avaient reconnu la divinité de Jésus-Christ, et, en prenant dans chacun d'eux les aveux de leurs croyances sur quelques uns des dogmes révélés, il a prouvé que l'ensemble de ces aveux confirmait le *Credo* des catholiques.

La traduction que M. de Genoude a publiée des Pères des trois premiers siècles, avait pour but de mettre en évidence la chaîne non interrompue de la tradition catholique, et de faire évanouir par des preuves à la portée de tout le monde, les reproches d'innovation soulevés par le protestantisme contre l'Église.

Enfin, l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est le complément nécessaire de tous ces travaux; M. de Genoude y fait apparaître les dogmes du Christianisme dans toute la splendeur qui leur est propre. C'est dans l'Écriture sainte, c'est dans les Pères et dans les docteurs de l'Eglise, qu'il a puisé les définitions et les explications de ces dogmes. Ainsi exposés, les mystères du Christianisme, loin de choquer la raison humaine, la satisfont et la dominent. C'est la sphère du sublime qui se découvre aux regards des lecteurs avec des traits de vérité qui réjouissent son âme, car partout la grandeur de l'homme se montre dans ce livre à côté de la grandeur de Dieu.

Ce n'est pas seulement un traité complet de théologie que nous trouvons dans cet ouvrage; l'auteur ne se contente pas de nous montrer l'essence de Dieu, les rapports des personnes divines entre elles; il s'attache aussi à nous faire connaître les rapports de ces personnes divines avec la nature humaine : rapports que la chute a interrompus, mais

que la rédemption nous donne les moyens de rétablir, en sorte qu'il dépend de nous de participer à la divinité même. M. de Genoude éveille donc en nous l'intérêt le plus puissant et le plus sensible : celui qui a pour objet notre être et nos destinées. Ainsi, la religion devient ici une magnifique épopée, où la vérité se manifeste au lieu de l'imagination des poëtes ; une épopée qui embrasse le ciel et la terre, le mystère de Dieu et le mystère de l'homme ; où se trouvent les conseils de la Trinité, la chute des anges, le grand drame de la passion, la péripétie de la résurrection et de l'ascension ; où notre existence, notre grandeur et notre immortalité sont engagées ; une épopée dont l'univers est le lieu, dont l'éternité est le cadre, et dont la délivrance de l'homme est le sujet.

Ce livre se divise naturellement en deux parties : l'une, qui comprend les mystères divins du Christianisme : la Trinité, l'Incarnation, l'Eucharistie, la Rédemption, la Résurrection, l'Ascension, etc. ; l'autre, qui traite des mystères relatifs à l'avenir de l'homme : la mort, le jugement dernier, le purgatoire, l'enfer et le ciel.

Ainsi, par le premier de ces traités, nous apprenons que le dogme de la Trinité nous fait connaître Dieu et l'homme. Et, en effet, Dieu nous découvrant dans son unité trois personnes égales et coéternelles : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois personnes étant l'Être ou la puissance, l'intelligence ou la raison et la lumière, le Saint-Esprit ou l'amour ; nous avons sur l'essence de Dieu, sur ses rapports avec le monde créé, et sur la nature de tous les êtres, des notions qui nous manqueraient si Dieu s'offrait à notre esprit comme une idée abstraite sans aucune distinction des principes qui s'y trouvent compris. Sous ce rapport, la révélation vient éclairer la philosophie humaine, et lui fournir des éléments de déduction et de classification qu'elle ne pourrait trouver dans ses seules lumières. Ce dogme nous fait aussi connaître l'homme ; car les trois personnes divines répondant à la triple faculté d'être, de raisonner et d'aimer, qui constitue l'homme, les rapports de dépendance où est l'homme à l'égard de Dieu prennent aussi plus de précision. Nous voyons que l'homme ne peut *être* que par le Père ; qu'il ne peut penser, raisonner, connaître, que par le Verbe ; qu'il ne peut aimer, vouloir, agir, que par le Saint-Esprit ou l'amour ; que quand son être est sans amour, ou quand son affection n'est pas selon la raison, les facultés qui répondent aux trois personnes divines sont divisées en lui ; qu'il n'a l'unité ni en lui-même ni avec Dieu, que son âme est livrée aux combats intérieurs, à la souffrance, et à la mort. C'est dans l'ouvrage de M. de Genoude qu'il faut voir toutes les déductions religieuses, morales et pratiques, qu'il sait tirer de ce divin mystère.

Le monde ayant été créé pour manifester la puissance du Père, la beauté du Fils et la fécondité de l'Esprit ; et l'homme, cette créature où la Trinité reflète son image, ayant manqué à sa mission divine qui était de rapporter à Dieu l'hommage de la création, et de rattacher ainsi le monde matériel à la divinité, la RÉDEMPTION, résolue dans les conseils éternels de Dieu, s'accomplit dans le temps par l'INCARNATION du Verbe, de la raison de Dieu qui vient rétablir la raison de l'homme et satisfaire par la passion la justice divine. La RÉSURRECTION et l'ASCENSION viennent ensuite prouver à l'homme que la mort est vaincue dans la voie tracée par le sang du Christ, et que cette voie du sacrifice conduit à la gloire éternelle. Le mystère de l'EUCHARISTIE, en consommant sur cette terre l'union de la nature divine et de la nature humaine, nous donne le moyen de suivre cette voie de salut, et de nous soutenir dans les épreuves et dans les combats de la vie terrestre.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici un passage de l'ouvrage de M. de Genoude, dans lequel il résume en quelque sorte cet enchaînement des divins mystères ; ce sera un moyen de faire connaître aux lecteurs son style, où les pensées les plus fortes se pressent et s'étreignent sans rien perdre de leur éclat et de leur sublimité.

« Le Verbe s'est fait homme pour que chaque homme apprît à reproduire Dieu en lui-même, en imitant le Verbe, son

image. Le Verbe est avant tous les hommes, et toutes choses se réunissent et se concentrent en lui. Il est le principe et le lien de tout ce qui subsiste; en lui habite la plénitude des choses. Le Verbe étend son incarnation à tous les hommes, qui, par l'imitation de sa vie, rendent à Dieu le culte en esprit et en vérité. Le besoin de l'infini, né avec tous les hommes, se trouve satisfait; sans l'incarnation, il est un tourment qui nous dévore; l'incarnation nous apporte la paix, puisqu'elle apaise en nous cette soif ardente que rien ne pouvait assouvir. Dieu est homme, l'homme est Dieu; voilà le mystère des mystères, voilà la joie, la grandeur de l'homme, voilà la réalisation de ses espérances, le but de sa destinée.

« L'eucharistie est l'extension de l'incarnation : le Verbe s'incarne pour ainsi dire dans tous ceux qui le reçoivent avec les dispositions de sacrifice et d'amour.

« L'homme s'unissant à Jésus-Christ se divinise en quelque sorte; les élus ne font qu'un avec lui, et Jésus-Christ ne fait qu'un avec son Père céleste. La gloire de la divinité du Verbe se répand sur tous les chrétiens.

« Par l'incarnation, Dieu nous aime dans son Verbe, puisque nous sommes tous des dieux par notre union avec le Fils de Dieu. Ces vérités révélées tout-à-coup au monde, furent un soleil nouveau se levant sur les hommes ensevelis sous les ombres de la mort. Tout s'ébranla devant la parole des apôtres. L'incarnation, les souffrances et la mort d'un Dieu, ces mystères ont changé l'univers. Dans le sang d'un Dieu, l'homme a retrouvé l'amour divin. Ces mystères ont changé le monde, parce qu'ils sont les mystères du cœur, les mystères de l'amour. »

Quant aux traités qui concernent la destinée future de l'homme, nous pouvons assurer que le lecteur y trouvera, particulièrement sur l'enfer, le purgatoire et le ciel, des explications dont plusieurs n'ont pas encore été présentées, et qui nous paraissent de nature à dissiper toutes les ombres que les objections des philosophes ont pu jeter dans beaucoup d'esprits sur ces grands mystères de la vie humaine.

Nous regrettons que le cadre dans lequel nous sommes forcés de nous resserrer, ne nous permette pas d'entrer dans une analyse particulière de chacun des traités dont se compose cette exposition des dogmes; mais ce que nous en avons cité suffira pour montrer que tout, dans cet ouvrage, se trouve lié et coordonné, de manière à soutenir l'attention et l'intérêt du lecteur dans la course à vol d'aigle qu'on lui fait faire. Au reste, dans ce voyage à travers les sublimités du Christianisme, M. de Genoude est toujours soutenu par les autorités les plus imposantes. Toutes ses définitions, toutes ses explications, et souvent même ses déductions, sont appuyées sur des textes qui devraient rassurer les plus timides, quand bien même l'esprit d'orthodoxie ne serait pas un des traits distinctifs du talent de M. de Genoude.

Ainsi, au lieu de s'attacher dans ces ouvrages à combattre directement les assertions des philosophes, au lieu de chercher à rétablir par une controverse, souvent fatigante pour le public, les vérités qu'ils ont attaquées, M. de Genoude a voulu nous montrer la religion si belle, si sublime, si nécessaire à la réparation de l'homme, qu'il produit dans l'âme des fidèles un redoublement d'amour pour cette religion sainte, qu'il les dispose à suivre avec plus de ferveur les prescriptions qu'elle renferme, et qu'il intéresse les indécis et les incrédules à la vérité des dogmes qu'elle enseigne, et des faits qu'elle nous ordonne de croire.

En résumé, l'ouvrage de M. de Genoude nous paraît répondre aux besoins intellectuels de la société; il s'adresse à toutes les classes de lecteurs. Ce que nous avons cité nous dispense de parler de son style; on a pu juger de sa concision et de sa vigueur : la pensée le pénètre et lui prête son éclat. Il a, selon nous, deux qualités qui ne se rencontrent que dans les grands écrivains : la lumière et la chaleur.

H. de Lourdoueix.

AUX ABONNÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

En résumant les travaux qui entrent dans le volume qui finit, nous ne pouvons mieux faire que de parler d'abord du *cours* nouveau de M. Louis Rousseau sur l'*économie politique*. Les quatre leçons que ce laborieux rédacteur a déjà insérées dans l'*Université*, donnent une suffisante idée de son but et de sa pensée. Appliquer au soulagement de la classe pauvre, de la classe ouvrière, toutes les ressources de l'industrie et de l'association, telle est la pensée de M. Rousseau. Et cette pensée est tout-à-fait chrétienne, non seulement dans le fond, mais encore dans la forme que M. Rousseau sait lui donner. Nous ne doutons nullement que nos lecteurs n'approuvent la pensée de notre collaborateur. Quelques personnes, il est vrai, ont paru s'étonner de quelques éloges donnés à un homme dont les théories sont loin de sympathiser avec nos croyances : mais le catholiscisme a cela surtout de distinctif, c'est qu'il peut sans se compromettre louer tout ce qui est bon, quelle que soit la main qui l'offre, et mettre en pratique tout ce qui est utile aux hommes, quelle que soit la personne qui en a eu la première idée. Toute idée bonne venant du Père des lumières, l'Eglise la reçoit tout de suite comme sienne, et à bon droit.

Nous ne doutons donc nullement que nos lecteurs ne suivent avec un vif intérêt le cours de M. Rousseau. Il remplit une lacune qui déjà nous avait été signalée, puisqu'il va suivre pas à pas les théories *fouriéristes*, que plusieurs écrivains répandent en ce moment dans *La Phalange*, et qu'un haut personnage, dit-on, protège de son crédit. Les journaux nous annoncent en ce moment, qu'un terrain considérable a été acheté aux environs de Paris, et que M. Considérant, chef actuel du système, veut y faire l'essai de ses théories.

De notre côté, nous pouvons annoncer qu'un homme d'un esprit élevé, gouverneur en ce moment d'une de nos colonies, a l'intention d'appliquer à l'émancipation graduelle des noirs, les principes si raisonnables et si chrétiens développés par notre collaborateur. Nous devons nous féliciter de ce succès. Car, comme le disait M. Rousseau, le rôle ou le devoir des chrétiens dans ce qui regarde les améliorations sociales n'est pas de se tenir tranquilles et de regarder faire; leur devoir est de mettre les premiers la main à l'œuvre, et de venir par tous les moyens au secours de leurs frères souffrans. C'est ainsi qu'ont fait de tout temps nos pères dans la foi; et c'est ainsi que fera toujours l'Eglise, tant qu'il restera un souffle de foi sur la terre.

Nous pouvons ajouter encore que ce Cours sera continué avec une grande régularité. Deux autres leçons sont déjà dans nos mains, et les autres suivront avec assiduité.

Plusieurs de nos abonnés ont été très satisfaits des *cours* commencés par MM. de Riancey. Ces Cours, en effet, sont destinés à donner des idées nouvelles, et sur l'*Histoire ancienne*, et sur la *Législation de l'Eglise*; deux questions d'une importance majeure, et qui ont été ou négligées ou mal comprises par la plupart des historiens. Ces Cours seront aussi suivis avec assiduité. MM. de Riancey sont des jeunes écrivains qui entrent dans la lice avec des études déjà très fortes, mais ce qui vaut mieux encore avec un grand zèle soutenu par une foi ardente. Combien nous connaissons de personnes auxquelles il ne manque que ce zèle pour devenir des défenseurs très utiles de notre foi! Que Dieu le leur donne s'ils ne l'ont pas!

Nous sommes désolés d'avoir à dire que la santé de M. l'abbé Gerbet n'a pas été assez bonne pour soutenir la volonté qu'il avait de donner un article dans chaque numéro de l'*Université*. Il n'a pu en mettre que deux durant le se-

mestre. Il nous écrit de Naples, où il est forcé de prolonger son séjour, qu'il nous a adressé un long article, qui malheureusement ne nous est pas encore parvenu. Il nous en annonce un pour le mois prochain.

La même raison de santé a empêché M. Douhaire d'achever son *cours sur les Apocryphes;* mais il nous écrit que sa santé un peu meilleure lui permettra de reprendre et de finir bientôt son travail.

Bien que M. Du Boys n'ait donné que deux leçons sur l'*Histoire du droit*, nous devons aussi le compter parmi ceux qui travaillent avec le plus de zèle pour la propagation de nos principes. Nous avons entre les mains d'autres travaux de lui, qui seront insérés dans le premier cahier.

Nous devons dire la même chose de M. de Coux; quoique son temps soit pris par les devoirs de son professorat à Louvain, et que même sa santé ne lui ait pas toujours permis de travailler, nous avons inséré de lui deux leçons, et nous espérons en insérer trois dans le volume suivant.

M. Dumont ne nous a donné qu'une leçon, mais il nous écrit de Fontainebleau, qu'il va s'occuper à peu près exclusivement de la rédaction de son *Cours sur l'Histoire de France* pour notre *Université*.

Comme à son ordinaire, M. Cyprien Robert a fourni son contingent pour le volume. Cet écrivain est toujours en voyage et poursuit ses recherches catholiques sur l'architecture des églises et sur le symbolisme de l'art chrétien antique; nous espérons pouvoir donner prochainement quelques unes de ses nouvelles investigations.

Nous donnerons aussi dans ce volume la suite des travaux de MM. Desdouits, Steinmetz, de Moy, Chavin, etc.; nous tâcherons même d'achever quelques uns de ces Cours; car nous avons pris la résolution de ne point commencer de Cours nouveau que quelqu'un des anciens ne soit achevé.

Nous devons aussi annoncer que M. Margerin nous a promis de reprendre ses leçons *sur la géologie* pour la rentrée des classes. Nous ne doutons nullement que cette nouvelle ne soit très agréable à nos abonnés, qui, en grand nombre, nous avaient manifesté le désir de voir ce Cours continué.

M. Rio a bien voulu aussi nous promettre de nous donner prochainement quelques articles sur l'état de l'art catholique en Angleterre, avant la réforme, et après cette triste séparation d'avec le centre de l'unité.

Nous devons aussi annoncer comme une bonne fortune à nos lecteurs, que les honorables Bénédictins de Solesmes nous ont promis leur coopération pour rendre compte des ouvrages qui traitent des dogmes catholiques, ou de l'histoire, ou de la science ecclésiastique. On comprend combien cette collaboration nous est précieuse, et nous espérons pouvoir en donner des preuves dès le cahier prochain.

Nous n'avons point à répondre à des observations ou à des reproches; les plus honorables suffrages nous dédommagent au contraire de nos efforts; seulement on désire toujours voir continuer plus assidument nos travaux commencés. Pour notre part, nous contribuons à ce résultat de toutes nos forces; s'il est quelque chose qui ne se fasse pas, que nos abonnés veuillent bien croire que des obstacles qu'il nous est impossible de vaincre s'y opposent; mais peu à peu nous espérons venir à bout de toutes les difficultés, et satisfaire pleinement la juste impatience de nos lecteurs.

Il ne nous reste, en finissant, qu'à les remercier du constant suffrage qu'ils nous ont accordé, et qu'à les prier de nous le continuer s'ils jugent que nos travaux puissent toujours être utiles à la foi qu'ils professent, et à laquelle nous avons consacré, non seulement nos travaux, mais encore notre vie.

LES DIRECTEURS DE L'UNIVERSITÉ.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

(Voir la *Table des articles* au commencement du volume.)

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX, PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

Rédigé par :

MM. Aug. BONNETTY, de la Société asiatique de Paris, l'un des directeurs de l'Université. — Eug. BORÉ, de la Société asiatique de Paris, voyageur en Perse. — Léon BORÉ, professeur de philosophie au collége d'Angers. — Edm. de CAZALÈS. — Émile CHAVIN. — Alex. COMBEGUILLE. — Le baron Em. de CONDÉ. — COR, de la Société asiatique de Paris, interprète des langues orientales à Constantinople. — Ch. de COUX, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain. — J.-F. DANIELO. — Léon DESDOUITS, professeur de physique au Collége Stanislas. — Ph. DOUHAIRE. — Ed. DUMONT, professeur d'histoire au Collége Saint-Louis. — Am. DUQUESNEL. — L'abbé FOISSET. — Théoph. FOISSET, juge au tribunal de Beaune. — Jules de FRANCHEVILLE. — L'abbé de GENOUDE. — L'abbé GERBET, vicaire-général du diocèse de Meaux, un des directeurs de l'Université. — Eug. de la GOURNERIE. — Alex. GUIRAUD, de l'Académie française. — M. JOURDAIN. — F. LALLIER. — Paul LAMACHE. — Melch. de L'HERMITE, professeur de mathématiques au collége de Juilly. — H. MARGERIN. — Comte de MONTALEMBERT, pair de France. — MOREAU. — Hip. MORVONNAIS. — Ern. de MOY, professeur de droit à l'Université de Munich. — Joseph d'ORTIGUE. — A.-F. OZANAM. — M. Ch. de RIANCEY. — M. Hen. de RIANCEY. — A. RIO. — Cypr. ROBERT. — M. Louis ROUSSEAU. — Alex. de SAINT-CHÉRON. — L'abbé de SALINIS, directeur du Collége de Juilly, un des directeurs de l'Université. — L'abbé de SCORBIAC, directeur du Collége de Juilly, un des directeurs de l'Université. — M. STEINMETZ, de Bruges. — Raym. THOMASSY. — Vicomte Alb. de VILLENEUVE.

TOME DIXIÈME.

Paris,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, N° 24. (FAUB. S.-G.)

M DCCC XL.

TABLE DES ARTICLES DU DIXIÈME VOLUME.

(Voir la *Table des matières* à la fin du volume.)

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 55. — Juillet 1840.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

QUATRIÈME LEÇON (1).

Notre ennemi, c'est notre maître;
Je vous le dis en bon français.
LAFONTAINE.

De la loi du salaire et de la division du travail.

Il résulte de la loi du salaire, de l'aveu même des économistes politiques, que les intérêts du maître et ceux de l'ouvrier sont constamment opposés les uns aux autres; le premier s'efforçant de donner le moins, et le dernier d'obtenir le plus que faire se peut. Adam Smith, J.-B. Say, et toute cette école, déclarent, en outre, sans en paraître le moindrement déconcertés, que, dans cette sorte de contestation, l'avantage reste toujours aux maîtres. Toutefois, la victoire de ces derniers ne met pas fin à l'état de lutte; car les ouvriers, condamnés à se contenter du moindre salaire possible, font tout ce qui dépend d'eux pour ne donner en retour que le moins de travail possible; et, si les maîtres savent si bien s'entendre pour remplir leur but, il règne entre les ouvriers un accord non moins touchant pour parvenir au leur; il est certain du moins que quiconque parmi eux violerait cette convention tacite, et ferait le bon valet, en se donnant beaucoup de peine au profit du maître, serait fort impopulaire parmi ses égaux, et courrait grand risque d'être assommé par eux. Les personnes étrangères aux travaux de l'industrie ne sauraient se faire une idée de l'inertie de l'ouvrier, quand il est payé en raison de son temps; c'est un fait tellement notoire, que le peuple lui-même en fait souvent l'objet de ses plaisanteries; par exemple, il s'amusera, par forme de mystification, à indiquer comme un topique souverain contre la goutte, maladie réputée incurable, une seule goutte de la sueur d'un journalier, chose reconnue introuvable. Or, bien que cette facétie soit particulièrement dirigée contre les ouvriers maçons, elle s'applique également bien à toutes les autres classes d'ouvriers payés à la journée. Quant à la ressource des surveillans et des piqueurs, outre qu'ils constituent un rouage parasite dans le système industriel, ils débutent ordinairement de la manière la plus rébarbative, et finissent promptement par s'humaniser, de peur d'amasser contre eux l'animadversion de la masse; et, attendu qu'étant ordinairement payés eux-mêmes en raison de leur temps, ils sont disposés,

(1) Voir la III[e] leçon au n° 53, t. IX, p. 325.

comme les simples ouvriers, à épargner la fatigue morale attachée à leur métier de boule-dogue. D'ailleurs, les amendes et les retranchemens de paie, qui sont le seul moyen d'action dont le maître puisse les investir, sont heureusement limités par la nécessité que l'ouvrier puisse vivre de son salaire.

Il y aurait, sans doute, un excellent moyen de vaincre l'inertie de l'homme de peine : ce serait de combiner le procédé propre à la civilisation avec celui usité en phase de barbarie ; c'est-à-dire, d'amener l'homme à se soumettre au travail par la crainte de mourir de faim ; puis, quand on le tiendrait dans l'atelier, à stimuler son activité à coups de fouet ou de bâton, afin d'obtenir de lui la plus grande somme d'utilité possible. Les Anglais, nos maîtres en industrie et en libéralisme, en usent ainsi dans quelques unes de leurs fabriques ; M. Huskisson, ministre du commerce, disait, à la chambre des communes, le 28 février 1826 : « Nos fabriques de soierie emploient des milliers d'enfans qu'on tient à l'attache, depuis trois heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Combien leur donne-t-on par semaine? un shelling et demi (1 fr. 87 c. et demi de France ; c'est-à-dire, un peu plus de 5 sous par jour, et dans la riche Angleterre !) pour être à l'attache dix-neuf heures, surveillés par des contre-maîtres, munis d'un fouet, dont ils frappent tout enfant qui s'arrête un instant. » Voilà du moins un peuple qui ne s'en tient pas aux demi-mesures en matière d'industrie. Peste soit de nos mœurs françaises, qui s'opposent à l'emploi d'un pareil ressort ! Il en résulte un grand préjudice pour notre commerce !

Cependant, l'ouvrier n'a pas pu faire supporter long-temps au maître le préjudice résultant de sa paresse innée. En effet, la difficulté a été levée, dans la plupart des cas, par l'adoption d'un nouveau procédé, qui consiste à le payer, non plus en raison de son temps, mais de la quantité d'ouvrage exécuté par lui : c'est ce qu'on appelle payer l'ouvrier à la tâche ; ressort bien plus coërcitif que le premier, et dont on use toutes les fois que l'ouvrage est de nature à pouvoir être mesuré. Il fut généralement possible de faire adopter ce procédé à des hommes dont le salaire ne s'élevait pas, en moyenne, au-delà de leur strict nécessaire ; pour y parvenir, on leur fit entendre qu'il leur serait désormais loisible de quadrupler et même de sextupler ce salaire, si l'ouvrage leur était payé au prorata de ce qu'il coûtait au maître dans le précédent système. Quant à ce dernier, il se montrait tout-à-fait désintéressé dans la question ; peu lui importait, à l'en croire, de payer l'ouvrage d'une manière ou d'une autre, et il n'avait aucune objection à ce que l'ouvrier gagnât de fortes journées, du moment que ses intérêts n'en souffraient pas. Ce stratagème, qui se renouvelle tous les jours sous nos yeux, tantôt dans une localité où le procédé en question n'était pas en usage, tantôt dans une industrie à laquelle on ne l'avait pas encore appliqué, eut tout le succès qu'on en attendait ; l'ouvrier, animé par le désir d'accroître son bien-être et celui de sa famille, n'épargna plus sa peine ; ce sentiment naturel alla même jusqu'à lui faire faire des efforts qui ruinèrent sa santé et le firent mourir avant l'âge. « Les ouvriers, dit Adam Smith, quand ils sont bien payés à la tâche, sont très sujets à s'exténuer de fatigue (*to over work themselves*), et à ruiner leur santé et leur constitution en peu d'années. Un ouvrier charpentier, dans Londres et dans quelques autres villes, ne jouit pas de toute sa vigueur au-delà de huit ans. *Des résultats de même nature s'observent dans beaucoup d'autres professions*, où les ouvriers sont bien payés à la tâche, comme c'est le cas dans les manufactures ; on les retrouve même dans les travaux agricoles, quand ils sont entrepris suivant ce mode. Nous ne regardons pas, ajoute-t-il, nos soldats comme la classe la plus laborieuse de la société ; néanmoins, quand ils ont été employés dans quelque sorte d'ouvrage particulier, où ils étaient libéralement payés à la tâche, leurs officiers ont fréquemment été obligés de stipuler avec l'entrepreneur qu'il ne leur serait pas permis de gagner au-delà d'une certaine somme par jour, en maintenant leur tâche au prix

« convenu (1). » Il est à déplorer que les ouvriers ne soient pas, ou, pour mieux dire, ne soient plus, comme les soldats en question, sous la protection d'une autorité tutélaire qui ait qualité pour interdire à la spéculation de ruiner leur santé et d'abréger leur existence. Ajoutons à ce tableau véridique des funestes effets d'un labeur excessif, que d'autres martyrs du système industriel se livrent sciemment à des travaux qui sont par eux-mêmes un arrêt de mort prochain, tels que le polissage de l'acier, l'apprêt du blanc de céruse et plusieurs autres, parmi lesquels il faut comprendre, le croirait-on? le broiement des roses destinées à la fabrication de l'essence. Il y a quelque temps que ce fait étrange fut révélé à celui qui écrit ces lignes, par un commis d'une des plus riches maisons de parfumerie de la capitale, voyageant en voiture publique avec lui, et qui avait perdu sa femme de la sorte. Les victimes de ce travail exclusif sont, la plupart du temps, des jeunes filles, qui arrivent à l'atelier aussi fraîches que les roses qu'elles vont manipuler; mais en peu de temps elles prennent les pâles couleurs, dépérissent et meurent.

Cependant, qu'on se garde bien de croire que l'entrepreneur d'industrie continua long-temps à payer la tâche à un taux qui permît à l'ouvrier de gagner de fortes journées; bientôt, en effet, la fatale concurrence entre malheureux tendit à réduire le salaire des ouvriers employés, d'après ce procédé, au taux rigoureusement nécessaire, pour qu'ils puissent vivre et élever assez d'enfans, pour remplacer le père et la mère. « Quand les salaires vont au-delà de ce « taux, dit J.-B. Say, les enfans se multi« plient, et une *offre* plus grande se pro« portionne bientôt à une *demande* plus « étendue. Quand, au contraire, la de« mande des travailleurs reste en arrière « de la quantité de gens qui s'offrent « pour travailler, *leur gain décline au-* « *dessous du taux nécessaire* pour que « la famille puisse se maintenir en même « nombre. Les familles les plus *accablées* « d'enfans et d'infirmités dépérissent; « dès lors l'offre du travail décline, et le « travail étant moins offert, son prix re« monte. Vous voyez par là, messieurs, « qu'il est difficile que le prix du travail « de simple manouvrier s'élève, ou s'a« baisse long-temps, au-dessus, ou au« dessous du taux nécessaire, pour main« tenir la classe au nombre dont ON a « besoin (1). »

Eh! quel est donc cet ON qui permet ainsi aux hommes de vivre, tant qu'il a besoin de leurs services, et qui les fait rentrer sous terre dès qu'il peut s'en passer? Et ces messieurs, comment un murmure improbateur ne s'échappait-il pas de leur poitrine, quand ils entendaient leur professeur déclarer, avec cette assurance empreinte de satisfaction qui caractérise son enseignement, que Dieu avait créé l'espèce humaine, uniquement pour tourner la manivelle, au profit de quelques marchands! Du reste, cette prétention ultra-seigneuriale du haut commerce, dont M. Say traduisait la pensée en style scientifique, était prématurée; nous marchons, à la vérité, vers un régime de féodalité commerciale; mais cette nouvelle aristocratie n'est pas encore tellement constituée, qu'elle puisse déjà le prendre sur le ton d'un Louis XIV, et nous faire dire par son truchement: « Le but de l'ordre social, c'est moi. »

Au reste, l'ouvrier trouva encore, dans le nouveau système de travail, un expédient pour échapper à la contrainte et épargner sa peine; il va sans dire qu'il en usa et qu'il en use encore tous les jours dans les occasions où cette fraude est difficile à réprimer. Ne pouvant plus impunément faire peu d'ouvrage, il se rattrape sur la mauvaise qualité; non pour le stérile plaisir de faire tort au maître, quoique cette disposition haineuse ne soit pas rare, mais parce que la mauvaise besogne coûte beaucoup moins de travail que la bonne. Toutefois, dans bien des travaux, cette échappatoire est interdite à l'ouvrier : c'est, quand il est possible, non seulement de se rendre compte de la qualité d'ouvrage exécuté, mais encore de s'assurer de sa bonne exécution. Quelquefois, quand cette vérification ne peut se faire immé-

(1) *Richesse des nations*, liv. I, ch. VIII.

(1) *Cours complet d'Économie politique*, 8e part., ch. X.

diatement, on retient pendant un certain temps une partie du salaire, à titre de garantie; malgré tout cela, il reste encore beaucoup de travaux où tout contrôle immédiat est à peu près impossible et la garantie annale insuffisante, et qui, par conséquent, sont toujours mal faits. Dans les manufactures où les ouvrages sont payés à la pièce, l'entrepreneur industriel s'est arrogé le droit de rabattre sur les prix convenus, pour peu que l'exécution lui semble défectueuse; la loi l'autorise à s'établir ainsi juge dans sa propre cause, et, par le fait, son jugement est sans appel; car quel ouvrier a les moyens de suivre une instance contre son maître, et ne préfère subir accidentellement une réduction de salaire, peut-être injuste, plutôt que de se mettre dans le cas de perdre son gagne-pain!

En définitive, on voit que l'opposition d'intérêts entre les maîtres et les ouvriers a produit des effets subversifs qui varient suivant la nature de leur contrat : 1° l'ouvrier payé en raison de son temps fait peu d'ouvrage; 2° celui payé à la tâche en expédie de mauvais, toutes les fois qu'il peut le faire impunément; 3° quand il a intérêt à exécuter loyalement son marché, il s'excède, ruine sa santé et abrège son existence. Il est vrai que, si nous faisons abstraction de toute sympathie humaine et envisageons le prolétaire comme un simple instrument de production, d'autant plus lucratif qu'il chôme moins, nous reconnaîtrons qu'il y a bénéfice pour la richesse publique, à ce qu'un ouvrier charpentier, par exemple, ne subsiste en vigueur et en santé que huit ans : c'est un mouvement rapide de capitaux, et qui par cela même n'en est que plus profitable. « En pareil « cas, vous comprenez, messieurs, qu'*on* « doit être satisfait; c'est pour vous ap- « prendre ces vérités resplendissantes de « libéralisme qu'est écrit le cours com- « plet d'économie politique, par M. J.-B. « Say, membre de la plupart des acadé- « mies de l'Europe. » — « Bravo! vivent « la liberté, l'égalité et surtout la frater- « nité! Nous entendons que tous les « Français soient libres et égaux devant « la loi : c'est bien prouvé par nos écrits « et par nos actes, et il n'y a que les ca- « lotins qui s'y opposent; aussi le gou- « vernement ne saurait mieux employer « les fonds du budget qu'à payer des « professeurs libéraux comme M. Say, « pour apprendre à ce bon peuple, qui a « tant d'esprit, à se méfier des prêtres et « à se confier aux marchands. Scélérats « de prêtres, qui ont fondé l'esclavage « des nègres dont nous avons recueilli « les profits, et qui, à cette heure en- « core, entravent tant qu'ils peuvent « l'application des principes libéraux! « Fauteurs d'obscurantisme qui font pas- « ser les préceptes de l'Évangile avant « ceux de l'économie politique! »

Cependant l'économie politique n'a pas pris, chez tous les écrivains qui l'ont professée, ce caractère d'optimisme inhumain qu'elle a dans les écrits d'Adam Smith, J.-B. Jay, Destutt de Tracy et autres; il s'est formé ultérieurement une autre école animée d'un esprit bien différent, et à la tête de laquelle on remarque Malthus, Mill et Sismondi; ceux-ci, en adhérant aux faits signalés par les premiers économistes, ont senti leur cœur se déchirer et ont dû s'écrier : « *Homo sum et nihil humanum à me alienum puto.* » Mais leur révolte sentimentale contre les affirmations de l'économie politique n'ont eu qu'une valeur de critique, et n'ont amené aucune solution de la question sociale; du moins ne pouvons-nous pas considérer comme telles leurs sympathiques doléances, ni même les légers palliatifs qu'ils indiquent de temps à autre pour conjurer le mal.

Au surplus, la loi dont nous venons de voir la démonstration et en vertu de laquelle le salaire de l'ouvrier est à peu près fixé au taux nécessaire pour le faire subsister, ne s'applique qu'au simple manouvrier, *dont les travaux simples et grossiers exigent seulement qu'il soit en vie et en santé;* mais s'agit-il de l'ouvrier, ou de l'artisan, dont le métier exige un apprentissage et quelques avances de fonds, son salaire se composera, 1° de la somme nécessaire à sa subsistance; 2° de la rentrée, avec un léger bénéfice, de ce qu'il en a coûté à lui, ou à ses parens, pour faire son éducation personnelle; 3° de l'intérêt du petit capital, quelquefois nécessaire, pour le mettre à même d'exercer sa profession, soit instrumens

de travail, échoppe, matières premières, etc. Du reste, ces modiques conditions étant, sinon à la portée de tout le monde, du moins d'un fort grand nombre, ne peuvent jamais donner lieu à des profits de monopole susceptibles d'élever la condition de l'artisan de bas étage beaucoup au-dessus de celle du simple journalier; aussi Smith et Say reconnaissent-ils que les travailleurs de cette classe gagnent, en général, peu de chose au-delà de leur subsistance, jointe à la rentrée de leurs frais d'apprentissage, et à l'intérêt auquel ils ont droit, en raison de leurs modiques avances de fonds. Ainsi, nous pouvons comprendre dans la catégorie des hommes de peine, non seulement les simples manœuvriers, mais toute cette classe d'ouvriers et d'artisans dont les métiers ne sont pas très difficiles à apprendre, et dont les frais d'établissement sont à peu près nuls; or, nous savons que, *s'il n'est pas à craindre* que leur salaire s'élève long-temps au-dessus du taux rigoureusement indispensable, pour qu'ils puissent vivre et exercer leurs professions, d'un autre côté il est heureusement impossible qu'il descende au-dessous; d'où nous sommes fondés à conclure que l'observation du dimanche, en admettant même qu'elle diminuât d'un septième le produit du travail, ne peut pas avoir pour effet de diminuer les moyens d'existence de l'ouvrier, pourvu toutefois que le même chômage soit obligatoire pour toutes les gens d'une même profession. On voit par là que l'Église, qui, dans tous ses actes, se propose une double fin, fit preuve de sollicitude pour le bien-être matériel du pauvre, quand, aux jours de sa légitime autorité, elle en usa dans le même but que les officiers anglais dont parle Adam Smith, et multiplia les fêtes solennelles pendant lesquelles le forçat de la civilisation échappait à sa peine. Combien donc étaient myopes ceux qui croyaient que ce chômage était préjudiciable aux intérêts de l'ouvrier! Il est à peine concevable qu'un fait aussi simple ait pu échapper à l'intelligence d'une foule d'écrivains d'ailleurs judicieux. Il n'est pas jusqu'au bon Lafontaine qui ne fasse raisonner son savetier comme un philosophe du dix-huitième siècle; il est vrai qu'à leur tour les philosophes du dix-huitième siècle ont raisonné, la plupart du temps, comme des savetiers.

. . . . Si monsieur le Curé
De quelque nouveau saint toujours charge son prône,

tant mieux pour toi, pauvre hère! rends-en grâces à M. le curé, au lieu de t'en plaindre; ta peine en sera désormais moindre et ton salaire restera toujours le même, soit que tu travailles cinq jours par semaine, ou six, ou même sept. Et si le travail est interdit à toi et à tes confrères, pendant un jour sur six, il y aura place au soleil pour un savetier de plus, sur six.

Cependant, si cette disposition de l'autorité ecclésiastique était favorable à l'humanité, l'était-elle également à la richesse publique? Non, assurément; et il faut convenir que J.-B. Say est fondé à attribuer à ces fréquens chômages l'infériorité de richesses des pays catholiques, en général, sur les pays protestans; seulement, il devait avoir le soin de montrer le revers de sa médaille, et faire connaître que la richesse produite par le mécanisme industriel en vigueur a pour acolytes inséparables l'esclavage indirect des ouvriers et le paupérisme, cette nouvelle lèpre sociale. En conséquence, il aurait dû dire : « Messieurs, ce que « nous appelons richesse publique, en « style d'économie politique, ressemble « à une robe d'apparat dont le devant « serait fait de brocard d'or enrichi de « perles et de diamans, et dont le der« rière se composerait des guenilles les « plus dégoûtantes que le chiffonnier « puisse ramasser au coin des bornes. « Or, à chaque nouvelle perle dont l'in« dustrie parvient à orner le devant de « cette magnifique robe, une nouvelle « hottée des mêmes sales guenilles vient « s'ajouter à son horrible queue déjà « d'une ampleur démesurée, et qui ne « laisse pas que de devenir tant soit peu « embarrassante. » Après un pareil discours, chacun aurait su à quoi s'en tenir sur les avantages positifs ou négatifs de la richesse publique, telle du moins qu'a pu la constituer le matérialisme économico-politique, mais non telle qu'elle se présente, quand l'organisation sociale

aura pour base essentielle la justice et la charité.

Reconnaissons d'ailleurs, à l'honneur des pays protestans, que, s'ils ont eu le tort de supprimer la plupart des fêtes solennelles de l'Église, du moins ils ne présentent pas le scandaleux spectacle de la profanation du dimanche, devenu en usage constant dans certains pays censés catholiques, mais dont la piété s'est retirée, et où la loi s'est déclarée athée. Ce n'est pas que nous désirions voir l'observation du dimanche revêtir, chez nous, comme en Angleterre, cette rigueur sabbatique et ce caractère sombre qui semblent appartenir à la loi de crainte, plutôt qu'à celle d'amour. Dans les pays véritablement catholiques, et dans quelques unes de nos provinces non encore atteintes par la gangrène philosophique, la population, unanime pour donner ce jour au repos du corps et aux exercices de l'âme, présente une physionomie générale, épanouie par la joie autant que contenue par le recueillement; il semble que le bien-être intérieur répande sa sainte rosée sur tous les objets extérieurs. Mais quel ignoble aspect présentent ces villes où le serf de la spéculation industrielle est condamné à garder son collier de misère pendant le jour que l'Église a consacré à la suspension des travaux manuels et à la prière! Que dire de ce bruit de pioches et de marteaux, et de ces grossières clameurs qui viennent du dehors troubler la célébration des offices divins! N'y a-t-il pas là une véritable atteinte portée par ceux qui ne prient, ni ne croient, aux droits sociaux de ceux qui ont le bonheur de croire et de prier? En effet, la vraie liberté, si bien définie par saint Paul (1), ne consiste pas à pouvoir se blesser les uns les autres, mais à faire preuve d'égards les uns pour les autres. Au reste, la puissance industrielle n'a pas gagné grand'chose à abolir le chômage des jours consacrés par l'Église; car, ce qu'elle a pu enlever ainsi à la religion, la débauche est venue le lui reprendre; c'est-à-dire que, depuis que l'ouvrier n'observe pas le dimanche, il consacre le lundi à l'orgie, au détriment de sa santé, de sa moralité, de sa liberté et du bien-être des siens.

A une époque déjà reculée, où, dans tous les établissemens, les ouvriers étaient les commensaux du maître, c'est-à-dire nourris et entretenus chez lui, outre qu'ils étaient mieux nourris, et en général mieux pourvus de toutes choses que lorsque leur entretien fut mis à leur propre charge, ils avaient moins d'occasions de se déranger, et le maître pouvait exercer sur eux un certain contrôle moral. Ainsi le bon Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, fait entrer dans ses préceptes d'économie morale le soin que les maîtres doivent avoir d'entretenir les bonnes habitudes religieuses parmi leurs domestiques et ouvriers de ferme. C'est un saint et salutaire usage qui subsiste toujours dans la province qu'habite l'auteur de cet essai; ici, tout chef d'exploitation agricole fait, soir et matin, la prière à haute voix à ses domestiques et ouvriers assemblés, et il n'est pas de maître, ni de maîtresse de maison, qui ne regarde comme un devoir inhérent à leur position sociale de recommander à tous ceux que le sort a placés dans leur dépendance, non seulement d'assister aux offices divins, mais encore d'approcher des sacremens aux époques prescrites. Quiconque se montrerait indifférent à cet égard serait réputé mauvais maître, et ne trouverait, pour le servir, que le rebut des domestiques. Or, bien que ces bonnes coutumes, conservées en Bretagne et dans plusieurs autres provinces, se soient perdues dans presque tout le reste de la France, l'usage de la commensalité y est général dans les exploitations agricoles grandes et petites, et l'ouvrier s'en trouve bien. Cependant l'esprit de commerce, avec sa comptabilité, si funeste à certains égards, commence à s'introduire dans cette industrie elle-même, et à dissoudre le reste des rapports intimes qui existaient entre le maître et l'ouvrier; ce sont particulièrement les fermes-modèles, comme on les appelle, ou du moins la plupart d'entre

(1) Vos enim in libertatem vocati estis, fratres; tantùm ne libertatem in occasionem detis carnis, sed per charitatem Spiritûs servite invicem... Quòd si invicem mordetis et comeditis, videte ne ab invicem consumamini. *Ad Galatas*, cap. v, 13, 15.

elles, qui ont adopté l'usage de ne point nourrir, ni loger les domestiques et les ouvriers, et de faire leurs gages en conséquence. C'est, pour la majeure partie de ces établissemens, le plus clair des bénéfices qu'ils présentent à leurs actionnaires; mais l'humanité leur saura peu de gré de ce perfectionnement. Quant aux fabriques, il y a long-temps qu'elles ont adopté presque universellement le même système; au reste, cette modification, plus profonde qu'elle ne le paraît, dans le procédé industriel, est une de ces manœuvres de la puissance exploitante qu'il est utile d'analyser.

Le raisonnement dont Adam Smith se sert pour prouver que les frais d'entretien d'un esclave sont plus élevés que ceux d'un ouvrier nourri à ses propres frais s'applique également à l'ouvrier entretenu par son maître, comparativement à celui qui ne l'est pas. « On a prétendu, dit-il, que les objets *de consommation de l'esclave (the wear et tear of a slave)* sont à la charge du « maître, mais que ceux d'un ouvrier « libre sont à sa propre charge; ils sont « en réalité à la charge du maître dans « l'un comme dans l'autre cas. Les gages « payés aux journaliers et domestiques « de tout genre doivent suffire, en « moyenne, pour les mettre à même de « vivre, et en outre de se reproduire, « suivant que la demande de leurs bras « est croissante, ou décroissante, ou « stationnaire; mais quoique les objets « de consommation d'un ouvrier libre « soient également à la charge du maître, « ils lui coûtent véritablement moins « que ceux d'un esclave. Le soin des ob- « jets de consommation de l'esclave re- « pose ordinairement sur un maître in- « soucieux, ou un contre-maître négli- « gent; mais il en est tout autrement « quand l'ouvrier est libre et que ce soin « le regarde personnellement; le gaspil- « lage, ordinaire à la classe riche, s'in- « troduit dans l'administration du maté- « riel à l'usage de l'esclave, tandis que « l'attention minutieuse et l'excessive « épargne, habituelles au pauvre, prési- « dent à cette même administration, « quand ces objets sont à sa charge. « Voilà pourquoi le travail des hommes « libres revient en général à meilleur « marché que celui des esclaves (1). »

Et voilà ce qui prouve, selon nous, que les ouvriers supposés libres sont en réalité plus esclaves que les esclaves proprement dits, du moins quant à l'usage des choses nécessaires à leur subsistance et à un certain bien-être; car la liberté consiste à user de ces choses sans crainte ni empêchement; et, dans l'hypothèse actuelle, l'ouvrier est plus privé, plus empêché dans sa condition, que l'esclave ne l'est dans la sienne. Il est certain, du moins dans le cas particulier qui nous occupe, que la manière dont un maître, tant parcimonieux qu'il puisse être, pourvoit aux besoins de ses domestiques et ouvriers commensaux, est généralement de la grandeur, voire même de la prodigalité, si on la compare à la manière chiche dont l'ouvrier se nourrit lui-même quand cette dépense est mise à sa propre charge. Non seulement alors il ne laisse rien perdre, mais il s'impose une foule de dures privations. Quand il était nourri par son maître, il se montrait difficile, exigeant; mais, dans son ménage, il se contente de tout, même des alimens les plus grossiers et les plus malsains. Aussi sa consommation personnelle lui revient-elle à un prix bien moindre qu'elle ne coûtait au maître. A présent, disons ce qui est résulté de ce changement dans les rapports de maître à ouvrier : lorsque l'entretien de l'ouvrier était à la charge du maître, il coûtait à ce dernier, en moyenne, approximativement un franc par jour; mis à sa propre charge, il ne lui a plus coûté que quarante centimes. Si donc le maître lui a alloué dans le principe un franc par jour pour indemnité de nourriture, l'ouvrier a pu faire sur cette somme une économie de soixante centimes; mais il est arrivé, dans la circonstance actuelle, ce que nous avons déjà vu au sujet de l'introduction du travail à la tâche : la concurrence dépréciative n'a pas tardé à produire son fatal effet. Tant de malheureux ne demandent qu'à *gagner leur vie en travaillant*, que, du moment où il fut prouvé que l'ouvrier pouvait vivre sur *huit sous par jour*, il ne lui fut plus alloué pour indemnité de nourriture que

(1) *Richesse des nations*, liv. I, ch. VIII.

huit sous par jour, au lieu d'*un franc*. Du reste, on est à même de juger dès à présent que le progrès de la civilisation s'opère toujours en vertu du même principe, qui consiste à se servir de la concurrence au rabais entre malheureux pour rétrécir de plus en plus le cercle d'existence de l'ouvrier, tantôt en augmentant sa peine, tantôt en restreignant ses jouissances, jusqu'à arriver à en faire un instrument de production aussi économique qu'il est susceptible de l'être.

Du reste, nous déclarons, pour être juste, que l'ouvrier a mérité son sort; car il ne nous en coûte pas plus d'accuser les vices du pauvre que les méfaits du riche, et si notre critique semble plus particulièrement dirigée contre cette dernière classe, c'est parce que, ayant pris l'initiative des fautes, elle est appelée à prendre celle de la réparation. Nous avons donné à entendre que les riches et les puissans avaient transgressé le précepte divin en ne s'attachant pas, comme le leur recommandait Notre Seigneur, à fonder la société sur la justice et la charité; ils ont préféré, dans leur étroit égoïsme, envisager la question sociale à contre-sens, en lui assignant pour objet premier et essentiel la production de la richesse. Dieu les en a punis en leur accordant ce qu'ils cherchaient, mais en les privant de ce qu'ils ne cherchaient pas : ils ont obtenu la richesse, mais par des moyens subversifs de toute harmonie sociale; ils l'ont, cette richesse matérielle, mais ils demeurent privés des douceurs de la sécurité et du charme sympathique de la fraternité; car l'émeute se naturalise de plus en plus parmi nous, et l'industrie a beau grandir et produire des merveilles, le paupérisme grandit encore plus rapidement qu'elle, et menace d'envahir l'ordre social.

Quant aux pauvres, ils ont également péché, et peuvent s'attribuer à eux-mêmes l'aggravation de leur misérable condition. Saint Paul leur disait : « Serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon l'ordre matériel de la société; servez-les de votre mieux, non seulement sous leurs yeux, et comme si vous n'aviez en vue que de plaire aux hommes, mais dans la droiture de votre cœur et dans la crainte de Dieu, et, quoi que vous fassiez, faites-le de bon cœur, en rapportant la chose à Dieu, et non aux hommes (1). » N'est-il pas évident, à cette heure, que, si la classe des domestiques et ouvriers eût conformé sa conduite à ce précepte, elle n'aurait pas été poursuivie à outrance de la condition tolérable où nous l'avons observée dans le principe, savoir, la commensalité et le salaire à la journée ou à l'année, jusqu'à celle si déplorable où elle se trouve acculée maintenant. Mais l'ouvrier a été déloyal et lâche autant que son maître a été avide et inhumain : payé en raison de son temps, il a trop peu travaillé pour satisfaire à son devoir; mis à ses pièces, il a travaillé le plus expéditivement et le plus mal qu'il a pu; commensal du maître, il n'est point entré dans ses vues d'ordre et d'économie. Aussi ne peut-on prévoir de terme à la progression croissante de sa misère que son entière suppression de la société par l'emploi des machines, pour peu que l'on tarde à organiser le travail.

Il est donc au moins inexact de dire que la doctrine chrétienne ne contient aucun enseignement social, comme le donnent à entendre certains écrivains phalanstériens; il est seulement vrai que cet enseignement n'y saurait être trouvé par ceux qui ne l'y vont pas chercher. Que dit, en effet, Fourier, ce fou qui a jeté une clarté si vive et si subite sur la question sociale? Que lorsque l'organisation de l'industrie sera fondée sur l'unité d'intérêt, l'économie de report et la justice distributive, triple élément de l'harmonie sociale, il en résultera naturellement une immense production de richesses. Écoutons maintenant ce qu'a dit Notre Seigneur Jésus-Christ : « Cherchez premièrement le règne de Dieu et sa justice, et la richesse matérielle vous sera donnée en sus. » Il est évident que le règne de Dieu dans l'ordre temporel, c'est le règne de l'unité, et non celui de l'incohérence des élémens sociaux; c'est encore le règne de l'économie de report, et non celui de l'emploi subversif de la puissance humaine. Or, le Christianisme, et nous n'enten-

(1) *Epître aux Colossiens*, ch. III, 22, 23.

dons par là que le Christianisme complet, en un mot le catholicisme, est par essence la doctrine de l'unité : 1° unité dans la foi par la soumission à l'autorité du Saint-Siége ; 2° unité dans les diverses branches de la science, en vertu de leur irradiation d'un centre commun, la théologie ; 3° enfin unité dans l'ordre social par la charité et par la science philosophique, qui a pour objet de coordonner tous les élémens sociaux selon le principe de charité. Cependant l'économie de report étant la partie rationnelle, et en quelque sorte mathématique de l'organisation sociale, il est vrai qu'on en chercherait vainement les lois dans l'Évangile ; mais Dieu n'a-t-il donc manifesté ses lois que dans ce saint livre, et n'y a-t-il pas en outre un vaste livre ouvert au-dessus de nos têtes, et dans lequel nous devons tous savoir lire? Fourier nous dit lui-même qu'il suffit d'observer avec intelligence le mécanisme sidéral pour comprendre que l'économie de la puissance productive est un principe d'essence divine ; mais, bien avant lui, et plus poétiquement que lui, le prophète-roi avait fait entendre les mêmes choses dans le XVIIIe psaume : « *Cœli enarrant gloriam Dei*, etc. D'ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà exposé, la révélation ne doit venir en aide au génie de l'homme qu'en tant que de besoin pour suppléer à son insuffisance, et non pour favoriser sa paresse. Enfin Fourier nous dit en quoi consiste la justice sociale : c'est dans la distribution des fruits du travail, proportionnellement aux droits respectifs des producteurs, qu'il divise très rationnellement en trois catégories : 1° les capitalistes ou propriétaires ; 2° les travailleurs ; 3° les intelligens. Or, ce principe n'est autre chose que la justice intégrale, et c'est bien celle-là, et non celle qui laisse une classe de la société en dehors d'elle, qu'il convient d'appeler la justice de Dieu. Si Fourier fut un homme de génie pour avoir découvert, à l'aide de la preuve négative qu'il puisait dans les faits subversifs de la civilisation, que cette justice intégrale, étant prise pour but essentiel de l'ordre social, engendrerait en outre la richesse, au lieu que la richesse, étant le but social, est loin d'avoir établi la justice, que dire de Jésus-Christ qui a fait entendre si clairement la même chose, antérieurement à la preuve négative qui devait surgir plus tard d'une société organisée à contre-sens, de Jésus, qui a tracé la bonne route à suivre, avant que les écueils semés sur la mauvaise se fussent révélés par autant de naufrages. Sa parole, qui venait renverser tout l'édifice de la sagesse humaine, dut être jugée folie, et elle le fut ; mais c'était cette folie-là qui devait donner la vie au monde.

En dernière analyse, on doit se contenter de trouver dans le Christianisme un terrain favorable à la fondation de l'harmonie sociale, et non un système tout fait d'organisation sociale ; on doit chercher dans l'Évangile des sommités de principe, et non pas un traité *ex professo* sur la matière. Or, nous nous faisons fort de prouver que le Christianisme a parfaitement jalonné la route que la société doit suivre ; c'est au génie et au cœur de l'homme d'en achever le tracé. Cependant, qui nous dira par quelle étrange fatalité cette concordance évidente du principe chrétien avec les lois vraies de la société est restée lettre close pour tant de générations qui se sont fourvoyées en matière d'organisation sociale, et l'est même encore à cette heure pour plusieurs hommes éclairés à tous autres égards, et qui ne reconnaissent pas que l'Évangile contient la partie la plus certaine et la meilleure de leur *credo* philosophique. C'est là un fait insolite que nous ne nous chargeons pas d'expliquer.

Fourier, par une de ces hardiesses qui n'appartiennent qu'au génie, au lieu de chercher à recrépir les lézardes de l'édifice social, lance son puissant anathème contre le principe fondamental de l'économie politique, qui veut que l'homme soit amené au travail par la crainte du besoin ; il déclare, avec une conviction que nous partageons pleinement, que l'exemption de toute espèce de soucis de cette nature est le premier des biens que la société est tenue de garantir à tous ses membres, tant pauvres que riches. Or donc, n'est-ce pas là un principe essentiellement chrétien, celui-là même qui fait du Christianisme et de l'économie politique deux doctrines antipathiques

et immiscibles? Nous lisons, en effet, dans le sermon sur la montagne : « N'ayez « point de souci de ce que vous mange« rez, ou de ce que vous boirez, ni de « quoi vous serez vêtus.... Regardez les « oiseaux de l'air, qui ne sèment, ni ne « moissonnent, ni n'amassent dans des « greniers.... Et quant au vêtement, ne « vous en mettez point en peine. Obser« vez comment croissent les lis des « champs : ils ne tissent, ni ne filent, et « cependant, je vous le dis, Salomon, « dans toute sa gloire, n'a jamais été « vêtu comme l'un d'eux. » Il est clair, pour quiconque sait lire dans les saintes Écritures, que Jésus n'entendait pas par ces paroles que la terre donnerait ses fruits sans être cultivée, ni que l'homme recevrait de Dieu ses vêtemens tout confectionnés; il ne condamne pas le travail en lui-même, mais seulement le souci au moyen duquel la société organisée à contre-sens pousse l'homme au travail; il va jusqu'à préférer que l'homme apprenne à se priver des biens matériels, plutôt que de les acquérir en subissant la flétrissure que le souci imprime à son noble front. Rappelons-nous, d'ailleurs, que Dieu, en chassant l'homme du paradis terrestre, l'avait condamné au travail : or, qu'est le travail non commandé par le souci, sinon le travail attrayant, tel qu'il doit être un jour organisé par l'économie sociale?

Nous n'ignorons pas qu'aux yeux des croyans économico-politiques, les mots *travail* et *attrait* hurlent de se trouver ensemble, et que, d'un autre côté, les socialistes phalanstériens seront disposés à accuser le Christ d'inconséquence pour avoir recommandé à l'homme l'insouciance dans un milieu incohérent, où l'individu, privé de toute garantie sociale, est tenu de penser à soi, sous peine d'être dénué de toutes les choses nécessaires à la vie; mais le Christianisme ne renferme-t-il pas en lui la solution de toutes les antinomies, et ne fallait-il pas que, semblable à l'arche de Noé, qui reçut et sauva du déluge toutes les espèces vivantes, il transportât à travers le déluge de la civilisation tous les principes générateurs de l'harmonie sociale? Or donc, voici par quelle ingénieuse comparaison le bon saint François de Sales enseigne au civilisé comment il doit concilier les obligations matérielles de son état avec l'heureuse insouciance du chrétien :

« Ayez beaucoup plus de soin de ren« dre vos biens utiles et fructueux que « les mondains n'en ont pas. Dites-moy, « les jardiniers des grands princes ne « sont-ils pas plus curieux et diligents à « cultiver et embellir les jardins qu'ils « ont en charge que s'ils leur apparte« noient en propriété? Mais, pourquoy « cela? Par ce sans doute qu'ils considè« rent ces jardins-là comme jardins des « princes et des roys, auxquels ils dési« rent de se rendre agréables par ces ser« vices-là. Ma Philothée, les possessions « que nous avons ne sont pas nostres; « Dieu nous les a données à cultiver, et « veut que nous les rendions fructueuses « et utiles, et partant nous luy faisons « service agréable d'en avoir soin (1). »

Il décrit ailleurs, dans son style si naïf et si pittoresque, la liberté et la dignité qui caractérisent l'homme pratiquant la pauvreté spirituelle, tout en restant réellement libre :

« Quand il vous arrivera des inconvé« nients qui vous appauvriront, ou de « beaucoup, ou de peu, comme font les « tempestes, les feux, les inondations, « les stérilitez, les larcins, les procez; « oh! c'est alors la vraye saison de prac« tiquer la pauvreté, recevant avec dou« ceur ces diminutions de facultez, et « s'accommodant patiemment et con« stamment à cet appauvrissement. Esaü « se présenta à son père avec ses mains « toutes couvertes de poil, et Jacob en « fit de mesme; mais parce que le poil « qui estoit ès mains de Jacob ne tenoit « pas à sa peau, ains à ses gans, on luy « pouvoit oster son poil sans l'offenser « ny escorcher. Au contraire, parce que « le poil des mains d'Esaü tenoit à sa « peau, qu'il avoit toute velue de son « naturel, qui luy eust voulu arracher « son poil luy eust bien donné de la dou« leur; il eust bien crié; il se fust bien « eschauffé à la deffense. Quand nos « moyens nous tiennent au cœur, si la « tempeste, si le larron, si le chiqua-

(1) *Introduction à la Vie dévote*, IIIe part., chap. XV.

« heur nous en arrache quelque partie, « quelles plaintes, quels troubles, quelles impatiences en avons-nous! Mais « quand nos biens ne tiennent qu'au « soin que Dieu veut que nous en ayons, « et non pas à nostre cœur, si on nous « les arrache, nous n'en perdons pourtant pas le sens ny la tranquillité. « C'est la différence des bestes et des « hommes, quant à leurs robbes; car « les robbes des bestes tiennent à leur « chair, et celles des hommes y sont seulement appliquées, en sorte qu'ils « puissent les mettre et oster quand ils « veulent (1). »

C'est ainsi que, dans une société chrétiennement harmonieuse, qu'on nous pardonne ce pléonasme, la richesse sera produite avec plus de diligence et d'activité qu'en civilisation, sans que l'homme perde pour cela cette heureuse insouciance de l'avenir, cette liberté d'esprit, cette placidité en l'absence de laquelle il n'y a point de dignité personnelle. Du reste, chacun doit reconnaître avec nous que, dans l'ordre social actuel, *le travail dégrade et avilit l'homme*, non seulement aux yeux de ses semblables, mais encore à ses propres yeux; c'est un fait qu'on est, pour ainsi dire, honteux d'énoncer sentencieusement, tant il est notoire, évident, radicalement vrai, en un mot vulgaire. Que quelque libéral de bonne compagnie essaie de le nier pour l'honneur de ses principes, et il nous suffira de le suivre pendant un instant dans ses rapports, s'il daigne en avoir, avec l'ouvrier, l'artisan et l'homme de peine, pour être à même de juger à quel point il les honore; c'est même, il faut le dire, chez les personnes de cette opinion que le sentiment instinctif que nous signalons a généralement le plus d'empire, et l'on ne saurait leur en faire un reproche, car nous le partageons plus ou moins, tous tant que nous sommes, sans même en excepter le prêtre : il n'y a réellement que le moine qui fasse exception à cette loi générale, dont nous examinerons plus tard la raison providentielle.

Si les sentimens libéraux dont on fait parade dans le discours pouvaient recevoir leur application dans la vie pratique; plus le travail dont un homme fait profession est rude et répugnant, en même temps qu'utile à la société, plus cet homme obtiendrait de considération; et plus le salaire qu'il reçoit pour un pareil service est modique, plus il lui serait accordé en égards et en respects. Or, c'est précisément le contraire qui a lieu : quand un travail est rude et répugnant, quelque utile qu'il soit, il classe sur-le-champ l'homme qui en fait sa profession dans les rangs infimes de la société; la modicité du salaire agit dans le même sens. Nous concevons qu'un fait pareil déconcerte certaines professions de foi politique; mais il ne laisse pas que d'être constant et universel, sans qu'aucune mesure législative puisse y porter remède. Sans contredit, la société professe une certaine estime pour l'homme pauvre qui se soumet au travail, plutôt que de tomber à la charge d'autrui; les membres d'une même famille, dans leurs relations intimes, sont particulièrement portés à s'estimer mutuellement en raison de leur application respective à un travail fructueux; mais il ne faut pas confondre cette estime, dictée par l'intérêt et le raisonnement, avec le respect naturel, désintéressé, instinctif, que chacun porte à l'homme exempt de travail. Une position sociale n'est, en aucun cas, réputée noble qu'en tant qu'elle procure le loisir; et, dans le discours vulgaire, vivre noblement, c'est vivre sans rien faire, du moins sans faire rien de rude ni de répugnant; tandis qu'on considère comme abjecte toute profession qui astreint l'homme à des travaux répugnans ou rudes. Il n'y a qu'une exception à cette loi : c'est quand le travail est entrepris par dévoûment religieux.

Sauf cette exception, veut-on avoir la preuve que la considération publique se mesure toujours en raison inverse de la peine attachée au travail? Que l'on compare deux professions dont la différence à cet égard soit extrême, par exemple le jardinier fleuriste et le malheureux et utile ouvrier dont le nom seul ne se prononce pas sans répugnance, le vidangeur : l'occupation du premier est rem-

(1) *Introduction à la Vie dévote*, IIIe partie, chap. XV.

plie d'attraits pour la plupart des hommes, et il est naturel qu'on le suppose de ce nombre; ses produits sont généralement bien payés, particulièrement les fleurs dites d'amateur. Qui n'a entendu parler de la fameuse tulipe appelée *brasserie*, parce que le premier oignon de cette variété fut vendu, ou, pour mieux dire, échangé contre une usine de brasseur, estimée trente ou quarante mille francs? Il en est encore une, dénommée *mariage de ma fille*, dont le prix (vingt-cinq mille francs) servit à doter la fille de l'heureux horticulteur qui l'avait produite. Les œillets, les renoncules, les anémones, les auricules, ont aussi leurs amateurs qui paient fort cher certaines variétés. Or, l'homme adonné à cette charmante industrie, que le rationaliste civilisé devrait mépriser comme complètement inutile dans son système, ne fait-il pas au contraire partie de la haute aristocratie parmi les travailleurs? Et l'ouvrier qui, surmontant une des plus fortes répugnances naturelles, consent, pour un modique salaire, à débarrasser nos demeures de ces amas infects de matières stercorales qui finiraient par les rendre inhabitables, n'est-il pas relégué, par un sentiment de répulsion et de mépris, aussi naturel qu'il semble injuste, aux derniers rangs de la série industrielle? Ainsi voilà un service social des plus difficiles, des plus utiles, et des moins rétribués, qui, par ces trois motifs réunis, est de plus voué au mépris public; car enfin quel est l'homme de la classe noble ou bourgeoise qui voudrait faire sa société d'un vidangeur, qui avouerait sans embarras, sans rougeur, des liens de parenté avec un vidangeur? Et pourtant le producteur de tulipes et de renoncules recueillera à la fois considération et profit. Enfin, si l'on veut observer attentivement les diverses professions industrielles, en se rendant compte sans prévention du rang que chacune d'elles occupe dans l'estime publique, l'on sera surpris de l'exactitude avec laquelle elles se classent dans l'opinion, en raison directe des bénéfices, et inverse des charges. Ainsi donc, quoi que l'on proclame et décrète à cet égard, la loi restera un texte mort, et quelque effort que fasse la littérature dans un but philantropique pour changer l'opinion et faire croire à la réhabilitation sociale de la classe ouvrière, il n'est pas plus au pouvoir du libéralisme d'opérer cette révolution qu'à celui de nos romanciers de faire un type poétique de l'homme de peine. Au surplus, il ne s'agit pas de tromper, par des tableaux plus ou moins opposés à la réalité, les douleurs de la classe pauvre, mais bien de les guérir par une réforme radicale du système industriel. Jeunes écrivains, qui avez humé la mousse du libéralisme dans toute la candeur de votre âme, et qui prêtez en pure perte l'appui de vos talens à cette cause subversive, aidez plutôt l'économie sociale à faire son œuvre; c'est le service le plus efficace que vous puissiez rendre à ceux auxquels vous vous intéressez.

Au premier rang des causes qui contribuent à la dégradation physique, intellectuelle et morale de l'ouvrier, il convient de placer, non pas précisément la division du travail, qui est une bonne chose en elle-même, mais bien la *solité* d'opération qui en résulte pour chaque classe d'ouvriers. C'est encore là une antinomie qu'il s'agira de résoudre plus tard. Énumérons, d'après les écrivains économistes, les avantages matériels de cette division : 1° en conséquence de la division des travaux, l'attention de chaque homme est fixée *tout entière* sur un objet très simple; on peut donc naturellement s'attendre que l'un ou l'autre de ces hommes trouvera bientôt la manière, s'il y en a une, de rendre sa tâche en particulier plus courte ou plus facile. 2° les ouvriers évitent ainsi le temps perdu, qui est bien plus considérable qu'on ne pense, à passer d'une opération à une autre, à changer d'outils, à se mettre en train; 3° enfin cette séparation des travaux, en simplifiant considérablement les fonctions de l'ouvrier, conduit fort souvent à la découverte des moyens de le remplacer par des outils ou des machines, et cela d'autant plus facilement que son opération est plus simple. « La plupart des machines employées « dans les métiers, où le travail est le « plus divisé, ont été originairement « trouvées par de simples ouvriers dont « toutes les pensées étaient tournées

« vers les moyens d'alléger la tâche qui « faisait leur unique occupation. Il n'y a « personne de ceux qui visitent habituel- « lement les manufactures à qui l'on « n'ait fait remarquer quelque machine « ingénieuse dont l'idée est due à quel- « que pauvre ouvrier jaloux de faciliter « sa besogne. Dans les premières machi- « nes à vapeur, on avait coutume de se « servir d'un petit garçon dont l'unique « emploi était d'ouvrir, au moment con- « venable, le robinet par où s'injectait « l'eau froide dans la vapeur : l'un d'eux, « tourmenté du désir d'aller jouer avec « ses camarades, remarqua qu'en fixant « un cordon au manche du robinet, et « en attachant l'autre bout du cordon au « bas du levier, le robinet s'ouvrirait et « se fermerait sans qu'il s'en mêlât, ce « qui lui laisserait la liberté d'aller « jouer à son aise. C'est ainsi qu'un des « plus ingénieux perfectionnemens de « cette machine est dû à l'envie qu'avait « un enfant de se divertir (1). »

Pourrait-on nous dire, à cette occasion, quel avantage personnel le pauvre ouvrier retire généralement de son ingénieuse découverte? Celui du fabricant est facile à comprendre; il en est de même de celui du consommateur; mais si le bénéfice de l'inventeur devait se borner, comme nous le soupçonnons, à être chassé de l'atelier, pour y être remplacé par un cordon ou par une manivelle, il aurait agi en homme bien mal avisé, ou singulièrement dévoué aux progrès de l'industrie. Voilà encore un de ces traits caractéristiques de la civilisation à côté duquel l'économiste politique passe, sans qu'une idée de justice s'éveille en lui et l'avertisse qu'il y a là une question d'ordre social à résoudre. Au surplus, ce n'est pas de justice sociale qu'il s'agit en ce moment, mais de dignité humaine, et nous disons que l'homme dont toute la fonction se réduit à une opération unique, simple et constamment répétée, n'est plus qu'une sorte d'être intermédiaire entre l'homme et la machine; il suffit, pour nous en convaincre, d'entendre une de ces descriptions dans lesquelles cette école toute mercantile se complaît, celle de la fabrication des épingles : « Un homme étranger à cette « fabrication, dit Smith, qui n'en possè- « derait pas les instrumens et les machi- « nes, fruits de la division du travail, « pourrait difficilement, avec toute l'in- « dustrie supposable, en faire une par « jour peut-être; mais, bien certaine- « ment, il n'en ferait pas vingt. Or, de la « manière dont cette opération est con- « duite actuellement, ce n'est pas seule- « ment tout l'ouvrage qui constitue une « profession particulière : il est divisé « en un certain nombre de branches, « dont chacune est l'objet d'une profes- « sion distincte. Un homme tire le lai- « ton; un autre le dresse; un troisième « le coupe à la longueur convenable; un « quatrième aiguise la pointe; un cin- « quième écrase le bout destiné à rece- « voir la tête; la façon de la tête requiert « deux ou trois opérations distinctes; la « fixation de cette tête est une affaire à « part; l'étamage en est une autre; c'est « même une profession particulière de « les piquer sur le papier. C'est de cette « manière que la fabrication d'une épin- « gle est divisée en dix-huit opérations « distinctes, exécutées, dans plusieurs « manufactures, par autant de personnes « différentes (1). »

(1) *Richesse des nations*, liv. I, ch. I.

Il en résulte que ces dix-huit personnes fabriquent environ quatre-vingt-dix ou cent mille épingles par jour; c'est environ cinq mille que chaque personne est censée fabriquer en un jour. J.-B. Say, pour varier ce thème déjà fort rebattu, nous décrit les mêmes effets de la division du travail dans la fabrication des cartes à jouer, où il y a des ouvriers qui ont pour unique fonction, l'un, de lisser les cartes; l'autre, de mettre du rouge sur le manteau du roi de carreau, etc.

En vérité le cœur se serre à la vue de cet amoindrissement de la nature humaine qu'on voit suivre exactement les progrès de l'industrie. Cependant, le croirait-on, il s'est trouvé des hommes assez aveuglés par leurs préjugés scientifiques pour nier cette dégradation; c'est le cas d'appliquer ce mot du matérialiste Helvétius : « S'il pouvait exister un « homme qui eût intérêt à ce que deux et « deux fissent cinq, on ne lui persuade-

(1) *Richesse des nations*, liv. I, ch. I.

« rait jamais que deux et deux font « quatre. » Fort heureusement, une foule d'actes produits par la foi catholique sont un éclatant démenti de cette sentence; mais elle est vraie pour tout homme dont l'intelligence ne comprend que la vie matérielle. Il est curieux de voir par quelles raisons évasives et embarrassées J.-B. Say répond aux argumens de Lemontey, qui a écrit un ouvrage intitulé : *Influence morale de la division du travail.*

« Plus la division du travail sera par« faite, dit cet auteur, et l'application « des machines étendue, plus l'intelli« gence de l'ouvrier se resserrera : une « minute, une seconde, consommeront « tout son savoir, et la minute, la se« conde suivante, verront répéter la « même chose. Tel homme est destiné à « ne représenter, toute sa vie, qu'un le« vier; tel autre, une cheville ou une « manivelle. On voit bien que la nature « humaine est de trop dans un pareil in« strument, et que le mécanicien n'at« tend que le moment où son art perfec« tionné pourra y suppléer par un res« sort. »

Dans ce tableau vrai des funestes effets de la *solité* d'opération de l'ouvrier, Lemontey a commis l'erreur de comprendre dans un même reproche la division du travail et l'emploi des machines, et d'attribuer la même influence à ces deux principes économiques, tandis qu'il s'en faut qu'ils agissent de la même manière. Nous verrons, dans la leçon suivante, en quoi l'application des machines est subversive en civilisation. Quoi qu'il en soit, elle n'a point pour effet de porter préjudice à l'intelligence de l'homme; elle fait mieux, elle le supprime. Il est inutile de dire que J.-B. Say ne laisse pas passer cette erreur inaperçue; mais ce faible avantage qu'il obtient dans la discussion fait bientôt place à l'embarras qu'il éprouve en répondant au reproche adressé à la division du travail.

« Il y a bien sans doute, dit-il, *un peu* « de dégénération dans les facultés de « l'individu lorsque toute son occupa« tion, toute son attention, tous ses « soins sont dirigés vers une opération « de détail trop constamment répétée; « cependant on aurait tort de croire « qu'une opération de ce genre entraîne « un abrutissement nécessaire.... » Et il ajoute en note : « On sait que l'un des « plus agréables auteurs dramatiques du « siècle dernier, Sedaine, avait com« mencé par être scieur de pierres. Il ne « paraît pas que ce travail machinal eût « abruti ses facultés intellectuelles. » C'est à peu près comme s'il avait dit : « On nous assure qu'un homme enfermé « dans une chambre, où il avait allumé « un réchaud de charbon, en est sorti « sans être asphyxié. Il ne paraît pas que « le gaz qui se dégage du charbon, pen« dant sa combustion, soit délétère. »

En admettant que Sedaine ait acquis son talent d'auteur dramatique en sciant de la pierre, ce qui ne nous est rien moins que prouvé, il résulte de ce fait étrange que cet homme était doué d'une nature prodigieuse, puisque sa vocation littéraire a pu résister à un travail assurément plus qu'*un peu* abrutissant. Or, en toutes choses l'exception confirme la règle; car il serait par trop absurde de nous présenter le cas en question comme autre chose qu'une exception peut-être unique dans son genre; en tout état de cause, cet exemple ne suffit pas pour nous prouver qu'un malheureux condamné au mouvement machinal de scier de la pierre depuis le matin jusqu'au soir, n'est pas un être dégradé, plus ou moins, suivant sa nature faible ou forte, sous le triple rapport physique, intellectuel et moral. « Mais, reprend le « même auteur, un homme a beau être « scieur de pierres, sa vie entière n'y est « pas employée. Il consacre nécessaire« ment une partie de son temps à ses « camarades, à sa femme, à ses enfans, « à ses plaisirs. » — Quoi, vraiment ! il n'est pas absolument réduit à la vie morale et intellectuelle d'une chute d'eau ou d'un moulin à vent ! il va manger sa soupe! il parle quelquefois à sa femme! il sait le chemin du cabaret!!! Oh! dès lors, rien n'empêche qu'il ne soit un agréable auteur dramatique ou un spirituel feuilletoniste.

Voici venir une autre preuve de fait alléguée à l'appui de la négation de J.-B. Say : « Enfin, dit-il, l'expérience ne nous « montre pas une supériorité morale ou « intellectuelle marquée dans l'ouvrier

« des campagnes lorsqu'on le compare à « celui des villes, quoique dans les campagnes la division du travail ne puisse « pas être poussée bien loin, et que dans « les villes ces travaux soient invariablement classés. J'en appelle à tous les « hommes qui ont pratiqué les uns et les « autres; ont-ils remarqué dans l'ouvrier « des campagnes plus d'ouverture d'esprit? Met-il plus de raisonnement dans « ses procédés? Est-il moins attaché à « des routines absurdes (1)? »

Pour le coup, M. Say vole de ses propres ailes, car son maître Adam Smith reconnaît positivement la supériorité marquée des ouvriers de la campagne sur ceux des villes, au moins sous le rapport intellectuel. Il est vrai qu'on ne lui avait pas poussé la botte qui incommode si fort son disciple; c'est pourquoi il n'a pas eu besoin de la parer. Au reste, voici comment il eût répondu à l'appel de celui-ci : « Non seulement l'art agricole, « la direction générale d'une exploitation rurale, mais les branches inférieures du travail des champs requièrent beaucoup plus de savoir et d'expérience que la plupart des arts mécaniques. L'homme qui travaille le « cuivre ou le fer opère avec des instrumens et sur des matériaux dont la nature est toujours la même, ou à peu « près; mais l'homme qui travaille la « terre avec un attelage de chevaux ou « de bœufs, opère avec des instrumens « dont la santé, la force et le tempérament varient dans beaucoup de cas. La « condition des matériaux sur lesquels il « agit est aussi variable que ses moyens « d'action, et les uns et les autres demandent à être traités avec beaucoup « de jugement et de prudence. Le simple « valet de charrue, *quoique regardé généralement comme le type de la stupidité et de l'ignorance*, manque rarement de ce jugement et de cette prudence. A la vérité, il a moins l'usage « des rapports sociaux que l'artisan qui « habite la ville; son accent est plus « disgracieux et son langage plus difficile à entendre par ceux qui n'y sont « pas habitués. Cependant *son intelligence étant accoutumée à considérer « une plus grande variété d'objets*, est « *généralement supérieure à celle de « l'ouvrier de ville*, dont toute l'attention « depuis le matin jusqu'au soir est employée à faire une ou deux opérations « fort simples (1). »

Cependant il faut convenir qu'il y a dans les arts industriels quelques professions moins désavantageusement placées que les autres sous le rapport de l'exercice intellectuel de l'ouvrier; ainsi un mécanicien, un compositeur d'imprimerie, un tapissier, ne sont pas nécessairement abrutis par la nature de leur travail. D'un autre côté, il y a dans la campagne des ouvriers dont l'occupation habituelle devrait présenter à peu près les inconvéniens du scieur de pierre ou de toute autre profession analogue; ce sont le batteur en grange, dans les cantons de grande culture, et le bêcheur ou piocheur dans les pays de petite exploitation rurale. Mais quelle classe d'ouvriers de ville osera-t-on comparer, pour la sagacité, à celle des bergers, par exemple, dont l'occupation est pourtant bornée à la garde et au soin de leurs troupeaux, à l'exclusion de toute autre? Ce n'est pas que nous les croyions sorciers, mais le scieur de pierre, généralement parlant, n'est pas même, sous le rapport intellectuel, l'égal du chien de berger. Quant au reproche d'être attachés à des routines absurdes, c'est apparemment aux fermiers qu'il s'adresse; or l'auteur de cet essai, fils de cultivateur et cultivateur lui-même, l'accepte pour son propre compte, mais non pour celui de ses confrères; en conséquence, voici ce qu'il a à répondre en leur nom : « L'agriculture est un art qui se rattache à « plusieurs sciences ignorées du cultivateur vulgaire; il était donc naturel de « supposer que les savans seraient à « même d'y apporter de grandes lumières et de faire l'éducation agricole de « l'homme pratique. Cette opinion, qui « est celle de M. Say, et qui a encore « cours parmi le monde savant, est-elle « bien fondée? Sans contredit, l'économie rurale n'a pas été sans recevoir « quelque bénéfice de la théorie; mais

(1) *Cours complet d'Économie politique*, première partie, ch. XVII.

(1) *Richesse des nations*, liv. I, chap. X.

« beaucoup moins qu'on ne s'y attendait. « On a fondé bien des fermes-modèles di- « rigées en général par des hommes d'un « grand mérite ; cependant combien y en « a-t-il qui présentent des bénéfices? Et « quel désastre aurait éprouvé la ri- « chesse du pays si tous les cultivateurs « avaient subitement abandonné leurs « routines absurdes pour appliquer les « théories transcendantes de leurs mo- « dèles ! En dernière analyse, nous « croyons l'opinion d'Adam Smith mieux « fondée que celle de J.-B. Say ; et pour « une pauvre fois que celui-ci s'est éman- « cipé, il n'a pas été heureux. »

Quoi qu'il en soit, manouvriers, artisans, paysans même, aucune de ces catégories ne présente l'homme normal, tel qu'il est sorti des mains du Créateur ; la profession qui en approche le plus est celle du marin ; dans celui-là, du moins, se trouve réuni l'exercice quasi-intégral du système musculaire joint à celui de la vue et de l'ouïe ; l'esprit est tendu sans fatigue sur des problèmes dynamiques et des phénomènes naturels très variés, même pour le simple matelot ; enfin la présence incessante du danger, sans qu'il provienne nécessairement de l'état de guerre, mais fort souvent au contraire du besoin de porter secours à ses semblables, ennoblit le marin par dessus toutes les professions, sans même en excepter le militaire, ce type déjà si noble ; bref, le matelot présente la somme maxime de courage et de bonté, de religiosité et de gaîté. Mais, pour en revenir aux malheureuses victimes de la division du travail, ce sont, nous le répétons avec une poitrine pleine de larmes, des êtres dégradés sous le triple rapport physique, intellectuel et moral :

1° L'ouvrier manufacturier est dégradé dans sa constitution physique, parce que son occupation simple ne requérant que l'application d'un petit nombre d'organes, souvent même celle d'un seul, celui-ci est excédé et les autres privés d'exercice ; d'où il résulte douleur ou *peine* pour l'organe en fonction, et oblitération de ceux laissés dans l'inaction. Aussi, en voyant ces estropiés de la civilisation, est-il toujours facile de deviner à quelle profession chacun d'eux appartient ; aucun ne présente ces formes harmonieuses de l'homme des temps anciens, que le peintre cherche en vain dans la population ouvrière ; chez les uns, telle partie du système est difforme par atrophie, et telle par hypertrophie ; chez les autres, c'est la difformité inverse. Bref, ce sont des cordonniers, des tailleurs (1), des canuts, des scieurs de long, des porte-faix, etc. ; mais aucune de ces monstruosités n'est à proprement parler la forme humaine ; aucune ne possède l'ensemble des facultés humaines.

2° La solité d'opération dégrade l'ouvrier sous le rapport intellectuel, et nous ne repasserons pas les raisons déjà produites à l'appui de cette assertion. Au surplus, ce mauvais effet de la division du travail se fait sentir non seulement dans la classe ouvrière, mais dans des professions beaucoup plus relevées ; en effet, quel homme d'une nature un peu générale n'a pas été quelquefois, dans le cours de sa vie, mis à la torture pour s'être fourvoyé dans une société composée entièrement de gens d'une même profession, et n'y a remarqué combien les idées y étaient étroitement parquées sur leur fonction et leur intérêt social !

3° L'extrême division du travail dégrade l'homme dans son moral, parce qu'il y a corrélation intime entre l'intelligence et le sentiment ; c'est pourquoi à la bénédiction de l'eau qui précède la sainte messe, nous demandons à Dieu la sagesse qui prévient la corruption et l'iniquité. Cette subdivision dégrade l'homme en outre parce qu'elle le dépouille du peu de liberté qui lui restait. J.-J. Rousseau, en vue de procurer à son élève l'indépendance de fait, lui fait apprendre un métier ; c'est à l'aide de son savoir-faire dans l'art de la menuiserie qu'Emile peut se transporter d'un lieu à un autre et séjourner où bon lui semble, sans argent ni assistance quelconque. Cela peut se concevoir d'un métier où l'ouvrier est complet dans sa sphère d'action et peut achever à lui seul toute la besogne qu'il commence. Mais, si au

(1) Il ne s'agit ici que de l'ouvrier tailleur, et non de l'artiste qui préside au décor extérieur de l'homme.

lieu de cela, le métier d'Emile avait été de lisser des cartes ou de faire le tiers d'une tête d'épingle, il n'aurait pas pu perdre de vue la fabrique de cartes ou celle d'épingles, où il eût été assuré de son emploi, sans s'exposer à ne plus le retrouver ailleurs, vu la rareté de ces sortes d'établissemens et le peu de chance d'y arriver au moment précis où la fonction qu'on est habile à exercer devient vacante. Le fait est que, plus la division du travail est grande dans une manufacture, plus l'ouvrier est fatalement inféodé à l'établissement.

J.-B. Say expose franchement cette objection, mais il passe outre sans chercher à la réfuter, attendu qu'en effet la réfutation n'était pas chose facile. Il aurait pu du moins, s'il en avait ressenti quelque peine, l'exprimer comme l'aurait fait un Malthus ou un Sismondi; mais non; la politique dite libérale a beau promettre à son de trompette la liberté aux classes inférieures de la société, ses adeptes n'en professent pas avec moins d'aplomb des principes économiques en vertu desquels cette liberté est sacrifiée de mille manières. Au reste, il pourrait se faire que les metteurs en œuvre de l'économie industrielle pensassent *in petto* comme Aristote et Jean-Jacques, et que le respect humain seul les empêchât de déclarer que la liberté des uns ne peut se fonder que sur le très abject esclavage des autres. En effet, quel homme de sens croira sérieusement que l'extension des droits politiques accordés à l'homme dont l'unique fonction et l'unique capacité sociale consistent à appliquer un peu de rouge sur le manteau du roi de carreau, aura pour effet de rendre la liberté à ce malheureux.

Reconnaissons donc que la liberté de tous les membres de la société ne peut résulter que d'une réforme radicale, non dans les institutions politiques, mais dans le procédé générateur du travail. Cependant il n'est pas impossible, même en phase de civilisation, d'appliquer quelques palliatifs aux maux de la classe pauvre; seulement il faut prendre garde de se tromper en cherchant à adapter à ce régime cette mesure institutive qui n'a de valeur et d'efficacité que dans une phase supérieure. C'est particulièrement le cas de l'instruction primaire répandue au-delà de certaines limites; il n'y a pas un grand nombre d'années que l'on attribuait assez généralement à ce degré d'instruction, le seul qu'il soit matériellement possible de donner à la classe pauvre, le pouvoir d'améliorer considérablement sa condition sociale; on croyait même que la connaissance de la lecture, de l'écriture et des quatre premières règles de l'arithmétique avait une grande influence sur la moralité des individus. Dans l'intérêt de ce système, on avait avancé *à priori* que les départemens où les écoles primaires sont les plus nombreuses et suivies, étaient en même temps ceux où les crimes et délits sont le plus rares. Mais M. Guerry, employé au ministère de la justice, n'a pas tardé à fournir à cet égard des documens authentiques; or, il résulte du tableau exact des condamnations criminelles et correctionnelles, pendant un certain nombre d'années, que les départemens où il y a le moins d'écoles primaires, sauf la Corse, sont précisément ceux où il se commet le moins de crimes contre les personnes. Il est vrai que ce sont en même temps ceux où il se commet le plus de délits contre la propriété. Mais qui ne voit que, dans l'un comme dans l'autre cas, ce n'est pas l'instruction primaire qu'il faut considérer comme cause essentielle du bien et du mal observés? Il se trouve en effet que les départemens le moins favorisés, si faveur il y a, sous le rapport de l'instruction primaire, le sont relativement beaucoup sous le rapport de l'éducation religieuse; de là la rareté de ces crimes dont le caractère atroce accuse une véritable perversité. Mais ces mêmes départemens sont aussi les plus pauvres de France; la misère des classes inférieures y est telle qu'elle les expose à une foule de tentations; or c'est bien là la cause effective de la plus grande fréquence relative des vols contre lesquels sévissent les tribunaux. Toutefois il ne s'ensuit pas de là que l'instruction primaire soit absolument hors de cause. Nous allons essayer de jeter quelques lumières sur cette question tant controversée.

1° Quel est l'effet de l'instruction primaire sur la moralité de l'individu? Il

« ment le bourgeois, quelque cordiales « qu'elles soient, conservent toujours « quelque chose de répulsif; ce sont des « amateurs, des artistes même avec les« quels on ne redoute pas d'établir une « certaine intimité. » Ce phénomène social n'est peut-être pas unique en France; mais fût-il borné à la ville de ***, il suffit à lui seul pour démontrer l'influence qu'exercera l'art musical sur les mœurs de la nation quand il sera généralement répandu dans toutes les classes. Voilà pour les relations sociales; voyons maintenant son effet possible dans les relations internationales.

Celui qui trace ces lignes étant en voyage dans le Nord de la France il y a quatre ou cinq ans, apprit avec un bonheur indicible que les corps de musique bourgeoise des villes de France et de Belgique étaient dans l'usage de se donner un rendez-vous général, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, à l'effet de concourir au prix décerné à celle dont l'exécution était jugée la meilleure. Nous nous trouvions dans la ville de Douai à l'époque où une fête de ce genre avait lieu. C'était par une fraîche matinée du mois de juin que toutes les musiques entraient en ville successivement en exécutant chacune un morceau de leur choix, préalablement au concours qui devait se faire sur un thème exprès. Le soleil venait à peine de se lever dans un nuage empourpré, quand la musique d'Ypres en Belgique, autant qu'il nous en souvient, faisait son entrée au milieu d'une population qui recueillait avec ravissement les moindres accens de sa douce mélodie; elle avait choisi un air dont les paroles sont:

La voilà, la voilà, cette France chérie!

Le moment si suave d'une belle journée de printemps où la fraîcheur de la nuit n'a pas encore fait place à la grande chaleur du jour, l'air de fête répandu sur tous les objets, les visages épanouis de ce bon peuple flamand, et l'accueil cordial qu'il faisait aux amateurs étrangers qui venaient de si bon cœur prendre part à ces nouveaux jeux olympiques, et l'air d'opéra que ceux-ci venaient de faire entendre, et dont les paroles exprimaient si bien leurs sympathies françaises, ces flots de mélodie qui venaient de moment en moment dilater le cœur; en un mot, l'ensemble de cette scène tout *harmonienne* remplissait l'âme d'une émotion indéfinissable. Oh! que le mot *frontière* paraît absurde au milieu d'une pareille fête!

LOUIS ROUSSEAU.

Sciences Physiologiques.

COURS DE PSYCHOLOGIE CHRÉTIENNE.

SEPTIÈME LEÇON (1).

De la sensation, premier mode de la vie morale. — La vie se développe d'après des lois établies. — L'homme ayant parcouru l'échelle animale, se place à la tête de la création organique. — Considérations préalables sur la vie en général; de sa transmission; analogies qui existent entre la vie naturelle et la vie morale; de l'assimilation et de la nourriture; la puissance de l'assimilation et l'exercice de cette fonction essentielle à la vie. — De la vie végétative, de la vie animale et de la vie morale. — Quand elles coïncident dans le même sujet, la cessation de l'une n'implique pas nécessairement la cessation des autres. — De la triple nature de l'homme : du corps, de l'âme et de l'esprit. — Physiologie de la sensation; du cerveau et des nerfs; de l'appareil de relation et de l'appareil organique; ordre des phénomènes dans la sensation. — La sensation détachée de l'intuition et de la foi n'a pas de valeur philosophique. — Nécessité d'une substance simple et active pour dominer et coordonner les sensations complexes.

(1) Voir la VIe leçon, nº 50, t. IX, p. 87.

Après avoir distingué trois modes de la vie morale, correspondant avec au-

tant de formes du non-moi, distinctes et absolument séparées, il nous reste à examiner plus en détail les moyens de rapport que Dieu nous a fournis avec chacun d'eux.

Comme dans toutes les œuvres de la nature, nous pouvons observer une gradation admirable; ce n'est certainement pas dans l'homme, la production la plus parfaite de cet ordre de choses, que nous chercherons une exception à cette règle générale : ainsi, chez lui, comme chez tous les êtres organisés, la vie se développe dans un ordre invariablement établi; et, quant à l'homme, cette observation trouve son application aussi bien à la vie morale qu'à la vie physique. Nous examinerons ce développement dans son ordre naturel, qui est en même temps l'ordre logique.

L'homme ayant subi dans le sein de sa mère ces métamorphoses que la science moderne a observées, et parcouru ainsi toute l'échelle animale, vient se placer définitivement à la tête de la création organique; quittant enfin sa vie parasite, il est né, et devient dorénavant un véritable centre de vie; quatre nouveaux sens le mettent en rapport avec le monde extérieur. Dans les premiers jours de son existence, il donne cependant peu d'indices de cette immense supériorité qui le sépare des autres animaux, et qui, à elle seule, suffirait pour le proclamer roi de la nature; au contraire, il naît le plus faible et le plus dépendant de tous : il est nu, tandis que les autres sont convenablement garantis contre l'intempérie des saisons; pendant des mois entiers, il doit chercher un appui, tandis que la brute, dès qu'elle touche la terre, bondit avec joie, et, la foulant sous les pieds, court chercher cette nourriture abondante qu'une généreuse Providence a placée si près d'elle.

Ce triste commencement de la vie physique de l'homme nous fournit la matière d'une méditation sérieuse; et quand nous le rapprochons de sa fin, qui se présente naturellement à nous dans ce moment, par les lois de l'association des idées (comme étant son opposé dans le temps), ses douleurs, sa faiblesse, servent de commentaire éloquent à cette perturbation primitive, à l'origine de laquelle nous remontons par l'enseignement de l'Église, qui, en même temps qu'elle en précise la nature, en indique le remède.

Mais, avant de commencer notre examen de cette forme de la vie morale qu'on nomme *la sensation*, et par laquelle nous entrons en rapport avec le monde matériel par le moyen de nos cinq sens, il serait peut-être convenable de dire quelques mots sur la vie en général.

La vie, même dans l'ordre naturel, se présente à nous comme un mystère impénétrable. Cuvier, après avoir essayé en vain de la définir autrement que par la description de ses principaux phénomènes, fait résider son essence dans le mouvement général et commun de toutes les parties du corps organisé, mouvement qui est accompagné d'une circulation constante du dehors au dedans, et du dedans au dehors; et, à ce propos, il cite l'expression de Kent qui établit cette différence entre les corps vivans et les corps bruts, c'est-à-dire que dans les premiers *la raison de la manière d'être de chaque partie réside dans l'ensemble*, tandis que dans les derniers chaque partie l'a en elle-même : par exemple, si nous divisons à l'infini un bloc de marbre, nous aurons une série infinie de blocs d'une moindre dimension, se ressemblant tous quant à leurs qualités essentielles; mais la conséquence inévitable de la séparation d'un corps vivant, c'est un changement de nature, c'est la mort; ou, en d'autres mots, c'est la destruction, l'anéantissement de la forme quant à l'ordre matériel. Ainsi, notez bien, dans les êtres supérieurs, dans les êtres doués de vie, la séparation de l'ensemble, c'est la mort.

Cette loi, qui est commune à l'ordre moral comme à l'ordre physique, ne doit jamais être perdue de vue, surtout dans les études psychologiques. La vie morale n'est pas le résultat de la seule sensation, pas plus que de l'intuition ou de l'enseignement; elle est le résultat de la coïncidence de tous les trois, comme la vie physique est le résultat de la génération et de la croissance, selon ses conditions diverses d'assimilation, qui constituent l'ensemble des forces vitales.

En étudiant la nature et le développement de la vie morale, nous ferons bien de nous appuyer souvent sur les lois plus connues et plus intelligibles de la vie physique, qui nous en offrent en quelque sorte un résumé symbolique. En effet, en lisant les considérations préliminaires sur l'économie animale, qui se trouvent dans la première leçon du cours d'anatomie comparée de M. Cuvier, il est impossible de s'empêcher d'être frappé de l'analogie constante qui s'offre entre l'ordre spirituel et l'offre naturel; ce que nous venons de citer en offre un exemple notable, et ce qu'il dit de la *transmission* de la vie physique est peut-être encore plus remarquable. Ce fait général qu'il signale, que chaque corps vivant a autrefois fait partie d'un corps semblable à lui, dont il s'est détaché, trouvera son application spéciale quand nous parlerons de ce troisième mode de la vie morale, qui est le complément et en quelque sorte le principe fécondant des deux autres. Dans le passage suivant, en changeant un mot, on pourrait croire qu'il parle de la transmission de cette vérité céleste, qui est aussi notre *vie* dans le sens supérieur de ce mot.

« Tous ont participé à la vie d'un autre corps avant d'exercer par eux-mêmes le mouvement vital, et c'est même par l'effet de la force vitale des corps auxquels ils appartenaient alors qu'ils se sont développés au point de devenir susceptibles d'une vie isolée. » Et il ajoute, quelques lignes plus bas, en forme de résumé : « Le mouvement propre aux corps vivans a donc réellement son origine dans celui de leurs parens; c'est d'eux qu'ils ont reçu l'impulsion vitale, et il est évident, d'après cela, que, dans l'état actuel des choses, la vie ne naît que de la vie, et qu'il n'en existe d'autre que celle qui a été transmise de corps vivans en corps vivans par une succession non interrompue. »

La vie donc se transmet par une succession non interrompue, et elle se développe d'après des lois établies et sous des conditions péremptoires; mais l'homme possède la fatale puissance d'interrompre ces lois et de changer ces conditions, surtout dans l'ordre moral. Cependant, avec la prévarication coïncide la punition, et lorsqu'il sort de la voie de l'ordre, chaque pas le conduit vers la mort. Ainsi, comme la vie morale est le résultat de l'action simultanée et régulière de la sensation, de l'intuition et de la foi, il faut que ces trois forces vitales se développent avec une certaine harmonie. Il existe encore entre la vie morale et la vie physique cette autre analogie, que, dans les deux cas, elles arrivent à un certain degré de maturité sans la concurrence du sujet; mais, passé ce point, tout dépend de lui. Nos parens nous transmettent les forces vitales du corps et de l'âme dans un état de perfection plus ou moins grand, selon les circonstances; à nous, le soin de les conserver, et même de les perfectionner.

La fonction capitale des corps vivans paraît résider dans cette puissance d'assimilation par laquelle ils attirent à eux des objets qui les entourent, ce qui doit réparer les pertes continuelles que subit leur propre être. La vie a été très bien comparée à une flamme, et nous voyons avec quelle rapidité les corps bruts, qui ne sont pas constitués de manière à pouvoir renouveler leur substance, s'épuisent sous l'influence d'un agent aussi puissant que le feu. La plante, par ses racines et par ses feuilles, opère cette circulation constante du dehors au dedans, et du dedans au dehors, que nous avons signalée comme le phénomène distinctif de la vie; il en est de même des animaux, qui, par des organes plus compliqués, mais par des moyens analogues, arrivent au même but. Cette puissance d'assimilation est tellement de l'essence de la vie, qu'au moment où elle cesse d'être active, la mort s'ensuit, malgré la présence de toutes les conditions extérieures; d'un autre côté, ces conditions extérieures ne sont pas moins rigoureuses, car ni la plante ni l'animal ne peuvent se passer de leur nourriture habituelle. Cette double condition du sujet et de l'objet s'étend aussi à l'ordre moral, étant pour la vie morale sa loi suprême; et c'est pour cela que le divin Sauveur, en constatant l'existence de cette vie supérieure, y fait allusion en ces mots : *Non in solo pane vivit homo,*

sed in omni verbo quod procedit de ore Dei (1).

La cessation de cette fonction que nous avons nommée la puissance de l'assimilation, comme aussi l'absence de ces substances qui constituent son aliment propre, amènent nécessairement la mort; mais il faut remarquer que la cessation de la vie dans l'ordre supérieur n'implique pas sa destruction immédiate dans l'ordre inférieur : ainsi, l'homme étant mort, la vie végétative ne cesse pas tout-à-coup, car ses cheveux et ses ongles croissent encore pendant un certain temps; de même, l'homme, pour être moralement mort, ne cesse pas de vivre pour un temps de la vie animale, et sa vie animale est ennoblie par les qualités intellectuelles qui sont propres à sa nature, comme homme. Adam, pour avoir désobéi au précepte de Dieu, ne cessa pas tout de suite de vivre de la vie animale; cependant la mort a suivi de près la prévarication, car la menace était formelle : *Le jour même que tu en mangeras, tu mourras de mort* (2). Cette menace avait donc pour objet la vie supérieure ou spirituelle, cette vie supplémentaire que l'homme reçut de Dieu, lors de sa création, par une inspiration spéciale. Ainsi, comme la vie normale de la brute implique la vie végétative dans certaines de ses formes, la vie normale de l'homme implique et la vie végétative, et la vie animale, et de plus cette vie supérieure qui lui est propre. Il ne faut donc jamais perdre de vue cette vie spirituelle, qui est quelque chose de plus que la vie naturelle. L'homme n'est pas seulement composé d'un corps et d'une âme; il a aussi un esprit, comme nous enseigne saint Paul en plusieurs endroits, et entre autres dans le passage qui suit : « Que le Dieu de paix vous « donne une santé parfaite, afin que tout « ce qui est en vous, l'*esprit*, l'*âme* et le « *corps*, se conserve sans tache pour l'a« vénement de Notre Seigneur Jésus-« Christ (3). »

Bien que cette vie spirituelle soit plutôt du domaine de l'ascétique que de la psychologie, il est cependant nécessaire au moins de constater dès à présent l'existence d'un pareil élément, qui se coordonne avec la vie naturelle, et complète ainsi notre unité trinaire du corps, de l'âme et de l'esprit, *corpus, anima* et *spiritus*.

De cette triple nature sortent, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer, trois genres de rapport avec le non-moi, qui y correspondent, la sensation, l'intuition et la foi. Par notre corps et avec l'aide de nos cinq sens, nous parvenons à connaître d'autres corps homogènes, en tant que composés de matière, et étant soumis aux conditions du temps et de l'espace; c'est de ceux-là où de la sensation qu'il s'agit d'abord.

En étudiant les phénomènes de la vie morale, nous avons beau séparer par abstraction l'action de la sensation de ces modifications qu'y apportent la raison et la foi, elles resteront toujours inséparables de fait, et agiront toujours simultanément. Nous avons beau raisonner sur la possibilité de connaître le monde extérieur sans l'intervention de la parole, une fois les connaissances acquises, rien n'est plus facile que de rendre compte de leur formation par toute sorte d'hypothèses; et quand, par la tradition, nous avons appris à connaître Dieu, les démonstrations de son existence ne nous manqueront jamais.

Toutes nos sensations étant précédées de certains changemens dans les organes de cet appareil admirable par lequel nous exerçons nos rapports avec le monde extérieur, nous commencerons par un coup d'œil rapide sur la partie mécanique et psychologique.

Il est tellement vrai que tout se tient dans la science, qu'ici, pour aborder cette face de la question d'une manière satisfaisante, il faudrait posséder des connaissances étendues en anatomie et en physiologie. Nous sommes loin d'émettre de pareilles prétentions; cependant la circonstance nous oblige d'appliquer au sujet dont nous nous occupons le peu de notions que nous avons ramas-

(1) Matth., c. IV, v. 4.

(2) In quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris. *Gen.*, c. II, v. 17.

(3) Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia; ut integer *spiritus* vester, et *anima*, et *corpus* sine querelâ in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur. *Ad Thess.*, I, c. V, v. 23.

sées, chemin faisant, sur des matières dont chacune peut fournir de quoi remplir une vie d'homme.

L'organe essentiel de la sensation, c'est le cerveau avec ses appendices, les nerfs, que la science moderne regarde comme des prolongemens de la matière cérébrale. Les nerfs établissent une communication entre la masse principale de l'organe et certaines parties extérieures du corps, qu'on nomme plus particulièrement les organes des sens, comme l'appareil cutané, pour le tact; les yeux, les oreilles, le nez et le palais, avec son entourage, pour les sens respectifs de la vue, de l'ouïe, de l'odorat et du goût. C'est là que chaque objet qui est la cause matérielle de la sensation vient en contact avec l'organe respectif. Dans l'appareil nerveux qui sert de moyen à la sensation, celui de chaque sens est absolument semblable, étant, comme nous venons de dire, tout simplement une prolongation de la matière cérébrale; et, bien qu'il soit mis en action par le contact de l'objet, chaque organe a ses objets particuliers, et reste tout-à-fait insensible au contact des objets étrangers. Les vibrations de l'air n'affectent que l'appareil auditif; elles frappent cependant sur toute l'étendue de l'épiderme, sur les appareils destinés aux sens de l'odorat et du goût, mais sans résultat pour celui à qui ce premier appareil manque. Voilà donc que nous touchons au mystère, une substance identique (la matière cérébrale), des causes identiques (le mouvement de ses corpuscules), et puis des effets hétérogènes.

Il est vrai que des expériences, faites sur des personnes en état de somnambulisme (tant pathologique que volontaire), paraissent suspendre ce paradoxe apparent en réduisant plusieurs de nos sens à un seul (au tact), ce qui semble, en effet, la conséquence naturelle de l'admission de la théorie mécanique, où tout se réduit au contact de l'objet avec l'appareil nerveux. Nous avons de nombreux exemples de personnes, en état de somnambulisme, qui voient par l'épigastre, sans l'intervention de l'organe ordinaire de la vision; mais ceci n'est qu'un état anormal du corps, et, loin de lever la difficulté, ne fait que l'augmenter; car, par un principe admis dans les sciences naturelles, c'est-à-dire celui de *la moindre action*, il est très certain que, si un seul sens avait suffi, les animaux supérieurs n'auraient pas été pourvus de cinq.

Que sera-ce donc quand nous verrons qu'un second appareil nerveux, présentant des apparences absolument semblables au premier, traverse notre système dans tous les sens, mais reste complètement insensible à toute sorte d'impression venant du monde extérieur, son rôle étant borné à opérer les contractions volontaires des muscles? Que dans l'œil, par exemple, nous avons le nerf optique, par l'intervention duquel nous voyons, et à côté de celui-là un autre nerf parfaitement semblable, et qui règle les mouvemens compliqués de cet organe; tous les deux communiquent avec le cerveau. Si dans le premier la continuité est rompue, on ne voit plus de cet œil-là, mais il suit en tout les mouvemens de l'autre. D'un autre côté, si vous coupez le nerf de mouvement dans les deux yeux, ils resteront immobiles, mais la vue ne sera pas affectée. Cependant, dans aucun cas, le nerf de mouvement ne peut servir pour les fonctions de la sensation, ni celui de la sensation pour celles du mouvement.

En disant donc que le cerveau, avec le système nerveux qui en est la prolongation, est l'organe de la sensation, nous disons, à la vérité, une chose qui nous avancera peu pour établir la nature des rapports qui existent entre le moi et le monde extérieur. Tout ce que nous en savons se borne à ce fait bien simple, que certains états de l'âme sont toujours précédés de certaines modifications du cerveau; et nous avons toute raison de croire que de pareilles modifications, n'importe comment elles s'opèrent, même en l'absence d'un objet extérieur, seront toujours suivies des états de l'âme qui y correspondent; ce qui ouvre certainement une large porte au scepticisme du siècle dernier, si l'on s'obstine à procéder exclusivement par la méthode *à posteriori*; car on ne peut pas nier que l'homme en état de délire ne voie des objets et n'entende des sons qui n'ont aucune existence objective.

L'influence de la matière sur l'esprit restera donc toujours pour nous une chose incompréhensible, à cause de la différence essentielle de sa substance; mais les phénomènes purement physiques, qui sont des faits simples quant aux causes efficaces, le sont-ils moins? Nous ne comprendrons jamais *pourquoi* certains changemens dans les corpuscules de la matière cérébrale sont toujours suivis de certaines modifications de l'âme; mais aussi comprenons-nous *pourquoi*, dans certaines conditions, un sel en solution se sépare de son milieu et se cristallise, et *pourquoi* il revêt une forme toujours identique? En regardant de près, nous serons peut-être obligés d'avouer que nous ne possédons le *pourquoi* de rien.

Etablir en quoi consiste le changement produit à l'extrémité extérieure du nerf, serait aussi impossible que d'expliquer comment cette affection du nerf est communiquée au cerveau; mais qu'une certaine modification du cerveau ait lieu, et que ce changement soit le précurseur, en quelque sorte nécessaire, de toute sensation, voilà ce que tout le monde paraît admettre. On a donné à ces phénomènes le nom d'*impressions*, faute de pouvoir trouver un mot plus convenable, et voici les raisons que le docteur Reid allègue pour avoir préféré ce mot à tout autre.

« Il y a des raisons suffisantes pour « croire que, dans la perception, l'objet « produit un changement quelconque « dans l'organe; que l'organe produit « un changement dans le nerf, ainsi que « le nerf dans le cerveau. Nous donnons « le nom d'*impressions* à ces change« mens, parce que nous n'avons pas un « mot plus propre pour indiquer un chan« gement dans l'état d'un corps, sans « spécifier en quoi ce changement con« siste. Que ce soit par la pression, par « l'attraction, par la répulsion, par la « vibration, ou par quelque autre force « pour laquelle nous n'avons pas de nom « propre, on peut toujours l'appeler *une « impression*. Mais, quant à la nature de « ce changement ou impression, on n'a « jamais pu rien découvrir(1). »

(1) *On the intellectual powers*. Essay 2, c. 2.

Cette citation vient à l'appui d'une observation que nous avons déjà eu occasion de faire sur l'extrême imperfection du langage, comme instrument pour la transmission de la pensée: car, indépendamment de l'existence d'une foule d'objets, et surtout de phénomènes que nous ne savons pas distinguer par un nom propre, il existe dans le langage même quelque chose de vague, qui fait que rarement deux personnes attachent précisément un sens identique au même mot. Nous adoptons donc ce mot de l'école d'Edimbourg avec une certaine réserve, mais d'autant plus volontiers, que dans ce cas-ci, le langage philosophique se trouve d'accord avec celui de la vie ordinaire, puisque nous appelons tous l'action des objets extérieurs sur nous *des impressions*. Mais gardons-nous d'attacher à ce mot certaines idées grossières, que son étymologie pourrait, à notre insu, nous suggérer. Une impression, dans le sens psychologique, n'est pas autre chose qu'un changement dans l'état de l'âme que nous rapportons à un objet extérieur.

Quand on réfléchit donc à quoi se borne la sensation dans l'ordre matériel (à une agitation corpusculaire dans la masse du cerveau), nous voyons tout de suite son impuissance à nous révéler même l'existence et encore moins les rapports d'un monde matériel en dehors de nous. Car, en dernière analyse, toutes les sensations par lesquelles nous arrivons aux qualités des corps, ne sont que des modifications du cerveau; et en nous bornant à la seule sensation, ne fourniraient pas plus la preuve de l'existence d'un monde extérieur, que les modifications du cœur, de l'estomac ou de tout autre organe intérieur.

En rapportant à un objet *extérieur* et *permanent* ces sensations que nous appelons la couleur et l'odeur; quand, par exemple, nous examinons une fleur, nous supposons déjà un ordre supérieur à l'ordre contingent, et une puissance supérieure à la sensation. En un mot, cet acte implique déjà l'unité immatérielle que nous nommons l'âme; ce moi, qui, assis sur son trône central, reçoit les sensations, les coordonne, les domine; établissant ainsi l'identité de cet objet,

qui affecte simultanément les organes de l'odorat, de la vision et du tact; lui donnant un nom, et précisant ses rapports avec les objets qui l'entourent. Lui donnant d'abord un nom (par le substantif) *une rose*; puis déterminant ses attributs subjectifs et objectifs, par des adjectifs, *une belle rose blanche*; indiquant ensuite son action et sa passion par le verbe, *une belle rose blanche, humectée par la rosée du matin, et répandant une odeur délicieuse*. Le verbe aussi précise sa place dans le temps, la préposition précise sa place dans l'espace, ainsi que ses rapports avec les objets qui l'entourent. Cette rose peut être ensuite envisagée comme symbole de la pureté et de la beauté morale; et ainsi, à propos d'une rose, nous aurons appelé à notre aide la physique, la métaphysique et la mystique, et nous aurons épuisé toute une théorie de la philosophie de la grammaire. Voilà comment les choses les plus simples nous conduisent à des résultats sérieux. On dirait que ceci tient à la nature et à la destinée de l'homme, et que tout ce qui le regarde touche en quelque sorte à l'absolu, nous allions dire à l'infini. Voyons plutôt dans l'ordre matériel; il ne peut pas même remuer un grain de sable sans changer les rapports du système planétaire. S'il en est ainsi dans l'ordre matériel, que sera-ce dans l'ordre moral? La moindre des actions du dernier des hommes aura des suites qui ne finiront jamais.

Ainsi, pendant que nous examinons plus exclusivement ce premier mode de la vie morale, qui se nomme la sensation, il ne faut jamais perdre de vue qu'il se développe toujours simultanément avec les deux autres (l'intuition et la foi) qui lui servent de complément nécessaire. C'est pour avoir supposé le contraire, à la face même de l'évidence irrésistible, que la philosophie du dix-huitième siècle est venue aboutir à des conclusions qui lui ont servi de linceul. Toute sensation est nécessairement et immédiatement suivie d'une idée, comme la sensation et l'idée le sont d'une émotion. L'exemple de la rose que nous venons d'employer suffit pour mettre cette vérité en évidence, puisque nous y voyons la sensation immédiatement suivie de l'idée et de l'émotion; c'est-à-dire que certaines agitations de l'appareil sensitif sont suivies de la perception d'une rose; ce qui implique, comme nous venons de voir, une idée très complexe, renfermant celles de l'être, de la substance, de ses accidens, du temps et de l'espace. Cette idée était accompagnée d'une émotion, le plaisir qui résultait de son parfum, et d'une autre émotion d'un ordre plus élevé, qui résultait de sa signification symbolique.

Nous aurions tort, dans un cours où des considérations élevées nous attendent à chaque pas, de nous appuyer trop longuement sur les conditions de ce mode inférieur de la vie morale; car il est à remarquer que l'unité indivisible des trois modes de la vie morale, quoique rigoureuse, quant à son développement, ne l'est plus quant à l'action. Ainsi, bien que nous ne puissions pas aimer une chose que nous ne connaissons pas, ni connaître aucune chose sans l'aide de nos sens, une fois que la chose est connue, c'est-à-dire, quand nous en possédons l'idée, elle peut rester dorénavant l'objet de notre amour sans l'intervention des sens, par la mémoire ou par l'imagination; et comme les idées se passent des sensations, il existe de plus une loi mystérieuse de l'âme, à laquelle nous ne toucherons pas pour le moment, qui fait qu'elle peut se passer dans certains cas de tous les deux, et rester absorbée dans l'amour; état dans lequel l'être objectif ne nous affecte ni par les sens, ni par l'intelligence, mais directement et sans intermédiaire.

Notre progrès jusqu'à présent a été marqué par une tendance prononcée vers l'unité. Nous avons commencé par établir l'unité du moi, par un examen attentif des phénomènes de la volonté; puis, après cela, nous avons obtenu le même résultat pour les passions, les réduisant toutes à une seule, à celle de l'amour. La même simplicité existe quant à l'objectif. L'objet suprême c'est Dieu; car, bien que nous arrivions progressivement à la connaissance de cet objet par excellence, employant pour arriver à ce but le ministère des sens, de la raison et de la foi, il n'est pas moins vrai que l'unique objet de la vie morale c'est

Dieu, et l'homme ne goûtera jamais ni repos, ni joie permanente, jusqu'à ce qu'il possède, d'une manière à la vérité ineffable, celui qui est en même temps et l'origine et la fin de toutes choses.

J. Steinmetz.

Sciences historiques.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

SEIZIÈME LEÇON (1).

La souveraineté du peuple, invention du protestantisme; formule de Jurieu. — Principes catholiques tirés de l'Écriture sainte; état politique du monde ancien; premier pacte. — Existence des races barbares et sauvages; opinion de De Maistre; traditions grecques.

Si le *Contrat Social* était vrai, si la souveraineté du peuple était la condition essentielle de la société politique, il y aurait de quoi s'étonner qu'il eût fallu tant de peine et un si long temps pour la trouver; que le genre humain eût subsisté tant de siècles hors de son principe constitutif. Car la découverte serait fort moderne, puisque l'invention du système appartient à Rousseau, et la première idée ne lui venait pas de fort loin; c'est un fruit du protestantisme, fruit d'erreur par conséquent: *Récolte-t-on les raisins des épines* (2)? La réforme en France n'ayant pas, comme en Allemagne, rencontré l'appui du pouvoir temporel, et sentant bien qu'elle risquait de ne pas vivre sans cela, chercha un autre moyen; elle conspira contre le pouvoir et s'allia aux factions. Les calvinistes crièrent à l'oppression, afin de ne pas paraître agresseurs; et, malgré tous les avantages que leur laissa prendre la faiblesse despotique des Valois, comme il leur était impossible d'éviter le reproche de révolte en recourant aux armes, ils pensèrent à légitimer la révolte; de même que Mahomet composait les chapitres de son Coran selon le besoin, ils forgèrent un nouveau droit public, l'*insurrection*, dont les philosophes ont fait plus tard *le plus saint des devoirs; devoir* et *sanctification* d'un genre assez grotesque, lorsqu'on abolissait ce qu'il y avait eu jusqu'alors de plus sacré parmi les hommes, lorsqu'on tournait en dérision jusqu'au mot de sainteté. Avant qu'on en vînt là, le fougueux Jurieu s'était avancé, dans le dix-septième siècle, à définir le peuple: *Cette puissance qui seule n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes* (1); et il avait imaginé en même temps l'expédient du *pacte social*. Les novateurs, s'étant saisis aussitôt de cette heureuse définition, l'adoptèrent comme maxime fondamentale, comme une formule d'évidence, sur laquelle ils ont continuellement travaillé à transporter le gouvernement et la société; telle est en deux mots l'histoire de la doctrine. On ne s'aperçut pas que la fameuse formule se moquait du monde et extravaguait à plaisir. Car que signifie *valider*, sinon autoriser, donner droit ou *raison*. Quelle est donc cette puissance qui prétend à la fois se dispenser *d'avoir raison* et *donner raison* à ses actes? ou, en d'autres termes, se faire un *droit* suprême de la négation absolue de tout droit? N'est-ce pas la tyrannie ensemble et la stupidité au premier chef? N'est-ce pas l'intelligence humaine contrainte par la logique qu'elle insulte de se suicider par sa propre sentence? Et ne croyez pas que les prédicans politiques n'aient pas vu eux-mêmes l'inévitable et désastreuse consé-

(1) Voir la XVe leçon, no 53, t. IX, p. 342.

(2) S. Matth., VII, 16.

(1) Vingt-sixième lettre de Jurieu, citée par Bossuet, *Avertissemens aux protestans*, V, 49.

quence de cette absurdité; ils l'ont vue et n'ont pas reculé : « Un peuple est toujours maître, dit Rousseau, de changer « ses lois, *même les meilleures;* car, *s'il* « *lui plaît de se faire du mal* à lui-même, « qui est-ce qui a le droit de l'en empêcher (1)? »

Bossuet n'a point traité ce sujet à fond; il ne réfute même Jurieu qu'en passant, dans le *Cinquième Avertissement* aux protestans. Tout le débat portait encore uniquement sur la liberté de conscience et le droit de fonder une religion par la force, comme le prétendait alors le protestantisme, qui prétend le contraire aujourd'hui, avec ses amis les philosophes. La proposition de Jurieu ne sembla qu'une de ces subtilités hasardées par un esprit disputeur pour ne pas s'avouer battu. La témérité en masqua le ridicule et le danger; et, quoique déjà agissante, elle eût élevé la république de Hollande, détrôné Marie Stuart, et frappé de la hache Charles Ier, quoiqu'elle eût bien auparavant tenté des hardiesses aussi grandes, avec Arnold de Brescia et Wiclef; elle s'enveloppait si adroitement du prétexte religieux, que ni les catholiques, ni les protestans eux-mêmes n'en voyaient la portée ni le but. Personne n'estimait qu'elle pût parvenir à l'état de droit public; il fallut cent ans et la plus terrible expérience pour en montrer toute la portée. Bossuet, qui prévit l'indifférence religieuse et l'athéisme à la suite de l'hérésie, n'en prévit pas les fatales conséquences pour l'ordre temporel (2).

Toutefois, la *politique tirée de l'Ecriture sainte* en disait assez pour ramener des esprits de bonne foi à la vérité. Montesquieu et Rousseau se sont bien gardés d'y chercher quelque lumière. Nous, qui avons vu maintenant, nous devons savoir ce qu'il en faut penser.

Le *Contrat Social* étant l'exposition la plus complète et la plus habile de la nouvelle doctrine politique, il fallait avant tout en faire justice. La leçon précédente a prouvé que, insoutenable en lui-même, ce faux principe avait pour toute base un fabuleux état de nature; que c'était enfin un *non-sens* posé sur un *non-sens*. A l'examen, il n'en reste pas autre chose : *Sicut in percussurâ cribri remanebit pulvis, sic aporia hominis in cogitatu illius* (1).

Mais je n'ai rempli que la moitié de ma tâche. Si nous avons raison, nous autres catholiques, qui ne prétendons pas nous en dispenser, les faits viendront en contre-épreuve nous appuyer également; et nos principes établis, à notre tour, il sera facile de reconnaître à qui les faits s'accordent. Entre les préceptes divins touchant le pouvoir et touchant le peuple, je me contenterai de produire ceux-ci :

« A vous, Seigneur, appartient la ma« jesté, et la puissance, et la gloire, et « la victoire, et la louange. Tout ce qui « est dans le ciel et sur la terre est à « vous. Le *règne* vous appartient, Sei« gneur, et vous êtes *au-dessus* de tous « les princes. A vous les richesses, à « vous la gloire; vous dominez toutes « choses, et dans votre main est la force, « et la puissance, et l'empire de toutes « choses (2).

« Qui vous dira : Pourquoi faites-vous « ainsi? ou qui se soutiendra devant votre « jugement? ou qui se présentera devant « vous comme défenseur des hommes « injustes? ou qui vous accusera, si les « nations périssent, lesquelles vous avez « formées (3)?

« En la main de Dieu est le pouvoir de « la terre, et il suscitera en son temps « sur elle un chef utile (4).

« *C'est par moi*, dit la Sagesse, que les « *rois règnent*, et que les législateurs dé« cident ce qui est juste. *C'est par moi* « que les *princes commandent*, et que les « *puissans* décernent la justice (5).

« Ecoutez donc, ô rois, et comprenez; « instruisez-vous, *juges* des confins de « la terre; prêtez l'oreille, vous qui con« duisez les *multitudes*, et qui vous plai« sez à rassembler les nations.

« Parce que le *pouvoir vous a été donné*

(1) *Contrat Social*, II, 12.

(2) *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre :* « J'ose croire, et je vois les plus sages concourir à « ce sentiment, que les jours d'aveuglement sont « écoulés, et qu'il est temps désormais que la lu« mière revienne. »

(1) *Ecclésiastique*, XXVII, 5.

(2) *Paralipom.*, XXIX, 11.

(3) *Sagesse*, XII, 12.

(4) *Ecclésiastique*, X, 4.

(5) *Prov.*, VIII, 15, 16.

« de Dieu, et cette dénomination vous a « été donnée par le Très-Haut, qui *interrogera* vos œuvres et *scrutera* vos pen« sées, parce que, étant les *ministres de son règne*, vous n'avez jugé dans la « droiture, ni vous n'avez gardé la loi de « justice, ni vous n'avez marché selon la « volonté de Dieu (1). »

Quant aux peuples, voici ce que leur dit pour eux le Seigneur :

« La justice élève les nations, mais le « péché rend les peuples misérables (2).

« Trois choses ont causé de la crainte à « mon cœur : la persécution de la part de « toute une ville, le *soulèvement du peuple*, et l'accusation menteuse, toutes « choses plus funestes que la mort (3).

« La terre a été ruinée par ses habi« tans, parce qu'ils ont transgressé les « lois, changé le droit, et dissipé l'al« liance éternelle (4). »

On trouve encore sur le gouvernement ces précieuses indications :

« Quatre choses sont entre les moin« dres de la terre, et elles *sont plus sages que les sages*. » La troisième est celle-ci : « Les sauterelles *n'ont point de roi*, « et elles *vont toutes ensemble* par esca« drons (5). »

Lorsque Abimélech, fils de Gédéon, eut persuadé aux Sichémites de le faire roi, et qu'il eut massacré soixante-dix de ses frères, le seul qui eût échappé, Joatham, adressa à ce peuple un apologue où, les arbres s'assemblant pour choisir un roi, l'olivier, le figuier et la vigne, contens de leur abondance naturelle, refusent le soin du gouvernement; alors tous les arbres disent au buisson : « Rè« gne sur nous. » Le buisson répond : « Si vous m'établissez vraiment votre roi, « venez et reposez-vous sous mon om« bre ; si vous ne voulez pas, il sortira « du buisson un feu qui dévorera les cè« dres du Liban. » « Maintenant donc, « continua Joatham, si c'est justement et « sans péché que vous avez établi roi sur « vous Abimélech, et si vous avez bien « agi envers Gédéon et sa famille, et si « vous lui avez rendu le retour de ses « bienfaits......., réjouissez-vous en Abi« mélech, et qu'il se réjouisse en vous. « Mais si vous avez agi injustement, que « le feu sorte de lui et consume les habi« tans de Sichem................, et que le « feu sorte des hommes de Sichem et dé« vore Abimélech (1). »

C'est par la même raison que Moïse reproche à son frère Aaron l'idolâtrie du peuple, et Aaron, alléguant la volonté du peuple *enclin au mal*, il déclare que Dieu s'en est irrité. Saül s'excusant sur la volonté du peuple de n'avoir pas exécuté les ordres de Dieu, Samuel lui annonce que Dieu l'a rejeté, et Saül avoue : « J'ai péché d'avoir désobéi au Seigneur « et à toi, en *craignant le peuple et en cédant* à ses discours. » Parce que, dit Bossuet, c'est être ennemi de Dieu et même du peuple que de ne pas résister quand le peuple veut et fait le mal (2).

L'homme privé a aussi son instruction spéciale :

« Ne te plais point dans les tumultes, « même petits, car les fautes y sont con« tinuelles (3).

« Qui s'enorgueillira, refusant d'obéir « à l'ordre du pontife et au décret du « juge, cet homme-là mourra, et tu ôte« ras le mal du milieu d'Israël ; et tout « peuple apprenant cela craindra, afin « que personne ensuite ne s'enfle d'or« gueil (4). »

L'Évangile enfin ajoute cet enseignement si simple et si profond, qui comprend tout en un mot : « Rendez à César « ce qui est à César, et à Dieu ce qui est « à Dieu (5). » Ce que les apôtres ont expressément répété. Saint Paul : « Il « n'y a point de puissance qui ne vienne « de Dieu ; et toutes celles qui sont, c'est « Dieu qui les a ordonnées ; et qui résiste « à la puissance, résiste à l'ordre de « Dieu. » Saint Pierre : « Craignez Dieu « et honorez le roi (6). »

(1) *Sagesse*, VI, 2 et suiv.
(2) *Prov.*, XIV, 34.
(3) *Ecclésiastique*, XXVI, 5, 6, 7.
(4) *Isaïe*, XXIV, 5.
(5) *Prov.*, XXX, 24, 27, et encore *ibid.*, 6, 7, 8 : « La fourmi, qui n'a ni chef, ni docteur, ni prince, « prépare en été sa subsistance. »

(1) *Livre des Juges*, IX, 8 et suiv.
(2) *Deutér.*, XVII, 12, 13 ; IX, 20. *Exode*, XXXII, 21. *Rois*, liv. I, c. XV, 16, 24. Bossuet, *Polit.*, liv. IV, ch. I, art. 3, 6.
(3) *Ecclésiastique*, XVIII, 32.
(4) *Deutér.*, XVII, 12, 13.
(5) S. Matth., XXII, 21.
(6) S. Paul *aux Rom.*, XIII, 1. S. Pierre, *Ep.* I,

Ces divers passages réunis présentent en abrégé la *somme* politique du catholicisme. Avant tout, Dieu est le roi par excellence, souverain unique, absolu, et de lui émane tout pouvoir. Ici la révélation n'a besoin que de confirmer le simple bon sens; car on remonte nécessairement de l'idée de la création à ce principe incontestable. Rien de créé, quelle qu'en soit la supériorité, n'ayant l'autorité en soi, ne la peut tenir que de Dieu, ni la bien tenir qu'en son nom. Quiconque sait réfléchir et considérera comment il se fait qu'un seul homme en régisse continuellement tant d'autres, sur lesquels il n'a rien à prétendre de son propre fonds, comprendra que cette facilité de commander et d'obéir n'a point d'autre cause. C'est le bien général de la société, c'est le premier moyen d'ordre; on doit donc individuellement soumission au pouvoir, et le *soulèvement* de la multitude est plus *funeste que la mort*. Cela posé, il importe si peu quelle soit la forme du gouvernement, que l'Écriture sainte ne prescrit rien là-dessus. La royauté y paraît plus admise; les *législateurs*, les *puissans*, ou l'aristocratie, ne sont point exclus, encore moins l'intervention du peuple, comme nous le verrons bientôt; mais, sous quelque forme qu'on gouverne, ni chefs, ni peuples ne sont affermis que par la justice. Le pouvoir doit agir selon la loi divine, sinon il est exposé à la tyrannie et à la ruine. Et l'on fait également mal de se révolter et de tyranniser; une faute en attire une autre pour être châtiée mutuellement. *Aufer impietatem de vultu regis, et firmabitur justitiâ thronus ejus* (1). *Justitia elevat gentem, miseros autem facit populos peccatum* (

Après ces observations générales, nous n'avons plus qu'à parcourir les temps anciens. Un premier couple créé, dont le genre humain est sorti, le premier empire ou commandement fut le paternel ou patriarcal. On n'exigera pas que j'insiste sur ce fait originel : toutes les cosmogonies dont on menaçait l'Église rentrent, bon gré, malgré, dans le cercle de la Genèse; et quand on voudrait à toute force que plusieurs couples eussent été créés, de quoi on indiquerait difficilement le motif, qu'y gagnerait-on? Ces couples primitifs, créatures de Dieu à même titre et même fin, n'auraient pas moins reçu également en particulier la prééminence d'antériorité et de cause, qui représente et perpétue, dans la proportion de l'être fini et déchu, l'autorité du Créateur sur ce qui lui doit l'existence. De là uniquement, chez toutes les nations, le respect pour la vieillesse, laquelle ne serait logiquement, sans cela, qu'un objet onéreux et méprisé, comme Rousseau en convient dans son état de nature.

Par l'extension de la famille en tribu et en nation, ce premier degré de pouvoir a conduit au second, la royauté, qui s'est élevée de deux manières partout et toujours, à savoir, par la *nécessité*, et par le pacte ou *consentement*. Toute une race, vouée à l'aversion pour le crime de son chef, comme celle de Caïn, aura été contrainte de s'éloigner, ou bien l'insuffisance d'une contrée à nourrir ses habitans aura décidé une migration, et la crainte de cette aversion, ou l'intempérie d'un nouveau climat, les débordemens d'un fleuve, le voisinage d'animaux féroces, ont exigé une réunion plus étroite, plus constante, et de plus solides abris. Ainsi les villes ont été bâties, et avec elles se développèrent l'industrie, la police, les lois, qui ont diversifié les

c. II, 13. Remarquons en passant qu'on détourne communément de sa véritable application le verset 18 de ce chapitre II : « Serviteurs, soyez soumis en « tout respect à vos maîtres, non seulement aux « bons et modérés, mais encore aux fâcheux. » Je ne sais pourquoi on en a fait un devoir des sujets envers les princes, dont il n'est ici nullement question. Il s'agit des maîtres et de ceux qui les servaient, qui étaient alors *serfs*. Les mots de *service* et de *serviteur* ont reçu du catholicisme, qui ennoblit tout, jusqu'à l'action et la condition la plus humble, un sens honorable parce qu'il a mis la résignation et le dévoûment à la place de la contrainte. On ne peut donc les donner comme une traduction de *servitium* et de *servus*. La révolte n'est permise à personne; mais la soumission d'un sujet, qui ne peut jamais cesser d'être citoyen que par les lois, là du moins où règne la foi catholique, n'est certainement pas celle du serf ancien, ni même absolument celle du *serviteur*. Voyez au premier livre des *Rois*, chap. VIII, les versets 14 et 17.

(1) *Prov.*, XXV, 5.

(2) *Ibid.*, XIV, 34.

conditions, étendu les soins, l'appareil même du commandement, et aggravé la dépendance de tout le reste. Un peu plus tard, un homme vaillant et ambitieux, comme Nemrod, attirant à sa suite, par sa supériorité, d'autres aventuriers, aura dépossédé les populations pacifiques de leurs villes, de leurs champs, de leur liberté; et la conquête devint un droit, car elle est une puissance, et la puissance, même injuste, reçoit, à son insu, autorisation de la Providence pour l'épreuve et le châtiment. Celui qui conserve, quand il a le moyen de détruire, quelque haine qu'il mérite, impose une obligation. Telle est l'origine de la servitude : *servus* est dit de *servare* (1). Droit odieux, tant qu'on voudra, mais tellement inhérent à cette terre de péché et d'affliction, qu'il domine et dominera partout où ne domine pas le catholicisme, l'unique loi d'affranchissement. Rousseau a beau s'escrimer, de tous ses dédains de style, contre *la loi du plus fort*, qu'il nie comme les stoïciens niaient la douleur, c'est son droit du nombre qu'on peut appeler bien plus exactement, selon son expression triviale, un galimatias (2). Tirant toujours ses argumens de son état de nature, il attaque de nullité l'accroissement de conquête; il n'y veut voir qu'une continuation d'hostilité secrète et réciproque. Mais nul n'a jamais subi la servitude qu'il n'y ait consenti, puisqu'il peut toujours préférer la mort et se faire tuer plutôt que de vivre esclave. Le vainqueur, en faisant grâce de la vie au vaincu qui l'accepte, acquiert donc sur lui un droit valable, tout injuste qu'en soit la cause; à plus forte raison si le vaincu a été l'agresseur et si le sort qu'il réservait à autrui lui retombe. La servitude a donc été tout ensemble un *droit* et un pacte tacite, mais réel, quoique fort peu conforme au pacte social du dix-huitième siècle, et de ce droit terrible a surgi le despotisme, qui n'a point d'autre fondement.

Divers pactes, tout aussi peu philosophiques, mais aussi naturels, ont contribué encore à rendre le pouvoir si haut et si absolu. Le peuple d'Égypte, dans la disette, après avoir épuisé toutes ses ressources, vint dire à Joseph : « Nous n'avons plus de troupeaux, et tu n'ignores « pas qu'il ne nous reste que nos terres. « Pourquoi mourrions-nous à tes yeux? « Nous et nos terres, nous t'appartiendrons; *achète-nous en servitude royale*, « et donne-nous de quoi semer, de peur « que, le cultivateur périssant, le pays « ne se réduise en solitude. Joseph « acheta donc toutes les terres d'Égypte, « chacun vendant sa propriété par l'excès « de la famine; et il assujétit à Pharaon « tout le pays et tous ses habitans..., ex« cepté les terres sacerdotales.... Joseph « dit donc aux populations : *Ainsi*, « *comme vous le voyez, vous et vos terres*, « *vous appartenez à Pharaon;* recevez « du grain, ensemencez les champs, afin « que vous puissiez avoir une récolte. « Vous en donnerez la cinquième partie « au roi; je vous en laisse quatre pour « les semailles et la subsistance de vos « familles. Ils répondirent : Notre salut « est dans ta main; que Notre Seigneur « nous regarde seulement avec bonté, et « nous *servirons* le roi avec joie. Depuis « ce temps jusqu'au présent jour, dans « toute l'Égypte on acquitte au roi le « cinquième des récoltes, et cela est « passé en loi (1). »

Ailleurs, ce sont les Mèdes qui, délivrés du joug des Assyriens, tombent de l'indépendance dans l'anarchie, et qui, voyant la sagesse de Déjocès à pacifier les différends portés à son arbitrage, le choisirent pour roi, et se donnèrent un maître en lui abandonnant entièrement le soin de leur fixer des lois et de les gouverner. Dans ces deux pactes, des populations cèdent volontairement leur indépendance; l'une s'offre même en servitude. Qu'un philosophe eût alors apparu, il se fût écrié : « Se donner gratui« tement, c'est chose absurde et incon« cevable; un tel acte est illégitime et « nul par cela seul que celui qui le fait

(1) Bossuet, *Avertissement*, v, 50.

(2) *Contrat Social*, I, 3, 4. On commence à remarquer que le style de cet homme est sans noblesse, plein de subtilité, de passion molle et irritante; mais il n'inspire que l'égoïsme. Il n'y a dans tous ses écrits que *de la chair et du sang*, disait M. Guéneau de Mussy; jugement d'un goût délicat et essentiellement catholique.

(1) *Genèse*, XLVII, 18 et suiv.

« n'est pas dans son bon sens... Je dirai « que vous êtes des peuples de fous... Re« noncer à sa liberté, c'est renoncer à sa « qualité d'homme, aux droits de l'huma« nité, même à ses devoirs (1). » On lui eût répondu : « Que veut ce parleur ? Nous ne nous donnons pas gratuitement, puisque nous demandons ce qui nous manque ; nous, du pain ; nous, de l'ordre. Notre premier droit et notre premier devoir est de ne pas mourir de faim et de vivre en sécurité. Si tu es toi-même dans ton bon sens, indique-nous un autre moyen de sortir de peine. »

D'ailleurs, ce qui tranche la discussion ; toutes les plus anciennes nations ont vécu monarchiquement, ont été régies despotiquement : la monarchie est le droit public du vieux monde, et l'on peut dire le droit universel ; car, quelle nation a commencé par la république, et quelle peuplade sauvage a-t-on découverte qui n'eût point de royauté ? Bien plus, l'Asie n'a jamais connu ce qu'on appelle des *constitutions*, ni capitulations de pouvoir, ni droits du peuple, ni assemblées délibérantes. Objectera-t-on les Scythes et les Arabes scénites ? Mais n'ont-ils pas eu leurs familles privilégiées pour régner sur chaque tribu ? Chez eux, il est vrai, la vie pastorale du nomade, entretenue par l'isolement et la nature du sol, n'admettant pas la propriété territoriale, les nécessités, l'industrie, ni la recherche de la vie sédentaire, ont simplifié singulièrement l'existence individuelle, les soins, les attributions du pouvoir et le gouvernement ; là, l'uniformité de condition et de relations a besoin de peu de règles, qui sont des coutumes plutôt que des lois, et qui sont moins variables même que des lois. On sait, en particulier, que les Arabes du désert conduisent encore leurs troupeaux aux mêmes pâturages et aux mêmes sources qu'au temps d'Abraham et de Moïse ; le fanatisme musulman n'y a rien changé, sinon de leur ôter cette vivacité et cette douceur d'imagination que leur avait laissées le Sabéisme. Autrefois le talent d'un poëte nouveau qui se révélait était un événement et une gloire pour sa tribu : au marché annuel d'Okad, il y avait des combats de poésie ; et l'ouvrage qui remportait le prix était conservé dans les archives des émirs. Il ne leur reste plus maintenant qu'une curiosité crédule et conteuse. Tchingis et Timour, avec leurs conquêtes et leurs lois, n'ont pas influé davantage sur les mœurs tartares, chez les hordes qui n'ont point quitté les steppes de la Scythie ; ces races n'auront jamais de manufactures, de machines à vapeur, ni de chemins de fer, d'écoles publiques, d'académies, de bibliothèques, d'imprimerie, ni de journaux, de bureaux et d'administration, de banque, ni de fonds publics, de luxe, de spectacles, ni de légion d'honneur, de ministres, ni de système législatif à triple pondération ; ils n'ont point non plus de contributions foncières, de capitation, de patentes, de douanes, ni d'octroi de bienfaisance, ni de dépôts de mendicité. Le prince nomade, avec des sujets si peu besogneux, si peu saisissables, a toujours peu d'occasions d'intervenir et d'imposer sa volonté ; car, il ne faut pas se le dissimuler, c'est l'accumulation des jouissances matérielles et intellectuelles, c'est la multitude et la diversité des importances individuelles, qui donnent tant de prise au pouvoir, de quelque manière, sous quelque nom qu'on le pose, dans les états civilisés, et qui rend les citoyens si accessibles, si dépendans par tant de nécessités factices. Les vantards de civilisation n'ont point encore songé à cela, quoique leur maître ne l'ait point caché, comme nous le verrons tout-à-l'heure. Tout grand intérêt affectant également les chefs de famille, ils le comprennent tous aisément, et la tribu étant toujours réunie, toute résolution se fait naturellement en commun, mais sans aucune régularité de forme. En des circonstances plus rares encore, comme l'élection d'un grand-khan chez les Tartares, qui se fait par la réunion générale des hordes en *couroultas*, la délibération se termine d'ordinaire par la vaillance d'un parti, non quelquefois sans devenir une mêlée sanglante. Quant aux intérêts privés, le Scythe ou l'Arabe auquel le jugement du prince ou la décision de la tribu ne convient pas peut toujours passer dans une autre tribu ; et il se réserve toujours, en toute situation,

(1) *Contrat Social* ; I, 4.

un droit de vengeance indéfini; il possède donc l'indépendance personnelle la plus complète; mais quel citoyen d'Europe la voudrait au même prix? La royauté nomade, avec moins de souci, a cependant plus d'autorité, quand il le faut ou quand elle sait le vouloir, qu'une royauté constitutionnelle; Tchingis et Timour l'ont surabondamment prouvé. Aussi ces peuples, tout libres qu'ils sont, ne s'appellent point eux-mêmes *souverains*, et nous les appelons *barbares*.

Je n'ai nulle envie de les défendre; ils méritent ce nom. Ils ont dans toutes leurs idées, comme dans leurs passions, une sorte de fixité incorrigible, qui résiste au perfectionnement, qui les rabaisse par conséquent d'un degré vers la brute, et qui indique une *dégradation* de l'humanité en eux. Irons-nous chercher au-dessous d'eux encore le type de la société primitive chez les sauvages que leur grossière imprévoyance rapproche encore davantage de l'instinct? Sans doute, on ne saurait trop le redire, il y a entre le sauvage et l'animal un intervalle infranchissable, incomparablement plus tranché qu'entre l'animal et la plante, et qui fera toujours tomber dans le vide toutes les hypothèses d'une science délirante d'orgueil; mais, ceci invinciblement établi, il ne faut pas moins reconnaître une différence sensible de l'homme civilisé au barbare, et du barbare au sauvage. De Maistre a essayé d'expliquer l'état sauvage comme le châtiment d'une grande prévarication. Je ne sais si cette prévarication ne serait pas tout simplement une préoccupation exclusive de la vie des sens, un abandon volontaire de tout autre intérêt, ce qui, du reste, loin de se guérir, se fortifie par le fanatisme idolâtrique: cette inclination terrestre devient un enivrement, et ne développe l'énergie du corps qu'aux dépens de l'intelligence, qu'il engourdit. Ce défaut radical, communiqué à tout une race, produit la barbarie, laquelle, en se prolongeant, finit par l'état sauvage. Voyez aujourd'hui ces hordes d'Afrique, qui admirent et détestent tout ensemble la supériorité européenne, et ne veulent de notre industrie que ce qui peut les aider à détruire la colonie d'Alger. Les ancêtres de ces barbares ont cependant vu, sous les Romains et sous les khalifes, le plus magnifique déploiement des arts, et plusieurs populations même en avaient joui. D'un autre côté, regardez, je ne dis pas dans nos campagnes, mais même dans nos grandes villes, les hommes du peuple, qu'on est parvenu à *délivrer* de toute habitude religieuse: combien n'en trouverez-vous pas qui ne savent plus s'ils ont une âme, pour lesquels la vie n'est autre chose que le boire, le manger, le dormir et la débauche? Demandez-vous si, à la première vue et dans le résultat réel de leur existence, ils diffèrent grandement de leurs bêtes de somme, qu'ils accablent de coups par distraction, par caprice, en blasphémant, et en criant quelquefois: Vive la liberté! Ne sont-ils pas des espèces de sauvages? Ils vivent cependant au milieu de la civilisation; ils en sont rassasiés; ils remplissent assez souvent les théâtres; il y en a même de ceux-là qui lisent les romans et les journaux; ce que leurs bêtes de somme ne font pas, il est vrai; et de plus, en dépit de la diffusion lumineuse des *connaissances utiles*, la superstition, qu'on se promettait si triomphalement d'extirper de leur cervelle, n'y a rien perdu; car ils font subsister les diseurs de bonne aventure, et il n'est pas rare de rencontrer dans les environs de Paris, en particulier, des paysans qui adorent le Soleil.

Quelle que soit, au reste, la cause de la sauvagerie, car je suis loin de rejeter la conjecture de notre catholique de Maistre, cet esprit si sincère et si pénétrant, il n'en faut pas moins convenir avec lui « que l'état de civilisation et de science, dans un certain sens, est l'état naturel et primitif de l'homme. Aussi toutes les traditions orientales commencent par un état de perfection et de lumière; je dis encore de lumières surnaturelles, et la Grèce même, la menteuse Grèce, qui a tout osé dans l'histoire, rendit hommage à cette vérité en plaçant son âge d'or à l'origine des choses. Il est remarquable qu'elle n'attribue point aux âges suivans, même à celui de fer, l'état sauvage; en sorte que tout ce qu'elle nous conte de ces premiers hommes, vivant dans les bois, se nourrissant de glands, et passant en-

« suite à l'état social, la met en contradiction, ou ne peut se rapporter qu'à « des cas particuliers, c'est-à-dire à des « peuplades *dégradées*, et revenues ensuite péniblement à l'état de nature, « qui est la civilisation (1). »

On ne sera pas fort tenté, je pense, maintenant de donner une grande valeur à un passage de Cicéron, qui savait fort peu les antiquités, même celles de son pays; ni à quelques vers d'Horace, fort peu sensément répétés par Boileau (2). Rousseau n'a pas jugé que ce fût une autorité pour son état de nature, puisqu'il ne s'en est pas appuyé. Que, si l'on voulait prendre plus au sérieux les traditions fabuleuses des Grecs, que Rousseau n'a pas davantage invoquées, et leur prétention d'*autochthones*, il est bon et suffisant de rappeler que quelques textes de Pausanias, de Denys d'Halicarnasse, et quelques uns encore recueillis par Eusèbe (3), n'ont fourni à Muller, Mammert, Fréret, Larcher, Lévêque, Niebuhr, Creuzer et autres, que des conjectures incertaines et opposées; on devrait, d'ailleurs, aussi tenir compte du témoignage d'Hérodote, qui représente les premières populations *sauvages* de la Grèce comme « offrant aux « dieux toutes choses, sans leur donner « un nom particulier, et n'ayant connu « que fort tard les noms des dieux, quand « on les eut apportés d'Égypte (1). » Cet indice d'une ignorance grossière, aux yeux de l'historien grec, attesterait, selon la raison, une connaissance plus voisine de la vérité et de la civilisation. En tout cas, l'*état barbare* et l'*état sauvage* n'en seraient pas moins deux degrés d'altération sociale, par où nulle race par conséquent n'a pu commencer, et d'où une race peut se relever plus ou moins difficilement, sans aucune nécessité de repasser de la sauvagerie à la barbarie pour redevenir civilisée; enfin, d'après toutes les traditions et fabuleuses, et certaines, la société en Grèce, sur la terre classique de la liberté, aurait toujours commencé par la monarchie. Les systèmes contraires ne sont ni raisonnables, ni historiques; car ils ne sont pas chrétiens.

Pourtant il a existé dans le monde antique, le monde de l'Asie, une exception singulière, un peuple fort célèbre, hors de l'ordre commun, et qui, pour cela même peut-être, n'a point semblé un exemple politique, mais qui précisément présente l'exemple le plus décisif sur la question.

La dix-septième leçon, qui paraîtra le mois prochain, après avoir examiné ce peuple, les républiques anciennes et le gouvernement des Germains, donnera ses conclusions.

ÉDOUARD DUMONT.

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2e entretien.

(2) Horace, *Art poétique*, v. 391 :

Sylvestres homines sacer interpresque deorum, etc.

Sat., I, 3, v. 99 :

Quum prorepserunt primis animalia terris, etc.

Boileau, *Art poétique*, chant IV :

Avant que la raison, s'expliquant par la voix, etc.

Pour le passage de Cicéron, que je n'ai plus sous la main, ce n'est pas la peine de le chercher, les métamorphoses d'Ovide et sa description des quatre âges répondent très suffisamment à ces deux boutades de versification et de rhétorique. Le traité de la république et quelques lettres à Atticus prouvent que Cicéron et tous ses contemporains connaissaient moins que nous l'antiquité.

(3) Pausan. Cor., 15, 16, 34; Euseb., *Præp. evang.*, X, 12; Den. d'Hal., I.

(1) Herod., II, 52.

REVUE.

ESSAI SUR LE PANTHÉISME DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES;

PAR H. MARET, PRÊTRE (1).

En payant, l'année dernière, dans *l'Université catholique*, un tribut d'éloges à la mémoire d'un philosophe dont le nom restera justement cher aux chrétiens fidèles (2), nous citions, parmi ses rares qualités, l'indépendance de pensée qu'il avait su allier avec la simplicité et la fermeté de la foi; nous faisions ressortir encore cette jeunesse d'esprit qui le rendait contemporain de toutes les idées pour les approuver ou pour les combattre : mérite singulier chez un homme qui, par tout le reste de ses habitudes et de ses pensées, semblait appartenir à un autre siècle. Nous remarquions de plus, avec une sorte de regret, que, presque seul entre les catholiques de son âge, il avait pris à tâche de suivre, jour par jour, sous toutes ses formes, le mouvement philosophique en dehors des idées chrétiennes et chez les adversaires de la religion; nous exprimions le désir qu'une œuvre si utile de critique contemporaine, heureusement commencée par le président Riambourg, fût continuée, et reçût des efforts d'esprits aussi modérés, aussi sagaces, et, s'il se pouvait, encore plus vigoureux, son entier développement.

Le volume que vient de publier M. Maret est consacré aux mêmes sujets; il est remarquable de sagacité, de mesure, de force; il doit faire grand honneur à son auteur. Ce qui est plus encore : par la persévérance de volonté, et les facultés rares qu'il a exigées et qu'il révèle, ce volume est de nature à faire concevoir pour l'avenir de grandes espérances.

M. Maret est prêtre; il est jeune; il remplit avec zèle et assiduité les fonctions du sacerdoce dans une paroisse de Paris. A peine sorti du séminaire cependant, il a senti le besoin de connaître aussi bien les erreurs qui ont cours aujourd'hui que les erreurs des temps anciens; il a exercé son esprit à parcourir, sans gêne ni surprise, les spéculations philosophiques de nos jours auxquelles ses études antérieures l'avaient peu préparé; il en est venu à apprécier avec une entière impartialité les qualités heureuses de nos philosophes; il reconnait avec empressement les services partiels qu'ils ont pu rendre à la science, les suit avec une sorte de complaisance dans les voies les plus aventureuses et les argumentations les plus subtiles; se prête volontiers à leur méthode, parle au besoin leur langage, et le fait avec aisance et bonheur. Ne craignez pas cependant qu'il y ait de la faiblesse sous ce calme, une séduction secrète sous cette justice empressée. Après avoir examiné les théories contemporaines avec un discernement et une modération qui rendent impossible de contester sa compétence à les juger, il leur oppose à tout moment une rectitude de raison, une force de bon sens qui saisissent. Sans doute il a puisé toute cette fermeté dans sa foi de prêtre catholique; il est sûr encore que la science théologique dont il s'est fortement nourri a dû être pour lui d'un continuel secours. Toutefois, à la lecture du livre de M. l'abbé Maret, vous sentez sa pensée personnelle continuellement en action, encourageant et stimulant la

(1) Un vol. in-8°; à Paris, chez Sapia, rue du Doyenné, 12; prix : 7 fr. 50.

(2) Voir l'article sur les *OEuvres de M. le président Riambourg* dans le t. VIII, p. 112.

vôtre. C'est qu'à notre avis, M. Maret a reçu du ciel un don rare en tout temps, rare même aujourd'hui que chacun prétend, avec ses seules forces, à aborder les hautes régions du monde intellectuel : le sens philosophique. Sans ce don, véritable privilége, on peut être savant, ingénieux, éloquent sur toutes les grandes questions de la philosophie; on n'est pas philosophe, et, il faut bien le dire, on n'agit pas efficacement sur les esprits sérieux dans les luttes de pure raison. La cause en est facile à saisir : l'éducation, incapable de faire naître et de développer le sens philosophique au point où il devient un instrument actif et puissant, influe pourtant assez sur la plupart des hommes pour les mettre en état de critiquer avec justesse, de sentir où et quand le sens philosophique fait défaut, et pour les disposer à tenir alors leur conviction en réserve, quoique les plus brillantes qualités de l'esprit et du talent s'efforcent de combler le vide et de dissimuler l'absence du don incommunicable et divin que rien ne saurait suppléer.

L'*essai* de M. Maret n'est pas seulement une œuvre de critique destinée à réfuter une à une successivement les assertions erronées des écrivains philosophiques de ce siècle; son titre même annonce que l'auteur s'attaque à une doctrine, à une théorie qu'il considère comme principale et dominante aujourd'hui, au panthéisme; et que c'est là ce qui donne à l'ouvrage son caractère d'unité. Comment a-t-il cru devoir se poser à ce point de vue? Comment une thèse contre le panthéisme peut-elle servir à réfuter tant d'hommes dont les noms se retrouvent ici rapprochés, quelles que soient, d'ailleurs, leurs divergences, et bien qu'ils se considèrent réciproquement comme adversaires? Nous allons chercher à l'expliquer; ce sera un moyen de donner une idée complète du livre qui nous occupe, et, nous le croyons aussi, d'en faire comprendre tout le mérite.

Parmi les écrivains que l'auteur déclare convaincus de panthéisme, il en est qui expriment hautement leur adhésion à cette doctrine, et l'auteur consacre plus d'un chapitre à les combattre; mais tous n'accéderont point à l'arrêt, tant s'en faut : le plus grand nombre sera même prêt à protester contre, et très sincèrement. L'accusation est-elle pour cela fausse, ou même partie légèrement? Nous ne le pensons pas.

Pour être taxé à bon droit de panthéisme, sera-t-il nécessaire d'avoir déclaré en termes formels, dans une profession de foi, qu'on croit que *tout est Dieu?* Oui, dirons-nous, si l'on est un simple mortel, pour qui l'inconséquence dans la pensée, comme dans les actes, est de droit commun; mais il suffit de prétendre à être philosophe pour subir de tout autres exigences. Tout philosophe, s'il n'est sceptique, et y a-t-il de vrais sceptiques? est censé avoir coordonné toutes ses pensées sous une conception générale qui les domine, et qui est comme la loi de son esprit. Celui donc à qui l'on prouve qu'une de ses assertions n'est explicable et soutenable que dans un certain système, n'a que trois partis à prendre : adopter le système et ses conséquences, abandonner sa proposition, ou donner sa démission de philosophe. Bien des gens cités par M. Maret trouveront chacun de ces trois partis bien grave à prendre, et l'esprit ne manquera pas pour échapper à tous. Notre raisonnement nous paraît pourtant irréfragable.

Mais à ce compte il ne sera plus besoin, pour être convaincu de panthéisme, de l'avouer formellement, ou même d'avoir proclamé des doctrines dans lesquelles il apparaît grossier, manifeste, et où l'on discerne du premier coup d'œil des reproductions plus ou moins déguisées du système antique de l'*émanation*, telles que la croyance à la coéternité de la matière et de l'esprit, ou à l'absorption définitive après la vie de toutes les intelligences individuelles dans l'être infini (je suppose toujours qu'on n'est pas matérialiste). Il y aura en outre preuve suffisante contre l'écrivain qui, sans nier précisément l'acte de la création, par sa manière d'exposer les rapports de la substance infinie et créatrice avec la substance finie et créée, donnera lieu de penser qu'il ne distingue qu'imparfaitement leurs attributs et qu'il tend à considérer la seconde comme complément nécessaire de la première; il y aura preuve égale contre l'historien

pour qui toutes les religions sont les expressions diverses, mais équivalentes, du sentiment religieux, et qui ne voit dans leur succession qu'un développement graduel et naturel de l'esprit humain; contre le moraliste qui accepte indifféremment les doctrines morales les plus contraires, d'après ce principe que toute manifestation de la nature humaine est légitime; enfin contre le théoricien politique, tellement jaloux des intérêts généraux de la société en ce monde, qu'il devient insouciant pour les individus, et, sous l'empire d'idées économiques ou martiales, oublie et froisse sans scrupule l'intérêt des âmes qui ne périssent pas. — En effet, devant la logique, attribuer un caractère de nécessité à l'ensemble des choses qui existent hors de Dieu, c'est, en définitive, confondre ces choses dans la substance une et éternelle; c'est incorporer l'univers en Dieu. Ne voir dans les religions que les manifestations variées de l'inspiration naturelle à l'homme, les regarder comme égales entre elles, c'est refuser au Maître de la nature une volonté une, supérieure, indépendante des vicissitudes terrestres; c'est confondre pour jamais l'absolu et le relatif, le nécessaire et le contingent. Même conséquence pour ce qui touche à la morale et à la politique. L'homme apporte en naissant des penchans divers, souvent contradictoires; il sent en lui des désirs, il leur cède. En d'autres temps, sous d'autres influences, il les réprouverait : l'histoire est le récit de ces perpétuelles variations. Si donc, en morale, tout ce qui émane de la volonté humaine est reconnu légitime, c'est que le vrai et le bien, considérés en eux-mêmes, sont des chimères. Si, d'autre part, la société civile et politique, telle que nous la voyons et telle qu'elle se présente à notre esprit, c'est-à-dire, dans une seule idée générale, l'ensemble des rapports mobiles, précaires, fugitifs, à travers lesquels se développe et s'accomplit ici-bas la vie humaine, a devant la raison des droits supérieurs à ceux de l'individu, qui, dans sa mobilité, conçoit l'immuable, dans sa petitesse, l'infini; qui, d'après les croyances générales, à chaque instant de sa vie, résout, par ses vertus ou ses fautes, des problèmes pour l'éternité; c'est, apparemment, que ces croyances sont menteuses; c'est que rien ne dépasse les limites du temps; c'est que cette forme sans consistance, que nous décorons du nom d'homme, n'est qu'un phénomène passager, distinct pour une période variable qu'on appelle la vie de la matière et de l'esprit universels, mais prêt à se confondre en eux quand la vie aura cessé. Dans cette hypothèse, comme dans la précédente, Dieu, tel que nous le font comprendre les traditions chrétiennes, Dieu n'existe pas; le Dieu des panthéistes subsiste seul.

Nous ne forçons ici aucune déduction; mais alors, qui, parmi les philosophes, les historiens, les publicistes de nos jours, échappe à tout soupçon de panthéisme? Presque personne; et M. Maret est justifié d'avoir résumé sous ce seul mot ses griefs contre l'esprit de notre siècle. Mais ce qui doit le plus le tranquilliser à cet égard, est l'apparition récente de systèmes hautement et formellement panthéistes, soutenus par des hommes jeunes, disciples pour la plupart des philosophes chez lesquels il constate cette funeste doctrine à l'état de germe. Il a droit de conclure que la logique a naturellement conduit les derniers venus à développer ce germe recueilli dans les leçons de leurs devanciers.

Il ressort de tout ceci, que le panthéisme, secret ou avoué, implicite ou formel, est le fond de la philosophie contemporaine. Cependant, si vous êtes sérieux et réfléchi, un fait constaté ne vous suffira pas; il faudra qu'il vous soit expliqué, qu'on vous en rende raison. Or, voici comme le fait l'auteur :

Il commence par établir que ce fait si grave ne peut être un produit du hasard, un caprice de la raison systématique : ce fait lui semble parfaitement logique; il y découvre une loi de l'esprit humain, qui, lorsqu'il a épuisé les systèmes particuliers, trop incomplets pour rendre raison des choses, se sent dominé par un des plus nobles instincts de notre nature intellectuelle, le besoin de généralité. Alors il doit opter entre le catholicisme et le panthéisme; car il ne trouve que dans ces deux doctrines une explication

qui lui semble suffisamment compréhensive et universelle.

« Les questions les plus importantes « que l'esprit humain puisse soulever, et « dont les anciens systèmes, comme « nous venons de le voir, ne donnent « qu'une solution si incomplète, sont « celles de l'être, du mal, de l'origine et « de la fin des choses. Ces questions, qui « sont à peine ébauchées par la philoso- « phie rationaliste, ces questions qu'elle « redoute, parce qu'elle ne se sent pas « la force de les résoudre, forment le « terrain où la logique catholique aime « le mieux à se développer : là, elle étale « toutes ses richesses; elle invoque à la « fois la tradition, le sentiment, la rai- « son. Quelles admirables spéculations « sur l'être ne nous présentent pas les « philosophes catholiques, depuis saint « Augustin jusqu'à Malebranche! La « question du mal, à cause de sa liaison « avec les bases du Christianisme, a ap- « pelé surtout l'attention des philoso- « phes chrétiens; ils se sont enfoncés « avec courage dans ses obscures pro- « fondeurs; et ils nous présentent la so- « lution la plus complète, la plus satis- « faisante de la plus difficile des ques- « tions. Riches de toutes les traditions « divines et humaines, quelles lumières « n'ont-ils pas jetées sur l'origine et la « fin des choses, et en particulier sur « l'origine et la fin de l'homme? Au « moyen de leurs principes, la philoso- « phie de l'histoire devient possible. »

L'auteur observe ensuite que les philosophes panthéistes aussi ont abordé franchement ces questions ardues, et, plus hardis que les rationalistes, ont formulé une solution. Il n'entend point comparer ici la solution catholique et la solution panthéistique, ni faire sentir la supériorité de la première sur la seconde; il veut seulement constater un fait : c'est que les questions les plus importantes, comme les plus difficiles de la philosophie humaine, questions devant lesquelles tremble et recule le rationalisme, forment le domaine favori de la science catholique, et ont été traitées par les philosophes chrétiens avec un luxe de développemens qui étonne la pensée. Les philosophes panthéistes aussi se sont attachés à ces questions fondamentales, et ont voulu les résoudre d'après leurs principes. De ce fait, il conclut que, pour tout esprit élevé, il n'y a plus de milieu possible entre le catholicisme et le panthéisme, puisque ces deux doctrines prétendent seules donner une explication vraiment universelle.

Mais M. Maret veut porter plus loin la démonstration et donner une preuve rigoureuse de sa proposition : il rappelle que la vérité est l'objet propre de la raison de l'homme, le but où doit tendre tout développement de l'intelligence; que, pour arriver à elle, il faut déjà en avoir une notion; que toute méthode d'investigation de la vérité suppose déjà une idée de ce que l'on cherche, et que c'est sur cette idée que la méthode tout entière est basée. Il ajoute qu'il n'y a que deux notions de la vérité; qu'il ne peut y avoir par conséquent que deux méthodes d'investigation de la vérité, dont l'une mène l'esprit au catholicisme, et l'autre n'est que le panthéisme. Nous ferons ici une citation dont la longueur dépassera la mesure commune; le lecteur comprendra, nous n'en doutons point, combien elle était nécessaire; il en appréciera le haut intérêt, et nous saura gré en conséquence de l'avoir donnée.

« La vérité est ce qui est; la vérité et « l'être sont identiques. Nous concevons « l'être sous les deux grandes catégories « de l'absolu et du relatif, du nécessaire « et du contingent, de l'éternel et du « temporel, de l'un et du multiple, de « l'universel et du particulier, de l'im- « muable et du variable; de la cause et « de l'effet; en un mot, nous concevons « l'être sous les deux grandes idées de « l'infini et du fini. L'infini nous donne « une image de lui-même, ou une idée « de la vérité une, absolue, nécessaire, « immuable..... Le fini, par opposition à « l'infini, ne nous apparaît, en quelque « sorte, que comme une négation de « l'être, un vrai non-être. Assemblage « de rapports qui se soutiennent par « une mutuelle négation, succession de « momens qui échappent lorsqu'on croit « les saisir, le fini ne nous présente que « l'ombre de l'être; et la vérité qui l'ex- « prime n'est qu'un reflet mobile, vacil- « lant, insaisissable.

« Pure négation, simple limite par lui-« même, le fini ne subsiste donc que par « une participation réelle à l'infini, par « les rapports vivans qui l'unissent à « Dieu. Ces rapports, ces lois qui har-« monisent et unissent tous les êtres « entre eux et le monde avec Dieu, nous « donnent l'idée d'une vérité médiatrice « entre l'infini et le fini, le créateur et « la créature, Dieu et le monde; c'est « dans cette vérité médiatrice que les « intelligences aperçoivent leur nature, « leur fin et les lois qui doivent les y « conduire; c'est dans cette vérité que « se trouvent toute lumière, toute « science, toute certitude.

« Or, cette vérité médiatrice vient de « Dieu, elle est Dieu même; elle doit « donc être, comme Dieu, une, absolue, « éternelle, immuable, invariable. Les « hommes, pour qui cette vérité est « faite, puisque c'est en elle qu'ils doi-« vent découvrir leur nature et leur fin, « peuvent cependant l'ignorer; ils peu-« vent n'en voir qu'une face; et lorsque « cette ignorance sera dissipée, lorsque « la vérité connue déjà sera mieux con-« nue encore, lorsqu'on découvrira des « vérités nouvelles ou des faces inaper-« çues de la vérité une, alors l'homme « fera des progrès réels dans cette con-« naissance; et c'est cette grande faculté « qui fait de lui un être perfectible et « progressif. Mais la vérité en elle-même « reste toujours immuable; une vérité « progressive et perfectible est un non-« sens, et lorsqu'une idée juste est dé-« posée dans un esprit, elle est en elle-« même impérissable et éternelle. Telle « est la première notion de la vérité. Or, « nous disons que cette notion de la vé-« rité mène au catholicisme et engendre « la méthode catholique.

« Le catholicisme part d'une révélation « divine; il croit que les vérités divines « sont conservées sur la terre par une « autorité vivante et infaillible, et il as-« signe à cette société, dépositaire de la « vérité et de la parole divine, des ca-« ractères qui la distinguent de tout ce « qui n'est pas elle, et permettent à tous « les hommes de lire sur son front le « sceau de Dieu. Or, en approfondissant « la notion de la vérité divine, nous al-« lons être amenés à tous ses résultats.

« Lorsque l'esprit de l'homme, dans le « silence de la méditation, s'élève à la « notion des idées éternelles et nécessai-« res, immuables et universelles; lors-« qu'il perçoit la vérité, lorsqu'il voit « Dieu lui-même, s'il rentre en lui-« même après avoir joui de cette magni-« fique lumière, s'il s'interroge lui-« même, que pensera-t-il de sa propre « nature? Être d'un jour, mobile et « changeant, ombre de l'être, il recon-« naîtra sans doute qu'il n'a pu tirer de « lui-même cette grande idée de la vé-« rité; il reconnaîtra avec gratitude que « cette idée est venue le trouver, qu'elle « est tombée dans son esprit comme le « rayon du soleil dans l'organe de la vi-« sion; il reconnaîtra que cette grande « lumière lui a été donnée, qu'elle lui « est révélée. Et qu'on ne vienne pas « nous objecter que l'homme découvre « dans l'ordre naturel des lois immua-« bles, sans qu'il soit besoin d'une révé-« lation divine. Non, l'homme ne serait « pas capable de reconnaître des lois im-« muables, même dans l'ordre physique, « s'il n'avait auparavant l'idée de l'im-« mutabilité; et il tient cette idée de la « révélation divine. Mais cette révélation « divine, origine de la vérité, est faite « pour les hommes et s'adresse aux hom-« mes; elle devra donc revêtir un lan-« gage humain et se fixer dans des for-« mules nécessaires. Alors la vérité di-« vine deviendra le dogme divin. Cette « révélation n'existe pas seulement pour « une génération; elle s'adresse à toutes « les générations, à la société tout en-« tière; elle devra donc se perpétuer « avec la société. Ainsi la vérité devien-« dra une tradition sociale, et dans son « extériorité elle devra conserver tou-« jours sa nature divine, elle devra por-« ter le sceau de sa céleste origine. La « tradition divine, le dogme divin, se-« ront donc, comme l'idée divine elle-« même, uns, perpétuels, invariables, « universels. Confiés cependant à « l'homme, quel sera leur sort? Que de-« viendra le dogme immuable et inva-« riable laissé à la raison mobile de « l'homme; le dogme éternel et univer-« sel abandonné à l'homme, dont la vue « est si courte, dont la vie est d'un jour? « La vérité sera détruite, du moins dans

« son extériorité, dans son expression « sociale; la révélation divine périra « dans les mains de l'homme, si Dieu « n'assiste l'homme, le ministère, la so- « ciété, à qui il aura confié le dépôt de « sa vérité. Or, le catholicisme nous as- « sure que Dieu n'a point manqué à son « ouvrage, qu'il ne s'est pas manqué à « lui-même; il nous l'assure et il le « prouve..... On voit donc avec quelle ri- « gueur toutes les bases de la constitu- « tion de l'Église catholique se dédui- « sent de la notion d'une vérité divine.

« La seconde notion de la vérité nous « la représente comme mobile, variable « et progressive. L'homme, du moins « dans l'ordre métaphysique et moral, « ne possède pas la vérité absolue, ni « des principes et des lois immuables. « La vérité est essentiellement relative « aux âges, aux mœurs; elle suit les « mouvemens du temps, les modifica- « tions de l'espace. Tout change dans « l'esprit humain, idées, religions, lois « et mœurs; la vie est dans ce change- « ment. La vérité, comme la vie, se dé- « veloppent sous toutes les formes, et « toutes les formes de la vérité, comme « celles de la vie, sont également légi- « times. La vérité n'est donc pas le point « de départ de l'humanité : elle est plu- « tôt le terme où elle arrivera; elle est « l'enfantement progressif des siècles. « Cependant l'homme prétend toujours « à la vérité absolue; de là, le dogma- « tisme et l'erreur. Le lecteur n'oubliera « pas que nous ne sommes ici qu'histo- « rien, et que, dans le chapitre précé- « dent, nous avons cité les passages des « philosophes qui ont développé cette « notion de la vérité, et fourni les preu- « ves de ce que nous ne faisons ici que « rappeler.

« Cette notion de la vérité engendre la « méthode humanitaire, qui veut con- « stater le progrès sans un point fixe de « départ, sans un but fixe pour diriger « sa marche. Ce progrès est une progres- « sion mathématique qui partirait de « zéro et qui aboutirait à zéro; ce pro- « grès flotte entre deux néans.

« Nous disons que cette notion de la « vérité, et la méthode humanitaire « qu'on en peut déduire, ne sont que le « panthéisme. Le panthéisme consiste à « absorber le fini dans l'infini : or, c'est à « ce terme que viennent aboutir et la « notion d'une vérité mobile, et la mé- « thode humanitaire. La vérité, comme « nous l'avons dit, n'est que la manifes- « tation de l'être : une vérité relative, « mobile et variable; une vérité qui re- « vêt des formes opposées, contradic- « toires même, n'est que l'image du fini, « de cet être qui approche du néant. Or, « s'il n'y a pas d'autre vérité pour « l'homme, il suit que, pour l'homme, « le fini est l'unique manifestation de « l'infini; manifestation unique de l'in- « fini, le fini est aussi sa manifestation « nécessaire : le fini n'est qu'un aspect « de l'infini. Mais dès lors le fini et l'in- « fini sont identiques : le fini est absorbé « dans l'infini. Les oppositions, les con- « tradictions même qui se développent « dans la vie de l'humanité, dans les « idées et dans les croyances, viennent « ainsi s'harmoniser dans l'identité uni- « verselle.

« En un mot, pour tout homme qui « entend le langage philosophique, la « vérité, l'être, Dieu, sont des mots sy- « nonymes. Dire donc que la vérité est « muable, variable, progressive, c'est « dire que Dieu lui-même est changeant « et progressif, c'est confondre Dieu « avec le monde; mais absorber le fini « dans l'infini, confondre Dieu avec le « monde, n'est-ce pas le panthéisme?

« Et qu'on ne vienne pas nous dire que « la vérité est telle pour l'homme, qu'elle « nous apparaît telle; mais qu'en elle- « même, elle est parfaitement une, ab- « solue, immuable. Que nous importe « cette vérité, si nous ne pouvons pas la « connaître! Il s'agit ici de l'homme, de « ses croyances, de ses intérêts, et nous « affirmons que cette notion de la vérité « mène l'homme au panthéisme. Qu'on « n'imagine pas non plus entre les deux « notions de la vérité que nous venons « d'exposer, entre les résultats si diffé- « rens qu'on en peut tirer, un milieu il- « lusoire; qu'on n'imagine pas qu'il « puisse exister en même temps une vé- « rité divine, absolue et immuable, et « une vérité divine, mobile et chan- « geante; qu'on ne pense pas qu'il puisse « exister des idées, des croyances vraies « aujourd'hui, et fausses demain; car,

« comme nous l'avons déjà fait observer, « par quel moyen ferait-on le discernement des idées immuables et des idées « changeantes, des idées qu'il faudra « toujours regarder comme vraies et de « celles qui devront être abandonnées « comme des formes vieillies et impuissantes?

« Vous n'avez que la raison de chacun « ou la raison de tous pour opérer ce « discernement. La raison de chacun, la « raison individuelle pourrait-elle, sans « crainte d'erreur, faire ce choix? Qui « oserait le soutenir et l'investir d'une « pareille mission? Sera-ce la raison de « tous, la raison générale? Mais si cette « raison a pu regarder comme vrai, un « jour, ce qui était faux; si elle brise au- « jourd'hui l'idole de la veille, n'infirme- « t-elle pas sa propre autorité, ne se « brise-t-elle pas elle-même?

« Ainsi point de milieu entre ces deux « notions de la vérité; point de milieu « entre ces deux méthodes; point de mi- « lieu entre le catholicisme et le pan- « théisme. »

Certes, voilà une discussion forte, pleine, élevée. Celui qui sait si bien comprendre une doctrine adverse est en mesure de la réfuter, si la chose est possible. Pour préparer mieux cette réfutation, l'auteur la fait précéder d'un chapitre tout historique. Ce morceau, assez développé, a été écrit dans le seul but de rendre plus claires les discussions qui vont suivre : aussi, bien qu'il y soit question des doctrines de l'Inde, de l'Égypte, de la Grèce antique, aucune prétention à la haute et profonde érudition n'y est affectée; l'auteur a même le soin modeste d'indiquer au bas des pages les sources où il a puisé. Cette partie, où la pensée philosophique a eu moins à s'exercer, nous a paru lucide et instructive, mais cependant exécutée avec moins de fermeté que le reste de l'ouvrage; elle fournit d'utiles documens pour répondre aux questions soulevées par les panthéistes déclarés de l'école actuelle, notamment à celles posées par M. Pierre Leroux; elle procure, en outre, à M. Maret le moyen de fixer avec netteté et de réduire à une formule précise la théorie du panthéisme, en dépit de la variété des formes dont ont pu la revêtir les différentes écoles religieuses et philosophiques. L'auteur avait besoin de cela pour entreprendre une réfutation directe et complète de l'erreur qu'il prouve être aujourd'hui si généralement répandue.

L'auteur attaque d'abord cette erreur en ruinant les données premières sur lesquelles ses partisans prétendent l'appuyer; mais il ne s'en tient pas là : remontant de nouveau au principe de la doctrine, il montre combien elle répugne à la raison, quelle est son impuissance pour expliquer quoi que ce soit, quelles contradictions elle implique; puis il expose, tant par des faits que par le raisonnement, les conséquences logiques et morales auxquelles elle conduit ses sectateurs; il en fait ressortir la témérité, la folie, la corruption. Cependant, nous l'avons avoué plus haut, et c'est un des objets de la longue citation que nous avons faite, au milieu de ses absurdités, le panthéisme a du moins ce grand caractère d'être une doctrine générale; une fois accepté, il prétend donner une solution à chacun des problèmes qui inquiètent l'esprit de l'homme. Reste à savoir si les solutions qu'il fournit sont de nature à satisfaire un jugement impartial, c'est-à-dire si des faits dont l'histoire, la tradition, la raison enfin, établissent la certitude, ne leur donnent pas un démenti formel; reste à savoir encore si à ce démenti ne vient pas s'ajouter la répulsion des instincts moraux les plus vivaces de l'humanité. Ici, les questions se multiplient, la discussion descend dans le détail. Pour la faire bien connaître au lecteur, il faudrait tout citer. C'est dans cette partie de l'ouvrage que sont exposées et appréciées les théories diverses sur l'origine du monde et de l'homme, sur le principe du mal, sur les lois de l'histoire.

L'univers a-t-il ou n'a-t-il pas une cause hors de lui? Est-il ou n'est-il pas une production nécessaire et spontanée? Le mal n'est-il qu'une pure relation, un principe d'imperfection qui, par la lutte qu'il établit au sein des choses, conduit au mieux et enfante le progrès? En d'autres termes, y a-t-il quelque réalité sous les expressions de bien et de mal, de vrai et de faux? Historiquement, la loi du progrès, telle que la proclament les

panthéistes modernes, a-t-elle quelque vérité? Serait-il exact que les premiers degrés de la religion et de la morale aient été pour la race humaine le fétichisme et l'antropophagie? Dans les temps moins anciens et mieux connus, les faits sont-ils coordonnés de manière à justifier la loi du progrès continu? Si le panthéisme est l'apogée de vérité auquel les progrès successifs nous permettent aujourd'hui d'atteindre, comment le retrouve-t-on au berceau de la civilisation dans l'Inde antique? Rien de plus analogue que ces doctrines du passé et les doctrines contemporaines; bien des siècles de paganisme et dix-huit cents ans de Christianisme les séparent : comment s'échelonne ici la progression? Les maximes panthéistes et les maximes chrétiennes sont, pour tout esprit de bonne foi, radicalement contradictoires : or, deux principes qui se repoussent ainsi peuvent-ils être regardés comme ayant une valeur relative et se succédant régulièrement par l'effet d'une même loi? Enfin, si l'avénement du Christianisme a été un progrès, comment le retour au panthéisme qui l'a précédé n'est-il pas un pas rétrograde? Toutes ces questions, et bien d'autres qui en découlent, sont discutées avec étendue, solidité, chaleur; la théorie du mal et les conséquences révoltantes qu'elle entraîne en morale sont surtout développées avec une effrayante rigueur de logique.

Mais ce n'était pas assez pour M. Maret d'avoir poursuivi dans toutes leurs ramifications les doctrines à qui bien des gens promettent aujourd'hui la victoire sur la religion de nos pères; il avait encore à démontrer combien les solutions données aux mêmes problèmes par le catholicisme sont conformes à la raison, et comme elles s'accordent bien avec ce qu'il y a de saine intelligence et de sentimens élevés dans notre nature. L'auteur exécute cette partie de sa tâche avec conscience et talent. Là encore entrer dans le détail et apporter des citations à l'appui de nos éloges est impossible. Nous nous bornerons à insister sur un point qui nous fournira l'occasion d'une observation critique; nous indiquerons sous quel rapport le chapitre consacré à l'exposition de la philosophie du catholicisme nous semble incomplet. Les réflexions qui vont suivre aideront à faire bien saisir ici notre pensée.

Pour tout homme qui n'a pas perdu le sens, c'est une proposition incontestable que, puisque quelque chose existe aujourd'hui, quelque chose a toujours existé. La croyance à un principe éternel, subsistant de lui-même, est donc, on peut le dire, commune à tous les esprits; mais quelle est la nature de ce principe? Est-il préservé par essence de tout changement? Ce qui est éternel est-il nécessairement immuable? Oui, devra répondre de prime abord la théorie. Quelle influence, quelle puissance sera capable de modifier ce qui n'a pas de cause? Mais, d'autre part, devons-nous ne voir que mensonge dans l'enseignement des faits qui se passent sous nos yeux? Nous sera-t-il possible de nier que le relatif, le contingent, le variable, ne se révèlent, de toutes parts, en nous et autour de nous? Non, sans doute. Voilà donc en présence deux élémens contraires. Comment ensuite accorder les faits et la théorie, l'enseignement des sens et celui de la raison? C'est là un problème fondamental en philosophie. Nous avons vu, dans la longue et intéressante citation placée plus haut, que là est le principe d'une opposition entière entre les catholiques et les panthéistes.

Dans le cours de son ouvrage, M. Maret démontre l'impuissance des panthéistes à trouver un point de conciliation pour ces deux élémens opposés; il fait encore très bien comprendre que, tout en prétendant concentrer leur vue sur l'absolu, ces philosophes font effectivement tout le contraire, et finissent par consacrer leur pensée et leur amour à ce qui constitue dans l'univers l'élément multiple, relatif et variable; il prouve que la volonté de voir seulement, dans les vicissitudes qui agitent le monde moral, comme le monde matériel, des manifestations équivalentes et foncièrement identiques de l'absolu, ne tend à rien de moins qu'à conférer à ces manifestations, c'est-à-dire à toutes les impulsions de la nature, les droits de l'absolu; en d'autres termes, les droits de Dieu au respect et à la déférence. Il indique ainsi la source de ces condescendances haute-

ment avouées par les philosophes actuels pour toutes les sollicitations des instincts, et de tous les reproches adressés aux catholiques, parce qu'ils ont cru que les hommes ont à se ployer sous une règle invariable, inflexible, qui emprunte sa force au-dessus des intérêts et des sentimens de la terre. Il fait sentir à quelles conséquences révoltantes conduit la *vérité mobile* proclamée par les panthéistes, et fait ainsi aimer par avance la théorie catholique sur la vérité.

C'est avec un sentiment de noble orgueil puisé bien plus haut que l'homme, et par conséquent permis, qu'on reconnaît dans ce chapitre et dans le cours de l'ouvrage combien la notion de la vérité, au point de vue de la religion, élève l'âme et la fortifie. Oui, il est bon, il est naturel aux hommes, puisque leur âme en est capable, de distinguer sans cesse, à travers l'imperfection qui les entoure, la perfection; à travers le changement qui dévore sans cesse eux et le monde, l'immuable, l'éternel. Oui, cette notion si haute, indispensable au développement de leurs facultés et de leurs vertus, les hommes n'ont pu se la faire eux-mêmes : aucune observation intime ou extérieure ne leur en fournissait les élémens. Elle est donc révélée; et c'est sur ce type, connu de nous autant qu'il nous est nécessaire pour pouvoir plaire à Dieu, un, absolu, éternel, immuable, invariable comme lui, que notre intelligence doit toujours modeler ses pensées, et notre volonté régler ses actes.

Mais s'ensuit-il que les vrais catholiques ne tiennent aucun compte des faits? Sont-ils, en effet, inconséquens à leurs principes dès qu'ils ne se refusent pas à faire acception de l'élément mobile et fugitif qui joue forcément un rôle si considérable dans la vie? Affirmons qu'il n'en est pas ainsi : mille actes dans l'histoire de l'Église apportent d'ailleurs ici une démonstration victorieuse. C'est par une exposition fidèle de la doctrine catholique sur cette question haute et difficile que doit se compléter la réponse au reproche banal qu'on lui fait d'opprimer la matière que Dieu a faite; de violenter la nature humaine, au point de la méconnaître; d'oublier enfin l'importance des faits et du positif dans l'existence humaine.

Il y a, certes, une concession immense faite à l'action du temps au fond du principe théologiquement reconnu de la *prescription*, qui aboutit en dernière analyse à la consécration de tous les faits accomplis. Cette concession se complète, pour ce qui est de la diversité et de la mobilité des formes politiques, par cette maxime sainement entendue, et alors généralement admise par les catholiques : *Salus populi suprema lex esto*. C'est un fait incontestable que, pour le gouvernement moral de l'individu, la religion, par l'organe de son ministre, entre dans la situation de chacun, proportionne les injonctions disciplinaires aux forces, et mesure à un certain degré les devoirs d'un chrétien sur les indications de ce qui est en lui extérieur et indépendant de sa volonté, c'est-à-dire de son corps. On ne peut croire que la même religion, quand il s'agit de régler le gouvernement des peuples et de déterminer les obligations sociales, se refuse à tenir en grande considération les conditions qui dérivent des lieux ou des temps, ou encore les faits qui, une fois accomplis, imposent ensuite à l'avenir une sorte de nécessité. Nous n'avons parlé jusqu'ici que des idées; que n'aurions-nous pas à dire dans l'ordre des affections! La religion de Jésus-Christ nous détache de la terre; elle épure nos sentimens et les élève. Sa perfection serait-elle pour cela de nous rendre tellement supérieurs à ce qui cause ici-bas les douleurs et les joies, que nous devinssions impassibles? La thèse, en ce sens, est facile, et les logiciens ne lui ont point manqué. Sans leur opposer d'argumens, l'Évangile nous raconte Notre Seigneur participant aux noces de Cana; il nous le montre pleurant Lazare avant de le ressusciter. Dans ces faits, dans leur accord nécessaire avec l'ensemble de la doctrine évangélique, combien de tempéramens aux théories absolues?

Je n'insiste pas sur l'admirable fragment de saint Paul qu'on lit aux époux au jour du mariage; mais il est un article de foi que je tiens à rappeler : la résurrection de la chair tient sa place

dans le symbole. N'oublions-nous pas trop souvent cette promesse d'immortalité faite à ce que nous appelons notre dépouille mortelle? Oui ; depuis la faute originelle, nous sommes revêtus d'une chair de péché et nous devons la mépriser, la dompter ; cependant elle doit être glorifiée un jour. N'est-il pas de l'essence de cette glorification à venir de lui ménager dès à présent, devant la raison, un degré de juste dignité ; n'y a-t-il pas là une source légitime, j'oserais dire sacrée pour le sentiment poétique de la nature, pour le sentiment de l'art et les satisfactions que la religion permet qu'on lui accorde sous tant de formes? A ce point de vue tout chrétien, l'artiste appréciera sans doute quelle réserve il doit s'imposer dans l'expression de la beauté corporelle ; il se proposera de relever la matière jusqu'à son type primitif et normal ; pour nous servir d'un mot du langage moderne encore mal défini, il voudra la spiritualiser. Mais il y croira réussir en rendant sensible dans la régularité de ses formes et de ses mouvemens sa subjection aux lois de l'esprit, non en épuisant son génie dans une guerre à mort contre elle, ou en s'efforçant de traduire avec des procédés tout matériels une abstraction qui ne serait que la négation de la matière.

Résumons-nous : c'est ici dans tous les sens le point de rencontre du fini et de l'infini. Aussi le problème est-il trop complexe pour être philosophique : le dogme seul peut le résoudre. Ce que nous croyons avoir établi est seulement que les catholiques peuvent sans scrupule reconnaître un droit en ce monde à l'élément mobile et variable qui y occupe une si grande place. Il ne faut pas qu'ils l'oublient pourtant, en suivant cette voie ; si l'on va trop loin on se précipite dans un abîme, celui où sont tombés les panthéistes. Il y a par conséquent ici à poser des limites et à énoncer les principes qui doivent déterminer celui qui les pose. Les règles de la religion à cet égard sont admirables. Si le mystère voile pour la raison leur unité *à priori* dans la pensée de Dieu, leur convergence et leur infaillibilité pratique reluisent dans leurs résultats d'une ineffable splendeur. Que des hommes judicieux les examinent avec attention à ce point de vue : si peu qu'ils aient conservé des grâces premières qu'ils reçurent d'en haut, il leur sera bien difficile de résister à la conviction dont une étude impartiale pénétrera tout leur être. Mais pour rendre cette étude plus facile, il y aurait à faire un beau et utile travail : celui de bien développer dans les formes de discussion aujourd'hui adoptées en philosophie la vraie doctrine chrétienne sur la valeur de l'élément contingent. Il faudrait exposer pleinement les principes et en déduire toutes les conséquences morales. Un si important sujet ne pouvait rester inaperçu de l'esprit sagace de M. Maret ; il l'a même abordé. Mais sur ce point capital, deux ou trois pages à la fin d'un chapitre, quel que soit d'ailleurs leur mérite, ne suffisent point. Jusqu'à ce que ce sujet soit épuisé, il restera quelque prétexte aux panthéistes, et leur querelle avec les catholiques ne sera point pleinement vidée. Ici donc M. Maret a beaucoup à ajouter encore avant de nous avoir donné satisfaction entière.

Patience, et il nous la donnera, c'est sûr. En effet, je semble oublier que le volume actuel n'est présenté que comme un *Essai*, sorte de préambule d'un vaste ouvrage auquel l'auteur continue de consacrer ses veilles. Son application déjà si persévérante vient de recevoir le plus doux encouragement par l'accueil fait à son livre dont la première édition sera prochainement épuisée. Félicitons-nous de voir des travaux de ce genre si bien appréciés. Ils ne peuvent trouver accès que près de deux sortes de personnes ; les unes dont l'esprit exercé aux études philosophiques tend vers les idées chrétiennes ; les autres, catholiques sincères, mais douées d'une intelligence active, empressée pour la science. Quoique encore séparées, ces deux sortes de personnes sont peu loin de s'entendre. La religion fonde même sur celles qu'elle regrette de ne pas compter encore dans ses rangs, de douces espérances. Elle aime à les savoir avides de lectures sérieuses et nourries de l'esprit de foi.

Il y a encore une partie du livre de M. Maret dont nous n'avons point parlé. Quoique moins étroitement liée au plan primitif, elle a une juste importance :

partout discutées les objec-
soulevées de nos jours par des pan-
, dont les uns avouent hautement
timent; dont les autres avancent
les doctrines qu'ils auraient à ajou-
lement un mot pour se confondre
premiers.

un fait qu'il se rencontre aujour-
s hommes par qui le panthéisme
à l'état de dogme, est professé
la vérité absolue, la religion uni-
. Parmi les preuves qu'ils sentent
de fournir à l'appui de leur
; une surtout les embarrasse et
attention : celle de sa perpé-
est en effet une condition essen-
l'absolu que de traverser inva-
nt, sans interruption; tous les
ont donc cherché à montrer sous
formes du polythéisme antique
éisme déguisé, et cependant tou-
connaissable. Sur ce point, pour-
imposent eux-mêmes des limites
à leur assertion, ils ne sor-
de la vérité. Mais ils sont bien
aborder à son tour la religion
ée. Or, quelle plus puissante re-
leur thèse que le fait de l'éta-
et de la durée du christia-
aussi, une fois venus à ce point,
leur tâche devenir plus com-
ils ne se bornent même pas à
découvrir des vestiges de pan-
tous les formes du culte et des
chrétiens; ils sont amenés à une
torique contre le christianisme
été universellement connu et
jusqu'ici; ils ont à présenter les
un jour différent, à interpréter les dogmes dans un sens tout nouveau. Vis-à-vis de ce genre d'adversaires, la polémique chrétienne devient surtout défensive et entre dans beaucoup de détails : elle ne peut plus avoir le caractère que M. Maret lui a donné dans le reste de son ouvrage. Le raisonnement et l'analyse philosophiques, qui sont les qualités distinctives de l'écrivain, n'y jouent plus le rôle principal; elle reprend par conséquent beaucoup de l'allure qu'elle avait au dernier siècle. Elle s'attache à prouver des faits contestés, à infirmer l'autorité historique de ceux sur lesquels l'incrédulité s'appuie, à redresser de fausses allégations et des interprétations erronées.

Dans cette dernière partie, les systèmes philosophiques et historiques de MM. Leroux, Salvador, Strauss, sont soumis à un examen sérieux et assez étendu. Les lecteurs y trouveront une instruction intéressante, variée, solide, et les caractères d'une bonne discussion. Mais quoique le mérite de M. l'abbé Maret s'applique facilement à tous les sujets, nous persistons à croire que sa vocation spéciale est la philosophie pure. Qu'il y persévère, et nous ne douterons pas qu'il n'exerce dans l'avenir une grande puissance d'action pour ramener les esprits à la vérité. Nous dirions que ses travaux lui apporteront aussi de la renommée, si ses sentimens et son caractère ne nous interdisaient de proposer ce but terrestre aux efforts d'un zèle si éclairé, qui assurément ne se ralentira pas.

E. WILSON.

PIERRE L'ERMITE ET LA PREMIÈRE CROISADE,

PAR HENRI PRAT (1).

...ri Prat donne sous ce titre au ... œuvre qu'il appelle consciencieuse et que nous acceptons volontiers telle dans sa couleur générale. Nous devons lui tenir compte de ses travaux pour compléter la connaissance d'un sujet si fécond en événemens, si étonnant à la première vue dans son principe, si important dans ses résultats sociaux, et, nous devons le dire, si malheureusement apprécié par l'histoire mo-

(1) ...vol. in-8°; à Paris, chez Belloye. Prix :

derne. Nous en demandons pardon à la mémoire de l'illustre M. Michaud; mais ses premiers volumes de l'*Histoire des Croisades* laissent étrangement à désirer quant à la justesse de son point de vue. N'est-ce pas avec un serrement de cœur que l'on voit l'odieuse épithète de *fanatisme* jetée à la face de la plus glorieuse manifestation du moyen âge catholique? Sans doute cette faiblesse de l'auteur fut due à la misérable queue du voltérianisme, qui se traînait encore à l'ombre des incomplètes gloires de l'empire. Tous les jours, quelques anneaux s'en détachaient. Le hideux reptile, à qui les premiers coups furent portés par Chateaubriand, et que De Maistre a si bien qualifié, nous irrite encore parfois par la vie galvanique de ses tronçons. L'esprit du mal ne périt pas plus que celui du bien; il en est la négation, et le suit comme l'ombre. Mais, attendons.

M. Prat débute dans son introduction par une citation de Voltaire, laquelle nous causerait quelque peine, si, au lieu de la donner comme autorité dans l'appréciation des croisades, le jeune auteur n'en avait affaibli l'effet par de judicieuses observations. « Jamais l'antiquité n'avait vu d'émigration d'une « partie du monde dans l'autre, causée « par un enthousiasme de religion. Cette « fureur épidémique parut alors pour la « première fois, afin qu'il n'y eût aucun « fléau possible qui n'eût affligé l'espèce « humaine. »

Reprenons. « *Jamais l'antiquité....* » Si c'est l'antiquité avant Jésus-Christ, ridicule! Que fait l'antiquité, ici? Ne semble-t-il pas voir Boileau ne jurant que sur l'antiquité païenne qu'il comprenait peu, et lui sacrifiait les gloires des temps catholiques qu'il ne comprenait pas du tout? Si c'est l'antiquité prise pour l'ensemble de l'histoire jusqu'à Godefroy-de-Bouillon, mensonge historique. Toutes les émigrations sarrasines n'étaient-elles pas religieuses? Voilà ce que l'on peut appeler fanatisme et « fureur épidémique; » que d'imposer une croyance par le glaive, et quelle croyance, grand Dieu! Continuons. « *Cette fureur épidémique....* » Voilà l'impiété et le blasphème. Car, pour nous, catholiques, l'Eglise c'est Dieu, et c'est l'Eglise qui a été le levier de cette grande commotion sociale. L'Eglise ne faillit ni pour un temps, ni pour des temps. Et, quant à l'impertinente note d'épidémie et de fléau dont Voltaire a voulu salir cette immortelle fleur du moyen âge, le bon sens du publiciste et de l'historien en fera facilement justice.

Et ce serait ici le lieu d'insister plus que ne l'a fait M. Prat sur les raisons des croisades. Il nous donne quelques aperçus très heureux sur les résultats; mais il nous semble s'être trop préoccupé de la statistique civile de la société du onzième siècle; il ne reproduit pas assez l'élément religieux, qu'il eût dû au moins accepter comme fait patent et accompli. Cet élément pénétrait alors toutes les intimités du caractère social; il ne les détruisait pas; il donnait à chacune sa couleur propre, ainsi que la lumière pénètre et habille tous les objets. Le catholicisme n'est-il pas lui-même la lumière increée? Si donc nous voyons, en premier lieu, comme motif humain, le désir du changement, dans le peuple, si naturel à la souffrance, tout à côté, le principe divin de la foi se montre à nous, s'emparant de ce peuple, et le poussant à chercher instinctivement sa propre délivrance dans la délivrance du tombeau du Christ. Le Christ, pour ce peuple, n'est-il pas le pauvre, l'homme de peine et de souffrance, le Dieu fait homme pour ne prendre que les misères de l'homme et les ennoblir toutes en sa personne? Le Christ n'est-il pas l'émancipateur de l'humanité? Oui, le peuple aimait sympathiquement celui qui se faisait son ami, qui se laissait appeler son frère. Cette divine familiarité l'émerveillait, et lui ouvrait le cœur à une reconnaissance sans bornes.

Nous n'aurons pas beaucoup à insister sur l'ardeur avec laquelle la noblesse dut s'aventurer dans une expédition éminemment chevaleresque, où il s'agissait de pourfendre des mécréans, d'aller attaquer chez elle cette race maudite de Sarrasins dont le souvenir sanglant, depuis Abdérame et Charles Martel, apparaissait encore à travers l'auréole de

(1) *Essai sur les Mœurs et l'Esprit des Nations.*

Charlemagne (que plus tard aussi le roman chevaleresque envoya à Constantinople et à Jérusalem), se perpétuait par les luttes quotidiennes des Provençaux contre les moslems d'Espagne. Pour cette chevalerie nobiliaire, il ne s'agissait pas de la crèche du fils du charpentier, mais du fief temporel du *baron* Jésus. Mais la foi était toujours là.

La royauté avait aussi ses intérêts dans la croisade. La lutte, commencée par elle contre la noblesse, depuis Hugues Capet, qui, fait roi par élection, voulut, comme tous les autres, l'être par droit divin inamissible. Cette lutte, dis-je, alors très active sous Philippe Ier, ne pouvait trouver une plus heureuse diversion que par la croisade. Par elle, en effet, le champ et l'objet de tant de passions ennemies, était transplanté sur un terrain éloigné. Les ressorts de la monarchie s'affermissaient peu à peu, jusqu'à ce qu'enfin tous les élémens de cette activité turbulente vinssent à se condenser sous un même sceptre. Si la croisade fut une révolution au profit du peuple, elle le fut aussi au profit de la royauté. La noblesse, en y gagnant des titres et des principautés en Orient, perdit la plus belle portion des fiefs qu'elle s'était appropriés lors de l'invasion normande, des deux côtés du Rhin. Toutefois, si la machine sociale tendait à se simplifier du roi au peuple par la destruction des souverainetés intermédiaires, il ne faut pas croire que le premier bassin emportât tellement le second que tout équilibre fût perdu. Il est vrai que plus d'une fois le glaive spirituel de l'Eglise dut s'interposer ; car elle est avant tout amie de la justice et de l'ordre, et voilà ce qui peut expliquer à ceux qui la calomnient les apparentes oscillations de sa politique. Elle ne nie aucun droit pour en exalter un de préférence ; mais elle se réserve, à juste titre, d'en régler l'exercice. C'est ce que l'histoire contemporaine, avec ses innombrables complications, nous montre par plus d'un exemple d'intérêt toujours vivant.

Depuis Charlemagne, l'Eglise élaborait patiemment l'œuvre si difficile de l'éducation des barbares. Sans doute elle n'avait pas tardé jusqu'alors à s'emparer de ces âmes neuves et énergiques ; elle l'avait fait depuis Clovis, mais son action était moins immédiate : il y avait à faire pour percer cette dure cuirasse d'âpreté germaine et franque. Et quand, devenue la maîtresse des mœurs dans le peuple, elle voulut aussi s'assimiler l'élément impérial qu'elle avait cependant créé, quelle résistance n'éprouva-t-elle pas à se faire payer une dette autant de justice que de reconnaissance ! Nous félicitons M. Henri Prat d'avoir eu le courage de cette justice à l'égard du grand saint Grégoire VII, le premier qui ait osé secouer le joug de la suzeraineté allemande. Son digne successeur Urbain II continuait cette œuvre de l'affranchissement de l'Eglise et de la papauté, dans la question des investitures, quand se révéla au monde chrétien un homme jusqu'alors inconnu, simple, mais ardent dans sa foi, portant en son cœur les larmes des plus grandes misères humaines. Cet homme, c'est Pierre l'Ermite. D'abord guerrier, amateur de tournois où il s'était souvent rencontré avec Godefroy de Bouillon et la jeune noblesse du temps ; marié ensuite, père, veuf, puis, dégoûté du monde, prêtre, enfin. « Il « s'était, dit M. Prat (p. 48), retiré dans « une solitude voisine de Liége », macérant son corps et se livrant à la méditation.

« Comme on le voit, ajoute-t-il, Pierre « avait une de ces natures excessives que « le besoin de nouvelles impulsions dévore sans cesse. Le repos, la solitude « qu'il s'était imposés le fatiguèrent bientôt, et il alla visiter les lieux saints. »

La Palestine était alors au pouvoir des Fatimites, et le féroce Hakem y exerçait un brigandage dont rien ne peut donner l'idée. « Ce ne fut pas assez pour « Hakem (p. 19) de profaner les lieux consacrés par les souvenirs les plus chers « aux chrétiens, il autorisa encore ses « satellites à compromettre l'existence « de ces malheureux par les moyens les « plus infâmes. » Suit une touchante anecdote sur le dévouement d'un chrétien qui se livre volontairement au fer des bourreaux pour le détourner de la tête de ses frères.

Tous ces récits devaient pénétrer l'âme, de tous les pélerins d'Occident, que leur foi portait à visiter les saints lieux. Déjà

le pape Sylvestre II (Gerbert), qui avait fait le voyage de Jérusalem, en avait été profondément ému ; et, à son retour, il avait armé les Pisans et ceux du royaume d'Arles pour une expédition sur les côtes de Syrie. La persécution s'en accrut, et il fallut que l'Europe tout entière se déversât sur l'Asie.

Pierre, exalté par tout ce qu'il avait vu, par ses entretiens avec le patriarche Siméon, prend des lettres de ce dernier pour le pape et les princes occidentaux. « Pieux solliciteur, dit Guillaume de Tyr, « il parcourt tous les pays, visite tous les « royaumes, s'acquitte de sa mission non « seulement auprès des princes, mais en« core auprès des pauvres et des hommes « les plus obscurs ; *il évangélise de toutes « parts...* Remplissant les fonctions de « précurseur, il prépara les esprits des « auditeurs à l'obéissance, afin que celui « qui entreprendrait de les persuader, « parvint plus facilement à son but et « déterminât plus promptement toutes « les volontés (pag. 55). » Cet homme, ce véritable Messie de la croisade, était Urbain II. Il indique à Plaisance un concile général. Toute l'Europe y accourt, sachant qu'on y parlerait de l'Orient. Telle est l'affluence, que les sessions se font en plein air.

Un second concile plus spécial pour la grande affaire, est bientôt indiqué et tenu à Clermont. La France seule offrait des ressources immédiates pour une pareille entreprise. La France! On la voit toujours à l'avant-garde de la civilisation, ou, si l'on veut, du progrès par le catholicisme. Partout où il y a action, la France s'y trouve.

Après un discours magnifique d'éloquence (que M. Prat a le malheur de n'envisager que comme la *surcharge d'une érudition pédantesque, une recherche d'esprit !!! où le mauvais goût étouffe à peu près le sentiment*,—de par la rhétorique universitaire, sans doute?—) un mouvement électrique porta les auditeurs de tous rangs à s'écrier : *Diex el volt!* Dieu le veut! Dieu le veut! L'unanimité et la spontanéité de ces acclamations les firent regarder à bon droit comme une inspiration du ciel. Puis vient, après la formule de confession générale, l'absolution plénière pour toutes les pénitences canoniques rachetées par l'immense amour qui affrontait tous les dangers d'une expédition lointaine.

Le lendemain du concile, on choisit pour le Moïse de l'expédition Adhémar de Monteil, évêque du Puy et légat du pape, sur lequel tous les historiens n'ont qu'une voix de louange et de bienveillance. Le pape parcourt ensuite avec une infatigable ardeur les provinces méridionales de la France. « Nous avons, dit « M. Prat, des preuves authentiques de « son passage à Saint-Flour, à Aurillac, « à Uzerches, à Limoges, à Poitiers, à « Angers, à Tours, à Saintes, à Bor« deaux, à Toulouse, à Maguelonne, à « Montpellier, à Nîmes, etc. Partout il « prêchait la guerre sainte avec un égal « succès. Pierre l'Ermite courait de son « côté ; ses prédications, moins savantes « sans doute, mais plus passionnées que « celles du pape, embrasaient d'un saint « zèle les habitans des villes et ceux « des campagnes ; l'Europe semblait un « vaste camp dont les guerriers du Christ « avaient hâte de s'éloigner..... Le pape « avait voulu régler l'enthousiasme qu'il « avait excité, mais c'était en vain : « hommes, femmes, enfans, vieillards, « tous voulaient partir. » Rien ne peut mieux donner une idée de cette tumultueuse ardeur que les paroles suivantes de Guillaume-de-Nogent : « On voyait des pauvres ferrant leurs bœufs à la manière des chevaux, les attelant à des chariots à deux roues, sur lesquels ils chargeaient leurs minces provisions et leurs petits enfans, et qu'ils traînaient ainsi à leur suite ; » puis un trait d'une naïveté charmante : « et ces petits enfans, aussitôt qu'ils apercevaient un château ou une ville, demandaient avec empressement si c'était là Jérusalem (pag. 2). »

Nous l'avons dit, la croisade fut avant tout une œuvre de foi, mais une œuvre qui ralliait à elle tout le reste de la moralité humaine. Ceux qui, jusque là, avaient vécu dans la licence, se réformaient ; les guerres privées, le brigandage, les désordres de tous genres qui, jusqu'alors, avaient désolé la société féodale, disparaissaient comme par enchantement. Le concile de Clermont venait de repromulguer la *trêve de Dieu* sur de nouvelles bases. Elle était étendue aux

quatre derniers jours de la semaine, plus le dimanche, qu'il n'avait pas même été besoin de spécifier. C'est ainsi que l'Église, tout à la fois ferme et prudente, contenait, sans la décourager, une effervescence martiale trop enracinée dans les mœurs pour qu'on pût l'extirper d'un seul coup. De là encore cette tolérance tacite des tournois qu'on avait essayé plus d'une fois d'abolir par les censures ecclésiastiques, pour éloigner les malheurs trop fréquents dont ils étaient l'occasion.

Nous ne sortirons pas de notre sujet, en ajoutant que ce double élément de foi et de martialité qui amena la croisade, faisait déjà depuis long-temps le fond du caractère national : il n'était autre que l'inoculation du Christianisme dans la barbarie ; la chevalerie en est une flagrante manifestation ! Cette chevalerie, dont Tacite nous décrit l'initiation guerrière chez les Germains, et qui n'était encore que la religion de l'épée, se féconda bientôt de toute la moelle catholique. Charlemagne, le père du moyen âge et son législateur, recommande à son fils, en lui donnant des armes, de s'en servir au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. « Puis, dit l'auteur, s'établissent les divers usages qui finissent par faire de l'admission d'un jeune homme au rang de chevalier une véritable cérémonie religieuse. La veille des armes se passe dans une église et est consacrée aux pratiques de la plus austère dévotion ; quant au jour tant désiré, il commence par une messe et un sermon ; un prêtre rappelle au récipiendaire les devoirs attachés à sa nouvelle qualité : un chevalier, dans toute la force du terme, eût été un homme parfait, presque un demi-dieu sur la terre. » Ces dernières expressions nous rappellent de prime abord l'apothéose des héros mi-fabuleux, qui, eux aussi, se chargeaient de la justice sociale. Mais si l'on tentait de faire de ce beau côté de la mythologie ancienne la contre-partie de notre appréciation au point de vue catholique, qui oserait soutenir de bonne foi que les quelques individualités païennes des temps appelés héroïques rayonnent d'une gloire égale à celle de tout un peuple, de tout le peuple chrétien de la moderne Europe? Cette gloire fut-elle pure ; fut-elle immense comme la gloire de nos chevaliers ? Sans doute aussi que le culte voué plus tard à la femme qui avait adouci ces mœurs trop farouches, nous présente plus d'une fois la chevalerie sous le symbole d'Hercule aux pieds d'Omphale, filant les formules idolâtriques de la poésie galante. Mais bientôt l'Église retrempa ces courages énervés, et, séparant l'or d'avec le plomb, se fit une garde d'élite dans les ordres des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, des Templiers, des Teutons, et de leurs innombrables ramifications, qui se sont peu à peu éteintes dans les systèmes modernes de décorations.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire sur le phénomène de cette si forte union des sentimens religieux et des instincts guerroyans du moyen âge au moment de la croisade. De même que nous voyons plus d'une fois, comme dans les guerres particulières, les seconds se produire au préjudice des premiers, et leur céder pourtant à l'occasion (la Trêve de Dieu) ; — de même aussi la foi toute seule paraît constituer plus d'une fois tout le code moral et justicier de la société, comme dans les épreuves judiciaires ; et enfin, le tout s'unir si adroitement qu'il serait impossible d'en reconnaître la soudure. Ceci s'applique aux combats en champs-clos, où les armes étaient préalablement bénies par le prêtre.

Tous ces germes fermentaient depuis long-temps au sein de la société, et, depuis un demi-siècle, ils s'étaient extraordinairement accrus ; l'explosion était imminente. Pierre l'Ermite la détermina, comme nous avons vu. Mais notre pensée ne serait pas complète et laisserait dans l'ombre une partie importante de la question, si nous ne donnions la cause de cet accroissement de foi qui changea tout-à-coup la direction de l'activité nationale. La voici : Le monde avait cru toucher à son terme. Mille ans étaient accomplis depuis la venue du Christ, et le passage de l'Apocalypse, qui traite du règne temporel du Messie avec ses élus durant mille ans, avait été interprété des premiers mille ans chronologiques à partir de l'ère chrétienne. Le besoin, qui pousse l'homme à s'emparer de l'avenir

au moins par la pensée, n'avait pas laissé à la foi impatiente du moyen âge le loisir d'examiner si les mille ans déjà écoulés pouvaient être considérés comme un état de félicité temporelle; on attendait la fin du monde avec celle du siècle; on s'inquiétait, on se repaissait de cette idée, toute décourageante qu'elle était; en un mot, c'était un peuple enfant qui aimait à s'effrayer dans ses imaginations. Ceci était universel. Si pareille erreur pourrait, de sa nature, devenir populaire aujourd'hui même, que doit-on penser de cette époque où la foi était l'âme de toutes les actions, la lumière ou le prisme de toutes les opinions, et se nourrissait habituellement de la lecture des livres sacrés? Autant les anxiétés de cette agonie anticipée avaient été vives avant le terme fatal, autant la joie, l'enthousiasme, la reconnaissance, furent effervescens; il semble un homme qui, couché pour mourir en attendant l'effet du poison, apprend soudain qu'il n'a pris qu'une potion fortifiante. C'était un sursis de miséricorde donné au repentir, au bon propos : grâce était obtenue pour l'arbre stérile: la sève y montait de nouveau; il croissait avec un luxe de feuillage et de fleurs. Nous l'avons dit, la croisade en fut la plus belle fleur; et plus tard, sous Louis-le-Gros, l'affranchissement des communes le plus doux fruit. Le peuple avait reconquis ses droits politiques entre la crèche et le tombeau de son Dieu. D'un autre côté, l'Asie mahométane était refoulée sur elle-même, l'indépendance de l'Europe s'affermissait peu à peu, et l'on comprendra facilement toute l'importante des croisades dans le rôle politique qu'elles ont joué, si l'on se rappelle qu'elles n'eurent pas plus tôt disparu de la scène du monde, que plus d'une fois l'Europe faillit être engloutie par l'inondation musulmane. Dès que l'agressive fut abandonnée (si l'on peut appeler de ce nom la défense du berceau de la rédemption, la conservation de cette Jérusalem terrestre, appelée encore aujourd'hui la sainte par ceux même qui l'ont profanée, de cette colonie divine enfin qui fut si long-temps sur terre la métropole religieuse); dès que l'Europe, disons-nous, cessa d'attaquer, elle fut obligée de se défendre, et sur tous les points : que de désastres essuyés, que de sang chrétien versé par le sabre des infidèles jusqu'à Isabelle, don Juan et Sobieski!

Tandis que les rois restaient chez eux, peuples et chevaliers s'aventuraient donc dans ce poétique et guerrier pélerinage; la France en fit seule les frais, en eut tout l'honneur. L'Allemagne était alors divisée en deux camps: l'un, qui y servait aussi la cause du Christ et la liberté de son Église; l'autre, le camp impérial, qui voulait s'inféoder cette même Église par l'usurpation des investitures (1). Le pape surveillait les phases de ce grand conflit, et c'est ce qui l'empêcha de se mettre lui-même à la tête de la croisade, et de la rejoindre après la prise d'Antioche par les croisés, comme ceux-ci l'y invitaient en lui rendant compte de leurs opérations. Il y fut remplacé par son légat, Adhémar de Monteil. « Moïse, écrivent les croisés, fut le remplaçant de « Dieu; de même celui-ci (le légat) a « remplacé le pape Urbain, lui-même « remplaçant de Dieu. Dieu les a envoyés « l'un et l'autre. » (Pag. 294.) A propos de ce beau manifeste où les croisés protestent figurativement de leur foi; M. Prat ajoute ces mots : « Quand nous « disions que les écrivains du onzième « siècle aimaient les rapprochemens, « nous n'avions pas tort, comme on le « voit. »

Il convient maintenant d'entrer plus avant dans le récit abrégé de l'expédition et dans l'examen du livre de M. Prat. Ces considérans, négligés par lui, nous paraissent essentiels pour fixer le sens de cette appréciation historique: voilà pourquoi nous nous y sommes étendu.

« L'an 1096 de l'incarnation de Notre « Seigneur, dit Guillaume de Tyr, et le « 9 mars, Gautier, surnommé *Sans-Avoir*, « homme noble et plein de force sous les « armes, s'étant mis le premier en marche suivi d'une immense multitude de « compagnies d'infanterie (il n'avait avec « lui que très peu de cavaliers), traversa « le royaume des Teutons et descendit

(1) 15 et 16e canon du concile de Clermont : L'investiture des bénéfices par les laïcs est absolument proscrite. 17e Nul prêtre, nul évêque ne peut faire hommage-lige entre les mains du roi même.

« en Turquie. » Cette première colonne, que deux autres devaient suivre, n'était composée, comme on le voit, que du simple peuple. C'était comme l'avant-garde détachée du corps de troupes que Pierre l'Ermite recrutait de toutes les provinces où il passait, la Lorraine, la Franconie, la Bavière, l'Autriche. Cette seconde colonne pouvait s'élever à 40,000 hommes. La troisième enfin était celle des princes et bannerets avec leurs vassaux. A considérer au point de vue symbolique la composition et les aventures de chacune de ces trois colonnes, n'y voit-on pas une grave leçon infligée à l'humanité par la Providence? Nous avons dit que le peuple allait chercher sa propre émancipation dans la délivrance du tombeau du Christ; mais combien fut sanglante l'initiation! Les gens de Gautier Sans-Avoir (ce nom, tout seul, pittoresque à l'imagination du peuple, ne se rapproche-t-il pas naturellement de cet axiome emprunté à M. Prat, « qu'il faut, pour que les droits politiques soient bons à quelque chose, une prospérité matérielle, une sécurité d'existence qui passent avant tout le reste, » parce que, ajoutons-nous, les passions ennemies de l'ordre accompagnent bien plus la misère que l'aisance), les gens de Gautier se précipitent comme un torrent à travers l'Allemagne et la Hongrie, pillent ce qu'on leur refuse, exaspèrent les contrées qu'ils traversent, perdent un nombre considérable des leurs, et arrivent ainsi décimés sous les murs de Constantinople, qu'il leur est défendu de passer. Là, ils attendent Pierre l'Ermite. Ce peuple avait une logique tout à la fois présomptueuse et impitoyable. Présomptueuse, il croyait n'obéir qu'à sa foi, et sur ce, il s'attendait à chaque instant à voir se renouveler pour lui les miracles accordés à Moïse et à Josué : tout devait céder devant lui; n'avait-il pas à sa disposition le bras du Tout-Puissant? Impitoyable, il allait combattre les Musulmans, ennemis du Christ; mais les Juifs n'étaient-ils pas encore mille fois plus coupables, eux, les déicides? Aussi commence-t-il par les exterminer sur sa route. La croix, pour lui, est devenue le glaive du Seigneur; il en retrouve la forme dans son glaive; il l'adore, et frappe. Quatre siècles plus tard, Bayard s'agenouillait devant cette croix armée, comme devant un crucifix, pour se confesser. La croix était partout; c'était le centre où tout convergeait; elle consacrait la forme de toutes les églises d'Occident; c'était, suivant la pensée de M. Michelet, la passion du Christ écrite en pierres.

Ce peuple encore, s'il rencontre un obstacle sur sa route, il le maudit. Semlin, ville des Bulgares, irrite un instant sa marche de lion : il l'appelle *Malaville*. Ajoutons ici une réflexion de l'auteur : « Il faut considérer aussi que des hommes chargés de tous les crimes imaginables se trouvaient au milieu des croisés; l'influence salutaire de la pensée pieuse qui les avait conduits à prendre la croix ne pouvait durer bien longtemps. Aussi Gautier se vit-il forcé d'abandonner aux représailles des Hongrois tous ceux de ces aventuriers qui ne voulurent pas se soumettre à la discipline commune, et il arriva enfin, sans nouvel encombre, jusqu'au Bosphore. Pierre l'Ermite, de son côté, eut plus d'un genre de désordre à réprimer, entre autres le massacre des Juifs, dont nous avons fait mention. Mais il ne put retenir la vengeance de ses soldats, qui rencontraient à chaque pas les déplorables indices du désastre de leurs frères. On prend Semlin et on la ruine. Nicétas, duc des Bulgares, fut épouvanté. Cependant, les vivres manquant, Pierre l'Ermite envoie proposer un accommodement : tout allait bien, quand quelques misérables Teutons, fils de Bélial, dit Guillaume de Tyr, se mettent à ravager les habitations de quelques Bulgares avec qui ils avaient eu querelle, et attirèrent sur l'armée toutes les forces de Nicétas, qui la dispersa en quelques heures, ainsi prise à l'improviste; s'empara des bagages, d'une multitude de femmes et d'enfans, et tua plus de dix mille croisés. « Ce ne fut que trois jours après, que Pierre l'Ermite put rassembler les débris de son peuple. Ainsi châtiée et irritée comme sa devancière, la deuxième colonne s'avança dès lors avec plus de circonspection, et se rejoignit à la première sous les murs de Constantinople. »

Deux mois de séjour à Gemlick, au-

delà du détroit, ou Civitat, au milieu de l'abondance de toutes choses, ne tardèrent pas à corrompre les Latins; cette ville fut leur Capoue. Bientôt des désordres éclatèrent dans l'armée : plus de subordination. Cependant on s'empare de Nicée, et on y campe en attendant l'arrivée des princes avec la troisième colonne. Soliman-le-Jeune, sultan d'Iconium, informé du peu de discipline qui régnait dans le camp des Croisés (nous avons omis de dire que Pierre l'Ermite était resté à Constantinople pour attendre les renforts de l'armée des princes), les surprend, au nombre de vingt-cinq mille, près de Nicée, les refoule jusque dans leur premier camp, et en fait un grand carnage. A cette nouvelle, qu'un courrier porte en toute hâte à Constantinople, Pierre s'empresse de demander des secours à l'empereur, mais en vain. Trois mille hommes, seuls restes de ces deux armées, se sont retranchés dans une vieille forteresse, près de leur camp, et y attendent leur délivrance.

« Viennent donc les nobles! s'écrie M. Prat en commençant son quatrième chapitre (*les princes*), puisque seuls ils peuvent conduire une entreprise à bon terme à cette époque de notre histoire. » C'est qu'en effet eux seuls ayant l'habitude de la guerre, en possédaient aussi l'art. L'ordre naturel n'avait pas été suivi dans les deux premières expéditions : on avait devancé les momens de la Providence; le peuple avait voulu tout faire par lui-même; la subordination civile et intellectuelle avait été rompue. Si la foi toute seule suffit quelquefois à l'individu dans quelques cas extraordinaires, il n'est pas moins vrai de dire que cela ne s'applique point aux masses, aux sociétés, généralement parlant; il faut encore la prudence. Dieu ne fait des miracles que là où l'homme ne peut rien, afin, comme dit l'Écriture, que l'homme ne s'attribue point la victoire, *manus nostra excelsa*, etc.; et, en second lieu, afin que ses facultés ne s'engourdissent point dans un quiétisme mal entendu.

Viennent donc les princes! Les voici, en effet : Raymond, comte de Toulouse, avec ses Provençaux, lesquels, unis aux Croisés lombards et à quelques intrépides aventuriers des côtes d'Espagne, formaient une armée de plus de cent mille combattans; Godefroy de Bouillon, avec soixante-dix mille preux; Étienne de Blois; Hugues, comte de Vermandois; Robert de Normandie, frère de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre; Bohémond, fils de Robert Guiscard, conquérant de Naples et de Sicile; Tancrède, et plusieurs autres illustres chevaliers de l'époque. L'évêque du Puy y tenait la place du pape, en qualité de légat. Il serait assez difficile de désigner, parmi les chevaliers, lequel était le véritable chef. M. Prat se récrie beaucoup contre les différentes assignations qu'on en a faites; mais, à considérer le caractère tout religieux du moyen âge, peut-on douter que le légat n'ait été, comme représentant du pape, le président de cette cour de vassaux de la croix, mais qui tous étaient indépendans à l'égard les uns des autres? Le plus puissant, sans doute, était Raymond; le plus glorieux fut Godefroy : c'est celui-ci que l'opinion publique, non moins que son élection royale au Saint-Sépulcre, a consacré dans la mémoire des peuples. Le Tasse, aussi fidèle historien qu'admirable poète, n'a pas peu contribué au grand renom de Godefroy. Si quelque roi eût pris la croix, le commandement lui eût été déféré; mais il n'en fut pas ainsi. Trois rois étaient alors paralysés par les anathèmes de l'Église : Philippe I[er], en France, à cause de son mariage scandaleux; Henri IV d'Allemagne, à cause de sa révolte contre le Saint-Siége dans la question des investitures; son suzerain, Guillaume-le-Roux, en Angleterre, à cause d'une prétention analogue qu'il débattait contre saint Anselme. La Suède, la Norwége et le Danemarck, à peine convertis au Christianisme, n'étaient éclairés que de loin par ce soleil qui épanouissait le Midi; les rois d'Espagne faisaient chez eux la croisade contre les Sarrasins. C'est donc Godefroy qui résume le mieux, à nos yeux, l'esprit chevaleresque du temps et de notre expédition; c'est le seul même épargné par Anne Comnène dans son Alexiade, qui n'est guère autre chose qu'une diatribe contre les Latins. Albert d'Aix, Robert-le-Moine et Guillaume de Tyr s'accordent également sur le mérite hors de pair du duc de Brabant.

Rien ne peint mieux la naïveté des mœurs de l'époque et leur héroïque simplicité que tout cet attirail de faucons et de chiens dressés pour la chasse, que les Croisés emmenaient avec eux pour s'en servir comme de passe-temps, au milieu de la plus complète insouciance des hasards qu'ils allaient courir.

Godefroy, parti le premier avec son corps d'armée (15 août 1096), arrive heureusement à Prague, y prend des arrangemens avec le roi Coloman pour éviter les malheurs arrivés par suite de l'imprévoyance des armées précédentes, échange des otages avec les Hongrois, et entre sur les terres de l'empire. Il apprend que Hugues-le Grand ou de Vermandois est retenu prisonnier à Constantinople par Alexis : Hugues s'étant embarqué à Bari avant le départ des autres princes, avait été jeté par une tempête près de Durazzo, et séparé de ses gens. Alexis, qui l'apprit, crut l'occasion belle pour se donner des garanties contre les Croisés, et, mettant la ruse à la place de la force qui lui manquait, il se fit amener le chevalier par quelques misérables qui l'insultaient d'hypocrites honneurs. Godefroy réclame son frère d'armes, et, sur le refus d'Alexis, il ravage, durant huit jours, les terres de l'empire; ce qui força enfin l'empereur à céder.

Cependant Raymond s'avançait aussi avec ses Provençaux, en longeant l'Adriatique et traversant l'Esclavonie; mais Durazzo ne lui fut pas moins fatal qu'à Hugues : des gens, apostés par Alexis, massacrèrent tous ceux qui se trouvaient détachés du gros de l'armée, tandis que le perfide empereur faisait tenir sur le chemin aux Croisés des lettres où il ne parlait que de paix et de fraternité, dit Raymond d'Agiles.

M. Prat nous donne ensuite un état de Constantinople et de l'empire grec; il fait toucher au doigt cette faiblesse mal déguisée par la pompe des titres dignitoriaux : on sent le cadavre sous le luxe d'ornemens qui le chargent.

Alexis, trop pusillanime pour retremper son peuple dans la foi et le courage des Latins, continua à biaiser dans toutes ses démarches : il crut faire un chef-d'œuvre d'habileté et river les griffes du lion de l'Occident en se faisant prêter hommage, sous couleur d'adoption, par Hugues, qu'il regardait comme le chef des Latins; par Godefroy, qu'il parvint à séduire, et dont il faisait valoir l'exemple aux autres; par le Normand Bohémond, qui jurait volontiers tout en jouant au plus fin; par Raymond de Saint-Gilles, qui se borna à un serment de respect envers l'empereur. Tancrède seul, habile et consciencieux, sut se soustraire à la nécessité du moment en passant le Bosphore à l'aide d'un déguisement. Raoul de Caen dit qu'Alexis en fut inconsolable. Guibert de Nogent rapporte, après Anne Comnène, que l'empereur, qui avait aussi appelé les Latins, et leur avait promis de se joindre à eux contre les Turcs, manqua à sa parole, « pensant qu'il valait mieux attendre la tournure que prendraient les événemens. » (Alexiade.)

Nous nous sommes étendu, comme on voit, sur la partie esthétique de l'expédition; nous avons cru par là préciser, en plus d'un endroit, plus que ne l'a fait l'auteur, tout en nous aidant de son récit, le caractère de la croisade. Ce qui nous paraît lui manquer, c'est une certaine unité de marche et d'exposition, et nous croyons en découvrir la cause dans l'erreur que nous avons signalée plus haut au sujet du véritable chef de l'expédition. Certes, nous pensons, comme M. Prat, qu'il ne faut pas chercher dans la centralisation militaire d'aujourd'hui le modèle de l'unité de direction qui existait au moyen âge; nous pourrions même combattre l'auteur avec ses propres paroles : « On a, dit-il, considéré « généralement Godefroy comme exer« çant dans l'armée une autorité supé« rieure à celle des autres chefs; mais « tout ceci est plus spécieux que solide. « Les historiens de la croisade sont tous « prêtres; membres d'un corps régi d'une « manière toute monarchique depuis le « pontificat de Grégoire VII, ils ne pou« vaient pas plus se figurer l'existence « d'une armée sans chef reconnu que celle « d'une Église sans pape. » Nous ferons deux remarques sur ce passage : d'abord, comment le moyen âge, dont l'allure était tout ecclésiastique, pouvait-il se soustraire à l'influence de cette unité monarchique de l'Église, et ne pas se calquer le plus possible sur ce grand mo-

dèle de l'ordre, de la force et de la liberté, réunis dans la société religieuse? Ensuite, il semble que l'auteur ne se figure l'unité que sous la forme de la centralisation, et c'est là sans doute ce qui l'a conduit à son opinion; mais telle n'est pas l'unité monarchique de l'Église, telle n'était pas celle du moyen âge. Un chef suprême dans l'un et dans l'autre, c'est le pape, c'est le roi; les conciles et les cours plénières sont corrélatifs; les franchises des provinces et les variétés disciplinaires des églises particulières marchent de pair : une armée, une simple couronne, reproduisaient tous ces traits distinctifs. Les petites sociétés se forment sur la physionomie des grandes; et la croisade n'était pas simplement une armée, mais le rendez-vous de tous les élémens constitutifs de la société spirituelle et de la société temporelle; celle-ci dominée par celle-là, le légat étant près les chefs de l'armée ce qu'était le pape au regard des rois. Toutefois, pour être juste envers M. Prat, nous conviendrons volontiers avec lui que les princes croisés, dirigés par le légat comme les rois sous l'autorité du pape, étaient dans une certaine indépendance à l'égard les uns des autres. Godefroy (1) ou Raymond de Toulouse pouvaient dire aux autres chefs comme l'empereur d'Allemagne aux simples rois : Mon fils; mais ce n'était qu'une suzeraineté très élastique, une unité plutôt d'occasion que d'habitude.

Reprenons en peu de mots le fil des événemens. Échappés enfin aux séductions d'Alexis, les princes passent un à un le Bosphore, et arrivent devant Nicée. Les compagnons de Pierre l'Ermite y étaient prisonniers dans leur conquête. Les Latins étaient près de s'en emparer, quand Alexis, qui entretenait des négociations secrètes avec les Turcs seldjoucides, trouva le moyen de se faire rendre la place à lui-même. Soliman, pour réparer cette perte, rassemble toutes ses forces sous les murs de Nicée; mais une déroute complète le met hors d'état de rien entreprendre dorénavant. Il fuit en dévastant la contrée, ce qui fit beaucoup de mal aux Croisés, dont les provisions n'étaient guère que quotidiennes, et malgré les richesses de toutes sortes qu'ils avaient trouvées dans son camp. L'armée se remit bientôt en marche, traversa la Lycaonie, passa à Iconium, dont les habitans s'étaient enfuis; à Héraclée, à Marésie, puis à Tarse, où l'on fit halte. Cependant Baudouin, frère de Godefroy, appelé par les Grecs à Edesse, l'ancienne Ragès, en Mésopotamie, pour la défendre contre les Turcs, préparait de là les voies à d'autres succès. Bientôt Antioche tombe au pouvoir des Croisés; elle fut livrée à Bohémond, qui s'était ménagé une intrigue dans la place, et l'armée s'y cantonna.

Une armée turque et égyptienne, venue au secours de la capitale des Seldjoucides, n'avait pu la sauver. Accien, son gouverneur, fut trahi par ses propres sujets; on apporta sa tête aux princes : « Elle était d'une grosseur étonnante; ses « oreilles étaient très larges et toutes cou« vertes de poils; il avait les cheveux « blancs, et une barbe qui descendait de« puis le menton jusqu'au milieu du « corps. » Lorsqu'on veut admirer les Croisés, dit l'auteur, il faut choisir les momens où des infortunes inouïes fondent sur eux : la prospérité les enivre comme les autres hommes, et alors ce ne sont plus que des guerriers farouches et grossiers.... mais dans cet état éclate précisément la splendeur du Christianisme. Bien que ce doive être la religion de tout le monde, c'est plus particulièrement la religion des affligés. Jésus disait : Venez à moi, vous qui souffrez; et c'est le mot qui caractérise le mieux sa doctrine. Les Croisés passent fréquemment de l'une à l'autre de ces deux situations. Antioche leur devint funeste, comme Nicée, comme Gemlick; les désordres ressuscitèrent avec l'abondance, et Dieu ne tarda pas à les châtier. Cette abondance disparut peu à peu; les Croisés semblaient prendre à tâche de consumer toutes les ressources d'une station nou-

(1) Nous mettons ici Raymond à côté de Godefroy parce quelques historiens l'ont considéré comme le principal chef; mais ceci s'explique : Raymond marchait à sa part comme Godefroy à la sienne, avant leur réunion sur le Bosphore. Chacun d'eux avait un chroniqueur dans son armée, et cet historien, qui ne voyait que son maître au départ, continuait à l'envisager seul dans l'expédition jusqu'à l'élection de Godefroy.

veille avant de la quitter, et oubliaient ainsi que, pour eux, s'arrêter, c'était perdre de vue l'objet de l'expédition et en entraver le succès. La famine et les pluies d'automne et d'hiver les réduisirent bientôt à l'extrémité. La citadelle tenait encore, et ils se trouvaient eux-mêmes bloqués par l'arrivée de Kerbogah, prince du Korasan, qui les pressait vivement. Le malheur rend injuste : Pierre l'Ermite devint, comme Moïse, l'objet des outrages et des malédictions d'un peuple exaspéré. Cependant Dieu eut pitié de ses serviteurs : Jésus-Christ apparut à un prêtre, et lui commanda de faire fouiller dans l'église de Saint-Pierre d'Antioche, et qu'il y trouverait le fer de la lance de Longin. Nous voyons avec peine les réflexions de l'auteur sur ce sujet. Il n'a pas encore été révoqué en doute sérieusement, et il est trop tard de venir déclarer, après plus de six siècles, que tout un peuple s'est volontairement trompé sur une question qu'il voyait de ses yeux, qu'il touchait au doigt; car la déclaration du prêtre fut connue avant que les fouilles ne commençassent, et le résultat la confirma publiquement. Sans doute que, si l'on eût caché là cette lance pour l'y chercher ensuite, il y aurait eu assez de bon sens dans les Croisés pour découvrir la fraude; en dernière analyse, il y a prescription pour tout ce qui ne peut être renversé par des preuves certaines, et l'on peut dire aux contradicteurs : Vous venez trop tard.

Les Croisés, encouragés par cette marque de la protection divine, ne demandaient plus que le combat. Il fut livré; la victoire fut complète, et l'armée de Kerbogah complètement dispersée. Antioche fut accordée à Bohémond, comme on le lui avait promis, et malgré les menées de l'empereur, qui la réclamait effrontément après l'indigne conduite qu'il avait tenue récemment envers les Croisés. Parti de Constantinople avec un renfort pour eux, la crainte des Turcs de Kerbogah lui fit promptement tourner le dos, et ce ne fut qu'après avoir fait derrière lui un désert de l'Asie-Mineure, qu'il se crut en sûreté. Les Croisés envoyèrent alors au pape la relation de leurs succès, comme de leurs revers; lui annoncèrent la mort de son légat, en le priant de venir lui-même les présider. Adhémar avait été, en effet, d'un grand secours aux Croisés; parmi les chefs, il était leur point de ralliement dans la divergence des opinions, le consolateur du peuple dans ses misères, l'âme, en un mot, de ce grand corps. Pierre l'Ermite ne pouvait le remplacer au même titre, bien que son autorité eût du poids. La désorganisation se fit bientôt sentir dans les opérations : chacun courut à des aventures particulières. Bohémond conquêtait la Cilicie; Raymond ravageait les bords de l'Euphrate. Tout ceci se passait en hiver, tandis que le reste des troupes se rafraîchissait. Dès le mois de février, le peuple demanda à grands cris qu'on le menât à Jérusalem; on venait de prendre Marrah, ville considérable. Le peuple, voyant que les chefs perdaient le temps à se la disputer, agit plus sagement : il la détruisit de fond en comble. On se mit donc en marche pour la ville sainte; les places se rendaient à l'envi sur la route, et fournissaient au besoin de l'armée. Nouvel incident : les divers corps d'armée s'étaient réunis sous les murs d'Archas, et voilà que l'on songe encore à l'attaquer. Tout le monde doutait de la convenance de ce siége, et le regardait comme contraire à la volonté de Dieu. Le gouverneur de Tripoli, qui vint la secourir, n'éprouva presque aucune résistance. Le peuple renouvela la scène de Marrah : il mit le feu au camp, et força fut de se mettre en route.

En passant près de Tripoli, les Croisés font la découverte de la canne à sucre. Albert d'Aix rapporte au long l'usage qu'en faisaient les indigènes, et émet l'opinion que c'était peut-être là cette espèce de miel qui faillit coûter la vie à Jonathas. Ce qui est certain, ajoute M. Prat, c'est que c'est de la Syrie qu'elle a été transportée en Chypre, en Sicile, puis à Madère, aux Canaries, à Saint-Domingue, et dans le reste de l'Amérique (324).

Les Croisés continuèrent leur itinéraire par la Syrie littorale, ayant presque en vue une flotte génoise qui était venue à leur secours sous les murs d'Antioche, lorsque, pressés d'un côté par la famine, de l'autre par Kerbogah, ils se

sentirent enfin pressés du besoin de recourir à celui qui ne les châtiait que pour les guérir. Ils passèrent près de Béryte, qu'ils épargnèrent à la sollicitation des habitans (ceux-ci promirent leur reddition après celle de Jérusalem); ainsi que Tyr et Saint-Jean-d'Acre (et aux mêmes conditions); laissèrent Galilée sur leur gauche, passèrent entre le mont Carmel et la mer, et arrivèrent à Césarée. Ils avaient hâte d'arriver à Jérusalem, et rien ne pouvait plus les détourner de ce dessein : Joppé, Lydda, Ramla, Emmaüs, ne purent les tenter un instant; ils ne firent halte que près Bethléem, où les fidèles persécutés reçurent comme des frères et des libérateurs, et avec toute la solennité possible, Tancrède et une centaine de cavaliers, qui poussèrent une reconnaissance jusque dans la ville. Pendant ce temps, le gros de l'armée se tenait à distance. Ceux qui y étaient demeurés s'animaient de plus en plus du désir d'avancer vers le but de leur voyage; « comme ils se savaient tout près des lieux pour l'amour desquels ils avaient supporté tant de fatigues et bravé tant de périls depuis trois années, il leur fut impossible de dormir pendant toute cette nuit; » « il leur semblait même que « les ténèbres se prolongeaient au-delà « de leur cours ordinaire et usurpaient « injustement sur le jour, trop tardif à « paraître, et l'on voyait se justifier en « eux ce proverbe, *que rien ne va assez « vite au gré d'un cœur qui désire.* » (Guillaume de Tyr.) « L'impatience était telle, que les gens du peuple, sans attendre la permission de s'avancer, se lèvent au milieu même de la nuit, et se mettent en route, en dépit de l'ordre des princes..... Dès l'aurore, le reste de l'armée s'ébranle; les pèlerins arrivèrent enfin en présence des murs de la cité sainte. Alors ils tombèrent la face contre terre, et s'écrièrent par trois fois : Jérusalem! Jérusalem! Jérusalem! » Ce seul mot résume tout.

M. Prat nous donne ensuite une esquisse historique et topographique de Jérusalem, comme il avait déjà fait de Constantinople, d'Antioche, etc. Il faut avouer que ces aperçus, mis à propos, donnent du relief au corps de l'ouvrage et déterminent avec plus de précision les contours du tableau. Ce fut le 7 juin 1099 que les *Croisés* dressèrent leurs tentes devant Jérusalem; on ne saurait exprimer ce qu'excitait en eux la vue des saints lieux qu'ils ne pouvaient encore vénérer que de loin : c'était une soif de piété sans cesse rallumée. Telle était leur ardeur, qu'ils s'élancèrent à l'assaut sans échelles ni machines, et il fallut qu'une infructueuse attaque de tout un jour les ramenât aux règles ordinaires de la prudence humaine. « Pourtant, nous dit l'auteur, Raymond d'Agiles ne peut se contenter d'une telle raison; il nous raconte que les princes avaient visité un ermite qui demeurait sur la montagne des Oliviers, et que le saint homme leur avait dit : « Si demain vous assiégez la ville, le « Seigneur vous la livrera vers la neu« vième heure (sans doute trois heures « après midi, suivant la coutume orien« tale et par conformité au style évangé« lique). — Nous n'avons pas de machi« nes, avaient répondu les princes. — « Le Seigneur est tout-puissant, avait-il « répliqué.... Mais la crainte et la fai« blesse se glissèrent dans le cœur des « nôtres, ajoute le chroniqueur; ils re« noncèrent à l'entreprise et perdirent « beaucoup de monde. Le lendemain, on « ne recommença point l'attaque. »

Voici le moment où se noue plus fortement l'intrigue (nous sommes fâchés de nous servir de ce mot) de ce grand drame catholique, où tous les principes, tous les intérêts de l'époque sont personnifiés sur un petit coin de l'Asie, dans cette vallée de Josaphat qui est déjà la vallée du jugement entre la croix et le croissant. Nous sentons, comme l'auteur, que, pour s'élever à la hauteur de cette scène, il faut remonter les degrés chronologiques, et chercher dans les historiens qui y assistèrent, dans leurs paroles de couleurs si vivaces, non seulement le costume, mais le dire et le faire, l'action et le récit qui nous peignent ces grandes figures chevaleresques, sociales, catholiques.... Nous ne reproduirons pas ces récits; nous en relèverons seulement quelques particularités.

Les infidèles n'attachaient pas moins de prix à la conservation de Jérusalem que les chrétiens à sa conquête : c'était le coup décisif. Ils se mirent donc à la

fortifier avec un soin extraordinaire, y employant de préférence les malheureux chrétiens enfermés dans la ville, et qu'ils avaient un instant délibéré de mettre à mort; ils se contentèrent de les dépouiller de tout ce qu'ils possédaient, et exigèrent de plus, tant du patriarche que des monastères, une somme de quatorze mille pièces d'or, que le patriarche fut obligé d'aller mendier dans l'île de Chypre. Ils bouchèrent les fontaines et les citernes jusqu'à la distance de cinq ou six milles aux environs : c'était au mois de juin, et les chrétiens souffrirent extrêmement de cette disette d'eau. Guillaume de Tyr fait un tableau détaillé de toutes ces misères. L'armée dépérissait de jour en jour, quand heureusement parut sur les côtes de Joppé la flotte génoise ravitaillée. On comprit qu'il fallait, avant tout, se rendre dignes de la délivrance de la ville sainte, et l'on commença par secouer soi-même les liens du péché. Le légat défunt commanda, dans une apparition (p. 370, cité de Raymond d'Agiles), à un nommé Pierre Didier, que l'armée se sanctifiât, et fît après cela le tour de la ville de Jérusalem, pieds nus, en invoquant Dieu, et de joindre le jeûne à ces supplications. « Si vous faites ainsi, dit-il, et si vous attaquez Jérusalem avec vigueur pendant neuf jours, vous la prendrez. » Encouragés par cette vision, les Croisés ne songèrent plus qu'à accomplir les saintes prescriptions de leur premier chef, du légat, qui veillait encore sur eux après sa mort. M. Prat paraît craindre beaucoup que l'on ne voie là un renouvellement du miracle de Jéricho. Il est vrai que les murailles de Jérusalem ne tombèrent pas au bruit des trompettes : le légat n'en avait rien dit; mais, ce que nous le prierons de vouloir bien nous expliquer, c'est que Jérusalem fut emportée précisément le neuvième jour, le vendredi, et à trois heures après midi, le jour et l'heure de la mort du Sauveur. Voilà une singulière réunion de circonstances! Pour nous, nous le disons hautement, nous n'avons pas peur de croire; bien plus, nous ne comprenons pas comment on peut avoir le courage de se raidir contre toute pensée qui ne sert qu'à glorifier la Providence, et d'insulter tout un peuple dans sa foi, dans son bon sens même, et nous ajoutons dans son honneur. S'il y eut imposture, ces hommes étaient plus que stupides; ils étaient des êtres vils. Nous aurions pu relever plusieurs autres faits de ce genre dans le livre de M. Prat, où chaque fois il s'efforce d'atténuer le caractère ou la valeur du prodige : c'est un bien chétif Christianisme que celui d'un homme qui, en croyant sans doute à la possibilité des miracles, les nie cependant un à un, et gratuitement. Ce reproche est grave; il est heureusement le seul que nous ayons à faire à l'auteur; et si les conseils d'une critique toute bienveillante peuvent avoir accès près de lui, nous l'invitons de tout cœur à ce qu'il fasse disparaître ces taches dans les éditions subséquentes que nous espérons pour son livre. Il nous promet la continuation de son travail : ce qu'il nous en a donné est trop digne d'éloges sous plusieurs rapports pour que nous n'appuyons pas de notre suffrage un projet éminemment utile.

Nous avons cru faire valoir le livre et son sujet en résumant les principaux traits de la croisade. On y trouve mêlés, çà et là, une multitude de petits incidens qui distraient de la gravité des autres, reposent et soutiennent à la fois l'attention. Si l'auteur nous donne la seconde croisade, nous en rattacherons les événemens à ceux de la première, qui coupe court à l'élection de Godefroy; nous aurons à étudier l'histoire d'un royaume français en Palestine, puis d'un autre à Constantinople : c'est de l'histoire nationale, comme on voit. Nous regrettons que la longueur de cet article ne nous permette pas de signaler quelques beaux traits de la péripétie : Godefroy élu après examen; Godefroy au Saint-Sépulcre; Godefroy roi sans couronne, et l'heureux Pierre l'Ermite triomphant au milieu des bénédictions du peuple qu'il a délivré.

R. B.

ANECDOTES SUR MARC-AURÈLE,

OU PETIT CORRECTIF AU GRAND ÉLOGE DE MARC-AURÈLE PAR THOMAS (1).

Occupé depuis plusieurs années d'une histoire universelle sous le rapport religieux, philosophique et moral, je me réjouissais d'en venir à l'époque de Marc-Aurèle, cet empereur si renommé, surtout dans les temps modernes. Comme l'académicien Thomas, académicien de Paris, en a fait un éloge qui passe pour son chef-d'œuvre, je m'empressai de le lire. En conséquence, pour parler le langage des poètes, trois fois je m'efforçai de le lire d'un bout à l'autre, et trois fois j'échouai dans mon entreprise, tant le discours me parut, comme quelqu'un a dit d'un autre, long, lent, lourd. Je ne dis pas que ce soit à tort ou à raison; je suis simple historien. Je saisis toutefois les points les plus saillans de cet éloge sous le rapport moral, philosophique et religieux afin de les examiner d'après les monumens de l'histoire. Dans cet examen, je découvris sur l'empereur Marc-Aurèle, philosophe, certaines anecdotes curieuses qui peut-être pourront servir de petit correctif à son grand éloge par l'académicien Thomas, et, dans un siècle positif comme le nôtre, modifier quelque peu l'opinion publique. Permettez-moi de vous les soumettre.

L'empereur Marc-Aurèle prenait volontiers le nom de philosophe; aussi ses biographes le lui donnent, et de fait il s'appliquait à la philosophie stoïcienne. Mais que faut-il entendre par ces mots, philosophe et philosophie? Voici qui aidera peut-être à le comprendre. Tous les hommes participent à la raison humaine, au bon sens qu'on appelle sens commun; mais il y en a qui en font une étude spéciale : ce sont ceux-là qu'on nomme généralement philosophes. Ainsi donc un philosophe est, en général un homme qui étudie spécialement la raison humaine. Or, parmi les philosophes de l'antiquité, ceux qui réussirent le mieux dans cette étude furent Platon et Aristote. Le premier exploita le bon sens de l'antiquité dans ce qu'il y a de plus grand et de plus sublime; Aristote le cultiva sous le rapport de la précision et du raisonnement. Zénon, fondateur du stoïcisme, ainsi nommé de la *Stoa*, ou du portique, sous lequel ce philosophe enseignait à Athènes, ne pouvant dire autre chose que Platon et Aristote, voulut les dire autrement.

Ainsi Platon, Aristote et leurs premiers disciples appelaient biens et maux ce que tout le monde appelle biens et maux. Le principal bien est celui de l'âme, la vertu; le plus grand mal est celui de l'âme, le vice. Mais après le bien de l'âme, il y a les biens du corps, comme la santé; et les biens extérieurs, comme le vêtement, la nourriture, le logement, des parens, des amis. Ces biens ne sont pas à comparer avec la vertu; cependant ce sont encore des biens. De même, après le mal de l'âme, viennent les maux du corps et les maux extérieurs. Ces maux ne sont point à comparer au vice; cependant ce sont encore des maux. Sans la vertu on ne saurait être heureux; avec la vertu on l'est toujours. Cependant le bonheur ne sera pas complet si le corps souffre et que l'on manque des choses nécessaires. Telle est la pensée commune de tout le monde.

Les stoïciens soutenaient qu'il n'y a de bien que la vertu; de mal, que le vice. Les biens du corps et les biens extérieurs ne sont pas des biens, mais seulement des choses avantageuses, convenables à la nature, préférables en cas de choix. La douleur du corps, la pauvreté, le délaissement ne sont pas des maux parce qu'il n'y a rien là de déshonnête : ce sont seulement des choses fâcheuses, âpres, que la nature évite quand elle peut. Qui ne voit combien ce mot de Cicéron est juste : Zénon parlait autrement que tous, et il pensait comme les autres (1).

(1) Cette dissertation a été lue à la société *Foi et lumières* de Nancy.

(1) Hic loquebatur aliter atque omnes; sentiebat idem quod cæteri. *De finib.*, lib. IV, nº 20.

Quant aux maximes particulières des stoïciens, telles que celles-ci : Tous les sages sont souverainement heureux : Toutes les bonnes actions sont égales, tous les péchés sont égaux ; Cicéron dit que le sens commun et la nature y répugnent, et que la vérité réclame contre (1). Le bonhomme Plutarque a fait un ouvrage entier sous ce titre : *des Notions communes, ou du Sens commun contre les stoïciens* (2). Marc-Aurèle était donc de cette secte de philosophes dont le mérite distinctif consistait à dire les choses autrement que tout le monde, ou bien à les exagérer. Il eut pour précepteur un de ces philosophes dont le nom était Apollonius. Thomas, qui lui fait prononcer son long panégyrique, lui donne toutes les vertus. Jules Capitolin y met cependant un petit correctif. Antonin-le-Pieux, ou le débonnaire, avait fait venir Apollonius de Syrie à Rome. Quand il le sut arrivé, il l'invita à venir au palais pour lui confier son fils adoptif, le jeune Marc-Aurèle. Le philosophe répondit fièrement : Ce n'est point au maître à venir trouver le disciple, mais au disciple à venir trouver le maître. Le débonnaire Antonin dit en souriant : Il a été plus facile à Apollonius de venir de Chalcide à Rome que de son logis au palais. Il censura également son avarice, dit Capitolin, en lui accordant de gros salaires (3) ; car les philosophes de ce temps-là, tout en répétant que le sage n'avait besoin de rien, acceptaient volontiers des pensions de six cents pièces d'or, qui faisaient plus de douze mille francs de notre monnaie (4).

Dans ce panégyrique, Marc-Aurèle lui-même est présenté comme un homme accompli, *qui, dans tout le cours de sa vie, n'a point eu d'erreur, et qui, sur le trône, n'a point eu de faiblesse.* Il y a pourtant dans ses biographies quelques faits qu'on pourrait taxer au moins de faiblesse ou d'erreur. Par exemple, il avait une femme qui était fille d'Antonin. Fille et femme d'un empereur philosophe, Faustine devait naturellement se montrer un modèle de sagesse. Toutefois, non contente d'être l'épouse de Marc-Aurèle, elle se donna encore trois ou quatre maris supplémentaires. Le public en jasait, les comédiens la nommèrent en plein théâtre en présence même de Marc-Aurèle. C'est son biographe, Jules Capitolin, qui le dit (1). Et le philosophe Marc-Aurèle promut aux honneurs et aux dignités les maris supplémentaires de sa femme. En vérité, je doute que beaucoup de maris veuillent prendre pour modèle l'empereur Marc-Aurèle, philosophe.

Ce n'est pas tout, car la femme de Marc-Aurèle ne s'en tint pas là. Souvent elle se choisissait des maris d'occasion parmi les gladiateurs et les matelots. Pour lors on pressa Marc-Aurèle de la répudier. C'est fort bien, dit-il ; mais si nous renvoyons la femme, il faudra rendre aussi la dot, *si uxorem dimittimus, reddamus et dotem* ; et la dot était l'empire. Il la garda donc. Il fit plus ; il la récompensa par le titre de mère des armées, *ut matrem castrorum appellarit* (2). Il poussa la complaisance encore plus loin. Cette femme étant morte, il en fit une déesse, lui éleva des temples et des autels, proclama lui-même son apothéose, institua en son honneur une confrérie de filles nommées Faustiniennes, la donna pour patronne aux jeunes époux, et obligea les nouvelles mariées à lui offrir des sacrifices. Et le sénat romain consacra par son suffrage la nouvelle déesse et son culte ! C'est ce que disent Jules Capitolin et Dion Cassius (3). De plus, il y a des médailles en mémoire de cette apothéose où on lit ces mots : *Diva Faustina*, la déesse Faustine. Que penser maintenant d'un pareil homme et d'un pareil sénat ? Il y a des auteurs qui disent que de pareils sénateurs méritaient d'avoir des femmes et des filles pareilles à Faustine.

Il y a peut-être quelque chose de plus fort. Dans les mémoires que Marc-Aurèle

(1) Sensus enim cujusque, et natura rerum atque ipsa veritas clamabat quodam modo. *Ib.*, n. 19.

(2) Plut., Περὶ τῶν κοίνων ἐννοιῶν πρὸς τοὺς Στοϊκούς.

(3) Jul. Capit., *Ant. Pius*, n. 10.

(4) Tatien, *discours aux Grecs.*

(1) Jul. Capit., *Marc-Anton. philosophus*, n. 29.

(2) *Ibid.*, n. 19 et 26.

(3) Jul. Capit., n. 26. — Dion., l. 71. *M. Anton. philosophus*, n. 31.

a laissés, et qui sont des entretiens avec lui-même, il remercie les dieux de lui avoir donné une si bonne femme (1). Encore une fois, que penser d'un pareil homme? Il ne pouvait ignorer les débordemens de son indigne épouse; ils étaient publics; on les lui avait dits. Lui-même, d'après son biographe, la surprit un jour sur le fait (2), et avec tout cela, il remercie les dieux de la lui avoir donnée si vertueuse. Explique ce mystère qui pourra!

C'est un proverbe, *regis ad exemplar totus componitur orbis*: tou l'univers se forme sur l'exemple du souverain. Supposons un moment que tous les souverains ressemblent à Marc-Aurèle, tous les ménages au ménage de Marc-Aurèle, toutes les femmes à la femme de Marc-Aurèle; supposons que tous les maris en bénissent les dieux comme Marc-Aurèle; supposons que la loi de Marc-Aurèle subsiste et s'exécute encore, que toutes les nouvelles mariées soient tenues de prendre pour modèle la déesse Faustine; en vérité, si quelqu'un trouve que ce serait l'âge d'or, il mérite de le voir dans sa famille.

Marc-Aurèle fit pour son frère adoptif, Lucius Vérus, ce qu'il avait fait pour sa femme. Lucius Vérus était un homme plongé dans la débauche. Marc-Aurèle en fit son collègue dans l'Empire, lui donna sa fille en mariage, fille qui ressemblait à sa mère. Quelques années plus tard, Lucius Vérus mourut subitement empoisonné, disent les uns, par sa femme ou sa belle-mère, et les autres, par Marc-Aurèle lui-même. Dion Cassius donne cette dernière version comme indubitable (3). Quoi qu'il en soit, Lucius mort, Marc-Aurèle, de concert avec le sénat, en fit un dieu, lui éleva des autels, et dans ses Mémoires, remercia les dieux de lui avoir donné un si bon frère (4).

Marc-Aurèle avait un fils appelé Commode qui, dès ses premières années, annonçait un second Néron. Le père ne pouvait ni ne devait l'ignorer. Il l'accabla, non pas de reproches, mais de dignités; le fit prêtre, pontife, consul, César, empereur, avant l'âge de dix-neuf ans. Aussi Commode trouvant que son père ne mourait point assez vite, hâta sa fin par le secours des médecins. C'est ce que rapporte Dion Cassius comme une chose bien certaine (1). Voilà comme Marc-Aurèle sut gouverner sa famille sur le trône.

Considérons-le maintenant de plus près, comme philosophe. *La philosophie*, dit Thomas dans son éloge, *est l'art d'éclairer les hommes pour les rendre meilleurs*. Reste à savoir jusqu'à quel point les paroles et les exemples de Marc-Aurèle étaient capables d'éclairer les hommes et de les rendre meilleurs. A son époque, et à toutes les époques, ce qui a le plus aveuglé et dépravé les hommes, c'est la superstition, c'est-à-dire une religiosité excessive ou mal réglée. Or, la plus aveugle et la plus dépravante de toutes les superstitions, c'est l'idolâtrie; et Marc-Aurèle était le plus superstitieux des idolâtres.

L'idolâtrie est la plus aveugle et la plus funeste des superstitions. En effet, qu'y a-t-il de plus aveugle que de méconnaître le Dieu véritable que prêche l'univers, et de se faire des dieux homicides, adultères, incestueux, voleurs, comme un Saturne, un Jupiter, une Vénus, un Mercure? Qu'y a-t-il de plus aveugle et de plus stupide que de se faire un dieu d'un débauché tel que Lucius Vérus? une déesse d'une prostituée telle que Faustine? Peut-il y avoir quelque chose de plus funeste pour les mœurs que d'adorer, et par conséquent de prendre pour modèle, des divinités pareilles? Or, voilà ce qu'a fait, voilà ce qu'a ordonné à ses peuples de faire l'empereur philosophe Marc-Aurèle. Voilà comme il a éclairé ses contemporains; voilà comme il a travaillé à les rendre meilleurs.

Quant aux idoles de bois, de pierre, de métal, le philosophe Marc-Aurèle leur était plus dévot que personne. Avant de partir pour la guerre d'Allemagne, où il mourut, il donna pendant plusieurs jours un grand festin à toutes les idoles

(1) L. 1, n. 17.
(2) Jul. Capit., n. 29.
(3) Jul, Capit., *M. Ant. philos.*, n. 15. Verus, n. 10. Dion., l. 72, n. 2.
(4) L. 2, n. 17.

(1) Dion., l. 72, n. 33.

de Rome. Elles étaient rangées autour de tables splendidement servies. Les idoles des dieux étaient couchées sur des lits somptueux; les idoles des déesses étaient sur de simples siéges. Marc-Aurèle fit donc servir pendant plusieurs jours à ces idoles de bois, de pierre, de métal, les mets les plus exquis, principalement de la viande de bœufs blancs. L'empereur philosophe y mettait tant d'importance, que l'expédition en fut retardée de plusieurs jours. Les païens même en riaient et firent circuler sous le nom des bœufs blancs la pétition et l'épigramme suivante : *les Bœufs blancs à l'empereur Marc-Aurèle ; si tu reviens vainqueur, nous sommes perdus*. Οἱ λευκοὶ βόες Μάρκῳ τῷ Καίσαρι· ἂν σὺ νικήσῃς, ἡμεῖς ἀπωλόμεθα (1).

En ceci, Marc-Aurèle ressemblait aux philosophes de l'Indostan, les brachmanes. Si haut que remonte l'histoire profane, elle nous montre les brachmanes révérés de leurs compatriotes et admirés des étrangers; l'ancienne Grèce les regarde comme les oracles de la sagesse. Pythagore, Démocrite, Anaxarque, Pyrrhon iront les consulter. Depuis ces temps primitifs jusqu'à nos temps, ces philosophes sont les maîtres de l'Inde; ils y règnent sur les esprits et les volontés; ce qu'ils disent, on le croit; ce qu'ils ordonnent, on le fait. Or de tous les pays de la terre, il n'y en a point de plus superstitieux que l'Inde. Qu'on en juge par un seul fait. Pour le philosophe Marc-Aurèle, la dernière ressource était de servir à des statues de bois ou de pierre beaucoup de viande de bœufs blancs. Eh bien! aujourd'hui encore, pour les brachmanes, pour ces sages si renommés de l'Inde, le plus grand bonheur, l'infaillible moyen de parvenir tout droit à l'éternelle félicité, c'est de mourir en tenant une vache, non par la tête, mais par la queue. Certes, Marc-Aurèle, avec ses bœufs blancs, n'était pas allé si loin.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'au temps de Marc-Aurèle il s'était formé une société d'hommes qui avaient pour dessein de faire précisément ce que Cicéron dit que la philosophie doit faire, savoir : détruire les superstitions et fortifier la religion (1). Ce qu'il y a de plus singulier encore, c'est que ces hommes pensaient en toutes choses comme nous; ce qui sans doute leur fait beaucoup d'honneur. Ils pensaient comme nous qu'il n'est rien de plus absurde que d'adorer des idoles de bois et de pierre, que de se faire des dieux ou des déesses de gens aussi peu édifians que Lucius Vérus et Faustine. Ils pensaient comme nous que rien n'était plus fait pour pervertir les idées et les mœurs privées et publiques que de proposer aux nations de pareilles divinités pour modèles. Ils pensaient comme nous que la vraie religion consiste à adorer le vrai Dieu qui a fait l'univers; que la vraie morale consiste à devenir semblable au vrai Dieu, par la piété, la justice, la bonté, la miséricorde et des mœurs pures. Ce qui n'est pas moins singulier, c'est que ces hommes s'efforcèrent de persuader ces choses à Marc-Aurèle lui-même. En conséquence, ils lui adressèrent plusieurs pétitions motivées; il en existe même encore trois: deux d'un nommé Justin; et une d'un nommé Athénagore. Quand on les lit, on croirait entendre raisonner Fénelon ou Vincent de Paul, tant les idées sont les mêmes. Du reste, les pétitionnaires ne demandaient que la liberté de vivre selon ces idées. Mais le plus singulier de tout, c'est que Marc-Aurèle fit couper la tête à ces hommes, en particulier au nommé Justin.

Car ces hommes qui, malgré l'empereur Marc-Aurèle, ont délivré de la superstition des idoles une grande partie du monde et travaillent à en délivrer le reste, ce sont les chrétiens, c'est nous. Des monumens authentiques en font foi. Marc-Aurèle lui-même l'atteste dans ses Mémoires, car il y parle des chrétiens; il y parle de la mort qu'ils souffraient en grand nombre, qu'ils souffraient, ou plutôt qu'ils ambitionnaient comme une gloire; car le seul reproche que l'empereur philosophe fait aux chrétiens de son temps, c'est qu'au lieu d'attendre la mort avec une indifférence, une apathie stoïque, ils couraient au devant, ils l'affrontaient, ils la bravaient au milieu des

(1) Amm. Marc., l. 25, n. 4, p. 47, edit. Lip. — Jul. Capit., n. 13.

(1) *De Divinat.*, l. 2, n. 72.

supplices : comme une troupe armée à la légère, des vélites, au moment de la bataille, court à l'ennemi comme à une fête. C'est la comparaison employée par Marc-Aurèle (1).

Ainsi donc, sous son règne, de son propre aveu, les chrétiens mouraient en grand nombre, et avec joie, pour la doctrine qu'ils lui exposèrent dans leurs pétitions, doctrine qui a détruit la superstition des idoles et civilisé le monde.

(1) L. 11, n. 3.

De tout cela, nous concluons que, sans contester à Marc-Aurèle aucune de ses bonnes qualités, il ne faut cependant pas le présenter comme un modèle accompli d'homme ni de philosophe. Soyons vrais et justes envers tout le monde : que le bien ne nous fasse pas méconnaître le mal, et le mal, le bien. Cela convient surtout dans une cité que l'on a surnommée le quartier général du bon sens; surnom honorable, s'il en est, et auquel je souscris de grand cœur.

ROHRBACHER.

EXPOSÉ DES VRAIS PRINCIPES SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE;

PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LIÉGE (1).

La position des catholiques belges est en réalité si belle, que l'on a quelque peine à ne pas voir en eux les véritables auteurs d'une révolution dont ils ont si largement profité. Cette opinion, très généralement répandue, est néanmoins erronée ; et l'histoire, plus juste, dira, sur la foi de preuves irrécusables, comment ils se trouvèrent contraints par la force des choses à entrer dans un mouvement qu'ils n'avaient ni provoqué, ni même désiré. Jamais, en effet, pour obtenir le redressement de leurs griefs, ils ne seraient sortis des voies légales, si les sujets non catholiques du roi Guillaume n'avaient pris l'initiative, et constitué un gouvernement de fait rival du gouvernement hollandais, qui lui-même n'avait que la légitimité d'un fait. Réduits à choisir entre la liberté et la servitude, certains que la défaite de leurs compatriotes eût à jamais rivé leurs fers, devaient-ils et pouvaient-ils hésiter?

Mais il est une autre erreur, bien autrement grave dans ses conséquences, et qui, si nous ne nous trompons, a jeté de fortes racines, non seulement à l'étranger, mais même en Belgique. Parce que la charte qui régit aujourd'hui ce pays assure à tous la liberté d'enseignement, parce qu'elle reconnaît, d'une manière absolue, l'indépendance spirituelle de l'évêque et du prêtre, on s'imagine qu'elle a été plus loin encore, et qu'elle a institué plutôt une théocratie qu'un état politique semblable à celui de la France ou de l'Angleterre. Depuis le commencement du nouveau régime, les libéraux belges s'efforcent de propager cette singulière opinion, et nous le disons à regret, ils n'y ont que trop bien réussi. A les entendre, leur patrie, en brisant le joug de la Hollande, n'a fait que changer de maîtres; elle a seulement transformé une mitre en couronne, et aujourd'hui elle languit dans le servage d'un *parti prêtre*, aussi ennemi de toute lumière que de toute liberté. Or, en parlant ainsi, ils soulèvent les mauvaises passions que recèlent les derniers rangs de leur propre parti, et en même temps ils inspirent aux catholiques une périlleuse sécurité; car ceux-ci, tout en réduisant de flétrissantes épithètes à leur juste valeur, y voient un aveu de leur toute-puissance, et ils en infèrent que, pour conserver les biens dont ils jouissent, ils n'ont besoin ni de résolution, ni de vigilance, ni même de concorde. D'une autre part, ces étranges imputations, en donnant à la révolution de Bruxelles un caractère exclusivement sacerdotal, éloignent du catholicisme les hommes mo-

(1) Liége, 1840; chez P. Kersten, imprimeur de l'évêché.

narchiques, qui jusqu'alors comptaient sur son assistance, et enlèvent aux catholiques belges les sympathies de toute l'Europe libérale. Il y a donc là un calcul profondément habile, et nous voudrions pouvoir ajouter qu'il atteste de la part de ceux qui le font autant de franchise que de capacité. Mais pouvons-nous croire à leur bonne foi quand nous voyons que cette révolution, qu'ils disent *cléricale*, a été chercher dans leurs rangs la plupart de ses fonctionnaires? Certes, ce fait démontre d'une manière évidente que le clergé belge possède moins de pouvoir ou plus de tolérance qu'ils ne consentent à lui en attribuer.

Au fond, les catholiques belges n'ont gagné, en 1830, qu'une seule chose, conquis qu'un seul bien : ils sont entrés dans le droit commun; ils ne sont plus frappés d'ilotisme; ils jouissent de tous les droits de la cité, et dans un pays démocratiquement constitué, où la majorité est investie du droit de commander, ils sont enfin placés de niveau avec leurs adversaires, et peuvent par conséquent les combattre à armes égales. Voilà toute leur victoire; car ils ne possèdent aucune prérogative, ne sont investis d'aucun privilége refusé à leurs concitoyens. Soumis à toutes les chances des scrutins électoraux, n'ayant à leur disposition aucun de ces moyens de séduction administrative qui exercent une si grande influence, ils retomberaient bientôt dans leur premier vasselage, s'ils s'endormaient sur la foi d'une omnipotence imaginaire, s'ils se scindaient en fractions ennemies. La charte elle-même, si *libérale* qu'elle soit, ne les sauverait pas de leur apathie ou de leurs désordres; car, sans violer la lettre, une majorité hostile dans les chambres ne tarderait point à en fausser l'esprit, et ils passeraient alors sous les fourches caudines du libéralisme anti-chrétien, d'autant plus avilis et d'autant plus bafoués que ce serait un peuple tout entier qui courberait la tête devant une coterie, forte seulement des positions qu'elle occupe et de l'avantage qu'elle sait en tirer.

Ainsi que nous venons de le dire, les catholiques vrais, les hommes catholiques au moins par leurs croyances sont en Belgique incomparablement plus nombreux que les non-croyans. Mais ce qui est vrai de la population, ne l'est pas des fonctionnaires publics, et assurément il y aurait injustice à ne pas reconnaître que, sous ce rapport, la majorité numérique a montré plus que de l'impartialité. Sans être trop exigeante, sans abuser de sa force, elle eût pu régler sa part dans le budget des dépenses sur sa part dans budget des recettes, et se réserver les quatre cinquièmes des places, puisqu'elle paie au moins les quatre cinquièmes de l'impôt. Nul n'aurait eu le droit de se plaindre, et cependant c'est dans une proportion presque inverse que, jusqu'à ce jour, les emplois ont été répartis. Cette générosité, que l'inexpérience des affaires rendait peut-être inévitable au début de la révolution, et qui, depuis, est devenue en quelque sorte une habitude, explique la puissance des libéraux. Ils se présentent aux élections appuyés de toute l'autorité du gouvernement, et c'est contre un gouvernement qui, dit-on, est à leur merci que les catholiques ont à lutter. Ajoutez aux difficultés de cet ordre qu'ils rencontrent sur leur route, leur insouciance, avant que le mal ne soit venu, l'avénement aux affaires de la jeunesse élevée dans les universités du roi Guillaume, et vous ne serez pas surpris, si momentanément ils venaient à perdre dans les chambres une majorité qu'ils ne tarderaient pas à reprendre, il est vrai, en se serrant de nouveau, comme en 1830, les uns contre les autres.

Cependant, s'ils n'ont encore que faiblement profité, dans l'ordre politique, de cette égalité véritable et légale que nous leur envierons long-temps encore peut-être, ils ont montré, dans tout ce qui se rapporte à l'enseignement, une activité et une énergie qui compenseront et au-delà bien des fautes aux yeux de la postérité. Comme le sort futur de toute société dépend des principes inculqués aux générations naissantes, on dirait que, par une transaction avec leurs adversaires, ils leur ont abandonné le présent, sans se réserver autre chose que l'avenir avec ses chances. Et cependant, sur ce terrain, où chaque jour ils font de nouveaux progrès, ils ne combattent, nous le répétons, qu'à armes égales. S'ils

ont établi une université à Louvain, les libéraux en ont fondé une à Bruxelles, et le gouvernement lui-même en possède deux, une à Liége et l'autre à Gand. S'ils couvrent le pays de leurs écoles secondaires, les libéraux ont le droit d'en faire autant; et nous devons ajouter que des quatre universités belges, la seule qui ne reçoive aucune faveur, la seule qui ne coûte rien aux contribuables, est celle de Louvain. Croira-t-on, après cela, que les libéraux belges, jusque dans les chambres, crient au monopole, et accusent le clergé de ne plus vouloir de la liberté d'enseignement, parce que la jeunesse se détourne de leurs écoles pour affluer dans les siennes? Bonnes gens, qui ne voient pas que la liberté, c'est-à-dire la libre concurrence, serait un mot sans valeur, s'il n'était pas dans sa nature d'aboutir à un monopole de fait au profit de ceux qui font le mieux et au meilleur marché.

Toutefois, si la charité des fidèles, la confiance des familles, et le zèle du clergé, suffisent pour assurer au peuple belge un enseignement supérieur et un enseignement secondaire véritablement catholiques, il n'en est pas, il ne saurait en être de même quant à ce premier degré d'enseignement, si utile au peuple et qui ne doit être refusé à personne. Les écoles chrétiennes de cet ordre sont déjà nombreuses, et elles se multiplient rapidement sans autre appui que des dons volontaires. Mais les frais d'un enseignement primaire général, c'est-à-dire organisé de façon à pénétrer jusque dans les plus petites communes rurales, sont trop considérables pour que l'on puisse raisonnablement espérer que les fonds venus de la même source puissent jamais les couvrir. Il faut donc, ou qu'une partie de la population renonce au bienfait des connaissances les plus élémentaires, ou bien qu'elle le reçoive aux dépens de l'État, c'est-à-dire aux dépens de tous les contribuables. De ces deux alternatives, la dernière est évidemment la seule qui puisse être acceptée, et néanmoins, en 1840, dix ans après la révolution, la question demeure *légalement* entière, parce que, si les catholiques et les libéraux anti-chrétiens sont d'accord quant au principe, l'application de ce principe soulève entre eux un conflit d'une grande gravité. Des deux côtés, on comprend que le parti qui donnera des maîtres d'école aux enfans du peuple, finira par disposer du peuple. C'est donc pour les uns et pour les autres une question de vie et de mort, pour les libéraux surtout, que l'influence continue des institutions catholiques secondaires et universitaires dépouillera graduellement de toute autorité sur les classes hautes et moyennes de la société.

Or, l'article 17 de la Charte est ainsi conçu : « L'enseignement est libre; toute « mesure préventive est interdite. La ré« pression des délits est réglée par la loi; « l'instruction publique donnée aux frais « de l'État est également réglée par la « loi. » L'État donc ne peut ni refuser à personne le droit d'enseigner, ni entraver l'exercice de ce droit par des conditions de capacité ou de moralité. Mais il tient de la loi fondamentale le pouvoir d'opposer aux écoles fondées sans son concours une redoutable concurrence : c'est ce qu'il fait déjà quant au haut enseignement, et par la force même des choses, un peu plus tôt ou un peu plus tard, il étendra son intervention plus loin. Les libéraux le désirent avec ardeur; car ils comptent bien, grâce à la puissance administrative dont ils disposent, qu'avec l'argent des contribuables ils parviendront à contrebalancer le dévoûment du sacerdoce et la charité des fidèles. Les maîtres nommés par le gouvernement seraient les maîtres de leur choix, leurs hommes, et ils ne leur coûteraient rien, puisque ceux-ci recevraient leurs traitemens du Trésor, seraient payés par les catholiques. Il a fallu que la municipalité de Bruxelles accordât trois mille francs à l'université libérale fondée dans cette ville, et que le conseil provincial du Brabant ajoutât dix mille francs à ce subside annuel pour que cette université pût vivre. Les écoles primaires établies par le libéralisme à Liége sont défrayées par la commune, et elles seront fermées le jour où elles seront réduites à invoquer la stérile philantropie de leurs patrons. Les libéraux ne s'abusent point là-dessus; ils savent à merveille que, sans le secours de l'impôt, avec la seule ressource des dons volon-

taires, ils ne peuvent absolument rien. Les catholiques, à leur tour, ceux du moins qui comprennent leur position, ne veulent pas que l'enseignement donné aux frais de l'État soit à la discrétion de leurs adversaires; et cependant, au premier abord, on a quelque peine à refuser au gouvernement tout droit à un contrôle, direct ou indirect, sur des fonctionnaires payés par lui. Nous ne nous étonnons point, d'après cela, des difficultés qui retardent l'exécution du dernier paragraphe de l'article 17, difficultés, toutefois, qui seraient facilement tranchées s'il ne s'agissait que de l'enseignement secondaire. En effet, sauf les bourses créées dans les colléges, et nécessairement peu nombreuses, celui-ci est payé par ceux qui le reçoivent : les établissemens où il est *vendu*, qu'on nous passe ce terme, peuvent donc en général se suffire à eux-mêmes quand ils sont investis de la confiance des familles, ou qu'ils exercent un monopole; et comme la Belgique, plus heureuse que la France, ne connaît pas ce genre de monopole, les écoles secondaires chrétiennes, placées au milieu d'un peuple qui veut que ses enfans soient élevés chrétiennement, ne souffriraient pas beaucoup de la rivalité des écoles gouvernementales. Mais l'enseignement primaire n'est universel qu'à la condition d'être gratuit, et par conséquent qu'à la condition d'être, au moins dans la plupart des communes rurales, donné aux frais de l'État. Aussi les discussions soulevées par l'article 17 de la loi fondamentale des Belges n'ont-elles de véritable intérêt qu'en ce qui concerne cet enseignement; et, par cette raison, dans ce qui va suivre, nous le prendrons comme résumant en soi tout l'enseignement que l'État, abstraction faite de ses deux universités, est appelé à doter aux frais du Trésor public, c'est-à-dire avec l'argent des contribuables.

Le clergé aurait renoncé à son droit, failli à son devoir, s'il avait gardé le silence dans un débat qui touche de si près au sort futur de l'Église. En effet, si le système voulu par le parti libéral venait à prévaloir, si le gouvernement était plus que le simple bailleur de fonds, s'il était en outre chargé de choisir, soit directement, soit indirectement, les instituteurs primaires, nul doute qu'un grand nombre de ceux-ci ne dussent leur nomination à une incrédulité notoire, puisque, nous ne pouvons trop le redire, l'administration est presque entièrement tombée entre les mains des *anti-chrétiens*. Sans doute, il n'en est pas ainsi du pouvoir législatif, et les mandataires choisis directement par le peuple présentent une majorité catholique qui, si elle était plus homogène, neutraliserait en partie les tendances hostiles des autres pouvoirs; mais, outre que cette majorité, par les causes que nous avons déjà indiquées, n'est pas à l'abri d'une défaite électorale, il y aurait assurément folie à attendre de sa part une surveillance assez persistante pour écarter tous les mauvais choix, surveillance d'ailleurs qui ressemblerait fort à un empiétement sur les prérogatives constitutionnelles de l'administration. Autant donc les libéraux doivent demander avec ardeur que la direction de l'enseignement primaire soit placée dans les attributions ministérielles, autant les catholiques doivent s'y opposer; et voilà ce que monseigneur l'évêque de Liége a parfaitement compris, et tout aussi bien démontré dans l'ouvrage véritablement remarquable dont nous allons nous occuper.

Parmi les évêques qui gouvernent maintenant les églises belges, il n'en est aucun qui soit plus redouté des libéraux que ce vénérable prélat. Comme il est le seul dont l'épiscopat remonte au-delà des journées de Bruxelles, ils se sont en quelque sorte accoutumés à le prendre, dans leurs invectives, pour le représentant de l'épiscopat tout entier; et, il faut en convenir, il mérite encore à un autre titre les outrages qui ne lui ont pas été épargnés; car personne, de nos jours, n'a défendu avec plus de courage et plus de talent les justes droits de l'Église. En effet, l'*Exposé des vrais Principes* n'est que la continuation des longs services qu'il a rendus à cette sainte cause : sous le roi Guillaume, au tribunal de cet aveugle prince, il la plaidait avec autant d'énergie, avec autant de franchise, qu'il le fait aujourd'hui au tribunal de l'opinion publique; seulement, il demandait alors la liberté de conscience et la liberté d'enseignement au degré néces-

saire pour que les catholiques ne souffrissent pas de leur absence, et maintenant il réclame l'une et l'autre dans toute leur plénitude, avec toute l'extension que la Charte belge a entendu leur donner. C'est que la loi fondamentale du royaume n'est plus ce qu'elle était; les attributions du pouvoir électif ou populaire ont été considérablement étendues, et si monseigneur l'évêque de Liége ne pense pas que la qualité de catholique donne par elle-même des droits politiques, il ne croit pas non plus qu'elle enlève au citoyen ceux qui lui appartiennent aux termes de la constitution de son pays. Contemporain de Néron ou de Dèce, il n'eût opposé que des suppliques ou des apologies à la rage des persécuteurs, parce qu'alors le prince était investi d'une omnipotence légale; au même titre, sous le régime hollandais, lorsque les citoyens possédaient une partie des prérogatives de la souveraineté, il procédait par voie de représentations aussi fermes que respectueuses; comme à présent, logique jusqu'au bout dans sa soumission à ce qui est, et toujours en vertu du même principe, il réclame, au profit de toutes les croyances du catholicisme, comme du judaïsme, les franchises que la Charte belge a indistinctement stipulées en leur faveur. Il y a là, si nous ne nous trompons, un exemple qui trouvera un jour bien des imitateurs chez les peuples régis par le système représentatif, et nous remercions la Providence de ce que cet exemple nous vient de si haut. Ce n'est pas un novateur qui parle; c'est un pontife révéré de tous les vrais chrétiens qui, dans sa sainte sollicitude pour le troupeau qui lui a été confié, prend le libéralisme stupéfait au mot, et le somme d'exécuter loyalement les clauses d'un contrat auquel les catholiques ont été parties, et que, jusqu'à ce jour, dans ce qui était à leur charge, ils ont si scrupuleusement respecté.

Cependant, l'auteur de « l'*Exposé* » ne descend pas dans l'arène des passions politiques; il ne se préoccupe d'aucun nom propre; il ne place point l'avenir de la religion sur le terrain mouvant des crises ministérielles. Comme son divin Maître, il dit à ses adversaires « *sinite parvulos venire ad me* », et il leur abandonnerait volontiers la libre disposition du budjet, tous les emplois, tous les honneurs de l'Etat, pourvu qu'à ce prix il pût assurer à tous les enfans catholiques de son pays une éducation en harmonie avec les croyances de leurs familles. Voilà son ambition à lui; ambition vraiment digne d'un évêque, et qui est commune à tous les prélats de la Belgique. Usant d'un droit que la constitution ne refuse à personne, ils n'ont reculé devant aucun sacrifice, afin de *christianiser*, et par conséquent de moraliser l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire. Maintenant, il n'est plus à désirer qu'une dernière conquête, conquête qui se résumera dans la purification de l'enseignement primaire; et, chose merveilleuse, la révolution qu'ils n'avaient pas appelée de leurs vœux, que les libéraux anti-chrétiens avaient seuls voulue, serait faussée dans son principe s'ils n'obtenaient pas ce que monseigneur l'évêque de Liége demande avec une si noble insistance. Néanmoins, et nous l'avouons avec moins de surprise que de douleur, nous ne croyons pas au succès immédiat de ses glorieux efforts. Les catholiques belges, bien qu'ils soient de tous les catholiques ceux qui comprennent le mieux la nature de leurs droits et de leurs devoirs constitutionnels, lui feront vraisemblablement défaut. Accoutumés depuis tant d'années à plier sous le poids d'une oppression, tantôt directe et tantôt indirecte, ils ne perdent que lentement les allures de leur ancienne servitude; et chaque fois qu'il faut un appel au droit commun de la cité belge, on dirait, à leurs hésitations, qu'ils usurpent ce qui est à eux. Comme les plébéiens de Rome, qui écartèrent du consulat dont les patriciens venaient de perdre le monopole, les premiers candidats plébéiens, ils n'osent encore user dans leur propre cause de leurs propres suffrages, et beaucoup de temps s'écoulera peut-être avant qu'ils ne se soient pleinement apprivoisés avec leur caractère de citoyen. Quand on connaît la Belgique, on ne sait si l'on doit en rire ou s'attrister de la simplicité avec laquelle la plupart des catholiques s'imaginent, sur la foi des libéraux, que la Charte serait violée s'ils venaient à en-

faire sortir ce qui y est évidemment enfermé.

Avec des esprits autrement disposés, monseigneur l'évêque de Liége n'aurait eu qu'à citer le texte de la loi fondamentale; mais il n'a eu garde de compter uniquement sur cet appui, et nous devons à sa haute connaissance des hommes et des choses le travail le plus complet qui ait encore paru sur l'enseignement, tel qu'il doit exister dans un pays vraiment libre en fait comme en droit. Sans négliger aucun moyen légal, il a embrassé la question sous toutes les faces, dans ses rapports avec la nature intime de l'homme et de la société, au point de vue des intérêts matériels et des intérêts moraux. Dégagée des développemens qu'il lui donne et des faits historiques qui la justifient, la théorie de l'illustre prélat, en ce qui concerne l'enseignement primaire, peut être ramenée aux propositions suivantes :

1° L'avenir, le repos, la sécurité de la société dépendent de la nature de l'enseignement primaire, c'est-à-dire du seul enseignement qui soit à la portée de l'immense majorité de la population.

2° Dans tout enseignement, il y a deux parties distinctes, l'instruction qui fortifie l'intelligence, et l'éducation qui lui imprime une direction sociale ou antisociale, bonne ou mauvaise. Dans l'enseignement primaire, elles se tiennent de plus près que dans les autres enseignemens; et quand même les instituteurs primaires le voudraient, ils ne pourraient pas s'abstenir en donnant l'une de donner l'autre.

3° L'éducation morale de l'enfance, l'éducation primaire ne saurait évidemment être *bonne* ou conforme aux besoins de la société, qu'autant qu'elle est basée, non pas si l'on veut sur le catholicisme, mais au moins sur une religion quelconque, ou, en d'autres termes, qu'autant qu'elle est donnée par des hommes ayant une foi, une croyance religieuse déterminée. Mais l'éducation primaire ne pouvant être séparée de l'instruction primaire, l'enseignement qui les comprend l'une et l'autre deviendra nécessairement pernicieux s'il n'est pas confié à des croyans sincères.

4° Les prêtres catholiques sont évidemment les seuls juges compétens de la doctrine des instituteurs catholiques, comme les ministres protestans de la doctrine des instituteurs protestans, et les rabbins de la doctrine des instituteurs juifs. En outre, bien mieux que l'administration, les uns et les autres peuvent connaître des mœurs et du caractère des instituteurs de leur communion. A ces deux titres, au premier surtout, la haute direction de l'enseignement primaire leur revient de droit, et ce droit a sa sanction dans le besoin le plus incontestable des nations modernes.

5° L'enseignement primaire étant le plus actif, le plus efficace de tous les moyens de prosélytisme, il ne peut ni être confié à des *non-croyans* sans devenir mortel à l'Etat, ni être placé sous le patronage d'un seul culte sans conduire à une violation flagrante de la liberté de conscience. Il faut donc que les ministres de chaque religion soient investis d'un contrôle absolu sur cet enseignement; le clergé catholique, quant aux enfans catholiques; les pasteurs réformés, quant aux enfans protestans; les rabbins, quant aux enfans juifs. Mais le gouvernement réglera le nombre des maîtres et paiera leurs salaires, parce que l'enseignement primaire ne peut pénétrer partout qu'autant que le gouvernement y intervient dans cette mesure.

6° Quand même la législation existante et la charte qui en est la régulatrice suprême s'opposeraient formellement à ce système, l'une et l'autre devraient être foulées aux pieds sans la moindre hésitation, en vertu de l'axiome: « *Salus populi prima lex.* » Mais la Belgique n'est pas réduite à cette déplorable nécessité. Non seulement il n'y a rien d'inconstitutionnel dans le plan proposé par monseigneur l'évêque de Liége, mais encore ce plan est si bien en harmonie avec les dispositions de la loi fondamentale, que l'on ne peut rejeter l'un sans violer l'autre dans sa lettre et dans son esprit.

Nous consacrerons un second article à l'examen de ce beau travail, et le lecteur s'étonnera avec nous qu'un livre qui joint tant d'autres mérites à celui d'une si évidente *actualité,* n'ait pas encore été réimprimé en France.

C. De Coux.

EXCURSION EN BELGIQUE.

LOUVAIN, SON HOTEL-DE-VILLE, SON ÉGLISE SAINT-PIERRE ET SON UNIVERSITÉ.

II (1).

Le peuple belge est peut-être celui (et je ne suis pas le premier à en faire l'observation) qui a le plus *marché* dans les voies de progrès et de civilisation modernes, et qui s'est en même temps le mieux *conservé;* il allie aux idées actuelles un reste de mœurs du moyen âge dont il a su retenir la sainte et précieuse vivacité de croyances, la bonne foi, la droiture, la simplicité et la bonté native. Son caractère ancien lui est resté avec ses défauts aussi bien qu'avec ses qualités, et le portrait intéressant qu'en a tracé un gentilhomme florentin, il y a près de trois cents ans, est encore plein de ressemblance aujourd'hui.

« Ces Belges, écrivait Guicciardin en 1582, sont gentz fort laborieux, diligentz, ingénieux et capables de s'adonner à tout faire; imitant tost et proprement tout ce qu'ils voyent.... Naturellement froids et attrempez en toutes leurs entreprises, ils usent sagement de la fortune sans qu'ils s'émeuvent jamais par trop, ce que l'on juge et comprend assez et de leurs propos, et de l'état de leur face, et de leur chef : en tant qu'à peine, quand vient la vieillesse, changent-ils de poil ou deviennent-ils chenus et grisons. Que s'il y en a quelques uns de naturel plus sensible qui se laissent saisir des ennuys et tristesse de ce monde, alors ne leur pouvant résister ny vaincre la douleur, ils en sont accablez, et parfois finissent-ils par mourir de transe. Ces hommes ne sont guère ambitieux, au moins communément, de manière que quelqu'un d'entr'eux ayant fait son proufit et gaigné honestement et pour sa suffisance, soit en l'administration du public, ou au trafic de marchandise, ou autrement, il quitte ce travail, et louablement se retire pour vivre en repos, employant la plupart de ses moyens et facultés à faire *bastir,* à quoi ils sont tous fort adonnés, vivant du fruit de leurs terres ou de leurs rentes et revenus.

« Ce tout faict qu'on les trouve civils, acostables, doux, ouverts, et surtout sont-ils gais et disant volontiers le mot joyeux; mais d'ailleurs un peu économes... et en général si amateurs de nouveauté et si aisés à séduire qu'ils croyent chascun qui leur parle, et ainsi trop facilement on les déçoit; ils sont aussi hauts à la main et trop fanfarons; ils ne se soucient qu'assez peu du proufit d'autruy et oublient tost les services rendus : il est vrai qu'ils ne se souviennent longuement non plus des torts reçus, et ne tiennent leur cœur en haine contre quelqu'un. — Quant aux femmes de ce pays, outre qu'elles sont belles et propres et bien avenantes, sont encore fort gentiles, courtoises et gracieuses en leurs actions, gardant sévèrement le devoir de leur honnesteté, sobres et fort actives et soigneuses.

« C'est au demeurant un peuple laborieux, patient, régulier et religieux : aimant pas moins la ioye et les festes, principalement en certains temps de festes solennelles ou des saints pastrons des paroisses qu'ils appellent kermesses. Ils sont bien et gentiment vestus; leurs maisons particulièrement sont tenues très nettes, et si bien basties, ordonnées et fournies de toute sorte de beau mesnage qu'on n'en saurait souhaiter davantage. »

C'est surtout par la beauté et la richesse de ses hôtels-de-ville que se distingue la vieille Belgique, et l'on conçoit qu'une nation si soigneuse dans l'arrangement de ses demeures particulières n'ait rien épargné dans la construction de ces édifices qu'on appelait *maisons communes,* de ces palais du peuple, qui représentaient au moyen âge la municipalité et ces droits de bourgeoisie dont on était si jaloux.

(1) Voir le n° 1, dans notre n° 80, tome IX, p. 120.

L'hôtel-de-ville de Louvain est sans contredit l'un des plus complets, des plus achevés, des plus parfaits de la Belgique; c'est un véritable chef-d'œuvre d'architecture civile du quinzième siècle (1). Orné à l'extérieur d'une multitude merveilleuse de fleurons, de rinceaux, de niches, de petits bas-reliefs à personnages on ne peut plus curieux, et dont il serait à désirer qu'un bon artiste composât un intéressant et volumineux album; il présente à l'intérieur de grandes salles gothiques ayant conservé leurs plafonds de bois aux vives arêtes et aux mille capricieux zig-zag.

L'architecte a donné à ce palais des bourgeois non pas la forme d'un temple grec à colonnes, comme on ne manquerait pas de le faire de nos jours, mais tout simplement la forme d'une grande, d'une immense maison, avec quatre élégantes tourelles suspendues aux quatre angles du toit, dominées par deux autres tourelles qui s'élancent pleines de légèreté de l'extrémité supérieure des deux pignons. Un petit escalier tournant conduit au faîte de l'édifice, et, là haut, à je ne sais combien de pieds de terre, ces mille détails d'architecture, ces charmans dais à jour, par exemple, qui couvrent les niches sont finis aussi consciencieusement que s'ils étaient destinés à être vus de tout près, et travaillés avec tant d'art et de délicatesse, que pris séparément et examinés à part, indépendamment de l'effet général qu'ils produisent, c'est encore quelque chose de ravissant. On y retrouve partout la fleur de lis que les ducs de Bourgogne, sous la souveraineté desquels fut élevé ce monument, portaient dans leurs armes et sur leur cimier. Ce symbole héraldique est semé avec profusion sur la partie haute de l'hôtel-de-ville : toute l'arête supérieure du toit en est couronnée; on en retrouve la forme très distincte dans les ornemens de fer des hautes cheminées; tous les petits toits de toutes les mansardes, dont on compte quatre rangs serrés, en sont également couverts : c'est une moisson de fleurs de lis. Les gamins de Paris, ces nobles ennemis des vieux emblêmes de gloire, auraient fort affaire ici.

On plane du haut de cet édifice sur toute la ville de Louvain, dont l'aspect général est triste et maussade : le rouge-brun de la brique et des tuiles y domine exclusivement, coupé de distance en distance seulement par des canaux où coule l'eau fangeuse dont on se sert pour fabriquer la fameuse bierre du pays, et qui en a déjà la couleur par avance. Les environs de la ville, quoique agréablement ondulés, n'offrent rien de très pittoresque. Au pied de l'hôtel-de-ville, on vient de bâtir un *Casino* qui, malgré ses nombreuses fenêtres et ses plus nombreuses colonettes à l'italienne, ne brille pas à côté du vieux palais municipal. Restauré récemment de fond en comble, et, m'a-t-il paru, avec beaucoup de soin, cet hôtel-de-ville si remarquable a été entièrement passé à la couleur à l'huile; quelque malencontreux que soient en général les badigeonnages, on est forcé de convenir qu'ici du moins la teinte, qui est tout-à-fait celle de la pierre, a été bien choisie, et que, puisqu'il a fallu remettre ce monument à neuf, cette couleur, qui servira à sa conservation et qui est assez fine d'ailleurs pour ne pas empâter les détails de sculptures, harmonise assez agréablement les diverses parties de ce délicieux bijou et en fait bien ressortir la gracieuse dentelure.

III

En face de la maison-de-ville et de l'autre côté de la grande place, se trouve l'église principale de la ville mise sous l'invocation de saint Pierre; c'est un fort bel édifice, aussi du quinzième siècle, au chevet rond, parfaitement régulier et dessinant une croix latine. Il est précédé du côté de son entrée principale de deux grosses tours un peu massives; autrefois il était surmonté, de plus, d'une magnifique flèche haute de 533 pieds, qu'un vent violent renversa en l'année 1604. La voûte est soutenue par des piliers sans chapiteaux, cannelés en colonnettes, mais où les colonnettes deviennent déjà singulièrement indécises, et où l'on sent qu'elles vont disparaître entièrement, car le seizième siècle approche. Le chœur est

(1) Il date de 1440.

séparé de la nef par un beau jubé *gothique*, ce qui est assez rare, et bien conservé ; à gauche du chœur, un admirable tabernacle également gothique, en bois évidé et très orné, s'élance sous la voûte de l'église comme une flèche de cathédrale sous la voûte du ciel, et au-dessus du jubé se dresse un immense crucifix, très ancien de forme, peint, rehaussé d'or et fleurdelisé à ses extrémités. La nef, qui renferme une chaire assez bonne en bois sculpté, est accompagnée de deux bas-côtés libres et de deux autres remplis de chapelles. Toutes ces chapelles paraissent avoir été données par des corporations : sur les vitres on retrouve les portraits des patrons et les armoiries des donateurs, et dans les divers ornemens et jusque sur les balustrades qui les ferment, les symboles de leurs différens métiers ou professions. Ainsi on reconnait facilement la chapelle des armuriers à ses trophées de bronze formés de casques, de canons, de boucliers, de faisceaux d'armes de toute espèce, et celle des jardiniers qu'accompagne une balustrade du dix-septième siècle, fleurie et épanouie comme les plates-bandes de leurs parterres.

Plusieurs de ces chapelles renferment en outre des tableaux anciens fort curieux : l'un d'eux, panneau à volets peint sur fond d'or, représente une descente de croix. Vêtue d'une robe de deuil de velours noir (forme du seizième siècle), la sainte Vierge succombant à l'excès de sa douleur perd connaissance et tombe dans les bras de ceux qui l'accompagnent; sur les deux volets, la famille du donateur, à genoux, assiste à cette scène touchante, les hommes à droite, les femmes à gauche, par rang d'âge, et tous les mains jointes bien pieusement. Dans une autre chapelle, la même scène est sculptée en un r table d'une grande richesse, qui a conservé les couleurs et les dorures du temps, et porte la date de 1520.

Plus loin, un second rétable, que je crois plus ancien de quelques années, offre la représentation de la Sainte-Trinité : assis sur son trône, revêtu du riche manteau de pourpre et le front ceint de la couronne royale, le père éternel tient entre ses bras son fils nu, percé de coups de lance, les mains déchirées par les clous de la croix, et couronné, lui, de la couronne d'épines qu'il montre à quelques fidèles qui viennent l'adorer. Les femmes sont introduites par saint Pierre et les hommes par saint Michel; l'archange, couvert d'une riche armure de la fin du quinzième siècle, a les épaules chargées d'un lourd manteau qui s'ouvre pour laisser passer ses deux grandes ailes : au-dessus de toute la scène plane l'image symbolique du Saint-Esprit. Il y a beaucoup d'expression dans les physionomies et dans les poses.

Non loin de la porte d'entrée, à droite, dans une sombre chapelle, on rencontre l'antique et singulière image d'un Christ en croix, revêtu d'une longue robe de velours cramoisi semée de fleurs de lis et de larmes d'or ; le visage du Christ est complétement noir, et il porte une couronne d'épines en argent massif : son bras droit détaché de la croix est baissé, et la main a l'air de saisir quelque chose. On raconte que cette main se détacha autrefois de la croix pour arrêter un voleur qui s'était laissé enfermer la nuit dans l'église dans le coupable dessein d'enlever les riches ornemens de cette image.

Un second crucifix, où la figure de Notre-Seigneur en croix est également habillée, se trouve dans une autre partie de l'église Saint-Pierre ; c'est une image si imparfaite et si grossièrement ébauchée qu'on ne peut s'empêcher au premier abord de regretter qu'elle se trouve là ; cependant quand on considère avec quelque attention cette tête sculptée par un bien mauvais ouvrier à une époque encore bien barbare, on est frappé de lui trouver un air de sublime résignation et de paix divine que sont souvent bien loin d'atteindre les compositions plus modernes. On sait que ces Christs vêtus de robes remontent à une grande ancienneté, et que c'étaient des images de ce genre qui guidaient aux croisades nos pieux chevaliers du douzième siècle.

L'église Saint-Pierre de Louvain possède, du reste, comme toutes les églises de Belgique, de bons tableaux de Crayer, de Matsys, de Van Dyck, etc.

IV

Bien que Bruxelles soit depuis longues

années la résidence des souverains ou des gouverneurs de la Belgique, Louvain s'est de tout temps piquée d'être la véritable capitale du duché de Brabant.

On y trouve encore les vestiges d'un vieux château qu'habitaient autrefois les ducs. Bâti au neuvième siècle par l'empereur Arnould, cet édifice avait conservé le nom de château de César. Quelques antiquaires, trompés par ce nom, voulurent absolument chercher et trouver dans les ruines de cette construction quelques unes de leurs chères briques *romaines;* ils ne se rappelaient pas que les empereurs d'Occident se faisaient appeler Césars plu ieurs siècles après que le dernier Romain se fut retiré de nos contrées, et que maintenant encore, en Allemagne, ce nom de César (*Kaiser*) est resté le synonyme de celui d'empereur.

Louvain fut du reste, au moyen âge, comme les grandes villes flamandes de Bruges et de Gand, une sorte de république aristocratique ou oligarchique, assez remuante et active, présidée par des chefs de son choix. Il y avait à Louvain sept familles patriciennes dont on tirait ceux qui devaient former le *magistrat*, ou corps de régence. Ce corps se composait de deux bourgmestres et de sept échevins, auxquels on adjoignait comme contrôle un conseil de vingt et un membres, dont onze tirés de la noblesse et dix choisis parmi les doyens des métiers, et, particularité assez singulière, c'étaient les doyens des métiers qui avaient le privilége d'élire le premier bourgmestre pris toujours parmi les nobles, tandis que les conseillers nobles, au contraire, élisaient le second bourgmestre qui devait être choisi parmi les bourgeois.

En 1382, les métiers s'étant révoltés jetèrent par les fenêtres de l'hôtel-de-ville dix-sept de leurs administrateurs, tant échevins que conseillers; assiégés bientôt par le duc Venceslas, leur souverain, ils furent forcés de lui ouvrir leurs portes et de crier merci. Les plus coupables furent punis rigoureusement et le corps des drapiers-tisserands qui s'était montré le plus chaud dans l'émeute, fut exilé en masse. Ce bannissement, nécessaire peut-être comme mesure de police, porta un coup fatal au commerce et à la prospérité industrielle de Louvain; les drapiers se retirèrent en Angleterre avec le secret de leurs procédés, et en France, où l'on trouvait encore il n'y a pas long-temps, dans les fabriques de la Savonnerie et des Gobelins, leurs descendans portant leurs vieux noms flamands ou brabançons.

Depuis cet événement, la ville de Louvain s'en allait languissant faute de commerce et d'habitans, lorsque, au commencement du quinzième siècle (1425), le duc de Brabant, Jean IV (1), imagina d'y fonder cette *Université* qui devait plus tard acquérir un si grand renom. Le souverain pontife, Martin V, l'autorisa et l'encouragea, et elle reçut du duc des priviléges et des pouvoirs étendus. Les premiers docteurs y vinrent de Paris et de Cologne : alors comme aujourd'hui la France et l'Allemagne furent appelées à s'y donner la main pour le plus grand progrès des lumières. Le premier cours y fut ouvert le 1er septembre 1426.

On livra aux facultés de théologie, de droit, de médecine et de sciences le vaste édifice devenu désert par l'exil de la corporation des tisserands : bâtie dès 1317, cette remarquable construction que l'on voit encore à quelques pas de l'hôtel-de-ville mérite d'être visitée, comme un très intéressant échantillon de l'architecture civile du XIVe siècle; elle a été remaniée en 1685 et augmentée en 1724, mais il est très facile de distinguer la limite des trois parties.

Quatre colléges ou *pédagogies* furent en même temps affectés à l'enseignement de la philosophie; ces colléges avaient retenu jusqu'à la fin du siècle dernier le nom de l'enseigne des maisons où ils avaient été primitivement établis : on les appelait le *Lis*, le *Château*, le *Porc* et le *Faucon* (2).

A ces établissemens vinrent successive-

(1) Jean IV, qui mourut l'année suivante (1426), fut l'avant-dernier duc du Brabant; son frère Philippe, qui lui succéda, étant mort en 1430 sans laisser de postérité, ce fut le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, qui se trouva appelé à hériter du Brabant.

(2) « Ausdits colléges, vous voyez grand nombre d'hommes de treigrand sçavoir lire et interpréter toutes les sciences et bonnes lettres; les quatre plus renommés et fameux sont le Lys, le Chasteau, le Porc et le Faulcon, en chascun desquels on enseigne

ment se joindre le Grand-Collége dit du Saint-Esprit, institué en 1442 pour les théologiens ; puis le Collége du Pape, commencé par Adrien VI, en 1512, quand il n'était encore que curé à Louvain, fini par lui quand il fut devenu souverain pontife ; le Collége du Roi, fondé par Philippe II, et une quantité d'autres dont le nombre monta à quarante, dotés par divers particuliers et d'anciens élèves de cette grande école qui rivalisaient de générosité avec les souverains.

Les hommes qui s'étaient formés à la science dans cette Université (1) la regardaient comme leur mère et ne l'appelaient pas autrement que *Alma mater*, ils lui faisaient des donations, y fondaient des bourses ; la longue et prospère existence de l'université favorisa l'accumulation de ces fondations, de sorte que, lors de sa suppression à la fin du siècle dernier, elle jouissait d'un revenu immense qu'on n'évaluait pas à moins de un million quatre cent mille francs.

Si l'on excepte quelques années de troubles et de désordres occasionnés par les hérésies du XVI[e] siècle, l'Université de Louvain poursuivit admirablement sa carrière jusqu'au règne de Joseph II, le grand réformateur ; ce prince commença à y jeter le trouble, et bientôt les républicains français ayant envahi la Belgique, l'Université fut dissoute, ses biens vendus, et l'on vit à la place s'installer un *prytanée*.

Malgré leur dispersion, les membres de l'Université ne perdirent jamais l'espoir de la voir revivre quelque jour ; plusieurs conservaient en dépôt les débris précieux des archives et de la bibliothèque. Dès 1814 ceux d'entre eux qui vivaient encore se réunirent à Louvain, et essayèrent quelques démarches en faveur de leur *Almà mater* : les magistrats et le clergé de Louvain secondèrent ces efforts. Mais le gouvernement protestant hollandais ne pouvait donner la main à un établissement de ce genre : — *Je veux bien une université à Louvain*, répondit un jour le roi des Pays-Bas, *mais l'Université de Louvain jamais*.

Il établit effectivement dans cette ville un collége philosophique qui n'avait absolument de commun avec l'ancienne Université que le local où il était installé.

Ce ne fut qu'après la retraite de ce gouvernement que l'on put songer à la restauration réelle de l'Université de Louvain ; une convention du 13 octobre 1835 entre le corps épiscopal de la Belgique et la régence de la ville trancha les dernières difficultés.

Aujourd'hui on sait que l'Université catholique marche et prospère : on ne sera pas fâché, nous le pensons, de retrouver ici quelques détails sur son organisation présente. Elle se compose actuellement de trois établissemens principaux : le collége des *théologiens*, dit du Saint-Esprit ; l'ancien collége du pape où l'on a réuni les facultés de *philosophie* et de *droit* ; et le collége de Marie-Thérèse affecté aux *sciences* et à la *médecine*, avec leurs accessoires nécessaires, bibliothèques, cabinet de physique, laboratoire de chimie, jardin botanique, cabinet de minéralogie, cabinet de zoologie et d'anatomie comparée, amphithéâtre, etc. On n'a reculé devant aucun sacrifice pour y rassembler le corps enseignant le plus savant et le plus honorable (1). Du côté des élèves, l'Université offre égale-

les arts libéraux que les savans, en un mot, disent la philosophie.

A ces quatre s'esgale le cinquième, qui est celuy des trois langues : pour ce que particulièrement on y lit et interprète le latin, le grec et l'hébrieu.

Je ne tayrai non plus cette eschole si gentille où l'on enseigne en particulier la théologie, le droit canon et civil et la médecine, le tout manié par des docteurs excellens en chascune de ces sciences : chascune faculté ayant son quartier séparé. »

(Guicciardin.)

(1) Les plus renommés furent ce pape *Adrien VI* (Adrien Boyens, né à Utrecht), reçu docteur en théologie à Louvain, en 1491, et précepteur de Charles-Quint ; *Juste Lipse*, qui y professait au commencement du dix-septième siècle, et qui rapporte que de son temps on y comptait plus de 4000 étudians (Juste Lipse était né à quelques lieues de là, dans un bourg nommé Isque, où l'on voit encore gravée sur sa maison la devise qu'il avait choisie, *moribus antiquis*) ; enfin *Minkelers*, pour qui l'on revendique la gloire d'avoir le premier découvert le gaz hydrogène en 1784.

(1) On distingue parmi les professeurs M. de Coux, qui traite de l'économie politique, etc. ; M. Quirini, du droit civil ; M. Ernst, du droit naturel ; M. Baud, de la pathologie ; M. N. Mölder, du

ment les sécurités et garanties désirables. Tous les étudians doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs; aucun n'est admis que sur la présentation de certificats de bonne conduite, qui constatent en même temps qu'il a régulièrement terminé les études préparatoires. Les internes sont logés dans les colléges mêmes auxquels on a restitué leurs vieux noms de *pédagogies*, et où ils ont chacun un petit appartement composé de deux chambres, dont l'une avec cheminée. Les externes sont tenus de donner leur adresse au recteur : l'hiver ils doivent être rentrés à huit heures et demie, l'été à neuf heures; l'entrée des maisons dont la réputation ne serait pas connue irréprochable leur est rigoureusement interdite, et la sanction pénale des divers manquemens au réglement se trouve dans les admonitions, la suspension du droit de fréquenter les cours, la prorogation du temps fixé pour les examens ou enfin l'exclusion de l'Université. Cette dernière peine n'est prononcée que par tout le sénat académique rassemblé; on appelle sénat académique la réunion solennelle de tous les professeurs sous la présidence du *Recteur*. Ce chef suprême de l'Université à qui l'on a cru aussi devoir rendre son ancien titre un peu pompeux de *Rector magnificus* a pour conseil ordinaire l'assemblée des doyens des facultés.

Les cours de la faculté de droit de Louvain comprennent, comme en France, trois années; mais les étudians ne subissent que deux examens, le premier pour obtenir le titre de *candidat*, le second pour parvenir au grade de *docteur*; candidat répond à peu près à notre *bachelier*, et docteur à notre *licencié*. En Belgique où l'enseignement est libre et où il ne peut pas y avoir par conséquent de professeurs investis par le ministre du droit d'examen, ce sont les chambres elles-mêmes qui désignent un *jury d'examen* devant lequel se présentent les étudians des différentes Universités (1). Les étudians peuvent être admis par le jury purement et simplement, *sufficienter*, ou avec distinction, *cum laude*, ou avec grande distinction, *magnâ cum laude*, ou enfin avec la plus grande distinction, SUMMA CUM LAUDE. Ceux qui ont été reçus avec la plus grande distinction reçoivent du gouvernement une gratification pour aller voyager et étudier deux ans en pays étranger.

Favorisée par le Saint-Siége, protégée activement par les évêques et le clergé de la Belgique, accueillie avec applaudissement par les fidèles de tous les pays qui lui envoient leurs fils avec confiance, l'Université catholique de Louvain paraît réunir toutes les chances de durée désirables : c'est, il faut en convenir, une belle mission que celle de rattacher à un aussi glorieux passé un saint et fécond avenir. E. C.

l'histoire de la philosophie; M. J. Mœhler, de l'histoire générale; M. Arendt, de l'archéologie et antiquités romaines; M. Pagani, de l'algèbre, etc.

(1) On compte quatre Universités en Belgique : l'Université catholique; qui est la plus nombreuse; celle de Gand, celle de Liége, et l'Université de Bruxelles.

LE VOYANT;

PAR M. JOSEPH-PROSPER ENJELVIN,

Chanoine-honoraire de la cathédrale de Clermont.

M. l'abbé Enjelvin, déjà avantageusement connu par une publication sur le mois consacré à la très sainte mère de Jésus-Christ, sous le simple titre de *Fleurs à Marie*, vient de leur faire succéder un livre d'une portée et d'un genre tout-à-fait différens. Dans *Le Voyant* ce ne sont plus seulement de douces aspirations, de suaves pensées, des canti-

(1) 1 vol. in-8°; à Paris, chez Edouard Legrand, quai des Grands-Augustins, 59; et à Clermont-Ferrand, chez Thibaud-Landriot.

ques pleins de fraîcheur et d'amour ; il possède bien il est vrai tout cela, mais pas d'une manière exclusive. Il s'empare des idées religieuses les plus élevées, et monte, si je puis m'exprimer ainsi, jusqu'au dernier échelon de l'échelle contemplative, puisque Dieu daigne converser avec lui et lui faire voir, pour me servir de ses paroles, *des visions touchant le salut de l'homme et les splendeurs du siècle à venir* (1). Aussi pour lui la vie qui doit finir n'est-elle qu'une préparation à celle qui n'aura pas de fin, qu'une série plus ou moins longue d'épreuves par lesquelles on arrive à l'une des deux inévitables initiations : le ciel ou l'enfer. Il étudie toutes les questions de l'ordre temporel et spirituel, et il les résout dans le sens du souverain bien, qui est Dieu, en dehors duquel il n'y a que mort et damnation dans le temps et dans l'éternité. En définitive, parce qu'il est parfaitement voyant, il ne trouve et n'enseigne la lumière que là où elle est en effet, dans le catholicisme et la vertu pratique.

D'après ce que je viens de dire, il est aisé de comprendre que l'auteur, d'accord avec la foi sur le seul but auquel nous devons tendre, connaît par surcroît et apprécie à leur juste valeur les besoins matériels de la créature. Dieu, après lui avoir révélé quelque chose de son secret de là haut, le met à même d'indiquer au monde les voies qui le mènent à lui et celles qui l'en éloignent. En conséquence le voyant parle de tout avec son sublime interlocuteur : dogmes, morale, vérités, symboles, droits et devoirs de chaque état et de chaque âge lui sont traduits en visions ou en paraboles, dont il n'a pas même la peine de demander le sens, tant l'esprit de grâce se montre à son égard fidèle et miséricordieux.

Quant au style, il est biblique, nourri des maximes de l'Ecriture-Sainte. M. l'abbé Enjelvin en a pris jusqu'à la forme. Il démontre presque toujours avec une citation empruntée à l'Ancien ou au Nouveau-Testament, et merveilleusement appropriée à son sujet. Cette manière de prouver, pour n'être pas la plus facile, n'est pas aussi la moins puissante. L'auteur a donc en cela un mérite rare qu'il complète par des développemens sur chaque chose, larges de pensées et d'exécution. Ici, ce sont des aperçus pleins de chaleur et d'à-propos sur l'état actuel de la société, qu'il traite bien comme elle le mérite ; là, ce sont des peintures de la félicité *du petit nombre*, si vraies et si touchantes que l'on sent tout d'abord qu'il la désire non seulement pour lui, mais pour ses frères qu'il appelle à Dieu avec l'ardeur, l'entraînement et la charité *d'un pêcheur d'hommes*.

Ecoutez le Voyant, car il est temps enfin de le laisser parler, écoutez-le dans les trois chapitres intitulés : *Hors de l'Eglise point de salut* (1), *la Science la plus respectée* (2), *Riez ou Pleurez* (3). Vous verrez comme sa logique y est pressante et serrée. Si l'on aime aujourd'hui les démonstrations, on pourra, je crois, être content de celle-ci, que je n'aurai garde de tronquer. Toute longue qu'est cette citation, personne assurément ne se plaindra qu'elle le soit trop.

I. « Jésus annonçant aux Juifs la future merveille de l'eucharistie, quelques uns de ses disciples, scandalisés de cet incroyable prodige, se séparèrent de lui en disant : Ce discours est dur, qui le peut entendre? *durus est hic sermo : et quis potest eum audire* (4)?

« Cela fut-il une raison pour l'Homme-Dieu de retirer sa proposition, d'amender sa loi, de mitiger sa doctrine, de renoncer à l'institution d'un sacrement qui trouvait d'avance tant d'opposition dans l'esprit des hommes.

« Non, Jésus persista dans sa résolution immuable d'instituer en son temps l'eucharistie, quoi qu'en puissent dire ou penser les incrédules de tous les siècles.

« Et en effet, si la sagesse divine se fût arrêtée à toutes les objections dont ses œuvres seraient l'objet de la part de la sagesse humaine, le monde ne serait-il pas à créer, et l'homme à dormir au fond du néant avec les révoltés superbes de son incrédule et folle raison?

(1) Page 1re.

(1) Page 340.
(2) Page 345.
(3) Page 344.
(4) Joann., c. VI, v. 61.

« Dieu n'a pas reculé devant la contradiction des insensés, et il ne veut pas que son Eglise recule devant les vaines rumeurs des hommes.

« Ainsi, n'en déplaise au monde, cette maxime est toujours vivante : Hors de l'Eglise point de salut.

« Hors de l'Eglise point de salut, c'est-à-dire point de salut hors de cette société des esprits qui embrasse le ciel et la terre, le temps et l'éternité, que le Père couvre de sa providence, que le Verbe éclaire de sa lumière, que l'esprit anime de sa charité; qui croit à tout ce que Dieu a daigné révéler aux hommes, qui accepte toutes les conditions d'ordre et de salut prescrites par lui, et qui les promulgue dans l'univers.

« Point de salut pour qui sort de cette société divine en se révoltant fièrement contre la charte qui la régit, charte non faite de la main des hommes, mais ouvrage de l'esprit de Dieu.

« Hors de l'Eglise point de salut, c'est-à-dire point de lumière hors de la lumière, point d'ordre en dehors de l'ordre, point de Dieu en dehors de Dieu.

« Hors de l'Eglise point de salut, c'est-à-dire harmonie parfaite dans les élémens du monde à venir; c'est-à-dire union parfaite entre toutes les pierres vivantes que Dieu prépare ici-bas pour la Jérusalem céleste.

« Hors de l'Eglise point de salut, c'est-à-dire unité d'esprits afin qu'il y ait unité de cœurs; c'est-à-dire unité de foi afin qu'il y ait unité d'amour; c'est-à-dire unité d'obéissance ainsi qu'unité de commandement, afin qu'il n'y ait pas dans l'univers autant de maîtres que de volontés, autant de dieux que d'intelligences.

« Retranchez l'unité de foi, ne retranchez-vous pas en même temps une des conditions essentielles de la parfaite union sociale?

« Tout dissentiment n'est-il pas un commencement de discussion, et par conséquent une atteinte à la perfection de la charité?

« Mais n'est-il pas convenable et juste, n'est-il pas souverainement digne de Dieu et de sa bonté qu'une société constituée par lui, que cette cité divine, vrai modèle de toute cité humaine, renferme en soi tous les élémens de paix, d'ordre, de bonheur? »

« Quoi donc de plus légitime que cette exclusion salutaire : dehors les superbes, les révoltés, les perturbateurs de la paix, les contradicteurs de l'ordre et du bien?

« Exclusion consentie du reste par tout homme qui en est l'objet, comme la prison et l'exil sont consentis par le citoyen qui, sciemment, commet un délit que la loi punit de ces peines. »

II. « Quelle est la science la plus respectée par la raison universelle?

« N'est-ce pas celle qui est la plus une, la plus absolue; celle qui se prête le moins aux systèmes, aux opinions, celle qui enseignera demain ce qu'elle enseigne aujourd'hui?

« Quelle est au contraire la science la plus exposée dans le monde, soit à la critique des sages, soit à la plaisanterie des rieurs? N'est-ce pas celle qui ouvre le plus vaste champ à la diversité des systèmes, des hypothèses, des conjectures; celle où chaque siècle change quelque chose, où presque rien n'est invariable, où nulle certitude ne plane au-dessus de toute discussion?

Quel ami de la vérité adonné à l'étude d'une science conjecturale et hypothétique, n'achèterait pas bien cher la découverte de principes sûrs et fondamentaux qui seraient adoptés par tous, et serviraient de base éternelle à toutes les théories?

« Quel éclat ne jetterait pas dans le monde savant une école, une académie qui pourrait dire avec raison : Hors de moi point de vérité?

« Adorons donc cette Providence qui a pourvu à ce qu'il s'établit au milieu des nations une école de vérité et de vertu, infaillible comme l'esprit qui possède toute science et de qui toute vertu procède.

« Lorsque vous entendez dans le monde traiter l'Eglise d'intolérante, riez ou pleurez.

« Si par intolérance on veut dire que l'erreur et la vérité ne tombent jamais d'accord, que *oui et non*, par malheur, ne se rencontrent que pour se heurter; vraiment il y a de quoi rire en voyant accuser l'Eglise de cette intolérance bar-

haire! autant voudrait voir un enfant en colère contre le maître qui lui apprend la science des nombres, le traiter d'homme insociable parce que celui-ci ne tolère pas la plus petite erreur de calcul.

« Que si, par intolérance de l'Eglise, on entend un esprit de haine pour tout ce qui ne reconnaît pas sa divine autorité, ce n'est plus à rire, c'est à pleurer d'une aussi ingrate prévention.

« En vérité, vous ne soupçonnez pas, ô enfans rebelles! ce qu'il y a pour vous de charité dans le cœur et les entrailles de votre mère.

« En vérité, en vérité, pauvres hérétiques, pauvres schismatiques, et vous incrédules de toute espèce, vous ne soupçonnez pas combien l'Eglise vous aime, tout en déplorant votre aveuglement et en détestant vos erreurs!

« S'il fallait pour vous attirer à la vérité encore autant de sang qu'elle en a jadis répandu sur les échafauds et dans les amphithéâtres, par les plaies de ses saints martyrs, n'en doutez pas, cette tendre mère crierait de toutes ses forces: A moi, mes enfans fidèles! Dieu veut du sang pour sauver des âmes, donnez jusqu'à la dernière goutte du vôtre! »

Avec quel plaisir, si les bornes d'un article étaient moins restreintes, je rapporterais telle ou telle des paraboles dont le livre est plein. Que je voudrais aussi vous répéter mot pour mot la magnifique vision du *monde transfiguré* (1) qui *vaut seul un long poème*, en dirai-je avec plus de raison que Boileau d'un simple sonnet; malheureusement elle a plusieurs pages, et moi, je ne suis plus maître au-delà de celle-ci. Cependant comme je viens de tomber sur un chapitre aussi court que bien fait (2), je ne puis résister à l'envie de le transcrire tant pour la satisfaction du lecteur, je présume, que pour celle du *casuiste* lui-même.

Le voici avec son titre, *la Trinité dans la nature*.

« Ils sont trois au plus haut des cieux, unis dans une même nature, abîmés dans un même amour.

« Mais la foi qui m'apprend ce mystère de la trinité combat-elle tant ma raison? la nature n'est-elle pas là pour me dire: il faut à Dieu son semblable; un être intelligent et aimant qui serait unique manquerait de la perfection du bonheur.

« Créatures, unissez-vous pour consoler Dieu de sa solitude: vos hommages pourront lui sourire, votre amour pourra le toucher, mais tout cela ne saurait remplir l'immense besoin de son cœur! vous le laisserez soupirer après la félicité d'aimer un être tout semblable à lui.

« L'être parfait doit être double pour être heureux, doit être triple pour être parfait, car toute union stérile laisse à désirer la fécondité.

« L'être a produit l'intelligence; l'intelligence et l'être ont produit l'amour; l'être, l'intelligence et l'amour sont éternellement inséparables et indivisibles: qu'a donc ce mystère de si révoltant pour la haute raison de l'homme? »

Remercions donc M. l'abbé Enjelvin de nous avoir donné un livre où chaque question est traitée, envisagée des hauteurs lumineuses du catholicisme; d'avoir vu si clair où beaucoup, hélas! ne voient rien ou voient mal; d'avoir en un mot osé dire la vérité à tous et sur tout. Pour finir, qu'il me soit permis de le remercier en particulier d'honorer ainsi l'Auvergne, qui le lui rend bien.

Comte Roger de Saint-Poncy.

(1) Page 196.
(2) Page 18.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

ANNALI DELLE SCIENZE RELIGIOSE, compilati dall' abb. ANT. DE LUCA. A Rome, chez Gaetano Cavalletti, in via delle Convertite el Corso, n° 20.

Plusieurs de nos abonnés nous avaient déjà manifesté l'intention de s'abonner au savant journal dont nous allons citer les articles, et en étaient empêchés parce qu'ils ne savaient comment correspondre avec Rome et y faire parvenir leur abonnement. Pendant le séjour que vient de faire à Paris notre savant ami, M. l'abbé de Luca, nous avons pris des arrangemens pour satisfaire au désir de ces abonnés. A partir de ce jour, voulant resserrer l'union qui existe entre les deux journaux, on pourra s'abonner aux *Annali* de Rome dans nos bureaux, de même que l'on s'abonnera à notre *Université Catholique* aux bureaux des *Annali* de Rome.

Voici les conditions de l'abonnement pour les *Annali delle scienze religiose* : elles paraissent tous les deux mois en cahiers de 12 feuilles d'impression. On paiera à notre bureau 24 fr. par an, et de plus nous prévenons les abonnés qu'en recevant directement de Rome le journal, ils auront encore à payer à la poste *un franc* par cahier, ce qui fera 30 fr. par an.

C'est donc à nous que l'on peut s'adresser pour cela, et c'est au bureau des *Annali* que l'on peut s'adresser de l'Italie pour s'abonner à notre *Université Catholique*; l'un et l'autre journal continueront à donner l'annonce des articles qui entrent dans les différens numéros de chaque journal à mesure qu'ils paraissent.

N°. 28. — *Janvier et Février* 1840.

I. Recherches de *Gabriel Rossetti* sur l'esprit anti-papal qu'a produit la Réforme, et sur la secrète influence qu'il a exercée sur la littérature de l'Europe, et particulièrement de l'Italie, comme cela résulte de l'examen des ouvrages de plusieurs de ses auteurs classiques, et principalement du Dante, de Pétrarque et de Boccace (premier article); Réfutation par G.-B. P.

II. Des grands mérites, à l'égard de l'Église catholique, du clergé, de l'université et des magistrats de Cologne, au seizième siècle, par S. E. le cardinal Barthlolomée Pacca, par V. B.

III. Examen d'une diatribe dirigée contre le révérend père Perrone, par un faux Lucius Sincerus, véritable hermésien (premier article), par G. M.

Appendice. — Ouvrages mis à l'Index. — Nécrologie du professeur Windischmann. — Fondation à Naples d'une *Académie archiépiscopale*, destinée à défendre la religion. — Bibliographie de l'Italie, de la France, de l'Allemagne.

N° 29. — *Mars et Avril.*

I. Examen d'une diatribe dirigée contre le révérend père Perrone, par un faux Lucius Sincerus, véritable hermésien (deuxième article), par G. M.

II. Recherches de Gabriel Rossetti sur l'esprit anti-papal qu'a produit la Réforme, et sur la secrète influence qu'il a exercée sur la littérature de l'Europe, etc. (comme ci-dessus, deuxième article), par G.-B. P.

Appendice. Allocution de S. S. Grégoire XVI, sur la traite des noirs (nous l'avons donnée ci-dessus, p. 158). — Nécrologie de Claessen. — Nouvelles religieuses des Pays-Bas. — Bibliographie de l'Italie et de l'Allemagne.

LE CATHOLIQUE DE SPIRE.

Livraisons de Janvier à Avril 1840.

Travaux spéciaux. I. Coup d'œil sur l'histoire récente et l'avenir immédiat de l'Église.

II. De la nécessité d'une discipline pénitentiaire chez les peuples chrétiens.

III. État de la religion catholique dans le nord de l'Allemagne, et spécialement dans le Mecklembourg.

IV. Suite et fin de la réfutation des derniers écrits de M. BAADER contre l'Église romaine.

V. De l'influence exercée par la symbolique de MOEHLER, et de sa prétendue réfutation dans la symbolique publiée par M. GUERIKE, au nom des *vieux luthériens* (qui n'ont pas reconnu l'union du calvinisme et du luthéranisme décrétés par le roi de Prusse).

VI. Du but de la philosophie et de la théologie spéculative.

VII. État déplorable de la mission catholique à Friedrichstadt, en Holstein.

VIII. Du sacrement de la pénitence.

IX. Peut-il être permis à un prêtre catholique de faire l'oraison funèbre d'un ministre protestant ? (Examen d'un fait de ce genre qui s'est passé dernièrement en Alsace.)

X. De la conduite du clergé badois et d'un prélat allemand à l'égard des mariages mixtes.

(Cet article excellent met à nu la plaie morale qui ronge le clergé de la Souabe, dont une partie trop nombreuse a adopté les idées du fameux Wes-

senberg, ancien évêque suffragant de Constance, qui vit encore, et autour duquel se sont toujours groupés tous les ennemis de la liberté de l'Église et de la suprématie du Saint-Siége.)

XI. Sur les mariages mixtes : vote d'un catholique, par le docteur MACK, professeur de théologie à l'Université de Tubingue.

(On sait que la conduite courageuse de cet estimable professeur, digne successeur du grand Mœhler, lui a valu sa destitution, et que l'évêque de Rottenbourg, pour le punir de son attachement public aux doctrines du Saint-Siége, l'a relégué dans un obscur vicariat.)

XII. Mandement d'installation du nouvel évêque de PASSAU.

(Monseigneur Henri HOFFSTÆTTER, déjà célèbre par sa science et sa piété, malgré sa jeunesse, vient d'être appelé par le roi de Bavière au siége de Passau, aux grands applaudissemens de l'Allemagne catholique : il se montrera, nous n'en doutons pas, l'émule et le digne collègue d'un autre choix excellent, M. le comte de Reisach, évêque de Würtzburg.)

Bibliographie catholique. 1. La Suède et les efforts faits par le Saint-Siége pour la sauver, depuis le règne de Gustave Wasa, par M. THEINER. Augsbourg, 1838-39; 2 vol.

2. Legatio apostolica Pet. Aloys. CARAFFÆ, Ep. Tricaricensis, ad tractum Rheni, 1624-1634, ed. Aug. GINZEL. Wirceburgi, 1840.

(Nouvelle édition d'un ouvrage devenu de la plus grande rareté, et très important pour l'histoire de l'Église pendant la guerre de trente ans, comme on peut le voir dans Ranke.)

3. Vie du B. Pierre Fourier, par A. ETZINGER. Sultzbach, 1839.

4. Histoire de la religion de Jésus-Christ, par le comte de STOLBERG; continuation de M. de KERZ. Tome XXXII[e], de l'an 987 à 1024. Mayence, 1838.

5. Histoire récente de l'humanité, ou comparaison entre la France et l'Autriche, comme représentans du principe anti-chrétien et du principe chrétien; par A. BOOST. Augsbourg, 1839; 2 vol.

6. Sermons par le prince Alexandre de HOHENLOHE, actuellement abbé du chapitre de Grand-Waradein, en Hongrie. Ratisbonne, 1839; 2 vol.

7. Examen des publications récentes sur l'hermésianisme.

8. De la grâce libre et générale de Dieu, par LANGE, ministre luthérien à Langenberg.

(Curieuse réfutation, par un luthérien, des théories calvinistes sur la prédestination, renouvelées par le docteur KRUMMACHER.)

9. Principes de l'herméneutique biblique, par le docteur LOEHNIS, professeur à la faculté catholique de théologie à Giessen; 1839.

10. Œuvres complètes de J.-A. MOEHLER, publiées par le professeur J.-J. DOELLINGER. Ratisbonne, 1839. Tome I[er].

(Collection doublement précieuse à cause de son illustre auteur et de son savant et modeste éditeur.)

11. Traduction de l'ouvrage imprimé à Rome en réponse aux allégations mensongères du gouvernement russe relatives à la ruine du culte grec-uni.

(Ce précieux document a été publié en français dans le supplément de *l'Univers* du 4 mai dernier et dans les *Annales de Philosophie chrétienne* du mois de mars dernier, avec des pièces nouvelles et inédites.)

12. Dogmatique catholique, par le docteur KLEE, professeur à la faculté catholique de théologie de Bonn, puis de Münich. Tome I, 2[e] édit. Mayence, 1839.

(Depuis la mort de Mœhler, M. Klee passe pour le premier théologien de l'Allemagne : il s'est noblement maintenu sur le terrain catholique au milieu de l'hermésianisme triomphant à Bonn. Il a été récemment grossir le foyer de zèle et de lumière catholique que le roi de Bavière entretient à Münich.)

13. Ensemble de la doctrine catholique, par le docteur HAID, conseiller de l'archevêché de Münich. 1839. Tome IV, de l'Église et de ses commandemens.

14. Nouvel Eucologe, publié par ordre de l'archevêque de Fribourg. Carlsruhe, 1839.

(Critique juste et sévère des déplorables innovations qu'un petit nombre de prélats allemands se croient encore le droit d'introduire dans l'antique liturgie de l'Église.)

Nous sommes forcés d'omettre vingt à vingt-cinq collections de sermons ou livres de dévotion dont le *Catholique* rend compte. Chaque numéro de cet estimable journal renferme en outre un supplément où l'on trouve les nouvelles les plus intéressantes et des documens d'une haute importance pour l'Église.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 56. — Août 1840.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

CINQUIÈME LEÇON (1).

> Il y a, ce me semble, quelque contradiction à ne se servir que de machines pour produire et à demander beaucoup d'hommes pour consommer, en réduisant en même temps au plus bas prix possible le salaire de ceux qu'on emploie.
>
> M. DE BONALD.

De l'emploi des machines et du paupérisme.

Il est désormais démontré à ceux qui croient au gouvernement de la Providence, que Dieu, en condamnant l'homme au travail, a voilé sa bonté sous sa justice, et a voulu que la peine contînt virtuellement en elle le moyen de réhabilitation. C'est ainsi qu'un père est quelquefois dans la pénible nécessité d'agir à l'égard d'un fils coupable; s'il s'arme de la verge pour punir, il se place néanmoins de manière à ne pas intercepter tout moyen de fuite au malheureux enfant. En conséquence celui-ci pourra recevoir de la main paternelle *quatre* coups dont le dernier et le plus vigoureusement appliqué de tous semble avoir pour objet de le pousser dehors; mais alors il s'échappe par l'issue laissée ouverte devant lui, non sans intention. De ce moment, sa peine est censée accomplie, et il rentre en grâce auprès de son père avec le souvenir salutaire de la correction qu'il a reçue de lui et la conscience de celle plus grande encore qu'il avait méritée. Tel est l'effet virtuel de la découverte des procédés mécaniques qui augmentent la puissance de l'homme et lui fournissent les moyens de substituer à son travail celui des brutes et l'emploi des moteurs inanimés. La civilisation avec ses poignantes douleurs et ses arrêts subversifs est le quatrième coup de verge résultant de la malédiction divine. Or, la moindre de ces douleurs sociales n'est pas celle infligée au pauvre par la découverte des moteurs extra-humains; le moins déplorable de ces arrêts n'est pas celui qui condamne l'ouvrier à la misère par suite de l'application des machines à l'industrie manufacturière. Quelle preuve plus convaincante veut-on avoir que les procédés sociaux propres à la phase de civilisation sont radicalement faux, et qu'il est urgent d'en chercher d'autres? Sans doute, ceux qui nous débitent en beau style que l'emploi des machines a pour objet de relever l'homme d'un travail abrutissant et de le réserver pour les fonctions intellectuelles seules dignes de sa noble nature, ont raison, s'ils entendent par là faire allu-

(1) Voir la IVe leçon dans le n° 55 ci-dess., p. 7.

sion à la société de l'avenir; mais ils commettent une erreur manifeste si leur assertion s'applique au système actuel.

Nous voici donc de nouveau en présence d'une antinomie à résoudre; son simple exposé suffira pour faire comprendre qu'elle est insoluble en phase de civilisation : *la société doit-elle profiter des inventions qui substituent les moteurs économiques au travail de l'homme dans l'industrie agricole et manufacturière?* Qu'on pèse bien la question, car la réponse affirmative implique, du moins en civilisation, que l'on ne se laissera point détourner du but par la détresse des ouvriers que cette révolution prive de leur unique moyen d'existence, solution qui ne serait ni juste, ni humaine. La réponse négative, au contraire, nous forcerait d'admettre que l'homme condamné par Dieu à la peine du travail doit refuser la grâce que son juge lui présente, et continuer à produire péniblement ce qu'il lui serait désormais loisible de produire avec facilité, refus qui ne serait ni rationnel, ni praticable. Aussi les deux catégories de socialistes civilisés qui ont pris parti dans cette question, savoir : les hommes préoccupés de l'objet d'utilité et de progrès industriel, et ceux plus particulièrement voués au principe de justice et d'humanité, se sont trouvés entraînés à l'une ou à l'autre de ces deux conséquences, et se sont reproché mutuellement l'effet subversif de chacune d'elles. Le fait est que les deux parties adverses ont tort, et que toutes deux ont raison; elles oublient seulement que la question, au lieu d'être simple et de ne présenter qu'une seule condition à remplir, est composée, et doit par conséquent satisfaire à deux conditions aussi essentielles l'une que l'autre, à la constitution harmonieuse de la société, savoir : la justice et l'utilité, ou, sous un autre aspect : la *charité chrétienne* et le *progrès industriel*. C'est pourquoi les hommes à qui il a plu à Dieu de découvrir les secrets de sa Providence, diront sans hésiter : « Oui, la société est appelée à profiter des découvertes qui ont pour objet de substituer des moteurs extra-humains au travail pénible de l'homme; non, ces perfectionnemens industriels ne doivent point engendrer la dégradation sociale de la classe ouvrière, ni sa détresse même temporaire. » Voici donc, selon nous, comment la question devrait être posée : trouver un mode d'organisation industrielle où toutes les découvertes utiles puissent recevoir leur application au profit de tous les ayant-droit dont se compose la société, sans exclusion ni sacrifice d'aucune classe. En attendant cette solution satisfaisante pour tous, sur la voie de laquelle Fourier aurait mis la science, s'il n'avait enfoui les bonnes conceptions sous un fatras d'idées les unes extravagantes, les autres immorales, les industrialistes poursuivent leur système de déni de justice à l'égard de la classe ouvrière, les moralistes proposent des amendemens impraticables, la féodalité commerciale se constitue, le législateur prend des notes, l'Académie couronne des mémoires, et au bout du compte, la crise sociale s'aggrave chaque jour davantage. Cependant, vu que la solution que nous apportons ne peut trouver place que dans la partie synthétique de cet ouvrage, rien n'est propre à faire ressortir dès à présent la perplexité où cette question jette la science comme d'exposer les plaidoyers respectifs des deux parties adverses.

A en croire les zélateurs de l'emploi des machines, elles n'ont pas pour effet nécessaire de supprimer le travail de l'ouvrier. Comme elles tendent à réduire les frais de production, elles mettent les produits à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs, d'où il résulte que leur fabrication s'étend au point de requérir un nombre de bras égal, et même supérieur, à celui qu'occupait l'ancien procédé industriel, bien que l'effet utile produit par chaque individu se trouve, à l'aide des moyens mécaniques, décuplé, voire même centuplé. Pour preuve de cette assertion, l'on présente l'imprimerie qui occupe un nombre d'ouvriers plus grand que celui des copistes de l'ancien temps, et les machines appliquées à la fabrication des étoffes de coton qui ont réalisé un résultat semblable. « On nous dit que, « quand une classe d'ouvriers employés « à un travail spécial devient tout-à-coup « inutile par l'emploi des machines, il

« résulte bien à la vérité pour les ou-« vriers qui ne savent pas faire autre « chose que ce qu'ils sont accoutumés de « faire, *un certain inconvénient, un cer-« tain malaise* de leur suppression su-« bite; mais le bon effet de cette circon-« stance est de les obliger à s'appliquer « à un autre genre de production. » « Il « faut, dit J.-B. Say, quand un produit « excède en quantité les besoins, savoir « se vouer à un autre. Je sais qu'un « changement d'occupation ne s'opère « pas sans inconvénient. *Une industrie « nouvelle ne saurait prendre un certain « essor, à moins qu'il ne naisse chez les « consommateurs de nouveaux goûts qui « ne se développent qu'avec le temps. Une « nouvelle industrie réclame de nou-« veaux apprentissages, des entrepre-« neurs pour la conduire, des capitaux « pour lui faire des avances; or, c'est ce « qu'on ne trouve jamais à l'instant « même. Mais, d'un autre côté, faut-il « que des inconvéniens passagers arrê-« tent les progrès* au moyen desquels les « nations se tirent de l'état de barbarie « et parviennent successivement au bien-« être, à la civilisation, à l'abondance? « Et quand même on croirait avantageux « d'arrêter la marche de l'industrie, le « pourrait-on sans rencontrer des incon-« véniens plus graves encore (1)? »

Le principal de ces inconvéniens gît, selon le même auteur, et selon nous-même, dans la nécessité de soutenir la concurrence avec l'étranger, qui, s'il avait sur la fabrication nationale l'avantage exclusif de se servir des moyens mécaniques, serait à même de produire à meilleur compte qu'elle, et même de l'expulser de son propre marché, nonobstant toute mesure de douane à fin contraire; circonstance qui produirait en définitive la cessation de demande des produits nationaux et la suppression totale du travail humain qui y serait appliqué sans le secours des machines. « Après cela, dit-il encore, il est des cir-« constances qui atténuent les maux qui « résultent de l'emploi des machines ex-« péditives, elles sont d'une acquisition « dispendieuse, *ce qui restreint leur ap-« plication et en exclut celui qui ne pos-« sède pas un capital suffisant;* d'ail-« leurs, beaucoup de gens tiennent par « routine aux anciens procédés. Toutes « ces causes réunies, en rendant la tran-« sition graduelle, sauvent presque tout « l'inconvénient qui pourrait en résul-« ter. » « On croit à tort, dit un autre « économiste, que les machines font « mourir de faim les classes ouvrières; « tandis qu'en réalité elles tendent à leur « procurer un plus grand bien-être. » Tels sont les argumens de l'école d'Adam Smith en faveur de l'emploi des machines. Ecoutons maintenant la partie adverse, qui peut sans inconvénient se personnifier dans M. de Sismondi.

« Ce n'est pas seulement un accroisse-« ment démesuré de population qui peut « causer une souffrance nationale en « rompant l'équilibre entre l'offre et la « demande du travail. L'introduction « d'un procédé qui économise la main-« d'œuvre force les journaliers à se con-« tenter d'un gage si misérable, qu'à « peine il suffit pour les maintenir en « vie. Aucune jouissance n'est plus atta-« chée à l'existence de cette classe mal-« heureuse : la faim, les souffrances « étouffent en elle toutes les affections « morales. Lorsqu'il faut lutter à chaque « heure pour vivre, toutes les passions « se concentrent dans l'égoïsme; chacun « oublie la douleur des autres dans la « sienne propre; les sentimens de la na-« ture s'émoussent. Un travail constant, « opiniâtre, uniforme, abrutit toutes les « facultés. On a honte pour l'espèce hu-« maine de voir à quel point de dégra-« dation elle peut descendre, à quelle « vie inférieure à celle des animaux elle « peut se soumettre volontairement; et, « malgré les bienfaits de l'ordre social, « malgré les avantages que l'homme a « retirés des arts, on est quelquefois « tenté de maudire la division du tra-« vail et l'intervention des manufactures « quand on voit à quoi elles ont réduit « les êtres qui furent créés nos sembla-« bles.... »

« En Angleterre, le commerce et les ma-« nufactures occupent 959,632 familles, « et ce nombre est suffisant à pourvoir de « tous les objets manufacturés, non pas « seulement l'Angleterre, mais encore la « moitié de l'Europe et la moitié des ha-

(1) *Cours complet d'Economie politique.*

« bitans civilisés de l'Amérique. L'Angleterre est une grande manufacture qui, pour se soutenir, est obligée de vendre à presque tout le monde connu. Faudrait-il offrir une récompense à celui qui trouverait le moyen de faire accomplir le même ouvrage par 90,000 ouvriers, par 9000? Si l'Angleterre réussissait à faire accomplir tout l'ouvrage de ses champs et tout celui de ses villes par des machines à vapeur, et à ne compter pas plus d'habitans que la république de Genève, tout en conservant le même produit et le même revenu qu'aujourd'hui, devrait-on la regarder comme plus riche et plus prospérante? »

« M. Ricardo répond positivement *oui*. Pourvu, dit-il, que son revenu net et réel, et que ses fermages et profits soient les mêmes, qu'importe qu'elle se peuple de dix ou de douze millions d'individus. — Quoi! la richesse est tout, et les hommes ne sont absolument rien! Quoi! la richesse elle-même n'est quelque chose que par rapport aux impôts! En vérité, il ne reste plus qu'à désirer que le roi, demeuré tout seul dans l'île, tournant continuellement une manivelle, fasse accomplir par des automates tout l'ouvrage de l'Angleterre. »

A cette chaleureuse et spirituelle défense de la cause de l'humanité, J.-B. Say répond assez pertinemment: «Quand on est raisonnable, on ne délibère pas si l'on fera, ou non, remonter un fleuve vers sa source; mais il est fort nécessaire *de prévoir les ravages de ce fleuve, de diriger ses écarts,* et surtout de profiter du bienfait de ses eaux.» Cette réponse présente, sous son enveloppe figurée, une déclaration de principe si nette, si conforme à la nôtre, que nous serions presque tenté de la prendre pour programme de notre propre manière d'envisager la question sociale; cependant il est au moins douteux que l'homme qui l'a produite en ait bien senti la portée : peut-être a-t-il cru, en l'écrivant, se tirer d'affaire au moyen d'une de ces phrases sentencieuses qui n'engagent à rien, et dont le lecteur et surtout l'auditeur bénévole se contentent sans les approfondir, ni en réclamer l'exécution. Quoi qu'il en soit, nous ne voulons pas d'autre *criterium* pour juger les théories de J.-B. Say lui-même.

Si cet économiste a attaché un sens à sa poétique allocution, les eaux de ce fleuve qu'on ne peut songer raisonnablement à faire remonter vers sa source figurent sans doute l'industrie à laquelle il est vrai de dire qu'on ne saurait imprimer une marche rétrograde, et qui doit, au contraire, en vertu de la loi du progrès, perfectionner ses procédés de fabrication en adoptant les machines expéditives; mais ces ravages que le fleuve occasionne dans son cours désordonné, qu'est-ce dans la pensée de l'auteur? Quant à nous, il nous est impossible d'y voir autre chose que la détresse dans laquelle l'introduction des machines jette les classes ouvrières. Ce *certain malaise,* cet *inconvénient passager,* nous paraissent une affreuse calamité pour peu qu'ils se prolongent au-delà de l'espace de temps pendant lequel un homme, une femme, des enfans peuvent rester en vie sans avoir rien à manger, sans avoir un asile où se réfugier. J.-B. Say a reconnu lui-même que, quand le travail est subitement retiré à une classe d'ouvriers, il faut, pour qu'elle retrouve un nouveau moyen d'existence, le concours de plusieurs circonstances qui ne se rencontrent jamais à l'instant même : de nouveaux apprentissages, de nouveaux entrepreneurs, de nouveaux capitaux, et, ce qui est, si faire se peut, encore plus essentiel que tout cela, *de nouveaux goûts dans la classe des consommateurs.* D'un autre côté, le même auteur s'est félicité, dans son traité publié en 1814, de ce que le salaire de l'ouvrier, *grâce au désavantage de sa position,* ne peut jamais s'élever beaucoup au-delà de ce qui lui est strictement nécessaire pour vivre; et Adam Smith nous a dit que la plupart des ouvriers ne pourraient pas subsister une semaine sans emploi, très peu pendant un mois, et aucun pendant un an. Il s'ensuit de là que, pour peu que les consommateurs tardent à contracter de nouveaux goûts, l'ouvrier pourra bien perdre le goût du pain. On eût dû demander sur-le-champ à J.-B. Say s'il considérait cet *inconvénient* comme un écart de son fleuve, et, dans l'affirmative, ce

qu'il avait fait ou proposé de faire pour en prévenir les ravages. Quant au bienfait de ses eaux, nous reconnaissons que, même dans l'état actuel de la société, il n'est pas perdu pour tout le monde; mais il n'est que trop vrai que la science économistique ne permet pas qu'on en détourne la moindre rigole pour porter la vie dans les familles d'ouvriers subitement chassés de l'atelier, où ils sont désormais remplacés par un bœuf, ou un quintal de charbon de terre. Non, il faut que ceux-ci attendent pour déjeûner que les consommateurs fassent connaître s'ils ont de nouveaux goûts. Progrès de la civilisation, que vous êtes attendrissans!

Le généreux Sismondi, préoccupé de son côté des principes de justice et de charité, voudrait que les entrepreneurs d'industrie fussent tenus de garantir la subsistance à leurs ouvriers. Il n'a pas été difficile à J.-B. Say de démontrer que cette proposition était de tous points inexécutable, en fondant son raisonnement sur le système industriel en vigueur. Du reste, cette déclaration d'impossibilité est tout ce que sa science économico-politique est parvenue à enfanter pour prévenir les ravages du fleuve de l'industrie; c'est ainsi qu'il entend en diriger les écarts; et après que cette féconde pensée fut sortie de son cerveau, il alla se reposer de ses fatigues. A la suite de Say, il fait peine d'entendre M. T. Duchatel, dans un ouvrage rempli d'ailleurs de bonnes pensées, dire : « En « réalité, quand on raisonne d'après « l'observation des faits, et non d'après « des conjectures scientifiques, il y a « bien peu de misère causée par l'emploi « des machines. On peut consulter à cet « égard les témoignages unanimes de « MM. Say, de Tracy, Ricardo, Mac Cul- « lock, etc. » Voilà, il faut en convenir, une merveilleuse unanimité de témoignages, et bien faite pour convertir les plus incrédules aux lois de l'économie politique. Toutefois, les masses en guenilles qui se portent, de temps à autre, avec fureur contre les machines, ou qui maudissent au coin de la borne le jour où elles furent introduites et leur ont retiré leur gagne-pain, se composent en général de gens peu susceptibles de conjectures scientifiques.

Sans contredit, tant qu'un produit a exigé trop de main-d'œuvre pour pouvoir être livré à bon marché, il a dû trouver peu de consommateurs, et par conséquent n'employer qu'un petit nombre d'ouvriers. En pareille circonstance, s'il survient quelque moyen mécanique très puissant qui permette d'obtenir ce produit avec une grande économie de main-d'œuvre, il pourra obtenir tout-à-coup un marché immense, et sa fabrication, nonobstant la puissance expéditive des machines, occupera encore plus de bras que ne faisait l'ancien procédé. Tel est, en effet, le cas de l'imprimerie et de l'industrie cotonnière, qu'on ne manque jamais de mettre en avant pour prouver que l'emploi de tous les moyens mécaniques a pour effet immanquable de multiplier la main-d'œuvre : il est présumable, en effet, que les avantages sociaux de l'imprimerie sont plus que suffisans pour contrebalancer le malheur des copistes d'autrefois, dont au surplus aucune plainte n'est parvenue jusqu'à nous; quant aux machines appliquées à la filature et au tissage du coton, il est encore très vrai qu'elles ont augmenté, du moins en Angleterre, où elles ont pris naissance, l'emploi des bras. On reste, à vrai dire, frappé de stupéfaction en apprenant qu'antérieurement à l'année 1769, la fabrique anglaise d'étoffes de coton n'occupait que cinq mille deux cents fileuses au petit rouet et deux mille sept cents tisseurs, en tout sept mille neuf cents ouvriers, tandis que de 1821 à 1825 les filatures anglaises ont consommé annuellement une quantité moyenne de cent cinquante-cinq millions de livres de coton, ce qui suppose l'emploi de deux millions d'ouvriers; « nombre véri- « tablement prodigieux! s'écrie avec ad- « miration J.-B. Say, dans une île qui ne « contient, *outre les moteurs aveugles*, « que quinze millions d'habitans. On « peut donc affirmer hardiment que les « machines expéditives pour filer le co- « ton, loin d'avoir en définitive arra- « ché du travail à la classe ouvrière, « lui en ont procuré considérablement. « Il est possible que ce soit en partie

dant les choses ne se passent pas absolument ainsi : bien qu'à vrai dire l'arrêt économico-industriel qui retire à une classe d'ouvriers ses moyens ordinaires d'existence soit censé équivaloir à une sentence de mort, tous ne meurent pas le jour même où cette sentence leur est signifiée ; l'organisation humaine est si élastique, qu'il est difficile de se faire une idée exacte du degré de misère et de privations que l'homme peut endurer sans mourir, et surtout de quelle chétive pitance il peut à la rigueur subsister, surtout quand il n'est plus assujéti à aucun effort musculaire, et que sa nature morale et intellectuelle elle-même est tombée dans un état habituel de marasme et d'atonie. D'ailleurs, la charité des gens riches ne fait pas absolument défaut, et les gouvernemens qui n'ont rien à opposer à ces crises industrielles, et auxquels la détresse des ouvriers cause parfois de sérieuses alarmes, y apportent tous les palliatifs en leur pouvoir, ce qui, à vrai dire, est bien peu de chose. Quoi qu'il en soit, la masse des ouvriers destitués de leurs emplois a l'insolence de ne pas mourir de faim, nonobstant la loi de Malthus, et constitue désormais une classe nombreuse suspendue entre la vie et la mort, et que la société est tenue d'entretenir autant par motif de prudence que par charité, là par la taxe des pauvres, ici par des aumônes volontaires; de sorte que, par le fait, la société nourrit, tant bien que mal, à ne rien faire, des hommes qu'elle refuse de nourrir à travailler. Au reste, la civilisation est remplie de contradictions apparentes de la naturè de celle-ci.

Cependant cette classe se recrute incessamment de tous les ouvriers qu'une perturbation quelconque dans le système industriel jette sur le pavé : aussi est-il à remarquer que c'est particulièrement autour des grands foyers d'industrie manufacturière que la masse indigente prend un accroissement colossal; on serait, en quelque sorte, fondé à dire, de ces immenses ateliers où s'élaborent tant de richesses, qu'il en pleut des pauvres sur la société. Après cela, cette classe se multiplie encore par la voie de la génération; car il n'est pas de physiologiste qui ignore que l'état de privation et de souffrance est particulièrement favorable à la procréation de l'espèce. Qu'on entre, en effet, dans le bouge du pauvre, et presque toujours on y rencontrera des fourmillières d'enfans. Ce n'est donc pas sans un motif fondé sur l'observation que les Romains désignèrent la classe la plus pauvre et la plus abjecte de la république par le nom de prolétaires. Il est vrai qu'une grande partie des enfans nés dans cette condition périt par suite des privations et du manque de soins; toutefois, il en reste toujours assez pour augmenter le nombre des malheureux.

Nous avons dit que tout ce qui tombe dans cette misère accidentelle ne s'en retire plus : en effet, quand ce déplorable état se prolonge, surtout au-delà d'une génération, il a la fâcheuse propriété de modifier profondément l'organisation humaine; le système musculaire tombe dans une atonie complète, la sensibilité physique et morale s'oblitère, l'intelligence devient nulle. Du reste, ces tristes effets de la misère sont des grâces d'état, à défaut desquelles elle serait intolérable : aussi quiconque chercherait à raviver l'intelligence et la sensibilité du pauvre, sans lui rendre préalablement le bien-être, agirait fort inconsidérément à son égard; nous l'avons déjà fait observer à l'occasion de l'instruction populaire. Dans l'état que nous venons de décrire, le travail est devenu pour l'homme une impossibilité absolue, parce que le principe de l'activité est éteint en lui et que l'organe qui y correspond est atrophié : aussi ceux qui croient avoir tout dit quand ils ont invoqué le travail comme moyen d'extirper la misère, ne s'aperçoivent pas qu'ils se placent dans un cercle vicieux. La misère est née parce que le travail a manqué forcément à l'ouvrier; et nous venons de démontrer que le travail qui pourrait faire cesser la misère est impossible dans l'état de misère : aussi y a-t-il encore plus d'injustice que de dureté à prendre le pauvre à la gorge, et à lui dire : Travaille, ou va mourir de faim. Travailler, il ne le peut plus, l'inertie est devenue la loi de sa nature; mourir, il n'y consentira pas sans se débattre, et c'est ce débat qu'il serait prudent d'éviter. Cependant il n'est que trop commun d'entendre des

gens qui se prétendent fort libéraux rendre cette sentence plus que sévère contre le pauvre : « Il n'y a point de pitié à « avoir pour ces gueux-là; ils mangent « sans honte le pain de l'aumône, plutôt « que de chercher du travail. — Leur en « avez-vous offert? — Non, certes; je « m'en garderai bien : six de ces misé- « rables ne font pas l'ouvrage d'un bon « ouvrier. »

Cela est malheureusement vrai. Aussi est-ce une tâche d'une haute difficulté que celle qui aura pour objet de relever le pauvre de sa misère actuelle et de son état de prostration morale; elle exigera le concours de plusieurs agens réparateurs : il faut, pour atteindre ce but si désirable, tout ensemble le chemin de fer de la science sociale et le puissant moteur de la charité chrétienne. C'est pourquoi le socialiste prudent appellera à son aide tous les élémens catholiques de succès, le tact et la perspicacité du jésuite, la douceur et l'humilité du capucin, le dévoûment de feu de la sœur de charité, etc. Oh! sans doute, à ces noms de jésuite et de capucin, les grands esprits du siècle n'auront pas assez de huées pour nous accueillir. Viennent donc leurs huées, nous y sommes préparé; notre conviction à cet égard est trop profonde, et acquise au prix de trop longs et de trop pénibles mécomptes, pour que nous en sacrifiions l'épaisseur d'un cheveu.

Nous avons dit, dans un précédent chapitre, notre opinion concernant les jésuites, opinion d'autant moins suspecte de la part de celui qui l'émet, qu'il a long-temps porté lui-même le manteau de plomb des préjugés philosophiques dont il bénit le ciel de l'avoir délivré, pour le faire jouir de la liberté des enfans du Christ. Voici maintenant ce qu'il pense à l'égard des *moines mendians*, contre lesquels il a été tant déblatéré. On connaît cette sentence rendue par un homme réputé sage entre les païens, contre le paria de la société antique; Aristote a dit : « Je ne connais point de vertu qui soit à l'usage de l'esclave. » En effet, il en est de l'homme moral comme des animaux que le Créateur a destinés à certaines fonctions, et qu'il a en conséquence pourvus des organes propres à les remplir : si la fonction cesse d'être exercée, l'organe corrélatif s'oblitère et disparaît; l'animal a changé de nature. Par exemple, qu'on nourrisse un alcyon dans un lieu sec pendant un certain temps, il se mouillera comme une poule s'il vient à être rejeté à la mer, et même il s'y noiera. Ce n'est point une supposition hasardée; c'est un fait naturel dont celui qui le rapporte a été témoin oculaire. C'est en vertu d'une loi analogue que l'homme injustement livré au mépris de ses semblables finit par ne plus sentir le besoin de leur estime, ni même celui de la sienne propre; il a changé de nature, et si vous lui rendez les relations sociales normales, il sera incapable et indigne de les pratiquer. Cela importait peu au païen, que sa foi n'obligeait point à faire aucune distinction entre l'esclave et l'animal domestique; mais le Christianisme ne fait pas ainsi fumier de l'espèce humaine : il veut que le paria de la société moderne, le mendiant lui-même résiste à l'effet délétère du mépris de ses semblables, et se maintienne digne, par la vertu, d'un meilleur sort à venir. Or, est-ce seulement en le prêchant qu'on atteindra ce but? Non, c'est par l'exemple. C'est pourquoi des hommes de dévoûment se sont associés volontairement au sort du pauvre, ont accepté pour eux-mêmes les peines et les humiliations de son état, lui ont appris à recevoir le denier de l'aumône sans bassesse, c'est-à-dire avec charité; et quand son front, accablé par le mépris, se tenait lâchement courbé vers la terre, ils l'ont obligé, à leur exemple, à le lever vers le ciel, à prier pour ceux qui l'assistent et pour ceux qui le repoussent; en un mot, à se conserver homme. Après cela, nous convenons d'une chose; c'est que, le jour où l'on sera parvenu à extirper la mendicité de la société autrement qu'en mettant le pauvre en prison ou en lui coupant les vivres, la mission du moine mendiant sera devenue sans objet; ce sera le cas alors d'appliquer son dévoûment à quelque autre œuvre sociale, comme celle dont nous osons prendre l'initiative. Au surplus, que ceux qui poursuivent l'humble capucin de leurs stupides sarcasmes, organisent, s'ils en ont le génie, une société où son inter-

vention soit inutile, c'est-à-dire où les heureux du siècle cessent de stigmatiser par la honte la misère qu'on est, à certains égards, en droit de leur reprocher.

Le philosophisme est tellement parvenu à fausser les esprits sur cette matière, que Malthus lui-même n'est pas exempt de l'erreur commune. « C'est dans « les cas particuliers une dure maxime, « dit-il, mais enfin *il faut que l'assi- « stance ne soit pas exempte de honte ;* « c'est un aiguillon au travail indispen- « sable pour le bien de la société. » C'est pourtant le même auteur qui s'est élevé avec une grande force de logique contre le fameux édit de la quarante-troisième année du règne d'Elisabeth, ainsi conçu : « Les inspecteurs des pauvres prendront « les mesures nécessaires, de concert « avec les juges de paix, *pour faire tra- « vailler* tous les enfans que leurs parens « ne seront pas en état d'élever, ainsi « que toutes les personnes mariées ou « non, qui n'ont ni fortune, ni gagne- « pain. Ils lèveront par semaine, ou au- « trement, une taxe sur les habitans et « propriétaires de terres de leurs pa- « roisses respectives, suffisante pour se « procurer le lin, le chanvre, la laine, « le fil, le fer et les autres articles de « manufacture nécessaires *pour donner « de l'ouvrage aux pauvres.* » — « Que « signifie une telle injonction, s'écrie « Malthus, si ce n'est que les fonds desti- « nés au travail peuvent croître à vo- « lonté, et qu'il suffit pour cela d'un or- « dre du gouvernement ou d'une taxe « mise par l'inspecteur ? Il ne serait pas « plus déraisonnable d'ordonner qu'il « vienne deux épis de blé, partout où « jusqu'ici la terre n'en a produit qu'un. »

Il n'y aurait pas trop de déraison, selon nous, à prétendre résoudre la question, en faisant pousser du blé là où la terre ne donne naissance qu'à des végétaux inutiles, vu que tous les fonds cultivables sont encore loin d'être cultivés, ou en découvrant le *facile secret de faire pousser deux épis de blé au lieu d'un, sur toutes les terres exclusivement soumises à la charrue ;* mais ce n'est pas le moment d'entamer cette matière, et nous nous bornons à cette heure à demander à ceux qui adhèrent aux théories de Malthus de quel droit ils prétendent infliger la honte au front de l'homme manquant de travail, quand ils reconnaissent eux-mêmes que leur société est dans l'impuissance d'en accorder à tous ceux qui en demandent. Voici, en effet, un autre passage du même ouvrage, où l'impuissance de donner du travail au pauvre est encore plus formellement exprimée : « Dire qu'il faudrait fournir du travail « à ceux qui ne demandent qu'à travail- « ler, c'est dire, en d'autres termes, que « les fonds destinés au travail dans le « pays dont il s'agit, sont infinis. » A quoi bon, pour lors, créer un aiguillon au travail, dirons-nous à notre tour, si la société doit nécessairement opposer à la demande de travail cette fin de non recevoir, contre laquelle, au reste, nous nous inscrivons? C'est pourtant à travers ce dédale d'inconséquences que la science se traîne quand elle a perdu sa boussole certaine, et l'analyse de la civilisation nous découvre à chaque pas une foule de ces sentences contradictoires, émanées non seulement du même principe philosophique, mais encore du même individu, et accolées l'une à l'autre dans le même écrit.

Nous avons justifié le moine qui reçoit l'aumône ; il nous reste à justifier le moine qui la fait. Le protestantisme et ensuite le philosophisme ont tellement poursuivi de leur censure systématique les bienfaits que les riches monastères répandaient autour d'eux dans la classe pauvre, on nous a tant dit et redit que cette indiscrète charité était elle-même la cause de la misère qu'elle assistait, qu'il peut paraître paradoxal de nier cette assertion ; cela ne nous détournera pourtant point de la nier. « Henri VIII, dit « Montesquieu, voulant réformer l'Eglise « d'Angleterre, détruisit les moines, na- « tion paresseuse elle-même, et qui en- « tretenait la paresse des autres. » (Bravo !) « Il ôta encore les hôpitaux où le bas- « peuple trouvait sa subsistance....... » (Bravissimo !) « Depuis ce changement, « l'esprit de commerce et d'industrie s'é- « tablit en Angleterre. » Depuis ce changement, ô infaillible philosophe ! la classe indigente vivant de secours publics dont le nombre était comparativement insignifiant dans le principe, s'est élevée progressivement au sixième de la

population totale du pays. Antérieurement à la dernière mesure parlementaire, elle était secourue par une taxe annuelle, montant à 240 millions de notre monnaie, dont 82 millions passaient en grivelages. Cependant, écoutons encore le même docteur nous peindre avec cet esprit qu'il savait si bien faire sur les lois, les désastreux effets de la charité chrétienne : « A Rome, dit-il, les hôpitaux « font que tout le monde est à son aise, « excepté ceux qui travaillent, excepté « ceux qui ont de l'industrie, excepté « ceux qui cultivent les arts, excepté « ceux qui ont des terres, excepté ceux « qui font le commerce. » Oh ! la bonne saillie, et que le Pape et la société romaine méritaient bien ce coup de pied du baron de Montesquieu ! Mais, patience ; nous irons tout à l'heure reposer nos regards sur Londres, Manchester, Lyon ou Paris ; et si l'heureux sort de la classe pauvre dans ces cités mercantiles nous agace les nerfs, il faudra convenir alors que nous sommes par trop nerveux.

A en croire les théories de l'économie politique, le travail, assisté d'un capital, a la propriété de créer la richesse, non seulement quand il sert à produire les objets indispensables à la vie et au bien-être des individus, ou ceux que réclament les différens services publics, mais encore quand son but est moins essentiel, comme serait de produire tel ou tel article de luxe, qui n'a d'autre mérite que de satisfaire la sensualité, la vanité ou le caprice du consommateur. Soit. Le luxe étant un besoin pour un grand nombre de personnes, il n'y a nulle objection de notre part à ce qu'on appelle richesse tout produit dont il résulte une jouissance de ce genre. Cependant, s'il est des individus, et, Dieu merci, il en est, pour lesquels l'exercice de la bienfaisance soit également une jouissance, un besoin, en quoi donc la dépense qui sert à satisfaire ce besoin est-elle d'un effet négatif envers la richesse publique, plutôt que celle qui sert à satisfaire l'autre ? Il y a plus, nous nous engageons à prouver que celui qui fait l'aumône, pourvu qu'il la fasse avec bonheur, contribue davantage par cet acte à la richesse publique, que celui qui, en achetant un objet de luxe, se félicite de ce que sa dépense procure du travail et du pain à quelque ouvrier. Etablissons, pour plus de facilité, le raisonnement sur un fait. Par exemple, la fabrication et l'achat d'un jeu de cartes. On se rappelle avec quelle complaisance J.-B. Say nous a décrit une fabrique de cartes à jouer, où trente ouvriers accomplissent chacun une besogne distincte ; il n'hésite pas à présenter ce produit du travail répugnant comme faisant partie de la richesse publique, attendu qu'il satisfait à ce qu'il considère comme un besoin de la société. Eh quoi ! si par un motif quelconque ceux qui trouvent leur plaisir à jouer aux cartes et point à faire l'aumône, s'avisaient de changer de goût, et qu'au lieu de payer ces trente malheureux pour leur fabriquer des cartes, ils leur donnassent, à titre gratuit, l'équivalent de leur salaire, la richesse publique en serait moindre ? Mais, c'est précisément le contraire qui aurait lieu ; car, le but de la richesse étant de procurer des jouissances, ou d'épargner des peines à celui qui la possède, ou à ceux qu'il lui plait de substituer à son droit, si la jouissance que le consommateur trouve désormais à secourir son semblable équivaut pour lui à celle que lui procurait naguère la possession d'un jeu de cartes, la dépense étant censée la même dans les deux cas, il faut de toute nécessité reconnaître ces deux conséquences : 1° que l'effet utile de la richesse a été, dans l'une et dans l'autre hypothèse, égal pour le riche ; 2° que le pauvre se trouve exempté, dans la seconde, de la peine à laquelle il était assujéti dans la première. Or, l'exemption de cette peine étant un effet de richesse, il s'ensuit qu'une aumône équivalente à un jeu de cartes, en tant qu'elle est une jouissance substituée à une autre, est de ces deux hypothèses la plus favorable à la richesse publique, de toute la valeur du jeu de cartes. En d'autres termes, les deux séries se composant des mêmes quantités positives, mais une quantité négative venant à être éliminée de l'une d'elles, il y a pour celle-ci augmentation de valeur. Du reste, ce n'est pas sans intention que nous nous sommes servi de cette argumentation de comptoir, pour analyser une question qui semblait jugée en der-

nier ressort, et qui n'avait pas même été approfondie. Il est bon de combattre parfois les adversaires du principe chrétien avec leurs propres armes, et de leur montrer que leur arithmétique n'est pas seulement immorale, elle est matériellement fausse.

Toutefois, il ne faudrait pas conclure de ceci que le luxe doit être banni de la société et remplacé universellement par l'aumône; nous connaissons trop bien les propriétés virtuelles du luxe, comme agent futur d'harmonisation sociale, pour tomber dans une pareille exagération. Notre unique but a été de prouver que l'aumône est dans tous les cas un acte éminemment utile à la chose publique, et que les religieux auxquels le luxe matériel était interdit par état, et qui consacraient leurs richesses au luxe spirituel ou aumône, faisaient non seulement acte de charité chrétienne, mais encore de saine économie sociale; et, en vérité, ceux qui leur en ont fait un reproche, auraient dû porter écrit sur leurs chapeaux : *Je suis libéral!*

L'aumône, disent les économistes politiques, en secourant la misère, a pour effet de l'entretenir, voire même de la faire naître, vu qu'elle encourage l'oisiveté. L'accusation est grave, mais est-elle aussi bien fondée? C'est ce dont nous allons pouvoir juger.

Malthus vient de déclarer que la société est dans l'impuissance de donner du travail à tous ceux qui en demandent, et Malthus a raison, en tant que sa proposition s'applique à la société actuelle. Cette impuissance, qui résulte, selon nous, de la fausse organisation de l'industrie, est évidemment la cause génératrice de l'indigence. Cela étant bien reconnu de part et d'autre, à quoi sert de la chercher ailleurs? Il est vrai de dire qu'en assistant les pauvres, on les empêche de mourir de faim, et que le moyen le plus certain et le plus prompt de faire disparaître l'indigence, serait de lui refuser toute espèce de secours. C'est bien ainsi que l'entend l'économie politique; mais la charité chrétienne ne saurait se rendre complice d'un pareil forfait, et préfère, s'il le faut, encourir le reproche d'entretenir la misère. Quant à celui de favoriser la paresse, il est vraiment étrange; car, puisque la société n'a pas du travail à donner à tous ceux qui en demandent, la charité doit voir dans le pauvre qu'elle assiste un homme forcément privé de travail plutôt qu'un fainéant volontaire. Qu'il puisse y avoir dans le nombre des indigens quelques fainéans volontaires, et un plus grand nombre d'hommes dont l'état prolongé de misère a fait des fainéans, c'est ce qui ne saurait faire la matière d'un doute; mais, de peur de soulager un homme pauvre par sa propre faute, la charité doit-elle priver de ses bienfaits celui dont la pauvreté est causée par les vices du mécanisme social? En définitive, il est absurde d'invoquer le travail comme préservatif de la misère, quand on déclare soi-même que la société ne peut pas donner du travail à tous ceux qui en demandent, et de traiter le pauvre comme si sa misère résultait nécessairement de sa paresse, tandis qu'elle résulte de l'imperfection avérée d'un système où le travail ne peut pas lui être garanti, et cela en grande partie parce qu'on applique chaque jour quelque nouvelle légion d'hommes-vapeur au travail qui était accompli naguère par des hommes en chair et en os. C'est là, c'est dans l'application colossale des machines à l'industrie, qu'il faut voir la cause du rapide accroissement du paupérisme, et non dans les bienfaits de la charité chrétienne, ni même dans ce pitoyable rouage administratif qu'on lui a substitué en Angleterre, sous le nom de taxe des pauvres.

J.-B. Say, qui avait besoin de nier à tout prix cet effet subversif de l'introduction des machines, a osé écrire ce qui suit dans un article du journal le *Temps* : « En fait, il y a, proportion gardée, « moins d'ouvriers sans ouvrage là où les « machines sont employées, que là où « elles ne le sont pas. On ne voyait guère « de machines au temps de la reine Élisabeth, et ce fut alors cependant qu'on « créa la taxe des pauvres, *qui n'a servi* « *qu'à les multiplier*. » Il était de meilleure foi, quand il s'exprimait comme il suit, dans son *Cours complet*, au sujet de cette même taxe des pauvres : « Née sous « le règne d'Élisabeth, en 1601, ses pro- « grès ont d'abord été fort lents. *Mais le*

« *mal s'est développé avec la prospérité*
« *des manufactures* et l'abus des dépenses publiques; et la taxe des pauvres, qui, au milieu du siècle dernier, ne se montait encore qu'à environ seize millions de notre monnaie, s'élève maintenant à plus de cent cinquante. »

Voici le relevé des progrès de cette taxe depuis 1750 jusqu'en 1831 : Elle était en 1750, de 640,000 livres sterl.; en 1776, de 1,720,316 liv. sterl.; en 1783, de 2,167,749 liv. sterl.; en 1803, de 5,348,205 liv. sterl. Pendant les années 1812, 1813 et 1814, la moyenne de la taxe a été de 6,129,844 liv. sterl. En 1831, elle s'est élevée à 8,280,000 livres sterl., ou 207 millions de francs, non compris les frais de perception, qu'on porte au quart et même davantage. Il est probable que le nombre des indigens a suivi la progression croissante de la taxe, s'il ne l'a pas dépassée; il s'ensuivrait donc que le nombre des indigens se serait élevé, dans l'espace de 80 ans, dans la proportion de 1 à 13, tandis que la population totale du pays ne se serait élevée, dans le même espace de temps, que dans la proportion de 1 à 2 et demi environ. Or, n'est-il pas absurde d'établir en principe que c'est grâce au secours qui lui est octroyé, et par la voie naturelle de la multiplication, que la classe des pauvres s'est accrue dans cette immense proportion? Quoi! l'on nous dit, d'un côté, que, dès que le salaire s'élève un peu au-dessus du taux strictement nécessaire pour que l'ouvrier puisse vivre, le nombre de ses concurrens se multiplie assez promptement par la voie de la génération, pour le ramener à ce niveau et même quelquefois au-dessous; et l'on prétend, d'un autre côté, que l'ouvrier n'a rien à craindre de la concurrence des hommes-vapeur! L'on sait pourtant que, dans les circonstances les plus favorables, la population ne double pas en moins de vingt-cinq ans, tandis que les hommes-vapeur peuvent sortir de terre au besoin par myriades, et sont des concurrens d'autant plus redoutables pour l'ouvrier, qu'ils ne vivent que de houille et n'ont ni femmes ni enfans. Qu'on cesse donc de chercher ailleurs que dans l'introduction des machines et dans l'iniquité sociale qui en est la conséquence en civilisation, la ruine d'un assez grand nombre d'ouvriers, pour former cette effrayante avalanche politique, le paupérisme. Au surplus, l'aveu que le mal s'est développé avec la prospérité des manufactures était précieux à recueillir dans la bouche de J.-B. Say. L'historique des lois anglaises sur les pauvres est ici à sa place.

L'Angleterre est le berceau du *paupérisme;* c'est là aussi que le mot fut créé pour la chose. Mais, avant tout, qu'est-ce que le paupérisme des temps modernes? En quoi diffère-t-il de l'indigence pure et simple, telle qu'elle a existé de tout temps dans la société? Le paupérisme est une masse d'indigence assez grande pour dépasser les ressources de la charité spontanée, et faire de l'aumône une charge que la société acquitte avec impatience et murmure, ou que les pouvoirs politiques remplacent par un impôt, à l'effet spécial d'assister les indigens. Cette mesure gouvernementale a l'inconvénient grave d'effacer les dernières relations de charité qui existaient entre le riche et le pauvre; l'un regardant désormais comme attentatoire à son droit de propriété une taxe qui prélève une partie de ce qu'il produit, pour nourrir une classe qui ne produit rien, et l'autre recevant le secours, non plus à titre de bienfait, mais comme une chose qui lui est due et dont le bénéfice lui est garanti par la loi. La taxe des pauvres a de plus l'inconvénient, en raison de cette garantie et de cette fixité même, quelque modique que soit la ressource qui en résulte pour le pauvre, de l'encourager à s'établir et à avoir famille, plus que ne fait l'aumône, qui est toujours censée un moyen précaire d'existence, bien qu'il soit régulier par le fait. Cependant, nous ne sommes pas de ceux qui mettent à la charge de la taxe des pauvres l'immense accroissement qu'a pris le paupérisme en Angleterre. En dernière analyse, nous faisons cette différence essentielle entre la pauvreté pure et simple et la lèpre sociale, appelée *paupérisme;* que l'une est implicitement reliée à une charité suffisante, et que, dans l'autre, il y a absence totale de charité de la part de

celui qui donne, comme de celui qui reçoit; l'indigence proprement dite alimente le luxe spirituel d'une société; alors il n'y a pas péril en la demeure, même quand ce *luxe* est *effréné*, comme à Rome, et que le philosophisme et l'industrialisme en jettent les hauts cris; mais le paupérisme est une charge importune, et produit le déplorable effet de diviser la société en deux camps ennemis : l'un, se composant des gens qui possèdent quelque chose et qui contribuent; l'autre, de ceux qui ne possèdent rien et vivent de la contribution, ou sont exposés à chaque instant à y avoir recours. Tel est l'état actuel de la société en Angleterre, notre aînée en industrie; tel il est sur le point d'être en France, si l'on n'avise promptement à un moyen de salut.

Le paupérisme fit soudainement explosion en Angleterre à l'époque de la réforme religieuse; sans contredit, il ne fut point occasionné par l'introduction des machines, qui n'existaient point alors; il résulta naturellement de la suppression des monastères, qui étaient dans l'usage de consacrer leurs riches revenus à assister l'indigence. Ceux qui profitèrent de leurs dépouilles n'étant nullement disposés à les appliquer à ce genre de luxe, vu qu'ils en avaient un autre à satisfaire, il se trouva donc tout-à-coup un nombre considérable d'indigens livrés à la plus affreuse détresse. La clameur publique fut telle, que Henri VIII fut obligé, par un acte de la vingt-huitième année de son règne, d'autoriser les shériffs, magistrats et marguilliers, à *lever des aumônes volontaires*, et prononça des peines cruelles contre les mendians. On punissait ceux qui étaient reconnus coupables de se livrer à la mendicité, en leur faisant couper une oreille. En cas de récidive, on les mettait à mort comme des criminels (1).

Par un acte d'Édouard VI, le pauvre qui restait oisif pendant trois jours était marqué avec un fer rouge de la lettre V sur la poitrine; il était réduit à l'esclavage pendant deux ans, et son maître (qui était ordinairement son dénonciateur) avait le droit de lui faire porter un collier de fer, et de le nourrir seulement au pain et à l'eau. Les mendians pouvaient même être mis à mort comme félons. Enfin, vint l'acte de 1601, d'Élisabeth, dont nous avons rapporté plus haut la substance, et qui sert de base à la taxe des pauvres, telle qu'elle est établie actuellement. D'après divers édits postérieurs, et notamment le dix-septième du règne de Georges II, les mendians sont assimilés aux mauvais sujets et vagabonds, et comme tels passibles de la fustigation et d'une détention de six mois à deux ans; en cas d'évasion, ils peuvent être condamnés à la déportation pour sept ans. Cette législation est encore aujourd'hui en vigueur, mais n'est pas rigoureusement exécutée. Telles furent les conséquences immédiates de la chute des ordres religieux en Angleterre, et c'était pour arriver à ces lois atroces que, sous le prétexte ordinaire que les indiscrètes aumônes des moines entretenaient la fainéantise, le roi réformateur dépouilla six cent cinq abbayes, quatre-vingt-dix colléges et cent hôpitaux, ainsi que tous les couvens et monastères d'Irlande, et gorgea de leurs richesses les grands de son royaume et sa domesticité. Les biens d'une abbaye furent donnés à une cuisinière de sa maison, pour la récompenser d'avoir apprêté un *pudding* au goût de sa majesté.

Cependant, jusqu'au milieu du siècle dernier, où l'industrie manufacturière commença à prendre son essor, le paupérisme n'était pas un fléau alarmant, comme il l'est devenu depuis lors, puisque la taxe des pauvres, qui, comme nous l'avons vu en 1750, ne s'élevait guère qu'à *seize millions* de notre monnaie, s'élevait à deux cent quarante millions, selon M. Alexandre de Laborde, et à deux cent sept millions d'après la supputation la plus modérée, avant la mesure législative adoptée récemment par le parlement britannique, à l'effet de la réduire progressivement, mesure dont nous parlerons encore tout à l'heure. Le taux moyen du secours était évalué à cent francs par individu; de sorte qu'il

(1) Voir les détails de ces crimes législatifs, dont nous ne donnons que le sommaire, dans le *Traité d'Économie politique chrétienne*, par M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont.

y avait en Angleterre 2,070,000 individus réduits à vivre des secours publics. Les provinces où l'industrie a fait le plus de progrès, et notamment les grandes villes manufacturières, sont les foyers où ce fléau prend naissance, et où il se montre dans toute sa laideur; nonobstant les prédictions des phraseurs économico-politiques, c'est au fur et à mesure que l'industrie perfectionne ses procédés et étend ses opérations, et c'est même en suivant une progression plus rapide qu'elle, que croît le paupérisme en Angleterre. Ainsi, à l'appui du raisonnement *à priori*, par lequel nous avons prouvé la connexion de ces deux faits, nous en avons actuellement la preuve expérimentale résultant de leur synchronisme; puisque, de l'aveu des économistes eux-mêmes, il n'y a eu véritablement paupérisme qu'à l'époque où l'industrie manufacturière est entrée en voie de progrès, que ce fléau semble plus particulièrement cantonné autour des grands établissemens industriels, et que ses progrès accompagnent invariablement les perfectionnemens introduits dans les fabriques.

La France, entrée dans les mêmes voies industrielles que l'Angleterre, seulement plus tard et sur une moindre échelle qu'elle, en a ressenti les mêmes effets, mais à un degré moins intense. Le *Traité d'économie politique chrétienne* renferme à cet égard des documens précieux et puisés à des sources authentiques; d'après M. de Villeneuve-Bargemont, le nombre des indigens en Angleterre est au total de la population : : 1 : 6, tandis qu'en France il n'est encore que : : 1 : 20. Cependant, la proportion est beaucoup plus forte dans les localités manufacturières, Lyon, Rouen, Lille, etc.; Lille surtout, dont l'activité industrielle ne le cède à aucune ville d'Angleterre, contenait, à l'époque où l'auteur de l'ouvrage précité en était préfet, sur une population de 279,931 habitans, 40,000 indigens secourus; c'est-à-dire environ le septième de la population totale. Les États-Unis d'Amérique eux-mêmes, ô phénomène qui doit confondre la jactance économico-politique! les États-Unis, qui possèdent de vastes espaces de territoire fertile sans population, ont aussi leur paupérisme! Pouvant encore pendant long-temps, quoique dans les voies fausses de la civilisation, prospérer par l'agriculture, ils ont voulu, à l'instar de l'Angleterre, se faire puissance manufacturière, et nécessairement employer les procédés les plus avancés; ils en recueillent déjà le fruit amer : le paupérisme. « On ne peut se faire une « idée, disait le *Boston Advertiser*, en « 1832, de la rapidité avec laquelle le « paupérisme nous envahit, qu'en portant nos regards sur le passé. Alors on « a la mesure des progrès immenses que « fait chaque jour ce fléau; alors on reconnaît l'inefficacité de toutes les mesures adoptées jusqu'ici pour l'arrêter « dans sa marche. A Massachussets, le « nombre des pauvres était, en 1821, de « $\frac{1}{84}$ sur 100 habitans. Onze ans après, en « 1832, ce chiffre avait presque doublé. « A Boston, le nombre des pauvres était, « en 1819, de 395; aujourd'hui il dépasse « 800. A New-York, la taxe des pauvres « a triplé à peu près de 1815 à 1831. Dans « l'État de New-Hampshire, on ne comptait, en 1800, qu'un pauvre sur 300 habitans; aujourd'hui, on compte un pauvre sur 100 habitans. La Pensylvanie a « donné des résultats non moins remarquables : en 1820, on comptait, dans « cette partie des États de l'Union, un « pauvre sur 40 habitans, et la taxe des « pauvres a quintuplé de 1820 à 1832. »

Il s'ensuivrait de cette dernière observation qu'en 1832, la Pensylvanie, avec une population très inférieure à ce que comporte son territoire, avait déjà un huitième de sa population à la charge des secours publics. En est-ce assez sur cette douloureuse matière, et avons-nous prouvé suffisamment que l'introduction des machines dans l'industrie manufacturière, loin d'avoir augmenté la main-d'œuvre et produit l'aisance de la classe ouvrière, a eu, au contraire, pour effet de troubler fatalement ses conditions d'existence, même dans les pays les plus favorisés, et de réduire un grand nombre d'individus à la misère?

Au surplus, l'industrie agricole, en adoptant le système de grande culture et l'emploi des machines et instrumens expéditifs, a nécessairement produit le même effet subversif que les manufac-

tures, en s'appropriant les moteurs économiques; ces deux causes similaires ont tendu à enrichir le riche, ce qui est un bien, et à appauvrir le pauvre, ou du moins à rendre la condition de ce dernier beaucoup plus précaire, ce qui est un mal plus grand que le bien. Il y a toutefois ce fâcheux effet de plus à mettre au compte de la charrue, que, là où son emploi a exclu celui de la bêche, le produit brut du sol, et par conséquent les ressources alimentaires de la population, ont dû diminuer de moitié. Est-ce un mal actuel? La sympathie humaine dit oui; la spéculation économico-industrielle dit non, vu que, malgré cette circonstance, le produit net est plus grand. Dans tous les cas, la science sociale y voit un avantage futur, un de ces faits douloureux contre lesquels on cesse de murmurer, quand on vient à connaître les desseins de la Providence. Cependant, comme cette matière se rattache par un grand nombre de points à celle des institutions agricoles, nous avons dû la renvoyer à la prochaine leçon. Nous renvoyons également à cette leçon le paupérisme d'Irlande et celui de la basse Bretagne, qui n'ont pas pour cause l'emploi des machines.

Hercule, ayant revêtu la chemise qu'il avait reçue de Déjanire, fut aussitôt en proie à des douleurs atroces; il voulut s'en dépouiller; mais le sang du centaure Nessus, dans lequel elle avait été trempée, lui donnait l'horrible propriété de s'attacher à la peau de celui qui la portait; de sorte qu'à chaque lambeau du fatal vêtement que le demi-dieu en arrachait, il déchirait sa propre chair et faisait ruisseler son sang. Cette fable est l'histoire du paupérisme anglais; la richesse, posée comme but premier et essentiel de l'ordre social, est la tunique de Déjanire; l'industrie, fondée sur le droit de propriété, sans l'être en même temps sur le droit au travail, a nécessairement engendré l'exploitation de l'homme par l'homme; c'est là le sang corrosif du centaure qui jette le désordre dans l'économie de la société, et y crée le paupérisme. Les angoisses que l'Angleterre éprouve en ce moment par suite de cette lèpre sociale, qui d'ailleurs s'est déclarée plus ou moins chez tous les peuples avancés en civilisation, sont une grande et sévère leçon dont la France est encore à temps de profiter; le mal n'est nulle part irrémédiable; mais là où le principe catholique fait défaut, il sera bien plus difficile à traiter, et les lambeaux de la fatale chemise emporteront la peau. Il est de fait qu'après avoir expérimenté toutes les théories rationnelles, les unes après les autres, après avoir employé tous les moyens curatifs indiqués par les docteurs en économie politique, l'Angleterre, voyant avec effroi approcher le moment où la taxe des pauvres allait déborder toutes les ressources du pays, est entrée récemment dans les voies immorales indiquées par Malthus, avec un ton de jérémiade qui a pu seul leur donner une apparence morale, et appuyées par Ricardo, avec un à-plomb d'économiste, avec une franchise d'inhumanité qui, à tout prendre, nous paraissent préférables. Le résumé des doctrines du professeur d'Édimbourg, en ce qui concerne les mesures à adopter à l'égard des pauvres, est que les secours accordés à l'indigence, quel qu'en soit le mode, aumône ou taxe, ont pour effet de diminuer l'aisance de la classe qui produit, en favorisant l'existence et même l'accroissement de celle qui ne produit pas. Il ne conclut pas, lui, homme sensible; il pousse seulement un long gémissement; mais laissez faire; d'autres concluront pour lui. Que le pauvre ouvrier, réduit à la misère par l'emploi des machines, se présente devant le suzerain seigneur Ricardo, et lui dise: « Monseigneur, il faut bien que je vive. » Sa seigneurie industrielle répondra, comme le marquis de Louvois: « Je n'en vois pas la nécessité. »

Donc le seigneur Ricardo a conclu fort logiquement des théories de Malthus que le seul moyen efficace pour délivrer l'Angleterre du paupérisme qui grevait la richesse publique d'un impôt de 207 millions, était de supprimer totalement la taxe des pauvres. Il est clair, en effet, et le livre de Malthus est écrit pour faire connaître aux gouvernemens cette grande découverte, que, si l'on retire tout moyen de subsistance aux indigens, il n'y aura bientôt plus d'indigence; la société se composera de machines pour travailler,

d'entrepreneurs d'industrie, flanqués de leurs états-majors, pour consommer; enfin, de professeurs d'économie politique, pour chanter *amen* sur tous les tons. Cependant, disons, à la louange de Ricardo, qu'il n'exige pas qu'on supprime les moyens d'existence de 2,070,000 individus, du jour au lendemain; il veut que la suppression de la taxe ait lieu graduellement. Le parlement impérial, adoptant les conclusions de M. Ricardo, a rendu, l'an passé, sa sentence; et désormais, nonobstant les vices du système industriel qui tendent à accroître, comme par le passé, la masse des indigens, le secours qui lui est accordé par la loi sera progressivement réduit, jusqu'à ce que cette charge publique ait entièrement disparu.

C'est en l'an 1839, en pleine civilisation, et chez un peuple qui ne parle jamais de lui-même sans dire : *The English are a human people*, que les sacrifices humains viennent d'être rétablis, et c'est, comme au temps jadis, à une idole d'or et d'argent que des milliers de nos semblables vont être immolés : la seule grâce qu'on leur fasse (par mesure de prudence) est de ne pas les pendre, comme faisait sa majesté Henri VIII; ils mourront d'inanition, ce qui est bien plus doux, et d'ailleurs graduellement, de sorte que c'est à peine s'ils s'en apercevront. Mais non, un pareil forfait politique n'aura pas lieu; les anciens Romains ont eu la gloire de faire cesser les sacrifices humains en usage chez les Carthaginois : c'est encore à des Romains, appelés à la conquête spirituelle du monde, comme les anciens le furent à sa conquête matérielle, qu'est réservé l'honneur d'abolir ces horribles sacrifices chez les Carthaginois modernes.

LOUIS ROUSSEAU.

Sciences historiques.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

DIX-SEPTIÈME LEÇON (1).

Existence exceptionnelle du peuple juif; pacte divin. — Démocraties anciennes; la souveraineté du peuple ne s'y trouve pas plus en fait qu'en droit. — Gouvernement des Germains; opinion de M. Guizot. — Conclusion.

En remontant à l'origine des choses, on a vu qu'aucune nation primitive n'a réclamé ni connu la prétendue souveraineté du peuple; une seule a commencé sans gouvernement royal; mais cette exception, la plus extraordinaire, fournit la confirmation la plus imposante de notre doctrine. A une époque où la certitude historique manque presque partout, et nulle part n'est complète, il apparaît un peuple dont la première existence a été pendant plus de quarante ans une *assemblée* permanente, qui a vécu ensuite en république cinq siècles durant, avant de passer sous le régime de la royauté; et il fut constitué par un *pacte* écrit et solennellement juré. Ce peuple, c'est le *peuple de Dieu*; c'est-à-dire, que Dieu même daigna se faire le Roi de ce peuple, ce qui est la plus haute et la plus pleine indépendance à laquelle une société et des créatures intelligentes puissent aspirer. *In unamquamque gentem præposuit rectorem; et pars Dei Israël facta est manifesta* : « Sur chaque nation il a préposé un « gouvernant; et Israël a été manifeste-« ment le partage de Dieu (1). » Ce peuple reçut d'abord la loi du Sinaï, loi religieuse et morale, loi de vérité, c'est-à-dire, d'adoration et de vertu,

(1) Voir la XVI[e] leçon, n° 55, ci-dessus, p. 33.

(1) *Ecclésiastique*, XVII, 14, 15.

ensuite des prescriptions multipliées sur la vie privée, la vie civile, plus encore que sur la direction du gouvernement; et toute cette législation étant écrite, Dieu, par son lieutenant, par Moïse, auquel il avait donné mission, assembla *tout le peuple;* et Moïse ayant récité tous les articles, dit : « Gardez les paroles de « ce *pacte* et les accomplissez, afin que « vous entendiez ce que vous avez à « faire. Vous êtes *tous* ici devant le Sei- « gneur, votre Dieu, avec vos princes, « vos tribus, vos anciens, vos docteurs, « tout le peuple d'Israël, vos *enfans,* vos « *femmes,* et l'*étranger,* qui se trouve « mêlé parmi vous dans le camp, afin « que *tous ensemble* vous vous obligiez « à *l'alliance* du Seigneur et *au serment* « *que le Seigneur a fait* avec vous, et « *que vous soyez son peuple,* et *qu'il soit* « *votre Dieu.* Et je ne fais pas ce *traité* « avec vous seuls; mais je le fais pour « tous, présens et absens....... *Tout le* « *peuple* consentit, et les Lévites dirent « à haute voix : Maudit celui qui ne de- « meure pas ferme dans toutes les pa- « roles de cette loi, et ne les accomplit « pas. Et tout le peuple répondit : Qu'il « en soit ainsi (1). »

Grands opérateurs de constitutions et de chartes, en voici une qui a duré plus long-temps que les vôtres. Politiques humanitaires, qui voulez un pacte social, vous avez raison; mais il est fait depuis long-temps, le voilà; et quand aurez-vous fini les vôtres? Tout fiers que vous êtes de votre incrédulité, vous conviendrez du moins que celui-ci renferme la plus belle idée qu'on pût donner aux hommes de la liberté et d'un contrat social; et il montre assez clairement comment la souveraine autorité peut *pactiser* sans rien perdre de ses droits, et comment le peuple peut être libre sans être souverain. De supposer ici l'invention d'un parti sacerdotal pour cacher son influence, ce serait une niaiserie, non plus permise qu'aux ignorans perroquets de Voltaire; le Pentateuque a fait toutes ses preuves aujourd'hui. Que l'on compare les stupides Égyptiens, accroupis devant la théocratie d'invention humaine, avec les Israëlites dans le récit du livre de Josué, du livre des Juges, et qu'on dise s'il y a quelque ressemblance entre les deux nations, si les Israëlites n'ont pas joui de l'indépendance la plus effective, supérieure à tout ce que l'on connaît ailleurs. Dieu alors essaya, en quelque sorte, pour l'instruction des âges à venir, si les hommes étaient capables de soutenir une pareille position; et après la mort de Josué, il laissa le peuple agir seul, sans déléguer aucun chef temporel, attendant avec une patience presque incompréhensible pour susciter un libérateur, quand l'excès des fautes avait attiré l'excès des maux. Mais ce peuple ne fut pas assez *sage* pour se conduire sans un roi *visible,* comme le dit plus tard un écrivain inspiré (1). Des désordres, quelquefois horribles, éclataient, parce que « en ce temps-là il n'y avait point de roi « en Israël, et chacun faisait ce qui lui « plaisait (2). » Abusant toujours, quoique toujours sévèrement puni, et toujours merveilleusement délivré, incorrigible au châtiment et à la clémence, il en vint à prendre une si magnifique liberté en crainte et en dégoût, préférant y renoncer et s'assujettir au despotisme qui pesait sur les autres nations, plutôt que d'avoir à répondre seul de lui-même à Dieu. Il demanda et il obtint d'entrer dans la condition commune, sous la loi de fer de l'ancien monde. Il conserva toutefois d'assez beaux priviléges. La suite de l'Ancien Testament fait mention fréquente du peuple *assemblé,* sous les rois, et nous rapporte encore un *pacte* politique bien remarquable entre Simon Macchabée et le peuple, décernant la royauté à la famille asmonéenne (3). Il est aisé d'en lire l'intéressante histoire; je craindrais d'étendre trop cette leçon.

Cette liberté, trop parfaite pour les Juifs, un peuple catholique pourrait seul la réaliser; le Paraguai en avait commencé la preuve, si malheureuse-

(1) *Deutéron.*, XXIX, 2 à 15; XXVII, 14. — *Livre de Josué*, VIII, 30.

(1) Voyez dans la XVI[e] leçon le passage cité des *Proverbes*, XXX, 24, 27, l'exemple pris des sauterelles.

(2) *Livre des Juges*, XVII, 6; XVIII, 1, 31; XXI, 24.

(3) *Macchab.*, I, 14, versets 35 et suiv.

ment interrompue (1). Mais cette image du ciel, qu'il dépend de Dieu de permettre encore pour la manifestation de la vérité, ne subsisterait jamais longtemps sur cette terre qui engendre les passions. Le citoyen de Genève, dont la froide et subtile audace a su atteindre en rampant jusqu'aux dernières limites du sophisme, s'y est vu arrêté par cette formidable vérité, et il en exhale l'aveu désespéré dans les efforts embrouillés de ses raisonnemens : « Un peuple, dit-« il, qui n'abuserait jamais du gouver-« nement, n'abuserait pas non plus de « l'indépendance. Un peuple qui gouver-« nerait toujours bien n'aurait pas be-« soin d'être gouverné......... S'il y avait « un peuple de dieux, il se gouvernerait « démocratiquement. Un gouvernement « si parfait ne convient pas à des hom-« mes (2). » Ces tristes réflexions sont-elles décisives? Et que faut-il davantage? la question n'est-elle pas résolue ?

Non, me dira-t-on; car il a existé, du moins en Europe, et dans les derniers temps de l'ancien monde, des États constitués en république, qui ont acquis par là même une puissante célébrité, et où le peuple possédait de fait évidemment la souveraineté. Je sais bien que les lecteurs attentifs m'attendaient là, et là aussi je les attendais de mon côté. Je les prie d'abord de considérer que les principes divins ou catholiques, précédemment établis en textes précis, n'en perdent pas un iota. L'élection populaire, et les conventions ajoutées changeront tant qu'on voudra la *condition* du *pouvoir*, sans rien changer à sa nature, sans lui ôter de sa *vertu*. Qu'on voie l'autorité des *Juges* dans Israël, combien elle était forte sur un peuple si libre! Quand ceux qui doivent gouverner sont choisis par les hommes, ils reçoivent des hommes le *choix*, l'adhésion, non l'autorité. L'empereur Valentinien le sut bien dire, lorsque l'armée, qui venait d'approuver son élection, demandait séditieusement qu'il se donnât un collègue : « Tout-à-l'heure il dépen-« dait de vous de m'élire; maintenant « c'est à moi de juger ce qui convient à « l'État (1). » De même que dans la hiérarchie ecclésiastique, ce n'est pas l'élection du clergé, l'acclamation du peuple, la nomination du prince, ni la bulle du pape qui communique l'autorité épiscopale, mais c'est la consécration; de même, tout gouvernant, fût-il le chef temporaire d'un état électif, il ne commande et il n'est réellement obéi que par l'effet de cette parole éternelle : *Tout pouvoir est à Dieu; tout pouvoir est de Dieu*. C'était ce que signifiait l'onction sainte sur la tête des rois juifs; il n'y a pas d'autre raison des cérémonies de couronnement, des insignes royaux, chez toutes les nations, et, si l'on veut bien y regarder, des insignes quelconques d'autorité, partout, depuis le sceptre et le trône jusqu'à la baguette de l'alcade et à l'écharpe du maire. Dans les États où le pouvoir est à moindre titre, n'a-t-on point encore certaines formalités, outre l'élection, pour désigner et *installer* le chef élu? Ces formalités, n'étant rien en elles-mêmes, de quoi serviraient-elles, sinon de *signe* qui représente et, en quelque sorte, qui *consacre* dans un homme l'idée supérieure du droit, indépendante de toute convention et de toute volonté humaine? Aussi, là où il n'y a point d'insignes ni de costumes, soyez sûrs que le pouvoir est faible, réduit à la seule influence personnelle, et à l'entraînement des habitudes et des nécessités générales. Que valait à Rome le sénat sous l'empire? quoi de plus nul? et quel empereur néanmoins, avant que l'empire ne fût monarchiquement arrangé par Dioclétien, eût voulu affranchir son élection de la confirmation du sénat?

Or, l'indépendance originelle du pouvoir, cet invariable et divin caractère, se retrouvera dans les républiques, et y portera ses inévitables effets, quand les peuples voudront le méconnaître. Qui donc, il est venu un temps qu'ils ont prétendu être souverains, qu'ils ont saisi le pouvoir, qu'ils ont cru le partager comme une proie, et jamais ils n'ont possédé la souveraineté pas plus en *fait* qu'en *droit*.

(1) Voyez Muratori, *Missions du Paraguai*, chapitres XV, XVI.

(2) *Contrat Social*, III, 4.

(1) Sozom., VI, 6; Théodoret, IV, 5; Ammien, XXVI, 5.

On ne peut guère douter que les émigrations successives qui se sont poussées d'Asie en Europe, y arrivèrent ou y tombèrent bientôt dans l'état de barbarie. L'éloignement des traditions primitives, les difficultés d'établissement, le choc et le mélange des races entretinrent longtemps cette existence active et rude qui fit un *moyen âge* pour la Grèce et l'Italie. Ce ne sont plus, comme en Asie, de grandes nations, étendues sur un vaste territoire, et que des monarques emploient à d'immenses travaux ou à d'immenses conquêtes. Ce sont de petites peuplades, toujours en armes pour se disputer une petite contrée, entrecoupée encore de montagnes et de rivières. Tout guerrier, tout vainqueur a son importance, comme toute peuplade a son intérêt commun. Il se fait des ligues, des amphictyonies, des délibérations partielles et fédératives; la royauté n'est plus absolue. L'ambition des puissans, des *eupatrides* en Grèce, des *lucumons* et des *patriciens* en Italie, abolit à la fin le nom royal pour s'emparer du pouvoir. Leur exemple et leur tyrannie excitèrent une réaction de la *plèbe* opprimée, qui l'emporta après une lutte plus ou moins longue. C'est l'époque des constitutions; les assemblées prennent une forme déterminée, règlent l'opportunité et l'ordre de convocation, l'admission, le mode, la valeur des suffrages, et semblent décider de tout en dernier ressort. Mais qui n'a reconnu d'avance dans l'histoire des républiques anciennes les impossibilités fondamentales que la quinzième leçon a démontrées? Où le pacte? où l'égalité? je dis plus : où cette liberté absolue comme on prétend la définir? 1° Il faut qu'un oracle autorise toute législation; le croassement d'un corbeau, le foie palpitant d'une bête immolée, une statue voilée ou brisée au moment d'une délibération ou d'une expédition résolue, suspend ou rompt toute décision; sans cesse la religion dominait les lois, le gouvernement et le pouvoir; et c'est justice après tout, quand elle est vraie. « Malheur au peuple qui n'en a pas même une fausse! » a dit Montesquieu; c'est son meilleur mot. Mais, encore une fois, où était la souveraineté populaire avec cela? 2° « Le souverain « ne saurait agir que quand le peuple « est assemblé; Rousseau l'avoue. Le « peuple assemblé! dira-t-on, quelle « chimère! C'est une chimère aujourd'hui; mais ce n'en était pas une il y a « deux mille ans. Les hommes ont-ils « changé de nature (1)?...Chez les Grecs, « tout ce que le peuple avait à faire, il « le faisait par lui-même; il était *sans* « *cesse* assemblé sur la place. Il *habitait* « *un climat doux; il n'était point avide* » (que d'oisiveté et de plaisir, ce qui lui inspira de prendre au trésor des salaires pour toutes les fonctions, et une distribution d'argent à tous les citoyens pour payer leurs places au théâtre); « *des* « *esclaves faisaient ses travaux;* sa « grande affaire était sa liberté (2). »

Ce n'est pas moi, c'est Rousseau qui va répondre : « Quoi! la liberté ne se « maintient qu'à l'appui de la servitude? « *peut-être*. Les deux extrêmes se tou« chent (3)... » En effet, les libertés anciennes ne pouvaient pas se passer d'esclaves; autre obstacle tant soit peu dirimant à la souveraineté du peuple; car toute la population n'était jamais assemblée, et le peuple ou les citoyens ne comprenaient que la moindre partie de la population. Mais « *tout ce* qui n'est « point dans la nature a ses inconvé« niens, et *la société civile plus que tout* « *le reste*. Il y a telles positions malheu« reuses où l'on ne peut conserver sa « liberté qu'aux dépens de celle d'au« trui » (tant pis pour autrui), « et où le « citoyen ne peut être *parfaitement libre* « que l'esclave ne soit *extrêmement es*« *clave*. Telle était la position de Sparte » (le type de la liberté politique, selon lui). « Pour vous, peuples modernes, « vous n'avez point d'esclaves, mais « vous l'êtes; vous payez leur liberté de « la vôtre. Vous avez beau vanter cette « préférence, j'y trouve plus de *lâcheté* « *que d'humanité* (4). »

Notre philosophe « n'entend point par « tout cela qu'il faille avoir des esclaves, « ni que le droit d'esclavage soit légi« time, puisqu'il a prouvé tout le con« traire (au livre I, chapitres 3 et 4); *il*

(1) *Contrat Social*, III, 12.
(2) *Ibid.*, III, 15.
(3) *Ibid.*, III, 15.
(4) *Ibid.*, III, 15.

« dit seulement les raisons pourquoi les « peuples modernes, *qui se croient libres,* ont des *représentans,* et pourquoi « les peuples anciens n'en avaient « pas (1). » Enfin, que pense donc cet homme? Vous ne le voyez pas? Il faut, pour lui plaire, que vous alliez tous à quatre pattes dans les bois; il n'en veut pas démordre. Et il a bien quelque raison, puisque c'est avec de pareilles imaginations qu'on se fait la réputation d'un grand penseur et d'un grand réformateur social au dix-huitième et au dix-neuvième siècles.

3° A part ces empêchemens, rien de plus évident, *en fait,* que l'impossibilité pour le peuple d'exercer la souveraineté. Certes, Athènes, Sparte et Rome étaient, comme l'exige Rousseau, de *très petits Etats* au commencement de leur existence démocratique; « le peuple y était « facile à rassembler, et chaque citoyen « y pouvait aisément connaître tous les « autres; il y régnait une grande simpli- « cité de mœurs, qui prévient la multi- « tude des affaires et les discussions épi- « neuses; on y voyait peu ou point de « luxe; » et si Sparte seulement offrait « beaucoup d'égalité dans les rangs et « les fortunes, sans quoi l'égalité ne sau- « rait subsister long-temps (2), » les simples citoyens d'Athènes et de Rome parvinrent assez promptement à l'égalité civile et politique. Néanmoins, quoi que nous ait affirmé Rousseau tout-à-l'heure, nous ne devons pas oublier, comme il l'affirmait, quelques chapitres auparavant, que « il est contre l'ordre naturel « que le grand nombre gouverne et que « le petit soit gouverné; on ne peut *ima- « giner* que le peuple *reste incessamment « assemblé* pour vaquer aux affaires pu- « bliques; » d'où décidément, « à prendre « le terme dans la rigueur de l'accep- « tion, il *n'a jamais existé de véritable « démocratie,* et *il n'en existera ja- « mais* (3). »

Moi, j'admets qu'il a existé de *véritables démocraties,* mais telles qu'il en peut véritablement exister, où jamais le peuple entier n'a été incessamment *assemblé,* où souvent une grande partie des citoyens n'était pas présente ou n'était pas comptée; comme les Laconiens, qu'on n'appelait point à certaines affaires réservées aux seuls Spartiates; comme chez les Romains, où la dernière classe n'avait pas droit de suffrage, où les citoyens enrôlés et occupés à battre les Samnites ou les Carthaginois ne pouvaient pas se trouver sur le forum. Je reconnais encore une véritable démocratie dans un État où la multitude veut dominer, et où toujours un parti, un homme domine par elle, quelquefois d'autant mieux qu'elle est le plus complètement réunie. Que de choses je pourrais ajouter sur le patronage, sur l'énormité de la puissance paternelle, sur ces lois emportées à coups de poings et à coups de pierres dans cette Rome, qui avait le système de comices le plus habilement combiné; mais, pour en finir en un mot, la perpétuelle et inévitable nécessité était celle, qui se présentera toujours, de s'assujétir à la volonté d'un gouvernant, même la plus limitée quant aux attributions et à la durée. Or, « il y a « tendance continue du gouvernement « contre la souveraineté (du peuple), et « s'il arrivait que le gouvernement ou « *prince* (comme l'appelle Rousseau) eût « une volonté particulière plus active, « et qu'il usât pour cette volonté parti- « culière de la force publique *qui est « dans ses mains,* en sorte qu'on eût, « pour ainsi dire, *deux souverains,* l'un « de droit, l'autre de fait, à l'instant « *l'union sociale s'évanouirait* et le corps « politique serait dissous (1)..... De plus, « point de gouvernement si sujet aux « guerres civiles que le *démocratique ou « populaire,* parce qu'il n'y en a aucun « qui tende si fortement et si continuel- « lement à changer de forme (2). »

Je le demande, ne croit-on pas lire le résumé de l'histoire de la Grèce (3) et de

(1) *Contrat Social,* III, 15.
(2) *Ibid.,* III, 4.
(3) *Ibid.,* III, 4.

(1) *Contrat Social,* III, 10.
(2) *Ibid.,* III, 4.
(3) Quand nous n'aurions d'autres documens sur la politique grecque que ce qui nous reste des comédies d'Aristophane, ce serait assez pour juger la démocratie ancienne. Voyez encore dans le *Voyage d'Anacharsis* les chapitres LXI et LXII. Le LXII° est une dissertation philosophique sur les gouvernemens. Barthélemy a eu la faiblesse de payer son

Rome? Combien le Capitole surtout n'a-t-il pas vu de ces *volontés particulières* qui tinrent tour à tour *dans leurs mains* et dirigèrent à leur gré la force et la volonté publique? Jamais démocratie n'eut plus plein succès; la liberté romaine ne sera point surpassée, et elle ne servit au dehors qu'à opprimer le monde. Au dedans, jamais peuple ne disposa plus long-temps, plus arbitrairement du pouvoir; jamais peuple aussi n'eut plus de maîtres moins assurés, mais plus absolus; car la suprême licence de la multitude ne va toujours qu'à changer de maître; si restreint qu'elle livre le commandement, il ne lui en reste pas davantage, et quand elle prétend le vendre, elle ne vend dans la vérité que l'engagement d'obéir, elle se vend elle-même, ce qui est le plus bas degré de la servilité. Ainsi ont fait constamment les Romains, et ce fut la plus puissante démocratie qui consomma la ruine de la société antique (1).

Les faits anciens connus, que trouverons-nous chez les nouveaux peuples du Nord, qui ont fondé les États modernes? Rien d'essentiellement différent: les Germains, avant la conquête, sont des barbares comme les autres, pas plus agricoles que nomades, moins grossiers que les Tartares, mais aussi peu civilisés. Montesquieu ne les a pas jugés de la même manière (2): « Si l'on veut lire, selon lui, « l'admirable ouvrage de Tacite sur les « mœurs des Germains, on verra que « c'est d'eux que les Anglais ont tiré l'i- « dée de leur gouvernement politique. « *Ce beau système a été trouvé dans les « bois.* » Du reste, il s'en occupe peu; et si l'on s'imaginait qu'il a voulu faire lire l'ouvrage de Tacite, beaucoup plus curieux qu'admirable, on n'entrerait guère dans sa pensée; il n'a cherché qu'à émerveiller le lecteur par cette jolie antithèse, au lieu de lui montrer ce système sorti des bois pour devenir si beau. Rousseau, qui aime tant les bois, ne s'y est pas laissé prendre: « Le peuple anglais, « dit-il, se croit libre; *il se trompe fort:* « il ne l'est que durant l'élection des « membres du parlement. Sitôt qu'ils « sont élus, il est esclave, il n'est rien. « Dans les courts momens de sa liberté, « l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la « perde (1). » Cependant, à son avis, « un « peuple barbare serait le plus propre à « la législation (2); » mais, tout bien réfléchi, « pour qu'un peuple naissant pût « goûter les saines maximes de la poli- « tique et suivre les règles fondamentales « de la raison d'État, il faudrait que « *l'effet pût devenir la cause*, que l'es- « prit social, qui doit être l'ouvrage de « l'institution, présidât à l'institution « même, et que les hommes *fussent avant « les lois ce qu'ils doivent devenir par « elles* (3). » On ne peut pas mieux renverser par la base son propre système. Craignait-il de persuader son monde, et qu'on ne préférât encore la vie sociale à l'état de nature? Par moment, on serait tenté de le croire.

Il n'en eut pas le plaisir; on a soutenu à l'envi la gageure du *pacte*. La faveur des études historiques et du système représentatif a mis les Germains en honneur; ce sont eux qui nous ont fourni, assure-t-on, le véritable *élément* de la souveraineté populaire. Cherchons donc à notre tour dans les bois. Sans passer en revue les mœurs des Germains, il n'est pas inutile d'abord de remarquer qu'une comparaison très exacte a constaté chez eux les traits distinctifs des barbares de tous les temps, et même quelques uns des races sauvages (4): tels sont le pouvoir limité des rois; l'indépendance personnelle; le mépris du travail et des habitations citadines; la femme achetée par le mari; la perpétuité des haines de familles; la passion des liqueurs fortes,

tribut d'hommage à la souveraineté du peuple, mais on voit qu'il ne sait qu'en faire dans ses théories; ce qui n'a pas peu contribué à la confusion de ses idées.

(1) Voyez mon *Histoire Romaine*, enfin terminée, qui n'est tout entière que le développement de cette idée catholique.

(2) *Esprit des Lois*, XI, 6.

(1) *Contrat Social*, III, 15.

(2) *Contrat Social*, II, 10. « A ce propos, il « voyait encore en Europe un pays capable de légis- « lation; c'est l'île de Corse. Il avait *quelque pres- « sentiment* qu'un jour cette petite île étonnerait « l'Europe. » (*Ibid.*) Ce jour n'est pas encore venu. Comparez les pressentimens de Rousseau avec ceux de De Maistre, qui fut un tout autre voyant.

(3) *Contrat Social*, II, 7.

(4) M. Guizot, *Cours de Civilisation*, 7e leçon.

de la chasse, de la guerre; la fureur du jeu, où ils risquaient jusqu'à leur liberté. Mais là aussi le sentiment religieux domine tout, et pas la moindre apparence de pacte social. Touchant le gouvernement, tout se réduit à ceci : « Ils prennent un roi pour sa *noblesse*, « un général pour sa vaillance. Les rois « n'ont point un pouvoir illimité ou « complet, et les généraux dirigent par « l'exemple et par l'admiration plutôt « que par le commandement, s'ils sont « hardis, renommés, s'ils combattent au « premier rang; *il n'est permis qu'aux « sacerdotes* de punir, d'enchaîner, de « frapper, non comme châtiment, ni par « ordre du chef, mais par l'ordre du « dieu de la guerre; les moindres affaires « sont laissées à l'examen des princes; « sur les grandes, tous délibèrent, de « telle sorte cependant que *ce qui est « même entièrement à la décision du « peuple est traité d'avance par les « princes*. A moins de quelque incident « fortuit et subit, les assemblées ont lieu « à époque fixe, à la nouvelle ou à la « pleine lune...... Leur liberté a cet inconvénient que les Germains ne s'y « rendent pas en même temps, ni sur « une convocation, mais chacun à son « aise; et il se perd ainsi deux ou trois « jours à attendre l'arrivée de tous. Dès « qu'il a plu à la multitude, ils se posent « en armes; le silence est commandé par « les sacerdotes, auxquels alors appartient le droit coërcitif. Bientôt le roi, « ou un prince, ou quiconque a l'âge, la « noblesse, la gloire militaire ou la faconde, sont entendus, plutôt par autorité de persuasion que de commandement; on approuve en agitant les framées, on désapprouve par un murmure (1). » On se figure aisément comment les choses se passaient : « Au milieu « des délibérations les plus sérieuses, on « avait tout à craindre du *caprice aveugle d'une multitude féroce*, qu'enflammaient l'esprit de discorde et l'usage des « liqueurs fortes, et toujours prête à soutenir par la violence des résolutions « prises au sein du tumulte. Combien de « fois avons-nous vu les diètes de Pologne teintes de sang, et le parti *le plus « nombreux forcé de céder* à la faction « la plus séditieuse (1)! » Gibbon, qui fait ce commentaire, ajoute en note : « Souvent même dans l'ancien parlement « d'Angleterre les barons emportaient « une question moins par le nombre des « voix que par celui de leurs suivans armés. » Telles étaient les *assemblées germaines*, tel est le *beau système trouvé dans les bois*. Ne pensez pas néanmoins que le commentateur n'en fasse pas grande estime. Comme le principe convenu ne doit pas avoir tort, comme « les gouvernemens civils ne sont dans leur première origine que des associations volontaires formées pour la sûreté commune. Pour parvenir à ce but désiré, « il est absolument nécessaire que chaque individu se *croie essentiellement « obligé de soumettre* ses opinions et ses « actions particulières au jugement du « plus grand nombre de ses associés. Les « Germains se contentèrent de cette *ébauche informe, mais hasardée* de la société politique (2), » où le commentaire vient de vous montrer un si heureux commencement et une si heureuse persévérance de cette disposition *individuelle à soumettre ses opinions et ses actes au jugement du plus grand nombre des associés*. Quand ces gens interrogent les faits, et que les faits viennent leur donner un démenti, ils tournent tranquillement leur raisonnement de face devant vous pour vous cacher l'insulte qu'il en reçoit, et ils vous disent : vous voyez bien que les faits nous soutiennent. Que l'illustre traducteur de Gibbon, avec bien plus d'habileté, remarque en germe chez les Germains trois grands systèmes d'institutions modernes, les assemblées d'hommes libres, les rois héréditaires ou électifs et guerriers, le patronage aristocratique du chef de guerre sur ses compagnons, et du propriétaire sur sa famille et ses colons; je n'y contredis point. Seulement, cela s'est remarqué chez les peuples antérieurs, et tout cela ne ressemble ni à la souverai-

(1) Tac., *Germ.*, VII, 11.

(1) Gibbon, 9.

(2) Gibb., *ibid.* Ce qui étonne un peu plus de sa part, c'est qu'à propos de la chasteté romaine, il déclare la civilisation moins favorable aux mœurs que la barbarie, et il cite pour preuve Ovide et son *Art d'Aimer*.

neté populaire, ni au contrat social. Mais après avoir tiré du monde romain l'esprit de légalité et d'association pour le monde moderne, avoué l'esprit de *moralité* et le sentiment de devoir comme venant du christianisme, il nous ramène au thême favori en attribuant aux Germains l'esprit de liberté, avec une telle étendue, que dans cette *lutte* continue des *existences individuelles*, il n'y avait « point de puissance publique, point « d'Etat. *Fait immense*, s'écrie-t-on, « *étranger* à toutes les civilisations anté- « rieures. Dans les républiques ancien- « nes, la puissance publique disposait de « tout. L'individu était sacrifié au ci- « toyen. Dans les sociétés où dominait « le principe religieux, le croyant *appar-* « *tenait* à son Dieu, non à lui-même. « Ainsi, l'homme avait toujours été ab- « sorbé dans l'Eglise (1) ou dans l'Etat. « Dans notre Europe *seule* il a vécu, il « s'est développé pour *son compte, à sa* « *guise*, de plus en plus chargé de *tra-* « *vaux* et de *devoirs*, mais *trouvant en* « *lui-même son but* et *son droit*. C'est aux « mœurs germaines que remonte ce ca- « ractère *distinctif* de notre civilisa- « tion (2). » Je n'ai qu'un mot à dire, le Germain, d'après le texte de Tacite et d'après tous les faits, *appartenait* à ses dieux aussi bien que les barbares précédens et que les républicains du paganisme. La chose n'est donc pas nouvelle et ne prouve rien. L'homme *peut toujours faire ce qu'il veut en tout temps, à ses risques et périls*, comme dit encore l'illustre écrivain, mais il ne peut vivre pour *son compte* que dans l'état sauvage. La civilisation ne l'a jamais permis et ne le permettra jamais, bonne ou mauvaise, parce qu'il n'y a point de civilisation sans gouvernement. Nous verrons dans la suite de ce cours si l'homme a *vécu pour son compte* et *à sa guise* en France particulièrement. Il est chargé *de travaux et de devoirs* par sa nature, par sa position et contre sa volonté; il ne peut donc trouver en lui *son but et son devoir*. Il *appartient* à Dieu; c'est là son vrai titre, *sa vraie liberté*. Mais, depuis sa chute, il appartient aussi à ses passions; c'est là son véritable esclavage, dont le catholicisme seul peut l'affranchir en lui inspirant le *sentiment du devoir* et la force de le suivre. Mais une démence d'orgueil, telle qu'on ne l'avait pas encore vue, sous prétexte que l'homme raisonne ses passions, lui persuade que sa raison suffit à l'en rendre maître; elle le présente à lui-même comme son unique fin, et cette vie passagère comme son tout; c'est-à-dire qu'elle lui met au cœur l'égoïsme pour unique sentiment, pour unique règle; et de tant d'individualités isolées, d'atomes excentriques, ne pouvant évidemment faire autant de puissances, elle en fait en masse un *souverain*, comme un infaillible moyen de ne plus dépendre de Dieu. C'est la prétention générale, démangeaison d'outrecuidance indicible, qui a gagné des esprits les plus cultivés aux plus vulgaires, et dont la punition la plus dérisoire sera peut-être de la laisser se ronger elle-même dans son imbécile contentement.

E lascia pur grattar dov' è la rogna (1).

Conclusion. Les hommes qui devaient naître et vivre *dans la liberté des enfans de Dieu*, sous sa souveraineté paternelle, ayant perdu ce privilége, sont tombés dans toutes les misères de leur propre faiblesse; tous se préférant à tous et incapables de se suffire, tous ayant besoin les uns des autres et incapables de s'accorder, tous rebelles et adversaires, et par cela même moins assurés, la nécessité de leur conservation et l'ordre de la justice divine les a mis sous le joug de quelques uns de leurs semblables à qui il a été donné de prévaloir : *Ubi non est gubernator, populus corruet* (2). Ensuite, ce sentiment inné de libre arbitre, qui est le caractère indestructible de la créature intelligente et le plus sublime reflet de son origine, a réagi en sens contraire : la domination a été dure et impitoyable, la liberté téméraire et brutale. Le vieux monde a fait l'expérience des

(1) Lecteurs catholiques, excusez la non-pertinence du mot; pour un protestant, toute religion est une église.

(2) M. Guizot, *Cours de Civilisation*, 7e leçon.

(1) Dante, *Paradiso*, canto XVII. Les admirateurs du grand poète ne s'offusqueront pas de ce trait, qu'il nous donne pour un propos de paradis.

(2) *Prov.*, XI, 14.

deux excès; il a subi avec un égal gémissement la royauté absolue et la démocratie effrénée, qui n'ont été au fait, pour la majorité du genre humain, que la tyrannie sous deux noms différens. Le Christianisme est venu enfin proclamer les vrais *droits de l'homme*, rétabli dans sa dignité première, et même plus haute encore; il a appris au genre humain ses devoirs, aux rois et aux puissans, comme aux sujets et aux pauvres; il n'a point changé les gouvernemens; mais il a fait la *constitution* de l'Église ou *assemblée spirituelle* des fidèles pour servir de lien et de modèle à toutes les sociétés politiques; il a relevé les petits et les opprimés, non pour qu'ils opprimassent à leur tour les rois et les puissans, mais il a dit à tous : Vous êtes des frères, tous serviteurs de Dieu, les uns en obéissant, les autres en commandant : « les uns rougiront du délit devant le prince et devant le juge; les autres, de l'iniquité devant l'assemblée et devant le peuple (1). » La responsabilité la plus pesante est aux plus élevés; car c'est de leur sagesse que dépendra principalement le succès : *Salus autem, ubi multa consilia* (2). Ainsi, arrêtant partout le désordre par le désintéressement, le Christianisme seul a concilié ces deux choses, avant lui inconciliables, le pouvoir et la liberté. Le peuple n'est pas, ne peut pas être souverain; mais il est libre, il le doit être. Le pouvoir a le droit d'être obéi, le peuple a le droit d'être consulté; Dieu même, que le pouvoir représente, consulte l'homme, et veut en être servi librement. Dans le pacte qu'il fait avec Israël, il lui dit : « Je prends à témoin le ciel et la terre que je vous ai *proposé* aujourd'hui la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis donc la vie, afin que tu vives et toute ta postérité (3). » Des circonstances difficiles, des pensées mauvaises, des entreprises injustes, peuvent troubler, violenter le pouvoir, suspendre, contraindre la liberté; mais ces deux droits sont également imprescriptibles; ils ne s'accordent que par le catholicisme, et jamais avec lui la liberté ne peut entièrement périr, comme elle ne peut subsister qu'avec lui.

Pour que le peuple soit libre, il faut qu'il consente ou empêche, qu'il accepte ou rejette. Le *vote* est donc son action; l'*assemblée* en est le moyen; elle doit servir à faire *rougir l'iniquité*. Le *vote* et l'*assemblée*, voilà donc les deux priviléges essentiels du peuple. Je ne dis pas qu'une nation ne puisse être constituée absolument, ni même prospérer sans cela; mais, sans cela, il n'y a pas de liberté politique, et là est toute la liberté politique (1). L'assemblée générale serait la plus naturelle; mais comment la rendre complète, même pour une seule grande ville? Quel sera donc le meilleur mode d'assemblée? Le système représentatif, qui n'est pas si moderne qu'on le croit, puisqu'il fut pratiqué au moins par la ligue achéenne, offre-t-il la solution du problème? En quoi doit consister la représentation nationale? Où en sont les bases et l'exécution réelle? car, il faut l'avouer, si on ne les trouve exactement, le système représentatif ne sera qu'une brillante et funeste déception. La suite de ce cours amènera en leur temps toutes les observations qu'appelle un si important sujet; nous ne tarderons pas à voir ce que devinrent les assemblées franques et le peu d'avantages qu'elles ont apporté.

ÉDOUARD DUMONT.

(1) *Ecclésiastique*, XLI, 21, 22. Erubescite..., à principe et à judice de delicto; à synagogà et plebe de iniquitate.

(2) *Prov.*, XI, 14.

(3) *Deutér.*, XXX, 19.

(1) On y ajoute aujourd'hui la *liberté de la presse*, qu'un pair français vient de nommer tout récemment à la tribune la *plus vitale des libertés publiques*, *un pouvoir de plus*, *une Chambre extérieure*. Ce serait tout au plus une extension du *vote*. Cette question se présentera bientôt dans l'ordre de ces leçons.

ERRATA DE LA DERNIÈRE LEÇON. — N° 55.

Page 36, colonne 1, ligne 19, *bien;* lisez : lien. — P. 36, dernière ligne, *exposé;* lisez : exposé à la révolte; les peuples doivent obéir, selon la loi divine, sinon ils sont exposés à, etc. — P. 37, col. 1, l. 31, *accroissement;* lisez : asservissement. — P. 38, col. 2, l. 47, *couroultas;* lisez : couroultai. — P. 40, col. 1, l. 23, *Mammert;* lisez : Mannert.

COURS D'HISTOIRE SUR L'ORIGINE, L'ACCROISSEMENT ET L'INFLUENCE DES ORDRES MONASTIQUES.

SIXIÈME LEÇON (1).

500 — 565.

Considérations sur l'histoire de Byzance. — Justinien protége le développement des institutions monastiques. — Lois civiles et canoniques concernant les moines. — Un monastère oriental au sixième siècle. — Symbolisme de l'habit des moines orientaux. — Anciennes liturgies monastiques. — Portrait moral d'un moine.

Nous avons été les témoins de l'immense accroissement des institutions monastiques en Orient : de saints moines deviennent les lumières de l'Église ; les monastères et les déserts sont des foyers sans cesse rayonnans de science et de sainteté. Avant de poursuivre nos études sur les hommes et les doctrines, reconstruisons un monastère oriental dans son existence matérielle, et animons-le de sa vie morale si puissante, si calme, si poétique. De ces édifices spirituels et matériels, il ne reste en Orient que des ruines défigurées ; le temps et le mahométisme n'ont rien épargné dans cette patrie première de la foi. Cependant j'ai étudié ces ruines ; j'ai recherché avec amour jusqu'aux moindres fragmens de ces précieuses antiquités, et, en les comparant avec ce qui se trouve écrit dans les livres, j'ai reconstruit ces monumens dans leur double existence au milieu des vieux âges. Mon travail a été long et pénible ; je l'offre encore entouré de son échafaudage scientifique ; tous les matériaux sont épars dans la plaine comme les ossemens desséchés de la vision d'Ézéchiel. Souffle, souffle, ô mon Dieu ! sur ces ossemens, et qu'ils revivent, et que nous puissions contempler un instant les merveilleuses demeures de tes saints sur la terre.

Les monastères n'eurent pas une existence matérielle fortement constituée avant le VI[e] siècle ; sous le règne de Justinien, les institutions monastiques se développèrent temporellement avec les institutions politiques. Afin de rattacher ce sujet particulier à l'histoire de la civilisation chrétienne, jetons un rapide coup d'œil sur cette histoire byzantine, qui, malgré les immenses travaux d'érudition de Ducange, est encore si confuse et si mal connue. Nous possédons de nombreux monumens sur l'empire d'Orient, et cependant nous méconnaissons le rôle de cet empire dans le monde. L'histoire de Constantinople nous apparaît comme celle de la nation la plus corrompue, la plus avilie qui fut jamais. Notre pensée n'est pas d'exalter et de réhabiliter tous les hommes du Bas-Empire, mais seulement de montrer que jusqu'au moment ou les idées de l'Islamisme pénétrèrent à Constantinople, les empereurs d'Orient ont fait de nobles et sages institutions dont les États modernes ont profité. Nous considérons donc l'époque de Dioclétien à Héraclius comme une époque de transformation, et non une époque de décadence (1). Plus tard, après la grande hérésie iconoclaste, que nous étudierons bientôt, Constantinople fut affaiblie ; elle perdit l'empire du monde ; mais elle compta encore des jours de gloire et de prospérité.

Au dixième siècle, Nicéphore Phocas et Jean Zimiscès rétablissent l'honneur des armes impériales ; Basile II consume sa vie en exploits contre les Bulgares ; et lorsque la dynastie macédonienne s'éteint, de glorieux services rendus à l'empire portent au trône le vertueux Isaac Comnène. Il paraît un instant comme pour annoncer les hautes destinées de cette famille illustre, qui aurait sauvé l'empire grec, si l'empire grec eût pu être sauvé. Alexis n'a pas eu tous les torts de cruauté et de trahison que

(1) Voir la V[e] leçon, n° 52, t. IX, p. 282.

(1) C'est ce que Montesquieu et Gibbon n'ont pas assez remarqué.

les croisés lui ont reprochés; Jean fut un héros : il réunit tout, sagesse et valeur; Emmanuel fut un homme violent, mais un guerrier intrépide. Mais, dans ses vues impénétrables, la Providence permit que les derniers temps de l'existence des Comnène soient souillés des crimes les plus infâmes.

Dioclétien est le véritable fondateur de l'empire d'Orient. Soldat de naissance obscure, il conçut et exécuta de grandes choses. Il plaça la puissance souveraine sur des bases plus solides; il en finit avec ces formes de liberté que ses prédécesseurs avaient timidement ménagées jusqu'alors. Il comprit qu'un seul homme ne pouvait plus suffire au poids de la puissance romaine; il demanda à l'Asie l'éclat et la force réelle de la majesté impériale, pour contenir les barbares qui commençaient à déborder sur l'empire. Constantin réalisa complètement la pensée de Dioclétien. Le christianisme s'éleva alors à la puissance sociale; il mitigea cette effervescence et cet emportement des passions qu'inspire une puissance sans bornes; en sorte qu'on ne vit jamais sur le trône de Bysance un seul de ces hommes entièrement pervertis, un seul de ces monstres ignobles, tels qu'en avait connus la Rome impériale. Le nom de Théodose rappelle une grande gloire chrétienne, une grande sagesse de gouvernement. Justinien est sans contredit le plus grand administrateur que nous présente l'histoire romaine; il a rendu à la société de grands services : sa législation a gouverné le moyen âge, et elle est encore la base de l'organisation des gouvernemens modernes. C'est lui qui a établi les impôts publics et qui a appliqué la loi de l'hérédité. Cette grande réforme fut regardée alors comme le fruit d'une odieuse tyrannie. Il est déplorable qu'un homme qui devait laisser un si grand souvenir dans le monde se soit déshonoré en faisant asseoir à côté de lui la comédienne Théodora, prostituée à tous les excès.

Justinien a protégé le développement des institutions monastiques, et a réprimé en même temps des abus graves qui s'étaient introduits parmi les moines : les prescriptions morales n'étaient pas assez puissantes alors, il fallait la sanction de la force matérielle. La justice historique nous oblige à avouer que l'élément humain prenait une grande prépondérance dans les institutions monastiques; les mauvaises passions ne s'amortissaient pas toujours dans le désert. Souvent aussi l'activité intellectuelle, entretenue par un effort incessant vers le spiritualisme, a jeté les moines dans les égaremens de l'hérésie; mais toujours, à côté des moines propagateurs de l'hérésie, s'élevaient dans le désert les défenseurs de la foi chrétienne : c'est un spectacle consolant que nous offrent toutes les périodes de l'histoire de l'Église. Nous publierons les bienfaits que les moines orientaux ont rendus à la civilisation; nous les blâmerons lorsqu'ils s'éloigneront de la ligne du devoir, des saintes institutions de leurs pères; mais nous croyons sincèrement qu'il est peu utile à la science, peu profitable pour le cœur, d'analyser des vices malheureusement trop communs dans le climat voluptueux de l'Orient. Les plus anciens monastères, lorsque la vie cénobitique commença à prévaloir sur la vie érémitique, étaient des cellules séparées, éparses dans un lieu sauvage, presque toujours au bord d'un torrent, ou d'un fleuve (1). Ces monastères, dont les solitudes des Camaldules peuvent nous donner une idée, prenaient le nom de *Laures*. Dans les commencemens, les moines n'avaient pas d'églises particulières; d'ailleurs ils ne faisaient pas partie du clergé; ils allaient assister à l'office de l'église épiscopale. Quelquefois les prêtres allaient dans les cellules des anachorètes consacrer l'hostie, afin qu'ils pussent participer au sacrement eucharistique (2). On leur permettait aussi de garder chez eux la sainte eucharistie, pour la prendre selon leur dévotion (3). Mais, dès le IV[e] siècle, les moines avaient des églises particulières (4), où

(1) *Vita S. Euthym.*, cap. XXIV. Bolland., 20 januar., p. [illegible].

(2) Ad quemdam solitarium venit presbyter cujusdam basilicæ, ut consecraret ei oblationem ad communicandum. *Pallad. Lausiac.*, c. XV, collect. Rosweide, p. 993.

(3) Bulteau, *Essai sur l'Histoire monastique d'Orient*, p. 442, in-8°.

(4) Monachi habitantes in eremo Scithi (*Scetis*)

ils se réunissaient le samedi et le dimanche (1); aux grandes fêtes, suivant l'usage primitif, ils prenaient leur repas dans l'église, et buvaient un peu de vin en signe d'allégresse (2). Lorsqu'il n'y avait point de prêtre parmi eux, ils en invitaient un de dehors pour célébrer dans leur église le sacrifice (3). Bientôt les moines entrèrent dans le clergé, et furent élevés aux différens ordres sacrés. Cette discipline fut confirmée et affermie par l'empereur Honorius : il ordonna aux évêques de choisir les prêtres parmi les moines (4). Plus tard les monastères du désert, au milieu des désolations de l'empire romain, prirent la forme de *Castella*, de forteresses garnies d'épaisses murailles et de hautes tours. On lit dans Procope : « Il y a dans « la troisième Palestine, qu'on appelait « autrefois Arabie, une solitude vaste « et profonde; c'est là où s'élève la mon« tagne de Sina. Elle est habitée par des « moines qui ne désirent rien de ce que « le monde possède : ils vivent dans « une méditation continuelle de la mort. « Justinien leur fit bâtir une chapelle « pour prier, et une *forteresse* pour « les défendre des courses des Sarra« sins (5). » Les voyageurs nous apprennent que les monastères orientaux ont conservé cette austère physionomie.

Dans les lieux plus rapprochés des grandes villes, les monastères offraient un autre aspect. Dès le cinquième siècle, l'art romain, qui avait été transporté à Bysance, s'était répandu par tout l'Orient. A la vérité, il avait subi de grandes modifications; mais, à l'aide des fragmens d'auteurs anciens, surtout du livre si précieux de Procope sur les *Edifices* de Justinien, on peut reconstruire intégralement un monastère du sixième siècle. On y trouve la disposition des antiques villas romaines, telles à peu près qu'elles sont décrites dans Vitruve et dans Palladio : c'étaient de grands bâtimens carrés, environnés de galeries couvertes, nommées en grec *péristyles;* tout autour rayonnaient les cellules des moines. Une de ces galeries donnait entrée aux grandes salles destinées aux réunions, comme à l'*exhèdre*, qui est devenu en Occident le *chapitre*. L'église, longue et en forme de vaisseau, bâtie sur le modèle des tribunaux romains, était partagée en plusieurs enceintes, où chaque degré de l'ordre monastique avait sa place fixée; le peuple y entrait par un grand vestibule appelé *atrium*, entouré de colonnes et ordinairement orné d'une fontaine jaillissante. Dans quelques monastères, il y avait deux églises : une église intérieure où les moines faisaient l'office quotidien, et une église publique et extérieure où l'office se célébrait le dimanche et les jours de fête (1). Il y eut, au commencement du cinquième siècle, une controverse assez remarquable sur la position des monastères. Saint Basile, qui avait dans sa vigoureuse organisation quelque chose de l'esprit pratique d'Occident, voulut que les monastères fussent placés dans les lieux habités, afin que ses disciples pussent joindre l'action à la contemplation et servir le prochain; saint Nil, dont l'esprit était plus oriental et dont la tendance était toute contemplative, soutint avec ardeur que les moines devaient vivre dans les lieux solitaires (2). L'opinion des moines de saint Basile prévalut, et presque toujours le désir de l'utilité de tous l'emporta sur l'intérêt de la sanctification particulière.

La plupart des grandes églises d'Orient étaient desservies par les moines : à Jérusalem, à Chalcédoine, à Constantinople, ils possédaient des monumens d'art vraiment admirables. A Jérusalem,

consenserunt ut pater Isaac presbyter eis ordinaretur in ecclesiâ quæ in ipsâ eremo sita est. Rosweide, lib. III, *de Vitis Patrum*, p. 500.

(1) Die tantum sabbati et dominicâ in unum ad ecclesiam coeunt. Lib. II, *de Vitis Patrum*, caput XXII.

(2) Aliquando edebant fratres in ecclesiâ. *Pallad. Lausiac.*, collect. Rosweide, p. 618. — Les conciles ont proscrit cet usage. — Voir Christophore Justel, *Codex canonum ecclesiæ africanæ*, in-8°, can. 42 : *ut in ecclesiis convivia minimè celebrentur*.

(3) Adiit presbyterum, et exorare eum cœpit, ut veniret ad fratres. Rosweide, p. 471.

(4) Si quos forte episcopi deesse sibi clericos arbitrantur, ex monachorum numero rectiùs ordinabunt. *Cod. Theodos.*, l. 32, *de Episcopis*.

(5) Procop., *de Ædificiis*, lib. V, c. VIII, collection byzantine.

(1) *Pratum spirituale*, cap. XL.

(2) S. Nil., *de Monach. præstantiâ*, cap. XXVI et XXVII, p. 405.

Irène et Constantin avaient enrichi et décoré les basiliques monastiques, et depuis ce temps, les saints cantiques chantés par David s'élèvent sans cesse vers le ciel; c'est un concert éternel sur le tombeau du Christ. Dans le faubourg de Chalcédoine, appelé *le Chêne*, Rufin, préfet du prétoire, fit bâtir une magnifique église, dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul, et il la donna aux moines (1).

Justinien a travaillé beaucoup pour l'art et les institutions monastiques : il s'occupa d'abord d'embellir Constantinople, cette reine du monde oriental, assise sur deux mers. « Je veux représen-« ter, dit Procope, combien le voisinage « de la mer apporte de beauté à la capi-« tale de l'empire, et comment l'eau et « la terre se pressent à l'envi pour son « service. » Et l'évêque de Césarée se complait dans la description de la mer se jouant autour de Constantinople, soit qu'elle se jette dans un golfe, soit qu'elle se resserre dans un détroit, ou se répande avec plus d'étendue et de liberté (2), soit que sur la rive elle vienne laver le portique de l'église du martyr Anthyme; « elle n'y rompt pas ses vagues « avec frémissement, comme elle fait en « d'autres endroits, mais elle approche « de ce saint lieu avec une sorte de res-« pect, et se retire sans faire de bruit. « De ce portique soutenu par des colon-« nes de marbre, ah! qu'il fait beau re-« garder la mer (3)! »

Sur le rivage du golfe de *Céras* était un vieux palais que Justinien consacra à Dieu par un échange que sa piété lui rendit fort utile. La misère, l'abandon, un dénûment complet, avaient poussé un grand nombre de femmes bysantines aux derniers excès du crime; des hommes infâmes trafiquaient de la beauté et de la pudeur. Justinien résolut de délivrer ces malheureuses victimes de la nécessité de faire le mal, en les délivrant de la pauvreté : pour cela, il changea le palais en monastère, et, par une délicatesse charitable, il fit élever de superbes bâtimens pour les consoler en quelque sorte de la privation des plaisirs (1). Ce monastère, ce refuge, prit le saint nom de *pénitence*. Là, toutes les femmes converties à Dieu venaient pleurer leurs égaremens et leurs crimes. Ainsi le Christianisme ouvre des asiles à toutes les âmes qui ont perdu la paix, et même l'honneur.

(1) Sozomen., *Hist. Eccles.*, lib. VIII, cap. XVII.
(2) Procop., *de Ædificiis*, lib. I, cap. V.
(3) Procop., *de Ædificiis*, lib. I, cap. VI.

Voici l'énumération, le compte détaillé, tel que nous l'a laissé Procope, des réparations faites aux monastères d'Orient par Justinien. Ce prince a fait réparer, dans Jérusalem, les monastères de Saint-Taddée, de Saint-Grégoire, de Saint-Pantaléon, qui est dans le désert du Jourdain; l'hôpital de Jéricho, l'église de la Mère-de-Dieu, dans Jéricho; le monastère des Ibériens, dans Jérusalem; celui des Laziens; dans le désert; celui de Sainte-Marie, sur le mont des Olives; celui de la Fontaine-de-Saint-Élysée, à Jérusalem; celui de Siléthée; celui de l'abbé Romain; il a aussi *rétabli les ruines des murailles* de Bethléem et du monastère de l'abbé Jean. Justinien a fait construire un puits et un mur dans le monastère de Saint-Samuel; un puits dans les monastères de l'abbé Zacharie, de Suzanne, d'Aphèle, de saint Jean, au désert du Jourdain; de saint Serge, sur la montagne de Sistéron; le *mur* de Tibériade; l'église de la Mère-de-Dieu, à Porphyréon; l'église de Sainte-Léonie, à Damas. Dans le faubourg d'Apamée, il a réparé l'hôpital de Saint-Romain et le mur de Saint-Maron; de plus, il a réparé l'hôpital et l'aqueduc de Saint-Conon, dans l'île de Chypre (2).

Justinien ne se borna pas à ces soins matériels; il usa de sa puissance pour donner plus de force aux institutions monastiques : c'est lui qui les a élevées au rang d'institutions politiques. La 123e *novelle* est intitulée : *des Evêques très saints et aimés de Dieu; — des vénérables Clercs et Moines*. Là, il ordonne que les moines se défendent par procureur devant les tribunaux romains (3); que l'habit monastique ne soit donné qu'après une épreuve (4); il règle les do-

(1) Procop., *de Ædificiis*, lib. I, cap. IX.
(2) Procop., *de Ædificiis*, lib. V, cap. IX, collect. Bysant.
(3) *Novell.* 123, cap. XXVII, édit. Godefroy, Paris, 1628, in-folio.
(4) *De Monachis non statim vestiendis*, c. XXXV.

nations faites aux monastères par ceux qui y entrent (1); pour resserrer davantage les liens de la charité et de la vie commune, il veut que les moines habitent et couchent dans le même dormitoire (2); il réprime un abus assez général : les époux se séparaient sous prétexte d'entrer dans les monastères; cela troublait les relations sociales (3). Justinien ne veut pas que les parens déshéritent l'enfant qui se fait moine, mais qu'il conserve ses droits (4); enfin, il porte les peines les plus sévères contre les moines ou les religieuses qui quitteront leur monastère (5).

En même temps, l'Église, par ses conciles, donnait des lois aux moines (6). Ainsi les deux puissances que Dieu a placées sur la terre s'unissaient pour élever et protéger les institutions monastiques.

Si Justinien a protégé les moines, les moines à leur tour ont été utiles par leurs travaux à la prospérité de l'empire. Pendant les grandes guerres contre les Perses (520 à 545), des moines, venant des Indes, allèrent trouver Justinien; ils lui apprirent comment la soie se faisait; *qu'elle était filée par de petits vers auxquels la nature en avait enseigné le métier, et qu'elle y faisait travailler sans relâche* (1). Ce sont les moines qui ont établi les premières manufactures de soie dans l'empire romain, et par là ils ont agrandi les relations commerciales.

Revenons à notre monastère du sixième siècle. On ne pouvait construire un monastère sans l'autorisation de l'évêque, et il restait irrévocablement soumis à sa juridiction (2). Une fois que le monastère était ainsi établi, *consacré*, il devenait la propriété inaliénable de l'Église; il restait à jamais une demeure sainte que les hommes du siècle ne pouvaient plus habiter (3). N'est-ce pas à cette défense de l'Église que nous devons la conservation d'un grand nombre de monumens historiques? Il y avait en Orient quelques monastères doubles d'hommes et de femmes; saint Grégoire de Nazianze loue, dans ses poèmes, cette sainte émulation des hommes et des femmes à servir Dieu dans l'union de la même société (4). Le monastère du bienheureux Leucade était double (5). La sagesse des conciles réprima cet abus, source de scandales et de calomnies (6); quelquefois aussi, par piété, par un désir ardent de mortification, les femmes, dissimulant leur sexe, se réfugiaient dans les monastères d'hommes. Tout le monde sait la touchante histoire de sainte Euphrosine (cinquième

(1) *Novell.* 123, cap. XXXVIII.

(2) *Novell.* 123, cap. XXXVI.

(3) *Novell.* 123, cap. XL.

(4) *Novell.* 123, cap. XLI.

(5) *Novell.* 123, cap. XLII et XLIII.

(6) Voir dans le *Codex canonum ecclesiæ africanæ* (in-8°, Paris, 1615), les canons 44, de virginibus; 126, de virginibus etiam minoribus velandis; 80, ut de alieno monasterio susceptos nec præpositos monasterii, nec clericos liceat ordinare, etc.

Christophore Justel, qui a publié ce recueil, était un homme fort versé dans la science des conciles et dans toute la législation ecclésiastique; il était en relation avec tous les savans de l'Europe. Il a publié en 1628 le *Code des Canons de l'Église universelle*. — Voici quelques indications des conciles orientaux qui se sont occupés des institutions monastiques :

Synodus Chalcedonensis, can. IV, contre ceux qui parcourent les villes sous le nom de moines. — Canon XVI, défend le mariage aux vierges consacrées à Dieu et aux moines. — Canon XXIII, contre les moines qui se réunissent en grand nombre à Constantinople et y excitent des mouvemens.

Synod. VI, *in Trullo*, canon XLII, contre les moines errans. — Canon XLVI, défense de sortir des monastères. — Canon XLVII, défense aux hommes de coucher dans les monastères de femmes.

Synod. VII, *Constantin.*, canon XVII, contre les moines qui cherchaient à se soustraire à l'autorité de leurs supérieurs.

Synod. Constantin., canon V, défense de donner l'habit monastique avant trois années d'épreuve. — Canon VI, défense aux moines de rien posséder en propre. — C'est la charte de leur pauvreté, etc. — J'indique souvent, car il m'est impossible de tout dire.

(1) Procope, *Histoire mêlée*, ch. 17.

(2) *Synodus Chalcedonensis*, canon VIII.... Qui sunt in unâquâque civitate, ex sanctorum patrum traditione, permaneant...

(3) Quæ semel voluntate episcopi consecrata sunt monasteria, perpetuò manere monasteria, et res quæ ad ea pertinent, servari, eaque non ampliùs fieri sæcularia habitacula. *Synod. Chalcedon.*, canon XXIV, cum scholiis Balsamonis; in-folio, Paris, 1620.

(4) S. Gregor., *Carm.* 46.

(5) S. Gregor. Nazian., *Epist.* 280.

(6) A præsenti statuimus non fieri duplex monasterium, quoniam hoc fit multis scandalum et offensio. *Synod.* VII, *Constantin.*, canon XX.

siècle) : fille du bienheureux Paphnuce d'Alexandrie, elle renonça au mariage, et se retira dans un grand monastère d'hommes, où un vieux moine lui coupa les cheveux, lui donna un habit d'homme et le nom de Smaragde. Son père la chercha long-temps; il parcourait Alexandrie et les monastères des environs, pleurant et s'écriant : « Oh! ma « fille bien aimée, toi qui réjouissais « mes yeux, qu'es-tu devenue? Quel est « l'homme méchant qui a détruit mon « héritage, qui a desséché ma vigne, qui « a éteint le flambeau de ma vie et dé- « truit mon espérance? Un loup cruel a « dévoré ma brebis..... Terre! terre! tu « ne recouvriras pas ma dépouille avant « que je n'aie connu le sort de ma fille « Euphrosine (1)! » Euphrosine passa trente-huit ans dans la solitude; avant de mourir, elle pria que l'on fît venir son père, qui vivait encore : elle se découvrit à lui. Paphnuce fut touché de ce dévoûment surhumain; il se retira dans le même monastère, vécut dix ans dans la cellule de sa fille, et mourut comme un saint (2).

Cette action est vraiment extraordinaire, et l'Église avait défendu de semblables déguisemens (3).

Étudions maintenant les moines dans leur vie morale et intérieure, et dans leur vie extérieure. L'habit des moines orientaux était pauvre et simple; mais il voilait un symbolisme profond. La tunique de lin, image du suaire du tombeau, devait leur apprendre à mourir à toute la terre. « Il semble, dit Cassian, « que ce vêtement leur crie à toute « heure : Vous êtes mort, et votre vie « est cachée avec Jésus-Christ en « Dieu (4). » La ceinture signifie que toujours un moine doit être prêt à l'action, au combat (1); elle est aussi la marque de la mortification des concupiscences (2). Le manteau étroit, d'une étoffe vile et fort grossière, était le signe de l'humilité et de la pauvreté (3); ce manteau a une marque de pourpre pour nous avertir incessamment, dit saint Dorothée, que nous appartenons à Jésus-Christ, et que nous sommes obligés par notre profession d'endurer des travaux semblables à ceux qu'il a soufferts sur la croix pour nous donner des témoignages de son amour (4).

Le chaperon ou capuchon était le symbole de l'humilité, de la simplicité; car ce vêtement n'est propre qu'aux petits enfans, qui ont une heureuse ignorance de tout ce qui est mal. Si on traite un enfant avec mépris, il ne s'en met point en colère; si on l'honore, il ne s'en élève point; si on lui prend ce qui lui appartient, il n'en a nulle douleur; si on l'offense, il ne s'en venge point, et il ne sait ce que c'est que de rechercher la gloire. Il paraît que les moines, en recevant le capuchon, prononçaient ces paroles du psalmiste : « Vous savez que je n'ai que « des sentimens humbles; que je n'ai « point élevé mon âme, et que je suis « comme un petit enfant soumis à la « mère qui l'a sevré (5). »

Ce vêtement figurait encore la grâce de Dieu, car, comme il couvre et échauffe la tête des enfans, de même, selon la pensée des anciens, la grâce de Jésus-Christ couvre et défend notre âme, qui est la partie principale de l'homme, et nous protège dans notre enfance spiri-

(1) Heu! heu! filia dulcissima!... Quis meam possessionem sparsit? — Quis vineam meam siccavit? — Quis meam lucernam extinxit? — Quis spem meam fraudavit? — Quis lupus agnam meam devoravit?... Terra, terra ne celes sanguinem meum donec videam quid Euphrosynæ filiæ meæ contigerit! Collect. Rosweide, *de Vitis Patrum*, p. 365, in-folio.

(2) *Menolog. grec*, 25 sept.

(3) *Concil. Gangr.*, canon 18. Ce concile de Gangres a été tenu dans le quatrième siècle.

(4) Illud quoque ipso habitu protestante : mortui enim estis. Cassian., *Institut.*, lib. I, cap. V, edit. Romæ, 1740, in-8°.

(1) S. Dorothée, *Instruct.* I.

(2) L'Eglise a conservé ce symbolisme. Le prêtre dit encore en mettant sa ceinture : *Præcinge me, Domine, cingulo puritatis, et extingue in lumbis meis humorem libidinis : ut maneat in me virtus continentiæ et castitatis* (Missale Romanum). Lorsque les moines orientaux recevaient la ceinture des mains de l'abbé, ils faisaient sans doute cette antique prière.

(3) Cassian., *Institut.*, lib. I, cap. VII.

(4) S. Dorothée, *Instruct.* I.

(5) Domine non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei..., sicut ablactatus est super matrem suam. Psalm. 130. Cassian., *Institut.*, lib. I, cap. IV.

tuelle (1). Le bâton que les solitaires portaient était un signe qu'ils ne devaient jamais marcher sans armes au milieu de la vie (2).

Les moines n'avaient aux pieds que des sandales, attachées avec des bandelettes, pour signifier qu'ils doivent toujours être prêts à courir dans la carrière spirituelle (3). Saint Jean Chrysostome nous apprend que les vierges consacrées à Dieu portaient une tunique bleue, serrée d'une ceinture; des souliers noirs et pointus; un voile blanc sur le front, et un manteau noir qui couvrait la tête et tout le corps, à peu près comme les vieux portraits bysantins de la Vierge (4). En général, le vêtement des moines était de couleur noire, puisque saint Jean Climaque leur dit à ce sujet : « Vos habits « mêmes doivent vous exciter à pleurer « vos péchés : ceux qui pleurent les « morts sont vêtus de noir (5). » Les moines avaient un grand respect pour un habit qui était le symbole de si grandes choses : aussi nous entendons, au huitième siècle, saint Anastase de Perse, au moment de marcher au supplice, répondre à Margaban, gouverneur de Césarée, qui insultait à sa profession monastique : *L'habit dont je suis revêtu est ma gloire* (6). Une loi de Justinien exprime la vénération des peuples orientaux pour l'habit monastique : « Si un laïque ou un « comédien revêt l'habit des moines, qu'il « soit puni sévèrement et envoyé en « exil (7). »

La prière et le travail, voilà la vie monastique, voilà la perfection de la vie chrétienne (8). En Orient, l'esprit contemplatif a toujours dominé les institutions monastiques : aussi les travaux des moines ont été moins utiles à la civilisation, moins actifs qu'en Occident. Une grande partie de la nuit était consacrée aux louanges de Dieu; on récitait douze psaumes (1). Dans les temps les plus anciens, la psalmodie ne se faisait pas en chœur; une seule voix, exprimant la prière de tous, s'élevait vers Dieu; les autres moines restaient assis en silence sur de petits siéges fort bas, rangés autour du sanctuaire (2). Plus tard, le chant des psaumes fut général et alternatif. Les moines évitaient avec grand soin de dormir après l'office de la nuit, afin de ne pas perdre la pureté acquise par la prière, et préparer dans leur âme la vigueur et la vigilance qui les devaient conserver durant le jour (3). Vers le matin, ils assistaient et participaient au saint sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ. Les moines n'avaient pas pour le sacrifice une liturgie particulière; pourtant, il est probable qu'ils suivaient l'ordre liturgique de saint Basile, mais avec des modifications dans les diverses contrées. Ainsi, dit Cassian, les solitaires d'Égypte, dans leurs prières et offices, apportaient une rigueur inimitable qui était tempérée dans la Palestine par des réglemens plus doux (4).

Voici quelques fragmens des anciens rites des moines orientaux. Au sixième siècle, les églises étaient richement décorées; l'autel était une table élevée au fond du sanctuaire, et consacrée par cette touchante prière :

« O Seigneur maître ! Dieu tout-puis- « sant, qui avez créé le ciel et la terre « par votre parole, et qui avez rempli « toutes choses de votre Esprit saint; qui « avez créé les anges et les archanges, « les chérubins et les séraphins, et toute « l'armée céleste; les mers et les fleuves, « et tous les êtres qu'ils renferment. O « Dieu ! écoutez-nous, nous vous en sup- « plions par votre bonté; étendez votre « main invisible; bénissez cette table de « bois, afin qu'elle soit un autel sacré..., « qui sanctifie toutes choses.—Amen.— » Puis on l'oignait de saint-chrême aux quatre coins en forme de croix (5).

(1) S. Dorothée, *Instruct.* I.
(2) Cassian., *Institut.*, lib. I, cap. IX.
(3) Cassian., *Institut.*, lib. I, cap. X.
(4) S. Joann. Chrys., *Homil.* VIII, in *I. Timoth.*, édit. Montfaucon.
(5) S. Joan. Climac., *Grad.* 7.
(6) Hæc vestis gloria mea est. *Bolland.*, 22 januar., p. 433.
(7) Nullus laïcus, et maximè scenici, et meretrices, utantur vel imitentur monasticum habitum, corporali supplicio alioquin puniatur, et in exilium mittitur. *Novell.* 137, cap. XLIV, Baronius, *Ann.*, 541.
(8) Cottelier, *Monumenta ecclesiæ græcæ*, p. 428, in-4°.

(1) Cassian., *Institut.*, lib. II, cap. IV.
(2) Cassian., *Institut.*, lib. II, cap. XII.
(3) Cassian., *Institut.*, lib. II, cap. XIII.
(4) Cassian., *Institut.*, lib. III, cap. I.
(5) Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio.*

Le calice d'or ou d'argent était ainsi consacré :

« O souverain maître Jésus-Christ ! « vrai Dieu et vrai homme......, pose ta « main divine sur ce calice, sanctifie-le, « purifie-le, afin qu'il puisse contenir « ton sang précieux, et que tous ceux qui « y boiront avec foi y trouvent le remède « et la miséricorde. — Amen (1). » Tous les instrumens du sacrifice, tout ce qui avait rapport aux saints mystères, était sanctifié par une bénédiction spéciale. Abusebah, dans son *Traité de la science ecclésiastique* (2), énumère les vêtemens sacerdotaux que les moines revêtaient pour le sacrifice : 1° une longue robe de soie ; 2° l'*épomis* ou l'amict de soie blanche ; 3° l'étole ; 4° la ceinture ; 5° les manches (*brachalia*) ; 6° le manteau ou chappe de soie blanche (3). Le prêtre, ainsi vêtu, faisait à Dieu la prière suivante :

« O Seigneur qui connais tous les cœurs! « O saint qui résides dans les saints ! seul « tu es sans péché, et seul tu es assez « puissant pour donner la rémission...... « Aurai-je assez de confiance pour m'ap- « procher et ouvrir ma bouche en face « de ta gloire ?... Tu nous as enseigné, « Seigneur, ce grand mystère de salut ; « tu nous as choisis, nous, serviteurs hu- « miliés et indignes, pour être les mini- « stres de ton saint autel... ; donne-nous « la grâce de ton saint esprit... (4) »

Le prêtre, après ces belles prières, que j'abrège tellement que je ne fais que les indiquer, faisait l'oblation du pain et du vin ; puis le diacre lisait les *Epîtres des apôtres* et l'*Evangile*. Après l'Evangile, le prêtre disait :

« Souviens-toi, Seigneur, des infirmi- « tés de ton peuple ; regarde-le avec clé- « mence et guéris-le.

« Souviens-toi, Seigneur, de nos pères, « de nos frères absens ; ramène-les sans « aucun mal dans leurs demeures.

« Souviens-toi, Seigneur, de ce lieu de « salut et de tous les monastères.

« Souviens-toi, Seigneur, des captifs « qui ont été emmenés en servitude ; « donne-leur la liberté... »

En Egypte, au temps de l'inondation du Nil et du printemps, on ajoutait :

« Souviens-toi, Seigneur, des eaux du « fleuve ; bénis-les et fais-les croître se- « lon la mesure.

« Souviens-toi, Seigneur, de l'air du « ciel et des plantes de la terre, afin « qu'elles croissent et multiplient (1). »

Le prêtre encensait trois fois l'Orient, trois fois l'Occident ; disait les oraisons de la paix, et commençait l'*anaphore*, l'ACTION par excellence. Le diacre disait :

« O hommes ! approchez ; tenez-vous « debout avec crainte ; regardez l'Orient ; « attendons. »

La communauté entière des moines s'écriait :

« La miséricorde, la paix, le sacrifice « de louange (2). »

La consécration et la consommation du sacrifice se faisaient exactement comme nous les faisons encore ; ce qui est une preuve irrécusable de la perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie (3). Je ferai seulement remarquer qu'alors le peuple prenait une part plus directe au sacrifice ; il confessait sa foi, et confirmait chaque parole du prêtre en répétant AMEN, *que cela soit ainsi* (4). L'ACTION chrétienne était plus dramatique. La sainte hostie et le calice de la nouvelle alliance étaient présentés aux moines qui l'adoraient, et chantaient le symbole de Nicée ; on priait pour tous les états de la vie humaine (5) ; chacun,

Paris, 1716, in-4°, t. I, p. 88. — Voir p. 323 les savantes notes de Renaudot.

(1) *Liturg. orient.*, t. I, p. 84.

(2) Cap. LXI, in collect. *Liturg. orient.*, tome I, p. 178.

(3) Consultez pour l'intelligence de ces mots, Ducange, *Glossarium infimæ græcitatis*.

(4) *Liturg. orient.*, t. I. Liturg. S. Basilii.

(1) *Liturg. orient.*, t. I. Liturg. S. Basilii.

(2) *Liturg. orient.*, t. I. Liturg. S. Basilii.

(3) Cette doctrine est exposée admirablement dans Eusèbe Renaudot.

(4) *Sacerdos.* Et gratias egit. — *Populus.* Amen. — *Sacerdos.* Et benedixit eum. — *Populus.* Amen. — *Sacerdos.* Et sanctificavit eum. — *Populus.* Amen. — *Sacerdos.* Et fregit eum, deditque sanctis discipulis et apostolis suis, dicens : accipite, manducate ex hoc omnes. HOC EST ENIM CORPUS MEUM quod pro vobis frangitur et pro multis datur in remissionem peccatorum ; hoc facite in mei memoriam. — *Populus.* Amen. — *Liturg. orient.*, t. I. Liturg. S. Basilii et passim.

(5) Voir ces belles prières. *Liturg. orient.* Liturg. S. Gregorii Alexandrinæ, t. I, p. 106.

selon qu'il en était jugé digne par son père spirituel, communiait au corps et au sang de Jésus-Christ ; suivaient les prières d'actions de grâces, et le prêtre bénissait le peuple. Avant de sortir du sanctuaire, il baisait l'autel, en prononçant ces touchantes paroles :

« Demeure en paix, autel saint du Seigneur ; je ne sais si je m'approcherai encore de toi. Qu'il me soit donné de te voir dans l'Eglise céleste des premiers-nés ; j'ai foi en cette promesse.

« Demeure en paix, autel saint et propitiatoire ; que le corps sacré et le sang de la nouvelle alliance que j'ai reçus de toi, soient l'expiation, la rémission de mes péchés, et le gage de ma confiance devant le trône de Dieu.

« Demeure en paix, autel saint et table de vie ; implore pour moi la miséricorde du Seigneur-Jésus-Christ ; que je conserve ta mémoire dans les siècles des siècles. — *Amen* (1). »

Les principales heures de la journée étaient sanctifiées par la prière : *Tierce*, pour honorer la descente du Saint-Esprit sur les apôtres ; *Sexte*, car ce fut à cette heure, dit Cassien, que notre Sauveur Jésus fut offert à son Père comme une hostie sans tache ; et que, montant sur la croix pour le salut de tout le monde, il y lava de son sang les péchés de tous les hommes. Ce fut alors que, dépouillant les principautés et les puissances, il nous délivra de cette dette où nous étions tous engagés, et qui nous tenait liés par une cédule ineffaçable, indissoluble, qu'il déchira et qu'il attacha à sa croix (2). — *None*, heure sainte, où le grand mystère de la rédemption *s'est consommé.*

Ainsi le drame chrétien roulait chaque jour son cycle divin. Les moines reposaient pendant quelques heures du jour et de la nuit, et consacraient le reste du temps au travail des mains. « Ils se servent, dit Cassien, pour arrêter les mouvemens du cœur et l'instabilité des pensées, du travail extérieur des mains, comme d'une ancre immobile qui puisse fixer leur âme (3). »

(1) *Liturg. orient.*, t. II. *Ordo communis Liturgiæ secundum ritum Syrorum Jacobitarum*, p. 29.
(2) Cassian., *Institut.*, lib. III, cap. III.
(3) Cassian., *Institut.*, lib. II, cap. XIV.

Les repas des moines étaient sim[...]
ils mangeaient des légumes et des [...]
dans une grande salle ; le silence [...]
interrompu que par la lecture [...]
tuelle ; chaque moine servait à so[...]
à la cuisine et au réfectoire (1).

Nous allons compléter l'histoi[re ...]
monastère au sixième siècle, ave[c ...]
fragmens antiques.

A la fin des œuvres de saint Do[...]
on trouve un petit opuscule ain[si ...]
tulé : *Voici quelle doit être la con[...] d'un moine pour être modeste [...] fiante.*

« Il suffit à un moine d'avoir [...]
« bits autant que la nécessité l'ex[...]

« Il ne doit user de la nourrit[ure ...]
« pour soutenir son corps, et [...]
« pour satisfaire ses sens ; il doit [...]
« de tout indifféremment. — Soye[z ...]
« et constant. — En quelque lieu [...]
« soyez, regardez-vous comme l[...]
« teur de vos frères. — Fuyez la p[...]
« tion comme la mort. — Si un [...]
« est à table avec vous, invite[z ...]
« pressez-le de manger. — N'e[...]
« mais inconsidérément dans la [...]
« de personne. — Faites sans rép[...]
« tout le bien que l'on désirera [...]
« — Parlez à tout le monde a[...]
« cœur. — Ne reprenez point [...]
« commet quelque faute, mai[s ...]
« vous de vous-même ; craignez [...]
« ber dans le péché, et considér[...]
« comme la cause de celui de vo[...]
« — Embrassez avec joie et hu[...]
« travaux les plus vils et les plus [...]
« bles. — N'ayez qu'un seul am[i ...]
« la crainte de Dieu, auquel vo[...]
« siez parler avec confiance ; [...]
« pauvre des biens de ce mond[e ...]
« riche en grâces et en vertus [...]
« pectez dans toutes vos action[s ...]
« qui est commis à votre garde. [...]
« cez la miséricorde à l'égard de [...]
« monde, mais toutefois conser[...]
« dans une séparation exacte e[...]
« rale. — Parlez peu, car les lo[...]
« cours étouffent les bonnes et [...]
« pensées qui touchent le cœur. — [...]
« garde de ne pas vouloir faire le [...]
« avec les prélats de l'Eglise, et [...]
« en public. — Si vous observez [...]

(1) Cassian., *Institut.*, lib. IV, cap. XIX.

« structions, et si vous vous appliquez « sans interruption à la méditation de la « loi de Dieu avec un cœur pur et sim- « ple, Jésus-Christ fera éclater sur vous « sa lumière, qui ne sera jamais éteinte. « A lui soit la gloire et la puissance dans « tous les siècles des siècles (1)! »

Le second fragment antique qui contient une peinture de la vie morale des moines orientaux, est une lettre du bienheureux Macaire d'Alexandrie : « Si tu « es jeune, fuis par dessus tout le com- « merce des femmes... Aime la pauvreté; « un moine qui ne possède rien, est un « athlète invincible..... La gloire d'un « moine, c'est la patience dans les tribu- « lations; la gloire d'un moine, c'est la « longanimité et l'amour; la gloire d'un « moine, c'est la prière, les larmes, les « longues veilles; la gloire d'un moine, « c'est la mansuétude et le silence du « cœur; la gloire d'un moine, c'est d'ai- « mer Dieu par dessus toutes choses et le « prochain comme soi-même; la gloire « d'un moine, c'est de conformer ses ac- « tions à sa doctrine (2). »

Ainsi, à côté du monastère matériel, les moines élevaient à Dieu dans leur cœur, par la pratique de toutes les vertus, un monastère spirituel, bâti non de pierres insensibles, mais vivantes, éternelles, immuables; et comme le dit admirablement saint Dorothée, les monastères n'étaient qu'un même corps, dont les frères étaient les parties et les membres. « Ceux qui y exercent des charges, « et qui en ont les emplois principaux, « en sont la tête. — Ceux qui veillent « pour la direction des autres, en sont « les yeux. — Ceux qui sont appliqués à « la parole, en sont la bouche. — Les « oreilles, sont ceux qui écoutent; les « mains, ceux qui travaillent; les pieds, « ceux qui exécutent les ordres. Si vous « êtes la tête, gouvernez; si vous êtes les « yeux, veillez; si vous êtes la bouche, « parlez, et rendez-vous utile par l'in- « struction; si vous êtes l'oreille, obéis- « sez; si vous êtes la main, travaillez; « si vous êtes le pied, servez; et que « chacun rende au corps son assistance « et son service, autant qu'il en est capa- « ble; et essayez-vous de vous entr'aider « les uns les autres, soit en apprenant à « vos frères les vérités divines, et en « mettant la parole de Dieu dans leurs « cœurs; soit en les consolant dans le « temps des tentations; soit en leur don- « nant la main pour les secourir dans « leurs travaux; en sorte que chacun « s'efforce, autant qu'il lui sera possible, « de s'unir avec son frère; car on est « uni à Dieu lorsqu'on est uni à son « frère (1). »

Ces belles et nobles paroles d'un moine du sixième siècle, sont le résumé de toute la doctrine monastique, et sont peut-être l'expression de la politique la plus sage, la plus généreuse, la plus élevée.

ÉMILE CHAVIN.

(1) *Les Instructions de saint Dorothée*, traduites par M. l'abbé de Rancé; Paris, 1686, in-8°, p. 527.

(2) *Epistola beati Macarii data ad monachos.* Cassiani *opera.* Romæ, in-8°, p. 854.

(1) S. Dorothée, *Instruct.* VI.

On ne peut guère douter que les émigrations successives qui se sont poussées d'Asie en Europe, y arrivèrent ou y tombèrent bientôt dans l'état de barbarie. L'éloignement des traditions primitives, les difficultés d'établissement, le choc et le mélange des races entretinrent longtemps cette existence active et rude qui fit un *moyen âge* pour la Grèce et l'Italie. Ce ne sont plus, comme en Asie, de grandes nations, étendues sur un vaste territoire, et que des monarques emploient à d'immenses travaux ou à d'immenses conquêtes. Ce sont de petites peuplades, toujours en armes pour se disputer une petite contrée, entrecoupée encore de montagnes et de rivières. Tout guerrier, tout vainqueur a son importance; comme toute peuplade a son intérêt commun. Il se fait des ligues, des amphictyonies, des délibérations partielles et fédératives; la royauté n'est plus absolue. L'ambition des puissans, des *eupatrides* en Grèce, des *lucumons* et des *patriciens* en Italie, abolit à la fin le nom royal pour s'emparer du pouvoir. Leur exemple et leur tyrannie excitèrent une réaction de la *plèbe* opprimée, qui l'emporta après une lutte plus ou moins longue. C'est l'époque des constitutions; les assemblées prennent une forme déterminée, règlent l'opportunité et l'ordre de convocation, l'admission, le mode, la valeur des suffrages, et semblent décider de tout en dernier ressort. Mais qui n'a reconnu d'avance dans l'histoire des républiques anciennes les impossibilités fondamentales que la quinzième leçon a démontrées? Où le pacte? où l'égalité? je dis plus : où cette liberté absolue comme on prétend la définir? 1° Il faut qu'un oracle autorise toute législation; le croassement d'un corbeau, le foie palpitant d'une bête immolée, une statue voilée ou brisée au moment d'une délibération ou d'une expédition résolue, suspend ou rompt toute décision; sans cesse la religion dominait les lois, le gouvernement et le pouvoir; et c'est justice après tout, quand elle est vraie. « Malheur au peuple qui n'en a pas même une fausse! » a dit Montesquieu; c'est son meilleur mot. Mais, encore une fois, où était la souveraineté populaire avec cela? 2° « Le souverain « ne saurait agir que quand le peuple « est assemblé; Rousseau l'avoue. Le « peuple assemblé! dira-t-on, quelle « chimère! C'est une chimère aujourd'hui; mais ce n'en était pas une il y a « deux mille ans. Les hommes ont-ils « changé de nature (1)?...Chez les Grecs, « tout ce que le peuple avait à faire, il « le faisait par lui-même; il était *sans* « *cesse* assemblé sur la place. Il *habitait* « *un climat doux; il n'était point avide* » (que d'oisiveté et de plaisir, ce qui lui inspira de prendre au trésor des salaires pour toutes les fonctions, et une distribution d'argent à tous les citoyens pour payer leurs places au théâtre); « *des* « *esclaves faisaient ses travaux;* sa « grande affaire était sa liberté (2). »

Ce n'est pas moi, c'est Rousseau qui va répondre : « Quoi! la liberté ne se « maintient qu'à l'appui de la servitude? « *peut-être*. Les deux extrêmes se tou« chent (3)... » En effet, les libertés anciennes ne pouvaient pas se passer d'esclaves; autre obstacle tant soit peu dirimant à la souveraineté du peuple; car toute la population n'était jamais assemblée, et le peuple ou les citoyens ne comprenaient que la moindre partie de la population. Mais « *tout ce* qui n'est « point dans la nature a ses inconvé« niens, et *la société civile plus que tout* « *le reste*. Il y a telles positions malheu« reuses où l'on ne peut conserver sa « liberté qu'aux dépens de celle d'au« trui » (tant pis pour autrui), « et où le « citoyen ne peut être *parfaitement libre* « que l'esclave ne soit *extrêmement es-* « *clave*. Telle était la position de Sparte » (le type de la liberté politique, selon lui). « Pour vous, peuples modernes, « vous n'avez point d'esclaves, mais « vous l'êtes; vous payez leur liberté de « la vôtre. Vous avez beau vanter cette « préférence, j'y trouve plus de *lâcheté* « *que d'humanité* (4). »

Notre philosophe « n'entend point par « tout cela qu'il faille avoir des esclaves, « ni que le droit d'esclavage soit légi« time, puisqu'il a prouvé tout le con« traire (au livre I, chapitres 3 et 4); *il*

(1) *Contrat Social*, III, 12.
(2) *Ibid.*, III, 15.
(3) *Ibid.*, III, 15.
(4) *Ibid.*, III, 15.

« dit seulement les raisons pourquoi les « peuples modernes, *qui se croient libres*, ont des *représentans*, et pourquoi « les peuples anciens n'en avaient « pas (1). » Enfin, que pense donc cet homme? Vous ne le voyez pas? Il faut, pour lui plaire, que vous alliez tous à quatre pattes dans les bois; il n'en veut pas démordre. Et il a bien quelque raison, puisque c'est avec de pareilles imaginations qu'on se fait la réputation d'un grand penseur et d'un grand réformateur social au dix-huitième et au dix-neuvième siècles.

3° A part ces empêchemens, rien de plus évident, *en fait*, que l'impossibilité pour le peuple d'exercer la souveraineté. Certes, Athènes, Sparte et Rome étaient, comme l'exige Rousseau, de *très petits Etats* au commencement de leur existence démocratique; « le peuple y était « facile à rassembler, et chaque citoyen « y pouvait aisément connaître tous les « autres; il y régnait une grande simpli- « cité de mœurs, qui prévient la multi- « tude des affaires et les discussions épi- « neuses; on y voyait peu ou point de « luxe; » et si Sparte seulement offrait « beaucoup d'égalité dans les rangs et « les fortunes, sans quoi l'égalité ne sau- « rait subsister long-temps (2), » les simples citoyens d'Athènes et de Rome parvinrent assez promptement à l'égalité civile et politique. Néanmoins, quoi que nous ait affirmé Rousseau tout-à-l'heure, nous ne devons pas oublier, comme il l'affirmait, quelques chapitres auparavant, que « il est contre l'ordre naturel « que le grand nombre gouverne et que « le petit soit gouverné; on ne peut *ima- « giner* que le peuple *reste incessamment « assemblé* pour vaquer aux affaires pu- « bliques; » d'où décidément, « à prendre « le terme dans la rigueur de l'accep- « tion, il *n'a jamais existé de véritable « démocratie*, et *il n'en existera ja- « mais* (3). »

Moi, j'admets qu'il a existé de *véritables démocraties*, mais telles qu'il en peut véritablement exister, où jamais le peuple entier n'a été incessamment *assemblé*, où souvent une grande partie des citoyens n'était pas présente ou n'était pas comptée; comme les Laconiens, qu'on n'appelait point à certaines affaires réservées aux seuls Spartiates; comme chez les Romains, où la dernière classe n'avait pas droit de suffrage, où les citoyens enrôlés et occupés à battre les Samnites ou les Carthaginois ne pouvaient pas se trouver sur le forum. Je reconnais encore une véritable démocratie dans un État où la multitude veut dominer, et où toujours un parti, un homme domine par elle, quelquefois d'autant mieux qu'elle est le plus complètement réunie. Que de choses je pourrais ajouter sur le patronage, sur l'énormité de la puissance paternelle, sur ces lois emportées à coups de poings et à coups de pierres dans cette Rome, qui avait le système de comices le plus habilement combiné; mais, pour en finir en un mot, la perpétuelle et inévitable nécessité était celle, qui se présentera toujours, de s'assujétir à la volonté d'un gouvernant, même la plus limitée quant aux attributions et à la durée. Or, « il y a « tendance continue du gouvernement « contre la souveraineté (du peuple), et « s'il arrivait que le gouvernement ou « *prince* (comme l'appelle Rousseau) eût « une volonté particulière plus active, « et qu'il usât pour cette volonté parti- « culière de la force publique *qui est « dans ses mains*, en sorte qu'on eût, « pour ainsi dire, *deux souverains*, l'un « de droit, l'autre de fait, à l'instant « *l'union sociale s'évanouirait* et le corps « politique serait dissous (1)..... De plus, « point de gouvernement si sujet aux « guerres civiles que le *démocratique ou « populaire*, parce qu'il n'y en a aucun « qui tende si fortement et si continuel- « lement à changer de forme (2). »

Je le demande, ne croit-on pas lire le résumé de l'histoire de la Grèce (3) et de

(1) *Contrat Social*, III, 15.
(2) *Ibid.*, III, 4.
(3) *Ibid.*, III, 4.

(1) *Contrat Social*, III, 10.
(2) *Ibid.*, III, 4.
(3) Quand nous n'aurions d'autres documens sur la politique grecque que ce qui nous reste des comédies d'Aristophane, ce serait assez pour juger la démocratie ancienne. Voyez encore dans le *Voyage d'Anacharsis* les chapitres LXI et LXII. Le LXII° est une dissertation philosophique sur les gouvernemens. Barthélemy a eu la faiblesse de payer son

On ne peut guère douter que les émigrations successives qui se sont poussées d'Asie en Europe, y arrivèrent ou y tombèrent bientôt dans l'état de barbarie. L'éloignement des traditions primitives, les difficultés d'établissement, le choc et le mélange des races entretinrent longtemps cette existence active et rude qui fit un *moyen âge* pour la Grèce et l'Italie. Ce ne sont plus, comme en Asie, de grandes nations, étendues sur un vaste territoire, et que des monarques emploient à d'immenses travaux ou à d'immenses conquêtes. Ce sont de petites peuplades, toujours en armes pour se disputer une petite contrée, entrecoupée encore de montagnes et de rivières. Tout guerrier, tout vainqueur a son importance; comme toute peuplade a son intérêt commun. Il se fait des ligues, des amphictyonies, des délibérations partielles et fédératives; la royauté n'est plus absolue. L'ambition des puissans, des *eupatrides* en Grèce, des *lucumons* et des *patriciens* en Italie, abolit à la fin le nom royal pour s'emparer du pouvoir. Leur exemple et leur tyrannie excitèrent une réaction de la *plèbe* opprimée, qui l'emporta après une lutte plus ou moins longue. C'est l'époque des constitutions; les assemblées prennent une forme déterminée, règlent l'opportunité et l'ordre de convocation, l'admission, le mode, la valeur des suffrages, et semblent décider de tout en dernier ressort. Mais qui n'a reconnu d'avance dans l'histoire des républiques anciennes les impossibilités fondamentales que la quinzième leçon a démontrées? Où le pacte? où l'égalité? je dis plus : où cette liberté absolue comme on prétend la définir? 1° Il faut qu'un oracle autorise toute législation; le croassement d'un corbeau, le foie palpitant d'une bête immolée, une statue voilée ou brisée au moment d'une délibération ou d'une expédition résolue, suspend ou rompt toute décision; sans cesse la religion dominait les lois, le gouvernement et le pouvoir; et c'est justice après tout, quand elle est vraie. « Malheur au peuple qui n'en a pas même une fausse! » a dit Montesquieu; c'est son meilleur mot. Mais, encore une fois, où était la souveraineté populaire avec cela? 2° « Le souverain « ne saurait agir que quand le peuple « est assemblé; Rousseau l'avoue. Le « peuple assemblé! dira-t-on, quelle « chimère! C'est une chimère aujourd'hui; mais ce n'en était pas une il y a « deux mille ans. Les hommes ont-ils « changé de nature (1)?...Chez les Grecs, « tout ce que le peuple avait à faire, il « le faisait par lui-même; il était *sans* « *cesse* assemblé sur la place. Il *habitait* « *un climat doux; il n'était point avide* » (que d'oisiveté et de plaisir, ce qui lui inspira de prendre au trésor des salaires pour toutes les fonctions, et une distribution d'argent à tous les citoyens pour payer leurs places au théâtre); « *des* « *esclaves faisaient ses travaux;* sa « grande affaire était sa liberté (2). »

Ce n'est pas moi, c'est Rousseau qui va répondre : « Quoi! la liberté ne se « maintient qu'à l'appui de la servitude? « *peut-être*. Les deux extrêmes se tou« chent (3)... » En effet, les libertés anciennes ne pouvaient pas se passer d'esclaves; autre obstacle tant soit peu dirimant à la souveraineté du peuple; car toute la population n'était jamais assemblée, et le peuple ou les citoyens ne comprenaient que la moindre partie de la population. Mais « *tout ce* qui n'est « point dans la nature a ses inconvé« niens, et *la société civile plus que tout* « *le reste*. Il y a telles positions malheu« reuses où l'on ne peut conserver sa « liberté qu'aux dépens de celle d'au« trui » (tant pis pour autrui), « et où le « citoyen ne peut être *parfaitement libre* « que l'esclave ne soit *extrêmement es*« *clave*. Telle était la position de Sparte » (le type de la liberté politique, selon lui). « Pour vous, peuples modernes, « vous n'avez point d'esclaves, mais « vous l'êtes; vous payez leur liberté de « la vôtre. Vous avez beau vanter cette « préférence, j'y trouve plus de *lâcheté* « *que d'humanité* (4). »

Notre philosophe « n'entend point par « tout cela qu'il faille avoir des esclaves, « ni que le droit d'esclavage soit légi« time, puisqu'il a prouvé tout le con« traire (au livre I, chapitres 3 et 4); *il*

(1) *Contrat Social*, III, 12.
(2) *Ibid.*, III, 15.
(3) *Ibid.*, III, 15.
(4) *Ibid.*, III, 15.

« dit seulement les raisons pourquoi les « peuples modernes, *qui se croient li-* « *bres*, ont des *représentans*, et pourquoi « les peuples anciens n'en avaient « pas (1). » Enfin, que pense donc cet homme? Vous ne le voyez pas? Il faut, pour lui plaire, que vous alliez tous à quatre pattes dans les bois; il n'en veut pas démordre. Et il a bien quelque raison, puisque c'est avec de pareilles imaginations qu'on se fait la réputation d'un grand penseur et d'un grand réformateur social au dix-huitième et au dix-neuvième siècles.

3° A part ces empêchemens, rien de plus évident, *en fait*, que l'impossibilité pour le peuple d'exercer la souveraineté. Certes, Athènes, Sparte et Rome étaient, comme l'exige Rousseau, de *très petits Etats* au commencement de leur existence démocratique; « le peuple y était « facile à rassembler, et chaque citoyen « y pouvait aisément connaître tous les « autres; il y régnait une grande simpli- « cité de mœurs, qui prévient la multi- « tude des affaires et les discussions épi- « neuses; on y voyait peu ou point de « luxe; » et si Sparte seulement offrait « beaucoup d'égalité dans les rangs et « les fortunes, sans quoi l'égalité ne sau- « rait subsister long-temps (2), » les simples citoyens d'Athènes et de Rome parvinrent assez promptement à l'égalité civile et politique. Néanmoins, quoi que nous ait affirmé Rousseau tout-à-l'heure, nous ne devons pas oublier, comme il l'affirmait, quelques chapitres auparavant, que « il est contre l'ordre naturel « que le grand nombre gouverne et que « le petit soit gouverné; on ne peut *ima-* « *giner* que le peuple *reste incessamment* « *assemblé* pour vaquer aux affaires pu- « bliques; » d'où décidément, « à prendre « le terme dans la rigueur de l'accep- « tion, il *n'a jamais existé de véritable* « *démocratie*, et *il n'en existera ja-* « *mais* (3). »

Moi, j'admets qu'il a existé de *véritables démocraties*, mais telles qu'il en peut véritablement exister, où jamais le peuple entier n'a été incessamment *assemblé*, où souvent une grande partie des citoyens n'était pas présente ou n'était pas comptée; comme les Laconiens, qu'on n'appelait point à certaines affaires réservées aux seuls Spartiates; comme chez les Romains, où la dernière classe n'avait pas droit de suffrage, où les citoyens enrôlés et occupés à battre les Samnites ou les Carthaginois ne pouvaient pas se trouver sur le forum. Je reconnais encore une véritable démocratie dans un État où la multitude veut dominer, et où toujours un parti, un homme domine par elle, quelquefois d'autant mieux qu'elle est le plus complètement réunie. Que de choses je pourrais ajouter sur le patronage, sur l'énormité de la puissance paternelle, sur ces lois emportées à coups de poings et à coups de pierres dans cette Rome, qui avait le système de comices le plus habilement combiné; mais, pour en finir en un mot, la perpétuelle et inévitable nécessité était celle, qui se présentera toujours, de s'assujétir à la volonté d'un gouvernant, même la plus limitée quant aux attributions et à la durée. Or, « il y a « tendance continue du gouvernement « contre la souveraineté (du peuple), et « s'il arrivait que le gouvernement ou « *prince* (comme l'appelle Rousseau) eût « une volonté particulière plus active, « et qu'il usât pour cette volonté parti- « culière de la force publique *qui est* « *dans ses mains*, en sorte qu'on eût, « pour ainsi dire, *deux souverains*, l'un « de droit, l'autre de fait, à l'instant « *l'union sociale s'évanouirait* et le corps « politique serait dissous (1)..... De plus, « point de gouvernement si sujet aux « guerres civiles que le *démocratique ou* « *populaire*, parce qu'il n'y en a aucun « qui tende si fortement et si continuel- « lement à changer de forme (2). »

Je le demande, ne croit-on pas lire le résumé de l'histoire de la Grèce (3) et de

(1) *Contrat Social*, III, 15.
(2) *Ibid.*, III, 4.
(3) *Ibid.*, III, 4.

(1) *Contrat Social*, III, 10.
(2) *Ibid.*, III, 4.
(3) Quand nous n'aurions d'autres documens sur la politique grecque que ce qui nous reste des comédies d'Aristophane, ce serait assez pour juger la démocratie ancienne. Voyez encore dans le *Voyage d'Anacharsis* les chapitres LXI et LXII. Le LXII° est une dissertation philosophique sur les gouvernemens. Barthélemy a eu la faiblesse de payer son

On ne peut guère douter que les émigrations successives qui se sont poussées d'Asie en Europe, y arrivèrent ou y tombèrent bientôt dans l'état de barbarie. L'éloignement des traditions primitives, les difficultés d'établissement, le choc et le mélange des races entretinrent longtemps cette existence active et rude qui fit un *moyen âge* pour la Grèce et l'Italie. Ce ne sont plus, comme en Asie, de grandes nations, étendues sur un vaste territoire, et que des monarques emploient à d'immenses travaux ou à d'immenses conquêtes. Ce sont de petites peuplades, toujours en armes pour se disputer une petite contrée, entrecoupée encore de montagnes et de rivières. Tout guerrier, tout vainqueur a son importance; comme toute peuplade a son intérêt commun. Il se fait des ligues, des amphictyonies, des délibérations partielles et fédératives; la royauté n'est plus absolue. L'ambition des puissans, des *eupatrides* en Grèce, des *lucumons* et des *patriciens* en Italie, abolit à la fin le nom royal pour s'emparer du pouvoir. Leur exemple et leur tyrannie excitèrent une réaction de la *plèbe* opprimée, qui l'emporta après une lutte plus ou moins longue. C'est l'époque des constitutions; les assemblées prennent une forme déterminée, règlent l'opportunité et l'ordre de convocation, l'admission, le mode, la valeur des suffrages, et semblent décider de tout en dernier ressort. Mais qui n'a reconnu d'avance dans l'histoire des républiques anciennes les impossibilités fondamentales que la quinzième leçon a démontrées? Où le pacte? où l'égalité? je dis plus : où cette liberté absolue comme on prétend la définir? 1° Il faut qu'un oracle autorise toute législation; le croassement d'un corbeau, le foie palpitant d'une bête immolée, une statue voilée ou brisée au moment d'une délibération ou d'une expédition résolue, suspend ou rompt toute décision; sans cesse la religion dominait les lois, le gouvernement et le pouvoir; et c'est justice après tout, quand elle est vraie. « Malheur au peuple qui n'en a pas même une fausse! » a dit Montesquieu; c'est son meilleur mot. Mais, encore une fois, où était la souveraineté populaire avec cela? 2° « Le souverain « ne saurait agir que quand le peuple « est assemblé; Rousseau l'avoue. Le « peuple assemblé! dira-t-on, quelle « chimère! C'est une chimère aujourd'hui; mais ce n'en était pas une il y a « deux mille ans. Les hommes ont-ils « changé de nature (1)?...Chez les Grecs, « tout ce que le peuple avait à faire, il « le faisait par lui-même; il était *sans « cesse* assemblé sur la place. Il *habitait « un climat doux; il n'était point avide* » (que d'oisiveté et de plaisir, ce qui lui inspira de prendre au trésor des salaires pour toutes les fonctions, et une distribution d'argent à tous les citoyens pour payer leurs places au théâtre); « *des « esclaves faisaient ses travaux;* sa « grande affaire était sa liberté (2). »

Ce n'est pas moi, c'est Rousseau qui va répondre : « Quoi! la liberté ne se « maintient qu'à l'appui de la servitude? « *peut-être*. Les deux extrêmes se touchent (3)... » En effet, les libertés anciennes ne pouvaient pas se passer d'esclaves; autre obstacle tant soit peu dirimant à la souveraineté du peuple; car toute la population n'était jamais assemblée, et le peuple ou les citoyens ne comprenaient que la moindre partie de la population. Mais « *tout ce* qui n'est « point dans la nature a ses inconvéniens, et *la société civile plus que tout « le reste*. Il y a telles positions malheureuses où l'on ne peut conserver sa « liberté qu'aux dépens de celle d'autrui » (tant pis pour autrui), « et où le « citoyen ne peut être *parfaitement libre* « que l'esclave ne soit *extrêmement esclave*. Telle était la position de Sparte » (le type de la liberté politique, selon lui). « Pour vous, peuples modernes, « vous n'avez point d'esclaves, mais « vous l'êtes; vous payez leur liberté de « la vôtre. Vous avez beau vanter cette « préférence, j'y trouve plus de *lâcheté « que d'humanité* (4). »

Notre philosophe « n'entend point par « tout cela qu'il faille avoir des esclaves, « ni que le droit d'esclavage soit légitime, puisqu'il a prouvé tout le con« traire (au livre I, chapitres 3 et 4); *il*

(1) *Contrat Social*, III, 12.
(2) *Ibid.*, III, 15.
(3) *Ibid.*, III, 15.
(4) *Ibid.*, III, 15.

« dit seulement les raisons pourquoi les « peuples modernes, *qui se croient libres*, ont des *représentans*, et pourquoi « les peuples anciens n'en avaient « pas (1). » Enfin, que pense donc cet homme? Vous ne le voyez pas? Il faut, pour lui plaire, que vous alliez tous à quatre pattes dans les bois; il n'en veut pas démordre. Et il a bien quelque raison, puisque c'est avec de pareilles imaginations qu'on se fait la réputation d'un grand penseur et d'un grand réformateur social au dix-huitième et au dix-neuvième siècles.

3° A part ces empêchemens, rien de plus évident, *en fait*, que l'impossibilité pour le peuple d'exercer la souveraineté. Certes, Athènes, Sparte et Rome étaient, comme l'exige Rousseau, de *très petits Etats* au commencement de leur existence démocratique; « le peuple y était « facile à rassembler, et chaque citoyen « y pouvait aisément connaître tous les « autres; il y régnait une grande simpli- « cité de mœurs, qui prévient la multi- « tude des affaires et les discussions épi- « neuses; on y voyait peu ou point de « luxe; » et si Sparte seulement offrait « beaucoup d'égalité dans les rangs et « les fortunes, sans quoi l'égalité ne sau- « rait subsister long-temps (2), » les simples citoyens d'Athènes et de Rome parvinrent assez promptement à l'égalité civile et politique. Néanmoins, quoi que nous ait affirmé Rousseau tout-à-l'heure, nous ne devons pas oublier, comme il l'affirmait, quelques chapitres auparavant, que « il est contre l'ordre naturel « que le grand nombre gouverne et que « le petit soit gouverné; on ne peut *imaginer* que le peuple *reste incessamment* « *assemblé* pour vaquer aux affaires pu- « bliques; » d'où décidément, « à prendre « le terme dans la rigueur de l'accep- « tion, il *n'a jamais existé de véritable* « *démocratie*, et *il n'en existera jamais* (3). »

Moi, j'admets qu'il a existé de *véritables démocraties*, mais telles qu'il en peut véritablement exister, où jamais le peuple entier n'a été incessamment *assemblé*, où souvent une grande partie des citoyens n'était pas présente ou n'était pas comptée; comme les Laconiens, qu'on n'appelait point à certaines affaires réservées aux seuls Spartiates; comme chez les Romains, où la dernière classe n'avait pas droit de suffrage, où les citoyens enrôlés et occupés à battre les Samnites ou les Carthaginois ne pouvaient pas se trouver sur le forum. Je reconnais encore une véritable démocratie dans un État où la multitude veut dominer, et où toujours un parti, un homme domine par elle, quelquefois d'autant mieux qu'elle est le plus complètement réunie. Que de choses je pourrais ajouter sur le patronage, sur l'énormité de la puissance paternelle, sur ces lois emportées à coups de poings et à coups de pierres dans cette Rome, qui avait le système de comices le plus habilement combiné; mais, pour en finir en un mot, la perpétuelle et inévitable nécessité était celle, qui se présentera toujours, de s'assujétir à la volonté d'un gouvernant, même la plus limitée quant aux attributions et à la durée. Or, « il y a « tendance continue du gouvernement « contre la souveraineté (du peuple), et « s'il arrivait que le gouvernement ou « *prince* (comme l'appelle Rousseau) eût « une volonté particulière plus active, « et qu'il usât pour cette volonté parti- « culière de la force publique *qui est* « *dans ses mains*, en sorte qu'on eût, « pour ainsi dire, *deux souverains*, l'un « de droit, l'autre de fait, à l'instant « *l'union sociale s'évanouirait* et le corps « politique serait dissous (1)..... De plus, « point de gouvernement si sujet aux « guerres civiles que le *démocratique ou* « *populaire*, parce qu'il n'y en a aucun « qui tende si fortement et si continuel- « lement à changer de forme (2). »

Je le demande, ne croit-on pas lire le résumé de l'histoire de la Grèce (3) et de

(1) *Contrat Social*, III, 15.
(2) *Ibid.*, III, 4.
(3) *Ibid.*, III, 4.

(1) *Contrat Social*, III, 10.
(2) *Ibid.*, III, 4.
(3) Quand nous n'aurions d'autres documens sur la politique grecque que ce qui nous reste des comédies d'Aristophane, ce serait assez pour juger la démocratie ancienne. Voyez encore dans le *Voyage d'Anacharsis* les chapitres LXI et LXII. Le LXII° est une dissertation philosophique sur les gouvernemens. Barthélemy a eu la faiblesse de payer son

notre sujet, en commençant par la base de l'étymologie, l'alphabet.

C'est un fait hors de doute pour tous les philologues, que l'alphabet phénicien ou hébreu, jadis commun aux Syriens, aux Chaldéens et aux principaux peuples de l'Asie du centre et de l'occident, a été transmis par les Phéniciens aux Grecs, qui l'ont répandu ensuite dans le reste de l'Europe. On sait, en effet, que les alphabets étrusque et romain, autant par leur forme graphique, que par la série de leurs lettres et leur valeur étymologique, ne sont qu'une copie, faiblement nuancée, de celui des Grecs. La filiation de l'alphabet romain est à son tour connue. Celui des Slavons ne date que du neuvième siècle, et fut modelé, par le moine Cyrille, sur celui des Grecs, avec la seule addition des signes nécessaires pour représenter la prononciation slavonne. L'alphabet gothique n'est de même qu'une combinaison des caractères grecs et romains, faite, au quatrième siècle, par Ulphilas, évêque des Goths de Mésie, et qui, plus tard, devint l'alphabet de l'Allemagne moderne, après avoir subi plusieurs altérations successives.

Ces alphabets ne remontent pas seuls à une origine primitivement commune. Celui des Arabes, formé de lettres syriaques, était toutefois disposé dans le même ordre que celui des Hébreux, qu'il n'a fait que compléter et perfectionner (1). Comme on le sait, il a été adopté dans presque tous les pays où s'est répandu l'islamisme, et particulièrement par les Arabes d'Asie et d'Afrique, par les Turcs et les Persans. Cet alphabet arabe forme de plus le principal élément de celui des Mongols ou Indoustans, qui se sont contentés d'y mêler quelques complémens empruntés aux signes sanskrits. L'alphabet du Pali, la langue sacrée de l'Inde, et celui du Zend, la langue primitive de l'ancienne Perse, sont eux-mêmes un visible mélange de formes sanskrites et sémitiques, comme l'ont démontré les savans les plus recommandables pour tout ce qui regarde les langues asiatiques (2). Le sanskrit, il est vrai, a des caractères graphiques qui semblent s'éloigner des lettres sémitiques, mais cette différence n'est que secondaire ou obligée. La ligne sémitique se retrouve dans la plupart de ces lettres; souvent les angles ne sont qu'adoucis, et l'ancien alphabet hébraïque possède du reste tous les contours moelleux de l'alphabet indien. Ce qui justifie d'ailleurs les différences, c'est que le sanskrit s'est enrichi de signes nombreux, pour représenter plus parfaitement les modulations et les articulations de la parole; signes qui manquent dans l'alphabet sémitique. Ainsi le sanskrit a des caractères particuliers pour les voyelles longues et pour les brèves, pour les consonnes, selon qu'elles sont longues ou liquides, simples ou aspirées, dures ou douces, etc. L'essentiel, pour l'analogie, existe, c'est-à-dire que la valeur des lettres se correspond d'une manière parfaite, toutes les fois qu'elles existent dans les deux alphabets.

Quoi qu'il en soit, ce rapport d'alphabets n'est que d'une importance tout-à-fait secondaire. L'essentiel est de montrer sommairement l'identité que nous avons annoncée des langues de l'Inde et de l'Europe.

Pour nous guider dans cette matière, les ouvrages surabondent. Ainsi, nous pouvons prendre pour guides Klaproth, dans son *Asia polyglotta*; les savans Mémoires de Sharon Turner; les travaux de la Société asiatique de Calcutta; le docteur Prichard, dans son *Origine orientale des nations celtiques*, ouvrage où le colonel Kennedy est si victorieusement réfuté; Lepsius, dans sa *Paléographie*; Adolphe Pictet, dans son *Affinité du celtique et du sanskrit*; Eichhoff, dans son *Parallèle des langues*, etc. Tant de richesses, volontairement ou involontairement amassées en faveur de nos croyances, ne pouvant qu'être indiquées ici, nous pensons que c'est en les résumant par tableaux et séries que nous frapperons davantage l'attention des lecteurs.

Les pronoms, selon nous, sont le point de départ le plus rationnel pour arriver à l'analogie des langues et les reconnaître; mais il serait oiseux de vouloir faire en-

(1) *Introduction de la grammaire arabe* du savant Sylvestre de Sacy.

(2) *Grammaire comparée* de Bopp; *Vendidad-Sadé* d'E. Burnouf; *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde* de G. Eichhoff.

trer dans nos tableaux les langues de dérivation secondaire, telles que l'italien, l'espagnol, le portugais, le hollandais, le suédois, le danois, etc. Les langues les plus marquantes de chaque famille doivent nous suffire pour arriver à la démonstration que nous nous proposons de donner. Pour abréger, nous ne prendrons même que l'accusatif de chaque personne.

PREMIER TABLEAU. — *Pronoms personnels.*

Français.......	Me, moi,	nous,	te, toi,	vous,	se, soi.
Sanskrit.......	Mâ,	nas,	tvâ,	vas,	svâyam.
Grec..........	Me,	noï,	te; se,	sphoï,	ĕ
Latin..........	Me,	nos,	te;	vos,	se.
Celto-Cymre....	Mi,	ni,	thi,	schwi,	si.
Gothique......	Mik,	unsis,	thuk,	izwis,	sik.
Allemand......	Mich,	uns,	du,	euch,	sich
Anglais.......	Me,	us;	thu,	you,	
Lithuanien....	Mane,	mus,	tawe,	jus,	sawe.
Slavon........	Mia,	my,	tia,	wy,	sia.
Serbe........	Me,	naś,	te,	was,	se.
Polonais......	Mię,	nas,	tcie,	was,	sie.
Russe.........	Menia,	nas,	tebia,	was,	sebia.
Bohême........	Mne,	nas,	tebe,	was,	sebe.
Zend..........	Mâm,	nô,	thvâm,	vô,	quaem.
Persan........	Mera,	mârâ,	turâ,	shumârâ,	khûd.

DEUXIÈME TABLEAU. — *Pronoms possessifs* (nominatif masculin).

Français......	Mon, mien,	notre,	ton, tien,	votre,	son, sien.
Sanskrit......	Mat,	asmat,	tuat,	yusmat,	suas.
Grec.........	Émos,	noiteros,	sos, teos,	sphoiteros,	ĕos.
Latin.........	Meus,	noster,	tuus,	vester,	suus.
Celto-Cymre...	Mau;	ein,	tau,	eich,	
Gothique.....	Meins;	unsar,	theins,	izwar,	seins.
Allemand.....	Meiner,	unserer,	deiner,	iwarer,	seiner.
Anglais......	My,	our,	thy,	your,	
Lithuanien...	Manas,	musu,	tawas,	jusu,	sawas.
Slavon.......	Moi,	nasz,	twoi,	wasz,	swoi.
Serbe........	Moj,	nasz,	twoj,	wasz,	swoj.
Polonais.....	Moy,	nasz,	twoy,	wasz,	swoy.
Russe........	Moi,	nasz,	twoi,	wasz,	swoi.
Bohême.......	Mûg,	nass,	twûg,	wass,	swûg.
Zend.........	Mama,	ahmat,	tava,	yusmat,	gô.
Persan.......	Men,	mâ,	tû,	shumâ,	khûd.

Si nous poursuivions pour les autres pronoms, il nous serait facile de trouver la même analogie entre toutes ces langues. Ainsi notre interrogatif *qui, que, quel*, est en sanskrit *kas, kâ, kin;* en celto-gaëlique, *co, cia, ciod;* en russe, *koi, koia, koe;* en lithuanien, *kas*, etc. Le rapport de ces autres pronoms est frappant : français, *chacun;* sanskrit, *kaskas;* latin, *quisquis;* — français, *quelqu'un;* sanskrit, *kaccassa* ou *kaupi;* latin, *quisquam* ou *quispiam*, etc.

TROISIÈME TABLEAU. — *Nombres.*

Français	Un,	deux,	trois,	quatre,	cinq,	six,	sept,	huit,	neuf,	dix.
Sanskrit	Unas, aikas,	dvi,	tri,	katur,	pancan,	sas,	saptan,	astan,	navan,	daçan.
Grec	Eis, en,	duo,	treis,	tettares,	pente,	èx,	èpta,	octo,	ènnea,	deca.
Latin	Unus,	duo,	tres,	quatuor,	quinque,	sex,	septem,	octo,	novem,	decem.
Celto-Cymre ..	Un,	dau,	tri,	pedwar,	pump,	chewech,	saith,	wyth,	naw,	deg.
Celto-gaëlique	Aon,	da,	tri,	ceithar,	coig,	sia,	seachd,	oche,	noi,	deich.
Gothique	Ains,	twai,	threis,	fidwor,	fimf,	saihs,	sibun,	ahtau,	niun,	taihun.
Allemand	Ein,	zwei,	drei,	vier,	fünf,	sechs,	sieben,	acht,	neun,	zehn.
Anglais	One,	two,	three,	four,	five,	six,	seven,	eight,	nin,	ten.
Lithuanien ..	Wienas,	dwi,	trys,	ketari,	penki,	szevzi,	septyni,	asztun,	dewyni	deszimt.

Le rapport évident de ces noms de nombres n'est pas ce qu'il y a de plus frappant dans les langues dont nous cherchons l'analogie : le point le plus étonnant, c'est que toutes ces numérations sont décimales, et que de dix à vingt, la seconde dizaine se forme par une terminaison analogue à notre finale numérique *ze* (*douze*, *treize*, etc.); de vingt à cent, les autres dizaines dérivent d'un système de formation également analogue à notre désinence *ante* (*trente*, *quarante*, etc.).

Si maintenant nous passons à la comparaison de ces langues par tableaux séparés, nous continuerons de trouver les mêmes analogies de formation primitive. Soient donc les tableaux suivans, dont les mots sont pris, en propres termes, au hasard.

QUATRIÈME TABLEAU. — *Langues celto-gréco-latine.*

Français.	*Sanskrit.*	*Grec.*	*Latin.*	*Celte.*
Dieu, divinité,	daivas, daivatâ,	theos, theotès,	deus, deitas,	dieu, duw, dievatw.
Lune (mois),	màs, masâs,	méné, meis,	mensis,	mis, mysad.
Jour,	divas,	daos,	dies,	di, deis, dydd.
Nuit,	niç, niça,	nux,	nox,	nôs, noiche.
Nuage,	nabhas,	nephos,	nubes,	niwl, niful.
Mer,	mîras,	.....	mare,	mar, mor.
Antre,	antrâu,	antron,	antrum,	aentro.
Taureau,	sthuras,	tauros,	taurus,	taro, taru.
Brebis,	avis,	oïs,	ovis,	oven.
Chien,	çunas (chunas),	cuôn,	canis,	ci, tchi.
Serpent,	sarpas, sarpin,	èrpetos,	serpens,	sarpoen.
Dent,	dantas,	edôn,	dens,	dant.
Genou,	jânus,	gonu,	genu,	guw.
Pied,	pâdas,	pous, podos,	pes, pedis,	peid.
Mère,	matâr,	mêtêr	mater,	mathair, mam.
Roi,	râj,	»	rex,	rhi.
Pasteur,	paustar,	bôstêr,	pastor,	paestre.
Navire,	naus, navas,	naus,	navis,	nauf,
Don,	danan,	danos,	donum,	daoun, don.
Mesure,	mâtran,	metron,	metrum,	meisur.
Nom,	nâman,	onoma,	nomen,	nom.
Rage,	rajas,	raga,	rabies,	raese.
Terme,	tarman,	termôn,	termen,	term.
Son,	suanas,	ainos,	sonus,	son.
Muet,	mutâs,	mudos,	mutus,	mut.

Français.	*Sanskrit.*	*Grec.*	*Latin.*	*Celte.*
Nouveau,	navas,	neos,	novus,	neou, neu.
Pâle,	palitas,	polios,	pallidus,	paeule.
Premier,	protamos,	protos,	primus,	primpt.
Père,	pitar, papus,	patêr,	pater,	pap.
Gelé,	jalas,	»	gelidus,	jala.
Sommeil,	suâpas,	upnos,	sopor,	swpin.
Nez,	nas, nâsâs,	neô (faire angle),	nasus,	naz.
Joug,	yugan,	zugon,	jugum,	jau, jog.
Feuille,	phullan,	phullon,	folium,	folli.
Heure,	haurâ,	ôra,	hora,	ourr.
S'emporter,	irsy,	irizô,	irasci,	eirsa.
Mulot, rat,	mûsas,	mus,	mus,	musi.
Magique,	mâyikas,	magicos,	magicus,	maugique.
Mort,	mâras,	moros,	mors,	more.
Se tenir,	sthâ,	staô,	sto,	sta.
Dompter,	dam,	domaô,	domo,	donda, etc., etc.

CINQUIÈME TABLEAU. — *Langues gotho-germaniques.*

Français.	*Sanskrit.*	*Gothique.*	*Allemand.*	*Anglais.*
Bon,	cuddhas,	gods,	gut,	good.
Couper,	sagh,	»	sage,	saw.
Maintenant,	nu,	nu,	nu,	now.
Avide,	gardus,	gredags,	»	greedy.
Sot,	sthulitas,	»	stolz,	stolid.
Même,	samas,	sama,	»	same.
Vrai,	vargas,	»	wahr,	very.
Jeune,	yuvan,	jungs,	jung,	young.
Cœur,	hard,	hairto,	herz,	heart.
Fils,	sûnus,	sunus,	sohn,	son.
Fille,	duhitar,	dauhtar,	tochter,	daughter.
Frère,	bhratar,	brothar,	bruder,	brother.
Ville,	puran,	»	burg,	burgh.
Long,	lagnas,	laugs,	lang,	long.
Tout,	alan,	alls,	all,	all.
Nom,	naman,	namo,	namen,	name.
Temps,	vaila,	weila,	weile,	while.
Appel,	kalas,	»	hall,	call.
Vertu,	vartis,	wairthi,	werth,	worth.
Porte,	dvar,	daur,	thor,	door.
Non,	na, nau,	ni,	nein,	no, not.
Char,	caras,	»	karren,	car.
Joug,	yugan,	juk,	joch,	yoke.
Lien,	bandhas,	bandi,	band,	bond.
Tissu,	vapus,	»	webe,	web.
Amour,	laubhas,	»	liebe,	love.
Nez,	nasâ,	»	nase,	nose.
Tronc,	stambas,	»	stamm,	stump.
Coupe,	kupas,	»	kufe,	cup.
Nœud,	naddhan,	nauts,	naht,	net.

SIXIÈME TABLEAU. — *Langues slavonnes.*

Français.	*Sanskrit.*	*Lithuanien.*	*Russe.*
Feu,	agnis,	ugnis,	ogn'.
Ongle,	nakhas,	nagas,	nogot.
Beau-frère,	daivar,	deweris,	dewer'.
Position,	sthanan,	stonas,	stan.
Courbe,	karstas,	kirstas,	»
Double,	ubhau,	abbu,	obe.
Mangeur,	adakas,	edikas,	iedok.
Rassasié,	tarpetas,	tarpsas,	»
Nu,	luptas,	luptas,	»
Avide,	gardus,	gardus,	»
Fils,	sûnus,	sunus,	syn.
Mort,	maras,	maras,	mor.
Existence,	jivitan,	gywata,	ziwot.
Sommeil,	svapnas,	sapnas,	spanie.
Son,	svanas,	zwanas,	zwon.
Savoir,	jnanan,	zinne,	znanie.
Porte,	dvar,	dwaras,	dwer'.
Bride,	valgâ,	welka,	»
Miel,	madhu,	medus,	mëd.
Apparence,	vidhas,	weidas,	wid.
Guerrier,	vîras,	wyras,	»
Arbre,	drus, daru,	»	drewo.
Métal,	aras,	waras,	»
Sourcil,	bhruvas,	»	brow'.
Lèvres,	lâpas,	lupa,	»
Jonc,	gandas,	zandas,	»
Plaie,	trutis,	»	trud.
Plainte,	stananan,	»	stenanie.
Rotation,	vaillanan,	»	wallanie.
Agitation,	mathanan,	»	metanie.
Rompu,	rutas,	rautas,	»
Vieux,	sannas,	senas,	»
Jour,	dinas,	diena,	»
Piqûre,	tigman,	tikumas,	»

Si les rapports radicaux des langues que nous comparons ne constatent pas absolument l'identité primitive de ces langues, il est du moins impossible de nier que le hasard ait pu seul établir une analogie lexicale aussi évidente. Pour établir par un autre genre de preuves la filiation commune des idiomes que nous avons mis en présence, nous avons les formes grammaticales, c'est-à-dire les flexions, désinences, etc., à comparer.

Obligé de ne prendre que les sommités caractéristiques, comme nous le sommes par la nature multiple de ce travail, nous ne pouvons, on doit le comprendre, que donner une idée d'ensemble de la concordance grammaticale, comme nous l'avons fait pour la partie lexicale.

En fait de grammaire, le premier fait à constater, c'est que l'existence des genres et des nombres est marquée par leurs désinences, et d'une manière presque toujours analogue. Ainsi, en général, le nominatif masculin singulier se termine dans les langues déclinables par *s*, *r*, *l*, *m*, *n*, précédées des voyelles fortes *o*, *u*,

i, ou d'une diphthongue; le féminin par *a* ou *e*, seuls ou suivis d'une consonne liquide ou sifflante; le neutre, quand il existe, finit par des sons durs, *ac*, *on*, *um*, *is*, *er*, *en*, etc. Dans les langues indéclinables, le masculin est de même marqué par des finales fortes ou dures, et le féminin par des désinences faibles ou adoucies. Le pluriel subit toujours un augmentatif, soit par une addition des consonnes, soit par le changement de sa voyelle brève en diphtongue ou voyelle longue. Ces règles, qui sont générales, sont l'un des plus forts argumens par lesquels on puisse appuyer la communauté d'origine des langues; car un principe commun a seul pu présider à des formations aussi uniformes que celles qui existent dans les déclinaisons sanskrite, grecque, latine, gothique, russe et lithuanienne.

L'étude des formes qu'affecte la conjugaison pour spécifier à la fois les personnes, les temps et les modes, conduit à des résultats d'analogie bien plus étonnans encore. La modification qui naît des personnes et des nombres, comme celle qui naît des temps, comme celle qui naît des modes, présente partout de tels caractères de parenté, conserve si clairement les traces caractéristiques d'une règle primitivement identique de formation, qu'à moins de vouloir nier l'évidence, on est contraint d'admettre qu'un principe commun, uniforme, a nécessairement présidé à la marche désinentielle de la conjugaison de toutes les langues qui nous occupent.

Pour ne pas rendre cette partie de notre travail disproportionnée avec les autres séries de la dissertation, nous nous contenterons de mettre en regard le présent indicatif du verbe *être*, comme le plus caractéristique.

SEPTIÈME TABLEAU. — *Verbe substantif.*

Français	Je suis,	tu es,	il est,	nous sommes,	vous êtes,	ils sont.
Sanskrit	Asmi,	asi,	asti,	smas,	stha,	santi.
Zend	Ahmi,	ahi,	asti,	mahi,	sta,	hanti.
Persan	Em,	i,	est,	im,	id,	end.
Grec	Eimi,	eis,	esti,	esmen,	este,	eisi, enti.
Latin	Sum,	es,	est,	sumus,	estis,	sunt.
Gaëlique	Is, mi,	is tu,	is e,	is sinn,	is sibh,	is iad.
Cymre	Wyf,	wyt,	yw,	ym,	ych,	ynt.
Gothique	Im,	is,	ist,	sijum,	sijuth,	sind.
Tudesque	Pim,	pist,	ist,	sin,	sit,	sint.
Allemand	Bin,	bist,	ist,	sind,	seyd,	sind.
Hollandais	Ben,	best,	is,	zyn,	zijt,	zijn.
Lithuanien	Esmi,	essi,	esti,	esme,	este,	esti.
Slavon	Iesmi,	iesi,	iest',	iesmy,	ieste,	sut'.
Polonais	Iestem,	iestes,	iest,	iestesmy,	iestescie,	sa.
Russe	Esm',	esi,	est',	esmy,	este,	sut.
Bohême	Gsem,	gsi,	gest,	gsme,	gste,	gsau.
Roman	Son,	est,	es,	sem,	etz,	son.
Italien	Sono,	sei,	è,	siamo,	siete,	sono.
Espagnol	Soy,	eres,	es,	somos,	sois,	son.
Portugais	Sou,	es,	he,	somos,	sois,	são.

Ce tableau, comme ceux qui le précèdent, peut se passer de commentaire; les légères différences qui existent dans les langues mises en parallèle ne peuvent arrêter que les intelligences pour qui notre travail n'est point fait.

Malgré les bornes dans lesquelles nous avons dû nous renfermer, nous croyons avoir rendue évidente, pour tous ceux qui cherchent la vérité de bonne foi, l'analogie synthétique qui existe entre nos langues européennes et la langue qui est

reconnue comme la souche de tous les idiomes de l'Asie méridionale et orientale.

Si maintenant nous partons de ce second fait, dont les conséquences nous sont acquises; si, après avoir prouvé que le sanskrit, idiome générateur des autres langues indo-chinoises, porte des traces de sa commune origine avec toutes les langues européennes, nous nous mettons à la recherche des langues parlées dans l'Océanie et l'Amérique, nous trouverons que les langues malaises les plus connues trahissent leur origine indienne par une foule de traits caractéristiques, et que les langues américaines portent de même les traces les plus nombreuses de leur filiation indo-chinoise.

Ainsi, pour l'Océanie, le voyageur de Rienzi, après avoir prouvé que la langue des Dayas est la mère du polynésien, du taïtien, du tonga, du nouveau zélandais, le haouaien, etc., et avoir établi la filiation secondaire de ces langues, et entre autres celles du Tagale, du Bissaga, du Timouri, du Bouguise, du Mandanaien, etc., reconnaît que ces langues renferment un grand nombre de mots sanskrits.

La langue malayou, la plus étendue des langues, et que l'on parle à Sumatra, dans la plus grande partie de la Malaisie, sur les côtes septentrionales de Madagascar, dans l'île Formose, etc., est de même remplie de mots sanskrits, et de plus de mots arabes.

Les traces du sanskrit sont encore plus nombreuses dans le Saounda de Java, et dans le Madourais et le Balinais. Tous les voyageurs savans l'ont reconnu.

Il en est de même de toutes les autres langues de l'Océanie. Cette question d'analogie linguistique se trouve d'ailleurs appuyée par l'opinion de tous ceux qui ont particulièrement étudié le monde océanique : ainsi M. Lesson a reconnu que les Polynésiens tirent leur origine des Mongols; M. D'Urville leur donne de même une origine asiatique; un grand nombre d'autres savans voyageurs ne voient en eux que des Indous émigrés.

Pour les langues de l'Amérique, nous sommes forcé de nous borner à généraliser nos affirmations, comme nous venons de le faire pour les langues océaniques. Ici encore les recherches des savans philologes n'ont abouti qu'à la découverte de la grande unité originelle, qu'à la connexité primordiale, dont le récit mosaïque pose et résout à la fois le problème mystérieux : Humboldt parle sur ce sujet comme Jean Muller; Malte-Brun et Balbi sont du sentiment de tous les missionnaires et de tous les voyageurs qui ont pu parler pertinemment des origines linguistiques; le capitaine Weddell et le major Smally conviennent, dans l'intérêt de la science, que les langues américaines ont presque tous les radicaux et toutes les flexions grammaticales des langues asiatiques, comme le soutient, dans l'intérêt du texte biblique, le docteur N. Wiseman.

La consanguinité des langues de l'Amérique et de l'Asie orientale est arrivée à une sorte d'état de démonstration par la comparaison des vocabulaires, et des formes et structures grammaticales, qui se trouve dans mille livres, et presque toujours dans des vues diverses et d'après un système opposé. Cependant la lexicologie et la grammaire n'ont pas été les seuls termes de comparaison : l'analogie a aussi été cherchée par le rapprochement des alphabets, et ce mode de comparaison a eu un succès aussi heureux que tous les autres moyens employés pour arriver à une concordance primitive des langues. Ainsi c'est aujourd'hui un fait acquis à la science, que l'écriture symbolique du Mexique n'est qu'une modification des emblèmes graphiques de la Chine : l'analyse de l'alphabet de ces deux peuples conduit à l'unité du principe qui a présidé à sa formation, et presque à l'unité de la règle qui a présidé à son développement secondaire. La similitude de ce principe et de cette règle est telle, que celui qui possède bien les élémens fondamentaux des signes hiéroglyphiques de l'une ou l'autre langue, c'est-à-dire ce qu'on appelle leurs clefs, n'a besoin que d'une courte étude pour arriver à la connaissance des caractères graphiques de la seconde.

Le sentiment de notre faiblesse nous avertit que le droit de généraliser ainsi des affirmations ne nous appartient pas : un nom sans autorité n'a le droit d'affirmer qu'en apportant ses preuves; mais

les preuves que nous ne donnons pas; ce n'est point qu'elles nous manquent : c'est leur nombre seul qui nous arrête.

Nous sommes heureux, du reste, de pouvoir mettre nos assertions généralisatrices sous le patronage de trois noms qui valent des preuves en cette matière. Le célèbre de Humboldt n'admet pas même de doute sur la descendance asiatique des langues américaines; Schlégel soutient la même opinion dans sa *Philosophie des Langues ;* nous lisons en outre dans sa *Philosophie de l'Histoire* les lignes suivantes : « La race des peuples « américains paraît différer du reste des « hommes d'une manière étrange et ex- « traordinaire; cependant l'homme d'Eu- « rope, qui s'entend le mieux dans cette « matière, qui a le plus approfondi l'é- « tude de ces peuples et de *leurs lan-* « *gues,* a trouvé dans *leurs idiomes,* « dans leurs traditions, dans leurs « mœurs et leurs coutumes beaucoup de « particularités qui rappellent *décidé-* « *ment* et *incontestablement* les peuples « de l'Asie orientale. »

La même unité primitive de langage est aussi formellement reconnue par celui de nos philologues français, que nous appellerions le plus ingénieux et le plus habile, si la profondeur de son érudition n'était pas encore supérieure à l'art qu'il possède d'en combiner et d'en féconder les ressources : est-il nécessaire de dire que nous parlons de M. F.-G. Eichhoff? Après tous les emprunts que nous lui avons faits, qu'il nous soit permis de nous servir de ce passage de son magnifique *parallèle* pour clore cette dissertation.

« Dès que la langue eut *cessé d'être* « UNE, son *développement,* aussi varié « que rapide, partagea toutes les vicissi- « tudes des peuplades qui se répandirent « sur la surface du globe. Bientôt, sépa- « rés par de longs intervalles, par des « montagnes, des fleuves et des mers, « intervalles que de grandes révolutions « terrestres contribuèrent à augmenter « encore, ces peuplades élaborèrent « chacune leur langue sous les influences « les plus opposées : mélodieuse dans les « régions tempérées, sourde et brève « sous les feux du Tropique, forte et « âpre dans les glaces du Nord, elle pei- « gnit la vie contemplative du pâtre, la « course haletante du chasseur, les cris « menaçans de la tribu guerrière; elle « s'associa au sort de chaque horde, s'ap- « pauvrit par la barbarie, se propagea « par la conquête, et s'ennoblit par la « civilisation. Au milieu des mouvemens « de la population humaine, une foule « de tribus tombèrent dans l'état sau- « vage en s'éloignant du *premier centre* « *de lumières,* tandis que d'autres plus « fortunées s'élevèrent à un haut degré « de culture : chez les premières, sans « cesse agitées et divisées entre elles par « des guerres intestines, la *langue, déjà* « *dégénérée,* se morcela en une multi- « tude d'idiomes aussi vagues et aussi « mobiles qu'ils étaient bizarres et inco- « hérens; chez les nations civilisées, au « contraire, chez celles qui, par les « bienfaits d'un sol fertile et d'une pos- « session paisible, purent vivre d'une vie « intellectuelle, et connaître les sciences « et les arts, la langue se perfectionna, et « s'étendit d'une manière constante et « uniforme, et n'eut d'autres limites que « leurs propres frontières. C'est ainsi « que les idiomes de l'Europe ont tous « une physionomie commune, tandis que « ceux des naturels de l'Amérique diffè- « rent presque dans chaque bourgade.

« C'est en parcourant la chaîne entière « des langues, en jetant un coup d'œil « sur ce tableau mobile soumis à une « rotation continuelle, dans laquelle la « parole humaine se reflète sous mille « nuances diverses, que l'on reconnaît « avec admiration l'*unité* et la *variété* de « la nature : *unité* dans l'ESSENCE même « du *langage,* dans l'expression concise « des idées simples, dans l'échelle limi- « tée des sons fondamentaux, qui ne « sont guère qu'au nombre de cinquante; « variété dans leurs combinaisons infi- « nies, dans l'abstraction et l'assimila- « tion des idées mixtes, dans les formes « de chaque idiome spécial, qui carac- « térisent les progrès de chaque peuple, « et qui, des cris discordans du sauvage, « s'élèvent jusqu'à l'inspiration du poète « et à la dialectique de l'orateur. »

En rendant ainsi raison de la variété des langues, M. Eichhoff a, sans le chercher, donné l'une des preuves les plus frappantes de leur communauté d'ori-

gine. C'était là tout le but du travail élémentaire que nous ne terminons ici que pour le reprendre sur une échelle dont l'étendue puisse mieux répondre à la hauteur du but que nous aurions voulu atteindre.

JACOBY-REGNIER.

RÉCITS DES TEMPS MÉROVINGIENS,

PRÉCÉDÉS DE CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE (1);

PAR M. AUGUSTIN THIERRY.

ARTICLE PREMIER.

Chaque fois que j'ai ouvert un nouvel ouvrage de M. Augustin Thierry, je me suis d'abord senti saisi d'un sentiment d'admiration à la vue de ce mâle courage, qui, surmontant les infirmités d'une santé délabrée, continue à chercher la gloire où d'autres ne verraient qu'obstacles et impossibilités, et plonge avec avidité le regard de l'âme dans les ténébreuses profondeurs de nos *vieilles annales*, quand le corps crie merci, quand le rayon du soleil frappe depuis longtemps en vain sur un œil éteint. En face de ce noble exemple de constance, de cet opiniâtre dévouement à la science, malgré de cruelles et renaissantes douleurs, la critique laisserait volontiers tomber son scalpel ; on craint d'ajouter une peine à tant d'autres. Les anciens avaient élevé un autel au malheur ; à l'entrée de son sanctuaire, on était surpris d'un respect religieux. Mais, tout en cédant aux sentimens que j'exprime ici, je m'adresse une question qui m'est, je l'avoue, plus pénible encore que la vue d'une cécité physique. Celle-ci ne serait-elle pas le signe vivant d'une cécité spirituelle, qui se refuse à laisser pénétrer dans la plus haute région de l'âme les rayons divins d'un autre soleil, seul principe fécondant des intelligences ? Ah ! qu'elles doivent être opaques, ces ténèbres où nulle lumière n'arrive, où l'aurore même du jour éternel ne semble devoir jamais poindre ! Quand vous avez parcouru ces pages graves et austères, où le talent apparaît, mais d'où la vie véritable est bannie, vous vous demandez avec chagrin : Que m'en reste-t-il ? Ma vie en sera-t-elle meilleure ? Mon esprit se sentira-t-il élevé par cette analyse aride de tant de systèmes écroulés, par ces récits dans lesquels s'empreint uniquement la nature barbare avec sa brutale nudité, ou une civilisation décrépite avec ses hideux oripeaux ! « C'est une chose utile, dit M. Thierry, « que, de temps en temps, un homme « d'études consciencieuses vienne recon« naître le fort et le faible, et, pour ainsi « dire, dresser le bilan de chaque por« tion de la science. » Bien. Mais, cet homme d'études consciencieuses doit réellement dresser ce bilan. Or, dites-moi, où avez-vous dressé celui de la science catholique ? Eh ! quoi, de ces travaux *utiles* et *consciencieux* qui se multiplient sous vos yeux, pas un mot ! Vous vous traînez dans cette éternelle analyse des systèmes passés, ou vous montrez l'*échafaudage plus ou moins complet* de l'école que vous pouvez appeler *vôtre ;* mais vous laissez dans un dédaigneux silence celle que de fortes croyances séparent de vous. A qui fera-t-on croire que c'est là dresser un bilan de la science historique, et dans la partie narrative de votre ouvrage, où vois-je l'action de l'Eglise sur la nature barbare ? Cependant, remarquez-le : cette époque, vous la nommez vous-même *politico-ecclésiastique*. Et, où est votre côté *ecclésiastique?* Quoi donc, c'est là tout ce que vous a fourni ce Grégoire de Tours, « le témoin intelligent et témoin attristé « de cette confusion d'hommes et de « choses, de ces crimes et de ces cata« strophes, au milieu desquelles se pour« suit la chute irrésistible de la vieille

(1) 2 vol. in-8°.

« civilisation ? » Mais, votre silence sur cette action lente, quoique soutenue, du catholicisme sur la société barbare, votre silence la fait d'autant plus briller, comme ces images qu'un tyran de Rome bannit des funérailles d'un citoyen illustre, et que chacun y voyait présentes, précisément parce qu'elles n'y étaient pas. Ah! pardonnez à l'amère expression de ma douleur; elle m'échappe malgré moi, car je vous admire. Dieu avait marqué votre front d'un signe royal, et vous destinait à nous guider dans de nouveaux sentiers historiques. Pourquoi faut-il que, rejetant le diadême loin de vous, vous persistiez à courir après un autre dont l'éclat est trompeur, dont les pierreries sont menteuses?

Du reste, avant d'examiner l'ouvrage de M. Augustin Thierry, il est juste de le laisser exposer lui-même les idées qui sont devenues son plan. Notre propre travail sera basé sur sa division.

« C'est une assertion pour ainsi dire proverbiale, qu'aucune période de notre histoire n'égale en confusion et en aridité la période mérovingienne. Cette époque est celle qu'on abrège le plus volontiers, sur laquelle on glisse, à côté de laquelle on passe sans aucun scrupule. Il y a dans ce dédain plus de paresse que de réflexion; et si l'histoire des Mérovingiens est un peu difficile à débrouiller, elle n'est point aride; au contraire, elle abonde en faits singuliers, en personnages originaux, en incidens dramatiques tellement variés, que le seul embarras qu'on éprouve est celui de mettre en ordre un si grand nombre de détails.

« Le choc de la conquête et de la barbarie, les mœurs des destructeurs de l'Empire romain, leur aspect sauvage et bizarre, ont été souvent peints de nos jours, et ils l'ont été par un grand maître (1). Ces tableaux suffisent pour que la période historique qui s'étend de la grande invasion des Gaules en 406 à l'établissement de la domination franke, reste désormais empreinte de sa couleur locale et de sa couleur poétique; mais la période suivante n'a été l'objet d'aucune étude où l'art entrât pour quelque chose. Son caractère original consiste dans un antagonisme de races non plus complet, saillant, heurté, mais adouci par une foule d'imitations réciproques, nées de l'habitation sur le même sol. Ces modifications morales, qui se présentent de part et d'autre sous de nombreux aspects et à différens degrés, multiplient, dans l'histoire du temps, les types généraux et les physionomies individuelles. Il y a des Franks demeurés en Gaule purs Germains, des Gallo-Romains que le règne des Barbares désespère et dégoûte, des Franks plus ou moins gagnés par les mœurs ou les modes de la civilisation, et des Romains devenus plus ou moins barbares d'esprit et de manières. On peut suivre le contraste dans toutes ses nuances, à travers le sixième siècle et jusqu'au milieu du septième. Plus tard, l'empreinte germanique et l'empreinte gallo-romaine semblent s'effacer à la fois, et se perdre dans une semi-barbarie revêtue de *formes théocratiques* (1). »

(1) M. de Chateaubriand.

Après avoir annoncé qu'il choisit saint Grégoire de Tours pour guide principal, l'auteur ajoute :

« Voici le plan que je me suis proposé, parce que toutes les convenances du sujet m'en faisaient une loi : choisir le point culminant de la première période du mélange de mœurs entre les deux races; là, dans un espace déterminé, recueillir et joindre par groupes les faits les plus caractéristiques; en former une suite de tableaux, se succédant l'un à l'autre d'une manière progressive; varier les cadres, tout en donnant aux différentes masses de récit de l'ampleur et de la gravité; élargir et fortifier le tissu de la narration originale, à l'aide d'inductions suggérées par les légendes, les poésies du temps, les monumens diplomatiques et les monumens figurés (2). »

Voilà donc le plan de la partie historique de cet écrit, partie qui remplit tout le second volume, et qui n'est pas encore achevée. « Mais, ajoute M. Thierry, « le désir de faire connaître complète-

(1) Tome I, pages III, IV, V.
(2) Tome I, page IX.

ment et de rendre parfaitement claire la pensée historique, sous l'influence de laquelle j'ai commencé et poursuivi mes récits du sixième siècle, m'a conduit à y ajouter une dissertation préliminaire. Je voulais montrer quel rapport ces narrations détaillées d'un temps si éloigné de nous, ont avec l'ensemble de mes idées sur le fond et la suite de notre histoire. Pour établir mon point de vue aussi fortement que possible, j'ai examiné les divers systèmes historiques qui ont régné successivement ou simultanément depuis la renaissance des lettres jusqu'à nos jours; puis, j'ai envisagé l'état actuel de la science, et je me suis demandé s'il en sort un système bien déterminé, et quel est ce système. Cela fait, je suis allé plus loin, et j'ai essayé de traiter *ex professo* ce qui, dans les questions capitales, m'a paru touché d'une manière faible ou incomplète. Cet entraînement logique auquel je me suis volontiers livré, a grossi mon préambule jusqu'aux dimensions d'un ouvrage à part, que j'ai intitulé : *Considérations sur l'Histoire de France* (1)... »

« Enfin, dans tout le cours de cet écrit, je me suis appliqué à faire sortir de la théorie de l'*Histoire de France*, les règles politiques qu'elle renferme. La politique de la raison est sans doute la plus haute et la plus digne d'être obéie, mais on peut aisément s'y méprendre et suivre à sa place l'entraînement des passions ou l'entêtement des préjugés; la politique de l'histoire (j'entends de l'histoire bien comprise) est moins absolue, moins tranchante, mais plus sûre. Depuis un demi-siècle, nous nous laissons ballotter sans relâche par le vent des idées; le temps est venu d'asseoir nos convictions sur une même base, non seulement logique, mais encore historique; de ne plus nous en tenir, hommes de théorie, à la raison de l'Assemblée constituante, ou, hommes de pratique, à l'expérience d'hier (2). »

En partant de cette base, M. Thierry passe en revue tous les systèmes d'histoire spéculative et abstraite, qui se sont succédé jusqu'à nos jours. Nous ne le suivrons point dans ces détails, qui nous paraissent un peu arides, nous l'avouons, à côté d'autres questions bien plus importantes, et où se trouvent les bases mêmes de notre société. Que m'importent aujourd'hui les rêveries d'un François Hotman, les classiques, mais pédantes compilations d'Adrien de Valois, les aristocratiques lucubrations d'un Boulainvilliers, ou la plébéienne *Réponse du conseiller du parlement de Rouen?* Dans tous ces essais où l'esprit humain s'agite en sens divers pour rechercher la tradition et le sens des origines françaises, l'érudit trouve matière à réflexion et même du profit, car elle lui inspirera de la défiance sur son propre système; mais, en vérité, le public ne peut guère s'y intéresser, la vie n'est point là; et, dans sa virilité, l'homme aime surtout à remonter vers son berceau, pour y retrouver les premières traces de ce qu'il est devenu plus tard, l'aube de ce jour dont le midi éclaire dans la suite son existence laborieuse.

Nous nous attacherons donc ici à deux faits principaux, 1° l'existence du droit romain au moyen âge; 2° la *ghilde* ou corporation germanique. Cette étude pourra être utile sous plus d'un rapport, en devenant à la fois la critique de l'ouvrage publié par M. Thierry, et la base première de travaux qui nous occupent depuis quelques années.

Après avoir cru pendant long-temps qu'avec l'Empire d'Occident s'était écroulé tout vestige de l'organisation romaine en Europe, nous sommes arrivés à une doctrine opposée, celle qui fait vivre le droit romain à travers le moyen âge, comme un corps complet, soit au sein de la cité ou municipalité, soit au sein des tribunaux par la jurisprudence, soit enfin au pouvoir, comme base de gouvernement et d'autorité. « Jusqu'ici, dit « M. de Savigny, nos écrivains ont généralement borné au droit civil leurs recherches sur le droit romain dans le moyen âge; et cette délimitation du sujet a un motif fort naturel, c'est que les états modernes ont conservé une grande partie du droit civil, un peu de la jurisprudence criminelle, mais absolument rien de la constitution des

(1) Tome II, page XII.
(2) Tome II, page XVII.

« Romains. Il en résulte que la transition « historique existait seulement pour les « deux premiers, mais non pour la der- « nière. Que si l'on tombe d'accord sur « cette délimitation, l'on avouera aussi « que les trois objets dont nous avons « parlé plus haut, les sources du droit, « la constitution et l'instruction, le pre- « mier et le troisième rentrent immé- « diatement dans notre sujet ; mais il en « est autrement du deuxième, dont la « liaison intime et entière avec cette « même tâche est encore à prouver. Que « si l'on considère selon l'usage le droit « civil d'un peuple comme le produit « d'une volonté arbitraire, en sorte qu'au « moment où l'on abandonne la législa- « tion régnante, une autre, tout étran- « gère, la remplace arbitrairement, alors, « le lien qui rattache ce droit à l'histoire « de la nation et à l'Etat lui-même, ce « lien devient très lâche, car il dépend « de cette volonté arbitraire, par consé- « quent d'une chose très éventuelle. Ce- « pendant, jusqu'ici on a toujours étudié « la durée ou l'abolition du droit romain « au moyen âge sous ce point de vue « unique ; on lui a donné une existence « isolée, indépendante de la vie et de la « situation du peuple avec lequel il se « trouve en rapport. J'ai déjà manifesté « ailleurs une conviction opposée, d'a- « près laquelle tout droit ressort d'une « manière intime et nécessaire du peuple « même. Cette opinion change dès lors « la base qui supporte la partie histori- « que de notre travail. En effet, la ques- « tion de savoir si le droit romain a con- « tinué, dépend inévitablement de la du- « rée du peuple même chez qui ce droit « a pris une existence sensible, et nous « ne pourrions plus soutenir la première « thèse, sans admettre aussi la durée de « peuples romains, même d'Etats ro- « mains, propositions qu'il faudra dé- « montrer. Si le peuple romain s'est abî- « mé tout entier avec l'Empire occiden- « tal, il n'existait plus ni nécessité, ni pos- « sibilité d'un droit romain. Et la même « impossibilité se représente, quand on « admet la perte de la liberté personnelle « et de la propriété en masse pour les « Romains conquis, puisque le droit « maintenu n'aurait plus d'objet. J'a- « joute même que si la liberté des per- « sonnes et la propriété n'étaient pas « complètement atteintes, si la constitu- « tion seule du temps passé était anéan- « tie, si la vie publique de la période « précédente s'éteignait, si la nation « vaincue s'incorporait tout-à-fait avec « la nation conquérante, alors même il « est difficile de croire à la durée du « droit; car le droit est aussi une portion « de la vie publique, croissant d'une ma- « nière multiple avec les autres parties, « et dont la destruction subite causerait « la mort. Il s'offre ici un argument plus « extrinsèque; c'est que la durée d'une « législation suppose des tribunaux pour « l'appliquer; en sorte qu'un droit ro- « main, au sein des Etats germains, éta- « blis sur un sol romain, sans des juges « et des tribunaux romains, serait un fait « à peine compréhensible (1). »

Nous avons voulu citer ce beau morceau en entier pour que nos lecteurs puissent bien saisir la base même du célèbre ouvrage qui a fondé la gloire de M. de Savigny : elle est devenue la doctrine de toute l'école française, et avec certaines réserves, elle serait la nôtre. Raynouard, moins profond et surtout moins rigoureux dans sa critique (2), soutient la même thèse. Homme du Midi et d'une imagination ardente, il interroge avec amour chaque monument du passé pour lui demander des nouvelles de cette liberté romaine peut-être plus fastueuse que réelle.

« Il s'en faut beaucoup, dit à son tour « M. Thierry, que tout soit dit sur la « conquête et sur l'établissement des « Franks. Selon les systèmes absolus qui « successivement dominaient avant ce « siècle, la conquête fut considérée tan- « tôt comme une délivrance de la Gaule « dont les indigènes appelèrent à leur « aide les Franks contre les Romains, « tantôt comme une cession politique « du pays, faite par les empereurs ro- « mains aux rois franks, officiers héré- « ditaires de l'Empire; tantôt comme « une extirpation violente, mais salu- « taire, de tout ce qu'il y avait de ro-

(1) De Savigny, *Geschichte der Römischen rechts im Mittelalter*. I. B. s. VIII Verrede.

(2) Raynouard, *Histoire du Droit municipal en France.*

« main dans les institutions, les lois et « les mœurs, et comme l'avènement « d'une société et d'une constitution nou« velles toutes formées d'élémens ger« maniques. On sait aujourd'hui, de ma« nière à ne plus varier là-dessus, que « la conquête franke ne fut rien de tout « cela ; on est fixé sur son caractère de « force brutale, mais non totalement « destructive, d'impuissance à renouve« ler tout, et d'impuissance à tout abo« lir en fait d'institutions et de lois (1)... « Dans le royaume des Visigoths, l'or« ganisation municipale était non seule« ment tolérée, mais garantie d'une ma« nière expresse par la loi des conqué« rans. Dans le royaume des Burgundes, « se conservaient isolément certaines « parties de la haute administration ro« maine et de grands offices abolis ail« leurs. Sur tout le territoire occupé par « ces deux peuples, il y avait eu partage « régulier de terres entre les barbares et « les Gallo-Romains ; des lois avaient été « faites pour maintenir strictement le « partage primitif et arrêter les inva« sions et les spoliations ultérieures... « Les domaines romains, ceux dont la « propriété continua de se régir par les « règles du droit civil, restèrent après « l'établissement complet de la domina« tion franke bien plus nombreux au « sud de la Loire qu'ils ne l'étaient au « nord de ce fleuve (2). »

Il ne viendra, je pense, à personne l'idée de soutenir qu'après le démembrement de l'Empire romain, il ne restait plus rien de ce qui avait subsisté pendant tant de siècles. Quelque fragiles et imparfaites que soient les institutions humaines, elles rappellent jusque dans leur infirmité un vague souvenir de celui qui créa l'homme à son image ; comme lui, elles ont un principe d'immortalité. Quand le descendant de notre premier père pose le pied avec force sur un sol propice, le vent de la tempête n'en efface pas sitôt la trace ; le désert seul voit le pas imprimé sur son Océan de sable disparaître avant que le pèlerin laisse tomber sur ce terrain mobile l'autre pied mal affermi. Ainsi donc nous reconnaissons que le droit romain a continué de subsister au moyen âge, mais nous rejetons certaines conclusions.

S'il est vrai d'abord que le droit dominant d'un peuple soit tellement inhérent à lui qu'il ne puisse le répudier sans renoncer à son existence, il en résulterait que nous autres Européens nous sommes encore Romains, que notre constitution politique est identique avec celle de Rome, ou bien il nous faudra *mourir* (absterben), car apparemment la constitution organique d'un Etat fait partie de la vie publique aussi bien que le droit lui-même. Or, j'ai beau jeter mes regards sur les Etats européens pour les comparer soit à la Rome républicaine, soit à celle de l'Empire, je vois partout d'immenses différences, partout un *primum mobile* tendant à enfanter une organisation dissemblable de ce qui fut jadis. Dans la Rome ancienne (on l'a souvent dit), le citoyen était tout, l'homme rien ; dans la société moderne, le citoyen est quelque chose, mais moins que l'homme considéré comme membre de la communauté, disons mieux, comme représentant de Dieu. Là, sacrifice entier, perpétuel à la patrie de tout ce qui est en dehors de la patrie ; famille, devoir, honneur, justice, vertu. La vertu elle-même cesse de l'être quand elle est en opposition avec ce Moloch, qui, dévorant de préférence ses propres enfans, immole sans pitié le monde entier à un idéal de domination et de tyrannie effroyable. Ici, au contraire, se présentent des principes de droit public qui placent l'intérêt général au-dessus de l'intérêt privé, comme dans la société romaine, mais aussi qui déclarent l'intérêt humanitaire dans une sphère bien plus élevée que l'intérêt national. Eh quoi ! n'entendez-vous pas ces voix de la multitude qui s'écrient : « Honte à vous, qui immolez « à la soif de posséder et votre probité et « votre vertu ! Honte à vous qui, foulant « aux pieds les droits imprescriptibles « des nations sauvées par un Dieu, mar« chez de comptoir en comptoir, de vio« lence en violence pour entasser des « monceaux d'or ! Honte à vous, qui « blanchissez le fin lin qui vous recou« vre avec la sueur ruisselante du pau-

(1) *Considérations sur l'Histoire de France*, chap. v, p. 216.

(2) *Ibid.*, p. 217.

« vie mourant d'inanition ! Honte et mé-
« pris sur vous, qui vous revêtez de soie,
« tandis que votre frère achève dans l'a-
« gonie de la faim une vie usée par un
« labeur que la nature ne peut achever !
« Et vous, soldat, dans la guerre, le
« vieillard, l'enfant, la femme faible
« doivent être respectés ; que votre fer
« aille seulement chercher l'homme qui
« oppose sa poitrine à la vôtre, sa lance
« à votre lance ! Point d'esclaves, car
« vous êtes tous frères : le Christ l'a dit. »
Mais ces voix se taisent ; d'autres s'élèvent. Platon le divin, traversant les siècles, nous dit : « Grecs, songez-y, respectez les oliviers et les vignes des « Hellènes ; qu'ils ne soient point eux-« mêmes vos esclaves ; mais point de pi-« tié pour les *barbares*, contre eux tout « est permis ; coupez leurs oliviers ; ar-« rachez leurs vignes, emmenez en cap-« tivité leurs femmes et leurs enfans ; ce « sont des barbares. » Je traverse la mer Tyrrhénienne, le Tibre me reçoit, le temple de Jupiter Stator se montre, j'entre, et je me vois au milieu d'un sénat de rois, assis dans leurs siéges curules, un sceptre d'ivoire à la main : les blancs flocons de leurs barbes ondoyantes relèvent de mâles visages ; ici se pèsent les destinées du monde. Mais silence ! l'un d'eux se lève, entre tous le plus vénérable ; sa main tient un côté de sa robe relevée ; que renferme-t-elle ? Pourquoi le regard du vieillard s'y porte-t-il sans cesse soucieux et menaçant ? « Pères con-« scrits, s'écrie-t-il, voilà des figues su-« perbes. — Magnifiques ! Mais, d'où « viennent-elles ? — Elles ont été cueil-« lies sur les côtes d'Afrique, près de « Carthage. — Eh bien ! ensuite ? — En-« suite ! il faut détruire Carthage, *de-« lenda est Carthago*. — Mais nous som-« mes en pleine paix. — N'importe, *de-« lenda est Carthago*. » Et tous les jours, le vieux censeur faisait entendre la même voix menaçante, le même cri de ruine, jusqu'à ce qu'enfin, lassés de l'entendre, les vénérables vieillards décrétèrent la destruction de Carthage : *deleta est Carthago*.

Et maintenant, si j'aborde la constitution du principat, du gouvernement impérial, que j'ouvre le Code romain, qu'allons-nous trouver ? *Quod principi placuit id legis habet vigorem* (1) : ce qui plaît au prince a force de loi. C'est là le pivot sur lequel roule tout le gouvernement, la clef de voûte de l'édifice entier. Impossible de le comprendre autrement. Voilà de prime-sautier la volonté arbitraire du souverain réputée pour la *loi, quod principi placuit*. A mesure que je suis les différentes phases de l'administration impériale, toujours se montre cette première base, l'arbitraire se mettant à la place de tout *droit*, sanctionnant, sanctifiant même les plus monstrueux abus du pouvoir, déifiant et *adorant* la prostitution. Et qu'on ne dise pas avec certains auteurs pour donner une base équitable à l'autocratie de Rome, qu'on ne dise pas : le peuple avait remis son pouvoir entre ses mains ; doctrine menteuse enseignée en des temps postérieurs. Écoutons plutôt Tacite nous raconter l'origine du principat d'Auguste. « Après la défaite de Brutus et de Cas-« sius, la République n'eut plus d'ar-« mée ; la déroute de Pompée dans la « Sicile, la mort de Lépide et le meurtre « d'Antoine ne laissa plus au parti des « Jules que César pour chef. Celui-ci « déposant le titre de triumvir pour « prendre celui de consul, déclara que « le tribunat lui suffisait pour défendre « la république. Mais dès qu'il eut gagné « les troupes par des largesses, le peuple « par des distributions de vivres, tous « par l'appât du repos, il commença par « degré à s'élever plus haut en usurpant « sans opposition les fonctions du sénat, « de la magistrature et du pouvoir légis-« latif ; car les plus fiers républicains « avaient succombé dans les combats ou « par les proscriptions. Ce qui restait de « nobles, plus ils étaient prompts à la « servitude, plus ils s'élevaient en ri-« chesses et dans les honneurs ; quant « aux nouveaux parvenus, ils préfé-« raient un présent sûr à un passé dan-« gereux. Les provinces elles-mêmes se « prêtaient à cet ordre de choses, parce « que les discordes des grands et la cu-« pidité des administrateurs leur avaient « rendu suspect le gouvernement du sé-« nat et du peuple : l'impuissance des « lois les livraient sans appui à la vio-

(1) *Instit.* 1.

« lence, à l'intrigue, à la vénalité (1). »

Mais si, fouillant dans les premières annales des peuples chrétiens, je cherche les définitions des lois semi-barbares sur le pouvoir suprême, je trouve pourtant que le trône s'appuie sur la justice, l'humilité, la vérité et la force; que le roi est le père de son peuple, sans quoi il n'est point roi (2). Ici, on annonce qu'il doit *servir* ses sujets; là, que l'Etat s'enfonce dans l'abîme si le vice prévaut par la faute du souverain; enfin, partout et toujours, dans les conciles (qui sont aussi des annales), dans les lettres pontificales (qui sont aussi des lois), enfin dans les chroniques (qui valent bien des chansons de troubadour), partout domine cette grande idée du dévoûment et du sacrifice, comme type de la royauté, comme seul titre aux respects de la multitude. Or, si je ne m'abuse étrangement, une idée qui, passant des mœurs dans les lois, et des lois dans les faits, prend un corps, s'appelle une *institution*, et même une institution politique; elle fait partie de la vie d'un peuple; sans *elle* il doit mourir. Mais d'un autre côté, M. de Savigny soutient avec raison que notre constitution diffère essentiellement de la romaine, tout en affirmant que la constitution et le droit d'une nation sont parties essentielles de son existence; comment expliquer une pareille contradiction? comment qualifier aussi cette assertion de M. Thierry : « Quant à la na-
« ture primitive du gouvernement et de
« sa constitution essentielle, le clergé
« supérieur ou inférieur, sauf de rares et
« passagères exceptions, n'avait qu'une
« doctrine, *celle de l'autorité royale*
« *universelle et absolue*, de la protection
« de tous par le roi et par la loi, de l'é-
« galité civile dérivant de la fraternité
« chrétienne. »

Je suis fâché de le dire, mais une pareille assertion est matériellement fausse; le clergé n'avait point, surtout dans ces temps, les idées qu'on lui prête ici sur l'autorité royale : j'ajoute qu'il ne pouvait les avoir.

L'Empire conservait toujours au sein de la décadence générale ce caractère de grandeur qui environne ordinairement le possesseur d'un grand Etat; de là, une espèce de culte rendu au pouvoir suprême, et les doctrines despotiques du paganisme pouvaient bien agir, à leur insu même, sur des hommes accoutumés dès leur bas âge à entendre vanter les bienfaits de l'arbitraire. D'ailleurs, les lois romaines étaient bien encore ce qu'il y avait de plus parfait, de plus juste dans leur ensemble, et l'on est très disposé à adopter les défauts de ceux qu'on aime. Mais dans les sociétés mixtes fondées en Europe par les barbares aux cinquième et sixième siècles, le clergé devait prendre en aversion le spectacle qu'il avait sous les yeux. C'étaient sans cesse des scènes de violence, de cruauté, de spoliation à la place de formes équitables dans l'administration de la justice; à la place de tribunaux réguliers, au moins, quoique très souvent corrompus. Quel dégoût, pour peu qu'on eût de l'âme, ne devait pas inspirer la force brutale s'érigeant en droit! et la néces-

(1) Postquam, Bruto et Cassio cæsis, nulla jam publica arma; Pompeius apud Siciliam oppressus, exutoque Lepido, interfecto Antonio, ne Julianis quidem partibus nisi Cæsar dux reliquus : posito triumviri nomine, consulem se ferens et ad tuendam plebem tribunicio jure contentum; ubi militem donis, populum annonâ, cunctos dulcedine otii pellexit, insurgere paullatim, munia senatus, magistratuum, legum in se trahere, nullo adversante; quum ferocissimi per acies aut proscriptione cecidissent. Cæteri nobilium, quanto quis servitio promptior, opibus et honoribus extollerentur; ac, novis ex rebus aucti, tuta et præsentia, quam vetera et periculosa, mallent. Neque provinciæ illum rerum statum abnuebant, suspecto senatus, populique imperio ob certamina potentium et avaritiam magistratum; invalido legum auxilio, quæ vi, ambitu, postremo pecuniâ turbabantur. *Ann.*, lib. I, II.

On pourra sans doute objecter que le despotisme ne fut point établi par Auguste, que le sénat, que les comices conservèrent des droits exercés surtout au commencement de chaque règne (voyez Gravina et Ducaurroy, *Institutes expliquées*); mais outre que ces droits étaient seulement une dérision, une ombre, Auguste fut le vrai fondateur de l'Empire, car il enleva aux municipes tout droit politique en leur prescrivant d'envoyer à Rome leur votes *écrits*. (Voir *Suétone*.) Il est inutile d'ajouter que ces *lettres* cessèrent bientôt.

Une autre question fort curieuse est de savoir même si un vaste empire, composé d'une foule de nations différentes, pourrait subsister sans despotisme? Si on la résout négativement, il en résulterait que si les mœurs publiques eussent été bonnes, Rome eût toujours été forcée de gouverner les provinces par l'arbitraire.

(2) Voyez les lois anglo-saxonnes, lombardes, visigothes, etc.

sité de vivre dans un pareil état de choses le rendait-elle plus agréable ?

Ici se présente une autre considération très grave et tirée des doctrines historiques professées par l'école allemande et l'école française. Selon vous, la municipalité romaine et le droit romain ont conservé presque partout leurs formes et leur application constante. Selon vous, encore, le midi de la Loire offrait une organisation sociale différente du nord. De cette organisation a découlé plus tard ce grand mouvement d'affranchissement qui, partant du douzième siècle, s'est développé encore de nos jours. Mais qui était d'ordinaire à la tête de cette organisation municipale? qui le *défenseur?* qui le *duumvir?* qui le *principalis ?* Vous me répondez : l'évêque ; et M. Guizot continuant votre réponse, nous trace un magnifique portrait de l'évêque du sixième siècle luttant contre tous les principes de désordre qui se disputaient la société naissante (1). Or, je me demande comment un corps placé par sa position en état d'hostilité permanente soit avec la féodalité qui surgissait, soit avec le pouvoir royal qui cherchait à naître, comment il aurait consacré ces principes d'absolutisme qu'on nous signale dans le passage déjà cité? Ne comprendra-t-on point que le clergé ne pouvait vouloir sa propre mort, et que s'il fut plus tard entraîné par la tendance générale, cela tenait à des causes qu'il lui était impossible de maîtriser, et dont il eut cruellement à souffrir au onzième siècle par la simonie et la prostitution qui semblèrent avoir élu domicile dans son sein.

Cependant, que l'on me comprenne bien, je parle ici des temps qui suivirent la conquête des temps mérovingiens, car dès que le monde *chrétien* se jeta complètement dans le droit *païen* ou romain, après la découverte des Pandectes et l'établissement de l'école de Bologne, une révolution eut lieu dans les esprits, et par conséquent dans les faits. Par une singulière coïncidence, la féodalité était définitivement constituée au moment même où les principes de la législation romaine sur le pouvoir impérial pénétraient dans les écoles. De cette situation résultaient trois tendances très distinctes : tendance de l'autorité pontificale à spiritualiser l'Europe et à dominer (même par des abus) la matière représentée par le trône allemand ; tendance de l'empereur allemand à s'élever sur le dos du pontife suprême jusqu'au sanctuaire dont il voulait se faire le dieu ; enfin, tendance de la féodalité à s'affranchir des deux pouvoirs, à établir une espèce d'oligarchie européenne, une république de seigneurs suzerains. Dans cette lutte, ce fut l'empereur qui tint l'étrier du pontife ; mais à leur tour, les seigneurs plièrent sous le sceptre royal et impérial ; les grandes monarchies se constituèrent. De fait, la féodalité était, par sa nature même, un état transitoire, une halte entre la barbarie et la civilisation, semblable à ces jalons informes qu'on enlève sur une route quand elle est construite. Mais en même temps que la situation se simplifiait pour le moment par la destruction graduelle du pouvoir féodal, elle se compliquait par le grand mouvement municipal du douzième siècle, par l'idolâtrie du trône qui commence à percer, et par la décadence *temporelle* des souverains pontifes. De ces trois faits, c'est le second, selon moi, qui domine l'histoire depuis le treizième jusqu'au seizième siècle. Comme l'esprit humain se précipitait avec ardeur sur l'antiquité retrouvée, il admit sans examen tout ce qui en émanait, de même qu'il appliquait la dialectique d'Aristote aux vérités révélées, et voulait prouver la Trinité par des formules symétriques. Il admit donc l'arbitraire du pouvoir royal, *quod principi placuit,* et d'autant plus facilement, que ce pouvoir représentait alors un principe d'ordre, de protection et même de liberté. Si Louis-le-Gros ne fonda pas le régime communal en France, il lui facilita singulièrement l'entrée de la vie publique : l'enfant ne pouvait encore marcher, Louis lui tint les lisières. On se défie peu de ceux qui nous font du bien : aussi voyons-nous la foule des légistes proclamer en Europe que « droit haineux est le droit qui, par le moyen de « la coutume du pays, est contraire au « droit écrit... Droit commun est, comme

(1) *Essais sur l'Histoire de France.*

« les sages disent, un droit qui s'accorde « au droit écrit et à coutume du pays, « et que les deux sont consonnans en« semble; si que droit écrit soit con« forme avec la coutume locale, à tout « le moins ne lui déroge au contraire, « car lors est-ce droit commun et cou« tume tolérable (1). — Crime de sacri« lége si est de faire dire ou venir con« tre l'établissement du roy ou de son « prince; car de venir contre, c'est en« courir peine capitale de sacrilége (2)... « Sachez qu'il est empereur en son royau« me, et qu'il y peut faire tout et autant « qu'à droit impérial appartient (3). » N'est-ce pas une chose digne de remarque que les Romains aient fourni à l'Europe moderne les élémens d'une organisation municipale, les principes du droit civil et les principes du pouvoir absolu? Nous aurons tout à l'heure à parler des municipes; contentons-nous d'observer en ce moment que les doctrines libérales de nos jours, qui entendent la liberté sans Dieu et l'égalité sans christianisme, s'appuient sur cette base comme origine des institutions qui s'établirent entre le douzième et le quatorzième siècle, institutions fondues plus tard, suivant M. Thierry, dans la grande unité de la liberté nationale.

Mais, dans cette disposition des légistes et des jurisconsultes à placer le pouvoir royal dans une sphère hors de tout contrôle, il y avait un germe anti-chrétien qui, comme tout mauvais germe, dut fermenter rapidement. Le Christ avait dit : « Que celui qui veut être le « plus grand d'entre vous, soit le servi« teur de tous. » Le principe romain dit le contraire : « La volonté du prince est « tout; qu'il se serve des autres. » Or, dans cette mauvaise constitution du pouvoir souverain, il y avait, il faut le dire, *la mort*; la mort, si on continuait dans cette voie; la mort, si on ne revenait au principe chrétien. Que des hommes éminens en vertu et en science aient proclamé ces dogmes politiques, cela ne m'étonne nullement, car tout homme peut s'abuser; mais aussi que l'on ne s'étonne pas des conséquences. Dans le monde moral, comme dans le monde physique, il y a sans cesse une action et une réaction; divine harmonie qui arrive sans doute à l'oreille de Dieu plus belle que celle des astres, dont le cours se poursuit silencieux et muet pour nos organes mortels. Les forces perturbatrices de l'univers spirituel subissent la même loi; le pouvoir devint païen dans sa base; la liberté courut dans la même voie, mais en sens contraire, et se montra païenne par l'anarchie ou la licence. Puis, faut-il tout dire? la religion se montra païenne à son tour : on eut la réformation. Il est vrai que l'Église avait eu un Alexandre VI, puis un Jules II, le casque en tête, sur la brèche; position très païenne pour un pontife romain.

L'extrême limite du pouvoir absolu au sein de la chrétienté se trouve aujourd'hui en Russie; car l'on rencontre les mots suivans dans le catéchisme à l'usage des fidèles russes et catholiques :

« *Question*. Que devons-nous, comme sujets, sous le point de vue religieux, au czar de toutes les Russies?

« *Réponse*. Nous lui devons *culte*, obéissance, fidélité, tribut, service, et des prières à Dieu en sa faveur. Tout est compris dans ces deux mots : *culte* et fidélité.

« *Question*. Quelle sorte de culte lui doit-on, et de quelle manière doit-on le montrer?

« *Réponse*. Un *culte suprême*, autant que l'homme peut le faire, non seulement en paroles, faits et gestes, mais aussi de cœur.

« *Question*. Quelle espèce d'obéissance et en quelles choses?

« *Réponse*. Une obéissance *absolue* dans l'observation de *toutes* ordonnances, lois et ukases.

« *Question*. Quelle espèce de fidélité, et en quoi consiste-t-elle?

« *Réponse*. C'est une fidélité qui accomplit tous les devoirs; elle doit être de tout cœur, et sincère dans tous les cas.....

« *Question*. Quels sont les motifs surnaturels de remplir ces devoirs?

(1) *Somme rurale* ou grand Coutumier général de pratique civile, par Jean Boutellier, édition de 1603, page 3.

(2) *Ibid.*, p. 171.

(3) *Ibid.*, p. [illegible] et 193.

« *Réponse.* Les voici : le czar est le vice-gérant de Dieu et le *ministre* de Dieu, c'est-à-dire l'exécuteur des ordres de Dieu sur la terre. Résister au pouvoir du czar, c'est résister aux ordres de Dieu, d'où procède tout pouvoir; Dieu récompensera la fidélité et le respect qu'on montre au gouvernement, et punira l'infidélité; donc, obéir, non seulement en apparence, non seulement par crainte de la colère de l'homme, mais aussi en conscience et à cause du jugement de Dieu, à toutes personnes revêtues d'autorité, et particulièrement obéir au czar, en sincérité de cœur, est la conduite la plus agréable et la plus méritante aux yeux de Dieu (1). »

A la vue d'un pareil oubli de tout ce que le Sauveur a implanté en ce monde pour la fondation de sa sainte religion; à l'aspect d'un semblable mélange de blasphème et de sacrilège audace, quel est celui qui ne tomberait sur les deux genoux pour prier Dieu d'avoir pitié de son peuple, et de manifester sa puissance par une nouvelle révélation de sa mystérieuse et divine parole? Mais bientôt cependant on se relève consolé et réconforté; car l'excès même du mal appelle un remède prompt et efficace; jamais l'abîme ne s'est ouvert béant, sombre, pestilentiel, sans que la Providence libératrice ne s'empressât de le fermer par un signe de sa main.

N'a-t-elle pas dit que tous nos cheveux sont comptés?

Que si l'on jette un regard furtif, mais ferme, sur l'influence que le droit romain a exercée sur le Code civil de l'Europe, on peut, ce me semble, la résumer en peu de mots, sauf à revenir ailleurs sur cette intéressante matière. La primitive législation de la ville éternelle donna au père le droit de vie et de mort sur ses enfans; de plus, elle appelait sa femme, même en justes noces (*justæ nuptiæ*), *sa chose*, et celle-ci était assimilée aux enfans qu'elle avait engendrés, dont elle était la sœur. En troisième lieu, l'esclave, soumis à la torture, déposait en justice : trois horribles dispositions que la civilisation adoucit sans les faire disparaître, parce que le paganisme est de sa nature impuissant à enfanter la vraie liberté, qui s'établit dans la famille avant de passer dans l'ordre social. De ces trois choses, les deux premières ont été complètement changées par le Christianisme; je voudrais en dire autant de la dernière; cependant la torture a seulement *à peu près* disparu de l'Europe. Toutefois, l'amour ressuscité du vieux Romain a laissé encore à faire pour la paternité et la condition de la femme; je n'entre dans aucun détail, *non erat hic locus*, mais les esprits sérieux me comprendront.

Quant à l'esclavage, hélas! que de choses à faire encore, même dans notre petit coin de terre, qui se dit la *terre des lumières*. Mais, en thèse générale, l'esprit qui a présidé à la base de notre organisation sociale, a adopté les dispositions en harmonie avec le génie chrétien; dispositions que le droit *humain* (on abuse trop du mot *humanitaire*) proclamait, et que Dieu avait laissées comme une ancre de sauvetage après la chute originelle. Le Christ, en effet, est venu *accomplir* et non détruire la loi. Mais ici encore peut-on dire que ces choses sont devenues *nôtres* par leur application et leurs modifications dans les sociétés modernes? S'il est permis de s'exprimer ainsi et d'emprunter une comparaison au monde organique et inorganique, le Christianisme réunit en lui les deux modes d'alimentation des êtres physiques; l'intus-susception et la juxtà-position; la première, émanant du ciel, lui fournit sa nourriture essentielle, qu'il absorbe et s'assimile; par l'autre, il s'empare même de ce qui n'est pas inhérent à son essence; il s'approprie les corps étrangers, pourvu qu'ils soient sains et bons; et ces molécules contribuent encore à augmenter la masse de vérités dont il doit compte à Dieu et au genre humain.

Arrivons actuellement à la municipalité romaine, telle qu'elle continua de subsister en Europe après l'invasion des barbares. C'est un sujet qu'on a déjà complètement traité, mais non épuisé. D'ailleurs, les points de vue diffèrent souvent, et de ces discordances mêmes la vérité peut jaillir.

(1) Ce catéchisme a été imprimé à Wilna, en 1830, pour les écoles et églises catholiques de toute la Russie. Nous aurons à revenir sur ce curieux document.

Il est aujourd'hui démontré historiquement que l'exercice de la vie municipale introduite par les Romains n'a guère cessé par l'invasion des barbares, surtout dans certaines parties de l'Europe. Dans les pays où s'établirent les Ostrogoths, les Lombards, les Visigoths et les Burgundes, les choses restèrent à peu près dans l'état où ils les avaient trouvées, sauf le partage des terres. Et comment en eût-il été autrement? La civilisation prend-elle les formes et le langage de la barbarie? Les mœurs romaines avaient beau se montrer corrompues; en vain l'administration était-elle tyrannique et violatrice des droits acquis, après tout, même dans cet état d'asservissement et de dégradation, la société offrait encore une supériorité morale et intellectuelle que ne pouvaient apprécier les envahisseurs, mais dont ils devaient subir l'influence. Remarquez d'ailleurs que les instructeurs religieux des nations nouvelles étaient Romains, qu'ils tenaient à la vieille société par leurs fonctions ecclésiastiques et civiles, par leur éducation, par leurs usages, en un mot, par tout ce qui rattache l'homme à ce qui fut, en le *détachant* même de ce qui existait, et vous ne serez nullement surpris de voir la municipalité, comme le droit, comme beaucoup d'autres choses encore, traverser les orages de la barbarie et refleurir au sein de la société moderne. Non l'homme ne meurt point tout entier, et l'on dirait que son corps même doit laisser un souvenir; l'herbe qui couvre sa tombe n'est-elle pas plus fraîche, la fleur ne s'y épanouit-elle pas plus radieuse et plus odorante?

Cependant, il ne faudrait pas pousser trop loin cette théorie de base romaine donnée à notre société, et c'est précisément la tendance d'une certaine école depuis quelques années. La liberté ne vit pas de formes; elle est morte, si l'esprit n'anime pas ces formes; et les municipes avaient beau conserver l'administration de la cité, celle-ci n'existait plus. Appellerez-vous *cités*, je vous le demande, ces réunions de bâtimens plus ou moins superbes, où une population affamée se disputait avec avidité un morceau de pain et une place au cirque? Appellerez-vous *cité* cet amas d'hommes que le gouvernement traquait de maison en maison, de province en province, pour les ramener à la curie dont ils avaient horreur, tant le fisc pesait sur eux, tant la patrie était lourde à porter? Oui, les citoyens avaient des droits; oui, ils avaient des formes de liberté municipale; mais quels droits, quelle liberté? Le droit de verser l'argent du peuple dans le trésor impérial; la liberté de voter une couronne d'or, d'abord comme une offrande de la reconnaissance, et bientôt comme impôt onéreux; enfin, la liberté d'*adorer* la *sacrée* majesté de l'empereur! Mais ces mêmes hommes pouvaient-ils s'armer pour défendre le sol qu'ils foulaient aux pieds? Non. Pouvaient-ils protéger de leur fer la femme qu'ils avaient choisie? Non. Pouvaient-ils couvrir de leurs corps les enfans, fruits de leur amour? Non. Quand la torche des barbares menaçait le toit qui les abritait, avaient-ils le droit de la détourner à main armée? Non. Et vous me parlez de libertés municipales! Mais peut-être ces dispositions absurdes de la loi furent-elles le produit de la décadence, une excroissance des temps les plus mauvais. C'est Dion Cassius qui vous répondra; nous sommes dans le conseil privé d'Auguste; c'est Mécène qui parle, écoutons: « Si nous « accordons à tous ceux qui sont d'âge à « le faire l'usage des armes et de la vie « publique, nous aurons toujours des sé« ditions et des guerres civiles... Ainsi, je « suis d'avis que les hommes les plus vi« goureux et qui ont le plus de peine à « soutenir leur existence, soient enrôlés « dans l'armée; mais tous les autres ne « s'occuperont ni des armes, ni de la « chose publique. »

Après ces paroles, Mécène se tut,... et César adopta son opinion (1).

Eh bien! l'avis de Mécène traversa quatre siècles; il prévalut malgré les in-

(1) Si omnibus qui integra sunt ætate, armorum et reipublicæ usum concedamus, semper seditiones ab iis et bella intestina excitabuntur... Itaque hæc mea est sententia, ut robustissimi omnes, quique sibi alendis minimè sufficiunt, in exercitus conscribantur, ac in armis exerceantur; reliqui omnes ab armis et republica vacent....

His Mœcenas peroratis conticuit..., Cæsar Mœcenatis consilium prætulit. (Dion., *Hist. roman.*, lib. LII, p. 681-695.

vasions, et n'empêcha ni les séditions, ni les guerres civiles, nous le savons. Que fit-il donc? Il anéantit ce qui restait d'esprit public; il anéantit la patrie. Transportons-nous actuellement au commencement du cinquième siècle; en 418, Honorius appela toutes les cités gauloises à former une espèce de confédération, à la fois pour veiller à leur propre existence et pour repousser les barbares..... Vains efforts; la tyrannie avait trop pressuré ce peuple; il s'éteignait, ou plutôt il saluait avec espoir l'arrivée des barbares comme l'aurore d'un jour moins mauvais. Personne ne voulait plus être de l'empire; on comprit à peine l'empereur. Entre le chef frank, visigoth ou ostrogoth et le chef romain, y avait-il, au fond, une si grande différence quand il s'agissait d'opprimer? Dans l'un, la violence du barbare; dans l'autre, celle du despote faible. Laquelle préféreriez-vous? Celle du barbare peut être suivie d'un mouvement généreux; celle du faible, jamais, car il craint toujours. Donc la chance de gain se trouvait du côté de la soumission aux barbares. En veut-on une preuve? Quand Attila eut établi le siége de sa royauté hunnique sur un plateau de la Hongrie, il vint des ambassadeurs de toutes les nations pour recevoir les ordres du *Fléau de Dieu*, et lui offrir des présens. Parmi eux se trouvaient les envoyés de l'empereur de Constantinople, humbles et soumis comme des vaincus. Mais voilà qu'un Romain s'offre à eux au milieu des officiers d'Attila ou Godégisèle. Ils s'étonnent qu'il ait pu quitter l'empire pour vivre au milieu des barbares.

« Quand j'étais Romain, répond-il, « l'injustice et les exactions me poursuivaient partout; personne n'était sûr de « ce qu'il possédait. Aujourd'hui propriétaire, demain mendiant. Mais depuis que je suis à la suite du roi des « Huns, il me faut endurer de grandes « fatigues, faire de longues marches; « cependant les fruits de la victoire nous « restent; le souverain est d'une justice « rigoureuse et ne permet pas qu'on nous « arrache le fruit de nos travaux. » Eh bien! croit-on que cette réponse n'avait pas d'écho dans le reste de l'empire? Croit-on que bien des hommes ne préféraient pas la rudesse d'un camp germain ou l'hydromel de la *Ghilde*, où l'association s'appuyait sur la valeur et l'amitié, à l'association municipale, où la servitude se voilait sous les formes d'une liberté mensongère?

Il y a plus. A peine la nouvelle société, formée de vieux troncs sur lesquels s'entent de jeunes pousses, commence-t-elle à se consolider, qu'un mouvement remarquable s'y opère. M. Thierry l'a fort bien observé. Après le premier sentiment d'hostilité réciproque, née de l'invasion, nous voyons les Gallo-Romains s'initier aux habitudes des Franks; ceux-ci, à leur tour, imiter, tant bien que mal, l'élégance de la vie romaine; puis d'autres rester en dehors de cette fusion; ceux-là ou Gallo-Romains, ou Franks purs. Cependant, la fusion était le courant général de la société, fusion dans les mœurs, fusion dans les lois, et surtout fusion dans la religion, puisqu'elle était la même pour les vainqueurs et les vaincus. Cette tendance devait se retrouver dans la législation, et c'est un phénomène qui n'a pas encore été étudié et qui mérite de l'être. Dès qu'on approfondit le recueil des lois barbares, l'on est frappé d'une foule de passages qui rappellent la législation romaine mêlée à celle de l'Eglise. Aucun renvoi positif au code ancien; mais le sens, mais les paroles sont quelquefois identiques. On sent qu'il y a eu pour leur rédaction d'autres hommes avec les barbares; la confusion de l'état social s'y représente vivement. Je me suis maintes fois senti surpris d'un entraînement passionné à suivre ces reliques de la vieille société, qui semblaient s'enchâsser dans l'or brut de la société nouvelle. Et que serait-ce, si nous abordions le Code ecclésiastique? là surtout, à côté du mot de l'Evangile qui corrige ou fortifie, s'offre l'Édit du préteur, qui sert de fondement. Singulière époque, où la Providence nous présente directement et d'une façon palpable, la liaison des temps anciens et des temps modernes, la portion de vérité laissée au paganisme se rattachant à la splendeur du christianisme. Vous est-il jamais arrivé, comme à moi, de pénétrer dans un de ces vieux édifices gothiques, transformés aujourd'hui en usine

industrielle? En voyant ainsi profaner ces masses gigantesques, témoins muets d'une foi robuste comme elles, un profond sentiment de tristesse saisit l'âme, le front s'assombrit, et chaque battement du marteau manufacturier semble frapper au cœur le pèlerin des âges écoulés. Et pourtant, après ce premier moment d'accablante amertume, on finit par comprendre qu'ici de nouvelles passions et de nouveaux intérêts s'agitent sous l'œil de Dieu, qui s'en servira pour le bien de tous et en dépit des efforts humains. Alors, une autre image domine tout l'être. Sortant de leurs tombes humides, des ombres vénérables vous apparaissent; le front chauve et la barbe blanchie par les veilles saintes, ils se penchent sur ces hommes occupés, à leur insu, à préparer le nouveau règne du Seigneur; ils sourient tristement, jettent un regard vers le ciel et laissent échapper ces paroles: « Enfans, « quand vous serez arrivés au but, sou« venez-vous que nous vous avons pré« paré les voies; car, peut-être, après de « longs détours, reviendrez-vous au point « de départ. Lorsque vous serez lassés « d'erreurs, appelez-nous, nous vien« drons. En attendant, dormons notre « sommeil. » Et ainsi en est-il, en partie, des restes romains dont nous retrouvons parmi nous les vestiges. Au milieu des passions qui se disputaient la société au commencement du moyen âge, les formes de la municipalité antique devinrent, comme les vieux châteaux et les grisonnantes ruines, un abri protecteur pour les jeunes libertés qui s'élevaient à l'ombre de la croix. Mais après tout, ce n'étaient que des ruines.

A côté de ce que j'appellerais volontiers le mouvement légal de la municipalité, il ne faut pas oublier un autre mouvement désordonné, sans frein, celui de la révolte qui signala l'origine de plusieurs communes au douzième siècle. Il y a dans ce levain de violence un je ne sais quoi d'éminemment destructeur, ou mieux encore, d'anti-social, d'anti-libéral, qui gâte les plus belles causes. La tyrannie a cela de terrible qu'elle finit toujours par provoquer une réaction anarchique, et ainsi la justice elle-même arbore l'étendard de l'iniquité. Les temps récens fournissent, à cet égard, de tristes enseignemens, et il en est de même des périodes antérieures. « La philosophie moderne, dit M. Thierry, n'a rien trouvé de plus ferme et de plus net sur les droits de l'homme, sur la liberté naturelle et la libre jouissance des biens communs, que ce qu'entendaient dire, aux paysans du douzième siècle, les trouvères, fidèles échos de la société contemporaine. » En admettant la justesse de cette observation, ce que nous ne faisons pas (1), il faudrait ajouter: jamais la philosophie moderne n'inventa rien de plus anarchique et de plus hostile aux droits sacrés de la propriété que certains axiomes politiques du douzième siècle. La passion et l'égoïsme varient de langage, suivant l'occasion, mais le fond est le même; souvent c'était moins la liberté communale que la licence qui était l'objet des vœux du peuple. L'ensemble de cet article prouve surabondamment que nous ne saurions soutenir la tyrannie féodale, mais l'impartialité est le premier devoir de l'historien. Le passage cité par notre auteur me fournira une preuve à l'appui de mon assertion. « Défendons-nous contre les che« valiers, tenons-nous tous ensemble, « disent les paysans, et nul homme n'aura « seigneurie sur nous, et nous pourrons « couper des arbres, prendre le gibier « dans les forêts et le poisson dans les « viviers, et *nous ferons notre volonté*, « *aux bois, dans les prés et sur l'eau* (2). » Il y a donc ici la soif de tout posséder, la soif de *faire* sa volonté sans frein ni

(1) Nous ne l'admettons pas, parce que les compositions des troubadours et des trouvères couraient plutôt les châteaux que les campagnes, et qu'ils étaient plutôt eux-mêmes des clercs lettrés ou des chevaliers de joyeuse vie, que des compagnons du vilain. Dire donc que leurs travaux sont un *fidèle écho* de la société contemporaine, c'est trop avancer, car les trouvères ne se mêlaient guère aux paysans. A leurs yeux, le manant était trop peu pour s'en occuper. Eux aussi étaient féodaux. L'on abuse trop de ces poésies légères, bonnes à titre de renseignemens; on ne saurait cependant s'appuyer sur elles comme *autorités historiques*. Dans trois siècles d'ici, pourrait-on faire l'histoire de notre temps sur le *Marquis de Carabas*, *les Révérends Pères en Dieu*, ou bien les chansons graveleuses de Béranger? Qui voudrait être jugé sur ce type, et le portrait serait-il fidèle?

(2) Wace, *Roman du Rou*.

limites. Or, aucune société ne peut reposer sur de pareilles bases. Si d'ignobles passions fermentent au sein de la foule comme au sein de l'aristocratie, elle portera la peine de ses écarts, et le jour de la justice divine ne se fera pas attendre. Et que fut la jacquerie, sinon une immense insurrection de la licence contre tout ordre et toute justice? Quand le vieux ferment de l'orgueil s'agite dans le cœur humain, il en sort bientôt d'effroyables misères, qui coûtent des larmes de sang. L'impunité engendre toujours la force brutale, qui se dévore elle-même si elle ne peut plus dévorer les autres. Tant il est vrai que l'ordre et le bonheur se trouvent seulement dans l'union de la paix et de la justice : *Justitia et pax osculatæ sunt.*

Au point de vue de M. Thierry, il reste de grandes études à entreprendre sur l'histoire de France, beaucoup de points difficiles à éclaircir; certes, ce n'est pas nous qui le contesterons. Mais à côté de recherches sur les communes et sur les dénominations frankes ou gallo-romaines des villes, n'y aurait-il pas autre chose à faire? Vous aurez beau plonger un regard avide dans les ténébreuses traditions ou les demi-clartés du moyen âge, si vous n'y apportez l'esprit qui animait cette époque mémorable. Cherchez donc sous la vieille pierre et la vieille légende le génie chrétien qui en dessinait les contours ou en inspirait la poésie; autrement la ruine ne sera qu'une pierre et la légende un flux de paroles oiseuses. Des études analytiques sur les institutions du moyen âge n'atteindront leur but qu'à la condition de ne point se borner à la charte écrite ou à des souvenirs de troubadours. Quelquefois, au sein des capitales, on rencontre un édifice non achevé ou qu'on restaure; çà et là se voit un manouvrier courbé sur un bloc informe pour le dégrossir et le polir; absorbé dans son œuvre, on dirait que le palais tout entier est dans cette pierre unique, il s'y complaît, il s'y délecte, y place sa gloire. Mais quand on pénètre dans l'intérieur de l'édifice, on aperçoit au centre un homme au regard calme et noble qui se penche, lui, sur le plan de sa nouvelle création; déjà son œil embrasse l'harmonie de l'ensemble et la perfection des détails, les grandes lignes de perspective comme le riche chapiteau et la tourelle brodée à jour; c'est qu'en lui réside le génie qui conçoit et le bras qui exécute. Ainsi en est-il des historiens modernes; ils veulent reconstruire le moyen âge, et le sens intime de l'édifice leur échappe. Ils se penchent, qui, sur une inscription, qui, sur un manuscrit, qui, sur un diplôme; à les voir ainsi, ne dirait-on pas qu'au milieu des poudreuses émanations exhalées par les vieux parchemins, le radieux génie du sanctuaire va leur apparaître? Eh non! il habite une autre sphère, ce génie divin; tout près du trône où les anges se voilent la face, il se tient debout devant Dieu, entre deux sœurs célestes, et une croix à la main... : on le nomme *la Foi*.

Qu'ils continuent pourtant leurs travaux les hommes d'une autre école, qu'ils poursuivent leurs silencieux labeurs dont une autre génération recueillera les fruits. A mesure qu'avancera l'œuvre, quelle qu'elle soit, la lumière apparaîtra, et peut-être des yeux fermés s'ouvriront. Dieu le veuille! Quant à nous, hommes catholiques, ne nous laissons pas devancer, *sursum corda!* Prenons exemple d'une noble constance, et ne soyons pas assez lâches pour laisser à d'autres la gloire de montrer ce que furent les temps *de ténébreuse barbarie*. Une immense carrière est ouverte devant nous : il s'agit d'interroger le passé de nos aïeux, d'étudier leur législation, leurs mœurs, leurs fondations pieuses, leurs archives communales pour y retrouver l'empreinte du christianisme, les vestiges du génie barbare, et aussi les reliques de l'antiquité. A l'œuvre donc, avec calme, avec courage, et surtout avec un religieux et saint amour de la sainte vérité.

Du reste, jamais l'occasion ne fut plus favorable; partout le découragement, fruit de l'égoïsme, partout la plainte, le murmure. Voici une voix non suspecte, et dont les accens sont empreints d'une tristesse profonde; l'on dirait la parole d'un homme inconsolable : « Nous n'avons plus, dit M. Thierry, que deux « forces, l'action publique et le zèle in« dividuel; la grande puissance des an« ciennes corporations savantes, l'asso-

« ciation religieuse a disparu. Il faut marcher cependant avec les moyens qui nous restent, et c'est ce qu'a senti l'homme d'État, grand historien lui-même, dont les plans tendent à élever chez nous l'histoire du pays au rang d'institution nationale.

« Mais, il faut le dire, la fin de cette grande lutte où la France entière, divisée en deux partis, combattait d'un côté et de l'autre avec toutes les forces de l'opinion, cet événement si heureux dans l'ordre politique, a produit dans l'ordre moral et intellectuel le relâchement et la désunion des volontés et des efforts. Par cela même qu'elle a été profondément nationale, qu'elle a appelé à la vie politique tous les enfans du pays capables d'y entrer à quelque titre que ce fût, la dernière [illegible] *[illegible] recueillement [illegible] à la perfection du sens* [illegible]. Elle a dispersé dans toutes les carrières administratives cette nouvelle école d'historiens que de mauvais jours avaient rassemblés. La plupart de ceux qui avaient fait leurs preuves, et de ceux qui s'étaient préparés à les [illegible] des fonctions publiques; [illegible] maîtres et disciples [illegible] d'où on ne revient [illegible] parfois l'on perd jusqu'au [illegible] des études qu'on a quittées. [illegible] de l'exemple, la tradition [illegible] s'est affaiblie. Dans une [illegible] qui a pour objet les faits réels [illegible] témoignages positifs, on a vu [illegible] et dominer des méthodes [illegible] à la métaphysique; celle [illegible] par laquelle toutes les histoires sont créées à l'image d'une seule, [illegible] romaine, et cette méthode [illegible] d'Allemagne qui voit dans chaque fait le signe d'une idée, et dans le [illegible] des événemens humains une perpétuelle psychomachie. L'histoir[e a] été ainsi jetée hors des voies qu[i lui] sont propres; elle a passé du dom[aine] de l'analyse et de l'observation ex[acte] dans celui des hardiesses synth[éti]ques...

« *Il faut que l'histoire soit ce qu['elle] doit être et qu'elle s'arrête dan[s ses] propres limites*, dit M. Victor Co[usin]; *ces limites sont les limites mêm[es qui] séparent les événemens et les fai[ts du] monde extérieur et réel, des évén[emens] et des faits du monde invisible [des] idées*. Cette règle posée par un h[omme] d'une rare puissance d'esprit phi[loso]phique est la plus ferme barrière [con]tre l'irruption de la philosophie [dans] l'histoire (1). »

On le voit donc, les efforts se so[nt re]lâchés, les courages amollis; l'am[bition] a poussé les hommes de science *da[ns ces] régions d'où l'on ne revient guère*; à [nous] de prendre leur place, à nous d'[éviter] les écueils signalés dans le passag[e pré]cédent avec une grande sagacité [et in]spirés par le véritable génie de l'his[toire]. Encore une fois, amis, courage.

Avant de terminer cette partie [de no]tre travail sur l'œuvre de M. Th[ierry], nous lui devons une louange sinc[ère; il] paraît avoir à peu près renoncé à [cette] haine ridicule pour le catholicism[e qui] caractérise ses premiers écrits. A[ux] quelques réminiscences de dédai[n, sa] plume oublie ces phrases amèr[es où] l'exagération le dispute au faux : q[u'il] reçoive nos remercîmens. Espérons [aussi] qu'il n'aura pas encore fermé la ca[rrière] de ses études spéculatives : sa con[duite] nous est presque un gage du contra[ire].

Dans un prochain article, nous [abor]derons les *Récits* proprement dits.

C.-F. Aud[ley].

(1) Tome I, pages 212-214.

POSÉ DES VRAIS PRINCIPES SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE;

PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LIÉGE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

i que nous l'avons dit, la loi fon- tale de la Belgique garantit à cha- itoyen, et dans toute leur pléni-, la liberté de conscience et la li- d'enseignement. Toutefois l'assem- chargée de rédiger ce pacte avait que le zèle des opinions rivales ne it pas aux besoins si divers des gé- ions naissantes, et comme complé-, il voulut qu'il y eût *une instruc- ublique donnée par l'Etat et réglée loi*. Déjà le gouvernement a fondé Universités, et les autorités locales ovinces et des communes ont créé rs écoles, soit secondaires, soit ires, et accordé des subsides à des déjà établies. Mais la loi promise constitution, la loi qui réglera uction publique, c'est-à-dire l'en- ment salarié par l'Etat, de manière bler les vides laissés par l'ensei- nt libre, n'existe point encore. Il maintenant de remplir cette la- et comme jusqu'à ce jour, lorsque t des contribuables a été affecté truction publique, il l'a été dans entions évidemment hostiles à la n de l'immense majorité des ci-, nos lecteurs comprendront sans l'opportunité d'un livre destiné à r la mesure dans laquelle le prin- constitutionnel de la liberté de ience doit modifier l'enseignement aux frais de l'Etat. Il est assuré- peu de questions plus vastes ou neuves que celles-là, et monsei- r l'évêque de Liége l'a traitée sous ses faces avec une grande profon- de vues et une puissance de logique moins remarquable. L'avouerons- cependant? nous n'avons pas pu défendre d'un sentiment pénible ant les pages où un évêque, dont plus opiniâtres adversaires ne méconnaissent ni la haute vertu ni la forte intelligence, invoque le témoignage d'un si grand nombre d'écrivains protestans ou notoirement incrédules. A Dieu ne plaise que nous le blâmions de ce luxe de recherches auquel nous devons une œuvre si complète! notre censure ne tombe que sur le siècle où nous écrivons, siècle tellement affamé de mensonge, tellement dégradé, que pour s'en faire écouter, un prince de notre église est obligé d'ajouter à l'autorité de son caractère de pareilles autorités!

Le vénérable prélat a partagé son travail en trois parties distinctes. Dans la première, il s'attache surtout à démontrer en premier lieu la connexion intime qui existe entre l'éducation et l'instruction, et en second lieu, qu'aucun enseignement ne saurait être utile ou social qu'autant qu'il est basé sur une religion acceptée par l'intelligence et par le cœur de celui qui enseigne. En effet, il est une sorte d'hypocrisie à peu près impossible, l'hypocrisie du maître qui ne laisse jamais percer ses convictions intimes devant ses élèves. Ses gestes, le son de sa voix, trop souvent sa conduite le trahissent; et que sera-ce s'il n'a aucun motif pour déguiser sa pensée, ou plutôt si ceux dont il a reçu sa mission la lui ont donnée afin qu'il détruisît dans l'esprit de ses jeunes auditeurs les germes qu'y a déposés la foi de leurs pères? Il ne suffit donc pas que la parole de l'instituteur soit religieuse, il faut encore qu'elle soit sincère, et par la même raison, la même parole ne saurait convenir à des enfans de cultes différens. Donnez des maîtres catholiques aux catholiques, des maîtres juifs aux juifs, des maîtres protestans aux protestans, ou si vous ne le faites pas, avouez franchement que vous ne voulez pas la liberté de conscience, que la charte n'est pour vous qu'un stérile programme. Mais alors que sera l'in-

(1) Voir le 1er art. dans le no 88 ci-dess., p. 68.

« ciation religieuse a disparu. Il faut « marcher cependant avec les moyens « qui nous restent, et c'est ce qu'a senti « l'homme d'État, grand historien lui-« même, dont les plans tendent à élever « chez nous l'histoire du pays au rang « d'institution nationale.

« Mais, il faut le dire, la fin de cette « grande lutte où la France entière, di-« visée en deux partis, combattait d'un « côté et de l'autre avec toutes les forces « de l'opinion, cet événement si heureux « dans l'ordre politique, a produit dans « l'ordre moral et intellectuel le relâ-« chement et la désunion des volontés « et des efforts. Par cela même qu'elle a « été profondément nationale, qu'elle a « appelé à la vie politique tous les en-« fans du pays capables d'y entrer à « quelque titre que ce fût, la dernière « révolution *a été fatale au recueillement « des études et à la perfection du sens « littéraire*. Elle a dispersé dans toutes « les carrières administratives cette nou-« velle école d'historiens que de mauvais « jours avaient rassemblés. La plupart « de ceux qui avaient fait leurs preuves, « et de ceux qui s'étaient préparés à les « faire, ont pris des fonctions publiques; « ils sont partis maîtres et disciples « pour ces régions d'où on ne revient « guère, et où parfois l'on perd jusqu'au « souvenir des études qu'on a quittées. « La discipline de l'exemple, la tradi-« tion des règles s'est affaiblie. Dans une « science qui a pour objet les faits réels « et les témoignages positifs, on a vu « s'introduire et dominer des méthodes « empruntées à la métaphysique; celle « de Vico par laquelle toutes les his-« toires sont créées à l'image d'une seule, « l'histoire romaine, et cette méthode « venue d'Allemagne qui voit dans cha-« que fait le signe d'une idée, et dans le « cours des événemens humains une per-« pétuelle psychomachie. L'histoire a « été ainsi jetée hors des voies qui lui « sont propres; elle a passé du domaine « de l'analyse et de l'observation exacte « dans celui des hardiesses synthéti-« ques...

« *Il faut que l'histoire soit ce qu'elle « doit être et qu'elle s'arrête dans ses « propres limites*, dit M. Victor Cousin; « *ces limites sont les limites mêmes qui « séparent les événemens et les faits du « monde extérieur et réel, des événemens « et des faits du monde invisible des « idées*. Cette règle posée par un homme « d'une rare puissance d'esprit philoso-« phique est la plus ferme barrière con-« tre l'irruption de la philosophie dans « l'histoire (1). »

On le voit donc, les efforts se sont relâchés, les courages amollis; l'ambition a poussé les hommes de science *dans les régions d'où l'on ne revient guère*; à nous de prendre leur place, à nous d'éviter les écueils signalés dans le passage précédent avec une grande sagacité et inspirés par le véritable génie de l'histoire. Encore une fois, amis, courage.

Avant de terminer cette partie de notre travail sur l'œuvre de M. Thierry, nous lui devons une louange sincère. Il paraît avoir à peu près renoncé à cette haine ridicule pour le catholicisme qui caractérise ses premiers écrits. A part quelques réminiscences de dédain, sa plume oublie ces phrases amères où l'exagération le dispute au faux : qu'il en reçoive nos remercîmens. Espérons aussi qu'il n'aura pas encore fermé la carrière de ses études spéculatives : sa constance nous est presque un gage du contraire.

Dans un prochain article, nous aborderons les *Récits* proprement dits.

C.-F. Audley.

(1) Tome I, pages 212-214.

EXPOSÉ DES VRAIS PRINCIPES SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE;

PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LIÉGE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Ainsi que nous l'avons dit, la loi fondamentale de la Belgique garantit à chaque citoyen, et dans toute leur plénitude, la liberté de conscience et la liberté d'enseignement. Toutefois l'assemblée chargée de rédiger ce pacte avait prévu que le zèle des opinions rivales ne suffirait pas aux besoins si divers des générations naissantes, et comme complément, il voulut qu'il y eût *une instruction publique donnée par l'Etat et réglée par la loi*. Déjà le gouvernement a fondé deux Universités, et les autorités locales des provinces et des communes ont créé plusieurs écoles, soit secondaires, soit primaires, et accordé des subsides à des écoles déjà établies. Mais la loi promise par la constitution, la loi qui réglera l'instruction publique, c'est-à-dire l'enseignement salarié par l'Etat, de manière à combler les vides laissés par l'enseignement libre, n'existe point encore. Il s'agit maintenant de remplir cette lacune, et comme jusqu'à ce jour, lorsque l'argent des contribuables a été affecté à l'instruction publique, il l'a été dans des intentions évidemment hostiles à la religion de l'immense majorité des citoyens, nos lecteurs comprendront sans peine l'opportunité d'un livre destiné à montrer la mesure dans laquelle le principe constitutionnel de la liberté de conscience doit modifier l'enseignement donné aux frais de l'Etat. Il est assurément peu de questions plus vastes ou plus neuves que celles-là, et monseigneur l'évêque de Liége l'a traitée sous toutes ses faces avec une grande profondeur de vues et une puissance de logique non moins remarquable. L'avouerons-nous cependant? nous n'avons pas pu nous défendre d'un sentiment pénible en lisant les pages où un évêque, dont les plus opiniâtres adversaires ne méconnaissent ni la haute vertu ni la forte intelligence, invoque le témoignage d'un si grand nombre d'écrivains protestans ou notoirement incrédules. A Dieu ne plaise que nous le blâmions de ce luxe de recherches auquel nous devons une œuvre si complète! notre censure ne tombe que sur le siècle où nous écrivons, siècle tellement affamé de mensonge, tellement dégradé, que pour s'en faire écouter, un prince de notre église est obligé d'ajouter à l'autorité de son caractère de pareilles autorités!

Le vénérable prélat a partagé son travail en trois parties distinctes. Dans la première, il s'attache surtout à démontrer en premier lieu la connexion intime qui existe entre l'éducation et l'instruction, et en second lieu, qu'aucun enseignement ne saurait être utile ou social qu'autant qu'il est basé sur une religion acceptée par l'intelligence et par le cœur de celui qui enseigne. En effet, il est une sorte d'hypocrisie à peu près impossible, l'hypocrisie du maître qui ne laisse jamais percer ses convictions intimes devant ses élèves. Ses gestes, le son de sa voix, trop souvent sa conduite le trahissent; et que sera-ce s'il n'a aucun motif pour déguiser sa pensée, ou plutôt si ceux dont il a reçu sa mission la lui ont donnée afin qu'il détruisît dans l'esprit de ses jeunes auditeurs les germes qu'y a déposés la foi de leurs pères? Il ne suffit donc pas que la parole de l'instituteur soit religieuse, il faut encore qu'elle soit sincère, et par la même raison, la même parole ne saurait convenir à des enfans de cultes différens. Donnez des maîtres catholiques aux catholiques, des maîtres juifs aux juifs, des maîtres protestans aux protestans, ou si vous ne le faites pas, avouez franchement que vous ne voulez pas la liberté de conscience, que la charte n'est pour vous qu'un stérile programme. Mais alors que sera l'in-

(1) Voir le 1er art. dans le n° 55 ci-dess., p. 68.

struction publique? sera-t-elle séparée, distincte de l'éducation? Non, et mille fois non; seulement, au lieu d'une éducation protestante ou catholique, on en aura une qui sera sans foi, sans croyance religieuse, et par conséquent dénuée de toute conviction morale; une éducation dont les suites inévitables amèneront d'effroyables catastrophes. Que si, à l'exemple de M. Guizot et de tous les hommes raisonnables de notre époque, on recule devant une pareille extrémité, il faudra bien reconnaître aux chefs spirituels des catholiques le droit de constater et de surveiller la doctrine et les mœurs des maîtres que l'Etat chargera du soin de distribuer l'instruction publique à la jeunesse catholique. Sans ce *veto* absolu réservé aux évêques, c'est-à-dire aux juges naturels de la doctrine des instituteurs catholiques, où sera la garantie des familles qui livreront leurs enfans à ceux-ci. Conséquent avec lui-même, monseigneur l'évêque de Liége ne réclame pour l'épiscopat belge aucun droit légal ou plutôt constitutionnel qu'il refuse soit aux rabbins juifs, soit au ministres protestans. L'espace nous manque pour le suivre dans tous les développemens qu'il donne aux pensées que nous venons d'exposer d'une manière si imparfaite; mais nous ne pouvons résister au plaisir de citer le passage suivant que nous empruntons au chapitre VI, dans lequel l'auteur traite de l'étude des belles-lettres.

« Les littérateurs les plus élégans et les plus féconds; consultant non le bien-être moral de la société, mais leur vil intérêt, ont écrit dans le goût dépravé du siècle, et répandu avec profusion, sous tous les formats, des ouvrages où toutes les règles de la pudeur sont violées, toutes les notions de la vertu faussées et bouleversées, tous les liens de la société brisés. Ces ouvrages traînent dans les salons, et se trouvent trop souvent dans les mains du sexe. Voilà, avec le spectacle des plus hideuses passions mises en scène sur le théâtre, le dissolvant le plus actif des mœurs et de la société; car c'est moins une parole de l'apôtre, qu'un cri de la nature, que *l'homme moissonnera selon qu'il aura semé, et que s'il sème dans la chair, il en recueillera la corruption*. Si donc, au lieu de multiplier les barrières qui doivent défendre les mœurs et l'innocence de la jeunesse, l'instituteur renverse celles que la religion, la nature, et même la sagesse païenne ont posées, le champ qu'il cultive, et où doivent croître tant de fruits purs de vertus, ne donnera que des produits gâtés et infects; si, oubliant que *les sens de l'homme sont enclins au mal depuis l'adolescence*, au lieu d'aider la jeunesse dans la lutte inévitable contre la plus dangereuse des passions, il ajoute à cette passion par l'ascendant des exemples puisés dans une littérature et quelquefois sur un théâtre (1) sans pudeur, quels résultats obtiendra-t-il? des résultats déplorables, de la corruption, et une corruption profonde qui, dit un auteur, pénètre à la fois dans l'esprit et dans le cœur, une corruption de principes et de mœurs; corruption savante, à mouvemens silencieux et compassés, sachant se déguiser sous des formes agréables, se contraindre en présence de ceux que par intérêt l'on doit ménager, une corruption de libertins faits, dans l'âge le moins avancé, qui se développera avec une étonnante hardiesse; et osera s'avouer avec une impudence, une effronterie qui ne laisse aucun espoir. »

Monseigneur l'évêque de Liége a presque entièrement consacré la seconde partie de son « *Exposé* » à l'*Histoire de l'Enseignement en France*, pendant les soixante dernières années. Jusqu'alors, en effet, les païens eux-mêmes, et avec eux toutes les races civilisées, avaient admis l'indissoluble unité de l'enseignement et de la religion. La Chalotais, dans ses attaques si grossièrement injustes, si odieusement passionnées contre les Jésuites, osa le premier provoquer la création d'un nouveau système d'éducation, et un évêque parjure, au fort de son apostasie, Talleyrand, se chargea, en 1791, de réaliser ce vœu. Dans son rapport sur l'instruction publique, il posa les bases d'un enseignement national,

(1) On a vu des instituteurs, et même des institutrices, conduire leurs élèves au spectacle, à des pièces que la morale réprouve. (*Note de l'auteur.*)

national en ce sens qu'il devait être le même pour toute la jeunesse, sans distinction de croyance, et que la direction en appartiendrait, d'une manière absolue, à l'administration. Mais, qu'est-ce que l'administration? évidemment les fonctionnaires qui la dirigent, c'est-à-dire des hommes que l'intrigue souvent, la violence quelquefois, a portés au pouvoir, et qui, presque toujours, ne font qu'apparaître sur le faîte si glissant de l'édifice social, pour en être précipités par d'autres ambitieux. Et voilà ceux dont les doctrines changeantes comme les personnes, seront armés d'une puissance incomparable de prosélytisme, qui, en dernier ressort, deviendront les arbitres du juste et de l'injuste, du vrai et du faux, les dictateurs, pour tout dire, de la morale publique! Cependant, la doctrine de l'éducation nationale, telle qu'on la comprend aujourd'hui, aboutit d'une manière évidente à cet étrange résultat; et, certes, la philosophie moderne aura quelque peine à se laver aux yeux de la postérité d'un pareil excès d'abjection. Car, c'était elle qui parlait par la bouche de l'évêque d'Autun, et ce fut encore elle qui l'emporta dans les conseils de Napoléon, le jour où, d'un trait de plume, il exila la liberté d'enseignement, jusqu'alors respectée, au moins en théorie, de toute la surface de son immense empire. Le vénérable auteur suit la marche progressive de l'*enseignement national* en France sous la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration, et enfin la Révolution de juillet. Il donne les détails les plus curieux sur cette partie de notre histoire, et nous n'hésitons pas à affirmer que nous ne connaissons aucun ouvrage plus utile à consulter par tous ceux qui désirent savoir comment et par quels motifs la jeunesse française a été enfin inféodée à l'Université. Mais un pareil arbre devait porter des fruits de mort; et monseigneur l'évêque de Liége n'a besoin pour le prouver que du témoignage des amis les plus zélés de cette gigantesque institution. Qui n'a entendu les lamentations de M. Guizot, ce Jérémie d'une société rongée par un enseignement impie? L'auteur cherche la cause de la longue persistance du gouvernement français dans une voie qui le conduit si évidemment à un abîme. Il la trouve, quant au passé, dans une haine furieuse contre le catholicisme, et quant au présent, dans la crainte non moins aveugle, non moins injuste, que lui inspire le pouvoir sacerdotal. La constitution civile du clergé, et puis les sanglantes persécutions qui la suivirent, furent l'expression naturelle du premier de ces deux sentimens; le monopole de l'enseignement représente le second. L'un et l'autre, toutefois, se tiennent et se soutiennent; ils naquirent ensemble, mais le dernier est celui qui domine à présent; ou plutôt il est le seul qui, dans les périls actuels de la société, ait conservé quelque vitalité. Encore doit-il la meilleure partie de sa force à la confusion qui s'était établie entre les intérêts du trône et de l'autel. Mais cette confusion possible en France, à une certaine époque, ne l'a jamais été en Belgique. Là, les influences rivales de l'influence ecclésiastique, manquent même de ce prétexte. De quoi donc s'effraient-elles? Le clergé ne veut intervenir dans l'instruction publique que dans la mesure où lui seul peut y intervenir utilement. Dérogera-t-on à la Charte, violera-t-on quelque liberté en lui permettant de donner à la jeunesse les idées morales que nul autre ne saurait lui donner? Mais c'est au nom de la Charte, par une rigoureuse déduction de la liberté promise à toutes les consciences, qu'il élève la voix. Et encore, à qui s'adresse-t-il? à une faible minorité, qui dispose momentanément du pouvoir, et qui, sauf un petit nombre d'exceptions, donne, quand il s'agit de ses propres enfans, la préférence aux écoles fondées à leurs frais par les catholiques. Est-il juste que ceux-ci soient condamnés par la loi à payer, et, en outre, ce qui est bien plus affreux, à recevoir une instruction dont les chefs du parti libéral ne veulent pas, que repoussent d'une manière si énergique leurs plus saintes affections?

Dans la dernière partie de l'*Exposé*, l'auteur développe au point de vue pratique sa théorie, mais ce n'est qu'après avoir pleinement réfuté toutes les objections qu'elle peut soulever. Il commence par répondre à l'argument principal des

libéraux anti-catholiques. L'Etat, disent-ils, fera seul les frais de l'instruction publique prescrite par la charte. Donc, l'Etat (c'est-à-dire eux, tant qu'ils seront à la tête de l'administration) doit seul la diriger, et seul concourir au choix des maîtres chargés de la distribuer. Monseigneur l'évêque de Liége réduit ce sophisme à sa juste valeur, en invoquant le principe de la liberté de conscience, principe posé avec d'autant plus de netteté dans la constitution belge, que la Belgique venait de se soulever pour le conquérir. Certes, ce n'était pas afin d'en rétrécir les applications, que la loi fondamentale donnait au gouvernement le droit de prendre dans le trésor national les fonds destinés à couvrir les frais d'un enseignement public. Cet argent est celui des contribuables; il n'est la propriété ni du souverain, ni d'aucun ministre; on le détournerait de sa véritable destination, si on l'employait à faire du prosélytisme, et cependant voilà l'usage auquel il servirait, si le système des libéraux venait à prévaloir. Du reste, qu'ils se rassurent. En appelant le clergé à exercer, sur l'enseignement que la jeunesse catholique recevra aux dépens de l'Etat, l'action qui lui revient naturellement, ils sont peu exposés à tomber sous le joug d'une envahissante théocratie. De quoi s'agit-il, après tout? Si l'on tient à avoir un enseignement moral, à faire des hommes moraux, il faut bien que dans chaque communion le prêtre, le ministre soit chargé de ce soin, puisque lui seul a puissance pour *moraliser*. C'est sa tâche propre, une de ses plus légitimes attributions, au moins quand il s'agit du clergé catholique, et certes il y aurait tout autant d'absurdité et bien plus de péril à en charger des philosophes qu'à charger de simples littérateurs de l'enseignement de la médecine. Mais le clergé empiétera-t-il sur les droits des autres membres de la société, parce que ceux-ci n'empiéteront pas sur les siens? Evidemment, ceux qui arrivent à une pareille conclusion, ne connaissent guère la nature du cœur humain.

Mais l'auteur ne s'abuse pas sur la position que les événemens ont faite au clergé belge, et il aborde avec une égale franchise des objections d'un autre ordre. Les catholiques ont-ils devant Dieu le droit de prêter serment à une constitution qui sanctionne en principe la liberté de conscience, la liberté de la presse et la liberté d'enseignement? Le clergé belge est-il resté fidèle à tous ses devoirs pendant la révolution de 1830? Voilà, nos lecteurs le savent de reste, des questions d'une nature bien délicate, et ils remercieront avec nous le vénérable prélat de les avoir si nettement tranchées. Quant à la première, il distingue la tolérance dogmatique de la tolérance civile; et après avoir dit anathème à la première, après avoir montré tout ce qu'elle implique de stupidement monstrueux, il continue en ces termes :

« La tolérance civile consiste à permettre le libre exercice de toutes les religions, non parce qu'on les regarde toutes comme égales aux yeux de la Divinité, mais parce qu'une suite d'événemens politiques, de circonstances majeures, ont amené pour les partisans des divers cultes, la libre et légale manifestation publique de leur croyance particulière.

« La question de savoir, avons-nous dit, jusqu'où s'étend dans chaque pays cette tolérance civile, est du ressort de la politique, et se résout d'après les institutions, les constitutions, les usages et les droits acquis de chaque peuple. Autre temps, autre mœurs; autres habitudes, autres lois fondamentales. *S'il est des temps,* dit l'auteur de la Défense du Christianisme, *où il peut être sage de dire, comme ce fameux connétable, le héros de son siècle et la gloire de son nom,* UNE LOI, UNE FOI, *n'est-il pas aussi des circonstances où il est sage de dire, comme Fénelon au fils de Jacques II :* ACCORDEZ A TOUS LA TOLÉRANCE CIVILE, NON EN APPROUVANT TOUT COMME INDIFFÉRENT, MAIS EN SOUFFRANT AVEC PATIENCE TOUT CE QUE DIEU SOUFFRE, ET EN TACHANT DE RAMENER LES HOMMES PAR UNE DOUCE PERSUASION. »

Cependant, si haut que soit placé le vénérable auteur, il n'assume point sur lui la responsabilité de cette solution. Animé du dévouement le plus filial envers le souverain pontife, il oppose les décisions du Saint-Siége à des adversaires dont il admire les vertus, dont il

respecte le zèle. *Roma locuta est*, lorsqu'elle autorisa les évêques de France à jurer fidélité à la charte de Louis XVIII, laquelle renfermait les dispositions qui effraient certains esprits dans la constitution belge. *Roma locuta est*, quand elle a pleinement approuvé la conduite récente de l'épiscopat belge, et dès lors la question est pleinement résolue pour monseigneur l'évêque de Liége. Toutefois, il n'abandonne pas cette partie de son sujet sans avoir mis en regard de la tolérance purement civile des catholiques, la tolérance à la fois dogmatique et civile de la philosophie moderne, et il démontre victorieusement par la double autorité de la théorie et de la pratique, combien la première est franche, absolue, loyale, et combien, jusqu'à ce jour, la seconde a été menteuse et perfide.

Nous n'analyserons pas la réponse de l'auteur aux catholiques qui accusent le clergé belge d'avoir, en 1830, refusé à *César cè qui appartient à César*. Nous ferons mieux, nous le laisserons parler.

« On a dit que cette révolution avait « été faite par lui (le clergé) et pour lui.

« On en a imposé.

« Lorsque l'ancien gouvernement atta« qua dans ses fondemens la liberté re« ligieuse, en s'emparant de toute l'in« struction des jeunes gens qui se desti« nent à l'état ecclésiastique, il trouva « de la part du haut clergé la plus noble « et la plus unanime résistance dont l'his« toire ecclésiastique moderne fasse mention (1). Tous les catholiques se ran« gèrent par devoir de conscience autour « de leurs pasteurs, et c'est ce qui donna « à l'opposition légale aux empiétemens « du pouvoir un ensemble et une force « qu'elle n'avait point encore eus. On se « mit en même temps à faire valoir quel« ques autres griefs également bien fon« dés; mais il est vrai de dire qu'on en « ajouta qui l'étaient beaucoup moins, « et d'autres qui ne l'étaient pas du tout. « Tout gouvernement qui ne fait pas à « temps les concessions que la justice « réclame, s'expose, surtout lorsqu'il est « représentatif, et qu'il engage la lutte « tout à la fois contre la tribune et la « presse, à voir les esprits s'agiter, s'é« chauffer, et, par un effet de cette exal« tation exagérée, excéder leurs préten« tions. Après quelques tardives répara« tions, suivies de nouvelles rigueurs, « des circonstances imprévues, nées dans « un autre pays, déterminèrent un mou« vement irrégulier, illégal, révolution« naire, que les agens et les dépositaires « de l'autorité et de la force publique, « par des fautes inexplicables, aidèrent, « en quelque sorte, à rendre général, « violent, irrésistible. Tout croula, et « du sein de ce chaos politique, naquit « l'ordre nouveau. Le haut clergé a si « peu fait ou organisé cette révolution, « qu'on peut bien citer de lui des actes « propres à en prévenir l'explosion, mais « que l'on n'en citera jamais un seul, par « lequel il ait cherché à y exciter. Dans « la révolution brabançonne, on a vu des « membres distingués du clergé se faire « les instrumens actifs du mouvement « populaire; il n'y en a pas un seul dans « les troubles de septembre, pas un dans « les premiers comités, pas un au gou« vernement provisoire. Mais quand la « révolution fut un fait accompli; quand « la séparation eut été prononcée par« tout, et en Hollande comme en Belgi« que; quand l'héritier de la couronne « eut proclamé lui-même l'*indépendance* « des provinces du Midi, et que les hau« tes puissances, réunies à Londres, eu« rent reconnu le nouvel ordre de choses, « alors tout le clergé belge, comme un « seul homme, l'accepta sans hésiter; il « s'expliqua officieusement auprès du « Saint-Siége sur certains articles de la « constitution, qui présentaient des dif« ficultés sous le point de vue religieux, « et ses explications furent admises. Li« bre de toutes les entraves que l'ancien « gouvernement avait mises à l'instruc« tion, à l'exercice du culte, aux rap« ports avec le Saint-Siége, il se mit à « l'œuvre, mais uniquement dans l'in« térêt spirituel des fidèles. La révolu« tion n'avait pas été faite par lui, la « révolution ne fut pas non plus faite « *pour lui*. Les évêques perdirent d'abord « les deux tiers, et en définitive le tiers « de leur traitement, ainsi que les immu-

(1) Le moment n'est plus si éloigné où l'on pourra mettre en évidence les monumens historiques de cette remarquable époque. (*Note de l'aut.*)

« nités dont ils avaient joui sous le roi « Guillaume. Pas un évêque, pas un ec« clésiastique n'a songé à faire la moin« dre réclamation à ce sujet ; pas un, « pour le répéter ici, n'a pensé à diriger « la majorité du congrès, de manière à « réserver au haut clergé quelque part « légale dans le gouvernement du pays, « à l'exemple de la voisine Angleterre, « si vantée cependant parmi les pays « constitutionnels de l'Europe. Les ecclé« siastiques, appelés comme citoyens à « faire partie de cette assemblée, furent « aussi prononcés que les libéraux contre « toute espèce de priviléges et de dis« tinctions ; ils votèrent constamment « dans le sens des libertés populaires ; « et, depuis lors, quelque abus qu'on ait « fait au détriment du clergé, de la li« berté de la presse, jamais celui-ci ne « s'en est plaint à la législature, jamais « il n'a profité des majorités parlemen« taires pour provoquer des mesures pro« pres à arrêter la licence. En France, « nous l'avons fait observer ailleurs, le « haut libéralisme lui-même n'a pas été « si endurant,

« Mais si la révolution, sous le rapport « financier, n'a occasionné aux évêques « que des pertes ; si, sous le rapport po« litique, elle ne leur a procuré aucun « avantage, d'autre part elle a doublé « leurs travaux au profit de la moralité « du peuple, par l'activité que le libre « exercice des cultes, devenu une réa« lité, leur a permis de déployer. On les « a donc vus entrer en relations directes « avec le souverain pontife, le consul« ter dans toutes leurs difficultés, lui « soumettre tous leurs projets pour le « bien général de tous leurs diocèses. On « les a vus se réunir annuellement, une « ou plusieurs fois, pour se concerter « sur les besoins de leurs diocèses, et « publier en commun des lettres pasto« rales ; puis parcourir en tous sens leurs « diocèses pour surveiller la bonne ad« ministration des églises, et remplir, à « l'égard du peuple fidèle, tous les de« voirs de leur saint ministère. Bientôt « ils ont appelé en aide les congrégations « religieuses, ou formé des congréga« tions de zélés prêtres séculiers, soit « pour l'éducation de la jeunesse, soit « pour rattacher plus fortement les peu« ples à la religion par les missions. Vou« lant secourir l'enfance et l'humanité « souffrante, ils ont ouvert de toutes « parts des asiles à la piété et au dé« vouement de ces anges terrestres qui « consacrent héroïquement le printemps « de leur vie, souvent même leur for« tune et leur existence, à consoler le « malheur, à panser toutes les plaies, à « épuiser toutes les larmes ; et ils ont « multiplié tous les genres d'établisse« mens d'instruction publique. Ce n'est « pas seulement l'instruction élémen« taire et secondaire qui les a préoccu« pés : pour empêcher que les principes « de la foi ne continuassent à se perdre « dans la jeunesse livrée aux hautes étu« des, et pour lui offrir plus de facilité « à conserver ses mœurs, ils ont créé « l'Université catholique, sans fonds « préexistans comme sans subsides, ne « s'appuyant que sur la bonne volonté « du clergé et la sympathie des peuples ; « et certes, ni l'une, ni l'autre ne leur a « manqué. »

Mgr l'évêque de Liége n'a point voulu que l'on pût même lui imputer le tort d'être *neuf* dans les conclusions qui terminent son travail ; car, après avoir minutieusement examiné le célèbre rapport de M. Cousin sur l'instruction publique en Allemagne et en Hollande, il prouve clairement que les états du nord de l'Allemagne accordent d'une manière plus large encore au protestantisme ce qu'il réclame au profit de chacun des cultes existant en Belgique. Et, chose singulière, M. Cousin, en 1831, sentait si vivement la nécessité d'une instruction publique vraiment morale ; il approuvait si hautement un système qui, dans l'enseignement de la jeunesse, place les ministres de la religion au rang qu'ils occuperont partout où la société aura quelque avenir, qu'il ne cesse d'exprimer son vif, son profond regret de ce que les tendances politiques du clergé français ne permettent pas au gouvernement de juillet de l'investir légalement des attributions conférées par la législation prussienne aux ministres de la réforme. M. Cousin est maintenant ministre de l'instruction publique, et il sait certainement aujourd'hui combien ses anciennes préventions étaient peu fondées. A-

t-il oublié ses propres paroles; a-t-il changé d'opinion sur les besoins moraux de la France? Mgr l'évêque de Liége ne le pense point, et cependant il ne croit pas que le clergé français lui doive sa libération de tant de servitudes.

« Nous croyons qu'il y a en France « trop de préjugés libéraux debout, pour « qu'il soit permis d'attendre les pre- « mières avances des adversaires du « clergé. Mais si, la constitution à la « main, ce clergé venait demander, « non pas des priviléges, non pas de « la protection, mais l'abolition d'un « odieux monopole, mais le bris de tou- « tes ses chaînes, et l'exécution franche « de la Charte; s'il venait réclamer le « droit qui lui appartient de jeter à la « société une planche de salut, la seule « qui puisse encore la sauver, c'est-à- « dire le droit constitutionnel de rame- « ner par l'instruction les générations « qui se dépravent à des principes d'or- « dre, de justice, de modération et de « respect pour la morale, nous n'hési- « tons pas à énoncer l'opinion que ces « sommités libérales seraient peut-être « les premières à soutenir une demande « aussi juste, aussi conforme à l'intérêt « de la société.

« Alors, en France comme en Belgi- « que, les évêques pourraient se réunir « pour conférer librement sur les besoins « de leurs ouailles, et combiner, dans « l'intérêt des âmes, tels mandemens, « telles instructions qu'ils jugeraient uti- « les, afin de déraciner les abus et de « corriger les mœurs. Alors ils ne diri- « geraient plus, comme sous la restau- « ration, un établissement d'instruction « publique exclusif; mais rien, absolu- « ment rien, ne les empêcherait de for- « mer, par souscriptions volontaires, « une Université libre, basée sur le prin- « cipe de l'unité religieuse, qui présen- « terait aux parens catholiques les mê- « mes garanties qu'offre dès aujourd'hui « à ceux de la Belgique l'Université ca- « tholique de Louvain; rien, absolument « rien, ne les empêcherait de multiplier « les petits séminaires, les bons colléges, « d'établir des écoles normales, des éco- « les primaires. »

L'espace nous manque pour suivre l'auteur dans son examen critique, soit de l'instruction publique en Prusse et en Hollande, soit de la composition des jurys d'examen en Belgique, jurys qui, à l'exclusion des universités, possèdent seuls le droit de conférer des diplômes. Nous dirons seulement qu'il s'occupe de la manière la plus étendue de l'organisation des écoles primaires, secondaires et normales, en faisant ressortir la supériorité morale, scientifique et économique du système qui a la religion pour premier élément, sur le système *national*. Nous renverrons, sous tous ces rapports, le lecteur à l'ouvrage même, et nous nous bornerons à formuler, en aussi peu de mots que possible, la théorie de l'auteur relativement à la Belgique, pays où existent à la fois la liberté d'enseignement et la liberté de conscience.

L'État, à l'exclusion des provinces et des communes, serait chargé de pourvoir aux frais de l'instruction publique, mais seulement dans les localités où le progrès de l'enseignement libre ne rendrait pas son intervention inutile. Dans ces localités, il y aurait une ou plusieurs écoles gouvernementales, selon les besoins de la population, c'est-à-dire selon qu'elle appartiendrait tout entière à un même culte ou qu'elle se partagerait entre plusieurs communions assez nombreuses pour avoir droit chacune à une école. Quant aux institutions destinées aux enfans catholiques, et ce serait la presque totalité, puisque la Belgique ne compte que dix mille protestans et une centaine d'israélites, les maîtres seraient nommés par l'État, sous la condition de présenter deux certificats : l'un, de capacité, délivré par un jury d'examen choisi par le gouvernement, et l'autre, de moralité, délivré par *le chef de son culte*, c'est-à-dire son évêque; car le vénérable prélat est obligé de se servir de cette expression, parce qu'il entend accorder aux protestans et aux juifs les garanties réclamées au nom des catholiques. Ce dernier certificat serait temporaire, ainsi que le veut essentiellement la nature même du fait qu'il constate. En outre, il y aurait deux corps d'inspecteurs : l'un, nommé par l'État; l'autre, par le clergé : celui-ci, chargé de la surveillance morale, et celui-là, de la surveillance matérielle de ces écoles. Voilà, en peu de

mots, à quel prix une nation fractionnée entre des cultes différens peut, selon l'auteur, obtenir une instruction publique vraiment morale, vraiment sociale. Jusqu'à ce jour, la France a trouvé ce prix trop élevé; Dieu veuille qu'elle n'ait pas bientôt à se repentir d'une parcimonie inspirée par la crainte si plaisamment absurde, au dix-neuvième siècle, de ce qu'on est convenu de nommer les envahissemens du clergé.

C. DE COUX.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. L'ABBÉ DE SALINIS

A LA DISTRIBUTION DES PRIX DU COLLÉGE DE JUILLY.

Pour se faire une juste idée d'une distribution de prix à Juilly, il faut connaître cette maison; la beauté de son site, ses arbres séculaires, ses grandes allées, ses eaux abondantes, son magnifique bassin que couronne l'arbre gigantesque que planta la main de Malebranche; puis le nombreux concours de parens et d'amis que Juilly peut loger dans ses bâtimens, et que les directeurs actuels reçoivent avec une libéralité et une grandeur digne des plus beaux temps des plus royales abbayes; mais ce qu'il faudrait surtout connaître, c'est l'amitié qui unit les directeurs et les maîtres aux élèves, et les élèves aux directeurs et aux maîtres; car Juilly a en cela une réputation justement méritée et qui le distingue particulièrement, c'est que l'éducation que l'on y reçoit et que l'on y donne est vraiment paternelle, une espèce de continuation et de perfectionnement de celle de la famille. Ce n'est point cette éducation exclusivement littéraire et scientifique de certains colléges qui alimente l'esprit aux dépens du cœur, éducation qui dessèche l'âme et donne aux jeunes gens le positif et souvent les vices d'un âge décrépit. A Juilly, on s'étudie surtout, à mesure que la science agrandit l'esprit, à donner à l'âme cette connaissance de la religion qui est la vie de l'âme, et cet entendement des choses de ce monde qui constitue la vie sociale. La conférence des hautes études, qui leur donne un accès facile auprès des directeurs, est une institution que l'on ne trouve que là, et qui donne à ceux qui achèvent leurs études à Juilly un sens et un tact qui leur permettent à leur entrée dans le monde de ne pas se laisser emporter par les jugemens et les erreurs vulgaires, quelque accréditées qu'elles soient; outre qu'elles forment entre les élèves cette amitié religieuse et fraternelle qui ne doit plus se rompre.

La distribution des prix a été présidée cette année par monseigneur Bonamie, archevêque de Chalcédoine. La séance a été ouverte par le discours suivant où M. l'abbé de Salinis a retracé toute l'histoire de Juilly, en commençant par une curieuse légende relative à sainte Geneviève, et en faisant connaître la plupart des personnages célèbres qui sont sortis de cette maison.

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

L'année d'études qui s'achève aujourd'hui, que cette fête va comme ensevelir dans la joie de vos modestes triomphes, cette année, nous ne pouvons pas la laisser s'évanouir, sans vous dire tout ce qu'elle éveille en nous de graves et religieuses pensées. C'est en 1640 que le collége de Juilly, fondé en novembre 1639 par les soins du digne successeur du cardinal de Bérulle, reçut les premières couronnes qui furent comme le présage de sa future illustration. Les douces, les impatientes émotions que je vois, pour ainsi dire, se remuer en vous, agitèrent pour la première fois, à cette heure peut-être, il y a deux cents ans, les premiers-nés de la famille que vous représentez. En face de la majesté des souvenirs que ce jour évoque devant vous, en face de la majesté plus haute de la religion, qui

va bénir par la main de l'un de ses augustes pontifes, et les deux siècles de l'existence de Juilly dont le cercle se ferme, et le siècle nouveau dont la révolution commence, faites taire un moment, Messieurs, toute autre pensée, recueillez vos jeunes âmes dans un pieux silence, pour ne rien perdre des impressions que doit laisser en elles ce solennel anniversaire.

Rien de plus grave pour nous, en effet, Messieurs, rien de plus digne de notre sérieuse attention que le noble passé de la maison dont l'avenir repose dans nos mains. Qui ne voit, du premier coup d'œil, que c'est une grande, que c'est, dans les temps où nous sommes, une difficile mission qui nous a été imposée, lorsque nous avons reçu des mains de ceux qui nous précédèrent ici, lorsque nous leur avons promis de maintenir dans le vieil esprit de ses saintes traditions, de transmettre à ceux qui viendront après nous avec tous ses titres à l'estime publique, et, autant que cela pourra dépendre de nos efforts, avec toute sa gloire, l'établissement d'éducation le plus ancien, le plus illustre qui soit resté debout sur le sol de notre pays, après les secousses qui ensevelirent dans une grande ruine, il y a un demi-siècle, les monumens de la foi et de la piété de nos aïeux? Je retrouve en moi, après douze ans, je voudrais pouvoir faire passer dans mes paroles l'impression que cette pensée fit sur nous, lorsque Juilly s'offrit à nos yeux pour la première fois. Ces vieux murs, ces arbres séculaires, nous représentèrent quelque chose de plus que les vestiges des hommes et des temps; nous y vîmes l'empreinte sacrée de la main de Dieu. Car les traces que les générations et les siècles laissent, en passant, sur les monumens et les lieux qu'une sainte destination a consacrés, ne sont pas seulement une poésie pour l'imagination, mais une religion pour la conscience. Il existe, en effet, Messieurs, entre le monde physique et le monde surnaturel un lien secret, de mystérieuses harmonies que nous ne faisons qu'entrevoir et qui nous seront un jour dévoilées. Lorsque Dieu eut fait, d'un mot, l'univers, « il étendit, comme parle Job, le cordeau sur la terre (1); » il en dessina le plan d'après le plan de ses desseins éternels. Ce ne sont pas les lignes seules dans lesquelles sont enfermés les destins des royaumes et des empires qui ont été tracées ainsi par le doigt de Dieu; toute œuvre destinée à réaliser quelque bien et voulue, par conséquent, par celui de qui tout bien procède, a sa place assignée dans l'espace et dans le temps; et le coin de terre où doit naître et se développer un jour une institution pieuse, utile, on dirait quelquefois que Dieu le prépare de loin, qu'il le sanctifie pour le rendre propre à féconder la sainte semence qu'il doit recevoir.

Essayez de lire, à la lumière de cette pensée chrétienne, tout ce que les temps qui ne sont plus ont écrit autour de vous; recherchez, de siècle en siècle, tout le passé de Juilly, et, si je ne me trompe, il se développera clairement à vos yeux quelque chose de divin, de providentiel.

Le plus loin que vous puissiez voir, qu'apercevez-vous? La pure image de la patronne de la France. La légende, qui en sait plus que l'histoire, vous raconte que « sainte Geneviève eut souvent dans ces lieux avec sainte Céline de si merveilleux colloques, que les anges ne laissaient tomber aucune de leurs paroles, mais qu'ils les recueillaient et les rapportaient toutes dans le ciel. Or, un jour, par une grande chaleur de mois d'août, Céline se trouva prise d'une soif si ardente, qu'elle se sentit comme près de défaillir. De quoi, Geneviève, vivement émue, se mit en prières, et aussitôt elles virent jaillir de dessous terre cette source qui porte encore le nom de la sainte, et qui semble représenter la beauté et la candeur de son âme, par la bienfaisance et la limpidité de ses eaux. » J'aime cette pieuse et populaire tradition qui fait planer sur le berceau de Juilly, comme un symbole de pureté et d'innocence, l'ombre céleste de la vierge de Nanterre, et qui place, d'une manière particulière, cette maison sous la houlette de l'humble bergère qui veille, du

(1) Posuit mensuras ejus... Tetendit super eam lineam. *Job*, XXXVII, 5.

haut du ciel, sur le premier royaume de l'univers.

Juilly, après que sainte Geneviève l'a consacré en y laissant son nom et en y imprimant la trace miraculeuse de ses pas, s'enveloppe à nos yeux dans une sainte et mystérieuse obscurité. Nous ne voyons pendant six cents ans qu'un simple ermitage autour duquel se presse la foule pieuse des pélerins ; et, à partir du onzième siècle, pendant six cents ans encore, une abbaye plus connue de Dieu que des hommes, et comme ensevelie dans l'ombre et le mystère dont aime à se nourrir la vie religieuse : dans tout cela, rien, il faut le dire, qui puisse fixer l'attention du monde, mais quelque chose de grand aux yeux de Dieu ; la charité, la prière, les saints exercices de la pénitence appelant en silence, sur cette terre, pendant douze siècles, les bénédictions du ciel.

Je ne puis omettre une circonstance de la fondation de l'abbaye de Juilly, racontée dans l'Histoire du Diocèse de Meaux. Ce fut un comte de Dammartin, inconsolable de la mort de son fils, qui bâtit et dota ce monastère pour laisser après lui un impérissable témoignage de sa piété et de sa douleur ; comme si Dieu avait voulu que l'origine touchante de ce monument, né de l'amour chrétien d'un père pour son fils, pût faire pressentir par une mystérieuse harmonie, sa future destination.

Je dois rappeler également, car ceci me paraît être encore un trait providentiel, l'illustration que répandit sur les derniers temps de l'abbaye de Juilly le nom du plus populaire de nos rois. Henri IV affectionna singulièrement Juilly, comme le témoignent plusieurs actes de son règne datés de cette résidence, et plus encore le cœur de son grand-père, Henri d'Albret, dont il confia le dépôt à cette maison.

Mais c'est sous le règne, c'est par la protection du fils de ce grand roi, et par les soins de l'un des hommes les plus éminens qui furent suscités de Dieu dans cette époque, la plus féconde peut-être en toute sorte d'œuvres utiles, que le nom de Juilly fut tiré de son obscurité par une fondation dont la réputation devait s'étendre si loin et se conserver si long-temps.

« En ce temps, dit Bossuet, Pierre de « Bérulle, homme vraiment illustre et « recommandable, à la dignité duquel « j'ose dire que même la pourpre ro- « maine n'a rien ajouté, tant il était déjà « relevé par le mérite de sa vertu et de « sa science, commençait à faire luire « sur toute l'Église gallicane les lumières « les plus pures et les plus sublimes du « sacerdoce chrétien et de la vie ecclé- « siastique. Son amour immense lui ins- « pira le dessein de former une compa- « gnie à laquelle il n'a pas voulu donner « d'autre esprit que l'esprit même de « l'Eglise, ni d'autre règle que ses ca- « nons, ni d'autres supérieurs que les « évêques, ni d'autres vœux solennels « que ceux du baptême et du sacerdoce. « Là une sainte liberté est un saint en- « gagement ; on obéit sans dépendre, on « gouverne sans commander ; toute l'au- « torité est dans la douceur, et le res- « pect s'entretient sans le secours de la « crainte (1). »

Telle est la célèbre congrégation qui servit d'instrument au dessein que Dieu voulait réaliser à Juilly.

Or, il semble, Messieurs, qu'il ne se peut rien concevoir de plus digne de nos respects et de notre vénération qu'un institut né, si j'ose ainsi parler, dans la grande âme du cardinal de Bérulle, approuvé solennellement par l'épiscopat et par plusieurs papes, et qui a mérité de recueillir de la bouche de Bossuet les magnifiques louanges que vous venez d'entendre ; un institut qui a reçu ainsi dès son origine la triple consécration de l'autorité, de la sainteté et du génie. D'où sont donc sortis les nuages qui enveloppent et qui semblent obscurcir ce nom de l'Oratoire ?

Rien ne s'oppose à ce que sur cette question nous exprimions notre pensée en toute liberté ; car Juilly est un héritage qui fait que la mémoire de l'Oratoire nous est chère ; mais nous ne tenons à cette congrégation par aucun autre lien ; et même, ce n'est pas nous qui avons reçu la mission de la relever de ses ruines.

(1) Oraison funèbre du père Bourgoing.

Nous dirons donc, Messieurs, que les choses humaines les meilleures ont toutes un côté faible par où se montre, à la fin, l'imperfection de l'homme; qu'il n'y a aucune institution ici-bas autre que l'Eglise dont la base soit si solidement assise qu'elle puisse défier l'avenir, parce que l'avenir n'est connu que de Dieu. Le lien par lequel Pierre de Bérulle avait constitué et rattaché à l'inébranlable unité de l'épiscopat et du Saint-Siége l'unité de sa congrégation, ce lien, suffisant pour les temps ordinaires, n'a pu résister pleinement aux épreuves du dernier siècle; faut-il s'en étonner? Qu'est-ce que ce pieux et savant homme aurait pu rencontrer dans les annales de l'Eglise qui dût lui faire pressentir ou craindre des jours si mauvais? Il y a tel coup de vent qui déconcerte les calculs du pilote le plus habile, et qui brise contre les écueils le vaisseau qui paraissait tenir le plus solidement au port. Les déplorables chutes qui, aux yeux de certains hommes, semblent avoir entraîné l'honneur de l'Oratoire, ne diminuent donc en rien l'estime que nous devons faire du primitif esprit qui anima si long-temps cette congrégation; elles n'infirment ni la sagesse du cardinal de Bérulle, ni le jugement de Bossuet. On ne peut s'en prendre qu'à des événemens qui échappaient nécessairement à toutes les prévisions de la sainteté comme du génie.

Même, si l'on veut être juste, on reconnaîtra que tout ce mal que nous n'avons pas dû dissimuler, sortit d'un principe de soi excellent, et qui porta long-temps les plus admirables fruits. Cette liberté que Bossuet louait comme le caractère distinctif de l'Oratoire, et qui devait en se corrompant donner naissance à un esprit d'indépendance si fatal; cette liberté, tant qu'elle fut contenue dans les saintes limites que lui avait prescrites le sage fondateur de cette pieuse institution, avait, sans aucun inconvénient, ce remarquable avantage que, tout en nourrissant chaque membre de la vie du corps, elle laissait à sa vie propre toute son expansion, et elle favorisait par là d'une manière singulière le développement de la science et du génie. C'est ce qui explique, si je ne me trompe, le grand nombre d'esprits éminens que la congrégation de l'Oratoire a enfantés avec une merveilleuse fécondité, depuis son origine jusqu'à son déclin.

Ces hommes célèbres, Juilly peut les revendiquer; ils lui ont laissé tous quelque reflet de leur renommée; car Juilly n'était pas seulement le plus illustre collége de l'Oratoire, c'était la retraite où tous les hommes d'étude et de science qui se succédèrent au sein de cette congrégation, venaient, loin des distractions du monde, se nourrir de silence et de recueillement. Vous passez tous les jours à côté des modestes cellules qui pourraient vous dire le secret de tant de veilles savantes, de tant d'utiles travaux. La belle saison ramène, chaque année, le mouvement et le bruit de vos jeux sous ces vieux arbres, dans ces magnifiques nefs de verdure qui enveloppèrent de leur ombre mystérieuse tant de graves méditations, tant d'immortelles pensées. Si je pouvais redemander un moment à la poussière du tombeau, et faire apparaître à vos yeux tous ces écrivains, tous ces savans dont je vois la trace empreinte sur la terre que vous foulez, il n'est pas une branche des connaissances divines et humaines, qui ne se trouvât représentée avec honneur dans le vénérable sénat que formeraient autour de vous ces ombres illustres. Dans la théologie, dans la science des saintes écritures et de la tradition, je vous citerais Morin, Lamy, Duguet, Thomassin, Houbigant. Dans la philosophie, un nom après lequel on n'ose prononcer aucun autre nom, le Platon, nous ne disons pas assez, l'ange de la métaphysique chrétienne, Malebranche. Dans l'éloquence, Lejeune, Mascaron, Senault; et, au-dessus d'eux tous, ce peintre si admirable, que le charme de ses tableaux fait illusion sur la rigidité du moraliste; cet orateur qui, après avoir éclairé, le flambeau de l'Ecriture à la main, les plus intimes profondeurs du cœur de l'homme, en développe les mystérieux secrets en un langage si ravissant de vérité, d'élégance, de richesse et d'harmonie, qu'il semble reculer les limites de l'art de bien dire, Massillon! Massillon qui partagerait avec Bourdaloue le sceptre de l'élo-

quence chrétienne, si Dieu, pour que l'on vît jusqu'où peut monter la pensée, jusqu'où peut aller la puissance de la parole de l'homme, n'avait pas fait ce génie souverain, n'avait pas montré dans les hauteurs de son Eglise, cet aigle qui laissa tomber aussi sur Juilly quelques rayons de sa gloire, Bossuet! Lorsque l'on parcourt les annales des compagnies savantes, des corps littéraires, dont les travaux ont illustré la France, on est étonné du nombre d'hommes que l'Oratoire leur a fournis et que Juilly a formés. Dans l'Académie des sciences, vous rencontrez Reynau, Prestet, Duhamel, Privat de Molière, Bouillaud, Lelong; dans l'Académie des inscriptions, Baujeu, Canaye, Legrand, Tilladet, Souchay, Lableterie, Dotteville; dans l'Académie française, outre Massillon, Mascaron, Senault, dont les noms ont été déjà rappelés, Bignon, Hénault, Renaudot, Mongault, Surian, du Resnel, Mirabaud, Houtteville, et cet homme inimitable, La Fontaine, qui, inspiré par les jeux naïfs de l'enfance, au milieu desquels il vécut long-temps à Juilly, et par ces ombres mystérieuses, et par ces belles eaux, et par toutes ces scènes d'une riante et paisible nature, sentit naître, dans son facile génie, ces fables, destinées à rester comme une production à part de l'esprit humain, comme le monument littéraire dont la France peut se montrer orgueilleuse à plus juste titre, puisqu'il prouve qu'il y a un sublime de grâce et de simplicité, qui ne trouve son expression que dans notre langue, et dont le charme ne se fait sentir, dont le secret ne se révèle qu'à des esprits français.

Pour embrasser d'une manière complète le glorieux passé que ce jour met devant nos yeux, après avoir montré quels furent les pères de la noble famille dont nous sommes les héritiers, nous devrions essayer de dire ce qu'ont été les enfans. Mais, ce côté du tableau que j'aurais à tracer, nous échappe. Et, comment retrouver toutes les gloires dont Juilly développa les premiers germes? Comment rechercher, à travers les différentes carrières de la société, dans l'Église, dans la magistrature, dans les camps, dans les conseils des rois, la foule des hommes célèbres ou des citoyens utiles formés par une école dont la réputation franchit, dès son origine, les frontières du royaume, et qui attira, pendant près de deux siècles, l'élite de la jeunesse de la France et des pays étrangers?

Il y a quatre ans, Messieurs, cette cérémonie était présidée par un noble fils de Juilly (1), sur lequel la tombe s'est fermée récemment, et qui a laissé, en mourant, à son pays, l'exemple de la vie la plus pure, la plus irréprochable, et, dans le cœur de ses amis, des regrets que le temps n'effacera pas. Dans l'allocution qu'il vous adressa, et que je crois entendre encore, tant notre âme était vivement émue par les paroles qui s'échappaient de sa belle âme, il compta jusqu'à onze condisciples, de la même année, du même cours, arrivés avec lui aux premiers grades de l'armée: fait remarquable, qui montre à quel point cette école, qui s'enorgueillit du lustre que réfléchirent sur ses commencemens les grands noms du maréchal de Berwick et du vainqueur de Denain, sut conserver de génération en génération, dans le cœur de ses enfans, la tradition des sentimens généreux et des mâles instincts qui fraient, dans la carrière des armes, le brillant sentier des honneurs.

Et, s'il faut prouver que les gloires d'un autre genre n'ont pas fait défaut à Juilly, parmi les hommes remarquables de notre époque dont ce collége s'honore d'avoir nourri l'enfance, qu'il me suffise d'en citer deux.

L'un (2), digne d'avoir exercé sa pensée naissante dans les lieux d'où la pensée de Malebranche s'élevait vers le ciel pour chercher dans le sein de Dieu le mot du monde physique et du monde moral; religieux et noble génie que l'on vit lui-même renouer, au commencement de ce siècle, le lien nécessaire qui doit unir l'intelligence de l'homme à l'intelligence infinie, et que le dernier siècle avait brisé; admirable publiciste qui ouvrit une ère nouvelle d'espérances pour la société, lorsque, dans un écrit immortel, rattachant la morale et la politique à la législation primitive que nous tenons du

(1) Le lieutenant-général, vicomte Paultre de Lamothe.

(2) M. Bonald.

ciel, et contre laquelle nos crimes et nos erreurs ne peuvent pas prescrire, il dévoila les véritables causes de nos malheurs comme leurs seuls remèdes, et que, sur l'abîme creusé par une révolution qui avait commencé par la déclaration des droits de l'homme, il proclama les droits de Dieu.

L'autre (1), dont nous ne devons pas craindre de jeter le nom et la renommée à vos jeunes admirations, quoique ce nom se trouve mêlé à des luttes ardentes auxquelles nous nous efforçons de tenir vos âmes tout-à-fait étrangères, quoique cette renommée ait été conquise dans un monde dont les bruits n'arrivent pas jusqu'à vous; car l'ascendant que ce roi de la tribune exerce sur ses adversaires eux-mêmes, le charme irrésistible qui semble rapprocher quelquefois, pour les suspendre à sa parole, les esprits les plus opposés, renouvellent de nos jours d'une manière si merveilleuse les prodiges de l'éloquence des anciens temps, qu'il n'est pas une opinion généreuse qui pardonnât à Juilly d'oublier qu'il a été le berceau de cette gloire.

Après avoir jeté ce rapide coup d'œil sur le passé de Juilly, je regrette que les bornes où je dois me renfermer ne me permettent pas de vous dire tout ce que remuent dans nos âmes les souvenirs que ce jour fait rayonner, si j'ose ainsi parler, devant nous. Mais qu'est-il besoin de nos paroles, et que pourraient-elles ajouter à la lumière qui nous dévoile en ce moment et vos devoirs et les nôtres?

Ce que nous faisons depuis douze ans pour accomplir ces devoirs, nous l'avons expliqué bien des fois, nous pouvons le redire; car pour cela un mot nous suffit, et ce mot, dans lequel se résume toute la pensée de l'éducation que vous recevez ici, il me semble que je vais le prononcer avec plus d'assurance encore dans ce jour, en face de ces deux siècles que je crois voir se dresser devant moi.

Car qu'y a-t-il enfin entre ces siècles et nous? Par où le passé de Juilly tient-il au présent et saisit-il d'avance l'avenir? Quel peut être le principe immortel qui, en rendant une si longue suite de générations participante de sa même vie, fait de vous et de ceux qui vous précédèrent dans cette maison, et de ceux qui viendront après vous, une seule et même famille? Je cherche ce lien d'unité sur la terre, et je ne le trouve pas; je ne vois que le mouvement fatal qui emporte les opinions, les mœurs, les formes sociales, tout ce qui est de l'homme. En quoi le monde qui va s'ouvrir pour vous ressemble-t-il au monde où étaient destinés à vivre les jeunes hommes que le vénérable père de Coudren couronnait, à cette heure peut-être, il y a deux cents ans; et que peut-il y avoir, par conséquent, de commun entre eux et vous? Entrez dans la poussière que la roue des siècles soulève devant elle, fouillez dans les décombres que les révolutions amoncèlent sur son passage, et vous ne trouverez qu'une chose que les siècles ne brisent point, que le chôc des révolutions ne peut pas ébranler : la religion. La religion, voilà donc l'anneau divin qui, du sein de l'éternité, lie notre passagère existence aux temps qui ne sont plus et aux temps qui ne sont pas encore; la religion, voilà la pierre indestructible, parce qu'elle a été posée par la main même de Dieu, qui présente seule une assiette fixe, permanente, aux établissemens de l'homme. Juilly n'a tant duré que parce qu'il fut fondé sur cette pierre. Tant qu'on le verra appuyé sur cette base, la forme, le plan extérieur de ce vieil édifice, pourront être modifiés, mais il conservera sa puissante, sa majestueuse unité, et il portera sans effort le poids du nouveau siècle qui se lève sur lui.

Ainsi, rattacher à la foi, comme nous le faisons, tout le développement de vos jeunes intelligences, c'est nouer dans le sein même de Dieu le lien de fraternité qui vous unit aux générations qui vous précédèrent ici, et à celles qui vous succéderont; c'est faire remonter la famille dont le soin nous a été remis à la source immortelle de son incessante vie; c'est acquitter notre dette envers le passé et envers l'avenir.

Nous croyons, de plus, que c'est répondre à tous les besoins de vos jeunes esprits.

Nous le croyons, parce que la foi n'est pas, comme quelques hommes se le figurent, un principe étroit, mais au con-

(1) M. Berryer.

traire le germe qui renferme le développement naturel de toutes les facultés de l'homme, une sève divine qui, en s'insinuant par la racine dans l'arbre de la science, en vivifie, en féconde tous les rameaux : philosophie, histoire, littérature, tout le cercle de l'enseignement s'élargit lorsqu'il est tracé par la main de la religion ; car, à mesure que l'esprit de l'homme monte les degrés de l'échelle mystérieuse que le Christianisme pose entre la terre et le ciel, il voit l'horizon du monde moral s'agrandir et reculer devant lui ses limites.

Nous le croyons, parce que l'éducation n'est pas seulement plus large, mais qu'elle peut devenir aussi plus libérale à proportion qu'elle est plus chrétienne. Rassurés par la soumission filiale qui enchaîne l'essor de votre raison à l'autorité seule infaillible par qui se manifeste à nous la raison infinie de Dieu, nous ne craignons pas de poser devant vous toutes les grandes questions qui remuent le monde où vous allez entrer ; nous vous permettons d'aborder tous les difficiles problèmes d'où dépend l'avenir de la société ; nous vous laissons explorer d'avance tous les écueils contre lesquels pourraient se heurter vos jeunes esprits.

Nous le croyons enfin, Messieurs, parce que vous êtes destinés à vivre dans un siècle qui ne trouva rien, dans l'héritage du siècle qui l'a précédé, que des doutes et des ruines ; et une expérience de quarante ans a prouvé que l'homme seul ne peut rien faire avec cette poussière du passé ; qu'il doit, s'il veut se créer un avenir, chercher dans la foi le seul lien qui peut renouer l'unité du monde des intelligences, demander à la religion la seule base sur laquelle peut s'asseoir le monde social. Une éducation religieuse, qui fut le premier intérêt de tous les temps, est donc la dernière espérance des temps où nous sommes.

C'est là, Messieurs, ce qui nous persuade que, quelle que soit la carrière que la Providence doit ouvrir à chacun de vous, vous serez tous des instrumens utiles sous sa main. Les germes divins que l'éducation domestique déposa dans vos jeunes âmes, et que nous nous efforçons de développer ici, porteront leurs fruits ; ce n'est pas en vain que votre enfance aura été nourrie des plus saintes traditions, que vous aurez grandi au milieu des plus imposans souvenirs, que vous vous serez avancés vers le monde, escortés, si j'ose ainsi parler, par tous les morts qui ont laissé dans ces lieux le reflet de leur illustre vie. Ces religieuses images ne s'évanouiront pas pour vous sur le seuil du collége ; vous les emporterez dans votre âme, elles vous montreront les routes que vous devez suivre ; elles vous soutiendront dans les pas difficiles. Si, en cherchant, avant tout, la gloire que Dieu donne et qui a sa récompense dans le ciel, quelques uns de vous rencontrent, comme par surcroît, la gloire humaine sur leur chemin, ils seront heureux de pouvoir ajouter quelque chose à l'éclat qui entoura leur berceau ; mais tous vous acquitterez le seul tribut que Juilly réclame de vous, celui d'une vie religieuse, irréprochable, utile à votre pays. J'ignore ce que seront les temps que vous avez à traverser ; mais rien ne sera au-dessus de votre courage, si vous songez à la honte qu'il y aurait à démentir la noblesse de votre origine, si le passé, si l'avenir de la famille dont vous êtes chargés de continuer la noble existence, sont toujours devant vos yeux. Quelles que soient les épreuves qui peuvent vous être réservées, allez donc, l'âme pleine de ces saintes pensées, marchez, le front haut, vers le combat de la vie, en songeant aux générations qui vous précédèrent et à celles qui viendront après vous : *Ituri in aciem et majores et posteros cogitate.* »

Après ce discours, ont commencé les exercices ordinaires, qui, bien que dérangés un peu par le temps, se sont faits avec la plus grande solennité. Les élèves dont le nom a été le plus souvent prononcé sont ceux de MM. Hamel, Lacarrière, Lageloure, de Regnon, Duhaut-Cilly, de Sanoie, de Tardif, Dubois-de-Tilleul, d'Espaux, Wacther, de Labourdonnaye, de Choiseul, de Clerk, etc.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

ÉDITION COMPLÈTE DE TOUS LES PÈRES GRECS ET LATINS SOUS LES AUSPICES DE SA SAINTETÉ GRÉGOIRE XVI.

Depuis long-temps les véritables amis des saintes lettres, et même tous ceux qui s'intéressent aux progrès des sciences historiques et ethnographiques, regrettaient de ne pas trouver réunis en une seule publication, uniforme, faite sur un même plan, dirigée par des savans du premier ordre et d'une orthodoxie irréprochable, tous les écrits des Pères de l'Église. Or, c'est ce qui va être effectué, grâce à la haute protection que SA SAINTETÉ GRÉGOIRE XVI accorde aux lettres et aux sciences ecclésiastiques; et, certes, une pareille entreprise, menée à sa fin, ne sera pas le moins beau fleuron qui décorera dans l'avenir l'histoire de ce pape qui a déjà fait de si grandes choses.

Annoncer une telle entreprise est la recommander assez. Tout ce que l'on demandera après cette annonce, c'est de pouvoir compter sur son exécution. Avoir nommé SA SAINTETÉ GRÉGOIRE XVI, c'est déjà un garant assuré de l'entreprise; mais on en trouvera un nouveau dans le nom des protecteurs et des collaborateurs. C'est ce qui nous décide à le donner ici avant de parler des moyens scientifiques d'exécution.

Noms des Eminens Cardinaux promoteurs de l'entreprise.

LL. EE. PACCA, doyen du sacré Collége.
LAMBRUSCHINI, secrétaire-d'état.
DELLA PORTA-RODIANI, vicaire de Sa Sainteté.
GIUSTINIANI, camerlingue.
FRANZONI, préfet de la Propagande.
PATRIZI, préfet de la Congrégation des évêques et des réguliers.
POLIDORI, préfet de la Congrégation de la discipline régulière.
MATTEI, préfet de l'économie de la Propagande.
MEZZOFANTI, membre de la Propagande.
BARBERINI, membre de la Propagande.
CIACCHI, membre de la Congrégation du Concile.

Noms des Promoteurs-Collaborateurs.

MMgrs PIATTI, patriarche d'Antioche, vice-gérant.
CADOLINI, archevêque d'Édesse, secrétaire de la Propagande.
GRATI, évêque de Callinique, général des servites.
WISEMAN, évêque de Mellipotamos, vicaire- apostolique en Angleterre.
CAPACCINI, sous-secrétaire-d'état.
VANNICELLI - CASONI, gouverneur de Rome.

Les PP. ROOTHAAN, général de la Compagnie de Jésus.
D'ALEXANDRIE (Joseph-Marie), général des observantins.
ROSANI, général des piaristes.
SCALABRINI, général des serviteurs des infirmes.
Abbé BINI, procureur-général des bénédictins.
GUARINI, procureur général des Missions.
OLIVIERI, commissaire du Saint-Office.
TAGNI, procureur-général des serviteurs des infirmes.
FERINI, procureur-général des mineurs conventuels.

MMgrs LAUREANI, premier garde de la bibliothèque du Vatican.
BERNABO, chanoine de la basilique du Vatican.
MOLZA, deuxième garde de la bibliothèque du Vatican.

Le comte GNOLI, doyen des avocats consistoriaux.

L'abbé de LUCA, *directeur des Annales des Sciences religieuses* de Rome.

Les PP. BONFIGLIO, somasque.
FINETTI, de la Compagnie de Jésus.
GUARDI, des serviteurs des infirmes.
JANSSEN, secrétaire de la Compagnie de Jésus.
PALMA, carme chaussé.
PASSAGLIA, de la Compagnie de Jésus.
PERRONE, de la Compagnie de Jésus.

Le chan. ROMITI, professeur de théologie.

Le père ROSAVEN, de la Compagnie de Jésus.
SECCHI, de la Compagnie de Jésus.
VENTURA, théatin.

Noms des membres de la Junte d'administration.

BORGHESE (le prince dom Marc-Antoine).
SHREWSBURG (le comte de).
MARINI (monseigneur), auditeur de la Rote.
TORLONIA (le commandeur dom Charles).
PATRIZI-MOMTORO (le marquis Philippe).
PIANCIANI (le comte Vincent).

Ces noms si honorables sous tous les rapports sont un sûr garant du succès. Nous devons en outre ajouter que les principaux Pères seront dédiés à la plupart des princes chrétiens, et nous savons en particulier que S. M. le Roi des Français a agréé la dédicace des *OEuvres de saint Irénée* et de *Clément d'Alexandrie*.

Nous dirons maintenant quelques mots de ce que nous connaissons sur l'exécution de l'œuvre.

D'abord, en ce qui concerne l'*orthodoxie*, comme toute l'œuvre sera préparée, toutes les épreuves seront corrigées à Rome, et sous la surveillance suprême du P. Buttaoni, maître du sacré palais, et très profond théologien, il n'y aura aucun doute qu'aucune autre ne présentera une semblable sécurité sous ce rapport.

Quant à l'exécution *scientifique*, d'abord cette édition étant faite dans un ensemble complet, offrira l'ordre *chronologique* dans son exécution. Chaque Père, autant que faire se pourra, sera revu d'après les manuscrits. On y fera entrer les *fragmens* si nombreux qui, depuis les premières éditions, et même depuis les travaux des Bénédictins, ont été imprimés à part ou signalés dans les manuscrits qui ont été catalogués soit en France, soit à l'étranger. Toutes ces découvertes disséminées et perdues dans des dissertations particulières ou dans des recueils difficiles à trouver et à consulter, seront mises à leur place dans la prochaine édition.

On nous fait espérer même que, grâce aux recherches que l'on fait en ce moment à la bibliothèque du Vatican par la protection spéciale qu'accorde à cette entreprise S. E. le cardinal Lambruschini, bibliothécaire de la sainte Église romaine, et dans la grande bibliothèque des Bénédictins du Mont-Cassin, on pourra donner un texte plus correct des Pères apostoliques, et même déterrer quelques ouvrages qui avaient été inconnus jusqu'à ce jour.

Le format de l'ouvrage sera grand in-4°, sur papier double raisin, collé et satiné; le texte grec sera en regard du texte latin. Chaque épreuve sera soumise à la révision des personnes les plus savantes; et le volume, de 1000 à 1200 pages, ne sera que du prix de 16 fr.

L'éditeur, M. Spiridion Castelli, littérateur distingué, voulant en outre encourager les souscripteurs, promet, si le nombre s'élève à 2700, de leur distribuer tous les ans *cinq primes*, la première de 5560 fr. (1000 écus romains), et les quatre autres de 1540 fr. (250 écus romains), qui seront réglées par le tirage de la loterie romaine, et dont les fonds seront déposés à la banque Torlonia.

Nous ne pouvons que recommander cette œuvre à tous nos abonnés, et nous ne doutons nullement qu'elle ne soit bien reçue en France par le clergé et par tous les chrétiens qui s'intéressent aux sciences et aux lettres sacrées.

Quant à l'éditeur, nous lui demandons surtout d'être fidèle à ses engagemens, et d'être prompt et actif dans son entreprise. Il promet un volume par mois; il pourrait peut-être, quand l'œuvre sera bien en train d'exécution, aller encore plus vite; c'est un des élémens principaux du succès. A. B.

ARCHIVES CURIEUSES DE L'HISTOIRE DE FRANCE; par F. DANJOU. Chez Blanchet, libraire-éditeur, rue Croix-des-Petits-Champs, 11.

La seconde série de cette collection s'arrête avec le douzième volume, à la mort de Louis XIV. Le neuvième contient la vie de Colbert par un contemporain, et trente extraits de l'Hôtel-de-Ville de Paris, la plupart classés sous ces trois titres : *OEuvres publiques*, *Industrie*, *Assemblée solennelle du 29 juillet* 1652, tous se rapportant au temps de la Fronde. Le dixième se compose de neuf pièces, savoir : *Relation* de la conduite présente de la cour de France; *Projet* pour l'entreprise d'Alger; *Relation* des voyages faits à Tunis par ordre du roi; *Relation* de l'expédition de Gigery; *Vie de Mézeray; la Fête* de Versailles du 16 juillet 1668; *Dernières paroles* du maréchal Fabert; *Vie de Molière* par Grimarest; *Relation* de l'ambassade de Chaumont à Siam. Au tome onzième, on trouve un *Discours* sur l'histoire des fondations des établissemens faits sous le règne de Louis XIV; une *Histoire* de l'Hôtel royal des Invalides; une *Description* de son église; une *Critique* de Paris par un Sicilien; les *Mémoires* du marquis de Guiscard; une *Réponse* du même à une lettre de Chamillard; une *Histoire du fanatisme* de notre temps, 1692, par le calviniste Brueys, que Bossuet convertit; diverses lettres de Fléchier. Ces quatre derniers documens éclaircissent la révolte des Cévennes. Sur les vingt-six pièces du tome douzième, quatre tiennent au procès fameux de la marquise de Brinvilliers; le *Détail de la France*, ouvrage de Bois-Guillebert, occupe plus de cent pages; c'est comme le premier essai d'économie politique au dix-septième siècle; le *Journal de Verdun* s'étend beaucoup sur l'ambassade perse; un extrait des *Anciens Mercures* raconte les derniers momens de Louis XIV. E. D.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 57. — Septembre 1840.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

SIXIÈME LEÇON (1).

> Labourage et pasturage sont les deux mammelles de l'Etat.
> SULLY, *Économies royales.*

La poésie, qui nous peint sous des couleurs si riantes les occupations agricoles, n'est-elle donc qu'un prisme trompeur? L'attrait naturel qui porte la plupart des hommes à placer le parfait bonheur dans un milieu champêtre est-il un non-sens dans notre organisation? Le Dieu très bon se serait-il complu à nous donner ces sentimens instinctifs en vue de nous égarer? Il est impossible d'admettre une pareille pensée, non plus que de nier la sympathie qui attache l'homme aux espèces animales et végétales soumises à son empire : il n'est pas de cœur qui ne s'épanouisse quand le soleil, ayant franchi la borne équinoxiale, darde ses premiers feux sur la terre, et que la campagne, après un long deuil, brille de son premier sourire. Nous aimons à contempler l'arbre de nos vergers, lorsqu'il revêt soudainement sa magnifique robe de fleurs pour assister avec nous aux fêtes de l'espérance; ou lorsque, chargé des trésors de l'automne, il semble nous inviter à jouir des dons du ciel avec actions de grâces. C'est encore un moment plein d'émotions que celui où le troupeau revient des champs, alors que les mères et les agneaux, s'appelant et se cherchant mutuellement dans la foule, sont si heureux de se rejoindre après quelques heures d'absence. Enfin, peut-on voir avec indifférence la vache, cette bonne nourrice de l'homme, et le cheval, noble compagnon de ses travaux, et le chien, son fidèle et intelligent serviteur, et la poule, si heureuse et si fière de sa nombreuse progéniture, et le pigeon, modèle d'amour et de constance, et l'abeille aux merveilleux travaux, et tant d'autres agens de la richesse agricole? Quoi! il faudra que, dociles aux leçons de l'économie politique, nous cessions de leur porter un intérêt de cœur et ne voyions désormais en eux que des machines diversement utiles! Triste effet d'un rationalisme étroit qui tend à faire de l'homme un vil esclave en dépouillant le travail agricole de tout ce qui le rend attrayant. Reconnaissons, au contraire, que ce qui fait le charme de l'agriculture entre les autres industries, c'est qu'elle opère sur ce qui a vie comme nous, et qu'elle a Dieu pour coopérateur. Sans contredit, de graves mécomptes attendent l'homme qui cherche dans le milieu social actuel la réalisation des tableaux champêtres tracés par

(1) Voir la Ve leçon au n° 56 ci-dessus, p. 85.

l'imagination des poètes; mais la faute en est à nos institutions incohérentes et fausses; car le poète, avec raison qualifié de prophète (*vates*) dans l'antiquité, voit la vie des champs telle que Dieu a voulu qu'elle fût, et telle qu'elle sera, en effet, quand la société sera constituée harmonieusement. Pour nous, la triste tâche que nous avons à remplir en ce moment, en en attendant une plus agréable, est de décrire les mœurs et les institutions agricoles telles que la civilisation les a faites.

L'institution agricole repose sur quatre conditions essentielles : la possession du sol, le travail, le capital et le savoir. Si elles se trouvaient réunies toutes quatre sur le même individu, l'agriculture ne serait entravée par aucune opposition d'intérêt, ni aucune divergence d'action; mais ce cas, qui du reste ne se rencontre guère que dans les colonisations nouvelles, n'est pas aussi favorable à la richesse qu'il le paraît d'abord, attendu que dans ce système l'entrepreneur de culture, qui est en même temps son propre ouvrier, est livré à ses forces individuelles, de sorte que l'effet utile produit par l'*unité* d'intérêt est neutralisé par les inconvéniens résultant de la *solité* d'action. Au surplus, le cas le plus ordinaire en Europe, où la civilisation a passé par toutes ses phases régulières, est celui où le sol appartient à une classe inhabile à le cultiver, le capital d'exploitation et le savoir professionnel à une autre classe (il serait même davantage dans l'esprit de la civilisation que le capital fût fourni à l'agriculteur de profession par une classe à part); enfin le travail est le lot de ceux qui ne possèdent ni fonds de terre, ni capital, ni talent supérieur. L'institution agricole gît dans l'alliance plus ou moins intime de ces trois ou quatre catégories d'agens de production, dans la combinaison plus ou moins rationnelle et équitable de leurs droits et de leurs intérêts respectifs.

Nous avons indiqué, dans une précédente leçon, le premier acte synallagmatique qui fut passé entre les propriétaires et les travailleurs : c'est le bail à cheptel, encore en usage dans plusieurs provinces arriérées en fait d'institutions agricoles. Sous ce régime, le propriétaire fournit le fonds de terre et le mobilier d'exploitation au cultivateur, qui contribue par son travail et le savoir qu'il est censé posséder; les produits de la culture sont partagés entre les deux contractans ordinairement par moitié. L'intérêt bien évident du propriétaire est que le produit brut de la culture soit le plus grand possible; mais il n'en est pas de même du métayer, qui, pour remplir ce but, serait obligé d'appliquer une plus grande somme de travail à un moindre espace de terre, tandis qu'en opérant d'après le principe contraire, il contribue aux fruits communs avec une moindre mise relative, et oblige son co-intéressé à fournir un apport d'autant plus considérable. Mais pour mettre cette proposition dans tout son jour, nous sommes obligé de descendre un instant des généralités de l'économie sociale dans quelques particularités de l'économie rurale.

Le sol n'est fécond qu'en tant qu'il a été pénétré par les gaz atmosphériques, le calorique et la lumière. En voici la preuve palpable : la terre dont les maçons se servent pour faire le mortier, ou pour bâtir en pisé, est toujours prise à une profondeur où elle est complètement froide et infertile; cependant, au bout d'un certain nombre d'années, quand on vient à démolir les murs qui en sont construits, on la trouve toujours douée d'une fertilité telle, qu'on l'emploie comme engrais. D'où provient le carbone qu'elle contient alors? C'est un objet de recherches étranger à notre sujet; nous devons seulement prendre acte du fait, car il sert en grande partie à nous expliquer la singulière divergence d'intérêt qui s'établit entre le propriétaire et le métayer. Quand c'est sur le sol que le phénomène en question a lieu, l'on conçoit, sans qu'il soit besoin de le dire, que les molécules terreuses les plus rapprochées de la surface, recevant plus immédiatement le bénéfice des fluides et de la chaleur atmosphérique, se trouvent naturellement les plus fécondes, et qu'elles le sont de moins en moins au fur et à mesure que l'on descend à une plus grande profondeur. Le labourage a pour objet d'exposer alternativement toutes les parties constitutives du sol aux influences améliorantes de l'air et du

calorique; l'on n'appelle même proprement sol que la couche de terre ainsi remuée périodiquement; toute la partie que n'atteignent pas les instrumens aratoires forme immédiatement le sous-sol, et reste, sauf quelques rares exceptions, tellement froide et infertile, qu'il suffit souvent d'un coup de charrue donné plus profondément qu'à l'ordinaire pour jeter dans le sol une cause temporaire d'infertilité. Il s'ensuit de là que la valeur intrinsèque d'un sol ne résulte pas uniquement de sa qualité, mais encore de sa profondeur toujours égale à celle du labour qu'il reçoit habituellement; c'est à cette profondeur qu'il convient de rapporter sa puissance productive, abstraction faite de sa qualité et de sa richesse.

Cependant, quelque homogène qu'un sol soit rendu par les labours, les végétaux qui y croissent tirent plus de nourriture des parties voisines de sa surface que de celles du fond : en effet, pendant que la récolte est sur pied, les causes atmosphériques que nous avons indiquées ne cessent pas d'agir sur lui, d'autant plus efficacement qu'elles le font plus immédiatement. D'ailleurs, bien que les racines des végétaux utiles aillent chercher leur nourriture plus profondément dans le sol qu'on ne le pense peut-être, néanmoins elles perdent une partie de leur force d'assimilation en pénétrant à une certaine profondeur; c'est pourquoi, bien que la puissance productive du sol résulte de sa profondeur, elle n'est pourtant pas proportionnelle à cette profondeur. Les expériences que nous avons faites sur cette matière n'ayant pas été répétées dans un grand nombre de circonstances différentes, nous ne saurions présenter nos résultats numériques comme rigoureusement prouvés; toutefois, ils suffisent pour expliquer la loi physique que nous avons observée, et dont nous analysons en ce moment les conséquences sociales.

Supposons un sol de 24 pouces de profondeur, qui paraît être la limite convenable dans un terrain de consistance moyenne; car, plus un sol est léger, plus un labour profond lui est utile, et si 1 pied de profondeur suffit dans une argile très compacte, 3 pieds nous ont parfaitement réussi sur des sables calcaires. Si donc l'on divise par la pensée le sol de 2 pieds en 24 couches de 1 pouce d'épaisseur, la fécondité propre à chacune d'elles sera exprimée, savoir : celle de la couche supérieure, par 24; celle de la suivante, par 23, et ainsi de suite, en diminuant d'une unité, jusqu'à la dernière et la plus profonde, qui ne figure que pour 1. Le total de tous ces nombres, 300, exprime la puissance totale d'un sol de 24 pouces d'épaisseur. Comparons à présent les effets produits dans la pratique agricole de différens cantons où la profondeur du labour présente de grandes différences : 1° le labour que le pauvre métayer fait, avec une mauvaise charrue, à 3 ou 4 pouces de profondeur; 2° celui du fermier des bons cantons agricoles, tels que la Beauce et la Brie, dont la charrue, un peu meilleure, pénètre à 6 ou 8 pouces; 3° enfin le bêchage des petits cultivateurs du littoral du Finistère, qui retourne une couche de 16 à 18 pouces de profondeur.

Observons, avant de passer outre, que la dépense de force que requiert le labourage suit une progression inverse à celle de la puissance, c'est-à-dire que la terre coûte d'autant plus à retourner que l'instrument va la chercher plus profondément. D'après les expériences du major Beatson, la dépense du labourage croît avec la profondeur suivant la progression arithmétique 1, 2, 3, 4, etc. Nous ne garantissons pas plus la rigoureuse exactitude des chiffres de l'agronome anglais que nous n'avons fait des nôtres; néanmoins, quiconque a la moindre teinture de mathématiques comprendra que le principe en est vrai. Ainsi donc, si la terre du fond coûte plus de dépense de labourage et contribue moins au produit que celle plus rapprochée de la superficie, c'est un double motif pour que le métayer préfère son labour superficiel à un labour profond; son sol de 4 pouces de profondeur a une puissance exprimée par 90, et ne lui coûte à labourer qu'une force égale à 10, tandis qu'un sol de 8 pouces n'aurait qu'une puissance de 164, et lui coûterait une force de 36; conséquemment, s'il labourait à 8 pouces de profondeur,

au lieu de 4, la même dépense de labourage, qui, dans sa pratique, lui rapporte 9 hectolitres de pain, n'en produirait plus désormais que 4 ⅘ hectolitres. Il est vrai que le journal de terre, au lieu de ne produire que 6 hectolitres de grain, en donnerait au moins 10; mais qu'importe au métayer ce que produit la terre : ce qu'il considère, c'est ce que lui rapporte son travail. Du reste, comme nous ne faisons pas ici un cours d'économie rurale, nous ne relevons pas les légères différences qu'on peut observer entre les aperçus théoriques et les faits pratiques. Quoi qu'il en soit, cette courte analyse doit suffire pour faire comprendre le motif d'intérêt personnel qui fait que le métayer préfère son labour de 4 pouces, bien qu'il ne produise que 6 hectolitres de grain par journal, à un labour de 8 pouces, qui en produirait 10; et cela, au grand détriment de la propriété et de la richesse publique. Aussi que de fois il nous est arrivé de voir des agronomes fort instruits, mais étrangers à la partie philosophique de l'agriculture, faire des frais d'éloquence inutiles pour convertir aux bonnes méthodes des cultivateurs ainsi placés : tel fin matois de paysan à qui le savant s'efforce de démontrer son ânerie, se garde bien de fournir la preuve contraire; mais, tandis que ses traits immobiles ne trahissent aucune pensée, mainte fois le sourire involontaire de ses yeux semble dire :

Le plus âne des deux n'est pas celui qu'on pense.

Si le mauvais labourage de 4 pouces est désastreux à la richesse publique, comparativement à celui de 8 pouces, ce dernier ne l'est pas moins quand on vient à le comparer au labour à la bêche, tel qu'il se pratique dans l'ancien évêché de Léon, à 16 ou 18 pouces de profondeur, avec défoncement du sol; tous les trois ou quatre ans, à 22 ou 24 pouces. Toutefois, nous adopterons le nombre 20 pouces; la puissance qui en résulte sera exprimée par 290. Or, si le labour de la Beauce et de la Brie, qui peut avoir 8 pouces de profondeur et dont la puissance est 164, produit, année commune, déduction faite de la semence, environ 20 hectolitres de blé, le sol du littoral breton, dont la puissance est 290, doit produire 35 hectolitres et une fraction; or, ce rendement serait considéré, dans ce dernier canton, comme une récolte médiocre, sinon mauvaise. Cette légère différence entre les résultats théoriques et pratiques, qui, au surplus, vient *à fortiori* à l'appui de notre raisonnement, provient sans doute de ce que nous avons exagéré la profondeur du labour de Beauce. Quant à la qualité des deux sols, la différence serait en faveur des bons *loams* calcaires de la Beauce et de la Brie plutôt que du terrain granitique de la Bretagne. Ainsi nous venons d'observer, dans leurs effets respectifs, trois systèmes de labourage en vigueur dans de vastes cantons agricoles, ce qui nous semble beaucoup plus concluant que d'apporter en preuve des expériences particulières, toujours à bon droit suspectes : le premier donne au sol 4 pouces de profondeur, et produit 11 à 12 hectolitres de blé par hectare; le second remue la terre à 8 pouces, et obtient 20 à 22 hectolitres; enfin, le dernier est parvenu à créer un sol d'environ 24 pouces, et rend 36 à 40 hectolitres de blé par hectare superficiel. Le labour de Beauce et de Brie est estimé coûter 24 francs par hectare; conséquemment, celui des métayers, fait à 4 pouces, ne devrait coûter que 6 fr. 66 c., tandis qu'en réalité il coûte un peu plus cher, vraisemblablement parce que l'assistance de l'homme occasionne la même dépense dans l'un et l'autre cas. Cependant le labour à 2 pieds de profondeur devrait coûter 200 fr., et même davantage, puisqu'il est effectué à bras d'hommes, tandis qu'il coûte en Bretagne au plus 160 fr. ou 180 fr. par hectare, ce qui provient peut-être de ce que la bêche opère par un mouvement mécanique plus rationnel que la charrue, du moins quand il s'agit d'aller à une grande profondeur.

Il serait superflu de nous appesantir davantage sur ces détails pratiques; du moment que notre théorie du labourage est confirmée par l'observation, il en résulte que l'invention de la charrue et son emploi exclusif ont été une véritable calamité pour l'espèce humaine, puisque les productions du sol en ont été diminuées de moitié; et nous ne nous avan-

cions pas trop en donnant à entendre, dans une précédente leçon, qu'il ne serait nullement absurde de chercher la solution du grand problème social, agité par Malthus, en obligeant la terre à produire deux épis de blé là où elle n'en donne actuellement qu'un, du moins sur la plupart des sols exclusivement labourés à la charrue. Les économistes politiques déclarent que leur science doit rester étrangère aux procédés particuliers à chaque art. Nous ne comprenons nullement une pareille abstraction; il nous semble du moins qu'avant de déclarer, au nom de la science, que le seul moyen d'extirper l'indigence consiste à retirer tout secours aux indigens; il serait plus rationnel, plus juste et plus humain de s'assurer d'abord si l'industrie agricole tire du sol tout le parti dont il est susceptible, et si, mieux organisée, elle ne créerait pas de nouvelles ressources alimentaires qui permettraient au moins d'ajourner les moyens de solution antisociaux. Or, quel est l'agronome instruit qui, en examinant l'état général de l'agriculture en France, n'est convaincu qu'il est physiquement possible d'en porter les produits pour le moins au triple de ce qu'ils sont actuellement? Si Malthus, par exemple, au lieu de parler du doublement des ressources alimentaires comme d'une impossibilité physique, eût connu la propriété des labours profonds, il eût probablement hésité à produire ses quatre volumes de lamentations qui ont donné le cauchemar à tous les gouvernemens, et dont on n'a su tirer que des conséquences immorales.

C'est par une raison analogue à celle que nous venons de décrire que les défrichemens de landes se font presque partout au moyen de l'écobuage : l'on obtient ainsi de la couche superficielle un produit peu coûteux et immédiat. Il est vrai que ce procédé ne met en œuvre qu'un sol sans profondeur, et que la fécondité éphémère que lui imprime l'action du feu fait place à la plus complète stérilité; mais la spéculation agricole trouve son compte à ce grand méfait social, tandis qu'il est sans exemple que les défrichemens de landes et de bruyères exécutés suivant les bons principes agronomiques aient enrichi, ou pour mieux dire n'aient pas ruiné leurs auteurs. Au reste, n'est-ce pas un grave sujet de méditation, pour quiconque s'occupe d'économie sociale, que cette loi fatale en vertu de laquelle la plus utile de toutes les industries est précisément celle qui donne le moins de profit à ceux qui l'entreprennent, et que dans cette industrie même il n'y ait de sûr que les opérations funestes à la richesse publique? Adam Smith en a fait l'observation avec son impassibilité ordinaire, et sans en tirer aucune induction : « La considération de « son profit particulier, dit-il, est le seul « motif qui détermine le possesseur d'un « capital à l'employer, soit dans l'agri- « culture, soit dans les manufactures, « ou dans un commerce quelconque en « gros ou en détail.... Les profits de l'a- « griculture ne paraissent pas supérieurs « à ceux des autres entreprises en au- « cune partie de l'Europe. A la vérité, « les hommes à projets de tous les pays « ont depuis quelques années amusé le « public en lui présentant les tableaux « les plus séduisans des profits que l'on « pouvait faire par la culture et l'amé- « lioration de la terre. Sans entrer dans « aucune discussion sur le mérite de « leurs calculs, une observation très « simple suffit pour nous convaincre que « le résultat doit en être faux : nous « voyons chaque jour les plus brillantes « fortunes acquises, dans le cours d'une « vie d'homme, par le commerce et les « manufactures, fort souvent au moyen « d'un petit capital, quelquefois même « sans aucun capital; tandis que l'exem- « ple d'une pareille fortune acquise par « l'agriculture, dans le même laps de « temps et avec un semblable capital, ne « s'est peut-être jamais présenté en Eu- « rope pendant le cours d'un siècle. Ce- « pendant tous les grands États d'Europe « contiennent de vastes espaces de bon- « nes terres qui demeurent incultes, et « la majeure partie de celles qui sont « cultivées sont loin d'avoir acquis « toute la valeur dont elles sont suscep- « tibles (1). »

Qui ne croirait qu'après un pareil exorde, l'économie politique va conclure en disant : « Attendu que la pro-

(1) *Wealth of nations*, book II, chap. V.

« duction agricole est la plus indispensable de toutes, et celle dont l'insuffisance met la société en péril, s'il est prouvé qu'elle ne procure que de médiocres bénéfices à ses auteurs, il faut de toute nécessité reconnaître qu'il y a dans l'organisation de l'industrie un vice radical dont l'effet est de rétribuer les services sociaux en sens inverse de leur utilité publique. » Mais point, l'économie politique poursuit son chemin, en nous apprenant que la valeur d'un service social, comme de toute autre marchandise, se démontre par le prix qu'il obtient sur le marché. Mais cette digression, qui sera nécessairement reprise au chapitre des institutions commerciales, nous a fait perdre de vue le bail à moitié fruit.

Comme il fut promptement démontré à tout esprit judicieux que ce contrat portait en lui une cause d'inertie fatale à la richesse agricole, les propriétaires en adoptèrent un autre dès qu'ils eurent la faculté de le faire, c'est-à-dire quand ils trouvèrent parmi les cultivateurs des hommes munis d'un capital suffisant pour prendre la terre à ferme. Dans ce nouveau bail, ce n'est plus le propriétaire, mais bien l'entrepreneur agricole, qui apporte le capital d'exploitation ; ce dernier ne partage plus les produits de sa culture avec l'autre, mais il consent à lui servir une redevance annuelle fixe et en argent, moyennant quoi la jouissance du sol et des bâtimens d'exploitation lui est assurée pour un certain nombre d'années. On supposa que le fermier, devant désormais recueillir seul les fruits de son industrie, s'intéresserait à l'amélioration du fonds ; mais, par une précaution qui semble trahir une arrière-pensée, les propriétaires s'accordèrent généralement à borner la durée des baux à neuf années : or, en ce qui concerne la plus importante de toutes les améliorations, le défoncement du sol, nous avons fait entendre précédemment que, pour peu que les instrumens aratoires ramenassent la terre du sous-sol dans le sol, celui-ci se trouvait frappé de stérilité pendant quelque temps. Par conséquent, quiconque entreprendra d'approfondir un sol devra se résoudre à en subir la non-valeur pendant un espace de temps d'autant plus long que l'opération sera plus énergique : il peut s'élever à quatre ou cinq ans dans les terrains dépourvus de matière calcaire, nonobstant l'application des engrais. Il est donc clair que le fermier qui n'a que neuf ans de jouissance serait en perte s'il entreprenait une semblable amélioration, ou toute autre, tels que travaux d'irrigation, plantations, défrichemens, dessèchemens, amendement des sols les uns par les autres, reboisement des crêtes de terrain et des déclivités trop raides, etc. Il serait, en effet, peu raisonnable d'attendre de pareilles impenses de la part d'un détenteur temporaire du sol, eût-il même un bail de dix-huit ans. Quelques propriétaires anglais, puissamment riches, et dont les terres ne sont point sujettes à être partagées, ont, dit-on, tranché grandement la difficulté en accordant à leurs fermiers des baux très longs, voire même des emphythéoses. Il n'a fallu rien moins qu'une pareille concession pour engager les fermiers à entreprendre sérieusement les améliorations foncières ; mais un long bail, équivalant presque à une aliénation du fonds, n'est praticable que sous l'empire du droit d'aînesse, et ne saurait s'accorder avec nos lois, nos mœurs et nos convenances familiales.

Au reste, le bail à ferme de neuf ans n'a pas pour unique inconvénient de mettre obstacle à ces grandes opérations ; il a pour effet fatal l'épuisement périodique du sol, attendu que chaque fermier sortant, ou exposé à sortir, s'efforce d'en extraire tous les sucs nutritifs qu'il contient, et ne laisse à son successeur que ceux qu'il n'a pas pu convertir en un produit vénal quelconque. En réalité, l'agriculture, telle qu'elle se pratique sous un pareil régime, consiste bien plus dans l'art d'épuiser le sol que dans celui de l'enrichir : or, il n'est aucun cultivateur pratique qui ignore ce qu'il en coûte de temps et de dépenses pour réparer un épuisement complet ; car ce n'est pas immédiatement que la terre s'assimile les engrais qu'on lui donne ; elle ne le fait même jamais plus promptement que quand elle contient une certaine quantité d'humus, c'est-à-dire de matière organique déjà combi-

née. On a cru pouvoir remédier à cet inconvénient en interdisant au fermier la culture de certaines plantes épuisantes et qui ne rendent rien au sol ; ou, ce qui est beaucoup plus rationnel, on l'a obligé à fournir la preuve qu'il avait réparé l'épuisement produit par de semblables récoltes, au moyen d'une quantité convenable d'engrais tirés du dehors. En Flandre et sur le littoral breton, il est de principe que le fermier sortant soit indemnisé, par son successeur, de l'arrière-graisse qu'il laisse dans le sol, estimée à dire d'experts. Le principe est bon sans doute ; mais les moyens d'exécution laissent en général beaucoup à désirer. Quoi qu'il en soit, il est à remarquer que les deux cantons agricoles où ce principe reçoit son application telle quelle, sont les mieux cultivés et les plus productifs de France, et probablement de l'Europe.

Les agronomes s'efforcent, depuis un demi-siècle, de trouver quelque combinaison propre à concilier les intérêts du propriétaire et ceux du cultivateur, et ils n'ont pas trouvé de meilleure solution que le bail à très long terme, qui n'est applicable qu'à un petit nombre de situations ; tandis qu'il existe, depuis quatorze ou quinze siècles, en basse Bretagne, une institution qui remplit le but aussi complètement que faire se peut en civilisation, c'est le *bail à convenant*, ou *domaine congéable*. L'historique sommaire de cette institution fera facilement comprendre dans quel esprit de justice et de mutelle liberté les parties contractantes l'ont conçue dès le principe.

L'ancienne Armorique, actuellement basse Bretagne, après avoir éte conquise par César, fut opprimée et horriblement ravagée par ses successeurs ; sa dépopulation s'ensuivait, tantôt de l'exécution militaire qu'elle subissait en punition de ses fréquentes révoltes contre les Romains, tantôt des secours d'hommes qu'elle était obligée de leur fournir. En l'an 383 de notre ère, elle se trouvait tellement dépeuplée, que Maxime imagina d'y transporter des insulaires de la Grande-Bretagne ; quelques années après, Constantin y en amena d'autres. Il est probable que c'est à ces premières colonisations qu'il faut attribuer la conformité de mœurs et de langage entre les bas Bretons et les Gallois actuels. Quoi qu'il en soit, malgré les deux immigrations dont nous venons de parler, l'Armorique était encore presque déserte au quatrième siècle, époque où les Saxons, après avoir conquis la Grande-Bretagne, poursuivaient avec fureur le massacre de la population indigène. Ceux-ci se trouvant acculés dans les montagnes de la Cornouailles et les landes du pays de Galles, et n'y pouvant subsister, cherchèrent en grand nombre un refuge sur le continent : or, il arriva naturellement qu'ils furent attirés vers l'Armorique, où se trouvait déjà une population ayant la même origine celtique, le même langage et les mêmes mœurs qu'eux. D'ailleurs, les seigneurs de ce pays, dont les vastes terres restaient en non-valeur, faute de bras pour les cultiver, accueillirent favorablement ces émigrans, qui affluèrent, pendant les quatrième et cinquième siècles, de l'île d'Albion dans la province d'Armorique. Bien que le paysan bas breton fût serf de la glèbe, on se garda bien d'offrir une pareille condition aux réfugiés ; libres et puissans par leur nombre, ils purent en demander une meilleure, et l'obtinrent. Les seigneurs bretons, trop pauvres pour faire par eux-mêmes la dépense de toutes les constructions qu'exige une exploitation rurale, louaient le fonds aux nouveaux colons dans son état actuel d'inculture et sans bâtimens d'aucune sorte ; ils laissaient à ceux-ci la charge de construire les édifices, d'enclore les champs, de planter les arbres fruitiers ; en un mot, de faire sur le fonds brut et sauvage qui leur était baillé toutes les impenses nécessaires à un établissement agricole. Tous ces divers ouvrages, que l'industrie de l'homme ajoute à la valeur d'un fonds inculte, sont appelés en termes techniques : *édifices* et *superfices ;* ils sont la propriété du colon qui en est l'auteur, ou qui les a acquis d'un autre, et constituent ce qu'on entend par ses *droits superficiaires.* Le seigneur ou propriétaire foncier (car ces deux termes sont synonymes dans le régime en question), en accordant un bail de neuf ans au cultivateur, que nous désignerons à présent par les noms de *domanier* ou

colon, s'engageait, à l'expiration de ce bail, à lui rembourser la valeur de ses édifices et superfices, estimés à dire d'experts. Telle est encore l'essence du domaine *congéable*, de sorte que nous pouvons cesser de parler au passé. Si, à l'expiration du bail, le seigneur n'est pas en mesure d'opérer le remboursement, la jouissance se continue aux mêmes clauses et conditions que ci-devant, sans avoir besoin d'un nouvel acte, et, comme l'on dit, par *tacite réconduction*. Dans cet état de choses, le seigneur est toujours admis à exercer son droit de *congément*, en prévenant le colon de son intention six mois avant la Saint-Michel, et en remplissant les formalités légales, à l'effet de lui rembourser la valeur estimative de ses édifices et superfices. De son côté, le colon est libre de disposer, comme bon lui semble, de ses droits superficiaires, de les vendre ou aliéner, à quelque titre que ce soit, sans que le seigneur y puisse apporter le moindre trouble, les droits fonciers de ce dernier lui étant suffisamment garantis par les édifices et superfices, en quelques mains qu'ils se trouvent. On voit que cètte combinaison procuré à chacune des parties contractantes toute la liberté et la sécurité qu'elles peuvent raisonnablement désirer; le propriétaire est débarrassé de tout tracas de réparations et risques d'insolvabilité; le domanier ajoute journellement par son industrie à la valeur primitive du fonds, sans craindre qu'un autre profite du fruit de son labeur; il est véritablement propriétaire, quoique à titre précaire, des édifices et superfices; aussi est-il d'usage de le qualifier de *propriétaire superficiaire*, et de donner, ainsi que nous l'avons dit, au propriétaire foncier le titre de *seigneur*, ce qui, en 1840, soit dit en passant, n'est pas un médiocre scandale constitutionnel.

Telle est la substance du bail *à convenant* qui régit encore aujourd'hui la majeure partie de la basse Bretagne; n'est-il pas étrange qu'une aussi bonne institution soit restée enfouie dans un canton obscur pendant quatorze ou quinze cents ans? Si elle eût été d'origine anglaise, nos livres agronomiques l'eussent sans doute prônée à satiété; mais, ce qui est encore plus étrange que cette concentration locale, c'est que, par suite du préjugé libéral qui mettait en suspicion légitime toutes les vieilles institutions de la Bretagne, celle-ci a failli disparaître; nous ne saurions passer sous silence cette faute législative. D'après les anciens usemens, quand un bail était continué par tacite réconduction, le seigneur avait toujours la faculté d'exercer son droit de congément, en le signifiant six mois avant la Saint-Michel, et en effectuant le remboursement des droits superficiaires du colon; mais celui-ci n'avait pas le droit de demander son remboursement et de prendre congé. On crut voir un abus criant dans cette clause de non réciprocité; d'ailleurs, comme dans presque tous les baux à convenant, il se trouvait quelque obligation de nature féodale stipulée en même temps que les clauses purement convenancières, l'opinion révolutionnaire s'acharna contre cette forme de contrat et en propagea les notions les plus fausses. L'Assemblée législative décréta, le 27 août 1792, que le domanier jouirait par réciprocité du droit de provoquer son congément; mais, après avoir ainsi détruit toute l'économie de cette institution, l'animadversion républicaine ne s'arrêta pas là; et la Convention, en décrétant, le 17 juillet 1793, que tout acte entaché originairement de la plus légère marque de féodalité était supprimé sans indemnité, dépouilla par le fait la presque totalité des propriétaires de leurs droits fonciers au profit des domaniers. Enfin, quand les idées eurent repris un peu de calme, le pouvoir législatif revint sur cet acte de spoliation, et, par une loi du 9 brumaire an VI, les décrets de l'Assemblée législative, des 23 et 27 août 1792, furent remis en vigueur, c'est-à-dire que le colon conserva le droit de se faire congédier et rembourser de ses droits superficiaires.

Il est évident néanmoins que le législateur d'alors s'abusait, en supposant que la clause de non réciprocité, en l'absence de laquelle il n'y a pas de domaine congéable possible, reposait sur une injustice; en effet, le colon est un industriel qui se livre à sa spéculation particulière sur un fonds de terre qu'il

tient d'une personne étrangère à son industrie, qui est désintéressée dans ses bénéfices éventuels, et qui doit par conséquent l'être dans ses pertes ou mécomptes possibles. Si le domanier a construit ses édifices sans intelligence, de telle sorte qu'ils ne remplissent pas leur objet, il est en droit de les vendre, à profit ou à perte, à qui bon lui semble; mais est-il juste qu'il puisse imposer au propriétaire du fonds l'obligation de les lui rembourser au prix coûtant? Cela ne tombe pas sous le sens; d'ailleurs, autre chose est d'être appelé à recevoir la valeur en espèces sonnantes d'une propriété qu'on ne possède qu'à titre précaire, ou d'être contraint, dans le délai de six mois, à solder argent comptant la valeur d'une propriété dont on n'a que faire. Cependant, l'opinion de l'époque était tellement faussée sur cette matière, que Tronchet, dans son rapport sur la loi du 9 brumaire an VI, déclare que la clause de non réciprocité est intolérable. M. Portalis s'exprime ainsi, en motivant un arrêt du 15 avril 1810, sur la même matière : « On ne peut supporter « des charges ou des servitudes éternelles. « L'imagination inquiète, accablée par « la perspective de cette éternité, re- « garde une servitude qui ne peut finir, « comme un mal qui ne peut être com- « pensé par aucun bien, etc., etc. » Cependant, mettons à la place de ce factum déclamatoire le plus simple raisonnement. Quoi! un homme entreprendra une opération agricole sur un fonds dont il s'engage à servir la rente; il y bâtira une maison, enclora des champs, irriguera une prairie, plantera un verger à sa convenance et à son profit particulier; puis, s'il vient à reconnaître que son opération est mauvaise, il aura le droit de s'en retirer indemne, en l'imposant au propriétaire, qui n'avait aucun intérêt dans ses bénéfices éventuels? Cela ne tombe pas sous le sens. La loi a toujours donné au colon le droit de vendre ses droits superficiaires, bien entendu à la charge par l'acquéreur de servir la rente convenancière dont ils sont grevés. Au pis-aller, s'il ne trouve d'acquéreur à aucun prix, il a le droit de faire *exponse*, c'est-à-dire d'abandonner les édifices et superfices au propriétaire foncier, et il se trouve par ce seul fait libéré légalement envers ce dernier; et c'est dans cette situation si simple, si naturelle que le législateur croit voir *une servitude éternelle, que l'imagination, inquiète et accablée, ne peut envisager sans effroi!* C'est pourtant ainsi que les belles phrases servent souvent à faire de mauvaises lois. Quoi qu'il en soit, le principe en vertu duquel le colon est admis à provoquer son remboursement prévalut; mais, par une conséquence inexplicable, tandis que la loi nouvelle cassait une clause implicitement comprise dans les actes antérieurs, elle permettait qu'on la rétablît explicitement dans les actes ultérieurs, comme si une *servitude éternelle* était moins accablante pour l'imagination en vertu d'un acte notarié qu'en vertu de la loi, à laquelle d'ailleurs on pouvait déroger par clause expresse, comme on le fait à celle d'aujourd'hui en sens contraire.

La seule modification utile à l'agriculture qu'on eût pu introduire dans le domaine congéable, sans léser le droit de propriété, eût été de statuer qu'à l'avenir, lorsqu'un bail expiré prendrait cours par tacite réconduction, le colon, au lieu de n'être assuré de sa jouissance que pour l'année subséquente, le serait pour trois, six ou neuf ans. Mais non : vient-il à surgir au sein de la civilisation une assez bonne institution, elle restera cantonnée pendant quatorze ou quinze cents ans dans une province mal connue et mal jugée; puis, quand elle appellera l'attention du législateur, ce sera pour être bouleversée par des avocats. Au surplus, nous ne prétendons pas qu'une institution qui compte quinze siècles de stagnation soit absolument exempte d'abus; mais c'est d'autant moins le cas de les faire connaître et d'en indiquer le remède, que nous avons la prétention d'apporter à la société une institution agricole qui laisse loin derrière elle le domaine congéable, en le supposant même dans toute la perfection dont il est susceptible.

Il résulte en fait, du meilleur comme du plus mauvais des contrats de location, que l'agriculteur n'est nullement intéressé aux perfectionnemens de l'agriculture; la raison de ce fait subversif est

facile à saisir : la quantité de terre à louer dans un canton reste toujours la même, tandis que la population agricole tend à s'accroître incessamment. Lorsque les seigneurs bas bretons s'empressaient d'offrir leurs terres incultes à des cultivateurs étrangers, ou lorsque les nouveaux états d'Amérique appellent à l'envi la population européenne sur les leurs, il y a concurrence appréciative de l'industrie agricole et dépréciative de la terre ; mais du moment où il y a plus de demandes de terres que de terres à louer, la concurrence s'établit en sens inverse ; elle est appréciative du sol et dépréciative du travail ; c'est-à-dire que, plutôt que de manquer d'établissemens, les cultivateurs consentiront, dans leur désir de se supplanter les uns les autres, à réduire les profits de leurs capitaux et de leur industrie au taux le plus bas possible ; conséquemment, tout ce que l'agriculture parvient à tirer du sol au-delà de ce taux vient en augmentation du prix de location dont les propriétaires profitent seuls. C'est pourquoi ces messieurs appellent de tous leurs vœux les progrès de l'agriculture, et cela se conçoit ; tandis que les fermiers et domaniers y restent en général fort indifférens, pour ne rien dire de plus ; mais y a-t-il lieu de s'en étonner ? En poussant aux améliorations rurales, les propriétaires n'ont que des chances de bénéfices et aucune de perte ; tandis que, si une méthode nouvelle produit du négatif, il reste à la charge du fermier. Cependant, vient-elle à réussir, le fermage en est bientôt augmenté d'autant, et le pauvre cultivateur, à qui la société d'agriculture avait promis tout l'or du Pactole, redevient, en sortant de chez le notaire, Gros-Jean comme devant. Aussi est-ce un phénomène bien digne de ce gâchis social, que nous appelons civilisation, qu'une classe industrielle intéressée en masse à s'opposer aux progrès de son industrie. Au surplus, voulant nous exposer le moins possible au reproche de paradoxe, dans notre analyse de la civilisation, nous aimons à recueillir les aveux échappés à nos coryphées :

« Il résulte de la nature des choses, dit « J.-B. Say, que c'est le propriétaire qui « jouit de toutes les circonstances dura-
« bles qui se trouvent favorable
« terre, de même que de tous les p
« tionnemens agricoles qui s'int
« sent dans son canton ; car les c
« stances favorables qui survien
« comme l'ouverture d'une route
« canal, augmentent le parti qu'o
« tirer des produits de la terre,
« concurrens qui se présentent po
« fermer, sachant qu'ils en tirer
« plus grand parti, portent leurs
« plus haut. Il en est de même d
« fectionnemens que le temps amè
« l'art agricole, comme, par exe
« la culture des plantes fourragè
« les années de repos. Un ferm
« voudra faire usage de cette n
« source de produits, étant en
« tirer plus de parti d'un champ
« état d'en offrir un meilleur fe
« d'obtenir la préférence sur un
« moins industrieux. Mais en
« temps, comme il ne saurait de
« mesure qu'il tirera un meille
« de sa terre on augmentera le
« bail, il est peu empressé à fai
« sais dont les risques sont po
« les succès pour le propriét
« pourrait attribuer à cette ca
« pugnance que les fermiers mo
« général pour les nouveautés,
« faut de lumières et la paresse
« ne suffisaient pas pour exp
« penchant de la plupart des h
« suivre les sentiers de la routin

Il eût été plus logique, selon
conclure en disant : « On pourr
« buer au défaut de lumières et
« resse d'esprit des cultivateurs
« pugnance pour les innovation
« penchant à suivre les sentie
« routine, si les vices du mécan
« cial que nous venons de décri
« fisaient pas amplement pour
« pliquer ce trait proéminent
« caractère. » Au reste, les livre
sociétés d'agriculture, en conseil
cultivateurs pratiques de ren
leurs procédés défectueux pour
ter de meilleurs, ressemblent
à cette petite princesse devant
on déplorait le malheur du peu

(1) *Cours complet d'Économie politique*,
chap. XXI.

t qu'il manquait de pain, et qui s'é-
ussitôt, comme frappée d'un trait de
ie : Que ne mange-t-il de la croûte
té? En effet, plus un système de
e est perfectionné, plus il exige
oi d'un grand capital : or, tel qui
n ferme avec une somme de 60,000
n'est pas toujours à même de s'en
rer 100,000. L'ancien assolement
al avec jachère nue exige que le
r soit muni d'un capital de 250 à
ncs par hectare, tandis que l'as-
nt quadriennal exigerait au moins
ncs. Il est fort bien sans doute de
er l'abolition de la jachère, la
des prairies artificielles et des
sarclées, etc.; mais on ne doit ja-
rdre de vue que, pour consommer
nt beaucoup de plantes fourragè-
ut posséder un nombreux bétail;
nner plus de façons à la terre, y
er plus d'engrais, en rapporter
lourdes récoltes, il est néces-
voir plus d'attelages, de char-
e harnais, d'approvisionnemens
bêtes de trait, entretenir un do-
plus nombreux, faire l'avance
main-d'œuvre et d'autres frais
nre; en un mot, être plus riche.
mes convaincu que si le capital
rapporte 5 à 6 p. 100 dans la
irgilienne, il rapporte 12 ou 15
ans l'assolement quadriennal
inistré; mais ce n'est pas une
ire que le passage d'un assole-
n autre, et d'ailleurs une foule
es généraux et locaux entravent
élioration; de sorte qu'il se pas-
ore bien des années avant que
ienne, par les procédés dont la
n dispose, à fonder en France,
eurs agricoles sont d'origine ro-
est-à-dire à prédilection céréale,
e général de culture à base
, c'est-à-dire à prédilection pas-

erait peut-être pas sans intérêt
e ici ces deux manières diffé-
visager la matière agricole et
e que chacune d'elles exerce à
ur la richesse publique. L'état
s terres du nord de l'Afrique,
-Mineure, et surtout de la Sicile,
ea grenier de l'Italie, nous di-
ez quels sont les effets du sys-
tème romain. Sir Humphry Davy, dans sa *Chimie agricole*, n'hésite pas à attribuer la stérilité actuelle de cette dernière contrée à ses immenses exportations de grain, sous la domination romaine, ce qui peut rationnellement s'affirmer d'un terrain soumis à l'assolement triennal. On verrait, d'un autre côté, l'introduction facile des bons systèmes de culture et la richesse croissante du sol en Angleterre, en Écosse, en Allemagne; enfin, dans tous les pays à mœurs germaines, où le labourage prend rang après le pâturage. Toutefois, nous avons dû, pour plusieurs raisons, résister à cette velléité agronomique, et entamer immédiatement une critique plus essentielle à notre sujet : il s'agit encore ici de comparer deux systèmes agricoles opposés, mais sous un tout autre point de vue que celui que nous venons d'indiquer; c'est actuellement la grande et la petite exploitation rurale qui sont en cause, et que nous allons observer sous le rapport de leurs effets sociaux.

L'entrepreneur de grande culture est un homme de la classe moyenne, possédant le capital et le savoir nécessaires à sa profession; la direction et la surveillance de ses opérations suffisant pour employer toutes les facultés d'un homme ordinaire, il est rare qu'il prenne une part sérieuse aux travaux manuels de l'exploitation; dans tous les cas, il est obligé d'en faire exécuter la majeure partie par des domestiques et des journaliers. Or, si l'on se rappelle ce qui a été dit précédemment, concernant l'inertie avec laquelle l'homme travaille, quand sa rétribution consiste dans un salaire fixe, et qu'il est par conséquent désintéressé dans le résultat, bon ou mauvais, grand ou petit, de l'opération, l'on comprendra sans peine que c'est en très grande partie cette cause fatale qui neutralise les avantages particuliers inhérens à la grande entreprise agricole; ces avantages sont pourtant considérables, ainsi qu'on va pouvoir en juger : 1° la grandeur de l'établissement permet de faire une foule d'économies importantes sur le personnel, les locaux, le combustible, le travail culinaire, etc.; enfin, de simplifier les opérations de vente et d'achat, en les réduisant à un

facile à saisir : la quantité de terre à louer dans un canton reste toujours la même, tandis que la population agricole tend à s'accroître incessamment. Lorsque les seigneurs bas bretons s'empressaient d'offrir leurs terres incultes à des cultivateurs étrangers, ou lorsque les nouveaux états d'Amérique appellent à l'envi la population européenne sur les leurs, il y a concurrence appréciative de l'industrie agricole et dépréciative de la terre; mais du moment où il y a plus de demandes de terres que de terres à louer, la concurrence s'établit en sens inverse; elle est appréciative du sol et dépréciative du travail; c'est-à-dire que, plutôt que de manquer d'établissemens, les cultivateurs consentiront, dans leur désir de se supplanter les uns les autres, à réduire les profits de leurs capitaux et de leur industrie au taux le plus bas possible; conséquemment, tout ce que l'agriculture parvient à tirer du sol au-delà de ce taux vient en augmentation du prix de location dont les propriétaires profitent seuls. C'est pourquoi ces messieurs appellent de tous leurs vœux les progrès de l'agriculture, et cela se conçoit; tandis que les fermiers et domaniers y restent en général fort indifférens, pour ne rien dire de plus; mais y a-t-il lieu de s'en étonner? En poussant aux améliorations rurales, les propriétaires n'ont que des chances de bénéfices et aucune de perte; tandis que, si une méthode nouvelle produit du négatif, il reste à la charge du fermier. Cependant, vient-elle à réussir, le fermage en est bientôt augmenté d'autant, et le pauvre cultivateur, à qui la société d'agriculture avait promis tout l'or du Pactole, redevient, en sortant de chez le notaire, Gros-Jean comme devant. Aussi est-ce un phénomène bien digne de ce gâchis social, que nous appelons civilisation, qu'une classe industrielle intéressée en masse à s'opposer aux progrès de son industrie. Au surplus, voulant nous exposer le moins possible au reproche de paradoxe, dans notre analyse de la civilisation, nous aimons à recueillir les aveux échappés à ses coryphées :

« Il résulte de la nature des choses, dit « J.-B. Say, que c'est le propriétaire qui « jouit de toutes les circonstances favorables qui se trouvent favorables à sa « terre, de même que de tous les perfec« tionnemens agricoles qui s'introdui« sent dans son canton; car les circon« stances favorables qui surviennent, « comme l'ouverture d'une route, d'un « canal, augmentent le parti qu'on peut « tirer des produits de la terre, et les « concurrens qui se présentent pour l'af« fermer, sachant qu'ils en tireront un « plus grand parti, portent leurs offres « plus haut. Il en est de même des per« fectionnemens que le temps amène dans « l'art agricole, comme, par exemple, de « la culture des plantes fourragères dans « les années de repos. Un fermier qui « voudra faire usage de cette nouvelle « source de produits, étant en état de « tirer plus de parti d'un champ, est en « état d'en offrir un meilleur fermage et « d'obtenir la préférence sur un fermier « moins industrieux. Mais en même « temps, comme il ne saurait douter qu'à « mesure qu'il tirera un meilleur parti « de sa terre on augmentera le prix du « bail, il est peu empressé à faire des es« sais dont les risques sont pour lui et « les succès pour le propriétaire. On « pourrait attribuer à cette cause la ré« pugnance que les fermiers montrent en « général pour les nouveautés, si le dé« faut de lumières et la paresse d'esprit « ne suffisaient pas pour expliquer le « penchant de la plupart des hommes à « suivre les sentiers de la routine (1). »

Il eût été plus logique, selon nous, de conclure en disant : « On pourrait attri« buer au défaut de lumières et à la pa« resse d'esprit des cultivateurs leur ré« pugnance pour les innovations, et leur « penchant à suivre les sentiers de la « routine, si les vices du mécanisme so« cial que nous venons de décrire ne suf« fisaient pas amplement pour nous ex« pliquer ce trait proéminent de leur « caractère. » Au reste, les livres et les sociétés d'agriculture, en conseillant aux cultivateurs pratiques de renoncer à leurs procédés défectueux pour en adopter de meilleurs, ressemblent beaucoup à cette petite princesse devant laquelle on déplorait le malheur du peuple, en

(1) *Cours complet d'Économie politique*, Vᵉ part., chap. XXI.

disant qu'il manquait de pain, et qui s'écria aussitôt, comme frappée d'un trait de lumière : Que ne mange-t-il de la croûte de pâté? En effet, plus un système de culture est perfectionné, plus il exige l'emploi d'un grand capital : or, tel qui entre en ferme avec une somme de 60,000 francs n'est pas toujours à même de s'en procurer 100,000. L'ancien assolement triennal avec jachère nue exige que le fermier soit muni d'un capital de 250 à 300 francs par hectare, tandis que l'assolement quadriennal exigerait au moins 450 francs. Il est fort bien sans doute de conseiller l'abolition de la jachère, la culture des prairies artificielles et des plantes sarclées, etc.; mais on ne doit jamais perdre de vue que, pour consommer utilement beaucoup de plantes fourragères, il faut posséder un nombreux bétail; pour donner plus de façons à la terre, y charroyer plus d'engrais, en rapporter de plus lourdes récoltes, il est nécessaire d'avoir plus d'attelages, de charrettes, de harnais, d'approvisionnemens pour les bêtes de trait, entretenir un domestique plus nombreux, faire l'avance de plus de main-d'œuvre et d'autres frais de tout genre; en un mot, être plus riche. Nous sommes convaincu que si le capital agricole rapporte 5 à 6 p. 100 dans la culture virgilienne, il rapporte 12 ou 15 p. 100 dans l'assolement quadriennal bien administré; mais ce n'est pas une petite affaire que le passage d'un assolement à un autre, et d'ailleurs une foule d'obstacles généraux et locaux entravent cette amélioration; de sorte qu'il se passera encore bien des années avant que l'on parvienne, par les procédés dont la civilisation dispose, à fonder en France, où les mœurs agricoles sont d'origine romaine, c'est-à-dire à prédilection céréale, un système général de culture à base germaine, c'est-à-dire à prédilection pastorale.

Il ne serait peut-être pas sans intérêt de décrire ici ces deux manières différentes d'envisager la matière agricole et l'influence que chacune d'elles exerce à la longue sur la richesse publique. L'état actuel des terres du nord de l'Afrique, de l'Asie-Mineure, et surtout de la Sicile, cet ancien grenier de l'Italie, nous dirait assez quels sont les effets du système romain. Sir Humphry Davy, dans sa *Chimie agricole*, n'hésite pas à attribuer la stérilité actuelle de cette dernière contrée à ses immenses exportations de grain, sous la domination romaine, ce qui peut rationnellement s'affirmer d'un terrain soumis à l'assolement triennal. On verrait, d'un autre côté, l'introduction facile des bons systèmes de culture et la richesse croissante du sol en Angleterre, en Écosse, en Allemagne; enfin, dans tous les pays à mœurs germaines, où le labourage prend rang après le pâturage. Toutefois, nous avons dû, pour plusieurs raisons, résister à cette velléité agronomique, et entamer immédiatement une critique plus essentielle à notre sujet : il s'agit encore ici de comparer deux systèmes agricoles opposés, mais sous un tout autre point de vue que celui que nous venons d'indiquer; c'est actuellement la grande et la petite exploitation rurale qui sont en cause, et que nous allons observer sous le rapport de leurs effets sociaux.

L'entrepreneur de grande culture est un homme de la classe moyenne, possédant le capital et le savoir nécessaires à sa profession; la direction et la surveillance de ses opérations suffisant pour employer toutes les facultés d'un homme ordinaire, il est rare qu'il prenne une part sérieuse aux travaux manuels de l'exploitation; dans tous les cas, il est obligé d'en faire exécuter la majeure partie par des domestiques et des journaliers. Or, si l'on se rappelle ce qui a été dit précédemment, concernant l'inertie avec laquelle l'homme travaille, quand sa rétribution consiste dans un salaire fixe, et qu'il est par conséquent désintéressé dans le résultat, bon ou mauvais, grand ou petit, de l'opération, l'on comprendra sans peine que c'est en très grande partie cette cause fatale qui neutralise les avantages particuliers inhérens à la grande entreprise agricole; ces avantages sont pourtant considérables, ainsi qu'on va pouvoir en juger : 1° la grandeur de l'établissement permet de faire une foule d'économies importantes sur le personnel, les locaux, le combustible, le travail culinaire, etc.; enfin, de simplifier les opérations de vente et d'achat, en les réduisant à un

moindre nombre; 2° la division du travail ne peut pas à la vérité être portée aussi loin en économie rurale que dans les manufactures; néanmoins la grande exploitation applique à certaines branches de l'industrie des agens spéciaux, et il en résulte les mêmes effets économiques que dans l'industrie manufacturière; 3° la grande culture peut seule faire usage des divers instrumens appropriés à chaque opération, et suppléer au travail des bras par des moteurs économiques et des machines; 4° elle seule peut s'adjoindre plusieurs opérations accessoires qui donnent aux produits du sol leur plus haute valeur possible, en utilisant des momens de chômage. Si, d'un autre côté, nous observons la petite culture, rien n'est déplorable comme le mauvais emploi du temps, qui résulte nécessairement de l'application du même agent à toute espèce de travail. Tantôt le petit cultivateur a devant lui une besogne au-dessus de ses forces individuelles; tantôt, au contraire, un homme robuste est obligé de s'appliquer au travail d'un enfant. Le détail d'une petite exploitation est aussi vétilleux que celui d'une grande; aussi le pauvre fermier n'en est pas quitte pour le travail de ses bras; une certaine tension d'esprit lui est en outre nécessaire pour diriger ses opérations agricoles, et il est tenu à une constante vigilance pour tirer parti des moindres objets; enfin, la fréquentation des marchés lui est aussi onéreuse qu'au grand cultivateur. Arthur Young fut choqué de voir les marchés de Bretagne encombrés d'une foule d'hommes et de femmes, les uns y apportant un sac de grain, les autres quelques livres de beurre, une ou deux douzaines d'œufs. Bref, on ne tarirait pas, si l'on essayait de peindre l'emploi inéconomique du temps, des forces et du capital qui a lieu dans la petite exploitation rurale. Et si, des travaux des champs, nous descendions à ceux du ménage, ce serait encore pis; nous verrions la même femme, quelquefois enceinte, ou nourrice, obligée de vaquer aux soins de la cuisine, des enfans, des vaches, de la laiterie, de la basse-cour, de la tenue intérieure de la maison, de sarcler, filer, coudre, etc. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'une partie de ces besognes diverses soit négligée, et que l'intérieur d'une ferme de petite culture présente ordinairement l'aspect le plus repoussant; un pareil état de choses est la confirmation de cette parole de l'Ecriture sainte: *Væ soli* (1).

Cependant, le croirait-on? Nonobstant les désavantages de position que nous venons d'énumérer, et dont nous n'avons pas dit la centième partie, il est de fait constant que la petite culture donne un produit brut beaucoup plus élevé que la grande, et un produit net au moins égal. Nous nous servons, pour le moment, de ces expressions de produit brut et produit net, dans le sens vulgairement admis, sauf l'analyse dont ces deux points de vue économiques seront ultérieurement l'objet de notre part. Si nous n'avions pas pour principe d'apporter le plus grand scrupule dans les preuves que nous entendons fournir à l'appui de toutes nos propositions, nous comparerions, à superficie égale, le sol de la Beauce et de la Brie, terres classiques de la grande culture, avec celui de la basse Bretagne, où le système de petite culture est poussé à son degré le plus extrême, et nous dirions que les fermages ne s'élèvent pas, dans ces premiers cantons, au-dessus de 40 francs l'hectare; tandis que, sur le littoral du Léon, ils ne descendent pas au-dessous de 120 francs, et s'élèvent, dans beaucoup de localités, à 180 francs l'hectare. Mais, si nous procédions ainsi, l'on serait peut-être en droit de dire que nous usons de stratagème, et que la comparaison n'est pas juste, attendu que les sols que nous comparons ensemble, ne sont pas d'égale profondeur. Il est vrai, pourtant, que la profondeur du sol breton est due aux procédés propres à la petite culture. Toutefois, cette circonstance a dû être envisagée à part; c'est pourquoi, pour comparer loyalement l'effet économique d'un de ces deux systèmes à celui de l'autre, nous ramènerons dans le calcul les deux sols à un degré de puissance égal. L'on sait, par les précédentes analyses, que le sol des bons cantons de grande culture, à qui nous faisons l'hon-

(1) *Ecclésiaste*, ch. IV, 10.

neur de croire que leur charrue retourne la terre à 8 pouces de profondeur, est représenté en puissance par le chiffre 164, et celui du Léon par 290. Il s'ensuit qu'un hectare de terre de ce dernier canton, est égal en puissance à $1\frac{126}{164}$ hectare des deux premiers cantons; ou, ce qui est plus commode, on établira la proportion en disant : si 1 hectare de terre dont la puissance est 164, est affermé 40 francs, le même espace superficiel dont la puissance est 290, devra être affermé : x = 70 fr. 73 c. Or, on voit que nous sommes encore loin de compte, même en admettant que le taux général des fermages du Léon soit seulement 120 francs. Il est vrai que nous avons pris pour terme de comparaison le pays de petite exploitation le mieux cultivé que nous connaissions. Quoi qu'il en soit, si l'on compare entre eux d'autres cantons de grande et de petite culture, l'on trouvera toujours que celle-ci, toutes choses égales d'ailleurs, est capable de payer un prix de location supérieure à l'autre. Il est encore juste de faire observer que les petits établissemens agricoles étant à la portée d'un plus grand nombre de cultivateurs, il en résulte une concurrence d'autant plus active, qui tend à élever la valeur locative de la terre et à réduire les profits de l'industrie. Aussi, rien ne saurait donner une idée des privations qu'une famille de petits fermiers est obligée de s'imposer, pour parvenir à remplir ses engagemens.

Au surplus, ce qui nous importe est bien moins de constater la prééminence d'un mauvais système sur un autre, que de démontrer leurs vices respectifs et de découvrir la loi en vertu de laquelle l'institution agricole mettra en œuvre à la fois l'intérêt individuel des travailleurs et les grands moyens de puissance et d'économie créés par la civilisation. Pour terminer cette leçon sur laquelle il reste encore tant de choses à dire, nous ferons connaître comment la grande et la petite culture influent respectivement sur l'état social d'un pays; il importe surtout de savoir lequel des deux systèmes possède au plus haut degré la funeste propriété d'accroître la masse des indigens.

On a long-temps répété, comme un axiome incontestable de la science sociale, que là où il croît assez de blé pour faire vivre un homme, il naît nécessairement un homme pour manger ce blé. Malthus est venu plus tard nous apprendre qu'en pareille circonstance, il naît un homme, plus une fraction; toutefois, rien n'est moins prouvé que cette corrélation. Sauf le cas des naissances illégitimes, qui, Dieu merci, est encore exceptionnel, nonobstant le rapide progrès des mauvaises mœurs, le nombre des naissances est à peu près réglé par celui des mariages. Il est possible que l'abondance des moyens de subsistance contribue à déterminer les jeunes gens à se mettre en ménage; mais cette circonstance n'est pas l'unique, ni même la principale qu'ils prennent en considération. Il est même vrai de dire que son appréciation, tant soit peu exacte, est au-dessus de la portée des individus de la classe pauvre; mais il en est d'autres qui produisent plus directement cet effet : tel est le cas, quand le nouveau couple est assuré d'un toit, d'un foyer domestique, et plus encore lorsque l'industrie est organisée de manière à ce que le travailleur ne puisse pas se dispenser d'être marié. Sans contredit, les jeunes gens ne sauraient songer raisonnablement à se mettre en ménage, s'ils étaient absolument sans pain; mais pour peu qu'ils en aient le jour de la noce, telle est l'imprévoyance naturelle à cette classe ouvrière, que cela suffit à peu près pour que le mariage puisse avoir lieu. Au surplus, maison, ménage, couple marié, toutes ces expressions sont fréquemment employées les unes pour les autres, ce qui prouve suffisamment l'intime connexion des faits qu'elles représentent. S'agit-il maintenant de décider quel est celui des deux systèmes agricoles qui contribue le plus à accroître le nombre des pauvres? Ce sera celui des deux qui favorise le plus le mariage.

A une époque qui n'est pas encore fort éloignée de nous, où l'on croyait qu'un rapide accroissement de la population était un signe et une cause de la prospérité publique, on a reproché à la grande culture d'être contraire à la population. Depuis que l'opinion a viré de bord, les choses n'ont pas changé; toutefois, on n'a pas laissé d'accuser les grands éta-

blissemens agricoles d'être une des causes génératrices du paupérisme. Or, ces deux reproches sont contradictoires. La vérité est que la grande exploitation rurale renferme en elle peu de causes favorables au mariage; car elle emploie en général des domestiques célibataires de préférence aux hommes mariés, et n'exige, à la rigueur, qu'un seul ménage, celui du chef d'entreprise. D'un autre côté, comme elle s'attache à économiser la main-d'œuvre, au moyen des instrumens et des machines, et que la majeure partie de ses produits alimentaires s'exporte dans les villes, où leur distribution, mauvaise ou bonne, ne saurait lui être imputée à tort ni à raison, elle a donc réellement la double propriété de produire beaucoup de denrées alimentaires et relativement peu d'hommes.

Il en est tout autrement de la petite exploitation. Quelque exiguë qu'elle soit, elle réclame nécessairement la présence d'un couple marié. Ce couple est ordinairement fécond; nous en avons déjà dit la principale cause physiologique; c'est parce que la femme y prend beaucoup de peine et de fatigue. Quel que soit le peu d'aisance de la famille, les alimens sont sous la main; c'est un produit de la ferme. En conséquence, on en use sans parcimonie, comme on fait de tout ce qui n'a point été acheté à prix d'argent, et comme faisait le bon vieillard de Virgile :

Et dapibus mensas onerabat inemptis.

La pomme de terre, surtout, qu'on cultive pour le bétail, et qui est une excellente et économique succédanée du pain; dispense la mère de donner le fouet à ses enfans quand ils lui demandent à manger, ainsi que l'entendait maître Sganarelle. Les vêtemens de ces enfans sont les vieilles hardes de père et de mère, refaites à leur taille. De sorte, qu'en somme, ils coûtent peu à élever, et, qu'à peine sont-ils assez forts pour rendre quelques légers services, qu'ils cessent d'être regardés comme une charge pour leurs parens. Aussi, n'y a-t-il si misérable *cottage* en Irlande, ni si petite ferme en basse Bretagne, où l'on ne rencontre un nombreux cortége d'enfans généralement sales et mal tenus, mais, du reste, assez forts et bien portans; car, il ne s'agit pas ici des enfans du pauvre journalier, mais de ceux du paysan qui fait valoir un peu de terre.

Qu'on se représente donc le territoire d'un pays morcelé en petits établissemens agricoles de 3 ou 4 hectares de terre, terme moyen, et chacun d'eux régi nécessairement par un couple marié. Le nombre des enfans qui parviennent à l'âge adulte, dans chaque ménage de cette classe, est en moyenne de 5 ½. Or, il n'en faut que deux pour remplacer le père et la mère. En conséquence, la population s'accroîtrait, sous un pareil régime, de plus des ¾ à chaque génération, si diverses causes destructives ne tendaient à la restreindre. Les pères et mères croient leur devoir rempli, quand ils sont parvenus à élever leurs enfans, et ne s'inquiètent nullement de leur assurer un sort égal au leur, ni de proportionner leur nombre aux ressources alimentaires du pays. Cependant, à la mort d'un fermier faisant valoir 10 hectares de terre arable, étendue considérée dans certains cantons comme une grande ferme; si sa succession est partagée entre cinq à six héritiers, chacun d'eux disposera d'un capital trop modique, pour entreprendre une culture de la même importance que celle de son père. En conséquence, les enfans du gros fermier descendront dans la classe des moyens cultivateurs, sinon plus bas encore; ceux nés dans cette dernière classe descendront par la même cause au rang de petits fermiers dont les enfans ne peuvent être que des journaliers, condition voisine de l'indigence et qui se confond même avec elle.

C'est pourquoi nous ne pouvons nous dispenser de réfuter l'opinion de M. de Sismondi, et de quelques autres écrivains qui confondent dans une même doléance l'emploi des moyens mécaniques par les deux industries manufacturière et agricole, et considèrent la grande exploitation rurale, aussi bien que les grandes fabriques, comme une cause permanente de paupérisme. Il se peut, à vrai dire, qu'en Angleterre, vers la fin du siècle dernier, le parti qu'ont pris les grands propriétaires de concentrer plusieurs fermes moyennes en une seule, ait

déplacé quelques fermiers ; mais ceux-ci étaient d'une condition à ne pouvoir tomber à cette occasion dans l'indigence, car l'Angleterre n'a jamais connu la petite culture proprement dite. Quant aux domestiques et journaliers, ce serait une grave erreur de croire que cette concentration, bien qu'elle permette d'appliquer à la culture les instrumens expéditifs et les machines, ait privé les gens de cette classe de leur gagne-pain ordinaire, car l'introduction des grands moyens économiques en question a eu lieu en même temps que celle de la culture alterne, qui réclame néanmoins plus de main-d'œuvre que ne faisait le déplorable assolement triennal. Au surplus, la seule machine assez importante pour pouvoir faire révolution dans les mœurs agricoles d'un pays est la charrue. Or, il y a déjà bien des siècles que ses funestes effets sont produits. La machine de Meickle, qui n'est pas encore très répandue, même en Angleterre, déplace, à la vérité, les batteurs en grange, mais pour donner une occupation douce et facile à un nombre égal de femmes et d'enfans ; la houe à cheval expédie économiquement les sarclages, mais ne dispense pas absolument de ceux faits à la main ; et avant l'introduction de cet instrument, l'on cultivait à peine les récoltes sarclées ; enfin, les semoirs mécaniques ont pour objet de répandre la semence en lignes, mais ne diminuent en rien la main-d'œuvre par la raison que nous venons de dire.

Si de l'Angleterre nous passons à la malheureuse Irlande, nous trouvons l'agriculture régie par le système diamétralement opposé. Il y a plusieurs siècles que les grandes propriétés de ce pays, confisquées pour cause politique, ont été données à des seigneurs anglais qui en touchent les revenus sans y résider jamais, bien qu'il soit dans leurs mœurs d'aimer le séjour de la campagne, particulièrement celui des terres à la possession desquelles est attachée leur importance politique. Mais à la suite de cette grande spoliation, ils n'auraient pas osé demeurer dans un pays où, loin d'être entourés de l'amour et du respect de leurs tenanciers, ils en auraient été mal vus, en raison de la double dissidence religieuse et politique entre les uns et les autres. Le temps n'ayant pas modifié sensiblement cet état de choses, l'usage de l'*absentéisme* s'est maintenu jusqu'à nos jours. Cependant, bien que cette circonstance, jointe à l'obligation d'entretenir l'opulence d'un clergé sans ouailles, qui lève ses dîmes à coups de fusil, contribue pour beaucoup à la misère de l'Irlande ; la cause principale en est dans l'extrême morcellement de la culture. Les possesseurs actuels se trouvant dans la position que nous venons de décrire, louent leurs terres en bloc à des spéculateurs d'une solvabilité certaine. Ces fermiers généraux morcellent la propriété pour l'affermer en détail à d'autres spéculateurs comme eux, mais de plus bas étage qu'eux. Enfin, ces derniers la subdivisent encore, afin de la louer par très petits lots aux pauvres cultivateurs irlandais, dont la solvabilité serait chanceuse pour un propriétaire de haute volée, mais l'est beaucoup moins pour un homme placé très près d'eux, à peu près de la même classe qu'eux, à même de les connaître et de les suivre de l'œil dans toutes leurs opérations, afin de s'en faire payer, sinon d'exercer contre eux une saisie en temps opportun. Il est superflu de faire observer que les deux classes de fermiers intermédiaires, placés ainsi entre le propriétaire et le cultivateur, spéculent sur les bénéfices qu'ils sont assurés de faire en divisant et subdivisant la propriété, et comprennent à merveille que, plus l'établissement agricole est petit, plus le nombre des concurrens est grand, au profit du fermage et au détriment de l'industrie ; aussi le petit fermier irlandais s'estime-t-il heureux quand, après avoir payé son fermage, sa culture lui a fourni de quoi subsister très sobrement et élever sa famille. Or, il est superflu de redire le funeste effet social d'un pareil état de choses ; l'accroissement rapide de la masse indigente en est la conséquence inévitable.

Il faut conclure de tout ce qui précède que le paupérisme ressemble à ces orages qui se forment simultanément aux deux points opposés de l'horizon, et il était réservé à la puissance dont la civilisation industrielle a devancé celle des autres pays, de voir naître dans son sein

cette lèpre sociale par l'une et l'autre cause ; aussi conviendrait-il d'appeler *paupérisme anglais* celui qui naît de la grandeur des entreprises manufacturières, et *paupérisme irlandais* celui qu'engendre l'exiguité des établissemens agricoles. Du reste, la France n'est déjà plus exempte de ce double fléau ; et si nos villes manufacturières vomissent sur le pays le paupérisme anglais, ceux de nos départemens livrés à la petite culture sont rapidement envahis par le paupérisme irlandais.

A peine venons-nous d'absoudre la grande culture du reproche qui lui était adressé injustement jusqu'ici, de contribuer à l'accroissement de la classe indigente, qu'elle se présente à nous augmentée d'un nouveau rouage évidemment propre à produire ce pernicieux effet. Il est si peu vrai que l'introduction des méthodes perfectionnées ait diminué l'emploi des bras, que les grands établissemens agricoles qui les ont adoptées, ont sur-le-champ senti la nécessité de s'assurer d'une manière quelconque le concours d'un certain nombre d'ouvriers, aux époques de suractivité des travaux des champs. Un moyen simple et rationnel s'est présenté à cet effet : on annexe à chaque grande ferme autant de petites chaumières qu'il est nécessaire, afin d'y trouver les ouvriers extraordinaires dont on a besoin pour la moisson, la fenaison, les serclages, etc. En louant à une famille de journaliers, que nous appellerons désormais de leur nom anglais *cottagers*, une chaumière avec un champ, ou un droit de pâturage, on stipule que la location en sera payée en journées de travail, ou, ce qui est plus complet, le contrat porte que le *cottager* devra un certain nombre de journées de travail au fermier, et qu'elles lui se[...] payées à un taux fixé d'avance. De [...] côté, le fermier s'engage à employ[...] *cottager*, au prix stipulé, pendan[...] nombre de jours convenu entre eux. [...] fin, ce même *cottager* s'engage à ne [...] aller travailler au dehors, tant q[...] fermier aura besoin de lui ; de même [...] celui-ci ne pourra employer de jou[...] liers étrangers à l'exclusion des c[...] *gers*. On voit par cette courte ex[...] tion que c'est un système de gar[...] mutuelle entre le grand entrepre[...] de culture qui a besoin de bras, [...] pauvre ouvrier qui a besoin d'av[...] subsistance garantie. Cette institu[...] à qui l'on a reproché de resse[...] au servage de la glèbe, en a effe[...] ment tous les avantages et non l[...] convéniens ; mais elle porte en e[...] vice qui lui est propre ; c'est, en [...] pliant les foyers domestiques, de p[...] l'ouvrier au mariage, bien plus, [...] en faire désormais une absolue néce[...] c'est alors seulement que la gran[...] ture contribue au paupérisme non [...] activement que la petite. On peut [...] ter à cela que, depuis que la compt[...] agricole a démontré aux grands [...] preneurs de culture l'économie [...] sulte pour eux de ne point nour[...] serviteurs agricoles, ceux-ci sont [...] de se loger dans le voisinage de l'é[...] sement, et de prendre femme, ne [...] que pour apprêter leurs repas. Par [...] étrange fatalité faut-il que tous le[...] de la civilisation ressemblent à ce[...] mancenillier, qui sont revêtus des [...] leurs les plus attrayantes, exhale[...] deur la plus suave, et semblent i[...] l'homme à s'en nourrir ? Et s'il en m[...] il est mort.

LOUIS ROUSSEA[...]

Sciences Physiques et Mathématiques.

COURS D'ASTRONOMIE.

La matière que nous devons traiter dans cette leçon est une de celles qu'il est difficile de placer convenablement dans le cadre d'un article. Pour être traitée d'une manière sérieuse, elle exige des développemens dont l'intérêt ne peut guère apprécié que par un fort petit nombre de lecteurs, et qui cependant nous semble être en harmonie avec la dignité de l'enseignement de *l'Université Catholique*.

Après de longues incertitudes, nous nous sommes décidés à traiter complétement la matière, mais en partageant notre travail en deux parties. La première est destinée à la plupart des lecteurs, et elle est, selon l'usage, à la portée de tous; la seconde, qui en est distinguée d'ailleurs par le petit caractère, s'adresse au petit nombre d'esprits qui aiment à pénétrer plus avant dans les secrets des mouvemens célestes.

Une circonstance particulière nous a surtout décidés à traiter du calcul des éclipses. En 1842, la France jouira du phénomène curieux et excessivement rare d'une éclipse *totale* de soleil. Nous avons pensé qu'il serait bon de la faire pour ainsi dire voir d'avance à nos lecteurs avec cette immense escorte de calculs qu'exigent de telles prédictions. Nous croyons que même les plus indifférens aux formules de la géométrie verront avec intérêt les phases de ce magnifique phénomène, calculées et consignées d'avance dans les colonnes de *l'Université Catholique*.

QUINZIÈME LEÇON (1).

Des éclipses en général. — Leurs causes. — Périodes et lois de leurs retours. — Phénomènes généraux des éclipses de lune. — Eclipses de soleil. — Phases et cas divers. — Particularités. — De l'éclipse de soleil qui eut lieu à la mort de Jésus-Christ.

214. Si l'on ne peut dire des éclipses qu'elles nous présentent un des plus *beaux* phénomènes de la nature, on doit leur reconnaître du moins une importance et un intérêt de premier ordre, à divers points de vue, sous lesquels on peut les envisager. La rareté de ces apparitions qui les ont fait considérer par les peuples primitifs comme des faits contre nature; la place que tiennent les éclipses dans l'astronomie ancienne; l'usage que nous en faisons pour fixer une foule de dates, et éclairer l'histoire qui n'a pas de repères plus sûrs, et qui souvent n'en a pas d'autres, leur utilité pour fixer les longitudes, élément si important de notre géographie; enfin, surtout l'autorité qu'elles donnent aux travaux et à la science des astronomes, aux calculs desquels elles obéissent avec une si étonnante précision, tout cela donne à l'étude de ces singuliers phénomènes non seulement un intérêt de curiosité légitime, mais encore un caractère d'utilité manifeste. La plupart de nos lecteurs se rappelleront sans doute que la science des éclipses a préparé, décidé et maintenu le Christianisme dans la Chine. L'astronomie chinoise avait montré son impuissance à prédire ces phénomènes, auxquels le gouvernement du céleste empire attachait une importance politique et religieuse. Les Jésuites se présentèrent, armés de la science de l'Europe, et démontrèrent la réalité de leurs connaissances, par des prédictions d'éclipses couronnées du plus heureux succès. Accueillis par les empereurs, ils furent institués et long-temps maintenus à la tête du tribunal des mathématiques; position puissante qu'ils surent exploiter dans l'intérêt de la foi religieuse qu'ils apportaient au plus vieux peuple du monde.

215. Il n'est personne qui ne sache que les éclipses sont causées par l'interposition de la lune entre la terre et le soleil, ce qui nous rend ce dernier astre invisible; ou de la terre entre le soleil et la lune, ce qui jette celle-ci dans l'obscurité. Dans le cours d'une révolution mensuelle, notre satellite se place tantôt entre le soleil et nous; ce qui a lieu à la conjonction ou néoménie; tantôt à l'opposite du soleil par rapport à nous; ce

(1) Voir la XIVe leçon au n° 49, t. IX, p. 7.

qui constitue l'opposition ou la pleine lune. D'où il suit, en apparence, qu'il doit y avoir éclipse de soleil dans le premier cas, éclipse de lune dans le second; de sorte que ces deux phénomènes devraient se succéder régulièrement tous les quinze jours. Or, il n'en est cependant rien, et l'on voit des années entières s'écouler sans éclipses.

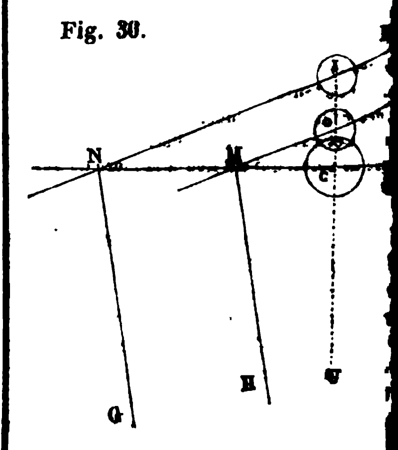
Voilà un premier fait dont il faut nous rendre raison, et l'on comprend tout d'abord que la solution de ce problème est un élément fondamental dans la théorie et dans le calcul des éclipses. Cette solution repose sur un fait qu'il nous faut préalablement constater.

La lune tourne autour de la terre dans une orbite qui paraît d'abord un cercle; mais cette orbite n'est pas dans le plan de l'écliptique. Ces deux plans font entre eux un petit angle qui varie continuellement entre 5° et 5° 18′. La ligne courbe parcourue par la lune perce donc nécessairement le plan de l'écliptique en deux points ou *nœuds*. On appelle *ligne des nœuds* la ligne droite qui joint ces deux points; et cette ligne, qui est située entièrement dans le plan de l'écliptique, perce la voûte céleste en deux points qui semblent situés sur l'écliptique lui-même. La lune est donc toujours située tantôt *au-dessus*, tantôt *au-dessous* du plan de ce cercle; elle n'est dans son plan qu'aux deux instans où elle le traverse. A ces deux instans, on dit qu'elle est à ses nœuds. Or, d'après la définition que nous avons donnée de ce qu'on appelle la latitude des astres, il est clair que la latitude de la lune dans ces deux instans est *zéro*; et réciproquement, la nullité de latitude est le caractère qui fait reconnaître la présence de la lune dans l'un de ses nœuds.

Mais, comme nous l'avons déjà dit en traitant des révolutions de cet astre, *cette ligne des nœuds n'est pas fixe dans le ciel*; elle se meut en sens contraire de l'ordre des signes. Pour le constater, il suffit de remarquer les instans successifs où la lune passe par un de ses nœuds; ce qui arrive tous les 15 jours; ou autrement, les instans par lesquels sa latitude est nulle. On reconnaît ainsi que la position de cet astre sur la sphère céleste, n'est jamais la même dans ces différens cas; le contraire aurait lieu nœuds étaient fixes. D'où il suit év ment que leur ligne est mobile; tion et son mouvement sont déter par la série des positions qu'oc successivement les nœuds. On rec de la sorte le mouvement rétrogr cette ligne, et l'on constate qu'el le tour du ciel, ou autrement, q revient à une position déjà oc après 18 ans et demi environ (6,7 28); ce qui fait un mouvement de 19° 20′.

Cela étant, la ligne des nœuds trouver à des distances continuel variables par rapport à la droite q le centre de la terre au centre du points qui, tous deux, sont situ le plan de l'écliptique. A certain ques, ces deux lignes coïncident reusement ou à peu près; le pl vent, elles sont fort éloignées l'autre. Quand la coïncidence a li que la lune arrive à la conjoncti l'opposition, elle traverse le plan écliptique à peu près dans la li centres; il y a donc interpositi c'est un cas d'éclipse. Supposons traire la ligne des nœuds suffis éloignée de la ligne des centres, arrivant à la conjonction ou à l' tion, se trouvera assez au-dessus dessous du plan de l'écliptique que les rayons solaires ne soi arrêtés, et c'est ce qui arrivera souvent; c'est ce que la figure si rend parfaitement sensible. Soit:

Fig. 30.



écliptique, le soleil en C, la terre

N la position d'un nœud, et NK l'orbite lunaire, l'astre étant en conjonction; son disque est trop éloigné pour se superposer à celui du soleil. Mais que par suite du mouvement de la ligne des nœuds, le nœud N prenne la position M, la lune à l'opposition sera en O sur son orbite MZ. Or, dans le cas représenté ici par la figure, on voit que son disque échancre celui du soleil; il y aura donc éclipse de ce dernier astre. Le phénomène serait aussi complet que possible, si le nœud se trouvait exactement en C sur la ligne des centres. Alors, on aurait une éclipse centrale; mais on reconnaît (et cette remarque est importante), qu'à droite et à gauche du point C, il y a un certain espace que le nœud peut occuper, en donnant lieu à un phénomène écliptique plus ou moins complet. La figure montre la lune dans le cas de conjonction; mais il est aisé de comprendre qu'un phénomène analogue a lieu à l'opposition. Si la lune n'est pas placée à une distance suffisante du plan de l'écliptique, la terre arrête par son épaisseur une partie des rayons solaires qui sont dirigés vers la lune, celle-ci sera donc obscurcie dans une partie de son disque.

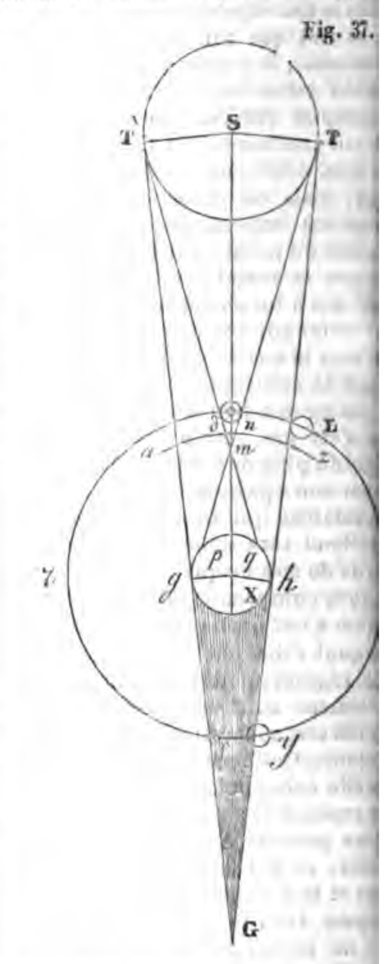
216. Nous comprenons donc pourquoi les éclipses n'ont pas lieu tous les 15 jours, et pourquoi elles ont lieu quelquefois. Mais la régularité des lois auxquelles leurs élémens sont assujétis, doit produire aussi une succession régulière dans leurs retours. Cette périodicité est réelle, quoiqu'elle échappe au premier aperçu; et nous avons déjà signalé plus d'une fois la célèbre période *Saros*, attribuée aux Chaldéens, et qui, après un intervalle de 18 ans et 10 à 11 jours, ramène toutes les éclipses dans le même ordre, bien qu'elles ne soient pas toujours visibles dans le même lieu. Leur existence, leur ordre, leurs phases diverses, dépendent de la position du soleil et de la lune par rapport à la ligne des nœuds. Or, ces positions relatives se reproduisent identiquement après cet intervalle de temps. En effet, la ligne des nœuds, par l'effet de son mouvement rétrograde, et en supposant qu'elle coïncidât d'abord avec le soleil, sera rejointe par cet astre avant qu'il n'ait achevé le tour de l'écliptique; et l'on trouve ainsi que cette rencontre aura lieu après 346 jours, 62; intervalle qu'on appelle *révolution synodique du nœud*. *Dix-neuf* révolutions de ce genre font un total de 6,586 jours, nombre égal tout juste à 223 lunaisons. Donc, après ce temps, qui revient à 18 ans et 11 jours, le soleil sera exactement de retour au nœud; mais la lune, ayant achevé un nombre exact de révolutions, sera à la même distance du soleil qu'au commencement de la période; donc, par conséquent, aussi à la même distance de son nœud. Donc, les positions relatives des deux astres seront les mêmes, eu égard à la ligne des nœuds; et l'on arrive évidemment encore à la même conclusion, si l'on suppose le soleil à une distance donnée de cette ligne, à l'origine de cette période, au lieu de le supposer en coïncidence avec elle. Donc, enfin, les circonstances écliptiques se reproduisent les mêmes après cet intervalle. On voit donc qu'il suffit de tenir registre des éclipses pendant 18 ans et quelques jours, pour être en état de prédire l'existence et la date de celles qui se montreront pendant une nouvelle période de 18 années, et ainsi de suite indéfiniment. Mais comme il s'en faut d'environ un demi-jour que l'accord supposé n'ait lieu rigoureusement, les heures et l'étendue des phases en sont modifiées; de plus, les inégalités du mouvement de la lune et du soleil troublent encore les résultats, de manière à exiger des corrections au bout d'un certain temps. La période Saros n'est donc qu'un moyen approché, qui sert à mettre les astronomes sur la voie, mais qui a pu servir autrefois aux Chaldéens. Si la prédiction d'éclipse de soleil, attribuée à Thalès, est une réalité, ce qui est douteux, c'est à ce moyen qu'il en faut faire honneur; mais n'oublions pas de remarquer que le philosophe grec ne fit autre chose que prédire l'*année* où une éclipse de soleil devait avoir lieu *quelque part*.

217. Passons à l'examen des circonstances variées que présentent les éclipses. Celles de lune ne donnent lieu qu'à des phénomènes simples; celles de soleil, au contraire, sont sujettes à des apparences fort diverses, résultant de conditions très compliquées. Dès que la lune est éclipsée, sa phase écliptique est vue

au même instant, et sous la même forme, de tous les points de la terre qui ont notre satellite sur leur horizon. Une éclipse de soleil, au contraire, présente aux divers spectateurs des apparences très diverses au même instant. Quand l'astre est partiellement ou même entièrement obscurci pour les uns, il reste complètement visible pour les autres, qui n'ont pas lieu de soupçonner l'existence d'une éclipse; pour d'autres, il paraît légèrement échancré; d'autres le voient entamé profondément. Pour ceux-ci, il est entièrement débordé et caché par la lune; pour ceux-là, au contraire, il déborde notre satellite, et forme un anneau autour d'elle. Voici les raisons physiques et géométriques de cette variété d'aspects :

Le soleil, la terre et la lune étant des corps sphériques ou à peu près, ces deux derniers corps qui sont plus petits que le premier, projettent derrière eux un cône d'ombre dont les génératrices sont les rayons émanés du bord du disque solaire et tangens aux globes opaques qui reçoivent ces rayons. Le cône d'ombre de la terre est beaucoup plus long que celui de la lune, parce qu'elle est beaucoup plus grosse que cette dernière, résultat que la figure ci-contre rend sensible aux yeux; quant au cône d'ombre de la lune, il est tantôt plus long, tantôt plus court, selon la position de la planète; il est le plus court possible à la conjonction; il atteint au contraire sa plus grande longueur à l'opposition. On démontre aisément que le cône d'ombre de la terre dépasse toujours de beaucoup l'orbite de la lune. En effet, les deux triangles G Xh, G S T sont semblables, comme rectangles en T, h, et ayant en G un angle commun. La distance SX des deux centres est moyennement de 24,000 rayons terrestres, le rayon du soleil S T vaut environ 112 fois celui de la terre. On a donc la proportion S T : Xh :: S G : G X, ou $112 : 1 :: x + 24000 : x$; doù..... $x = 216$ rayons terrestres. Mais le rayon de l'orbite lunaire ne vaut qu'environ 60 rayons terrestres. Donc le cône d'ombre projeté par notre globe dépasse de beaucoup l'orbite de la lune. Donc si celle-ci est dans le plan de l'écliptique, elle passe nécessairement par ce cône d'ombre et elle est obscurcie. Si elle n'en passe qu'à une petite distance, c'est-à-dire à une distance moindre que la demi-épaisseur fy du cône d'ombre en cet endroit, elle sera partiellement obscurcie, selon la portion de son disque qui entrera dans ce cône. Dans la première hypothèse,

Fig. 37.

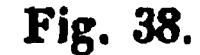


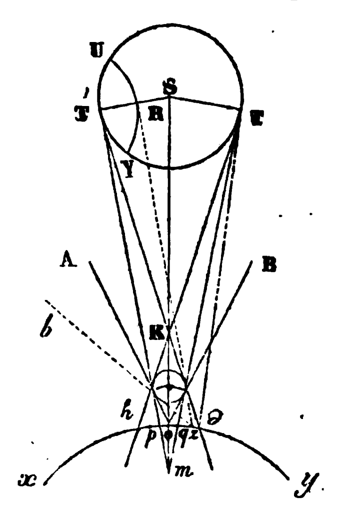
c'est-à-dire, si son centre est situé dans le plan de l'écliptique ou à peu près, elle sera obscurcie totalement; parce que son diamètre est toujours moins considérable que celui du cône d'ombre, ainsi que nous le démontrerons dans la seconde partie de ce chapitre. Mais une fois que la lune aura pénétré dans ce cône, et à quelque degré qu'elle y soit enfoncée, la partie pénétrante sera privée de lumière, et sera séparée de la ... par la ligne

otion du cône et de la sphère. Or, de que manière que soit placé un spec- ır, la partie privée de lumière sera ɜ invisible, et la ligne de séparation unique dans sa forme. La phase ptique n'offrira donc aucune variété divers observateurs qui la regarde- t *simultanément*. L'éclipse commen- a et finira quand le disque lunaire ı tangent au cône d'ombre à l'entrée ı la sortie; son étendue dépendra de portion de ce cône que la lune enta- ra *au-dessus* ou *au-dessous* du plan la figure. Si la lune en syzygie était ›ignée de ce plan d'une quantité juste- ›nt égale au rayon du cône d'ombre, e ne ferait que le raser sans y entrer; clipse se réduirait à un point et à un stant; on dit dans ce cas qu'il y a *ap- ılse*.

218. Considérons maintenant la lune la conjonction. Dès qu'elle entre en L ans le cône de lumière qui va raser no- •e globe, il est manifeste qu'elle cache celui-ci une portion du disque solaire, t qu'il y a éclipse pour un certain nom- ıre d'observateurs. Alors la lune projette lerrière elle un cône d'ombre dont l'é- ‹endue dépend de sa distance à la terre et au soleil, distance très variable, comme on sait. Si la lune n'est pas assez voisine de la terre, le cône d'ombre qui formera son sommet en m, ne rencontrera pas notre globe; mais celui-ci sera atteint par le cône opposé au sommet, et percé aux points p, q, par le prolongement des génératrices Tm, T'm. Si la terre est suffisamment voisine de la lune, et représentée par la courbe az, le cône d'ombre la rencontrera directement en d et en n; et l'intervalle dn sera entièrement privé de lumière. On conçoit le cas théorique, où le sommet du cône d'ombre *toucherait* la surface de notre globe. Ces différens modes de rencontre n'ont lieu, bien entendu, que dans l'hypothèse où la lune ne serait pas trop éloignée du plan de l'écliptique, soit *au-dessus*, soit *au-dessous*, pour que le cône d'ombre qu'elle projette dans l'espace n'atteignit point la terre. Analysons maintenant les apparences variées qu'offrent à un observateur terrestre ces différens cas d'éclipse de soleil.

219. Supposons d'abord que le cône d'ombre rencontre la terre xy en p, q; et menons au soleil et à la lune les tangentes communes intérieures TKh, T'Kd, qui rencontreront notre globe aux points h, d. Il est d'abord manifeste que tous les points de l'espace pq seront entièrement privés de lumière; car si d'un point intérieur o de cet espace, ou même des rayons visuels tangents à la lune, oA, oB, ces rayons coupant les tangentes Tm, T'm, passeront nécessairement au-delà de ces lignes à droite et à gauche des points T, T'; donc ils ne sauraient rencontrer le disque de cet astre, eût-il toute l'étendue AB. Donc il y aura éclipse totale pour la partie pq du globe terrestre. Du reste cette éclipse ne durera que fort peu de temps pour chacun d'eux; par suite du mouvement de la lune et du cône d'ombre; car nous prouverons dans la seconde partie, que cet espace est fort étroit, de sorte que l'ombre mobile l'a bientôt traversé tout entier.


Fig. 38.



Considérons maintenant un point z compris entre l'espace noir et une tangente intérieure T'd. Si par ce point on mène un rayon visuel tangent à la lune, il passera entre les deux tangentes dT'; qT, qui comprennent les bords opposés du soleil; donc il rencontrera l'intérieur du disque en un certain point R. Tous les points à droite de R lui enverront de la lumière sans aucun obstacle, mais toute celle qui partant des points à gauche sera

dirigée vers z, devra être arrêtée par l'opacité de la lune, jusqu'à la tangente zb, qui coupant pT' ne saurait rencontrer le soleil. Donc une partie de cet astre sera cachée au point z. L'ensemble de tous les rayons visuels tangens semblables à zR, déterminera sur le disque du soleil une ligne courbe qui séparera la partie visible de la partie obscure, celle-ci ayant la forme d'un segment terminé par deux arcs convexes; tandis que la partie lumineuse prendra celle d'un croissant.

Enfin si l'on considère un point y situé en dehors des tangentes, on voit que les rayons des deux bords du soleil peuvent lui arriver sans obstacle. Donc il n'y a pas éclipse pour les points du globe situés hors des tangentes intérieures. Ces lignes déterminent donc la limite du phénomène.

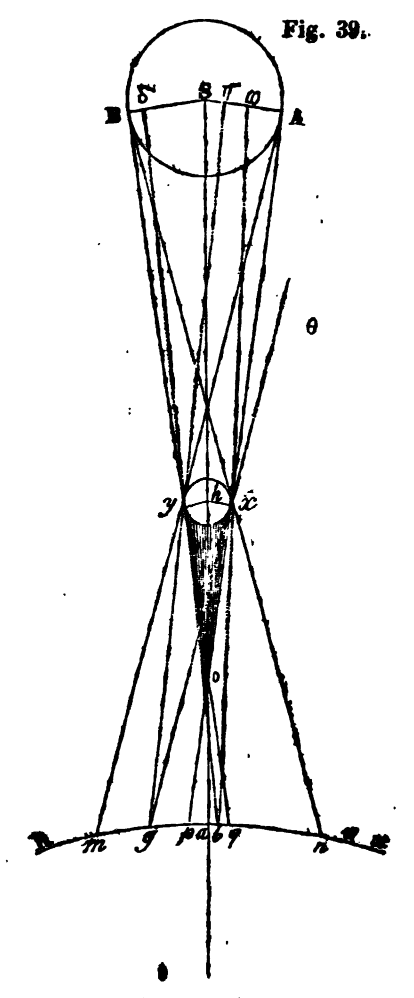
Ainsi dans le cas où le cône d'ombre lunaire rencontre la surface de notre globe, il y a ou éclipse totale pour les points compris entre les tangentes extérieures aux deux astres, ou éclipse partielle, pour les points compris entre les tangentes intérieures et les tangentes extérieures.

220. Traitons maintenant le cas où le cône d'ombre ne rencontrerait pas directement la terre, celle-ci étant comprise dans le cône opposé par le sommet, et déterminé par le prolongement des génératrices tangentes aux deux astres.

Soient le soleil et la lune en S et en h, o le sommet du cône d'ombre, Rbn un profil de la terre, Sha, l'axe des cônes écliptiques. Les tangentes extérieures aux deux astres rencontrent la terre aux points p, q; les tangentes intérieures en m et en n. La surface de la terre est, comme dans le cas précédent, divisée en 3 régions: celle comprise entre les tangentes extérieures, pq; la zône comprise entre les deux systèmes de tangentes, savoir mg, et qn; enfin tout ce qui est en dehors des tangentes, comme par exemple le point v. Considérons successivement les phénomènes de ces trois régions, en commençant par la première.

Soit un point b compris entre les tangentes intérieures. Par ce point menons tangentiellement à la lune, les rayons visuels by, bx. Ces rayons qui coupent les tangentes extérieures rencontrent donc le disque du soleil entre celles-ci; soient δ et ω les points de rencontre. On reconnaît aisément que la partie ωA peut envoyer sans obstacle des rayons au point b, et qu'il en est de même de la partie δB; mais les parties intermédiaires du disque sont entièrement cachées par la lune.

Fig. 39.



Mais on peut du point b mener une foule de rayons visuels semblables à ceux que nous venons de considérer; ou si l'on veut, il n'y a qu'à faire tourner autour de la lune le rayon visuel et tangent $b\omega$; son extrémité ω tracera sur le disque du soleil une circonférence, dont tout l'intérieur sera évidemment dans l'ombre, tandis que la partie extérieure formera un anneau lumineux plus ou moins régulier. Ce genre d'éclipse prend en con-

séquence le nom d'éclipse *annulaire*. Pour le point *a*, mais pour celui-là seulement, l'anneau est d'une forme gracieuse; tout étant semblable autour de l'axe, cet anneau a même largeur partout, et cette largeur est égale à la différence angulaire du rayon du soleil et de celui de la lune. On reconnait aisément que pour les points limites, *p*, *q*, la largeur de l'anneau se réduit quelque part à un point, tandis qu'à l'opposite a lieu la largeur *maximum*, qui est égale à la différence des diamètres des deux astres. Enfin pour les points intermédiaires, la forme et la largeur de l'anneau sont variées entre ces résultats extrêmes.

Considérons un point situé dans la zone comprise entre les deux systèmes de tangentes, le point *g* par exemple. Si l'on mène le rayon visuel *gy* tangent à la lune, ce rayon percera le disque du soleil quelque part en *π*, et toute la partie du disque à gauche de ce point *π* sera visible au point *g* sans aucun obstacle. Un second rayon visuel tangent *gx* coupant la tangente extérieure *px*, s'écartera du soleil plus que celle-ci; donc ne pourra rencontrer le disque; la partie *πA* restera donc invisible. On reconnait ainsi que le point *g* aura une éclipse partielle, dont l'étendue dépendra de la position du point *g*. Les limites de cette sorte de phases auront lieu pour les positions extrêmes de cette zone en *p* et en *m*; dans cette dernière position, un seul point du bord sera éclipsé, ou en d'autres termes, l'astre sera entièrement visible.

Enfin il est aisé de reconnaître que pour un point tel que *v* situé en dehors des tangentes, il ne saurait y avoir d'éclipse, puisque l'effet de l'interposition de la lune s'arrête à la tangente *Bm*.

221. On retombe donc ici sur les différentes phases du cas précédent; si ce n'est que l'éclipse totale est remplacée par l'éclipse annulaire; ce qui revient à dire que la lune, au lieu de déborder le soleil, est débordée par lui, parce que vu sa plus grande distance de la terre dans ce second cas, son diamètre apparent devient moindre. Mais on voit que dans toute espèce d'éclipse de soleil, le phénomène, au lieu d'être général, et commun pour tous les observateurs, comme cela a lieu dans les éclipses de lune, est restreint au contraire à une partie de la surface du globe, et que, tandis que le disque est caché en tout ou en partie à certains observateurs, d'autres voient l'astre dans son entier et avec tout son éclat. C'est là ce qu'on appelle un effet de *parallaxe*, parce qu'il dépend du lieu où la lune se projette dans le ciel, selon la position de l'observateur. On peut dire au reste que ces différens phénomènes, que nous reconnaissons par l'analyse dans une éclipse de soleil, se montrent à nous tous les jours, et presque à tous les instants. L'ombre d'un objet opaque quelconque est une véritable éclipse totale pour l'œil qui y est plongé entièrement. Une balle de fusil, convenablement placée près de l'œil, peut, ou cacher entièrement le disque solaire, ou être débordée par lui de tous côtés, ou enfin n'en cacher qu'un segment, ce qui présente les trois cas d'éclipse à l'œil situé derrière elle, et qui pénètre plus ou moins dans le cône d'ombre qu'elle projette. Or un autre spectateur placé à côté, ou même l'autre œil du même observateur voit entièrement le disque, et ne participe nullement à l'éclipse. Si l'on déplace légèrement le corps opaque, les différentes phases d'une éclipse se présenteront successivement à l'œil, et le cône d'ombre de la balle imitera le mouvement du cône d'ombre de la lune. Si l'ombre d'une balle ou d'un nuage ne donne pas lieu à l'obscurité complète qui accompagne les éclipses de soleil proprement dites, cela tient à ce que, vu le petit nombre de points ombragés par un petit objet, la lumière diffuse et celle réfléchie par tous les corps ambians, suffit à éclairer assez vivement le petit espace dépourvu de lumière directe.

222. Non seulement toutes les syzygies ne sont pas écliptiques, mais il peut arriver même qu'il n'y ait aucune éclipse dans une année, comme il peut aussi y en avoir plusieurs, mais au nombre de six tout au plus; dans ce dernier cas, il se produit une éclipse de soleil entre deux éclipses de lune, et une éclipse de lune entre deux éclipses de soleil; mais ces deux systèmes seraient séparés l'un de l'autre par un intervalle de six mois. Nous démontrerons ces deux lois dans la seconde partie; mais nous pouvons les

faire comprendre dès à présent. Supposons que la ligne des nœuds passe à peu près par le soleil, dans une conjonction, ce qui produirait une éclipse de cet astre, quinze jours après elle sera peu éloignée de la ligne des centres, puisque son mouvement, dans cet intervalle, ne va guère au-delà de 3/4 de degré. Donc il pourra y avoir éclipse de lune. Après un nouvel intervalle de quinze jours, et à la nouvelle conjonction, la ligne des nœuds sera encore peu distante de sa précédente position : il pourra donc y avoir encore éclipse de soleil. Mais après un quatrième intervalle de quinze jours, la ligne des nœuds se trouvant, par l'effet de son mouvement, trop éloignée de la ligne des centres, l'éclipse de lune deviendra impossible, ainsi que nous le démontrerons plus bas. Si la première éclipse se fût produite à une opposition, on reconnaîtrait de même qu'une éclipse de soleil aurait séparé deux éclipses de lune. Mais de plus ces deux systèmes d'éclipses ne peuvent avoir lieu que de six en six mois. En effet, pendant les six semaines qui produiraient trois éclipses, la terre s'avançant dans son orbite, entraîne avec elle l'orbite de la lune et la ligne des nœuds; celle-ci tournant assez faiblement dans cet intervalle, et restant à peu près parallèle à elle-même, s'éloigne beaucoup du soleil; par exemple, au bout d'environ trois mois, elle est à peu près perpendiculaire au rayon vecteur; donc elle est bien loin de pouvoir passer par le soleil, ou dans son voisinage. Mais au bout de six mois, comme elle n'a encore tourné que de 9° à 10°, et que le rayon vecteur de l'orbite terrestre a parcouru 180°, ce qui le place dans la direction qu'il occupait six mois auparavant, il en résulte que la ligne des nœuds occupe aussi à 9° ou 10° près, les positions écliptiques de cette époque, et qu'elle peut être encore assez voisine de la ligne des centres pour causer des éclipses. C'est au calcul d'en déterminer les limites et le nombre.

223. Les phénomènes physiques qui accompagnent les éclipses sont les suivans :

D'abord dans les éclipses de lune, même totales, notre satellite ne nous devient pas tout-à-fait invisible. Il conserve une teinte assez indéfini qu'on attribue aux rayons solaire fractés dans l'atmosphère de notre g et rejetés à l'intérieur du cône d'o où la lune les reçoit. En second li mesure que l'ombre envahit le di ce qui a toujours lieu par sa partie dentale, on voit la partie encore l neuse pâlir progressivement, au de rendre très incertaine la ligne d paration d'ombre et de lumière; tient à ce que le disque solaire étant tiellement caché à la lune dès le pre moment de l'éclipse, la partie qui encore le soleil, ne le voit pas to tier, et n'en reçoit qu'une lumière croissante avec la partie du disque visible. Donc la partie encore lumi de la lune doit être de moins en éclairée. Cette lumière décroissant notre satellite s'appelle la *pénom* elle est tout-à-fait analogue à cette vague et indécise qui termine les o des objets terrestres, ou plutôt q pare l'ombre proprement dite, de l mière complète, et qu'on appell même nom. C'est cette indécision bords de l'ombre de la partie écl qui rend incertains, à deux mi près, les momens des phases éclipti et qui cause l'imperfection si grand leur application à la recherche des gitudes. Néanmoins, l'ombre est nettement tranchée pour qu'on disti sa forme; elle est sensiblement un cercle, et c'est l'une des preuves qu' donnée depuis long-temps de la ron de la terre. Enfin je répète qu'une éc de lune est toujours visible à la fo sous la même forme pour tous les o vateurs à la fois; si l'on dit qu'il y éclipse de lune, mais qu'elle sera in ble à Paris, cela signifie que la lune couchée à Paris, et sous l'horizon de ville, au moment de l'éclipse; c'est qui a eu lieu pour la belle éclipse de l du 13 août de cette année. Elle a dû c mencer à $6^h\ 7'$ du matin; or, la lune tait couchée pour Paris à $4^h\ 41'$. donnons le calcul de cette éclipse la seconde partie.

Les phases nettes et variées des éc ses de soleil offrent un spectacle b coup plus intéressant. Dans les écli partielles, on voit le soleil s'échan

en commençant par la partie occidentale de son disque ; la portion éclipsée est véritablement noire, si ce n'est toutefois que la terre, éclairée encore par la partie brillante du disque solaire, réfléchit ses rayons vers la lune, et lui communique une teinte connue sous le nom de *lumière cendrée*. Le soleil se présente sous forme d'un croissant, et la direction des cornes de ce croissant change à mesure que la lune traverse son disque. Les cercles lumineux qui se peignent ordinairement sur le sol entre les ombres des feuilles des arbres prennent en ce moment la forme d'un croissant, ce qui présente un spectacle assez singulier. Quand l'éclipse est annulaire, le Soleil se réduit à un simple filet lumineux qui entoure un espace noir. Dans ce cas, et en général dans celui de toute éclipse partielle, les portions de la surface terrestre qui voient l'éclipse entrent dans la pénombre ; et un spectateur qui, placé sur la lune ou sur le soleil, regarderait notre globe, en verrait pâlir la partie lumineuse à mesure que l'ombre de la lune en noircirait la surface. Pour lui, il y aurait *éclipse de terre*. La progression de l'éclipse entraîne une diminution correspondante dans l'éclat du jour ; si la phase et la durée en sont considérables, la température de l'air s'abaisse sensiblement ; mais il ne faut pas croire qu'une éclipse partielle, si forte qu'on la suppose, puisse produire une véritable nuit : dès qu'il reste un point éclairé du disque du soleil, la clarté qu'il projette doit être au moins égale à celle de l'aurore ou du crépuscule, puisque, dans ce dernier cas, le soleil est entièrement caché sous l'horizon.

Mais rien ne peut se comparer à la solennelle et effrayante splendeur d'une éclipse totale de soleil. Dès que la lune a envahi le dernier point lumineux du disque, une sombre nuit remplace le jour tout-à-coup ; les étoiles étincellent sur la voûte céleste ; les oiseaux fuient ou tombent effrayés ; les animaux terrestres suspendent leur marche, et mugissent d'effroi. Cependant, au lieu où le soleil se cache, une pâle et sinistre lueur déborde autour du disque obscur de la lune ; mais, impuissante à dompter la nuit, cette faible auréole semble le dernier soupir du flambeau de la nature. L'homme lui-même, bien qu'initié au secret du phénomène, est attristé et saisi sous ce voile lugubre ; une trop vive image des derniers instans de l'univers pèse à la fois sur ses yeux et sur son esprit ; et le calme de sa pensée ne tarderait pas à faire place au trouble et à l'inquiétude, si ce spectacle se prolongeait au-delà de quelques rapides instans. Mais, après un intervalle très court, qui, dans des cas même assez rares, ne dépasse pas cinq minutes, un trait de feu s'élance avec la rapidité de l'éclair ; les étoiles disparaissent, et le voile de la nuit est déchiré ; l'univers renaît, et l'homme semble entendre de nouveau cette voix de l'Éternel, qui, en commandant à la lumière d'être, fit jaillir toute la création du sein du chaos.

224. Les éclipses annulaires sont assez rares ; mais les éclipses totales le sont encore davantage. Car il faut pour cela que le cône d'ombre lunaire atteigne notre globe, ce qui exige que la terre soit périhélie, et la lune périgée tout à la fois. De plus, même lorsque la rencontre a lieu, elle se fait très près du sommet du cône, lequel est toujours assez court : l'intersection de ce cône avec la surface de la terre est donc un cercle d'un fort petit diamètre, de sorte qu'il y a très peu de chances pour que cette ombre étroite rencontre un point donné de la terre. De plus, par suite de la révolution de la terre sur son axe, un point qui entre dans ce cercle d'ombre ne tarde pas à en sortir, de sorte que l'éclipse totale est de peu de durée pour chaque lieu. Dans la belle éclipse totale dont nous donnons le calcul plus loin, le diamètre de l'ombre sur la terre ne va pas à 60 lieues, et la durée de l'éclipse totale en France ne dépasse pas *deux minutes et demie*.

Je passe sous silence les éclipses remarquables enregistrées par les auteurs, pour ne parler que de celles des temps modernes. Dans le dix-huitième siècle, quatre éclipses totales de soleil ont été visibles en Europe ; des calculs incomplets semblaient avoir prouvé qu'il n'y aurait aucune éclipse totale pour la France, dans tout le cours du dix-neuvième siècle ; et le cas d'éclipse le plus

remarquable était une éclipse annulaire qui doit avoir lieu, pour Paris, le 9 octobre 1847. Cependant, on a reconnu depuis l'existence d'une éclipse totale, visible dans le midi de la France, le 8 juillet 1842. Cette éclipse ne sera que partielle, à Paris, mais plus considérable encore que celles de 1820 et de 1835; les 0,876 du diamètre solaire seront obscurcis. Elle sera, à fort peu de chose près, centrale et totale à Perpignan et à Digne; elle sera totale pour les villes de Marseille, Toulon, Aix, Avignon, Nîmes, Montpellier, Draguignan, Grasse, Gap, Briançon, Orange, Forcalquier, Arles, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Foix, Céret, Prades, Port-Vendres, et quelques autres. Le phénomène d'une éclipse totale pour la France est assez rare, pour que celle de 1842 doive être réputée une bonne fortune, dont nous félicitons les habitans de la Provence et du Languedoc.

On divise l'étendue des éclipses en douzièmes, auxquels on donne le nom de *doigts*. Quand les 7/12 du diamètre sont éclipsés, on dit que l'éclipse est de 7 doigts. L'éclipse de 1842 sera pour Paris d'un peu plus de 10 doigts et demi; elle en aura au moins 11 dans la moitié de la France.

225. J'ai dit que les éclipses étaient un élément chronologique de la plus haute importance, et cela est facile à comprendre. Les historiens nous ont transmis des observations d'éclipses assez nombreuses, avec leurs dates et en faisant remarquer leur coïncidence avec certains événemens. D'après la connaissance que nous possédons des lois qui régissent ces phénomènes, nous pouvons donc mettre rigoureusement à leur place, et l'éclipse signalée, et l'événement historique qui lui correspond. Si, par exemple, un fait étant placé à une certaine date, avec une éclipse de soleil, on compte le nombre de périodes *saros* écoulé depuis ce temps, on reconnaîtra dans la période courante la fraction qui correspond à la date et au phénomène supposés, et l'on constatera par le registre qu'une éclipse de soleil doit, en effet, avoir lieu à cette époque, ou bien qu'au contraire il ne peut y en avoir; dans ce dernier cas, la date admise serait convaincue de fausseté.

226. L'événement historique le plus remarquable en ce genre, et précisément parce qu'il ne peut rentrer dans les lois connues de l'astronomie, c'est l'obscurité mystérieuse et profonde qui, à la mort de Jésus-Christ, couvrit toute la terre. Le fait est constant, et les conséquences qui en dérivent sont inattaquables. Ce n'était pas une éclipse totale de soleil; car, outre que de telles éclipses ne peuvent durer au-delà de cinq minutes, la lune était alors en opposition, puisque c'était l'époque de la Pâque juive: or, dans de telles circonstances, une éclipse de soleil est impossible; aussi ce merveilleux phénomène fut-il remarqué comme un prodige par les païens eux-mêmes; et tout le monde connaît le passage de l'Apologétique de Tertullien, où, en parlant au sénat, il appelle en témoignage les fastes de l'empire dans lesquels ce phénomène extraordinaire était consigné. Nous possédons encore sur ce fait plusieurs passages d'anciens auteurs; Eusèbe et Africanus citent à ce sujet Thallus et Phlégon, dont les ouvrages ne nous sont pas parvenus, mais qui étaient alors entre les mains de tout le monde. Nous ne connaissons d'ailleurs rien du premier; mais nous savons que le second, qui était un affranchi d'Adrien, avait écrit un livre sur les *Olympiades*, et cet auteur était païen. Or, Phlégon, cité par Africanus et Eusèbe, rapporte que « la quatrième année de la 202e olympiade, et sous l'empereur Tibère, il se produisit dans *la pleine lune* (ἐν πανσελήνῳ) une éclipse de soleil à laquelle aucune autre ne saurait être comparée; que la nuit couvrit le ciel depuis midi jusqu'à trois heures, de manière à laisser voir les étoiles; qu'un tremblement de terre épouvantable accompagna ces ténèbres, et renversa plusieurs villes dans la Bithynie. » Africanus fait remarquer que Thallus appelle à tort ces ténèbres une éclipse de soleil, puisqu'on était alors dans la pleine lune. La quatrième année de la 202e olympiade correspond à la 33e de notre ère, et par conséquent à la 37e depuis la naissance de Jésus-Christ. Cette concordance met au-dessus de toute contestation l'événement miraculeux rapporté par nos Évangiles.

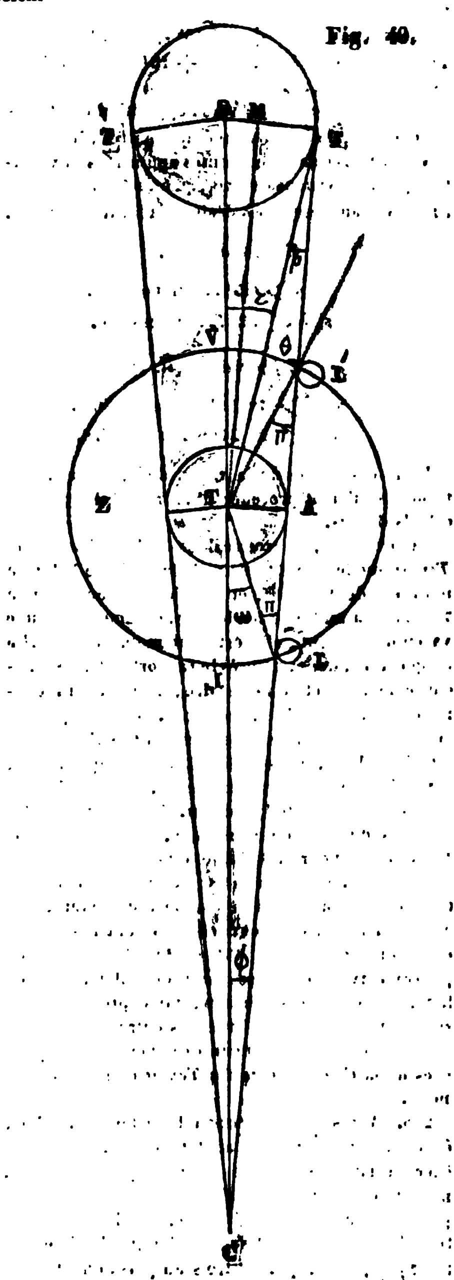
SECONDE PARTIE. — DU CALCUL DES ÉCLIPSES.

227. Les calculs d'éclipses étant excessivement longs et pénibles, il faut s'assurer d'avance s'ils ne sont pas inutiles, et ne les entreprendre que sous certaines conditions, en dehors desquelles on est sûr que l'éclipse ne saurait avoir lieu. On reconnait à certains caractères fort simples qu'une éclipse est impossible; d'autres caractères sont douteux et obligent d'attaquer les calculs qui peuvent se trouver faits en pure perte; d'autres enfin font reconnaître immédiatement que l'éclipse est nécessaire; mais c'est un grand point de gagné que la possibilité de reconnaître immédiatement que telle syzygie ne saurait être écliptique, car alors on épargne des frais de travail considérables. Or, voici un double critérium qui met à même de discerner d'avance ces différens cas.

Lorsqu'une éclipse de lune commence, c'est que la lune est tangente au cône d'ombre projeté par la terre; et le commencement d'une éclipse de soleil correspond à l'instant où la lune entre dans le cône de lumière qui, partant du soleil, embrasse tangentiellement notre globe. Dans le premier cas, la distance du centre de la lune à l'axe du cône ou autrement à la droite qui joint les centres de la terre et du soleil, est égale à la somme faite du rayon de notre satellite et de celui du cône d'ombre au point où la lune le touche; dans le second cas, il faut au rayon de la lune ajouter le rayon de la section du cône lumineux. On conçoit que ces sommes aient des valeurs *maxima* et *minima*; de telle sorte que lorsque la somme actuelle des deux rayons dépassera la valeur maximum, l'éclipse sera *impossible*; et qu'elle sera *forcée* au contraire quand la somme actuelle sera moindre que la valeur minimum. Mais si la somme actuelle se trouve comprise entre les deux valeurs maximum et minimum, l'éclipse ne sera que *possible*, en ce sens qu'on ne pourra décider du premier coup d'œil si elle se produira ou non, et qu'il faudra s'en assurer en entreprenant des calculs directs. Ces calculs pourront aboutir, il est vrai, à montrer qu'il n'y aura pas éclipse; mais encore une fois on pourra écarter de prime abord ces cas d'impossibilité. Recherchons donc ces valeurs maxima et minima qui règlent le travail des calculateurs.

Soit le soleil en S, la terre en T, la lune en L ou en L' sur son orbite Lx, et tangente soit au cône d'ombre en L, soit au cône lumineux en L'. Déterminons le rayon IL du cône d'ombre qui correspond au commencement d'une éclipse de lune. Soient ω l'angle cherché, φ le demi-angle au sommet du cône, π la parallaxe horizontale de la lune, p celle du soleil, qui est sensiblement la même soit qu'on la prenne du centre S, soit qu'on la prenne du bord D de cet astre. Soient enfin r, R les demi-diamètres respectifs du soleil et de la lune; par le point T menons TM parallèle à CD, on aura aussi STM $= \varphi$. Cela posé, on a $\omega = \pi - \varphi = \pi -$ STM. Or STM $=$ STD $-$ MTD $=$ STD $-$ TDA $= r - p$; d'où $\omega = \pi + p - r$. Telle est la valeur du rayon IL du cône d'ombre là où la lune entame ce cône.

On trouve d'une manière analogue le rayon θL' du cône de lumière. Soit θ ce rayon, on a $\theta = r +$ DTL' $= r + \pi - p$. Si donc on ajoute à ces deux valeurs le rayon R de la lune, et qu'on appelle Δ la distance des centres, on aura dans les cas d'éclipses $\Delta = R + \pi + p - r$, ou $\Delta = R + r + \pi - p$, selon qu'il s'agira d'une éclipse de lune ou d'une éclipse de soleil.


Fig. 40.

Pour avoir la valeur maximum de ces expres-

sions, il faut donner leur plus grande valeur aux termes positifs, leur plus petite aux termes négatifs; on aura la valeur minimum en opérant les substitutions en sens contraire. D'après ces bases, on aura pour la valeur maximum de Δ dans le cas d'une éclise de lune, $\Delta = 16' 45'' + 61' 24'' + 9'' - 15' 45'' = 62' 35''$; et pour sa valeur minimum, $\Delta = 14' 41'' + 55' 48'' + 7'' - 16' 18'' = 52' 18''$. Les deux valeurs correspondantes dans le cas d'éclipse de soleil sont $\Delta = 16' 45'' + 16' 18'' + 61' 24'' - 7'' = 1° 34' 20''$, et $\Delta = 14' 41'' + 15' 45'' + 55' 48'' - 9'' = 1° 24' 5''$.

La latitude de la lune vers l'opposition étant sensiblement égale à la distance des centres, il résulte des considérations précédentes appliquées aux chiffres que nous venons de fixer, qu'on aura les rapports suivans, dans lesquels λ désigne la latitude lunaire.

Eclipse de lune.

si $\lambda > 63'$... impossible.
si $\lambda < 52'$... nécessaire.

Eclipse de soleil.

si $\lambda > 1° 34'$... impossible.
si $\lambda < 1° 24'$... nécessaire.

Entre ces limites de la valeur de λ, il y a incertitude, et il faut procéder à la recherche par des calculs directs.

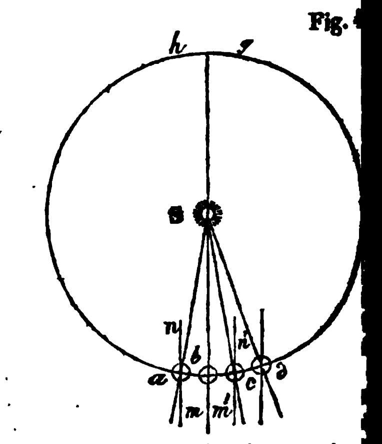
Par exemple, on trouve dans la *Connaissance des Temps* que le 15 août 1840, la latitude de la lune à midi est de 24′ 21″, et que l'opposition a lieu à 7 h. 25′ du matin le lendemain. Comme la latitude va en décroissant, elle est donc moindre que 24′ à l'opposition; donc, d'après le rapport ci-dessus, l'éclipse de lune était nécessaire, et elle a eu réellement lieu. Le 27 du même mois, on remarque que la latitude de la lune est d'environ 1° 12′ à la conjonction; donc, puisqu'elle est moindre que 1° 24′, il y a éclipse de soleil nécessaire, et en effet une éclipse totale de soleil a eu lieu. Si nous prenons les syzygies du mois de décembre, nous trouvons 4° 40′ environ pour la latitude lunaire à l'opposition qui aura lieu le 9 de ce mois; et 5° 45′ pour la latitude correspondante à la conjonction suivante qui aura lieu le 25. Ces deux chiffres sont respectivement plus grands que 63′ et 1° 34′; donc il ne pourra y avoir d'éclipse, soit de soleil, soit de lune. Quant aux cas douteux, qui se présentent rarement parce qu'ils sont compris entre d'étroites limites, je n'en trouve aucun exemple dans cinq années de la *Connaissance des Temps* que j'ai sous la main.

228. Après avoir reconnu l'existence de deux éclipses dans le mois d'août 1840, il fallait chercher la latitude lunaire à la syzygie suivante, mais il était inutile de s'occuper des autres syzygies jusqu'à la fin de l'année, par la raison que les éclipses ne peuvent se succéder que de six en six mois, et par groupes de trois au plus, qui doivent se suivre dans un intervalle de six semaines. [...] allons démontrer rigoureusement ces faits et [...] qui en dérivent.

En partant des valeurs *maxima* et *minima* [...] minées plus haut pour la distance des centres [...] trouve des valeurs correspondantes pour les [...] ces du soleil au nœud voisin de la lune; ca[...] un triangle rectangle, dont un côté est égal [...] distance des centres, et dont l'angle au nœ[...] égal à l'inclinaison de l'orbite lunaire, incl[...] comprise entre 5° et 5° 18′. Calculant ce tri[...] on trouve que la valeur maximum de la dist[...] soleil au nœud, ou, ce qui revient au même, [...] différence en longitude de la lune et de son [...] est de 12° 20′ pour les cas d'éclipse de lune; [...] pour les éclipses de soleil, cette valeur ma[...] ne dépasse pas 17° 12′. Les éclipses sont d[...] possibles quand la ligne des nœuds est écarté[e] [...] ligne des centres, dans les syzygies, de q[...] plus grandes que ces deux valeurs.

229. Cela posé, soit le soleil en S et la ter[re] [...] sur son orbite *adkhb*. Soit *mn* la ligne des nœ[uds] [...] nous supposerons faire avec la ligne des ce[ntres] [...] un angle de 17° (cas que l'on reconnaîtra [...] être le plus favorable à la multiplicité des éc[lipses] [...] et soit enfin la lune en conjonction. Cet angl[e] [...] étant un peu inférieur à la limite ci-dess[us] [...]

Fig. [...]



sera éclipse de soleil. Quinze jours après, [...] que la lune sera en opposition, la terre se se[ra avan]cée dans son orbite d'environ 15° et sera ar[rivée en] *b*. Comme elle entraîne avec elle l'orbite de [...] la ligne des nœuds aura tourné d'autant en [...] prochant de la ligne des centres; seulemen[t] [...] sera mue en sens contraire en vertu de son [mouve]ment propre rétrograde, d'une quantité éga[le à 48′] environ. Donc elle sera à 2° 48′ de la li[gne des] centres, valeur très inférieure à 12° 20′; d[onc il y] aura éclipse de lune. Après quinze autres j[ours,] la lune étant revenue en conjonction, la li[gne des] nœuds aura tourné avec notre globe d'envir[on 15°] et elle sera de l'autre côté de la ligne des ce[ntres à] une distance de 15° moins 2° 48′, valeur enc[ore di]minuée des 48′ rétrogrades exécutées pend[ant] [...]

second demi-mois : total, 11° 24′ < 17° 12′; c'est donc encore le cas d'une éclipse de soleil. Mais à la seconde opposition, cette valeur aura augmenté d'environ 18°; elle sera donc bien plus grande que 17° 12′, et les éclipses deviendront impossibles. Il en sera de même à plus forte raison aux syzygies suivantes. Ainsi nous avons eu une éclipse de lune entre deux éclipses de soleil.

En faisant abstraction du mouvement propre de la ligne des nœuds, on reconnait tout d'abord qu'après six mois, la terre se trouvera dans des positions diamétralement opposées aux précédentes, et que la ligne des nœuds se trouvera dans les mêmes rapports de position avec la ligne des centres. Donc, il *pourra* encore y avoir trois éclipses, dont une de soleil séparant deux éclipses de lune. La ligne des nœuds ayant tourné de 9° à 10° pendant cet intervalle, les rapports se trouvent un peu altérés, mais il en résulte que les positions analogues sont retrouvées par la ligne des nœuds à une époque un peu différente, et quand cela a lieu, les mêmes phénomènes se reproduisent. On reconnait aisément que ces 9 à 10° de rétrogradation doivent modifier d'autant de jours à peu près les époques des retours. Si nous eussions pris une opposition pour point de départ au lieu d'une conjonction, nous eussions trouvé par le même moyen une éclipse de soleil entre deux éclipses de lune à chacune des deux époques que nous venons d'envisager successivement. Enfin, si l'on considère que les deux époques de coïncidence parfaite ou approchée de la ligne des nœuds et de la ligne des centres peuvent ne correspondre à aucune syzygie, tout ce qui concerne cette discussion se résumera dans l'énoncé que voici :

Il peut n'y avoir aucune éclipse dans une année; il peut y en avoir jusqu'à six, mais le nombre n'en saurait être plus considérable. Elles se groupent par trois au plus dans un intervalle de six semaines; et les deux groupes sont éloignés l'un de l'autre d'environ six mois. Les éclipses de l'année 1840, qui sont au nombre de quatre, et alternativement de lune et de soleil, correspondent aux dates suivantes : 17 février, 4 mars, 15 août, 27 août.

230. Il n'est pas besoin de nous arrêter sur l'application de ces principes à la détermination préalable des cas d'éclipses; passons aux procédés de calcul, en commençant par le cas le plus simple, celui des éclipses de lune.

Soit NG l'écliptique, A le centre du soleil à l'opposition, tandis que celui de la lune est en a sur son orbite Ng; la latitude de la lune à cet instant est Aa. Une heure plus tard, le soleil aura passé en A′ et la lune en g; la latitude lunaire aura augmenté de gh. Joignons $A'g$; menons Ad parallèle à $A'g$, et gd parallèle à AG; enfin, par le point d ainsi déterminé et le point a, menons la droite daF, elle sera l'*orbite relative* de la lune, c'est-à-dire qu'on pourra supposer que le soleil restant *immobile* en A, la lune parcourt l'orbite Fad; car Ad étant égale à A′G, la distance des centres, et par conséquent la phase écliptique resteront les mêmes, soit que le soleil passe en A′ et la lune en g, soit que le soleil reste en A, la lune allant en d. L'orbite relative doit être composée de points satisfaisant tous à la condition $Ad = A'G$; on reconnait aisément que, pour un intervalle de deux ou trois heures, une portion de cette orbite peut être sensiblement représentée par une ligne droite; or cette droite est alors déterminée par les points a, d. Le point d l'est par les deux coordonnées ai, id, dont la seconde est le *mouvement horaire* de la lune en latitude, et la première, son mouvement horaire *relatif* en longitude, c'est-à-dire la différence des mouvemens horaires des deux astres, car cette différence est $AG - A'A = AG - gd = AD = ai$.

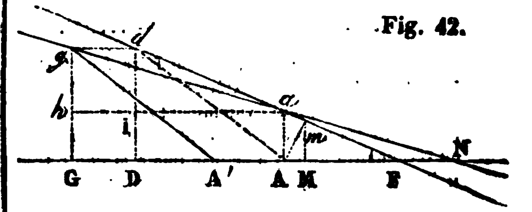


Fig. 42.

Appelons θ l'inclinaison de l'orbite, n le mouvement horaire de la lune en latitude, m, M les mouvemens horaires en longitude de la lune et du soleil, on aura pour la tangente de l'inclinaison de l'orbite $\frac{di}{ai}$, d'où $\tang \theta = \frac{n}{m - M} \ldots$ (1).

La perpendiculaire Am sur l'orbite détermine la moindre distance des centres, donc la position de la lune au moment de la plus grande phase, qui correspond sensiblement au milieu de l'éclipse; et l'on reconnait aisément que l'angle $aAm = \theta$; d'où $am = Aa \sin \theta = \lambda \sin \theta \ldots\, Am = \lambda \cos \theta$.

Le temps employé par le centre de la lune à décrire am est donné par cette proportion; si ad est décrit en une heure, am le sera en T heures; mais $ad = \frac{ai}{\cos dai} = \frac{m - M}{\cos \theta}$; d'où $\frac{m - M}{\cos \theta} : 1\,h. :: \lambda \sin \theta : T$; et $T = \frac{\lambda \sin \theta \cos \theta}{m - M} \ldots$ (2). Tel est le nombre d'heures à écouler depuis l'instant de l'opposition jusqu'à celui du milieu de l'éclipse. Le facteur λ peut être positif ou négatif; il est positif quand la latitude est boréale; il est négatif dans le cas contraire. Dans ce second cas, il rend négative la valeur de T; cela signifie que le milieu de l'éclipse est antérieur au moment de l'opposition.

L'éclipse commençant et finissant quand la distance des centres k est égale au rayon du cône d'ombre G, plus au rayon R de la lune, soit (fig. 43) la lune en c au premier contact extérieur, d'où $Ac = k$, et $mc =$

$$\sqrt{k^2 - \overline{Am}^2} = \sqrt{k^2 - \lambda^2 \cos^2 \theta} = \sqrt{(k + \lambda \cos \theta)(k - \lambda \cos \theta)}.$$

Le temps employé par la lune pour décrire mc, ou autrement celui compris entre le commencement et le milieu de l'éclipse, sera donné par la proportion

$$\frac{m - M}{\cos\theta}\, t = \sqrt{(k + \lambda\cos\theta)(k - \lambda\cos\theta)}\,;$$

d'où

$$t = \pm \frac{\cos\theta}{m - M} \sqrt{(k + \lambda\cos\theta)(k - \lambda\cos\theta)}\,;$$

le double signe de cette valeur indique qu'il faut compter le temps avant et après le moment du milieu; ce qui donne à la fois le commencement et la fin de l'éclipse.

Multipliant cette formule par 3600 pour changer les heures en secondes, et posant $\sin\varphi = \frac{\lambda\cos\theta}{k}$ pour rendre la formule propre au calcul logarithmique, elle devient définitivement :

$$t = \pm \frac{3600\, k \cos\theta \cos\varphi}{m - M} \quad \ldots (5).$$

Dans cette expression, il faut faire $k = G + R$ pour avoir les contacts extérieurs. Mais si l'éclipse doit être totale, il faut évidemment faire $k = G - R$ pour avoir les momens des contacts intérieurs. Or, on reconnaîtra qu'il y a éclipse totale si l'on a $G - R > \lambda \cos\theta$, comme on le reconnaît aisément sur la figure, où les demi-cercles représentent le cône d'ombre selon l'un ou l'autre de ces deux cas. Si l'on trouve $G + R < \lambda\cos\theta$, il n'y aura pas d'éclipse; entre ces deux limites, il y aura éclipse partielle.

L'expression de la phase pour ce cas général est $\epsilon = G + R - \lambda\cos\theta$; et l'éclipse est totale si l'on a $G - \lambda\cos\theta = R$, car alors $\epsilon = 2R$. Au reste, dans ces calculs, on augmente toujours la valeur de G de 1/60, convention empirique dont le but est de tenir compte de l'effet de la réfraction due à l'atmosphère terrestre.

231. Le point de départ de tout le travail est l'heure précise de l'opposition; voici comment on l'obtient.

A cet instant, la différence de longitude des deux astres est 180°. On reconnaît aisément dans les tables qui donnent les longitudes des deux astres à midi et à minuit, l'époque où la différence des longitudes est à peu près égale à cette valeur; c'est ce qu'on trouve, par exemple, le 13 août 1840, à midi, où cette différence est 182° 18′. L'excès 2° 18′ sera épuisé par le mouvement *relatif* des deux astres en un certain nombre d'heures x, et l'on aura $x(m - M) = 2° 18'$, relation qui déterminera x, et par suite l'heure de l'opposition. Ce n'est cependant que l'heure *approchée*, parce que le calcul est fondé sur la supposition fausse que la marche de la lune est uniforme. Il faut donc y introduire une correction d'ailleurs assez légère, qui s'exécute de la manière suivante : on calcule avec l'aide des formules d'interpolation expliquées dans la *Connaissance des Temps*, les longitudes du soleil et de la lune à l'heure *approchée* de l'opposition; ces longitudes diffèrent d'une certaine quantité δ, qui doit être épuisée dans un temps donné par le 4e terme de la proposition :

$$m - M : 1 :: \delta : x,$$

et l'on ajoute le résultat x à l'heure approchée. C'est une seconde approximation sur laquelle on re[illegible]mence un calcul semblable; après deux ou [illegible] opérations de ce genre, on trouve que la di[illegible] des longitudes des deux astres ne diffère pa[illegible]blement de 180° à la dernière heure calculé[illegible] par un moyen analogue qu'on détermine les [illegible] des autres phases.

232. Nous allons appliquer ces formules a[illegible] de l'éclipse de lune du 13 août 1840. On re[illegible] d'abord qu'il y a éclipse nécessaire à cette é[illegible] puisque le jour de l'opposition à midi, et p[illegible] heures avant cette phase, la latitude de [illegible] n'est que de 24′. Nous disposerons les calc[illegible] formément à l'ordre des formules, sans ex[illegible] particulière; leur succession sera facile à c[illegible]dre d'après ce qui précède. Il est inutile de [illegible] toutes les valeurs y sont représentées par l[illegible]garithmes.

Eclipse de lune du 13 août 1840.

Opposition le 12 à 19 h. 24′ 48″	
m................	31′ 57″
M................	2′ 24″
m — M..........	29′ 13″,3
λ................	— 37′ 42″,3
x................	2′ 33″,9
x................	2,2402996
m — M..........	3,2462323
tang θ..........	8,9936473
θ................	5° 33′
3600″..........	3,5563025
λ................	3,3545902
cos θ..........	9,9979975
sin θ..........	8,[illegible]
	5,9006931
— (m — M)......	3,2462323
T................	2,[illegible]
T................	451″,3 = 7′ [illegible]
opposition à......	19 h. [illegible]
milieu à........	19 h. 32′ 1[illegible]

$$G = \pi + p - r$$

π................	53′ [illegible]
p................	8″,5
— r..............	— 15′ 49″,3
	40′ 11″,2
1/60............	40″,2
G................	40′ 51″,4
R................	15′ 9″,5
k................	56′ 0″,9
G — R = k′.....	25′ 41″,9
λ cos θ..........	3,3524477
k................	— 3,5264686

sin φ	[illegible]
φ	42° 5′ 20″
[illegible]	[illegible]
cos φ	[illegible]
cos θ	9,9978978
k	5,8264668
	6,9845684
$-(m-M)$	3,2462525
t	5,7051101
t	1 h. 24′ 31″
milieu	19 h. 32′ 13″
commencement	18 h. 7′ 42″
fin	[illegible]
λ cos θ	3,3824477
$-k$	$-3,1880844$
sin φ'	10,13[illegible]

Ce logarithme donnant un sinus plus grand que le rayon, cela signifie que l'hypothèse correspondante n'existe pas, c'est-à-dire qu'il n'y a pas éclipse totale. D'ailleurs on a :

λ cos θ	37′ 51″,3
et k'	25′ 41″,9

d'où $k' < \lambda \cos\theta$, ce qui montre qu'il y a éclipse partielle.

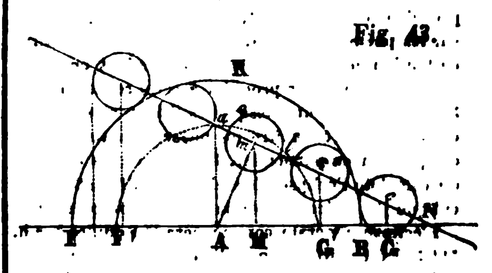
L'expression de la phase est $\varepsilon = G + R - \lambda\cos\theta = 56' 1'' - 37' 31'' = 18' 30''$. Le diamètre tout entier étant 30′ 19″, on a pour la fraction éclipsée $\frac{18' 30''}{30' 19''} = 0,62$ du diamètre ; ce qui revient à sept doigts et demi environ.

Nous reconnaissons donc qu'une éclipse dans laquelle la moitié du disque lunaire était obscurcie a dû commencer le 12 août à 18 h. 7′ 42″, ou le 13 à 6 h. 7′ 42″, et qu'elle a dû se terminer à [illegible]. Mais comme la lune s'est couchée ce jour-là à Paris à 6 h. 41′ du matin, il s'ensuit que *l'éclipse a dû être invisible pour cette ville*.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus s'accordent avec ceux donnés par la *Connaissance des Temps* à moins d'une demi-minute. *Je dois faire observer ici* qu'on ne tient pas à prédire le commencement d'une éclipse de lune à 2′ près, attendu qu'on ne peut l'observer d'une manière plus précise.

233. Le calcul d'une éclipse de lune peut être suppléé par une construction graphique, qui n'est autre chose que la figure ci-contre. On prendra d'abord une échelle arbitraire représentant des minutes, une longueur Aa égale à la latitude lunaire à l'opposition, et une longueur AN égale à la distance du soleil au nœud. La droite Na sera l'orbite réelle, et l'on déterminera l'orbite relative d'après des éléments analogues. Soit la même droite Na pour représenter cette orbite relative. La perpendiculaire Am donnera la position m de la lune au milieu de l'éclipse. De ce point comme centre, avec un rayon égal à celui de la lune rapporté à l'échelle, on décrira une circonférence qui représentera la planète ; et du point A avec un rayon égal à celui du disque d'ombre, on décrira une demi-circonférence. Si cette ligne embrasse entièrement la lune dans son intérieur, comme le fait FKB, il y aura éclipse totale ; si elle coupe le cercle lunaire comme F′ef, il y aura éclipse partielle, et l'on aura eu immédiatement la phase sous les yeux ; enfin, si la demi-circonférence d'ombre laisse le cercle lunaire tout-à-fait en dehors, il n'y aura pas d'éclipse.

Fig. 43.



Pour avoir l'heure du milieu de l'éclipse, on comparera la longueur AM à celle qu'on a prise pour représenter le mouvement horaire relatif ; si elle en est les 19/100, par exemple, il y aura entre le milieu de l'éclipse et l'instant de l'opposition les 0,19 de 60′, ou 11′ 24″ ; on connaîtra donc l'heure de ce milieu. Pour avoir celles de l'immersion et de l'émersion, ou du commencement et de la fin, on mènerait des cercles tangens extérieurs au disque d'ombre ayant leur centre sur l'orbite, et pour rayon celui de la lune ; des perpendiculaires abaissées du centre donneraient pour les heures, AG et AG′ évaluées comme ci-dessus. Quand il y a éclipse totale, on détermine d'une manière analogue, et par des cercles tangens intérieurs, les momens de l'immersion totale et de la sortie. Lorsque cette construction est faite avec soin, elle donne les résultats cherchés à 2′ près, c'est-à-dire avec tout le degré de précision désirable.

234. Passons maintenant aux éclipses de soleil. Ces phénomènes diffèrent essentiellement dans leur calcul et leurs phases des éclipses de lune par la parallaxe ; notre satellite se projetant sur le ciel en des lieux différens pour les divers observateurs ; de là une très grande complication dans les recherches. Le tracé graphique précédent a été appliqué aux éclipses de soleil ; mais les modifications qu'il doit subir pour représenter l'effet de la parallaxe le dénaturent au point de le rendre tout-à-fait inutile, car il devient alors d'un travail plus pénible que les calculs rigoureux qu'on voudrait éviter par son moyen, et il est bien loin d'atteindre à la précision nécessaire.

Il s'agit ici de la représentation des phases de l'éclipse pour un lieu désigné. Mais si l'on veut seulement reconnaître l'*éclipse générale*, on peut appliquer la construction précédente en ayant soin de prendre pour G la valeur relative du rayon du cône

lumineux, que nous avons trouvée être $R + r + \pi - p$, et encore on peut négliger ce dernier terme parce qu'il est trop petit pour être appréciable dans une construction graphique.

L'éclipse générale peut donc être aussi traitée par le même calcul qui nous a servi pour une éclipse de lune. On détermine ainsi le moment où la lune commence à cacher le soleil pour *quelque point de la terre;* le moment où il cesse d'être obscurci, et la plus grande phase de l'éclipse, laquelle aura aussi lieu pour des points inconnus de la surface de notre globe. Cette détermination, à la vérité, est à peu près dépourvue d'intérêt, puisqu'elle n'apprend rien sur les phénomènes locaux qui seuls peuvent attirer l'attention des observateurs. Cependant on commence toujours par procéder à cette recherche qui fixe les limites entre lesquelles il faut resserrer les calculs pour reconnaître les phases écliptiques dans chaque lieu en particulier. Je donne ici les résultats du calcul de l'éclipse générale du 8 juillet 1842, calcul que j'ai exécuté selon la méthode précédente.

L'éclipse générale commencera le 8 juillet à 4 h. 41′ 51″ du matin; son milieu correspondra à 7 h. 15′ 22″, et elle se terminera à 9 h. 49′ 15″. Ce dernier chiffre s'écarte de celui donné par la *Connaissance des Temps* de 1 à 2′, ce qui importe assez peu. C'est à l'heure précise de l'observation, et non à celle déterminée par le calcul, que les astronomes s'attachent. De plus, on trouve vérifiée la relation $G - R > \lambda \cos \theta$, car $G - R = 59' 15''$, et $\lambda \cos \theta = 28' 16''$; d'où l'on reconnaît que cette éclipse est *totale;* mais pour certains lieux de la terre seulement qui restent à déterminer.

255. Passons à la détermination bien autrement difficile des phases locales qui se trouve compliquée de la parallaxe. L'inconnue définitive du problème est la distance des centres du soleil et de la lune à un instant donné pour le lieu de l'observation; et cette distance est l'hypothénuse d'un petit triangle sphérique rectangle dont les deux côtés sont respectivement la latitude de la lune λ et la différence α de longitude des deux astres. Ces deux élémens étant connus ou calculés pour l'heure en question, il ne resterait presque rien à faire pour déterminer la distance des centres Δ, et même comme le triangle étant fort petit peut être supposé rectiligne, on aura simplement $\Delta^2 = \alpha^2 + \lambda^2$; mais la latitude et les

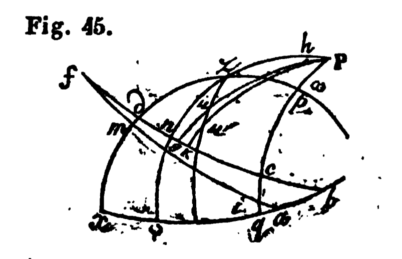


Fig. 44.

longitudes calculées d'après les données de la *Connaissance des Temps* se rapportent au centre de la terre, pris comme point d'observation; ce sont les latitudes et longitudes *vraies;* or l'observateur étant placé en un point de la surface, ces élémens sont différens pour lui, et il faut calculer la latitude et les longitudes *apparentes*. Ce sont les calculs relatifs à cette dernière détermination qui compliquent excessivement ce travail.

Soit *xdzp* le méridien, et *xb* l'horizon de l'observateur, *fa* l'équateur, *fb* l'écliptique qui change continuellement de position par rapport à l'horizon; le point *b* qui se lève actuellement se nomme l'*horoscope;* le point *n*, milieu du demi-grand cercle élevé, est le *nonagésime*, de sorte que l'on a $bn = 90°$. Le point équinoxial est *f*, le zénith *z*, les pôles de l'équateur et de l'écliptique sont respectivement *p* et P. Le nonagésime a pour longitude l'arc *fn*, et pour hauteur horizontale *no;* enfin l'arc *fm* est, d'après la définition, l'heure sidérale en degrés. Soit *u* la lune vue du centre de la terre, et *u′* sa position vue de la surface; la longitude vraie sera *fg* et la longitude apparente *fk;* l'arc *gk* sera la parallaxe de longitude, de sorte qu'on aura $L' = L + \pi$. La latitude vraie est *gu*, la latitude apparente *ku′*, leur différence est la parallaxe de latitude. Il s'agit de déterminer *gk* et *ku′*, ou π et λ', la première de ces quantités s'ajoutant à la longitude vraie L de notre satellite.

Fig. 45.



Il est aisé de reconnaître par un examen attentif de la figure que les quantités π et λ' dépendent principalement de la position de *n*, ou autrement de *fn* et *no;* qu'en appelant N la première de ces deux valeurs, on a $zPu = L - N$ et $zPu' = L - N + \pi$. Pour ce qui est de leur détermination, en appelant *h* la hauteur *no*, et *s* l'heure sidérale *fm*, on connaît dans le triangle sphérique *pPz*, 1° le côté *Pp* égal à l'obliquité ω de l'écliptique; 2° le côté *zp* égal à la colatitude du lieu; 3° l'angle $zpP = 180° - zpi = 180° - (fi - fm) = 180° - (90° - s) = 90° + s$ (l'arc $fi = 90°$, car le point *f* étant à la fois le pôle de *p* et P, est celui de tout le cercle *Ppi*). On pourra donc calculer par les formules connues les trois autres parties du triangle *zpP*, savoir $zP = no = h$, puisqu'ils ont tous deux un même complément *zn;* et l'angle *pPz*, qui a pour mesure $nc = fc - fn = 90° - N$. On connaîtra donc N et *h*, les deux coordonnées du nonagésime.

Quant aux calculs de π et λ', qui sont fort compliqués et qui ne sont qu'une affaire de trigonométrie sphérique, je me contente, pour abréger, d'en donner les résultats en formules, ainsi que celles relatives à la détermination du nonagésime. Ces dernières sont :

$$\tan \varphi = \cot l \sin s \dots . \quad (1)$$

$$\cos h = \frac{\sin l \cos(\omega + \varphi)}{\cos \varphi} \quad \ldots. \ (2)$$

$$\sin N = \cot h \operatorname{tang}(\omega + \varphi) \quad \ldots. \ (3)$$

dans lesquels l désigne la latitude du lieu et φ un angle auxiliaire. Les formules relatives aux longitude et latitude apparentes sont les suivantes :

$$s = \frac{H \sin h \cos(L - N)}{2 \cos \lambda} \quad \ldots. \ (4)$$

$$\xi = H \cos h \ \ldots\ldots\ldots. \ (5)$$

$$\sigma = \frac{1}{2 \cos \lambda \sin^2(45^\circ - s)} \quad \ldots. \ (6)$$

$$\pi = \sigma H \sin h \sin(L - N) \ \ldots. \ (7)$$

$$\lambda' = \sigma(\lambda - \xi) \cos 1/2(\lambda + \xi) \cos \pi \ldots. \ (8)$$

Dans ces formules, où plusieurs lignes trigonométriques sont remplacées par leurs arcs, H désigne la parallaxe horizontale de la lune, et toutes les valeurs angulaires sont données en secondes.

De plus, on tient compte de l'aplatissement de la terre en prenant la latitude géocentrique l', au lieu de la latitude astronomique l, valeurs qui sont liées par la formule $\operatorname{tang} l' = (1 - \mu)^2 \operatorname{tang} l$; μ désignant l'aplatissement que nous supposons égal à 1/305. Cet aplatissement modifie aussi la parallaxe horizontale de la lune suivant le lieu d'où l'on observe cet astre; la parallaxe horizontale équatoriale H donnée par la *Connaissance des Temps* devient $H' = (1 - \mu^2 \sin^2 l) H$.

On tient compte de la parallaxe du soleil qui est très faible et varie fort peu, en prenant pour parallaxe de la lune la différence entre sa parallaxe vraie et celle du soleil p.

Le diamètre apparent de la lune varie aussi à mesure que cet astre s'élève sur l'horizon. Soit R' le nouveau diamètre à l'heure considérée, on a $R' = \sigma R \cos \pi \cos \lambda' \ldots$ (9). Au reste, cette correction, ainsi que quelques autres, pourraient en général être négligées.

Il faut donc chercher les longitudes vraies du soleil et de la lune, et la latitude de celle-ci à l'heure où se rapporte le calcul, puis l'heure sidérale qui est la somme de l'ascension droite du soleil moyen et de l'heure solaire évaluée en degrés, somme diminuée de 360° quand elle dépasse ce chiffre, puis appliquer dans leur ordre les diverses formules ci-dessus. On arrivera ainsi aux valeurs cherchées de α et λ', en appelant α celle de $L' = L + \pi$. La distance des centres Δ s'obtient par $\Delta^2 = \alpha^2 + \lambda'^2$, ou mieux en posant $\frac{\lambda}{\alpha} = \operatorname{tang} \theta$, puis $\Delta = \frac{\alpha}{\cos \theta}$; ce qui est évident sur la figure.

236. Appliquons ces formules à l'éclipse du 8 juillet 1842 en en cherchant les phases pour Paris. Prenons le moment de 5 heures du matin, ce qui fait 17 heures astronomiques à partir du 7 à midi. Le lecteur comprendra aisément, d'après ce qui précède, la disposition des calculs dont tous les élémens sont pris dans la *Connaissance des Temps*, et rapportés à 17 heures.

Paris, le 7 juillet 1842, à 17 heures (ou le 8 à 5 heures du matin.)

☉........ longitude du soleil.
L......... longitude de la lune.
λ......... latitude de la lune.

☉...........	105° 33' 2",5
L...........	104° 19' 56",6
λ...........	0° 55' 37",5
ascens. droite.	105° 44' 2"
17 heures.....	255°
s...........	0° 44' 2"
r...........	15' 45",6
R...........	16' 19",9
H...........	59' 56"
l'...........	48° 38' 54",4
ω...........	23° 27' 59",5
H...........	3,5558149
μ...........	$\overline{3}$,5228788 —
— sin ² l'.....	9,7508966
— 6",75.......	0,8295903
H..........	0° 59' 56"
—...........	6",75
— p.........	8",5
H'..........	0° 59' 40",75
sin s..........	8,1075973
cot l'.........	9,9445575
tang φ.........	8,0519548
φ...........	0° 38' 44",7
ω...........	23° 27' 59",5
(φ + ω).......	24° 6' 24",2
sin l'.........	9,8754416
cos (ω + φ)...	9,9603691
	19,8358107
— cos φ.......	9,9999724
cos h........	9,8358383
h...........	46° 44' 45",8
tang (ω + φ)...	9,6507565
cot h.........	9,9735138
sin N.........	9,6242703
N...........	24° 53' 49",3
L...........	104° 19' 56",6
L — N.......	79° 25' 47",3
H'..........	3,5539740
sin h.........	9,8623245
0,5.........	$\overline{1}$,6989700
cos (L — N)....	9,2635590

	2,5788275
— cos λ.......	9,9999767
s.............	2,5788508
s.............	5' 59",3
(45 — s)......	44° 54' 0",7
0,5...........	1,6989700
— sin² (45 — s)	9,6979612
— cos λ.......	9,9999768
σ.............	0,0010322
H'............	3,5539740
cos h.........	9,8558583
ξ.	3,3898123
ξ.............	0° 40' 53",7
λ.............	0° 35' 37",3
λ — ξ.	— 0° 5' 16",4
λ + ξ......	76' 31"
$\frac{\lambda + \xi}{2}$......	38' 15",5
σ	0,0010322
H'...........	3,5539740
sin h.........	9,8623245
sin (L — N).....	9,9928671
π............	3,4098978
π............	0° 42' 49",8
L............	104° 19' 56",6
L'	103° 2' 26",4
⊙	103° 33' 2",3
α.	0° 30' 35",9
α............	3,2638727
σ	0,0010322
λ — ξ.	2,5001678 —
cos π	9,9999663
$\cos\frac{\lambda + \xi}{2}$....	9,9999731
λ'..........	2,5011394
	0° 5' 18"
λ'..........	2,5011394
α	3,2638727
tang θ.	9,2372667
θ	9° 47' 32"
α	3,2638727
cos θ.......	— 9,9936190
Δ	3,2702537
Δ	31' 3",2
σ	0,0010322
R	2,9911814
cos π	9,9999663
cos λ'........	9,9999995
R'..........	2,9921792
r	16' 22",2
r	15' 45",6
R' + r	32' 7",8
Δ	31' 3",2
Phase........	1' 4",6

Ainsi nous trouvons que le 8 juillet, à 5 heures du matin, la distance apparente des centres sera de 31' 3",2 et la somme des rayons 32' 7",8, de sorte que le disque solaire sera entamé de 1' 4",6; c'est ce qu'on appelle la *phase* de cet instant.

237. Recherchons maintenant la phase pour plusieurs autres époques séparées par des intervalles d'une demi-heure. Pour cela, il faut recommencer plusieurs fois les calculs précédens en modifiant suivant l'heure les élémens ⊙, L, λ, ascension droite et s. Nous avons fait ces calculs pour 5 h. 30', 6 h., 6 h. 30' et 7 h. Or voici pour ces différentes époques, les résultats auxquels nous sommes arrivés pour les valeurs de α, λ, Δ, R'.

Valeurs de α.

5 heures	+ 50' 55",9
5 heures 1/2....	+ 15' 5",8
6 heures	— 4' 29",6
6 heures 1/2....	— 21' 6"
7 heures	— 37' 6",1

Valeurs de λ'.

5 heures.........	— 5' 18"
5 heures 1/2.....	— 4' 58",3
6 heures	— 4' 52",7
6 heures 1/2.....	— 4' 46",2
7 heures	— 4' 7"

Valeurs de Δ.

5 heures........	31' 3",2
5 heures 1/2.....	15' 58",5
6 heures.........	6' 25",8
6 heures 1/2.....	21' 51",7
7 heures........	37' 50"

Valeurs de R.

5 heures........	16' 22",2
5 heures 1/2.....	16" 25",5
6 heures.......	16' 26"
6 heures 1/2.....	16' 27",1
7 heures........	16' 28",5

La valeur de r reste constante dans cet intervalle.

A l'inspection de ces chiffres, on reconnaît que α change de signe vers 6 heures, et que Δ a aussi sa moindre valeur vers cette époque. Comme λ' varie très peu en une demi-heure, la relation $\Delta^2 = \alpha^2 + \lambda'^2$ montre que Δ atteindra son minimum pour la valeur minimum de α; or α passant du positif au négatif, devient zéro à un certain instant, et alors

il vient $\Delta = \lambda'$. Pour avoir l'heure où α devient zéro, ou, ce qui est la même chose, perd 13′ 5″,8 depuis 5 heures 1/2, on remarquera que sa valeur entre 5 heures 1/2 et 6 heures varie de 13′ 5″,8 + 4′ 29″,6 = 17′ 35″,4. Cette valeur étant parcourue en 30′ de temps, en combien de minutes sera parcouru une valeur de 13′ 5″,8? Le quatrième terme de la proportion donne 22′ et un tiers. Donc, on aura $\alpha = 0$ à 5 h. 52′ 54″, résultat qui s'accorde avec celui de la *Connaissance des Temps*. Mais alors $\Delta = \lambda'$; or, un calcul analogue donne pour 5 h. 52′,4 une valeur de $\lambda' = 4'$ 58″. La *Connaissance des Temps* donne 4′ 53″,4. Retranchant de $R' + r$ = 32′ 11″, il vient 27′ 23″ pour la grandeur de la phase. Divisant cette valeur par 31′ 31″, valeur du diamètre apparent du soleil, on trouve pour quotient 0,869; telle est la fraction du diamètre qui est éclipsée. Elle revient à dix doigts et demi environ.

Pour avoir l'heure du commencement de l'éclipse, on remarquera qu'alors on doit avoir $\Delta = R' + r$ = 32′ 11″; or, le tableau montre qu'à 5 h. on a Δ = 31′ 3″,2, qui en diffère très peu; le moment de l'immersion est donc très voisin. Une proportion d'après les vitesses, analogue à la précédente, donne 2′ avant 5 h. L'éclipse commencera donc à 4 h. 58′. Par un calcul semblable, on trouve 10′ avant 7 h. pour le moment de l'émersion; celle-ci aura donc lieu à 6 h. 50′. Ces résultats ne diffèrent pas d'une demi-minute de ceux donnés par la *Connaissance des Temps*.

Ainsi, le 8 juillet 1842, il y aura à Paris une éclipse de soleil qui commencera à 4 h. 58′ du matin et finira à 6 h. 50′. Le milieu correspondra à 5 h. 52′, et alors il y aura 0,869 *du diamètre solaire éclipsés. Ce sera aussi l'instant de la plus grande phase.*

Il est bon de connaître pour la précision de l'observation le point où le disque solaire est d'abord touché par la lune. Ce point, qui peut être déterminé par le calcul, est suffisamment figuré par la construction graphique du nº 233. Dans le cas actuel, le contact se fait à 53° du bord vertical du soleil.

238. La grandeur de la phase écliptique à Paris donne lieu de croire que l'éclipse pourrait être complète dans une région peu éloignée, et quelques essais peuvent aisément fixer les idées sur ce point. Je vais donner immédiatement la synthèse de cette recherche pour le cas actuel.

Calculons l'éclipse pour Perpignan, dont la latitude géocentrique est 42° 30′ 30″, et la longitude orientale de 2′ 16″ en temps; à 5 h. du matin de Paris; il est donc 5 heures 2′ 16″ à Perpignan. Procédant comme ci-dessus, et faisant cinq séries de calculs pour les heures de 5 h., 5 h. 15′, 5 h. 30′, 5 h. 45′ et 6 h., nous trouvons pour ces époques respectives les résultats suivans :

Valeurs de α.	*Valeurs de* Δ.
+ 26′ 39″	26′ 40″
+ 17′ 28″,8	17′ 29″,6
+ 8′ 59″	8′ 59″,4
+ 0′ 17″,4	0′ 19″,4
— 8′ 33″	8′ 33″,2

A l'inspection de ces valeurs, on reconnaît que vers 5 h. 48′, on a, à fort peu près, $\alpha = 0$, et que la phase maximum a lieu. Or, à 5 h. 48′ l'éclipse est totale, car la différence $R' - r$ des deux rayons est 16′ 25″ — 15′ 45″,6 = 19″,4; comme telle est aussi la différence des rayons, il s'ensuit qu'il y a alors contact intérieur. Dans le cas actuel, on remarque que les valeurs de λ' varient rapidement, mais en même temps que celles de α, et elles diminuent beaucoup moins que ces dernières; on aura donc encore le minimum de Δ en posant $\alpha = 0$. Ce moment est donné par une proportion comme ci-dessus, et correspond à 5 h. 45′ 51″, et alors on trouve pour valeur correspondante de Δ celle de 1″,3 seulement.

La distance des centres étant si petite, on peut considérer l'éclipse comme totale et centrale tout à la fois. Par des proportions semblables à celles déjà employées pour le même objet, on trouve que l'éclipse commence pour Perpignan à 4 h. 51′ du matin, et qu'elle finira à 6 h. 40′. Pour ce qui est de l'éclipse totale qui a lieu quand la distance des centres est égale à $R - r$ = 19″,4, on trouve par le même moyen qu'elle commencera à 5 h. 44′ 27″ et finira à 5 h. 46′ 35″; de sorte que l'obscurité complète durera 2 minutes 8 secondes. Il faut remarquer seulement que ces heures sont celles du méridien de Paris; il faut leur ajouter 2′ 16″ pour avoir les heures correspondantes de Perpignan.

239. Faisons maintenant le même travail pour Digne, dont la latitude géocentrique est 43° 55′ 45″ et la longitude orientale en temps de 15′ 40″. Les calculs pour 5 h., 5 h. 30′, 5 h. 45′, 6 h., nous ont donné les résultats suivans :

	Valeurs de α.	*Valeurs de* Δ.
5 h.......	+ 37′ 21″,6	37′ 22″,5
5 h. 30′...	+ 10′ 53″,6	10′ 54″
5 h. 45′...	+ 1′ 8″,9	1′ 9″,5
6 h.......	— 7′ 51″,4	7′ 51″,5

Il est aisé de reconnaître que α devient zéro très peu de temps après 5 h. 45′, et en posant une proportion, on trouve que ce moment est 5 h. 46′ 43″. Mais comme les variations sont fort rapides en peu de temps, il faut faire une vérification en recommençant les calculs sur cette base. On trouve qu'à ce moment α n'est pas encore zéro; on suppose donc 5 h. 47′, ce qui donne encore pour α une valeur positive + 2″,8, et pour Δ, 6″,33. Enfin une nouvelle proportion donne $\alpha = 0$ à 5 h. 47′ 5″; d'où l'on tire pour Δ une valeur de 4″. On peut se contenter de ce dernier résultat; si l'on tenait à plus de précision, il faudrait encore recommencer les calculs sur cette dernière base. On trouve d'ailleurs que la durée de l'éclipse totale est de 2′ 34″.

L'éclipse est donc aussi à très peu près centrale à Digne, et si on prend une latitude moins élevée de 4 à 5 minutes, on trouve en passant par les mêmes

— cos λ......
s............
s............
(45 — ε).....
0,5..........
— sin² (45 -
— cos λ....
σ.........
H'........
cos h.....
ξ. ....
ξ........
λ.......
λ — ξ. . .
λ + ξ. . .
$\frac{\lambda+\xi}{2}$ . . .
σ . . . .
H'. . . .
sin h. .
sin (L -
π. . .
π. . .
L. . .
L' .
⊙ .
α. .
α.

LO : SO :: L
ensuite CO = 68
quent OI = 3,
donnent LO
= ..01794. Comp
évalué à 1891
=25 lieues et d
diamètre du c

par la lune
que les éclip
; il serait donc
nous devons di
à la recherch

déjà plus d'u
impropres à d
très grande i
qui concerne l
de l'éclipse.
moyen très sim
lieu. Les éclip
phénomènes du
tous les
toutes sortes d
sujet tout ce
de soleil off
observateurs e
à fin avec beau
On reconnaît par
connue entre
laquelle se pr
d'une éclipse. D
l'une de ces pha
convenables
au lieu de l'observ
temps donne l'heur
Paris. la différence des
des méridiens, et par conség
que l'observation se
l'heure de
alors le résultat
Tables, et peut
n'est donc si simp
ne croyons-n
qu'elle emplo
lieu à un travail

L. DESDOU
de physique
Stanislas.

REVUE.

INSTITUTIONS LITURGIQUES;

PAR LE R. P. DOM PROSPER GUÉRANGER, ABBÉ DE SOLESMES (1).

PREMIER ARTICLE.

Jésus-Christ, en fondant son église, lui donna pour caractère distinctif l'unité. Ce qui la distingue en effet des sectes qui se sont séparées d'elle, c'est qu'elle est partout la même; c'est qu'elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier, ce qu'elle était à son origine. Et pourtant cette unité ne nuit en rien à son développement; le repos majestueux où elle est assise n'est point l'immobilité. De son unité toujours puissante et féconde s'épanouit une admirable variété de formes dont rien ne saurait arrêter l'expansion; et elle marche d'autant plus vite que jamais elle ne quitte la ligne sur laquelle l'a posée son divin fondateur. Et les variétés qui ceignent cette fille du roi n'affaiblissent point son unité, mais la soulagent au contraire, en donnant un but à son activité, et en lui creusant pour ainsi dire un lit par où puisse s'écouler la surabondance de sa vie. Elles sont comme les diverses couleurs sous lesquelles se produit la lumière qui réside en elle, et les reflets multipliés de son inaltérable beauté.

L'Église parcourt le temps et l'espace; et partout où elle passe, elle s'imprègne fortement de ce qu'il y a de pur dans l'atmosphère où elle respire; et après avoir assimilé à son unité les élémens qu'elle a reçus, elle les reproduit au dehors dans des formes qui expriment à la fois et ce qu'elle a d'universel, et la partie mobile de son être. Mais s'il y a des variétés qu'elle aime et qu'elle approuve, il en est d'autres qui l'affligent. Et il y a certains caractères auxquels on peut reconnaître infailliblement les unes et les autres. Les variétés légitimes de l'Église sont celles qui font briller davantage son unité, qui rapprochent d'elle, et attachent plus intimement à son autorité. Il y a en elles comme un suave parfum de foi et d'amour, comme un redoublement d'obéissance et de soumission, comme une protestation de la fécondité et de la surabondance de sa vie. Les variétés illégitimes, au contraire, affaiblissent son unité; elles éloignent d'elle, et relâchent les liens de son autorité divine. Elles trahissent le soupçon, l'inquiétude et la défiance. Elles sont comme une réaction de l'esprit individuel, comme une protestation de l'orgueil d'un homme ou d'un peuple contre la plus belle prérogative que Dieu ait donnée à son Eglise; je veux dire son universalité.

L'Église vit de foi. La foi est dans le corps mystique de Christ ce que le sang est dans le corps humain. Elle répare les pertes, guérit les parties endommagées, rétablit l'harmonie, la charité et la concorde entre les divers membres de ce grand corps, pousse et rejette au dehors les élémens impurs qui s'étaient formés au dedans, et fournit à toutes les vertus chrétiennes la sève qui les produit, les entretient et les développe. La foi s'exprime dans l'amour et la prière; dans l'amour qui accomplit la loi, et dans la

(1) Paris, Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69; prix : 7 fr. 50.

prière qui implore le secours nécessaire pour cet accomplissement, que tout, au dedans et au dehors de l'homme, lui rend si difficile. La prière peut être considérée comme la manifestation supérieure de la vie chrétienne, puisqu'elle en résume toutes les situations et tous les états. Justes, pécheurs, forts ou faibles, tous ont besoin de prier; et il n'est pas un acte chrétien qui ne soit une prière. Aimer, c'est prier; espérer, c'est prier; se repentir ou s'humilier, quand on est tombé; rendre grâce quand on a vaincu ou quand on s'est relevé, c'est prier encore. La prière est le rayon qui, partant de la lumière incréée, vient réjouir par son doux éclat, et ranimer de sa bienfaisante chaleur le pauvre cœur humain qui languit dans les ténèbres, ou s'épuise dans le tourment de ses passions indomptées. Privez-le de ce divin rayon, et vous le verrez aussitôt se flétrir et se dessécher comme une fleur qui se penche sur sa tige pour mourir, parce que le rayon du soleil ne la visite point.

La nature de la prière, son importance, comme fonction de la vie chrétienne, nous indiquent assez que l'Église n'a point dû abandonner aux caprices de l'esprit individuel ce qui est en même temps et l'expression de ce qui est immuable et éternel, la foi, et la manifestation d'un besoin universel, la grâce. D'ailleurs le sacrifice par lequel l'homme-Dieu avait racheté le monde n'était pas un acte isolé, et qui, une fois accompli, devait rentrer, comme tous les autres, dans les souvenirs du passé. Le sacrifice de Christ subsiste toujours dans l'Église; et par lui, la prière se trouve élevée, dans le Christ qui s'immole sur l'autel, à l'état social et universel. Aussi, c'est par le sacrifice de la messe que la liturgie de l'Église a commencé. C'est à l'autel que s'attache le premier fil de cette tradition de prières et de louanges qui est arrivé jusqu'à nous, et qui forme aujourd'hui pour l'Église le monument le plus authentique, le plus large de sa foi, de sa morale et de sa discipline.

La vie de prière et de foi du prêtre catholique commence à l'autel; mais elle ne reste pas là. L'Église a voulu qu'il la porte partout. Elle lui a partagé le jour et la nuit, en heures réglées, dont chacune l'appelle à prier. Ce n'est plus le soleil qui partage ses journées et qui lui mesure le temps; c'est la prière. Elle devient comme l'horloge de sa journée et comme le calendrier de toute sa vie. Il sait par elle à quelle heure du jour, à quelle saison de l'année il est rendu. Sa vie tout entière est posée d'avance, arrangée et comme encadrée dans la prière. Mais cette prière, ce n'est point l'effusion d'un sentiment individuel; c'est l'expression de la foi et de l'amour de l'Église. Cet homme, que rien au dehors ne distingue des autres hommes, et qui en partage quelquefois toutes les faiblesses et toutes les misères, cet homme est comme une prière vivante et perpétuelle. Les paroles qu'il adresse à Dieu vont toujours à leur but; car ce ne sont pas les siennes, mais celles de l'Église. La prière ne tire point son mérite de l'attention de son esprit ou de l'intention de sa volonté; mais de celle de l'Église qui les met dans sa bouche. Dès que cet homme monte à l'autel, tout en lui est prière et louange, tout jusqu'aux mouvemens et aux attitudes de son corps qui ont été réglés d'avance par l'Église, et dont chacun est un symbole vivant de sa foi et de sa piété. Et si la vue de ces imposantes cérémonies n'éveille aucun sentiment dans nos cœurs, c'est que nous n'avons point cherché à en pénétrer le sens admirable; ou bien encore, c'est qu'elles nous apparaissent, altérées et défigurées par ceux qui les accomplissent, et qui n'en comprennent plus la profonde signification.

On ne saurait assez admirer le sublime enchaînement, et comme la divine génération de tous les symboles et de toutes les cérémonies qui composent la liturgie catholique. La foi produit l'amour, l'amour et la foi produisent la prière; et la prière rendant à la foi et à l'amour ce qu'elle en a reçu, les reproduit à son tour. Mais la simple parole ne peut lui suffire, pour exprimer les élans de sa reconnaissance, les expansions de sa tendresse, les effusions de sa joie ou les accens plaintifs de son repentir et de sa douleur; il lui faut des signes et des chants, pour qu'elle puisse manifester pleinement les sentimens divers dont elle est l'expression. La foi et l'amour se

communiquent par eux; et l'on voit des assemblées nombreuses de chrétiens, attachées à la même prière, recevoir, par les chants et les symboles du culte, les commotions de cette étincelle électrique déposée par l'Esprit-Saint dans la liturgie qu'il a lui-même inspirée. Ce n'est pas tout encore. Pour ces chants et ces cérémonies augustes, il faut des temples où la prière publique de l'Église puisse respirer à l'aise et se déployer à son gré. La prière engendre donc l'art. Elle élève des temples, puis elle les orne et les embellit. Des poëtes inspirés par l'Esprit-Saint, fournissent à l'Église ses hymnes, des artistes lui donnent ses chants, lui bâtissent ses temples, lui créent ces chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, où la figure humaine, embellie par la foi et l'amour, semble avoir reçu le commencement et les prémices de cette gloire immortelle qui l'attend après les jours de l'exil. Et tout se tient dans cette chaîne précieuse. Il y a un rapport si intime entre tous les anneaux qui la composent, qu'il suffit d'en connaître un pour deviner tous les autres. Un observateur attentif, en voyant ces belles et pures madones du quatorzième siècle, sait bien quels chants on devait chanter à leurs pieds. Et en voyant les caricatures qu'on leur a substituées de nos jours, il devinera bientôt les mélodies mondaines qui doivent retentir dans les boudoirs où on les a placées. Aussi l'altération de l'art catholique a-t-elle commencé avec celle de la liturgie. Les hommes, qui ne comprenaient plus ce qu'il y avait de divin dans ces vieux chants, que nous avaient légués les plus illustres pontifes de l'Église, ne pouvaient pas comprendre davantage la simple et majestueuse beauté des chefs-d'œuvre de l'art chrétien.

Rien ne donne mieux l'idée du peu d'importance que le clergé attache à la liturgie que la coupable facilité avec laquelle il a accueilli tous les changemens que l'arbitraire des évêques a introduits dans cette partie du culte. Comment pouvait-il d'ailleurs en être autrement? L'enseignement de la liturgie est mis de côté dans les séminaires, de sorte que les prêtres qui en sortent peuvent facilement se persuader que ce n'est qu'une chose accessoire, abandonnée par l'Église à la sagesse des évêques, et qui doit subir, comme les choses purement humaines, toutes les modifications que le temps et l'espace rendent perpétuellement nécessaires. C'est donc vraiment une chose nouvelle aujourd'hui qu'un livre dont le but est de montrer l'importance de la liturgie dans l'Église. Je vais plus loin encore, et je ne crains pas de dire que la publication d'un tel ouvrage est un acte de courage. Il faut avoir du courage, en effet, et une immense confiance dans la justice de sa cause, pour présenter au clergé un livre dont le but est de lui démontrer, par les témoignages d'une effrayante tradition, que ce qu'il a regardé comme si peu de chose, a été de tout temps pour l'Église l'objet principal de sa vigilance et de ses soins. Il fallait pour cela ce coup d'œil sûr qui ne dévie jamais, cette logique serrée qui ne laisse aucune prise à l'objection, cette polémique audacieuse qui ne se laisse arrêter par aucune considération; en un mot, toutes ces qualités dont l'ensemble se reproduit d'une manière si frappante dans les ouvrages qui sont sortis de la plume des moines. Aussi dom Guéranger n'eût-il pas mis son titre sur son livre, que j'aurais dit, après l'avoir lu: C'est un moine qui l'a écrit. Car j'y ai reconnu cette âpreté de discussion, cette absence de ménagement pour ses adversaires, cette vigueur dans l'attaque, qui m'avaient tant frappé autrefois dans les ouvrages de ces théologiens du moyen âge, dont les livres m'ont appris tant de choses.

Le livre que le R. P. abbé de Solesmes vient de publier, n'est que le premier volume d'un ouvrage qui doit être assez considérable, puisqu'il contiendra cinq volumes. Celui que nous annonçons expose le développement de la liturgie catholique, depuis l'origine de l'Église jusqu'au concile de Trente: de sorte que l'auteur n'a pas encore eu l'occasion d'engager directement la lutte avec les adversaires qu'il veut combattre, puisque c'est depuis 150 ans, environ, que l'unité de la liturgie a été brisée en France. Pendant ces seize siècles, quatre époques principales ont marqué dans l'histoire de la liturgie. La première, qui

est celle de sa formation, comprend les six premiers siècles, et finit à saint Grégoire le Grand. L'auteur nous y fait assister en quelque sorte à la naissance de ces prières et de ces cérémonies qui ont encore aujourd'hui le même parfum qu'elles avaient alors, et qui nous font souvenir que nous sommes les héritiers de la foi et de la prière des premiers chrétiens. Leur beauté paraît davantage aujourd'hui, par le contraste qu'elles offrent avec les nouveautés qu'on y a mêlées. Tout ce qui tient à la liturgie paraissait alors une si grande chose, qu'on notait comme une des actions les plus importantes de la vie d'un pape quelques mots ajoutés dans le canon de la messe. En lisant toute cette première partie, on ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse, car ces hymnes, ces prières, ces antiennes, qui se sont exhalées toutes brûlantes de foi et de charité du cœur des martyrs, des confesseurs et des pontifes de la primitive Église; ces prières n'existent plus pour nous. On nous a donné à leur place des hymnes composées je ne sais quand et par je ne sais qui.

Avec le pape saint Grégoire le Grand commence une époque importante dans l'histoire de la liturgie. Jusque-là l'Eglise, dans laquelle le Christ a si profondément empreint le sentiment de l'unité, avait travaillé à l'établir dans sa liturgie. Mais il lui aurait été bien difficile d'obtenir ce résultat, dans un temps où les persécutions rendaient presque impossibles les relations entre les évêques, et où les cérémonies du culte devaient s'accomplir dans les catacombes, loin des regards des persécuteurs. Saint Grégoire revit et corrigea le livre du pape Gelase qui avait mis en ordre les prières qu'il avait trouvées, et celles qu'il avait rédigées lui-même. « Telle est l'origine du sacramen-« taire grégorien, qui, joint à l'antipho-« naire, forme encore aujourd'hui, à « quelques modifications près, le Missel « romain. Il ne se borna pas à rectifier « les formules de la liturgie et à les « compléter; il s'attacha aussi à donner « aux cérémonies du culte une pompe « extérieure qui les rendît plus efficaces « pour l'édification du peuple. Il entre-« prit la correction du chant ecclésiasti-« que, dont la mélodie majestueuse de-« vait ajouter une nouvelle splendeur au « culte divin, et qui nous a transmis les « rares et précieux débris de cette anti-« que musique des Grecs, dont on ra-« conte tant de merveilles. » Ce saint pape, qui avait l'œil ouvert sur le monde entier, ne dédaignait pas, malgré le nombre infini des occupations de sa charge, d'assister aux leçons de chant et de les diriger lui-même. *On conserve encore,* nous dit Jean-Diacre, son historien, le lit sur lequel il se reposait, en faisant répéter les modulations du chant, et le fouet dont il menaçait les enfans, et l'Antiphonaire *authentique*. Saint Grégoire mit beaucoup de zèle à faire adopter la liturgie romaine, telle qu'il l'avait réformée, par les églises qui étaient du ressort immédiat du Saint-Siége. Mais le temps n'était pas encore venu où les pontifes romains en décréteraient l'extension aux autres églises de l'Occident.

A côté de la liturgie de l'Eglise romaine, existaient d'autres liturgies vénérables par leur antiquité, et dont quelques unes existent encore. La plus ancienne était la liturgie de Milan, connue sous le nom d'Ambrosienne, parce que saint Ambroise la revit et la mit en ordre, comme saint Grégoire avait fait pour celle qui porte son nom. Son origine se confond avec celle du christianisme. L'Eglise de Milan s'est montrée dans tous les temps fort jalouse de l'intégrité de ses usages. Charlemagne ne put y établir le rite romain, comme il en avait le désir, et la liturgie ambrosienne y existe encore aujourd'hui.

La liturgie de l'Eglise des Gaules est trop différente de la romaine, pour qu'on puisse croire qu'elle en soit issue. On a tout lieu de la juger orientale. D'abord, en elle-même, elle présente beaucoup d'analogie avec les rites des églises d'Orient; et si l'on considère les pays d'où sont venus les apôtres des Gaules, on s'expliquera aisément cette conformité. Il est probable que la liturgie d'Espagne, nommée gothique, a aussi une origine orientale, ce qui s'explique suffisamment d'ailleurs par la conquête des Goths, qui s'étaient convertis au christianisme en Orient. Toutefois, cette liturgie gothique ne se composait pas uniquement

d'un fond de prières orientales : on y rencontre quelquefois, quoique en petit nombre, des oraisons, des répons, des fêtes d'une origine évidemment romaine, qui montrent la première source des rites sacrés en Espagne. On y trouve en outre beaucoup d'analogie avec la liturgie gallicane. Et ceci devait être, puisque les deux ont leur cours en Orient. « L'Eglise « gothique d'Espagne parvint à établir « dans son sein l'unité liturgique : elle « dut cet avantage au zèle de ses évêques « et à la protection de ses rois. Mais si « elle put faire qu'une prière uniforme « retentit dans tous ses temples, elle ne « put garantir toujours l'entière pureté « et l'orthodoxie de ces mêmes prières. » Elles fournirent, vers la fin du huitième siècle, des armes à Félix, évêque d'Urgel, et Elipand, archevêque de Tolède, qui enseignaient que Jésus-Christ n'est que le fils adoptif de Dieu, et qui alléguaient en faveur de leur erreur, la liturgie d'Espagne; ce fait mit dans tout son jour le danger des liturgies nationales.

« Les liturgies des églises de l'Orient « offrent à l'observateur un spectacle « bien différent de celui que lui présen« tent celles de l'Occident. Au neuvième « siècle, les progrès de la liturgie dans « l'Eglise latine, loin de s'arrêter, s'éten« dent et se développent dans les siècles « suivans. Dans l'Eglise orientale, au « contraire, dès le neuvième siècle, tout « s'apprête à finir pour la liturgie comme « pour l'unité et la dignité du christia« nisme. Il est un fait curieux à obser« ver dans les mœurs liturgiques de « l'Eglise grecque : c'est que, tout en « demeurant séparée violemment du « Siége de Rome, tout en niant sa princi« pauté sur toutes les églises : dans plu« sieurs endroits de sa liturgie, elle rend « hommage à cette principauté. Joseph « de Maistre, dans son admirable livre « *du pape*, a recueilli ces passages que « tout le monde y a lus avec étonnement, « et qui retentissent à la fois en langue « slavonne, sous les dômes de Kiow et « de Moscou, et en langue grecque, dans « les églises de Constantinople. »

Au neuvième siècle, un fait important pour l'histoire de la liturgie s'accomplit dans l'Eglise gallicane. « Cette Eglise « abandonna sa liturgie pour celle de « Rome. La France dut ce bienfait à ses « grands chefs Pepin et Charlemagne; « mais il est juste de dire que le clergé « seconda avec zèle et franchise les « pieuses intentions du souverain. Nous « citerons à ce sujet les paroles de l'au« teur des livres Carolins; ouvrage qui, « il est vrai, ne fut pas écrit par Charle« magne, mais dont cet empereur a dé« claré depuis adopter le fond et la « forme. L'auteur parle donc au nom de « ce prince : Plusieurs nations se sont « retirées de la sainte et vénérable com« munion de l'Eglise romaine; mais no« tre Eglise ne s'en est jamais écartée. « Instruite de cette apostolique tradi« tion, par la grâce de celui de qui vient « tout don parfait, elle a toujours reçu « les grâces d'en haut. Étant donc, dès « les premiers temps de la foi, fixée dans « cette union et cette religion sacrée, « mais s'en trouvant en quelque chose « séparée, ce qui cependant n'est point « contre la foi, savoir, dans les célébra« tions des divers offices, elle a enfin « connu l'unité dans l'ordre de la psal« modie, tant par les soins et l'industrie « de notre très-illustre père, de vénéra« ble mémoire, le roi Pepin, que par la « présence dans les Gaules du très-saint « homme Étienne, pontife de la ville de « Rome, en sorte que l'ordre de la psal« modie ne fût plus différent entre ceux « que réunissait l'ardeur d'une même « foi, et que ces deux Églises, jointes en« semble dans la lecture sacrée d'une « seule et même sainte loi, se trouvas« sent jointes aussi dans la vénérable « tradition d'une seule et même mélodie; « la célébration diverse des offices ne sé« parant plus désormais ce qu'avait réuni « la pieuse dévotion d'une foi unique. »

L'Espagne fit au onzième siècle ce que la France avait fait au neuvième. Mais l'introduction du rite romain y rencontra de grandes difficultés; et, pour en triompher, il fallut tout le courage et toute la persévérance de saint Grégoire VII. Toutefois Dieu ne permit pas que l'Église d'Espagne perdît à tout jamais le souvenir de son ancienne liturgie. « *Le grand* cardinal Ximenès, arche« vêque de Tolède, recueillit avec amour « les faibles restes des Mozarabes, qui « sous la tolérance des rois de Castille,

« avaient continué dans quelques humbles sanctuaires de Tolède, à pratiquer les rites de leurs pères. Il fit imprimer leurs livres que l'injure du temps avait mutilés en quelques endroits; il assigna, pour l'exercice de la liturgie gothique, une chapelle de la cathédrale et six églises dans la ville. Mais, afin de rendre légitime cette restauration, Ximenès s'adressa au pape; et Jules II rendit deux bulles à la prière du cardinal, pour instituer canoniquement le rite gothique dans les églises qui lui étaient *affectées.*

« *Les grandes affaires* qui assiégeaient un pape au onzième siècle, ne permettaient plus de concilier avec les devoirs d'une si vaste sollicitude, l'assistance exacte aux longs offices en usage dans les siècles précédens. Saint Grégoire VII abrégea l'ordre des prières et simplifia la liturgie pour l'usage de la cour romaine. Il serait difficile aujourd'hui d'assigner d'une manière tout-à-fait précise la forme complète de l'office, avant cette réduction; mais depuis lors il est resté, à peu de chose près, ce qu'il était à la fin du onzième siècle. La réduction de l'office divin, accomplie par saint Grégoire VII, n'était destinée dans le principe qu'à la seule chapelle du pape : par le fait, elle ne tarda pas à s'établir dans les diverses églises de Rome. La basilique de Latran fut la seule à ne la pas admettre. Il arriva que beaucoup d'églises en France, et dans les autres provinces de la chrétienté, se trouvèrent avoir une liturgie plus en rapport, au moins en quelque chose, avec celle de saint Grégoire le Grand, qu'avec la nouvelle que saint Grégoire VII avait inaugurée dans Rome.

« *Le chant*, pendant les onzième et douzième siècles, se maintint, pour la couleur générale, dans ce caractère dont les répons du roi Robert sont la plus complète expression. Une mélodie rêveuse et quelque peu champêtre, mais d'une grande douceur, en fait le caractère principal. Elle est produite par de fréquens repos sur la corde finale et sur la dominante, dans l'intention de marquer une certaine mesure vague, et par une longue tirade de notes sur le dernier mot, qui n'est pas sans quelque charme. Mais les pièces composées à cette époque n'ont plus la simplicité grandiose des motifs dont l'antiphonaire grégorien a puisé l'idée dans la musique *des Grecs.*

« *Le onzième* siècle vit en outre s'accomplir un grand événement pour le chant ecclésiastique. Guy d'Arezzo inventa un système qui simplifiait considérablement l'étude du chant en désignant par une syllabe invariable, et non plus par des lettres, les différens tons de la gamme. On dit assez généralement qu'il fut le premier à donner une méthode d'écrire le chant : c'est une erreur; on avait des notes avant lui. Seulement sa méthode soulageait beaucoup l'œil et la mémoire, et fit tomber *toutes les autres.*

« *S'il est permis* de rechercher les analogies que présentent les vicissitudes du chant ecclésiastique, au moyen âge, avec la marche de l'architecture religieuse, qui a toujours suivi la liturgie dont elle fait une si grande partie, et comme l'encadrement, nous soumettrons à nos lecteurs les considérations suivantes. Les dixième et onzième siècles enfantèrent des pièces de chant graves, sévères et mélancoliques, comme ces voûtes sombres et mystérieuses que jeta sur nos cathédrales le style romain. Ainsi, on retrouve encore dans les répons du roi Robert, la forme grégorienne, comme la basilique est encore visible sous les arcs byzantins du même temps. Le douzième siècle, époque de transition, que nous appellerions volontiers dans l'architecture, le roman fleuri et tendant à l'ogive, a ses délicieux offices de saint Nicolas et de sainte Catherine, où la phrase grégorienne s'efface par degrés, pour laisser place à une mélodie plus rêveuse. Vient ensuite le treizième siècle, avec ses lignes pures, élancées avec tant de précision et d'harmonie. Sous des voûtes aux ogives si correctes, il fallait surtout des chants mesurés, un rhythme suave et fort. Les essais simplement mélodieux des siècles passés ne suffisent plus : le *Lauda Sion* et le *Dies iræ* sont créés. Cependant cette période est de courte durée,

« Une si exquise pureté dans les formes « architectoniques s'altère, la recherche « la flétrit; l'ornementation encombre, « embarrasse et bientôt brise ces lignes « si harmonieuses; alors aussi, com« mence la période de dégradation pour « le chant *ecclésiastique.* »

L'altération de la liturgie pendant les quatorzième et quinzième siècles en rendit la réforme nécessaire. Les scandaleuses bouffonneries de la fête de l'âne et de celle des fous, suffisent pour faire comprendre le degré du mal auquel il fallait remédier. La superstition et l'ignorance avaient introduit dans l'office ecclésiastique une foule de formules sans autorité, de leçons apocryphes ou inconvenantes, qu'il devenait urgent de retrancher. Au reste, nous trouvons une image des désordres de la liturgie, à cette époque, dans les productions scandaleuses et bouffonnes des artistes de ce temps, qui ne craignaient pas de souiller les murs des temples chrétiens par les images les plus indécentes. Malheureusement, le seizième siècle, exclusivement préoccupé de la forme, convenait peu pour une œuvre dont tout le monde cependant sentait la nécessité. La première pensée de réformer la liturgie vint à Léon X; mais on crut, dans ce siècle de poésie, que la principale chose à réformer était l'hymnaire. Le pape confia cette tâche à Zacharie Ferreri de Vicence, évêque de la Guarda. L'ouvrage ne vit le jour que sous Clément VII, qui l'approuva, et permit à tous les fidèles et aux prêtres d'user de ces hymnes, même dans les offices divins. Le nouvel hymnaire avait remplacé les anciennes hymnes de l'office romain, par des hymnes nouvelles, qui n'avaient, pour la plupart, d'autre mérite que le froid éclat du style et la pureté affectée de la forme. Ferreri avait promis un nouveau bréviaire en harmonie avec l'hymnaire qu'il venait de publier; mais, comme la mort le surprit, Clément VII chargea de l'exécution de ce projet le cardinal Quignonez, connu sous le nom de cardinal de Sainte-Croix. L'apparition de ce bréviaire souleva de graves objections. La brièveté de cette forme d'office séduisit néanmoins grand nombre de personnes. « Si le règne de cette étrange « liturgie eût été long, on l'eût vue rem« placer en tous lieux l'ancienne forme « des offices romains, et briser le lien « qui unissait les siècles de l'antiquité « aux âges modernes. »

La gloire de réformer la liturgie appartient au pape saint Pie V, qui abolit le bréviaire de Quignonez et rendit le bréviaire romain réformé obligatoire pour toutes les églises qui ne possédaient pas un bréviaire ayant deux cents ans de date. Ce saint pape ne fit en cela que se conformer aux désirs du concile de Trente, qui avait remis au Saint-Siége le soin de réformer la liturgie. Le bréviaire romain fut bientôt adopté par la plus grande partie des églises d'Occident, même par celles qui auraient pu garder le leur, conformément à la bulle de Pie V. Les églises de France se distinguèrent en cette occasion par leur zèle à adopter la liturgie romaine, que compléta la publication du Missel, par le même pape saint Pie V.

Tels sont les principaux faits que le savant bénédictin a développés dans l'ouvrage que nous annonçons. Nous regrettons que les bornes étroites d'un article ne nous aient pas permis de nous étendre davantage sur certains points qui auraient intéressé le lecteur, autant par la nature du sujet que par la manière dont il est traité.

Ce livre, savant par le fond, et par la masse de faits qu'il contient, est agréable par la forme; et le style, toujours simple et clair, en rend la lecture non seulement possible, mais encore facile à ceux pour qui la lecture d'un livre sérieux et grave est devenue pénible et fatigante. On oublie, en le lisant, que c'est un ouvrage d'érudition. Au reste, ce livre n'est pas exclusivement destiné au clergé. Il s'adresse à tous les hommes qui prennent encore quelque intérêt aux questions religieuses. Il peut être très utile aux artistes qui y trouveront une multitude de détails curieux sur les usages, les costumes et les pratiques de l'Église aux différens siècles; toutes choses qu'il leur importe de savoir, s'ils veulent observer dans leurs compositions la vérité historique à laquelle on tient tant aujourd'hui.

CH. SAINTE-FOI.

LETTRE A UNE DAME PROTESTANTE.

Paris, le ... août 1840.

Votre lettre, madame, est loin de m'avoir chagriné : elle me donne la preuve d'une vérité généralement trop peu sentie ; c'est que l'ignorance où les réformés sont des doctrines du catholicisme. est une des causes principales de leur éloignement de l'Eglise catholique. Cette raison, en effet, devait être la plus puissante, et, souvent même, la seule, pour les esprits droits et pour les cœurs de bonne foi qui, comme vous, recherchent et aiment la vérité. La vérité a tant de droits pour arriver au cœur de l'homme qui a été fait pour elle et par elle, que l'erreur ne peut le retenir qu'en se faisant passer pour la vérité à ses yeux. L'Évangile ne trouvait pas les mêmes difficultés à l'égard du paganisme; l'erreur était trop manifeste pour n'être pas immédiatement renversée, sinon dans le cœur, du moins dans les esprits, par celui qui a dit : *Je suis la lumière du monde.* Mais, dans le sein de la société chrétienne, il devait, de nécessité, s'élever des opinions diverses par suite de l'imperfection humaine, et c'est pour cela que saint Paul a dit : *Il faut qu'il y ait des hérésies.*

Je copierai les expressions de votre lettre, pour être plus exact à vos yeux; les voilà :

« Tant que vous n'accepterez pas, pour « base de votre croyance, la doctrine « évangélique de la justification par la « foi ; tant que vous vous appuierez sur « vos œuvres ou sur l'Église de Rome; « que vous ne lirez pas assidument la pa- « role de Dieu en demandant à son Es- « prit saint de vous en donner l'intelli- « gence, vous serez loin de la vérité. »

Vous ajoutez :

« Sans appliquer au catholicisme les « graves erreurs et coupables supersti- « tions du moyen âge, vous vous appuyez « sur ses dogmes anti-évangéliques ; et le « sang de Jésus-Christ, et ses mérites, « et son intercession, ne vous paraissent « pas *uniquement* la base de votre s[a]- « lut. »

Telle est la profession de foi que v[ous] m'adressez ; or, il y a là mélange d'[er]reur et de vérité.

D'abord nous acceptons complètem[ent] pour base de notre croyance, la d[oc]trine évangélique et la justification p[ar] la foi.

Nous regardons l'Évangile comme [la] règle de notre foi, et nous croyons q[ue] la foi que nous y attachons est la seu[le] base de notre justification suivant ce[tte] parole : *celui qui croira sera sauvé.*

2° Nous ne nous appuyons pas sur n[os] œuvres ; nous croyons, avec saint Paul, que *ce n'est pas par les œuvres de justice que nous avons faites, mais par sa miséricorde,* que Dieu nous sauve, par *Jésus-Christ notre Sauveur.* Cette vérité qui ressort de tous les enseignemens et de toutes les pratiques de l'Église est également constatée dans ces paroles du sacrifice de la messe, par lesquelles nous demandons à Dieu la grâce du salut, *non en considérant nos mérites,* c'est-à-dire nos œuvres, *mais, par la largesse de sa miséricorde, par Jésus-Christ notre Seigneur.* Nous ne demandons rien à Dieu, dans aucune de nos prières, qui ne soit terminé par ces mêmes paroles, desquelles seules nous attendons leur efficacité : *par Jésus-Christ notre Seigneur.*

Mais, en même temps, nous reconnaissons, comme vous, je pense, que la foi sans les œuvres est une foi morte que pour obtenir l'application du sang de Jésus-Christ, il ne suffit pas de croire mais il faut, suivant les paroles du fil[s] de Dieu, *observer ses commandemens* ce qui entraîne nécessairement les œu[-] vres. Ce ne sont pas les œuvres qui jus[-] tifient par elles-mêmes ; car, de mêm[e] que la foi sans les œuvres ne vit pas, le[s] œuvres, sans la foi qui les unit au san[g] de Jésus-Christ, sont également des œu[-] vres mortes aux yeux de Dieu. Si la fo[i]

est indispensable au salut et à la vérité, puisque c'est elle qui nous la fait connaître, les œuvres sont aussi indispensables, puisque c'est par elles que la foi est en nous. Jésus-Christ a dit : « *Celui* « *qui dit* : Seigneur, Seigneur, n'entrera « pas pour cela dans le royaume des « cieux, mais celui-là seul qui fait la vo- « lonté de mon père. » Or, vous voyez, certainement, dans ces paroles, la foi, dans celui qui dit : *Seigneur, Seigneur*, et les œuvres dans l'accomplissement de la volonté de Dieu. On ne saurait nier cette vérité sans renverser l'Évangile où elle est établie partout, et sans renoncer au bon sens qui l'indique (1).

Isoler entièrement l'homme de ses œuvres, c'est l'isoler de sa volonté et détruire le libre arbitre ; c'est effacer cette parole : *paix aux hommes de bonne volonté;* mais, en même temps, cette volonté n'a d'efficacité que par le sang de Jésus-Christ et par la grâce.

Vous ajoutez, tant que vous vous appuierez sur l'*Eglise de Rome*.

C'est là la grande pierre d'achoppement pour la réforme ; c'est l'Église de Rome, dont on voulait se séparer. On pouvait, en effet, conserver plus ou moins des vérités de l'Eglise ; mais on ne pouvait former une Eglise à part et rester uni à Rome. La preuve que le but principal de la réforme était la séparation de Rome, c'est que, dans la masse des doctrines diverses de la réforme, on retrouve la doctrine catholique, excepté l'adhésion à l'Eglise romaine ; de plus, les réformés ne sont positivement d'accord sur aucun des points qui constituent les enseignemens des diverses portions de la réforme, excepté sur ce point qu'elles rejettent l'Eglise de Rome. De sorte que c'est moins la foi de Rome qu'elles condamnent que Rome même.

Une lettre est trop restreinte et je ne suffirais pas à expliquer l'Eglise ; mais il me semble que, pour un esprit comme le vôtre, l'impossibilité de l'*unité* hors de l'Eglise romaine est une raison suffisante pour examiner la question.

Je citerai cependant quelques témoignages anciens qui pourront avoir faveur auprès de vous.

Voilà ce que dit saint Augustin.

« L'autorité du siége apostolique a tou- « jours été reconnue dans l'Eglise ro- « maine. »

Il dit, en parlant des dissensions religieuses :

« Rome a parlé, la cause est terminée. »

Saint Cyprien dit :

« Il n'y a qu'un Dieu, un Christ et une « Eglise ; une chaire fondée sur Pierre « par la parole du Seigneur. On ne peut « élever un autre autel ni faire un sa- « cerdoce nouveau, hors un seul autel et « un seul sacerdoce qui assemble, dis- « perse. »

Le second concile de Nicée s'exprime ainsi, en parlant du faux concile de Constantinople :

« Comment est-ce un concile œcumé- « ménique, celui qui n'a été ni reçu ni ap- « puyé par les évêques des autres églises, « auquel n'a point concouru le pape de « Rome, ni les évêques qui sont auprès de « lui, ni par ses légats, ni par lettres cir- « laires, suivant l'usage des conciles. »

Un auteur païen, Ammien Marcellin, dit, en parlant de l'empereur Constance qui favorisait les ariens :

« L'empereur désirait ardemment que « la condamnation d'Athanase fût confir- « mée par l'autorité qui réside principa- « lement dans les évêques de Rome. »

Saint Optat, évêque de Milève en 367, écrivait à un donatiste :

« Tu ne peux nier que, dans la ville de « Rome, la chaire épiscopale a été don- « née à Pierre, le premier qui s'y est as- « sis, lui qui était le chef des apôtres ; « afin que tous gardassent l'*unité* par « cette chaire unique ; que chaque apô- « tre ne prétendît pas avoir la sienne, et « que celui qui élèverait une autre chaire « fût schismatique et pécheur. »

Ensuite, après avoir fait la nomenclature des papes depuis saint Pierre, l'évêque de Milève ajoute :

« Montrez l'origine de votre chaire, « vous qui voulez vous attribuer l'E- « glise. »

Si cette question vous était adressée,

(1) *A quoi servira de dire que l'on a la foi si l'on n'a pas les œuvres? La foi pourra-t-elle le sauver?* (S. Jacq., II, 14.) Le chapitre II de saint Paul *aux Romains* est assez explicite sur la nécessité des œuvres ; il y est dit entre autres choses : *Ceux qui écoutent la loi ne sont pas justes devant Dieu, mais ceux qui accomplissent la loi seront justifiés.* (II, 3.)

vous répondriez pour l'Angleterre, que le moine saint Augustin qui y a porté la foi, fut envoyé par le pape qui le fit évêque. L'Allemagne répondrait que le pape Grégoire II avait également donné à saint Boniface, son apôtre, ses pouvoirs et sa qualité d'évêque.

Saint Basile écrivait au pape Damase :

« Ne suivant autre chef que Jésus-« Christ, je suis attaché à la communion « de votre sainteté, c'est-à-dire de la « chaire de saint Pierre. Je sais que l'E-« glise a été bâtie sur cette pierre; que « quiconque mange l'agneau hors de « cette maison est profane; que qui-« conque n'amasse pas avec vous dis-« perse. »

Le concile de Nicée s'exprime en ces termes :

« L'Eglise romaine a toujours eu la « principauté. »

On lit dans les actes du concile général d'Ephèse :

« Saint Pierre, prince et chef des apô-« tres, fondement de l'Eglise catholique, « a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ « les clefs du royaume; le pouvoir de « lier et de délier les péchés lui a été « donné; pouvoir qui, jusqu'à ce temps, « est dans ses successeurs et exerce le ju-« gement. »

Cette vérité a été reconnue par les Grecs au concile de Florence; ce concile s'exprime ainsi :

« Nous reconnaissons que le Saint-Siége « apostolique et le pontife romain possè-« dent la primauté dans l'univers. »

Voilà des citations bien longues pour une lettre; mais ce sont des faits contre lesquels il n'y a pas d'argument; car si la réforme refuse de reconnaître quelques unes de ces origines, elle ne les désavoue pas toutes, et comme toutes sont conformes dans leur doctrine, elles prouvent toutes l'existence des mêmes faits. L'Eglise romaine catholique est un fait fondé sur la parole du Fils de Dieu.

J'arrive à la suite de votre lettre :

« Tant que vous ne lirez pas assidu-« ment la parole de Dieu, en demandant « à son esprit saint de vous en donner « l'intelligence, vous serez hors de la vé-« rité. »

L'Eglise catholique lit la parole de Dieu avec assiduité, soit dans la suite des Evangiles qui forment la princi partie de ses instructions, et qui courent à son culte extérieur; soit les épîtres des apôtres qu'elle r chaque jour; soit dans l'ancien T ment qui est le fondement de sa foi.

L'année chrétienne ou ecclésias n'est autre que la manifestation pro sive et annuelle de toutes les vérit l'Evangile et des livres saints qu'ell cite, qu'elle chante et qu'elle mé comme il est facile de s'en convai en parcourant ses livres. Les catholi doivent également lire et méditer l role de Dieu; c'est là leur vie spirit et le pain qui leur est recommandé. faire cette lecture, nous commenç ou nous devons commencer par de der à l'Esprit saint de nous écla c'est là la doctrine de l'Eglise; ce prouve évidemment, c'est une p consacrée par l'Eglise à précéder études religieuses; elle commence a *Venez, Esprit saint, remplissez le de vos fidèles*. Vous la trouverez toutes les *Journées du Chrétien*.

La réforme est donc dans l'err cet égard sur nos pratiques habitu Le catholique n'attend rien de lui-m il sait que Dieu donne l'intelligence humbles qui la lui demandent.

Vous ajoutez :

« Sans appliquer au catholicism « graves erreurs et coupables sup « tions du moyen âge, vous vous app « sur ses doctrines anti-évangéliqu « le sang de Jésus-Christ, et ses mér « et son intercession, ne vous parai « pas *uniquement* la base de votre sal

L'Eglise et les catholiques ne nient que des abus se fussent introduits p eux avec la suite des siècles qui p sur l'imperfection humaine; mais nient et prouvent que jamais l'Eglise erré dans sa foi, ou changé dans ses trines religieuses. Vous verrez, saint Bernard, des discours sévères les mœurs du clergé et sur le relâc ment de la discipline. Avant la naiss de la réforme, l'Eglise gémissait sur abus introduits dans la société ch tienne; et, au temps dont vous parlez pape S. Grégoire VII s'écriait : « Qu « je tourne mes regards à l'occident, « midi, au septentrion, j'y découvre

« peine quelques évêques qui soient en« trés dans l'épiscopat par des voies ca« noniques, qui vivent en évêques, qui « gouvernent leur troupeau dans un es« prit de charité et non avec l'orgueil « despotique des puissans de la terre. »

Après ces paroles du chef de l'Eglise on ne saurait nier qu'il y ait eu des abus dans l'Eglise, mais on n'en trouvera jamais dans *la foi*. Si on le prétendait, il faudrait prouver que la vérité n'a jamais été dans l'Eglise catholique, ce qui n'est pas la prétention des réformés, puisque ils accusent l'Eglise de s'être éloignée de la vérité; donc elle l'a possédée, et si la réforme reconnait que l'Eglise a eu la vérité des paroles de Jésus-Christ en elle, elle prouve par cela même que l'Eglise n'a pu errer dans sa foi, autrement ce serait nier l'efficacité des paroles du Fils de Dieu qui a promis à son Eglise de ne pas l'abandonner.

L'Eglise est réformatrice avant la réforme; elle l'a été dès sa naissance, elle l'est par son institution à l'exemple de son divin Fondateur qui est venu pour réformer le monde. Son travail constant est de détruire l'erreur, et elle le prouve par ses actes et par ses conciles; elle réforme les mœurs de ses membres en prêchant l'observance des préceptes de l'Evangile et par la conversion des pécheurs.

Deux ouvrages remarquables ont paru sur l'époque dont vous parlez, l'*Histoire du pape Grégoire VII* par Voight, et celle d'*Innocent III* par Hurter, deux auteurs protestans qui, en disant la vérité historique sur l'Eglise, et particulièrement sur les papes, ont détruit une foule de préjugés et d'erreurs trop facilement adoptés.

Quant à des superstitions, il peut y en avoir eu parmi les chrétiens du moyen âge, on peut avoir mal compris les doctrines catholiques; il y a encore des gens superstitieux, mais ce n'est pas là l'Eglise; l'Eglise condamne les superstitions. Remarquez, en outre, que tout est *superstition* pour celui qui ne croit pas. Parlez de l'Evangile, de Jésus-Christ, de l'Enfer, à bien des gens du monde, ils crieront à la *superstition*. Beaucoup de personnes regardent comme une superstition les temples et le culte extérieur. Nous ne pouvons donc décider qu'une chose est superstitieuse avant de la connaître et d'en savoir les causes.

Dans la supposition qu'il eût existé des superstitions dans l'Eglise au moyen âge, il faudrait reconnaître que l'Eglise avant qu'elles se soient introduites dans son sein en était pure; or, avant le moyen âge, il y avait un pape que vous reconnaissiez comme nous; il y avait des sacremens que vous pratiquiez comme nous; il y avait une autorité que vous respectiez comme nous; il n'y avait qu'une Eglise dont vous faisiez partie comme nous; et rien de tout cela n'est anéanti, rien de tout cela n'est changé, seulement vous vous êtes séparés.

Quant aux doctrines que vous appelez anti-évangéliques, il est facile de prouver que l'Eglise seule peut posséder la vérité évangélique dans son intégrité, par la raison que seule elle peut avoir l'*autorité*.

En effet, vous conviendrez que toute lettre, toute écriture est soumise, par sa nature, à la possibilité d'une interprétation diverse, et la réforme nous en fournit la preuve, en n'appliquant pas aux mêmes paroles de l'Evangile le sens que nous leur reconnaissons. De cette imperfection qui tient à la nature des choses humaines ou ayant le caractère de l'humanité, il résulte que, comme la vérité ne peut être qu'une et qu'elle ne saurait se contredire malgré l'imperfection des moyens que nous possédons de la manifester, il doit y avoir une autorité qui en maintienne le vrai sens. Cette autorité, vous en reconnaissez l'indispensabilité en la plaçant dans tous les esprits que vous dites être éclairés par l'Esprit saint, faisant ainsi autant de papes qu'il y a d'individus, pour rendre la chose plus facile; mais l'expérience nous prouve que ce mode, qui n'est pas évangélique, est également opposé à la raison; car, s'il était vrai, toutes les portions diverses qui composent la réforme n'auraient qu'une opinion et une doctrine. Vous ne sauriez donc nier que la réforme ne peut point posséder l'autorité, puisqu'elle admet pour principe la doctrine de l'opinion arbitraire; ce qui exclut nécessairement l'autorité et détruit l'unité, et par conséquent la vérité.

Cette autorité indispensable ne saurait

donc être hors de l'Eglise catholique ; et en effet, de toutes les prétendues Eglises, elle est la seule qui puisse et qui ose imposer une croyance ; parce que seule elle peut posséder et elle possède l'autorité ou la vérité, ce qui revient au même, en religion. Cette autorité, l'Eglise ne se l'est point donnée elle-même, car on ne se donne point l'autorité vraie ; c'est une chose qui *est*, autrement la réforme se la serait donnée ; l'Eglise tient l'autorité des paroles de Jésus-Christ. Sa doctrine ne saurait donc être anti-évangélique, car elle seule peut posséder l'Evangile dans son intégrité.

Saint Clément d'Alexandrie disait, au second siècle :

« Les hérétiques se sont révoltés contre la tradition de l'Eglise, pour se jeter dans les opinions humaines. Ils se servent des Ecritures ; mais ils en retranchent des livres entiers et tronquent les autres. Ils choisissent quelques passages et s'arrêtent aux paroles sans pénétrer le sens ; » et il ajoute plus bas, « il n'y a qu'un Dieu et une Eglise. »

L'Eglise prouve que ce qui fait l'objet de sa foi a toujours été cru par elle, et la réforme en est un témoignage, puisqu'elle n'a reçu que de l'Eglise les articles de foi sur lesquels elle ne varie pas, et que les autres enseignemens catholiques se retrouvent morcelés dans ses différentes branches.

Les paroles dont se sert l'Eglise dans toutes ses prières, dans tous ses offices, dans tous ses actes, dans sa vie entière, prouvent que les catholiques ne mettent leur espoir de salut que dans le sang de Jésus-Christ, dans ses mérites, et dans son intercession, *uniquement* par lui.

Les paroles que vous avez soulignées semblent attaquer la communion et l'intercession des saints. Si vous en connaissiez le sens et la vérité, il vous serait impossible de ne pas y adhérer.

L'Eglise croit que Dieu *seul est saint ;* que par conséquent toute sainteté vient de lui. La pauvreté de nos langues fait que nous sommes obligés de nous servir du même mot pour des degrés infiniment différens. Ainsi nous savons que Dieu seul est *bon*. Jésus-Christ vous le dit. Vous vous rappelez que lorsqu'on appela Notre-Seigneur *bon*, il répondit : « Pourquoi m'appelez-vous *bon ? Dieu seul est bon.* » De même, Dieu seul est saints dans la vérité du mot ; cependant ceux qui ont rétabli en eux la ressemblance primitive avec Dieu sont appelés saints à cause de cette ressemblance-là même. Saint Paul, dans ses *épîtres*, appelle constamment les chrétiens des *saints*. Ainsi, dans l'Eglise les saints sont les justes par le sang de Jésus-Christ, les membres de Jésus-Christ ; ce qui prouve qu'ils ne sont saints qu'en lui.

Vous croyez qu'il vous est permis de prier pour vos frères, comme faisaient les apôtres ; vous faites, par là, acte de la communion des fidèles que vous refusez de croire ; car, en priant, vous croyez que Dieu entend vos prières et qu'il est porté à les exaucer, bien que la personne pour laquelle vous priez l'ignore peut-être ; mais vous priez par Jésus-Christ qui est le centre unique de toute efficacité, et c'est en Jésus-Christ que vos prières s'exaucent. C'est justement là ce que fait l'Eglise ; or, si nous qui sommes sur la terre, et pécheurs, nous pouvons nous adresser à Dieu, par Jésus-Christ, avec certitude d'être exaucés suivant sa promesse, comment les réformés peuvent-ils comprendre que les âmes de ceux qui sont au ciel n'auront pas la même faculté ? et si un de nos amis peut nous dire : Priez pour moi, pourquoi les âmes qui sont sur la terre, unies par la foi à celles qui sont au ciel, ne pourraient-elles pas leur demander leurs prières auprès de Dieu par Jésus-Christ qui est, suivant l'expression de saint Paul, *le corps* de l'Eglise dont nous sommes les membres ?

Origène témoigne de l'antiquité de cette doctrine, lorsqu'il dit, dans son Traité de la prière :

« Il est absurde de croire que comme les saints ont reçu la perfection de la science, ils n'aient pas aussi la perfection des autres vertus dont une des principales est la charité. »

Tout ce qui se fait dans l'Eglise de Jésus-Christ n'a de mérite que par son chef qui est Jésus-Christ. C'est sur cette unité en Jésus-Christ que l'unité catholique et chrétienne repose ; c'est elle qui fait la force et l'indivisibilité de l'Eglise. C'est par cette indissolubilité que saint

Paul dit que nous sommes *morts avec Jésus-Christ,* et cette unité est tellement entière que l'apôtre dit dans un autre endroit : *Si les morts ne ressuscitent pas, Jésus-Christ non plus n'est pas ressuscité.* Tant il y a unité entre Jésus-Christ et son Eglise.

Telle est la croyance de l'Eglise, et en s'adressant aux saints, ou aux âmes des justes parvenus au ciel, les catholiques ne leur reconnaissent d'autre pouvoir que celui de prier Dieu, d'exaucer leurs demandes par Jésus-Christ, suivant cette parole : *Personne ne vient à mon père que par moi.*

C'est ainsi que saint Augustin comprenait l'intercession des saints :

« Les martyrs, dit-il, sont nos avo-« cats, bien que Jésus-Christ soit vérita-« blement notre unique avocat. »

Parce que les saints ne sont saints et n'arrivent à Dieu que par les mérites de Jésus-Christ, et c'est uniquement par les mérites de Jésus-Christ qu'ils intercèdent pour nous.

Cette doctrine est clairement expliquée dans le livre de l'*Imitation ;* l'auteur dit, en parlant de Dieu par rapport aux saints :

« C'est moi qu'il faut louer dans tous « mes saints; c'est moi qu'il faut bé-« nir par-dessus toute chose; je dois « être honoré dans chacun de ceux que « j'ai si glorieusement élevés et prédes-« tinés sans qu'aucun mérite de leur part « n'ait précédé. »

Ainsi les mérites des saints ne sont autres que l'application du sang de Jésus-Christ en eux, et c'est à ce titre qu'ils sont agréables à Dieu; cette doctrine s'accorde parfaitement avec le libre arbitre de l'homme; car leur volonté a accédé aux mérites de Jésus-Christ répandus sur eux, et leurs œuvres qui en sont la conséquence ont été conformes à celles de Jésus-Christ. Notre-Seigneur a dit : « *Je suis venu pour servir d'exemple.* » C'est ainsi que la foi et les œuvres s'unissent ensemble.

Par cette raison, quand nous honorons les saints, nous honorons Dieu qui les a sanctifiés et lavés par son sang. Saint Augustin dit, en parlant de l'hommage rendu, de son temps, aux reliques de saint Etienne qui avaient été trouvées :

« Nous n'élevons pas un temple aux « saints, mais nous élevons un temple à « Dieu sur les reliques des saints. »

Les fidèles de Smyrne écrivaient, en 167, aux chrétiens de Philadelphie, en leur annonçant la mort de saint Polycarpe, leur évêque, brûlé dans le Cirque de Rome :

« Nous adorons le Christ parce qu'il « est le fils de Dieu, mais nous regar-« dons les martyrs comme ses disciples « et ses imitateurs, et nous les honorons « avec justice, à cause de leur affection « invincible par leur roi et leur maître. »

Ils indiquent, dans la même épître, le lieu où ils réunirent les ossemens de saint Polycarpe, *pour célébrer la fête de son martyre.*

Il est donc prouvé que, dans tous les temps, l'Eglise a honoré les saints, et qu'en les honorant elle rend hommage au sang de Jésus-Christ, par qui ils sont saints.

Il est également certain que l'Eglise, en demandant l'intercession des saints, ne prétend pas leur attribuer un mérite personnel, mais qu'elle reconnaît en eux l'application des mérites de Jésus-Christ, par qui ils ont été sauvés.

Cette lettre prendrait la forme d'un traité si je la poursuivais, ce qui est bien au-dessus de mes moyens.

Je finis donc, comme j'ai commencé, par la persuasion que, pour un grand nombre de réformés, la connaissance qui leur manque des enseignemens de l'Eglise les en tient éloignés. Cette opinion est tous les jours justifiée, depuis que les lois politiques ne s'opposent plus en Angleterre à la profession du catholicisme, par un grand nombre de retours à l'Eglise parmi les protestans d'Angleterre; et plusieurs Eglises catholiques se sont élevées dans Londres. On en porte le nombre à cinq cents dans toute l'Angleterre. Avec les lumières plus faciles à recevoir, les préjugés devaient s'effacer journellement. Si l'Eglise était connue, on trouverait qu'elle est loin d'abriter, dans son sein, les erreurs qu'on s'est plu à lui attribuer pour la perdre dans les esprits.

Je n'ai pas la prétention de changer vos opinions religieuses, parce que c'est le cœur seul qui convertit, et Dieu seul

change et éclaire les cœurs; mais j'ai pensé que cet écrit, quelque imparfait qu'il soit, vous serait un nouveau témoignage de l'amitié vraie qui m'unit à vous pour le bien de la vérité.

Il faut reconnaître que deux principes nous divisent; la réforme est fondée sur l'esprit d'indépendance et d'individualité. Le catholicisme, au contraire, repose sur l'obéissance et la soumission de l'esprit à la foi, dans l'unité.

Or, vous remarquerez que l'esprit indépendant et individuel tend nécessairement à éloigner et à dissoudre, tandis que l'esprit d'unité, qui ne peut exister sans la soumission et sans l'autorité, reste nécessairement ce qu'il a été. Or, la vérité ne saurait se trouver dans le changement et dans l'incertitude qui résultent de l'indépendance. L'Evangile est un joug qui pèse sur les esprits comme sur les cœurs. ****.

UN MOIS DE STATION A SMYRNE (1).

A MONSIEUR....

28 juin 1840.

Je t'envoie, mon cher ami, les détails de notre mois de station à Smyrne; peut-être y trouveras-tu quelques faits utiles à populariser. C'est à toi à les apprécier au point de vue le plus favorable aux intérêts de la France et du Catholicisme.

Mais il est temps de te parler de Smyrne.

Et d'abord, la situation de la ville est on ne peut plus heureuse pour l'extension et le succès de son commerce; placée entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, elle est l'entrepôt de tous leurs produits. Enfermée au fond d'un golfe profond, elle offre un abri sûr à des milliers de navires. Son commerce maritime est le plus considérable de la Méditerranée après Marseille. Son commerce intérieur est presque aussi étendu que son commerce par mer. Il se fait par caravanes qui proviennent principalement d'Alep, de Damas, de Bagdad, de Tokat, d'Angora. Les principaux articles d'exportation sont : la soie, le coton, la laine, le tabac, le poil de chameau, les fruits secs, l'opium, les tapis, les cuirs. Ceux d'importation sont : la soie, la verrerie, la quincaillerie, les montres, les draps. Smyrne est la plus commerçante des villes du Levant, et si les chemins de fer et les canaux étaient introduits dans ce pays, les produits de l'Asie seraient innombrables et à très bon marché. Le gouvernement turc, sans lumières, sans ressources, sans énergie, est encore loin, malgré l'immense progrès que lui a fait faire le Hatti-Schérif, de songer à ces grands travaux. Il faudrait à la tête de l'Orient un Méhémet-Ali de trente ans, qui joignît une grande capacité gouvernementale à une grande puissance religieuse. Cet homme, appuyé par la France, en moins d'un demi-siècle, aurait renversé l'islamisme et civilisé l'Orient.

J'arrive à la description de Smyrne.

Semi-orientale, semi-européenne, elle offre un vaste champ aux observations du voyageur qui, de prime-abord, croit pouvoir y étudier les mœurs du monde entier, tant est grande la diversité des nations dont elle est le rendez-vous.

L'ancien et le nouveau monde y envoient leurs commerçans qui présentent, dans un rapprochement curieux, leurs mille points de contraste ou de similitude.

La ville se divise en deux parties principales; je dirais trois, si le quartier juif n'était à peu près confondu avec le quartier turc. La principale, appelée ville turque, contient à peu près 100,000 Turcs

(1) Un officier de marine qui a fait partie de l'escadre de l'amiral Lalande, a écrit la lettre suivante à notre collaborateur, M. R. Thomassy. Nous la reproduisons en lui conservant toute la simplicité et la naïveté d'un style sans prétention. C'est un marin qui raconte ses impressions de voyage.

et 20 à 30,000 Juifs; l'autre, la ville franque, compte à peu près 40 ou 50,000 âmes, dont 30 à 35,000 Grecs et 15,000 Catholiques ou Grecs-Unis.

La première, mal bâtie, à rues sales et étroites, surmontée de deux champs de cyprès, est posée en amphithéâtre et descend au bord du golfe où elle prend les deux tiers du littoral de la ville totale.

Elle est dominée par des minarets blancs qui seuls donnent quelque physionomie à cette grande surface de maisons basses et grisâtres. Deux superbes *bazars*, longs de deux à trois cents mètres, et recouverts d'une toiture en arceau, se trouvent au centre de la ville, aux limites des deux quartiers. Ces deux superbes rues renferment les produits de toutes les nations. Il y a là une concurrence universelle de Juifs, d'Arméniens, de Turcs. L'Européen, l'Anglais et l'Américain ouvrent des magasins de toute espèce; assis à la turque, sur le bord de leur petite case de forme orientale, ils offrent aux voyageurs et aux citadins leurs richesses au plus haut prix possible. Ce commerce est immense, s'étend à toutes sortes de branches et forme l'entrepôt des produits de l'Asie.

La ville, parfaitement située, est défendue par trois châteaux : un qui couronne la montagne sur le penchant de laquelle elle est posée; le deuxième sur le bord de la mer et au centre de la longueur de la ville; un troisième est éloigné de deux lieues et défend le passage étroit qui sépare le golfe de la rade même de Smyrne. Ce dernier fort, ainsi que les Dardanelles, possède des bouches à feu en bronze dans l'intérieur desquelles l'on pourrait dormir, et dont le boulet en pierre a plus de deux pieds de diamètre; un seul suffirait pour couler un vaisseau. Pour passer, il faudrait donc s'emparer du fort, ce qui du reste est très facile.

En deçà des deux bazars, se trouve la ville franque, composée de jolies maisons bâties à l'européenne et à l'orientale; ces dernières ont sur leur façade des petits cabinets faisant suite et partie de la salle intérieure, et dont les trois fenêtres font face, une au centre de la rue, et deux autres latérales à ses deux extrémités; je ne saurais même te figurer ces parties saillantes des cases de l'Orient, qu'en les comparant à nos balcons; ces derniers seulement sont ouverts, et les premiers sont entièrement fermés. Les rues sont assez agréables; elles rappellent un peu nos villes européennes. Smyrne possède des cafés, un spectacle, un grand collége, d'assez jolies églises et un hôpital français. Elle possède également deux journaux écrits en français : le *Journal de Smyrne* et l'*Echo de l'Orient*. Enfin, il ne manque à cette ville que des promenades, plus de développement et quelques améliorations intérieures, pour présenter les avantages et agrémens de notre France, avec laquelle elle se trouve en communication immédiate par la ligne de nos bateaux à vapeur. Elle est peuplée par des Grecs, des Maltais, des Anglais, des Français, des Autrichiens, des Hollandais, des Italiens, des Sardes, des Toscans et quelques Américains, etc. Ces diverses parties de la population de la ville *franque* sont indépendantes de toute domination turque, et en matière commerciale et criminelle, n'ont affaire qu'à leurs consuls respectifs, qui sont comme de petits vice-rois de ces petites colonies européennes. Leur présence anime véritablement la ville; leur maison est ouverte à leurs concitoyens, et ils sont généralement d'une grande affabilité. Deux particulièrement se distinguent par leur prévenance; le premier, M. le consul-général de France, éclipse tous les autres par une représentation digne et généreuse, par les fêtes brillantes qu'il donne tous les ans, par la beauté de son habitation, mais surtout par l'affabilité de ses manières; le deuxième, M. Van-Lennep, consul hollandais, est d'une extrême prévenance pour tout ce qui est français, et représente aussi grandement. Ce dernier me disait lui-même : « J'aime beaucoup les officiers français, et je les vois toujours avec plaisir. » Le français est la langue adoptée dans la ville franque; presque tous la parlent; j'en ai eu moi-même la preuve fréquente.

Un collége de la Propagande, créé par Rome, il y a environ trois ans, est dirigé par un prêtre français et par des professeurs français. Le revenu de leurs élèves entretient le collége. MM. les Lazaristes ont également un assez bon nombre d'élèves smyrniotes, auxquels ils font par-

courir toutes les classes, mais plus rapidement qu'en France, parce que les parens s'imaginent que cinq à six ans d'éducation suffisent, et que, plus on les fait commencer jeunes, mieux cela vaut. Aussi, dans ce pays, l'éducation est terminée généralement à 13, 14 ou 15 ans. Quelque zèle qu'y mettent MM. les Lazaristes, ils ne peuvent en faire des hommes instruits. Cette tâche n'est pas la seule que remplissent dignement ces bons et respectables prêtres; quoiqu'elle leur prenne une bonne partie de la journée, ils vaquent avec un zèle infatigable à leurs devoirs de missionnaires, et suffisent aux besoins de plusieurs milliers de catholiques, ainsi qu'au service d'une petite église qu'ils viennent de faire construire avec les fonds de la congrégation de Paris, et qu'ils ont bénie à la fin de l'année dernière. Cette petite église est consacrée aux besoins de plus en plus croissans des catholiques de Smyrne, dont le nombre dépasse 12,000, et certes une grande église française, qui serait érigée en cathédrale de la ville, ferait un bien immense, religieusement et politiquement parlant; elle relèverait la France dans l'esprit des Orientaux, et prouverait que notre chère patrie, encore la plus belle vigne, la vigne préférée du Seigneur, est toujours le royaume *très chrétien*. Un évêque français *établi dans cette cathédrale, payé par la France,* à la place de l'évêque italien qui siége dans l'église autrichienne, quoique soldé par nous en partie, prouverait aux yeux de tous que, dans notre petite colonie d'Asie, comme dans celle d'Afrique, la France veille toujours aux destinées du christianisme et de notre civilisation. Je le déclare, une grande cathédrale à Smyrne ferait un bien immense à la France en Orient. L'église appelée *Française;* à Smyrne, est très étroite; des capucins italiens la dirigent et y administrent les sacremens. Ces pères sont vraiment respectables; j'aime du fond du cœur leur excellent supérieur, mais il est étrange que l'église française soit desservie par des prêtres italiens. Du reste, le gouvernement ferait beaucoup mieux, je crois, de songer à la construction d'une grande église, que de s'arrêter à une question secondaire dont le résultat n'aurait que peu d'avantages pour notre religion.

Oh! de grâce, parlez fortement dans cette cause; plaidez en faveur de cette renaissance du christianisme en Orient. Le voilà déjà qui chasse le mahométisme à Constantinople, et pour s'en convaincre, il suffit de mesurer ses progrès depuis le commencement de ce siècle jusqu'au Hatti-Schérif ou charte musulmane qui en porte une si visible empreinte. Depuis ce grand acte, les idées chrétiennes ne s'insinuent plus, elles marchent la tête haute et se montrent dans toute leur beauté; notre belle religion a découvert son front en signe d'affranchissement, et bientôt, devant ses paroles d'amour chaste et pur, tombera le voile, signe de l'esclavage de la femme en Orient. Je crois, dis-je, que ce voile, qui dérobe le visage doux et essentiellement civilisateur de la femme, tombera quand les maîtres de cette terre corrompue comprendront que la barbarie tient à l'abrutissement de la femme, et en même temps que le véritable amour ne se trouve pas dans le *corps,* mais dans *l'âme.*

Heureusement qu'il se rencontre à Constantinople des hommes vertueux et haut placés qui ont ce noble but en vue, qui y travaillent et avançent toujours d'un pas plus ou moins rapide vers son accomplissement. M. Cor, un de ces hommes d'élite, occupe en ce moment une place qui lui donne la plus grande influence sur les ministres turcs et les rajas, et même à l'ambassade, où je l'ai vu; il est très aimé : homme capable et conciliant, il fera réaliser de belles et grandes choses. Mais lui n'est qu'un homme d'action; la sainte parole est à MM. les Lazaristes, dont le respectable général, qui l'est en même temps de ceux de Smyrne et de Constantinople, unit le talent à un zèle infatigable. Cependant il manque des missionnaires dans cette capitale, comme à Smyrne il manque de l'argent. Espérons et demandons aussi que l'esprit de propagande, d'accord avec la sagesse de nos gouvernans, puisse pourvoir à tout. Mais il faut que je vous fasse part de ce que m'écrivait, il y a peu de temps, M. Cor : « Vous avez compris, mon cher monsieur, ce qui me flatte sur-

tout dans ma nomination de drogman de l'ambassade de France, parce que vous concevez, comme moi, les devoirs qu'impose le titre de français. Renouons les anneaux de la chaine malheureusement interrompue des actes catholiques de notre pays, et, autant que cela dépend de nous, contribuons à accomplir la glorieuse mission de la France. Je suis heureux de ma nouvelle position et surtout d'avoir trouvé dans M. de Pontois, un chef excellent, homme de cœur et d'idées élevées, autant qu'habile diplomate. »

Il me reste à dire un mot sur la vie intérieure des bons pères Lazaristes. Leur profession, qui tient de celle du prêtre et de celle du moine, en leur laissant le mérite d'une vie active, leur donne les avantages de la vie intérieure. Leur règle, sans être austère, emploie bien leur temps; la matinée et la grande partie de la soirée sont employées à l'éducation de cent cinquante enfans qui viennent à leurs leçons. Ces enfans sont aimables et se tiennent parfaitement à l'église. Quand ils me voyaient passer auprès d'eux avec mon uniforme, je les entendais chuchoter presque tous et me regarder avec un grand respect. Quand je passais au milieu d'eux, que je les interrogeais, que je causais un peu avec eux, mon épaulette les intimidait; mais je remarquais avec bonheur dans leur geste, leur parole, leur maintien, une douceur, une intelligence, une amabilité qui me donnaient l'espoir de voir en eux plus tard de nobles champions de notre grande religion. Leur agréable physionomie est plus douce que vive; mais un jugement sain et posé, une présence d'esprit sans trouble me satisfaisaient plus que ne l'eût fait leur pétulance.— Ces élèves des Lazaristes sont l'espérance de l'Orient.

Au milieu du jour, les bons pères prennent leur repas et puis font faire cercle autour de leur feu en hiver, pour recevoir régulièrement leurs amis habitués. Quoique mon service mît obstacle à mon assiduité, je me flatte d'avoir été quelque temps de ceux-là. Parfois, mais trop rarement cependant, j'allais prendre part à leur conversation instructive et religieuse, en leur portant les numéros de l'*Univers*. La vue de ce journal réjouissait ces excellens pères. Je le leur portai régulièrement, puis il passait entre les mains de trois et quatre familles qui l'aimaient tout particulièrement.

Ces hommes aimables ont une conversation très enjouée et qui abonde en anecdotes. Leur vénérable supérieur, prêtre de soixante-dix ans, établi depuis quarante ans dans ce couvent, est aussi bon que saint François de Sales, aussi gai que Fénelon. Quoique sourd, ou peut-être parce qu'il est sourd, sa mémoire est prodigieuse, et il se rappelle un grand nombre de circonstances de sa vie avec beaucoup d'anecdotes diverses. Je me sens heureux, en pensant que ce bon vieillard m'a pressé dans ses bras avant de partir. C'est lui qui nous disait avoir reçu les visites presque quotidiennes de l'amiral de Rigny. Cet amiral aimait les bons pères à cause de leur simplicité, de leur bonté et de leur instruction. Leur sous-supérieur, homme d'une rare vertu, érudit et d'une instruction variée, est le père des catholiques smyrniotes; il travaille étonnamment. Il dirige et l'éducation de cent cinquante enfans et le service de leur église qu'il a lui-même fait construire. Il répond en toutes choses à l'affectueuse prédilection que les catholiques de Smyrne ont pour lui; c'est un saint homme; toute ma vie je l'aimerai d'une tendresse filiale. Oh! qu'un digne prêtre mérite d'amour!

UN OFFICIER DE MARINE.

LOUIS XVI;

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE FALLOUX (1).

La principale tâche littéraire du dix-neuvième siècle me paraît devoir être de refaire l'histoire, et surtout l'histoire contemporaine, trop souvent altérée par les passions et les préjugés des partis. L'étroitesse de l'esprit et l'inintelligence du cœur ont caractérisé les écrivains de l'école libérale de la Restauration, et les ont rendus inhabiles à remplir cette tâche. Ils n'avaient rien de ce qu'il fallait pour juger une révolution dont les haines et les jalousies étaient encore chaudes au fond de leurs âmes. D'un autre côté, les victimes mêmes de cette révolution, toutes mutilées de ses coups, toutes brisées de ses persécutions, ne pouvaient porter sur elle un jugement impartial : le langage de la douleur et de la colère n'a rien de commun avec la voix calme et grave de l'histoire.

Le temps est venu aujourd'hui d'apprécier avec équité ce passé, qui est tout à la fois si près et si loin de nous. C'est à la jeune génération qui prend possession de la société, à recueillir et à comparer les témoignages de la génération qui s'éteint. Chez cette génération nouvelle, les uns, en regrettant le passé, savent rendre justice au présent; les autres, en aimant le présent, savent rendre justice au passé. Les passions se sont affaiblies, et peut-être aussi, hélas! les convictions. Cet état de choses que l'on peut déplorer à certains égards, a du moins cela de bon que chacun est mieux disposé à accepter la vér ité historique Quand la tolérance naît du doute, de l'égoïsme et d'une sorte de lassitude morale, elle cesse d'être une vertu, mais elle n'en est pas moins un fait qu'il faut constater et tâcher de mettre à profit.

Or il arrive maintenant que par une susceptibilité d'honneur ou de conscience à laquelle on ne pourrait s'empêcher de rendre hommage, lors même qu'on ne la partagerait pas, quelques uns des membres de la jeunesse française se trouvent éloignés des emplois du gouvernement, et même de toute participation à la vie publique. S'ils sont hommes d'intelligence et d'étude, leur mission naturelle ne semble-t-elle pas être de travailler à détruire les erreurs dont on a rempli les annales de notre pays, soit que ces erreurs s'appliquent aux premiers siècles de la monarchie, au moyen âge ou à une époque plus récente? Quel plus bel usage pourraient-ils faire de leurs loisirs! Qu'il est beau de dévouer sa vie à restituer à la vérité, trop long-temps obscurcie, l'éclat brillant qui lui appartient, et à la remettre sur le piédestal où elle doit attirer les hommages de l'humanité.

M. Alfred de Falloux a compris ainsi le rôle que la Providence paraissait avoir départi à sa position sociale et aux facultés intellectuelles dont il est doué. Et pour débuter dans la carrière, il a commencé par une biographie d'un grand intérêt, celle de Louis XVI.

A la seule vue de ce titre : *Vie de Louis XVI*, bien des gens se sont écriés : « Pourquoi choisir un sujet si usé? Ne « savons-nous pas d'avance tous les faits « contenus dans ce livre? » Il est vrai que le portrait de Louis XVI a été peint bien des fois et sous des faces bien diverses. L'histoire, où cette figure de martyr vient naturellement se placer, a été faite et refaite par un grand nombre d'écrivains. Eh bien! je puis espérer que les traits principaux de la vie de ce roi et quelques uns des faits de cette histoire vous apparaîtront sous un jour tout nouveau quand vous aurez lu le beau livre de M. de Falloux.

L'ouvrage de l'abbé Proyart, sur le même sujet, excellent sous le rapport moral et religieux, manque de portée politique. De plus, il est écrit d'un style un peu pâle, qui a singulièrement vieilli. En un mot, il se lit peu aujourd'hui. Il

(1) Un magnifique volume grand in-8°. A Paris, chez Delloye, libraire; prix : 12 fr.

avait donc besoin d'être rajeuni, soit pour le fond, soit pour la forme.

Quant aux historiens de la révolution, je ne répéterai pas ce que M. de Chateaubriand a dit si éloquemment (1) sur le fatalisme de MM. Thiers et Mignet. Cependant ces écrivains, qu'une louange exagérée a appelés l'un le Tite-Live, l'autre le Tacite du dix-neuvième siècle, jouissent d'une vogue immense, surtout dans la jeunesse; et si on prenait indistinctement cent personnes de diverses classes de la société, et qu'on leur demandât : « Avez-vous lu l'abbé Proyart? » une à peine répondrait affirmativement, tandis que presque toutes connaîtraient les histoires de la révolution française par MM. Thiers et Mignet.

On peut même dire que l'ouvrage de M. Thiers a fait un peu oublier l'histoire de la même époque par M. Lacretelle, qui est très inférieur, il est vrai, à son jeune rival sous le rapport de la profondeur en matière politique et de finances, mais qui l'emporte par l'élégance du style, et qui professe des opinions plus monarchiques.

MM. Buchez et Roux ont fait paraître une *Histoire Parlementaire* de la révolution française, où de nombreux documens sont rangés dans un ordre systématique, et où des idées de *christianisme social* sont bizarrement associées à des doctrines républicaines.

Enfin, M. Droz a publié, il y a peu de temps, un ouvrage intitulé : *Histoire du Règne de Louis XVI pendant les années où l'on aurait pu prévenir ou diriger la révolution française.* Cette histoire est prise d'un point de vue absolument opposé à l'école fataliste. L'auteur a pour but de montrer qu'un grand homme d'État peut, au moins à de certains momens donnés, maîtriser, soit par des concessions faites à propos, soit par l'emploi énergique de la force, les émotions populaires les plus violentes. Cette philosophie de l'histoire est plus instructive que celle qui consiste à affirmer que tout ce qui a été, a dû être nécessairement. L'une encourage et relève l'humanité, l'autre l'abat et l'humilie; l'une donne de véritables leçons qui éclairent l'intelligence; l'autre tend à montrer l'impuissance du plus beau génie contre l'irrésistible ascendant du destin. Je ne dis pas que M. Droz ait parfaitement accompli la tâche qu'il s'était imposée. Il critique presque toujours avec raison les divers actes d'un gouvernement qui a marché à sa perte; il note une à une les fautes commises par Louis XVI ou par ses ministres; mais il n'est pas toujours aussi heureux quand il s'efforce de montrer ce qu'on aurait dû faire à la place de ce qu'on a fait. Il n'est pas certain que la mise en œuvre de ses idées eût fait gagner à la royauté la partie difficile où elle se trouvait engagée.

Quoi qu'il en soit, M. Droz a soutenu une thèse noble et utile : il a protesté contre le matérialisme et le fatalisme historiques. Grâces lui en soient rendues au nom de la morale et de l'humanité.

M. le vicomte de Falloux, venant après tant d'écrivains distingués, a trouvé moyen d'être neuf et de se faire une place à part. Elevé dans le culte de la royauté, des vieilles traditions et de la vérité catholique, il était sûr de ne pas se rencontrer avec MM. Thiers et Mignet, pas plus qu'avec MM. Buchez et Roux. Il n'a pas cherché, comme M. Lacretelle, à faire de la révolution un drame artistement tissu, dont le roi occuperait un des principaux rôles; il ne s'est pas proposé pour but, ainsi que M. Droz, de faire avancer la science politique en prenant le dernier représentant de la monarchie comme type et pivot de ses expériences et de ses méditations sociales. M. de Falloux s'est épris de la figure de Louis XVI. Il a cru y reconnaître l'empreinte du bon roi comme celle de l'homme vertueux; il a voulu, en rehaussant les vertus du saint, réhabiliter les qualités du monarque. Du reste, il se souvient toujours qu'il est biographe et non historien; il n'accorde de mention aux événemens politiques du temps qu'autant que Louis XVI s'y trouve personnellement et directement placé. C'est à son héros qu'il ramène tout; c'est vers lui qu'il fait tout converger. Il est sous ce rapport d'une sobriété narrative qui contraste étrangement avec l'exubérance de certains biographes de nos jours, qui, à propos de la vie d'un ministre ou du se-

(1) Voir ses *Études historiques*, t. I.

crétaire d'un ministre, feront l'histoire complète du pays et du siècle où ce personnage aura vécu.

Peut-être M. de Falloux va-t-il quelquefois jusqu'à tomber dans un excès opposé; ainsi, il donne si peu de détails sur la journée du dix août, que l'on ne comprendrait pas très bien, si on n'avait pas lu d'histoire de la révolution, comment cette journée fatale a pu amener la déchéance de la royauté. Le procès même du roi ne me paraît pas raconté avec assez d'étendue. Tout ce qui se passe à ce sujet hors de la présence de l'illustre accusé est à peine indiqué, et cependant l'auteur aurait dû donner une plus grande place à ce qui se rattache de si près aux destinées de Louis XVI.

Au reste, M. de Falloux, malgré sa partialité pour l'infortuné monarque, laisse pourtant entrevoir ses défauts; il en cherche le germe dans l'éducation que lui fit donner le dauphin, fils de Louis XV. Après avoir rendu un éclatant hommage à la pureté toute chrétienne que l'on sut maintenir dans l'enfant royal au sein des corruptions de la cour, après avoir loué le duc de La Vauguyon d'avoir conservé intact dans son jeune élève le dépôt de la nature, il ajoute quelques réflexions fort sages sur l'importance qu'il y aurait eue à mettre le dauphin en rapport avec l'esprit de son temps. « Les institutions (1) commençant « à s'ébranler, il fallait lui apprendre à « connaître les hommes et à rajeunir de « sa propre vigueur les forces épuisées « de la monarchie. Il fallait répéter au « jeune prince le vieil adage français, « *qui quitte l'épée, quitte le sceptre.* La « mission de conduire un peuple impli- « que l'obligation de le défendre, et la « victoire est aux yeux des nations la « plus belle forme du génie humain. »

Cette éducation royale eut donc les défauts de ses qualités. La piété dans les âges de foi s'allie avec l'expansion et le liant du caractère; dans les âges d'incrédulité et de libertinage, elle produit souvent de la raideur et de la timidité, parce qu'elle conduit à l'isolement. Un jeune homme surtout a besoin de trouver dans ce qui l'entoure sympathie et bienveillance. Quand une désappro[b] tion secrète s'attache à ses actions, mê[mes] les plus pures; quand une ironie perfi[de] et continue vient empoisonner toute [sa] vie, alors il se réfugie tristement en s[oi-] même, et en appelle à Dieu de l'injus[tice] de ses contemporains.

Telle dut être souvent la disposi[tion] d'esprit de Louis XVI adolescent à [la] cour de son aïeul. Or, en ne se mê[lant] jamais aux hommes, on n'apprend [pas] à les connaître, et la connaissance [des] hommes est la première qualité d'un [mo]narque. De plus, cette grâce et cette [af]fabilité de manières, qui vont si bien [au] front chargé d'une couronne, ne s'[ac]quièrent pas loin du contact du mo[nde]. Tout prince qui manquera de ces ve[rtus] d'état et de position, pourra être un h[on]nête homme, mais il ne sera jamais [un] grand roi.

Louis XVI avait poussé très loin [cer]taines études, telles que la géographi[e,] la mécanique. Il avait traduit des [ou]vrages anglais, entre autres la *Vie [de] Charles I*, par Hume. Or les travau[x de] l'esprit peuvent former l'intellige[nce,] mais ils ne fortifient pas le carac[tère]. Quant à l'histoire, même étudiée [avec] soin, elle ne donnera que des lueurs [in]certaines et souvent fausses, quand [on] n'y joindra pas une connaissance int[ime] du siècle où l'on vit. C'est ce qui ar[riva] à l'auguste traducteur de la vie de C[har]les I.

Il avait vu que le Stuart d'Anglete[rre] qui avait porté la tête sur l'écha[faud] avait vaillamment défendu les droit[s de] sa couronne à la tête de ses caval[iers] fidèles. Sans tenir compte de la di[ffé]rence des temps et des lieux, Louis X[VI] crut devoir en conclure de la malh[eu]reuse issue de cette lutte, qu'un roi [ne] devait pas tirer l'épée contre les fact[ions] populaires. Il se proposa dès lors, p[our] plan de conduite, de travailler à ôte[r à] force de concessions, tout prétexte [d'a]gression violente, et même d'opposi[tion] publique, aux haines et aux passions [des] partis. Ce système ne réussit pas mi[eux] que celui de Charles I. Il ne servit [qu'à] faire ressortir avec plus de force l'i[ni]quité des meneurs de la révolution. [Mais] cela était sans doute dans les desseins [de] la Providence !

(1) Pages 20 et 21.

Louis XVI, doué d'un jugement sain et droit, se méfia trop de lui-même. Il déférait, par suite de cette méfiance, aux avis d'hommes d'une capacité inférieure à la sienne. Après avoir énoncé un avis sage et prudent, il se laissait aller au torrent des opinions qui l'entouraient.

Ainsi son premier mouvement fut de s'opposer au retour de Voltaire à Paris. Il craignait qu'on ne glorifiât dans le patriarche de Ferney l'incrédulité et la moquerie contre nos traditions les plus sacrées. Il finit pourtant par y consentir sur les instances de son ministre, M. de Maurepas. « Tous les vieux cultes de la « France (1) avaient eu leurs blasphémateurs. L'avénement des impies était « proche : leur pontife était présent. « Une ovation solennelle fut décernée à « Voltaire par l'opinion publique... » Et plus loin : « C'en est fait! Voltaire peut « disparaître maintenant : on ne croit « plus à rien. La moquerie universelle « vient d'être couronnée sous son mas« que. Le sang et les larmes suivront la « raillerie et l'insulte. Mourez vite, Vol« taire : vous avez rimé le rôle de Bru« tus, mais vous n'êtes pas fait pour le « jouer. »

Nous voyons encore la droiture du jugement et la faiblesse du caractère de Louis XVI se révéler à la fois dans une autre circonstance de sa vie. Madame Campan lui fit chez la reine la lecture du Mariage de Figaro. « C'est détesta« ble (2), s'écria-t-il en entendant la lec« ture du fameux monologue : pour que « la représentation de cette pièce ne soit « pas une inconséquence, il faut dé« truire la Bastille. » Quand cette lecture fut entièrement finie, il répéta vivement : « Une pareille pièce ne sera jamais « jouée. » Peu de jours après, le Mariage de Figaro était représenté aux Français avec la permission de Louis XVI ; et l'élite de l'aristocratie allait applaudir à outrance les traits empoisonnés que Beaumarchais lançait contre elle.

Ce fatal système de concession et de faiblesse fut également celui de Louis XVI quand il s'agit du gouvernement politique de l'Etat. Dans des momens de crise où son intervention aurait pu encore être toute puissante, il n'osa pas faire usage de sa royale initiative, et toute l'action gouvernementale passa à quelques tribuns factieux. La monarchie eut ses Gracchus, et elle périt en s'abandonnant elle-même.

Ce jugement est plus sévère peut-être que celui de M. de Falloux, et l'on conçoit que dans Louis XVI, les vertus de l'homme laissent sans armes contre les fautes du monarque. Il faut pourtant rappeler son courage pour dire la vérité. L'histoire doit être la leçon des rois.

Le génie d'initiative et d'action qui distinguait si éminemment saint Louis aurait été nécessaire pour sauver la France du joug de ces infidèles modernes, que la philosophie du dix-huitième siècle avait enfantés. Malheureusement, c'est ce qui manquait le plus à celui de ses descendans qui occupait alors le trône.

Le moment où tout devient sublime chez Louis XVI est celui où il n'a plus *à agir*, mais *à souffrir*. Sa captivité morale aux Tuileries dès 1791, et surtout après le retour de Varennes ; sa captivité matérielle au Temple, sont le sujet des plus belles pages du livre de M. de Falloux. Quand la Convention, au sein de laquelle Louis XVI était venu chercher un asyle, proclame sa déchéance et décrète son arrestation, M. de Falloux constate qu'une ère nouvelle se lève et s'exprime en ces termes :

« Le roi n'est plus, l'homme seul reste « sous nos yeux ; l'épreuve décisive (1) « commence ; les prestiges d'emprunt « ont disparu ; la force et la faiblesse se « montrent dans leur sincérité, et cette « épreuve est le triomphe de Louis XVI. « L'homme chrétien survit au monarque, « débarrassé de la couronne qui le gê« nait, son front est à l'aise sous l'au« réole. Les mêmes rayons éclairent « l'extrémité de sa carrière et la candeur « de sa jeunesse... Etait-il sans grandeur « et sans fermeté le prince que la pros« périté ne put séduire, que l'infortune « ne put vaincre? »

Dans le difficile récit de la condamnation de Louis XVI, M. de Falloux évite

(1) Pages 115 et 116.
(2) Pages 132 et 133.

(1) Pages 333 et 334.

deux écueils où est tombé plus d'un écrivain vulgaire, l'attendrissement qui dégénère en sentimentalité, et la colère qui donne l'accent déclamatoire. Son style est calme, grave et digne comme l'âme de Louis XVI. L'auteur s'est inspiré, s'est pénétré du modèle qu'il voulait peindre. Il a choisi les traits les plus remarquables des Mémoires de Hue, de Cléry, de l'abbé Edgeworth, et il les a admirablement coordonnés.

Cette *passion* royale ainsi racontée a un caractère inimitable de grandeur. On sent que le prestige de la royauté, trop long-temps avilie, se relève par les augustes souffrances du cachot et de l'échafaud. Le sacre du martyre est plus brillant que le sacre des anciens jours, et le front de Louis XVI, dépouillé de la couronne de ses aïeux, se pare noblement de la couronne d'épines, symbole d'une royauté plus haute que celle de la terre.

La mort de Marie-Antoinette, entourée des plus ignobles outrages, serre peut-être le cœur encore plus vivement que celle de Louis XVI. Cette princesse (1), naguère si brillante et si adorée, périssant dans l'abandon au milieu d'un peuple qui vante les vertus chevaleresques dont il est doué; il y a là un contraste qui caractérise toute une révolution sociale. Un abîme se creuse entre la France ancienne et la France nouvelle.

Le martyre de la *céleste* Elisabeth, comme parle le comte de Maistre, clôt dignement cette série de martyres. Disons avec l'auteur, arrivé à la fin de son intéressante biographie :

« Que nos regards, consternés de ces « épouvantables catastrophes, se tour- « nent vers le ciel, qui seul en possède « le secret et le dénoûment. »

(1) J'aurais voulu ici que M. de Falloux recherchât si la reine a ou n'a pas reçu dans son cachot la sainte communion des mains de M. l'abbé Magnin, qui a été depuis curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Quel que soit le talent avec lequ[el] futur historien de Napoléon racon[te] ce qu'on a appelé si improprement [le] martyre de Sainte-Hélène, je ne p[ense] pas qu'il puisse exciter dans les âme[s de] ses lecteurs des impressions aussi [...] et aussi pures. *Le beau*, comme dit [Pla]ton, *ne peut être que la splendeur du* [...]

M. de Falloux a imprimé à son his[toire] de Louis XVI une unité de ton qui [ré]pand une sorte d'harmonie puissan[te et] mélancolique. Il s'empare dès le [...] de son histoire de mille pressenti[ments] que la superstition populaire a re[cueil]lis, et qui projettent sur l'avenir [une] sombre lueur. On est saisi d'a[...] quand, au moment de la mort de [Louis] XV, l'auteur montre Louis XVI et [Marie-] Antoinette qui se jettent à genoux, [et s'é]crient : « O mon Dieu, nous ré[gnons] « trop jeunes ! Mon Dieu, guidez-[nous,] « protégez notre inexpérience ! » [Cette] sainte frayeur du sceptre dans deu[x jeu]nes époux a quelque chose de tou[chant] qui attendrit et qui pénètre l'âme. [On] sent je ne sais quelle révélation [d'une] destinée douloureuse. Ce débu[t fait] pressentir le dénoûment.

Au résumé, cet ouvrage est u[n des] plus intéressans et des mieux écri[ts qui] aient paru depuis plusieurs ann[ées; il] sera aussi l'un des plus utiles, [car il] guérira bien des préjugés et bie[n des] haines que des écrivains animés [d'un] autre esprit s'attachaient à entre[tenir.] « Le testament de Louis XVI n'es[t plus] « mis (1) sous les yeux du peupl[e; les] « marbres expiatoires ont été e[nlevés] « de nos places publiques ; » un m[onu]ment d'un autre genre lui est élevé [par] la biographie élégante de M. de Fal[loux;] il encadre dignement ce testament, [œu]vre immortelle du roi-martyr, qu'[on ne] lit plus dans les chaires de nos te[mples.]

Albert Du Bo[...]

(1) Préface, pages 1 et 2.

HISTOIRE DE FRANCE, PAR M. MICHELET;

QUATRIÈME VOLUME (1).

M. Michelet vient de publier le quatrième volume de son *Histoire de France*. Le caractère général de ce monument est trop connu, trop apprécié du public pour que nous ayons à rappeler ce qui le distingue et en fixe la valeur.

Quant au volume dont nous avons à rendre compte, il est consacré tout entier au règne de Charles VI (1380-1422). A l'époque où ce prince monta sur le trône, la France, réorganisée par Charles V, constituait un gouvernement fort et national. L'influence de la bourgeoisie, qui avait sauvé Paris des mains de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, y contrebalançait le pouvoir de la noblesse, et tous les élémens y étaient maintenus dans un ferme et juste équilibre. Mais cette belle harmonie, menacée de toutes parts par des ennemis qui se tenaient en réserve, ne pouvait survivre à Charles V. Du moins, après l'avoir fondée, il eût été glorieux pour ce monarque de ne pas contribuer à la détruire, et d'éviter tout ce qui pouvait compromettre la durée de son œuvre. Il n'en fut point ainsi. La politique de Philippe-le-Bel, toute glorieuse encore d'avoir souffleté Boniface VIII, se réveilla avec l'élection d'Urbain VI. La cour de France opposa à celui-ci l'élu des cardinaux mécontens. De là, le grand schisme et ses funestes résultats : toutes les plaies de la papauté mises à nu et envenimées par les querelles des anti-papes, le principe de l'unité chrétienne devenu la source de toutes les divisions de l'Eglise, ses destinées immortelles, quarante années durant sous une menace de mort; et dans l'attente chaque jour plus vaine du salut commun, le doute gagnant tous les esprits, l'indifférence les cœurs les plus généreux, le désespoir les âmes les plus fortes et les plus saintes. Ici, les vérités de l'Evangile, le monde futur, les peines de l'enfer traitées de fables puériles par une incrédulité grossière; là tous les signes avant-coureurs de la fin du monde, la venue de l'Antechrist, l'approche du jugement dernier prêché avec une aveugle conviction, et partout la licence redoublant sa joie de la frayeur universelle, le crime augmentant ses jouissances de toutes les douleurs publiques. Mêlée confuse! où l'on croit entendre à la fois les lamentations des Pères de la Thébaïde et la bruyante orgie des réprouvés; et, pour dernière calamité, d'indignes successeurs de saint Pierre, obstinés vieillards, se chargeant de mutuels anathèmes, et fatiguant le monde de l'orgueil de leurs prétentions rivales et du scandale de leur vie. Comment une telle désorganisation religieuse et sociale n'aurait-elle pas influé sur le sort politique de la France, elle qui était le principal auteur de tant de maux? Aussi les Anglais, la traitant de schismatique, purent-ils l'envahir, la saccager impunément, isolée qu'elle était de l'Europe entière. C'est ainsi que Charles V, en divisant la chrétienté dont il aurait dû se montrer le premier défenseur, en voulant remettre en tutelle dans Avignon le chef de l'Eglise universelle, perdit tout pour avoir voulu tout gagner. Sans doute il était loin d'avoir prévu le funeste enchaînement de ces calamités, et c'est ce qui excuse en partie sa conduite. Les contemporains ne peuvent pas davantage se rendre compte de tant de malheurs; mais pourtant ils y voient la peine du schisme, et nous donnent ainsi la clef de cet affreux mystère. Or, M. Michelet, qui reproduit leur témoignage, est loin d'en tirer directement toutes les conséquences qui s'y trouvent renfermées, encore moins songe-t-il à les faire rayonner comme résultats d'une cause permanente sur le développement successif des faits contemporains. Son travail, à cet égard, pèche par de graves omissions et par quelques erreurs. C'est que l'histoire de l'Eglise et de ses rap-

(1) Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, 12.

ports avec nos institutions politiques n'y est vue que de profil, y est traitée comme un objet secondaire. En un mot, l'auteur l'a prise à l'état aussi fautif qu'incomplet où l'ont jusqu'ici laissée tous nos historiens, et il ne l'a pas fait avancer comme on était en droit de l'attendre de son remarquable volume. Il y a donc là de nouvelles et sérieuses recherches à entreprendre, une véritable mine à exploiter.

L'histoire politique et financière se déroule sous la plume de M. Michelet avec une richesse de découvertes et une allure d'une prestesse sans exemple. Les rapports de la France avec l'Angleterre, par exemple, et les secrets de toutes les hostilités, s'y dévoilent avec une sagacité qui tiendrait de la divination, si elle n'était le résultat d'infatigables recherches. En un mot, l'on ne sait ce qu'on y doit le plus admirer, ou de la prodigieuse variété des matériaux, ou de leur mise en œuvre. Les notes seules sont autant de véritables trésors répandus sur les bords de la route. On les voit briller d'une érudition aussi solide que curieuse, et l'on voudrait les saisir toutes au passage. Mais on a bien autre chose à faire dans une première lecture; l'auteur ne vous en donne pas le temps. L'intérêt puissant qui vous captive, vous presse de son aiguillon; et il faut aller toujours et sans relâche, passant d'une scène à l'autre, de l'anarchie politique à la désorganisation morale, de l'oubli de l'ancien droit chevaleresque et féodal à l'effervescence des idées nouvelles, de la bizarrerie des costumes et des grelots de la folie aux trahisons consommées dans l'ombre et puis avouées avec insolence. Ici, tout l'éclat d'un luxe effréné, toutes les jouissances d'une cupidité insatiable; là, toutes misères, s'engendrant les unes les autres dans d'horribles embrassemens, la guerre amenant la famine, la peste ramenant l'une et l'autre, et toutes les variétés de ce chaos à mille faces incohérentes, à mille cris discordans, nommé le règne de Charles VI.

Telle est la revue que M. Michelet fait faire presque d'une seule haleine, et comme par un irrésistible entraînement. On dirait le cheval de Mazeppa qui vous emporte, franchissant steppes, forêts, déserts, et vous lançant avec lui dans les sombres régions, au milieu de sinistres corbeaux, de vautours affamés, d'impurs esprits, qui s'éveillent et s'élancent de tous côtés, acharnés à sa poursuite. C'est ainsi qu'on arrive, haletant d'émotions, à travers les images les plus tristes, les plus lugubres de la patrie, jusqu'à la fin du règne de Charles VI, dernier terme des calamités qu'il soit donné à une nation de pouvoir atteindre; et l'impression en est d'autant plus profonde, que la voie est encore sans issue, le drame sans dénouement. Peut-être M. Michelet aurait-il mieux fait de nous donner en même temps son cinquième volume; le quatrième, à coup sûr, en aurait retiré un nouveau prix. Avec Jeanne-d'Arc, en effet, le cœur reprend espérance; il renaît à la vie morale, à toutes les émotions de la virginité, de la gloire et du martyre, aux joies ineffables du triomphe, aux regrets immortels qu'on aime tant à prodiguer à l'héroïsme malheureux et à la sainteté d'une grande mission méconnue; c'était là l'inséparable complément du volume en question, le mot de l'énigme douloureuse qui fascine la pensée du lecteur. Mais nous ne perdrons rien pour attendre, et personne que nous sachions ne s'est encore avisé d'accuser M. Michelet de lenteur.

Résumons donc le tableau politique et social qu'il a déroulé devant nos yeux. Le règne de Charles VI avait été inauguré par le pillage général du trésor public et des économies de Charles V. Cette scandaleuse curée avait eu pour acteurs les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, frères du défunt roi et oncles du nouveau. Le jeune monarque rêvait alors des exploits plus chevaleresques; il avait nommé Olivier Clisson connétable de France, conformément aux dernières volontés de son père; et bientôt après l'expulsion de son allié, le comte de Flandre, chassé par les Gantois, lui fournit l'occasion qu'il cherchait de se signaler. Malheureusement, la victoire de Rosebaque (1382), dont la flatterie lui attribua le principal mérite, le livra aux joies immodérées d'une vanité précoce, et ce ne fut pas une des moindres causes qui développèrent la faiblesse naturelle de son esprit. — La révolte des *Maillo-*

tins, qui s'était trop hâtée par l'espoir du triomphe des Flamands, fut écrasée au retour par la chevauchée des nobles seigneurs; la fière commune de Paris fut désarmée, son échevinage aboli, ses portes de ville abattues; et la charge du prévôt des marchands, cette puissante et libre personnification de la bourgeoisie au moyen âge, fut réunie aux fonctions du prévôt royal.

Cependant, les Flamands avaient bien vite oublié leur défaite devant les intérêts permanens de leur commerce qui les rattachaient aux Anglais. Ils avaient donc appelé ces auxiliaires : ce qui nécessita une nouvelle expédition française pour les chasser des places dont ils s'étaient emparés. En 1386, le duc de Bourgogne essaya quelque chose de mieux. On réunit une flotte de 1287 vaisseaux, dont on aurait pu faire, dit Froissard, *un pont de Calais à Douvres*. Il n'y avait qu'à passer; mais les retards affectés du duc de Berry obligèrent d'attendre jusqu'à l'hiver, et avec la mauvaise saison vinrent les Anglais, qui brûlèrent ou prirent tout. Pendant ce temps-là, le duc de Berry faisait peut-être pire à l'intérieur que l'ennemi au dehors. Gouverneur du Languedoc, il souleva contre lui un cri de réprobation. Charles VI fut obligé de faire droit à une plainte universelle; et Jean Bétizac, l'instrument criminel des plus affreuses concussions, accusé de magie, fut brûlé vif sous ses yeux : ce qui n'empêcha pas le faible monarque de vendre, trois ans après, à son oncle, le gouvernement de la même province.

Une affaire plus grave, l'assassinat commis sur le brave Clisson, à l'instigation du duc de Bretagne, fut le signal d'une expédition contre ce dernier. Il s'agissait de venger un outrage direct fait à la royauté dans la personne de son connétable. D'ailleurs, le duc de Bretagne était, comme la bourgeoisie flamande, un allié secret de l'Angleterre. A l'aide de ces deux auxiliaires, cette puissance, maîtresse de Calais, nous tenait en échec d'un bout à l'autre de nos côtes septentrionales. Mais qu'importait l'honneur et la sûreté de la couronne aux oncles de Charles VI, et même à son frère, le duc d'Orléans? Un vassal rebelle n'avait pas lieu de les étonner, et ils s'en montrèrent presque complices, suivant, avec toutes les marques de l'indifférence et du dédain, le roi, qui marchait presque seul à la tête de l'armée : c'est alors qu'une étrange apparition, au milieu d'une forêt et par un soleil brûlant, jointe à la crainte d'être trahi par les siens, fit tout-à-coup tomber ce prince dans un accès de fureur et de délire. On sait comment, revenu en santé et prenant part à une ignoble mascarade sous le déguisement d'un satyre, il fut sur le point d'être dévoré par les flammes. Cet accident le fit retomber dans une démence qui ne le quitta plus qu'à de rares intervalles. C'est alors que toute chose empira dans le royaume avec une progression d'une effrayante rapidité. Au dehors pourtant, une chance inespérée se présenta. Richard II, en Angleterre, avait besoin d'appui contre les mécontens qu'il faisait; il convint d'une trève avec la France jusqu'en 1426, et épousa Isabelle, fille de Charles. La noblesse profita aussitôt de la paix pour s'élancer vers de lointaines aventures. Mais la licence et le luxe le plus insensé l'accompagnèrent dans sa croisade contre Bajazet, et la défaite, ou plutôt le massacre général de Nicopolis, fut la récompense de toutes ses folies.

Pour comble de revers, une révolution éclata en Angleterre, dont le contre-coup devait consommer tous les malheurs de la France. Richard II fut détrôné, et avec la maison de Lancastre se réveilla le mauvais génie qui devait alimenter toutes nos discordes civiles. Mais déjà les partis d'Orléans et de Bourgogne étaient aux prises, et avaient donné le signal à toutes les autres familles princières et féodales de les imiter, en se groupant chacune autour du drapeau qui convenait le plus à ses intérêts. C'est alors que se comble la mesure des fautes et des crimes, que s'amoncèle le déluge de calamités qui doit bientôt inonder la France. En vouloir analyser les détails serait nous plonger dans une boue infecte et sanglante. Contentons-nous de les voir de loin, pour mieux les embrasser dans un tableau général. N'oublions pas surtout de tenir compte au règne de Charles VI du funeste héritage des règnes antérieurs à celui de Charles V, et de

tous les élémens de discorde que ce sage monarque avait pu à grand'peine assoupir, mais nullement détruire, qu'il avait même réveillés avant sa mort, en se faisant sans doute involontairement le fauteur du schisme. L'assassinat du duc d'Orléans, en 1407, et l'apologie de ce crime par le docteur Jean Petit, clerc ou lettré laïque, sorte de *bravo* littéraire au service du duc de Bourgogne, fut le signal de la désorganisation intérieure. Rien ne pouvait mieux s'accorder avec les projets du roi d'Angleterre. Henri V débarque en Normandie, et la guerre étrangère, dirigée avec une habileté infernale, devient le fléau de Dieu sur notre malheureuse patrie. Alors la France, penchée vers sa ruine, laisse partout choir avec sa fortune les garanties de son avenir. Perdue de plus en plus dans les périls d'une lutte acharnée, elle est mise au pillage par sa vaillante noblesse, trahie, vendue de tous côtés par ses propres enfans. Mais tous ces malheurs politiques se rattachaient à des causes qui les avaient déjà produits au milieu du quatorzième siècle. Comment pourrions-nous les comprendre, si nous les séparions de leur point de départ? Ici donc les familles puissantes de Foix et d'Armagnac, avec leurs nombreux alliés, et tous les clans pyrénéens, arborent tour-à-tour, au gré de leurs passions rapaces, la bannière nationale ou celle de l'Angleterre. Ne se livrant jamais qu'au plus offrant, elles s'appuient tour-à-tour sur la Guienne et sur le Languedoc, et font le sort de la guerre dans les provinces du midi. Dans le nord, ou bien au centre de la monarchie, c'étaient des trahisons encore plus odieuses! Les partis d'Orléans et de Bourgogne, avec les communes flamandes et la révolte des Maillotins entre deux, agitent en sens contraire le sort de la royauté. Donnant la main tantôt au duché de Bretagne, tantôt aux fiefs des provinces septentrionales, elles rivalisent de violence pour s'arracher l'autre bout des difficultés, et compliquent à l'envi leur solution. Ici c'était à qui se jouerait le mieux du sort d'un peuple aujourd'hui devenu la grande nation, et, parmi les princes du sang en particulier, c'était à qui s'inquiéterait le moins du droit de succession au trône. Comment nommer enfin cette époque, lorsque le monarque, tombé en démence et n'étant plus justicier de ses sujets, les laissait fouler par une noblesse avide, sans pitié comme sans remords, et complice involontaire des factions, dépassait leurs projets parricides, en déshéritant son propre fils, en livrant lui-même à l'étranger la couronne de ses aïeux.

Aussi ne demandons pas à ce règne, si triste dans nos annales, un de ces drames révolutionnaires croissant d'émotion avec leur formidable unité, une de ces crises de développement où la fièvre donne à l'âme un ressort prodigieux et porte au comble l'exaltation de l'orgueil humain. A la place d'un grand peuple, se levant comme un seul homme pour résoudre par le fer l'unique et suprême question d'être ou de n'être pas, nous voyons une société dans des périls moins tragiques et moins enivrans; embarrassée de mille entraves, elle est jetée sur la double voie du schisme et de la guerre civile. Long-temps poursuivie de solutions complexes, elle s'épuise à les résoudre avec des demi-mesures contradictoires, et tombe enfin de défaillance sans noblesse et sans grandeur.

Si, d'un point de vue plus général et plus élevé, l'on considère la transformation que subissaient alors, non seulement les destinées de la France, mais tous les grands intérêts de la république chrétienne, c'est encore le monde politique et religieux du moyen âge qui croule et s'affaisse dans l'Église et dans l'Etat. Le géant théocratique et féodal chancelle et trébuche par la marche inégale des idées et des faits, et sa robuste constitution succombe à la lutte intérieure de l'intelligence chrétienne aux prises avec une recrudescence inouie des vieilles mœurs païennes et de brutalités renouvelées des temps barbares.

Cependant, Dieu se montre juste au milieu de tant de folies et d'iniquités humaines! La justice de nos rois était impuissante; leurs lois constataient partout le mal, mais ne portaient remède nulle part; et c'est en vain que leurs ordonnances avaient autorisé tout paysan à courir sus aux hommes d'armes, et à tuer même les princes du sang qui viendraient les dépouiller. De plus sanglantes

immolations étaient devenues nécessaires, et la Providence y pourvut. La noblesse devint son propre bourreau; elle s'immola aveuglément à la vengeance méritée de ses pernicieuses discordes; et Crécy, Poitiers, Azincourt, furent les champs expiatoires où le pauvre peuple vit passer la justice de Dieu. Mais la nation n'en avait pas moins perdu sa défense, et le peuple se prit alors à réfléchir. Il pria et veilla sous les armes, et tout-à-coup, à défaut d'anciens preux, il s'arma lui-même chevalier. La vieille chevalerie ressuscita avec la pucelle d'Orléans, et retrouva en elle son enthousiasme primitif, tempéré et fortifié tout à la fois par le bon sens plébéien; elle réveilla toutes les pensées de sacrifices et de dévouement assoupies par l'excès de souffrance dans les cœurs les plus généreux, et apparut de nouveau comme la glorieuse personnification de toutes les vertus patriotiques et religieuses.

Peut-être ces réflexions permettront-elles de se faire une idée du nouveau volume de M. Michelet, sur notre histoire politique. Nous le désirons vivement: mais il n'est qu'une manière de le bien connaître, c'est de le lire, sans rien omettre surtout des notes si curieuses dont il a enrichi son travail. Au surplus, il nous suffirait de signaler une seule question pour faire apprécier son œuvre: c'est la question toujours pleine d'à-propos des rapports de la France avec l'Angleterre, déjà traitée d'une manière si supérieure dans les volumes précédens.

Quant au point de vue de philosophie chrétienne sur lequel nous avons promis de revenir, du moment que l'histoire de l'Eglise n'est considérée dans notre histoire de France que de profil, comment ce point de vue y serait-il complet? Et dès lors comment, à certains égards, n'y serait-il pas fautif? Ce qui nous est agréable de reconnaître en ce moment, c'est que, dans un sujet si grave, les erreurs de M. Michelet ne sont guère que des lacunes faciles à combler, surtout quand on a un caractère éminemment élevé et impartial comme le sien. Aussi, à propos du concile de Constance, notre écrivain est d'une sobriété de développement qui contraste d'une manière surprenante avec le tableau des mœurs ou l'exposition pittoresque et animée des faits politiques. Autant il se complaît dans ceux-ci, et fait trouver du charme à leur aspect dramatique, autant il se résume pour les faits religieux et paraît vouloir les systématiser dans quelques phrases concises, qui disent toujours trop ou trop peu, défaut ordinaire aux aperçus incomplets traduits en idées générales. — Il nous semble pourtant que M. Michelet aurait un moyen bien simple d'échapper à l'appréciation ainsi forcée des faits religieux: ce serait de les développer matériellement en proportion de leur importance historique. Il en résulterait une harmonie de formes et ce précieux équilibre, qui manquent quelquefois à notre écrivain et dont l'absence constitue presque le seul défaut que nous puissions lui reprocher.

R. Thomassy.

UN PRÊTRE, OU LA SOCIÉTÉ AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE;

PAR J.-B. LECLÈRE D'AUBIGNY (1).

On ne s'attendrait guère au genre d'ouvrage qu'annonce un titre si grave et le nom d'un jeune écrivain qui commence à se distinguer parmi les catholiques de France par la plus formidable érudition; qui a fait une connaissance si intime avec les admirables scolastiques du moyen âge, et qui secoue si vigoureusement les triomphales renommées du protestantisme. Cet ouvrage n'est ni une histoire, ni une recherche philoso-

(1) Chez Ruati et Regnier, éditeurs, rue de Vaugirard, 60. 4 vol. in-8°.

phique, ni un traité de religion, ni une dissertation morale, ni un tableau satirique, mais c'est tout cela ensemble sous la forme vive, animée d'un roman. Les liseurs de romans n'y cherchent guères qu'une distraction pour se délivrer de compter les heures dont ils ne savent que faire, pour repaître de jouissances imaginaires leur cœur vide et affamé, pour réveiller enfin par une fièvre de passion une vie qui languit quand l'âme se trouve seule avec elle-même, au milieu de ce monde terrestre à qui elle demande sans cesse du plaisir, et qui n'a pas de quoi lui en fournir toujours. Essayez de faire comprendre une question grave avec un langage sérieux à cette frivolité capricieuse et engourdie; parlez-lui des plus grands intérêts de l'homme, elle s'attriste, elle s'irrite, ou elle se moque de vous si vous voulez qu'elle vous écoute; il faut vous accommoder à ses goûts, exciter la curiosité, remuer les esprits animaux, amuser par une fiction pour faire passer quelque vérité sans trouble et sans dégoût devant ces intelligences affadies, si toutefois vous y pouvez réussir; car le pieux et naïf Manzoni est bien moins lu que Walter-Scott. Quoique les *Promessi Sposi* soient le chef-d'œuvre du roman historique, qu'il y ait tant de vraisemblance et d'habileté dans l'invention, de naturel dans le dialogue, de finesse et de pureté dans le style, de contraste dans les caractères, d'intérêt dans la situation, d'exactitude dans la peinture de l'époque, on lui préfère généralement le romancier écossais, dont les défauts sont si fatigans. Walter-Scott a sans aucun doute une imagination fertile et brillante, mais sa couleur locale est presque toujours fausse quand il ne décrit plus les sites et les mœurs de son pays; toutes ses phrases, récit et dialogue, sont jetées dans cinq ou six moules d'où elles reviennent sans cesse, comme les vers de Delille. Ses personnages parlent tous de la même manière que l'auteur; ils se retrouvent à peu près les mêmes sous d'autres noms dans la plupart de ses nombreuses fables; vous revoyez presque toujours un fou et un grotesque, qui est la copie de Sancho Pança. D'ailleurs peu de noblesse de sentimens, un caquetage familier d'héroïnes et de héros qui conversent comme leurs femmes de chambre et leurs piqueurs. Je ne lui pardonne pas en particulier d'avoir travesti la touchante et spirituelle Marie-Stuart en grisette de comédie. Par dessus tout cela, l'aigreur ironique et menteuse de l'hérésie et une certaine complaisance à égayer ses images d'un trait voluptueux, deux sûrs moyens de plaire et d'intéresser dans ce bon temps de sensibilité gazeuse, de raison chimique, d'athéisme civilisé et de corruption parfumée, qui ressemblent déjà assez bien au vieux sensualisme païen. Je ne sais donc si les quatre volumes in-8° de M. Leclère d'Aubigny seront fort goûtés, précisément à cause de la touche si mâle et si vraie avec laquelle il a représenté la société au dix-neuvième siècle; mais je n'assure pas moins que cette œuvre restera et sera appréciée un jour. Je ferai tant qu'on voudra la part des défauts; personne peut-être ne les a notés plus attentivement que moi; car une affection chrétienne sait que la perfection est rare dans les choses humaines, et ne craint pas de voir dans ce qu'elle estime le plus, les côtés faibles où la critique peut s'attaquer. J'avouerai qu'il y a souvent des invraisemblances dans l'apparition des acteurs, que les détails sont quelquefois vulgaires, les descriptions minutieuses, que l'excessive abondance des idées rend le style par moment touffu et traînant. J'ajouterai que dans la variété prodigieuse de plus de cent personnages qui remplissent ce livre, on voudrait plus d'opposition, et surtout le contraste des vertus chrétiennes avec ce conflit des vices et des ridicules de toute espèce. Le mauvais prêtre y est horrible, cela se conçoit; *corruptio optimi, pessima;* mais le bon prêtre est d'une sublimité trop régulière et trop froide. C'est peut-être le seul personnage qui manque un peu de naturel; quant aux autres, ils frappent de vérité jusque dans leur pose la plus commune. L'auteur les a peints d'après nature, et il faut dire qu'il n'y en a peut-être pas un dont il n'ait rencontré le type vivant. Il en est de même de plusieurs circonstances, de plusieurs scènes dont il a été témoin, et qu'il n'a fait que transporter dans son plan. Les événemens bien conçus, bien mêlés, entraî-

nent par un intérêt toujours croissant jusqu'à la fin, surtout à partir du second volume.

J'ai lu quelque part que cette sorte d'invention, cet art de composition dramatique sentait le matérialisme; cela me semble un bizarre paradoxe. Le moindre arrangement de situation fictive n'est-il pas un petit drame de même nature qu'un grand? Le matérialisme ne consiste pas dans la fiction compliquée, mais dans la manière de sentir et d'exprimer les choses. Le grand mérite du roman de M. Leclère est de mettre en évidence l'infamie du matérialisme pratique beaucoup plus encore par le développement des caractères et de leur pensée intime que par la disposition des accidens qu'il est toujours facile de tourner comme on veut. Souvent les situations qu'il imagine ne sont pour lui qu'un cadre pour y placer une réfutation de quelque maxime moderne. Là, encore, le jeune et ardent écrivain a le tort de ne pas assez ménager l'attention du lecteur et de vouloir épuiser le raisonnement sur chaque sujet, d'où il arrive quelquefois que ses meilleurs traits se perdent offusqués par l'entourage des moindres; mais quiconque saura assez posséder son esprit pour tout lire, trouvera dans ces épisodes logiques des argumens solides et pressans contre l'incrédulité, qu'il poursuit sans relâche. Une singulière profondeur de vue dirige partout dans ce livre une puissance peu commune d'imagination. Vingt morceaux que je pourrais citer en donneraient la preuve. Je voudrais du moins extraire quelque chose de l'histoire du bon prêtre, racontée par lui-même, au tome second, où il expose le triste état d'une jeune âme, à laquelle une instruction perfide a enlevé l'heureuse foi de l'enfance. La Bible, ouverte par hasard, ne lui envoie une nouvelle lueur de vérité que pour réveiller, l'une après l'autre, toutes les objections du scepticisme. Cependant, c'en est assez; il a entrevu la lumière, il la veut; il s'enferme dans une vie solitaire pour résoudre avec lui-même la question si obscurcie de son existence et de sa destinée. Là, durant des mois entiers d'investigations opiniâtres, abordant toutes les difficultés plutôt que de les franchir tout d'un coup, il engage la lutte la plus terrible de l'intelligence réduite à sa seule force contre les erreurs entrelacées par l'impiété de trois siècles. Quand cette effroyable épreuve du *libre examen* a été poussée jusqu'aux dernières limites, un de ces coups de Providence, que le vulgaire ne sent pas et qui pénètre de part en part un esprit réfléchi et sincère, lui découvre en un moment ce jour suave et cette quiétude d'évidence qu'il désespérait d'obtenir. Je n'ai rien lu de plus attachant, je ne connais rien de plus beau parmi les conceptions de l'intelligence humaine que cette peinture des angoisses du doute et du sentiment délicieux que répand dans l'âme le retour de la foi catholique; ou plutôt, cette histoire intérieure d'une âme est véritable, il n'est pas possible d'inventer chose pareille. Je renonce à en rien citer; le morceau tout entier est trop étendu; je ne saurais que choisir, et l'on n'en peut rien retrancher sans en affaiblir l'effet. Sauf une seule phrase, peut-être, ce morceau est achevé, non moins pour le style que pour la pensée, et révèle un esprit supérieur.

Le dénoûment est plein de charme. Un des principaux personnages, l'ambitieux philosophe de petite ville s'étant converti jusqu'à entrer au séminaire, va desservir en qualité de vicaire une obscure paroisse, où il retrouve le vieux curé qui a béni autrefois son mariage. Son arrivée dans le village au fond des montagnes d'Auvergne, la reconnaissance des deux prêtres, l'installation au presbytère offrent un tableau des plus gracieux, digne de Manzoni, et qui repose délicieusement le lecteur après tant de hideuses figures que le dix-neuvième siècle a déroulées sous ses yeux. Il court par le monde des romans fort vantés qui ne valent certainement pas celui-ci; je me suis mis à le lire à cause de l'auteur, j'ai continué pour moi, et plus d'une fois je me suis oublié sur ces pages curieuses, qui interrompaient malgré moi mon travail.

EDOUARD DUMONT.

POUVOIR DU PAPE SUR LES SOUVERAINS AU MOYEN AGE

OU RECHERCHES HISTORIQUES SUR LE DROIT PUBLIC DE CETTE ÉPOQUE RELATIVEMENT A LA DÉPOSITION DES PRINCES;

PAR M. ***
Directeur au séminaire de Saint-Sulpice (1).

Après de longues et laborieuses préoccupations, je devais mes premiers momens de liberté à ce livre, un des plus intéressans que pussent désirer non seulement des catholiques studieux, mais encore tous les hommes instruits, quels que soient leurs sentimens politiques et religieux. La question, nettement énoncée dans le titre, est une de celles que le dix-huitième siècle s'est hâté de trancher le plus hardiment, de par le droit de libre examen, pour se dispenser de l'examiner et de présenter en appel ses pièces justificatives. Mais, comme il n'y a point de prescription contre la vérité, tous les mensonges et toutes les réticences possibles ont leur temps de révision, pour comparaître contradictoirement et se voir convaincre tout ensemble de sottise et d'ignorance, en complicité de mauvaise foi. Tel est le résultat de ces *recherches historiques* sur le droit public du moyen âge.

Le sentiment de Fénelon touchant l'autorité du pape dans l'ordre temporel, a conduit naturellement le vénérable ecclésiastique, qui nous a fait connaître Fénelon tout entier, à vérifier ce sentiment par les faits, et l'épreuve a été décisive. « On voit assez, dit-il, par l'objet et par le titre même de cet ouvrage, « que notre intention n'est pas d'y renouveler les discussions théologiques, « relatives à l'indépendance mutuelle des « deux puissances. Outre que ces discussions sont tout-à-fait étrangères à l'objet purement historique de nos *recherches*, l'intérêt qu'elles ont pu offrir autrefois disparait nécessairement pour « le plus grand nombre des lecteurs, dans « un temps où le sentiment qui attr[ibue] « à l'Eglise et au souverain pontif[e en] « vertu du *Droit divin* ou du *Droit* [natu]*rel*, une *juridiction, soit directe,* [soit] *indirecte, sur le temporel des pri*[nces,] « est généralement abandonné, m[ême] « au-delà des monts (1). Nous som[mes] « d'autant moins portés à renou[veler] « cette controverse, que la seule e[xpo]« sition des faits qui se rattachent à [notre] « plan, nous paraît suffisante pour é[clair]« cir la plupart des questions agitées [avec] « tant d'éclat, dans ces derniers te[mps,] « sur l'autorité respective des deux [puis]« sances. Mais, quoi qu'il en soit [du] « résultat de nos recherches, l'[unique] « but que nous nous y proposons [est de] « prévenir et de corriger, par la [simple] « exposition des faits, les fâcheu[ses im]« pressions que produit sur une [multi]« tude d'esprits légers et superfi[ciels] « l'étude de l'histoire du moyen âg[e. »]

C'est dans cet esprit de pruden[ce et de mo]dération, que l'ouvrage est co[nçu et] exécuté; l'auteur se tient consta[mment] sur la défensive la plus réservée, [pre]nant toute la question au point d[e fait,] et constatant de siècle en siècl[e l'exi]stence avouée, voulue, de la s[upério]rité de la puissance spirituelle, n[on sim]plement comme usage introduit [peu à] peu par certaines circonstance[s, ni] comme exagération d'une foi irré[fléchie,] mais comme partie essentielle d[u droit] public. A la suite des traditions [et des] titres authentiques du temps, so[nt pro]duits les aveux des auteurs les p[lus dé]clarés pour l'opinion contraire, s[ouvent] même des hétérodoxes et des p[hiloso]phes, comme il arrive toujours [à ceux] qui plaident contre une possessi[on]

(1) A la librairie catholique de Perisse frères; Paris, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 8, et Lyon, grande rue Mercière, 33. Un volume in-8°.

(1) *Préface* de l'ouvrage, p. 7, avec les [...] à l'appui.

time, et qui, dans l'embarras de l'expliquer. en la niant, laissent échapper des concessions plus ou moins formelles sur quelque point. Ainsi, Bossuet, Fleury, Lebeau, Daniel, Gaillard, Michaud et d'autres opposans plus hostiles, viennent, malgré eux, en témoignage. C'est, du reste, un peu trop charitable, de comprendre l'historien des *Croisades* parmi ceux qui professent un *profond respect* et un *sincère attachement* pour le Saint-Siége et l'Eglise catholique. Cela se disait à une époque où l'on voulait absolument que royalisme et christianisme fussent la même chose, où le *Printemps d'un Proscrit* ne permettait pas d'apercevoir l'aigreur très sensible qui respire contre l'Eglise et les papes dans le récit académique des croisades. Il est temps de rendre à chacun ce qui lui est dû. Je ne sais s'il valait la peine de tenir compte des opinions de Bernardi et de Hallam; le premier, pour son peu de savoir historique; le second, pour son érudition postiche, et tous deux pour leur inextricable embrouillement de réflexions sur observations, dans lequel il est impossible de saisir une notion précise, encore moins une série de notions qui se tiennent. Un livre peut n'avoir qu'une faible valeur et s'analyser facilement; mais toutes les fois qu'il résiste à l'analyse, et surtout lorsque, sous une forme très méthodique, il ne fournit pas à extraire une somme certaine et suivie d'axiomes et de déductions, de quelque talent qu'il brille, affirmez, sans hésiter, qu'il n'y a point de vérité, point de pensée, et qu'on perd son temps à le lire.

Il n'en est pas de même de ces *Recherches historiques* sur le pouvoir du pape. Un but fixe y est indiqué, et l'on y parvient par une suite directe d'observations incontestables. L'ordre du travail n'est point factice; les chapitres se déroulent par brèves subdivisions, portant chacune en titre une proposition simple, qu'elle prouve et explique exactement, selon la méthode de Bossuet dans l'*Histoire des Variations*, les *Avertissemens aux Protestans* et la *Politique tirée de l'Ecriture-Sainte*. Plus d'un lecteur y demanderait aussi la discussion animée de Bossuet ou de De Maistre, un ton plus ferme du moins, et même une explication continue que l'auteur a précisément voulu éviter, du droit au fait et du principe au droit. Mais d'autres préféreront ce *calme invariable*, cette extrême réserve, que les esprits les plus prévenus n'auront pas le moindre prétexte de récuser; et quoique je sois loin de penser, pour ma part, que ce sujet ne doive pas se traiter autrement, je regarde comme très heureux qu'on l'ait pris ainsi, et qu'on ouvre la réaction catholique des études sur le moyen âge par cette paisible et inébranlable démonstration. Le style est simple et droit comme la pensée; il ne cherche jamais le brillant, le piquant, ni le remuant, mais il s'exprime avec la plus correcte clarté.

« Est-il vrai que le *Droit public* de l'Europe au moyen âge subordonnât tellement la puissance temporelle à la puissance spirituelle, qu'un souverain pût être déposé, en certains cas, par l'autorité du pape ou du concile ? »

« Quels étaient les fondemens et l'origine de ce Droit public? »

« Quels en ont été les résultats? »

Tout le livre se réduit à ces trois questions posées par l'auteur et résolues par les textes et les faits. Il établit donc, 1° la *réalité* de ce *droit public*, d'abord au moyen d'une preuve préjudicielle en montrant que les antagonistes, non seulement les hommes de foi, non seulement les protestans comme Leibnitz, Eichorn, mais le grand-maître des impies, Voltaire, et le haineux Bolingbroke en reconnaissent l'existence; ensuite, il produit les preuves positives dans la législation de tous les Etats catholiques, sur les effets temporels de l'excommunication et de l'hérésie; dans la législation particulière de certains Etats sur la subordination de la puissance temporelle envers la spirituelle, c'est-à-dire en France, en Espagne et en Angleterre; enfin, dans les droits de suzeraineté du Saint-Siége sur plusieurs Etats de l'Europe, et dans ses droits particuliers sur l'empire d'Occident; et il faut bien remarquer qu'il ne s'agit pas ici uniquement d'attestations écrites, mais d'actes et d'événemens fréquens où intervenait l'autorité pontificale, plutôt réclamée qu'ingérée d'elle-même. D'où il résulte

que Grégoire VII ne s'est arrogé aucune prérogative nouvelle, et qu'on reproche injustement à ce grand et saint pape, et à ses successeurs, d'avoir usé des mêmes pouvoirs que possédaient tous les papes depuis le sixième siècle. Droit public tellement dominant, que même long-temps après sa décadence, on en retrouve encore des vestiges sous les règnes de Charles-Quint, d'Elisabeth, de Philippe II et de Henri IV, comme cet ouvrage le fait connaître.

La première question étant décidée affirmativement, la seconde s'éclaircit avec autant de facilité par la nature des gouvernemens de l'Europe au moyen âge, par l'intérêt général de la société, et par les titres divers qui ont appuyé la puissance temporelle du Saint-Siége.

Les faits émis, les résultats se présentent d'eux-mêmes et amènent cette conclusion évidente, avouée encore par les écrivains les moins suspects, que les prétendus inconvéniens de ce *droit public* ont été fort exagérés et bien compensés par ses avantages.

Ainsi disparaissent les préjugés les plus accrédités sur le pouvoir du clergé et des papes au moyen âge. Sans qu'il y soit beaucoup parlé de Grégoire VII, ni d'Innocent III, on y trouvera de quoi compléter et rendre plus exacte la réhabilitation de ces deux grands hommes par Voigt et Hurter. Plusieurs détails, qui sembleraient peu importans en eux-mêmes, jettent un grand jour sur les choses qu'on a le plus dénaturées; par exemple, la lettre d'Éléonore d'Aquitaine, réclamant pour la délivrance de son fils, Richard-Cœur-de-Lion, l'autorité de Célestin III, vous montrera que la comparaison des deux puissances aux *deux glaives,* dont les échos de Fleury se sont tant scandalisés, n'est point de l'invention de Boniface VIII, et s'employait vulgairement long-temps avant lui; ce que confirment le *droit* de Saxe et le *droit* de Souabe. De même, les reproches de prétention hautaine et astucieuse, adressés à Adrien IV, tombent à plat devant le texte produit dans sa deuxième lettre à Frédéric Barberousse. Cet empereur s'était courroucé du mot *beneficium,* dont le pape s'était servi dans une lettre précédente, à propos du couronnement impérial, et que Frédéric affectait de prendre au sens féodal, comme si le pape eût voulu essayer de faire glisser l'empire sous la suzeraineté du Saint-Siége. Là-dessus, grande et dédaigneuse indignation; honte à la fourbe équivoque du père de la chrétienté, et à la maladroite bassesse de son excuse quand il se vit compris. Tel est le sentiment que veut très certainement vous suggérer M. Sismondi (1), avec la froide et malicieuse assurance dont il raconte une circonstance si petite et si indubitable, à ce qu'il semble. Eh bien! si l'annaliste d'Italie, au lieu de citer simplement, à ce sujet, Radevic de Frisingue, eût lu et cité le texte même des lettres d'Adrien IV, tout lecteur aurait vu aussitôt que Frédéric cherchait une vraie querelle d'Allemand; que l'explication du pape, loin d'être *adroitement flatteuse,* n'a pas moins de dignité que de clarté, et que le *moindre particulier,* à plus forte raison *un si grand prince,* ne pouvait s'y tromper ni s'en offenser, comme le dit très bien le saint-père: *Quod utique nedum tanti viri sed nec cujuslibet minoris animum meritò commovisset.* C'est pourquoi j'aurais voulu que ces *Recherches historiques* portassent en note la première lettre avec la seconde (2).

A propos de M. Sismondi, j'aurais voulu aussi que notre respectable auteur le nommât comme un des fauteurs les plus obstinés des préjugés modernes contre l'Église et le Saint-Siége, et que, pour cette raison, il eût insisté sur la déposition de Frédéric II, au concile œcuménique de Lyon. M. Sismondi, que cette déposition révolte, et qui la reproche à Innocent IV, ne la représente pas moins comme l'œuvre du concile, sur le témoignage de Reynaldus et de Mathieu Pâris (3). On sent que c'est une grande satisfaction pour lui de n'excepter personne; et en effet, il n'y a personne à excepter. Je ne sais pourquoi on veut que Mathieu Pâris fasse les Pères du concile indignés, puisqu'il raconte qu'ils

(1) *Rép. ital.*, ch. IX.

(2) Outre que le pluriel : *majora beneficia,* ne prête aucunement à l'équivoque, il eût fallu encore pour y soupçonner le sens de *bénéfice* ou *fief*, qu'il existât un *plus grand fief* que l'empire.

(3) *Rép. ital.*, ch. XVI.

tenaient des cierges allumés pendant la fulmination pontificale, et qu'ils les renversèrent ensuite pour les éteindre en signe de malédiction. Je ne vois pas davantage ce qu'on a cru gagner par la distinction de *præsente* au lieu de *approbante concilio*, en prétendant *excuser* les Pères du concile aux dépens de leur chef. Les actes du concile portent, en effet, *præsente concilio*, et qu'importe? Les *Recherches* qui font l'objet de cet article dispensent le pape et le concile également de toute justification, en prouvant le *droit public* du temps, qui faisait d'un tel jugement la chose du monde la plus légale et la plus naturelle. D'ailleurs, ces actes seuls n'en font-ils pas foi? Car voici à ce sujet deux observations péremptoires : 1° la cause fut débattue devant le concile assemblé; l'empereur en reconnaissait si bien la compétence, que, ne voulant point y paraître, il y envoya des légistes chargés de sa défense; Taddeo de Suessa, l'un d'eux, s'en acquitta seul avec une éloquence opiniâtre; il prit même à partie assez violemment quelques uns des évêques présens, et il n'y a point aujourd'hui, par parenthèse, de cour de justice ni de président qui laissassent parler un défenseur avec autant de hardiesse. Or, je demande si la sentence prononcée par le pape n'est pas évidemment celle du concile, et si jamais il peut venir à l'esprit que les juges d'un tribunal restent étrangers à la sentence, parce que c'est le président seul qui la prononce? 2° Comment supposer, quelque audace d'ambition qu'on veuille bien attribuer au clergé, qu'un concile œcuménique se fût mis en résolution et même en pensée de délibérer sur la déposition d'un empereur, si l'usage et la législation générale n'y eussent consenti. Se figure-t-on les classes de l'Institut réunies pour juger de leur autorité privée et destituer un ministre qui n'aimerait pas les sciences ni la philosophie? Qu'on me pardonne l'irrévérence du rapprochement; mais tous les reproches et toutes les explications modernes sur ce moyen âge roulent sur une hypothèse non moins ridicule, savoir : qu'un pape et des évêques, sans doute, un peu plus vénérables et surtout alors plus vénérés que ne le seront jamais les académiciens et les philosophes, aient été assez fous pour se mêler, contre la volonté publique, d'une affaire si importante, qui ne les regardait pas. On ne juge un souverain, dans aucun temps, sans posséder la plus haute juridiction, ou, à son défaut, la force matérielle d'un État.

Enfin, je regrette encore de rencontrer ici trop peu sur la querelle de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel. Sur cela, je rappellerai seulement que M. Sismondi, sans ménager aucunement Boniface VIII, lui donne complètement raison, et s'appuie très facilement des faits (1). Son récit aurait de plus ajouté aux aveux recueillis par l'auteur des *Recherches* sur les avantages du *droit public* au moyen âge le passage suivant : « Sans doute, la cour de Rome avait manifesté une ambition usurpatrice, et les rois devaient se mettre en garde contre sa *toute-puissance;* mais il aurait été *plus heureux pour les peuples* que des souverains despotiques *eussent reconnu encore au-dessus d'eux* un pouvoir venu du ciel, qui les arrêtât dans la route du crime. » Il y a trois pages de ce genre, qui forment la plus curieuse tresse de *pour* et de *contre;* mais cette petite réflexion, que l'annaliste y a mêlée malgré lui, n'en perd rien de son prix.

Je soumets humblement, en finissant, un doute au respectable écrivain qui nous a donné ces *Recherches*. N'accorde-t-il pas un peu trop aux idées faites sur le moyen âge, en convenant que « l'état de la société, quelque déplorable qu'il fût alors sous le rapport des sciences et des arts, l'était encore davantage sous le rapport de la civilisation et des mœurs; et que, si l'on excepte certains intervalles de repos et de tranquillité, dus à l'influence de quelques souverains plus fermes et plus habiles que les autres, partout on voit la société sans police, le gouvernement sans force, les rois sans autorité, la corruption des mœurs à son comble (2)? » N'existait-il pas un puissant correctif à tout cela dans les *ressources que la religion et le clergé offraient contre les maux*

(1) *Rép. ital.*, ch. XXIV.

(2) *Pouvoir du Pape*, ch. II, art. 2, numéros 135 et 136.

de la société? Et ces concessions ne sont-elles pas contredites assez heureusement par les pages suivantes du livre sous le titre que je viens de transcrire, et principalement par les passages empruntés de Hallam et de Voltaire? Il faut bien que le moyen âge, vu de près avec un peu de suite, ne soit ni si barbare, ni si corrompu, pour que ces deux hommes, en particulier, avec une volonté si persévérante de tout dénigrer, n'aient pu y tenir jusqu'au bout, de sorte que deux ou trois passages réunis de chacun d'eux en donnent un résumé tout contraire à leurs accusations (1).

Pour moi, *excepté certains intervalles* de troubles et de calamités, j'aimerais au moins autant avoir vécu dans le moyen âge qu'au siècle présent. La vie y était plus rude, plus robuste, moins corruptible certainement, et surtout plus *libre* qu'aujourd'hui, quoi qu'on en veuille dire. Il y avait moins d'esprit et de savoir, mais plus de bon sens; moins de cette aisance industrielle qui étiole, de ces jouissances matérielles et intellectuelles qui civilisent et qui énervent corps et âme, mais plus de cette simplicité qui aime et qui se dévoue; moins de sécurité, mais plus d'énergie. Aussi est-il désirable que la traduction du livre de M. Digby, déjà annoncée dans l'*Université Catholique*, paraisse bientôt (2). Cet ouvrage, écrit en anglais, sous le titre latin de *Mores catholici*, redresse, par une étude savante des mœurs du moyen âge, nos ignorantes imaginations. Non, ce n'était point un temps si barbare que celui où une autorité spirituelle planait au-dessus de la société terrestre; sous une telle sauve-garde, il n'y a pas de maux qui ne puissent toujours se réparer, tandis que la plus habile organisation constitutionnelle, n'ayant de prise que sur les corps, ne fera jamais seule que des tentatives infructueuses; et si elle vient à se rompre, ce qui est la chance de tous les jours, la société serait menacée de la plus terrible perturbation. Et quant à la politique générale, croit-on, par exemple, que, si l'Europe savait encore réclamer l'intervention du Saint-Siège, la Pologne ne serait pas déjà relevée, et la Grèce ne serait pas plus assurée que par la gloire de Navarin et une quadruple alliance?

Le respectable auteur des *Recherches* en annonce d'autres *plus étendues sur l'origine et les progrès du pouvoir temporel de l'Eglise et du souverain Pontife, dans les premiers âges de l'Eglise.* Je sais que cet ouvrage est déjà assez avancé; ce sera le complément nécessaire de celui que j'annonce, où j'aurais demandé sans cela plus de faits antérieurs au onzième siècle. Mais il est bon d'avoir commencé par publier le *Pouvoir du Pape;* c'est un grand service rendu aux études historiques, non seulement pour les séminaires, mais pour les gens du monde, puisque ce livre porte la solution la plus décisive, sinon la plus complète, d'une question si importante et depuis si long-temps traitée à tort et à travers.

EDOUARD DUMONT.

(1) *Pouvoir du Pape*, p. 264-271, avec les indications en note.

(2) L'ouvrage de M. Digby, traduit et remanié par M. Danielo, forme 4 volumes, qui vont paraître.

EFFORTS TENTÉS DANS LES TROIS DERNIERS SIÈCLES, PAR LE SAINT-SIÉGE, POUR RAMENER A L'UNITÉ CATHOLIQUE LES PEUPLES DU NORD QUI EN ONT ÉTÉ SÉPARÉS PAR L'HÉRÉSIE ET PAR LE SCHISME (1);

PAR M. AUGUSTIN THEINER,
Professeur de littérature sacrée au Collége apostolique de la Propagande, à Rome.

De tous les grands fléaux qui ont ravagé les sociétés modernes, il n'en est assurément aucun qui ait eu des conséquences aussi désastreuses et aussi terribles que la prétendue réforme religieuse du seizième siècle : nous pouvons même prétendre, avec la plus entière justice,

(1) Première partie. Augsbourg, librairie de Charles Kollmann; 1838.

que c'est à cette même réforme qu'il faut attribuer les maux sans nombre qui ont assailli la grande famille européenne, et y ont jeté un germe destructeur dont les développemens successifs, commencés il y a trois cents ans, continuent encore de nos jours, sans qu'il soit possible d'assigner la limite où s'arrêtera leur action désorganisatrice. L'hérésie et le schisme, en attaquant d'abord la puissance dogmatique et hiérarchique de l'Église, ont fini par s'attaquer avec un égal acharnement au pouvoir temporel et conservateur de la société. Mais si, d'une part, le principe mauvais a mis tout en émoi pour hâter l'exécution de son œuvre infernale, de l'autre, le principe conservateur a montré tout ce qu'il y a en lui de vertu divine pour opposer une digue puissante à la progression et au triomphe du mal. En effet, jetons un rapide coup d'œil sur ce même seizième siècle, si fécond en désastres, et nous nous convaincrons aussitôt de l'immuabilité des promesses faites par le Très-Haut à son Église. La réforme avait eu pour cause et pour prétexte l'ignorance et la corruption des membres du clergé. En réponse à cette accusation, plus ou moins fondée, parurent des institutions religieuses nouvelles, adaptées parfaitement aux nécessités de l'époque; des hommes, remplis d'un zèle apostolique, étonnèrent le monde par leurs vertus, leur science et leurs miracles : du sein même d'une société affaiblie s'éleva une génération qui rappela toute la ferveur des premiers disciples de l'Évangile et de la croix; et, tandis que, dans une portion du monde ancien, des peuples se séparèrent de l'unité chrétienne, le monde nouveau fut le théâtre des rapides conquêtes qu'y firent les apôtres de la foi catholique. La même autorité, qui, dans tous les siècles antérieurs, avait envoyé ses missionnaires dans les différentes contrées du monde connu, donna aussi leur belle mission à ces courageux ministres de la religion d'amour et de paix. Rome fut, au seizième siècle, ce qu'elle avait été au berceau même du Christianisme, la puissance chargée de paître les agneaux et les brebis, la colonne et le fondement de la vérité.

Mais, tout en s'occupant des intérêts de ces Églises naissantes du monde nouveau et de l'Orient, les successeurs de Pierre, malgré la douleur extrême que leur causait la défection de tant d'âmes malheureuses, ne laissèrent pas de travailler à reconquérir sur le mensonge et l'erreur ces provinces jadis la consolation du pasteur commun des fidèles. Tout fut tenté par eux pour arracher de l'abîme des populations, le plus souvent victimes de la tyrannie et de l'aveuglement de leurs princes. Ces efforts néanmoins ont été jusqu'ici peu connus et peu appréciés par notre moderne époque, quoiqu'ils soient une des plus intéressantes parties de l'histoire ecclésiastique des derniers siècles. Or, c'est à cet intéressant et pénible travail que M. A. Theiner vient de consacrer une série d'années dont il nous offre aujourd'hui le résultat dans le premier volume de son ouvrage, contenant l'histoire de la religion en Suède, depuis l'introduction de la réforme jusqu'à l'année 1577.

L'auteur, quoique né au sein de l'Église catholique, a long-temps appartenu à cette école allemande rationaliste qui avait réussi à infecter de son venin même un grand nombre de ministres de la religion. Les voies merveilleuses du Très-Haut ont ramené au vrai un homme dont la jeune intelligence avait cru pouvoir trouver le bonheur et le repos ailleurs qu'en Dieu et dans la saine doctrine. Un égarement momentané n'a servi qu'à le rattacher par des liens plus forts à la chaire immuable de Pierre. L'auteur a le double mérite d'avoir choisi un sujet éminemment propre à venger le Saint-Siége des injustes inculpations de ses ennemis, et de l'avoir fait dans un moment qui semble marqué par la Providence elle-même. Quoi de plus digne, en effet, de notre intérêt que l'histoire de la religion catholique en Suède, dans ce pays où, après trois siècles d'interruption, cette même religion commence à se relever de ses ruines, où derechef le premier temple vient d'être édifié au culte du vrai Dieu, où derechef les cantiques sacrés retentissent après un lugubre silence de trois siècles? Quoi de plus propre à dissiper les ténèbres et les préventions de nos frères séparés, que le récit simple et authentique des moyens violens et hon-

teux à l'aide desquels un souverain cruel et parjure a réussi à rompre les liens de la sainte unité, à souiller la doctrine du Christ, à renverser un culte qui fut la source de la grandeur et de la prospérité de la nation? Or, cette histoire a été l'objet des longues et pénibles recherches de notre auteur. Élevé au milieu du protestantisme littéraire, il avait eu occasion de se convaincre des faux nombreux dont la réforme s'est rendue constamment coupable, pour assurer sa domination sur les esprits crédules et prévenus; il savait combien les romans historiques avaient été, dans la main des novateurs et de leurs disciples, une arme puissante avec laquelle on s'était toujours efforcé de battre en brèche l'Église catholique. M. Theiner a donc voulu puiser aux sources les plus pures, baser son travail sur des documens originaux et incontestables. « Dans l'élaboration de « mon ouvrage, nous dit l'auteur dans « sa préface, je me suis servi exclusive« ment de documens officiels inédits et « secrets. La plupart et les plus impor« tans de ces documens, je les ai trouvés « dans les riches archives de Rome, et « principalement dans les archives se« crètes de la cour pontificale, auxquelles « j'ai eu un libre accès, grâce à la fa« veur spéciale dont Sa Sainteté Gré« goire XVI a daigné m'honorer. Dans le « cours des fréquens voyages que, dans « cette vue, j'ai entrepris tout exprès « dans les diverses parties de l'Italie, j'ai « fouillé avec soin les archives les plus « remarquables des villes de ce pays, où « la science historique est cultivée avec « une admirable sollicitude. La biblio« thèque bourbonnienne, non moins que « celle de la maison Brancacci, à Naples, « m'a fourni une riche moisson. » Quand on peut offrir au public de pareilles garanties, on a droit, sans doute, de fixer l'attention du monde savant, et surtout celle des lecteurs religieux.

Avant d'aborder le fond même de la question, l'auteur a fait précéder son exposé historique d'une introduction, dans laquelle il montre la position respective de l'Église catholique vis-à-vis des sociétés religieuses séparées du centre de l'unité; le motif de cet exposé dogmatique n'est autre que « de faire « comprendre le langage vigoureux, in« trépide et divinement inspiré du Saint« Siége et de ses ministres en face de « l'hérésie et du schisme; de faire com« prendre ce langage surtout de notre « époque, où l'on rougit du divin lan« gage de Jésus-Christ, des apôtres et « des saints docteurs de l'Église, et où « l'on a osé substituer à cette parole vi« vante le langage doucereux, efféminé « et anti-chrétien de la tolérance et de « l'indifférence..... Cette introduction a « pour objet de justifier la sainte fer« meté de la cour de Rome, et de faire « reconnaître, en même temps, le point « de vue qui a servi à l'auteur de point « de départ pour son travail présent et « futur (1). »

Toutes les glorieuses promesses faites par Dieu aux patriarches, aux prophètes, aux fidèles de l'antique alliance, se sont accomplies de la manière la plus complète et la plus admirable dans l'Église chrétienne; par elle et dans elle, les figures sont devenues la réalité, la lettre de la loi est devenue esprit, le fini et le terrestre ont fait place à l'infini et à l'éternel. Par l'Évangile nous a été donnée la plénitude de la grâce et de la vérité, telle que le mortel, racheté par le sang de l'Agneau, est capable pour les recevoir en lui. Par l'Église doit être conservé le dépôt de l'Évangile que l'Homme-Dieu est venu annoncer au monde. De même qu'il n'y a qu'une seule doctrine évangélique, un seul Sauveur et Médiateur, de même aussi il ne peut y avoir qu'une seule Église véritable. Or, l'Église étant un corps organisé par la sagesse divine pour appeler tous les hommes à la lumière et à la vie; l'Église étant destinée à servir de lien de communication entre le ciel et la terre, entre le temps et l'éternité, entre l'homme et Dieu; l'Église ne devant jamais ni faillir, ni périr, parce qu'elle est la colonne et le fondement de la vérité, parce que Jésus-Christ lui a donné la promesse d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, il faut que cette même Église renferme en elle les conditions de sa vitalité, de son invariable durée. Ces conditions se résument toutes dans le prin-

(1) Préface, p. VIII.

cipe de l'unité hiérarchique inhérent à Pierre et à ses successeurs, ou, en d'autres termes, dans la primauté de juridiction et d'honneur attachée au Saint-Siége.

Appuyé sur la parole évangélique et sur le témoignage unanime des Pères de l'Église de tous les siècles, M. Theiner prouve, avec une vigoureuse précision logique, que détruire l'autorité suprême du chef visible des fidèles, c'est détruire l'Église elle-même; que renoncer à la communion avec le successeur du prince des apôtres, c'est renoncer à la communion de Jésus-Christ, renoncer aux fruits de sa doctrine et de sa mort. Il nous montre comment les moindres circonstances de la vie de saint Pierre, telles qu'elles sont consignées dans les livres du nouveau Testament, prouvent la mission supérieure et divine conférée à cet apôtre par Notre-Seigneur; comment la primauté a toujours été considérée comme l'unique sauve-garde de l'intégrité de l'Église, et comment, enfin, toutes les communions, qui ont eu le malheur de se séparer de Rome, ont misérablement péri.

Après avoir développé, d'une manière aussi lumineuse qu'érudite, le dogme catholique et chrétien, touchant le gouvernement suprême de l'Eglise, l'auteur aborde le fond même de son sujet, l'histoire de l'établissement de la réforme en Suède, et les efforts tentés par les souverains pontifes pour maintenir l'intégrité de la foi, avant que le schisme ne fût consommé, et de la rétablir après que ce malheur eut eu lieu. Dans le premier livre, il expose le tableau de la religion dans les pays du Nord, jusqu'au commencement de la réforme; les moyens iniques et violens par lesquels Gustave Wasa parvint à imposer à son peuple une croyance que celui-ci abhorrait, et à laquelle il ne finit par se soumettre, que quand le monarque eut fait couler des flots de sang et abattu les plus courageux défenseurs de l'Eglise catholique. « L'apostasie de la Suède, dit M. Theiner, « n'est pas comme celle d'une partie de « l'Allemagne, le résultat d'une lutte en« tre des opinions religieuses, hiérarchi« ques et politiques, devenues, çà et là, « des convictions profondes. Cette apos« tasie fut plutôt un coup d'état révol« tant et anti-légal, tenté par un monar« que audacieux et puissant, lequel ne « parvint à imposer la réforme allemande « à un peuple religieux qui n'avait au« cun soupçon et aucune envie de la nou« velle croyance, qu'après avoir manqué « à son honneur et à sa conscience, et « après avoir employé tous les moyens « que fournissent la ruse, l'hypocrisie et « la cruauté. Avarice et ambition du pou« voir, ce furent là les seuls mobiles qui « portèrent à l'exécution d'un acte aussi « grave (1). »

Le premier apôtre de la Suède fut saint Anschaire, élève et moine du célèbre monastère de Corbie en Westphalie. Dans le cours de peu de siècles, il s'établit neuf puissans évêchés, qui prouvèrent avec quelle vigueur la foi avait pris racine dans cette nouvelle terre conquise à l'Evangile. Les trois premiers, ceux de Byrke, fondé vers l'an 836; de Norlanden (vers 1055); et de Sigtuna (vers 1064), s'éteignirent dans le cours du moyen âge. Les six autres évêchés, de Lincœping, fondé vers l'an 1101; de Scara, en 1015; de Strengnaess, en 1072; d'Arosia ou Westeræns, en 1149; de Wexiœ, en 1020; d'Æbo, en 1172; et de plus, le siége primatial d'Upsala, restèrent florissans jusqu'au moment du schisme. De nombreux monastères furent fondés par les disciples de saint Benoît, de saint Bernard, de saint Dominique et de saint François, et ne contribuèrent pas peu à l'illustration et au maintien de la vraie foi.

L'Eglise de Suède compte environ vingt-trois saints, dont un roi, saint Erich, et dix évêques. Parmi les autres, il suffit de nommer sainte Mechtilde et sainte Brigitte (la première en 1288, la seconde en 1372), pour faire voir à quel haut degré la Suède catholique s'était élevée. Une circonstance de la vie de sainte Brigitte mérite surtout d'être remarquée; c'est que ce fut à sa demande que son secrétaire le saint et savant Matthias (en 1352), traduisit en langue vulgaire les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Cet ouvrage s'est conservé; c'est un monument curieux non seulement sous le rapport de l'histoire litté-

(1) Liv. 1er, chap. 1er, p. 121.

raire de la Suède, mais aussi comme une preuve sans réplique de la vraie doctrine de l'Eglise contre les imputations calomnieuses de ses ennemis.

Le plus célèbre des monastères suédois fut celui de Wadstena, où reposaient les corps de saint Erich, de saint Ingride, de sainte Mechtilde, de sainte Brigitte, de sainte Catherine et de plusieurs autres serviteurs de Dieu. Ce fut le dernier asile où les catholiques purent se maintenir après l'introduction de la réforme. La règle de sainte Brigitte, que l'on y observait, trouva même des imitateurs hors de la Suède, en Allemagne, en Angleterre et dans les autres pays du Nord.

Le premier germe des malheurs qui fondirent plus tard sur la florissante Eglise suédoise, ce fut la célèbre union de Calmar, conclue en 1397, pour faire cesser les continuelles hostilités de la Suède, du Danemarc et de la Norwége. Suivant les articles de la convention, les trois royaumes devaient être gouvernés par un chef unique, à l'élection duquel les trois états concourraient également. Les intérêts divers de chaque nation ne pouvaient manquer, en effet. d'amener, tôt ou tard, de terribles collisions, dont les suites immédiates furent l'affaiblissement et la déconsidération graduelle du pouvoir royal. Les souverains faibles et imprudens, qui occupèrent le trône dans le cours du quinzième siècle, avaient nourri la profonde antipathie des Danois et des Suédois. A la fin du même siècle, cette haine éclata plus forte et plus violente que jamais; la lutte qui s'engagea entre les deux élémens contraires, assura l'indépendance de la Suède. Cette indépendance, le peuple la dut uniquement aux grandes qualités, à la profonde foi de ses chefs, Stenon Sture l'ancien (de 1471-1503), Suante Nielssohn Sture (de 1504-1512), et son fils Sten Sture le jeune (de 1512-19 février 1520). Les deux premiers ont rendu à leur pays les plus glorieux services; leur nom se trouve inscrit sans tache aucune dans les fastes de l'histoire. Sten le jeune seul s'est rendu coupable de quelques fautes, qui, néanmoins, doivent être plutôt considérées comme l'ouvrage de ses conseillers, que comme son propre ouvrage (1). A côté des Sture, nous voyons plusieurs prélats remplis d'une sainte ardeur patriotique, tout en étant l'ornement de leur Eglise; nous ne nommerons que les deux évêques Hemming Gad de Lincœping, le plus grand orateur de son siècle, et ancien professeur de mathématiques du pape Alexandre VI, et Jacques Ulfssohn, archevêque d'Upsala (1).

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de transcrire le beau portrait que nous a tracé du gouvernement de Sténon l'ancien, le célèbre *Johannes Gothus Magnus*, que nous trouverons plus tard comme le plus ferme rempart de la foi orthodoxe contre les envahissemens des nouveaux hérésiarques: « Itaque cùm archiepiscopus Jacobus ea præteritorum temporum monumenta secum cogitasset, cœpit cum prudentioribus consulere, quomodò honestiùs atque utiliùs esset, super regna Gothiæ et Sueciæ gubernatorem aliquem eligere, quam reges aliundè adductos facile admittere, et rursùs turpiore levitate repellere; hoc consilio per omnes proceres approbato, Steno Sture gubernator electus, eo titulo diù feliciterque utrumque regnum gubernavit. *Si enim aureum sæculum unquam Gothicis terris illuxit, profectò hoc tempore omnes incolæ Saturnia regna rediisse faterentur, quando prudentissimus archiepiscopus, in arce christianæ reipublicæ præsidens, nihil consuleret, nihil inchoaret, nihil præciperet, nisi divinis legibus et sanctorum patrum et principum institutis conformia. Ipseque Steno gubernator optimum pontificem, optima monentem, ac præcipientem, non secùs ac deditissimus filius audiret, sollicitè curans ne proceres aut populus pontificiæ autoritati rebelles, divinam iracundiam in se et posteros provocaret.* Felix regnum, quando hoc modo fortitudo militaris se prudentibus consiliis dirigi permittebat, tunc enim domi et foris omnia tranquilla, civium concordia maxima, legum observantia summa, ecclesiæ et divini cultûs præcipua reverentia, cum advenis et peregrinis jucunda et liberalis conversatio, cum vandaliciis civitatibus et earum negociatoribus fidele atque incorruptum commercium. Insuper omnia per regnum promptuaria omnibus locis referta, omnibus viatoribus hospitia et victualia gratis præstabantur. *Quid plura dicam? Omne regnum videbatur divinâ manu benedictum, quod utique sic erat, quando pontifices Deum sincerâ religione colentes, populum subjectum paternâ caritate fovebant, à quo rursùs ut à filiis amabantur, et omni veneratione digni æstimabantur.* At postquàm hæc jucunda tranquillitas ad triginta circiter annos continuata fuisset, cœperunt nonnulli nobiles hanc quietem perturbare, et prosperitati ecclesiæ, imò totius regni nimiùm invidere, saniùs esse putantes, coronatum regem armis regere quàm infulatos pontifices in amplissimo regno consiliis præsidere.... » (*Johannes Magnus Gothus metropolis ecclesiæ Upsalensis in regnis Sueciæ et Gothiæ*, lib. v, p. 193; Romæ, 1557; in-4°.)

(1) Orator vehementissimus et quovis scientiarum

Sténon le jeune, en essayant de réduire l'influence du haut clergé et de la haute noblesse, s'était aliéné les esprits des membres les plus influens de ces deux corps, et avait amené une puissante coalition contre le régent. Le parti danois sut profiter de cette funeste discorde, pour reprendre sur le pays un ascendant que les Sture n'avaient cessé de combattre dans l'intérêt de la Suède. La mort de Sténon le jeune hâta la réalisation des vœux et des efforts de ce parti anti-national. Les désordres allaient toujours croissant. Christiern II, roi de Danemarc, mettait tout en œuvre pour ramener la Suède sous sa domination. La noblesse et le clergé, hostiles au gouvernement du dernier administrateur du royaume, triomphaient de leurs adversaires. Dans cette triste et périlleuse situation, les Etats crurent le salut du pays possible, seulement en maintenant l'union de Calmar, et en reconnaissant Christiern II pour leur roi et leur souverain. Cette élection fut à la fois une faute et un malheur; elle amena la délivrance complète du joug danois; mais, en même temps aussi, elle fut le premier signal de l'introduction du schisme et de l'hérésie.

Christiern II fut couronné roi de Suède, à Stockholm, le 4 novembre 1520. Les réjouissances publiques durèrent trois jours, et le nouveau monarque prodigua toutes les ressources d'un luxe vraiment royal. Mais sous ces dehors de bienveillance envers ses nouveaux sujets, il cachait le plan de la plus tyrannique vengeance. Aux trois jours de réjouissances, succédèrent trois jours de carnage et de désolation. Tous ceux qui avaient défendu les droits de la nation et combattu pour son indépendance, périrent victimes de la fureur de Christiern. Quatre-vingt-quatorze personnes des premières familles furent immolées à Stockholm: on n'épargna ni les femmes, ni les enfans, ni les serviteurs de ces malheureux. L'évêque Mathias de Frengnaes et Vincent de Skara furent également décapités; le corps de Sténon le jeune fut arraché de son sépulcre et indignement mutilé. Non content d'avoir fait couler à Stockholm des flots de sang, le nouveau monarque parcourut les provinces, et répandit partout la consternation et le deuil. A Rastporg, il fit mettre à mort le généreux et patriotique évêque de Lincœping, Hemming Gad, dont nous avons signalé plus haut les éminentes qualités. On évalue à cinq cents le nombre de ceux qui furent massacrés.

L'indignation publique fut portée à son comble, quand la nouvelle de ces horreurs arriva dans les provinces; un cri général de vengeance s'éleva de toutes parts; le désir de secouer ce joug odieux se manifesta chaque jour sous des formes plus énergiques. Les habitans des montagnes se réunirent les premiers sous la conduite de Gustave, fils d'Erich Wasa, jeune homme plein de courage, de patriotisme et de feu. De tous côtés, les mécontens se rassemblèrent sous les drapeaux de Gustave : à la tête d'une armée nombreuse qui brûlait de laver dans le sang des étrangers les affronts de leur patrie, il remporta plusieurs victoires décisives sur les Danois, près de Brunbaeck et près de Westerans, et s'avança jusqu'aux portes d'Upsala, la clef du royaume et le siége des forces réunies du clergé et de la noblesse. Le peuple admira les qualités héroïques du jeune Gustave Wasa; il rendit hommage à ses talens: à la diète de Wadstenu, le 24 août 1521, le libérateur de la Suède fut élu administrateur du royaume et général en chef de l'armée. Gustave marcha de succès en succès; il anéantit la domination du Danemarc sur la Suède. Le 6 juin 1523, il fut proclamé roi à la diète de Frengnaes; peu de temps après, Stockholm lui ouvrit ses portes; une paix fut conclue entre les deux états belligérans, l'union de Calmar dissoute et la couronne assurée au fils d'Érich Wasa.

Afin d'affermir sa nouvelle domination, Gustave résolut de briser l'autorité du clergé et de la noblesse, en élevant sur les ruines de l'un et de l'autre un clergé nouveau et une noblesse nouvelle qui lui fussent entièrement dévoués. Mais,

genere politissimus..... vir sanè æternâ dignus memoriâ atque encomiâ, propter genuinum candoris Suecani pectus, et præclarissima in natale solum collata sæpenumerò beneficia. — Tel est l'éloge que fait de l'évêque Hemming Gad l'historien Messenius dans son *Chronicon episcoporum per Sueciam, Gothiam et Finlandiam, sive compendium historiæ ecclesiasticæ Suecanæ.* (Juxtà exemplar Holmense; Lipsiæ, 1685; in-8°.)

il vit clairement que l'exécution de ce plan rencontrerait de grands obstacles; il appela à son secours les idées nouvelles des réformateurs allemands. C'est en vain que le peuple montra le plus vif éloignement pour tout ce qui pouvait attenter à la pureté des anciennes croyances, la ruse et la violence de Gustave finirent pas renverser l'Eglise catholique en Suède.

Après avoir ainsi exposé l'histoire de la Suède jusqu'au moment de la réforme, l'auteur raconte avec assez de détails les faits les plus saillans de la vie de Luther, les moyens ignobles à l'aide desquels les faux apôtres essayèrent d'établir leurs dogmes, et les canses qui facilitèrent le progrès du mal. Ici nous ne pouvons nous empêcher de faire à regret une remarque sur l'exposé historique des commencemens de la réforme. Quoique nous reconnaissions que dans cet exposé, on ne saurait, en aucune façon, reprocher à l'auteur de l'exagération ou de l'injustice, nous y avons vu avec peine des expressions qui peuvent être excusées dans un écrivain du seizième siècle, mais qui ne vont ni à notre époque, ni à l'esprit de notre sainte religion. En qualifiant Luther de certaines épithètes, en faisant ressortir ses lubricités, même son impiété, on se trouve dans les conditions de l'histoire, néanmoins il faut que ces qualifications ne puissent jamais dégénérer en injures. Sans doute celui qui s'enfonce dans l'étude de cette lutte terrible entre l'Église et l'erreur, ne peut se soustraire à l'influence involontaire que font sur lui les passions au milieu desquelles il est obligé de vivre par la pensée. Voilà ce qui nous fait comprendre certains passages acerbes dans le livre de M. Theiner, sans cependant que nous puissions les approuver. Cette remarque nous a paru d'autant plus nécessaire, qu'elle ne tombe que sur la forme et nullement sur le fond même du beau travail dont nous avons entrepris l'analyse.

Déjà, pendant son séjour à Lübeck, en 1519, Gustave Wasa avait suivi avec attention les progrès de la nouvelle doctrine de Luther (1), et calculé les chances de succès qu'elle pourrait lui offrir plus tard. Pendant qu'il avait encore à lutter contre les Danois, il s'occupait avec soin de l'organisation de l'Église et nomma à plusieurs siéges vacans par la mort ou par la fuite de leurs titulaires. La haine que Christiern II avait vouée au clergé, passa tout entière dans l'âme de Gustave; il en donna plusieurs preuves, avant même de s'être assuré la couronne royale.

Les nouveaux évêques cependant, quoique plusieurs d'entre eux fussent les partisans avoués de Gustave Wasa, réunirent tous leurs efforts contre l'introduction de l'hérésie luthérienne dont les premiers germes furent apportés à Stockholm, à Syderkoeping et à Calmar par des étrangers, par des soldats au service la Suède et surtout par plusieurs jeunes hommes qui étaient revenus de Wittenberg, où ils avaient sucé le fatal venin des novateurs. Le plus marquant de ces derniers fut Olof Peterssohn le Néride, qui naquit à Oerebro en 1497 : c'est lui qui devint le chef des adhérens de la nouvelle croyance et qui doit être considéré comme le premier réformateur dans la Suède. Il s'unit à Laurent Anderssohn, prévôt de la cathédrale et archidiacre de Frengnaess, et, avec son concours, il commença à propager l'erreur dans sa patrie. Olof ayant réussi à le faire nommer chef de l'école théologique de Frengnaess, il avait un vaste champ pour son entreprise sacrilége. A peine eut-il fait connaître ses vues et ses tendances qu'il s'éleva dans l'Église catholique de vigoureux défenseurs de l'antique croyance. Plusieurs colloques eurent lieu même en présence de Gustave; mais la faveur marquée que celui-ci accordait aux novateurs, ne pouvait qu'envenimer davantage le mal; le plus grand antagoniste de la réforme fut Jean Braske, évêque de Lincœping, qui trouva un puissant et fidèle appui dans Jean Magnus Gothus, nonce apostolique à la cour de Stockholm.

Les premiers essais de Gustave eurent pour but d'attirer à lui les richesses du clergé, sous les spécieux prétextes des besoins de la patrie : mais ses vues n'échappèrent pas à la pénétration des membres éclairés de l'épiscopat suédois. Ceux-ci adressèrent au pape un exposé des dangers que courait la vraie foi dans le

(1) Johannes Tegel, *Historia Gostavi*; Stockholmiæ, 1662; folio, t. 1, p. 6 et 97.

royaume de Suède. L'évêque Jean Braske et Pierre Jacobssohn élevèrent publiquement la voix contre les audacieux projets d'un monarque auquel la couronne n'avait été donnée que sous le serment solennel de maintenir intacts les droits de l'Église, la pureté de la doctrine et les prérogatives de la nation. Des mouvemens commencèrent à éclater dans le peuple, et particulièrement parmi les habitans des montagnes. ceux même à qui Gustave Wasa était redevable de ses succès. A force de protestations hypocrites, le roi parvint, chaque fois, à calmer les esprits et à les endormir par de fallacieuses promesses. Les nouveaux docteurs secondèrent puissamment les vues de leur patron. Sans agir encore d'une manière tout-à-fait ouverte, Gustave savait profiter adroitement de chaque occasion pour implanter l'hérésie dans ses états. Les religieux dominicains lui paraissant surtout un grand obstacle opposé à la réforme, il fit exiler tous les membres de l'ordre qui n'étaient pas originaires de la Suède. En 1525, Olof Peterssohn célébra publiquement à Stockholm son mariage sacrilége, sans que le roi en parût le moins du monde surpris ou mécontent. Dès ce moment, le signal fut donné, et l'œuvre de la destruction poussée avec la plus grande vigueur. Plusieurs des évêques les plus inébranlables dans leur foi furent mis cruellement à mort; leurs cadavres même ne furent pas respectés. A la diète de Westeraes, le roi décréta la confiscation de tous les biens de l'Église, qu'il fit exécuter aussitôt. La censure la plus rigoureuse était exercée contre tout écrit publié par les catholiques, tandis que les réformateurs avaient la liberté la plus absolue de calomnier les dogmes et le culte de l'antique Eglise. Tout ce que la fureur et l'impiété peuvent inspirer de traitemens infâmes fut souvent employé contre les fidèles qui refusaient de prendre part à la nouvelle religion; une relation adressée par le nonce au Saint-Siége, renferme des détails qui font frémir; M. Theiner l'a insérée dans les documens inédits qui accompagnent son ouvrage, elle porte le n° 9 parmi les pièces justificatives.

Gustave Wasa avait calculé adroitement son plan de réforme religieuse; il anéantit d'abord la puissance extérieure du clergé; il choisit pour tous les postes importans, des hommes sur la faiblesse morale ou sur le dévoûment desquels il pouvait compter. Après avoir, de la sorte, ruiné l'édifice social et politique de la religion, il s'occupa avec vigueur des moyens de faire crouler également le dogme et la discipline ecclésiastique. Dans cette vue un concile fut convoqué, en 1529, à Oerebro, dans lequel l'œuvre infernale fut consommée, grâce au choix que Gustave avait eu soin de faire des membres appelés à prononcer dans ce tribunal ecclésiastique. Presque tous les députés des diocèses étaient des fauteurs connus ou secrets des hérésies de Luther. Les décrets de ce pseudo-concile étaient un mélange d'erreur et de vérité; c'était le mensonge revêtu de quelques lambeaux de l'ancienne Église, que l'on conserva, afin de ne pas éveiller les soupçons des peuples, et afin de consommer plus vite et plus sûrement la séparation de l'Église de Suède d'avec l'Église universelle.

Les soulèvemens se multiplièrent; de toutes parts, il s'éleva contre Gustave des voix sévères qui l'accusaient d'avoir violé son serment royal et attenté à la foi de leurs pères. Mais l'astuce et les cruautés du monarque réussirent de nouveau à conjurer l'orage qui menaçait d'éclater. Laurent Peterssohn, frère d'Olof, fut nommé archevêque d'Upsala et commença ainsi la série des évêques protestans du royaume : d'autres nominations de ce genre se succédèrent avec rapidité. Les prélats orthodoxes furent ou décapités ou moururent dans l'exil. Dès 1537, Gustave était entré dans la ligue de Smalkalde, et en 1542, il renouvela son traité d'alliance offensive et défensive avec les princes protestans d'Allemagne.

Gustave mourut le 30 septembre 1560, après avoir renversé complètement la religion catholique dans ses Etats. Quand nous parcourons certains ouvrages historiques, nous y voyons les éloges les plus pompeux prodigués à ce monarque; l'on se trouvait, de la sorte, habitué à voir dans l'heureux fils de Wasa un modèle accompli de toutes les vertus royales. Mais combien on est désabusé de cette illusion quand on parcourt la première partie du livre de M. Theiner! A côté des

qualités brillantes de l'esprit, on reconnait une âme que l'ambition dévore; cruautés de tout genre, hypocrisie et soif de richesses; voilà les traits qui ressortent de l'impartial exposé de la vie de Gustave. Dans la restauration des études historiques, fondées sur l'étude consciencieuse des documens authentiques, le règne de ce prince ne devait pas être un des derniers à devenir l'objet d'une enquête nouvelle, et nous pouvons assurer que, à cet égard, notre auteur a pleinement accompli sa tâche difficile. Nous n'avons pu que donner une indication sommaire, mais il suffira pour offrir une idée du travail de M. Theiner et pour engager les hommes éclairés à étudier l'ouvrage lui-même.

Sous le règne d'Erich XIV, fils aîné et successeur de Gustave, les affaires religieuses n'éprouvèrent aucune modification, et la réforme resta tranquille possesseur du terrain qu'elle avait usurpé. Il n'en fut pas de même de la nouvelle doctrine; celle-ci rencontra une vive opposition de la part des conseillers les plus influens du monarque qui penchait vers le calvinisme, doctrine plus conséquente et non moins âpre que celle de l'école de Wittenberg. Stockholm devint le refuge de tous les disciples de Zwingle et de Calvin, que l'intolérance forçait de quitter leurs pays. Une lutte violente s'engagea entre les partisans de l'Eglise de Gustave et les doctrines des Sacramentaires, lutte qui ne fit honneur ni à l'un ni à l'autre parti.

Erich XIV mourut en 1577, après avoir été détrôné par ses frères, contre lesquels il nourrissait une profonde haine et les soupçons les plus injustes: des cruautés sans nombre signalèrent les dernières années de son règne. A Erich succéda son frère puîné Jean III, sans aucun contredit le plus spirituel des enfans de Gustave Wasa. Jean avait été élevé dans la religion protestante, mais conservait une secrète prédilection pour la religion catholique, à laquelle sa pieuse mère était restée fidèle en secret. Son épouse, la fille du roi Sigismond-Auguste Ier de Pologne ne négligea rien pour entretenir dans son cœur les heureuses dispositions qu'il annonçait. Ce mariage déplut à Erich, qui mit tout en œuvre pour perdre son frère. Après avoir employé sans succès la force des armes, il eut recours à la ruse, et c'est ainsi qu'il parvint à s'emparer de la personne de Jean qu'il tint ensuite enfermé pendant quatre années dans le château de Gripsholm. Cette longue captivité fut extrêmement salutaire au jeune prince: il se mit à étudier les Pères de l'Eglise, eut de fréquentes conférences avec les deux aumôniers catholiques de son épouse, qui avait été également enfermée avec lui, et chaque jour il se convainquit davantage de la vérité de la croyance romaine, que son père Gustave avait violemment anéantie en Suède. Monté sur le trône, il continua ses études dogmatiques et résolut de rétablir l'ancienne Eglise. Ce projet il ne le communiqua à personne, si ce n'est à son secrétaire intime, Pierre Fechten, qui partageait l'antipathie du prince pour les erreurs de Luther et de Calvin.

Afin de réussir plus sûrement dans l'œuvre importante qu'il méditait, Jean voulut commencer par réformer les mœurs du clergé protestant, fit publier une liturgie nouvelle, obligea les pasteurs et les évêques à étudier avec soin les Pères de l'Eglise, éloigna impitoyablement de leurs bénéfices ceux qui étaient convaincus de tenir une conduite indigne du ministère qu'ils exerçaient. Par là, il espérait amener peu à peu les esprits à un rapprochement, faire naître la vérité religieuse dans l'esprit des membres du clergé et faciliter le retour à l'unité. Il sentait qu'il avait besoin de l'appui du clergé protestant: dans cette vue, il lui rendit une grande partie des priviléges dont jouissaient autrefois les prélats et les ecclésiastiques catholiques. Plus tard, il entra même en communication directe avec la cour de Rome, où il envoya un agent chargé de travailler en secret à la réunion des deux Eglises. Grégoire XIII seconda avec une paternelle bienveillance les religieux efforts du roi Jean: dès que la chose devint possible, il envoya à Stockholm le père Possevin, de la compagnie de Jésus, afin de travailler au rétablissement de la religion en Suède. Le célèbre cardinal Hosius (1)

(1) Voici l'éloge qu'a fait de ce cardinal le bien-

ne contribua pas peu à enflammer le zèle du monarque et à soutenir le courage et la piété de la reine. Ses exhortations et ses prières portèrent des fruits ; l'œuvre de la restauration fit de rapides progrès, le culte devenait chaque jour plus conforme à la sainte unité ; le nouvel archevêque d'Upsala secondait ce mouvement salutaire autant qu'il était en lui. Rien ne fera, du reste, mieux connaître les sensibles améliorations qui s'étaient faites et les belles espérances qui s'offraient pour un meilleur avenir, que l'envoi de six jeunes Suédois qui furent envoyés à Rome pour y être élevés dans le collège germanique et pour retourner plus tard dans leur patrie et y continuer le triomphe de la vérité catholique.

Les partisans de la réforme ne furent pas long-temps sans comprendre les vues du roi Jean, et sans opposer la plus vigoureuse résistance. D'abord ils cherchèrent à s'attaquer aux Pères Jésuites qui étaient venus à Stockholm, où le roi les avait appelés; ils répandirent dans le public de nombreuses accusations contre eux, et finirent même par déclamer publiquement contre les entreprises du monarque. Si, plus tard, ils parvinrent à leurs déplorables fins, nous ne pouvons attribuer ce résultat qu'à la trop grande prudence humaine avec laquelle Jean tâchait d'opérer la réunion de la Suède avec l'Eglise universelle. Grégoire XIII avait envoyé des hommes d'une capacité reconnue, des hommes dont le mérite est loin d'être suffisamment connu et apprécié ; jamais on n'avait eu à se repentir, quand on avait suivi leurs conseils et les instructions dont le père commun des fidèles les avait chargés. C'est ce dont on se convainc par la simple lecture du récit que fait M. Theiner et des pièces dont il a accompagné son histoire.

Nous espérons rendre plus tard compte des autres volumes de ce mémorable ouvrage : on s'occupe présentement de le traduire en italien ; l'impression en est déjà commencée, grâce aux soins de la Propagande à Rome. Nous le répétons, c'est un beau cadeau que l'auteur a fait à ceux qui aiment à connaître l'histoire de notre sainte Eglise ; et, s'il s'y rencontre souvent des expressions trop dures, quelquefois même une critique trop âcre ou trop légère, nous ne pouvons que féliciter M. Theiner de ses nobles et courageux efforts. Un livre, au reste, qui se publie avec les documens authentiques tirés des archives du Vatican, un livre publié avec l'autorisation du Saint-Siége et sous ses yeux, un semblable livre se recommande assez par lui-même à tout catholique sincère, sans avoir besoin des éloges d'autrui.

L'ABBÉ J. M. AXINGER.

heureux CANISIUS : « Hosium pro dignitate laudare « tam est nobis difficile, quam præclaris episcopum « spectatissimum imitari : nec est nomen illius orbi « christiano obscurum aut incognitum. Quandoquidem tot annis in aulis maximorum regum et imperatorum versatus, et ab iis ad negotia gravissima, ad legationes honorificentissimas diù multùmque adhibitus est. In quibus ille comprobavit « suam fidem, industriam atque virtutem non solùm « Polonis suis, Lithuanis, Ruthenis, Prussis, Masoniis, aut illi regno vicinioribus provinciis Germaniæ et Bohemiæ, verùm etiam Italiæ, Galliæ, « Hispaniæ. Ubi propter excellentem doctrinam, quæ « in omnibus suis libris eluceat ; et propter vitam « pio, catholico et orthodoxo episcopo dignam ; quibus ille rebus et catholicos in fide christianâ continuit, et vacillantes confirmavit, et infinitos hæreticos ad viam veritatis revocavit, immortale sibi « nomen comparavit, ut merito et scriptor elegantissimus, et præstantissimus theologus et optimus « episcopus haberi debeat ab omnibus. Fuit et alius « Hosius ejusdem nominis episcopus Cordubensis, « cujus fidem et industriam summam probarunt patres in synodo Nicænâ, cùm ariana secta ecclesiam « Dei et catholicos omnes miserè exagitaret. Nunc « habet ætas quoque nostra Christi gratiâ suum Hosium episcopum Warmiensem, cui neque simplex « pugna est cum Arianis et servitianis illis, qui « multis in locis hærent contagiis, sed qui cum omnibus ferè monstris hodiè in ecclesiâ grassantibus « congreditur, eaque sic dextra conficit, ut si hanc « ducem sequare, reliquas quidem agnoscas veterum et jampridem damnatarum hæresum superesse. Vires autem et robur illis ipsis inesse « nullum videas, quo inferorum portæ et sectæ « istiusmodi jam inter se dissectæ consistere, nedùm « adversùs columnam veritatis ecclesiam prævalere « possint. » (*Præfatio de Hæresibus nostri temporis.*)

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

ΙΕΖΕΚΙΗΛ, κατὰ τοὺς ἑβδομήκοντα ἐκ τῶν τετραπλῶν Ὠρίγενους, etc. **IEZECIEL**, secundùm Septuaginta ex tetraplis Origenis, è singulari Chisiano codice annorum circiter C M, operâ et studio R. E. *Vincentii de Regibus*, olim linguæ sanctæ in Vaticanâ bibliothecâ interpretis et græcæ linguæ professoris nunc primùm editi.

L'on sait que la traduction grecque que nous avons dans la Bible des Septante n'est pas celle des Septante que l'on n'avait pas trouvée, mais celle du Juif Théodotion. Cependant vers la fin du siècle dernier, un manuscrit dit de la *Bibliothèque Chigi*, et qui date du neuvième siècle, offrit une belle copie de la traduction des Septante. Simon de Magistris publia en 1772, à l'imprimerie de la Propagande, le texte de *Daniel* en un magnifique volume in-folio (1). Mais les malheurs politiques qui suivirent empêchèrent de continuer cette belle entreprise. Depuis long-temps ceux qui cultivent les langues orientales, et qui s'intéressent aux saintes lettres, désiraient voir poursuivre la publication des trois autres grands prophètes. Or, c'est ce que viennent de faire les éditeurs, MM. Joseph Salviucci et François fils.

Pour rendre leur publication tout-à-fait digne, et de l'importance de l'ouvrage, et de l'approbation des savans, ils ont confié le soin de la partie critique à M. Vincent de Regibus, traducteur de langue hébraïque à la bibliothèque vaticane, et professeur de langue grecque; et eux-mêmes n'ont reculé devant aucun sacrifice pour donner à leur œuvre le même luxe extérieur que l'on admirait dans le premier volume déjà publié.

Ce second volume contient EZECHIEL. Or voici quelles sont les divisions et la disposition de l'ouvrage :

1° Le texte grec du Codex ayant en regard la traduction latine littérale;

2° Des notes placées au milieu de la page comprenant : 1° les variantes du texte hébreu; 2° les variantes tirées du Codex Barberin; 3° les variantes tirées des Hexaples de Montfaucon; 4° celles tirées de la Vulgate;

3° Des notes placées au bas des pages comprenant les variantes de l'édition vaticane; 2° celles des éditions alexandrine, aldine et de Complut; 3° celles d'un Codex de la bibliothèque des jésuites; 4° enfin celles de saint Jérôme et de Drusius.

Il faut remarquer que les variantes du Codex Barberin sont les mêmes que celles d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion, et de quelques autres anonymes.

Quelques notes supplémentaires sont placées à la fin des chapitres toutes les fois que le sujet le demande.

L'ouvrage est sur grand papier in-folio, en gros caractères grecs, fondus exprès, semblables à ceux de l'édition de *Daniel*, sur papier fort, et comprend 380 pages.

Le prix de chaque exemplaire est de cinq écus romains (26 fr. 90 c.).

On peut se procurer à la même librairie le volume de *Daniel*.

S'adresser à Rome, à la typographie de Joseph Salviucci et François, etc.

(1) Ce texte a été imprimé à Gottingue en 1773, in-8°; en 1774, in-4°; et à Utrecht, en 1775, in-8°, avec de fort belles notes par Ségaar.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 58. — Octobre 1840.

Sciences Sociales.

COURS DE DROIT CRIMINEL.

ONZIÈME LEÇON (1).

De la loi de majesté et des lois pénales contre les chrétiens.

Les révolutions dans les mœurs et les constitutions des États amènent nécessairement dans le droit criminel des changemens qui y correspondent. Quelquefois la création d'une autorité nouvelle impliquera l'introduction de nouveaux devoirs imposés aux citoyens qui devront la respecter dans son exercice ; d'autres fois des faits se produiront, qui paraissant porter une atteinte directe ou indirecte, soit aux formes de gouvernement consacrées par le temps, soit aux principes mêmes de la constitution et de la société, subiront des qualifications légales qui les transformeront en crimes, et qui les livreront aux répressions les plus sévères.

En faisant l'histoire de la transformation de la procédure criminelle à Rome après la république, nous avons montré, placée au point culminant de toute compétence judiciaire, l'image de l'empereur. Cette grande image nous apparaît encore, en tête des lois pénales de la même époque, comme donnant la vie à une loi de sang, restée long-temps d'une application rare et restreinte, la loi de *majesté*. Cette loi a été dans ses nombreux détails l'objet de réflexions ingénieuses et profondes de la part de nos meilleurs publicistes. Quant à nous, nous tâcherons de l'apprécier dans son principe même, pour en saisir l'esprit réel et le caractère intime.

Toutes les républiques anciennes semblent animées du même mobile religieux et temporel, l'amour de la patrie : toutes elles ont leur palladium, leur oracle, leur Dieu tutélaire. Mais nulle part cet amour religieux de la patrie ne brille avec plus d'éclat qu'à Rome. Les traditions symboliques (1), les présages de grandeur qui entourent son berceau ont une physionomie spéciale et projettent sur son existence tout entière, je ne sais quelle merveilleuse auréole de gloire et de majesté. Cette étrange cité devient le type divin de toutes les cités terrestre, le centre, le résumé du monde connu (2), qu'elle a la mission d'asservir à

(1) Voir la xe leçon, n° 54, t. IX, p. 411.

(1) Voici une de ces traditions : « On creusa un fossé dans le centre de la ville autour du lieu appelé *Comitium*. On y déposa les prémices de toutes les choses bonnes et nécessaires; puis chacun des assistans y jeta une poignée de terre apportée du pays d'où il était venu, et l'on mêla le tout ensemble. On donna à ce fossé, comme à l'univers même, le nom de *monde* (κοσμος). » (Plut., *Romul.*, III, 16.)

(2) Tu regere imperio populos, Romane, memento.
(*Æneid.*, VI, 851.)

ses lois. Le Romain ne se contente pas de l'aimer, de la vénérer; il l'invoque, il l'adore; il lui voue, non seulement le sang des animaux, mais le sien propre.

Ce pieux dévouement qui fait le fond de son courage, cette adoration qui anime chacun des actes de sa vie, constituent au degré le plus éminent l'*idolâtrie de la cité*. *L'idolâtrie de la cité*, c'est le mot-principe, c'est l'idée-mère de l'histoire romaine.

Tant que cette divinité, *la cité*, subsiste comme une personnification vague et abstraite, ayant pour ses prêtres non-seulement les pontifes préposés à son culte, mais les magistrats élus qui étaient chargés de la servir, de maintenir et d'augmenter sa grandeur, elle ne se montre ni trop dure dans son austérité, ni trop farouche dans ses exigences. Mais quand elle sort de cet éclat idéal pour se personnifier dans un homme, elle devient ombrageuse, jalouse, tyrannique. Au lieu des rares holocaustes qui lui étaient sacrifiés par jugement ou par dévouemens volontaires, il lui faut parfois des hécatombes de victimes humaines.

Les expiations sanglantes dont se composait ce culte idolâtrique remontent à la plus haute antiquité. Suivant la tradition, Romulus lui-même les aurait attachées à la violation des devoirs du patronage et de la clientelle, fondemens de la cité sacrée. Quiconque aurait trahi ses devoirs devait être maudit et excommunié comme traître, *proditor*, et être considéré comme une victime que chacun pouvait immoler à Pluton (1), *diti sacer*.

Les décemvirs chargés dans leur mission législative de faire la part de l'élément du passé et de celui de l'avenir, n'oublient pas de décréter la peine capitale contre la haute trahison (2). La loi *Gabinia*, qui est aussi fort ancienne, déclare coupables de ce crime ceux qui fomentent dans un but séditieux des rassemblemens clandestins (3). Puis la loi *Cornelia*, de Sylla (4), semble fixer les principes sur la matière. César, dans sa loi *Julia* (1), ne fait qu'en renouveler les dispositions. Tibère, Domitien et d'autres empereurs se contentent de commenter et d'amplifier ce texte primitif.

Voici en quels termes Cicéron nous donne la substance de ces principes (2): « La majesté réside proprement dans « le peuple romain. On est censé la di« minuer, *minuere*, quand on porte at« teinte à sa dignité, à sa grandeur, à sa « puissance ou aux droits de ceux à qui « le peuple romain a délégué la puis« sance. »

Ainsi le caractère du peuple romain, son caractère propre et divin, c'est la *majesté*. Quiconque tend à en retrancher quelque chose doit être, par une espèce de talion, entendu dans un sens mystique et religieux, banni de la cité, ou retranché de la vie civile (3), *qui minuit majestatem populi Romani, capite minuatur*.

Ulpien ne sort de cette espèce de demi-jour, déjà si dangereux et si effrayant, que pour s'enfoncer plus profondément encore dans la doctrine idolâtrique. « Le crime de majesté, dit-il, doit être assimilé au sacrilége (4). » Le jurisconsulte de l'empire est, comme on voit, plus clair et plus précis que le jurisconsulte républicain. Il y a eu progrès. La cité mystique de Romulus a eu son incarnation dans un homme, l'empereur. Il ne s'agit plus d'adorer un symbole. La divinité existe : elle est de chair et d'os. Le trône de l'univers est son piédestal. Peuples, adorez-la (5).

Au moment même que se forme cette

(1) Den. d'Halic., II, 2.

(2) Lex Duodecim Tabularum jubet, cum qui hostem concitaverit, quive civem hosti tradiderit, capite puniri. L. III; Marcian, lib. XIV; *Institut.*

(3) *Pand.* de Pothier, *Commentar. ad 12 Tabulas.*

(4) Sigon, lib. II, *de public. judic.*

(1) Cicer., *Philipp.*, I, 23.

(2) Cicer., lib. II, *de invent.*

(3) La peine ne fut, sous la république, que l'interdiction de l'eau et du feu.

(4) En l'année 298, la gloire de ses succès donna une telle vanité à Dioclétien, que ne se contentant plus d'être salué par les sénateurs, il voulut être adoré par eux. *Adorari se jussit, quùm ante eum cuncti salutarentur.* (Eutr., IX, 26.) Dans leurs caprices de tyrans, Caligula et Domitien avaient parfois exigé le même hommage servile (Dion., LIX, 4-27-28), ajoutant que depuis Auguste, dans tous les repas particuliers et publics, on devait faire des *libations* aux empereurs de même que pour les lares et les autres dieux. (Dion., LI, 19; Ovide, *Fast.* II, v. 637.

(5) Suét., *J. Cés.*, 43.

personnification païenne, et que, de tous côtés, les peuples se prosternent devant le souverain, idole vivant, dans un petit coin reculé de l'empire, un cri s'élève et proteste contre cette immense dégradation de l'espèce humaine. La réaction sainte se propage de proche en proche. Bientôt de pauvres ouvriers de Jérusalem et de Nazareth viendront à Rome même protester en faveur de la dignité de notre être. Ils apprendront aux fils des Caton et des Fabricius les droits méconnus de l'humanité. Ils oseront au prix de leur vie, combattre par la parole cette idolâtrie devant laquelle tout s'abaisse, ils refuseront héroïquement aux Césars un encens qui n'est dû qu'à Dieu.

D'importantes modifications sont produites dans la législation criminelle de l'empire, par la collision de cette nouvelle force morale et de la plus grande force matérielle dont l'homme puisse disposer.

Déjà Rome, qui avait donné droit de cité dans son sein au culte des peuples vaincus, à condition qu'ils reconnussent la suprématie du sien, s'était parfois alarmée des progrès que faisaient dans son sein les religions de l'Orient. Isis et Sérapis avaient eu leurs jours de proscription. La magie des Perses et l'astrologie des Chaldéens avaient été réprimées par des lois sévères. Jules-César prononça la dissolution de toutes les sociétés religieuses (1) dont l'institution ne remontait pas à une date ancienne. Auguste renouvela d'anciennes lois contre les superstitions étrangères. Tibère persécuta à Rome les Juifs qui y étaient devenus nombreux, et en fit déporter quatre mille en Sardaigne. A cette même époque, des philosophes pythagoriciens eurent des démarches à faire auprès de l'empereur pour ne pas être confondus avec ces sectateurs des cultes étrangers que l'on reconnaissait surtout à l'abstinence de certaines viandes. Claude fit un décret contre la religion des Druides dont la pratique avait déjà été défendue aux citoyens romains. Il paraît même que cet empereur fut le premier qui usa de sévérité à l'égard des Chrétiens. Il chassa de Rome, dit Suétone (2), les Juifs qui s'agitaient à Rome au nom de Chrestus, *impulsere Chresto*. Suivant Orose, il serait hors de doute qu'il s'agit des Chrétiens dans ce passage : c'est d'ailleurs dans la seconde année du règne de Claude que saint Pierre vint à Rome, et il paraît qu'il y propagea l'Évangile avec tant de rapidité que le nombre de ses disciples dut éveiller l'attention du pouvoir.

Cependant Tacite est le premier des historiens qui fasse une mention expresse des chrétiens. Il est triste de voir ce beau génie se faire, en cette occasion, le servile écho des préjugés du vulgaire, et accuser des crimes les plus honteux les plus innocens des hommes. « Néron, « dit-il, fit mettre en accusation et accabler des peines les plus raffinées des « hommes odieux par leurs crimes et « vulgairement appelés chrétiens. Ce « nom leur vient de *Christus*, qui, sous « le règne de Tibère, fut condamné au « dernier supplice par son procurateur « Ponce-Pilate. *Cette détestable superstition*, réprimée pour le moment, s'était « répandue de nouveau, non seulement « dans la Judée, d'où elle était sortie, « mais dans Rome même, où tout ce « qu'il y a d'atroce et de honteux semble « converger de toutes parts, et y trouve « des sectateurs. Ceux donc qui avouaient « après avoir été saisis, ou qui étaient « convaincus par jugement, étaient mis « à mort, moins pour le crime d'incendie que pour satisfaire à la haine du « genre humain. On se faisait d'affreux « divertissemens de leurs supplices : ainsi, « on les couvrait de peaux de bêtes, « on les attachait à des croix, ou bien « on les faisait brûler, et, quand le jour « mourait, Néron s'en servait comme de « flambeaux pour dissiper les ténèbres « de la nuit. Cependant, vêtu en cocher « du cirque, et mêlé au peuple, il pressait les jeux et les supplices. Aussi, « *quoiqu'il s'agît de coupables, qui* « *avaient mérité de sévères châtimens*, « un sentiment de compassion s'élevait, « parce qu'on comprenait bien qu'ils n'étaient pas punis dans un but d'intérêt « social, mais pour assouvir la cruauté « d'un seul homme. »

Ce ne fut donc pas pour leur religion, mais pour un prétendu crime d'incendie,

(1) Suét., Claud., XXV.
(2) *Id.*, *ibid.*

que les chrétiens furent condamnés dans cette circonstance. Néron profita de leur impopularité pour leur imputer un forfait dont il voulait détourner le soupçon de dessus sa personne. Les supplices qu'il leur infligea furent moins des peines judiciaires que des passe-temps de la tyrannie.

Sous le règne de ce prince, nous voyons la puissance maritale se révéler par un acte d'énergie qui ne semblait plus lui appartenir depuis long-temps. Le sénateur Plantius condamne sa femme à mort devant les Lares domestiques; cet acte d'omnipotence judiciaire du chef de famille, véritable anachronisme moral au temps de l'empire, doit s'expliquer par une cause mystérieuse et inconnue des historiens qui nous le racontent. Un pareil jugement domestique aurait excité l'indignation de la populace païenne, si Plautia avait adoré Isis, Mithra, ou quelque autre divinité orientale. Mais sans doute elle était chrétienne, et la vengeance sanguinaire du mari trouvait une adhésion puissante dans les préjugés fanatiques de la foule contre la religion nouvelle.

Le premier édit publié d'une manière directe et formelle contre les chrétiens de l'empire remonte à Domitien, qui l'an 97 de notre ère, fit un décret portant (1) que quiconque ne reconnaîtrait pas les dieux de la cité romaine serait, par là même, coupable du crime de lèse-majesté.

En vertu de cet édit, on appliqua aux chrétiens les affreux supplices réservés alors aux criminels de haute trahison. On enduisait une robe de poix, de bitume et de cire, et les condamnés y étaient brûlés vifs. On appelait cette peine *vivicomburium*. Juvénal y fait allusion, quand il s'écrie « que quelqu'un « ose se plaindre du délateur (2) Tigelli« nus; son cadavre empalé servira de « fanal, et traîné sur l'arène, il y tracera « un large sillon. »

Au reste, les préfets, présidens et procureurs de provinces, employaient toutes les variétés des tortures ou des supplices, soit pour faire apostasier les chrétiens, soit pour les punir de leur héroïque persévérance. La condamnation aux bêtes, *damnatio ad bestias*, était peut-être encore plus usitée que le *vivicomburium* à l'égard des confesseurs du christianisme. C'était un moyen de satisfaire à la fois la passion du peuple pour les jeux du cirque et sa fureur contre le culte nouveau.

Quelquefois l'empereur et ses magistrats, pour la punition de ce crime récemment inventé, avaient égard au rang des coupables, comme en matière de crime ordinaire, et infligeaient des peines moins fortes à mesure que le coupable était plus élevé en dignité (1). Ainsi Flavius Clémens, parent de Donatien et nommé consul à la quatorzième année de son règne, fut accusé presque au sortir de sa charge, *d'avoir passé aux mœurs des Juifs et de n'avoir point de dieux*, c'est-à-dire dans le langage des païens d'alors, d'avoir embrassé le christianisme. Il fut condamné à mourir, non par le feu ou les bêtes féroces, mais par la hache. Sa femme et sa nièce, convaincues du même crime que lui (2), furent simplement reléguées, l'une dans l'île de Pandataire, l'autre dans l'île de Pantia. Ce qui ajoutait à la rigueur de ces peines, c'était la confiscation des biens au profit du fisc impérial.

Ces faits qui se passèrent l'an 96 de notre

(1) Fleury, *Hist. Ecclésiast.*, liv. II, § 51. Schlegel, *Philosophie de l'Histoire*, t. II, p. 32. C'est à cette époque que saint Jean fut mis dans une cuve d'huile bouillante, près de la Porte Latine, et, après avoir échappé à ce supplice, relégué dans l'île de Pathmos.

(2) Tigellinus était un fameux délateur fort redouté sous Domitien.

.... Tædâ lucebit in illâ
Quâ stantes ardent, qui fixo gutture fumant,
Et latum mediâ sulcum deducet arenâ.
(*Sat.* I, v. 155.)

(1) La loi Cornelia, *de siccariis et veneficiis*, condamnait les coupables convaincus d'assassinat et d'empoisonnement à la peine de la déportation et de la confiscation des biens. Plus tard, c'est-à-dire sous l'empire, on voit reparaître l'ancienne inégalité devant la loi dont l'âge historique avait fait à peu près disparaître les traces. « Les empoisonneurs et les « assassins, dit le recueil des lois impériales, se« ront condamnés à mort, à moins qu'ils ne soient « d'un rang trop élevé pour être assujétis à la peine « de la loi; ceux de la plus basse classe sont ordi« nairement condamnés aux bêtes. » (Lex 3, § 5, *ad leg. Cornel. de Sicariis.*)

(2) Euseb., *Chron.*, ann. 97 et 3, *Hist.*, cap. XVII, 18.

ère, prouvent que le christianisme, après avoir commencé dans les cabanes, avait déjà envahi les palais des grands et pénétré jusques au pied du trône.

Après Domitien, Nerva fit cesser par un édit toute poursuite relative au délit de majesté. Il punit de mort les esclaves dénonciateurs de leurs maîtres, et réprima sévèrement l'abus des délations. Cela seul aurait suffi pour adoucir les persécutions contre les chrétiens. Il ne s'en tint pas là : il rappela les exilés, même ceux qui l'étaient pour cause de religion, et défendit expressément que l'on accusât personne pour cause d'impiété ou de judaïsme (1).

Mais les empereurs, tout-puissants pour exciter la cupidité des délateurs, et le fanatisme populaire, ne l'étaient plus quand il s'agissait d'enchaîner ces basses et cruelles passions. Dans ces villes riches et voluptueuses de l'Afrique et de l'Asie, Carthage, Alexandrie, Antioche, les prêtres des faux dieux attisaient la haine d'une population ignorante contre les chrétiens, en accréditant les absurdes calomnies dont le culte nouveau était l'objet. A les entendre, les agapes, ces repas nocturnes des sectateurs du Christ, couvraient de leurs ténèbres l'infanticide, l'inceste et mille abominations secrètes. Si donc quelque tempête désastreuse venait fondre sur ces superstitieuses cités, si elles étaient envahies par la peste, ou menacées par une invasion des barbares, on attribuait ces fléaux à la colère des dieux contre les sectateurs de l'Évangile : on dispersait les assemblées de chrétiens par la force, on les lapidait sur la place publique, ou bien on les menait devant le gouverneur et on exigeait leur supplice. Plus d'un proconsul abaissa en pareille circonstance la majesté de ses faisceaux devant la sédition populaire ; dans un temps où le sentiment du droit se perdait au sein de la société païenne, les magistrats de l'empire ne seraient pas allés risquer leur vie, ou même leur place, pour résister au torrent de l'injustice ; ils se faisaient donc rigoureux et cruels, par lâcheté, et les disciples de J.-C. trouvèrent des Ponces-Pilates sur les siéges des prétoires, comme leur divin maître.

Quand Pline le jeune, proconsul de Bithynie, consulte Trajan pour savoir quelle conduite il devra tenir à l'égard des chrétiens, on sent qu'il est bien moins préoccupé de l'amour de la justice que de la crainte de déplaire à l'empereur, ou de heurter les préjugés de son temps. N'est-ce pas une pitié d'entendre un homme tel que lui demander, sous prétexte qu'il ne connaît pas la jurisprudence suivie à l'égard des chrétiens (1), « Si c'est le nom seul, *fût-il pur de* « *crime*, ou les crimes attachés au nom, « que l'on doit punir ? » Que penser d'un juge qui demande s'il est de son devoir de condamner l'innocence ?

« Voici toutefois, ajoute-t-il, la rè- « gle que j'ai suivie à l'égard de ceux « que l'on a déférés à mon tribunal. « Je leur ai demandé s'ils étaient chré- « tiens. Ceux qui l'ont avoué, je leur « ai fait la même demande une seconde « et une troisième fois, et je les ai me- « nacés du supplice. Quand ils ont per- « sisté, je les y ai envoyés ; car, de « quelque nature que fût l'aveu qu'ils « faisaient, j'ai pensé qu'on devait punir « au moins leur inflexible obstination. » Quel raisonnement pour un philosophe ? Leur aveu était la reconnaissance d'un fait existant, ce fait pouvait être exempt de crime, et la seule persistance à dire la vérité devenait un forfait digne du dernier supplice ! Voilà la morale, voilà le bon sens des hommes éclairés du paganisme. Qu'on s'étonne après cela des mœurs barbares, des stupides préjugés des classes populaires. Pline continue à rendre froidement compte de toute sa conduite : « J'en ai réservé d'autres, en- « têtés de la même folie, pour les en- « voyer à Rome, car ils sont citoyens « romains. » Il ajoute que, sur la foi d'un libelle anonyme, c'est-à-dire d'une accusation non souscrite par son auteur, il en avait fait arrêter un grand nombre, qui tous avaient nié être actuellement chrétiens. « Ils ont en ma présence, dit- « il, et dans les termes que je leur pres-

(1) Nomen ipsum, etiam flagitiis careat, an flagitia cohærentia nomini, puniantur. (Pline le jeune, *Lettr.* 47, liv. x.

(1) Je me sers de la traduction des *Lettres de Pline le jeune*, par M. de Sacy, revue par M. Pierrot.

« arrivais, invoqué les dieux, et offert du « vin et de l'encens *à votre image*, que « j'avais fait apporter exprès avec les « statues de nos divinités. Ils ont même « prononcé des imprécations contre le « Christ ; toutes choses auxquelles, dit-« on, l'on ne peut jamais forcer ceux qui « sont vraiment chrétiens. J'ai donc cru « qu'il les fallait absoudre. D'autres, dé-« férés à mon tribunal par un dénon-« ciateur, ont reconnu d'abord qu'ils « étaient chrétiens et se sont rétractés « aussitôt. Tous ont adoré votre image « et les statues des dieux. Au reste, ils « assuraient que leur faute ou leur er-« reur n'avait jamais consisté qu'en ceci : « ils s'assemblaient à jour marqué avant « le lever du soleil ; ils chantaient tour à « tour des vers à la louange du Christ, « comme d'un Dieu. Ils s'engageaient par « un serment, non à quelque crime, mais « à ne point commettre de vol, de bri-« gandage, d'adultère, à ne point man-« quer à leurs promesses, à ne point nier « un dépôt : après cela, ils avaient cou-« tume de se séparer, et se rassemblaient « de nouveau pour manger des mets « communs et innocens. » Ceci était une réfutation de la calomnie répétée dans la populace païenne contre les chrétiens. Plus loin, Pline dit avoir mis à la torture deux femmes esclaves initiées au culte du Christ, et il convient qu'il n'a rien découvert qu'une superstition blâmable et excessive. Du reste, il se vante d'avoir ramené des adorateurs dans les temples des dieux, devenus presque déserts. « Par-« tout, dit-il, on vend des victimes qui « trouvaient auparavant peu d'acheteurs. »

Que répond Trajan, ce grand et illustre empereur ? Va-t-il interdire toute poursuite contre des hommes qui n'ont d'autre tort que de s'appeler chrétiens ? Dans ce cas, il irait peut-être au-devant d'un désir secret de Pline, timide apologiste de ces malheureux qu'on flétrit par l'imposture avant de les proscrire par les supplices. Mais ce que le gouverneur n'a pas eu le courage de demander, l'empereur n'osera pas l'accorder lui-même. Il cherchera des tempéramens, des transactions, des milieux entre la justice et l'iniquité. Voici les termes mêmes de sa lettre, monument historique d'une haute importance.

« Vous avez fait ce que vous dev[...] « faire, mon cher Pline, dans l'exa[...] « des poursuites dirigées contre les ch[...] « tiens. Il n'est pas possible d'établir [...] « forme certaine et générale dans ces [...] « tes d'affaires. Il ne faut pas faire de [...] « cherches contre eux : s'ils sont accu[...] « convaincus, il faut les punir. Si ce[...] « dant l'accusé nie qu'il soit chréti[...] « qu'il le prouve par sa conduite, je [...] « dire en invoquant les dieux, il faut [...] « donner à son repentir, de quelque [...] « çon qu'il ait été auparavant charg[...] « reste, dans nul genre d'accusati[...] « ne faut recevoir de dénonciations [...] « signature : cela serait d'un pernic[...] « exemple et contraire aux maxim[...] « notre règne. »

Ainsi du haut de son despotisme [...] daigneux et hautain, Trajan appro[...] conduite que Pline a tenue ; seule[...] il le blâme indirectement d'avoir [...] une dénonciation sans signature ; p[...] défend la recherche du crime de c[...] tianisme, en ordonnant pourtant [...] condamner si on le dénonce. Quel [...] versement des règles de la logique [...] la justice !

Pline pourra donc continuer so[...] tème de tyrannie mitigée, qua[...] amènera devant son tribunal des [...] mes dont tout le crime, il l'atteste [...] même, est de porter le nom de chré[...] de ne pas adorer l'image d'un mort [...] préférer obstinément leur foi à leu[...] il les fera torturer, brûler, crucifie[...] chirer par les bêtes des amphithé[...] Sa conscience de juge est tranquille [...] contre lui les mouvemens de son co[...] les instincts de sa raison ; mais il a [...] lui la décision de l'empereur.

Nos monarchies chrétiennes, mê[...] plus absolues, ont souvent offert [...] exemples d'une généreuse résista[...] des ordres sanguinaires. Dans l'e[...] romain, au sein de la profonde dég[...] tion des âmes produite par l'idol[...] politique, on ne trouvera pas un [...] gouverneur de province qui réponde [...] édit de persécution, *employez nos* [...] *et nos vies à choses faisables* (1).

Je partage, je l'avoue, l'étonne[...]

(1) Réponse du vicomte d'Orthès, gouver[...] Bayonne, à l'ordre donné par Charles IX de [...]

du cardinal Bellarmin, quand je (1) vois des écrivains ecclésiastiques vouloir ouvrir les portes du ciel à l'empereur qui faisait adorer son image, qui laissait persécuter les chrétiens, et qui, dans l'occasion, les condamnait lui-même (2).

Du reste, ce système de Trajan paraît être celui des meilleurs empereurs qui lui succédèrent ; ils ne renouvelaient pas les édits sanguinaires, mais ils toléraient la persécution, et laissaient impunis les excès populaires commis contre les chrétiens, à la suite des bacchanales (3), des lupercales et de ces fêtes païennes qui faisaient rougir la morale et la pudeur. Pour le culte tant calomnié, quel titre de gloire d'avoir de tels oppresseurs !

Adrien, Antonin, défendirent pourtant d'accuser les chrétiens par cela seul qu'ils étaient chrétiens, et sans qu'ils eussent enfreint les lois, ou entrepris quelque chose contre l'Etat ; mais ces édits, à l'exécution desquels ils tenaient peu, étaient mal observés dans les provinces reculées de l'empire. On continuait de poursuivre comme coupables de lèse-majesté ou de trames séditieuses, ceux qu'on ne pouvait plus condamner comme sectateurs du Christ.

Marc-Aurèle protégea tour-à-tour et abandonna les chrétiens. Ce fut sous son règne et de son aveu, que Lyon, à l'époque des jeux idolâtriques, institués en l'honneur d'Auguste, fut le théâtre d'une persécution nouvelle, et que le sang des Pothin, des Blandine et des Zacharie, coula dans l'arène ou sous la hache des bourreaux, pour assaisonner les divertissemens qui excitaient la joie barbare des païens.

Parmi les instigateurs des cruautés légales et officielles qui partaient du trône même, l'on remarque les jurisconsultes ou légistes. Il y avait dans cette classe d'hommes, chez les païens, quelque chose d'étroit, de dur et de routinier, qui s'opposait violemment à toute idée neuve et généreuse. Le préteur romain, à genoux devant les lois anciennes de la République, même quand il était forcé de concéder quelque chose (1) à l'esprit du temps, ne faisait qu'introduire des exceptions à ces lois, au lieu de les abroger, et chaque fois qu'il leur portait ainsi un nouveau coup, il les rappelait et il en reconnaissait respectueusement l'existence. Quant aux vieilles cérémonies du polythéisme, liées si étroitement à la constitution de l'Etat, le légiste les regardait comme des traditions saintes, auxquelles on ne pouvait porter la main sans sacrilége. Si l'empereur était décidément regardé comme personnifiant la cité et le peuple de Rome, si en cette qualité il réunissait au pouvoir souverain, dans l'ordre civil, les plus hautes prérogatives dans l'ordre religieux, c'est (2) encore aux fictions du légiste qu'était dû ce nouveau droit public, si favorable au despotisme.

A la fin du second siècle, sous Septime-Sévère, le jurisconsulte Plautien, préfet du prétoire, excite ce prince naturellement dur, mais juste, à autoriser les poursuites contre les chrétiens. Plautien

crer les protestans. Plusieurs autres gouverneurs de province eurent aussi le courage d'une noble désobéissance à cet ordre sanguinaire.

(1) On trouve dans l'*office des morts* de l'Euchologe de l'Église grecque une oraison par laquelle elle demande à Dieu de pardonner à celui pour qui elle prie, comme Dieu a pardonné à Trajan par l'intercession de saint Grégoire-le-Grand. Dans l'Église latine, saint Jean de Damas, saint Thomas et Gerson ont regardé le salut de cet empereur comme probable.

(2) Trajan, après avoir vaincu les Daces, interrogea saint Ignace, évêque d'Antioche, surnommé Théophore, qui fut amené à son tribunal. Le prélat confessa généreusement sa foi. Trajan prononça contre lui une sentence ainsi conçue : « Nous ordonnons qu'Ignace, qui dit qu'il porte en lui le « Crucifié, sera enchaîné et conduit à Rome par les « soldats pour être dévoré par les bêtes dans les « jeux populaires du Cirque. » Il était d'usage d'envoyer à Rome, de toutes les provinces, les plus fameux criminels, et l'empereur Trajan y envoyait à ce titre le saint évêque d'Antioche. (Fleury, *Hist. Ecclés.*, liv. III, ch. XVI.)

(3) Tertull., *Apolog.*, cap. XXXVII.

(1) Le droit prétorien est un corps, robuste peut-être, mais couvert de plaies sur lesquelles les préteurs s'appliquaient continuellement à mettre des emplâtres. (Voltaire.)

(2) Sed et quod *principi placuit* legis habet vigorem ; cùm lege regiâ, quæ de ejus imperio lata est, populus ei et in eum omne imperium suum et potestatem concedat. (Instit., *De jure naturali*, § 6.) Cùm enim lege antiquâ, quæ regia nuncupabatur, omne jus omnisque potestas populi Romani in imperatoriam translata sunt potestatem. (*Première* préface du *Dig.*, § 7.)

montre sous un jour odieux le prosélytisme de ces sectaires; il les représente comme des séditieux qui minaient par de sourdes menées la puissance impériale, la police religieuse de l'Etat, et même l'ordre social. Une violente tempête s'élève contre le christianisme à Rome et dans les provinces. Pour tâcher d'en apaiser les fureurs et d'éclairer des esprits égarés par des préjugés féroces, Tertullien écrit son admirable apologétique, et l'adresse aux premiers magistrats de l'empire, c'est-à-dire aux gouverneurs des provinces romaines.

Trente ans plus tard, ce sont encore deux jurisconsultes *Ulpien* et *Paul*, qui détruisent dans l'esprit d'Alexandre Sévère, fils de Mammée, les préventions favorables que cet empereur avait pour le christianisme. Ulpien[1], préfet du prétoire, conseille les édits de persécution, et les fait exécuter. Dans son traité de *officio proconsulis*, il recueille toutes les lois qui ont été portées directement ou indirectement contre les chrétiens; il explique aux officiers de l'empire qu'une implacable sévérité contre ces sectaires fait partie des devoirs de leur charge. Il déclare dans ses écrits que la religion du Christ (1) est une pernicieuse innovation et qu'elle amènera la ruine de l'empire.

On ne comprend pas comment ces légistes, qui devaient aimer les formes antiques de la procédure criminelle, et les respecter à l'égal de toutes les lois de la République, ne reconnaissaient pas la justice des plaintes des chrétiens, qui reprochaient aux magistrats de les juger sans observer aucune des règles du droit commun. Si on mettait ces malheureux à la question, ce n'était pas pour les amener comme les autres accusés à avouer (1) le crime prétendu dont ils étaient prévenus, mais pour les forcer à le nier. S'ils persistaient dans les plus affreux tourmens à se dire chrétiens, on les condamnait sur ce nom seul, sans dire de quels forfaits ce nom rappelait l'idée, et sans chercher à préciser le lieu, le moment où ces forfaits auraient été commis. Ils ne pouvaient pas appeler un avocat pour plaider leur cause, et personne n'était admis à se présenter d'office pour la défendre. A Lyon, quand Pothin et Blandine sont amenés avec d'autres confesseurs de la foi devant le gouverneur de la province, et qu'ils sont soumis à d'affreux tourmens, un jeune homme, *Vestius Epagathus*, sollicite de ce magistrat la permission de plaider la cause des accusés, et de montrer qu'il n'y a dans les mœurs des chrétiens, ni impiété, ni irréligion. Alors la multitude qui environne le tribunal fait entendre d'homicides clameurs. Le gouverneur, fort irrité lui-même d'une réclamation qui, pourtant, est entièrement conforme à la procédure et aux lois de l'État, se contente de demander à Epagathus s'il est aussi de cette religion; celui-ci l'avoue hautement, et on le jette dans les tortures avec les autres martyrs, sous le nom dérisoire d'*avocat des chrétiens* (2).

Souvent les juges joignaient bassement l'ironie à la cruauté; ils obtenaient alors, dans la populace qui entourait leur prétoire, de faciles applaudissemens. Sous l'empereur Gallus, Hippolyte, vieillard vénérable, est dénoncé (3) au préfet de Rome. Comment s'appelle-t-il? dit le préfet; on lui répond qu'il s'appelle Hippolyte. « Qu'il soit donc traité comme Hippolyte, reprend le magistrat, et qu'il soit traîné par des coursiers indomptés et fougueux. » Cette sentence est accueillie avec des rires féroces : on prend deux chevaux farouches, on passe entre eux une longue corde au lieu de timon, et on y attache les pieds du martyr. — « Ils

(1) Ce même Ulpien, si injustement sévère pour un culte qui venait purifier le monde avili et corrompu, osait à peine condamner timidement les actions les plus contraires à la morale. « Si la même « femme, dit-il, a été successivement la concubine « de son patron et du fils ou du petit-fils de ce dernier, je suis d'avis que cela n'est pas très régu« lier. » Non puto eam *recte* facere. (Lib. I, § 3, *de concubinis*, Digest.) Que dire d'un Etat dont les ministres rendent de pareils oracles? Que devons-nous penser des mœurs de la foule quand nous trouvons un tel langage dans la bouche de ses magistrats les plus austères, parlant officiellement au nom du pouvoir chargé de diriger et de gouverner la société?

(1) *Apolog.*, Tertullien. *Passim.*

(2) Euseb., liv. v, c. I, *Hist. Ecclés.*

(3) Fleury, *Hist. Ecclés.*, liv. VII, cap. x. Trois empereurs de suite, après Philippe qui avait passé pour être chrétien, persécutèrent cruellement le nouveau culte; ce furent Décius, Gallus et Valérien.

déchirent mon corps, dit Hippolyte mourant ; Seigneur, prenez mon âme ! » Les chevaux, excités par les cris et les coups de la multitude, emportent le malheureux à travers les bois, les ronces et les rochers. Ses membres sont brisés et dispersés en mille pièces.

On ne sait comment qualifier l'atroce bouffonnerie de cette sentence de mort. Un pareil oubli de toute dignité d'homme dans l'acte le plus grave du sacerdoce judiciaire, excite l'étonnement autant que l'indignation. Pour trouver quelque chose d'analogue au sein de notre civilisation renouvelée par le christianisme, il faudrait choisir quelqu'une de ces époques de trouble et de tempête populaire, où tout ce qui s'agite de plus impur au fond de la société, serait remonté à la surface, et aurait pris accidentellement possession du pouvoir. Dans le paganisme, ces choses se passaient au sein d'un état social ordinaire et régulier.

Dans le cours du troisième siècle, quand les poursuites contre les chrétiens furent suspendues, la paix amollissait leur courage, et relâchait la sévérité de leurs mœurs. Aussi, lorsque les persécutions se renouvelaient, des apostasies nombreuses venaient affliger l'Eglise. Les chrétiens d'un rang élevé usaient de leur fortune, pour désarmer, au poids de l'or, l'acharnement des délateurs et la sévérité des magistrats. Les évêques n'avaient plus besoin de modérer dans leurs ouailles l'ardeur du martyre. Marc-Aurèle n'aurait plus été fondé à reprocher aux chrétiens *de* (2) *courir à la mort avec la précipitation des troupes légères, et de ne pas l'attendre avec la gravité des sages antiques*. Des dignitaires même de l'Eglise se laissèrent aller à de déplorables chutes.

On éprouve un sentiment de tristesse, quand on voit les molles habitudes de l'opulence dissuader de faibles chrétiens, non-seulement des souffrances du martyre, mais même des privations de l'exil, et des fatigues d'une fuite lointaine. Parmi ces hommes riches qui n'avaient pas la force de supporter les conséquences de leur foi, les uns, poussés par une terreur panique, allaient eux-mêmes faire enregistrer leur apostasie, et sacrifier aux dieux ; d'autres, qui avaient espéré se racheter de toute délation par des sacrifices pécuniaires, étaient enfin dénoncés aux magistrats, et reniaient leur foi en présence des chevalets et des ongles de fer, dont on menaçait de déchirer leur corps. Quelques uns se faisaient nommer dans les temples des faux-dieux à des emplois de flamines ou de prêtres (1), qui les revêtaient d'une sorte d'inviolabilité. Un grand nombre, enfin, allaient demander aux magistrats des *billets de sûreté* (2), pour n'être pas recherchés, et pour s'épargner la honte d'une déclaration publique. Ces derniers s'appelaient *libellatiques*, et l'espèce (3) de soumission qu'ils faisaient à l'autorité, étoit regardée aussi comme une espèce d'idolâtrie.

L'Église déploya toute la rigueur des pénitences (4) canoniques contre ces apostats de tout genre. Elle ne pouvait pas admettre que des différences dans la fortune pussent établir des différences dans les obligations attachées au nom de chrétien ; tous devaient être pareillement disposés à confesser leur foi. Sous le niveau des branches de la croix, toutes les têtes étaient égales.

Ce fut après les douceurs énervantes d'une assez longue paix, que l'Eglise eut à subir de la part de la puissance impériale, sa dernière et sa plus rude épreuve. Après avoir long-temps toléré et presque favorisé le christianisme, Dioclétien, égaré par de funestes conseils, changea tout-à-coup de conduite ; il se laissa persuader que la religion nouvelle, en sapant les bases de l'empire, tendait à renverser les dieux protecteurs de la fortune de Rome, ainsi que les institutions qui en avaient fait la force et la gloire. Les

(1) Citation des *Œuvres de Marc-Aurèle*, reproduite par M. Villemain dans un fragment intitulé : *de la Philosophie stoïque et du Christianisme sous les Antonins.*

(1) Euseb., VI, cap. XLI. — Cypr., *de Lapsis.*

(2) Fleury, *Hist. Ecclés.*, liv. VI, chap. XXVI et XXVII.

(3) Fleury, *Hist. Ecclés.*, *ibid.* On avait imputé au pape Corneille de s'être muni d'un semblable billet ; mais on reconnut ensuite que c'était une calomnie des hérétiques.

(4) Voir les *Actes du concile d'Elvire*, *act. Conc.*, t. I, p. 967.

légistes, les pontifes des idoles, les philosophes, et surtout le César Galère, détruisirent l'heureuse influence qu'avaient exercée jusques-là sur l'empereur, sa femme, sa fille et plusieurs officiers de son palais, secrètement convertis au christianisme. De concert avec Maximien et Galère, Dioclétien concerta un plan systématique de destruction du culte nouveau. En conséquence, il publia un édit portant : « Que toutes les églises seraient rasées, et les Écritures sacrées « des chrétiens brûlées ; que tous ceux « de cette religion seraient privés de « tout honneur et de toute dignité ; « qu'ils seraient soumis aux tourmens, « de quelque ordre et de quelque rang « qu'ils fussent ; que l'on aurait action « contre eux et qu'ils n'en auraient con- « tre personne, pas même pour rede- « mander ce qu'on leur aurait enlevé, « pour se plaindre d'une injure ou d'un « adultère ; que les affranchis qui se fe- « raient chrétiens (1) perdraient leur « liberté..... »

Alors la persécution prit un caractère d'ensemble qu'elle n'avait jamais eu même sous les empereurs les plus ennemis du christianisme. Pour bien montrer que l'édit ne faisait nullement acception de personnes, on commença par l'exécuter sur les marches mêmes du trône. Prisca, femme de Dioclétien, et Domitilla, sa fille, furent forcées les premières à sacrifier aux dieux, pour éviter la mort. Dorothée, Pierre (2). et d'autres officiers du palais furent plus courageux, et persévérèrent dans leur foi, malgré les tourmens qu'ils eurent à subir : pas une province, pas une ville, pas un village de l'empire n'échappa à l'exécution de l'édit de sang. Aucune église ne resta debout ; aucun exemplaire des Écritures ne fut oublié dans les recherches qu'en firent les magistrats ; et ces recherches donnèrent lieu à d'affreux supplices contre les prêtres qui étaient dépositaires des saints livres, et qui refusaient de les livrer.

Il y avait des autels dans tous les lieux publics, dans les tribunaux, et jusques dans les cabinets des juges ; tout plaideur était obligé de sacrifier aux dieux, pour obtenir qu'on lui rendit justice.

Pendant près de sept années, la persécution sévit avec la même rigueur sur les divers points de l'empire (1), les ongles de fer (2), les entraves (3), les bêtes de l'amphithéâtre, les bûchers, le pal, les haches, la croix, la potence, multipliaient les tortures et la mort sous mille formes diverses. L'empereur, centre et mobile de toute puissance, les gouverneurs des provinces avec leurs licteurs et leurs soldats, la foule immense des païens avec leur haine et leur fureur, déployèrent en vain toutes leurs forces réunies contre des proscrits désarmés et sans défense ; tout vint échouer devant la religion, œuvre de Dieu, et la rage des bourreaux se lassa plutôt que la patience des victimes.

Galère, l'instigateur de l'édit de persécution, Galère, devenu empereur, frappé de cette constance surhumaine, dompté par une maladie cruelle, et conduit au remords par la douleur, Galère avoua en quelque sorte sa défaite morale (4), dans un édit de tolérance rendu à Sardique en faveur des chrétiens, et publié ensuite dans tout l'empire. « Comme « nous avions fait, dit-il, une ordonnance « pour ranger ces hommes aux maximes « des anciens, plusieurs ont été mis en « péril, et plusieurs ont péri effective- « ment, et comme nous les voyons la « plupart demeurer dans leurs senti- « mens, sans rendre aux dieux le culte « qui leur est dû, ni abandonner le Dieu

(1) Eusèbe, VIII, *Hist.*, cap. II. — Pagi, *Ann.*, 302, n° 3.

(2) Dorothée, chef des officiers du palais, fut étranglé après de longs tourmens ; Pierre, ayant refusé de sacrifier, fut élevé en l'air et fouetté par tout le corps. Comme on l'avait déchiré jusqu'à lui découvrir les os sans ébranler sa constance, on mit du sel et du vinaigre sur ses plaies. On apporta un gril et du feu, et on le mit rôtir comme les viandes que l'on veut manger, lui déclarant qu'il ne sortirait point de cet état s'il ne voulait obéir. Il demeura ferme et mourut dans les tourmens. (Fleury, *Hist. Ecclésiast.*, liv. VIII, chap. XXIX.)

(1) A l'exception des Gaules, où gouvernait Constance, et où l'édit ne reçut jamais son entière exécution.

(2) Dans certains lieux, on suppléait aux ongles de fer, destinés à écorcher la peau des martyrs, par des fragmens de pots cassés.

(3) Les entraves écartaient de force les jambes des martyrs, de manière à leur fendre le corps.

(4) Euséb., IX, *Hist.*, cap. I. — Pagi, *Ann.*, 311.

« des chrétiens : ayant égard à notre clé-
« mence, et à la coutume que nous avons
« observée, de faire grâce à tous les
« hommes : nous avons cru devoir aussi
« étendre notre indulgence sur eux, en
« sorte qu'ils puissent être chrétiens
« comme auparavant, et rétablir le lieu
« de leurs assemblées; à la charge qu'ils
« ne fassent rien contre les lois (1). »

(1) La lettre de Sabin, préfet du prétoire d'Orient, à l'occasion de cet édit, n'est pas moins remarquable. « Il y a long-temps, dit-il, que les empereurs, « nos divins maîtres, ont ordonné avec une appli- « cation et une dévotion particulières, de ramener « tous les esprits à la manière de vie la plus sainte « et la plus droite; afin que ceux même que l'on « voit suivre des coutumes différentes de celles des « Romains rendissent aux dieux immortels le culte « qui leur est dû. Mais l'opiniâtreté et la dureté de « quelques uns a été si excessive, que ni les justes « raisons du commandement n'ont pu leur faire « changer de sentiment, ni les supplices les épou- « vanter. C'est pourquoi, nos divins maîtres et très « puissans empereurs, possédés par leur bonté et « leur piété naturelles, et jugeant indigne de leurs « maximes de laisser tant de personnes se mettre « en péril, m'ont ordonné de vous écrire : que si « l'on trouve quelque chrétien observant sa religion « particulière, vous le délivrerez de tout trouble et « de tout péril, et ne le tenez punissable d'aucune « peine pour ce sujet; puisque l'on a reconnu par « un si long temps qu'il n'y a aucun moyen de les « persuader et de les guérir de cette opiniâ- « treté, etc. » (Eusèbe, *ibid.*; et Pagi, *Ann.*, 311.)

L'idolâtrie (1) politique touchait à sa fin; elle-même se déclarait vaincue. Il était réservé à Constantin de proclamer le triomphe définitif de la croix, après avoir triomphé par elle. Une ère nouvelle se lève alors sur l'humanité. En vain le principe idolâtrique se débat encore sous les rudes étreintes du christianisme. Bientôt on verra Théodose, humilié aux pieds de saint Ambroise, reconnaître la suprématie du roi du ciel sur les souverains de la terre, et les sacriléges prétentions des Césars à l'adoration et à l'apothéose sembleront ainsi expiées dans sa personne.

ALBERT DUBOYS,
ancien magistrat.

(1) La Chine, au sein de laquelle cette fatale confusion des deux pouvoirs est admise, a aussi sa loi de majesté et ses actes de tyrannie judiciaire. La Turquie et les puissances mahométanes, placées dans des conditions semblables, ont eu jusqu'à nos jours leur justice du bon plaisir, justice barbare, où la colère du prince avait ou a encore pour instrumens le cimeterre, le pal ou d'affreux supplices. Que si de grands empires du Nord oubliaient assez les vrais principes du Christianisme pour laisser assujettir le pouvoir spirituel au pouvoir temporel; si leurs souverains se transformaient en pontifes infaillibles et imposaient leurs lois comme des dogmes, on y verrait peu à peu s'établir un despotisme semblable à celui qui domina Rome païenne au temps de sa décadence.

Littérature.

COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE.

CYCLE DES APOCRYPHES.

ONZIÈME LEÇON (1).

Mystère de la Passion. — Idée fondamentale de ce mystère. — Pourquoi les œuvres de poésie du moyen âge sont restées imparfaites. — Ordonnance du mystère de la Passion. — De la tragédie de Prométhée et du mystère de la Passion. — Analyse du mystère de la Passion.

A mesure qu'on avance dans le moyen âge, on voit les élémens de ce grand poème des apocryphes se réunir et se concentrer. Ce qui n'était d'abord que récits anecdotiques, légendes isolées, se groupe en histoires, se coordonne en drames. C'est vers la fin du quatorzième siècle et le commencement du quinzième qu'apparaissent ces transformations qui ne doivent plus s'arrêter. A cette époque, en effet, commence la suite nom-

(1) Voir la xe leçon au t. IX, p. 354.

breuse des *mystères* qui ont pour objet quelques unes des traditions évangéliques, telles que la Nativité de la Vierge, l'Adoration des Mages, la Passion, la Résurrection, le Trépassement de Marie, les Actes des Apôtres, etc., etc. Nous en avons analysé quelques uns pour en faire connaître le caractère et l'esprit. Leur histoire, si nous voulions la poursuivre, serait longue, et fournirait matière à plus d'une page intéressante; mais l'essayer, ce serait sortir des limites de ce cours. Laissant donc cette série de productions dramatiques dont l'examen appartient au tableau général de la littérature du moyen âge, nous arrivons de suite au *mystère de la Passion*, qui en est un grand et solennel résumé.

C'est ici l'œuvre capitale de la poésie légendaire. Pris en lui-même, et matériellement considéré, ce mystère est de beaucoup plus étendu que les plus longs que nous connaissons. C'est moins, à vrai dire, un seul mystère, que la réunion de trois mystères, distincts par l'action, mais unis par le sujet. La Grèce, qui eut beaucoup de ces drames à long développement et à triple péripétie, leur donna le nom de *Trilogie*. C'est aussi celui qu'on pouvait appliquer au mystère de la Passion; car, mieux que dans les *Coëphores* d'Eschyle et l'*OEdipe* de Sophocle, nous trouvons l'unité grandiose d'intérêt et de fait sous la division ternaire des événemens. Le fait que reproduit le drame chrétien, c'est la rédemption du monde. Or, il y a dans ce fait trois périodes, ou, pour parler le langage d'un grand orateur, trois consommations solennelles et successives : la naissance du Fils de Dieu, sa Passion, et sa Résurrection. Et ces trois consommations se tiennent et dépendent réciproquement l'une de l'autre. De là, trois drames, successifs aussi, et enchaînés par une mutuelle dépendance : *le mystère de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie*, dont les larges proportions embrassent l'histoire de sainte Anne et celle des premières années de Jésus-Christ; le *mystère de la Passion* proprement dit, qui comprend toute l'histoire de la prédication évangélique; le *mystère de la Résurrection* du Sauveur, où sont retracés tous les faits relatifs à l'établissement de l'Église et à sa consécration. L'ascension du Sauveur, par laquelle se termine ce dernier mystère, est le couronnement magnifique de l'œuvre entière.

Dans ces trois drames, ou plutôt dans cette immense trilogie, sont venues se fondre la plupart des légendes du cycle des apocryphes. C'est comme une mer centrale dans laquelle se sont versés tous les fleuves d'une même région poétique. Depuis les frais tableaux de la vie patriarcale de Joachim et d'Anne, jusqu'aux scènes sublimes de la résurrection de Jésus-Christ et des saints de l'ancienne loi, tout, ou presque tout ce qui a passé jusques ici sous nos yeux s'y retrouve, tantôt en souvenir, tantôt sous la forme vive et animée du dialogue. Il n'y a guère que la légende sur la mort de la sainte Vierge, celles sur les Apôtres, sur Pilate et le Juif-Errant qui n'y aient point trouvé de place, soit qu'elles aient paru aux auteurs du mystère rompre l'unité théologique de leur ouvrage, soit que leur longueur les ait fait exclure d'une composition déjà démesurément étendue. Le zèle des pieux dramaturges ne les a pas négligées pour cela. Elles sont aussi devenues des mystères, mais des mystères isolés et distincts, qu'on peut tout au plus considérer comme des appendices du mystère de la Passion.

Quant à celui-ci, il n'est pas arrivé tout-à-coup à ces proportions énormes, et n'a pas été conçu et exécuté dès le principe sur un plan aussi large. Ces vastes synthèses poétiques sont en général le produit lent et successif des siècles. Long-temps avant que la Grèce montrât avec orgueil les deux grands poèmes de l'Iliade et de l'Odyssée, les *OEdes* avaient chanté isolément les traditions merveilleuses qu'ils contiennent, et peut-être les fragmens dont ils sont composés. Bien des Chansons de Gestes avaient été faites et répétées sur Charlemagne et ses preux, sur Arthur et ses paladins, avant qu'on n'écrivît les poèmes gigantesques du Cycle carlovingien et de la Table-Ronde. Que de Descentes aux enfers, que de Voyages au purgatoire et au ciel n'avait-on pas écrits, lorsque Dante vint reprendre tous ces élémens de poésie mystique, les unir et les féconder au foyer de son génie et de sa foi? Nulle part, et en aucun temps,

la poésie n'a débuté par ces grands ensembles; c'est toujours et partout par des chants isolés qu'elle prélude à ces monumens qui résument les siècles, et après lesquels elle s'éteint. Encore ne les revêt-elle pas au premier jour de la forme qui doit les éterniser. Si une seule main a travaillé à la *Divine Comédie*, l'Iliade, telle est du moins l'opinion qui prévaut aujourd'hui, et qu'appuient les plus graves inductions, l'Iliade est le résultat d'une élaboration séculaire, et du concours successif de plusieurs poètes.

Moins heureuse que la Grèce et que l'Italie, la France n'a pu mettre la dernière main aux grandes productions de sa poésie nationale. La veille du jour où probablement elles auraient éprouvé leur dernière transformation, et auraient reçu cette consécration littéraire qui fait vivre la parole de l'homme, une révolution éclata qui bouleversa les âmes, détourna les esprits de la voie où ils avaient marché jusque-là, et les lança dans une direction entièrement opposée à celle qu'ils avaient suivie depuis nombre de siècles. Le protestantisme, dont l'influence se fit sentir bien avant la réforme qui le manifesta au monde, tua du moyen âge tout ce qui était humain. La poésie la première succomba à ses mortelles atteintes. Féodalité et catholicisme, chevaliers et saints, frappés du même coup, succombèrent en même temps sous la calomnie, sous le pédantisme, sous le persifflage, puissances inexorables et terribles. L'esprit, dont la culture s'améliorait dans le combat, porta sur des objets nouveaux sa force et son activité. Les rêves bien-aimés de nos pères furent abandonnés, leurs douces idéalités délaissées; on se moqua des vieux types du dévoûment chevaleresque et de la sainteté chrétienne. L'antiquité exhumée par fragmens, et présentée sous un jour souvent incomplet et faux, reçut l'hommage exclusif des lettres et des arts. Les ignorans et les simples conservèrent seuls le culte du passé, les affections et les admirations des aïeux; mais leur zèle même achevait de perdre ce qu'ils vénéraient. Voilà pourquoi les œuvres poétiques des quinzième et seizième siècles sont restées à l'état d'ébauche, et sont tombées dans l'oubli; pourquoi le mystère de la Passion en particulier, et les autres mystères qui en forment le complément ne sont que des esquisses à peine dégrossies, des squelettes d'une charpente hardie et forte, mais que le style n'a pas revêtu de chairs, de couleur et de vie.

Le style, en effet, c'est là ce qui manque à nos légendes dramatisées; car d'idées et de sentimens elles sont riches autant que pas une autre source traditionnelle. Nous en appelons, à cet égard, aux souvenirs et aux émotions du lecteur. Qui ne se rappelle avec le plus ineffable sentiment de joie les scènes si gracieuses de l'*évangile de la Nativité de Notre-Dame*, l'intérieur de la maison de Joachim, sa retraite parmi les bergers, le chant de triomphe de sainte Anne après la naissance de Marie, la vie de la Vierge au temple? Qui n'a présens à la mémoire les grands tableaux de l'*évangile de Nicodème*, l'entretien des patriarches dans les limbes, l'entrée de Jésus-Christ aux enfers, l'apparition silencieuse de Charinus et de Leucius dans le Sanhédrin, et la peinture terrible des derniers jours de Pilate, et cette personnification du Juif dans Ahasvérus, dont la grandeur dépasse à elle seule les conceptions les plus hautes de la poésie profane?

Mais ce n'est pas seulement par le fond, c'est encore par la forme, ou du moins par l'ordonnance et l'effet des combinaisons, que nos mystères sont remarquables. Sans doute, sous le rapport de l'art théâtral, ils sont plus que défectueux; il n'y a même, à vrai dire, point d'art. Les événemens n'y sont point coordonnés pour une idée préconçue, et distribués de manière à amener une catastrophe ou une péripétie finales. L'ordre des faits est habituellement celui des temps; ce sont des histoires dialoguées et rien de plus. Mais comme dans ces histoires, le divin et l'humain, le surnaturel et le réel se mêlent presque toujours, les compositeurs de mystères ont exploité ce concours avec habileté. Aidés par la construction de leurs théâtres, qui leur permettaient de faire mouvoir plusieurs scènes, ils combinent ces actions de manière à en tirer des effets

extraordinaires, amenant simultanément sous les yeux du spectateur le ciel, la terre et l'enfer. Ils l'initient au secret de la vie, lui montrent le combat mystérieux des âmes, et, par ce spectacle, font passer son esprit par des terreurs que tout autre drame serait impuissant à produire. Qu'on se figure une de ces scènes très fréquentes où le pieux héros du mystère s'endort sur la terre dans une douce sécurité de l'avenir, tandis qu'au ciel son ange gardien fait, pour le tirer de son imprudente quiétude, de pénibles et infructueux efforts, et qu'aux enfers les démons trament contre lui de noirs et dangereux complots, et l'on aura une idée de l'impression que cette représentation vive peut produire.

Le mystère de la Passion est plein de ces scènes à double et à triple action, et l'art avec lequel elles sont conduites, ajoute à la grandeur imposante du sujet. Quelle tragédie que celle-là, où les destinées de l'humanité sont en question, et dont le héros est un Dieu ! Le drame de Prométhée fit pâlir la Grèce de terreur, et Eschyle fut regardé avec une sorte d'effroi pour avoir osé l'écrire. Qu'était-ce pourtant que le martyre de Prométhée auprès du martyre de Jésus ? Il y a loin, même littérairement parlant, du caractère du héros grec à celui du héros chrétien. Une esquisse de la pièce d'Eschyle, la plus élevée et la plus hardie certainement de toute l'antiquité, fera mieux sentir cette différence.

Prométhée a ravi aux dieux le feu céleste, et, pour ce crime, il est condamné par Jupiter à être attaché sur un rocher, à être livré à un vautour. La Force et la Violence, personnifiées, exécutent l'arrêt, et enchaînent le coupable avec des liens de diamans. Vulcain, témoin de ce supplice, murmure de la sévérité du maître de l'Olympe, et les dieux inférieurs répètent avec lui que rien n'est libre dans les cieux, et que tout subit le joug de Jupiter. On se retire cependant. Abandonné sur son rocher, Prométhée, dans une magnifique invocation, prend à témoin l'éther, les vents, la mer, le soleil, de l'injustice de son châtiment. Les nymphes, les filles de l'Océan et Thétis accourent à ses plaintes, viennent partager ses douleurs, et se répandent aussi en murmures contre la tyrannie du maître des dieux. Elles cherchent à consoler Prométhée en lui témoignant l'espoir qu'elles nourrissent de voir finir ce règne détesté. L'Océan lui-même, la tendre et malheureuse Io, viennent à leur tour s'attendrir sur le sort de la triste victime. Tous lui font espérer que ses maux finiront ; mais Prométhée n'attend de soulagement que du Destin, auquel, dit-il, Jupiter est lui-même soumis. Cependant il n'ose révéler ce que sa science lui a appris ; il jure de garder son secret aussi long-temps que Jupiter le tiendra dans les chaînes. Toutefois, malgré sa protestation énergique, Prométhée, vaincu par la douleur, éclate, et s'écrie que le souverain des dieux sera détrôné par un fils qu'il aura d'une mortelle. Ceux qui l'entourent s'effraient pour lui de sa révélation, le supplient de garder le silence, et font de vains efforts pour lui inspirer de nouvelles craintes. Ses fureurs augmentent ; et quand Mercure, descendu de l'Olympe, vient lui ordonner de déclarer quel sera le successeur de Jupiter, Prométhée l'injurie, le traite de vil esclave, et refuse de se soumettre aux ordres qui lui sont apportés. Mercure insiste avec calme, le menace d'un supplice éternel : Prométhée persiste, et la foudre vient l'engloutir.

Voià une idée imparfaite de cette grande tragédie. Elle a plus d'un rapport avec le mystère que nous allons analyser ; mais elle est loin de s'élever à sa hauteur. Il n'est qu'un point par lequel elle le surpasse, c'est le style, qui est plus admirable encore ici peut-être que dans aucune autre pièce d'Eschyle. A cela près, il y a entre ces deux compositions toute la distance qui sépare la philosophie antique de l'Évangile.

Nous avons dit que le sujet véritable du mystère de la Passion était la rédemption du genre humain, sujet immense, et qui ne comprend pas moins que l'histoire du monde. L'Ancien-Testament en est la préparation, et le Nouveau-Testament en présente le sanglant et glorieux accomplissement. C'est parce que l'homme était tombé que le Fils de Dieu a dû mourir ; et sa mort n'a été que le passage à une triomphante résurrection : *Oportebat Eum mori, et postea resurgere*

Voyez quelle largeur le dogme chrétien donne de suite aux sujets que le génie humain emprunte à l'histoire évangélique !

Cette idée de la rédemption de l'homme, donnée fondamentale du drame, se montre dès la première scène, qui forme une des meilleures expositions que nous connaissions au théâtre. Au début, apparaît le ciel ouvert. Dieu est sur son trône, entouré de gloire ; ses anges sont à ses pieds. Michel, Gabriel, Raphaël, le prient de pardonner au genre humain, suivant les promesses qu'il en a faites par la bouche de ses prophètes. Le langage que leur prête l'auteur est celui d'une poésie qui s'essaie aux tons nobles, et fait de vains efforts pour atteindre à la solennité. Cette impuissance de langage se révèle visiblement dans ces supplications, qui ne manquent pas d'ailleurs d'une sorte de douceur et d'une certaine onction.

SAINT MICHEL.

Chef triomphant, magnanime et puissant,
Voy l'homme humain, douloureux, languissant,
Qui tous les jours requiert avoir ta grâce;
Car, s'il te plaît, il sera florissant;
Se de Iesié est une fleur yssant.
Tu l'as promis, saison est qu'il se face.

GABRIEL.

Vers l'homme humain tourne ta digne face,
Souviens-toy de sa fresle nature;
Que racheté il soit en peu d'espace
Abolissant du dyable la falace (1)
Pour accomplir du tout Saincte Écripture.

RAPHAEL.

Fragilité fist à la créature
Prendre le mors mortel de ceste pome;
Comme le loup prend l'ouaille en posture;
Le dyable print la femme sans droicture,
Mordit le mors, puis le laissa à l'homme.

SAINT-MICHEL.

Seul Créateur, tu cognois assez comme
Nature humaine est fresle à décevoir;
N'endure pas que le dyable consomme
Tous les humains, abolisse et assomme;
Il te plaira de pitié en avoir.

La Paix et la Clémence personnifiées se joignent aux Anges pour demander la même grâce; mais la Justice et la Vérité s'y opposent. Un crime a été commis; il faut qu'il soit réparé. La sentence qui pèse sur l'homme ne pourra être levée que le jour où un homme sans péché se sera offert volontairement à la mort pour le salut de tous. Ainsi Dieu le déclare lui-même. Les Vertus, pensant trouver cet homme sur la terre, vont à sa recherche. Le ciel se ferme, l'enfer s'ouvre et montre Lucifer plein d'agitation. Il a su les dispositions miséricordieuses de Dieu envers l'homme; il tremble que sa proie ne lui échappe, et convoque tous ses satellites pour tenir conseil et aviser avec eux aux moyens de la retenir. La colère, la rage, éclatent dans sa parole :

LUCIFER.

Diables d'enfer, horribles et cornus,
Gros et menus, ers regardz basiliques,
Infâmes chiens, qu'estes-vous devenus?
Saillez, tout nudz, vieulx, jeunes, charnus,
Bossus, tortus, serpens diaboliques,
Aspédiques, rebelles, tyranniques :
Vos pratiques de jour en jour perdez.
Traistres, larrons d'enfer, sortez, vuidez.
Parles-tu point, Sathan, accusateur,
Persécuteur de tout humain lignaige?
Toy, Bélial, nostre grand procureur,
Faulx rapineur, infâme détracteur
Et inventeur de larcins et pillage?
Diables d'enfer, à vous je me complains!
Ton courage, canin rempli de raige
De Cerberus, traistre chien à trois testes,
Tes apprestes fois de maulvaise sorte.
Esperitz dampnez, desraisonnables bestes,
Plains de déceptes, infâmes, déshonnestes,
Faistes vos questes; saillez hors de vos portes,
Grandes cohortes de vos diablesses sortes,
Droictes et tortes avecque vous traisnez :
Venez à moy, mauldits esperitz dampnez!

A cet appel, les diables de tous noms et de tout ordre accourent. L'enfer est en émoi. Satan, Bélial, Cerbérus, sont des premiers à se rendre à la convocation de leur chef. La politesse de leur langage est digne du lieu.

SATHAN.

Que te faut-il, mastin inraisonnable,
Abominable, puant villain, infaict,
Pansa, goulu, esperit insaciable,
Incrépable, infâme dampné diable,
Villenable, quesse que talen fait (1)?
Por toy avons encontre Dieu forfaict,
Dont souffrons maulx plus qu'on ne sauroit dire,
Prens-tu plaisir à nous venir mauldire.

(1) Déception.

(1) Que t'a-t-on fait?

BÉLIAL.

Or de trogne, sac plain de pourriture,
Ta nature est de nous tourmenter;
Crapaux, aspitz te faut pour nourriture,
Car ta cure est que toujours procure
Ta pâture pour humains espanter (1).

Les interpellations se prolongent sur ce ton amical et délicat, sans que Lucifer s'en blesse : c'est le caractère habituel des conversations de l'enfer. Ne nous y méprenons pas, en effet, ce n'est pas par une fantaisie grotesque, ou par entraînement naturel vers un vocabulaire de bas lieux, que l'auteur a accumulé ainsi la colère et l'injure dans la bouche des diables. Cette habitude constante chez tous les faiseurs de mystères de faire s'insulter les démons dans leurs colloques venait de loin, et naissait d'une pensée profonde. On dit que les méchans se méprisaient entre eux : c'est ce que les dramaturges chrétiens mettaient en action. Rien ne pouvait donner une idée plus terrible de l'enfer, que ces disputes où les démons s'accusent réciproquement de souffrances que rien ne peut suspendre.

Après les clameurs vient le conseil. Chaque démon donne son avis sur les moyens à prendre pour faire échouer les desseins de Dieu sur l'homme. Celui de Cerbérus plaît surtout à Lucifer, car il déclare qu'il *enrage de joie à l'ouïr*. De tels mots sont fréquens dans ce mystère. Pour ce qui est du contraste que présente cette scène avec la première, nous croyons à peine nécessaire de le signaler. Qui ne l'a remarqué? Qui ne s'est rappelé aussi en même temps le beau passage où Milton peint le désespoir de l'ange déchu, à la vue d'Adam et d'Ève, dans le Paradis terrestre? Cette situation, au surplus, n'est pas plus neuve dans le mystère que dans le poète anglais. M. Guizot nous a révélé un poème où, mille ans avant le *Paradis perdu*, elle avait été tracée d'une main ferme et hardie. Tout le monde a lu dans l'*Histoire de la civilisation en France*, ce magnifique passage des poèmes de saint Avite, évêque de Vienne. Nous ne le reproduirons point. Nous ne rechercherons point non plus s'il n'a pas été une inspiration pour l'auteur de notre mystère. Continuons l'analyse.

(1) Epouvanter.

Tandis que les diables se mettent en mouvement pour exécuter leur plan d'attaque contre le genre humain, les quatre Vertus reviennent au ciel désolées : elles n'ont point trouvé l'homme pur et décidé à être victime pour ses frères, qu'elles avaient espéré rencontrer. Ce sera donc Dieu qui sauvera l'homme. Les anges en témoignent leur joie.

De la famille de David doit sortir celui qui sauvera le monde. Or, parmi les descendans de ce prince, il en est un qui, par ses vertus, a mérité que le choix providentiel s'arrêtât sur lui; c'est Joachim, jeune homme de quinze ans, qui vit à la campagne de la vie sainte des anciens patriarches. Arrêtons-nous sur ce tableau; l'auteur du mystère l'a tracé avec amour, et s'est presque constamment élevé jusqu'à la poésie.

Joachim est un tout jeune homme, à qui ses parens, en le laissant orphelin sur la terre, ont transmis une grande fortune pastorale, force brebis, génisses et taureaux, des prairies, des étangs, des bois, tout ce qui faisait l'opulence antique des aïeux du peuple juif. Cet isolement de Joachim est une fiction toute nouvelle, et dont la trace ne se trouve pas dans les anciennes légendes. Elle répand de l'intérêt sur le personnage, surtout quand on le voit, à un âge si tendre, orné de toutes les vertus, beau, charitable, modeste, et rapportant à Dieu cette richesse, dont d'autres n'auraient pas manqué de s'enorgueillir. Le début de sa journée est une action de grâces à Dieu. Il y a du nombre et de l'harmonie dans ce cantique; le refrain arrondit bien la strophe, dont la mesure un peu alongée va d'ailleurs parfaitement à la prière.

JOACHIM, *jeune, en l'aage de XV ans.*

O Dieu puissant, tout bon et tout parfait,
Seul créateur, qui cognais le forfaict
De tous humains, à toy je me viens rendre.
Se de limon tu m'as formé et faict,
C'est de ton bien, car je vois par effect
La grant vertu que nul ne peut comprendre;
Par quoy je dois de nuit, de jour entendre
A te servir, mon souverain Seigneur,

Et ce refrain dedans ma bouche prendre :
Qui ne craint Dieu, il n'aura jà bonheur.

Orphelin suis, je n'ay père ne mère,
Qui à mon cueur cause douleur amère;
Mais quant je pens que Dieu fait tout pour bien,
Je prens en gré, en luy du tout espère.
Mon bien mondain accroist, et je prospère
En tous mes faitz, tant qu'il ne faut rien.
J'ay bien de quoy, je suys grant terrien.
Que me fault-il, fors estre serviteur
Au Créateur, disant par bon moyen :
Qui ne craint Dieu, il n'aura jà honneur.

J'ay beufs, vaches, génisses et toreaux,
Boucs, chèvres, petits jeunes chevreaux,
Manoirs, estanx, prairies, bois et closture,
Chevaulx, jumens, truis et pourceaulx,
Beliers cornus, moutons, brebis, agneaux,
Qui produisent selon droict de nature.
Pour les nourrir j'ay fertille pasture.
Or me vient tout du bien du Créateur.
Porquoy je doy proférer par droicture :
Qui ne craint Dieu, il n'aura jà honneur.

Prince, je suys plain de fragilité,
Mais nonobstant je diray de bon cœur :
Tant soit l'homme rempli d'abilité,
Qui ne craint Dieu, il n'aura jà honneur.

Cette prière faite, Joachim va visiter ses bergeries et s'informer de l'état de ses troupeaux. Là commence un dialogue charmant, où la voix de Joachim, qui bénit Dieu, revenant par intervalles, rappelle ce psaume où le chœur répète à chaque énumération une louange au Seigneur : *Quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.*

JOACHIM.

Et puis, mes bergiers, en nos pars (1),
Comment se portent bergeries?

ACHIN, *premier bergier.*

Aygneaulx y sont partout espars,
De là, de çà, en toutes parts;
C'est une plaisance infinie.

JOACHIM.

Le Créateur en remercye.

MELCHIN, *second bergier.*

Vos portieres (2) bien fructifient,
Et ne saurait-on trouver lieu
Ne place où ils ne multiplient.

JOACHIM.

J'en suis tenu à louer Dieu.

ACHIN.

Jamais vos ouailles n'avortent,
Et est un fruit gros et noué
Que tous les ans ils vous apportent.

JOACHIM.

Le nom de Dieu en soit loué!

MELCHY.

Par les champs il y a des loups,
Mais point ne se viennent jouer
A approcher auprès de nous.

JOACHIM.

Nous en devons bien Dieu louer!

Joachim se retire. Alors Achin et Melchy se mettent à chanter les plaisirs de leur vie champêtre. Ici la mesure change, le vers se raccourcit et s'allège. Ce n'est plus un dialogue, c'est le chant alternatif qu'aiment les muses pastorales : *Amant alterna Camœnæ.*

ACHIN.

Vos brebiettes,
Grasses et refaictes,
Nous nourrissons.

MELCHY.

Voire d'herbelettes
Saines et doulettes
Que cognoissons.

ACHIN.

Hors des buissons
Les repaissons,
Sur les larris et sentelettes,
Là où, en diverses façons,
Nous disons ensemble chansons
En repaissant nos bestelettes.

MELCHY.

Sur la verdure,
Tant que ver dure,
Nous esbattons.
Nully ne jure,
Mais, sans injure,
Dançons, saultons.

ACHIN.

Que fringotons,
Chantons, notons,
Gardant bestes sur la pasture;
Jamais ne nous entrebattons,
Par passe-temps nous culbutons,
Mais est pour récréer nature.

Voilà certes une bucolique pleine de grâce. Ronsard, qui devait venir un siècle plus tard, n'a rien de plus gentil et de plus frais. Et c'est de lui pourtant qu'on fait dater ces scènes bocagères, si fréquentes dans les poésies de la renaissance.

(1) Parcs.
(2) Brebis pleines, qui *portent*.

Mais des brebis bêlantes, des taureaux mugissans, des chansons sous l'ombrage et des danses sur la verdure, ne sont pas toute la vie champêtre, du moins comme la donne l'idéal chrétien. Le plaisir seul en faisait la beauté, dans les poètes anciens; la bucolique chrétienne est plus exigeante : elle veut de la vertu, du dévouement, de la charité. Le pauvre, le mendiant, le voyageur malade, ne figurent pas dans la pastorale antique; leur présence eût troublé la jouissance égoïste du berger. André Chénier a menti à l'esprit de l'antiquité dont il cherchait à s'inspirer, quand il a mis un pauvre mendiant dans sa cinquième idylle. Virgile avait mieux caractérisé l'homme des champs du paganisme ;

.... Neque ille
Aut doluit miserans inopem.
(*Géorg.*, II.)

Donc, pour achever de peindre la vie patriarcale de Joachim, l'auteur amène auprès de ses bergers deux pauvres voyageurs, un malade et un pèlerin. Joas, le malade, les aborde le premier, car ce sont pour lui de vieilles connaissances.

ACHIN.

A ces bergers je parleray,
Je les cognoys bien, c'est Achin
Et Melchy qui, pour Joachin,
Gardent les bestes en pasture.
A eulx m'en vays à l'adventure,
Puisque je les rencontre icy.

(*Aux bergers.*)

Dieu vous gard, Achin et Melchy!

ACHIN.

A! Joas, estes-vous malade?
Que vous avez la couleur fade!
Comme estes-vous dégoutté?

JOAS.

Certes, je n'ay point de santé,
Mes amis, je le vous prometz,
Et si cuide bien que jamais
N'auray joye et santé ensemble.
Mais conseillez-moi, qu'il vous semble :
Où pourrais-je trouver personne
Qui aucune chose me donne
Pour mon corps reffectionner?

ACHIN.

Quoy! demandez-vous à donner (1)!

(1) Demandez-vous l'aumône.

JOAS.

Ouy, j'en suys en la saison.

ACHIN.

Allez donc en notre maison,
Vous y aurez bien à repaistre;
Car Joachim, nostre bon maistre,
A ses biens en troys divisez :
Pour les pauves et les desbrisez,
A pellerins passant chemin...

JOAS.

Quoy! ce vaillant fils, Joachin,
A il fait tel division?

MELCHY.

Il a la tierce portion
Aux pauves et aux pellerins,
Lesquels passent par les chemins
Constituée et establie.

JOAS.

Humblement à Dieu je supplie
Que tousjours le veuille pourveoir.
Par mon serment je m'en vais veoir
S'il aura pitié de mon cas.

ACHIN.

Amy, son cousin Abias
Si ne vous esconduira pas.

JOAS.

Je suis donc bien venu à point.
Adieu, bergiers.

MELCHY.

Adieu, Joas;
Je requiers à Dieu qu'il te doint (1)
Meilleure santé que tu n'as.

Le pélerin se présente ensuite, et les bergers l'envoient également à leur maître; car ils connaissent sa charité, et l'ont entendu dire :

Ce serait inhumanité
De clore par austérité (2)
Son cœur contre un povre indigent
Quand il n'y a roy ne régent
Qui ait ce qu'il a en tout lieu
Pour aidier les membres de Dieu.

Mais ici, comme dans la légende primitive, dont cette première partie du mystère n'est que le développement, ce n'est pas aux pauvres seulement que Joachim distribue le surplus de son bien ; le temple en a aussi sa part. Et, à ce propos, le pieux auteur ne résiste pas à la tentation

(1) Donne.
(2) Dureté.

de lancer quelque trait satirique contre le clergé, pour lequel cependant il composait, et qui avait plus d'un rôle dans son drame. Mais c'était une habitude prise; les malignités de ce genre couraient les rues avec le fabliau; on les sculptait au portail des églises; on les glissait dans le sermon : pourquoi aurait-on hésité à les jeter dans un mystère? Pour ce temps de foi, cela n'avait d'ailleurs pas autrement de conséquence. Et puis ici ce n'est pas une attaque autrement grave. Ruben, grand prêtre du temple de Jérusalem, se promène sous le péristyle du saint lieu en attendant l'heure de l'offertoire, et se dit que, de tous ces dons qui vont être présentés, il serait un sot de ne pas divertir une partie pour son aisance personnelle :

RUBEN.

Qui ne vit en bonne espérance,
Est réputé pour une beste;
Et qui n'a aujourd'hui chevance,
Il est en peines et souffrance,
Il n'est point réputé honneste.
Par quoy il faut que je m'appreste
A amasser denier, et prendre,
Faisant en ce temple ma queste.
De tout cela que j'y acqueste,
Compte à nully je n'en doibs rendre;
Mondainement me fault dépendre (1)
Les biens qui de ce temple viennent.

Dans un exemplaire manuscrit de ce même mystère, conservé à la bibliothèque de Valenciennes, l'auteur s'est bien laissé autrement distraire de son pieux sujet. Ce n'est plus seulement un trait de fabliau qu'il y a jeté, c'est un fabliau entier, une vraie comédie populaire. Après une scène de bienfaisance où Joachim et Anne ont fait l'aumône à deux mendians, l'auteur, dit M. O. Leroy, qui a analysé ce manuscrit (1), l'auteur amène sur le théâtre deux coquins, dont l'un, qui a plus d'un tour dans son sac, feignant que le froid l'*affale*, se nomme *Claquedent*, et l'autre *Babin*, mot qui, d'après le dictionnaire Rouchi, signifie *niais*, imbécile. Babin, malgré son nom et son air bête, est plus rusé que Claquedent même, auquel il persuade de faire l'enragé et de se laisser lier par lui. Pour

(1) Dépenser.
(2) *Etudes sur les Mystères*, Paris, 1837; in-8°.

mieux exciter la compassion, Claquedent, entouré de cordes par Babin, se met à grincer des dents et à pousser des cris lamentables qui attirent l'épouse de Joachim. Cette sainte femme veut le soulager; Babin lui crie de ne pas le toucher :

Ha, dame, mamye,
Laissiez, quoi! ne le touchiez mye;
Il vous mordra!

Après une longue scène d'effroyables grimaces, d'un côté, et d'une tendre compassion de l'autre, Babin dit qu'il va emmener Claquedent, et reçoit de l'argent de la dame charitable, qui lui recommande de bien soigner son camarade, et de revenir *quand l'argent lui fault*. Babin, sur cette seconde recommandation, répond plaisamment : *O madame, sans nul deffault*.

Aussitôt qu'Anne s'est retirée, Claquedent dit à Babin : *Tost deslaye* (vite, délie-moi); mais celui-ci, voulant profiter, comme Raton, du mal qu'un autre, Bertrand, s'est donné, lui dit :

Attends un peu, j'y advisage :
T'as ta robe (1), et moy, per art gent,
Je garderai tout cest argent.

Claquedent, qui se voit pris dans son piége, pousse cette fois des cris de possédé. Babin n'en tient compte, et lui dit, avec une allusion remarquable à la fable du Renard et le Bouc :

Adieu, Claquedent dans la fosse;
T'y demourra jusqu'à demain.

Au meurdre! au voleur! s'écrie le coquin enchaîné, tandis que l'autre, s'enfuyant, dit, sans doute aux personnes qu'il voit venir :

Ne le touchiez mye,
Il vous mordra.

Enfin, on vient au secours de Claquedent, et, comme on lui demande qui l'a mis en cet état, il répond :

Un laronchau plein de malfaict!

Tout le comique de la scène, ajoute M. O. Leroy, est résumé dans ce mot : *un laroncheau*, un diminutif de larron; *mettre dedans* un double fripon, qui se

(1) Tu as ton compte.

croyait passé maître. C'est ainsi que Patelin dit d'un autre fripon, son cadet : « Il m'a trompé, moi, qui trompe quelquefois les autres. »

Était-ce pourtant une distraction, comme nous l'avons dit, que ce gai passage jeté au milieu d'un grave sujet? N'était-ce pas plutôt le résultat de ce besoin de moraliser dont les compositeurs de mystères sont toujours pris, et qui se fait sentir ici plus que nulle part ailleurs. « Bonnes gens, qui faites l'aumône, gardez-vous, voulait dire l'auteur, de vous laisser prendre aux ruses des mendians de profession ! » Dans d'autres passages, la moralité est ainsi formulée. Et de fait, ce n'était pas seulement pour apprendre au peuple et bien graver dans sa mémoire la sainte histoire de nos mystères, que l'Eglise faisait jouer ces vénérables représentations; mais encore pour lui inculquer chemin faisant de saines idées de morale et de conduite.

Sous ce rapport, c'était une mine féconde en bonnes leçons, que cette légende de Joachim, et il ne faut pas nous étonner de la largeur avec laquelle elle est ici développée. Nous avons vu Joachim jeune et orphelin, mais heureux d'ailleurs. Nous allons le voir marié et livré, dans cette nouvelle position, à d'amères épreuves. Ses parens lui ont donné pour épouse Anne, fille d'Yascar, la plus belle et la plus vertueuse de la tribu. Mais Anne est stérile, et c'est pour Joachim plus qu'une affliction, c'est un opprobre. Nous nous rappelons comment il se présente pour offrir au temple, comment il est repoussé par le prêtre comme indigne, à cause de sa stérilité, d'offrir à l'autel; comment, enfin, il va pleurer en secret sa honte et son humiliation. Le poète ici n'ajoute rien à l'histoire légendaire, sinon un sentiment de résignation chrétienne plus vif et une expression de soumission plus profonde à la fois et plus virile. En tel déconfort, lui fait-il dire :

En tel desconfort
En mon cueur je dois estre fort
A porter ceste adversité,
Si j'endure perplexité,
C'est peut-être pour mon offense.
Je songe, je rumine, je pense
Tant de choses que veulx-je dire,
Est-il à moy de contredire
La volonté du Créateur?
Nenny, je suis son serviteur.
Ce qui lui plaist il me doit plaire.
Il lui a plu de rien me faire;
Dois-je doncque en mon couraige
Estre troublé d'un mien outraige,
Et en prendre si grand soulcy,
Puisqu'il lui plaist qu'il soit ainsy?

Si ces vers accusent un plus grand développement de l'idée chrétienne, ceux qui suivent témoignent d'une plus haute intelligence de la nature humaine. Anne a appris par une de ses servantes la retraite de son époux et la cause de sa tristesse. Son âme succombe à ce coup. Faible femme, elle ne peut supporter le poids d'un malheur dont elle est la cause innocente. Elle laisse tomber ces mots, que ses sanglots interrompent :

O gens meschans!
Que nous sommes à tous infestes (1),
Or sont en tristesses nos festes;
Nos bienfaicts et nos dons perdons.
O tristesse, ô misère!
Trop me serre,
Trop me fait d'ennuy et de paine.
Comfort n'ay de mère.
Trop amère
M'est ceste nouvelle soubdaine.
C'est par moy que tel vitupère (2)
om père (3)
Joachim sans joie mondaine.
Dieu, qui tiens tout en ton domaine,
Tost ramaine
Joachim pour moy désolé!
Faict tant que par ta grâce humaine
Tu l'amaine
En lieu où il soit consolé!

C'est encore au manuscrit de Valenciennes et au livre de M. Leroy que nous empruntons cette variante pleine de naturel et de charme. Nous lui préférons, pour la scène du retour de Joachim, le récit imprimé qui est sous nos yeux. Il y a plus de poésie. Anne y reproche à Joachim son absence en termes plus soumis en même temps et plus tendres. Son langage est tout-à-fait celui de l'épouse chrétienne :

ANNE.

Joachim, mon ami très doulx,
Honneur vous fais et révérence.

(1) Odieux.
(2) Honte.
(3) Atteint.

JOACHIM.

Anne, ma mye, votre présence
Me plaist très-fort, approchez-vous.

ANNE.

Hélas! que j'ai eu de courroux
Et de soucy pour vostre absence.
Joachim, mon ami très doulx,
Vous fais honneur et révérence.

JOACHIM.

Dieu a huy besongné sur nous
Et montré sa grand préférence;
Cueur saoul ne sait que le jun pense,
Leurs souhaits n'ont les hommes tous.

ANNE.

Joachim, mon ami très doulx,
Honneur vous fais et révérence.

JOACHIM.

Anne, ma mye, vostre présence
Me plaist très-fort, approchez-vous.
(*Icy baisent l'un l'aultre.*

Comme la forme de rondeau adoptée par le poète donne encore du charme à ce passage! N'a-t-on pas remarqué déjà quelle richesse de rhythme déploie ce vieil auteur, et avec quelle intelligence il les applique aux diverses situations? Comme Shakespeare, comme Caldéron, comme Corneille, comme tous les grands poètes dramatiques, il sait briser avec le grand vers quand la passion ou l'émotion du personnage le demande. Les deux passages que nous venons de citer en sont la preuve. En voici un nouvel exemple : Anne a vu cesser sa stérilité; elle a conçu ; un enfant lui est né : c'est Marie. On se rappelle que dans la légende primitive la naissance de cet enfant est pour sa mère le sujet d'un impétueux mouvement de joie et d'orgueil qui éclate par un cantique sublime. Ici aussi, la joie déborde le cœur de la pauvre mère, si long-temps comprimé et flétri; mais le sentiment qui l'inonde est plus selon l'Evangile : ce n'est pas en elle, c'est dans sa fille qu'elle se réjouit, dans sa petite Marie, dont elle célèbre les grâces dans un cantique vraiment lyrique :

ANNE.

Tu es tant belle,
Jamais de telle
Ne fut au monde;
Gente pucelle,
De Dieu ancelle (1);
Très-pure et monde
Tu es féconde;
Nulle seconde
Et n'auras, doulce columbelle :
Car la grâce de Dieu redonde
Jouc (1) aux cieulx, et superabonde :
Anges chantent de la nouvelle.

(1) Servante, *ancilla*.

(1) Jusque.

Dans la forme comme dans le fond, le progrès du temps se fait visiblement remarquer. Il n'est pas moins manifeste dans les scènes suivantes, où est peinte la présentation de Marie au Temple et sa vie dans le lieu saint. La grandeur naïve des idées et le charme de certains détails sont tels, qu'un écrivain n'a pas craint d'affirmer qu'il y avait là des éclairs précurseurs d'Athalie. Et certainement les lecteurs seraient de cet avis, si l'espace nous permettait de transcrire ces scènes. Or, le mérite est ici d'autant plus grand, que rien, dans l'ancienne légende, n'a pu, sur ce point, servir d'inspiration ou de guide à l'auteur.

Ce n'est pas là non plus qu'il a trouvé ces effets de scène dont nous avons parlé en commençant, ces apparitions alternatives du ciel et de l'enfer, qui, en mettant sous les yeux du spectateur l'intervention des puissances supérieures ou inférieures dans les événemens, jettent dans leur représentation tant de solennité. Ces *interlocutoires*, comme on disait alors, sont bien à lui, et d'habitude il en tire un remarquable parti. Nous en avons signalé quelques uns; nous citerons encore celui qui suit la Salutation angélique.

Sathan, ministre de Lucifer, apprenant l'avénement futur du Sauveur des hommes, lequel doit naître de la vierge Marie, en conçoit un violent dépit. Il arrive en enfer poussant des cris de rage et de désespoir. Lucifer lui demande ce qu'il a :

Et qu'y a-il, Sathan?

SATHAN.

Je voy
Ce que jamais dyable ne vit.

BÉLIAL.

Sathan, Sathan, rappaise-toy;
Compte à Lucifer, nostre roy,
Que c'est qui ton esprit ravit.

SATHAN.

Je croy quant le luy auray dit
Que de despit il crèvera;
Car son faulx couraige mauldit,
Félon, infect et interdit,
De tout point le subjuguera.

CERBERUS.

Qui Sathan ne moderera,
Il enragera de courroux.

SATHAN.

Tant nostre enfer détruit sera,
Nostre regnon (1) s'abolira,
Et, brief, nous serons destruits tous.

LUCIFER.

Sathan, qui-a-il, dis-le-nous!

SATHAN.

Une vierge sur terre est née,
Si saige, si morigenée
Et en vertus si très-parfaicte,
Je ne croy point qu'elle sait faicte
De la matière naturelle
Comme les aultres.

LUCIFER.

Quelle est-elle,
Sathan, à coup qu'on la déclare!

Sathan avoue qu'il connait son père et sa mère; mais que, quant à elle, elle vit si retirée et si pieusement, qu'il n'a jamais su l'approcher. Car, dit-il,

Elle a le cueur si très dévot,
Qu'elle est toujours contemplative.

Lucifer insistant et demandant si on ne pouvait pas lui faire quelque finesse, Sathan se récrie :

Elle est plus belle que Lucresse,
Plus que Sarra, dévote et saige;
C'est une Judic en couraige,
Une Hester en humilité,
Et Rachel en honnesteté.
En langaige est aussi benigne
Que la sibille Tiburtine;
Plus que Pallas a de prudence,
De Minerve a de loquence;
C'est la nompareille qui sait;
Et suppose que Dieu pensait
Racheter tout l'humain lignaige
Quant il la fist.

LUCIFER.

Par ton langaige
Il semble que tu ayes peur d'elle.

Parfaict (2) trouve ce langage burlesque. Il nous semble, quant à nous, qu'il n'est point déplacé dans la bouche d'un personnage comme Sathan, qui doit savoir son histoire et sa mythologie. Ces terreurs érudites n'arrêtent pas au surplus les desseins de Lucifer, qui expédie les diables sur tous les points avec ordre de tout tenter pour mettre obstacle aux desseins de Dieu. Les volontés éternelles ne s'en accomplissent pas moins. Marie grandit, et, tandis qu'Anne, sa mère, conformément à une légende qui la fait mère des trois Maries, convole, après la mort de Joachim, à deux mariages successifs; le prêtre, gardien du Temple, songe à lui donner à elle-même un époux; un miracle désigne Joseph, dont le personnage a perdu ici cette teinte semi-grotesque que lui donnaient presque toutes les légendes rimées de l'époque précédente. La scène qui présente les jeunes gens de Jérusalem accourus à l'appel du grand-prêtre, est aussi plus grave. Presque partout se remarque un sentiment de dignité que les mystères antérieurs ne connaissaient pas.

La légende continue ainsi à passer en dialogues, mais sans s'enrichir de rien de remarquable jusqu'à la naissance de Jésus. Vient alors, avec la visite des bergers à la crèche, une de ces pastorales comme nous en connaissons plusieurs, où la rustique simplicité des mœurs champêtres est peinte avec crudité, où la vérité matérielle a détruit toute poésie. Nous n'en citerons que quelques passages, qui sont comme le prélude des *Noëls* dont nous aurons bientôt à nous occuper. Quatre bergers, Aloris, Rifflart, Isambart et Pelyon, se rendent à Bethléem pour visiter l'enfant nouveau-né, et s'entretiennent chemin faisant des présens qu'ils offriront à Jésus. « Que lui donneras-tu, dit Rifflart à Pelyon; ta houlette, ou bien ton chapelet? — Non, répond celui-ci, j'en ai trop besoin. — Tu lui feras apparemment présent de ton chien? — Encore moins; qui garderait mes brebis? Mais je ne lui en ferai pas moins un joli présent : c'est mon flageolet, qui m'a coûté dernièrement deux deniers à la foire de Bethléem, et qui en vaut bien quatre. »

ISAMBART.

J'ay advisé un autre don

(1) Renom.

(2) *Histoire du Théâtre français*, t.

Qui est gorgias (1) et doulcet.

RIFFLART.

Quesse ?

BRAMBART.

Mon hochet ;
Si très-bien faict que c'est merveilles,
Qui dira clic clic aux oreilles ;
Au moins quant l'enfant plorera
Ce hochet le rappaisera,
Et se taira sans faire pose.

ALARIS.

Je luy donray bien autre chose.
Jé un beau kalendrier de boys
Pour sçavoir les jours et les moys
Et cognaistre le nouveau temps ;
Il n'y en a comme j'entens
Si juste au monde que il est ;
Chaque saint a son marmouset
Escrit de lettres, etc.

Il n'y a là rien de remarquable, ni sous le rapport de l'imagination, ni sous celui de la moralité. Ce n'est qu'une copie des mœurs réelles, que nous ne signalons que parce que c'est le thême éternel de tout une branche de la littérature religieuse, dont nous aurons à parler bientôt. Bien supérieure est la scène du massacre des innocens, quoique les tableaux matériels y abondent aussi, et que le positif de certaines situations aille jusqu'au dégoût. Mais il est des détails d'une conception vraiment dramatique. Tel est, par exemple, ce début de la scène du carnage, où un soldat voyant un bel enfant sur le bras de sa mère, et craignant qu'il n'échappe à son couteau, s'approche d'un air caressant, demande à la pauvre femme à embrasser la gentille créature, et, tout en jouant, l'égorge et le jette palpitant à terre. Ceci fait frémir, mais voici qui fait penser. Le massacre touche à sa fin ; les soldats, ne trouvant plus d'enfans mâles, vont rentrer à la forteresse, quand, au détour d'une place, apparaissent deux nourrices conduisant un petit chariot dans lequel est couché un petit garçon. On renverse les femmes sans écouter leurs cris ; on saisit l'enfant, il est égorgé. Alors seulement les soldats se calment et aperçoivent ce qu'ils viennent de faire : cet enfant qu'ils ont frappé est le fils d'Hérode !

(1) Joli.

Ce nom odieux nous rappelle une grande et terrible scène, celle même de la mort du tyran. Nous la citerons tout entière. Car elle est remarquable à tous égards.

Hérode, malade, fait des dispositions testamentaires ; laisse le trône au plus jeune de ses fils, à condition qu'il demandera pour régner l'agrément de l'empereur de Rome. Puis, la douleur le travaillant, il s'écrie :

Haro ! seigneurs, quel grant meschef
Et dur tourment intolérable
Nous tient ! et si n'est Dieu ni dyable
Qui nous laisse prendre repos.

ARFRAPPART.

Couchez-vous.

SATHAN (*à l'écart et à part lui*).

C'est bien à propos.
Je ne sçay où il couchera,
Mais jamais il n'en lièvera
Que je n'en aye aumuce ou chappe (1).

ASTHAROTH.

Sathan, garde bien qu'il n'eschape ;
Le faulx oppresseur d'innocens.

HÉRODE.

Haro ! quelle destresse sens !
Haro ! quelz tourmens emportables !
Je voys plus de deux cents mil dyables,
Les plus hideux qu'on sçeut comprendre,
Qui n'attendent que pour moy prendre,
Et moy attiranner (2) avec eulx.

SALÔMÉ (*sœur d'Hérode*).

Mon frère, soyez courageux,
Et prenez un peu de cueur.

HÉRODE.

Ha ! Salomé, chière seur,
Je vis, et la mort est devant,
Je meurs et suis tout vivant,
J'enrage et suis tant sensible
Et cuyde qu'il n'est point possible
Qu'oncque homme fust ainsy pugny.

ADRASCUS (*médecin*).

N'approchés point si près de luy,
Dam, pour le mal sentement (3) ;
Il puet plus horriblement
Q'il n'est huy rien plus corromptif.

HERMOGÈNES.

Les vers le mangent tout vif,
Et luy saillent par les conduitz.

(1) Que je n'en aie quelque chose.
(2) Tyranniser.
(3) Mauvaise odeur.

Ainsi frappé d'un mal honteux et incurable, Hérode ne peut se cacher sa fin prochaine. Il ne peut non plus se dissimuler le plaisir que sa mort causera aux Juifs. Cette pensée ne l'irrite pas moins que l'idée de mourir. Aussi trouve-t-il dans son imagination de tyran un moyen de forcer ses sujets à pleurer à ses funérailles : c'est d'ordonner qu'on égorgera sur sa tombe les principaux d'entre la nation, détenus en ce moment dans les cachots. Salomé, sa chère sœur, promet d'exécuter cette dernière volonté. Alors, satisfait, Hérode ne cherche plus que le moyen d'en finir vite avec la vie. Voici ce qu'il imagine. Sa sœur le pressant de manger, il demande un couteau pour peler un fruit. On le lui donne. En ce même moment, ses souffrances redoublent.

HÉRODE.

Haro! mes pieds! haro! ma teste!
Despite effrénée rage,
Je n'en puis plus, si te n'en rage.
Veez cy ma destresse où j'entre!

SATHAN (*à l'oreille d'Hérode*).

Méchant homme, fiers (1) en ton ventre
Le cousteau, sans tant endurer.

HÉRODE.

Dyables, je ne puis plus durer,
Il faut qu'à vous tous obéisse.
Ha! mort, haste-toy, faulce lysse (2).
Vées là fait (3) pour toy advancer.
De cueur, de corps et de penser,
A tous les dyables me commande.
(*Icy se tue Hérode.*)

(1) Fiche.
(2) Lice, méchante chienne.
(3) Voilà qui est fait.

SATHAN (*à Astaroth*).

Sus, troussons nous deux sagement
Le faulx meurdrier désespéré.

ASTHAROTH.

Son logis est jà préparé;
Portons-le en enfer droicte voye.

ASTHAN (*arrivant en enfer, à Lucifer*).

Lucifer, voys quelle proye
Nous amenons cy au chapistre.

ASTHAROTH.

Lucifer, c'est votre ministre
Qui vient pour quérir son loyer.

LUCIFER.

Il le fault un peu festoyer;
Il vient de si loing! Pour salu,
Estuvez-le de plomb boulu.
Confit de métal tout ardent.
Nos loix a esté bien ardant (1);
C'est raison qu'il ait ses soudées (2).
(*Icy les dyables font tempeste.*)

Avec cette scène et la suivante, qui nous montrent Jésus de retour d'Égypte, et conversant dans le Temple avec les docteurs, finit la première partie du *Mystère de la Passion*. Nous avons dû l'analyser avec étendue, parce qu'elle tient plus que les autres à notre sujet. Dans le reste du mystère, en effet, l'auteur suit de plus près le texte sacré et emprunte moins aux légendes. Leur inspiration y apparaît toutefois par intervalles et s'y révèle avec éclat. Nous devons donc revenir sur ces deux derniers actes dans notre prochaine leçon. Ce ne sera néanmoins qu'en passant; car elle aura pour objet spécial l'étude des *mystères particuliers du cycle des apocryphes*.

P. DOUHAIRE.

(1) Gardant.
(2) Ses gages, sa récompense.

REVUE.

RÉCITS DES TEMPS MÉROVINGIENS,

PAR M. AUGUSTIN THIERRY.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

La Ghilde. — Le Jury.

Dans notre premier article nous avons cherché à sonder la partie dogmatique de l'ouvrage de M. Thierry. Appuyé sur des faits et sur des données critiques en harmonie avec les temps qui nous occupaient, notre but a été de saisir en peu de mots la caractéristique réelle du droit romain et son influence positive sur le moyen âge. Non assurément que nous ayons résolu la question (comment le faire en si peu de pages); mais quand on veut tracer une route, on commence par établir quelques jalons; plus tard le chemin se fait à l'aide de longs travaux. Ici, nous plaçons les jalons; Dieu seul sait si nous pourrons dans la suite continuer la route : au reste, qu'elle soit achevée par nous ou par d'autres, peu importe : elle est indispensable pour la science; donc elle s'achèvera.

Aujourd'hui nous nous proposons de traiter deux questions importantes, celle des ghildes ou corporations barbares, et celle du jury. Ces deux institutions sont au fond de la société européenne, comme le Christianisme s'y trouve, et il sera merveilleux de voir quel parti celui-ci a su en tirer. Je l'ai dit : il s'assimile facilement les idées étrangères qui sont bonnes, car de fait elles rentrent dans son sein : n'est-il pas la confirmation de toutes les vérités? Pour la ghilde ou principe d'association, je me servirai volontiers de notre auteur; c'est la meilleure manière de le faire connaître; pour le jury, nous mettrons en œuvre le fruit de nos propres études, car M. Thierry n'a pas eu à traiter cette question.

« Dans l'ancienne Scandinavie, ceux qui se réunissaient aux époques solennelles pour sacrifier ensemble, terminaient la cérémonie par un festin religieux. Assis autour du feu et de la chaudière du sacrifice, ils buvaient à la ronde et vidaient successivement trois cornes remplies de bière, l'une pour les dieux, l'autre pour les braves du vieux temps, la troisième pour les parens et les amis dont les tombes, marquées par des monticules de gazon, se voyaient çà et là dans la plaine; on appelait celle-ci la coupe de l'amitié (1). Le nom d'amitié *minne* (2) se donnait aussi quelquefois à

(1) Voir le 1er art. au n° 56, p. 154.

(1) Les coupes bues en l'honneur des dieux et des héros étaient appelées *bragafull* ou *braga-begere*, soit du nom de *Bragi*, dieu de la poésie et de l'éloquence, soit du mot *braga*, les braves. On multipliait ces libations suivant le nombre des divinités ou des personnes qu'on voulait honorer. — Primum Othino sacrum exhauriendum erat poculum, pro victoria regi impetranda regnique felicitate; post hoc alterum Niordi Freyique in honorem, pro felici annona, atque pace; quo facto, multis usu erat receptum poculum libare, *bragafull* dictum (in memoriam Heroum atque principum, in bello cæsorum). Præterea pocula exhauriebantur, in memoriam defunctorum morte propinquorum qui præclari olim nominis fuerant, dictaque sunt illa *minne*. (*Historia Hakoni boni*, Saga Hakona goda, c. XVI; apud hist. regum Norveg. conscript. à Snorrio Sturtæ filio, t. I, p. 159, ed. 1777.)
(*Note de M. Thierry.*)

(2) De là le nom de *Minnesænger*, ou chantres

la réunion de ceux qui offraient en commun le sacrifice, et d'ordinaire, cette réunion était appelée *ghilde*, c'est-à-dire *banquet à frais communs*, mot qui signifierait aussi association ou confrérie, parce que tous les co-sacrifians promettaient, par serment, de se défendre l'un l'autre, et de s'entr'aider comme des frères (1). Cette promesse de secours et d'appui comprenait tous les périls, tous les grands accidens de la vie; il y avait assurance mutuelle contre les voies de fait et les injures, contre l'incendie et le naufrage, et aussi contre les poursuites légales encourues pour des crimes et des délits, même avérés. Chacune de ces associations était mise sous le patronage d'un dieu ou d'un héros dont le nom servait à la désigner; chacune avait des chefs pris dans son sein, un trésor commun alimenté par des contributions annuelles, et des statuts obligatoires pour tous ses membres; elle formait ainsi une société à part au milieu de la nation ou de la tribu. La société de la ghilde ne se bornait pas, comme celle de la tribu ou du canton germanique, à un territoire déterminé; elle était sans limites d'aucun genre; elle se propageait au loin et réunissait toute espèce de personnes, depuis le prince et le noble jusqu'au laboureur et à l'artisan libre. C'était une sorte de communion païenne qui entretenait, par de grossiers symboles et par la foi des sermens des liens de charité réciproque entre les associés, charité exclusive, hostile même à l'égard de tous ceux qui, restés en dehors de l'association, ne pouvaient prendre les titres de *convive, conjuré, frère du banquet* (2). »

Quelle que soit l'origine de cet usage, il est certain qu'il se répandit de la Scandinavie dans toute la Germanie, et par là même s'établit au sein des nouvelles sociétés sous des formes à peu près semblables. Cependant, avant d'aller plus loin, remarquons deux traits distinctifs de la ghilde. Le premier est le principe de l'association et surtout de fraternité mutuelle, principe bon en lui-même et essentiellement chrétien. Ce principe-là la religion dut le consacrer, le fortifier, et elle le fit. « Partout dans leurs émigrations (j'aime à emprunter les paroles de M. Thierry), les Germains la portèrent avec eux; ils la conservèrent même après leur conversion au Christianisme, en substituant l'invocation des saints à celle des dieux et des héros, et en joignant certaines œuvres pies aux intérêts positifs qui étaient l'objet de ce genre d'association. Du reste, l'institution originelle et fondamentale, le banquet subsista, la coupe des braves y fut vidée en l'honneur de quelque saint révéré ou de quelque patron terrestre; celle des amis le fut comme autrefois en souvenir des morts, pour l'âme desquels on priait ensemble après la joie du festin (1). La ghilde chrétienne se montre en vigueur chez les Anglo-Saxons, et on la voit paraître en Danemarck, en Norwége et en Suède, à l'extinction du paganisme. Dans les États purement ou presque purement germaniques, ces associations privées ne firent qu'ajouter de nouveaux liens à la société générale avec laquelle elles se mirent en harmonie, qui les toléra, les encouragea même comme un surcroît de police et une garantie de plus pour l'ordre public; elles fleurirent en Angleterre et dans les royaumes scandinaves, accueillies et patronisées par les rois (2). » Jusqu'ici donc tout est bien, louable, conforme à l'ordre social. Mais ce qui ne l'est pas et ce qui décèle la nature barbare, c'est ce droit d'hostilité permanente, à main armée, contre tout ennemi de la *ghilde*;

d'amour du moyen âge, en Allemagne. *Ménestrel* n'aurait-il pas la même étymologie?

(1) Erat veterum more receptum, ut cum sacrificia erant celebranda, ad templum frequentes convenirent cives omnes, ferentes secum singuli, victum et commeatum, quo per sacrificiorum solemnia uterentur, singuli etiam cerevisiam, quæ isto in convivio adhiberentur. (*Hist. regis Olafi sancti*, Saga Olafs konungs ens Helga, c. CXIII, CXIV, CXV et CLI, *ibid.* (*Note de M. Thierry.*)

(2) T. I, p. 269-270.

(1) L'usage des festins des morts subsiste encore dans plusieurs pays de l'Europe que j'ai visités. En Russie, un serf demandait un jour devant moi la permission à sa maîtresse de donner ce banquet funèbre après la mort d'un parent. — Mais vous n'êtes guère riche pour faire tant de frais, lui dit la dame. — Ah! oui, Madame, fit le paysan, mais qui le ferait pour moi et prierait pour mon âme quand je ne serai plus là, si je ne le fais pour les autres qui étaient là. — On peut être égoïste pour son âme.

(2) T. I, p. 270-271.

car ainsi se trouve constituée l'anarchie au sein de la société; la justice légale n'a plus d'action : elle a cessé d'exister où cette clause prévaudra. Il n'est donc pas étonnant que les lois, tout comme la religion, aient combattu et réprimé graduellement un pareil abus de la force érigée en droit. Et comme les faux principes s'enchaînent de même que les véritables, la féodalité, ou chacun se rendant justice, devait sortir peu à peu de l'association *amicale;* de l'un à l'autre il n'y avait qu'un pas. De fait, le baron pourrait bien se comparer au chef d'une ghilde, qui, ayant réduit ses égaux à l'état de vasselage, exige d'eux le même dévoûment, la même amitié (*minne*), la même défense. Certes, je ne veux pas pousser cette comparaison trop loin, mais elle offre sujet à méditation. Je trouve encore un autre point de vue qui ne me semble pas non plus à dédaigner. Les *communes*, qui rencontrèrent plus tard tant d'ennemis, même au sein du clergé, n'érigeaient-elles pas en droit la défense à main armée; et elles le faisaient, remarquez-le bien, au moment où le jugement par témoignage commençait à pénétrer dans l'ordre public, à l'ombre du droit canon, et en dépit des troubadours féodaux qui s'écriaient au treizième siècle : « Vous n'êtes plus « Francs, vous êtes jugés par enquête. « La douce France, qu'on ne l'appelle plus « ainsi, qu'elle ait nom de pays de sujets, « terre des lâches!... (1). » Il pourrait donc se faire que la résistance opposée par l'autorité en beaucoup de lieux aux *communes* vînt de ce caractère anarchique imprimé à leur organisation, car en d'autres lieux nous voyons la même autorité ne reculer ni devant le nom de *commune* ni devant son institution légale. Au midi de la Loire, on le sait, « l'influence toujours croissante des évê« ques sur les affaires intérieures des « villes, fut jusque dans sa forme la plus « abusive, un moyen de conservation « pour l'indépendance municipale et la « plus forte garantie de cette indépen« dance (1). » A ces paroles j'ajoute cette question : les évêques du nord de la France étaient-ils une autre race que les évêques du midi, et le fleuve formait-il aussi la limite de deux ordres d'idées religieuses? Elle vaudrait bien la peine d'y répondre, si nous le pouvions sans nous écarter de la ghilde.

Si cette ancienne tradition a été un des élémens qui ont servi à élever l'édifice des corporations civiles ou *communes*, elle a agi avec non moins de puissance dans l'organisation des confréries religieuses et des confréries de métiers si communes jusqu'en des temps plus rapprochés. Ici, en effet, la *ghilde* se dépouillait de toute barbarie; c'était l'admirable et divin sentiment de la charité secouant sa rosée sur les frères pour les faire boire à la coupe de l'*amitié*, à la coupe du Sauveur. Les jurandes, les corporations de maîtrises n'ont guère eu une autre origine, et les statuts de ces corps seraient vraiment un travail précieux à offrir aujourd'hui qu'une désorganisation complète et une anarchie profonde règnent parmi les ouvriers.

Sans doute il y avait des abus en ces choses comme en toute autre (car de quoi l'homme n'abuse-t-il pas?), mais le principe de l'association, mis sous la sauvegarde d'une religion ennemie du désordre, pouvait arriver à d'immenses résultats. On a rejeté le principe, et à sa place on voit des *armées* d'ouvriers délibérer et imposer la loi; ou bien le compagnonage étendre ses ramifications pernicieuses, tant il est vrai que, si on arrête la marche légitime du principe, il brisera ses liens et se frayera un chemin marqué par des ruines. Aussi, dans ces jours néfastes, a-t-on vu toutes les consciences s'agiter, toutes les intelligences s'ingénier à trouver quelque remède au mal qui menace d'engloutir, à la longue, et les institutions les plus sages et les nations les plus éclairées. Nous-même nous avons étudié avec soin et suivi d'un regard inquiet tout ce qui s'est dit, tout ce qui s'est fait sur cette matière impor-

(1) Gent de France, mult estes ébahie,
Je di à touz ceus qui sont nez desfiez :
Se m'ait Dex, Franc n'estes vos mesmie,
Mult vous a l'en de franchise esloigniez;
Car vous estes par enqueste jugiez...
Douce France n'apiaut plus l'en ensi,
Ainçais ait nom le païs aus sougiez,
Une terre acuvertie.

(1) Thierry, I.

tante, et avec douleur le disons-nous, ces beaux plans nous ont paru se heurter, s'entrechoquer, comme ces ossemens arides que soulève le fossoyeur en ouvrant un sépulcre. A quand donc une organisation sociale en harmonie avec nos mœurs? A quand ces améliorations tant prônées et si vainement attendues? A quand une population soumise, laborieuse, obéissant au sentiment du devoir et de la dignité? A quand?... Ah! ce sera dans un temps où les croyances revivront fortes et éclairées; quand la charité chrétienne s'asseoira au foyer du pauvre pour en rapprocher les tisons épars, quand la foi réchauffera les cœurs, quand l'indigent pourra espérer *avec certitude* de voir le riche se priver de son luxe afin de l'associer à ce bien-être dont le superflu sera émietté pièce à pièce, et formera le nécessaire de son frère souffrant. En attendant, ne craignons pas de montrer ce que la pauvre nature barbare unie au catholicisme avait fait pour *lier entre eux* les membres de la commune famille; il s'y trouve plus d'un enseignement salutaire pour les philantropes modernes.

Comme l'invasion anglo-saxonne fut la plus radicale de toutes les invasions barbares, les institutions scandinaves et germaniques y ont laissé plus de traces qu'ailleurs. La ghilde est de ce nombre, et ces repas que toléra saint Augustin de Cantorbéry en cherchant à en modérer les excès n'étaient probablement que la réunion de l'*amitié* (*minne*). Quoi qu'il en soit, cette période nous fournit deux réglemens de ghilde dont M. Thierry parle seulement dans une note passagère. Dans la bonne ville d'Exeter il s'assembla une ghilde composée de dix-huit membres; les évêques et les chanoines étaient présens. Le procès-verbal déclare que l'association est basée sur la fraternité mutuelle. En conséquence, tous les ans à Pâques, chaque feu ou famille devra payer un sou. A la mort d'un membre, homme ou femme n'importe (1), la même somme devait être payée pour le repos de l'âme. Les chanoines recevaient le produit de la souscription et accomplissaient les rites prescrits par la religion (1). Il est curieux de rapprocher ce fait d'une coutume moderne : en Angleterre, des associations analogues (benefit societies) fournissent à terme fixe des fonds qui servent à faire enterrer convenablement les membres de la confrérie.

Un autre réglement de ghilde, dans la même ville d'Exeter, annonce qu'elle se réunira trois fois par an à la Saint-Michel, à la Purification, et pendant les saints jours après Pâques (2). Le but de l'assemblée était l'amour de Dieu et les besoins des âmes. Chaque sociétaire était tenu d'apporter une certaine quantité de drêche, chaque *cniht* (3) une part moins considérable et du miel. Le prêtre chantait une messe pour les *amis* vivans et une autre pour les défunts, puis chaque frère chantait deux psaumes. A la mort de l'un d'entre eux, on devait chanter six psaumes et fournir cinq sous pour le banquet funèbre. Une maison venait-elle à brûler? l'*ami* payait un sou pour aider à la rebâtir. Si on manquait aux jours de réunion, on donnait la première fois une amende de trois messes, pour la récidive cinq, et enfin, après une troisième négligence personne ne devait plus faire part commune avec le réfractaire, qui se voyait ainsi exclus de l'association, à moins que son absence n'eût été motivée par la maladie ou par son seigneur. Faute de livrer les contributions prédéterminées, on payait double, et si un membre en insultait un autre, l'amende était de trente sous. Le réglement se termine par ces mots : « Nous demandons, pour l'amour de Dieu, que chaque « homme observe cette réunion exactement, telle que nous sommes justement convenus qu'elle devait exister. « Puisse Dieu en cela nous assister (4)! »

Quelquefois cependant de pareilles ghildes s'organisaient seulement dans

(1) Les femmes pouvaient donc aussi entrer dans la Ghilde.

(1) Hickesii, *Dissert. epist.*, p. 18.

(2) Probablement dans l'octave.

(3) Un *Cniht* était un Saxon d'un rang inférieur; de là le mot allemand *knecht*. Mais cette classe nous prouve que les rangs se confondaient dans la ghilde, et que chacun y apportait avec simplicité ce qu'il pouvait. La drêche servait à brasser la bière, le miel pour l'hydromel.

(4) Hickesii, *Dissert. epist.*, p. 21-22.

une certaine classe, à l'exclusion des autres. Je ne pense pas, comme M. Thierry, que ce dernier système prévalut dans les États Germaniques; le premier était à la fois plus conforme à l'idée-mère de ces associations et à l'esprit du Christianisme. Elles prirent peut-être ce caractère exclusif quand la féodalité fut installée. Ainsi à Cambridge il y avait une ghilde de *thegns* ou nobles. Chacun prêtait serment d'être fidèle l'un à l'autre; la ghilde était tenue de soutenir un membre dans toute réclamation *légitime*. A sa mort, toute la communauté devait le porter partout où il le désirait; et celui qui manquait à l'appel, en pareille occasion, était condamné à payer un setier de miel. La ghilde fournissait la moitié des vivres à l'enterrement. Chacun faisait une aumône de deux sous, et on portait à sainte Etheldrytha (1) un don convenable. Si un *ami* ayant besoin de la ghilde en informait le plus proche gerefa (sheriff), et que celui-ci ne l'assistât point (à moins que la ghilde ne fût voisine), il devait payer une amende d'une livre (2). Si le seigneur s'absentait de la ghilde, sans y être contraint par la maladie ou par les devoirs de son rang, il encourait la même peine. Quand un associé était tué, la compensation pécuniaire était de 8 livres; et si l'homicide refusait de la payer, toute la ghilde se chargeait de venger le défunt et d'en supporter les conséquences; un seul membre commençait-il la poursuite, toute l'association devenait solidaire de ses démarches. Un *ami* coupable de meurtre et hors d'état de payer le *wehr-geld* (3), avait recours à la ghilde qui frappait une contribution d'un demi-marc par membre si le mort « était un *twelf-hind* (4). Si le défunt est « un *ceorl* (homme de basse extraction), « que chacun paie deux *ora* (5), ou un

(1) La patronne de la Ghilde.

(2) Voilà donc le shériff, homme public et gouverneur civil de la ville, soumis à la juridiction de la ghilde. C'est qu'il en faisait partie. Il en est de même du suzerain.

(3) Composition pécuniaire commune aux nations germaniques.

(4) Le *twelf-hind* était un noble; par conséquent son *wehr-geld* était plus fort.

(5) Malgré de nombreuses recherches, je n'ai pu découvrir la valeur de cette monnaie.

« ora s'il s'agit d'un Gallois. Si un sociétaire tue quelqu'un sciemment ou follement, il en sera responsable; et s'il « tue un autre sociétaire par sa propre « folie, alors lui et ses parens en subiront les conséquences, et paieront 8 « livres à la ghilde, sous peine d'en perdre la société et l'amitié. Si un ami « mange ou boit avec l'homicide, à « moins que ce ne soit devant le roi, l'évêque ou l'*alderman* (1), il sera passible « d'une livre; mais non s'il peut prouver « à l'aide de deux témoins qu'il l'ignorait.

« Si quelqu'un de la ghilde insulte un « autre membre, il paiera un setier de « miel, à moins qu'il ne se justifie par « le témoignage de deux *amis*.

« Si un *cniht* se sert d'une arme (2), « son seigneur exigera de lui une livre « partout où il pourra l'avoir; toute la « ghilde l'aidera à la faire payer. Si un « cniht en tue un autre, que le seigneur « venge cette mort. Si un cniht est assis « dans le chemin (sans doute de manière à gêner le passage), il devra un « setier de miel; il en sera de même, « s'il ose avoir un tabouret (foot-seat).

« Si quelqu'un de la ghilde meurt, ou « tombe malade hors du district, que la « ghilde aille le chercher, et l'apporte où « il voudra, vif ou mort, sous peine de « l'amende susdite. S'il meurt chez lui, et « que la ghilde n'aille chercher ni le « corps, ni le *morgen-space* (offrande funéraire), la forfaiture sera d'un setier « de miel (3). »

Ces deux documens nous montrent, comme je l'ai dit, deux phases de la ghilde, images fidèles de la société elle-même; car dans la dernière nous apercevons la féodalité commençant à s'asseoir, à pénétrer dans ces institutions dont la base était plutôt démocratique qu'aristocratique. Les rangs se dessinent; la charité prévaut encore, mais l'orgueil nobiliaire domine, ou bien peut-être jugeons-nous trop avec nos idées modernes un temps dont quelques monumens nous restent, mais dont le sens intime doit souvent nous échapper. Dans la ghilde d'Exeter, c'est l'égalité chrétienne

(1) Le gouverneur royal d'un comté, ou *shire*.

(2) Le cniht n'avait point le port d'armes.

(3) Hickesii, *Dissert. epist.*, p. 20.

« se conjurent ensemble pour former une « ghilde, que personne n'ait la hardiesse « de le prêter ; et, *quelque arrangement « qu'ils prennent d'ailleurs entre eux sur « leurs aumônes*, et pour les cas d'in- « cendie et de naufrage, que personne, « à ce propos, ne fasse de serment (1).

« 884. Nous voulons que les prêtres et « les officiers du comte ordonnent aux « villageois de ne point se réunir en asso- « ciations, vulgairement nommées *ghil- « des*, contre ceux qui leur enlèveraient « quelque chose, mais qu'ils portent leur « cause devant le prêtre envoyé de l'évê- « que, et devant l'officier du comte éta- « bli à cet effet dans la localité, afin que « tout soit envisagé selon la prudence et « la raison. »

On le voit donc, la ghilde chrétienne était, par sa nature même, une association de prière et d'assistance mutuelle. En Angleterre et en Danemarck, où elle s'harmoniait davantage aux lois, elle resta plus près de son origine primitive; en France, elle avait à lutter contre d'autres élémens, et devint même un principe de désordre, d'illégalité; on dut chercher à en réprimer les abus, à ne pas permettre, par exemple, que les ghildes se formassent uniquement *contre ceux qui leur enlèveraient quelque chose.* Comme dans la plupart des institutions au moyen âge, nous trouvons ici d'admirables bases de civilisation et de bonheur, à côté d'idées anarchiques, de sentimens destructeurs de toute societé. C'était la lumière pénétrant le chaos, mais ce n'était encore que le chaos. Quoi qu'il en soit, la ghilde germanique, devenue chrétienne, nous paraît un lien puissant entre toutes les classes de la société. Nous devons puiser dans l'histoire des enseignemens bien plus encore que la satisfaction d'une vaine curiosité. Or, ne trouvons-nous pas ici une grave leçon pour nos temps? Ecoutez toutes ces voix parties de l'orient et de l'occident, du midi et du septentrion. Que disent-elles? L'un nous crie que sa misère est trop grande. « Hélas! Hélas! dit-il, voilà qu'il « n'y a plus de place pour moi au soleil! « Courbé du matin à midi, du soir au « matin, sur de rudes travaux, empoi- « sonné par des émanations pestilentiel- « les, ma vie se traîne entre l'espérance « déçue de la veille et le désespoir du « lendemain. Oh ! mes enfans, pourquoi « sont-ils nés?... Oh! femme, pourquoi « me suis-je uni à toi? Pourquoi ai-je « voulu boire à la coupe que Dieu nous « présentait? » Et bientôt cette voix lamentable, lassée de répéter l'accent de la plainte, continue avec celui de la colère: « Malheur au riche qui s'engraisse « de nos sueurs! Malheur à l'homme in- « téressé qui nous refuse le juste prix de « nos sueurs! » Mais, d'un autre côté, le riche reprend: « Ce que j'ai, vous pou- « vez l'avoir; le travail me l'a donné; « que le travail vous le donne. Non, je ne « vous refuse pas le prix de vos sueurs; « voyez, ceci est mon bilan. Pesez : tant « il me faut par année, tant je puis vous « payer. Du reste, choisissez entre ce peu « et la faim. » Oh! la faim. Comprenez-vous, riche, toute l'angoisse de ce mot? La faim pour l'être chétif, pendu à une mamelle desséchée, la faim pour une épouse aimée, la faim sur le grabat de paille, la faim dans la rue, la faim dans l'atelier? Et la vieillesse, qui s'avance triste et revêche, qui double le pas pour arriver à l'indigent, et semble se couronner de roses pour aborder l'opulent... Que de douleurs vous coudoyez chaque jour! Que de tortures physiques et morales vous heurtent à chaque coin de rue! Cependant, voilà que toutes ces douleurs *s'associent;* voilà qu'elles s'entendent, se comprennent, *s'insufflent* (qu'on me passe l'expression) leurs mutuelles souffrances, et il se forme alors une *ghilde* immense, terrible, créée pour faire taire la loi et marcher *contre tous ceux qui leur ont enlevé quelque chose.* Ainsi firent les paysans normands au onzième siècle, ainsi fit la Jacquerie, ainsi beaucoup de communes, ainsi nos ouvriers des villes. Mais le banquet, mais l'Agape ne vient plus rapprocher les classes, les relier entre elles par le mystérieux anneau d'un divin amour..... A leur place, la discorde, la haine, l'égoïsme, l'individu exploitant à son profit l'aveuglement des masses.

Et toutefois, la société pourra-t-elle continuer long-temps de vivre ainsi? Marcherons-nous toujours sur un volcan sans en ressentir les atteintes? Foule-

(1) *Script. rer. Gallic. et Francic.*, t. v, p. 647.

rons-nous un sol tremblant sans tomber dans l'abîme entr'ouvert? Ce grand principe d'association, sous l'égide de la foi religieuse, c'est-à-dire de la vérité et de la morale, ne serait-il pas une ancre de salut pour les hommes du dix-neuvième siècle? De quelque côté que je tourne mes yeux vers les savannes américaines, vers les sables arabiques ou vers les civilisations les plus renommées, l'homme fuit partout l'isolement, et semble écouter avec épouvante cette parole mystérieuse: *Væ soli!* Il est des esprits qui ont déjà compris la fécondité des principes d'association; mais, qu'on y prenne garde, les passions s'en emparent, et l'on sait les maux qu'elles enfantent. Pourquoi la religion, unie à la science et à la richesse, n'y interviendrait-elle pas? Si je ne m'abuse étrangement, il y aurait ici un immense moyen d'action bienveillante et bienfaisante sur le peuple; il se formerait des ghildes ou corporations, où les classes supérieures seraient en contact immédiat avec les basses classes, pour traiter de leurs griefs et de leurs intérêts communs. L'industriel, le savant, le propriétaire agricole comme le mécanicien, le contre-maître, l'ouvrier, se communiqueraient leurs idées et leurs besoins, d'où naîtraient de la confiance d'une part, de la générosité de l'autre. Cependant, la ghilde moderne conserverait un caractère religieux, soit par des réglemens *ad hoc*, ainsi qu'au moyen âge, soit par la présence des ministres du culte, devenus membres de la corporation. Il en résulterait un double avantage; d'abord, celui de fermer la porte à l'individualisme; car, comment rester égoïste, quand on se regarde tous comme frères et membres d'une même famille sous l'œil de Dieu? L'autre avantage serait de rapprocher encore davantage le clergé de ses ouailles, de les suivre dans ces intérêts intimes et d'un caractère tout particulier, qui sont une des grandes faces de notre société. L'homme de Dieu ne doit point rester étranger à ce qui l'environne; le service du Seigneur avant tout, sans doute. Puis vient l'étude; mais ici le service sacré et la science trouvent naturellement leur application: c'est la théorie mise en pratique. Qu'on juge cependant du prodigieux effet de pareilles associations, marchant au même but par les mêmes moyens; savoir: la religion et l'unité qui en est la conséquence. Il en résulterait encore que ces réunions perdraient ce caractère d'illégalité dont on les flétrit aujourd'hui; ce ne seraient plus des *coalitions*, mais des *corporations*.

De pareilles idées, je le sais, paraîtront étranges à beaucoup de personnes ignorantes des traditions passées, et réfléchissant peu sur la nature de l'homme. Il en est d'autres qui les trouveront peut-être dignes de leurs méditations, et une seule pensée féconde, dirigée vers les besoins réels de l'époque, peut amener de grands résultats. De la conception à l'exécution, il y a bien loin, je le sais aussi. Les obstacles de toute nature, les préjugés, les haines, les intérêts privés, l'étroitesse de certaines gens, l'égoïsme des autres, tout cela entraverait l'œuvre. Mais depuis quand le bien se fait-il sans obstacles? Saint Vincent de Paul avait-il de l'argent à lui quand il nourrissait deux provinces affamées? Avait-il des ressources? N'était-il pas presque désespéré humainement, lorsqu'il prononça le fameux discours qui fonda les *Enfans-Trouvés?* Il y a dans la voix de l'homme, criant à Dieu miséricorde pour son frère; il y a un accent qui monte plus haut que les préventions, qui domine les dédains; et cette voix faible, ce murmure soupirant à l'oreille du divin Maître, trouve un écho soudain dans chaque poitrine. Le tonnerre des passions gronde dans un lointain obscur; bientôt il se tait, et cette grande confédération s'écrie, au pied de la même croix: *Quam bonum ac jucundum habitare fratres in unum.* Ah! frères, plût à Dieu qu'il en fût ainsi de nous!

Après cette digression, qui émane de notre sujet même, j'arrive à la question du jury au moyen âge, et qui touche, par bien des points, à celle des ghildes; c'est ce qui nous a engagé à les grouper sous le même titre. Ici, nous l'avons dit, nous quittons M. Thierry, qui n'en a point parlé dans son ouvrage.

A quel mystère de la Scandinavie ou de la Germanie se rattache ce nombre sacré de *douze*, que nous voyons percer à chaque pas? L'archéologie nous le ré-

vèlera-t-elle un jour? Quelque antique débris, échappé aux ruines et aux dévastations, sera-t-il épelé avec bonheur par un de nos modernes savans? Les progrès de la science semblent le promettre; mais, toujours est-il, que nous retrouvons, soit sur les bords du Rhin, soit sur les rives de la Baltique et de l'Océan septentrional, l'usage de nommer les chefs militaires par le verdict d'un jury. Tacite nous apprend que, chez les Germains, il y avait pour la royauté une espèce d'hérédité; mais que le commandant des troupes, ou le roi de la guerre, ne devait son autorité qu'à sa valeur qui le faisait choisir. Nous ne savons point de quelle manière s'accomplissaient ces élections; mais il est positif qu'elles se faisaient dans les assemblées populaires ou *folckmotes*. Ce roi de guerre paraît être devenu chez les Bavarois et autres peuples teutons, le *heretoch* (conducteur d'armée) ou duc. Les lois d'Edouard-le-Confesseur montrent que ce *heretoch* était élu par toute la population réunie du comté. Le même fait se représente chez les Bavarois. Néanmoins, quand la législation de cette nation fut rédigée, l'empereur avait déjà acquis le droit de nommer le heretoch, tandis que le peuple avait perdu le sien. Il est assez singulier que le *constable* ou connétable, qui est aujourd'hui un simple commissaire de police en Angleterre, n'ait pas eu une autre origine que l'élection de ces chefs militaires, ainsi qu'en fait foi la même charge conservée long-temps en France dans toute sa splendeur primitive. Du temps d'Alfred, le constable devint le gardien de la paix publique; mais il est probable qu'il la maintenait par la force des armes, et en brisant sa masse sur la tête du Saxon indiscipliné. Un statut d'un ancien roi anglais donne à ce chef l'inspection des armes, ce qui prouve sans réplique le caractère belliqueux de ces fonctions.

Quant aux nations scandinaves, on ignore comment elles choisissaient leurs chefs; mais leurs usages offrent une conformité remarquable avec les précédens, et il est permis de croire que le roi de guerre était investi de son autorité avec les mêmes formes que le roi du peuple ou *folck-koning*. Lorsque l'autorité royale fut devenue manente, le chef du peuple fut au chef de l'armée; les fonctions civil militaires se réunirent entre les m mains. Il paraît encore qu'en cas d cance du trône, un nouveau roi éta par un jury de comté. On appelait chaque province douze hommes qui juraient de nommer le plus d Telle était la loi de la Norwége, le recueil rédigé par Haco, fils d'Athelstan, et qui déclare avoir r vieilles coutumes indigènes de la même des juges héréditaires. Ces rent ensuite revus par Olaf, le roi sacré. N'est-ce pas vraiment une singulière que ces douze prud'ho de chaque comté, procédant à la nation d'un roi? Les usurpateurs mêmes baissent la tête devant cet Prœster-Swerre, qui s'était emp trône, fait confirmer son titre par hommes de chaque province, les dit une chronique contemporai *adjugèrent* le nom de roi. Si je p Russie, j'y retrouve les juries, c on y recontre les boïards ou t semblables aux *thegns* anglais. D copie du Code d'Ieroslaf, trouvée gorod, on lit que, dans tous les le demandeur doit comparaître a cusé devant douze citoyens *jurés et mentés*, qui, selon leur âme science, devaient en discuter to circonstances, laissant d'ailleurs ges le droit de déterminer la pei la faire appliquer. Voilà, certes, criminel appliqué comme en Angl Dans toutes les branches du go ment et de la jurisprudence got retrouve ce nombre dont la signi est perdue pour nous. Peu à peu l tume de nommer ainsi les chefs mi disparut dans les nombreuses tions de la société féodale, dont potisme s'établit à sa place, com termédiaire entre la barbarie et l lisation.

Cependant, il n'en fut pas de partout; et, par une de ces bi qu'on rencontre quelquefois da toire, cet usage traversa toute l' avec Ataulph le Wisigoth, po fleurir en Espagne, où peu de pe s'attendraient à trouver le jury

aux plus hautes dignités de l'Etat. Les lois écrites des Wisigoths ou West-Goths portent généralement une forte empreinte du droit romain, sur lequel elles sont en grande partie modelées. Mais ce peuple avait aussi ses lois de tradition et de coutume non écrites. Ces us survécurent à la monarchie elle-même, et sont connus sous le nom de *fueros* de Castille et de Léon. Ces fuéros sont conservés dans les chartes ou priviléges des villes; c'est l'antique héritage du Nord, le souvenir des enfans de Woden, que l'on est tout émerveillé de retrouver sous le ciel brûlant de l'antique Ibérie, et qu'ont gardé en partie jusqu'à nos jours les habitans de la Biscaye moderne.

Il arriva dans le quinzième siècle, qu'un certain roi de Castille, nommé Alphonse-le-Savant, voulut refondre la législation de son pays. Dans ce but, il fit rédiger un code nommé les *Partidas* ou *Divisions*, où furent incorporés tous les anciens *fueros d'Espana*, concernant les fiefs et le service militaire. Il n'y a donc rien de plus authentique qu'un pareil document, et nous le pouvons consulter sans crainte pour tout ce qui concerne nos vieux juries gothiques. Les principaux officiers de l'armée et de la marine castillane étaient l'*adalid*, l'*almocaden*, l'*alfaqueque* et le *comitre*, dont les mérites respectifs devaient être constatés par un jury de douze hommes sages. En agissant de la sorte, l'Espagnol s'imaginait-il imiter les assemblées solennelles qui avaient lieu près de Drontheim, dans la Norwége, autour du frêne sacré?

Et, d'abord, qui pouvait aspirer au rang d'adalid? Alphonse va répondre, et il nous donnera en même temps, en langage chevaleresque, une description animée des anciennes armées castillanes. « L'adalid, dit-il, doit posséder quatre « dons: de la sagesse, du cœur, du bon « sens et de la loyauté (1). Lorsqu'un roi « ou quelque autre grand seigneur veut « faire un adalid, il convoque les *douze* « adalids réputés les plus sages, et ceux-« ci devront *jurer* qu'ils diront *selon la* « *vérité*, si celui qu'ils désirent faire un « adalid a les quatre dons susmention-« nés, et s'ils répondent *oui*, alors qu'ils « le fassent *adalid* (1). » La peine de mort était décernée contre celui qui exerçait ces fonctions sans avoir été dûment nommé. « Dans les anciens temps, con-« tinue Alphonse, on a jugé qu'ils de-« vaient avoir ces qualités, comme étant « indispensables pour conduire les ar-« mées en temps de guerre, et c'est ce « qui les a fait nommer *adalids*, c'est-« à-dire guides ou chefs. » Les adalids commandaient les almogavares, corps de cavalerie d'élite, qui rendit de si grands services aux rois d'Espagne dans leurs guerres contre les Maures.

Au-dessus des adalids était l'adalid-mayor ou commandant en chef. Domingo Nugnez, conquérant de Cordoue, occupait ce poste pendant le règne de saint Ferdinand, et ses dépouilles mortelles reposent dans la chapelle des adalids de la cathédrale de Séville. L'installation d'un adalid se faisait avec des cérémonies extraordinaires, qui montrent l'importance de sa dignité. Le roi lui donnait un cheval, une épée, avec des armes *de bois et de fer*, selon l'usage du pays. Un *rico-home* ou seigneur de chevaliers, lui ceignait l'épée; puis le candidat montait sur un bouclier placé à terre, et le roi dégainant l'épée, la remettait entre ses mains. Soudain quelques uns des douze adalids jurés élevaient le bouclier aussi haut qu'ils le pouvaient (2), tandis que le champion tourné vers l'Orient s'écriait: « Au nom de Dieu, je défie « tous les ennemis de notre foi, et du « roi, mon seigneur, et du pays. » En disant ces mots, il faisait avec son épée le *moult doulx et sacré signe* de la rédemption, et répétait ensuite son vaillant défi en se tournant vers tous les points cardinaux. Enfin, l'adalid remettait son épée dans le fourreau, et le roi lui disait: *Je t'accorde désormais d'être un adalid.* « Et l'adalid, ainsi nommé, avait pouvoir d'exercer sa charge sur les chevaliers et hommes honorables par *paroles*, et sur les almogavares et péones ou fantassins de *fait*, en les frappant et les châtiant de manière qu'ils ne pussent ni faire mal, ni en recevoir. » Cette

(1) Partidas.

(1) Partidas.

(2) N'est-ce pas là Pharamond élevé sur le bouclier de ses pairs?

dignité était ouverte aux derniers rangs, et dès lors le simple soldat, l'homme de basse extraction pouvait marcher l'égal du rico-home et de l'illustre descendant du Cid. Plus d'une famille castillane compte un adalid à la tête de sa généalogie.

Après ce dignitaire, venait l'almocaden ou capitaine d'infanterie, nommé, comme le premier, par le verdict d'un jury. D'un rang inférieur à l'adalid, le péon ne se présentait pas directement au roi, mais aux adalids, qui convoquaient douze autres almocadens, et ceux-ci décidaient s'il avait les qualités nécessaires. Pour abréger, je passe les cérémonies d'usage, et j'arrive à l'alfaqueque, dont les fonctions étaient belles et touchantes. « En arabe, dit Alphonse, alfa« queque veut dire un homme vrai, qui « s'emploie à la rédemption des captifs. » Les guerres continuelles entre les Maures et les Chrétiens y avaient donné lieu. Grande était l'importance de l'alfaqueque, et celui qui suivait cette pieuse vocation, devait être choisi avec *beaucoup de prudence;* « car, est-il dit, s'il porte « quelque inimitié aux captifs, à leurs « parens ou amis, il peut être la cause « de leur mort, ou au moins de leur mal« heur, en les retenant long-temps en « captivité. Et si ce n'est pas un homme « vrai, certes, il peut faire beaucoup de « tort au captif aussi bien qu'à son maî« tre. » L'alfaqueque devait encore avoir de la fortune pour répondre du mal qu'il ferait, parce que comme ses rapports avec les Maures lui donnaient facilement accès auprès d'eux, il lui devenait plus aisé de fuir ses créanciers qu'à ceux qui ne connaissaient ni les usages, ni le territoire des Sarrasins. On exigeait même que sa famille jouît d'une bonne renommée. Or, tout cela ne pouvait être vérifié que par de rigoureuses enquêtes. Alphonse, suivant, sans le savoir, les maximes de la jurisprudence anglaise, ordonne que tous ces faits seront constatés par un jury local, afin de mieux connaître la vérité, ou, comme disaient les Partidas : « L'élection sera faite par *douze* « hommes preux, convoqués par le roi, « ou son commissaire, ou bien encore « par le magistrat de la ville où demeu« rent ceux qui devront être nommés « alfaqueques, afin qu'ils *jurent* sur l'É« vangile que les alfaqueques par eux « choisis ont toutes les qualités requi« ses. » Les alfaqueques prêtaient ensuite serment de remplir leur charge. On leur donnait des lettres patentes et une bannière avec la devise royale, pour les mettre à même de voyager en toute sûreté et dignité.

De l'armée, passons dans la vie civile; des faits du même genre se représentent. Les compurgateurs jurés et les épreuves par l'eau et le feu résistèrent long-temps aux bulles des pontifes et aux canons de l'Église; le Goth semblait s'y attacher avec d'autant plus de force qu'on voulait les lui arracher; les *fueros viejos* ou vieilles coutumes en font foi. On payait cinq cents sols pour avoir déshonoré le palais du roi, ou bien on se justifiait par le serment de *douze hommes;* car, *tel était l'usage de la Castille dans le vieux temps.* Le fijo d'Algo, accusé d'un meurtre, se défendait aussi par le serment de onze fijos d'Algo, lui-même douzième, jurant sur l'Évangile et avec les éperons comme de vieux chevaliers. Malgré les censures, on maintenait les ordalies avec beaucoup d'opiniâtreté; et quand un prêtre manquait pour bénir l'eau et le feu, l'alcade le remplaçait. Une charte de saint Juan de Pêna contient une clause assez curieuse; car, si l'alcade et les jurés avaient quelques doutes sur la brûlure de l'accusé, on appelait l'aide de *deux loyaux forgerons,* est-il dit, parce qu'ils connaissaient mieux les brûlures que les autres. Ailleurs, au contraire, le forgeron n'était pas admis, parce qu'il avait la peau trop dure. Partout nous retrouvons ce jury, ainsi que les ordalies qui en sont les compagnes indispensables; et telle était la force de l'habitude, qu'on l'étendit aux femmes d'une manière assez bizarre. Dans quelques villes, celle qu'on accusait de vol purgeait le délit par le serment d'un jury de femmes. Le fuéro de Cuença déclare que, si un mari soupçonnait sa femme d'infidélité, sans pouvoir prouver le fait, *douze bonnes matrones* du voisinage devaient déposer sous serment de sa chasteté. Alors, malgré les suggestions de la jalousie, le Castillan était tenu de croire sa femme pure et sans tache. Malheur à

celle qui se trouvait ainsi exposée au démon de la médisance ou de la calomnie! A Saint-Sébastien de Guipuscoa, une charte, en date de 1202, établit encore un singulier usage du même genre. Un ravisseur payait le prix de la virginité, ou bien il devait épouser l'objet de sa passion; ce qui, ajoute malignement la charte, *vaut bien quelquefois l'amende.* Mais si la victime de la séduction était d'un rang inférieur, il devait la pourvoir d'un mari suivant sa condition, d'après l'estimation de l'alcade et de *douze* prud'hommes. Le jury est donc un trait caractéristique de l'ancienne jurisprudence espagnole; et il acquiert d'autant plus d'importance, qu'il jette beaucoup de jour sur l'histoire de la législation anglaise. Il est à regretter que les écrivains espagnols aient donné si peu de soins à approfondir ce sujet; et tout ce que nous connaissons, est extrait des anciennes chartes enfouies dans la poussière des archives nationales.

Si nous nous sommes un peu étendus sur le jury des Goths, c'est qu'en général on ne s'attendrait pas à trouver des institutions de ce genre en Espagne, qui en est si loin aujourd'hui; c'est aussi qu'il est curieux de voir jusqu'à quel point les enfans de l'âpre et poétique Scandinavie conservaient un religieux souvenir de celle qu'on a nommée avec emphase *la pépinière des nations.* Revenons au jury anglo-saxon.

Comme je l'ai déjà montré, dans la Grande-Bretagne, certains commandemens militaires étaient soumis au jury; cependant, c'est surtout dans la jurisprudence civile et criminelle que nous le voyons appliqué et qu'il nous est parvenu aujourd'hui. Quand une personne était ajournée au civil, on l'obligeait à produire le témoignage de la cour ainsi que celui des gens devant lesquels la transaction avait été passée, comme la loi l'exigeait. Le tribunal décidait sur ces dépositions, ou bien, s'il y avait doute, on faisait prêter serment à l'accusé, qui devait être accompagné d'un nombre illimité de francs-tenanciers; ceux-ci juraient également de dire la vérité sur l'innocence ou la culpabilité de celui dont il s'agissait. En supposant que la religion des juges ne fût pas encore suffisamment éclairée, on avait recours à un jury de trente-six francs-tenanciers, qui délibéraient en secret pour rendre un verdict. Comme on le pense bien, l'appréciation des témoignages suivant les rangs, ainsi que cela se passait, donnait lieu à de nombreux abus, puisque le fort et le riche pouvaient dominer le faible ou l'indigent. Le principe du jugement par ses pairs était bon; l'application en était illusoire; car, de fait, il y avait là ni pair, ni égalité. Cependant, il faut dire que dans ces cas on écartait toute enquête; le serment seul suffisait, et alors les dépositions de gens placés naturellement au-dessus de l'intrigue ou de la corruption, pouvaient paraître plus importantes que celles dont la position se trouvait exposée à ce soupçon. De nos jours encore, le témoignage d'un homme puissant ou célèbre, à quelque titre que ce soit, n'est-il pas accueilli avec plus de faveur ou d'attention que celui d'un simple ouvrier? Je n'oserais prononcer. Le premier exemple d'un procès civil par jury en Angleterre remonte au onzième siècle, et aujourd'hui notre conscience judiciaire s'en trouverait fort peu satisfaite. Dans le comté de Southampton, un certain Alfnoth disputait aux moines de Ramsay la possession de deux hides de terre à Stapleford. Après de longs débats, on eut recours à un jury de trente-six thanes, choisis également par le demandeur et les défendeurs. Le jury sort pour délibérer; mais, pendant son absence, voilà qu'Alfnoth somme les moines de prouver leurs droits par serment. Le défi est accepté. Déjà ils allaient jurer, quand l'ealdorman Ailwin, qui présidait avec le shériff, se lève, se fait reconnaître pour patron de l'abbaye, et, en conséquence, offre de prêter serment en sa faveur. Ce seul fait décide la cause. On adjuge les deux hides aux moines. Alfnoth est condamné à perdre ses biens, sentence qu'il réussit cependant à faire révoquer, à condition de ne plus troubler l'abbaye dans la tranquille possession de ses propriétés (1). Ainsi donc, le demandeur commence par mettre lui-même à néant la délibération d'un tribunal entier, et cette manière de procéder

(1) *Hist. Rams.*, 415, 416.

est acceptée; puis, la seule démarche de l'ealdorman fait pencher la balance en faveur de ses protégés. De nos jours, ce serait précisément un cas d'exclusion. Autres temps, autres mœurs!

Quand il s'agissait de procéder au criminel, on suivait les mêmes principes. Dès que la cour de la centurie (hundred-mote) s'assemblait, le reeve (1) ou bailli partait avec douze des plus anciens thanes, pour aller s'enquérir de tous les méfaits qui ressortissaient du tribunal; ils prêtaient serment de n'ajourner aucun innocent, ni de céler quiconque serait coupable (2). Les conséquences de l'ajournement paraissent avoir été souvent fatales à l'accusé; mais s'il réussissait à se faire déclarer *non guilty* (non coupable), il restait encore à subir une des deux épreuves suivantes; savoir: le lada ou serment, et l'ordalie ou jugement de Dieu. De graves peines étaient infligées à celui qui manquait à l'épreuve. Pour le lada, l'accusé prenait d'abord Dieu à témoin de son innocence, soit de parole ou d'action, quant au crime dont il était accusé. Venaient ensuite ses compurgateurs, qui juraient qu'ils croyaient à la droiture et à la pureté de son serment (3): ces compurgateurs eux-mêmes devaient être les voisins de l'accusé, ou au moins habitans du district; des francs-tenanciers, libres de toute action criminelle pour vol, qui n'eussent jamais été convaincus de parjure; et, enfin, des hommes reconnus par tous les assistans pour de bons prud'hommes (true men). Leur nombre variait selon les coutumes locales ou selon la gravité du crime. Tantôt on exigeait seulement quatre, d'autres fois il en fallait soixante-douze. Dans un cas spécial, il alla même jusqu'à mille. Comme ces jurés étaient souvent choisis par le défendeur lui-même, il pouvait s'entourer de ses créatures; encore une porte ouverte à l'injustice, et que les annales contemporaines montrent rarement fermée. La vénalité louche et honteuse se cachait sous la robe du juge; quelquefois, hélas! sous le manteau royal. Parfois, les juges nommaient les compurgateurs, ou bien le sort en décidait. Dans un lieu, le défendeur s'en choisissait trente, dont quinze étaient écartés par le tribunal. En Northumbrie, il en produisait quarante-huit, dont vingt-quatre étaient nommés au moyen d'un ballottage.

Il ne faudrait pas croire cependant que les lois de cette période n'offrent aucune trace d'un jury régulier avant le onzième siècle. A la fin du septième, les rois de Kent ordonnent qu'un homme libre, accusé de vol, ait à payer la composition, ou à se justifier au moyen de quatre hommes légaux (1), c'est-à-dire nommés légalement. Dans les lois de Wihtrœd, l'ecclésiastique se défend par le témoignage de quatre de ses *pairs*; il en est de même du ceorlisc ou serf (2).

Dépouiller un mort était un crime grave, qui exigeait le serment de quarante-huit thegns jurés. Ceux-ci ne pouvaient guère être regardés comme *témoins*; c'étaient donc des hommes choisis dans la cour du comté (Shire-Gemot), qui, après avoir entendu l'accusation, absolvaient ou condamnaient l'accusé (3). Dans les lois des Franks-Ripuaires, il fallait aussi le serment de soixante-douze jurés pour l'acquittement (4). Ces deux usages se rapprochent beaucoup des fonctions du tribunal moderne. Même observation pour une loi des Allamani, et d'une façon plus explicite encore. Si le messager du dux avait été assassiné, on ne pouvait purger l'accusation qu'au moyen de douze jurés *nommés* et douze élus (5). « Que celui qui demande condamnation à cause d'un voleur mis à mort, dit une loi saxonne, prenne deux parens paternels et un maternel, et qu'ils jurent qu'ils ne connaissaient aucun vol dans leur parent, et qu'il n'a point mérité la mort pour ce crime, et alors *quelques* douze iront le juger (6). » Ces *quelques* douze étaient des gens nom-

(1) De *scire-reeve* vient le mot *shériff*, ou bailli royal du comté.

(2) Les lois saxonnes, dans Wilkins, fournissent tous ces détails.

(3) Nos juges de paix n'ont peut-être pas une autre origine.

(1) *Leges Hlot.*, *ap. Wilkins*, p. 8.

(2) *Leg. Wiht.*, *ap. Wilkins*, p. 12.

(3) *Ibid.*, p. 47.

(4) Lindenborg, *Lex Ripuar.*, p. 451.

(5) Lindenb., *Lex Alemann.*, p. 370, 371.

(6) Wilkins, p. 58.

rés dans le district de chaque shériff, hommes *non menteurs* pour déposer sur chaque *dispute* et régler les différends à l'égard des propriétés (1).

Je terminerai toutes ces citations par le récit d'un procès par jury sous Guillaume-le-Conquérant, preuve surabondante que l'invasion normande n'atteignit pas cette institution en Angleterre. Le Saxon Gondulph, évêque de Rochester, réclamait contre Pichot, le shériff royal, certaines terres que celui-ci revendiquait pour la couronne. « Le roi « commanda, raconte la chronique, qu'on « rassemblât tous les hommes du comté, « afin que par leur jugement on pût re« connaître plus justement à qui appar« tenait la terre.... Eux, craignant le « shériff, affirmèrent que la terre appar« tenait au roi. Mais, comme l'évêque de « Bayeux (Odon, frère de Guillaume), « président du plaid (*placitum*), ne vou« lut pas les croire, il leur ordonna de « choisir parmi eux douze hommes pour « confirmer par serment les déclarations « précédentes, s'ils étaient convaincus « de leur vérité. Mais ceux-ci, après « s'être retirés en conseil, et se trouvant « harassés par le shériff, au moyen de « son messager, revinrent jurer la vérité « de ce qu'ils avaient affirmé. »

Voilà donc la terre devenue royale. Cependant certain moine, au fait de la chose, communique ce parjure à l'évêque de Rochester, et celui-ci en informe le prélat de Bayeux. Odon se fait encore répéter par le moine tous les détails, et mande un des jurés. En arrivant, celui-ci tombe aux pieds de l'évêque, et confesse le crime. Il en fut de même de l'homme dont le serment avait servi de motif à celui des jurés.

Sur ce, Odon « ordonne au shériff d'en« voyer les autres à Londres, et de for« mer un nouveau jury composé des « meilleurs du comté; mais ils confirmè« rent la vérité de ce qu'ils avaient juré. » Le tribunal déclara qu'ils s'étaient tous parjurés, parce qu'ils s'étaient fondés sur la déposition d'un parjure. L'Eglise obtint donc la terre; « et quand les der« niers douze voulurent soutenir qu'ils « ne s'étaient point concertés avec les « premiers, l'évêque répliqua qu'il fal« lait le prouver par l'ordalie du fer « rouge. Et comme ils entreprirent ceci « sans pouvoir le faire, ils furent con« damnés en trois cents livres au roi « *par le jugement des autres hommes du* « *comté* (1). »

Dans cette idée germanique de faire juger *par ses pairs*, il y avait un grand fond de justice naturelle. Quand il s'agit de constater des faits, il est bon de pouvoir consulter les gens qui vous ont vu peut-être entrer en ce monde, qui vous ont vu grandir au milieu d'eux, les édifier par vos vertus ou les effrayer par vos vices. Dans l'enceinte de ce tribunal, où viennent présider *vos pareils*, un parfum de bonnes qualités, une auréole de gloire simple et modeste entoure votre front, ou bien une main de fer y imprime les stigmates des forfaits en caractères ineffaçables. Et qu'on ne s'étonne pas de voir s'empresser autour de l'accusé une foule avide; car, en dehors d'une vaine et honteuse curiosité se repaissant de sa victime, il y a bien aussi un sentiment de justice sociale; il y a un tribunal pour le tribunal. On veut voir s'il y a justice pour tous; si les rangs, si les fortunes passent inexorablement sous le même niveau; si la balance plus légère pour l'un, plus lourde pour l'autre, ne s'élève ni ne descend au gré de la passion du jour ou le vent du moment. Voilà le jury moderne.

Mais il n'en était pas ainsi de nos aïeux, quoiqu'ils le voulussent, quoique leurs intentions fussent droites et pures. Revenez un moment avec moi à la *ghilde* qui touche ici au jury. Un des élémens de l'*amitié*, nous l'avons vu, consistait à ne point déposer en justice contre *un frère* (congilda). Or, que devient alors le jury? Vous figurez-vous soixante-douze témoins *jurés*, membres d'une ghilde? La vérité peut se trouver parmi eux; mais aussi, que de chances de parjure! Que d'erreurs! Que de sentimens hostiles luttant dans le cœur du confrère, du vassal! Etrange confusion, singulière faiblesse de la nature humaine, qui mêle ainsi les sentimens les plus nobles, et opère le mal avec les instrumens du

(1) Wilkins, p. 62.

(1) Thorpe, *Regist. Roffen.*, 32.

bien! Ainsi l'enfant joue et se blesse avec les armes qui défendent l'adulte, et deviennent dans ses mains un instrument de protection pour la commune patrie. En vérité, plus on approfondit ce sujet, plus on se convainct que le jury a dû être long-temps un non-sens, une chimère de justice, parce que d'autres idées en combattaient l'efficacité; tant il est vrai, qu'en histoire surtout, il faut savoir saisir une question sous des faces nombreuses. La *ghilde* devenait responsable pour ses membres, et voilà des jurés condamnés, parce qu'*un* des leurs s'est parjuré. Et pas un cri ne s'élève, pas un murmure ne se fait entendre. Ces hommes se taisent; bien mieux, ils condamnent encore les douze derniers jurés qui n'ont pas subi l'ordalie; telle était la justice du temps. A mesure que j'avance dans l'histoire, les mêmes faits se représentent. L'accusé est présumé coupable : on le poursuit, on le traque dans toute l'étendue du sol légal; et, enfin, dans le dernier siècle seulement, par les efforts du célèbre Erskine, nous voyons s'établir en définitive ces grands principes chrétiens et humains, qui protègent l'incriminé, et proclament l'absolution de dix coupables bien préférable à la condamnation d'un seul innocent.

En quelques mots, voici les progrès du jury anglais pendant plusieurs siècles. Au lieu d'être élu par les parties, il fut nommé par le tribunal; bientôt il dut entendre les dépositions des deux côtés, au lieu de se borner à un seul. Pendant que les ordalies subsistèrent, l'institution gagna peu; mais à mesure que celles-ci tombèrent en désuétude, on recourut de plus en plus à un tribunal, qui offrait au fond d'importantes garanties pour l'accusateur comme pour l'accusé (1). Un écrivain distingué du dernier siècle énumère ainsi les qualités qui rendent un jury anglais supérieur à ceux des autres pays. « Il doit sa supériorité à l'impartialité du shériff, qui choisit un nombre suffisant de jurés; à la loi, qui les choisit sans distinction au moment même du procès; à l'absence de toute prévention et de tout intérêt dans l'espèce; à l'habitude qu'ils ont de servir comme jurés; à leurs bonnes intentions et à leur bon sens; à un désir consciencieux de faire droit aux parties; à la sagacité qui les empêche de se laisser entraîner par de vaines déclamations; à leur respect pour les observations et les injonctions légales du président; enfin, à une connaissance générale des règles du bien et du mal d'homme à homme. Aucun pays ne peut arriver soudainement à toutes ces qualités; une constante pratique de plusieurs siècles a servi de maîtresse à notre population pour ces importans devoirs. Bien du temps se passera donc avant que l'Ecosse, la France, l'Espagne ou l'Allemagne, égale l'utilité, l'efficacité, le jugement et la droiture des jurés anglais (1). »

Pour le bonheur de l'humanité, espérons que le noviciat sera abrégé.

C. F. AUDLEY.

(1) *Le Miroir des Justices*, publié sous Edouard II, dit qu'Alfred « pendist les Suitors de Dorcester, parce que ils judgerent un home à la mort perjurors de lour franchise pur felony que il fist; en le forrein et dount ils ne puissent conustre pur la forrainte; » p. 300. Ce roi fit pendre plusieurs jurés convaincus de parjure.

(2) Sharon Turner's, *Hist. of the Anglo-Saxons*, t. II, p. 336; Paris edition.

ÉTUDE SUR UN GRAND HOMME DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

Critique de la *Gazette Janséniste.* — *Défense* par l'auteur. — Les autres critiques. — Jugement de Voltaire sur Montesquieu et de Montesquieu sur Voltaire. — L'archevêque de Paris. — Les jésuites. — L'*Encyclopédie.* — Le roi de Prusse. — L'*Esprit des Lois* à Rome et en Sorbonne. — *Lettre* de Montesquieu au père Cerati sur le Saint-Siége.

Une *épître* en vers, qui parut contre l'*Esprit des Lois,* trouva des lecteurs : tout le monde ne se plaisait point à cette froide *indifférence* en religion, à cette morale commode qui faisait des vices et des vertus une affaire de climat ; les gens de bon sens n'étaient pas « dupes » des belles phrases sur le danger de changer les gouvernemens et de leur ridicule dépendance des climats. On pouvait voir, sans beaucoup de pénétration, que ce n'était qu'une précaution et un laisser-passer pour présenter à la France le *modèle* (2) d'un nouveau système politique. Assurément, Montesquieu était plus *modéré* (3) que ceux qui, enhardis par le succès de l'*Esprit des Lois,* ont écrit ensuite ; il n'en est pas moins vrai que c'était toujours une provocation de révolution dont la prudence devait naturellement s'effrayer, parce que la voie des changemens une fois ouverte, les ambitions personnelles font qu'on ne s'arrête plus et qu'on bouleverse tout, au risque de livrer l'État au déchaînement des passions populaires, pour détruire quelques abus susceptibles d'être corrigés avec le temps. Ainsi les mêmes choses qui faisaient tant de partisans à l'*Esprit des Lois* excitaient la douleur et l'indignation des véritables chrétiens et des esprits sages, notamment de plusieurs magistrats (4).

(1) Voir le 3e art. au nº 83, t. IX, p. 302.

(2) *De l'Autorité de Montesquieu*, etc.

(3) Volt., *Lettre sur les Français*, art. *Montesquieu.* — M. Villemain.

(4) Lett. 63, à l'abbé de Guasco. — Ce fut aussi un magistrat qui éclaira Crevier sur le but de Montesquieu. Voyez l'*avant-propos* de *ses observations sur l'Esprit des Lois.*

Voici les meilleurs vers de l'*Analyse poétique de l'Esprit des Lois :*

L'esprit n'est qu'un second mobile,
Et notre raison versatile
Est dépendante des climats.

C'est, dit-il, la cause première
De nos vices, de nos vertus.
Néron, sous un autre hémisphère,
Aurait peut-être été Titus...

Ainsi, sans un grand appareil,
On peut, dans le siècle où nous sommes,
Par les seuls degrés du soleil,
Calculer la valeur des hommes.
Sur ce point seul, législateurs,
Etablissez bien vos maximes,
Dirigez les lois et les mœurs,
Distinguez les vertus des crimes.
Sur l'air réglez vos documens :
Un Etat devient despotique,
Républicain ou monarchique,
Par la force des élémens.

L'*Esprit des Lois* fut bientôt attaqué plus sérieusement, par l'abbé Guyon (1), dans les *Nouvelles ecclésiastiques,* gazette janséniste, qui, dans les numéros des 9 et 16 octobre 1749, signala les passages irréligieux et démêla les artifices, s'attachant surtout à montrer que l'auteur était un partisan de la *religion naturelle,* c'est-à-dire de l'indifférence en religion, et que, bien qu'il voulût quelquefois passer pour chrétien, il ne parlait pas en homme qui croit, et se démentait par des propositions impies, par des maximes immorales ou propres à inspirer la haine et le mépris pour l'Église et ses plus utiles institutions, et par l'éloge pompeux des stoïciens et de Julien l'apostat, le prince, suivant lui, *le plus digne de gouverner les hommes* (2).

Tout cela était gâté par la première phrase dont Montesquieu, Voltaire et d'Alembert tirèrent grand avantage et

(1) Volt., *Lettre sur les Français*, art. *Montesquieu.*

(2) Liv. XXIV, chap. X.

s'amusèrent beaucoup (1). Le critique voyait dans l'*Esprit des Lois* l'esprit de la bulle *Unigenitus*. Cette phrase a eu assez d'influence sur le succès de l'*Esprit des Lois* pour être citée textuellement : « Il y a environ un an, disait le critique, « qu'il s'est répandu ici (à Paris) une de « ces productions irréligieuses dont le « monde, depuis quelque temps, est « inondé, et qui ne se sont si prodigieu- « sement multipliées que depuis l'arrivée « de la bulle *Unigenitus*, et encore plus « depuis qu'on n'est occupé que du soin « de faire prévaloir ce *décret anti-chré-* « *tien* (2). »

Notre grand homme s'était fait une loi de mépriser les critiques, « *haïssant à la mort de faire parler de lui.* Quant à mon livre de l'*Esprit des Lois*, écrivait-il, j'entends quelques frêlons qui bourdonnent autour de moi; mais si les abeilles y cueillent un peu de miel, cela me suffit. » L'abbé Guasco, à ce qu'il prétend, le poussa *l'épée dans les reins* à composer une *défense* (3), et enfin *il daigna répondre. Les trois doigts qui avaient écrit l'*Esprit des Lois *s'abaissèrent jusqu'à écraser à coups.... d'épigramme la guêpe convulsionnaire qui bourdonnait à ses oreilles quatre fois par mois* (4).

Le public admirateur de Montesquieu reçut la *Défense de l'Esprit des Lois* (5) comme un modèle de raison, de finesse et de modération (6). On ne saurait, en effet, être plus habile à rendre un adversaire odieux et à prêter un tour ridicule aux choses qu'il dit; on ne saurait donner avec plus d'art un air « de raison » à des subterfuges. Il se plaignit de n'avoir pas été compris. « Le critique, dit-il, n'entend jamais le sens des choses et ne s'attache qu'aux paroles : il ne saisit pas l'intention générale; il ne voit que les mots : ainsi, déclamant en l'air et combattant contre le vent, il a remporté des triomphes de même espèce; il a bien critiqué le livre qu'il avait dans la tête, il n'a pas critiqué celui de l'auteur. Il a accusé l'auteur de ne pas croire à la religion chrétienne; de représenter toute religion, même la véritable, comme une affaire de police et de climat, lui qui en maints endroits de son livre en a parlé de manière à en faire sentir toute la grandeur et à la faire aimer; lui qui a distingué la religion révélée des religions fausses. Il a dû examiner les dernières comme des institutions humaines; et quant à la religion chrétienne, il n'a eu qu'à l'adorer comme étant une institution divine : il n'en a donc parlé que par occasion, parce que, par sa nature, ne pouvant être modifiée, mitigée, corrigée, elle n'entrait pas dans le plan qu'il s'était proposé. Ainsi le critique n'entend rien aux choses; c'est un furieux qui ne sait que dire des injures : l'auteur est un jurisconsulte, et il veut à toute force le faire théologien; il le juge comme s'il avait voulu faire un traité sur la religion chrétienne; il dit à l'auteur : Vous nous donnez de très belles choses sur la religion chrétienne; mais c'est pour vous cacher que vous les dites : car je connais votre cœur et je lis dans vos pensées..... Je ne sais pas un mot de ce que vous dites; mais j'entends très bien ce que vous ne dites pas. »

Les partisans du philosophisme furent enchantés de voir ainsi, comme s'exprime une lettre de Montesquieu, *non pas mettre les vénérables théologiens à terre, mais de les y voir couler doucement* (1). Les autres furent séduits par la tournure piquante de cette défense; et l'on ne prit pas garde qu'après avoir reproché au critique de ne le point juger suivant l'intention générale, et de ne voir que les mots, l'auteur disait quelques pages plus bas : « Lorsqu'un auteur s'ex- « plique par ses paroles ou par ses écrits

(1) *Défense de l'Esprit des Lois*, première partie. — *Encyclop.*, t. III, *Avertissement*. — Volt., *Dict. phil.*, art. *Espr. des Lois*. — D'Alembert, *Eloge de Montesquieu*.

(2) Les éditeurs ont eu soin de supprimer tout ce commencement dans la réimpression de l'*Examen critique* faite à Genève, 1750, ainsi que dans celle de 1751 (Amsterdam).

(3) Lett. 40, à monseigneur Cerati, 24 novemb. 1749; lettre 63, à l'abbé de Guasco; lettre 70, au même, 4 oct. 1752.

(4) Volt., *Comment. sur l'Esprit des Lois*, avant-propos.

(5) Imprimée en 1750 à Genève, et débitée à Paris chez les frères Guerin.

(6) Note sur la lettre 70, à l'abbé de Guasco, 4 octobre 1752. — Apologie de M. Rivery. — *Nouvell. ecclésiast.*, n° du 13 fév. 1754.

(1) Lett. 69, à madame la marquise du Deffand.

« qui en sont l'image, il est contre la « raison de quitter les signes extérieurs « de ses pensées, parce qu'il n'y a que « lui qui sache ses pensées. » Le nuage dont il les enveloppait avec tant de soin devait porter à croire que son intention générale n'était pas si *bonne* qu'il le prétendait, et que l'esprit de l'ouvrage ne valait pas mieux que la lettre. « Dans le livre de Montesquieu, dit Voltaire, l'esprit égare et la lettre n'apprend rien (1). » Mais, dans ce siècle, le bel esprit décidait de tout et dispensait des raisons.

On ne s'aperçut pas de l'adresse perfide avec laquelle l'auteur profite des diverses significations de ces mots : *la religion naturelle.* Quand le critique l'accusait d'être un sectateur de la religion naturelle, il voulait dire de l'indifférence en religion, et il avait pris soin de s'expliquer; il avait donc raison d'ajouter que le système de la religion naturelle rentrait dans celui de Pope, de Spinosa et des stoïciens, c'est-à-dire dans un déisme, qui est au fond un véritable athéisme (2). Mais, par religion naturelle, l'auteur affecte d'entendre les idées de justice que Dieu a révélées primitivement, qui sont le partage de tous les hommes et dont le Christianisme est « la perfection. » D'après cela, le critique ne sait donc ce qu'il dit quand il confond la religion naturelle avec l'athéisme.

Voltaire usa du même artifice dans un petit écrit anonyme qu'il publia, moins pour défendre Montesquieu que pour avoir une occasion de rendre odieux et ridicule l'auteur de l'*Examen critique,* qui l'avait plusieurs fois attaqué dans son journal (3). C'est pour le même motif que l'Éloge de Montesquieu, mis par d'Alembert en tête du cinquième volume de l'*Encyclopédie,* lui fit tant de plaisir. Cet Éloge, écrivait-il, « est un ouvrage admirable : M. d'Alembert y a confondu les ennemis du genre humain (4). » Il vantait, il est vrai, l'*Esprit des Lois,* parce qu'il voyait bien quel en était le but; mais il n'aimait pas Montesquieu, et sa jalousie, quelquefois plus forte que son zèle philosophique, lui faisait dire par moment la vérité.

(1) *Dict. philos.*, art. *Esprit des Lois.*

(2) Voyez le premier chapitre de l'*Esprit des Lois.*

(3) *Remerciement sincère à un homme charitable* (1750).

(4) Volt., lettre à M. Briasson, libraire à Paris, 25 février 1750.

Montesquieu non plus n'aimait pas Voltaire. Il disait, en parlant du départ de Voltaire de Berlin et de sa fâcheuse aventure de Francfort : « Voilà donc « Voltaire qui paraît ne savoir où repo- « ser sa tête..... Le bon esprit vaut mieux « que le bel esprit (1). » On lit dans ses *Pensées diverses,* qui n'ont été publiées que long-temps après sa mort : « Voltaire n'est pas beau, il n'est que joli; ses ouvrages sont comme les visages mal proportionnés qui brillent de jeunesse. Il serait honteux pour l'Académie que Voltaire en fût, et il lui sera quelque jour honteux qu'il n'en ait pas été.

« Voltaire n'écrira jamais une bonne histoire : il est comme les moines qui n'écrivent pas pour le sujet qu'ils traitent, mais pour la gloire de leur ordre : Voltaire écrit pour son couvent. » Dans *Charles XII,* il « manque quelquefois de sens. »

« Plus le poème de *la Ligue* paraît être l'*Énéide,* moins il l'est.

« Voltaire a trop d'esprit pour m'entendre : tous les livres qu'il lit, il les fait; après quoi, il approuve ou il critique ce qu'il a fait. » A quiconque prétendait réfuter l'*Esprit des Lois*, l'auteur répondait : « Vous critiquez parce que vous ne me comprenez pas. » Il disait sur la critique du Père Gerdil : « Elle est faite par un homme qui mériterait de m'entendre, et puis de me critiquer (2). » J.-J. Rousseau disait aussi : « Il est malheureux qu'un homme comme le Père Gerdil ne m'ait pas compris (3). »

(1) Lett. 74, à l'abbé de Guasco, 28 sept. 1755, et note sur cette lettre.

(2) Lett. 66, à l'abbé de Guasco, 27 juin 1752; lett. 67, au même, 8 août 1752; lett. 88, à M. l'auditeur Bertolini, 5 déc. 1754.

(3) *Elogio letterario del cardinale Giac. Sig. Gerdil dal card. Fontana*, dans le t. 1er des *OEuvres complètes de Gerdil*, Rome, 1806-21, 20 vol. in-4°. — On ne saurait dire à quel ouvrage du père Gerdil Montesquieu fait allusion; on peut seulement conjecturer que c'est à celui de l'*Immatérialité de l'Ame démontrée contre Locke*, Turin, 1747-48, 2 vol. in-4°; t. III de la grande collection. — Voyez Quérard, *France littér.*, art. *Gerdil*, et la *Biogr.* Michaud, art. *Gerdil.*

L'auteur de la *Henriade* ne pardonnait pas à Montesquieu son mépris pour la poésie, et notamment pour les poèmes épiques. Quand on lui reprochait les traits qu'il lançait contre Montesquieu, il se contentait de répondre : « Il est coupable de lèse-poésie (1). » — « Il serait triste, disait-il, que les philosophes fussent les ennemis de la poésie. L'auteur des *Lettres Persanes*, très recommandable d'ailleurs, n'ayant jamais pu faire de vers, quoiqu'il eût de l'imagination et souvent du style, s'en dédommage en disant que « la poésie lyrique est une harmonieuse extravagance (2). » Et c'est ainsi qu'on cherche souvent à rabaisser les talens auxquels on ne saurait atteindre. « Nous ne pouvons y parvenir, dit « Montaigne, vengeons-nous-en par en « médire. » Mais Montaigne, le devancier et le maître de Montesquieu en imagination et en philosophie, pensait sur la poésie bien différemment (3). »

Il est curieux de voir comment Voltaire jugeait l'*Esprit des Lois*.

Il y trouvait de grands défauts. Il était *affligé* de voir dans un livre « qui pouvait être si utile » aux progrès de la *philosophie* « une foule de paradoxes, la vé« rité sacrifiée au bel esprit, point d'or« dre, des citations presque toujours « fausses, des exemples pris chez des « peuples du fond de l'Asie, à peine con« nus, d'après des voyageurs mal ins« truits ou menteurs, et une infinité de « raisonnemens faux. Ce livre, dit-il, est « un labyrinthe sans fil, un édifice mal « fondé et construit irrégulièrement, « dans lequel il y a beaucoup de beaux « appartemens vernis et dorés ; un cabi« net mal rangé avec de beaux lustres de « cristal de roche. Après l'avoir lu, on « ne sait guère ce qu'on a lu. Je désirais « connaître l'histoire des lois, les motifs « qui les ont établies, négligées, détrui« tes, renouvelées. Je n'ai malheureuse« ment rencontré souvent que de l'es« prit, des railleries, de l'imagination et « des erreurs. Une dame, qui avait au« tant d'esprit que Montesquieu, disait « que son livre était *de l'esprit sur les* « *lois :* on ne l'a jamais mieux défini. « L'auteur sautille plus qu'il ne marche; « il brille plus qu'il n'éclaire; il lisait « superficiellement et jugeait trop vite. »

On ne saurait porter un jugement plus exact de l'*Esprit des Lois;* et qu'on ne s'y trompe pas, le sentiment de jalousie de Voltaire n'ôte rien à la valeur de ce jugement. La jalousie ne faisait que lui arracher un avis que, sans cela, il se fût bien gardé de laisser apercevoir, mais qui, au fond, eût toujours été le même. Il est à regretter que des catholiques très sincères et même assez éclairés n'aient pas vu cela, et que la critique de Voltaire ait tant contribué à grossir à leurs yeux la réputation de Montesquieu. Dans ses préventions très concevables à l'égard de l'ennemi déclaré de la religion et de la bonne foi, l'auteur des *trois siècles de notre littérature* vous vantera, de la meilleure foi du monde, l'*Esprit des Lois* comme *un des plus beaux ouvrages qui soient sortis de la main des hommes*, son *érudition aussi vaste que bien digérée*, etc.; et Voltaire n'aurait fait que *plaisanter aux dépens du jugement*. La critique de Voltaire, au contraire, comme dit un partisan des deux *philosophes*, « ne vint pas seulement de malignité (1). » On voit, en effet, qu'un cer-

(1) La Harpe.

(2) Lett. 137.

(3) *Dict. philos.*, art. *Art poétique*, et art. *Aristote, Poétique;* lett. à Saurin, 28 déc. 1768. — On a réuni aux œuvres de Montesquieu trois ou quatre petites pièces de poésie fugitive fort médiocres, parmi lesquelles le portrait de madame la duchesse de Mirepoix, fait « à Lunéville pour amuser une minute le roi de Pologne, » et qui, si l'on en croit l'auteur, fit « à Paris et à Versailles une très grande fortune. » Il pria l'abbé Venuti d'en faire la traduction en italien pour l'envoyer à madame de Mirepoix, à Londres. Lett. 83. Voici deux couplets d'une *chanson* de Montesquieu :

Nous n'avons pour philosophie
Que l'amour de la liberté ;
Plaisir, douceurs sans flatterie,
Volupté,
Portez dans cette compagnie
La gaîté.

Le nocher qui prévoit l'orage
Craint encor quand le port est bon.
Eternisons du badinage
La saison ;
On manque à force d'être sage
De raison.

(1) Article sur Montesquieu de M. P.-F. Tissot, dans les *Ephémérides universelles*, t. II, août 1828.

tain sentiment du vrai demeure longtemps dans l'homme, et surtout chez les intelligences privilégiées, même quand elles ont fui la voie de la lumière; un sentiment du vrai qu'elles ont beau repousser de leurs propres conceptions, il revient les saisir dans l'appréciation des erreurs d'autrui. C'est ainsi que la plupart des *philosophes* se sont détruits mutuellement, et souvent avec une logique et une justesse d'idées surprenante qui les abandonnait lorsqu'ils voulaient bâtir un nouveau système, comme Helvétius également en est un exemple. Avant de rejeter les critiques de Voltaire sur l'*Esprit des Lois*, il faut se rappeler qu'il avait tout intérêt de ménager une renommée si favorable à sa pensée de révolution universelle dans la société. Notez que les admirateurs des deux *philosophes*, qui taxent assez curieusement de *décisions outrecuidantes* les jugemens de Montesquieu (1), ou *ne sauraient les attribuer qu'à un travers de l'esprit* (2), à l'égard de Voltaire, se radoucissent bientôt. En effet, comme Voltaire, quoi qu'en dise Laharpe, voyait bien le dessein de l'*Esprit des Lois*, « c'est avec « douleur, disait-il, et en combattant « mon propre goût, que je combats quel« ques idées d'un philosophe citoyen, « qui a préconisé la liberté politique, at« taqué la maltôte, flétri le fanatisme, « *la superstition*, le despotisme *et l'es« clavage*. C'est un génie heureux et pro« fond qui pense et fait penser. Son livre « devrait être le bréviaire de ceux qui « sont appelés à gouverner les autres. Il « a *partout* fait souvenir les hommes « qu'ils sont libres; il présente à la na« ture humaine ses titres, qu'elle a per« dus dans la plus grande partie de la « terre; il *inspire la morale*, et sa noble « hardiesse doit plaire à tous ceux qui « pensent librement. Le principal mérite « de son livre est d'établir le droit qu'ont « les hommes de penser par eux-mê« mes (3). »

Nous nous réservons de montrer de quelle singulière façon Montesquieu inspire la morale et a réclamé la liberté pour l'humanité entière. Mais, du reste, Voltaire nous découvre ainsi parfaitement le but de l'*Esprit des Lois*; en même temps qu'il fait la plus juste critique de l'ouvrage.

Le *Nouvelliste* ecclésiastique répliqua à la défense de l'*Esprit des Lois* (1). Il fit voir que l'auteur ne répondait pas sur une infinité de points très importans, ne se justifiait nullement sur le reste, et ne cherchait qu'à éblouir et à rendre son adversaire odieux avec une apparence de modération. Montesquieu, cette fois, garda le silence; mais un protestant fit une réponse (2) où, critiquant plusieurs passages dont il n'avait pas saisi le but secret, accusant même l'auteur de *canoniser le fanatisme*, de manquer à *l'indifférence, qui caractérise le sage;* de préconiser le célibat, prétendue vertu, selon lui, bien inconséquente à vouloir *augmenter le nombre des saints aux dépens de celui des hommes, et conséquemment de celui des saints eux-mêmes*, il aurait pu faire passer ainsi Montesquieu pour un zélé catholique aux yeux de personnes peu clairvoyantes, si en même temps il n'eût mis à nu tout ce que l'*Esprit des Lois* n'avait fait qu'insinuer avec ménagement sous l'*écorce* (3) d'une forme indirecte. Voici, par exemple, comme il détruisait en une phrase les subterfuges par lesquels, dans sa *Défense*, l'auteur avait cherché à se justifier du reproche de sectateur de la religion naturelle.

La raison humaine ne peut pas être corrompue par le péché, dit le critique; « elle ne peut être corrompue que par le préjugé, l'ignorance et l'esprit de parti. » On répondra aux nouvellistes que, s'il est vrai, comme ils assurent,

(1) M. Villemain, *Cours de Littér. franç.*, publication de 1838, 16e leçon.

(2) Article de M. P.-F. Tissot. — Delacroix, *Montesquieu dans une République*, etc.

(3) Volt., lett. à M. le duc d'Uzès, 14 sept. 1750; à Thierriot, 27 fév. 1758; à M***, 5 janv. 1762; à Marmontel, 28 janv. 1764; à M. l'abbé d'Olivet, 5 janv. 1767; à M. Linguet, 15 mars 1767; à Saurin, 28 déc. 1768; *Dict. philos.*, art. *Esprit des Lois; Idées républicaines*, à la fin (1767); dialog. XXVI, 1er entretien (1768); *Commentaire sur l'Esprit des Lois* (1777).

(1) 24 avril et 1er mai 1750.

(2) *Suite de la Défense de l'Esprit des Lois*, par La Beaumelle. Berlin, 1751.

(3) M. de Barante, *Littér. franç. au dix-huitième siècle*, à la fin.

que *messieurs de la religion naturelle* puisent leur code dans la raison, ils procèdent très sensément, etc.

Ils reprochent à l'auteur d'attaquer les moines : il fait très bien : *autrefois, un anachorète édifiait; aujourd'hui, le citoyen seul édifie,* etc.

L'auteur se défendait d'avoir soutenu que la vertu fût exclue des monarchies (1); et, outre les apologies, on venait de publier encore, dans le *Mercure,* un *éclaircissement* à ce sujet (2). La Beaumelle s'écrie : « Comment la vertu pourrait-elle exister dans la monarchie, dans un gouvernement où l'on ne peut aimer les lois, parce qu'avec l'envie de ne s'y soumettre pas, on est dans la nécessité de s'y soumettre, etc. »

Montesquieu s'empressa de déclarer qu'il n'avait aucune part à cette réponse que le gazetier janséniste lui attribuait, ouvrage d'un « écrivain habile *et qui a infiniment d'esprit,* écrivait-il à l'abbé de Guasco, mais que sûrement un catholique ne peut avoir fait (3). » Pour réparer la franchise prématurée de La Beaumelle, l'*Encyclopédie* imagina d'étaler une apologie du Christianisme par l'*Esprit des Lois;* et, pour preuve que « le Christianisme eut en vue l'éternité du mariage en proscrivant la répudiation, » elle eut le front de renvoyer à l'ouvrage de Montesquieu, où, comme on le verra, le divorce est largement admis (4). Ainsi, l'*Esprit des Lois* défendait cette religion, dont une « gazette sans aveu » l'avait représenté comme l'adversaire (5).

Les Jésuites avaient inséré dans le *Journal de Trévoux,* au mois d'avril 1749, une lettre d'une forme très modérée, où sont réfutées les principales propositions hérétiques, scandaleuses et impies. Montesquieu répondit par des *éclaircissemens* peu éclaircissans, qu'on trouve à la suite de la *Défense de l'Es-*

(1) *Avertissement* explicatif en tête de l'*Esprit des Lois.* — *Eclaircissemens sur l'Esprit des Lois*, art. 1er.

(2) *Mercure*, juillet 1751.

(3) Lett. 70, à l'abbé de Guasco, 4 oct. 1752, et lettre à M***, 27 fév. 1753, dans un volume in-4° de la biblioth. Mazarine, n° 12222 B. — *Nouvelliste ecclésiast.*, numéro du 4 juin 1752.

(4) Liv. XVI, c. XV; liv. XXVI, ch. III.

(5) *Encyclop.*, art. *Christianisme*, 5e vol., 1755, avec approb. et priv.

prit des Lois. Il laisse de côté l
des questions, cherchant seul
justifier, par une double équ
l'interprétation d'un passage d
dore (1).

Les autres critiques publiées d
de l'auteur ne valent la peine d'êt
tionnées que pour leur faibless
propre à fortifier la réputation d
tesquieu qu'à la détruire; celle
tile » abbé de La Porte, bel-esprit
quel il ne fut pas difficile de répo
Lui-même sentait la médiocrité
remarques, puisque, de dix en dix
afin « de délasser le lecteur » et
faire recevoir le fer qu'il lui don
cite quatre ou cinq pages des *bell*
ses de l'*Esprit des Lois, véritable*
Même année, la critique du vieil
de Bonnaire, non moins ridicule q
titre (4) et qui ne fut point lue (5),
fin une autre critique où l'on mon
dans les chapitres sur la constit
anglaise, une excitation indirecte à
révolution (6). Opinion dont nous pr
verons l'irrécusable exactitude, et q
au reste, faisait dire à certains adm
teurs que, « pour le bien de l'human
l'*Esprit des Lois, le plus beau li*
après l'Ecriture, devait être le *veni m*
cum des rois et de leurs ministres (7)
En Prusse, en Autriche, on ne port
pas du livre un jugement aussi favorab
Si l'*Esprit des Lois* plaisait au « d
pote (8) » Frédéric, à cause de l'irr

(1) Voyez la réplique des *Mémoires de Trév*
fév. 1750.

(2) *Observations sur l'Esprit des Lois*, insé
d'abord dans son *Journ. de la Littérat. moder*
Amsterdam, 1750; réunies depuis en un vol
in-12, 1751.

(3) *Apologie* de M. Boulanger de Rivery (Amst
dam, 1751). — *Apologie* de M. Risteau, négoci
publiée à Bordeaux et à Londres, 1751.

(4) *L'Esprit des Lois quintessencié par une s*
de lettres analytiques, 1751.

(5) Voyez *Idée des critiques qui ont été faite*
l'Esprit des Lois, dans le t. III des *Opuscule*
Fréron, 1753.

(6) *Du Gouvernement d'Angleterre comparé*
l'auteur de l'Esprit des Lois au Gouvernement
France, dans le même tome de Fréron.

(7) *Lettres sur l'Esprit des Lois*, par La Be
melle, dans le même tome de Fréron; lett. 1 e

(8) M. Villemain, *Cours de Littér. fr.*, leçon
1er juillet 1828.

gion, il y trouvait « des choses où il n'était pas de l'avis de l'auteur ; » et Montesquieu répondait à ce sujet à Maupertuis : « Je parierais bien que je mettrais le doigt sur ces choses (1). » On sait que, plus tard, quand le *Système de la Nature* du baron d'Holbach eut tout-à-fait éclairé Frédéric sur le but de renversement politique de la *philosophie*, « mon avis serait, disait-il, de donner à gouverner à ces présomptueux une province qui méritât d'être châtiée (2). » Tant que la *philosophie* s'était bornée à l'attaque de la religion, il l'avait encouragée de tout son pouvoir ; dès qu'elle prétendit régenter les trônes, il se fâcha ; et l'accueil qu'il fit aux jésuites, malgré les plaintes réitérées de d'Alembert, acheva de déterminer « une scission qui, pour n'être pas publique, n'en était pas moins irréconciliable (3). »

En Espagne, certaines idées de l'*Esprit des Lois* furent mises en pratique par le pouvoir ; mais l'ouvrage ne pénétra guère dans la nation, pas plus qu'en Prusse. La première traduction en espagnol n'a été faite qu'en 1820. Pour l'Autriche, il est vrai que le comte de Firmian, ministre impérial à Naples, était admirateur de l'*Esprit des Lois* (4). C'est lui même qui protégea depuis la *philosophie* à Milan. Mais à Vienne, on parlait du livre de Montesquieu au dîner d'un ambassadeur. L'ambassadeur prononça qu'il le regardait comme l'ouvrage d'un mauvais citoyen. « Montesquieu mauvais citoyen ! s'écria l'abbé de Guasco ; pour moi, je regarde l'*Esprit des Lois* même comme l'ouvrage d'un bon sujet : car on ne saurait donner une plus grande preuve d'amour et de fidélité à ses maîtres que de les éclairer et de les instruire (5). »

Le bruit se répandit néanmoins que les jésuites avaient eu le crédit de faire défendre l'*Esprit des Lois* à Vienne. Montesquieu écrivit à ce sujet au marquis de Stainville, ministre plénipotentiaire de la cour d'Allemagne à Paris (1) : « Les jansénistes, disait-il, l'avaient attaqué parce qu'il avait loué la conduite des jésuites au Paraguay, et les jésuites, parce qu'ils trouvaient que, dans cet endroit même, il les accusait de manquer d'humilité. » Malgré cette petite ruse, les railleries et les plaintes des *philosophes* indiquent que la défense subsista longtemps (2). « Dans le dernier siècle, dit madame de Staël, à Vienne, il n'était pas permis à la bibliothèque publique de donner à lire l'*Esprit des Lois* (3). » L'ouvrage ne se vendit que furtivement par la protection du médecin Van-Swiéten, bibliothécaire impérial et président de la censure des livres et des études (4).

Au milieu de cette mêlée d'éloges, de critiques et d'appréciations si diverses, le lecteur est sans doute impatient de connaître la conduite de l'Eglise, et surtout du Saint-Siége. Montesquieu, menacé d'une réprobation partant de si haut et encore généralement redoutée, jugea prudent de *faire sa cour* (5) au duc de Nivernais, ambassadeur de France à Rome. Il lui écrivit ainsi :

« J'ai reçu la lettre dont votre Excel-
« lence m'a honoré, et je la supplie d'a-
« gréer que je la remercie encore de ses
« bontés infinies, qui seront dans mon
« cœur toute ma vie.

« Il me semble que l'affaire prend un
« mauvais train ; M. le cardinal de Ten-
« cin (6) m'a dit il y a quelque temps
« que, lorsqu'un livre était dénoncé à la
« congrégation de l'*Index*, cela n'était
« rien ; mais que, lorsqu'il y était porté,

(1) Lett. 43, à l'abbé de Guasco, 12 mars 1750.

(2) *Dialogues des Morts*, dial. 1er (œuvr. posth.). — Réfutation du *Système de la Nature*, par le roi de Prusse.

(3) Voyez, sur la brouillerie de Frédéric II avec les *philosophes*, un article du comte Alexis de Saint-Priest (*Revue franç.*, no du 1er déc. 1837), écrit dans les idées du dix-huitième siècle, mais plus piquant par cela même. — Voyez aussi lettre de Frédéric à d'Alembert, 30 nov. 1771.

(4) Lett. 79, à l'abbé de Guasco, 9 avril 1754, et note sur cette lettre.

(5) Lett. 72, à l'abbé de Guasco, 5 mars 1755, et note sur cette lettre.

(1) Lett. 45, 27 mai 1750.

(2) Helvétius, *de l'Esprit*, 1758, disc. II, c. XIV.

(3) *Allemagne*, première partie, c. VI.

(4) Lett. 72, à l'abbé de Guasco, 5 mars 1755, et note sur cette lettre. Plus tard, Van-Swiéten, par son zèle à proscrire les livres irréligieux, fut l'objet des invectives de Voltaire :

Tyran de ma pensée, assassin de mon corps, etc.
(*Epître au roi de Danemarck*, Christian III, 1771.)

(5) Lett. 74, à l'abbé de Guasco, 28 sept. 1753.

(6) Archevêque de Lyon.

« il était comme condamné : or, il me « paraît, par la lettre de votre excellence ; que mon livre y a été porté, « puisque l'on a jugé, à la pluralité des « voix, d'accorder un délai pour en parler. De plus, votre Excellence me fait « l'honneur de me marquer que, selon « toutes les apparences, la congrégation « de l'*Index* condamnera les premières « éditions : ainsi, je n'ai fait jusqu'ici « que travailler contre moi. Sur ce pied-« là, je vois que les gens qui, se déterminant par la bonté de leur cœur, dé-« sirent de plaire à tout le monde et de « ne déplaire à personne, ne font guère « fortune en ce monde. Sur la nouvelle « qui me vint que quelques gens avaient « dénoncé mon livre à la congrégation « de l'*Index*, je pensai que, quand cette « congrégation connaîtrait le sens dans « lequel j'ai dit des choses qu'on me re-« proche, quand elle verrait que ceux « qui ont attaqué mon livre en France « ne se sont attiré que de l'indignation « et du mépris, on me laisserait en repos « à Rome, et que moi, de mon côté, « dans les éditions que je ferais, je chan-« gerais les expressions qui ont pu faire « quelque peine *aux gens simples ;* ce « qui est une chose à laquelle je suis na-« turellement porté ; de sorte que, quand « Mgr Bottari m'a envoyé des objections, « j'y ai toujours aveuglément adhéré, et « ai mis sous mes pieds toute sorte d'a-« mour-propre à cet égard. » La réalité est qu'il ne changea rien ; ce n'était là qu'un semblant de docilité. « Or, à pré-« sent, continue-t-il, je vois qu'on se sert « de ma déférence même pour opérer « une condamnation. Votre Excellence « remarquera que, si mes premières édi-« tions contenaient quelques hérésies, « j'avoue que des explications dans une « édition suivante ne devraient pas em-« pêcher la condamnation des premières ; « mais ici, ce n'est point du tout le cas : « il est question de quelques termes qui, « dans de certains pays, ne paraissent « pas assez modérés, ou què des *gens* « *simples* regardent comme équivoques ; « dans ce cas, je dis que des modifica-« tions ou éclaircissemens, dans une édi-« tion suivante et dans une apologie déjà « faite, suffisent. Ainsi, votre Excellence « voit que, par le tour que cette affaire « prend, je me fais plus de mal que l'on « ne peut m'en faire, et que le mal même « qu'on peut me faire *cessera d'en être* « *un,* sitôt que moi, jurisconsulte fran-« çais, je le regarderai avec cette indiffé-« rence que mes confrères les juriscon-« sultes français ont regardé les procé-« dés de la congrégation dans tous les « temps. »

Mais il y avait au fond de sa conscience quelque chose qui l'empêchait d'avoir tant d'indifférence à cet égard.

« L'on a dénoncé mon livre à l'assem-« blée du clergé : cette assemblée a re-« gardé cette dénonciation comme vaine. » On ne voit, en effet, dans le procès-verbal de l'assemblée de 1750, rien qui soit relatif en particulier à l'*Esprit des Lois,* mais seulement un rapport au roi sur la multiplication des livres irréligieux (1); une lettre du duc de Nivernais dit aussi que le jugement de l'assemblée fut favorable à Montesquieu.

« Que les théologiens épluchent mon « livre, *ils n'y trouveront rien d'héréti-* « *que que ce qu'ils n'entendront pas ;* « et ce que je dis même de l'inquisition « n'est qu'une affaire de police, dans « quelques pays, qui diffère selon les « pays, qui peut avoir de la modération « dans les uns, et dans les autres de l'ex-« cès ; et moi, qui ai écrit pour tous les « pays du monde, j'ai pu remarquer ce « qu'il y avait de modéré dans cette pra-« tique et ce qu'il y avait d'excès. » C'est pour la seconde fois que nous apprenons de l'auteur qu'il savait éviter tout excès. Nous l'apprendrons encore une troisième. C'est qu'en effet M. de Montesquieu n'était pas de ces *gens simples* comme les cardinaux de l'Église romaine.

« Je crois, ajoute-t-il, qu'il n'est pas de « l'intérêt de la cour de Rome de flétrir « un livre de droit que toute l'Europe a « déjà adopté : ce n'est rien de le con-« damner, il faut le détruire. » Ainsi, il ne se contente plus ici d'affecter de l'indifférence ; il menace.

Il écrivait aussi à l'abbé de Guasco,

(1) Grande collect. des procès-verbaux des *Assemblées du Clergé de France*, Paris, 1761, in-folio, volume de 1750 ; abrégé de la même collect., Paris, 1769, t. III, in-fol.

en parlant de la Sorbonne, et faisant allusion à un petit ouvrage intitulé : *Le tombeau de la Sorbonne :* « Si elle me « fait mettre à ses trousses, je crois que « j'achèverai de l'ensevelir (1). » — « En « France, continue-t-il au duc de Nivernais, on a fait des objections à mon « livre. Ces objections ont été jugées puériles, et ce sont les objections de l'auteur des feuilles ecclésiastiques qui ont « scandalisé le public, et non pas le livre. » Le jansénisme du gazetier, la faiblesse des autres critiques : voilà ce qui soutenait Montesquieu et ses apologistes dans leur défense sur l'article de la religion.

« A l'égard de l'édition et traduction « de Naples, je suis bien sûr que votre « Excellence l'aura arrêtée de manière « qu'il ne paraisse pas que ce soit le ministère de France ou de Naples qui l'ait « arrêtée : sans quoi, pour éviter un petit mal, je tomberais dans un pire, et « je travaillerais pour la congrégation de « l'*Index*, et non pas pour moi ; mais je « suis sûr que votre Excellence, par sa « lettre, n'aura laissé aucune équivoque « là-dessus ; et je crois même que, si elle « voit que mon livre sera condamné, et « les premières éditions défendues, elle « laissera faire à ceux de Naples ce qu'ils « voudront. Je lui demande pardon si je « lui romps si long-temps la tête de cette « affaire : ce sont ses bontés qui en sont « la cause, et je jouis de ces bontés.

« J'ai l'honneur d'être avec un respect « infini, etc. »

« Je demande encore pardon à votre « Excellence si j'ajoute ce mot : il me « paraît que le parti qu'elle a pris de tirer l'affaire en longueur est sans difficulté le meilleur, et peut conduire « beaucoup à faire traiter l'affaire par « voie d'*impegno ;* et je vais avoir l'honneur de lui dire deux choses qui lui « paraîtront peut-être dignes d'attention. « On a dénoncé mon livre à la dernière « assemblée du clergé ; elle n'en a pas « tenu compte. C'était mon confrère, « M. l'archevêque de Sens, qui avait fait « de grandes écritures sur ce sujet, qui « roulaient principalement sur ce que je « n'avais pas parlé de la révélation, en « quoi il errait, et dans le raisonnement, « et dans le fait. Depuis, on a porté cette « affaire en Sorbonne (1) ; et il y a toutes les apparences du monde que le « livre n'y sera pas condamné ; chose que « je ne dis pas encore, pour ne pas augmenter l'activité de mes ennemis. Or, « s'il arrive que l'affaire ait tombé dans « ces tribunaux, cela ne fournit-il pas « une bonne raison pour arrêter la congrégation de l'*Index?* Je supplie votre « Excellence de ne mettre à cette lettre « que le degré d'attention qu'elle pourra « mériter : car je l'écris comme un enfant, n'ayant presque aucune connaissance de la manière de penser ou d'agir de là-bas. Quoi qu'il en soit, sitôt « que la Sorbonne aura fini son opération, j'aurai l'honneur d'en instruire « votre Excellence, qui verra à quoi cet « événement peut être bon. Je me souviens d'un endroit d'une de ses lettres « auquel j'ai bien fait attention depuis : « qu'il ne fallait pas mettre trop d'importance aux choses qu'on demandait « dans ce pays-là. Je la supplie de me « permettre de lui présenter encore mes « respects (2). »

L'*Esprit des Lois* ne fut condamné ni par le Saint-Siége, ni par la Sorbonne. Il est probable que l'esprit de prudence fut ce qui détermina le doux Benoît XIV à ne le point condamner. Voici comme Sa Sainteté s'exprimait en 1748, dans un bref au grand inquisiteur d'Espagne, qui avait mis à tort à l'*index* deux ouvrages du cardinal Noris, de l'ordre des Augustins : « Quand bien même il y aurait « dans les ouvrages du cardinal Noris « quelque chose qui sentît le baïanisme « ou le jansénisme, ce qui n'est pas, n'était-il pas d'une sage réserve ecclésiastique, après le long succès de ces livres, de s'abstenir d'une proscription « qui pouvait rompre l'unité de l'Église « d'Espagne, etc. (3) ? » On peut croire

(1) Lett. 72, à l'abbé de Guasco, 5 mars 1755, et note sur cette lettre.

(1) Nomination de plusieurs députés, 1er août 1750. Voyez *Nouv. ecclésiast.*, n° du 23 janv. 1752.

(2) Lett. 47, 8 oct. 1750.

(3) Bref du 31 juillet 1748 (dans un recueil in-4°, de la biblioth. Mazarine, 12200 B) : Post tot annorum lapsum *in quorum decursu ea summo plausu excepta sunt, nonne prudens ecclesiastica œconomia exigebat* ut a proscriptione abstineretur, quam unus-

aussi que Benoît XIV, n'ayant pas sous les yeux, comme nous aujourd'hui, la correspondance de Montesquieu qui lui montrât l'hypocrisie de la *Défense*, put être jusqu'à certain point satisfait par les protestations habiles de cette apologie. « Selon toute apparence, la dénonciation était venue de France, » et on l'a même attribuée, avec force injures, au gazetier janséniste. Au moins, l'attaque première venait-elle des jansénistes, et c'est à eux que la *Défense* répondait : cela était très favorable à l'auteur. En outre, le duc de Nivernais soutenait Montesquieu, et il usa du crédit que lui donnait l'esprit conciliant du pontife pour *terminer l'affaire par insensible transpiration, et en la traînant si longtemps que cela la fit oublier*. Louis-Jules Barbon Mancini Mazarini, duc de Nivernais, venait d'être nommé par Louis XV à cette ambassade, malgré sa jeunesse, à cause surtout des liaisons d'alliance et d'amitié qu'il avait par sa naissance avec les principales maisons de Rome. Il descendait de la famille des Mancini, illustre en Italie depuis l'an 1300. Benoît XIV estimait « son esprit et son caractère, » et s'ouvrait à lui « avec une confiance naïve, » relativement à l'impôt du vingtième que refusait l'assemblée du clergé. Sur l'affaire de l'*Esprit des Lois*, deux lettres du duc à Montesquieu vont nous mettre au courant de « tous les détails. » Quand Nivernais avait présenté au pape « les ouvrages » de Montesquieu, Sa Sainteté lui avait promis sa protection. L'ambassadeur lui fit valoir cette promesse, ainsi que la prétendue « disposition de « Montesquieu à corriger les endroits qui « blessaient. L'occupation qu'a donnée à « l'auteur, et l'examen du clergé, suivi « au reste d'une réponse favorable, et « celle que lui donne la Sorbonne, de « qui on a tout lieu d'espérer qu'il rece« vra un traitement aussi avantageux, l'a « jusqu'à présent empêché de penser aux « arrangemens à prendre avec Rome. » Telles furent les représentations que M. de Nivernais transmit au pape par le cardinal Valenti, « fort bien disposé » à l'égard de l'ouvrage. Une congrégatio[n] allait se tenir où l'*Esprit des Lois* ser[ait] jugé. Sa Sainteté donna « ordre à l[a] congrégation de l'*Index* de ne pas pr[o]poser le livre, s'il n'était pas déjà mis su[r] la liste des livres à juger, qu'on inti[m]... avant la congrégation, ou s'il y était, ... qu'en conséquence il fallût nécessai[re]ment qu'il fût examiné, défense de ri[en] statuer. » Le livre étant dans le dern[ier] cas, on l'examina, et les avis furent pa[r]tagés; mais le cardinal Querini, pré[fet] de la congrégation, « satisfait de la *D[é]fense* imprimée, » se prononça pour l'*E[s]prit des Lois*, et fit passer à Montesqu[ieu] une lettre pleine d'éloges de son ouvr[age] et de sa personne. Le duc de Nivernais r[e]commande, à ce sujet, à son protégé ... ne répondre au cardinal que par des [po]litesses vagues et générales : « Il suffi[t], dit-il, que le pape, qui est jusqu'à p[ré]sent bien disposé en votre faveur, vi[enne] savoir que vous comptez sur Queri[ni] *pour qu'aussitôt Sa Sainteté chang[e] du blanc au noir*. Et, comme certai[ne]ment M. le cardinal Querini rendra vo[tre] lettre publique, il est essentiel que v[ous] n'y mettiez rien qui ait le moindre tr[ait] à votre ouvrage, ni à l'estime qu'il ... fait, etc. » — « Au demeurant, quoi[que] la congrégation ne se fût pas mont[rée] favorable, » l'affaire de Montesquieu ...lait assez bien pour que M. de Nivern[ais] s'empressât de lever l'empêchement q[u'il] avait mis à la publication de l'éditio[n de] Naples. « L'affaire n'allait pas mal, gr[âce] aussi à un petit *raggiro* » de M. l'amb[as]sadeur, au moyen duquel un nouv[eau] rapporteur fut nommé, au lieu de M. B[o]tari. Ce fut M. Aimaldi, secrétaire ... lettres latines et admirateur de l'*Es[prit] des Lois*, outre cela ami de M. l'amb[as]sadeur, auquel il promit de « procé[der] avec beaucoup de circonspection. » A[insi] tout était « à recommencer; c'était [en]core du temps de gagné; » et on fi[nit] par ne point donner de suite aux pr[océ]dures (1). Le livre de Montesquieu n[éan]moins ne fut reçu en Italie qu'avec ...

quisque prævidere poterat multa mala esse excitaturam, unitatem ecclesiæ Hispaniæ esse scissuram, etc.

(1) *Œuvres posth. du duc de Nivernois* (2 v. in-8°, 1807) : lettres du 23 décembre 1750, et ... 24 avril 1751, *au président de Montesquieu*. — *El[oge] du duc de Nivernois*, par François de Neufchâte[au], en tête du premier volume.

retranchemens ordonnés par la censure; et lorsque plus tard, la véritable édition étant connue, et l'éducation des disciples perfectionnée par les livres d'Helvétius et de Diderot (1), leur enthousiasme dépassa le maître, Rome, effrayée de cet *apostolat* de révolution (2), rendit un décret contre la *science de la législation* du chevalier Filangieri, *le Montesquieu de l'Italie*, 1784 (3).

Quant à la Sorbonne, peu contente du travail de ses premiers députés, elle en avait nommé d'autres pour réexaminer l'*Esprit des Lois* (4); l'affaire traîna en longueur, et en définitive elle ne censura point l'ouvrage (5).

Assurément, une censure eût eu cette utilité de détromper grand nombre de personnes, qui ne voyaient dans le livre de Montesquieu aucune atteinte à la religion ni à l'ordre politique, et pouvaient ainsi se laisser prendre, sans s'en apercevoir, aux maximes hérétiques ou contraires à l'esprit du Christianisme. Mais, il faut le dire, l'archevêque de Paris, M. de Beaumont, soutenait Montesquieu, et la voix seule des jansénistes lui reprochait son « excessive indulgence. » On venait de signaler, dans une brochure nouvelle, les impiétés des *Lettres Persanes* (6): c'était encore la feuille janséniste qui préconisait cette réfutation et recommandait les *Lettres* à la censure de la Sorbonne. Une prévention naturelle contre les jansénistes empêchait l'archevêque d'apercevoir où tendait l'*Esprit des Lois*, et il interposa « ses bons offices » auprès de la faculté. M. Millet, syndic, et M. Regnault furent chargés par leurs confrères de travailler au « traité de paix. » Ils eurent une conférence avec le prélat et avec l'auteur. Montesquieu, dès qu'il vit que la chose allait à son avantage, partit pour la Brède, affectant *une indifférence philosophique* (1).

La « médiation » de l'archevêque influa sur la Sorbonne. Peut-être aussi la Sorbonne pensa-t-elle que, dans un pays où il y avait réellement des abus à réprimer, et où l'opinion générale en voulait la correction, la censure d'un livre où l'on déclamait contre l'oppression et le despotisme, loin de ramener les ennemis de la religion, ne ferait que leur donner matière à de nouvelles attaques. Le mépris dont fut couverte la Gazette janséniste contribua aussi à l'arrêter (2): entre deux inconvéniens, elle choisit le moindre.

Mais le philosophisme profitait de tout: « Après bien des menaces, un long examen et des réflexions plus judicieuses, dit, après la mort de l'auteur, un de ses panégyristes, la Sorbonne le laissa tranquille. Comment aurait-elle pu persuader que celui qui faisait tant de bien à la société pût nuire à la religion (3)? » Toutefois, le panégyriste lui-même ne peut s'empêcher de montrer contre le philosophe qu'en tout pays le but de la société, ce doit être le bonheur de ses membres. Singulière raison, en effet, que la chaleur du climat, pour faire nécessairement de la moitié du genre humain un immense troupeau de bêtes brutes et d'esclaves, comme on le voit dans l'exposition du système de l'*Esprit des Lois*.

C'était en 1755. La décision de la Sorbonne n'était que suspendue (4). Mais D'Alembert, dans l'éloge de Montesquieu

(1) Lettre de Beccaria à l'abbé Morellet, citée par M. Villemain.

(2) M. Villemain, *Cours de Littér. franç.*, leçon du 27 mai 1828, et la suivante.

(3) *Biogr. Michaud*, art. *Filangieri*. — Voyez Jos. Chénier, *Littér. franç.*, chap. II; et M. Villemain, *Cours de Littérat. franç.*, leçon sur Filangieri.

(4) Lett. 67, à l'abbé de Guasco, 8 août 1752.

(5) Dans le recueil B, n° 12222, à la bibliothèque Mazarine, on trouve imprimées et réunies sous la même reliure, avec des mandemens d'évêques et des décisions de la Sorbonne, treize propositions extraites de l'*Esprit des Lois*, et condamnées comme hérétiques, propres à détourner de la religion, injurieuses à l'Église ou au gouvernement établi. C'est sans doute un projet de censure. Nous aurons occasion de le citer plusieurs fois.

(6) *Les Lettres Persanes convaincues d'impiété*, 1751, déjà cité.

(1) *Nouv. ecclés.*, numéros des 23 janvier et 19 mars 1752, et de juillet 1748.

(2) Volt., *Lettre sur les Français*, art. *Montesquieu*, et *Siècle de Louis XIV*, *Écrivains*, art. *Montesquieu*. — Voyez la fin de l'*Examen critique* dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, n° du 16 oct. 1749.

(3) Maupertuis.

(4) Note sur la lett. 67, à l'abbé de Guasco, 8 août 1752.

qu'il mit en tête du cinquième volume de l'*Encyclopédie,* la même année, parla de cette affaire avec une perfidie tellement adroite, qu'il devenait presque impossible après cela de porter une censure. Voici ce passage :

« M. de Montesquieu... ne fut pas in« différent sur les principes d'irréligion « qu'on l'accusa d'avoir semés dans l'*Es« prit des Lois*. En méprisant de pareils « reproches, il aurait cru les mériter, et « l'importance de l'objet lui ferma les « yeux sur la valeur de ses adversaires. »

Il fait un grand éloge de la *Défense*, et il ajoute : « Une... circonstance lui « assure pleinement l'avantage dans cette « dispute. Le critique qui, pour preuve « de son attachement à la religion, en « déchire les ministres, accusait haute« ment le clergé de France, et surtout « la faculté de théologie, d'indifférence « pour la cause de Dieu, en ce qu'il ne « proscrivait pas authentiquement un si « pernicieux ouvrage. La faculté était « en droit de mépriser le reproche d'un « écrivain sans aveu, mais il s'agissait « de la religion. Une délicatesse louable « lui a fait prendre le parti d'examiner « l'*Esprit des Lois*. Quoiqu'elle s'en « occupe depuis plusieurs années, elle « n'a rien prononcé jusqu'ici ; et fût-il « échappé à M. de Montesquieu quelques « inadvertances légères, presque inévi« tables dans une carrière si vaste, l'at« tention longue et scrupuleuse qu'elles « auraient demandée de la part du corps « le plus éclairé de l'Eglise, prouverait « au moins combien elles seraient excu« sables. Mais ce corps plein de prudence « ne précipitera rien dans une si impor« tante matière : il connaît les bornes de « la raison et de la foi ; il sait que l'ou« vrage d'un homme de lettres ne doit « point être examiné comme celui d'un « théologien ; que les mauvaises consé« quences auxquelles une proposition « peut donner lieu par des interpréta« tions odieuses, ne rendent point blâ« mable la proposition en elle-même ; « que d'ailleurs nous vivons dans un « siècle malheureux, où les intérêts de « la religion ont besoin d'être ménagés, « et qu'on peut lui nuire auprès des sim« ples en répandant mal à propos sur « des génies du premier ordre le soupçon « d'incrédulité ; qu'enfin, malgré « accusation injuste, M. de Monte« fut toujours estimé, recherché « cueilli par tout ce que l'Eglise « plus respectable et de plus grand « il conservé auprès des gens de b « considération dont il jouissait, « l'eussent regardé comme un éc « dangereux. »

Si Montesquieu avait en effet po ou plutôt pour son ouvrage l'arche de Paris et tout ce que l'Eglise av plus grand, cela ne prouve que l'ha de sa longue hypocrisie ; mais ses tables intimes dans l'Eglise, et qui être même ne le connurent pas t fond, étaient le galant (1) abbé, de Guasco, dont la vanité parut par la publication qu'il fit des lett Montesquieu qui lui sont presque t adressées, et par les notes qu'il y a tes, « où il n'a pas négligé de se valoir, lui et ses ouvrages, toutes le qu'il en a trouvé l'occasion (2) ; » M. Le Nain, « propagateur » du *Temp de Gnide ;* ce que Montesquieu lui-mêm trouvait « fort extraordinaire de la p d'un théologien (3) ; » un abbé Venuti, tra ducteur du même ouvrage en italien (4 un Père Cerati, auquel Montesquieu écri vait après la mort du pape Benoît XII « Donnez-nous un pape qui ait un glai « comme saint Paul, non pas un rosai « comme saint Dominique ou une besac « comme saint François. Sortez de vot « léthargie : *Exoriare aliquis*. N'ave « vous point de honte de nous montre « cette vieille chaire de saint Pierre « avec le dos rompu et pleine de ve « moulure ? Voulez-vous qu'on regard « votre coffre où sont tant de richesse « spirituelles comme une boîte d'orvi « tan ou de mithridate ? *En vérité*, vou « *faites un bel usage de votre infailli*

(1) Lett. 28, à l'abbé de Guasco, 19 oct. 174

(2) Note de l'éditeur de la *nouvelle édition*, i primée à Florence en 1767, sur l'*avis* placé p l'abbé de Guasco en tête de la première. — L'ab de Guasco dit lui-même dans cet *avis* qu'un d motifs de la publication des lettres familières Montesquieu a été de faire connaître l'estime q lui portait *l'auteur du Code du genre humain.*

(3) Lett. 30, à l'abbé de Guasco, 27 mars 174

(4) Lett. 53, à l'abbé Venuti, et note sur ce lettre.

« lité ; vous vous en servez pour prouver « que le livre de Quesnel ne vaut rien, « et vous ne vous en servez pas pour déci- « der que les prétentions de l'empereur « sur Parme et Plaisance sont mau- « vaises. Votre triple couronne ressem- « ble à cette couronne de laurier que « mettait César pour empêcher qu'on ne « vît qu'il était chauve (1). »

La question de Parme et Plaisance ...nt à celle de la succession d'Espagne ...ia divisé si long-temps l'Europe. Voilà ...omme qui regardait l'infaillibilité du ...pe comme une *chose incroyable parmi ... choses incroyables* (2); qui aurait voulu ...e le pape, en vertu de cette infailli...ité, négligeant un livre de théologie ...ngereux, *décidât* au dix-huitième siè...e une grande affaire politique ? L'Es...gne n'avait cédé qu'à regret à l'Autri...e, par le traité d'Utrecht (1712), ses ...oits légitimes sur ses possessions d'Italie. Les duchés de Parme et de Plaisance, ravis à l'empereur Charles VI dans la guerre de 1734, restitués par le traité de Vienne (1735), l'Autriche les perdit de nouveau par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748). Au milieu de ces conflits et de ces prétentions acharnées, sans influence politique reconnue, la voix d'un pape eût-elle été écoutée ? Tout le monde, j'imagine, aujourd'hui, dira avec un auteur contemporain non suspect de faveur envers l'Eglise : « Le pape Benoît XIV, sur les terres de qui l'armée espagnole devait passer dans ces conjonctures, ainsi que celle des Autrichiens, embrassa la neutralité à meilleur titre que personne, *en qualité de père commun des princes et des peuples*, tandis que ses enfans vivaient à discrétion sur son territoire. » Ces mots sont de Voltaire (1).

ALGAR GRIVEAU.

(1) Lettre du 1er mars 1730.
(2) Pensées diverses, *de la Religion*.

(1) *Siècle de Louis XV*, ch. VIII.

LES RAYONS ET LES OMBRES;

PAR M. VICTOR HUGO.

La France du dix-neuvième siècle ...mpte avec orgueil dans son sein deux ...ètes lyriques qui occupent les deux ...es du mont sacré : Lamartine et ...ctor Hugo.

Le premier, à son début, enivré d'a...our sur la terre et ravi dans les cieux ... la foi, jeta tout à coup dans le ...onde des accens mystérieux et divins. ...poésie, jet brûlant du cœur ou reflet de ...Bible, pénétra de ses flammes pures tout ... qui aimait et tout ce qui croyait; c'était ... portion la plus élevée de la société ...ouvelle. Le voltairianisme seul protesta ...ntre ce grand succès, par des railleries ...ées ou par des pointilleries académi...es. Ces protestations hostiles furent à ...eine écoutées. *Les Harmonies*, où l'élé...ent divin domine l'élément humain, ...us encore que dans les *Méditations*, ...rent la seule réponse du grand poète ... ces *Demeurans d'un autre âge*.

Il n'est pas de notre sujet de rechercher par quelles transformations, ou pour parler avec plus de justesse, par quelles déviations successives l'auteur de l'*Epître à Lord Byron* et *du Crucifix* est arrivé aux idées anti-chrétiennes, sous l'empire desquelles ont été conçus l'*Ange déchu* et les *Recueillemens poétiques*. Passons à son noble et jeune rival.

Peu de temps après la publication des *Méditations*, un poète à peine sorti de l'enfance, trouva au foyer du cœur d'une mère, Vendéenne par les sentimens comme par la naissance, des inspirations pures et sévères. *Quiberon*, les *Filles de Verdun*, *Louis XVII*, la *Duchesse de Berry*, le *Duc de Bordeaux*, furent tour à tour le sujet de ses chants. Chateaubriant l'appela l'*Enfant sublime*, et le goût du public confirma ce baptême du génie par le génie.

Cependant, l'*Enfant sublime* n'avait

encore été qu'un poète de circonstance, et, sous le rapport de la forme, il imitait encore. André Chénier était son maître et son modèle. Le temps n'était pas loin où il devait faire école à son tour. Les *Odes* et *Ballades* ne furent que des *préludes*, échos d'une autre muse. *Les Orientales* et *les Feuilles d'automne* marquent une ère nouvelle dans la poésie de *Victor Hugo*. Là, il est enfin lui-même; son originalité propre s'y développe avec vigueur. Il y empreint son cachet, la griffe du lion. C'est un mode inconnu introduit sur la lyre française; toutes les richesses, toutes les variétés du rhythme brillent dans ces œuvres magnifiques. Il voit à travers un prisme enchanté les villes, les cathédrales et les palais mauresques de l'Espagne. Il écoute et fait retentir avec splendeur les deux grandes voix de la création dont

> L'une criait *nature* et l'autre (1) *humanité!*

Dans *les Voix intérieures* et *les Chants du crépuscule*, la lave du poète semble devenir moins brûlante; le torrent s'est fait ruisseau; et l'imagination attiédie et reposée, laisse poindre une puissance fécondante étrangère jusque-là aux inspirations d'Hugo, celle des sentimens du cœur.

Ce qui était encore indécis et flottant, ce qui restait à l'état de tâtonnement et de transition, dans les deux derniers recueils que nous venons de citer, devient un caractère précis et déterminé dans la nouvelle publication intitulée : *les Rayons et les Ombres*. Le cœur du poète s'y montre, pour ainsi dire, au premier plan. Dans ce titre seul, il y a déjà de la poésie, une profonde poésie.

Les Rayons et les Ombres, n'est-ce pas là toute l'humanité? *Les Rayons*, ces lueurs que les espérances de l'avenir jettent sur la jeunesse; *les Ombres*, ces désenchantemens amers qui remplissent l'âge mûr : *les Rayons*, ces éclairs de bonheur qui brillent çà et là sur la vie; *les Ombres*, ces tristesses qui enveloppent toute chose de voiles de deuil : *les Rayons*, ces révélations qui viennent de Dieu ou de l'image de Dieu, le cœur humain; *les Ombres*, ces éclipses passagères qui nous dérobent le flambeau de la foi. Le poète moderne nous guide dans ce *vaste Désert* (1) *d'hommes*, où nous marchons au hasard, en nous montrant tour à tour, comme Moïse aux Hébreux, la colonne sombre et la colonne lumineuse.

Parmi *les Rayons*, le plus chaudement coloré, c'est le délicieux souvenir d'enfance intitulé *ce qui se passait aux Feuillantines en* 1831.

Là, le poète raconte avec une sensibilité ravissante une petite scène de famille dont il est le héros. Dans le quartier des Feuillantines, s'écoulait, au sein d'un beau jardin, sa paisible et heureuse enfance; enseignée par une mère tendre, instruite par un prêtre indulgent.

> J'eus dans ma blonde enfance, hélas! trop éphémère,
> Trois maîtres : — un jardin, un vieux prêtre et ma mère.
> Le jardin était grand, profond, mystérieux,
> Fermé par de hauts murs aux regards curieux...
> . . . .
> Au milieu, presque un champ; dans le fond, presque un bois.
> Le prêtre, tout nourri de Tacite et d'Homère,
> Était un doux vieillard. Ma mère — était ma mère!

Dans ce délicieux intérieur, arrive un véritable trouble-fête, un homme au front chauve et morose, qui effraie l'insoucieux enfant et vient aussi troubler le cœur de la mère; cet homme est un principal de collége. Il vient faire contre l'éducation particulière donnée au jeune Victor, les argumens si connus, ordinairement repoussés par le cœur des mères, ordinairement accueillis par la raison des pères de famille. Le discours que lui prête le poète n'est pas celui que dut tenir l'officier universitaire : il est plein d'une poétique ironie contre la thèse qu'il est appelé à soutenir. Pourtant on croit entendre le pédant lui-même dire :

> « — Que l'enfant n'était pas dirigé; — que parfois
> « Il emportait son livre en rêvant dans les bois;
> « Qu'il croissait au hasard dans cette solitude :
> « Qu'on devait y songer; que la sévère étude
> « Était fille de l'ombre et des cloîtres profonds;
> « Qu'une lampe pendue à de sombres plafonds,
> « Qui de cent écoliers guide la plume agile,

(1) *Feuilles d'automne*, dans la pièce intitulée : *Ce qu'on entend sur la montagne*.

(1) Expression de Chateaubriand.

« Eclaircit mieux Horace, et Catulle, et Virgile,
« Et versait à l'esprit des rayons bien meilleurs
« Que le soleil qui joue à travers l'arbre en fleurs ;
« Et qu'enfin il fallait aux enfans, loin des mères,
« Le joug, le dur travail et les larmes amères.
« Là-dessus, le collége, aimable et triomphant,
« Avec un doux sourire offrait au jeune enfant,
« Ivre de liberté, d'air, de joie et de roses,
« Ses bancs de chêne noirs, ses longs dortoirs moroses.
. . . .
« Et sans eau, sans gazon, sans arbres, sans fruits mûrs.
« Sa grande cour pavée entre quatre grands murs. »

Cette peinture du collége, qui pourtant n'est pas très séduisante, fait hésiter la pauvre mère. *L'affaire était bien grave!*

« Tout le sort de son fils se pesait dans ses mains.
« Tremblante, elle tenait cette lourde balance,
« Et croyait bien la voir par momens en silence
« Pencher vers le collége, hélas! en opposant
« Mon bonheur à venir à mon bonheur présent... »

Cette mère toute préoccupée se promène dans ses jardins avec ses inquiétudes. C'était une belle soirée d'été, au clair de lune: suit une description ravissante qui ferait envie aux jardins d'Armide du Tasse.

. . . .
« Et tout ce beau jardin, radieux paradis,
« Tous ces vieux murs croulans, toutes ces jeunes roses,
« Tous ces objets pensifs, toutes ces douces choses,
« Parlèrent à ma mère avec l'onde et le vent,
« Et lui dirent tout bas: — Laissez-nous cet enfant! »

Et le poète prête à toute cette nature un magique langage qui achève de vaincre le faible cœur de la pauvre mère. Elle oublie à ces accens mystérieux les discours pédans du principal de collége. Elle croit aux parfums des fleurs et aux magnificences du firmament qui semblent se charger des destinées du jeune Victor et lui disent tout bas:

D'enfant, nous le ferons homme, et d'homme, poète.

Ces oracles secrets d'une belle nature, Hugo n'ose pas proclamer qu'ils ont été accomplis; mais la question se juge d'elle-même en présence de ce petit drame domestique si délicat, si achevé dans toutes ses parties comme dans son ensemble. Il s'en exhale une jeunesse de cœur, une fraîcheur d'imagination, une grâce candide et naïve, qui n'appartiennent qu'aux impressions colorées des reflets si purs du premier âge.

Si l'espace ne nous manquait, nous citerions encore presque toute la pièce intitulée: *Regard jeté sur une Mansarde*. Cette mansarde, c'est la chambre d'une de ces pieuses ouvrières qui trouvent leur consolation dans le travail. Il fait un charmant tableau d'intérieur en dépeignant tout l'entourage de la jeune fille, puis s'effraie en voyant sur une vieille armoire un livre dépareillé de Voltaire.

Voltaire, le serpent, le doute, l'ironie,
Voltaire est dans un coin de ta chambre bénie!
Avec son œil de flamme, il t'espionne et rit.
— Oh! tremble! ce faux sage a perdu bien des anges!

Et plus loin, il lui dit de s'écarter de ce tentateur, d'aller chercher de la force sous les arceaux de la vieille église, de la constance dans l'assiduité à son travail:

Laisse-toi conseiller par l'aiguille ouvrière,
Présente à ton labeur, présente à ta prière,
Qui dit tout bas: Travaille! — Oh! crois-la! — Dieu, vois-tu,
Fit naître du travail, que l'insensé repousse,
Deux filles: la vertu qui fait la gaîté douce,
Et la gaîté qui rend charmante la vertu.

Voilà les plus brillans rayons parmi ceux qui éclairent le front du poète. Non seulement on admire de pareils vers, mais on se sent meilleur après les avoir lus: c'est le plus beau triomphe qu'un écrivain puisse se proposer.

Quant aux Ombres, nous citerons, comme une espèce d'*andante* poétique, *les Tristesses d'Olympio*, intimes épanchemens d'une âme de feu. C'est l'auteur qui raconte les souvenirs de sa bouillante et mystérieuse jeunesse. Ce morceau est plein d'une mélancolie douce et majestueuse.

Le *Fiat voluntas* est déchirant; il donne un frisson glacial. C'est une mère devenue folle parce que le *lait à sa tête est monté* à la suite de la perte qu'elle a faite d'un *tout petit enfant*. Je ne vois pas quel but moral on peut se proposer en se plaisant à dépeindre ces douleurs sans consolation et sans autre terme que la tombe.

Je n'aime pas *le 7 Août* 1829. Que nous importe, qu'importera à la postérité le plaidoyer que Victor Hugo porta à cette date aux pieds du trône de Charlés X, contre la censure qui défendait de représenter *Marion Delorme*. Le poète, dans cet entretien, veut se faire plus grand que le monarque, et il ne réussit pas à se faire plus sage. Le vieillard couronné était-il donc si étroit et si extravagant, quand il disait :

Tout n'est-il pas déjà croulant de tout côté ?
Tout ne s'en va-t-il pas dans trop de liberté ?

Après tout, la révolution de juillet s'est faite, et nous avons encore la censure dramatique. Sachons donc subir certaines institutions sociales, même quand elles nous froissent dans nos petits intérêts individuels.

Cependant, la plupart de ces pièces, tristes ou gaies, ombres ou rayons, élèvent l'âme vers le ciel ou la disposent aux émotions nobles et pures. Le poète jusque-là est digne de la mission que lui a donnée la Providence. Ailleurs il la méconnaît. Ceci demande une explication.

Au commencement du recueil, nous trouvons une pièce intitulée : *Fonction du poète*. C'est une peinture vague et souvent incompréhensible du parti que peut tirer le poète, dans l'intérêt du développement de l'humanité, des diverses circonstances où il peut être placé personnellement, ainsi que des utopies philantropiques qui s'amoncèlent dans notre siècle. Il veut se marquer lui-même du rayon de feu; il prétend à l'inspiration prophétique comme les lyriques des premiers temps du monde.

Peuples, écoutez le poète,
Ecoutez le rêveur sacré !
Dans votre nuit, sans lui complète,
Lui seul a le front éclairé !
Des temps futurs perçant les ombres,
Lui seul distingue en leurs flancs sombres
Le germe qui n'est pas éclos.
Homme, il est doux comme une femme.
Dieu parle à voix basse à son âme
Comme aux forêts et comme aux flots.

Si ce que dit Dieu au poète n'est pas plus clair que le bruit du vent dans les forêts, ou que le murmure des flots de la mer, je ne vois pas de quelle utilité religieuse, ou si l'on veut *humanitaire*; sera cette révélation nouvelle promulguée dans le sanctuaire du prophétique auteur *des Rayons* et *des Ombres*.

Cependant, un peu plus loin, il semble qu'il précise un peu mieux sa pensée, et se rattache à un élément de croyance moins indéterminé que la voix secrète qui parle à son cœur.

De la tradition féconde
Sort tout ce qui couvre le monde,
Tout ce que le ciel peut bénir.
Toute idée, humaine ou divine,
Qui prend le passé pour racine,
A pour feuillage l'avenir.

La tradition est un des fondemens essentiels sur lesquels repose notre foi. Aussi, si M. Hugo entendait cette idée comme nous, nous battrions des mains à son brillant langage, et nous ferions écho à ses vers, quand il dit du poète :

Il rayonne, il jette sa flamme
Sur l'éternelle vérité !

Malheureusement, la suite du recueil, et surtout la dernière pièce, nous prouvent que le poète ne comprend la liaison du passé et de l'avenir, que comme une loi de progrès, fatal et indéfini, ou plutôt qu'il s'impressionne tour à tour de toutes les chimères et de toutes les erreurs du siècle.

. . . . Dans ma raison *qui tremble*,
Parfois l'une après l'autre, et quelquefois ensemble,
Trois voix, trois grandes voix murmurent...

La première lance des anathèmes contre l'impureté et l'indifférence du siècle. Elle déplore l'extinction du culte de nos aïeux.

On va parlant tout haut de toi-même en ton temple.
Le livre était la loi, le prêtre était l'exemple.
Livre et prêtre sont morts.....

Cette voix, qui apparemment dans la pensée du poète est la voix du chrétien, ferait bon marché du présent, et passerait bien légèrement condamnation sur le fait de la mort d'une religion, qui compte tant de sectateurs dans notre patrie, et qui envoie encore ses missionnaires aux extrémités du monde.

La seconde voix est celle d'un déisme mélangé de quelques tendances panthéistes, comme dans le vers suivant :

De l'être universel l'atome se compose.

Elle s'élève contre la pensée, non seulement d'une punition éternelle, mais de toute punition dans l'autre vie ; elle dit à l'homme :

N'allume aucun enfer au tison d'aucun feu.

La troisième voix fait encore du panthéisme sous une forme encore plus explicite : elle proclame que le bien et le mal, l'amour et la haine sont choses indifférentes, et que Dieu ne s'occupe pas de ce qui se passe sur la terre.

Perd-il, dans la splendeur dont il est revêtu,
Un rayon quand la terre oublie une vertu ?
Non, Pan n'a pas besoin qu'on le prie et qu'on l'aime.

Or, que fait le poète en entendant *ces voix* qui parlent un langage si divers ? Fait-il retentir la sienne à son tour pour

Jeter sa flamme
Sur l'éternelle vérité!

Nullement. *Il écoute ces trois voix*. Il s'en fait écho inerte et passif. Il dit simplement d'elles :

Je les laisse accomplir ce qu'elles font en moi.

Quoi ! est-ce là *la fonction du poète?* Est-ce là le rôle que vous lui aviez vous-même assigné dans le commencement de ce recueil? Vous vous faites le miroir de ces figures flottantes et fantastiques du siècle, au lieu de les chasser et de les dissiper avec le glaive de la parole, comme Énée dispersait avec son épée les ombres qu'il trouvait sur le chemin des enfers. Vous vous laissez mollement aller au courant des chimères de votre époque, au lieu de prendre une courageuse initiative pour les combattre et pour guider vos contemporains vers les réalités éternelles ? Tandis que vous devriez dégager toutes les vérités morales des erreurs qui les couvrent, vous vous faites lâchement sceptique, sans doute pour ne heurter aucune aucune opinion en vogue, et ne compromettre avec personne votre popularité littéraire.

Vous faites plus : au nom de votre raison faillible et mobile, vous semblez nier une partie des dogmes révélés par la raison infaillible et immuable, et vous, prophète sans mission, vous opposez votre autorité profane à l'autorité sainte des *Voyans*, du *Sinaï*, du *Carmel* et du *Golgotha*.

Pour réaliser l'idée du poète lyrique par excellence, du *vates* de l'antiquité, il faudrait parler, non avec la molle indécision d'une philosophie éclectique, mais avec l'assurance d'un oracle, avec l'entraînement d'un inspiré ; il faudrait s'avancer noblement, le front illuminé de l'auréole de la foi, annoncer la vérité hautement et sans détour, et ne pas voiler le ciel par crainte des murmures de la terre. C'est ainsi seulement, *poète*, qu'il vous serait donné de conduire le troupeau au lieu de le suivre ; c'est ainsi qu'en purifiant votre génie, vous pourriez devenir véritablement le *Vates*, le *Voyant* de votre siècle !

A.....YS.

UNE FLEUR DES SAVANES, *ballade américaine* ; par M. L. BRUYS D'OUILLY.

M. Léon Bruys d'Ouilly a débuté dans le monde littéraire, par un recueil de poésies, intitulé *Thérèse*. Il rattachait à ce nom mystérieux ses souvenirs d'enfance, ses impressions de voyage, ses émotions de jeunesse. Cet ouvrage manquait de cette unité que semblait promettre le titre ; c'était le vagabondage d'idées et de sentimens dont Childe-Harold se compose, et que le génie de lord Byron pouvait seul immortaliser. Cependant, il y avait dans *Thérèse* de fort beaux morceaux, et entre autres un épisode vraiment lyrique sur Naples et le Vésuve.

Une fleur des Savanes (1), le second ouvrage de M. Bruys d'Ouilly, se produit dans le monde littéraire avec moins de prétention, et se trouve peut-être appelé à plus de succès. Cette modeste fleur est née dans les forêts vierges de l'Amérique, dans la patrie poétique d'Atala. Nous espérons qu'elle sera jugée digne, par le public, d'être la sœur cadette de la Vierge chantée par Chateaubriant.

Ce petit poème est, à proprement parler, une nouvelle en vers. Le roman en

(1) Chez Charles Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés, 9.

vers est ancien sur notre sol. C'est un fruit indigène de notre vieille France. Je le comprenais mieux, il est vrai, avant la découverte de l'imprimerie. Alors les longues narrations se propageaient plus facilement encore par le secours de la mémoire, que par la transcription des manuscrits; et, comme on les récitait oralement bien plus qu'on ne les lisait, dans un temps où peu de personnes savaient lire, la versification était un aide pour le conteur en même temps qu'un charme de plus pour l'auditoire. Maintenant que l'imprimerie et l'extension de l'instruction populaire ont rendu vulgaire l'usage de l'écriture, la poésie de toute espèce, faite pour être chantée ou tout au moins *parlée*, a nécessairement perdu de son utilité et de sa puissance. Ce qu'on lit avec les yeux et dans l'isolement du cabinet, perd tout son effet musical. La pensée et le récit en lui-même prennent plus d'importance que la mélodie de l'expression et le rhythme de la parole.

Cependant nous avons eu encore, depuis que notre littérature et notre langue se sont formées, des contes et même des romans en vers, qui ont dû à leur vêtement poétique la popularité dont ils ont joui. Sans parler de quelques productions dont les détails spirituels n'excusent pas la licence, il est impossible de nier que si *Ver-Vert*, *le Carême impromptu* et d'autres petits poèmes de Gresset ont excité et excitent une si juste admiration chez les hommes de goût, la forme littéraire a plus contribué à ces durables succès que le fond même du récit.

Jocelyn, qu'une sévère orthodoxie ne peut approuver ni dans son ensemble, ni dans plusieurs de ses parties, doit certainement la vogue qu'il a obtenue aux admirables morceaux de poésie dont il est semé; car cet ouvrage ne brille pas par l'invention dramatique. Il a fallu une bien riche broderie pour cacher les défauts d'un pareil tissu.

Une Fleur des Savanes, au contraire, présente un récit assez intéressant; mais il y a peu de couleur locale et les images n'y abondent pas. L'auteur n'a pas visité l'Amérique, et ses descriptions ne pouvaient être qu'un reflet de celles de M. de Chateaubriant. Ce ne sont pas des études faites sur la nature elle-même : c'est la copie d'un portrait.

En général, ses stances sont d'un style simple et coulant, mais elles n'échappent pas au danger de cette espèce de rhythme, qui, à la longue, tombe presque inévitablement dans la monotonie. Quand il fait parler les enfans du désert, il veut leur emprunter leur style figuré, et ses efforts n'aboutissent souvent qu'à l'obscurité et à l'emphase.

Voilà la part de la critique. Pour faire celle de l'éloge, nous devrons dire que M. Bruys d'Ouilly excelle dans les peintures gracieuses et naïves. Tout en donnant à l'amour conjugal de deux sauvages quelque chose de la nudité du désert, il lui garde sa chasteté et sa pudeur. Il y a dans les sentimens qu'il prête à ses personnages une fraîcheur et une simplicité qui ont je ne sais quel parfum primitif et patriarcal. On est meilleur après avoir lu cette poétique historiette; on s'est senti ému, sans être sécoué, déchiré comme on l'est par la littérature échevelée de nos jours, et quand on arrive au bout, on recueille avec empressement, comme engagement pour l'avenir, ces paroles sur lesquelles l'aimable conteur termine son récit :

> J'ai plus d'un conte encor dans ma mémoire;
> J'ai traversé le désert et les flots;
> Pour le retour je vous garde une histoire,
> Je reviendrai! pêcheurs et matelots.

A...N.

DE L'INTELLIGENCE ET DE LA FOI (1);

PAR M. GUILLEMON,
Capitaine du génie.

L'analyse que nous allons donner de cet ouvrage, indiquera avec quelle énergie les esprits les plus indépendans se trouvent ramenés à confirmer les principales vérités du Christianisme. En prenant pour point de départ le premier fait de conscience par lequel se révèle l'âme de l'enfant, l'auteur arrive à déterminer les lois de l'intelligence, de la famille et de la société : il caractérise l'intervention mystérieuse de la Providence dans la conduite des affaires humaines ; il en montre la nécessité comme sanction des volontés populaires.

Après la lecture de ce livre, il est permis d'espérer une solution aux questions tant controversées qui ont troublé l'accord qui doit exister entre l'intelligence et la foi. Ne voyons-nous pas chaque jour des esprits consciencieux entraînés vers le scepticisme par l'examen des divers systèmes philosophiques qui se sont partagé le monde? Et cependant pour vivre, pour agir, l'homme a besoin de croire ; cette vérité pressentie par tous les grands philosophes éclairera d'un jour tout nouveau les phénomènes de la pensée. Quelle puissance autre que la foi nous arracherait au sommeil de l'indifférence, nous soutiendrait contre les angoisses de la douleur?

Introduction.

L'homme de la philosophie ressemble à la statue de Pygmalion, qui vivante touchait de toutes parts au néant : né d'une mère qui méconnait la *foi*, de toutes parts il touche au néant du scepticisme. L'homme croit cependant ; sa *foi*, d'où vient-elle? On répète après S. Paul: *La foi vient de l'ouïe* : mais la parole n'est qu'un son quand elle ne pénètre chez nous que par l'oreille, et saint Paul avait besoin d'ajouter : l'ouïe par la parole de Dieu. Un pauvre villageois écoutant prêcher son évêque qu'il ne comprenait pas, s'écriait : Mon âme entend! Ce pauvre villageois a dit mieux que personne ce qu'est la *foi*. Cette *foi* se trouve à la base de l'intelligence humaine.

L'impuissance naturelle de la psychologie est due à la tyrannie exercée sur la méthode par un principe étroit et dogmatique, qui veut constituer la science en considérant l'homme comme une unité intellectuelle relevant d'elle seule. L'hypothèse de la virtualité, c'est-à-dire du développement solitaire et spontané de nos facultés, sert de fondement à la science des facultés de l'âme telle qu'on a voulu la faire jusqu'à ce jour. Or la virtualité, toute seule, ne peut faire sortir l'homme de la vie purement automatique. Recherchons donc les élémens du premier fait de conscience : il ne suffit pas de dire que le sentiment du moi est le premier fait de l'existence humaine ; il ne suffirait même pas de dire que c'est l'apparition, dans la conscience, du moi et du non-moi ; l'auteur montre que ce non-moi c'est le toi : le premier fait de conscience est l'apparition même du moi et du toi se révélant l'un à l'autre et associés par l'activité et par l'amour.

En attaquant la philosophie actuelle dans sa méthode, on est ainsi conduit à déterminer les premiers élémens de l'intelligence humaine ; on trouve bientôt que ces élémens ne relèvent pas des sensations, et qu'une sensation n'est possible que par la préexistence de ces élémens.

L'auteur arrive dès lors au principe nouveau qui doit souder la psychologie en l'agrandissant, au principe d'une initiation intérieure qui franchit les organes des sens, qui fait naître le premier acte libre, et appelle le moi personnel.

(1) In-8° ; chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12. Prix : 6 fr.

Initiation intérieure, initiation d'âme à âme; initiation qui s'accomplit pour l'enfant et se renouvelle pour l'homme lui-même sous l'influence de l'amour : telle est donc l'hypothèse que M. Guillemon érige en principe, principe au moyen duquel il recommence toute la philosophie. Il semble que M. de Bonald ait eu une sorte de pressentiment de la nécessité d'un principe nouveau, quand il dit : « Peut-être est-il impossible à l'es« prit de s'expliquer lui-même, tout seul, « et sans recourir à un autre être que « lui, comme il l'est à notre corps de « s'élever lui-même sans prendre au « dehors un point d'appui. »

Première partie. — L'initiation maternelle.

L'observation des phénomènes qui se développent chez l'enfant nouveau-né, va nous servir de base pour tracer l'histoire de la pensée.

L'exercice des sens extérieurs chez un enfant qui vient de naître ne commence guère avant le quarantième jour; et cependant il n'est pas rare de voir un enfant sourire à sa mère quelques jours après sa naissance. L'enfant sait sourire à sa mère et la connaît avant qu'il ait rien démêlé dans les impressions du dehors, encore si confuses, si peu concordantes pour ses faibles organes; avant qu'il sache apprécier les distances, distinguer les figures. La foi du jeune enfant dans l'intelligence de sa mère est bien autrement remarquable que cet instinct qui lui fait sucer une mamelle, et devant lequel Hippocrate s'émerveillait tant. Cette foi du faible enfant, comment lui vient-elle? est-ce par la vue, par l'ouïe, par le goût, par l'odorat, par le toucher, ce sens le plus philosophe de tous, comme on l'appelle? Parcourez tous les systèmes, depuis la statue de Condillac jusqu'aux formules de Kant; adressez à tous la même question, et aucun ne répondra.

Dira-t-on que la parole peut éveiller l'intelligence endormie dans les langes matériels du corps? Mais qu'est-ce que la parole pour celui qui ne la comprend pas encore? un son; un son qui varie suivant les climats, ici rauque ou grave, là perçant ou aigu. — Vous faites un son et avez une idée : pourquoi ce son va-t-il éveiller chez l'enfant une idée qui est la vôtre, et adhérer à elle? Pourquoi l'enfant croit-il ensuite vous renvoyer l'idée en renvoyant le son? Telle est la question... *Si non sit intus qui doceat, inanis sit strepitus noster* (S. Augustin); il faut qu'il y ait donc au dedans quelqu'un qui enseigne.

Donc nous entrons dans la vie de l'intelligence, parce qu'un initiateur, en franchissant les organes des sens, fait que notre conscience devient égale à la sienne. Par quelle voie cet événement peut-il s'accomplir? Dieu le sait... et nous ne le saurons jamais. Là, tout est ignorance et ténèbres, le flambeau de l'intelligence naissante s'allume, pour ainsi parler, au flambeau d'une autre intelligence : de ce fait naît le monde de la pensée; mais c'est un fait nécessaire, primitif, qu'il s'agit d'admettre... Il faut admettre qu'il est dans notre vie des momens décisifs où le moi participe à la conscience du toi; qu'il y participe par la vertu d'une initiation qui franchit nos organes, qui éveille le regard intérieur et provoque le développement libre de nos facultés.

Mais à qui la nature a-t-elle réservé le premier rôle dans cet acte suprême? à la femme mère... N'est-il pas naturel que celle qui porte l'enfant dans son sein, qui fait son sang de son sang, et sa vie de sa vie, fasse aussi son intelligence. On ne saurait préciser le moment décisif de l'initiation intérieure; elle doit s'accomplir plus tôt ou plus tard, suivant l'organisation de la mère et celle de son enfant. Il est même probable que les résultats en demeurent d'abord quelque peu confus, et qu'ils n'acquièrent leur netteté qu'après un certain temps, comme il arrive souvent dans les phénomènes de la pensée. Dès le premier jour après la naissance, la mère couve, pour ainsi dire, sous les ailes de sa tendresse et de son amour, la conscience de son enfant. Il se fait alors un travail mystérieux, inaperçu, graduel; mais enfin il arrive un moment où ce travail s'accomplit; le germe de la conscience enfantine, fécondé par l'influence maternelle, sort de sa prison, et il existe un homme de plus. — Toutefois, il ne faudrait pas

prétendre que la mère est seule capable de remplir auprès de son enfant le ministère de l'initiation. A cet égard, l'enfant est sous l'influence de tous ceux qui l'aiment, de ceux qui *s'amusent à lui*, comme dit saint Augustin : ce qui est fort heureux, car il n'est pas rare de voir la mère abdiquer cette noble fonction dans laquelle la nature lui réserve le premier rôle. L'initiation intérieure accomplie par la mère, est l'initiation type, l'initiation voulue par la nature. L'initiation intérieure ne fait jamais défaut à la nature, de quelque part qu'elle émane; mais elle peut être à divers degrés, comme nous le verrons plus tard.

En quoi consiste cette initiation dont les élémens sont contenus dans la pensée de la mère? Pendant les instans qui suivent la naissance, l'enfant n'a pas la conscience de son activité. Il pourra pâtir et pousser des cris comme un automate qui ignore ce qu'il fait. Mais lorsque sa mère le prend, le serre contre elle et le calme, elle pénètre en son intérieur, elle éveille l'œil de la conscience et lui fait apercevoir dans cette activité d'automate une activité libre et volontaire. Par l'initiation maternelle les deux notions, *moi*, *toi*, sont transmises à l'enfant, et tout ce qui accompagne la première, accompagne aussi la seconde; c'est-à-dire que, si l'enfant acquiert, avec avec la notion de son existence, la conscience de son activité à lui, avec la notion de l'existence de sa mère, il acquiert la conscience de son activité à elle; c'est-à-dire encore qu'avec les notions primitives du moi et du toi, de la personnalité et de l'extériorité, l'enfant acquiert, par la conscience, la notion de sa causalité propre et de la causalité extérieure : c'est là précisément la notion trinaire que l'analyse et l'observation intérieure nous ont montrée comme dominant et pénétrant tous les faits de la pensée.

Mais un autre élément surgit avec les trois notions primitives; nous voulons parler d'un élément moral destiné à vivifier cette trinité, foyer de nos connaissances. Lorsqu'un enfant repose sur le cœur de sa mère, cette mère n'est pas seulement un être actif; elle est en même temps et par dessus tout un être qui aime, un être qui est heureux. L'amour est l'antécédent nécessaire de l'initiation; il est le moi, de même que l'activité, de même que la cause libre et volontaire. Si donc l'enfant participe à tout ce qui se développe chez sa mère, il prend part à son amour et à son bonheur. Et c'est ainsi que, dès l'origine, se manifeste cette loi de notre nature en vertu de laquelle les affections du cœur se développent parallèlement à l'intelligence; les affections du cœur qui toujours enveloppent l'esprit et le vivifient.

Conséquences morales. — Le Cœur.

Ainsi que nous l'avons montré, il existe au cœur de l'homme trois élémens qui sont contemporains : l'amour de soi, l'amour d'autrui et un sentiment de bonheur qui les enveloppe. Lorsque, pour la première fois, la faculté d'aimer se manifeste, ces trois élémens sont réunis, et s'ils ne persistent pas toujours ainsi, ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre. Pour donner à la morale son véritable fondement, il fallait savoir quel est à l'origine l'accompagnement nécessaire de l'amour de soi; il fallait savoir que notre premier sentiment est avant tout un sentiment d'association intime. La passion primitive, origine et principe de toutes les autres, n'est donc pas l'amour de soi tout seul, sentiment égoïste et solitaire, mais bien l'amour de soi et d'autrui, sentiment social et religieux.

Mais, au moment décisif de l'initiation, il peut arriver que la chair envahisse l'esprit, il peut arriver que le moi passe tout entier dans la sensation; la souffrance ou la volupté peuvent absorber le moi pendant l'acte maternel.—L'initiation intellectuelle peut descendre ainsi à des degrés différens. Voilà pourquoi l'on verra toujours deux doctrines, le matérialisme et le spiritualisme.

Celui qui devient père de famille commence, pour une partie du genre humain, ce qu'autrefois Adam commença pour l'humanité tout entière. Ceci est vrai parce que l'homme tient à sa postérité, non seulement par les lois de la génération, mais surtout par une loi morale de solidarité conditionnelle. Cette loi de la solidarité est une conséquence de l'initiation; et cette solidarité est le premier principe de la famille. C'est au

nion et le conflit des intelligences, ce qui doit en résulter pour la société et pour l'homme lui-même dans la société.

Troisième partie. — La Tradition.

L'initiation intérieure est le principe de toutes les croyances humaines, parce que toute croyance nouvelle est la formule d'un nouveau développement des facultés de notre âme; parce que notre âme, initiée à une énergie demeurée latente jusqu'à ce moment, fait effort pour égaler le toi qui se pose au sein de la conscience, et prend une résolution soudaine qui s'accomplit dans un acte de foi.

L'état actuel de la foi se lie à ses états antérieurs; c'est incontestable : la tradition contient toujours, à divers degrés, et la foi des siècles passés, et, en germe, la foi des siècles à venir; elle traîne à sa suite tous les pressentimens de l'humanité, tous ses désirs, quelque vagues qu'ils puissent être, et aussi les souvenirs parfois trop déshonorés des croyances qui ne sont plus. La tradition est souvent enveloppée d'un linceul, tandis qu'autour de sa tête rayonne l'auréole d'une vie nouvelle qui va commencer.

Par le sentiment intime de ses facultés infinies, le moi tend à se développer et à se développer sans cesse; et lorsqu'une âme, douée d'une foi nouvelle qui l'élève, vient se poser en face de lui, le moi tend à produire un acte qui est cette tendance, en vertu de laquelle les êtres de même nature se mettent en harmonie. Par l'initiation mutuelle qui vient avec la sympathie, le moi d'autrui se montre devant le nôtre dans un développement supérieur de ses facultés; notre conscience est initiée à une énergie demeurée latente jusqu'à ce moment, énergie qui fait effort à son tour, et produit une résolution soudaine vers la foi. De là ce recours perpétuel de notre âme à une force qui semble s'ajouter à la sienne; de là ces secours merveilleux de l'amour et de l'amitié; de là ces phénomènes surprenans des grandes réunions, ces actions et ces réactions mutuelles par lesquelles toutes les intelligences s'unissent, se composent, pour ainsi parler, et donnent une résultante commune qui entraîne : de là cette puissance qui pétrit, au sein des nations, le moi social et religieux.

L'humanité ne doit jamais ses progrès aux hasards du génie individuel; les révolutions sociales, de la politique, de la science, de l'art, ne peuvent être rapportées à l'indépendante supériorité de quelques hommes; car l'homme qui domine la foule, de la tête ou de la ceinture, en est sorti tout entier; il est comme le sommet de la vague qui, pour s'élever vers le ciel, a besoin d'être soutenue par toutes les gouttes du vaste Océan. Les plus grands hommes sont ceux auxquels tous les siècles ont travaillé.

Mais les dogmes nouveaux ne sont pas un simple produit de l'élaboration sociale : sans l'intervention divine, l'idée commune ne recevrait jamais son nom véritable.

Conséquences morales. — Le Pouvoir.

Le pouvoir est la domination des croyances actuelles, la réalisation de la foi dans les lois; le pouvoir est donc une chose toute morale.

« Les grands changemens qui arrivent « en bien ou en mal dans les institutions « sociales, dit M. de Bonald, n'ont ja« mais de date certaine; ils existent déjà « quand les hommes les déclarent; et « même les hommes ne les déclarent et « ne les sanctionnent par leurs lois, que « parce qu'ils existent depuis long-temps. » —Or, si la loi ne fait que déclarer ce qui existe depuis long-temps dans les mœurs, le peuple seul est cause; donc seul il a ou plutôt il est le pouvoir; donc le peuple est le seul et unique souverain après Dieu.

Le sens commun se traduit par des façons de parler vulgaires. Un peuple commence par parler ses mœurs, plus tard il les traduit dans les lois écrites. Les façons de parler vulgaires sont les mœurs nationales représentées par des monumens.

Il n'y a pas de sens commun sans une langue commune. La création d'un nom est un phénomène d'initiation réciproque, de sympathie, un acte du moi social déterminé par les circonstances de temps et de lieux, circonstances intimes et extérieures; elle est un acte de sou-

veraineté populaire dans lequel chaque individu prend une résolution grave pour sa liberté; car la liberté fait alors abdication d'une partie de sa personnalité pour conclure un contrat entre le sens intime et le sens commun. Le premier mot prononcé par les hommes exprima ce contrat, et rendit sensible le moi social; ce premier mot fut le nom de Dieu. Dès que l'humanité posséda le nom de Dieu, tous les autres noms furent créés à l'instar de ce nom vivant et véritable, auquel ils empruntèrent leur caractère de vérité. Il fallut chez les hommes la conviction que ce nom recevait l'assentiment de Dieu même; il fallut la conviction que Dieu participait au moi social devenu sensible dans son nom; et c'est ainsi que la parole n'est pas seulement le signe de la société des hommes entre eux, mais encore de la société des hommes avec Dieu.

Telle est l'origine de cette puissance merveilleuse de la parole, de cette autorité qui se manifeste dans certaines formes sacramentelles, dans les façons de paroles vulgaires qui traduisent les mœurs, qui disent le droit et le devoir.

Le Christianisme apporta-t-il au monde des idées inconnues? Non, pas une seule, à proprement parler; mais il vivifia des idées mortes, des paroles mortes; il restaura dans un nom véritable les idées qui avaient perdu leur nom; il replaça dans les cœurs ce qui n'était plus que dans quelques intelligences. Jésus-Christ s'annonça comme celui qui venait rendre vivante l'antique loi, réparer l'initiation primitive. — Outre que l'homme seul ne porte en lui le principe suffisant d'aucune foi nouvelle, il faut qu'un premier apôtre puisse dire avec foi : La parole que je vous annonce est la parole de Dieu. Tel est l'Homme-Dieu que les chrétiens reconnaissent et révèrent comme l'auteur de la tradition mortelle, comme le pouvoir personnifié de la société catholique.

Conséquences intellectuelles. — La Science.

La tradition formait les axiomes de toutes les sciences, et la valeur de ces axiomes varie par cela même dans le cours des âges. Toute œuvre scientifique commence par un acte de foi. Ceci, qui résulte des principes précédens, se montre clairement quand on interroge l'histoire de l'humanité.

Quel rapport entre la science à une époque de l'histoire et la science à une autre époque? un rapport élémentaire fondamental : la science ne cesse jamais d'être une théologie manifeste ou cachée; l'idée de Dieu domine tous les axiomes, et selon que l'idée de Dieu sera telle ou telle, les axiomes seront tels ou tels. Il le faut bien, puisque l'état actuel de la science est toujours en rapport avec l'état actuel des facultés de l'âme, et que le développement de ces facultés est lui-même soumis à l'idée de Dieu qui règne dans les consciences.

Les principes ne possèdent une puissance réelle pour engager l'esprit humain dans la voie des découvertes qu'autant qu'ils siégent dans la conscience; et si leur puissance, dans les temps modernes, vient de la foi chrétienne, c'est que le Christianisme replaça l'idée de Dieu dans la conscience des hommes. L'histoire des sciences, comme celle du pouvoir, rend manifestes l'étendue et la profondeur de cette parole de saint Paul : *Instaurare omnia Christo quæ in cœlis et in terrâ sunt.*

Toute œuvre scientifique exige la certitude des axiomes; sans la certitude l'on ne peut rien affirmer avec résolution, rien entreprendre en vue d'un résultat général.

Le certain n'est pas le vrai. Les Germains qui croyaient entendre le soleil passer pendant la nuit d'occident en orient, possédaient bien la certitude de ce qu'ils affirmaient; ils n'étaient pas dans le vrai cependant. C'est à Vico qu'est due la distinction profonde du certain d'avec le vrai : « Faute de savoir le vrai, « dit-il, les hommes tâchent d'arriver au « certain, afin que si l'intelligence ne « peut être satisfaite par la science, la « volonté du moins se repose sur la con- « science. » — Ce mot est admirable.

Qu'est-ce donc que la certitude? La certitude est l'adhésion intime à la tradition actuelle, à la foi vulgaire, par le fait de l'initiation intérieure. La certitude s'empare de nous dès le berceau, et c'est pourquoi les hommes ne peuvent

jamais montrer l'origine de ce sentiment que tous ils possèdent également. La certitude résume, dans un sentiment, la solidarité du sens intime avec le sens commun; à mesure que ce sentiment s'élève vers Dieu, le certain converge vers le vrai.

La science bien mieux encore que l'art est l'expression de la société.

Sommaire synthétique.

Sous ce titre, l'auteur développe une cinquième partie qui complète l'unité qu'il a voulu donner à son œuvre. En marchant sur les traces de Leibnitz, en introduisant le principe de l'initiation intérieure dans l'harmonie préétablie, il trace une syntaxe philosophique et universelle. Mais ici nous nous arrêtons: l'analyse qui précède est déjà longue, bien qu'elle suffise à peine pour faire connaître un livre où l'auteur, placé à un point de vue tout nouveau, décrit l'histoire dramatique de l'âme humaine.

Henri DE VILLERS.

THESAURUS POETICUS LINGUÆ LATINÆ,

OU DICTIONNAIRE PROSODIQUE ET POÉTIQUE DE LA LANGUE LATINE (1);

PAR L. QUICHERAT.

Ouvrage adopté par le Conseil royal de l'Instruction publique.

Dans ce siècle de frivoles conceptions, de productions bizarres, de rêves littéraires; où tant d'œuvres paraissent et s'évanouissent aussi vite que ces rêves mêmes, voici un livre sérieux, logique, d'une existence réelle, et qui, dans le labeur de sa création, a la garantie de sa durée. M. Quicherat ne croit pas à l'improvisation des choses durables : aussi n'a-t-il pas essayé de franchir d'un saut l'immense carrière qu'il s'était ouverte, et il a consacré un travail de huit années à son important ouvrage. Certes, ce n'était point une faible tâche que la sienne : il s'agissait de donner à l'enseignement public un dictionnaire de la langue poétique latine, qui, malgré l'in-4° du P. Vanière et le *Gradus* de M. Noël, n'existait pas encore en France, ni même dans aucune partie de l'Europe.

Avant de rendre justice à l'excellent travail de M. Quicherat, il faut d'abord le féliciter de sa généreuse entreprise : c'est un coup de patriotisme classique. On aime à voir un jeune Français marcher sur les traces des savans d'outre-Rhin; que dis-je? leur frayer une route nouvelle. J'avoue que je suis comme le paysan d'Aristide; je suis fatigué d'entendre répéter sans cesse : Vivent les Allemands! Voilà les dépositaires, les régénérateurs de l'antiquité; voilà les vrais initiés aux mystères des littératures grecque et latine. Professeurs de France, inclinez-vous devant le plus petit écolier de la plus petite université d'Allemagne! — N'y a-t-il pas un peu d'exagération et beaucoup d'habitude dans ces éloges; et tous les commentateurs allemands, petits et grands, sont-ils donc tous des Passow et des Schlegel? Quoi qu'il en soit, aucun d'eux n'a encore songé à cette mine nouvelle exploitée par notre jeune compatriote, ou du moins aucun d'eux ne l'a prévenu dans cette belle entreprise.

Mais l'initiative est le moindre mérite de M. Quicherat : jamais œuvre ne fut traitée avec plus de conscience. L'auteur du *Thesaurus* a senti que le nom ne faisait pas l'ouvrage; il a compris que ce ne devrait pas être une de ces pâles et perpétuelles copies décorées du nom de dictionnaire, et dans lesquelles, par la

(1) Un volume in-8° de 1330 pages; prix : 9 fr. broché. A Paris, chez L. Hachette, rue Pierre-Sarrasin, 12.

force de la tradition, les successeurs enregistrent fidèlement les fautes de leurs devanciers, et se font une religieuse obligation de l'erreur et du mensonge. Des dictionnaires! tout le monde en fait aujourd'hui; il n'y a point de sciences, d'arts, de soi-disant grands hommes, qui ne soient mis en dictionnaire. Mais ce sont plutôt des réimpressions que de nouveaux ouvrages, et la science n'a rien à y gagner, non plus que la réputation des auteurs.

Le livre de M. Quicherat appartient à lui seul; seul, il l'a conçu et exécuté. Comme il le dit spirituellement lui-même, il a senti que, pour une telle œuvre, il fallait plus qu'un chef d'entreprise. Les livres précédens sur la même matière, les index des poètes, lui étaient ouverts; les suivre, c'était s'égarer : l'auteur ne les a consultés que pour en rectifier les fautes innombrables et en constater les nombreuses lacunes. Descartes, pour la mieux comprendre, avait refait son intelligence; M. Quicherat, pour mieux l'apprécier, a recomposé la période de la poésie latine; il a commencé par en fixer les limites. Celles de sa naissance ne pouvaient être changées; il fallait nécessairement partir des Livius Andronicus, des Nævius et des Ennius, hommes de grammaire et d'imagination, qui fondèrent tout à la fois la langue et la poésie. Mais où arrêter cette période? Fallait-il la terminer aux poëtes de la décadence? Devait-on y comprendre ces poètes, et y joindre l'immense cortége des enfans d'Apollon, quels qu'ils fussent, qui ont desservi l'autel de la muse latine? M. Quicherat avait trop de goût pour se charger de ce lourd bagage : il a bien vu qu'il y avait un moment où la poésie latine cessait d'être poésie latine, ou du moins poésie latine originale; car de deux choses l'une : ou le style de ces imitateurs est conforme à celui des maîtres, et alors ces maîtres nous suffisent pour modèles; ou il s'en écarte et procède par un nouveau mécanisme, et alors cette création bizarre, si ingénieuse qu'elle soit, ne peut faire autorité. M. Quicherat a donc jugé à propos de s'arrêter à *Venantius Fortunatus*, qui vivait dans le sixième siècle de notre ère. Tous les poètes compris entre ces deux limites ont été soumis par lui à un examen judicieux : leur texte a été étudié, approfondi, critiqué, commenté avec ce goût et cette conscience dont ce savant professeur a donné déjà tant de preuves dans ses publications classiques; leurs trésors, qui avaient échappé à des recherches superficielles, n'ont pu tromper un œil plus pénétrant et plus exercé. Disposés par une main habile, ils présentent dans le livre de M. Quicherat le panorama le plus brillant et le plus fidèle de la poésie latine. Enfin les inscriptions tracées sur les monumens publics, sur les tombeaux, au fond même des catacombes, ont enrichi ce beau travail de leur commun tribut.

Louons ici l'auteur de la juste part qu'il a faite aux premiers poètes de la littérature romaine : Térence, et Plaute surtout, si négligés dans les *Gradus*, paraissent dans cet ouvrage avec tout l'honneur qui leur est dû. Ce n'est pas que, dans le *Novus Thesaurus*, publié, en 1828, par M. Lindemann, ils n'aient été largement traités : au contraire, ce savant, plein de ses études sur les comiques, s'est appuyé trop souvent de leur témoignage, et semble avoir voulu, par son exclusion en leur faveur, compenser l'injustice de ses devanciers. M. Quicherat a le mérite de M. Lindemann, sans en avoir le défaut : il prend de ces deux poètes ce qui peut servir à fixer la latinité poétique de leur époque. Il fait de même à l'égard de Lucrèce, trop rarement cité dans les *Gradus*; de ce Lucrèce qui, malgré l'imperfection de son style, s'est soutenu, par la force de sa mâle poésie, au rang de Virgile, regardé lui-même avec justice comme le premier des écrivains latins. C'était du moins le jugement de Voltaire, qui, citant deux poètes comme les deux premiers écrivains, chacun dans sa langue, nomme Virgile et Racine.

On remarque aussi dans le livre de M. Quicherat une sérieuse étude des poètes chrétiens, et la même plume qui a rétabli les textes d'Ennius et de Lucile s'est aussi exercée sur les Prudence et les Sidoine Apollinaire. C'est dans ces poètes surtout que l'œil de l'observateur surprend les rapides métamorphoses de la poésie latine. Jusqu'alors la langue de

Virgile avait presque toujours été appliquée aux mêmes idées; elle avait toujours célébré des héros, des combats, la paix, la gloire, et par dessus tout les dieux de la mythologie. La latinité du siècle d'Auguste pouvait donc suffire à des sujets qui lui étaient si familiers; mais quand il a fallu exprimer les mystères de notre religion, les miracles de la foi, et une foule de pensées et de choses pour lesquelles la langue latine poétique était incomplète, par quelle heureuse adresse, par quels habiles larcins, les poètes chrétiens ont dû réparer cette insuffisance! M. Quicherat n'a pas cru que ces poètes dussent rester dans l'oubli où ils sont relégués par l'ignorance et la paresse; voici comment il s'exprime à leur égard dans sa préface: « Cette étude, que je n'avais regardée que « comme obligatoire, n'a pas été sans « charme pour moi, et j'avoue que j'ai « souvent trouvé dans saint Prosper, « Sidoine Apollinaire, et surtout Pru« dence, un heureux reflet du langage « de la bonne époque. »

Voilà quelles sont les sources où l'auteur a puisé; voilà les élémens qui forment la base de son livre. Examinons maintenant l'économie du travail, et voyons si le mérite de l'exécution répond à la richesse des matériaux et à l'intelligence avec laquelle les recherches ont été dirigées et approfondies. Il est aisé d'apercevoir tout d'abord le double but de M. Quicherat : son intention a été de faciliter aux jeunes nourrissons des muses le mécanisme du vers latin, et aux amateurs de la littérature latine l'intelligence des poètes qui la composent. Sous le premier rapport, il a dû s'occuper avec un soin particulier de la quantité, des synonymes, des épithètes, des phrases poétiques, enfin de tous les secours utiles à la rigoureuse exactitude du vers, à l'ornement de sa facture et à son développement. Cette partie est vraiment traitée avec le sentiment de l'art et tout l'acquit du maître; la quantité y est appuyée sur des autorités incontestables, et, lorsqu'il y a lieu, le mot grec la confirme par l'analogie; le choix des phrases poétiques et des épithètes est des plus heureux, et toujours justifié par le bon goût. Mais ce qui mérite, à notre sens, le plus d'éloges dans cette partie, c'est la disposition logique des synonymes.

Le synonyme! qui n'en connaît l'immense ressource? qui n'en connaît aussi les abus? M. Quicherat s'est bien gardé d'imiter ces amas confus de mots vagues qui ne tiennent quelquefois que par un point au mot qu'ils représentent : chez lui, le synonyme est toujours un équivalent réel, et si le mot, depuis sa mise en circulation, s'est modifié, l'auteur en subdivise les modifications d'après l'ordre des temps, et à chaque sens nouveau vient se joindre le juste remplaçant qu'il réclame. L'usage prouvera ces vérités, dont les exemples sont à chaque page dans le livre de M. Quicherat.

Voulez-vous rectifier vos idées sur certains vers attribués, par tous les *Gradus*, à des auteurs qui en sont bien innocens? Ouvrez encore le *Thesaurus*, et vous ne confondrez plus les productions religieuses de Juvencus avec le mordant et hyperbolique Juvénal, ni les vers décolorés du Mantuan avec la veine espagnole de Manilius ou la pointe épigrammatique de Martial; ouvrez-le sans crainte : je vous assure contre ces longues peintures de tempête, ces vastes descriptions de chaos, ces brûlans tableaux de volcan, enfin toutes ces interminables tirades où sont entassés pêle-mêle le sublime de Virgile, le pathos de Lucain, le vide sonore de Claudien, et les dactyles et les spondées modernes des PP. Rapin et Vanière. Voilà la véritable cause de la décrépitude de la poésie latine dans nos écoles : couverte de ces lambeaux de pourpre usée (quand c'est de la pourpre encore), elle se traîne dans une ornière profonde, d'où ne peuvent ni ne veulent la tirer de jeunes imaginations qui ne la considèrent plus comme un talent, mais comme un métier. Et pourtant, le plus grand écrivain de notre époque, M. de Chateaubriand, n'a pas dédaigné d'exceller en ce genre.

M. Quicherat a donc atteint avec succès son premier but : son livre est profitable à l'étude de la versification.

Quant au second, l'explication précise des expressions poétiques, il n'a pas été moins heureux : tous les sens y sont présentés, discutés, appuyés d'autorités victorieuses. Il faudrait citer bon nombre

des articles, si l'on voulait montrer combien d'interprétations vicieuses il a redressées. Ainsi, en lisant *vernales horæ*, dans Manilius, vous aurez l'aimable idée du printemps, et non l'idée d'esclavage, comme la donne le livre de M. Noël au mot *vernalis*, qu'il assimile à *vernilis*, d'esclave. En ouvrant Palladius, ce poétique Columelle du quatrième siècle, vous traduirez naturellement *rusticitatis opus*, ouvrage qui concerne la campagne, sens indiqué par M. Quicherat, tandis que le *Gradus* donne simplement *rusticité, grossièreté*. On trouve dans Catulle : *Movens anilitas tempus*, la vieillesse agitant sa tête tremblante : l'idée de *tempes*, et par conséquent de *tête*, n'est nullement donnée par le précédent dictionnaire, où l'on voit simplement *temps, durée*. Enfin, en suivant le nouveau guide, on ne traduira plus *salientis* par *qui sale*, dans l'exemple d'Ovide : *Micæ salientis honorem*; on ne dérivera plus *in promptu* de l'adjectif *promptus, a, um;* on n'expliquera plus *nomine* par *raison*, dans le vers de Juvénal : *Falso nomine*, sous un *faux nom;* on sera frappé d'une grave erreur en voyant dans les *Gradus*, au mot *ascensus*, le vers suivant :

Et vox *ascensu*, nemorum ingeminata remugit,

dans lequel Virgile ferait *monter* les forêts d'une certaine façon, tandis qu'il a écrit *assensu*.

Le temps seul montrera toutes les fautes de quantité que M. Quicherat a rectifiées. Par exemple, on ne verra pas dans le *Thesaurus* le mot *cacus* avec la première syllabe brève, justifié par un faux exemple d'Ovide; ni la seconde brève dans *Afranius*, ni la seconde longue dans *aculeus*, ni la seconde brève dans *anteeo*, tandis qu'elle doit s'élider, ni la première alongée dans *liquescant*, avec l'autorité d'un vers d'Ovide mal cité. En relatant l'étymologie grecque, l'auteur a légitimé à la fois la quantité et l'orthographe, souvent même la règle grammaticale. Ainsi il ne donne pas, comme ses prédécesseurs, *bias, biæ*, au lieu de *biantis; aloïdes*, au nominatif pluriel, comme si c'étaient des femmes, au lieu de *aloïdæ; Dejanira*, avec la deuxième syllabe longue; ni *Pantheus*, au lieu de *Panthus;* ni *Ægysthus*, au lieu de *Ægisthus*.

Nous nous bornerons à ces exemples; ils prouvent assez l'importance du travail de M. Quicherat. Honneur donc au jeune professeur dont l'œuvre n'est pas moins utile à l'écolier qu'au savant, et qui vient de donner à la France un livre si distingué, véritable conquête sur les universités d'Allemagne !

REVUE GERMANIQUE RELIGIEUSE.

HISTOIRE MODERNE DE FRANCE, DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1836, par J.-A. Boost. — *Augsbourg*, à la librairie de Charles Kollmann, 1839.

Une science historique n'est possible qu'autant qu'elle repose sur des bases solides, qu'elle dérive de principes vrais et incontestables. En effet, comment pourrions-nous juger la succession des faits, qui forment l'élément matériel de l'histoire, si nous manquions d'un critérium infaillible ; comment pourrions-nous arriver à la notion de toutes ces existences contingentes que nous offrent les annales de l'humanité, s'il n'y avait pour notre esprit une loi absolue, nécessaire, à l'aide de laquelle nous puissions nous élever à la conscience distincte de ce qui se passe sous nos regards, comme de ce que les traditions de nos ancêtres nous ont laissé? Partout il faut que la matière soit subordonnée à l'intelligence, le fini à l'infini, le contingent à l'absolu, s'il doit y avoir ordre, union, harmonie. Or, où trouver des principes capables de servir de point d'appui à l'entendement humain? Où trouver la raison première des phases successives de l'humanité, des révolutions sans nom-

bre que l'histoire étale complaisamment devant nous? Ou bien l'instinct qui porte l'homme à classer ses idées, à subordonner les faits à une cause originaire et motrice, ne serait-il qu'un caprice du hasard, et non un besoin inséparable de la pensée? Mais non, les prérogatives de l'intelligence seront toujours le vrai titre de notre gloire et de notre grandeur : tout ce qui se lie à ces prérogatives aura sa racine dans la nature même, et, malgré les sophismes de quelques cerveaux malades, il demeurera certain qu'il y a quelque chose, dans le monde réel, qui y répond de la manière la plus adéquate.

On ne peut que gémir à la vue de ces innombrables écrits que la presse lance, toutes les années, dans le domaine littéraire, sous le titre d'ouvrages historiques, et qui ne sont que les enfans d'une ignoble spéculation mercantile, ou ceux d'un aveugle esprit de parti, ou enfin le résultat d'un sot amour-propre qui aime à faire parler de soi. Étude sérieuse des sources, comparaison judicieuse et impartiale des faits, amour de la vérité, désir d'être utile à la société, saint enthousiasme pour les notions éternelles du beau et du juste, toutes ces qualités, qui sont celles que tout historien doit posséder à un haut degré, s'il ne veut point profaner une science sacrée, n'allez point les chercher dans ces faibles productions du jour, quelques volumineuses qu'elles soient, et quelque pompeux titres qu'elles portent sur leur frontispice. La muse du passé ne pourra jamais en reconnaître les auteurs pour ses prêtres et ses ministres. Si donc, dans cette masse d'ouvrages, que nous possédons, il s'en trouve peu qui méritent d'être rangés au nombre des écrits vraiment historiques, nous ne nous étonnerons pas non plus de ne point y trouver les principes dont nous avons parlé plus haut. Un homme qui ne prend la plume que pour servir les intérêts d'une coterie, se gardera bien d'exposer les événemens dans leur simplicité naturelle. Au lieu de partir des notions concrètes pour arriver aux abstractions, c'est l'abstraction qu'il pose comme point de départ, pour en déduire les notions concrètes. Il a un système, un cadre, un moule, dans lequel il lui faut faire entrer les faits, sans s'inquiéter le moins de la marche absurde d'un procédé semblable. Altération des textes, anachronismes, tout lui est bon, pourvu que cela mène au but individuel que l'écrivain s'est proposé.

Or, de cette façon, on peut avoir des romans historiques, écrits du point de vue protestant, athée, déiste, révolutionnaire, absolutiste ; mais ce ne sera jamais de l'histoire. Celle-ci n'est possible qu'à une seule condition, savoir qu'elle ait sa source dans la foi religieuse, dans la révélation. L'histoire n'est possible qu'autant que le principe chrétien, que le principe catholique y répande mouvement et vie. De même que la nature ne saurait être comprise par quiconque refuse de reconnaître un être suprême, dont la sagesse et la puissance infinies ont créé l'univers et le maintiennent; de même l'homme ne peut être compris que par Dieu et en Dieu. En Dieu seul est la vérité ; nulle vérité ne peut donc être dans l'homme, si elle ne lui a été révélée, communiquée par le Très-Haut. C'est là le principe de l'histoire; et c'est à l'absence de ce principe dans les ouvrages modernes qu'il faut attribuer la décadence de cette noble science et sa stérilité sur le développement moral de la société.

Si nous nous sommes appesantis sur cet exposé philosophique, c'est que l'on ne saurait trop prémunir contre une fausse science qui fascine les yeux de beaucoup de gens, parce qu'ils se laissent séduire ou par un beau nom ou par un titre fastueux. Il est d'autant plus nécessaire de replacer les études historiques sur leur base véritable, qui n'est autre que le principe religieux. Notre époque commence à voir une restauration scientifique, laquelle mènera tôt ou tard à une autre restauration, celle de la société tout entière, non par une dynastie, mais par la foi catholique. *L'Université catholique* a déjà eu occasion de signaler quelques uns des maîtres qui travaillent à la réhabilitation de l'histoire et de la science, et nous sommes heureux de citer un nouvel écrivain, appartenant à cette école, c'est l'auteur de l'*Histoire moderne de France, depuis 1789 jusqu'en 1836*.

M. Boost est un de ces écrivains qui ne prennent la plume qu'après avoir long-temps vécu au milieu des affaires publiques. Son livre est le fruit d'une longue expérience. Il ne raconte que ce dont il a été témoin. Quoique Allemand de naissance, de sentiment et d'idées, il a passé en France les années de sa jeunesse, et ce fut au milieu de nos discordes civiles, au plus fort de la terreur qu'il vécut à Paris. Il assista aux scènes sanglantes par lesquelles le jacobinisme prétendit appuyer la liberté et l'égalité du citoyen français ; et la tête de l'infortunée Marie-Antoinette vint rouler à ses pieds, et lui montrer dans toute sa hideuse nudité cette fausse philosophie sociale à laquelle on voulait attacher le bonheur du monde. Jeune et enthousiaste, l'auteur avait quitté le sol natal pour voir la liberté ; il s'en revint au foyer paternel désabusé des illusions du premier âge, mais toujours plein d'amour pour la France.

Tel est l'auteur qui a écrit le livre que nous annonçons. Les principes que nous avons développés plus haut, comme constituant l'essence de tout bon ouvrage historique, sont ceux qu'il professe, ceux d'après lesquels il juge les événemens de la révolution française. Si quelquefois notre orgueil national était blessé d'un jugement sévère porté contre nous, nous ne pouvons du moins pas porter rancune à l'auteur, et nous devons reconnaître que, s'il est sévère, il est aussi juste. Nous n'entrerons pas dans le détail de son livre : nous nous bornerons à l'indication sommaire des matières qu'il renferme, et nous citerons quelques unes des réflexions dont les principaux faits se trouvent accompagnés. La révolution française est un événement qui se trouve trop rapproché de nous, pour que chacune de ses phases ne soit bien présente à notre souvenir, et pour qu'il soit, par conséquent, utile ou nécessaire de les mentionner dans l'analyse d'une histoire de cette même révolution.

L'auteur, après avoir posé les vrais principes historiques, trace un exposé rapide de l'histoire de France depuis la réforme du seizième siècle jusqu'à la réunion des États-Généraux en 1789. Les révolutions modernes sont filles de la réforme ; tout ce qui tendait à favoriser cette dernière, devait amener tôt ou tard un bouleversement politique. La politique des rois de France, dans le seizième et le dix-septième siècle, a toujours été de favoriser les novateurs religieux, dans les pays étrangers, pendant qu'ils les opprimaient dans leurs propres États. Une semblable conduite devait porter ses funestes fruits ; elle les a portés. Le voltairianisme et la révolution sont venus mettre en pratique les coupables maximes suivies par les hommes du pouvoir.

M. Boost admet onze époques dans la révolution française. Les six premières sont la progression du mal jusqu'à son point culminant dans le triumvirat : les cinq autres comprennent la chute de Robespierre, le directoire, le consulat et l'empire, la restauration, la révolution de juillet. La chute de la branche aînée des Bourbons est représentée par l'auteur, comme une juste punition du ciel pour l'appui que les princes de cette famille avaient pendant si long-temps accordé aux novateurs religieux, et pour les envahissemens iniques dont un Louis XIV s'était rendu coupable envers l'une des puissances allemandes qui a été le plus puissant rempart contre le protestantisme et contre le coran.

« Le bonheur de l'Église et celui de « l'Etat, dit M. Boost, fut donc entière« ment anéanti par la mise à exécution des « fameuses ordonnances de Charles X : « quand on considère les forces consi« dérables qui se trouvaient à la dispo« sition du roi, on est en droit de croire « que le ciel avait refusé sa grâce à la « branche des Bourbons, de rétablir, « par elle-même et par les hommes qui « lui étaient dévoués, un ordre de cho« ses que, à des époques antérieures, « tant de souverains de cette maison « avaient cherché à détruire autant qu'il « était en eux. En effet, ce furent des « Bourbons qui provoquèrent jadis, en « France, la réforme désastreuse, et qui, « dans les guerres des Huguenots, se mi« rent à la tête du mouvement novateur. « Ce furent des Bourbons qui, dans les « guerres occasionnées, en Allemagne, « par l'hérésie et le schisme, persécutè« rent l'Eglise, conduisirent les Musul« mans jusqu'aux portes de la ville im-

« riale, ravagèrent les provinces rhénanes d'une manière plus barbare que ne « l'auraient fait les soldats du croissant, « et profanèrent jusqu'aux tombeaux, « dont ils arrachèrent les dépouilles « mortelles des empereurs allemands. « Ce furent des Bourbons qui employèrent la ruse et la force pour s'emparer « de la succession austriaco-espagnole; « qui, par leur mauvaise administration, « firent déchoir cette Espagne autrefois si puissante; qui, après la mort de « Charles VI, attaquèrent Marie-Thérèse, la fille héroïque de ce monarque, « sans aucun égard pour la pragmatique « sanction, et fournirent ainsi même aux « infidèles de justes motifs d'insulter à « la chrétienté. Ce furent des Bourbons « qui, lors du partage d'une grande nation, de la Pologne, alliée à la France, « restèrent spectateurs tranquilles, tandis qu'ils envoyèrent des troupes auxiliaires à un autre peuple en révolte, « aux Américains, le soutinrent contre « son souverain légitime et aidèrent à « consommer sa défection. Ce furent des « Bourbons qui, par leurs discours et « par leurs actes, sanctionnèrent au milieu de leurs peuples tous les crimes et « toutes les monstruosités morales; qui « ne se bornèrent point à chasser de « leurs États les gardiens les plus fidèles « de l'autel et du trône, mais qui, par « leurs intrigues, provoquèrent encore « leur expulsion des autres pays catholiques. C'est sous le gouvernement de « princes bourbons que le lis français, « ce bel emblème de la pureté, de l'esprit religieux et de la félicité publique, s'est changé en des ronces épineuses, triste image du péché, de l'anathème et de la désolation humaine.

« Comme la race coupable et profondément déchue des Bourbons se trouvait destituée de l'appui du Très-Haut « et de la grâce céleste, le peuple aussi, « le peuple, qui jadis s'était toujours « fait remarquer par son attachement au « monarque, détourna son cœur d'une « famille frappée de réprobation, et « n'eut plus pour elle que de l'horreur, « du ressentiment et une haine mortelle. « C'est ainsi que Henri IV, le roi des « huguenots, périt par le poignard de « Ravaillac; son fils et son petit-fils, « chassés par des rebelles, trouvèrent, « dans leur royaume, à peine un lieu « sûr où ils pussent se mettre à couvert « des poursuites de leurs ennemis; le fer « de Damien pénétra dans la poitrine de « Louis XV; le malheureux Louis XVI « porta sa tête sur l'échafaud, et son « pauvre enfant ne connut que la prison, « les insolences du savetier Simon, et « mourut empoisonné; la mort violente « du prince de Condé et du duc de Berry « souilla les fossés de Vincennes et les « marches de l'Opéra de sang royal: « Louis XVIII fut proscrit deux fois, et « Charles X obligé à trois différentes « reprises de chercher un asile sur le sol « étranger. » (Pages 339-342.)

De semblables paroles pourront paraître sévères à bien des gens, auxquels leurs convictions ou leurs affections politiques ne montrent les Bourbons que sous un jour favorable : mais l'histoire ne connaît pas les préoccupations d'un parti, l'attachement à une dynastie, l'intérêt d'un moment; l'histoire montre les hommes et les choses ce qu'ils sont, avec leurs vices et leurs vertus. Nous-mêmes, lorsque nous considérons avec une âme exempte de préjugés ce que le passé nous dévoile, nous ne pouvons que souscrire à la sentence portée par l'écrivain allemand contre une famille dont nous déplorons le malheur.

Le chapitre de l'histoire de France de M. Boost comprend un examen de ce que les rois et les peuples ont à craindre ou à espérer de l'avenir. Il n'y a de stabilité à espérer pour les trônes, de bonheur pour les peuples, qu'autant que les uns et les autres reconnaissent la nécessité de revenir franchement à la foi et à l'unité religieuse. C'est par le Christianisme seul que la civilisation peut se maintenir et se développer. Avec lui se rétablissent les rapports qui unissent les princes avec leurs peuples, les nations avec les nations, et garantissent de la sorte les droits de tous, en même temps qu'il assigne aux uns et aux autres les devoirs qui sont l'unique source véritable des droits. Malheur à ceux pour qui les catastrophes du présent et du passé restent comme non avenues! Malheur à ceux qui s'opiniâtrent à fermer leurs yeux à la lumière céleste qui les inonde de

toutes parts! Retour à Dieu, tel est le moyen unique pour étouffer l'hydre des révolutions dont le poison mortel a attaqué le principe vital de l'individu, de la famille et de la société.

Nous le répétons : quoique le sentiment national puisse être parfois froissé par des vérités désagréables, nous ne pouvons qu'applaudir à la voie dans laquelle notre auteur est entré ; c'est un nouveau fait qu'il faut ajouter à beaucoup d'autres d'une nature analogue, et qui montre le mouvement catholique qui s'opère en Allemagne, et auquel les écrivains eux-mêmes ne peuvent se soustraire. L'élément catholique devient de jour en jour l'élément dominant ; et nous aurons sous peu l'occasion d'analyser un ouvrage historique, dans lequel on retrouve, presque à chaque page, la preuve de ce que nous venons d'énoncer. La vérité est une ; elle est de Dieu et par Dieu; Dieu est la vérité; il faut donc que celle-ci triomphe, et c'est à ses propres ennemis qu'elle arrache les hommages les plus éclatans et les plus propres à frapper l'esprit de l'homme lettré, comme de celui qui est simple et ignorant.

HISTOIRE DE JÉSUS-CHRIST, FILS DE DIEU ET SAUVEUR DU MONDE, par le docteur J.-B. DE HIRSCHER, professeur de théologie à Fribourg en Brisgau. — 1 vol. in-8°. *Tubingue*, à la librairie de H. Laupp, 1839.

Après avoir, dans le cahier de décembre, cité l'ouvrage de M. Kuhn comme réfutation catholique de la vie de Jésus-Christ par Strauss, nous avons à entretenir nos lecteurs d'un livre sur la même matière, mais rédigé dans un but différent de celui que s'est proposé l'auteur que nous venons de nommer. M. Kuhn s'adresse aux savans et aux théologiens; il a dû rester sur le terrain de la démonstration dogmatique. Mais il fallait chercher à prémunir une classe de lecteurs beaucoup plus nombreuse que celle des érudits; il fallait mettre entre les mains de ceux des fidèles, que leur éducation et leur rang mettent au-dessus du vulgaire, sans en faire néanmoins des lettrés de profession, un livre qui leur servît d'antidote contre l'erreur répandue partout et si pernicieuse en Allemagne où les enfans de l'Église catholique se trouvent côte à côte avec les partisans du schisme et de l'hérésie. Cette tâche importante vient d'être remplie avec le plus grand bonheur par un de ces hommes que le vrai croyant se plaît à compter au nombre des défenseurs de nos saintes doctrines. Théologien profond et expérimenté, M. de Hirscher a compris ce qu'il fallait à notre époque; il a publié une histoire de Jésus-Christ, dans laquelle il expose avec une noble simplicité les faits évangéliques; et, sans jamais faire de polémique, sans apparat de science, il établit l'histoire du Sauveur d'une manière qui convainct la raison, en même temps qu'elle gagne le cœur. Nous savons de bonne source que ce nouveau travail, quoiqu'il ait seulement paru à la fin de 1839, a déjà produit les plus heureux résultats.

Le récit, tel que le font les quatre évangélistes, forme la base du travail de l'auteur, comme cela devait être. Un enchaînement logique unit entre elles les différentes parties, et montre la parfaite harmonie de l'œuvre admirable de la rédemption opérée par le divin Sauveur. Des observations judicieuses accompagnent le texte sacré et forment comme la transition entre les différentes parties. Un style coulant, expression vivante de la belle âme de M. de Hirscher, est comme le canal par lequel la vérité s'infiltre sans effort dans l'esprit et dans le cœur des lecteurs. Si nous devions caractériser le genre de notre auteur, nous dirions que c'est la science se revêtant de la forme humaine la plus accessible au grand nombre des mortels. Nulle part de prétentions orgueilleuses; nul désir de briller; mais partout le besoin de prémunir contre l'erreur, d'affermir la vérité sainte dans le cœur des fidèles; voilà ce que nous avons trouvé à chaque page du livre qui nous occupe. Il convient à tous; et il est surtout utile à ceux qui ont mission d'instruire l'enfance et la jeunesse dans la croyance révélée.

Nous voudrions pouvoir citer à nos lecteurs les morceaux les plus intéressans de l'*Histoire de Jésus-Christ*, mais

alors notre analyse deviendrait un volume. Nous prendrons quelques passages seulement qui suffiront pour faire connaître la méthode simple et tout à la fois élevée de notre auteur. De semblables ouvrages ne peuvent être compris qu'autant qu'on les embrasse dans leur ensemble, et les extraits les plus intéressans perdent toujours lorsqu'ils sont isolés de ce qui précède et de ce qui les suit. Nous ne nous engouons pas facilement pour un ouvrage, et, si nous nous permettons un jugement, ce n'est qu'après en avoir fait une lecture sérieuse, que nous répétons souvent jusqu'à deux ou trois fois. Car nous sommes intimement convaincu que, dans l'examen d'un livre, et surtout d'un livre religieux, on ne saurait apporter trop de circonspection et trop de réserve. Cette règle est surtout importante quand il s'agit des productions littéraires de l'Allemagne.

Après avoir exposé l'incarnation du Verbe, son enfance, sa jeunesse, sa consécration comme Sauveur du monde par la voix du Père céleste, M. de Hirscher nous montre Jésus-Christ comme le vrai Fils de Dieu, le Messie promis au monde entier et attendu par toutes les nations. Jésus-Christ est descendu du ciel pour détruire l'empire du démon et rétablir le règne de Dieu ; le règne de la vérité et de la justice. Son premier acte fut la victoire remportée, dans le désert, sur le démon. Puis il paraît comme auteur d'une alliance nouvelle ; il choisit ses premiers disciples et opère le miracle de Cana, pour affermir la foi de ceux qui devaient plus tard porter dans tout l'univers la parole divine, et, par la grâce du Saint-Esprit, rendre tous les hommes participans de la rédemption opérée par le Messie. Avant de développer la série des actes du Sauveur des hommes, notre auteur trace en peu de mots le but que Jésus-Christ s'était proposé en revêtant la forme humaine ; nous croyons devoir transcrire ce passage, pour mieux faire connaître l'esprit et la méthode du livre de M. Hirscher.

« La première chose que voulait Jésus-Christ, c'était de convaincre le monde qu'il est celui que depuis long-temps Dieu avait promis, et que les hommes avaient attendu comme le Christ et le Messie ; qu'il est le Fils incréé du Père, le Fils de ce Père qui a tellement aimé le monde qu'il n'a pas même épargné son Fils, mais l'a livré au monde, afin que, par lui, le monde échappe au jugement et mérite la vie éternelle.

« Partout où il trouverait la foi, qu'il est le Messie venu dans ce monde, il voulait être en réalité le Sauveur, c'est-à-dire, il voulait sauver les croyans de leur ignorance et de leur péché, de la misère et de la mort, et les conduire à la vérité, à la vertu, à la paix et à la vie éternelle.

« Avant tout, il voulait guérir les hommes de leur ignorance et de leur incrédulité. Il voulait s'élever contre les superstitions et les erreurs des Juifs, et contre l'aveuglement des Gentils ; il voulait annoncer la vérité, telle que son père la lui avait communiquée. Il voulait annoncer la vérité en termes clairs et convaincans, de manière à ce que nul ne pût lui refuser son adhésion pleine et volontaire, sans être un homme au cœur endurci.

« Il cherchait de plus à tranquilliser le monde par rapport au passé. Les hommes devaient être assurés du pardon et de la grâce de Dieu, et, sans porter davantage leurs regards sur ce qui était derrière eux, ne tendre qu'à ce qui était exposé devant eux.

« Il ne voulait pas seulement donner aux hommes une connaissance nouvelle et plus parfaite, mais il voulait de plus les régénérer en conformité avec cette connaissance. Les hommes devaient recevoir un esprit nouveau, et par cet esprit être sanctifiés et guéris.

« Cet esprit, c'est l'esprit d'amour, avec lequel le Père l'a envoyé dans le monde ; l'esprit, par lequel il était lui-même devenu homme, devait habiter désormais dans tous les cœurs, et les rendre tous enfans de Dieu, unis par les mêmes liens d'une charité fraternelle. Son Père à lui devait être leur Père ; lui-même devait être leur Seigneur et leur chef ; eux, les fils du même Père et les membres du même chef unique. Tous devaient être frères et sœurs dans l'esprit d'une sainte charité.

« De même qu'ils seraient un cœur et une âme, de même aussi ils devaient

« former ici-bas une seule communauté « visible. Le mur de séparation, la dis« tinction qui existait entre Juifs et Gen« tils, entre hommes libres et esclaves, « entre nationaux et étrangers, cette dis« tinction devait tomber, afin qu'il n'y « eût plus qu'une seule humanité, comme « il n'y a qu'un seul Dieu.

« Mais l'expulsion de l'ancien esprit de « ténèbres et d'égoïsme ne pouvait et ne « devait avoir lieu dans le monde en une « fois, mais successivement et dans une « progression croissante; elle ne devait « pas se faire seulement pour le jour « d'aujourd'hui ou pour le lendemain, « mais elle devait durer à tout jamais. « Ce que Jésus-Christ était devenu au « genre humain, ce qu'il lui avait donné, « il voulait l'être et le donner pendant « la durée de toutes les générations. Il « ne pouvait donc pas ne point créer des « institutions par lesquelles son œuvre « pût à tout jamais être continuée dans « le monde, c'est-à-dire par lesquelles « la vérité fût annoncée, la rémission « des péchés appliquée et l'esprit du saint « amour communiqué aux hommes.

« Il était tout naturel que le génie du « mal, qui, jusqu'alors, avait régné sur « le monde, et qui devait maintenant être « expulsé, ne serait pas spectateur tran« quille de l'anéantissement de sa domi« nation; il devait opposer de la résis« tance. De la sorte, il devenait inévita« ble que Jésus combattît contre l'esprit « des ténèbres, qu'il le vainquît et don« nât ainsi à ses disciples un spécimen « de la lutte et du triomphe qui les atten« daient eux-mêmes. »

Après avoir montré quel but le divin Sauveur s'était proposé en paraissant au milieu des enfans des hommes, l'auteur développe dans une série de chapitres le développement graduel de la mission du Christ jusqu'à son ascension glorieuse dans le ciel. De même que des anges avaient annoncé la naissance du Sauveur, de même aussi des anges annoncèrent la fin de sa carrière ici-bas et le commencement de son règne glorieux dans le ciel. L'établissement de l'Eglise termine cet intéressant travail, sur lequel nous sommes heureux d'appeler nos compatriotes.

Avant de finir, nous observerons encore que l'auteur, fidèle au caractère d'un prêtre catholique et à la mission d'un professeur de théologie, ne laisse échapper aucune circonstance du récit évangélique, sans montrer à ses lecteurs la nécessité de l'unité religieuse, basée sur Pierre et sur ses successeurs. Ce qui a surtout amené l'état déplorable dans lequel gémit l'Eglise catholique dans plusieurs parties de l'Allemagne, c'est la tendance protestante, qui, à la fin du dix-huitième et au commencement du dix-neuvième siècle, poussait un grand nombre de prêtres et même d'évêques à relâcher de plus en plus les liens qui les unissaient au chef visible de l'Eglise. Cette tendance se perd peu à peu ; néanmoins, elle compte encore beaucoup d'adeptes, surtout dans le clergé de Bade et de Würtemberg. Il faut donc savoir gré à un homme d'avoir pu se maintenir intact dans cette corruption générale, et d'employer un beau talent à défendre les divines prérogatives du Siége apostolique. Une semblable conduite est d'autant plus admirable, que le courage avec lequel on défend les droits de l'Eglise, ne sont pas des titres de recommandation auprès des hommes du pouvoir. Il y a quelques semaines que nous avons vu un échantillon de l'intolérance des partisans de la réforme, et c'est un des collègues de M. de Hirscher qui en a été la victime.

M. Mack, docteur et professeur de théologie catholique à Tubingue, avait composé un traité relatif aux mariages mixtes, dans lequel il développait les doctrines de l'Eglise sur cette matière, et la nécessité de se conformer aux décisions des derniers papes. La censure ne permit ni l'impression du livre, ni son insertion dans la *Revue trimestrielle* de Tubingue. Quand l'auteur eut pris le parti de faire imprimer son ouvrage hors du royaume, il fut destitué de sa place de doyen et de professeur, et relégué à la campagne comme simple curé. Nous pourrions citer comme pendant de ce fait des ouvrages dans lesquels se trouvent les plus absurdes calomnies contre l'Eglise, comme d'adorer les saints, de persécuter tyranniquement ceux qui sont hors de la communion romaine, et dans lesquels on représente comme des poly-

théistes ceux qui admettent trois personnes en Dieu. Eh bien! de pareils écrits passent librement la censure, s'impriment à Stuttgard, et portent sur leur titre l'approbation royale et le privilége contre toute contrefaçon.

Si nous citons de semblables faits, c'est qu'ils ne peuvent être négligés par ceux qui cherchent à se faire une notion exacte de la littérature catholique en Allemagne.

LES GRANDS CONCILES DU QUINZIÈME ET DU SEIZIÈME SIÈCLE, CONSIDÉRÉS SOUS LE RAPPORT DE LA RÉFORME DE L'ÉGLISE, *Exposé historique et critique; précédé d'une Introduction et d'un Coup d'œil général sur l'Histoire ecclésiastique antérieure.* Par J. H. DE WESSENBERG. —4 vol. in-8°. — Constance, à la librairie de C. *Glükhers.* — 1840.

A ne juger d'un ouvrage que par son titre, celui de M. de Wessenberg pourrait induire bien des personnes en erreur, quand on ne connaît pas d'avance la position personnelle de l'auteur. M. de Wessenberg a été long-temps vicaire général du diocèse de Constance; et, lors de l'organisation de la province ecclésiastique du Rhin, le gouvernement grand-ducal de Bade voulut l'élever sur le nouveau siége métropolitain de Fribourg; mais la cour de Rome s'opposa de la manière la plus formelle et la plus absolue à cette promotion. M. de Wessenberg a é[...] chef du parti des novateurs dans le [...]cèse de Constance, et le mal sous [le] poids duquel l'Eglise gémit encore [à] Bade, se trouve être en grande pa[rtie] son ouvrage.

D'après ces données, on comprend [à] peine dans quel sens est écrite l'*Histo[ire] des conciles* du quinzième et du seiziè[me] siècle; ce n'est pas dans le sens de l'[É]glise. Toutefois, nous en faisons m[en]tion ici, parce qu'il faut même savoir que la littérature allemande offre de [pos]sible.

Le premier volume renferme le so[m]maire de l'*Histoire ecclésiastique,* dep[uis] Jésus-Christ jusqu'au concile de Co[ns]tance; le second volume donne l'*Histoi[re] des conciles* de Constance et de Bâle; l[e] troisième, celui du concile de Tren[te]. Dans le quatrième volume, l'auteur ex[a]mine l'influence que ces conciles ont exe[r]cée sur l'esprit d'amélioration ecclésias[]tique.

Les journaux d'un catholicisme suspect et les revues protestantes ne manqueront pas d'élever jusqu'aux nues une publication, qui ne va pas à notre époque, si ce n'est pas l'opposition au principe ca[]tholique qui forme le caractère du progrès. M. de Wessenberg a un beau talent comme écrivain; mais il est bien à regretter qu'il ne l'emploie pas à défendre les saines doctrines, plutôt que de s'opiniâtrer dans des erreurs dont les vrais fidèles auront encore long-temps à gémir.

L'abbé J. M. AXINGER.

LE GUIDE DU CATÉCHUMÈNE VAUDOIS,

OU COURS D'INSTRUCTIONS DESTINÉES A LUI FAIRE CONNAITRE LA VÉRITÉ DE LA RELIGION CATHOLIQUE; OUVRAGE UTILE A TOUS LES DISSIDENS;

PAR M. A. CHARVAZ (1),

Evêque de Pignerol.

Parmi les sectes nombreuses qui ont brisé le lien de l'unité catholique, il en est une qui, à cause de son isolement au milieu des vallées piémontaises, a marché lentement dans la carrière où nous voyons courir si rapidement toutes les communions protestantes; nous voulons

(1) 2 vol. in-12; librairie catholique de Perisse frères; Paris, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 8; Lyon, grande rue Mercière, 55.

parler de la secte vaudoise. Elle en est encore à peu près où les calvinistes, après lui avoir imposé leur doctrine, la laissèrent il y a trois siècles; et il serait impossible d'entrevoir l'époque de son retour à la vérité, si elle continuait de vivre à l'abri de toute influence étrangère. Mais, d'un côté, l'enseignement théologique que les jeunes ministres vont puiser à différens foyers de protestantisme, à Montauban, à Lausanne, à Genève, à Berlin, commence à hâter chez elle le développement du principe de la réforme, en mettant le désaccord et la confusion dans les croyances; d'un autre côté, la vérité catholique se fait jour peu à peu, les mensonges historiques se dévoilent, bien des préjugés se dissipent.

Un pontife pieux et éclairé, monseigneur Charvaz, évêque de Pignerol, aura une bonne part à ce mouvement religieux. Persuadé que le plus sûr moyen de gagner le cœur est d'éclairer l'esprit, il consacre une partie de ses veilles à combattre les erreurs, à détruire les préventions qui, depuis des siècles, retiennent les enfans loin de la sainte Eglise de laquelle ils reçurent la vie. C'est donc, avant tout, pour leur instruction particulière, que l'auteur a publié le *Guide du catéchumène vaudois*. Il a soigneusement étudié leur état, leurs besoins; et les prenant sur le terrain où l'hérésie les a placés et maintenus, il s'efforce noblement et amoureusement de les amener sur le sien. Il fallait d'abord leur montrer la folie ou plutôt l'imposture de ceux qui sont intéressés à reporter l'origine des Vaudois aux temps apostoliques. Après quelques réflexions pleines de sagesse sur les dispositions d'esprit et de cœur que tout homme doit apporter dans l'examen des vérités religieuses, l'auteur raconte l'histoire des origines vaudoises avec une étendue convenable à son sujet; les témoignages les plus positifs ne lui manquent pas pour en fixer la date à la fin du douzième siècle.

Dès lors, la secte de Pierre Valdo n'a rien qui la mette au-dessus des autres communions qui n'ont pris naissance qu'en se séparant de l'Eglise catholique; nul grave motif de préférence ne peut militer en sa faveur. Mais ici se présentent plusieurs systèmes, entre lesquels flottent d'ordinaire ceux qui ne sont pas solidement établis dans la vérité. Ne suffit-il pas, pour le salut, d'observer certains préceptes moraux, ou d'admettre, au plus, certaines croyances fondamentales parmi les chrétiens, sans qu'il soit nécessaire d'appartenir à aucune société religieuse déterminée? S'il faut professer une religion particulière, n'est-ce pas pure affaire de forme de s'attacher à l'une plutôt qu'à l'autre? Ou bien, parmi les religions dites chrétiennes, en est-il une qui soit exclusivement vraie et divine? Ces questions sont examinées, discutées avec force et lucidité; et la conclusion qui découle naturellement de cet examen, est la divinité de l'Eglise catholique.

La divinité de cette Eglise se reconnaît à certains caractères qui ne peuvent se trouver qu'en elle. L'auteur les expose; et les beaux développemens qu'il donne sur ce sujet, ne laissent rien à désirer.

Mais, ce serait peu d'avoir trouvé l'Eglise de Jésus-Christ et entendu sa parole, si cette parole ne nous était expliquée. Qui de nous n'a senti combien il est difficile d'en pénétrer les profondeurs? De là la nécessité d'un légitime et sûr interprète, que nous suivions comme la règle de notre foi. Or, le divin fondateur du Christianisme a pourvu à ce besoin. En formant son Eglise, il a établi dans son sein: 1° un magistère public pour interpréter les Écritures et régler la foi des fidèles; 2° un ministère public pour leur administrer les moyens de salut; 3° une autorité publique pour les gouverner dans les choses spirituelles. Cette triple fonction a été confiée au sacerdoce, et le sacerdoce, depuis dix-huit cents ans, la remplit avec une fidélité qui atteste l'accomplissement de la promesse que Jésus-Christ a faite d'être avec son Eglise, et conséquemment avec le corps de ses pasteurs, jusqu'à la consommation des siècles.

On concevrait difficilement la possibilité de cet accord merveilleux, de cette belle harmonie entre les membres si nombreux d'un corps qui appartient à tous les temps et à tous les pays. Le secret de sa force et de sa beauté est dans la constitution même de l'Eglise, dans

sa hiérarchie, dans l'institution d'un chef suprême, faite par Jésus-Christ dans la personne de saint Pierre et de ses successeurs, auxquels les pasteurs et les fidèles doivent être également soumis. C'est là tout à la fois, dit le *Guide du catéchumène vaudois*, le fondement et la clef de voûte de tout l'édifice catholique. Rien donc de plus important que l'article de la suprématie de saint Pierre et des pontifes romains. Aussi l'auteur y consacre tout un livre.

On voit que les diverses parties de son ouvrage, que nous n'avons pu qu'indiquer légèrement, sont parfaitement liées entre elles, et offrent un enseignement assez complet sur les questions les plus débattues et sur les principes les plus contestés dans les temps modernes, la divinité, la perpétuité, l'unité, l'infaillibilité de l'Eglise catholique. La forme du dialogue, adoptée par l'auteur, lui a permis de rattacher à son exposition toutes les objections de quelque importance, et de les résoudre avec assez de détails pour satisfaire les esprits les plus exigeans.

Outre le mérite d'éclairer un point d'histoire plein d'intérêt, et de montrer la sagesse et la force de la constitution de la société chrétienne, le *Guide du catéchumène vaudois* possède encore celui d'animer la foi et la piété. Ce n'est pas seulement un écrivain qui parle, c'est aussi un pontife et un père. Nous ne dirons qu'un mot du style; il se distingue constamment par une noble simplicité. En résumé, le livre de monseigneur Charvaz, approprié principalement aux besoins des populations vaudoises, est destiné, par la nature de son contenu et par sa forme, à intéresser vivement et à rapprocher de l'Eglise catholique les dissidens de toute nuance qui le liront avec un désir sincère de connaître la religion véritable et de l'embrasser.

L. V.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE DÉVOILÉ A LA FRANCE CATHOLIQUE ET A LA FRANCE LIBÉRALE; les Doctrines, les Institutions de l'Église et le Sacerdoce enfin justifiés devant l'opinion du pays; par une Société d'Ecclésiastiques, sous la présidence de M. l'abbé ROHRBACHER. Prix : 2 fr. 50; chez Myot et Compagnie, rue Christine, 3.

La charte de 1830 est le pacte fondamental du royaume actuel des Français.

Le Roi actuel des Français, la Chambre actuelle des pairs, la Chambre actuelle des députés n'existent qu'en vertu de ce pacte.

Il importe donc souverainement à la stabilité de ces trois pouvoirs qu'ils apprennent eux-mêmes à la France, par leur exemple, à observer loyalement cette charte fondamentale.

Or cette charte porte, article 69 : « Il sera pourvu successivement, par des lois séparées et dans le plus court délai possible, aux objets qui suivent :... 8° l'instruction publique et la liberté d'enseignement. »

Toutefois, en 1840, après dix ans d'attente, la liberté d'enseignement, garantie en droit par la charte, n'est pas encore accordée de fait. Ceci est plus grave qu'on ne pense. Les trois pouvoirs actuels de la France n'existent qu'en vertu de cette charte qu'ils ont juré d'accomplir fidèlement. Il n'est pas bon que les trois pouvoirs d'un État puissent être soupçonnés de manquer de fidélité à leurs sermens. La chose est périlleuse pour la France. L'exemple donné d'en haut est facilement imité d'en bas.

Ce sont des considérations de cette nature qui ont fait composer et publier le mémoire que nous annonçons : mémoire qui tient d'un bout à l'autre tout ce que son titre promet. Nous ne pouvons mieux en faire connaître l'esprit, le but et les moyens que par une lettre de l'abbé Rohrbacher adressée au *Journal de la Meurthe*.

« Nancy, le 31 mars 1843.

« Monsieur le Rédacteur,

« Dans votre numéro du 28 mars (1), vous avez inséré un article sur un mémoire que je viens de publier de concert avec quelques uns de mes amis, et qui a pour titre : *le Monopole universitaire dévoilé à la France catholique et à la France libérale*, etc. Votre article ou votre annonce, contre

(1) Voir *Journal de la Meurthe*, 7 avril.

votre intention sans doute, est de nature à rendre suspectes nos intentions à nous. Permettez-moi de vous les exposer nettement.

« Le mémoire dont il s'agit n'est point dirigé contre l'Université, mais uniquement contre son monopole.

« Nous pensons, mes amis et moi, qu'il est utile, nécessaire même, que l'Université subsiste comme école, comme institution du gouvernement.

« Mais nous pensons en même temps qu'il est utile, nécessaire même, que concurremment avec l'Université du gouvernement, puissent exister librement des écoles rivales, pour la forcer elle-même à faire bien et mieux, non seulement sous le rapport de quelques études, mais encore et surtout sous le rapport de la morale et de la religion.

« Nous pensons que le monopole entre les mains de l'Université est funeste à la religion, à la morale et à la société : parce que, entre autres causes, dans l'enseignement de la philosophie, qui pourtant doit régler la raison même de la jeunesse, l'Université n'a d'autre règle que l'anarchie, et nous pensons que c'est là une des causes les plus actives de cette anarchie sociale dont se plaignent nos législateurs mêmes quand ils s'écrient avec effroi à la tribune : « Mais le gouvernement devient impossible! »

« Nous pensons que le monopole ne serait pas même bon entre les mains du clergé, car si le clergé a dans la foi catholique une règle infaillible, connue et invariable touchant les questions vitales de la raison, de la religion, de la morale et de la société, seul il ne pourrait suffire à tout : ensuite, une fois laissé sans concurrence, il se négligerait infailliblement comme toute autre corporation. Avec la nature humaine, c'est une chose inévitable.

« Il faut donc rivalité, émulation. Pour cela il faut que l'Université subsiste, mais avec le monopole de moins.

« Quand nous réclamons la liberté d'enseignement, ce n'est pas une liberté sans garantie, comme votre article le suppose. Nous demandons un jury d'examen, un jury indépendant, institué par la loi, devant qui tout Français, n'importe l'école où il a fait ses études, puisse faire ses preuves de capacité, donner des garanties de moralité, pour avoir droit d'enseigner sous la surveillance générale des magistrats, et, si l'on veut, sous la surveillance spéciale du même jury.

« Par exemple, en Belgique, il y a quatre universités : deux du gouvernement, une du clergé, une dite université libre. Pour l'examen des candidats aux divers grades, il y a un jury national dont les membres sont nommés un tiers par le roi, un tiers par le sénat, un tiers par la chambre des représentans. Par ce moyen il existe une salutaire émulation entre les quatre universités, sans aucun inconvénient, mais avec toutes sortes d'avantages pour le pays. Pourquoi donc en France n'y aurait-il pas quelque chose de semblable?

« Ainsi donc nous ne demandons aucun privilége pour le clergé, comme votre article l'insinue, mais un droit égal, une égale liberté pour tous les Français.

« En cela nous ne demandons rien de nouveau. Nous réclamons l'exécution franche et complète de la charte : nous réclamons l'accomplissement de promesses solennellement jurées. Et nous pensons que cette fidélité de la France gouvernante à ses sermens ne sera pas d'un mauvais exemple pour la France gouvernée.

« Quant à quelques expressions plus ou moins acerbes qui se rencontrent dans le mémoire, comme elles s'adressent non à des personnes, non pas même à l'Université, mais au monopole seul, il serait d'autant moins équitable de s'y arrêter que, dans un travail de cette nature, il faut considérer le fond des choses bien plus que la forme.

« J'ai l'honneur, etc.

ROHRBACHER,
De la Société royale des Sciences,
Lettres et Arts de Nancy. »

LÉGENDES ET TRADITIONS POPULAIRES DE LA FRANCE; par le comte AMÉDÉE DE BEAUFORT. Un volume in-8°; chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69.

L'imagination populaire joue un grand rôle dans l'histoire de toutes les littératures; elle se plaît surtout aux contes naïfs et aux chants épiques, ces deux extrêmes du récit qui, en s'identifiant, a pris la forme poétique. Après avoir subi l'influence des idées chrétiennes, cette tendance au merveilleux qui se retrouve chez tous les peuples, à toutes les époques, a donné naissance à la légende. La légende a touché pendant le moyen âge à tous les genres littéraires; elle a pris toutes les formes et a relié la littérature antique à la littérature des temps modernes. Son empreinte a été si forte sur les esprits, qu'on la retrouve encore à chaque pas dans toutes nos provinces. Les lieux, les hommes, les monumens du passé ont été poétisés par elle. Les souvenirs, cependant, sont comme un réseau d'or qui enveloppe le passé. Le livre de M. de Beaufort est consacré à recueillir quelques uns de ces récits poétiques : l'auteur les a reproduits avec beaucoup de grâce et de vérité. Pour ceux qui se plaisent aux souvenirs du passé, son livre est une lecture aussi curieuse qu'attachante. Les principaux sites du Midi, les monumens et les villes les plus importantes, les héros qui les ont illustrés au moyen âge ont fourni à l'auteur des descriptions, des récits, des rapprochemens pleins d'intérêt. Nous avons remarqué surtout dans ce volume *le Chemin du Sel*, *la Reine aux Pieds d'Oison*, *le Retour*, chant aussi frais qu'une ballade de Burger, et enfin *le Mariage* et *le Portrait du Diable*. M. de Beaufort a fait précéder son ouvrage d'une introduction sur *la Légende*. L'histoire de cette portion si peu connue de la littérature au moyen âge y est traitée avec précision et sagacité. Dans un moment où tout une portion de la littéra-

ture moderne tombe comme épuisée de ses succès, nous croyons au succès du livre de M. de Beaufort, qui se recommande par cette grâce et cette réserve dont le secret paraissait aujourd'hui bien oublié, sinon tout-à-fait perdu.

UN VIEUX PAYSAN; poème rustique, par HIPPOLYTE MORVONNAIS.

Un landier, une grève, voilà toute la nature de la Bretagne. On sait avec quel charme Brizeux, dans son poème de *Marie*, a célébré ses ajoncs d'or; dans sa *Thébaïde des Grèves*, Morvonnais a chanté son océan. Entraîné par l'action de la vie, l'homme passe trop vite devant la nature; il n'a pas le temps de la connaître, et il ne peut l'aimer, car, comme le dit un auteur inspiré, aimer c'est connaître. L'un des rôles du poète, c'est de se recueillir devant elle, de recevoir l'émotion qui résulte de la perception de sa beauté, pour les faire partager en la fixant dans ses chants. C'est ainsi qu'il contribue à la légère dose de bonheur qui incombe à la vie de l'homme; car, en dernière analyse, le bonheur, qu'est-ce autre chose qu'une émotion pure. Mais pour que la beauté dans la nature soit visible à l'œil du poète, il faut qu'il ait un sentiment dans son cœur. C'est là le sens interne, nécessaire et mystérieux qui lui révèle les intimes secrets des choses; c'est sa muse. Le sentiment générateur de la *Thébaïde des Grèves* est exprimé tout entier dans son épigraphe : *Je ne sais pas un plus beau sujet de poème qu'un mariage chrétien, car en ce mariage est la plus belle harmonie des âmes.* Un bel enfant, une femme aimante et pieuse, un poète rêveur, voilà les héros de ce petit poème intime et réel. Les tristesses résignées, les joies mystiques et saintes de la famille chrétienne, voilà les sentimens qui se répandent, pour les colorer, sur les paysages qui leur servent de trames. L'idylle chrétienne intitulée *Un vieux Paysan*, est une suite à la *Thébaïde des Grèves;* ce sont les mêmes scènes, les mêmes idées; quelque chose du chant du veuvage s'y prolonge encore harmonieusement; c'est toujours l'âme chrétienne. Après la joie recueillie, c'est la douleur qui espère.

Ma femme n'était plus la blanche châtelaine!
Tu suivis son cercueil, cheminant par la plaine,
Vers l'église rustique, en un pays boisé.
Je demandais beaucoup; rien ne fut refusé.
Je dis, et je fis tout. Tu plantas sur la tombe
Deux rameaux secs en croix, à l'heure où le jour tombe.
Nous étions en hiver; l'humide vent du soir
Y frémit, m'a-t-on dit, comme un beau chant d'espoir.
Il n'avait point le son des brises pluvieuses;
Mais on eût dit un bruit de prières pieuses,
Pieuses comme en font les purs esprits d'amour.
Tout fut mélodieux en ce déclin du jour.
. . . .

La pensée d'*un vieux paysan* est une belle création; c'est le pauvre, heureux par la résignation et l'espérance, au milieu des maux de la vie, opposé au riche malheureux sans la foi, au milieu des félicités de la terre. Travailler à créer l'églogue chrétienne qui n'existe pas dans notre littérature, H. Morvonnais a choisi là une œuvre belle et neuve à tenter. Le christianisme, qui a renouvelé la face de la terre en transformant l'existence du pauvre, a nécessairement modifié la poésie qu'elle reflète. Aujourd'hui, le rôle du poète des champs, c'est d'appeler la charité sur la chaumière, d'entr'ouvrir, parfois, sa fenêtre délabrée pour faire entrevoir au riche ce que la foi pourrait jeter de charme sur ses prospérités en lui montrant ce qu'elle répand de joie sur la souffrance. Une suite de bucoliques chrétiennes encadrées dans l'horizon de nos landiers et de nos grèves, ce serait là le véritable poème des Bretons. Ce ne sera plus la brillante extériorité de l'idylle antique avec son cortége de lourdes divinités; la charité qui soulage, l'espérance qui console, la prière qui fortifie, voilà les merveilleux esprits qui viennent visiter la chaumière du paysan chrétien. Assis à l'ombre de la croix du chemin, même au milieu de ses souffrances, il peut dire comme le berger de Virgile, mais sans fiction aujourd'hui : Un Dieu m'a fait ce repos. L'œuvre entreprise par Hippolyte Morvonnais convient parfaitement à son genre de talent; et même ce quelque chose d'un peu trop primitif, cette trop grande absence de l'art, qui sont quelquefois un défaut de sa poésie, peuvent devenir ici des qualités. Nous ne connaissons pas de poète à qui cette œuvre aille mieux qu'à lui; nous ne connaissons pas d'œuvre qui aille mieux à son âme poétique, âme religieuse qui a recueilli la charité sur le tombeau, où, pour lui, dort l'amour; nature douée d'un sens exquis du paysage, qui s'est dévouée avec prédilection à chanter la poésie dans la famille, la foi dans la pauvreté.

J. DE F.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 59. — Novembre 1840.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

SEPTIÈME LEÇON (1).

Des institutions relatives aux arts mécaniques et aux manufactures.

> J'ai aussi contemplé les travaux de l'industrie humaine, et j'ai vu les gens d'une même profession se porter envie les uns aux autres. Ceci est vanité et tourment d'esprit superflu.
>
> *Ecclésiaste*, chap. IV, v. 4.

Si le tableau que nous avons tracé de la constitution patriarcale a été clair, le lecteur sait que, sous ce régime, l'industrie demeure à l'état d'unité et d'indivision. Nous y voyons, en effet, la FAMILLE s'appliquer, *sans discussion de biens ni de personnes*, aux divers travaux que réclament ses besoins de toute nature ; elle cultive la terre, élève ses troupeaux, construit ses maisons ou dresse ses tentes, fabrique ses instrumens de travail, tisse les étoffes dont elle confectionne ses vêtemens, apprête ses alimens, etc. Le père y est prêtre de droit ; tous les mâles adultes y sont guerriers de fait ; en un mot, il n'existe point encore dans cette phase sociale, de professions séparées d'intérêt et distinctes les unes des autres. Il va sans dire pourtant que les différens sexes et les différens âges y remplissent des fonctions différentes ; il peut même arriver qu'un membre de la famille, plus apte à un genre de travail qu'à un autre, l'adopte à titre d'emploi spécial. En conséquence, tel homme s'adonnera plus particulièrement à la chasse ou au soin du bétail, telle femme à la besogne culinaire ou vestimentaire ; mais cette circonstance ne porte point atteinte à l'unité industrielle, vu que la famille patriarcale, qu'il ne faut pas confondre avec la tribu, constitue dans tous les cas une véritable individualité sociale, n'ayant qu'un même intérêt collectif et indivis, dont le père est le centre et la personnification. Nous n'ignorons pas l'objection qu'élève l'économie politique contre une pareille organisation du travail. Sans contredit, une famille qui entreprend de produire par elle-même tous les objets qu'elle consomme, emploie sa puissance productive d'une manière fort désavantageuse. Aussi, ne venons-nous pas ici faire l'apologie du procédé industriel propre au patriarcat; mais, au contraire, déclarer itérativement qu'il est défectueux, nonobstant la virtualité de son principe unitaire ; ce à quoi il convient d'ajouter en passant que la société devra se rallier un jour de

(1) Voir la VIe leçon au n° 57 ci-dessus, p. 165.

nouveau à ce principe; mais ce sera pour lors en y adjoignant les puissans ressorts créés par la civilisation, lesquels en feront un mécanisme social transcendant. Pour procéder avec ordre, nous partons de cette unité simple et rudimentaire, en vue de décrire les causes de sa dissolution, ainsi que les institutions et les mœurs qui en sont nées.

« Supposons, dit J.-J. Rousseau, dix « hommes dont chacun a dix sortes de « besoins. Il faut que chacun, pour son « nécessaire, s'applique à dix sortes de « travaux; mais, vu la différence de gé« nie et de talent, l'un réussira moins à « quelqu'un de ces travaux, l'autre à un « autre. Tous propres à diverses choses, « feront les mêmes et seront mal servis. « *Formons une société de ces dix hommes,* « et que chacun s'applique pour lui seul « et pour les neuf autres au genre d'oc« cupation qui lui convient le mieux; « chacun profitera des talens des autres, « comme si lui seul les avait tous; chacun « perfectionnera le sien par un continuel « exercice, et il arrivera que tous les dix, « parfaitement bien pourvus, auront en« core du surabondant pour d'autres (1). »

La raison économique de la division du travail en professions distinctes, telle qu'elle est établie en civilisation, est suffisamment bien indiquée par Jean-Jacques. Toutefois, s'il eût possédé les premiers rudimens de la science sociale, il eût sans doute averti ses lecteurs qu'il employait le nombre dix pour la commodité du raisonnement; mais, qu'en réalité, une société ne peut pas fonctionner harmonieusement, ni pourvoir parfaitement bien chacun de ses membres de toutes les choses nécessaires, utiles et agréables à la vie, si elle ne comprend un nombre au moins centuple d'individus de tout sexe et de tout âge. Mais il était plus facile de faire le *Contrat Social* que de découvrir les *Lois Sociales;* c'est peut-être une des raisons pour lesquelles J.-J. Rousseau s'est abstenu d'une pareille recherche, et s'est borné ici à nous dire sommairement : « *Formons une société de ces dix hommes.* » En effet, c'est chose si simple et si facile! Convenons pourtant que si les dix genres de travaux qu'on se propose d'associer avaient tous exactement la même valeur, c'est-à-dire, s'ils requéraient la même dose d'intelligence, coûtaient la même somme de peine et présentaient le même degré d'utilité publique, rien ne serait plus juste et plus aisé que d'appliquer le procédé républicain, en déclarant que les droits des dix associés sont égaux; dès lors, les biens et les honneurs dont la société dispose, seraient partagés entre eux également, après quoi ils s'embrasseraient et vivraient les meilleurs amis du monde. Mais, par malheur pour cette facile méthode, Dieu s'est montré peu républicain dans ses œuvres; car il est de fait qu'il n'a pas créé deux hommes égaux en mérite, ni voulu que deux services sociaux fussent égaux en valeur. Bien plus, le droit d'un individu se forme, la plupart du temps, de plusieurs titres inégaux. Le juste prix d'un produit résulte de plusieurs causes inégales; de sorte qu'en tout et partout, nous rencontrons non seulement des inégalités simples, mais des inégalités composées. Concluons de là que la justice ne gît pas dans l'égalité, mais bien dans la proportion. « L'égalité, a dit madame de Staël, « serait l'aplatissement général du genre « humain. »

Au reste, l'erreur commise en politique par les apôtres du libéralisme, n'a point passé dans leur économie politique; il n'est personne, en effet, qui n'admette en principe que tous les services rendus à la société ou à quelqu'un de ses membres, ont droit à une rétribution proportionnelle à leur valeur respective. Mais, qui sera juge de cette valeur? Où en trouvera-t-on l'expression exacte? A en croire l'économie politique, quand une chose a cours dans le commerce, sa vraie valeur consiste dans son prix courant, pourvu que ce prix ne soit point influencé, dans un sens ou dans l'autre, par la puissance gouvernementale. Or, il importe à la clarté du discours de faire connaître la différence d'acception qu'il convient d'attacher au prix accidentel et au prix courant. Le prix d'une chose se forme à la suite d'un débat contradictoire entre le producteur et le consommateur; il est en quelque sorte la résul-

(1) Émile, liv. III.

tante de l'offre et de la demande, l'une tendant à l'avilir, l'autre à l'élever. En effet, chaque fois que deux personnes entrent en marché ensemble, elles se trouvent véritablement posées l'une à l'égard de l'autre en parties adverses, l'acheteur cherchant à découvrir jusqu'à quel point le vendeur est pressé de convertir sa marchandise en argent, et réciproquement celui-ci s'efforçant de pénétrer à quel degré l'autre a besoin de sa marchandise. Quand le prix de cette marchandise ne se compose que des frais de production, y compris le profit légitime du producteur, c'est-à-dire quand il n'y a ni rareté, ni surabondance, le prix qui se forme est ce qu'on appelle *prix courant*, attendu qu'on considère l'élévation ou l'abaissement de ce prix, comme des accidens temporaires que la spéculation commerciale a pour effet de corriger. Telle est la base du mécanisme industriel qui a cours en phase de civilisation. Or, la sollicitude des pouvoirs, modérateurs de la société, a pu se porter de préférence, tantôt sur l'intérêt du producteur auquel est attachée la régularité du service public, tantôt sur celui du consommateur qui en réclame particulièrement l'économie : c'est en effet ce mouvement alternatif que nous allons observer. Mais avant de décrire les institutions auxquelles il a donné lieu, qu'on nous permette une simple observation morale sur le principe auquel est actuellement confié l'ordre social ; savoir : l'intérêt individuel et les lumières individuelles. Une pareille base des relations humaines a l'inconvénient grave, aux yeux de la religion, de placer l'homme dans un état permanent de contention et d'hostilité à l'égard de ses semblables ; il en résulte que l'âme contracte, sans qu'on s'en aperçoive, l'habitude des sentimens bas, et qu'on se livre à l'égoïsme sans le moindre remords. Sterne a décrit, avec le papillotage d'esprit et la finesse d'observation qui le distinguent, ce trait caractéristique des mœurs civilisées.

« Il faut, dit-il, que le monde où nous « vivons soit d'une nature bien guer« royante, pour que l'acheteur, ne fût« ce que d'une pauvre chaise de poste, « ne puisse pas cheminer dans la rue à « côté de son vendeur, en allant ensem« ble pour conclure leur marché, sans « qu'il tombe aussitôt à l'égard de ce« lui-ci dans la même disposition d'es« prit que s'il allait se battre en duel « avec lui au coin d'Hyde-Park. Pour « moi, peu bretailleur de ma nature et « nullement de force à me mesurer avec « M. Dessein, je sentis néanmoins, dans « la circonstance actuelle, s'élever en « moi tous ces sentimens hostiles. — Je « regardais M. Dessein dans tous les « sens, tantôt en profil, pendant qu'il « marchait, tantôt en face. — Je lui « trouvais l'air d'un Juif ; — puis d'un « Turc. — Sa perruque me déplaisait. — « Je le maudissais de tout mon cœur. — « Je l'envoyais au diable. Eh! quoi! le « cœur de l'homme sera-t-il en proie à « toutes ces impressions haineuses pour « une misérable valeur de trois ou qua« tre louis d'or, qui était tout ce dont il « pouvait me surfaire! »

Eh! mon Dieu, oui; il le sera même journellement pour beaucoup moins; car la société est constituée de telle manière que chaque individu, pour fonctionner utilement dans le système, et sous peine d'être écrasé dans le mouvement général, est obligé de faire son exercice perpétuel de l'égoïsme et de la dissimulation. Au reste, la mécanique étant ainsi montée, et ayant pour grand ressort l'intérêt individuel, le premier soin dont se préoccupa l'autorité administrative fut d'assurer à la production une rétribution suffisante pour qu'elle ne fît pas défaut, sans toutefois intervenir ostensiblement, ni même directement dans les marchés; dans le fait il est probable que, si l'industrie n'eût pas été investie à son début de quelques priviléges participant plus ou moins de la nature du monopole, elle serait mort-née. En conséquence, sans remonter à l'antique barbarie qui résolut la question par l'esclavage de l'industriel, les diverses professions mécaniques et la plupart des manufactures ont joui d'un privilége de monopole, depuis leur apparition en Europe, pendant le moyen âge, jusqu'à une époque très rapprochée de nous ; les maîtres, artisans et fabricans étaient constitués en autant de corporations ou jurandes, qu'il y avait de

professions distinctes comprises dans ce système; le nombre des maîtrises était fixe, afin de prévenir l'exubérance des produits qui aurait eu pour effet d'en avilir les prix, et conséquemment de décourager le producteur. Chaque maître pouvait employer sous lui autant d'ouvriers salariés ou compagnons, qu'il lui convenait; mais, comme les statuts de chaque corporation limitaient le nombre d'apprentis qu'il était permis d'y former, les compagnons ne pouvaient jamais se trouver trop nombreux, et aucun maître ne pouvait, à l'aide d'un vaste atelier, encombrer le marché de ses produits, supposé qu'il eût eu intérêt à le faire. Au moyen de ce réglement, l'industrie de l'artisan et du fabricant était à l'abri des effets désastreux de la concurrence dépréciative. D'un autre côté, la corporation exerçait, au profit du public, une police sévère sur chacun de ses membres, en les obligeant à ne livrer à la consommation que des produits dont la bonne fabrication était constatée et rendue authentique par les prud'hommes commis à cet effet; l'expression vulgaire, pour désigner un produit manufacturé dont la corporation se portait ainsi garante envers le public, était honorable pour les fabricans; on le disait d'une qualité loyale et marchande. Nous verrons bientôt, sous le régime de la libre concurrence, ces deux épithètes hurler de se trouver accolées ensemble, et toute marchandise être, dans l'opinion de l'acheteur, naturellement suspecte de mauvaise qualité jusqu'à preuve contraire. En résumé, l'institution des jurandes reposait sur une garantie mutuelle, le producteur demandant à être assuré contre les causes de dépréciation de son industrie, et le consommateur à l'être contre la mauvaise qualité des produits.

Cependant on a reproché, non sans quelque raison, aux anciennes corporations de tirer parti de leur monopole, au delà de ce qu'exigeait la juste rétribution de leur industrie, et conséquemment de rendre leurs services plus onéreux au public qu'il n'était nécessaire; on a reconnu, en outre, que n'étant point stimulés par la crainte de se voir évincés du marché par quelque concurrent plus habile, ou plus actif qu'eux, les maîtres privilégiés s'en tenaient insoucieusement à leurs vieilles méthodes de fabrication, sans chercher aucunement à les perfectionner; de sorte que l'industrie manufacturière (1) soumise à ce régime, au lieu de faire des progrès, restait dans l'ornière de la routine. Le temps étant venu où les jurandes devaient disparaître, l'opinion publique se déclara contre elles avec violence, comme c'est l'ordinaire en pareille conjoncture; on leur reprocha amèrement, outre les vices radicaux que nous venons d'indiquer, et qui sont inhérens à l'institution, une foule d'abus de détail qui s'y étaient introduits, sans toutefois en faire partie essentielle. Une science nouvelle, laissant dans l'ombre la question des garanties, s'attacha exclusivement à faire ressortir les effets économiques de la libre concurrence; elle prit pour mot d'ordre cette sentence devenue fameuse: *laissez faire, laissez passer*. Bref, l'ancien principe de législation industrielle étant tombé en discrédit, un droit nouveau devait lui succéder, comme c'est dans l'ordre providentiel des choses; or, attendu que le procédé qui s'y rattache n'est pas moins subversif que son antécédent, et que non seulement il est encore en vigueur, mais que le pouvoir gouvernemental s'efforce de le propager par la voie de l'enseignement public, c'est de lui particulièrement que la critique est appelée à cette heure à faire bonne et sévère justice.

Il est évident que la valeur que la société attache à un service industriel, se compose de son mérite intrinsèque et extrinsèque, c'est-à-dire de son utilité absolue et de sa difficulté relative; dès que l'une de ces deux composantes disparaît, la valeur sociale est nulle : les choses les plus utiles à la vie, telles que l'air et l'eau dont chacun peut jouir sans travail ni difficulté, ne s'achètent pas; c'est pourquoi, bien qu'elles aient une valeur inappréciable philosophiquement, puisque l'homme en est redevable à Dieu,

(1) Si nous n'avions craint de faire abus de néologisme, nous aurions dit : industrie *manufacturale*, comme on dit industrie *commerciale*, et non industrie commerçante.

elles n'ont aucune valeur sociale, parce qu'aucun homme n'en est redevable à un autre homme. De même aussi la chose la plus difficile à exécuter, si elle est absolument inutile, demeurera sans valeur aucune. Un bateleur se présenta à l'empereur Auguste, pour lui faire admirer l'inconcevable adresse avec laquelle il lançait des pois à plusieurs toises de distance, à travers un anneau du même diamètre qu'eux; il s'attendait à recevoir une grande récompense; l'empereur lui fit donner un boisseau de pois; encore était-ce trop, supposé que cette difficulté vaincue n'eût pas servi à le récréer. La vraie valeur sociale d'une chose est donc le produit de l'utilité qu'elle rapporte, multipliée par la difficulté qu'elle coûte; la rareté des sujets aptes à la chose est ici comprise dans la difficulté relative. Mais, dira-t-on, c'est exactement là le principe établi par l'économie politique; car la spéculation commerciale a pour effet, sous un régime de libre concurrence, de ramener chaque chose à son prix courant, qui est l'expression exacte de sa valeur sociale. — Non assurément, il n'en est pas ainsi; il n'est pas vrai qu'il résulte de la libre action des forces individuelles autre chose que l'anarchie industrielle; en faut-il d'autres preuves que le prix courant des services du savant? Dans cette occasion, comme dans une foule d'autres, les aveux de l'économie politique nous viennent en aide.

« Le savant, dit J.-B. Say, l'homme « qui connaît le parti qu'on peut tirer « des lois de la nature pour l'utilité des « hommes, reçoit une fort petite part « des produits de l'industrie à laquelle « cependant les connaissances dont il « conserve le dépôt, et dont il recule les « bornes, contribuent si puissamment. « Quand on en cherche la raison, on « trouve (en termes d'économie politi- « que) que le savant met en quelques « instans dans la circulation une im- « mense quantité de sa marchandise, et « d'une marchandise encore qui s'use « peu par l'usage, de manière qu'on « n'est point obligé de recourir à lui de « nouveau, pour en faire de nouvelles « provisions... Conformément aux *lois* « *naturelles* qui déterminent le prix des « services productifs, ceux-ci seront « donc médiocrement payés, c'est-à- « dire, retireront une faible quote-part « dans la valeur des produits auxquels « ils auront contribué (1). » L'auteur ne voit de remède à l'effet évidemment subversif de ces lois, selon lui, naturelles, que dans des mesures étrangères à l'économie politique; la nature renferme donc en elle des lois contraires aux mathématiques? L'auteur de la nature a donc fait entrer dans son plan des règles injustes? Propositions qui seraient absurdes rationnellement et moralement. Quoi qu'il en soit, naturelles ou non, ces lois ne laissent pas que d'avoir cours en civilisation; ainsi, par exemple, les services d'un chimiste qui s'appliquerait par spéculation à assainir les demeures de la classe ouvrière, seraient fort chétivement rétribués, si même il trouvait à les placer; tandis qu'à côté de lui un habile coiffeur se fera chèrement payer les siens : cependant la valeur réelle de ces derniers peut-elle, soit sous le rapport de l'utilité, soit sous celui du mérite, entrer en comparaison avec celle des premiers? Non, sans doute. Du reste, nous voulons bien admettre que le service du coiffeur ne soit payé que ce qu'il vaut; mais que l'on reconnaisse du moins que la loi du prix courant est en défaut à l'égard de la rétribution qu'obtiendrait l'hygiéniste de la classe ouvrière.

Voici une autre anomalie dans le sens inverse, vu qu'à cette heure ce ne sera plus celui qui se voue à servir la classe inférieure, mais cette classe elle-même qui va se trouver lésée par la loi bizarre et occulte qui détermine le prix des services productifs. Il est connu de quiconque a fréquenté, pendant un certain nombre d'années, les marchés de grain, que lorsque la cherté se fait sentir, les menus grains dont le bas peuple se nourrit, augmentent de prix dans une progression plus rapide que le froment. Ainsi, dans les années ordinaires, le froment se vend dans les départemens voisins de la capitale, 16 fr. l'hectolitre, le seigle de 10 à 11 fr., et l'orge 8 fr.;

(1) *Traité d'Economie politique*, liv. II, ch. VII, § 2.

c'est-à-dire que le seigle vaut les deux tiers du froment et l'orge la moitié. Mais si le prix du froment vient à s'élever à 24 fr., le seigle et l'orge, au lieu de valoir, l'un 16 fr. et l'autre 12 fr. l'hectolitre, vaudront, savoir : le seigle 18 à 19 fr., et l'orge 15 à 16 fr., sans qu'aucune cause fondée en raison sociale puisse expliquer pourquoi la cherté sévit plus durement sur l'aliment du pauvre que sur celui du riche. Or, la cause réelle de cette perturbation dans le rapport des prix des denrées premières gît dans l'insécurité des classes inférieures, plus accessibles que la classe riche à la crainte de manquer du nécessaire, crainte qui, dans un moment de cherté, les met d'autant plus dans la dépendance des détenteurs de grain. Et c'est en présence de pareils faits que nous, qui observons la société du seul point de vue qui puisse dominer les brouillards de la science commerciale, nous nous prosternerions devant la loi du prix courant, comme firent les Israélites devant le veau d'or! Les mercuriales du marché seraient pour nous le critérium de la valeur de chaque chose! Il n'en saurait être ainsi. Du reste, il est possible que le sens que nous attachons au mot valeur soit plus facilement compris des enfans que de bon nombre d'hommes faits; c'est pourquoi, pour dissiper les erreurs que les fausses sciences ont enracinées dans l'esprit de quelques uns de ces derniers, nous éviterons autant que possible le raisonnement abstrait, et nous nous en tiendrons à démontrer les vices de la civilisation par des preuves de fait.

Au moyen de cette méthode, la synopsie des principales professions dont se compose la société va nous mettre à même de juger à quel point le régime anarchique de la libre concurrence produit la justice distributive. En tête de toutes les professions industrielles, non seulement sous le rapport de la valeur intrinsèque de son service social, mais aussi comme exigeant une immense activité et une instruction supérieure, nous placerons, non le simple agriculteur, mais l'entrepreneur d'améliorations agricoles; le premier produit des récoltes sur les fonds de terre déjà en valeur, le second donne de la valeur à des fonds qui n'en avaient aucune, ou du moins rend très productifs les terrains qui l'étaient peu, soit en desséchant des marais, en diguant des lais de mer, défrichant des landes, créant des sols nouveaux par le limonement (1), etc. En conséquence, si nous faisons l'appel des six grandes catégories d'industriels, dans l'ordre décroissant de leur mérite respectif, nous les rangerons ainsi : 1° l'entrepreneur d'améliorations agricoles, autrement dit : l'ingénieur agricole; 2° l'agriculteur; 3° le manufacturier; 4° le négociant; 5° le banquier; 6° l'agent de change. Or, nous avons déjà dit, dans la leçon précédente, qu'il est rare que l'entrepreneur d'améliorations rurales retire de ses opérations autre chose que des pertes. L'agriculteur qui produit, non sans mérite personnel, les denrées de nécessité première, végète dans sa profession. Le fabricant qui s'empare des matières premières, pour les approprier aux divers besoins de la société, a quelque chance de faire fortune; dans les cas les plus ordinaires ses profits sont considérablement supérieurs à ceux du cultivateur. Le marchand, dont la fonction sociale consiste uniquement à opérer l'échange des produits, fait des profits plus grands encore, et manque rarement de s'enrichir. Le banquier qui n'opère que sur les mouvemens de fonds, et dont le service est par conséquent moins utile que celui du négociant, fait une fortune plus sûre et plus rapide que ce dernier. Enfin, l'agent de change dont la fonction est complètement vide d'utilité réelle, puisqu'elle ne consiste que dans un brocantage entre joueurs à la bourse, parvient à la fortune encore plus sûrement et plus rapidement que le banquier lui-même; témoin David Ricardo qui était *stock-broker* à la bourse de Londres, et qui réalisa à ce métier une fortune de plusieurs millions en peu d'années. Nous en pourrions citer beaucoup d'autres sans sortir de notre pays; tandis qu'à l'autre point extrême de la série, l'on verrait une foule d'hommes non moins méritans que lui, tels que le marquis de Turbilly qui, après avoir desséché de vastes marais et défriché des landes avec suc-

(1) Le limonement, en anglais *warping*, est une

gés, enfin prouvé par son exemple quel fonds de richesse inexploitée la France possède dans son territoire, est mort insolvable ! Il résulterait donc du tableau que nous venons de présenter qu'en civilisation les diverses professions obtiennent sur le marché ouvert à la libre concurrence, une rétribution inverse proportionnelle à leur valeur sociale. Toutefois, nous ne pousserons pas l'argument jusqu'à affirmer que cet effet subversif a constamment lieu ; car il est connu, par exemple, qu'en fait de produits manufacturés, ceux destinés au luxe donnent généralement de moindres profits que ceux d'un usage vulgaire ; mais n'en avons-nous pas indiqué la cause, en parlant du renchérissement qui suit une progression plus rapide dans l'aliment du pauvre que dans celui du riche ? En toutes choses, en effet, les services rendus au pauvre, c'est-à-dire ceux dont il ne croit pas pouvoir se passer, sont payés plus chèrement que ceux rendus au riche. Une femme gagne six sous par jour à fabriquer de la dentelle, et les ouvriers qui brodent les riches soieries de Lyon sont vêtus de haillons. Au reste, il nous importe essentiellement de signaler les effets subversifs de l'incohérence sociale, mais fort peu d'analyser les diverses manières dont cette incohérence porte ses fruits.

Ceux qui font de l'économie politique abstraite nous objecteront que, si les choses se passaient ainsi que nous l'affirmons, les producteurs qui se trouveraient lésés dans la distribution des bénéfices sociaux, en raison de ce que leur industrie ne serait pas rétribuée proportionnellement à sa valeur, se porteraient en foule sur les professions plus favorisées de la fortune, et par leur concurrence en feraient bientôt baisser les profits. Ces raisons ont bonne apparence en spéculation, mais comme tant d'autres, elles reçoivent des faits un éclatant démenti. J.-B. Say a reconnu lui-même qu'en pratique « l'entière liberté de disposer de nos capitaux et de nos talens, même dans les pays où les lois n'y mettent aucun obstacle, est une chimère (1). » Mais c'est en matière d'inventions et de perfectionnemens industriels que de cruelles déceptions sont préparées, particulièrement à ces caractères ardens qui ont passé à côté des anomalies de la civilisation sans les apercevoir, et qui se fondent sur l'utilité de leurs découvertes, pour attendre de la société une large rémunération. Il semble, en effet, au premier abord, que l'homme qui vient d'ouvrir de nouvelles sources à la richesse publique, soit assuré d'en recueillir pour lui-même un grand bénéfice, surtout à la faveur des lois faites, dans la plupart des États de l'Europe, en vue de garantir aux inventeurs les premiers fruits de leurs découvertes. Mais il est beaucoup de cas où ces lois ne peuvent être que d'une médiocre efficacité, et bon nombre d'inventions éminemment utiles ne sont pas susceptibles d'être brevetées. On rencontre bien çà et là, dans la foule des inventeurs, quelques hommes qui, joignant au génie des découvertes l'activité cauteleuse du commerçant, et certaine manière de produire leurs œuvres dans le monde, ont réussi à la faveur d'un brevet, ou en gardant leurs procédés secrets, quand la chose est possible, à se faire une grande fortune ; toutefois le cas le plus ordinaire est que l'inventeur ne retire ni profit, ni honneur de sa découverte. Au nombre des exemples contraires, on cite Arkwright, inventeur des machines à filer le coton, lequel gagna, à la faveur de sa patente, une fortune évaluée à 24 millions de notre monnaie ; or, cet exemple même vient en partie à l'appui de ce que nous venons de dire ; car l'idée première de ces machines n'est pas de lui, mais bien d'Hargraves qui avait produit antérieurement ses métiers nommés jennys, où plusieurs fils étaient filés à la fois, et qui ont mis l'heureux Arkwright sur la voie de machines plus parfaites. Or, l'histoire de l'industrie ne dit pas qu'Hargraves ait rien gagné à être le véritable inventeur ; il est même assez probable qu'il y aura mangé du sien.

En définitive, il est rare qu'une invention soit convenablement appréciée à sa

brillante opération dont les embouchures de la Loire, de la Vilaine et de la Charente sont très susceptibles.

(1) *Cours complet*, 1re partie, chap. VIII.

naissance, et encore plus rare que son auteur soit de l'espèce d'hommes propres à lui donner cours dans le commerce. Dans le grand nombre de celles pour lesquelles il est pris, chaque année, des brevets en France, il en est sans doute plusieurs qui reposent sur des idées fausses et qui ne méritent aucun accueil; mais combien d'autres qui ne sont restées sans effet utile que parce que leurs auteurs n'ont pas pu en mûrir suffisamment le principe, ou découvrir les meilleurs moyens d'application! Plutôt que de courir le risque d'être trahis et spoliés, ils se sont hâtés de les livrer informes à la publicité, et dans cet état elles ont été accueillies avec dédain; tandis qu'il n'eût fallu qu'un peu d'assistance, soit matérielle, soit intellectuelle, accordée à l'inventeur, pour le mettre à même de compléter son œuvre. Au surplus, une invention fût-elle complète, il faut que son auteur parvienne à la faire juger; quand elle est de nature à passer à la critique d'industriels vulgaires dont elle vient améliorer les procédés, l'on conçoit qu'elle soit souvent repoussée par l'amour-propre qui caractérise la médiocrité; mais que dire quand cette insulte est faite au génie par des juges réputés compétens? C'est pourtant ce qui arrive fort souvent. Fulton invente la navigation à vapeur, à l'époque où Napoléon préparait une descente en Angleterre. Cette découverte, qui résolvait la principale difficulté de l'expédition projetée, ne pouvait pas se produire plus à propos, et il était naturel de s'attendre qu'elle serait bien accueillie en France. En effet, l'on en déféra l'examen à une commission composée de membres de l'Institut, qui décida péremptoirement que l'idée de Fulton n'était susceptible d'aucune application!!! L'inventeur, ainsi éconduit par une sentence sans appel, repart pour les États-Unis; et, peu d'années après, les savans académiciens qui l'avaient jugé, et dont quelques uns vivent peut-être encore, apprennent que la navigation par bâtimens à vapeur est établie avec un plein succès sur les fleuves d'Amérique.

Il en est d'ailleurs des inventions comme des autres services productifs; la plus utile et la plus méritante, même quand elle est convenablement appréciée, n'est pas toujours celle qui procure les plus grands avantages pécuniaires, ou honorifiques à son auteur. Les ouvriers employés à aiguiser les aiguilles respiraient autrefois un air chargé de parcelles d'acier qui produisaient un effet irritant sur leurs poumons; cet effet, répété chaque jour, amenait la phthisie pulmonaire; aussi jamais les personnes occupées à ce genre de travail n'atteignaient-elles quarante ans. On avait essayé de purifier l'air par les fumigations guitoniennes et autres, mais sans succès; ces moyens n'empêchaient pas l'atmosphère d'être chargée d'une poussière ferrugineuse aussi fine que pénétrante. Enfin, l'on imagina de couvrir le visage de l'ouvrier d'un masque de fil de fer aimanté. De cette manière, l'air, en passant à travers les mailles, y déposa les molécules délétères dont il était chargé; et, à partir de là, ce genre d'ouvrage cessa d'être mortel pour l'ouvrier. Quel est donc l'auteur de cette précieuse invention, dont la date est encore récente? Quoi! non seulement nous n'entendons pas dire qu'il ait été récompensé par la fortune pour un pareil service rendu à l'humanité, mais il ne l'est pas par la gloire! On ignore son nom! C'est peut-être quelque ingénieux enfant, comme celui qui attacha le cordon à la soupape de la machine à vapeur, et dont nous ignorons également le nom et le sort ultérieur. Cependant, s'il y avait une justice sociale, on chercherait de pareils hommes jusqu'à ce qu'ils fussent trouvés, de même qu'un honnête dépositaire cherche anxieusement le légitime possesseur du bien qu'il a entre les mains, afin de le lui restituer. Supposons que cet inventeur fût connu et breveté, et qu'il entreprît, à la faveur de son privilége temporaire, de vendre des masques de fer magnétisé, à l'usage des rémouleurs d'aiguilles, on peut être convaincu d'avance que son commerce serait fort peu lucratif, pour ne rien dire de plus; tandis qu'à côté de lui l'inventeur des socques articulés deviendra millionnaire. Ceci n'est point une supposition, c'est un fait réel, et nous le citons, non pour y attacher le blâme, mais, au contraire, pour lui donner notre cordiale adhésion; car il est

juste qu'une invention utile ait sa récompense; il est seulement injuste qu'une invention plus utile n'en reçoive aucune, du moins d'après les lois *naturelles* de l'économie politique.

Au surplus, quand bien même il nous faudrait voir dans le prix courant de chaque service social la juste mesure de sa valeur réelle, encore conviendrait-il de dire que ce prix ne s'établit qu'à la suite de heurts et de tiraillemens qui causent le malheur des individus et la faiblesse de la société. « Nul entrepre« neur d'industrie, dit J.-B. Say, ne s'en« gage dans une opération, s'il n'en at« tend pas un certain bénéfice; quand « l'événement lui prouve qu'il se trompe, « il ne la continue pas. » Qui ne voit tout d'abord que, dans ce système, la mauvaise distribution des forces productives de la société ne se fait connaître que par l'événement, c'est-à-dire, quand l'erreur a porté ses fruits et sans que rien garantisse que l'expérience de l'un servira à préserver l'autre? D'ailleurs, lorsqu'un entrepreneur d'industrie reconnait qu'il s'est fourvoyé dans sa spéculation, c'est ordinairement par la banqueroute qu'il opère sa retraite : or, il n'est pas plus question de banqueroute dans les traités d'économie politique, que si c'était un accident inouï dans les fastes de la civilisation. Au reste, J.-B. Say dit lui-même que « souvent, après qu'une production « a cessé d'être avantageuse, on la con« tinue pour ne pas perdre l'intérêt des « capitaux qui s'y trouvent engagés, pour « ne pas perdre les ouvriers qu'on a « coutume d'employer, pour conserver « les acheteurs qu'on approvisionne. » De sorte qu'en définitive le prix courant ne se forme, pour quelque temps, qu'à la suite d'un mouvement de flux et de reflux qui engendre la gêne ou les désastres privés. Or, une statistique fort curieuse serait celle qui se proposerait pour objet d'évaluer la somme de puissance productive qui se détruit ainsi en pure perte pour la société; on ne peut la comparer qu'à ce qui aurait lieu dans une armée, si tous les corps, livrés à eux-mêmes et privés de direction commune, allaient, au gré de leurs combinaisons particulières, donner contre l'ennemi. L'analogie de ces deux modes de l'activité humaine, dont l'un a pour objet la production et l'autre la destruction, est si frappante, que Say est allé au devant de l'objection; mais sa réplique entortillée prouve combien il en était embarrassé.

« Dans le militaire, dit-il, un tel ordre « est indispensable; sans la discipline, « point de succès. Là, c'est la pensée « d'un seul et le concours de tous pour « un but unique, qui est la victoire. *Dans « l'industrie, c'est tout le contraire;* les « pensées sont multiples; les succès doi« vent être divers. C'est le gain et la for« tune de chacun qui font le gain et la « fortune du public; les moyens sont « multiples *et ne se présentent pas au son « de la caisse;* ils varient selon l'espèce « de production, selon l'intelligence, « les capitaux, la position de chaque « marchand, de chaque manufacturier, « de chaque ouvrier. C'est des efforts « auxquels chacun se livre dans sa sphère, « selon les projets dont il a conçu le plan, « selon la manière dont il en poursuit « l'exécution, que naît *l'ordre général.* « Au milieu d'une libre concurrence, « mieux un industriel défend ses intérêts « privés, et mieux il sert la fortune na« tionale. Toute interposition d'une au« torité nuit au but, qui est de produire, « parce que nulle autorité *ne peut* s'y « connaître aussi bien que les particu« liers (1). »

Il se trouvera certainement des personnes qui nous feront un reproche de nous être attaché à réfuter de pareils argumens; mais qu'on songe que c'est encore là la science qui a cours parmi le vulgaire, et un vulgaire qui se croit très avancé; bref, c'est la science qu'on enseigne dans les écoles aux frais du gouvernement; ce n'est donc pas un temps perdu que celui employé à démolir de fond en comble ce système déplorablement faux. Chacun a déjà dû se dire, en effet, qu'il n'y a pas, dans tout ce plaidoyer en faveur de l'anarchie industrielle, une seule raison dont un chef de partisans, comme ceux qu'on employait, pendant les quinzième et seizième siècles, concurremment avec les armées régulières, n'eût pu tout aussi bien invoquer

(1) *Cours complet*, IV[e] part., ch. X.

en faveur de sa manière de faire la guerre; il aurait prétendu également que le succès de chaque troupe fait le succès de l'armée; que les moyens doivent varier selon la différence des armes, et que c'est de la manière dont chaque chef de bande se livre dans sa sphère aux projets dont il a conçu le plan, que naît l'ordre général, etc., etc. Cependant, Say ne pousse pas la logique jusqu'à permettre que le premier venu exerce la médecine ou la pharmacie : « Un médecin, un apo« thicaire, dit-il, peuvent tuer un malade « par le seul fait de leur ignorance. Le « gouvernement, à qui sont remis les in« térêts de tous, doit à la société de pré« venir ce malheur autant qu'il dépend « de lui, en s'assurant, par des examens « publics, de la capacité de ceux qui se « désignent à la confiance du public..... « Le danger, au contraire, d'acheter une « étoffe de mauvais teint, lorsqu'on croit « acheter une étoffe solide, est trop peu « de chose pour motiver des précau« tions qui ont de graves inconvéniens « dans l'ordre social, et qui d'ailleurs ne « garantissent pas du mal qu'on re« doute. »

Si les précautions employées ne garantissent pas du mal qu'on redoute, c'est une raison, non d'abandonner toute précaution, mais d'en chercher de plus efficaces; car on ne saurait admettre en principe que le gouvernement, *à qui sont remis les intérêts de tous*, doive fermer les yeux sur les fraudes de la fabrique, ni tolérer qu'on vende une étoffe de faux teint comme étant de couleur solide, bien que l'intérêt qui s'y rattache ne soit pas majeur. Serait-ce par hasard dans des tolérances de cette nature que consiste le *laissez faire* invoqué par l'économie politique? On répondra non, pour l'honneur de la science; mais les faits disent oui d'une manière irréfragable : or, les menues friponneries, en raison de leur fréquence, produisent peut-être, en somme, un effet plus corrosif sur le lien social, que les crimes d'une haute gravité qui, Dieu merci, n'ont lieu que de loin en loin. D'ailleurs, il est facile d'apercevoir le terme fatal auquel l'action dépréciative de la libre concurrence conduit nécessairement le fabricant le plus loyal : quand il verra sa ruine imminente, s'il ne parvient pas à diminuer ses frais de fabrication, il y parviendra, fût-ce au détriment de la qualité des produits, et il déguisera autant qu'il le pourra cette péjoration. Mais, dira-t-on, la crainte de compromettre son crédit doit suffire, à défaut de contrôle légal, pour obliger le fabricant à opérer avec loyauté; cela est vrai dans les branches d'industrie où il est impossible de déguiser l'infériorité de valeur de la marchandise, et dans le cas tout-à-fait exceptionnel où la conscience du fabricant l'emporte sur son intérêt; mais, dans l'opinion la plus commune, tout produit manufacturé tombe naturellement en suspicion légitime de mauvaise qualité cachée. « Je ne « crains pas la concurrence de ceux qui « font des profits, disait un fabricant « intelligent; s'ils en font, pourquoi n'en « ferais-je pas? mais je crains fort la « concurrence de ceux qui font des per« tes. » Il aurait pu ajouter : « Et de « ceux qui préparent une faillite, et de « ceux qui en sortent avec un concordat « avantageux, pour en préparer une nou« velle. » Or, comme il y en a nécessairement quelques uns dans ce cas-là, comment lutter contre eux, et pouvoir servir loyalement le public? En dernière analyse, les économistes ne nient pas que les relations actuelles entre les producteurs et les consommateurs soient entachées de mauvaise foi; ils disent seulement que cette mauvaise foi a toujours existé. Néanmoins, cette dernière assertion est contredite par le témoignage unanime des gens d'un certain âge; ils se souviennent d'un temps où l'astuce commerciale était beaucoup moins générale qu'aujourd'hui. Cependant, il faut tout dire, J.-B. Say, qui a horreur de l'intervention de l'autorité dans les relations commerciales, a trouvé un moyen bien simple pour garantir le consommateur contre les ruses du fabricant; prenons note de la recette; car elle caractérise l'entente sociale de cette école : « La véritable garantie du public, « c'est de se rendre connaisseur dans les « produits qu'il est appelé à consom« mer (1). » Touchante société que celle où la véritable garantie contre la trom-

(1) *Cours complet*, IVe part., ch. X.

perie, c'est de se rendre expert-connaisseur dans tous les moyens de tromper? et quel charme elle répand sur le lien social cette douce nécessité de se défier de tous ceux avec qui l'on traite! Au reste, nous voici encore amenés à observer l'action alternative des deux fatales béquilles que nous connaissons déjà, et qui sont bien caractérisées dans le régime violent du monopole et les mœurs astucieuses nées de la libre concurrence.

Au surplus, si nous nous sommes bien fait comprendre, personne ne verra dans ce que nous avons énoncé une accusation de déloyauté portée contre les personnes, de quelque classe qu'elles soient; nous faisons la critique pure et simple d'un système d'organisation industrielle qui a pour effet de mettre les intérêts des individus en opposition avec leur conscience, et c'est là, disons-nous, un grand vice de mécanisme social; car, s'il est des natures fortes qui résistent à l'influence corruptrice d'une fausse position, il en est beaucoup qui s'y laissent aller, même sans le savoir. N'est-il pas vrai, dans le fait, que chaque artisan, ou fabricant, désire secrètement que le produit qu'il a livré fasse le moins de service possible à l'acquéreur, afin que celui-ci soit d'autant plus tôt dans la nécessité de recourir à lui de nouveau? Les professions libérales elles-mêmes ne sont pas exemptes de ce sentiment mauvais; l'avocat, le médecin, sont portés à faire des vœux contraires aux intérêts de ceux qu'ils appellent leurs cliens. L'on serait tenté de faire une exception en faveur des médecins français, tant les actes de courageux dévouement et de désintéressement sont fréquens dans cette classe : quoi qu'il en soit, cet hommage mérité ne saurait nous empêcher d'établir, en thèse générale, que le médecin est malheureusement intéressé à ce qu'il se déclare bon nombre de maladies; l'avocat, à ce qu'il s'élève beaucoup de chicanes, voire même à ce qu'il se commette des délits et des crimes; le maçon, à ce que la maison qu'il a bâtie ait besoin de fréquentes réparations; le cordonnier, à ce que nos chaussures durent peu de temps; le fabricant d'étoffes, à ce que ses tissus soient promptement usés, etc., etc. Ces simples indications, dans lesquelles nous avons compris à dessein des professions étrangères à l'industrie, parce que la loi qui les régit est la même, suffisent pour démontrer que, lors même que les rapports entre producteur et consommateur ne sont entachés d'aucune fraude, il existe toujours en civilisation une fatale divergence entre les intérêts de l'un et ceux de l'autre. Quant à l'antagonisme entre gens de même profession, c'est l'état normal et avoué de la civilisation; tout artisan établi et tout fabricant souhaitent, en effet, la ruine de leurs concurrens, que, dans le langage menteur en usage, ils appellent leurs confrères : belle confraternité vraiment que celle qui consiste à se porter envie et à se souhaiter malheur réciproquement! Il est des professions entre autres où la concurrence industrielle prend un caractère de guerre ouverte véritablement révoltant : par exemple, dans les exploitations de messageries; là l'on ne prend point la peine de déguiser, sous des formes confraternelles, le désir qu'on a de se ruiner les uns les autres; chaque entreprise fait manifestement tous les sacrifices en son pouvoir pour écraser les entreprises rivales, sauf à se récupérer de ses pertes sur le public, quand elle aura réussi. Il n'est personne qui ne se rappelle qu'avant l'époque où la police, avertie par de nombreux accidens, eût songé à intervenir, les diverses voitures concurrentes s'attachaient à se dépasser les unes les autres sur les routes, en lançant les chevaux au galop, sans s'inquiéter des risques qu'une pareille vélocité faisait courir aux voyageurs. « Postillon, s'écrie un voyageur « effrayé, je porterai plainte contre votre « administration! — Eh! laissez-moi donc; « l'administration répond des paquets; « elle ne répond pas des voyageurs. » Cette saillie d'un chansonnier est un trait de caractère; c'est là, du plus au moins, la manière de voir et d'agir de toutes les entreprises industrielles; le public est une matière qu'on exploite, mais qu'on n'aime pas; les *confrères* sont des ennemis *naturels* (en style d'économie politique) qu'on ruine quand on le peut et aussi complètement qu'on le peut. On oserait presque affirmer qu'il n'est pas un père de famille qui, après avoir com-

mis un pareil méfait, loin de se sentir la conscience aucunement chargée, ne regarde avec une satisfaction de cœur sans mélange ses enfans dont il vient ainsi d'assurer le bien-être et ne se dise avec le sourire sur les lèvres : « Ce que j'ai fait est bien. » Ce serait à désespérer quiconque médite d'apporter une réforme dans le système industriel, et à faire croire que l'homme est irréparablement mauvais, si l'on en était à comprendre que la cause de ces dispositions hostiles gît, non dans le cœur de l'homme, mais dans les vices du mécanisme social, et que peu de natures sont assez fortes pour résister à leur influence délétère. Qu'on observe, en effet, le petit nombre de cas où, contrairement à l'esprit de la civilisation, il y a solidarité d'intérêts entre le producteur et le consommateur, et l'on ne retrouve plus en eux les antipathies que nous avons signalées : le couvreur avec lequel on a fait un abonnement ne désire pas que la grêle et le vent découvrent la maison; le chirurgien d'armée ou de marine ne désire pas qu'il y ait des malades ou des blessés parmi les soldats ou les matelots. Du reste, des exemples de ce genre, pris dans la société civilisée, ne peuvent pas même donner une idée approximative des effets moraux qui se produiront quand la science d'organisation se proposera pour but l'UNITÉ sociale et repoussera l'antagonisme des intérêts individuels.

Il nous reste une question assez scabreuse à traiter, en matière d'institutions manufacturières. Nous aurions pu, à la rigueur, ne pas l'aborder, vu que sa solution se trouve implicitement comprise dans notre synthèse sociale; mais en agissant ainsi, nous aurions laissé l'analyse de la civilisation incomplète. D'ailleurs, ce que nous avons à en dire ne sera pas inutile, pour achever la démonétisation des fausses théories de l'école d'Adam Smith, que beaucoup de gens considèrent encore comme le catéchisme administratif des gouvernemens. Nous voulons parler de la question de commerce international; et pour procéder méthodiquement, nous la prendrons à son origine.

L'Europe féodale ne possédait guère, jusqu'à la fin du quatorzième siècle, d'autre industrie qu'une agriculture grossière. Les fabriques étaient cantonnées dans les Etats de Venise et en Grèce. Les Pays-Bas furent la première nation occidentale qui s'adonna à l'industrie manufacturière. Cette priorité de position équivalait à un monopole, et en eut effectivement tous les avantages. Vers la même époque, les Espagnols et les Portugais vinrent à s'emparer des contrées qui possédaient les plus riches mines d'or et d'argent du monde; mais ce n'a été que tard que l'on s'est aperçu qu'il en est des métaux précieux comme de tous les autres produits du travail et de la nature, c'est-à-dire que leur valeur sociale croît ou décroît, selon leur degré de rareté ou d'abondance relatives; aussi les Espagnols firent-ils la faute d'en exploiter les mines avec une activité indiscrète. Il en résulta que la surabondance de ces métaux en amena promptement la dépréciation, tandis que, d'un autre côté, les dépenses de leur extraction devenaient de plus en plus grandes. Ces deux progressions croissant en sens inverse firent bientôt succéder à la phase de splendeur et de prospérité inouie dont les nations de la Péninsule ibérique ont joui, un état d'affaissement et d'atonie qui s'est terminé de nos jours par la disparition de ces deux nobles nations de la liste des grandes puissances européennes. Pendant qu'elles subissaient ce rapide déclin, nonobstant la possession des mines d'or et d'argent, les Pays-Bas prospéraient par l'industrie manufacturière dont ils avaient le monopole de fait. L'exemple de cette prospérité changea le cours des idées générales en matière de richesse; l'on se persuada que la production des métaux précieux ne donnait pas la vraie richesse, et l'on supposa que le seul et infaillible moyen d'enrichir une nation et de la rendre prospère, était de l'appliquer à l'industrie manufacturière, en vue d'en vendre les produits à l'étranger. En conséquence, l'Angleterre entra en lice avec la Belgique, et la dépassa bientôt par la grandeur de ses opérations. Enfin, la France, l'Allemagne, la Suisse prirent part à ce mouvement, dont le résultat inévitable fut que les produits manufacturés éprouvèrent une dépréciation semblable à celle

qui avait naguère atteint les métaux précieux, par la cause analogue. L'Espagne, en produisant de l'or, avait commis l'étrange faute de s'opposer au débouché de sa production. Les peuples manufacturiers se jetèrent dans l'erreur opposée; ils fabriquèrent tant qu'ils purent. Puis, après cela, il leur fallut entretenir des armées et des flottes, et verser des flots de sang pour se disputer les débouchés. Nous ne parlerons pas du système de la balance du commerce, où chaque puissance puisait ses motifs particuliers pour faire la guerre à ses concurrens, système radicalement faux comme ceux qui l'avaient précédé et comme ceux qui l'ont suivi. Or, attendu que l'école d'Adam Smith, nonobstant l'erreur qu'elle professe elle-même, a fait une bonne critique du système en question, il est superflu que nous nous étendions sur son chapitre, bien que les principes administratifs en vigueur ne soient pas encore purs des notions erronées venant de cette source. Du reste, voici la question de commerce international, telle qu'elle se présente à cette heure, sous son double aspect, aux hommes de pratique gouvernementale: 1° L'industrie manufacturière, destinée à l'approvisionnement d'un marché étranger, est-elle pour une nation un bon et sûr moyen de richesse et de puissance? 2° Un gouvernement doit-il protéger, par des prohibitions ou des droits d'entrée, les produits de ses régnicoles contre la concurrence étrangère?

Lorsqu'une fabrique française écoule ses produits à l'étranger, il en résulte sans contredit un avantage actuel pour la France; car cette fabrique, qui n'existerait pas sans le débouché étranger, fait fructifier des capitaux français, fait vivre des ouvriers français, crée de la matière imposable au profit de la France. Or, capitaux fructueusement placés, population active et convenablement rétribuée, enfin, matière imposable, ne sont-ce pas là les élémens de la puissance et de la prospérité d'une nation? Conséquemment, la France aurait intérêt à fabriquer pour l'étranger, si ce moyen de richesse reposait sur une base solide. Nous dirons tout à l'heure pourquoi celle en question est, au contraire, mobile et sujette à faire défaut d'un jour à l'autre. D'un autre côté, une nation doit-elle repousser les produits étrangers qu'elle pourrait fabriquer par elle-même? Le gouvernement doit-il, au moyen de règlemens prohibitifs ou de droits protecteurs, écarter du marché national les objets fabriqués en pays étranger, en vue de favoriser les producteurs indigènes? Nous venons tout à l'heure de reconnaître qu'une fabrique française travaillant pour un marché étranger, contribue actuellement, ou, pour mieux dire, accidentellement, à la richesse et à la puissance du pays. Il s'ensuit que la fabrique étrangère alimentant le marché français, aura le même effet actuel au profit de la puissance étrangère et au préjudice de la France. « Nous ne pouvons, nous dit-« on, acheter les produits de l'étranger « qu'avec nos propres produits. Par con-« séquent, il est rationnel de lui deman-« der les choses que nous sommes inca-« pables de produire nous-mêmes, ou « que nous ne produirions qu'avec un « désavantage permanent. Par la même « raison, l'étranger nous prendra en re-« tour les objets à sa convenance, et dont « nous sommes par notre position les « producteurs naturels. » Ce ne sera pas nous, certes, qui contredirons un pareil principe. Renfermé dans ces termes, le commerce international est ce que Dieu a évidemment voulu qu'il fût, en donnant aux hommes placés dans des climats et des positions différentes, le besoin de ce qui ne pouvait être produit que sur un sol lointain. Mais on va plus loin, et l'on dit: « Cet avantage, qui est « très frappant dans le cas que nous ve-« nons d'observer, se rencontre encore, « mais à un degré moindre, *dans tous « les commerces que l'on fait avec l'étran-« ger, même lorsque nous recevons en « échange des marchandises manufactu-« rées que nous pourrions au besoin fa-« briquer nous-mêmes*. Par le commerce, « nous les obtenons à un prix inférieur à « celui qu'elles nous coûteraient si nous « les fabriquions; et la preuve en est « que, malgré les frais de commerce qui « comprennent le bénéfice du commer-« çant, on nous les vend encore à meil-« leur marché qu'on ne pourrait ici les « produire directement. »

La preuve ne nous paraît point du tout concluante. Une population exercée de longue main à un genre d industrie, et qui a accumulé, à l'aide du temps, les moyens matériels et intellectuels d'exécution qu'elle exige, possède un avantage palpable sur celle qui ne fait que débuter dans la même carrière, qui en est encore aux tâtonnemens et aux procédés imparfaits, en un mot, qui lutte contre les difficultés initiales. Mais, s'ensuit-il qu'une nation doive se laisser arrêter par des obstacles de cette nature, au lieu de s'appliquer courageusement à les surmonter? Son infériorité actuelle à l'égard de sa rivale, résulte de la différence d'âge et non, comme dans le premier cas présenté, d'un désavantage permanent, contre lequel il serait peu rationnel de vouloir lutter. En conséquence, un gouvernement ferait preuve d'une grande impéritie, s'il souffrait que l'industrie adulte de l'étranger vînt lutter sur le marché national, contre l'industrie indigène encore au berceau; il doit à celle-ci aide et protection, sinon dans l'intérêt du présent, du moins dans celui de l'avenir. — Mais, reprend-on, l'industrie nationale, à l'abri du droit protecteur, restera perpétuellement dans l'enfance, au préjudice du consommateur et de la richesse publique. — C'est là, selon nous, une allégation gratuite. Dans tous les cas, il serait facile de trouver quelque autre remède à cette inertie que l'immolation du travail indigène à celui de l'étranger. Au surplus, ceux-là mêmes qui allèguent cette mauvaise raison, sont forcés de relater des faits qui la démentent. « Je « sais, dit J.-B. Say, en donnant à entendre qu'il cite un cas exceptionnel, que « quelques produits, tels que les faulx « à faucher, se sont perfectionnés en « France, *parce que la prohibition des* « *faulx d'Allemagne a permis* aux fabricans français d'en établir avec succès « des fabriques qui, par leurs perfectionnemens et leur concurrence, ont fini « par les vendre à beaucoup meilleur « marché que les faulx d'Allemagne. « *Mais on peut présumer que les mêmes* « *perfectionnemens auraient eu lieu tout* « *de même.* » Non, vraiment, aucun observateur qui voudra raisonner d'après l'expérience et non d'après un système arrêté d'avance, ne supposera que les mêmes perfectionnemens auraient eu lieu tout de même. Il est superflu de faire observer que le résultat obtenu de la mesure prohibitive dans la fabrication des faulx à faucher, s'est produit également dans beaucoup d'autres industries.

Au reste, la méthode la plus sûre, pour démontrer l'erreur de certaines théories, est de les traduire en actes par la pensée; c'est alors qu'on n'échappe pas à l'évidence à travers le vague de l'expression. Ainsi donc, reportons-nous à l'époque où la France ne possédait aucune autre industrie que son agriculture, et supposons qu'à cette même époque l'Angleterre, ou toute autre puissance susceptible de devenir ennemie de la France, soit déjà en pleine possession d'une industrie manufacturière très développée. Dans ces conjonctures, la France que nous supposons être dans l'usage de vendre ses laines brutes à l'Angleterre dont elle reçoit son drap, conçoit enfin l'utile projet de convertir elle-même sa matière première en drap pour sa propre consommation. Elle ferait en cela un faux calcul, selon l'école d'Adam Smith, si la fabrique anglaise lui fournit à meilleur marché qu'elle ne pourrait le fabriquer elle-même. Veut-elle tanner ses cuirs, la même raison l'en empêche, et ainsi de toutes les autres branches de fabrication, et il ne lui reste que son agriculture pour avoir vie et posséder quelque chose à donner en échange de ce qu'elle reçoit. Dans cette hypothèse la France pourrait se composer d'une population d'environ quatre millions d'hommes, suffisante pour exploiter ses ressources naturelles qu'on ne peut pas transporter en Angleterre, mais cette population aurait en Angleterre ses fabricans de drap, de toile, de quincailleries, ses tanneurs, ses potiers, voire même ses cordonniers et ses tailleurs. Que vient-on nous dire après cela que tout est pour le mieux, pourvu que les quatre millions de Français fassent des affaires lucratives avec l'Angleterre; qu'on ne peut pas songer à réduire, même temporairement leurs bénéfices, sans porter atteinte à la richesse publique? N'est-il pas évident que la France serait plus riche et plus puissante, si

population manufacturière qui convertit ses laines en drap, qui tisse ses chanvres et ses lins, qui tanne ses cuirs, qui forge son fer, etc., était française, au lieu d'être anglaise? — Nous nous créons un fantôme, dit-on; le peuple qui commerce avec nous est lui-même intéressé à ce que nous soyons riches; car si nous étions une nation pauvre, nous n'aurions rien à échanger contre ses produits. Pour nous entendre sur ce point, commençons par ne pas confondre deux choses fort distinctes : les manufactures et le commerce d'échange. Il est facile de voir, par ce que nous venons d'exposer, que la faculté laissée à l'Angleterre d'élever une fabrique pour l'approvisionnement du marché français, équivaut pour sa richesse et sa puissance à un accroissement de territoire, au préjudice de la richesse et de la puissance de la France. Ce n'est pas nous qui rechercherons oiseusement par la théorie quel pourrait être le terme utile de cet accroissement; l'Angleterre poursuivant ce mode de conquête, et secondée par des faiseurs de phrases dupes de ses économistes, pourrait à la rigueur trouver son compte à ne laisser à la population française que l'exploitation de son sol.

Quant au commerce, il est incontestable qu'il a intérêt à trouver chez nous des produits pour ses produits, c'est-à-dire, les produits qui manquent chez lui en échange de ceux que nous lui demandons : ainsi quand la France avait le monopole des soieries, le marchand anglais qui lui apportait du drap pouvait trouver avantageux de se payer en étoffes de soie; mais cela n'a pas empêché l'Angleterre de voir clairement qu'il était de son intérêt d'implanter chez elle la fabrique de soierie, et elle l'a judicieusement fait, du moins autant qu'elle l'a pu. Le commerce d'échange que nous venons de décrire n'a pas été détruit par cela; seulement au lieu de se faire entre producteurs anglais et producteurs français, il a eu lieu entre Anglais; seulement, d'extérieur qu'il était, il est devenu intérieur; c'est une amélioration immense. Au surplus, nous réservons pour la leçon suivante tout ce qui a trait à la question purement commerciale. Qu'on ne prétende donc pas nous faire accroire qu'une ligne de douanes entre la France et l'Angleterre est aussi absurde que celle qu'on imaginerait d'établir entre la Bretagne et la Normandie; il n'importe pas essentiellement à la France que les élémens de sa puissance soient répandus d'une manière plutôt que d'une autre sur le territoire du pays; peu importe, en effet, dans le système actuel, que ses lins récoltés en Bretagne soient tissés dans cette province, plutôt qu'en Normandie; mais il importe beaucoup à la puissance du pays que la fabrique soit française plutôt qu'anglaise.

Tous les argumens captieux ne sont pas épuisés sur cette importante matière; on objecte qu'une industrie quelconque exige, pour marcher, des bras et des capitaux; or, à en croire ceux que nous réfutons, nous ne pourrions appliquer ceux de ces moyens dont nous disposons actuellement, à une industrie nouvelle, où ils seraient employés peu fructueusement, qu'en les distrayant d'un emploi plus productif. En conséquence, si la France, exclusivement agricole comme nous l'avons établi par supposition, vend ses laines à l'Angleterre, pour en recevoir du drap, elle ne pourrait pas, suivant le même raisonnement, entreprendre la fabrication du drap pour sa propre consommation, sans enlever les bras et les capitaux à la production de la laine où ils sont appliqués actuellement avec plus de profit. On dit aux gouvernemens : « Laissez les particuliers faire les affaires les plus lucratives qu'ils pourront; « c'est là le grand secret de l'art d'administrer la richesse publique. » Cependant personne n'ignore que les capitaux se forment progressivement, quand toutefois ils n'affluent pas instantanément, là où ils sont assurés d'un placement avantageux; s'il en était autrement, les pays qui en sont actuellement pourvus les auraient donc reçus du ciel par privilége, comme il y en a qui ont reçu un climat chaud, ou des mines abondantes? Il en est de même de la population; elle ne fait pas long-temps faute, là où quelque emploi suffisamment rétribué lui est offert. Par conséquent, la France, dans la circonstance où nous venons de la supposer placée, parvien-

La preuve ne nous paraît point du tout concluante. Une population exercée de longue main à un genre d'industrie, et qui a accumulé, à l'aide du temps, les moyens matériels et intellectuels d'exécution qu'elle exige, possède un avantage palpable sur celle qui ne fait que débuter dans la même carrière, qui en est encore aux tâtonnemens et aux procédés imparfaits, en un mot, qui lutte contre les difficultés initiales. Mais, s'ensuit-il qu'une nation doive se laisser arrêter par des obstacles de cette nature, au lieu de s'appliquer courageusement à les surmonter? Son infériorité actuelle à l'égard de sa rivale, résulte de la différence d'âge et non, comme dans le premier cas présenté, d'un désavantage permanent, contre lequel il serait peu rationnel de vouloir lutter. En conséquence, un gouvernement ferait preuve d'une grande impéritie, s'il souffrait que l'industrie adulte de l'étranger vînt lutter sur le marché national, contre l'industrie indigène encore au berceau; il doit à celle-ci aide et protection, sinon dans l'intérêt du présent, du moins dans celui de l'avenir. — Mais, reprend-on, l'industrie nationale, à l'abri du droit protecteur, restera perpétuellement dans l'enfance, au préjudice du consommateur et de la richesse publique. — C'est là, selon nous, une allégation gratuite. Dans tous les cas, il serait facile de trouver quelque autre remède à cette inertie que l'immolation du travail indigène à celui de l'étranger. Au surplus, ceux-là mêmes qui allèguent cette mauvaise raison, sont forcés de relater des faits qui la démentent. « Je « sais, dit J.-B. Say, en donnant à enten- « dre qu'il cite un cas exceptionnel, que « quelques produits, tels que les faulx « à faucher, se sont perfectionnés en « France, *parce que la prohibition des « faulx d'Allemagne a permis* aux fabri- « cans français d'en établir avec succès « des fabriques qui, par leurs perfection- « nemens et leur concurrence, ont fini « par les vendre à beaucoup meilleur « marché que les faulx d'Allemagne. « *Mais on peut présumer que les mêmes « perfectionnemens auraient eu lieu tout « de même.* » Non, vraiment, aucun observateur qui voudra raisonner d'après l'expérience et non d'après un système arrêté d'avance, ne supposera que les mêmes perfectionnemens auraient eu lieu tout de même. Il est superflu de faire observer que le résultat obtenu de la mesure prohibitive dans la fabrication des faulx à faucher, s'est produit également dans beaucoup d'autres industries.

Au reste, la méthode la plus sûre, pour démontrer l'erreur de certaines théories, est de les traduire en actes par la pensée; c'est alors qu'on n'échappe pas à l'évidence à travers le vague de l'expression. Ainsi donc, reportons-nous à l'époque où la France ne possédait aucune autre industrie que son agriculture, et supposons qu'à cette même époque l'Angleterre, ou toute autre puissance susceptible de devenir ennemie de la France, soit déjà en pleine possession d'une industrie manufacturière très développée. Dans ces conjonctures, la France que nous supposons être dans l'usage de vendre ses laines brutes à l'Angleterre dont elle reçoit son drap, conçoit enfin l'utile projet de convertir elle-même sa matière première en drap pour sa propre consommation. Elle ferait en cela un faux calcul, selon l'école d'Adam Smith, si la fabrique anglaise lui fournit à meilleur marché qu'elle ne pourrait le fabriquer elle-même. Veut-elle tanner ses cuirs, la même raison l'en empêche, et ainsi de toutes les autres branches de fabrication, et il ne lui reste que son agriculture pour avoir vie, et posséder quelque chose à donner en échange de ce qu'elle reçoit. Dans cette hypothèse la France pourrait se composer d'une population d'environ quatre millions d'hommes, suffisante pour exploiter ses ressources naturelles qu'on ne peut pas transporter en Angleterre, mais cette population aurait en Angleterre ses fabricans de drap, de toile, de quincailleries, ses tanneurs, ses potiers, voire même ses cordonniers et ses tailleurs. Que vient-on nous dire après cela que tout est pour le mieux, pourvu que les quatre millions de Français fassent des affaires lucratives avec l'Angleterre? qu'on ne peut pas songer à réduire même temporairement leurs bénéfices, sans porter atteinte à la richesse publique? N'est-il pas évident que la France serait plus riche et plus puissante, si la

population manufacturière qui convertit ses laines en drap, qui tisse ses chanvres et ses lins, qui tanne ses cuirs, qui forge son fer, etc., était française, au lieu d'être anglaise? — Nous nous créons un fantôme, dit-on; le peuple qui commerce avec nous est lui-même intéressé à ce que nous soyons riches; car si nous étions une nation pauvre, nous n'aurions rien à échanger contre ses produits. Pour nous entendre sur ce point, commençons par ne pas confondre deux choses fort distinctes : les manufactures et le commerce d'échange. Il est facile de voir, par ce que nous venons d'exposer, que la faculté laissée à l'Angleterre d'élever une fabrique pour l'approvisionnement du marché français, équivaut pour sa richesse et sa puissance à un accroissement de territoire, au préjudice de la richesse et de la puissance de la France. Ce n'est pas nous qui rechercherons oiseusement par la théorie quel pourrait être le terme utile de cet accroissement; l'Angleterre poursuivant ce mode de conquête, et secondée par des faiseurs de phrases dupes de ses économistes, pourrait à la rigueur trouver son compte à ne laisser à la population française que l'exploitation de son sol.

Quant au commerce, il est incontestable qu'il a intérêt à trouver chez nous des produits pour ses produits, c'est-à-dire, les produits qui manquent chez lui en échange de ceux que nous lui demandons: ainsi quand la France avait le monopole des soieries, le marchand anglais qui lui apportait du drap pouvait trouver avantageux de se payer en étoffes de soie; mais cela n'a pas empêché l'Angleterre de voir clairement qu'il était de son intérêt d'implanter chez elle la fabrique de soierie, et elle l'a judicieusement fait, du moins autant qu'elle l'a pu. Le commerce d'échange que nous venons de décrire n'a pas été détruit pour cela; seulement au lieu de se faire entre producteurs anglais et producteurs français, il a eu lieu entre Anglais; seulement, d'extérieur qu'il était, il est devenu intérieur; c'est une amélioration immense. Au surplus, nous réservons pour la leçon suivante tout ce qui a trait à la question purement commerciale.

Qu'on ne prétende donc pas nous faire accroire qu'une ligne de douanes entre la France et l'Angleterre est aussi absurde que celle qu'on imaginerait d'établir entre la Bretagne et la Normandie; il n'importe pas essentiellement à la France que les élémens de sa puissance soient répandus d'une manière plutôt que d'une autre sur le territoire du pays; peu importe, en effet, dans le système actuel, que ses lins récoltés en Bretagne soient tissés dans cette province, plutôt qu'en Normandie; mais il importe beaucoup à la puissance du pays que la fabrique soit française plutôt qu'anglaise.

Tous les argumens captieux ne sont pas épuisés sur cette importante matière; on objecte qu'une industrie quelconque exige, pour marcher, des bras et des capitaux; or, à en croire ceux que nous réfutons, nous ne pourrions appliquer ceux de ces moyens dont nous disposons actuellement, à une industrie nouvelle, où ils seraient employés peu fructueusement, qu'en les distrayant d'un emploi plus productif. En conséquence, si la France, exclusivement agricole comme nous l'avons établi par supposition, vend ses laines à l'Angleterre, pour en recevoir du drap, elle ne pourrait pas, suivant le même raisonnement, entreprendre la fabrication du drap pour sa propre consommation, sans enlever les bras et les capitaux à la production de la laine où ils sont appliqués actuellement avec plus de profit. On dit aux gouvernemens : « Laissez les particuliers faire les affaires les plus lucratives qu'ils pourront; « c'est là le grand secret de l'art d'administrer la richesse publique. » Cependant personne n'ignore que les capitaux se forment progressivement, quand toutefois ils n'affluent pas instantanément, là où ils sont assurés d'un placement avantageux; s'il en était autrement, les pays qui en sont actuellement pourvus les auraient donc reçus du ciel par privilége, comme il y en a qui ont reçu un climat chaud, ou des mines abondantes? Il en est de même de la population; elle ne fait pas long temps faute, là où quelque emploi suffisamment rétribué lui est offert. Par conséquent, la France, dans la circonstance où nous venons de la supposer placée, parvien-

dra, au prix d'une souffrance passagère, si l'on veut absolument qualifier ainsi la cherté relative du drap, à en posséder chez elle des fabriques qui ne tarderont pas à se perfectionner, comme ont fait les faulx à faucher dans des circonstances semblables, et cela sans déplacer sensiblement les bras ni les capitaux actuellement appliqués à l'agriculture; cependant le pays recevra de cette nouvelle industrie, accroissement de force et de richesse, puisqu'il possèdera dès lors une population active et des capitaux qu'il n'avait pas antérieurement.

On objecte en dernière analyse que nous ne pouvons pas prétendre à vendre beaucoup de choses à l'étranger, si nous ne lui achetons rien : cette objection est bonne à opposer à ceux qui, séduits par l'intérêt du moment, regardent comme la circonstance la plus heureuse pour un Etat de produire beaucoup pour la vente étrangère; mais elle ne saurait atteindre ceux qui pensent avec nous que rien n'est plus alarmant pour un pays que ces immenses populations manufacturières, qui ne subsistent que de ce qu'elles vendent à l'étranger... L'expérience a déjà suffisamment prouvé, en effet, qu'une foule d'événemens assez faciles à prévoir, peuvent, d'un jour à l'autre, les priver du débouché de leurs marchandises, et les livrer à la détresse la plus profonde : tantôt la nation qu'on approvisionnait s'applique à produire elle-même les objets qu'elle tirait naguère du dehors; tantôt une tierce nation entre en concurrence avec la première, et, à la faveur de quelques circonstances locales, ou accidentelles, qui lui donnent l'avantage, évince celle-ci de son marché accoutumé; le commerce peut être interrompu par la guerre, tracassé par des relations diplomatiques hostiles. Dans le cas le plus favorable, la nation manufacturière supporte des frais de commerce et de transport qui grèvent son industrie comme ferait un impôt, et donnent un avantage relatif à l'industrie semblable qui s'établirait dans le pays même; de sorte que, fort souvent, les seuls résultats qu'une puissance retire des débouchés étrangers ouverts à ses manufactures, sont d'avoir une partie de ses capitaux employés peu fructueusement, et une population ouvrière tenue par nécessité dans un état perpétuel de misère et de souffrance. Il résulte de cette position violente et fausse une foule d'embarras et de difficultés pour les gouvernemens, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur; ce sont la complication des relations internationales, et le danger sans cesse imminent pour l'ordre public, d'une masse d'ouvriers insuffisamment rétribués, conséquemment malheureux, mécontens, et toujours disposés à remuer dans l'espoir d'améliorer leur sort. Si l'Angleterre entretient une marine formidable sur toutes les mers du monde, ce n'est apparemment pas pour défendre son territoire de l'agression ennemie; car ce but serait atteint plus sûrement et plus économiquement, en fortifiant les points abordables de ses côtes, et en y entretenant une force militaire suffisante; c'est pour conserver et acquérir des débouchés pour ses cotonnades, sa poterie, sa quincaillerie, et en général tous les produits de son immense industrie; telle est la raison de ce grand et perpétuel déploiement de forces navales, et la cause qui a teint les mers de sang humain. Et si l'Angleterre et la France renferment un déplorable ferment de discordes civiles, si les armées des deux pays sont occupées principalement à défendre l'ordre intérieur contre l'émeute incessamment comprimée et incessamment renaissante, on le doit à la fausse combinaison que nous venons de signaler. En résumé, nous avons déjà fait entendre qu'il n'est pas sans intérêt *actuel* pour un pays de travailler fructueusement pour l'étranger; il en reçoit sans contredit un accroissement de richesse et de puissance matérielle; mais c'est là, nous le répétons avec conviction, une puissance fondée sur le sable, une prospérité éphémère suspendue sur un abîme.

Au reste, ces notions commencent à devenir vulgaires en France; du moins est-il vrai que l'économie politique n'est déjà plus, pour les hommes éclairés, qu'une des nombreuses ruines que le matérialisme a semées sur ses pas dans la carrière du progrès social; et nous ne sommes plus à ces beaux jours où M. Say pouvait, sans être sifflé, faire en-

tendre à son auditoire des discours de la nature de celui-ci :

« Quant à ces pauvres gens qui pensent « qu'il doit y avoir quelque chose de « vrai dans une opinion par la raison « qu'elle est anciennement et universel- « lement reçue, ils ne connaissent ni les « hommes, ni l'histoire. Jusqu'à Coper- « nic, on croyait généralement par tout « le monde que la terre était immobile « au centre de l'univers, et que c'étaient « les astres qui, toutes les *vingt-quatre* « heures, accomplissaient une révolution « autour du globe. Je n'ai pas connais- « sance que, jusqu'à l'année 1500, un « seul homme, ignorant, ou savant, se « fût imaginé que c'est, au contraire, la « terre qui tourne sur elle-même, ce qui « donne aux astres l'apparence de tour- « ner autour d'elle. Telle est pourtant la « vérité, et les preuves de cette vérité « sont tellement incontestables qu'il n'y « a pas un écolier qui, dès les premières « leçons de physique qu'il reçoit, n'en « demeure convaincu. Les décrets de « l'Inquisition, ni ceux de la Sorbonne, « n'y ont rien fait. Il en sera de même « un jour, Messieurs, de *tout* ce que je « viens de vous dire (1). »

Excusez de la modestie. Combien il est heureux pour le genre humain que l'inquisition de Charles X ne soit pas parvenue à bâillonner le Copernic de la science sociale, et que la Sorbonne de 1828 n'ait pas pu empêcher la lumière de son génie d'éclairer le monde !

Louis ROUSSEAU.

(1) *Cours complet*, IVe part., ch. XIII.

COURS DE DROIT CRIMINEL.

DOUZIÈME LEÇON (1).

Fin de la première partie du cours. — Epilogue. — Lois générales déduites de l'observation des faits.

Quand il s'agit de l'histoire proprement dite, on peut soutenir que l'une des meilleures manières de l'écrire est de raconter les faits, sans en faire des sujets de réflexions politiques, et en laissant au lecteur le soin d'en tirer telle (2) conclusion que bon lui semble. Mais, lorsqu'on fait l'histoire d'une science, il en est autrement, c'est un devoir de l'auteur de faire remarquer les rapports des progrès de la civilisation des peuples par qui elle a été cultivée. Il faut qu'il démontre, à l'aide des faits, comment la science dont il fait l'histoire philosophique, a dû naître, croître et se développer dans les divers âges des nations. Cette démonstration n'est pas un accessoire de sa tâche, c'est sa tâche elle-même.

Du reste, il faut bien remarquer que si, pour la science elle-même, on peut poser des règles, *à priori*, puisées dans les principes éternels de la morale, et découvertes par une sorte d'intuition, ce mode de procéder ne s'applique pas aussi bien à l'histoire de la science. En fait d'histoire même philosophique, l'étude des faits doit précéder la découverte des règles; car alors les règles ne sont que des inductions tirées de ces faits généraux qui paraissent s'accomplir d'une manière régulière, uniforme et invariable.

Nous avons donc cru devoir faire suivre à nos lecteurs la marche que nous avons suivie nous-mêmes, et ne leur communiquer nos conclusions scientifiques qu'après leur avoir fait connaître les bases sur lesquelles elles avaient dû s'appuyer.

Résumons donc, dans cette leçon, les études que nous avons faites sur l'histoire du droit criminel chez les peuples de l'antiquité païenne, en les complétant par quelques notions générales sur la formation des sociétés.

Avant l'établissement de nos grandes sociétés, les familles étaient les unes à

(1) Voir la XIe leç. dans le no 58 ci-dess., p. 245.
(2) Scribitur ad narrandum, non ad probandum.

l'égard des autres dans les mêmes rapports où se trouvent aujourd'ui les nations entre elles. Là, où aucune autorité n'est reconnue comme distributrice de peines et de récompenses sociales, il faut bien que la force agisse sous l'influence de notions d'équité plus ou moins distinctes. Pour éclairer cette équité dans les principes et son application, les familles ou les tribus, qui composaient le genre humain à son berceau, possédaient le dépôt, resté pur chez quelques uns, un peu altéré chez d'autres, des révélations primitives faites par Dieu à l'humanité; aujourd'hui, les nations européennes, pour servir de flambeau au droit des gens qui règle leurs relations réciproques, ont les principes de la révélation chrétienne, lien et mobile commun de leur civilisation progressive.

Ce n'est pas à dire pour cela qu'il y ait jamais eu un temps où l'homme ait vécu dans les bois comme la brute, sans parole, sans notion des devoirs, sans affection de famille, sans relation sociale. Cette opinion est reléguée, dans notre siècle, parmi les plus grossières erreurs du siècle précédent : elle répugne à la fois au bon sens, à la science de l'histoire, à l'observation philosophique du cœur de l'homme, et à nos traditions religieuses. Mais, tant que la terre a compté peu d'habitans, le genre humain s'est disséminé à l'infini sur sa surface, par de petites fractions de familles, de tribus, ou de clans.

Si ces fractions diverses ne reconnaissaient pas d'autorité qui les liât en faisceaux, pour en faire des unités sociales plus étendues, chacune d'elles, du moins, était dominée par un pouvoir particulier personnifié dans le père, le chef ou le patriarche.

Ce pouvoir, d'abord tout moral, n'avait de limites que celles qu'il se créait à lui-même par les règles de la religion primitive; la juridiction sacerdotale, la juridiction civile, la juridiction domestique, séparées aujourd'hui, étaient réunies alors dans la même main.

Les attributions du juge se trouvaient, par conséquent, renfermées dans cette triple juridiction.

Or, le juge patriarche ou chef de tribu n'étendait pas son autorité répressive au-delà de la petite fraction sociale soumise à son pouvoir.

Dans l'intérieur de la famille, le droit patriarcal admet au nombre de ses peines principales l'*anathème* ou la *malédiction*, l'*exhérédation*, et le *bannissement*.

A l'extérieur, comme nul pouvoir central n'existe pour intervenir dans les différends des membres des diverses tribus, le droit de punir n'est pas encore une institution sociale : c'est une vengeance particulière. Les parens d'un homme assassiné ou maltraité croient devoir prendre fait et cause pour lui, et punir les meurtriers ou oppresseurs. De là, chez toutes les nations non civilisées, l'existence en quelque sorte consacrée des vengeurs du sang (1).

La vengeance du sang (2) semble être alors un droit naturel. Elle existe chez les nations *primitives* : elle existe aussi chez les nations *barbares* ou *déchues*.

Et ici quelques explications sont nécessaires.

Il y a des nations qui périssent et qui renaissent : quand leur seconde vie commence, elles accomplissent de nouveau leurs évolutions sociales.

Nous devons dire même qu'elles retombent plus bas que le point d'où elles sont parties : car ces mots, *âge primitif* ou *âge barbare*, quoique offrant quelques analogies, ne sont pas synonymes. L'âge primitif ou patriarcal est un âge de simplicité et d'ignorance sous le rapport de la civilisation matérielle : mais c'est en même temps un âge d'innocence et de connaissance des vérités religieuses transmises par la tradition. C'est la

(1) La vengeance du sang pourrait être ainsi définie : « Le droit que tout individu est supposé avoir « de se faire justice soi-même, au moyen du sang « répandu, de tout outrage, blessure ou meurtre, « dont lui ou quelque membre de sa famille au« raient été victimes. » Les attentats contre les personnes chez les peuples primitifs ou barbares sont beaucoup plus fréquens que les attentats contre les propriétés. Le vol, à cet âge des peuples, est principalement le délit des esclaves, ou bien il s'exerce de peuple à peuple, de tribu à tribu, devient pillage, amène des représailles, et engendre cette grande vengeance qu'on appelle la guerre.

(2) Les républiques héroïques n'avaient point de lois qui réprimaient les violences particulières. (Aristote, *Polit.*)

temps des Sem, des Abraham et des Jacob, ou, comme parle la tradition indienne, des sept puissans (1) *rischis*, premiers pères du genre humain.

L'âge barbare, au contraire, est le résultat d'un abrutissement moral dû à des vices infâmes. — Suivant les doctrines de la métempsychose, admises comme religion par une partie de l'Orient (2), et comme philosophie par les pythagoriciens, le séjour successif de l'âme dans les corps de plusieurs animaux devait être l'expiation qui lui serait imposée dans l'autre vie. Cette croyance n'impliquait-elle pas celle que l'homme, à force de se dégrader par ses vices et par le défaut d'exercice de sa volonté, pouvait finir par devenir brute lui-même? Et n'est-ce pas là le sens mystique qu'on peut attacher à la tradition sacrée relative à la transformation de l'impur Nabuchodonosor?

Cependant, pour nous renfermer dans le projet que nous nous proposons de traiter, nous ferons observer qu'à côté de la vengeance du sang, il y a une autre coutume, pratiquée ordinairement par les peuplades ou tribus même tombées dans la dernière barbarie, tout comme par les peuples primitifs, c'est celle du *sacrifice*. Toutes les deux sont fondées sur des notions traditionnelles qui paraissent nécessaires à l'existence de toute société.

A la vérité, ces notions s'altèrent au sein d'une abrutissante dégradation. Les peuples barbares finissent par croire que le sacrifice d'un animal n'est pas assez méritoire. Ils s'imaginent qu'ils doivent chercher la plus excellente victime pour désarmer la colère céleste, et comme, dans la création, rien n'est au-dessus de l'homme, c'est l'homme qu'on immolera sur les autels de la Divinité.

Cette aberration même n'est qu'une effrayante déviation du dogme de la rédemption du monde par un holocauste d'une ineffable perfection.

Le sacrifice humain offrira cette particularité bizarre que la victime *consacrée* sera ou un criminel ou un saint. La formule *sacer esto*, s'appliquera (3) à ces deux genres d'oblations. *Absoudre*, *ab-solvere*, *dé-lier*, l'homme souillé d'un forfait, et par conséquent lié envers le Dieu par la dette du sang, ne se déliera qu'en acquittant cette dette par son supplice. Le citoyen, *voué* par la promesse, de donner sa vie pour la patrie, devra se dévouer en accomplissant son engagement religieux. Ex-pier, *ex-piare*, c'est dé-sacrer, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est laver par le sang l'empreinte mystique dont l'holocauste est marqué.

Les sacrifices humains furent usités en Egypte sous les rois-dieux; en Arcadie, sous Lycaon, et même plus tard dans Athènes, en Italie, dans les siècles qui précédèrent la fondation de Rome (1), en Phénicie, et à Carthage, où l'on jetait des enfans aux bras de Bélial et de Moloch; dans l'Inde, où ils n'ont pas cessé d'exister; dans les Gaules et l'Armorique, ainsi que dans une partie de la Germanie, au temps des druides et d'Arménius. Ils le sont encore aujourd'hui chez un grand nombre de *tribus* sauvages de l'Amérique, de l'Afrique et de la Polynésie.

Mais, pour pouvoir poser une règle historique, dont l'extension soit aussi large que possible, nous dirons que les sacrifices sinon humains, au moins sanglans, se retrouvent chez les peuples sauvages qui habitent les parties du monde autrefois inconnues, tout comme chez les nations ou tribus de l'antique Orient. Les âges primitifs et les âges barbares nous offrent ce même phénomène social.

Le sacrifice, considéré comme portion essentielle de tout culte divin, se perpétue même dans les âges héroïques et historiques. Il est pratiqué par le mahométisme (2) et le bouddhisme, religions qui comptent chacune plus de cent millions de sectateurs. Les jésuites missionnaires

(1) Schlegel, *Philosophie de l'Histoire*, t. I.

(2) Par l'Inde et par l'antique Egypte.

(3) Voir les *Soirées de Saint-Pétersbourg* de M. le comte De Maistre, et principalement le petit traité qui est à la suite, intitulé : *Eclaircissemens sur les Sacrifices*. On voit très clairement ici comment l'histoire des sacrifices et des religions naissantes touche à l'histoire du droit criminel.

(1) Suivant Tertullien, Rome aurait sacrifié tous les ans, jusqu'à son temps, un homme à Jupiter Latiaris.

(2) Je veux parler du sacrifice sanglant d'un animal sous le nom de corban : ce sacrifice a lieu tous les ans à la Mecque.

le trouvèrent établi à Pékin, et les conquérans espagnols à Mexico. Il existe, sous une forme non sanglante, dans le catholicisme grec comme dans le catholicisme orthodoxe.

Que si ce signe essentiel du culte religieux n'avait pas été aperçu dans quelque tribu isolée de la Polynésie, il ne faudrait pas se presser de conclure qu'il n'y est pas pratiqué. Le mahométisme, que nous étions bien plus à portée de connaître, a passé long-temps pour être une religion sans sacrifice.

Le sacrifice n'est proscrit que dans les âges de décadence, où le rationalisme vient couper le fil des traditions de l'humanité. Alors, l'orgueil individuel ne craint pas de se poser comme l'adversaire des générations qui se sont succédé dans le monde; il prétend faire dater de lui la vérité en morale et en religion, comme une découverte nouvelle; il nie tout ce qui l'a précédé, et de négations en négations il arrive jusqu'à l'athéisme.

Le sacrifice précède donc, accompagne et suit l'âge théocratique.

Il n'en est pas de même de la vengeance du sang; son caractère, au contraire, est de n'appartenir qu'au premier âge de la société, de n'exister dans toute sa force que chez les peuples primitifs ou barbares. Cette espèce d'*expiation privée* est considérée tantôt comme destinée à apaiser les mânes de la victime de l'homicide, tantôt comme exigée par les dieux. Elle donne au meurtre la couleur d'une injure particulière dont la réparation appartient à la famille frappée dans un de ses membres.

Le vengeur du sang, c'est le *taïr* des enfans d'Ismaël, le *goel* des anciens Hébreux. C'est Thésée, aux noces (1) du roi de Larisse, immolant de jeunes Thessaliens, connus sous le nom de Centaures, parce qu'ils ont insulté des princesses auxquelles il est uni par les liens du sang. A Rome, c'est le mari de Lucrèce (2), jurant de plonger au cœur du jeune Tarquin le poignard dont elle s'est percée en expiation de son involontaire violation de la foi conjugale. La vengeance du sang, dans les mœurs du temps, n'est pas seulement excusable, elle est légitime, elle est un acte de justice.

Ordinairement, il est vrai, les souillures du sang contractées par le ministre de la vendetta se lavent avec l'eau lustrale (1), ou s'expient par des sacrifices (2). Mais ces purifications religieuses ne sauraient être refusées à quiconque a eu de graves motifs de représailles ou de vengeance.

Cette sorte de justice, dont nos perfectionnemens sociaux nous ont fait perdre l'idée, vit encore dans l'instinct et la pratique de tous les peuples modernes, qui n'ont pas franchi les premiers degrés de la civilisation.

Pénétrons au sein du Caucase, chez les indomptables (3) Circassiens, poignée de braves qui arrêtent dans leurs Thermopyles toutes les phalanges du colossal empire de Russie. Là, nous rencontrerons empreintes de toute leur vigueur native, les mœurs du premier âge des peuples.

« *La vengeance du sang*, dit un auteur moderne (4), cette coutume barbare qui règne dans tout le Caucase, est exercée chez les Ossètes avec une rigueur impitoyable. L'Ossète, dont on a tué l'hôte ou le parent, n'a plus de repos qu'il n'ait arraché la vie au meurtrier. Pour y parvenir, il n'est rien qui lui coûte. Aussitôt qu'il l'a tué, il se rend au tombeau de celui qu'il a vengé, et là il annonce à haute voix qu'il a *vengé le sang* du défunt, et donné la mort au meurtrier; puis, pour se soustraire à son tour à cette terrible vengeance, il abandonne le village, et va chercher un refuge chez quelque peuple voisin.

« La vengeance du sang est héréditaire

(1) Diod. de Sic., lib. IV, p. 272.

(2) Collatin, voir Tite-Live. Ce poignard renversa Tarquin du trône, le chassa de Rome; mais il ne fut pas plongé dans son sang.

(1) Ovid., *Fast.*, lib. II, v. 37.

(2) Schol., *Soph. in Ajac.*, v. 664.

(3) Voir à ce sujet un excellent article de M. de Cazalès, dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1838. — Voir aussi une brochure du vicomte de Pina, qui a fait une campagne dans le Caucase, au service de la Russie.

(4) Eugène Faure, *Cabinet de Lecture*, 30 décembre 1837.

« dans la famille; elle passe de père en « fils; il est très rare qu'elle puisse se « racheter. Seulement, il est d'usage de « la suspendre de temps en temps au « moyen de dons faits à la famille du « défunt. »

C'est bien là le caractère de la vengeance privée. Quant à la composition pécuniaire chez les Ossètes, elle aurait cela de particulier qu'elle amènerait, non pas la paix, mais seulement une trêve entre les familles.

Transportons-nous maintenant chez ces peuplades indiennes de l'Amérique du Nord, que l'envahissante civilisation des États-Unis repousse au loin de déserts en déserts. Voici ce que dit, de l'une d'entre elles, un de ces pieux missionnaires qui vont à la recherche des âmes au prix de tous les dangers :

« Celui qui a commis un meurtre est « mis à mort par les parens de la vic« time, à moins qu'il ne rachète son « *propre corps* en leur payant des che« vaux, des robes, etc. S'il se présente à « eux pour expier son crime, et que per« sonne n'ait le triste courage de l'immo« ler, comme il arrive assez souvent, alors « il est considéré comme lavé du meur« tre, et ne doit rien payer. Un de nos « voisins ayant assassiné sa femme, en fut « quitte pour payer un cheval à chacun « des frères de celle-ci (1). »

L'Océanie, suivant quelques savans, renfermerait une race d'hommes différente, sous le rapport physique, de la race indienne, et surtout de la race caucasienne. On trouve pourtant chez les habitans de cette partie du monde les mêmes instincts, les mêmes coutumes, relativement à la punition des crimes. Nous allons voir que, sur ce point, la conformation intellectuelle et morale des sauvages de la Nouvelle-Hollande pourrait être la même que celle de tous les autres hommes, pris au même état d'enfance sociale. Cela semble prouvé par le fait suivant, que racontait, il y a peu de temps, la *Gazette des Tribunaux* :

« La cour suprême de Port-Jackson a « condamné à la peine capitale deux na« turels du pays, Yerr-I-Cha et Ouang« Nu-Cha, convaincus d'avoir attenté aux « jours de James Thompson et de Tho« mas Wallack. L'un de ces colons a été « assassiné d'un coup de lance, et l'autre « d'un coup de massue, pendant qu'ils « étaient à la chasse.

« Yerr-I-Cha et Ouang-Nu-Cha ont été « extraits de la geôle de Port-Jackson et « conduits au lieu fixé pour le supplice... « Dans les autres pays, les patiens affec« tent presque toujours une fermeté qu'ils « n'ont pas. Ceux-ci, proférant de temps « en temps des paroles entre-coupées, « semblaient protester contre le châti« ment qu'on leur infligeait. L'interprète « a raconté depuis que Yerr-I-Cha décla« rait qu'on aurait eu le droit, en venant « au secours de sa victime, de l'égorger « ou l'assommer sur le lieu même où le « crime avait été commis, mais qu'on ne « pouvait pas lui appliquer des lois étran« gères à sa nation....... Plusieurs des té« moins de cet affreux spectacle sont al« lés visiter les huttes des sauvages dans « les environs. Les femmes, les enfans, « et les hommes eux-mêmes, pleuraient « sur le sort de leurs compatriotes, et « disaient que *les parens des hommes as« sassinés auraient seuls le droit de tirer « vengeance de Yerr-I-Cha et de Ouang« Nu-Cha. La nouveauté de l'applica« tion d'une loi jusqu'alors inconnue leur « paraissait une injustice* (1). »

Voilà bien, mis dans tout son jour, l'antagonisme du droit de la vengeance privée et du droit de la justice sociale. Notre civilisation est taxée, par un peuple enfant, d'usurpation et de barbarie, parce qu'elle applique solennellement, et au nom de la société, la peine capitale à un criminel.

La *vendetta* est donc un trait caractéristique, commun à tous les peuples sauvages ou primitifs.

Quelquefois elle se conservera entièrement intacte dans telle ou telle petite contrée entourée de tous côtés par des peuples civilisés. Cela tiendra à des circonstances géographiques particulières, ou à des mœurs empreintes de plus d'énergie et d'immobilité. La Corse, tout près de nous, en est un exemple frappant. La vendetta y était encore en hon-

(1) Lettre du père de Smet, missionnaire, cahier de la *Propagation de la Foi*, septembre 1839.

(1) *Gazette des Tribunaux*, octobre 1839.

sion des délits; elle se change facilement en composition pécuniaire, espèce de privilége de demi-impunité donné à l'aristocratie des anciens âges. Cette composition se gradue suivant la qualité sociale de l'offenseur ou de l'offensé.

Souvent le législateur transforme les combats privés qui naissaient dans les premiers temps du droit de vengeance personnelle en instrumens de procédure, en moyens d'instruction judiciaire : il les régularise en y faisant assister et présider le pouvoir social.

D'autres fois, si le législateur obéit à l'influence de l'esprit religieux et sacerdotal plutôt qu'à celle de l'esprit patricien et aristocratique, il soumet l'accusé à d'autres genres d'épreuves qui ne supposent pas la force du corps, et semblent un appel plus direct à l'intervention du ciel.

Le *talion*, les *compositions pécuniaires*, les *jugemens de Dieu*, les *épreuves*, sont donc encore des phases invariables par lesquelles passe le droit criminel des sociétés humaines.

Ces institutions se créent et se développent sur les confins de l'âge théocratique et de l'âge héroïque.

Alors, l'attachement religieux aux anciennes coutumes fait place à l'observance servile de la lettre de la loi, et de la parole donnée et reçue. C'est le temps où l'injustice peut naître de l'excès de la légalité : *Summum jus, summa injuria.*

Dans l'âge théocratique, la pénalité (1) est atroce, parce qu'elle doit avoir les caractères de l'infini, comme la Divinité qu'elle a la prétention de vouloir venger. Dans l'âge héroïque, elle est encore dure et inflexible, surtout à l'égard des serfs et des plébéiens. Dans l'âge historique, en même temps qu'elle s'achemine à devenir égale pour tous, elle s'adoucit graduellement, soit par les interprétations que donnent aux lois anciennes ceux qui sont chargés de les appliquer, soit par l'établissement de codes nouveaux.

C'est dans l'âge historique que la participation aux fonctions judiciaires, qui ont passé des prêtres aux patriciens, est réclamée par les plébéiens, et obtenue par eux après une lutte plus ou moins longue. Cette révolution se consomme à Athènes, presque au sortir de l'âge héroïque; et, grâce à Solon, l'héliée, tribunal tout plébéien, détrône l'aréopage d'une grande partie de ses anciennes attributions, tandis qu'à Rome un semblable progrès social ne s'accomplit qu'un siècle après la promulgation de la loi des douze-tables, monument législatif qui ouvre l'ère historique de la manière la plus marquée.

A la fin de l'âge historique de l'antiquité, la justice criminelle, sous la tyrannie des empereurs dus à l'élection des *prétoriens*, c'est-à-dire à l'insurrection armée, devient arbitraire et inique; elle se ressent de la brutalité militaire, qui est le principe du pouvoir souverain. C'est à la fois une époque de décadence politique et de rénovation sociale.

Quand la barbarie eut envahi l'ancien empire romain, la religion chrétienne fut la tutrice du genre humain dans les nouvelles épreuves qu'il eut à subir pour remonter à la civilisation. Nous aurons à tenir compte de cet élément nouveau qui modifia, sans les détruire, les lois dont nous avons reconnu l'existence.

L'influence du Christianisme a fait faire aux sociétés modernes des progrès inconnus dans l'antiquité; elle a fini par populariser en droit criminel cette grande maxime : « La loi est égale pour tous. » Elle a aboli la torture contre laquelle saint Augustin élevait, il y a bien des siècles, une voix généreuse. Enfin, elle a supprimé les supplices, qui avaient pour but d'entourer de plus d'horreurs et de tourmens la mort du coupable.

Si cette influence continue de s'exercer encore d'une manière aussi intense et aussi générale, on verra se réaliser des perfectionnemens qui n'auront pas eu d'exemples dans le monde, et qui dépasseront toute espérance. L'esprit des lois de la société religieuse sera le type dont la société civile se rapprochera de plus en plus.

(1) Il en est ainsi dans toute fausse religion, et la même observation s'applique ordinairement même aux peuples qui professent la véritable, si le pouvoir civil, sans consulter les ministres du culte, crée et fait exécuter lui-même les lois pénales en matière de crime religieux. Ce genre d'erreur tient à la confusion des deux pouvoirs, que le catholicisme tend plus que toute autre religion à distinguer et à séparer.

La partie la plus intéressante de cette histoire sera celle où nous montrerons l'action lente et insensible du Christianisme sur les idées et les mœurs du moyen âge, et l'action de ces idées et de ces mœurs sur la législation criminelle.

La France nous apparaîtra toujours marchant en tête de ce mouvement, et remplissant à la fois chez les peuples modernes les rôles qui furent assignés à la Judée et à Athènes chez les peuples anciens. Elle sera en même temps dépositaire des traditions et initiatrice des idées nouvelles.

Ces vues générales, qui appartiennent à la philosophie de l'*Histoire du droit criminel*, se dérouleront lentement, et seront plus clairement comprises, à mesure que nous exécuterons dans tous ses détails le vaste plan dont nous ne donnons ici qu'une sommaire indication.

ALBERT DUBOYS,
ancien magistrat.

Littérature.

COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE.

CYCLE DES APOCRYPHES.

DOUZIÈME LEÇON (1).

Mystère de la Passion. — Seconde et troisième partie. — Popularité de ce mystère. — Les confrères de la Passion; destinées de leur théâtre. — Mystère des actes des apôtres.

Les deux dernières parties du *Mystère de la Passion* ne tiennent pas d'aussi près à notre sujet que la première; car les légendes y occupent une moindre place. Habituellement l'auteur s'y borne à mettre en action le récit évangélique, dont l'admirable richesse, il faut l'avouer, n'avait guère besoin du secours de la poésie humaine. D'ailleurs, les ressources qu'aurait pu trouver J. Michel dans les légendaires, l'eussent médiocrement aidé. Soit que les dernières années du Christ aient été trop publiques pour prêter aux inventions merveilleuses, soit que la divine profondeur des souffrances du Fils de l'Homme ait effrayé leur imagination, les légendaires se sont tus sur toute la période de la vie de Jésus-Christ, qui s'étend du sermon sur la montagne à la Résurrection. Nous n'avons donc à nous occuper de ces derniers actes du grand drame chrétien que pour en montrer le développement, et pour signaler les rares emprunts faits par le poëte aux traditions apocryphes.

C'est par la prédication de saint Jean-Baptiste que s'ouvre la seconde partie du Mystère de la Passion. Le sermon que Jean Michel met dans la bouche du précurseur, serait une pièce à étudier, si l'on faisait l'histoire de la prédication chrétienne au quinzième siècle. Il serait important aussi pour l'étude des mœurs de l'époque; car, sous le nom de Juifs, de Pharisiens, de Sadducéens, ce sont des Français, des grands, des bourgeois, du peuple, qu'il est question dans ce morceau d'éloquence abrupte et farouche. Que de rudes coups ne porte pas le poëte aux grands en particulier, dans la personne d'Hérode et d'Hérodiade! On croirait entendre le prédicateur dont parle Juvénal des Ursins (*Hist. de Charles VI*), qui, à l'époque même où ce mystère était dans la plus grande vogue, fit entendre à Isabeau de Bavière de si audacieuses vérités. Mais ce que n'osa la reine Isabeau, la maîtresse d'Hérode l'ordonne; saint Jean est mis à mort, après avoir donné le baptême à Jésus-Christ.

Au martyre du précurseur commence la prédication du Messie. Il sort de sa retraite, où les démons, prévoyant ses

(1) Voir la XIe leçon au no 58 ci-dessus, p. 265.

grands desseins, ont vainement tenté de le faire succomber. Lucifer, qui apprend le résultat infructueux de ses satellites, entre en fureur, les fait rouer de coups, et ordonne à Satan, son principal ministre, d'essayer de nouvelles séductions. Tandis que Satan transporte Jésus, du désert sur la montagne et sur le temple, et cherche à le faire pécher par convoitise et par orgueil, Pilate, que l'empereur vient de nommer prévôt de la Judée, vient prendre possession de son gouvernement, avec son confident Barraquin, et ses quatre gardes, Brayart, Drillart, Griffon et Claquedent. Il annonce qu'il va tenir les Juifs *sous la verge ferrée*, ne voulant pas, dit-il, imiter la mollesse de ses prédécesseurs. Puis il fait publier deux ordonnances pour qu'on apporte de l'argent, et qu'on vienne adorer l'image de l'empereur.

Tandis que les Juifs, troublés par ces ordres, délibèrent s'ils doivent y obéir, paraît Judas avec le fils du roi de Scarioth. Le début de l'histoire que Jean Michel fait ici de ce traître, paraît être une invention de son crû, car nous ne nous rappellons pas en avoir vu nulle part la trace. Il suppose que Judas était devenu, sans qu'on sache comment, le confident ou le précepteur du fils du roi de Scarioth, dont le royaume, soit dit en passant, n'est pas moins imaginaire que l'histoire de Judas elle-même. Un jour que le jeune prince et son gouverneur jouaient ensemble aux échecs, celui-ci, furieux de perdre toujours, assène un coup d'épée sur la tête de son élève, l'étend raide mort, et se sauve tout effrayé, brandissant son glaive sanglant, sans qu'on ose l'arrêter. C'est pour échapper aux châtimens et dérober sa tête qu'il vient en Judée, où le remords, et plus tard l'appât du gain, le portent à s'enrôler parmi les disciples du Messie.

Cette légende, du moins dans ce début, n'aurait-elle pas sa source dans un souvenir inexact? Elle ressemble étrangement pour le fond à celle de Pilate que nous avons publiée dans une leçon précédente (voy. numéro d'avril 1839), et pourrait bien n'en être qu'une copie altérée. Elle n'a d'ailleurs en soi rien de bien neuf; ce meurtre est l'histoire d'un nombre incroyable de traîtres dans les romans de chevalerie. On la trouve à peu près intégralement au premier chapitre de l'histoire populaire des *Quatre fils Aymon*. C'est plaisir, au surplus, de voir avec quel zèle les légendaires noircissent la vie des hommes qui ont joué un rôle odieux dans l'histoire évangélique. On se rappelle Hérode et Pilate : il est difficile de trouver deux figures plus affreuses.

Pilate et Judas étaient faits l'un pour l'autre. Aussi, à peine le meurtrier du prince de Scarioth est-il connu du gouverneur des Juifs, qu'il entre à son service. Un jour qu'ils passaient ensemble près du jardin du prêtre Ruben, Pilate eut envie des fruits qu'il y voyait. Il envoya Judas pour en acheter. Celui-ci y alla; mais, au lieu de dépenser l'argent qui lui avait été remis, il rompit trois branches de pommier, et s'enfuit sans payer. Le prêtre Ruben se mit à sa poursuite et voulut l'arrêter; mais Judas le tua. Corybée, femme du prêtre Ruben, demanda vengeance; mais, pour tout accommoder, Pilate décida que le meurtrier épouserait la veuve. Corybée résista un peu, mais céda à la fin. Le mariage eut lieu.

On devine la fin de cette histoire, car on y reconnaît la célèbre légende de Judas racontée par Haasvérus, et que l'*Histoire du Juif errant* a rendue populaire : Judas était fils de Corybée. On sait dans quelle circonstance la mère et le fils se reconnaissent.

Judas troublé, et en horreur à lui-même, court trouver Jésus qui, dit-on, remet tous les péchés. Il le rencontre chez Matthieu, l'ex-publicain, qui s'est fait disciple du Messie. Au moment où Jésus, *ayant dit les grâces*, se lève du festin, Judas se jette à ses pieds, confesse son crime, en obtient pardon, et prend place au nombre des disciples. Il est chargé de la bourse commune. Alors commence à se dérouler, sous la forme dramatique, la longue histoire de la prédication de Jésus-Christ. C'est le récit des Evangiles mis en scène, sans autre modification que la forme du dialogue substituée à celle de la narration; sans autre invention que la création d'une foule de personnages secondaires qui parlent dans

les idées et le langage du temps; sans rien de nouveau, en un mot, que des détails d'une moindre importance, et qui ne changent rien au fond à l'histoire sacrée. N'ayant pas pour objet d'étudier ce mystère en lui-même, mais dans ses rapports avec le cycle légendaire, nous passerons sur tout ce qui n'est que la mise en action de faits connus, et nous ne nous arrêterons qu'aux endroits qui se rattacheront par quelque point à notre sujet.

La première journée du mystère de la Passion finit à la déeollation de saint Jean-Baptiste, et la seconde commence par la guérison de la Chananée. Cette seconde journée contient vingt-cinq actes, et comprend tous les événemens de la prédication de Jésus-Christ jusqu'à son entrée à Jérusalem exclusivement. Plusieurs scènes de cette journée sont remarquables par la forme ou par l'expression. Nous signalerons principalement celles où nous apparaît Magdeleine, soit avant, soit après sa conversion. Il y a là à faire une curieuse étude de mœurs historiques. Un passage qui tient davantage à notre sujet, puisqu'il est emprunté à la légende des deux larrons, c'est la scène qui nous les montre dans l'exercice de leur vie coupable. On sait avec quelle prédilection les faiseurs de mystères s'arrêtaient sur ces peintures populaires, et avec quelle vérité ils les rendaient habituellement. Celle qui suit n'est inférieure ni supérieure à aucune autre. Nous ne la citons que parce qu'elle témoigne d'une habitude constante.

Barrabas, Dismas et Gestas, s'entretiennent de leurs faits et gestes, et se plaignent d'être pour le moment en disponibilité.

GESTAS, *mauvais larron.*

Je ne crains rien, ne Dieu, ne dyable,
Ne homme, tant soit espovantable,
Quand il me courrouche une fois
Je ne fais doubte d'estrangler
Un homme, non plus qu'un sanglier
De manger le glan por les bois.

DISMAS, *le bon larron.*

Je destrousse par les chemins
Tous bons marchands et pelerins,
Quand puis mettre sur eulx la patte.

GESTAS.

Je suis des crochetours le maistre,
Et n'est huis, coffre, ne fenestre
Que je crochette ou abatte.

BARRABAS.

Je suis Barrabas homicide,
Plein de toute sédition,
Qui ne paye tribut ni subside,
Et ne veuil ne secours ne aide
Pour faire quelque motion (1).
J'ay tué sans permission
Ung homme parmi ceste ville,
Dont pas ne fais confession
De peur de justice civile.

J. Michel, l'auteur de la plus récente rédaction de notre mystère, se borne à leur faire débiter ces vanteries; mais l'ancien auteur ne s'en était pas tenu là. Dans le manuscrit de Valenciennes, dont nous avons déjà parlé, d'après l'analyse de M. O. Leroy, au moment où nos trois larrons s'affligent de laisser leurs talens oisifs, une villageoise qui porte des pigeons au temple de Jérusalem, tombe dans leur embuscade. Des pigeons, c'est bien peu de chose; mais remarquez qu'ils n'ont rien de mieux à prendre, et que depuis long-temps ils sont sans occupation. On entoure donc la pauvre femme. Barrabas se jette sur son panier, et le lui enlève. La villageoise crie de toutes ses forces :

Le murdre (2)! je suis desrobée!

GESTAS.

Comme crye-t-elle à gueule bée (3)!

Le bon larron pourtant tâte la capture, et dit avec dédain que les *pinions* (pigeons) sont maigrets. Mais Gestas les trouve fort bons, et veut s'en emparer. Barrabas les lui dispute, et voilà les deux coquins tirant chacun de son côté les malheureuses volatilles, et voulant *en avoir aile ou pied*. La bonne femme, témoin du combat, crie *à gueule bée*. Pendant ce débat, des archers, qui guettaient les voleurs, fondent sur eux, et les mettent d'accord en les conduisant en prison, d'où ils passeront devant le prétoire.

La troisième journée comprend dix-

(1) Emeute.
(2) Au meurtre.
(3) Béante.

sept actes, et occupe vingt-six personnages. C'est l'une des plus remarquables du mystère. Elle va jusqu'au milieu des événemens de la Passion, et finit au moment où Jésus est renvoyé devant Pilate. Entre autres belles scènes, nous citerons celle de la trahison de Judas, et l'entretien entre Jésus et sa mère, où, près d'entrer dans la voie douloureuse de son sacrifice, Jésus prédit à Marie les lamentables événemens qui vont déchirer son cœur. Cette funèbre confidence que le moyen âge avait devinée dans un passage de l'Évangile, où elle est à peine indiquée, est un sujet fréquemment traité par les artistes et les poètes de l'époque chrétienne, mais nulle part mieux qu'ici.

Jésus annonce à sa mère la mort horrible et prochaine à laquelle il doit se soumettre. Marie, en mère tendre et timide, l'engage à quitter Jérusalem. Mais Jésus lui rappelle les Écritures qui doivent s'accomplir. Marie le conjure de ne pas la rendre témoin de son supplice, de lui donner auparavant la mort, ou du moins de lui donner une âme insensible. Jésus lui répond :

Ce ne serait pas vostre bonheur
Que vous, mère tant doulce et tendre,
Vessiez vostre roy, fils, estendre
En la croix et le mettre à mort,
Sans en avoir eu un remort
De douleur et compassion.
Et aussi le bon Siméon
De vos douleurs prophétisa
Quand entre ses bras m'embrassa,
Dit que le glaive de douleur
Vous percerait l'âme et le cueur
Par compassion très amère.
Pour ce, contentez-vous, ma mère,
Et confortez en Dieu vostre âme.
Soyez forte, car oncques femme
Ne souffrit tant que vous ferez;
Mais en souffrant mériterez
La lauréole de martyre.

MARIE.

O mon filz, mon Dieu et mon sire,
Excusez ma fragilité,
Si par humaines passions
Ai fait telles requestes vaines.

JESUS.

Elles sont doulces et humaines,
Procédantes de charité;
Mais la divine volonté
A prévu qu'autrement se fasse.

MARIE.

Au moins veuillez de vostre grâce
Mourir de mort brefve et légère!

JESUS.

Je mourray de mort très amère.

MARIE.

Doncques bien loing, s'il est permis.

JESUS.

Au milieu de tous mes amis.

MARIE.

Soit doncques de nuit, je vous pry.

JESUS.

Mais en pleine heure de midy.

MARIE.

Mourez donc comme les barons.

JESUS.

Je mourray entre deux larrons.

MARIE.

Que ce soit sur terre et sans voix.

JESUS.

Ce sera hault, pendu en croix.

MARIE.

Attendez l'âge de vieillesse.

JESUS.

En la force de ma jeunesse.

MARIE.

Ne soit votre sang répandu.

JESUS.

Je seray tiré et tendu
Tant qu'on nombrera tous mes os...
Puis perceront mes pieds et mains,
Et me feront playes très grandes.

MARIE.

A mes maternelles demandes
Ne donnez que réponses dures.

JESUS.

Accomplir fault les Escriptures.

Elles s'accomplissent en effet. Jésus est trahi, livré aux soldats par un disciple perfide. On le conduit chez Anne, et de là chez Caïphe, où courent déposer contre lui tous ceux dont il a dévoilé l'hypocrisie, tous ceux qui veulent sa mort. Mais contre les accusateurs, les calomniateurs, les faux témoins, se lèvent des défenseurs qu'on n'attendait point, et que la terreur des disciples eux-mêmes ne laissait pas espérer; c'est, comme dans l'*Evangile de Nicodème*, d'après

lequel cette scène est imitée, le boiteux, le paralytique, l'aveugle, guéris ; ce sont tous ceux qui ont éprouvé ses bienfaits. La fermeté, la précision, la courageuse hardiesse avec laquelle ils répondent, jettent dans ce passage beaucoup de mouvement et d'intérêt. Il s'y révèle dans l'auteur certaines connaissances de prétoires, qui feraient penser qu'il avait plus d'une fois assisté aux plaids du prévôt de son endroit.

Quels que soient les efforts des défenseurs du Messie, ses ennemis l'emportent. Il a blasphémé, crient-ils ; quand, sur la demande du juge, Jésus répond qu'il est Fils de Dieu. *Il a blasphémé*, s'écrie avec eux le juge, et il le fait battre de verges.

Avec la flagellation finit la troisième journée. La quatrième occupe cent cinq acteurs, et contient douze actes. Elle commence par l'interrogatoire de Jésus chez Pilate, et finit avec le mystère. Le désespoir et la mort de Judas, les hésitations et la lâche sentence de Pilate, composent les scènes les plus remarquables pour la vérité et la profondeur morale. Comme peinture réelle, comme étude prise sur le fait, nous citerons celle où, usant de son droit de délivrer un prisonnier, Pilate propose aux Juifs de choisir entre Barrabas et Jésus. Il est impossible de rendre mieux l'agitation féroce d'une foule ameutée.

Le ministre de Lucifer, qui n'a point quitté Jésus, afin de profiter de toutes les occasions qui pouvaient se présenter de le tromper, comprenant par ces avis que le Messie va être condamné, s'épouvante ; car il sait qu'une fois mort, les Ecritures s'accompliront jusqu'au bout, que les portes de l'enfer seront brisées, et que l'abîme perdra sa proie. Pour arrêter la sentence près d'être prononcée, il suscite Progilla, l'épouse de Caïphe, dont il agite le sommeil par des songes alarmans. Ce caractère de femme, à peine indiqué dans l'Evangile, est ici fort bien exprimé ; le langage que lui prête l'auteur, et le message qu'il lui fait expédier, sont bien d'une épouse que l'affection intimide et trouble. Pilate tremble aux pressentimens de sa femme, et fait quelques efforts pour apaiser les Juifs ; mais ceux-ci criant plus haut et menaçant le faible gouverneur d'une dénonciation, il cède ; et, après s'être lavé les mains, il prononce la sentence en ces mots :

Nous Ponce Pilate,
Garde, par charte bien fondée,
De la prévosté de Judée,
Juge criminel sous la main
Du très craint empereur romain,
Après les informations,
Charges et accusations,
Enquestes et témoins produitz
De par la partie des Juifz,
Encontre Jésus qui cy est,
Nous le condamnons par arrest,
Quoiqu'en adviègne droit ou tort,
Souffrir et endurer la mort.

Il condamne en même temps les deux larrons, Gestas et Dismas. Le premier l'accable d'injures ; l'autre avoue ses crimes, et se montre déjà, par son repentir, digne de la grâce qui lui sera faite sur le Calvaire.

Tandis que les Juifs hurlent de joie, quelques saintes femmes déplorent l'injuste sentence, et pleurent sur les malheurs qui vont menacer Jérusalem. Il y a parfois dans le rhythme que l'auteur a choisi pour peindre leur accablement, une grande vérité. Telle est, par exemple, cette strophe de Marie-Magdeleine :

Mon doulx maistre, mon doulx Jésus,
A quel port es-tu parvenu !
Hélas ! las ! qu'es-tu devenu ?
    Cueur douloureux,
    Que doy-tu faire ?
Ton maistre perd sans rien mesfaire,
    La mort l'oppresse.

MARTHE.

Triste dueil, amère tristesse
Mettent mon cueur en telle oppresse,
    Que plus n'en peult.

L'*oppresse* est heureusement exprimée, remarque M. Leroy, dans ce petit vers contracté, tombant avec la voix.

Et Marie, la mère de Jésus ? Est-il un langage humain qui puisse égaler ses douleurs ? Non. Le poète se trouve ici beaucoup trop au-dessous de son sujet pour qu'on puisse le citer. Peut-être eût-il bien fait de s'en tenir en cet endroit à la tradition qui dit que Marie ne put prononcer un seul mot.

Que dire de la scène du Calvaire ? Est-

il au pouvoir de l'homme de concevoir rien au-delà du simple et terrible récit de l'Évangile? La nécessité de dialoguer cet endroit comme le reste, a forcé Jean Michel à jeter çà et là quelques détails de son invention. Ils ne sont et ne pouvaient être que misérables. Un seul endroit est passable, c'est lorsque, s'autorisant de la légende de Nicodème, il nous ouvre les enfers, et nous montre les démons faisant des préparatifs empressés pour empêcher l'âme de Jésus-Christ de descendre dans leurs demeures, et d'en délivrer les justes. Encore ici la scène a-t-elle perdu beaucoup de la grandeur qu'elle a dans l'original, par la tournure vulgaire du dialogue.

Lucifer, voyant revenir tout pénaud son ministre Sathan, lui demande :

Comment te va, Sathan?

SATHAN.

Très mal.

LUCIFER.

Qu'as-tu, quel grand dyable te tient?

SATHAN.

Vecy l'ame Jésus qui vient,
Pour nous dépouiller, cent contre ung!

LUCIFER.

Haro! dyables, tous en commun,
Fermez vos portes à puissance;
Mettez-vous tretous en defence,
Chargez barres de dix milliers,
Soyez plus fermes que pilliers.
Vecy venir notre adversaire.

L'AME JESUS.

Attollite portas, principes, vestras,
Et elevamini portæ æternales.
Princes d'enfer, ouvrez vos portes,
Cy entrera le roy de gloire.

LUCIFER.

Qui est ce roy dont nous exortes?

L'AME JESUS.

Princes d'enfer, ouvrez vos portes.

[SA]THA[N].

Qui est ce roy tant glorieux?

L'AME JESUS.

C'est un seigneur puissant et fort.

Le dialogue se prolonge, les diables résistent long-temps; mais les portes tombent, et les suppôts de Lucifer, Lucifer lui-même, s'enfuient d'épouvante, en criant :

Haro! haro! haro! hélas!
Vecy ung terrible charroy.

Pendant le désordre et le tapage qui résultent de cette irruption, l'âme de Jésus *prend par la main* les âmes d'Adam, d'Eve, de saint Jean-Baptiste, des patriarches, des prophètes, et les transporte dans le paradis terrestre. C'est toujours l'Evangile de Nicodème, mais réduite et amoindrie pour pouvoir entrer dans le cadre d'une scène trop étroite.

Là finit le mystère de la Passion proprement dit, ou, si l'on veut, la seconde partie du mystère de la Passion. La troisième se compose d'un mystère à part et distinct, comme les deux autres, et qui porte le titre de mystère de l'*Ascension*. Nous n'en ferons point l'analyse, parce que ce n'est que la reproduction pure et simple de l'Evangile, et que le travail en est extrêmement médiocre.

Ces trois mystères formaient ensemble ce que nos aïeux appelaient le grand mystère de la Passion. On les jouait réunis ou séparément dans toutes les grandes villes, aux fêtes solennelles de l'Eglise, ou à l'occasion des réjouissances publiques, au couronnement des rois, à l'entrée des princes, etc. Ces représentations avaient lieu de plusieurs manières, tantôt par pantomimes muettes, comme à l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris; tantôt par personnages parlant, comme cela eut lieu à Angers, à Valenciennes, à Paris, à Rouen, à Bourges, et dans toutes les grandes localités.

La vogue du mystère de la Passion fut de deux siècles au moins. Nos pieux aïeux ne se lassaient pas de voir cette longue histoire de la rédemption humaine, où l'Ancien et le Nouveau-Testament passaient sous leurs yeux. Le retour fréquent de ces représentations donna lieu, dans beaucoup de villes, à la formation d'une société d'acteurs, qui prit le nom de *Confrérie de la Passion*, non que ces pieux artistes ne jouassent que le mystère de la Passion, comme on l'a dit, mais parce que c'était là leur pièce principale.

C'est généralement au commencement du quinzième siècle, à l'an 1402, qu'on fixe l'époque de la formation de la société des confrères de la Passion. Il pa-

raîtrait cependant qu'elle aurait existé bien antérieurement, sinon d'une manière légale, et en quelque sorte officielle, du moins avec des réglemens et des statuts positifs. Nous voyons, en effet, que, dès avant 1398, il existait à Saint-Maur-les-Fosses, près Paris, un théâtre, sur lequel des bourgeois de Paris donnaient assez périodiquement des représentations religieuses, et que la Passion était leur principale pièce. L'affluence des spectateurs à leurs représentations, et probablement aussi les désordres qui en étaient la suite, attirèrent l'attention de la police. Le 3 juin 1398, le prévôt de Paris rendit une ordonnance, par laquelle il fit défense à tous les habitans de Paris, de Saint-Maur, et des autres villes placées sous sa juridiction, de représenter *aucun jeu de personnages*, soit de vies de saints ou autrement, sans le congé du roi. Alors, les bourgeois qui avaient fondé le théâtre de Saint-Maur, se pourvurent devant la cour, et, pour se la rendre plus favorable, dit Beauchamp (*Recherches sur les théât.*, I), ils érigèrent leur société en confrérie, sous le titre de la Passion de Notre-Seigneur. Le roi voulut voir leur spectacle. Ils représentèrent devant lui quelques pièces de leur répertoire, qui lui plurent, et leur valurent l'autorisation de s'établir à Paris. Les lettres patentes qui leur accordent cette faveur sont du 4 décembre 1400.

Dès que les confrères de la Passion eurent obtenu cette autorisation, ils se mirent à chercher dans Paris un lieu où ils pussent s'établir d'une manière fixe. Ils avaient déjà choisi l'hôpital de la Trinité, pour le service de leur confrérie; ils songèrent à y transporter aussi leur théâtre. Cet hôpital, connu d'abord sous le nom de la Croix de la Reine, avait été fondé en 1160 par deux gentilshommes allemands, qui avaient acheté deux arpens de terre hors de la porte Saint-Denis, et y avaient fait bâtir une grande maison pour y recevoir des pélerins, et les pauvres voyageurs qui arrivaient trop tard à la ville, dont les portes se fermaient en ce temps. Les fondateurs et tous leurs parens étant morts, cette bonne œuvre fut totalement abandonnée. Les religieux prémontrés, qui étaient alors en possession de cette maison, en louèrent la principale pièce aux confrères. C'était une salle de vingt-et-une toises de long, sur six de large, au rez-de-chaussée, et soutenue par des arcades. Ils y construisirent un théâtre, et tous les jours de fêtes, ils y donnèrent des représentations religieuses qui firent tant de plaisir, et qui furent si généralement suivies, que l'on fut obligé d'avancer, l'après-midi, les offices de l'Église, afin que le peuple y pût assister (1).

Ce premier théâtre subsista près de cent cinq ans sur le même pied, et avec la même popularité. Mais avec le seizième siècle commença, pour les pauvres confrères, une suite de tribulations qui aboutit à leur ruine. Des rivaux s'étaient élevés dont les pièces étaient plus du goût de l'époque : c'étaient les clercs de la Bazoche qui, dans leurs farces épaisses et grivoises, préludaient à notre comédie nationale. Dans leur genre même, ils eurent des concurrens qui voulurent leur faire retirer leur privilége. Mais, grâce à quelques hautes protections, ils triomphèrent de ces tracasseries, et par lettres-patentes de 1518, François Ier confirma tous les priviléges qu'ils avaient obtenus de Charles VI. Les confrères se remirent donc à l'œuvre de plus belle, et, pour égayer un peu leur répertoire, ils y introduisirent des farces dans le genre des Enfans Sans-Souci; mais ces gaîtés profanes déplurent aux habitués qui continuèrent à se faire plus rares. Autre calamité : en 1539, l'hôpital de la Charité ayant été rendu à sa destination primitive, les confrères durent chercher un autre local pour leurs tréteaux. On leur loua une partie de l'hôtel de Flandre, qu'ils occupèrent pendant quatre ans; mais le roi ayant ordonné la démolition de cet hôtel, les pieux acteurs se trouvèrent encore sur le pavé. En 1543, ils prirent le parti d'acheter un emplacement et d'y bâtir pour

(1) Ce n'est pas seulement à Paris que ce fait arriva, mais à Metz, à Angers, probablement dans toutes les villes où se jouait le mystère de la Passion. Dans quelques lieux, comme à Angers, lorsqu'on y donna ce mystère (1486), on célébra la messe dans la salle même des représentations, sans doute afin de ne se point déranger, et de ne pas perdre de temps.

leur compte. On leur céda dix-sept toises de long sur seize de large, dans les terrains de l'hôtel de Bourgogne : ce fut là qu'ils réédifièrent, pour la quatrième fois, leur scène jusque-là nomade. Ils y continuèrent, mais avec des succès de moins en moins populaires, leurs représentations sacrées jusqu'en 1569, époque à laquelle ils abandonnèrent leurs priviléges à une troupe de comédiens qui venait de se former, et qui jouait des pièces dans le goût semi-classique et semi-grotesque qui commençait à dominer (1). La chute des confrères de la Passion s'explique : on était en pleine révolution religieuse; le protestantisme débordait sur l'Europe, et la renaissance envahissait les lettres et les arts.

Nous venons de faire l'histoire des acteurs, disons quelques mots aussi de celle du drame lui-même. Le *mystère de la Passion* remonte à la plus haute origine; il est contemporain des plus anciens drames religieux. Il paraît n'avoir été d'abord qu'une pantomime sainte destinée à figurer cette longue histoire sculptée invariablement dans toutes les églises du onzième et du douzième siècle. La plus ancienne mention formelle qui en soit faite (car on le devine dans plusieurs documens antérieurs), se trouve dans le journal de Paris, sous Charles VI, par lequel il paraît que ce mystère fut joué, ou pour mieux dire mimé, en 1420, à l'entrée des rois d'Angleterre et de France, dans la rue de la Calande, sur un échafaud, qui allait jusqu'au Palais. Il fut joué encore en 1431, quand Henry VI, roi d'Angleterre, fut couronné à Paris. Il le fut encore au couronnement de Charles VII, mais, cette fois, à ce qu'il paraît, par personnages agissant et parlant. Dès lors, il devint, par toute la France, l'accompagnement obligé de toutes les grandes solennités. Le texte primitif d'après lequel furent faites les premières représentations, subit bientôt des modifications nombreuses. On cite, en effet, plusieurs variantes de cet ouvrage. Les deux plus connues sont le manuscrit de Valenciennes et le *mystère de la Passion*, revu par maistre Jehan Michel, archidiacre de l'Église d'Angers, qui, en 1420, reprit le vieux drame, le remania dans sa totalité, le compléta par la réunion des *mystères de la Conception* et de la *Résurrection*, et lui donna la forme sous laquelle il nous est parvenu (1).

Jamais œuvre humaine n'obtint plus de faveur. C'était, pour la ville qui pouvait faire jouer ce mystère, une satisfaction et une gloire sans égales. Chacun concourait avec zèle à cette représentation, soit en payant de sa personne comme acteur, soit en offrant pour l'ornement du théâtre ce que l'on possédait de plus précieux. L'Eglise n'était pas la dernière à offrir son concours dans ces circonstances. Outre les heures de ses offices qu'elle modifiait, pour laisser plus de temps aux représentations, et la bénédiction solennelle des acteurs et des tréteaux sur lesquels elle venait en pompe jeter l'eau bénite, elle offrait ses plus riches draperies, et ses prêtres les plus distingués, pour faire les grands rôles. On lit dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, que lorsque le mystère fut joué à Angers, c'était le doyen de Saint-Martin de Tours qui faisait le personnage de Jésus-Christ; et que, lorsqu'il fut représenté à Metz, ce fut le curé de Saint-Victor, Nicole de Neufchâtel, qui fit Dieu, lequel s'étant trouvé mal, fut remplacé par un autre prêtre. Les accidens n'étaient pas rares dans ces représentations, où on s'attachait à reproduire la réalité tout entière. Aussi lit-on dans une chronique, qu'à cette même représentation de Metz, un prêtre qui faisait le rôle de Judas, et qu'il conduisit jusqu'à la pendaison inclusivement, se trouva presque mort à la fin de la scène, et qu'il fallut le concours

(1) Il paraît cependant que les confrères de la Passion existaient encore en 1618, comme on le voit par la requête qu'adressèrent à Louis XIII les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, impatiens de les remplacer. Le principal reproche qu'on leur faisait était d'être de gros artisans qui ne pouvaient savoir beaucoup *d'honneur ni de civilité*, comme dit Aristote.

(1) La meilleure édition est celle qui porte pour titre : *S'ensuit le mistère de la Passion nostre Seigneur J.-C., avec les additions faictes à icelui par le très éloquent et scientifique docteur, maistre Jehan Michel; lequel mistère fut joué à Angers, moult triomphantement, et dernièrement à Paris.* In-fol. sans date de 164 feuillets.

de plusieurs médecins pour le rendre à la vie. Il y a dans une histoire de Suède, par M. Dalin, une anecdote plus extraordinaire que tout cela, et qui arriva à la représentation de ce même mystère, sous le roi Jean II, en 1513 : la voici. Celui qui faisait le rôle de Longis (Longin), se laissant emporter au feu de son imagination, perça effectivement de sa lance le côté de celui qui était sur la croix, et le tua. Celui-ci tomba du coup, et par sa chute tua l'actrice qui faisait le rôle de Marie. Le roi Jean II, présent à cette représentation, outré de colère contre l'acteur Longis, sauta sur le théâtre, et lui abattit la tête. Mais le peuple qui avait été satisfait de l'acteur, et qui voyait interrompre la représentation par un roi qu'il n'aimait point, se souleva avec violence, une rixe eut lieu, dans laquelle le roi fut renversé et eut la tête tranchée sur le théâtre.

Après le mystère de la Passion, celui qui eut le plus de vogue, fut le *mystère des actesdes Apôtres*. C'est le plus long, le plus varié, et le plus intéressant des mystères du second ordre du *cycle des apocryphes*. Sa date est, relativement, plus récente ; c'est une œuvre du quinzième siècle. Il fut composé, vers 1450, par les frères Arnould et Simon de Gréban, docteurs en théologie et moines de Saint-Riquier en Ponthieu. Il fut représenté à Paris, l'année suivante, avec une pompe extraordinaire, et bientôt dans toutes les villes importantes de France, avec un éclatant et glorieux succès.

Ce mystère appartient tout entier à notre sujet, ainsi que l'indique manifestement son titre que voici : Le *triumphant mistère des actes des apostres, translaté fidèlement à la vérité historiale, et continuant* (contenant ?) *la narration de leurs faits et gestes, selon l'escripture saincte accordée à la profane histoire et légendes ecclésiasticques*, etc. C'est donc, comme on le voit, un mélange du récit de saint Luc, de l'histoire des empereurs et des traditions primitives sur les voyages des apôtres, conservées sous le nom d'Abdias. Qu'on se figure les actes des apôtres complétés par l'*histoire apostolique* que nous avons fait connaître, et par un peu de Suétone ; qu'on y ajoute par-ci par-là l'intervention du diable, de Dieu le Père et des anges, et l'on aura une idée de l'ouvrage. Nous en analyserons seulement quelques scènes, pour faire comprendre comment les auteurs ont mis en œuvre ces divers élémens.

L'action commence par l'élection de saint Mathias qui est *assorti* apôtre à la place de Judas. Chaque apôtre, avant de voter, développe longuement son opinion ; après quoi, sur la proposition de saint Jean, on tire au sort le successeur du traître.

Baillez (dit saint Jean), les festus préparez,
Comme le commun les assigne.
L'ung en ya qui a ung signe
De quoy appert, signé l'avons
Pour l'amour de nos compaignons :
Le second de signe n'a point.

L'élection faite, ils se disposent à attendre, dans la prière, la venue du Saint-Esprit. Lucifer, qui s'inquiète de leur dessein, commence à se plaindre amèrement, convoque à grands cris ses diables, et leur ordonne de mettre tout en œuvre pour empêcher la prédication de l'Évangile. Tandis que le Saint-Esprit descend sur les apôtres, Lucifer envoie tenter le prince des prêtres pour le décider à entraver la mission des apôtres. Elle n'en a pas moins lieu : saint Pierre prêche devant le Temple, guérit le boiteux, frappe de mort Ananias et Saphira, qu'Astaroth et Satan emportent aux enfers avec grande joie. Arrivés à la porte des enfers, les deux démons frappent et appellent à haute voix, comme des gens contens d'eux, et qui sont sûrs d'être bien reçus. Cerberus, le portier, entendant ce fracas, s'imagine que ce sont des Juifs et se donne le malin plaisir de les faire attendre. Il est encore trop matin, répond-il. Cependant, Lucifer, que ce tapage ennuie, crie à Cerberus d'aller ouvrir ; mais le capricieux personnage fait semblant de ne pas entendre. Ce n'est que quand le roi des enfers est tout-à-fait en fureur, que Cerberus se décide à approcher, feignant d'avoir entendu alors pour la première fois. Il y a du comique dans cette scène.

CERBERUS.

Maistre, m'avez-vous appelé ?
Oui! Dictes-moy donc sans jurer,

Vous ai-je pas ouy murmurer
Cry et faire grant effroy?

LUCIFER.

Et n'a-ce pas esté à toy,
Faux loup, faint et enragé.

CERBERUS.

A moy! vous l'avez donc songé.
Oncques a vous ne prins débats.
Je viens d'avec Branus là bas,
Au plus profond de nostre enfer,
De forger deux barres de fer
Pour mettre icy à nostre porte.

LUCIFER.

Le grand dyable d'enfer m'emporte
Si ne pensoys ouir ta voix.
Ta parole je ne cognoys,
C'est qui me fait mettre en abbus.

CERBERUS.

Je croy que ce a fait Burgibus
Qui vous a ainsi affiné.

LUCIFER.

Le ribault en sera trainé
Du plus hault du mont cy aval
Par tout le collége infernal.
Fait-il maintenant du farceur!

CERBERUS.

Ce sera bien prins.

LUCIFER.

Soyez seur
Qu'il en mangera un ongnon
Bien amer. Va donc mon mignon
Là bas quérir nos habitans.

En effet, Satan s'impatiente. On va lui ouvrir, il entre avec sa proie, et, en signe de réjouissance, Satan fait exécuter une chanson en chœur. Voici le premier couplet de ce chant diabolique :

LEVIATHAN.

Tant plus a plus veult avoir,
Lucyfer, nostre grant dyable.
S'il voyait âmes plouvoir,
Tant plus a plus veult avoir,
Et toujours veult recepvoir,
Car il est insatiable.
Tant plus a plus veut avoir,
Lucifer, nostre grant dyable.

L'œuvre évangélique avance. Saint Pierre guérit l'aveugle et le démoniaque. Cette dernière cure amène une scène très drôle. Fergalus (ainsi s'appelle le démon que saint Pierre vient de chasser) se présente tout honteux à la porte de l'enfer, où il est obligé de rentrer. Il essaie de crocheter la serrure pour s'introduire furtivement, car il sait quels traitemens l'attendent; mais il ne peut se dissimuler si bien qu'il ne soit vu, pris et conduit à Lucifer qui, pour lui apprendre à se laisser chasser, le fait fustiger d'importance.

Les apôtres sont battus de verges, au grand contentement des diables; saint Étienne est mis à mort, et son âme est emportée aux cieux par les anges, à la confusion de Léviathan et d'Astaroth, qui étaient accourus pour la saisir au passage.

Saint Paul se convertit; les démons en hurlent de fureur; la sainte Vierge prie pour les progrès du Christianisme : ainsi finissent les deux premières journées. De ce moment, le mystère des actes des Apôtres n'est plus que la transformation en scènes dramatiques du livre de saint Luc, et de la longue suite des récits apocryphes renfermés dans l'*histoire apostolique* d'Abdias. Il faudrait une analyse minutieuse pour donner une idée des incidens sans fin, des scènes alternativement grandes, comiques, solennelles, bouffonnes, gracieuses et terribles, que contient ce drame-monstre. Une leçon entière ne suffirait pas, surtout si, comme il serait juste, on voulait apprécier la valeur littéraire de plusieurs passages, et si l'on voulait entrer dans les détails pompeux de la mise en scène. Pour le premier point, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à l'ouvrage lui-même, en lui recommandant la belle édition *imprimée à Paris, pour Guillaume Alabat, bourgeois et marchand de la ville de Bourges, par Nicolas Couteau, imprimeur, demeurant à Paris*, et qui fut achevée d'imprimer *le quinzième jour de mars, l'an de grâce mil cinq cent XXXVII, avant Pasques*. Deux volumes gr. in-f° avec gravures sur bois. Pour le second, nous lui signalerons la *Relation de l'ordre de la triomphante et magnifique monstre du mystère des Apôtres, par Arnoul et Simon Greban, qui a eu lieu à Bourges, le dernier jour d'avril 1536, ouvrage inédit de Jacques Thiboust*, publié par M. Labouvrie.—Bourges, 1836. 1 vol. in-8°.

Il est encore d'autres mystères, issus comme ceux-ci, en ligne directe, de nos

légendes évangéliques; mais pour l'étendue et le mérite littéraire, ils leur sont inférieurs. Nous en dirons un mot dans la prochaine leçon, qui sera la dernière de ce cours.

P. Douhaire.

REVUE.

PRÉDICATION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Église de Lyon. — Persécution sous Marc-Aurèle. — Saint Pothin. — Saint Irénée, premier père de l'Église des Gaules. — Grande mission de 240 à 250. — Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Strémont chez les Arvernes, Martial à Limoges, Denis à Lutèce, Gatien à Tours. — Invasion barbare. — Les Bagaudes. — Persécution de Maximien. — Triomphe de Constantin.

Si l'Église d'Arles se rattache aux apôtres et aux communautés primitives d'Asie Mineure par la prédication de saint Paul et la naissance de Trophime à Éphèse, d'autres encore, et celle de Lyon entre toutes, font aussi remonter jusque-là leur tradition par Irénée et Pothin, leurs fondateurs, nés à Smyrne, et disciples d'un disciple même des apôtres. Saint Jean, que l'Évangile désigne ordinairement par ces mots : celui que Jésus aimait, s'était, après son supplice à Rome et son exil à Pathmos, retiré à Éphèse, d'où il surveillait les florissantes églises d'Ionie. Porté par de jeunes chrétiens, à cause de sa vieillesse, il parcourait, en les bénissant, les naissantes congrégations des fidèles, redisant toujours ces paroles : « Enfans, aimez-vous les uns les autres; c'est là le grand précepte. » Après sa mort, arrivée la dernière année du premier siècle chrétien, Polycarpe, son élève chéri, ordonné depuis peu évêque de Smyrne, hérita de son autorité sur toutes les côtes d'Asie; Ignace, autre ami et disciple de saint Jean, fut évêque d'Antioche. Ces deux hommes semblaient perpétuer la mystique tendresse et la douceur évangélique de leur maître. Il faut lire les divines lettres (1) qu'ils s'adressaient réciproquement pour être lues dans les assemblées des fidèles; elles respirent je ne sais quel parfum céleste semblable à celui que laisserait un ange prêt à remonter au ciel; on se sent transporté dans un monde nouveau, à ces voix douces et graves, à ces paroles aimables et austères de deux pasteurs des âmes, sur le rivage même où avait chanté Homère. Et de ces deux hommes, l'un allait être donné en spectacle au peuple de Rome par le vertueux Trajan (2); l'autre devait aussi, presque centenaire, être livré aux bêtes et mourir dans l'amphithéâtre (3).

Tels furent les maîtres de Pothin et d'Irénée.

Vers l'an 158, Polycarpe vint à Rome, pour s'entendre avec Anicet, évêque de cette ville, sur l'époque de la célébration de la Pâque et sur quelques ques-

(1) Voir le 1er art. au t. IX, p. 193.

(1) Fleury, liv. III, n° 6 et suiv.

(2 Ignace écrivait aux *Romains* devant lesquels il allait mourir : « Frères, ne m'aimez pas d'un faux amour. Souffrez que je devienne la pâture des bêtes. Je suis le froment de Jésus-Christ; il faut que je sois broyé par la dent du lion, pour devenir le pain de Dieu... Frères, ne les retenez pas, mais excitez-les plutôt, afin qu'ils deviennent mon tombeau. »

(3) Fleury, liv. III, n° 48. Quand on presse Polycarpe de sacrifier aux idoles, il s'écrie : « Seigneur, il y a quatre-vingt-six ans que je vous sers, et je vous abandonnerais! » Cela rappelle ces mots de Lusignan :

Grand Dieu, j'ai combattu soixante ans pour ta gloire...

tions de discipline. Ce fut de là, qu'à la demande du successeur de Pierre, il envoya dans les Gaules ses deux disciples, Irénée et Pothin, accompagnés de quelques prêtres ou diacres d'origine grecque, et de nombreux missionnaires romains destinés à la prédication dans les provinces latines des Gaules (1). Les apôtres abordèrent à Marseille (2), réveillèrent de leur langueur les églises de Provence, et se séparèrent en se partageant les pays à conquérir. Irénée et Pothin remontèrent le Rhône jusqu'à Lyon (3); Fortunat et Achillée s'arrêtèrent à Valence et à Vienne; Bénigne gagna Dijon; Andoche et Thyrse prêchèrent à Autun, l'antique cité des Eduens; d'autres, dont nous ne savons pas les noms, allèrent évangéliser les bords du Rhin, dans les villes de Mayence et de Cologne.

Quand on voit, entre ses volcans mal éteints, cette belle cité, vice-reine de France, avec ses deux fleuves pour ceinture et sa noble couronne de Fourvières, que de souvenirs et de pensées diverses viennent assaillir et presser l'âme, devant ce palais de Néron, ces catacombes chrétiennes, cette église, dont les colonnes sont contemporaines d'Auguste, tous ces monumens enfin où sont écrits les grands faits de notre histoire, depuis les tables de marbre où se lit le discours de Claude pour notre entrée au sénat, jusqu'aux voûtes noircies des Cordeliers, qui rappellent les luttes acharnées et sanglantes de 1834! Lyon ne date guère que du premier siècle chrétien. Lorsque César traversa le village bâti au confluent de la Saône et du Rhône, c'était si peu de chose qu'il en parle à peine; quelques années après, des citoyens, bannis de Vienne par des dissensions intestines, se réfugièrent parmi les cabanes de la bourgade ségusienne. Le sénat chargea du soin de les coloniser Munatius Plancus, dont il voulait occuper l'esprit turbulent. Auguste y envoya une colonie militaire (1), et dès lors, *Lugdunum* devint une ville importante, capitale des trois provinces chevelues, résidence impériale pendant les voyages outre-Alpes des Césars. Ce fut à la pointe de la presqu'île, que soixante tribus de la Gaule dressèrent deux autels, dont l'un dédié à Rome, l'autre à Auguste. Caligula y établit des écoles et des combats d'éloquence, dont les lois sont demeurées célèbres par leur bizarrerie. L'auteur d'une mauvaise pièce devait l'effacer avec sa langue, ou être plongé dans le Rhône (2). De cette école, ἀθηναῖον, vient le nom actuel d'*ainai*. On croit que les colonnes de granit qui forment le chœur de l'église bâtie en ce lieu sous Karl-le-Grand, sont des débris du temple gallo-romain consacré à Auguste.

Lugdunum avait pris par le commerce et la navigation un immense développement, et était devenu une des villes les plus florissantes des Gaules, lorsque les apôtres y arrivèrent. Irénée avait quarante ans; Pothin était chargé déjà de soixante-treize années, mais soutenu par la verdeur de son zèle. Leurs prédications ne furent pas stériles : bientôt les roseaux du rivage abritèrent, comme un repaire de malfaiteurs, les saints mystères des chrétiens, puis une crypte fut creusée pour recevoir le nombre croissant des fidèles. Dans la suite, l'église de Saint-Nizier s'éleva sur cette *confession* des premiers chrétiens, et sous ses catacombes pavées d'ossemens, on croit voir encore ces tabernacles de la mort, berceaux de la foi, où vinrent puiser la vie tous ceux qui avaient soif de bonheur, de justice et de liberté. Ces envoyés d'Orient, disciples du plus mystique des apôtres, imprimèrent à l'esprit lyonnais ce caractère d'aimant et doux mysticisme, qui se trouve à chaque page de son histoire ecclésiastique, et se distingue encore dans

(1) C'est ainsi que, selon Innocent I (t. II, *Concil.*, p. 1245), tous les apôtres des Gaules furent envoyés par le Saint-Siége. Quelques historiens pensent qu'Irénée ne fut envoyé dans les Gaules qu'après Pothin.

(2) « Quelques auteurs ont prétendu que Polycarpe avait prêché la foi dans les Gaules. Les plus anciens et authentiques historiens de cet évêque, parlent seulement de sa relâche passagère à Marseille pendant un voyage d'Europe en Asie. S'il fut appelé apôtre des Gaules, c'est que ses disciples y portèrent la foi. » (Ach. Allier, *ancien Bourbonnais.*)

(3) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, I, 27, et *de Glor. mart.*, I, 49.

(1) Améd. Thierry, t. III, p. 277. — Greg. Tur., *Hist.*, I, 17.

(2) Juvénal fait allusion à cet usage lorsqu'il dit :

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem
Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.

Sat., I, v. 44.

l'exaltation religieuse des populations ouvrières de la grande cité. Seize siècles après Pothin, Saint-Martin, *l'homme du désir*, établit à Lyon son école ; Ballanche y est né ; l'auteur de l'*Imitation*, Gerson, voulut y mourir (1).

Mais il fallait que le jeune Christianisme fût consacré par le baptême de sang ; il fallait, comme avait dit Ignace, que le froment de Dieu fût broyé sous la dent des bêtes. Le souffle de la persécution se leva, soulevé plutôt, à ce qu'il semble, par des émeutes populaires que par des décrets impériaux. Marc-Aurèle, philosophe revêtu de la pourpre, avait, en effet, dès l'an 174, défendu de poursuivre les chrétiens, et il ne paraît pas qu'il soit revenu sur cette décision. Cependant, comme stoïcien, il n'aimait pas les disciples de la croix, par une sorte de rivalité de secte ; la constance des chrétiens l'étonnait et lui déplaisait : Nous devons être toujours prêts à mourir, dit-il dans une de ses sentences, en vertu d'un jugement qui nous soit propre, non au gré d'une pure obstination, comme font les chrétiens (2). Épitecte a dit aussi : « Par manie et par coutume on peut être disposé de telle sorte qu'on ne craigne pas la mort, ni aucun objet de terreur, comme les Galiléens (chrétiens) ; mais personne ne peut acquérir que par la philosophie cette fermeté qui fait enseigner sans crainte que Dieu a fait le monde (3)... Cette inébranlable fermeté des chrétiens fut ce qui frappa le plus d'étonnement les païens, fort légers et indifférens en matière religieuse. Galien, voulant signaler l'opiniâtre attachement des médecins et des philosophes à leur opinion, dit que l'on verrait plutôt des chrétiens renoncer à leur religion que ces hommes-là à leurs sentimens (4). Porphyre raconte qu'un homme ayant demandé à Apollon le moyen d'arracher sa femme à la secte chrétienne, le Dieu lui répondit : Il te sera plus facile de voler ou d'écrire sur l'eau, que de guérir l'esprit de ta femme ensorcelée (5).

(1) Michelet, *Hist. de Fr.*, t. II, p. 88.

(2) Chateaub., *Etudes histor.*, I, 91.

(3) Arrien, liv. IV, ch. VII.

(4) Liv. III, *de Diff. puls.*

(5) Ap. August., *Civit. Dei*, liv. XIX, cap. XXIII.

On s'étonne de voir les Romains, si complaisans adorateurs de tous les dieux de la terre, persécuter avec acharnement les disciples du Christ ; quand on lit les Actes des martyrs, on ne comprend pas comment des magistrats, assis sur leurs prétoires, pouvaient parler sérieusement du Jupiter et de Junon, mère des dieux, tandis que, depuis long-temps, Cicéron, Ovide, Lucrèce, Sénèque, Apulée, les poètes et les orateurs, les philosophes et les romanciers, avaient couvert de ridicule ces pauvres divinités de la mythologie croulante. C'est que la religion n'était point à Rome, comme dans le Christianisme, un lien d'amour qui, rattachant l'homme à Dieu et les hommes entre eux (*religans*), renoue sans cesse la chaîne des êtres si souvent rompue par les passions ; ce n'était pas un sentiment moral, qui tient à tout ce que le cœur a de plus cher, l'intelligence de plus étendu, une doctrine spéculative enseignée dans les temples : c'était une branche de l'administration publique, un ressort, un instrument politique dont les empereurs, à la fois pontifes, magistrats et guerriers, se servaient à leur gré. La religion se mêlait à toutes les actions, sans pour cela aller jusqu'à l'âme ; elle intervenait dans les affaires civiles comme formule juridique, *antiqui juris fabula ;* elle décidait les batailles, fixait les jours heureux par ses augures ; mais les augures parlaient comme leur dictaient les empereurs..... Elle subsistait donc toujours, quoique personne ne crût plus à ses dogmes ; et certainement les magistrats, si empressés à faire fumer l'encens devant les autels, riaient en eux-mêmes de ces dieux auxquels ils immolaient les chrétiens. Sans doute, le Christ eût été admis au rang des dieux indigètes, s'il eût voulu souffrir cette alliance ; Tibère, dit-on, proposa au sénat de lui donner droit de cité dans l'Olympe (1). Mais le Dieu des chrétiens voulait être adoré sans partage ; loin d'admettre à ses côtés les divinités romaines, il les appelait des démons, des mères de mensonge, de vices et d'erreurs ; et, comme les lois proscrivaient toute religion non reconnue (2), la sienne fut

(1) Eusèbe, *Hist. Ecclés.*

(2) *Tit. Liv.*, lib. XXXIX. — Orat. Mæcen. ap. Dion, LII. — Tertull., *Apol.* V. — Euseb., II, 2.

considérée comme une faction à la fois impie et rebelle, elle fut persécutée : c'était l'accomplissement de la parole du Christ : Un jour viendra où ceux qui vous poursuivront croiront remplir un devoir. Les chrétiens ne furent jamais proscrits que comme sectateurs d'une religion non naturalisée dans l'empire, et Tertullien défie ses adversaires de lui montrer un coupable parmi ses frères (1) ; saint Pierre leur avait dit : *Nemo vestrum patiatur ut homicida, aut fur, aut maledicus... Si autem ut Christianus, non erubescat* (2). A ces causes générales de persécution, se joignirent, au temps qui nous occupe, des motifs particuliers : « Les magistrats n'en furent pas les seuls promoteurs, les peuples les demandèrent ; le soulèvement des masses à Vienne, à Lyon, à Autun, multiplia les victimes dans la Gaule ; ce qui prouve que les chrétiens n'étaient plus une petite secte bornée à quelques initiés, mais des hommes nombreux, qui menaçaient l'ancien ordre social, qui armaient contre eux les vieux intérêts et les antiques préjugés (3). »

L'an 177, dans les premiers jours du mois d'août, époque solennelle, où de toutes parts les peuples de la Gaule venaient à Lyon célébrer les jeux en l'honneur d'Auguste (4), la multitude assemblée s'ameuta, se souleva contre les chrétiens, demandant qu'ils fussent traînés à l'amphithéâtre. Le gouverneur ne crut pas devoir se refuser à satisfaire ces nobles désirs du peuple-roi. Quarante-huit martyrs furent immolés, et, de tous, le plus courageux fut une femme, une esclave, Blandine. Je vais laisser parler ceux des fidèles qui survécurent à la tempête, et qui, l'orage apaisé, en écrivirent les détails aux églises d'Asie leurs mères (5). C'était une sainte et ancienne coutume parmi les communautés chrétiennes dispersées dans le monde, de s'envoyer mutuellement les relations de leurs souffrances, comme des bulletins de victoire destinés à réveiller le zèle et à entretenir la charité.

« Les serviteurs de Jésus-Christ, habitant à Vienne et à Lyon, villes de la Gaule celtique, à leurs frères d'Asie et de Phrygie, unis à eux par une même foi et par l'espérance dans le même Rédempteur. La paix, la grâce et la gloire leur soient données par la miséricorde de Dieu, le père, et l'entremise de Notre Seigneur.

« Nos paroles ne pourront jamais exprimer, ni notre plume décrire, tous les maux que l'aveugle fureur des Gentils leur a inspirés contre les saints, ni tout ce que leur cruelle animosité a fait endurer aux bienheureux martyrs. Notre ennemi commun a ramassé toutes ses forces contre nous. Mais ayant formé le dessein de notre perte, il y a travaillé peu à peu, et il a commencé d'abord à nous faire sentir quelques marques de sa haine ; car il n'a rien oublié de tout ce que ses noirs artifices lui ont su fournir de moyens pour perdre les serviteurs de Dieu. Il a accoutumé insensiblement ses ministres à les haïr, et leurs mauvais traitemens ont été comme les préludes des maux horribles où il les a précipités. Non seulement on les chassait des maisons, des bains, de la place publique, mais on ne souffrait pas qu'aucun d'eux parvînt en aucun lieu. Mais la grâce de Dieu, supérieure à toutes les puissances de l'enfer, a retiré les faibles du danger de la tentation, et n'a exposé au combat que ceux qui, par leur patience, étaient en état de paraître inébranlables comme autant de colonnes de la foi, d'aller même au-delà des souffrances et de défier l'ennemi avec toute sa force et toute sa malice. Ces généreux athlètes étant entrés dans la lice, ont enduré mille sortes d'infamies et de tourmens les plus affreux ; ils ont regardé toutes les tortures avec un œil indifférent ; ils les ont même affrontées avec une intrépidité qui annonçait des âmes vraiment persuadées que toutes les misères de cette vie n'avaient aucune proportion avec la gloire qui leur était préparée dans le monde à venir. D'abord, le peuple fondit sur eux avec une aveugle impétuosité. Ils se virent en un instant frappés, traînés par les rues, accablés de pierres, jetés dans

(1) *Apol.* xxxv, 36.
(2) Epist. *prim.*, iv, 15.
(3) Chateaub., *Et. hist.*, I, 91.
(4) Eusèbe, liv. V, ch. I. — Dion, liv. LIV.
(5) « Le style de cette lettre est plein d'éloquence, de feu et d'onction. Il y règne une énergie et un ton de sentiment qui transportent l'âme et la ravissent hors d'elle-même. » Butler, t. v, p. 27.

d'obscures prisons. Ils éprouvèrent tous les excès de fureur dont est capable une populace mutinée, à laquelle on permet de tomber sur ses ennemis. Pour observer quelque ordre dans cette relation, vous saurez, nos très chers frères, que les serviteurs de Dieu, après avoir passé par les diverses épreuves, furent enfin conduits dans la place publique par un tribun et par les magistrats de la ville; et là, ayant été interrogés en présence d'une foule de peuple, et sur leur confession jugés coupables, on les fit entrer en prison jusqu'à l'arrivée du président. Quelques jours après, le président s'étant rendu à Lyon, on les amena devant lui. Mais ce juge passionné les traita d'abord avec tant de dureté, qu'Epaghate, qui se trouva présent, ne put s'empêcher d'en témoigner de l'indignation. Il était chrétien, et brûlait d'un ardent amour pour Dieu, et d'une charité toute sainte pour le prochain. Ses mœurs, au reste, étaient si pures, et sa vie si austère, que, quoique dans un âge peu avancé, on le comparait au saint vieillard Zacharie, père de l'incomparable Jean-Baptiste. Ne pouvant souffrir l'injuste procédé du gouverneur, il demanda qu'il lui fût permis de dire un mot pour défendre l'innocence de ses frères. A l'instant, il s'éleva contre lui mille voix confuses aux environs du tribunal (car il était fort connu dans la ville); et le juge, piqué de la demande qu'il lui avait faite, lui ayant demandé à son tour s'il était chrétien, il le confessa hautement, et à l'heure même il fut mis avec les martyrs; le juge lui ayant donné par raillerie le nom glorieux d'*avocat des chrétiens*, faisant ainsi, sans y penser, son éloge en un seul mot.

« Cet exemple anima les autres chrétiens, qui firent gloire de se faire connaître. Il y en eut qui, s'étant depuis long-temps préparés à tout événement, se montrèrent prêts à mourir, et, se mettant à la tête des fidèles, firent, avec une joie qui éclatait sur leur visage et dans le son de leur voix, la confession des martyrs. Mais il y en eut d'autres qui, pour ne s'être pas exercés à ce combat et pour y être venus sans s'être armés de force, du moins sans s'être consultés sur leur faiblesse, en donnèrent de tristes marques. Il s'en trouva environ dix qui; par leur déplorable chute, nous causèrent une incroyable douleur, et firent couler nos pleurs parmi la joie que nous ressentions d'avoir confessé J.-C..... La fureur du président et l'animosité du peuple et des soldats s'attachèrent particulièrement à la personne de Sanctus, natif de Vienne et diacre de la ville de Lyon. Mature n'y fut pas moins exposé non plus qu'Attale de Bergame : celui-ci n'était encore que néophyte; mais il montra une générosité digne d'un ancien athlète de Jésus-Christ. Enfin, la considération du sexe, respectable aux nations les plus barbares, n'en put garantir Blandine. Mais Jésus-Christ voulut faire voir que ce qui paraît vil aux yeux des hommes, mérite souvent que Dieu l'honore lui-même. Elle était d'une complexion si faible, que nous tremblions pour elle. Sa maîtresse surtout, qui combattait si vaillamment elle-même parmi les autres martyrs, appréhendait qu'elle n'eût ni la force, ni la hardiesse de confesser sa foi. Mais cette femme admirable se trouva, par le secours de la grâce, en état de braver les bourreaux, qui la tourmentèrent depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit. Enfin, ceux-ci s'avouèrent vaincus. Ils protestèrent que toutes les ressources de leur art étaient épuisées, et ils marquèrent le plus grand étonnement de ce qu'elle vivait encore, après tout ce qu'ils lui avaient fait souffrir. Pour la sainte, semblable à un athlète généreux, elle puisait de nouvelles forces dans la confession de la foi. « Je suis chrétienne, s'écriait-elle souvent; il ne se commet point de crimes parmi nous. » Ces paroles émoussaient la pointe de ses douleurs et lui communiquaient une sorte d'insensibilité.

« Le diacre Sanctus endura aussi des tourmens inouis, avec une patience plus qu'humaine. Les païens se flattaient qu'à force de tortures ils lui arracheraient quelques paroles peu convenables; mais il soutint tous leurs assauts avec tant de fermeté, qu'il ne voulut pas même leur dire son nom, sa patrie, son état. A chaque question qu'on lui faisait, il répondait toujours : Je suis chrétien. Le gouverneur et le bourreau ne se contenaient plus de rage. Après tous les raffinement de cruautés qu'ils purent imaginer, ils

lui appliquèrent des plaques d'airain enflammées aux parties les plus sensibles; mais le martyr, soutenu d'une grâce puissante, persista toujours dans la profession de sa foi... Le démon se croyait assuré de Biblis, l'une des dix qui avaient eu le malheur de renier la foi; il voulut augmenter son crime et son châtiment en la portant à calomnier les chrétiens. Mais les tourmens produisirent sur elle un effet tout contraire à celui qu'on en attendait. Biblis se réveilla comme d'un profond sommeil, et depuis ce moment elle fut rangée parmi les martyrs. On les jeta dans un cachot infect et ténébreux, où ils eurent les pieds enfermés dans des ceps de bois et étendus jusqu'au cinquième trou. Il en coûta la vie à un grand nombre; les autres, après avoir été tourmentés au point qu'il paraissait impossible, avec tous les soins imaginables, de prolonger leurs jours, étaient dans un dénuement absolu de tout secours humain. Cela n'empêchait pas que, dans cet état, ils n'eussent encore assez de force d'esprit et de corps pour consoler et encourager leurs frères.

« Cependant le bienheureux Pothin, qui gouvernait pour lors l'Église de Lyon, et qui, à l'âge de près de cent ans et dans un corps usé de vieillesse, faisait paraître les sentimens d'une âme jeune et vigoureuse, était porté par des soldats et conduit au pied du tribunal. La vue prochaine du martyre avait peint sur son visage une joie vive. Ses membres, exténués par le grand nombre d'années et par une maladie récente, ne retenaient plus son âme que pour faire triompher Jésus-Christ par elle. Une multitude de peuples était accourue, poussant de grands cris contre lui et l'accablant d'injures, avec autant d'acharnement que si c'eût été Jésus-Christ en personne. Le gouverneur lui ayant demandé quel était le Dieu des chrétiens, il lui répondit : Vous le saurez quand vous en serez digne. Là-dessus, il fut violemment tiré de tous côtés et traité avec beaucoup d'inhumanité. Ceux qui étaient auprès de lui lui déchargeaient de rudes coups, sans respect pour son âge. Ceux qui se trouvaient éloignés lui jetaient tout ce qui se présentait sous leur main, s'imaginant que c'était un crime énorme que d'avoir pour lui le moindre égard. Pothin, qui n'avait plus qu'un souffle de vie, fut mené en prison, où il expira deux jours après. Après cela, on imagina de nouveaux supplices pour tourmenter les chrétiens; ce qui les mit en état d'offrir au père Éternel comme une couronne de fleurs de différentes nuances. Mais il était temps que les généreux athlètes, qui avaient remporté plus d'une victoire, reçussent une couronne immortelle. On marqua le jour où le spectacle de leur mort devait servir de divertissement au peuple. Lorsqu'il fut arrivé, on amena Sanctus, Mature, Blandine et Attale pour les exposer aux bêtes. Les deux premiers étant rentrés dans l'amphithéâtre, on recommença sur eux toutes les cruautés qu'ils avaient déjà souffertes. Après une horrible flagellation, ils furent livrés à la fureur des bêtes, qui les traînèrent autour de l'amphithéâtre. A la fin, les païens proposèrent, d'une voix unanime, de les mettre sur la chaise de fer rougie au feu. L'odeur insupportable qu'exhalait leur chair brûlée, loin de modérer la rage du peuple, ne faisait que l'exciter de plus en plus. Ayant encore lutté long-temps, ils furent égorgés l'un et l'autre. Ainsi finit le divertissement de ce jour. Blandine fut attachée à un poteau pour être dévorée par les bêtes. Comme elle avait les bras étendus, dans l'ardeur de sa prière, cette attitude, en rappelant aux fidèles l'image du Sauveur sur la croix, leur inspira un nouveau courage. La sainte resta ainsi exposée aux bêtes sans qu'aucune voulût la toucher; après quoi on la délia. Ainsi, une esclave, pauvre et faible, en se revêtant de Jésus-Christ, déconcerta toute la malice de l'enfer, et mérita de s'élever à une gloire immortelle. Attale fut ensuite amené, et, comme c'était un homme de distinction, le peuple demanda de le voir souffrir. Il entra d'un air magnanime sur le champ de bataille; il fut promené autour de l'amphithéâtre avec cette inscription portée devant lui : *C'est Attale le chrétien.* L'assemblée était prête à lui faire sentir tout le poids de sa rage; mais le gouverneur, apprenant qu'il était citoyen romain, le renvoya en prison. Il écrivit en même temps à l'empereur (Marc-Aurèle) pour lui demander ses ordres, tant à l'égard d'Attale que

des autres prisonniers..... Cependant, les ordres de l'empereur arrivèrent. Ils portaient que l'on exécutât ceux qui persisteraient dans leur confession, et que l'on élargît ceux qui auraient abjuré le christianisme. Le gouverneur prit occasion d'une fête publique, qui avait attiré beaucoup de monde dans la ville, pour donner au peuple le spectacle du supplice des martyrs.

« Il les fit comparaître devant son tribunal et les examina de nouveau. Voyant qu'ils étaient inébranlables, il condamna ceux qui étaient citoyens romains à perdre la tête, et tous les autres à être exposés aux bêtes. Alexandre, Phrygien de naissance et médecin de profession, était présent. C'était un homme rempli d'un esprit apostolique. Il vivait depuis plusieurs années dans les Gaules, où il s'était acquis une vénération universelle par son amour pour Dieu et par la liberté avec laquelle il publiait l'Évangile. Se trouvant donc auprès du tribunal dans ce moment critique, il faisait signe à ses frères, et de la tête et des yeux, afin de les animer à confesser Jésus-Christ. Ses mouvemens furent remarqués. Le juge, se tournant de son côté, lui demanda qui il était et ce qu'il faisait. Alexandre répondit sans détour qu'il était chrétien. Sa réponse irrita tellement le gouverneur, que, sans autre information, il le condamna à être dévoré par les bêtes..... Enfin, au dernier jour des combats de gladiateurs, on amena dans l'amphithéâtre Blandine et un jeune homme de quinze ans, nommé Ponticus... Blandine fut la dernière qui souffrit. Comme une mère pleine de tendresse, elle avait exhorté ses frères à souffrir avec patience, et les avait envoyés devant elle au roi du ciel. Elle fut fouettée, déchirée par les bêtes et assise dans la chaise brûlante; après quoi, on l'enveloppa dans un filet pour être exposée à une vache sauvage et furieuse, qui la jeta en l'air toute meurtrie. Elle finit par être égorgée. Les païens eux-mêmes s'étonnaient de tant de courage; ils avouaient qu'il ne s'était jamais rencontré parmi eux de femme qui eût souffert une si étrange et si longue suite de tourmens.

« Le peuple, non content de la mort des martyrs, étendit la persécution jusque sur leurs cadavres. Les corps de nos frères demeurèrent exposés pendant six jours, au bout desquels ils furent brûlés, on en jeta les cendres dans le Rhône, afin qu'il n'en restât pas le moindre vestige sur la terre (1). »

Nous nous sommes laissé aller à citer presque en entier cette admirable lettre, si pleine d'une foi généreuse et d'une indicible joie des souffrances, écrite dans les cachots, entre deux batailles sanglantes, par des hommes déchirés et meurtris, chargés de fers, sûrs d'être égorgés le lendemain. Il faut y reconnaître deux parties : l'une écrite par les martyrs eux-mêmes; l'autre, après leur mort, par ceux des fidèles qui échappèrent aux bourreaux. Irénée fut chargé de la porter à l'évêque de Rome, en même temps que d'autres messagers aux Églises d'Asie; car Rome était déjà le centre d'unité auquel se rattachaient toutes les congrégations chrétiennes de la terre (2). On lisait cette suscription : « A Éleuthère, notre père bien aimé, santé, paix et joie en Dieu. Nous avons prié Irénée, notre frère et notre collègue, de vous porter cette lettre. Nous vous prions de le recevoir comme un homme rempli d'amour et de zèle pour le testament et la loi du Sauveur; et si nous pensions que la dignité pût ajouter à vos yeux au mérite personnel, nous vous le recommanderions aussi comme prêtre; car il est depuis longtemps élevé à l'honneur du sacerdoce (3). » Outre le récit des souffrances et de la mort des martyrs, Irénée devait porter de leur part à l'évêque de Rome une instante prière, dans laquelle, suppliant le pape de pacifier l'Asie troublée par l'hérésie des Montanistes, ils demandaient la grâce des hérétiques, offrant pour eux leurs propres souffrances. C'est que les martyrs avaient le droit de racheter par leur sang les fautes de leurs frères, et d'obtenir la diminution ou l'absolution complète des peines canoniques. Sublime solidarité, qui établissait, d'un bout du monde à l'autre, ce que l'Église a si bien nommé *la communion des saints* (4).

(1) Dans la *Bibliothèque choisie* de M. Guillon, t. IV, p. 328.

(2) Iren., *Adv. hæres.*, lib. III, c. II.

(3) Ap. Euseb., *Hist. Eccl.*, liv. V, ch. IV.

(4) Nous trouvons un récent exemple de cette

Cependant les quarante-huit martyrs dont Grégoire de Tours nous a conservé les noms (1), ne sont pas les seuls qui souffrirent sous Marc-Aurèle. A Lyon même, deux jeunes hommes, Alexandre et Épipode, l'un Grec et l'autre Gaulois, unis de la plus étroite amitié, qui d'abord étaient parvenus à se cacher dans la maison d'une pauvre veuve, près du rocher de Pierre-Scise, furent arrêtés, mis à la question et martyrisés. Marcel et Valérien, se défiant de leur courage, s'étaient aussi échappés à l'approche de la persécution; mais ils furent saisis et exécutés, le second à Tournus (2), le premier à une lieue de Châlons-sur-Saône, au village de Saint-Marcel, où Gontran bâtit un monastère, dans lequel vint si tristement mourir Abeilard (3).

Parmi les disciples de Polycarpe envoyés avec Pothin dans les Gaules, nous avons mis Bénigne et Andoche, prêtres, Thyrse, diacre. Ces trois apôtres, traversant Augustodunum, furent reçus chez un des membres du sénat de la ville, Faustus, qui avait été décemvir. Ils convertirent toute sa famille, et baptisèrent son jeune fils Symphorien; puis, à sa demande, Benigne alla à Langres, chez Léonille, sœur de Faustus, dont il convertit aussi la maison, et de là il passa à Dijon. Andoche et Thyrse continuèrent à prêcher à Autun; mais l'antique Bibracte, sœur du peuple romain, était trop attachée à ses superstitions pour embrasser sitôt la foi chrétienne. Cybèle, la bonne déesse, la grande mère ou la Terre, adorée partout comme symbole de la nature, sous différens noms, y était surtout vénérée, et dans les fêtes du printemps (ambarvalia) on portait processionnellement dans les campagnes, pour les féconder, sa statue, couverte de mamelles et des attributs de la fécondation (1). A l'une de ces fêtes, Symphorien, rencontrant la foule du peuple et des prêtres qui entouraient le char sacré, en dansant et frappant les cymbales, se prit à en rire et à tourner en dérision le culte de la déesse. Conduit devant le juge, il se dit chrétien, se moqua beaucoup, suivant les actes de son martyre, des croyances et des cérémonies païennes; et, malgré les instances du juge qui voulait épargner sa jeunesse et sa noble famille, il refusa de se rétracter et fut condamné à mort. Tandis qu'on le menait au supplice, hors de la ville, sa mère lui criait, du haut des murs : Symphorien, mon fils, souviens-toi du Dieu vivant; ne crains pas la mort qui mène à la vie, et pour ne pas regretter la terre, lève tes yeux au ciel. Elle parlait encore...; mais sa voix se perdait dans l'éloignement, et son fils cueillait la palme du martyre (2).

La foi demeura long-temps souffrante et militante à Autun, et le culte de Cybèle y fut en honneur jusqu'au quatrième siècle, alors que, devant le mystique symbole de la croix, tomba le symbole matériel de la mythologie grecque (3).

Peu de temps avant Symphorien, Andoche et Thyrse avaient été martyrisés à Autun, et Benigne mourait à Dijon en même temps que son disciple (180); le temps des grandes moissons n'était point encore venu pour ces contrées.

A son retour de Rome, Irénée remplaça Pothin sur la chaire épiscopale de Lyon (4). Il ouvre la marche de cette longue suite des docteurs de l'Eglise de France, sainte armée dont chaque soldat est un génie, et tous l'ont salué comme leur maître et leur père (5). C'est

antique coutume dans le récit de la mort de M. Cornay, missionnaire au Tong-Kin, martyrisé le 20 septembre 1837. Quelques jours avant son supplice, il écrivit à son évêque : « Monseigneur, quoique ma recommandation ne mérite aucune attention, j'ose cependant, par mon titre de confesseur de la foi dont le sang a déjà coulé, imiter les anciens martyrs qui accordaient aux tombés des lettres d'indulgence. Je prie donc votre grandeur d'oublier la faute de mon servant Kien, et de lui accorder la grâce de catéchiste, lorsqu'il aura lu les bons livres d'instruction d'usage. J'espère que, rentré en grâce, il fera oublier le passé par une conduite désormais exemplaire... » *Annales de la Propag. de la Foi*, mars 1839.

(1) *De Glor. martyr.*, lib. I, cap. XLIX.

(2) *Ibid.*, cap. LIV.

(3) *Chron. de Frédég.*, ch. I.

(1) Voyez Apulée, *Métamorph.*, liv. IX. L'âne, romancier, fait une peinture révoltante des prêtres de la déesse. — La Cybèle germanique, Herta, était traînée de même. Tacite, *Germ.*

(2) Voyez Tillemont, t. III, p. 38.

(3) Greg. Tur., *de Glor. Confess.*, ch. LXXVII.

(4) Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, liv. V, ch. V. — Greg. Tur., *Hist. Fr.*, lib. I, cap. XXVII.

(5) Voyez dans Tillemont, t. III, p. LXXVIII,

que déjà le Christianisme devait prouver sa divinité, non plus seulement par sa patience devant les bourreaux, mais par l'exposé de ses dogmes devant l'opinion publique. Son ère philosophique naissait dans le sanglant berceau de son âge héroïque, et il y eut des martyrs de *la presse*, si l'on peut ainsi parler, comme il y avait eu des martyrs de l'amphithéâtre, Aussi, désormais, à côté de cette littérature païenne, de rhéteurs, de grammairiens, de poètes, qui s'exprimaient dans les Gaules par la bouche de Geminius, de Rufin, de Favarin, de Fronton, nous allons voir paraître une autre école, grave, profondément philosophique et savante, traitant les plus hautes questions morales et théologiques qui puissent intéresser l'âme humaine. Irénée en est le premier docteur; et, certes, en lisant ses œuvres, je m'étonne d'entendre Gibbon et M. de Sismondi « s'affliger de l'état languissant du Christianisme dans les provinces qui ont abandonné le celtique pour le latin, puisque durant les trois premiers siècles, elles ne produisirent aucun écrivain ecclésiastique (1); » car, si Irénée n'est pas né dans les Gaules, il ne leur en appartient pas moins par son génie, et comme preuve de l'activité intellectuelle de leurs naissantes églises, dès la fin du second siècle.

Il ne nous reste de ses écrits que cinq livres contre les hérésies, et quelques fragmens, conservés par les Pères, d'un grand nombre d'ouvrages perdus entièrement. Si l'on ne jugeait son style que par la traduction latine, barbare et inintelligible, qui nous reste de ses œuvres, on en aurait une pauvre idée; mais les fragmens grecs que nous a conservés saint Epiphane, sont écrits d'une manière serrée, concise et souvent pittoresque. Irénée n'avait d'ailleurs aucune prétention à l'élégance, et en adressant à son ami son *Traité contre les gnostiques*, il lui dit : « N'exigez pas d'un homme qui demeure chez les Celtes, et doit le plus souvent s'exprimer en un parler barbare, les charmes de la diction et les grâces du style, mais recevez avec simplicité et amour ce que me dicte mon affection pour vous. » Ces paroles font voir qu'à Lyon, le grec s'était altéré par le mélange du celtique et du latin. On croit que la traduction latine que nous avons fut faite pour les provinces romaines des Gaules, dès le temps de saint Irénée. Cependant, sa rudesse, sa corruption grammaticale me la feraient plus volontiers assigner au cinquième ou au sixième siècle. Il y en eut aussi une traduction syriaque (1).

Irénée écrivit contre Florin un *Traité de la Monarchie*, c'est-à-dire de l'unité de principe que Florin ne pouvait concilier avec l'idée du mal. Il lui adressa peu de temps après sur l'*Ogdoade* de Valentin un livre qui est l'abrégé de son grand Traité, dont nous parlerons tout à l'heure. Il le termine par cette prière imitée de l'Apocalypse (2), et mise en tête de leurs ouvrages par presque tous les Pères des premiers siècles (3): « Vous qui transcrivez ce livre, je vous conjure, au nom de Jésus-Christ, de collationner et de corriger la copie sur l'original, et d'écrire aussi sur votre exemplaire cette prière que je vous adresse. » Saint Jérôme cite encore parmi les écrits d'Irénée: *Un Traité du Schisme*, adressé à Blaste; un livre très court, mais très substantiel, de la *Science; divers Traités de discipline et de morale*, et un entre autres sur les *Prédications des apôtres*. On sent à chaque page de ces écrits quel précieux souvenir il avait gardé de Smyrne, sa belle patrie, de ses maîtres Papias, Jean d'Ephèse, Ariston, et surtout de Polycarpe. « Il me souvient, écrit-il à Florin, de vous avoir vu dans ma jeunesse près du bienheureux Polycarpe, recherchant son estime et son affection, quoique vous fussiez déjà en crédit à la cour de l'empereur. Les choses qui se passaient alors, je me les rappelle beaucoup mieux que celles arrivées plus récemment; car les

tous les témoignages des Pères en faveur d'Irénée.

(1) Gibbon's *Decline and Fall of the roman empire*, XV. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. I, p. 95.

(1) Tillemont, t. III, p. 90.

(2) Si quis apposuerit ad hanc, apponet Deus super illum plagas scriptas in libro isto, et si quis diminuerit de verbis libri prophetiæ hujus, auferet Deus partem ejus de libro vitæ. *Apoc.*, XXII, 19.

(3) Fabricius, *Bibl. Greg.*, t. V.

connaissances acquises dès les premières années croissent avec l'âge, et s'unissent plus étroitement à l'âme. Il me semble voir encore le lieu où s'asséyait Polycarpe, pour nous instruire; je vois toujours sa démarche, ses manières, sa taille, sa figure; il me semble entendre ses discours au peuple; comment il racontait qu'il avait vécu avec Jean et avec ceux qui ont vu le Seigneur; ce qu'il redisait des discours de Jésus-Christ, de ses vertus, de ses miracles, d'après ceux qui ont touché et entendu le Verbe de vie. Dieu me donna d'écouter attentivement ces choses, et de les écrire non sur des tablettes, mais dans mon cœur, où elles resteront toujours gravées (1). »

Les cinq livres d'Irénée contre les *Hérésies*, étaient spécialement dirigés contre les gnostiques, secte orientale dont les erreurs commençaient à se propager sur les bords du Rhône et dans la Narbonnaise, par les discours et les pratiques d'un certain Marc, disciple de Valentin, qui « s'adressait principalement, dit Fleury, aux femmes riches et nobles pour les abuser. Il disait à celle qu'il voulait tromper : Voici la grâce qui monte en toi; ouvre la bouche et prophétise. Quand la femme disait : Je ne sais point prophétiser, il faisait sur elle d'autres invocations pour l'étonner, et lui disait: Ouvre la bouche, et dis tout ce qui te viendra, tu prophétiseras. La femme séduite, sentant une chaleur et une palpitation de cœur extraordinaire, se hasardait à dire quelques rêveries; puis, se croyant prophétesse, elle rendait grâce à Marc, et ne savait comment le récompenser. Quelques unes de celles qu'il avait séduites revenaient à l'Eglise, et confessaient qu'il avait abusé d'elles, et qu'elles l'avaient aimé passionnément (2). » Ainsi, les opinions philosophiques et religieuses n'étaient pas enseignées seulement à quelques initiés dans une école, elles préoccupaient vivement tous les esprits; elles étaient déjà dans la Gaule l'aliment de toutes les intelligences, dans le peuple et parmi les femmes.

« Valentin, suivant le génie grec qui personnifiait tout, transformait les noms en personnes; les siècles, qui, dans l'écriture, portent le nom d'*Eones* ou *Aiones*, devenaient des êtres ayant chacun leur nom. Le premier *Eone*, se nommait *Proon*, préexistant, ou *Bythos*, profondeur. Il avait vécu long-temps inconnu avec *Ennoia*, la pensée, ou *Charis*, la grâce, ou *Sigé*, le silence. *Bythos* engendra avec *Sigé*, *Nous* ou l'intelligence, son fils unique, *Nous* devint le père de toutes choses. *Nous* enfanta deux autres *Eones*, *Logos* et *Zoè*, le Verbe et la vie. De *Logos* et de *Zoè* naquirent *Anthropos* et *Ecclesia*, l'homme et l'Eglise. Enfin, après trente *Eones*, *qui* formaient le *Pleronoma* ou la *Plénitude*, se trouvent la vertu du *Pleronoma*, *Horos* ou *Stauros*, le terme ou la croix. Cette théologie s'étendait beaucoup plus loin; mais l'esprit humain a des folies trop nombreuses pour les suivre dans toutes leurs ramifications (1). » Irénée réfute ces erreurs dans ses deux premiers livres; le troisième et le quatrième sont une sublime manifestation de la doctrine catholique, telle qu'elle est encore enseignée de nos jours, à dix-sept siècles de distance. Trinité, Divinité et Filiation de Jésus-Christ, virginité perpétuelle de sa mère, libre arbitre, confession auriculaire, péché originel, *présence réelle* de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, prééminence de l'Eglise de Rome, toutes ces choses si souvent mises en question depuis lors, sont clairement exposées par lui, et il écrivait cent soixante ans après la mort du Sauveur; il avait appris tout ce qu'il dit de Polycarpe, long-temps disciple de Jean, lequel avait été digne par sa pureté des plus intimes conversations de Jésus. Quelle preuve irrésistible de la tradition (2)! Après avoir lu les paroles si explicites, si simples et si claires d'Irénée sur l'Eucharistie, par exemple, je ne comprends pas comment M. Michelet a dit : « Ce ne fut qu'au neuvième siècle, à la veille des dernières épreuves

(1) Ap. Eusèbe, *Hist.*, liv. V, ch. XX.
(2) *Hist. Eccl.*, liv. IV, n° 10.

(1) Chateaub., *Etud. histor.*, t. III, p. 26.
(2) Dans l'impossibilité de citer ici tous ces passages, je renvoie à l'analyse de ce traité dans l'*Histoire des Auteurs ecclésiastiques* de D. Cellier, t. II. — L'édition que j'ai entre les mains est celle de Grabbe, *protestant*, 1 vol. in-fol., 1702, Londres.

de l'invasion barbare, que Dieu daigna descendre pour confirmer le genre humain dans ses extrêmes misères, et se laissa voir, toucher, goûter. Les anciens Pères avaient *entrevu* cette doctrine, mais le temps n'était pas venu. L'Eglise irlandaise eut beau réclamer au nom de la logique, le dogme triomphant n'en poursuivit pas moins sa route à travers le moyen âge (1). » Il faudrait pouvoir citer ici tous les Pères des premiers siècles, qui non seulement ont *entrevu*, mais franchement professé la réalité du sacrifice (2). Racine a dit avec beaucoup de raison : « Irénée s'est chargé à lui seul de la cause de l'Eglise contre toutes les hérésies ; » et Bossuet : « Cet illustre évêque de Lyon, l'ornement de l'Eglise gallicane, qu'il a fondée par son sang et par sa doctrine (3). » Je remarque dans les argumens d'Irénée contre les gnostiques, qu'il met la tradition avant l'écriture, et considère celle-ci comme subordonnée, comme inutile même à la première, car la prédication des apôtres a précédé l'Evangile. Marc n'a écrit le sien qu'après la mort de Pierre, Luc n'a fait que répéter les paroles de Paul, Jean n'écrivit que fort tard à Ephèse, Matthieu le fit en hébreu ; et les apôtres n'eussent-ils rien laissé d'écrit, les préceptes transmis par eux à ceux auxquels ils confiaient le gouvernement des Eglises, devraient nous suffire. « Que de nations barbares, s'écrie Irénée, ont recu la foi sans écritures ni évangiles ! nations que nous appelons sauvages, mais qui sont sages aux yeux de Dieu et chères à son cœur. Celles de Germanie, d'Espagne, de la Celtique, de l'Egypte ou de la Libye, ont des langues diverses, et n'ont pourtant qu'une seule foi. » Par la Germanie, Irénée entend ici la rive gauche du Rhin, partagée alors en deux provinces germaniques, car la foi ne pénétra que plus tard au-delà du fleuve.

En poursuivant cette preuve de la tradition universelle, Irénée developpe la succession des évêques de Rome, de Pierre à Eleuthère, et ajoute : « Je ne parle que de celle-là, car il serait trop long d'énumérer toutes les autres. D'ailleurs, en rapportant la tradition de l'Eglise fondée à Rome par Pierre et Paul, je confonds ceux qui, par orgueil ou malice, n'ont pas à son égard les sentimens qu'ils lui doivent ; car, à elle, à cause de sa puissante primauté, doivent s'unir et recourir toutes celles de la terre (1). »

Autant il avait de zèle pour signaler les erreurs, autant il montrait de charité pour recevoir ceux qui revenaient à l'unité catholique après s'être égarés. « Nous vous chérissons plus que vous ne vous aimez vous-mêmes, dit-il aux hérétiques. Si notre affection vous paraît dure et sévère, c'est qu'elle presse vos plaies pour en faire sortir le venin de l'orgueil et de la vanité qui les enfle ; elle est comme la pierre du chirurgien qui brûle les chairs mortes pour rendre la vie à celles que la corruption commençait à gagner. Aussi, quoi que vous puissiez en penser, nous ne nous lasserons pas de vous tendre la main pour sortir de l'abîme. »

Une occasion s'offrit bientôt où l'*homme de paix* (εἰρηναῖος) développa, dans toute sa bienveillante ardeur, son génie conciliant et doux. La discussion sur l'époque de la célébration de la Pâque, qui, déjà, avait fait aller Polycarpe à Rome (2), se renouvela vers l'an 195, sous le pontificat de Victor, entre les Orientaux et les Eglises d'Occident. Ceux-là célébraient la fête le quatorzième jour de la lune de mars, celles-ci la remettaient au dimanche suivant ; c'était une affaire de pure discipline. Mais désireux de maintenir l'unité, l'évêque de Rome convoqua plusieurs conciles, et les prêtres des différentes Eglises (3) des Gaules se réunirent pour délibérer sur cette question. Irénée écrivit en leur nom à Victor, et il se trouva que la Palestine, la Grèce, l'Italie, la Gaule, furent du même avis ; l'Asie seule voulut garder son premier usage. Le pape menaça d'excommunier

(1) *Hist. de France*, t. I, p. 388.

(2) Voyez M. Gerbet, *Dogme régénérateur*. *Hist. Ecclés.*, t. I, in-4°, p. 188.

(3) Liv. II, c. IV.

(1) Liv. III, ch. II.

(2) Fleury, liv. III, n° 45.

(3) Eusèbe emploie le mot παροικίας. Nous n'avons aucuns détails sur ce premier concile des Gaules.

les dissidens; mais Irénée s'interposa, rappela à Victor que son prédécesseur Anicet ne s'était pas séparé de Polycarpe, quoique celui-ci, suivant l'usage de saint Jean, célébrât la Pâque le jour même où elle tombait; et par ses instances et ses prières, parvint à calmer la querelle, justifiant ainsi, dit Eusèbe, son beau nom de Pacifique (1).

Les travaux de l'évêque de Lyon avaient rendu la ville presque entièrement chrétienne, « *In modici temporis spatio*, dit Grégoire de Tours, *predicatione sua maxime in integro civitatem reddidit christianam* (2). » Mais les compétiteurs d'un jour à ce lambeau de pourpre impériale que s'entredéchiraient les soldats, vinrent troubler le paisible royaume du Christ. Sévère, élu par les légions d'Illyrie, Albin, par les légions britanniques, se rencontrèrent à Lyon. Le sort décida en faveur de Sévère, mais il conserva toujours de l'animosité contre la ville qui avait soutenu son adversaire (3). Plus tard, lorsque, revenant d'Orient, il traversa les Gaules pour aller mourir en Bretagne (208), il ordonna une persécution générale qui sévit surtout à Lyon, soit par un reste de colère, soit que l'empereur qui venait de châtier une révolte des Juifs, ait confondu ce peuple très nombreux à Lyon depuis l'exil du tétrarque Hérode (4) avec les chrétiens, et les ait compris dans le même anathème. Sévère, s'il faut en croire les *Martyrologes*, fort étonné de trouver la ville entièrement chrétienne, en fit fermer les issues, ordonna à ses soldats de faire main-basse sur tout ce qui se déclarerait chrétien; les pasteurs seuls furent réservés pour l'amphithéâtre. Une ancienne inscription, dans l'église de Saint-Irénée, porte à dix-neuf mille le nombre des martyrs (5). « Une si grande multitude fut égorgée, dit Grégoire de Tours, que des fleuves de sang coulaient par les rues et les places. Il serait impossible, et d'ailleurs inutile, de recueillir les noms des martyrs, car le Seigneur les a inscrits dans le *Livre de vie* (1). »

Ce fut à cette occasion, selon quelques historiens (2), que le fleuve jusque-là nommé Arar, eut nom Sangona, d'où vint Saona, parce que ses eaux furent empourprées du sang chrétien. Nous n'avons pas les actes du martyre de saint Irénée, qui mourut à la tête de son peuple. Après la tempête, un prêtre, nommé Zacharie, recueillit les dépouilles des martyrs comme de précieux débris de la tourmente, et les ensevelit dans la crypte de l'église Saint-Jean, dont une partie subsiste encore sous l'église actuelle de Saint-Irénée. On voit un puits dans lequel il jeta tout ce qu'il ne put ensevelir avec plus d'honneur; et, près de là, dans une armoire grillée, sont des monceaux d'ossemens que le guide prétend avoir appartenu aux martyrs. On montre dans les ruines de l'Amphithéâtre, la hauteur où monta le sang des fidèles. A l'hospice de l'Antiquaille, on conserve aussi la colonne de sainte Blandine et le lieu où mourut saint Pothin. Précieux témoignages de notre initiation dans la grande famille chrétienne!

Sous Sévère, périrent encore Andéol, à Viviers (3); Fortunat et Achillée, à Valence; Ferréol et Ferration, à Besançon: ces derniers étaient disciples d'Irénée. Deux autres de ses disciples, Caïus et Hippolyte, tous deux nés dans les Gaules, l'un d'origine romaine, l'autre d'une famille grecque, continuèrent, par leurs nombreux écrits, la chaîne des docteurs dont leur maître avait été le premier anneau. Il ne nous reste de Caïus que des fragmens transcrits par Eusèbe, saint Jérôme, Théodoret et Photius. Hippolyte fut, comme son ami, évêque des nations, c'est-à-dire que, sans avoir de siége fixe, il parcourut les pays infidèles pour les évangéliser. Il eut en Orient Ori-

(1) Eusèbe, liv. V, ch. XXIV.

(2) *Hist. Franc.*, I, 27.

(3) Dion., lib. LXXIV. Herod., lib. VII.

(4) Banni par Caligula, ainsi que sa femme Hérodiade. Josèphe, *Hist. des Juifs*, X I', 9.

(5) Michelet, *Hist. de France*, t. I.

(1) *Hist. Franc.*, I, 27.

(2) Bouche, *Chron. de Provence*. — Saint-Aubin, *Hist. de Lyon*. La véritable étymologie, selon M. A. Thierry, est *sogh-an*, eau tranquille, *lentus arar*. *Flumen est Arar incredibili lenitate*, dit César, ita *ut oculis in utram partem fluat judicari non possit*. — *Ararque dubitans quò suos cursus agat tacitus, quietus, abluit ripas undis*. Sénèque, *Apocolocyntosis*.

(3) *Hist. du Langued.*, par J. Vaissette, I, l. III.

gène parmi ses auditeurs. Il écrivit beaucoup, et se trouve cité à chaque page des Pères grecs ou latins. La *Bibliothèque des Pères* renferme quelques uns de ses ouvrages, entre autres un *Traité sur l'Antechrist*, une *Histoire mystique de Suzanne*, en qui il voit l'Eglise toujours exposée aux séductions, des homélies, un livre contre les Juifs. Les historiens ecclésiastiques comptent trente-deux ouvrages complets et authentiques de saint Hippolyte, sans tenir compte d'une infinité d'autres qu'on lui a faussement attribués (1). Dans ces écrits, il est tout à la fois théologien, poète, historien, philosophe, et saint Jérôme le met au nombre des premiers orateurs chrétiens.

Zacharie, successeur d'Irénée, recueillit à grand'peine les membres dispersés et meurtris de la chrétienté de Lyon. Hélius, après lui, la vit refleurir par ses soins. Grégoire de Tours rapporte qu'après la mort de cet évêque, un païen allant soulever la pierre du sépulcre pour dépouiller le corps du pontife, celui-ci, au moment où le sacrilége le mit debout, le saisit dans ses bras, et ne le quitta pas jusqu'à ce que le jour ayant paru on se saisit du coupable. C'est là une des histoires du bon évêque de Tours, qui semblent écrites comme des contes d'enfans, comme une sorte de morale en action à l'usage du peuple. Quoi de plus propre à inspirer aux barbares le respect des tombes que la crainte d'être saisi par un squelette? Il n'est pas un seul des récits qui remplissent les opuscules de Grégoire qui n'ait un but moral, une haute portée d'enseignement, et n'ait agi sur la civilisation européenne. Il est d'ailleurs plein de respect pour la mémoire d'Hélius : un jour que nous parcourions les saints lieux de Lyon, dit-il, le guide qui nous précédait, en entrant dans la crypte du bienheureux évêque, nous invita à la prière, disant : Ici repose un grand pontife (2).

Du règne du fils de Sévère à celui de Dèce, l'Eglise respira paisiblement, si ce n'est que la paix fut troublée quelque temps par Maximin (211-249). Alexandre Sévère, belle figure historique, sur lequel l'œil se repose avec amour entre Héliogabale et ce soldat goth, le premier barbare couronné, aimait les chrétiens, dont il avait peut-être du sang dans les veines par Mamée, sa mère. Il adorait, dit-on, Jésus-Christ dans un sanctuaire domestique, entre les images d'Apollonius, d'Abraham et d'Orphée ; il emprunta quelques lois à l'Eglise, et aimait à répéter la maxime évangélique : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fît. » Une seule parole de l'Evangile créait un prince juste au milieu de tant de tyrans iniques (1). Mais les jurisconsultes de cette époque, dernier reflet du flambeau de la jurisprudence romaine, Sabin, Ulpien, Paul, Modestin, étaient ennemis de la doctrine de la croix, comme d'une nouveauté destructive de l'ancien droit. Enfermés dans le cercle rigoureux des textes et des vieux aphorismes, ils comprenaient difficilement en dehors de la brutale sécheresse des lois primitives de Rome dont ils déploraient la décadence, qu'une société nouvelle s'était formée avec d'autres besoins, d'autres destinées plus vastes et fécondes que l'étroite cité romaine. Ainsi furent toujours les légistes; esclaves d'un texte, et ne comprenant pas que la lettre tue mais que l'esprit vivifie, ils ne peuvent concilier la loi et la grâce, ces deux vieilles ennemies, comme dit Luther. Ulpien avait formé le septième livre d'un *Traité sur les devoirs du consul*, des édits contre les chrétiens (2). Heureusement, ils restèrent enfouis dans les compilations du juriste; et l'Eglise, semblable, dit un historien ecclésiastique, à un arbre auquel on a retranché quelques branches, n'en produisit qu'une plus grande abondance de fruits. Les communautés des fidèles, décimées par le glaive, réparèrent leurs pertes. Les apôtres se répandirent dans toutes les villes, dans les campagnes, et presque toutes les provinces des Gaules purent saluer la croix. En même temps, les frontières s'ébranlaient, et les barbares apprenaient

(1) Voyez Rivet, *Hist. littér. de France*, t. I, p. 356 et suiv. — Fabricius, professeur à Hambourg, a donné en 1716 une édition des œuvres de Saint-Hippolyte, en 2 vol. in-fol.

(2) *De Glor. confess.*, cap. LXII.

(1) *Etudes histor.*, t. I, p. 119.

(2) Lactance, liv. V, ch. II, *Institut. div.* Voyez dans Eusèbe, liv. IX, ch. I, une lettre de Sabin sur l'opiniâtreté des chrétiens.

à camper sur le territoire romain. Les deux invasions marchaient ensemble. Du Nord accoururent les rois chevelus avec leurs hordes redoutables; du Midi les humbles envoyés des souverains qui régnaient à Rome par le roseau. C'est de 240 à 250 que l'on place l'arrivée de Paul à Narbonne, de Saturnin à Toulouse, de saint Strémont chez les Arvernes, de Martial à Limoges, de Denis à Lutèce, de Gatien à Tours. A ces six missionnaires, Grégoire de Tours joint Trophime d'Arles; mais nous avons donné les raisons qui nous font penser que celui-ci est bien antérieur aux premiers, Comment croire, d'ailleurs, que, si la foi n'était pas établie à Marseille et à Arles, Pothin, Irénée et leurs compagnons ne s'y fussent pas arrêtés plutôt que de remonter jusqu'à Lyon, laissant derrière eux tant de provinces infidèles ? Il faut remarquer que les premiers apôtres des Gaules furent des étrangers, des Romains, des Grecs, jusqu'au troisième siècle où les chrétiens devinrent assez nombreux pour que le sacerdoce pût se perpétuer par les indigènes; mais lorsqu'ils arrivaient dans quelque ville pour y catéchiser, ils y trouvaient sans doute quelques germes de foi, car le Christianisme dut se propager beaucoup plus encore par les relations de famille et d'amitié, que par les prédications publiques (1).

Paul, un des missionnaires de la Narbonnaise, s'était arrêté à Beziers, lorsque les fidèles de Narbonne vinrent le supplier de se rendre parmi eux; ce qu'il fit, laissant à Beziers son disciple Aphrodite. On ne sait aucun détail de sa mission; celle de Saturnin, à Toulouse, n'est connue que par les circonstances de son martyre, écrites par un auteur presque contemporain. Les légendaires ne nous ont malheureusement donné que les actions éclatantes, les faits merveilleux de leurs héros, avec de longs et beaux discours, dans lesquels l'auteur cherchait plutôt à faire valoir sa rhétorique, qu'à conserver la couleur locale. Aussi, des détails sur la vie intime des apôtres, leurs relations avec les croyans, leur manière d'agir sur les cœurs, il n'en faut point espérer beaucoup; et nous n'osons mettre notre imagination à la place de l'histoire. Saturnin avait hors de la ville un oratoire dans lequel les chrétiens célébraient leurs mystères; et, pour y aller chaque jour, il devait passer devant le Capitole, consacré aux dieux tutélaires de l'empire, de la province et de la cité, et spécialement à Minerve, dont Toulouse avait pris le nom, Palladia Tolosa. Le prodige, qui plus tard signala la tombe de Babylas à Antioche, apparut dans les Gaules: les dieux, irrités de la présence de l'évêque, cessèrent de rendre les oracles; les statues demeurèrent muettes; en vain de plus riches offandes cherchèrent à apaiser leur courroux, leurs langues restèrent glacées (1)! Les prêtres interdits et les peuples dans l'inquiétude, tentèrent un dernier effort près des divinités jalouses; un taureau superbe fut amené devant l'autel; on se disposait à l'immoler, et tout était prêt pour le sacrifice, lorsque l'évêque vint à passer devant le Capitole. Des voix s'élevèrent dans la foule: Voilà l'ennemi des dieux, celui dont les maléfices ont rendu leur bouche muette; et le peuple de s'écrier: Voilà l'ennemi des dieux; qu'il soit immolé. On se saisit de Saturnin, on l'entraîne à l'autel; mais la hache est un genre de mort trop doux, on l'attache à la queue du taureau, qui, furieux, s'élance, entraînant après lui le prêtre du Christ, dont la tête battait sur les degrés du temple. Les liens venant à se rompre, le corps en lambeaux demeura sur la terre (257). Les chrétiens s'étaient enfuis et cachés, n'osant s'exposer à la fureur populaire; et deux femmes seules, vénérées long-temps à Toulouse sous le nom des saintes Puelles, osèrent paraître, et ensevelirent le corps du martyr. A cette même place, S. Hilaire fit bâtir une voûte qui couvrit le tombeau primitif; et, au sixième siècle, on y éleva la basilique de la Daurade (2). La communauté chrétienne de Toulouse, privée de son chef, fut long-temps sans doute languissante et peu nombreuse; les autres égli-

(1) Tillemont, t. IV, p. 469.

(1) Il faut se souvenir que les chrétiens considéraient les idoles, non comme de vains simulacres sans autre âme que la voix des prêtres et leurs prestiges, mais comme des démons incarnés. Voyez Lactance, *Institut. div.*, II, 14. — Saint Justin, *Apol. major.*

(2) Greg. Tur., *Hist.*, I, 28. — *De Glor. mart.*,

ses de Septimanie ne citent point d'évêques bien certains avant le cinquième ou le sixième siècle (1).

Rien de spécial sur Strémont, vulgairement nommé Austremoine, apôtre de la cité des Arvernes, dont Grégoire de Tours eût dû nous parler plus amplement, puisque c'est le premier évêque de sa ville natale. La *civitas Arvernorum* était l'antique Gergovie, l'une des places les plus fortes des Gaules, située à une lieue de l'emplacement actuel de Clermont, sur une colline qui porte encore le nom de *Mont-Gergoie, ou Gergoviat*. Assise sur les hautes régions (*ar, al*, haut; *verann*, contrée), elle semblait dominer tout le pays, et tenait sous sa puissance, dans une vaste confédération, les tribus groupées à l'entour des Cévennes. Le caractère des Arvernes avait conservé, sous la domination romaine, quelque chose de cette grandeur d'âme, de cette dignité morale et de cette générosité qui fait le fond de l'esprit montagnard. Aussi le Christianisme fit chez eux de rapides progrès, et s'emparant de cette forte nature, il la pénétra de son plus intime esprit. Nous en verrons quelques fruits dans le chapitre que nous consacrerons aux mœurs gallo-chrétiennes.

A Strémont succéda sur la chaire de Gergovie, *in cathedrâ*, suivant l'expression liturgique, Urbicus, membre du sénat de la ville, converti par l'apôtre. Il était marié; « mais, suivant la coutume ecclésiastique, dit Grégoire de Tours, éloignée du prêtre, sa femme vivait en religion (2). Chacun d'eux se livrait de son côté à la prière, aux aumônes, et à toutes les œuvres pieuses. Cependant la malice de l'ennemi, toujours jaloux de la sainteté, se remua dans la femme, qui, enflammée de désir, devint pour son époux une nouvelle Ève. Dévorée par la passion, aveuglée par les ténèbres du mal, elle gagna dans les ténèbres de la nuit la demeure sacerdotale attenant à l'église, et tout étant fermé, elle se mit à frapper aux portes en criant : « Prêtre, jusqu'à quand dormiras tu, et fermeras-tu les portes à ta compagne? N'ouvriras-tu pas tes oreilles à ces paroles de l'apôtre : Revenez l'un vers l autre, afin que Satan ne vous tente pas? Voici que je reviens à toi, et je reviens non à un homme étranger (*ad extraneum vas*), mais à celui qui m'appartient. »

« A ces mots long-temps répétés, la vertu du prêtre s'attiédit; il ordonne à cette femme d'entrer, et l'admet dans sa couche. Revenant bientôt à lui même, et gémissant de sa faute, il alla faire pénitence dans une solitude de son diocèse, et ne revint à sa ville épiscopale qu'après avoir lavé son crime dans les larmes (1). » Cette anecdote entre mille autres, et ces mots surtout : *juxtà consuetudinem ecclesiasticam*, prouvent que, dès le troisième siècle, le célibat était plus que conseillé aux prêtres. Non seulement, dans aucun siècle, il n'a été permis de se marier à un homme ordonné prêtre, mais quand on élevait au sacerdoce un homme déjà marié, c'était à la condition qu'il serait séparé de sa femme, et qu'ils vivraient tous deux, selon la belle expression des conciles, comme un frère à côté de sa sœur.

Les annalistes ne nous ont rien donné de certain sur Martial, envoyé vers les Lémovikes; et les biographies merveilleuses qui en ont été faites ne prouvent rien que l'immense réputation de cet évêque. Grégoire de Tours dit, qu'après avoir aboli le culte des idoles et répandu la foi dans la ville de Limoges, il mourut paisiblement (2). Ainsi, à mesure que nous avançons vers le Nord, la prédication de l'Évangile est plus facile; ses dogmes ont une influence plus pratique, et les prêtres sont moins persécutés que dans le Midi.

Les Belges de la Sequana n'avaient point encore reçu la foi. Vers l'an 250, Denis arriva parmi eux, chez les *Parisii*, peuplade habitant les bords de la Seine.

I, 48. — Ruinart, p. 245. — Fortunat, *Poem.*, VIII, lib. II. — Sidon. Apoll., lib. IX, *Epist.* XVI. Voyez Frédéric Soulié, *roman historique du Languedoc.*

(1) D. Vaissette, *Hist. du Lang.*, passim.

(2) Je crois que ces mots *religiosè*, et plus loin, *in religione permansit*, indiquent la vie de communauté. Sans qu'il y eût alors de monastères dans les Gaules, les vierges et les veuves se réunissaient, pour prier et se soutenir mutuellement dans la vertu au milieu du monde.

(1) *Hist. Franc.*, I, 39.

(2) Id., *Glor. Confess.*, 27.

Lutèce, leur bourgade principale, occupait une grande île alongée en forme de vaisseau au milieu du fleuve; deux ponts de bois. défendus par deux châteaux, joignaient le village aux rives opposées de la Sequana. Du côté du midi, on voyait un temple d'Hésus; plus près du fleuve, un autre temple dédié à Isis; et vers le nord, sur une colline, on en découvrait un autre bâti en l'honneur de Mercure (1). L'apôtre passa de longues années parmi eux, parcourant aussi les contrées voisines, et envoyant ses disciples pour répandre l'Évangile.

« En ce temps-là, des hommes d'une naissance distinguée, et puissans dans la parole de Dieu, saint Denis, évêque; saint Luce, surnommé Lucien; saint Quentin, sénateur, et d'autres saints personnages, comme Fuscien, Victoric, Crepin, Crepinien, Rufin, Valère, Régule et Eugène, voyant que la persécution était à son comble, et remarquant, par une inspiration de la grâce divine, qu'il y avait dans la Gaule une abondante moisson à recueillir, et peu ou point de moissonneurs, résolurent de fuir la présence des tyrans, et d'aller dans les Gaules, pour la plus grande gloire de Dieu, enseigner à tous l'Évangile, suivant le commandement de Jésus-Christ, persuadés que les persécuteurs du nom chrétien ne manqueraient pas long-temps, et que la palme du martyre serait leur partage. Lorsqu'ils furent tous réunis au nombre de douze personnages, ils sortirent de Rome, et vinrent en grande hâte à Paris, où, pratiquant le jeûne et la prière, ils prièrent le Père des lumières de les diriger suivant sa volonté, et de leur donner la sagesse, afin de pouvoir annoncer dignement la parole de Dieu. Ce fut alors que saint Dénis reçut, par une révélation céleste, l'ordre de rester à Paris, et d'enrichir cette ville et les environs de la parole du Seigneur. Lui-même ensuite consacra prêtres ses compagnons Lucius et Piat... Le saint athlète de Jésus-Christ, Quentin, choisit Amiens, et envoya les autres prêcher, savoir : Régule à Senlis, Lucien à Beauvais, Crepin et Crepinien à Soissons, Rufin et Valère à Reims, Fuscien et Victoric à Moriane, Piat à Tournai, et Eugène où l'appellerait le Saint-Esprit. Illustres étoiles, éclairées par le soleil de la justice, vous brillez sur les peuples de la Gaule! Nobles astres! dans votre cours réglé, vous dilatez l'entrée de la foi dans le cœur des Gentils! Puissans anneaux du Seigneur, qui percez la mâchoire de la baleine pour retirer les nations de sa gueule dévorante, vous rassemblez sous la houlette du Seigneur le troupeau des fidèles! Ce nombre duodénaire des apôtres est renouvelé dans ces hommes sacrés qui donnèrent à l'Église un accroissement immense, et à la France une noblesse avant qu'elle eût un nom (1). » Mais l'Église n'a pas su les détails de leurs travaux; elle n'a pu enregistrer que leur mort. Sous Aurélien ou sous Maximien, en 275 ou en 286, Denis, Rustique et Eleuthère, ses compagnons, furent arrêtés par ordre du gouverneur romain, et martyrisés. « A la montagne de Mercure, dit Raoul de Presle, fut mené monseigneur saint Denis pour sacrifier à Mercure à son temple qui était là, et dont appert encore la vieille muraille, et pour ce qu'il ne le voulut faire, fut ramené, lui et ses compagnons, jusqu'au lieu où est sa chapelle, et là furent décollés; et pour celle., ce mont, qui auparavant avait nom le mont de Mercure, perdit son nom, et fut nommé le mont des Martyrs, et encore est. » Les légendaires ont voulu faire de ce premier évêque de Lutèce, Denis, membre de l'Aréopage d'Athènes, converti par saint Paul (2); c'était un curieux tour de force long-temps en vogue, grâce au patriotisme plus fervent qu'éclairé des abbés de saint Denis. Suivant le Martyrologe des Gaules (au 9 octobre), le martyr décapité ramassa sa tête, et la porta dans ses mains jusqu'au lieu où fut bâtie la basilique de son nom : cette circonstance, qui se trouve dans plusieurs actes de saints, a pu être inspirée aux lé-

(1) Voyez la description que Julien fait de Paris, un siècle plus tard, dans son *Misopogon*, p. 340 de ses *Œuvres*; Leipzig, 1696.

(1) *Annales du Hainaut*, par J. de Guise, trad. par M. de Fortia, t. V, p. 157.

(2) Voyez, sur ce sujet, une dissertation du savant M. Fortia d'Urban, dans les *Annales du Hainaut*, t. XVI, p. 316 et suiv.

gendaires par un passage de saint Chrysostome, où l'orateur montre les martyrs montant au ciel, et offrant à Dieu leurs têtes tranchées par le glaive des persécuteurs (1).

En même temps que Denis à Lutèce, Gatien prêchait à Tours, métropole de la troisième Lyonnaise. L'apôtre éprouva une longue et puissante résistance de cette ville livrée aux superstitions et aux plaisirs sous ce ciel voluptueux de la Loire; il était obligé de se cacher, pour fuir la vengeance des riches et des heureux auxquels il reprochait leurs vices. Entouré de quelques chrétiens, il célébrait secrètement, dans une crypte que l'on montre encore près de Marmoutier, les mystères du Christianisme. Il fallait à ce pays de Tours, enivrant et sensuel, la voix de son grand évêque, saint Martin, pour embrasser la doctrine austère de la croix. Après Gatien, la foi languit, concentrée dans la petite colonie fidèle qui en conservait le dépôt, jusque vers l'an 337, où un citoyen de Tours, plus zélé que les autres chrétiens, parvint à y réveiller le Christianisme assoupi, fit une église de la maison qu'offrit un sénateur, et en fut évêque jusqu'à saint Martin, en 371 (2). « Si quelqu'un s'étonne, dit Grégoire de Tours, qu'il n'y ait eu en notre ville qu'un seul évêque, c'est-à-dire Critorius, entre Gatien et saint Martin, qu'il se souvienne que la cité fut long-temps privée de la bénédiction sacerdotale, parce que les chrétiens, obligés de taire leur foi, ne pouvaient célébrer les mystères et se réunir que dans des lieux obscurs, ignorés. »

Quelqu'un des disciples des sept évêques, chefs de la grande mission du troisième siècle dont nous venons de parler, alla annoncer à la cité des Bituriges le Christ, Sauveur de tous, *Salutare omnium, Christum populis nuntiavit*. Je crois que ce missionnaire est celui que Grégoire de Tours appelle ailleurs Ursin, et qu'il indique comme le premier apôtre de Bourges. « Ayant réuni quelques croyans, dit Grégoire, il les ordonna clercs, leur enseigna la liturgie, *ritum psallendi*, la manière d'élever des églises et de célébrer les cérémonies solennelles à la gloire de Dieu. Mais ces pauvres disciples n'ayant point encore les moyens de construire, demandèrent à un sénateur de la ville sa maison, pour en faire une église. Or les sénateurs et les familles illustres étaient dévoués au culte superstitieux des idoles, et ceux qui avaient cru étaient des pauvres, selon cette parole du Seigneur aux Juifs : Les courtisanes et les publicains vous précéderont dans le royaume de Dieu. Celui-là refusa donc sa demeure, et les chrétiens allèrent trouver Léocade, un des premiers sénateurs des Gaules, issu de ce Vettius Epagathus que nous avons compté plus haut parmi les martyrs de Lyon. Ils lui exposèrent en même temps leur doctrine et leur demande. Léocade répondit : Si la maison que je possède à Bourges est digne de cet usage, je vous l'accorderai volontiers. A ces mots, les fidèles tombent à ses genoux, et, lui offrant trois cents sous d'or dans un bassin d'argent, ils l'assurent que sa maison leur convient parfaitement; mais lui ne voulut prendre pour récompense de son bienfait que trois sous d'or, et leur remit le reste. Il quitta les erreurs du paganisme, embrassa la foi chrétienne, et changea sa maison en une église. C'est encore la première basilique de Bourges, construite avec un art admirable, et illustrée par les reliques du premier martyr Étienne (1). » Ainsi les palais s'ouvraient pour les disciples du Dieu de l'étable; le banquet ecclésiastique remplaçait les festins et les folles orgies; les courtisanes et les histrions faisaient place à des prêtres austères, et les chants voluptueux aux cantiques sacrés.

Il faut remarquer dans le récit de Grégoire de Tours, que l'apôtre enseigne comme faisant partie de l'initiation chrétienne la liturgie, les cérémonies de l'église, et cet art de l'architecture avec ses symboles, ses formes traditionnelles et emblématiques que l'on retrouve depuis la crypte des premiers jours de proscription, jusqu'à la basilique romane, jus-

(1) Voyez sur saint Denis, t. IV, p. 442.
(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. X, cap. XXXI.

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. I, cap. XXIX. — On voit des restes de cette primitive église sous la basilique actuelle de Bourges.

qu'aux nefs merveilleuses du style gothique; art toujours secret et mystique, qui passa au douzième siècle des prêtres aux laïques, et vers le quinzième aux corporations maçoniques, sortes d'Académies des beaux-arts, qui échangèrent bientôt pour l'élément profane la primitive pureté des traditions chrétiennes.

Nous avons pu observer dans le cours de ces récits, que les prédicateurs de l'Évangile s'attaquaient d'abord aux villes principales, aux métropoles des provinces; leurs disciples se répandirent dans les villes d'un ordre inférieur. Les campagnes furent les dernières éclairées de la foi; d'où vient que les anciennes superstitions furent désignées sous le nom d'erreurs des paysans, *paganæ errores* (paganisme). Il serait trop long et trop fastidieux d'énumérer ici tous ces missionnaires, dont on ne connaît d'ailleurs que les noms et les martyres; et l'histoire de l'établissement du Christianisme doit être plutôt celle de la transformation des mœurs et des croyances, que des hommes qui en ont été les instrumens. Citons seulement Peregrin d'Auxerre, Eutrope de Saintes, Aventin de Chartres, Julien du Mans, Front de Périgueux, saint Flour de Lodève... Les bords de la Moselle et du Rhin, qui se vantent d'une plus ancienne origine, doivent reconnaître pour fondateurs de leurs églises Euchère, Valère et Materne à Trèves, Clément à Metz, Mansuet à Toul, à la fin du troisième siècle. L'Évangile y avait été porté cependant dès le temps d'Irénée, comme nous l'avons vu; mais ce qu'on raconte de l'antiquité des saints que nous venons de citer, est trop absurdément fabuleux pour être admis, et on ne trouve pas d'évêques connus avant eux (1). La Bretagne cite saint Clair comme premier évêque de Nantes (280); mais la foi marcha lentement dans ces bruyères de l'Armorike. Nous y reviendrons plus tard (2).

(1) Jacques de Guise, traduit par M. Fortia, rapporte ces légendes; mais comment les croire lorsqu'au mépris des historiens, tels que Sulpice, Grégoire de Tours, elles disent que, dès l'an 92, les chrétiens dans la Germanie et la Gaule surpassaient en nombre les gentils !

(2) Sur tout cela, voyez Tillemont, t. IV, article sur *Saint-Denis de Paris*.

Ainsi, sur quelque partie des Gaules que nous portions nos regards, nous voyons la croix plantée, là triomphante sur des palais et des basiliques, ici pauvre encore et militante dans les forêts, au milieu des clans de la race vaincue. Il n'y a province si reculée, canton si sauvage, marais si stérile, qui n'ait entendu le nom de Jésus-Christ et ouï raconter les merveilles de sa doctrine de consolation et de liberté. La foi marche toujours sous son baptême sanglant dans le sillon tracé par le glaive, et « comme un arbre dans le clos des morts, le Christianisme pousse vigoureusement ses racines dans le champ des martyrs (1). »

Cependant l'autre invasion du Nord avance aussi à grands pas; un ébranlement général succède à des incursions momentanées; et les empereurs, également impuissans à arrêter les barbares et les chrétiens que guide également le souffle de Dieu, courent aux frontières, martyrisent, ou, comme Gallien, s'endorment au bruit de la chute de l'empire dans quelques derniers jours d'orgie.

Une horde d'Allemands, confédération de diverses peuplades germaniques, traversa les Gaules, guidée par le farouche Chrocus, ravagea l'Aquitaine, incendiant et massacrant sur sa route, et vint s'abattre en Provence. Dans la Lyonnaise, les barbares sont arrêtés devant Langres; Didier, évêque de cette ville, marche au-devant d'eux, et veut opposer la croix au glaive; on ne lui répond qu'en faisant sauter sa tête. Chez les Arvernes, le temple magnifique de *Vasso* (2), génie de la mort et de la destruction, pour lequel le Grec Xénodore avait fait une statue de quarante millions de sesterces, chef-d'œuvre de beauté, fut rasé par les Allemands, et les prêtres massacrés. Devant la cité des Gabales, ils se saisissent de l'évêque Privat, qui priait sur une montagne voisine; ils veulent lui faire trahir son peuple en l'engageant à ouvrir les portes; mais le pasteur ne veut pas livrer son troupeau, et il est marty-

(1) Chateaubriand, *Etudes historiques*.

(2) C'était sûrement un surnom du Mars gaulois. *Delubrum illud quod Gallica lingua* Vasso (*alii.* Vasa) *Galatæ vocant*...

risé. Enfin Chrocus, pris à Arles par Marius, fut conduit enchaîné dans tous les lieux que naguère il traversait en vainqueur.

Pendant ce temps, des tyrans éphémères, soldats qu'une émeute prétorienne jetait sur le trône, enveloppés de pourpre comme d'un linceul, s'entre-déchiraient et s'égorgeaient mutuellement. Posthume, Tétric, Victoria, la Zénobie des Gaules, qui se faisait appeler Augusta, mère des armées, se levaient et tombaient devant Aurélien; les *Bagaudes* cherchaient à secouer le joug de la tyrannie militaire, et plus heureux que Civilis ou Sacrovir, ils pouvaient écrire sur leur bannière, non plus seulement le mot de liberté, mais l'image de la croix. Il paraît certain que cette réclamation des droits de l'homme, cette protestation par les armes, contre le plus infamant despotisme, furent inspirées par la doctrine évangélique de la justice et de l'égalité; car, si tous les Bagaudes n'étaient pas chrétiens, Ælius et Amandus, leurs chefs, l'étaient (1) : aussi la légion thébéenne, appelée d'Orient pour étouffer la révolte, refusa d'obéir, et aima mieux se laisser égorger que de marcher contre des frères. « Seigneur, écrivaient, du pied des Alpes, à l'empereur, les chefs de cette légion chrétienne, nous sommes, il est vrai, vos soldats, mais nous sommes aussi les serviteurs de Dieu. Vous nous avez honorés de la milice, il nous a donné l'innocence; nous recevons de vous la solde, nous tenons de lui la vie, et nous ne pouvons vous obéir, quand il nous défend de le faire. Donnez des ordres justes, et nous sommes prêts; montrez-nous l'ennemi, et il est vaincu; mais n'espérez pas nous faire tremper nos mains dans le sang de nos frères. » Maximien reconnut, à sa manière, la justice de cette noble et énergique adresse; il en fit massacrer les auteurs, et l'on vit plus de six mille vétérans, Maurice, Exupère et Candide à leur tête, tendre, comme des agneaux paisibles, leurs gorges aux bourreaux. Quelques historiens ont cru que la légion thébéenne avait été martyrisée, parce qu'elle n'avait pas voulu sacrifier aux dieux; mais Eucher, évêque de Lyon, racontant son supplice, dit formellement qu'elle *avait été commandée avec d'autres troupes contre les chrétiens*; or, ces chrétiens n'étaient pas sans doute ceux qu'on immolait chaque jour dans les amphithéâtres; contre ceux-là il était inutile de faire venir une armée d'Orient; c'étaient les troupes de Bagaudes insurgées, sur tout le long de la frontière, et sur les bords de la Moselle (1). Les Bagaudes reparurent au cinquième siècle; alors le prêtre Salvien, dans un chaleureux plaidoyer, fit tomber la responsabilité de leurs révoltes, sur la société même qui les accusait, et qui la première était coupable de leurs intolérables souffrances (2). La faction de la misère est éternelle.

(1) *Vit. S. Mauric.*, ap. sur., 22 sept. *Vit. S. Babolin*, ap. Duchêne, p. 262.

Le séjour du farouche Maximien au-delà des Alpes, fut un temps de deuil ou plutôt de triomphe pour l'Eglise des Gaules. Nantes fut illustrée par le sang des deux frères Donatien et Rogatien, les premiers martyrs de l'Armorique (3). Vienne et Marseille virent couler celui de deux tribuns militaires, Ferréol et Victor; Arles renoua la chaîne des temps apostoliques par Genès, scribe du tribunal, qui, indigné d'enregistrer les iniques condamnations des chrétiens, jeta ses tablettes, prit la fuite, et fut décapité à la pointe de Trinquetailles (4). Victor avait été arrêté, tandis que, selon la coutume de chaque jour, il parcourait les prisons, ou, comme disent ses actes, le camp des chrétiens, pour les exhorter et les soutenir. Dans le cachot il convertit ses gardes, et levant ses mains chargées de fer, les baptisa; ils moururent tous ensemble, et l'on entendit une voix qui disait dans les airs : *Vicisti, Victor, vicisti* (5)! — 286 à 294.

Avec la dix-neuvième année de Dioclétien (303), s'ouvrit l'ère des martyrs, qui servit long-temps et sert encore, je crois, en Abyssinie, de point de départ à la chronologie ecclésiastique. Près de triompher, le Christianisme se prépara

(1) D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, p. 147.
(2) *De Gubern. Dei*, lib. V.
(3) Tillemont, t. IV, p. 491.
(4) Greg. Tur., *Glor. mart.*, 67.
(5) Till., t. IV, p. 549.

par les souffrances à la victoire; ce fut la veillée des armes. Mais les Gaules, tourmentées peu de temps avant par Maximien, se reposèrent durant la tempête générale, grâce à la douceur du César Constance, aimable figure, qui ressort d'autant plus belle entre les hideux visages de ses cruels collègues : entouré de chrétiens, chrétien lui-même au fond du cœur (1), il fut juste et tolérant envers les fidèles, et, s'il laissa abattre quelques temples, dit Lactance, il conserva les sanctuaires vivans de Jésus-Christ. Un seul mot suffit à son éloge, il fut appelé le *pauvre*, épithète la plus glorieuse, sans doute, que l'on puisse appliquer à un prince absolu.

Maximien et Dioclétien abdiquent à Nicomédie (305). Constance Chlore et Galère sont empereurs; le premier meurt à York (306), qui déjà possédait les cendres d'un autre Auguste, et Constantin est proclamé, par les légions, près du lit de mort de son père. Je ne redirai pas les luttes, les combats, les défaites des six empereurs qui régnèrent à la fois; le pont Milvius fut l'arène où les deux mondes se rencontrèrent dans un dernier choc, et quand le fils de Constance eut gagné la bataille, ce ne fut pas seulement un glorieux fait d'armes, mais tout une révolution morale qu'il accomplit. Génie fécond, il vit bien que le vieux paganisme croulait avec ses institutions égoïstes et matérialistes, et que celui qui le voudrait soutenir, serait écrasé sous ses ruines; il vit aussi que le Christianisme seul avait la force, la jeunesse et l'avenir; il se donna à lui, répudiant un passé mort à jamais. C'est là ce qui fit sa fortune et sa gloire, car saisir et comprendre le mouvement d'un siècle, c'est la moitié d'un héros.

On se tromperait, je crois, si l'on attribuait à la conversion de Constantin, une très grande influence sur les destinées de l'Église; elle fut beaucoup plus l'effet de la victoire du Christianisme qu'une cause de son triomphe. L'Eglise était *de fait* reine du monde; les chrétiens étaient partout en majorité, dans le palais, dans les armées, parmi les peuples; leurs principes s'étaient infiltrés jusque chez ceux-là même qui ne pratiquaient pas leur religion, et avaient pénétré la législation romaine de leurs vues larges et généreuses; il y avait plus d'un siècle que Tertullien avait dit : Nous remplissons vos places, vos maisons, vos édifices; nous ne laissons vides que vos temples. Constantin, en politique habile, se déclara pour la religion jeune et pleine d'avenir, ou plutôt il fut poussé par la force des choses à la saluer souveraine, et ce fut si peu une affaire de conscience, qu'il ne reçut le baptême et, par conséquent, ne fut chrétien que peu d'instans avant sa mort. Ecoutons Eusèbe, son biographe et son ami : « Constantin, persuadé qu'il avait besoin d'une puissance supérieure à celle des armées, pour dissiper les illusions de la magie dans lesquelles Maxence mettait sa principale force, eut recours à la protection de Dieu. Il délibéra d'abord sur le choix de celui qu'il devait reconnaître. Il considéra que la plupart de ses prédécesseurs qui avaient adoré plusieurs dieux, avaient été trompés par des prédictions flatteuses, et par des oracles qui ne leur promettaient que d'heureux succès, tandis qu'ils avaient tous péri misérablement, sans qu'aucun de ces dieux se fût mis en peine de les secourir. Il vit que son père, mieux inspiré, avait seul pris le bon chemin; qu'il n'avait adoré qu'un Dieu durant toute sa vie, et que ce Dieu avait été en retour son protecteur, le gardien de son empire et l'auteur de tous ses biens. Il réfléchit sérieusement aux maux sans nombre dont avaient été accablés ceux qui avaient suivi une multitude de dieux, tandis que le Dieu de son père lui avait donné d'illustres preuves de sa puissance... Après avoir longtemps pesé ces raisons, il jugea que c'était la dernière des extravagances d'adorer des idoles, de la faiblesse desquelles il avait tant de preuves, et il se résolut d'adorer le Dieu de Constance, son père (1). »

Une vision merveilleuse, dit-on, vint achever sa conversion vers le Dieu qui

(1) Sa cour était une assemblée de véritables fidèles, parmi lesquels il y avait de saints ministres qui faisaient de continuelles prières pour le prince. Eusèbe, *Vit. Constantini*, lib. I, c. XVII.

(1) Euseb., *Vit. Const.*, I, cap. XXVII.

donnait la victoire. La croix lui apparut près d'Arles, aux Aliscamps, disent quelques historiens (1), ou du moins dans les Gaules. « Si un autre nous l'eût raconté, dit Eusèbe, il aurait eu peine à nous le persuader; mais l'empereur lui-même nous l'affirma avec serment, lorsque nous eûmes le bonheur d'entrer dans ses bonnes grâces (2). » Dans les bas-reliefs de l'un des sarcophages d'Arles, on voit agenouillés, vêtus du paludamentum (manteau de guerre), deux guerriers, dont l'un est profondément incliné, dans l'attitude de l'adoration; l'autre regarde avec étonnement une croix horizontalement placée au-dessus d'eux. Le monogramme révélé du Labarum est dans une couronne de laurier portée par un aigle. Au retour du monument, un homme, vêtu d'une longue tunique, verse de l'eau sur la tête d'un guerrier; au côté opposé, le même personnage ondoie la tête d'un enfant nu, sur lequel plane l'égide impérial. Le cénotaphe appartient au quatrième siècle, et si l'on n'y veut pas voir le tombeau de Constantin II, il faut du moins y reconnaître un souvenir de l'apparition miraculeuse de la croix, et un beau symbole de la victoire de Constantin.

Le fils d'Hélène marqua son avénement à la suprématie du monde par la paix de l'Eglise. « Ayant reconnu, dit-il dans un édit dicté à Milan, que la religion doit être libre, et qu'il faut laisser au choix de chacun de servir Dieu en la manière qu'il le juge à propos, nous avons ordonné que tous les chrétiens et autres pussent demeurer dans la religion qu'ils ont embrassée... Comme nous réfléchissions à ce que nous pourrions faire pour le bien de nos sujets, nous avons cru que rien n'était si avantageux que de régler ce qui regarde le culte de Dieu, et de laisser, tant aux chrétiens qu'aux autres, la *liberté de choisir telle religion qu'il leur plaît*. Nous avons ordonné que personne ne fût privé de la liberté d'embrasser la religion chrétienne, et que *chacun pût suivre celle qu'il croirait la meilleure*, afin que Dieu nous protége. Je vous écris ceci, afin que vous sachiez que je ne veux pas voir inquiéter les chrétiens, ni que les autres soient privés du droit de pratiquer leurs cérémonies accoutumées. Ce qui convient à la douceur de notre règne, sous lequel nous voulons que chacun *choisisse telle religion qu'il lui plaira* (1). » Ainsi, le principe qui présida à la naissance officielle de l'Eglise, fut celui de la plus entière liberté, et de la plus vaste tolérance.

Edouard de BARTHÉLEMY.

(1) *Manuscrits de Bonnem.*, à la bibl. d'Arles.
(2) *Ibid.*, ch. XXVIII.

(1) Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, liv. X, ch. v.

ÉTUDE SUR UN GRAND HOMME DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

CINQUIÈME ARTICLE (1).

Critique de Dupin. — Montesquieu chez madame de Pompadour. — L'érudition de l'*Esprit des Lois* : Hannon, Cervilius Ruga, la Chine, les *merveilles* et les *prodiges*.

Nous avons recherché les causes du grand succès de l'*Esprit des Lois*. On l'a vu, une stupidité de janséniste, en donnant beau jeu aux *philosophes*, fut peut-être ce « qui contribua le plus à « faire respecter le nom de Montesquieu « dans l'Europe (1). » Il en eût sans doute été autrement si, au lieu de cette critique et des autres réfutations peu solides ou ineptes qui ne servirent qu'à « le faire passer pour infaillible (2), » il en eût été publié une bonne, où l'on eût démontré la fausseté des principes et relevé les

(1) Voir le 4e art. au numéro précédent, p. 260.

(1) Volt., *Dict. phil.*, art. *Esprit des Lois*.
(2) Linguet, *Lois civiles*.

contradictions et les erreurs dont l'ouvrage est plein. Le public ne fut malheureusement pas éclairé : mais ce n'est point que la chose n'eût été entreprise par des gens habiles; cette critique fut faite, et Montesquieu vit enfin qu'il y avait des « savans » capables de lui répondre.

« Quatre amis, que leurs emplois obligeaient d'avoir quelque teinture des « lois de l'Etat et de celles des nations « voisines, avaient lu ensemble l'*Esprit « des Lois*, uniquement dans l'espérance « de s'instruire.

« L'auteur, dans sa préface, promettait beaucoup de raison et point de « saillies : ils furent fâchés qu'on leur « manquât de parole sur ces deux points. « Le livre leur parut de l'esprit sur les « lois, comme on a très bien dit, et point « du tout l'esprit des lois. Ils ne trouvèrent *ni but*, ni méthode, ni solidité « dans les principes, ni fidélité dans les « citations, ni vérité dans les maximes; « ce qui leur fit penser que cet ouvrage « n'était qu'une plaisanterie, dans le « goût de l'*Espion Turc*, des *Lettres Juives* et des *Lettres Persanes;* mais, ayant « su depuis qu'on l'avait regardé comme « un livre sérieux, ils crurent de leur « devoir d'en réfuter sérieusement au « moins quelques parties. Si ce livre, par « lui-même, ne le méritait pas, le public méritait qu'on l'empêchât d'être « trompé. »

Les auteurs de cette critique étaient des « savans, nourris dans la connaissance des affaires et des hommes (1), » le fermier-général, Claude Dupin, qui se chargea des matières de finance, d'administration et de commerce; le jésuite Berthier, qui y travailla *de toute sa force* (2); peut-être un autre jésuite, le

(1) Volt., *Comment. sur l'Esprit des Lois*, avant-propos. — La critique dont nous parlons ne voit point de *but* dans l'*Esprit des Lois;* elle ne s'est point occupé de l'ouvrage sous le rapport de la religion (préface de la 2e édition). C'est à cela sans doute que nous devons les précieuses observations de Voltaire. La critique lui montra la faiblesse du livre de Montesquieu sans qu'aucune défense du christianisme l'empêchât de goûter cette critique, et il en tira la plupart de ses remarques, comme il en avertit lui-même dans l'avant-propos de son commentaire.

(2) *Confess.* de J.-J. Rousseau, liv. VII.

père Plesse; la quatrième personne était M. Dupin. Cette critique eût été infiniment utile; mais les amis de M. Dupin l'engagèrent à ne point la publier; il la fit imprimer chez lui à ses frais, à six exemplaires seulement, pour les communiquer à ses amis et recevoir leurs observations (1). Cinq de ces amis rendirent les exemplaires; mais le marquis d'Argenson garda celui qui lui avait été confié, et c'est ainsi que l'ouvrage nous a été conservé. L'auteur détruisit les cinq autres (2), sentant bien, dit une note manuscrite du marquis de Paulmy, fils de M. d'Argenson (3), que le peu de ménagement avec lequel ils combattaient cet ouvrage, regardé comme *divin*, leur ferait *jeter la pierre* par toute l'Europe. En sorte que l'ouvrage ne fut point connu même de l'abbé de La Porte et des apologistes. On savait seulement que les traitans y étaient défendus avec beaucoup de force, et que l'auteur avait supprimé son ouvrage (4). Peu de temps après, M. Dupin et ses collaborateurs retouchèrent leur travail ; au lieu de deux volumes, ils en firent trois, et ils firent imprimer l'ouvrage, à leurs frais, chez Guérin et Delatour, au plus tard en 1753 (5), cette fois avec l'intention de le publier. Ils commencèrent par en distribuer une trentaine d'exemplaires à leurs connaissances, à condition de ne point les prêter; on fit passer néanmoins un exemplaire à Montesquieu. « Tout est « compensé dans ce monde, écrivait-il à « l'abbé Venuti. Je vous ai parlé des jugemens de l'Italie sur l'*Esprit des Lois*. « Il va paraître à Paris une ample critique faite par M. Dupin, fermier-général (6). » Il eût été bien embarrassé d'y

(1) *Réflexions sur quelques parties d'un livre intitulé de l'Esprit des Lois*, 2 vol. in-8°, Paris, Benjamin Serpentin, 1749.

(2) Quérard, *France littéraire*, art. *Cl. Dupin*, et art. *Montesquieu*.

(3) Cette note est mise en tête de l'exemplaire unique, qui est à la biblioth. de l'Arsenal (*Jurispr.*, 29).

(4) *Observat.* de l'abbé de La Porte. — Apologie de M. Rivery.

(5) Et non en 1757 ou 1758, comme on le retrouve encore dans Quérard, *France littér.*, art. *Cl. Dupin*, et art. *Montesquieu*. Voyez M. Walkenaer.

(6) Lett. 85, Paris, sans doute.

répondre : on ne répond à des bévues, à des erreurs de fait et à des citations fausses, qu'en les corrigeant. Il aima mieux *implorer* (1) le crédit de madame de Pompadour pour faire supprimer l'édition. Il n'échappa à la destruction qu'un très petit nombre d'exemplaires, peut-être maintenant difficiles à trouver. Il y en a un cependant à la bibliothèque de l'Arsenal (2).

(1) M. Auger, *Vie de Montesquieu*, en tête de l'édit. de 1816, note de M. Beuchot au *Comm.* de Volt., et tous les biographes.

(2) *Observations sur quelques parties d'un livre intitulé de l'Esprit des Lois*, 3 vol. in-8° (*Jurisp.* 30).

Dans une édition des œuvres de Montesquieu, on regarde comme invraisemblable cette nouvelle preuve de l'éloignement du grand homme à se servir du « moyen de la cour » (voyez port. de Montesquieu, œuvr. diverses), et l'on prétend expliquer l'ordre que donna le gouvernement de supprimer l'ouvrage par l'ouvrage lui-même : « Le gouvernement, dit-on, justement alarmé de la maladresse avec laquelle certaines questions délicates y étaient traitées, dut engager l'auteur à le supprimer. » Il n'y a point de maladresse dans cette critique. On ajoute que « la correspondance de Montesquieu prouve qu'il ne vit rien dans cet écrit qui méritât une réponse. » (*Avertissem.* de M. Pareile.) Belle preuve en vérité! Si, comme un article de l'*Encyclopédie* nous l'atteste (art. *Eclectisme*, t. v, p. 284, ch. II), Montesquieu « redoutait » fort la critique du janséniste, malgré le dédain qu'il en affectait, on doit croire qu'il redoutait bien plus encore une critique aussi fortement appuyée de preuves que celle de Dupin, et qu'elle le faisait repentir d'avoir si fort outragé les financiers, puisqu'en écrivant à l'un de ses amis, admirateur de l'*Esprit des Lois*, il était réduit à prétendre qu'il n'avait pas entendu parler d'eux. « Mon cher chevalier, pourquoi les gens d'affaires se croient-ils attaqués? J'ai dit que les chevaliers, à Rome, qui faisaient beaucoup mieux leurs affaires que vous autres chevaliers ne faites ici les vôtres, avaient perdu cette république; et je ne l'ai pas dit, mais je l'ai démontré. Pourquoi prennent-ils là dedans une part que je ne leur donne pas? » (Lett. 36, au chevalier d'Aydies, 24 février 1749.) Il est vrai que Montesquieu ne parle que des financiers romains dans le chap. XIX du livre XIII, et M. Dupin s'indigne à tort de voir les publicains flétris comme oppresseurs des provinces romaines. La liste des publicains honnêtes ne serait pas longue, et l'on aurait bien peu de noms à ajouter à celui de l'intègre Rutilius. M. Dupin a pris pour argent comptant les louanges que Cicéron prodigue aux publicains dans les discours *pro lege Manilia* et *pro Planco*. (V. l'*Histoire Romaine* de M. Edouard Dumont, où ces louanges sont réduites à leur juste valeur, et où l'on trouve un tableau fidèle des horribles vexations des publicains.) Mais quelle que soit l'erreur du critique sur ce point, il n'en est pas moins vrai que les financiers étaient attaqués dans leur existence et dans leur honneur par le chap. XIX du livre XIII, où Montesquieu soutient que la régie est préférable à la ferme; et par le chapitre XX du même livre, où il dit que « tout est perdu lorsque la profession lucrative des traitans parvient encore par ses richesses à être une profession honorée. » Et à entendre l'auteur, il ne les attaque point. Evidemment il avait peur.

On voit que cela n'est point pour faire l'apologie des traitans, mais est seulement relatif au passage de la lettre au chevalier d'Aydies et à la suppression de la critique. Si Montesquieu n'eût fait qu'attaquer les traitans, et que le livre de Dupin ne lui eût répondu que sur ce chef, assurément peu importerait aujourd'hui cette critique.

J'ai rapporté un passage de l'*avis au lecteur*, qui est en tête de la première édition. Dans l'*avertissement* de la seconde, beaucoup plus long que cet *avis au lecteur*, la forme est plus ménagée. On y répète, il est vrai, cette phrase qui termine le second volume de la première édition, qu'il y a *peu d'articles dans l'Esprit des Lois qui ne puissent être attaqués avec succès;* on reproche à l'auteur la faiblesse de ses principes et l'influence exagérée qu'il donne au climat; mais on s'étend sur la *supériorité de ses talens*. Cette préface est attribuée à madame Dupin, qui avait alors J.-J. Rousseau pour secrétaire : en sorte qu'on l'a aussi attribuée à cet écrivain. Il ne paraît pas qu'elle soit de lui. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'il aurait trouvé moyen d'y glisser l'éloge de *la saine philosophie* de l'*Esprit des Lois* qu'on y trouve (1).

La première édition est presque entièrement fondue dans la seconde. Dans la première, la forme de la critique est plus vive, plus ironique, plus mordante; dans la seconde, plus calme et plus grave; on ne dit pas que rien soit *pitoyable* (2), mais la solidité de la réfutation ne perd nullement à la mesure des termes; elle s'étend même sur un plus grand nombre de matières, et les points déjà traités dans la première sont fortifiés de

(1) On sait que Rousseau admirait beaucoup Montesquieu. (*Biograph. univers.*, Michaud, art. *J.-J. Rousseau*.)

(2) Première édition, vol. II, ch. V, p. 218.

nouveaux développemens. C'est donc l'édition en trois volumes qui doit être, ce me semble, consultée de préférence comme plus complète. Long-temps, je n'avais gardé cette critique « que comme une pièce rare et ridicule, dit l'auteur de la note manuscrite précédemment citée; m'étant enfin avisé de la lire, elle me fit revenir d'un préjugé de trente ans. » Ainsi qu'il le remarque, la critique ne tombe presque jamais à faux sur aucune matière importante. Seulement, deux ou trois fois, elle n'entend pas l'auteur (1). Mais qui peut se vanter de tout comprendre dans Montesquieu, dût-on employer à le *méditer* le même temps qu'il dit avoir mis à composer son livre? Combien de fois ne faut-il pas s'abaisser devant ce génie profond! *Excellent exercice* vraiment *pour le lecteur de chercher, par une lecture assidue, la pensée de Montesquieu* (2)! Ses prôneurs sont bien venus à nous dire : Si vous ne comprenez pas, ce n'est pas la faute de l'auteur, quand ils conviennent qu'il s'est fait obscur à dessein (3). Combien l'ont admiré parce qu'on l'avait admiré avant eux! Cette facilité à s'incliner devant cette réputation n'a été que trop commune. Il est temps de relever la tête : la philosophie n'impose plus si facilement aux catholiques; on a vu ses œuvres et l'on se méfie de ses paroles.

Dans l'édition des *œuvres* de Montesquieu en huit volumes, de 1828 (t. 4), on a imprimé la réponse de M. Risteau à l'abbé de La Porte, et on la donne pour une réponse à la critique de Dupin. Les éditeurs n'avaient lu que le titre de la brochure de M. Risteau : *Réponse aux observations sur l'Esprit des Lois;* ce mot *observations* les a trompés. Ils disent dans leur avertissement, signé D. F., que la critique de Dupin est une *lourde diatribe*, en trois volumes in-8°, et la réponse de M. Risteau commence ainsi : « L'auteur de la brochure, qui, etc. » Une brochure n'est pas en trois volumes in-8°. Personne n'a répondu à la critique de Dupin, et elle est trop solide et trop bien frappée pour qu'on puisse y répondre. M. Parelle, dans l'édition qu'il a donnée des *œuvres* de Montesquieu, a mieux aimé en profiter; et, comme le pense aussi un autre admirateur de Montesquieu (1), il a jugé que rien ne serait plus utile que de relever toutes les erreurs matérielles de l'*Esprit des Lois*, afin, sans doute, que, débarrassées de tout ce qui les dépare, les grandes maximes de l'ouvrage parussent dans tout leur éclat. Nous pensons également que c'est une chose très utile, mais pour montrer, au contraire, la fausseté de ces merveilleuses maximes. Montesquieu « veut rire, » quand il dit que les faits vinrent s'accommoder à ses principes. A quelque page qu'on ouvre l'*Esprit des Lois*, on verra que c'est l'étude des faits, étude superficielle assurément, mais enfin que c'est le rapprochement des faits mal examinés qui l'a « conduit à ses réflexions (2). » Si les faits qu'il allègue sont faux, dénaturés; si les citations sont inexactes, tronquées, falsifiées, il est à croire que les principes qu'il en tire ne sont pas incontestables.

Nous prions le lecteur de recourir à la critique de Dupin et à celle que Crevier a publiée en 1764, ou encore à Voltaire et à des *remarques* du *Journal de l'Empire*, extraites d'une dissertation d'Ernesti (3), pour prendre connaissance des nombreuses négligences et des incroyables bévues dont l'*Esprit des Lois* est rempli. Nous nous bornerons ici à indi-

(1) Tome II, p. 9, ch. XI; t. II, p. 28, ch. XX. — Au tome III, p 267, ch. XXX, il applique aux livres sur les lois féodales les mots *ou la nature de celui-ci* (liv. XXX, ch. I), qui doivent s'entendre de tout l'ouvrage. Voyez liv. XX, ch. I. Tout instruit qu'il était, le critique avait pour les *vertus romaines* l'enthousiasme irréfléchi de son temps (t. II, p. 332, 333, ch. XXI), et il voyait, avec Mézeray, dans la confusion de la première race, une régularité administrative qui n'existait pas (t. III, p. 355 et suiv.).

(2) La Harpe, *Cours de Littérat.*, troisième partie, liv. III, ch. I, § 2. — D'Alembert, *éloge*.

(3) D'Alembert, *Éloge de Montesquieu*.

(1) Note de M. Daunou sur le *Comment.* de Voltaire. (*OEuvres de Voltaire*, édit. d'Alibon, t. [illegible], p. 422.)

(2) Maupertuis, *Eloge de Montesquieu*.

(3) *Journ. de l'Empire*, n° du 22 juillet [illegible]. — Ernesti, *animadversiones philologicæ in librum francicum de causis legum*, dans le recueil de ses opuscules, Leyde, 1764, in-8°. — Crevier, *Observations sur l'Esprit des Lois.* — Voltaire, *Dictionn. philos.*, art. *Esprit des Lois*; *Comment. sur l'Espr. des Lois*.

quer les principales; nous passerons ensuite à l'examen des principes, qui ne se recommandent pas plus par eux-mêmes que par les citations dont on les appuie (1).

L'auteur dit dans sa préface : « Plus on réfléchira sur les détails, plus on sentira la certitude des principes ; » et il ajoute, au livre VI. chap. 15 : « Je me trouve fort dans mes maximes lorsque j'ai pour moi les Romains. » Nous allons citer surtout les inexactitudes en histoire romaine. S'il ne connaissait pas l'histoire qu'il avait le plus étudiée, et sur laquelle il avait fait un ouvrage particulier, on jugera du reste.

Le luxe, suivant l'auteur, est pernicieux dans les républiques; mais il est « propre aux monarchies, et il n'y faut pas de lois somptuaires. Dans le sénat de Rome, composé de graves magistrats, de jurisconsultes et d'hommes pleins de l'idée des premiers temps, on proposa, sous Auguste, la correction des mœurs et du luxe des femmes. Il est curieux de voir dans Dion (2) avec quel art il éluda les demandes importunes de ces sénateurs. *C'est qu'il fondait une monarchie et dissolvait une république* (3). »

Dion Cassius dit que les sénateurs, irrités de la réforme du sénat faite par Auguste, le prièrent avec instance de remédier à l'incontinence des femmes et des jeunes gens, non par amour du bien public, mais par malignité, pour le mortifier; car il se passait chez lui des choses qui ne devaient pas lui permettre de parler de réforme des mœurs. Auguste répondit par des discours vagues. Les sénateurs alors firent conduire devant lui un jeune homme, dont, suivant la loi, le mariage devait être déclaré illégitime. Auguste le confirma, « vu la confusion introduite dans les lois par les guerres civiles, » et en ajoutant qu'à l'avenir de pareils désordres ne seraient plus tolérés. Voilà comment les faits n'étaient qu'une suite des principes de l'auteur.

Les deux exemples suivans montreront avec quelle négligence Montesquieu écrivait.

(1) C'est la méthode qu'a prise Crevier dans ses *Observations*.

(2) Dion Cassius, liv. LIV.

(3) Liv. VII, chap. IV.

Premier exemple (1). — L'auteur veut prouver une chose vraie, que les Romains ne se livraient guère au commerce. Voici comment il l'appuie :

« On voit, dit-il, dans le traité qui finit « la première guerre punique, que Carthage fut principalement attentive à se « conserver l'empire de la mer, et Rome « à garder celui de la terre. Hannon (2), « dans la négociation avec les Romains, « déclara qu'il ne souffrirait pas seulement qu'ils se lavassent les mains dans « les mers de Sicile; il ne leur fut pas « permis de naviguer au-delà du beau « promontoire; il leur fut défendu (3) « de trafiquer en Sicile (4), en Sardaigne, « en Afrique, excepté à Carthage; exception qui fait voir qu'on ne leur y préparait pas un commerce avantageux (5). »

Il est impossible d'entasser plus d'erreurs en moins de lignes.

« On voit dans le traité qui finit la première guerre punique, que Carthage « fut principalement attentive à se conserver l'empire de la mer, et Rome à « garder celui de la terre. »

Ce traité est de l'an 510 de Rome. Il y est dit que les Carthaginois abandonneront la Sicile et les îles entre la Sicile et l'Italie, et qu'ils ne pourront naviguer avec des vaisseaux longs ni en Italie, ni dans les îles de la domination des Romains. Ainsi les Romains eurent l'empire de la mer, et Montesquieu a précisément pris le contre-pied d'une vérité historique la mieux constatée.

« Hannon, dans la négociation avec les « Romains, déclara qu'il ne souffrirait « pas seulement qu'ils se lavassent les « mains dans les mers de Sicile. »

L'auteur fait ici un anachronisme de vingt-deux ans. La négociation d'Hannon est de l'an 488 de Rome, et le traité de paix dont il est question de 510.

Par le traité de paix, les Carthaginois sont exclus de la Sicile et de toutes les îles; ils ne peuvent avoir de vaisseaux longs; et lors de la négociation de Han-

(1) Critique de Dupin.

(2) Tite-Live, supplément de Frensheimius, décade 2, liv. VI.

(3) Polybe, liv. III.

(4) Dans la partie sujette aux Carthaginois.

(5) *Esprit des Lois*, liv. XXI, c. XI.

non, ils étaient maîtres de la Sicile, de toutes les îles, et ils tenaient l'empire de la mer.

Le traité de paix est conclu entre Hamilcar et Lutatius, et la négociation avait été faite entre Hannon et Claudius.

Le traité de paix met fin à la première guerre punique; la négociation en était le commencement.

« Il ne fut pas permis aux Romains de « naviguer au-delà du beau promontoire; « il leur fut défendu de trafiquer en Si- « cile, en Sardaigne, en Afrique, excepté « à Carthage. »

Anachronisme de 265 ans. L'auteur rapporte ces conditions au traité de l'an 510. Dans le troisième livre de Polybe, où il dit les avoir puisés, il s'agit d'un traité d'alliance fait entre les Romains et les Carthaginois, l'an de Rome 245, sous le consulat de Junius Brutus, immédiatement après l'expulsion des rois. L'auteur ne donne pas plus exactement les conditions que la date. Voici ces conditions, telles qu'on les trouve dans Polybe (liv. III) : « A l'égard de Carthage et des autres lieux d'Afrique, qui sont en deçà du beau promontoire, de même que dans les lieux de la Sardaigne et de la Sicile, qui sont sous la domination des Carthaginois, il sera permis aux Romains d'y naviguer pour raison de leur commerce. »

Deuxième exemple. — Je l'emprunte à un article *sur le divorce chez les Romains* (1), de M. Édouard Dumont, mon maître et mon paternel ami, qui m'a donné la première idée d'un travail sur Montesquieu, et a bien voulu m'éclairer de ses conseils.

Malgré le témoignage de Denys d'Halicarnasse, de Valère Maxime et d'Aulu-Gelle (2), Montesquieu ne croit pas que Carvilius Ruga fut à Rome le premier qui répudia sa femme; il rejette cette histoire comme un conte : il est clair, selon lui, que la réciprocité du divorce a passé d'Athènes dans la loi des Douze Tables; il est invraisemblable qu'on n'ait pas fait usage de ce droit pendant si long-temps par pur respect des auspices; puis il fait disparaître *tout ce merveilleux*, en rapprochant deux passages de Plutarque, l'un qui constate, dès l'origine de Rome, le droit de répudiation; l'autre qui place le divorce de Carvilius 230 ans seulement après la fondation de Rome, c'est-à-dire *soixante et onze ans avant la loi des Douze Tables*. Au reste, ajoute-t-il, ce n'est point parce que Carvilius répudia sa femme qu'il fut odieux; « *il faut connaître le génie du peuple romain* pour en découvrir la vraie cause; » et il nous apprend que cette cause était le serment fait par Carvilius aux censeurs de donner des enfans à l'Etat; « c'était un joug que le peuple voyait que les censeurs allaient mettre sur lui.... » Mais d'où peut venir une telle contradiction entre les auteurs? Le voici : « Plutarque a examiné un fait, et les auteurs ont raconté une *merveille* (1).

Montesquieu convient que la loi de Romulus, rapportée par Plutarque (2), n'établit point la réciprocité de la répudiation, et en restreint au contraire le droit pour les maris. Elle ne leur permettait de répudier que dans trois cas : si la femme était coupable d'empoisonnement, d'adultère, ou de supposition d'enfant : hors de là, le mari qui aurait répudié, devait donner la moitié de son bien à sa femme, et l'autre à Cérès; de plus, il était dévoué aux dieux infernaux.

Les Douze Tables contenaient aussi une loi dont on n'a point le texte, mais dont on retrouve le sens et la formule dans diverses allusions de Plaute, Cicéron, Martial. Ce droit existait, il n'y a pas de doute; mais a-t-il été exercé? Voilà la question. Or, il ne l'a pas été avant Carvilius : car, 1° Denys d'Halicarnasse, Valère-Maxime, Plutarque et Aulu-Gelle le disent formellement; 2° l'opinion y était contraire, même longtemps encore après Carvilius; et quant à la réciprocité, elle ne fut admise qu'assez tard, et peut-être ne l'a-t-elle jamais été par une loi.

1° Les quatre auteurs anciens sont d'accord pour le fait et pour la date, à trois ans près, ce qui ne fait aucune

(1) *Annales de Philosophie chrétienne*, n° XLIII, t. VIII, p. 28.

(2) Den. d'Halicarn., liv. II; Val. Max., liv. II, chap. I; Aul. Gel., liv. IV, chap. III.

(1) *Espr. des Lois*, liv. XVI, ch. XVI.

(2) Plut., *Rom.*, ch. XXIX.

difficulté pour qui connaît la chronologie romaine. « Aucun divorce n'eut lieu avant la cinq cent vingtième année, dit Valère-Maxime. » Cinq cent vingt-un ans après Rome fondée, Carvilius divorça le premier, » dit Aulu-Gelle. Le même auteur le répète ailleurs, et cite Servius Sulpitius, qui assigne l'an 523 et le consulat d'Attilius et de Valérius. « Avant Carvilius, on ne vit point un mari quitter sa femme, ni une femme son mari (*Plut.*). » Il est vrai que Plutarque place ce fait deux cent trente ans seulement après la fondation de Rome; mais quand les éditeurs d'*Amyot* n'auraient pas averti Montesquieu, que ce texte est fautif par l'omission d'un nombre, il ne fallait pas beaucoup de réflexion pour voir qu'une chose qui s'est passée sous le consulat d'Attilius et de Valérius, n'a pu avoir lieu sous Tarquin, et que Carvilius n'a pu faire, soixante-onze ans avant la loi des Douze Tables, un serment aux censeurs qui n'ont été institués que huit ans après les Douze Tables, et qu'enfin il n'y avait aucune chicane à faire sur la date.

L'Allemand Hugo qui, dans son *histoire du droit romain*, relève avec raison la *grande erreur* de Montesquieu, de représenter Coriolan comme un exemple du divorce, se trompe lui-même également en citant Aulu-Gelle, dont le texte dispense de toute autre réfutation.

« Il est de tradition, dit cet auteur, que pendant cinq cents ans environ, il n'y eut à Rome ni dans le Latium d'actions, ni de cautions pour dot matrimoniale, *parce qu'on n'avait rien à désirer là-dessus, nul mariage n'étant rompu* (1). » Il ne suffit pas de dire que des auteurs ont raconté une *merveille* pour les convaincre de fausseté, surtout quand celui qu'on leur oppose s'accorde avec eux, et que l'examen qu'on en a n'aboutit qu'à une bévue.

2° Montesquieu n'est pas plus heureux à expliquer par le *génie du peuple romain* la haine de ce peuple contre Carvilius. Il ne croit pas au respect des auspices, et le passage auquel il fait allusion le réfute tout seul. « Chez nos ancêtres, dit Valère-Maxime (1), nulle affaire particulière ni publique ne se traitait sans avoir pris les auspices, de là vient que même de nos jours (sous Tibère) on fait intervenir dans les mariages des ministres nommés auspices, qui conservent les traces de l'ancienne coutume par leur titre, quoiqu'ils n'exercent plus leur fonction. »

Si, de plus, Montesquieu s'était souvenu que, même du temps de César, les amis de Rabirius, défendu par Cicéron, ne trouvèrent d'autre moyen de le sauver que d'enlever l'étendard du Janicule, ce qui rompait aussitôt l'assemblée; s'il avait pris garde que jusqu'à Clodius, le respect des auspices suffisait pour annuler des comices par tribus, il aurait un peu mieux compris la force de ce motif. Les textes qu'il indique ailleurs (2), sur ce que firent les censeurs par rapport aux mariages, montrent simplement la puissance des censeurs, et leur continuelle vigilance sur les mariages, les besoins de la république et la population. Car le génie romain qui a fait la censure, a été conservé surtout par la censure et *par son joug*, alors fort respecté, qui empêchait les répudiations. Autrement, Valère-Maxime aurait dû dire que le peuple était mécontent des censeurs plus que de Carvilius, et de son obéissance plus que de son divorce. Or, il dit positivement le contraire, « qu'on le blâma, quoique son motif parût excusable, parce qu'on pensait que le désir d'avoir des enfans ne devait pas l'emporter sur la fidélité conjugale (3). » Etrange manie de prétendre mieux voir que les autres, en voyant autre chose que ce qui est! si, toutefois, Montesquieu a vu. Sans doute, il faut connaître *le génie romain*, et pour cela il fallait lire le chapitre tout entier de Valère-Maxime, où Montesquieu aurait pu se convaincre un peu plus du respect des Romains pour l'union conjugale.

(1) Memoria traditum est, quingentis fere annis post Romam conditam, nullas rei uxoriæ neque actiones neque cautiones in urbe Roma aut in Latio fuisse, quia profecto nihil desiderabatur, nullis etiam tunc matrimoniis divertentibus. Aulu-Gel., liv. IV, ch. III.

(1) Liv. II, n° 1.

(2) *Esprit des Lois*, liv. XXIII, ch. XXI, alinéa troisième.

(3) Val.-Max., liv. II, ch. I, n° 4.

« Autrefois, dans les repas, les hommes étaient couchés; mais les femmes assises. — Par respect pour la pudeur des femmes, il n'était pas permis à celui qui appelait une matrone en justice de la toucher, afin que sa robe restât pure du contact d'une main étrangère (1). »

Ces précautions disent déjà beaucoup: voici des traits encore plus remarquables: « Les femmes qui ne contractaient pas un second mariage, recevaient dans l'opinion la couronne de chasteté. On regardait, comme le principal signe d'une fidélité incorruptible dans une femme, de ne pas savoir se montrer en public après son hymen virginal (2); s'engager plusieurs fois dans le mariage, était, aux yeux des anciens, la preuve d'une certaine intempérance presque illégitime. — Lorsque les époux avaient quelque différend, ils se rendaient au temple de la déesse *Viri placa*, où ils se réconciliaient (3). »

Enfin, lorsque depuis long-temps Carvilius avait eu des imitateurs, les amis de Paul-Emile ne témoignèrent pas moins leur étonnement de son divorce avec Papiria, dont il ne dit point la cause; et plus tard encore, quand déjà la décadence des mœurs était rapide, les censeurs exclurent du sénat (l'an 108 avant l'ère chrétienne), Luc. Antonius, pour avoir répudié, sans aucune consultation, sa femme, épousée vierge : « Car la répudiation est un plus grand crime que le célibat, puisque dans l'une on méprise seulement le mariage, mais dans l'autre on l'outrage (4). »

3° On ne sait à quelle époque le divorce devint réciproque, mais on peut assurer, quoi qu'en dise encore Montesquieu, qu'avant Caton le censeur, la réciprocité n'existait pas. Une femme s'en plaint dans une comédie de Plaute, qui est de ce temps, et uniquement, ce semble, à cause de l'inconduite des maris, non par l'envie de former d'autres liens (5).

Le débat du Forum pour l'abrogation de la loi Oppia (l'an 195), en est une autre preuve. Un tribun, répondant à Caton, consul, dit : « Vos filles, vos femmes et vos sœurs, en seront-elles moins « sous votre puissance? — Jamais la dépendance des femmes ne cesse que par « le veuvage, ou la mort d'un père ou « d'un frère. »

Montesquieu, qui regarde le divorce comme une bonne institution, aurait voulu avoir pour lui les anciens Romains dégénérés, auxquels long-temps encore des exemples de vertu reprochaient leurs désordres, et rappelaient le temps des anciennes mœurs.

Nous craindrions de fatiguer le lecteur en multipliant les exemples; mais la même négligence paraît dans tout l'ouvrage. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter Dupin, Voltaire ou Crevier, ou même seulement l'édition des *œuvres de Montesquieu*, où un de ses admirateurs a pris soin de relever les inexactitudes qu'on trouve à chaque page (1).

Erreurs sur la censure, sur les suffrages, les décemvirs, les consuls, les tribuns, les droits du peuple, les chevaliers, le sénat, les jugemens (2). « Souvent, dit-il, les tribuns jugèrent seuls; rien ne les rendit plus odieux (3), et il cite Denys d'Halicarnasse (4). Denys rapporte que les décemvirs furent accusés devant le peuple par les tribuns, et que sur cette accusation des tribuns, le peuple les jugea et les condamna; il ajoute que le grand nombre des condamnés effraya le peuple, et rendit les tribuns odieux. « La négligence de Montesquieu, dit le *journal de l'Empire*, est ici à peine concevable. » Il confond le suffrage d'une tribu avec la voix d'un seul homme (5). Au livre XI, chap. 10, il interprète mal Justin, traduit *reipublicæ*,

(1) Val.-Max., liv. II, ch. I, numéros 2 et 5.

(2) *Id.*, *ibid.*, n° 3. Post depositæ virginitatis cubile.

(3) Val.-Max., liv. II, ch. I, n° 6.

(4) *Id.*, liv. I, ch. IX, n° 2.

(5) Utinam lex eadem esset, quæ uxori est, viro;
Nam uxor contenta est, quæ bona est, uno viro.
Ecastor, faxim, si itidem plectantur viri...
Plures viri sint vidui quam nunc mulieres.
Plaute, *Mercator*, act. IV, sc. VI.

(1) *Œuvres complètes de Montesquieu*, édition de M. Parelle.

(2) Liv. II, ch. XII; liv. XI, ch. XV, [illegible]; liv. VI, ch. IV.

(3) Liv. XI, ch. XVIII.

(4) Dion. Hal., liv. XII.

(5) Liv. XII, ch. III.

qui veut dire *Etat*, par *république*, et dit qu'Arribas, roi d'Épire, renonça au trône pour établir la république. Il entend mal Tacite (1); il prend les *Sunites*, peuple de la Sarmatie, pour les Samnites, peuple de l'Italie (2). La loi 7, *Cod. de Judæis*, et la *Novelle* 17, chap. 5, dont il veut appuyer la prétendue autorisation par Valentinien de la polygamie dans l'empire, défendent simplement de contracter plusieurs mariages en même temps. « Il est triste, dit Voltaire, que dans tant de citations et dans tant d'axiomes, le contraire de ce que dit l'auteur soit presque toujours le vrai. » Montesquieu, qui citait souvent de mémoire, « prend son imagination pour sa mémoire (3). »

Il est surtout fautif quand il cite les auteurs grecs, dont les traductions le trompent souvent. Aristote est dénaturé, Strabon mal cité (4), ainsi que Plutarque en beaucoup d'endroits, etc.

L'auteur estropie les documens du moyen âge, dont il s'est servi pour ses livres des lois féodales, et notamment Grégoire de Tours : il prétend (liv. XXX, chap. 12) que ce furent les ecclésiastiques qui déchirèrent les rôles des taxes établies sur les vins par Chilpéric et Frédégonde, et il cite Grégoire de Tours, dont le récit dément cette imputation. L'historien dit que ces rôles furent brûlés par la multitude (liv. V, chap. 28).

Tout ce traité de la féodalité de Montesquieu, prétendue réfutation de l'abbé Dubos, est loin d'être, comme on l'a récemment envisagé, « un chef-d'œuvre d'érudition précise et de sagacité (5). » Le dix-huitième siècle en jugeait mieux : « Il me paraît, dit Voltaire, que l'abbé « Dubos est très savant et très circon« spect ; il me paraît surtout que Mon« tesquieu lui fait dire ce qu'il n'a ja« mais dit, et selon sa coutume de citer « au hasard et de citer faux (6). » Mais à entendre Montesquieu, l'abbé Dubos, et ceux qui l'ont suivi, auprès de lui « n'étaient que *des enfans*; » voilà qu'il va présenter une *théorie* fidèle de cette législation qu'ils ont défigurée.

« C'est un beau spectacle, dit-il, que celui des lois féodales. » Dans l'*Esprit des Lois*, c'est un spectacle où tout est confondu!

« Un chêne antique s'élève, ajoute-t-il :

> Quantum vertice ad auras
> Æthereas, tantum radice in tartara tendit.
> VIRG., I.

L'œil en voit de loin les feuillages; il approche, il en voit la tige, mais il n'en aperçoit point les racines : il faut percer la terre pour les trouver (1). » Et aussitôt il perce la terre; mais nous ne le suivrons pas dans ses recherches souterranées d'où il n'a fait sortir que des « ténèbres, » excepté bien entendu, comme dit un admirateur, pour ceux qui ont le courage de suivre avec une *méditation* suffisante cet esprit *si rempli de grâces et de délicatesse* dans *des recherches qui pourraient effrayer un érudit. Spectacle curieux, intéressant et touchant*, il faut le dire, de voir *un homme supérieur aux Platon et aux Aristote, et le législateur des nations les plus éclairées, consumer une partie de son génie à commenter les ordonnances de Gontran et de Chilpéric, l'édit de Piste et les formules de Marculf* (2)! Et toute cette peine pour *ne répandre sur les objets aucune lumière;* en exceptant encore une fois les lecteurs qui *ont son génie* (3). Nous, dans notre petitesse, sommes de ceux auxquels « ce mélange continuel de fragmens de lois barbares, et de pensées détachées, fait de fatigue *fermer le livre à chaque instant* (4); » et nous imaginons avec la critique de Dupin, qu'il ne suffisait pas de « *dévorer* tous ces écrits froids, secs, insipides et durs du moyen

(1) Liv. X, ch. XVII.

(2) Liv. XVI, ch. VII.

(3) Volt., *Dict. philos.*, art. *Esprit des Lois*. — Dialog. 26, premier entretien.

(4) Liv. V, ch. VII et ch. V.

(5) M. Villemain, *Cours de Littér. franç.*, publication de 1838, 14e leçon, no 1er.

(6) *Diction. philosoph.*, art. *Esprit des Lois*. — M. Dumont n'a pas dédaigné de s'aider du travail de l'abbé Dubos, dans son *Cours d'histoire de France*.

(1) Liv. XXX, ch. I et XIV, dernier alinéa.

(2) Garat, *Mercure de France*, 6 mars 1784.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

âge (1) : » il fallait encore les digérer (2); de même qu'*il ne suffit pas, comme le* dit Montesquieu lui-même, *de montrer* au lecteur *beaucoup de choses, il faut les lui montrer avec ordre* (3). »

Quant à l'histoire moderne, Montesquieu dit : « J'ai ouï plusieurs fois déplo« rer l'aveuglement du conseil de Fran« çois Ier, qui rebuta Christophe Co« lomb qui lui proposait les Indes. En « vérité, on fit peut-être par impru« dence une chose bien sage (4). » Lorsque Colomb fit ses propositions, François Ier n'était pas né.

Il dit que « Louis XIII se fit une peine « extrême, de la loi qui rendait esclaves « les nègres de ses colonies; mais quand « on lui eut bien mis dans l'esprit que « c'était la voie la plus sûre pour les « convertir, il y consentit (5). » La première concession pour la traite des nègres est du 14 novembre 1673. Louis XIII était mort en 1643 (6).

Quel fond peut-on faire sur un auteur qui dénature presque tous les faits qu'il rapporte, tronque ou estropie les citations, n'y prenant, dit Helvétius, « que ce qui convient à son système (7), » — « généralise tous les cas particuliers (8), » et qui, avec tant de précipitation dans le travail, dès qu'il n'a plus besoin de ruse, décide tout d'un ton tranchant.

Il dit que les « histoires sont des faits « faux composés sur des faits vrais, ou « bien à l'occasion des vrais. Les au« teurs, suivant lui, sont des personna« ges de théâtre (9). » Peut-être le lecteur pensera-t-il que dans l'*Esprit des Lois* les faits ne sont pas moins arrangés pour le système, et que le grand Montesquieu est aussi un personnage de théâtre.

Le goût de son temps lui permettait de se donner des airs de négligence. « Les ouvrages qui ne sont point de gé« nie, dit-il, ne prouvent que la mémoire « ou la patience de l'auteur (1). » Lui qui faisait un ouvrage de génie, il ne se piquait pas d'une exactitude bonne pour des esprits étroits (2). « La légèreté et les saillies, qui, de l'avis de l'abbé Guasco, font le caractère de ses ouvrages (3), » passaient pour des traits de génie, et son ton décidé pour de la profondeur. Mais, aujourd'hui, on veut de l'exactitude avant tout, et tout l'esprit du monde n'en dispense pas. « A l'appui de ses « vues, dit M. Guizot, Montesquieu cite « au hasard des faits et des textes em« pruntés aux sources les plus diverses, « sans critique, sans en examiner l'au« thenticité, sans en bien établir la date « et la valeur. C'est le défaut RADICAL de « l'*Esprit des Lois*. » Aussi M. Guizot, tout en faisant, sous forme incidente, un petit éloge des aperçus de Montesquieu, « si ingénieux, dit-il, et souvent si justes, » l'atténue singulièrement par les paroles suivantes qui sont décisives. « On « voit, dit-il, que Montesquieu lisait une « multitude de voyages, d'histoires, « d'écrits de tout genre, qu'il prenait « partout des notes, et que ces notes lui « étaient toutes à peu près également « bonnes, qu'il les employait toutes à « peu près avec la même confiance; » « en sorte que, « des faits qu'il n'au« rait pas dû admettre, lui ont suggéré « beaucoup d'idées fausses..... L'examen « scrupuleux de la valeur des docu« mens et des témoignages, est le pre« mier devoir de la critique histori« que : *de là dépend toute la valeur des* « *résultats* (4). »

En outre, les contradictions « coûtent trop peu à l'auteur, » comme dit Voltaire (5), et tout délié (6) qu'il soit, en dépit de ses petits moyens, des *circonstances particulières* ou des *raisons singulières* qu'*il n'a pas* toujours *le temps de donner* (7), les contradictions se dé-

(1) *Esprit des Lois*, liv. XXX, ch. XI.
(2) *Critique de Dupin*, t. III, p. 341.
(3) *Essai sur le Goût*. Voyez la préface de l'*Esprit des Lois*, première ligne.
(4) *Esprit des Lois*, liv. XXI, ch. XXII.
(5) Liv. XV, ch. IV.
(6) Critique de Dupin.
(7) Note sur le chapitre IV du livre VII.
(8) *Critique de Dupin*, 1re édit., t. II, ch. II, p. 3.
(9) *Variétés*.

(1) *Variétés*.
(2) Crevier.
(3) Avertissement en tête de la première édition des *Lettres familières*.
(4) *Histoire de la Civilisation en France*, Féodalité, t. IV, 9e leçon, cours de 1830.
(5) *Dict. philos.*, art. *Esprit des Lois*.
(6) Volt., *Lettre sur les Français*, art. *Montesquieu*.
(7) *Esprit des Lois*, liv. V, ch. XIX, dernier ali-

son fils, pour en faire une couronne à ses cheveux blancs!

Que dirais-je maintenant de la traduction? Ce que je dirais d'un livre original; qu'il est écrit avec une pureté, une élégance parfaite, et ce mol abandon qui convient si bien à l'églogue. Ne demandez pas la précision et la rapidité du vers de Virgile. Le texte français n'est point si pressé; il ne dédaigne pas de cueillir sur son chemin les fleurs étrangères qu'il rencontre, et paraît peu se soucier de rejoindre le texte latin qui l'attend et le devance toujours. Ce n'est donc point une traduction à l'usage des colléges, mais à l'usage des gens du monde qui s'inquiètent peu du mot à mot, beaucoup de la pensée et du coloris de l'auteur original. Les Bucoliques, à cause de cette naïveté de sentimens et d'idées qui en fait le plus grand charme, et qui tient surtout aux qualités les plus exquises et les plus délicates du style, semblent ne pouvoir être lues que dans la langue où elles ont été composées; c'est une aile de papillon qui perd, dès qu'on la touche du bout des doigts, sa fraîcheur et son velouté. M. de Marcellus a triomphé heureusement de cette difficulté devant laquelle l'abbé Delille, lui-même, cet infatigable traducteur de Virgile, avait reculé. Il a rendu en poète le sens du poète, et sa traduction est certainement une des meilleures, si ce n'est la meilleure de toutes celles qui ont paru. Qu'on en juge par ces deux passages de genre différent, qu'on croirait empruntés à André Chénier, un des premiers disciples, on serait tenté de dire un des premiers maîtres de l'antiquité classique.

Quel plaisir de fouler nos campagnes fleuries,
De voir les blancs agneaux bondir sur les prairies,
De prendre part aux jeux de nos joyeux bergers,
De poursuivre et d'atteindre un cerf aux pieds légers,
Ou de rendre un troupeau docile à la houlette!
A l'exemple de Pan, des sons de la musette,
Tu ferais avec moi retentir les vallons.
C'est Pan qui nous apprit l'art des douces chansons:
Il inventa la flûte et les combats champêtres.
Pan aime les troupeaux, il prend soin de leurs maîtres.
C'est Pan qui, le premier, pour former les pipeaux,
Par des liens de cire enchaîna les roseaux;
Et des bergers épris de sa docte harmonie,
Aux lois de la musique il forma le génie.
Non, non, que ton orgueil ne soit point offensé,
Si d'un doux chalumeau par tes lèvres pressé,
Ta bouche délicate a conservé l'empreinte,
Pour en savoir autant que n'eût point fait Aminte?

Voici maintenant le récit de la mort de Daphnis:

Daphnis, frappé par un cruel trépas,
Fermait ses yeux éteints. Les nymphes désolées
Pleuraient. O vous, forêts, que leur deuil a troublées,
Naïades de ces bords, beaux fleuves, doux ruisseaux,
Arbres majestueux, modestes arbrisseaux,
Vous, coudriers, l'honneur de ce bois solitaire,
Tous, vous fûtes témoins des douleurs d'une mère,
Lorsqu'embrassant le corps de son fils malheureux
Elle accusait en vain les astres et les dieux!
Dans ces lugubres jours de regrets et de larmes,
La campagne et les bois perdirent tous leurs charmes.
Le berger languissait tristement renfermé.
Nul troupeau ne vint boire au fleuve accoutumé.
Les bœufs, sans effleurer l'eau pure des fontaines,
Sans toucher au gazon, mugissaient dans les plaines.
On vit même, dit-on, les lions des déserts
Sur ta mort, ô Daphnis! verser des pleurs amers;
Ils gémissaient. L'écho des bois et des montagnes
A redit leur douleur aux nymphes des campagnes.

Dans les *poésies diverses* qui suivent la traduction de Virgile, c'est le chrétien plutôt que le classique qui domine; l'esprit nouveau se fait jour à travers les formules antiques, et la Pythie, comme dans l'églogue de Pollion, est forcée de prophétiser le Christ. Cette lutte entre les deux religions du poète est curieuse à observer, parce qu'elle se reproduit dans beaucoup d'écrivains de la même école. Souvent il y a accord et souvent il y a dissonance. J'ai remarqué une pièce où la fusion se fait d'une manière tout-à-fait originale et inattendue, c'est comme un confluent du Permesse et du Jourdain. Il s'agit d'une *imitation et paraphrase en forme d'ode sacrée de l'ode quatorzième d'Anacréon*. Le poète grec, après avoir décrit en vers folâtres les combats d'un cœur, termine ainsi: « Il « décoche ses traits, je fuis; son car- « quois épuisé, il trépigne, et *s'élance* « *lui-même au lieu du trait;* il pénètre « jusqu'au fond de mon âme, etc. » M. de Marcellus souffle sur ce passage plus que païen, et soudain par une transforma-

tion magique il devient une image de l'*Eucharistie*.

Il me poursuit; je fuis..., je fuis un Dieu qui m'aime!
Le trésor de ses dons s'épuise en ma faveur.
Enfin n'ayant plus rien à me donner, lui-même
Se donnant tout entier, se lance dans mon cœur.

Là, de ce cœur volage il pénètre l'essence;
Puis-je encore résister? Comment fuir? En quel lieu?
Je porte dans mon sein, qu'embrase sa présence,
Le combat, le vainqueur, et l'amour, et mon Dieu.

A de semblables tours de force qui contraignent, pour me servir d'une expression vulgaire, le diable à louer les saints, je préfère l'imitation et la réminiscence de nos livres sacrés. Comme M. de Marcellus n'a pas seulement une connaissance approfondie de ces livres, mais comme il possède encore ce sens intérieur, qui n'est autre que la piété et qui en dévoile les beautés les plus cachées, il répand autour des sujets qu'il traite. je ne sais quelle pure lumière qui les éclaire d'un reflet divin. Aussi, malgré quelques faiblesses et de trop longues doléances, qui rappellent le *Laudator temporis acti* d'Horace, ses poésies ont un charme particulier. Lorsqu'il s'afflige, par exemple, avec M. de Lamartine, au retour de ce fatal voyage, où legrand poète a laissé plus de la moitié de lui-même, nul ne sait mieux dire le mot qui calme, nul ne choisit mieux le baume qui convient à la blessure.

Dieu nous afflige et nous console;
Tombons, pleurons à ses genoux;
Ecoutons sa douce parole.
Il naît, il souffre, il meurt pour nous.
Lorsqu'aux champs de la Palestine
Tu cherchais la trace divine
Et le tombeau du Roi des rois,
Ces lieux, dans ta tristesse amère,
Pour sécher les larmes d'un père,
Que t'ont-ils offert?... Une croix!

Il nous resterait à parler *des réflexions sur l'enseignement dans les écoles ecclésiastiques;* nous ne pouvons que les recommander à ceux qu'elles concernent plus particulièrement comme venant d'un ami et d'un guide expérimenté. Nous aurions peut-être quelque chose à dire sur l'anathème trop absolu lancé contre les sciences naturelles qui, elles aussi, se convertissent, et qui peuvent aujourd'hui guérir les blessures qu'elles ont faites hier à la religion. Mais la poésie qui nous appelle à de nouveaux concerts nous interdit toute grave discussion.

Dieu et famille! Ce titre est beau, il résume pour moi toute poésie, car il unit ce qu'il y a de plus élevé et de plus doux dans la pensée humaine. Il laisse apercevoir toutes les splendeurs du ciel après tous les bonheurs de la terre; il place le temple à côté du foyer, l'avenir en face du présent, Dieu en regard de l'homme. Que manque t-il à ces âmes égarées et souffrantes, dont le gémissement retentit partout à notre oreille, et dont la littérature est comme un immense écho? Dieu d'abord, qui serait pour elles. ainsi qu'il a dit lui-même, *la voie, la vérité* et *la vie;* LA FAMILLE ensuite, foyer où toutes les flammes éteintes se rallument, nid de l'âme, où ses ailes fatiguées se reposent, où ses douleurs et ses désespoirs se calment, mollement bercées par le sentiment, le devoir et l'habitude. *Dieu et famille* est donc un titre qui m'a séduit, et je me suis dit : l'écrivain qui en remplirait toutes les promesses, serait non seulement un des plus grands génies, mais encore un des premiers bienfaiteurs de l'humanité; il rendrait à la société ébranlée les deux points fixes autour desquels elle doit tourner comme le monde autour de son axe, et aux individus, les deux seuls soutiens de leur faiblesse.

Voilà certes de grandes exigences! Elles seraient injustes à l'égard de M. Rossignol, jeune poète, dont le cœur honnête n'a eu d'autre intention, comme il l'avoue lui-même dans sa modeste préface, que d'indiquer à ses compagnons de voyage la route dont il s'était écartée, et où il est heureusement rentré. Son livre est une véritable confession. Rien n'y manque : l'aveu, le regret du passé, la bonne résolution pour l'avenir; et que rencontre-t-on, si ce n'est une confession dans la plupart des écrivains de nos jours? On dirait vraiment qu'ils prennent la boutique d'un libraire pour un confessionnal et le public pour

grand pénitencier. Souvent cette révélation des plaies les plus secrètes de l'âme, n'est qu'une hypocrisie littéraire qui ne trompe personne. Les confidences de M. Rossignol ont, au contraire, un air de candeur, de bonne foi, qui persuade et qui intéresse ; il y a chez lui de vrais soupirs, des cris qui partent de l'âme, de sincères aspirations vers Dieu, comme celle-ci, par exemple :

Ici-bas,
Que devenir, mon Dieu, si vous ne m'aimez pas?
Grâce! Que votre main ne soit pas implacable!
Mettez fin, mon Seigneur, au vide qui m'accable;
Comme autrefois, encor, en mon sein criminel,
A flots versez l'espoir, cette manne du ciel!
Que la foi désormais et m'inonde et m'enflamme,
Qu'avec elle la joie habite dans mon âme;
Que votre doux regard m'accompagne en tout lieu;
— Car sans vous l'homme est seul et succombe, ô mon Dieu!

Seulement la conversion ne me paraît pas complète. Il y a encore trop de vague dans les croyances, trop de mollesse dans les sentimens et dans les opinions, trop de cette langueur qui rend la physionomie pâle et la démarche languissante; c'est la convalescence, ce n'est point encore la santé. Ainsi, on eût désiré que les deux saintes idées, *Dieu et Famille*, inscrites au frontispice de l'ouvrage, n'eussent point été disséminées au hasard et sans lien dans des pièces fugitives, différentes de ton et d'impression; mais que, mûries avec plus de soin, elles eussent été concentrées dans un même foyer, de manière à rayonner également sur toutes les parties de la composition.

Sans doute, il est difficile de donner à la poésie toute la précision d'un dogme. Elle s'effraye même de formes trop arrêtées, de détails techniques; elle aime à nager dans une atmosphère vaporeuse, favorable à ses magiques influences; mais quand on aspire au titre de poète religieux, il faut se garder de tomber, ou dans un froid déisme, ou dans un obscur panthéisme, ou dans le lieu commun, triple écueil, qui n'a pas toujours été évité par les plus illustres. J'en dirai autant du chantre de la *Famille;* il ne doit pas se borner aujourd'hui à ces descriptions gracieuses et souvent puériles, dont les femmes et les écoliers poètes nous ont accablés, le Coin du Feu, la Veillée, la Noce, le Baptême, les Contes de l'Aïeule, etc. C'est là une poésie vulgaire, accessible aux talens du dernier ordre, et que souvent la réalité dément ou surpasse. Il doit creuser plus avant dans la profondeur des affections, des dévouemens, des passions domestiques. La famille est une religion et une société : elle a ses rapports variés et sublimes avec l'État, avec le genre humain, et aussi avec cette famille céleste, dont elle doit être ici-bas l'avant-goût et l'image ; elle a ses lois dictées par Dieu même, ses graves et austères devoirs, son culte, ses sacrifices intérieurs, où des victimes innocentes et pures s'immolent chaque jour comme le Christ pour des frères malheureux ou coupables; elle a aussi ses troubles, ses orages bruyans, ou bien ses eaux amères et souterraines qui la minent lentement, côté humain, dramatique, qui, ainsi que le côté divin, ne me paraît point avoir été jusqu'ici creusé assez profondément par les poètes. Voilà ce que M. Rossignol aurait pu aborder heureusement, comme il l'a prouvé dans quelques pièces trop rares, *Angelus custos*, *A ma Sœur*, l'*Heure présente*, *Stances à l'auteur du chant du Crépuscule*, et dans la *méditation* suivante, qui donnera une idée du style de l'auteur :

Que de fois je l'ai dit, dans nos jours de tempête!
Ah! que n'a-t-on au moins, pour y cacher la tête,
Un de ces cloîtres saints où, quand ils étaient las,
Nos ancêtres venaient attendre le trépas!
On pourrait vivre encore! Aux portes de la tombe,
Au lieu d'aller frapper sitôt que l'espoir tombe,
Au lieu de consumer, comme on fait aujourd'hui,
Ses heures à chercher un inutile appui;
Quand le monde pour nous n'aurait plus que souffrance,
Quand du néant de tout on aurait l'assurance,
Renonçant pour jamais à la foule, en secret,
Au fond d'un cloître obscur on se retirerait.

Ah! s'ils avaient, au jour où leur cœur fit naufrage,
Trouvé sur leur chemin ce port contre l'orage,
Ils ne seraient pas morts, froids et désespérés,
Tous ces hommes de choix que nos yeux ont pleurés!
Ils seraient venus là. L'air pur et la prière
Eussent bientôt chassé la nuit de leur paupière;
L'étude eût retrempé leur esprit abattu;
La règle eût dans leur sein ramené la vertu;
Et peut-être, ô mon Dieu! qu'à cette heure où mon âme

Médite sur ces morts qu'aucun souffle n'enflamme,
Raffermis, consolés et guéris pour toujours,
Ils béniraient le ciel, calmes et pleins de jours!

M. Rossignol semble avoir choisi pour modèle l'auteur des *Consolations*. S'il est parvenu à éviter ses défauts, il n'a pas su lui prendre ses plus remarquables qualités. Il y a, en effet, dans M. de Sainte-Beuve, je ne sais quoi d'intime, de personnel, de capricieux, qui repousse l'imitation. Je ne connais pas de nature poétique plus délicate, plus impressionnable, j'oserai dire plus nerveuse que la sienne. Elle ressemble à la femme ou à la sensitive. Sa prose, malgré une sorte de coquetterie, qui n'est pas toujours sans affectation est parvenue à une perfection de nuances et d'analyse psychologique qui ne sera guère surpassée... Sa poésie, à cause de certaines innovations téméraires ou maladroites, à cause de cette gêne de la versification dont elle n'a jamais pu complètement triompher, et qui la fait quelquefois trébucher comme un enfant contre des cailloux, n'est point aussi généralement goûtée, mais elle a un attrait singulier pour les juges et les lecteurs d'élite. C'est une fleur dont la corolle a peu d'éclat, mais dont le parfum et le fruit ont une exquise saveur. Il faut avoir le goût fin et délicat pour s'y plaire.

On voit que M. de Sainte-Beuve est un maître difficile à suivre; c'est, au reste, le propre de tous les grands artistes. M. Rossignol comprendra qu'il eût mieux valu rester entièrement lui-même, et tenter une route nouvelle. Son vers a de l'élégance et de la douceur, son rhythme, quoique peu varié, ne manque pas d'harmonie; ce sont là d'heureux préludes, attendons la symphonie.

Reflets de Bretagne. Je ne connais la Bretagne que par ses poètes, et pourtant je l'aime comme on aime une patrie rêvée, comme on aime, au milieu du désert, l'oasis lointain qui nous envoie ses doux parfums et ses brises rafraîchissantes, comme on aime la source mystérieuse d'où s'écoulent des eaux limpides et salutaires. Il y a, en effet, dans les écrivains de cette contrée, restée long-temps vierge de toute influence étrangère, une sève native et féconde, que dans nos jours d'épuisement ou de vie factice on ne rencontre guère ailleurs. Sans parler des grands génies qui sont venus de là, c'est à la Bretagne que nous devons M. Emile Souvestre, qui, dans sa prose, fait si bien revivre les vieilles traditions et les vieilles mœurs de son pays; M. Brizeux, dont la *Marie* est comme une personnification poétique de ses beautés les plus fraîches et les plus naïves; et enfin M. Morvonnais, qui continue dans *les Reflets de la Bretagne* sa charmante *Thébaïde des Grèves*. Il appartient par son genre de talent à l'école anglaise des *lakistes*, ces anachorètes de la poésie, dont Wordsworth est le chef, et qui ont pris leur nom des lacs autour desquels ils vivent et se promènent solitaires. C'est un culte voué à la nature, une étude profonde et subtile de ses mystères, une poursuite infatigable de ses plus secrètes beautés, et de ses plus fugitives harmonies. M. Morvonnais est aujourd'hui presque le seul représentant, en France, de cette littérature à *reflets*, comme il l'appelle lui-même si ingénieusement, qui tire son principal charme des mille accidens de lumière et d'ombre dont elle enrichit les paysages qu'elle décrit avec son fidèle et minutieux pinceau. C'est l'églogue renouvelée et agrandie, qui ne sert pas seulement de scène à quelques simples bergers, mais où l'homme tout entier, corps et âme, s'absorbe dans le sein de la nature. Il est même à craindre qu'uni à elle, il ne veuille bientôt en faire sa divinité, et ne se laisse glisser jusqu'au panthéism. Catholique et breton, M. Morvonnais a facilement évité ce péril, mais il n'a pu échapper entièrement à cette métaphysique obscure de la nature quintessenciée, triste création de l'école lakiste, qui lui a fait, par exemple, découvrir une chose vraiment insaisissable.

Or, quelle est cette chose? un esprit, un mystère,
Un sens qui t'est donné, poète solitaire,
Pour unir l'univers dans le *mélodieux*;
Qui voit dans l'invisible, et du *silencieux*
Entend la voix cachée et lit dans l'apparence
Un destin révélé de divine espérance.

Oh! que je préfère à ce langage entortillé, l'amoureuse et fraîche peinture de la retraite champêtre du poète:

Quelque manoir gothique entouré d'arbres verts
Où dans l'automne il puisse avec mélancolie
Fouler le vieux feuillage et mener sa folie
Au bruit du vent plaintif dans les grands châtaigniers ;
Son loisir passe, aux bois, à suivre les ramiers,
A regarder sauter l'écureuil dans les branches,
A voir couler la source, ou quelques vaches blanches
Errer dans la prairie entre les noirs rameaux ;
A saisir vers le soir les rumeurs des hameaux,
Ou bien encore la voix de la cloche bénie
Qui le dimanche au loin répand son harmonie.
Tandis que tout se mêle à la voix de l'airain,
Bruit des vents et des eaux et chant du pèlerin,
Qui s'en va cheminant vers la sainte chapelle ;
Il goûte un plaisir chaste et qu'en vain l'âme appelle
Dans les grandes cités où l'on entend partout
Se plaindre tant de cœurs dans un amer dégoût.

Quelle vérité d'impressions et de style! quelle étendue, et en même temps quelle grâce dans le paysage! C'est bien ainsi qu'il faut écrire aujourd'hui des *bucoliques*.

Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ.

Un vieux Paysan, poème rustique, qui compose la plus grande partie du petit livre de M. Morvonnais, est un drame intérieur qui m'a vivement ému. Un villageois qui, sous son enveloppe grossière, cache le cœur le plus sensible, l'âme la plus poétique et la plus religieuse, peut paraître ici une création de fantaisie, mais sans doute est une vérité en Bretagne, où la foi et la poésie se confondent toujours, où bien avant la naissance de notre belle littérature, des drames merveilleux, et longs comme des poèmes épiques, se jouaient dans les granges, et où maintenant encore il n'y a pas un souvenir important de la vie qui ne soit consacré par les chants de quelque barde champêtre. Voici, au reste, le portrait du vieillard :

Un vieil homme habitait ce logis isolé ;
Il cultivait auprès un petit clos de blé ;
Dans ce champ de travail il passait sa journée.
Et lorsque du soleil la course terminée
Abandonne le monde au voile de la nuit,
De l'eau dans la vallée il écoutait le bruit
Se marier au son de la cloche lointaine.
Quand tintait l'angelus, au bord de la fontaine,
Il s'arrêtait souvent pour voir à l'horizon
Monter la lune pleine et faire une oraison ;
Car il était pieux, l'homme de la vallée.

. . . .

Et tout en priant Dieu, son âme harmonieuse
D'instinct mêlait son chant au soupir de l'yeuse
Et du peuplier pâle au bord des vives eaux.
Il ignorait pourquoi ; mais le bruit des roseaux
Lui semblait ravissant plus qu'on ne saurait dire,
Car de son monde interne il ignorait la lyre ;
Il ignorait que là tout s'unit dans l'amour,
Et que s'il nous est doux à la chute du jour
De nous laisser aller au deuil pensif et vague,
Si nous aimons alors à suivre de la vague
Les ondulations au pied du cap désert,
C'est qu'une chose en nous répond à ce concert.

L'âme tendre du philosophe rustique est mise à une bien rude épreuve. Son fils unique, soutien de sa vieillesse, est appelé sous les drapeaux ; l'auteur en prend occasion de s'élever avec force contre une loi inique, barbare, insupportable surtout en Bretagne, contre cette loi de recrutement qui, plaçant en équilibre dans la même balance le sang du pauvre et l'or du riche, demande à l'un ses enfans, et permet à l'autre de donner en échange de cet inestimable trésor une parcelle de son superflu.

Les riches pour le pauvre ont quelque argent peut-être,
Mais point d'œuvre d'amour : pourvu qu'à leur fenêtre
Rien ne brise la fleur qu'ils soignent au soleil,
Pourvu que leurs enfans aient visage vermeil,
Et qu'on ne trouble point leur foyer ni leur table,
Qu'importe que la loi ne soit pas équitable.
Ils vivent à l'abri ; leurs enfans sont à eux.
Dieu protége, mon fils, tes pas aventureux!

Ce fils tant regretté, tant pleuré, si long-temps attendu, meurt loin de son père ; ce fils du peuple tombe en 1830, au milieu des rues de Paris, frappé par une balle populaire. Le vieillard se lamente comme Job, mais comme Job aussi, il prie et il espère, parce que son Seigneur est vivant.

Dieu m'a donné, Monsieur, d'être constant et sage,
De ne point trop priser les choses de passage,
Et mon espoir d'avance arrive à l'Éternel.
Oh! vraiment, Dieu, pour moi, fut un Dieu paternel!
Dans le moment encore où vous touchiez ma porte,
La grâce de mon Dieu m'avait de telle sorte
Saisi, moi, pauvre et vieux, que tous bonheurs de rois
Ne sont rien comparés à ceux que sous ma croix
Je goûtai sur le seuil de ma demeure veuve :
Dieu mêle bien du miel au fiel dont il abreuve.

Voilà une douleur vraiment chrétienne! Voilà aussi une poésie qui a un caractère propre, original, un *goût de terroir* qui réjouit l'âme, comme un vin pur et généreux. De beaux sentimens, des idées simples et vraies, avec un peu de nouveauté dans l'expression, c'en est assez pour reposer de toutes ces poésies banales ou échevelées, dont la fadeur ou l'âcreté est repoussée également par les esprits et par les cœurs sains. Qu'importe après cela quelques défauts?... Çà et là des redites, des négligences, des trivialités, certaines rimes mal assorties ou mal sonnantes, un léger tribut payé au mauvais romantisme? *Un poète nous est né parmi les pasteurs.* Que nous faut-il de plus? Gloire à Dieu!

Ludovic Guyot.

SUR LE MOT SCHOLASTIQUE;

PAR L'ABBÉ ROHRBACHER.

La raison humaine est au fond partout la même : mais les langues sont diverses. De là, pour les hommes, une première difficulté de s'entendre. Ce n'est pas la seule. Souvent la même langue diffère d'avec elle-même, non seulement de siècle à siècle, de province à province, mais encore d'homme à homme. Au même mot, deux interlocuteurs attacheront un sens très différent. De là, dispute entre des hommes, qui souvent pensent au fond la même chose. Il importe donc, pour la conciliation des idées et des esprits, d'éclaircir les mots de cette nature. Le mot *scholastique* est du nombre. Il est des hommes qui lui en veulent beaucoup. Pour plusieurs, *méthode scholastique, philosophie scholastique,* est synonyme de méthode absurde, philosophie ridicule. Si, pendant bien des siècles, on n'a point fait de progrès dans les sciences, c'est la *scholastique* qui en est coupable (1). Voyons si ce mot est aussi criminel qu'on le suppose.

Les vocabulaires nous apprennent que *scholastique* vient du mot latin *schola,* en français *école;* et que méthode scholastique veut dire méthode ordinaire dans les écoles; méthode pour enseigner ce que l'on sait à des écoliers qui l'ignorent.

Or, quels sont les caractères essentiels d'une bonne méthode d'enseignement?

Avoir et donner une idée nette et précise de ce que l'on enseigne. Pour cela, poser des principes certains, en déduire les conséquences par des raisonnemens justes, n'employer que des expressions claires ou nettement définies; éviter les digressions inutiles, les idées vagues, les termes équivoques; mettre dans tout l'ensemble un ordre qui éclaircisse les questions les unes par les autres. Telle est la méthode géométrique. La méthode scholastique n'est pas autre chose. La méthode scholastique est opposée à la méthode oratoire. Si un géomètre délayait ses théorèmes en des harangues cicéroniennes, il serait ridicule. Un avocat qui réduirait son plaidoyer en formules algébriques, ne le serait pas moins. Chaque méthode est bonne, appliquée où et comme elle doit l'être.

Exemple : la religion catholique embrasse tous les siècles, tous les peuples, toutes les vérités. Les pères de l'Eglise, qui en ont traité les différentes parties d'une manière oratoire, forment peut-être plus de cent volumes in-folio. Les auteurs plus récens forment des bibliothèques. Par la méthode scholastique, Thomas d'Aquin a résumé le tout en un volume, et plus tard on a résumé ce volume en une petite brochure, nommé le catéchisme.

Un résumé pareil des autres connaissances humaines est à désirer et à faire. Aristote l'a fait pour les connaissances de son temps. A la fois conquérant et lé-

(1) Voir entre autres, dans l'*Univers* du 24 juillet 1840, un article de M. de Bonald.

gislateur des régions de l'intelligence, il les a distribuées par provinces, par cantons, par communes, assignant à chaque science, souvent à chaque mot, ses limites naturelles.

Dans les siècles du moyen âge, lorsque les Goths, les Francs, les Lombards, les Saxons, devenus chrétiens, commencèrent à prendre goût aux sciences, le plus simple, le plus pressé, fut d'apprendre d'abord ce que l'on savait avant eux. L'Encyclopédie d'Aristote fut un bienfait immense, surtout en Occident, où trois philosophes catholiques l'avaient encore résumée en latin, savoir : Boëce et Cassiodore, tous deux consuls romains, et saint Isidore, évêque de Séville.

Mais depuis ce temps, les sciences d'observation, en particulier, ont fait des progrès considérables. Il faudrait donc aujourd'hui un nouvel Aristote pour résumer, avec la clarté et la précision du premier, toutes les sciences actuelles et les coordonner entre elles, de manière à présenter au lecteur un ensemble exact de ce que l'on sait aujourd'hui. Une gloire immortelle attend cet homme.

Mais, dit-on, la méthode scholastique n'a rien inventé. Ce reproche suppose des idées peu nettes de ce que l'on dit. La méthode scholastique est une méthode d'enseignement, et non pas une méthode d'invention. Pour enseigner bien, il faut donner des idées nettes et précises de ce que l'on enseigne. Pour les donner, il faut les avoir : avant d'enseigner aux autres, il faut savoir soi-même. Enseigner ce qu'on ne sait pas, enseigner bien ce qu'on sait mal, est un secret que l'on ignorait dans les siècles d'ignorance. Peut-être qu'on l'a découvert depuis, comme tant d'autres. Peut-être est-ce là le secret de tant de cours de philosophie qu'on imprime, où des idées vagues, confuses, souvent contradictoires, sont delayées dans un style d'orateur et de poète. Peut-être est-ce là le secret de cette confusion d'idées et de langues, dont on se plaint jusque dans les tribunes législatives, et dont plus d'une fois on y donne même l'exemple.

Mais, dit-on encore, la méthode scholastique tue l'éloquence et la poésie; autre idée peu nette, car elle suppose que c'est à la méthode scholastique ou géométrique à former les orateurs et les poètes. La méthode géométrique est bonne pour former des géomètres, des esprits exacts, qui raisonnent juste sur ce qu'ils savent. Mais vouloir qu'elle leur apprenne en même temps à revêtir tout cela des ornemens de l'éloquence et de la poésie, c'est vouloir que l'anatomie nous enseigne à nous vêtir avec goût et à nous présenter avec grâce. Si des scholastiques l'ont prétendu, le tort en est à eux, non pas à leur méthode. Si un géomètre a dit, au sortir d'une belle tragédie de Racine : Qu'est-ce que cela prouve? C'est le fait du géomètre, et non de la géométrie.

Mais, ajoute-t-on, lorsque régnait la méthode scholastique, il n'était pas permis de faire de nouvelles découvertes. Supposons le fait aussi vrai qu'il l'est peu : est-ce la méthode qui en est responsable, ou ceux qui en abusaient? De ce que cette méthode est bonne pour bien enseigner ce que nous savons, en conclure que nous savons tout et qu'il n'est pas permis d'apprendre davantage, si jamais personne l'a dit, assurément ce n'est ni Aristote, ni sa méthode. Au contraire, pour découvrir ce que l'on ne sait pas encore, le meilleur moyen n'est-il pas d'avoir une idée nette de ce que l'on sait déjà?

Mais, enfin, les scholastiques ont traité bien des questions oiseuses, ridicules. Les scholastiques soit; mais non la scholastique. Encore les questions qui travaillent le plus les penseurs des derniers temps, un Kant, un Hégel, sont précisément de ces questions oiseuses qu'on reproche aux scholastiques d'avoir traitées, et que peut-être l'on ne traite soi-même d'insensés et de ridicules, que parce que l'on se tient à la surface et dans le vague, et qu'on n'approfondit rien.

Enfin, si des esprits tels que Kant et Hégel n'ont point encore éclairci ces questions, cela tient peut-être, au moins en partie, à ce que leur langue nationale n'était point assez scholastique. Car il y a, je le crois du moins, des langues plus scholastiques, c'est-à-dire, plus nettes et plus précises les unes que les autres. Et de toutes les langues, la plus nette et la plus précise, c'est-à-dire la plus scholastique, c'est le français. Elle le doit peut-

être à l'époque où elle est née et où elle a été formée. Au temps de saint Louis et du sire de Joinville, la méthode scholastique, c'est-à-dire la méthode qui demande avant tout la clarté et la précision, dominait dans l'enseignement de la théologie et de la philosophie. Thomas d'Aquin, qui a résumé l'une et l'autre, était contemporain et souvent commensal de saint Louis. C'est donc à la scholastique que la langue française, peut-être sans beaucoup s'en douter, doit cet avantage, ou plutôt ce besoin originel, de la clarté et de la précision. En sorte que l'on a dit avec beaucoup d'esprit et de justesse : Ce qui n'est pas clair n'est pas français. Au contraire, la langue de Hégel et de Kant, qui existait avant le règne de la scholastique, a conservé ce vague et cette indécision qui régnaient dans les idées humaines avant le Christianisme. Aussi un ouvrage allemand, qui ne présenterait que des idées nettes, dans un style clair, ne passerait en Allemagne que pour un ouvrage médiocre. Pour exciter l'admiration, il faut qu'il y ait du vague, du nuageux, de l'insaisissable, de l'inintelligible même. Un railleur dira peut-être qu'à ce prix bien des Français écrivent de nos jours en allemand. En vérité, je n'oserais dire le contraire. Car on pourrait citer plus d'un ouvrage à l'appui de cette plaisanterie bonne ou mauvaise.

Pour conclure, ne nous laissons point prendre à des mots, sans savoir au juste ce qu'ils signifient. Le mot *scholastique* n'est pas plus criminel qu'un autre. La méthode scholastique est bonne pour donner de la précision aux idées, de la justesse aux raisonnemens. A ces raisonnemens et à ces idées, l'éloquence oratoire donnera de la souplesse et de la grâce. La poésie leur communiquera quelque chose de cette beauté surhumaine où elle aspire. Ainsi, dans le corps humain, les os et les nerfs constituent la force ; les chairs et le sang y ajoutent la grâce des contours et des couleurs ; la transformation céleste que le chrétien espère communiquera un jour à tout l'ensemble quelque chose de cette beauté surnaturelle et divine, qui est l'image ou plutôt le type final de la poésie véritable.

ROHRBACHER.

BIOGRAPHIE CATHOLIQUE (1).

Dans l'immense variété des objets sur lesquels s'exerce l'activité de l'esprit humain, il n'en est aucun qui soit, au même degré que l'histoire, à la portée de tout le monde : elle convient à toutes les conditions, elle plaît à toutes les époques de la vie ; c'est elle qui procure à l'enfance, ainsi qu'aux sociétés naissantes, les premières jouissances de l'esprit ; car si la poésie commence ordinairement la culture intellectuelle des peuples, et apparaît comme l'aurore de leur civilisation, elle ne fait que prêter ses formes à l'histoire. L'époque des créations de raison et de sentiment n'est pas encore venue pour elle : ses œuvres sont des chants patriotiques consacrés à la gloire des conquérans ; des fondateurs d'une nation, de ses premiers héros. Et lorsque l'homme a traversé la vie, lorsqu'un peuple a rempli sa mission, ils s'empressent de léguer à la postérité le souvenir des grandes choses ou du bien qu'ils ont fait : l'un écrit ses *mémoires*, et l'autre ses *annales*. Ainsi c'est vers l'histoire que se portent la première et la dernière pensée de l'individu, comme des peuples : la première, pour recueillir les leçons du passé ; la dernière, pour les transmettre, plus amples et plus utiles, à ceux qui nous suivront.

Ce double besoin d'apprendre et d'instruire, d'écouter et de raconter, est inhérent à notre nature ; jamais nous ne vaincrons cette curiosité qui nous pousse à rechercher l'origine de toutes choses ; jamais nous n'étoufferons ce désir de connaître les changemens divers qui ont

(1) Deux vol. in-8° ; à Paris, chez Plon, éditeur.

amené le monde à son état présent, et de pénétrer, à l'aide des lumières que son passé nous fournit, dans le secret de ses futures destinées; car l'existence du genre humain est celle d'un être intelligent qui met dans sa marche de la suite et de l'unité : il a besoin de ses souvenirs de la veille pour régler sa conduite du lendemain.

Il faut avouer cependant que la plupart des œuvres historiques sont loin d'offrir cet immense intérêt que nous demandons à l'histoire. Prise dans son ensemble et considérée sous le point de vue de sa destination, elle devrait être pour nous une révélation de ce qui a précédé, et une sorte de préface de ce qui doit suivre; elle devait nous reporter à la création du monde; de l'homme surtout; nous faire entendre les paroles qui lui ont marqué sa place dans l'univers et révélé ses devoirs; puis, nous mettre sous les yeux, après sa chute, l'œuvre de la rédemption qui s'opère dans le temps, et qui ne recevra sa parfaite consommation que dans l'éternité. Or, quel historien de l'antiquité profane pourra satisfaire sous tous ces rapports notre juste avidité de connaître? Les questions d'origine, de fin et de moyen tourmentèrent tous les sages, et demeurèrent insolubles pour eux; ceux mêmes qui, depuis l'établissement du Christianisme, ont écrit l'histoire, ne se sont le plus souvent proposé que de mettre en lumière les actions éclatantes des grands hommes, ou la vie politique et les institutions d'un peuple. Dès lors leurs ouvrages, quelque mérite d'exécution qu'ils puissent avoir, ne présentent que des scènes plus ou moins animées d'un drame qui remplit toute l'histoire de l'humanité. Pour avoir le premier et le dernier mot des destinées humaines, et la parfaite intelligence des moyens par lesquels elles s'accomplissent, il faut donc porter les regards au-delà de l'étroit espace où s'agite tel ou tel peuple; il faut prendre la grande famille humaine à son berceau; habiter avec elle le paradis de délices; être témoin de la prévarication qui l'en fait exiler; entendre l'arrêt qui la condamne à souffrir, en même temps que la promesse de sa future réhabilitation; contempler la lutte du bien et du mal qui s'établit dans son sein; traverser avec elle les eaux du déluge; assister à la formation de la société choisie pour garder le dépôt des saintes traditions; la suivre à travers les siècles, attentive aux oracles divins, pleine de foi et d'espérance, malgré ses infidélités sans nombre; observer la noble mission qu'elle remplit au milieu des peuples, qui, tour à tour, la haïssent, la craignent et l'admirent; écouter les soupirs qui, de toutes parts, appellent le juste promis à la terre. Puis, après l'accomplissement de ce vœu universel, quand le Fils de Dieu fait homme s'est présenté comme la pierre angulaire de l'édifice social; qu'il a cimenté de son sang l'union du monde ancien et du monde nouveau, et proclamé l'alliance spirituelle de tous les peuples; quand il a réalisé, dans la constitution de son Église, le plan tracé par les prophètes et l'espérance des anciens justes; quand il a définitivement organisé la guerre commencée depuis tant de siècles entre la vérité et l'erreur; qu'il l'a régularisée et rendue plus active en la plaçant sur son véritable terrain; quand il a donné la paix à ses disciples, et qu'il est monté au ciel pour en faire descendre sur eux cet esprit qui renouvelle la face du monde, il faut attacher ses regards sur le vicaire de l'Homme-Dieu, sur ce pêcheur de la Galilée qui enlace des milliers d'hommes dans les filets de la parole sainte, et les attire dans l'unique barque qui puisse heureusement les conduire aux rivages éternels. L'œuvre qui lui a été confiée, mais qui ne s'achèvera qu'au dernier jour, passe après lui aux mains des pontifes, dont la suite est venue jusqu'à nous sans interruption. Avant ces pontifes de l'Église chrétienne, le ministère qui instruit et sanctifie les hommes avait été exercé par les pontifes de l'ancienne alliance, et, avant ceux-ci, par les patriarches, dont le premier sortit immédiatement des mains de Dieu. C'est entre les mains du Tout-Puissant qu'il faut chercher le premier anneau de cette chaîne immense de créatures fidèles qui s'efforcent, aidés de la grâce, de tout rattacher à Dieu en traversant l'espace et les siècles. Que les passions grondent et suscitent mille orages; que, pour les esprits qui en subissent l'influence,

les vérités diminuent, s'effacent peu à peu, et disparaissent; que les nations s'égarent dans leurs voies et prodiguent aux idoles un encens sacrilége; que, plus tard, l'hérésie, attaquant une à une les vérités de la foi, s'efforce d'entraîner la société dans une région froide et ténébreuse, où elle ne trouverait que la mort et ses angoisses, parce que les rayons du soleil de justice n'y portent point la chaleur, la lumière et la vie; les patriarches, les grands-prêtres de la loi mosaïque, et les pontifes romains, forment, d'une extrémité à l'autre de l'existence humaine, une ligne inflexible et lumineuse qui dirige nos pas comme la colonne du désert, et répand une douce joie dans toute âme qui conserve droiture et simplicité.

Je ne sais comment on peut s'épuiser d'admiration devant l'image d'une puissance terrestre qui a pu, en pesant sur le monde, briller d'un éclat fugitif, terni par bien des taches, et ne rien sentir en présence de cette longue et perpétuelle succession des chefs de la société spirituelle, qui, malgré la différence des temps, des lieux, des mœurs, sont tellement unis de pensée et d'action, tellement dévoués à la cause de la vérité et de la justice, qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'un même esprit les éclaire et les inspire. Cette assistance divine, qui les met dans une sorte d'état passif, diminue, aux yeux des sages du monde, leur valeur personnelle, parce qu'elle semble absorber leur individualité; mais c'est, à nos yeux, ce qui fait leur bonheur et leur gloire; car elle les affranchit, comme représentant de la cause de Dieu, des tristes conditions de notre état présent, et les met au-dessus de ce que la terre a de plus grand. Tout homme est peu de chose quand il n'a de rapport qu'à ce monde dont la figure passe comme une ombre; mais quand sa vie se trouve liée aux destinées surnaturelles de l'humanité, il sort des chétives proportions de sa nature, et participe à la grandeur de celui qui daigne l'associer à son action réparatrice..

Or, dans un siècle où bien des âmes, vides de foi, sont tourmentées par le sentiment de cette indigence même, et se fatiguent à la recherche de la vérité, la demandant à tout ce qui se présente avec un air de puissance et de grandeur; lorsqu'on est, de toutes parts, en quête des traditions et des croyances qui ont fait la vie intellectuelle et morale des peuples, une tâche bien belle se présentait à ceux qui s'unissent dans une même foi, dans une même espérance et dans un même amour, avec Adam et tous les patriarches, avec Moïse et tous les prophètes, avec Aaron et tous les pontifes, avec les apôtres et leurs successeurs, avec ces docteurs divinement inspirés que l'Église honore du nom de pères, avec les vierges et les martyrs, avec tant d'hommes qui se sont sanctifiés dans la solitude ou au sein des grandeurs, sur le trône ou dans les plus obscures conditions de la vie; avec tant de peuples qui ont mis leur gloire non seulement à professer, mais encore à propager la foi en Jésus-Christ; en un mot, avec cette nuée immense de témoins qui s'est levée sur le monde, et qui l'enveloppent tout entier. Oui, c'est une noble tâche, et en même temps un devoir doux et sacré pour les catholiques, de montrer à ceux qui cherchent le repos de l'âme avec la vérité, et même à ceux qui possèdent déjà l'un et l'autre, la marche triomphale de l'humanité dans le temps, sous l'étendard de la croix. Durant les quarante siècles qui suivirent la chute originelle, l'humanité eut le temps de sonder la profondeur de sa misère, et de sentir qu'il fallait, pour y remédier, une puissance divine. Aussi, dans l'impatience de leur longue attente, l'Inde et la Chine regardaient l'Occident, et l'Europe regardait l'Orient; car c'était au milieu de la terre civilisée, c'était à Jérusalem que Dieu devait opérer le salut. Quand le Fils de l'Homme fut élevé en croix, il attira toutes choses à lui, formant de nouveau entre la terre et le ciel les nœuds brisés par le péché. Avant le sacrifice du calvaire. tout ce qui se passait d'important dans le monde était une préparation à ce mystère de justice et d'amour; tout convergeait vers la croix. Depuis que le sang expiatoire a purifié le monde, du pied de la croix, où il coula, l'humanité s'élève vers le ciel par une incessante participation aux mérites, à la grâce et aux vertus du Rédempteur : ainsi, de l'Eden au cal-

vaire, et du calvaire au ciel, il y a continuité de mouvement, et ce mouvement se communique à tout. Intelligence, affections, rapports domestiques, institutions sociales; tout s'épure et s'agrandit, s'élève et se perfectionne sous l'influence de la lumière évangélique et de la grâce qui l'accompagne. Il est vrai que bien des volontés, individuelles ou collectives, combattent cette influence, parce que celui qui nous a faits à son image nous traite avec un grand respect et ne met point d'entraves à notre liberté. De là, tant d'écarts de l'esprit et du cœur, tant de nations qui frémissent en méditant de vains projets, tant de princes ligués contre le Seigneur et son Christ; mais leur égarement, bien qu'il soit coupable et réprouvé de Dieu, entre néanmoins dans le plan providentiel de la sanctification des élus; c'est même une des causes qui concourent le plus activement à développer au sein de la société les richesses du Christianisme. Si jamais erreur, en pénétrant dans le monde, ne l'avait agité, la vérité aurait-elle obtenu de si glorieux triomphes? Si jamais les passions ne s'étaient armées contre l'innocence, l'Eglise aurait-elle des martyrs? S'il n'y avait parmi les hommes aucune indigence spirituelle, aucune infirmité morale, où seraient pour la charité les occasions de se produire? C'est donc dans ce mélange de bien et de mal que la société religieuse doit remplir sa mission divine, et la raison de sa mission se trouve dans ce mélange même; elle n'embrasse tous les siècles et ne s'étend à tous les lieux que pour tout diriger avec force et tout guérir avec douceur. Dans son long voyage ici-bas, elle ne rencontre des souffrances que pour les soulager; des erreurs, que pour les dissiper; des passions, que pour les éteindre sous l'abondante rosée des grâces célestes; des nations assises à l'ombre de la mort, que pour les éclairer et leur donner la vie; des persécuteurs, que pour les gagner par sa mansuétude, ou du moins pour opposer à leur fureur une résistance calme et majestueuse qui décèle sa vertu divine. Ainsi rien sur la terre ne lui est étranger; tout se fait par elle ou est fait par elle; tout se doit résumer dans son exaltation et dans l'éternelle glorification de son chef et de ses membres. C'est là sa fin; et, malgré les obstacles, à la faveur des obstacles mêmes, elle marche avec une assurance inébranlable à l'accomplissement de ses destinées.

Voilà le grand fait qui domine toute l'histoire, lequel, bien compris, explique tous les autres, et sans l'intelligence duquel le monde est une énigme. C'est ce fait d'une importance sans égale, la régénération du genre humain par le ministère de l'Église, que des hommes de foi, de science et de talent ont eu la pensée d'exposer dans la *Biographie catholique*. D'après ce que nous avons dit, on conçoit aisément qu'une histoire universelle de la société religieuse peut seule donner l'intelligence des œuvres de Dieu, et en particulier de l'existence humaine. Bien des fois, ce travail a été tenté, exécuté même avec succès, et nous savons que, depuis quinze ans, un homme, dont la science égale la piété, prépare une nouvelle *Histoire de l'Eglise catholique avant et après Jésus-Christ*. Nous en bénissons Dieu; car jamais trop de bouches, et surtout de bouches éloquentes, ne peuvent raconter ses merveilles. Mais ce sujet est si vaste et si riche, qu'on n'en fera jamais ressortir toutes les beautés, et c'est une raison, pour qui se sent attiré vers ce genre de labeur, de consacrer ses veilles à populariser une science qui ne peut que nous rendre meilleurs et plus heureux. Que l'histoire sacrée prenne donc toutes ses dimensions pour se mettre à la hauteur de chaque esprit; qu'elle multiplie ses formes pour multiplier ses charmes et ses enseignemens. Déjà elle a su exciter la curiosité du jeune âge en lui présentant son côté matériel et sensible, et fournir à la raison forte et cultivée, dans ses élémens intimes, un objet d'étude plus intéressant encore et plus instructif. Cependant on peut dire qu'une des variétés les plus heureuses lui a manqué jusqu'ici, celle qui consisterait à mettre en scène, dans une série d'articles non isolés, mais distincts, tous les hommes que la Providence a fait agir pour l'accomplissement de ses vues miséricordieuses sur le monde. On sait combien la forme simple et familière de la biographie a d'attraits; elle comporte une foule de détails aussi

piquans qu'instructifs, qu'une forme plus pompeuse est obligée de s'interdire. Aussi les anciens, si attentifs à observer dans tous ses mouvemens l'activité humaine, l'ont-ils souvent adoptée. Ce genre d'écrire a fait la gloire de plus d'un historien de l'antiquité profane, et plusieurs écrivains sacrés nous ont laissé, sous la même forme, des chefs-d'œuvre d'une fraîcheur délicieuse et d'une touchante naïveté. Mais c'est surtout depuis l'établissement du Christianisme, et sous la plume des biographes chrétiens, que cette forme historique nous paraît avoir atteint son véritable but, qui est de nous faire pénétrer dans ce que la nature humaine a de plus intime. Cornélius Népos, Suétone, Plutarque, étaient assurément des écrivains distingués; mais ils ne voyaient l'homme que du point de vue du paganisme. Comme ils ignoraient le double principe de nos actions, je veux dire notre corruption naturelle et l'efficacité de la grâce, ils ne pouvaient expliquer le contraste étonnant qu'offre la vie de la plupart des hommes : aussi se bornaient-ils à mettre en évidence les qualités extérieures, à présenter sous les couleurs les plus exagérées les vertus fantastiques de leurs héros, ou leur corruption irremédiable. Avec le voile du temple, un voile plus épais se déchire, celui qui cachait l'abîme de notre cœur. L'Évangile nous apprend, mieux encore que Moïse et les prophètes, ce que nous tenons de notre premier père, et ce que le nouvel Adam est venu nous procurer. Dès lors, nous comprenons que, de nous-mêmes, nous ne pouvons rien, mais que la vertu de celui qui nous fortifie peut nous élever au troisième ciel; dans nos actions, plus de fatalité, mais une liberté parfaite qui s'appuie sur la grâce, ou qui la repousse. Les prodiges de grandeur, comme les prodiges de bassesse, ne nous étonnent plus; ils sont la conséquence inévitable du bon usage ou de l'abus que nous faisons de notre libre arbitre; et comme cette correspondance ou cette opposition à la grâce est le fait de la volonté, c'est dans les dispositions de l'âme et dans ses actes qu'il faut chercher les titres de chacun à la louange ou au blâme. C'est donc la vie intime qu'il s'agit maintenant d'étudier; les actions extérieures ne seront plus qu'une enveloppe sous laquelle on cherchera la valeur réelle; et comme la biographie a le mérite de mettre l'homme en relief, en le tirant de dessous le niveau qui le confondrait dans le plan d'une histoire générale, comme elle l'offre à nos regards avec le simple cortége de ses qualités propres, de ses vertus ou de ses vices, dont il porte seul la responsabilité, elle sera souvent préférée à toute autre manière d'exposer l'histoire. De là peut-être, s'il est permis d'assigner des causes humaines à une œuvre divine, la sublime monographie de l'Évangile; de là, les hagiographies que nous ont laissées les Pères de l'Église, saint Jérôme, Eusèbe, Pallade; de là, toutes les légendes. Il est vrai qu'on sentira le besoin de résumer ces documens, pour ne pas se perdre dans leur immensité; mais la biographie n'en conservera pas moins son crédit. A notre époque surtout, où l'étendue des matériaux historiques condamne l'écrivain à ne toucher que la sommité des faits, et à cacher en partie la personnalité des auteurs derrière le tableau des grands événemens, chaque science veut avoir sa biographie où elle puisse trouver facilement et contempler à loisir toutes les figures qui lui sont chères. La science religieuse, la première, sans contredit, ne sera pas privée de cet avantage : grâce au zèle ingénieux des auteurs de la *Biographie catholique,* les enfans de l'Église vont posséder un livre qui renferme *l'histoire des hommes qui se sont rendus célèbres par leurs vertus chrétiennes, leurs fonctions ecclésiastiques, leurs écrits religieux, leurs erreurs en matière de foi, leur conversion*, etc., *depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours.* On y verra paraître non seulement les grands personnages, et les saints de l'ancien et du nouveau Testament, les Pères de l'Église, les papes, les cardinaux, les évêques et les prêtres, que leur mérite élève au-dessus de la foule, mais encore les écrivains connus par des ouvrages composés pour la défense de la religion, ou dirigés contre elle; les schismatiques, les hérétiques, les rois, qui ont exercé de l'influence sur l'état du Christianisme dans leur pays; en un mot, tous ceux qui ont joué un rôle de

quelque importance dans l'histoire de la religion, à laquelle tant de choses se rattachent.

Ce livre différera essentiellement des biographies ordinaires en ce qu'au lieu de contenir des milliers de vies classées d'après la seule *analogie alphabétique* des noms, il les offrira distribuées par *ordre chronologique*. Cette heureuse innovation fera de la *Biographie catholique* une véritable histoire où l'origine, les développemens, les phases diverses de la société religieuse, les persécutions, les schismes, les hérésies, les croisades, les conciles, tous les événemens qui sont de nature à fixer l'attention, se succéderont dans l'ordre même où ils se sont produits, et de là résultera un enchaînement, un ensemble aussi parfaits qu'on les puisse désirer dans une composition historique quelconque.

L'élite des intelligences catholiques de notre époque est appelée à concourir à l'érection de ce beau monument. Les fondemens en sont déjà jetés : deux volumes ont paru (1), renfermant l'histoire de l'ancien Testament, et celle du nouveau jusqu'à la ruine de Jérusalem et du temple. En tête du premier est la double biographie d'Adam et d'Eve, extrêmement importante par la nature des faits qui y sont exposés : nous y voyons le point de départ du genre humain, l'entrée de la voie douloureuse qu'il va parcourir, et les auspices sous lesquels il commence son pélerinage. Une longue série d'articles très intéressans, et liés entre eux comme les événemens qu'ils retracent, nous conduit au calvaire, où Jésus, nouveau père du genre humain, et Marie, nouvelle mère des vivans, accomplissent les prophéties, réalisent les figures anciennes, et ferment le passé, sans rompre ses rapports avec l'avenir qui s'ouvre à ce moment, et dont le tableau magnifique se déroulera devant nos yeux dans les huit ou dix volumes destinés à compléter l'ouvrage. Nous regrettons, pour notre satisfaction personnelle, que les articles du premier volume ne soient signés que par des initiales : notre reconnaissance aimerait à savoir à qui s'adresser. Parmi les noms que nous avons eu le plaisir de rencontrer dans le second volume, nous citerons ceux de MM. l'abbé de Genoude, l'abbé Dancy, l'abbé Blanc, l'abbé Juste, L. de Maslatrie, Douhaire, le baron d'Eckstein, Eugêne Boré, de Calvimont, Am. Duquesnel, Ed. Turquety, l'abbé Godin, l'abbé Deguerry, Roselly de Lorgues.

L'exécution de la *Biographie catholique* étant ainsi confiée à un grand nombre de mains habiles, chaque partie sera plus parfaite que si l'ouvrage entier était la tâche d'un seul homme; et, à côté de cet avantage, on n'a pas à craindre ici l'inconvénient qui s'attache presque inévitablement aux grands travaux de ce genre; je veux dire la diversité, l'incohérence et l'opposition des vues. Tous les rédacteurs, travaillant dans un but unique, celui de rendre hommage à la vérité, et de glorifier l'Église catholique, qui en est l'organe, sont d'ailleurs guidés par les mêmes principes, qui se résument dans l'adhésion la plus complète à l'enseignement des pontifes romains et des conciles. Partis du même point, marchant vers le même terme, à la même lumière et par la même route, ils ne peuvent jamais que se trouver unis; et cette union, cette constante harmonie, sera une nouveauté de plus qui ne fera pas peu d'honneur à la cause qu'ils ont prise en main.

S'il fallait quelque chose de plus pour concilier à cette œuvre la confiance du public, nous dirions qu'elle s'exécute sous la direction de M. l'abbé de Genoude, qui a consacré sa vie à tant de travaux que les fidèles savent apprécier; nous dirions surtout qu'elle a reçu déjà la plus haute approbation et le plus bel encouragement que puisse recevoir une œuvre chrétienne : les deux premiers volumes ayant été offerts au souverain pontife Grégoire XVI, Sa Sainteté en a accueilli l'offrande avec autant de plaisir que de bienveillance; il a fait adresser à l'éditeur des remerciemens qui sont, pour lui et pour ses collaborateurs, une récompense anticipée infiniment douce, et augmentent en eux la conviction qu'ils font non seulement un bon livre, mais une bonne action. L. V.

(1) Chez M. H. Plon, éditeur, rue de Vaugirard, n° 36, Paris.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

LE CHRÉTIEN A L'ÉCOLE DE SAINT AUGUSTIN, par M. l'abbé PETIT, curé de Saint-Nicolas de la Rochelle, auteur du *Voyage à Hippone* et d'une *Vie de saint Augustin*. A la Rochelle, chez Frédéric Boutet, libraire, 1840.

On rencontre dans l'histoire de l'humanité quelques rares génies qui ressemblent à ces mines riches et fécondes qu'on exploite sans cesse sans pouvoir les épuiser.

Les annales du Christianisme nous en offrent plusieurs, et parmi eux brille entre tous l'illustre évêque d'Hippone. Esprit profond et essentiellement philosophique dans toute la vérité de l'expression, il descend jusque dans les entrailles des questions qu'il traite; et quelles sont les questions un peu importantes qu'il n'ait abordées dans les nombreux ouvrages dont il a doté le monde et l'Eglise, et qu'une protection toute providentielle a transmis jusqu'à nous en les sauvant de la ruine immense où ont péri tant de travaux de l'intelligence humaine. C'est surtout aux écrits de saint Augustin que nous pouvons, nous autres chrétiens, faire l'application de ce mot d'un ancien relativement aux œuvres de l'orateur romain : *Ille se profecisse sciat cui Cicero valdè placebit* (1).

De nos jours on veut tout connaître, et l'on effleure tout. Les anciens étaient plus sages que nous à cet égard. Leurs conseils, pour les études, poussaient à creuser en profondeur, bien plus qu'à s'étendre en superficie. Il faut lire beaucoup, disait l'un, mais non point un grand nombre d'ouvrages : *Multùm legendum non multa* (2). Je crains l'homme qui n'étudie qu'un seul livre, disait un autre: *Timeo hominem unius libri.*

Pour nous qui redouterions aussi cette spécialité en celui que nous aurions pour adversaire dans une controverse, nous aimons au contraire à la rencontrer dans l'auteur qui livre au public le fruit de ses travaux, lorsque ce *seul homme* qu'on se borne à étudier s'appelle, par exemple, saint Augustin.

M. l'abbé Petit a eu le bonheur de ce choix. En effet, depuis plusieurs années qu'il a enrichi les bibliothèques chrétiennes d'ouvrages utiles autant qu'intéressans, il est allé en puiser les élémens dans les œuvres de l'évêque d'Hippone, avec lesquels il semble s'être identifié. Une vie de ce père de l'Eglise fut comme le prélude d'autres travaux; elle a été suivie assez promptement du *Voyage à Hippone*, œuvre instructive et attachante en même temps, où se trouve comme résumé l'enseignement chrétien de l'*école* de saint Augustin, si l'on nous permet cette expression.

Aujourd'hui, voici venir un travail d'une nature un peu différente, mais auquel est toujours lié le nom de l'illustre fils de Monique.

Sous une forme dialoguée qui rappelle celle de l'*Imitation*, et où figurent tour à tour Dieu, saint Augustin et le Chrétien, l'auteur nous fait entendre les instructions du saint évêque, le recit des grâces que Dieu a multipliées en sa personne, les sentimens dont son cœur payait tant de bienfaits; nous sommes témoins des élans de cette âme de feu vers l'être infini qui seul pouvait remplir l'immensité de ses désirs. Ce livre est vraiment un livre pratique où l'on trouve des enseignemens pour les diverses situations de la vie, tels que saint Augustin les a disposés dans ses ouvrages. Nous voudrions pouvoir citer quelques passages pour donner une idée plus précise du *faire* de l'auteur; mais restreint que nous sommes par la nature d'un article bibliographique, nous aimons mieux renvoyer à l'ouvrage.

Après cela, nous dirons que nous avons regretté bien souvent, en lisant ces chapitres, que les paroles et les pensées de saint Augustin ne fussent pas conservées plus distinctes de celles qui appartiennent à l'auteur, et qui étaient nécessaires pour établir la liaison. On aime à retrouver le texte même de ces grands hommes du catholicisme, comme on aime à s'arrêter dans un lieu riche en souvenirs, sur les moindres détails qui s'y rapportent. L'ouvrage de M. l'abbé Petit est l'*esprit* de saint Augustin plutôt que sa parole même; eh bien! je le répète, on y a quelque regret. — Etait-il possible, en adoptant cette forme, d'éviter cet inconvénient? — Peut-être que non; mais alors ce serait sur la forme que tomberait notre reproche, ou plutôt notre plainte. — D'ailleurs n'eût-il pas mieux valu laisser à l'*Imitation* cette manière qu'elle a en quelque sorte consacrée, et qui la rappelle trop vivement pour que le rapprochement et la comparaison ne soient pas dangereux. Nous soumettons cette réflexion à M. l'abbé Petit, pour la seconde édition du *Chrétien à l'école de saint Augustin*.

J. J.

(1) Quintilien, *Instit. Orat.*, lib. X, cap. I.
(2) Plin. jun., lib. VII, Epist. 9.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 60. — Décembre 1840.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

DIX-SEPTIÈME LEÇON (1).

Les Etats anglo-américains auraient grandi moins vite et seraient plus long-temps demeurés fidèles à la mère-patrie, si l'intolérance du protestantisme n'avait hâté leur développement et aliéné leurs affections. Persécutés par les anglicans, les *puritains* fondèrent la ville de Boston, et les *quakers* celle de Philadelphie. Persécutés par les puritains, les *anglicans* se réfugièrent dans les colonies du Sud, et vinrent peupler la nouvelle Amsterdam, qu'ils nommèrent New-York. Enfin, persécutés par les uns et les autres, quelques catholiques furent demander un asile au *Maryland*. Tous allaient chercher dans le Nouveau-Monde le libre exercice de leur culte; tous étaient animés du zèle des confesseurs; et, comme ils étaient nombreux, comme la cause qui les avait chassés d'Europe continua long-temps à leur donner des compagnons d'exil, les établissemens anglais prospérèrent avec une extrême rapidité. Hommes à mœurs austères, cultivateurs infatigables, les premiers colons furent aussi d'intrépides soldats; car, presque toujours en guerre, soit avec les Indiens, soit avec les Français du Canada, ce n'était qu'à force de courage qu'ils pouvaient défendre leurs moissons et leurs familles. Fréquemment obligés de se mêler les uns aux autres dans l'intérêt du salut commun, ils apprirent à s'endurer d'abord, à s'aimer ensuite, et l'esprit de secte perdit à la longue sa fougue et son amertume. Enfin, lorsque leur postérité se fut assez multipliée, fut devenue assez riche et assez puissante pour secouer le joug d'une métropole que les traditions paternelles rendaient odieuse, la révolution américaine éclata, comme arrive tout événement qui sort de la nature des choses, qu'elle doit logiquement amener. Cependant, si les treize provinces anglaises s'étaient isolées les unes des autres dans leur résistance, elles n'auraient pu, avec leurs deux millions d'âmes, expulser du sol qu'elles voulaient affranchir les armées de la mère-patrie. Dès le commencement, elles comprirent la nécessité de s'unir, de combiner leurs efforts, de constituer au milieu d'elles un pouvoir central, de se fondre en une seule nation, tout en retenant cette individualité propre dont aucune n'entendait se dessaisir. Déjà deux républiques européennes, la Suisse et la Hollande, s'étaient trouvées placées dans des circonstances analogues, et la première surtout était par-

(1) Voir la XVIe leçon, n° 54, t. IX, p. 405.

venue à conserver distincts les deux élémens de toute fédération, l'unité et la pluralité. Mais elles s'étaient constituées long-temps avant que Rousseau n'eût écrit son *Contrat Social*, à une époque où les questions qui touchent à l'organisme intime des peuples n'avaient pas été posées, lorsque tous les cantons de l'Helvétie étaient catholiques, toutes les provinces bataves calvinistes ; en outre, aucune d'elles ne possédait la force d'expansion, les espaces encore inhabités qui, dans un avenir prochain, devaient assurer à leur jeune émule un si haut rang parmi les nations civilisées. Elles servirent donc de *précédens* plutôt que de modèles aux colons anglais, lesquels, à l'origine même de leur confédération, se préparèrent aux destinées prévues par l'anglican *Washington*, le presbytérien *Adams*, le matérialiste *Jefferson*, le catholique *Carroll*. On se tromperait néanmoins beaucoup si l'on attribuait à l'assemblée chargée de rédiger la constitution de cet empire naissant, la pensée de créer, comme voulut plus tard le faire la convention française, une sociabilité nouvelle. Les *constituans* américains furent bien plutôt les plénipotentiaires des religions et des doctrines professées en Amérique, que les représentans des idées philosophiques alors si puissantes. C'étaient des sociabilités qui existaient déjà, des associations spirituelles rivales qu'ils avaient à coordonner de manière à ce que la vie nationale conservât toute sa puissance ; et, comme ils ne pouvaient accorder à aucune d'elles le plus léger privilége sans qu'aussitôt leur œuvre de conciliation ne fût ruinée de fond en comble, ils résolurent cet immense problème en soustrayant à l'action du pouvoir temporel qu'ils allaient fonder le domaine tout entier de la conscience. Prenant pour base de la transaction conclue entre les diverses communions le principe de tolérance universelle qui était déjà si populaire en Europe, ils proclamèrent la liberté de la presse et la liberté d'enseignement, ou, en d'autres termes, ils déclarèrent que, sauf les exceptions réclamées par tout philosophe qui a quelque pudeur, par tout chrétien catholique ou protestant, nul n'aurait à répondre devant les tribunaux humains, soit du fond, soit de la forme de ses écrits ou de son enseignement. Fidèles à leur point de départ, ils dénièrent à l'être collectif, appelé gouvernement, le droit d'avoir un culte à lui, et à plus forte raison le droit de s'immiscer directement ou indirectement dans l'administration intérieure d'aucun culte, et spécialement dans la formation de sa hiérarchie. Enfin, conséquens jusqu'au bout, ils complétèrent la difficile alliance des doctrines religieuses les plus opposées en refusant aux législateurs futurs le pouvoir de prescrire ce que défend le sentiment chrétien, même sous la forme la plus dégradée, ou de défendre ce qu'il prescrit.

Ainsi la vie du citoyen américain est partagée en deux parts distinctes, et il est demeuré maître absolu, et, quant aux hommes, maître irresponsable de la première, puisque les auteurs de la loi fondamentale n'ont mis dans la seconde que ce qu'ils pouvaient y mettre sans froisser aucune conscience. Non seulement cette dernière part, la part de l'administration civile et politique, est réduite aux besoins temporels de la nation, mais encore ceux-ci ne peuvent jamais servir au gouvernement de prétexte pour s'arroger une juridiction quelconque sur des besoins d'un autre ordre. A cet égard, le texte du pacte commun est tellement formel, que les *quakers* sont dégagés de l'obligation de prêter serment avant d'être entendus en justice, et, ce qui est bien plus exorbitant, ils sont dispensés de tout service militaire, parce que la religion du *quaker* lui défend de porter les armes, et ne lui permet en aucune circonstance de prendre Dieu à témoin de la vérité de ses paroles. Si étrange que puisse nous paraître cette disposition de la charte américaine, elle est cependant la conséquence nécessaire de la grande transaction dont elle résume les bases Contraignez le disciple de Guillaume Penn à servir dans les rangs de la milice, et vous le frapperez dans sa liberté de croyant, puisque vous le contraindrez de choisir entre la peine terrestre, dont vous le menacez, et la peine éternelle qui, selon sa croyance, doit l'atteindre un jour s'il vous obéit. Or, que représenterez-vous dans cette hypothèse? Évidem-

ment ceux qui croient à la légitimité du service militaire. Si donc vous enrôlez le quaker de force, si vous ne stipulez aucune exception en sa faveur, l'égalité, grossièrement matérielle, que vous aurez établie entre lui et ses concitoyens, se résoudra en une inégalité spirituelle, puisque, au degré où vous pourrez l'y contraindre, il compromettra ce qu'il prend pour son intérêt éternel. Alors il ne jouira pas de la même somme de liberté religieuse que les autres croyans; et, comme la secte à laquelle il appartient ne marchera plus dans la société temporelle l'égale de toutes les autres sectes, au lieu de la forme sociale de transaction avec pleine et complète liberté de conscience, vous aurez des cultes privilégiés et des cultes asservis.

Avec la république américaine commença l'ère des constitutions écrites, de ces lois fondamentales rédigées par des mains mortelles, et dont on chercherait en vain le plus léger vestige chez les peuples unitaires ou catholiques. Ceux-là, nous ne pouvons trop insister sur ce point, ont leur culte pour charte; et quand ils se servent de ce dernier mot pour indiquer la formule de certaines modifications exclusivement politiques, ils les supposent toujours tellement conformes aux préceptes du culte dont ils tiennent leurs idées sociales, qu'ils lui empruntent invariablement le serment qui la consacre. La loi des lois, la loi qu'aucune autre loi ne peut violer sans être entachée de nullité, est donc pour chacun d'eux la croyance commune. Mais la nation, qui n'est ni *unitaire*, ni *catholique;* la nation, qui se subdivise en plusieurs associations spirituelles, ne peut chercher si haut son pacte social, à moins que, parmi ces associations, il n'y en ait une assez puissante pour dominer les autres, et faire de la foi qu'elle professe la foi administrative, la foi constituante. Que si aucune n'est de force à revendiquer et à retenir cette suprématie, il faudra bien, ou que le peuple, formé d'élémens pareils, se dissolve en plusieurs peuples, ou qu'à la longue, après beaucoup de catastrophes peut-être, il en vienne au système de transaction tout d'abord accepté et jusqu'à ce jour loyalement exécuté par les Anglo-Américains. Alors, dans quel ordre d'idées ira-t-il chercher sa loi des lois, sa constitution? Evidemment il ne pourra la demander à aucune des religions qui vivent sur son sol, puisque, dans cette hypothèse, toutes les autres seraient asservies à celle-là. Il sera par conséquent obligé de la formuler lui-même, comme une loi ordinaire, par titres, chapitres et articles; et, quelle que soit la forme donnée au pouvoir temporel, elle aura spécialement pour but de limiter son action, afin qu'il ne puisse usurper les attributions spirituelles exclusivement réservées aux croyans, en leur qualité de croyans. Les bornes, plantées avec un soin tantôt si jaloux et tantôt si hypocrite, recevront le nom de *libertés,* parce que, dans ses rapports avec quelque autorité que ce soit, l'homme est libre sur les points et au degré où elle ne lui demande pas compte de ses actes. La liberté de conscience, quant à la manifestation et à la réalisation extérieure des convictions intimes du citoyen; la liberté d'enseignement et la liberté de la presse, quant à leur développement, tels sont, en effet, les trois points cardinaux de toutes les chartes modernes; et, pour peu que l'on fasse attention à ce qui n'est que réglementaire, on reconnaîtra sans peine que la pondération des pouvoirs et leur organisation ne sont, si nous laissons de côté les cupidités du moment, que les contre-forts, les arcs-boutans d'un système que l'absolutisme, n'importe en quelles mains, ruinerait bientôt. Ainsi conçues, ainsi comprises, les lois fondamentales, fabriquées par des hommes, ne sont plus des non-sens; elles sont la conséquence à la fois et l'expression naturelle de la forme sociale de transaction; et partout où celle-ci existe en fait, elles ne sauraient tarder beaucoup à apparaître. Nous dirons plus : bien que leurs auteurs ne puissent se prévaloir de la sanction divine ou supposée telle, qui donne une si longue durée, une assiette si solide aux gouvernemens unitaires et catholiques, cependant, s'ils ont été fidèles médiateurs entre toutes les croyances en contact avec eux, s'ils ont scrupuleusement réservé à chacune d'elles l'intégralité de ses droits, leur

œuvre obtiendra sans peine toute la sainteté du serment, que la force n'a point dicté à la faiblesse, que la ruse n'a point arraché à l'ignorance, qui n'est point un outrage pour le Dieu qui le reçoit.

La constitution américaine est à la fois l'expression la plus vraie et la plus ancienne de la forme sociale dont nous parlons en ce moment. Ce n'est pas qu'en France et ailleurs les lois fondamentales venues à sa suite ne présentent les caractères génériques d'une tolérance absolue; mais, avec la seule exception de la Belgique, les pays où elles ont été promulguées ne jouissent que dans une faible mesure des libertés qu'elles promettent. Cela tient spécialement à ce que, dans notre patrie, ainsi qu'en Allemagne, en Espagne et en Portugal, par des causes inutiles à énumérer ici, les croyances religieuses ne comptent plus parmi les forces vives qui disposent du sort politique des nations. Il en est résulté que les auteurs des chartes nouvelles se sont beaucoup plus préoccupés de l'organisme purement terrestre de la société, des pouvoirs qui la régissent, que des conditions de sa vie, bien qu'ils comprissent ces conditions, comme l'attestent clairement les franchises, toujours stipulées au profit des consciences. Au fond, c'est l'incrédulité philosophique qui domine depuis long-temps; et si l'on voulait une nouvelle preuve de son impuissance sociale, on la trouverait dans la fragilité des constitutions qu'elle a enfantées. Elle-même se rit de ses œuvres. Combien de fois, par exemple, notre trinité législative, le roi et les deux chambres, n'a-t-elle point ou faussé ou violé nettement l'esprit et la lettre de la charte de 1830? Celle-ci ne diffère donc en rien des lois ordinaires que le législateur fait et refait à sa guise, et par conséquent elle opprime certaines croyances en leur accordant une protection exclusive, selon le sens dans lequel elle est interprétée, non pas par le simple bon sens, mais par le caprice, les préjugés, les passions de chaque législateur. Il en eût été de même aux Etats-Unis, si le sentiment religieux eût *émigré au dedans*, se fût retiré des affaires, n'eût exercé, par les élections et la presse, un contrôle sévère sur les actes du pouvoir temporel. Sans cette inquiète surveillance, on aurait persécuté, en Amérique comme en Europe, au nom de la liberté; en Amérique comme en Europe, le gouvernement aurait eu son *université*, et il se serait arrogé je ne sais quelle juridiction énervante et bâtarde sur le for intime de tous les croyans. Mais aussi, en Europe comme en Amérique, le temps viendra où les croyans sortiront de leur longue apathie, où ils se souviendront qu'ils sont électeurs et éligibles; où la forme sociale de transaction impliquera la liberté aussi bien que l'égalité de tous les cultes devant la loi humaine; où enfin les chartes, devenues des vérités, auront la durée qui nécessairement leur manquera jusqu'alors. Alors, en effet, les religions les plus opposées s'entendront pour les faire vivre, tandis qu'aujourd'hui celles qui ne leur disent point anathème les laissent s'éteindre et mourir sans leur accorder un regret, sans leur prêter le plus léger appui.

Maintenant si nous examinons en elle-même la forme sociale de transaction avec liberté absolue de conscience, nous constaterons aisément la somme des biens et des maux qui lui sont inhérens, abstraction faite de la puissance civilisatrice des cultes soumis à leur influence. Les lois fondamentales des pays où elle domine ne trouvant de sanction dans les consciences qu'au degré où elles ne les blessent pas, sont obligées, ainsi que nous l'avons vu à l'égard des *quakers*, de se plier aux exigences non pas d'un seul intérêt éternel, mais de plusieurs, et cela sous peine de susciter une opposition aussi infatigable qu'elle sera opiniâtre. La législation ordinaire aura donc dans ce système une place d'autant plus étroite, une action d'autant moins énergique, que les préceptes des religions unies dans un même faisceau par le lien d'une même nationalité, seront plus divergens. Mais aussi ces religions ne trouvant dans le pouvoir temporel aucun obstacle à leur existence et à leur développement, vivront en paix avec lui, et les unes avec les autres, en ce sens du moins que leurs débats n'aboutiront jamais à des trahisons ou à des révoltes. Qu'importe aux sujets catholiques d'un

roi protestant, aux sujets protestans d'un roi catholique les croyances du souverain, pourvu que les leurs soient pleinement respectées, pourvu que dans cet ordre ils jouissent en réalité de toute l'indépendance que les uns pourraient obtenir d'un conquérant catholique, les autres d'un conquérant protestant! Sans doute ils n'adoreront pas le même Dieu ou ne l'adoreront pas dans les mêmes temples, et à l'heure de la prière, dans leurs rapports avec le Créateur, ils formeront des peuples différens; mais ils n'en auront pas moins la même patrie terrestre, ils n'en seront pas moins animés du même désir de la voir grande, forte, glorieuse; et si sous ce rapport il y a rivalité, ce sera une rivalité de sacrifices et de dévouement. Au point de vue temporel, cette forme sociale l'emporte donc de beaucoup sur la forme sociale de transaction sans liberté de conscience. Où prévaut celle-ci, il y a des esclaves spirituels, les familles qui professent un autre culte que le culte dominant, le culte de l'État. Comment compter, dans les grandes crises nationales, sur la fidélité de ces ilotes?

Néanmoins, si préférable que soit la première de ces deux formes à la seconde, il y aurait erreur à y voir un progrès, à s'imaginer qu'elle est comparable dans ses résultats naturels soit à la forme *catholique,* soit à la forme *unitaire.* Nous avons montré dans nos précédentes leçons qu'il n'y avait jamais de transaction, au moins sur le pied d'une égalité parfaite, entre des *croyans* dont les religions ne résolvent pas de la même manière les principales questions de la vie sociale, le mariage par exemple, et par conséquent nous nous abstiendrons de revenir ici sur les limites imposées par sa propre nature à cette sorte de société. Facile à établir entre des sectes chrétiennes, hypothétiquement possible entre des sectes musulmanes, jamais elle ne comprendra des chrétiens et des musulmans. A cet égard les incrédules jouissent d'un immense avantage, parce que, ne se supposant pas un intérêt éternel, ils ne connaissent d'autre *légitimité* que la *légalité*, et soit qu'elle autorise ou défende la polygamie, ils sont avec *Hobbes* tenus de l'approuver, pourvu qu'elle ne les contraigne pas à épouser plusieurs femmes quand ils ne veulent en avoir qu'une. Donnez-leur une influence prépondérante, et ils en useront sans doute pour fausser la transaction conclue entre les diverses associations spirituelles qui habitent en paix le même édifice social; mais, au lieu de lui faire obstacle, ils seront dans un intérêt tout personnel les premiers à la provoquer. En effet, on ne peut reconnaître à toutes les religions le droit de s'étendre par un prosélytisme dégagé de toute entrave légale, sans attribuer à chacune d'elles le droit d'attaquer ses rivales par une controverse engagée sur tous les terrains où elle est concevable, et dès lors comment empêcher d'en faire autant celui qui n'a foi dans aucun culte? La liberté de conscience implique donc celle de l'athée, du matérialiste en tant qu'athée, que matérialiste, et par conséquent elle ne saurait exister sans que la sociabilité de tous les citoyens ne soit battue en brèche dans ce qu'elle a de fondamental, la croyance en un Dieu vengeur et rémunérateur. Voilà une cause de faiblesse dont les effets seront plus ou moins rapides selon les temps et les lieux, mais qui n'en est pas moins évidente, et les nations unitaires ne la connaissent point. Comme chacune d'elles ne professe qu'un culte unique, son gouvernement n'a à répondre de ses actes qu'à un seul système de sociabilité, et il a le pouvoir de réprimer la manifestation de toute autre doctrine, puisque, en le faisant, il aura à sa disposition la force matérielle que donne l'assentiment général. Or, le système de transaction avec liberté de conscience est d'autant plus propre à favoriser le progrès de la philosophie que dans les choses temporelles il y aura plus d'union, une plus parfaite harmonie entre les citoyens, parce que cet accord sera merveilleusement propre à les conduire par une pente douce et presque inaperçue à l'abîme de l'indifférence. S'ils y tombent, leur foi, et avec elle toutes les vertus morales qui les retiennent à l'état de peuple, y périront, et par conséquent il y a là un danger immense. Toutefois, à côté du péril, il y a aussi un bien dont nous devons tenir compte, nous catho-

liques qui sommes seuls appelés à en jouir. Dans cette anarchie des intelligences, la vérité n'a-t-elle point tout à gagner, si les hommes qui la défendent possèdent les mêmes priviléges, sont placés sur le même terrain que les hommes qui l'attaquent? Ne finira-t-elle point à la longue, dans ces conditions, par l'emporter sur l'erreur et ramener à son indivisible unité nos frères égarés? Nous avons trop de foi dans sa vitalité; aux temps où nous vivons, le mensonge est trop épuisé, trop fatigué, pour que nous redoutions l'issue d'un pareil combat. S'il se prolonge, et surtout s'il semble encore incertain dans son issue, c'est que les armes ne sont point encore égales, c'est que la transaction en vertu de laquelle le pouvoir temporel ne doit pas accorder plus de faveur aux non-croyans qu'aux croyans, n'est guère qu'une lettre morte. Avons-nous en fait la liberté d'association religieuse et tant d'autres libertés qu'implique la liberté de conscience? Constitutionnellement elles nous appartiennent; légalement nous ne les possédons point. Et après tout, peut-être ne devons-nous pas nous plaindre de ce que jusqu'à ce jour elles nous ont été refusées. Élie ne laissa-t-il point aux prophètes d'Achab tout le temps qu'ils voulurent pour invoquer Baal? Ne faut-il pas, avant que le feu divin de la sociabilité catholique redescende sur la terre, que la philosophie soit pleinement mise en demeure d'opérer le prodige de notre résurrection sociale? Voyez au milieu des merveilles de la science et de l'industrie humaine comme la vie se retire de la société moderne; voyez comme les sectaires de toute couleur, les philosophes de toute opinion, les fourriéristes, les saint-simoniens, les doctrinaires, les radicaux, les socialistes s'agitent pour la sauver. Bientôt ils seront obligés de reconnaître que l'esprit de sacrifice et de dévouement, dont la présence sauve et l'absence tue les Etats, est sourd à leur voix. Alors l'Église fera entendre la sienne, et nul ne pourra attribuer à leurs clameurs les prodiges qu'elle opérera.

Si le système social de transaction est, au point de vue purement social, très inférieur au système unitaire, la distance qui le sépare du système catholique est bien plus grande encore. Ce dernier possède exclusivement la puissance d'engendrer cette sociabilité de peuple à peuple, qui a sa formule dans le droit des gens, et contribue d'une manière si efficace au progrès de la richesse humaine. Inconnue des nations unitaires, cette magnifique législation est restée comme souvenir, à titre de raison écrite, aux races que l'Église avait civilisées. Mais en descendant jusqu'à la forme sociale de transaction, elles ont abjuré la juridiction du tribunal spirituel qui l'interprétait d'une part et veillait de l'autre à sa fidèle exécution. A qui s'adressera aujourd'hui le peuple qu'opprime la tyrannie d'un autre peuple, le faible écrasé par le fort, l'Etat qui n'a pour rempart contre les autres Etats que les conventions, que les traités conclus avec eux? Qui protégera le cultivateur paisible contre l'avarice du vainqueur, les chefs-d'œuvre de l'art contre la rapacité d'un ennemi victorieux, le paisible industriel contre la piraterie des belligérans? Sera-ce l'opinion publique? Mais elle n'a plus de centre commun, elle n'a plus d'organe, elle n'est plus *une*, et l'intérêt national justifiera aux yeux des Anglais la capture de nos vaisseaux sans déclaration de guerre, comme il a justifié aux yeux de tant de Français l'enlèvement des tableaux des grands maîtres belges et italiens. Depuis la réforme, les relations internationales ont évidemment perdu une grande partie de leur ancienne sainteté, et elles doivent ce qui leur reste de social en premier lieu aux avantages matériels qui découlent du droit des gens, et en second lieu à ce que, sous toutes les formes, le christianisme, qui après tout est encore une force en Europe, impose au vainqueur des devoirs envers les vaincus, alors même que ceux-ci ne sont pas chrétiens. Il nous suffira d'un exemple pour montrer combien la forme sociale de transaction avec liberté de conscience est nécessairement hostile à cette sociabilité de peuple à peuple, qui est la grande gloire terrestre de la forme catholique.

Dans la société unitaire, l'*état civil*, et spécialement le droit de consacrer les mariages, et par conséquent celui de

prononcer sur leur validité, appartient toujours aux ministres du culte national. En effet, la famille n'est possible qu'autant qu'elle a une sanction divine, et l'on ne pourrait la lui refuser d'une manière absolue, la réduire *moralement* aux minces proportions d'un contrat purement légal sans substituer bientôt la promiscuité de la brute à l'union durable du père et de la mère. Il faut donc que la religion intervienne, soit par le magistrat, lorsqu'elle l'investit à cet égard d'un pouvoir sacerdotal, soit seule par ses ministres, et le législateur humain n'aura jamais en cette qualité que la puissance d'enregistrer ce qu'elle fera, de donner à une œuvre qui n'est pas la sienne ce que nous n'hésitons pas à appeler un simple *visa*. Sans doute il pourra, et, ainsi que nous allons le montrer, il devra dans la société de transaction n'attribuer un caractère légal qu'aux mariages qui en sont revêtus; mais si la famille était à sa merci, si le prêtre ne venait pas habituellement se placer à côté du maire, où en serions-nous? Alors le pouvoir temporel ferait et déferait la famille; elle n'aurait plus rien d'immuable, rien que tous les ans le caprice des hommes, les chances d'un scrutin, le hasard d'une boule ne pût radicalement altérer. Sauf de rares exceptions, le lien conjugal ne peut donc avoir de véritable solidité qu'autant qu'il est béni par le prêtre, et quand une nation n'a qu'une seule croyance religieuse, lorsque les époux professent invariablement la même foi, il n'y a aucun motif concevable pour les surcharger d'une double cérémonie, pour les envoyer devant un fonctionnaire terrestre avant ou après qu'ils se sont présentés devant le ministre de leur culte. Celui-ci est le magistrat de l'association spirituelle dont ils sont membres, leur conscience lui reconnaît et ne reconnaît qu'à lui le droit de recevoir et de déclarer plus tard nul ou valide l'engagement spirituel qu'ils vont contracter. Pourquoi le pouvoir humain ne reconnaîtrait-il pas cet engagement? Pourquoi affaiblirait-il l'institution mère de toute société en lui imposant son concours, c'est-à-dire en déclarant que dans sa pensée la sanction divine est insuffisante? Peu importe ici les graves questions théologiques qui se rattachent à la nature du ministère qu'exerce le prêtre catholique dans le sacrement du mariage. Sa présence est nécessaire dans toutes les hypothèses où elle est possible, et nous nous en tenons à ce fait, parce qu'il explique suffisamment la raison du privilége accordé au clergé dans la société catholique, comme dans toutes les sociétés unitaires qui ont jamais eu quelque avenir de force et de prospérité.

Mais chaque société unitaire ayant son culte propre et sa hiérarchie spirituelle, comment celle-ci, à qui l'état civil est confié, pourra-t-elle intervenir dans les mariages entre des régnicoles d'une part et des étrangers de l'autre, puisque ces étrangers professeront une autre religion? Il y aura là une difficulté grave quand elle ne sera point insurmontable, et en empêchant les nations de s'unir par des alliances matrimoniales, elle contribuera d'une manière très puissante à prévenir la formation de ces parentés de peuple à peuple qui tempèrent de part et d'autre, en mêlant les races, leurs mutuelles animosités. On sait ce qu'il y avait d'attachement réciproque parmi les cités de l'antiquité qui se reconnaissaient le *jus connubii*, et aussi combien elles en étaient avares. Or, par cela seul que dans la forme sociale catholique, l'état civil appartenait au clergé, et que ce clergé était celui non pas d'une seule nation, mais de toutes les nations professant le catholicisme, le *jus connubii* leur était commun à toutes. En effet, lorsqu'un Italien, par exemple, épousait une Suédoise, il suffisait que le mariage fût valide à Stockholm pour que les parens de l'épouse eussent la certitude qu'il serait également valide à Rome ou à Milan. D'un bout de la chrétienté à l'autre, les mêmes canons réglaient les formes à observer, les conditions à remplir, et d'un bout de la chrétienté à l'autre c'était le même tribunal qui était chargé de les appliquer, de les interpréter. Ainsi la plus grande sécurité possible était assurée à ces unions individuelles entre les peuples. Qui oserait dire combien cette sécurité contribuait alors à adoucir les inimitiés nationales, à consolider le droit des gens, et par conséquent à féconder

ce germe de toute civilisation vraiment universelle? Mais ce qui est conséquent, ce qui est rationnel dans le système catholique serait dangereux, serait absurde dans le système de transaction avec liberté de conscience. Partout où prévaut celui-ci, il y a en effet plusieurs clergés, puisqu'il y a plusieurs cultes; et en outre il y a des incrédules de toute opinion qui n'ont point de hiérarchie spirituelle, et cependant ont le droit *légal* d'être incrédules. Si vous attribuez des effets civils aux mariages célébrés n'importe devant quel prêtre, quel ministre, vous serez obligé d'investir les fondateurs des doctrines religieuses nouvelles d'un privilége égal, et en outre vous placerez le non-croyant dans une position plus mauvaise que celle du croyant. Il y aura donc abandon du grand principe de l'égalité des consciences devant la loi, et cela au prix d'une inextricable confusion quant à l'état des époux eux-mêmes et de leurs enfans. Que de procès afin de constater le caractère sacerdotal des officians lorsque, pour être prêtre protestant, le premier venu n'a qu'à inventer une secte et s'en poser le ministre? Quoi qu'on fasse, il faudra bien, dans l'intérêt des familles, en venir à une règle uniforme, à une cérémonie purement civile, qui sera pour les croyans comme l'*exequatur* de la cérémonie religieuse, et qui la remplacera quant aux non-croyans. Les tribunaux s'en référeront exclusivement à cet acte passé devant le magistrat temporel. Ce sera dans cet ordre le *criterium* des droits civils des enfans, des obligations légales des époux, et une impérieuse nécessité disjoignant la sanction religieuse de la sanction légale, réservera celle-ci à l'état civil tenu par le maire.

Mais du moment où la loi humaine ne reconnait plus que le mariage légal, elle seule a qualité pour régler les conditions auxquelles cet acte si important de la vie humaine sera nul ou valide devant elle; et comme il y a autant de lois humaines que d'Etats indépendans, que deviendra ce *jus connubii* que le catholicisme avait en quelque sorte étendu à toute notre espèce? Aujourd'hui qu'un Français épouse une Anglaise dans le pays natal de celle-ci et leur union *légale* en Angleterre ne le sera en France qu'autant que l'époux remplira des formalités inconnues des parens de l'épouse. Que si par négligence ou par mauvaise foi il en omet quelqu'une, leurs enfans légitimes sur une rive de la Manche, seront des bâtards sur l'autre. Et qu'on ne pense pas qu'il s'agit ici d'une simple hypothèse, nous pourrions citer plus d'un exemple de cette conséquence nécessaire du système de transaction. Quoi de plus propre, nous le demandons, à ranimer les antipathies nationales, à faire disparaître rapidement jusqu'aux derniers vestiges du droit des gens?

Dans notre prochaine leçon, nous nous occuperons des élémens nécessaires de toute société.

C. DE COUX.

Sciences Physiologiques.

COURS DE PSYCHOLOGIE CHRÉTIENNE.

HUITIÈME LEÇON (1).

Premier mode de la vie morale continué. — De la sensation dans ses rapports avec la psychologie; de ses moyens et de sa fin. — Du faux centre de l'esprit et de la matière. — Nos sens ne nous mettent en rapport qu'avec le dernier. — Des sens inférieurs; le goût et l'odorat; ils ne peuvent pas nous conduire à l'absolu; ils ont cependant une fonction mystique. — De l'importance de l'odorat comme source des jouissances poétiques; ses rapports avec la sainteté et avec le beau et le laid. — Les organes de ces sens ne sont que simples. — Du tact; hétérogénéité des objets de ce

(1) Voir la VIIe leç. au no 58 ci-dessus, p. 26.

sens; son impuissance pour nous conduire au non-moi; ses objets réduits à deux (à l'étendue et à l'impénétrabilité). — Scepticisme impliqué de l'école d'Edimbourg. — La sensation doit nécessairement s'appuyer sur l'instruction et sur l'enseignement. — Etat de la question psychologique.

Une portion considérable de notre dernière leçon a été consacrée à l'examen de la partie matérielle de la sensation, ce qu'on pourrait appeler son mécanisme; chose d'autant plus nécessaire, que tous les systèmes erronés, qui de nos jours ont eu leur moment de vogue, sont basés sur une appréciation imparfaite du mode de nos relations avec le monde extérieur. Nous croyons que cet examen rapide de la physiologie de la sensation aura suffi pour prouver que, sans une connaissance préalable de l'existence permanente du monde extérieur (ce que ni la sensation seule, ni ses transformations ne pourraient jamais nous donner), nous serions exposés à chaque instant à confondre celles de nos sensations qui ont réellement pour cause un objet extérieur, avec les modifications organiques de notre corps, et même avec ces autres modifications du moi, dont la cause ne réside même pas dans la matière; comme la joie et la crainte, qui ne laissent cependant pas d'opérer des changemens remarquables dans l'organisme du corps. Cet inconvénient nous conduit tout droit au scepticisme spirituel, mis à la mode par l'évêque anglican Berkeley, vers le commencement du siècle passé; erreur encore peut-être plus dangereuse que le scepticisme matériel, et d'autant plus qu'elle s'efforce de s'entourer d'une certaine apparence de sublimité en s'élevant au-dessus de la matière.

Il ne nous reste donc maintenant qu'à traiter la partie purement psychologique du sujet. Quant à la méthode à adopter, elle offre de graves difficultés logiques. Le sens du toucher, par exemple, nous fournit des perceptions aussi hétérogènes de leur nature que celles qui nous arrivent par des organes divers; car certainement il n'y a pas plus d'analogie entre l'impénétrabilité et la chaleur (tous les deux objets du tact) qu'entre le son et la couleur qui sont les objets d'organes séparés. Nous ne prendrons pas cependant sur nous de changer une classification universellement adoptée jusqu'à présent, et qui est basée exclusivement sur la distinction des organes; et cela d'autant plus, que nous devons avouer que nous n'avons rien de plus satisfaisant à mettre à sa place. Seulement il conviendrait de nous rappeler la tendance marquée de la science moderne de réduire les cinq sens à un seul, à celui du toucher; tendance qui vient de recevoir une impulsion nouvelle par certaines expériences faites sur des personnes en état de somnambulisme.

En prenant donc pour point de départ l'organisme du corps de l'homme, nous remarquons cinq voies distinctes par lesquelles la connaissance du monde extérieur nous arrive, et par lesquelles nous établissons nos rapports avec lui. Il est essentiel de faire attention à cette double condition de toute sensation, et de remarquer la transition du moi de l'état passif à l'état actif, circonstance qui se trouve consignée dans la construction même des langues, où *voir* se distingue de *regarder*, et *entendre* d'*écouter*. Pour regarder et pour écouter, il faut déjà un effort de la volonté; ce sont là des actes proprement dits, et, comme tels, ils revêtent nécessairement un caractère moral. La première impression nous vient du dehors par ce que nous sommes convenus de nommer des *impressions;* mais le moi, ainsi ébranlé, se développe suivant sa nature propre, c'est-à-dire comme force, dont les qualités essentielles sont la spontanéité, l'unité et la liberté. Il s'empare de ces impressions multiples et diverses, les examine et les coordonne pour aimer ou pour haïr; car l'amour étant la fin de l'homme, c'est là qu'aboutit toute sensation. L'ordre contingent renfermant deux élémens opposés, le bien et le mal, le moi les débrouille par l'amour et par la haine; il les débrouille, bien imparfaitement sans doute, esclave de la paresse et de la témérité, qui l'entraîne souvent dans des mécomptes terribles; cependant, aimant ou haïssant toujours, bien que souvent à tort, toutes ces impressions finissent par se classer dans l'une des deux catégories du bien et du mal. Et rien n'est

plus naturel ni plus juste; car Dieu, qui est la cause première comme la cause finale de tous les êtres, est amour, comme le disciple bien-aimé nous l'enseigne (1). Or tout est sorti de l'amour et tout y rentrera, et l'homme, en aimant, ne fait que graviter constamment vers son centre. Mais l'homme, par la chute, se trouvant, pour parler d'une manière figurative, en dehors de la circonférence avec des facultés affaiblies, trouve autant de faux centres qu'il y a de points dans la circonférence; et ce qu'il prend pour le vrai centre n'est qu'une prolongation du rayon; ainsi le vrai centre se trouve toujours voilé par le faux, et étant hors du temps et hors de l'espace, il ne nous sollicite que faiblement à cause de la dégradation de notre nature. Notre centre à nous, c'est la matière; la matière, envisagée comme chose et non pas comme signe; nous sommes accablés par la matière et emportés par elle; elle nous enveloppe, elle nous presse de tous côtés. Pour comprendre l'absolu, nous le matérialisons; nous commençons à étudier les propriétés du cercle et de l'hyperbole dans des diagrammes et dans des modèles. Que disons-nous? L'homme n'a-t-il pas pas fini par matérialiser Dieu? et cela même long-temps avant que Dieu eût ennobli la matière en l'unissant hypostatiquement à la nature divine. Ce penchant universel de l'humanité vers l'anthropomorphisme avait sa racine dans un besoin impérieux de tout réduire dans le domaine des sens, de tout *voir* et de tout *palper*. Eh bien! Dieu lui-même, en considération de notre faiblesse et par égard pour cette tendance invincible, s'est matérialisé, si nous osons employer une pareille expression, pour descendre jusqu'à nous; car *il s'est fait homme*. Depuis la venue du Christ, la religion n'est plus une abstraction. Il y a là un homme cloué à la croix pour nos offenses; voilà au moins un fait matériel, un fait sensible qui parle à nos yeux et à nos oreilles; car nous voyons le sang de cet homme innocent répandu sur la terre, nous entendons son dernier soupir, nous mettons nos doigts dans ses plaies.

(1) I. *Ep.* S. Joan., c. IV, v. 8.

Cette mystérieuse substance de la matière, que Dieu a partout marquée de son cachet, et de laquelle il a même formé nos corps, nous la connaissons exclusivement par le moyen de nos sens. On peut l'envisager comme le livre élémentaire dans lequel nous commençons à lire ses perfections, sa puissance et son amour. Comment et par quel procédé passons-nous immédiatement et nécessairement de l'ordre matériel aux ordres supérieurs de la raison et de la foi, tel sera le sujet d'un examen ultérieur; nous nous bornerons pour le moment à cet ordre contingent qui se développe dans le temps et dans l'espace, abstraction faite de ses rapports avec la raison et la foi, bien qu'une pareille séparation soit dans le fait impossible; car la sensation est, de fait, inséparable de l'intuition et de la croyance, comme l'impulsion est inséparable de l'espace et du mouvement. Dans le fait il y a priorité, et voilà tout; mais l'intelligence humaine sait tout séparer en idée; elle examine la figure sans corps, la forme, abstraction faite de sa substance, prérogative dangereuse et féconde en erreurs.

Dans l'examen de nos moyens de rapport avec l'ordre matériel, nous commencerons par ce sens, qui est le plus simple, et dont l'office paraît le moins élevé, puisqu'il regarde exclusivement cette forme de la vie que nous possédons en commun avec la brute. Au premier abord, on dirait que le goût ne mérite guère de constituer une catégorie à part dans une classification psychologique, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, comme nous venons de l'observer, c'est un sens essentiellement animal; de plus, il est en quelque sorte sous la dépendance d'un autre de nos sens, le tact; puisqu'il se trouve forcément combiné avec lui, de manière que nous n'apercevons jamais la saveur d'un corps sans que cette sensation soit modifiée par la sensation de sa grandeur, de sa chaleur, et d'autres de ses qualités qui affectent exclusivement le sens du toucher.

Un autre de nos sens qui a un rapport moins exclusif avec la vie organique, c'est l'odorat; cependant, jamais par l'odorat, pas plus que par le goût, nous ne pouvons parvenir à saisir l'absolu;

quant à leurs rapports avec les destinées supérieures de l'homme, ils paraissent presque nuls. La vue nous donne les arts plastiques, et l'ouïe la musique ; comme le tact, sens universel et prédominant, nous donne la géométrie et nous ouvre la voie des sciences exactes; mais ces deux sens inférieurs, on les dirait renfermés dans le cercle étroit de notre existence terrestre. Cependant ne méconnaissons pas dans cette circonstance la bonté de Dieu, ni leur importance réelle, car, outre l'immense influence qu'ils exercent tous les deux sur le bonheur de cette vie, ils ont en outre une haute mission mystique.

Personne ne révoquera en doute l'action légitime que le corps exerce sur l'âme, action qui est particulièrement à remarquer au moment où l'homme renouvelle ses forces par la nourriture. De tout temps le repas extraordinaire a été une solennité. C'est dans un repas que le Sauveur du monde a fait son premier miracle ; dans un repas il a institué le plus grand des sacremens, et il a même proposé à notre faiblesse, comme un motif de vigilance et de persévérance dans toutes les vicissitudes et dans tous les ennuis de cette vie mortelle, la perspective de nous asseoir à sa table, et d'être même servis par lui. *Beati servi illi, quos cùm venerit Dominus, invenerit vigilantes : amen dico vobis, quòd præcinget se, et faciet illos discumbere et transiens ministrabit illis.* (Luc, c. XII, v. 37.) Les saintes Ecritures nous offrent une foule de passages semblables où ce sens sert de base à la métaphore, et dans lesquels la force du langage a quelque chose qui frappe forcément l'esprit, témoin l'endroit où le roi-prophète, en parlant de ceux qui mettent leur confiance dans le Très-Haut, dit : « Tu les feras boire, Seigneur, au torrent de la volupté ; ils seront enivrés de l'abondance de ta maison. » *Inebriabuntur ab ubertate domûs tuæ : et torrente voluptatis tuæ potabis eos.* (Ps. XXXV, v. 9.)

En nous mettant au point de vue chrétien, nous ne laisserons pas de nous rappeler que ce sens sert de moyen, dans le temps, pour renouveler les forces spirituelles de l'homme en opérant l'union la plus intime qui puisse s'établir entre Dieu et la créature. Par ce sens, l'homme a été précipité dans l'abîme du malheur; par lui il se rétablit dans sa dignité primitive. Que disons-nous? Qu'il se place plutôt dans l'ordre de la grâce au-dessus de tous les anges; car Dieu n'a jamais nourri les anges de son propre corps; il ne les a jamais fait participer hypostatiquement à sa substance : infiniment plus puissant et plus glorieux que nous, dans l'ordre de la création, il n'y a aucun d'eux qui puisse dire à Dieu, *mon Père!* ni à la mère de Dieu, *ma Mère!* Non, Marie, qui est la *mère* des humains, est la *reine* des anges.

Mais, à part toutes les considérations mystiques qui donnent souvent une importance très grande aux choses les plus ignobles, comme signes de nos destinées futures, dans la vie ordinaire, un homme ne peut pas nous donner une marque plus flatteuse de sa considération que de nous admettre à sa table.

Si donc le plus grossier des sens a son côté poétique, combien plus cet autre sens, qui vient se mêler à nos affections les plus intimes? Que serait le printemps sans le parfum de ses fleurs, que nos comparaisons ont si intimement lié aux chants des oiseaux, que la fable persane représente le rossignol comme amoureux de la rose, et son chant comme l'expression de sa passion? Le foyer domestique a ses odeurs mystérieuses et vagues, comme les vêtemens de ceux que nous aimons (1). Le sens de l'odorat, sous le rapport mystique, n'est pas moins important que celui du goût. Cependant, nous devons l'avouer, c'est avec une certaine méfiance que nous entrons sur ce terrain, parce que, en avançant dans les voies mystiques, nous nous éloignons de la science, en employant ce mot dans son sens rigoureux. Mais, dans un cours de *psychologie chrétienne*, on ne peut pas convenablement se borner à envisager exclusivement les fonctions inférieures de ce sens, fonctions par lesquelles il ne fait que constater certaines qualités des corps. Il existe des rapports entre les odeurs et la sainteté qu'il ne faut pas méconnaître.

Dans l'ordre actuel des choses, Dieu

(1) Genèse, c. XXVII, v. 27.

ne se manifeste que d'une manière incomplète; cependant, ce qui n'est pas directement enseigné par la parole, est souvent indirectement révélé dans la nature. Nous avons déjà plus d'une fois insisté sur la nécessité d'envisager la nature comme une langue supplémentaire, comme le complément de la parole. Mais, aidé même de ce puissant secours, nous ne parviendrons jamais à connaître qu'une faible partie de l'être. Ce que nous ne pouvons pas toutefois connaître, nous pouvons souvent le deviner; non pas d'une manière assez nette pour en tirer un avantage pratique, mais suffisamment, pour élever l'âme vers les choses supérieures. Or, c'est seulement par le moyen de notre organisation sensible, que nous pouvons nous mettre en rapport avec les mystères de la nature.

En appréciant cette fonction supérieure des sens, il ne faut pas perdre de vue la véritable nature de l'homme comme étant composé non seulement d'un corps, mais d'une âme et d'un esprit; comme étant quelque chose d'infiniment supérieur aux autres animaux par sa nature intellectuelle, et comme étant même quelque chose de plus qu'une intelligence par sa nature spirituelle. Comme animal, malgré sa supériorité reconnue, l'homme n'aurait qu'une connaissance bien bornée de la nature; mais comme intelligence il la perçoit et la comprend, dans son universalité et dans ses rapports. Cependant, c'est exclusivement en vertu de sa nature spirituelle, éclairée par la tradition, tant sacrée que profane, qu'il parvient à en saisir la signification, ou, en d'autres mots, qu'il peut arriver par elle jusqu'à Dieu. Ces trois formes de l'être subjectif étant, de fait, inséparables dans l'homme (quant au temps), puisque leur coïncidence constitue sa spécialité, chaque sensation doit nécessairement avoir, non seulement son sens animal, mais de plus son sens intellectuel, et au-delà de tous les deux, un sens spirituel ou mystique. Dans l'odorat et dans le goût nous ne possédons pas le moyen de constater ce sens intellectuel, comme dans le toucher et la vue, et même dans l'ouïe; mais le sens mystique ne nous échappe pas, comme nous venons de le constater, en parlant du goût, bien que ce sens soit souvent obscur et entouré de mystères; comme est nécessairement tout ce qui regarde le mystique.

Le sens de l'odorat a, comme nous venons de le dire, un rapport spécial avec la sainteté; comme celui du goût, il fournit aux saintes Écritures une abondance de riches métaphores; l'Église même, dans l'admirable langage symbolique de son culte, figure, par les légers nuages parfumés qui enveloppent ses autels, les prières de ses enfans montant vers le ciel; et le disciple bien-aimé, dans ses visions prophétiques, *voyait* ces mêmes prières, comme des odeurs conservées dans des vases d'or. (*Apoc.*, chap. v, v. 8.) C'est un fait très certain, et que chacun peut vérifier en remontant à des sources historiques bien authentiques, que les restes mortels des saints ont souvent exhalé de riches parfums; tandis que la présence de l'esprit immonde a laissé après lui une puanteur infecte. Il serait peut-être téméraire d'ajouter à ces indications générales, des exemples pris dans l'époque actuelle et dans les limites plus étroites de l'expérience particulière. Nous ne parlerons donc pas de cette mousse qu'on recueille sur les bords d'une célèbre fontaine miraculeuse (1) en Angleterre, bien que nous n'hésitions pas à avouer que nous nous sommes donné la peine de vérifier la propriété qu'elle possède, de répandre un parfum riche et permanent; parce que ce parfum pourrait, à la rigueur, résulter d'une cause purement physique; mais dans l'intérêt de ceux de nos lecteurs qui attachent de l'importance aux phénomènes extraordinaires, nous prendrons sur nous la responsabilité de rapporter un cas où le sens de l'odorat paraît avoir été modifié, en l'absence même de tout agent physique. Bien que le fait ne repose que sur l'autorité d'une seule personne, il est pour nous au-delà de l'atteinte du doute; néanmoins, comme nous ne pouvons pas faire partager au lecteur notre foi entière dans cette personne, il donnera à ce fait telle valeur qu'il trouvera convénable. Nous ajoute-

(1) Holy-Well. Butler, *Vie de sainte Wénéfride*, au 3 novembre.

rons seulement, que puisque la science a nécessairement ses côtés mystérieux, par le contact de l'ordre naturel et de l'ordre spirituel, ceux qui veulent approfondir les choses doivent se servir, avec prudence, de tous les moyens légitimes pour dissiper les ténèbres.

La personne à laquelle nous venons de faire allusion avait été chargée de l'arrangement des affaires temporelles d'une communauté de religieuses d'un ordre très sévère, et qui, dans ce moment-là, se trouvait dans de grands embarras par suite d'extrême pauvreté. Plusieurs fois dans ses rapports avec la supérieure, qui était un très saint personnage, la personne en question avait remarqué une assez forte odeur aromatique, qu'elle ne savait mieux comparer qu'au parfum de certaines gommes étrangères. Cette circonstance, dans le moment même, n'avait fait sur elle aucune impression; elle se la rappelait seulement plus tard, en éprouvant la même chose, dans un autre couvent de l'ordre. Alors, attribuant tout simplement cette odeur à quelque substance employée dans la conservation des habits, qui sont tous en laine, et cédant à un mouvement de curiosité assez naturelle, elle s'avise de demander ce qu'on employait pour cette fin; grande fut sa surprise, elle l'avoue, en apprenant que les religieuses, dans cet ordre sévère, n'avaient d'autres vêtemens que ceux qu'elles portaient, et quant aux drogues aromatiques ou autres substances odoriférantes, elles n'avaient dans tout le couvent que l'encens renfermé dans la sacristie pour l'usage de leur église, et qui n'en sortait jamais; d'ailleurs l'odeur en question n'avait aucune analogie avec celle de l'encens. Dès ce moment elle voyait dans cette circonstance quelque chose d'inexplicable; et sans vouloir la caractériser, elle a cherché en vain à s'en rendre compte par des moyens naturels, c'est-à-dire par des lois *connues* de la physique.

Il nous reste maintenant à parler des trois sens supérieurs, le tact, l'ouïe et la vue; et comme ce premier exerce une puissance modificatrice sur toutes les impressions qui sont l'objet des deux autres, les constituant en quelque sorte dans le temps et dans l'espace, c'est par lui que nous commencerons. Dans la formation du corps humain, il est à remarquer que, tandis que les sens inférieurs n'ont qu'un seul organe, les sens de l'ouïe et de la vue offrent une organisation double, et que le sens du tact présente, en quelque sorte, une organisation universelle; car, bien que les mains, avec leur mécanisme admirable, soient les organes propres de ce sens, sa sensibilité s'étend sur toute la surface du corps. On peut donc dire que la nature même est intervenue pour marquer d'une manière visible l'importance de leurs fonctions respectives.

Le tact, envisagé seulement sous le rapport de sa priorité dans le temps, acquiert une très grande importance psychologique; car quoique la mémoire ne renferme aucun détail sur cette première période de notre existence qui a précédé la naissance, il est plus que probable que nous acquérons alors les idées métaphysiques du temps et de l'espace, auxquelles, en naissant, vient s'adjoindre la grande idée morale de la douleur. La douleur! compagne inséparable de l'homme sur la terre. Elle l'attend à son entrée dans la vie, pour le flétrir de son baiser glacial, en lui disant : Tu es à moi, car je suis ton épouse, et par la loi suprême de Dieu rien ne peut nous séparer; rien que la mort. — Dans ce moment pénible, obsédé dans tous ses sens, par le froid, par la lumière, et par le bruit, son premier acte est un cri lugubre, par lequel il ratifie ses épousailles avec celle qui le réclame. Mais dans le moment même, il éprouve déjà la touchante bonté de Dieu, qui, à côté de la douleur, a placé la joie, comme signe de la destinée ultérieure de l'homme; une douce chaleur le ranime, et un nouveau sens est évoqué par la nourriture délicieuse qui vient renouveler des forces défaillantes; il se sent doucement pressé contre ce sein maternel qu'il vient de déchirer par des douleurs atroces, et le premier sommeil l'initie au grand secret de la vie; c'est-à-dire, à la loi universelle de la succession de l'action et du repos.

Nous avons déjà fait allusion à une certaine hétérogénéité apparente dans les objets de ce sens, qui sert de véhicule

aux impressions aussi disparates que sont celles de l'extension et de la chaleur; mais cette diversité est loin de finir là; car par ce même organe nous apercevons les modifications de l'organe même; et certainement la douleur d'une blessure ou d'une contusion ne ressemble pas plus à la chaleur que la chaleur ne ressemble à l'extension. Il est donc bien évident, qu'en l'absence de ces connaissances qui nous viennent du dehors, et qui sont totalement indépendantes de la sensation, au point de vue psychologique, nous ne parviendrons jamais à séparer objectivement la sensation de la douleur de celle de l'extension et de l'impénétrabilité; rapportant l'une à notre propre corps, et les autres à quelque chose du dehors. Nous n'aurions pas même le moyen de distinguer nos sensations de nos passions, et pour le moi, envisagé comme une abstraction matérielle, il n'y aurait pas lieu de chercher en dehors de lui-même la cause de cette douleur purement physique qui résulte d'une blessure, pas plus que cette autre douleur qui a une origine morale et purement subjective, comme la tristesse et la crainte. Et cette observation peut s'appliquer à toutes nos sensations en général; car nous avons déjà réduit la sensation, quant au moi, à un léger ébranlement de l'appareil nerveux; or, nos passions étant précédées, ou au moins accompagnées, de certains changemens analogues, la seule différence pour le moi, non éclairé du dehors, serait que, dans le premier cas, ces vibrations partiraient de la surface du corps, et que dans le dernier elles auraient pour origine les grands viscères intérieurs; car rien n'est plus constant que la sympathie qui existe entre les passions et les principaux organes de la vie. Nous avons déjà eu occasion, en traitant ce sujet, de faire allusion aux effets physiques de la crainte et de la colère, et les mots *pitié* et *entrailles* peuvent être regardés comme synonymes dans presque toutes les langues, tant anciennes que modernes.

Les qualités permanentes des corps, qui sont les objets de ce sens, peuvent se réduire, par l'analyse, à deux; savoir, l'extension et l'impénétrabilité. Dans la première catégorie, où la substance est subordonnée à la forme, nous classons tout ce qui a rapport à leur grandeur, à leur divisibilité, à leur figure et à leur mouvement. Dans la seconde, faisant abstraction de la forme générale, nous les considérons exclusivement comme substance; comme solides, liquides ou gazeux; comme durs ou mous; comme raboteux ou lisses, et ainsi de suite. Il est évident que toutes ces qualités des corps, qui constituent les objets de ce sens, ne sont tout simplement que des modes de résistance ou d'extension. Un corps est dur ou mou autant qu'il offre plus ou moins de résistance; et il est solide, liquide ou gazeux selon les lois de cette résistance. Il est raboteux quand il se rencontre des intervalles entre les divers points sensibles de cette résistance; il est lisse quand cette résistance est uniforme. La même observation s'appliquera aux autres qualités des corps dont nous venons de parler; par la figure d'un corps, nous entendons les limites de son extension, et par sa grandeur la quantité relative de cette extension; quant à sa divisibilité, la divisibilité n'est qu'un autre mot pour l'extension même, la divisibilité infinie étant un attribut de l'espace plutôt que de la matière. Si nous exceptons donc le mouvement, qui n'est pas une qualité permanente, mais tout-à-fait accidentelle, tout se réduit à l'impénétrabilité et à l'extension. Le mouvement peut même en quelque sorte se résoudre dans cette dernière par ses rapports nécessaires avec l'espace.

Mais bien que toutes les modifications de l'organe du tact puissent se résoudre dans les perceptions de l'extension et de l'impénétrabilité, il faut bien nous garder de l'erreur capitale d'attribuer à ce sens la puissance de nous révéler l'existence d'un monde extérieur; car les modifications de l'organe du toucher, comme de tous les organes de nos autres sens, se bornent, quant au moi, envisagé comme le centre interne de la conscience, à un léger ébranlement de la matière cérébrale. Sans vouloir approfondir les moyens de rapport qui existent entre l'esprit et la matière, entre le moi et les objets extérieurs qui viennent le modifier, il faut que ces rapports aient

une existence réelle et matérielle, quant au corps, qui en est l'instrument; et le moi étant jusqu'à un certain point passif, sa perception des choses extérieures se borne à un léger changement dans l'état de cet organisme qui lui sert d'instrument; changement qui peut résulter, comme nous venons de le voir, d'une cause toute différente des impressions extérieures. De manière que tout ce que nous gratifions du titre imposant de monde réel ou de monde extérieur, pourrait à la rigueur, abstraction faite de l'ordre de la foi, se borner à certaines modifications subjectives. Voilà le dernier résultat de l'analyse de la sensation et de son mécanisme. Le docteur Brown, le successeur de Dugald Stewart, et qui résume en quelque sorte dans son enseignement le résultat de ce long et sage examen, par lequel l'école d'Édimbourg s'est justement distinguée, en parlant de cette matière, s'exprime ainsi :

« Les défenseurs les plus zélés de l'exis« tence réelle du non-moi sont cepen« dant obligés d'admettre, que bien qu'il « n'existât aucune chose créée, autre que « le moi, cet être eût pu se trouver con« stitué de telle manière qu'il aurait « éprouvé la même série de modifications « sous l'influence de certains phéno« mènes successifs ; phénomènes dont « maintenant une si grande partie est at« tribuée à l'action des choses extérieu« res. » Nous voilà donc arrivé au scepticisme spiritualiste de Berkeley par la méthode analytique de l'école d'Edimbourg. Les personnes qui sont curieuses d'apprécier les argumens par lesquels il établit cette proposition, les trouveront développés dans le Cours qu'il a publié sous le titre de Philosophie de l'Esprit humain (*the Philosophy of the human mind*), chapitre 22 et suivans.

Il nous serait impossible, vu le cadre que nous avons adopté dans ces leçons, de poursuivre cette matière plus loin ; d'ailleurs, il nous paraît que nous avons assez dit pour prouver qu'une *connaissance* quelconque ne peut jamais être le résultat de la sensation seule. Quant à l'organisme du corps et quant à ce mécanisme qui paraît la condition obligée de toute sensation, nous pouvons très bien distinguer la différence qui caractérise le mode d'agir de chacun de nos sens; et bien que tous paraissent vouloir se réduire au seul sens du toucher, puisque nous voyons dans certains cas pathologiques que ce sens fait à lui seul la fonction de plusieurs autres, néanmoins dans la vue et dans l'ouïe il existe un milieu entre le moi et l'objet proprement dit; et dans le goût et dans l'odorat, nous remarquons des circonstances qui les distinguent assez du tact ordinaire, bien que dans tous les cas il y a toujours contact entre l'objet et le sujet. Mais ici finit le rôle de l'analyse, et sous le rapport psychologique il faut avouer qu'elle se réduit à peu de chose, puisque nous ne possédons aucun moyen pour constater jusqu'à quel point les sens se modifient mutuellement, et encore moins jusqu'à quel point les sensations en général sont modifiées par l'intuition et éclairées par la foi.

Le moi étant un organisme vivant, nous n'avons pas le droit de faire une théorie de la vie morale en supprimant une ou plusieurs de ses conditions essentielles; sous ce rapport la psychologie doit être en tout cas soumise aux mêmes règles que la physiologie, où, en traitant de la vie naturelle, il faut toujours envisager l'ensemble de ses phénomènes, bien que pour faciliter les progrès de la science on les examine successivement et en détail. Il serait donc ridicule de prétendre que la vie *physique* a son origine dans tel ou tel phénomène, puisque plusieurs se présentent simultanément; cependant, en voulant remonter à l'origine de la vie *morale*, des écrivains du siècle passé n'ont trouvé aucun inconvénient à envisager exclusivement les fonctions de notre organisme sensible, en laissant complètement de côté les influences incontestables de l'intuition et de l'enseignement.

Notre connaissance du moi et du nonmoi s'est développée simultanément sous l'influence également simultanée de la sensation, de l'intuition et de l'enseignement. C'est par nos sens, sans doute, que s'établissent nos rapports directs avec le monde extérieur; mais en même temps que nous sommes parvenus à connaître les êtres contingens au même instant, éclairés par la lumière de la raison,

nous passons du contingent à l'absolu, du visible à l'invisible. De plus, l'enseignement que tout homme ne manque pas de recevoir avec la vie même, ou de ses parens, ou de ceux qui ont reçu de Dieu la haute mission d'enseigner, en lui révélant l'origine, la nature et la fin des choses visibles, établit leurs rapports avec l'ordre invisible et les rapports de tous les deux avec Dieu, complétant ainsi cette unité trinaire et essentiellement indivisible qui non seulement caractérise sa nature à lui, mais qui se retrouve partout dans le non-moi, et revêt pour nous un caractère de nécessité logique. La substance implique la forme, et la substance unie à la forme, implique la cause intelligente et efficiente; et ce que Dieu a uni, personne n'a le droit de le séparer. Bâtir donc des systèmes sur la seule sensation, abstraction faite de la raison et de la foi, c'est se tromper par un jeu de mots ingénieux à la vérité, mais bien fatal dans ses conséquences. Celui qui abuse de la parole, se rend coupable d'une prévarication que Dieu ne manque jamais de punir; car la parole est un don particulier par lequel l'homme est distingué de tous les autres êtres organisés; et la dernière preuve de la colère divine, c'est de permettre que le prévaricateur devienne lui-même la dupe de ses propres sophismes. Il est livré par Dieu à cette puissance inhérente de l'erreur, que saint Paul paraît envisager comme un effet naturel, et qu'il nomme son *opération;* effet qui conduit à croire ce qui n'est pas vrai. *Ideò mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio.* II. Thess., c. II, v. 10.

J. Steinmetz.

Sciences Physiques et Mathématiques.

COURS D'ASTRONOMIE.

SEIZIÈME LEÇON (1).

De la mécanique céleste. — Tourbillons de Descartes. — Théorie de l'attraction, ou pesanteur universelle. — Perturbations planétaires. — Explication des inégalités de la lune, du mouvement des lignes nodales, de la précession des équinoxes et de la nutation. — Des marées. — Considérations philosophiques sur la nature et la cause de l'attraction.

242. Nous avons étudié jusqu'ici les lois des mouvemens célestes, mais en tant qu'elles étaient du domaine de l'observation; le calcul ne nous a servi qu'à formuler ses données et à en suivre les conséquences. Mais la curiosité ou plutôt les besoins légitimes de l'esprit humain l'ont poussé de bonne heure hors du cercle de la simple expérience; il a voulu savoir le secret intime de ces mouvemens; il s'est demandé comment les corps célestes se soutenaient dans l'espace, et pourquoi ils exécutaient les uns autour des autres ces révolutions singulières que l'astronomie ancienne avait si étrangement compliquées. Il est inutile de dire que les solutions données à ce double problème avant les temps modernes, étaient toutes dépourvues d'un caractère sérieux; mais je dois faire remarquer que les idées absurdes qu'on prête sur cette matière à l'immortel Ptolémée, sont absolument sans fondement, pour ce qui le concerne. Les douze cieux et les sphères de cristal emboitées les unes dans les autres, sont des chimères dues à l'imagination des astrologues du moyen âge, et il n'en existe pas la moindre trace dans les ouvrages des astronomes grecs. Quelles que fussent, à cet égard, les idées de l'auteur de l'*Almageste*, idées certainement fort incomplètes, si tant est que Ptolémée se fût fait sur la matière un système quelcorque, il est certain du moins

(1) Voir la xve leçon au n° 57, p. 181.

qu'il n'est pas l'auteur d'une théorie physique, qui, outre son absurdité manifeste, est absolument incompatible avec son système astronomique.

243. Descartes est le premier qui ait tenté de ramener aux lois de la mécanique l'ensemble des mouvemens célestes. Quelque peu heureuse qu'ait été la solution donnée par le célèbre philosophe français, l'idée avait le mérite d'être neuve, logique, et fort simple dans son principe. « Qu'on me donne la matière et le mouvement, disait Descartes, et je formerai le monde. » Et, en effet, l'illustre rêveur avait créé un monde, peu solide, il est vrai; mais, au moyen d'un très petit nombre de principes et de données fondamentales, il avait organisé l'univers dans ses plus petits détails. Il avait pris une matière homogène, divisée en petits cubes, et remplissant tout l'espace; ces petites masses avaient été livrées à un mouvement de circulation, duquel, par l'effet des chocs et frottemens, était résultée l'érosion des angles et de toutes les parties saillantes. De là, trois sortes de matières : l'une avait formé les étoiles; celle-là était entièrement globulaire, et provenait des petits cubes débarrassés de leurs angles; les débris de l'érosion formaient la matière striée dont se composaient les planètes; enfin, la fine poussière qui résultait de ces brisures et de ces triturations, fut la *matière subtile* qui jouait le principal rôle dans la mécanique de l'univers. Cette matière subtile, entraînée, tant par son mouvement primitif, que par celui des globes célestes formés de la matière globuleuse et striée, et qui continuaient de tourner sur eux-mêmes, forma autour de ces corps d'immenses *tourbillons*, semblables à ceux que l'on voit sur les eaux profondes, et au centre desquels se trouvent des masses d'écume, qui, dans cette hypothèse, représentent les corps célestes. Ainsi, le soleil en tournant sur lui-même, entraîne un très grand tourbillon de matière subtile; mais rien n'empêche que dans ce tourbillon principal ne se trouvent d'autres corps tournant aussi sur eux-mêmes par une semblable raison; d'où résultent deux faits. 1° Les corps moins massifs devront ainsi tourner autour du corps principal dans le tourbillon duquel ils se trouvent; telles sont : la terre, toutes les planètes principales et les comètes. 2° Ces corps secondaires entraîneront à leur tour des tourbillons d'ordre inférieur et proportionnés à leur taille. De sorte que si d'autres masses plus petites se trouvent dans ceux-ci, elles seront entraînées par les tourbillons des planètes, et seront leurs satellites. Les satellites, enfin, qui tournent ou peuvent tourner autour d'un axe, pourraient bien avoir aussi leurs tourbillons et des satellites plus petits qu'eux. Les comètes étaient des astres appartenant à un système voisin du système solaire, mais tournant aux confins de leur tourbillon. D'où il arrivait que celui du soleil les absorbait quelquefois, mais pour les restituer par l'effet d'une violence semblable de la part du tourbillon dépouillé; ce qui expliquait le hasard des apparitions de ces astres. Les pressions mutuelles de ces tourbillons voisins modifiaient le mouvement circulaire par une sorte d'écrasement réciproque; ce qui occasionnait des déplacemens dans la position des planètes, d'où résultait à la rigueur quelque chose comme un mouvement elliptique. Les étoiles étaient autant de soleils éclairant des mondes semblables à notre système planétaire, susceptibles d'ailleurs de se changer en corps opaques par l'invasion des scories à leur surface; c'est de la sorte que notre terre n'est qu'un soleil encroûté, et notre véritable soleil central est menacé de subir quelque jour le même sort, comme l'indiquent les taches nombreuses qu'on aperçoit sur son disque.

Dans ce système, il n'y a pas lieu de demander comment la terre, les planètes, le soleil et les étoiles se tiennent suspendus dans l'espace. Ces masses sont portées par la matière subtile, et nagent au centre des tourbillons comme un bateau sur l'onde ou un aérostat dans l'atmosphère. La pesanteur terrestre n'est pas autre chose que la résistance de la matière subtile tournant avec la terre, et rabattant vers la surface de celle-ci les corps qui s'en échappent. Du reste, cette matière subtile n'est autre chose que celle qui constitue la lumière. Ce n'est pas des corps qu'on appelle lumineux, que la lumière émane; elle n'est

pas, comme le croit le vulgaire, une portion de leur substance, lancée à travers l'espace ; elle existe indépendamment d'eux, et est mise en vibration par leur surface, comme l'air vibre sous l'action des corps sonores. Descartes la compare, s'il m'en souvient bien, au bâton d'un aveugle, qui transmet à sa main l'impression et la connaissance de la matière que ce bâton touche, et dont il reçoit un ébranlement dont la forme détermine telle ou telle sensation.

244. Il faut voir dans le *Monde* de Descartes les applications de détail de ces principes fondamentaux. Nous avons déjà dit qu'il s'était chargé à bon compte de l'organisation complète de l'univers ; et, en effet, il rend raison de tout avec sa matière striée, sa matière subtile et ses tourbillons. L'enchaînement de toutes les parties de son vaste système est extrêmement remarquable ; et, s'il est, comme on l'a dit avec raison, le roman de la nature, c'est un roman plein de charmes, qu'une foule d'hommes de talent ont accepté comme la véritable histoire du monde. Il est vrai qu'il a été bien remanié et m difié par les héritiers de Descartes. A mesure que la théorie newtonienne lui portait quelque nouveau coup, les Cartésiens le paraient au moyen de quelque nouvelle hypothèse. Du reste, il est extrêmement remarquable que les idées de Descartes sur la nature de la lumière, tombées comme tout le reste de son système devant les théories de Newton, ont reçu depuis le commencement de ce siècle une réhabilitaion complète, en ce sens que la lumière est aujourd'hui considérée par tout le monde comme une matière tout-à-fait indépendante des corps lumineux dont le rôle unique est de la mettre en vibration. La matière subtile de Descartes ne serait autre chose que l'éther des physiciens modernes. Il est vrai de dire que cette idée n'existait pour Descartes qu'à l'état d'hypothèse ; il l'avait imaginée, mais sans songer à l'établir sur des bases expérimentales ou rationnelles ; elle résultait pour lui de l'ensemble de son système, mais sans avoir avec ce système une relation nécessaire. Elle pouvait donc s'en détacher et lui survivre, comme elle l'a fait en réalité ; mais entre les mains des modernes, elle a pris un corps qui la place au rang des connaissances sérieuses. Et, toutefois, quel que soit l'intervalle qui sépare une théorie positive d'un produit de la pure imagination, cette idée sur le mode d'existence de la lumière n'en fait pas moins le plus grand honneur au philosophe français.

Quant au fond du système des tourbillons, il ne tarda pas à révéler ses faiblesses ; battu en brèche par la théorie et l'expérience tout à la fois, il succomba, malgré la résistance opiniâtre de ses partisans, sous les coups, et, il faut bien le dire, sous les dédains de l'école de Newton. Parmi les objections fort nombreuses qui le combattent, je n'en citerai que deux ou trois. D'abord, Newton démontra que le *plein* de Descartes était impossible, et cela, en en appelant simplement à l'autorité des comètes. Les orbites de toutes les autres planètes connues sont à peu près dans le même plan, ce qui ressortait assez bien des hypothèses fondamentales de Descartes ; mais voici les comètes qui traversent les cieux en tous sens, même dans des directions opposées au mouvement général des planètes. D'où il devrait résulter la destruction du mouvement cométaire, par l'effet de celui du tourbillon qui tourne en sens opposé, et qui devrait ensuite entraîner dans le même sens que lui l'astre malencontreux. Or, on voit précisément tout le contraire arriver ; les comètes ne perdent pas leur mouvement ; bien plus, ce mouvement s'accélère toujours quand elles nous deviennent visibles, parce qu'elles approchent du périhélie ; et jamais on ne voit leur mouvement, quel qu'il soit, changer de direction pour prendre celle du prétendu tourbillon solaire. Donc il faut rejeter l'existence de celui-ci, et laisser l'espace tout-à-fait libre pour le mouvement des comètes. Toutefois, il y a lieu de remarquer à ce sujet que, d'après les idées actuelles, l'espace est occupé par une matière analogue à la matière des tourbillons ; ce qui semble détruire l'argument que nous venons d'exposer. Mais il faut admettre aussi que la densité de l'éther est si faible, qu'il n'oppose pas au mouvement des planètes de résistance appréciable depuis deux mille ans, à

moins qu'il n'agisse sur les comètes, comme on est porté à le croire aujourd'hui. Mais cette faible densité ne s'accorde pas d'ailleurs avec l'ensemble du système de Descartes.

Une seconde objection capitale contre le système des tourbillons, c'est que l'explication qu'il donne de la pesanteur terrestre est complétement en désaccord avec les faits tels qu'ils doivent résulter des lois de la mécanique. En effet, la chute des corps est attribuée au mouvement du tourbillon terrestre, dont la matière repousse vers son centre tout ce qui tend à s'en écarter. Quelle que soit la cause précise de cette répulsion, ce qui n'est pas très facile à voir, il est certain qu'elle doit se faire dans un plan parallèle à la direction du mouvement commun de toutes les couches du tourbillon : d'où il suit que la chute des corps se ferait perpendiculairement à l'axe de rotation de la terre; de sorte que les corps, au lieu de suivre dans leur chute la direction du rayon terrestre représenté par le fil à plomb, devraient tomber obliquement en suivant une route parallèle à l'équateur. Voici donc un second fait fondamental, complétement en désaccord avec la théorie cartésienne.

Enfin, il est ici une troisième remarque à faire, laquelle met immédiatement à nu sa faiblesse, disons mieux, la puérilité du système des tourbillons. Qu'était-il besoin de chercher un moyen de tenir les planètes suspendues dans l'espace, et de leur donner pour support la matière subtile, comme l'eau de l'Océan sert d'appui à un navire? Pourquoi les planètes isolées tomberaient-elles? Qu'est-ce donc que tomber? Nous voyons bien que les corps terrestres, abandonnés à eux-mêmes, se rapprochent de la terre, dont ils font partie; mais pourquoi la terre isolée prendrait-elle un mouvement quelconque? De quoi se rapprocherait-elle? Et quelle sorte d'effet veut-on prévenir en la faisant nager dans l'éther? Il en est de même du soleil, qu'on fait flotter au centre de son tourbillon pour l'empêcher de tomber. En cela, Descartes a cédé, sans s'en apercevoir, à l'entraînement des idées vulgaires. Remarquons, en passant, que, d'après cette théorie, la matière subtile est plus dense que les masses qui sont suspendues au centre des tourbillons.

245. Laissons donc là les rêves de notre grand philosophe, donnant dans sa physique un démenti aux règles si sages qu'il avait posées dans sa Méthode, et entrons avec Newton dans la voie qui le conduisit à la découverte du vrai mécanisme de l'univers. La pesanteur terrestre est un fait; or, avant d'en rechercher le principe, il était sage d'en constater l'étendue et les limites. Avant Newton, personne ne s'était fait cette question : A quelle hauteur les corps cesseraient-ils de tomber vers la terre? La pesanteur agit jusqu'au sommet des plus hautes montagnes, et avec la même intensité apparente que dans les lieux les plus bas; sans doute elle ne cesse pas d'agir à un mètre de leur sommet; elle s'étend dans l'espace; un corps lancé plus haut que ces sommets retomberait encore; mais y a-t-il un point où l'effet cesse avec la cause? Pour le savoir, il faut chercher s'il y a quelque part plus haut, un ou plusieurs corps qui ne manifestent aucune tendance à se rapprocher de la terre. Or, le premier que nous rencontrons en nous éloignant de notre globe, c'est la lune, notre satellite, éloigné de nous de 95,000 lieues. La lune tombe-t-elle vers la terre, ou du moins y a-t-il quelque chose dans sa manière d'être qui soit le résultat d'une semblable tendance? Oui, et cela est manifeste; car la lune se meut autour de nous, c'est-à-dire qu'à chaque instant elle quitte l'élément de sa trajectoire, élément qu'elle devrait suivre indéfiniment en ligne droite, en vertu du principe fondamental de l'inertie : or, au lieu d'aller se perdre ainsi dans l'espace bien loin de notre globe, elle s'en rapproche à chaque instant, puisqu'elle en reste à peu près à la même distance : donc il y a une force qui, à chaque instant, la ramène vers la terre; force évidemment analogue à la pesanteur terrestre, et peut-être même identique avec cette dernière force. De même, la terre, qui, en vertu de son inertie, devrait se mouvoir indéfiniment en ligne droite sur chaque élément de sa courbe, qui, par conséquent, tend, à chaque instant, à s'éloigner du soleil, pour aller se perdre au loin dans l'espace; la terre,

dis-je, restant toujours à la même distance du soleil, du moins à fort peu près, il faut en conclure qu'elle est enchaînée par une force dirigée vers le centre de cet astre, et qui l'en rapproche à chaque instant. Donc la terre pèse sur le soleil, et par la même raison toutes les planètes; de même que la lune pèse sur nous, et les satellites planétaires sur les corps qui sont le centre de leur mouvement. Ainsi se trouve posé le principe de la *gravitation universelle*.

246. Cependant ce principe n'existe encore pour nous qu'à l'état d'hypothèse, en ce sens, du moins, que nous ignorons encore si la pesanteur terrestre n'est qu'un cas particulier de cette tendance universelle des corps vers un certain centre de mouvement. D'ailleurs, nous ne connaissons pas encore les lois suivant lesquelles agit cette pesanteur générale : or, ce n'est que par l'étude de ces lois que nous pouvons reconnaître si tous ces mouvemens sont enchaînés; si la gravitation céleste et la pesanteur terrestre sont des conséquences concordantes d'un seul et même principe. Enfin, il faut suivre ce principe dans toutes ses applications; voir si toutes les particularités des mouvemens sidéraux s'accordent avec les lois que nous croyons avoir constatées par l'étude de quelques uns, et en sont les résultats naturels et nécessaires; car ce n'est qu'à cette condition que notre hypothèse, fondée d'abord, il est vrai, sur une induction puissante, se trouvera appuyée sur des bases solides, et élevée à la hauteur d'une véritable théorie. Or, voici la marche suivie par Newton pour parvenir à ce but.

Rappelons-nous les trois principes auxquels on a donné les noms de *lois de Keppler*. Ce sont des règles fixes, déterminées par l'observation ; et puisque ce sont des faits vérifiés, à part toute idée théorique, il n'y a qu'à chercher par le calcul dans quelles conditions doivent agir des forces motrices pour conduire aux résultats observés ; puis, comme moyen de vérification, rechercher si les lois conclues des formules géométriques conduisent, dans chaque cas particulier, aux chiffres donnés par les observations. Ainsi, nous avons démontré rigoureusement, quoique par une géométrie fort élémentaire, qu'en admettant qu'un mobile fût soumis à une force de projection instantanée, plus à une force accélératrice dirigée vers le centre du soleil, les aires décrites par le rayon vecteur du mobile, dans le plan de la trajectoire, étaient proportionnels aux temps. Or, rien n'est si aisé que de démontrer la réciproque; c'est-à-dire d'arriver à ce résultat fort simple; que, si l'on reconnaissait par observation que les aires rapportées à un point fixe, tel que le soleil, sont proportionnelles aux temps, il faut en conclure que le mobile est assujetti à une force de projection instantanée, et à une seconde force *dirigée vers le centre du soleil*. Tel est le premier résultat sortant des incontestables lois de Keppler ; et cette conséquence est aussi irréfragable que la loi dont elle émane.

Partant de ce principe et admettant encore en fait que le mobile décrit une ellipse, Newton arrive à démontrer, par un profond calcul, que, sous cette double donnée, la force accélératrice qui dirige ce mobile vers le soleil, agit *inversement au carré de la distance*. Ceci n'est point une hypothèse; c'est une conséquence mathématique et nécessaire des données de l'observation; et, à moins de s'inscrire en faux contre le raisonnement géométrique, il faut accorder la formule que je viens de signaler comme la *loi* suivant laquelle agit l'*attraction* solaire. Mais cette attraction, cette pesanteur, qu'on reconnaît être une fonction de la distance, n'est-elle pas aussi une fonction de la masse du corps attirant et du corps attiré? Cela est au moins vraisemblable; mais, en appliquant aussi le calcul à la troisième loi de Keppler, savoir, que les carrés des temps des révolutions planétaires sont entre eux comme les cubes de leurs grands axes, on arrive à ce résultat que la force accélératrice est la même dans chaque planète pour une même unité de masse ; et par conséquent que l'*attraction est proportionnelle à la masse*. Voilà donc une seconde *loi* suivant laquelle agit cette force. Réciproquement, Newton démontre, par le calcul, qu'en partant des deux lois que nous venons d'établir, il en résulte mathématiquement les trois faits fondamentaux que

Keppler a déterminés par l'observation, et en particulier que la trajectoire, d'un mobile attiré selon le rapport inverse du carré de la distance, est l'une des quatre sections coniques dont le corps attirant occupe un des foyers; et telle est, en effet, la position du soleil dans les ellipses que décrivent autour de lui toutes les planètes.

247. Mais il nous faut avoir une vérification numérique de ces résultats; ce sera un criterium de la théorie; or, ce criterium, c'est la lune qui va nous l'offrir. A la surface de la terre, c'est-à-dire à une distance du centre égale à un rayon terrestre, l'action de la pesanteur ou de l'attraction du globe a pour mesure, comme on le prouve en physique, le nombre $9^m,8088$, c'est-à-dire l'espace qu'un corps pesant est capable de parcourir en tombant après une seconde de chute. La distance de la lune à la terre est moyennement de 60 rayons terrestres, nombre dont le carré est 3600; d'où il résulte que l'action de la pesanteur terrestre sur la lune serait, d'après la loi du rapport inverse du carré de la distance, 3600 fois moindre que son action sur les corps placés à sa surface, ou $\frac{9,8088}{3600} = 0^m,002724$. La chute de la lune vers la terre dans une seconde de temps, est nécessairement égale à la force centrifuge, force qui a pour mesure, comme on le démontre en physique, le carré de la vitesse du mobile, divisée par le rayon osculateur au point de la trajectoire que l'on considère. Pour simplifier les calculs, considérons l'orbite lunaire comme un cercle d'un rayon moyen = 60 rayons terrestres, ou 95460 lieues, cette circonférence sera donc 59979427 lieues; elle est décrite en 27j,32; divisant par ce nombre, on aura le chemin parcouru dans un jour; puis divisant successivement par 24, et par 3600, on trouve pour le chemin parcouru par la lune dans une seconde 0,254, dont l'unité est la lieue métrique. Quarrant ce nombre et divisant par 95460, rayon de l'orbite, enfin multipliant le quotient par 4000 pour le réduire en mètres, on trouve 0,0027, valeur égale à celle trouvée ci-dessus. Donc la loi du rapport inverse du carré de la distance se trouve vérifiée pour la lune; il est donc surabondamment démontré que la pesanteur terrestre et la force qui retient la lune dans son orbite autour de notre globe, ne sont qu'une seule et même force; et comme la même conclusion s'étend à celle qui émanée du soleil retient toutes les planètes, on voit que cette force est parfaitement caractérisée par l'expression de *gravitation*, ou *pesanteur universelle*.

248. Établie sur de pareilles bases, notre théorie peut se passer d'une seconde vérification numérique, qui serait prise sur la trajectoire de la terre rapportée au soleil. La distance moyenne du centre de cet astre à celui de la terre étant de 24000 rayons terrestres, nombre qui a pour carré 576000000, et son volume étant 1331000 fois celui de notre globe, en supposant que la matière du soleil fût égale à celle de la terre, ce qui rendrait la masse, et par conséquent l'attraction, proportionnelle au volume, on verrait si l'action du soleil sur la terre, représentée par la force centrifuge de celle-ci, est égale à l'action terrestre sur un corps pesant placé à la distance du soleil. Cette égalité vérifierait d'un coup la double loi de la gravitation. Mais rien ne prouve que la densité de ces deux corps célestes soit la même, et cette égalité même est en soi peu vraisemblable; mais la comparaison des chiffres doit nous conduire à l'appréciation de la densité du soleil, et par conséquent à sa masse relative. La force centrifuge de la terre, évaluée comme nous venons de le faire pour la lune, est $0^m,006055$; la pesanteur à 24000 rayons de distance est, d'après la loi inverse des carrés, le quotient de $9^m,8088$ par 576000000 ou $0^m,0000000170294$. Divisant $0^m,006055$ par cette dernière valeur, on trouve 355561 pour l'action du soleil comparée à celle de la terre à la même distance. Telle est la mesure relative de la masse du soleil. Mais comme son volume est environ 4 fois plus considérable que ce nombre, il en résulte que la densité de sa substance est 4 fois moins considérable que celle de la terre. On sait que la matière de notre globe pèse moyennement 5480 kil. par mètre cube; celle du soleil se trouve peser 1463 kil., et comme nous connaissons le volume du soleil par

ses dimensions, nous connaissons donc ainsi son poids total aussi bien que celui de la terre. Les masses des autres planètes ont été déterminées par un moyen non pas identique, mais analogue à celui-ci. D'où il suit que le principe de la gravitation universelle nous a donné le moyen de peser le monde.

Il nous met également à même de déterminer le poids des corps à la surface du soleil et de chacune des planètes; car une même masse n'a pas le même poids sur la terre et à la surface des différens corps célestes. Ainsi la masse du soleil étant 355561 fois égale à celle de la terre, il attirerait 355561 fois autant le morceau de fer que nous appellons un kilogramme. Mais le rayon solaire valant 110 fois le rayon terrestre, nombre dont le carré est 12100, la loi du rapport inverse du carré de la distance réduirait cette attraction à sa 12100e partie, ce qui donne pour quotient 29,4. Ainsi la pesanteur est presque 30 fois aussi forte à la surface du soleil qu'à la surface de la terre. Un homme de taille ordinaire y pèserait 2000 kilog., c'est-à-dire autant que 3 bœufs de taille moyenne. Au contraire, la pesanteur est réduite au quart à la surface de la lune.

249. Interrompons ici quelques instans notre marche, pour envisager sous un point de vue philosophique la nature de cette force qui se présente à notre étude. Le soleil est considéré comme *attirant* à lui les planètes, la terre comme attirant la lune, et la théorie prouve même que l'attraction de toutes les parties d'une sphère homogène ou symétrique est réunie à son centre. Or, qu'est-ce que cette force attractive dont sont doués les centres du soleil et des planètes elles-mêmes? Les Cartésiens ne manquèrent pas de crier haro sur l'attraction, comme ramenant les qualités occultes des péripatéticiens; et les partisans de la nouvelle théorie répondirent (assez mal à ce qu'il me semble), qu'ils n'entendaient pas caractériser cette force, dont ils ignoraient complétement la nature et l'origine; que le mot *attraction* qu'ils employaient n'était que l'expression d'un fait certain, d'un fait général, qu'ils ne prétendaient pas expliquer, mais dont les lois pouvaient être étudiées, être soumises au calcul, et donnaient l'explication complète de tous les mouvemens célestes. Or, l'attraction n'est ni une qualité occulte selon le dire des Cartésiens, ni l'effet d'une cause inconnue, comme le supposent ses partisans. C'est une force *primitive,* dont l'action est déterminée *occasionnellement* par la coexistence des corps; elle est primitive comme l'inertie, l'impulsion, l'affinité moléculaire; elle est telle parce qu'on ne peut la rapporter à aucune autre dont elle découle, et qu'elle a sa raison d'être suffisante dans le rôle important qu'elle joue dans l'univers. Nous examinerons plus bas la question de son origine et de son but; je fais seulement observer ici, qu'en faisant même abstraction des causes finales, il n'y a aucune raison pour la considérer comme découlant d'une cause plus générale qu'elle-même, et ne pas la mettre sur la même ligne que l'affinité et l'inertie.

250. L'attraction ne s'exerce pas seulement entre le corps central et le corps qui tourne autour de lui, de telle sorte que la planète en soit seule le sujet, elle est de plus réciproque entre tous les corps, comme le prouve le phénomène des perturbations, ainsi qu'on le verra tout à l'heure. D'où il résulte, qu'en même temps que le soleil attire la terre, la terre attire le soleil; que notre globe est attiré par la lune, en même temps qu'il attire notre satellite. Pour une commune distance, l'attraction produit des vitesses qui sont inverses des masses; d'où il suit que le mouvement de notre globe vers le soleil étant de 6 millimètres par seconde, comme nous l'avons trouvé plus haut, le mouvement du soleil sera la 355561e partie de cette fort petite vitesse; ce qui ne produirait pas 6 décimètres dans une heure. Quoi qu'il en soit, l'effet de cette double action est de faire décrire au corps central et à la planète une double ellipse dans l'espace; mais de telle sorte cependant que leur rapport de mutuelle distance n'est nullement altéré, de sorte que les choses se passent pour la terre comme si le soleil était immobile; d'ailleurs le mouvement de celui-ci n'est nullement sensible. Cependant je dois faire remarquer que la preuve de ce double mouvement

n'existe pas; malgré la réciprocité de l'attraction entre les diverses planètes, il serait possible que les corps centraux ne fussent pas sujets à l'attraction par rapport à leurs satellites; bien que cette hypothèse blesse les analogies, elle n'est pas absolument impossible, et à défaut de preuves directes du contraire, elle ne saurait être repoussée d'une manière absolue que par ces esprits merveilleux qui considèrent l'attraction comme une propriété *nécessairement* inhérente à la matière. Mais ces esprits-là sont libres de tout dire!

251. Suivons maintenant les conséquences du principe dans le phénomène si remarquable des *perturbations*.

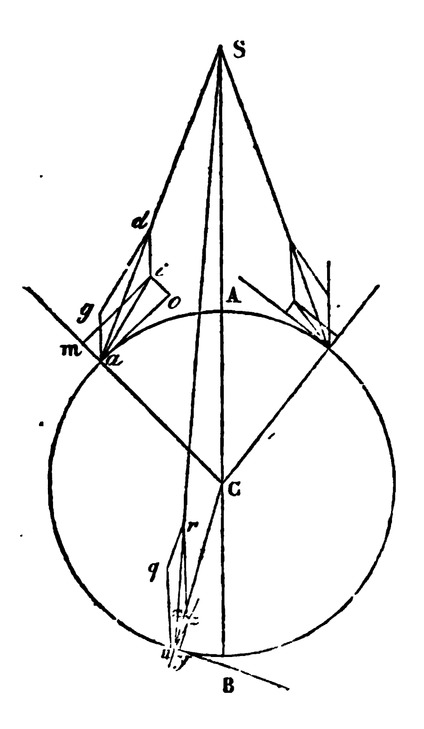
A peine Newton eût-il reconnu le fait fondamental de l'attraction réciproque des corps célestes, qu'il reconnut également et qu'on lui objecta les irrégularités qui devaient en résulter dans les mouvemens planétaires, par suite de l'action que tous les corps célestes devaient exercer au loin les uns sur les autres. Le géomètre anglais accepta sans hésiter cette conséquence, qui devait être la pierre de touche de son système; et cette épreuve délicate devait se présenter assez souvent pour que son résultat dût ou bouleverser la théorie, ou l'asseoir sur des bases inébranlables, si elle en sortait victorieuse. Or, non seulement le système de l'attraction triompha de toutes les difficultés avec le bonheur le plus complet, mais elle révéla des faits nouveaux, et ouvrit la voie à l'observation; mais elle rendit compte de certains grands phénomènes connus depuis longtemps et tout-à-fait inexpliqués; mais ces résultats ressortaient si bien des principes nouveaux, qu'elle les eût révélés et démontrés *à priori*, avant toute expérience. C'est ce que nous croyons pouvoir rendre sensible en expliquant les perturbations planétaires, et avec plus de détail les principaux des phénomènes réguliers sur lesquels nous avons arrêté autrefois l'attention de nos lecteurs. Tels sont dans la théorie de la lune ceux que nous avons fait connaître sous les noms de *variation*, d'*évection* et d'*équation annuelle*; tels sont le mouvement rétrograde de la ligne des nœuds lunaires, celui des absides de l'orbite de la lune et de celle de notre globe; la précession des équinoxes, la nutation de l'axe, le changement d'obliquité de l'écliptique.

Pour ce qui est des *perturbations* proprement dites, on conçoit que si deux planètes dans la suite de leurs mouvemens viennent à passer à une médiocre distance l'une de l'autre, leur attraction mutuelle peut être assez sensible pour qu'elles se détournent mutuellement de leur route; altération qui se manifestera par un déplacement plus ou moins sensible, mais surtout par celle de la durée de leur révolution. C'est ce qui arrivera, par exemple, lors de la conjonction apparente de Jupiter et de Saturne, dont les masses sont considérables; et ce qui fut annoncé d'avance par Newton, quelque temps avant une conjonction de ces deux planètes. Le fait le plus remarquable en ce genre est le retard considérable qu'a éprouvé dans ses deux dernières révolutions la célèbre comète de Halley. A l'époque de son retour vers 1759, Clairaut annonça d'avance qu'elle serait retardée de sept à huit mois par l'action des grosses planètes, et la prédiction se réalisa, à quelques jours près. Lors de son retour en 1835, son retard, dû à la même cause, fut également annoncé, et il fut calculé de telle sorte par M. de Pontécoulant, que la comète passa à son périhélie le jour même assigné par cet habile géomètre.

252. Analysons maintenant les modifications que l'action du soleil sur la lune doit imprimer au mouvement de notre satellite.

Soit le soleil en *s*, la terre en *c*, et la lune tournant autour d'elle dans la courbe à peu près circulaire A*m u*B. Le soleil agira non seulement sur la terre, mais sur la lune elle-même. Soit notre satellite en *a* et *da* la mesure de l'action du soleil sur lui. Décomposons cette force en deux autres : l'une *ag*, parallèle à SA, et égale à l'attraction du soleil sur la terre, et l'autre *ai*, déterminée par l'achèvement du parallélogramme *agdi*. La première étant égale à l'action du soleil sur notre globe, la terre et la lune, soumises à deux actions égales de la part du soleil, ne doivent point changer de position relative; de sorte que si la lune ne subissait d'autre influence de

la part du soleil que celle de sa force *ag*, elle serait dans le même cas que si elle n'était soumise qu'à l'action de notre globe, par l'effet de laquelle elle décrirait une ellipse régulière. Il reste donc à considérer la composante *ai*, qui va modifier le mouvement lunaire, et qui est une véritable force *perturbatrice*. Décomposons encore celle-ci en deux autres; dont l'une *am*, dans la direction du rayon vecteur, et l'autre *ao* perpendiculaire à ce rayon. Cette dernière modifie évidemment la vitesse de l'astre, tandis que la première modifie sa pesanteur vers la terre. Dans le cas représenté par cette partie de la figure, et si la lune se meut dans le sens A*m*, il est clair que la vitesse est diminuée, et que la pesanteur de la terre l'est aussi, et il est manifeste que ces modifications devront varier d'un point à l'autre. Si nous plaçons la lune en *u*, et que nous opérions une construction analogue, la force perturbatrice *uz* se décomposera en *ux* et *uy*; et dans ce cas la vitesse et la pesanteur seront visiblement augmentées. D'où il résulte manifestement que les diminutions primitives se sont changées en augmentations quelque part dans l'intervalle qui sépare le point *m* du point *u*. Quand l'astre passe de l'autre côté de la ligne des centres, la seule symétrie de la figure fait reconnaître que les effets seront égaux dans les mêmes positions, si ce n'est que les vitesses vers le point A seront augmentées de la même manière qu'elles étaient diminuées en *m*. Ainsi nous reconnaissons d'abord une variation immédiate et directe dans la vitesse; de plus la variation dans la pesanteur en entraîne une autre; d'où il suit qu'à raison de ces deux causes, la lune ne se trouvera jamais sur son orbite au lieu qu'elle devrait occuper si elle n'était soumise à cette double influence. C'est ce phénomène ou cette première *inégalité* qui est désignée spécialement sous le nom de *variation*. Nous allons voir qu'elle en entraîne plusieurs autres à sa suite.



La seconde des lois de Keppler fait dépendre la vitesse d'une planète de sa position sur la trajectoire; ce dont nous avons donné une théorie géométrique très simple. Nous avons fait voir que la vitesse atteignait son maximum au périhélie, son minimum à l'aphélie. Si donc, par une cause quelconque, la vitesse de l'astre, arrivé à l'un de ces points, subissait une modification qui l'empêchât d'être alors un maximum ou un minimum, il en résulte nécessairement que le périhélie et l'aphélie se déplaceraient pour correspondre aux points où la vitesse ainsi modifiée attendrait ses valeurs extrêmes. Supposons donc que la ligne AB soit la ligne des absides, A étant le périhélie lunaire. Comme dans le voisinage du point A il y a vitesse croissante, ainsi que cela est facile à reconnaître, la vitesse primitive de la lune en A est donc augmentée; d'où il suit que le point A ne correspondra pas au maximum. Cette limite aura lieu sur la gauche de A; donc là sera la nouvelle position du périhélie. On voit donc que *la ligne des absides lunaires doit tourner dans le ciel*, et dans le même sens que l'astre. L'observation apprend que ce mouvement très rapide s'élève à plus de 40° par an, et

s'achève dans une période de neuf années environ.

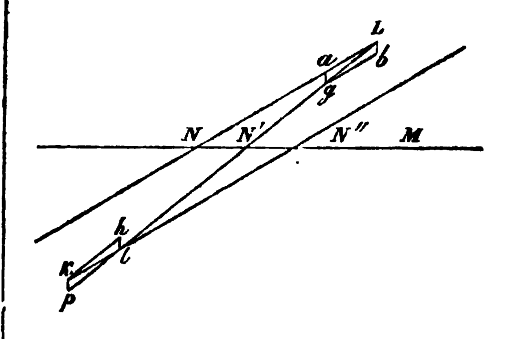
La même raison doit faire varier l'*excentricité* de l'orbite lunaire. Car supposons encore le périhélie de cette orbite en A. Le soleil agit plus puissamment sur l'astre quand il occupe cette position que lorsqu'il est à son aphélie en B, à cause de l'inégalité de ces distances. Attirant la lune au périhélie, il augmentera la longueur CA, tandis qu'à l'aphélie il rapprochera la lune du point C. Donc la terre restant au foyer C, de ses deux distances aux sommets l'une augmentera, tandis que l'autre diminuera ; donc il y aura changement dans l'excentricité. Tel est le phénomène connu sous le nom d'*évection*. Cette circonstance, qui déplace le sommet des aires décrites par le rayon vecteur, modifie par conséquent encore la vitesse de l'astre. Mais le résultat varie d'une période à l'autre, et les effets produits dans un sens sont détruits par des effets en sens contraire, de sorte que le grand axe conserve définitivement sa valeur.

Enfin la variation de distance de la terre au soleil pendant sa révolution annuelle, donne lieu à une quatrième inégalité. Car les modifications précédentes dépendant de la distance variable de la lune au soleil, si dans diverses périodes et aux mêmes points de son orbite elle se trouve tantôt plus, tantôt moins éloignée de cet astre, les résultats précédens en seront altérés. Or, c'est ce qui a lieu nécessairement, parce que la terre, en variant sa distance, entraîne avec elle l'orbite lunaire, et change d'autant les rapports du soleil avec notre satellite. De là une nouvelle cause d'altération de la vitesse. Mais il est manifeste que le cercle de ces altérations devra être précisément compris dans la longueur d'une année, puisqu'après cet intervalle les circonstances se reproduisent tout-à-fait les mêmes. C'est pour cela qu'on désigne cette inégalité sous le nom d'*équation annuelle*.

Nous avons signalé autrefois les immenses difficultés que les astronomes avaient trouvées dans la solution de ce problème : Déterminer le lieu de la lune dans le ciel pour un instant donné? On voit maintenant de quels élémens complexes dépendait sa solution ; or, c'est la théorie de l'attraction qui a donné le secret des caprices et des irrégularités apparentes de notre satellite.

Passons à l'explication du mouvement de la ligne des nœuds de l'orbite lunaire.

253. Dans tout ce qui précède, il n'y a rien qui suppose le plan de l'orbite lunaire différent de celui de l'écliptique. Comme en fait ces deux plans sont inclinés l'un à l'autre, l'action du soleil sur la lune est une force inclinée et à son orbite et à l'écliptique, de sorte que cette force peut être décomposée en trois suivant les trois arêtes d'un parallélipipède, dont l'une sera perpendiculaire à l'écliptique, tandis que les deux autres que nous avons considérées ci-dessus seront situées dans le plan de l'orbite lunaire. Soit L*b* cette composante normale au plan de l'écliptique représenté de profil par la droite MN, et L la position de la lune sur son orbite LN.



La vitesse L*a* de la lune sur sa courbe se composera avec L*b*, et donnera une diagonale L*g* qui sera la direction du mouvement résultant ; la lune, au lieu de marcher vers son nœud N, se dirigera vers un autre point N' de l'écliptique, qui serait le nouveau nœud. Cet effet aura lieu dans le même sens, tant que la lune décrira la portion de son orbite située au-dessus du plan de l'écliptique, et la somme de tous ces petits effets conspirans donnera un nœud définitif que nous supposerons représenté par N'. On voit donc que le nœud aura marché vers M, et que le plan de l'orbite fera

avec l'écliptique au moment du passage un angle plus grand qu'auparavant. Mais faisons arriver la lune en un autre point de son orbite *l*; là un effet analogue se produira; et, au lieu du mouvement *lx*, la composante *lh* normale au plan de l'écliptique, produira avec lui une résultante *lk*, qui reportera le nœud en N″, et tendra à rétablir l'inclinaison altérée. On reconnaît donc aisément que le nœud se déplacera d'une manière continue, qu'il marchera en sens contraire du mouvement propre de la lune, par conséquent contre l'ordre des signes, et que l'inclinaison du plan de l'orbite lunaire subira une variation continuelle qui le fera osciller autour d'une position moyenne. Ainsi la théorie de l'attraction explique parfaitement et la révolution de la ligne des nœuds lunaires et l'inclinaison variable du plan de l'orbite. Cette révolution se fait en 18 ans et 7 mois et demi, et l'inclinaison oscille entre 5° et 5° 18′.

254. Une théorie analogue, et la même figure, vont nous rendre raison de l'important phénomène de la *précession des équinoxes*.

La terre étant aplatie à ses pôles et renflée à l'équateur, on peut la considérer comme composée de deux parties : l'une serait une sphère parfaite ayant pour diamètre la distance des pôles; l'autre serait l'anneau formé par le renflement équatorial. Or, c'est ce renflement qui va modifier l'action régulière que le soleil exercerait sur le globe qu'il enveloppe. Considérons, en effet, une des sections de cet anneau, prise parallèlement à l'équateur, et par conséquent inclinée sur le plan de l'écliptique de 23° 1/2. Soit LN cette section, et considérons l'un quelconque de ses points L, qui est animé du mouvement de rotation général. Le soleil, dont le centre d'action est situé dans le plan de l'écliptique, exerce donc sur le point L une action oblique : nous la décomposerons comme ci-dessus en deux autres, dont l'une égale à celle qui anime le centre de la terre, et une autre qui sera une force perturbatrice. Celle-ci aura, comme ci-dessus, une composante *Lb* normale au plan de l'écliptique, laquelle se combinant avec la vitesse de rotation du point L, donnera une diagonale L*g*, d'où résulte le déplacement de l'anneau, de sorte que le point équinoxial marchera de N en N′. Il y a donc ici, comme dans le cas précédent, une rétrogradation et un accroissement d'obliquité. Mais, pendant que cet effet se produit, il y a quelque part au-dessous du plan de l'écliptique un autre point *l*, sur lequel se produit un phénomène analogue; il en résulte un nouveau déplacement du point équinoxial de N′ en N″, mais aussi une nouvelle position du plan de l'anneau qui rétablit l'inclinaison primitive. Comme dans le cas actuel les effets sont simultanés, il en résulte donc un déplacement rétrograde et continu du point équinoxial, tandis que l'obliquité de l'écliptique ne subit pas d'altération, du moins par cette cause. Ainsi le phénomène de la précession des équinoxes résulte nécessairement du principe de l'attraction.

255. Cependant l'inclinaison des orbites ne se conserve pas en toute rigueur. En effet, la lune doit produire sur les points de l'anneau équatorial un effet analogue à l'action du soleil. De plus, par suite de la révolution de la ligne de ses nœuds, elle est tantôt dans l'écliptique, tantôt au dehors, à l'époque des syzygies; d'où il résulte un changement continuel dans ses rapports de position avec l'anneau équatorial, donc aussi une action très variable sur cet anneau. Par suite de cette action inégale, la lune change un peu l'inclinaison que l'action égale du soleil laissait constante; et comme le changement suit le mouvement périphérique de la lune, son effet est de faire décrire à l'axe de l'équateur une surface conique, effet que nous avons désigné sous le nom de *nutation*. On reconnaît aisément que ce phénomène doit composer une période égale à celle de la révolution des nœuds; ce que l'expérience confirme. Mais le léger déplacement de l'anneau équatorial doit modifier l'action solaire qui en dépend; donc le soleil n'agira pas d'une manière tout-à-fait égale; d'où un effet de nutation produit par cet astre, et qui a pour période une année. L'ensemble constitue

la *nutation luni-solaire*, dont les astronomes tiennent compte avec soin dans le calcul du lieu du soleil.

256. Le changement d'obliquité de l'écliptique s'explique d'une façon analogue; mais c'est par l'action des planètes que cette variation a lieu. Le calcul prouve que cette diminution aura un terme, et qu'elle ne saurait excéder 2° ou 3°. Après quoi l'obliquité deviendra croissante. On le conçoit aisément, puisque cela dépend de la position des planètes à l'égard de l'écliptique et du plan de l'équateur terrestre.

La lune et les planètes contribuent également à la précession; mais l'action des planètes est soustractive et d'ailleurs égale à 0",31 seulement. La précession réelle 50",1 est la différence entre l'action luni-solaire et celle des planètes.

257. Nous avons aussi reconnu autrefois que la ligne du périhélie et de l'aphélie terrestre se déplaçait dans le ciel. Cet effet est dû à l'attraction des planètes, surtout de Jupiter et de Vénus. Ce mouvement des absides est direct, et évalué à 11",66 par an. La théorie en est tout-à-fait la même que celle que nous avons donnée pour expliquer un mouvement semblable de l'orbe de la lune.

Indépendamment de toutes ces inégalités dites *périodiques*, la théorie de l'attraction en a fait découvrir d'autres qu'on nomme inégalités *séculaires*, parce que leur effet est tellement faible, qu'il n'est rendu sensible que par l'intervalle de plusieurs siècles. Ainsi le moyen mouvement de la lune s'accélère de 9" pendant la durée d'une de ces longues périodes, et en général tous les élémens des orbites planétaires en sont affectés. Mais plusieurs de ces élémens éprouvent des oscillations contraires qui les retiennent dans un état moyen; et un phénomène, le plus remarquable peut-être du système du monde, consiste en ce que *les moyens mouvemens et les grands axes des orbites sont invariables*, de sorte que les trajectoires des planètes resteront toujours à peu près circulaires.

258. L'effet le plus remarquable pour nous de l'attraction de la lune et du soleil, consiste dans le phénomène connu sous le nom de *marées*.

La lune exerce sur les parties fluides de la surface de notre globe une attraction à laquelle elles peuvent céder sans difficulté. Elle attire la masse des eaux voisines plus que le centre de la terre, attendu l'inégalité des distances : au contraire, et par la même raison, elle attire le centre plus que les eaux diamétralement opposées aux premières. On voit donc que si elle passe au méridien d'un certain lieu, les eaux supérieures avanceront, et les eaux inférieures retarderont par rapport au centre de notre globe. Donc, il y aura à la fois et dans des régions opposées tuméfaction de la masse liquide : c'est ce qu'on appelle le *flux*. Il s'établira un autre niveau par l'intervention de cette nouvelle force, et les rivages primitivement secs seront atteints par ce niveau plus élevé. Mais comme la lune n'exercera qu'une action progressive en s'approchant du méridien, les rivages ne seront envahis que suivant une progression semblable.

Mais si les eaux s'élèvent aux deux extrémités d'un diamètre du globe, elles devront baisser par cela même aux extrémités des diamètres perpendiculaires à celui-là; donc elles quitteront progressivement les rivages qu'elles couvraient, ce qui produira le *reflux*. Cet effet aura lieu à 90° du lieu où se fait le flux, de sorte qu'un même méridien se trouve toujours divisé en quatre points, qui ont alternativement la *haute mer* et la *basse mer*. D'ailleurs, l'action de la lune est la moindre possible quand les points qui y sont soumis sont à la plus grande distance possible du méridien qui contient son centre. Elle tend donc à soulever les eaux moins aux points situés à 90° que partout ailleurs. Ce qui revient au même que si elle les abaissait.

Les deux phénomènes de la haute et de la basse mer, ont lieu pour un même méridien à 6 heures et 12 à 13' d'intervalle, parce que la lune met ce temps à passer du méridien d'un lieu dans un autre méridien, dont le premier serait distant de 90°. L'intervalle de deux hautes mers consécutives est de 12 h. 25' 14"; et, d'un jour à l'autre, la troisième retarde sur la première de 50' environ, outre les 24 heures du jour; ce qui représente le retard diurne de la lune sur le

soleil, quant à leur passage au méridien. Ainsi, c'est bien le mouvement de la lune qui régit les marées. Cependant cette cause n'est pas la seule; car l'attraction du soleil exerce aussi une influence sensible. Quand les deux astres sont en conjonction, l'effet total est égal à la somme des deux actions partielles; dans les quadratures, il est évidemment égal à la différence. Dans les positions intermédiaires de la lune, l'action résultante a une valeur intermédiaire, et la direction de l'axe de la protubérance aqueuse passe entre les rayons vecteurs de la lune et du soleil. L'action lunaire étant modifiée par la distance, varie suivant que la lune est apogée ou périgée; le calcul prouvant aussi qu'elle est d'autant moindre que la déclinaison des deux astres est plus considérable, il s'ensuit que la marée maximum aura lieu, si le soleil étant dans l'équateur, la lune est périgée et en même temps en syzygie. C'est pour cela que, toutes choses égales d'ailleurs, les marées équinoxiales sont les plus fortes, surtout quand elles tombent à l'époque d'une nouvelle ou d'une pleine lune.

Si l'on compare la marée d'une syzygie à celle d'une quadrature, on a, d'une part, la somme, et de l'autre la différence des actions des deux astres. D'où l'on peut conclure la valeur relative de chacune d'elles; et par suite les masses relatives du soleil et de la lune qui sont proportionnelles à ces actions. C'est ainsi que, par une longue suite d'observations, on a trouvé le rapport de ces masses, et par conséquent leurs densités comparées à celle de la terre. Celle de la lune est 0,7 par rapport à la moyenne de la terre, tandis que celle du soleil est 0,267. Du reste, l'action lunaire est égale à environ deux fois et demie celle du soleil; ce qui tient à ce que la petitesse de notre satellite est plus que compensée par sa proximité et sa plus grande densité.

L'expérience apprend que chaque marée est généralement retardée de 36 heures, c'est-à-dire ne se manifeste qu'un jour et demi après les circonstances astronomiques qui la déterminent : c'est ce qu'il est facile de reconnaître, par exemple, dans les cas de maximum et de minimum. S'il n'y avait d'autres retards que celui-là, la haute mer aurait lieu au moment du passage de la lune au méridien, du moins dans les syzygies, puisque 36 heures sont exactement l'intervalle de trois hautes mers. Cependant l'expérience prouve que le phénomène retarde encore de plusieurs heures, et même que les retards sont très inégaux pour des lieux situés sous le même méridien. Ainsi, le jour de la nouvelle lune, la haute mer a lieu à Cherbourg à 7 h. 45′, tandis qu'elle se produit à 3 h. 30′ au port de Bayonne, qui est situé sous le méridien de Cherbourg. Ce retard tient à ce que le soulèvement des eaux rencontre des résistances plus ou moins énergiques dans leur inertie, dans la configuration du fond et des côtes, dans les courans et les canaux qu'elles doivent traverser. Mais, comme ces causes sont toujours les mêmes, le retard qu'elles déterminent doit être constant. Aussi, dans chaque lieu, l'heure de la pleine mer, le jour des syzygies, est toujours la même : c'est ce qu'on appelle l'*établissement du port*. L'établissement est de 7 h. 45′ à Cherbourg, 6 h. à Saint-Malo, 3 h. 30′ à Brest et à Bayonne, 10 h. 30′ à Dieppe. Pour déterminer l'heure de la haute mer, un jour donné dans un lieu donné, il faut chercher quel était le jour de la dernière nouvelle lune; jour auquel la haute mer a eu lieu à l'heure précise de l'établissement du port en ce point; puis ajouter à cette heure autant de fois le retard quotidien 50′,29″ qu'il y a de jours écoulés depuis cette époque. L'*Annuaire* de chaque année donne des instructions précises sur ce sujet.

259. On a pensé qu'il devait exister une marée atmosphérique, également causée par la lune et le soleil sur la masse d'air qui nous entoure. Mais rien jusqu'à présent n'appuie cette hypothèse, en ce sens du moins qu'il en résulte des oscillations atmosphériques d'un effet appréciable.

Mais on a remarqué aussi cette conséquence de la fluidité intérieure de la terre, dans l'hypothèse du feu central, que cette énorme masse de lave, dont la plus grande partie serait dans un état très liquide, devrait être soumise à l'attraction des deux astres, comme les eaux de l'Océan; de là une immense

marée qui battrait sans cesse contre la croûte solide ; or, sans prétendre mesurer les effets de ces chocs, il est bien difficile de croire qu'ils ne se fissent pas sentir jusqu'à la surface ; or, cependant, rien ne nous avertit de leur existence. C'est là une objection fort grave contre l'hypothèse du feu central, et de la liquidité intérieure de la terre.

260. Jusqu'ici les phénomènes et les preuves de l'attraction se trouvent circonscrits dans les limites de notre système planétaire, en y comprenant les comètes. S'étend-elle au-delà, et anime-t-elle d'autres planètes et d'autres systèmes ? Atteint-elle même la région des étoiles ? C'est ce que l'analogie porte à croire, et ce que semblent démontrer plusieurs indices, et surtout les phénomènes des étoiles doubles dont nous parlerons prochainement.

261. L'attraction à distance de la matière par la matière a été vérifiée par des expériences physiques remarquables. On a d'abord constaté que le fil à plomb était dévié de sa direction naturelle dans le voisinage des montagnes ; ce qu'on a reconnu en mesurant des deux côtés opposés la distance zénithale d'une même étoile au méridien. La différence entre ces deux mesures qui, sans la déviation, devraient donner le même résultat, était évidemment la mesure du double de cette déviation angulaire. Mais ce procédé le cède de beaucoup à la célèbre expérience de Cavendish.

Ce physicien ayant suspendu à l'extrémité d'un fil métallique un fléau horizontal, dont les extrémités portaient de petites boules de métal, et ayant approché deux grosses sphères de plomb des extrémités de ce levier dans son état d'équilibre, vit les petites boules attirées par les sphères, et par suite le levier exécuter des oscillations lentes sous leur influence, comme le pendule sous l'action de la pesanteur. Son but était de déterminer la densité moyenne de la terre. Comparant la pesanteur mesurée par les oscillations du pendule, à la force attractive des masses de plomb, représentées par les oscillations de l'expérience, il en concluait le rapport des masses de notre globe et des sphères de plomb. Or, comme celui des volumes était connu, et que la masse est le produit du volume par la densité, il lui fut facile de conclure la valeur de ce dernier élément. C'est ainsi qu'il trouva 5,48 pour la densité moyenne de la matière terrestre comparée à l'eau, prise pour unité.

262. Telle est l'esquisse de la magnifique théorie de l'attraction universelle. Mais, pour en comprendre toute la grandeur, il faut être initié à cette géométrie sublime qui fut l'instrument dont s'arma le génie de Newton, pour pénétrer jusqu'aux dernières profondeurs du sanctuaire de la nature. Car, pour arriver là, il dut sonder bien des formules, démontrer bien des théorèmes ; il dut se créer même de nouveaux moyens de calcul. Aussi, le livre des *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, restera-t-il comme le plus magnifique monument des forces de l'esprit humain. Newton y démontra les points principaux de la théorie de l'univers, et il ébaucha tous les autres. Les travaux des géomètres, ses disciples, Euler, Lagrange, Laplace, ont achevé l'admirable monument.

Mais en se prêtant avec tant de bonheur à l'explication de phénomènes si nombreux, si variés, si délicats, l'attraction newtonienne a malheureusement troublé plus d'un cerveau. De grands esprits, mais foule surtout de petits esprits ont trouvé commode d'attribuer l'attraction à la matière comme propriété essentielle, et de la charger d'organiser le monde à elle seule, hors de la surveillance de Dieu. Je ne sais pas pourquoi ces merveilleux observateurs, qui n'auront pas manqué de remarquer que dans la confection de tout meuble, le bois est façonné par l'action immédiate du marteau, de la hache et des clous, n'imaginent pas que l'ouvrier est chose tout-à-fait de luxe, et qu'un beau meuble se fera tout seul, si auprès d'un morceau de bois il se rencontre par hasard des clous, un marteau et une hache. L'auteur de la *Mécanique céleste* a organisé l'univers à sa manière, en condensant par l'attraction je ne sais quelle matière de nébuleuses disséminée dans l'espace. J'ignore jusqu'à quel point l'illustre géomètre a cru pouvoir se passer

dans son système de l'*hypothèse-Dieu*; mais supposons-nous en présence de quelqu'un de ses adeptes, poussant jusque-là le courage, j'aurais bien des questions à lui faire au sujet de la merveilleuse théorie. Je lui demanderais comment il prouve que l'attraction est essentielle à toute matière, question fort légitime assurément, et qui ne laisserait pas d'être embarrassante; je demanderais d'où vient cette matière atomique; quelle cause a déterminé sa distribution dans l'espace, la distance de ses molécules, et leurs dimensions propres. L'attraction est une force accélératrice, et il y a néanmoins dans la nature des mouvemens uniformes qui se combinent avec elle; ces mouvemens n'en sont donc pas le produit; donc ils procèdent d'une cause étrangère, et même essentiellement différente. Quelle est cette cause nouvelle qui intervient d'une façon nécessaire, et détruit la séduisante unité du système?

De tout cela et de bien d'autres choses encore l'explication échappe à quiconque repousse la seule explication possible, l'explication providentielle. La raison d'être de l'attraction, comme de tout le mécanisme de l'univers, n'existe point hors de Dieu; mais elle se trouve dans lui et dans l'homme pour qui l'univers a été fait. Moi, je sais pourquoi les corps terrestres sont pesans, pourquoi le soleil attire la terre, pourquoi la terre attire la lune. Si les corps n'étaient pas pesans, ils s'échapperaient continuellement de la surface de la terre, en vertu de l'inertie, et par l'effet de la moindre impulsion; non seulement l'homme, mais toutes les parties de la terre elle-même seraient depuis long-temps disséminées au loin dans l'espace. L'existence de l'homme et de la terre qui lui sert d'habitation exigeait donc la pesanteur, et cette même force doit agir à la surface de tous les corps célestes. Sans l'attraction, tous ces corps seraient également perdus au loin; la terre, en vertu de l'impulsion primitive qu'elle a reçue, se serait éloignée du soleil; pour être retenue à distance convenable de cet astre, il fallait que cette impulsion se combinât avec une force centrale. On peut objecter, il est vrai, qu'elle aurait pu rester immobile à une distance donnée du soleil; mais constatons que l'attraction était nécessaire dans le cas du mouvement; et le mouvement lui-même était nécessaire au point de vue de la destinée de l'homme. Car, outre les jours et les nuits, qui résultent de la rotation de la terre, sa révolution dans l'écliptique donne une mesure du temps; or, sans ces phénomènes qui mesurent la vie et la succession de nos idées, l'esprit de l'homme ne présenterait que confusion, incertitude, véritable chaos. Les révolutions lunaires sont aussi, pour beaucoup de peuples, d'une utilité analogue (1). Donc, les besoins de l'homme exigeaient que la terre et la lune exécutassent leurs révolutions, et celles-ci nécessitaient l'attraction qui les détermine. Cette puissance règne, il est vrai, en dehors de cette partie du monde qui fait le domaine immédiat de l'homme, et elle enchaîne tous les corps qui errent au loin dans l'espace. Mais, si ces masses sont habitées, si les étoiles forment le centre d'autres systèmes planétaires, les mêmes raisons existaient pour assujétir tous ces corps à l'attraction et au mouvement qui en procède. Dans le cas contraire, indépendamment d'autres raisons, la pesanteur était encore indispensable, ne fût-ce que pour maintenir la cohésion de ces masses. Ici, comme partout ailleurs, dans l'étude de l'univers, tout, en dehors de Dieu, est problème sans solution, question sans réponse; en Dieu, au contraire, et dans l'homme, véritable but de la création, de toute chose on trouve la raison d'être et la fin (2).

L. DESDOUITS,
Professeur de physique au collége Stanislas.

(1) Telle est la manière dont l'Ecriture envisage les révolutions de la lune et du soleil : *Fiant luminaria magna..., et sint in signa et tempora, et dies et annos*. Gen., I, 14.

(2) Voir l'*Homme et la Création*, ch. XLV et XLVI.

REVUE.

IDÉES SUR CHARLEMAGNE.

Quelques uns ont voulu faire Charlemagne trop instruit, d'autres l'ont fait trop ignorant. Sans croire, avec la fabuleuse chronique de Turpin, qu'il passa une partie de sa jeunesse dans je ne sais quelle ville appelée Colet (Tolède, peut-être ?), où il aurait appris l'arabe, et se serait fait armer chevalier de la main de l'amiral Galafre (1), on peut très bien ne pas être de l'avis de ceux qui disent qu'à trente-deux ans il ne savait encore ni lire, ni écrire. Dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, la vérité se trouve sans doute entre les deux extrêmes. Toujours est-il que l'opinion qui attribue à Charlemagne une jeunesse convenablement studieuse et cultivée, se laisse défendre; on ose même dire, se laisse démontrer par des raisons solides.

Et d'abord c'est un passage de la vie d'Adalhard, où il est dit de cet homme remarquable, abbé de Corbie à l'âge de vingt ans, « qu'il ne pouvait pas ne pas « bien connaître les lettres, ayant été « nourri, *éduqué*, sous les ailes de l'é« cole, avec son cousin germain Charles, « empereur (2). » Vraisemblablement, il s'agit ici de l'école des princes, créée par Clotaire II, sous le nom de *Chapelle de la cour*, et qui, dans la suite, reçut son autre nom d'*Ecole de palais*, sur laquelle les encouragemens de Charlemagne ont jeté tant d'éclat. Peut-on supposer, d'ailleurs, qu'un homme de génie, tel que Pepin-le-Bref, dont le premier soin, quand il arriva au pouvoir, fut de rouvrir les sanctuaires de la piété et de l'étude, eût voulu, en quelque sorte, inaugurer sa dynastie dans l'ignorance, en négligeant complètement la culture intellectuelle d'un fils qui annonçait de si précoces, de si éminentes facultés ? Cela n'est pas admissible de la part d'un prince qui fut comme le précurseur de toutes les gloires du règne de son fils; de la part d'un prince qui, dans ses échanges de bons offices avec le Saint-Siége, recevait, entre autres ouvrages, des mains de Paul Ier, le texte grec de la dialectique d'Aristote; de la part d'un prince, enfin, que tous ses actes nous montrent aussi éclairé qu'il était ferme et courageux.

Lors donc qu'Éginhard se borne à dire, en parlant de l'adolescence de Charlemagne, « qu'on l'applique à l'équitation, « à la chasse, etc., » ces paroles doivent être entendues sans préjudice des exercices d'esprit auquel nul texte formel et nulle induction plausible ne permettent de croire que le jeune âge du grand empereur soit demeuré étranger. Le silence d'Eginhard sur ce point, généralement regardé comme une preuve *positive* de l'absence de toute instruction dans les premières années de notre héros, n'est pas même une preuve *négative*. Eginhard lui-même a infirmé d'avance la portée que l'on veut donner à un passage de la fin de sa biographie de Charlemagne, en disant au commencement : « On n'a rien « écrit sur sa naissance, sa première en-

(1) Didicerat cùm Carolus linguam Saracenicam, apud urbem Coletum in quâ cum esset juvenis, aliquanto tempore commeratus est. (Turpinus, in *Vitâ Caroli magni et Rolandi*, c. XII). — Galafrus admiraldus Coleti illum, in provinciâ exulatum, ornavit habitu militari in palatio Coleti. (*Ibid.*, c. XX.) Voir au sujet de la *chronique* de Turpin les savans renseignemens donnés par les bénédictins de Saint-Maur (*Hist. Littér. de la France*, t. IV, p. 206-212) et les observations pleines de sagacité de M. Paulin Pâris. (*Manuscrits français* de la Biblioth. du Roi, t. I, p. 217 et suiv.)

(2) Adalhardus litteras satis liberaliter non poterat nescire, qui inter alas scholares nutritus est, *educatus* fuit cum consobrino suo Carolo imperatore. (Gerhardus, in *Vitâ S. Adalhardi*, c. VIII.)

« fance et sa jeunesse; parmi les gens « qui lui survivent, je n'en ai connu au- « cun qui puisse se flatter de connaître « les détails de ses premières années; je « croirais donc déplacé d'en rien dire, « et, laissant de côté ce que j'ignore, je « passe au récit et au développement des « actions, des mœurs et des autres par- « ties de la vie de ce monarque (1). »

Nous pouvons aussi très légitimement invoquer les lois de l'organisation humaine, qui ne sont jamais entièrement suspendues, même pour les grands hommes. Si Charlemagne n'avait commencé à étudier que lorsqu'il prit, à trente-deux ans, des leçons de grammaire de Pierre de Pise; si, de même que de nos jours le pacha d'Egypte, il n'avait appris à lire qu'à cet âge, et n'était jamais parvenu à écrire couramment, aurait-il eu cette fine intelligence de la langue latine, qui lui faisait proposer à Alcuin de subtiles questions sur la différence qu'il y a entre *æternum* et *sempiternum, perpetuum* et *immortale, sæculum, ævum* et *tempus;* aurait-il composé de longs morceaux de versification dans une langue étrangère; ce qui, comme chacun sait, exige une souplesse, une délicatesse d'organes que l'on n'acquiert pas dans l'âge mûr, et que le travail le plus opiniâtre, une fois la pointe de la jeunesse émoussée, ne supplée jamais? Ceci n'est-il pas vrai, surtout d'une organisation telle que celle de Charlemagne, chez qui la matière eût infailliblement débordé l'intelligence, si l'intelligence n'eût été de bonne heure cultivée et exercée (2)? Puis, toujours en supposant que Charlemagne sût à peine tracer les lettres de son nom, comment aurait-il pu matériellement se livrer à ces compositions poétiques dans lesquelles l'éclair de l'inspiration demande à être saisi, à être fixé par l'écriture; comment aurait-il entrepris cette grammaire tudesque (1), s'il n'avait connu, par un long usage, les signes graphiques, leurs différentes formes, leur valeur? Et l'orthographe : compose-t-on une grammaire sans savoir l'orthographe? sait-on l'orthographe sans avoir l'habitude d'écrire?.....

Les paroles suivantes d'Eginhard : « Il s'essayait aussi à écrire, et portait « d'habitude sous son chevet des tablet- « tes...; mais ce travail ne réussit guère, « ayant été commencé trop tard (2), » doivent donc s'entendre de modèles de lettres que Charles, dans ses insomnies, s'appliquait à former. Cette interprétation est d'autant plus raisonnable, que Charlemagne avait aussi compris l'écriture dans ses nombreuses réformes, et qu'il fit substituer le petit caractère romain majuscule aux lettres anguleuses et disgracieuses de l'écriture mérovingienne. Mais on n'en est point réduit là-dessus à de simples conjectures. Voici, ce nous semble, une autorité sans réplique : « Les pères du concile tenu dans le « diocèse de Reims, en 881, ne croyaient « pas non plus qu'Eginhard, dont ils ci- « tent les paroles, eût voulu dire que Char- « lemagne ne savait du tout écrire (3). »

On trouverait sans peine d'autres raisons en faveur de la thèse ici soutenue; mais celles qui viennent d'être présentées semblent suffire pour le but que l'on se propose. Quoi qu'il en soit, et en accordant que Charlemagne eût été tout-à-fait illettré jusqu'à trente-deux ans; en accordant même, comme le veut M. Des-

(1) Traduction de M. Guizot.

(2) Charlemagne était de haute stature et très robuste, cependant pas tout-à-fait au degré où le veut la chronique de Turpin, qui trace de lui le portrait suivant : « Statura Caroli erat in longitudine octo pedum suorum, scilicet qui erant longissimi, amplissimus renibus, ventre congruus, bracchiis et cruribus grossus, omnibus artubus fortissimus..., habebat in longitudine facies ejus unum palmum et dimidium, et barba unum et nasus circiter dimidium, et frons ejus erat unius pedis... Cingulum, quo ipse cingebatur, octo palmis extensum habebatur, præter id quod dependebat... Tantæ fortitudinis erat, quòd militem armatum sedentem suprà equum à vertice capitis usque ad bases simul cum equo, uno ictu, propriâ spathâ secabat, quatuor ferraturas equorum simul facilè extendebat; militem armatum rectum stantem super palmam suam à terrâ usque ad caput suum suâ manu velociter elevabat. » (Turpin, etc., c. xx.) Voir Charlemagne réduit à ses véritables proportions dans Eginhard, ch. xxii.

(1) *Inchoavit et grammaticam patrii sermonis*, Eginh., c. xiv.

(2) Ch. xxv.

(3) *Hist. Littér. de la France*, par les bénédict. t. iv, p. 370.

michels, qu'il parvint avec beaucoup de peine à *façonner à la lecture des syllabes latines cette voix tudesque si formidable dans les batailles*, et que *sa main, endurcie* par l'usage des armes (1), lutta vainement contre les difficultés de l'écriture, on ne ferait que rendre plus extraordinaire et la puissance de son génie, et son amour éclairé pour la science.

L'état des lettres était déplorable dans l'empire franc, lorsque Charles entreprit de les restaurer. Sans doute elles n'avaient fait que décliner depuis le cinquième siècle ; mais jusqu'à la fin du septième elles avaient jeté çà et là quelques clartés, comme une lampe mourante repousse encore, d'instans en instans avant de s'éteindre, les ténèbres qui s'avancent et s'épaississent autour d'elle. A l'entrée du huitième siècle, au contraire, les ombres sont descendues, l'obscurité s'est condensée; il n'y a nuit close. C'est le temps de Charles-Martel, de ce guerrier terrible, qui ne connait que son épée à laquelle il doit tout. Il a d'abord jeté pêle-mêle dans son armée, les évêques, les prêtres et les moines, et ensuite, pour récompenser ses meilleurs compagnons d'armes, sa main de fer leur a ouvert les abbayes, les monastères, les évêchés, d'où les anciens possesseurs s'enfuient en emportant, ou plutôt en laissant tomber derrière eux le flambeau consumé de la science; c'est le temps où, dans plusieurs cloîtres, à Fontenelle, par exemple, les nouveaux bénéficiers transforment en chenil, pour leurs chiens de chasse, les salles consacrées aux livres et à l'étude (2); le temps où un simple clerc, rude soldat qui n'a d'autre titre que sa bravoure, occupe à la fois les deux illustres siéges de Trèves et de Reims, qu'il gardera quarante ans; le temps où Savaric, évêque d'Auxerre, s'empare à main armée des pays de Tonnerre, d'Avalon, de Troyes, d'Orléans, de Nevers. Quelle pouvait être, je ne dirai pas l'influence, mais la culture des lettres à une pareille époque? On leur avait enlevé leur dernier asile, « les cloîtres, qu'une destinée merveilleuse a « fait surgir au moment où la barbarie « se répandait partout, pour qu'il y eût « au moins un abri contre elle (1). »

Heureusement, l'Eglise aura conservé ailleurs le dépôt qu'elle seule alors pouvait et savait garder. Mais, afin de rendre à chacun la part d'honneur qui lui revient, il est juste, il est nécessaire de dire que Pepin-le-Bref, en réformant, de concert avec saint Boniface, les mœurs du clergé franc, commença la renaissance des lettres, consommée plus tard par Charlemagne. Tandis que les écoles tombaient ailleurs, Winfried (c'est le nom germanique de Boniface), apôtre à la fois du Christianisme et de la science, et martyr de l'un et de l'autre, en avait fondé de nouvelles partout où il s'était arrêté; il avait créé celle de Fulde, une des plus célèbres pendant tout le huitième siècle et le suivant; celles d'Utrecht, de Fritzlar, etc. (2).

A l'avénement de Charlemagne, il n'y avait donc, pour ainsi dire, pas un seul endroit dans les Gaules où l'on pût s'instruire solidement. Ceux qui voulaient faire des études un peu étendues allaient dans d'autres contrées, par exemple à Rome, où, selon le témoignage d'Anastase-le-Bibliothécaire, il y avait

(1) *Hist. générale du Moyen Age*, par M. Desmichels; Paris, 1837, t. II, p. 188.

(2) Nam undè milites Christi alimoniam consequebantur, indè nunc pastus exhibetur canibus; et undè lumen antè aram Christi in ecclesiâ lucere solebat, indè armillæ, baltei, et calbares fabricantur, nec non sellæ equinæ auro argentoque decorantur. In die enim unâ iste infelix operatus est malum hoc. (*Veterum aliquot scriptorum* qui in Galliæ bibliothecis, maximè Benedictorum, latuerant. *Spicilegium*, t. III, p. 212, Paris, 1659.)

(1) J.-J. Ampère, *Hist. Litt. de la France avant le douzième siècle*, t. I, p. xviiij.

(2) Ce temps si triste, le plus triste de tous ceux que nous avons à traverser, ce temps qui comprend le septième et le commencement du huitième siècle, nous offrira un autre spectacle fait pour nous consoler et nous soutenir un peu; c'est celui des missionnaires, des grands missionnaires de cette époque, qui portent le christianisme, et en même temps la civilisation, chez les peuples germaniques. Il y a là des biographies d'hommes infiniment remarquables, dont le rôle a été immense, dont le courage était aussi grand que le rôle. Tel est l'Irlandais Colomban, au milieu de ces princes farouches de la famille mérovingienne, luttant contre Frédégonde, et ne se laissant pas intimider par elle. Tel est saint Gall, allant défricher les forêts de la Suisse...; ou bien c'est saint Boniface, le grand apôtre, etc. (J.-J. Ampère, *ibid.*, p. xx.)

des écoles d'étrangers, de Francs, de Frisons, de Saxons, de Lombards. Toutefois, c'était l'Irlande, c'était la Grande-Bretagne, qui tenaient dans ce temps le sceptre de la science. Là, comme partout, l'on n'étudiait que dans les cloîtres. Les plus célèbres étaient les deux monastères de Bangor, l'un en Irlande, dans l'ancienne province d'Ulster; l'autre dans le comté de Flint, au pays de Gall. Le couvent irlandais avait compté, sous la conduite de saint Columbkill, jusqu'à trois mille moines, partageant leur temps entre la prière, la lecture des livres saints, l'étude des lettres, et la culture du sol. De là sortirent saint Gall et saint Colomban, que leurs bienfaits moraux et intellectuels ont ceints d'une double couronne d'immortalité. Dans l'autre Bangor, le nombre des religieux devint si considérable, que l'on fut obligé de diviser le monastère en sept parties, dont chacune ne comprenait pas moins de trois cents cénobites, et avait son chef particulier. Tous ces monastères avec leurs colonies, qui, comme de jeunes essaims, s'en allaient fonder de nouveaux établissemens, servaient en commun la triple cause de la religion, de la science et de la civilisation.

Cantorbéry, Weremouth et York ne tardèrent pas à s'élever à un haut degré de culture scientifique: Cantorbéry, où Théodore de Tarse (1), envoyé de Rome en qualité d'archevêque, porta, conjointement avec son ami Adrien (2), une connaissance profonde des lettres grecques et de précieux manuscrits que le pape Vitalien avait tirés pour eux de sa bibliothèque; Weremouth, où fut élevé Bède le Vénérable, la lumière de son siècle, homme encyclopédique, qui a laissé des ouvrages sur les mathématiques, la physique, l'astronomie, l'histoire, la philosophie, l'exégèse; York, enfin, dont le savant évêque Egbert, de même que Théodore, archevêque de Cantorbéry, ajoutait à ses fonctions de premier pasteur celles de l'enseignement, et qui fut le maître d'Alcuin.

Or, Alcuin, l'élève chéri d'Egbert, devait s'unir à Charlemagne par une de ces liaisons intimes, inébranlables, qui fondent ensemble les grandes âmes animées d'un même amour du vrai et du bien; il allait devenir le principal instrument des vastes pensées du restaurateur de la science dans le nouvel empire d'Occident. En effet, dès que Charles a connu l'homme supérieur dont il a besoin, il se l'attache sans retour par le double ascendant du génie et de l'amitié; il lui confie l'école du Palais, qui doit servir de modèle à toutes les autres; il le charge de composer des traités qui serviront de base à l'enseignement de tout l'empire; en un mot, suivant l'expression de M. Guizot, il en fait son premier ministre intellectuel. Désormais, la conjonction des deux astres qui gravitaient l'un vers l'autre a eu lieu; le monde va être éclairé. La cour de Charlemagne se transforme en une espèce d'académie, où les plus hautes questions des différentes sciences sont traitées avec l'ardente participation du souverain lui-même, en présence de ses sœurs, de ses filles, de ses courtisans, d'une foule d'abbés, d'évêques et même de gens de guerre, tous attentifs à ces nobles joûtes intellectuelles. Cette cour, si simple dans sa grandeur et si grande dans sa simplicité, devient, suivant le mot d'un auteur contemporain, une *palestre* ouverte à toutes les tentatives, à toutes les manifestations du talent (1). De ce centre, de ce foyer toujours actif, partent, comme autant de rayons, et les lumières qui vont porter aux plus lointaines ex-

(1) Vir et sæculari et divinâ litteraturâ, græcè et latinè instructus, probus moribus et ætate venerandus, id est annos habens sex et sexaginta. (Bedæ, *Hist.*, lib. IV, c. I.)

(2) Vir natione afer, sacris litteris diligenter imbutus, monasterialibus simul et ecclesiasticis disciplinis institutus, græcæ pariter et latinæ linguæ peritissimus. — Et quià litteris simul et sæcularibus, ut diximus, abundanter ambo erant instructi, congregatâ discipulorum catervâ, scientiæ salutaris quotidiè flumina in rigandis eorum cordibus emanabant: ità ut etiam metricæ artis, astronomiæ et arithmeticæ, ecclesiasticæ disciplinam inter sacrorum apicum volumina suis auditoribus contraderent. Indicio est quòd usquè hodiè supersunt de eorum disciplinis, qui latinam, græcamque linguam æquè ut propriam in quâ nati sunt, nôrunt. Neque unquàm prorsùs ex quo Britanniam petierunt Angli, feliciora fuère tempora... (Bed., *ibid.*, c. II.)

(1) Virtutis omnis bonarumque artium *palestra*. (In *Vitâ S. Aldrici*, Cenomanensis episcopi, § I.)

trémités de l'empire les progrès de la science, et les réglemens, les faveurs qui la font cultiver. Charles, avec son amour aussi intelligent que passionné pour toute espèce d'étude, entraîne, si l'on peut ainsi parler, dans son orbite, tous les esprits, tous les cœurs capables de le comprendre et de le servir. Il sait chercher, il sait trouver, en quelques lieux qu'ils soient, les hommes qu'il lui faut : en Italie, Pierre de Pise et Paul Warnfried, Paulin d'Aquilée et Théodulfe; dans l'ancienne Norique, Leidrade; en Angleterre, Alcuin et son frère Arno, depuis archevêque de Strasbourg, et ses disciples d'York les plus distingués; enfin, autour de lui, Angilbert, Eginhard, Riculfe, Richbode, Benoît d'Aniane, et cette foule d'autres dont les Bénédictins nous ont soigneusement énuméré les noms et les services (1).

Par un autre qualité non moins précieuse, Charlemagne sait mettre chacun à sa place; il sait assigner à chacun sa part dans l'œuvre commune; depuis ce riche abbé Gervolde, peu habile en littérature, mais possédant à fond la science du chant, qui restaure les études musicales à l'abbaye de Fontenelle, jusqu'au simple moine Hardouin, qui renouvelle, dans la même abbaye, la culture des lettres, la supputation des temps et l'art de l'écriture. Rien n'échappe à son attraction universelle, pas même les plus simples, ni les plus pauvres, car il a ordonné que partout des écoles soient établies où les enfans des villes et des campagnes apprennent à lire, à compter, à chanter; c'est-à-dire qu'il met à exécution, mille ans avant nous, notre loi sur l'instruction primaire (2).

Cet homme, qui faisait tant travailler et à tant de choses sur tous les points de ses immenses états, travaillait lui-même incessamment. Il prenait intérêt à toutes les branches des connaissances humaines; il les cultivait toutes, mais spécialement l'astronomie, parce que l'astronomie exerçait une sorte de fonction sociale à une époque où le calendrier n'était pas fixé, et où il fallait continuellement interroger le cours des astres pour déterminer les fêtes mobiles, respectées alors dans la vie civile comme dans la vie ecclésiastique. C'était pour Charlemagne l'objet d'une attention si grande, que presque toutes les nuits il se levait pour observer l'état du ciel, et que, lorsqu'il avait quelque doute sur cette matière, il en écrivait de tous côtés aux plus doctes (1). Tout son temps était utilisé par une série non interrompue d'occupations. Il consacrait à s'instruire même les heures de ses repas, pendant lesquelles il faisait faire des lectures, tirées ordinairement de saint Jérôme ou de saint Augustin. Du reste, nul esprit d'exclusion : le même génie qui lui servait à discuter les points de théologie les plus ardus, il l'employait à choisir, à mettre en ordre pour la postérité les anciennes épopées germaniques. L'histoire et la poésie déploreront à jamais la destruction insensée de ces chants doublement précieux, dont pas un seul vestige n'est venu jusqu'à nous, mais qui vivaient encore dans la mémoire du peuple au temps de Charlemagne, et qu'un vieux rapsode aveugle, nommé Bernlef, redisait alors à la foule attentive (2). Peut-être ne serat-il pas inutile de faire observer en passant la précision des paroles d'Éginhard,

(1) *Histoire Littéraire de la France*, IVe vol., passim.

(2) Scholæ legentium puerorum fiant. Psalmos, notas, cantus, computum, grammaticam per singula monasteria vel episcopia discant. (*Capitul. Aquisgran.*, ad ann. 789. Baluz., t. I, p. 237.)

(1) Præcipuè astronomiæ ediscendæ plurimùm et temporis et laboris impendit, etc. (Eginh., c. XXV.)

Sidereos ortus, cursus, obitusque notabat;
Nullus eum punctus zodiaci latuit.
(*Poeta* Saxo, lib. V, vers 257.)

(2) Ludgero oblatus est cæcus, vocabulo Bernlef, qui à vicinis suis valdè diligebatur eò quòd esset affabilis, et antiquorum actus et regum certamina benè noverat psallendo promere. (Altfridus, in *Vitâ S. Ludgeri*, lib. II, § 1.) — Bernlef rencontre Ludger dans un repas, à la fin duquel le vieux barde devait sans doute se faire entendre, et il prie le saint de lui rendre la vue. En lisant ce passage dans la biographie que nous a laissée Altfride, on s'écrierait volontiers avec un savant anglais du dix-septième siècle : « O utinam adhùc exstaret Caroli magni bibliotheca, in quâ delicias has suas reposuit « imperator! O quàm lubens, quàm jucundus ad « extremos Carolini imperii fines proficiscerer ad « legenda illa, ut ut barbara carmina. » (Georg. Hickes, *linguarum veterum septentrionalium thesaurus grammatico-criticus et archæologicus*, pars II, c. I, p. 4.)

qui peuvent servir à confirmer les idées émises plus haut. Éginhard dit formellement de Charlemagne « qu'il *écrivit* et « apprit par cœur des chants barbares « très anciens, etc. »

C'est un des priviléges du grand empereur, comme de tous les véritables grands hommes, de pouvoir être envisagé d'une foule de points de vue. Mais lorsqu'on l'examine dans sa conduite avec ses amis, car il eut des amis et de bien tendres, on se sent entraîné vers lui par une sorte d'affection sympathique que n'inspirent pas toujours les personnages les plus célèbres. Nous ne parlerons pas ici de sa liaison intime avec Adrien Ier, dont il pleura la mort dans une élégie latine pleine de sensibilité et de noblesse, où il a gravé en même temps son nom et le cachet de sa belle âme; nous ne reproduirons pas non plus le texte de cette pièce donnée comme authentique par les critiques les plus solides, notamment par Duchesne, et que Gibbon a rejetée sans preuve, en disant qu'il voulait bien croire que les larmes fussent de Charlemagne, mais que les vers étaient d'Alcuin; nous préférons parler tout de suite d'Alcuin lui-même, ou, pour mieux dire, de Flaccus, dans ses rapports avec David.

David et Flaccus! Voilà, en effet, les noms sous lesquels le monarque et le savant correspondaient avec une délicieuse effusion de cœur, avec une simplicité charmante. Dans cet échange de lettres entre deux hommes si remarquables, il s'en trouve une qui nous à particulièrement touché. Charlemagne lisait assidûment l'Écriture sainte, et plusieurs de ses questions à Alcuin ont pour objet quelques passages difficiles du livre par excellence. Un jour, qu'il avait inutilement consulté tous les savans de sa cour, le pieux David écrit à son cher Flaccus :

« Nous savons, par l'autorité des saintes Écritures, qu'après l'institution de « la cène mystique, il y eut un cantique « d'actions de grâces que chantèrent les « disciples, ou plutôt le Seigneur en personne; et nous ne pouvons trop nous « étonner que tous les évangélistes aient « passé sous silence cet hymne, d'une si « grande douceur, prononcé par le Sauveur lui-même, ou du moins en sa « présence par ses disciples. »

Alcuin, qui laissait rarement une difficulté de l'empereur sans solution, répond aussitôt « que les évangélistes n'ayant point suivi la même méthode en écrivant, on ne devait pas être étonné de trouver chez l'un d'eux ce que les autres avaient omis. Ainsi, tandis que saint Matthieu, saint Marc et saint Luc décrivent longuement la célébration de la cène, le disciple bien-aimé ne s'arrête qu'aux détails du lavement des pieds, pour mettre en relief l'humilité de Jésus; après quoi il s'occupe uniquement de reproduire toutes les paroles du Sauveur. Quand donc saint Jean écrit au commencement du chapitre XVIIe : « Jésus ayant dit *ces choses*, etc., » il indique non seulement les discours qu'il vient de rapporter, mais encore ceux qui se trouvent dans les autres évangélistes. Au contraire, les paroles suivantes : « Mon « Père, l'heure est venue, glorifiez votre « Fils, etc., » sont cet hymne très saint, et très beau, et très nécessaire à tous les croyans, l'hymne que notre avocat le Seigneur Jésus-Christ, après le banquet de notre salut et de notre amour, chanta devant ses disciples avec une grande bénignité et une suavité admirable. C'est là l'hymne que recherche la sollicitude de votre sagesse. Conservez-le toujours dans votre mémoire, mon très doux David, à la louange de notre Seigneur et Sauveur, et dans l'espérance de notre éternelle béatitude (1). »

Nous le disons ingénument : et nous aussi, plus d'une fois, en lisant l'Évangile, nous avions regretté l'hymne inestimable que la sagacité d'Alcuin nous a fait retrouver. Du reste, nous n'avons nullement la prétention de vouloir faire sentir aux gens du siècle le bonheur de cette découverte. N'y a-t-il pas des cœurs que le discours sur la montagne ne transporte point dans une région supérieure à la pauvre terre où nous nous agitons; des cœurs que laisse froids la prière céleste placée au milieu de ce divin discours et dans chaque mot de laquelle vibre un

(1) B. Flacci Alchwini..., *Opera quæ hactenùs reperiri potuerunt*, etc., 1617, édit. de Cramoisy, p. 1650-1652.

accent divin? A ceux-là il faut bien laisser leur insensibilité, dont ils sont fiers; il faut bien aussi que notre enthousiasme s'attende à trouver sur leurs lèvres un sourire de dédain, dont nous pouvons, il est vrai, nous consoler, en nous rappelant que Bossuet, sur son lit de mort, Bossuet, près de rendre à Dieu le plus puissant génie qu'ait peut-être jamais vu le monde, se faisait lire et relire par son chapelain ce même dix-septième chapitre de saint Jean.

Il y aurait dans notre travail une grave omission, si nous n'éclaircissions pas un point malheureusement trop obscurci par les écrivains qui se sont répétés les uns les autres sans remonter aux sources: nous voulons parler des mœurs de Charlemagne. Montesquieu lui-même a dit là-dessus quelques mots d'une déplorable légèreté. De quoi s'agit-il donc en dernière analyse, et qui fallait-il consulter avant tout? Il s'agit de savoir si Charlemagne a eu en même temps plusieurs femmes, et il fallait avant tout étudier les écrivains contemporains. Or, de ces écrivains, pas un seul n'accusa le grand empereur de mœurs dissolues. Eginhard nomme les unes après les autres les femmes qu'épousa successivement Charlemagne. Seulement, après la mort de Luitgarde, il donne aux autres le nom de *concubines*. Mais ce nom n'avait point alors la signification infamante qu'il a reçue dans la suite; de même qu'autrefois les mots *tyran* et *despote* avaient une acception très différente de celle qu'ils ont aujourd'hui. Le mot *concubine*, du temps d'Éginhard, signifiait une épouse d'un rang inférieur à celui de son époux, mais avec laquelle le mariage était également légitime, également indissoluble. C'est ainsi qu'Eginhard et Paul Warnfried appellent *concubine* Himiltrude, qui, d'après un document formel, d'après une lettre du pape Etienne IV à Charlemagne, était bien la femme de ce prince, celle à qui, suivant les propres paroles du pontife, il était lié *par la volonté et par le dessein de Dieu*. Et en effet, quand Charles eut renvoyé la fille de Didier, roi des Lombards, il reprit Himiltrude. Le divorce avec cette dernière princesse, appelée *concubine* par Eginhard, uniquement parce qu'elle n'était pas du sang royal et n'avait point le titre de reine, voilà donc la seule infraction aux lois du mariage que l'on ait droit, les preuves en main, de reprocher à l'homme peut-être le plus complet qui ait existé.

LÉON BORÉ.

HISTOIRE DES CLASSES OUVRIÈRES ET DES CLASSES BOURGEOISES;

PAR M. ADOLPHE GRANIER DE CASSAGNAC.

Voici un livre qui se dégage de la foule des publications que chaque jour voit naître, qui se pose à l'écart, et qui, par les matières qu'il touche, et par les aspects nouveaux sous lesquels il les présente, appelle l'attention et l'examen de ceux qui suivent avec faveur les recherches que de nombreux ouvriers poussent en directions diverses, dans le champ du passé. C'est donc avec un soin tout particulier que nous avons lu l'ouvrage de M. Granier de Cassagnac; et bien que nous n'admettions pas, il s'en faut, toutes les opinions qui y sont émises et discutées, nous serions satisfait de penser que l'analyse critique à laquelle nous allons le soumettre, engagera quelques uns de nos lecteurs à étudier dans le livre même la pensée de l'écrivain. Il y a toujours de l'avantage à tirer de ce qui a été écrit sérieusement sur des matières sérieuses.

Dans ses études historiques, dirigées sur ce que le passé a d'intime, plutôt que sur ses faces extérieures et saillantes, portant sur les élémens mêmes de chaque société, sur sa constitution, ses lois, ses usages, plus que sur les grandes luttes, les batailles célèbres, les listes de rois, de consuls et de capitaines,

M. Granier a cru reconnaître un fait grave, capital, et pourtant incompris; un fait dominant tous les autres faits sociaux, et dont l'intelligence semble à l'auteur rigoureusement nécessaire pour comprendre la marche et les destinées de l'humanité. Ce fait, ce serait la division du genre humain en deux grandes classes qui le comprendraient tout entier : savoir, les races nobles ou anoblies, et les races esclaves ou affranchies. Frappé de l'importance de sa découverte, et des résultats qu'elle ne pouvait manquer d'avoir pour éclairer des traits obscurs de l'antiquité, M. Granier a travaillé à l'approfondir, à la développer, et à la faire passer dans le domaine de la science. De ce travail sont nés le volume qui nous occupe aujourd'hui, et un autre, qui doit nous occuper bientôt, sous le titre d'*Histoire des classes nobles et des classes anoblies*.

Avant de passer à l'analyse des diverses parties de ce premier volume, arrêtons-nous un peu sur l'idée qui fait le fond de tout l'ouvrage. La division posée par l'auteur est-elle exacte et réelle? Lorsque l'humanité s'est fractionnée en castes, ne s'est-elle composée que des nobles et des esclaves? Et n'y a-t-il pas eu dès le commencement, toujours et partout une classe très nombreuse placée entre ces deux extrêmes? Au-dessous de ses patriciens, Rome avait le *plebs*, qui ne paraît pas avoir été d'une origine inférieure à celle des grands, puisque tous les compagnons de Romulus avaient été des bandits et des esclaves fugitifs. En Grèce, après les *Eupatrides*, venait toute la masse de la nation, de laquelle rien ne nous autorise à affirmer qu'elle était issue de pères esclaves. Chez les Perses, dès le berceau de leur empire, on voit, outre les *Homotimes*, qui formaient l'aristocratie, une autre partie de la population libre, bien plus considérable en nombre, et qui semble n'avoir différé primitivement de la haute classe que par le manque de fortune; car le corps des *Homotimes* se composait de tous ceux qui avaient reçu l'éducation élevée, que la loi posait pour base de toute élévation sociale. Or, Xénophon dit positivement, que cette éducation était donnée à tous les enfans que leurs pères pouvaient nourrir sans les appliquer au travail. A l'époque de la guerre de Troie, la Grèce comptait une classe moyenne fort nombreuse; car l'immense armée des Grecs n'était pas sans doute uniquement composée de nobles; Homère mentionne même nommément quelques guerriers appartenant à la classe mercenaire : or, toute cette armée assistait aux assemblées, et délibérait sur les affaires générales. On voit donc que là où il y avait des nobles et des esclaves, il se trouvait en même temps une classe moyenne, bien plus nombreuse que celle des nobles.

M. Granier, qui ne peut méconnaître ce fait, cherche à l'expliquer en disant, que dès les époques les plus anciennes sur lesquelles l'histoire donne quelques lumières, l'esclavage avait déjà subi de graves altérations, et que l'émancipation en avait fait sortir de nombreux essaims d'hommes libres. Mais sur quoi fondé affirme-t-on que cette classe intermédiaire venait d'une origine servile, et qu'elle avait subi une transformation? Ne serait-on pas aussi bien en droit de prétendre que c'est elle qui est restée immobile et sans altération, et que ce sont, au contraire, les deux autres classes, qui d'abord, ne faisant qu'un avec elle, se sont transformées, les nobles, en s'élevant au-dessus du niveau de l'égalité primitive; les esclaves, en descendant au-dessous? M. Granier n'établit son explication que sur des hypothèses et des théories que l'on peut toujours contester. Il convient qu'il lui est impossible de citer une seule peuplade qui ait été uniquement composée de nobles et d'esclaves. Tandis que l'opinion contraire à la sienne, a l'avantage d'être en analogie avec l'égalité naturelle des individus humains; et, s'il est dans l'histoire des témoignages que l'on puisse invoquer dans cette question, ils sont en sa faveur.

En effet, lorsque le fondateur d'Athènes entreprit de réunir sur un même point, et de civiliser les habitans de l'Attique, on voit qu'il eut affaire à des hommes grossiers et barbares, qui sans doute ne faisaient pas partie d'une noblesse, mais qui d'un autre côté ne semblent pas avoir appartenu à la servitude.

Chez les premiers Égyptiens, lorsque le nôme thébaïque était seul habité et habitable, et avant la première invasion des Éthiopiens, qui voit-on? des hommes vivant de la pêche et d'une culture naissante; des hommes dont l'état social a quelques traits de ressemblance avec certaines peuplades de l'Amérique du Nord; mais rien qui indique une division en deux castes séparées par l'intervalle immense qui s'étend entre la noblesse et l'esclavage. Ces faits tendraient à prouver, qu'au berceau des sociétés les plus anciennes, la population qui les formait était homogène, et n'admettait point les distinctions de castes que l'on rencontre dans les siècles postérieurs. D'un autre côté, c'est un point hors de toute discussion, que l'existence d'une classe moyenne dans toutes les sociétés qui présentent des nobles et des esclaves. On voit donc que l'hypothèse de M. Granier, sur la division primitive du genre humain en deux catégories uniques, est loin de se présenter avec les caractères de la certitude, pour ne rien dire de plus. Cependant, cette opinion est le point de départ et le fond même de son ouvrage; dans plusieurs des questions qu'il traite, la vérité en est supposée. Dès lors, on entrevoit que ces parties de l'édifice que l'auteur s'efforce d'élever, assises qu'elles sont sur une base aussi mal assurée, ne peuvent offrir une solidité satisfaisante. C'est ce qu'on va voir clairement dans la suite de cette appréciation.

Dans le premier chapitre, M. Granier détermine d'abord ce qu'il entend par le *prolétariat*, classe de laquelle il fait sortir bon gré mal gré tout ce qui n'appartient pas à la race noble. Le prolétariat, dit-il, c'est cette masse d'individus qui vivent du travail pénible de leurs mains, qui ne possèdent le lendemain que ce qu'ils ont gagné la veille, et pour lesquels la propriété territoriale, quand ils y arrivent, est beaucoup moins la règle que l'exception. Ces prolétaires se partagent en quatre sections; savoir: les ouvriers, les mendians, les voleurs et les filles publiques :

Car l'ouvrier est un prolétaire qui travaille, et qui gagne un salaire pour vivre;

Le mendiant est un prolétaire qui ne veut pas ou qui ne peut pas travailler, et qui mendie pour vivre;

Le voleur est un prolétaire qui ne veut ni travailler, ni mendier, et qui dérobe pour vivre;

La fille publique, enfin, est un prolétaire qui ne veut ni travailler, ni mendier, ni dérober, et qui se prostitue pour vivre.

Le prolétariat une fois défini, M. Granier est conduit naturellement à en rechercher les sources, et il en trouve une principale, universelle : c'est l'émancipation des esclaves. L'esclavage, qui s'étend encore aujourd'hui sur la plus grande partie du globe, a jadis enveloppé tous les peuples sans exception, et ce sont les affranchissemens d'abord individuels et rares, puis, sous l'influence du Christianisme, fréquens, nombreux, et enfin, universels et complets, qui, introduisant dans la société des nouveaux venus sans aïeux, sans propriété foncière, ou, pour parler plus exactement, sans propriété d'aucune espèce au-delà de leur intelligence et de leurs bras, ont formé l'immense famille des prolétaires.

Nous reconnaissons volontiers avec l'auteur que l'émancipation des esclaves est une des sources les plus générales du prolétariat; mais nous n'accordons point, comme il semble enclin à l'affirmer, qu'il n'en existe pas d'autres. En effet, sans parler de la diversité qui se rencontre entre les hommes sous le rapport de l'intelligence, de l'activité, de la force physique, de l'amour du travail, de l'économie, du besoin de jouissance, de la moralité, etc., d'où résulte pour les uns l'accumulation, pour d'autres le gaspillage et la perte de la richesse; sans parler des revers de fortune privée, amenés par des événemens qui triomphent de la force et de la prudence; les lois injustes qui ont été nombreuses de tout temps; les luttes civiles si fréquentes dans les anciennes sociétés, et qui se terminaient fréquemment par l'expulsion des vaincus et par la confiscation de leurs biens; les invasions des barbares tant de fois répétées, et dans lesquelles l'étranger se substituait souvent au propriétaire primitif, sans pour cela s'emparer de sa personne, ou entrait avec lui en partage

de ses biens, et s'adjugeait la part du lion; enfin, lorsque l'industrie se développa, l'exploitation de l'homme par l'homme, et plus tard, les petits industriels écrasés par les grands; ce sont là autant de causes étendues qui ont contribué à former la masse immense des prolétaires. Le prolétariat n'a donc pas pour source unique l'émancipation des esclaves.

Continuant à remonter la chaîne des faits sociaux, M. Granier porte ses méditations sur l'esclavage lui-même, et pose cette question : Comment s'est-il introduit et a-t-il prévalu dans le monde? La solution de la première partie de ce problème est un des points capitaux du livre de M. Granier; c'est une théorie qui appartient en propre à cet écrivain et qui lui fait honneur; car, bien qu'à notre avis elle ne donne pas le vrai mot de l'énigme, elle démontre pourtant dans celui qui l'a conçue une intelligence étendue, pénétrante et habile à dégager une idée générale de la multitude des faits particuliers épars sur différens points du sol de l'histoire.

M. Granier se croit en droit d'affirmer qu'aux premiers temps de l'humanité, le père absorba en lui toute la famille; que son pouvoir sur ses enfans s'exerça absolu et sans limites; qu'il eut sur eux droit de vie et de mort; qu'il put les vendre, et que les enfans ainsi vendus, ne firent que changer de maître, et passer de l'esclavage dans leur famille à un esclavage tout semblable dans une famille étrangère. L'exercice de ce pouvoir sans bornes du chef de famille donna l'existence à l'esclavage avant la formation des premiers empires; et c'est ce qui explique comment on ne le voit commencer nulle part; comment il se trouve préexister à tous les peuples connus; comment les diverses constitutions et tous les législateurs qui s'en sont occupés ne l'établissent point, mais se bornent à le réglementer, à le modifier, à en étendre ou resserrer les limites.

Arrêtons-nous sur cette théorie. On doit d'abord observer qu'elle ne se borne pas à affirmer que les premiers hommes réduits en servitude, furent des fils vendus par leurs pères. Ce serait là un fait d'une importance fort mince, et que nous ne songerions pas à contester, bien qu'il soit impossible de l'établir. La pensée de M. Granier est bien autrement étendue. A son sens, au premier âge de l'humanité, il n'y avait de libre que le chef de la famille. Tout le reste était esclave, et naissait tel, et cela était de droit. Mais n'y a-t-il pas ici confusion de deux choses fort différentes, et quel qu'ait été primitivement l'étendue du pouvoir paternel, peut-on assimiler la condition des enfans à celle des esclaves? Non, certes. Le fils, en effet, placé, si l'on veut, sous le joug d'une autorité absolue, était pourtant destiné à arriver un jour à l'indépendance et même à la souveraineté. Il devait hériter du sceptre de son père. Condamné à une sorte de minorité durant la vie de celui-ci, à sa mort il entrait en pleine jouissance de ses droits qui n'avaient fait que sommeiller. Cet instant était celui de la proclamation de sa majorité. L'esclave, au contraire, était chargé d'une chaîne qui ne devait jamais ni s'alléger, ni se rompre. Le chef de la famille pouvait mourir vingt fois, il vivait toujours pour lui. Avait-il lui-même parcouru une longue suite d'années dans sa vie de labeurs, tout était encore à recommencer; la mort même ne l'émancipait pas, car il se survivait dans ses enfans qui naissaient pour porter ses fers. Et pendant un avenir sans fin, sa race maudite devait entendre les monotones et désolantes paroles qu'il avait lues au seuil de la servitude : — Ici, plus d'espérance. — On voit donc que la subordination du fils au père, quelque absolue qu'on la suppose, était essentiellement différente de la dépendance de l'esclave; que, loin de ne faire qu'un avec elle, l'une n'était pas même un acheminement à l'autre; enfin, qu'elles étaient séparées par un abîme qui ne pouvait être comblé qu'en y précipitant la nature et le droit. Nous sommes donc loin de convenir avec M. Granier que l'esclavage fût pour ainsi dire de droit divin; que ce fût un principe mêlé par Dieu aux mille principes de la société humaine. A notre avis, c'est l'œuvre de la violence et de l'usurpation, et rien de plus. Revenons maintenant à l'exposé des pensées de l'auteur.

L'esclavage ainsi constitué par le fait

de la puissance paternelle, s'étendit à mesure que le genre humain se multipliait; et, lorsque la famille devint une société, l'esclavage passa à l'état d'institution politique. Dès lors, à sa cause primitive et originelle, s'en joignirent d'autres sous l'influence desquelles il continua à se développer. La principale de ces sources nouvelles fut la guerre; les vaincus qui tombaient aux mains du vainqueur lui appartenaient corps et biens. Ce fut aussi, du moins chez certains peuples, une occasion d'esclavage, de se réfugier sur la propriété d'autrui, de ne pas payer ses dettes; et, pour les filles, d'être mariées hors de leur tribu.

Au sujet de ces causes de l'esclavage, qui, dans la pensée de l'auteur, ne sont que secondaires, accessoires, et qui n'ont eu de l'influence que lorsque la société s'étant modifiée fondamentalement, la cause première et universelle eut cessé d'agir, nous nous bornerons à une seule remarque. C'est qu'après avoir indiqué comme source d'esclavage le refuge sur une propriété étrangère, M. Granier abandonne incontinent cette idée, qui aurait demandé des développemens; et, sans s'inquiéter le moins du monde d'appuyer sur des preuves ce qu'il vient d'avancer, il se laisse aller à citer un certain nombre de faits qui démontrent qu'à plusieurs époques et dans des lieux différens les asiles donnaient la liberté aux esclaves qui s'y réfugiaient. Or, c'est là précisément le contraire de la thèse qu'il avait à soutenir. D'où vient donc cette abondance de preuves sur un point étranger pour le moment à la question, et qui d'ailleurs ne serait pas contesté? Et pourquoi laisser ainsi sans défense une assertion qui n'est point du tout évidente par elle-même, et qui pourtant est une des idées dominantes du chapitre? Il y a là, il faut l'avouer, une singulière distraction. Continuons.

En même temps que ces affluens divers entretenaient et augmentaient la masse des esclaves, l'émancipation en faisait sortir quelques uns qu'elle jetait dans la société des hommes libres. Là, ces nouveaux venus n'étaient reçus que difficilement, et seulement dans des positions infimes; car ils apportaient avec eux la flétrissure de leur première condition, qui, avec le temps, était devenue infâme; et d'ailleurs ils restaient généralement éloignés de la richesse. Celle-ci demeurait concentrée dans la race noble, qui avait succédé à la classe des pères de familles dont elle était le prolongement. Dans les siècles antérieurs à notre ère, les émancipations furent toujours individuelles, et motivées sur l'intérêt du maître ou sur son affection particulière pour l'esclave. Mais lorsque les doctrines chrétiennes commencèrent à exercer de l'influence sur la société, les affranchissemens devinrent plus nombreux et s'opérèrent souvent sous l'inspiration d'un sentiment de charité générale. Le Christianisme continuant toujours à grandir, l'esclavage, en sens inverse, alla toujours s'atténuant; et, lorsque la religion de l'amour et de l'égalité eut enfin obtenu dans notre Europe un triomphe complet, l'esclavage en disparut entièrement et fit place au servage, destiné lui-même à se fondre à la chaleur douce et puissante de la foi et de la charité.

Au milieu de cette immense révolution que le commencement du moyen âge a vue s'accomplir, il s'est produit un fait dont plusieurs esprits élevés se sont fortement préoccupés il y a quelques années. Nous voulons parler de l'établissement des communes. Dans le treizième et le quatorzième siècle, on voit les habitans d'un bourg, d'une ville, former, sous cette dénomination, des espèces de petites républiques qui se gouvernent elles-mêmes, au lieu de continuer à être régies par un seigneur laïque ou ecclésiastique. On rencontre même des traces de ces associations à des époques antérieures; et des actes de la fin du sixième siècle, qui parlent de *biens communaux*, montrent que le nom même de *commune* était déjà passé en usage. Or, comment ces associations, ces communes se sont-elles formées? Quelle cause a présidé à leur origine? Sont-elles un fait isolé, sans antécédens, propre au moyen âge? ou bien ont-elles des racines dans le passé, et quelles sont ces racines? Ces questions, résolues en sens divers par les savans du commencement de ce siècle, ont donné naissance à trois opinions principales, qui reconnaissent pour interprètes MM. Augustin Thierry, Raynouard et Guizot.

M. Raynouard pense que la commune n'est point une création du moyen âge. Il voit en elle le prolongement des municipes romains. Ces municipes sont d'abord restés enfouis sous les ruines politiques accumulées par les barbares; mais là, du reste, leur existence s'est conservée. A plusieurs reprises ils ont donné signe de vie; et, lorsque la société a commencé à se rétablir sur des bases légales, ils se sont montrés de nouveau au grand jour. Pendant leur long sommeil, les municipes subirent diverses altérations et métamorphoses; et, lorsqu'ils reparurent définitivement vers la fin du moyen âge, ils avaient pris la forme et le nom de la commune. Telle est l'opinion de M. Raynouard.

M. Augustin Thierry, au contraire, voit dans la formation de la commune française un fait spécial, nouveau et sans liaisons d'aucune espèce avec les institutions sociales du passé. Selon cet historien, lorsque la féodalité eut longtemps fatigué les plébéiens de son poids, ceux-ci, las enfin du joug, et se sentant la force de s'en débarrasser, résolurent de recourir à l'insurrection. Ils se liguèrent donc contre leurs suzerains; et cette association qui assura leur triomphe, ils la maintinrent après la victoire. Ainsi la commune fut d'abord la conjuration des vassaux se levant pour arracher au seigneur l'autorité concentrée dans ses mains, puis l'association indépendante des habitans de la bourgade ou de la cité, affranchis de la puissance féodale et se gouvernant eux-mêmes par des hommes de leur choix.

L'opinion de M. Guizot participe des deux précédentes. M. Guizot incline à croire que la municipalité romaine et les chartes obtenues des seigneurs suzerains concoururent également à la formation de la commune. Cette opinion, moins absolue que les précédentes, pourrait, par cela même, être plus conforme à la vérité. Du reste, tandis que M. Thierry voit dans la création de la commune en France l'action du principe démocratique et révolutionnaire, M. Guizot attribue cet établissement à un principe plus général. Selon lui, c'est simplement la suite des nombreuses émancipations qui avaient successivement fait entrer dans la société civile une masse considérable d'esclaves affranchis, lesquels, ne pouvant se mélanger avec les races nobles, et ayant des intérêts tout-à-fait distincts des leurs, intérêts qui demandaient à être protégés, cherchèrent naturellement dans l'association entre eux la protection qu'ils ne pouvaient attendre efficace du dehors. Dans cette opinion, l'origine de la commune ne fut point insurrectionnelle.

M. Guizot n'avait point songé à tirer de cette idée des conséquences pour les époques antérieures au moyen âge, ni pour les pays autres que la France. C'est ce qu'a fait M. Granier: s'emparant de l'aperçu de M. Guizot, il l'a formulé en principe, et l'a étendu hardiment à tous les temps et à tous les lieux. Si nous en croyons M. Granier, la commune est, sous des dénominations diverses, l'association des esclaves affranchis, qui, dégagés par l'émancipation de leurs anciens rapports avec leurs maîtres, et, d'un autre côté, ne pouvant s'introduire dans la société noble qui les dédaigne et les repousse, s'unissent entre eux, et cherchent dans cette communauté des relations sociales, la sûreté de leurs personnes, le maintien de leur liberté et la protection de leur industrie et de leur fortune.

La commune envisagée sous ce point de vue a pu exister partout et à toutes les époques, aussitôt que l'émancipation eut jeté sur un point un nombre suffisant d'affranchis; et c'est, en effet, ce que prétend M. Granier. Il affirme que des associations de ce genre ont couvert le monde depuis les temps les plus reculés de l'histoire; et il emploie trois chapitres de son ouvrage à rechercher des symptômes de leur existence. Il en découvre de trois sortes, savoir: 1° dans les mercenaires et les mendians; 2° dans l'architecture; 3° dans la jurisprudence. Analysons rapidement ces trois ordres d'idées, que l'auteur développe avec étendue.

Conséquemment au système admis par lui au commencement de son livre, que, dans le principe, l'humanité a été divisée exactement en deux classes d'individus, les maîtres et les esclaves, M. Granier ajoute: « Dans cet état de choses,

« il n'existait pas de mercenaires libres, « et il ne pouvait pas non plus y avoir de « mendians; car les maîtres étaient à « l'abri du besoin, puisqu'ils étaient « maîtres; et les esclaves pareillement, « puisqu'ils étaient esclaves. Lors donc « qu'on trouve dans l'histoire des mer- « cenaires, c'est qu'il y a eu émancipa- « tion; et si l'on y rencontre des men- « dians, c'est une preuve que les éman- « cipations ont été nombreuses; car les « travaux des mercenaires étant d'autant « plus lucratifs qu'il se présente moins « de bras pour les accomplir, si des ou- « vriers sont réduits à mendier, c'est que « les affranchissemens se sont opérés en « grand nombre et depuis un fort long « temps. Or, trouver des affranchis en « grand nombre chez un peuple, c'est « une présomption bien forte; c'est un « indice presque certain que ces affran- « chis y forment une association quel- « conque. Car, ainsi qu'on l'a dit, ce n'est « qu'entre eux qu'ils peuvent s'unir, re- « poussés qu'ils sont par le mépris de la « race noble. » Cela posé, comme M. Granier voit dans les écrits les plus anciens, et dans l'Odyssée, en particulier, des mercenaires et des mendians, il en conclut qu'au temps où ce poème fut composé la commune existait.

Le fait peut être vrai, et nous n'entendons pas le nier. Mais, de bonne foi, peut-on se trouver satisfait des preuves que la mendicité fournit à M. Granier pour en établir l'existence? Ces preuves supposent toujours la division exacte des hommes primitifs en maîtres et en esclaves. Or, nous l'avons vu, c'est là un point au moins fort contestable, pour ne rien dire de plus. D'ailleurs, même en admettant cette hypothèse, serait-il vrai de dire que la rencontre des mendians, dans les sociétés antiques, y atteste l'existence de nombreuses émancipations? Ne pouvait-on pas supposer, et avec plus de raison, que la mendicité aurait pris naissance le jour même où le premier affranchissement aurait été prononcé? En effet, l'affranchissement d'un esclave est un acte entièrement dépendant de la volonté du maître, qui, conséquemment, suit en cela l'impulsion de la générosité, quelquefois; mais le plus souvent, ou pour mieux dire, presque toujours, la voix du calcul et de son intérêt. Or, quels sont les esclaves qu'un maître peut avoir intérêt à abandonner à eux-mêmes? Dira-t-on que ce sont ceux qui, dans la force de l'âge ou doués d'une aptitude quelconque, contribuent, par leurs sueurs ou leurs talens, à agrandir sa fortune? Ne sera-ce pas, au contraire, ceux qui, épuisés par les années, ou bien affligés d'infirmités physiques ou morales, ne seraient pour lui qu'un fardeau? Les exemples ne nous manqueraient pas à l'appui de cette supposition, si notre intention était d'en donner une démonstration complète; mais, comme nous voulons seulement en faire remarquer la possibilité, nous n'en citerons qu'un seul qui, du reste, par son autorité, équivaut à tout une série de témoignages. Cet exemple est celui que nous fournit Caton l'ancien.

On sait quel renom de vertu ce célèbre romain a laissé dans l'histoire, et dans quelle haute estime le plaçaient tous ses concitoyens sous le rapport de sa vie publique. Or, il n'était point inférieur à lui-même dans sa vie privée, et sa bonté pour ses esclaves surtout n'était pas moins signalée que son inflexible sévérité envers les sénateurs qui déshonoraient par leurs vices l'auguste assemblée dont ils étaient membres. Caton vivait habituellement à la campagne avec eux; il partageait leurs travaux, dit Plutarque; il s'asseyait avec eux à la même table, se nourrissait de leurs mets et buvait de leur vin; il semblait oublier entièrement qu'il était maître, et ne craignait point de descendre avec eux à la gaîté et à la plaisanterie. Voilà certes un maître bien débonnaire, et tel que l'histoire de Rome n'en présente guère. Eh bien! ce maître si humain, et qui vivait avec ses esclaves sur le pied de l'égalité, ne manquait point de les vendre et de se débarrasser d'eux dès qu'arrivés à la vieillesse ils lui devenaient inutiles! Il pensait, et ce sont les propres expressions de Plutarque, « il pensait qu'on ne devait pas nourrir des esclaves inutiles. » On voit donc qu'en admettant l'hypothèse de M. Granier, il est naturel de supposer que les affranchissemens s'opéraient d'ordinaire sur des individus usés par les travaux et les années, ou disgraciés de la nature; sur

des individus incapables de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance par le travail ; qu'ainsi la mendicité n'atteste point des émancipations nombreuses ni anciennes ; qu'elle ne prouve pas la multitude des affranchis ; enfin, que bien moins encore elle démontre parmi ces affranchis l'existence d'associations analogues aux communes. Car ce serait encore là une partie du raisonnement qui pourrait être contestée et même niée, si ce qui précède ne suffisait pas pour démontrer combien sont peu solides les preuves que la mendicité fournit à M. Granier, pour établir l'existence de la commune chez les peuples de l'antiquité.

Celles qu'il tire de l'architecture ne le sont guère davantage ; et pour les admettre il faut être travaillé d'un grand besoin de bâtir des systèmes historiques et de se faire des idées arrêtées sur des questions qui n'offrent qu'incertitude et obscurité. Voici sommairement à quoi se réduisent les argumens puisés à cette seconde source. M. Granier trouve des textes qui semblent indiquer qu'aux premiers temps de l'histoire certains princes habitaient des maisons isolées, bâties sur des hauteurs et fortifiées de tours. Il en conclut aussitôt que telles étaient généralement les demeures des familles nobles ; qu'ainsi les maisons bâties en pâté et à mur mitoyen n'ont pu être habitées que par des familles affranchies, puisqu'aux yeux de l'auteur, il n'existe pas d'intermédiaire entre ces deux fractions de l'humanité. Là-dessus M. Granier affirme que les habitations avaient des murs mitoyens dans toutes les villes ceintes de murs ; et, sans se donner la peine de prouver une assertion aussi contestable, il infère, de l'existence des villes murées, que ces villes renfermaient une population affranchie ; que cette population était nombreuse, puisqu'elle occupait une ville ; qu'elle devait donc nécessairement former une commune. Telle est, ce nous semble, l'analyse exacte de l'argumentation de M. Granier. Ce n'est pas notre faute si le lecteur ne trouve pas cette argumentation victorieuse.

Un troisième ordre de preuves, ce sont celles tirées de la jurisprudence antique relative à la propriété. M. Granier s'efforce d'établir, par des raisonnemens plutôt que par des faits, que primitivement la propriété noble a été inaliénable ; que la propriété bourgeoise, au contraire, était essentiellement mobile. Cela posé, il cite un passage du Lévitique, où Moïse statue que les propriétés vendues, si elles sont hors des murs d'une ville, retourneront au vendeur à l'époque du jubilé, et que, si elles se trouvent dans une ville ceinte de murailles, ces propriétés, après un délai d'une année accordé pour le rachat, appartiendront irrévocablement à l'acheteur. « On voit donc, dit l'auteur, que chez les Juifs les propriétés renfermées dans les villes murées sont des propriétés bourgeoises, puisqu'elles sont aliénables ; qu'au contraire, les biens qui ne se trouvent point enclos dans les murailles de la cité sont nobles, puisqu'ils ne peuvent être aliénés que pour un temps fort court. Nous sommes donc ramenés à cette conclusion que la ville murée est le séjour de la bourgeoisie, c'est-à-dire des races affranchies. Et, comme partout où ces familles se rencontrent nombreuses il doit y avoir une commune, la législation de Moïse sur la propriété prouve que la commune existait chez les Juifs. »

Une conclusion aussi hasardée serait de nature à satisfaire le plus hardi faiseur de systèmes ; mais l'auteur ne s'en tient pas là ; et, sans alléguer aucun fait nouveau, sans même s'appuyer sur aucun raisonnement, il généralise son assertion, et affirme, sans hésiter, que la jurisprudence des anciens dépose en faveur de l'existence des communes chez eux.

Affirmons, nous aussi, à notre tour, et avec plus de vérité, que la question est encore entière, et que pour la résoudre il est besoin de preuves tout autrement concluantes que celles proposées par M. Granier. Dès qu'on les analyse, leur faiblesse, ou plutôt, disons-le, leur nullité frappe les esprits les moins clairvoyans et les moins accoutumés aux déductions logiques ; et l'exposé que nous venons d'en faire suffit amplement pour montrer que l'auteur n'est nullement en droit, avec de pareilles prémisses, de formuler la conclusion à laquelle il vise. Nous ne nous permettrons donc plus

qu'une seule remarque sur cette argumentation qui s'écroule à la moindre secousse que lui donne l'esprit d'examen.

Dans ses considérations sur l'architecture, M. Granier croit pouvoir poser comme un fait qui lui est acquis, que, dans l'antiquité, les villes ceintes de murs étaient habitées par des hommes d'origine servile, tandis que les villes non fortifiées étaient le séjour des familles nobles. Or, à qui fera-t-on croire que cette diversité d'origine a été pour les anciens peuples le seul motif qui a pu les déterminer à s'entourer ou non de murailles? N'est-il pas visible qu'ils ont dû céder à des considérations d'une tout autre nature? que la position de la ville sur la frontière ou dans l'intérieur des terres, la richesse ou la pauvreté de ses habitans, leurs relations hostiles ou pacifiques avec leurs voisins, et d'autres motifs de ce genre, sont ce qui a dû principalement les porter à élever des remparts autour de leurs habitations ou à les laisser privées de ce moyen de défense? D'ailleurs, et ceci est plus fort, on voit la même ville tantôt fortifiée, tantôt dépourvue de murailles. C'est ce qui arrive à Sparte dans une période d'environ deux siècles et demi. Xénophon et Thucydide, qui existaient vers la fin du cinquième siècle avant notre ère, affirment positivement que cette ville était sans murs d'enceinte; et un peu après le milieu du deuxième siècle, toujours avant l'ère vulgaire, Polybe parle en plusieurs endroits des murailles de Sparte; il indique même que ces murailles furent renversées de son temps, et il ne paraît pas qu'elles aient ensuite été relevées; c'est du moins ce qu'on pourrait conclure du silence des historiens postérieurs qui, en parlant de Sparte, ne font jamais mention de ses murailles. Maintenant, dans l'hypothèse de M. Granier, nous devrions donc conclure que tout le temps que Sparte fut sans remparts, ses habitans furent d'origine noble, et qu'à l'époque où cette ville s'entoura de fortifications, elle n'était plus peuplée que d'hommes affranchis ou issus d'affranchis? Mais alors une race eût expulsé l'autre et se fût mise en sa place, et l'histoire de Sparte pendant le temps auquel nous faisons allusion n'offre rien de semblable. Il ne reste donc plus, si on veut absolument persister dans l'hypothèse que nous attaquons, qu'à admettre que les mêmes habitans, d'abord issus d'ancêtres nobles, se sont trouvés plus tard descendre de pères esclaves, puis, bientôt après, sont remontés à la noblesse de leur première origine, puisque les murailles dont Sparte avait cru devoir s'entourer à une époque donnée n'existent plus après un temps assez borné. Voilà où conduit l'assertion de M. Granier; et cette curieuse conséquence suffit bien, ce semble, pour faire rejeter le principe d'où elle découle.

L'auteur vient ensuite à traiter des paysans, et toujours conséquent à son idée fixe, que primitivement et dans les siècles antérieurs à l'époque historique, l'esclavage absorbait tout ce qui n'était pas noble, et qu'aux temps les plus anciens sur lesquels nous ayons quelques notions positives, cet état de choses s'était déjà gravement modifié; il voit en Grèce, avant l'époque de Thésée, en Italie, avant la fondation de Rome, un *moyen âge* et une *féodalité;* il trouve là des serfs attachés à la glèbe, lesquels partis de plus bas, c'est-à-dire de l'esclavage, ont fini par s'élever jusqu'à la liberté. Or, sait-on où il puise des preuves à l'appui de ces imaginations? dans la législation du Bas-Empire. C'est sur les constitutions d'Honorius et de Justinien qu'il se fonde pour déterminer l'état des paysans avant Romulus, si toutefois il existait alors une classe d'hommes auxquels ce nom pût convenir. Il faut avouer que l'analogie est une belle chose; et que ceux qui aiment à édifier des systèmes se trouveraient parfois singulièrement privés et empêchés si l'on rayait de la logique ce mode d'argumentation.

Les chapitres suivans donnent l'histoire de la formation, du développement et de la chute des jurandes romaines, des mendians, des esclaves lettrés, des courtisannes et des bandits de l'ancienne Rome; et un chapitre sur les jurandes modernes termine le volume. Dans toute cette partie de l'ouvrage, il se rencontre encore çà et là quelques théories hasardées; et les idées systématiques de l'auteur se font jour de temps en temps.

Néanmoins leurs apparitions sont plus rares que dans ce qui précède, et en revanche, on rencontre ici en abondance des détails curieux et intéressans. Il serait trop long d'entrer ici dans une analyse quelconque des nombreux objets qui se pressent sous la plume de l'écrivain; d'ailleurs ces derniers chapitres ont paru dans la *Revue de Paris*, et conséquemment sont déjà assez généralement connus; enfin, ainsi que nous venons d'en faire la remarque, ils sont dans une liaison moins intime avec le système de l'auteur; or, c'était ce système que nous avions surtout à cœur d'exposer et de discuter.

Maintenant si nous passons de ces critiques de détail à une vue générale sur l'ensemble de l'ouvrage, voici ce que nous en pensons : parmi les idées qui forment les bases du système historique de M. Granier, quelques unes sont erronées; d'autres, qui ont de l'étendue et de la profondeur, qui sont vraies peut-être, ne sont pas prouvées, et comme elles apparaissent pour la première fois dans le champ clos de la discussion, qu'elles n'ont pas encore été mises à l'épreuve, on ne peut guère se prononcer sur leur valeur. Quant aux vues d'un ordre inférieur et de moindre importance qui se présentent en foule pour soutenir et cimenter entre elles les idées-mères, elles sont en général ingénieuses, neuves, et témoignent chez l'auteur d'une connaissance rare, même aujourd'hui, de l'antiquité et des institutions du moyen âge. C'est là, à nos yeux, le côté recommandable de l'ouvrage; les détails nombreux qu'il donne sur ce qu'il y a d'intime dans l'histoire, les révélations sur la vie domestique de l'humanité, dont on ne connaît en général que les côtés saillans en relief. Pour concevoir un pareil livre et l'écrire, M. Granier a dû dévorer la fatigue et l'ennui de bien des recherches, de lectures bien arides et bien multipliées, et ses pages chargées de citations en font foi. La science lui doit donc des remercîmens et des félicitations pour ces courageux et patiens labeurs; et c'est aussi là un motif de pardonner au livre qui nous occupe ses erreurs et ses assertions non suffisamment justifiées; d'ailleurs M. Granier tend continuellement à systématiser les faits épars dans l'immensité domaine de l'histoire; il cherche à embrasser d'un seul coup d'œil, il veut en dominer l'ensemble, en pénétrer l'esprit et en dégager les idées générales qu'ils attestent et cachent tout ensemble. Or, lorsque l'esprit s'élève à une certaine hauteur, il arrive que sa vue se trouble, et les objets lui apparaissent souvent sous un aspect qui n'est pas le leur. Lorsqu'il veut s'enfoncer dans des recherches intimes et mystérieuses, souvent le fil lui échappe et son flambeau s'éteint. N'oublions donc pas cette faiblesse de notre intelligence, et tenons compte à M. Granier des mérites de son œuvre, sans nous étonner des imperfections qu'elle renferme.

HISTOIRE DE L'EXTATIQUE DE CALDERN;

PAR GOERRES.

Il y a déjà plusieurs années que le célèbre Gœrres a fait paraître les deux premiers volumes d'un ouvrage qui doit présenter l'ensemble des idées et des faits sur lesquels repose *la mystique*, et d'où ressort à la fois l'histoire et la théorie de cette science si intéressante dans ses détails, si importante par son but, si obscure dans son objet et si généralement négligée de nos jours. Nous ne voulons point donner une analyse de ce livre si remarquable dont la *traduction* a été entreprise par les *Pères Bénédictins de Solesmes*. Elle est même assez avancée pour que le public français puisse bientôt espérer de la voir paraître. Nous n'avons fait qu'extraire du livre un fait particulier dont l'auteur a été témoin, et dont

tout le monde peut être témoin comme lui, puisqu'il existe encore. Ceux qui ne croient point aux miracles peuvent facilement aller en voir un qui dure depuis dix ans; ceux qui ne croient point à la passion et à la rédemption du Christ peuvent aller la voir représentée au naturel dans une femme, qui, tous les vendredis de l'année, souffre la douleur du crucifiement, les angoisses de l'agonie et de la mort. Il y a bien des hommes riches qui doutent, et que le doute empêche d'être heureux. Ils peuvent aller visiter l'*extatique de Caldern*, dans le sud du Tyrol, près de *Bolsano*, sur les confins de l'Italie; ils auront d'abord le plaisir de faire un des plus délicieux voyages qu'on puisse faire, de voir un pays magnifique, un peuple curieux à observer, et ils reviendront apportant avec eux la foi et le bonheur. Les savans et les médecins peuvent y aller étudier une maladie toute surnaturelle dans son principe et dans ses formes, et des douleurs pour lesquelles ils n'ont point de remèdes. Il faut que notre siècle soit bien malheureusement absorbé par les intérêts matériels, pour qu'un fait de cette nature passe en quelque sorte inaperçu, non seulement de la science, mais encore de la foi. Car je ne vois pas que ceux qui croient se soient mis bien en peine de signaler au monde cette merveille, qui est un doux témoignage de la miséricorde de Dieu envers nous. Car ce n'est pas sans un dessein de miséricorde que le Christ renouvelle ainsi, chaque vendredi de la semaine, dans une faible femme, toutes les douleurs de sa passion par laquelle il a racheté le monde. Nous laissons parler l'auteur, persuadé que pour bien raconter ces choses, il faut les avoir vues soi-même, et qu'une analyse laisserait en défiance le lecteur qui n'aurait point la représentation complète du fait qu'on veut lui faire connaître.

« Marie de Mœrl naquit le 16 octobre 1812; elle fut élevée par sa mère, femme pieuse et intelligente à la fois, et, plus tard, elle l'aida avec zèle et habileté dans la conduite du ménage que les circonstances lui avaient rendue difficile. Dès l'âge le plus tendre, elle avait manifesté d'excellentes qualités; elle était bonne envers ses camarades d'école, partageait volontiers avec elles ce qu'elle avait, et leur rendait tous les services qui étaient en son pouvoir. Sans avoir rien de remarquable, son esprit annonçait d'heureuses dispositions: son imagination ne faisait point présager une trop grande vivacité; et, d'ailleurs, elle ne faisait rien qui pût l'augmenter ou l'entretenir. Dès lors, comme plus tard, elle lisait peu, mais elle se distinguait par beaucoup d'intelligence et d'adresse, par une douce bienveillance qu'elle manifestait surtout envers les pauvres, et par une grande ferveur dans l'exercice de la prière, auquel elle se livrait souvent dans l'église des Franciscains, située près de la maison de son père. Elle eut de bonne heure à combattre contre les vices de sa constitution sanguine et contre les maux qu'elle produit. A peine âgée de cinq ans, elle éprouvait de fréquentes hémorrhagies d'estomac ou d'intestins. Depuis ce temps, elle fut souvent malade et très mal. Un accident qu'elle éprouva vers sa neuvième ou dixième année, détermina chez elle de fréquens crachemens de sang, accompagnés d'une très forte oppression de poitrine. Il se déclara au côté gauche une douleur qui avait probablement sa source dans quelque engorgement de la rate, et qui ne l'a pas quittée jusqu'à ce jour. Le mal empira, malgré les soins du médecin le plus habile. Les remèdes étaient sans résultat. Plus d'une fois elle fut à l'extrémité et abandonnée du médecin. Elle guérit néanmoins, sans toutefois perdre le germe du mal, et jouit toujours d'une santé chétive. Elle n'en devint que plus sérieuse et plus pieuse encore, et plus assidue à ses exercices de dévotion.

Depuis l'âge de treize ans, elle eut pour confesseur le père Capistran, un pieux et excellent prêtre, éprouvé par de longues souffrances, et qui fut en même temps le soutien de sa famille, le fidèle conseiller de sa mère, et leur aida à tous dans les nombreuses difficultés que doit rencontrer une famille nombreuse dont les ressources ne suffisent point à son entretien. Marie se trouvant un peu rétablie vers cette époque, on l'envoya au-delà de la montagne, à Esles, pour y apprendre l'italien. Elle y resta les trois

quarts de l'année, et n'alla voir ses parens qu'une fois pendant ce temps. Lorsqu'après cette visite elle prit congé de sa mère, qu'elle voyait pour la dernière fois, une douleur pénétrante traversa son âme, comme elle le raconta plus tard; elle ne pouvait, lui semblait-elle, se séparer de sa mère. Alors se révéla pour la première fois cette faculté de pressentir les événemens qui commença dès lors à se développer en elle, et qui se manifesta d'une manière plus précise lorsque sa mère mourut en effet en 1827, et que Marie, malgré la distance qui la séparait d'elle, indiqua l'heure de sa mort. Ce fait, néanmoins, n'est pas parfaitement certain. Le père de Marie resta veuf avec neuf enfans, dont le plus jeune n'avait que dix jours. Comme il était incapable de conduire la maison, ce fardeau échut à Marie; elle le prit avec joie, le porta avec zèle et habileté. Mais elle devint plus sérieuse encore et plus intérieure, plus assidue à l'église et aux exercices de piété; car elle avait beaucoup à souffrir, et le fardeau était lourd pour elle. La douleur de la mort de sa mère fut si profonde, qu'on la vit encore la pleurer trois ans après qu'elle l'eût perdue. Ses regrets s'adoucirent, néanmoins, lorsque plus tard elle eut renoncé à tout ce qui est terrestre. Cependant les sollicitudes qui lui venaient du dehors augmentaient tous les jours. La nécessité, et tous les chagrins qu'elle amène à sa suite, pesaient tous les jours davantage sur elle. Ses forces ne purent résister plus long-temps. Elle fit à dix-huit ans une grande maladie : des crampes de toute sorte ébranlèrent son corps déjà affaibli; des convulsions agitèrent ses membres, et de fréquentes hémorrhagies se déclarèrent. Lorsqu'on fit venir le médecin, il y avait vingt-neuf jours qu'elle n'avait pris de nourriture; elle n'avait vécu pendant tout ce temps que de quelques verres de limonade. Il lui administra les remèdes que l'art prescrit en ces occasions, et lui ordonna le régime qu'elle devait suivre. Elle se trouva promptement soulagée. Les crampes cessèrent peu à peu, et sa constitution revint de l'ébranlement profond qui l'avait épuisée. Cependant la guérison parfaite n'arrivait pas; la douleur de côté continuait, et la maigreur augmentait tous les jours. Un an ou plus s'était écoulé ainsi. Marie demanda un jour à son médecin s'il croyait sa guérison possible. Celui-ci lui ayant répondu qu'il ne pouvait pas lui promettre une guérison parfaite, mais seulement un adoucissement de ses douleurs; elle reprit avec une résolution courageuse, que, si elle ne pouvait être guérie, elle n'avait point besoin d'adoucissement, et qu'elle était disposée à accepter toutes les souffrances qu'il plairait à Dieu de lui envoyer. Cette résolution lui fut probablement inspirée par son entier abandon à la divine Providence, et aussi par le désir de ne pas nécessiter à son père de nouvelles dépenses pour l'achat des remèdes, et de ne pas augmenter par là sa détresse. Ce qu'elle demandait arriva; et, depuis ce moment, elle souffrit avec une héroïque résignation les grandes douleurs qui ne la quittèrent plus.

Voilà ce qu'on sait de sa vie extérieure; sa vie intérieure est, comme on le pense bien, moins connue. Des épreuves spirituelles de plus d'un genre s'étaient jointes aux épreuves corporelles qu'elle avait eu à supporter. Et, comme il arrive ordinairement, les tentations la suivirent à mesure qu'elle avançait davantage dans les voies intérieures par où Dieu la conduisait. Nous parlerons ailleurs de ces tentations singulières et sensibles pour la plupart. Dans ces conjonctures, la fréquentation des sacremens était, comme auparavant, son seul remède. De 1830 à 1832, elle fit de cette manière des progrès rapides mais réglés dans la vie spirituelle, sans que toutefois on eût remarqué en elle aucun phénomène inaccoutumé. Mais depuis 1832, lorsqu'elle eut atteint sa vingtième année, son confesseur s'aperçut que quelquefois elle ne répondait pas aux questions qu'il lui faisait, et qu'elle paraissait hors d'elle-même. Il questionna à ce sujet ceux qui l'assistaient; ceux-ci lui répondirent qu'elle était ainsi toutes les fois qu'elle recevait la sainte communion. Cette réponse le frappa. Jusque-là il avait pris, comme tous les autres, ce qui se passait en elle pour les suites d'une maladie ordinaire. Pour la première fois il pensa qu'il pouvait bien y

avoir encore autre chose. Il fut confirmé dans cette pensée, lorsque plus tard ces phénomènes augmentèrent en elle, et prirent un caractère plus décidé. Enfin, un fait qui se passa dans le cours de cette même année, lui donna la clef de ces états extraordinaires.

La procession de la Fête-Dieu se fit à Caldern, comme partout, avec une grande pompe. On tira le canon; la musique parcourut les rues. Tout ce bruit, tout ce mouvement passa sous les fenêtres de Marie. La musique bruyante avait toujours fait sur elle une fâcheuse impression; et le son même d'un seul violon ou d'un instrument à vent, avait quelquefois déterminé chez elle les crampes les plus violentes. Son confesseur, occupé des préparatifs de la fête, voulait avoir toute la journée libre, et lui épargner à elle-même le dérangement et l'impression que pouvait lui causer tout ce tumulte. Et, comme il savait déjà que toujours, après la communion, elle restait six ou huit heures, ou même plus encore, en extase, il crut qu'il valait mieux lui donner la communion le matin, pour qu'elle pût être tranquille le reste du jour. Il lui porta donc le saint sacrement à trois heures du matin; elle tomba à l'instant même en extase. Il la quitta, fut occupé toute la journée; et comme ses occupations le retinrent encore le lendemain, il n'alla la voir que vers trois heures de l'après-midi, et la trouva agenouillée dans la même position où il l'avait laissée trente-six heures auparavant. Surpris, il interrogea les gens de la maison, qui lui dirent qu'elle était toujours restée depuis ce temps en extase. En général, on faisait peu d'attention à elle dans la maison; on la laissait à ses extases et à ses prières, sans trop y prendre garde; et lorsqu'elle avait besoin de quelque chose, il lui fallait appeler quelqu'un pour la lui demander. Son confesseur comprit dès lors jusqu'à quelle profondeur l'extase avait pénétré dans son être, comme elle était devenue chez elle en quelque sorte une seconde nature, et comme elle deviendrait son état habituel, s'il ne lui mettait des bornes. En la rappelant à elle-même, il entreprit donc de régler cet état par la vertu de la sainte obéissance dont elle avait fait le vœu en entrant dans le tiers-ordre de saint François.

L'extase rendit son œil intérieur de plus en plus pénétrant, et l'on fit à ce sujet plusieurs expériences. Un jour, qu'étant devenue plus mal, elle fut administrée, un grand nombre de personnes suivit le prêtre, et remplit sa chambre. Sur une table, près de son lit, était une tasse d'argent, où l'on avait mis de l'eau bénite pour cette cérémonie. Marie y attachait un grand prix, soit parce que c'était un legs de sá mère, soit parce qu'elle lui rappelait quelque autre souvenir précieux. Elle reçut la communion, et tomba aussitôt, comme de coutume, en extase. Lorsqu'elle revint à elle, la foule s'était écoulée, mais la tasse manquait. Elle s'affligea beaucoup de cette perte, et exprima ses regrets à son confesseur, qui la consola du mieux qu'il pût, et lui conseilla de prier Dieu pour qu'on lui rendît l'objet enlevé. Elle le trouva bon, et sa demande ne fut pas sans succès. La première fois qu'elle revint de son extase, elle dit d'un air joyeux : « Je retrouverai bientôt ma tasse. » On lui demanda si elle connaissait celui qui l'avait prise. « Oui, dit-elle; mais j'ai prié Dieu de toucher son cœur, afin qu'il rende l'objet qui a disparu, sans qu'il ait à rougir de sa faute. » En effet, huit jours après, on trouva la tasse dans la cuisine, parmi les autres vases. Une autre fois, elle avertit ceux qui l'entouraient de faire attention au plancher de sa chambre, parce qu'un grand danger menaçait de ce côté. D'abord, on ne prit pas garde à ce qu'elle disait. Mais comme elle répéta plusieurs fois son avertissement, et toujours avec de nouvelles instances, on fit visiter le plancher par des ouvriers, et il se trouva qu'il y avait en effet une poutre entièrement pourrie, et que le plancher menaçait d'une chute prochaine, et qu'il était même étonnant qu'il ne fût pas tombé déjà.

Les choses en étaient à ce point, lorsque dans la seconde moitié de 1833, il se passa un événement singulier pour elle. Le Tyrol avait appris bientôt son état extatique. Tout d'un coup, et de tous les points à la fois, un mouvement général s'était emparé du peuple. On arrivait en foule pour voir de ses yeux un

phénomène qu'on connaissait bien à la vérité par les Légendes, mais qu'on n'espérait plus depuis long-temps voir en réalité. Les processions des paroisses se succédaient sans interruption à Caldern, précédées de la bannière et de la croix, et le concours fut immense. Depuis la fin du mois de juillet jusqu'au 15 septembre de cette année, plus de quarante mille personnes de toutes les conditions visitèrent l'extatique, dont tous les sens, ouverts en apparence, étaient réellement fermés au monde extérieur, et dont les prières et les méditations étaient toutes intérieures. On voulait admirer ce spectacle et s'identifier à sa vue. Personne ne pouvait s'expliquer ce concours. Le clergé qui craint plutôt, et en partie avec raison, les apparitions de ce genre, n'était pour rien dans cette affluence. Il semblait plutôt que le même esprit qui opérait dans l'extatique, émût et poussât toutes ces masses pour les rendre témoins des merveilles qu'il opérait. Aussi, tout se passa dans le plus grand ordre, et on n'eut à déplorer aucun excès pendant les sept semaines que dura ce grand concours; et cependant il y eut des jours où l'étroite chambre de la patiente, qui pouvait contenir tout au plus quarante ou cinquante personnes, fut visitée par près de trois mille hommes. L'autorité temporelle et l'autorité spirituelle désirèrent néanmoins mettre fin à ces pélerinages. La police eut les inquiétudes qu'elle a ordinairement dans ces circonstances; et le peuple fut averti qu'à partir de telle époque, on ne laisserait plus entrer personne. La nouvelle s'eu répandit bientôt par tout le pays, et les pélerinages cessèrent sans mécontentement ni murmures. Mais les curés eurent encore long-temps à se féliciter de l'impression que cette apparition avait laissée dans le peuple. A la fin de l'automne de cette année, le prince-évêque de Trente vint à Caldern, commença une information et entendit plusieurs témoins, après leur avoir fait prêter serment. On ne publia point le résultat de cette information, ni les déclarations des témoins, parce que l'affaire ne parut pas encore mûre pour un jugement définitif. Le prince-évêque voulait avant tout avoir un appui, pour pouvoir donner ensuite toutes les explications nécessaires au gouvernement, qui soupçonnait dans tous ces phénomènes une superstition nuisible, ou une fraude pieuse, ou au moins des illusions provenant d'une trop grande simplicité. L'évêque déclara seulement que la maladie de Marie de Mœrl ne présentait point à la vérité les caractères de la sainteté, mais qu'en même temps sa piété bien reconnue n'était point une maladie. Dès lors, la police fut moins tracassière dans ses mesures.

Tout ce bruit s'était fait autour de l'extatique sans qu'elle s'en aperçût, excepté dans les derniers temps, et alors elle en fut toute surprise. Son intérieur s'était donc développé dans le calme, et avait acquis une maturité toujours croissante. Les stigmates avaient paru sur son corps, et la chose s'était passée chez elle aussi simplement que chez les autres. Déjà, dans l'automne de 1833, son confesseur avait remarqué par hasard que cette partie des mains où les plaies parurent plus tard, commençait à devenir plus profonde, comme si elle eût été sous la pression d'un corps en demi-relief. En même temps, ces parties devenaient douloureuses, et des crampes s'y manifestaient fréquemment. Il conjectura dès lors que les stigmates ne tarderaient pas à paraître, et l'événement justifia ses conjectures. A la Chandeleur, le 4 février 1834, il lui trouva à la main un linge avec lequel elle s'essuyait de temps en temps les mains, effrayée comme un enfant de ce qu'elle y voyait. Comme il aperçut du sang sur ce linge, il lui demanda ce que cela signifiait. Elle lui répondit qu'elle n'en savait rien elle-même, qu'elle avait dû se blesser jusqu'au sang. Mais c'étaient réellement les stigmates qui restèrent désormais fixées sur les mains, qui bientôt se montrèrent aussi sur les pieds, et auxquels se joignit en même temps la plaie du cœur. La manière dont le père Capistran agit avec elle est si simple, et manifeste si peu de prétention au merveilleux, qu'il ne lui demanda pas même ce qui s'était passé au dedans d'elle, et ce qui avait pu donner occasion à l'apparition de ces stigmates. Ils étaient à peu près ronds, s'étendant un peu en longueur; ils avaient trois ou quatre lignes de diamètre, et étaient fixés aux

deux mains et aux deux pieds. Le jeudi soir et le vendredi, ces plaies laissaient très souvent couler des gouttes d'un sang clair. Les autres jours, elles étaient recouvertes d'une croûte de sang desséché, sans qu'on pût remarquer ni inflammation, ni ulcération, ni aucun vestige de lymphe.

Elle cacha la chose, comme elle cachait en général tout ce qui pouvait trahir son état intérieur. Mais en 1833, à l'occasion d'une procession solennelle, l'extase de jubilation se révéla chez elle. Un jour, elle la surprit en présence de plusieurs témoins. Alors, on la vit semblable à un ange glorieux, touchant à peine son lit de la pointe de ses pieds, éclatante comme une rose, les bras étendus en croix, plongée dans les joies de l'amour. Tous les assistans purent voir sur ses mains les stigmates, et la chose ne put rester secrète désormais.

Sa santé était restée chétive. Dans l'automne de 1834, elle tomba malade, et fut attaquée de convulsions très douloureuses, qui durèrent plusieurs semaines. Cependant, depuis les fêtes de Noël, ou plutôt depuis le jour de l'immaculée Conception, elle reprit sa fraicheur et sa bonne mine, et se conserva dans cet état jusqu'à la fin de l'été de l'année suivante. C'est dans l'automne de cette même année, que, faisant un voyage dans le midi du Tyrol, je la vis plusieurs fois.

Elle demeure dans une maison construite en pierres, comme on les bâtissait dans le quinzième ou seizième siècle. Elle couche dans une chambre blanche et propre, sur un matelas assez dur, dans un lit dont le linge est toujours tenu très propre. A côté du lit, est un petit autel domestique. Derrière elle, quelques images, pour lesquelles elle a une dévotion particulière, sont attachées aux piliers des fenêtres, qui, selon l'usage du pays, sont garnies de jalousies, pour tempérer l'éclat trop vif de la lumière, et pour rafratchir l'air si chaud dans ce climat. Marie de Mœrl est d'une taille moyenne, d'une structure délicate, comme l'est généralement dans ce pays le peuple allemand, auquel se sont mêlées successivement tant de races différentes, mais dans lequel paraît prédominer le sang franc-rheinais, qui aura vraisemblablement été apporté dans ce pays par les colonies allemandes que les empereurs y envoyèrent des bords du Rhin pour garder ce passage important, d'où l'on entre dans la terre des Welches. Pour toute nourriture, elle prend de temps en temps, quand le besoin la sollicite, ou que son confesseur l'ordonne, quelques grains de raisin, ou quelque autre fruit, ou un peu de pain. Par suite de cette exiguité de nourriture, elle est devenue très maigre; elle ne l'est pas cependant plus que ne le sont beaucoup d'autres qui mènent une vie ordinaire. Son visage avait même alors un certain embonpoint qui varie néanmoins beaucoup selon l'état où elle se trouve.

La première fois que j'allai chez elle, je la trouvai dans la position où elle est la plus grande partie du jour, à genoux à l'extrémité de son lit, et en extase. Ses mains croisées sur la poitrine laissaient voir les stigmates; son visage était tourné vers l'église, et regardait un peu en haut; ses yeux levés vers le ciel exprimaient une absorption profonde, que rien du dehors ne pouvait déranger. On ne remarquait en elle aucun mouvement, excepté celui que produit la respiration ou la déglutition. Quelquefois on apercevait comme une légère oscillation; c'était un spectacle que je ne puis comparer qu'à celui qu'offriraient les anges, si nous les voyions prosternés en prières au pied du trône de Dieu. Il n'est pas étonnant qu'il produise une aussi forte impression sur tous ceux qui en sont témoins. Les cœurs les plus durs ne peuvent résister à cette vue. L'étonnement, la joie et la piété, ont fait couler bien des larmes autour d'elle. Dans ses extases, d'après le rapport de ceux qui dirigent sa conscience, et de son curé, elle est occupée depuis quatre ans à contempler la vie et la passion du Christ, et à honorer le saint sacrement. Ses prières sont réglées d'après l'ordre de l'année ecclésiastique; elle en a écrit quelques unes pour son confesseur, et elles sont, d'après le témoignage de celui-ci, pleines de chaleur, d'onction et d'édification. La faculté qu'elle a de voir les choses lointaines, soit dans l'espace, soit dans le temps, a pour objet unique ce qui tient à l'Eglise ou à la piété; et, bien

différente en cela des somnambules, elle ignore aussi complètement que les autres hommes ce qui se passe dans son propre corps, et les événemens qu'elle a prédits n'avaient rien qui pût les faire pressentir ou deviner au moment où elle les a prévus ; mais leur accomplissement a toujours uniquement dépendu de la volonté humaine, libre et inconstante dans ses actes, et de la Providence divine. Elle n'a jamais parlé qu'à son confesseur de ces visions et de leur liaison intime ; mais, comme le cercle de ses connaissances est très borné, elle a souvent bien de la peine à trouver un nom pour exprimer les choses qu'elle a vues. Cependant, l'ensemble de l'image qui est dans son esprit se manifeste clairement dans le maintien et la pose de son corps, qui, toujours, prend une part plus ou moins grande à l'objet de ses visions. Ainsi, on la voit à Noël bercer avec une grande joie l'enfant nouveau-né dans ses bras ; le jour des Rois, elle l'adore à genoux derrière les mages ; assiste aux noces de Cana, à table, appuyée sur le côté ; circonstance qu'elle n'a pu apprendre par les moyens extérieurs, puisque les tableaux des églises ne rendent point cette ancienne manière de s'asseoir à table. Sa personne tout entière exprime aussi parfaitement dans les autres jours la forme de l'objet qu'elle médite.

Mais l'objet le plus fréquent de ses contemplations, c'est la passion du Christ ; et c'est elle aussi qui produit en elle l'impression la plus profonde, et qui s'exprime le plus vivement au dehors. C'est surtout dans la semaine sainte que cette impression pénètre plus avant dans son être, et que l'image qui la reproduit au dehors est plus complète. Cependant la contemplation de ce mystère revient tous les vendredis de l'année, et offre ainsi une occasion fréquente d'en observer les merveilleux effets. Ici se montre encore le caractère qui la distingue dans la manière simple et naturelle dont s'accomplit la représentation de ce grand mystère. Car on peut en suivre toutes les phases, depuis son origine jusqu'à son entier développement, et chaque scène de ce grand drame porte l'empreinte de sa personnalité. On voit que son esprit a depuis long-temps acquis la faculté, non seulement de considérer de loin, ou d'effleurer par ses extrémités l'objet de ses méditations, comme il arrive ordinairement dans la vie, mais encore de se poser tout près de lui, de pénétrer jusque dans sa substance, et de se mettre ainsi vis-à-vis de lui dans les rapports les plus intimes. Dans son abandon à Dieu, l'esprit change de rôle avec l'objet ; l'objet prend en quelque sorte la forme de l'esprit, et l'esprit se devient ainsi objet à soi-même. Alors, l'esprit fait de l'objet tout ce qu'il veut, et le forme à son image. A mesure que ce procédé d'assimilation se développe, nous voyons le reflet de l'action intérieure apparaître au dehors dans le corps ; et la contemplation, prenant en celui-ci une forme extérieure, devient de nouveau un objet de contemplation pour l'observateur. Il en est de même dans le cas dont nous parlons.

L'action commence déjà dans la matinée du vendredi ; et, si l'on en suit le développement, on voit que, de même que plusieurs pensent en parlant, ou plutôt parlent en pensant, sans avoir la conscience des paroles qu'ils prononcent, ainsi notre extatique médite la passion en la reproduisant, ou plutôt la reproduit en la contemplant, sans avoir la conscience de son action. Aussi, le mouvement en est-il d'abord doux et régulier ; puis, à mesure qu'elle devient et plus douloureuse et plus saisissante, les traits de l'image qui la représente prennent une empreinte plus profonde, et deviennent plus reconnaissables. Enfin, lorsque l'heure de la mort arrive, et que les douleurs ont pénétré jusqu'au fond le plus intime de l'âme, l'image de la mort ressort de tous les traits de cette femme. Elle est là à genoux sur son lit, les mains croisées sur sa poitrine. Autour d'elle règne un profond silence, qu'interrompt à peine le souffle des assistans. Vous diriez alors que le soleil de la vie descend pour elle vers son couchant, et qu'à mesure que sa lumière s'affaiblit, les ombres de la mort sortant de leurs abîmes, montent peu à peu vers elle, cachent successivement tous ses membres sous leur voile ténébreux, et arrivent en foule autour de son âme, qui s'abîme dans son impuissance dès que la dernière lueur

s'est éteinte. Elle était pâle pendant toute l'action; mais vers la fin, vous la voyez pâlir encore davantage. Le frisson de la mort parcourt tous ses os, et la vie s'affaisse dans des ombres toujours plus épaisses. Les soupirs qui s'échappent avec peine de sa poitrine, annoncent que l'oppression devient plus forte. De ses yeux immobiles coulent de grosses larmes qui descendent lentement sur les joues; de légers mouvemens entr'ouvrent toujours davantage la bouche. Comme ces éclairs qui précèdent l'orage, ils forment d'àbord des cercles plus étroits ; puis, ils semblent creuser le visage dans toute sa largeur, et deviennent enfin si violens, que de temps en temps ils ébranlent le corps tout entier. Les soupirs se sont changés en un gémissement qui nâvre le cœur ; une rougeur sombre enveloppe les joues; la langue épaissie semble être collée contre le palais desséché. Les convulsions deviennent toujours plus violentes et plus profondes. Les mains, qui, d'abord, s'affaissaient peu à peu, glissent plus vite ; les ongles deviennent bleus, et les doigts s'entrelacent convulsivement les uns dans les autres. Le râle de la mort se fait entendre du fond du gosier. Le souffle, toujours plus pressé, se détache avec d'incroyables efforts de la poitrine, qui semble comme liée par des cercles de fer. Les traits se déforment, et ne sont plus reconnaissables. La bouche de cette image douloureuse est ouverte dans toute sa largeur; son nez ressemble à une pointe; ses yeux fixes et immobiles vont se briser dans leur orbite. Quelques soupirs peuvent encore, à de longs intervalles, se faire jour à travers les organes que la mort a roidis. Le dernier va s'échapper. Alors, le visage se penche, et la tête portant déjà tous les signes de la mort, s'affaisse dans un complet épuisement : c'est une autre figure que vous ne sauriez plus reconnaître. Tout reste dans cette position deux minutes à peu près. Puis, la tête se relève, les mains remontent vers la poitrine, le visage reprend sa forme et son calme. Elle est à genoux, tranquille, les yeux levés au ciel, et occupée à présenter à Dieu l'hommage de sa reconnaissance. La même scène se renouvelle chaque semaine, toujours la même quant aux traits principaux, mais offrant chaque fois des traits particuliers, qui sont comme l'expression de ses dispositions intérieures; c'est ce dont je me suis convaincu plusieurs fois par une observation attentive. Car il n'y a rien d'appris dans toute cette action ; elle coule sans art du fond de la nature de cette femme, comme la source coule du rocher. Aussi ne peut-on rien apercevoir de faux, de forcé ou d'exagéré dans toute cette représentation ; et, si elle mourait véritablement, elle ne mourrait pas autrement.

Quelque absorbée qu'elle soit dans ses contemplations, un seul mot de son confesseur, ou de toute autre personne qui est dans un rapport spirituel avec elle, suffit pour la rappeler aussitôt à elle-même, sans qu'on puisse remarquer aucune transition. Elle ne prend que le temps qui lui est nécessaire pour se reconnaître et pour ouvrir les yeux, et elle est à l'instant commé si elle n'eût jamais eu d'extase. Son expression est tout autre; vous diriez un enfant naïf, qui a conservé sa simplicité et sa candeur. Aussi, la première chose qu'elle fait à son réveil, quand elle aperçoit des témoins, c'est de cacher sous la couverture ses mains stigmatisées, comme un enfant qui s'est taché ses manchettes avec de l'encre, et qui cache ses mains en voyant arriver sa mère. Accoutumée déjà à ce concours d'étrangers, elle regarde autour d'elle avec une sorte de curiosité, donnant à chacun un salut amical. Elle n'est pas à son aise quand l'impression de ces scènes si saisissantes est encore trop visible dans ceux qui en ont été témoins, ou quand on s'approche d'elle avec une sorte de vénération et de solennité, et elle cherche par un enjouement sans prétention à effacer ces impressions si profondes. Comme elle ne parle point depuis long-temps, elle cherche à se faire comprendre par des signes ; et lorsque cela ne suffit pas, elle regarde son confesseur, comme pour lui dire de l'aider et de parler pour elle : vous diriez un enfant qui ne peut encore prononcer aucune parole.

Ses yeux bruns expriment l'enjouement et la candeur de l'enfance; son regard est si clair, qu'on peut par lui pénétrer jusqu'aux plus profonds abîmes de son

âme, et l'on est bientôt convaincu qu'il n'y a pas dans tout son être un seul coin obscur où pourrait se cacher la moindre fraude. On ne saurait découvrir en elle aucune trace d'exagération ou d'affectation, ni de fade sentimentalité, ni d'hypocrisie, ni d'orgueil. On n'aperçoit partout que l'expression d'une jeunesse dont la sérénité et la candeur se sont conservées dans la simplicité et l'innocence, et qui s'abandonne même volontiers au badinage, parce que le tact sûr et délicat qu'elle possède, sait écarter tout ce qui pourrait paraître inconvenant. Lorsqu'elle est au milieu de ses amis, elle peut, une fois revenue à soi-même, rester plus long-temps dans cet état; mais on sent qu'il lui faut pour cela de grands efforts de volonté; car l'extase est devenue son état naturel, et l'état ordinaire des autres hommes est pour elle quelque chose d'artificiel et d'inaccoutumé. Au milieu d'un entretien, lorsqu'elle semble prendre à tout le plus vif intérêt, on voit tout-à-coup ses yeux s'appesantir; et, dans une seconde, sans aucune transition, elle est prise par l'extase. Pendant que j'étais à Caldern, on l'avait priée de tenir sur les fonts un enfant nouveau-né; elle l'avait pris dans ses bras avec la plus grande joie, et montrait le plus vif intérêt à toute la cérémonie; mais pendant le temps qu'elle dura, elle tomba plusieurs fois en extase, et il fallut la rappeler à elle.

C'est un spectacle singulier que la vue de ces extases. Couchée sur le dos, elle semble nager sur des flots de lumière, et jette encore autour d'elle un regard joyeux. Puis, tout-à-coup, on la voit plonger peu à peu comme dans un abîme. Les flots jouent encore un instant autour d'elle, puis lui couvrent le visage de leurs eaux; et on la dirait alors enveloppée d'une lumière diaphane. Alors aussi l'enfant naïf a disparu. Souvent, lorsqu'elle est dans des dispositions favorables, on voit briller, au milieu de ses traits glorifiés, ses yeux bruns, ouverts dans toute leur largeur, sans saisir aucun objet particulier, mais lançant comme dans l'infini tous leurs rayons. Elle semble dans ces momens une sibylle, mais digne, noble et saisissante.

Lorsqu'elle se livre à ses méditations et à ses exercices de piété, il ne faut pas croire qu'elle néglige pour cela les soins de sa famille. De son lit, elle conduit toute sa maison, dont elle partageait autrefois le gouvernement avec une sœur que la mort lui a enlevée depuis. Comme l'intervention de quelques bonnes âmes lui a procuré depuis quelques années une pension, et qu'elle n'a besoin de rien pour elle-même, elle consacre les revenus de cette pension à l'éducation de ses frères et sœurs, qu'elle a placés dans divers instituts, selon leurs dispositions. Tous les jours, vers deux heures après midi, elle s'occupe de ces affaires. Son confesseur la rappelle à elle-même, et elle confère avec lui des difficultés qu'elle éprouve, et donne ses ordres, s'occupe de tout, pense à tout, prévient tous les besoins de ceux à qui elle s'intéresse; et le sens pratique qu'elle possède fait que tout autour d'elle est disposé dans le meilleur ordre. »

Il serait inutile d'ajouter à ce récit des considérations sur les faits qu'il nous fait connaître. Elles ne pourraient qu'affaiblir l'impression qu'il produit sur tout lecteur dont aucun préjugé ne retient ou n'obscurcit l'intelligence. Il serait superflu d'insister sur la force que donne à ce témoignage la valeur morale et scientifique du témoin. Gœrres est une des sommités intellectuelles de l'Allemagne et de l'Europe. Il a parcouru tous les domaines de la science et de la pensée. Les sciences naturelles, la politique, la littérature, l'histoire et la philosophie ont successivement occupé son esprit audacieux et entreprenant. Ses premiers ouvrages ont été des ouvrages de médecine; son dernier est un livre sur la mystique. Ce seul fait en dit assez; car il indique tout l'espace que cette intelligence a parcouru, tout ce qu'elle a vu de faits et d'idées, tout ce qu'elle a dû amasser d'expérience. Quant à son caractère, il faut l'avoir vu de près pour comprendre la valeur qu'il donne à ce témoignage. Gœrres n'est pas le seul homme éminent parmi les catholiques qui ait visité Marie de Mœrl. MM. Philippe, Brentano, Guido Gœrres, et d'autres que je ne cite pas, ont fait le voyage du Tyrol pour la voir. Or, ce sont là des hommes qu'on ne peut soupçonner ni d'avoir été trompés, ni

d'avoir voulu tromper les autres. Leur nom donne à leur témoignage la plus grande force qu'un témoignage humain puisse avoir. Au reste, ce qu'ils ont vu, tous peuvent le voir comme eux. Le fait est actuel, et il n'est permis de le nier qu'à ceux qui ont pris tous les moyens pour s'assurer qu'il n'existe pas.

CHARLES SAINTE-FOI.

DISCOURS DE M. LE VICOMTE ALBAN DE VILLENEUVE,

DÉPUTÉ DU NORD,

DANS LA DISCUSSION GÉNÉRALE DU PROJET DE LOI RELATIF AU TRAVAIL DES ENFANS DANS LES MANUFACTURES, PRONONCÉ DANS LA SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1840.

Nous sommes certains de faire plaisir à nos lecteurs en leur communiquant le discours si remarquable que M. de Villeneuve-Bargemont a prononcé dans la Chambre des Députés, à l'occasion de la loi sur le travail des enfans dans les manufactures. Il n'est pas un homme de cœur qui n'ait applaudi à ces sentimens si généreux, si chrétiens qui ont retenti à une tribune dont ils ont été trop long-temps bannis. Honneur à l'homme qui, s'élevant au-dessus d'un égoïsme étroit et des intérêts matériels, a su faire parler à l'économie politique et pratique le langage de la religion. Quant à nous, nous croyons remplir un devoir sacré en aidant à propager de pareilles doctrines. M. le vicomte de Villeneuve est un des collaborateurs de *l'Université Catholique*, à ce titre nous pouvons dire que son discours nous appartient, ainsi qu'à nos abonnés. Ses pensées sont les nôtres, et nous sommes fiers de les voir proclamer du haut de la tribune du monde qui a le plus de retentissement.

Messieurs,

S'il m'avait été possible de considérer isolément, et d'une manière abstraite, en quelque sorte, le projet de loi soumis à nos délibérations, mon opinion serait promptement et facilement exprimée. Je me bornerais, avec les orateurs qui m'ont précédé, à rendre un sincère hommage à son but et à son principe, et je n'exprimerais qu'un regret, c'est que la réparation d'une grave atteinte portée aux intérêts de la morale et de la société eût été si tardive.

Mais la question du travail des enfans dans les manufactures ne saurait se séparer, ce me semble, de la situation de leurs familles et de la condition générale des populations manufacturières. L'image des maux qui frappent, en ce moment, l'enfance des ouvriers, n'est, il faut bien le dire, qu'une scène détachée du drame triste et douloureux qui se déroule incessamment à nos regards. Or, si ces maux sont, comme je le crains, l'effet d'un système qui développe constamment un principe de misère, de souffrance et d'immoralité au sein des classes manufacturières, et qui menace l'ordre social de plus d'un danger, ce serait beaucoup, sans doute, que d'avoir garanti immédiatement d'un abus oppressif les êtres faibles et précieux dont la société, à défaut de leur famille, doit être la protectrice ; mais est-ce assez pour l'humanité, est-ce assez pour la justice, pour la société? Dans l'intérêt même de ces enfans, n'est-ce pas les classes manufacturières tout entières qu'il s'agit de soustraire aux causes de malheur et de dégradation morale dont elles subissent l'influence?

Je sais que cette question est d'une immense portée, et je sais aussi avec quelle circonspection elle doit être traitée à cette tribune. J'ai donc apprécié les motifs de prudence qui, sans doute, ont imposé une extrême réserve à l'exposé du projet de loi et au rapport, d'ailleurs si remarquable, de l'organe de la commission de la chambre. Mais il m'a paru que cette question approchait de sa maturité; qu'un jour, que demain peut-être, nous nous trouverions face à face avec

elle. Dès lors, il m'a semblé qu'il était utile de constater, dès aujourd'hui, une situation très grave, et d'appeler sur elle l'attention du gouvernement et des chambres législatives. Je l'ai même compris comme un devoir, et ce devoir je vais essayer de le remplir.

Messieurs, un fait considérable, alarmant, nouveau, s'est révélé au sein de quelques Etats les plus avancés en civilisation et en industrie manufacturière. Ce fait, c'est la misère, une cruelle misère, tendant à se généraliser et à se perpétuer dans une portion nombreuse de la population employée aux travaux des diverses fabriques établies dans nos principales cités industrielles. Cette plaie sociale, toute moderne, a été caractérisée par un mot nouveau aussi, et tristement énergique.

Or, si l'on recherche les causes nombreuses de cette misère ainsi généralisée et perpétuée, on est forcé de reconnaître que la première et la plus active de toutes se trouve dans le principe d'une production presque sans bornes, et d'une concurrence également illimitée, qui impose aux entrepreneurs d'industrie l'obligation toujours croissante d'abaisser le prix de la main-d'œuvre, et aux ouvriers la nécessité de se livrer, eux, leurs femmes et leurs enfans, à un travail dont l'excès et la durée dépassent la mesure de leurs forces, et pour un salaire qui ne suffit pas toujours à la plus chétive subsistance.

J'ai dit, messieurs, que cette situation est nouvelle. Et, en effet, elle ne s'est manifestée qu'à la suite de l'application et du développement du système industriel moderne qui régit l'Angleterre, la France et quelques contrées de l'Europe.

Auparavant, messieurs, l'industrie et le travail lui-même ne pouvaient s'exercer en France que sous l'empire de réglemens qui gênaient leur liberté, et par conséquent leur perfectionnement et leur essor. Des institutions, sages dans leur principe et leur origine, avaient été altérées par de graves abus : l'esprit de monopole et de fiscalité avait dénaturé leur but. Je le sais, et si je rappelle ces institutions, ce n'est pas assurément que je regrette et que je demande le retour de leurs abus. Mais elles garantissaient à la fois à l'ouvrier une éducation industrielle, l'appui de l'esprit d'association, l'appui du sentiment religieux, l'appui de protecteurs pris dans les notabilités de la même profession, les avantages de la vie de famille, enfin un abri contre les chances d'une concurrence trop dangereuse. Avec elles, la misère, dans les classes ouvrières, était un accident et non une condition générale et forcée.

L'émancipation complète du travail et de l'industrie a imprimé, il est vrai, à la production, un immense essor. Mais, en détruisant les entraves, on n'a pas conservé les garanties. On a abaissé les barrières, mais sans rendre la route droite et sûre. Rien n'a remplacé, dans l'intérêt des ouvriers, le principe de sagesse et de prévoyance qui avait présidé à un sage système de classement et d'association, et dont le résultat était de donner à tous des garanties d'ordre, d'habilité, de moralité et d'indépendance.

La législation nouvelle s'est bornée à mettre au rang des délits les coalitions d'ouvriers formées pour faire hausser les salaires, et les coalitions des fabricans pour les faire baisser. Elle a voulu, très justement sans doute, que l'ouvrier ne pût être impunément victime de la mauvaise foi du fabricant, et qu'à son tour celui-ci ne pût être trompé par l'ouvrier. Mais à ces précautions s'est arrêtée, en général, la prévoyance de la loi. Aucune disposition ne s'applique à la conservation de la santé, de la moralité et de l'existence des ouvriers que le développement de l'industrie et les principes de la nouvelle science des richesses concourent à appeler et à concentrer dans les ateliers des villes manufacturières.

En Angleterre, messieurs, la pratique d'une production indéfinie avait été introduite, par le génie de la nation et la politique de son gouvernement, avant même qu'elle n'eût été conseillée par la science. Elle était inspirée par ce besoin de domination commerciale et maritime qui tourmente ce peuple avide de gain et de conquêtes lucratives, et lui fait chercher, par tous les moyens (sans excepter, lorsqu'il le faut, le crime politique), la supprématie de ses produits sur tous les marchés de l'univers. Le monde sait ce que l'Angleterre a fait pour ouvrir

des débouchés à une production tellement vaste qu'elle pourrait suffire peut-être aux besoins de tous les peuples connus. Une fois entrée dans cette voie, il lui a fallu élargir chaque jour le cercle de sa sphère industrielle et commerciale; il lui a fallu anéantir toute concurrence rivale. Se laisser refouler, c'était s'exposer à périr. Mais, d'un autre côté, les diverses nations de l'Europe ont aussi fait des progrès en industrie. A leur tour, elles ont cherché des débouchés à leurs produits. Dans cette grande lutte, qui ne pouvait se soutenir que par le bas prix de la main-d'œuvre ou l'emploi des procédés les plus économiques, une grande partie de la population ouvrière a dû être dévouée, comme victime nécessaire, au système industriel national. Cette grande immolation permanente est une des conditions de l'existence des manufactures anglaises. Elle est complète aujourd'hui, car rien ne saurait donner une idée de la misère affreuse qui accable les classes manufacturières en Angleterre. On pourra juger de l'excès de cette misère par le résultat d'une enquête ordonnée, il y a plusieurs années, par la chambre des communes, au sujet des traitemens exercés envers les enfans employés dès l'âge de huit ans dans les filatures de coton. Certes il fallait que le malheur fût arrivé à son dernier période pour éteindre à ce point tout sentiment d'humanité dans le cœur des parens de ces misérables créatures. Mais que dire des entrepreneurs d'industrie qui toléraient ou excitaient de semblables atrocités?

Ces pauvres enfans, dit l'enquête, sont soumis à un travail de huit à dix heures de suite, qui reprend après un repos au plus de deux ou trois heures, et se continue ainsi pendant toute la semaine. L'insuffisance du temps accordé au repos fait du sommeil un besoin tellement impérieux, qu'il surprend les malheureux enfans au milieu de leurs occupations. Pour les tenir éveillés, on les frappe avec des cordes, avec des fouets, souvent avec des bâtons, sur le dos, sur la tête même. Plusieurs ont été amenés devant les commissaires de l'enquête, avec des yeux crevés, des membres brisés par les mauvais traitemens qui leur avaient été infligés. D'autres se sont montrés mutilés par le jeu des machines près desquelles ils étaient employés. Tous ont déposé, qu'outre ces accidens, des difformités presque certaines résultaient, pour eux, de la position habituelle nécessitée par un travail qui ne variait pas. Tous ont déposé que les accidens, dont ils subissaient les fatales conséquences, n'avaient donné lieu à aucune indemnité de la part de leurs maîtres, qui avaient même refusé à leurs parens les secours momentanés que réclamait leur guérison. La plupart étaient demeurés estropiés, faute de moyens pour se faire guérir.

Les commissaires ont également constaté que le régime des manufactures exerce sur les individus qu'elles renferment la plus pernicieuse influence; que la mort en moissonne un grand nombre avant qu'ils ne parviennent à l'adolescence; que ceux qu'elle épargne dans cette première période de la vie portent, dans leurs traits livides et amaigris, les symptômes d'une fin prématurée, et que les formes frêles et la constitution maladive de tous dépendent du genre de travaux qui leur sont imposés. L'excès de la fatigue rend-elle indispensable une suspension du travail? La paroisse refuse aux parens les légers secours qui seraient nécessaires pour la subsistance des enfans; et ce n'est qu'en retranchant aux autres membres de la famille une portion de la nourriture déjà insuffisante qui les soutient, que le père peut procurer à ses enfans malades les moyens de recouvrer quelques forces.

Les sexes, confondus entre eux, sont entraînés à une corruption précoce, et rien n'est tenté pour en prévenir ou en retarder les effets. L'éducation morale et religieuse se réduit à quelques instructions données le dimanche, pendant des heures enlevées au besoin de repos et de recréation qu'éprouvent de misérables créatures hébétées par un inconcevable excès de travail, et réduits, à la sensation près des douleurs qui leur révèlent l'existence, à l'état des machines dont elles ne sont que les accessoires obligés.

Voilà, messieurs, quel était, il y a quelques années, quel est encore, en partie, le sort des enfans de la classe manufacturière en Angleterre. Mais celui

de leurs familles, c'est-à-dire d'une nombreuse population, n'est pas moins digne de piété ; et tout cela n'est rien encore si on le compare à l'effroyable misère qui accable les ouvriers et les paysans dans cette noble et catholique Irlande, qui meurt de faim au milieu du luxe de l'aristocratie anglaise et de l'opulence égoïste du clergé anglican... (Sensation.)

Heureusement, messieurs, la France n'offre pas, à beaucoup près, une situation aussi cruelle. Les traitemens inhumains, exercés en Angleterre sur les enfans ouvriers, sont, j'aime à n'en pas douter, inconnus dans nos manufactures. Non, nous n'avons pas à déplorer de semblables attentats contre la nature et l'humanité. Mais cependant, on ne saurait le méconnaître, la lèpre hideuse du paupérisme nous a gagnés. Le mal est déjà grave et profond. Il existe tel département du royaume où, comme en Angleterre, un sixième de la population est à la charge de la charité publique. Un document à peu près officiel atteste même que la population ouvrière de la ville de Lille (en y comprenant la portion des faubourgs qui participe aux travaux des ateliers) embrasse environ un nombre de 60,000 individus de tout sexe et de tout âge, qui constituent, à un degré de dénûment plus ou moins avancé, l'ensemble de la partie indigente.

Or, les progrès de ce mal déplorable, messieurs, sont d'autant plus à redouter, qu'il résulte d'une situation forcée entre les maîtres et les ouvriers, situation que ni les uns ni les autres n'ont faite, mais qu'ils subissent également. Chacun le sait : il existe aujourd'hui en France, comme en Angleterre, comme en divers pays de l'Europe, une lutte vive, incessante, persévérante, entre les entrepreneurs, non seulement de la même branche d'industrie, mais encore entre les diverses industries, qui vont se supplantant, s'éliminant sans cesse, cherchant à envahir tous les marchés, et amenant à chaque instant, pour chacun, un danger qui ne se peut conjurer pour un temps qu'au moyen de procédés de plus en plus économiques, ou d'un abaissement de salaire, et par conséquent d'un excès de travail pour l'ouvrier.

Ce sont là, messieurs, et je crois devoir saisir l'occasion de le dire à cette tribune, les conséquences inévitables, et dès long-temps prévues, de l'application des systèmes modernes d'économie publique, qui ont dénaturé le véritable but et la destinée sociale du travail et de l'industrie. Dans la théorie de cette science, produit du philosophisme du dernier siècle, la production de la richesse et les jouissances qu'elle procure forment le but principal des sociétés. Les hommes ne sont appréciés que comme agens plus ou moins actifs de cette production. Toutes les considérations de religion, de morale et d'humanité sont écartées ou négligées, sinon comme nuisibles, du moins comme indifférentes ou oiseuses. L'antique alliance du travail et des vertus chrétiennes est abolie; la morale des intérêts est la seule admise, car seule elle est profitable. Tels sont les dogmes de cette religion nouvelle consacrée à ce culte des intérêts matériels, contre lequel une voix puissante s'élevait naguère à cette tribune.

Ces systèmes, messieurs, il est bon peut-être de le rappeler aujourd'hui, ont pris naissance chez ce peuple que l'on s'est un peu hâté de nommer notre *magnanime allié*, et duquel il nous est rarement venu des présens désintéressés. Mais il semble que le moment soit arrivé de leur demander un compte sévère de leur influence sociale, et je vois dans la loi même qui nous est soumise un commencement de solennelle réprobation. (Très bien!)

Vous le savez, messieurs, les sociétés se forment et se conduisent par des lois qui ne sauraient être enfreintes sans que tôt ou tard de graves désordres ne viennent servir d'avertissement ou de punition. L'alliance étroite du travail et de la justice, de l'industrie et de la charité, de l'ordre moral et de l'ordre matériel, était l'une des bases les plus solides de l'édifice social établi en Europe par le christianisme. Elle était sa principale sauvegarde. On n'a pu séparer cet élément de la prospérité publique sans détruire l'harmonie et l'économie de la société elle-même. Aussi est-ce en vain que désormais de savantes théories démontreraient la puissance productive des capitaux, du travail et de l'industrie. En né-

gligeant les valeurs morales pour ne s'occuper que de la production des richesses, la science économique anglaise a bien pu enseigner à une nation, à quelques hommes, le secret de s'enrichir; mais elle n'a pas donné, elle ne peut donner jamais la solution du plus grand problème de notre époque, l'équitable répartition, la distribution sociale des produits du travail. En plaçant exclusivement la destinée de l'homme sur la terre dans la sphère étroite et grossière des sens, elle pouvait bien développer et justifier les doctrines d'une cupidité égoïste; mais elle rompait ces liens qui établissent la sainte fraternité des hommes, ces liens qui doivent unir le pauvre au riche, l'ouvrier au maître, le faible au puissant, le sujet à l'autorité. Elle enlevait au travail son but moral, et, avec lui, sa juste récompense.

Il y a plus, messieurs; dans la logique de la science, l'excitation à la production sans limites doit avoir nécessairement pour auxiliaire l'excitation à la plus grande consommation possible. Pour obtenir une production abondante, il faut en effet faire consommer beaucoup de produits, et pour cela multiplier les besoins de la multitude, et même lui en créer de nouveaux. Or, comme la classe ouvrière forme la portion la plus nombreuse des consommateurs, et qu'il est nécessaire aussi d'entretenir son ardeur au travail, on a voulu atteindre ce double but en inspirant aux ouvriers des besoins plus étendus, et le goût des jouissances nouvelles; mais, d'un autre côté, comme pour soutenir la concurrence sur les marchés il faut produire au plus bas prix possible, et par conséquent réduire les salaires au strict nécessaire, on a placé réellement les ouvriers entre deux causes perpétuelles de misère. Allant même plus loin dans ses combinaisons sordides, la science a établi que, par prévoyance, il fallait assurer à l'industrie une population manufacturière constamment soumise par le besoin de travail et d'existence, et qui fût forcée de se contenter du plus minime salaire.

Ce sont là, messieurs, je n'exagère rien, les conséquences rigoureuses des principes adoptés et appliqués par l'économie politique anglaise, et l'on pourrait citer des écrits célèbres où elles sont exprimées presque dans les mêmes termes.

Ainsi, on cherche systématiquement, et au prix de la moralité des ouvriers, à faire naître chez eux des goûts et des habitudes qui leur étaient inconnus, et qui ne devraient être que la suite naturelle et certes fort désirable des progrès de l'aisance générale; et, en même temps, par une contradiction cruelle, on veut qu'ils soient forcés à travailler au plus bas prix possible. Dans ce système, je le répète, les hommes sont considérés comme uniquement créés pour produire ou consommer des valeurs échangeables. L'être sensible a disparu aux yeux de la science. Celle-ci, dans ses calculs, et même dans sa nomenclature des agens de la production, n'a plus fait figurer l'ouvrier que comme une sorte de *capital accumulé* dont l'intérêt est acquitté par le salaire, capital utile, tant qu'il est productif, mais qu'il faut s'empresser de rejeter et d'abandonner dès qu'il ne produit plus assez. La science ne s'occupe pas de ce qu'il deviendra alors : elle est même bien près de blâmer l'institution des asiles charitables qui le recueillent.

C'est ainsi, messieurs, que l'école économique anglaise, conduite par l'abstraction de ses systèmes, suppute froidement la valeur vénale et capitale d'un ouvrier; qu'elle calcule, pour établir la base des salaires, la quantité de nourriture rigoureusement suffisante à l'existence; qu'elle analyse la valeur intrinsèque d'un prêtre, d'un magistrat, d'un souverain; pèse la morale, la bienfaisance et la religion, au poids de la balance commerciale et industrielle; apprécie les institutions et les lois en raison de leurs facultés productives ou favorables à la production; et mesure, sur cette échelle, le degré d'estime, de sympathie ou de rémunération que les peuples doivent leur accorder. Quoi qu'en disent les apologistes de l'école anglaise, il est impossible que de telles théories ne conduisent pas au malheur d'une partie de la population. Il est inévitable qu'elles ne propagent pas plus ou moins directement la cupidité, l'égoïsme, le mépris de la liberté et de la dignité de l'homme,

de leurs familles, c'est-à-dire d'une nombreuse population, n'est pas moins digne de piété ; et tout cela n'est rien encore si on le compare à l'effroyable misère qui accable les ouvriers et les paysans dans cette noble et catholique Irlande, qui meurt de faim au milieu du luxe de l'aristocratie anglaise et de l'opulence égoïste du clergé anglican... (Sensation.)

Heureusement, messieurs, la France n'offre pas, à beaucoup près, une situation aussi cruelle. Les traitemens inhumains, exercés en Angleterre sur les enfans ouvriers, sont, j'aime à n'en pas douter, inconnus dans nos manufactures. Non, nous n'avons pas à déplorer de semblables attentats contre la nature et l'humanité. Mais cependant, on ne saurait le méconnaître, la lèpre hideuse du paupérisme nous a gagnés. Le mal est déjà grave et profond. Il existe tel département du royaume où, comme en Angleterre, un sixième de la population est à la charge de la charité publique. Un document à peu près officiel atteste même que la population ouvrière de la ville de Lille (en y comprenant la portion des faubourgs qui participe aux travaux des ateliers) embrasse environ un nombre de 60,000 individus de tout sexe et de tout âge, qui constituent, à un degré de dénûment plus ou moins avancé, l'ensemble de la partie indigente.

Or, les progrès de ce mal déplorable, messieurs, sont d'autant plus à redouter, qu'il résulte d'une situation forcée entre les maîtres et les ouvriers, situation que ni les uns ni les autres n'ont faite, mais qu'ils subissent également. Chacun le sait : il existe aujourd'hui en France, comme en Angleterre, comme en divers pays de l'Europe, une lutte vive, incessante, persévérante, entre les entrepreneurs, non seulement de la même branche d'industrie, mais encore entre les diverses industries, qui vont se supplantant, s'éliminant sans cesse, cherchant à envahir tous les marchés, et amenant à chaque instant, pour chacun, un danger qui ne se peut conjurer pour un temps qu'au moyen de procédés de plus en plus économiques, ou d'un abaissement de salaire, et par conséquent d'un excès de travail pour l'ouvrier.

Ce sont là, messieurs, et je crois devoir saisir l'occasion de le dire à cette tribune, les conséquences inévitables, et dès long-temps prévues, de l'application des systèmes modernes d'économie publique, qui ont dénaturé le véritable but et la destinée sociale du travail et de l'industrie. Dans la théorie de cette science, produit du philosophisme du dernier siècle, la production de la richesse et les jouissances qu'elle procure forment le but principal des sociétés. Les hommes ne sont appréciés que comme agens plus ou moins actifs de cette production. Toutes les considérations de religion, de morale et d'humanité sont écartées ou négligées, sinon comme nuisibles, du moins comme indifférentes ou oiseuses. L'antique alliance du travail et des vertus chrétiennes est abolie; la morale des intérêts est la seule admise, car seule elle est profitable. Tels sont les dogmes de cette religion nouvelle consacrée à ce culte des intérêts matériels, contre lequel une voix puissante s'élevait naguère à cette tribune.

Ces systèmes, messieurs, il est bon peut-être de le rappeler aujourd'hui, ont pris naissance chez ce peuple que l'on s'est un peu hâté de nommer notre *magnanime allié*, et duquel il nous est rarement venu des présens désintéressés. Mais il semble que le moment soit arrivé de leur demander un compte sévère de leur influence sociale, et je vois dans la loi même qui nous est soumise un commencement de solennelle réprobation. (Très bien!)

Vous le savez, messieurs, les sociétés se forment et se conduisent par des lois qui ne sauraient être enfreintes sans que tôt ou tard de graves désordres ne viennent servir d'avertissement ou de punition. L'alliance étroite du travail et de la justice, de l'industrie et de la charité, de l'ordre moral et de l'ordre matériel, était l'une des bases les plus solides de l'édifice social établi en Europe par le christianisme. Elle était sa principale sauvegarde. On n'a pu séparer cet élément de la prospérité publique sans détruire l'harmonie et l'économie de la société elle-même. Aussi est-ce en vain que désormais de savantes théories démontreraient la puissance productive des capitaux, du travail et de l'industrie. En né-

gligeant les valeurs morales pour ne s'occuper que de la production des richesses, la science économique anglaise a bien pu enseigner à une nation, à quelques hommes, le secret de s'enrichir; mais elle n'a pas donné, elle ne peut donner jamais la solution du plus grand problème de notre époque, l'équitable répartition, la distribution sociale des produits du travail. En plaçant exclusivement la destinée de l'homme sur la terre dans la sphère étroite et grossière des sens, elle pouvait bien développer et justifier les doctrines d'une cupidité égoïste; mais elle rompait ces liens qui établissent la sainte fraternité des hommes, ces liens qui doivent unir le pauvre au riche, l'ouvrier au maître, le faible au puissant, le sujet à l'autorité. Elle enlevait au travail son but moral, et, avec lui, sa juste récompense.

Il y a plus, messieurs; dans la logique de la science, l'excitation à la production sans limites doit avoir nécessairement pour auxiliaire l'excitation à la plus grande consommation possible. Pour obtenir une production abondante, il faut en effet faire consommer beaucoup de produits, et pour cela multiplier les besoins de la multitude, et même lui en créer de nouveaux. Or, comme la classe ouvrière forme la portion la plus nombreuse des consommateurs, et qu'il est nécessaire aussi d'entretenir son ardeur au travail, on a voulu atteindre ce double but en inspirant aux ouvriers des besoins plus étendus, et le goût des jouissances nouvelles; mais, d'un autre côté, comme pour soutenir la concurrence sur les marchés il faut produire au plus bas prix possible, et par conséquent réduire les salaires au strict nécessaire, on a placé réellement les ouvriers entre deux causes perpétuelles de misère. Allant même plus loin dans ses combinaisons sordides, la science a établi que, par prévoyance, il fallait assurer à l'industrie une population manufacturière constamment soumise par le besoin de travail et d'existence, et qui fût forcée de se contenter du plus minime salaire.

Ce sont là, messieurs, je n'exagère rien, les conséquences rigoureuses des principes adoptés et appliqués par l'économie politique anglaise, et l'on pourrait citer des écrits célèbres où elles sont exprimées presque dans les mêmes termes.

Ainsi, on cherche systématiquement, et au prix de la moralité des ouvriers, à faire naître chez eux des goûts et des habitudes qui leur étaient inconnus, et qui ne devraient être que la suite naturelle et certes fort désirable des progrès de l'aisance générale; et, en même temps, par une contradiction cruelle, on veut qu'ils soient forcés à travailler au plus bas prix possible. Dans ce système, je le répète, les hommes sont considérés comme uniquement créés pour produire ou consommer des valeurs échangeables. L'être sensible a disparu aux yeux de la science. Celle-ci, dans ses calculs, et même dans sa nomenclature des agens de la production, n'a plus fait figurer l'ouvrier que comme une sorte de *capital accumulé* dont l'intérêt est acquitté par le salaire, capital utile, tant qu'il est productif, mais qu'il faut s'empresser de rejeter et d'abandonner dès qu'il ne produit plus assez. La science ne s'occupe pas de ce qu'il deviendra alors : elle est même bien près de blâmer l'institution des asiles charitables qui le recueillent.

C'est ainsi, messieurs, que l'école économique anglaise, conduite par l'abstraction de ses systèmes, suppute froidement la valeur vénale et capitale d'un ouvrier; qu'elle calcule, pour établir la base des salaires, la quantité de nourriture rigoureusement suffisante à l'existence; qu'elle analyse la valeur intrinsèque d'un prêtre, d'un magistrat, d'un souverain; pèse la morale, la bienfaisance et la religion, au poids de la balance commerciale et industrielle; apprécie les institutions et les lois en raison de leurs facultés productives ou favorables à la production; et mesure, sur cette échelle, le degré d'estime, de sympathie ou de rémunération que les peuples doivent leur accorder. Quoi qu'en disent les apologistes de l'école anglaise, il est impossible que de telles théories ne conduisent pas au malheur d'une partie de la population. Il est inévitable qu'elles ne propagent pas plus ou moins directement la cupidité, l'égoïsme, le mépris de la liberté et de la dignité de l'homme,

et n'aboutissent à l'avilissement de la morale et des gouvernemens, enfin à une véritable anarchie sociale. (Très bien!)

Il suffisait sans doute d'exposer de tels principes pour montrer leur tendance funeste. Mais il était d'autant plus nécessaire peut-être de les signaler, que les désolantes théories de l'école anglaise ont pénétré assez avant dans quelques branches de notre administration publique, et qu'elles menacent, particulièrement depuis quelque temps, de porter atteinte au principe charitable et chrétien de quelques unes de nos institutions, et notamment de nos établissemens de charité et de bienfaisance.

Je ne prétends pas, messieurs, attribuer à l'application seule des théories économiques anglaises le malheur de nos populations ouvrières.

Je sais que de tous les temps il y a eu des familles misérables dont l'ignorance et l'indigence individuelles et quelquefois héréditaires, ne peuvent être reprochés aux vices de l'organisation de l'industrie moderne. L'inégalité des conditions est dans la nature; et dans la grande famille des hommes, selon une parole éternelle, il y aura toujours des pauvres, parce qu'il y aura toujours inégalité de forces, d'intelligence, de santé, d'âge, d'adresse, d'activité et de prévoyance. Mais n'est-ce pas pour faire disparaître ces inégalités sociales, que la loi de charité et de justice a été placée dans le cœur des hommes? La vertu devait naître de cette inégalité même, qui sans elle apparaîtrait comme une énorme injustice. Or, à cet égard, l'institution des sociétés a le même but que la vertu; leur mission commune est de faire naître l'ordre au milieu des inégalités sociales, au moyen même de ces inégalités. (Très bien!)

Je n'attribue donc point toute la misère des ouvriers, en général, à l'esprit d'industrialisme propagé par l'Angleterre. Je reconnais même que, grâce au développement de plusieurs branches d'industrie, une grande portion de la société, en France, s'est élevée en aisance, en lumières et en moralité, et que les moyens de travail sont devenus plus abondans. Plus que personne j'honore et j'admire une sage et utile industrie, et je veux tout ce qui peut la favoriser. Mais ce que personne ne peut vouloir, c'est qu'une portion de la population, attachée à certaines branches d'industries, forme en quelque sorte une caste à part, dévouée au malheur comme en Angleterre, et dont les mœurs, la santé et l'existence soient livrées au hasard le plus aveugle. Or, c'est cette situation que l'on ne saurait tolérer dans une société civilisée et qui se dit chrétienne, que j'ai cru devoir constater.

Les industries que cette caste infortunée alimente n'ont pas sans doute créé tant de misérables familles d'ouvriers. Mais elles les ont rassemblés de tous les autres pays; elles les ont multipliés, et elles contribuent donc à perpétuer leur misère.

Je sais aussi, messieurs, que tous ces ouvriers ne sont pas également malheureux. Il y a en France des manufactures où une providence toute paternelle a pris soin de veiller au sort des familles de travailleurs.

« Là toutes les précautions sont réunies pour garantir la santé, les mœurs, l'instruction et l'avenir des ouvriers. Les sexes sont rigoureusement séparés. L'on a soin de renvoyer chaque jour les femmes plus tôt que les hommes, et, dans chaque atelier, des surveillans tiennent constamment les yeux ouverts à tout ce qui intéresse les mœurs, et rien n'est souffert qui leur soit contraire. L'ivresse est impitoyablement proscrite. Des écoles reçoivent successivement chaque jour tous les enfans : on engage les ouvriers à faire des dépôts à la caisse d'épargne. Les maîtres s'informent de leur sort, les font soigner quand ils sont malades, conservent à chacun d'eux leur métier ou leur emploi pour le leur rendre quand ils recouvrent la santé. Ils s'imposent même des sacrifices pour prévenir tout chômage, et tâchent, dans toutes les occasions de leur venir en aide (1). » En un mot, ils sont les protecteurs vigilans et charitables de la population qu'ils emploient.

Ces chefs généreux et paternels, messieurs, nos villes manufacturières, Lyon, Lille, Rouen, Elbeuf, Sedan, Mulhausen,

(1) M. le docteur Villermé.

Roubaix, Turcoing et tant d'autres, bénissent et chérissent leurs noms. Je n'irais pas loin pour les trouver, car plusieurs d'entre eux, élus de nos grandes cités, siégent devant nous, à côté de nous, dans cette enceinte; je n'ai pas besoin non plus de les nommer. La reconnaissance du pays leur est acquise. Qu'ils me permettent de leur offrir ici l'humble, mais sincère hommage, de toute la mienne. Mais malheureusement tous les chefs des manufactures ne comprennent pas ainsi la haute et sainte mission qui leur a été donnée. Plusieurs même ne pourraient supporter les sacrifices que de tels sentimens exigent. Aussi, le désintéressement de quelques uns n'est donc qu'un accident favorable et dont la comparaison rend la condition relative des autres ouvriers (moins bien partagés en fait de maîtres) plus douloureuse et plus à plaindre.

Dans le plus grand nombre des manufactures, en effet, une partie des ouvriers exténués par un travail excessif qui leur procure à peine une nourriture suffisante, n'ayant pas un moment à consacrer à une instruction morale dont ils ne comprennent pas même l'avantage, sont réduits toute la semaine à l'état de machine, et les jours de repos, ils se livrent à une débauche brutale, comme pour échapper au sentiment de leur fatale destinée. Personne, si ce n'est la charité chrétienne toujours vigilante, ne soulage leur misère. Mais la charité n'a pas de ressources inépuisables. Et quand la maladie et la vieillesse viennent atteindre ces êtres délaissés, ils n'ont d'autres recours que les hospices, heureux quand ils y trouvent une place toujours enviée et disputée; et c'est ainsi que dans l'impuissance de subvenir aux besoins de leurs familles, sans épargnes, sans prévoyance, sans espérance, même religieuse, dépouillés, peu à peu, par l'excès de la misère, des sentimens les plus doux et les plus énergiques de l'âme, ils se sont trouvés portés à abuser des forces de leurs enfans pour procurer à tous un chétif accroissement de salaire, ou même de quoi entretenir leur déplorable abrutissement. C'est ainsi que, dans les manufactures qui réclament principalement l'emploi des enfans, dont les mouvemens ont plus de souplesse et de délicatesse, on voit des petits enfans de six à huit ans (qui peut-être même sans cela eussent été délaissés et livrés au vagabondage) venir passer chaque jour seize à dix-sept heures dans les ateliers, où pendant treize heures au moins ils sont enfermés dans la même pièce, sans changer de place ni d'attitude, et au milieu d'une température souvent très élevée. Ces pauvres créatures, mal vêtues, mal nourries, habitant de sombres et froides demeures, sont obligées quelquefois de parcourir, dès cinq heures du matin, la longue distance qui les sépare des ateliers et qui achève le soir d'épuiser ce qui leur reste de forces. Comment ces infortunés, qui peuvent à peine goûter quelques heures de sommeil, résisteraient-ils à cette espèce de torture? Aussi ce long supplice de tous les jours ruine leur constitution déjà chétive par hérédité, et prépare à ceux qui survivent une existence pleine de douleur et de misère.

Et ce n'est peut-être pas, messieurs, les ateliers nombreux dans lesquels l'excès du travail des enfans soit devenu le plus funeste. Au sein des grandes cités industrielles il existe, on l'a dit déjà, un grand nombre d'ateliers isolés qui occupent de pauvres familles. Là, la durée du labeur dépasse toute mesure; l'ouvrier et les enfans qu'il emploie se livrent habituellement à des travaux qui durent quelquefois dix-sept à dix-huit heures sur vingt-quatre. Le travail se prolonge davantage à proportion de l'abaissement du salaire; il a lieu, non dans des locaux vastes et bien aérés (comme le sont la plupart des ateliers de grands établissemens), mais dans des chambres étroites, basses, mal éclairées, souvent humides, au milieu d'émanations malsaines, en un mot, sous l'influence des conditions les plus défavorables à la santé et au développement physique des enfans.

Je ne veux pas ajouter à ces images déjà si pénibles, d'autres faits qui révolteraient la morale publique et feraient frémir l'humanité.

Et ces faits, messieurs, ne sont malheureusement point exagérés; on les trouve consignés dans les documens les plus dignes de confiance. Je citerai les obser-

vations de la chambre de commerce de Lille, qui nous ont été récemment distribuées, et l'ouvrage si complet, si moral, si digne de la reconnaissance publique que nous devons aux consciencieuses recherches d'un savant philanthrope, M. le docteur Villermé, auquel tous les orateurs qui m'ont précédé se sont plu à rendre hommage.

Il était impossible, sans doute, que la situation générale des populations manufacturières dont le régime des enfans ouvriers, ainsi que je l'ai dit déjà, n'est qu'un douloureux épisode et la déplorable conséquence, il était impossible, dis-je, qu'une telle situation n'appelât depuis long-temps l'attention des philanthropes, des hommes d'Etat, des magistrats, des économistes, et surtout des industriels les plus éminens.

Moi-même, messieurs (si j'ose me citer ici), chargé, il y a douze ans, de l'administration du département auquel je dois l'honneur de siéger dans cette chambre, et par conséquent à portée d'étudier de près la situation et les besoins des classes manufacturières, j'avais cherché à provoquer quelques essais de réforme générale auprès du gouvernement de la restauration, et j'avais proposé, à l'égard des enfans livrés aux travaux des fabriques, des mesures analogues à celles qui nous sont aujourd'hui soumises.

Je n'avais pas eu de peine à exciter sur cet objet de généreuses et royales sympathies. Un ministre qui honora son pays et cette tribune par son éloquence si douce et si loyale, M. de Martignac, avait compris toute l'importance des grandes questions qui se trouvaient ainsi soulevées. On s'en occupait avec zèle, quand les événemens politiques durent les faire ajourner. Mais il était facile de prévoir que la force des choses les ramènerait plus vivaces, plus avancées, et demandant énergiquement leur solution.

Depuis cette époque, la tribune française a plusieurs fois retenti d'éloquentes manifestations. D'honorables fabricans ont tenté de mettre un terme à des abus qu'ils déploraient plus amèrement que personne. Ceux qui composent la société industrielle de Mulhausen ont pris une généreuse initiative. Mais tous ont reconnu l'impuissance du désintéressement isolé, et tous ont demandé que la réforme fût générale et prescrite par l'autorité de la loi.

Mais, messieurs, si la nécessité d'une réforme dans la situation des populations manufacturières semble généralement reconnue, on est loin d'être d'accord sur les principes qui doivent lui servir de base. Parmi les hommes qui se sont occupés de ces grandes questions, tandis que les uns ont attribué la cause du malaise des ouvriers aux entraves du commerce et de l'industrie et aux institutions qui gênent encore leur liberté indéfinie, d'autres, au contraire, réclament l'intervention d'un système plus efficacement protecteur de l'industrie nationale. Quelques uns, frappés de l'influence fâcheuse que les fabriques placées dans les grandes cités manufacturières et les vicissitudes fréquentes de l'industrie, exercent sur l'état physique et moral des ouvriers, et apercevant dans l'industrie agricole plus d'élémens de bien-être et de moralité, ont conseillé de décentraliser l'industrie manufacturière en formant, dans les campagnes, des ateliers à la fois industriels et agricoles. Ils ont indiqué en même temps, comme moyen de procurer un travail plus profitable aux classes ouvrières, le défrichement des vastes landes de Bretagne et de Gascogne, où des millions d'arpens n'attendent que des bras et des capitaux pour accroître la richesse publique.

D'autres publicistes, imputant aux ouvriers eux-mêmes, à leur ignorance, à leur imprévoyance et à leurs vices, le malheur de leur destinée, ont proposé de les forcer à envoyer leurs enfans aux écoles publiques, de leur interdire l'entrée des cabarets, et même d'empêcher le mariage de ceux qui n'auraient pas les moyens d'élever une famille. Quelques autres, attribuant tout le mal à l'organisation actuelle du travail, veulent que la loi intervienne dans la fixation des salaires et dans les contrats qui lient les entrepreneurs à leurs ouvriers; et comme, en résultat, la population misérable qu'attirent et multiplient les manufactures est une charge qui finit tôt ou tard par retomber sur la société, ils ont cru juste d'obliger au moins les

entrepreneurs à prendre quelque soin de la santé de leurs ouvriers, de leur enfance, de leur vieillesse, de leur instruction et surtout de leur moralité. Ils admettent, en principe, que les manufactures, comme les écoles et tous les lieux de nombreuses réunions, sont soumises de droit, et doivent l'être de fait, à l'inspection et à la surveillance de l'autorité publique : que celle-ci avait le droit et le devoir de veiller à la salubrité et au bon ordre intérieur de ces établissemens, et par conséquent de limiter la durée du travail des ouvriers : de proscrire le mélange des sexes, l'ivrognerie et les habitudes de désordre et de débauche; de faire observer religieusement le repos des dimanches et jours fériés, et d'ordonner que partout des moyens d'instruction morale et religieuse fussent donnés aux ouvriers. On a enfin proposé de créer, sous la surveillance de l'autorité publique, des institutions de patronage et d'association qui rendissent aux classes ouvrières les avantages qu'elles trouvaient jadis dans les anciennes corporations d'arts et métiers, et qui pussent obvier aux graves inconvéniens du compagnonnage. Je ne rappellerai pas, dans cette énumération si rapide et nécessairement bien incomplète, ces utopies prétendues sociales conçues par des convictions sans doute sincères et généreuses, mais qui, dédaignant de prendre pour base la religion, la morale et la propriété, ne pouvaient que jeter un éclat passager et sinistre.

La chambre comprendra que je ne veux pas discuter ici le mérite de ces divers systèmes. Je serais entraîné audelà des limites que je dois m'imposer par égard pour elle. Ce qu'il m'importait surtout d'établir, c'est que le mal qui ronge les populations manufacturières attachées à certaines industries est arrivé à un degré qui ne permet plus d'ajourner trop long-temps la recherche et l'application de remèdes efficaces, et par conséquent que l'examen de la loi soumise à vos délibérations ne pouvait être entièrement étranger à ces graves considérations. Pour moi, messieurs, je ne saurais envisager cette loi que comme un premier pas de fait vers une réforme appelée par tous les cœurs généreux; et si je n'étais pénétré, comme je le suis, de la nécessité d'améliorer immédiatement le sort des jeunes enfans livrés aux travaux des manufactures, j'aurais préféré, j'aurais demandé que la loi même dont ils sont l'objet fût combinée avec des dispositions applicables à la généralité de la population manufacturière. Cependant, messieurs, serait-il donc impossible d'introduire dans la loi, dès ce moment même, quelques unes de ces dispositions qui ne seraient pas moins favorables, que les mesures proposées, aux jeunes enfans dont nous voulons protéger et améliorer l'existence? S'il est vrai, s'il est reconnu que la concurrence illimitée est la cause principale des maux qui pèsent sur les classes manufacturières, ne pourrait-on pas faire intervenir, au sein de cette concurrence universelle, un *élément modérateur* que l'on pourrait engager les autres nations industrielles à adopter également dans un intérêt général d'humanité?

Ne pourrait-on pas établir en principe, par exemple, que la journée de travail effectif, pour tous les ouvriers, ne devrait pas dépasser treize heures, douze heures, ou toute autre limite jugée convenable? A la faveur de cette stipulation générale, qui enleverait quelques heures, il est vrai, au travail producteur, mais pour les lui rendre avec usure par la force, l'activité et l'énergie plus grande des ouvriers, on pourrait opérer dans le travail, au milieu de la journée, un repos de plusieurs heures, qui permettrait de rendre les ouvriers à la vie de famille dont il est si important de ne pas les éloigner. Cette mesure serait éminemment favorable à la santé et aux mœurs des classes ouvrières. Elle donnerait l'avantage aux jeunes enfans, et sans que l'ordre du travail des ateliers fût altéré, de consacrer plus de momens à leur éducation, et, dans tous les cas, de demeurer plus spécialement sous la surveillance de leur famille.

Quoi qu'il en soit, messieurs, il me semble que surtout et dès ce moment même, rien ne saurait s'opposer à ce que le mélange des sexes fût sévèrement interdit dans les ateliers, et qu'une surveillance attentive prévînt des désordres, des abus trop communs dans les

établissemens d'industrie. Rien ne saurait s'opposer non plus à la prohibition de l'ivrognerie, à ce que des réglemens imposés aux chefs des manufactures les obligeassent à payer les ouvriers au milieu de la semaine au lieu du samedi, à interdire le repos du lundi, à faire observer exactement à tous les ouvriers, sauf des cas de force majeure et déterminés par la loi, les dimanches et jours fériés, et enfin à obliger les maîtres à s'abstenir de prêts d'argent à leurs ouvriers, comme avance sur les salaires.

Ces mesures, appliquées déjà dans quelques fabriques, messieurs, ont été demandées par les fabricans les plus éclairés et les plus recommandables, et particulièrement par les membres de la chambre de commerce de Lille. Je ne saurais croire qu'elles ne pussent parfaitement se combiner avec la loi proposée pour les enfans ouvriers.

En Russie, messieurs, des réglemens promulgués en 1835 ont pourvu complétement à tout ce qui peut garantir la santé, les bonnes mœurs, la tempérance et l'instruction dans les classes manufacturières. Dans la Nouvelle-Angleterre, les ouvriers employés dans les fabriques de coton sont divisés en compagnies, dont chacune a son réglement particulier; mais l'art. 1er est le même pour tous les réglemens; il est ainsi conçu :

« Toute personne qui sera notoirement dissolue, paresseuse, déshonnête ou intempérante; qui aura l'habitude de s'absenter du service divin; qui violera la sainteté du dimanche, ou qui sera adonnée au jeu, sera renvoyée du service de la compagnie. » Et ces dispositions, messieurs, sont regardées comme toutes simples, toutes naturelles, et sont observées sans contradiction et sans difficulté.

De telles mesures seraient, à mon avis, le plus grand bienfait que l'on pût préparer à nos classes industrielles, et surtout aux enfans dont nous nous occupons en ce moment. Il me semble qu'elles pourraient être facilement exécutées, si tous les fabricans voulaient entrer sincèrement dans l'esprit de la réforme morale et matérielle que l'on propose, et ils le voudraient, sans doute, lorsque leurs intérêts seront rassurés par la généralisation des réglemens.

Je comprends néanmoins qu'un système complet d'amélioration en faveur des classes ouvrières ne saurait s'improviser par voie d'amendement. Je conçois qu'une loi générale qui doit contrarier de vieilles coutumes, des préjugés, des amours-propres et surtout des intérêts, a besoin d'être méditée attentivement et d'être mise en harmonie avec le reste de notre législation. Aussi, pour ne point retarder l'adoption de la loi qui nous est soumise, je me bornerai en ce moment à prier instamment MM. les ministres de vouloir bien s'occuper sérieusement et sans retard de la grave question que j'ai dû soulever de toutes celles qui s'y rattachent. Qu'ils me permettent de leur dire qu'il n'en est peut-être pas de plus importante à l'époque actuelle. La restauration des classes inférieures, des classes ouvrières souffrantes, est le grand problème de notre âge. Il est temps d'entreprendre sérieusement sa solution, et d'entrer enfin dans la véritable économie sociale, trop souvent et trop longtemps perdue de vue au milieu de nos stériles agitations politiques. (Très bien! très bien!)

Je rappellerai à ce sujet à MM. les ministres que l'agriculture, cette source première de notre richesse nationale, l'agriculture qui pourrait donner du travail, de l'aisance et du bonheur à tant de familles indigentes, n'a point encore de Code rural : qu'une législation incomplète s'oppose à ses développemens, et qu'elle est accablée sous le poids de 10 milliards d'hypothèque qui grèvent la propriété foncière. Je leur rappellerai encore que la législation sur l'indigence, sur la mendicité et sur d'autres objets qui se rapportent plus ou moins directement à l'amélioration morale et physique de la portion souffrante de la société, n'est plus généralement applicable : qu'il devient donc de plus en plus nécessaire de réviser tous ces points importans de nos codes, afin de pourvoir aux divers besoins créés par une situation nouvelle.

La chambre me pardonnera, j'ose l'espérer, d'avoir exposé ces considérations générales, sans doute bien longues, et que, cependant, je n'ai fait qu'effleu-

rer. Elles m'ont semblé inséparables de l'examen de la loi qui nous est soumise, et sur laquelle les éloquens orateurs que nous avons entendus hier ne me laissent d'ailleurs que peu d'observations à présenter.

Deux systèmes ont été mis en présence pour la rédaction de cet acte législatif. Dans le premier, la loi se bornait à poser le principe du droit d'intervention, de la part de l'autorité publique, dans l'intérieur des manufactures, pour ordonner les mesures propres à assurer le maintien de la salubrité et des bonnes mœurs, fixer la limite de l'âge et de la durée du travail des enfans ouvriers, et enfin établir les pénalités que l'exercice de ce droit nouveau rendait nécessaires. Tous les détails d'exécution auraient en général été laissés à des réglemens d'administration applicables aux besoins des diverses régions industrielles du royaume. Dans le système proposé par la chambre des pairs, après une discussion mémorable et lumineuse, système adopté par le gouvernement, la loi prononce elle-même sur plusieurs points qui auraient été déférés aux autorités départementales. Les réglemens d'administration publique ne s'appliqueront qu'aux objets de détail, qui pourront varier selon les différences et les exigences des habitudes et des besoins locaux.

Je sais que des industriels expérimentés et plusieurs chambres de commerce eussent préféré le premier système. Toutefois il m'a semblé nécessaire que l'administration générale chargée de l'exécution de la loi fût armée (ainsi que l'a fait remarquer un ami zélé des ouvriers, le savant rapporteur de la chambre des pairs) de toute la force nécessaire pour rendre les dispositions nouvelles également obligatoires. Or, cette force, elle la puisera plus efficacement, sans doute, dans le texte même des articles législatifs. A leur tour, les réglemens d'administration publique recevront de cette consécration législative plus de vigueur et de précision.

Quelques uns des amendemens proposés par la commission m'ont paru améliorer les dispositions du projet de loi. Mais je ne saurais admettre comme une amélioration le changement apporté à la rédaction de l'article 1er, et qui consiste à retrancher de la catégorie des manufactures auxquelles la loi sera directement et si obligatoirement applicable, celles destinées à la filature ou à la fabrication et à l'impression des tissus. Cette désignation avait été faite après un mûr examen : elle était dictée par l'expérience et par de puissantes considérations. Les motifs allégués pour la supprimer ne me paraissent pas suffisans; aussi, je me réunis d'avance aux amendemens déjà présentés pour qu'elle soit rétablie dans le texte du projet de loi.

Sauf cette réserve formelle, je n'ai pas d'objection essentielle à former sur l'ensemble des diverses dispositions de la loi amendée par la commission de la chambre. Je crois cependant convenable d'indiquer ici quelques observations de nature à être prises en considération dans les réglemens locaux qui seront préparés en vertu de l'art. 4 du projet.

J'ai déjà fait remarquer qu'indépendamment des enfans admis aux travaux des grands ateliers, il existe, dans de petits ateliers isolés, un très grand nombre de jeunes enfans ouvriers dont la condition est peut-être encore plus déplorable que celle des autres. La difficulté de faire exercer à leur égard une surveillance complète ne peut être un motif de les exclure de la protection paternelle de la loi. Il me paraît donc juste, humain, et d'une sage prévoyance, de consacrer formellement le droit de surveillance de ces ateliers, comme de tous les autres, et d'ordonner qu'aucun des enfans qui s'y trouvent employés ne pourra être livré à un travail dont la durée excéderait la limite de ses forces et ne sera admis dans l'atelier sans avoir été examiné auparavant par un homme de l'art.

Le projet de loi, en fixant la durée et les heures du travail, n'établit aucune différence à l'égard des enfans employés dans les mêmes ateliers, à raison de la distance plus ou moins grande où ces enfans et leurs familles peuvent se trouver des manufactures. Cependant cette différence de situation est importante; beaucoup d'enfans et leurs familles habitent souvent fort loin des ateliers et

sont obligés de parcourir un trajet quelquefois d'une heure ou deux, avant et après le travail de chaque journée, tandis que d'autres n'ont que quelques pas à faire pour se rendre sur le théâtre du travail commun. N'est-il pas juste et humain de tenir compte de cette inégalité de situation, et n'appartiendrait-il pas à la *charité* de la loi, si j'ose m'exprimer ainsi, de réparer l'injustice du sort?

Enfin, messieurs, je ferai remarquer que toutes les communes où se trouvent des manufactures ne possèdent pas des salles d'asile, ou des écoles assez vastes et assez rapprochées pour recueillir les enfans employés dans les fabriques. Or, le repos prescrit au travail de ces enfans, repos si important, si nécessaire, et qui est au fond l'objet principal de la loi, ce repos, n'est-il pas à craindre qu'il ne puisse, en certains cas, donner naissance au vagabondage? Il faut éviter que les heures enlevées à l'excès du travail ne soient perdues pour l'amélioration intellectuelle et morale des enfans. Il est essentiel qu'il soit pourvu à cette précaution nécessaire, et il appartient au gouvernement de proposer à cet égard des mesures que, sans doute, les chambres ne se refuseront pas d'adopter.

Indépendamment de ces observations, qui sont en général l'expression de l'opinion d'hommes éclairés et essentiellement pratiques, je dirai avec ceux-ci que le gage de toute amélioration réelle et durable, en faveur des classes ouvrières, ne saurait se trouver ailleurs que dans le sentiment religieux dont on aura pu pénétrer profondément le cœur de l'enfance, en même temps qu'on aura développé son intelligence.

Parmi les peuples qui professent la religion catholique et même parmi d'autres communions chrétiennes, il est un acte solennel, obligatoire, qui initie l'enfance à la sublime dignité de la destinée religieuse de l'homme.

En Prusse, une ordonnance royale rendue l'année dernière (le 9 mars 1839) porte, article 6, « que les ouvriers chrétiens qui n'ont pas fait leur première communion ne peuvent être occupés pendant les heures fixées pour recevoir l'instruction religieuse propre à la première communion. »

Cet exemple si moral, si religieux, ne saurait être perdu pour la France; pour mon compte, je demande que dans les réglemens à intervenir pour l'ordre intérieur des manufactures, des dispositions soient concertées avec MM. les curés et les pasteurs, à l'effet de donner aux enfans ouvriers l'instruction religieuse nécessaire pour les préparer à l'accomplissement de leurs obligations.

Ici, messieurs, je suis amené à faire remarquer que le projet de loi se tait absolument sur la coopération que les ministres des cultes chrétiens devraient, ce me semble, être naturellement appelés à exercer en ce qui touche l'éducation morale et religieuse des jeunes enfans admis dans les manufactures. Pourrait-on oublier, cependant, que ce sont là les véritables tuteurs, les gardiens, les protecteurs nécessaires de la moralité publique? Certes, je serais loin de demander ni de désirer que le clergé soit introduit imprudemment dans le mouvement des affaires publiques. Il ne doit pas être détourné de ses saintes et augustes fonctions. Mais là où il s'agit uniquement d'humanité, de bienfaisance, de sollicitude charitable pour l'enfance et le malheur, sa place n'est-elle pas marquée de droit et toujours? Il me semble donc impossible de ne pas convenir d'avance que MM. les curés et pasteurs feront partie des commissions formées pour surveiller l'exécution des dispositions purement morales de la loi.

Messieurs, ce sera beaucoup sans doute que d'avoir préservé les enfans ouvriers d'un excès de travail qui usait prématurément leurs forces. Mais, croyons-le bien, nous n'aurons qu'imparfaitement préparé l'amélioration de leur avenir si nous ne préservons en même temps leur jeune cœur de la contagion des vices et de la corruption dont un trop grand nombre de nos ateliers offrent le danger. Or, ce sera l'exemple bien plus encore que la loi qui enseignera à l'enfant la moralité du travail et la pratique des vertus de son état. Il faut donc qu'autour de lui rien ne vienne faire naître dans son âme le doute, l'indifférence, et peut-être le mépris pour les devoirs qui lui sont enseignés. Mais quelle sanction auraient à ses yeux des devoirs

qu'on lui rendrait obligatoires, et dont ses parens et les autres ouvriers seraient dispensés? Quel respect aurait-il pour des lois qu'il verrait violer au dedans comme au dehors? Comment persuader aux enfans, et même aux ouvriers, qu'ils doivent se reposer vertueusement en famille les jours fériés, lorsque ces jours-là le travail est ostensiblement permis ou toléré sans nécessité urgente, même dans les entreprises faites au nom de l'Etat?

Il faut de toute nécessité que l'ouvrier se repose un jour par semaine. Or, le travail des jours fériés amène inévitablement le repos du lundi. Mais ce repos, dépouillé de tout reflet moral, de toute obligation religieuse, ne devient en réalité qu'un loisir offert aux passions brutales. C'est la part faite officiellement, en quelque sorte, à la débauche et au désordre. Ainsi, par une anomalie déplorable, ce qui devait retremper les forces des ouvriers, ranimer leur ardeur au travail, entretenir l'esprit et les liens de famille et développer de bons penchans, devient une occasion et une cause de dégradation physique et morale, et de poignante misère.

D'un autre côté, messieurs, il faut y prendre garde; tout s'enchaîne dans l'ordre moral et matériel des sociétés. On se plaint, et sans doute avec raison, que, depuis le plus haut degré dans la hiérarchie des pouvoirs de l'Etat jusqu'au degré le plus inférieur, l'autorité est sans prestige et sans force morale. Mais, messieurs, ce qui fait la force morale de toute autorité, c'est la foi accordée, c'est le culte rendu à l'autorité suprême dont elle émane. L'autorité de Dieu ne protège plus celle des hommes, lorsque celle-ci méconnaît ou répudie son auguste origine. Si donc nous voulons que nos lois soient toujours et partout respectées, sachons faire respecter la loi de Dieu partout et toujours.

Il y a peu de temps, M. le garde des sceaux, et je l'en honore, appelait la sollicitude des magistrats sur les outrages dont la religion et les mœurs ont été l'objet. Il y a peu de jours, dans un grand acte politique, nous avons demandé que la religion et la morale fussent honorées! Ce ne peuvent point être là de stériles et vaines paroles; aussi, pour ma part, je veux espérer que les dépositaires de l'autorité, allant au devant des vœux des populations catholiques et chrétiennes de la France, se souviendront qu'il y a plus d'un outrage à réparer et plus d'un scandale public à faire cesser...

En me résumant, messieurs, je demande à MM. les ministres qu'après avoir mis un terme aux déplorables abus dont les enfans sont la victime dans les travaux des manufactures, ils veuillent bien s'occuper sans retard, d'une manière sérieuse, complète et persévérante, de l'amélioration de la condition des classes ouvrières souffrantes, et, à cet effet, de faire examiner toutes les questions qui se rattachent à cet objet important. Je demande qu'à l'une des plus prochaines sessions il soit présenté aux chambres législatives, par des moyens mis en harmonie avec nos lois et nos institutions, les premiers élémens d'une réforme qui ne saurait être ajournée sans blesser profondément la conscience publique.

Quant au projet de loi sur lequel nous sommes appelés à délibérer, je le considère comme un grand pas de fait vers le système d'améliorations que je réclame. Non seulement il va faire cesser un état de choses intolérable aux yeux de l'humanité, mais il renferme un principe fécond en progrès sociaux. Par ce double motif, et dans l'espoir que les diverses dispositions que j'ai indiquées trouveront leur place dans les réglemens d'exécution que le Gouvernement aura à prescrire, je voterai pour l'adoption de la loi et pour les amendemens qui se rapprocheront davantage des vues que j'ai eu l'honneur de soumettre à la chambre. (Mouvement d'approbation.)

DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET DU MONOPOLE UNIVERSITAIRE;

PAR JULES JAQUEMET,
Avocat à la Cour royale de Paris (1).

Solennellement promise et constamment ajournée, la liberté de l'enseignement est l'objet de vives et bien légitimes réclamations. Il serait temps de les entendre; il serait temps de faire cesser un régime qui pèse aux familles, usurpe les droits les plus sacrés de l'autorité paternelle, étouffe la concurrence et vit par le privilége. C'est vainement qu'au nom des véritables intérêts de la société, la conscience publique proteste contre le despotisme universitaire, dénonce les abus qu'il entraîne; le despotisme universitaire se perpétue, et, fort d'une longue possession, fort des sympathies du pouvoir, semble défier toutes les attaques.

Sur cette grande et belle thèse de la liberté de l'enseignement, M. Jules Jaquemet a écrit un livre substantiel, plein de raisons et de faits, qui se recommande puissamment à l'attention. C'est un travail complet et remarquable, qu'il faut se garder de confondre avec tant de brochures éphémères, sans portée comme sans avenir, que chaque jour voit naître et tomber dans l'oubli. M. Jaquemet a approfondi le sujet qu'il voulait traiter, et s'en est rendu maître : il l'a considéré sous toutes ses faces; il l'a fécondé par la méditation et par de studieuses recherches. Puis, il a pris la plume, et a poursuivi le monopole de sa pressante dialectique. En publiant le fruit de ses veilles, M. Jaquemet s'est proposé d'être utile, et il a parfaitement atteint son but; car il a éclairé d'un jour nouveau une des questions les plus importantes, les plus vitales de notre époque. On dit qu'après de si inconcevables retards, cette question doit enfin se poser devant la législature, à la session prochaine. Le moment est donc bien choisi pour indiquer les vices du système actuel et les réformes devenues nécessaires.

(1) Mansut fils, libraire, place Saint-André-des-Arts, 30. Prix : 2 fr. 50.

Ce qui frappe surtout chez M. Jaquemet, c'est un accent d'intime conviction et de bonne foi; on sent que l'auteur n'exprime rien qu'il ne pense, et qu'un seul intérêt le préoccupe, celui de la vérité et de la justice. Ainsi qu'il s'en rend à lui-même le témoignage, M. Jaquemet a évité de parler le langage des passions; mais nous ajouterons que son style, constamment pur, ne manque ni de mouvement, ni de force. Dans quelques parties, cependant, nous aurions voulu que la discussion se formulât d'une manière plus tranchée et plus énergique.

Le livre commence par un aperçu préliminaire sur l'enseignement et les études chez les principaux peuples de l'antiquité. On comprend que ce chapitre, purement accessoire, ne devait recevoir que peu de développemens.

M. Jaquemet nous parle ensuite de l'instruction publique sous la monarchie française, avant 1789; et, ici, des détails remplis d'intérêt embrassent tout ce qui est relatif à la fondation des universités, à la nature et à l'étendue de leurs priviléges, à la concurrence qu'elles avaient à subir de la part des corporations enseignantes et des colléges libres des villes (1).

La révolution renverse ce qui existait; mais, lorsqu'elle essaie de constituer elle-même l'enseignement, elle se consume en vains efforts. Il est curieux de voir les plans qui furent proposés, en grand nombre, durant cette période désastreuse.

Avec l'empire s'ouvre une ère nouvelle. Dans ses idées d'absolutisme, dans son ambition de tout asservir à une volonté de fer, l'empire crée cette université si différente de celle d'autrefois, cette université qu'il décore de son nom, qu'il organise par ses décrets, qu'il fait telle enfin que nous la voyons aujourd'hui.

(1) Cette partie a été insérée dans l'*Université*, t. IX, p. 229.

Le privilége dont elle est investie a trouvé un adversaire redoutable en M. Jaquemet. Le jeune écrivain le combat tour à tour au nom des droits de la nature et de la famille, au nom de nos institutions dont l'esprit général le repousse, au nom de la charte de 1830 elle-même, qui l'a irrévocablement condamné. M. Jaquemet signale tout ce que l'état actuel des choses a de déplorables conséquences pour l'éducation et l'instruction; et il nous montre combien, au contraire, serait heureuse l'influence de la liberté.

Le principe une fois admis, reste le mode d'application. Ainsi que le dit M. Jaquemet, il s'agit de concilier *ce qu'on doit à la liberté d'enseignement et ce que le gouvernement se doit à lui-même, en tant que garant de l'ordre public et gardien de l'intérêt général.* Sur ce point important, M. Jaquemet indique des mesures pleines de sagesse, d'une exécution très facile, et qui offriraient toutes les garanties désirables. Dans l'ordre d'idées que l'auteur propose, il est satisfait pleinement à la double condition de moralité et de capacité qu'on doit exiger des instituteurs, et cela sans entraves, sans privilége, sans rien qui ressemble au monopole.

En résumé, le livre de M. Jules Jaquemet mérite le succès qu'il obtient; nous ne craignons pas de le signaler comme une publication d'un haut intérêt. M. Jaquemet a pris en main une belle et noble cause, et il a accompli la tâche qu'il s'était donnée avec autant de conscience que de talent. R. B.

AUX ABONNÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Nos abonnés se souviennent que nous leur avons annoncé que l'*Université Catholique* devait comprendre en *vingt volumes* toutes les matières qu'elle se propose de traiter. En achevant le *dixième* volume, elle est arrivée au milieu de sa course: il convient donc de jeter un coup d'œil sur l'influence qu'exercent en ce moment les doctrines que nous défendons.

Quand l'*Université Catholique* commença, il y a cinq ans, il n'y avait alors que quelques rares écrivains, qui, à l'écart et sans aucune influence dans les affaires de ce monde, exprimaient leurs théories catholiques. — Aujourd'hui, les doctrines catholiques paraissent enfin entrer dans leur phase d'action, et beaucoup d'hommes qui les profesent, prennent part directement ou indirectement à nos affaires politiques et industrielles. Que l'on nous permette de compter ici ceux qui touchent de plus près à l'*Université*, ou que nous connaissons plus particulièrement comme professant les mêmes doctrines que nous, et que nous dirions appartenir à notre école, si nous avions la sotte prétention de former une école.

A la Chambre des Pairs, nous voyons M. le comte de Montalembert, que l'on trouve toujours en première ligne, quand il s'agit de défendre l'Eglise catholique ou quelques uns de ses intérêts. Les abonnés de l'*Université* regrettent de ne pas lire plus souvent son nom au bas de ses pages, et de ne pas voir continuer le cours de littérature catholique que le noble pair avait promis. Nous le regrettons comme eux. Mais qui pourrait ne pas excuser ou au moins comprendre cette lacune, s'il connaissait ses grandes occupations, son immense correspondance; ses travaux à la Chambre des Pairs, un voyage à Vienne, Constantinople, Smyrne, Malte; tout cela fait dans l'intérêt, et, comme l'on dit, sous le point de vue catholique. Plusieurs de nos abonnés nous ont demandé des nouvelles de cette vie de saint Bernard, annoncée depuis longtemps. Ce travail fait toujours l'objet de ses études favorites. Il s'en occupe continuellement à Paris et dans ses voyages. Cette vie n'est donc pas abandonnée; elle se continue, et son auteur nous fait espérer de nous communiquer bientôt quelques fragmens que nous insérerons avec empressement.

Parmi les amis de l'*Université* et les défenseurs de l'Eglise, nous devons encore compter dans la noble Chambre, M. le marquis de Barthélemy, qui ne laisse échapper aucune occasion de défendre tous les droits et toutes les prérogatives de notre Eglise.

A la Chambre des Députés, nous avons encore le bonheur de compter aujourd'hui plusieurs de nos amis ou de nos collaborateurs. Dans ce numéro même, nos lecteurs liront avec plaisir le beau discours que M. le vicomte de Villeneuve a prononcé sur *le travail des enfans dans les manufactures*. Ce discours, qui a été écouté de toute l'assemblée avec une attention peu commune, est une reproduction pure et simple des doctrines catholiques, et l'on peut dire qu'il a eu une influence directe sur toute l'Assemblée.

Mais ce n'est pas seulement dans les deux chambres que nos doctrines trouvent ainsi accès; la Sorbonne, cette antique école du catholicisme, où pendant si long-temps on n'avait entendu que des doctrines philosophiques, va voir une de ses chaires occupées par un de nos collaborateurs; M. Ozanam, en y professant un *cours de langues étrangères comparées*, pourra y faire ressortir toutes les idées si éminemment catholiques de filiation et d'unité primitive du langage, admises par la philologie actuelle; il pourra aussi y faire admirer les beautés de cette littérature chrétienne des treizième et quatorzième siècles, dont il a déjà signalé le mérite et l'excellence, dans ses deux volumes sur le *Dante et la philosophie catholique au treizième siècle*. Nous espérions pouvoir publier ses leçons; mais comme le jeune professeur les improvise et ne les écrit pas, nous n'insérerons de loin en loin que les parties principales qu'il aura écrites, et qu'il nous a promises.

Mais, soit comme théorie, soit surtout comme pratique, l'*Université Catholique* peut citer avec confiance le *cours d'économie sociale*, professé dans ses colonnes par M. Louis Rousseau. Nos lecteurs auront déjà reconnu avec quelle logique et quelle force il renverse l'une après l'autre, avec l'autorité de l'expérience et du calcul, toutes les théories anti-catholiques, qui ont été en vogue dans ces derniers temps. De plusieurs côtés, des hommes également recommandables par leur position sociale, et par leur amour pour la partie souffrante de la population actuelle, nous ont écrit pour nous féliciter de ces leçons. Mais ce n'est pas tout que la théorie; M. Louis Rousseau n'est pas un de ces écrivains qui tracent des préceptes dans leur cabinet, et en abandonnent l'exécution au zèle de ceux qui voudront prendre la peine d'en essayer le succès. Depuis plus de quinze ans, il met ses principes en pratique; dans le canton de la Bretagne qu'il habite, il a créé au profit d'un grand nombre de familles indigentes, de nouveaux moyens d'existence, en conquérant sur la mer de vastes terrains qu'elle avait envahis, en desséchant des marais qui jusqu'à présent avaient porté la mortalité dans ces contrées, enfin, en créant un grand nombre de fermes-modèles. Aussi, savons-nous que la population, que les conseils municipaux et généraux du département lui ont témoigné publiquement leur reconnaissance. Justement frappés de tels résultats, qui se sont faits sans bruit et sans ostentation, tous ceux qui les connaissent ont désiré que M. Rousseau appliquât plus en grand ses théories et son expérience. Différens projets sont élaborés en ce moment pour cet objet par cet économiste chrétien. Il s'agit de créer sous le nom de *tribu chrétienne* une *école pratique* d'agriculture et d'économie sociale, où la méthode et l'expérience de M. Rousseau apprendront à mettre en exécution le bien que d'autres écoles, non chrétiennes, poursuivent ou promettent depuis long-temps en théorie, ou dont elles s'efforcent de faire des essais qui n'ont encore abouti à aucun résultat satisfaisant. Plusieurs hommes qui ont une grande influence politique, demandent même que le gouvernement applique ces principes au défrichement des terrains incultes de la France, et à la colonisation de l'Algérie. Nous avons lu leurs apostilles, et, entr'autres, celle de M. le général Bugeaud, gouverneur actuel de notre colonie.

Nous l'avons déjà dit, M. Rousseau veut réaliser, avec le secours des doc-

trines évangéliques, ce que les saint-simoniens et les phalanstériens ont rêvé, dans l'intérêt de doctrines religieuses insoutenables. Les rédacteurs de la *Phalange* ont parlé du *Cours* de M. Rousseau, l'ont attaqué en certaines parties, tout en lui rendant justice en plusieurs autres. M. Rousseau leur répondra dans un prochain numéro, et leur prouvera qu'il n'a point calomnié leur maître ni leurs principes, et que toutes leurs théories, destructives de toute religion, sont encore inexécutables dans la pratique.

Après M. Rousseau, nos lecteurs ont aussi pu reconnaître avec quelle logique et quelle netteté M. de Coux pose dans une autre partie de l'économie sociale les vrais principes catholiques. Une seule leçon de ce cours a paru dans ce volume; mais nos lecteurs remarqueront que ce même volume renferme pourtant trois articles de M. de Coux; deux ayant été consacrés à l'importante question de l'instruction publique en Belgique.

M. Du Boys est toujours un de nos plus actifs rédacteurs; ce cahier renferme deux articles de *Revue*, et deux *leçons*, où sont exposées avec une clarté qu'on n'avait encore vue dans aucun autre ouvrage ce réseau de lois dans lequel les empereurs païens avaient cru retenir et étouffer le Christianisme; réseau inextricable et diabolique en effet, mais que sut lever celui qui renversa si facilement la pierre de son tombeau.

M. Douhaire a continué de nous faire connaître cette curieuse *poésie* du *moyen âge*, alors que la foi animait toute la littérature ainsi que les sciences. Ce cours sera terminé avec la prochaine leçon, qui ne se fera pas attendre.

Nous finirons aussi avec le prochain volume le *Cours de M. Desdouits* sur l'*Astronomie;* trois leçons nous restent encore, et le prochain cahier en contiendra une qui sera l'avant-dernière.

M. Dumont a payé son tribut accoutumé en intercallant dans son *histoire de France* une dissertation *ex professo* sur ce *Contrat social*, dont on a tant parlé, et qui commence à passer de mode, comme tout ce qui a été créé par la philosophie.

M. Steinmetz a aussi continué de répandre sur les opérations si cachées de l'*âme* un jour nouveau, en les examinant au flambeau de la révélation.

Le *cours* si curieux de M. Cyprien Robert sur *l'architecture des églises de Russie* a été interrompu; sa dernière leçon nous avait été envoyée d'Argos, et nous étions restés long-temps sans recevoir aucune nouvelle de ce voyageur catholique. Un beau jour il nous est arrivé, au grand contentement de tous ses amis. Il s'occupe de mettre en ordre les *notes* de son voyage pour achever son *cours*. Sa SEPTIÈME leçon est déjà dans nos mains et elle paraîtra dans le numéro de Janvier.

Quant à la *Revue*, nos lecteurs ont sûrement distingué les articles de M. *Audley*, dans lesquels M. Augustin Thierry est examiné avec cette impartialité et cette érudition dont peu d'hommes sont capables, ce qui rend l'examen de ses histoires peu facile. Les travaux de M. *Jacomy-Régnier* sur la *linguistique*, méritent aussi une attention particulière, en tant qu'ils font toucher au doigt l'unité d'origine des langues, et par conséquent de la race humaine, vérité si long-temps niée par la fausse science.

Tels ont été nos travaux pendant le semestre, travaux contre lesquels aucune réclamation ne nous a été adressée, et qui ont été faits dans cette forme grave, savante, érudite, qui convient à notre recueil.

Mais nos lecteurs attendent encore de nous que nous leur parlions de nos projets à venir, et de quelques uns de nos rédacteurs, dont ils regrettent de n'avoir pas vu le nom sur nos pages; on a regretté surtout que M. l'abbé de Salinis n'ait pas continué son *cours sur la religion, considérée dans ses bases et dans ses rapports avec les objets divers des connaissances humaines*. Nous avons déjà exposé les raisons qui avaient forcé M. l'abbé de Salinis d'interrompre ses travaux pour la défense de la religion. Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir annoncer à nos abonnés que rien ne s'opposera plus bientôt à ce qu'il les reprenne avec toute la suite qui est dans ses désirs. M. de Scorbiac et M. de Salinis ont adjoint, dès le commencement de cette année, à la direction du collége de Juilly M. l'abbé de Bonnechose, et quel-

ques autres prêtres que recommandent non seulement une science peu commune, mais une expérience de plusieurs années acquise à la tête d'une maison d'éducation, dont le succès était connu de tout le nord de la France. M. de Scorbiac et M. de Salinis ne pouvaient partager avec des hommes plus sûrs le fardeau qu'ils portent seuls depuis douze ans; et leur vie n'étant plus absorbée par les détails infinis de l'œuvre à laquelle ils s'étaient consacrés tout entiers, M. de Salinis pourra acquitter avec régularité le tribut qu'il avait promis à l'*Université Catholique*.

Déjà, dès ce moment, il s'occupe de l'examen et de la réfutation du dernier ouvrage philosophique publié par M. l'abbé de Lamennais. C'est dans une suite de lettres que seront examinées les nouvelles erreurs de cet homme, dont l'Église déplore les tristes égaremens. La première lettre paraîtra dans une de nos plus prochaines livraisons; les autres suivront avec exactitude; et puis immédiatement sera continué le *cours* qui a été interrompu.

Quant à M. l'abbé Gerbet, il se trouve encore en Italie; bien que sa santé ne soit pas entièrement remise, elle lui permettra de revenir en France au printemps prochain. Cependant il n'est pas resté inoccupé; l'ouvrage dont il a déjà donné de nombreux fragmens dans l'*Université Catholique* est à peu près achevé. Il sera envoyé prochainement à Paris, et nous aurons encore occasion d'en faire connaître quelques fragmens à nos lecteurs.

On nous a aussi demandé des nouvelles de M. de Cazalès et de son *cours*. Nous apprendrons à nos abonnés que M. de Cazalès s'est décidé à entrer dans cette milice sacerdotale, qui, en ce moment, est destinée à avoir tant d'influence sur les destinées du monde. M. de Cazalès est à Rome, où depuis le commencement de l'année scholaire il suit les cours de théologie, professés au Collége romain avec tant de distinction par les RR. PP. Jésuites Perrone, Gouri, etc. C'est une véritable conquête que fait l'Église sur le siècle, pour nous servir d'une expression consacrée par les âges de foi. Nous avons la promesse de M. de Cazalès qu'il reprendra son *cours* dans l'*Université* aussitôt que, familiarisé avec ses nouvelles études, il aura quelques instans de libres.

Si les *cours* de MM. de Riancey sur la *Législation de l'Eglise* et l'*Histoire ancienne* n'ont pas été continués, ce n'est pas faute de zèle; mais ces MM. ont été successivement attaqués de maladies, qui ont mis l'un d'eux aux portes de la mort. Grâce à Dieu, leur santé est remise en ce moment, et leur cours sera continué avec régularité.

Quant à nos futurs travaux, comme nous l'avons déjà dit, nous ne voulons commencer de nouveaux cours que lorsque quelqu'un des anciens sera terminé. Deux arriveront à leur fin avec le prochain volume, celui de M. Douhaire, sur les *apocryphes du Nouveau Testament*, auquel il ne manque qu'une leçon, qui sera insérée dans le numéro de janvier, et celui de M. Desdouits, dont il ne reste que trois leçons. Celui de M. Douhaire sera remplacé par un autre du même auteur, sur l'*Histoire de la prédication en France*, à dater du moyen âge jusqu'à nos jours; nous espérons aussi remplacer celui de M. Desdouits par un cours scientifique du même auteur. Nous en avons encore d'autres en réserve dont nous parlerons quand nous serons décidés à les insérer.

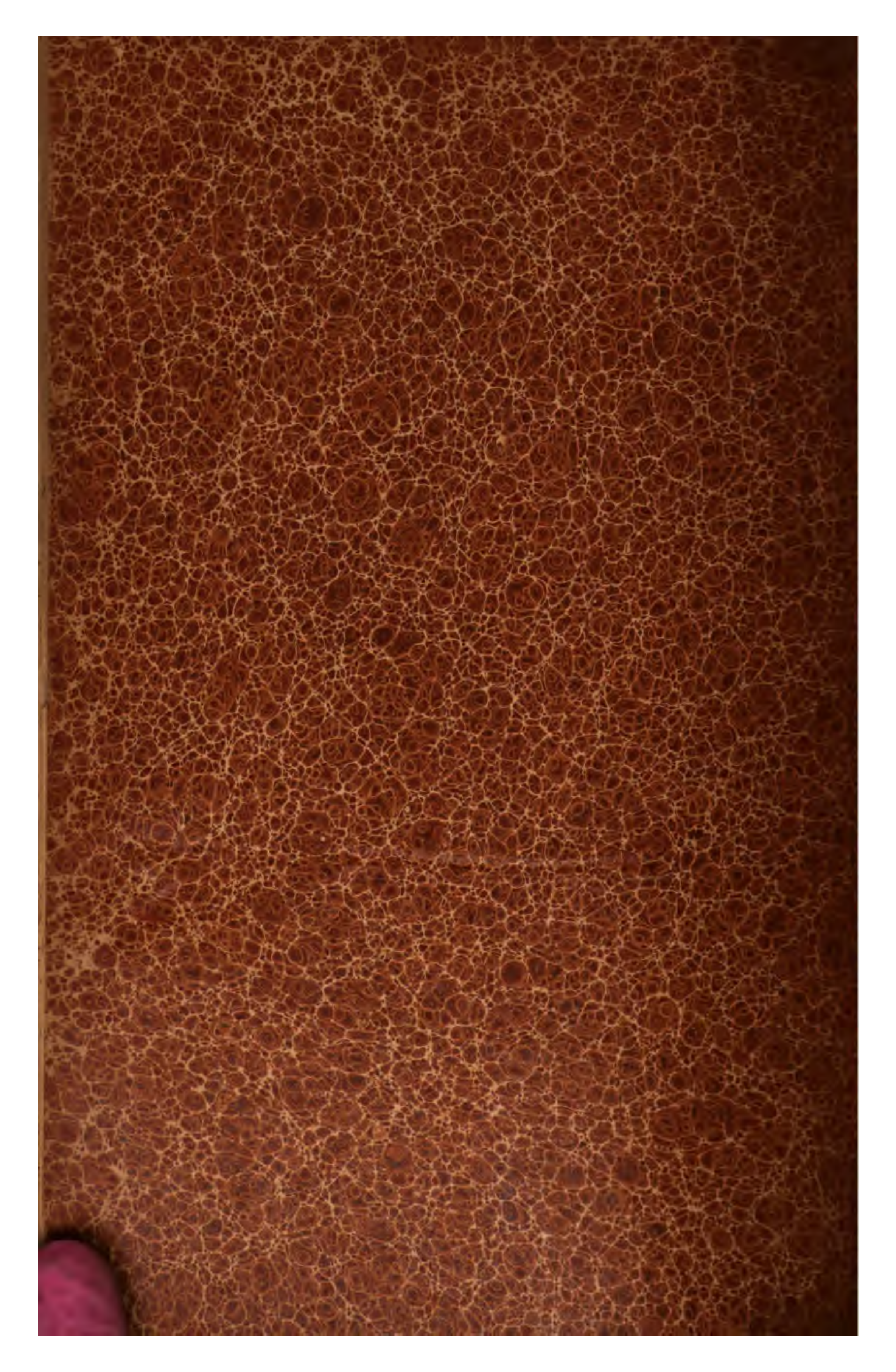
Voilà ce que nous avons fait et ce que nous nous proposons de faire encore. Que nos abonnés jugent de nos travaux. Nous savons bien que nous eussions pu, que nous eussions dû peut-être faire davantage. Mais qu'ils veuillent bien aussi faire quelque part à la difficulté, plus grande qu'on ne pense communément, de faire marcher de front tant de travaux divers, et de ne les laisser jamais sortir de cette ligne de mesure, de sagesse et d'orthodoxie, qui nous a jusqu'ici concilié le suffrage de tous ceux qui nous ont lus.

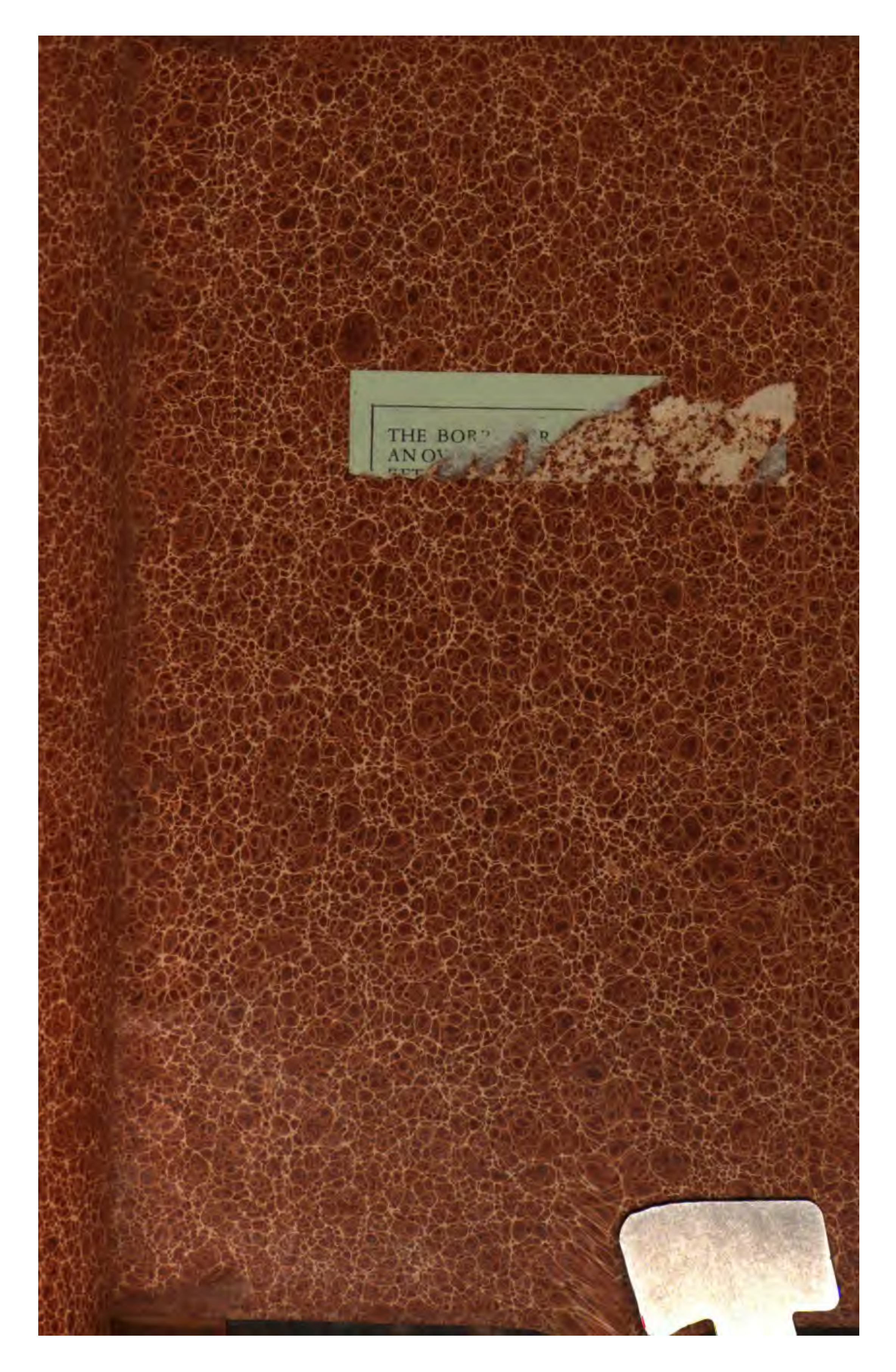
Les Directeurs de L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

(Voir la *Table des articles* au commencement du volume.)

FIN DU DIXIÈME VOLUME.




THE BOR
AN OV